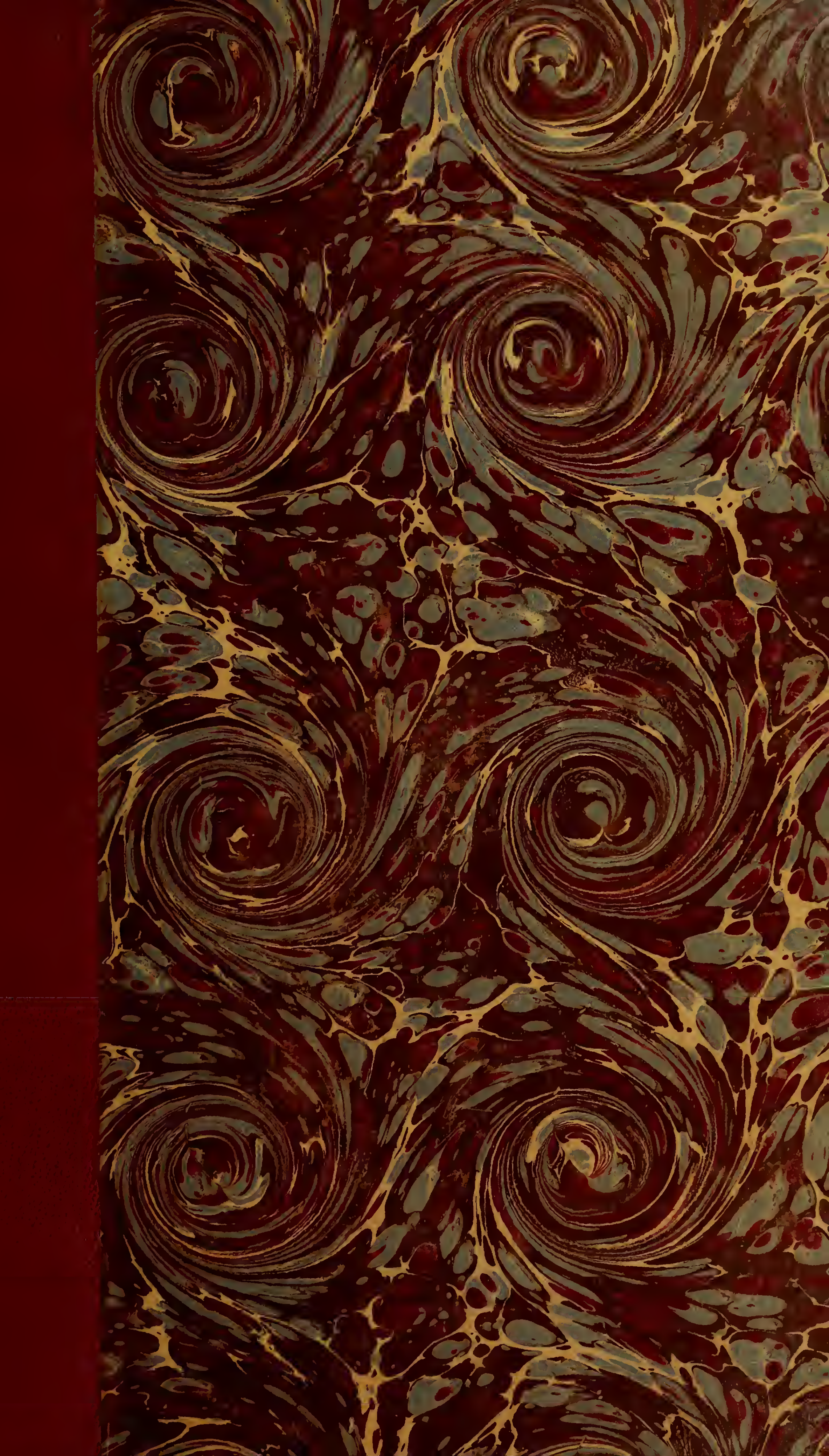
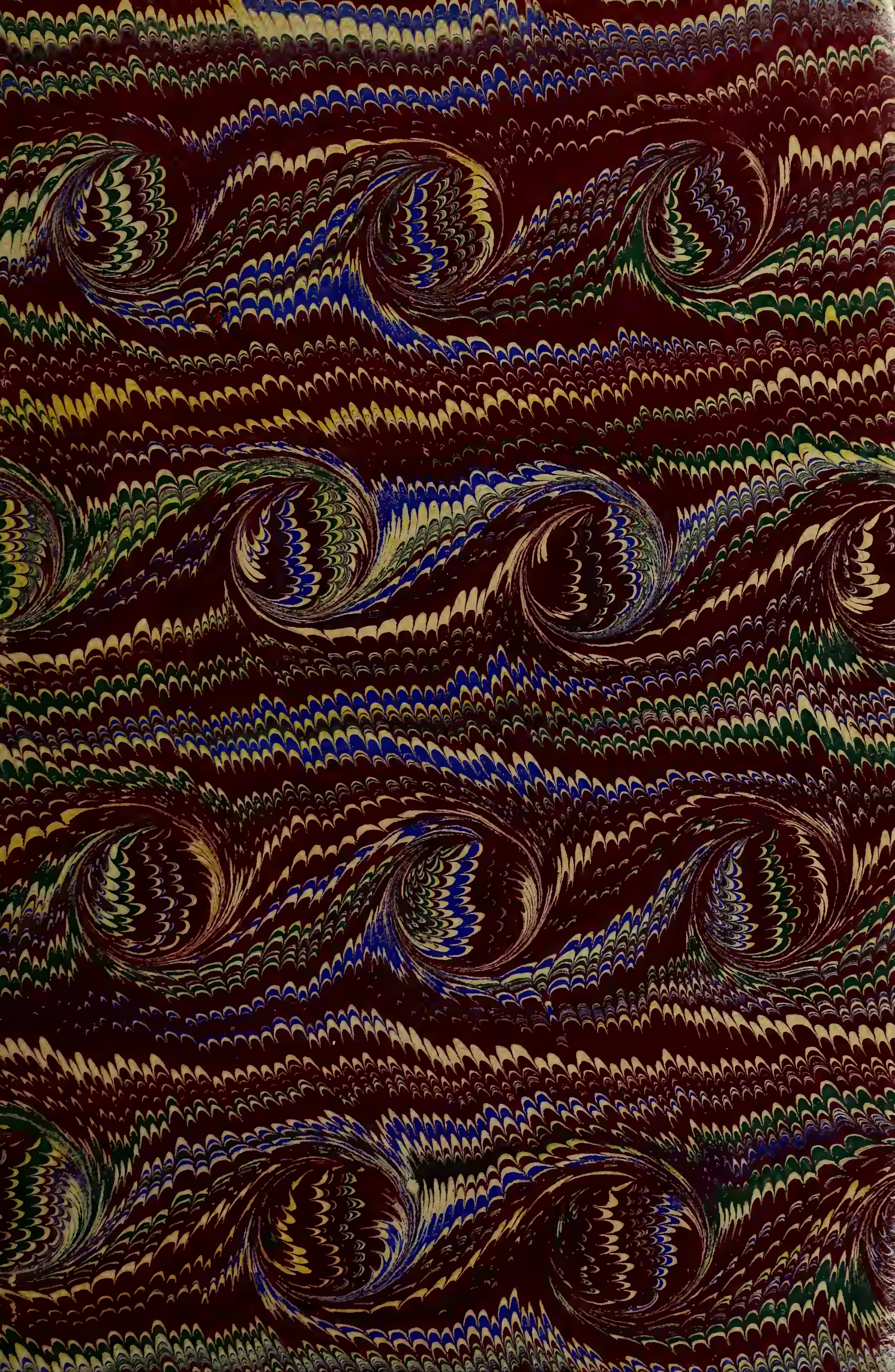




THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
203
M58e
ser. 2
v. 23²



NOUVELLE
ENCYCLOPÉDIE
THÉOLOGIQUE,

OU NOUVELLE

SÉRIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT, EN FRANÇAIS ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE
ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES.

CES DICTIONNAIRES SONT CEUX :

DE BIOGRAPHIE CHRÉTIENNE ET ANTI-CHRÉTIENNE, — DES PERSÉCUTIONS, — D'ÉLOQUENCE CHRÉTIENNE, — DE LITTÉRATURE *id.*, — DE BOTANIQUE *id.*, — DE STATISTIQUE *id.*, — D'ANECDOTES *id.*, — D'ARCHÉOLOGIE *id.*, — D'HÉRALDIQUE *id.*, — DE ZOOLOGIE, — DE MÉDECINE PRATIQUE, — DES CROISADES, — DES ERREURS SOCIALES, — DE PATROLOGIE, — DES PROPHÉTIES ET DES MIRACLES, — DES DÉCRETS DES CONGRÉGATIONS ROMAINES, — DES INDULGENCES, — D'AGRI-SILVI-VITI-HORTICULTURE, — DE MUSIQUE *id.*, — D'ÉPIGRAPHIE *id.*, — DE NUMISMATIQUE *id.*, — DES CONVERSIONS AU CATHOLICISME, — D'ÉDUCATION, — DES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES, — D'ETHNOGRAPHIE, — DES APOLOGISTES INVOLONTAIRES, — DES MANUSCRITS, — D'ANTHROPOLOGIE, — DES MYSTÈRES, — DES MERVEILLES, — D'ASCÉTISME, — DE PALÉOGRAPHIE, DE CRYPTOGRAPHIE, DE DACTYLOLOGIE, D'HIÉROGLYPHIE, DE STÉNOGRAPHIE ET DE TÉLÉGRAPHIE, — DE COSMOGONIE ET DE PALÉONTOLOGIE, — DE L'ART DE VÉRIFIER LES DATES, — DES CONFRÉRIES ET CORPORATIONS, — ET D'APOLOGÉTIQUE CATHOLIQUE.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES **COURS COMPLETS** SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

PRIX : 6 FR. LE VOL., POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, 7 FR., ET MÊME 8 FR. POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

TOME VINGT-TROISIÈME BIS.

DICTIONNAIRE DE PATROLOGIE.

5 VOL. PRIX : 35 FRANCS.

TOME CINQUIÈME.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1859

DICTIONNAIRE
DE PATROLOGIE

OU

RÉPERTOIRE HISTORIQUE, BIBLIOGRAPHIQUE, ANALYTIQUE ET CRITIQUE

DES SAINTS PÈRES, DES DOCTEURS ET DE TOUS LES AUTRES ÉCRIVAINS
CHRÉTIENS DES DOUZE PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE
ET D'UNE PARTIE DU TREIZIÈME,

Contenant, par ordre alphabétique, avec la Biographie des Auteurs,

L'ANALYSE RAISONNÉE

DE

LEURS ŒUVRES DOGMATIQUES, MORALES, DISCIPLINAIRES, ASCÉTIQUES, ORATOIRES ET LITTÉRAIRES,
LE TABLEAU DE TOUS LEURS ÉCRITS AUTHENTIQUES ET EXISTANTS,
LA NOMENCLATURE DE LEURS ÉCRITS PERDUS,
LA DISCUSSION DE LEURS ÉCRITS DOUTEUX ET SUPPOSÉS,
LE JUGEMENT MOTIVÉ DES PLUS SAGES CRITIQUES DES DIVERS PAYS ET DES DIVERS TEMPS,
AINSI QUE LE CATALOGUE DES MEILLEURES ÉDITIONS QUI LES ONT REPRODUITS;

OUVRAGE POUVANT SERVIR D'INTRODUCTION AU COURS COMPLET DE PATROLOGIE;

RÉDIGÉ ET MIS EN ORDRE

PAR L'ABBÉ A. SEVESTRE,

du diocèse de Chartres.

PUBLIÉ

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES **COURS COMPLETS** SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME CINQUIÈME.

5 VOLUMES PRIX : 35 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1859

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

A notre grand regret, le volume que nous offrons aujourd'hui aux lecteurs du *Dictionnaire de patrologie* ne peut être considéré que comme un volume complémentaire de cet ouvrage, auquel nous aurions voulu donner une suite, qui eût elle-même fait un tout, en poursuivant le travail sous un autre titre. Comme cette satisfaction ne nous a pas été accordée, nous nous sommes appliqué de notre mieux à réparer les omissions qui nous ont été signalées, mais sans combler les lacunes autant que nous l'aurions désiré, parce que, pour une foule d'auteurs, les documents nous manquaient.

Ainsi, les lois décrétales des Papes, les faux actes de saint Sylvestre, et la fameuse donation de Constantin, quoique évidemment apocryphes et dénués de tout caractère d'authenticité, nous ont semblé tenir de trop près à la tradition catholique, au nom de laquelle ils ont été longtemps invoqués, pour ne pas nous croire obligé d'en dire un mot en passant, et en les rattachant aux noms des auteurs auxquels ils ont été supposés.

Nous en avons usé de même à l'égard des lois des empereurs romains, autant que nous avons jugé qu'elles se rapportaient à la religion naissante, soit pour la combattre, soit pour la favoriser. Dans l'article que nous avons consacré à l'empereur Julien, au tome III du *Dictionnaire de patrologie*, nous avons plutôt examiné les ouvrages qu'il composa et comme philosophe et comme rhéteur, que ceux de ses écrits qui touchent directement à la question religieuse, soit qu'il cherche à justifier son apostasie dans l'édit qu'il publia pour le rétablissement du paganisme, soit qu'il veuille donner un démenti à la prophétie du Sauveur, en permettant aux Juifs de rebâtir le temple de Jérusalem, soit enfin que, poussé par le désir forcené d'ébranler l'Eglise jusque dans ses fondements, il cherche à la destituer de son plus ferme appui, en forçant les habitants d'Alexandrie à obtenir de leurs magistrats l'exil de saint Athanase. Certes, tous ces objets ressortent beaucoup plus naturellement du thème ordinaire de nos études que beaucoup de ceux que nous avons traités, mais la matière première nous manquait alors pour pouvoir les analyser. Aujourd'hui que de nouvelles recherches ont fait passer l'original sou snos yeux, et nous ont mis à même d'apprécier le caractère de ces écrits, nous nous sommes appliqué à réparer cette omission.

C'est également en étudiant l'histoire de l'Eglise dans ses sources, et en comparant entre eux plusieurs auteurs, ceux particulièrement qui nous ont paru ne pas accepter l'histoire toute faite, mais la vérifier dans ses origines, en tenant compte de ce qu'il y a de sérieux dans les anciennes chroniques, que nous avons consacré des articles spéciaux à quelques empereurs et autres princes d'Occident, pour exposer leurs relations ou leurs querelles avec le Saint-Siége, et analyser les lettres explicatives, ainsi que les lois, édits, statuts ou décrets qu'elles ont provoqués de part et d'autre.

Les croisades aussi nous ont trouvé prêt à répondre à l'appel de leurs guerriers morts pour la plus sainte des causes, et qui semblaient se réveiller de leur sommeil, pour nous reprocher des oublis si nombreux et si flagrants, qu'ils accusaient presque de notre part de l'ingratitude. En effet, ces pieuses expéditions ne comptaieut qu'un petit nombre d'historiens dans les colonnes de nos quatre volumes du *Dictionnaire de patrologie*. Nous devions donc une réparation à ces preux chevaliers, qui marchaient au combat en portant la croix brodée sur la poitrine. Aussi avons-nous fait tous nos efforts pour la leur donner aussi complète que possible, en puisant à deux mains dans la Bibliothèque des croisades de M. Michaud. Grâce à ce secours, nous croyons n'avoir omis aucune notice, ni l'analyse d'aucun récit dont la date se rapporte à la période de siècles que nous avions à parcourir. Nous avons même quelquefois dépassé un tant soit peu cette période, en faveur de quelques auteurs

privilégies, dont les relations nous semblaient caractériser plus vivement l'esprit de ces époques si diversement prodigieuses.

Le récit de ces expéditions d'outre-mer, accomplies avec un élan religieux si unanime de la part de toutes les nations, et, on peut le dire, sans témoigner trop d'orgueil, avec un entrain si particulièrement français, nous défendait de passer sous silence et de laisser dans l'ombre le tableau d'autres guerres entreprises au nom de la foi et également honorées du titre de croisades, et qui, pour avoir dressé leur camp sur le sol de la patrie, n'en eurent que plus de prédicateurs et d'historiens. Nous voulons parler des guerres des Albigeois qui, pendant plus d'un demi siècle, tinrent l'Eglise en haleine et ensanglantèrent nos belles provinces du Languedoc. Les premiers efforts de l'Espagne catholique pour repousser l'invasion des Maures nous ont également révélé des noms de chroniqueurs ou de trouvères, dont nous nous sommes cru obligé d'analyser les récits.

Enfin nous avons cru pouvoir nous permettre quelques excursions hasardées sur les domaines du XIII[e] siècle, en esquissant vivement et à grands traits les nobles figures de saint Dominique et de saint François-d'Assise, d'Alexandre de Halès et de Vincent de Beauvais; et nous sommes convaincu que, bien loin de nous en vouloir, le lecteur nous en saura bon gré. Quoique le rôle de serpent soit celui de tous qui répugne le plus à notre nature, nous n'avons pu résister au désir de nous faire tentateur, en présentant de loin un échantillon du fruit défendu; car, nous le répétons en terminant ce petit mot de préface, c'est à notre grand regret que nous renonçons au plaisir de poursuivre une étude si largement commencée. Quelle mine les siècles qui suivent nous laissaient à exploiter, pour notre profit intellectuel, et un peu aussi pour le profit de ceux qui veulent bien honorer nos pages de l'indulgence d'une lecture. Mais, brisons là, et ne nous exposons pas à la douleur d'augmenter nos regrets en en développant plus longuement les motifs.

L'abbé A. SEVESTRE.

DICTIONNAIRE

DE PATROLOGIE.



ABOLAND (ROBERT), — sur la famille duquel nous ne possédons aucuns renseignements, dut naître à Auxerre, ou dans les environs, puisque c'est là qu'il a passé sa vie. Il était attaché à la cathédrale, et, dès l'an 1166, il y remplissait les fonctions de lecteur. A ce titre il était chargé du soin des archives, de la garde des manuscrits et des chartes; et quand il y avait lieu, il en donnait lui-même des copies certifiées. A partir de l'année 1180, on a plusieurs actes de l'église d'Auxerre, délivrés ainsi *per manum Roberti lectoris*, et l'on est fort autorisé à croire que c'est bien Robert Aboland; car celui-ci, dans son testament, dont nous parlerons bientôt, se qualifie *Robertus Aboland*,

peccator, *presbyter*, *canonicus et lector sancti Stephani*. Or la cathédrale d'Auxerre était placée sous le vocable de saint Etienne.

En sa qualité de lecteur, et plus encore par ses dispositions personnelles, Aboland aimait les livres et l'étude, mais plus particulièrement l'étude de l'histoire. Ces goûts honorables établirent une liaison intime entre lui et Milon de Traînel, abbé de Saint-Marien sous les murs d'Auxerre. Milon avait formé dans son abbaye une bibliothèque considérable pour cette époque, comme le dit Robert Aboland lui-même, qui profitait plus que personne des richesses de ce dépôt. Par les conseils et avec le concours de l'abbé de saint Marien, Robert entreprit une chronique ou histoire générale, dont ils recherchèrent ensemble les premiers matériaux dans les écrits d'Eusèbe, de saint Jérôme et de Sigebert, dans les archives de l'évêque de Sens et dans les Gestes des évêques d'Auxerre. L'ouvrage néanmoins était peu avancé, en 1203, quand Milon de Traînel mourut. Ce fut en 1205 que Robert fit son testament, où se trouvent les paroles que nous avons citées. Il dispose de sa maison de ville et de trois vignobles en faveur de l'église et des chanoines de Saint-Etienne. Il assigne spécialement certains revenus et certaines rétributions à ceux qui assisteront aux Vigiles et à la Messe de son anniversaire. Il déclare qu'il a fait composer, pour le service de la même église, deux volumes contenant les passions et les vies des saints, depuis le premier mai jusqu'au premier janvier, et un troisième à porter aux stations. L'un de ces volumes se retrouvait encore en 1789 à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Après quelques détails sur un calice et des ornements sacerdotaux qu'il lègue à la cathédrale, le testateur rappelle au doyen et aux chanoines la promesse qu'ils lui ont faite de venir en procession à son enterrement. L'acte se termine par ces lignes : *Ad mandatum itaque capituli hæc omnia in præsenti cedula annotavi, et, apposito sigillo meo, ut sigillum capituli apponeretur impetravi ; actum publice in capitulo sancti Stephani anno incarnati Verbi millesimo ducentesimo quinto.*

L'abbé Lebœuf conclut de cette pièce, que Robert Aboland n'est entré qu'en 1205, c'est-à-dire, vers la fin de sa vie, dans l'ordre de Prémontré, auquel appartenait depuis 1138 l'abbaye de Saint-Marien. Il y poursuivit son travail de chroniqueur jusqu'en 1211. Les dernières lignes qu'il a rédigées concernent Raymond de Toulouse, mis hors la loi, comme fauteur de l'hérésie; puis on lit immédiatement après: *Huc usque perduxit Chronica sua frater Robertus.* Il mourut en 1212, comme l'atteste son continuateur, qui se met aussitôt à louer en lui un littérateur distingué, un écrivain éloquent, l'un des plus habiles historiens de son époque, profond dans la science des Ecritures, toujours prêt à rendre raison de chaque chose; toujours accessible, toujours affable, offrant dans la douceur et la grâce de ses traits, l'image de la pureté de son âme, mesurant les autres sur sa propre simplicité, ne soupçonnant le mal nulle part, croyant à l'amitié, et, par cela même, se faisant des amis; brûlant néanmoins du zèle de la justice, détestant le péché, mais pénétré de compassion pour le pécheur, de miséricorde et de tendresse pour le repentir ; entretenant et resserrant partout les liens de la paix, prévenant les dissensions, fidèle à ses promesses, véridique en ses discours, circonspect en ses desseins, admirable surtout par son humilité sincère, son austère tempérance et son inviolable chasteté. Cet hommage, qui n'est modifié par aucune censure, ni affaibli par aucune restriction, doit donner la plus favorable idée de celui qui le reçoit et même de celui qui le rend. Voilà tout ce que nous savons de la vie de Robert Aboland, lecteur de l'église Saint-Etienne, puis moine de Saint-Marien d'Auxerre.

Sa chronique. — L'ouvrage qui lui mérite une place dans nos colonnes est une *chronique* universelle, depuis le commencement du monde jusqu'aux premières années du XIIIe siècle. Elle commence, par une courte description des trois parties du monde. L'auteur place au centre de l'Asie le paradis terrestre, d'où jaillissent le Nil, le Gange, le Tigre et l'Euphrate, lesquels, après être rentrés sous terre, en ressortent sur plusieurs points. Il parcourt rapidement la Judée, la Syrie, l'Arménie et l'Egypte, dernière contrée de l'Asie. Il n'aperçoit que les côtes septentrionales de l'Afrique. Ses regards se portent ensuite sur l'Italie, l'Espagne et la France ou la Gaule, qu'il divise en dix-huit provinces. Cette énumération est immédiatement suivie d'une liste des rois Francs, depuis Pharamond jusqu'à Philippe-Auguste, sous lequel il écrivait, et des empereurs, depuis Charlemagne seulement jusqu'à Frédéric Barberousse. Il met l'Hibernie entre l'Espagne et la Bretagne, et il termine l'Europe au nord par la prétendue grande île appelée Scanzia. Elle figure dans un chapitre particulier consacré aux îles que l'on croyait alors connaître; sur quoi dom Rivet, qui a parlé aussi de ce sommaire géographique, a cru à propos d'observer que l'Amérique n'avait pas encore été découverte.

Dans une préface, qui se lit à la suite de ce précis, Aboland déclare qu'il l'a tiré principalement de Paul Orose et de saint Isidore de Séville. Il annonce que, par le conseil et avec l'ordre de Milon, il va s'engager dans l'histoire générale du monde, et qu'il prendra pour guide, d'abord, les auteurs sacrés, puis Eusèbe, saint Jérôme, Sigebert et Hugues de Saint-Victor ; qu'il consultera de plus Gennade, Cassiodore, Hugues de Fleuri ; qu'il puisera dans les archives de Sens, de l'église d'Auxerre et du monastère de saint Marien. Les annales anciennes, sacrées et profanes, sont distribuées chez lui en cinq âges, dont le premier finit au déluge; le second à la naissance d'Abraham;

le troisième, à l'avénement de David; le quatrième, à la destruction de Jérusalem par les Assyriens, et le cinquième, à la naissance de Jésus-Christ. Partout, il a soin de compléter les années, selon le texte de l'Ancien Testament, et selon la version des Septante. Il y ajoute d'autres indications chronologiques, prises de la série des Olympiades et de la succession des règnes. Le sixième âge comprend les 1211 années de l'ère vulgaire. L'auteur ne divise pas en sections cette partie de son ouvrage, quoiqu'elle en forme à peu près les deux tiers; mais les tableaux chronologiques d'empereurs, de rois, de pontifes, qui interrompent le cours de ses récits, y établissent des repos, soit par demi-siècles, soit à de moins longues distances. Il sait choisir avec discernement, et rapprocher avec assez d'art, les détails d'histoire civile, militaire, ecclésiastique et littéraire; il ne néglige presque aucun fait mémorable, et jusqu'au siècle de Constantin, il n'admet guère d'autres traditions fabuleuses ou suspectes que celles qu'il trouve consignées dans presque toutes les chroniques antérieures à la sienne. Il ose même se récrier contre certaines légendes; par exemple, contre celle qui concernait un Juif, appelé Judas, et devenu, disait-on, évêque de Jérusalem, sous le nom de Cyriaque, après avoir découvert aux Chrétiens le lieu où était enterrée la croix de Jésus-Christ. « Ne m'objectez pas, » dit Aboland, l'ancienne et longue pratique de réciter cette fable dans l'Eglise; sachez que lorsque la raison contredit l'usage, c'est l'usage qui doit céder à la raison. Tillemont, en citant cette réflexion judicieuse, ou, comme il l'appelle, cette excellente règle, trouve qu'elle fait beaucoup d'honneur au moine de Saint-Marien d'Auxerre.

Depuis la conversion de Constantin jusqu'à la mort de Charlemagne, la chronique d'Aboland devient un peu moins rapide; mais c'est en se surchargeant de détails monastiques, qui ne sont pas toujours d'un grand intérêt, et de narrations merveilleuses qu'une saine critique eût écartées. L'histoire de sainte Ursule et des onze mille vierges dont elle commandait l'armée, y est racontée avec complaisance. Les apparitions, les résurrections, les guérisons surnaturelles, les miracles de toute espèce se multiplient dans la dernière partie de l'ouvrage, savoir de 814 à 1211. Cependant, malgré l'énorme place qu'ils occupent, l'auteur trouve encore le moyen de dater et d'indiquer avec assez d'exactitude les principaux événements de ces quatre siècles. Il continue de profiter des travaux de ses devanciers, et spécialement de celui de Clarius, auteur d'une chronique de saint Pierre le Vif à Sens. Certains manuscrits de celle d'Aboland contiennent en marge, et seulement à partir de l'an 1000, des notes, des vers, des distiques, des épitaphes; quelques-unes de ces additions ont passé dans le texte, quoiqu'il y en ait qui supposent des circonstances ou des notions postérieures à 1212, et que d'ailleurs l'écriture en soit visiblement moins ancienne.

Plusieurs de ces additions pourraient être du moine de Saint-Marien qui a continué l'ouvrage de Robert Aboland jusqu'en 1223, ou même jusqu'en 1227, et qui d'ailleurs s'exerçait à composer des vers : il en existe de lui en l'honneur de Pierre de Riga; mais le nom de ce continuateur n'est pas connu, car, ainsi que nous le dirons bientôt, c'est par erreur que l'on a quelquefois appliqué le nom de Hugues soit à cette continuation, soit à la chronique entière. Mais entre les articles qui correspondent aux années 1212 et 1227, l'abbé Lebœuf a tiré des manuscrits et fait connaître cinq à six autres suppléments, qui concernent Hunald, évêque d'Auxerre vers 1078, personnage dont il serait fort étonnant qu'Aboland n'eût rien dit; une aurore boréale vue en 1073; Guy des Noyers, archevêque de Sens, mort en 1093, et dont nous avons fait mention en son lieu; l'abbé de Saint-Marien, Milon de Traînel, sous l'année 1203; le départ des évêques de Paris et d'Autun, Pierre et Gautier, pour la terre sainte, en 1218; enfin, divers événements arrivés à Auxerre, depuis 1265 jusqu'en 1405; par exemple, le passage de saint Louis dans cette ville, le 27 mars 1269. L'avant-dernier de ces suppléments serait du premier continuateur de Robert Aboland, et le dernier montrerait que divers rédacteurs auxerrois auraient prolongé cette chronique jusqu'aux premières années du XVe siècle.

La partie dont Aboland est l'auteur a été citée avec beaucoup d'éloges dans la *Politique sacrée* de René Chopin, fougueux ligueur, mauvais écrivain, mais fort érudit et capable de recherches profondes. Un suffrage plus honorable et que nous avons déjà indiqué est celui de Tillemont. Legendre, dans son Catalogue de nos historiens, distingue le moine d'Auxerre comme l'un des meilleurs que le moyen âge ait fournis. Philibert Papillon en porte le même jugement, et voici en quels termes en a parlé Dom Rivet, au tome IX de l'Histoire littéraire de la France : « Robert, moine de Saint-Marien, a donné de sa façon une Chronique fort estimée et d'un meilleur goût que tant d'autres.... Les histoires universelles d'Otton de Frisingue et de Robert de saint Marien, sont des ouvrages qu'on ne saurait trop estimer. » Les éditeurs du grand recueil des historiens de France adoptent pleinement cette opinion, et ajoutent que Robert devient de plus en plus exact, à mesure que ses récits se rapprochent des temps où il a vécu. M. Brial, dans la préface du tome XVIII de cette collection, publié en 1822, dit que « c'est un ouvrage excellent, qui a mérité les suffrages tant des anciens que des modernes, non-seulement à cause de l'élégance du style, mais pour l'exactitude et l'abondance avec lesquelles l'auteur a recueilli tous les événements arrivés dans le monde. » Nous n'ajouterons rien à ces éloges; quant au style, on en peut juger

par les lignes que nous avons eu occasion de transcrire.

Cette *Chronique*, surtout depuis le milieu du XIe siècle, contient le récit de plusieurs faits qui sont présentés comme miraculeux. La bonne foi du chroniqueur est, sans doute, à l'abri de tout soupçon; mais il serait permis de se défier tant soit peu de sa crédulité. C'est, à notre avis, une restriction qu'il convient de mettre à ce que l'on rapporte de son exactitude, en ce qui concerne les temps les plus rapprochés du sien. Ses relations méritent de la confiance, quand elles rentrent dans l'ordre naturel des choses de ce monde; elles se replacent alors au nombre de celles où l'histoire du XIIe siècle doit être étudiée. Nous en croyons même la lecture tout à fait indispensable à quiconque veut recueillir tous les matériaux de nos annales, depuis la mort de Charlemagne jusqu'à la fin du règne de Philippe-Auguste. Il n'y a pas jusqu'aux fables mêmes qu'Aboland a grand soin d'y maintenir qui ne contribuent à faire connaître l'esprit, les croyances et les mœurs de cet âge.

La chronique de saint Marien a été reproduite partiellement dans plusieurs recueils; mais la première jusqu'ici et, à vrai dire, la seule édition complète, est celle que Nicolas Camusat publia en 1608, à Troyes, chez Moreau dit le Coq. C'est un *in*-4°, dans lequel, après une dédicace à l'évêque de Sens, le corps de l'ouvrage occupe 113 feuillets, suivis d'une table en quatre pages.

Ecrits qui lui sont attribués. — Outre cette Chronique, Sander et d'après lui Fabricius, attribuent à Robert d'Auxerre un traité manuscrit *Des hérésies*, conservé dans l'abbaye des Dunes en Flandre. Nous n'avons aucun moyen de vérifier si ce livre est d'Aboland ou de quelque autre Robert son confrère et son contemporain. On reste à peu près dans la même incertitude à l'égard d'un écrit imprimé en 1719, sous le nom de Robert, et avec la tradition de l'évêque d'Auxerre. Nous croyons qu'il pourrait être d'Aboland, lecteur archiviste de cette église, aussi bien et même plutôt que d'un autre moine Robert que nous ne tarderons point à désigner.

Les notices qu'ont données sur la vie et les ouvrages du moine de saint Marien, Vossius, Aubert Le Mire, du Boulay et Lepaige, sont imparfaites et fort inexactes. C'est gratuitement que Fabricius le fait prieur de son monastère; et il ne s'abuse pas moins lorsqu'il affirme que ce monastère s'appelait Saint-Mérien et non Saint-Marien. Aboland n'est bien connu que depuis les recherches de l'abbé Lebœuf, qui en a consigné les résultats, d'abord dans une consultation adressée au P. Desmoulins, puis dans ses mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre.

Le même abbé Lebœuf distingua de Robert Aboland un autre Robert, son contemporain, Auxerrois et religieux de l'ordre de Prémontré comme lui, mais prieur de Notre-Dame de la Hors, et n'habitant point l'abbaye de saint Marien. Tout ce que l'on sait de la vie de ce prieur, c'est que, malgré sa gravité et la considération dont il jouissait, il fut condamné à recevoir la discipline dans le chapitre d'Auxerre, et à faire une retraite à saint Marien, en y jeûnant au pain et à l'eau. Cette sentence, prononcée par Guillaume de Seignelay, alors doyen de cette cathédrale, avait pour motif la résistance que Robert de la Hors et plusieurs autres ecclésiastiques réguliers et séculiers s'étaient avisés d'opposer à un interdit lancé par l'évêque. Robert, après avoir subi sa pénitence, fut rétabli dans son prieuré. On lui a quelquefois attribué l'écrit intitulé: *Tradition de l'église d'Auxerre*.

ABSALON, abbé de Saint-Victor, à Paris. — Nous trouvons deux auteurs de ce nom, vivant dans le même temps, tous les deux religieux profès de Saint-Victor, et ayant, l'un et l'autre, composé des sermons. La seule différence qui les distingue, c'est que l'un fut abbé de Springkirsbach, au diocèse de Trèves, à peu de distance de Witlich, et l'autre, abbé de Saint-Victor, à Paris, où il mourut le 17 septembre 1203.

Tous les écrivains modernes qui ont eu occasion de parler de ce dernier, le distinguent de son homonyme sous le nom duquel ses sermons ont été imprimés. Mais ne pourrait-on pas dire que ce fut un seul et même personnage, lequel aurait été successivement abbé de Springkirsbach et de Saint-Victor de Paris? C'est l'idée que fait naître la conformité qui se rencontre dans leur nom, leur profession dans le même ordre et la même maison, le temps où ils vécurent, et le genre de talent qui les caractérise. Tant de conformité serait fort extraordinaire, s'il fallait admettre deux personnages; elle n'est pas dans le cours ordinaire des choses. Nous ne ferons donc de ces deux abbés qu'un seul et même auteur, auquel nous attribuerons les sermons qui existent.

A l'appui de notre opinion, nous citerons un passage de Césaire d'Eisterbasch, auteur contemporain, qui raconte qu'à l'époque où Absalon fut appelé à Springkirsbach, un chanoine de la communauté vit en songe un flambeau ardent entrer dans la maison; qu'à cette merveille, tous les confrères étant accourus avec des cierges éteints, ce flambeau s'approcha de tous, l'un après l'autre, et leur communiqua sa lumière. C'était, dit l'auteur, un présage de l'heureux changement que devait opérer le nouvel abbé dans cette communauté tombée dans le relâchement. En effet, Absalon fit revivre dans cette maison la pratique exacte de la règle de saint Augustin, telle qu'elle existait dans l'abbaye de Saint-Victor, qui, comme on le sait, était devenue le modèle de presque toutes les communautés religieuses du même ordre, non-seulement en France, mais encore dans les pays étrangers.

Césaire ne marque pas la date de cet événement, ni le temps auquel on peut rapporter le commencement de la prélature d'Absalon à Springkirsbach. Browerus, dans ses *Annales du diocèse de Trèves*, a placé à l'an-

née 1214 ce qui concerne la prélature d'Absalon. Cela dérangerait notre système, s'il donnait quelques preuves de son assertion; mais il n'en donne aucune, et, ce qui prouve qu'il n'en avait pas, c'est qu'il se contente d'écrire d'une manière vague : *his temporibus.*

Nous nous croyons donc autorisés à dire qu'Absalon, après avoir rempli sa mission à Springkirsbach, pour la réforme de ce monastère, aurait été rappelé à Saint-Victor, où il fut installé abbé en 1198, après la mort de Bernard, décédé le 28 mai de la même année, et où il mourut lui-même, comme nous l'avons dit, le 17 septembre 1203. Ainsi, s'il a été réellement abbé de Springkirsbach, ce que nous sommes loin de contester, ce n'a pu être qu'avant l'année 1198, car on lit dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Victor, son épitaphe en ces termes :

Absalon hic finem suscepit amœnum,
Ad solium raptus æterna luce serenum :
Illustris senior, cui mundi gloria vilis,
Septimus a primo pastor fuit hujus ovilis.

Le premier de ces quatre vers semble indiquer qu'Absalon ne fut pas toujours résidant à Saint-Victor, et que, s'il en fut éloigné pour un temps, il eut beaucoup de plaisir à y retourner.

Sermons. — Quoi qu'il en soit, nous allons rendre compte des sermons qui ont été imprimés deux fois, sous le nom de l'abbé de Springkirsbach; d'abord, en 1534, in-folio, à Cologne, par les soins de Daniel Schilling, abbé de ce monastère; et ensuite à Milan, in-4°, en 1605, sous ce titre : *Sermones in præcipuas christiani cultus solemnitates, auctore D. Absalone, abbate Springkirsbacensi, canonico regulari, jam inde ab annis ferme quingentis editi, recens autem castigati, scholiisque et indicibus aucti, in gratiam R. patris D. D. Celci* Dugnani, *canonicorum regularium Salvatoris Lateranensium abbatis generalis, opera D. Basilii* Serenii, *ejusdem congregationis canonici, Mediolanensis presbyteri, verbi Dei prædicatoris.*

Ces sermons sont au nombre de cinquante-un : cinq pour le temps de l'Avent, trois pour la fête de Noël, cinq pour le jour de l'Epiphanie, six pour le Carême, un pour le jour de Pâques, trois pour l'Ascension, quatre pour la Pentecôte, un pour la nativité de la sainte Vierge, trois pour la Purification, et trois pour la fête de l'Assomption. Viennent ensuite les sermons pour les fêtes des saints : un sur saint Augustin, un sur saint Victor, deux pour la fête de tous les saints, deux applicables indistinctement à tout saint dont on célèbre la fête, deux pour la dédicace de la basilique du Sauveur à Rome, deux pour la dédicace d'une église, et quatre enfin débités devant l'assemblée du chapitre général.

Un espagnol, nommé Pierre de Alera et d'Astorga, a encore inséré dans son *Mariale* quelques-uns des sermons d'Absalon, concernant la Mère de Dieu, qu'il a extraits des livres imprimés.

La plupart de ces sermons se trouvent également dans un manuscrit de Saint-Victor, coté i j, 10, puis 183, et aujourd'hui à la bibliothèque royale, 731; écriture du XIII° siècle; il ne contient que trente-quatre sermons disposés dans un ordre tout différent de celui qu'on a suivi dans les imprimés, parce qu'apparemment on les mettait originairement au net à mesure qu'ils étaient prononcés.

Plusieurs de ces sermons se trouvent encore mêlés parmi ceux de l'abbé Jean le Teutonique, qui fut successeur d'Absalon, dans un manuscrit de Saint-Victor, coté autrefois 86, aujourd'hui 59.

Casimir Oudin dit avoir vu à la bibliothèque de Saint-Victor un manuscrit ayant pour titre : *Sermones venerabilis Absalonis canonici regularis apud S. Victorem ad muros parisienses, et postmodum abbatis in Germania.*

Nous n'avons pas retrouvé ce manuscrit; mais dans celui que nous avons sous les yeux, on lit d'une écriture assez récente : *Sermones Absalonis quondam abbatis S. Victoris Parisiensis in diversis festivitatibus.*

Ces deux inscriptions, bien loin d'être en opposition, rentrent dans notre système; et si elles prouvent quelque chose, c'est qu'Absalon a fort bien pu être successivement abbé en Germanie et à Saint-Victor.

Quant au mérite de ces sermons, on les dit composés dans le goût de ceux de saint Bernard, que l'auteur aurait pris pour modèle. Cela est vrai, si l'on a égard aux sorties fréquentes qu'on y fait contre le luxe et les désordres qui régnaient alors dans le clergé; mais il s'en faut bien que ces sermons égalent, pour le style, ceux de l'illustre abbé de Clairvaux. C'est presque toujours dans un sens allégorique ou tropologique qu'on y cite, suivant le goût du temps, l'Ecriture sainte.

ABUNDIUS, évêque de Côme, en Italie, vivait dans le milieu du V° siècle, et fut un des plus pieux et des plus savants prélats de son temps. — L'Eglise d'Orient étant troublée par les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, le Pape saint Léon choisit Abundius pour y soutenir la foi catholique, et pour régler ce qui regardait l'ordination irrégulière d'Anatole, évêque de Constantinople. Il l'envoya en cette ville, en qualité de légat, avec Astérius, autre évêque italien, et deux prêtres nommés Basile et Senator. Abundius étant arrivé à Constantinople en 450, peu de temps après l'élection de l'empereur Marcien, assista au concile assemblé par Anatole, qui s'appuyait de la faveur de Marcien et de l'impératrice Pulchérie, pour se réconcilier avec l'Eglise romaine. Anatole y invita les légats et y fit lire la lettre de saint Léon à Flavien avec de grands éloges; puis, avec tout le concile, il prononça anathème contre Nestorius et Eutychès. De retour en Italie avec les autres légats, et après avoir rendu compte au Souverain Pon-

tife du succès de leur légation, celui-ci les chargea, lorsqu'ils partirent pour regagner leurs églises, d'une lettre pour Eusèbe, évêque de Milan, par laquelle il le priait d'assembler les évêques de sa métropole, et de faire lire en leur présence sa lettre à Flavien, afin qu'ils y donnassent leur approbation, en anathématisant à leur tour les hérésies qui attaquaient le mystère de l'Incarnation. Eusèbe fit ce que saint Léon lui demandait. On ne marque pas en quel lieu les évêques s'assemblèrent; mais il y a toute apparence que ce fut à Milan. Ils s'y trouvèrent au nombre de vingt. On commença la séance par la lecture de la lettre de saint Léon à Eusèbe, et après qu'Abundius et Senator eurent fait le rapport de ce qu'ils avaient accompli et remarqué dans l'Orient, on lut la lettre du Pape à Flavien, laquelle fut unanimement approuvée comme conforme à la doctrine de l'Evangile et des Pères. Les évêques anathématisèrent ensuite tous ceux qui suivaient une doctrine impie sur le dogme de l'incarnation. La lettre synodale qu'ils écrivirent à saint Léon se trouve parmi celles de ce Père; elle ne porte en tête que le nom d'Eusèbe, mais tous les évêques, au nombre desquels Abundius, y souscrivirent pour marquer qu'ils en approuvaient le contenu. Abundius mourut à Côme, le 2 avril 469. Malgré que l'on connaisse plusieurs lettres qui lui furent adressées par les écrivains ecclésiastiques de son époque, on ne possède aucune de ses réponses. On ne retrouve de lui que quelques allocutions prononcées dans les conciles auxquels il assista, et le double rapport qu'il fit à saint Léon et au concile de Milan sur le résultat de sa légation à Constantinople. Ces pièces font partie de toutes les collections des conciles.

ACHARD, maître des novices à Clairvaux, a été, comme nous l'avons remarqué, confondu par Vossius avec Achard, abbé de Saint-Victor, puis évêque d'Avranches. — Celui qui fait le sujet de cet article embrassa l'état monastique vers l'an 1124, sous saint Bernard, qui l'employa d'abord à la fondation de quelques nouveaux couvents. Par exemple, Achard contribua en 1134, à l'établissement du monastère d'Hemmerode, au diocèse de Trèves. Ce fut alors, et non loin de cette ville, qu'il visita, par ordre de saint Bernard, un solitaire nommé Gezelin, Gizelin ou Schozelin. Parvenu à un âge plus avancé, Achard devint directeur des novices de Clairvaux, et, par le dévouement avec lequel il s'acquitta de cette fonction, il remplit toutes les espérances de l'abbé qui l'en avait chargé. Cave nous le représente comme un grand philosophe et comme un théologien célèbre; mais cet éloge n'est confirmé par aucune production de l'auteur, ni par aucun témoignage contemporain. Herbert, et l'auteur du grand Exorde de Cîteaux ne louent dans Achard que les vertus d'un moine et le zèle d'un maître de novices. Ils ne nous apprennent point la date de sa mort; mais Henriquez, dans son Ménologe, la place au 15 septembre 1170.

SES ÉCRITS. — De Visch n'a jamais lu, ni rencontré personne qui eût lu les *Sermons* d'Achard aux novices de Cîteaux. Montfaucon toutefois en indique deux, l'un sur les sept déserts, et l'autre sur tous les saints; mais nous apprenons dans l'article suivant à reconnaître le véritable auteur de ces deux discours. L'écrit que l'on a le plus attribué au moine Achard, est une vie de cet ermite allemand, Schozelin ou Gezelin dont il vient d'être question. Mais la composition de cet opuscule nous paraît appartenir autant ou même plus, à Herbert, novice à Cîteaux sous Achard et depuis archevêque en Sardaigne, qu'à Achard lui-même.

Voici le fait. Herbert a composé sur les miracles des moines cisterciens, trois livres dont le P. Mabillon a inséré quelques fragments dans le second volume des œuvres de saint Bernard. Or, le premier de ces fragments concerne Achard, et cet article se termine ainsi : « Lorsque nous étions novices, cet excellent directeur, pour nous exciter par des exemples à la pratique des vertus, nous racontait beaucoup d'histoires, entre lesquelles j'ai résolu d'écrire celle qui m'a le plus frappé. » Et en effet, Herbert se met aussitôt à raconter l'histoire de Schozelin; et, comme il ne la connaît que par les récits d'Achard, c'est Achard lui-même qu'il fait parler. Quand l'histoire est terminée, Herbert reprend la parole en ces termes : « Tels étaient les exemples par lesquels Dom Achard nous fortifiait dans la pratique de la vertu.... « Enfin, » continue Herbert, « Achard mourut lui-même et fut enseveli dans le sépulcre de ses frères, *in sepulcro fratrum suorum.* »

D'après ce simple exposé, nos lecteurs peuvent juger si le véritable auteur de la Vie du solitaire allemand est Achard, qui la racontait, ou bien Herbert, qui prit la peine de la rédiger par écrit. Au surplus, cet opuscule, qui occupe trois colonnes, dans le tome II des œuvres de saint Bernard, se peut lire encore dans le Recueil des Bollandistes au 6 août. Il avait été publié pour la première fois par Arnold Raisse en 1624. Baillet, qui l'a traduit en français, prétend que les vertus de saint Gezelin sont au dessus de la portée de l'imitation des hommes. « Mais, ajoute-t-il, sa vie mérite d'être publiée, pour nous prémunir contre la témérité de ceux qui condamnent ce qui passe le raisonnement. » La manière de vivre de saint Gezelin était réellement tout à fait surnaturelle. On le vit pendant quatorze ans errer tout nu, pour l'amour du Christ, dans les forêts et par les montagnes; n'ayant pour toit que le ciel, pour vêtement que l'air, pour nourriture que celle que partageaient avec lui les animaux.

Que d'autres plus habiles que nous, en lisant cette vie, s'appliquent à séparer distinctement ce qui appartient à Herbert de ce qui appartient à Achard, nous leur en saurons gré, et nous compterons avec plaisir ce maître des novices de Clairvaux au nombre des auteurs.

ACHARD, évêque d'Avranches, né en Angleterre, suivant les uns, et, suivant les autres en Normandie, reçut sa première éducation parmi les chanoines réguliers de Brindlington, au diocèse d'York. — De là il vint perfectionner ses études à Paris, où il embrassa la vie religieuse dans l'abbaye de Saint-Victor. Il y eut pour maître le célèbre Hugues, qui commençait à jeter les fondements de la haute réputation où l'élevèrent bientôt sa science et ses vertus. Ce modèle excita son émulation et il ne tarda pas à s'en approcher. On a la preuve de l'estime que Hugues professait lui-même pour le savoir d'Achard, dans deux passages de ses commentaires sur saint Paul, où il lui fait l'honneur de le citer comme une autorité; 1° touchant le péché originel, qu'Achard faisait consister dans la privation de la justice; 2° sur la question de savoir si l'eau, dans le sacrifice de la Messe, est changée en vin. « Les uns, dit-il, sont pour l'affirmative; les autres, pour la négative; et ce dernier sentiment, que nous tenons de maître Achard, est le nôtre. »

La sagesse de sa conduite allait de pair avec ses lumières. Gilduin, abbé de Saint Victor, étant mort le 13 avril 1155, les moines qui formaient le chapitre ne jugèrent personne plus capable qu'Achard de le remplacer, et ils ne furent pas trompés dans leur choix; il fut attentif à maintenir les choses sur le bon pied où il les avait trouvées. En 1157, il fut élu par le clergé de Séez, pour succéder à l'évêque Girard, mort le 29 mars de cette année. Mais Henri II, roi d'Angleterre, défendit de le nommer, et lui substitua Froger, uniquement, dit à ce propos saint Thomas de Cantorbéry, parce que le Pape Adrien IV avait favorisé son élection. Achard se consola sans peine de ce contre-temps. Quatre ans après, l'église d'Avranches jeta, à son tour, les yeux sur lui, pour le mettre à la place de l'évêque Herbert, que la mort avait enlevé le six septembre de l'an 1160. Comme ce choix, dit le même saint Thomas, n'avait point été concerté avec le Pape, le roi d'Angleterre n'y mit aucune opposition.

Achard conserva sur le siége épiscopal l'esprit de son premier état, et, autant que ses nouvelles obligations le lui permirent, il pratiqua les mêmes observances qu'à Saint-Victor. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut lui qui introduisit ou rétablit la vie commune et régulière dans la cathédrale d'Avranches; car cette église est citée depuis son époque parmi celles qui, conformément aux canons, embrassèrent au XIIe siècle cette manière de vivre. Achard prolongea sa carrière jusqu'au 29 mai 1171. L'histoire le met au nombre des grands prélats de son siècle. Son corps fut inhumé dans l'église des Prémontrés de la Luzerne, dont il fut un des plus insignes bienfaiteurs.

Ses écrits. — Parmi un certain nombre d'écrits composés par Achard, nous n'avons d'imprimés que deux lettres. La première, qui a été publiée par Duchesne et par dom Martène, est adressée à Henri II, roi d'Angleterre, pour revendiquer une somme d'argent qui avait été léguée aux pauvres par un de ses sujets. A la suite de cette lettre dom Martène en a donné une seconde, adressée à Arnoul, évêque de Lizieux, laquelle paraît se rapporter au même objet. Achard n'était qu'abbé de Saint-Victor lorsqu'il les écrivit. On voit, par une troisième lettre qui est de Louis le Jeune, que ce prince était très-mécontent de le voir passer à l'évêché d'Avranches. Aussi défend-il rigoureusement aux religieux, de lui rien laisser emporter.

Cependant, indépendamment de ses lettres, il reste de lui plusieurs ouvrages qui n'ont pas été imprimés.

1° Un traité ou sermon *sur l'abnégation de soi-même*. C'est le vrai titre, et non pas *De la tentation de Jésus-Christ*, comme le marquent plusieurs bibliographes. Nous l'appelons sermon, parce que cette dernière dénomination paraît mieux lui convenir. Il est certain, par le début, qu'il fut prononcé dans le chapitre de Saint-Victor. Il a pour texte ces paroles de saint Matthieu (IV, 1): *Ductus est Jesus a spiritu in desertum, ut tentaretur a diabolo*. Après quoi l'auteur poursuit: « Terminons ici la lecture de l'Evangile; car dans le discours que nous allons vous faire, il ne faut pas nous jeter dans des écarts. » Le dessein de l'auteur est de conduire l'âme chrétienne à la plus éminente perfection, par les sept degrés de l'abnégation évangélique, qui la font entrer, selon lui, comme dans sept déserts, où, dépouillée d'elle-même et de toutes choses, elle s'unit intimement à Dieu. Comme Jésus-Christ entrant dans le désert aussitôt après son baptême est le plus excellent modèle de cette abnégation, Achard s'applique à rechercher les principaux traits qui ont caractérisé la solitude de l'Homme-Dieu, afin que nous puissions les imiter. La lumière et l'onction sont répandues avec abondance sur cet ouvrage, assorti à toutes les conditions, mais plus particulièrement à l'état religieux. Depuis que l'auteur eut permis d'en tirer des copies, on ne se contenta pas d'en faire des lectures particulières, on le lisait encore à la table commune. Au siècle passé, le P. Gourdan en a fait une traduction française, qu'il était prêt à mettre au jour, lorsque la mort l'enleva en 1729.

2° Sanderus indique, comme existant dans l'abbaye de Dunes, en Flandre, un recueil de sermons d'Achard. On voit aussi de lui un sermon sur la Toussaint, dans l'abbaye de Vauclair, à la tête d'un manuscrit où se rencontre le traité *De l'abnégation de soi-même*, mais sous le titre de *Traité des déserts*.

3° Un opuscule de la division de l'âme et de l'esprit, qui commence par ces mots: *Substantia interior quæ una cum corpore constituit hominem;* il existe dans la bibliothèque de Saint-Victor et dans celle de Saint-Benoît de Cambridge; mais dans le manuscrit de la première, le nom de l'auteur n'est désigné que par un *A*, qui pourrait aussi bien indiquer Adam de Saint-Victor,

si le nom d'Achard n'était exprimé tout entier dans l'exemplaire de la seconde.

4° Un traité *De la Sainte Trinité*. Casimir Oudin ni aucun autre bibliographe ne paraissent avoir connu cet ouvrage d'Achard ; nous ignorons nous-même s'il se rencontre encore aujourd'hui dans quelque dépôt ; cependant il n'en est pas moins réel. Jean de Cornouailles le cite dans son *Eulogium* sous le nom d'Achard.

5° C'est par erreur et pour n'avoir pas distingué notre auteur d'un autre Achard, maître des novices de Clairvaux, que Vossius attribue à l'évêque d'Avranches, une Vie de saint Gezelin ou Schozelin, solitaire au diocèse de Trèves, que les Bollandistes ont imprimée, au 6 août, dans leur recueil, comme extraite du livre des miracles de saint Bernard par Herbert.

6° Enfin quelques-uns donnent encore à Achard un opuscule qui a pour titre *Soliloquium de instructione animæ;* d'autres le mettent parmi les écrits d'Adam de Saint-Victor, parce qu'apparemment le nom de l'auteur n'était désigné que par la lettre *A*, qui peut servir d'initiale aux deux noms ; Oudin prouve que le véritable auteur est Adam, prémontré écossais.

Nous faisons des vœux pour que ceux de ces ouvrages qui appartiennent à Achard soient bientôt imprimés dans le Cours complet de Patrologie de M. l'abbé Migne.

ADALBERON, abbé d'Elwangen, et depuis évêque d'Augsbourg, florissait sur la fin du IXe et au commencement du Xe siècle. — Il fut précepteur de Louis IV, fils de l'empereur Arnoul, qui le consultait souvent sur les plus grandes affaires. Il écrivit quelques vies de saints, et entre autres celles de saint Ariolphe ou Harinlphe, premier abbé d'Elwangen. Adalbéron mourut en 909.

ADAM, abbé d'Evesham, dans le monastère de ce nom en Angleterre, vivait vers l'an 1160. — Il a laissé un volume de Sermons, un autre de Lettres, et un troisième des Miracles de la sainte Eucharistie.

ADAM, chanoine régulier de Saint-Victor de Paris, né à Arras, mort en 1177, fut inhumé dans le cloître de cette abbaye. — Parmi les dix vers qu'il avait composés pour son épitaphe, et que l'on voyait encore sur son tombeau avant la révolution, on remarque ceux-ci :

Unde superbit homo, cujus conceptio culpa,
Nasci pœna, labor vita, necesse mori?

Les monuments les plus anciens qui nous restent de la plume d'Adam, sont des proses rimées ou séquences destinées à être chantées à la Messe, dans les grandes solennités. Dans l'éloge d'Adam, publié par Dom Martène, Jean de Toulouse, prieur de Saint-Victor, mort en 1659, donne une haute idée de ces compositions. Adam, selon lui, a saisi parfaitement le véritable esprit du genre ; il est admirable pour la rapidité du trait, l'harmonie des finales, l'élégance du style, le choix des expressions, la beauté des sentences, l'application des figures et des prophéties, qui, souvent obscures dans le texte sacré, deviennent, par la manière heureuse dont il sait les employer, plutôt une histoire qu'un simple ornement de son sujet. Antoine Démocharès et Bellote ne s'éloignent pas beaucoup de ce jugement. Plein de la même estime pour ces proses, Josse Clictowe en a recueilli trente-sept dans son *Elucidarium ecclesiasticum*, qu'il a ornées d'un commentaire, pour mieux faire sentir les beautés qu'il a cru y découvrir. L'éditeur déclare n'avoir rencontré dans les manuscrits de Saint-Victor, que ces trente-sept proses ; mais il présume que beaucoup d'autres ont été victimes de l'injure du temps.

Quant au mérite de ces pièces, ce serait outrer l'admiration que d'adopter sans réserves, les éloges qu'on leur a donnés. Elles étaient bonnes pour le temps, et elles étaient même les meilleures qu'on eût vues jusqu'alors. Mais il a paru depuis des modèles en ce genre, qui les ont fait totalement oublier, et avec lesquels elles ne peuvent réellement entrer en comparaison.

Dans la prose de saint Jean l'Evangéliste, nous remarquons un trait qui mérite d'être mis sous les yeux des lecteurs ; on sait que dans l'esprit de plusieurs alchimistes, ce saint passe pour avoir eu le secret du grand œuvre. Adam partageait cette opinion, et donne à entendre qu'elle était déjà connue de son temps. Ecoutons-le :

Cui gemmarum partes fractas
Solidasset, has distractas
Tribuit pauperibus ;
Inexhaustum fert thesaurum,
Qui de virgis fecit aurum
Gemmas de lapidibus.

Ce n'est ni Adam ni ses contemporains qui avaient imaginé cette histoire. On la retrouve dans les livres de saint Isidore, et il y a toute apparence que c'est delà que les savants du XIIe siècle, avaient tiré cette anecdote.

On attribue à notre auteur divers autres écrits que nous ne sommes pas en état de lui garantir, et dont quelques-uns même sont manifestement supposés.

1° Une exposition du *Cantique des cantiques*, qui se conservait manuscrite à la bibliothèque de Sorbonne et dans celle de l'abbaye de Dunes en Flandre, où elle porte pour titre : *Magistri Adam expositio in Cantica canticorum*. Voilà bien, à la vérité, le nom de notre auteur, mais il n'était pas le seul qui s'appelât Adam au XIIe siècle et au suivant.

2° Un commentaire sur l'Epître aux Hébreux, dont il y avait, du temps de Sanderus, un exemplaire manuscrit à l'abbaye du Val Saint-Martin, à Louvain, sous ce titre : *Adam Anglicus super epistolam ad Hebræos*. Cette inscription souffre encore quelque difficulté, parce qu'elle convient aussi bien et peut-être mieux à Adam, religieux prémontré qu'à Adam de Saint-Victor. Au reste, ce prémontré était écossais de naissance, profès de Saint-André en Ecosse, où il mourut, suivant Oudin et Cave.

3° Dom Martène attribue également à notre auteur une explication des prologues de saint Jérôme sur les livres de la Bible, explication dans laquelle, dit-on, il fait souvent mention d'un autre livre de sa façon, intitulé. *Summa de vocabilibus Bibliæ, seu Summa Britonis.* Mais il est constant que cette Somme est de Guillaume Breton, cordelier, dont le nom et le surnom se lisent à la tête de cet ouvrage dans deux manuscrits, l'un provenant de la bibliothèque de Saint-Germain des Prés, et l'autre du collége de Navarre, où l'on trouve, à la tête, la profession de l'auteur exprimée dans deux vers. D'où il résulte que cette explication des préfaces de saint Jérôme part de la même plume.

4° Dom Bernard Pez dit avoir rencontré dans plusieurs bibliothèques d'Allemagne une petite Somme versifiée, qui traite des rites et des canons. Dans un manuscrit du XIVe siècle, dit-il, elle porte le nom d'Adam de Saint-Victor; dans un autre, à peu près du même âge, l'auteur est nommé Maître Adam, frère Mineur; et dans un troisième, conservé à l'abbaye de Molck, on lit en tête de cet opuscule : *Incipit Summa magistri Adæ. Primo qualiter collectæ dicendæ sint in Missa.* La pièce débute par ces mots : *In summis*, qui sont les mêmes qui commencent, suivant Simler, une Somme en vers, imprimée à Cologne en 1502.

5° Parmi les manuscrits des chanoines reguliers de Saint-Victor de Corsendoncq, on voit *Soliloquium mag. Adæ de Sancto-Victore*, ouvrage dont les premiers mots sont : *Dominis suis venerandis*, etc. Jean Picard, dans ses notes sur la vingt-neuvième lettre de saint Anselme, cite cet ouvrage sous le nom d'Adam de Saint-Victor. Mais par les passages qu'il en cite, il est évident que c'est le même que le *Soliloquium de instructione animæ* publié sous le nom d'Adam prémontré.

6° Duverdier, dans sa bibliothèque française, fait Adam de Saint-Victor auteur du grand Marial de la Mère de Vie, traduit du latin, et imprimé à Paris, pour la première partie, en 1537, in-4°; et pour la seconde, en 1539, par Thielman Vivian. « Mais aucuns, ajoute-t-il, attribuent ladite œuvre à un nommé Raymond l'Ermite. Tout ce que l'on peut revendiquer dans ce livre pour Adam de Saint-Victor, c'est la traduction de sa prose à l'honneur de la sainte Vierge, comme porte le titre imprimé : » *Le grand Marial de la Mère de Vie, des oracles, mérites, louanges*, etc., *de la Vierge Marie, avec la prose de Maître-Adam de Saint-Victor, en l'honneur de la Vierge, translaté de latin en français.*

7° Parmi les manuscrits de l'abbaye de Dunes, un voit un Commentaire de Maître-Adam sur les quatre livres des Sentences, et, dans ceux de l'abbaye de Saint-Thierry, ce même ouvrage porte les noms de Maître-Adam de Saint-Victor. Si cette inscription était vraie, Adam serait le premier des Commentateurs du maître des Sentences. Mais il y a bien de l'apparence que c'est plutôt l'ouvrage du cordelier Adam de *Marisco*, qui composa dans le XIIIe siècle, un Commentaire sur les *Sentences*, avec un autre sur le *Cantique des cantiques.*

8° Dom Mabillon a imprimé, sous le nom de notre auteur, une épitaphe de saint Bernard, commençant par ces mots : *Claræ sunt valles*, laquelle se trouve parmi les poésies de Philippe Harveng, abbé de Bonne-Espérance : peut-être n'est-elle ni de l'un ni de l'autre, car les rédacteurs de la Gaule Chrétienne la donnent sans nom d'auteur. Un des continuateurs de l'Histoire littéraire de la France, qui a donné séparément la vie de saint Bernard et de Pierre le Vénérable, fait honneur à notre Adam de l'épitaphe du saint abbé de Clairvaux. C'est une erreur; elle a pour auteur, Simon Chèvre-d'Or, comme nous le dirons à son article.

On voit que de tant d'ouvrages attribués à Adam de Saint-Victor, on ne peut revendiquer comme lui appartenant réellement que les proses ou séquences dont nous avons parlé.

ADAM, abbé de Perseigne. — Adam nous apprend lui-même, dans une de ses lettres, qu'après avoir été d'abord chanoine régulier, il se fit bénédictin, puis entra enfin dans l'ordre de Cîteaux ; mais il ne dit pas dans quels monastères il avait embrassé ces différentes professions ; c'est ce que nous allons essayer de découvrir.

Dom Martène pense qu'en quittant son canonicat, Adam se retira à Marmoutiers, parce qu'en ce temps-là, en effet, il trouva dans cette abbaye un moine nommé Adam, lequel avait de grandes relations avec les chanoines réguliers. Aussi voyons-nous que Geoffroi, sous-prieur de Sainte-Barbe en Auge, dans une lettre adressée à André, archidiacre de Tours, et écrite vers l'an 1173, le pria de saluer de sa part Adam-Armoire, c'est-à-dire, bibliothécaire de Marmoutiers, son ami, qui, bien qu'il tire son nom de la terre, dit-il, n'en a pas moins de goût pour les choses du ciel.

Ce terme de *confamiliarem*, que nous avons traduit par le mot ami, pourrait faire croire qu'Adam et Geoffroi avaient été commensaux à Sainte-Barbe, quoiqu'on puisse nous objecter que le sous-prieur Geoffroi, ayant demeuré longtemps à Beaugerais en Touraine, avait pu se lier d'amitié avec le bibliothécaire de Marmoutiers. Mais une autre considération vient à l'appui de notre conjecture. Parmi les lettres de l'abbé de Perseigne, il en est une dans laquelle il entreprend de répondre à certains détracteurs, qui trouvaient mauvais que, dans une hymne du bréviaire, on égalât saint Martin aux apôtres, *Martine par apostolis.* L'auteur, nommé Adam, ne prend pas d'autre qualification que celle de vénérateur de saint Martin. En supposant qu'Adam n'était encore que bibliothécaire de Marmoutiers lorsqu'il écrivit cette lettre, comme elle se trouve parmi celles de l'abbé de Perseigne, on peut donc croire que c'est le même Adam qui, comme il le dit, fut consécutivement moine régulier, puis moine de

l'ordre de saint Benoît, et enfin moine de Cîteaux.

Quoi qu'il en soit, Adam s'étant rendu chez les Cisterciens, vraisemblablement à Pontigny, il y fut très-bien accueilli et jugé si capable qu'on le dispensa des épreuves du noviciat. Bientôt après, il fut fait abbé de Perseigne, au diocèse du Mans, vers l'an 1180. Il était certainement revêtu de cette dignité en 1191, puisqu'en cette année il signa, comme abbé de Perseigne, une charte par laquelle Robert, comte d'Alençon, fondait à saint Vincent du Mans l'anniversaire de son frère Jean, le jour même des obsèques de ce prince. Cette charte n'est pas datée, mais on sait que Jean II, fils de Jean Ier, comte d'Alençon, mourut le 6 mai 1191, la même année que son père.

Un historien anglais, Raoul de Coggesale rapporte, sous la date de 1195, que notre abbé, ayant fait un voyage à Rome, eut une conférence avec le fameux Joachin, abbé de Flore, dans la Calabre, dont les révélations faisaient alors grand bruit. « Il fut interrogé, dit l'historien, par un homme également éloquent et religieux, l'abbé de Perseigne, qui lui demanda de quelle autorité il publiait ses visions; si c'était par esprit de prophétie, par simple conjecture, ou par révélation. Joachin lui répondit qu'il n'avait rien de tout cela ; mais que Dieu cependant, qui donnait autrefois l'esprit de prophétie, lui avait accordé, à lui, le don d'intelligence, au moyen duquel il decouvrait très-clairement les mystères cachés dans la sainte Ecriture. L'abbé de Perseigne lui ayant encore demandé ce qu'il pensait de l'Antechrist, l'abbé de Flore répondit qu'il était alors dans Rome, mais encore fort jeune, *adolescentem*. Sur quoi, Adam ayant observé que, selon le témoignage des Pères de l'Eglise, l'Antechrist devait naître à Babylone ; Joachin, bien loin de demeurer court, fit voir que saint Pierre, à la fin de sa première Epître donnait le nom de Babylone à la ville de Rome : *Salutat vos ecclesia quæ est in Babylone electa.* » L'histoire ne nous apprend rien de plus sur cette conférence.

La réputation de sagesse de l'abbé Adam, dans la conduite des âmes, était si bien établie à la fin du XIIe siècle, qu'il était consulté de toutes parts par les personnes de la plus haute qualité. Thomas de Cantimpré raconte que la comtesse de Champagne, fille de Louis VIII et veuve de Henri le Libéral, se sentant à l'article de la mort, le fit appeler en 1197. Quelque diligence qu'il pût faire, elle avait rendu le dernier soupir lorsqu'il arriva; mais comme les serviteurs de la maison étaient occupés à se partager les effets de la défunte, on le fit attendre longtemps avant de l'introduire. Enfin, admis dans les appartements, il trouva le cadavre presque nu et abandonné sur la paille. A cette vue, notre abbé fit aux assistants, sur la vanité des grandeurs du monde, un discours que l'on peut lire encore dans l'auteur que nous venons de citer.

Un statut du chapitre général de l'ordre de Cîteaux, de l'an 1201, pour satisfaire à l'ordre du Pape et des princes croisés, lui permit ainsi qu'à d'autres abbés, de faire avec eux le voyage d'outre-mer; mais rien ne prouve qu'il ait exécuté ce dessein; car Jacques de Vitri rapporte que l'abbé de Perseigne s'étant associé au missionnaire Foulques, curé de Neuilly sur Marne, continua, après la mort de ce dernier, arrivée en 1202, à travailler à la conversion des pécheurs, sans rien perdre de son zèle pour la prédication de la croisade qui eut lieu à cette époque. Il vivait encore en 1204, comme on le voit par une charte émanée de lui cette même année, et conservée dans le cartulaire de Saint-Vincent du Mans, pour terminer un procès qui existait entre ce monastère et celui de Perseigne.

SES ÉCRITS. — Il ne reste de l'abbé Adam que des *Lettres* et des *Sermons;* nous commencerons d'abord par rendre compte de ses *Lettres.*

Lettres. — Celles qui ont été imprimées se trouvent éparses dans les collections d'Etienne Baluze et de dom Martène. Elles roulent presque toutes sur des matières de spiritualité, et sont si longues, qu'elles pourraient passer pour des traités de morale, ou pour des sermons dont elles ont souvent la forme. Baluze n'en a publié que cinq, mais dom Martène en a déterré vingt-trois dans un manuscrit de Clairvaux, et deux autres ailleurs. Nous rendrons compte des plus importantes, et le plus brièvement possible.

Les lettres publiées par Baluze sont adressées à Osmond, religieux de l'abbaye de Mortemer, ordre de Cîteaux, au diocèse de Rouen.

La première roule sur la bonne manière d'élever les novices qui entrent en religion. Dans la seconde, l'auteur explique les sept dons du Saint-Esprit qu'il applique aux sept féries de la semaine : cette allusion lui plaisait beaucoup, car il y revient souvent dans ses lettres. Osmond lui ayant découvert les peines intérieures qu'il éprouvait et les maladies de son âme, Adam le console dans la troisième lettre, et le renvoie au vrai médecin qui est Jésus-Christ. Il le prie de ne plus l'importuner par ses lettres, et de cesser de lui faire des questions, auxquelles il ne répondra plus, et ne l'en aimera pas moins. Dans la quatrième il lui reproche d'user de finesse, parce que, voyant qu'Adam ne voulait plus lui écrire, Osmond avait interposé, pour obtenir de lui une réponse à ses questions, une personne à laquelle l'auteur ne pouvait rien refuser; il paraît que sa réponse est contenue dans la cinquième lettre où il n'est question que de l'amour de Dieu, comme dans presque toutes les autres; il y cite pourtant ce vers d'Ovide :

Res est solliciti plena timoris amor.

Pensée qui, dans cet auteur, avait un autre objet que l'amour divin. Au reste, il consent qu'Osmond lui écrive fréquemment, pourvu qu'il n'exige pas de réponse.

Parmi les lettres publiées par D. Martène, la première est adressée à Odon ou Eudes de Sully, évêque de Paris. Il paraît qu'ils étaient liés depuis longtemps d'une étroite amitié, car il le tutoie, contre l'usage ordinaire, lorsqu'on écrivait à des personnes constituées en dignité. La lettre roule entièrement sur le saint amour et l'humilité chrétienne. C'est un lieu commun pour en venir à remercier le prélat des secours qu'à sa prière il avait accordés à deux femmes de Bagneux ou Bagnolet (*apud Balneolum*) dans un temps de disette qui affligea la France, l'an 1197, disent les éditeurs, parce qu'effectivement il y eut cette année-là une grande famine qui durait depuis deux ans; mais il y en eut une autre non moindre l'an 1202, selon la chronique de Saint-Marien d'Auxerre, à laquelle on pourrait aussi bien rapporter la générosité du prélat, qui, l'an 1197, était à peine installé sur son siége.

La seconde, écrite en son nom et au nom des abbés de Chaalis, et de Vaux-Sernai, à Etienne de Chalmet, prieur de la Chartreuse des Portes, dont il est parlé dans l'Histoire littéraire, à la page 425, est une réponse à la lettre de ce chartreux, par laquelle il demande à entrer en société de prières avec ces trois abbés. Il ne fallait pas de grands discours pour lui accorder sa demande; mais l'auteur en prend occasion de lui recommander, dans une longue lettre, la dévotion à Jésus enfant et à sa sainte Mère. Il l'écrivait apparemment vers les fêtes de Noël, mais il serait difficile de dire en quelle année, car Etienne de Chalmet était déjà chartreux l'an 1135.

La comtesse du Perche (c'était Mahaut de Blois, fille de Thibaud le Grand, comte de Champagne, mariée à Rotrou IIIe du nom, ou Mathilde de Saxe, fille de Henri le Lion, épouse de Gefforoi III, fils de Rotrou; car la qualité de princesse du sang royal que l'auteur lui donne, peut convenir à l'une et à l'autre), la comtesse du Perche, disons-nous, avait demandé à notre abbé un règlement de vie pour se conduire chrétiennement dans le monde. Parmi les différents avis qu'il lui donne, nous remarquerons ceux-ci, savoir, de s'abstenir des jeux de hasard, de ne pas perdre son temps au jeu des échecs ou aux farces des histrions. Quant à la parure, il s'égaye sur les robes à longues queues; il compare celles qui s'habillent de la sorte à des renards dont la queue fait le plus bel ornement.

On trouve dans la lettre cinquième, adressée à un religieux de Pontigny, qui avait demandé à l'auteur des instructions sur la manière de conduire les novices, d'excellentes choses sur la nécessité de se dépouiller du vieil homme pour se revêtir du nouveau. C'est dans cette lettre que l'auteur nous apprend qu'il fut d'abord chanoine régulier, puis bénédictin, puis enfin moine de Cîteaux.

La lettre septième est adressée à Guillaume de Longchamp, chancelier d'Angleterre, évêque d'Ely, depuis 1189 jusqu'en 1197, et régent du royaume. L'objet de cette lettre est de recommander une affaire qui intéressait sa maison ou son ordre; mais, à titre d'ancien ami, il ne perd pas l'occasion de lui exposer les dangers qu'il courait en exerçant un emploi qui ne convenait guère à un évêque. *Non decet*, dit-il, *ducem populi, ecclesiæ præsidere, terreni regis inservire satellitio.* Cette lettre fut écrite avant que l'évêque d'Ely fût nommé chancelier d'Angleterre, en 1191.

Dans la huitième, adressée à un abbé de son ordre, il est parlé de l'affreuse disette qui régnait en France, en 1196 ou 1202. On demandait à l'abbé de Perseigne de recevoir dans sa maison des religieux d'une autre abbaye; il répond que le manque de subsistances l'a forcé d'envoyer ailleurs la plupart des siens, ce qu'il n'a pu faire sans avoir les entrailles déchirées.

Tant de monde s'adressait à l'abbé de Perseigne pour avoir des instructions, que, pour en finir, il était souvent obligé d'envoyer la même lettre à plusieurs personnes. C'est ce qu'on voit par la lettre neuvième à un jeune frère nommé Nicolas, auquel il recommande de faire passer sa missive au frère Evrard de Vaux-Sernai, en y substituant son nom.

La lettre dixième est adressée à l'abbé de Notre-Dame de Turpenai, monastère de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Tours, fondé par les seigneurs de l'Isle Bouchard, dans la forêt de Chinon, en 1208, comme l'écrivent MM. de Sainte-Marthe dans leur *Gallia christiana.* Si cette date était prouvée, il s'ensuivrait que notre auteur aurait vécu au moins jusqu'à cette année; mais ils n'en apportent aucune preuve. Quoi qu'il en soit, il n'est question, dans cette longue lettre, que de la dévotion à la sainte Vierge et à l'enfant Jésus. En la terminant, l'auteur salue plusieurs personnes de cette communauté et, en particulier, une personne pieuse du pays, à laquelle il paraît avoir été fort attaché, et qu'il charge de saluer, en son nom, tous ceux qui ont conservé pour lui quelque amitié; ce qui semble confirmer notre conjecture, qu'Adam avait demeuré en Touraine et vraisemblablement à Marmoutiers. — On pourrait tirer la même conjecture de la lettre onzième, à un chanoine de Tours, désigné seulement par la lettre B servant d'initiale à son nom. Celui-ci lui avait demandé un sermon sur les grandeurs de Marie, notre auteur lui envoya une paraphrase sur le premier verset du cantique *Magnificat.*

Dans toutes ces lettres, Adam n'a pris que la qualification de *pécheur;* dans la quatorzième et presque toutes les suivantes, il prend celle d'abbé de Perseigne. *Perseniæ dictus abbas.*

Un ami, revêtu du sacerdoce, et attaché au service de la cour, demandait à notre abbé un écrit propre à affermir la foi des fidèles, et à combattre l'infidélité des Juifs. Il refuse d'entreprendre un pareil ouvrage pour plu-

sieurs raisons : 1° parce qu'il lui semble que l'on demande cet écrit, moins par un véritable zèle pour la religion que pour briller dans la dispute; 2° parce que, n'aimant pas la controverse, il n'a garde de fournir des armes à ceux qui se plaisent dans ces sortes de conflits; 3° parce qu'il regarde comme inutile de disputer avec les Juifs, qui, par un jugement impénétrable de Dieu, sont frappés d'un aveuglement qui doit durer jusqu'à la fin des siècles. Mais en revanche, il lui indique les moyens d'exercer son zèle pour la religion, s'il en a, en lui faisant la peinture des désordres de la cour et des mauvais prêtres. Il va jusqu'à dire que les chrétiens de son temps sont pires que les Juifs. Tel est l'objet de la lettre quinzième. Si elle se rapporte à l'expulsion des Juifs des Etats du roi en 1181, elle confirme notre opinion qu'Adam fut fait abbé de Perseigne vers 1180, car il y prend cette qualité; mais elle peut se rapporter à l'année 1198, lorsqu'à la poursuite du prédicateur Foulques de Neuilly, ils furent chassés des terres de plusieurs barons, comme le rapporte l'auteur de la chronique de saint Marien d'Auxerre.

La lettre dix-neuvième a été pendant longtemps attribuée à saint Odon, abbé de Cluni; mais nous avons déjà remarqué ailleurs que ce petit traité est l'œuvre de l'abbé de Perseigne. Il y répond à certains critiques qui trouvaient mauvais que, dans une hymne de l'office de saint Martin, composée par saint Odon, on égalât le saint évêque de Tours aux apôtres, *Martine par apostolis*. Adam ne prend dans cet écrit que le titre de vénérateur de saint Martin, parce que vraisemblablement, il n'était encore que le bibliothécaire de Marmoutiers, comme nous l'avons dit plus haut.

Vient ensuite un traité sur la pénitence adressé à Robert, abbé de Vernon ou Grosbois, abbaye de chanoines réguliers, au diocèse de Bourges. On y trouve d'excellentes instructions pour les confesseurs et les pénitents; on y voit que les règles que l'on suivait alors sont les mêmes que pratiquent encore aujourd'hui les confesseurs instruits et les plus zélés pour le salut des âmes.

La lettre vingt-troisième, à un archidiacre de Bellême, qui lui avait demandé un écrit sur l'utilité du silence, roule tout entière sur cette matière. Mais son écrit est fort alambiqué et plein d'allégories toutes plus singulières les unes que les autres. L'auteur n'est bien intelligible que quand il tombe sur le babil des moines et des chanoines.

Après avoir publié ces vingt-trois lettres, Dom Martène en découvrit encore deux autres, dont il ne voulut pas priver le public. On les trouve dans son *Amplissima collectio*. La première est adressée à Odon de Sully, évêque de Paris; Adam n'y prend que la qualité de dernier des moines. Comme il avait à lui parler de choses peu agréables, il lui rappelle, par précaution oratoire, l'ancienne amitié qui les unissait, et qui semblait lui donner le droit de lui dire des vérités dures mais utiles. Il lui reproche d'abord son entrée dans l'épiscopat, au préjudice de Pierre le Chantre, qui, outre qu'il avait été élu avant lui canoniquement, avait encore le consentement du roi. En lui annonçant que Pierre le Chantre était mort: *Vous pouvez, maintenant*, lui dit-il, *briller de tout l'éclat de votre gloire, après que l'astre brillant du firmament de votre église, qui l'a si longtemps illustrée par la sainteté de sa vie, et par l'éclat de sa doctrine, s'est entièrement éclipsé. Je ne m'explique pas davantage; vous comprenez assez que je veux parler du chantre de l'église de Paris, homme de pieuse mémoire, dont vous devriez d'autant plus regretter la perte, que, selon l'opinion de bien du monde, vous regrettez peu son absence.* Un second reproche qu'il lui fait, c'est d'avoir imposé une taille sur les prêtres de son diocèse, au grand scandale des gens de bien. « Si c'est pour payer vos dettes, dit-il, cela est en quelque sorte excusable, parce qu'il n'est que trop ordinaire que les évêques meurent insolvables; mais il ne faut pas que vous y reveniez souvent. »

Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, avait demandé à notre abbé une copie de ses sermons qu'il appelle lui-même *Sermunculos*. Il les lui envoie, avec une lettre qui vaut bien un sermon. Il lui donne des avis propres à les lui rendre utiles, surtout dans l'état de viduité où elle se trouve. Cette lettre est donc postérieure à l'année 1200, époque de la mort de son mari Thibaud III.

Sermons. — Les sermons de notre abbé existaient à Rome, dans le monastère de Sainte-Croix en Jérusalem. Charles de Visch en donne la liste, telle qu'il l'avait reçue de son confrère Charles Emmanuel de Maldura, qui certifie que l'on y conservait les sermons suivants : un pour l'Avent, un sur l'Epiphanie, un sur la fête de l'Annonciation, un pour le dimanche des Rameaux, un sur la fête de Pâques, deux sur l'Ascension, un pour le jour de la Pentecôte, avec une très-belle lettre morale sur le Saint-Esprit; un sermon aux ministres de l'Eglise, un pour la fête de l'Assomption de la Vierge, plus trois panégyriques de cette sainte Mère de Dieu; trois discours prononcés dans le chapitre général de son ordre, huit petits sermons intitulés *De septem columnis*, c'est-à-dire des sept ordres ecclésiastiques; enfin, plus de deux cents petits sermons ou méditations sur divers sujets, qui, au jugement de Dom Maldura, sont si éloquents et si pieux, que pour son édification, il en lisait quelqu'un tous les jours avec beaucoup de plaisir.

De tous ces sermons, il n'y a eu d'imprimés que ceux qui contiennent les éloges de la sainte Vierge. Ils ont été publiés in-8° à Rome, en 1662, sous ce titre : *Adæ abbatis Perseniæ ordinis Cisterciensis*, MARIALE, *sive de Beatæ Mariæ laudibus sermones aurei, et fragmenta nunc primum edita, et notis illustrata studio et labore Hippolyti Maraccii.*

Si l'on peut s'en rapporter à Théophile Raynaud, la plupart des sermons faussement

attribués à saint Bernard, sont d'Adam de Perseigne, comme il dit l'avoir reconnu dans un manuscrit qu'il se rappelait avoir vu à Rome entre les mains de Dom Hilarion Rancati, procureur général de l'ordre de Cîteaux en cour de Rome.

Jugement critique. —Trithême fait un bel éloge de notre auteur. « C'était, » dit-il, « un homme très-versé dans les saintes Ecritures, dont l'étude faisait son occupation journalière, et assez instruit dans les sciences profanes; mais il excellait surtout dans la prédication. Plusieurs traités qu'il a composés ont fait passer son nom, avec éloge, à la postérité. Il reste de lui deux livres de sermons fort pieux, l'un à ses religieux, *ad fratres;* l'autre, *à la louange des saints* et sur divers sujets. » Il ajoute qu'on lui attribuait encore quelques commentaires sur l'Ecriture sainte, lesquels prouvaient l'étendue de son génie. Mais il avoue que ces commentaires ne sont pas parvenus à sa connaissance.

En effet, on a attribué quelquefois à Adam de Perseigne des écrits appartenant manifestement à Adam, Prémontré écossais, qui vivait dans le même temps, et écrivait dans le même genre que notre auteur. C'est ainsi que Dom Bernard Pez a trouvé dans un manuscrit de l'abbaye de Tergensée en Bavière, *le Soliloque de l'âme,* portant le nom d'Adam de Perseigne, quoiqu'il soit reconnu que ce traité appartient à Adam le Prémontré. Les écrits d'Adam de Perseigne, imprimés dans les collections d'Etienne Baluze et de dom Martène, comme aussi ses sermons imprimés à Rome, ont été reproduits dans le *Cours complet de Patrologie* de M. l'abbé Migne.

ADAM DE BARKINGE, qui fleurit sur la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, avait fait profession de l'ordre de saint Benoît dans l'abbaye de Schirburn en Angleterre. — Il prit les grades de docteur dans l'université d'Oxford, et se rendit célèbre parmi les écrivains de son temps. Il reste de lui un livre sur l'Ancien et le Nouveau Testament, qui se trouvait encore à la fin du siècle dernier dans le collége de Saint-Benoît de Cambridge; un commentaire sur les quatre Évangiles, dont parle Selandus; un traité *De Christi natura,* un second *De seria sex œtatum,* et plusieurs autres dont nous ignorons même les titres.

ADAM, évêque de Térouane, que l'on nomme souvent Adam d'Arras, parce qu'il est né en cette ville, entra d'abord dans le clergé. —Son mérite et sa vertu firent jeter les yeux sur lui pour remplir le siége épiscopal de Térouane. Mais dans la suite il préféra à cette dignité la vie humble, cachée, austère et laborieuse des religieux de Cîteaux qui vivaient encore dans toute la rigueur de leur institut. Ce fut en 1213 qu'il se vit élevé à l'épiscopat, et ce fut en 1229 qu'il y renonça pour entrer à l'abbaye de Clairvaux, où il mourut en odeur de sainteté. Il a écrit l'histoire de ce monastère.

ADASTON, moine de la nouvelle Corbie, monastère fondé en Saxe par saint Adalhard, vivait vers l'an 901. — Il composa sur la prophétie de Daniel, un traité qui lui a mérité d'être mis au nombre des savants de son monastère. Cet ouvrage est dédié à Vicbert, évêque d'Hildesheim et moine de la même abbaye.

ADELAIDE ou GERTRUDE, duchesse de Lorraine, et religieuse du Tart, à trois lieues de Dijon. Dom Mabillon regarde comme apocryphes les lettres de cette duchesse à saint Bernard, et les réponses du saint abbé à cette duchesse. Ces lettres se lisent en portugais dans une histoire de Cîteaux par Bernard Brit, qui les tira de l'histoire de Lorraine de Monstrelet. Manrique les a publiées depuis en latin, dans les Annales de Cîteaux. Le véritable nom de cette duchesse est Adélaïde et non Gertrude; elle était sœur de l'empereur Lothaire. Veuve, en 1138 ou 1139, de Simon, duc de Lorraine, elle se fit religieuse dans l'abbaye du Tart. Deux lettres authentiques de saint Bernard, très-distinctes des réponses dont nous venons de parler, sont adressées, la première, au duc de Lorraine et à son épouse Adélaïde, et la seconde, à celle-ci seulement. On a lieu de croire qu'Adélaïde vécut jusqu'en 1160, quoique le *Fasciculus sanctorum ordinis Cisterciensis* la fasse mourir trois semaines après saint Bernard, c'est à dire, le 10 septembre 1153. Ces lettres sont imprimées à la suite de celles de saint Bernard dans toutes les éditions des OEuvres de ce grand abbé de Clairvaux.

ADELBERT ou ADALBERT, évêque de Prague, naquit en 956 d'une famille distinguée parmi la noblesse de Bohême. — Il fit ses études à Magdebourg et fut ordonné évêque de Prague en 984. Dégoûté de l'indiscipline des peuples confiés à ses soins, il se retira à Rome, où il se démit de son évêché, alla à Mont-Cassin, et fit ensuite profession de la vie monastique dans le monastère de saint Boniface, à Rome. Il en fut arraché par les instances de l'archevêque de Mayence; mais les Bohémiens ayant refusé de le recevoir, il alla prêcher l'Évangile en Prusse, et de là en Lithuanie, où il reçut la couronne du martyre, en 997. On a de lui une Homélie dans laquelle il loue les vertus extraordinaires de saint Alexis.

ADELBERT DE TOURNEL, évêque de Mende, issu d'une ancienne famille du Gévaudan, est surnommé quelquefois le Vénérable, à cause de ses vertus, et quelquefois aussi de Capion, parce qu'il possédait un château de ce nom. D'abord chanoine régulier, puis prévôt de l'église de Mende, il en devint évêque en 1151. — Il fit un voyage à Rome, sous le pontificat d'Eugène III, qui l'avait chargé de terminer un démêlé entre l'évêque du Puy et le vicomte de Polignac. Adelbert est le premier évêque de Mende qui ait reconnu authentiquement que son évêché relevait de la couronne. Duchesne a publié quatre lettres de ce prélat au roi Louis le Jeune. — Dans la première, l'évêque accuse son propre frère, qui a pris les armes contre lui et ravagé ses domaines;

bâtard ingrat, dont les excès doivent être réprimés par la puissance royale. — La seconde concerne quelques abus dans la distribution des bénéfices; — la troisième a trait au démêlé dont le Pape l'avait établi juge; — et la quatrième, plus courte que les trois autres, est un remerciement au prince qui veut bien se souvenir de son serviteur, habitant au milieu des neiges. — Cependant le frère d'Adelbert parvint à s'emparer du château de Capion, et du prélat lui-même, qu'il emprisonna. Il est plus que probable qu'Adelbert mourut captif, en 1187; car son successeur, en datant de 1207 l'une de ses chartes, ajouta, vingtième année de notre épiscopat. On attribue à cet évêque de Mende un récit de l'invention et de la translation des reliques de saint Privat; mais cette pièce est restée manuscrite entre les mains des Bollandistes, qui n'ont pas jugé à propos de la publier. M. l'abbé Migne a emprunté ces quatre lettres au tome IV des *Historiens français* d'André Duchesne, pour les reproduire dans son *Cours complet de Patrologie.*

ADELERE, moine de Fleuri. — Adelère, moine de Fleuri et contemporain d'Adrevald auteur des Livres des miracles de saint Benoît, ajouta aux miracles relatés par Adrevald ceux qui arrivèrent sous le règne de Louis le Bègue en 878 et 879.

ADELHAIRE, abbé d'Epternach. — Adelhaire, successeur de Rudiger dans le gouvernement du monastère et de l'école d'Epternach, suivit dans ses leçons la méthode de son prédécesseur, instruisit en même temps ses écoliers dans les sciences et la piété, autant par son exemple que par ses discours. On avait de lui du temps de Trithème une *Chronique* où Adelhaire donnait la suite des abbés d'Epternach, et un précis de ce qu'ils avaient fait pendant leur gouvernement. Nous ignorons si elle a été publiée.

ADELME ou ADHELME, abbé de Malmesburi, en Ecosse, était Anglais de nation, et fut fait évêque au commencement du VIIIe siècle. — Il était issu du sang royal, fils de Kenrède, et frère d'Yve, roi des Saxons occidentaux. Après des études assez soutenues en France et en Italie, il embrassa la règle de saint Benoît et fut fait abbé de Malmesburi, en Ecosse, en 671. Il gouvernait ce monastère lorsqu'il fut ordonné évêque de Shirburn, en 705. Nous avons de lui, en vers et en prose, divers traités, dont nous nous contenterons d'indiquer les titres : *De celebratione Paschatis intra Britannos; De laude virginum; De virginitate.* Il a écrit sur la musique et l'astronomie, et il a composé des énigmes et des odes, dont on a dit :

Adelmus cecinit millenis versibus odas.

On possède encore de lui un double acrostiche de trente-sept vers, qui commencent et finissent en descendant et en remontant par une des lettres de celui-ci :

Metrica tirones nunc promant carmina casti.

Enfin il a laissé encore, sur diverses matières, d'autres ouvrages, dont on peut prendre connaissance dans Pitseus, Baronius, Vossius, etc.

ADELPHE, moine et abbé d'un monastère de l'ordre de saint Benoît, sur lequel nous n'avons pu découvrir aucun document, vivait vers l'an 1180. — Il a laissé un volume de Sermons, ainsi qu'un *Traité contre les Sarrasins.* Du Cange en fait mention dans le Catalogue qu'il a mis à la tête de son Glossaire, et Trithème les cite dans son *Traité des Hommes illustres de l'ordre de Saint-Benoît.* Ce dernier remarque qu'Adelphe était très-versé dans les belles-lettres, et que ses sermons ne sont dépourvus ni d'élégance ni d'onction.

ADELPHIUS fut un des principaux chefs de l'hérésie des Messaliens au IVe siècle. — Nous profiterons de son nom pour faire connaître la doctrine de ces novateurs qui se perpétuèrent jusqu'au règne d'Alexis Comnène, et qui ne furent entièrement détruits qu'en 1120.

L'origine des messaliens, si souvent combattus par les auteurs ecclésiastiques des IVe et Ve siècles, est incertaine. Ils ne parurent que sous le règne de Constance. Il y en avait à Antioche qui y étaient venus de la Mésopotamie. Leurs chefs étaient Dadoès, Sabas, Adelphius, Hermès et Siméon. Adelphius était laïque; Sabas portait l'habit de solitaire, et était surnommé l'Eunuque, parce qu'il s'était mutilé lui-même. Les autres sont moins connus. Ils faisaient profession de renoncer au monde et à tous leurs biens qu'ils quittaient en effet; mais ensuite, ils menaient une vie oisive et vagabonde, demandant l'aumône et vivant pêle-mêle, hommes et femmes, au milieu des rues, pendant l'été. Ils ne jeûnaient pas et mangeaient même dès les huit ou neuf heures du matin, et quelquefois avant le jour, suivant qu'ils avaient appétit. Ils condamnaient le travail des mains comme mauvais, et le croyaient indigne de gens spirituels comme eux. Ils s'appuyaient en cela sur une interprétation trop littérale de ce passage de l'Evangile, où Jésus-Christ dit : Travaillez, non pour la nourriture qui périt, mais pour celle qui demeure dans la vie éternelle. Ainsi ils mettaient toute leur obligation dans la prière, à laquelle néanmoins ils n'étaient pas fort assidus, puisqu'ils passaient la meilleure partie du jour à dormir; après quoi ils débitaient leurs songes qu'ils présentaient comme des révélations et des prophéties, quoiqu'ils fussent souvent démentis par les événements. Le reste de leur doctrine résultera d'une conférence dont nous allons rendre compte, et qui eut lieu entre Adelphius et Flavien, évêque d'Antioche.

Les messaliens, quoique contraires à la religion catholique en des points si essentiels, ne se séparaient pas néanmoins de la communion des fidèles; mais ils cachaient soigneusement leurs erreurs, jusqu'à les nier avec impudence, et à les anathématiser quand ils étaient convaincus, dans cette pré-

tention que ni les parjures, ni les anathèmes ne pouvaient leur nuire, quand une fois ils étaient arrivés à la perfection. Flavien, ayant donc appris qu'il y en avait à Edesse et qu'ils répandaient leur venin dans le voisinage, les fit amener à Antioche, vers l'an 390, par une troupe de moines, et s'y prit ainsi pour les convaincre d'hérésie. Il fit semblant de se fâcher contre leurs dénonciateurs, en les accusant de calomnies et de mensonges; puis appelant doucement Adelphius, qui était très-vieux et le plus réputé parmi leurs chefs, il le fit asseoir auprès de lui et lui dit : « Nous qui avons longtemps vécu, nous connaissons mieux la nature de l'homme et les artifices du démon, et nous savons par expérience la conduite de la grâce. Ces jeunes gens, qui n'ont pas examiné tout cela, ne peuvent supporter les discours spirituels : Dites-moi donc comment vous expliquez que l'esprit malin se retire d'une âme et que l'Esprit-Saint se communique? » — Adelphius, flatté par ce discours, et croyant avoir rencontré une personne toute disposée à recevoir sa doctrine, répondit que le baptême n'était d'aucune utilité; qu'il n'y avait que la prière qui chassât le démon familier que chacun recevait en naissant, avec la nature du premier père. Quand ce démon était chassé par la prière, le Saint-Esprit venait et montrait sa présence sensiblement et d'une manière visible, en délivrant le corps des mouvements des passions, et l'âme de l'inclination au mal, de sorte qu'il n'était plus besoin ni de jeûne pour abattre le corps, ni d'instruction pour régler l'esprit, ni d'Eucharistie pour nourrir l'âme et la sanctifier. Celui qui était en cet état voyait clairement l'avenir, et contemplait la sainte Trinité avec les yeux du corps.

Alors Flavien se récriant, adressa à Adelphius ces paroles de Daniel aux deux vieillards : « Malheureux qui as vieilli dans le crime, tu es convaincu par ta propre bouche. » (*Dan.* XIII, 61.) Il tint ensuite un concile avec trois évêques, qui se rencontrèrent apparemment à Antioche, savoir, Bysa de Séleucie, Maruthas de Sopharène dans la Mésopotamie, et Samus, dont l'évêché n'est pas marqué, ainsi que trente autres ecclésiastiques, tant prêtres que diacres. Le concile découvrit encore, en les interrogeant, que les messaliens faisaient profession de croire que la Divinité se changeait en diverses manières pour s'unir à leurs âmes, et que l'âme de l'homme spirituel était elle-même changée en la nature divine. De là venait apparemment que, lorsqu'on demandait à quelqu'un d'eux s'il était patriarche, ou prophète, ou un ange du Seigneur, ou, ce qui élève l'impudence jusqu'au blasphème, Jésus-Christ lui-même, il répondait hardiment : Oui; enfin, ils enseignaient que l'homme pouvait parvenir à la perfection de la vertu et de la science, et par là, à la ressemblance et à l'égalité de Dieu; de telle sorte que, parvenu au comble de la perfection, il ne pouvait plus pécher, pas même de pensée et par ignorance.

Adelphius se voyant convaincu par ces nouveaux chefs d'accusation aussi bien que par sa conférence avec Flavien, demanda, et les autres messaliens demandèrent avec lui qu'on voulût bien les admettre comme pénitents; mais le concile passa outre et ne laissa pas de les condamner, dans la conviction intime que leur repentir n'était pas sincère. En effet, on découvrit qu'ils communiquaient, par écrit, avec ceux-mêmes qu'ils avaient condamnés comme messaliens. Ainsi ils furent fouettés, anathématisés et chassés de la Syrie et de tout l'Orient par l'évêque Flavien, qui en écrivit à tous les fidèles de la province de l'Osroënne, pour les informer de ce qu'il avait fait en cette occasion. Les évêques de cette province remercièrent Flavien par une lettre dans laquelle ils approuvaient sa conduite. Toutefois, il y a apparence que Flavien ne chassa que ceux des messaliens qu'il avait convaincus en personnes; car il y eut beaucoup d'autres individus de la même secte qui ne quittèrent point la Syrie, et qui la remplissaient presque tout entière après sa mort. Ceux qu'il en avait chassés se retirèrent en Pamphilie, où ils répandirent leurs erreurs. On ne sait ni ce que devint, ni comment finit Adelphius.

ADÉMAR DE CHABANNES ou de CHABANAIS, né d'une illustre famille, vécut à la fin du X[e] et au commencement du XI[e] siècle. — Il s'instruisit dans les lettres au monastère de Saint-Martial de Limoges, où il eut pour précepteur un moine distingué de cette abbaye. Il passa de là dans celle de Saint-Cibour d'Angoulême, et y prit l'habit religieux. Il a laissé une chronique qui a été recueillie par dom Bouquet, et publiée au tome X des *Historiens de France*. Quelques justes reproches que la critique puisse adresser à Adémar sur ses nombreuses erreurs historiques, il n'en est pas moins un chroniqueur intéressant et recommandable. Comme Raoul Glaber, il est fort crédule; mais, comme lui aussi, il peint avec naïveté les mœurs de son époque.

Sous l'année 1010, Adémar, après avoir rapporté beaucoup de phénomènes qui présageaient une grande calamité, raconte de la même manière que Glaber la destruction du temple de Jérusalem, par l'ordre du sultan d'Egypte; mais il ajoute dans son récit une circonstance digne de fixer l'attention. « Les Juifs, » dit-il, « accusaient les Chrétiens d'avoir une armée prête à marcher contre les Sarrasins d'Orient. » On voit ainsi justifiée, par le témoignage d'un historien contemporain, cette opinion que, longtemps avant les grandes expéditions d'Orient, les peuples ne dissimulaient plus le désir qu'ils avaient de délivrer le saint tombeau, et que même des préparatifs avaient déjà été faits pour l'accomplir. A l'occasion de la destruction des églises chrétiennes d'Orient, Adémar de Chabannes rapporte plusieurs miracles. « Les païens ayant allumé un grand feu pour consumer les pierres de l'église de la Résurrection démolie, ces pierres, semblables au diamant, résistèrent à l'action du

feu. Ceux des infidèles qui tentèrent de détruire l'église de Bethléem, furent dévorés par une flamme subite. Le monastère du mont Sinaï, où vivaient en paix plus de cinq cents moines, sous le gouvernement spirituel d'un abbé, ne dut son salut qu'à un miracle. Les Sarrasins, qui s'approchaient de la montagne, la virent tout en feu. Le roi de Babylone, à la vue de tant de prodiges, se repentit des mesures qu'il avait prises contre les Chrétiens, et ordonna de relever le temple du Seigneur, qu'il avait fait détruire; mais ce temple n'eut plus rien de sa grandeur et de sa magnificence passée; en punition de leurs crimes, Dieu envoya aux Sarrasins la famine, la peste, la guerre. La Palestine fut envahie par les Arabes; ils se saisirent du roi de Babylone, qui s'était, dans son orgueil, élevé contre Dieu; ils lui arrachèrent les entrailles; et, après avoir rempli son corps de pierres, ils le précipitèrent dans la mer. »

Sous l'année 1019, Adémar de Chabannes parle d'une invasion des Normands dans la Pouille, sous les ordres de Richard, comte de Rouen. L'empereur des Grecs fut trois fois vaincu par ces braves aventuriers; mais il appela les Russes à son secours, et les Normands furent à leur tour vaincus, d'où vient le proverbe : « Les Grecs ont pris un lièvre avec une charrue. » Le chroniqueur, comme on le voit, fait ici allusion à la finesse d'esprit des Normands et au caractère grossier des Russes, non encore civilisés. Il ajoute que les difficultés des pèlerinages furent augmentées par cette circonstance; car les Grecs, par haine contre les Normands, arrêtaient à Constantinople tous les pèlerins qui arrivaient d'Occident.

Adémar de Chabannes a cité dans ses *Chroniques* quelques faits qui sont relatifs aux mœurs pieuses de ces premiers pèlerins; mais les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent pas d'entrer dans ces détails.

ADRIEN, prévôt de l'église de Maubeuge, a rédigé, en 1161, le procès-verbal de la translation qui s'y fit le 16 juin de cette année, des reliques de sainte Aldegonde. — Mabillon a donné un extrait de cette relation, qu'on peut lire en entier, dans le Recueil de Bollandus, au 30 janvier. Après avoir nommé les principaux personnages qui assistèrent à cette cérémonie, l'auteur parle de l'odeur suave qui s'exhala du vase où étaient déposées ces reliques, et de la parfaite conservation de plusieurs des membres de la sainte. On fut obligé de les soustraire à l'empressement de près de quarante mille hommes ou femmes, qui s'attroupaient impatiemment pour les toucher; mais, à la prière d'Adrien, on les fit voir aux chanoinesses, avant de les renfermer dans une nouvelle châsse. L'acte se termine par cette souscription :

Ego Adrianus, sancti Gangerici decanus, Malbodiensis Ecclesiæ præpositus et cancellarius, scripsi et recensui.

Ni les Bollandistes, ni les bibliographes de la Belgique ne nous apprennent quoi que ce soit sur la personne du prévôt Adrien; mais il écrivait cette relation en 1161, et, par conséquent, nous sommes autorisés à supposer qu'il vécut jusqu'en 1170.

ÆLERAN, prêtre. — Æleran, prêtre irlandais suivant toute apparence, a fait un traité contenant une interprétation mystique et morale des noms qui se trouvent dans la généalogie de Jésus-Christ, et qui sont appliqués aux qualités ou aux préceptes de Notre-Seigneur. On dit qu'il avait aussi écrit la *Vie de saint Patrice*. Il y a un autre Æleran ou Ereran, abbé irlandais, qui a écrit une *Règle monastique*.

ÆLREDE ou ETHELRED, abbé de l'ordre de Cîteaux en Angleterre, vers l'an 1220, commenta quelques passages des saintes Ecritures et fit d'autres écrits, au nombre desquels nous citerons un traité *De vinculo perfectionis*, et un autre *De tribus hominibus*. On peut voir Trithème sur ce qui concerne ces ouvrages.

AETIUS, qui troubla l'Eglise par ses erreurs, en intervenant dans les querelles que les ariens lui suscitèrent au IVe siècle, était né à Antioche, fils d'un pauvre soldat de Célésyrie. — Obligé dès l'enfance de vivre du travail de ses mains, il commença par être vigneron, puis chaudronnier, et ensuite orfèvre; mais forcé de quitter cette dernière profession, parce qu'il y avait commis un vol, en substituant à un bracelet d'or, un bracelet de cuivre doré, il suivit un charlatan et pratiqua ensuite la médecine avec succès. S'étant fait chasser d'Antioche, il alla étudier la dialectique à Alexandrie. Comme il était beaucoup plus exercé dans cette science que versé dans l'intelligence des saintes Ecritures, il donna facilement dans les nouvelles erreurs, propagées alors par les différentes sectes issues de l'arianisme, et y en ajouta même plusieurs de son invention. Il fut ordonné diacre par Léonce, évêque arien, qui se vit ensuite forcé de lui interdire les fonctions de cet ordre. Les anoméens l'excommunièrent, quoiqu'il fût leur chef. Rétabli par Georges d'Alexandrie, condamné par les eusébiens dans les conciles d'Ancyre et de Séleucie, il fut encore dégradé par les acaciens dans le concile de Constantinople tenu en 360. Cette dernière condamnation fut suivie de son bannissement.

Aétius fut relégué d'abord à Mopsueste en Cilicie, où Auxence, qui en était évêque, le reçut avec de grandes marques de bienveillance et d'amitié. Mais l'empereur, informé par Acace du bon traitement qu'Aëtius éprouvait à Mopsueste, changea bientôt le lieu de son exil, et le fit transférer à Amblade, bourgade située sur les confins de la Pisidie, de la Phrygie et de la Carie, au pied du mont Taurus, dans un climat aussi insupportable par l'excès de ses chaleurs que par la barbarie de ses habitants. Cela n'empêcha pas Aétius d'y publier ses erreurs avec plus d'effronterie qu'il n'avait fait encore. Il composa même, pour les défendre,

un écrit dont saint Epiphane a rapporté et réfuté quarante-sept propositions, sur plus de trois cents, que le novateur y avait entassées, pour essayer de détruire le mystère de la sainte Trinité. Aétius avait adressé cet ouvrage aux hommes et surtout aux femmes de sa secte. Il parlait dans sa Préface des persécutions qu'il souffrait pour la vérité, et donnait à ses persécuteurs le nom de Chronites, ou temporels, comme s'il eût voulu marquer par cette expression que leur foi était plutôt celle des circonstances et de la volonté de l'empereur, que de la vérité et de l'Evangile. Et sur ce point, il avait raison puisque ses persécuteurs étaient ariens.

Les principales propositions erronées, extraites de ses ouvrages et réfutées par saint Epiphane, consistaient à enseigner que le Fils de Dieu n'est pas semblable à son Père; à prétendre connaître Dieu comme on se connaît soi-même, et à faire regarder les actions les plus blâmables comme des besoins de la nature; à rejeter l'autorité des prophètes et des apôtres; à rebaptiser, au nom d'un Dieu incréé, et du Saint-Esprit procréé par le Fils créé. Aétius soutenait enfin que la foi, sans les œuvres, suffisait pour le salut. Ses autres erreurs n'étaient que de purs sophismes, fondés sur des équivoques de mots. Outre cet écrit réfuté, comme nous l'avons dit, par saint Epiphane, et aussi dans un des dialogues sur la Trinité, imprimé parmi les œuvres de saint Athanase, Aétius écrivit encore, à l'empereur Constance et à quelques autres personnes, plusieurs lettres toutes remplies d'arguments captieux contre la religion et les dogmes de la foi; ce qui lui fit donner par les saints Pères le surnom d'athée. Saint Basile parle de ses lettres, et dit que cet hérésiarque prétendait y montrer la dissemblance entre les personnes divines par ce passage de saint Paul : *Il y a un Dieu Père, de qui est tout; et un Seigneur Jésus-Christ, par qui est tout; et un Saint-Esprit, en qui est tout.* (*Ephes.* IV, 6.)

Lorsque Julien parvint à l'empire, il rappela Aétius, lui écrivit une lettre pour l'inviter à venir à sa cour, et lui donna des terres près de Mytilène, dans l'île de Lesbos. Eusoïus d'Antioche leva la sentence d'excommunication portée contre lui, et on l'ordonna évêque; enfin, ayant échappé au supplice qu'il était sur le point de subir pour être resté attaché à l'empereur Valens, lors de la révolte de Procope, il vint mourir en 366 à Constantinople, où Eudoxe lui fit des obsèques magnifiques.

AGAPET, était diacre de l'Eglise de Constantinople, vers l'an 550, sous le règne de l'empereur Justinien. — Nous avons de lui soixante-deux avis importants, adressés à ce prince, qui l'avait sans doute consulté pour savoir de lui comment il devait se comporter dans le gouvernement de l'empire. Agapet représente à Justinien, que Dieu l'ayant élevé à la plus sublime dignité de la terre, il doit l'honorer avec plus de zèle que tout le reste des hommes. Chargé du gouvernail, il doit veiller à ce que le vaisseau de la république ne soit pas brisé par les flots de l'iniquité; en tout, il doit vouloir et agir de manière à plaire à celui de qui il a reçu la puissance. Pour rendre Dieu attentif à ses demandes, il doit l'être lui-même à celles de ses peuples. Lorsqu'un particulier pèche, le mal en retombe sur lui seul; mais toute la république se ressent des fautes du prince. Il est de son devoir de ne point se laisser aller aux discours des flatteurs, mais d'écouter au contraire, avec plaisir ceux qui lui donnent de bons conseils. La constance est une qualité essentielle à un prince, qui ne doit point se laisser abattre par l'adversité, ni élever par la prospérité. Lorsqu'il s'agit de la justice, le riche et le pauvre doivent être traités également; et il est digne de l'attention d'un souverain que les uns ne regorgent pas de biens pendant que les autres sont réduits à la mendicité. Pour gouverner dignement, il faut qu'il se rende redoutable à ses ennemis par sa vertu, et agréable à ses sujets par des sentiments d'humanité. Il doit traiter ses domestiques comme il désire que Dieu le traite lui-même; et comme il n'y a personne en ce monde qui puisse le contraindre à l'observation des lois, c'est à lui de s'en faire une sévère obligation.

Agapet l'exhorte à fuir la société des méchants, parce qu'en les fréquentant il est nécessairement exposé à souffrir, et même à apprendre le mal; tandis qu'en vivant avec les bons, on apprend à les imiter, ou du moins à se corriger. Qu'il ait soin de ne confier l'administration des affaires qu'à des hommes de probité, puisqu'il doit rendre compte à Dieu des malversations de ses ministres; qu'il ne se regarde bien affermi sur le trône que lorsqu'il aura trouvé le secret de commander à des hommes qui lui obéiront volontiers. Récompensez la vertu, lui dit-il, afin d'engager les méchants à changer de voies. Gardez l'équité dans vos jugements, et envers vos amis et envers vos ennemis. Aimez ceux qui vous demanderont, de préférence à ceux qui vous offriront des présents. Rendez-vous supérieur à tous, plus encore par la grandeur et le mérite de vos actions, que par votre dignité et votre puissance. Occupez-vous des moyens de plaire à Dieu, de qui vous tenez le sceptre de l'empire; implorez souvent son secours, bien persuadé que celui que Dieu protége surmonte aisément ses ennemis, et met ses sujets à couvert de leurs insultes. Imitez Dieu dans ses largesses, en donnant libéralement à ceux qui ont besoin. Soyez miséricordieux envers ceux de qui vous auriez reçu quelques injures, vous souvenant que vous avez besoin vous-même de demander à Dieu le pardon de vos fautes. Si les particuliers sont dignes de supplices pour leurs mauvaises actions, n'est-ce pas une faute à un prince de ne pas même faire le bien? Enfin, travaillez à vous amasser dans le ciel une surabondance de richesses par vos bonnes œuvres, vous souvenant tous les jours que la mort ne respecte nullement la splendeur des digni-

tés mondaines, et que vous sortirez du de cette vie, pour aller dans l'autre rendre compte de toutes vos actions.

Ces avis du diacre Agapet ont été réunis au Commentaire d'Arétas de Césarée *sur l'Apocalypse*, et imprimés en grec et en latin, à Venise, en 1509; à Bâle en 1518; à Heilbronn, en 1603; à Francker en 1608; à Francfort en 1659, et à Leipzig en 1669. Ils ont trouvé place aussi dans les Orthodoxographes et dans le tome II de l'*Auctuarium* de Fronton le Duc.

AGIUS, moine de la nouvelle Corbie, en Saxe, vivait dans le IXe siècle. — Il avait beaucoup de part dans la confiance de sainte Hathumude, première abbesse de Gandersheim, et fut témoin de sa mort, arrivée le 29 décembre 874. Il a composé une Vie de cette sainte abbesse, avec un Dialogue en vers élégiaques sur sa mort. Ces deux pièces ont été publiées par dom Bernard Pez, dans le tome II de ses *Anecdotes*.

AGIUS ou AGION, qui gouvernait, en qualité d'abbé, le monastère de Vabres, devenu depuis église cathédrale, fut élevé, en 912, à la dignité d'archevêque de Narbonne. — On a de lui un ouvrage sur l'origine de l'abbaye d'où on l'avait tiré pour l'élever à l'épiscopat. Côtel en rapporte quelques fragments dans son *Histoire des comtes de Toulouse*. Agius mourut sur la fin de l'année 927, ou dans les premiers jours de l'année 928.

AGRESTIN, qui avait été secrétaire du roi Thierri, ayant mis le trouble dans le monastère de Luxeuil, où il avait pris l'habit monastique, en sortit sous prétexte d'aller prêcher l'Evangile aux païens. — Dans un voyage qu'il fit en Italie, il s'arrêta quelque temps à Aquilée, dont le peuple s'était séparé de l'Eglise, pour l'affaire des trois chapitres du concile de Chalcédoine, et il se laissa infecter de ces nouvelles opinions, qu'il voulut implanter dans son pays, sans pouvoir y réussir. Voyant que ses prédications ne produisaient aucun fruit, il revint à Luxeuil, où il continua à brouiller. Il inventa diverses calomnies contre la règle de Saint-Columban; et, pour la faire tomber, il chercha à s'appuyer du crédit de plusieurs évêques, et même de l'autorité du roi Clotaire. Ce prince essaya de le ramener; mais, ne pouvant y réussir, il convoqua, en 624, un concile à Mâcon, où Agrestin fut obligé de proposer ses reproches contre la règle qu'il avait jusque-là professée. Il le fit en attaquant tous les usages singuliers que cette règle avait introduits, soit dans les choses indifférentes, soit dans la célébration de l'Office divin; mais ces usages furent encore mieux défendus par saint Eustase, abbé de Luxeuil, et successeur de saint Columban. Ce saint abbé fit voir que cette règle ne contenait rien de contraire à la religion, et les évêques le renvoyèrent de la plainte, en l'exhortant à pardonner à Agrestin; ce qu'il fit. Celui-ci ne rentra pourtant pas dans son monastère; mais il alla dans ceux où la règle de Saint-Columban était suivie, pour l'y abolir, s'il était possible. Une règle moins austère n'aurait pas plu davantage à un homme d'aussi mauvaises mœurs. Dans le temps même où il s'appliquait à afficher tant de zèle pour le bon ordre, il entretenait un commerce criminel avec la femme d'un homme qui le servait. Celui-ci, ayant fini par s'en apercevoir, vengea son déshonneur par la mort de l'adultère, qu'il tua d'un coup de hache en 628. Cette mort rétablit immédiatement la paix dans les monastères.

AGRIPPIN, évêque de Carthage, au commencement du IIIe siècle, est le premier qui contesta la validité du baptême conféré par les hérétiques, et qui introduisit, dans ces circonstances, l'usage de rebaptiser, contrairement à l'ancienne coutume transmise par la tradition des apôtres. Sa raison était que rien de bon ne pouvait venir des hérétiques. Toutefois, avant de rien innover sur ce point, il assembla un concile de soixante-dix évêques, tant d'Afrique que de Numidie. La question y fut proposée, et, après une mûre délibération, on décida, dit saint Cyprien dans sa lettre à Quintus, que le baptême des hérétiques étant absolument étranger et profane, il fallait rebaptiser ceux d'entre eux qui revenaient à l'Eglise catholique, afin qu'ils redevinssent des brebis, parce qu'il y a une eau qui fait les brebis, et cette eau ne se trouve que dans l'Eglise, qui seule possède les sources de la vie éternelle, sans que les ennemis de Jésus-Christ puissent se rien attribuer de ce qui regarde sa grâce. Saint Augustin semble dire qu'Agrippin avait composé quelques écrits pour établir son opinion, et il remarque, qu'encore que cet évêque fût d'un sentiment différent de celui de l'Eglise, il ne se sépara pas néanmoins de la communion des autres prélats, non plus que les évêques d'Afrique et de Numidie avec lesquels il s'était assemblé. Aussi l'Eglise, dit Facundus, n'a pas laissé de les regarder comme ses Pères, d'honorer leur foi et leur doctrine, et de révérer surtout saint Cyprien dont la gloire éclate par toute la terre; parce qu'ils ont vécu avant que rien n'eût été positivement défini sur la réitération du baptême.

AINARD ou AYNARD DE MOIRENC, archevêque de Vienne, sur lequel Guy Allard, Charier et Charvet ont publié des notices, était né vers l'an 1140, d'une famille noble et ancienne de Saint-Donnat, près de Romans, à laquelle apparemment le bourg de Moirenc avait originairement donné son nom. — Suivant ces historiens, Aynard avait une grande facilité pour la poésie, dont il faisait ses délassements. Il composa plusieurs épitaphes en vers léonins, entre autres, celles de Humbert et d'Etienne, archevêques de Vienne, qui ont été trouvées en cette ville. Il fit encore celle de Robert de Latour-du-Pin, son prédécesseur, qui mourut en 1195. Cette épitaphe, également en vers léonins, fut gravée sur la tombe de ce prélat, auquel Aynard ne survécut que cinq ans environ, étant mort en 1200, selon Allard et Charier, et en 1208, selon Charvet. Charier rapporte que l'année qui suivit l'élec-

tion et la consécration d'Aynard, il alla rendre ses devoirs à l'empereur Henri VI, dans la ville de Turin. L'empereur reçut son hommage pour le temporel de son église et lui en confirma la possession.

Voici l'épitaphe de Robert de Latour-du Pin, telle qu'elle est citée par Charvet :

Si quia juris eras gladio defensor utroque,
Gratia si linguæ, si littera relligioque,
Si genus aut mores possunt avertere fata,
Te pastore fuit, Roberte, Vienna beata.
Felix quod fruitur saltem domus ista sepulto,
Quo vivente frui gauderet tempore multo.
Sed quia te dignus, vir, non fuit, inclyte, mundus,
Deseris hunc in quo remanet tibi nemo secundus,
Et jam decursi dignum mercede laboris
Junius æthereis mensis te reddidit auris.
Quam tibi sola dedit succedere gratia Christi,
Te tuus Ainardus gemit hoc epigrammate tristi.

ALAIN, évêque d'Auxerre. — C'est à tort que l'on a confondu ce pontife avec Alain de Lille surnommé le *docteur universel*, comme on peut s'en convaincre en lisant les articles qui lui sont consacrés à un siècle d'intervalle dans l'*Histoire littéraire de la France*. Alain d'Auxerre naquit en Flandre au commencement du XIIe siècle. La preuve en est certaine par le témoignage d'un anonyme contemporain qui a écrit sa Vie parmi les actes des évêques d'Auxerre ; il l'appelle *Alanus Flandrensis :* ce qui est décisif. Après avoir fait profession de la vie monastique dans l'abbaye de Clairvaux, il fut nommé, vers l'an 1140, abbé de Larivour, à deux lieues de Troyes en Champagne. Il gouvernait ce monastère depuis douze ans, lorsque le crédit de saint Bernard le fit élire à l'évêché d'Auxerre en 1152. Le livre des sépultures des moines de Clairvaux dit que cette élection se fit unanimement, mais on voit par les lettres de saint Bernard qu'elle ne fut rien moins que paisible. Deux fois l'intrigue s'était agitée, deux fois on était allé aux voix pour donner au comte de Nevers un sujet qui lui fût agréable ; ce ne fut qu'après un an de vacances que le Pape chargea trois commissaires de procéder à l'élection, et du nombre de ces commissaires était saint Bernard. Deux furent pour Alain; mais ce ne fut pas sans éprouver de grandes contradictions de la part du comte de Nevers et du roi Louis le Jeune que saint Bernard parvint à le faire reconnaître. Il se plaint au Pape Eugène des mortifications qu'il eut à essuyer dans cette affaire, jusqu'à être accusé d'avoir menti ; et puisqu'il manquait une voix à l'élu, il prie le Pape de lui donner la sienne.

Le Pape confirma l'élection, mais il fallait encore le consentement de Louis le Jeune, qu'on avait indisposé contre Alain ; il se plaignait que l'on eût procédé à une nouvelle élection sans une permission expresse de sa part. Saint Bernard qui avait fort à cœur le succès de cette affaire, lui représente que, dans cette élection, tout s'était passé dans les règles ; que l'on avait regardé bonnement la permission une fois donnée comme suffisante; qu'il n'avait rien à craindre de la part de l'élu qui serait affectionné à son service, et de la fidélité duquel il répondait. Il finit sa lettre en disant que si le roi persistait dans son refus, ce serait pour lui le coup le plus sensible qu'il eût éprouvé de sa vie. Ce prince sans doute n'insista pas davantage et approuva ce qui avait été fait.

Alain gouverna sagement l'Eglise d'Auxerre pendant treize ans. Il fut chargé, soit par le roi, soit par le Pape de commissions importantes, comme on peut le voir dans le *Gallia Christiana* et dans les *Mémoires* de l'abbé Lebeuf pour l'histoire d'Auxerre. Notre objet n'est pas de recueillir en détail toutes les actions de sa vie; nous dirons seulement que, s'étant démis de son évêché, en 1167, selon la chronique de saint Marien d'Auxerre, il se retira à son ancienne abbaye de Larivour, d'autres disent à Clairvaux où il finit ses jours, vers l'an 1182. L'abbé Lebeuf qui assigne cette date à sa mort, ajoute : « Je dis qu'il est sûr que cet évêque d'Auxerre était mort en 1182, parce que ce fut dans les premières années de l'épiscopat de Hugues de Noyers, sacré évêque d'Auxerre en 1181 que sa vie fut écrite, avec celle de Guillaume de Touci, son successeur, par un chanoine d'Auxerre, ainsi qu'on en juge par un manuscrit original de ce temps-là, conservé dans les archives du chapitre. » Cette circonstance de la mort de l'évêque Alain, tirée d'un manuscrit authentique, détruit l'opinion de Casimir Oudin, qui prolonge son existence jusqu'en 1203, c'est-à-dire trente-six ans après son abdication, afin de se ménager par là le droit de le confondre avec maître Alain dont nous parlerons en son lieu. Ce qui prouve qu'Alain d'Auxerre et le maître universel ne sont pas une même personne, c'est que le premier a toujours pris le titre d'*évêque*, même après qu'il eût renoncé à l'épiscopat; tandis que, dans plusieurs épîtres dédicatoires de ses ouvrages où il se nomme, l'autre n'a jamais usurpé cette qualification. Enfin ce qui décide la question sans réplique, c'est que l'un fut enterré à Clairvaux et l'autre à Cîteaux, où l'on voyait leurs tombeaux jusqu'en ces derniers temps. « Il est impossible, dit fort bien l'abbé Lebeuf, qu'un seul homme soit inhumé dans deux endroits différents. » Ainsi cette double sépulture prouve surabondamment que ces deux personnages ne doivent pas être confondus.

SES ÉCRITS. — Après la distinction que nous venons d'établir, et qui se trouve longuement motivée dans l'*Histoire littéraire de la France*, il nous reste à démêler les écrits qui appartiennent incontestablement à l'évêque d'Auxerre, qui fait le sujet de cet article.

1° *Lettres.* — Nous avons de lui cinq lettres adressées au roi Louis le Jeune, et qui ont été imprimées au tome IV du Recueil des *Historiens de France*. Elles sont relatives aux contestations qu'il eut, vers l'an 1164, avec Guillaume IV, comte de Nevers, au sujet de certains droits seigneuriaux que

chacun revendiquait dans la ville d'Auxerre. Alain eut besoin de toute la protection du Pape Alexandre III, qui demeurait alors à Sens, et de l'ascendant du roi sur son vassal pour terminer cette affaire à l'avantage de son église. La décision en fut confiée d'abord à l'archevêque de Sens, Hugues de Touci; mais on ne gagna rien par les voies judiciaires parce que le comte de Nevers interjetait appel sur appel pour esquiver le jugement. Enfin il voulut bien consentir que l'affaire fût soumise à l'arbitrage de Godefroi, ancien évêque de Langres, assisté des abbés de Pontigni et de Clairvaux, dont la décision, qui porte l'année 1164, a été imprimée parmi les pièces justificatives de le *Gallia Christiana*. Ces lettres, en même temps qu'elles prouvent le zèle d'Alain pour les intérêts de son église, nous donnent des lumières sur les droits ou coutumes féodales, et sur la manière de terminer les contestations qui s'élevaient en cette matière. Alain, comme suzerain, exigeait du comte de Nevers, outre les droits utiles du fief, le serment de fidélité; mais on voit, par la sentence arbitrale, que ce point ne lui fut pas accordé.

2° *Vie de saint Bernard*.—Alain est auteur d'une Vie de saint Bernard, laquelle se trouve la seconde parmi celles que dom Mabillon a publiées à la suite des œuvres du saint docteur. Elle est divisée en trente et un chapitres, ayant en tête une Epître dédicatoire à Ponce, abbé de Clairvaux, dans laquelle il prend la qualité d'ancien évêque d'Auxerre. Ponce, cinquième abbé de Clairvaux, succéda, l'an 1168, à Geofroi d'Auxerre, auteur des trois derniers livres de la première Vie de saint Bernard, et fut promu, quatre ans après, à l'évêché de Clermont. C'est, par conséquent, dans l'intervalle de ces quatre années qu'Alain composa son ouvrage. Cette époque résulte des expressions de l'auteur, qui ne donne à son héros que la qualité de bienheureux, *beatæ recordationis*, et non le titre de saint qui ne lui fut accordé qu'en 1174, époque de sa canonisation. Il est vraisemblable qu'il n'entreprit ce récit que pour parvenir à cette canonisation, à laquelle on travaillait depuis longtemps : quoique Alain ne le dise pas expressément, il le donne assez à entendre.

Ce qui le détermina à composer cette nouvelle Vie, après celle qu'avaient publiée Guillaume de Saint-Thierri, Arnou de Bonneval et Geofroi d'Auxerre, c'est, dit-il, qu'il se trouvait dans leur composition beaucoup de redites, des choses peu conformes à la vérité, et quelques expressions trop dures, *quædam aspera*, contre les puissances ecclésiastiques et séculières; ce qui était, ajoute-t-il, fort éloigné du caractère du saint, qu'il compare à une olive sans amertume, parce qu'il s'était toujours distingué par un grand fonds de douceur et d'amabilité envers les hommes. Ces inconvénients étaient graves et auraient pu retarder sa canonisation : c'est pourquoi Godefroi, évêque de Langres, qui était son parent selon la chair et son ami le plus intime, avait, pour faire disparaître ces taches, conçu le dessein de publier une nouvelle Vie; mais la mort l'ayant empêché de terminer cet ouvrage qu'il avait fort à cœur, Alain fut chargé de le mettre au jour. Aussi promet-il de ne rien avancer que de certain, qu'il n'ait appris de la bouche même de Godefroi, ou d'autres religieux dont la sincérité lui était connue, en se contentant seulement d'abréger les écrits de ceux qui l'avaient précédé.

En effet, l'ouvrage d'Alain n'est qu'un abrégé des cinq premiers livres de la Vie de saint Bernard, d'où, par conséquent, il a retranché beaucoup de choses, et notamment le quatrième livre, qui contient ses révélations et ses miracles, presque tout entier. Il a aussi abrégé le style de ces auteurs, c'est-à-dire qu'il a réduit à de moindres termes ce qui lui paraissait trop diffus. Mais il a donné tout ce qu'il y avait d'essentiel à dire, pour la vérité de l'histoire et pour l'édification des lecteurs, en conservant néanmoins, autant que possible, les propres expresssions dont ils s'étaient servis. Il n'y a de lui, à proprement parler, que l'ordre et l'arrangement du travail.

Geofroi d'Auxerre, celui qui a le plus écrit sur saint Bernard, avait déclaré qu'il ne suivrait pas dans ses narrés l'ordre chronologique parce qu'il espérait produire un plus grand effet en réunissant dans un même chapitre les événements et les exemples d'un même genre. Alain a fait tout le contraire; il a rétabli l'ordre chronologique en plaçant les événements dans leur ordre naturel, et il a réussi à donner une Vie complète du saint docteur, dégagée des longues et fréquentes réflexions qui existaient auparavant, et d'une multitude de miracles qui trouvaient apparemment des incrédules; non qu'il révoque en doute la véracité de ceux qui les ont recueillis, mais pour ne pas rebuter les lecteurs par une trop grande prolixité.

3° *Ouvrages qui lui sont attribués*.—L'abbé Lebeuf ne doute pas qu'Alain d'Auxerre ne soit le véritable auteur d'un commentaire qui porte le nom d'Alain de Lille, sur les prophéties de Merlin, où il tire de ce livre son plus fort argument pour établir que l'évêque d'Auxerre était né en cette ville; mais on peut lire, dans l'*Histoire littéraire de la France*, les raisons qui, sans être décisives, nous empêchent d'adopter son sentiment

Bernard Pez parle d'un homiliaire manuscrit, sous le nom d'Alain, abbé de Sainte-Marie. Il est possible qu'Alain n'étant encore qu'abbé de Notre-Dame de Larivour ait composé ces sermons, mais ce n'est qu'une conjecture.

Antoine Augustin soupçonne Alain, évêque d'Auxerre, d'être auteur de la collection des constitutions ou décrets qui se trouve à la suite du troisième concile de Latran, sous le Pape Alexandre III, dans toutes les éditions des conciles; mais c'est un fait encore plus incertain.

Jugement critique. — Si Alain n'était pas un savant du premier ordre, il aimait au

moins les livres. Il légua au monastère de Larivour sa bibliothèque. Dom Martène dit avoir vu à Clairvaux, parmi les manuscrits, un beau décret de Gratien, légué par Alain d'Auxerre, avec défense de le déplacer pour quelque raison que ce pût être. « Mais, » dit l'abbé Lebeuf, « dès l'année 1188, le chapitre général de Cîteaux regarda apparemment ce livre comme dangereux, puisqu'il ordonna qu'il ne fût point mis dans la bibliothèque commune, à cause du mauvais usage que l'on en pouvait faire, et qu'il serait enfermé séparément pour y avoir recours seulement dans le besoin. » Nous avons indiqué les recueils dans lesquels les œuvres d'Alain se trouvent imprimées; elles ont été reproduites dans le *Cours complet de Patrologie*, édité par M. l'abbé Migne, à Montrouge.

ALAIN DE LILLE, ou Maître ALAIN, qui a tant écrit et sur tant de sujets, était théologien, philosophe, naturaliste, poëte, historien, et a laissé après lui une si grande réputation de savoir, qu'il a été surnommé le docteur universel.—Il semble qu'ayant joui d'une si grande célébrité, son histoire devrait être bien connue; cependant les opinions sont partagées sur le lieu de sa naissance et sur l'année de sa mort; on ne sait presque rien des actions de sa vie, ni des emplois qu'il a exercés dans le monde. A défaut de renseignements, on a inventé les fables les plus absurdes, comme si, pour célébrer un homme extraordinaire, il fallait nécessairement recourir au merveilleux. Il a eu cela de commun avec le fameux Gerbert, excepté qu'il n'a pas été accusé de magie.

Suivant un des auteurs de la *Biographie universelle*, Alain naquit vers le milieu du XIIe siècle, non pas à Lille, en Flandre, comme l'ont avancé la plupart des écrivains ecclésiastiques et des dictionnaires historiques, mais soit à l'Ile, dans le Comtat Vénaissin, comme le dit le savant abbé Lebeuf, ou à l'Ile de Médoc, dans le Bordelais. Trithème, Gesner, Possevin, Vossius et plusieurs autres font d'Alain un Allemand, tout en avouant qu'il était né à Lille. Apparemment qu'ils trouvaient en Allemagne quelque ville de ce nom, ou qu'ils regardaient la Flandre commme faisant partie de l'empire germanique; mais c'est une erreur : la Flandre proprement dite a toujours été un fief de la couronne de France. D'autres font d'Alain un Ecossais, d'autres un Espagnol et d'autres un Sicilien. « Tout cela, » dit l'*Histoire littéraire de la France*, « ne vaut pas la peine d'être réfuté. Il faut s'en rapporter à ce qu'il dit lui-même, qu'il était né à Lille en Flandre. » On n'a besoin, pour établir cette vérité, que de prouver qu'il était vraiment l'auteur du Commentaire sur les prophéties de Merlin. Nous en avons déjà dit un mot en parlant d'Alain, évêque d'Auxerre, et nous nous proposons d'y revenir lorsque nous rendrons compte de cet écrit.

Si l'on n'est pas d'accord sur le lieu qui a vu naître le docteur universel, on ne l'est pas davantage sur le temps où il a vécu. En s'en rapportant à la *Biographie universelle*, Alain, venu de bonne heure à Paris, l'Université s'empressa de le compter parmi ses chefs et de l'admettre dans ses écoles, où il enseigna la théologie. Il n'est pas vrai que ce docteur ait été frère lai à Cîteaux, ni qu'il fut chargé du soin de garder les troupeaux de l'abbaye, ni enfin qu'il ait été appelé à Rome pour assister au concile général de Latran. Il mourut dans les premières années du XIIIe siècle, dans la maison de Cîteaux, où, à l'exemple de plusieurs personnages de son époque, il s'était retiré pour terminer sa carrière. Trithème, au contraire, et les bibliographes qui l'ont suivi placent sa mort à la fin du XIIIe siècle sous les empereurs d'Allemagne Adolphe de Nassau ou Albert d'Autriche. Cette opinion, conforme à l'épitaphe qu'on lisait à Cîteaux sur son tombeau, n'est pas soutenable. Elle est contredite par des auteurs beaucoup antérieurs à cette époque, lesquels fixent la mort d'Alain au commencement du XIIIe siècle. Parmi ces écrivains, nous citerons Otton de Saint-Blaise, qui parle de l'auteur de l'*Anti-Claudianus* dans sa chronique, qui finit à l'an 1209, et Albéric de Trois-Fontaines, qui vivait vers le milieu du même siècle, à l'année 1202; la *Grande chronique belge* porte la même date et dans les mêmes termes. Alain est cité par Ebrard de Béthune, qui écrivait pareillement dans le XIIIe siècle, parmi les poëtes dont on lisait les écrits dans les écoles :

Septenas artes quis alat describit Alanus,
Virtutis species proprietate docet.

Alain vivait donc et il était mort avant tous ces auteurs. On ne peut donc pas prolonger sa vie jusqu'à l'an 1300; et, puisque nous avons une autorité positive qui fixe sa mort à l'an 1202, c'est la date à laquelle il faut nécessairement s'arrêter. Mais si la *Biographie universelle* se trouve d'accord sur ce point avec l'*Histoire littéraire de la France*, voici en quoi ces deux recueils diffèrent sur quelques autres points également importants.

Suivant M. Brial, un des membres de l'Institut, chargé de continuer ce grand travail des Bénédictins, Henri de Gand est le premier qui ait écrit qu'Alain eut la direction des écoles de Paris, *Parisiis ecclesiasticæ scholæ præfuit;* mais, poursuit-il, il ne dit pas en quel temps. Or, dans le XIIe siècle, on ne trouve aucun monument qui fasse mention de lui ; et lui-même, lorsqu'il se nomme, ne prend jamais la qualification de professeur de Paris. Jean de Sarisberi fait le dénombrement des professeurs qui, de son temps, c'est-à-dire depuis 1136 jusqu'en 1148, enseignaient à Paris, et il ne nomme pas une seule fois Alain. Guillaume le Breton, dans l'éloge qu'il a fait des poëtes de son époque, nomme Gautier de Châtillon, Giles de Paris, Pierre de Riga, et ne dit pas un mot de maître Alain, aussi bon versificateur que les autres : ce qui rend fort douteuse l'assertion de Henri de Gand, qui aura confondu Alain de Lille avec Alain de Bécoles, plus voisin de son temps, lequel, au rapport de Matthieu Paris, enseignait à Paris en 1229.

Parmi tant d'opinions hasardées, continue le même auteur, nous ne voyons donc que deux faits qui soient constants : d'abord qu'Alain était né à Lille en Flandre, peu d'années avant 1128, et ensuite qu'il est mort en 1202. C'est cette disette de renseignements qui a fait imaginer une foule de fables absurdes que l'on a débitées sur son compte, et que des auteurs graves n'ont pas dédaigné d'accueillir. Nous nous contenterons d'en citer une, pour donner une idée des autres.

« Pendant, disent ces faiseurs de romans, qu'Alain enseignait à Paris les sept arts libéraux, les lois et les décrets, il s'était engagé à expliquer en public le mystère de la Trinité. La veille du jour où il devait prêcher, se promenant sur le bord de la rivière, il aperçoit un enfant qui s'amusait à porter de l'eau à un trou qu'il avait creusé dans le sable.

« *Que prétendez-vous faire, mon enfant?* » lui dit le docteur. — « *Je veux que toute la rivière entre dans ce trou, et je ne discontinuerai pas jusqu'à ce que j'en sois venu à bout. — C'est un enfantillage que vous faites, la chose est impossible. Et quand croyez-vous que vous aurez fini? — Monsieur, j'aurai plutôt réussi que vous dans le dessein que vous avez en tête. — Et quel est il ce dessein?* — *Vous voulez*, dit l'enfant, *pour faire parade de votre science, expliquer le mystère de la Trinité; or cela est plus impossible que ce que j'ai entrepris.* Ce discours déconcerta le docteur qui vit bien qu'il s'était trop avancé. Cependant il monta en chaire le lendemain, comme il l'avait promis; mais au lieu du discours que l'on attendait de lui, il ne fit que se montrer pour dire à ses auditeurs : qu'il vous suffise d'avoir vu Alain, et il disparut aussitôt, laissant l'assemblée dans le plus grand étonnement. »

Tel est le motif que l'on donne de sa retraite à Cîteaux. Là, dit-on, ne voulant pas se faire connaître, il fut reçu parmi les frères lais, et chargé de la garde des troupeaux. Si l'on demande en quel temps cela arriva, c'est ce que l'on a eu garde de nous dire. Les auteurs du roman ne le savaient pas plus que nous. Il était plus aisé d'imaginer d'autres aventures, et c'est à quoi ils n'ont pas manqué, comme il est facile de s'en convaincre, en lisant la notice qui lui est consacrée dans le recueil que nous avons déjà cité.

On ne s'est pas contenté de farcir les livres de ces inepties, on les a gravées sur le marbre. Dom Martène a fait la description du monument qu'on lui avait élevé à Cîteaux, lequel se ressent beaucoup de la barbarie du temps où il fut dressé. On voit, dit-il, dans le cloître de l'abbaye un autel de Notre-Dame, devant lequel du côté de la muraille, à l'entrée de l'église, à gauche, est un tombeau avec cette inscription :

Alanum brevis ora brevi tumulo sepelivit,
Qui duo, qui septem, qui totum scibile scivit;
Scire suum moriens dare vel retinere nequivit.

Plus de cent ans après, lorsque la fable qui le faisait frère lai, ou qui l'attachait en qualité de valet de pied à l'abbé de Cîteaux, fut répandue et adoptée, on ajouta à cette épitaphe les quatre vers suivants, pour appuyer les nouvelles traditions :

Labentis sæcli contemptis rebus, egeus fit,
Intus conversus, gregibus commissus alendis,
Mille ducenteno nonageno quoque quarto,
Christo devotus mortales exuit artus.

Casimir Oudin est le premier, je crois, qui ait fait la remarque que ces vers sont postérieurs aux trois précédents, et qu'ils ont été fabriqués dans un temps, où l'on n'était point scrupuleux en fait d'anachronismes.

Comment se fait-il dit l'auteur de sa Notice dans l'*Histoire littéraire de la France*, qu'Alain qui a tant écrit, et qui, de son vivant, a dû jouir d'une grande célébrité, ait été assez peu connu au XVe siècle, pour que toutes ces fables pussent être inventées? Comment se fait-il qu'il le soit encore si peu aujourd'hui ? Cette question nous a paru assez intéressante pour mériter d'être examinée en particulier, et nous avons fait des recherches en conséquence. Nous croyons donc que l'on a cherché mal à propos des traces de son existence en France, puisqu'on n'a aucune preuve qu'il ait enseigné à Paris, ou dans aucune autre ville : Les historiens anglais parlent d'un maître Alain dont ils racontent plusieurs choses qui peuvent fort bien convenir à celui qui nous occupe; les époques du reste s'y accordent parfaitement.

Gervais, moine de Cantorbéry, qui écrivait avant la fin du XIIe siècle, nous apprend que Maître Alain, après avoir été chanoine de Bénévent, embrassa la règle de Saint-Benoît dans l'église de Cantorbéry, et qu'il fut fait prieur du monastère, qui n'était autre que le chapitre de la cathédrale, le 6 août 1179. A la vérité, il le dit Anglais; mais il n'est pas impossible qu'Alain soit né à Lille, de parents anglais, qui se trouvaient là accidentellement, et qu'il ait passé ensuite en Angleterre. Voici les paroles de Gervais qui peuvent jeter un grand jour sur cette question : « Le huit des Ides d'août, Herlewinus, prieur de Cantorbéry, résigna son prieuré, après trois ans de possession..... Dès le jour même, il eut pour successeur Alain, peu d'années auparavant chanoine de Bénévent, mais Anglais de nation, et depuis environ cinq ans, novice dans l'église de Cantorbéry. Sa réputation de probité et la pureté de ses mœurs inspiraient tant d'espérances qu'il fut élu à l'unanimité, et que l'archevêque Richard se vit en quelque sorte obligé d'employer la violence, pour l'élever à cette dignité. » Raoul de Diceto, autre historien anglais, parle aussi de la promotion d'Alain à la dignité de prieur.

L'espérance que les moines de Cantorbéry avaient conçue de la capacité d'Alain ne tarda pas à se réaliser. Il en donna des preuves dès l'an 1184. Il s'agissait de l'élection d'un archevêque de Cantorbéry. Alain

soutint vigoureusement les droits de son chapitre contre les évêques de la province, et contre le roi lui-même qui l'accusait de trancher du Pape en Angleterre, parcequ'il était chargé de recueillir le denier de saint Pierre, et qu'il voulait faire un archevêque à son gré. Il réussit malgré toutes les oppositions, mais il en fut puni bientôt après. Le nouvel archevêque, de concert avec le roi, pour se débarrasser d'un hôte si incommode et si peu accommodant, le fit nommer, en 1186, à l'abbaye de Tewksbury en Glocestershire. Gervais qui raconte fort au long toutes ces choses, parce qu'elles entraient dans le plan de son histoire, ne parle plus de maître Alain, auquel on n'a attribué jusque-là, qu'une Vie de saint Thomas de Cantorbéry, laquelle fait partie du *Quadrilogue*, imprimé par le P. Lupus avec les lettres du saint archevêque. Mais, si on y fait bien attention, ce n'est guère qu'à lui que l'on peut faire honneur des ouvrages qui portent le nom d'Alain de Lille, surnommé le docteur universel.

Et pour ne parler que du Commentaire sur les prophéties d'Ambroise Merlin, dans lequel l'auteur nous apprend qu'il était né à Lille en Flandre, il est évident que ce commentaire a été composé par un Anglais, ou par quelqu'un qui avait eu de grandes relations avec l'Angleterre. Les trois premiers livres ne sont, pour ainsi dire, qu'une histoire des rois d'Angleterre, jusqu'au règne d'Henri II, dans laquelle l'auteur s'étudie à montrer la conformité des images, sous lesquelles le prétendu prophète a caché ses prédictions avec les événements consignés dans l'histoire. Ajoutons que les manuscrits des œuvres d'Alain, quoiqu'assez communs partout, ne sont nulle part aussi multipliés qu'en Angleterre.

Cela posé, nous pensons qu'Alain aura composé ses premiers ouvrages, c'est-à-dire, ses poésies en Angleterre, ou dans quelque ville de France soumise à la domination anglaise; que, sous le règne du roi Roger et de ses enfants, sa réputation l'aura attiré, comme tant d'autres Français, en Sicile, où il aurait été fait chanoine de Bénévent ; ce qui explique comment il y a des auteurs qui le font Allemand, Anglais, Sicilien; qu'à l'époque de l'expulsion des Français de la Sicile, en 1169, il retourna en France ou en Angleterre; que bientôt après, à l'exemple de Hugues Foucaud, son compagnon d'infortune, qui se fit moine à Saint-Denis, il embrassa la vie religieuse à Cantorbéry, puisque l'historien Gervais nous dit qu'en 1179, il y avait cinq ans qu'Alain était entré au noviciat. Il est très-possible qu'il ait accompagné, cette même année, non l'abbé de Cîteaux, mais l'archevêque de Cantorbéry au concile de Latran, dans lequel les erreurs des vaudois et autres hérétiques du temps furent proscrites; qu'Alain y ait fait preuve de savoir, et que le Pape l'ait chargé d'écrire contre ces nouvelles erreurs. Nous avons vu qu'à son retour, cette même année 1179, il fut choisi, quoique nouvellement religieux, pour remplir la place de prieur de Cantorbéry, la première dans cette église après celle de l'archevêque ; qu'il en défendit si bien les droits, pendant la vacance du siége, qu'il indisposa contre lui le roi et le nouvel archevêque lui-même, lesquels, pour l'éloigner et le punir de son inflexible roideur, le firent élire abbé de Tewksburi. Ici les lumières nous manquent pour achever sa vie. Il est probable qu'il éprouva d'autres désagréments, et que bientôt après, il se démit de son abbaye pour repasser en France, où il composa quelques-uns de ses ouvrages, et qu'enfin, il se retira à Cîteaux, pour y finir ses jours. Comme il ne restait de tous ces faits qu'une tradition confuse, de là le roman qui a été imaginé, dans le XIVe ou XVe siècle, époque féconde en fictions. On a pourtant conservé à Alain la dénomination d'*Insulensis* parce qu'on la trouvait disertement exprimée dans un de ses ouvrages ; et dans des temps plus récents cette même dénomination l'a fait confondre avec Alain, évêque d'Auxerre, Cistercien comme lui. Mais aujourd'hui les voilà si bien distingués l'un de l'autre, qu'on ne s'avisera plus de les confondre.

Quand à ce que nous avons dit de la dernière époque de sa vie, nous convenons que ce ne sont que des conjectures. Mais, au milieu des ténèbres qui enveloppent l'histoire d'Alain, nous n'avons pas dû négliger les faibles lumières que nous prêtaient les historiens d'Angleterre. Peut-être, dans l'examen de ses écrits, trouverons nous quelque motif à l'appui de nos conjectures.

SES ÉCRITS IMPRIMÉS. — Les œuvres d'Alain ont été publiées en 1654, à Anvers, par les soins de D. Charles de Visch, prieur du monastère de Dunes, en un volume in-folio. Mais il s'en faut bien que cette édition contienne tous les écrits du docteur universel ; elle n'en renferme qu'une faible partie, et, sans compter les ouvrages qui sont restés manuscrits, quelques-uns même qui, dès cette époque, étaient imprimés ne s'y trouvent pas. Nous allons rendre compte des uns et des autres.

1° L'*Encyclopédie*. — Cet ouvrage qui porte aussi le titre d'*Anticlaudianus, sive de officio viri boni et perfecti*, est un poëme ou roman moral, écrit en vers et divisé en neuf livres. On le désigne par le nom d'Encyclopédie, parce qu'il traite des connaissances nécessaires pour former l'homme vertueux, et qu'il entre dans un grand détail sur les procédés et les avantages des sciences et des arts. On l'a intitulé *Anticlaudianus*, non que ce soit une réfutation du poëme ou de la satire de Claudien contre Rufin, ministre sous l'empereur Théodose l'Ancien, mais parce qu'il en est une imitation dans un sens inverse. Claudien, pour rendre odieuse la mémoire de Rufin, suppose un complot des vices pour bannir la vertu, et ils ne trouvent pas d'instrument plus propre que Rufin à l'exécution de leur entreprise. Alain, au contraire, imagine un

concert parmi les vertus pour chasser les vices de la terre, et faire cesser la dépravation des hommes. C'est dans ce sens qu'il faut entendre l'*Anticlaudianus*. Voici la fable de ce poëme.

L'auteur introduit la nature délibérant sur la production d'un homme accompli; et ne pouvant réussir à le former elle seule, elle assemble toutes les vertus avec lesquelles elle tient conseil. Le résultat de la délibération est que la Prudence sera députée vers le ciel, pour présenter à Dieu le vœu de la Nature, et pour le prier d'envoyer une âme pure et sans tache, à laquelle la nature et les vertus prêteraient leur ministère, pour en faire un homme accompli et parfaitement heureux. La Prudence, craignant de se charger de l'ambassade, cède enfin aux remontrances de la Concorde, et fait construire un char par les sept arts libéraux, qui sont ses enfants. La Grammaire travaille au timon, et ici, l'auteur fait une dissertation sur la grammaire; la Logique forge l'essieu, éloge de la logique; la Réthorique enrichit le timon d'or et de pierreries, elle grave sur l'essieu des fleurs et les autres ornements qui lui sont propres. L'Arithmétique fabrique la première roue du char; la Musique, la seconde; la Géométrie, la troisième; l'Astronomie, la quatrième; ce qui fournit à l'auteur un motif de digressions qui lui permettent de s'étendre particulièrement sur chacun de ces arts.

Cela fait, la Conçorde assemble toutes ces pièces, et remet le char à la Raison, qui doit le conduire. La Raison y attelle cinq chevaux, qui sont la Vue, l'Ouïe, l'Odorat, le Goût et le Toucher. Après quoi la Prudence part et fend les airs. Ici la description du système planétaire. Arrivée au plus haut du firmament, ses chevaux ne peuvent plus aller, c'est-à-dire, qu'à cette élévation les cinq sens de la nature ne servent plus de rien; mais elle rencontre la Théologie qui va lui servir de guide; et, à ce propos, description de la Théologie, que l'auteur représente tenant de la main droite un livre, et un sceptre dans la gauche. A l'éclat du ciel empyrée la Prudence s'évanouit; la Foi vient à son secours et lui présente un miroir dans lequel elle peut considérer tout ce qui se passe dans le ciel. Alors la Prudence ne pouvant plus être conduite par la Raison, ne veut plus avoir d'autre guide que la Foi, et, sous sa conduite, elle arrive aux pieds de l'Eternel; elle expose le sujet de sa mission et Dieu crée une âme telle qu'on la demande. La Prudence repart sur le char de la Raison avec ce précieux dépôt, et le remet entre les mains de la Nature, qui, de concert avec toutes les vertus, lui forme un corps doué de toutes les qualités qui constituent l'homme parfait. Suit le portrait de l'homme juste, orné de toutes les vertus, et cultivé par la science et les arts, dont l'auteur décrit une seconde fois les avantages. Il ne manque à cet être parfait que l'ancienneté de la noblesse. La Fortune dont la noblesse est la fille, y supplée et lui prodigue ses dons.

Ici finit le septième livre; le huitième et le neuvième contiennent le combat des vices contre la vertu. La perfection de l'homme ayant donné de la jalousie à l'enfer, Alecto, une des furies, lève une armée de vices qui viennent fondre sur lui. Portrait de tous les vices: l'auteur indique les vertus contraires que l'homme leur oppose ou doit leur opposer. Quant aux maux inséparables de l'humanité, l'homme juste les supporte courageusement, en cédant à la nécessité. Tout cela est mêlé de fictions ingénieuses, et qui ne sont pas sans agrément. Les vers sont faciles et beaucoup meilleurs que ceux de la plupart des poëtes du XIIe siècle. « Quoique ce poëme soit assez philosophique, dit Adrien Baillet, Alain ne s'est pourtant attaché à aucun système particulier de philosophie. On y trouve divers traits de morale, et quelquefois de mathématiques, mais ces traits, souvent tournés à la manière de l'Ecole, l'ont fait considérer comme un sophiste adroit par quelques critiques. Enfin, il n'a pas oublié d'y faire entrer un peu de théologie, de sorte qu'en assaisonnant toutes ces choses de la fable païenne qu'il y répand en divers endroits, il a fait de tous ces mélanges une bigarrure continuelle, dont la bizarrerie ne laisse pas d'avoir son prix, autant, au moins, que l'on en peut accorder aux choses irrégulières. »

Il faut que les contemporains d'Alain l'aient jugé bien autrement, et qu'ils aient trouvé dans son poëme de grandes beautés, puisque, de tous ses ouvrages, c'est celui qui lui a donné le plus de célébrité. Il était déjà devenu classique au XIIIe siècle; et il eut bientôt des commentateurs, parmi lesquels nous trouvons Raoul de Long-Champ, Anglais, dont le commentaire, encore manuscrit, commence par ces mots : *Quia in hoc opere agitur de quatuor artificibus*. Cet ouvrage d'Alain avait été imprimé sans nom d'auteur, à Bâle, en 1536, à Venise en 1582, et à Anvers en 1625, avant que de Visch le fît entrer dans la collection de ses œuvres. Quant au temps où Alain a composé ce poëme, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* lui assignent les premières années du XIIIe siècle

Legrand d'Aussi, mort membre de l'Institut, a donné sur un manuscrit de la bibliothèque Nationale, la traduction libre de l'*Anticlaudianus*, en vers français qu'il met beaucoup au dessus de l'original latin. Voici le jugement qu'il en porte : « Le traducteur a ajouté à l'original des morceaux de sa façon; il en retranche un grand nombre, et surtout ceux qui contenaient des détails de doctrine théologique ou scholastique que la pédanterie du docteur y avait insérés; en un mot, il n'en a guère conservé que le plan; et je crois que, dans ses mains, le poëme a infiniment gagné. » Cependant il se montre, en finissant, plus équitable, ou moins sévère envers le docteur Alain. « Je ne veux point, » dit-il, « priver Alain de Lille

de la portion de gloire qui lui est due; c'est à lui qu'appartient le plan; et ce plan, mélange bizarre de philosophie, d'érudition, d'imagination et des préjugés du temps, est une conception vaste. Notre translateur n'a eu que l'honneur de l'avoir resserré, corrigé, embelli. Cependant, si l'on juge de sa version par l'extrait que je viens d'en donner, ne lui trouvera-t-on pas ce qui caractérise un bon poëme; unité d'action, variété, marche simple et rapide, fable brillante, esprit dans les détails, grands et nombreux tableaux? » Quoiqu'en dise M. Legrand d'Aussi, ces beautés sont encore plus sensibles dans l'original que dans la traduction. Enfin il ajoute : « Les opinions, les mœurs, le goût, la littérature, tout change avec les siècles. Sans doute l'Anticlaudien ne réussirait pas aujourd'hui; mais j'avoue que pour son temps c'est un ouvrage qui m'étonne. » Au reste, M. Legrand d'Aussi n'a fait aucune recherche sur la personne du docteur Alain, ni sur le temps où il a vécu; il le place tout bonnement, comme tant d'autres l'avaient fait avant lui, à la fin du XIII[e] siècle.

2° *Gémissements de la nature.* — Ce livre qui a pour titre : ***De planctu naturæ ad Deum***, ou bien ***Enchiridion de rebus naturæ***, est un conte moral, dans lequel l'auteur suppose que la Nature lui apparait en songe, parée de tous ses atours, pour se plaindre de la dépravation qui règne parmi les hommes, surtout du vice de luxure, qui n'a point de bornes et qui l'outrage plus directement. Là-dessus il s'établit un dialogue entre l'auteur endormi et la Nature qui veut bien répondre à toutes ses questions sur l'amour, sur l'intempérance du boire et du manger, et sur d'autres vices. Pendant cet entretien, arrive l'Hyménée, accompagné de la Chasteté et de la Tempérance, pour se plaindre du genre humain qui semble les avoir bannies de la terre. La Nature les renvoie au Génie, avec une lettre pour demander qu'il fasse justice des prévaricateurs. Le Génie revient avec eux trouver la Nature, et prononce un anathème solennel contre les impudiques, les ivrognes, les avares, les superbes, les envieux, les flatteurs, etc.; et là, finit le conte dont Barthius fait un grand éloge, et dont le savant Allatius préparait une édition avec des notes, lorsque la mort interrompit son travail. Cet opuscule, mêlé de vers et de prose, est, dit-on, une imitation du traité de Boèce, intitulé : ***De consolatione philosophiæ***, mais il s'en faut de beaucoup qu'il approche de son modèle, soit pour le fonds, soit pour le style.

3° *Paraboles en vers élégiaques.* — Ce livre qui porte aussi le titre de ***Doctrinale minus***, pour le distinguer d'un autre ouvrage d'Alain, intitulé : ***Doctrinale altum***, est divisé en six chapitres. Le premier contient les paraboles ou maximes renfermées dans deux vers; le second, celles qui sont exprimées en quatre; le troisième en sixains; le quatrième en huitains; le cinquième en dixains; le sixième en douzains. Tel est l'ordre que maître Alain a jugé à propos de garder dans sa versification, de sorte qu'au lieu que le sens d'une phrase, dans les vers élégiaques, finit ordinairement au second vers, l'auteur s'est proposé de le prolonger dans le second chapitre jusqu'au quatrième, dans le chapitre trois, jusqu'au sixième, et ainsi de suite; en ajoutant toujours à chaque parabole un distique de plus que dans le chapitre précédent. Cet opuscule contient de très-belles maximes exprimées d'une manière fort spirituelle. Le sujet qu'il y traite est mixte ; tantôt ses paraboles roulent sur la morale, tantôt sur la philosophie naturelle et sur quantité d'autres vérités connues, qui, en d'autres termes, sont dans la bouche de tout le monde.

Il n'est pas douteux que cet ouvrage ne soit d'Alain; il se nomme au chapitre quatre, dans ses vers que nous citons comme un échantillon de sa versification :

Simpliciter cœcus prohibetur ducere cœcum,
Ne cœcus cœcum ducat in antra suum;
Sed tamen insanum prohibere nequimus Alanum,
Quin cœcos dubio ducere calle velit.

Cet opuscule d'Alain avait été imprimé plusieurs fois avant d'entrer dans la collection de ses œuvres en 1491, in-4°, à Lyon, chez Jean Dupré, avec d'autres traités qui ont rapport au même sujet; sous le titre de ***Sylvæ morales, cum interpretatione Ascencii.*** — L'an 1516, à Leipsic, sans compter d'autres éditions in-4° qui ne portent point d'année.

Cet ouvrage, au rapport de l'éditeur des œuvres d'Alain, fut traduit en vers français, à l'usage de Charles VIII, roi de France, et imprimé avec des commentaires moraux, Paris, in-16, en 1536. Il paraît que Charles I[er], roi d'Angleterre, le lisait aussi. Ménage attribue à Ovide le vers que ce prince prononça peu de temps avant sa mort :

Qui decumbit humi, non habet unde cadat.

Ce prétendu vers d'Ovide, suivant l'auteur des additions au ***Menagiana***, est d'Alain de Lille; encore n'est-il pas rapporté ici tel qu'il se lit dans les Paraboles d'Alain, chap. 3, parab. 5 de la vieille édition de de Lyon, in-4° 1492, où on lit :

Tutior est locus in terra, quam turribus altis :
Qui jacet in terra non habet unde cadat.

4° ***Deux proses rimées.*** — L'une de ces deux pièces est sur l'Incarnation du Verbe ; l'autre, sur la faiblesse et la caducité de la nature humaine. Dans la première, l'auteur fait voir combien le mystère impénétrable de l'Incarnation déconcerte toutes les notions reçues, et les règles qui sont la base de nos connaissances, celles de la grammaire, de la rhétorique, de l'arithmétique, de la musique, de la géométrie, de la dialectique et de l'astronomie. Il y a des stances pour chacune de ces facultés, et toutes sont terminées par ce refrain :

In hac Verbi copula
Stupet omnis regula.

Dans la seconde, il représente l'instabilité de la vie humaine, sous l'image d'une fleur qu'un même jour voit naître et mourir : cette pensée, qui n'était pas neuve de son temps, et qui aujourd'hui est triviale, se trouve rajeunie par Alain d'une manière très-élégante. Ces deux morceaux avaient été publiés par le Jésuite Buzelin, et du Boulai les a jugés dignes d'entrer dans l'histoire de l'Université de Paris. Leyserus a aussi publié, sous le nom d'Alain, une prose rimée *De amore Veneris*, qui peut-être faisait partie du *Planctus naturæ*, mais qui ne se trouve pas dans l'imprimé.

5° *Elucidatio super Cantica canticorum.* — Ce court commentaire sur le Cantique des cantiques, est écrit entièrement à la louange de la sainte Vierge, pour laquelle l'auteur trouve, dans ce livre, des allégories qui prouvent au moins la vénération qu'il avait pour cette créature privilégiée. Nous nous permettons cette remarque afin de montrer quel fond on peut faire sur l'anecdote rapportée par un auteur du XVe siècle, selon lequel Alain aurait été frappé de *taciturnité*, ce qui signifie apparemment qu'il aurait perdu l'usage de la parole, pour avoir manqué, dans un sermon qu'il prêchait à implorer le secours de Dieu par l'intercession de la sainte Vierge. Que le fait soit controuvé, comme nous n'hésitons pas à le croire, au moins ce récit, qui nous arrive en droite ligne du moyen âge, prouve l'antiquité de cette pratique, employée depuis par tous les prédicateurs, d'invoquer la Mère de Dieu, au début de leurs discours. — Ce Commentaire d'Alain avait été imprimé à Paris, en 1540, chez Jacques Krener, sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, selon les vers qu'on lit au frontispice :

Hunc tibi nunc primum, lector, depromit Alanum
Victorina suo bibliotheca sinu.

Dans un manuscrit de Saint-Martin de Tournai, on lit que ce Commentaire, à la louange de la sainte Vierge, fut composé à la demande du prieur de Cluny, qui n'est pas nommé. Si le nom de ce prieur était exprimé, on saurait, à peu près, à quelle époque Alain entreprit cet ouvrage.

6° *De l'art de la prédication.* — Ce travail n'est autre chose que ce que l'on appelait alors une *Somme*. Ce sont des esquisses de sermons sur presque tous les sujets de morale, dans lesquelles l'auteur indique les différentes manières d'envisager un sujet. Il paraît qu'Alain voulait réformer les défauts des prédicateurs de son temps; mais dit l'abbé Lebeuf, tout excellente qu'était sa somme, elle ne fut pas suivie.

7° *Sermons.* — Ces discours oratoires, au nombre de neuf, prouvent qu'Alain pouvait bien servir de guide pour le choix des sujets, mais non pour la manière de les traiter. Il n'emploie presque jamais l'Ecriture sainte que dans un sens allégorique. Nous ne nous arrêterons pas à en faire l'analyse, il suffira d'en indiquer les sujets. Le premier roule sur l'union et la bonne intelligence qui doit régner entre les abbés des monastères et les moines ; le second, sur la fête de l'Annonciation de Marie, lorsqu'elle tombe au dimanche des Rameaux; le troisième, sur la crainte du jugement de Dieu; le quatrième fut prêché le jour de Pâques, devant les maîtres clercs, *Ad magistros cleros;* le cinquième, en plein synode, sur le gouvernement de l'Eglise ; le sixième, sur le pouvoir de délier le pénitent après la confession; le septième, sur les paroles *Rorate cœli desuper* (*Isa.* XLV, 8) pour le temps de l'Avent ; le huitième, sur les dons du Saint-Esprit, au jour de la Pentecôte; le neuvième, n'est qu'un fragment de sermon sur les tentations, pour la fête de saint Augustin. A ces neuf sermons, l'éditeur en a ajouté trois autres, sur le Saint-Esprit, le mystère de la croix, et pour la fête de saint Nicolas.

8° *Des sentences.* — Ce livre des dits memorables d'Alain, est autrement appelé *Doctrinale altum*, pour le distinguer du livre des paraboles, écrit en vers, et qui a pour titre *Doctrinale minus.* Ce sont des pensées détachées sur différents textes de l'Ecriture sainte, à l'usage encore des prédicateurs.

9° *Sur les six ailes du chérubin.* — Cet opuscule est une explication allégorique de ce passage d'Isaïe (VI, 1, 2) : *Vidi Dominum sedentem super solium excelsum et elevatum, et ea quæ sub ipso erant replebant templum. Seraphini stabant super illud : Sex alæ uni et sex alæ alteri; duabus velabant faciem ejus, et duabus velabant pedes ejus, et duabus volabant.* L'auteur trouve dans cette image, qui a été gravée par l'éditeur, toutes les parties de la confession, jusqu'à la réconciliation du pénitent. Cet opuscule a été jugé assez bon et assez solide, pour être attribué au Docteur séraphique. Aussi a-t-il été imprimé parmi les œuvres de saint Bonaventure; mais il est moins entier d'un tiers dans ces éditions, que dans celles des œuvres d'Alain, qui en est le véritable auteur.

10° *Liber pœnitentialis.* — C'est une instruction courte et solide qui pouvait être fort utile, soit aux pécheurs qui voulaient retourner à Dieu par une sincère pénitence, soit aux confesseurs, pour se diriger dans l'exercice de leur ministère. Ce livre, dans plusieurs manuscrits, est dédié par Alain, *dictus magister*, à Henri de Sully, archevêque de Bourges, qui gouverna cette Eglise, depuis l'an 1184 jusqu'à 1200; ce qui est une nouvelle preuve qu'Alain vivait alors.

11° *De la foi catholique.* — Ce traité, dirigé contre les hérétiques de son temps, est divisé en quatre livres. Le premier, contre les nouveaux hérétiques que l'éditeur appelle albigeois, nom que l'auteur ne leur donne pas, parce que vraisemblablement il écrivait avant que ces hérétiques, appelés d'abord henriciens ou cathares, eussent été ainsi dénommés; le second livre est positivement contre les vaudois; le troisième, contre les Juifs ; le quatrième, contre les mahométans, qu'il regarde comme de vrais païens. L'ouvrage est dédié à Guil-

laume, prince de Montpellier, qu'il appelle son seigneur. Nous croyons que ce prince n'est autre que Guillaume VIII, parce que l'ouvrage d'Alain ne fut composé qu'après le concile de Latran, assemblé spécialement contre les hérétiques qu'il réfute, et auquel il paraît certain qu'il assista en 1179. Il est vraisemblable que c'est là qu'il fit connaissance avec l'abbé de Saint-Gilles, lequel l'aura fait connaître au seigneur de Montpellier, comme un homme capable de défendre la foi catholique contre l'hérésie qui faisait alors les plus grands ravages dans les contrées du midi de la France.

Alain a donné des preuves de sa capacité dans cet écrit, qui est un excellent traité de controverse, dans lequel il réfute une à une toutes les erreurs avancées par les hérétiques albigeois ou vaudois, et leur oppose dans les deux premiers livres, les autorités de l'Ecriture sur lesquelles sont fondés les dogmes de l'Eglise catholique. Dans les deux livres suivants contre les Juifs et les mahométans, il suit une autre marche; il ne se contente pas de répondre aux reproches qu'ils font aux Chrétiens, il leur reproche à son tour ou l'imperfection ou l'absurdité de leurs lois. Les deux premiers livres avaient été imprimés à Paris, l'an 1612, par les soins de Jean Masson, archidiacre de l'église de Bayeux. D. Claude de Visch les ayant revus sur d'autres manuscrits, les inséra dans la collection des œuvres d'Alain ; mais il ne put se procurer les deux derniers livres. Ce ne fut que deux ans après la publication des œuvres d'Alain qu'ils lui furent envoyés de l'abbaye de Cîteaux, et qu'il les publia par forme d'appendice à la fin de la seconde édition de sa bibliothèque des écrivains de l'ordre de Cîteaux, in-4°.

12° *De arte seu articulis catholicæ fidei.* — Sous ce titre D. Bernard Pez a mis au jour un autre ouvrage de controverse divisé en cinq livres, le premier traite de l'unique cause de toutes choses, c'est-à-dire de l'unité et de la Trinité en Dieu, *De Deo uno eodemque trino ;* le second de la création, de l'ange, de l'homme et du libre arbitre; le troisième, du Fils de Dieu incarné pour racheter l'homme ; le quatrième, des sacrements de l'Eglise ; et le cinquième de la résurrection des morts.

Dans un prologue qui tient lieu d'épître, l'auteur adresse son ouvrage à un Pape nommé Clément. Ceux qui font vivre Alain sur la fin du XIIIe siècle l'entendent de Clément IV; pour nous nous ne doutons pas que l'auteur n'eût eu en vue Clément III, qui fut Pape depuis l'année 1187 jusqu'à l'année 1191. Il lui dit qu'il voit l'Occident plein de sectes et d'hérésies, et l'Orient livré aux mahométans qui poursuivent les Chrétiens, les armes à la main. « Ne pouvant, dit-il, les combattre par la force, j'ai tenté de le faire par le raisonnement. » Il convient que les saints Pères, pour convertir les Juifs et les gentils, ont employé les miracles et l'autorité des Ecritures. « Je n'ai pas reçu, ajoute-t-il, le don des miracles, et l'autorité des Ecritures est impuissante contre des hommes qui les rejettent ou qui les corrompent. C'est pourquoi j'ai disposé avec soin les raisons probables de notre foi, afin que ceux qui ne se soumettent pas aux prophètes et à l'Evangile, soient convaincus par les raisons humaines. »

En effet, la méthode qu'il a adoptée est celle des géomètres, qui fut celle des scholastiques, bonne pour convaincre un esprit obstiné, mais qui ne va pas au cœur pour l'entraîner. Sur ce plan, il place à la tête de chaque livre des définitions, des distinctions, des pétitions de principes évidents par eux-mêmes, lesquels lui étant accordés, il faut admettre nécessairement toutes les conséquences qui en découlent. C'est donc avec raison que cet écrit doit avoir pour titre, *De arte fidei catholicæ,* et non, comme portent certains manuscrits, *De articulis.* La nature de l'ouvrage semble l'exiger, et, dans son prologue, l'auteur dit positivement qu'il a eu de justes motifs de l'intituler ainsi. On voit, en effet, que pour démontrer le sujet qu'il traite, il rappelle avec art les théorèmes qu'il a établis et qu'il en déduit les corollaires qui complètent la preuve.

Il n'y a pas à douter que cet écrit n'ait été fort goûté de son temps ; cependant il n'a vu le jour en Allemagne que dans le dernier siècle. Il fallait que l'auteur fût bien persuadé du mérite de l'ouvrage, pour oser le dédier au Pape. Il le fit, dit il, pour deux raisons ; d'abord, parce que c'est au Pape, comme vicaire de Jésus-Christ, et successeur de saint Pierre, qu'il appartient de répandre par toute la terre la bonne semence de la parole catholique, et ensuite, pour concilier à son ouvrage une plus grande autorité. Il ne dit pas qu'il eût reçu du Souverain Pontife l'ordre d'y travailler; mais on peut le supposer, s'il est vrai qu'Alain ait fait preuve de capacité contre les hérétiques, au concile de Latran, auquel communément on pense qu'il avait assisté. S'il n'en parle pas c'est que ce n'était plus le même Pontife qui lui avait demandé ce travail ; c'était le quatrième qui, dans l'espace de six ans, avait succédé à Alexandre III.

13° *Sur les prophéties de Merlin.* — Alain composa ce traité, sous le règne de Louis le Jeune, en 1171, à l'occasion du bruit que faisaient alors ces prétendues prophéties. Ce commentaire est rempli de citations des historiens anglais, normands et français, et même des anciens poëtes latins. Il a pour titre : *Alani magni de Insulis, doctoris universalis, explanationum in prophetiam Merlini Ambrosii, Britanni, libri septem.* Nous nous étendrons un peu sur cet ouvrage, non-seulement parce qu'il lui est contesté par des critiques très-habiles; mais parce que, de tous les écrits d'Alain, c'est celui qui peut nous donner le plus de lumières sur sa personne.

Il expose d'abord le motif qu'il a eu de l'entreprendre. C'est, dit-il, qu'à la vue des événements extraordinaires, qui se passaient alors en Angleterre, tout le monde parlait des prophéties de Merlin, qui paraissaient avoir leur accomplissement; mais peu de personnes connaissaient assez l'histoire pour en faire l'application aux événements. Quant à lui, il se croit assez versé dans l'histoire des Bretons, des Saxons, des Anglais, des Normands et des Français, pour donner de ces prophéties des explications satisfaisantes, au moins jusqu'à son temps, c'est-à-dire, jusqu'au règne d'Henri II.

Il examine ensuite plusieurs questions relatives à la personne de Merlin: 1° s'il était Chrétien; et il n'en doute pas, attendu que dans le temps où il vivait, l'Angleterre avait déjà embrassé le christianisme; 2° s'il était vraiment prophète. Alain n'ose l'affirmer, mais il soutient que Dieu a pu se servir de lui pour prédire l'avenir, comme il s'est servi de Job, qui n'était pas Juif, de Balaam, qui était un mauvais sujet, des sibylles, de Cassandre et autres pythonisses; 3° si Merlin était né, comme on le disait, du commerce de sa mère, qui était une princesse, avec un démon incube; Alain soutient que la chose n'est pas impossible, mais il aime mieux croire que la mère de Merlin l'avait déclaré ainsi afin de couvrir un peu sa honte, et parce qu'elle avait des raisons, pour ne pas déclarer son amant.

Après cela, il entre en matière, et, le flambeau de l'histoire à la main, il donne aux prophéties des explications quelquefois assez plausibles, au moins dans les trois premiers livres et jusqu'au règne de Henri II, où le conduit la suite des événements applicables à ces prédictions. Quant à celles qui n'avaient pas encore reçu leur accomplissement, il en réserve l'intelligence à ceux qui seront témoins des événements lorsqu'ils arriveront. Cependant il s'efforce de donner, dans les quatre derniers livres, une interprétation quelconque à ces prophéties, en saisissant les images et les expressions, sous lesquelles le prophète les a énoncées; et dans cette partie même, Alain a fait preuve de sagacité et d'une connaissance assez étendue dans les sciences physiques et naturelles.

Telle est l'idée générale que nous pouvons donner de cet ouvrage; mais c'est ici le lieu d'établir plusieurs questions que ce livre a fait naître parmi les savants. Nous examinerons 1° si maître Alain en est l'auteur; 2° en quel temps il l'a composé; 3° s'il était alors moine de Cîteaux.

Sur la première question, nous avons à combattre l'opinion de Casimir Oudin et de l'abbé Lebeuf, qui font auteur de cet écrit Alain, évêque d'Auxerre. La seule raison qu'ils allèguent est que cet évêque était surnommé de Lille, et que l'auteur du commentaire sur Merlin dit positivement qu'il était né à Lille en Flandre, et qu'il vécut au temps où le comte Thierri, soutenu des hommes de Bruges et de Gand, fut déclaré légitime héritier de cette province, à l'exclusion de Guillaume de Normandie, qui n'y avait aucuns droits. Or Thierri d'Alsace prit possession du comté de Flandre, en 1128. En rapprochant cette date des époques connues de la vie d'Alain d'Auxerre, et, par la nature même de l'ouvrage, nous avons fait voir ailleurs le peu de vraisemblance qu'il y aurait à faire honneur de cet écrit à l'évêque d'Auxerre.

Quant au temps où cet ouvrage a été composé, nous en trouvons plusieurs indices dans l'écrit même d'Alain. Voulant expliquer cette prophétie de Merlin : *Evigilabunt catuli rugientis*, *et postpositis nemoribus*, *infra mœnia civitatum venabuntur*, il en fait l'application aux enfants d'Henri II *qui nunc est*, dit-il, pour marquer qu'il régnait à cette époque. Il nomme ces enfants par leur nom et dans l'ordre exact de leur naissance, Henri, Richard, Geofroi et Jean. Le dernier des quatre était né en 1167, selon la chronique de Robert du Mont. Alain écrivait donc postérieurement à cette année, avant la mort d'Henri II, arrivée en 1189, et même avant celle de Henri son fils aîné, qui mourut en 1183. De ces considérations, nous croyons pouvoir conclure qu'Alain composa son Commentaire, dans l'intervalle des années 1174 à 1179.

Alain était-il alors moine de Cîteaux? C'est sur cette question, résolue affirmativement, que l'abbé Lebeuf et Casimir Oudin se prétendent fondés à attribuer ce commentaire à l'évêque d'Auxerre. La grande raison qu'ils font valoir, c'est qu'un certain abbé, appartenant au même ordre que l'auteur, du reste, homme érudit et éloquent, après avoir lu une espèce d'aperçu sommaire de ce travail, exigea d'Alain qu'il le complétât par une narration étendue des faits dont il avait été témoin et qui pouvaient donner raison à la prophétie. « Or, » dit-il, « comme je n'avais pas le droit de décliner son autorité, j'ai fait ce qu'il me commandait. » C'est bien, mais il y manque quelque chose. Si l'auteur avait dit que l'abbé dont il parle appartenait à l'ordre de Cîteaux, la question serait en faveur de l'évêque d'Auxerre, qui, à cette époque, s'était démis de son évêché et résidait à Clairvaux. Mais l'auteur ne le dit pas; il parle de son ordre, sans le désigner en particulier; et puisqu'à cette même époque, nous trouvons un maître Alain, moine de Cantorbéri, de l'ordre de Saint-Benoît, pourquoi ne lui attribuerions-nous pas un écrit, qu'il était plus à portée de composer qu'un évêque d'Auxerre, qui avait vieilli, non dans la carrière des sciences, mais dans l'exercice du saint ministère? Nous ne nions pas que maître Alain ait été Cistercien, puisque son tombeau le dit positivement; mais nous pensons qu'il ne l'a été que longtemps après et sur la fin de sa vie.— Quoiqu'il en soit, le commentaire d'Alain, à la tête duquel se trouve la version latine des prophéties d'Ambroise Merlin, traduites de l'ancien breton par Geofroid de Monmouth, a été imprimé à Francfort, vol. in-8°, en 1603.

D. Claude de Visch, éditeur des OEuvres d'Alain, n'a pas jugé à propos d'insérer cet ouvrage dans sa collection.

14° *Vie de saint Thomas.* — Dans la persuasion où nous sommes que maître Alain n'est autre que celui qui, en 1179, fut fait prieur du chapitre de Cantorbéri, puis abbé de Tewksburi en 1186, nous devons lui attribuer une vie de saint Thomas de Cantorbéri, dont on a publié des extraits dans le quadrilogue, placé par le P. Lupus à la tête des lettres du saint archevêque. Mais il faut espérer que les Continuateurs de Bollandus l'imprimeront quelque jour toute entière dans leur grande collection. Oudin assure qu'il a trouvé dans la vie de saint Thomas, par Héribert de Roscham, vie qu'il avait transcrite de sa main et envoyée aux Bollandistes; qu'il a trouvé, disons-nous que c'est maître Alain, qui a recueilli et mis en ordre les lettres du saint prélat. Si cela est, comme on n'en peut guère douter, c'est sans contredit le meilleur service qu'Alain ait rendu à la littérature, et surtout à l'histoire ecclésiastique du XIIe siècle, dans laquelle le différend entre saint Thomas et Henri II, roi d'Angleterre, occupe la plus grande place. L'histoire de France ne lui a pas moins d'obligation, puisque, dans cette contestation, la cour de France prit une part très-active, comme on le voit par ces lettres mêmes.

15° *Theatrum chemicum.* — Alain était aussi alchimiste, s'il est vrai qu'il soit auteur d'un écrit qu'on a inséré dans le *Theatrum chemicum*, sous ce titre : *Dicta Alani de lapide philosophico, e Germanico idiomate reddita per Justum a Balbian, Alostanum.* Cette circonstance, que l'ouvrage était écrit en allemand, nous fait penser qu'il appartient à quelqu'autre Alain que celui qui fait le sujet de cet article.

Écrits non imprimés —1° Dans le dénombrement des écrits d'Alain, Trithème place des Commentaires sur le Pentateuque de Moïse ; il parle aussi de Commentaires sur les prophètes, sur l'Evangile et sur les Epîtres de saint Paul, qu'il dit n'avoir jamais rencontrés. Nous ne pouvons garantir l'existence d'aucun de ces commentaires que nous ne trouvons indiqués dans aucun catalogue ;

2° Trithème encore, et d'autres après lui, attribuent à Alain une somme sur les quatre livres du Maître des sentences, *Super Sententias, libros quatuor.* Oudin observe avec raison que cet ouvrage n'est autre que le traité de la foi catholique, divisé en quatre livres, contre les albigeois, les vaudois, les Juifs et les mahométans ;

3° Une somme qui porte différents titres dans les manuscrits. On la trouve désignée sous celui-ci : *Summa quotmodis*, titre qui a grand besoin d'explications pour être entendu. C'est un glossaire, par ordre alphabétique, dans lequel on indique, pour la commodité des prédicateurs, dans quel sens, bon ou mauvais, on peut employer les passages de l'Ecriture sainte. Dans d'autres manuscrits, il a pour titre : *Oculus*, et même quelquefois : *Oraculum Scripturæ sacræ ; Tractatus de diversis verborum significationibus secundum ordinem Alphabeti ;* dans d'autres : *Compendium utriusque Testamenti ;* ou bien *Æquivoca Alani ad Ermengaldum*, et commençant par ces mots, précédés d'un prologue : *Anima propria spiritus rationalis.* Cet ouvrage est dédié à Ermengaud, abbé de Saint-Gilles, qui gouverna ce monastère dès avant 1179, et jusqu'en 1195, et le docteur Alain y a mis son nom. *Alanus, dictus magister*, ce qui prouve de plus en plus qu'il vivait à la fin du XIIe siècle, et non à la fin du XIIIe. Nous croyons qu'il y a erreur dans tous ces titres désignés par différents critiques, et que le livre dont il s'agit ici n'est autre que le *Distinctiones dictionum theologiæ*, imprimé plusieurs fois au XVe siècle.

4° Trithème lui attribue encore une autre Somme *De vitiis et virtutibus*, qui, dans d'autres manuscrits, a pour titre : *De conflictu vitiorum et virtutum.* Alain a traité ce sujet, en vers, dans les deux derniers livres de l'*Anticlaudianus ;* mais cet ouvrage, qui est en prose et qui commence par ces mots : *Apostolica vox clamat*, est attribué à Ambroise Autpert, par les éditeurs des OEuvres de saint Augustin, lesquels l'ont imprimé parmi les écrits supposés au saint docteur.

5° Bernard Pez cite comme manuscrit un ouvrage d'Alain, ayant pour titre : *De Intelligentiis, seu, Memoriale rerum difficilium.* Il commence ainsi : *Summa in hoc capitulo nostro intentionis est rerum naturalium difficiliora breviter colligere.* Ne le connaissant pas autrement, nous ne pouvons que l'indiquer. Un autre manuscrit, également cité par Pez, a pour titre : *Alani magistri liber de diversis sermonibus, sive Dictionarium theologicum.* Nous aurions pensé que c'est sous un autre titre, l'ouvrage dédié à l'abbé de saint Gilles, si le début n'en était différent. Celui-ci commence par ces mots : *Quisquis ad sanæ scripturæ notitiam.* C'est peut-être le *Quodlibeta* dont parle Trithème. Le même Bernard Pez indique un ouvrage d'Alain qu'il a vu manuscrit, avec ce titre : *Paradoxa de maximis generalibus.* Voici comme il commence : *Sententia Platonis et Aristotelis est.* Nous ne le connaissons pas autrement.

6° On trouve dans plusieurs bibliothèques des manuscrits d'Alain, qui ont pour titre : *De maximis theologiæ.* A juger de cet ouvrage par le titre, on pourrait le confondre avec le *Livre de Sentences*, qui est imprimé et connu, sous le titre de *Doctrinale altum*, si le début n'en était différent. Celui-ci commence par ces mots : *Omnis scientia suis utitur regulis.* C'est le début du *Regulæ Alani*, par Aloysius Ming, et publié par M. l'abbé Migne, dans son *Cours complet de Patrologie.*

Henri de Gand et Trithème donnent à Alain un ouvrage qui a pour titre : *De naturis quorumdam animalium.* Casimir Oudin pense que c'est le même qui, sous le titre de *Bestiarum*, a été imprimé parmi les OEuvres de

Hugues de Saint-Victor. Il est divisé en quatre livres, dont le premier, qui traite des oiseaux, appartient à Hugues de Fouillois de *Folieto;* le second à Alain ; le troisième et le quatrième sont l'ouvrage de Guillaume Perrault, Dominicain, qui s'est servi des deux auteurs que nous venons de nommer pour composer son livre *De rerum proprietatibus.*

Trithème fait mention, sous le nom d'Alain, d'un grand nombre de sermons, *Sermones plures.* Nous avons rendu compte des douze, imprimés dans la collection de ses OEuvres. Bernard Pez en indique d'autres qu'il dit excellents, *Præstantes sermones.* Le manuscrit a pour titre : *Speculum Ecclesiæ.* Suit une préface qui commence par ces mots : *Cum primo in nostro conventu resideres, et verbum fratribus, secundum datam tibi sapientiam,* etc.; puis un prologue dont les premiers mots sont, *peritissimi pictores*, *Ambrosius, Augustinus,* etc. On croit généralement que ces sermons sont l'œuvre d'Honoré d'Autun.

Barthius affirme avoir rencontré, dans la bibliothèque publique de Bâle, un gros commentaire d'Alain, ayant pour titre : *De ratione metrorum et syllabarum.* Je ne me souviens pas, dit-il, qu'aucun bibliographe en ait parlé.

Trithême lui attribue encore un recueil de lettres. Oudin cite un manuscrit de saint Benoît de Cantorbéri, qui contient celles qu'Alain écrivit à Henri II, roi d'Angleterre et à d'autres; mais il prétend qu'elles sont d'Alain, abbé de Tewksburi, qu'il distingue du docteur universel. Nous avons exprimé notre sentiment sur cette distinction, et dit, sur quel fondement on peut identifier ces deux personnages.

Sanderus cite un manuscrit qui a pour titre : *De accusationibus, inquisitionibus et denuntiationibus Alani.* Cet écrit serait-il relatif aux tracasseries auxquelles nous avons supposé qu'Alain aurait été exposé en Angleterre ?

Fabricius indique un poëme intitulé : *Oculus moralis.* C'est peut-être le livre des paraboles; un poëme, *De triplici mundo* dont voici les premiers mots : *Expugnant hiemem vernali* etc.; enfin, neuf livres de sentences : *Gnomarum libri IX*, dont Barthius a donné des extraits dans ses *Adversaria.*

Critique et jugement. — On a pu juger du mérite des écrits d'Alain par notre analyse de ses principales productions. Nous avons assez fait connaître notre opinion ; mais, comme nous la comptons pour peu de chose en matière de goût, nous rapporterons ce qu'en a dit et pensé un philologue du premier mérite, et qui a exercé sa critique sur presque tous les auteurs de l'antiquité et du moyen âge. Ce savant universel n'est rien moins que le célèbre Gaspard Barthius.

Il est certain que la partie brillante des écrits d'Alain sont ses poésies. Nous avons dit déjà qu'elles étaient devenues classiques au XIIIe siècle. Barthius en faisait très-grand cas. Alain, selon lui ne manquait pas de génie ; il s'était appliqué, comme les meilleurs auteurs de son temps, à former son style sur celui de *Martianus Capella*, dont il imite les allusions de mots, le rhythme et même les défauts avec une contrainte pénible. Et, en effet, ajoute-t-il, après déjà plus de mille ans écoulés, l'autorité de ce *Capella* était encore si grande et si vivace, que celui qui le possédait, était censé connaître les secrets les plus cachés de tous les arts. C'est chez lui qu'Alain a puisé toutes les notions qu'il étale dans l'Encyclopédie sur les sept arts libéraux, et dont l'abbé Lebeuf a fait un si fréquent usage, dans sa dissertation sur l'état des arts en France, depuis la mort du roi Robert.

Ailleurs, Barthius appelle Alain un écrivain merveilleux pour son siècle, parce qu'il avait eu le bon esprit de prendre pour modèles les auteurs anciens; et, pour établir son jugement, il cite les premiers vers de l'*Anticlaudianus*, dans lesquels il fait remarquer les mots et les pensées des bons auteurs. Il rapporte encore de lui deux morceaux de poésie, extraits du *Planctus naturæ;* l'un, dans lequel Alain prescrit agréablement les remèdes qu'il faut opposer aux vices; l'autre est une ode en vers saphiques dans laquelle Alain fait une description très-élégante de la nature. « Je ne nie pas, » dit Barthius, « que cette ode ne se ressente, en bien des endroits, de la barbarie du siècle, où elle a été composée; mais je pense qu'elle renferme assez de beautés pour mériter d'être lue. Elle prouve les efforts malheureux que faisaient en ce temps-là les esprits supérieurs pour ressusciter le bon goût, et pour tirer la littérature de l'état de barbarie où elle était réduite. »

Quant aux ouvrages d'Alain sur la théologie, ils n'ont rien de bien remarquable. Ses commentaires sur l'Ecriture sainte et ses sermons ne présentent que des allusions et des interprétations allégoriques. Les traités de controverse ont plus de solidité ; mais ils ont aussi tous les défauts de la scholastique; c'est-à-dire, la sécheresse et la pointillerie ; ils parlent à l'esprit et ne vont point au cœur.

Nous avons indiqué, au fur et à mesure de notre analyse, les principales éditions qu'ont eues chacun de ces ouvrages ; ils se trouvent tous réunis, dans une édition complète, et insérés au grand *Cours de Patrologie*, publié par M. l'abbé Migne, au petit Montrouge, in-4°, tome CXC.

ALBÉRIC, cardinal évêque d'Ostie, — était né en France, au diocèse de Beauvais, et avait embrassé la règle de Saint-Benoît dans l'abbaye de Cluny. Recommandable par son habileté dans les sciences divines et humaines, homme éloquent et de bon conseil, doué d'une physionomie aimable et d'une grande modestie que rehaussait un extérieur tout à fait religieux, il fut d'abord sous-prieur à Cluny, et chargé de veiller, en cette qualité, à la pratique des exercices du cloître. De là, il fut envoyé à Paris pour exercer les mêmes fonctions à Saint-Martin-des-

Champs. Le besoin d'un homme capable de rétablir le bon ordre dans l'abbaye de Cluny, après le schisme qu'avait tenté d'y introduire l'abbé Ponce, le fit rappeler à son ancien poste, par Pierre le Vénérable, successeur de cet abbé.

Bientôt après, en 1130 ou 1131, il fut nommé abbé de Vézelay, au diocèse d'Autun; mais cela ne se fit pas sans opposition de la part des religieux, non qu'ils éprouvassent aucun éloignement pour sa personne, mais parce qu'il leur était envoyé par l'abbé de Cluny, dont ils se prétendaient indépendants, ou dont ils voulaient secouer le joug. Innocent II, devant qui l'affaire fut portée, donna gain de cause à l'abbé de Cluny; Albéric fut installé, après que la plupart des religieux eurent été dispersés en Provence, en Italie, en Germanie, en France et en Aquitaine, enchaînés comme des criminels. Saint Bernard, écrivant au Pape Innocent, élève jusqu'aux nues ce trait de vigueur apostolique; et l'historien de Vézelay, à qui nous empruntons ce récit, l'appelle une atrocité, et un vrai scandale.

En 1134, Albéric fut un des abbés qui, au retour du concile de Pise, furent arrêtés, dévalisés et mis en prison à Pontremoli par des brigands. Comme il était question de le faire évêque de Langres, en 1136 ou 1137, Pierre le Vénérable, qui avait besoin de lui pour maintenir dans sa dépendance l'abbaye de Vézelay, demanda si instamment au Pape d'empêcher cette élection, qu'elle n'eut pas lieu. Mais bientôt après, Innocent connaissant le mérite d'Albéric le créa cardinaldiacre évêque d'Ostie. Les auteurs du *Gallia Christiana* élèvent des doutes sur l'identité de la personne de ce cardinal et de l'abbé de Vézelay, parce qu'ils ne trouvent, disent-ils, nulle part que ce cardinal ait été abbé de Vézelay. Cependant deux auteurs anglais, Jean et Richard, prieurs des chanoines d'Hagustalde, le disent formellement, et Pierre le Vénérable le fait assez entendre dans sa lettre XLVIII[e] du second livre.

A peine élevé à la dignité de cardinal, Albéric fut envoyé en 1138, avec la qualité de légat en Angleterre, pour travailler à rétablir la paix entre le roi Etienne et David roi d'Ecosse, comme aussi pour régler les affaires ecclésiastiques du pays. Dans ce but, il assembla, au mois de décembre de la même année, un concile à Westminster, dont les Actes ont été conservés par les historiens anglais, Jean et Richard. Il partit, au commencement de l'année suivante, accompagné de plusieurs évêques d'Angleterre, pour assister au concile général de Latran.

Nommé légat en Orient, en 1141, Albéric tint à Antioche, au mois de décembre, un concile dans lequel il prononça la destitution du patriarche Raoul. Dans un pèlerinage, qu'il fit ensuite à Jérusalem, il consacra l'église de Sion, assembla aux fêtes de Pâques un concile auquel assista le patriarche des Arméniens, qui promit de conformer sur plusieurs points, la croyance de son Eglise à celle de l'Eglise de Rome. Après cela le légat reprit le chemin de l'Italie. Il n'y séjourna pas longtemps, car le Pape Lucius II, aussitôt après son élection, le chargea de la légation de France, en 1144, selon la chronique de Morigny. Nous ne ferons pas le détail de toutes les affaires qu'il eut à traiter dans ce royaume; il nous suffira d'indiquer les principales.

En 1144 et non en 1147, il partit avec saint Bernard et Geofroi, évêque de Chartres, pour aller à Toulouse prêcher contre les hérétiques henriciens. Nous avons la relation de ce voyage. Ils s'arrêtèrent d'abord à Nantes, afin de ramener au sein de l'Eglise les sectateurs d'Eon de l'Etoile, qui, à leur approche, craignant pour sa personne prit la fuite. N'ayant pu convaincre de vive voix cet imposteur, le légat chargea Hugues, archevêque de Rouen, qui se trouvait là, de combattre par écrit ses erreurs. C'est ce que fit ce prélat, dans un traité, adressé au légat par une épître dédicatoire, d'où nous tirons cette circonstance du voyage. Passant ensuite par Bordeaux, ces bons missionnaires rétablirent la paix entre le clergé de la ville et l'archevêque, Geofroi de Loroux, qui, pour avoir excommunié son chapitre, n'avait pu, depuis cinq ans, rentrer dans son église. Nous renvoyons à l'article de saint Bernard, beaucoup de détails que nous aurions à raconter sur le reste du voyage.

Il y a grande apparence qu'Albéric, après avoir concerté avec le roi Louis le Jeune le voyage de la terre sainte, retourna auprès du Pape, qui donna, au mois de décembre de la même année, sa bulle portant indulgence pour les croisés. Au moins est-il certain que le légat, s'il eût été en France aux fêtes de Noël suivantes, n'eût pas manqué d'assister à la première assemblée qui fut tenue à Bourges sur cet objet, et rien ne prouve qu'il y ait assisté. Il est certain d'ailleurs qu'il se trouvait à Rome au premier jour de février suivant, puisqu'il souscrivit une bulle rapportée par dom Mabillon dans le tome VI des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît.*

Le Pape Eugène III étant venu en France, en 1147, Albéric l'y accompagna; mais il mourut à Verdun au commencement de l'année suivante, comme il se rendait de Trèves à Reims où le Pape avait indiqué un concile pour la mi-carême 1148. Saint Bernard avait conçu une si haute idée de la sainteté d'Albéric, que, passant peu de temps après à Verdun, et offrant pour lui le saint sacrifice de la Messe, au lieu de dire la collecte pour un défunt, il récita celle qui se lit à l'Office d'un saint pontife. Cependant, il s'en faut de beaucoup que sa gestion comme légat ait été sans reproches. Guillaume de Tyr ne lui est pas trop favorable. Etienne, archevêque de Vienne, dans une lettre à lui écrite, se plaint de l'irrégularité d'une procédure qu'il avait intentée contre lui; et, ce qui prouve que ce n'était pas sans raison, c'est que cette procédure fut cassée sous le pontificat d'Adrien IV, et Etienne rétabli sur son siége, comme nous

le verrons à son article. Nous n'insisterons pas sur l'abus d'autorité que lui reproche, pour l'avancement de ses neveux, Thomas, abbé démissionnaire de Marigny, dans une lettre à saint Bernard. Le portrait peu avantageux qu'il fait de l'oncle et des neveux est trop chargé pour être pris à la lettre de la part d'un homme qui avait sur le cœur le ressentiment de se voir éloigné de son ancien poste, auquel, disait-il, l'appelaient de nouveau les vœux des religieux et des habitants de Marigny.

Ses écrits.—Il est étonnant qu'avec la réputation de science que s'était acquise Albéric, réputation telle que Geoffroi d'Auxerre, secrétaire de saint Bernard, l'appelle une des plus fortes colonnes de l'Eglise, le seul, dit-il, qui, parmi tous les cardinaux, eût été le plus capable de déconcerter, au concile de Reims, Gilbert de la Porée, s'il eût encore vécu à cette époque; il est étonnant, qu'ayant été chargé de négociations assez importantes, il reste si peu d'écrits dont nous puissions lui faire honneur.

Voici ceux qui nous sont connus :

1° Les Actes du concile de Westminster, imprimés dans le P. Labbe, d'après les historiens anglais, Richard, prieur d'Hagustad, et Gervais de Cantorbéry. Quant aux Actes des conciles qu'il tint en Orient, il n'en reste que le souvenir dans l'histoire de Guillaume de Tyr.

2° Gervais de Cantorbéry nous a conservé la lettre qu'Albéric écrivit au prieur Jérémie, pour lui enjoindre de procéder à l'élection d'un archevêque, et de se rendre avec le personnage qu'on élirait au concile indiqué à Westminster, afin qu'il pût lui imposer lui-même les mains.

3° Dom Duplessis a publié des lettres d'Albéric, qui constatent qu'il fit, en 1145, la dédicace de l'église de Faremoutiers, au diocèse de Meaux, rétablie après un incendie qui l'avait consumée.

4° On trouve dans le *Trésor des anecdotes* de dom Martène, des lettres du légat Albéric, adressées à l'abbé et aux religieux de Saint-Maixent en Poitou, portant règlement entre les moines et les chapelains de leur dépendance.

5° Le même éditeur a mis au jour d'autres lettres d'Albéric, publiées à Limoges, et dans lesquelles il annonce aux religieux de Saint-Orens d'Auch, qu'il a rétabli la bonne intelligence entre leur prieur et l'archevêque, Guillaume de Montant, son oncle, au sujet de certaines contestations qui s'étaient élevées entre eux. Ces lettres sont également imprimées dans la *Chronique d'Auch*, par Clément de Brugelles.

6° Une lettre à Ponce, abbé de Vézelai, pour lui annoncer qu'il a mandé au comte de Nevers de renoncer aux prétentions formées par ce seigneur sur le temporel de l'abbaye, exhortant l'abbé à ne faire aucun sacrifice des priviléges de sa maison.

Nous ne faisons qu'indiquer ici les lettres qui furent écrites par saint Bernard au légat Albéric, comme il était en cour de Rome. Ce sont les lettres 219, 230, 231, 232 du saint docteur, auxquelles nous n'avons pas les réponses du cardinal. Nous avons déjà parlé de celle que lui écrivit Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, en lui envoyant le traité qu'il avait composé par son ordre contre les hérésies qui pullulaient en France. Le continuateur du recueil des *Historiens de France* en a produit une du même archevêque, non encore imprimée. Elle exposait ce qui s'était passé à Séez, lors de l'élection de l'évêque Girard, élection sur laquelle le légat Albéric devait prononcer.

ALBÉRIC, archevêque de Reims, est le même qu'Albéric de Laon, dont parle Jacques de Vitri, et il est probable qu'il dut ce surnom à la ville qui lui donna naissance. — Il fit ses études dans l'université de Paris, où il reçut le grade de docteur. Après avoir, dans cette ville, partagé avec Foulques de Neuilly, le ministère de la prédication, et exercé les fonctions d'archidiacre, il fut nommé archevêque de Reims, en 1206. Ce succès lui valut l'animadversion du curé Foulques, dont nous rapporterons un trait plus loin. La promotion d'Albéric fut faite sur la présentation d'Odon de Sully qui, suivant la Chronique d'Auxerre, ne recommandait jamais au roi que des sujets également connus par leurs vertus et leur mérite littéraire.

A peine eut-il pris possession de son archevêché, qu'il s'appliqua à maintenir dans son diocèse, la pureté de la foi, l'exécution des lois, et surtout la simplicité des mœurs anciennes. Le premier acte de sa prélature est celui qui soumit le chapitre de son Eglise à prêter aide au roi, pour les subsides auxquels ce chapitre s'était soustrait jusqu'alors. Cet acte, ainsi que deux autres qui sont rapportés dans l'Histoire de Reims, était muni d'un sceau qui représentait d'un côté Albéric en habits pontificaux, et de l'autre à genoux avec cette inscription : *Secretum meum mihi.*

Albéric ayant pris part aux prédications de la croisade levée contre les Albigeois, arriva à l'armée avec le grand chantre de sa cathédrale et d'autres ecclésiastiques ou nobles de Champagne, le lendemain de la prise du château de Penne, 6 juillet, année 1212. Au mois d'août suivant, la veille de l'Assomption, il était présent au siége de Moissac, lorsque, dans une sortie faite par les assiégés, son neveu fut fait prisonnier, et que les Albigeois, après l'avoir tué et coupé par morceaux, jetèrent ses membres aux croisés par-dessus les murailles.

Albéric Humbert est cité au nombre des prélats qui chantèrent le *Veni Creator*, au pied de la roche du fort de Moissac, quand il fut réduit à se rendre. Albéric eut des entrevues avec saint Dominique, qui lui demanda la permission d'envoyer à Paris quelques-uns de ses diocésains pour se réunir aux religieux de son ordre qu'il projetait d'établir dans cette capitale.

Après avoir rempli sa *quarantaine* comme croisé, Albéric retourna dans son diocèse,

et fut témoin, en 1210, le 6 mai, de l'incendie qui consuma sa cathédrale avec une partie de la ville. Sur quoi Marlot conjecture que la voûte et les piliers de cet édifice avaient été construits en bois, comme ceux de beaucoup d'autres églises qui avaient péri par le même accident, peu de temps avant celle de Reims. Cet historien cite à ce sujet la loi salique, laquelle constate qu'avant l'an 1000, presque tous les monastères et les églises étaient construits en bois, et l'on doit faire remarquer ici, en passant, que l'ancienne église de Honfleur est entièrement décorée dans son intérieur par des piliers, des ogives, et toute sorte de sculptures en bois, comme l'étaient, sans doute, celles que Bède cite pour avoir été entièrement recouvertes en plomb au XVI[e] siècle. Albéric fut présent au concile de Latran, en 1215, et l'année suivante il assista, comme pair de France, à l'arrêt rendu à Melun, en présence du roi, sur la contestation élevée entre Erard de Brienne, au nom de Philippine, son épouse, et Blanche de Navarre, au sujet de l'hommage du comté de Champagne.

S'étant croisé de nouveau pour l'expédition de la terre sainte au commencement de l'an 1218, il consacra quelques mois en Orient à la prédication des croisés, avec les évêques d'Autun, de Paris et de Lisieux. Après avoir satisfait à ce vœu, et voulant retourner en France, il partit d'Alexandrie pour aborder en Espagne avec le comte de Hollande; mais surpris par les Sarrasins, à Lisbonne, il fut délivré de leurs mains par les chevaliers de l'ordre de Calatrava. Embarqué de nouveau pour l'Italie, une maladie l'ayant surpris pendant son séjour à Pavie, il y mourut la veille de Noël, en 1218, et l'on croit que son corps fut rapporté à Reims, où il fut enterré au milieu du *Pronaos*.

Les historiens s'accordent à lui attribuer un esprit élevé et très-prudent, par la façon dont il usait de la faveur du roi. Sa modération s'est manifestée surtout par l'usage peu fréquent qu'il faisait des censures ecclésiastiques, dans la discussion des intérêts temporels. Les premiers succès de ses études académiques ayant été la source de ses diverses promotions aux dignités de l'Eglise, il avait laissé un recueil manuscrit de ses sermons, qui existait encore, dit-on, dans la bibliothèque du garde des sceaux Molé, mais que Marlot n'avait pu rencontrer nulle part. Il paraît que ces sermons n'étaient autres que ceux qu'il prononçait en même temps que Foulques de Neuilly prêchait les siens; car il est moins probable que ce recueil ait été composé de ceux qu'il avait prêchés aux croisés; ceux-ci n'étaient sans doute pas préparés par écrit, et ne devaient avoir pour but principal que d'exhorter les croisés au courage et à la persévérance dans leur entreprise guerrière; mais une épigramme lancée contre Albéric, nous fait connaître que la matière continuelle de ses premiers sermons était le désintéressement et l'abandon des richesses. En effet, Jacques de Vitry, blâmant la conduite de l'archidiacre de Paris, qui avait accepté l'archevêché de Reims, s'exprimait ainsi sur son compte : « Maître Albéric de Laon qui, dans la suite, fut fait archevêque de Reims, de fleuve qu'il était, par son éloquence, se vit changé en ruisseau. »

Du reste, il paraît que ce prélat employait aussi bien ses revenus que son éloquence, suivant le témoignage que lui rend Pierre de Vaulx-Cernay en ces termes: *Archiepiscopus Remensis qui ibi erat, verbum prædicationis et exhortationis, sæpissime et libentissime peregrinis ministrans, et in his quæ opus erant obsidioni se humiliter exponens et sua liberalitate expendens valde necessarius erat negotio Jesu Christi.*

ALBÉRON DE MONSTEROL, appelé aussi ALBERIUS par l'auteur de la Vie du bienheureux Théodger, était Lorrain d'origine.— Baldric, qui a écrit sa Vie, atteste qu'il était issu d'une famille noble du diocèse de Toul, et qu'il avait fondé à Monsterol, sur son patrimoine l'abbaye de Belchamp, près de Mémoncourt. Avant de parvenir à l'épiscopat, il était primicier et archidiacre de l'Eglise de Metz, prévôt de saint Arnoul, archidiacre de Verdun, archidiacre de Toul, prévôt de Saint-Gengoul. C'était un homme d'un caractère ferme et entreprenant; il en donna des preuves pendant les troubles qui agitèrent la Lorraine, sous la domination des empereurs allemands. Zélé partisan du Pape, il exposa mille fois sa vie pour servir la cause de l'Eglise et contrecarrer les desseins ambitieux de l'empereur. Ce qu'on raconte à ce sujet de traits hardis de sa part est presque incroyable. L'empereur avait placé sur le siége de Metz un homme de son parti, nommé Adalbéron, que le Pape avait excommunié, mais qui se maintenait toujours par le crédit du prince et de ses partisans. Albéron alla à Rome pour demander sa déposition laquelle fut prononcée, en effet, par le légat Conon, dans le concile de Reims, en 1115. Albéron n'eut pas de repos qu'il n'eût fait élire à sa place Théodger, abbé de Saint-Georges, dans la forêt Noire, et frère de Folmar, comte de Metz. Mais telle était alors la prépondérance des partisans de l'empereur à Metz, que jamais ce saint homme ne put siéger dans sa ville épiscopale. Heureusement la querelle des investitures fut terminée bientôt après par la mort de l'empereur, et le primicier de Metz n'eut plus à se défendre que d'accepter les dignités auxquelles on voulait l'élever. Il fut sollicité pour remplir les siéges de Magdebourg et d'Alberstad, qu'il n'accepta pas; mais ayant été élu archevêque de Trèves, il fut contraint d'obéir au Pape Innocent II, des mains duquel il reçut la consécration, en 1132.

Nous n'entrerons pas dans le détail des guerres qu'il eut à soutenir, soit contre le burgrave de Trèves, qui disposait en maître des biens de l'évêché, soit contre le comte de Luxembourg, qui, à titre d'avoué de Saint-Maximin, empêchait l'archevêque d'exercer ses droits sur cette abbaye; soit contre d'au-

tres petits tyrans du pays; mais nous dirons qu'il accompagna, en 1137, le roi Lothaire en Italie, avec un contingent de soixante-sept gens d'armes, pour faire la guerre au roi de Sicile, et remettre sur son siége Innocent II, qui, par reconnaissance, le fit légat en Allemagne.

Comme il avait contribué plus que tout autre à remettre le roi Conrad sur le trône, il y jouit constamment de la faveur de ce prince, dont il ne fit usage que pour le bien de son Eglise. Conrad s'étant dessaisi en sa faveur des droits de l'empire sur l'abbaye de Saint-Maximin, Albéron entreprit de soumettre à sa juridiction les religieux de ce monastère, mais il trouva de la résistance de la part du Pape et du comte de Luxembourg. Le Souverain Pontife flottait tantôt d'un côté tantôt d'un autre, et il ne fallut pas moins que la protection de saint Bernard, qui écrivit à Innocent II les lettres 179 et 180 de sa collection, pour le déterminer en faveur de l'archevêque. Quant au comte de Luxembourg, il continua la guerre et ne posa les armes qu'en 1146.

Pendant ces hostilités, il arriva que les chanoines de Coblentz, ayant élu un prévôt, sans la participation de l'archevêque, avaient obtenu du Pape Innocent des lettres de confirmation. Ces lettres lui ayant été présentées, Albéron, dans un mouvement de dépit, les jeta par terre; mais cette insulte ne demeura pas impunie; il fut interdit de ses fonctions, et obligé d'aller à Rome, en 1142, pour rendre compte de sa conduite.

L'an 1147, pendant le voyage que le Pape Eugène III fit en France, Albéron vint le trouver et obtint de lui qu'il irait à Trèves, où, en effet, il séjourna plus d'un mois avec sa cour et tint un concile. Dans celui de Reims, célébré par le Pape à la mi-carême de l'année suivante, Albéron demanda la confirmation du droit de primatie de son Eglise sur les deux Belgiques. Cette prétention occasionna une rixe entre les Rémois et les Allemands de sa suite, dont plusieurs furent blessés. L'auteur qui nous sert de guide assure, qu'Albéron indigné menaçait de se retirer à Ivri, et de venir ensuite, avec la force armée, pour tirer vengeance de cet attentat, si l'archevêque de Reims ne lui eût livré les séditieux; mais il ne dit pas que le concile ait fait droit à ses prétentions.

Quoique déjà vieux, on le voit encore à la tête des armées, dans la guerre qu'il eut avec le comte palatin du Rhin. Son historien nous a conservé la harangue qu'il fit à ses troupes avant le combat; et il ajoute qu'autant il avait de facilité à parler le français, autant il avait de peine à s'exprimer en allemand. Albéron mourut le 18 janvier 1152. Il aimait les arts et la magnificence; et, sans être un savant, il se plaisait dans la société des savants qu'il avait soin d'attirer auprès de lui par des récompenses. Il se lia d'une amitié particulière avec l'illustre abbé de Clairvaux, saint Bernard, pour lequel il fonda des monastères, et qui, comme nous l'avons vu, le servit avec zèle dans toutes les occasions.

Lettres. — Jean-Nicolas de Hantheim, évêque suffragant de Trèves, a réuni, dans l'histoire diplomatique de cette province, quelques lettres de notre prélat, et un plus grand nombre de chartes propres à jeter du jour sur l'histoire de sa vie.

1° Dans un concile des évêques de la province qu'il assembla à Thionville en 1132, il termina un différend qui s'était élevé entre Simon, duc de Lorraine, et le chapitre de St-Diez; et, attendu que le duc avait encouru l'excommunication, il l'en relève par des lettres, publiées par dom Martène.

2° Dom Calmet a également publié des lettres de notre prélat, portant ratification d'un accord passé entre l'abbé de Senones et Henri comte de Salm, relativement aux droits d'armoirie, lettres qu'il fit expédier dans un concile tenu à Metz en 1135.

3° Le Pape Innocent II, n'ayant pu se maintenir à Rome après que Lothaire en fut parti, et Roger, roi de Sicile et fauteur d'Anaclet, ayant fait des progrès dans la Pouille, Albéron, dans une lettre au Pape, lui mande que, malgré ses revers, tout le monde en France et en Allemagne est pour lui; que l'empereur Lothaire se prépare à lui porter de puissants secours, et que lui-même n'épargnera ni soins ni argent pour lui en procurer. Nous avons déjà vu qu'il accompagna l'empereur dans cette expédition avec un contingent de soixante-sept gens d'armes.

4° Dans une autre lettre au même Pape, il se plaint que ce pontife le gêne beaucoup dans le gouvernement de sa province, par la faveur qu'il accorde à de jeunes évêques, ses suffragants, beaucoup trop fiers de leur noblesse. « Est-ce que, dit-il, j'ai demandé à Votre Sainteté d'être fait évêque? Si j'eusse ambitionné l'épiscopat, ce n'eût jamais été celui de Trèves; je connaissais trop l'humeur inquiète de ses habitants. J'ai eu beaucoup à souffrir pour opérer quelque bien; mais, ce qui me chagrine le plus, c'est que j'éprouve des contradictions de la part de ceux qui devraient concourir avec moi à rétablir le bon ordre. Je ne les nomme pas, mais un autre vous les fera connaître. » Cet autre fut saint Bernard, qui, dans sa lettre 178 au même Pape, exposa avec un grand détail les griefs de l'archevêque de Trèves.

5° On voit par la lettre d'Albéron à l'abbé Suger, combien ce prélat avait à cœur le succès de la croisade de Louis le Jeune. Ayant appris qu'on avait reçu en France des nouvelles du roi, Albéron prie avec instance l'abbé Suger de les lui communiquer. En effet, au passage de ce prince près de Trèves, Albéron alla le recevoir à Saint-Arnoul, terre dependante de son évêché, dans laquelle il avait préparé des rafraîchissements avec tant d'abondance, que le roi et sa suite, qui ne s'étaient pas annoncés, furent dans l'admiration, raconte l'historien de sa vie.

6° Le P. Benoît de Toul a mis au jour un jugement porté par notre prélat, en 1149,

dans une contestation qui s'était élevée sur la donation faite à l'Eglise de Toul de la terre de Commercy, par un des seigneurs nommé Riquin.

Ces lettres, ainsi que les chartes de notre prélat, ne tarderont pas à obtenir une place dans le Cours complet de Patrologie de M. l'abbé Migne.

ALBERT DE HIRGIS, fils de Thibaud, seigneur de Hirgis ou de Herges, était neveu par sa mère, d'Arnoul de Chiny, évêque de Verdun. — Il fut élevé avec le plus grand soin par ce prélat, qui lui conféra la dignité de trésorier de sa cathédrale, et qui eut souvent l'occasion de l'employer, dans des circonstances difficiles, à l'administration de son diocèse.

L'an 1186, Henri de Castres, évêque de Verdun, ayant été condamné par Folmar de Trèves, légat du Saint-Siége, à se démettre de son évêché, le clergé de Verdun fut obligé de faire choix d'un autre pasteur. Le plus grand nombre élut Albert, qui remplissait encore à cette époque les fonctions de trésorier; mais les autres donnèrent leurs suffrages à Robert de Grandpré, qui tenait à une des plus riches et des plus puissantes familles du pays.

Les deux partis ayant pris des mesures pour soutenir leurs prétentions respectives, et la division qui en fut la suite, ayant fait naître entre les élus plusieurs procès, tant en cour de Rome qu'à la cour de l'empereur, ces dissensions occasionnèrent dans l'église de Verdun, une infinité de désordres. Chaque fois qu'Albert réclamait l'investiture de l'évêché, Robert de Grandpré y formait opposition; de sorte que ce procès ne finit qu'au bout de trois ans, par un jugement que rendit Henri VI, roi des Romains, qui gouvernait alors en Allemagne, pendant l'absence de l'empereur Frédéric son père. Ce jugement recevait Albert à rendre foi et hommage à l'empereur, maintenait son élection, et l'autorisait à prendre possession de l'évêché de Verdun, quant au temporel; car il resta plusieurs années sans pouvoir être consacré, ainsi que le prouvaient les titres de l'Ile en Barrois, des années 1188 et 1191, qui ne le qualifiaient simplement que d'évêque élu de Verdun.

Albert entra donc en possession des biens de cette église, et gouverna le diocèse avec sagesse et prudence; mais il fit de vains efforts pour étouffer les divisions et calmer l'animosité du parti qui lui était opposé, et qui avait à sa tête les trois plus puissantes familles de Verdun, savoir : celle de la Porte, celle d'Azenne ou d'Azonne, et celle d'Estouf. En effet, ces opposants qui étaient parvenus à maintenir, par la force des armes, Robert de Grandpré dans la jouissance des revenus de l'évêché, pendant le cours du procès, ne voulurent ni se soumettre aux règlements que fit leur évêque légitime, pour rétablir le bon ordre, ni reconnaître l'autorité des juges et des magistrats qu'il avait établis; et « ils entreprindrent, dit Wasbourg, nommer aucuns d'entre eulx, pour exercer la jurisdiction et justice temporelle, contre ceux que l'évêque Albert, avait pour ce institué et estably. »

Albert abandonna la ville de Verdun, dont la plupart des habitants étaient armés contre lui, et il se retira dans son château de Charny sur la Meuse. C'est là qu'il assembla ses parents, ses amis, ses feudataires, et qu'il prit à sa solde tous ceux qui voulurent s'engager; ayant ainsi formé une troupe assez nombreuse, il commença aussitôt à faire des excursions sur le territoire de Verdun, pour interdire l'entrée des vivres et des marchandises dans cette ville. Une telle mesure intimida les bourgeois, qui ne pouvaient sortir dans la campagne sans être arrêtés et conduits dans les prisons de Charny. Ils résolurent d'aller surprendre Albert dans son château. Ils se rendirent devant la place, croyant qu'ils n'éprouveraient aucune résistance; mais l'évêque était sur ses gardes. Ce prélat, doué du plus grand courage, fit sur eux, au moment où ils s'y attendaient le moins, une sortie si bien ordonnée, qu'il leur tua beaucoup de monde, les défit complétement, et poursuivit les fuyards jusque sous les murs de Verdun.

Les bourgeois qui parvinrent à rentrer dans la ville y répandirent une telle frayeur, que le peuple, qui manquait d'ailleurs de vivres, prit la résolution de se remettre à la clémence de son évêque, qui lui accorda aussitôt la paix. Les chefs de la révolte furent contraints de se retirer sur les terres de leurs alliés, et Albert fut reçu dans Verdun, qui lui prêta de nouveau serment de fidélité.

Cependant l'échec que venait d'éprouver les partisans de Robert ne fit que les exciter encore davantage. Ils levèrent de nouvelles troupes, et voulurent à leur tour réduire l'évêque par la famine; mais ils furent complétement battus dans toutes les rencontres. Voyant alors qu'ils ne pouvaient rien par la force, ils eurent recours à la trahison. Ils feignirent de vouloir traiter avec leurs vainqueurs; on choisit le jour et le lieu du pourparler. Albert s'y rendit avec une partie de son clergé, et il y trouva les chefs des séditieux. Pendant que l'on proposait de part et d'autres divers moyens d'accommodement, l'un d'entre eux, qui était placé derrière l'évêque, le frappa d'un coup de lance et le renversa mort sur la place.

Son corps fut rapporté à Verdun, et on l'inhuma dans le chœur de la cathédrale, que lui-même avait fait paver en mosaïque, et où il avait choisi sa sépulture. On y plaça son image sculptée, et sous laquelle furent gravés les vers suivants :

Ecce pater populi, patriæ decus, anchora cleri,
Ecclesiæ lampas, vitæ speculum, schola veri;
Pro patria cecidit, supremum passus agonem,
Luce minus nona te, Phœbe, tenente Leonem.

Les funérailles de ce prélat sont marquées dans le nécrologe de l'abbaye de Saint-Venne (*Sancti Vitonii*), au 25 juillet de l'an 1208, la vingt-deuxième année de son épiscopat.

L'épitaphe que nous venons de citer prouve qu'Albert de Hirgis n'était pas moins recommandable par ses vertus que par sa science. Ce fait est confirmé par Richard de Wasbourg, qui le qualifie d'homme savant, vertueux et magnanime. Husson, dans ses notes manuscrites sur Wasbourg, dit qu'Albert de Hirgis « entretenait un commerce de lettres avec sainte Hildegarde, première abbesse du mont Saint-Rupert, et qu'il la consultait comme l'oracle de son temps, sur les sens obscurs de l'Ecriture sainte et sur la pureté de la morale. » Cette indication est la seule qui ait été recueillie par l'historien Roussel, et dom Calmet n'en a fait aucune mention. Il est possible que quelques-unes de ses lettres se trouvent insérées dans les Collections des écrits de cette sainte religieuse, mais nous n'en avons aucune connaissance.

ALBERT, qui fut élu patriarche latin de Jérusalem en 1204, était né d'une famille noble, dans le diocèse de Parme. — Destiné aux lettres dès l'enfance, il apprit les arts libéraux et les lois, puis il entra, comme chanoine régulier, dans le monastère de Sainte-Croix de Mortare, où il s'appliqua à l'étude de la loi divine. Les progrès qu'il fit dans cette science, joints aux vertus dont il offrit le modèle, le firent choisir pour prieur de cette maison. Elu depuis évêque de Bobio, il n'était pas encore consacré lorsque le clergé de Verceil demanda qu'il fût mis à sa tête en 1184; et, en effet, il gouverna cette église, à la grande édification de tous, pendant près de vingt ans. Forcé par le Pape Innocent III d'accepter le patriarcat de Jérusalem, Albert se rendit à Rome au mois de février de l'année 1204, reçut le pallium de la main du Souverain Pontife, et fut investi des pouvoirs de légat en Palestine pour quatre ans. L'année suivante, comme il se disposait à se rendre à son poste, le Pape écrivit plusieurs lettres pour recommander aux prélats et aux fidèles du pays de le recevoir avec honneur et soumission, et lui fit remettre à lui-même l'argent destiné au secours de la terre sainte. Quelques années après, vers l'an 1210, Albert donna une règle aux Carmes, sur l'origine desquels, si l'on s'en rapporte à l'historien Fleury, voici ce que l'on connaît de plus certain.

« Jean Phocas, moine grec de l'île de Pathmos, qui visita les saints lieux en 1185, finit ainsi la relation de son voyage : Sur le mont Carmel, à l'endroit même où l'on voit encore la caverne qui servait de demeure au prophète Elie, existait autrefois un grand monastère, comme on peut s'en convaincre par ce qui reste de ces bâtiments; mais il a été ruiné par le temps et par les incursions des ennemis. Quelques années plus tard, un vieux prêtre, religieux à cheveux blancs, vint de Calabre et s'établit en ce lieu sur la foi d'une révélation dont le saint prophète l'avait favorisé. Il dressa une petite clôture dans les ruines de l'ancien monastère, y bâtit une tour et une petite église, et y rassembla environ dix frères avec lesquels il habite maintenant ce saint lieu. » Ainsi parle Jean Phocas, témoin oculaire; et le moine Guntherius, dans la relation du voyage de l'abbé Martin, de Bâle, confirme ce témoignage. Albert de Verceil, étant devenu patriarche de Jérusalem, donna une règle aux ermites dont le supérieur était alors un nommé Brochard. Cette règle consiste en seize articles. On voit qu'ils demeuraient chacun dans une cellule séparée, que celle du prieur était à l'entrée de la clôture, et l'église au milieu. Ceux d'entre eux qui ne savaient pas lire devaient réciter un certain nombre de *Pater* pour chaque heure de l'office. Ils devaient, autant que possible, entendre la Messe tous les jours; ils ne mangeaient jamais de viande et jeûnaient depuis l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à Pâques. Albert leur recommande particulièrement le travail continuel et le silence. La lettre qui contient cette lettre est datée d'Acre, où était alors la résidence du patriarche et du roi de Jérusalem. Tel fut le commencement de l'ordre des Carmes, qui se répandirent ensuite dans toute l'Eglise latine.

Nous avons plusieurs lettres du Pape à Albert de Jérusalem, mais nous ne connaissons aucune des réponses de ce patriarche. Il fut honoré de ce titre pendant huit ans, en remplit saintement tous les devoirs et sut se faire respecter même des infidèles; mais le 14 septembre de l'an 1214, jour de l'Exaltation de la Croix, un homme du diocèse d'Yvrée, en Lombardie, que le prélat avait repris sévèrement de ses désordres, le tua d'un coup de couteau au milieu même d'une procession à laquelle il présidait dans l'église de Sainte-Croix d'Acre. Les Carmes, qui lui doivent leur règle, l'honorent comme un saint le 8 avril de chaque année.

ALCYSON, évêque de Corcyre, ou Corfou, adressa, vers l'an 604, des plaintes au Pape saint Grégoire le Grand contre Jean, évêque d'Eurie ou Evorie en Epire, qui, contraint de quitter son siége pour se soustraire aux courses des barbares, s'était retiré avec son clergé à Cassiope, ville de l'île de Corfou et du diocèse d'Alcyson. — Jean avait apporté avec lui le corps de saint Donat, évêque d'Eurie, sous Théodose le Grand, et célèbre par ses miracles. Non content de la retraite que Alcyson lui avait donnée, il travailla à soustraire Cassiope à sa juridiction, afin d'y exercer lui-même l'autorité épiscopale, et il parvint même à obtenir, par surprise, un ordre de l'empereur qui appuyait sa prétention. Encore que cet ordre fût demeuré sans effet, Alcyson s'en plaignit à ce prince, qui renvoya l'affaire à André, archevêque et métropolitain de Corfou, qui, après avoir pris connaissance de la cause, maintint Alcyson dans sa juridiction sur la ville de Cassiope; et cette décision fut confirmée par le jugement du Souverain Pontife. La lettre d'Alcyson se trouve imprimée dans la Collection de celles de saint Grégoire le Grand, livre XIVᵉ.

ALDEBERT ou ALBERT, abbé de Hil-

desheim, fleurit vers l'an 1160. — Il a laissé par écrit une relation assez curieuse de la restitution de son monastère faite aux moines de Saint-Bernard, sous le Pape Eugène III. Cette pièce, recueillie par Gretzer, a été imprimée à Ingolstad en 1617.

ALEXANDRE Ier (Saint), Romain de nation, succéda à saint Evariste sur la chaire de saint Pierre, vers l'an 109 de Jésus-Christ. Les particularités que l'on a débitées, sur son pontificat, ne sont fondées que sur des actes visiblement faux, et, selon toute probabilité, fabriqués dans le VIIe siècle, puisque jusque-là ils avaient été inconnus. Ce qui regarde son martyre n'est guère plus certain, et saint Irénée lui-même paraît contraire à cette opinion; car, dans le catalogue qu'il a laissé des premiers Papes, il ne donne le titre de martyr qu'au seul Télesphore, et les anciens monuments n'en parlent pas davantage. Cependant les Martyrologes marquent au 3 de mai la fête de saint Alexandre, comme celle d'un martyr, et lui donnent pour compagnons Evance et Théodule. Il est mis aussi au rang des martyrs dans le Canon de la Messe; mais on peut dire que l'Eglise a donné ce titre aux anciens Papes, qui ont gouverné la société chrétienne sous les princes païens et pendant les persécutions, quoiqu'ils n'eussent pas répandu leur sang pour la foi de Jésus-Christ. Saint Sixte fut son successeur.

On a, sous le nom de ce Pape, trois épîtres décrétales, qui sont évidemment apocryphes. Il y a une faute historique dès le commencement de la première, qui place le pontificat de saint Alexandre sous le consulat de Trajan et d'Hélien, avec lequel ce prince ne fut jamais consul. Cette lettre est adressée à tous les orthodoxes répandus en diverses provinces. L'auteur copie ce qu'on lit dans les épîtres d'Innocent Ier et du Pape Vigile, touchant le pouvoir du Saint-Siége dans la décision des causes moyennes et des affaires ecclésiastiques. Il cite la première épître de saint Clément à saint Jacques, suivant la version de Rufin, et rapporte, comme étant de saint Pierre, quelques paroles que cette lettre lui attribue faussement. On y trouve aussi divers passages tirés d'Ithace, de Sirice, de Proclus, du troisième concile de Carthage, d'Ennode et d'Adrien Ier. — La date de la seconde lettre est encore du consulat de Trajan et d'Hélien, ce qui en fait voir la fausseté. L'auteur suit la Vulgate, et donne à ces paroles d'Osée : *Ils mangent les péchés du peuple*, une explication qui n'a aucun rapport avec le texte du prophète, en les appliquant aux successeurs des apôtres qui, dit-il, effacent et consument les péchés par leurs prières et les sacrifices qu'ils offrent à Dieu. — Hélien et Antistius Verus, qui sont marqués consuls dans la date de la troisième lettre, ne le furent jamais ensemble sous le pontificat d'Alexandre. On y trouve citées jusqu'à trois sentences de Sixte le pythagoricien, que l'on sait avoir été condamnées par le décret de Gélase, et l'auteur y emprunte divers passages de saint Augustin, de saint Grégoire et des actes du second concile de Séville.

C'est à ce pontife que Platine attribue la prière du Canon de la Messe qui commence par ces mots : *Qui pridie quam pateretur*, etc.; l'institution de l'usage de l'eau bénite; la mixtion de l'eau au vin dans le calice, et la célébration des saints mystères avec du pain azyme, mais sans aucun fondement.

ALEXANDRE, abbé d'Anchin en Artois, vivait vers l'an 1100. Cette abbaye était située près de Douai, où elle avait un collége de son nom. L'abbé Alexandre a écrit, entre autres ouvrages, la vie de saint Coswin, imprimée à Douai en 1620, par les soins du P. Richard Gibbon, de la Compagnie de Jésus.

ALEXANDRE, de Cantorbéry, anglais de nation, et moine de l'ordre de Cluny, vivait en 1120. L'innocence et l'intégrité de ses mœurs lui gagnèrent l'affection et l'estime de saint Anselme, son archevêque. De son côté, il composa, par reconnaissance autant que par conformité de sentiments, un recueil des plus belles pensées qui se trouvent éparses dans les ouvrages du saint prélat. Il dédia son recueil à un religieux également nommé Anselme, qui était son ami, et neveu du précédent.

ALEXANDRE DE L'ISLE, moine de Corbie. — D'après François Paulin, le premier critique peut-être qui nous ait fait connaître cet auteur, et conservé un de ses ouvrages, Alexandre de l'Isle serait né dans la Basse-Saxe, et l'abbaye dans laquelle il était moine ne serait point celle de Corbie en Picardie, mais une abbaye de la Nouvelle-Corbie ou *Corvey*, en Westphalie. Il nous apprend encore que ce religieux descendait des comtes de l'Isle (*de Insula*), dont le domaine était dans le voisinage de la ville d'Hildesheim; que dès le IXe siècle, un autre personnage de son nom s'était fait distinguer dans le célèbre collége de Grandersheim. Suivant cet auteur, l'Alexandre qui nous occupe ne voulut aucun titre que celui de simple moine, et passa dans son couvent une vie calme de silence et d'étude. D'un autre côté, Bucelin assure qu'Alexandre avait été élevé dans un monastère du pays de Liége, ce qui, d'accord avec son nom, ferait croire qu'il est Français.

Quoi qu'il en soit, il ne nous reste de cet écrivain qu'une continuation d'un *Breviarium rerum memorabilium*, ouvrage d'un autre moine du XIIe siècle, presque aussi inconnu qu'Alexandre de l'Isle. *Isibordus ab Amelunzen* était le nom de l'auteur de cet Abrégé des choses mémorables dont Alexandre rédigea la suite. Il paraît qu'il avait été aussi moine de l'abbaye de Corbie.

Le manuscrit de cet Abrégé fut confié, avec beaucoup d'autres, vers la fin du XVIIe siècle, à Paulin, médecin à Eisenach, qui le trouva digne d'être publié dans les *Acta curiosorum naturæ*. Cependant il crut devoir faire un choix parmi les choses mémorables recueillies par Isibord et Alexandre. L'ouvrage des deux auteurs remplit à peine une vingtaine de pages. Paulin fait de ce recueil un éloge magnifique. Tous les hommes au

sens délicat, dit-il, s'empresseront d'applaudir, et on peut se passer de flatteries, quand on a su leur plaire. Nous doutons fort que l'ouvrage en question ait jamais réuni les suffrages que lui promettait l'éditeur.

Le *Breviarium*, tel que l'a publié Paulin, contient soixante-six chapitres ou observations. C'est moins un récit de choses mémorables que de choses merveilleuses, de cures incroyables, par exemple, de prétendus secrets dans les arts, qui choquent à la fois la saine physique et le bon sens. Ici on lit l'histoire d'un curé qui se trouve guéri de la goutte, parce qu'il est tourmenté toute une nuit par des fourmis; là, celle d'une jeune fille de seize ans, qui, au lieu de sang menstruel, expulsa de petites grenouilles; tantôt, l'histoire d'une femme qui met au monde des chiens; d'une autre femme très-dévote, qui accouche d'un enfant portant sur le sein l'empreinte d'un crucifix. Puis vient l'histoire d'une poule, qui, en couvant, avait été effrayée par la vue d'un milan, et des œufs de laquelle sortent des milans.

Le plus souvent ce sont des miracles qu'Alexandre consigne dans son recueil. On y voit, par exemple, qu'un chien plein de dévotion chassait tous les autres chiens de l'église qu'il fréquentait, se prosternait à la Messe ou se levait sur ses pattes au moment où les fidèles ont coutume de se prosterner ou de se lever. Ailleurs, Alexandre de l'Isle raconte très-sérieusement que l'abbé de son couvent voulant un jour se laver les mains, tira son anneau de ses doigts. Un corbeau apprivoisé, qui rôdait autour de l'abbé, déroba très-subtilement son anneau. L'abbé, ne sachant à qui attribuer le vol, frappa à tout hasard le voleur d'excommunication. Bientôt on vit le corbeau tomber dans la tristesse et dépérir de jour en jour. Un domestique de l'abbaye s'imagine alors que c'est là le voleur, et qu'il éprouve l'effet des foudres lancées par l'abbé. En effet, on retrouve la bague dans le nid du corbeau; l'abbé lève l'excommunication et l'oiseau revient aussitôt à sa première gaieté et à la vie.

De pareils traits sérieusement racontés n'ont pas besoin de qualification. Si cet ouvrage est le seul qu'ait composé Alexandre de l'Isle, nous ne devons pas regretter de ne pas mieux connaître son pays ni sa vie.

ALEXANDRE DE CARPINATO, embrassa la vie religieuse dans le monastère de Saint-Barthélemi de Carpinato, de l'ordre de Saint-Benoît, en Italie, où il vivait sur la fin du XIIe siècle, et sous le pontificat de Célestin III. —Il a laissé une *Chronique* de son abbaye; et Ughel parle de cet ouvrage dans son *Italia sacra*.

ALEXANDRE, abbé de Jumiéges, composa, vers l'an 1200, selon Martène, une Epître purement théologique qui occupe trois colonnes dans le tome premier de son *Trésor d'anecdotes*. — Elle est écrite à un religieux dont le nom n'est indiqué que par la lettre initiale R. L'auteur s'y propose d'expliquer ces paroles de l'Evangile: *Quem dicunt homines esse filium hominis? (Matth.* XVI, 13.) Matière importante, dit-il, qu'il aurait traitée en langue française, en présence des auditeurs les plus novices, s'il n'eût trouvé l'entreprise par trop épineuse. En effet la difficulté d'un tel sujet se laisse assez voir, même dans l'épître latine qui s'adresse pourtant à un théologien exercé. Toutefois, le savant auteur dit qu'Adam seul est appelé fils de la terre, que Jésus-Christ seul est appelé fils de l'homme, que tous les autres sont nommés fils des hommes. Il ajoute que le nom latin *homo* est des deux genres; qu'il ne détermine pas le sexe, *non determinat sexum;* qu'ainsi la qualification de *Filius hominis* convenait parfaitement au fils d'une vierge. A la vérité, le texte oriental de saint Matthieu porte fils d'Adam et non fils de l'homme; mais selon l'abbé de Jumiéges, ces deux mots se correspondent, et le premier n'a ici que la valeur du second. Le reste de l'épître présente beaucoup plus d'argumentations que de résultats clairs et précis.

ALTHÊME (Saint), apôtre des Saxons occidentaux, n'a droit à une place parmi les auteurs religieux, qu'à cause d'un *Poëme* en l'honneur de la virginité, lequel, dans un ancien manuscrit, se trouve joint au *Monostichon* de saint Colomban. — C'est à tort que Delrio a attribué cet ouvrage à saint Anthelme, sous prétexte que, dans son vingt et unième vers, l'auteur invite à combattre les huit vices capitaux, et que le saint apôtre, dans son poëme, établit, en effet, un combat entre ces huit vices et les huit vertus qui leur sont opposées. Canisius n'a pas de peine à détruire cette conjecture, en citant un manuscrit de Frisingue, où le *Monostichon* est reproduit sous le nom de saint Colomban; et en prouvant, pièces en main, qu'on trouve dans cet ouvrage plusieurs vers entiers qui se lisent, mot pour mot, dans les autres poésies du saint abbé de Luxeuil.

ALVISE, abbé d'Anchin, puis évêque d'Arras. — Si ce prélat avait été aussi attentif à tenir registre des lettres qu'il écrivait, qu'il se montrait soigneux de conserver celles qui lui étaient adressées, il aurait rendu un grand service à la littérature, et surtout à l'histoire; car on trouve dans les mélanges de Baluze beaucoup de lettres de Louis le Gros et des Papes Innocent II, Célestin II, Lucius II et Eugène III, qui prouvent la haute opinion que l'on avait à Rome et en France de sa capacité, et qui confirment le témoignage que rend à l'évêque d'Arras, un auteur du XIIe siècle, en disant qu'il était grand aux yeux des hommes, et d'un mérite supérieur devant Dieu.

On a mis en question s'il était frère germain de l'abbé Suger, régent du royaume. Là-dessus, les auteurs nous paraissent fort divisés de sentiment, et les raisons qu'ils apportent de part et d'autres ne prouvent rien. Quoi qu'il en soit, Alvise fut tiré du monastère de Saint-Denis, où il était prieur, pour être promu à l'abbaye d'Anchin, au diocèse d'Arras. Non-seulement il maintint dans cette maison les pratiques religieuses dans toute leur intégrité, mais il fut encore

un des plus ardents réformateurs des monastères de France, même après qu'il eût été élevé à l'épiscopat, en 1131; ce qui ne manqua pas de lui susciter bien des traverses de la part de certains religieux peu dociles. Ce digne prélat étant parti pour la terre sainte, avec le roi Louis le Jeune, mourut le 6 septembre 1147, à Philippopolis, avant que d'arriver à Constantinople, où le roi l'avait envoyé en ambassade.

Ses écrits. — Etienne Baluze a publié une Collection de trente-cinq lettres, relatives à l'administration d'Alvise pendant son épiscopat, ce qui suppose à peu près autant de lettres de sa part. Cependant, il n'y en a qu'une qui soit proprement de lui et écrite en son nom. Elle est adressée au Pape Lucius II, pour le mettre au fait d'une question de divorce, qui, après avoir été plaidée devant lui, était portée par appel au tribunal du Souverain Pontife.

Parmi les autres lettres, il s'en trouve de très-importantes. De ce nombre est un jugement de la cour de Louis le Gros, en matière de fief, portant cassation d'une sentence du juge d'Arras, contre laquelle Alvise s'était pourvu.

Une lettre du Pape Innocent II au roi Louis le Jeune jette de grandes lumières sur les troubles qui régnaient à Reims, pendant la vacance du siége archiépiscopal, vers l'an 1138. Après de vives remontrances faites au jeune roi, le Pape permet aux chanoines de Reims de procéder à l'élection d'un archevêque, sous les yeux de Geoffroi, évêque de Chartres, légat du Pape; de Hugues, évêque d'Auxerre; de Goslin de Soissons, et d'Alvise d'Arras; mais, à condition que le roi dissipera l'association qui s'était formée à Reims, et que le Pape désigne sous le nom de Compagnies, c'est-à-dire que le roi retirera la charte communale qu'il avait accordée aux habitants. C'est à Alvise que nous sommes redevables de la conservation de cette pièce importante.

La lettre vingt-troisième du Pape Célestin II à Alvise a trait au mariage projeté, entre le fils aîné de Thibaud, comte de Champagne, et une fille de Thierri, comte de Flandre, auquel mariage le roi Louis le Jeune mettait opposition. Comme l'évêque d'Arras avait écrit au Pape sur cette affaire, Célestin lui expose les raisons pour lesquelles il s'en était réservé la connaissance, et l'invite à se rendre à Rome, s'il veut la poursuivre canoniquement. Dans la lettre vingt-cinquième, Lucius, successeur de Célestin, charge l'évêque d'Arras de travailler à rétablir, entre le roi de France et le comte de Flandre, la paix, qui, sans doute, avait été altérée par l'opposition du roi au mariage de sa fille.

La lettre trente-quatrième est du Pape Eugène III au roi Louis le Jeune, en réponse à une lettre du monarque français, dont Alvise fut le porteur. Le Pape, en la terminant, recommanda au roi d'écouter favorablement certaines choses que l'évêque d'Arras était chargé de lui communiquer en secret et de vive voix. Nous pensons que cette négociation était relative au projet de croisade qui ne tarda pas à être mis à exécution.

Nous ne parlons pas des autres lettres de cette collection, toutes fort honorables pour notre prélat, mais la plupart relatives seulement à des affaires particulières. Nous ne dirons rien non plus des chartes émanées de lui, parce que, sous le rapport littéraire, ces pièces n'ajoutent pas beaucoup au mérite d'un écrivain. Ses lettres se retrouvent dans presque toutes les collections, et particulièrement dans celles des monarques et des Souverains Pontifes avec lesquels l'évêque d'Arras s'est trouvé en correspondance.

AMANDUS, prêtre, ne nous est connu que par la réponse que saint Jérôme fit à une de ses lettres, en 394. Il avait proposé quatre questions au solitaire de Bethléem. Par la première, il le priait de lui exposer le sens de ces paroles de Jésus-Christ : *Ne soyez point inquiets pour le lendemain, car à chaque jour suffit son mal.* (*Matth.* VI, 34.) La seconde regardait l'explication d'un passage de la première Epître aux Corinthiens, dans laquelle saint Paul dit (*I Cor.* VI, 18) : *Quelque autre péché que l'homme commette, il est hors du corps; mais celui qui commet une fornication pèche contre son propre corps.* La troisième question consistait à savoir si une femme, qui, après avoir quitté son mari, en avait épousé un autre par violence, pouvait participer à la communion de l'Eglise, du vivant de son premier mari, sans passer par la pénitence. — Enfin la quatrième question regardait l'assujettissement de Jésus-Christ à la volonté de son Père. On peut voir dans les lettres de saint Jérôme la réponse qu'il fit à chacune de ces questions.

AMATUS, d'abord abbé de Mont-Cassin et ensuite évêque en Italie d'une église dont le nom n'a pas été conservé par l'histoire, avait écrit quatre livres en vers, adressés à Grégoire VII, *sur les actions des apôtres saint Pierre et saint Paul*, et huit livres de l'*Histoire des Normands*, que l'on croit subsister encore manuscrits dans la bibliothèque de Mont-Cassin. Il avait fait également des vers à la louange de Grégoire VII, ainsi que sur les douze pierres précieuses du Rational du grand prêtre des Juifs, et sur la Jérusalem céleste. Nous ignorons si ces compositions ont jamais été imprimées.

AMAURY Ier, roi de Jérusalem, succéda à son frère Baudouin III, et fut couronné dans l'église du Saint-Sépulcre, le 18 février 1165, à l'âge de 27 ans. Doué d'un génie actif et entreprenant, il avait des vues grandes et souvent gigantesques, pour le chef d'un petit Etat. Dès le commencement de son règne, il eut à soutenir une guerre contre le kalife d'Egypte, qui avait envoyé une armée en Palestine, dans le but de se soustraire au tribut auquel il était engagé envers les rois de Jérusalem; mais des troubles survenus en Egypte forcèrent bientôt le kalife, non-seulement à retirer ses troupes, mais encore à solliciter l'alliance d'Amaury

contre Nour-Eddin, sultan d'Alep, qui avait pris le parti des mécontents. Amaury, dont le secours fut très-utile au kalife en cette occasion, revint chez lui comblé de richesses et de gloire, après avoir fait triompher la cause de son allié. Mais doué d'un génie actif et ambitieux, il n'avait pu voir la fertilité de l'Egypte, la prospérité de son sol, sa nombreuse population et la faiblesse de son gouvernement, sans éprouver le regret de la laisser en d'autres mains que les siennes; il forma donc le projet de s'en emparer, et fit entrer dans ses vues le grand maître des chevaliers de Saint-Jean, auquel il promit de céder la ville de Bilbéis lorsqu'elle serait tombée au pouvoir des Chrétiens. Il trouva aussi le moyen d'associer à son entreprise l'empereur de Constantinople, dont il avait épousé la nièce, après avoir répudié Agnès de Courtenai. Cette expédition fut d'abord heureuse, et ses progrès alarmèrent assez le kalyfe, pour qu'il s'empressât d'acheter la retraite des Chrétiens par l'offre de sommes considérables. Amaury, toujours disposé, dit un historien, à vendre la paix ou la guerre, consentit à des négociations que le kalife eut l'art de faire traîner en longueur jusqu'à la conclusion d'une alliance avec ce même sultan d'Alep, contre lequel il avait imploré naguère le secours d'Amaury. Celui-ci, ne pouvant résister aux forces combinées de ces deux adversaires, fut obligé d'abandonner une conquête, qui s'était présentée d'abord sous de si favorables auspices, et revint dans son royaume avec la honte qui suit toujours l'injustice, surtout quand elle n'est point couronnée par le succès. Il eut pour successeur, comme il avait eu pour rival dans ses projets, le sultan d'Alep, qui finit par s'emparer de l'Egypte; et le petit royaume de Jérusalem se trouva environné et menacé de toutes parts, par une puissance formidable. Pour comble de malheur, au sein des troubles et des guerres qui désolèrent l'Egypte, il s'était élevé un jeune héros, dont le nom devait être un jour redoutable aux Chrétiens de la Palestine; ce héros était Saladin, qui fut d'abord vizir ou gouverneur de l'Egypte, et qui, après la mort de Nour-Eddin, recueillit l'immense héritage du sultan d'Alep. Le premier usage qu'il fit de sa puissance fut d'attaquer le royaume de Jérusalem. Amaury qui redoutait un si dangereux ennemi, implora les armes des Chrétiens d'Occident, et se rendit lui-même à Constantinople pour solliciter le secours des Grecs; mais il n'obtint que des promesses, et il ne lui resta plus alors que son courage et ses propres forces, pour arrêter les progrès de son ennemi dont il avait préparé la puissance. Son royaume était agité par les factions des Templiers et des hospitaliers, et les colonies chrétiennes, en Asie, marchaient à leur décadence. Tout le courage d'Amaury fut impuissant contre les forces d'un ennemi dont il avait, en quelque sorte, préparé d'avance le succès. Il mourut, en 1173, avant d'avoir été témoin de l'asservissement et de la honte de Jérusalem et laissa ce triste héritage à son fils Baudouin IV.

Ses lettres. — Bongars nous a conservé, dans le tome Ier de ses *Historiens de la terre sainte*, six lettres d'Amaury au roi Louis le Jeune, réimprimées ensuite dans le recueil d'André Duchesne et dans la nouvelle collection des historiens de France. Dans la première de ces lettres, écrite en 1162, après lui avoir d'abord parlé du malheur que les Chrétiens venaient d'éprouver, en voyant Renaud de Châtillon, prince d'Autriche, vaincu par les Sarrasins et conduit par eux en captivité; après avoir ensuite retracé tous les maux que venait de causer un horrible tremblement de terre, il ajoute que la mort de Baudouin a élevé jusqu'à son comble l'infortune et la désolation. Il représente ce roi, comme l'appui de l'église d'Orient; après Dieu, comme la force et le bouclier des Chrétiens, et pour le royaume de Jérusalem, comme une espérance unique et une barrière infranchissable. Il implore Louis le Jeune, avec autant d'ardeur que d'humilité. Il l'invite, si son projet est de revenir visiter les lieux saints, à ne pas différer un voyage, que les circonstances actuelles rendraient plus utile encore. La seconde lettre d'Amaury, dans la collection de Bongars, doit être antérieure à celle que nous venons de rapporter, puisqu'elle fait craindre les entreprises des Turcs, celles des Grecs et de l'empereur de Constanstinople contre Antioche et les Chrétiens réunis en Orient.

La troisième aurait pu encore être placée avant la première dans l'ordre des idées et des événements. Amaury l'écrivit au moment où il venait de perdre son frère Baudouin. Il y notifie son avénement au trône; et puis, il y parle encore de la défaite du prince d'Antioche, du tremblement de terre, et du désir qu'il a de voir le roi Louis le Jeune, revenir en Orient. Cette lettre est datée du 10 avril 1162.

La quatrième et la cinquième, rapportées dans les *Gesta Dei per Francos*, sont, l'une du 12 janvier 1164, et l'autre de l'année 1172. Dans toutes les deux, Amaury réclame de nouveau l'appui du roi français. L'Orient a les yeux tournés sur lui; c'est lui qui doit venger les Chrétiens et mettre un terme à leurs maux.

La sixième est de 1163. Amaury y annonce à Louis le Jeune quelques succès obtenus sur les Musulmans en Egypte; le siége formé de Bilbéis, et l'obstacle qu'a mis à la prise de cette ville une inondation subite des eaux du Nil, dont les écluses avaient été lâchées par l'ordre du général ennemi.

Nous avons pareillement d'Amaury deux lettres à Henri de France, frère de Louis VII, et archevêque de Reims. Martène leur a donné place parmi celles d'Alexandre III dans le tome III de son *Amplissima collectio*, et elles ont été aussi imprimées dans le tome XVI de la *Nouvelle Collection des historiens de France*. Une subvention pour la

terre sainte forme le sujet de la première, qui doit avoir été écrite en 1169. Le roi de Jérusalem y loue d'abord la générosité naturelle du prélat, son intérêt pour les malheureux; il y fait le tableau des maux que les Chrétiens souffrent en Orient, et de tous les dangers auxquels ils sont exposés ; de leur entrée en Egypte, des premiers succès qui la signalèrent, des craintes qu'en éprouva le souverain du pays, et des tributs qu'il avait offerts, pour obtenir que leurs armées s'éloignassent ; du refus d'accepter les conditions proposées, des revers qui suivirent les premiers succès. Le roi songea alors à députer en Europe quelques prélats distingués et des religieux de l'ordre du Temple et de celui des Hospitaliers; mais une affreuse tempête les assaillit presque au sortir du port; leur vaisseau fut brisé, tout ce qu'ils avaient devint la proie des flots, et, à peine purent-ils se sauver eux-mêmes, tout nus sur le rivage. Il en envoie d'autres, à la place des premiers et sollicite pour eux les secours les plus prompts et les plus étendus.

La seconde de ces deux lettres, adressées à l'archevêque de Reims, est postérieure de quelques années; elle fut écrite en 1174. Son objet principal est le rétablissement de la paix entre le roi d'Angleterre et ses fils. Ce roi d'Angleterre était Henri II. Le roi de Jérusalem insiste sur les maux que font à la cause de Dieu ces inimitiés entre des princes qui doivent concourir à la défendre, sur l'avantage qu'en retirent les ennemis de la croix. Il annonce qu'il envoie à l'archevêque de Reims des personnes vénérables sous tous les rapports, pour être auprès de lui les organes de ses vœux, et ajouter à ce qu'il lui écrit, ce que des lettres ne peuvent pas toujours dire ou développer.

Amaury, sans avoir jamais cultivé les lettres, fournit à ceux qui les aimaient des moyens de se livrer à leur culture, et de produire d'utiles travaux. Guillaume de Tyr l'avait éprouvé lui-même, et il le rappelle dans sa préface. Ce fut Amaury qui l'excita, comme on le voit avec plus de détails dans la Vie de cet historien, à composer ses principaux ouvrages, l'Histoire des princes Orientaux, depuis Mahomet, et celle de la guerre sainte des Chrétiens. Bongars s'étonne avec raison qu'au milieu d'une profonde barbarie, entre le bruit des clairons et des armes, parmi tant de dangers sans cesse renaissants, Amaury ait cherché et recueilli des livres, et qu'il les ait fournis aux hommes en état d'en faire usage. Ainsi, pendant et malgré la guerre, il s'occupait de ce que tant d'autres princes négligent, même pendant les douceurs de la paix.

AMAURY DE CHARTRES. — Né à Bène, village du pays Chartrain, Amaury vint étudier à Paris vers la fin du XII[e] siècle, et il fit des progrès si rapides que, dès les premières années du siècle suivant, il était déjà un des professeurs les plus renommés. — Il donnait des leçons de dialectique et des autres arts libéraux, compris dans le *Trivium* et le *Quadrivium*. Pour son malheur, il s'avisa d'expliquer les livres de la *Métaphysique* d'Aristote, qui venaient d'être traduits en latin. sur de nouvelles copies du texte, ou sur des versions arabes, récemment rapportées de l'Orient. C'est dans ces livres qu'Aristote recherchant l'origine de l'univers, après avoir réfuté les systèmes de Pythagore, de Démocrite, de Thalès, d'Anaximandre, fait sortir tous les êtres d'une matière première, qui n'a par elle-même ni forme ni figure, mais en qui le mouvement est continuel et nécessaire. Il y avait longtemps que les Arabes avaient commencé d'introduire cette philosophie en Occident; car dès le IX[e] siècle, Jean-Scot Erigène enseignait que la matière première était tout, et qu'elle était Dieu.

Quoiqu'on se fût plaint en général de la témérité de ce docteur, la doctrine dont il s'agit n'avait subi aucune condamnation particulière. Amaury ne craignit donc pas de la renouveler. « Un être simple, » disait-il, « est celui qui n'a ni quantité ni qualité; tel est Dieu, telle est aussi la matière première. Mais y a-t-il deux êtres simples? Non, car ils ne seraient distincts que par des qualités ou des parties que l'un aurait de plus ou de moins que l'autre. Or ces parties, ces qualités, ce plus ou ce moins répugnent à la nature de l'être simple. Par conséquent, il faut que Dieu et la matière première ne soient qu'un. »

Loin de sentir les dangers de ce système, Amaury prétendait le concilier avec le récit de Moïse, et avec toute la théologie. Du mouvement continuel et nécessaire de la matière première, il concluait que tous les êtres particuliers devaient finir par rentrer au sein de l'être des êtres, seul indestructible, et qu'avant cette consommation dernière, les vicissitudes de la nature auraient divisé l'histoire du monde et de la religion en trois époques, correspondantes aux trois personnes de la Trinité. La loi mosaïque avait été l'époque de Dieu le Père; la loi évangélique était celle de Dieu le Fils, et bientôt elle allait être remplacée par le règne du Saint-Esprit. Sous la seconde époque, chacun devait se regarder comme membre de Jésus-Christ, dont le corps était en toutes choses, disait-il, autant qu'il se trouve au pain Eucharistique. On rapporte qu'il soutenait aussi que Dieu avait parlé par Ovide, aussi bien que par saint Augustin. Mais Amaury se donnait surtout pour le prophète de la troisième époque, sous laquelle bientôt les sacrements allaient cesser; et la seule infusion intérieure de la grâce du Saint-Esprit, suffire au salut des hommes, sans aucun acte extérieur. L'une des conséquences de ce système était de nier la résurrection des corps, ou du moins de n'en admettre d'autre que la rentrée de tous les êtres dans la matière première, c'est-à-dire en Dieu, à la fin de la troisième époque.

En rassemblant ces idées d'Amaury, éparses dans les récits des chroniqueurs et des théologiens du moyen âge, on y trouve en-

core tant de liaison et d'entraînement qu'on peut regretter de n'avoir plus l'ouvrage où il les avait développées et qui portait le titre de *Physion*, Traité des choses naturelles. Ce livre fut condamné par une bulle d'Innocent III, à laquelle on a quelquefois donné la date de 1198, mais qui en réalité n'est que de 1204. Amaury, obligé de se rétracter, ne le fit, dit-on, qu'à contre-cœur, et mourut peu de temps après de chagrin et de dépit. C'est mal à propos que dom Liron met cette mort en 1199; elle est postérieure à la bulle du Pape Innocent, et antérieure au concile de 1209, dont il sera bientôt question. Amaury fut enterré auprès du monastère de Saint-Martin des Champs, probablement en 1205. Les auteurs contemporains ou des siècles suivants le nomment en latin, *Almaricus*, *Amalricus*, et quelquefois *Amorricus* et *Elmericus*.

Ses disciples étendirent ou exagérèrent ses doctrines. Ils enseignèrent que Dieu le Père s'était incarné dans Abraham, comme Dieu le Fils dans Jésus-Christ; et ce qui pouvait encore moins leur être pardonné, ils qualifièrent le Pape du nom d'Antechrist, et appliquèrent à Rome les textes sacrés qui concernent Babylone. Plusieurs historiens représentent ces sectaires comme des restes de la faction des cathares ou manichéens venus d'Italie, ennemis acharnés des ministres de l'Eglise et des cérémonies liturgiques. On accusait les disciples d'Amaury de nier la distinction du vice et de la vertu, de regarder toutes les actions corporelles comme indifférentes, et de se livrer en conséquence aux plus honteux excès. Ce qui est plus avéré, c'est qu'ils annonçaient l'établissement du règne du Saint-Esprit, et par conséquent, l'extinction des pratiques et des institutions chrétiennes.

Ces disciples étaient au nombre de quatorze, et le plus lettré d'entre eux se nommait David de Dinant, dont nous parlerons en son lieu. Les autres étaient deux prêtres sexagénaires, Ulric et Pierre de Saint-Cloud; quatre autres prêtres, Guérin ou Garin, Jean de Uncines, Etienne, curé du Vieux Corbeil, Etienne de Celles; les diacres Etienne et Odon ou Eudes; les sous-diacres Guillaume de Poitiers et Bernard; Elimand ou Elmang, acolyte; Dudon clerc, et un orfévre nommé Guillaume. Ce dernier était le prophète de la secte; il se donnait pour l'un des sept personnages dans lesquels le Saint-Esprit devait s'incarner; il prédisait quatre fléaux qui allaient se succéder dans le cours de cinq années; la famine qui désolerait les peuples, le glaive dont les princes s'armeraient les uns contre les autres; les commotions de la terre qui s'entr'ouvrirait pour engloutir des cités; enfin, le feu du ciel qui dévorerait les prélats, tous membres de l'Antechrist. Mais Guillaume promettait à Philippe-Auguste les destinées les plus glorieuses; il réservait à ce monarque et à son fils Louis, toutes les faveurs et les bénédictions divines; l'empire Français embrasserait tout le globe, et Louis régnerait sur la terre, aussi longtemps que le Saint-Esprit sur le monde, c'est-à-dire jusqu'au terme où tous les êtres se rejoindraient à l'Etre suprême. Césaire d'Heisterbach, qui écrivait treize ans après ces prophéties, a bien soin d'observer qu'elles n'ont pas commencé de s'accomplir.

Cependant deux commissaires, dont l'un appelé Raoul de Nemours, avaient reçu les confidences de l'orfévre Guillaume, furent envoyés dans les diocèses de Paris, de Sens, de Troyes et de Langres, avec ordre de faire semblant de professer les opinions d'Amaury, afin de mieux découvrir ses véritables disciples. Sur les dénonciations de ces commissaires, l'évêque de Paris se fit amener plusieurs de ses sectaires et les retint dans sa prison. Un concile de Paris les jugea en 1209; plusieurs théologiens y siégeaient avec les prélats des quatre diocèses que nous venons de nommer. Là, furent interrogés, condamnés, dégradés et livrés au bras séculier les quatorze visionnaires dont nous avons rapporté les noms. De plus on excommunia feu Amaury, et l'on flétrit sa mémoire. L'anathème prononcé contre ses ouvrages fut expressément étendu à ceux de David de Dinant, à tous les livres théologiques écrits en langue vulgaire, et même à la métaphysique d'Aristote. On traita un peu moins rigoureusement les livres de physique du même philosophe; on se contenta d'en interdire la lecture pendant trois ans.

Nous n'avons point les actes de ce synode. Ses décisions ne nous sont connues que par les récits contemporains de Rigord et de Césaire d'Heisterbach, qui le placent en 1209, ou peut-être même 1210, mais avant Pâques. Quoi qu'il en soit, plusieurs mois s'écoulèrent entre le jugement qu'il prononça et l'accomplissement complet de ses volontés. Philippe-Auguste était absent; il fallut attendre son retour. Peut-être d'autres circonstances que nous ignorons suspendirent-elles le supplice des condamnés. Ils ne furent livrés aux flammes que le 20 décembre 1210. Cette exécution se fit aux Champeaux, hors de la porte de Paris, c'est-à-dire aux halles. On voulut bien réduire à dix le nombre des victimes; Ulric, Garin et le diacre Etienne furent seulement emprisonnés pour le reste de leur vie, et Pierre de Saint-Cloud en fut quitte pour se faire moine. A l'égard des femmes et autres personnes simples qu'ils avaient séduites, on daigna les déclarer graciables. Mais on exhuma le cadavre d'Amaury; on brûla ses os avec ses livres et avec les écrits de David de Dinant, sans oublier la *Métaphysique* d'Aristote.

Cinq ans après, en 1215, se tint le quatrième concile général de Latran, qui condamna de nouveau Amaury, mais en disant que le père du mensonge avait tellement aveuglé l'esprit de ce théologien, que sa doctrine devait passer pour insensée plutôt que pour hérétique; observation qui ferait présumer que ses disciples auraient eu chance de trouver dans ce concile œcuménique, un peu plus d'indulgence que dans le Synode parisien de 1209. Leur supplice,

s'il faut en croire les chroniqueurs, n'excita aucun intérêt, aucune sorte de compassion : tout au contraire, dit Césaire d'Heisterbach, personne ne douta qu'ils n'eussent, en marchant vers le bûcher, altéré méchamment la température de l'atmosphère ; et tout le monde leur imputa l'inclémence de l'air, *aeris inclementia*, qu'éprouvaient, le 20 décembre, les spectateurs de leurs derniers tourments. Parmi plus de cinquante auteurs ecclésiastiques, qui, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, ont fait mention de ces visionnaires, nous n'en distinguons pas un seul qui plaigne leur destinée.

AMBROISE, disciple d'Origène. — Ambroise ne mériterait pas d'être mis au nombre des docteurs ecclésiastiques, s'il n'avait été l'ami d'Origène, et s'il n'avait beaucoup contribué à l'édition de ses ouvrages, en lui fournissant des écrivains et le pressant continuellement de travailler. Il avait été marcionite, et quoiqu'il se fût converti, il avait encore retenu quelques-unes de ces erreurs (si nous en croyons saint Jérôme). Il fut pourtant ordonné diacre et confessa généreusement la foi de Jésus-Christ avec le prêtre Théoctiste, du temps de l'empereur Maximin. Comme c'était un homme de qualité et qui ne manquait pas d'esprit, il avait écrit à Origène quelques lettres qui se trouvaient encore du temps de saint Jérôme, mais qui ont été perdues depuis. Il mourut avant Origène, et saint Jérôme dit qu'on le blâmait de ce que, mourant riche, il n'avait rien laissé à son ami qui était pauvre.

AMPHILOQUE, évêque de Cyzique, était contemporain et ami de Photius, qui vivait vers l'an 860. — C'est tout ce que nous savons de ce personnage, dont nous ne dirions pas un mot, si nous ne le croyions pas auteur de huit homélies faussement attribuées à saint Amphiloque, évêque d'Icône en Pisidie. Le style en est dur, embarrassé et presque sans élégance. Les anciens qui en ont cité plusieurs de saint Amphiloque, ne font aucune mention de celles-ci, qui ont été publiées par le P. Combefis en 1644.

La première est sur la nativité de Jésus-Christ, selon la chair. On n'y trouve point le passage que saint Cyrille d'Alexandrie cite de l'oraison prononcée en ce jour par saint Amphiloque. — La seconde est sur la Circoncision, fête inconnue dans l'Eglise, avant le VIe siècle. Elle parle aussi de saint Basile, qu'elle représente comme un docteur utile, non-seulement à l'église de Césarée, mais encore à toutes les régions et à toutes les villes du monde, à tout le siècle présent, à tous les hommes et à tous les siècles; façons de parler qui ne conviennent nullement à un homme qui ne survécut que de peu d'années à saint Basile. On y suppose d'ailleurs que la fête de ce saint évêque se célébrait dans toute l'Eglise; ce qui ne peut se rapporter au IVe siècle, où l'on n'honorait d'un culte public que les martyrs. — La troisième est sur la Purification, que l'on sait n'avoir été établie que dans le VIe siècle, sous le règne de Justinien. Cette homélie fait d'ailleurs peu d'honneur à la sainte Vierge, par les plaintes peu décentes qu'elle lui prête sur la Passion du Sauveur; et, en disant d'elle qu'elle n'a pas connu la Résurrection. — Nestorius est condamné nommément dans la quatrième; ce qui suffit pour l'ôter à saint Amphiloque.; elle est intitulée: *Sur la sainte Mère de Dieu, et sur Siméon.* Quelques-uns ont cru qu'elle était d'Amphiloque, évêque de Side, qui assista au concile d'Ephèse, en 431; les anciens n'en disent rien. — Dans la cinquième, qui est sur la Résurrection de Lazare, on lit que les Juifs avaient fait passer la résurrection de la fille de Jaïre, celle du fils de la veuve de Naïm, et le changement de l'eau en vin, pour des illusions et de faux miracles; ce qu'un homme aussi grave que saint Amphiloque, n'aurait osé avancer dans un discours, quand, dans les Evangiles et dans les écrits des apôtres, on ne trouve ni un passage, ni même mot qui puisse autoriser à dire que les Juifs aient révoqué en doute ces miracles. — Cette homélie en suppose une sur le Festin de Jésus-Christ à Béthanie. Ce pourrait être la sixième, où il est parlé du festin auquel le Sauveur assista chez Simon le pharisien, et à la fin duquel la femme pécheresse reçut la rémission de ses péchés. Quoi qu'il en soit, cette homélie, qui a pour titre *Discours sur la femme pécheresse et sur le pharisien*, en marque, dès le commencement, une autre sur Zachée, que nous n'avons plus. Je ne sais si l'on oserait attribuer à saint Amphiloque ce que nous lisons dans cette sixième homélie, que le mariage entre Adam et Eve fut une suite du péché; car il est certain, par le second chapitre de la Genèse, que leur mariage précéda leur chute, quoiqu'ils ne l'aient consommé qu'après. Dieu ayant commandé à l'homme, aussitôt après sa création, de croître et de multiplier, afin de remplir la terre; il est hors de doute qu'ils l'auraient remplie, quand bien même ils n'auraient pas péché. — La septième homélie intitulée: *Sur le samedi saint*, est mieux travaillée que les précédentes; mais on y trouve des façons de parler aussi extraordinaires, entre autres celle-ci: « Hier, la terre se sentant ébranlée, prit comme le dessein de s'enfuir; et cette autre : Les éléments furent si sensibles à la douleur que leur causa la mort de Jésus-Christ, que peu s'en fallut qu'ils ne quittassent leur poste, et ne remplissent l'univers de confusion. » — On ne sait ce que c'est que le livre des Pères ou des Saints qui se sont sanctifiés dans l'ordre monastique, cité dans la huitième homélie. C'est de là que l'auteur, qui vivait dans l'hérésie des iconoclastes, a tiré plusieurs histoires fabuleuses, dont une est tout à fait contraire aux maximes de l'Evangile sur la Pénitence; car, on y lit qu'un homme, qui, pendant dix ans, tombait toutes les nuits dans le crime d'impureté, ne laissait pas d'être en état de salut, parce qu'il en demandait tous les jours pardon à Dieu, en se prosternant devant une image de Jésus-Christ exposée publiquement dans l'Eglise. Cette ho-

mélie est intitulée *De la Pénitence*, et fait voir que personne ne doit désespérer de son salut.

Ces homélies publiées, comme nous l'avons dit, par le P. Combefis, ont été réimprimées par M. l'abbé Migne, dans sa grande Collection patrologique, non pas à cause de leur mérite, mais pour ne laisser aucune lacune dans cette vaste publication.

ANACLET, que quelques-uns nomment Clet, succéda à saint Lin sur le siége de Rome, l'an de Jésus-Christ 78. — Eusèbe et les autres historiens ecclésiastiques lui donnent environ treize années de pontificat, et il eut pour successeur saint Clément vers l'an 90. Voilà à quoi se réduit ce que l'on peut dire de plus vraisemblable sur le Pape Anaclet. Les anciens ne nous apprennent rien de sa vie. Il est mis dans le Martyrologe au rang des martyrs, comme tous les anciens pontifes qui ont gouverné l'Eglise pendant les siècles de persécutions, quoique saint Irénée ne donne ce titre qu'au seul Télesphore. Dans l'ancien calendrier des Papes, donné par Bucherius, il est mis, au contraire, au rang des évêques de Rome qui n'ont point la qualification de martyrs. On lit dans le Pontifical du Pape Damase qu'il acheva de faire bâtir, en mémoire de saint Pierre (c'est ainsi que l'on parlait alors), une église qu'il avait commencée comme il n'était encore que simple prêtre, et qu'il ordonna, pendant son pontificat, trois diacres, cinq prêtres et six évêques; mais il n'y a aucun fonds à faire sur cette relation.

On attribue à ce Pape trois lettres qu'il faut ranger parmi celles qui ont été supposées par Isidorus Mercator.

On a sous son nom trois fausses décrétales. Dans la première, l'imposteur le dit successeur de saint Clément, ce qui prouve son ignorance dans la chronologie des Papes, puisque, selon saint Irénée, Eusèbe et saint Jérôme, saint Clément, au contraire, a succédé à saint Anaclet; mais ce n'est pas en cela seulement qu'il laisse percer son imposture; il parle de décrets faits par les Apôtres, pour le maintien des priviléges des églises et des prêtres, comme si ces églises avaient eu beaucoup de priviléges, dans ces temps de troubles et de persécutions, sous les empereurs païens Il établit la différence des tribunaux ecclésiastiques, et veut que, dans chaque province, il y ait douze juges; que les affaires de moindre importance soient jugées par les métropolitains, et les autres, par le primat assisté des évêques. Il ordonne que les appellations des juges séculiers ressortent des évêques; que chaque année on tienne deux conciles, et que les causes majeures soient portées à Rome, pour y être décidées, ce qu'il déclare avoir été ordonné par Jésus-Christ lui-même, lorsqu'il dit à saint Pierre : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* (*Matth.* XVI, 18.) Rien de tout cela ne convient ni au premier ni au second siècle de l'Eglise; bien moins encore, l'usage des apocrisiaires qu'il suppose en vigueur, et qui cependant n'a été établi en Occident que vers le commencement du VI° siècle. Cette lettre, au surplus, est écrite d'un style barbare, et ne présente qu'un composé de divers passages tirés des lettres de Damase, de saint Ambroise, de saint Augustin, de la première de saint Clément d'après la version de Rufin, de celles d'Ennade, de saint Boniface de Mayence, et des décrets du troisième concile de Carthage. Elle est adressée à tous les évêques et à tous les fidèles, auxquels il fait remarquer, sur la fin, que saint Paul, qu'il appelle *notre très-cher frère*, leur avait également écrit. On ne connaît aucune épître de saint Paul adressée en général à tous les évêques et à tous les fidèles; toutes celles que nous connaissons ont des inscriptions particulières.

Les marques de supposition ne sont pas moins sensibles, dans la seconde lettre d'Anaclet à tous les évêques d'Italie. Saint Jacques y est appelé le premier archevêque de Jérusalem, titre tout aussi inconnu du temps des apôtres, que ceux de primat et de patriarche que l'auteur emploie pour marquer les évêques des principales Eglises. Il y enseigne que les évêques ne doivent être jugés que par Dieu seul, ce qui est contraire aux canons; qu'ils sont obligés de prendre l'avis du clergé et du peuple pour l'ordination des prêtres, ce qui ne fut ordonné que par le canon 22° du quatrième concile de Carthage. L'auteur attribue aux apôtres l'élection de soixante et douze disciples, contre les termes exprès de l'Evangile qui l'attribuent à Jésus-Christ. Il dit que ce sont les apôtres, et après eux, saint Clément, qui ont établi la division des provinces ecclésiastiques, laquelle néanmoins n'a eu lieu que longtemps après. Il ajoute ensuite qu'ils ont également ordonné que dans les lieux où les empereurs et les rois tiennent leur cour, on établirait des évêques qui prendraient le nom de patriarches et de primats, et qui pourraient s'adresser à ces princes, pour les besoins de ceux qui sont ou opprimés ou condamnés injustement. Y avait-il des rois sous le pontificat d'Anaclet, et les empereurs permettaient-ils que les évêques fréquentassent leur cour? Cette lettre est du même style que la précédente; c'est une compilation mal assortie des canons du concile de Nicée et du cinquième concile d'Orléans, des écrits d'Ithace, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Grégoire le Grand, et de saint Isidore de Séville.

L'imposteur rejette, dans sa troisième, ce qu'il avait dit dans la seconde, touchant l'élection des soixante et douze disciples par les apôtres. Il qualifie encore les différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique par les noms de primats, de patriarches, de métropolitains. Il attribue à saint Anaclet ce qui fut décidé dans les conciles de Nicée et d'Arles, au sujet de l'ordination des évêques; savoir qu'elle se ferait, non par un, mais par plusieurs prélats, et que, pour l'honneur de l'épiscopat, on ne mettrait des évêques que dans les grandes villes. En copiant la première d'entre les Décrétales attribuées à saint Clément, il suit la version que Rufin

en a faite, et celle de Denis le Petit, dans ce qu'il transcrit des canons des apôtres.

ANACLET, antipape. — Pierre de Léon vint au monde à Rome, et reçut l'habit de saint Benoît à l'abbaye de Cluny, en France. Pascal II l'appela à Rome et le créa cardinal-prêtre du titre de Notre-Dame au delà du Tibre : il fut envoyé légat en France avec le cardinal Grégoire, et assembla des conciles à Chartres et à Beauvais : il fut député avec la même qualité en Angleterre, en Irlande et dans les îles Orcades en 1121. Honorius II étant près de mourir, la plupart des cardinaux convinrent de choisir pour Pape Grégoire, cardinal de Saint-Ange, qu'ils appelèrent Innocent II. Après que la mort du Pape fut annoncée, les autres cardinaux s'assemblèrent et élurent le cardinal Pierre de Léon, auquel ils donnèrent le nom d'Anaclet II. Néanmoins l'élection du premier prévalut par l'autorité de saint Bernard, abbé de Clairvaux. Il mourut le 7 janvier 1138; il a rang parmi les auteurs ecclésiastiques pour avoir écrit 38 lettres, la plupart sur son élection, qu'il soutient avoir été faite dans les règles et du consentement du clergé de Rome : on en a encore tiré douze autres des archives de l'abbaye du Mont-Cassin.

ANASTASE, moine et disciple de saint Maxime, abbé de Chrysopolis, dans le VIIe siècle, souffrit beaucoup, aussi bien que son maître, pour la défense de la foi contre les monothélites, et mourut en exil à Lazique, le 24 juillet 664. — On a de lui une lettre qu'il écrivit, par ordre de son abbé, aux moines de Cagliari, en Sardaigne, en 655. Il leur marque que les monothélites, après avoir rejeté la doctrine des Pères, ne savaient plus eux-mêmes laquelle suivre. Après avoir avancé qu'il ne fallait dire ni une ni deux opérations, ils en admettaient deux et une, c'est-à-dire trois en un même Jésus-Christ, façons de parler qui ne répugnent pas moins à la raison naturelle qu'au langage des Pères et des conciles, et qui n'ont pas même été en usage parmi les anciens ni les nouveaux hérétiques. Il fait voir que les deux natures ayant conservé chacune leur propriété, il est absurde d'en imaginer d'autres qui n'ont aucune réalité; que saint Denys n'a pas dit une opération simplement, mais une opération nouvelle, c'est-à-dire extraordinaire et au-dessus du cours de la nature, une opération déivirile et théandrique, parce que les deux natures agissaient conjointement. Il remarque que les monothélites avaient fait agréer leur système aux légats du Saint-Siége; et, dans la crainte que l'erreur ne séduisît beaucoup d'autres personnes, il prie les moines de Cagliari d'aller au plus tôt à Rome pour se joindre aux hommes pieux qui y étaient et qui soutenaient vigoureusement la vérité, afin de conserver la foi orthodoxe sans aucune nouveauté, en n'approuvant que ce qui avait été défini par les Pères et par les conciles. Cette lettre se trouve dans le tome Ier des *OEuvres de saint Maxime* et dans le *Recueil* d'Anastase le Bibliothécaire, imprimé à Paris, par le Père Sirmond, en 1620.

ANASTASE, apocrisiaire ou nonce de l'Eglise de Rome, fut le compagnon des travaux et des souffrances de saint Maxime, abbé de Chrysopolis, et fut comme lui en butte aux persécutions des monothélites. — Il fut enfermé dans le château de Thusume, au pied du mont Caucase, où il mourut le 11 octobre 666. On a de lui une lettre qu'il écrivit à Théodose, prêtre de Gangres et moine de Jérusalem. Il y parle de la mort de ce saint abbé et de celle du moine Anastase, son disciple; de ce qu'il eut à souffrir lui-même de la part des monothélites, et des secours qu'il reçut dans son exil de Lazique, de la part d'Etienne, trésorier de l'église de Jérusalem, qui l'était venu voir. Il prie Théodose de lui envoyer les actes du concile de Latran, tenu sous Martin Ier, en 649, voulant profiter de son exil pour connaître la vérité partout où il pourrait s'en instruire. Avec cette lettre, il envoya à Théodose plusieurs passages de saint Hippolyte, évêque de Porto et martyr, pour établir les deux volontés et les deux opérations en Jésus-Christ. Anastase composa plusieurs ouvrages et les écrivit lui-même, quoiqu'on lui eut coupé la main droite, ce qui fut regardé comme un miracle. Il faisait attacher au bout de son bras deux petits bâtons, dont il se servait pour tenir la plume. Il parlait aussi très-distinctement, quoiqu'il eût la langue coupée jusqu'à la racine. La lettre dont nous venons de rendre compte se trouve dans le *Recueil* d'Anastase le Bibliothécaire et dans le tome Ier des *OEuvres de saint Maxime.*

ANASTASE, moine de Saint-Serge d'Angers, à la fin du XIe siècle, après avoir partagé les erreurs de Bérenger sur l'Eucharistie, fut obligé de les rétracter publiquement par une profession de foi orale, qu'il remit par écrit entre les mains de Gérald ou Gérard, abbé de Saint-Aubin de la même ville. — Cette pièce a été rapportée par dom Luc d'Achéry, dans ses notes sur la Vie de Lanfranc.

ANDRÉ, moine du VIIe siècle, ne doit d'être échappé à l'oubli qu'à deux faits qui sont loin de lui faire honneur. — Les voici tels que l'histoire les rapporte : Théodore, lecteur de l'église de Thessalonique, envoyé à Rome par Eusèbe son évêque, confia à un moine nommé André les papiers dont il était porteur, parce qu'il le connaissait depuis longtemps. Ce moine, soit par excès de folie, soit par excès de méchanceté, corrompit tellement la lettre d'Eusèbe au Pape, que tout autre qui l'aurait lue aurait pensé que cet évêque n'était ni sage ni orthodoxe. André fit plus encore : il composa, sous le nom de saint Grégoire le Grand, divers discours qui ne pouvaient que le déshonorer. Il semble même qu'il affectait d'y parler grec. Le saint, averti de toutes ces choses, écrivit à l'évêque de Thessalonique, en le priant de faire supprimer ces discours s'il lui en tombait quelques-uns entre les

mains. Il avoue qu'il n'entendait pas le grec, et qu'il n'avait écrit aucun ouvrage en cette langue.

ANDRÉ DE STURME, à qui l'Eglise a décerné le titre de Bienheureux, naquit à Parme, fut disciple de saint Jean Gualbert, fondateur de l'ordre de Vallombreuse et confrère de saint Ariald, martyrisé à Milan par les simoniaques, en 1062. — Il a composé les Vies de ces deux pieux et zélés personnages. André fut fait abbé de Saint-Fidèle de Sturme, et mourut en odeur de sainteté sur la fin du XIe siècle. Ses deux légendes ont été recueillies par les Bollandistes.

ANDRÉ, chanoine de Saint-Victor de Paris, était Anglais de naissance.—Ce fut Hugues de Saint-Victor qui le forma aux lettres divines et humaines. Le disciple fit honneur au maître qu'il remplaça dans la chaire de Saint-Victor, après Nantère. On ne peut dire combien de temps il occupa ce poste, ni en quelle année il mourut. Les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* disent qu'il fut un des chanoines de Saint-Victor qui, en 1148, furent tirés de cette maison avec Odon pour mettre la réforme à Sainte-Geneviève; mais ils n'en donnent pas de preuve. D'autres prétendent qu'il devint abbé de Saint-Satur, dans le Berri; on voit effectivement un André à la tête de cette abbaye en 1193, mais rien ne porte à croire que ce soit le même que notre auteur.

Les écrits qui nous restent de lui sont deux *Commentaires* sur l'Ecriture sainte, dont aucun n'a encore vu le jour. Le premier est sur le Pentateuque, qu'il explique littéralement. On le voit parmi les livres de l'ancienne bibliothèque de Saint-Victor sous le n° 144, et il commence par ces mots : *Difficile quod durum, quod grave, quod asperum est, observatur.* Il se rencontre aussi dans celle de Saint-Benoît de Cambridge, accompagné des commentaires du même auteur sur les livres des *Rois*, des *Paralipomènes*, des *Proverbes*, de l'*Ecclésiaste* et des douze petits prophètes. Dans ce dernier dépôt un autre manuscrit renferme les *Commentaires* d'André sur *Daniel* et les *Machabées*.

Le dernier ouvrage subsistant de notre auteur, en ce genre, est un *Commentaire sur Isaïe.* Nous en connaissons deux exemplaires, l'un de l'ancienne bibliothèque de Saint-Victor, et l'autre de la bibliothèque impériale, n° 125. André, dans ce monastère, appelle souvent à son secours les anciens interprètes, et surtout Origène; mais il s'appuie quelquefois un peu trop sur l'autorité des Juifs. C'est un reproche bien mérité que lui fait Richard de Saint-Victor, au sujet de la célèbre prophétie *Virgo concipiet et pariet filium.* André, rapportant sur ce passage les explications respectives des Chrétiens et des Juifs, fait beaucoup trop valoir, au jugement de Richard, celles des Juifs, qui sont plus littérales, et finit scandaleusement sans rien décider; ce qui porta plusieurs personnes de son temps à entendre la prophétie, non de la Mère du Sauveur, mais de la femme du Prophète. Ses disciples étaient les plus ardents à défendre cette explication. Richard, craignant qu'elle ne fît tort à la religion dans l'esprit des simples, prit la plume pour la réfuter, et composa son *Emmanuel*, dont il sera parlé à son article. Du reste, à part cet oubli, André mérite de tenir un rang considérable parmi les interprètes sacrés du XIIe siècle. Il en est peu effectivement qui réunissent comme lui la clarté et la précision, qui s'écartent plus rarement de leur objet, et sachent placer plus à propos l'érudition. Il avait la connaissance des langues grecque et hébraïque, avantage peu commun dans son siècle.

. ANDRÉ SYLVIUS, ou ANDRÉ DU BOIS, après avoir fait profession de la vie monastique, dans l'abbaye d'Anchin, devint prieur de Marchiennes, au diocèse d'Arras. — Il n'est connu que par une *Chronique* abrégée des rois de France, qui a pour titre : *De gestis et successione regum Francorum.* Elle est divisée en trois livres, un pour chacune des trois races, et chaque livre est subdivisé en chapitres, selon le nombre à peu près des souverains de chacune des trois dynasties. André ne s'est pas contenté de nous donner l'histoire de nos rois, il a voulu nous faire connaître leur origine, et pour cela il remonte comme tant d'autres chroniqueurs du moyen âge, jusqu'à Priam et au siége de Troie; mais il a au moins le mérite d'être fort succinct dans cette partie.

Il a dédié son ouvrage à Pierre, évêque d'Arras, qui lui avait commandé ce travail. Ce prélat, auparavant abbé de Cîteaux, gouverna l'Eglise d'Arras depuis l'année 1184 jusqu'en l'an 1203. Cela suffit pour déterminer le temps auquel vivait notre auteur, qui termine sa Chronique à l'année 1194.

Dans l'Epître dédicatoire, qui sert de Préface, il déclare que les principaux auteurs qu'il a suivis sont Grégoire de Tours et Sigebert, continué par Anselme de Gemblours, jusqu'à l'année 1136. Mais il ne se borne pas à ces deux auteurs, ni à donner seulement l'histoire des rois; il y a entremêlé tout ce qu'il a pu découvrir touchant l'histoire ecclésiastique et civile de la Flandre, de l'Artois et du reste des Pays-Bas. Son écrit a été cité comme une autorité par de bons auteurs anciens et modernes, tels que Jacques de Guise, Paul Emile et Jacques Mayer. Guillaume, abbé d'Andras, dans le Boulonnais, qui écrivait au commencement du XIIIe siècle, l'a inséré tout entier, en commençant à l'année 1091, dans la Chronique de son monastère; ce qui prouve le cas que l'on en a toujours fait, c'est qu'il existe dans toutes les bibliothèques un grand nombre de manuscrits de cet ouvrage.

Raphaël de Beauchamp, autre moine de Marchiennes, a publié la Chronique d'André en un volume in-4° de plus de 1200 pages, imprimé à Douai, chez Pierre Bogard, en 1633, avec des prolégomènes, des observations de tout genre, des Paralipomènes, des

Appendices,] et quantité d'autres choses étrangères où le texte de l'auteur se trouve tellement noyé, qu'on a souvent de la peine à le reconnaître. C'est ainsi que d'un opuscule assez mince, d'une chronique sèche et décharnée, on est venu à bout de faire un gros livre, sous le titre de *Sinopsis Franco-Merovingicæ*, en lui donnant de l'embonpoint. « Qu'il est rare, s'écrie à cette occasion Louis le Gendre, qu'il est rare de trouver des gens d'un esprit net, des gens d'un esprit de précision qui sachent à propos mettre chaque chose à sa place ! »

Si l'on veut lire cet écrit sans commentaire, mais avec les notes nécessaires pour corriger les fautes de chronologie, qui y sont assez fréquentes, on le trouvera dans la *Collection des historiens de France*, aux tomes X, XI et XIII. Les éditeurs n'ont pas jugé à propos de donner les deux premiers livres, qui ne contiennent guère que ce que l'on trouve partout. Ils n'ont fait usage que du troisième livre, qui traite des rois capétiens, en écartant les passages empruntés aux auteurs déjà imprimés dans leur collection, et auxquels ils renvoient.

ANICET, Syrien d'origine, fut placé sur la chaire de saint Pierre après la mort de saint Pie Ier, l'an de Jésus-Christ 157. — Son pontificat fut agité par les entreprises des hérétiques qui s'étaient introduits dans Rome, sous les pontificats d'Hygin et de Pie, ses prédécesseurs. Valentin, Marcion et une femme de la secte des Carpocratiens y répandirent le poison de leurs erreurs. Saint Polycarpe l'étant venu visiter, ils traitèrent ensemble du différend soulevé à propos de la célébration de la Pâque. Ce saint prélat, disciple de saint Jean l'évangéliste, soutenait qu'elle devait se faire le quatorzième de la lune de mars, selon la coutume d'Asie ; Anicet, au contraire, défendait la coutume des Eglises occidentales, qui la célébraient le dimanche suivant. Cette dispute n'offensa point la charité ; et saint Irénée dit que le Pape accorda même l'Eucharistie à saint Polycarpe, à cause du respect qu'il lui portait, c'est-à-dire que, par respect, il le laissa célébrer à sa place les saints mystères. Quelques auteurs modernes disent que ce pontife obtint la couronne du martyre; mais saint Irénée n'en parle point, ni aucun des anciens après lui. Il mourut après avoir gouverné l'Eglise pendant onze ans, selon Eusèbe, depuis l'an 157 jusqu'en 168.

Nous possédons, sous le nom de ce pontife, une seule lettre décrétale qui contient divers règlements touchant les ordinations des évêques, lesquels règlements, comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer, n'ont commencé à être appliqués que depuis les conciles de Nicée et d'Antioche, ce qui suffit pour en faire voir la supposition. Les termes employés par l'auteur n'étaient pas non plus en usage avant ces conciles, et il ne paraît par aucun ancien monument que, sous Anicet, on eût coutume de faire aux clercs une tonsure sur le haut de la tête, et d'une figure ronde, comme il est marqué dans cette lettre. Gallicanus et Rufin sont nommés consuls, à l'époque de la suscription de cette lettre, ce qui est encore une marque de supposition. Tous deux furent consuls, sous le pontificat de saint Pie, mais séparément, le premier avec Varus, le second avec Brutius, et non tous deux ensemble. Ils ne le furent en aucune manière sous le pontificat d'Anicet.

ANOMODE, moine de Saint-Emmeran de Ratisbonne, florissait vers le milieu du IXe siècle.—Il s'est fait connaître par un recueil de chartes concernant son monastère et ses dépendances. On y trouve les formules dont on devait se servir pour les achats, les ventes, échanges, donations, aliénations, etc. Il dédia ce recueil ou cartulaire à Ausbert, évêque de Ratisbonne. Dom Bernard Pez l'a fait imprimer au tome Ier de son *Trésor d'anecdotes*.

ANNIEN, que l'on croit être le diacre pélagien du même nom qui assista, en 415, au concile de Diospolis, traduisit en latin les vingt-six premières homélies de saint Chrysostome sur l'Evangile de saint Matthieu, avec les sept panégyriques à la louange de saint Paul, dans la persuasion que ces écrits contenaient un certain nombre de passages à l'appui des erreurs pélagiennes dont il était infecté. Nous avons encore cette traduction, avec le Prologue ou Epître dédicatoire à Oronce. Sa version des *Panégyriques de saint Paul*, dédiée au prêtre pélagien Evangelus, paraît assez bonne; mais il est trop diffus dans celle qu'il a donnée des homélies sur l'Evangile de saint Matthieu, et s'y répand souvent en digressions inutiles. Quelques critiques ont pensé qu'il les avait toutes traduites; et ce qui paraît favoriser cette conjecture, c'est que saint Thomas d'Aquin, qui ne pouvait avoir lu ces homélies que dans une traduction latine, en fait un magnifique éloge, en disant qu'il aimait mieux les lire que d'être roi de France et maître de Paris. On lit aussi dans un manuscrit de Florence, que les vingt-six homélies traduites par Annien ne formaient que la première partie; il y en avait donc une seconde, et peut-être même une troisième et une quatrième. Dans un autre manuscrit, il est remarqué que les vingt-six premières homélies sont de la traduction d'Annien, et que les suivantes ont été traduites par Georges de Trapezonte. Annien le pélagien était né à Célède en Campanie, et vivait au commencement du Ve siècle.

ANNON, archevêque de Cologne, naquit dans la haute Allemagne, d'une famille médiocre mais honnête. Son oncle, chanoine de Bamberg, l'y emmena et l'y fit étudier avec tant de succès, qu'il gouverna l'école de cette église.—Sa réputation s'étant étendue jusqu'à l'empereur Henri le Noir, il le fit venir auprès de lui, lui donna le premier rang dans ses bonnes grâces entre tout le clergé de sa cour, et le fit prévôt de Goslar, qui était une place de faveur. Annon s'attira l'amitié du prince et de tous les gens de bien par son pur mérite, sa doctrine, son amour

pour la justice et sa liberté à la soutenir. Il avait aussi les avantages du dehors: la belle taille, la bonne mine, la facilité à parler; il savait se passer, au besoin, de nourriture et de sommeil, et avait toutes les dispositions naturelles à la vertu.

Hermann II, archevêque de Cologne, étant mort, l'empereur choisit Annon pour lui succéder, et lui donna le bâton et l'anneau pastoral; mais il ne fut pas reçu à Cologne sans contradiction, et quelques-uns ne le trouvaient pas d'une naissance assez élevée pour remplir un siége qu'avait occupé saint Brunon, frère de l'empereur Othon le Grand. Toutefois la volonté de l'empereur l'emporta, et Annon fut sacré solennellement le troisième de mars 1055. Sa conduite justifia le choix de l'empereur, et bientôt il se distingua entre tous les seigneurs du royaume par sa vertu autant que par sa dignité. Il s'acquitta également bien de ses devoirs dans l'Eglise et dans l'Etat, et porta aussi loin que ses prédécesseurs la dignité extérieure du siége de Cologne. Cependant il n'en avait pas moins d'application aux exercices spirituels. Il jeûnait fréquemment; il passait en prières la plupart des nuits et visitait les églises nu-pieds, suivi d'un seul domestique. Il faisait quantité d'aumônes et de grandes libéralités aux clercs, aux moines et aux pèlerins. Il ne laissa aucune communauté dans son diocèse qu'il n'eût gratifiée de terres de pensions ou de bâtiments, et il passa pour constant que, depuis la fondation de l'Eglise de Cologne, jamais évêque n'en avait tant augmenté les biens et la dignité.

Il rendait la justice à ses sujets avec une droiture parfaite. Il prêchait avec tant de force, qu'il tirait des larmes de ceux dont les cœurs étaient les plus durs, et, à tous ses sermons, l'église retentissait des gémissements du peuple. Il fonda à Cologne deux monastères de chanoines et, en divers lieux, trois de moines, dont le plus fameux fut celui de Sigberg. Mais voyant que la discipline était extrêmement relâchée par toute l'Allemagne, il craignit que les grandes dépenses qu'il faisait pour ces fondations ne fussent mal employées. Allant à Rome pour des affaires d'Etat, il passa au monastère de Trutari, en Lombardie, où il admira la régularité des moines, et il en emmena quelques-uns qu'il mit à Sigberg. A son exemple, les autres évêques d'Allemagne réformèrent la plupart des monastères par des moines qu'ils tirèrent de Gorze, de Cluny, de Sigberg et d'autres lieux. Pour lui, il respectait tellement les moines de Sigberg, qu'il leur obéissait comme à ses maîtres, les servait de ses propres mains, et, quand il était avec eux, il gardait exactement le silence et leurs autres observances.

Avec cette humilité religieuse, Annon montra la vigilance et la fermeté d'un saint évêque, même à l'égard de l'empereur, qui le choisit pour son confesseur. Ce prince ne se revêtait jamais de ses habits impériaux sans s'être auparavant confessé. Un jour de solennité qu'il était obligé de paraître en public avec les marques de sa dignité, il se confessa à Annon. Le saint évêque, qui, dans le tribunal de la pénitence, était plein de douceur pour les pauvres, montra une fermeté inflexible à l'égard de l'empereur; il l'obligea à recevoir la discipline pour pénitence, et il ne lui permit pas de porter ce jour-là la couronne, à moins qu'il n'eût distribué de ses mains aux pauvres trente-trois livres d'argent, c'est-à-dire la valeur de soixante-six marcs. Il était persuadé que les péchés des grands, étant communément plus scandaleux, sont aussi plus griefs, et doivent être punis avec plus de sévérité. L'empereur, loin de lui en savoir mauvais gré, l'estima davantage d'avoir préféré son devoir à la politique et au respect humain.

ANSON, d'abord simple moine de Lobbes, monastère situé dans les Pays-Bas, succéda en qualité d'abbé à saint Théodule, mort en 776, et gouverna cette abbaye pendant vingt-quatre ans. — Grand admirateur de la vertu, il a fait part à la postérité des actions chrétiennement héroïques de deux de ses prédécesseurs, savoir, saint Ursmard et saint Ermind, dont il a composé les vies. Elles se trouvent au ve siècle Bénédictin et dans les Bollandistes. Ces deux saints abbés, et Anson lui-même, étaient, tout à la fois évêques de Lobbes et abbés réguliers.

ANTHELME ou NANTHELME, quelquefois aussi appelé Ancelin, était issu de l'ancienne famille des seigneurs de Chignin, en Savoie. — Après avoir été fait prévôt de la cathédrale de Genève, il fut sacristain de celle de Belley, et ne tarda pas à se retirer à la Chartreuse des Portes, où il embrassa l'état monastique. Lorsque le prieuré de la grande Chartreuse vint à vaquer, en 1139, Anthelme fut contraint de l'accepter. Sous lui se tint, en 1140, le premier chapitre général des Chartreux, d'où émanèrent des statuts que dom Martène a insérés dans le plus ample de ses Recueils. On a lieu de croire que les deux chapitres suivants furent également tenus du temps d'Anthelme. Il est, selon toute apparence, le prieur de la grande Chartreuse auquel est adressée une des lettres de Pierre le Vénérable. Mais en 1151 il abdiqua cette dignité et revint à la Chartreuse des Portes, dont on le força d'être prieur. Il y reçut Eracle, exilé du siége épiscopal de Lyon. Anthelme avait encore abdiqué le prieuré des Portes, lorsque, en 1161 ou plutôt en 1163, il devint, toujours malgré lui, évêque de Belley. Il fut sacré par Alexandre III, dont il avait soutenu la cause contre les partisans de l'antipape Octavien.

C'est à cette époque que l'on doit rapporter une courte lettre d'Anthelme à Louis VII, pour l'informer de l'élection faite à Belley. Le nouvel évêque prie Dieu pour la stabilité du gouvernement et recommande un de ses neveux à la bienveillance du roi. Cette lettre, où nous apprenons que Louis VII avait visité la grande Chartreuse et y avait été reçu par Anthelme, est à peu près le seul écrit qui nous reste de ce prélat, et qui nous autorise

à parler de lui. Nous ne nous arrêtons pas à une charte de 1164, dans laquelle il transige avec les seigneurs de Rougemont; mais il pourrait bien être l'auteur d'une lettre plus longue, que Dom Martène a publiée en l'attribuant à saint Anthelme de Lucques. Il faut noter que l'inscription porte *A. Bell.*, et que le manuscrit qui contient cette lettre a été trouvé dans l'abbaye de Barselles, fondée vers 1150. On nous permettra donc de supposer que ce manuscrit n'est pas d'une époque antérieure à l'épiscopat d'Anthelme, quoique l'éditeur en ait regardé l'écriture comme étant du commencement du XIIe siècle. Dans un intervalle de cinquante années, la différence des écritures est-elle assez sensible et surtout assez constante pour qu'elle puisse servir à fixer avec tant de précision l'âge des manuscrits? Il est vrai que la lettre n'est point adressée à un chartreux; mais Anthelme n'a-t-il pas pu écrire à un chanoine régulier ou à un cistercien? Au surplus, cette épître, quel qu'en soit l'auteur, a pour objet de consoler celui à qui elle a été adressée, et de le détourner du projet d'abdiquer une fonction pastorale, vraisemblablement celle d'abbé.

Il nous reste à dire qu'illustre par sa piété, et même, selon les chroniques, par l'esprit de prophétie et le don des miracles, Anthelme fit un voyage en Normandie, par ordre d'Alexandre III. C'était en 1169, et nous voyons par une charte de l'empereur Frédéric, en faveur de l'église de Belley, que dès 1171 le saint évêque était rentré dans cette ville. Il y mourut le 26 juin 1178. Guillaume de Nangis et Haræus, qui ont placé sa mort l'un en 1176 et l'autre en 1177, se sont trompés; et les centuriateurs de Magdebourg ont commis une erreur plus grave, en prolongeant sa vie jusqu'en 1190; mais ils sont si peu instruits de ce qui concerne Anthelme, qu'ils le font évêque de Blois. Voici l'épitaphe moderne qu'on lisait sur son tombeau :

Hactenus illæsum per bella, incendia, pestes,
Bellicium hoc, Anthelme, tibi debere fatetur;
Et ne nulla tibi referatur gratia, posthac
Urbs tua perpetuos voto tibi sacrat honores.

Nous parlons plus bas d'une ancienne légende de saint Anthelme, et nous transcrivons l'épitaphe qui la termine. Il a été canonisé, et son corps transféré en 1630 dans une chapelle construite exprès à Belley. Les deux lettres dont nous venons d'exposer le sujet, ont été reproduites dans le *Cours complet de Patrologie.*

Vie de saint Anthelme. — Ce saint évêque de Belley était, comme nous l'avons dit, moine de la Chartreuse des Portes, lorsqu'il contribua particulièrement à faire reconnaître Alexandre III pour pape légitime par les Chartreux. Il eut pour compétiteur au siége épiscopal de Belley un chanoine de cette ville nommé Sigibode, rusé personnage, sur lequel pourtant il l'emporta. La vie de saint Anthelme est d'ailleurs fort édifiante et riche en miracles; elle est terminée et résumée par l'épitaphe en vers que voici :

Hic locus est arctus quo sunt antistitis artus
Anthelmi, cujus laus est ædis decor hujus.
Hunc post claustralem vitam, Cartusia talem
Exhibuit mundo atque Deo, quod pectore mundo
Bellici plebi, summi lustramine Phœbi,
Sit datus in patrem, qui se dedit in quasi matrem.
Officium Marthæ jungens cum spiritus arte
Doctrina pavit, vita favit, prece lavit.
Innumeris signis fulget pius hic fide dignis
In quibus ipse fidus, rogo, præsul, sis mihi sidus
Per mundi tenebras, vitiorum pelle scatebras :
Te duce, post cursum, ferar hinc ad sidera sursum.
Amen.

ANTHÈRE ou ANTHEROS, grec de naissance, succéda à saint Pontien sur la chaire de Saint-Pierre, le 21 novembre de l'an 235. — Il ne tint le Saint-Siége qu'un mois et dix jours, et mourut au commencement de l'an 236. Il fut enterré, dit-on, dans le cimetière de Calliste. La persécution de Maximin, sous laquelle il est mort, donne lieu de croire qu'il a passé par l'épreuve du martyre.

On lui attribue une fausse décrétale, dans laquelle on lit qu'Eusèbe passa du siége épiscopal d'une petite ville à celui d'Alexandrie; et Félix, de la ville où il avait été ordonné, dans celle d'Ephèse; mais on ne trouve ni le nom d'Eusèbe parmi les évêques d'Alexandrie, ni celui de Félix dans le catalogue des évêques d'Ephèse. L'auteur copie mot à mot ce que saint Jérôme dit dans son *Epître à Héliodore*, du pouvoir qu'ont les prêtres de reproduire le corps de Jésus-Christ; de nous faire Chrétiens, de nous ouvrir et de nous fermer les portes du ciel; et il transcrit les paroles de Sirice, d'Ennode, des conciles d'Antioche, de Sardique et de Chalcédoine; ce qui suffit, et au delà, pour montrer que cette lettre est supposée.

ANTHIME n'est connu que par sa qualité de prêtre de Constantinople. — Sous le patriarchat de saint Gennade, deux personnes habiles à composer des cantiques en prose, mais d'un style élevé et poétique, formèrent dans cette ville deux espèces de partis. Le premier de ces personnages se nommait Anthime, et l'autre Timocles. Celui-ci, qui, selon toute apparence, était Eutychéen, avait pour lui tous les ennemis du concile de Chalcédoine; mais les orthodoxes s'assemblaient chez Anthime. On y célébrait les veilles des fêtes, et, afin d'en augmenter la joie, il eut soin de les rendre agréables par les hymnes et les cantiques qu'il composa, et qu'il faisait chanter en différents chœurs par les hommes et par les femmes. Avant son élévation au sacerdoce, et comme il n'était encore que simple particulier, Anthime avait pratiqué les exercices de piété avec saint Auxent et saint Marien, laïques comme lui.

ANTIOCHUS, évêque de Ptolémaïde en Phénicie, vivait au commencement du Ve siècle. — Il vint à Constantinople en l'an 400, pendant l'absence de saint Jean Chrysostome, et y prêcha avec tant de succès, qu'il mérita à son tour le surnom de *Bouche-d'Or*. On dit que ce prélat faisait servir la prédication de l'Evangile à son ambition par-

ticulière, et qu'il se retira chez lui chargé de biens et de présents. Sévérien de Gabales, à qui saint Jean Chrysostome avait confié le soin de l'Eglise de Constantinople durant son absence, fit amitié avec Antiochus, et excella comme lui dans la prédication. Socrate et Sozomène accusent saint Jean Chrysostome d'avoir appris avec quelque sorte de jalousie le succès des sermons d'Antiochus et de Sévérien. Dans la suite, ces deux évêques se joignirent à Théophile d'Alexandrie, à Acace de Bérée et à Cyrinus de Chalcédoine, et se déclarèrent les persécuteurs de ce grand homme dans le fameux concile du Chêne, et auprès de l'empereur Arcade. Ce prince envoya même au saint patriarche un ordre conçu en ces termes : *Acace, Antiochus, Sévérien et Cyrinus ont pris sur leur propre tête votre condamnation. Ne différez donc pas de vous recommander à Dieu et de sortir de l'église.* Théophile, Acace, Antiochus et Sévérien sont les quatre prélats que le saint récusa dans le même concile du Chêne, comme nous le voyons dans une de ses lettres, où, après avoir nommé les deux premiers, il ajoute : « Et qu'est-il besoin que je parle de Sévérien et d'Antiochus, dont les crimes sont si publics, que les théâtres mêmes en retentissent? » *Voy.* Socrate, Sozomène, Pallade, dans la *Vie de saint Jean Chrysostome*, et Baronius, dans ses *Annales* sur l'an 400.

L'ancien traducteur de quelques homélies de saint Chrysostome, Anien, remarque qu'Antiochus avait un style magnifique et pompeux, qui lui attirait les applaudissements de la foule : *Plausibilem dicendi pompam.* Il ne faut pas douter que l'on ne possédât autrefois plusieurs de ses sermons. Gennade ne fait mention que de deux de ses ouvrages. Le premier était un long traité contre l'avarice, et le second, un discours sur le miracle de l'aveugle-né, à qui le Sauveur rendit l'usage de la vue, discours rempli d'onction et d'humilité. Trithème fait mention de plusieurs sermons et d'autres ouvrages inconnus de cet auteur. Théodoret, dans son second dialogue, cite un passage de cet auteur, sans marquer même le titre du livre d'où il l'avait tiré; ce passage, le voici : « pourvu que l'on ne confonde pas les deux natures en Jésus-Christ, on n'aura nulle peine à expliquer le mystère de l'Incarnation. » Gélase, dans son Livre des deux natures, allègue aussi des passages d'Antiochus sur l'Incarnation, tirés de ses sermons *Sur la Nativité*, *Sur la Pâque*, *Contre les hérétiques* et d'un autre sermon. Enfin, le Père Possevin remarque qu'il y avait à Florence, dans la bibliothèque des Médicis, des *Homélies* de cet auteur. Nous ne pensons pas que depuis elles aient jamais été publiées.

ANTOINE, disciple de saint Siméon Stylite, et par conséquent témoin oculaire des merveilles qu'il a opérées, est auteur d'une vie de son saint précepteur, laquelle est citée par Evagre, et se trouve en grec dans un manuscrit du duc de Bavière. — Bollandus, qui l'a fait imprimer le premier, ne l'a donnée qu'en latin, avec une autre vie du même solitaire, mais dont l'auteur n'est pas connu. Cette dernière avait déjà été imprimée dans les Vies des Pères du désert, par Rosveyde. Comme ces deux vies ont entre elles quelques rapports, quoique cependant elles diffèrent en beaucoup de choses, on croit que la première, qui est la plus courte, est l'originale telle qu'elle fut écrite par Antoine, et que la seconde est l'ouvrage de quelque écrivain postérieur, qui a fait une nouvelle *Vie de saint Siméon*, en prenant dans celle d'Antoine ce qu'il a jugé à propos, et en y ajoutant ce qu'il avait lu ailleurs ou entendu raconter des actions du saint.

APOLLONIUS. — Sous le règne de l'empereur Commode fleurirent deux auteurs différents, portant l'un et l'autre le nom d'Apollonius. L'un est un auteur grec qui composa un ouvrage contre la secte des Montanistes, dans lequel il réfutait pied à pied leurs fausses prophéties, et décriait la pratique et les mœurs de ces hérétiques. Eusèbe en rapporte un fragment au livre v^e, ch. 28, où il décrit les déréglements de Montan et de ses prophétesses, et les accuse de prendre des sommes d'argent et des présents. Il reprend en particulier deux personnages de cette secte, qui se vantaient d'être martyrs. Eusèbe remarque encore qu'Apollonius dit dans cet ouvrage qu'il y avait quarante ans que Montan avait inventé ses prophéties, qu'il fait mention de Thraséas qui fut martyr de son temps, et qu'il rapporte comme le sachant par tradition, que Jésus-Christ avait ordonné à ses apôtres de ne point sortir avant douze ans de Jérusalem.

L'autre Apollonius était de Rome, et sénateur de cette ville, si nous en croyons saint Jérôme. Il fut accusé, du temps de l'empereur Commode, d'être Chrétien et traîné en jugement devant Perennis, préfet du prétoire. Son accusateur fut condamné suivant la loi de l'empereur qui punissait de mort les accusateurs des Chrétiens, et Apollonius fut renvoyé devant le sénat pour se justifier; il y comparut et prononça pour la défense de la religion une très-éloquente harangue, qui ne l'empêcha pas d'être condamné à mort, parce qu'il y avait une ancienne loi qui ordonnait que les Chrétiens qui étaient une fois accusés en jugement pour leur religion ne seraient point absous s'ils ne la quittaient; saint Jérôme dit qu'il composa cette harangue pour la présenter au sénat; Eusèbe assure au contraire qu'il la prononça de vive voix. Mais soit qu'il l'eût écrite pour la prononcer, ou que les Chrétiens l'eussent retenue, elle se trouvait encore du temps d'Eusèbe dans les anciens Actes des passions des martyrs.

ARCADIUS, archevêque de Chypre, est auteur d'une vie de saint Siméon Stylite, dont saint Jean Damascène rapporte un passage. — C'est tout ce que nous en avons; et c'est le seul titre qu'Arcadius possède au nom d'auteur, car on ne connaît aucun autre écrit de lui. Il est dit dans la Vie du saint,

par Nicéphore, qu'étant près de mourir, il recommanda à ses disciples l'observation de la règle qu'il leur avait fait pratiquer. Il n'est fait mention nulle part d'aucune règle écrite par saint Siméon. Ainsi, il faut entendre ces paroles des préceptes qu'il avait donnés de vive voix à ses disciples, et qu'il avait observés avec eux. Les moines d'Orient avaient presque autant de règles différentes qu'il y avait de monastères; mais il y avait peu de règles écrites; elles se conservaient d'elles-mêmes et se transmettaient ou par la tradition orale, ou par la pratique.

ARISBERT ne nous est connu que par une lettre supposée qui se trouve jointe aux Actes du prétendu concile tenu à Brague en 411. — Cette lettre est adressée à Samerius, archidiacre de cette ville; et l'auteur se plaint avec amertume des ravages que les Vandales exerçaient dans Brague et dans plusieurs autres cités de la Galice, ainsi que les Alains dans la Lusitanie. Il dit qu'il lui envoie les décrets qu'il lui avait demandés sur les matières de la foi, et que, comme ses frères, il s'attend tous les jours à avoir sa part de souffrances à endurer, dans la persécution infligée par ces barbares. On ne sait de quels décrets il veut parler. Si c'étaient ceux du concile de Brague, comment Samerius, qui en était archidiacre, ne les avait-il pas? et comment Arisbert les lui envoyait-il, puisqu'il ignorait où il s'était réfugié?

Pour avoir quelque idée de ce prétendu concile et des Actes supposés dont il est question dans cette lettre, nous renvoyons nos lecteurs à l'article que nous avons consacré à Pancratien dans ce volume.

ARNAUD de Bresse. — Arnaud de Bresse, disciple d'Abailard, sous lequel il avait étudié en France, était doué d'une imagination très-vive, d'une grande facilité d'élocution et d'une audace qui ne connaissait point d'obstacle. Son peu de jugement, d'ailleurs, n'était pas propre à apporter un frein salutaire à son impétuosité naturelle. A peine avait-il effleuré une question, qu'aussitôt elle entrait dans le domaine de son imagination, et sur cette question il entassait des montagnes de chimères. Avec des qualités si mal assorties, soutenues d'un caractère opiniâtre, cet homme, emporté d'ailleurs par le désir de se faire un nom, devait se porter aux plus grands excès; et comme il était sincèrement désintéressé et irréprochable dans ses mœurs au sein même de la corruption, il devait s'y porter sans mesure et sans remords, cette vie austère ne faisant qu'enflammer son imagination par le prestige qu'elle exerçait sur les peuples, et le raffermir dans la bonne opinion qu'il avait de lui-même. Déplorables illusions de l'orgueil après tout, puisqu'elles combattent au nom de la vérité contre la vérité; puisque, sous prétexte de réformer les abus, elles tendent à renverser les principes mêmes et les institutions. Ces illusions, toutefois, il faut bien se garder de les envisager avec légèreté; car, dans les temps de trouble et de confusion, elles deviennent la plus redoutable et la plus désordonnée de toutes les puissances. Sans tenir aucun compte du temps, des mœurs, des habitudes les plus invétérées, souvent même des droits les plus sacrés, elles veulent refaire le monde à leur image, prétendent accomplir en un jour le travail des siècles, et n'accomplissent guère que des destructions. Arnaud de Bresse était un de ces hommes pleins d'illusions superbes et qui n'ont jamais manqué aux heures néfastes de la vie des peuples. D'un caractère merveilleusement trempé pour le fanatisme religieux ou politique, il en avait toute l'énergie, toute la grandeur sauvage : nature puissante, austère, bien supérieure aux races énervées et sans foi des prétendus réformateurs de nos jours, il était capable des plus grands sacrifices, des plus grands dévouements; mais sous un habit saint il n'avait pas l'humilité, cette chasteté de l'esprit qui fait les saints; il n'avait pas cette sagesse qui accomplit avec prudence, avec mesure, ce que l'esprit a vu avec netteté; il n'avait pas cet esprit de conduite qui fait les fondateurs et les réformateurs sérieux. Son tyrannique amour-propre l'emporta peut-être plus loin qu'il n'eût voulu; mais tous les sectaires ne descendent-ils pas cette pente fatale? Quel est celui qui ait su s'arrêter? Tout les pousse, tout les entraîne, et l'enthousiasme qui les aveugle, et le succès qui les aiguillonne, et les revers qui les irritent, et cette insatiable passion de la gloire qui les étourdit, qui les enivre de bruit et de fumée.

Dès son séjour en France, Arnaud avait pris goût aux singularités de son maître Abailard, et brûlait de se signaler comme lui par des nouveautés dangereuses. De retour en Italie, il embrassa la profession monastique : il y porta l'austérité de ses mœurs, mais aussi un esprit immortifié et peu compatible avec l'obéissance qu'exige ce saint état. Comme il voulait faire parler de lui, il lui fallut bientôt chercher hors de la vie monotone et peu accidentée du cloître un théâtre retentissant. Il songea donc à se mettre en relation avec les puissants du siècle, et chercha à se faire un nom en prêchant la réforme du clergé. Cette cause ne pouvait manquer d'être populaire, le clergé étant alors également riche et corrompu, et par là un objet de haine et d'envie. Il parla d'abord de l'abus des richesses ecclésiastiques, les représentant comme un fléau pour les peuples. Il aurait pu s'en tenir là; mais, incapable de garder des ménagements qui n'étaient pas dans son caractère, il en vint bientôt à déclarer hautement que ces biens n'étaient qu'une usurpation, qu'ils appartenaient de droit aux princes; que les clercs n'étaient pas aptes à posséder, et qu'ils étaient tenus de pratiquer la pauvreté évangélique. Ainsi, de son propre chef, et sans aucune mission, il érigeait en préceptes de simples conseils. On comprend cette sublime abnégation dans l'Eglise naissante, dans cette petite société formée de l'élite des âmes généreuses : les premiers Chrétiens n'avaient

qu'un cœur et qu'une âme; leur pauvreté volontaire ne constituait entre eux aucune inégalité, et il n'y avait d'autre distinction que celle de la vertu : Dieu élevait alors les hommes au-dessus d'eux-mêmes parce qu'il voulait donner de grands exemples au monde, et c'est un spectacle qui ne se reverra peut-être jamais. Mais, au milieu des inégalités sociales du XII° siècle, vouloir imposer à un corps aussi puissant, aussi fortement organisé que le clergé, une pauvreté de commande, c'était méconnaître le cœur humain, c'était méconnaître son temps. Certes, l'abnégation évangélique est bien l'héroïsme de la vertu, et saint Paul, l'homme par excellence de la loi parfaite est bien un héros; mais n'allons pas croire que cet héroïsme-là sera jamais l'âme des peuples et des grandes corporations. L'intérêt personnel est le fonds de notre pauvre nature, et les hommes vraiment désintéressés de tout point, ces vases d'élection seront toujours très-rares.

Eu égard aux temps d'ailleurs, cette pauvreté n'eût été pour le clergé qu'une véritable duperie et nullement un avantage pour la religion. Ne tenait-il pas ses biens de la volonté bien authentiquement, bien explicitement manifestée de ses donateurs? Il les possédait donc légitimement, il pouvait les posséder sans remords : seulement il avait à en régler l'usage conformément à ses devoirs et pour le plus grand bien de la religion et de la société. L'en dépouiller, c'était blesser la justice, violer les contrats, mais c'était aussi le mettre à la merci des grands, lui ôter par là toute dignité, toute indépendance; c'était annihiler son ministère.

Vraisemblablement Arnaud ne s'arrêta pas à ces considérations. Avide de renommée, il prêcha sa doctrine avec l'enthousiasme d'un sectaire, la verve d'un tribun et les dehors d'un apôtre. Les nobles y prirent goût et l'applaudirent : ils croyaient y trouver le droit d'exercer contre les prêtres, qu'ils jalousaient, de très-fructueuses revendications, et de faire taire leurs scrupules tout en donnant satisfaction à leur convoitise. D'autre part, les masses toujours oiseuses saluaient le réformateur comme un homme puissant en œuvres et en paroles. En très-peu de temps il vit donc se grouper autour de lui toutes les jalousies, toutes les cupidités, tous les libertins, et surtout les gens sans nom et sans aveu qui forment l'avant-garde des armées du désordre, et qui, n'ayant rien à perdre, croient pouvoir tout attendre d'un bouleversement.

Le premier succès ne se fit pas attendre, et ce succès fut une révolte contre l'évêque de Brescia. Le clergé se plaignit au Pape, qui, dans le concile de Latran, en 1139, condamna la doctrine d'Arnaud et ordonna qu'il fût renfermé. Poursuivi par les foudres de Rome, Arnaud quitta l'Italie, et vint à Zurich, où il déclama avec succès au milieu d'un peuple et d'un clergé pauvres ; il était sur le point d'entraîner dans son parti le légat du Pape, lorsque les épîtres de saint Bernard vinrent affaiblir l'autorité de ses discours. et troubler sa retraite. Sa doctrine néanmoins faisait de nouveaux progrès, il crut le moment favorable d'aller prêcher à Rome même la réforme ecclésiastique et la liberté civile. Sachant que les Papes avaient été impuissants à contenir ses sectateurs, il déclama avec plus de violence que jamais, rappela aux Romains la grandeur de l'ancienne Rome et la simplicité de l'Eglise primitive, mêlant ainsi les idées et les traditions les plus opposées, et réveillant toutes les passions. Il réussit à faire chasser le Pape et régna dix ans dans Rome. Ce règne ne fut qu'une longue sédition, dans laquelle on pilla les palais, on démolit les maisons, on se partagea les dépouilles des vaincus, en invoquant tour à tour le nom des apôtres, et celui des Caton, des Fabius et des Paul-Emile.

Cependant; à l'avénement d'Innocent IV, cette démocratie turbulente trouva son écueil dans ses propres excès. Un cardinal ayant été tué ou blessé dans la rue, le parti des séditieux perdit de son prestige. Le Pape jeta un interdit sur le peuple, et le peuple, las enfin de ses fureurs, se soumit et n'hésita pas à acheter sa grâce et son absolution par l'exil du perturbateur. Celui-ci se retira à Ottricoli en Toscane, où il se fit de nombreux partisans. Le Pape s'en étant plaint à l'empereur Barberousse, ce prince fit enlever Arnaud, qui fut traîné à Rome, condamné par le préfet et brûlé vif, en 1155, sous les yeux du peuple, qui applaudit à sa mort. Ses cendres furent jetées dans le Tibre pour qu'il ne restât rien de lui qui pût réveiller le fanatisme de ses partisans; mais sa doctrine lui survécut et souleva plusieurs fois, dans la suite, les Romains contre les chefs de l'Eglise, particulièrement du temps de Rienzi. Les contemporains d'Arnaud lui ont reproché plusieurs hérésies sur la Trinité et sur quelques autres points de notre croyance; mais on ne se souvient plus aujourd'hui que de son hérésie politique, et, sous ce rapport, on peut le considérer comme un des ancêtres de nos modernes socialistes, qui le revendiquent avec grand bruit, qui le surpassent peut-être par les raffinements de l'éloquence et les habiletés de la parole, mais qui sont loin de l'égaler pour le désintéressement et le courage.

ARNAUD (AMALRIC), dix-septième abbé de Cîteaux, dut au zèle qu'il déploya contre les Albigeois de se voir élevé sur le siége archiépiscopal de Narbonne. — On ne sait rien de sa naissance ni même de sa vie avant l'an 1196, où il fut élu abbé de Pablo, en Espagne. C'est dans cette abbaye qu'il donna l'habit religieux à l'infant dom Ferdinand, fils du roi Alphonse II; mais il n'y fit pas long séjour, puisque nous le trouvons, dès 1199, à la tête de celle de Grand-Selve. Il ne tarda pas non plus à quitter ce second monastère, car on le trouve qualifié abbé de Cîteaux dans une charte de Pontigny, datée de 1201. En 1202, il tint une assemblée générale des abbés de son ordre, dans laquelle il fit recueillir en un seul corps

plusieurs anciens statuts, et en fit rédiger de nouveaux qu'on y ajouta. C'est vers cette même époque que le Pape Innocent III dédia à l'abbé Arnaud, qu'il appelle Arnulphe, des sermons qu'il avait prêchés au peuple tantôt en latin, tantôt en langue vulgaire. La demande qu'Arnaud en avait faite à ce pontife était peut-être un artifice pour obtenir ses bonnes grâces; il est sûr au moins que bientôt après l'abbé de Cîteaux reçut des marques signalées de la confiance d'Innocent III.

En 1204, Arnaud fut choisi par le Pape avec Pierre de Castelneau et Arnoul, pour travailler à la conversion des albigeois, dont la secte faisait des progrès dans le Languedoc et la Provence. Ces trois légats furent revêtus de pleins pouvoirs dans les provinces d'Arles, d'Aix et de Narbonne; mais leurs prédications eurent d'abord peu de succès. L'évêque d'Osma, en Castille, qui vint, à cette époque, avec saint Dominique, visiter l'abbé de Cîteaux, conseilla aux légats de renoncer à l'appareil somptueux dont ils se faisaient accompagner, et leur fit entendre qu'ils ne parviendraient à convertir les hérétiques qu'en imitant la simplicité des apôtres. Les trois missionnaires ayant suivi ce conseil ne trouvèrent pas les albigeois plus dociles. Comme l'ardeur des croisades n'était pas encore éteinte dans les esprits, Innocent III imagina de tourner contre les hérétiques les armes que l'on prenait contre les infidèles; et il chargea ses légats en Languedoc de prêcher une croisade contre Raymond, comte de Toulouse, et contre ses sujets, coupables d'hérésie. Arnaud se distingua par la chaleur avec laquelle il prêcha une guerre que l'esprit du temps faisait appeler l'affaire de Jésus-Christ. Comme cette croisade entraînait avec elle peu de dangers, et qu'on pouvait gagner les indulgences sans quitter l'Europe, une foule de croisés aimèrent mieux aller combattre en Languedoc que dans les plaines de la Syrie. On les vit accourir de toutes les provinces de France et même de l'Allemagne, jurant d'exterminer les albigeois, auxquels les Allemands avaient donné le surnom de Béguins.

Les croisés, dont le nombre, suivant du Tillet, s'éleva à près de cinq cent mille hommes, avaient à leur tête les comtes de Montfort, de Nevers, le duc de Bourgogne et plusieurs évêques. L'abbé de Cîteaux était leur guide et leur conseil. Ne pouvant pardonner aux albigeois d'avoir dédaigné ses exhortations, il échauffa contre eux l'esprit des croisés, et contribua beaucoup à faire de cette croisade une guerre d'extermination. A la prise de Béziers on lui demanda ce que l'on devait faire dans l'impossibilité de distinguer les Catholiques des albigeois : « Tuez-les tous, » répondit-il, « Dieu connaît ceux qui sont à lui. » Nous ne saurions ajouter une foi entière à cette réponse qui nous est rapportée par Césaire d'Heisterbach, historien contemporain, mais étranger et fort crédule, quoiqu'il n'y ait malheureusement rien dans la conduite d'Arnaud qui puisse la rendre incroyable. Les croisés, du reste, n'avaient pas besoin de cet horrible conseil; les plus ardents étaient déjà dans la ville, dont ils massacrèrent tous les habitants; sept mille personnes, réfugiées dans l'église de Sainte-Madeleine, y furent passées au fil de l'épée, sans distinction de sexe, d'âge ni de religion.

Cependant les croisés s'effrayèrent de régner sur des tombeaux et de conquérir des ruines. Maîtres de Carcassonne, ils épargnèrent la vie des habitants et se contentèrent de les faire sortir de la ville en chemise; condition qui pourrait passer pour barbare dans une autre circonstance, mais qu'il faut regarder comme un trait d'humanité dans une pareille guerre. Arnaud ne fut pas toujours maître d'arrêter ainsi les fureurs qu'il avait provoquées. Etant venu au siége de Minerbe, il fut interrogé, comme *maître des croisés*, sur les articles de la capitulation. « Je souhaite avec ardeur, » répondit-il à Simon de Montfort, « la mort des ennemis de Jésus-Christ; mais étant prêtre et religieux, je n'ose opiner pour faire mourir les assiégés. » Il demanda qu'on laissât la vie au commandant, aux soldats, aux hérétiques renfermés dans la place s'ils voulaient se convertir. Cette condescendance déplut à un croisé plus fanatique que les autres, nommé Robert de Mauvoisin, qui dit tout haut « qu'on était venu pour exterminer les impies et non pour leur faire grâce. » — « Ne craignez point, » lui repartit alors Arnaud, « peu d'hérétiques se convertiront. » Malheureusement il ne se trompait point; les albigeois trouvés dans la place persistèrent tous dans leur hérésie, et plus de cent quarante furent condamnés aux flammes, où ils se précipitèrent eux-mêmes, tant le fanatisme était aveugle de part et d'autre.

Arnaud conserva le plus grand ascendant sur l'esprit des croisés dans le commencement de cette guerre, ce qui a fait dire faussement à quelques biographes qu'il était généralissime de la croisade. Ce fut lui qui donna au comte de Montfort, de la part du Pape, la souveraineté des pays conquis sur les hérétiques. Il lança plusieurs fois les foudres de l'Eglise contre le comte de Toulouse, mit ses Etats en interdit, et força ce malheureux prince à demander pardon à l'Eglise dans la posture la plus humiliante. Il se conduisit même avec tant de violence et d'injustice, qu'il s'attira les reproches d'Innocent III, et fut remplacé dans ses fonctions de légat apostolique. Le Pape lui adressa, ainsi qu'à Simon de Montfort, une lettre, dans laquelle ils étaient accusés, l'un et l'autre, d'avoir envahi les biens des hérétiques, et même ceux des Catholiques.

Arnaud fut néanmoins nommé archevêque de Narbonne; mais, né inquiet et remuant, il ne pouvait aimer le repos; il abandonna un diocèse qui avait plus que jamais besoin de la présence de son chef, et alla en Espagne faire la guerre aux Maures. Il a laissé une relation en latin de cette croisade. Revenu de cette expédition, il voulut faire ériger le diocèse de Narbonne en principauté;

mais ses prétentions n'ayant pas été accueillies par Simon de Montfort, il abandonna ses intérêts pour épouser ceux du comte de Toulouse. En 1224, il présidait le concile de Montpellier, assemblé pour écouter les plaintes de Raymond. Il mourut l'année suivante à Fontfroide, abbaye de son diocèse, où il venait de souscrire une donation de tous ses livres, de son palefroi, de deux chevaux, de deux chariots à cette communauté et à l'abbé qui la gouvernait. Son corps fut transporté à Cîteaux où les moines lui érigèrent un mausolée.

Ses écrits. — Au milieu des manœuvres, des courses, des querelles, des expéditions militaires qui ont rempli toute la vie d'Arnaud, il n'a pu trouver le temps de composer aucun ouvrage proprement dit; mais il nous reste un assez grand nombre de ses chartes et de ses lettres. La notice que nous allons en donner sera succincte, car ses écrits, fort courts eux-mêmes, n'ont d'intérêt que par leurs rapports avec les faits historiques auxquels il s'est trouvé mêlé.

1° En 1202, il mit en ordre les statuts de l'ordre de Cîteaux et en fit une promulgation nouvelle; mais la rédaction particulière qui pourrait lui être attribuée ne se retrouve, ou du moins ne peut se discerner dans aucun recueil de ces règlements.

2° De Visch parle d'une lettre et d'un discours fort élégant qu'Arnaud adressait, en cette même année 1202, au pape Innocent III, qui venait de lui dédier ou au moins de lui adresser ses sermons; il nous a été impossible de rencontrer nulle part ni ce discours, ni cette épître.

3° De Visch fait mention d'un autre discours au même Pape, mais composé par Arnaud devenu archevêque de Narbonne, et par conséquent après le 12 mars 1212. Selon de Visch, le prélat s'y plaint des albigeois, que ni lui, ni ses Cisterciens ne viennent à bout d'exterminer. Ceci conviendrait mieux à l'année 1207, époque où l'abbé de Cîteaux arrivait en Languedoc avec douze abbés de son ordre. Du reste, en citant cette harangue comme subsistante, de Visch ne dit pas en quel lieu elle se trouve, et c'est encore une pièce que nous avons vainement cherchée; peut-être ne veut-il parler ici que de l'une des épîtres que nous allons bientôt indiquer.

4° En 1209, Arnaud et son collègue Milon racontent à Innocent III les détails de la prise de Carcassonne. Ils lui recommandent vivement Simon de Montfort qu'on vient d'élire prince et seigneur du pays, et dont le premier soin a été d'imposer, sur chaque maison de ses nouveaux domaines, un cens de trois deniers au profit de l'Eglise de Rome. Il sera facile à Simon de conserver ses conquêtes, de les étendre, de subjuguer toute la province, d'en extirper l'hérésie, pourvu que l'Eglise, dont il se constitue le champion, soutienne cette entreprise, et contribue aux dépenses qu'elle exige. Les légats annoncent des envoyés du comte de Montfort, qui, témoins de toute l'expédition, en feront de vive voix un récit plus circonstancié. On trouve cette lettre insérée parmi celles d'Innocent III.

5° On ne peut douter que l'abbé de Cîteaux, qui, en 1211, présidait, avec l'évêque d'Uzès, le concile d'Arles, n'ait eu la plus grande part à la rédaction des quatorze articles qui furent signifiés au nom de cette assemblée à Raymond, comte de Toulouse, et à Pierre, roi d'Aragon.

6° Elu archevêque de Narbonne, et non encore sacré, Arnaud, par une Epître à tous les fidèles, que dom Martène a publiée, confirma une confraternité ou confrérie établie à Marseille, en l'honneur de Dieu et de la sainte Eglise, pour la défense des innocents et la répression des injustices. On lit, à la suite de cette lettre, les dix statuts que les habitants de Marseille avaient adoptés relativement à cette association.

7° Le premier mai 1212, veille de sa consécration, Arnaud donne aux chanoines de sa cathédrale l'église de Cuxac avec tous ses droits, dépendances et appartenances. C'est l'objet d'une charte que dom Vaissette a imprimée, et dans laquelle sont nommés, comme témoins, tous les suffragants de l'archevêque, et les abbés de l'arrondissement métropolitain.

8° Ughelli, et, après lui, les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne*, ont publié la relation qu'Arnaud, archevêque de Narbonne par la grâce de Dieu, adressa d'Espagne au chapitre général de Cîtaux. C'est le récit de la victoire remportée sur Miramolin, roi de Maroc, le 16 juillet 1212 : Les Maures sont exterminés, et les hérétiques du Languedoc doivent craindre un pareil sort, s'ils ne se repentent. Le journal très-détaillé de cette expédition annonce plus de connaissance et d'habitude du métier des armes qu'on n'aurait droit d'en attendre d'un archevêque.

9° Il prend cette qualité en écrivant à Gervais, abbé de Prémontré, pour le presser de contribuer au succès de la croisade contre les albigeois, soit par des subventions pécuniaires, soit en provoquant l'enrôlement de quelques nouveaux bataillons de croisés. Cette lettre est la quarante-deuxième parmi celles de Gervais, dans le recueil du Père Hugo.

10° L'archevêque de Narbonne ayant présidé le concile de Lavaur, en 1213, on peut le considérer comme le principal auteur des décrets qui en émanèrent, et qui sont insérés dans la collection de Labbe et de Baluze; mais ils ne concernent que les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges, et le roi d'Aragon, leur protecteur.

11° Nous avons parlé de ces décrets et d'une Epître menaçante de l'archevêque de Toulouse, à ce même roi d'Aragon : elle est jointe aux actes du concile de Lavaur, dont elle fut en effet l'un des résultats. Pierre de Vaulx-Cernay l'a consignée dans son histoire des albigeois.

12° Une lettre de ce concile à Innocent III retrace les mêmes faits, exprime les mê-

mes sentiments, et peut aussi se compter, si l'on veut, au nombre des écrits d'Arnaud.

13° En 1214, plainte, supplique, acte d'appel de l'archevêque au Pape et au collége des cardinaux, contre Simon de Montfort, qui, malgré les prétentions d'Arnaud sur la principauté de Narbonne, prétendant recueillir toute la dépouille de Raymond, ordonna de détruire les murs de cette ville, sous prétexte qu'en recevant ses ennemis, les habitants s'étaient élevés contre la religion et contre Dieu. L'archevêque faisait valoir une possession paisible de trois années, et joignait d'ailleurs à sa réclamation celle de son chapitre et de l'abbé de saint Paul. Innocent III se décida en faveur d'Arnaud, dans une bulle du 12 juillet 1215.

14° On a trente canons du concile de Montpellier, où il siégea la même année: il n'y présidait pas; et l'on peut d'autant moins le déclarer l'auteur de ces articles que la plupart n'ont trait qu'à la discipline ecclésiastique, dont il n'avait guère alors le temps de s'occuper. On y voit que les clercs scandalisaient par le luxe et l'immodestie de leurs vêtements, et par les déréglements de leur conduite. En conséquence, le concile leur interdit les habits rouges et verts, les chapes à grandes manches, les éperons dorés, les oiseaux de chasse, la simonie, l'usure, la profession d'avocat et la fréquentation des femmes. Le vingt-septième canon porte que les personnages notables qui auront juré de garder et faire garder la paix durant un temps déterminé, *majores paciarii*, s'assembleront tous les ans au mois de mai, discuteront toutes les plaintes et jugeront les cas douteux. Le serment de ces *paciarii* se renouvelait tous les cinq ans. Ils employaient la force des armes; réparateurs des torts, ils faisaient la guerre pour contraindre à la paix. Le vingt-huitième statut défend d'établir de nouvelles confréries. Arnaud a pu avoir plus de part au vingt-neuvième, qui ordonne de dénoncer et poursuivre à outrance les hérétiques et leurs fauteurs. Mais, déjà brouillé avec Simon de Montfort, il n'a pu provoquer la délibération qui fut prise en faveur de ce comte, à la clôture du concile de Montpellier: Simon, campé sous les murs de la ville où se tenait cette assemblée y fut déclaré prince et monarque de tout le pays.

15° A peine Honorius III était-il installé, en 1216, comme successeur d'Innocent, qu'il reçut un mémoire d'Arnaud contre Simon de Montfort. L'archevêque demandait la confirmation de l'anathème dont il avait frappé le comte, usurpateur du duché de Narbonne; il sollicitait une sentence pontificale, qui exigeât la plus prompte réparation des dommages causés à l'église métropolitaine et au prélat qui la gouvernait.

16° En 1224, les évêques de Nîmes, d'Uzès, de Béziers et d'Agde, ses suffragants, se joignirent à lui pour adresser au roi de France, Louis VIII, une fort longue Epître: mais Arnaud en fut sans doute le rédacteur; car il y parle souvent au singulier en son propre et unique nom. C'est ainsi qu'il rappelle ses droits au duché de Narbonne, et les lettres qu'il a écrites pour les soutenir. Du reste, lui et les quatre autres prélats s'intéressent collectivement au comte Amaury de Montfort; ils exposent les raisons qui ont obligé ce prince d'abandonner, après tant de travaux et de dépenses, le pays conquis par son père et par les croisés. Ils invectivent contre le jeune comte de Toulouse, le comparent au démon qui, chassé d'une maison, y revient avec sept autres esprits infernaux, plus méchants que lui. Ils supplient le roi, ils le conjurent, au nom de Jésus-Christ, d'aider Montfort et les fidèles, à reconquérir un pays enlevé à l'Eglise, et dont la perte couvrait de honte tous les monarques chrétiens.

17° Arnaud présida, dans le cours de cette même année 1224, un concile ou colloque de Montpellier, dont les actes ne subsistent point, à l'exception du serment que prêtèrent à la cause de la foi et contre l'hérésie la plupart des prélats et plusieurs seigneurs de la province.

18° Les auteurs de la nouvelle *Gallia christiana* ont imprimé la Charte testamentaire d'Arnaud en faveur des moines de Fontfroide. Nous en avons déjà indiqué les principales dispositions.

Tels sont les divers écrits de l'abbé de Cîteaux. Nous nous abstenons d'y joindre une lettre adressée, en 1212, à Blanche, comtesse de Troyes, pour l'admettre à la participation des biens spirituels de l'ordre de Cîteaux. Cette Epître, publiée par dom Martène, est attribuée avec raison, dans la *Gaule chrétienne*, à Arnaud II, qui, en 1212, fut élu abbé de Cîteaux, quand celui dont nous venons de parler devint archevêque de Narbonne.

On voit donc que les productions littéraires d'Arnaud Ier, quel qu'en soit le nombre, auraient assez peu d'importance, sans leurs rapports avec ses actions trop fameuses. Avant de terminer la notice des unes et des autres, nous saisirons cette occasion de faire mention d'un monument que dom Vaissette a publié, et qu'il a tiré du *Trésor des chartes*. C'est une longue Epître des consuls et des habitants de Toulouse à Pierre, roi d'Aragon, qu'ils appellent leur seigneur. Simon de Montfort venait de lever le siége de Toulouse, le 29 juin 1211. L'épître contient un exposé détaillé des manœuvres de l'abbé de Cîteaux, de sa conduite à l'égard des Toulousains et du comte Raymond. Les croisés font de nouvelles menaces, et les victimes de leurs fureurs n'ont d'espoir que dans le roi d'Aragon. Il est supplié de ne point ajouter foi à ce qu'on publiera de contraire au récit qu'il vient de lire; car on ne manquera pas de calomnier les Toulousains, quoiqu'on sache bien que, dévoués à l'Eglise, ils sont prêts à lui donner toutes les satisfactions justes et raisonnables. Mais tous les princes, tous les Etats sentiront sans doute ce qu'ils ont à craindre des entreprises des croisés;

et Pierre d'Aragon surtout apercevra, dans les persécutions dont le comte de Toulouse est aujourd'hui l'objet, le prélude de celles qu'on lui prépare à lui-même.

L'un des prétextes de tant d'anathèmes lancés contre les Toulousains était l'emploi qu'ils avaient fait des aventuriers, ou des brigands mercenaires alors appelés routiers. « Mais, disent-ils, ceux qui nous excommunient craignent bien moins que nous de se fortifier de ces auxiliaires; ils nous les enlèvent en leur offrant de plus fortes payes; ils les encouragent et les absolvent de tous les crimes, à la condition de s'en laver dans notre sang; en un mot, ils les trouvent bons pour nous exterminer, et horribles pour nous défendre. Ils accueillent sous leurs tentes, ils admettent à leurs tables les assassins de l'abbé d'Elne; ceux qui ont coupé le nez, les oreilles, arraché les yeux aux moines de Bolzone, qui s'étaient pourtant signalés par leur zèle contre les hérétiques. Est-ce donc l'intérêt de la religion qui anime ces légats, ces abbés, ces simples prêtres, nos persécuteurs? Ne voit-on pas leurs intrigues aboutir à les pourvoir eux-mêmes d'archevêchés, d'évêchés et de riches prélatures? Enfin que vous demandent notre évêque Foulques et le légat Arnaud? Ils exigent l'infraction de nos serments au comte Raymond; ils veulent nous contraindre à méconnaître ses droits, et à recevoir le prince qu'il leur plaira de nous imposer, comme donné par l'Eglise. A cette condition, ils nous promettent de nous laisser vivre en paix. Non, nous ne commettrons point ce parjure : nous le proposer, c'est nous outrager et attenter à la foi publique. »

Pour une telle époque, cette lettre nous semble fort remarquable par la finesse des idées, par la sagacité des observations et par la noblesse des sentiments. On y retrouve presque tout ce qui pourrait se dire aujourd'hui de plus judicieux et de plus énergique sur ces persécutions, leurs causes, leurs effets, les motifs secrets des persécuteurs et les désordres publics qui en résultaient. Le XIIIe siècle donc, pas plus qu'un autre, n'a été pleinement dépourvu des lumières suffisantes pour diriger et retenir l'humanité dans la voie et les limites du bien.

ARNOLD, chanoine de Hirsfeld, a écrit la Vie de saint Godehard, son abbé, qui succéda à saint Bernard dans l'évêché de Hildesheim, en 993, et mourut en 1036. — Cet auteur avait été disciple de Meginfroi, et avait vu l'abbé Godehard dans sa jeunesse. Il avait appris ce qu'il écrit des actions de ce saint, de la bouche d'un vieillard qui avait passé sa vie avec lui. Cette légende a été publiée par Browerus, avec celle de saint Bernard. Ce sont les deux meilleures de ce temps-là.

ARNOLD ou ARNAULD était un des chefs de la secte vaudoise. C'est à tort que Jacques Thomassius, de Thou et Usserius l'ont confondu avec le fameux Arnauld de Bresse. — Celui dont nous parlons se réfugia, vers la fin du XIIe siècle, dans la ville d'Alby; il y eut des sectateurs que l'histoire des hérésies distingue sous le nom d'albigeois. Nous croyons que l'on peut appliquer à cet Arnold un long passage de Lucas Tudensis, cité par Fabricius, dans sa *Bibliothèque* latine du moyen âge, à l'article d'*Arnaud de Bresse*. Ce dernier périt à Rome, comme chacun le sait, en 1155; et celui dont parle Luc de Tude, mourut en Espagne, *frappé, terrassé, exterminé* par le diable. Arnaud de Bresse, au contraire, avait été brûlé par ordre du Pape. Les détails de la mort diabolique d'Arnold ou d'Arnauld le vaudois nous paraissent, comme à Fabricius, assez peu croyables; mais il n'y a rien d'impossible, rien même de miraculeux dans ce que Luc de Tude nous raconte des erreurs et des artifices d'Arnauld. Cet hérétique, qui s'occupait à transcrire la Bible et les ouvrages des Pères de l'Eglise, est accusé par Luc d'avoir corrompu, falsifié beaucoup de textes; et ce reproche, que tant d'autres ont encouru, est un de ceux que n'a point mérités Arnaud de Bresse. Nous nous croyons donc autorisé à faire ici mention d'un Arnold qui, pour propager l'hérésie vaudoise, altérait l'Ecriture sainte et les livres ecclésiastiques. Peut-être a-t-il fourni des textes ainsi corrompus à Pierre Valdo lui-même, qui, n'ayant qu'une instruction fort médiocre, avait souvent besoin de recourir à celle d'autrui. « Icelui n'étant lettré, » dit Vignier, « se fit traduire par aucuns savants hommes les livres de la sainte Ecriture, avec aucuns passages des plus anciens et plus purs docteurs de l'Eglise. »

ARNOLD, moine de Saint-Matthias de Trèves, sur la fin du XIe siècle, soutint l'ancienne réputation de cette abbaye, en se mettant à la tête de son école et en écrivant sur diverses matières qui présentaient un intérêt réel à cette époque. — C'est ainsi qu'à une lettre, pleine d'élégance, qu'il avait reçue de Marianus Scot, il répondit en lui adressant un traité du comput ecclésiastique. Il composa aussi un livre en vers sur les *Proverbes de Salomon*, et un traité du cycle pascal, ou de la manière de découvrir le jour de Pâques.

ARNOLD, abbé de Lubec, n'est connu que par sa continuation de la *Chronique des Sclavons*, commencée par le prêtre Helmold, à la conversion de ce peuple, sous le règne de Charlemagne, et terminée à l'an 1170; Arnold la reprend à cette époque et la poursuit jusqu'en 1209. — Il désapprouve ceux qui blâmaient la croisade entreprise par Frédéric Barberousse, et en attribuaient la fin malheureuse à ce prince, en lui reprochant de l'avoir mal commencée. Arnold soutient qu'encore que les croisés ne soient pas parvenus au but qu'ils s'étaient proposé, ceux d'entre eux qui sont morts dans cette expédition, ne laissent pas d'avoir reçu la couronne qu'ils avaient espérée en se croisant. La *Chronique* d'Arnold se trouve imprimée dans le tome I[er] des *Ecrivains de Brunswick*, in-folio, 1710.

ARNOUL, chanoine régulier du Mont-

Saint-Eloi, près d'Arras, avait publié en vers hexamètres une explication du canon de la Messe. — Lambert, prieur de Saint-Vast, qui nous fait connaître cet artésien, son prédécesseur, rapporte de son écrit un fragment sur l'Oraison dominicale, dans lequel Arnoul fait un court Commentaire sur cette divine prière. L'abbé Lebœuf n'a imprimé qu'un vers de cette citation, dont on ne peut juger, parce que le sens n'y est pas complet. Mais Lambert fait d'Arnoul un bel éloge que nous plaçons ici, comme un supplément à son histoire, qui d'ailleurs est très-peu connue :

Primo pater noster orat; capit ex Isaia
Dona duo, reliqua fantur Evangelia.
Hæc Augustinus notat, Arnulphusque magister
Versibus exiguis explicat atque docet.
Nec pudeat tanti senis hic me ponere verba,
Grandis erit fructus in brevitate nova.
Nil refert propriis te versibus, an alienis
Erudiam, quisquis mystica nosse cupis.

Dom Martène avait trouvé l'écrit d'Arnoul dans un manuscrit de l'abbaye de Clairmarais ; mais il n'en a imprimé que la Préface, adressée à Frumolde, évêque d'Arras, depuis l'année 1174 jusqu'en 1183. C'est dans cet intervalle de temps qu'Arnoul composa son Commentaire; mais il paraît qu'il vivait encore en 1194, puisqu'à cette époque, Lambert de Saint-Vast l'appelle un vénérable vieillard.

ARNOUL, prieur de saint Thomas d'Amboise, rédigea, vers 1141, un traité du comput ecclésiastique, pour servir de préliminaire à un martyrologe copié de sa main. — Ce traité renfermait des tables pour trouver le jour de de Pâques par les épactes; et les féries et quantièmes de la lune par les concurrents. Suivaient le cycle, apporté, dit-on, par un ange à saint Pacôme, et un tableau des indictions, épactes, cycles et concurrents, pour cent quarante-trois années, depuis 1140 jusqu'en 1283. L'auteur appliquait ensuite fort en détail les règles générales du comput. On conservait ce manuscrit à Pont-le-Roi, avec un autre volume, écrit aussi de la main d'Arnoul, et contenant les capitules et collectes qui entraient dans l'office divin pendant tout le cours de l'année.

ATTON, moine de Mont-Cassin, avait été chapelain de l'impératrice Agnès, morte en 1077. — Il était disciple de Constantin, et, à ce titre, il mit en vers latins quelques-uns des ouvrages de médecine de son maître. On le croit aussi auteur d'une traduction latine de l'*Histoire de Sicile*, par Geoffroi de Malaterre, primitivement divisée en dix livres, et qu'Atton partagea en douze, et dédia à l'abbé Didier. Pourtant, en supposant Atton auteur de cette traduction, il faut dire nécessairement que Geoffroi avait achevé l'*Histoire de Sicile* avant l'an 1086, époque de l'élévation de Didier au souverain pontificat; et toutefois il est certain qu'il y travaillait encore en 1098. Quoi qu'il en soit, cette traduction, qui se trouve au nombre des manuscrits Colbert à la Bibliothèque impériale, porte le nom d'un moine de *Mont-Cassin.*

AUCTUS, originaire de Florence, gouverna, en qualité d'abbé, le monastère de Valombreuse, vers le commencement du XIe siècle. — On lui doit la Vie de saint Jean Gualbert, celle de Bernard Hubert, cardinal de l'Eglise romaine, avec une Relation de la translation de la tête de l'apôtre saint Jacques.

AUDEBERT ou ALDEBERT ou ADABERT, qu'il ne faut pas confondre avec l'évêque de Mende, son contemporain, qui portait à peu près le même nom, était évêque de Nîmes, lorsqu'il écrivit à Louis le Jeune la lettre qu'André Duchesne a publiée sous le n° 304 du tome IVe de ses *Historiens Français.* — Elle contient des plaintes contre le comte de Melgneil, que le Pape avait excommunié. Audebert voudrait que le roi engageât le Souverain Pontife à étendre cette excommunication sur tous les domaines du comte. Sacré à Rome par Innocent II, en 1141, Audebert était encore évêque de Nîmes en 1180; mais il ne l'était plus en 1183. On trouve dans la Nouvelle Gaule chrétienne la notice des priviléges qu'il a obtenus et des chartes qu'il a souscrites; et dans les Annales de Mabillon, le récit d'un démêlé qu'il eut, en 1149, avec Jourdain, abbé de la Chaise-Dieu, au sujet du prieuré de Saint-Baudile, situé non loin des murs de Nîmes. Toutes ces pièces sont reproduites dans le *Cours complet de Patrologie.*

AUDIUS, chef de la secte des Audiens, était déjà vieux et habitait la Mésopotamie à l'époque du concile de Nicée en 325. — Il s'opposa à la réception du règlement de cette assemblée touchant la célébration de la Pâque dans son pays. Cet homme, estimé d'ailleurs pour sa probité, la pureté de sa foi et son zèle pour Dieu, s'était rendu odieux à beaucoup d'ecclésiastiques, à cause de la liberté avec laquelle il les reprenait de leur luxe et de leur avarice. Les mauvais traitements qu'il en éprouva le rebutèrent au point qu'il fit une espèce de schisme, dont les sectateurs furent nommés Audiens. Attachés au rit des Juifs pour la célébration de la Pâque, ils continuèrent, nonobstant la décision du concile, à la solenniser le quatorzième jour de la lune, prétendant que c'était une tradition apostolique dont il n'était pas permis de se départir, et accusant les Pères de Nicée de n'avoir changé l'ancienne pratique de l'Eglise que par complaisance pour Constantin. Les évêques le voyant obstiné dans son sentiment, le déférèrent à ce prince qui le bannit en Scythie. Son absence n'ayant pas empêché ses sectateurs de persévérer dans leur entêtement, le concile d'Antioche, tenu en 341, les obligea sous peine d'excommunication, à se conformer au décret de Nicée pour la célébration de la Pâque. Saint Epiphane a réfuté amplement la calomnie des Audiens, et saint Chrysostome a fait voir qu'un concile, presque entièrement composé de confesseurs du nom de Jésus-Christ, n'était pas capable d'abandonner une tradition apostolique par une lâche complaisance pour un

empereur, même quand cet empereur s'appelait Constantin.

AUDULPHE, abbé de Saint-Maixent dans le Poitou, vers l'an 682, a écrit un *Livre des Miracles* de saint Léger, évêque d'Autun, qui l'avait précédé dans le gouvernement de ce monastère. — Il y fit transporter son corps, et éleva une église en son honneur. Ce fut à sa prière qu'Ursin écrivit la Vie de ce saint prélat. L'ouvrage d'Audulphe a échappé à dom Rivet qui n'en parle point.

AUXENCE, évêque de Milan, fut un des plus ardents propagateurs de l'hérésie d'Arius dans l'Eglise d'Occident. — Le grand docteur de Poitiers, saint Hilaire, qui avait passé tant en Illyrie qu'en Italie une partie de l'année 362 et l'année 363 tout entière, y était encore lorsque l'empereur Valentinien se rendit à Milan vers le mois de novembre de l'an 364. Ce prince trouva l'Eglise de cette ville dans une grande division. L'évêque Auxence s'efforça de le prévenir contre saint Hilaire et saint Eusèbe, en disant que c'étaient des séditieux et des blasphémateurs, qui l'accusaient d'arianisme, quoiqu'il n'enseignât que la foi catholique. L'empereur qui aimait la paix et qui désirait vivement l'établir dans une ville où il se proposait de faire quelque séjour, se laissa persuader par Auxence, et publia un édit pressant par lequel il défendait à qui que ce fût de troubler l'Eglise de Milan. Saint Hilaire réclama, en présentant à l'empereur une requête, dans laquelle il dénonçait Auxence comme un blasphémateur, qu'il fallait tenir comme un ennemi déclaré de la divinité de Jésus-Christ et dont la croyance était loin d'être ce que le prince et tous les autres en pensaient.

Valentinien, touché de cette remontrance, ordonna qu'Hilaire et Auxence, avec environ dix autres évêques, conféreraient ensemble, en présence du questeur et du grand maître du palais. Auxence, qui, en sa qualité d'hérétique, devait aimer les ruses de la chicane, commença par proposer des fins de non recevoir, absolument comme dans le barreau, en disant qu'Hilaire, qui autrefois avait été condamné et déposé par Saturnin, ne pouvait point paraître là comme évêque. Le saint docteur n'eut pas de peine à se défendre de ce reproche; et les commissaires jugèrent que, sans s'arrêter à ces exceptions, il fallait traiter de la foi comme l'empereur l'avait ordonné. Auxence se sentant pressé, et comprenant le danger auquel il s'exposait en se déclarant contre la foi catholique, prit le parti de confesser que Jésus-Christ était vrai Dieu, de même divinité et de même substance que le Père. On écrivit cette confession, et de peur que la mémoire ne s'en perdît, saint Hilaire fit aussitôt présenter à Valentinien, par les mains du questeur, une relation de ce qui s'était passé dans cette conférence. Toute l'assemblée fut d'avis qu'Auxence devait répéter la même confession publiquement, et on l'obligea à l'écrire. Mais celui-ci, après y avoir bien pensé, trouva le moyen de se jouer de la bonne foi de l'empereur, par un écrit composé, dit saint Hilaire, dans le style de l'Antechrist, écrit où il déclara d'abord qu'il tenait pour saint et véritable ce qui s'était fait à Nicée en Thrace, qu'il n'avait jamais connu Arius ni sa doctrine, et que, conformément aux saintes Ecritures, il avait toujours cru en un seul vrai Dieu et en son Fils unique, Notre Seigneur Jésus-Christ, né du Père avant tous les siècles et avant tout commencement; Dieu, vrai Fils d'un vrai Dieu Père, selon ce qui est écrit dans l'Evangile. Il ajoutait que les évêques catholiques, qui avaient toujours condamné dans leurs assemblées toutes les hérésies, l'avaient fait plus particulièrement dans le concile de Rimini.

L'écrit d'Auxence ayant été rendu public, on crut parmi le peuple qu'il avait reconnu que Jésus-Christ était vrai Dieu, de même divinité et de même substance que le Père, et qu'il ne s'éloignait point du sens de l'exposition de foi de saint Hilaire. Ainsi l'empereur lui-même, croyant Auxence catholique, embrassa sa communion. Ce mystère d'iniquité, après être demeuré caché pendant quelque temps, fut découvert par saint Hilaire. Il soutint que l'écrit d'Auxence n'était qu'une fiction et qu'un déguisement et qu'il détruisait la foi en se jouant de Dieu et des hommes. Alors l'empereur, voyant qu'Hilaire troublait la tranquillité dont il voulait jouir, lui ordonna de sortir de Milan. Il obéit, ne pouvant demeurer en cette ville contre les ordres du prince; et convaincu qu'il ne lui restait plus d'autre moyen de défendre la vérité, il publia un écrit adressé à tous les évêques et à tous les peuples catholiques, dans lequel, en leur découvrant les mauvais sentiments et les fourberies d'Auxence, il les conjure de se séparer de sa communion. (Voir l'analyse que nous en avons donnée, dans l'article consacré à saint Hilaire, au tome III de ce *Dictionnaire*.)

AVITUS, qui ne nous est connu que par son nom et sa qualité de prêtre, était, selon toute apparence, originaire de Portugal. — Lorsque Orose quitta la Palestine, vers le printemps de l'année 416, le prêtre Avitus, qui venait de traduire en latin la relation de l'invention des reliques de saint Etienne, premier martyr, découvertes depuis peu dans un bourg situé à vingt mille de Jérusalem, et nommé Caphargamala, l'envoya, par Paul Orose, avec quelques reliques de ce saint diacre, à Palconius, évêque de Brague, et lui confia en même temps, pour ce prélat et pour les fidèles de son église, une lettre destinée à les consoler des maux que leur avaient fait souffrir les incursions des barbares. Les ravages des Goths ayant empêché Orose d'aborder en Portugal, il s'arrêta quelque temps à Magnola, aujourd'hui Mahon, ville de l'île de Minorque, où il dédéposa les reliques de saint Etienne. On ignore si la lettre et la traduction du prêtre Avitus parvinrent à leur destination.

B

BALÆUS. — Grégoire Barthebæus, en parlant des chants ecclésiastiques, introduits dans l'usage de l'Eglise depuis le concile de Nicée, dit que saint Ephrem fut le premier qui composa, contre les hérésies de son temps, des hymnes et des odes pour être chantées. Après lui, diverses autres personnes travaillèrent sur le même sujet, entre autres, Balæus, qui prit pour matière de ses cantiques les passages des *Psaumes de David* qu'il jugeait les plus propres à son dessein. Barthebæus ne doutait pas que cet auteur n'eût été presque contemporain de saint Ephrem, puisqu'il ajoute que, vers le temps du concile d'Ephèse, c'est-à-dire vers l'an 430, on vit chez les Cuchites d'autres personnages illustres par leur piété, qui, emportés par la ferveur du Saint-Esprit, composèrent aussi divers chants. Ce qui prouve encore l'antiquité de Balæus, c'est qu'il est cité, avec saint Ephrem, dans un livre syriaque, intitulé : *Beth Gaza*, dont Hottinger fait mention dans sa bibliothèque orientale. Du reste, il ne faut pas confondre Balæus avec le moine Belœus, maître de l'abbé Mios, dont on lit quelque chose dans les *Apophtegmes des Pères*. Balæus vivait dans la Syrie; Belœus dans l'Egypte. Il ne faut pas confondre non plus Balæus avec un nommé Paulone, disciple de saint Ephrem, que ce Père rejette, dans son testament, comme apostat de la vraie foi, puisque Balæus a toujours passé pour orthodoxe, et qu'il n'a rien écrit contre les vérités de la religion. Gennade, qui fait mention de ce Paulone, sous le nom du prêtre Paulin, dit que, après la mort de saint Ephrem, son maître, il composa plusieurs traités contraires à la foi. Les accusateurs d'Ibas d'Edesse, dans le concile de Chalcédoine, lui reprochèrent, entre autres chefs d'accusation, d'avoir ordonné prêtre un certain Balæus, homme d'une vie infâme; mais il est à remarquer que, dans l'édition grecque des Actes de ce concile, au lieu de *Balæus* on lit *Valentius*. D'ailleurs, le Balæus dont nous parlons étant placé, par Barthebæus, au nombre des auteurs qui ont vécu avant le concile d'Ephèse, on ne doit pas le confondre avec le prêtre du même nom ordonné par Ibas, qui n'a été élevé à l'épiscopat que depuis ce concile. Balæus écrivit plusieurs hymnes en vers pentamètres, et quelques vers de quatre et de sept syllabes. Une de ces pièces était sur la mort du grand prêtre Aaron. Sozomène dit qu'il n'est aucun genre de poésie dans lequel Balæus n'ait composé quelque chose; mais il ne faut pas croire que ni lui ni saint Ephrem soient les inventeurs des vers de quatre, cinq, sept, et de douze syllabes, puisque, avant eux, Bardesane et Harmonius en avaient composé de ces différentes mesures.

BARTHELEMY, évêque d'Excester suivant les biographes anglais, et plus tard d'après le sentiment de Casimir Oudin et de Fabricius, qui les suivirent, serait Anglais de naissance; mais Jean de Salisbury nous apprend positivement qu'il est né en France, dans cette partie de l'Armorique qui avoisine le mont Saint-Michel.

Casimir Oudin se trompe encore en le nommant évêque d'Oxford, évêché qui n'a été érigé que dans le XVIe siècle. Il n'est pas mieux fondé lorsqu'il le donne pour le fondateur de l'université de cette ville. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que Barthélemy était archidiacre d'Excester, lorsqu'il fut choisi, en 1160, pour remplir ce siége épiscopal. Sa promotion souffrit des difficultés de la part du roi d'Angleterre, qui portait à ce poste un autre sujet; sur quoi on peut consulter les lettres 70, 71, 78 et 90 de Jean de Salisbury. Thibaud, archevêque de Cantorbéry, ayant aplani toutes les difficultés, Barthélemy passa en France pour faire au roi serment de fidélité, mais il ne put être sacré que l'an 1161, par les mains de l'évêque de Rochester, parce que, dans l'intervalle, Thibaud était mort.

Barthélemy fut un des prélats de l'Angleterre en qui saint Thomas de Cantorbéry, successeur de Thibaud, et Jean de Salisbury avaient le plus de confiance et auxquels ils envoyaient leurs instructions, pendant la longue altercation qu'ils eurent avec le roi d'Angleterre. Nous ne voyons pas cependant qu'il ait pris ouvertement leur défense, ni qu'il ait compromis sa tranquillité. Au contraire, les historiens lui reprochent d'avoir, au commencement de la dispute, incliné du côté du roi. Après la catastrophe qui termina la vie de l'archevêque, c'est à lui que le roi donna sa confiance pour la direction des affaires ecclésiastiques du royaume, comme on le voit par deux lettres que ce monarque lui écrivit, en 1172, pour faire mettre à exécution les conditions auxquelles il avait obtenu des légats du Pape l'absolution du crime d'avoir participé au meurtre de saint Thomas. Ce fut lui qui, faisant la réconciliation de l'Eglise de Cantorbéry, un an après le meurtre, prononça ce beau discours dont l'histoire a conservé le début: *Secundum multitudinem dolorum meorum, consolationes tuæ lætificaverunt animam meam.* (*Psal.* XCIII, 19.)

Ce prélat mourut lui-même, selon Roger de Hoveden, en 1184; cependant les Annales de Winchester placent sa mort en 1186. On peut voir dans l'*Anglia sacra* l'éloge que fait de lui Gérald le Gallois, en latin *Cambrensis*, l'homme le moins adulateur de son siècle. Il le représente lui et l'évêque de Worchester, Roger, fils du comte de Glocester, comme deux rares lumières de la Grande-Bretagne, l'un par son savoir et l'autre par l'éclat de sa naissance.

SES ÉCRITS. — Les historiens anglais sont

d'accord sur le mérite littéraire de notre prélat, auquel ils attribuent beaucoup plus de productions que nous ne pouvons lui en garantir. Voici celles qu'on ne peut lui contester :

1° Parmi les lettres de Jean de Salisbury, il y en a quatre de Barthélemy au Pape Alexandre III. Ayant été chargé par ce Pontife de vérifier les plaintes que les moines de saint Augustin de Cantorbéry avait portées contre leur abbé nommé Clarembaud, il rend compte au Pape, dans la première, du résultat de la procédure, et de l'usage qu'il avait fait de son autorité pour destituer l'abbé en question. Dans la seconde, il recommande avec éloges au Souverain Pontife la personne de Richard, archidiacre de Poitiers, élu canoniquement et avec l'agrément du roi pour remplir le siége épiscopal de Winchester. La troisième a pour objet de demander au Pape la confirmation de l'évêque élu pour l'Eglise d'Herford, vacante depuis plusieurs années. L'Eglise de Cantorbéry avait aussi élu un archevêque dans la personne de Richard, prieur à Douvres; on était sur le point de le sacrer, lorsque le fils du roi d'Angleterre, se disant le seul roi légitime, en vertu de son couronnement, vint en opposition, fit signifier des lettres d'appel au Pape et arrêta la cérémonie. L'archevêque élu se rendant à Rome, Barthélemy le chargea d'une lettre, dans laquelle il instruit le Saint-Père de ce qui s'était passé, et le prie de venir au secours de cette Eglise désolée. C'est le sujet de la quatrième lettre.

2° Barthélemy est auteur d'un pénitentiel, dont Jacques Petit n'a publié, à la suite de celui de Théodore, archevêque de Cantorbéry, et d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, que les chapitres 29, 30, 37, 345, 346, 393 et 394. Oudin, qui cite un grand nombre de manuscrits de ce pénitentiel, comme existant dans les bibliothèques d'Angleterre, regrette de n'avoir pu retrouver dans celle de Saint-Victor, celui dont s'est servi Jacques Petit. A défaut de celui-là, on en trouvera un semblable parmi les manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, sous le n° 2600.

3° Balæus et Pitseus attribuent à notre auteur divers autres ouvrages; par exemple : un *Dialogue contre les Juifs;* des traités *De la prédestination*, *Du libre arbitre*, *De la pénitence*, *De l'erreur*, *De la fausseté*, *Du monde et des corps célestes;* des *Sermons*, etc., etc. Nous ne sommes pas à portée de vérifier si effectivement tous ces ouvrages sont de Barthélemy, ni même s'ils existent. Quant au *Dialogue contre les Juifs*, c'est peut-être celui qui a été imprimé à la suite des Œuvres de saint Anselme et reproduit par extraits dans la *Grande Bibliothèque des Pères*. Mais alors, ce serait Gilbert Crispin, abbé de Westminster, et non Barthélemy, qui en serait le véritable auteur, comme nous l'avons démontré dans le tome III de notre *Dictionnaire de Patrologie*.

BASILE, était diacre et archimandrite dans un monastère de Constantinople, où il s'était rendu recommandable par son zèle pour la vérité. — Ayant appris, vers l'an 428, que Nestorius, averti plusieurs fois de rétracter ses erreurs, persistait à ne pas nommer la sainte Vierge *Mère de Dieu*, et à nier que Jésus-Christ fût vraiment Dieu par nature, il alla le trouver avec Thalassius, lecteur et moine et avec quelques autres, pour savoir s'ils n'avaient point été induits en erreur sur sa doctrine et si ce qu'on leur en avait rapporté était bien vrai. Nestorius les fit d'abord arrêter et mettre dans les prisons de l'évêché, où ils furent traités avec autant de cruauté que d'ignominie. Cependant, après plusieurs jours de mauvais traitements et après avoir refusé jusqu'à trois fois de les entendre, il leur demanda enfin ce qu'ils voulaient. « Vous avez avancé, lui dirent-ils, que Marie n'est mère que d'un homme de même nature qu'elle, et que ce qui est né de la chair est chair; ce qui n'est point orthodoxe en ce sens. » Nestorius dédaigna de répondre et les renvoya au préteur de Constantinople, qui les fit réintégrer dans leur prison, parce qu'il ne se présentait contre eux aucun accusateur. Toutefois, au bout de quelque temps, Nestorius les fit venir, et, après une explication captieuse de sa doctrine, il les mit en liberté.

Comme, dans toutes ses violences, il s'appuyait sur l'autorité de l'empereur, Basile et Thalassius présentèrent une requête à ce prince, en leur nom et au nom de tous les moines. Ils la commencent en disant que la connaissance de la vérité et la haine de l'erreur sont des dons de Dieu; ensuite de quoi ils protestent que leur doctrine sur l'Incarnation est celle que l'Eglise a reçue par tradition des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des évêques, et celle qu'ont embrassée les princes chrétiens; la même qu'ont professée saint Jacques, archevêque de Jérusalem, les apôtres, les martyrs, les conciles, les Pères, entre lesquels ils nomment saint Irénée, saint Grégoire Thaumaturge, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Athanase, saint Ephrem, saint Grégoire de Nazianze, Ammonius, évêque d'Andrinople, l'évêque Vital, saint Amphiloque, Paul, Antiochus, saint Eustathe d'Antioche, saint Methodius de Tyr, Optimius d'Antioche en Pisidie, Leporius, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, Séverin de Gabales, Atticus, et Cyrille d'Alexandrie, qui, disent-ils, est encore vivant et suit comme nous la règle de la vérité. Ils allèguent aussi le témoignage du concile d'Antioche contre Paul de Samosate, de celui de Nicée et du concile de toute l'Afrique. Ils entrent dans le détail de toutes les violences que Nestorius avait faites et faisait tous les jours aux catholiques; et conjurent Théodose de ne pas souffrir que l'Eglise soit corrompue de leur temps par les hérétiques.

Ce n'est pas pour nous venger, ajoutent-ils, *Dieu le sait; c'est afin que la foi en Jésus-Christ demeure inébranlable. Nous vous prions donc d'ordonner, dans ce moment-ci, à Constantinople, l'assemblée d'un concile œcuménique, pour réunir l'Eglise et rétablir*

la prédication de la vérité, avant que l'erreur s'étende plus loin. Nous désirons cependant qu'il ne soit permis à Nestorius d'user de violences ni de menaces contre personne, jusqu'à ce que l'on ait réglé ce qui regarde la foi, et que ceux qui voudraient insulter les catholiques soient réprimés par le préfet de Constantinople. Si vous méprisez notre requête, nous protestons devant le Roi des siècles, qui viendra juger les vivants et les morts, que nous sommes innocents des maux qui pourront arriver.

Ils se plaignent que Nestorius, non content d'employer ses clercs et ses domestiques ou syncelles, c'est-à-dire, les clercs qui couchaient dans sa chambre, suivant la coutume, se servait encore du ministère de quelques clercs des autres diocèses, pour se soutenir dans ses vexations, eux qui, suivant les canons, devaient se tenir en repos dans les villes où ils avaient été ordonnés. Cela regardait Anastase et les autres ecclésiastiques venus d'Antioche, qui étaient attachés au parti de Nestorius. La profession de foi de Basile et de Thalassius ne regarde que le mystère de l'Incarnation. Ils confessent que Jésus-Christ est Fils de Dieu et vrai Dieu; qu'en se faisant homme pour l'amour de nous, il n'a pas cessé d'être Dieu; qu'étant Dieu Verbe, Fils unique de Dieu avant tous les siècles, il s'est fait homme parfait, et en tout semblable à nous, excepté par le péché, en naissant de la sainte Vierge Marie, pour le salut du genre humain, d'une manière qui n'est connue que de lui seul. Ils soutiennent que la foi en la divinité de Jésus-Christ, est non-seulement celle des apôtres, des Pères et des conciles; mais qu'il ne serait aisé à personne de compter tous les fidèles qui ont professé cette foi, et qui la professaient encore de leur temps, tant le nombre en était incalculable.

On trouve cette requête de Basile et des autres moines de Constantinople, sous le titre de *Libellum ad imperatorem*, dans le tome III de la *Collection des conciles*, du P. Labbe.

BASILE, huitième prieur de la grande Chartreuse, était né en Bourgogne, et avait été d'abord moine de Cluni. — On remarque dans la correspondance de Pierre le Vénérable une lettre de cet abbé à Basile et une lettre de celui-ci à Pierre. Ces deux lettres attestent la profonde estime que ces deux religieux personnages s'étaient inspirée réciproquement. Deux autres lettres, non moins honorables à Basile, lui ont été adressées par Pierre de Celles. Denis le Chartreux rapporte que saint Dominique, avant d'établir l'ordre des Frères prêcheurs, vint consulter Basile, qui lui donna d'excellents avis sur la manière de prêcher contre les hérétiques; mais, sur ce récit de Denis, nous devons observer que saint Dominique était à peine âgé de trois ou quatre ans quand Basile mourut. Hugues, qui devint évêque de Lincoln et qui introduisit les Chartreux en Angleterre, y avait été envoyé par Basile. Il est extrêmement probable que ce prieur a fait quelques additions aux statuts rédigés par ses prédécesseurs, additions qui, sans doute, se trouvent fondues dans le recueil imprimé en 1510.

Outre sa lettre à Pierre le Vénérable et des règlements pour les Chartreux, Basile est encore auteur d'un très-court Eloge de la vie solitaire. Cet écrit, attribué fort mal à propos à saint Basile le Grand par quelques bibliographes, a été réuni à des livrets du même genre, dans un volume in-8°, imprimé à Paris chez Lambert, vers la fin du XVe siècle. L'un des articles compris dans ce volume est un autre éloge de la vie cénobitique par le vénérable Guigues et dont nous avons parlé dans le tome IIe de notre *Dictionnaire de Patrologie :* ces deux opuscules sur le même sujet sont très-distincts. Celui de Basile ne remplit que sept pages et demie et fourmille d'apostrophes. « O cellule, » s'écrie-t-il, « tu es noire, mais belle comme les tabernacles de Cédar, comme les tentes de Salomon. » Parmi les propriétés que l'auteur attribue à la cellule, nous remarquons celle de rendre l'homme tout à la fois rond et carré : *Tu facis ut homo sit teres atque rotundus;* et sans intermédiaire : *Tu etiam facis hominem quadrum construendis cœlestis Hierusalem mœnibus aptum.* Basile, après vingt-trois ans de généralat, mourut en 1173 ou 1174, recommandable d'abord par ses miracles, de plus par une sage et édifiante administration; ensuite par ses écrits, et enfin par le soin qu'il mit d'accroître la bibliothèque de la grande Chartreuse.

Ses ouvrages, disséminés dans différents recueils, et même ceux qui sont restés manuscrits, ont été reproduits aussi complétement que possible dans le Cours de Patrologie de M. Migne.

BASOCHES (GUY OU GUILLAUME DE), mort en 1203, était chantre-dignitaire de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, frère aîné de Nicolas de Basoches, *de Basochiis*, et de Milon, qui fut élu abbé de Saint-Médard de Soissons, en 1206, suivant les titres compulsés par MM. de Sainte-Marthe. — L'origine du nom de cette famille était *Basilicœ*, ancienne dénomination latine de la terre dont elle possédait la seigneurie aux environs de Soissons. Elle donna successivement trois évêques à cette ville, et fournit la branche principale de l'illustre maison de Châtillon, qui remontait à Miles, seigneur de Châtillon et de Basoches, dont les terres avaient été inféodées par Hérivée, archevêque de Reims, et chancelier de Charles le Simple.

Guy de Basoches n'étant connu par aucun autre trait de sa vie, ce sont les fragments de sa *Chronique* qu'il faut consulter pour y découvrir au moins son caractère personnel et le mérite de ses écrits. Il nous apprend lui-même qu'il se croisa l'an 1190 pour l'expédition de la terre sainte. Après avoir nommé Thibaud de Chartres et ses autres compagnons, il ajoute ces mots : « C'est avec eux que, tout faible que je suis, mais rejetant toute pusillanimité, je me hasardai aux

fatigues de ce pèlerinage, dont, au reste, il m'a été donné de voir la fin, et de rapporter la narration. » On en a conclu avec raison que presque tout ce qui se rapporte à cette expédition, dans la *Chronique* d'Albéric, est dû à Guy de Basoches.

Albéric atteste que sa *Chronique* originale contenait un sommaire historique des événements passés depuis le commencement du monde jusqu'à son temps. Sandherus cite un manuscrit extrait de la même *Chronique*, et qui avait pour titre : *Excerpta quædam ex Chronica Guidonis de Bazochiis, continent descriptionem populorum variorum, historiam biblicam.* Ce titre convient parfaitement aux quarante premières pages de la Chronique d'Albéric, mais ce n'est qu'un extrait de Jornandès, comme nous l'apprend une note, probablement de ce compilateur, et ainsi conçue : *Huc usque historiæ Jordanis episcopi de Gothis pertingit.* — L'apostille de *Guido*, qui précède tous les articles extraits de cet auteur, ne commence à paraître qu'à l'année 674, à l'occasion de la translation du corps de saint Benoît dans l'abbaye de Fleury; mais, à partir de cet article, ceux qui appartiennent à notre Guy se trouvent intercalés, suivant l'ordre des dates, avec les noms des chroniqueurs suivants, dont ni Fabricius ni le Père Lelong n'ont donné la liste complète, dans laquelle Guy de Basoches figure le dernier.

L'auteur de la *Chronique* d'Albéric, quelle qu'ait été sa patrie, fait préjuger en ces termes du style de Guy de Basoches : *Guido autem, more suo Gallicano, cothurno incedit ita dicens*, etc., etc. Ni Leibnitz, éditeur de cette *Chronique*, dans sa Préface, ni le Père Lelong, ni Charles de Visch, dans sa *Bibliothèque ecclésiastique*, n'ont cité ce passage capital, et qui nous paraît prouver plus directement que les raisons déduites par Lelong, qu'Albéric n'était pas français; ce qui devient incontestable d'après la citation précédente. Il ne s'agit plus que de la considérer sous l'autre point de vue, qui peut faire préjuger de quelle nature était le style de Guy de Basoches. Nous allons pour cela, en rapporter quelques morceaux.

Voici d'abord comment il commence la description de l'expédition qui suivit celle de Pierre l'Ermite : *Jam, inquit, advenerat mensis Martius, quando senecta brumali deposita, mundus vernali juventa vestitus in plagam Orientis ituros incitabat.* En parlant ailleurs du schisme qui s'éleva entre les deux prétendants à la papauté, Alexandre et Victor, notre chroniqueur s'exprime ainsi : *Ea igitur tempestate, schismaticæ procellæ vehementi Romanam impulsu vexabant ecclesiam, cujus illa turbulentis fluctibus agitabatur, velut inter duos scopulos ad culmen aeriæ sublimitatis evectos, id est inter electos ad Summi Pontificatus apicem Alexandrum et Victorem vel etiam successorem Paschalem;* et peu après : *Diu sustinuit istud periculum navis ecclesiæ, lacerata tantorum gravi concertatione ventorum*, etc.

Ces deux morceaux font assez connaître combien est vrai le jugement porté par Albéric, sur le style ampoulé de Guy de Basoches; mais il ne serait pas également juste d'en conclure, que Lucain, que Guy paraît avoir imité de préférence, lui ait toujours servi de modèle. La description de son départ pour la terre sainte prouve que, quoique toujours riche en couleurs, son style était un peu plus naturel dans les morceaux de longue haleine, et l'on y découvre qu'il était très-versé dans la connaissance des auteurs classiques que l'on possédait au XIIe siècle. On peut en voir deux morceaux cités dans l'*Histoire littéraire* de la France, qui certes ne dépareraient pas l'ouvrage d'un rhéteur plus ancien.

Guillaume de Basoches paraît avoir eu pour rival, dans ce genre d'écrire, Baudry, l'un des chroniqueurs extraits de la compilation d'Albéric. Nous lui avons consacré un article dans le premier volume de notre *Dictionnaire de Patrologie*, sous le titre de Baudri, évêque de Dol, et nous sommes heureux de réparer ici une omission, en disant que nous lui devons une belle description de la ville d'Antioche, de ses doubles murs, de ses trois cent quarante tours en pierres bien taillées. Strabon ne nous avait pas appris cette particularité en parlant de la fondation de la quadruple ville d'Antioche.

Parmi les ouvrages attribués à Guy de Basoches, dans la *Chronique d'Albéric*, on cite un Recueil d'épîtres, caractérisé par cette expression : *Volumen satis rhetoricum epistolarum diversarum.* A s'en tenir à l'épithète *Rhetoricum*, on pourrait penser qu'il s'agissait seulement du style même des lettres de Guy de Basoches, c'est-à-dire du recueil de sa correspondance privée; mais en consultant Sandherus, nous avons trouvé le même livre intitulé : *Guidonis tractatus de scribendis epistolis;* ce qui nous fait comprendre avec plus de précision l'épithète donnée par Albéric à cet ouvrage. Il est évident que c'était un traité sur l'art épistolaire, ce qui fait connaître que ce grand seigneur méritait une place parmi les hommes de lettres du XIIe siècle, à d'autres titres que ceux que lui donnait une simple rédaction de chronique. Il est très à regretter que nous ne connaissions que le titre de cet ouvrage, qui faisait partie de la bibliothèque du monastère de Tongres, et il serait à désirer, si le manuscrit en existe encore, qu'on pût le retrouver et le publier. Enfin, Albéric attribue encore à Guy de Basoches un livre apologétique dont le sujet plus spécial nous est absolument inconnu.

Sa *Chronique* se trouve reproduite dans le *Cours complet de Patrologie*, tome CXLII, de M. Migne.

BATHILDE (Sainte), épouse de Clovis II, roi de France, était une jeune anglaise réduite en esclavage et achetée par Archambaud, maire du palais. — Elle lui fut vendue par des pirates qui avaient l'habitude de venir exposer sur les côtes de France les captifs qu'ils avaient enlevés de l'autre côté de la mer; ainsi, il est donc bien constant que

Bathilde était née en Angleterre; mais on n'a aucune preuve qu'elle descendît des rois Saxons qui y régnaient à cette époque. Attachée au service de la femme d'Archambaud, la jeune anglaise se fit remarquer par sa douceur, ses grâces, son esprit, sa beauté, autant que par la sagesse de sa conduite. Lorsque Clovis II fut en âge d'être marié, Archambaud lui donna Bathilde en 649, et fit de son esclave la femme de son souverain. C'est avec raison que Mézerai se demande : « Quelle fut plus grande, ou la hardiesse de ce maire du palais, ou la faiblesse du jeune roi? » Au reste, jamais élévation ne fut mieux justifiée. Clovis II, dont la santé était chancelante et le cerveau très-affaibli, mourut en 655, âgé de vingt-trois ans, et laissant trois fils, Clotaire III, Childéric II et Thierri III.

Bathilde prit les rênes du gouvernement et se conduisit avec une prudence digne d'admiration. Quoique les Français à cette époque eussent en horreur la domination des femmes, elle les maintint pendant dix ans dans le devoir. N'oubliant jamais l'état d'où la Providence l'avait tirée pour la porter sur le trône, elle mit tous ses soins à abolir l'esclavage; elle s'occupa, avec une égale persévérance de la réforme de l'Eglise, dont la discipline était très-relâchée; et ses utiles règlements la firent adorer des pauvres et bénir par les ecclésiastiques. On a remarqué qu'elle n'accordait sa confiance qu'à des évêques, exemple qui fut depuis imité par toutes les reines régentes; mais enfin, les grands se lassèrent d'être sans autorité, et Bathilde fut obligée, en 665, de se retirer dans le monastère de Chelles, qu'elle avait bâti. Elle y mourut vers la fin de janvier 680.

« L'histoire, » dit le président Hénault « en parlant de cette princesse, lui rend cette justice, qu'elle n'oublia pas sur le trône son premier état, et que, devenue religieuse, elle ne se souvint jamais qu'elle eût porté la couronne. » Elle fut canonisée par le pape Nicolas Ier, et sa fête, qui se célèbre le 30 janvier, est regardée comme le jour anniversaire de sa mort. Ses reliques reposaient sur le grand autel de l'abbaye de Chelles, avec celles de saint Genès, son aumonier, évêque de Lyon, et celles de sainte Balthide abbesse de ce monastère. On a, sous son nom, plusieurs pièces promulguées, en sa qualité de régente; elles se trouvent consignées dans les historiens, et ont été reproduites dans le Cours complet de Patrologie, t. LXXXVII.

BAUDOUIN DE BOULOGNE, succéda à Simon Ier sur la chaire épiscopale de Noyon. — Il était vraisemblablement né dans le port de mer que son surnom indique. D'abord, abbé de Notre-Dame de Cluny, puis de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, il devint évêque de Noyon en 1148. Son élection à ce siége fut annoncée à Suger par une lettre du chapitre de cette Eglise. Les auteurs de la *Nouvelle France Chrétienne* indiquent plusieurs Chartes souscrites par Baudouin II, depuis 1150, jusqu'en 1166 : ils ont imprimé celle qui contient une transaction entre cet évêque et Raoul, comte de Vermandois. Les autres sont des donations, des priviléges ou des arbitrages. On lit à la suite du Pénitentiel de Théodore un statut peu important du même Baudouin.

Les autres écrits que l'on a de lui consistent en six lettres, trois à Suger, une à Louis VII, une au pape Eugène III, et la sixième au pape Alexandre III. — La première des lettres à Suger n'est qu'un billet écrit en 1149, pour demander une conférence, sur le différent dont nous avons parlé, entre Baudoin et le comte de Vermandois. — La seconde est de 1150: Suger était malade; Baudouin promet qu'il ira le voir le plus tôt possible; comme il n'a pu se rendre à la fête de saint Denis, il le prie d'agréer ses excuses. — La troisième, écrite en la même année, est une réponse à la lettre dans laquelle Suger invitait Baudouin à bénir l'abbé de Compiègne; cette cérémonie venait d'avoir lieu; mais l'évêque de Noyon estime qu'il est à propos de recourir au Pape, pour obtenir une ratification qui réduise les mécontents au silence. Baudouin écrivit lui-même sur cette affaire au Pape Eugène III. Cette lettre qui est aussi de 1150, rend compte des obstacles que Suger et Baudouin ont rencontrés et surmontés pour éteindre à Compiègne l'établissement des chanoines séculiers; le Très Saint-Père est instamment supplié de favoriser les religieux qui ont pris la place de ces chanoines. — Dans la lettre à Louis VII, ce prince est remercié de celle qu'il a bien voulu écrire en faveur de l'évêque de Noyon, au comte de Flandre, qui vient de réparer les dommages que le prélat avait soufferts.

L'exil de saint Thomas Becket est l'objet de l'Epître adressée par Baudouin au Pape Alexandre III, en 1166 ou 1167. « Il faut, » dit-il, « avoir un cœur de roche ou de fer, pour n'être pas touché des tribulations de l'église de Cantorbéry; et les yeux qui n'ont point de larmes pour de telles afflictions ne sont pas des yeux humains; tous les gens de bien ont des pleurs à répandre sur cette Eglise, mais aucun, ajoute Baudouin, n'en a plus à verser que moi : *Omnibus illa* BONIS FLEBILIS *est*, *sed* NULLI *aut* PAUCIS *flebilior quam mihi.* » Nous citons ces derniers mots, pour montrer que Baudouin n'avait pas négligé la littérature, et que les vers d'Horace ne lui étaient point inconnus. « Depuis cinq ans, » poursuit-il, « l'archevêque est exilé, et sa proscription est surtout l'ouvrage de l'évêque de Londres. Qu'il plaise donc à votre sainteté d'écraser ce prélat indigne, ainsi que les autres malfaiteurs. » Ces expressions et ce sentiment ne sont pas d'Horace, et l'on voit que Baudouin reprend ici le style figuré des Ecritures. Il mourut en 1167, et il est qualifié d'évêque de bonne mémoire, *bonæ memoriæ Noviomensis episcopus*, dans une lettre du Pape Alexandre III, en 1168.

Le successeur de Baudouin II fut Baudouin III ; ils ont été quelquefois confondus; et Baudouin Ier ou Baldric, l'un de leurs prédécesseurs, n'a pas toujours été bien distingué de Baudouin II. Toutefois c'est à ce

dernier qu'appartiennent les écrits que nous venons d'indiquer. C'est à lui que sont adressées une lettre d'Adrien IV, une de Pierre de Celles, une lettre d'Arnoul de Lizieux et deux lettres de saint Bernard. On doit conclure de l'une de ces lettres de l'abbé de Clairvaux qu'une école était établie auprès de la cathédrale de Noyon; car saint Bernard recommande un jeune homme à Baudouin. « Si, » lui dit-il, « vous nous le renvoyez, plus chargé de science que d'embonpoint, nous vous en serons fort reconnaissants : *Gratiam vobis habebimus, si doctior a vobis quam pinguior recesserit.*

BAUDOUIN V, comte de Hainaut et de Flandre, naquit en 1150, du comte Baudouin IV, et d'Adélaïde, appelée aussi Ermengarde, fille de Godefroid, comte de Namur. — Le goût des tournois paraît l'avoir emporté de beaucoup dans l'âme de ce prince, sur l'amour des lettres. Les historiens en rapportent plusieurs qu'il rechercha et dans lesquels il obtint d'éclatantes victoires. Il nous reste cependant de lui une de ces lois destinées à abolir l'effet des vengeances privées, et à substituer au long empire des armes et de la force, le seul empire de la justice. Baudouin la rédigea, après l'avoir fait discuter, dans une réunion des personnes les plus distinguées par leur naissance et leurs vertus, et tous ceux qui lui étaient soumis en jurèrent l'observation. Une peine capitale dut frapper l'homicide; la perte d'un membre dut être punie par une perte semblable. Un accusé qui se dérobait aux poursuites de la justice était regardé comme coupable de l'action dont il avait craint de venir se justifier; et il ne pouvait désormais obtenir miséricorde que du consentement du prince, et en même temps des parents de celui sur lequel le crime avait été commis. Si un noble tuait ou mutilait un paysan, le comte pouvait lui faire grâce dans sa vie ou dans ses membres; mais cette paix ne pouvait lui être assurée que du consentement des parents de celui qui avait été l'objet de l'attentat. Les parents du coupable fugitif devaient l'abjurer, s'ils voulaient rester en paix avec ses ennemis. Cette loi avait d'autres articles encore. Voilà ceux que Gilbert de Mons nous a conservés.

Un des premiers actes de la jeunesse de Baudouin avait été la poursuite armée des brigandages, qu'il chercha depuis, sans doute, à réprimer par des mesures de législation et de police, plus conformes à la dignité et aux devoirs d'un prince. Il ne pardonnait à aucun de ceux qu'il trouvait coupables. Nous apprenons encore par Gilbert de Mons, de quel supplice il les punissait; il faisait pendre les uns, livrait les autres au feu, en faisait précipiter dans l'eau et enterrer d'autres tout vivants.

Baudouin n'était pas encore alors comte de Hainaut; il ne le devint qu'en 1171, et non en 1172, comme le dit une *Chronique* anonyme, que l'on croit être d'un chanoine de Laon. Il avait épousé en 1169, la princesse Marguerite, sœur de Philippe, comte de Flandre. Une nouvelle alliance fut contractée à cette occasion, entre les deux souverains. Le comte de Flandre promit de secourir et défendre le comte de Hainaut, dans toutes circonstances et contre toutes sortes de personnes, hors le roi des Français, son seigneur lige; et le comte de Hainaut jure la même promesse à l'égard du comte de Flandre, qu'il soutiendra et défendra contre tous, excepté contre l'évêque de Liége, son seigneur.

Les mêmes clauses et les mêmes exceptions se retrouvent dans un autre traité rapporté par dom Martène, et qui semble n'être que le renouvellement ou la confirmation du premier. Il est daté de l'an 1176. Après avoir annoncé d'abord qu'ils ont, du conseil de leurs hommes et sous la foi d'un serment mutuel, promis de s'aider toujours contre tout autre que le roi de France et l'évêque de Liége, ils s'obligent, art. 2, à ne s'emparer de rien dans les Etats l'un de l'autre, et à ne construire aucune forteresse sur leurs frontières, que de leur consentement réciproque. Ils se défendent, par l'art. 3, de garder dans leurs terres des hommes que l'autre aurait bannis des siennes. Aucun sujet d'un des deux Etats ne peut aller pour nuire dans les Etats de l'autre; aucun d'eux ne peut être contraint au rachat pour les guerres, privées sans doute, ni en Flandre ni en Hainaut. Le traité ajoute que les discussions, s'il s'en élève, doivent être terminées par les dispositions même qu'il renferme, et si cela est insuffisant, par une délibération commune des hommes des deux princes.

Dom Martène rapporte, dans le même ouvrage, des lettres d'Amalric abbé de Saint-Aubert de Cambray, relatives à des prières que l'on devait faire pour Baudouin, sa femme et ses enfants; il les date de 1182, et néanmoins il parle de ce prince comme mort, quoique Baudouin n'ait cessé de vivre qu'en 1195. Pas de doute cependant que ce ne soit de Baudouin V qu'il veut parler, puisqu'il nomme sa femme Marguerite. Le même auteur rapporte aussi, sous la date de 1194, un accord fait entre le comte de Hainaut et le duc de Louvain. Il avait cité, sous celle de 1192, des lettres de Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, au sujet d'une redevance que l'on payait à Cambray. Baudouin avait succédé, en 1191, au comté de Flandre, après le décès de Philippe, mort à la terre sainte. Philippe l'avait désigné comme son héritier, dès l'époque de son premier voyage en Orient.

BELETH (Jean). — La vie de cet écrivain est si peu connue, que nous ne savons ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. On ne remarque dans ses écrits qu'un seul passage qui puisse indiquer l'époque où il les composait; c'est le chapitre 146 de son *Traité des Offices divins*. Il y parle d'une Elisabeth, sa contemporaine, à laquelle il fut révélé que le corps de la vierge Marie était monté au ciel quarante jours après son âme. Ferri de Locres suppose que l'auteur désigne ici sainte Elisabeth de Hongrie, épouse du landgrave de Thuringe, laquelle vivait

en 1220. Mais Ferri de Locres cite lui-même l'intitulé de cette révélation : *Visio Elisabeth ancillæ Domini quam vidit in Schonaugiensi cœnobio;* et ces termes indiquent bien plutôt sainte Elisabeth de Schonauge, qui mourut âgée de trente-trois ou de trente-six ans, en 1165. C'était donc avant cette époque que Beleth écrivait le chapitre où il parle d'elle, comme d'une religieuse personne qui vivait encore. Il s'ensuit au moins que nous ne le faisons pas trop ancien, en le plaçant, comme l'a fait Albéric de Trois-Fontaines, sous l'année 1182. Il est vrai que Trithème, Ciaconius, Mabillon, Oudin et quelques autres affirment que notre auteur a fleuri plus tard, entre 1195 et 1210, au XIIIe siècle et même au XIVe, en 1320 ou 1328; mais de tous ceux qui ont parlé de lui, Albéric est le plus ancien, puisqu'il finissait sa *Chronique* vers le milieu du XIIIe siècle, et que l'année 1182, sous laquelle il fait mention de Beleth, est l'une des soixante dernières dont il s'occupe : son témoignage nous paraît donc ici le plus sûr.

Nous apprenons du même chroniqueur que Jean Beleth fut attaché à l'église d'Amiens; et de Henri de Gand, qu'il enseigna la théologie à Paris. Trithème le distingue parmi les docteurs de la fin du XIIe siècle. Un monument cité par dom Martène le range parmi les quatre principaux disciples de Gilbert de la Porée. Ce monument est le manuscrit même d'un ouvrage de Gilbert, manuscrit que l'on conservait à l'abbaye de Saint-Amand, et qui présentait au-dessous du portrait de Gilbert, ceux de ses quatre élèves, avec cette inscription : *Jordanus; Yvo Carnotensis decanus; Joannes Beleth, et illo quartus* (ce quatrième est Nicolas d'Amiens), *intentiori studio attenti, mentis acie perspicacissimi, sub pictaviensi episcopo viguerunt disciputi quorum animæ requiescant in pace.*

Il est probable que Jean Beleth a résidé dans les villes d'Amiens, de Paris et de Poitiers. Au chapitre second de son *Traité des Offices*, il dit, en parlant de Paris : *Apud nostram Lutetiam;* et cette expression *nostram*, qui, sans aucun doute, est bien plutôt d'un Français que d'un Anglais, suffirait pour répondre à Jean Pitseus, qui met en doute si Beleth est né en France ou en Angleterre. Mais une question véritablement plus difficile à résoudre, est de savoir en quelle province de France il a reçu le jour. Huet, dans ses *Origines de Caen*, nomme plusieurs Beleth qui habitaient cette ville vers le milieu du XIIIe siècle. Un monument de l'abbaye de Saint-Evroul fait mention d'un Michel Beleth, qui, en 1200, tenait des assises à Falaise. D'après ces indices, on pourrait conjecturer que Jean Beleth était issu d'une famille normande.

Cependant nous trouvons un Jurannus Beleth cité à Autun, comme témoin d'un acte de l'évêque de cette ville; et cet évêque, nommé Etienne, est, ou celui qui gouverna ce diocèse depuis 1112 jusqu'en 1140, ou celui qui occupa le même siége depuis 1171 jusqu'en 1189. Ainsi, au siècle de Jean Beleth, il se trouvait des personnes qui portaient son nom en Bourgogne comme en Normandie.

Ses écrits. — On peut compter jusqu'à sept ouvrages de cet auteur, mais un seul est imprimé. Les six autres sont :

1° Des *Sermons* qui se trouvent dans quelques manuscrits à la suite de son *Traité des Offices divins*, et qui sont cités par Trithème ;

2° Un *Traité des sept vices capitaux et des vertus opposées à ces vices;* manuscrit de la bibliothèque Ambroisienne à Milan ;

3° Un *Traité des sibylles*, indiqué dans le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Cottonienne ;

4° Un *Commentaire sur les quatre livres des Sentences de Pierre Lombard*, manuscrit que possédaient les Jésuites de Louvain ;

5° Des *Eclaircissements sur quelques passages difficiles de l'Ancien et du Nouveau-Testament;* manuscrit de l'abbaye de Cîteaux, indiqué par Lelong;

6° Un ouvrage intitulé *Gemma animæ*, cité par Gesner, mais qui paraît n'être que celui que l'on rencontre, sous le même titre, dans les œuvres d'Honoré d'Autun : *De Officiis divinis tractatus.*

On cite encore des livres de Jean Beleth intulés : *De locis venerabilibus; de personis, temporibus et multis aliis rebus; Speculum Ecclesiæ; Rationale; Summa*, etc. Mais tous ces titres sont donnés, selon toute vraisemblance, à un seul et même ouvrage, savoir, au *Traité des Offices divins.*

Un manuscrit de la bibliothèque impériale, qui contient ce traité, paraît être de la fin du XIIe siècle. Nous croyons superflu d'indiquer ici d'autres manuscrits d'un livre qui a été souvent imprimé, dans le cours du XVIe et du XVIIe siècle, soit à la suite de Guillaume Durand, soit sur le même sujet, soit séparément. Cornelius Lauriman, d'Utrecht, en donna, en 1553, à Anvers, une édition qu'il dédia à George d'Autriche, alors évêque de Liége. Cette dédicace, où l'année 1165 est positivement désignée comme l'époque de la composition de ce livre, est suivie d'un avis au lecteur, dans lequel l'Editeur fait valoir le travail auquel il s'est livré pour rendre digne du grand jour une production délaissée depuis près de quatre cents ans. Il ajoute que le manuscrit était presque indéchiffrable, et qu'il a fallu souvent deviner. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage tel que Lauriman l'a publié, commence par un prologue où l'auteur annonce qu'il traitera, 1° des institutions ecclésiastiques; 2° des Offices divins; 3° du calendrier liturgique. Il est possible, en effet, d'appliquer le premier de ces trois titres généraux aux dix-sept premiers chapitres du traité; le second titre, aux quarante-six chapitres qui suivent, jusqu'au soixante-troisième inclusivement; et le troisième titre, aux cent un derniers chapitres, c'est-à-dire, jusqu'au cent soixante-quatrième, par lequel l'ouvrage est terminé.

1° Il s'agit, dans les dix-sept premiers chapitres, des lieux, des temps, des solennités, des processions, des jeûnes, des personnes

ecclésiastiques, des vœux, des sacrifices, oblations et donations. Sur tous ces articles, et spécialement sur les derniers, l'auteur établit d'excellentes maximes. Il condamne l'usage, qui commençait à s'introduire en certaines églises, d'exiger avidement des offrandes, qui devaient toujours rester volontaires. « Vendre les sépultures et le son des cloches, c'est, dit-il, comme si l'on vendait les sacrements de l'Eglise. »

2° Le chapitre 18 et les suivants jusqu'au 63 traitent de l'Office divin en général, des prières de la nuit, de celles du jour, de la Messe et de toutes ses parties, enfin des livres et des extraits de la Bible, dont la lecture entre dans la Liturgie. Cette seconde section du livre de Beleth contient beaucoup d'explications allégoriques. Selon lui, par exemple, les cloches sont les symboles des prédicateurs; et leurs mouvements alternatifs nous font voir comment le langage des Livres saints s'élève et s'abaisse tour à tour. L'auteur nous enseigne encore que les sept heures liturgiques représentent les sept âges de la vie humaine, la première enfance, l'âge puéril, l'adolescence, la jeunesse, l'âge viril, la vieillesse et la décrépitude; et, s'il tient compte de la première enfance, c'est, dit-il, parce que saint Nicolas, dès le berceau, rendait hommage au Seigneur, en s'abstenant du sein maternel, les mercredis et les vendredis de chaque semaine.

3° Les cent un derniers chapitres forment, suivant nous, une troisième section de l'ouvrage. L'auteur y parcourt le calendrier ecclésiastique, en s'arrêtant à chaque fête mobile, et à plusieurs fêtes de saints célébrées à des époques invariables de l'année commune. Le chapitre 62, consacré à la fête des fous, est fort court, et nous apprend seulement qu'elle s'appelait aussi la fête des sous-diacres, et que les uns la célébraient à la Circoncision, les autres à l'Epiphanie, et quelques-uns le 13 janvier. Beleth nous fait remarquer les rapports de certaines cérémonies de l'Eglise avec celles du paganisme :

« Pourquoi, » dit-il, « la Purification se nomme-t-elle aussi la Chandeleur? et d'où vient l'illumination extraordinaire qui se pratique en ce jour-là? C'est, » répond-il, « que les Romains portaient des torches ardentes, en célébrant leurs fêtes amburbales, c'est-à-dire, en faisant au commencement de février, des processions autour de leur ville. » L'un des plus longs chapitres, le 120ᵉ, est intitulé : *De quadam libertate Decembris*. On voyait en décembre les évêques et les archevêques jouer publiquement à la paume, avec leurs clercs et leurs domestiques; cet usage et quelques autres du même genre, conservés dans plusieurs églises, étaient, selon Beleth, les restes des saturnales de l'antiquité. Il faut remarquer aussi, ajoute-t-il, que dans la plupart des diocèses, les femmes battent leurs maris, le second jour après Pâques, et sont battues par eux le lendemain. Dans le chapitre 146, qui traite de l'Assomption de la vierge Marie, et que nous avons déjà cité, Jean Beleth se déclare contre la fête de la Conception et contre la croyance que cette fête autorise.

Tel est le plan et tels sont quelques-uns des détails les plus remarquables de ce traité; il ressemble presque pour tout le reste à ceux que l'on a composés depuis sur la même matière. M. l'abbé Migne s'est bien donné garde d'en négliger la reproduction dans son *Cours complet de Patrologie*.

BELMEIS (Jean de), évêque de Poitiers, puis archevêque de Lyon. — Les monuments historiques ne sont d'accord, ni sur le surnom, ni sur le lieu de la naissance de ce prélat. Les uns, comme Pierre Bernardi, prieur de Grandmont, et Bry de la Clergerie, l'appellent *Jean de Bellesme*, et ne font pas difficulté de l'incorporer à la famille des comtes d'Alençon et de Ponthieu. D'autres, et, en particulier, les auteurs du *Gallia Christiana*, après avoir réfuté ceux qui l'ont surnommé de Bellesme, lui donnent pour surnom de *Bellemanus*, ou Jean aux belles mains. C'était le surnom de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims. Pour nous, nous croyons les historiens anglais plus fondés à l'appeler Bellesmeius ou de Belmeis, et c'est le vrai nom de sa famille, à laquelle appartenait, selon Raoul de Diceto, un Wauthier de Belmeis, frère de Richard, évêque de Londres, et vraisemblablement père de notre prélat. Nous savons d'ailleurs, par Jean de Salisbury, qu'il n'était pas Français.

L'histoire fournit beaucoup de renseignements sur ce personnage. Il était trésorier de l'église d'York, lorsqu'il fut nommé évêque de Poitiers, en 1162, et sacré le 23 septembre par le Pape Alexandre III, dans le monastère de Déols, près de Châteauroux en Berry. Il gouverna l'église de Poitiers pendant vingt ans.

Ce prélat, fort ami de saint Thomas de Cantorbéry et de Jean de Salisbury, prit une part très-active au différend, en 1164, entre cet archevêque et le roi d'Angleterre, au point qu'il devint suspect lui-même aux officiers du roi, de la part desquels il éprouva des tracasseries. On peut voir, sur ce sujet, les lettres qu'il écrivit à saint Thomas. Jean de Salisbury nous apprend que pendant ces débats, l'évêque de Poitiers fut empoisonné, il ne dit pas par qui; mais on voit, par d'autres lettres, que le poison ne fut pas mortel, et, qu'après un accommodement avec le roi, ce prélat avait recouvré ses bonnes grâces, dès l'an 1166. Il en fit usage pour travailler à la réconciliation de l'archevêque de Cantorbéry avec ce monarque. De là cette multitude de lettres, dans lesquelles Jean de Salisbury l'instruit de tout ce qui se passait relativement à cette affaire.

Ayant assisté à la conférence qui eut lieu à Montmirail au Perche, au commencement de l'année 1169, entre les rois de France et d'Angleterre, et dans laquelle ces deux princes, depuis longtemps en guerre, consentirent à faire la paix; l'évêque de Poitiers, de concert, avec les Grandmontains, qui en

furent les médiateurs, choisit cette occasion de procurer aussi celle de l'archevêque de Cantorbéry; mais ce prélat s'y étant en quelque sorte refusé, l'évêque de Poitiers, qui voyait avec douleur ses espérances s'évanouir, lui en fit des reproches assez amers. Cependant, loin de se rebuter, il voulut encore, quelques jours plus tard, lui ménager une autre entrevue avec le roi, et il l'avait obtenue de ce monarque, mais l'archevêque ne jugea pas à propos de l'accepter, lui reprochant d'avoir consenti, sans sa participation, à des conditions qu'il ne pouvait tenir. Cette mésintelligence n'altéra pas l'amitié qui régnait entre eux et Jean de Salisbury, comme on le voit par les lettres que celui-ci continua d'écrire à l'évêque de Poitiers, sur le ton de l'amitié la plus intime. Etienne de Tournai, alors abbé de Sainte-Geneviève, nous apprend qu'après le meurtre de saint Thomas, l'évêque de Poitiers eut la dévotion de faire un pèlerinage à son tombeau, dans le temps qu'il fut envoyé en Angleterre, comme légat du Saint-Siége pour rétablir la paix entre le roi et ses enfants.

Nous voyons, par une ordonnance de notre prélat, que spolié injustement par Richard, duc d'Aquitaine, au lieu d'avoir recours à l'excommunication ou aux armes, il ordonna des prières. Mais, dans une autre circonstance, où il s'agissait de préserver son troupeau des fureurs de la guerre, il ne fit pas difficulté de prendre les armes contre le comte d'Angoulême qui, à la tête d'une bande d'aventuriers brabançons, faisait d'horribles ravages dans le Poitou. Jean de Poitiers, ayant rassemblé de toutes parts des troupes auxiliaires, et soutenu par Thibaut Chabot, commandant de la milice ducale, les attaqua dans la plaine de Barbezieux, en tua un grand nombre, et obligea les autres à se réfugier dans une forteresse, avec tant de précipitation, qu'ils abandonnèrent tout leur bagage. A ce récit, l'historien ajoute cette réflexion, que ce n'est pas le courage qui manque ordinairement aux clercs, mais l'occasion et les moyens de le déployer.

En 1178, Jean de Belmeis fut chargé d'une autre expédition. Il accompagna, avec plusieurs missionnaires, le légat Pierre, cardinal du titre de Saint-Chrysogone, allant à Toulouse, sur la demande des rois de France et d'Angleterre, et du comte de Toulouse lui-même, pour convertir les hérétiques du pays. Il est remarquable que dans la relation que le cardinal Pierre publie de cette mission, l'évêque de Poitiers y est honoré du titre de légat apostolique ; ce qui semble prouver qu'il représentait le roi d'Angleterre, comme l'autre représentait le roi de France. L'année d'après l'évêque de Poitiers est cité parmi ceux qui assistèrent au concile de Latran.

Ayant été nommé à l'évêché de Narbonne, en 1182, il se rendit à Rome, pour obtenir du Pape sa translation; mais à la demande du clergé de Lyon il fut investi de cette dernière prélature, par le Pape Lucius III. C'est pour le congratuler sur cette éminente dignité qu'Etienne de Tournay lui écrivit sa lettre soixante-quinzième. Dans ce nouveau poste, il eut à combattre les erreurs des vaudois, ou des pauvres de Lyon, et l'anonyme, qui a écrit leur histoire, rapporte que l'archevêque Jean, après avoir épuisé les voies de persuasion, fut obligé de les excommunier et de les chasser du pays.

Notre prélat gouverna l'église de Lyon pendant dix ans et neuf semaines, c'est-à-dire, jusqu'en 1193. Alors il donna sa démission, pour des raisons qu'il fait connaître, dans sa lettre à l'évêque de Glascow, en Ecosse, et dont nous parlerons dans l'examen de ses écrits. Peut-être aussi trouvait-il les exactions de Philippe-Auguste trop insupportables, car Guillaume de Neubridge raconte qu'étant allé en Angleterre, en 1194, et entendant tout le monde se plaindre du fardeau des impôts que le roi Richard levait sur la nation : « Votre prince, » disait-il, « est un bon homme et un véritable ermite, » en comparaison du roi de France, qui, sans toucher à ses trésors, avait fait la guerre au roi d'Angleterre, au moyen de subsides qu'il imposait aux églises, et particulièrement aux monastères.

A son retour d'Angleterre, Jean se retira à Clairvaux, où il finit ses jours, après l'an 1202, comme on le voit par trois lettres du Pape Innocent III, qui prouvent que, jusque sur le déclin, notre évêque était encore tout occupé de questions de théologie, dont il demandait la solution au Souverain Pontife. Mais sa vie publique et pontificale fut terminée en 1194.

Ses lettres. — Ce prélat passait, de son temps, pour un homme éloquent et fort lettré. Il était, selon Robert du Mont, *vir jocundus et largus et apprime litteratus.* Jean de Salisbury, parlant d'un repas somptueux, auquel il avait été invité chez un Lucullus de la Pouille, dit que, pour en faire la description, il aurait besoin de l'éloquence de Jean, archidiacre d'York, qui fut un des convives. Cependant il ne reste des productions de cet éloquent prélat que quelques lettres dont nous allons rendre compte.

Six lettres à saint Thomas de Cantorbéry: 1° Avant de s'enfuir d'Angleterre, ce prélat avait chargé l'évêque de Poitiers d'aller trouver le Pape résidant à Sens, pour l'informer de la grande contestation qui s'était élevée entre lui et le roi d'Angleterre. L'évêque de Poitiers lui répond, dans sa première lettre, qu'il est prêt à le servir; mais qu'il serait plus prudent d'employer pour cela quelqu'un dont les démarches fussent moins observées, et il indique Guichard, abbé de Pontigny, dont le crédit à la cour papale était considérable.

2° L'archevêque ayant exigé qu'il fît le voyage de Sens, il lui rend compte d'une conférence qu'il avait eue, chemin faisant, avec les officiers du roi d'Angleterre, qui lui avaient signifié des ordres non moins vexatoires que ceux dont l'archevêque se plaignait. Cette lettre donne quelques dé-

tails sur une affaire qui divisait alors les cours de France et d'Angleterre, au sujet des comtés d'Auvergne, que le monarque anglais voulait soustraire à la suprématie du roi de France.

3° Arrivé à Sens, il instruit l'archevêque de Cantorbéry de l'inutilité de ses agences relativement aux affaires dont il l'avait chargé, et du peu d'espérance qui lui restait d'obtenir de la cour de Rome quelque chose qui déplût au monarque anglais. Quant à lui il s'attendait à des traitements aussi durs que ceux dont l'archevêque éprouvait les rigueurs en Angleterre.

4° Après l'arrivée de saint Thomas en France, et le départ du Pape pour l'Italie, il conseille à l'archevêque, pour plusieurs raisons, d'accepter les bénéfices que le roi de France et le comte de Champagne voulaient bien lui conférer, parce que la reine Aliénor ne ferait rien pour lui, tant qu'il serait gouverné par Raoul de Feria.

5° Dans une autre lettre, il s'étend beaucoup sur des nouvelles qu'il avait recueillies à Tours, de la bouche de certains négociateurs que le roi d'Angleterre avait envoyés à Rome, et qui en rapportaient des lettres de l'archevêque, capables d'indisposer encore davantage le roi contre lui.

6° S'étant porté médiateur entre l'archevêque et le roi, après la conférence de Montmirail, dont il a été parlé plus haut, il voulut engager l'archevêque à discuter de nouveau son affaire tête-à-tête avec le roi, qui y consentait, à des conditions si peu admissibles, qu'il en reçut des reproches de la part de l'archevêque et de Jean de Salisbury.

7° Jean Besly a publié des lettres de notre prélat, en date de l'an 1167, portant ratification d'un arbitrage sur la contestation qui s'était élevée entre lui et l'abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, touchant le droit d'installer le prieur de Sainte-Radegonde.

8° Le nouveau Glossaire de Du Cange rapporte une ordonnance du même prélat, qui prescrivit des prières pour demander à Dieu la restitution du château de l'Angle, que Richard, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, avait enlevé à son Eglise. La prière est curieuse.

9° L'amitié qui avait lié l'évêque de Poitiers à saint Thomas de Cantorbéry, le porta à ériger en son honneur, à Lyon, une chapelle desservie par un chanoine, dans un lieu appelé Fourvières. L'acte est rapporté dans le *Gallia Christiana.*

10° Il n'était plus archevêque de Lyon lorsque, pour satisfaire aux questions de l'évêque de Glascow, qui venait d'être sacré à Lyon, sur la manière dont il avait administré son diocèse, il lui écrit une longue lettre dans laquelle il expose que cette Eglise étant dans l'ordre civil une baronie, il était obligé de rendre la justice tant au civil qu'au criminel; mais qu'il ne l'exerçait que par le ministère d'un sénéchal, pour ne prendre aucune part à des jugements de sang. Il ne trouve pas à redire à cette prérogative de son Eglise, parce que le Pape jouissait des mêmes droits à Rome et à Bénévent, et les exerçait de même. Mais une chose qu'il ne se pardonne pas, c'est d'avoir été obligé de faire la guerre, même aux voleurs de grands chemins et aux sacriléges; d'avoir détruit et brûlé des châteaux et d'avoir fait périr des hommes, non-seulement du côté des ennemis, mais du côté des siens. Il ne dissimule pas que c'est là une des raisons qui l'ont déterminé à renoncer à l'épiscopat, pour ne plus penser qu'à faire pénitence. Cette lettre a été traduite en français par le P. Ménestrier, qui la rapporte aussi en latin parmi les preuves de l'histoire de Lyon.

11° On cite dans la *Bibliothèque Cottonienne*, une lettre de notre archevêque à Raoul de Diceto, archidiacre de Londres, touchant la primatie de l'Eglise de Lyon. Cette lettre existe dans un manuscrit de la bibliothèque Royale, coté 6238, et les auteurs du *Gallia Christiana* la rapportent pour réfuter l'opinion du P. Sirmond et de Baluze, qui voulaient placer un Jean, archevêque de Lyon, au commencement du XIIe siècle; sur quoi l'on peut voir, dans l'Appendice du tome V, des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, page 682, ce que dom Mabillon écrivit, en 1707, à l'archevêque de Lyon. Les auteurs du *Gallia Christiana* n'ont point observé que cette lettre, dans le manuscrit, est adressée à Raoul de Diceto, historien anglais, qui n'est mort qu'après l'an 1200. Cette observation eût suffi pour lever toute la difficulté, et prouver en même temps, qu'elle ne peut avoir été écrite que par Jean de Belmeis.

BENOIT Ier, qui, après dix mois de vacance du Saint-Siége, succéda, en 573, au Pape Jean III, fut le soixante-quatrième souverain spirituel de la nouvelle Rome, c'est-à-dire de la Rome chrétienne. — Il se nommait Bonose, était fils de Boniface et Romain de naissance. L'époque de son avénement et de son pontificat est remarquable par les progrès que les Lombards commençaient à faire en Italie. Ils succédaient aux Goths, dont la puissance avait été détruite par Narsès. Mais ce grand homme était mort depuis six ans. L'empire d'Orient avait joui, pendant bien peu de temps, du recouvrement de sa domination en Italie. Des barbares remplaçaient d'autres barbares, et les Pontifes de Rome allaient se trouver de nouveau froissés entre deux puissances ennemies, d'intérêts et de religion. A cette époque aussi commence un gouvernement établi au nom de l'empire d'Orient, connu sous la dénomination d'exarchat de Ravenne, et dont le siége était dans cette ville. Il s'ensuivit pendant longtemps un partage de domination dans toute l'Italie, et même, quelquefois dans Rome, entre les empereurs grecs et les rois des Lombards. Quoi qu'il en soit, ce furent les premières irruptions de ces derniers peuples du Nord, qui retardèrent l'élection de Benoît Ier, et sa consécration fut différée jusqu'à l'arrivée du consentement de l'empereur. Son règne est encore célèbre par une affreuse famine, accompagnée d'une peste

meurtrière, qui eussent dépeuplé Rome, si l'empereur Justin n'eût envoyé du blé d'Egypte. Dans ces circonstances malheureuses, tous les historiens s'accordent à dire que Benoît Ier fut très-utile aux Romains. La plupart des actes de son pontificat sont ignorés, et ceux qu'on lui attribue sont contestés, comme la décrétale qu'on prétend adressée par lui à un évêque nommé David, et que le plus grand nombre des savants regardent comme apocryphe ainsi que les autres. Pourtant, il est difficile que sur le nombre il n'y en ait pas, au moins quelqu'une qui lui appartienne. Le cardinal Noris assure, qu'à l'exemple de ses quatre ou cinq prédécesseurs, il condamna les écrits de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret, que, dans ces siècles de controverses, on appelait les trois chapitres. Mais cette assertion, du reste, fort insignifiante de nos jours, ne nous semble pas suffisamment prouvée. Il n'y a de bien certain dans ce règne que le commencement et la fin. Benoît Ier mourut le 30 juillet 578, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre. Les ouvrages qui portent son nom ont été reproduits dans le *Cours complet de Patrologie*.

BENOIT III était fils d'un Romain, nommé Pierre, qui l'instruisit et le perfectionna dans la connaissance des saintes Lettres. — Il fut fait diacre par Grégoire IV, et prêtre du titre de Saint-Calixte, par Léon IV. Elevé à la chaire le 1er septembre 855, il répondit au peuple qui accourut en foule, pour lui annoncer son élection : « Ne me tirez pas de mon église; je ne suis pas capable de supporter le poids d'une pareille dignité. » Cette modestie était un pressentiment des chagrins qui devaient l'assiéger. Les empereurs Lothaire et Louis le Germanique s'opposèrent à son exaltation, et voulurent élever à sa place le prêtre Anastase, cardinal du titre de Saint-Marcel, et anathématisé par le Pape Léon IV et le concile de Rome. Les évêques se divisèrent, et un schisme affreux affligea l'Eglise romaine. Les députés impériaux conduisirent dans Rome cet Anastase, qui débuta par faire briser et brûler l'image du concile, que le Pape Léon avait fait peindre sur la porte de Saint-Pierre. Il marcha tout aussitôt au palais de Latran, fit arracher Benoît III de la chaire pontificale par Romain, évêque de Bagni, l'accabla de coups et d'injures, et le remit à la garde de deux prêtres, condamnés comme lui pour leurs crimes. Mais le courage de plusieurs évêques triompha de cette violence; menacés par le glaive des députés et de leur suite, ils refusèrent de reconnaître le Pape que les empereurs prétendaient leur imposer; et le peuple, ayant pris parti pour ces défenseurs de la puissance ecclésiastique, déclara qu'il ne voulait pas d'autre Pontife que Benoît. Les délégués de l'empire furent contraints de céder; Benoît III fut porté en triomphe à l'église de Sainte-Marie-Majeure, couronné, trois jours après, dans celle de Saint-Pierre, et se montra digne de sa victoire, en tendant les bras à ses ennemis, qui s'empressèrent de se prosterner devant lui. Ce Pape est le premier qui ait pris le titre de Vicaire de Jésus-Christ. La puissance pontificale fut accrue sous son règne par la piété d'Ethelulphe, roi d'Essex, en Angleterre, qui vint à Rome, en 856, pour offrir à Benoît une couronne du poids de quatre livres, et qui, à son retour dans ses Etats, établit, au profit de Rome, l'impôt connu sous le nom de denier de saint Pierre. Il fit même ordonner par le concile de Winchester que la dixième partie de toutes les terres appartiendrait à l'Eglise. Michel, empereur d'Orient, envoya également à ce Pape des présents considérables. Benoît III mérita ces hommages; il s'efforça de réprimer l'impudicité des moines, nourrit les pauvres, visita les malades, protégea les faibles et se rendit cher au monde entier par sa douceur et son humilité. Photius, ennemi du Saint-Siége, n'a pu s'empêcher de lui rendre justice; mais ce saint Pontife n'occupa le trône pontifical que pendant deux ans et demi; il mourut le 10 mars 858, laissant des souvenirs respectables de ses vertus religieuses.

C'est entre Benoît III et son prédécesseur, Léon IV, que d'anciens chroniqueurs aussi simples que peu instruits, ont placé la fable de la prétendue papesse Jeanne. Ils ont cru ou voulu faire croire à l'existence d'une jeune fille, qui serait parvenue au siége pontifical, sous le nom de Jean VIII, et qui serait accouchée au milieu d'une procession, révélant ainsi le mystère de son sexe et l'audace de son imposture. Ce conte ridicule, qu'il suffit d'indiquer seulement dans un ouvrage sérieux, est détaillé fort au long, soit dans un sens, soit dans un autre, dans des ouvrages que les curieux peuvent consulter, et dont voici les principaux : 1° *Eclaircissements de la question si une femme a été assise au siége de Rome, entre Léon IV et Benoît III*, par David Blondel, ministre protestant, et traduit en latin par Courceilles, sous ce titre : *De Joanna papissa*, in-8°, 1657; — 2° *Amœnitates litterariæ*, où l'on trouve, au tome 1er, une dissertation de Wagenseil, tendant à établir la vérité du fait; 3° *Confutatio fabulæ de Joanna papissa, ex monumentis Græcis*, ouvrage d'Allatius ou Allaci, imprimé à part en 1630, et inséré aussi dans le *Symmicta* du même auteur, in-8°, 1653; c'est la dix-neuvième pièce de ce recueil. — 4° *Histoire de la papesse Jeanne*, in-12, 1694, par Lenfant; et une seconde édition de 1720, en deux volumes in-12, avec des additions que l'on prétend être de Desvignoles, réimprimée en 1758. — 5° Un ouvrage de Leibnitz, intitulé : *Flores sparsi in tumulum papissæ*, livre encore manuscrit. — 6° La dissertation de Joseph Garampi, publiée in-4° à Rome, en 1749, et intitulée : *De nummo argenteo Benedicti III*, où il est prouvé, sans réplique, qu'entre la mort de Léon IV et la nomination de Bénoît III, il n'y a pas eu l'intervalle nécessaire, pour y placer le pontificat de cette papesse prétendue. Quoi qu'il en soit, cette absurdité scandaleuse, qui a servi longtemps la haine des ennemis du Saint-

Siége, ne mérite plus aujourd'hui aucune créance, puisque les protestants eux-mêmes ont pris soin de la démentir.

Quelques décrets et quelques lettres dont l'authenticité nous paraît loin d'être incontestable, voilà tout ce qui nous reste de ce Pontife.

BENOIT IV, successeur de Jean IX, fut élu en l'an 900, et consacré sans le consentement de l'empereur. — On regardait en ce moment l'empire comme vacant, attendu qu'il était disputé par deux compétiteurs, Bérenger et Louis. Ce dernier l'emporta et vint se faire reconnaître et couronner à Rome, en 901, où il tint un plaid solennel, assisté du Pape et de tous les grands du royaume d'Italie. Benoît occupa le Saint-Siége dans un temps où la richesse du clergé en avait amené la corruption.

Il fut impuissant contre l'irruption de tant de vices; mais les efforts qu'il fit pour les réprimer lui valurent les éloges des historiens les plus sévères. Platine lui-même le loue d'avoir conservé sa pureté, au milieu d'une aussi grande dissolution. Il n'apporta point dans les affaires l'orgueil de sa noble origine, car il était Romain, fils de Mammola et issu d'une famille patricienne. Forcé de prononcer entre l'évêque de Langres, Argrim, et la faction qui l'avait chassé de son église, il ne voulut rien décider qu'après avoir pris l'avis des évêques assemblés dans le palais de Latran; et, sur la décision de ce concile, il rendit le pallium au Prélat dépossédé de son siége. L'histoire le félicite d'avoir échappé, par une mort prompte, aux impuretés de son siècle, dans lequel, dit Usserius, il ne restait pas même assez de foi pour produire des hérésies. Il occupa le Saint-Siége pendant quatre ans et demi, et mourut au mois d'août 904. Ce fut, dit Fleury, un grand Pape; on loue son amour pour le bien public, et sa libéralité envers les pauvres. Il est possible que, dans les circonstances douloureuses où il a vécu, il ait laissé, par écrit, quelques monuments de son zèle et de sa sollicitude pastorale, mais nous n'avons pu nous les procurer.

BENOIT VI, fils d'Hildebrand et né à Rome, comme tous les autres Papes du même nom, fut élu, à ce que l'on croit, le 22 septembre 972, après la mort de Jean XIII. —Il n'occupa le Saint-Siége que dix-huit mois. Son pontificat n'en fut pas moins marqué par des malheurs et des crimes. L'absence de l'empereur Othon en Allemagne, et sa mort arrivée à cette époque, rallumèrent dans Rome des factions funestes. Le tyran Crescentius, fils de la fameuse Théodora, et, suivant quelques écrivains, du Pape Jean X, s'empara de la ville, de la puissance suprême et du Pape, qu'il fit lâchement étrangler dans le château Saint-Ange, pour lui substituer le scélérat Francon, qui lui avait conseillé tous ces crimes. D'autres disent qu'il mourut empoisonné dans sa prison. L'antipape Francon fut chassé lui-même aussitôt après la mort de Benoît VI. Les troubles de ce temps semblent avoir jeté du désordre dans les écrits des historiens. Quelques-uns donnent pour successeur à Benoît VI, Donus II; d'autres le placent auparavant. Les dates des événements ne sont pas moins incertaines. La papauté, dans ce temps-là, est avilie et profanée, au point de devenir une espèce d'emploi purement temporel et précaire, livré au caprice de la multitude, comme l'empire romain le fut à la vénalité des gardes prétoriennes. Ces souvenirs de quelques moments passent et tombent sans qu'on ait eu le temps de les connaître. L'histoire ne dit rien des qualités morales de l'infortuné Benoît VI. Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur ses écrits, et il nous serait impossible de dire s'il en a laissé. Ce serait tout au plus quelques chartes ou quelque bulle d'excommunication.

BENOIT VII fut plus heureux. — Elevé le 28 décembre 975, après la mort de Donus II, par la faction des comtes de Toscanelle, ses parents, qui avaient délivré Rome de Crescentius et de son complice Francon ou Boniface VII, il régna neuf ans, et fut le cent quarante et unième Pape. Il était auparavant évêque de Sutri, et s'était fait remarquer par son esprit et son courage. Ces qualités ne l'abandonnèrent point sur le Saint-Siége. Forcé de lutter contre la faction de Boniface VII, qui avait eu l'adresse de rallier tous les ennemis de l'empereur, et qui, de Constantinople où il était retiré, troublait l'Italie par ses intrigues, Benoît s'attacha à la protection impériale pour se maintenir; mais son protecteur Othon II, fils du grand Othon, n'affermit son autorité que par un exécrable attentat. Cet empereur, arrivé dans Rome, sous une apparence de pacificateur, assembla dans un festin les principaux chefs de la faction de Crescentius et de Boniface VII, et les fit massacrer, dans la cour du Vatican, par ses gardes. Le silence des historiens contemporains fait douter de ce massacre, qui ne fut raconté que deux siècles après par Godefroi de Viterbe; mais le surnom de sanguinaire, donné à Othon II, avant Godefroi, paraît justifier cet historien. Personne, au reste, n'accuse Benoît VII d'avoir pris part à ce crime qui attrista les années de son pontificat. On ne connaît aucun acte remarquable de Benoît VII, si ce n'est un concile, où l'on prétend que l'antipape Boniface VII fut de nouveau déclaré schismatique. Nous verrons cet intrus figurer encore sous le successeur de Benoît VII. L'histoire ecclésiastique, dans ces temps-là, n'est encore remplie que d'incertitudes et de discussions sur les dates, sur les faits et sur les individus. On est cependant d'accord sur l'époque de la mort de Benoît VII, que l'on place au 6 juillet 984, après huit ans et demi de pontificat. On possède, tout au plus, sous son nom, les Actes du concile dont nous avons parlé, si toutefois ce concile n'est pas un mensonge historique.

BENOIT, diacre de l'église de Mayence, vers le milieu du IXe siècle, ne nous est connu qu'en cette qualité.—Il y avait déjà plu-

sieurs années qu'Anségise, abbé de Fontenelle, avait publié en quatre livres les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, lorsque le diacre Benoît, s'apercevant que cet abbé en avait omis plus de la moitié, soit qu'il n'en eût pas eu connaissance, soit qu'il n'eût pas jugé à propos de les rendre publics, en entreprit une nouvelle collection, pensant qu'elle ne pouvait qu'être utile aux fidèles, et honorable à la mémoire des princes qui les avaient faits. Autchaire, successeur de Riculphe dans le siége de Mayence, l'excita à ce travail, et le lui rendit aisé parce qu'il possédait dans les archives de son Eglise un grand nombre de ces Capitulaires, recueillis par son prédécesseur. Benoît ne s'en tint pas là; il en chercha de tous côtés, dans les Actes des conciles, et des parlements ou assemblées générales des Etats; et quoique ces Capitulaires continssent quelquefois les mêmes ordonnances, il donna tout ce qu'il en trouva, parce qu'encore qu'ils se rencontrassent pour le fond des choses, la fin ou le commencement en étaient souvent différents. Il ne se mit pas seulement en peine de les ranger suivant l'ordre des temps, mais encore des matières, laissant aux lecteurs instruits le soin de corriger ce qu'il y avait de défectueux dans sa Collection. Elle est divisée en trois livres, qui sont annoncés avec le nom de leur auteur, dans quatorze vers élégiaques, qui précèdent la Préface de tout l'ouvrage. Cette Préface est suivie de soixante et seize autres vers de même mesure, à la louange des princes qui ont fait des capitulaires; puis vient une Table de ce qui est contenu dans les Capitulaires de chaque livre.

On trouve dans le premier livre la lettre du Pape Zacharie à tous les évêques et autres ecclésiastiques des Gaules, aux ducs, aux comtes, et généralement à tous les fidèles de ce royaume; les Actes du concile que Carloman fit tenir en Germanie, par le conseil des serviteurs de Dieu et des seigneurs de sa cour en 742; ceux du concile qui fut assemblé le 1er mars de l'année suivante à Liptines, résidence royale dans le Cambrésis. Saint Boniface, archevêque de Mayence, présida à ces deux conciles comme légat du Saint-Siége. Benoît le remarque, afin que l'on sache, dit-il, que les capitulaires faits dans ces deux assemblées sont confirmés par l'autorité apostolique. Le premier livre de sa Collection contient 405 articles sur divers sujets; le second 436, et le troisième 478. Il ajouta à son troisième livre les quatre-vingts capitulaires dressés au concile d'Aix-la-Chapelle en 817, sur la réforme de l'ordre monastique.

La Collection de Benoît fut reçue non-seulement en France, mais encore en Germanie avant l'an 858, comme on le voit par l'usage que l'archevêque de Tours, nommé Hérard, en fit en cette année dans ses Capitulaires, dont la plupart ne sont qu'un abrégé de ceux que Benoît avait publiés. On joignit sa Collection à celle de l'abbé Anségise, pour n'en faire qu'un corps composé de sept livres; mais ce ne fut que plusieurs annees après. Ils n'étaient pas encore réunis au temps d'Hincmar, ni du concile de Troslé en 909. Ils ne font maintenant qu'un corps dans tous les imprimés, où le premier livre de Benoît forme le cinquième de la Collection, et ainsi des autres. Benoît dédia son ouvrage aux trois enfants de Louis le Débonnaire, savoir, Louis de Germanie, Lothaire, empereur, et Charles, roi des Français. Il nomme Louis de Germanie le premier, parce qu'il était son sujet.

BENOIT, prieur de Cluse en Piémont, s'étant trouvé à une fête de la Nativité de Notre-Dame, quelques jours après la tenue du concile de Limoges, en 1028, y combattit l'apostolat prétendu de saint Martial, avec tant de vivacité, qu'il s'emporta jusqu'à taxer d'ânes et d'ignorants ceux qui le regardaient comme un apôtre. — Il présenta, comme autant de profanation, les prières et les litanies qu'on lui adressait en cette qualité, et ordonna de brûler les Messes que l'abbé Odolric avait composées en son honneur. Adémar, qui a écrit en faveur de cet apostolat, rapporte au long tous les discours que Benoît de Cluse tint en cette occasion, et n'oublie pas les termes méprisants dans lesquels il parle de l'abbé Odolric et de lui-même, qu'il accuse de n'avoir imaginé l'apostolat de saint Martial, que pour faire plaisir à l'abbé et aux moines du monastère de ce nom, à Limoges. Il convient que le prieur de Cluse parla si fortement sur ce sujet, que deux moines de Saint-Cibard qui l'avaient entendu, ayant rapporté son discours à leurs confrères, tous, à l'exception de deux, embrassèrent son sentiment. Benoît rejette l'autorité d'une ancienne légende, invoquée pour établir cet apostolat, et allègue une autre Vie de saint Martial, en usage dans toutes les églises de la Lombardie, laquelle disait qu'il avait eu une mission semblable à celle de saint Apollinaire, de saint Saturnin, de saint Denys, de saint Austremoine et de quelques autres saints personnages qui, les premiers, ont prêché l'Evangile en certaines provinces de l'Italie et des Gaules. (*Voir* comment ce sentiment, quoiqu'il soit le plus raisonnable, se trouve combattu par Adémar, dans l'article que nous lui avons consacré, au tome Ier de notre *Dictionnaire de Patrologie.*)

BENOIT DE SAINTE-MAURE, fut ainsi nommé parce qu'il naquit à Sainte-Maure, petite ville de la Touraine. — Il voyagea de bonne heure et résida longtemps en Angleterre, où, suivant Robert Wace, le roi Henri II lui aurait enjoint de traduire en vers français l'histoire des ducs de Normandie. Il fallait que la réputation de Benoît fût déjà répandue pour qu'il fût chargé d'un travail de ce genre. Quoi qu'il en soit, il paraît que Wace, jaloux de cette distinction, s'empara du sujet, et composa à la hâte ses diverses histoires des ducs de Normandie, et qu'il les publia avant que Benoît eût achevé son travail.

L'histoire des ducs de Normandie com-

prend environ vingt trois mille vers de huit pieds ; elle commence à l'irruption des Normands sous Hasting, et se termine par la Vie des trois enfants de Guillaume le Bâtard. Cet ouvrage inconnu à presque tous les bibliographes français se trouvait dans la bibliothèque Harléienne, sous le n° 1717. De la Rue est le premier qui l'ait fait connaître ; il en fixa la publication à l'an 1170. Warton prétend que ce poëme contient une foule de faits controuvés et romanesques ; mais il ne cite aucune autorité pour soutenir cette assertion.

Dans le manuscrit qui contient l'*Histoire des ducs de Normandie*, se lit une chanson dans laquelle se trouvent décrits tous les avantages qu'obtiendront ceux qui voudront s'embarquer pour la Palestine. De la Rue est tenté de l'attribuer à Benoît. Le même critique ne pense pas que Tyrwitt, ait raison d'attribuer à Benoît de Sainte-Maure une vie de saint Thomas de Cantorbéry.

S'il fallait, comme nous l'avons dit, que ce poëte se fût déjà distingué par quelque grande composition, pour que Henri II le chargeât de mettre en vers l'*Histoire des ducs de Normandie*, nous pouvons regarder l'*Histoire de la guerre de Troie*, comme l'ouvrage qui avait le plus contribué à le faire avantageusement connaître. La bibliothèque Nationale en possède plusieurs manuscrits, inconnus à la plus grande partie des écrivains qui ont traité de l'ancienne poésie française. Borel a confondu les noms du poëte et de l'ouvrage dans la Table des auteurs. Galland en cite deux passages très-peu exacts, et il est cité un grand nombre de fois par Du Cange. On le trouve aussi dans la Table et le Glossaire de la langue romane. L'auteur s'est constamment servi de rimes masculines et féminines presque toujours entremêlées. Il paraît que cet ouvrage eut un grand succès, et qu'il conserva même assez longtemps sa réputation. Traduit en prose dans le XIVe siècle, il fut mis sur le théâtre, le siècle suivant. Jacques Millet le fit imprimer *in-folio* Paris 1484. La bibliothèque possède un manuscrit grec, qui est une version de l'ancien roman français. Cette version paraît très-exacte, et il est à remarquer que, dans celui des deux manuscrits français qui est coté 1789, on a, par des notes marginales, écrites d'une main moderne, renvoyé aux pages du manuscrit grec, que l'auteur de ces notes a cru être l'original de la version française.

BERNARD, qui mourut évêque de Saintes, en 1167, avait été auparavant prieur des chanoines réguliers de Sablonceaux. Durant son épiscopat, il souscrivit un grand nombre de chartes indiquées, au moins en partie, dans la *Nouvelle Gaule Chrétienne*. — Mais nous ne faisons ici mention de ce prélat qu'à cause d'un opuscule qui porte son nom : *Bernardi Santonensis episcopi decreta*, et qui se trouve compris dans le manuscrit 3454 de la bibliothèque Impériale. C'est un très-court recueil de statuts sur la Liturgie et sur l'administration des sacrements ; on n'y remarque rien qui ne se retrouve ailleurs, avant et après le XIIe siècle.

Il y eut un Bernard second, évêque de Saintes, depuis 1363 jusqu'en 1380. Mais l'écriture des statuts manuscrits nous paraissant antérieure à cette époque, nous croyons devoir les attribuer à Bernard Ier.

BERNARD, élu évêque de Nevers en 1159 ou 1160, est surnommé DE SAINT-SAUGE ; c'est le nom du pays où il était né dans le Nivernais. En 1166, il assista au concile de Beauvais, où furent condamnés les moines de Rebais, qui s'efforçaient de se soustraire à la juridiction de l'évêque de Meaux. Envoyé par Louis le Jeune en Angleterre, avec Bertrad, archevêque de Rouen, Bernard contribua au retour et à la réintégration de Thomas Becket, en 1170. L'épître qu'il écrivit sur cette affaire au Pape Alexandre III se fait remarquer par des sentiments modérés et pacifiques. M. Brial a publié une autre lettre de Bernard : elle est écrite à Louis VII, au nom des évêques de Nevers et de Bourges, et concerne l'église de Saint-Porcien. Voilà tous les écrits de Bernard, puisqu'on ne peut considérer comme des productions littéraires, les chartes qu'il a souscrites, et que les auteurs de la *Nouvelle Gaule Chrétienne* ont imprimées ou indiquées. Il était encore évêque de Nevers en 1176, et Théobalde lui avait succédé avant la fin de l'année suivante. On sait que Bernard mourut au mois de février; il faut donc que ce soit en février 1177.

BERNARD, abbé de Font-Cauld (*Fontis Calidi*), de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Saint-Pons, est regardé par les auteurs de la *Nouvelle Gaule Chrétienne* comme le premier abbé de ce monastère, qu'il gouvernait déjà en 1172. — Ces auteurs ajoutent qu'en 1182 et 1188, il fut témoin de deux transactions, et, qu'en 1184, son abbaye fut mise par Lucius III sous la juridiction des archevêques de Narbonne. C'est peu d'années après qu'il écrivit contre les vaudois, et enfin il mourut vers 1192, puisqu'en 1193, on le voit remplacé par Pierre Gérald.

Voilà tout ce que l'on sait sur la vie de Bernard de Font-Cauld. Ni Hugo, dans les *Annales de Prémontré*, ni dom Vaissette, dans son *Histoire du Languedoc*, ne nous apprennent rien de plus sur les actions et les mœurs de cet abbé. Oudin, qui n'en parle qu'en peu de mots, s'en excuse comme il suit : *Ampliorem hujus scriptoris habere notitiam non licuit, ob profundam perpetuamque qua semper hic ordo celebris est ignorantiam.*

Au lieu de ce trait de satire, Oudin pouvait du moins rendre compte de l'ouvrage de Bernard de Font-Cauld, ouvrage que Gretser a publié en 1614, avec ceux d'Ebrard et d'Ermengard sur le même sujet, en donnant à ces trois traités des titres que, selon Noël-Alexandre, ils n'avaient point reçus de leurs auteurs. Ces traités ont été insérés depuis dans le tome XXIV de la *Bibliothèque des Pères*, imprimée à Lyon. Celui de l'abbé de

Font-Cauld a été analysé par dom Vaissette, et plus brièvement par Bossuet.

Après avoir dit que Bernard de Font-Cauld fixa au pontificat de Lucius III, les progrès de la secte vaudoise, l'évêque de Meaux continue en ces termes : « Le pontificat de ce Pape commença en 1181, c'est-à-dire, après que Valdo eut paru dans Lyon. Il lui fallut bien vingt ans à s'étendre et à former un corps de secte qui méritât d'être regardé. Alors donc Lucius III les condamna; et, comme son pontificat n'a duré que quatre ans, il faut que cette première condamnation des vaudois soit arrivée, entre l'année 1181 où ce Pape fut élevé sur la Chaire de saint Pierre, et l'année 1185 où il mourut... Après la mort de ce Pape, comme, malgré son décret, ces hérétiques s'étendaient beaucoup, et que Bernard, archevêque de Narbonne, qui les condamna de nouveau, après un grand examen, ne put arrêter le cours de cette secte, plusieurs personnes pieuses, ecclésiastiques et autres, procurèrent une conférence pour la ramener à l'amiable. On choisit de part et d'autre, pour arbitre de la conférence, un saint prêtre nommé Raymond de Daventrie, homme illustre par sa naissance, mais encore plus illustre par sa sainte vie. L'assemblée fut fort solennelle, et la dispute fut longue. On produisit des deux côtés des passages de l'Ecriture dont on prétendait s'appuyer. Les vaudois furent condamnés, après avoir été déclarés hérétiques, sur tous les chefs de l'accusation. On voit par là que, quoique condamnés, les vaudois n'avaient pas encore rompu toute mesure avec l'Eglise romaine, puisqu'ils convinrent d'un arbitre catholique et prêtre. L'abbé de Font-Cauld, qui fut présent à la conférence, a rédigé par écrit, avec beaucoup de netteté et de jugement, les points débattus et les passages qu'on employa de part et d'autre; de sorte qu'il n'est rien de meilleur pour connaître tout l'état de la question, telle qu'elle était alors, et au commencement de la secte

« La dispute roula principalement sur l'obéissance qui était due aux pasteurs. On voit que les vaudois la leur refusaient; et que, malgré toutes les défenses, ils se croyaient en droit, hommes et femmes, de prêcher.

« Comme cette désobéissance ne pouvait être fondée que sur l'indignité des pasteurs, les Catholiques, en prouvant l'obéissance qui leur est due, prouvent qu'elle est due même à ceux qui sont mauvais, et que, quel que soit le canal, la grâce ne laisse pas de se répandre sur les fidèles. Pour la même raison, on fait voir que les médisances contre les pasteurs... sont défendues par la loi de Dieu. Dans la suite on attaque la liberté que se donnaient les laïques de prêcher sans la permission des pasteurs, et même malgré leurs défenses; et on fait voir que ces prédications séditieuses tendent à la subversion des faibles et des ignorants. Surtout on prouve par l'Ecriture que les femmes n'ont que le silence en partage, et ne doivent pas se mêler d'enseigner. Enfin, on montre aux vaudois le tort qu'ils ont de rejeter la prière pour les morts, prière qui a tant de fondements dans l'Ecriture et une suite si évidente dans la tradition : et, comme ces hérétiques s'absentaient des églises, pour prier entre eux en particulier dans leurs maisons, on leur fait voir qu'ils ne devaient pas abandonner la maison d'oraison, dont toute l'Ecriture et le Fils de Dieu lui-même avaient tant recommandé la sainteté. »

Bossuet ne parle que d'une conférence entre les Catholiques et les vaudois du diocèse de Narbonne; dom Vaissette en distingue deux, et c'est ce qui résulte en effet du récit qui sert de Préface au traité de Bernard de Font-Cauld. Ce fut à la seconde de ces conférences que présida Raymond de Daventrie. Après cette Préface, l'ouvrage de Bernard contient douze chapitres. Dans les trois premiers, il montre par des textes de la Bible, qu'on doit de l'obéissance, du respect, et au besoin de l'indulgence aux prêtres et aux évêques; aucun trait ne concerne particulièrement le Pape, quoique le titre du premier chapitre donne lieu de s'y attendre. Les chapitres 4 et 5 refusent aux laïques le droit de prêcher et d'enseigner la religion; le 6e est une réfutation des conséquences que les vaudois prétendaient tirer du texte qui recommande d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes; l'auteur répond qu'obéir à ses pasteurs, c'est obéir à Dieu qui les a lui-même établis. L'objet du chapitre 7e est de caractériser les personnes que les vaudois séduisent et celles qu'ils ne séduisent pas; dans la première classe, on remarque surtout les femmes, dont tout le chapitre suivant traite encore. L'abbé de Font-Cauld applique aux vaudois et aux femmes ces mots du psaume LXVII (ỳ 31) : *Congregatio taurorum in vaccis populorum*. On lui objecta le texte, où saint Paul, parlant des femmes d'un âge mûr, met au nombre de leurs meilleures qualités celle de bien enseigner : *Anus... bene docentes;* mais il ne s'agit là que d'un enseignement secret, dans l'intérieur des maisons, et non dans les lieux publics. La sainte Vierge ne prêchait pas, elle renfermait dans son cœur les paroles de son divin Fils. La nécessité de prier pour les morts est prouvée dans le chapitre 9 par un texte fort connu du IIe *Livre des Machabées*, et par le témoignage de quelques défunts qui ont apparu à des vivants, pour les remercier de leurs prières, ou pour leur en demander. Le chapitre 10, qui concerne le purgatoire, est fort court, et ne renferme guère qu'un texte où saint Augustin dit qu'il n'est pas incroyable que les âmes souillées encore de certaines taches, en soient purifiées par le feu. L'erreur de ceux qui soutenaient que, sans aller en paradis ni en enfer, les âmes attendaient dans des asiles provisoires le jour du jugement universel, est combattue dans l'avant-dernier chapitre. Le dernier traite des églises et de l'obligation de s'y rassembler pour prier. L'auteur réfute l'objection que les vaudois puisaient

dans ce texte de saint Matthieu (vi, 6) : *Quand tu veux prier, retire-toi dans ta chambre et ferme la porte.*

Ce traité a été quelquefois attribué, mais fort mal à propos, à saint Bernard.

BERNARD DE SAINT-ROMAIN, qui fut abbé de Tournus, n'était encore que prieur de Loudun, lorsqu'il rédigea une courte Relation de trois miracles opérés par saint Philibert ; relation que dom Mabillon a suffisamment fait connaître. — Bernard était abbé de Tournus en 1200; car, à cette époque, il renouvelait un traité d'alliance et de confraternité conclu entre l'abbaye de Tournus et celle de l'Ile-Barbe. Mais il avait un successeur en 1202. On peut conjecturer qu'il était de la famille de saint Romain en Maconnais, laquelle a fourni d'autres abbés dans le cours du XIIIe siècle.

BERNHARD, élu abbé de Saint-Gall en 883, se vit obligé de céder sa place quelque temps après. On lui donne de justes éloges, pour avoir fait fleurir les lettres dans ce monastère, et y avoir en même temps maintenu la discipline dans toute sa vigueur. Canisius a publié dans ses *Anciennes leçons* des instructions adressées par Bernhard à un de ses moines qui étudiait hors de son monastère. Elles sont très-belles et honorent également celui qui les faisait et celui à qui elles étaient faites.

BERTHAIRE, abbé du Mont-Cassin. — Berthaire, issu des rois de France suivant ses historiens, quitta la cour pour embrasser la vie religieuse au Mont-Cassin dont il fut élu abbé en 856. Voulant mettre son monastère à l'abri des incursions des Sarrasins, il le fit entourer de murs flanqués de tours, et bâtit au pied une ville qui prit le nom de Saint-Germain. En 866 il reçut la visite de l'empereur Louis et d'Engelberge son épouse. Cet abbé très-zélé pour la splendeur du culte, le fut encore plus pour l'observance régulière. En 877 il fit le voyage de Rome avec Léon, évêque de Tiano, pour s'opposer à l'intrusion de Landenulphe dans l'évêché de Capoue. Les Sarrasins s'étant enfin rendus maîtres du Mont-Cassin en 884, brûlèrent le monastère, et firent mourir l'abbé Berthaire. Il est honoré dans l'Eglise comme martyr, le 22 octobre, jour de sa mort.

Ce religieux a laissé divers monuments de son savoir: plusieurs traités et un grand nombre de sermons, dont un seul, en l'honneur de sainte Scholastique, a été publié et inséré par Mabillon dans le Ier volume des Actes de l'ordre, avec quelques vers sur la vie, la mort et les miracles de saint Benoît. Le fond de ce discours est pris des *Dialogues* de saint Grégoire où il est parlé de la Sainte. Il y a encore sous le nom de l'abbé Berthaire neuf hymnes en vers saphiques à la louange de saint Benoît, dans un recueil imprimé, à la suite de la Vie de ce législateur, en grec et en latin, à Venise en 1723 in-4°. Ces hymnes sont pour les différentes heures de l'Office canonial. On lui attribue aussi l'*Antikeimenon* c'est-à-dire, concorde des endroits de l'Ecriture qui paraissent contraires ; mais d'après une note qui se trouve dans un manuscrit de Cassin écrit en lettres longobardiques, il y a lieu de croire que ce n'est qu'une copie faite par l'ordre du saint, et qu'il n'en est nullement l'auteur.

BERTHE ou BERTRADE, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît dans le diocèse de Cologne, vivait vers l'an 1010. Elle était sœur de saint Wolphème ou Wolpham, abbé de Brunwillers, et écrivit la Vie de sainte Adélaïde ou Adèle, première abbesse du monastère de Villak, près de Bonn où elle vivait alors. — Nous possédons aujourd'hui cette Vie imprimée, dans Surius, et dans les Bollandistes au 5 de février. Bertrade avait beaucoup d'esprit et de piété, s'il est permis de s'en rapporter à ce qu'en dit Conrad, moine de Brunwillers, dans sa Vie de saint Wolphème.

BERTHERE ou BERTIER, clerc de l'église d'Orléans. — Un historien anglais nous apprend que ce clerc d'Orléans composa, en 1188, une prose rimée pour exciter les Français à prendre la croix, à l'exemple des rois de France et d'Angleterre, qui s'étaient croisés la même année pour la défense de la terre-sainte.

Nous avons parlé plusieurs fois déjà des pièces de ce genre qui furent composées en 1150, après les désastres de la croisade du roi Louis le Jeune, pour stimuler les Français à tirer vengeance de la perfidie des Grecs et à recommencer l'expédition d'outre-mer. Cette fois-ci, il s'agissait de voler au secours des Chrétiens de la terre sainte, subjugués par le conquérant Saladin qui s'était rendu maître de Jérusalem et emparé de la vraie croix du Sauveur. Il y avait là de quoi enflammer le zèle des preux du temps, non moins braves que religieux ; et c'est ce que s'était proposé le poëte dans la peinture vive qu'il fait d'une aussi grande profanation. La pièce, qui nous a été conservée par l'historien, est composée de six strophes de douze vers, ayant toutes ces six vers pour refrain.

Lignum crucis,
Signum ducis,
Sequitur exercitus:
Quod non cessit,
Sed processit
In vi sancti Spiritus.

Nous n'en citerons que les deux premières strophes.

Juxta Threnos Jeremiæ
Vere Sion lugent viæ,
Quod solemni non sit die
Qui sepulcrum visitet,
Vel casum resuscitet
Hujus prophetiæ.
Contra quod propheta scribit,
Quod de Sion lex exibit,
Nunquid ibi lex peribit,
Nec habebit vindicem,
Ubi Christus calicem
Passionis bibit?
Lignum crucis, etc.

Ad portandum onus Tyri,
Nunc deberent fortes viri
Suas vires experiri,
Qui certant quotidie
Laudibus militiæ
Gratis insigniri.
Sed ad pugnam congressuris
Est athletis opus duris,
Non mollitis Epicuris;
Non enim qui pluribus
Cutem curant sumptibus
Emunt Deum precibus (vel *pressuris*).
Lignum crucis, etc.

Tâchons maintenant de découvrir quel était ce clerc. Symphorien Guyon dit que Berthère était conseiller d'Etat du roi d'Angleterre; mais Roger de Hoveden ne lui donne pas cette qualité. Il est plus vraisemblable que c'était ce Bertier, archidiacre de Cambrai, à qui Etienne de Tournai adresse les lettres 99, 123, 190, 208, 241 de l'édition du P. Dumoulinet. Il résulte de ces lettres que leur amitié datait de loin, et que cet archidiacre de Cambrai pourrait bien être le clerc d'Orléans dont parle l'historien anglais. Dans cette supposition, on peut recueillir quelques notions sur sa personne. Quoique archidiacre de Cambrai, il était attaché à Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, et c'est à lui qu'Etienne recommandait ses affaires auprès du prélat, lorsqu'il avait des raisons pour ne pas lui écrire directement. Ayant été mandé à Troyes par l'archevêque, l'abbé de Sainte-Geneviève, retenu par une maladie, craignait d'avoir encouru sa disgrâce pour ne s'être pas rendu aussitôt. Il écrit donc à Bertier qu'il s'est mis en route à petites journées, et qu'il désire lui parler avant de se présenter au prélat: *Renuntiate mihi per præsentium latorem, ubi vos veniens inveniam, venialem moram meam sub virga domini mei purgaturus.*

Dans une autre lettre à Bertier l'abbé de Sainte-Geneviève, craignant d'importuner l'archevêque par de trop fréquentes sollicitations, s'adresse à son ami comme étant à portée de solliciter pour lui: *Verecundum*, dit-il, *nec minus verum est quod loquor. Timeo dominum meum ac vestrum offendere, vel improbis questibus, vel precibus importunis.*

C'en est assez pour prouver que Bertier faisait sa résidence auprès de l'archevêque de Reims, qui aimait à s'entourer de gens de lettres. Mais cet ami trouvait qu'Etienne, devenu évêque de Tournai, remplissait mal les devoirs de sa place, apparemment parce qu'il ne donnait pas assez à la représentation. L'évêque, dans une autre lettre, lui représente que, s'il était répréhensible en quelque chose, son ami aurait dû l'avertir en particulier, et non le tourner publiquement en ridicule; et sur cela, il lui fait la description de sa manière de vivre tout épiscopale.

Ce trait prouve que Bertier vécut au delà de l'année 1192; mais nous ne trouvons aucune autorité pour fixer celle de sa mort. Dans le même temps vivait à Orléans un Bertier, qui fut abbé de Saint-Euverte, depuis l'an 1194 jusqu'en 1199. C'était apparemment un parent du premier.

Le même historien anglais rapporte une autre pièce de vers, qui fut faite au moment du départ des croisés. C'est une prose rimée qui a pour titre: *Planctus super itinere versus Jerusalem;* mais l'auteur n'est pas nommé. Elle est composée de huit stances de quatre vers, dont nous ne citerons que la première et la dernière:

Graves nobis admodum dies effluxere
Qui lapillis candidis digni non fuere,
Nam luctus materiam mala præbuere,
Quæ sanctam Jerusalem constat sustinere.

Ut victores redeant, imploremus Deum;
Ut tollant de medio terræ Cananæum,
Ingressi Jerusalem pellant Jebusæum,
Christianæ gloriæ portantes trophæum.

BERTHOLD de Mici fit profession de la vie religieuse dans l'abbaye de ce nom, située près d'Orléans, vers l'an 842. — Il s'est fait connaître par une Vie de saint Mesmin, abbé de ce monastère, qu'il dédia à Jonas, évêque d'Orléans à cette époque, et par un petit poëme en vers élégiaques, placé à la tête de l'ouvrage. Dom Mabillon l'a publié au tome Ier des *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît.*

BERTHOLD, d'abord profès et ensuite abbé du monastère d'Engelbert en Suisse, se montra constamment comme le père et le modèle de ses religieux. — Sa vie fut si pure que Dieu l'honora du don des miracles. Il aimait à copier les ouvrages des anciens, et employait sa communauté à ce louable travail. Il composa lui-même un écrit de sa façon, dans lequel il réfute les nouveautés d'un certain Burchard, abbé de Saint-Jean de Turthal. Il mourut estimé et regretté le 29 octobre 1197.

BERTRAM ou **BERTHOLDE**, évêque de Metz, naquit en Saxe, d'une des plus illustres familles de ce pays. — Il fut d'abord chanoine de Saint-Géréon, à Cologne, puis ayant été élu archevêque de Brême, en 1179, il se rendit aussitôt à Rome, pour demander au Pape qu'il lui plût de confirmer son élection, et de le consacrer évêque, afin qu'il pût assister en habits pontificaux au concile de Latran, qui se tenait à cette époque. Alexandre III n'était pas éloigné de céder aux instances du nouvel élu, quand ce dernier parut dans le concile, au milieu des évêques, avec les ornements pontificaux qu'il n'avait pas droit de porter, puisque, non-seulement il n'était pas encore évêque, mais qu'il n'avait pas même encore reçu le sacerdoce. Une telle précipitation ne pouvait manquer de déplaire au Pape, aussi déclara-t-il cette élection nulle et d'aucun effet. Un chroniqueur dit que l'on attribua la sévérité du Souverain Pontife, en cette occasion, plutôt à son animosité contre l'empereur Frédéric Barberousse, qui favorisait Bertram, qu'à un sincère amour de la justice, et qu'il ne cassa réellement l'élection de ce dernier que sous prétexte qu'elle avait été faite avant qu'il reçût les ordres sacrés. N'était-il pas beaucoup plus simple de supposer qu'Alexandre,

dont le pontificat fut à la fois si pénible et si glorieux, ne se montra aussi sévère à l'égard de Bertram que pour le punir d'avoir osé comparaître au concile revêtu de marques distinctives qu'il n'avait pas encore le droit de porter? Cette opinion, du reste, se trouve appuyée sur un fait; c'est que, dans le cours de cette même année 1179, Frédéric proposa Bertram au clergé de Metz, qui le choisit pour évêque, et que le même Pape ne fit aucune difficulté de confirmer cette élection, beaucoup plus régulière que la précédente.

Le nouvel évêque justifia le choix que l'on venait de faire de lui par son amour pour la justice, par son zèle à pratiquer le bien et à réformer les abus, zèle dont il ne tarda pas à donner des preuves. Il s'acquitta de ses fonctions épiscopales, tant spirituelles que temporelles, avec une telle exactitude, qu'il rendit bientôt à l'Eglise de Metz son ancienne splendeur. Il racheta d'abord les terres que ses prédécesseurs avaient été contraints d'aliéner, et, pendant toute la durée de son pontificat, il ne cessa de faire du bien aux églises, soit en confirmant leurs priviléges, soit en leur en accordant de nouveaux, soit enfin en les enrichissant par des donations, proportionnées avec autant de sagesse que d'équité, aux besoins des monastères et des églises. Les soins multipliés que Bertram donnait à son diocèse ne l'empêchèrent pas de travailler avec ardeur à réformer les grossiers abus qui existaient à cette époque dans la ville de Metz. Il rendit, à ce sujet, plusieurs ordonnances, et il fit plusieurs règlements dont nous parlerons en rendant compte de ses écrits.

Cependant, l'an 1186, il fut interrompu au milieu de ces louables occupations par l'empereur Frédéric, qui fit saisir tous les revenus de l'évêché, et qui contraignit Bertram à se retirer à Cologne; voici à quel sujet. Des troubles agitaient à cette époque l'Eglise de Trèves, à propos de l'élection d'un archevêque. Les deux prétendants, Folmar et Radulphe, étaient soutenus, l'un par le Pape Urbain III, dont il était légat, et l'autre par l'empereur, qui le protégeait ouvertement contre Urbain. Folmar étant venu à Metz, en 1186, Bertram le reçut avec un grand apparat, et lui témoigna les égards dus à un légat du Saint-Siége. Il fallut que l'évêque de Metz se justifiât, pour cette fois, devant Frédéric, d'avoir ainsi honoré Folmar, ce qu'il fit en disant qu'il ignorait qu'il eût encouru sa disgrâce. Mais, peu après, s'étant rendu au concile que Folmar avait convoqué à Mouzon, dans le diocèse de Reims, cet acte de déférence qui prouvait qu'il reconnaissait cet archevêque pour son métropolitain, le perdit dans l'esprit de l'empereur, et il fut, ainsi que nous venons de le dire, contraint de se retirer à Cologne. Là il trouva une retraite assurée, et les attentions, les prévenances de Philippe, archevêque de cette ville, ainsi que de tout son clergé, lui firent en quelque sorte oublier son exil. Il se prolongea trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Frédéric; après quoi il revint dans son diocèse; mais son absence avait été funeste à la ville de Metz, qui avait négligé pendant ce temps l'exécution des sages ordonnances de son pasteur.

Ce ne fut pas le seul chagrin qu'éprouva Bertram pendant son pontificat; les plaies que son absence avait en quelque sorte rouvertes n'étaient pas encore guéries, quand il eut à essuyer des peines d'un autre genre. Nous voulons parler des albigeois, dont les principes, après avoir été condamnés en 1176 au concile d'Albi, se répandirent dans toute la France avec une telle rapidité, que les Souverains Pontifes firent prêcher des croisades pour détruire cette hérésie, dont la ville de Metz ne fut pas exempte.

Déjà, au retour de son exil, en 1190, Bertram avait remarqué avec douleur que plusieurs habitants avaient fait traduire certains livres de l'Ecriture, qu'ils lisaient et commentaient ensuite à leur manière dans des assemblées clandestines; que non-seulement ils réfutaient avec opiniâtreté les pasteurs chargés de les instruire, et ceux qui ne faisaient point partie de leurs assemblées, mais qu'ils affectaient de leur témoigner le plus profond mépris, et refusaient même souvent de leur obéir. Ne pouvant arrêter ce mal par les voies de la douceur, n'osant cependant pas brusquer leurs opinions, et faire usage de la force pour les ramener au bon sens, il se vit dans la nécessité d'en informer le Pape Innocent III, qui écrivit à ce sujet, en 1199, aux habitants de Metz, une lettre par laquelle, tout en les exhortant à rentrer dans le devoir, il leur interdit l'usage de ces versions non autorisées de l'Ecriture, et prohibe toute espèce de réunion clandestine et illicite, les menaçant, en cas de non-obéissance, d'employer contre eux toute la rigueur des censures ecclésiastiques.

Cette lettre ne produisit que très-peu d'effet; le mal alla toujours croissant, et l'hérésie se propagea. En vain Bertram prêchait contre ces erreurs, il ne put rien obtenir, et il fut même accablé d'injures en pleine église. Alors le Pape envoya à Metz des abbés, avec ordre de détruire les livres qui contenaient ces interprétations erronées de l'Ecriture, et de réfuter l'hérésie des albigeois; mais ils eurent beau déployer du zèle, ils ne purent la déraciner entièrement. Cependant, en 1211, l'abbé de Clairvaux ayant reçu d'Innocent III l'ordre de prêcher la croisade contre ces infidèles, il envoya à Metz et à Verdun un de ses religieux, «qui, selon l'expression de dom Calmet, y prêcha avec un succès merveilleux, éteignit des inimitiés mortelles et des guerres qui duraient depuis longtemps.» Un grand nombre de personnes remarquables reçurent la croix des mains de ce religieux, qui la donna entre autres à Thibaud, comte de Bar, lequel se rendit sur-le-champ devant Toulouse, que les croisés tenaient assiégée, et que le comte de Toulouse défendait en personne.

Bertram mourut l'année suivante, le 6 avril 1212, après avoir gouverné l'Eglise de

Metz pendant trente-deux ans avec autant de gloire que de succès.

Ses Écrits. — Quoique ses contemporains soient unanimes à lui accorder un grand savoir, cependant nous ne connaissons des écrits de Bertram que plusieurs règlements et ordonnances qu'il fit pour l'amélioration de la police de Metz, et un assez grand nombre de chartes, relatives, pour la plupart, à des dotations, des confirmations de priviléges faites en faveur d'églises et de maisons religieuses. On lui attribue aussi les Actes du concile de Mouzon, convoqué en 1187 par Folmar, légat du Pape.

La lettre dont nous avons déjà parlé, datée du 21 mars 1179, première année de son épiscopat, est un règlement pour l'élection du maître échevin de la ville de Metz, dans lequel il ordonne que cette charge ne sera plus à vie, mais annuelle; que dorénavant on ne pourra plus y être promu par les suffrages du clergé et du peuple, ce qui donnait lieu à des brigues et à des dissensions interminables; mais par le choix de six personnes désignées à cet effet, qui pourront élire indifféremment pour échevin un homme de quelque condition que ce soit, aussi bien civile que militaire, pourvu qu'il ne soit pas vassal.

Une autre ordonnance de Bertram, rendue en 1197, contient un fait assez remarquable pour l'histoire de la diplomatique. On y voit, qu'avant cette époque, on écrivait très-peu à Metz, que l'on n'y dressait presque jamais d'actes des ventes ou des contrats qui avaient lieu entre des particuliers. La parole donnée en présence de témoins était presque l'unique manière de sanctionner les traités et les conventions, ce qui entraînait des disputes et des querelles sans fin. Comme chacun alors pouvait se faire justice à soi-même, le plus fort avait presque toujours raison, et les coups étaient le seul moyen en usage pour terminer les procès. Le combat avait ordinairement lieu dans la cour du palais épiscopal, ou devant l'hôtel de ville, en présence des officiers de l'évêque, qui jugeaient des coups et de la victoire, et qui devaient punir le vaincu par la mutilation de quelque membre, ou par une amende, suivant l'importance de l'affaire en litige. On serait vraiment tenté de ne pas croire à de pareils faits, s'il n'existait, pour les prouver, d'anciens registres où sont marqués l'ordre de ces combats, et les peines afflictives ou pécuniaires imposées aux vaincus.

Bertram réforma cet abus, en ordonnant que l'on dresserait des actes de tous les contrats qui pourraient être passés entre particuliers; que ces actes seraient, dans chaque paroisse de la ville, conservés dans des archives fermées à double clef, dont deux notables, choisis à cet effet par le peuple, seraient les gardiens et les dépositaires. Ce sont ces deux notables ou greffiers qui sont nommés *amans*, dans les vieilles coutumes de Metz. Bertram ordonna en outre que l'on aurait recours à ces archives, pour lever toutes les difficultés qui pourraient s'élever à l'avenir au sujet de ces contrats, qu'il ne serait plus permis d'en venir aux mains pour terminer les différends, de quelque nature qu'ils fussent; que s'il se présentait des cas que l'on ne pût décider par l'autorité des pièces renfermées dans les archives, les parties en seraient crues sur leur serment.

Toutes les chroniques de Metz s'accordent pour attribuer encore à Bertram l'ordonnance portant création des *treize*, qui étaient des magistrats, conseillers du maître échevin, chargés des intérêts du peuple et de la police de la ville. En les instituant, l'évêque les obligea, eux et leurs successeurs, à jurer sur les saints Evangiles, entre autres choses, de garder et de conserver de tout leur pouvoir l'évêque de Metz, son corps, son honneur et ses biens; de n'attenter jamais à sa juridiction spirituelle; de n'entreprendre, en aucune sorte, de juger les causes et les personnes ecclésiastiques; de ne faire aucune ligue, sans l'avis et le consentement de l'évêque. Meurice cite un fragment d'une charte de Bertram, où les treize ont signé comme témoins. Cette pièce est de l'an 1207.

Nous n'avons cité que les principaux actes émanés de Bertram. Il est inutile de parler des autres qui n'offrent par eux-mêmes rien d'intéressant. Comme cet évêque a longtemps vécu, dit Meurice, qu'il était grandement enclin à faire de belles lois et autres actions, il n'est pas possible de détailler le bien qu'il avait fait partout. Si les druides, dit encore le même historien, ont toujours été en singulière vénération parmi les Gaulois, les gymnosophistes parmi les Indiens, les mages parmi les Persans, Solon parmi les Athéniens, Lycurgue parmi les Lacédémoniens, Minos parmi les Crétois, et les autres législateurs parmi les peuples qu'ils ont policés par leurs belles lois et ordonnances, l'évêque Bertram doit être parfaitement honoré des Messins, pour leur avoir donné des magistrats, des lois, des statuts, et une méthode de vivre entre eux honnêtement, civilement et vertueusement, au lieu des coutumes féroces et barbares qu'ils pratiquaient auparavant.

Ces règlements, presque tous imprimés, sont disséminés dans plusieurs collections. Espérons que M. l'abbé Migne ne tardera pas à les réunir pour les publier dans son Cours de Patrologie.

BERTRAND, abbé de la Chaise-Dieu, dans les dernières années du XIe siècle, a écrit l'histoire de la Vie et des miracles du bienheureux Robert, premier fondateur de cette abbaye. Cet ouvrage, divisé en trois parties, a été publié par le P. Labbe, dans le tome II de sa *Nouvelle bibliothèque des manuscrits*.

BERTRAND DE POITIERS est auteur d'une *Histoire du monastère de Beaulieu*, au diocèse de Limoges, histoire que l'on conserve dans la bibliothèque du Vatican, parmi les manuscrits de la reine de Suède, n° 168.

BLANCHEFORT (BERTRAND DE), succéda comme grand maître des Templiers, à Ber-

nard de Tramelai, mort en 1153. — Blanchefort était le nom d'une famille illustre de Picardie, plus connue ensuite sous celui de Créqui. Le grand maître des Templiers appartenait peut-être à cette famille. *L'Art de vérifier les dates* le fait naître de Godefroy, seigneur de Blanchefort, en Guyenne.

Bertrand, vaincu par Nouradin en 1156, fut fait prisonnier avec quatre-vingt sept templiers et un grand nombre de Chrétiens; la liberté ne leur fut rendue qu'en 1159. Il n'était pas à la fameuse bataille que ce guerrier musulman livra le 10 août 1165 avec un si grand succès, bataille dans laquelle, sur soixante chevaliers du Temple, il en périt cinquante-trois. Le grand maître était alors en Egypte, avec le roi de Jérusalem.

Nous avons de lui cinq lettres, adressées au roi Louis le Jeune, et insérées dans le Recueil d'André Duchesne. Elles concernent toutes l'état des affaires des Chrétiens en Orient. On les trouve également imprimées dans le tome Ier des *Historiens de la guerre sainte* par Bongars, et dans le tome XVI de la *Nouvelle collection des historiens de France.*

Dans la première de ces lettres, le grand maître se plaint de n'avoir plus d'événements heureux à lui annoncer : il dit que chaque jour voit croître l'insolence et les succès des persécuteurs de la vérité, des ennemis de la foi. D'un autre côté, le ciel a permis que les péchés des Chrétiens fussent punis par un tremblement de terre, qui a détruit les propriétés et enseveli beaucoup d'hommes sous les ruines des édifices écroulés. Ces grands maux ont été suivis par des maux plus grands encore (il veut parler de la mort de Baudoin III, qu'il appelle le rempart inexpugnable de la maison d'Israël). Et cependant, quelque fâcheuse que soit la position du successeur de ce roi, il est obligé de venir au secours du prince d'Antioche, de lui offrir avec largesse des forces au-dessus peut-être de celles dont il peut disposer. Bertrand de Blanchefort exhorte donc Louis VII à prendre en considération l'état malheureux des Chrétiens d'Orient; il l'y exhorte par le souvenir de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ.

La langue, la main ne suffiraient pas, dit-il dans une autre lettre, *pour exprimer tout ce que nous devons, mes prédécesseurs et moi, à votre munificence.* Aux éloges qu'il donne sous ce rapport au zèle actif du prince, à son dévouement, à sa libéralité, il joint les remercîments qui lui sont dus encore pour sa bienveillance envers Geofroi Foulcher, procureur de l'ordre, et non grand maître, comme l'ont avancé quelques écrivains. La récompense de tant de services rendus ne lui paraît pouvoir être accordée que par celui qui voit et entend ce que l'œil ne voit pas, ce que les oreilles n'ont point entendu. L'auteur de la lettre passe ensuite aux malheurs de la terre sainte, et principalement à l'état d'Antioche. Qu'en dire? à qui recourir? qui implorer? Cette ville patriarcale, ce siége apostolique tourne ses regards vers vous dans le profond abîme de douleurs où il est plongé.

Ces deux lettres sont de l'année 1162, la suivante doit être de 1164. Bertrand de Blanchefort y annonce au roi quelques succès obtenus en Egypte, les projets et les efforts de Nouradin pour avoir Babylone et réunir contre les Chrétiens les forces de cet empire et de celui de Damas; l'état déplorable où continue d'être la terre sainte; les maux que la trahison vient d'y produire, en laissant prendre la ville la plus sûre et la mieux fortifiée; le besoin toujours plus pressant d'avoir des secours; le roi de Jérusalem, Amaury, ne pouvant suffire à tous les dangers qu'il peut craindre, ni à tous les pays qu'il a à défendre.

Dans une lettre de la même année, Bertrand de Blanchefort parle encore de la Palestine et du roi de Jérusalem. Amaury avait marché contre Siracon, lieutenant de Nouradin. Mais les dangers et les malheurs d'Antioche l'avaient forcé à ne songer qu'aux moyens de la secourir. C'est pour contribuer à ce secours même, que le grand maître implore le roi de France. Dans la lettre, telle qu'elle a été imprimée par André Duchesne, on lit *vestræ sanctitati*, pour *vestræ sublimitati;* sans doute le titre d'altesse était alors celui des rois. Louis le Jeune fit faire à cette occasion une collecte pour l'Eglise d'Orient.

Pauperis militiæ Templi magister humilis, ou *magister indignus*, tel est le titre que prend Bertrand de Blanchefort dans toutes ses lettres. Il en reste une encore, mais moins importante, et qui doit avoir été écrite en 1168. Elle est en faveur d'un croisé, dont les champs avaient été dévastés pendant qu'il était en terre sainte. Bertrand demande au roi la réparation de cette injure et la punition des coupables.

BOBOLENUS, moine de Grandvalle ou Grandvillers au diocèse de Constance, vivait en 690.—Il a écrit les Vies de saint Germain, premier abbé de cette maison, et de saint Randoald, qui en fut prieur, l'un et l'autre martyrisés en 666; et il dédia son ouvrage à Deilius, que l'on croit avoir été le successeur de saint Germain dans le gouvernement de Grandvillers, et à deux autres abbés, savoir à Landemond, abbé de Saint-Ursin, et à Ingofroid, abbé de Luxeuil, où saint Germain avait fait profession. Ces deux Vies ont été recueillies et publiées par les Bollandistes.

BOIFILIUS, religieux bénédictin, puis abbé de Mailroff, dans la Grande-Bretagne, vivait en 702.—Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *De fide quæ per charitatem operatur*, dont on fait beaucoup de cas. Il a été imprimé en Angleterre, mais nous ne savons dans quelle ville ni à quelle époque.

BOMY (Guillaume de) gouverna, vers la fin du XIIe siècle, l'abbaye de Donmartin, de l'ordre de Prémontré.—C'est à peu près tout ce que nous avons pu découvrir des événements de sa vie. Cette abbaye, située sur la

rivière d'Anthie, avait été fondée dès les premiers temps de l'ordre, c'est-à-dire vers 1130, par Milon, évêque de Térouanne. Comme elle était sous l'invocation de saint Josse, elle prenait aussi le nom de Saint-Josse aux Bois. Elle est devenue une des plus florissantes de l'ordre de Prémontré.

Guillaume en fut le neuvième abbé. On rapporte son élection à l'an 1195; et, suivant les fastes du monastère, il le gouverna jusqu'en 1201, année de sa mort. Il eut pour successeur un autre Guillaume, qui avait déjà abdiqué, mais qui, sur les instances des religieux, reprit la dignité d'abbé, après la mort de Guillaume de Bomy. Suivant les fastes que nous venons de citer, Guillaume de Bomy assistait régulièrement aux chapitres généraux de l'ordre, et coopéra avec zèle aux statuts, qui avaient pour but de maintenir l'ordre dans sa pureté et d'y réformer les abus, qui déjà commençaient à s'y introduire.

On lui attribue une Relation des miracles de saint Thomas de Cantorbéry. Nous n'avons pu découvrir cet ouvrage ni manuscrit ni imprimé; et il n'est cité par aucun des nombreux auteurs qui ont écrit la Vie de saint Thomas de Cantorbéry; mais les annales de Cîteaux désignent un auteur du même nom, qui a écrit une lettre au Pape Alexandre, sur les miracles que ne cessait d'opérer l'archevêque Thomas, assassiné dans le sein même de son église. Cet auteur est Guillaume, archevêque de Sens et légat du Pape, qui avait joué un rôle important dans les longues contestations de Thomas de Cantorbéry avec Henri II, et qui avait coopéré une fois à leur réconciliation, laquelle fut de si courte durée. Nous faisons cette observation, sans croire cependant qu'on ait pu confondre le Guillaume, archevêque de Sens, avec le Guillaume, abbé de Donmartin. L'un était très-connu et même célèbre à cette époque; il paraît que l'autre n'a joui de quelque réputation que dans les monastères de son ordre.

BONACURSE après avoir été engagé dans la secte des hérétiques cathares du XIIe siècle, et un de leurs principaux docteurs à Milan, se convertit à la saine doctrine, et composa contre ceux de son parti un traité qui a été publié par dom Luc d'Achéry dans le tome XIIIe de son *Spicilége*.

Il y expose leurs dogmes, ou plutôt leurs divagations et leurs rêves. Suivant lui, quelques-uns d'entre eux avouent que Dieu a créé tous les éléments; d'autres disent que c'est le diable qui les a créés; mais ils croient tous que c'est le diable qui les a séparés et disposés dans l'ordre qu'ils occupent. Ils croient aussi que c'est lui qui a formé le corps d'Adam du limon de la terre, et qu'il y a renfermé un ange de lumière, et que c'est du commerce qu'il eut avec Eve, après qu'il l'eut formée, que Caïn est né. Ils prétendent que le fruit dont Adam mangea contre la défense de Dieu, est l'union charnelle avec Eve. Ils soutiennent que tous les corps qui sont dans l'air, sur la terre et dans l'eau ont été faits par le diable. C'est le diable qui a apparu aux patriarches, et c'est lui qui est le Dieu de l'Ancien Testament, qu'ils rejettent. Ils condamnent aussi saint Jean-Baptiste; ils enseignent que Jésus-Christ n'a point eu un corps animé, et qu'il n'a ni bu ni mangé ni accompli aucune action humaine réellement, mais seulement en apparence; ils ne croient ni à sa descente aux enfers, ni à sa résurrection, ni à son ascension; et ils ne le tiennent pas pour l'égal de son Père. Ils disent que la croix est le caractère de la bête; que saint Sylvestre est l'Antechrist; que depuis le pontificat de ce Pape, l'Eglise est morte, et que personne ne peut être sauvé dans le mariage. Ils condamnent les saints Pères; ils défendent l'usage de la chair, des œufs, du lait et de tout ce qui sort des animaux. Ils ne croient pas que le Saint-Esprit soit donné par le baptême d'eau, ni que la substance visible du pain et du vin soit changée au corps et au sang de Jésus-Christ. Ils assurent que tous ceux qui jurent seront damnés; ils croient que personne ne sera sauvé que par l'imposition des mains qu'ils appellent le véritable baptême, ils assurent que le soleil est le diable, qu'Eve est la lune, et que tous les mois ils couchent ensemble comme le mari et la femme; que toutes les étoiles sont des démons, et qu'enfin, hors de leur secte, personne ne saurait être sauvé.

Ce même auteur parle d'une autre secte d'hérétiques du même temps, qu'il appelle passagiens, lesquels enseignaient qu'il fallait observer à la lettre la Loi de Moïse; que le sabbat, la circoncision et les autres pratiques de cette Loi devaient encore subsister; que Jésus-Christ n'était pas l'égal de son Père, et que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'étaient pas d'une même substance.

Enfin il parle des arnaudistes, disciples de cet Arnaud natif de Bresse, qui était venu d'Italie en France où il avait eu Pierre Abailard pour maître, et qui étant retourné en son pays, y avait pris l'habit de moine, et s'était mis en tête que le Pape et le clergé ne pouvaient jouir d'aucun bien. Sur ce fondement, il se mit à prêcher que les clercs qui avaient des biens en propre, que les évêques qui possédaient des régales, que les moines qui jouissaient de quelques terres ne pouvaient être sauvés, puisque toutes ces choses appartenaient aux princes. Il enseignait, outre cela, les mêmes erreurs que les autres hérétiques, touchant le baptême des enfants et le Sacrement de l'autel. Bonacurse entre dans la discussion de ces erreurs et les combat par des raisonnements que nous nous croyons dispensé de reproduire, d'autant plus que nous avons consacré un article à Arnaud de Bresse dans les colonnes de ce *Dictionnaire*.

BONIFACE, un des plus célèbres comtes de l'empire romain dans le Ve siècle, après avoir acquis une grande réputation à la guerre, fut envoyé en Espagne contre les Vandales, et y vit ses projets tellement traversés par Castinus, son collègue, qu'il passa en Afrique, où les services qu'il rendit à

l'empire lui acquirent de grands biens. — Il contracta amitié avec saint Augustin, dont la conversion produisit une telle impression sur son esprit, qu'il promit à Dieu d'embrasser l'état monastique; mais ce saint évêque lui persuada de s'appliquer plutôt à mener une vie chrétienne dans le monde, où il pourrait rendre de grands services à l'Eglise. Boniface épousa depuis une femme arienne, permit que sa fille fût baptisée par les prêtres de cette secte, et se laissa même aller à quelques débauches; ce qui obligea saint Augustin de lui écrire une lettre de remontrances, puis de l'excommunier, pour le punir d'avoir fait tirer par force un criminel d'une église où il s'était réfugié. Il reconnut sa faute, rendit le criminel, et fut rétabli dans la communion. Quelque temps après, vers l'an 427, il fut accusé de révolte et fut attaqué en Afrique. Il s'y défendit avec courage et appela Genséric à son secours; mais ayant fait la paix avec l'empereur Valentinien III, il fut chassé d'Afrique par les Vandales. Aétius le poursuivit aussi et le défit dans un combat où il reçut une blessure dont il mourut en 432.

On a de lui deux lettres adressées à saint Augustin, la première pour l'instruire du projet qu'il avait formé de quitter le monde et d'embrasser la vie monastique, et pour le prier de l'aider de ses conseils en lui adressant à ce sujet quelques paroles d'édification. La seconde contenait deux questions sur lesquelles il désirait vivement obtenir la solution du saint évêque d'Hippone. Par la première de ces questions, il demandait si les pères et mères peuvent nuire à leurs enfants, lorsqu'ils emploient des remèdes superstitieux ou qu'ils recourent à des sacrifices profanes pour obtenir leur guérison. La raison qu'il avait de douter, c'est qu'il ne comprenait pas pourquoi la foi des parents pouvait être utile à leurs enfants lorsqu'ils les présentaient au baptême, si leur infidélité ne pouvait leur nuire. La seconde question consistait à savoir comment les pères et mères, en présentant leurs enfants au baptême, pourraient répondre pour eux à toutes les interrogations qu'on leur adresse ordinairement. Cette question ne lui paraissait difficile à résoudre qu'à cause de l'aversion prononcée qu'il avait pour le mensonge, même involontaire. Il prie saint Augustin de lui répondre par des arguments et des preuves de raison, et non pas en invoquant l'usage ou en s'appuyant sur l'autorité de la tradition. Ces deux lettres se trouvent imprimées avec les réponses du saint évêque d'Hippone, dans toutes les éditions de ses œuvres.

BONIFACE, marquis de Montferrat et roi de Thessalie, fut un des chefs chrétiens qui entreprirent le voyage d'outre-mer en 1202, et qui prirent les villes de Zara et de Constantinople, malgré les désirs du Pape Innocent III, qui les avait pressés d'aller débarquer à Alexandrie. — Après la reddition de la capitale de l'empire d'Orient, et lorsqu'il fallut songer à choisir un empereur, ce fut le marquis Boniface qui parut à tous mériter le mieux cette haute dignité; mais les Vénitiens, qui ne le croyaient pas favorable à leurs intérêts, firent en sorte que les électeurs nommèrent Beaudouin, comte de Flandre. Peu après, c'est-à-dire en 1204, il vendit l'île de Crète ou de Candie aux mêmes Vénitiens, et se retira dans sa ville de Thessalonique, où l'on croit qu'il mourut en 1207.

On a de lui deux lettres qu'il écrivit au Pape Innocent III: la première après la prise de Zara, et la seconde après la prise de Constantinople. Toutes deux ont pour but d'apaiser le Souverain Pontife, irrité de cette double expédition. Dans la première, le marquis de Montferrat s'excuse ainsi auprès du Saint-Père : « Ayant reçu vos lettres, et sachant qu'il y en avait dans le nombre qui portaient excommunication contre les Vénitiens pour le fait de Zara, j'ai résolu, par le conseil des barons, de les supprimer pour un temps; j'étais convaincu, du reste, que dans les circonstances actuelles, elles ne pouvaient être montrées sans que notre armée se dissipât aussitôt, et je me rappelais le conseil que vous m'aviez donné de dissimuler plusieurs choses, selon les temps et les lieux, si les Vénitiens menaçaient de rompre l'entreprise. J'ai donc reçu vos lettres à genoux, avec grande dévotion, de la main de votre nonce, et les ai données à garder à l'abbé de Lodi, jusqu'à ce que je reçoive un nouvel ordre de votre part; car j'ai ouï dire au duc de Venise et à quelques Vénitiens de vos amis, qu'ils dépêcheraient incessamment à Votre Sainteté pour le fait de Zara; mais nous ignorons si leur envoyé est arrivé auprès de vous, et c'est ce qui m'a fait différer jusqu'à présent de vous députer une légation. »

Voici comment, dans sa seconde lettre, ce prince expose au Pape les motifs qui l'ont décidé à faire le siége de Constantinople : « Je me suis croisé sincèrement pour effacer les péchés de ma jeunesse, pour gagner l'indulgence, et avec le dessein d'accomplir fidèlement mon vœu. J'ai pris la conduite du jeune Alexis, par le conseil du légat Pierre de Capoue et par nécessité; parce que, après la prise de Zara, l'armée tournait en Romanie pour y chercher des vivres. Faisant donc de nécessité vertu, nous avons eu pour principal objet de rendre service au Saint-Siége, et de faciliter le secours de la terre sainte. Nous avons cru l'avoir fait en prenant Constantinople sans effusion de sang, en chassant l'usurpateur, en remettant le père et le fils sur le trône, et en les ramenant sans contrainte à l'obéissance de l'Eglise romaine. Mais lorsque nous nous préparions de tout notre pouvoir à passer en Syrie, les Grecs, fidèles à leurs instincts de perfidie naturelle, s'y sont opposés par la fraude, le feu et le poison; et nous ont forcés, malgré nous, à prendre Constantinople. Or, après cette conquête miraculeuse, nous n'avons rien fait qu'en vue de réunir au Saint-Siége l'Eglise orientale; et nous attendons pour cet effet

votre conseil. Pour moi qui n'ai pris la croix que pour l'expiation de mes péchés, et non pour pécher avec plus de licence, sous prétexte de religion, je me soumets entièrement à vos ordres. Ainsi, si vous jugez que l'état présent de la Romanie et le séjour que j'y puis faire soit utile au Saint-Siége, à la terre sainte et à mon salut, je ne refuse ni les périls ni les travaux. Autrement n'ayez égard ni aux biens ni aux dignités que j'y possède; mais ordonnez-moi ce qui peut le mieux contribuer à me mettre à couvert de la colère du souverain Juge. »

Ces deux lettres du marquis Boniface prouvent qu'il savait allier une certaine habileté politique à la grandeur d'âme et à la noblesse des sentiments religieux. Aussi le Pape Innocent III ne tarda-t-il pas à comprendre tout le parti qu'il pouvait tirer, à l'avantage de l'Eglise latine, d'un fait aussi important que l'était la prise de Constantinople. Ces deux lettres se trouvent reproduites dans la plupart des historiens qui ont écrit sur la croisade.

BONNON ou BAVON, abbé de la Nouvelle-Corbie en Saxe, fleurit sous le règne d'Arnoul et de Louis IV, roi de Germanie. — Il avait composé un livre des actions mémorables de son temps, dont il est parlé dans l'*Histoire* d'Adam de Brême, qui en cite un passage à propos d'un miracle de saint Rembert. Nous ne possédons aujourd'hui aucune autre connaissance de cet ouvrage.

BONOSE, évêque de Sardique, attaquait comme Jovinien la virginité perpétuelle de la sainte Vierge, prétendant qu'elle avait eu d'autres enfants après Jésus-Christ, dont il niait même la divinité, comme Photin; de sorte que les photiniens furent depuis nommés bonosiaques. — Il fut condamné dans le concile de Capoue, assemblé en 391, pour éteindre le schisme d'Antioche. Bonose appuyait sa doctrine sur plusieurs passages de l'Ecriture qu'il interprétait à contre-sens. On peut voir, dans le livre *De l'institution d'une vierge*, comment saint Ambroise répond à ces objections; en lui faisant voir d'abord que le terme de *femme*, dont l'Ecriture se sert quelquefois en parlant de Marie, ne blessait en aucune manière sa virginité; c'est un terme générique qui désigne le sexe et non pas le mariage. Ce nom a été donné à Eve, avant que son mari l'eût connue, et il ne la connut point pendant tout le temps qu'elle demeura dans le paradis terrestre. Il prouve ensuite que ce qui est dit dans saint Matthieu (I, 18) : *Marie se trouva grosse avant qu'ils eussent été ensemble*, n'intéresse point non plus la virginité de la sainte Vierge, parce que c'est la coutume de l'Ecriture de marquer clairement ce qu'elle veut dire, sans s'arrêter à la question incidente. Par la même raison, on ne doit donc pas conclure que Joseph ait connu la sainte Vierge, parce qu'il est dit plus bas : *Joseph ne la connut point jusqu'à ce qu'elle enfanta son Fils* (*Ibid.*, 25); et le saint docteur cite plusieurs autres passages de l'Ecriture, où cette expression : *Jusqu'à ce que*, est interprétée dans le même sens. Quant à ces paroles : *Joseph prit sa femme avec lui et l'emmena en Egypte* (*Matth.* II, 14), elles ne prouvent rien en faveur des bonosiaques; car, d'abord qu'une femme est unie à son mari, elle prend le nom d'épouse, et ce nom lui est donné dès le premier moment de leur union. Il en est de même des *frères* de Jésus-Christ dont il est parlé dans l'Evangile ; ils ont pu appartenir à Joseph, et non pas à Marie. Au surplus, le nom de frères se donne indifféremment à ceux qui sont d'une même nation, d'une même tribu, ou qui sont unis par les mêmes croyances et les mêmes opinions.

BOSON, — mort abbé du Bec en 1136, fut un des plus chers et des plus distingués disciples de saint Anselme, sous lequel et avec lequel il travailla à divers ouvrages, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant les Notes de Gerberon, sur les ouvrages du saint archevêque de Cantorbéry.

BOSON, Anglais de nation, fut d'abord religieux bénédictin, puis cardinal du titre de Sainte-Pudentienne, et légat en Portugal. — Il était neveu du Pape Adrien IV dont il a écrit la Vie, reproduite dans *les Siècles bénédictins*. Boson mourut à Rome vers l'an 1181.

BRITWALD, que quelques-uns nomment aussi BERVALD, avait embrassé la règle de saint Benoît, au monastère de Glascow en Ecosse. — Il en fut élu abbé, puis élevé sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry, en 692. Il était très-versé dans les saintes Ecritures, ainsi que dans toutes les matières ecclésiastiques, et ami du vénérable Bède, qui rend justice à son mérite et à son savoir. On le fait auteur de l'*Histoire du monastère d'Evesham*, et de la Vie de saint Egwin ou Eguilain, évêque de Winchester. On place ordinairement sa mort en 721.

BRITWOLD, moine de Glaston et ensuite évêque de Winchester, a écrit la Vie de saint Egwin, un de ses prédécesseurs sur le même siége. — Nous ignorons si ce travail a été publié. Cet auteur est mort en 1045.

BRUNON, moine du Glatbac, au diocèse de Cologne, florissait vers l'an 985. — Il fut directeur des écoles de ce monastère placé sous l'invocation de saint Vite. Non content de se rendre recommandable par sa piété personnelle, il composa encore un livre sur la manière d'élever les novices, qu'il intitula : *De modo instituendi novellos monachos*; il en a laissé sept autres sur les arts libéraux, et de plus, un petit traité : *De motu octavæ sphæræ*.

C

CAFFARUS a conservé le surnom d'ANNALISTE de Gênes, parce qu'il entreprit le premier d'écrire l'histoire de cette république. — C'était, selon Muratori, un des no-

tables de la ville. Sa prudence reconnue le fit employer dans des affaires difficiles. Ce fut probablement le voyage qu'il fit étant jeune dans la Palestine qui lui inspira le dessein d'écrire l'histoire d'une entreprise où les Génois ne furent pas sans gloire, et servirent à la fois la république chrétienne et la leur. Les Annales de Caffarus commencent en 1101, et finissent en 1163. Le chancelier Obertus les continua jusqu'en 1174 ; des scribes ou des secrétaires les poussèrent jusqu'en 1263. Alors un décret public en chargea successivement plusieurs nobles Génois. A la fin, Jacques Dauria les continua tout seul jusqu'en 1294, époque où elles restèrent sans continuation. Malgré le mérite des hommes distingués qui ont travaillé à cet ouvrage, le nom et l'autorité de Caffarus, comme nous l'avons dit plus haut, ont presque fait oublier ses continuateurs.

Cet écrivain, après avoir parlé de la prise de Jérusalem, et de l'élection de Baudouin pour successeur de Godefroi, raconte un prodige dont il dit avoir été témoin. « Les Génois vinrent à Joppé avec le roi Baudouin. Ils s'avancèrent vers Jérusalem le mercredi saint; le samedi saint, ils allèrent au tombeau du Seigneur. Ils jeûnèrent le jour et la nuit, attendant que la lumière du Christ vînt les éclairer. La lumière ne vint ni ce jour ni cette nuit-là; tous se tenant ainsi sans lumière dans l'église du Saint-Sépulcre, répétaient souvent ensemble : *Kyrie, eleison.* Le matin du jour de la résurrection étant arrivé, le patriarche Daïmbert vint avec Maurice, évêque de Porto, et le légat de la cour romaine, et il adressa au peuple ce petit discours :

« Je vous vois tristes, mes frères, de ce que le Seigneur n'a point, selon sa coutume, envoyé la lumière du ciel. Il ne faut point s'en plaindre, il faut au contraire s'en réjouir ; car le Seigneur ne fait pas des miracles pour les fidèles, mais pour les infidèles. Tant que cette cité sainte a été au pouvoir de ces derniers, il était bon, il était juste que le Seigneur rappelât par des miracles les incrédules à la foi. Maintenant que Jérusalem est au pouvoir des fidèles, les miracles ne sont plus nécessaires; cependant, comme il y a parmi vous plusieurs hommes faibles et incrédules dans la foi, prions Dieu pour qu'il montre sa lumière, comme il avait coutume de le faire à l'incrédulité des infidèles. Allons donc tous au temple du Seigneur, et là, si Dieu tarde à nous exaucer, redoublons nos prières jusqu'à ce que nous ayons obtenu ce que nous demandons. Sachez, mes frères, que le Seigneur promit un pareil don à son serviteur Salomon (*III Reg.* VIII, 30 *seqq.*), quand il eut achevé le temple de Dieu. Quiconque, en entrant dans le temple, demandera quelque don spirituel avec un cœur pur, Dieu a promis de le lui accorder. »

Ce discours terminé, le patriarche, le légat de la cour de Rome, le roi Baudouin, et tous les Chrétiens qui les suivaient, allèrent au temple du Seigneur, pieds nus et en grande dévotion. A l'entrée du temple, tous prièrent humblement Dieu de montrer à ses fidèles la lumière qu'il avait coutume d'envoyer tous les ans au Saint-Sépulcre, quand les infidèles en étaient maîtres. Après cette prière, ils retournèrent dévotement au sépulcre, et y trouvèrent de la lumière dans une petite chapelle. Tous furent si joyeux qu'ils entonnèrent le *Te Deum;* ils entendirent ensuite la Messe. Quand elle fut finie, ils allèrent tous prendre de la nourriture. Alors une des lampes qui étaient dans l'enceinte du sépulcre s'alluma tout à coup à la vue de plusieurs témoins de ce miracle. Le bruit s'en étant répandu dans toute la ville, tout le monde courut au Saint-Sépulcre, et là, chacun regardant les lampes qui étaient dans l'enceinte de l'église, les vit s'allumer les unes après les autres de la manière suivante : Une fumée de feu montait à travers l'eau et l'huile jusqu'à l'étoupe, qui, frappée par trois étincelles, commençait à s'enflammer. Le jour de la résurrection, après Nones, et en présence de tout le monde, seize lampes s'allumèrent ainsi, et Caffarus, qui a écrit cela (c'est lui-même qui parle), était présent, l'a vu, en a rendu témoignage, et en affirme la vérité.

Le même Caffarus donne sur le siége de Césarée les détails suivants : Les Génois vinrent devant cette ville au mois de mai. Après avoir mis leurs galères à sec, ils détruisirent tous les jardins jusqu'aux murs. Ils commencèrent à dresser des machines de guerre. Sur ces entrefaites, deux Sarrasins sortirent de Césarée et vinrent trouver le patriarche et le légat auxquels ils parlèrent ainsi : « O seigneurs! vous qui êtes maîtres et docteurs de la loi chrétienne, pour quoi ordonnez-vous aux vôtres de nous tuer, d'envahir notre pays, puisqu'il est écrit dans votre loi que personne ne doit tuer celui qui ressemble à votre Dieu, ni enlever son bien? S'il est vrai que cela est écrit dans votre loi, et si nous avons la forme de votre Dieu, vous agissez donc contre votre loi ? » Le patriarche lui répondit : « Il est vrai qu'il est écrit dans notre loi (*Exod.* XX, 13 *seqq.*) de ne point ravir le bien d'autrui, et de ne point tuer d'homme, et nous ne voulons faire ou ordonner ni l'un ni l'autre. Mais cette ville n'est point à vous; elle est ou elle doit être à saint Pierre, que vos pères en ont chassé de force. C'est pourquoi, nous qui sommes les vicaires de saint Pierre, nous voulons recouvrer sa terre, et non vous enlever votre bien. A l'égard du meurtre, nous répondrons que celui qui est contraire à la loi de Dieu, et qui combat pour la détruire, doit être tué par une juste vengeance. S'il est tué, ce n'est point contre la loi de Dieu, puisque Dieu a dit : *A moi appartient la vengeance, et je la dispenserai. Je frapperai et je guérirai, et personne ne pourra échapper à ma main.* (*Deut.* XXXII, 35, 39.) C'est pourquoi nous demandons que vous nous rendiez la terre de saint Pierre, et nous vous laisserons aller sains et saufs, vos personnes et vos biens. Si vous ne le

faites pas, le Seigneur vous tuera avec son glaive, et vous serez justement tués. Allez donc, et rapportez fidèlement ces paroles à vos chefs. »

Les deux Sarrasins se retirèrent et rapportèrent ce qu'ils avaient entendu à Mirus, chef des guerriers, et à Arcadius, chef des marchands. Arcadius fut d'avis de livrer la ville, mais Mirus dit : Je ne rendrai point la ville. Nos épées se mesureront avec les épées des Génois, et, avec l'aide de Mahomet, nous les ferons reculer avec honte, loin de nos murailles. Le patriarche ayant appris les dispositions des Sarrasins, assembla les chefs de l'armée et les exhorta à livrer un assaut à la ville. Le général des Génois promit d'y monter le lendemain matin le premier, et ordonna aux siens de le suivre. Le lendemain, les échelles furent appliquées aux murs, et la ville fut prise. Les Génois accordèrent sûreté aux habitants pour en sortir, et ceux-ci laissèrent, comme ils l'avaient promis, tout ce qu'ils possédaient aux vainqueurs.

L'an 1145, les Génois envoyèrent à la cour de Rome un ambassadeur pour demander justice contre le roi de Jérusalem, le comte de Tripoli et le prince d'Antioche, qui enlevaient tous les jours aux Génois les priviléges que leurs prédécesseurs leur avaient accordés pour les services qu'ils avaient rendus dans la guerre sainte. Le Pape Adrien adressa à ces princes une lettre dans laquelle il leur ordonna, sous peine d'excommunication, de remplir leurs engagements.

Les continuateurs de Caffarus, qui ont poursuivi sa Chronique jusqu'en 1294, ne disent plus rien des croisades.

CALIXTE Ier OU CALLISTE (Saint), que quelques-uns font Romain de naissance et fils de Domice, fut placé sur le chaire de saint Pierre après la mort du Pape Zéphirin, le 2 août 217 ou 218. — Il gouverna l'Eglise pendant cinq ans et deux mois, et mourut le 12 octobre 222. Ce Pontife fut estimé d'Alexandre-Sévère, qui, suivant Lampride, dans la Vie de cet empereur, proposait son exemple aux officiers et au peuple. Les plus anciens Pontificaux, écrits d'après les registres de l'Eglise romaine, les anciens Sacramentaires et d'autres monuments attribuent à saint Calliste l'institution du jeûne des Quatre-Temps. Ce fut sous son pontificat que les Chrétiens commencèrent à bâtir des églises, sous la tolérance des magistrats; et lui-même en fit ériger une en l'honneur de l'enfantement de la Vierge, dans un lieu où l'on croyait alors, par tradition, qu'une grande abondance d'huile était sortie du sein de la terre pour annoncer aux hommes l'avénement de Jésus-Christ, qui est l'oint du Seigneur. Cette église, qui conserve, dit-on, une partie de ses reliques, est située au delà du Tibre, et s'appelle encore aujourd'hui l'église de Sainte-Marie-Transtevère. Mais le nom de Calliste est surtout célèbre par le cimetière placé sur le chemin d'Ardée, et qui s'étend jusqu'à la voie Appienne. Ce cimetière porta d'abord le nom de Saint-Calliste, et reçut dans le IVe siècle celui de Catacombe. Ce lieu sacré est connu aujourd'hui sous le nom de Catacombe de saint Sébastien, parce qu'il y fut enterré primitivement, et qu'il est patron d'une des sept églises principales de Rome, située à l'entrée de la Catacombe. On lit sur une inscription placée dans l'Eglise : *C'est ici le cimetière du célèbre Pape Calliste, martyr... Cent soixante-quatorze mille martyrs ont été enterrés là, avec quarante-six évêques illustres.* Moreri trouve ce chiffre si exagéré, qu'il lui refuse toute vraisemblance, et pense qu'il est plus croyable que ce cimetière était public et commun aux Chrétiens et aux païens. C'est un point qui nous paraît difficile à résoudre. Par les quarante-six évêques portés sur l'inscription, plusieurs auteurs entendent quarante-six Papes. Quoique le nombre nous semble encore un peu grossi, nous sommes forcé de convenir que les historiens en comptent au moins dix-sept. (*Voy.* Anastase, Bosius, Aringhi, Artaud, Blanchini, etc.) Ce cimetière, le plus renommé de ceux qu'on voit autour de Rome, est plus ancien que Calliste, qui ne fit que l'agrandir et l'orner. On y voit un ancien autel de pierre, que le peuple dit être celui qui servait au saint Pontife, mais que Fonseca croit postérieur au temps de saint Sylvestre. Quelques calendriers ne donnent à Calliste que le titre de confesseur; mais celui de Libère le met au nombre des martyrs. Il paraît, par ses Actes, qu'il fut tué dans une émeute populaire.

Il nous reste, sous son nom, deux lettres décrétales. On trouve, dans la première, des marques évidentes de supposition. L'inscription en est fautive, et le corps de la lettre est composé de passages tirés des conciles de Nicée et de Rome, sous Symmaque, des écrits de saint Augustin, de saint Prosper, de saint Ambroise, de saint Léon et de Sixte le pythagoricien. Dans la date des consuls, on donne à Antonin, qui était Auguste, et à Alexandre, qui était César, le titre de clarissimes ; ce qui est absurde. Dans le corps de la lettre, on attribue au Pape Calliste l'institution du jeûne des Quatre-Temps, dont on ne trouve de vestiges dans aucun des écrits des Pères, avant le siècle de saint Léon ; ce qui cependant n'empêche pas ce saint Pape d'en faire remonter la pratique jusqu'au temps des apôtres, et ce qui prouve également la fausseté de la lettre de Calliste. Je ne sais où l'auteur de la seconde lettre, publiée sous le nom de ce Pape, a pris ce qu'il dit des décrets ou lois des princes du siècle, touchant la police et la discipline ecclésiastiques, et des révoltes des peuples contre leurs évêques dans les Gaules. Il parle des primats et des métropolitains, et attribue aux apôtres un décret sur la juridiction ecclésiastique, que nous ne trouvons que dans la Collection d'Adrien Ier. Il se sert de termes indécents pour marquer l'usurpation d'un évêque sur la juridiction de l'évêque son voisin. Il cite l'Ecriture sui-

vant la version de la Vulgate, et entasse passages sur passages, sans suite ni liaison.

CAMPANUS de Lombardie, philosophe et astronome, était un homme subtil, un scolastique adroit, très-versé dans la connaissance des Ecritures et savant dans les nombres et le calendrier. — Ce sont les louanges que lui donne Trithème, qui ajoute qu'il avait publié plusieurs petits ouvrages dont la lecture pouvait être utile aux évêques, et parmi lesquels il avait lu les suivants, savoir : un *Livre des nombres ecclésiastiques;* un traité de la composition des cadrans; un calendrier et quelques autres ouvrages d'astronomie. Cet auteur a fleuri vers l'an 1040.

CANDIDE, qui ne nous est pas autrement connu, composa un *Traité sur la création, ou l'ouvrage des six jours.* Saint Jérôme loue ce travail comme fort beau, et Nicéphore dit que Candide est le premier des anciens qui ait traité cette matière : en quoi il se trompe, puisque, avant cet écrivain, Philon et saint Justin le martyr, avaient déjà travaillé sur cette partie de la *Genèse.* — Nicéphore ajoute que Candide avait encore composé plusieurs autres ouvrages, mais il n'en indique aucun en particulier. Nous n'avons plus rien de cet auteur, excepté quelques citations répandues çà et là dans les écrits des anciens Pères.

CAPPIDUS, prêtre de Stavren dans la Frise, écrivait sous les règnes de l'empereur Conrad et de Henri l'Oiseleur. — On dit que ses ouvrages furent brûlés dans l'incendie qui consuma la bibliothèque de cette ville, de sorte qu'il n'en existe plus que quelques fragments recueillis par Suffride dans son *Traité des écrivains de la Frise,* imprimé à Cologne en 1599 et à Francfort en 1699. On lui attribue les généalogies des princes, des ducs, et des rois de la Frise; l'Histoire ecclésiastique de cette nation et les Vies de saint Libwin, saint Olger, saint Plechelme, et saint Odulphe. Sandius ne le croit auteur que de ces quatre Vies, dont la dernière est publiée par Surius au 12 juin. Quant aux généalogies, et à l'*Histoire ecclésiastique de la Frise,* il ne pense pas que Cappidus ait rien écrit sur ces matières. Le xe siècle, où les études languissaient dans la Frise comme ailleurs, n'était nullement propre à produire des ouvrages aussi considérables.

CARPOCRATE, hérésiarque, naquit à Alexandrie dans le second siècle de l'Eglise. — Il enseignait que Jésus-Christ n'était qu'un pur homme, et fils de Joseph; et que son âme n'avait rien au-dessus des autres, sinon qu'elle avait reçu plus de vertus et plus de forces de Dieu, lorsqu'elle était avec lui, et avant d'être infuse dans son corps; et que cette communication plus abondante lui avait été faite pour vaincre les démons qui avaient créé le monde. Il rejetait l'Ancien Testament, niait la résurrection des morts, se persuadait qu'il n'y a aucun mal dans la nature, et que ce n'est que l'opinion qui fait le mal. Il avait encore d'autres sentiments erronés et enseignait plusieurs autres impiétés. Il eut un fils nommé Epiphane qui fut héritier de ses erreurs. Les adamites se firent sectateurs de ses rêveries. Il eut plusieurs disciples : quelques-uns d'entre eux portaient des marques à l'extrémité de l'oreille; et ils possédaient des images de Jésus-Christ, en peinture et en relief, que Cérinthe assurait avoir été faites par Pilate pendant que Jésus-Christ vivait encore sur la terre. Ils couronnaient ces images et les plaçaient avec celles des philosophes Pythagore, Platon, Aristote, et les adoraient. Saint Irénée dit qu'une femme de cette secte, nommée Marcelline, vint à Rome, sous le pontificat d'Anicet vers l'an 160, et qu'elle y pervertit beaucoup de monde. Epiphane, fils de Carpocrate, était savant dans les belles lettres et dans la philosophie de Platon, sur les principes de laquelle il composa un *Livre de la Justice,* où il définissait la Justice de Dieu une communauté avec égalité; et prétendait prouver que non-seulement les biens, mais les femmes aussi devaient être communes. Cet Epiphane mourut à l'âge de dix-huit ans, et fut honoré comme un dieu dans la ville de Samé, en Céphalonie, où on lui dressa une statue. On accusait les Carpocratiens de commettre des abominations après leurs repas.

CASULAN, prêtre et ami de saint Augustin, lui envoya, sur la fin de l'année 396, une longue dissertation qu'il avait reçue de Rome, et dans laquelle l'auteur s'appliquait à prouver qu'il fallait suivre la coutume de cette ville et observer le jeûne du samedi.— Il traitait d'une manière injurieuse tous ceux qui ne s'y conformaient pas, c'est-à-dire, à peu près l'Eglise tout entière. Les raisons sur lesquelles il s'appuyait n'étaient nullement fondées, et toute sa dissertation consistait en de grands éloges du jeûne, et en invectives violentes contre la débauche, ce qui ne touchait nullement à la question. Il s'emportait même, dans quelques passages, jusqu'à condamner ceux qui ne jeûnaient pas tous les jours, ce qui attaquait la pratique de l'Eglise romaine aussi bien que des autres églises. Casulan, qui ne voulait point nommer l'auteur de cet écrit, se contentait de le désigner par sa qualification de Romain. Saint Augustin accablé d'affaires, oublia de le réfuter, ce qui obligea Casulan à lui écrire de nouveau, en le suppliant au nom de la charité fraternelle de lui faire enfin une réponse. On la trouve, ainsi que les deux lettres de Casulan, dans le recueil de celles du saint évêque d'Hippone.

CÉLESTIN II se nommait, avant son exaltation, Gui du Châtel, parce qu'il était né à Tifferne, autrement Citta di Castello en Toscane. — Il avait étudié sous le célèbre Pierre Abailard. Le Pape Honoré II l'avait institué cardinal du titre de saint Marc en 1128. Il fut promu au suprême pontificat, le 25 septembre 1143, et mourut le huit mars 1144. Il leva l'interdit jeté sur la France par son prédécesseur Innocent II, à cause de l'affaire de l'archevêque de Bourges. Le roi

Louis VI, par le conseil de Suger, son ministre, avait refusé de reconnaître pour archevêque de Bourges un prêtre nommé par le Pape, avant même que l'on eût pu pourvoir à la vacance du siége par l'élection, dont l'usage était alors établi.

A l'exception de la pièce que nous avons citée, rien ne rend remarquable son pontificat, qui ne fut que de cinq mois et treize jours. Cette pièce, citée par la plupart des historiens français, se trouve reproduite dans le *Cours complet de Patrologie* de M. l'abbé Migne, tome CLXXIX.

CELESTIN III, élu Pape le 30 mars 1191, était connu sous le nom du cardinal Hyacinthe Bobocardi, diacre du titre de Sainte-Marie. — Il avait été chargé par Eugène III de plusieurs missions en Allemagne et en Espagne. Elu Pape le 30 mars 1191, il mourut le 8 janvier 1198, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il livra aux Romains le village de Tusculum. Il connaissait leur haine implacable contre les habitants de ce lieu; il eût pu et dû en prévoir les funestes effets. Les Romains brulèrent le village, et toute la population périt. L'historien Roger de Hoveden dit que Célestin, lors de la cérémonie du couronnement de l'empereur, renversa d'un coup de pied la couronne impériale, afin qu'un cardinal, après l'avoir ramassée, la donnât au roi des Romains. Ce trait, s'il était vrai, suffirait pour peindre à quel degré d'orgueil et d'omnipotence les Papes s'étaient élevés dans le XII[e] siècle.

Mais Fleury fait remarquer avec raison, que c'est un historien anglais qui rapporte cette particularité, dont on ne voit de trace en aucun couronnement; et l'on peut ajouter qu'un historien de cette nation est suspect sur l'histoire d'un Pape. Célestin III excommunia l'empereur Léopold et mit ses Etats en interdit, parce qu'il avait emprisonné Richard, roi d'Angleterre, à son retour de Palestine. Il excommunia également l'empereur Henri VI pour la même cause. Ce prince mourut peu de temps après. Le Pape Célestin défendit qu'on l'inhumât en terre sainte. Il ne révoqua cette défense qu'après que l'on eût restitué au roi Richard tout ce qu'il avait payé pour sa rançon, et en outre, mille marcs d'argent, pour le trésor papal et les cardinaux. Le Pape Célestin III remplit la chaire de saint Pierre six ans neuf mois et quelques jours. Les cardinaux lui refusèrent de nommer, dans ses derniers moments, le successeur qu'il désirait, sous prétexte que l'élection devait être libre; mais, en réalité, parce que quelques-uns d'entre eux aspiraient, chacun en son particulier, à lui succéder. Il reste de lui dix-sept lettres, publiées dans le Cours complet de Patrologie.

Ses lettres. — Dans la première, adressée à tous les prélats d'Angleterre, on lit que le roi Richard s'était croisé pour aller au secours de la terre sainte. Le comte de Mortain et quelques autres attentèrent contre ce royaume, et contre Guillaume, évêque d'Eli et légat du Saint-Siége, à qui Richard avait laissé la regence de ses Etats. Le Pape, qui les avait lui-même pris sous sa protection, ordonna à tous les évêques de s'assembler, et de dénoncer excommuniés, au son des cloches et les cierges allumés, le comte et ses complices; d'interdire aussi tout office divin dans les terres des coupables, jusqu'à ce qu'ils se présentassent pour se faire absoudre, avec des lettres testimoniales du légat et de ces évêques, et que le légat fût remis en liberté et le royaume en son premier état; cette lettre est du 2 décembre 1191. — L'évêque d'Eli avait été dépouillé de sa dignité de chancelier et de régent du royaume, et la régence avait été confiée à l'archevêque de Rouen. Ce prélat envoya des députés à Rome; le Pape, plus touché de la situation de cet homme que ses ennemis avaient mis en prison, que des plaintes qu'ils formaient contre lui, écrivit en sa faveur la lettre dont on vient de parler; mais sans qu'on y eût aucun égard en Angleterre. Le succès des deux cardinaux légats, que le Pape envoya en Normandie pour y ménager la paix entre le chancelier Guillaume, et Gautier, archevêque de Rouen, ne fut pas plus heureux, et on leur refusa constammeut l'entrée de la province.

Nous nous contentons de citer cette lettre en renvoyant, pour l'analyse des autres, à l'article consacré à Célestin III, dans l'Histoire des auteurs sacrés de dom Ceillier.

CELESTIN IV, naquit à Milan, et se nommait Godefroi de Châtillon. — Après avoir été successivemeut moine de l'ordre de Cîteaux, puis cardinal-évêque de Sabine, il fut élu Pape le 22 septembre 1241, par dix cardinaux seulement, un mois après la mort de Grégoire IX. La plupart des membres du Sacré Collége, détenus prisonniers par Frédéric II, n'avaient pu assister au conclave. Célestin IV mourut dix-huit jours après son élection et avant d'avoir été consacré. On a accusé Romain, cardinal de Saint-Ange et évêque de Porto, qui avait été son compétiteur à la tiare, de l'avoir fait empoisonner. Nous ne connaissons de lui aucun monument.

CELESTIN V. — Le Saint-Siége était vacant depuis deux ans trois mois et quelques jours, lorsque Pierre de Mourron, né à Isernia, dans l'Abruzze, fut élu Pape le 12 mai 1285. Il avait consacré sa vie à la solitude et à la pénitence, et vivait dans une tranquille obscurité, au monastère de Majella qu'il avait fondé.

A peine assis sur le trône pontifical, il regretta son désert, et témoigna le désir d'abdiquer. Le cardinal Gaëtano qui s'est rendu fameux sous le nom de Boniface VIII, l'entretint dans cette résolution; mais à peine eut-il été choisi pour lui succéder, qu'il le fit empoisonner dans le château de Fumona, où il mourut le 19 mai 1296. Il fut canonisé par le même Boniface, qui l'avait si injustement et si cruellement persécuté pendant sa vie. Les religieux du monastère, qu'il avait fondé sur le mont Majella prirent le nom de Célestins, lorsque leur fondateur fut nommé Pape.

On a de lui l'acte de son abdication et la charte de fondation de son monastère. Ces pièces ont été reproduites dans le *Cours complet de Patrologie* de M. l'abbé Migne.

CERDON, hérésiarque, maître de Marcion, qui vivait dans le IIe siècle de l'Eglise, s'attacha aux dogmes de Simon le Magicien, qu'il tourna à sa manière, et débita d'abord ses erreurs dans la Syrie. — Il admettait deux principes ou deux Dieux, l'un bon et l'autre mauvais; le premier créateur du ciel, et le second créateur de la terre. Il rejetait la loi et les prophètes, et ne recevait du Nouveau Testament qu'une partie de l'Evangile de saint Luc, et quelques Epîtres de saint Paul. Il enseignait aussi que Jésus-Christ était venu avec l'apparence, et non pas avec la réalité d'un corps humain, et n'admettait la résurrection que pour l'âme.

Il vint à Rome, sous le pontificat du Pape Hygin, vers l'année 139. Il ne fut pas d'abord bien ferme dans son hérésie, car il feignit plusieurs fois d'abdiquer et de rentrer dans l'Eglise, tout en continuant néanmoins de l'enseigner secrètement. Mais enfin, convaincu de son impiété, il fut entièrement chassé de l'assemblée des fidèles. On doit entendre de lui ce que Tertullien dit de Marcion, qui, après avoir abjuré, sous le pontificat d'Hygin et de Pie, son successeur, fut définitivement chassé de l'Eglise, parce qu'il ne cessait de la troubler par ses erreurs; mais ayant encore eu recours à la pénitence, on lui promit la paix, pourvu qu'il ramenât avec lui ceux qu'il avait séduits. Il fut prévenu par la mort, dans le temps même où il travaillait à accomplir cette condition.

CÉSAIRE (Saint), frère de saint Grégoire de Nazianze, fut le troisième enfant issu du mariage de saint Grégoire l'ancien et de sainte Nonne. On ne sait pas au juste l'époque de sa naissance et l'on ne connaît même quelques particularités de sa vie, que par l'oraison funèbre que cet illustre frère prononça devant son tombeau, en présence de son père et de sa mère. — Césaire était mort peu après le tremblement de terre de Nicée, c'est-à-dire, sur la fin de l'an 368, ou au commencement de l'an 369, après avoir reçu le baptême, n'ayant ni femmes ni enfants et laissant tout son bien aux pauvres. On croit, sans pouvoir l'affirmer, qu'il mourut en Bythinie; mais il est certain qu'il fut inhumé à Nazianze, dans une église dédiée aux martyrs et où il y avait un tombeau préparé pour son père et sa mère. Saint Grégoire, en parlant des vertus de son frère, loue la vivacité et la grandeur de son esprit, sa soumission à ses maîtres, la pureté de ses mœurs, ses progrès dans les sciences et dans les arts, et surtout ses connaissances en médecine, qui le firent désirer et même demander à l'empereur par les habitants de Byzance pour médecin et citoyen de leur ville. Il exalte son amour pour la patrie, à laquelle il sacrifia ses propres intérêts; son humilité au milieu des emplois les plus distingués, sa complaisance envers ses égaux, la liberté avec laquelle il agissait envers les grands, ses combats pour la défense de la vérité sous Julien l'apostat, qui, ne pouvant le porter à abandonner la vraie foi, proclama devant tout le monde son savoir et sa vertu; sa probité dans l'exercice de sa charge de questeur de la Bythinie, sous l'empereur Jovien; son attachement aux biens du ciel, son mépris pour ceux de la terre, et enfin sa mort, qu'il ne doute point avoir été précieuse devant Dieu, puisqu'il venait d'être purifié par le Saint-Esprit dans les eaux du baptême. On voit, par la fin de ce discours, que Césaire était le plus jeune de sa famille.

Écrits supposés.—Nous n'avons consacré, dans nos pages, un mot en l'honneur de saint Césaire, que pour avoir occasion de parler des écrits qu'on lui a faussement attribués. Le plus considérable de ces écrits est divisé en quatre dialogues qui ont pour titre : *Explications de quelques questions sur des matières graves proposées par Constance, Théocariste, André, Grégoire, Domnus, Isidore et Léonce à Césaire, dans le temps qu'il était secrétaire et qu'il continua d'enseigner à Constantinople pendant vingt-cinq ans entiers.* Ce titre, comme on le voit, ne marque point que Césaire, auteur de ces dialogues, ait été frère de saint Grégoire de Nazianze. En effet, le frère du saint docteur ne fut jamais secrétaire, et n'enseigna nulle part; il est vrai qu'il demeura à Constantinople, et que les habitants de cette ville obtinrent de l'avoir pour citoyen et pour médecin. Mais son séjour n'y fut pas long, et c'est à peine même s'il vécut treize ans après l'apparition qu'il y fit en 355 ou 356. Saint Grégoire de Nazianze, qui entre dans le détail de la vie de son frère, ne dit point qu'il se soit appliqué à composer des traités de théologie, tels que sont ces dialogues; et lorsqu'il fait le dénombrement des sciences dans lesquelles son frère avait acquis de la réputation, il ne compte nullement la théologie, mais la géométrie, l'astronomie et la médecine. Il est hors de vraisemblance encore que ces deux frères, ayant été si unis de sentiments, se soient trouvés en contrariété au sujet d'Origène. On sait l'estime qu'en faisait saint Grégoire de Nazianze, et ce qu'il dit de l'utilité de ses ouvrages, dans sa lettre à Théodore de Tyanes. Au contraire, l'auteur de ces dialogues en parle très-désavantageusement. Il l'appelle un conteur de fables, qui flattait les oreilles sans nourrir le cœur; un écrivain impie, qui enseignait des dogmes pernicieux et empoisonnés. D'ailleurs, on cite dans ces dialogues des auteurs qui n'ont écrit que plusieurs siècles après saint Césaire tel, que saint Maxime, par exemple, qui vivait dans le septième. Il y est parlé aussi des Lombards et des Esclavons, peuples inconnus aux Romains dans le IVe siècle de l'Eglise. Enfin l'auteur de ces dialogues marque assez nettement qu'il était prêtre, en disant qu'il était contraint de mettre fin au second dialogue, parce qu'il

était obligé d'aller célébrer les saints mystères, pour ne pas faire attendre le peuple qui était déjà assemblé... Or ceci ne saurait en aucun point convenir à saint Césaire, que l'on sait n'avoir jamais fait partie du clergé.

Photius, qui avait lu ces dialogues, en trouve la diction assez claire, et la doctrine assez pure; mais il n'en approuve pas les saillies, ni l'affectation avec laquelle l'auteur cherche à y faire parade de quelque teinture de rhétorique, et de quelques connaissances superficielles qu'il pouvait avoir en philosophie et en théologie. Ils sont divisés en cent quatre-vingt-quinze questions. Photius en comptait deux cents : Comme il y en avait quelques-unes de fort longues, peut-être les avait-on partagées en deux dans quelques manuscrits. On a aussi attribué à saint Césaire un livre *Contre les Païens*, et des *Dialogues sur l'âme;* le tout, sans aucune preuve.

CÉSAIRE D'HEISTERBACH, moine de l'ordre de Cîteaux, est auteur d'un écrit intitulé : *Illustrium miraculorum et historiarum memorabilium libri* XII. — Sous ce titre, le moine Césarius, qui vivait à la fin du XIIIe siècle, a ramassé toutes les anecdotes et les merveilles arrivées de son temps. Ces différentes anecdotes sont racontées en forme de dialogues. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en leur mettant sous les yeux un choix de récits qui ont quelque rapport aux croisades.

I. Au temps où Olivier le Scolastique prêchait la croisade dans le diocèse d'Utrecht, en Allemagne, il y avait là un paysan nommé Godescal, usurier de son métier. Cet homme, comme tant d'autres, avait pris la croix d'outre-mer, non point par dévotion, mais uniquement pour céder aux importunités des prédicateurs. Lorsque parurent les légats du Pape, chargés de dispenser à prix d'argent ceux qui avaient fait vœu d'aller en Orient, Godescal, s'excusant à tort sur sa pauvreté, trouva moyen de racheter son vœu avec cinq talents, et c'est ainsi qu'il dupa le prêtre qui recueillait les sommes. Les gens, qui connaissaient l'usurier, ne tardèrent point à dire qu'il aurait pu donner quarante marcs, sans porter aucun tort à ses héritiers. Cependant notre homme vivait joyeux dans les tavernes, et ne cessait d'adresser aux pèlerins du Christ les railleries les plus amères. « Bonnes gens que vous êtes, » leur disait-il, « vous passerez les mers, vous dissiperez vos biens, vous exposerez votre vie à de grands dangers; et moi, qui, avec cinq marcs, me suis débarrassé de la croix, je resterai ici avec ma femme et mes enfants, et le ciel me récompensera comme vous. » Mais le Seigneur, dit Césaire, voulant montrer combien lui étaient agréables les travaux du pèlerinage, et combien il était offensé des impiétés de Godescal, livra ce méchant homme à Satan, pour le punir de ses blasphèmes.

Une nuit que l'usurier reposait avec sa femme, dans un moulin contigu à sa maison, il entendit comme le mouvement d'une roue, et ordonna à son fils d'aller voir d'où partait ce bruit. L'enfant obéit; mais, saisi d'effroi, il ne put avancer. « Eh bien ! qui est là? » dit le père à son fils. « Arrivé à la porte, une si grande horreur s'est emparée de moi, » dit l'enfant, « que je me suis vu forcé de revenir sur mes pas. — Quand le diable serait là, » répliqua Godescal, « j'y vais et je verrai. » Il dit, et après avoir jeté un manteau sur ses épaules, il va ouvrir la porte du moulin. Un affreux spectacle se présente à ses yeux : il voit deux chevaux noirs, et un homme horrible qui lui adresse ces mots: « Hâte-toi, monte sur ce cheval, parce que c'est pour toi que je l'ai conduit ici. » L'usurier pâlit et frémit; le diable, voyant qu'il hésitait à lui obéir : « Que tardes-tu? » lui dit-il; « quitte ce manteau et viens. » La croix que celui-ci avait prise était cousue sur ce même manteau. Ne pouvant résister à la voix terrible du démon, l'usurier jette son manteau, monte sur un cheval, et le diable monte sur l'autre. Bientôt ils arrivèrent tous deux au séjour des peines éternelles. C'est là que Godescal vit son père et sa mère au milieu des souffrances, et une foule d'amis dont il ignorait la mort. On lui montra un siége de feu, qui ne devait laisser ni calme ni repos à sa victime; un siége où le criminel devait brûler, éternellement immobile; une voix lui dit : « Maintenant, retourne dans ta maison; dans trois jours tu reviendras pour occuper cette place, et tu recevras ainsi ta récompense. » Soudain le ministre de Satan reconduit l'usurier hors des enfers, et le dépose presque sans vie dans son moulin. Sa femme et ses enfants lui ayant demandé d'où il venait, le malheureux damné leur fit cette réponse : « J'ai été conduit aux lieux infernaux, et l'on m'a montré la place que je dois y occuper dans trois jours. » L'épouse désolée se hâta d'appeler un prêtre : Comme celui-ci exhortait Godescal au repentir et à la confession, lui disant que personne ne devait désespérer de la miséricorde de Dieu, le misérable répondit : « A quoi servent toutes ces paroles; je ne puis être contrit, je trouve inutile de me confesser; il faut que les décrets soient accomplis. Ma place est préparée, dans trois jours j'irai m'y asseoir, et je recevrai le prix de mes œuvres. » L'usurier mourut au bout de trois jours, sans viatique, sans extrême-onction, et fut enseveli dans les enfers.

II. Des Chrétiens, qui traversaient les mers pour aller secourir la terre sainte, furent surpris par une violente tempête. Les vents frémissaient dans les voiles, les flots couvraient le navire, les nautonniers s'épuisaient en vains efforts, et chacun ne voyait qu'une mort inévitable. Dans cette situation désespérée, les pèlerins se mirent à se confesser les uns les autres. C'est à cause des péchés d'un seul croisé que Dieu avait envoyé cette tempête; et les crimes de cet homme, dit Césaire, étaient si grands, si honteux, si horribles, que la mer même ne pouvait supporter le poids de tant d'iniqui-

tés. Le pèlerin coupable, craignant pour ses jours et pour son âme, et voyant que ses compagnons tremblaient pour eux-mêmes, quand il était lui seul la cause de tous ces maux, se leva et adressa ces paroles aux croisés voyageurs : « Ecoutez-moi, mes frères, écoutez-moi ; c'est à cause de mes iniquités que cette tempête s'est élevée ; je suis l'occasion des périls qui vous menacent, je vous en prie, entendez ma confession. » A ces mots, il se fit un profond silence, et le pécheur avoua les fautes énormes qui chargeaient son âme. Bientôt la mer se tut, les ondes redevinrent paisibles, et cette merveille frappa d'étonnement tous les pèlerins de la croix. Chose admirable, ajoute le narrateur, lorsque le navire eut touché le rivage, personne ne se souvint plus des crimes dont on avait entendu la confession.

III. Pendant les prédications d'Olivier le Scolastique, dont nous avons déjà parlé, un prêtre nommé *Séger* vint trouver le moine Bernard, associé aux travaux apostoliques du chanoine de Cologne. Séger, homme éloquent, beau de figure, remarquable par sa taille, portait, comme les templiers, une tunique où l'on voyait le signe de la croix. Il présenta à Bernard une pierre précieuse de diverses couleurs, ajoutant que telle était la vertu de cette pierre, que ceux qui la possédaient étaient sûrs de triompher partout et de toutes les manières. Séger avait en vue d'obtenir par là la permission de parler au peuple. Bernard refusa d'accepter l'objet que le prêtre lui offrait, parce que, disait-il, il ne voulait pas l'en priver. Toutefois, ce jour-là même, Oliver consentit à ce que Séger prêchât la croix. Le jour suivant, après que le moine Bernard eut terminé l'exhortation qu'il avait coutume d'adresser à la multitude, le prêtre Séger, qui avait assisté à son discours, tomba la face contre terre, et, possédé du démon, il faisait des gestes horribles. Bientôt Olivier le scolastique accourt avec ses clercs, bénit le possédé, et le fait traîner au pied d'un autel; là, Séger vomissait des blasphèmes contre Dieu et contre Olivier. Alors on se mit à le lier avec des courroies, et le misérable fut transporté sur une voiture, auprès de gens qui le connaissaient. Il expira au bout de cinq jours, selon la promesse que le diable lui avait faite.

IV. Le moine Césaire rapporte ainsi une conversation que le jeune frère Guillaume, camérier de son monastère, qui avait pris la croix pour aller visiter le tombeau du Sauveur, eut avec un noble païen, versé dans la connaissance de la langue française, en se rendant de Saint-Jean d'Acre à Ptolémaïs. Dans le cours de leur entretien, ce dernier lui adressa ces paroles : « Dites-moi, jeune homme, comment les Chrétiens observent leur religion dans leur patrie. » — « Assez bien, » répondit le pèlerin qui ne voulait pas déclarer toute la vérité. L'émir répliqua : « Moi je vous dirai comment se comportent les Chrétiens qui habitent notre pays. Mon père était un homme célèbre et d'une haute naissance. Il m'envoya auprès du roi de Jérusalem, pour que j'apprisse le français ; celui-ci, de son côté, envoya son fils auprès de mon père, pour lui faire apprendre la langue des Sarrasins; de là vient que je connais parfaitement la vie que mènent les Chrétiens. Il n'y a pas eu un citoyen à Jérusalem, qui, pour de l'argent, n'ait livré à la brutalité des pèlerins sa sœur, sa fille, ou, ce qui est plus exécrable, son épouse même. Les Chrétiens de Jérusalem étaient tellement adonnés aux plaisirs de la gueule et de la chair, qu'ils ne différaient en rien des animaux. La vanité régnait tellement dans leurs âmes, qu'ils ne songeaient qu'à arranger leurs vêtements, à les tailler, à les découper et à leur donner les formes les plus élégantes ; j'en pourrais dire autant de leur chaussure. Voyez comme mes vêtements et mes souliers sont simples ; comme ils sont amples et ronds. » Le frère Guillaume avait rapporté à Césarius que les manches de ce musulman étaient larges comme les manches d'un moine, que ses habits n'étaient nullement plissés, qu'il n'y régnait aucune recherche, quoique l'étoffe de ses vêtements fût assez riche. Le noble musulman ajouta ces mots : « Voilà les vices pour lesquels Dieu a chassé de cette terre les Chrétiens superbes et luxurieux ; il n'a pu supporter plus longtemps de si grandes iniquités. Croyez-vous que nos propres forces nous auraient suffi pour reconquérir cette terre? Point du tout. Nous ne redoutons aucun de vos rois, pas même votre empereur Frédéric ; mais, comme nous l'avons lu dans nos livres, il se lèvera un empereur nommé Othon, qui viendra rendre au culte chrétien la Syrie et la Ville sainte. »

Le recueil de Césaire, comme on n'en doute pas, nous offre bien d'autres anecdotes, même parmi celles qui ont rapport aux croisades; mais elles nous paraissent trop peu intéressantes pour être placées sous les yeux de nos lecteurs.

CHATEL (DU), Armand du Castillo ou du Châtel quitta un canonicat, qu'il possédait dans l'église de Tournai, pour faire profession de la règle de saint Bernard, dans l'abbaye de saint Martin de la même ville; mais il n'y demeura pas longtemps. — Il en fut tiré d'abord pour être placé prieur à Anchin, et fut élu dans la suite abbé de Marchiennes. Il vivait dans les premières années du XIIIe siècle, vers l'an 1113. Il a composé divers ouvrages, au nombre desquels nous nous contenterons de citer la vie du bienheureux Odon, qui de moine bénédictin devint évêque de Cambrai. Cette Vie a été publiée à Douai en 1628.

CHILDEBERT Ier — Lors du partage irrégulier fait entre les quatre fils de Clovis, du territoire Gaulois soumis par ce chef des Francs, le second né de son mariage avec Clotilde eut en partage le royaume de Paris, et commença son règne en 511.— Les quatre fils de Clovis n'étaient pas, à vrai dire, des rois *territoriaux*, dominant sur le pays d'abord, et par une conséquence rigoureuse,

sur les habitants ; mais seulement des chefs militaires, dominant sur des troupes de soldats, et par suite de cette autorité, régissant sans aucune administration fixe et déterminée le territoire occupé par les bandes qui étaient soumises à leur commandement. Les villes dont on a fait des capitales des quatre prétendus royaumes n'étaient, en effet, que les quartiers généraux des armées franques, quatre points d'action des barbares conquérants de la Gaule. On ne saurait trop insister sur ce fait ni le reproduire trop souvent, car son résultat immédiat est de détruire l'une des plus grossières, mais aussi l'une des plus fortement enracinées parmi les erreurs relatives à notre histoire durant le v[e] et le vi[e] siècle de l'ère chrétienne.

Childebert I[er] fut donc, non point roi d'un territoire, dont Paris aurait été régulièrement le centre et la capitale ; mais *chef militaire* des diverses bandes franques, répandues sur des territoires non unis entre eux par des liens naturels, non défendus, comme *unité*, par des frontières, mais, quoique entrecoupés par les possessions des trois autres chefs francs, ayant cependant Paris pour *quartier général*. Les premières années du règne de Childebert sont enveloppées d'épaisses ténèbres. Pendant que Thierri I[er] subjuguait la Thuringe, Childebert céda aux sollicitations d'un nommé *Arcadius*, qui l'engageait à profiter de l'absence de son frère et du bruit de sa mort, pour s'emparer de l'Auvergne. Childebert se mit à la tête d'une armée, et se rendit en Auvergne. Un épais brouillard lui dérobait la vue des pays qu'il traversait. Arrivé devant Clermont, il en trouva les portes fermées. Arcadius s'y introduisit ; mais il abandonna bientôt la conquête, en apprenant que Thierri vivait encore et se préparait à quitter la Thuringe.

Childebert marcha ensuite contre Amalaric, roi des Visigoths d'Espagne, qui avait épousé Clotilde fille de Clovis. Cette princesse, catholique comme sa mère, dont elle portait le nom, eut beaucoup à souffrir au milieu d'un peuple attaché aux idées d'Arius. Plus d'une fois elle fut insultée par les habitants de Narbonne, en se rendant à l'église réservée aux Chrétiens. Amalaric lui-même donnait l'exemple de cette persécution, en lui faisant éprouver des traitements odieux. Un jour Clotilde recueillit sur un voile le sang qui coulait de ses blessures et envoya ce voile à Childebert. Celui-ci vola au secours de sa sœur. Son armée écrasa les troupes d'Amalaric, qui s'enfuit à Narbonne, puis à Barcelone, où il fut tué par ses sujets. Childebert délivra Clotilde, pilla Narbonne et revint à Paris avec d'immenses trésors dont il enrichit le clergé.

D'accord avec ses frères, Childebert déclara la guerre à Sigismond, roi des Bourguignons, assiégea Autun, en 532, fit périr Sigismond, avec sa femme et ses enfants, et enfermer pour toujours Gondemar, qui réclamait sa succession. Le royaume des Bourguignons était mieux organisé à cette époque, que celui des Francs ; il fut pourtant détruit par ceux-ci, mais il conserva ses lois. On ne conçoit pas qu'après la lecture des contemporains, tout informes que soient leurs écrits, et surtout en présence des faits, des auteurs modernes aient écrit sérieusement des phrases comme celle-ci : « Ainsi se fondit entièrement dans l'empire français, le royaume de Bourgogne, qui avait duré plus d'un siècle. » Comme si, au vi[e] siècle, il y avait eu dans les Gaules autre chose qu'une déplorable anarchie ; comme si l'on trouvait un *empire français* là où il n'y avait que des bandes franques, plus ou moins disposées à se fixer sur le sol conquis ; comme si même enfin ces bandes avaient été unies entre elles.

Clodomir, roi à Orléans, avait été tué dans cette guerre contre les Bourguignons. Ses fils étaient confiés à Clotilde, leur aïeule et veuve de Clovis. La tendresse que cette princesse leur témoignait excita la haine de Childebert; il s'entendit avec Clotaire, son frère, et la mort des jeunes orphelins fut résolue. Les deux roi les égorgèrent sans pitié. En 543, Childebert, ligué avec Clotaire I[er], attaqua la Septimanie, la seule province que les Visigoths possédassent encore dans les Gaules. L'Espagne même devint le théâtre de leurs hostilités. Les deux rois francs s'emparèrent de Pampelune, de Calahorra, et investirent Saragosse, dont ils levèrent le siége, en considération de saint Vincent. Mais bientôt après les Visigoths triomphèrent à leur tour des Francs, et leur vendirent à prix d'or la faculté de regagner la Gaule. Childebert, croyant avoir à se plaindre de Clotaire, seconda la révolte de Chramne, fils de ce dernier, et dévasta la Champagne rémoise. Il mourut peu de temps après à Paris, en 558, ne laissant que des filles, ce qui rendit Clotaire seul roi des Français ; car la famille royale d'Austrasie se trouvait éteinte à cette époque.

C'est le premier exemple de la coutume française qui refuse aux femmes tout droit à la couronne, coutume qui ne fut jamais rédigée en loi, et qui n'avait pas besoin de l'être, parce qu'elle tirait sa force des mœurs d'une nation guerrière, qui, ne voyant dans son roi que le chef des hommes armés, ne supposait pas que des soldats pussent marcher sous la conduite d'une femme. Malgré son ambition et sa cruauté, Childebert a été loué parce qu'il fut charitable envers les pauvres, et rempli de zèle pour la religion; ce qui prouve que, si le christianisme n'avait point subitement changé le caractère des Francs, il l'adoucissait peu à peu, en leur inspirant de salutaires remords pour des actions qu'ils étaient loin de regarder comme des crimes avant d'avoir été convertis. Il ne faut pas, comme l'ont fait des écrivains légers, demander compte à la religion catholique des cruautés des rois de la première race, mais admirer l'empire que la morale chrétienne parvint à acquérir sur des barbares qui, ne connaissant d'autre

vertu que le courage, se croyaient toujours suffisamment justifiés par le succès. Childebert fut enterré dans l'église de Saint-Vincent, à laquelle on a donné depuis le nom de Saint-Germain des Prés. Ce fut sous son règne que Pépin déclara la guerre aux Frisons, et les contraignit d'embrasser la religion chrétienne. Il est possible que l'on conserve de ce prince quelques décrets, quelques chartes, mais nous n'en avons aucune connaissance.

CHILDÉRIC II, second fils de Clovis II et de Bathilde, était encore enfant lorsqu'il succéda à son père, avec ses deux frères, Clotaire III et Thierri III (656).—Tous trois portèrent indifféremment le titre de roi en Austrasie, en Neustrie et en Bourgogne; mais le maire du palais Erchinoald, qui associa au gouvernement leur mère Bathilde, ne se hâta pas d'accomplir entre eux un partage de leurs Etats. Après la mort de cet officier, Ebroïn, qui le remplaça, fut forcé par les Austrasiens de partager de nouveau la France entre deux rois et deux gouvernements particuliers; Bathilde envoya à Metz son second fils Childéric II, et les Austrasiens lui donnèrent pour tuteur le duc Wulfoald, qu'ils élurent maire du palais. Ce partage paraît s'être fait en 660, époque à laquelle Childéric n'était âgé que de huit ans. Pendant sa minorité, Wulfoald soutint l'évêque d'Autun, saint Léger, et les grands de Neustrie et de Bourgogne, contre Ebroïn, le vanquit, fit enfermer Thierri III dans le couvent de Saint-Denis, et réunit la Neustrie et la Bourgogne sous le même sceptre que l'Austrasie, 670. Childéric arrivait, à cette époque même, à l'âge d'homme. La troisième année de son règne en Neustrie, il pouvait avoir vingt et un ans, et il se livrait à toute l'intempérance, à toutes les débauches, à toutes les passions honteuses qui semblaient être alors la prérogative du trône. A la suite d'une querelle entre un évêque de Clermont et un patrice de Marseille, il fit enfermer saint Léger dans le couvent de Luxeuil, où déjà Wulfoald avait relégué Ebroïn. La haine et le mépris ne tardèrent pas à environner Childéric II (673). Tous les grands se regardèrent comme outragés par lui dans la personne de Bodilon, l'un d'eux, qu'il avait fait fustiger pour « avoir osé, » dit Velly, « lui représenter le danger d'un impôt exclusif qu'il méditait d'établir. » Bodilon, pour mieux assurer sa vengeance, s'unit à ceux qui, comme lui, avaient essuyé des injures personnelles. Une vaste conspiration se forma, à laquelle saint Léger ne fut pas étranger. Bodilon profita d'une partie de chasse dans la forêt de Livry pour tuer le roi de sa propre main, tandis que les autres massacreraient la reine Bathilde, qui était enceinte, et l'aîné de ses fils, nommé Dagobert. Le plus jeune échappa à la rage des conjurés, et fut élevé dans un monastère, pour reparaître à son tour, comme Thierry, que la mort violente de son frère fit passer de l'abbaye de Saint-Denis au trône. Saint Léger et Ebroïn sortirent également du monastère de Luxeuil et trouvèrent des partis prêts à les seconder, et le royaume dans une telle confusion, que, selon un auteur du temps, on s'attendait à la fin du monde, attente qui, du reste, ne suspendit aucune ambition. Childéric II avait à peine vingt-quatre ans, lorsqu'il fut assassiné en 673. Il fut enterré dans l'église de Saint-Vincent de Paris. Nous ne connaissons aucun recueil qui conserve par écrit les monuments de son règne.

CHILIEN, moine bénédictin du monastère d'Inis-Keltre, en Hibernie, ne nous est connu que par une Vie de sainte Brigitte, vierge écossaise. — Il l'écrivit en vers: mais il paraît, par le prologue qu'il a mis en tête de son ouvrage, que d'autres avant lui avaient travaillé sur la même matière, et qu'il avait profité de leurs mémoires. Colgon, qui, le premier, a fait imprimer la Vie de sainte Brigitte par Chilien, dit que saint Ultan avait fait un Recueil des miracles de cette sainte. Bollandus en a donné cinq vies différentes, dont la troisième est celle que Chilien composa en vers. La seconde porte le nom de Cogitosus, et elle a été imprimée parmi les anciennes leçons de Canisius; la première et la quatrième sont sans noms d'auteurs. La cinquième est de Laurent de Dunelme. Chilien écrivait vers le milieu du VIIIe siècle, et peut-être encore plus tard, puisqu'il cite la tradition des anciens sur ce qu'il rapporte de son héroïne.

CHRÉTIEN, moine de Breznauve, monastère situé près de Prague en Bohême, a écrit les Actes de sainte Ludmille et de saint Venceslas, roi et martyr. — Cet ouvrage a été publié par Balbin.

CHRÉTIEN, Saxon de naissance, s'étant consacré à Dieu dans l'abbaye de la Nouvelle-Corbie en Saxe, en fut tiré pour gouverner, en qualité de premier abbé, le monastère de Saint-Pantaléon de Cologne, où il fut envoyé avec douze religieux en 961. — Trithème nous apprend qu'il a laissé quatre volumes d'*Homélies sur les quatre Evangiles;* un *Traité du très-saint Sacrement de l'autel,* et une Collection en huit livres des plus beaux passages recueillis dans les ouvrages de saint Augustin. On ne dit point en quelle année il mourut.

CHRÉTIEN, était moine de l'Aumône, vers le milieu du XIIe siècle. —Le monastère des Blancs-Manteaux possédait un manuscrit latin contenant les visions de Chrétien, religieux de l'abbaye de l'Aumône, dans le Vendômois, au diocèse de Chartres; production dénuée de toute espèce d'intérêt, si nous en jugeons par ce qui en est rapporté dans la *Bibliothèque de Cîteaux.* Ce Chrétien est-il le même que celui dont le nom se rencontre dans le Catalogue des bienheureux du même ordre? Ce n'est point, parmi les questions oiseuses, la plus facile à résoudre. Henriquez distingue deux Chrétiens, tous deux moines de l'Aumône, l'un, simple frère convers; l'autre, prêtre, abbé de Toronet, et depuis, évêque de Toulouse. Mais le nom de Chrétien ne se lit ni dans la

liste des évêques de Toulouse, redigée par Chenu, ni dans celle des abbés de Toronet, publiée dans la *Nouvelle-Gaule chrétienne*. Nous nous bornerons à dire, d'après Hélinand, que l'auteur de ces visions naquit dans le Maine, qu'il fut moine de l'Aumône, et qu'il était contemporain de Reynal, quatrième abbé de Cîteaux, mort en 1151.

CHRÉTIEN. — Nous possédons, parmi les richesses littéraires provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Germain des Prés, un Recueil manuscrit de divers *Sermons* qui portent en titre le nom de Chrétien. — Quelques critiques ont cru que cet auteur était abbé de Saint-Père en Vallée, dans un faubourg de Chartres ; d'autres l'attribuent à Chrétien, archevêque de Mayence, mort en 1183, et qui, à ce que l'on croit, a écrit l'histoire du voyage de l'empereur Frédéric à la terre sainte. D'autres enfin assignent, avec plus de vraisemblance, ce recueil à un des deux Chrétien, moines de Clairvaux et disciples de saint Bernard, qui devinrent abbés et évêques en Hibernie, et dont il est parlé dans le chapitre 8 du second livre de la vie de ce grand docteur. Quoi qu'il en soit, il est facile de reconnaître que l'auteur de ces *Sermons* a emprunté plusieurs pensées aux OEuvres de saint Bernard.

CHRETIEN, abbé de Bonneval. — On conservait dans les bibliothèques de quelques abbayes, des sermons manuscrits d'un moine nommé Chrétien. Nous n'ajoutons point à ce nom la qualité d'abbé de Saint-Père de Chartres, parce qu'aucun abbé de ce nom n'a gouverné ce monastère. — Les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* soupçonnent que ces *Homélies* sont l'ouvrage d'un abbé de Bonneval, au diocèse de Chartres, lequel s'appelait Chrétien, et vivait en 1188.

Trithème attribue à un Chrétien, abbé de Saint-Pantaléon à Cologne, en 961, des sermons qui ne paraissent pas différer de ceux qui nous occupent. Mais il est fort probable qu'ils sont du XIIe siècle. Dom Mabillon les a trouvés reliés dans un même volume manuscrit, avec le traité *De fractione panis* par Abbandus, contemporain d'Abailard. Le même dom Mabillon a parlé de ces homélies, et dans les *Annales de l'Ordre de saint Benoît*, et dans les *Vetera analecta, sive collectio veterum aliquot scriptorum*. Au tome III de ses *Annales*, il transcrit ainsi l'intitulé de ce manuscrit, *A piæ memoriæ Christiano, quondam abbate ecclesiæ Sancti Petri Carnotensis*, et paraît en conclure qu'il y a eu un abbé de Saint-Père nommé Chrétien, mais à une époque incertaine. Dans les *Analectes*, dom Mabillon laisse presque croire que ces sermons pourraient être l'ouvrage d'un Chrétien évêque de Mayence, mort en 1183, et qui a laissé de plus une *Histoire de l'empereur Barberousse*. Le seul prétexte de cette conjecture serait que le prédicateur, en parlant de la simplicité de son style, dit qu'il n'affecte pas l'éloquence théâtrale des Français. On pourrait penser, en effet, que c'est un étranger, qui s'exprime de cette manière, si tous les manuscrits de ces sermons ne s'accordaient à les attribuer à un moine et même à un abbé, qualités qui n'ont appartenu ni au Chrétien archevêque de Mayence, décédé en 1183, ni à un autre prélat de cette même ville, également nommé Chrétien. En conséquence, Casimir Oudin croit que l'on attribuerait avec plus de probabilité les prédications dont il s'agit, à un Chrétien, moine de Clairvaux et disciple de saint Bernard. On aurait même ici à choisir entre deux personnages qui ont porté ce nom, et réuni à ces qualités, celles d'abbés et de prélats en Irlande.

Pour nous, plutôt que de chercher en Irlande ou ailleurs l'auteur de ces *Homélies*, nous aimerions mieux, ainsi que nous l'avons dit d'abord, les attribuer à Chrétien abbé de Bonneval.

CHRETIEN, moine de la Sauve-Majour, au diocèse de Bordeaux, a composé l'une des Vies de saint Géraud, fondateur de ce monastère. — Saint Géraud mourut en 1095, fut canonisé en 1197, et peu de temps après célébré par Chrétien. Celui-ci n'est connu que parce qu'on lit son nom à la tête de cette légende qui occupe sept pages dans la Collection des Bollandistes. Mabillon fait fort peu de cas de cet écrit et le déclare extrêmement inexact. Aussi les historiens ou biographes, qui ont écrit la Vie de saint Géraud n'en ont-ils fait aucun usage. Quoique Chrétien annonce qu'il écrira *Humili stylo et nudis verbis*, parce qu'il est superflu d'employer l'art à blanchir un mur resplendissant de son propre éclat, il y a néanmoins beaucoup de recherche dans son style demi-barbare. Il se plaît surtout à composer de longues périodes, et à les surcharger de mots empruntés de la Bible. *Igitur quia difficile nimis est longumque describere quanta per eum Dominus bona dignatus fuerit operari ; quanti etiam ab errore viæ malæ ad viam conversationis sanctæ et pietatem divinæ justitiæ sint conversi, paucis tamen enuntiatis, de plurimis miraculorum ejus virtutibus, quorum partem vidimus et cognovimus ea, partem quoque docuerunt nos fideles ordinis nostri patres et annuntiaverunt nobis, ut enarrentur in progenie altera, et de quibusdam perhibuerunt testimonium, et credimus eorum testimonium verum esse, ad finem de cætero duximus properandum*

Cette phrase excessive en longueur, que nous extrayons de la Préface de son ouvrage, n'inspirera pas plus le désir de le lire que de l'imiter. Toutefois il faut se rappeler à quelle époque il écrivait et lui pardonner ce défaut. Le XIIe siècle a produit des écrivains encore plus médiocres.

CHRISTODULE, patriarche d'Alexandrie, mort en 1078, a laissé des statuts qui n'ont pas encore été imprimés ; mais Renaudot en a donné des extraits dans son *Histoire des patriarches d'Alexandrie*. — Ce ne sont que des règlements de discipline. Il y est dit que personne n'entrera dans l'Eglise que déchaussé et la tête découverte; que ceux qui recevront l'Eucharistie s'abstiendront de manger du pain ordinaire jusqu'après la dernière oraison de la Messe; et qu'ils pren-

dront garde de laisser tomber de l'eau qu'on leur donne à boire après la communion, parce qu'elle est en quelque sorte sanctifiée par l'attouchement de l'Eucharistie; que les fidèles jeûneront le Carême et passeront ce temps-là dans la continence et dans des sentiments d'humilité; qu'on ne célébrera point de mariage en carême; que le jour du jeudi saint, on ne donnera point la paix à la Messe, ni le samedi saint; qu'on jeûnera tous les mercredis et vendredis de l'année, à moins que le jour de Noël ne tombe un de ces deux jours; que le baptême ne sera administré, même aux enfants, qu'à la condition qu'ils seront à jeun, excepté dans le cas de nécessité; que le prêtre qui ne se sera pas trouvé au commencement de la liturgie ne pourra monter à l'autel, ni rompre, ni même toucher de sa main le saint corps de Jésus-Christ.

CHRISTOFLE, qui succéda en 804 à Eustathe, patriarche Melquite d'Alexandrie, gouverna cette Eglise pendant trente-deux ans, c'est-à-dire, jusqu'en 836 ou 837. — Mais étant devenu paralytique sur la fin de ses jours, on lui donna pour coadjuteur un nommé Pierre, qui faisait pour lui les ordinations des évêques. Christofle fit paraître son zèle pour le culte des saintes images, dans une lettre qu'il écrivit à l'empereur Théophile, qui s'était déclaré ouvertement pour les iconoclastes. Cette lettre, qui a été imprimée dans le Recueil des origines de l'église de Constantinople, par le P. Combefis à Paris, in-4°, en 1664, est écrite, non-seulement au nom de Christofle d'Alexandrie, mais encore des patriarches d'Antioche et de Jérusalem et de quatorze cent cinquante-cinq tant évêques que clercs, qui s'intéressaient à la défense de la doctrine de l'Eglise sur le culte des images. Elle est appelée synodique, apparemment parce qu'elle fut écrite dans quelque concile. Ce témoignage de trois patriarches d'Orient, de tant d'évêques et de clercs, est une preuve bien constante de la foi des églises sur ce point. Il est parlé dans cette lettre de l'image de Jésus-Christ envoyée au roi Abgare; c'est pourquoi Constantin Porphyrogénète la cite dans son *Histoire* de la translation de cette image de la ville d'Edesse à Constantinople. On cite un manuscrit de la bibliothèque Impériale, où l'on trouve un discours ascétique et parabolique de Christofle, patriarche d'Alexandrie, sur la vie humaine. Il a été imprimé à Paris en 1608, sous le nom de Théophile d'Alexandrie, et dans le tome VIII de l'édition des OEuvres de saint Chrysostome par Saville.

CHRONOPE, évêque d'Afrique, dans la seconde moitié du IVe siècle, ne nous est connu que par une loi de l'empereur Valentinien, datée du 9 juillet 369, qui déclare que ce prélat, pour avoir mal appelé de la sentence d'un concile, serait condamné à payer l'amende généralement imposée en pareil cas; mais que, pour cette année, au lieu d'être adjugée au fisc, cette amende serait distribuée aux pauvres, et qu'on en userait de même dans toutes les autres affaires ecclésiastiques. Suivant l'opinion commune, cette amende était de cinquante livres pesant d'argent. On n'a pas d'autre connaissance de ce concile, et on ignore en quelle ville il se tint. On sait seulement qu'il était composé de soixante-dix évêques, qu'il déposa Chronope, et que ce Chronope, dont on ignore le siége, en avait appelé à un magistrat séculier nommé Claude, et de ce magistrat à un autre, contre la disposition des lois. Ce Claude était proconsul d'Afrique en 369, d'où l'on se croit autorisé à conclure que Chronope était évêque dans la même province.

CHRYSIPPE, évêque de Jérusalem. — On n'est pas assuré du temps auquel a vécu Chrysippe, prêtre, puis évêque de Jérusalem. On croit généralement que c'est dans le Ve siècle. On trouve sous son nom, dans la *Bibliothèque des Pères*, une Homélie à la louange de la vierge Marie : cet ouvrage renferme tant de choses étranges qu'il est difficile de lui accorder quelque valeur. On en peut dire autant de son panégyrique de saint Théodore martyr, et d'un certain ouvrage cité par Photius, où il raconte sur Gamaliel et Nicodème des histoires qui ne se trouvent confirmées par aucun écrivain de ce temps.

CLAUDE, ami du Pape saint Grégoire le Grand, était abbé du monastère de Classe, situé dans un des faubourgs de Ravenne. — Comme il avait souffert beaucoup de vexations de la part des évêques de cette ville, le Pape, qui savait par sa propre expérience combien il était nécessaire de pourvoir au repos des moines, défendit à l'évêque Marinien et à ses successeurs de rien diminuer des biens, terres, revenus ou titre de ce monastère, voulant, s'il survenait quelque différend entre l'église de Ravenne et l'abbaye de Classe, qu'on choisît des abbés ou d'autres arbitres craignant Dieu, pour le terminer promptement, en présence des saints Evangiles. Après plusieurs autres prescriptions nécessaires pour obvier à toutes difficultés, il assure Marinien que l'abbé Claude le verra volontiers dans son monastère, s'il est assuré que sa visite ne lui sera point à charge; mais comme son prédécesseur y avait causé de grandes dépenses, sous prétexte d'hospitalité, il dit, en général, que les évêques de Ravenne, en rendant à ce monastère des devoirs de charité, ne doivent point lui être incommodes par leurs dépenses. Il lui écrivit une seconde lettre pour lui recommander l'abbé Claude qui revenait de Rome.

Quoique le *Commentaire sur les Rois* attribué à saint Grégoire ne soit pas de lui, on ne peut toutefois douter qu'il n'ait expliqué ces livres, ni que l'abbé Claude n'ait mis par écrit ce que ce saint Pontife avait dit là-dessus; mais on voit par une lettre au sous-diacre Jean, qu'il n'est pas vraisemblable qu'il ait permis que l'écrit de Claude fût rendu public. Voici les termes de sa lettre. «Autrefois mon très-cher fils Claude a rédigé

par écrit ce qu'il m'entendait dire sur les *Proverbes*, le *Cantique*, les prophètes, les *Livres des Rois* et l'Heptateuque, et que je n'avais pu moi-même mettre par écrit à cause de mes infirmités. Son but en cela était d'empêcher que les explications que je donnais de ces livres ne se perdissent. Il les écrivit à sa façon, espérant que je les corrigerais dans mes moments de loisir; mais les ayant entendu lire par lui-même, j'ai trouvé qu'il avait altéré le sens de mes explications en beaucoup d'endroits. C'est pourquoi il est nécessaire que, toute excuse cessant, vous vous transportiez à son monastère; que vous fassiez assembler les frères, et que vous exigiez d'eux en toute vérité, qu'ils vous remettent tous ses papiers, pour nous être envoyés aussitôt. » Claude était mort alors, et on pensait à lui donner un successeur dans l'abbaye de Classe. Saint Grégoire, qui avait désaprouvé son travail de son vivant, ne voulut pas qu'il en restât de vestiges après sa mort. Ce fut dans cette même vue qu'il se fit envoyer ses papiers, après en avoir ordonné la recherche avec la dernière exactitude. Il n'est donc pas vraisemblable que les extraits que Claude avait faits des Homélies de saint Grégoire sur le Livre des Rois soient venus jusqu'à nous.

Il l'est beaucoup moins encore que le commentaire sur les Livres des Rois soit de lui; et la preuve en est sensible. Cet abbé n'avait fait qu'extraire les *Homélies* de saint Grégoire et les mettre en son style, en y faisant quelques changements qui altéraient le sens des paroles de ce Pontife. Mais l'auteur de ce Commentaire qui lui est attribué ne s'est pas borné à composer son ouvrage des paroles de saint Grégoire; il convient qu'il a puisé dans les écrits des autres anciens docteurs; que souvent il se contente de résoudre, comme ils l'ont fait, les difficultés de l'Ecriture, et qu'en beaucoup d'endroits il donne lui-même des solutions, afin que le lecteur, trouvant dans son Commentaire du vieux et du neuf, le lise sans ennui et sans dégoût. C'est un homme qui, ne trouvant point de Commentaire suivi sur le *Livres des Rois*, entreprend d'en expliquer une petite partie, et qui est épouvanté de son entreprise même, ne se sentant pas assez de forces pour les mesurer avec le travail que cette explication demandait pour y réussir. Reconnaît-on à ces traits l'abbé de Classe, qui n'avait d'autre dessein que de mettre par écrit ce qu'il avait ouï dire à saint Grégoire.

On objecte que l'auteur, à l'imitation de saint Grégoire, donne tantôt le sens littéral, tantôt le sens figuré, et tantôt le sens moral; qu'il l'imite encore dans les transpositions des termes; qu'il y désigne, comme lui, l'auteur du *Livre de l'Ecclésiastique*, sous le nom d'un *certain sage;* qu'il confond, à son exemple, Marie, sœur de Lazare, avec la femme pécheresse. Mais tout cela ne prouve rien en faveur de l'abbé de Classe; tout autre que lui a pu imiter saint Grégoire dans sa façon de commenter l'Ecriture, et épouser ses sentiments. — On objecte encore que Patérius, dans son chapitre 39 sur les *Psaumes*, cite un passage du premier chapitre de ce *Commentaire sur les Rois*. Il est vrai que ce passage a quelque ressemblance avec ce qu'on lit dans ce Commentaire, mais elle est si peu considérable, qu'on peut nier, sans risque d'être contredit, que ce passage soit tiré du *Commentaire sur les Rois*. Il faut ajouter que l'abbé Claude n'avait extrait que des explications de quelques passages des *Livres des Rois*, au lieu que le Commentaire que nous avons est suivi et sans interruption. Il est vrai que Rathérius, moine de Lobes et depuis évêque de Vérone, qui florissait vers l'an 928, cite un passage sous le nom de saint Grégoire, qui se trouve dans ce Commentaire; mais on le lit dans ses *Pastorales*, à peu près dans les mêmes termes : ainsi le témoignage de Rathérius est de peu de conséquence.

L'auteur remarque dans la Préface que, jusqu'à son temps, aucun des docteurs de l'Eglise n'avait commenté les *Livres des Rois;* d'où les plus simples concluaient qu'ils n'étaient pas susceptibles d'explications mystiques ou spirituelles, et qu'il n'y avait d'autre sens à chercher que celui de la lettre. C'est une preuve qu'il ne croyait pas que les questions sur les *Livres des Rois* imprimées sous le nom de saint Jérôme fussent de ce Père, ou du moins qu'il ne les connaissait pas. Il compte le *Ier Livre des Rois* comme le neuvième livre canonique, ce qui n'est vrai, qu'en séparant le *Livre de Ruth* de celui des *Juges*; car, en n'en faisant qu'un des deux, le *Ier Livre des Rois* devient le huitième du Canon des Ecritures. Son but est de commenter ce livre, depuis le commencement jusqu'à l'endroit où il est parlé de l'onction de David, c'est-à-dire jusqu'au verset 13 du XVIe chapitre du *Ier Livre des Rois*. Il voulait éprouver par cet essai, s'il pourrait donner des explications de tout le reste de leur histoire; mais il n'a pas été plus loin. Ainsi son Commentaire ne s'étend que sur les seize premiers chapitres du premier livre. Il manque même quelque chose dans les explications du premier chapitre, et on n'y trouve point celle du nom d'Helcana.

Il n'y a pas plus de raison, et peut-être y a-t-il moins de raison encore de donner le *Commentaire sur le Cantique des cantiques* à Claude, abbé de Classe, que le *Commentaire sur le Ier Livre des Rois*. Il n'avait, au rapport de saint Grégoire, mis par écrit que quelques-unes de ses explications sur ce livre, au lieu que l'auteur s'est expliqué tout entier dans le Commentaire dont nous parlons. Il est plus naturel de l'attribuer à saint Grégoire lui-même, puisque saint Ildephonse lui en donne un sur le *Cantique*, et que le passage que Patérius en a cité s'y trouve dans les mêmes termes. (On peut voir à l'article que nous avons consacré à l'analyse des œuvres de ce grand Pontife, dans le tome II du *Dictionnaire de Patrologie*,

les raisons qui nous ont déterminé, après bien d'autres critiques, à lui attribuer en effet ce Commentaire.) C'est à regret que nous enlevons au pieux abbé de Classe les honneurs de travaux que nous lui croyons faussement attribués. Quoique de toutes les explications qu'il écrivit, en écoutant parler saint Grégoire, nous pensions qu'il ne nous reste rien, cependant nous n'avons pas cru devoir passer son nom sous silence, puisque nous avions au moins une œuvre importante, quoique anonyme, à laquelle il nous était permis de le rattacher. Ce Commentaire se trouve imprimé dans toutes les *Bibliothèques des Pères*, parmi ceux de saint Grégoire le Grand.

CLOTAIRE II, fils de Chilpéric, roi de Neustrie, et de Frédégonde, était à peine âgé de quatre mois à la mort de son père, arrivée en 585. — Frédégonde se mit avec lui sous la protection des Bourguignons et de Gontran, leur roi, qui fut reçu sans difficulté dans Paris. Des désordres et des guerres continuelles, résultat inévitable de la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut, déchiraient le pays. Clotaire fut longtemps trop jeune pour jouer un rôle dans ces tristes événements.

Gontran s'était reconcilié avec Frédégonde, et venait de tenir Clotaire sur les fonts Baptismaux, lorsqu'il mourut, en 593. Comme il ne laissait pas de fils, Childebert II, roi d'Austrasie, prit possession de la Bourgogne, et songea même à dépouiller de la Neustrie son cousin Clotaire; mais Landry, maire du palais, battit ses troupes, et mourut lui-même en 596. Alors les trois royaumes, entre lesquels la nation des Francs était partagée, eurent pour chefs trois enfants, et l'autorité royale fut envahie par les grands et les maires du palais. Clotaire II, roi de Neustrie, sortait à peine de sa onzième année; Théodebert, fils aîné de Childebert fut reconnu par l'Austrasie, à l'âge de dix ans au plus; Thierri II, son second fils, âgé de moins de neuf ans, fut proclamé roi de Bourgogne. La guerre éclata entre ces deux rois mineurs, ou plutôt entre Frédégonde et Brunehaut. Frédégonde rentra dans Paris avec son fils, en 597, et y mourut au bout d'une année. Thierri, voulant venger sa mère Brunehaut, qui avait été chassée d'Austrasie, proposa à Clotaire II une alliance contre son frère Théodebert, qu'il fit massacrer; il menaçait Clotaire lui-même lorsqu'il mourut subitement en 613. Brunehaut voulut faire couronner Sigebert, l'aîné des fils de Thierri, et l'envoya en Thuringe avec Warnachaire, maire du palais, pour soulever les nations Germaniques; mais Warnachaire se concerta avec tous les ennemis de la vieille reine pour la perdre. La bataille de Châlons-sur-Marne fut décisive, et termina la guerre civile. Brunehaut et tous ses petits enfants tombèrent au pouvoir de Clotaire. Celui-ci donna l'essor à toute sa haine, en voyant sa prisonnière. Il la livra à mille tourments, puis la fit attacher à la queue d'un cheval indompté, et les lambeaux du royal cadavre souillèrent les champs.

Dès lors Clotaire II régna seul sur toute la nation Française, et celle-ci se reposa des guerres civiles qui l'avaient si longtemps agitée. Les trois royaumes qui obéissaient à Clotaire avaient chacun leur maire du palais. Gondoland avait succédé à Landry dans la Neustrie, Warnachaire gouvernait la Bourgogne, et Raden l'Austrasie : tous trois, au lieu de lutter contre Clotaire, paraissent s'être plutôt attachés à le seconder dans le projet de ramener à l'obéissance les grands, qui exerçaient tout pouvoir dans les provinces.

Clotaire II réunissait probablement chaque année les comices du royaume, auxquels appartenait le pouvoir législatif. Il nous reste une seule de ces ordonnances connue sous le nom de *Constitution perpétuelle*, et publiée à Paris dans la trente et unième année de son règne, c'est-à-dire, en 614. Elle est revêtue de l'autorité des prélats de son royaume et des autres grands, *optimates et fideles*, rassemblés en concile, et elle est en effet signée par soixante-dix-neuf évêques des Gaules. Aucun concile national n'en avait encore réuni un aussi grand nombre. Cette ordonnance, à plusieurs égards, restreint l'autorité royale; elle garantit le droit du peuple à l'élection de ses évêques; elle empêche que l'on ne donne à ceux-ci des successeurs de leur vivant; elle soustrait toutes les personnes ecclésiastiques à la juridiction des officiers royaux ; elle met un terme aux exactions qu'éprouvaient les provinces par la création de nouveaux impôts; et elle prononce l'abolition de tout tribut introduit dans les trois royaumes depuis la mort des rois Gontran, Chilpéric et Sigebert; enfin elle ordonne la restitution de toutes les confiscations qui avaient été la conséquence de la guerre civile.

On a peu de notions sur le caractère et le règne de Clotaire II. En 617, il remit aux Isambards un tribut auquel ils s'étaient soumis; en 622, il associa au pouvoir son fils Dagobert, et lui céda l'Austrasie. Il mourut en 628, après un règne de quarante-cinq ans en Neustrie, et de seize ans en Bourgogne. Par la constitution dont nous avons parlé, et par plusieurs autres actes royaux, il mérita les titres de grand et de débonnaire, qui ne lui ont été contestés depuis que par des écrivains qui n'ont tenu compte ni des circonstances, ni des mœurs, ni des événements sous lesquels les rois, plus que tous autres, sont obligés de fléchir.

Sa Constitution perpétuelle a été reproduite dans le *Cours complet de Patrologie*.

CLOTAIRE III, l'aîné des fils de Clovis II, eut en partage les royaumes de Neustrie et de Bourgogne, et commença à régner en 655. Son frère Childéric eut le royaume d'Austrasie; Thierri, qui était encore au berceau, ne reçut aucune part dans l'héritage de son père; et comme Clotaire et Chil-

déric se trouvaient trop jeunes pour agir par eux-mêmes, il est évident que cette violation des lois constitutionnelles fut l'ouvrage des seigneurs, qui voyaient dans la réunion des royaumes un moyen assuré d'arriver à l'indépendance, à laquelle ils tendaient tous. En effet, la Neustrie et la Bourgogne pouvaient bien être gouvernées par le même prince, mais sans cesser de faire des Etats séparés. Or, dans les royaumes que le monarque n'habitait pas, la puissance restait entière au maire du palais, élu par les grands, et conséquemment obligé de servir leurs prétentions, pour s'en faire un appui contre l'autorité légitime. C'est ainsi que se préparait de loin le morcellement de la France en autant de petites souverainetés qu'on y pouvait compter de châteaux, morcellement qu'on a pris l'habitude de désigner sous le nom de *régime féodal*, quoiqu'il ne soit réellement que la dégénération de la vraie féodalité. La reine Bathilde, mère des trois héritiers de Clovis II, dut voir avec chagrin l'injustice commise à l'égard du plus jeune de ses fils. Elle ne put l'empêcher, malgré l'ascendant que lui donnaient ses vertus, et cela prouve en faveur des historiens qui ont annoncé qu'elle fut obligée, quelques années après, de quitter la cour, contre ceux qui pensent que sa retraite fut volontaire et uniquement déterminée par sa piété. Bathilde, avec l'assistance des évêques, maintint pendant dix ans les Etats de Clotaire III sans troubles; elle diminua les charges publiques, abolit de vieilles coutumes qui perpétuaient l'usage des esclaves parmi les Français chrétiens, fit le bien avec persévérance, au milieu d'une cour que la minorité du roi disposait aux factions; et, surtout, elle contraignit le maire du palais, Ebroïn, à cacher sous les plus séduisants dehors son ambition, sa cruauté et son avarice; mais cet homme étonnant, par les ressources de son génie et sa prodigieuse activité, sut la réduire elle-même à quitter le gouvernement et à se retirer dans un monastère, en lui laissant l'honneur d'une démarche sur laquelle elle n'était plus libre d'hésiter. Dès ce moment, il gouverna en maître jusqu'à la mort de Clotaire III, qui arriva peu d'années après la retraite de sa mère. Ce prince n'avait pas d'enfants; mais on remarque qu'il était en âge d'en avoir, puisqu'il touchait à sa dix-huitième année lorsqu'il mourut. Cette observation est d'autant plus importante, qu'Ebroïn lui supposa un fils, au moins pendant quelque temps. On peut se faire une idée du singulier état où plusieurs minorités avaient réduit la famille royale, puisqu'on osa impunément supposer un fils à Clotaire III, qui n'avait jamais cessé de vivre au milieu de ses sujets, et peut-être même d'habiter sa capitale. D'après cela, on concevra aisément comment on ignore l'époque précise de la mort de ce prince, placée par quelques chroniqueurs en 670.

On a sous son nom quelques édits et ordonnances enfouis dans les Cartulaires de nos anciens rois, et reproduits dans le *Cours complet de Patrologie* de M. l'abbé Migne, tome LXXXVII.

CLOVIS I[er]. — Vers le milieu du v[e] siècle, le vaste champ de la Gaule romaine, déjà sillonné de tous côtés par les invasions des peuples septentrionaux, était dominé, comme par une colline menaçante, par la Germanie, où se formaient d'incessantes avalanches de Barbares. Les Burgunds ou Bourguignons, reconnaissant pour chefs Gundebald et Gundeghésil, étaient maîtres des régions comprises entre la haute Loire, l'Helvétie occidentale et les cantons provençaux au nord de la Durance. Allerik II, avec ses Visigoths, occupait presque toute l'Aquitaine et les contrées adjacentes jusqu'au delà des Pyrénées. La vieille race kimrique, demeurée libre et reine en Bretagne, défendait vaillamment sa frontière; enfin les Ripe-wares, ou Arbarikes du Nord, jouissaient en paix de quelques campagnes à l'ouest de Soissons, sous l'autorité apparente du patrice de cette cité, Syagrius. Au milieu de ces divers conquérants s'étendait, comme une vallée, le reste des provinces gauloises, affaissées sous les derniers débris de la domination romaine.

C'est dans cet espace, encore vide de Barbares, que le Dieu des nations précipita Chlodewig, koning de quinze ans, nouvellement élevé sur le pavois par la tribu des Francs Saliens. Clovis ou Chlodewig, de la famille des Mérovingiens, naquit en 466, de Chilpéric et de Bazine, et succéda à son père en 481. Le jeune chef se lança sur la pente que nous avons indiquée avec la rapidité d'un torrent, remplit le lit creusé devant lui, et bientôt, minant les trônes mal établis qui lui faisaient obstacle, il alla chercher jusqu'aux pieds des Alpes et des Pyrénées les vraies limites de la France. Pour entrer dans la Gaule, cependant, Chlodewig avait une première barrière à franchir : celle des diverses tribus de Francs, échelonnés, depuis près d'un demi-siècle, sur l'une et l'autre rive du Rhin. Chlodewig n'usa pas ses forces à les vaincre : il aima mieux grossir son armée de leurs levées, et il entraîna dans sa course Regheneher, Hereric et Sighebert, koning de Cologne, où, grâces à Dieu, l'armée française passa le Rhin librement. De là elle s'enfonça dans les Ardennes, puis s'abattit, comme un oiseau de proie, sur les provinces romaines. Soissons, résidence de Syagrius, devint la première conquête et la première station de Chlodewig. Mais nous ne suivrons pas le chef franc dans les détails de son invasion; ce serait l'ouvrage de l'histoire, et le nôtre doit se borner à envisager rapidement les actes et les circonstances qui firent de Chlodewig le fondateur du royaume de France.

Or l'événement dominant de sa carrière politique, c'est son baptême, préparé par son mariage avec une princesse catholique, et décidé dans les champs de Tolbiac. On sait comment Aurélien, noble gallo-romain, devenu leude du koning des Francs, fut député

vers Gundebald pour lui demander sa nièce Clothilde; comment le roi bourguignon, effrayé de voir s'allier à ce hardi guerrier une jeune fille dont il avait assassiné le père, consentit à la laisser partir, pour se rétracter bientôt après, et comment Clothilde, prévoyant son irrésolution, échappa aux gardes envoyés à sa poursuite, presque aussitôt après son départ. Devenue reine des Francs, la noble bourguignonne n'oublia rien, sans doute, pour convertir l'esprit du roi barbare à la religion catholique. Elle lui montra le Dieu des Chrétiens se servant de lui, comme d'un instrument, pour châtier les nations ariennes; elle lui fit sentir les avantages qu'il y aurait à s'allier aux Catholiques, pour former dans les Gaules une domination stable; elle lui fit comprendre que Chlodewig idolâtre ne serait jamais qu'un ennemi barbare aux yeux des populations romaines, tandis que Chlodewig Catholique deviendrait le sauveur de ces peuples, opprimés sous des étrangers hérétiques. Ces insinuations, déposées dans le cœur de Chlodewig, ne tardèrent pas à porter leurs fruits; personne n'ignore à quelle occasion.

La route tracée par les Francs, au sein de la Gaule, était restée ouverte aux Barbares du Nord; une puissante troupe d'Allemands, grossie d'un grand nombre de Suèves, s'y élança vers 495. Cette masse redoutable vint, comme les Francs, passer le Rhin à Cologne et disputer à Chlodewig le prix de ses rapides exploits. Les deux armées se rencontrèrent à Tolbiac, ou Tulpick, ou Zulpick, dans le duché de Juliers, Barbares contre Barbares, avec même amour de rapine, mêmes habitudes guerrières, même valeur. La bataille dura longtemps, et longtemps le sang versé de part et d'autre parut d'un poids égal au Dieu qui décide les victoires. Enfin une blessure qui arracha Sighebert, au fort de l'action, donna de l'avantage aux Allemands. Chlodewig vit chanceler ses soldats et sa fortune, et soudain, abandonnant ses dieux qui paraissaient l'abandonner : « Christ, » s'écria-t-il en se jetant à genoux, « Dieu de Clothilde, j'invoque avec foi ton secours; fais-moi triompher de ces ennemis, et je croirai en toi, et je me ferai baptiser en ton nom. » Les Austrasiens répètent le serment de leur chef, et voici qu'aussitôt les Francs retournent au combat. Le nom du Christ protége ses nouveaux défenseurs, et les Allemands, vaincus, courent chercher au delà du Rhin le siége d'un autre empire; celui de la Gaule appartient désormais aux Francs.

Chlodewig traversa le Rhin et le Mein à la suite de l'armée vaincue, et il en poursuivit les débris jusqu'aux pieds des Alpes Rhétiennes. Tout le pays compris entre le Mein, le Danube, les montagnes de Bohême et le Tyrol, devint le fruit d'une bataille, d'une victoire, solde d'une prière. Au retour, Clothilde et le saint évêque Remy attendaient Chlodewig à Reims, pour lui demander l'accomplissement de son vœu solennel. Chlodewig convoqua ses Francs, leur expliqua le dessein qu'il avait de recevoir le baptême, et leur demanda s'ils voulaient aussi échanger leurs idoles sauvages contre le Dieu des temples romains. « Oui, » s'écria-t-on de toutes parts, « nous rejetons les dieux mortels, nous reconnaissons le Dieu de Remy. » Et, de ce jour, la race franque devint le plus ferme soutien de l'Eglise.

Pour concevoir l'importance de cet événement, il faut essayer de se représenter quel était, au moment où il s'accomplit, l'état moral des Gaules. L'empire romain avait fui dans l'Orient; la Gaule, ainsi que l'Espagne et les autres provinces de l'Ouest, dénuées désormais de l'appui de Rome, et privées, par suite du système proconsulaire des Romains, de forces militaires qui lui fussent propres, se trouvaient, depuis la chute de la métropole, à la merci du premier envahisseur; mais une société civilisée (et l'on sait de quel éclat brillait celle du IVe siècle) ne s'éteint pas subitement au souffle de la conquête. Aussi, devant la force brutale et toute guerrière des Barbares, la société romaine, lettrée, éloquente, souple et religieuse, se maintint vivante, debout, luttant de force morale et de pensée contre les forces armées du Nord. Il importait peu, sans doute, à cette société défaite, que ce fût telle ou telle race étrangère qui pesât sur elle, pourvu que cette race, satisfaite de ravir aux vaincus la terre et le pouvoir matériel, leur laissât du moins la liberté de culte et de pensée. Mais, en Gaule, les Visigoths et les Burgunds n'eurent pas ce ménagement. A peine assis sur leurs conquêtes, ils se mêlèrent de querelles philosophiques, embrassèrent l'hérésie d'Arius, et persécutèrent le reste de cette société religieuse, où le catholicisme dominait : de là leur chute. A peine les évêques catholiques de l'est et du midi des Gaules virent-ils le chef des Francs converti à la foi de leur Eglise, qu'ils usèrent de leur influence pour faciliter l'extension de ses conquêtes; et Chlodewig, au sortir de Reims, trouva toutes les voies aplanies. Les Armorikes vaincus et réduits; Gundebald détrôné, restitué, soulevé de nouveau, de nouveau resserré dans ses limites; l'Aquitaine conquise et conservée malgré la défaite de Carcassonne, prouvent assez que les Francs n'éprouvèrent pas d'obstacle sérieux de la part des Gallo-Romains, et que leurs plus redoutables ennemis furent les tribus de la Germanie. Aussi, après la défaite d'Alarik, Chlodewig abandonna-t-il Soissons, trop rapproché de la frontière du nord, et vint-il établir sa principale force à Paris, c'est-à-dire au centre des provinces toutes romaines.

Lorsque Chlodewig marchait contre Alarik, il reçut d'Anastase Dicore, empereur des Grecs, une couronne et le titre d'auguste, de consul, de patrice. Il en revêtit solennellement les insignes dans l'église de Saint-Martin, à Tours, et cette cérémonie, sans importance apparente, contribua puissamment à lui rendre plus amie la masse

de la population. Les Gallo-Romains, le voyant combattre les Barbares, décoré du costume d'un patrice romain, crurent presque recouvrer leur splendeur, et lui décernèrent volontiers le titre de libérateur des Gaules. A dater de ce jour, commencèrent réellement la nation et le royaume des Francs, et parmi eux, les fils de Chlodewig jouirent du premier rang jusqu'à ce qu'une nouvelle recrue de Francs-Austrasiens vînt redresser, sous les pieds de Charlemagne, le trône où les princes Saliens s'étaient lâchement endormis.

Maintenant, à qui doit-on faire honneur de cette grande fondation? Selon nous, entièrement aux circonstances providentielles; Chlodewig en fut le docile instrument, mais rien de plus, et les historiens qui veulent découvrir en lui l'esprit d'un profond politique, nous semblent tomber dans l'erreur. Sans doute, ce koning fut homme de tête; mais tout, dans sa conduite, décèle plutôt le bon sens, prompt à profiter des occasions, que le génie habile à les créer. De quoi le loue-t-on, en effet? On admire sa diplomatie, parce qu'après avoir vaincu deux fois Gundebald, reconnaissant que la race burgunde se trouvait sans force et sans appui, tandis que la race visigothe, aidée de Théodérick, offrait une rivale redoutable, il tourna ses armes contre celle-ci, pour lui faire vider le sol français. Certes, le moindre de ses conseillers pouvait lui indiquer la nécessité d'une pareille conduite. Cette nécessité était même si bien comprise, par l'ensemble de la situation, que la guerre contre les Visigoths fut le premier acte politique entrepris en commun par les populations Gauloise et Franque Les Romains mêmes y prirent une part active; mais quelle en fût la raison véritable? C'est que les évêques se firent les instigateurs de cette guerre, ou si l'on veut de cette ébauche de *croisade* contre une race tout arienne. Quant à Chlodewig, il se contenta d'assembler ses tribus au Champ-de-Mars et de leur dire: « Il me déplaît que ces Visigoths ariens possèdent une partie des Gaules; marchons, avec l'aide de Dieu, et, après les avoir vaincus, emparons-nous de leur pays. » Il s'agissait de pillage: les Francs n'eurent qu'une voix pour la guerre; mais Chlodewig sut bien d'où venait la véritable force de son expédition, et pour récompenser l'Eglise de l'appui qu'elle lui prêta, et de la levée faite sous son influence, il commença sur le mont Lucotius, aujourd'hui montagne Sainte-Geneviève, une basilique dédiée à saint Pierre et à saint Paul.

Lorsque la bataille de Vouillé eut décidé de son triomphe et proclamé la suprématie des Francs, Chlodewig, au lieu d'abattre les plus dominants d'entre les vaincus, prit le soin cruel de se défaire par le meurtre des principaux de la race victorieuse. Sighebert, koning de Cologne, et Chloderic, son fils; Héreric, chef aussi d'une tribu de Francs; Regheneher, établi à Cambray; Richer, son frère; Reghener, koning du Mans, furent successivement égorgés; tandis que Syagrius, commandant de Soissons, est presque le seul exemple d'un Gallo-Romain considérable, mis à mort par Chlodewig. On a présenté cette politique comme la marque d'une haute habileté; on oublie encore en cela que la marche de Chlodewig était forcée. La bataille de Tolbiac, et, précédemment l'invasion de Bazin, roi de Thuringe, en 491, ne lui avaient que trop appris d'où venaient les véritables ennemis. En outre, les Gallo-Romains vaincus, soumis, résignés, ne devaient plus lui porter ombrage; les principaux chefs de sa propre race, au contraire, pouvaient lui disputer le domaine. Enfin, ne tirant sa puissance que du commandement de ses Francs, il devait chercher à réunir sous sa main toutes les tribus éparses sous différents konings. La difficulté n'était donc pas, je le répète, dans la conception de cette politique, que la haine seule des vaincus, déjà glissée autour de son trône, pouvait lui souffler perfidement; elle eût été dans une exécution courageuse et juste. Celle-là, Chlodewig ne l'essaya même pas; il préféra la hache et le poignard, faciles à manier contre des parents sans défiance.

Enfin, la rédaction de la loi Salique ressortait également du mouvement général de l'époque. Lorsque le code Théodosien commençait d'être en vigueur, que l'empire recueillait de tous côtés les lois romaines et barbares, que les Francs Ripe-Weres jouissaient d'un droit constant, sinon encore promulgué; que Gundebald venait de faire écrire le code de sa loi Burgunde, Chlodewig conquérant paisible de vastes et riches provinces, pouvait-il refuser à ses compagnons d'armes l'honneur de rédiger leur loi nationale?

Chlodewig eut deux mérites incontestables, d'où découla toute sa fortune. D'abord, il fut brave, actif et volontaire, comme un digne chef de Francs, et ces vertus guerrières lui concilièrent l'attachement de ses leudes. Ensuite, après Tolbiac, il fut le seul roi catholique d'Orient et d'Occident, et cet avantage tout providentiel lui valut l'appui de la société religieuse gallo-romaine, le titre de libérateur, et, par suite, la stabilité de son règne.

Rien ne complète mieux la vie de Chlodewig, que le concile, tenu à Orléans, en 511, car ce concile fut une sorte de réalisation des conventions tacites passées depuis Tolbiac, entre le monarque Franc et le clergé. Déjà Chlodewig, bien convaincu de ce qu'il devait au pouvoir ecclésiastique, avait fait bâtir plusieurs églises et les avait dotées richement. Hincmar nous apprend « qu'il avait fait don à l'église de Reims, d'autant de terres que saint Rémi pourrait en parcourir à cheval, pendant qu'il prendrait son sommeil du midi. » Selon la charte de fondation de Réomans, « il avait aussi donné à ce monastère toutes les terres dont saint Jean, son fondateur, pourrait faire le tour dans une journée, monté sur son âne. » Dans le concile d'Orléans, il fit au clergé plus que de grandes libéralités: il lui concéda des

droits, parmi lesquels le principal fut le droit d'asile accordé aux églises. En échange, les évêques lui assurèrent les droits de régale, et, pour obtenir l'agrément du Saint-Siége, Chlodewig fit don au Pape Symmaque de la couronne, à lui envoyée par Anastase Dicore, couronne qui forma depuis la première de la tiare.

Après ce concile, la mission de Chlodewig se trouva remplie; il n'avait plus de parents à détruire, plus d'ennemi puissant à vaincre, il avait cessé d'être Koning Franc pour commencer d'être roi de France ; enfin il venait de jeter les bases d'un contrat politique, entre sa tribu guerrière et la société gallo-romaine, représentée par le clergé. C'en était assez d'une telle œuvre pour un chef barbare, si nouvellement sorti de ses forêts. Il expira le 7 novembre 511, à l'âge de 45 ans, et après trente années de règne.

L'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qu'il avait fait bâtir, comme nous l'avons dit, lui servit de sépulture, ainsi qu'à Chlotilde, la pieuse reine. Depuis, ces tombes royales ont disparu, et dans le temple qu'elles occupaient, une seule tombe est restée, celle d'une toute jeune fille, d'une simple bergère, sainte Geneviève, patronne de Paris. C'est en face de ce tombeau, qui nous rappelle le souvenir si doux de notre naissance au christianisme, qu'un martyr d'hier, victime d'un lâche assassinat, inouï jusqu'à ce jour dans les annales de la France, monseigneur Marie-Dominique-Auguste Sibour, de sainte et vénérée mémoire, a voulu que son cœur fût déposé.

En dehors de la loi salique, dont il ordonna la rédaction, et de quelques dispositions du concile d'Orléans, dont nous avons indiqué les causes, il ne nous reste de Clovis qu'un seul diplôme authentique, daté de l'an 510, dans lequel il se qualifie de Francorum Rex, *vir inluster*. On le trouve dans le *Diplomata ad res Francicas spectantia*, 1791, in-folio, page 14, n° 6, et dans le *Cours complet de Patrologie* de M. l'abbé Migne.

CLOVIS II, second fils de Dagobert, hérita pour sa part des royaumes de Neustrie et de Bourgogne. — Comme il était encore enfant lorsque son père mourut, en 638, la reine Nantilde, sa mère, devint régente, et le soin du gouvernement fut confié d'abord à Ega, puis à Archambaud, tous deux successivement maires du palais. Pépin le Vieux jouissait du même titre et gouvernait le royaume d'Austrasie pendant la minorité de Sigebert, frère de Clovis II. Les Bourguignons qui, depuis Clotaire II, avaient commencé à avoir un maire du palais, exigèrent on ne sait trop sous quel prétexte, surtout en présence d'une régence, le rétablissement de cette charge. Ainsi, ils furent cause que la France entière se trouva soumise au pouvoir de ces tuteurs de rois, d'autant plus dangereux qu'ils commandaient l'armée, qu'ils étaient élus par les grands, et que leur naissance ou les alliances qu'ils contractaient les rapprochaient encore du trône. C'est ce que l'on vit, en effet, lorsque la reine Nantilde, après avoir fait obtenir la mairie du palais pour le royaume de Bourgogne à Flaocat, autrement appelé Flavade, seigneur qui lui était fort attaché, elle lui donna sa nièce en mariage. Malgré cela cependant, Nantilde vécut trop peu pour le bonheur de la France; son ascendant était assez fort pour contenir les prétentions, toujours si actives pendant les minorités, surtout à une époque où l'obéissance n'était pas dans les mœurs de la nation française. Elle donna une grande preuve de sa justice en consentant, sur la demande des seigneurs d'Austrasie, à partager également les trésors du roi défunt entre les deux fils qu'il avait laissés; car les trésors d'un monarque de la première race étaient un des plus forts moyens de sa puissance, et Nantilde qui ne gouvernait que les Etats de Clovis II, eut assez de générosité pour se dessaisir de la moitié des richesses de Dagobert, en faveur de Sigebert, sur les Etats duquel elle n'avait aucune influence, puisqu'il n'était pas son fils.

Le désordre qui règne dans les chroniques de ce temps annonce la confusion qui s'était introduite dans le royaume. On n'y tient plus compte des faits qui intéressent la gloire de la France; à peine prend-on soin de marquer les dates que l'histoire réclame, à défaut d'autres renseignements; on ne sait des rois que leur nom; leur autorité appartient au plus habile, et les mêmes hommes sont loués ou condamnés avec si peu de mesure qu'il est impossible de prononcer aujourd'hui sur la probabilité des accusations et sur la valeur des éloges. Tout ce qu'on sait de Clovis II, c'est que les révolutions contre la famille royale d'Austrasie le rendirent seul possesseur de l'héritage du grand Clovis; qu'après avoir prodigué des trésors pour nourrir les pauvres dans un temps de famine, il employa au même usage les lames d'argent dont le roi Dagobert avait couvert le faîte de l'abbaye de Saint-Denis, ce qui, suivant quelques historiens, en le faisant chérir du peuple, indisposa fort les moines contre lui. Il épousa Bathilde, jeune anglaise d'une grande beauté, enlevée par des pirates, et vendue comme esclave à Archambaud, son maire du palais; mais sujet à de fréquentes convulsions qui affaiblissaient son esprit, il mourut en 655, âgé de 22 ou 23 ans, laissant trois fils mineurs, Clotaire III, Childeric II et Thierri, ce dernier encore au berceau. Il passe pour être le premier roi de France qui se soit servi d'une voiture, jusque-là réservée aux reines, et dont Boileau a si bien représenté la marche dans ces vers :

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.

Il ne serait pas extraordinaire que Clovis II, dont la santé était faible, se fût servi de cet équipage dans un temps où l'on n'en connaissait pas d'autres ; car ce n'est pas pour s'être fait traîner lentement par des bœufs que ce prince a été déclaré fainéant, mais pour s'être montré en voiture, à une

époque où les rois ne paraissaient en public qu'à cheval.

On a de lui quelques chartes qui nous ont été conservées dans le recueil de celles de son père et des autres rois de la même époque, et reproduites par M. Migne dans son *Cours complet de Patrologie*, t. LXXVII.

COLLUTHE, chef de la secte qui porte son nom, était prêtre d'Alexandrie, et chargé du soin d'une des églises de cette ville. — Il s'était séparé de la communion de saint Alexandre, son évêque, sous le faux prétexte que celui-ci n'avait pas agi avec assez de vigueur contre Arius, et il tenait des assemblées à part. Il ajouta bientôt l'hérésie au schisme, en enseignant que Dieu n'est point auteur des maux qui affligent les hommes. Enfin, quoiqu'il ne fût nullement revêtu du caractère épiscopal, il eut la témérité d'ordonner des prêtres, entre autres le fameux Ischyras, l'un des accusateurs les plus acharnés de saint Athanase. Le concile, assemblé à Alexandrie en 324, pour apaiser les troubles qu'y causait l'arianisme, se moquant de son épiscopat imaginaire, le fit rentrer dans son état de prêtre, et obligea tous ceux à qui il avait imposé les mains, à reprendre le rang qu'ils avaient auparavant, permettant toutefois qu'ils fussent admis, en cette qualité à la communion de l'Eglise. Ainsi le schisme de Colluthe fut étouffé presque dès sa naissance. On trouve néanmoins, qu'en 335, quelques Colluthiens se joignirent avec les Méléciens et les Ariens contre la foi catholique, et particulièrement contre saint Athanase, un de ses plus grands défenseurs.

COMNÈNE (Manuel), quatrième fils de l'empereur Jean Comnène, fut désigné par ce prince pour lui succéder au préjudice de son frère aîné, Isaac Comnène. — Monté sur le trône en 1143, il y resta jusqu'à sa mort arrivée en 1180, après un règne orageux, tout rempli de grands événements, mais qui durent hâter l'épuisement des forces de l'empire. La bravoure et l'activité de Manuel l'ont mis au rang des grands guerriers, mais ses mœurs dissolues, sa politique tortueuse, ses tristes et puériles hérésies en fait de religion, sa présomption et son entêtement dans ces matières délicates, enfin ses exactions et son imprévoyance dans ses expéditions comme dans ses traités ne permettent pas de le ranger au nombre des grands princes. Son fils Alexis II lui succéda.

Manuel Comnène n'est mis au nombre des auteurs ecclésiastiques que pour avoir essayé de terminer les difficultés qui existaient depuis longtemps sur les matières de religion entre les deux Eglises, grecque et latine. En 1166, il envoya à Rome Jourdain, fils de Robert, prince de Capoue, qu'il avait honoré du titre de Sébaste, offrir au Pape Alexandre III, du secours contre la persécution injuste que lui faisait souffrir l'empereur Frédéric. Jourdain avait pour mission en même temps d'assurer le Pape que Manuel était dans le dessein de réunir les deux Eglises, comme elles l'avaient été dans la meilleure antiquité, et de soumettre à l'Eglise romaine, non-seulement Rome, mais l'Italie tout entière. En reconnaissance de services aussi importants, Manuel se contentait de faire demander au Pape la couronne impériale, qui, disait-il, lui appartenait de droit, et non pas à ce prince allemand nommé Frédéric. En conséquence de cette démarche et de ces propositions, le Pape Alexandre III jugea à propos, de l'avis des cardinaux, d'envoyer à l'empereur Manuel, pour s'entendre avec lui, l'évêque d'Ostie, le cardinal de Saint-Jean et Saint-Paul, avec le Sébaste Jourdain. Cinnam, auteur du temps, dit qu'encore que plusieurs rois désapprouvassent la conduite de Frédéric envers le Pape Alexandre III, Manuel Comnène est le seul prince qui l'ait aidé de ses trésors et qui se soit imposé divers sacrifices que la politique lui suggérait pour le rétablir sur le trône apostolique.

Le même écrivain rapporte de longs fragments d'une lettre de Manuel Comnène à l'empereur Conrad dans laquelle il dit que les Grecs et les Latins ne professaient qu'une même religion et une même foi; ce qui autorise à conclure que ce prince ne pensait pas que les questions agitées entre eux pussent attaquer la substance de la foi. Sa lettre à Guillaume, roi de Sicile, regarde les Grecs que ce prince retenait captifs.

Au mois de mars de l'an 1166, l'empereur Manuel publia une constitution qui réglait les fêtes, pendant lesquelles les tribunaux devaient s'abstenir de siéger, distinguant les fêtes de premier ordre, où toute audience était absolument suspendue, de celles du second ordre, où il était permis de rendre la justice avant et après le service divin. Parmi les fêtes indiquées dans cette constitution, il y en a que l'Eglise latine ne célébrait pas encore, mais qu'elle a reçues depuis, savoir : la Présentation de la sainte Vierge, le 21 novembre ; la Conception, le 8 décembre ; la fête de sainte Anne, le 25 de juillet, et la Transfiguration de Notre-Seigneur le 6 août. Les Grecs célébraient aussi la Conception de saint Jean-Baptiste, le 23 de septembre, en quoi ils n'ont pas été imités par les Latins.

On a encore du même empereur une Bulle d'or appelée *médicinale*, parce qu'elle remédie aux plaies qu'avaient eu à souffrir, et dans leurs titres et dans leurs droits, les Eglises, soit épiscopales, soit métropolitaines, même celles de Constantinople et des monastères. Cette bulle est de l'an 1148. Sa constitution, ou novelle, comme on disait alors, réglant les jours de vacances pour les tribuaux, est du mois de mars 1166. Ce prince publia au mois d'avril de la même année un édit sur les homicides volontaires; un autre du même mois et de la même époque, qui casse et annule les mariages contractés dans le septième degré de parenté; et un troisième daté aussi du mois de mars, encore de la même année, qui concerne les juges, les avocats et tout ce qui a rapport aux jugements du barreau. Nous parlerons

en son lieu de la légation que remplit Théorien, au nom de ce prince, auprès du Catholique ou patriarche des Arméniens.

CONANTIUS, évêque de Palenza en Espagne, vivait au commencement du VIIe siècle. — Saint Isidore de Séville en parle comme d'un homme qui avait autant de prudence et de gravité que d'éloquence et de savoir. Il dit qu'il s'était attaché à régler l'ordre de l'Office divin; qu'il avait composé des hymnes sur des airs nouveaux, et des prières tirées des psaumes. Ces ouvrages qui subsistaient encore, au temps de saint Ildephonse, sont aujourd'hui complétement inconnus. Conantius mourut vers l'an 638.

CONON, abbé de Saint-Vannes de Verdun, gouverna ce monastère depuis 1143 ou 1144, jusqu'en 1178, époque de sa mort. — C'était un homme d'un très-grand mérite, *vir multa excellens præstantia*, qui réparait et agrandissait les bâtiments de son abbaye, les peuplait de sujets recommandables, y maintenait la régularité et y introduisait le goût des livres. Il enrichit, ou plutôt, il fonda la bibliothèque de ce monastère. D'ailleurs, il aidait de ses conseils l'évêque de Verdun, Richard de Crissé, et il avait inspiré au Pape Alexandre III une estime dont nous avons la preuve dans une lettre que ce Pontife lui adressait en 1163. Mais il ne subsiste d'autre écrit de ce vénérable abbé qu'une lettre à Berthe, duchesse de Lorraine, pour lui recommander le monastère de Flavigny, où la fille de cette princesse était enterrée. Dom Calmet a inséré cette épître de dix-neuf lignes parmi les *Preuves de l'histoire de Lorraine;* et on la retrouve dans le *Cours complet de Patrologie.*

CONRAD, évêque d'Utrecht. — Conrad de Souabe, ainsi nommé du pays de sa naissance, fut élevé sur le siége d'Utrecht vers l'an 1076. En 1085 il prit parti contre Grégoire VII pour le roi Henri dont il avait été le précepteur. Il prononça dans l'assemblée de Gerstrungen, en présence des princes, un discours où il soutint que, quelque méchant que soit un prince, ses sujets lui doivent obéissance, et qu'il n'est point permis aux ministres de l'Eglise d'user du pouvoir des clefs pour satisfaire leurs passions. Cette pièce a été insérée par Goldast dans son recueil apologétique du roi Henri, imprimé à Hanau en 1611. Quelques-uns attribuent à l'évêque Conrad trois Livres qui ont pour titre : *De la conservation de l'unité de l'Eglise,* ou *Apologie pour le roi Henri IV contre la Lettre de Grégoire VII à Herman, évêque de Metz.* Mais il y a lieu de douter qu'ils soient véritablement de lui, attendu qu'ils ont été imprimés sous le nom de Walram, évêque de Naumbourg, à Mayence, en 1520, in 4°, par les soins d'Ulric Hutten; à Bâle, en 1566, dans le recueil de Simon Schardius, in-fol.; dans celui de Goldast à Hanau en 1611, in-4°, et dans le Ier tome des *Ecrivains d'Allemagne* de Freherus. Le IIIe de ces livres est en faveur de l'antipape Guibert, contre la Lettre de Bernard, moine de Corvi, touchant les sacrements. Parmi les statuts des évêques d'Utrecht, il y en a quelques-uns de Conrad, et en confirmation de ceux de ses prédécesseurs, datés du 1er novembre 1087.

CONRAD, moine de Saint-Nicolas de Brauvillers, écrivit vers l'an 1096, la Vie du bienheureux Wolphem, abbé de ce monastère, situé au diocèse de Cologne. — Elle a été publiée au 22 avril, dans les recueils des Bollandistes. Quoique Ellies Dupin ne parle que de cet ouvrage, Conrad y a cependant ajouté un second livre, consacré au récit des miracles de ce bienheureux; et on a encore de lui des homélies, plusieurs sermons et d'autres traités.

CONRAD fit profession de la vie religieuse dans l'abbaye de Saint-Aurèle d'Hirsauge, vers l'an 1125. Jean Trithème et Arnoud Wion nous apprennent qu'il se rendit non moins recommandable par sa vertu et son exactitude à tous ses devoirs, que par sa science et son talent. — Sa modestie lui fit cacher son nom sous celui de pèlerin, qu'il mettait à la tête de tous ses écrits. Il avait été disciple de saint Guillaume. On a de lui un livre intitulé *Speculum virginum*, qu'il adressa à une religieuse nommée Théodora; des Commentaires ou plutôt des Homélies sur les évangiles de l'année; un traité *De vita spiritus et de fructu mortis;* un autre qui a pour titre *Matricularius;* un troisième qui est intitulé *Didascolon;* un quatrième de la musique et de la différence des tons; un poëme en l'honneur de saint Benoît, des *Sermons* et un grand nombre de *Lettres.* Dom Martène, dans le tome VI des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît,* dit qu'il avait entre les mains son *Miroir des vierges.* Conrad avait enseigné longtemps à Hirsauge, et y avait formé un bon nombre d'excellents disciples. Il mourut âgé de quatre-vingts ans, vers le milieu du XIIe siècle.

CONSENTIUS, insulaire et laïque, vivait appliqué à l'étude et à la composition de quelques ouvrages, dont il adressa même certains exemplaires à saint Augustin, avec une lettre qui leur servait de Préface, et dans laquelle il le priait, non-seulement de les lire, mais encore de les corriger et de l'affermir lui-même dans les agitations de sa foi. — Il le priait aussi de lui donner ses instructions par écrit, parce que dans les îles qu'il habitait, il y avait plusieurs personnes qui partageaient ses erreurs, et qu'il éprouverait un vif regret si ses frères restaient destitués de tous les moyens de sortir de leur égarement. Consentius fit connaître son dessein à saint Alype, et le pria de lui obtenir de saint Augustin la grâce qu'il sollicitait. Dans l'impatience où il était de s'instruire, il résolut de venir lui-même trouver le saint évêque; mais il ne put le voir, parce qu'il n'était point à Hippone. Il prit donc le parti de lui écrire et de lui marquer ses doutes, ce qu'il fait avec beaucoup d'humilité. « Comme vos décisions, » lui dit-il, « sont comme une ancre qui nous maintiendra d'autant plus fermes qu'elle entrera plus profondément

dans notre cœur, pourquoi feriez-vous difficulté, vous qui possédez la doctrine de Jésus-Christ dans toute sa perfection, de reprendre publiquement un fils qui est en faute et qui a mérité d'être repris. » Il lui parle ainsi, parce que saint Augustin s'était offert de l'instruire en secret. Mais Consentius, qui ne trouvait point d'amertume dans un remède qui, suivant son espérance, devait procurer et à lui et aux autres la vie du ciel, voulut être repris publiquement; car il s'agissait, disait-il, d'une question peu importante, puisqu'il était exposé, ainsi que tous ceux qui habitaient avec lui dans les îles, à tomber dans l'idolâtrie. Saint Augustin satisfit donc à son désir par une grande lettre, dans laquelle il répond à toutes les questions que Consentius lui avait posées sur le mystère de la Trinité, en approuvant d'abord ce qu'il lui avait écrit, que dans une matière qui touche au dogme principal de notre foi, il valait mieux se contenter de suivre l'autorité des saints, que de travailler, à force de raisonnements, à s'en procurer l'intelligence.

Dans une autre lettre, Consentius demande à saint Augustin, si le corps de Notre-Seigneur possède présentement des os et du sang, et s'il conserve les mêmes parties, les mêmes proportions, les mêmes traits qu'il avait sur la terre; si, outre le sang, il n'y a pas dans le corps du Sauveur de la pituite, de la bile et de la mélancolie, puisque c'est l'assemblage de ces quatre humeurs qui compose le tempérament du corps humain? Une autre question de Consentius consiste à savoir si c'est Dieu qui prend soin de former un à un tous les traits de notre visage et des autres parties de notre corps. Enfin il demande au saint évêque d'Hippone, si les baptisés qui viennent à mourir sans avoir fait pénitence des péchés commis depuis leur baptême, en doivent obtenir le pardon après un certain temps. On peut voir la réponse à toutes ces questions, ainsi que les lettres de Consentius parmi celles du saint docteur.

CONSTANCE. — Flavius Julius Constantius, second fils de Constantin et de Fausta, naquit à Sirmich en Pannonie, au mois d'août 317, et fut fait César en 324. Les historiens assurent que son père eut pour lui une affection toute particulière, et que de son vivant même, il gouverna successivement la Gaule et l'Orient. Ce fut à lui que ce grand prince confia son testament; mais il en eut si peu de reconnaissance, que ce fut lui qui contribua le plus à la mort de ses cousins-germains, Annibalien et Delmace, auxquels son père avait donné une partie de ses vastes Etats. On dit que, pour irriter ses soldats contre eux, il fit courir le bruit qu'ils avaient empoisonné Constantin. Après leur mort, arrivée en 338, il partagea l'empire avec ses frères Constantin et Constant, et il eut dans son partage tout l'Orient, la Thrace et la Grèce. On croit que jusque-là il n'avait pas encore pris le titre d'Auguste.

Quoique ses frères eussent alors obtenu de lui le rappel de saint Athanase et des autres évêques que le grand Constantin avaient exilés, cependant Constance, également plein de faiblesse et de prévention, était alors dominé par les ariens; ils l'engagèrent à exiler Paul, qui venait d'être nommé à l'évêché de Constantinople; et cette première tracasserie ne fut que le prélude de tous les débats religieux qui remplirent presque entièrement le règne de ce prince, plus occupé de convoquer, de dissoudre, de soutenir ou d'improuver des conciles, que de défendre sa puissance, d'entretenir la discipline et de repousser les nombreux ennemis de l'empire. Après avoir combattu mollement Sapor, roi de Perse, contre lequel il eut quelques succès en Arménie, il revint à Constantinople. Les ariens suscitèrent une nouvelle persécution contre saint Athanase. Déposé par le concile arien de Tyr, défendu par celui d'Alexandrie, le saint évêque vit confirmer sa déposition dans le concile d'Antioche. Grégoire, qui fut nommé pour le remplacer, regarda la ville d'Alexandrie comme sa conquête, et la traita comme une ville prise d'assaut; de pareilles violences eurent lieu dans plusieurs parties de l'empire. Constantinople éprouva une sédition dans laquelle Hermogène, général de la cavalerie, fut tué, et Paul rétabli sur le trône épiscopal. Constance accourut en maître offensé; mais bientôt sa colère fut apaisée par le renvoi de Paul.

Tout occupé de ces querelles, il s'était à peine aperçu de la guerre qui s'était allumée entre ses deux frères, et qui se termina par la mort tragique de Constantin, dont les Etats agrandirent ceux de Constant. D'un autre côté, les Perses menaçaient toujours les provinces d'Orient, et d'affreux tremblements de terre ébranlaient les plus belles villes de l'empire. La garnison de Nisibe fit seule échouer les efforts de l'ennemi, et l'empereur revint sans tirer l'épée à Antioche qu'il embellit, ainsi que Seleucie et Antarade, ville de Phénicie, qui prit son nom. Cependant un concile tenu à Milan par les évêques d'Occident, amena bientôt le concile général de Sardique. Saint Athanase y fut justifié, et la foi de Nicée confirmée. Les ariens formèrent une scission; il fallut un autre concile à Milan; Constant, qui le convoqua, insista près de Constance pour qu'il en admît les décisions. Ce dernier combattait alors contre les Perses, qu'il défit d'abord à Singara, sur les rives du Tigre; mais l'indiscipline des Romains leur coûta cher; les vaincus, avant de repasser le fleuve, se précipitèrent sur les vainqueurs tout occupés du pillage, et en firent un carnage horrible. En 350, Sapor attaqua de nouveau Nisibe, mais il fut repoussé.

Constance parut enfin se lasser d'être l'instrument de l'arianisme; les évêques orthodoxes cessèrent un instant d'être persécutés et bientôt l'état de l'Occident attira tous les soins de l'empereur. Son frère Constant ve-

nait de perdre le trône par la révolte de Magnence, un de ses officiers, pour lequel l'Italie, la Sicile et l'Afrique se déclarèrent. Vétranion, au même instant, se fit proclamer Auguste en Pannonie, et Népotien tenta également de s'emparer de la pourpre; il y parvint, mais ne garda cette double conquête que vingt-huit jours. Constance, résolu de reprendre tout ce qui avait appartenu à son père, fit lentement d'immenses préparatifs; puis il se mit en marche d'abord contre Vétranion, qui, n'ayant pas eu le temps de se préparer à la guerre, fut contraint de se soumettre; mais Magnence lui donna plus de peine, et osa même aller au-devant de lui dans l'Illyrie. Le territoire de Murse, sur les bords de la Drave, fut le lieu où les deux armées se rencontrèrent, et après une bataille terrible et décisive, livrée en 351, la victoire se déclara pour le prince légitime qui chassa ensuite le tyran de toute l'Italie, et le poursuivit jusque dans les Gaules, où il remporta une seconde victoire. Magnence dépourvu de toutes ressources, se tua lui-même à Lyon, et Constance punit rigoureusement la plupart de ceux qui avaient suivi son parti.

Constance, maître de tout l'empire, promulgua un grand nombre de lois et de règlements; mais son caractère faible et soupçonneux le rendit le jouet des délateurs et l'instrument de leurs fureurs; les intrigues, les exactions et les cruautés se multiplièrent. De son côté, Gallus, qui défendait l'Orient contre les attaques des Perses, y exerçait la plus affreuse tyrannie. Constance le manda près de lui, le fit arrêter et condamner à mort en 354. Peu s'en fallut que Julien ne partageât le sort de son frère, mais l'impératrice Eusébie le protégea. En 355, les Allemands firent une incursion dans la Gaule et furent repoussés; ce fut la même année qu'Arbétion, un des généraux de Constance, trama la perte de Sylvain, autre officier, que ses services, sa valeur et ses talents avaient élevé au commandement de la Gaule. A force d'intrigues, on le poussa à la révolte. Ursicin, général non moins habile, se vit avec regret chargé de le poursuivre, et débaucha les Gaulois et les Illyriens qui servaient sous Sylvain et qui l'assassinèrent. Peu de temps après, par le conseil de l'impératrice, Constance éleva Julien à la dignité de César, mais il l'entoura de surveillants et lui donna très-peu de forces et d'autorité. Il lui confia la défense et le commandement de la Gaule, où, malgré l'infidélité de plusieurs officiers généraux qui croyaient faire leur cour à Constance en abandonnant le jeune César, il remporta plusieurs victoires sur les Allemands et sur les Francs.

Les troubles religieux n'avaient point été suspendus pendant ces événements, et avaient occasionné successivement les conciles d'Arles, où Athanase fut encore une fois condamné, et de Milan, où Constance se déclara ouvertement arien et exila avec emportement les évêques qui lui résistèrent, et le Pape Libère, qui refusa de ratifier les décisions arrachées par l'empereur. Tout l'empire fut agité par ces querelles et par les persécutions qui en furent le résultat. De retour à Milan, l'empereur s'enfonça de plus en plus dans les querelles religieuses, tandis que Julien s'illustrait dans les Gaules en repoussant les peuples barbares, en repoussant les piéges de Barbation, l'un des favoris de Constance. En 358, l'empereur battit les Sarmates et les Quades, et sa clémence entraîna la soumission de quelques autres peuples. Les Limigantes plus opiniâtres, furent presque entièrement détruits. L'empereur partit ensuite pour Constantinople, afin de veiller sur l'Orient que menaçaient les Perses, et dont les Isaures menaçaient les frontières. Tous les efforts d'Ursicin, général rempli de zèle et de talent, ne purent empêcher la prise d'Amide, que Sapor fit saccager après un siége opiniâtre; mais la longue résistance de cette ville sauva l'Orient. L'empereur était entièrement occupé du concile de Rimini, où la foi de Nicée fut d'abord confirmée, mais où les ariens finirent à force de ruses, par triompher encore.

Enfin en 360, Constance songea sérieusement à repousser les Perses qui venaient de reprendre Amide, Bezabde et Zingara; mais Julien ne lui donna pas le temps de rien accomplir. Ce César, que son armée venait de proclamer Auguste, prit bientôt le titre d'empereur, et ayant offert inutilement de traiter avec Constance, quitta enfin les Gaules pour aller le combattre. Ses progrès furent rapides, et Constance avait perdu plus de la moitié de son empire, lorsqu'il partit d'Antioche pour repousser Julien; mais arrivé au pied du mont Taurus, dans une bourgade nommée Mopsucrènes, il fut saisi d'une fièvre ardente dont il mourut à l'âge de quarante-quatre ans, après un règne de vingt-quatre ans, le 2 novembre 381. Son plus beau titre est d'avoir été fils et successeur de Constantin, dont il n'hérita du reste aucune des grandes qualités.

Lois. — Nous avons de l'empereur Constance une loi en date du 31 mars 339, par laquelle il rétablit l'ancien droit observé inviolablement parmi les Romains jusqu'au règne de Claude, et d'après lequel il était défendu à l'oncle d'épouser sa nièce. On sait que Nerva avait dérogé à cet ancien droit en faveur du mariage de cet empereur avec Agrippine. Constance défend donc par cette loi, à un homme d'épouser la fille de sa sœur ou de son frère, et condamne à mort comme coupable d'un crime abominable, celui qui contracte un semblable mariage. Cette loi est adressée au peuple de Phénicie, qui, par suite de son commerce avec les Perses, marquait plus d'inclination pour ces sortes de mariages. Nous avons une autre loi datée du 30 avril 355, et adressée à Volusien, vicaire de Rome, laquelle défend d'épouser une belle-sœur ou un beau-frère, et déclare que les enfants nés de ces sortes d'unions, seront traités comme bâtards et non comme

légitimes. Quelques anciens les avaient crues permises, et elles étaient même autorisées par la loi de Moïse, mais Constance les défend, et sa défense fut depuis confirmée par les lois civiles et ecclésiastiques.

Le même prince publia deux lois extrêmement sévères contre les Juifs pour lesquels il marqua toujours beaucoup d'aversion. Par la première, qui est de l'an 339, il condamna à mort tout Juif qui aurait épousé une chrétienne. Cette loi est d'autant plus rigoureuse qu'il ne s'agissait que des femmes de basse naissance et de mauvaise réputation, appartenant aux Gynecées, maisons décriées justement, parce qu'on n'y enfermait que des pécheresses publiques, afin de les obliger à la pénitence et au travail, et que souvent les maîtres ou ceux qui présidaient aux travaux de ces maisons abusaient de celles qui s'y trouvaient renfermées. Cette loi ne parle que des femmes, d'où les jurisconsultes concluent que la même peine n'était pas portée contre les hommes. La seconde loi contre les Juifs fut adressée à Evagre en 339; elle ordonne que si un Juif achète un esclave d'une autre religion que la sienne, le fisc s'en saisira aussitôt, et que l'acheteur sera même puni du dernier supplice s'il se trouve qu'il ait circoncis cet esclave. Si l'esclave acheté par un juif est Chrétien, le juif par cette loi est condamné à perdre, non-seulement le droit qu'il avait sur cet esclave, mais encore tous ses biens.

Le 27 août de l'an 343, Constance donna pour l'immunité des clercs, une loi qui les déclare eux et leurs domestiques exempts de toutes les nouvelles impositions, les décharge des logements des gens de guerre, et accorde une entière immunité à ceux du clergé qui feraient quelque négoce non pour s'enrichir, mais pour vivre. Le même empereur en fit une autre en date du 11 avril 1349, qui déclare tous les ecclésiastiques exempts des charges et des fonctions civiles, et leurs enfants capables d'être élevés à la cléricature, si leur naissance ne les engage point dans ces fonctions. Une autre loi de Constance en faveur des clercs est datée de Constantinople, et adressée à tous les évêques. Elle avait pour but de rendre plus faciles les assemblées ecclésiastiques des peuples qui se convertissaient tous les jours à la foi; et à cet effet, ce prince accorde aux clercs l'exemption des cens que l'on payait au fisc pour les fonds de terre; l'exemption des charges sordides, comme de fournir de la farine, du pain et du charbon; l'exemption de la contribution lustrale, qui se levait sur les marchands; l'exemption des corvées, qui consistaient à fournir les chevaux et les voitures publiques. La loi étend ces exemptions aux femmes des clercs, à leurs enfants et à leurs esclaves; car la plupart des clercs inférieurs étaient mariés, et plusieurs étaient marchands ou artisans.

Par une autre loi du 23 novembre 353, Constance défend les sacrifices nocturnes que Magnence avait permis; car, tout Chrétien qu'il était, il avait recours aux magiciens et aux enchanteurs, contre le commandement de Dieu. On rapporte encore à la même année une loi adressée à Taurus, préfet du prétoire, par laquelle Constance ordonne que les temples seront fermés partout, sans qu'il soit permis à personne d'y pénétrer. La même loi défend les sacrifices, sous peine de la vie et de la confiscation des biens, et menace les gouverneurs de province de la même peine, s'ils négligent de punir ces crimes. On peut rapporter ici ce que nous lisons dans l'historien Sozomène : Un jour, saint Athanase passant par le milieu de la ville d'Alexandrie, une corneille vint voltiger et croasser au-dessus de sa tête. Les païens, qui se trouvaient en grand nombre sur son passage, lui demandèrent, comme pour l'insulter, ce que disait cet oiseau. Il dit *Cras*, leur répondit en riant le saint évêque, ce qui signifie demain, leur donnant à entendre par là que le lendemain leur serait peu agréable, à cause de la défense qu'ils recevraient de la part de l'empereur de célébrer la fête qu'ils avaient préparée pour ce jour-là. Cette prédiction, qui parut d'abord ridicule, se trouva justifiée par l'événement. Le lendemain arrivèrent des lettres de l'empereur, adressées aux magistrats de la ville, lesquelles leur défendaient de permettre aux païens d'entrer ce jour-là dans leurs temples pour y célébrer leur fête, et d'y tenir leurs assemblées ordinaires. Sulpice-Sévère rapporte à la même année un édit que les ariens obtinrent de Constance, pour condamner au bannissement tous ceux qui refuseraient de souscrire à la condamnation de saint Athanase.

Nous avons une loi, datée du 23 septembre 355, par laquelle l'empereur ordonne que les causes des évêques seront renvoyées au jugement des autres évêques, et non des juges civils. La raison que ce prince en donne est que la bonté des évêques, ne pouvant souffrir que l'on condamne, suivant la rigueur des lois, ceux qui étaient convaincus de les avoir calomniés, l'espérance de l'impunité faisait qu'on les accusait sans crainte. L'empereur voulut donc que ces causes fussent portées devant les évêques, afin que l'accusé pût du moins défendre son innocence en toute liberté, et afin qu'à défaut des peines civiles le calomniateur soit au moins soumis aux censures ecclésiastiques. Il était visible que cette loi ne regardait pas les causes ecclésiastiques, mais les causes civiles des évêques. Il y en a qui pensent que les ariens l'obtinrent de Constance, dans la vue d'opprimer entièrement les Catholiques, qui, se voyant traités par eux avec une horrible cruauté, pouvaient bien quelquefois implorer la justice des magistrats. Mais peut-être Constance trouvait-il son compte à rendre les évêques juges de ces sortes d'affaires, parce qu'il disposait d'eux plus aisément qu'il n'aurait fait des juges séculiers. On vit, cette année même, avec quelle autorité il disposait des suffrages des évêques, c'est-à-dire de ceux

qui étaient ariens, dans le concile qu'il fit tenir à Milan, et où il exila le Pape Libère pour introniser Félix à sa place.

La loi du 13 juillet 358, adressée à Taurus, est contre les magiciens, les astrologues, les augures, les enchanteurs, et contre tous ceux qui se mêlaient de deviner. Elle veut qu'on les regarde comme des ennemis du genre humain, et tous ceux d'entre eux qui se trouvaient à la cour, comme criminels de lèse-majesté, par le tort qu'ils faisaient à la réputation de l'empereur, qui semblait par là les tolérer et les approuver. Constance ajoute que, s'il se trouve quelqu'un de cette sorte dans son palais ou dans celui de Julien qui refuse d'avouer son crime, il sera appliqué à la question, souffrira le chevalet, les ongles de fer et les autres peines, n'importe quelles soient sa naissance et sa qualité. Enfin une loi, datée du 14 février 362, et adressée au peuple d'Antioche où Constance séjournait alors, accorde une immunité perpétuelle à tous ceux qui font profession d'une piété singulière, soit dans les villes, soit dans les bourgs ou dans les villages, ce qui sans doute doit s'entendre des ecclésiastiques. Il ajoute qu'il mettra toujours sa gloire dans celle de l'Eglise, sachant que les Etats subsistent par la piété et par la religion plutôt que par les travaux et l'industrie de ceux qui semblent y contribuer le plus.

Lettres pour et contre saint Athanase. — Nous avons remarqué déjà que l'empereur Constance écrivit à saint Athanase pour l'engager à retourner à Alexandrie et à s'y livrer en toute assurance à l'instruction de son peuple et au service de Dieu, lui promettant de le maintenir paisible dans le gouvernement de son Eglise. Mais ce prince, dont l'esprit était inconstant, ne fut pas longtemps sans changer de disposition à l'égard du saint évêque; et oubliant toutes les promesses qu'il lui avait faites, il le persécuta avec la dernière violence. Dans une lettre écrite au sénat et au peuple d'Alexandrie, il commandait à tous les jeunes gens de s'assembler et de poursuivre Athanase; autrement, ajoutait-il, il les regarderait comme ses ennemis. Ce prince, pour donner quelque prétexte à son changement de dispositions envers saint Athanase, disait dans cette lettre, qu'il ne l'avait rappelé pour un temps que par égard pour son frère, de divine mémoire. Il se vantait aussi de suivre en cela la volonté de son père, qui autrefois avait banni le saint dans les Gaules, et d'observer les canons de l'Eglise. Mais tous ces prétextes étaient frivoles, comme saint Athanase le fit voir dans sa *Lettre aux solitaires.* — Il y a une autre lettre de Constance contre saint Athanase, adressée aux Alexandrins. Ce prince les loue de la soumission qu'ils lui avaient témoignée en chassant Athanase et en s'unissant à Georges, intrus sur le siége d'Alexandrie. Il traite Athanase de trompeur, d'imposteur, de charlatan, de scélérat, et toutefois il reconnaît que la majorité était pour lui. Il dit qu'il ne diffère en rien des plus vils artisans, ce qui marque sans doute sa pauvreté et la simplicité de son extérieur. Il l'accuse encore d'avoir fui le jugement, calomnie dont on l'avait autrefois noirci dans le concile de Tyr. Au contraire il traite les ennemis du saint prélat de gens graves et admirables; affirmant en particulier de Georges qu'il était l'homme le plus capable d'instruire son peuple des choses célestes, et le plus savant dans le gouvernement spirituel. Sur la fin de cette lettre, il menace des dernières rigueurs et de la mort même ceux qui auront la témérité de demeurer dans le parti d'Athanase. Nous avons encore une lettre de Constance contre saint Athanase. Elle est adressée à Aizan et à Sazan, princes d'Auxume en Ethiopie. Quoiqu'il les traite de frères, il leur commande comme à des sujets, leur ordonnant d'envoyer au plus tôt en Egypte l'évêque Frumentius, pour être instruit et examiné par Georges. Il semble même qu'il voulait que Frumentius fût de nouveau ordonné évêque, et qu'il reconnaissait comme illégitime l'ordination qu'il avait reçue de saint Athanase, qu'il déclare coupable de mille crimes. Il dit que si Frumentius diffère de venir trouver Georges et de se soumettre à son jugement, il le regardera comme complice des sentiments impies d'Athanase, et comme aussi méchant que lui. Enfin il ajoute qu'il craint beaucoup qu'Athanase n'aille à Auxume, qu'il n'y corrompe les habitants par ses discours impies, qu'il n'y trouble les Eglises, et ne renverse tout leur état. Frumentius, dont il est parlé dans cette lettre, est regardé comme l'apôtre de l'Ethiopie; du moins on ne peut douter qu'il n'y ait annoncé l'Evangile avec de grands succès.

Léonce, évêque arien de la ville d'Antioche, étant mort, Eudoxe, évêque de Germanicie, l'un des chefs de l'arianisme, informé de cette mort, pria l'empereur de lui permettre de quitter l'Occident, où il était à la suite de la cour, pour retourner à son Eglise, qui, disait-il, demandait sa présence. Mais son vrai motif, selon Sozomène, était d'aller veiller à ce que la mort de Léonce n'occasionnât pas quelque trouble dans l'Eglise d'Antioche. Constance, qui ne pénétrait pas son dessein, le laissa aller. Eudoxe, ayant gagné les eunuques de la chambre, s'empara de l'Eglise d'Antioche, en disant que telle était la volonté de l'empereur. Pour s'autoriser dans cette usurpation, il envoya à la cour un prêtre d'Antioche, nommé Asphale, disciple d'Aétius, qui obtint de Constance une lettre en faveur d'Eudoxe. Asphale était prêt à partir pour retourner à Antioche, lorsque les députés du concile d'Ancyre arrivèrent à la cour, et apprirent à l'empereur qu'Eudoxe était le défenseur de l'hérésie arienne. Ce prince le condamna, et ayant retiré sa lettre d'entre les mains d'Asphale, il écrivit celle qui suit à l'Eglise d'Antioche :

Eudoxe vous a été trouver sans que je l'aie envoyé. Je suis très-éloigné de vouloir favoriser des personnes de cette sorte. S'ils im-

posent en toutes circonstances, comme en celle ci, il faut voir clairement qu'ils se moquent de Dieu. De quelle retenue pourraient être capables des gens qui passent impudemment de ville en ville, et qui cherchent avec une passion déréglée toutes les occasions de s'enrichir. Le bruit court qu'il y a parmi eux des sophistes et des imposteurs dont le nom est exécrable et le commerce impie. Vous savez quelle est cette faction, et vous n'ignorez pas que c'est d'Aétius et de ses sectateurs que je parle, eux dont l'occupation la plus ordinaire est d'abuser par tous les moyens de l'ignorance du peuple. Ces hommes fins et rusés ont eu l'insolence de publier que j'approuvais leur ordination; mais cela n'est ni vrai, ni approchant de la vérité. Rappelez, je vous prie, dans votre mémoire, les paroles dont nous nous sommes servi dès le commencement, pour exprimer notre croyance, et par lesquelles nous avons déclaré que le Fils de Dieu est semblable à son Père quant à la substance. Mais ces gens, qui ont la témérité d'avancer touchant la nature de Dieu tout ce qui leur entre dans la pensée, tiennent une doctrine contraire à la vérité, et tâchent de l'inspirer aux autres. Je suis très-persuadé que cette entreprise retombera sur leur tête. Il suffit, quant à présent, de les exclure des assemblées; car je ne veux point aujourd'hui parler du châtiment qu'ils souffriront, s'ils persistent dans leur fureur. Mais quel mal ne font-ils point, quand ils assemblent les plus scélérats, les auteurs des erreurs condamnées, et que, les élevant au sacré ministère, ils infectent le clergé, comme s'il leur était permis de renverser l'ordre et la discipline de l'Eglise? Qui pourrait souffrir ces personnes qui remplissent les villes d'impiété, qui souillent les pays les plus éloignés par leurs sacriléges, et qui ne souhaitent rien avec une ardeur aussi excessive que de nuire aux gens de bien. Il est temps que ceux qui ont été élevés dans la connaissance de la vérité paraissent; car l'artifice de ces impies est si clairement decouvert, qu'il ne leur reste aucun moyen de le cacher. Le devoir des personnes de probité est de conserver la foi de leurs pères, et de l'augmenter sans se mettre en peine d'autre chose. J'exhorte de tout mon cœur ceux qui sont sortis, quoique tardivement, du principe de cette hérésie, de se conformer aux sentiments des saints évêques. Théodoret fait mention de cette lettre, et Lucifer de Cagliari s'en sert pour montrer la légèreté d'esprit de Constance. On a parlé des lettres que ce prince écrivit aux évêques de Rimini.

CONSTANCE, prêtre de Lyon au ve siècle, s'est rendu célèbre dans l'Eglise, autant par sa gravité et sa science que par plusieurs autres qualités, et particulièrement par son exactitude dans l'histoire ecclésiastique. On croit qu'il était né dans la ville même de Lyon, dont il fut prêtre par la suite. Saint Isidore de Séville et Vossius lui donnent le titre d'évêque; mais les savants ne doutent plus aujourd'hui que ces auteurs se soient trompés, et Vossius surtout est tombé dans une nouvelle erreur en lui donnant le nom de Constantin. La naissance de Constance était illustre, et il paraît que sous le rapport des études aussi bien que de la piété, il reçut dans sa famille une éducation conforme à sa noble extraction. Il devint un homme d'un excellent conseil, et passa pour un des plus beaux esprits de son siècle. Saint Sidoine, évêque de Clermont, et son ami, connaissant le don particulier qu'il avait pour consoler les affligés et réunir les esprits divisés, l'appela auprès de lui, afin qu'il consolât et réunît son peuple, que l'incendie de sa ville et les ravages des Visigoths avaient dispersé. Constance fit le voyage, et sa présence apporta un remède salutaire aux maux de l'Auvergne. Il ramena le peuple dans la ville, réconcilia les esprits, leur persuada de se réunir tous pour leur commune défense, et les porta à réparer leurs murailles presque ruinées. Ces choses se passaient dans l'hiver de 473, et Constance était déjà dans un âge fort avancé. Quelque temps après, le même saint Sidoine lui dédia le 1er livre de ses *Lettres*. Quoiqu'en cette circonstance le saint prélat ne lui donnât pas le titre de prêtre, on ne peut en conclure, comme le fait le P. Sirmond, que Constance ne fût pas encore élevé au sacerdoce; car le même saint Sidoine n'accorde pas non plus cette qualification à Mamert Claudien, dans la lettre qu'il lui écrivit vers l'an 471, quoique certainement celui-ci fût prêtre bien avant cette époque. On croit que Constance vécut au moins jusqu'en 488. Saint Rurice, évêque de Limoges, avait pour lui beaucoup de vénération. Saint Patient, évêque de Lyon, ne faisait pas moins d'estime de son mérite.

Ce fut aux pressantes sollicitations de ce prélat que Constance entreprit d'écrire la Vie de saint Germain d'Auxerre. Il la commença tout au plus trente-deux ans après la mort de ce saint pontife; mais il ne la publia qu'en 488, à la prière de Censurius, évêque d'Auxerre. Il y avait alors quarante ans que saint Germain était mort. Cette Vie est généralement estimée, et les plus habiles s'y arrêtent avec justice, comme à une autorité incontestable. Surius l'a donnée au 31 juillet, et on en a une traduction française parmi celles d'Arnaud d'Andilly. Eric, moine de Saint-Germain d'Auxerre, l'a mise en vers latins, et le P. Labbe nous a donné ce poëme dans le tome Ier de sa *Bibliothèque des manuscrits*. Tillemont, tome VIII de son *Histoire ecclésiastique*, présente encore le prêtre Constance comme un auteur de la Vie de saint Just, évêque de Lyon, mort vers l'an 390. Surius l'a publiée au 2 septembre, après en avoir un peu changé le style. Cette Vie se trouve aussi dans le Recueil de Barrali, qui paraît l'avoir tirée de Surius. Le Maître l'a jugée si édifiante et si belle, qu'il l'a traduite tout entière en notre langue, et l'a insérée parmi les *Vies des Pères du désert*. Le prêtre Constance occupait aussi un rang distingué parmi les poëtes de son temps, au jugement de saint Sidoine, qui professait

une estime particulière pour sa poésie. On voyait des vers de sa façon dans l'église que saint Pothin avait fait bâtir à Lyon, sur les bords de la Saône. Il y a bien de l'apparence que l'épitaphe de saint Just est de la composition du prêtre Constance. C'est tout ce que nous connaissons de ses poésies.

CONSTANT Ier. — Flavius Julius Constans, troisième fils de l'empereur Constantin le Grand et de Fausta, fut fait César par son père, le jour de Noël de l'an 333. Après la mort de cet empereur, arrivée en 337, il eut pour partage l'Italie, l'Afrique et l'Illyrie ; mais il fut obligé de se défendre contre son frère Constantin, qui voulut envahir son héritage. Ce prince ambitieux fut tué à Aquilée, en 340, et Constant posséda après lui la Gaule, l'Espagne et la Grande Bretagne. Il prit toujours la défense des Orthodoxes contre les Ariens, qui troublaient la paix de l'Eglise. Dans cette vue, il donna tous ses soins à la convocation du concile de Sardique, en 345, et écrivit des lettres menaçantes à son frère Constance, empereur d'Orient, qui favorisait les hérétiques et persécutait saint Athanase ainsi que tous les Catholiques. Ses soins s'étendirent aussi en Afrique, où il ne négligea rien pour apaiser le schisme des donatistes. Cependant ce prince, dont le zèle pour la paix de l'Eglise semblait mériter un règne plus long, lui fut enlevé par un jugement secret de la Providence. Magnence, qui avait usurpé l'empire des Gaules, le fit tuer dans la ville d'Elne en Roussillon, au commencement de l'an 350. Constant était âgé d'environ 30 ans, et en avait régné 13. Saint Athanase en parle comme d'un martyr; et, en cela il témoigne sa reconnaissance pour un prince qui l'avait défendu si hautement contre les ariens, qu'il était résolu de faire la guerre à son frère Constance, s'il ne l'eût rétabli sur son siége. Il avait vaincu les Francs, et les avait forcés à rechercher son alliance. Il fit aussi en Angleterre une expédition dont on ne connaît ni le motif ni le succès.

On attribue à l'empereur Constant une loi du 29 août de l'an 339, adressée à Catalin, qui était vicaire d'Afrique l'année précédente. Elle condamne au dernier supplice les adultères, et veut que ces sacriléges violateurs du mariage soient punis comme les parricides, et cousus dans un sac, pour être jetés dans la mer ou consumés par le feu. Elle défend absolument de différer, pour quelque appel que ce soit, l'exécution de ceux qui seront coupables de ce crime, lorsqu'il sera avéré. L'empereur Constantin avait déjà soumis l'adultère au dernier supplice; et même avant lui, ce crime était mis au nombre des crimes capitaux ; mais on prétend que la peine dont il était puni n'allait jamais qu'à la relégation et à la confiscation. — La loi de l'an 341, touchant les sacrifices, datée du consulat de Marcellin et de Probin, semble être commune à Constant et à Constance. Ces deux princes, suivant ce qui avait été défendu par leur père, interdisent absolument la superstition et la folie des sacrifices, sous peine d'éprouver sans miséricorde, la rigueur des lois. — Il y a une autre loi donnée par l'empereur Constant, vers l'an 342, et adressée à Catalin, préfet de Rome, dans laquelle il témoigne qu'il désirait toujours abolir entièrement les superstitions du paganisme. Néanmoins il ordonne que les temples qui sont hors des murs de la ville subsisteront en leur entier, parce que quelques-uns d'entre eux ont donné l'origine aux jeux du Cirque, et aux autres divertissements populaires. On voit, par cette loi, que l'empereur croyait devoir ménager la populace de Rome, parce qu'elle était soutenue dans ses divertissements par les Sénateurs. Il paraît même qu'en défendant d'abattre les temples autour de Rome, il ne défendait pas moins de toucher à ceux qui étaient dans la ville.

CONSTANTIN II, dit le *Jeune*. — Flavius Julius Constantinus, fils de Constantin le Grand, naquit à Arles, le 7 août, et fut créé César le 1er mars de l'an 317. Il exerça le consulat au moins quatre fois ; et, après la mort de son père en 337, il eut en partage les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne; instruit de la sainteté et de l'innocence de saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, qui avait été exilé à Trèves, il le renvoya à son Eglise. Il rendit moins de justice à son frère Constantin ; car, ayant voulu lui enlever les provinces qu'il possédait, il conduisit des troupes en Italie, où il fut tué dans la ville d'Aquilée l'an 340. Il était âgé de vingt-cinq ans et en avait régné trois. Comme il était encore César, il avait vaincu les Sarmates et les Goths, et il avait eu ensuite le gouvernement des Gaules, où il remporta de grandes victoires sur les Francs, qui n'osèrent plus lever la tête tant qu'il vécut. Son frère Constant retint tous ses Etats, sans les partager avec Constance.

Parmi les lois qu'il a laissées, il n'en est aucune qui ne soit purement civile et qui ne regarde la police et le bon ordre de l'empire. Cependant il nous reste de ce prince une lettre qu'il écrivit à l'Eglise d'Alexandrie pour le rétablissement de saint Athanase. Elle est conçue en ces termes : *Je pense que vous n'ignorez pas qu'Athanase, qui est un oracle de notre loi toute divine et toute adorable, a été envoyé dans les Gaules pour quelque temps, parce que la barbarie de ses ennemis acharnés respirait son sang et sa mort, et qu'il a fallu user de cette précaution, dans la crainte que des hommes aussi méchants et aussi corrompus ne le fissent périr sans ressources. Mon père s'est donc trouvé obligé de lui ordonner de vivre dans les terres de mon empire et sous ma protection, afin de le garantir de la fureur excessive de ces hommes, ou plutôt de ces bêtes féroces, qui avaient la gueule ouverte pour le dévorer. J'ai agi à tout égard de manière à ce qu'on lui fournît avec abondance toutes les choses dont il pouvait avoir besoin, dans la ville de Trèves, qui lui était assignée pour son séjour. Quoi qu'il en soit, en s'appuyant sur*

le secours divin de la grâce, sa vertu, qui mérite d'être honorée par tout le monde, a fait paraître assez de forces pour mépriser les disgrâces les plus sensibles, et porter avec joie le fardeau de plus pesantes afflictions. Et comme notre très-auguste père, l'empereur Constantin, d'heureuse mémoire, a été prévenu par la mort, avant d'exécuter le dessein qu'il avait conçu de le renvoyer en Egypte, et de rétablir cet évêque sur son siége ; je me suis cru obligé d'accomplir moi-même la résolution que ce grand prince avait formée à ce sujet. Vous apprendrez de lui, quand vous le verrez de vos yeux, jusqu'à quel point j'ai honoré son mérite, et quelles marques je lui ai données du respect que je professe pour la vertu ; et il ne faut pas s'étonner que j'en aie usé de la sorte, car l'image de votre zèle et la vue d'un aussi grand homme ont été de puissants motifs pour m'en inspirer le dessein. Cette lettre qui, comme on le croit, fut écrite en 338, est datée de Trèves du 17 juin.

CONSTANTIN, fut évêque de Haran dans le commencement du VII[e] siècle. — Elie, évêque des Jacobites, dans une lettre apologétique qu'il écrivit à Léon, évêque de Charras, fait mention de Constantin, évêque de Haran, et de trois livres qu'il avait écrits contre les monophysites. Le premier était intitulé : *Exposition de la définition du concile de Nicée et de celui de Chalcédoine.* Il établissait dans le second la foi de ces conciles contre Sévère ; et, dans le troisième, il faisait voir que c'était avec raison que les Catholiques retranchaient du Trisagion l'addition faite par Pierre le Foulon. Constantin était disciple de Georges de Tagrit, dont nous avons parlé ailleurs.

CONSTANTIN Pogonat, empereur.—Nous avons de ce prince deux lettres confirmatives des décrets du concile de Constantinople : une était adressée au Pape Léon II, et l'autre aux évêques d'Occident. Ce prince disait, dans la première, qu'il avait trouvé la lettre du Pape Agathon conforme aux saintes Ecritures, aux conciles et aux Pères; que tous les évêques du concile l'avaient reçue avec autant de joie que si saint Pierre eût parlé ; que Macaire, patriarche d'Antioche avait seul refusé de s'y conformer. Léon lui fit une réponse dans laquelle il disait qu'après avoir examiné les actes de ce concile, il avait remarqué qu'on y avait suivi exactement la doctrine des cinq précédents; qu'ainsi il en adoptait la définition et la confirmait par l'autorité de saint Pierre, et anathématisait en conséquence les inventeurs de la nouvelle hérésie et tous ceux qui y persistaient opiniâtrément.

Sous le pontificat de Benoît II l'empereur envoya à Rome les cheveux de ses deux fils Justinien et Héraclius, qui furent reçus par le Pape, le clergé et l'armée. C'était une espèce d'adoption usitée en ce temps-là : celui qui recevait les cheveux d'un jeune homme était regardé comme son père. Ce prince voulut donc, avant de mourir, faire cet honneur au Pape ou à saint Pierre. Il survécut peu à cette cérémonie, étant mort au mois de décembre de l'an 685.

CONSTANTIN Porphyrogénète, empereur d'Orient. — Constantin, fils de Léon VI, dit le Sage, fut surnommé Porphyrogénète à cause qu'il habitait dans un palais dont l'intérieur était tout revêtu de porphyre. Il mourut à cinquante-quatre ans, après en avoir régné quarante-huit, le 9 octobre 959. Ce prince encouragea les sciences et les arts qui firent de grands progrès sous son règne.

Nous avons de lui divers ouvrages qui attestent son savoir; entre autres une *Histoire* de l'empereur Basile le Macédonien son aïeul, et un *Traité sur le gouvernement de l'empire.* Ce dernier, adressé à son fils, est particulièrement remarquable par la connaissance exacte qu'il donne de la situation politique de l'empire à cette époque,

L'an 944, l'image miraculeuse d'Edesse, qui conservait l'empreinte des traits du Sauveur, fut apportée de cette ville à Constantinople par les soins de Romain Lécapène, et déposée dans l'église de Notre-Dame de Blaquernes, où l'empereur célébrait la fête de l'Assomption. Constantin Porphyrogénète fit en cette occasion un discours où il fait au long l'histoire de cette translation. Selon lui, Ananias, serviteur d'Abgare, roi d'Edesse, avait rapporté à ce prince l'image de Jésus-Christ, empreinte sur un linge. Elle fut longtemps dans cette ville l'objet d'une grande vénération, puis ensuite soustraite aux fureurs des idolâtres et soigneusement cachée jusqu'à l'époque du siége de la ville par Chosroès, où l'évêque Eulalius connut par révélation en quel lieu elle se trouvait. Dès ce moment tous les efforts des Perses qui menaçaient la ville furent vains, et Chosroès se vit contraint de lever le siége. Ce ne fut que quatre cents ans après que Romain Lécapène, à force de négociations et sur les instances de l'émir des Sarrasins, obtint des habitants d'Edesse la sainte image et une lettre du Sauveur à Abgare, qui y était jointe.

Constantin Porphyrogénète fit aussi un discours sur la translation des reliques de saint Chrysostome à Constantinople. On doit aussi aux soins de ce prince les quatre livres de la continuation de l'histoire depuis Théophane, et divers autres traités ou recueils qui ont trait à l'administration et à la législation civiles. Quant au cérémonial qu'il avait dressé, nous n'en savons que ce que Fabricius en a copié sur un manuscrit de Francfort-sur-le-Mein. Le prince y entre non-seulement dans le détail de toutes les cérémonies qui doivent s'observer dans l'intronisation des empereurs et dans l'installation des officiers de la cour; mais aussi dans ce qui concerne les cérémonies usitées dans les processions et autres rites de l'Eglise aux jours de fêtes solennelles.

CONSTANTIN, prieur d'Hérival, au diocèse de Tours, a rédigé pour sa communauté des Statuts fort austères. — On les peut lire

dans le tome I[er] des *Monuments de l'antiquité sacrée*, publiés par Hugo, abbé d'Estival, et parmi les *Preuves de l'Histoire de Lorraine* de dom Calmet. Ce fut, à l'instigation de Lambert, abbé de Cîteaux, depuis 1155 jusqu'en 1161, que Constantin écrivit, dans l'une de ces six années, les statuts d'Hérival. Ce Constantin est peut-être le même à qui sont adressées trois lettres de Hugues de Métel, publiées aussi par l'abbé Hugo d'Estival, et dont la première porte pour inscription : *Constantino prudentiæ domestico, versificari, dictare, honestisque studiis insudare.*

CONSTANTIUS, prêtre d'Antioche, dont les lettres ont été mises à la suite de celles de saint Chrysostome, était ami de ce saint, et digne d'une telle amitié par la sainteté de ses mœurs, par sa science et le rare esprit de justice dont il fit preuve dans l'exercice des fonctions de notaire de l'Eglise d'Antioche, poste auquel son mérite l'avait fait appeler, et où il fit briller les plus solides vertus. — Fidèle à saint Chrysostome dans ses fortunes diverses, il alla l'attendre dans son exil de Cucuse. Sur ces entrefaites, la mort de Flavien, évêque d'Antioche, fit jeter les yeux sur Constantius pour remplir ce siége; mais il fut écarté par les intrigues de Porphyre, prêtre ambitieux et de mœurs dissolues, qui parvint à le supplanter. Toutefois il dut bientôt retourner à Antioche, muni d'une lettre de recommandation pour Castus et trois autres prêtres de ses Eglises, et tendant à le soustraire aux instances d'un procès inique sur une chose où il n'avait mérité que des éloges. Cette recommandation produisit son effet, et Constantius, de retour à Antioche, continua à y servir avec dévouement l'Eglise, ses frères et la verité, jusqu'à ce qu'enfin Porphyre, par ses artifices, obtint contre lui un ordre d'exil. Il prévint cet arrêt en se sauvant en Chypre, d'où l'on présume qu'il put se rendre auprès de saint Chrysostome.

La différence de style et certaines circonstances qui ne peuvent s'accorder avec l'histoire de saint Chrysostome, ne permettent pas d'attribuer à celui-ci les lettres imprimées sous le nom du prêtre Constantius. Par exemple, l'auteur y dit que sa mère l'avait obligé de se retirer dans la solitude pour échapper aux influences funestes qui pouvaient l'entraîner à trahir ses devoirs. Il s'estime très-heureux de vivre dans la compagnie du très-saint évêque qui, dit-il, l'a presque changé en un autre homme. Enfin il y parle de sa sœur comme d'une personne réduite à une grande pauvreté. Saint Chrysostome au contraire parle de sa famille comme jouissant d'un grand renom pour sa noblesse et ses richesses. Il se loue des politesses et de la générosité de l'évêque de Cucuse, mais il n'insinue nulle part qu'il ait fait en sa compagnie d'assez grands progrès pour se changer en un autre homme. Enfin ni Socrate, qui parle beaucoup d'Aréthuse, mère de saint Chrysostome, ni le saint lui-même, qui décrit en plusieurs passages les mœurs et les vertus de cette sainte femme, ne disent point qu'elle l'eût forcé d'abandonner la maison maternelle pour se retirer dans la solitude. Il faut donc laisser ces lettres au prêtre Constantius auxquelles elles sont attribuées dans de très-anciens manuscrits.

Dans la première, adressée à sa mère, il l'exhorte à supporter l'adversité avec le même courage qu'elle avait surmonté la tendresse maternelle, en lui conseillant le parti de la solitude. Il lui fait voir qu'il n'y a rien de mauvais que le péché, et que les tribulations sont le chemin du ciel. Il remarque, dans la lettre à sa sœur, que la pauvreté, loin de l'abattre, l'avait rendue plus vertueuse, et tâche de la consoler de son absence et des troubles de l'Eglise d'Antioche; il lui recommande le soin de sa mère et l'éducation de ses enfants, en particulier de sa chère Epiphanion, lui faisant envisager les soins qu'une mère se donne pour élever ses enfants comme une occupation aussi avantageuse que nécessaire, qui la dégage de beaucoup d'autres soins inutiles quand elle s'en occupe entièrement. Les trois lettres suivantes sont adressées à divers prêtres d'Antioche que Porphyre persécutait et qu'il avait même fait arrêter par les officiers des magistrats. Il les félicite de leur victoire, et leur demande quelques lettres de consolation dans le désert, où il était autant affligé par la crainte des Isaures et par ses maux particuliers que par les maux publics, qui s'augmentaient de jour en jour ; ces prêtres étaient Valère, Diophante, Cattus et Cyriaque : il leur avait écrit d'autres lettres, mais qui ne sont point venues jusqu'à nous. Dans la lettre à Calcidie et à Asyncritie, il les remercie de la part qu'elles prenaient à ses fréquentes traverses, et leur tient compte de la volonté qu'elles avaient eue de venir le consoler à Cucuse, en ayant été empêchées par la maladie, par la rigueur de l'hiver et par la crainte des voleurs. On attribue encore avec beaucoup de vraisemblance au prêtre Constantius la lettre 223 parmi celles de saint Chrysostome : elle est adressée à l'évêque d'Antioche, dont le nom n'est pas marqué, mais qui n'est autre que Porphyre. Le style en est diffus et embarrassé ; l'auteur se plaint de ce que cet évêque, dans le procès qu'il lui avait fait, n'avait écouté que le mensonge et la calomnie, sans se donner aucun mouvement pour connaître la vérité; il ajoute qu'il lui demanderait volontiers d'être jugé de nouveau, s'il ne craignait qu'il ne dût encore ajouter foi aux calomniateurs; mais qu'il est résolu, étant chassé de la ville et séparé de son Eglise, de souffrir avec patience toute sorte de supplices. On voit assez que tout cela ne convient point à saint Chrysostome, qui n'a eu besoin d'écrire rien de semblable, ni à saint Flavien, ni à saint Mélèce, bien moins encore à Porphyre, qui ne s'est point trouvé en état de le chasser de Constantinople, ni d'Antioche, ni de le séparer de l'Eglise; au contraire, cette

lettre a du rapport à l'histoire de Constantius, prêtre d'Antioche, persécuté par Porphyre, comme on vient de le dire.

COSME, prêtre de Phanir, bourg de la Célésyrie, écrivit la Vie de saint Siméon Stylite, à la prière d'Apollonius et de Barachier; il écrivit même une lettre à ce saint, au nom du clergé et du peuple de Phanir. — Nous avons ces deux écrits dans un manuscrit du Vatican, daté de l'an 474, que l'on doit par conséquent regarder comme l'original, ou tout au moins, comme une copie tirée sur l'original, puisqu'il n'est postérieur que d'environ quinze ans à la mort de saint Siméon. Dans l'inscription de cette lettre, Cosme, suivant l'usage des Syriens et des Arabes, surcharge le nom de son héros d'un grand nombre d'épithètes, le comparant aux prophètes, aux apôtres, et le représentant comme le rempart du pays. Il se recommande, lui et toute l'église de Phanir, à ses prières, et l'assure qu'ils observaient fidèlement tous les préceptes qu'il leur avait donnés. On voit par l'énumération qu'il en fait, que saint Siméon leur avait ordonné de sanctifier les jours du vendredi et du dimanche; de n'avoir pas deux mesures, mais une seule, qui fût bonne et selon l'équité; de se contenir dans leurs bornes sans empiéter sur celles d'autrui; de ne point refuser le salaire à l'ouvrier; de réduire de moitié le prix ordinaire du prêt à intérêt, ou plutôt de le supprimer entièrement, comme on le lit dans sa Vie; de rendre la promesse à celui qui en paye le contenu; de rendre également la justice aux petits et aux grands; de ne donner rien à personne contre la justice, et de ne se point laisser prévenir par des présents; de ne point s'accuser l'un et l'autre; de ne communiquer ni avec les voleurs, ni avec les maléficiers; de punir les transgresseurs de la loi; d'aller souvent à l'église prier pour les âmes. *Si quelqu'un*, ajoutait Cosme, *viole un de ces préceptes, et ose prendre le bien d'autrui, ou opprimer son semblable, ou suborner un juge, ou prendre quelque chose à l'orphelin, à la veuve, au pauvre, ou user de violence envers une femme pour l'enlever, qu'il soit anathème! Car nous voulons observer exactement tout ce que vous nous avez recommandé. Nous le jurons par Dieu, par son Christ, par son Saint-Esprit, et par la victoire de nos seigneurs les empereurs; nous disons anathème de votre part à quiconque fera le contraire; nous le punirons; nous nous séparerons de lui; son offrande ne sera point reçue à l'église, et nous ne prendrons pas soin de lui après sa mort. A l'égard de celui qui dit : « Je ne prêterai point sans intérêt; parce qu'il est peu considérable, il entendra ce que vous avez prononcé; et il doit tenir pour certain qu'il lui est plus avantageux de tirer légitimement la moitié de l'intérêt, que d'exiger le taux injustement. » Priez pour nous, mon Seigneur, juste, pur et fidèle, afin que nous exécutions constamment ce que vous nous avez commandé.* Cosme se recommande jusqu'à trois fois dans cette lettre, aux prières de saint Siméon.

Théodoret, comme nous l'avons dit ailleurs, écrivit la Vie de ce saint solitaire; elle fut aussi écrite par un de ses disciples nommé Antoine; et Cosme en composa une troisième pour les peuples de la Célésyrie. On ne peut douter qu'elle ne soit digne de foi, puisque l'auteur déclare avoir été témoin de ce qu'il raconte, ou du moins de la plus grande partie des faits. Cette Vie se trouve tout entière dans les manuscrits du Vatican. Assémani, qui n'en a donné que quelques fragments, remarque qu'elle renferme plusieurs particularités qui ont échappé à Théodoret et à Antoine. Ces deux historiens ne disent rien de Semsus, frère aîné de saint Siméon. Cosme seul en parle et dit, que s'étant fait tonsurer par Mara, évêque de Gabales, il embrassa la vie monastique à Télède, dans le monastère de sainte Eusebone, et qu'il y mourut, après que sa mort lui eût été prédite par son frère, trois mois avant l'événement. Cosme dit encore que Hesychius, père de saint Siméon et Mathanaam, sa mère, moururent avant qu'il se fît moine; qu'ayant laissé de grands biens à leurs enfants, saint Siméon abandonna tous les fonds de terre à son frère Semsus, et vendit les meubles dont il donna le prix aux pauvres et aux monastères, particulièrement à celui de sainte Eusebone, où il avait un cousin-germain, et où il embrassa lui-même la profession monastique. Assémani rapporte aussi quelques circonstances miraculeuses de la Vie de saint Siméon, dont les autres historiens n'ont rien dit. Les Centuriateurs de Magdebourg ont censuré ces paroles du saint rapportées par Antoine : « Ne mentez jamais; ne jurez point par le nom de Dieu; mais, s'il vous est nécessaire de jurer, jurez par moi, soit sérieusement, soit faussement. » On ne dit rien de semblable dans la Vie de saint Siméon telle que le prêtre Cosme l'a écrite.

COSME succéda à un évêque nommé Pierre, sur le siége épiscopal de Majuma en Palestine, vers l'an 743. — Suidas qui lui accorde beaucoup d'esprit, dit qu'il s'entendait parfaitement à composer des hymnes et des cantiques spirituels, et que ce qu'il avait fait, en ce genre, surpassait non-seulement tout ce que l'on avait fait jusqu'alors, mais probablement aussi tout ce que l'on ferait à l'avenir. Le même auteur ajoute que Cosme était contemporain de saint Jean Damascène et son condisciple. L'abbé de Jérusalem du même nom était plus ancien. Il en est parlé dans Jean Moschus, et l'auteur de la Vie de saint Damascène dit que son père ayant racheté ce Cosme des mains des Sarrasins qui l'avaient fait captif, à son retour de Rome, le donna pour précepteur à son fils. C'est à Cosme l'Ancien que l'Église grecque attribue la plupart des hymnes qu'elle chante dans l'Office divin; ce qui n'empêche pas que Cosme, évêque de Majuma, n'en ait aussi composé; mais il n'est pas aisé de les distinguer. Nous en avons treize dans le tome

XII de la *Bibliothèque des Pères*, sur les principales fêtes de l'année, la plupart acrostyches, et toutes attribuées à Cosme de Jérusalem. Il avait également mis en vers les *Psaumes de David*. Cet ouvrage n'a pas encore été publié, non plus que ceux qu'il avait faits sur Moïse. Ces treize hymnes ont été imprimées dans les *Bibliothèques des Pères de Paris*, de Cologne et de Lyon, et à Venise en 1501, in-4°, par Alde Manuce, avec les poésies de Prudence et de saint Prosper et quelques Hymnes aussi de saint Jean Damascène.

COSME, protovestiaire, exerçait cette charge à Constantinople, à la cour de l'empereur Léon VI. — Elle consistait à se trouver présent lorsqu'on habillait ce prince, à faire l'emplette des vêtements et des ornements impériaux, et à en prendre soin. Il s'appliqua, à l'imitation de son maître, à composer des Homélies et des Discours en l'honneur des Saints. Il en fit un à la louange de saint Chrysostome, dont Saville dit quelques mots dans ses notes sur le tome VIII des OEuvres de ce Père. Ce discours est cité par un anonyme qui écrivait, vers l'an 950, la Vie de ce saint. Ce n'est qu'un tissu de passages empruntés à vingt anciens écrivains, que l'auteur anonyme a placés suivant l'ordre des temps où ils ont vécu. Comme il met Cosme immédiatement avant Léon VI, il paraît qu'il les croyait contemporains. Ce n'est là qu'une simple conjecture, et toutefois c'est sur cette donnée unique que l'on s'appuie pour déclarer Cosme protovestiaire de ce prince plutôt que d'un autre. Son discours à la louange de saint Chrysostome n'a pas encore été imprimé. Il s'en trouve beaucoup d'autres sans son nom dans les Bibliothèques, savoir : un sur saint Joachim et sur sainte Anne, parents de la sainte Vierge, un sur le prophète Zacharie, un sur la translation des reliques de saint Jean Chrysostome, de Comane à Constantinople, et un autre sur l'Epiphanie.

COZROHUS, savant religieux qui vivait dans le IXe siècle, était prêtre et moine bénédictin de la cathédrale de Freisinghen ou Freisingue, en Bavière. — Il a écrit par ordre de Hitton VI, évêque de cette ville, un ouvrage qui a pour titre : *Liber traditionum Frisingensium*. Voir Meichelbeck dans son *Histoire de Freisinghen*, dissertation 4, page 21.

CRESCONIUS, simple laïque et grammairien de profession, écrivit à saint Augustin une lettre où il entreprit de soutenir les assertions hérétiques de Pétilien, réfutées par ce saint. — Dans cette œuvre de parti, Cresconius prétend que les Chrétiens ne doivent point avoir recours à l'éloquence et à la dialectique pour faire prévaloir leurs sentiments, et s'excuse avec une fausse modestie d'être beaucoup au-dessous de saint Augustin dans l'art de bien dire et peu instruit dans la doctrine de la religion chrétienne. Puis, passant à la question du baptême, il prétend que si les Catholiques reconnaissent pour valide celui des donatistes, ceux-ci peuvent en conclure qu'il faille le recevoir d'eux. On convenait de part et d'autre qu'il n'y avait qu'une Eglise : Cresconius en concluait que ceux qui ne sont pas dans cette Eglise unique, ne pouvaient pas avoir le baptême unique. Il ajoute que ceux de son parti ne sont pas hérétiques et qu'il faut les appeler donatiens et non pas donatistes. C'était peu de s'amuser à des subtilités grammaticales : il reproche aux Catholiques, comme une inconséquence, d'avoir reçu comme évêques ceux qui l'avaient été dans le parti de Donat. Il s'efforce de montrer que Pétilien avait eu raison de dire que dans l'administration des sacrements il fallait faire attention à la bonté de la conscience de celui qui les confère. Et parce que Pétilien ne s'était point assez expliqué sur la manière de connaître cette bonne conscience, Cresconius soutient que l'on en pouvait juger par la réputation que le ministre avait dans le public.

Il reproche ensuite aux Catholiques les crimes de tradition et d'idolâtrie, les accuse de plusieurs persécutions ; puis, revenant sur la question du baptême, il objecte ces paroles du psaume CXL (℣ 5) : *L'huile du pécheur n'oindra pas ma tête*, puis ces autres paroles de l'Ecriture : *Celui qui est baptisé par un mort, que lui sert son baptême* (*Eccli.* XXXIV, 30), et prétend s'autoriser de la lettre de saint Cyprien à Jubaïen, où le baptême des hérétiques est regardé comme nul.

Toutes ces objections de Cresconius se réduisent donc à trois chefs : il accuse les Catholiques d'avoir pour auteurs des traditeurs ; de s'être servi de l'autorité des empereurs pour persécuter les donatistes, et de croire que le baptême de l'Eglise puisse être donné hors de l'Eglise.

Voy., pour la réfutation, l'analyse que nous avons faite des *Quatre livres de* saint Augustin *contre Cresconius*, t. Ier du *Dictionnaire de Patrologie.*

CRISPIN n'est connu parmi les auteurs que parce qu'il écrivit la Vie de saint Parthène, évêque de Lampsaque, lequel vivait sous le règne de l'empereur Constance ; du moins est-il certain que la mort de ce saint évêque arriva avant celle de ce prince ; car saint Parthène fut enterré par Hypatien, lorsque celui-ci était encore évêque d'Héraclée, et il ne l'était plus en 360, époque où il fut déposé par le concile de Constantinople.—Crispin était né à Lampsaque même et avait été disciple de saint Parthène ; ce qui donne lieu de croire qu'il avait été témoin oculaire de la plupart des miracles qu'il rapporte. Cette Vie est écrite avec un style grave et simple ; et les faits en sont si bien circonstanciés, qu'on ne saurait les suspecter. Nous l'avons en latin dans Surius et dans Bollandus, et le cardinal Baronius en a inséré divers passages dans ses *Annales*. On dit qu'elle se trouve en grec dans la Bibliothèque impériale. Crispin la finit par une glorification, qui contient une profession de foi à l'égalité des trois personnes divines ; ce qui met le maître et le disciple à couvert de tous soupçons, au

sujet des hérésies qui faisaient alors tant de ravages dans l'Eglise.

CUTBERT, un des principaux disciples du vénérable Bède, était Anglais de nation et originaire de Dunelm.—Il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Jarow, où il apprit les belles-lettres et la science des divines Ecritures. Il servit de secrétaire à Bède dans ses dernières années, et écrivit sous sa dictée, la traduction de l'Evangile de saint Jean, ainsi que quelques autres ouvrages. Ce fut lui aussi qui l'assista à la mort, et il eut soin de recueillir les paroles édifiantes que ce saint homme prononça dans cette extrémité. Il les a rapportées dans une lettre qu'il écrivit à un de ses condisciples, nommé Cutwin, pour le remercier des Messes et des prières qu'on avait dites dans son monastère, pour le repos de l'âme de leur maître commun. Cette lettre se trouve dans les Bollandistes, au 29 mai, dans le tome III des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît* et ailleurs. Outre les circonstances de la mort de Bède, qu'elle raconte, cette lettre est encore remarquable par ce que l'auteur y dit de la procession des Rogations, que l'on faisait le mercredi, veille de l'Ascension, à neuf heures du matin, et où, selon la coutume, on portait les reliques des saints. On peut aussi y remarquer que Bède, le jour de sa mort, avait souvent à la bouche cette dévote prière que l'Eglise avait dès lors coutume de chanter, à la fête de l'Ascension du Sauveur: *O roi de gloire, Seigneur des vertus, ne nous laissez pas orphelins!* qu'ainsi, c'est par erreur que l'auteur de la Vie d'Alcuin et quelques autres ont attribué cette prière à Bède lui-même. Cutbert dit dans la même lettre, qu'il aurait pu rapporter plusieurs autres circonstances de la vie de son maître, mais qu'il ne se sentait pas assez d'éloquence. Il finit son récit par quelques vers élégiaques qui contiennent l'éloge des principales actions de Bède.

Après la mort de Huetbert, abbé de Virmouth, Cutbert fut chargé du gouvernement de ce monastère et, de celui de Jarow; car ces deux maisons n'avaient qu'un même abbé. L'amitié qu'il avait contractée avec Lulle, disciple de saint Boniface et son successeur dans l'archevêché de Mayence, engagea celui-ci à lui écrire, pour lui demander les ouvrages de Bède. Cutbert le satisfit en lui envoyant les Commentaires de cet auteur sur le temple de Salomon, la Vie de saint Cutbert que Bède avait composée en vers et en prose, et quelques autres écrits en petit nombre, parce que la rigueur du froid pendant l'hiver de cette année-là, ne lui permettait pas, ni à ses disciples de beaucoup écrire. Il marque qu'il demeurait dans le monastère de Jarow depuis quarante-trois ans; et, après avoir remercié Lulle de l'étoffe de soie qu'il avait envoyée pour envelopper les reliques du vénérable Bède, et du manteau qu'il lui avait donné pour lui-même, afin de le mettre à couvert de la rigueur de l'hiver, il le prie de lui faire chercher en Allemagne un ouvrier en vers, et un homme qui sache toucher un certain instrument de musique en usage à cette époque, et de leur persuader de passer en Angleterre, parce que l'on en avait besoin. Il marque à Lulle, dans la même lettre qui est la quatre-vingt-neuvième parmi celles de saint Boniface, qu'il lui envoyait quelques présents, savoir vingt petits couteaux, et un habit de peaux de loutre. Il lui avait envoyé d'autres cadeaux par le prêtre Hunvinus, qui devait passer à Mayence en allant à Rome; entre autres choses, une cloche, mais il n'avait aucune nouvelle qu'ils lui eussent été remis.—Dans une autre lettre, qui est la quatre-vingt-quinzième du même recueil, il mande à Lulle qu'il avait fait célébrer plus de quatre-vingt-dix Messes pour les morts dont il lui avait envoyé les noms, et pour d'autres qui étaient décédés dans son monastère. Cutbert avait écrit encore plusieurs autres lettres dont on avait composé un livre. Nous ne l'avons plus. On cite, sous son nom, un manuscrit qui contient un Supplément à l'*Histoire ecclésiastique* de Bède; il n'a pas encore été imprimé, ou du moins, nous ne le connaissons pas.

CUTBERT fut appelé à la vie religieuse dès ses plus tendres années, et il l'embrassa en 651, dans l'abbaye de Mailrose sur les confins de l'Angleterre et de l'Ecosse.—Plus tard il fut établi prieur et prédicateur de sa communauté, emplois qui lui convenaient parfaitement et qu'il remplit avec autant de zèle que de succès. Après avoir séjourné treize ans dans ce monastère, il fut envoyé par son abbé dans celui de Lindisfarne. Il y passa douze ans dans la pratique exacte de la règle de Saint-Benoît qu'il parvint à y faire établir, puis en 685, il fut élu, malgré lui, évêque du même endroit. Il se montra dans ce poste comme un modèle achevé de toutes les vertus, et ne cessa d'instruire et d'édifier les peuples confiés à ses soins. Prévoyant que sa fin n'était pas éloignée, il se démit de son évêché et se retira dans une solitude, pour y vaquer uniquement à la prière et à la contemplation des choses divines. Il était absorbé dans ces saints exercices, lorsque Dieu le retira de ce monde et l'appela à lui le 20 ou 21 mars 687. Son corps fut inhumé dans l'église épiscopale de Saint-Pierre de Lindisfarne. Son nom a été inséré dans le Martyrologe romain, et dans celui des Saints de l'ordre de saint Benoît. On lui attribue un traité de l'ordre monastique et des règlements pour son église.

CUTBERT, évêque de Hereford en Angleterre, fut enlevé à cette Eglise en 741 et transféré sur le siége métropolitain de Cantorbéry, puis élu primat de toute l'Angleterre. — Nul doute qu'il n'appartint à l'ordre de Saint-Benoît, puisque tous les archevêques de Cantorbéry devaient en être tirés, ce qui s'est inviolablement observé depuis saint Augustin, apôtre de ce royaume, jusqu'au XIIIe siècle. Si nous en croyons les historiens de ce pays, Cutbert assembla, en 747, un synode dont il publia les Actes. On lui attribue de plus un traité *De tumulis illustrium virorum*. Cutbert après avoir gouver-

Culbert après avoir gouverné son Eglise pendant dix-sept ans, mourut en 758.

CYPRIEN (Saint), évêque d'Antioche et martyr, mérita la couronne céleste dans la persécution de Dioclétien. — Selon saint Grégoire de Nazianze, c'était un jeune homme de beaucoup d'esprit et d'une grande aptitude pour les sciences. L'impératrice Eudoxie qui a écrit, vers l'an 425, trois poëmes à sa louange, nous apprend qu'il était originaire d'Antioche, non de celle de Syrie ni de la grande Antioche, mais, selon toute apparence, d'une ville du même nom située dans la Phénicie. Comme il était né de parents idolâtres ils l'offrirent eux-mêmes aux démons dès l'âge de sept ans, et le firent élever dans la science des sacrifices, de l'astrologie judiciaire et de la magie. Pendant un séjour qu'il fit à Athènes, il servit dans les cérémonies de Cérès et de Pallas, quoiqu'il ne fût âgé que de dix ans. D'Athènes il passa dans la Macédoine, et s'arrêta pendant quarante jours sur le mont Olympe; d'où il se rendit à Argos, de là en Phrygie, puis à Memphis en Egypte, ensuite dans la Chaldée, et jusque dans les Indes, fortifiant partout les connaissances qu'il avait acquises dans la magie, et s'instruisant à fond de ce que cet art et les autres sciences de la même nature ont de plus surprenant. Les Chaldéens, en l'initiant dans leurs mystères, l'obligèrent à s'abstenir de l'usage des viandes, du vin et des femmes. Mais comme en s'appliquant à la magie, il ne s'était proposé pour but que de satisfaire plus aisément ses passions, il se lassa bientôt de cette abstinence forcée. Les opérations magiques lui réussissaient au point que les démons venaient converser familièrement avec lui, qu'il prenait lui-même diverses formes, changeait à volonté l'extérieur des autres, et opérait en outre un grand nombre de prodiges pour surprendre les simples et se faire passer pour un dieu. Il égorgea des hommes, des femmes enceintes, des jeunes filles, et surtout un grand nombre d'enfants à la mamelle, dont il offrait le sang aux démons et dont il fouillait les entrailles pour connaître l'avenir. Il employait particulièrement son art pour attenter à la pudeur des vierges, pour violer les lois du mariage, et quelquefois pour mettre la division dans les familles et entre les amis. Tout allait à son gré quand il s'agissait de faire le mal. Mais le bien qu'il semblait opérer avec le secours des démons, n'était qu'illusion; et l'or même qu'il donnait à ses amis disparaissait au bout de trois jours. Sa haine contre les Chrétiens était grande. Il se moquait des saintes Ecritures, tournait en ridicule les ministres des autels, maudissait les sacrements et blasphémait hautement contre Jésus-Christ et son Eglise. Aussi, pour la remplir de confusion, et pour obliger les Chrétiens à renoncer aux saints Evangiles et au baptême, consacra-t-il tout son crédit et toute la force de son éloquence à leur susciter partout des ennemis et des persécuteurs.

Eusèbe, qui avait étudié avec lui les lettres humaines, mais qui était Chrétien et même honoré du sacerdoce, lui faisait quelquefois des remontrances sur ses égarements sans qu'il en devînt meilleur : il n'était pas même touché des réflexions qu'il faisait lui-même sur l'inutilité d'un art qui ne tendait qu'au mal et qui ne produisait que l'injustice; et il n'ouvrit les yeux que quand il s'aperçut que cet art lui fit défaut complet, dans le moment même où il s'apprêtait à en faire un plus grand usage. Il y avait à Antioche une jeune fille, de famille patricienne, d'une beauté rare et douée de toutes les vertus. Elle se nommait Justine, et, en passant du paganisme à la religion chrétienne, elle avait engagé son père et sa mère à la suivre dans sa conversion. Quelque précaution qu'elle prît pour se cacher aux yeux des hommes, elle ne put empêcher un jeune païen nommé Aglaïde, de concevoir pour elle un amour violent, qui lui fit tenter divers moyens pour satisfaire sa passion. Aucun ne lui ayant réussi, il s'adressa à Cyprien, dans l'espoir qu'avec les secrets de la magie il pourrait vaincre la chasteté de Justine. Cyprien, qui de son côté était épris d'un amour également criminel pour cette vierge de Jésus-Christ, n'oublia rien de tout ce que la magie put lui suggérer, pour se satisfaire aussi bien que son ami. Il mit en œuvre tous les artifices du démon pour tenter Justine, et continua ses attaques pendant soixante-dix jours. Elle s'aperçut bientôt des mauvais desseins que l'on avait sur elle, et des piéges que l'on tendait à sa pureté; mais par la vertu du signe de la croix, et avec le secours de la Vierge Marie qu'elle implorait dans ces moments de péril, elle rendit inutiles tous les efforts de l'enfer. Elle joignait à des prières continuelles le jeûne, les larmes et les autres mortifications du corps, tant pour diminuer les attraits de sa beauté, piége si souvent funeste à la vertu, que pour se rendre Dieu favorable.

Cyprien, convaincu de la faiblesse des démons, commença à se dégoûter d'un art dont la puissance était vaincue par les prières d'une jeune fille qui ne se défendait qu'avec le signe de la croix. Le démon se vengea en s'emparant de lui; il entra sur-le-champ dans son corps, le renversa par terre, et s'efforçait de le mettre à mort en l'étouffant. Dans cette extrémité, Cyprien eut recours au Dieu de Justine, dont il eût à peine prononcé le nom, qu'il se trouva assez fort pour faire le signe de la croix. Aussitôt le démon le laissa et disparut. Mais ce ne fut que pour un temps. Voyant qu'il avait quitté ses erreurs, et que son amour profane s'était changé en un amour pur et légitime, il lui fit de grandes menaces et tenta tous les efforts possibles pour le jeter dans le désespoir. Mais il fut délivré de ces vaines frayeurs par deux serviteurs de Dieu, l'un nommé Timothée, et l'autre Eusèbe dont nous avons déjà parlé. Celui-ci, que Dieu lui avait donné pour ange et pour père, se fit son guide, et le dirigea lui-même dans

le chemin de la pénitence et de la piété. Il invoqua si utilement les oracles divins qui annoncent la grandeur des miséricordes de Dieu; il sut extraire si à propos de nos Livres saints les exemples de grands pécheurs qui, après une vie de déréglements, étaient retournés à Dieu par une sincère pénitence, qu'il parvint à dissiper cette nuée dont son esprit était couvert, et à éclairer son âme par les rayons de l'espérance en lui faisant entrevoir la promesse du pardon. Il l'exhorta, non à sécher ses larmes, mais à en modérer l'excès. « Vous auriez sujet, » lui dit-il, « de ne point espérer de miséricorde, si vous étiez demeuré dans l'infidélité et l'aveuglement. Mais maintenant, vous haïssez le démon, et vous connaissez Jésus-Christ; connaissez donc aussi la grandeur infinie de sa bonté, et jetez-vous entre ses bras. Vous lui avez, dites-vous, enlevé plusieurs âmes; mais si vous êtes une fois purifié par la confiance que vous aurez en lui, vous lui en offrirez plusieurs autres que vous ramènerez à lui par la lumière de la foi. »

Eusèbe l'emmena ensuite chez lui, le fit manger, car, depuis trois jours, il n'avait pris aucune nourriture, et le conduisit à l'église dès le lendemain avant le jour. C'était un dimanche. Cyprien fut ravi de voir sur la terre une assemblée toute céleste de peuples réunis ensemble pour chanter les louanges de Dieu avec un accord parfait, en ajoutant à la fin de chaque verset des psaumes *Alleluia*. Les Chrétiens ne pouvaient voir sans étonnement que Cyprien fût converti; ce prodige parut si nouveau à l'évêque d'Antioche, qu'encore qu'il n'ignorât pas qu'il y eût parmi les Chrétiens des personnes de toute sorte de caractères, il ne pouvait croire que Cyprien eût embrassé la foi. Mais ce dernier lui en donna dès le lendemain une preuve évidente, lorsque, par son ordre, il brûla publiquement tous les livres qu'il avait sur la magie. Il distribua aussi tous ses biens aux pauvres; et, après avoir reçu de l'évêque toutes les instructions nécessaires, il fut uni au troupeau des fidèles par le baptême. Quant à Justine, elle ressentit une si grande joie de la conversion de Cyprien, que, pour en témoigner à Dieu sa reconnaissance, elle se coupa les cheveux, vendit tous ses biens et les donna aux pauvres.

Le poëte Prudence décrit, avec une grande beauté de style et de pensées, la vie nouvelle que mena Cyprien après son baptême, sa modestie, sa gravité, son amour pour Dieu, son attention continuelle aux choses du ciel, son mépris pour les richesses, sa pureté. Saint Grégoire de Nazianze ajoute que, pour s'abaisser davantage et étouffer son orgueil, il obtint, après beaucoup d'instances, qu'on le chargeât du soin de balayer l'église. L'impératrice Eudoxie remarque qu'on lui confia l'office de portier, et qu'ensuite, ayant été élevé au comble du sacerdoce, il gouverna l'Eglise d'Antioche, après la mort d'Anthime; mais elle ne nous apprend rien de ce qu'il fit pendant son épiscopat.

La persécution de Dioclétien s'étant étendue sur cette Eglise, comme sur tout le reste de l'empire, Cyprien fut pris et conduit devant le gouverneur de la Phénicie. Justine, qui s'était retirée à Damas, et qui y prêchait hautement la foi, fut arrêtée à son tour et conduite devant le même juge, car Damas faisait partie de cette province. Comme ils refusèrent l'un et l'autre d'obéir aux ordres de cet homme impie, sans paraître aucunement ébranlés par ses menaces, il fit fouetter Justine avec des nerfs de bœuf, et déchirer les côtes à Cyprien avec des ongles de fer. Voyant que leur constance ne paraissait pas même affaiblie par ses supplices, il les fit plonger dans une chaudière d'airain, toute remplie d'un mélange de poix, de graisse et de cire fondues ensemble. Les martyrs endurèrent ce tourment avec courage, louant Dieu avec la même liberté que si le feu n'eût point agi sur eux, ou, selon la princesse Eudoxie, comme s'ils n'eussent ressenti que la douceur d'une rosée. Athanase, qui était prêtre des démons et assesseur du juge, voyant ce prodige, crut que Cyprien, sous lequel il avait autrefois étudié la magie, employait ses charmes ordinaires pour empêcher l'impression du feu et entreprit de marcher lui-même sur ce foyer, en invoquant ses démons. Mais il fut dans le moment même réduit en cendres; et sa folie ne servit qu'à faire éclater le miracle qu'il avait prétendu étouffer. Le juge, incertain de ce qu'il devait faire, envoya ces martyrs à Dioclétien qui se trouvait alors à Nicomédie, en lui donnant avis des tourments qu'ils avaient déjà soufferts et surmontés. Celui-ci, pour couper court à tout, commanda, sans autre procédure, qu'ils fussent décapités sur le bord de la rivière de Gallus, qui passe auprès de la ville. On fit mourir avec eux et à la même heure un autre serviteur de Dieu, nommé Théoctiste. Leurs reliques après avoir été longtemps cachées, furent portées à Rome, où une sainte dame nommée Rufine fit élever une église en leur honneur.

L'impératrice Eudoxie, dans ses trois poëmes en l'honneur de notre saint martyr, s'est bien gardée de confondre saint Cyprien d'Antioche avec le saint évêque de Carthage, comme l'a fait saint Grégoire de Nazianze. Mais, aussi bien que ce Père, elle a tiré ce qu'elle dit du premier d'un écrit intitulé *la Confession de saint Cyprien*, imprimé à la suite des Œuvres du docteur de Carthage, dans les éditions d'Oxford et de Paris, et trouvé dans les manuscrits d'Angleterre. C'est saint Cyprien d'Antioche qui parle lui-même dans cet écrit, et rien n'empêche qu'on ne l'en croie auteur, puisqu'il est aussi ancien que lui, et qu'il est reconnu par saint Grégoire de Nazianze, qui le cite positivement, dans son 18e discours, où il dit que saint Cyprien a fait un long détail des désordres de sa vie, et que cet aveu sincère de ses crimes, est un des fruits qu'il a voulu offrir à Dieu. On a encore imprimé

deux autres écrits, dont l'un a pour titre : *La conversion de Justine et de Cyprien*, et l'autre, leur *Martyre*, qui s'accordent si bien avec l'histoire que l'impératrice Eudoxie en a tracée, qu'on ne peut douter qu'elle ne les ait eus entre les mains.

CYRUS D'ALEXANDRIE était médecin de profession. — Après avoir mené pendant quelque temps la vie de philosophe, il se fit moine. Comme il savait parfaitement bien écrire, il composa un traité contre Nestorius et réfuta cet hérésiarque avec beaucoup de force et d'éloquence, mais avec trop de chaleur. Il employait contre lui plutôt des syllogismes et des arguments de raison, que des textes et des applications de l'Ecriture. Il inclinait aussi un peu vers les sentiments de Timothée l'Eutychéen, en pensant que l'on n'était pas forcé de suivre la définition du concile de Chalcédoine, qui nous fait une obligation de croire qu'il y a deux natures en Jésus-Christ après l'Incarnation.

CYRUS, évêque d'Alexandrie. — Cyrus, évêque de Phaside, puis d'Alexandrie, parvint à ce dernier siége par la faveur de l'empereur Héraclius, avec lequel il partageait les erreurs du monothélisme. Ce prélat artificieux avait d'abord feint un grand zèle pour l'orthodoxie ; mais les Papes auxquels il s'adressa se gardèrent bien d'autoriser ses erreurs, et sa mémoire fut condamnée dans le VIe concile général : Cyrus était mort dès l'an 640, après avoir occupé dix ans le siége d'Alexandrie.

Le concile de Chalcédoine ayant déclaré qu'encore qu'il y ait deux natures en Jésus-Christ, il n'y a toutefois qu'une personne, Théodore, évêque de Pharan en Arabie, en conclut que l'unité d'opération et de volonté était une suite nécessaire de l'unité de personne ; d'où cette conséquence, qu'il fallait attribuer à la personne du Verbe tout ce qui se faisait par les deux natures, en sorte que c'était le Verbe qui agissait dans la nature humaine, qui lui donnait le mouvement, qui souffrait, la nature humaine n'étant à son égard qu'un instrument dont il se servait pour opérer. Cette opinion hérétique fut désignée sous le nom de monothélisme.

Théodore fit partager sa doctrine à Sergius, patriarche de Constantinople, à qui il envoya un écrit supposé du patriarche Menas qui contenait la même opinion. Celui-ci engagea dans son sentiment l'empereur Héraclius, et ce prince, se trouvant dans le pays de Luzzes, tâcha de persuader à Cyrus, évêque de Phaside, de penser de même. Cyrus écrivit à Sergius, sous prétexte de s'éclairer, et allégua la lettre de saint Léon à Flavien où ce pontife enseignait évidemment deux opérations et deux volontés. Sergius, dans une réponse captieuse, s'applique à détruire ses scrupules, en interprétant faussement la lettre de saint Léon, et les sentiments des Pères et des conciles sur ce sujet, et demande à Cyrus une prompte réponse.

Sur ces entrefaites le siége d'Alexandrie étant venu à vaquer, Cyrus y fut appelé et s'unit avec Théodore de Pharan. A son arrivée à Alexandrie il réunit à sa communion les théodosiens. L'acte de réunion contient neuf articles qui expriment la foi catholique sur la Trinité et l'Incarnation. Le monothélisme se trouve établi dans le septième où il est dit que c'est le même Christ et le même Fils qui produit les opérations divines et humaines par une seule opération théandrique, c'est-à-dire, divine et humaine, en sorte que la distinction des opérations divines avec les humaines n'est que de la part de notre entendement. Le moine Sophrone, depuis évêque de Jérusalem, fit vainement les plus vives instances pour détourner Cyrus. La réunion se fit solennellement et fut un triomphe pour les sectateurs d'Eutychès, qui disaient hautement que par une seule opération on reconnaissait une seule nature en Jésus-Christ après l'union ; que ce n'était pas eux qui avaient reçu le concile de Chalcédoine, mais que le concile était venu à eux. Cyrus envoya à l'empereur la relation de ce qui était arrivé, et en écrivit à Sergius.

Sophrone, voyant qu'il n'avait pu empêcher Cyrus de publier ses neuf articles, alla à Constantinople pour presser Sergius de faire supprimer le septième. Sergius fit une réponse évasive, et en même temps qu'il écrivit une lettre à Cyrus pour le maintenir dans le monothélisme, il en adressa une autre au Pape Honorius, où il dissimulait habilement les faits et les opinions. Le Pape, qui avait à cœur de voir finir ces disputes, fit une réponse pleine de réserve et de prudence, dont Sergius ne tarda pas à abuser.

Cependant Sophrone, devenu évêque de Jérusalem, envoya aux évêques des grandes Eglises sa lettre synodale où il soutenait très-nettement la doctrine des deux volontés en Jésus-Christ. Honorius, en répondant à cette lettre, le pria de ne point insister sur ce nouveau terme d'une ou de deux volontés, mais de dire avec lui, que c'est un seul Jésus-Christ qui en deux natures opère ce qui est divin et ce qui est humain. Il écrivit dans le même sens à Sergius et à Cyrus. Sophrone, voyant que la question n'était point résolue, se remit ardemment à l'œuvre, et cita un grand nombre de passages des Pères pour convaincre et ramener les monothélites. En même temps il envoya à Rome Etienne évêque de Dore, afin d'instruire le Pape de ce qui se passait en Orient.

En 639 l'empereur Héraclius publia, à l'instigation du patriarche Sergius, un édit que l'on nomma Ecthèse, lequel soutenait en termes exprès une seule volonté. Cyrus d'Alexandrie à qui Sergius l'envoya, la reçut avec joie. Mais elle eut à Rome un sort tout différent, et le Pape Jean IV à qui elle fut rendue après la mort du Pape Séverin, la condamna et l'anathématisa dans un con-

cile qu'il tint au commencement de son pontificat.

En 649 se tint à Rome le concile de Latran sous le Pape Martin. Dans la troisième session on examina les écrits de Théodore de Pharan, comme ayant été le premier auteur de la nouvelle hérésie. Le Pape réfuta ses erreurs, en leur opposant l'autorité des Pères dont il rapporta les passages. Ensuite on lut les neuf articles de Cyrus d'Alexandrie, et on s'arrêta au septième qui porte anathème à quiconque ne reconnaît pas en Jésus-Christ une seule opération théandrique, selon saint Denis. On fit lecture du passage de saint Denis, évêque, cité par Cyrus comme étant de la lettre à Gaïus; on le lut en ces termes : *Il n'a fait ni les actions divines en Dieu, ni les humaines en homme, mais il nous a fait voir une nouvelle opération d'un Dieu incarné, que l'on peut nommer théandrique.* Aucun des évêques assemblés ne doutant point que la lettre de Gaïus ne fût de saint Denis l'Aréopagite, le Pape Martin en expliqua les paroles. Il commença par montrer que Cyrus avait, à l'exemple des anciens hérétiques, abusé des passages des Pères en les falsifiant; que Cyrus, au lieu de dire, comme saint Denis, *une nouvelle opération*, avait mis dans son septième article, *une opération théandrique;* et que Sergius avait supprimé le terme théandrique, en disant seulement, *une opération*. Enfin il fit lire cinq pages de Thémistius, hérétique sévérien, où il disait qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une opération, et que c'était pour cela que saint Denis l'avait nommée théandrique. Le Pape en inféra que Cyrus et Sergius étaient disciples de Thémistius, puisqu'ils pensaient et parlaient comme cet hérétique. Puis venant à l'explication des paroles de saint Denis, il prouva par divers raisonnements que le terme de théandrique enferme nécessairement deux opérations, et que ce Père ne s'en est servi que pour marquer l'union des deux opérations comme des deux natures en une seule personne; qu'ainsi il a dit sagement que Jésus-Christ ne faisait ni les actions divines en Dieu, ni les humaines en homme : parce que le propre de l'union personnelle des deux natures était de faire humainement les actions divines, et divinement les actions humaines. On lut ensuite la lettre de Cyrus à Sergius, dans laquelle il était dit que l'ecthèse avait été envoyée au Pape Séverin. Sur quoi le Pape Martin dit : « Ils ont été trompés dans leur espérance : leur ecthèse n'a jamais été approuvée ni reçue par le Saint-Siége. Il l'a condamnée et anathématisée. »

L'erreur des monothélites ayant été examinée à fond, le concile rendit son jugement en vingt canons, qui établissent la doctrine de l'Eglise sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Les erreurs et les intrigues de Cyrus d'Alexandrie y sont formellement condamnées.

D

DACIUS, évêque de Milan, florissait sous le règne de l'empereur Justinien.—Il se trouva à Constantinople, vers l'an 550, lorsque le Pape Vigile convint avec ce prince que personne n'entreprendrait rien au sujet des trois chapitres, jusqu'à la décision du prochain concile. Il fut même témoin de cette convention avec Menas de Constantinople, Théodore de Césarée, et quelques autres évêques grecs et latins. On rapporte de lui, qu'étant à Corinthe, il délivra une maison de spectres que les démons y faisaient paraître et qui l'avaient rendue déserte. Ce fut à lui que Cassiodore s'adressa pour distribuer des vivres au peuple dans un temps de famine. On lui attribue une *Chronique* des événements remarquables arrivés à Milan; elle n'a point encore été imprimée. Mais dom Mabillon, curieux de savoir si elle était vraiment de Dacius, et ce qu'elle contenait, fit écrire à ce sujet au bibliothécaire de l'Eglise métropolitaine, qui répondit que cette *Chronique* était écrite sur un parchemin; qu'elle accusait six cents ans d'existence ; qu'elle n'était pas toute de la même main, ni d'un même auteur. La première partie était de Landulphe l'Ancien, et la seconde, ainsi que la troisième, de Landulphe le Jeune : d'où il résultait évidemment que Dacius n'en pouvait être l'auteur. Toutefois son nom se trouvait à la tête de cette chronique, mais écrit par une main plus récente. Il n'y était fait aucune mention de la famine arrivée sous le pontificat du Pape Sylverius; elle ne remontait pas au delà du VIIIe siècle et finissait dans la seconde moitié du XIe à l'an 1067.

DALICH ou d'ALICH Jean, est nommé par Albéric abbé de Trois-Fontaines, sous l'année 1195, comme ayant acquis alors quelque renommée, par des sermons prêchés à Liége. — Il en avait composé pour tous les dimanches, et pour toutes les fêtes de l'année. Plusieurs étaient consacrés à l'explication du psaume XXV, *Ad te levavi animam meam.* On a lieu de présumer qu'il est aussi l'auteur d'une légende qui se conservait manuscrite à l'abbaye de Villiers: c'était la Vie miraculeuse d'une très-spirituelle, c'est-à-dire, très-pieuse personne nommée Marguerite, dont il avait été le confesseur. A la vérité le légendaire n'est pas nommé d'Alich, mais le prénom de Jean et la qualité de prédicateur lui sont attribués dans le manuscrit.

DAMIEN, évêque de Pavie. — Le Pape Agathon, élu en 679, ayant averti les évêques d'Italie de se préparer par la tenue de conciles provinciaux au concile général que l'on devait indiquer l'année suivante à Constantinople au sujet des monothélites, ceux de Lombardie s'assemblèrent à Milan,

et, sans faire aucun canon, se contentèrent d'écrire à l'empereur une lettre synodale. Damien, alors prêtre, et depuis évêque de Pavie, la composa au nom de l'assemblée. Il y rapporte les exemples de tous les empereurs qui ont convoqué des conciles, nommément du grand Constantin qui assembla celui de Nicée contre l'hérésie d'Arius. Ensuite il marque que les évêques du concile de Milan sont sujets des rois lombards très-chrétiens, Pertharit et Cunibert son fils; puis il professe la plus grande révérence pour les traditions des saints apôtres et des saints Pères, qui ont assisté aux conciles précédents pour la défense de la foi catholique, et donne enfin la profession de foi des évêques du concile de Milan, dans laquelle ils reconnaissent en termes exprès deux volontés et deux opérations en Jésus-Christ, comme étant Dieu parfait et homme parfait.

DAVID DE DINAN, vivait dans la seconde moitié du XIIe et au commencement du XIIIe siècle. — C'était le plus lettré des élèves d'Amaury de Chartres, et, selon toute apparence, le seul qui ait écrit. Il composa des apologies de la doctrine de son maître, mais elles ne subsistent plus, et nous manquons d'ailleurs de renseignements particuliers sur sa personne. Peut-être était-il mort avant 1209; car il n'est point nommé parmi ceux qui subirent la condamnation dont nous avons parlé, en rendant compte des doctrines d'Amaury : il est dit seulement qu'on brûla ses ouvrages.

DÉMÉTRIUS DE LAMPÉ, originaire de la bourgade de ce nom, en Asie, était un homme qui possédait peu de connaissance des sciences humaines, mais qui étudiait continuellement la religion et en discourait sans fin. — Ayant été envoyé plusieurs fois en Occident, il revint d'Italie encore plus présomptueux; et un jour, dans un entretien qu'il eut avec l'empereur Manuel, il lui dit : « Les Allemands osent avouer que le Fils de Dieu est tout ensemble moindre que son Père, et cependant égal à lui. — Mais, lui répondit l'empereur, ne reconnaissons-nous pas qu'il est Dieu et homme, et, par conséquent, moindre comme homme et égal comme Dieu? Et c'est en ce sens que le Sauveur a dit : « Le Père est plus grand que « moi »; car il serait absurde de l'entendre de la nature divine; ainsi il me paraît que ces gens-là ont raison. » Démétrius persistant dans son opinion, que les Allemands erraient dans la foi, apporta peu de temps après à l'empereur un livre où il l'avait consignée par écrit, et que ce prince lui conseilla de cacher sous terre, pour n'être pas cause de la perte de plusieurs personnes. Mais Démétrius, devenu encore plus insolent, débitait son erreur en particulier et en public, même avec des évêques et des diacres, et y attirait plusieurs adhérents, en déclamant ouvertement contre ceux qui disaient que le Fils était moindre que le Père dans la Trinité, de sorte qu'il s'éleva une grande dispute sur ce sujet, et que personne n'osait plus le contredire. Le patriarche même de Constantinople, Luc Chrysoberge, quoiqu'il condamnât cette erreur, n'osait en parler ouvertement. La dispute dura six ans, et enfin, l'empereur ayant ramené en particulier plusieurs évêques aux sentiments catholiques, fit tenir à Constantinople, en 1166, un concile auquel présida le patriarche Luc, assisté d'Athanase, patriarche d'Alexandrie, de Nicéphore de Jérusalem, d'Etienne, métropolitain de Césarée en Cappadoce, de Nicolas d'Ephèse, et de plusieurs autres évêques, au nombre de cinquante-six. Ceux qui avaient soutenu l'erreur de Démétrius, sachant que le patriarche Luc leur était contraire, proposaient contre lui des accusations, et disaient qu'il fallait le déposer comme incapable de gouverner: mais l'empereur voulut que l'on commençât d'abord par décider sur la doctrine avant d'en venir aux accusations personnelles.

Le concile rédigea donc neuf canons, prononçant anathème contre les erreurs de Démétrius, et contre ceux qui continueraient à partager ses opinions, ou à en soutenir de semblables. Ces canons furent souscrits par l'empereur, et gravés sur des pierres que l'on scella à gauche, en entrant, dans l'église de Sainte-Sophie. Ils furent aussi insérés dans le Synodique que les Grecs lisent à la fête de l'Orthodoxie ou du rétablissement des saintes images, qui se célèbre le premier dimanche de Carême, comme on le voit dans leur livre intitulé *Triodion*. Théodore Balsamon, auteur du temps, ne dit pas ce que Démétrius devint après la condamnation du concile. Quant aux accusations portées contre le patriarche Luc Chrysoberge, elles furent trouvées si peu considérables qu'il demeura dans son siége.

DIANÉE, évêque de Césarée en Cappadoce, fut un de ceux qui, au concile tenu à Constantinople, en 360, souscrivirent au Formulaire de Rimini, ce qui affligea si sensiblement saint Basile et quelques autres personnes de piété, qu'ils se séparèrent de sa communion; mais Dianée répara sa faute avant de mourir. — En effet, se sentant dangereusement malade, il les fit venir tous, et leur dit, en prenant Dieu à témoin de sa parole, qu'il avait effectivement souscrit à la formule présentée à Constantinople, mais qu'il l'avait fait avec la plus grande simplicité, et sans prétendre préjudicier en aucune manière à la foi de Nicée. Pour lui, il ne croyait qu'aux anciennes traditions, et il implorait comme une grâce de n'être pas retranché de la communion des trois cent dix-huit évêques qui avaient enseigné la foi orthodoxe à tout l'univers. Saint Basile et les autres prélats qui étaient venus avec lui, touchés de cette déclaration, communiquèrent sans hésiter avec Dianée.

DIÉDÉRIC ou THIERRI, moine de Fleury-sur-Loire, et écrivain du XIe siècle, était certainement Français de nation, quoique son long séjour en Germanie ait porté plusieurs critiques à le ranger parmi les auteurs de ce pays. — Il était déjà assez avancé en âge

lorsqu'il passa en Allemagne, où vraisemblablement il fut appelé pour y enseigner les lettres et y établir l'exacte discipline qui s'observait à Fleury. On croit qu'il se rendit d'abord à Hirsfeld en Thuringe. De là il passa à l'abbaye de Saint-Alban de Mayence, dont il gouverna l'école en qualité d'écolâtre ou de scholastique, comme on disait alors. Diédéric, selon quelques auteurs modernes, vécut jusqu'en 1040; mais il paraît plus vraisemblable qu'il ne vécut que jusqu'en 1031. On a de cet écrivain une *Histoire de la translation des reliques de saint Benard, de l'église de Saint-Aignan d'Orléans à l'abbaye de Fleury*. Elle est dédiée à Richard, abbé d'Amerbach, et imprimée d'abord dans la *Bibliothèque de Fleury*, puis plus correctement dans les *Actes des saints*, par dom Mabillon, tome VIII. Diédéric avait encore composé un Recuil des statuts et coutumes de Fleury. Cet ouvrage, que Trithème a eu entre les mains, n'existe plus depuis longtemps. On a, à la vérité, dans la *Bibliothèque de Fleury*, imprimée par les soins du P. Dubois, religieux Célestin, deux livres des coutumes et usages de ce monastère, mais c'est un ouvrage postérieur et fort différent de celui qui nous occupe.

DIETHELME était écolâtre de Saint-Matthias de Trèves, dans le temps que Marquard remplissait les mêmes fonctions dans l'abbaye d'Epternach. — Unis par la même profession et par une égale inclination pour la culture des belles-lettres, ils furent aussi liés d'amitié. Diéthelme dédia à Marquard un traité de l'étude et de l'amour des saintes Ecritures, et un Commentaire sur l'Evangile de saint Matthieu. Il composa encore un livre intitulé : *De la mesure des moines*, qui était, selon toute apparence, une explication du chapitre 39ᵉ de la Règle de Saint-Benoît; un livre *De la composition de l'astrolabe*, un de son usage et de son utilité, et deux de l'*Art poétique*. Il paraît que Trithème avait vu tous ces ouvrages ; mais il convient qu'il n'avait aucune connaissance de quelques autres que l'on attribuait encore à Diéthelme. S'il faut en croire son biographe, ce personnage avait un talent particulier pour enseigner : ses écoliers apprenaient plus sous lui en un an qu'ils ne l'auraient fait sous d'autres maîtres dans l'espace de plusieurs années. Diéthelme mourut, selon Trithème, en 955, et ne survécut que trois ans à Marquard, son émule et son ami, mort en 952.

DIODORE était prêtre et exerçait le ministère pastoral dans un bourg de Syrie, appelé Diodoride, en 277, lorsqu'à la suite de sa première conférence avec l'évêque Archélaüs, Manès vint s'y retirer pour s'y mettre à couvert de la colère du peuple qui voulait le lapider. — C'était un pasteur d'une grande probité, d'une foi très-pure, d'une piété éminente, mais d'un esprit doux, simple et paisible, moins fort en paroles qu'en vertu, et ne possédant peut-être pas toute la science nécessaire pour résoudre les difficultés des Ecritures. Manès eut bien vite reconnu son faible. Il assembla une grande multitude de peuple, et se mit à prêcher, en disant qu'il venait pour accomplir l'Evangile et faire rejeter la loi de Moïse, qu'il déclarait émanée du mauvais principe et contraire à la loi de Jésus-Christ. Diodore répondit aux vaines déclamations de Manès par ces paroles du Sauveur : *Je ne suis pas venu abolir la Loi, mais l'accomplir* (*Matth.* v, 17) ; ce qui réduisit cet imposteur à nier que Jésus-Christ eût parlé ainsi, et à dire qu'il valait mieux s'arrêter à ses actions qu'à ses paroles. Il ne laissa pas d'objecter à Diodore plusieurs maximes de la Loi de Moïse, et de les opposer à celles que nous trouvons établies dans l'Evangile et dans les *Epîtres* de saint Paul ; et il ajoutait que la mort de saint Jean-Baptiste, qui avait eu la tête tranchée, était un signe que tout ce qui avait été avant lui était coupé et retranché du salut.

Diodore écrivit toutes ces choses à Archélaüs, lui demandant en même temps comment il devait parler et agir dans cette circonstance; il le pria même de venir, s'il était possible, en lui protestant qu'il rassurerait par sa présence le troupeau de Jésus-Christ. Archélaüs ayant reçu cette lettre y répondit aussitôt par un assez long discours que nous avons encore, et qui tend particulièrement à établir la liaison et les rapports qui existent entre l'Ancien et le Nouveau Testament, et pria Diodore de lui marquer ce qui se serait passé entre lui et Manès. Ils entrèrent en dispute, et Diodore sut se servir si à propos des preuves que Archélaüs lui avait fournies pour l'accord des deux Testaments, qu'en les réunissant à plusieurs autres raisons qu'il en apporta lui-même, il n'eut pas de peine à triompher de Manès, au sentiment de tous ceux qui les entendirent. Diodore en donna avis à Archélaüs, qui lui envoya un second discours et lui promit de venir lui-même ; ce qu'il accomplit en effet, avec un plein succès, comme on peut s'en convaincre en lisant le récit de sa seconde conférence dans l'article que nous lui avons consacré au tome Iᵉʳ de ce Dictionnaire.

DIOSCORE fut d'abord diacre et apocrisiaire d'Alexandrie ; et il exerçait cette dernière charge, lorsque voulant augmenter les droits de cette Eglise, il renouvela la vieille querelle, pour la primatie, contre le patriarche d'Antioche. — Ce prélat alléguait le règlement fait dans les conciles de Nicée et de Constantinople ; et l'affaire fut conclue dans un synode que Proclus réunit en cette dernière ville en 439. Théodoret, qui s'y trouva, défendit si fortement les droits de l'Eglise d'Antioche, dont il était suffragant, que Dioscore ne pouvant résister à la force de ses raisons, conçut une haine mortelle contre lui. En 444, après la mort de saint Cyrille, Dioscore fut élu pour lui succéder, et démentit bientôt l'opinion que l'on avait conçue de sa vertu. Il avait su déguiser habilement son entêtement opiniâtre pour les erreurs d'Origène et d'Arius, et avait paru le plus digne successeur que l'on pût donner au

grand saint Cyrille. Aussitôt après son ordination, Théodoret lui écrivit une lettre respectueuse ; mais Dioscore, qui avait toujours sur le cœur la résistance qu'il lui avait faite dans le synode de Constantinople, ne lui fit point de réponse. Ce prélat accusa même Domnus d'Antioche de soutenir les erreurs de Nestorius ; ce qui obligea Théodoret d'écrire, en faveur de son patriarche, une *Lettre apologétique*, pour rendre raison de sa foi. Le Pape saint Léon, auquel Dioscore avait envoyé Possidius pour lui rendre compte de son ordination, lui écrivit une lettre pleine de tendresse et de bons avis ; Dioscore ne fit pas plus d'estime de ces conseils paternels, que de ceux que saint Cyrille, son prédécesseur, lui avait laissés dans son testament. Au contraire, il persécuta les neveux de ce dernier avec une violence extrême, usurpa leurs biens, et les réduisit à la plus grande pauvreté. Depuis, s'étant laissé infecter des erreurs d'Eutychès, il les soutint opiniâtrément, et dans le synode connu sous le nom de *Brigandage d'Ephèse*, qu'il tint en 449, il les approuva, et condamna Flavien, évêque de Constantinople, défenseur de l'orthodoxie. Lorsqu'il fut de retour à Alexandrie, il osa retrancher de la communion des fidèles le Pape saint Léon ; mais l'année suivante il fut déposé lui-même dans un concile de Constantinople, et cité au concile de Chalcédoine, assemblé en 451, auquel il refusa de comparaître. C'est dans cette assemblée que l'on découvrit, par plusieurs requêtes présentées contre Dioscore, les crimes dont il s'était noirci. Aussi les prélats furent-ils unanimes à le condamner, en souscrivant à la sentence prononcée par les légats du Saint-Siége, et il fut déposé de la dignité épiscopale et du sacerdoce. L'empereur l'exila à Gangres en Paphlagonie, où il mourut en 458.

Requête au Pape Anastase. — Le bruit s'étant répandu par toute l'Eglise d'Orient, que les légats du Pape étaient venus à Constantinople pour y traiter de la paix, deux apocrisiaires de l'Eglise d'Alexandrie, savoir, Dioscore, qui n'était encore que prêtre, et Quéremon, lecteur, leur présentèrent une requête par laquelle ils demandaient au nom de leur Eglise d'être reçus à la communion du Pape. Cette requête est adressée non-seulement à Cresconius et à Germain légats, mais aussi à Festus, député par le roi Théodoric à l'empereur Anastase, pour quelques affaires civiles. Les Alexandrins exposent dans leur requête, que l'Eglise de Rome et celle d'Alexandrie ayant eu un même fondateur, c'est-à-dire saint Pierre, que saint Marc avait imité en toutes choses, elles ont toujours eu une même foi et une même doctrine ; et qu'il y a eu entre elles tant d'union, que lorsqu'il s'est agi de tenir en Orient des conciles, pour décider quelque difficulté, l'évêque de Rome a choisi celui d'Alexandrie pour agir en son nom en ces assemblées et y tenir sa place ; que la division de ces deux Eglises a été occasionnée par une mauvaise traduction de la Lettre de saint Léon au concile de Chalcédoine, qui rendait cette pièce pleine d'erreurs nestoriennes. Ils accusent Théodoret et les autres évêques du parti de Nestorius d'être les auteurs de cette traduction, qui avait donné lieu à l'Eglise d'Alexandrie de croire que l'Eglise de Rome était dans des sentiments erronés, et de se séparer de sa communion. Ils disent que, d'un autre côté, l'évêque de Rome, persuadé que les Alexandrins combattaient la doctrine des apôtres, les avait, en conséquence, séparés aussi de sa communion.

Voulant, ajoutent-ils, *donner des preuves au Saint-Siége que nous tenons la même foi que le prince des apôtres, son disciple saint Marc, et les Pères de Nicée, notre Eglise a envoyé des députés à Rome. Mais un homme chassé de notre ville pour sa mauvaise doctrine et pour d'autres raisons* (apparemment Jean Talaïa), *s'étant rencontré alors à Rome, empêcha qu'on n'écoutât ces députés, qui furent obligés de s'en revenir sans avoir pu même être admis à l'audience du Pape. Ils disent ensuite que le diacre Photin, qui avait été envoyé par l'évêque de Thessalonique vers le Pape Anastase, étant venu de Rome à Constantinople, les assura que ce Pape n'approuvait point les changements ni les additions faites à la Lettre de saint Léon. Ils témoignent souhaiter de conférer avec Cresconius et Germain sur ce sujet. Les députés y consentirent et les satisfirent à l'égard de la Lettre de saint Léon.* C'est pourquoi Dioscore et Quéremon leur présentèrent une confession de foi, afin que si elle se trouvait conforme à celle de l'Eglise de Rome, celle d'Alexandrie pût s'y réunir.

Dans cette confession de foi, ils déclarent qu'ils recevaient le symbole de Nicée, approuvé par les cent cinquante Pères du concile de Constantinople, et par le concile d'Ephèse, sous saint Célestin, comme la seule vraie règle de la foi ; mais ils remarquent en même temps que ce concile d'Ephèse avait défendu d'établir une autre foi, remarque qu'ils ne faisaient, ce semble, que pour rejeter le concile de Chalcédoine, dont en effet ils ne disent pas un mot. Ils déclarent encore qu'ils admettaient également les douze anathèmes de saint Cyrille. Après cette profession de foi générale, ils en font une particulière, confessant que Jésus-Christ est consubstantiel à son Père, selon la divinité, et consubstantiel à nous selon l'humanité ; qu'il est descendu et a été fait homme du Saint-Esprit et de Marie, vierge Mère de Dieu ; qu'il n'y a qu'un seul Fils et non pas deux, les miracles et les souffrances étant d'un seul et même Fils unique de Dieu. Ils condamnent ceux qui introduisent en lui de la division ou de la confusion, ou qui disent qu'il ne s'est incarné qu'en apparence, parce dans l'Incarnation il ne s'est pas fait une augmentation du Fils, et que la Trinité des personnes est demeurée, quoiqu'une de ces personnes se soit incarnée. Ils disent anathème à Nestorius et à Eutychès, de même qu'à tous ceux qui ont pensé comme eux, en quelque lieu et en quelque temps que ce soit ; mais ils soutiennent que la doctrine de

Dioscore, de Timothée et de Pierre, a été conforme à celle qu'ils viennent d'exposer, et s'offrent de le justifier. Ils conjurent les légats, à leur retour à Rome, de présenter cette confession au Pape, afin qu'il l'approuve et les reçoive à sa communion. Les légats, sans approuver cette confession de foi, la reçurent et promirent de la porter au Pape, qui serait, disaient-ils, toujours prêt à écouter ceux que les Alexandrins lui députeraient, et à éclaircir leurs doutes. Ils ajoutèrent qu'on ne les avait point chargés d'entrer dans la difficulté qu'ils faisaient, au sujet de Dioscore, d'Elure et de Mongus; mais que, pour avoir la paix, il fallait que l'Eglise d'Alexandrie retranchât leurs noms des dyptiques. Tel est le contenu de la Requête des deux apocrisiaires d'Alexandrie aux légats du Pape. Dioscore et Quéremon en retinrent une copie pour la présenter, dirent-ils, au dernier jugement, en cas que le Saint-Siége négligeât de contribuer à la paix. Festus fut aussi chargé de la part de l'empereur Anastase, de négocier la réunion de l'Eglise de Constantinople. On dit même qu'il promit en secret à ce prince d'engager le Pape à souscrire l'Hénotique de Zénon; mais à son retour à Rome, il trouva le Pape mort.

Quoique le nom de Dioscore se trouve mêlé, de la façon la plus déplorable, à toutes les querelles religieuses de son époque, il nous a été tout à fait impossible de mettre la main sur aucun autre de ses écrits.

DODEQUIN, abbé du monastère de Saint-Dysibode, n'est connu que par un Appendice à la *Chronique* de Marianus Scot. Cette *Chronique* finit en 1083; Dodequin l'a reprise en 1084 et continuée jusqu'en 1200.

On lit, sous la date de 1096, un récit assez curieux du mouvement général qui se fit en Europe pour la délivrance des saints lieux. « Plusieurs phénomènes, » dit l'auteur, « se manifestèrent dans le ciel et présagèrent des choses étonnantes. Nous en rapporterons deux qui font mieux juger des autres. Les yeux furent tout à coup effrayés d'une espèce de feu semblable à celui de la foudre, et qui, dans sa longueur, avait la forme d'une lance. Il était plus brillant que le jour le plus clair, et courait sous la lumière même du soleil. Mais il ne fit de mal à personne. Un autre jour, au coucher du soleil, des globes de feu parurent en différentes parties de l'air, sans qu'on y vît le moindre nuage, et allèrent se cacher dans d'autres parties du firmament. Quelques-uns jugèrent que ce n'était pas du feu, mais les puissances célestes qui annonçaient le grand mouvement des nations, lequel eut bientôt lieu.. En effet, pendant que ces prodiges se manifestaient, un moine, nommé Pierre, sortant d'un cloître d'Espagne (Dodequin n'est pas le seul qui ait fait venir Pierre l'Ermite de ce pays), ébranla le monde en montrant un papier qu'il disait tombé du ciel, et qui ordonnait à toute la chrétienté de se porter en armes à Jérusalem, pour en chasser les infidèles. Il s'appuyait sur ces paroles de l'Evangile : *Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que les temps soient accomplis.* » (*Luc.* XXI, 24.) Dodequin parle du nombre incroyable de pèlerins de tout âge, de toute condition, qui s'enrôlèrent à la voix du pieux cénobite. Il dit que les femmes qui partirent étaient en habits d'hommes, et marchaient armées. Après avoir raconté le massacre des Juifs, l'auteur ajoute que les Hiérosolymites, c'est ainsi qu'il appelle les croisés, furent en grande partie tués à Mersebourg, et qu'ils le méritaient bien, parce que les hommes marchant avec les femmes, avaient commis des abominations. Ainsi, selon lui, les croisés s'étaient attiré la colère de Dieu par leur commerce avec les femmes, et non par le massacre qu'ils avaient fait des Juifs, massacre dont il parle sans exprimer le moindre sentiment de réprobation.

Quelques lignes lui suffisent pour raconter la prise d'Antioche et celle de Jérusalem, la mort de Godefroi et l'élection de Baudouin, qui, dit-il, soumit toutes les villes que les Turcs avaient possédées en Palestine.

Sous la date de 1101, Dodequin copie la lettre que l'archevêque de Pise, Godefroi et Raymond de Saint-Gilles adressèrent au Pape sur la conquête de Jérusalem. Nous en avons donné l'analyse sous l'un de ces trois noms. A l'année 1147, l'historien parle de l'expédition navale qui eut lieu en Portugal, et paraît avoir emprunté son récit d'un témoin oculaire. Voici l'itinéraire qu'il trace de la flotte des croisés : « Dans l'octave de Pâques, le 5 des kalendes de mai, une armée partit de Cologne, et le 14 des kalendes de juin nous arrivâmes au port d'Angleterre nommé Darchimite (peut-être *Darmouth*), où le comte de Areschot se trouvait avec près de deux cents bâtiments anglais et flamands. Nous remîmes en mer, le sixième jour avant les Rogations. La veille de l'Ascension nous éprouvâmes une grande tourmente. Huit jours après nous abordâmes en Espagne, au port de Gazzis (*Cadix*) avec cinquante bâtiments. En suivant la même côte, nous vînmes au port *Viver*. Six jours avant la Pentecôte, nous parvînmes au port de Thamara en Galice, et le surlendemain de cette fête, nous entrâmes dans le fleuve Duero de Portugal, puis dans le Tage; enfin, la veille de saint Pierre et de saint Paul, nous abordâmes à Lisbonne. Nous fûmes repoussés par les ennemis, vers la fête de l'Assomption; à la fête de la Nativité de la Vierge, on commença à construire une tour en bois, qui fut achevée vers la mi-octobre, et qui nous servit de forteresse. Enfin, dans la nuit de la fête de saint Gall, abbé, on mit le feu aux retranchements, et deux cents guerriers à pied se portèrent sur les murs de la place ennemie. Nous n'obtînmes cependant la victoire que le jour de la fête des onze mille vierges. Deux muets qui étaient dans l'armée commencèrent à parler, le jour de la fête de saint Géréon, martyr. »

L'auteur ne parle de la seconde croisade,

que pour annoncer, sous la date de 1149, le retour en Europe du roi Conrad qui, dit-il, ne fit rien de mémorable. Depuis cette date jusqu'à l'année 1200, où finit son Appendice, Dodequin ne dit pas un mot de la Terre-Sainte.

DROGON était archidiacre de Lyon, sous l'archevêque Héracle de Montboissier, dont on a quelques chartes fort peu mémorables. — Héracle mourut le 11 novembre 1163, et Drogon, élu pour lui succéder, eut deux compétiteurs, Guillaume, fils du comte Thibault, qui devint, en 1164, évêque de Chartres, puis Guichard qui fut définitivement reconnu, en 1165, pour le véritable archevêque de Lyon. Il est vrai que ce titre est donné à Drogon, et à lui seul, dans un diplome de Frédéric Barberousse, expédié en 1166; mais cette pièce prouve seulement la bienveillance de l'empereur pour ce prélat, dont l'élection, d'abord ratifiée par Alexandre III, fut cassée par ce Pontife, précisément à cause du dévouement de Drogon aux intérêts de Frédéric, et de la faveur que Frédéric accordait à Drogon. Celui-ci est traité de schismatique et d'usurpateur dans une lettre adressée en 1166 par Alexandre à l'archevêque de Reims. Ce Pontife ordonne à l'archevêque d'excommunier, tous les cierges allumés, ledit Drogon et ses fauteurs. Or ces démêlés donnèrent lieu à deux lettres, l'une de dix lignes et l'autre de douze, que Drogon écrivit assez inutilement à Louis VII, pour obtenir les bonnes grâces de ce prince. Dans la première, datée de 1163, Drogon suppose Louis VII favorablement disposé, et l'en remercie; dans la seconde, au contraire, écrite deux ans après, en 1165, il cherche à dissiper les préventions que l'on inspire au monarque contre une élection parfaitement régulière.

DULCITIUS, tribun et notaire, est le même, selon toute apparence, qui se trouvait en Afrique vers l'an 420, pour faire exécuter les lois impériales contre les donatistes. — Il y résidait encore lorsqu'il consulta saint Augustin sur diverses questions, par une lettre qu'il lui envoya de Carthage, et que le saint reçut vers la fête de Pâques. Il ne put répondre à ces questions aussi promptement qu'il l'aurait souhaité, ayant été obligé de faire lui-même un voyage à Carthage, mais il s'empressa de le faire, trois mois plus tard, c'est-à-dire, aussitôt après son retour.

Ce tribun l'avait consulté sur huit difficultés, dont saint Augustin avait donné la solution, excepté de la cinquième, dans divers endroits de ses ouvrages. Il se contenta donc d'extraire sur les sept autres ce qu'il en avait déjà écrit, pour satisfaire d'une part le désir de Dulcitius, et s'épargner de l'autre la peine de les traiter une seconde fois, ce qui pour lui eût été très-pénible, et en même temps très-inutile à celui qui le consultait. Dulcitius demandait donc à saint Augustin : 1° Si les baptisés qui meurent dans le péché seront un jour délivrés de l'enfer; 2° si l'oblation et les prières que l'on fait pour les morts leur servent de quelque chose; 3° si le jugement dernier suivrait immédiatement l'avénement de Jésus-Christ, et si tous les hommes mourront sans exception; 4° en quel sens on devait entendre la droiture de cœur dont il est parlé dans le second verset du psaume IIIe; 5° comment Dieu avait pu appeler David un homme selon son cœur, lui qui avait commis tant de mauvaises actions; 6° ce que l'on doit penser de la Pythonisse et de ses prédictions et si c'est Samuel ou son ombre qui apparut à Saül et qui conversa avec lui; 7° si Abimélech et Pharaon abusèrent de Sara, femme d'Abraham. 8° La dernière question regarde l'explication des deux premiers versets de la *Genèse*. Saint Augustin pense que par ces paroles : *Au commencement Dieu fit le ciel et la terre*, il faut entendre le Père et le Fils; et que par celles-ci : l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux, Moïse a voulu marquer le Saint-Esprit, et reconnaître dès le début de son livre la Trinité parfaite.

On trouve ces questions ainsi que la lettre de Dulcitius parmi les OEuvres de saint Augustin.

DUNSTABLE, moine de Saint-Alban en Angleterre, florissait vers l'an 1150. — Il était poëte, et il a laissé en vers des traités sur la création du monde, sur le paradis, et sur divers autres sujets, tant sacrés que profanes.

E

EBERARD a fait la Vie de saint Harvic, archevêque de Salzbourg, mort l'an 1024. — Il était son disciple et a écrit peu de temps après sa mort. Cet ouvrage est dans le XIe tome de la Collection de Canisius.

EBERHARD succéda en qualité d'abbé de Tegernsé à Godehard, lorsque celui-ci, après avoir mis la réforme dans ce monastère, fut nommé évêque d'Hildesheim en 1022. — Mais le roi Henri, si zélé pour la réforme de cette communauté, n'avait pris aucun soin de la pourvoir des choses nécessaires à la vie. Eberhard s'en plaignit à son prédécesseur, qui fit là-dessus des remontrances à ce prince, le priant en même temps de laisser ces religieux jouir de leur droit d'élection, selon la règle et les priviléges accordés à leur monastère par les empereurs. C'était en effet le roi Henri qui avait fait nommer l'abbé Eberhard à la place de Godehard, promu à l'épiscopat. Aussi cet abbé ne craignit-il pas de lui faire des remontrances sur les persécutions que le monastère qu'il lui avait confié avait à souffrir de la part de ses ennemis, et sur la disette générale dans laquelle se trouvaient ses

moines. Les lettres d'Eberhard nous ont été conservées dans les *Analectes* de Mabillon.

EBION était, suivant l'opinion commune, un philosophe stoïcien, disciple de Cérinthe, et issu de la secte des Nazaréens. — On le fait auteur de la secte des ébionites. C'est le sentiment, non-seulement de saint Epiphane, mais aussi de Tertullien, d'Optat de Milève, de saint Hilaire, de saint Jérôme, de saint Pacien, de Marius Mercator et de plusieurs autres. Cependant, s'il faut en croire Origène et Eusèbe, les ébionites n'ont point tiré ce nom du chef de leur hérésie, mais du mot hébreu *Ebion*, qui signifie un pauvre mendiant, un homme vil et méprisable, parce qu'il avait des sentiments bas sur Jésus-Christ et sur sa doctrine. Saint Irénée ne parle point d'Ebion, mais des ébionites. Son silence et le témoignage d'Eusèbe et d'Origène pourraient faire croire que cet Ebion est un personnage imaginaire, ou que peut-être il n'est pas différent de Cérinthe lui-même. Cette supposition serait d'autant plus plausible, que saint Epiphane attribue à Ebion ce que l'histoire rapporte constamment de Cérinthe, savoir, que saint Jean étant entré dans un bain où il se trouvait, s'en retira aussitôt, dans la crainte que la présence de cet hérésiarque impie ne fît crouler le bâtiment. Ce même Père assure qu'Ebion a prêché en Palestine et en Asie, ce qui convient également à Cérinthe. On trouve dans les *Observations historiques de critique sacrée* de Laurent Mosheim, livre I[er] chapitre 55, une dissertation sur l'existence d'Ebion.

Quoi qu'il en soit, qu'ils fussent ses disciples ou non, les ébionites enseignaient que tous les hommes étaient obligés d'observer tous les préceptes et toutes les cérémonies de la Loi; et que Jésus-Christ était un pur homme, né de Joseph et de Marie, selon plusieurs d'entre eux, et né d'une vierge selon d'autres; car Origène, Eusèbe et saint Epiphane distinguent deux sectes d'ébionites. Ils ne connaissaient point d'autre Evangile que celui de saint Matthieu, qu'ils avaient en langue hébraïque, mais corrompu et mutilé. Ils l'appelaient l'*Evangile selon les Hébreux*. Ils rejettaient le reste du Nouveau Testament, et surtout les Epîtres de saint Paul, considérant cet apôtre comme un apostat de la Loi. Ils observaient également le samedi et le dimanche; ils se baignaient tous les jours comme les Juifs; ils adoraient Jérusalem comme la maison de Dieu; ils appelaient leurs assemblées synagogues et non pas églises, et célébraient leurs mystères tous les ans avec du pain azyme. Ils reconnaissaient deux principes opposés, le Christ et le diable, et disaient que le monde présent avait été confié au diable, et le monde futur au Christ; que le Christ n'avait point été engendré, mais créé comme les archanges, auxquels toutefois il était supérieur; mais ils distinguaient le Christ de Jésus. Les premiers ébionites menaient une vie fort réglée, et estimaient la virginité. Les derniers menaient une vie déréglée, b'âmaient la continence, et permettaient la dissolution du mariage. Ils s'abstenaient de manger de tout ce qui avait été animé: ils recevaient le Pentateuque de Moïse, mais non pas tout entier, ils honoraient les anciens patriarches, mais ils méprisaient les prophètes; ils se servaient de faux *Actes des apôtres*, tels que les *Voyages de saint Pierre* et plusieurs autres livres apocryphes.

ECBERT, qui faisait partie du clergé de Liége, florissait vers l'an 1060. — Ses ouvrages ne sont connus que par ce qu'en disent Trithème et Sigebert. Il paraît qu'il composa d'abord en vers un livre d'énigmes rustiques; puis ayant pris goût à ce genre de travail, il en écrivit un second, beaucoup plus ample que le premier. On lui attribue encore la Vie de saint Amor dont les reliques reposent à Bélice, près de Tongres.

Nous ne savons si cet écrivain est le même qu'Ecbert, prêtre d'Hirsfeld qui écrivit, vers l'an 1076, la Vie du bienheureux Heimerad, à qui il a donné le titre de confesseur. Il entreprit ce travail par l'ordre de l'abbé Hartwig, son supérieur. Le prêtre Heimerad était Suève de nation, et né esclave. Ayant obtenu sa liberté, il quitta sa patrie, alla à Rome et de là en Palestine, d'où étant repassé en Germanie, il s'arrêta à Mimilève. Cette ville dépendait du monastère d'Hirsfeld. Arnold voulut lui donner l'habit monastique; Heimerad refusa. Quelque temps après, étant entré au chapitre il se prosterna à terre et demanda la permission de s'en aller, en disant qu'il ne pouvait rester plus longtemps sans danger pour son salut. L'abbé prenant cette démarche pour une preuve de son inconstance, le fit fustiger et le chassa contre l'avis de la communauté. Pendant ce mauvais traitement, Heimerad ne se plaignit point; mais il récitait le psaume L. De Mimilève, il alla dans le diocèse de Paderborn, où il fit sa demeure dans une vieille église. L'évêque saint Meinuerc lui demanda qui il était. Heimerad lui fit entendre par les livres dont il se servait dans la célébration des mystères, qu'il était prêtre. Meinuerc le regardant comme un vagabond, le fit frapper de verges. Heimerad se retira sur la montagne de Hassungen dans la Hesse, où il passa le reste de ses jours dans la piété. Sa mort arriva le 28 juin 1019. Ariban, archevêque de Mayence, bâtit depuis un monastère sur la montagne de Hassungen, en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, et en mémoire du bienheureux Heimerad. Il y a toute apparence que c'est en souvenir des deux corrections imméritées qu'il a subies que son historien lui donne le titre de confesseur.

Sa Vie a été publiée par Browerus et par Ouerhan, moine de Werden, avec celle de saint Meinuerc. Leibnitz l'a insérée aussi dans le tome I[er] des *Ecrivains de Brunswick*. Quoique Ecbert l'ait composée dans le style des panégyriques, il ne laisse pas d'y mettre les actions du saint homme dans un grand

jour. Il confirme l'opinion que l'on avait de ses vertus, par un grand nombre de miracles opérés par son intercession. Une remarque que nous avons faite en lisant cette légende, c'est qu'il était d'usage dans ces cantons, lorsqu'il arrivait un incendie, d'employer, pour l'éteindre, le cierge qui avait été béni le samedi saint.

EGBERT ou ECHEBERT, en latin *Ecbertus Schonaugiensis*, d'abord chanoine de Bonn, au diocèse de Cologne, puis abbé de Saint-Florin dans le diocèse de Trèves, florissait vers le milieu du XIIe siècle, sous les empereurs Conrad et Frédéric Barberousse. — Il composa la Vie de sa sœur sainte Elisabeth, abbesse de Schnauge, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Trèves. Il recueillit ses révélations et les rédigea en trois livres, auxquels il ajouta un recueil des lettres de cette sainte religieuse. Nous avons rendu compte, dans le tome IIe de notre *Dictionnaire de Patrologie*, de tous ces ouvrages qui furent imprimés à Cologne en 1628. Non content d'appliquer son talent à sauver de l'oubli les ouvrages de sa sœur, Ecbert en composa, pour son propre compte, quelques-uns qui sont venus jusqu'à nous. Par exemple, on lui attribue un écrit *De laude crucis*, un autre intitulé *Stimulus amoris*, ainsi que des *Soliloques* ou méditations que dom Bernard Pez a publiés dans le tome VIIe de sa *Bibliothèque ascétique*.

Mais nous rendrons compte particulièrement de treize discours ou sermons contre les cathares, dans lesquels Egbert réfute dix de leurs erreurs tirées de celles des manichéens. Il avait eu plusieurs fois des conférences avec eux, pendant qu'il était chanoine de l'Eglise de Bonn, et comme on en découvrait souvent dans le diocèse de Cologne, il se crut obligé d'exposer leurs erreurs et de les réfuter. C'est ce qu'il fait dans les discours en question. Il remarque que ces hérétiques s'appellent en Allemagne cathares, en Flandre, piphres, en France, tisserands, et les fait descendre des manichéens. Voici les erreurs qu'il leur attribue, et qu'il réfute dans ses discours : « Ils condamnent les noces, dit-il, et menacent de damnation ceux qui meurent mariés. Quelques-uns d'entre eux ne condamnent que les mariages qui se font entre des personnes qui ne sont pas vierges. Ils ne mangent pas de chair, parce qu'ils la croient impure ; c'est la raison qu'ils en donnent publiquement ; mais ils disent en secret que la chair est l'œuvre du démon. Ils parlent diversement sur le baptême : quelques-uns disent qu'il ne sert de rien aux enfants ; ils ajoutent en secret que le baptême d'eau ne sert de rien : c'est pourquoi ils rebaptisent d'une manière particulière ceux qui entrent dans leur secte, et ils assurent que le baptême qu'ils confèrent est celui du feu et du Saint-Esprit. Ils croient que les âmes des défunts entrent, dès le jour même de leur mort, en possession de la béatitude ou de la damnation éternelle, et ne croient point au purgatoire. Ils rejettent, par conséquent, les prières, les aumônes et les Messes pour les morts. S'ils viennent à l'église et s'il y entendent la Messe et y communient, c'est par feinte ; car ils croient que l'ordre sacerdotal est totalement perdu dans l'Eglise, et qu'elle ne subsiste plus que dans leur secte. Ils ne croient point que le corps de Jésus-Christ soit consacré sur l'autel ; mais ils appellent leur chair le corps de Jésus-Christ ; et en prenant de la nourriture, ils disent qu'ils font le corps de Jésus-Christ. J'ai ouï dire, ajoute-t-il, à un homme qui s'était retiré de leur secte, après en avoir découvert les turpitudes et les erreurs, qu'ils assuraient que Jésus-Christ n'était pas né de la Vierge, qu'il n'avait point de chair véritable ; qu'il n'était pas ressuscité réellement, mais en apparence. Il pense que c'est pour cette raison qu'ils ne célèbrent point la Pâque, mais qu'ils ont une autre fête qu'ils appellent *Bema*. Enfin, il les accuse d'enseigner que les âmes des hommes sont les anges apostats qui ont été chassés du ciel. »

Telle est, autant qu'une rapide analyse peut les rendre, sinon la substance, au moins le fond de ces treize discours que l'abbé Egbert a dédiés à Reginald, archidiacre de Cologne, et qui se trouvent reproduits dans le tome IV de la *Nouvelle Bibliothèque des Pères*.

EGWINUS (Saint), que l'on trouve aussi nommé Eugenius, était de grande naissance et parent du prince des Merciens. — Méprisant de bonne heure les vanités du siècle, il embrassa volontairement la pauvreté, en se faisant religieux dans un monastère de l'ordre de Saint-Benoît. Etant monté successivement par tous les degrés ecclésiastiques jusqu'à l'ordre du sacerdoce, il fut élevé à l'épiscopat, et placé sur le siége de Worchester, où il remplit avec zèle tous les devoirs d'un saint évêque. Sur la fin de sa vie, il se retira au monastère d'Evesham, qu'il avait fondé, et y mourut vers l'an 717. Sa Vie fut écrite par saint Bercivald ou Berthwald, archevêque de Cantorbéry, et son contemporain. Saint Egwinus écrivit lui-même celle de saint Aldhelme ou Althelme, évêque de Schirburn, dans la Saxe occidentale, et de plusieurs autres saints ; un *Traité de l'origine et de l'établissement du monastère d'Evesham*, et un autre des *Visions* dont Dieu l'avait favorisé. Nous allons donner en quelques mots une idée de ces deux livres.

Pendant qu'il était évêque de Worchester, saint Egwin avait eu une vision dans laquelle la sainte Vierge, Mère de Dieu, lui avait témoigné souhaiter qu'il fît bâtir un monastère en son honneur, dans un lieu qu'elle lui avait désigné. Le saint évêque, qui était issu de la race royale, demanda cet emplacement à Ethelrède, roi des Merciens, et l'obtint sans peine ; après quoi il se rendit à Rome avec Coënrède, autre roi des Merciens, qui, ce semble, avait renoncé à la royauté, et Offa, roi des Saxons orientaux, pour obtenir du Pape le privilége de bâtir ce nouveau monastère. Constantin, qui gouvernait alors l'Eglise, l'accorda volontiers. Ce privilége est signé de lui, d'Egwin, de

Coënrède et d'Offa, et daté de l'an 709. Ces deux princes embrassèrent à Rome la vie monastique, et y moururent l'un et l'autre, comme ils l'avaient souhaité, dans la même année, après avoir passé tout le temps de leur séjour en cette ville dans les prières, les jeûnes et les aumônes. Le Pape témoigna dans sa lettre qu'il n'avait aucun doute sur la vision que saint Egwin déclarait avoir eue, et ordonna à Berthwald d'assembler les évêques de toute l'Angleterre, les personnes les plus respectables du clergé et les grands du royaume; de proclamer en leur présence les donations faites pour la fondation du nouveau monastère, par les deux rois d'Angleterre Coënrède et Offa, et d'y mettre des moines qui vécussent selon la règle de Saint-Benoît, qui, dit le Saint-Père, étaient encore en petit nombre dans ces régions. Il ordonne de plus que ce monastère sera bâti sur l'emplacement même désigné dans la vision, et qu'il dépendra à perpétuité de l'archevêque de Cantorbéry. Saint Egwin fit lui-même plusieurs donations à ce monastère, par un acte daté de l'an 714 de l'Incarnation de Notre-Seigneur. Il était situé dans le territoire de Worchester, et fut appelé Evesham. Tel est, à peu de chose près, le fond des deux ouvrages dont nous avons indiqué les titres. Dom Mabillon les a publiés au livre XIX de ses *Annales*.

ELEUTHÈRE, diacre de Rome, sous le pontificat de saint Anicet, était Grec de nation et originaire de l'Epire.—Il fut élu Pape après la mort de saint Soter, arrivée en 177. Il est certain que son élection était connue dans les Gaules vers le milieu de cette même année, et avant la mort des martyrs de Lyon, puisque Eusèbe rapporte une lettre que ces saints confesseurs lui écrivirent pendant qu'ils étaient dans les fers C'était au sujet des montanistes, qui ne faisaient que commencer à se démasquer, et qui déjà jetaient le trouble parmi les fidèles, par leurs prétendues prophéties. Ils lui députèrent en même temps saint Irénée, pour s'entendre avec lui sur les moyens d'apaiser la division que ces nouveautés dangereuses causaient dans l'Eglise; mais Eusèbe, qui rapporte un extrait de la lettre dans laquelle ils lui recommandaient ce saint envoyé, ne dit rien des résolutions que prit le Pape Eleuthère, en conséquence de ces recommandations. Seulement on a tout sujet de croire qu'il se déclara pour la vérité contre les folies de Montan. Il eut aussi à combattre les erreurs des valentiniens. Adon, dans ses Annales, dit qu'Eleuthère ordonna, par quelques décrets, de célébrer la Pâque le dimanche qui tomberait entre le 14e et le 21e jour de la lune de mars. Mais quoique l'on trouve la même chose dans la Chronique de Bède, ces autorités nous semblent trop récentes pour témoigner historiquement d'un fait aussi ancien. Un des événements qui rend particulièrement célèbre le pontificat de saint Eleuthère, c'est l'ambassade qu'il reçut de la part d'un roi de la Grande-Bretagne, nommé Lucius, qui lui envoya demander des missionnaires pour l'instruire, lui et ses sujets, dans la doctrine catholique. Nous avons rapporté à l'article AUGUSTIN, dans le tome Ier du *Dictionnaire de Patrologie*, quel fut l'heureux résultat d'une aussi sainte demande. Eleuthère vécut sous Marc-Aurèle, et mourut en paix sous l'empire de Commode, l'an 192, après avoir gouverné l'Eglise avec beaucoup de sagesse pendant environ quatorze ans. L'Eglise l'honore comme martyr, ainsi que quelques-uns de ses prédécesseurs, moins pour avoir souffert que pour avoir combattu pour la foi.

On lui attribue deux Lettres qui nous paraissent évidemment sortir de la fabrique d'Isidorus Mercator : les termes de métropolitains et de primats suffisent pour en prouver la supposition. La date en est également fausse, car elle est du cinquième des ides de juillet, sous le consulat de Paternus et de Bradua. Annius Bradua fut consul en 160, avec Vibius Varus, et en 191 avec Apromianus, mais jamais avec Paternus. Une autre preuve de supposition, c'est qu'il est dit dans cette lettre que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le Pape seul, maxime contraire à la discipline des premiers siècles. Paul de Samosate, évêque d'Antioche, ne fut-il pas jugé et déposé par les évêques d'Orient et des provinces voisines sans la participation du Saint-Siége? Ils se contentèrent de donner avis au Pape saint Denis de ce qu'ils avaient fait, et il ne s'en plaignit point. La lettre de Eleuthère est adressée à toutes les Eglises des Gaules, qu'il semble reprendre d'être tombées dans l'erreur de Tatien, au sujet de l'abstinence de la viande. On ne lit nulle part ailleurs que les Gaulois aient donné dans cette superstition. Nous apprenons de Bède que Lucius, roi des Anglais, écrivit à Eleuthère, et le pria instamment de lui envoyer quelqu'un pour l'instruire, afin qu'il pût recevoir le baptême, et que cette demande fut presque immédiatement suivie d'un résultat satisfaisant. La réponse qu'on nous a donnée sous le nom de ce Pape, ajoute que Lucius avait aussi demandé à Eleuthère qu'il voulût bien lui envoyer les lois romaines et les ordonnances des empereurs, afin qu'il pût s'en servir dans le gouvernement de ses Etats. Mais cette réponse n'a rien qui soit digne d'Eleuthère, puisqu'elle refuse à Lucius les lois demandées. Quel danger y avait-il donc de lui faire part des lois romaines? Connaissait-on alors un Etat mieux gouverné que l'empire romain? La loi de Dieu, qui nous est représentée dans les Livres saints, suffit pour nous montrer le chemin du ciel; mais les rois de la terre ont besoin d'autres lois pour gouverner leurs Etats. Il n'y a même dans cette lettre aucune instruction particulière : le Pape Eleuthère en eût-il refusé à un prince qui souhaitait si ardemment se convertir, ou qui, au moins, ne l'était que depuis peu? Il appelle Lucius *vicaire de Dieu dans son royaume*, titre dont les Anglais n'ont fait honneur à leurs rois que dans les derniers siècles.

ELIE de Crète ou de Candie, florissait sur la fin du VIIIe siècle. — Il assista au septième concile général tenu à Nicée en 787, pour affermir le culte des images, et composa des Commentaires grecs sur les Œuvres de saint Grégoire de Nazianze, qui ont été traduits par l'abbé de Billy, et imprimés à la suite des écrits de ce saint patriarche, à Paris en 1583, 1609 et 1630. Il a fait aussi des Commentaires sur l'*Echelle* de saint Jean Climaque, qui ne sont pas imprimés, mais dont l'abbé Arnaud d'Andilly a rapporté plusieurs extraits dans ses éclaircissements sur cet ouvrage de saint Jean. On lui doit encore des réponses au moine Denis, qui se trouvent en grec et en latin dans le livre V^e du *Droit grec romain*.

ELIE, archevêque de Maru, ville de Perse, dans la Chorasanie, a composé des *Commentaires sur la Genèse, sur les Psaumes, sur les Proverbes, sur l'Ecclésiaste, sur le Cantique des cantiques, sur Isaïe* et *sur les Epîtres de saint Paul;* un volume de l'histoire ecclésiastique de son temps; plusieurs lettres de consolation, et diverses homélies sur les leçons des Evangiles. Ce prélat, qui se fit admirer par sa vie sainte aussi bien que par sa science, florissait dans la seconde moitié du VIIIe siècle. (Ebed-Jesu, *Catalogue des écrivains chaldéens.*)

ELIE ou ELIAS Barsenia, archevêque de Saba, en Syrie, ne nous est connu que par ses écrits. — On a de lui des *Annales*, plusieurs discours, une Grammaire, des lettres écrites en syriaque et en arabe, et quatre livres qui contiennent des décisions sur des matières ecclésiastiques. (Ebed-Jesu, *loc. cit.*)

ELIE ou HELIE abbé des Dunes, prit le surnom de Coxida, du bourg de sa naissance au territoire de Furnes. — Elevé au monastère des Dunes, il en devint successivement prieur, puis abbé en 1189, après la mort de Walter qui l'avait lui-même désigné pour son successeur. Il fut le septième abbé des Dunes, ordre de Cîteaux. S'il faut en croire plusieurs biographes, et entre autres, de Visch, l'Europe entière admira sa doctrine et sa sainteté. Quelques anecdotes singulières qui assaisonnent sa vie, à défaut d'autres renseignements plus sérieux, ressemblent trop à des fables, pour que nous nous croyions obligé de les rapporter. On peut en lire le récit abrégé dans l'*Histoire littéraire de la France*. Quoi qu'il en soit, après avoir gouverné son monastère des Dunes pendant quatorze ans, Elie de Coxida mourut en 1203, profondément regretté de tous ses religieux. Il fut inhumé le 16 août, ou, suivant le *Ménologe de Cîteaux*, le 8 octobre, auprès de son prédécesseur, et remplacé par dom Pierre, que Gilles de Royac qualifie aussi d'homme de lettres, *vir bene litteratus*.

Ses écrits. — Dom Bertrand Tissier, dans sa *Bibliothèque des Pères de l'ordre de Cîteaux*, assure qu'Elie de Coxida, qu'il appelle Pierre, avait composé plusieurs ouvrages qui sont perdus; mais il n'en fait connaître ni les titres ni le sujet. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'abbaye des Dunes possédait un grand nombre de ses sermons, qui prouvaient que sa réputation d'homme éloquent n'était point usurpée. Dom Charles de Visch en publia un, en 1649, d'après un manuscrit de cette abbaye. Dans l'édition qu'il donna, six ans après, de ce même ouvrage, il en publia un second, d'après un manuscrit de Saint-Guilain, de l'ordre de Saint-Benoît, lequel lui avait été communiqué par dom Georges Galopin, bibliothécaire de ce monastère. Tous les deux avaient été prononcés dans des chapitres généraux, dont le dernier doit avoir été tenu en 1190. De tous les sermons de l'abbé Elie, ces deux seuls sont parvenus jusqu'à nous. L'un et l'autre méritent quelque attention.

Le premier de ces sermons a pour texte ces paroles de saint Jean (XIV, 23) : *Si quis diligit me, sermonem meum servabit.* Le début est plein de dignité et ne se ressent nullement du goût du siècle. « Si c'est une entreprise difficile, » dit l'orateur, « de parler devant un grand nombre de personnes d'âges, de conditions et de mœurs différentes, combien ne dois-je pas ressentir un plus grand embarras, en paraissant aujourd'hui, ainsi qu'on me l'a enjoint, au milieu d'une assemblée si respectable? moi qui suis dénué de science pour instruire, et qui ne puis présenter une vie comme un modèle propre à m'attirer les suffrages. » Mais bientôt l'orateur change de ton. Son style devient métaphorique, obscur, plein des rapprochements les plus bizarres. Par exemple, le précepte de saint Jean qu'il a pris pour texte, lui paraît contenir toute la philosophie. « Là, » dit-il, « sont la physique, l'éthique, la logique, la politique, etc.; la physique, parce que toutes les causes naturelles viennent de Dieu, auteur de toute la nature ; l'éthique, parce qu'il est impossible d'arriver à l'honnêteté des mœurs, qu'en aimant et en aimant comme il faut ce qui mérite d'être aimé; la logique, parce que pour une âme raisonnable, la lumière et la vérité viennent de Dieu, ou plutôt, la vérité c'est Dieu ; enfin la politique, et là en effet se trouve le salut des Etats, parce que jamais une cité ne sera mieux gardée que quand tous s'appliqueront à aimer le bien commun qui est Dieu. »

L'autre sermon contient des idées beaucoup plus raisonnables et plus utiles. Il roule sur les devoirs et les obligations des pasteurs, et a pour texte ces paroles de l'*Ecclésiaste* (XXXII, 1) : *Rectorem te constituerunt? noli extolli, sed esto in illis quasi unus ex ipsis*. Sans doute, il est écrit dans le goût du siècle, et c'est une allégorie presque continuelle de l'Ecriture sainte; mais, sous cette enveloppe, on trouve de saines leçons et une solide instruction. Voici, par exemple, comme il énumère toutes les qualités que doit posséder un bon supérieur. « Envers les autres, il doit être plein de vigilance et de sollicitude, prudent et circonspect, juste et cependant miséri-

cordieux ; et comme il est chargé de toutes les âmes, il faut qu'il se fasse tout à tous, afin de les gagner tous au bien. Il a besoin, pour gouverner, d'une verge et d'un bâton ; de vin et d'huile pour guérir ; chez lui, la rose et les lis doivent être l'emblème de l'amour et de la chasteté ; le glaive et le feu, l'image du sacrifice. Pour paître ses ouailles, il a besoin que sa besace soit toujours remplie du pain des vivants ; pour dompter et pour réduire, il lui faut un frein et des éperons ; pour effrayer, un chien toujours à ses côtés: pour punir, sa fronde doit être sans cesse armée des pierres du torrent ; pour exciter les uns et pour soumettre les autres, il doit porter à sa droite un clairon, et un fouet à sa gauche. Enfin, s'il ne pouvait sans mourir faire fructifier la parole de salut qu'il annonce, il doit faire de bon cœur le sacrifice de sa vie, et donner son âme pour son troupeau. »

Le principal défaut que doivent éviter les supérieurs, c'est l'orgueil ; et voici la définition que l'orateur en donne : « Une bête à plusieurs têtes, » dit-il, « et qui tire son origine de causes diverses, c'est l'orgueil descendu du ciel avec les anges révoltés ; il trouve moyen d'établir son siége dans les âmes les plus timides, et de se cacher encore sous le cilice et sous la cendre : c'est le premier défaut qui s'empare de nous en venant au monde, et c'est celui qui ne nous quitte qu'à la mort. »

Cum bene pugnabis, cum cuncta subacta putabis,
Quæ post infestat, vincenda superbia restat.

En continuant de parler contre l'orgueil, il cite bientôt après les vers de Juvénal commençant par ces mots : *Stemmata quid faciunt*, etc. ; mais il ne le nomme pas, il se contente seulement de le désigner ainsi : *nescio quis.*

Au reste tout ce discours est plein de citations prises dans Virgile, dans Horace et dans Cicéron qu'il appelle *ille Romani maximus author eloquii ;* ce qui prouve dans l'auteur une érudition assez peu commune pour son temps, même parmi les écrivains ecclésiastiques. Cette production du XIIe siècle, toute bizarre qu'elle nous paraisse en quelques endroits, et peut-être même, à cause de cette bizarrerie, méritait de passer à la postérité.

ELIMAND, dont le nom s'écrit aussi ELINAND, ou ALIMOND et HELINAND, religieux de l'abbaye de Froidmond, de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Beauvais, était originaire de Pron-le-Roi, dans le Beauvoisis, et vivait sous le règne de Philippe-Auguste et de l'empereur Henri IV, vers la fin du XIIe siècle. — Il composa, en quarante-huit livres, une *Chronique* qui comprenait tout ce qui s'est produit de plus remarquable depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1204. Les quatre derniers livres de cette *Chronique* ont été insérés par le P. Tissier dans le tome dernier de la *Bibliothèque des écrivains de Cîteaux*, avec quelques sermons, et une lettre à Gauthier, moine apostat, dans laquelle il traite de la réparation que l'Eglise exige d'un homme tombé dans ce désordre. Il avait encore composé quelques autres ouvrages qui n'ont jamais été imprimés et dont les manuscrits mêmes nous sont complétement inconnus. Elimand mourut en 1223 ou 1227, et passa pour bienheureux dans l'abbaye de Froimond, ce qui prouve que pour lui la science n'était que la compagne de la vertu. Sa Vie, écrite en français par Jean d'Assigni, se trouve dans la seconde partie du *Traité des hommes illustres de l'ordre de Cîteaux.*

ELIPAND, archevêque de Tolède, ami et disciple de Félix d'Urgel, soutenait avec lui que Jésus-Christ, considéré seulement comme homme, n'était, par sa nature humaine, que fils adoptif ou nuncupatif de Dieu. — Il défendit ce sentiment déjà plusieurs fois condamné, de vive voix et par écrit, particulièrement devant le concile de Francfort qui se tint en 794. Il écrivit alors en faveur de la doctrine de son maître une lettre qu'il adressa aux évêques de France, et une seconde, particulière au roi Charles qui la fit lire en présence des évêques qu'il avait assemblés des diverses provinces. Non content d'avoir l'avis de ces prélats, Charles consulta le Pape Adrien, qui lui envoya une lettre adressée aux évêques de Galice et d'Espagne, dans laquelle il réfutait les erreurs contenues dans celle d'Elipand. Paulin, patriarche d'Aquilée les combattit aussi par un écrit où il parlait tant en son nom qu'au nom de tous les évêques d'Italie, soumis à l'obéissance du roi Charles. Cet écrit fut présenté au Concile de Francfort, avec la lettre du Pape Adrien, et la réponse de Charlemagne à Elipand. Ce prince assista au Concile avec les légats du Pape, et environ trois cents évêques. Les doctrines de Félix d'Urgel et d'Elipand y furent condamnées et réfutées par une lettre synodique que les Pères du concile adressèrent à tous les évêques et à tous les fidèles de l'Espagne. Félix, après quelques tergiversations, se rétracta à la suite du concile d'Aix-la-Chapelle en 799. Elipand, moins soumis que son maître, écrivit contre lui dans le cours de cette même année et mourut peu de temps après. (*Voy.* dans ce volume l'article consacré à FELIX D'URGEL.)

ENÆAS DE GAZA, philosophe platonicien, qui vivait sous l'empire de Zénon, à la fin du Ve siècle, parle comme témoin oculaire des souffrances de quelques martyrs d'Afrique, pendant la persécution d'Huneric, roi des Vandales, qui mourut en 485. — Enæas se fit Chrétien, et composa un dialogue intitulé *Theophraste*, du nom du principal interlocuteur. L'auteur, en traitant de l'immortalité de l'âme et de la résurrection des corps, trouve moyen de rendre cette matière attrayante, par une foule de recherches et d'anecdotes curieuses sur les sentiments des philosophes. Il croit que Dieu crée les âmes à mesure qu'il les met dans les corps ; que le nombre, quoique déterminé, n'est

connu que de lui ; que les âmes ne sentent rien sans les corps; que l'homme est très-libre; que les corps ressusciteront avec la même forme qu'ils ont eue en ce monde; que les démons prennent quelquefois la ressemblance des morts, pour inquiéter les vivants; que les reliques des martyrs font fuir les démons; qu'il se fait plusieurs miracles par les prières des justes; qu'on a vu des morts ressusciter, etc. Ambroise, abbé de Camaldoli, a traduit ce traité du grec en latin, et l'a inséré tel que nous l'avons dans la Bibliothèque des Pères. Il fut imprimé pour la première fois à Bâle en 1516, et on le publia ensuite avec une traduction de Jean Woff de Zurich ; mais cette traduction, qui est loin d'être fidèle, a été mise dans la liste des livres censurés. Traduit depuis par Gaspar Barthius, ce traité a été imprimé en grec et en latin in-4° à Leipzig, par les soins de Jean Baver, 1655, avec un ouvrage de Zacharie de Mytilène, autre philosophe chrétien plus récent que Enœas de Gaza.

ENERVIN, prévôt du monastère de Steinfeld, près de Cologne, appartenait à l'ordre de Prémontré, et vivait dans le XII[e] siècle. — Il écrivit en 1147 à saint Bernard, abbé de Clairvaux, une lettre dans laquelle il lui exposa les dogmes des hérétiques manichéens de Cologne. Cette lettre se trouve parmi celles du saint docteur, dans toutes les éditions de ses OEuvres, et dans le tome II des *Analectes* de dom Mabillon.

ERARD, à qui l'Eglise a accordé le titre de bienheureux, moine de l'ordre de Saint-Benoît, fut, selon toute apparence, un de ces évêques régionnaires qui n'avaient pas de diocèse fixe, et à qui l'on accordait la consécration épiscopale afin qu'ils fussent plus utiles à l'Eglise dans les lieux où les appelait leur zèle. Il aida beaucoup son frère Hidulphe dans ses travaux. Il s'adonna particulièrement à la prédication et à l'explication de l'Ecriture. Trithème avait vu des *Commentaires* de cet auteur sur tout le Pentateuque, et plusieurs homélies.

ERMENGARD, auteur de l'un des traités contre les vaudois, recueillis par Gretser, nous paraît être le même personnage qu'Ermengaud de Saint-Gilles, au diocèse de Nîmes, et abbé de ce monastère depuis 1179 jusqu'à l'an 1195, époque ou Alain de Zislé lui a dédié un vocabulaire. — Ce n'est pas qu'on ne rencontre vers le même temps deux personnages du même nom, l'un abbé de Valmagne, au diocèse d'Agde; l'autre, évêque de Béziers, après avoir été abbé de Saint-Pons de Tomières. Mais l'Ermengaud, abbé de Valmagne, mourut en 1171, avant que l'hérésie combattue dans ce traité eût pris de la consistance; et celui qui a occupé le siége épiscopal de Béziers, depuis 1180 jusqu'en 1205, serait désigné par le titre d'évêque plutôt que par celui d'abbé, s'il était l'auteur d'un traité composé selon toute apparence après 1180. Ce prélat est d'ailleurs connu par des poésies provençales dont Baluze a recueilli quelques morceaux, sans le soupçonner aucunement d'avoir écrit un ouvrage théologique. Ce sera donc à l'Ermengaud, ou plutôt, à l'Ermengard, abbé de Saint-Gilles, que nous attribuerons le traité dont nous allons donner une très-courte notice.

Les dix-neuf chapitres qu'il contient occupent les treize dernières pages du tome XXIV de la *Bibliothèque des Pères*, édition de Lyon. L'auteur s'applique à prouver par des textes de la Bible que Dieu a créé le monde; qu'il n'y a pas deux dieux; que le seul véritable est celui qui s'est révélé à Moïse; que Moïse n'était point un magicien; que le mariage est permis; que la conception et la nativité de saint Jean-Baptiste ont été annoncées, non par un démon mais par un ange; que le corps de Jésus-Christ était réel, véritable, et non fantastique ou aérien; qu'il faut des temples, des autels, des prières et des chants ecclésiastiques. Ermengard parle ensuite des sacrements; savoir, de l'Eucharistie, du baptême et de la pénitence. L'un des plus longs chapitres est le quatorzième, qui est intitulé *de l'Imposition des mains* et qui n'est pas d'une parfaite clarté. L'auteur y disserte à la fois sur l'ordination et sur ce qu'il appelle *Consolamentum* : c'est sans doute la confirmation; mais il ne se sert point de ce mot, et ce qu'il dit n'est pas toujours applicable à ce sacrement. Les derniers chapitres ont successivement pour objets l'usage des viandes, la résurrection des morts, l'invocation des saints, les jurements et le meurtre. Il règne, comme on le voit, fort peu d'ordre dans cet ouvrage, qui, au reste, ne nous a point été conservé en totalité. Le chapitre sur le meurtre n'a que les deux lignes que voici : *Explanatis ad evidentiam supradictorum quæ sufficere possunt capitulis, de occisione agemus. Et qualiter Deus non occidere.......*

Pour l'ordinaire, Ermengard emploie avec beaucoup de justesse et de bonne foi les textes qu'il cite. Mais nous sommes forcé d'avouer qu'il ne ne mérite pas toujours cet éloge. Par exemple, dans le chapitre *De la pénitence*, il applique à la confession des passages qui ne concernent que la profession publique du culte et de la croyance: *Confitemini Domino quoniam bonus.* (*Psal.* CV, 1.) *Qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo.* (*Matth.* x, 32.) *Corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem*, etc. (*Rom.* x, 10.) Un autre défaut de cet ouvrage est de ne pas faire assez connaître les opinions des vaudois; presque jamais les questions ne sont posées d'une manière précise; le plus souvent on ne sait pas quelle proposition l'auteur prétend réfuter. Le traité de Bernard de Font-Cauld est, sous ce rapport et encore à d'autres égards, de beaucoup préférable à celui d'Ermengard.

ERMENTRUDE était une noble matrone qui ne nous est connue que par son testament. — Nous voyons par cet acte, qu'elle fit une donation à l'église de Saint-Symphorien dans le diocèse de Meaux, du pain et du

vin nécessaires pour les oblations, et qu'elle mit en liberté un esclave, à condition qu'il porterait le bois pour cuire les *oblata.* Du reste ces sortes de testaments ne sont point rares dans l'antiquité. Nous voyons que saint Remy de Reims légua aussi de cette façon deux vignes pour fournir le vin nécessaire au service de l'autel, pour toutes les fêtes et tous les dimanches de l'année.

ERVISE ou ERNISE ou ERNEST, né en Angleterre, était abbé de Saint-Victor à Paris, dès l'an 1162. — C'est la date de la première des chartes qu'il a souscrites en cette qualité, et qui sont indiquées dans la *Nouvelle Gaule chrétienne.* Quelques lettres d'Alexandre III prouvent qu'Ervise ne veillait point assez au maintien de la discipline ecclésiastique. Il abdiqua la dignité abbatiale en 1172, et mourut le 13 mai 1177.

Quoique peu zélé, il prêchait néanmoins et l'on a longtemps conservé à Saint-Victor ses sermons manuscrits. Sa lettre au cardinal Odon, diacre du titre de Saint-Nicolas, a été publiée par dom Martène. Ervise dit qu'il a sollicité et obtenu du roi de France, pour ce cardinal, la permission de retourner auprès du Pape. Il a écrit de plus, conjointement avec Richard, prieur de Saint-Victor, une *Epître à Robert de Melun, évêque d'Herford*, en faveur de l'archevêque de Cantorbéry, saint Thomas Becket. Brial, en réimprimant cette lettre, a rétabli le nom d'*Ervisius* que les copistes avaient changé en *Hermus.* On peut lire dans la Recueil d'André Duchesne, plusieurs lettres adressées à Ervise, ou qui le concernent. Par exemple, Eskil, archevêque de Lunden en Danemark, écrivant à Louis le Jeune, accuse l'abbé de Saint-Victor d'avoir détourné à son profit, un dépôt de 400 marcs d'argent.

ETHERIUS, évêque d'Osma, dans la Nouvelle Castille, florissait dans la seconde moitié du VIIIe siècle. — La reine Adosine, veuve de Silon, qui avait pris le voile dans un monastère d'Espagne, l'avertit qu'Elipand de Tolède enseignait que Jésus-Christ pouvait être appelé le *Fils adoptif de Dieu.* Etherius et un prêtre nommé Beatus, combattirent cette erreur. Ils furent accusés d'eutychianisme par Elipand et par Félix d'Urgel. Ce fut pour se défendre de cette accusation, et pour convaincre leurs agresseurs de l'erreur contraire, qu'ils composèrent ensemble deux livres intitulés, *De l'adoption de Jésus-Christ*, dans lesquels ils font profession de tenir la doctrine du concile d'Ephèse, et de combattre le sentiment des ennemis de cette doctrine. Ces deux livres, d'ailleurs fort confus, sont remplis d'une foule de répétitions, et de réflexions inutiles. Ils ont été imprimés dans les *Antiquités* de Canisius, et dans les dernières Bibliothèques des Pères. Nous les avons analysés à l'article BEATUS dans le tome Ier du *Dictionnaire de Patrologie.*

ETIENNE, archevêque de Vienne en Dauphiné, ne nous a laissé qu'une lettre, mais elle suffit pour le faire connaître, pour nous donner une idée avantageuse de sa capacité, et pour lui mériter une place dans nos colonnes. — Si nous n'avons pas d'autres productions de sa plume, ce n'est pas faute de talent, ni que les occasions de l'exercer lui aient manqué; car nous verrons qu'il fut exposé à de grandes contradictions de la part de ses ennemis, et c'est pour cela même qu'il ne reste plus rien de ses écrits, particulièrement de ceux qu'il dut composer pour sa défense.

Rien dans l'Eglise de Vienne n'est plus obscur que le temps de son épiscopat. Les deux auteurs du *Gallia Christiana* n'ont pas même placé son nom dans le catalogue des archevêques de Vienne. Il est pourtant vrai qu'il était déjà archevêque en 1130, et qu'il assista, en cette qualité, au concile de Clermont en Auvergne, présidé par le Pape Innocent II; il est encore vrai que, dès l'année précédente, il était légat du Saint-Siége, pour la décision d'un procès entre les abbayes de Saint-Bénigne de Dijon et de Luxeuil. Nicolas Charier, qui a avancé, sans preuves, qu'Etienne était fils de Théodoric, comte de Bar et de Monçon, l'a confondu mal à propos avec Etienne de Bar, évêque de Metz, depuis 1120 jusqu'en 1163. Mais ce qui est bien prouvé, c'est qu'il était chanoine de Saint-Ruf avant son épiscopat. Aussi voit-on que contre le gré de son chapitre et malgré l'opposition des abbés de Saint-Pierre et de Saint-André de Vienne, il procura aux chanoines de Saint-Ruf un établissement sur le Rhône, dans un lieu appelé l'Isle; et c'est peut-être une des causes qui attira sur lui l'orage qui le mit aux prises avec les évêques de sa province. Il fut condamné sans ménagement, dans un concile tenu à Belley, sous la présidence de l'archevêque de Lyon, comme légat du Saint-Siége; concile qui ne se trouve dans aucune des collections, dont on ignore l'année précise, et qui n'est connu que par la lettre d'Etienne au légat Albéric, évêque d'Ostie.

S'étant pourvu par appel en cour de Rome, Etienne fut cité à comparaître à Vézelai devant le légat Albéric, qui lui prescrivit le mode de justification auquel il devait se soumettre. C'était en 1144 ou 1145; mais ne trouvant ce mode ni canonique ni profitable, après avoir réfuté les griefs allégués contre lui, savoir: qu'il avait vendu les églises, qu'il avait induit au parjure des militaires de sa dépendance, qu'il avait quitté l'habit de son état, qu'il n'avait pas gardé la continence, qu'il avait enfin altéré la monnaie, il déclare au légat qu'il en appelle de nouveau au Pape, bien résolu, s'il ne peut obtenir justice, de retourner à Saint-Ruf.

Il paraît qu'il y retourna ou que du moins il se démit de sa charge. Nous en avons la preuve dans une lettre que lui adressa Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, pour l'inviter à venir se fixer dans sa maison, non pour un temps, mais pour toujours. *Si*, dit-il, *depuis le fâcheux accident qui vous a forcé de quitter Vienne et le siége archié-*

piscopal, je ne vous ai point écrit pour vous consoler, ce n'est pas que je n'aie pris beaucoup de part à votre infortune, mais je ne savais en quel lieu vous trouver. On nous disait que vous étiez tantôt à Saint-Ruf, tantôt dans quelque autre prieuré de l'ordre, tantôt dans d'autres églises..... Venez donc à Cluny, où tout sera à votre disposition; car il n'est pas décent qu'une personne de votre caractère erre ainsi de lieu en lieu. L'abbé de Cluny écrivait cette lettre, peu de temps avant le concile de Reims, en 1148.

Nous ignorons si Etienne se rendit à cette pressante invitation; mais nous retrouvons ce prélat agrégé peu de temps après au clergé de Lyon. Un nouvel archevêque, Humbert de Bugei, gouvernait alors cette Eglise; ne pouvant assister en personne à l'assemblée de Chartres, convoquée par l'abbé Suger en 1150, il y députa à sa place l'ancien archevêque de Vienne, dont il loua les sentiments religieux et la grande expérience dans les affaires.

Après des témoignages aussi formels, on est étonné que les historiens de l'Eglise de Vienne traitent de fable ce que Charier avait avancé sur d'aussi bons garants. Maupertuis accuse Charier d'avoir ajouté à la lettre de Humbert ces mots: *Quondam Viennensem archiepiscopum*, qui s'y trouvent textuellement dans toutes les éditions, et ne pouvant retenir son indignation: « Je n'ai pu, » dit-il, « refuser cette digression à la juste indignation que m'a causée l'effronterie du sieur Charier, qui, en cent endroits de son histoire, sème le mensonge et la fiction, et remplit tout de confusion par ses fausses dates et les erreurs chronologiques que l'on y rencontre à chaque pas. » Charvet, d'un ton plus modéré, poursuit: «Je ne dirai pas avec lui, qu'Etienne renonça à l'épiscopat pour servir Dieu dans l'église de Lyon en qualité de simple prêtre, que son mérite l'y fit distinguer, et qu'il fut ensuite placé sur le siége de Metz; un semblable récit est plutôt un conte mal fabriqué. Qui croira qu'il soit venu dans la pensée d'un archevêque de Vienne, qu'il pouvait se cacher à Lyon et vivre inconnu dans le clergé de cette ville, et que son mérite seul l'y ait fait reconnaître? Il vaut mieux laisser dans l'histoire le vide que l'on y trouve que de le remplir par des fables. » La maxime est bonne, mais ce n'était pas ici le lieu de l'appliquer. La renonciation, forcée ou volontaire, d'Etienne à l'épiscopat, est un fait certain sur lequel il n'y aurait jamais eu de contestation si l'on eût consulté les actes.

Sans doute, Charier a eu tort de dire que Etienne passa ensuite à l'évêché de Metz. Nous pensons qu'il remonta, en 1156, sur le siége de Vienne, et que celui que l'on nous donne pour Etienne II n'est autre que lui-même; car rien ne prouve que ce soit un personnage différent. Il était retourné à Saint-Ruf en 1153, comme on le voit par un jugement de Geoffroi, évêque d'Avignon, en faveur du monastère Saint-Remy de Reims. Il est probable que Nicolas Brekspeare, qui avait été chanoine et abbé de Saint-Ruf, étant parvenu à la papauté sous le nom d'Adrien IV, après avoir mis à néant la procédure du légat Albéric, aura rétabli son ancien confrère dans ses droits, sans attendre la vacance du siége, occupé alors par un bon Chartreux, qui ne demandait pas mieux que de retourner dans son cloître. Si cette conjecture n'est pas dépourvue de vraisemblance, il faut dire que Etienne vécut jusqu'en 1164, époque assignée à la mort d'Etienne II.

Nous n'avons rien autre chose à dire sur la lettre qui a donné lieu à cet article, et qui ne fait autre chose que lui servir de commentaire. Nous ajouterons que c'est à notre archevêque que Hérimanne, moine de Saint-Martin de Tournay, a dédié un traité de sa composition sur l'Incarnation du Verbe, imprimé par Casimir Oudin dans un Recueil d'écrits de plusieurs théologiens de France et de Belgique, pendant les XIe et XIIe siècles. Hérimanne pouvait avoir connu cet archevêque à Rome, où ils se trouvaient l'un et l'autre, en 1145, pour la poursuite de leurs affaires.

ETIENNE, élu évêque d'Autun en 1113, renonça à son évêché en 1129 pour se faire religieux de Cluny. Il est auteur d'un traité sur les prières et les cérémonies de la Messe, et sur les fonctions des ministres de l'autel, publié en 1517, par Jean de Montholon, chanoine d'Autun, et inséré dans les Bibliothèques des Pères.

ETIENNE, évêque de Paris, a écrit plusieurs lettres au sujet d'un archidiacre de son diocèse, qui avait mis mal à propos son archidiaconé en interdit, et contre Etienne de Garlande, son ennemi déclaré. Le P. dom Luc d'Achéry les a publiées dans le tome III de son *Spicilége*.

ETIENNE DE BAUGÉ, ainsi nommé peut-être à cause du lieu de sa naissance, situé en Anjou, fut d'abord archidiacre de l'église de Mâcon, puis évêque de cette même ville, en 1167, et mourut le onzième jour avant les calendes de décembre, on ne sait pas bien en quelle année; mais il avait un successeur en 1186. — Nous faisons ici mention d'Etienne de Baugé, parce qu'il écrivit à Louis le Jeune une lettre que l'on peut lire dans Guichenon et dans André Duchesne. Elle contient des plaintes contre le comte Girard de Vienne, qui nuisait à l'Eglise de Mâcon. Le roi réprima les attentats du comte par un diplôme daté de Vézelay, en 1172, et transcrit dans la *Nouvelle Gaule chrétienne*.

ETIENNE DE LICIAC fut le quatrième prieur de Grammont après saint Etienne de Muret, et, en cette qualité, supérieur général de l'ordre. — C'était un homme austère, très-zélé pour les observances du cloître, sous le gouvernement duquel l'ordre de Grammont sortit de son obscurité, et prit de grands accroissements, soit par le nombre des frères, soit par celui des maisons que la piété des grands du siècle s'empressait de construire à leur usage. Son gouverne-

ment fut de vingt-trois ans, selon son épitaphe et tous les monuments historiques de l'ordre de Grammont; et, comme il mourut certainement au mois de janvier 1161, il dût commencer, non pas en 1141, comme le disent les auteurs de la Nouvelle Gaule chrétienne, mais, au plus tard en 1139.

Bernard Guidonis ou de la Guionie, évêque de Lodève en 1138, lui attribue un écrit qui a pour titre : *Dicta et facta sancti Stephani de Mureto*. Dom Martène, qui avait trouvé cet écrit intercalé dans une Vie de saint Etienne, composée par Gérard Ithier, septième prieur de Grammont, adopta cette opinion qu'il appuie de fortes conjectures, tirées de la nature même de l'ouvrage. Il l'a imprimé à la suite de l'écrit de Gérard Ithier, dans lequel il avait pour titre : *Hic breviter comprehenduntur atque concluduntur virtutes conversationis atque sanctitatis sancti Stephani confessoris*. L'éditeur y a ajouté un nouveau titre, fondé sur ces conjectures : *Sancti Stephani dicta et facta, Stephani de Liciaco, uti conjicimus, jussu conscripta, et a Gerardo Itherii in vita ejusdem a se conscripta, inserta.*

Cet ouvrage est divisé en seize chapitres, et contient de fort bonnes maximes; c'est une espèce de panégyrique, fait pour servir de modèle de conduite aux religieux, et perpétuer dans l'ordre l'esprit de ce grand serviteur de Dieu. Cet écrit ne doit pas être confondu avec un autre du même genre, contenant cent vingt-deux maximes, et ayant pour titre : *Liber sententiarum, seu rationum sancti patris nostri Stephani institutoris ordinis Grandimontensis*, ouvrage traduit par le célèbre Baillet et imprimé en latin et en français, in-12, à Paris chez Lemercier en 1702. Nous en avons rendu compte au tome II de notre *Dictionnaire de Patrologie;* mais en attribuant ce dernier écrit, ainsi que la règle des Grandmontains, à saint Etienne de Muret, nous avons suivi trop aveuglément dom Ceillier, qui a été réfuté par un religieux de l'étroite observance de cet ordre, dans le journal de Verdun, année 1766, juillet, page 37 à 47. L'opinion de ce religieux est que la règle de Grammont, ainsi que le livre des Maximes, recueillies des instructions verbales de saint Etienne, sont l'ouvrage d'Etienne de Liciac, ou du moins composés par son ordre, d'après la délibération du chapitre général qu'il avait assemblé en 1156.

ETIENNE DE FOUGÈRES, évêque de Rennes, a été souvent confondu avec son prédécesseur immédiat, Etienne de la Rochefoucauld, qui, à peine élu abbé de Saint-Florent, et avant d'avoir été béni comme tel, fut appelé en 1156, après la mort d'Alain, à gouverner l'église de Rennes. — C'est à cet Etienne qu'appartiennent les chartes de 1158, et une lettre à Louis le Jeune publiée par Duchesne. Il s'agit dans cette lettre d'un abbé de Bourgueil contre lequel on avait prévenu le monarque. Etienne de la Rochefoucauld n'oppose que son propre témoignage aux accusations intentées contre l'abbé.

A ce premier Etienne, qui mourut en 1166, succéda en 1168, après deux ans de vacance, celui que distingue le surnom de Fougères, et qui, chapelain du roi d'Angleterre, Henri II, dut à ce prince sa promotion à l'épiscopat. La plupart des Bretons regardaient Henri comme un usurpateur, mais il était le bienfaiteur d'Etienne de Fougères qui lui demeura fidèle. On reprocha longtemps à ce prélat une vie mondaine; on le trouvait plus courtisan que évêque, moins chrétien que politique; il faisait beaucoup de vers qui semblaient un peu *lascifs*, épithète qui, sans doute, ne doit pas être prise trop à la lettre; elle signifie seulement que c'étaient des vers profanes. Nous ne les connaissons au surplus que par ce qu'en disent les chroniqueurs contemporains, et surtout Robert du Mont, à qui Etienne avait adressé cinquante vers sur la vieillesse. L'évêque de Rennes s'était tellement livré ou abandonné à la poésie qu'il fut averti miraculeusement d'y renoncer. Il entendit une voix ou plutôt un souffle qui lui disait par un léger murmure : *Desine ludere temere, nitere propere surgere de pulvere.* Il y a dans ces mots une harmonie imitative que nous n'essayons point de rendre, mais ils signifient : « Renonce à des amusements dangereux; lève-toi de la poussière, il en est temps. »

En effet, l'évêque de Rennes touchait au terme de sa carrière; néanmoins, il eut le temps d'expier ses divertissements poétiques, en écrivant les Vies de saint Vital et de saint Ferdinand, tous deux compagnons de Robert d'Arbrissel. Il paraît que la Vie de saint Vital par Etienne est perdue; au moins, elle n'est point dans la Collection des Bollandistes, et nous ignorons jusqu'à quel point cette œuvre de pénitence était méritoire; mais la Vie de saint Guillaume Firmat, que nous possédons, suffit pour montrer que Etienne avait renoncé sinon à toute fiction, du moins, à toute littérature profane Cet opuscule, divisé en quatre chapitres, nous offre les édifiants détails de la naissance et de l'éducation du saint; de sa retraite au désert, de son pèlerinage en Palestine, où il arriva guidé par un corbeau, de son retour en France, des habitudes sociales que prenaient avec lui les quadrupèdes, les oiseaux, les poissons mêmes, de sa mort enfin, et de ses miracles si avérés, si incontestables, qu'un impie qui avait osé en douter fut subitement frappé de paralysie. Nous devons ajouter que Etienne, après avoir célébré tant de miracles, en fit lui-même; la sainte Vierge lui apparut à l'instant de sa mort, qui arriva le 23 décembre 1178, ou, selon Manrique 1179. Nous renvoyons à cet auteur les lecteurs qui voudront être plus amplement informés des miracles d'Etienne de Fougères et des vertus qu'il pratiquait, depuis qu'il ne faisait plus de vers.

ETIENNE DE GARLANDE, quatrième fils de Guillaume, seigneur de Garlande et de Livry

en Brie, sénéchal ou grand maître de la maison du roi, naquit dans la terre dont son père portait le nom, sous le règne de Philippe Ier, père de Louis le Gros. — Rien ne nous annonce d'une manière précise quelle fut l'époque de sa naissance; mais il était si jeune qu'on ne l'avait pas encore initié aux ordres sacrés lorsqu'il fut nommé évêque de Beauvais, en 1100. Aussi son élection excita-t-elle de la part de Yves de Chartres, en particulier, la plus forte opposition. La lettre qu'il adressa au pontife qui gouvernait l'Eglise, Paschal II, est imprimée dans le tome XV du ***Recueil des Historiens de France.*** Il est difficile d'y faire d'Etienne de Garlande un portrait moins flatteur. Après avoir observé que ce nouvel élu n'était pas même sous-diacre, Yves l'accuse d'être un homme sans lettres, un joueur, un coureur de femmes, un adultère public, mis par le légat du Saint-Siége hors de la communion de l'Eglise. Je pourrais y joindre d'autres actions malhonnêtes, ajoute l'écrivain, mais ceci doit suffire pour le repousser. Il paraît que la lettre d'Yves de Chartres produisit quelque effet: Etienne de Garlande ne fut pas évêque de Beauvais: Yves avait cependant écrit au Pape, peu de temps après, une lettre beaucoup moins véhémente, et même en faveur de cet Etienne qu'il lui avait dénoncé dans des termes si outrageants; mais ce prélat eut moins de succès dans sa bienveillance qu'il n'en avait eu dans ses accusations. Le Pape lui reprocha même une recommandation aussi inattendue, et Yves s'excusa en déclarant que l'importunité la lui avait arrachée, et en remerciant le pontife de n'y avoir eu aucun égard. Nous trouvons cependant, quelques années après, Etienne de Garlande doyen de plusieurs églises d'Orléans, et archidiacre de Paris.

Le siége de Beauvais ayant vaqué de nouveau, en 1113, Etienne voulut y faire nommer l'évêque de Paris, à la place duquel il désirait être promu. On lit encore dans la *Nouvelle Collection des historiens de France* sous la date de 1114, une lettre d'Yves de Chartres à Etienne de Garlande, sur le refus de ce Pape d'opérer cette translation, et de le nommer ainsi à l'évêché de Paris. La suscription annonce qu'il était alors chancelier. En effet il en remplit les fonctions depuis l'année 1107 jusqu'en 1137. Après la mort du roi Louis le Gros, il se retira à Orléans, où il acheva sa vie, se contentant d'être doyen de l'église de sainte Croix, après avoir désiré et rempli de hautes fonctions. Etienne de Garlande mourut, à ce que l'on croit, en 1149.

C'est à tort que l'auteur de l'*Histoire de la chancellerie de France* le fait d'abord évêque de Beauvais, puis évêque de Paris; il ne fut jamais ni l'un ni l'autre.

Nous ne connaissons aucun ouvrage d'Etienne de Garlande. Il ne reste de lui que quelques actes d'administration, et sur sa personne, que quelques lettres ou quelques passages de chroniques. Sans la grande influence qu'il a exercée pendant le règne presque entier d'un prince dont les travaux ont tant contribué à l'affranchissement des communes et à leur donner de meilleures lois, nous aurions cru pouvoir le passer sous silence, et je ne sais même si cela nous justifie d'en avoir parlé. Quelques lettres d'Yves de Chartres en supposent d'Etienne de Garlande, ou sont des réponses qu'il lui fait; mais celles d'Etienne n'ont jamais été connues; elles ne peuvent être indiquées autrement.

ETIENNE, évêque de Meaux, puis archevêque de Bourges, était né à Paris de la famille des seigneurs de la Chapelle Gontier; il fut chanoine de Sens, chanoine de Paris, et évêque de Meaux dès 1162, puis archevêque de Bourges en 1171. — Il ne gouverna cette dernière église que l'espace de deux années. Retiré à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, il y mourut le 10 janvier 1173 ou 1174, selon que l'on fait commencer l'année à Pâques ou à la circoncision. Ceux qui prétendent qu'il ne mourut qu'en 1181 ou 1182 expliquent comme ils peuvent une charte de Louis VII, datée de 1174, et dans laquelle Etienne est qualifié *Bonæ memoriæ quondam Bituricensis archiepiscopus:* son titre suffisait, disent-ils, pour qu'on l'appelât un prélat d'honorable mémoire. Mais l'abbé Lebœuf a cité une chronique contemporaine où il est dit qu'Etienne, mort en 1173, fut enterré à Saint-Victor de Paris. Cette chronique, sans laquelle nous ne saurions pas qu'Etienne a été empoisonné et que sa tête s'est dérangée, a passé, dit l'abbé Lebœuf, par les mains de Baluze, qui la croyait l'ouvrage d'un moine de saint Martial de Limoges, nommé *Godellus* ou Godeau.

Etienne, à qui saint Thomas Becket a écrit une lettre, en adressa deux au Pape Alexandre III en faveur de cet archevêque de Cantorbéry. Il se récrie, dans la première contre l'injustice des persécutions que Thomas endure, et supplie le Saint-Père de résister fortement aux ennemis de ce prélat. Dans la seconde, il se plaint particulièrement de Jean d'Oxford, qui vient d'absoudre ceux que Thomas avait excommuniés, et finit par souhaiter au Pape de la santé et de la vigueur. Ces deux lettres ont été recueillies et imprimées dans toutes les Collections des lettres de saint Thomas de Contorbéry.

ETIENNE, abbé de Cluny, élu en 1161, après la déposition de Hugues Trasan, gouverna douze ans ce monastère. — Il abdiqua sa dignité d'abbé en 1173, et mourut en cette même année, selon une chronique de Nevers, ou bien au mois d'août 1174, selon Robert du Mont. On a publié une charte d'Etienne, et dix lettres adressées par lui au roi Louis VII, à l'archevêque de Reims, aux religieux de Moissac et à leur abbé. Les lettres au roi sont au nombre de sept, et toutes relatives aux intérêts particuliers des moines de Cluny. Il est question, dans la première et dans la sixième, des rapines militaires exercées sur leur territoire. La seconde impose au comte de Nevers la défense de bâtir aux portes de l'église de la Charité,

ainsi qu'il avait commencé de le faire. Dans la quatrième, l'église de Cluny est vivement recommandée à la bienveillance du monarque. La cinquième excuse l'évêque de Mâcon, que sa pauvreté et les besoins de son diocèse ont empêché de se rendre auprès du roi. La troisième et la septième ne sont que des billets de cinq ou six lignes, qui annoncent des messagers chargés d'exposer de vive voix les demandes d'Etienne. La lettre de cet abbé à Henri de France, archevêque de Reims, contient des offres de services auprès de la cour de Rome, où l'on allait juger un procès entre ce prélat et ses chanoines. L'épître aux religieux de Moissac leur annonce R... de Roche Blanche et R... *de alta Rupe* qu'Etienne leur envoie pour être leur abbé. Et comme le très-modeste Roche Blanche craignait d'accepter cette dignité, Etienne lui écrit aussi pour lui remontrer que cette honorable répugnance ne doit pourtant pas être invincible.

ETIENNE DE REIMS, doyen du chapitre de Paris, n'est connu par aucun acte de sa vie, avant d'avoir été élevé à cette dignité. On sait seulement qu'il en était déjà revêtu, au mois de février 1216; qu'il a signé une charte datée du mois d'avril 1217, et enfin qu'il fut investi, au mois de mars 1220, de divers droits de dîmes, achetés par le chapitre. — Il eut pour successeur dans son doyenné Gauthier, fils de Simon Cornut, qui signa en décembre 1221 un acte relatif à la confrérie de saint Augustin, ce qui prouve qu'Etienne de Reims ne vivait plus alors. Il était probablement mort dans le cours de la même année, et le 24 août, suivant l'article du nécrologe de Paris, conçu en ces termes : IX *Cal. Septembris, obiit Stephanus de Remis, decanus et sacerdos.* C'est l'unique témoignage que nous ayons rencontré pour justifier le surnom que nous lui avons conservé dans le titre de cet article.

Le seul écrit qu'Etienne de Reims paraisse avoir laissé, est celui qu'on trouve intitulé : *Statuta domus Dei Parisiensis.* Nul doute que cet écrit n'appartienne réellement à notre auteur, et non à un autre Etienne, doyen du même chapitre, qui vivait en 1363. La meilleure preuve que l'on puisse en apporter est cet extrait tiré de l'article 8 des mêmes statuts : *Fratres sint tonsurati ut Templarii ; sorores ut moniales.* L'ordre des Templiers, ayant été aboli en 1311, au concile général de Vienne, en Dauphiné, il paraît assez clairement qu'Etienne, second doyen du nom, n'aurait pas cité cinquante-deux ans après leur abolition, la tonsure des Templiers. pour modèle de celle qu'il aurait prescrite aux frères laïques desservants l'Hôtel-Dieu.

On relève dans ces statuts que cette maison était alors desservie par trente frères laïques, quatre prêtres, quatre clercs et vingt-cinq sœurs. Les particularités qui concernent leurs vêtements sont réglées suivant tous les usages du XIIIe siècle. Le prix des étoffes y est déterminé. Entre autres il est question de celle qui était alors connue sous la désignation d'isambrunus et de galebrunus. Or, en consultant Ducange sur ces mots, on trouve parmi les autorités qu'il cite, d'abord, les statuts de l'Hôtel-Dieu ; ensuite, un article des statuts de Pierre le Vénérable qui défend à ses religieux l'usage de cette sorte de drap. On lit encore que saint Bernard considérait cette étoffe trop délicate pour des religieux, lorsque, parlant des anciens temps monastiques, il disait : *Nullus fratrum nostrorum pannis qui dicuntur galbruni vel isembruni vestiatur.* Enfin, dans un temps où l'ordre de Cîteaux s'était déjà relâché sur cet article, Rainard, abbé de ce monastère, s'exprimait ainsi dans un chapitre général : *Ponamus delicatas vestes, et nullus deinceps isambruno, saia, galebruno, vel ejusmodi, aut etiam subtilioribus pannis utatur.* Il paraît donc, d'après l'analogie que présentent ces citations, que l'étoffe appelée alors galebrunus ou isembrunus, était du genre des serges, c'est-à-dire des étoffes plus légères, et d'un usage plus commode, en été surtout; la preuve en est encore dans un arrêt du parlement de Paris, où il est rapporté que, les foulons et les drapiers s'étant accordés sur le point de ne teindre ni apprêter les draps fabriqués hors le territoire de Paris, il fut décidé par la cour que le galebrunus n'était pas un drap. Il paraît plus positivement encore que c'était une serge, fabriquée à Saint-Lô, et qui n'avait rien de commun avec le drap. On peut donc se croire fondé à penser que les religieuses de cet hôpital étaient dès lors, comme aujourd'hui, vêtues de serge, pour être sans doute moins gênées dans le service laborieux des malades. Enfin il paraît que c'est par une raison tout opposée que les Cisterciens des premiers temps de cet ordre, rappelaient l'usage des draps plus lourds et plus gênants, tels que la caule que portent encore aujourd'hui les religieux de la Trappe, quand celle des Bénédictins et des Cisterciens est faite de voiles fins et légers.

Parmi les autres particularités que présente l'examen de ces statuts, il faut encore remarquer l'article 7 qui ne permettait pas de recevoir un frère laïque avec sa femme; ce qui fait connaître clairement qu'on admettait des hommes mariés, pourvu toutefois qu'ils gardassent la chasteté qu'ils promettaient d'observer d'après l'article 9. L'article 15, en prescrivant que chaque sœur aura deux voiles de laine ou de lin, ajoute ces mots : *Sicut habent mulieres Pruvinenses* , ce qui indique la coutume alors en usage parmi les femmes de la ville de Provins.

Les deux derniers articles des statuts dont nous ayons à faire mention sont ceux qui concernent la réception des malades et la circonstance de leur départ; ces articles sont ainsi conçus :

Art. 21. *Antequam infirmus recipiatur, peccata confiteatur et religiose communicetur ; postea ad lectum deportetur, et ibi, quasi dominus domus, quotidie antequam fratres comedant, reficiatur carne et quidquid in ejus*

desiderium venerit, si tamen poterit inveniri quod non sit ei contrarium, secundum posse domus, diligenter ei quæratur donec sanitati restituatur.

Art. 22. *Et ne, sanitati restitutus, pro nimis festina recessione recidivum patiatur, septem diebus sanus in domo nostra sustentetur.*

Ces deux articles donnent une idée suffisante du style latin de l'auteur de ces statuts; mais si, comparant les temps d'alors avec les temps présents, les principes de notre administration moderne paraissent avoir quelque chose de plus conforme à des principes plus généraux d'humanité, lorsqu'on n'exige maintenant aucune profession de foi, même chrétienne, de ceux qui entrent à l'hôpital, on avouera du moins que le prêtre du XIIIe siècle, qui avait établi que les malades seraient retenus et soignés pendant sept jours après leur convalescence, pour prévenir le danger des rechutes, mérite bien quelque éloge.

EUDES DE VAUDEMONT, évêque de Toul, fils de Hugues Ier, comte de Vaudemont et d'Ageline de Bourgogne, fut d'abord archidiacre de l'Eglise de Toul; il en devint ensuite trésorier, puis enfin évêque en 1192. —On le trouve archidiacre en 1168, et vraisemblablement il exerçait déjà cette fonction depuis plusieurs années, ayant été, pour ainsi dire, élevé dans cette Eglise, sous les auspices d'Henri de Lorraine, son parent, qui en était alors évêque et qui mourut en 1165. Eudes était encore archidiacre en 1186, comme l'atteste sa signature mise au bas d'une charte de cette année. Une charte postérieure nous le présente comme archidiacre et trésorier en 1188; puis, deux ou trois ans plus tard, il remplaça comme évêque Pierre de Brixey, parti pour la terre sainte en 1189, et mort à Jérusalem en 1191 ou 1192.

Le chapitre de Toul était alors composé de soixante chanoines et de cent clercs ou vicaires. Ses revenus ne suffisaient plus à nourrir tant de personnes. Eudes demanda au Pape et obtint la réduction des chanoines à cinquante, sous la condition que les revenus des prébendes supprimées seraient partiellement réversibles sur eux et sur les clercs. Il voulut en même temps que l'on donnât une prébende de chanoine aux trois maîtres des écoles de Toul, et une autre de vicaire à ceux qui enseigneraient les humanités. A cette époque ces écoles étaient donc entretenues avec soin et jouissaient de quelque réputation. Ripert, archidiacre et chancelier, en avait la surveillance.

Eudes fit un voyage à Rome, on ne sait trop pourquoi ni en quelle année; mais on sait que pendant son absence, ce fut Gérard de Vaudemont, alors archidiacre et trésorier, que l'archevêque de Trèves désigna pour remplir les fonctions de vicaire général du diocèse. Eudes fit aussi un voyage à Cluny, pour s'y édifier par l'exemple des vertus de ces religieux, et marqua son retour à Toul par plusieurs libéralités envers son église et les monastères. Il se trouva en 1196, avec un autre de ses neveux, Hugues de Vaudemont, à l'assemblée que l'empereur Henri VI, sur la demande de Célestin III, avait convoquée à Spire, pour une nouvelle croisade contre les ennemis des Chrétiens, et y reçut la croix des mains du légat du Pape. Il partit au plus tôt l'année suivante; car on a des actes de lui datés de 1197. Albéric cependant le fait mourir en 1196; mais on sait positivement que Eudes mourut pendant son voyage en terre sainte, le 26 novembre 1197 ou même 1198. Son corps, rapporté à Toul, fut inhumé dans sa cathédrale.

SES ÉCRITS. — Dans un synode général de son diocèse, qu'il tint le 8 mars 1192 dans la première année de son épiscopat, Eudes donna des statuts qui ont été imprimés par dom Martène, au tome IV de son *Thesaurus anecdotarum*, sur l'original conservé dans l'abbaye de Beaupré, et, peu d'années après, par dom Calmet, parmi les preuves de son *Histoire de Lorraine*. L'auteur annonce qu'ils sont faits à la demande de ses chers frères et amis, les archidiacres et abbés du diocèse, qui, affligés des maux auxquels étaient chaque jour exposés les Eglises et leurs ministres, l'avaient unanimement prié de leur accorder défense et protection contre les entreprises de tous les genres de malfaiteurs qui ravageaient et désolaient le pays. Eudes dressa en conséquence les statuts dont nous venons de parler; ils sont en six articles.

Par les deux premiers, il défend avec anathème de célébrer le service divin dans tout lieu de son diocèse où on aurait apporté, ne fût-ce que pour une nuit, des objets enlevés à des églises ou à des ecclésiastiques. Les mêmes anathèmes sont prononcés contre tout lieu, quel qu'il fût, où l'on aurait vendu ou déposé d'une manière quelconque, en partie ou en totalité, les fruits d'un tel brigandage. Eudes excommunie pareillement, jusqu'à une entière restitution et une satisfaction convenable, et les ravisseurs, et les personnes qui achèteraient d'eux les objets ravis. Il permet seulement de donner, mais *in extremis* seulement, la communion aux habitants qui n'auraient eu aucune part à ces vols, ni comme auteurs, ni comme complices. Quant à la sépulture ecclésiastique, il la refuse, même dans ce cas, jusqu'à ce que du moins les coupables soient réconciliés avec l'Eglise et le service divin rétabli.

Le troisième article implique plus particulièrement ces interdictions et ces anathèmes aux princes et aux grands seigneurs, qui seraient eux-mêmes les auteurs de ces rapines et de ces violences, ainsi qu'à leurs soldats et aux personnes de leur maison qui y auraient contribué. Il veut, par le quatrième, que l'excommunication, prononcée contre eux, soit renouvelée tous les dimanches par tous les prêtres qui célébreront les divins mystères. Après avoir rendu en entier ce qu'ils auraient pris, ils ne pourront être absous qu'après avoir fait satisfaction à

l'évêque. Les personnes qui leur donneront asile, dans cet état d'excommunication, deviendront elles-mêmes excommuniées, si elles ne prouvent qu'elles l'ignoraient. Le lien sera ôté, si elles payent autant de fois 10 sous que le coupable principal aura passé de nuits dans leur demeure.

Le cinquième article prive à jamais des bénéfices et des fonctions qu'il pourrait avoir l'ecclésiastique, le religieux qui transgresserait ce que l'on vient de prescrire. Le sixième ordonne de cesser le service divin là où on aurait par violence enfermé dans un tombeau un homme mort sous ces anathèmes; il ordonne de l'en retirer, et défend de l'ensevelir ailleurs. Si l'un de ceux qui l'auront ainsi inhumé meurt avant de s'être réconcilié avec l'Eglise, il sera également privé pour jamais de la sépulture chrétienne.

L'article septième place sous les liens d'une excommunication subite tout homme qui abuserait de son rang ou de sa puissance pour enlever à des monastères leurs voitures et leurs chevaux, et ceux qui lui donneraient ou lui vendraient des objets qu'ils transporteraient par ce moyen. Il interdit le service divin dans le lieu où ce transport aurait été fait, jusqu'à entière restitution et satisfaction offertes à l'évêque et à Dieu.

L'excommunication doit être prononcée de nouveau, chaque dimanche dans toutes les paroisses, contre les religieux qui abandonneraient leurs monastères; s'ils se marient, elle portera sur leurs femmes comme sur eux, et sur toutes les personnes qui les auraient sciemment admis à la communion chrétienne.

Si malgré l'excommunication lancée contre lui, un prince ou un grand seigneur fait célébrer le service divin, le prêtre qui l'aura célébré sera excommunié aussi et incapable de posséder à jamais aucun bénéfice ou aucune fonction dans le diocèse. La même incapacité est prononcée contre tout prêtre qui oserait continuer à remplir son ministère, quoiqu'il eût encouru l'excommunication.

L'article suivant ordonne à tous les fidèles, tant ecclésiastiques que laïques, pour la rémission de leurs péchés, de courre sus aux hérétiques qu'il appelle wadoys (vaudois), partout où ils les trouveront, et de les amener enchaînés à Toul pour y être punis. On s'était contenté d'excommunier les religieux apostats avec leurs femmes et leurs enfants, s'ils se mariaient; mais on n'avait point ordonné de les saisir, de les emprisonner, de les livrer à d'autres peines.

Eudes finit par assurer une protection particulière de l'évêque à ceux qui seraient chassés violemment de leurs places et de leurs demeures, pour avoir voulu assurer l'exécution du présent statut; il promet de fournir à leur subsistance et à leurs besoins.

Dom Calmet a aussi publié une charte de ce prélat; elle est sans date et en faveur de l'abbaye de Clair-Lieu; c'est dans cette charte que Eudes en rappelle une du comte Gérard de Vaudemont son frère.

EUGENDE (Saint). — Saint Eugende ou Saint Oyan, abbé de Condat, au VIe siècle, naquit dans l'anciene Gaule Séquanaise. Dès l'âge de sept ans, il fut mis sous la discipline de saint Romain et de saint Lupicin, fondateurs et successivement abbés du monastère de Condat, au mont Jura, plus connu aujourd'hui sous le nom de Saint-Claude. Eugende fit de grands progrès dans les lettres, il se rendit familiers les auteurs grecs et latins, dans la lecture desquels il puisa une érudition peu commune. Il y joignit une piété rare, en s'attachant à imiter les exemples de saint Romain et de saint Lupicin, qu'il avait sans cesse sous les yeux. Après la mort de ces deux saints abbés, saint Minanse ou Nemansius qui leur succéda, se sentant trop faible pour porter seul le fardeau de sa dignité, choisit Eugende pour son coadjuteur, et afin de donner plus de poids au ministère dans lequel il se l'associait, il voulut l'engager à entrer dans le sacerdoce; mais Eugende le refusa constamment. De coadjuteur, il ne tarda pas à devenir abbé en titre. Quelque jeune qu'il fût encore, il en remplit toutes les fonctions, avec tant de sagesse et de capacité, que les évêques et les grands du monde se faisaient un mérite d'être en liaison avec lui, et s'estimaient heureux de recevoir de ses lettres. On doit regretter qu'il n'en soit venu aucune jusqu'à nous. Sous son gouvernement, que Dieu releva par le don des miracles, le monastère de Condat devint plus célèbre que jamais. Eugende, comme un autre Grégoire Thaumaturge, chassait les démons par un simple billet écrit de sa main. Saint Eugende ne vécut guère au delà de soixante ans et mourut en 510. Les Martyrologes placent sa fête au 1er janvier. On ne fut pas longtemps après sa mort à le reconnaître pour saint. Antidiole, son disciple et son successeur, bâtit une église sur son tombeau, ce qui, en ce temps-là, équivalait à une canonisation. Bientôt cette église prit le nom de Saint-Eugende, lequel passa au monastère tout entier, qui le conserva, jusqu'à ce qu'on lui donna celui de Saint-Claude.

De toutes ses lettres, comme nous l'avons dit, aucune n'est venue jusqu'à nous, excepté un billet qu'il écrivit pour délivrer une jeune fille possédée du démon. Les livres des Exorcismes qu'on lui avait mis sur la tête ne produisirent aucun effet; mais le billet que les parents de la jeune personne obtinrent du saint la guérit parfaitement avant même qu'on le lui eût fait toucher. A l'imitation de celui que saint Grégoire Thaumaturge avait écrit autrefois au démon, mais dans un sens différent, il était conçu en ces termes: *Eugende, serviteur de Jésus-Christ, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, du Père et du Saint-Esprit, je te commande, esprit de gourmandise, de colère, de fornication et d'amour, par cette lettre, de sortir de la personne qui la porte avec soi. Je*

t'en adjure, par le vrai Fils du Dieu vivant, sors en promptement et n'y rentre plus. Saint Eugende avait aussi recueilli et mis en meilleur ordre les règlements que saint Romain avait établis dans le monastère de Condat. Ils étaient autrefois insérés tout entiers dans sa Vie publiée par les Bollandistes. Nous n'y retrouvons plus aujourd'hui qu'une espèce de préface, que l'auteur de cette Vie avait mise à la tête de ces règlements. Il remarque que saint Eugende avait encore, à la prière du prêtre Martin abbé de Lérins, rédigé par écrit, dans un autre ouvrage, les statuts du monastère d'Agaune ou de saint Maurice ; ce qui prouve qu'encore que le monastère d'Agaune fût issu de celui de Condat, on n'y observait pas néanmoins les mêmes règlements.

EULOGE (Saint), non moins illustre par sa science que par sa piété, fut d'abord prêtre de l'Eglise d'Antioche, puis succéda en 581 à Jean IV sur la chaire patriarcale d'Alexandrie. — Il eut le bonheur de chasser de son église les hérétiques acéphales et en avertit saint Grégoire le Grand, par un député qu'il lui dépêcha exprès pour lui faire part de ce succès. On voit par les lettres de ce grand Pontife, qu'il lui fit part de la nouvelle qu'il avait reçue de la conversion des Anglais. Saint Euloge occupa pendant vingt sept ans le siége d'Alexandrie et mourut en 608. Sa mémoire est honorée dans l'Eglise le 13 septembre.

Contre les Novatiens. — Il avait composé plusieurs écrits contre les diverses sectes d'hérétiques qui infestaient de son temps l'Eglise d'Alexandrie. Le plus considérable était un ouvrage *Contre les Novatiens;* il l'avait divisé en six livres. Dans les quatre premiers il combattait leur hérésie en général, en montrant que les passages de l'Ecriture dont Novat abusait devaient être pris dans un sens tout contraire. Il disait de cet hérésiarque, qu'étant archidiacre de Rome, sous le pontificat du Pape Corneille, il aurait dû, suivant l'usage de ce temps-là, lui succéder; mais que saint Corneille, ayant remarqué en lui trop d'ambition, lui avait ôté la dignité d'archidiacre, en le faisant prêtre, pour lui enlever l'espérance de monter sur la chaire de saint Pierre. Novat chercha à s'en venger en se séparant de l'Eglise, et il prit pour prétexte de séparation, que Corneille admettait à la communion des saints mystères ceux qui étaient tombés dans des crimes publics, après toutefois les avoir punis par une pénitence proportionée à la grandeur de leurs fautes. Saint Euloge ajoutait que, depuis son schisme, Novat avait reproché à saint Corneille de recevoir les pécheurs à la communion, et s'était fait chef de parti, en donnant à ses sectateurs le nom de Cathares ou purs, et à ses adversaires, c'est-à-dire, à tous les fidèles de l'Eglise catholique, celui de Cornéliens. Dans le cinquième livre il prouvait que l'on devait avoir de la vénération pour les reliques des martyrs, attaquant non-seulement les Novatiens d'Alexandrie, mais en général tous ceux de la secte quelque part qu'ils se fussent réfugiés. Le sixième était consacré à la réfutation d'un écrit plein de fables et intitulé : *Combat de l'évêque Novat.* Cet écrit était méprisable, aussi bien pour la forme que pour le fond. Les Novatiens avançaient que, sous l'empire de Dèce, l'officier Perennius avait contraint par la violence des tourments plusieurs Chrétiens à adorer les idoles ; que Macédonius, alors évêque de Rome, avait sacrifié avec les prêtres de son église, à l'exception de Novat, le seul qui avait résisté à la violence des tortures. Les Actes du combat de l'évêque Novat, car ils le disaient évêque de Rome, rapportaient les demandes impertinentes que Perennius lui avait adressées et les réponses non moins impertinentes de Novat, nommant plusieurs évêques qui s'étaient joints à lui, en se séparant de ceux qui étaient tombés dans l'idolâtrie. Ces évêques étaient Alexandre d Aquilée et Agamemnon de Tibre. Ils ajoutaient que les évêques d'Alexandrie lui avaient donné le pontificat. Saint Euloge réfutait toutes ces fables dans ce sixième livre, en mêlant à sa réfutation plusieurs explications très-utiles des passages de l'Ecriture dont il se servit pour faire voir la fausseté de la doctrine de cette secte, de sorte que la lecture de son ouvrage pouvait être profitable, même aux plus habiles interprètes des Livres saints. Le style d'ailleurs en était agréable et persuasif. Il ne nous reste de cet ouvrage que ce que Photius nous en a conservé dans sa *Bibliothèque.*

Contre Sévère et Timothée. — C'est également de Photius que nous apprenons que saint Euloge avait fait un traité en deux livres, *Contre Sévère et Timothée,* deux ennemis de saint Léon et du concile de Chalcédoine. Dans ce traité, qui était dédié à Domitien, évêque de Mélitine, saint Euloge faisait voir que ces hérétiques, au mépris des règles établies par l'Ecriture et par les anciens Pères, imputaient au Pape saint Léon des sentiments qu'il n'avait pas, en détachant, en déplaçant certaines paroles de sa lettre à Flavien, de l'endroit où elles se trouvaient, et en retranchant ce qui servait à leur donner un sens catholique. Il montrait que personne n'avait combattu plus fortement Nestorius que saint Léon, en disant que Dieu, impassible de sa nature, a daigné se faire homme, et l'immortel obéir aux lois de la mort; mais que Sévère avait un grand soin de retrancher ces paroles de la lettre de ce Pape, pour n'en prendre que d'ambiguës, qu'il lui était aisé de fixer à un bon sens, en les rapprochant de celles qui exprimaient clairement la foi catholique, telles que sont celles-ci : Le Fils unique éternel du Père éternel est né du Saint-Esprit et de la vierge Marie. Sévère objectait que saint Léon disait dans sa lettre, que les deux formes ou natures opèrent en Jésus-Christ par une mutuelle communication de leurs propriétés, d'où il concluait qu'il y avait donc, selon ce Pape, deux opérants ou agents en Jésus-Christ. Saint Euloge répond que saint Léon

ne pouvait mieux marquer sa foi sur l'unité de personnes qu'en disant : « C'est un et le même qui est Fils de Dieu, et Fils de l'homme. Il est Dieu parce que *au commencement était le Verbe, et le Verbe était avec Dieu, et le Verbe était Dieu.* (*Joan.* I, 1.) Il est homme selon qu'il est écrit : *Et le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous.* » (*Ibid.*, 14.) Il résout avec la même précision les autres objections de Sévère, en opposant des passages formels de la lettre de saint Léon à ceux que cet hérétique avait tronqués ou détachés de leur place.

Contre Théodose et Sévère. — Il entreprit la défense de la même lettre de saint Léon contre Sévère et Théodose, chefs des acéphales. Ils avaient divisé leur censure en quatorze chapitres. Il suivit la même distribution dans sa réponse, où il ne fit entrer rien d'aigre ni de superflu. Le style en était doux et agréable. Il expliqua, dans le même écrit, le sens de cette expression de saint Cyrille, si souvent objectée. Il n'y a qu'une nature du Verbe incarné, montrant que la pensée de ce Père était, qu'il y avait eu en Jésus-Christ, non deux personnes, mais une seule, qui, par son union avec la nature humaine, n'avait souffert aucune diminution. Photius dit que saint Euloge avait composé cet ouvrage, comme il était encore prêtre de l'église d'Antioche, et chargé du soin de l'église consacrée à la Vierge mère de Dieu, et appelée le palais de Justinien, et qu'après en avoir composé d'autres, il fut enfin élu patriarche d'Alexandrie.

Contre les Gaïnites et les acéphales.—Photius place à la suite de l'écrit précédent un discours de saint Euloge, en forme d'invective contre les Gaïnites et les acéphales, au sujet d'une union qu'ils avaient faite entre eux pour un temps. Il montrait que, comme ces hérétiques avaient sacrifié mutuellement leurs propres sentiments pour s'unir contre la vérité, cette union ne pouvait subsister. Leur conduite, en faisant le sacrifice de leur doctrine, était bien différente de la sage économie dont l'Eglise use quelquefois, mais toujours sans se relâcher en rien des vérités de foi qu'elle enseigne. Ainsi saint Paul, pour se soustraire aux embûches inévitables des Juifs, circoncit Timothée; il se fit lui-même couper les cheveux et se purifia à la manière légale, lui qui écrivait aux Galates contre les observations légales. Mais c'était prudent de sa part de se relâcher pour un temps sur ces articles. La doctrine de l'Evangile n'en souffrait rien. Saint Athanase ne se sépara point de ceux qui refusaient d'admettre ce terme de consubstantiel, aussitôt qu'il connut qu'ils en admettaient la doctrine. Par une suite de la même économie, Théophile communiqua avec Gélase, quoique celui-ci mît dans les dyptiques le nom d'Eusèbe de Césarée, parce qu'il ne doutait pas que Gélase ne fût orthodoxe. On ne pouvait dire la même chose des Gaïnites et des acéphales. Leur doctrine était mauvaise, et leur union ne valait pas mieux, puisqu'elle avait pour but de combattre la foi catholique. Il y avait dans le même traité de saint Euloge une lettre qu'il avait écrite, n'étant encore que prêtre, à Eutychius patriarche de Constantinople, et qui contenait une explication de la foi orthodoxe et des preuves de sa piété.

Discours. — Photius avait un volume qui contenait, sous le nom du même saint, onze discours sur diverses matières. Le premier était une espèce de profession de foi, dans laquelle saint Euloge insistait particulièrement sur le mystère de l'Incarnation qu'il établissait contre les hérésies de Nestorius et d'Eutychès. En parlant de l'union des deux natures dans une seule personne en Jésus-Christ, il se servait du terme de *Mélange;* mais dans un sens bien différent de celui d'Apollinaire et d'Eutychès, n'entendant par ce mot que l'indivisibilité de ces deux natures depuis leur union, et que la nature humaine aussi bien que la nature divine était en Jésus-Christ dans toute sa perfection. Il expliquait dans le même discours cette expression de saint Cyrille : une nature du Verbe incarnée, en disant que, par une nature, il entendait la personne du Verbe, et par incarnée, la nature humaine, et que c'était donc la même chose que s'il eût dit : La personne du Verbe s'est incarnée. — Le sujet de son second discours était le même que dans le précédent, mais moins diffus, quoiqu'il n'y omît rien d'essentiel. Le troisième était encore sur l'Incarnation. L'auteur y prenait la défense du concile de Chalcédoine et des anciens Pères, particulièrement de saint Cyrille, dont la foi ne pouvait être suspecte à quiconque savait qu'il s'était réuni avec Jean d'Antioche, et les autres Orientaux, qui confessaient hautement deux natures unies en une seule personne; qu'il n'y avait qu'un seul Fils, notre Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu et de l'homme; et que la sainte Vierge est véritablement Mère de Dieu. Il montrait que c'était dans le seul but de ne point paraître s'éloigner de la foi de l'Eglise sur ce point que quelques autres Pères, comme saint Grégoire Thaumaturge et saint Athanase, ont défendu de dire deux natures en Jésus-Christ, parce que, en disant deux natures, il semble qu'on les sépare et qu'on admette deux Fils, au lieu qu'elles sont unies indivisiblement et ne constituent qu'un seul Fils unique, Notre-Seigneur. Il montrait encore que le témoignage qu'on alléguait comme de saint Grégoire Thaumaturge n'était point de lui, mais d'Apollinaire; que quand saint Cyrille apporte l'exemple de la nature humaine, où chaque homme est un, il ne le fait pas à dessein de montrer qu'il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ, mais pour établir l'union hypostatique ou personnelle des deux natures; parce qu'en effet, de même que l'homme est composé de deux natures différentes, savoir de l'âme et du corps, de même Jésus-Christ est de deux natures différentes, la nature divine et la nature humaine, et un dans ces deux natures, comme l'homme est un dans les deux

natures dont il est composé. Saint Euloge rejetait la lettre du Pape Jules à Denys comme supposée. Les acéphales objectaient que le concile de Chalcédoine n'avait pas été en droit d'introduire l'expression des deux natures, vu que celui d'Ephèse avait défendu de faire de nouvelles professions de foi. A cela le saint évêque répondait que la nécessité des temps ayant obligé le concile de Nicée à se servir du terme de *consubstantiel*, terme non usité auparavant dans le langage de l'Eglise, et même condamné dans Paul de Samosate, une semblable nécessité avait engagé les Pères de Chalcédoine à employer les termes *de deux natures*, et qu'en cela ils n'avaient rien fait de contraire à la défense du concile d'Ephèse, qui ne regardait que les nouvelles professions de foi contraires à celle de Nicée. Son quatrième discours est encore une apologie du concile de Chalcédoine. Il y montrait qu'il avait pu, de même que saint Cyrille, se servir de l'exemple de l'homme, pour établir l'union hypostatique des deux natures en Jésus-Christ.

Dans le cinquième discours, il combattait ceux qui s'imaginaient que l'on pouvait comprendre par les forces de l'esprit humain tout ce qui regarde la foi chrétienne. Il y combattait aussi ceux qui n'admettaient dans la Trinité d'autre distinction que le nom des personnes. Il faisait sur cela un parallèle entre les propriétés essentielles qui distinguent un homme d'un autre homme, et celles qui distinguent le Père d'avec le Fils et le Saint-Esprit dans la Trinité; montrant qu'encore que la toute-puissance soit un attribut commun à ces trois personnes, elles sont cependant distinguées l'une de l'autre par certaines propriétés; ce qui n'empêche pas qu'elles n'aient entre elles une union si ineffable que le Père est dans le Fils et le Fils dans le Père et le Saint-Esprit, et le Saint-Esprit dans le Père et le Fils. Ses adversaires soutenaient qu'il n'y avait point de différence entre propriétés et personnes. Il répondait que s'il en était ainsi, le Saint-Esprit ne procéderait pas du Père, la procession ne se pouvant dire d'une propriété, et que les Pères de Nicée n'auraient pas dit que les personnes de la Trinité sont consubstantielles, parce qu'il faut être insensé pour dire que les propriétés sont consubstantielles. Il traitait la même matière dans les trois discours suivants, où il établissait le nom d'hypostase ou personne, sur le langage de l'Eglise, et la distinction des personnes, sur la manière dont le Fils et le Saint-Esprit tirent leur origine du Père.

Son neuvième discours était à la louange de l'état monastique, dont il détaillait les devoirs, en exhortant ceux qui l'avaient embrassé à les remplir avec exactitude. Il paraît que ceux à qui il parlait étaient de la secte des sévériens. Après donc leur avoir fait voir toutes les contrariétés des principes de leurs chefs, il les invitait à embrasser la doctrine de l'Eglise, et leur faisait en peu de mots la relation de ce qui s'était passé à l'occasion du concile de Chalcédoine, et des troubles que les Egyptiens, revenus de ce concile, répandirent par toute la terre, en publiant contre la vérité que les évêques avaient rejeté saint Cyrille et reçu Nestorius. Il montrait dans le dixième discours, également adressé aux moines, les variations des diverses sectes sur la doctrine de l'Incarnation, et les disputes qu'occasionnaient entre elles la divergence des sentiments. Il attaquait dans le onzième les Agnoïtes, qui, abusant de certains passages de l'Ecriture où Jésus-Christ parle comme ignorant quelque chose, soutenaient qu'ils les avait en effet ignorées. Il avait envoyé à saint Grégoire quelques écrits sur ce sujet, qui furent approuvés. Nous avons donné dans l'analyse des lettres de ce Pape les objections des Agnoïtes avec les réponses de saint Euloge.

Décret d'un concile. — Photius, dans les exemplaires qu'il avait sous les yeux, lisait à la suite de ces onze discours le décret d'un concile tenu contre les Samaritains, la septième année du règne de l'empereur Marcien, c'est-à-dire en 557, auquel un évêque nommé Euloge avait présidé, accompagné de plusieurs évêques distingués par leurs vertus et leur savoir. Ce ne pouvait être saint Euloge d'Alexandrie, qui ne fut élevé à l'épiscopat qu'en 581. On trouve un évêque du même nom qui souscrivit au concile de Chalcédoine en qualité d'évêque de Philadelphie dans l'Arabie Pétrée; mais on ne voit pas bien comment il aurait pu présider à cette assemblée, si ce n'est comme métropolitain honoraire. Quoi qu'il en soit, voici quelle fut l'occasion de ce concile. Il y avait parmi les Samaritains une grande division au sujet du prophète promis par Moïse; les uns voulaient que ce fût Josué, les autres, Dosyte ou Dosythée, chef de la secte des Dosythéens, du vivant de Simon le magicien. Chaque parti dressa des mémoires en forme de requêtes, qu'il présenta, ce semble, à l'empereur Marcien, la septième année de son empire, lequel leur donna pour juges saint Euloge avec son concile. L'évêque, après avoir examiné dans cette assemblée tout ce que les deux partis avaient allégué, leur fit voir qu'ils se trompaient tous également, et leur prouva par l'Ecriture, que le prophète ou Messie prédit par Moïse n'était autre que Jésus-Christ notre Seigneur, et le véritable Dieu. C'est ainsi que se termina ce concile, dont le décret et les raisons sur lesquels il était fondé, ne se trouvaient plus du temps de Photius. — Il parle d'un autre ouvrage qu'il avait en main et qu'il semble attribuer à saint Euloge, qui y prouvait la résurrection future par divers passages tirés de l'Ancien Testament. Il s'y proposait aussi la question, pourquoi la loi de Moïse ne marquait que cinq espèces d'animaux purs pour les sacrifices, savoir le bouc, le bélier, le bœuf, la tourterelle et la colombe. A quoi il répondait qu'elle n'en avait marqué que ce nombre, parce que nous n'avons que cinq sens à purifier.

Témoignage en faveur de saint Léon. —

Nous apprenons de Jean Moschus, que saint Euloge d'Alexandrie, étant allé à Constantinople, logea avec saint Grégoire, alors archidiacre de Rome et nonce du Pape Pélage, qui lui raconta une action de saint Léon qu'il dit être rapportée dans les mémoires de son église. Ce Pape, ayant écrit à saint Flavien de Constantinople contre les hérésiarques Nestorius et Eutychès, porta sa lettre sur le tombeau de saint Pierre, à qui il dit : *J'ai fait des fautes parce que je suis homme; corrigez-les, vous à qui Jésus-Christ à confié son trône et son Eglise.* Il ne se contenta pas de prier, il jeûna, il coucha sur la terre; et, au bout de quarante jours, saint Pierre lui apparut lorsqu'il était en prières, et lui dit : *Je l'ai lue et je l'ai corrigée.* Saint Léon prit sa lettre de dessus le tombeau de l'apôtre et la trouva en effet corrigée, de la main même de saint Pierre. Jean Moschus rapporte encore d'autres apparitions, au sujet de la même lettre, dont l'autorité sera toujours très-grande dans l'Eglise, indépendamment de tout le merveilleux, puisqu'elle suit exactement la doctrine des divines Ecritures, de la tradition de l'Eglise et des Pères, ainsi que le dit positivement le concile de Chalcédoine.

Sur la fête des Palmes. — Le P. Combefis nous a donné un discours sur la solennité des Rameaux; Photius n'en dit rien, et, dans un manuscrit d'Oxford, il est attribué à saint Cyrille d'Alexandrie. Toutefois il est loin de rappeler son style, et il se rapproche beaucoup plus de celui de saint Euloge, à qui le P. Combefis croit qu'il faut l'attribuer. Il aurait dû nous apprendre s'il se trouve reproduit sous son nom dans quelques manuscrits. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'auteur vivait dans le temps où l'on disputait sur les deux natures. Il consacre une bonne partie de son discours à montrer qu'en Jésus-Christ, elles sont unies en une seule personne, sans mélange et sans confusion, et pousse assez vivement là-dessus les Acéphales ses adversaires.

Jugement critique. — Le jugement que Photius a porté des écrits de saint Euloge doit en faire regretter la perte. Quoique le style n'en fût que médiocrement exact, et la construction peu régulière, ils ne laissaient pas cependant d'être utiles, et parce qu'il expliquait très-bien les passages de l'Ecriture, et parce qu'il y réfutait complétement les erreurs de ses adversaires. Il les chargeait de confusion, dit-il, en leur faisant apercevoir leurs égarements, et les désarmait, mais sans les accabler de reproches, se bornant à la défense de la vérité; ce qu'il faisait avec beaucoup de précision, et sans rien dire qui ne fût utile à son sujet. Toutefois on ne peut se dissimuler qu'il était peu au fait des coutumes de l'Eglise de Rome, où, contre la vérité de l'histoire, il dit que l'on avait pour maxime de faire succéder l'archidiacre au Souverain Pontife.

EUPHÉMIUS, patriarche de Constantinople, succéda en 489 à Fravita, qui n'occupa ce siége que quatre mois et quelques jours. — Euphémius signala son avénement à l'épiscopat, en rayant des sacrés Dyptiques le nom de Pierre Mongus, parce que, dans les lettres qu'il en avait reçues, ce prélat poussait l'audace jusqu'à anathématiser le concile de Chalcédoine. En revanche, il y réintégra celui du Pape Félix, qui lui refusa néanmoins sa communion, parce qu'il y conservait les noms de quelques prélats hérétiques. Pierre Mongus assembla des synodes contre Euphémius pour l'établissement de son hérésie; Euphémius en convoqua, de son côté, contre Pierre Mongus, pour la conservation de la foi orthodoxe; et ces deux prélats s'excommunièrent réciproquement. Sur la fin de l'année 491, ou au commencement de 492, Gélase ayant succédé à Félix sur le Saint-Siége, donna aussitôt avis de son ordination à l'empereur Anastase, mais sans écrire à Euphémius qu'il considérait comme séparé de la communion du Saint-Siége. Celui-ci, au contraire, lui avait écrit pour lui témoigner sa joie de sa promotion, et pour lui marquer son désir pour la paix et la réunion des Eglises. Mais voyant que Gélase ne lui faisait aucune réponse, il lui écrivit une seconde fois par le diacre Syncetius.

Nous n'avons ni l'une ni l'autre de ces lettres, mais on voit, par la réponse de Gélase, qu'Euphémius félicitait l'Eglise de Rome sur le choix d'un pontife qui n'avait besoin des lumières de personne, et qui comprenait par lui-même tout ce qui était nécessaire à la réunion des Eglises. Il ajoutait que, pour lui, il n'était pas le maître de faire, à cet égard, ce qu'il souhaitait. Le peuple de Constantinople ne pouvait se résoudre à abandonner la communion d'Acace; si l'on persistait à vouloir enlever son nom des sacrés dyptiques, il serait bon que le Pape en écrivît lui-même au peuple de cette ville et qu'il envoyât quelqu'un de sa part pour le disposer à subir cette extrémité. Acace n'avait jamais rien avancé contre la croyance de l'Eglise, et s'il s'était uni de communion avec Mongus, ce n'était qu'après que cet évêque avait rendu compte de sa foi. Euphémius faisait aussi sa profession de foi, dans laquelle il rejetait Eutychès, en protestant qu'il recevait tous les décrets du concile de Chalcédoine. Il paraît qu'Euphémius parlait dans la même lettre de ceux qui avaient été baptisés et ordonnés par Acace depuis la sentence rendue à Rome contre lui, et qu'il représentait au Souverain Pontife l'embarras où l'on se trouverait à l'égard de ces personnes, s'il fallait condamner la mémoire et le nom de ce patriarche.

La réponse du Pape est sans date. Comme nous l'avons à peine indiquée à l'article de Gélase dans le tome II de notre *Dictionnaire de Patrologie*, nous croyons devoir en donner ici une analyse un peu plus détaillée. Ce pontife convient que, suivant l'ancienne règle de l'Eglise, il aurait dû lui donner avis de son élection au pontificat; mais il observe que cette règle ne subsistait qu'entre les évêques qui étaient unis de communion et non entre ceux qui, comme Euphémius, avaient préféré une société étrangère à celle de saint

Pierre. Il convient encore que, dans des troubles semblables à ceux dont l'Eglise d'Orient était agitée, il fallait user de condescendance et se rabaisser à l'exemple du Sauveur, qui est descendu du ciel pour nous sauver; mais il soutient qu'en se penchant pour relever ceux qui sont tombés, on ne doit pas se précipiter avec eux dans la fosse. Pour marque de sa condescendance, il déclare qu'il accorde volontiers à ceux qui avaient été baptisés ou ordonnés par Acace, le remède prescrit par la tradition. *Voulez-vous*, ajoute-t-il, *que je descende plus bas? que je consente que l'on récite dans la célébration des mystères, les noms des hérétiques, de ceux que l'on a condamnés et de leurs successeurs? Ce ne serait point s'abaisser pour porter du secours, mais se précipiter évidemment dans l'abîme. N'avez-vous pas souvent écrit à Rome que vous rejetez Eutychès avec les autres hérétiques? Rejetez donc aussi ceux qui ont communiqué avec les successeurs d'Eutychès. Acace, dites-vous, n'a rien avancé contre la foi; mais n'est-ce pas encore pire de connaître la vérité et de communiquer avec ses ennemis? Vous demandez encore en quel temps Acace a été condamné? Mais il ne fallait pas une condamnation particulière contre lui. Quoique catholique, il méritait d'être séparé de notre communion, dès le moment qu'il a communiqué à une hérésie; et, comme il est mort dans cette disposition, nous ne pouvons souffrir que son nom soit lu parmi ceux des évêques catholiques. Nous ne sommes pas peu surpris de ce que, faisant profession de recevoir le concile de Chalcédoine, vous ne teniez pas pour condamnés, en général et en particulier, ceux qui ont communiqué avec les sectateurs des hérétiques qu'il a condamnés. Ce concile n'a-t-il pas condamné Eutychès et Dioscore? et toutefois Acace a communiqué avec les hérétiques Eutychéens (c'est-à-dire avec Timothée Elure et Pierre Mongus). Direz-vous que Pierre, avec qui Acace a communiqué, ait été justifié? Donnez-en des preuves; montrez comment il s'est justifié de l'hérésie eutychéenne, et comment il s'est défendu d'avoir communiqué avec Eutychès. Il a été évidemment convaincu sur ces deux chefs. Ainsi ne vous flattez donc point de la déclaration que vous faites de tenir la foi catholique, et d'avoir ôté le nom d'Eutychès des dyptiques sacrés. Ce n'est pas assez de le dire, vous devez encore le montrer par des actes en renonçant à la communion des hérétiques et de ceux qui ont communiqué avec leurs successeurs.*

Le Pape témoigne qu'il avait été affligé, en trouvant dans les lettres d'Euphémius des choses contraires à ses intérêts et à la véritable paix; et, sur ce qu'Euphémius y semblait dire qu'il y avait des gens qui le contraignaient de faire ce qu'il faisait à l'égard d'Acace et de Mongus, il lui répond: *Un évêque ne doit jamais parler ainsi, quand il est question de publier la vérité pour laquelle, comme ministre de Jésus-Christ, il doit donner sa vie.* Il se défend d'envoyer quelqu'un à Constantinople pour apaiser le peuple et le dissuader de la communion d'Acace, disant que c'est au pasteur à conduire le troupeau, plutôt que d'en suivre les égarements, et qu'il y avait tout lieu de croire qu'étant suspect à ces peuples, il n'écouterait pas ceux qu'il enverrait, puisqu'il n'écoutait pas même son propre pasteur. *Nous viendrons*, ajoute-t-il, *mon frère Euphémius, nous viendrons à ce redoutable tribunal de Jésus-Christ, où les chicanes, les délais et les subterfuges ne seront plus. On y verra manifestement si c'est moi qui suis aigre et dur, comme vous m'en accusez; ou vous, qui refusez le remède salutaire, et qui témoignez de l'éloignement pour les médecins qui veulent vous procurer le remède, et qui voulez même obliger les médecins à être malades pour vous, plutôt que de recevoir la santé par leur ministère.*

Euphémius, voulant prévenir les desseins malicieux d'Anastase contre les défenseurs du concile de Chalcédoine, assembla les évêques qui se trouvaient à Constantinople, et confirma avec eux les décrets de ce concile. Théophane et Victor de Thunes rapportent cette assemblée à l'an 492. Le Synodique qui la met au commencement de l'épiscopat d'Euphémius, dit que les évêques en envoyèrent les actes à Rome; que le Pape Félix et les prélats d'Occident reçurent Euphémius comme un homme orthodoxe; mais qu'ils ne voulurent pas le reconnaître pour évêque, parce qu'il n'avait pas voulu ôter des sacrés dyptiques le nom d'Acace, que Félix avait frappé d'anathème.

Cependant Théodoric étant devenu maître de l'Italie, après trois batailles rangées contre Odoacre, envoya en 493, Fauste et Irénée à Anastase pour lui demander la paix. Pendant leur séjour à Constantinople, ils entendirent diverses plaintes des Grecs contre l'Eglise romaine, dont ils firent leur rapport au Pape Gélase. Il y en avait de la part de l'empereur et de la part d'Euphémius. Cet évêque disait que Acace n'avait pu être condamné par un seul, regardant comme insuffisant le jugement isolé du Pape, et soutenant qu'il fallait un concile général pour condamner un patriarche de Constantinople. Le Pape, dans l'Instruction qu'il envoya à Fauste et à Irénée, répondit sur cet article qu'Acace avait été condamné en vertu du concile de Chalcédoine, comme on en avait toujours usé à l'égard de toutes les hérésies; que Félix, son prédécesseur, n'avait fait qu'exécuter un ancien décret sans rien prononcer de nouveau; que non-seulement un Pape, mais tout évêque pouvait le faire, parce qu'Acace n'avait pas inventé une nouvelle erreur pour avoir besoin d'un nouveau jugement.

Il paraît, par le commencement de l'Instruction de Gélase, qu'il accusait Euphémius d'empêcher la paix d'Anastase avec Théodoric, non par un motif de religion, mais afin de trouver dans la guerre un moyen de fortifier son parti, au détriment de la foi catholique. L'accusation formée par Anastase contre le patriarche eut des suites plus

fâcheuses. Ce prince, fatigué de la guerre, qu'il soutenait depuis cinq ans contre les Isaures, cherchait un moyen honorable de la finir. Il s'en ouvrit à Euphémius, en le priant d'assembler les évêques qui étaient à Constantinople, afin qu'il fissent des prières pour la paix et lui fournissent ainsi un prétexte de la faire. Euphémius confia le secret du prince au patrice Jean, beau-père d'Athénodore, l'un des chefs des Isaures. Jean rapporta aussitôt à Anastase ce que le patriarche lui avait dit, et ce prince en fut tellement offensé, qu'il ne cessa depuis de persécuter Euphémius. Il l'accusa de soutenir les Isaures contre lui, et d'entretenir avec eux un commerce de lettres. Ayant, peu de temps, après remporté sur eux quelque avantage, il en prit occasion de railler le patriarche, en lui faisant dire par Eusèbe, maître des offices : *Vos prières vous ont été imputées à péché*. Il poussa plus loin sa vengeance. Soit par son ordre, soit dans le dessein de lui plaire, un assassin gagné pour tuer Euphémius, l'ayant rencontré devant la porte de la sacristie, tira l'épée pour le frapper. Mais un défenseur de l'Eglise nommé Paul, voulant parer le coup, le reçut lui-même et pensa en mourir. Un autre ecclésiastique saisissant en même temps le verrou d'une porte, en frappa si violemment le meurtrier qu'il le tua.

Anastase se trouvant réduit à employer d'autres moyens pour se défaire d'Euphémius, fit assembler les évêques qui se trouvaient à Constantinople, et forma devant eux diverses plaintes contre le patriarche. Ceux-ci, sans avoir égard aux règles de l'Eglise, le déclarèrent privé du sacerdoce et de la communion. L'empereur fit ordonner à sa place Macédonius, prêtre et trésorier de l'église de Constantinople, neveu du patriarche Gennade, le même à qui Euphémius avait confié la promesse par laquelle Anastase s'était engagé à maintenir la foi de l'Eglise et l'autorité du concile de Chalcédoine. Le peuple, ayant appris la déposition de son patriarche, courut à l'Hippodrome en implorant le secours de Dieu, et forma une espèce de sédition en faveur d'Euphémius; mais il fallut céder à l'autorité de l'empereur. Euphémius, craignant pour sa vie, se retira dans le Baptistère, d'où il ne voulut point sortir que Macédonius ne lui promît, au nom de l'empereur, qu'on n'userait d'aucune violence envers lui, en le conduisant au lieu d'exil que ce prince lui avait assigné. Macédonius ayant la parole d'Anastase, vint trouver Euphémius dans le Baptistère; mais, avant d'y entrer, il se fit ôter son pallium par un diacre, n'osant encore le porter en présence de ce patriarche déchu. Après lui avoir adressé quelques paroles, il lui donna de l'argent pour sa dépense et celle de ceux qui devaient l'accompagner. Euphémius fut conduit à Euchaïtes dans la sixième année de son épiscopat et la cinquième du règne d'Anastase, c'est-à-dire en 495. Il mourut à Ancyre, où la crainte des Huns l'avait obligé de se retirer. On l'a toujours regardé en Orient comme le défenseur de la foi catholique et du concile de Chalcédoine, et comme un homme dont la sainteté égalait l'orthodoxie.

EUSÈBE Pape, qu'on dit avoir été Grec d'origine, et fils d'un médecin ou médecin lui-même, succéda, sur la chaire de saint Pierre, à saint Marcel, en 310, et ne gouverna que quatre mois et seize jours, selon l'ancien Pontifical. — Il peut avoir commencé le 10 mai de cette année, puisque les plus anciens monuments mettent sa mort le 26 de septembre. On marque qu'il découvrit dans Rome quelques hérétiques, qu'il réconcilia, dit saint Athanase, par l'imposition des mains. On en raconte encore d'autres choses, mais qui ne le regardent nullement, et qui sont tout à fait controuvées. Baronius ne dit rien de lui, sinon qu'il instruisit et baptisa le grand Eusèbe de Verceil, et lui donna son nom. Il tira ce fait des actes de ce saint évêque, qui, comme on le sait, n'ont aucune autorité.

On attribue au Pape saint Eusèbe trois épîtres décrétales : une aux évêques des Gaules; l'autre à ceux d'Egypte, et la troisième à ceux de la Toscane et de la Campanie. Maxence était consul pour la troisième fois, et l'était seul, lorsque le Pape Eusèbe succéda à saint Marcel. Toutefois les trois lettres qui portent son nom sont datées du consulat de Constantin. On ne peut donc douter de leur supposition. Constantin ne fut consul qu'en 312, deux ans après la mort de saint Eusèbe, et il le fut avec Licinius qui n'est pas nommé dans ces lettres. Dans la troisième de ces lettres, il ordonne aux évêques de la Campanie et de la Toscane de célébrer avec solennité la fête de l'Invention de la Croix de Notre-Seigneur, qui, ajoute-t-il, a été trouvée sous notre pontificat le cinq des Nones de mai; époque combattue par tous les historiens qui ont parlé de cet événement et qui s'accordent à le placer après le concile de Nicée, peu de temps avant la mort de sainte Hélène.

EUSTACHE, religieux du mont Saint-Eloi, a laissé, si l'on en croit Sanderus, des manuscrits contenant des questions sur les livres des Sentences, et d'autres opuscules. Ce religieux, qui fut professeur de théologie, est-il le même personnage qu'Eustache, septième abbé du mont-Saint-Eloi? Nous manquons de renseignements positifs sur cette question. Les auteurs de la Nouvelle Gaule Chrétienne, dans l'article qui concerne l'abbé Eustache, décédé le 7 novembre 1181, ne lui attribuent aucun ouvrage.

EUSTACHE, abbé de Saint-Germer. — Généralement habitués à parler d'abondance, la plupart des missionnaires, même les plus renommés, n'ont laissé de leur talent qu'un faible souvenir, que la tradition seule a pu nous conserver; mais leurs prédications n'ayant point été recueillies, la plupart sont perdues pour la postérité. Voilà pourquoi aucun des sermons d'Eustache, abbé de Saint-Germer, ou de Flay, n'est parvenu jusqu'à nous.

Cet abbé, dont l'éloquence était en grande

réputation, à la fin du XIIe siècle, et qui joignait à une grande piété une profonde connaissance de la science ecclésiastique (*vir religiosus et litterali scientia eruditus*), était secrétaire de Philippe, évêque de Beauvais, lorsque, vers l'an 1199, les religieux de Saint-Germer le choisirent pour leur abbé. Peu de temps après, le Pape Innocent III l'envoya en Angleterre et en Ecosse, avec le titre de légat, pour prêcher la croisade. Ses prédications eurent le plus grand succès. Il détermina un grand nombre des habitants des deux royaumes à se ranger sous la bannière des croisés et il s'appliqua ensuite avec la plus grande ardeur à ramener les fidèles à leur devoir. Il allait par les villes et les bourgs de l'Angleterre, prêchant la sanctification du dimanche, et la restitution des gains illicites provenant de l'usure la plus exorbitante ; il eut le bonheur, avant son retour sur le continent, de voir que les semences qu'il avait jetées n'étaient pas toutes tombées sur un terrain stérile, et que déjà elles commençaient à fructifier. C'est donc au temps même de cet abbé que paraît remonter l'origine de l'exactitude scrupuleuse avec laquelle les Anglais observent religieusement le jour du repos dominical.

De retour dans le Beauvoisis, Eustache s'adonna tout entier au gouvernement de son monastère, dont on croit qu'il renouvela l'église. Sa grande réputation, jointe à son mérite personnel, lui méritèrent l'estime de plusieurs grands prélats, entre autres, de Gaultier, archevêque de Rouen, et d'Albéric archevêque de Reims.

Lorsqu'il mourut (le VI des Ides de septembre 1211), Philippe, évêque diocésain, dont il avait été secrétaire, l'honora pour ses travaux apostoliques du titre d'heureuse mémoire. Il fut enterré au milieu du chœur de son église, et on lisait sur son tombeau cette épitaphe :

Cultor honestatis virtus jacet hic pietatis
Arca, lator legis, formula facta gregis ;
Vermibus esca datus quo tendimus ivit,
Abbas Eustachius, cui Deus esto pius.

EUSTACHE, abbé de Flay, qui avait accompagné Foulques de Neuilly dans les provinces, pour y prêcher avec lui la parole de Dieu et la croisade, retourna en Angleterre après sa mort, arrivée au mois de mai 1202. —Là, résolu de perpétuer tant qu'il pourrait le zèle et la mission de cet apôtre, il allait de ville en ville, prêchant partout l'observation du dimanche. Ce qu'il se proposait particulièrement, c'était de faire fermer les marchés ce jour-là, et d'obtenir des populations qu'elles s'abstinssent des œuvres serviles. Pour atteindre son but, il publia une lettre que l'on disait alors être descendue du ciel et avoir été trouvée à Jérusalem par un patriarche et un archevêque nommé Accarias. Cette lettre était écrite au nom de Dieu qui y parlait lui-même au peuple, pour l'exhorter à la pénitence, et surtout à l'observance du dimanche, avec des menaces terribles contre ceux qui y manqueraient. La manière de sanctifier ce jour était de s'abstenir de toute œuvre servile, même d'acheter ou de vendre, excepté la nourriture aux étrangers et aux passants. On devait observer le dimanche, depuis l'heure de None du samedi jusqu'au soleil levé du lundi. L'abbé Eustache porta cette lettre à York, la lut au peuple, lui donna la pénitence et l'absolution pour avoir mal observé les dimanches et les fêtes, en lui enjoignant de les observer à l'avenir de la manière que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire, en vaquant à la prière et aux autres bonnes œuvres. Le peuple dévot, qui avait assisté aux prédications de l'abbé Eustache, promit d'obéir à ses ordres, et de donner, sur le prix de tout ce qu'ils vendraient, une aumône pour le luminaire de l'église et la sépulture des pauvres. A cet effet, l'abbé fit mettre un tronc dans chaque église paroissiale. Mais le roi et les seigneurs s'opposèrent à ces établissements, et maintinrent l'usage de tenir les marchés les jours de dimanches. L'auteur de qui nous compilons ce récit rapporte plusieurs punitions miraculeuses infligées à ceux qui s'étaient livrés, le dimanche, à des œuvres serviles. On ne voit pas pourquoi les collecteurs de conciles ont inséré cette lettre dans leurs relations, puisqu'il n'y est fait aucune mention d'assemblée d'évêques. Quoi qu'il en soit, elle nous a fourni l'occasion de parler d'Eustache de Flay, ce que nous aurions omis probablement, faute de tout autre monument écrit auquel rattacher son nom. Il est parlé d'une semblable lettre dans le concile de Rome, en 745, et dans le tome II des Capitulaires publiés par Baluse ; ce qui prouve qu'il n'était pas nouveau d'en supposer de ce genre.

EUSTATHE, qui florissait dans la seconde moitié du Ve siècle, ne nous est connu que parce qu'il a traduit les neuf homélies de saint Basile sur le commencement de la *Genèse*, et dédié sa traduction à Synclétique, sa sœur, qui avait dans l'église le titre de diaconesse. Cassiodore dit qu'il a égalé dans sa version la beauté de l'original. Sedulius loue beaucoup la diaconesse Synclétique, dans la préface de son *OEuvre Pascale*. Junilius, Cassiodore, le vénérable Bède et Sigebert font mention de cette traduction, qui se trouve encore parmi les OEuvres latines de saint Basile.

EUSTRACE, métropolitain de Nicée, vivait sous le règne d'Alexis Comnène. — La princesse Anne parle de lui avec éloges dans le quatrième livre de l'*Alexiade*, et le représente comme un homme d'une grande érudition, et l'un des plus grands dialecticiens de son temps. C'est pourquoi l'empereur Alexis voulut qu'il fût présent, lorsque l'évêque de Milan entreprit de prouver devant ce prince que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Pierre Grossulan (c'était le nom de l'évêque de Milan) mit ses raisons par écrit et les adressa à l'empereur. Léon Allatius a fait imprimer cet écrit dans sa Grèce orthodoxe. Eustrace le réfuta

par un ouvrage divisé en deux livres, dans lesquels il s'applique inutilement à montrer que le Saint-Esprit procède uniquement du Père. Il paraît qu'il traite la même matière une seconde fois, puisque Allatius dit avoir vu de lui cinq traités sur la procession du Saint-Esprit. — Nous avons d'Eustrace des commentaires sur le second livre des *Analytiques* d'Aristote. Cet évêque était déjà vieux lorsqu'il les composa, à la prière d'une reine de Chypre qu'il ne nomme pas. Ils ont été imprimés, *in-folio*, à Venise en 1534, de la traduction d'André Gratarole. Eustrace écrivit encore deux livres *contre les Arméniens;* mais, en voulant réfuter les erreurs des autres, il en avança lui-même qu'il fut forcé de désavouer, dans un concile tenu à Constantinople en 1107. On conserve sa rétractation parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale. Enfin, il composa des *Commentaires* sur les dix livres des *Morales* d'Aristote qui furent imprimés à Paris, chez Jean Boigny, en 1543. La traduction de ces *Commentaires* est de Bernard Félicien.

EUSTRATE, archevêque de Nicée, fut un de ceux qui répondirent à Grossulan, archevêque de Milan, député par le Pape Pascal II, vers l'empereur Alexis Comnène, pour y défendre la procession du Saint-Esprit. — Eustrate, qui était un homme d'une grande érudition et aussi versé dans la science ecclésiastique que dans les connaissances profanes, soutint les sentiments et les opinions des Grecs avec un talent digne d'une meilleure cause. Son traité se trouve manuscrit dans un grand nombre de bibliothèques. Indépendamment de cet écrit contre Grossulan, Léon Allatius fait mention de cinq autres traités du même auteur. Cependant il ne nous reste de lui aucun ouvrage imprimé à l'exception de *Commentaires grecs sur les Analytiques* d'Aristote, publiés à Venise en 1534, avec des *Commentaires sur les Ethiques* du même philosophe, également imprimés en grec à Venise en 1536, et en latin, à Paris en 1543.

EUTHYMIUS ZIGABENUS, moine de Constantinople, fut chargé en 1118 par l'empereur Alexis Comnène, ou peut-être se chargea-t-il lui-même, de poursuivre et de confondre ce qui restait encore, à cette époque, des anciens hérétiques Messaliens; ce qu'il fit par une lettre que l'on trouve en grec dans la bibliothèque de l'empereur, et dans sa *Panoplie contre toutes les hérésies.* L'appendix de cet ouvrage est presque entièrement contre ces hérétiques. Jacques Tollius l'a fait imprimer pour la première fois à Utrecht, en 1696, in-4° parmi les autres pièces qui composent le recueil que ce savant a intitulé: *Insignia itinerarii Italici.*

EUTROPE, prêtre, à qui Gennade n'accorde que cette qualification, sans parler de sa naissance ni de sa patrie, écrivit deux lettres à deux sœurs, vierges et servantes de Jésus-Christ, que leurs parents avaient déshéritées, à cause de l'amour qu'elles avaient pour la religion, et surtout à cause de leur attachement inébranlable à la pureté. — Ces deux lettres étaient écrites avec beaucoup de netteté et d'élégance. Eutrope y employait pour les consoler, non-seulement des raisons empruntées aux considérations morales, mais encore des passages touchants de l'Ecriture. Nous n'avons plus ces lettres. Il ne faut pas confondre cet Eutrope avec l'écrivain du même nom, qui a fait l'*Abrégé de l'histoire romaine* en la commençant à la fondation de Rome, et en la conduisant jusqu'au règne de Valens, à qui cet abrégé est dédié.

EUTYCHIEN Pape, originaire de l'ancienne ville de Luna, entre la Toscane et la côte de Gênes, succéda à Félix Ier sur la chaire de saint Pierre, le 4 juin de l'an 275. — Il ordonna que l'on bénirait sur l'autel les fèves, les fruits et les raisins, pour s'opposer à l'erreur de l'hérésiarque Manès, qui condamnait l'usage de ces choses, et que l'on ensevelirait les corps des martyrs dans des tuniques de pourpre; et il rendit lui-même cet honneur à trois cent quarante de ces saints athlètes de Jésus-Christ. Depuis on l'étendit jusque sur les évêques, mais saint Grégoire le Grand défendit cet abus, et n'en exempta pas même les Souverains Pontifes. Eutychien mourut martyr le 8 décembre de l'an 283, après avoir gouverné l'Eglise pendant huit ans six mois et quatre jours.

On lui attribue deux épîtres qui prennent naturellement place au rang des écrits supposés. La date mise à la fin de la première est fautive en deux manières. Aurélien y est bien marqué comme consul, mais on ne dit pas que c'était pour la troisième fois, comme il était d'usage de parler à cette époque; et on lui donne pour collègue Marcellus au lieu de Marcellin. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que l'auteur traduit plusieurs passages des livres de saint Hilaire sur la Trinité, lesquels passages sont rapportés sous le nom de ce Père, par saint Léon dans sa lettre à l'empereur Léon. Ce saint Pape ne connaissait donc pas la prétendue lettre de son prédécesseur Eutychien; autrement il l'aurait citée, et rapporté sous le nom du Pape Eutychien ce qu'il allègue sous celui de saint Hilaire de Poitiers. Dans la seconde lettre, l'imposteur Isidore cite l'Ecriture, suivant une version composée de l'ancienne version italique et de celle de saint Jérôme. Il se sert aussi des décrets d'Adrien Ier en faveur d'Ingelramne, évêque de Metz, mais en y changeant quelque chose. Il abuse de même d'une loi d'Honorius Ier et de Théodose le Jeune, adressée à Martinien et Asclépiodote, consuls, touchant la qualité des accusateurs et des témoins. On peut lire ces lettres au tome Ier de la Collection des Décrétales.

EUTYCHIUS, patriarche d'Alexandrie. — Quoique l'on ne trouve point ce nom dans le catalogue des évêques d'Alexandrie que Renaudot a mis en tête de l'histoire des patriarches de cette ville, cet écrivain cependant ne laisse pas de lui en donner le titre dans le corps de son *Histoire.* — Eutychius est aussi appelé patriarche des orthodoxes

d'Alexandrie, dans l'édition de ses œuvres par Selden, à Londres, en 1642. Cet éditeur nous apprend, dans sa Préface, qu'Eutychius était né en Egypte, vers l'an 876. Son père se nommait Patrice, et lui avait reçu le nom Egyptien de Saïd, qui équivaut à celui d'Eutychius en grec, et signifie heureux. Il était également habile dans la médecine spéculative et pratique. Après la mort de Christodule, patriarche d'Alexandrie, il fut choisi pour lui succéder, et il occupa ce siége jusque vers l'an 940. Mais cette chronologie ne saurait s'accorder avec l'histoire des patriarches d'Alexandrie. Christodule ne mourut que l'an 471 de l'hégire, lequel revient à l'an 1078 de Jésus-Christ, et il eut pour successeur non Eutychius, mais Cyrille, qui est compté pour soixante-septième patriarche. Peut-être même qu'Eutychius serait tombé dans l'oubli, si Selden n'avait été intéressé à l'en tirer, pour autoriser par le témoignage de cet auteur, la secte des presbytériens d'Angleterre. Aussi s'est-il borné à un simple fragment des *Annales* de cet auteur où il est dit, d'après la traduction de Selden, que saint Marc l'évangéliste, après avoir ordonné Ananie évêque d'Alexandrie, établit douze prêtres pour demeurer avec ce patriarche ; qu'il leur donna le pouvoir d'en élire un d'entre eux lorsque le siége serait vacant, de lui imposer les mains et de le sacrer patriarche.

Ce fragment des *Annales* d'Eutychius fut imprimé à Londres en 1642, en arabe et en latin avec de longs commentaires de Selden. Mais Pocokius publia ces *Annales* tout entières en arabe et en latin, à Oxford, in-4°, en 1659. Cet éditeur convient qu'elles sont pleines de fautes, et même de fables, et il est aisé d'en donner des preuves. Il dit, par exemple, qu'avant Démétrius, onzième patriarche d'Alexandrie, il n'y avait point d'évêques en Egypte ; que ce fut lui qui en ordonna le premier, et qu'il en ordonna trois. On s'accorde à placer la mort de Démétrius en 231. Les uns lui donnent trente-deux ans d'épiscopat, les autres quarante-trois. En adoptant le premier de ces deux sentiments, il aurait été fait patriarche en 188. Or on voit par une lettre de l'empereur Adrien, qui régna depuis l'an 117 jusqu'en 138, qu'il y avait dès lors en Egypte plusieurs Chrétiens qui portaient le titre d'évêques. Il y en avait donc longtemps avant Démétrius. Eutychius n'est pas plus exact quand il fait Origène évêque de Margabe, et le met sous le règne de l'empereur Justinien. Origène ne fut jamais évêque. Il mourut vers l'an 253, et Justinien ne régna qu'en 527. Eutychius cite une lettre de Démétrius à Gabius, évêque de Jérusalem. Cette église n'a pas eu d'évêque de ce nom ; il voulait dire apparemment Gajanus. Mais Gajanus n'était point contemporain de Démétrius. Eutychius raconte que, sous le règne de l'empereur Maurice, un moine nommé Maron, infecté de l'erreur des monothélites, la communiqua aux habitants de la ville d'Apamée, qui, par respect pour lui, bâtirent un monastère sous son nom. Mais il est certain que Maron auquel les Apaméens bâtirent un monastère était un saint homme, et qu'il vivait près de deux siècles avant le règne de l'empereur Maurice. Ce qu'il dit de Jacques, disciple de Sévère, et chef des Jacobites, n'est pas même vraisemblable. Quel fond peut-on donc faire sur le témoignage d'un écrivain de ce caractère, surtout quand il s'agit de constater un fait qu'il dit être arrivé du temps de saint Marc l'évangéliste ?

Il y a plus : c'est qu'Eutychius ne dit nullement qu'il fût au pouvoir des douze prêtres de l'église d'Alexandrie d'imposer les mains ou d'ordonner le patriarche de cette ville. Le terme *constituere*, à qui Selden donne deux sens différents dans la même phrase, en le rapportant à l'élection et à l'ordination, n'en a qu'un qui se rapporte à l'élection ; de sorte qu'il ne signifie autre chose, sinon que saint Marc établit un collége de douze prêtres, entre lesquels et par lesquels le nouveau patriarche devait être élu. Quant à ce qu'ajoute Eutychius, que ce décret de saint Marc fut en vigueur jusqu'au patriarcat d'Alexandre, l'un des évêques du concile de Nicée, cela ne nous paraît que très-peu probable. Si Alexandre avait enlevé à ces douze prêtres le pouvoir d'élire leur patriarche, n'en auraient-ils pas, surtout dans ces temps de trouble, témoigné leur mécontentement, et n'auraient-ils pas pris, du moins pour la plupart, le parti d'Arius contre leur évêque? Saint Athanase fut tiré d'entre les diacres pour succéder à Alexandre. Voit-on que les ariens, à qui les calomnies ne coûtaient rien quand il s'agissait d'accuser saint Athanase, et qui ne devaient pas faire beaucoup de cas du décret d'Alexandre, lui aient reproché d'avoir été élu au préjudice des douze prêtres d'Alexandrie, et contre la règle établie par saint Marc? Quoique l'abbé Fleury convienne que l'*Abrégé de l'histoire universelle* par Eutychius ne soit pas exact, il ne laisse pas de le considérer comme précieux, à cause de la suite des patriarches Melchites d'Alexandrie.

On attribue à Eutychius quelques autres ouvrages, savoir : un traité composé de trois discours, dans lequel il expliquait ce que c'est que le jeûne des Chrétiens, leur Pâque et leurs fêtes, et donnait une notice des califes et des patriarches ; un livre concernant la Sicile, depuis que les Sarrasins s'en étaient emparés ; une dispute entre les hérétiques et les catholiques, dans laquelle il établissait une doctrine précisément contraire à l'erreur des Jacobites, et quelques opuscules de médecine. Tous ces traités n'ont pas encore été imprimés.

EUZOIUS, condisciple de saint Grégoire de Nazianze, et comme lui élève du rhéteur Thespesius, fit ses études à Césarée en Palestine, dont il devint évêque par la suite. — Il renouvela la bibliothèque d'Origène et de Pamphile, en faisant transcrire leurs livres sur de nouveaux parchemins, parce que les anciens commençaient à se pourrir ; il fut

enfin chassé de l'Eglise du temps de Théodose. Il avait écrit plusieurs traités dont il était facile d'avoir connaissance du temps de saint Jérôme. Voilà ce que ce Père nous apprend de cet auteur. Saint Epiphane en parle dans l'hérésie soixante-treizième de son traité, et le met au nombre des évêques qui étaient purement ariens. Il est néanmoins différent du fameux arien Euzoïus, évêque d'Antioche.

EUZOIUS, diacre d'Alexandrie dans le IVe siècle, fut déposé par l'évêque de cette ville, en même temps qu'Arius, et sa déposition fut confirmée dans le concile de Nicée. — En 335, il présenta une confession de foi, orthodoxe en apparence, à l'empereur Constantin, ce qui le fit recevoir dans l'Eglise. Les ariens le mirent en 361 sur le siége d'Antioche, à la place de Mélèce, qui soutenait, contre leur attente, le parti de la vérité catholique. Cet hérétique baptisa peu après l'empereur Constance, comme nous l'apprenons de saint Athanase. Lorsque Jovien fut parvenu à l'empire, Euzoïus lui parla contre ce saint athlète de la vérité, et employa tous ses efforts pour lui faire donner un successeur, ce qui causa de grands désordres dans l'Eglise d'Alexandrie. (*Voy.* la Vie de saint Athanase, la Collection des conciles du IVe siècle, et la *Bibliothèque Ecclésiastique* d'Ellies Dupin.)

EVARISTE succéda à saint Clément, évêque de Rome, dans la première année du second siècle chrétien. Le sentiment le plus commun des anciens auteurs sur la durée de son pontificat est qu'elle a été de huit ou neuf ans. — Il est placé, dans les Martyrologes, au rang des martyrs qui ont souffert sous l'empire d'Adrien; mais cette opinion est littéralement insoutenable. Toutes les autres circonstances de sa vie, telles qu'elles se trouvent racontées par les auteurs plus récents, ne présentent aucune certitude; et il est hors de doute que les lettres qu'on lui attribue sont supposées.

Elles sont au nombre de deux. La première est adressée à tous les évêques d'Afrique, et datée du 9 des Calendes d'avril, sous le consulat de Fulvius Valens et d'Antistius Verus; ce qui en fait voir la fausseté, puisque aucun d'eux ne fut consul sous le pontificat d'Evariste, qui succéda à saint Clément, sur la fin de l'an 101. Il n'y a non plus aucune apparence que les mariages entre les Chrétiens se fissent alors avec toutes les solennités qui sont marquées dans cette lettre, comme étant usitées dans l'Eglise et établies par les Apôtres et par leurs successeurs. Je ne sais où l'auteur avait lu que les apôtres instituèrent sept diacres dans chaque ville, dont les fonctions étaient de garder l'évêque pendant qu'il prêcherait, dans la crainte qu'il ne fût insulté. Il cite l'Ecriture sainte suivant la Vulgate, et copie souvent les lettres d'Innocent Ier et l'écrit d'Ithace contre Virimadus. La seconde lettre supposée à Evariste est adressée aux évêques d'Egypte : elle ordonne que toutes les querelles qui s'élèveront entre eux seront portées à Rome et terminées par le Saint-Siége; ce qui ne paraît guère avoir été observé dans cette province, au IIe siècle de l'Eglise. C'est d'après un article du quatrième concile de Carthage, qu'il est encore ordonné dans cette lettre qu'on n'écoutera pas les accusations formées contre les évêques ou contre les prêtres, à moins qu'auparavant on ne se soit assuré de la probité des accusateurs et de leurs motifs, afin de savoir si c'est pour la gloire de Dieu, ou par vaine gloire et peut-être par haine qu'ils forment de semblables accusations. On y trouve aussi le terme de Primats, qui n'était point en usage au siècle d'Evariste, et l'auteur y cite partout l'Ecriture d'après la version de la Vulgate, qui ne parut que longtemps après. On trouve ces deux lettres dans le tome Ier de la Collection des décrétales.

EVERLIN DE FOUX, qui mourut le 20 décembre 1183, avait été tiré du monastère de saint Jacques de Liége, en 1161, pour être abbé de saint Laurent. — C'est lui dont Pierre de Celle parle en ces termes : *Abbati sancti Laurentii Leodio novo, confœderatus amicitiæ pacto... in ejus persona prudentiam, religionem, litteraturam, simplicitatem notavi.* Son éloge se retrouve encore dans plusieurs recueils. On ne connaît de lui que l'épitaphe de Réginard, évêque de Liége, qui mourut en 1036. Elle est rapportée dans Chapeauville, qui nous apprend qu'Everlin fit rétablir le maître-autel de son église. et le tombeau de Réginard, sur lequel il fit inscrire l'épitaphe en lettres d'or. Il fit aussi réparer le chœur et la sacristie. Ce sont les seules actions de sa vie qui soient parvenues à notre connaissance, et l'épitaphe dont nous avons parlé est aussi le seul ouvrage de lui qui nous soit connu. Elle donne peu de regrets pour ceux que nous ignorons.

EVRARD DE BÉTHUNE était né, selon toute apparence, en Artois, et dans la ville désignée par son surnom. On ne sait presque rien de sa vie; et c'est lui-même qui nous apprend qu'il fut professeur de grammaire et de belles lettres. — Ce qu'il dit des Angevins et des pays voisins du leur donne lieu de conjecturer qu'il a habité quelque temps les bords de la Loire. Un de ses livres traite de matières théologiques; mais était-il homme d'Eglise; a-t-il été moine? C'est ce que l'on ne peut conjecturer d'aucun témoignage positif. L'époque où il écrivait est indiquée par deux anciens vers que rapporte Arnold de Roterdam, auteur du XVe siècle.

Anno milleno centeno bis duodeno
Condidit Ebrardus Græcismum Bithuniensis.

Mais ces deux vers présentent une différence de près d'un siècle, suivant que l'on fait servir le *bis* à doubler le nombre *cent* ou à doubler le nombre *douze* entre lesquels il est placé; ce qui pourrait également signifier 1124 ou 1212. Dans l'opinion qui nous paraît la mieux fondée, c'est ce dernier chiffre qui a prévalu. Il nous est donc permis, avec Casimir Oudin et plusieurs autres,

tros, de placer parmi les auteurs du XIIIe siècle, Evrard de Béthune, que la plupart des critiques n'ont pas compté au nombre de ceux du XIIe. On a de lui deux ouvrages d'un genre complétement différent, l'un intitulé *Antihæresis*, et l'autre *Græcismus*. Gretser, en imprimant le premier, a mis en doute, s'il était de la même main que le second. Cependant voici le début de l'*Antihæresis : Ego Ebrardus, natione Flandrensis, Bethunia oriundus;* et l'auteur du second se nomme également *Ebrardus*. A la vérité, il n'y ajoute point *Bethuniensis*, mais, à commencer par Henri de Gand, qui vivait au XIIIe siècle, tous ceux qui ont parlé de ce livre, l'ont attribué à Evrard de Béthune, et nous avons déjà remarqué ce surnom dans les deux anciens vers conservés par Arnold de Roterdam. Pour nous, cette question n'a donc rien de problématique, et nous pourrions ajouter que l'auteur de l'*Antihæresis*, tout théologien qu'il est, laisse voir le fruit de ses études grammaticales et littéraires. Il se plaît à citer Virgile, Horace, Ovide, Perse, Claudien, et, en général les poëtes, ou, comme il le dit les *métrocanores*. Il cite aussi la Sibylle, la Bible, et de préférence, entre les écrivains ecclésiastiques, Rhaban Maure. C'est, en s'armant de toutes ces autorités, qu'il combat des hérétiques qu'il ne désigne par aucun nom particulier, mais seulement par l'énoncé de leurs erreurs.

« J'entreprends, » dit-il, « de réfuter ceux qui nient la Trinité, déchirent l'unité, détruisent la loi de Moïse, détestent Dieu le souverain législateur; méconnaissent le créateur du monde et de l'homme; argumentent contre la résurrection de la chair; prohibent le mariage; contestent au baptême son efficacité, à la Messe, sa sainteté, à l'Eglise, sa puissance; condamnent les fidèles, se préconisent eux-mêmes, fiers de leurs bonnes œuvres et de la piété dont ils étalent les dehors et les apparences. »

Après ce début, l'auteur traite successivement de la Loi mosaïque, de l'Eglise, de la création, des sacrements, de plusieurs pratiques et croyances religieuses. Il veut qu'on baptise les enfants, avant qu'ils sachent parler; il fait reconnaître dans l'hostie consacrée le corps du Sauveur; il démontre que le mariage est permis, et que c'est même un don de Dieu. Il trouve aussi l'extrême-onction fort salutaire, expose l'utilité des pèlerinages et des oblations que l'on fait à l'église et aux prêtres. Son livre contient de plus les preuves ou les développements des propositions suivantes : savoir, que nous ressusciterons dans notre propre chair, bien qu'un peu altérée; que les femmes conserveront leur sexe durant l'éternité bienheureuse; que saint Jean-Baptiste est sauvé; qu'il est permis de jurer pour affirmer ce qui est vrai; qu'on doit punir les malfaiteurs et mettre à mort les plus coupables; que la foi vaut infiniment mieux que les œuvres, et qu'elle est le premier bien à rechercher; que les hérétiques se glorifient mal à propos de leurs jeûnes; et que l'usage des viandes n'est point du tout interdit aux Chrétiens; qu'enfin il faut s'élever au-dessus de la lettre, et s'efforcer d'atteindre au sens spirituel des Ecritures.

L'auteur a le droit d'insister sur ce dernier précepte, car il le suit d'un bout à l'autre de son traité. En parlant de ceux qui s'en tiennent au sens littéral, il leur applique ces mots de la *Genèse* (XXII, 5) : *Exspectate hic cum asino*. Ecarter ce sens matériel, c'est débarrasser le tombeau de Jésus-Christ de la pierre qui en obstrue l'entrée : *Quis revolvet nobis lapidem ab ostio monumenti?* (*Marc.* XVI, 3.) En général, il excelle à détourner le sens des textes qu'il transcrit; c'est un art dans lequel il se montre souvent ingénieux.

Après avoir dans les vingt-quatre premiers chapitres, suivi et rempli le plan que nous venons de tracer, il emploie le 25e à réfuter une secte vaudoise, qui prenait le nom de Xabatate, et se distinguait par l'austérité et l'oisiveté de son genre de vie. Le 26e présente une liste des hérétiques empruntée en grande partie à Isidore de Séville. Evrard, dans son 27e chapitre, dispute avec les Juifs, et, dans le 28e, qui est le dernier, il résout quatre-vingt-six questions théologiques. Chacune de ces difficultés consiste à concilier deux textes sacrés qui semblent contradictoires. Il finit en nous exhortant à craindre le péché; et pour donner une idée de son style, de la liaison de ses idées, et de sa manière d'entremêler les citations sacrées et profanes, nous transcrirons ces dernières lignes :

Scriptum est enim : « Timor non est in charitate. » (*I Joan.* IV, 18.) *Qui enim sic timet non perfectus est in charitate. Unde Horatius ait* (*Epist.*, lib. I, Epist. 16, vers. 53) :

Oderunt peccare mali formidine pœnæ.

Timorem igitur habeamus filialem in quo charitatis est dilectio et sapientia; sicut scriptum est : « Initium sapientiæ timor Domini. » (*Eccli.* I, 16.) *Unde idem Metrocanorus ait* (*Ibid.*, vers. 52) :

Oderunt peccare boni virtutis amore.

Qui enim serviliter timent, oderunt. Unde Claudianus :

Asperius nihil est humili cum surgit in altum;
Cuncta ferit cum cuncta timet, desævit in omnes.

Qui autem timet filialiter, amat et e converso. Unde in libro Metamorphoseum :

Nos cuncta timemus amantes.

Timeamus ergo non timore odii, sed amoris. Timeamus ut filii, non ut servi. Nobis enim dictum est : « Jam non dicam vos servos, vos autem dixi amicos. » (*Joan.* XV, 15.) *Nos ergo filii et amici, lavemus manus nostras in sanguine peccatorum, ut lotis manibus, ad mensam invitati veniamus non illoti. Amen.*

L'*Antihæresis* n'a été imprimé que deux fois : en 1614, par les soins de Gretser, et dans le tome XXIV de la *Grande Bibliothèque des Pères*.

Græcismus. — L'ouvrage qui porte ce titre est en vers latins, la plupart hexamètres. Dans quinze livres, qui comprennent en tout vingt-sept chapitres, l'auteur traite 1° des tropes ou figures; 2° du solécisme et du barbarisme; 3° de la prosodie et de la versification; 4° de l'orthographe; 5° de l'étymologie; 6° des noms monosyllabiques et polysyllabiques, en distinguant parmi ces derniers ceux qui sont dérivés du grec, les appellatifs masculins, féminins, neutres, les mixtes et les adjectifs; 7° des pronoms; 8° des verbes et des quatre conjugaisons; puis de l'adverbe, du participe, de la conjonction, de la préposition, de l'interjection; des accidents qui modifient les noms et les verbes; enfin, de la diasynthétique, c'est-à-dire, de la syntaxe. Evrard distingue dans la grammaire ce qu'elle permet, ce qu'elle interdit, ce qu'elle ordonne; par exemple, ce que l'auteur dit des figures est *permissif;* du solécisme, est *prohibitif;* des conjugaisons est *préceptif;* mais ces trois ordres de notions s'entrelacent, et n'offrent point, par conséquent, la division immédiate du traité. Le titre de *Græcismus*, le surnom de *Græcista*, fort souvent donné à Evrard par ceux qui ont parlé de lui, pourraient faire croire qu'il s'agit ici d'une grammaire grecque. Ce n'est réellement qu'un traité de la langue latine, mais de cette langue, considérée quelquefois dans ses rapports avec celle dont elle a emprunté plusieurs éléments et plusieurs formes.

Laborinthus. — Evrard de Béthune n'est généralement connu que par les deux ouvrages que nous venons de rapporter. Cependant, Leyser, dans l'histoire des poëmes latins du moyen âge, lui attribue une troisième production, et la transcrit même tout entière, d'après trois manuscrits de la bibliothèque d'Helmstad. C'est un poëme intitulé *Laborinthus*, le labyrinthe, et composé de trois parties ou de trois chants, dont le premier contient deux cent soixante-huit vers, le second trois cent trente, et le troisième six cent quatre-vingt-treize; en tout 1291 vers. L'un des derniers exprime le nom du poëte :

Lector condoleas, Ebrardi carminis ullam
Si cariem videas, etc.

Mais il y a eu plus d'un Evrard, et l'identité de celui-ci avec l'auteur du *Græcismus* n'est point incontestable. Ce livre est, en quelque sorte, une autre façon du même thème; mais comme ici la mesure des vers demeure constamment élégiaque, on n'en remarque aucun qui soit extrait littéralement du *Græcismus.* Il serait presque également permis, ou de trouver invraisemblable qu'un même auteur eût ainsi versifié de deux manières différentes, une même série de notions scolastiques, ou de s'autoriser, au contraire, de l'identité de la matière et de cette ressemblance des formes, pour attribuer ces deux productions à un même écrivain.

Il ne nous reste plus qu'à indiquer certains écrits d'Evrard de Béthune, qui n'ont point été imprimés. Valère André en cite un, intitulé : *Eléments de Grammaire*, accompagné d'un Commentaire et conservé en manuscrit à Louvain. Il ne dit pas si ces éléments sont versifiés; en ce cas, ce ne serait peut-être que le *Græcismus*, avec la Glose de Métuliu.

Sandherus fait mention d'un autre manuscrit d'Evrard, appartenant au monastère des Dunes, et portant le titre d'*Epistolæ secundum artem dictatæ;* ce sont apparemment des modèles de lettres. Montfaucon cite des épîtres manuscrites d'Evrard.

Selon Oudin, le manuscrit n° 147 du collége de Cambridge contient les proverbes de Sénèque, mis en vers par Ebrard le *Gréciste.* Les manuscrits anglais indiquent de plus, sous le nom d'Evrard, une *Summa aurea*, et un traité d'alchimie, également qualifié *Aurea Summa.*

Nous voyons encore que les Dominicains de Cologne possédaient un manuscrit, ayant pour titre : *Evrardi opus quadripartitum in illud Joannis Evangelistæ :* In principio erat verbum. Enfin Goldast a cité, mais sans dire où il l'avait vu, un traité d'Evrard de Béthune sur les douze abus du siècle : *De duodecim abusibus sæculi.*



F

FABIEN Romain, ou du moins Italien de naissance, — succéda à saint Anthère le 15 ou 16 janvier 236, et occupa le Saint-Siége jusqu'au 20 du même mois de l'année 250. Une colombe, qui parut sur sa tête pendant la cérémonie de son élection, fit connaître que Dieu le destinait à la conduite de son Eglise, agitée alors de tous les côtés, et par la fureur des tyrans, et par l'impiété des hérétiques. Il bâtit plusieurs églises dans les cimetières où reposaient les corps des martyrs, et divisa la ville de Rome en quatorze régions, dans chacune desquelles il établit des officiers pour écrire les actes de leurs confessions et de leurs supplices. Eusèbe de Césarée, et, après lui, Vincent de Lérins, Orose et Cassiodore ont cru que saint Fabien baptisa les deux Antonins, père et fils, philosophes et empereurs; mais il est certain aujourd'hui que ces princes n'ont jamais été Chrétiens. Ce saint Pontife mourut pour la défense de la foi, sous la persécution de Dèce, au commencement de 250. On lui attribue trois décrétales qui sont évidemment fausses.

La première est adressée à tous les évêques de l'Eglise Catholique; la seconde, aux évêques d'Orient, et la troisième à Hilaire, qui n'y est pas autrement désigné. Maximin, qui est marqué comme consul dans la première,

y est qualifié Clarissime, qualité qui ne lui convenait point puisqu'il était Auguste. On suppose, dans le corps de la lettre que Novat vint à Rome sous le pontificat de Fabien, quoiqu'il soit historiquement certain qu'il n'y est venu que sous Corneille. Ajoutez à cela que l'auteur copie des phrases entières de l'épître de saint Clément à saint Jacques, suivant la version de Rufin. La seconde lettre est une compilation de divers passages du second concile de Carthage, de celui d'Antioche, du cinquième de Rome, et des écrits de saint Jérôme et de saint Augustin; mais ce qui ne laisse aucun lieu de douter de sa supposition, c'est qu'il y est ordonné qu'on livrera au bras séculier les clercs désobéissants; discipline absolument inconnue dans les trois premiers siècles. Le consulat qui se trouve marqué dans la date de la troisième lettre est imaginaire. Jamais Africain ne fut consul avec Dèce. Cette lettre est d'ailleurs composée de passages tirés du code Théodosien, des lettres de saint Grégoire le Grand, du second concile de Carthage, du huitième concile de Tolède, et de divers autres écrits postérieurs au siècle de Fabien.

FABRICIUS TUSCUS, abbé du monastère d'Abbendon en Angleterre, — a écrit la Vie de saint Adelhelme ou saint Adelme, abbé en Ecosse d'un monastère dont le nom nous est inconnu. Ce Fabricius florissait vers le commencement du XIIe siècle.

FALCANDUS (Hugues) historien de Sicile, dans le XIIe siècle, était Normand selon quelques-uns, et selon d'autres, Sicilien. — Il a écrit ce qui se passa dans ce royaume sous les règnes de Roger Ier qui fut élu roi en 1130 ou 1139, de Guillaume Ier, surnommé le Méchant, et de Guillaume II, surnommé le Bon. Cette histoire ne renferme donc que ce qui s'est passé dans le siècle, depuis l'an 1130 ou 1139, jusqu'en 1169 ou environ. Il y en a quatre éditions, dont la première, par Gervais de Tournai, fut imprimée à Paris, in-4°, en 1550. Les Wéchels en firent une seconde qu'ils insérèrent, dans leur *Recueil des auteurs de l'histoire de Sicile*, *in-folio*, 1579; Carusio a fait réimprimer cet auteur dans sa *Bibliothèque sicilienne*, et Muratori dans le tome VII *in-folio* de son *Recueil des historiens d'Italie*.

FALCON, historien de Bénévent était notaire et secrétaire du palais du Pape, sous le pontificat d'Innocent II, avant le milieu du XIIe siècle. — Il fut aussi juge ou magistrat de Bénévent, sa patrie. Il est auteur d'une *Chronique* curieuse et très-exacte, et surtout particulièrement utile pour l'histoire des années qu'elle embrasse, c'est-à-dire, depuis l'an 1102 jusqu'à l'an 1140. C'est l'histoire de son temps que rapporte Falcon, et il avait été témoin d'une partie des faits dont il a laissé un récit fort détaillé. La première édition de cet ouvrage a été faite à Naples, in-4°, en 1626, par les soins d'Antoine Caraccioli, prêtre de l'ordre des Clercs réguliers, qui le donna avec trois autres, dont voici les titres : *Antiqui Chronologi quatuor*, *Herenbertus*, *Longobardus*, *Lupus Protospata*, *anonymus Cassinensis*, *Falco Beneventanus*, *cum appendicibus historicis*, etc. L'ouvrage de Falcon a été réimprimé depuis par Camille Peregrino dans son *Historia principum Longobardorum recensita et carptim illustrata*, à Naples in-4° en 1643; dans le tome Ier de la *Bibliothèque historique de Sicile* de Jean-Baptiste Carusio, *in-folio*, à Palerme, en 1720; dans les tomes II et V des *Ecrivains d'Italie* de Muratori, et dans le tome IX du *Trésor des antiquités d'Italie*, par Burman.

FELIX, Romain de naissance et fils de Constantin, — succéda à saint Denys sur la chaire de saint Pierre, le 31 décembre de l'an 270. C'est tout ce que nous en apprend l'antiquité. Son pontificat fut de cinq ans, selon Eusèbe; de quatre ans, un mois et dix jours, selon un des anciens catalogues donnés par le père Mabillon; et selon Bucherius, de cinq ans, onze mois et vingt-cinq jours. L'opinion la plus commune est qu'il mourut le 30 décembre de l'an 274.

Aussitôt après son élection, il écrivit une épître à Maxime d'Alexandrie, contre l'hérésie de Sabellius et de Paul de Samosate. Il ne nous en reste qu'un fragment dans les actes du concile de Chalcédoine où elle fut lue, aussi bien que dans celui d'Ephèse. Le voici tel qu'il nous a été conservé : *Nous croyons en notre Seigneur Jésus-Christ, né de la Vierge Marie; nous croyons que lui-même est le Fils éternel de Dieu et le Verbe; non pas un homme que Dieu ait pris, en sorte que cet homme soit autre que lui; car le Fils de Dieu, étant Dieu parfait, a été fait homme parfait, par son incarnation dans le sein de la Vierge.* C'est tout ce qui nous reste de cette lettre, qui est également citée par saint Cyrille d'Alexandrie. Quelques-uns l'ont attribuée à Félix, qui fut mis par les Ariens à la place de Libère en 354; d'autres aux Apollinaristes, et cela sans aucune raison. Nous ne connaissons point d'autre Félix qui ait occupé le siége de Rome, dans le temps que Maxime remplissait celui d'Alexandrie, que celui qui succéda immédiatement au Pape saint Denis en 270; et puisque c'est à lui que les conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, saint Cyrille, Marius Mercator, saint Vincent de Lérins et Hyppace, évêque d'Ephèse attribuent cette lettre, nous ne pensons pas qu'on puisse la lui contester.

Les deux autres lettres sont adressées, l'une, aux prélats des Gaules, et l'autre à un évêque nommé Bénigne; mais toutes les deux sont supposées. Le commencement de la première est tiré de la lettre du Pape saint Léon à l'impératrice Pulchérie. La date porte qu'elle fut écrite sous le consulat de Claude et d'Aurélien. Aurélien fut deux fois consul sous le pontificat de Félix : la première, avec Bassus; la seconde, avec Capitolin, et non avec Claude. On lit dans la dernière lettre de Félix, qu'il l'écrivit, le cinq des Ides de juillet, sous le consulat de Claude et de Paternus; mais le Pape saint Denis vivait encore à cette époque, et Félix ne lui succéda que le 31 décembre de cette même année 270. Cette lettre commence aussi par les pa-

roles de celles que saint Léon écrivit aux prêtres Martin et Faustin. Du reste, l'imposteur n'est pas plus heureux dans la date de la lettre à Maxime d'Alexandrie, qu'il met encore sous le consulat de Claude et de Paternus, au 5 février; ces deux consuls cessèrent de l'être trois jours après l'élection de Félix. Cette dernière lettre qui lui appartient en propre se trouve dans la Collection des conciles, et les deux autres dans la Collection des décrétales.

FELIX (antipape) archidiacre de l'église de Rome, — se laissa introniser sur le siége de saint Pierre, peu de temps après la sentence qui condamna le Pape Libère à l'exil, en 335. Il avait fait serment, comme tous les autres clercs du pieux Pontife persécuté, de ne jamais reconnaître d'autre évêque de Rome, du vivant de Libère; mais Constance le fit ordonner par Epictète évêque de Centum-Celles. Saint Jérôme dit qu'Acace eut part à cette ordination, et l'accuse d'Arianisme, aussi bien que Socrate après lui; mais Théodebert et Rufin disent qu'il n'a été arien que de communion et non pas de doctrine. Quoi qu'il en soit, tous les anciens conviennent que son ordination n'était pas légitime. Saint Athanase, dans sa *Lettre aux Solitaires*, dit qu'il fut ordonné dans le palais de l'empereur, sans le consentement du peuple, et sans avoir été élu par le clergé, et que son ordination fut faite par Epictète, en présence de trois eunuques et de trois évêques, qui pouvaient plutôt passer pour des espions, que pour des prélats; que le peuple ne lui permit pas d'entrer dans l'Eglise, et refusa de communiquer avec lui. Marcellin et Faustin assurent la même chose dans leur requête aux empereurs Valentinien, Théodose et Arcade. Optat et saint Augustin ne mettent point Félix dans le catalogue des Papes; et saint Jérôme lui donne la qualification d'antipape. Enfin Libère, au retour de son exil, fut reconnu pour le seul légitime évêque de Rome. C'est donc à tort que quelques auteurs modernes comprennent Félix dans le catalogue des Papes; et c'est avec moins de raison encore qu'ils le mettent au nombre des martyrs. On croit généralement que l'antipape Félix mourut, sous le consulat de Valentinien et de Valens, le 22 novembre de l'an 365.

On lui attribue deux lettres qui sont évidemment supposées. Comme toutes les pièces de cette nature, elles ne contiennent qu'un tissu de passages tirés des Pères et des conciles, et entremêlés de textes de l'Ecriture d'après la Vulgate. On ne connaît pas le nom de Philémon, qui est nommé consul avec Atticus dans l'inscription de la seconde lettre de l'antipape Félix, que l'auteur des fausses décrétales appelle Félix II; comme aussi, Julien qui est marqué consul avec Agrarius, dans la date de la première, ne le fut qu'avec Constance, et non avec Agrarius, qui ne fut jamais consul. Ces deux lettres sont écrites, comme au nom d'un concile de Rome; mais quelle apparence que Félix ait assemblé un concile dans une ville qui ne voulait avoir avec lui aucune communication, et d'où il fut chassé jusqu'à deux fois? Quels évêques se seraient trouvés avec lui dans ce concile? Ceux d'Egypte le regardaient comme un intrus, et, comme favorisant le parti des Ariens, puisque Libère vivait encore, et n'avait pas été déposé. Aussi saint Optat et saint Augustin se sont-ils gardés de l'inscrire dans le catalogue des évêques de Rome. Du reste, ces deux lettres, qui sont très mal écrites, ne contiennent comme nous l'avons déjà remarqué, qu'un ramassis confus de divers passages des troisième, quatrième et septième conciles de Carthage, des troisième et cinquième conciles de Rome, sous le Pape Symmaque, des lettres de Jules, de Damase, d'Innocent Ier, de Théodore et de Martin Ier. C'est surtout des lettres de ce dernier Pontife qu'est tirée la seconde lettre attribuée à l'antipape Félix. l'inscription est à peu près la même que celle de la lettre synodique du concile de Latran, tenu sous le pontificat de Martin.

FELIX, — nommé à l'évêché de Messine, vers l'an 603, n'est connu que par une lettre à saint Grégoire le Grand. Il avait ouï dire que ce Pontife, en répondant aux difficultés du saint moine Augustin, apôtre de l'Angleterre, avait décidé que le mariage pouvait être permis entre les parents au quatrième degré. Or cette décision était contraire à l'usage suivi à Rome et dans la Sicile, où le mariage se trouvait défendu jusqu'au septième degré de consanguinité, conformément aux décrets des Papes, des conciles et particulièrement du concile de Nicée. Félix demandait donc pourquoi l'on avait excepté de cette règle l'Eglise naissante d'Angleterre. Il se plaignait aussi au Pape des vexations que les évêques souffraient en Sicile de la part des Laïques. Enfin il lui demandait si, dans le doute où l'on était que certaines églises eussent été consacrées, il était permis de procéder à une nouvelle consécration. Ce doute était fondé sur l'antiquité de ces monuments, et sur la négligence de ceux qui en avaient la garde. On peut voir cette lettre ainsi que la réponse du saint Pontife dans le livre XIV des *Lettres* de saint Grégoire le Grand.

FELIX, archevêque de Ravenne, — était abbé de l'église de saint Barthélemy et économe de celle de Ravenne, lorsqu'il fut promu à l'épiscopat. Ce fut le Pape Constantin lui-même qui l'ordonna à Rome, vers l'an 708. Félix, de retour dans sa ville épiscopale, refusa d'accomplir les promesses qu'il avait faites à l'Eglise Romaine, lors de sa consécration; et soutenu par quelques personnes puissantes, il engagea le peuple de Ravenne à secouer le joug de l'empereur, et le clergé à se révolter contre l'Eglise de Rome. L'empereur Justinien informé de ces mouvements, envoya contre lui Théodore, patrice et général de l'armée de Sicile, qui assiégea la ville, et, après l'avoir réduite à l'extrémité, la prit et emmena l'archevêque, chef de la sédition ainsi que tous les rebelles enchaînés, à Cons-

tantinople. A son arrivée le prince lui fit crever les yeux et l'envoya en exil dans le Pont.

Félix avait gagné le peuple de Ravenne par son éloquence. Il prêchait souvent et le faisait avec succès. Voyant que le goût pour les lettres languissait dans sa ville épiscopale, et que les sciences y étaient entièrement négligées, il recueillit les sermons de saint Pierre Chrysologue, un de ses prédécesseurs, et les mit dans l'ordre où ils sont aujourd'hui, avec une préface dans laquelle il faisait l'éloge de ces discours et de leur auteur. Se sentant près de mourir, ce prélat pria les prêtres et les clercs de son église de lui apporter toutes ses homélies et les autres ouvrages qu'il avait dictés, et les fit brûler, parce qu'il était aveugle et par conséquent, hors d'état de les revoir par lui-même. Comme il pouvait s'être trompé et comme son sécrétaire pouvait avoir manqué de fidélité en le copiant, il ne voulait pas que ceux qui viendraient après lui fussent exposés à confondre des fautes, et peut-être des erreurs dogmatiques, avec ses pensées. « D'ailleurs, » ajoutait-il, « vous avez devant vous les livres de Pierre Chrysologue, que j'ai tirés de l'obscurité; il a écrit excellemment; prenez ces livres et vous en servez comme il vous plaira. » De tous les ouvrages de Félix, on ne nous a conservé que l'Explication de l'Evangile, qui se lit le vingt-quatrième dimanche après la Pentecôte et où il est parlé du jugement dernier. On peut lui attribuer peut-être encore les vers qui étaient gravés sur la porte de la sacristie, qu'il fit bâtir après son retour à Ravenne. Ces quelques pièces, ainsi que le prologue qui sert de préface aux *Discours* de saint Pierre Chrysologue, ont été publiés par Casimir Oudin, dans son *Supplément au Traité des écrivains ecclésiastiques de Bellarmin.*

L'exil de Félix dans le Pont fut d'environ six ans, pendant lesquels il donna des preuves du repentir sincère de ses fautes; ce qui engagea l'empereur à le renvoyer dans son évêché. Félix se réconcilia avec le Pape Constantin, à qui il donna sa confession de foi, ainsi que les lettres que ses prédécesseurs avaient coutume de remettre aux archives de l'Eglise Romaine; après quoi, le Pape le rétablit dans son siége. Il passa le reste de ses jours dans la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres, et mourut le 25 novembre de l'an 716. Il fut enterré dans l'église de Saint Apollinaire, et son épitaphe, qui s'y voyait encore au dernier siècle, lui donne le titre de très-saint évêque.

FELIX, moine bénédictin Anglais, dit Félix de Croulandt, — florissait vers l'an 730. Il était en même temps rhéteur et poëte. On a de lui *l'Histoire des Abbés de Croulandt*, ainsi que la Vie d'un réclus nommé Guthlac, rapportée par Surius et les Bollandistes. *l'Histoire des Abbés de Croulandt* a été insérée dans le *Recueil des historiens d'Angleterre.*

FELIX, évêque d'Urgel en Catalogne — avait eu pour disciple Elipand, évêque de Tolède. Celui-ci lui ayant écrit pour savoir de lui comment il reconnaissait Jésus-Christ pour Fils de Dieu, Félix répondit que Jésus-Christ, selon sa nature humaine, n'est que fils adoptif et nuncupatif de Dieu. Il propagea cette doctrine dans les provinces voisines, et le Pape Adrien adressa une circulaire à tous les évêques d'Espagne, pour les préserver de cette erreur. Charlemagne avait étendu ses conquêtes jusqu'en Espagne, et Félix d'Urgel se trouvait dans son obéissance. Ce monarque fit donc assembler à Narbonne, en 791, un concile où se trouvèrent les évêques des provinces d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne, de Bourges, d'Auch et de Bordeaux. On ignore quelle fut l'issue de cette assemblée. Ce qui fit croire que l'on n'y décida rien touchant ses erreurs, c'est qu'il souscrivit lui-même, en son rang, aux Actes de ce concile, auquel il assista, avec vingt-cinq autres évêques, deux députés d'évêques absents, et un commissaire nommé Didier, envoyé de la part du roi. Félix avait fait adopter ses erreurs à Elipand; ils furent réfutés l'un et l'autre, la même année 791, dans le concile de Frioul, tenu par saint Paulin, patriarche d'Aquilée, qui se contente de leur opposer ces paroles du psaume CI (vers. 28), que l'Eglise applique au Fils de Dieu fait homme: *Vous êtes toujours le même, et vos années ne passeront point*, sans s'étendre davantage sur ce sujet. L'année suivante, Félix fut cité au concile que Charlemagne avait convoqué à Ratisbonne; il y fut entendu, condamné, puis envoyé à Rome vers le Pape Adrien, entre les mains duquel il abjura son hérésie, dans l'église de saint Pierre. Mais rentré dans son diocèse, il fit bientôt voir que son abjuration n'avait pas été sincère; son erreur fut encore condamnée au concile de Francfort en 794.

Le célèbre Alcuin s'occupa de réfuter l'opinion impie de l'évêque d'Urgel, et se montra dans cette circonstance, non moins habile théologien, qu'il était littérateur savant et profond. Il écrivit à Félix plusieurs lettres remplies de charité et fortes de raisonnement. Félix, au lieu de se rendre, fit un ouvrage où il enseignait son hérésie, et donnait même dans le pur nestorianisme. Il se rétracta encore dans un concile tenu à Aix-la-Chapelle en 797; mais il restait toujours attaché à son erreur. Il fut donc de nouveau condamné à Rome, deux ans après, dans un concile présidé par le Pape Léon III, qui prononça contre lui une sentence d'excommunication s'il ne renonçait à l'erreur par laquelle il a osé enseigner que Jésus-Christ est fils adoptif de Dieu. La même année 799, le roi Charles étant à Paderborn, envoya Leydrade, archevêque de Lyon, Néfride, archevêque de Narbonne, Benoît, abbé d'Aniane, et plusieurs autres prélats, tant évêques qu'abbés, à Urgel, pour engager Félix à abandonner son erreur, et à se soumettre au jugement de l'Eglise. Ils lui représentèrent ce qui venait de se passer dans le concile de Rome, et l'invitèrent à venir devant le roi, lui donnant parole qu'il

pourrait en toute liberté produire toutes les preuves à l'appui de son sentiment.

Sur la parole de ces prélats, Félix se rendit à Aix-la-Chapelle, sur la fin de l'année 799. Il y produisit en toute liberté les raisons et les passages des Pères qu'il croyait favorables à son opinion; mais les évêques que le roi Charles avait assemblés le convainquirent tellement, qu'il renonça à ses erreurs. Néanmoins, à cause de ses fréquentes rechutes, ils le déposèrent de l'épiscopat, et le roi le relégua à Lyon, où il finit ses jours. Il écrivit dans son exil une lettre contenant son abjuration, et adressée au clergé et au peuple de l'Eglise d'Urgel. Il y expose la manière dont les évêques envoyés par le roi Charles l'avaient engagé à se rendre à Aix-la-Chapelle; la liberté qu'on lui avait accordée de défendre son sentiment; la douceur avec laquelle les évêques du concile l'avaient traité; la force des raisons par lesquelles ils l'avaient convaincu. Il insiste particulièrement sur l'autorité des écrits des saints Pères, entre autres, de saint Cyrille, de saint Grégoire Pape, de saint Léon, et de quelques autres qu'il ne connaissait pas auparavant. Il raconte encore ce qui s'était passé dans le concile de Rome, en présence du Pape Léon III et de cinquante-sept évêques; puis il dit, que convaincu par la force de la vérité, et du consentement de toute l'Eglise universelle, il y retourne de tout son cœur et prend Dieu à témoin de la sincérité de sa conversion. En conséquence, il promet de ne plus croire, ni enseigner que Jésus-Christ, selon la chair, soit Fils de Dieu, adoptif ou nuncupatif; mais de croire, conformément à la doctrine des saints Pères, qu'en l'une et l'autre nature, il est le vrai Fils unique de Dieu, par l'union personnelle qui s'est faite des deux natures, divine et humaine, dans le sein même de la sainte Vierge. Il exhorte le clergé et le peuple d'Urgel à embrasser cette doctrine avec l'Eglise universelle, à implorer pour lui la miséricorde de Dieu, et à faire cesser le scandale qu'il avait causé parmi les fidèles par ses erreurs. Il reconnaît qu'elles n'étaient point éloignées de celles de Nestorius, qui ne croyait Jésus-Christ qu'un pur homme. Sur quoi il rapporte les propres paroles de cet hérésiarque, et plusieurs passages des Pères pour le combattre; savoir de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Grégoire Pape, de saint Athanase, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Léon. Cette lettre se trouve au tome VII de la Collection des conciles.

Cependant, malgré tout ce que ce document contient de positif, le P. Madrisius, oratorien d'Udine, auquel nous devons une bonne édition des OEuvres du saint Paulin, patriarche d'Aquilée, soutient que Félix d'Urgel a persévéré dans l'erreur jusqu'à sa mort.

FERIUS, dit *Helpericus*,— qui vivait à la fin du VIIIe et au commencement du IXe siècle, fit une description en vers héroïques de ce qui se passa dans l'entrevue du Pape Léon III et de Charlemagne en 799. Quelques-uns ont attribué cette pièce à Alcuin, et il est difficile de savoir si ce nom de Ferius Helpericus est véritable ou supposé. Du moins, c'est l'opinion de Vossius dans son *Histoire*.

FERNUS, écrivain grec,—qui vivait sous le règne d'Alexis Commène, entreprit, à l'exemple de plusieurs autres, de réfuter le traité de Pierre Grossulan, archevêque de Milan, contre la procession du Saint-Esprit. Cet ouvrage, dirigé contre la croyance des Latins n'a pas encore été publié, ni la réponse que lui fit l'archevêque de Milan; l'un et l'autre sont seulement indiqués par Léon Allatius, dans le tome Ier de sa *Grèce orthodoxe*. Quelques critiques veulent que Jean Fernus ait aidé Entymius Zingabénus à composer sa *Panoplie;* mais Allatius prétend qu'elle est le travail de Zingabénus seul.

FLORENTINUS, évêque d'Acre au XIIe siècle, — ne nous est connu que par un livre qu'il a laissé sur le recouvrement de Ptolémaïs. C'est une espèce de poëme latin en lignes rimées, car nous n'osons donner le nom de vers à ce qui n'en a ni la mesure ni la qualité. L'auteur a divisé son livre par petits chapitres; il y en a qui n'ont que quatre lignes. Florentinus commence son récit à l'époque où le Pape Urbain III prêcha la croisade, c'est-à-dire, lorsqu'on eût appris en Occident les conquêtes de Saladin; il le termine par la capitulation de la ville d'Acre. Son récit renferme plutôt l'indication que les détails des événements qui eurent lieu pendant le siége; on y trouve cependant quelques descriptions de combats. Celui que le roi Richard livra à un vaisseau sarrasin, avant d'arriver à Ptolémaïs, est raconté avec assez de vivacité. Florentinus, qui était présent au siége de cette ville, a décrit avec intérêt la famine que les croisés eurent à souffrir.

L'auteur rapporte que les croisés faisaient des arcs avec les côtes des ennemis tués, après les avoir dépouillées de leurs chairs, et que d'autres enlevaient le foie aux Musulmans qui avaient péri. Du reste, le livre de Florentinus apprend fort peu de choses. Il peut donner une idée de l'état de la poésie latine à cette époque, dont le principal mérite consistait dans une richesse de rimes qui était plutôt un tour de force qu'une preuve de talent.

FOULCARD — gouverna l'abbaye de Lobbes, depuis l'an 1094 jusqu'en 1107. Ce monastère, opprimé sous l'administration d'Arnoul, son prédécesseur, avait encore souffert dans son temporel par l'avidité de ses avoués, qui l'avaient pillé, au lieu de le défendre. Foulcard répara de son mieux les brèches faites à la discipline régulière, et se pourvut devant l'empereur Henri IV, pour faire rentrer les biens usurpés. Sa requête et le décret ou diplôme que ce prince fit expédier en conséquence, sont rapportés dans la Chronique de Lobbes, imprimée au tome VI du *Spicilége*. Ces deux monuments sont précédés d'un troisième, savoir, la lettre des moines de Lobbes à Otbert, évêque de Liége, contre

Oibald, leur prieur, qui, de concert avec l'abbé Arnoul, avait mis la désolation dans leur monastère. L'évêque se joignit à Fonlcard pour faire valoir sa cause contre les avoués. Cet abbé disait d'eux, dans sa Requête à l'empereur: *Leur nombre doit être limité, et selon les usages anciens du monastère, ils doivent se succéder par droit d'hérédité. Leurs émoluments sont réglés comme leurs fonctions.* Le contraire était arrivé depuis trente ans. Ces avoués s'étaient multipliés; au lieu d'un pour une terre, il y en avait quelquefois trois, quatre et même cinq; et, au lieu de trois plaids généraux pour toutes les dépendances de l'abbaye, ils en convoquaient chacun dans le lieu de leur Avocatie, toutes et quantes fois qu'ils le jugeaient à propos. Enfin ils poussaient la perception de leurs droits jusqu'à l'exaction. L'empereur, par son diplôme, ordonna que toutes choses seraient rétablies à Lobbes, suivant les priviléges accordés par les princes ses prédécesseurs, et qu'il serait au pouvoir de l'abbé et des moines de se choisir un avoué ou défenseur. Si l'évêque Otbert rendit service en cette occasion à l'abbaye de Lobbes, il lui porta préjudice dans la suite, à l'occasion du château de Bouillon, qu'il voulait acheter pour son église. Godefroi, qui ne le vendait que pour subvenir aux frais nécessaires à son voyage de Terre-Sainte, avait besoin d'argent comptant. Otbert, pour achever la somme, prit la table d'argent de l'autel de Lobbes, le seul monument précieux qui eût échappé au pillage de l'abbaye. Ce fait se trouve consigné dans le livre LXVII des *Analectes* de dom Mabillon, num. 106, pag. 339.

FOULQUES surnommé le Grand,—fut abbé de Corbie en 1048. L'année suivante, il assista en cette qualité au concile de Reims, où il occupa la quatrième place entre les abbés. Léon IX lui accorda, comme une faveur spéciale, l'usage de la dalmatique et des escarpins, pour les fêtes solennelles. Foulques se trouva également aux états généraux du royaume, que le roi Philippe convoqua en 1065 à Corbie, pour y confirmer les immunités, priviléges et possessions de l'abbaye de Hasnon, et mourut le 5 décembre 1095. Il reste de lui, 1° un Mémoire intéressant pour l'histoire de son monastère, qu'il avait présenté au Pape Alexandre II. Dom Mabillon en a publié une partie dans le livre LXIe des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît.* 2° On possède encore un écrit qu'il avait composé pour revendiquer la vicomté de Corbie, qu'Enguerrand, comte de Bovines, avait usurpée sur ce monastère. Cet écrit n'a pas encore été imprimé.

FOULQUES, curé de Neuilly sur Marne, —se rendit célèbre au XIIe siècle par sa piété, son éloquence, et surtout par le courage avec lequel il reprochait publiquement aux princes mêmes les fautes dont ils se rendaient coupables. Quelques auteurs contemporains ont représenté Foulques comme un autre saint Bernard; mais s'il est vrai qu'il ait joui un instant de la même renommée, la postérité plus équitable a mis entre lui et le célèbre abbé de Clairvaux une distance infinie. Le nom de Foulques et le bruit des succès qu'il obtenait en France étant parvenus jusqu'à Rome, le Pape l'autorisa à prêcher une croisade en 1198. Foulques s'acquitta de cette mission avec succès. A sa voix, un grand nombre de seigneurs prirent les armes et la croix, sous les ordres du comte de Champagne. Foulques, déjà avancé en âge, revint à Neuilly, et y mourut en 1202. On voyait son tombeau, il y a quelques années, dans l'église de ce village. L'abbé Lebœuf en a donné la description dans son *Histoire du diocèse de Paris*, t. V^e^. On trouve citée dans Moréri, une Vie de Foulques, écrite en français et imprimée à Paris en 1620. Nous ne pensons pas qu'il ait laissé aucun écrit; mais nos lecteurs nous pardonneront de lui avoir ménagé une petite place dans ce Dictionnaire, en souvenir de l'action puissante qu'il exerça sur son siècle par ses prédications.

FRANÇOIS D'ASSISE. — Presqu'en même temps que saint Dominique préludait par l'étude, dans un petit bourg de la vieille Castille, aux travaux futurs qui devaient illustrer sa carrière, en faisant de lui un des plus zélés champions de la foi et un des adversaires les plus redoutables de l'hérésie, s'élevait en Italie un autre grand serviteur de Dieu d'un caractère tout différent, quoique non moins zélé à procurer la gloire de l'Eglise et le salut des âmes. Ce fut saint François, instituteur de l'ordre des Frères mineurs.

Il naquit en 1182 à Assise en Ombrie, petite ville appartenant à l'état ecclésiastique. Son père, nommé Pierre Bernardon, était marchand, comme la plupart des citoyens des villes d'Italie à cette époque. L'enfant reçut au baptême le nom de Jean qui fut remplacé quelques années plus tard par celui de François, à cause de la grande facilité avec laquelle il avait appris la langue française, très-nécessaire alors aux Italiens pour leur commerce. Son père fut moins content de lui dans la direction de ses affaires; François ne mettait aucun prix à l'argent, aimait la dépense, et même, dans les premiers temps, le plaisir. Cela s'accordait mal avec les goûts de Bernardon père, uniquement occupé du gain et des profits de son trafic. Mais Dieu avait d'autres vues sur François; il lui avait imprimé dans l'âme un grand détachement des choses que le monde estime, et une tendre compassion pour les pauvres. François leur donnait libéralement, et il prit même la résolution de n'en refuser aucun. Ce feu de la charité préparait sa conversion; des visions et un songe mystérieux la commencèrent.

Au sortir d'une grande maladie, s'étant fait faire un bel habit, il rencontra un gentilhomme de bonne maison mais pauvre et mal vêtu; il en fut si touché qu'il se dépouilla de son habit neuf et l'en revêtit. La nuit suivante, il vit en songe un grand palais tout rempli d'armes marquées au signe

de la croix; et comme il demandait à qui toutes ces armes étaient destinées, on lui répondit que c'était pour lui et pour ses soldats. Il crut à son réveil que Dieu le destinait à devenir un grand capitaine, et il sentit naître en lui la passion de la gloire militaire. Il s'était déjà mis en chemin pour se rendre à l'armée de Gauthier, comte de Brienne, qui faisait la guerre dans la Pouille, lorsqu'il fut averti, par un autre songe, qu'il ne devait pas quitter le maître pour le serviteur, et que c'était Dieu qu'il devait servir. Il revint donc à Assise, et renonçant au commerce, il priait Dieu ardemment de lui faire connaître sa volonté. Un jour, comme il parcourait à cheval la campagne, il aperçut un pauvre lépreux dont l'aspect lui causa un extrême dégoût; mais bientôt faisant réflexion que pour servir Jésus-Christ, il faut se vaincre soi-même, non content de lui faire l'aumône, il descendit de cheval et le baisa affectueusement. Il ne fut pas plutôt remonté à cheval, que regardant de tous côtés, il fut surpris de ne plus voir personne, quoique qu'il fût en rase campagne. Il crut reconnaître la main de Dieu dans cette épreuve. Dès lors il fréquenta les hôpitaux de lépreux; il faisait leur lit, pansait leurs plaies, nettoyait leurs ulcères et leur parlait de Dieu.

Un sentiment de piété particulière le décida à entreprendre le voyage de Rome, pour y visiter le tombeau des saints apôtres. En sortant de l'église, il vit une foule de pauvres; il se mêla parmi eux, et pour leur ressembler davantage, il changea d'habits avec celui qui lui parut le plus nécessiteux. Il se retira ensuite dans une caverne, où il passa un mois dans le jeûne et la prière. Etant retourné à Assise, il y trouva son père irrité d'une conduite si extraordinaire; il en éprouva de cruels traitements, au point d'être lié et enfermé comme un insensé. Bernardon le cita même devant l'évêque. François y comparut; et, avant que son père l'accusât, il déclara qu'il renonçait à tout héritage paternel, rendit ce qu'il avait d'argent, et jusqu'à ses habits dont il se dépouilla. Le prélat vit que François portait un cilice, et s'étonna de tant de ferveur dans un jeune homme; il ordonna qu'on apportât de quoi le vêtir. François ne voulut accepter que le vieux manteau d'un paysan qui servait l'évêque et il se retira dans les bois, résolu de ne vivre que d'aumônes.

Ceci se passait en 1206, et François avait alors vingt-quatre ans. Sa dévotion le portait à réparer les églises et les chapelles qui tombaient en ruine; il quêtait pour subvenir à cette dépense, et partageait lui-même le travail comme un manœuvre. Il avait déjà rétabli les églises de Saint-Damien et de Saint-Pierre, situées hors de la ville d'Assise; il résolut de relever une ancienne chapelle dédiée à sainte Marie des Anges et nommée la *Portioncule*, parce qu'elle avait été bâtie sur une portion de terrain appartenant à des Bénédictins. Elle était abandonnée et tellement délabrée qu'elle ne servait plus que de retraite à des pâtres et à leurs troupeaux, contre les injures du temps. François la remit en état, et se forma une cabane à côté. La Portioncule est restée fameuse dans les annales des Franciscains. Un jour qu'il y entendait une Messe des apôtres, il fut frappé de ces paroles de l'Evangile : *N'ayez, ni or, ni argent, ni monnaie dans votre bourse; ne portez en voyage, ni sac, ni deux tuniques, ni chaussure, ni bâton.* (*Matth.* x, 9, 10) Comme s'il eut entendu un ordre du ciel, François jeta sa bourse avec mépris, quitta sa besace, ses souliers, son bâton, se contentant pour habit d'une tunique d'étoffe grossière, et pour ceinture, d'une corde, d'où est venu aux religieux de son ordre le nom de *Cordeliers*. Il commença dès lors à inviter les autres à le suivre dans ce renoncement, par des discours simples, mais solides et efficaces, qui étonnaient les auditeurs et pénétraient jusqu'au fond des âmes, pour les remuer et les attendrir.

Cette vie si pénible, si pénitente trouva des imitateurs. Trois disciples dont l'histoire a conservé les noms, vinrent se mettre sous la direction de François. L'un, nommé Bernard de Quintavalle, était un bourgeois d'Assise, riche et estimé pour sa sagesse; le second, un chanoine nommé Pierre de Catane; Gilles, aussi d'Assise, homme simple et sans lettres, mais pieux et fervent, était le troisième. Ils vendirent leurs biens, les distribuèrent aux pauvres, et se vêtirent comme François. Ils priaient, jeûnaient et se répandaient dans le pays pour prêcher. Lorsque François eut jusqu'à sept disciples, il les assembla, et, après leur avoir beaucoup parlé du royaume de Dieu, du mépris du monde, du renoncement à sa propre volonté et de la mortification des sens, il leur déclara le dessein qu'il avait de les envoyer dans toutes les parties du monde pour prêcher la pénitence : « Considérons, mes chers frères, » leur dit-il, « que Dieu nous a appelés non-seulement pour notre salut, mais pour le salut de plusieurs autres; afin que nous allions par le monde, exhortant tous les hommes, plus par notre exemple que par nos paroles, à faire pénitence de leurs péchés et à se souvenir des commandements du Seigneur. Ne craignez point que nous paraissions méprisables et insensés; mais annoncez simplement la pénitence, vous confiant en celui qui a vaincu le monde, et qui parlera en vous par son esprit. Prenons garde qu'après avoir tout quitté nous ne perdions le royaume des cieux, pour quelque misérable intérêt. Si nous trouvons quelque part de l'argent, ne nous en mettons pas plus en peine que de la poussière sur laquelle nous marchons. Ne jugeons, ni ne méprisons point ceux qui vivent délicatement et portent de la superfluité dans leurs habits. Dieu est leur maître comme le nôtre, et peut les appeler à lui. Ils sont nos frères, puisqu'ils sont ses créatures, et nos maîtres, parce qu'ils aident les bons à faire pénitence, en pourvoyant à leurs besoins temporels. Vous trouverez des hommes fidèles et doux, qui

vous recevront avec joie; et d'autres, au contraire, qui vous résisteront avec emportement; mettez-vous dans l'esprit de souffrir tout avec pénitence et humilité. Mais ne craignez point, dans peu de temps, plusieurs sages et plusieurs nobles viendront se joindre à vous, pour prêcher aux rois, aux princes et aux peuples. »

Le saint homme voyant augmenter peu à peu le nombre de ses disciples, leur composa dans un style clair et simple une règle, contenant seulement quelques préceptes qui lui paraissaient nécessaires pour rendre leur vie uniforme. C'était l'observation des conseils évangéliques. Il y défendait à ses disciples d'avoir rien en propre, et ne voulait pas qu'ils rougissent de mendier. Il les assujettissait au travail, mais sans recevoir de salaire, à moins que ce ne fût quelque nourriture. Leur occupation devait être la prédication et la conversion des pécheurs et des infidèles. Par humilité, il donna à son ordre le nom de *Frères mineurs*. Après avoir dressé cette règle, François partit pour Rome dans le dessein de la présenter à Innocent III. Le Pape d'abord ne voulut point l'écouter; mais l'évêque de Sabine ayant fait observer à Innocent, que cette règle n'étant que la pratique de la perfection chrétienne, la rejeter serait rejeter l'Evangile, il l'approuva, et ordonna François diacre, afin de lui donner plus d'autorité; puis enfin il le constitua supérieur général du nouvel institut. Les Frères mineurs avaient donc une règle, mais ils n'avaient point de local pour l'établir. Les Bénédictins, à qui appartenait la Portioncule, la cédèrent à François, et elle devint la maison mère de l'ordre, après en avoir été le berceau.

Bientôt les novices y affluèrent; chaque prédication de François en attirait un grand nombre : les femmes mêmes aspirèrent à embrasser cette vie pénitente. Un carême que François prêchait à Assise, en 1212, alluma dans le cœur de plusieurs d'entre elles le désir de se consacrer à Dieu sous une institution aussi sainte. Claire, appartenant à une famille distinguée, et plusieurs autres dames sollicitèrent cette faveur. François se prêta à leur pieux dessein, les établit dans l'église de Saint-Damien qu'il avait réparée, et en forma l'ordre des Clarisses ou des pauvres dames. Chaque jour la famille de saint François prenait de nouveaux accroissements; des maisons se formaient non-seulement en Italie, mais en France, en Espagne, en Angleterre, etc. : des frères étaient envoyés en mission jusque dans les pays les plus lointains, et plusieurs même y trouvaient la couronne du martyre. Voici l'instruction qu'il leur donnait en les envoyant prêcher.

« Au nom du Seigneur, marchez deux à deux avec humilité et modestie, surtout en observant un silence très-exact, depuis le matin jusqu'après l'heure de Tierce, en priant Dieu du fond de votre cœur. Qu'il ne soit jamais question parmi vous de paroles oiseuses et inutiles; et quoique vous soyez en chemin, votre conduite doit être aussi humble et aussi honnête que si vous étiez dans un ermitage ou dans votre cellule. Car, quelque part que nous soyons, nous avons toujours notre cellule avec nous, c'est-à-dire, notre corps habité par notre âme qui y demeure, comme un ermite dans sa cellule, pour penser à Dieu et le prier. C'est pourquoi si l'âme ne demeure pas en repos dans la cellule du corps, la cellule extérieure devient presque inutile à la perfection du religieux. Que votre conduite soit telle parmi le monde, que quiconque vous verra ou vous entendra, loue le Père céleste. Annoncez la paix à tous, mais ayez-la encore plus dans le cœur que sur les lèvres. Ne soyez pour personne une occasion de colère ni de scandale; mais, par votre douceur, portez tout le monde à la bonté, à la paix et à l'union. Nous sommes appelés pour guérir les blessés, et ramener les âmes errantes; car plusieurs aujourd'hui vous paraissent être les membres de Satan, qui seront un jour les disciples de Jésus-Christ. »

Non content d'envoyer ses frères partout où le service de Dieu les réclamait, François lui-même s'embarqua pour la Syrie; mais une tempête le rejeta sur les côtes de la Dalmatie. Il essaya, en 1214, de passer à Maroc; une maladie le retint en Espagne. Il revint à Sainte-Marie des Anges, et se trouva à Rome en 1215, dans le temps du concile de Latran. Le Pape voulut bien y déclarer, en présence des Pères, qu'il avait approuvé la règle des Frères mineurs, et leur donna pour protecteur le cardinal Hugolin. Ce fut alors que François songea à tenir un chapitre général; il l'indiqua pour la Pentecôte de l'an 1219, à Sainte-Marie des Anges. Le cardinal Hugolin et saint Dominique, avec qui François s'était lié pendant son voyage de Rome, y assistèrent. Plus de cinq mille frères s'y rendirent; on fut obligé de les loger en plein champ, et l'assemblée prit le nom de chapitre des nattes, parce qu'on s'en servit pour leur former des cabanes. François présida l'assemblée, où il se présenta au moins cinq cents novices sollicitant la grâce de leur admission.

Le cardinal Hugolin assistait au chapitre, et, comme un jour il terminait une allocution, en adressant aux frères de grandes louanges, François craignant qu'ils n'en tirassent vanité, et que ces éloges ne devinssent pour eux un sujet de relâchement, monta en chaire à son tour, et leur représenta les persécutions, les tentations qu'ils devaient attendre, le relâchement de leurs successeurs et la décadence future de l'ordre. Il leur reprocha à eux-mêmes leur lâcheté et leur peu de fidélité à coopérer aux grâces singulières qu'ils avaient reçues de Dieu, et parla avec tant de force que, non-seulement il réprima en eux tout sentiment de complaisance, mais qu'il les chargea même de confusion. Le cardinal en fut un peu mortifié, et s'en plaignit doucement à François qui lui dit : « Seigneur, je l'ai fait pour conserver la matière de vos louanges, et pour

soutenir ceux en qui l'humilité n'a pas encore jeté d'assez profondes racines. »

Le lendemain frère Elie, ministre de Toscane, frère Jean, ministre de Bologne, ainsi que plusieurs autres vinrent trouver le cardinal, en le priant d'observer à François, mais sans les découvrir, qu'il devait écouter les conseils de ses frères, dont plusieurs étaient savants et capables de gouverner, tandis que lui, indépendamment qu'il n'était qu'un homme simple et sans lettre, la faiblesse de sa santé ne lui permettait pas non plus de s'occuper de toutes les affaires de l'Ordre. Ils ajoutèrent que l'on devait respecter l'autorité des anciennes règles de Saint Bernard, de Saint-Augustin, de Saint-Basile, et ne pas tant s'en éloigner par une règle nouvelle et d'une rigueur excessive, comme si nous voulions être meilleurs que nos pères. Le cardinal prit son temps, et dans une conversation particulière, présenta ces objections à François, comme des maximes propres à améliorer le gouvernement de son ordre. Mais François reconnut bientôt l'artifice, et se levant de la place où il était assis avec le cardinal, il le prit par la main, le conduisit aux frères assemblés en chapitre et leur dit : « Mes frères, mes frères, Dieu m'a appelé par la voie de la simplicité et de l'humilité, pour suivre la folie de la croix. Il m'a dit : *François, je veux que tu sois dans le monde un nouveau petit insensé qui prêches, par tes actions et tes discours la folie de la croix ; je veux que toi et les tiens vous ne regardiez que moi, vous ne suiviez que moi, sans autre règle de vie.* Ne me parlez donc point d'une règle en dehors de celle que le Seigneur a bien voulu me montrer. Ceux qui s'en éloignent ou qui en détournent les autres, je crains qu'ils ne sentent la vengeance divine et ne se voient enfin obligés de rentrer dans cette voie à leur grande confusion. » Puis se tournant vers le cardinal : « Ces sages, » dit-il, « que votre seigneurie loue tant, voudraient par leur prudence humaine tromper Dieu et vous; mais, ils se trompent eux-mêmes, en cherchant à détruire ce que Jésus-Christ a ordonné pour leur salut, par moi son indigne serviteur. Car je ne m'attribue rien de ce que je fais et de ce que je dis; je concerte tout par de longues prières avec le Père céleste qui nous a fait connaître sa volonté par des signes manifestes. » Il se retira après ce discours.

Le cardinal touché de la ferveur avec laquelle il parlait, et de l'inspiration qui lui faisait pénétrer le secret des cœurs, et connaître sur-le-champ tout ce qui regardait le gouvernement de l'Ordre, dit aux religieux qui étaient demeurés confus : « Mes chers frères, vous avez vu comme le Saint-Esprit a parlé lui-même à cet homme apostolique. Prenez garde à vous et ne soyez pas ingrats envers Dieu qui vous favorise ainsi; car il est véritablement en ce pauvre et parle par sa bouche. Humiliez-vous et obéissez-lui, si vous voulez plaire à Dieu et ne pas perdre le fruit de votre vocation. Je vois, par expérience, qu'il n'est pas facile de le surprendre, ni de le détourner de son chemin. » Ceux mêmes qui avaient été d'un avis contraire se rendirent à ce discours.

Plusieurs frères étaient venus des provinces d'Outremer, pour demander à ce chapitre des remèdes aux mauvais traitements qu'ils avaient soufferts en divers lieux, faute d'avoir des lettres authentiques pour montrer que leur institut était approuvé de l'Eglise. Ils se plaignaient encore qu'on ne leur permettait pas de prêcher, et priaient François d'obtenir du Pape un privilége, en vertu duquel ils pussent annoncer la parole sainte partout où il leur plairait, même sans permission des évêques. Le saint homme répondit avec indignation : « Quoi donc, mes frères, méconnaissez-vous aussi la volonté de Dieu ? Il veut que nous gagnions d'abord les supérieurs par l'humilité et le respect, puis ensuite, par la parole et le bon exemple, ceux qui leur sont soumis. Quand les évêques verront que vous vivez saintement et que vous ne voulez point entreprendre sur leur autorité, ils vous prieront d'eux-mêmes de travailler avec eux au salut des âmes dont ils sont chargés, et vous appelleront pour vous entendre et vous imiter. Votre privilége singulier doit donc être de n'avoir point de privilége, qui ne servirait qu'à vous enfler, qu'à vous donner une confiance qui pourrait être préjudiciable à d'autres et à exciter des contestations. » Quelques-uns représentaient qu'ils avaient trouvé plusieurs curés si durs, qu'ils n'avaient pu les fléchir ni par leurs prières ni par leur soumission, ni par leur vie exemplaire, afin d'en obtenir la permission d'annoncer la parole de Dieu à leurs paroissiens, ou d'en recevoir quelque assistance corporelle. François répondit : « Mes frères, nous sommes envoyés au secours des prêtres, pour suppléer à leur défaut. Chacun recevra sa récompense, non selon son autorité, mais selon son travail. Ce qui est le plus agréable à Dieu, c'est le salut des âmes, et nous les gagnerons plutôt en vivant bien avec les prêtres, qu'en nous séparant d'eux. S'ils s'opposent au salut des peuples, Dieu saura les en punir. Si vous êtes enfants de paix, vous gagnerez le clergé et le peuple; ce qui sera plus agréable à Dieu que si vous ne gagniez que le peuple en scandalisant le clergé. Couvrez leurs fautes ; suppléez à leurs défauts, et n'en soyez que plus humbles. »

Quant aux lettres testimoniales pour montrer l'approbation de l'institut, François les jugea nécessaires, et, de l'avis du cardinal, protecteur de l'ordre, il obtint pour cet effet une bulle du Pape Honorius III, en date du 11 juin 1219, adressée à tous les évêques et à tous les autres supérieurs ecclésiastiques, par laquelle il leur recommande les Frères mineurs comme des hommes apostoliques, et les exhorte à les recevoir favorablement. C'est la première bulle accordée en faveur du nouvel ordre. Après ce chapitre, François envoya ses frères prêcher dans tous les pays du monde, à l'exemple

des premiers disciples, et en leur partageant l'univers, comme se l'étaient partagé les apôtres. Il réserva pour lui et pour douze compagnons la Syrie et l'Egypte. Il chargea ses missionnaires de trois lettres, la première aux évêques et au clergé de chaque province; la seconde aux gouverneurs, aux consuls et aux magistrats, et la troisième aux custodes de son ordre, auxquels il mandait de faire tirer plusieurs copies des lettres précédentes et de les distribuer. La lettre aux ecclésiastiques est une exhortation à rendre un profond respect au corps et au sang de Notre-Seigneur, qu'ils ont l'honneur de consacrer et d'administrer aux autres; de le garder sûrement et proprement dans des vases précieux, et de le porter avec décence. Il veut aussi que l'on respecte la parole et le nom de Dieu, quelque part qu'on les trouve écrits. — La lettre aux magistrats porte en substance : *Considérez que le jour de la mort approche. C'est pourquoi je vous prie avec tout le respect possible, que les soins de ce monde ne vous fassent oublier Dieu ni ses commandements; car tous ceux qui s'en écartent sont maudits; au jour de leur mort on leur ôtera tout ce qu'ils semblaient avoir; et plus ils auront été sages et puissants en ce monde, plus ils seront tourmentés en enfer. Je vous conseille donc, mes seigneurs, avant toute autre affaire, de faire pénitence et de recevoir humblement le corps et le sang de Notre-Seigneur. Rapportez à Dieu l'honneur des dignités qu'il vous a confiées, et tous les soirs, faites avertir le peuple de rendre grâces à Dieu. Assurément sachez que vous lui en rendrez compte au jour du jugement. Ceux qui garderont chez eux cet écrit et l'observeront, seront bénis de Dieu.*

Tous partirent pour leur destination; François de son côté s'apprêta à remplir la tâche qu'il avait choisie. Après avoir pourvu au gouvernement de l'Ordre, en nommant pour son vicaire le frère Elie, l'un de ses premiers disciples, il se mit en route et débarqua à Saint-Jean d'Acre, d'où il distribua ses compagnons dans les endroits où il les crut le plus nécessaires. Pour lui, il se rendit à Damiette, au camp des croisés, au moment qu'ils se préparaient à combattre les infidèles. François dit au frère qui l'accompagnait : « Le Seigneur m'a fait connaître que si l'on en vient aux mains, les Chrétiens auront du désavantage. Si je le dis, je passerai pour un fou; si, au contraire, je ne le dis pas, ma conscience en restera chargée: que vous en semble? » — Son compagnon lui répondit : « Mon frère, ne vous arrêtez pas au jugement des hommes; ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on vous croit insensé; déchargez votre conscience et craignez Dieu plus que le monde. » Aussitôt François alla déclarer sa révélation qui fut prise pour une rêverie : On livra le combat, les Chrétiens furent battus, et perdirent environ six mille hommes en comptant les morts et les prisonniers.

Le saint homme n'en poursuivit pas moins son projet. Malgré le danger, il osa se rendre près du sultan Mélédin, et lui prêcher la foi. Dieu fléchit le cœur de ce prince : il écouta paisiblement le missionnaire, mais ne fut point persuadé. Alors, pour preuve de l'excellence et de la vérité de la religion chrétienne, François lui offre d'entrer avec un des imans, ou prêtres de Mahomet, dans un bûcher ardent, parce qu'au moyen de cette épreuve, dit-il, on verra lequel des deux cultes Dieu favorisera. Mélédin répondit qu'il ne croyait pas qu'aucun des siens voulût en courir les risques. Promettez-moi, répondit François, d'embrasser la religion du Christ, vous et votre peuple, si j'en sors sain et sauf, et j'y entrerai seul. Le soudan ne le voulut point; mais une foi si vive le toucha. Priez pour moi, dit-il à François, afin que Dieu m'éclaire, et il le renvoya honorablement.

François revint en Italie après avoir visité les Saints-Lieux. De retour à Sainte-Marie des Anges, il vérifia ce dont il avait déjà été informé en Palestine, savoir, que, par la négligence et par le mauvais exemple du frère Elie, des nouveautés et le relâchement s'étaient introduits dans les monastères. Elie lui-même lui en fournit la preuve, en osant se présenter devant lui avec un habit plus propre et de meilleure étoffe que les autres, avec un capuce plus long, comme en portaient alors les gens du monde, avec des manches larges et une démarche peu modeste. François, sans dire autre chose, le pria devant toute l'assemblée de vouloir bien lui prêter son habit pour un moment; Elie n'osa le refuser, et s'étant retiré dans un coin, il ôta son habit et le lui apporta. François s'en revêtit par-dessus le sien, le plissa de bonne grâce autour de la ceinture, releva le capuce sur sa tête d'une manière fière; puis marchant à grands pas, la tête haute et la poitrine élevée, il salua la compagnie en disant d'une voix forte : « Dieu vous garde, bonnes gens! » Il fit ainsi trois ou quatre tours au milieu d'eux; puis ôtant cet habit avec indignation, il le jeta loin de lui par mépris, et se tournant vers le frère Elie : « Voilà, » lui dit-il, « comment marcheront les frères bâtards de notre religion. » Mais bientôt changeant l'air de son visage et reprenant son attitude modeste, il marcha humblement avec son habit pauvre et déchiré, en adressant à ses religieux quelques paroles d'édification, puis il ajouta : « Voilà la démarche des véritables Frères mineurs. » Enfin il révoqua toutes les nouveautés que frère Elie avait introduites dans l'ordre, le destitua, mit à sa place Pierre de Catane. Lui-même renonça au généralat, et vint se prosterner aux pieds du nouveau supérieur en lui promettant respect et obéissance.

Pierre de Catane voyant qu'il ne pouvait subvenir aux besoins de tant de frères qui affluaient à la Portioncule, demanda à François s'il permettrait de réserver quelque chose des biens des novices qui se présentaient, pour le soulagement des autres. Le saint homme répondit : « Dieu nous garde de cette piété qui nous rendrait impies à

l'égard de notre règle par la considération des hommes. » — Que ferai-je donc, dit frère Pierre ? — François répondit : « Dépouillez l'autel de la Vierge de tous ses ornements, Dieu nous enverra de quoi rendre à sa Mère ce que nous emploierons pour exercer la charité. Croyez fermement que la Vierge aimera mieux voir dépouiller son autel que de nous voir contrevenir à l'Evangile de son Fils ; » et il en prit occasion de recommander fortement la sainte pauvreté. Il se trouvait là un des ministres de l'ordre qui avait amassé plusieurs livres, et qui désirait les garder, même avec la permission du saint homme, il lui demanda ce qu'il était permis à un Frère mineur de posséder. « C'est ainsi que je l'entends, lui répondit François : un Frère mineur ne doit rien avoir qu'une tunique, une corde et un caleçon ; seulement, en cas de nécessité, il peut porter des souliers. » Le ministre reprit : — « Que ferai-je donc des livres que j'ai, et qui, en argent, valent plus de quarante livres ? » Cette somme formerait aujourd'hui environ sept cents francs de notre monnaie. François répondit : « Mon frère, je ne veux pas, à cause de vos livres, corrompre le livre de l'Evangile, d'après les enseignements duquel nous avons tous promis de ne rien posséder en ce monde. Faites de vos livres ce que vous voudrez, ma permission ne vous sera point une occasion de scandale. » Il répétait souvent qu'un homme n'a de science qu'autant qu'il pratique, et que c'est à ses fruits que l'on reconnaît l'arbre.

Soit que Pierre de Catane mourut peu de temps après sa promotion, soit qu'il se fût démis de sa charge, frère Elie fut rétabli supérieur de l'ordre par François lui-même, dans un chapitre général qui se tint le 30 mai de l'an 1221. Ce fut à la suite de ce chapitre qu'il institua le tiers ordre. Cette association, sous une règle qui lui est appropriée, reçoit les personnes séculières des deux sexes, engagées ou non dans les liens du mariage : elles s'obligent à pratiquer, sous la direction d'un supérieur, les maximes du christianisme et quelques observances religieuses, compatibles avec la condition de chacune d'elles. Il est incroyable combien cette institution fut féconde : des grands, des évêques, des personnes de toutes les classes s'empressèrent de l'embrasser. Depuis peu François avait envoyé des missionnaires en Allemagne ; ils n'y avaient pas réussi, et en étaient même revenus après avoir été maltraités. Malgré cet échec, vingt-sept autres n'hésitèrent pas à s'enrôler pour y tenter une nouvelle mission. Tel était le zèle de ces religieux qu'aucune difficulté, aucun danger ne les rebutaient. Cinq venaient d'être martyrisés à Maroc : sept autres, à la tête desquels était Daniel, vicaire de Calabre, demandèrent à les remplacer, et ils reçurent la même couronne chez les Maures.

Jusqu'alors l'institut des Frères mineurs n'avait été muni que d'une approbation verbale, et quoique Innocent III eût déclaré dans le concile de Latran qu'il l'avait approuvé, il n'avait donné aucune bulle à ce sujet. La bonté avec laquelle Honorius III avait accordé une indulgence singulière pour l'église de la Portioncule, fit penser à François qu'il pourrait obtenir du Pape une confirmation plus authentique. Comme cette idée le préoccupait, il eut, pendant la nuit, cette révélation. Il lui semblait avoir ramassé à terre de très-petites miettes de pain, pour les distribuer à plusieurs Frères affamés qui se trouvaient autour de lui ; mais craignant que ces miettes si menues ne s'échappassent de ses mains, il entendit une voix d'en haut qui lui dit : *François, fais une hostie de toutes ces miettes, et partage-la entre tous ceux qui en voudront manger.* Il le fit, et s'aperçut que tous ceux qui ne recevaient pas dévotement leur part, ou qui la méprisaient, paraissaient infectés de la lèpre. Le matin, il raconta aux frères cette vision, en se montrant affligé de n'en pas comprendre le mystère ; mais le jour suivant, comme il priait, une voix partie du ciel lui dit : *François, les miettes de la nuit passée sont les paroles de l'Evangile, l'hostie est la règle, et la lèpre est l'iniquité.*

Voulant donc réduire cette Règle sous une forme plus abrégée, il monta avec deux de ses compagnons sur une montagne, où jeûnant au pain et à l'eau, il la fit écrire selon que l'esprit de Dieu la lui dictait dans la prière. En descendant de la montagne, il la donna à garder à frère Elie, son vicaire, qui, peu de jours après, s'accusa de l'avoir perdue par négligence. François retourna donc à sa solitude, et refit aussitôt cette Règle comme s'il l'eût entendue de la bouche de Dieu lui-même. C'est la même qu'il fit confirmer par le Pape Honorius, et qu'il présenta à ses religieux en leur disant, pour les exciter plus vivement à l'observer, qu'il n'y avait rien mis de lui-même, mais qu'il avait tout fait écrire comme Dieu le lui avait révélé. Elle est composée de douze chapitres, dont voici le prologue et quelques-uns des articles les plus saillants.

« La Règle et la vie des Frères mineurs est d'observer l'Evangile, en vivant en obéissance, sans rien posséder en propre, et en observant la chasteté. Frère François promet obéissance et respect au Pape Honorius et à ses successeurs. On voit par là que saint François était toujours reconnu pour vrai supérieur de l'ordre, et que frère Elie n'était que son vicaire. La Règle dit ensuite qu'il n'y a que le ministre provincial qui puisse recevoir les frères, et qu'après les avoir examinés ; s'il les trouve propres à l'institut, il doit leur commander d'aller vendre tous leurs biens et d'en distribuer le prix aux pauvres ; mais les frères ne doivent point se mêler de cette distribution du temporel des postulants. Ensuite on leur donnera l'habit de probation, savoir deux tuniques, sans capuce, une ceinture et deux caleçons, avec un chaperon descendant jusqu'à la ceinture. Après l'année de probation ils promettront de garder toujours cette Règle ; et dès lors ils porteront une tunique avec un capuce, et, s'ils veulent, une autre

sans capuce. En cas de nécessité, ils pourront même porter des souliers. Tous seront vêtus pauvrement, et pourront rapiécer leurs habits en priant Dieu. Ils ne mépriseront point les hommes qu'ils verront vêtus mollement et d'habits de couleur, et se nourrissant avec délicatesse, et n'en jugeront point. Chacun ne jugera et ne méprisera que soi-même.

« Les clercs feront l'Office divin selon l'usage de l'Eglise romaine. Les laïques diront vingt-quatre *Pater* pour Matines, cinq pour Laudes, cinq pour chacune des petites Heures, douze pour Vêpres, sept pour Complies, et prieront pour les morts. Tous les frères jeûneront depuis la Toussaint jusqu'à Noël. Ceux qui le voudront. jeûneront une première quarantaine depuis l'Epiphanie jusqu'à Noël. Le reste du temps ils ne seront tenus de jeûner que le vendredi. Ils ne recevront point d'argent, ni par eux-mêmes, ni par aucune personne interposée. Toutefois les ministres et les gardiens pourvoieront, par leurs amis spirituels, aux nécessités des malades et aux habillements des frères, selon le besoin et le climat des pays froids; mais toujours de manière à ce qu'ils ne reçoivent jamais d'argent. Les frères, à qui Dieu en a donné le talent, travailleront fidèlement afin d'éviter l'oisiveté, mais sans éteindre pourtant l'esprit d'oraison, et, pour récompense de leur travail, ils recevront de quoi subvenir à leurs besoins corporels et à ceux de leurs frères, sans s'éloigner de l'humilité et de la pauvreté, mais ils ne recevront point d'argent. Les frères n'auront rien en propre, ni maison, ni lieu, ni autre chose, mais se regardant comme étrangers en ce monde, ils iront avec confiance demander l'aumône : c'est cette pauvreté sublime qui vous fera régner dans le ciel. Partout où vous vous rencontrerez, montrez-vous véritablement frères par une amitié tendre et sincère; découvrez-vous confidentiellement l'un à l'autre vos besoins, et si l'un tombe malade, que les autres le servent comme ils voudraient qu'on les servît eux-mêmes.

« Aucun des frères n'entreprendra de prêcher au peuple avant que le ministre général le lui ait permis, après l'avoir examiné. Ils ne prêcheront point dans un diocèse si l'évêque s'y oppose. Leurs discours seront simples, châtiés et tendant uniquement à l'édification. Ils proposeront en peu de paroles les vices et les vertus, la peine et la gloire éternelles. Si quelqu'un se sent inspiré d'aller chez les infidèles il en demandera la permission au ministre provincial, qui ne devra l'accorder qu'à ceux qu'il en jugera capables.

« Tous les frères seront tenus d'obéir au ministre général, et après sa mort, l'élection d'un successeur se fera par les ministres provinciaux et les gardiens, au chapitre de la Pentecôte. Il se tiendra au lieu marqué par le général, tous les trois ans, plus ou moins, selon qu'il l'aura réglé. Si tous les provinciaux et les gardiens jugent le général insuffisant pour le service de l'ordre, ils seront tenus d'en élire un autre. Après le chapitre de la Pentecôte, les provinciaux et les gardiens pourront en tenir de particuliers la même année. Les ministres demanderont au Pape un cardinal pour protecteur de cette société, afin que nous soyons toujours parfaitement soumis à l'Eglise romaine, et que nous gardions l'humilité et la pureté évangéliques.

« Si un frère commet un péché mortel, de ceux pour lesquels ils seront convenus de recourir au ministre provincial, il le fera au plus tôt; et le ministre lui imposera pénitence, s'il est prêtre; s'il ne l'est pas, il la fera imposer par un prêtre de l'ordre. Ils se donneront garde de la colère et du trouble, à l'occasion des péchés d'autrui ; car ces passions nuisent à la charité. » Il fallait qu'il y eût peu de prêtres chez les Frères mineurs puisque tous les provinciaux ne l'étaient pas. » La Règle ajoute : « Les ministres qui sont les serviteurs des autres frères, les visiteront souvent, les avertiront et les corrigeront avec humilité et charité. Les frères leur obéiront en tout ce qui n'est point contraire à leur conscience et à notre règle. Les ministres doivent leur donner toute liberté de leur parler, les considérant comme leurs maîtres. J'exhorte nos frères à se garder d'orgueil, de vaine gloire et d'envie. Que ceux qui sont sans lettres ne se mettent point en peine de les apprendre; mais qu'ils s'appliquent à l'oraison et s'exercent à l'humilité et à la patience. » Telle est la Règle de saint François, que le Pape Honorius III approuva par une bulle du 29 novembre 1223.

Vers l'Assomption de l'année 1224, il se retira au mont Alverne, dans les Apennins, où, onze ans auparavant, le comte Orlando avait fait bâtir un couvent de l'ordre. Il choisit l'endroit le plus retiré et s'y fit dresser une petite cellule. C'est là que, la veille de l'Exaltation de la Sainte-Croix, après s'être livré aux austérités d'un jeûne rigoureux et à une longue contemplation, il eut la fameuse apparition dans laquelle il reçut l'impression des saints stigmates (1). « Il vit, » dit saint Bonaventure, « descendre du ciel un Séraphin ayant six ailes de feu, et brillant de lumière;... entre ses ailes paraissait la figure d'un homme crucifié. Deux ailes s'é-

(1) Baillet semble insinuer des doutes sur la réalité de ces stigmates corporels. Il convient cependant que saint Bonaventure, auteur presque contemporain, a cru les stigmates très-réels, se l'étant persuadé sur le serment de plusieurs témoins qui avaient touché les plaies, sur le témoignage de quelques cardinaux, et principalement sur la parole du Pape Alexandre IV, à qui il avait ouï dire en chaire qu'il avait vu les stigmates. A ces autorités, on peut joindre celle de Grégoire IX, qui a donné une bulle dans laquelle il atteste la vérité de ces plaies, et de Benoît XI, qui a institué une fête en leur honneur. Le Père Chalippe, Récollet, et l'un des historiens de saint François a donné, à la suite de la vie de ce saint (Paris 2 vol. in-12 1736), une *histoire* particulière des stigmates. Il examine le récit de Baillet, et y oppose celui de saint Bonaventure. On peut voir dans cette *histoire* les nombreuses preuves rapportées en faveur de la réalité de la vision et de l'existence des stigmates corporels.

levaient au-dessus de sa tête, deux étaient étendues pour voler, et deux couvraient tout son corps. Cette vision l'étonna merveilleusement; il eut le cœur saisi d'une joie mêlée de tristesse; et il comprit que ce n'était pas par le martyre corporel, mais par l'ardeur de la charité qu'il devait être transformé à la ressemblance de Jésus-Christ. Cet événement laissa dans son cœur une ardeur merveilleuse, et une impression encore plus admirable en son corps. En effet à la suite de cette vision, les mains et les pieds du saint se trouvèrent percés de clous dans le milieu; les têtes des clous étaient au dedans des mains et au-dessus des pieds, les pointes se laissant voir à l'endroit opposé.... Au côté droit, ajoute saint Bonaventure, se voyait une plaie rouge, comme s'il eût été percé d'une lance; et quelquefois il en sortait du sang qui mouillait ses vêtements. Dans cet état, François descendit de la montagne, portant sur lui l'image du crucifiement. » Après avoir passé quarante jours sur le mont Alverne, François revint à son monastère de Sainte-Marie des Anges.

Il y vécut encore deux ans, mais dans des souffrances continuelles, qu'il supporta avec une patience admirable, ou plutôt, dans lesquelles il se complaisait. Pendant l'année 1225 la maladie empira: ses frères exigèrent qu'il vît un médecin; il s'y prêta avec douceur et simplicité. On rapporte à cette dernière maladie une lettre de saint François et son testament. La lettre est adressée à tous les supérieurs, les prêtres et les frères de l'ordre, et tend principalement à leur commander le respect envers le Saint-Sacrement de l'autel. Il exhorte ses prêtres à ne célébrer la Messe qu'avec une extrême pureté de cœur et d'intention, sans aucune vue humaine. Il dit, vers la fin, ces paroles remarquables: *Je désire que dans les lieux où demeurent nos frères on ne célèbre qu'une Messe par jour, suivant l'usage de la sainte Eglise romaine, et, dans le cas où il y aurait plusieurs prêtres, que l'un se contente d'entendre la Messe de l'autre.* Toute la lettre montre qu'il ne l'ordonne ainsi que pour attirer plus de respect au saint Sacrifice.

Dans son testament, saint François recommande particulièrement à ses religieux d'honorer les pasteurs et les prêtres, d'aimer la règle, la charité, la pauvreté et le travail. Il dit: *Dieu m'a donné une telle foi aux prêtres qui vivent selon la règle de l'Eglise romaine, que quand ils me persécuteraient, je voudrais encore recourir à eux. Quand j'aurais toute la sagesse de Salomon, si je trouvais des prêtres pauvres selon le monde, je ne voudrais pas prêcher contre leur volonté dans les églises où ils demeurent. Je veux les craindre, les aimer et les honorer tous comme mes maîtres. Je ne veux point considérer en eux de péché, parce que j'y vois le Fils de Dieu. Je le fais, parce qu'en ce monde je ne vois rien sensiblement du Fils de Dieu que son corps et son sang qu'ils reçoivent et que seuls ils administrent aux autels. Nous devons aussi honorer tous les théologiens qui nous administrent la sainte parole de Dieu, puisqu'elle est l'esprit et la vie.*

Il continue ainsi, en parlant des commencements de son institut: *Nous demeurions volontiers dans les églises pauvres et abandonnées, et nous étions simples et soumis à tout le monde. Je travaillais de mes mains, je veux travailler et je veux fermement que tous les autres frères s'appliquent à quelque travail honnête; et que ceux qui ne savent pas travailler l'apprennent, non par le désir de recevoir leur salaire, mais pour le bon exemple et pour fuir l'oisiveté. Et si on ne nous paye pas notre travail, ayons recours à la table de Notre-Seigneur, en demandant l'aumône de porte en porte.... J'ordonne fermement à tous nos frères, en vertu de la sainte obéissance, que quelque part qu'ils se trouvent, ils ne soient pas si hardis que de demander par eux-mêmes, ou par quelque personne interposée, aucune lettre en cour de Rome ni pour une église ni pour un autre lieu, ni sous prétexte de prédication, ni même pour la sûreté de leurs personnes. Mais, si on ne les reçoit pas dans un lieu, qu'ils s'enfuient dans un autre pour y faire pénitence avec la bénédiction de Dieu...* Et à la fin il ajoute: *Je défends expressément à tous mes frères, clercs ou laïques, de mettre des gloses à la règle ou à ce testament, pour déterminer le sens dans lequel on doit les entendre. Comme Dieu m'a fait la grâce de les expliquer simplement, entendez-les et pratiquez-les avec la même simplicité.* Nous voyons cependant que, dans le cours de cette même année, l'archevêque de Tolède ayant envoyé des Frères mineurs prêcher l'Evangile sur les terres du roi de Maroc, ils demandèrent et obtinrent du Pape la dispense de certains articles de leur règle, dont l'observance rigoureuse aurait pu nuire au succès de leur mission.

François sentant approcher sa dernière heure, se fit étendre tout nu sur la terre nue pour rendre plus sensible son parfait dépouillement, et levant les yeux au ciel, il couvrit de la main gauche la plaie de son côté droit, et dit à ses frères: « J'ai fait ce qui me regarde, Notre-Seigneur vous apprendra ce que vous devez faire à votre tour. » Ils fondaient tous en larmes, et l'un d'eux qu'il nommait son gardien, devinant son intention, se leva promptement, et ayant pris une tunique avec une corde et des fémoraux, il les lui présenta et lui dit: « Je vous prête cet habit comme à un pauvre; prenez-le par obéissance. » Le saint homme leva les mains au ciel et loua Dieu de ce qu'il allait à lui, déchargé de tout. Ensuite il fit appeler tous les frères, et les exhorta à conserver l'amour de Dieu, la patience, la pauvreté et la foi de l'Eglise romaine; puis étendant sur eux ses deux bras réunis l'un sur l'autre en forme de croix, il donna sa bénédiction à tous les membres de son ordre dans la personne des religieux présents. Il se fit lire un passage du chapitre XIII de l'Evangile de saint Jean, puis récita comme il put le psaume CXLI°, et après l'avoir

achevé, il rendit son âme à Dieu le 4 octobre 1226. Il fut, suivant son vœu, inhumé, sur une montagne, hors et à proximité des murs d'Assise. Cette montagne, qui dans le principe était connue sous le nom de *Colle d'inferno*, fut appelée dans la suite *Colle del Paradiso*. Ses religieux ne tardèrent pas a y bâtir un couvent et une église où son corps fut transporté. Grégoire IX mit François au nombre des saints, et la cérémonie de sa canonisation se fit le dimanche 16 juillet de l'année 1228.

Ses lettres sont au nombre de seize. — La première que nous citerons, en dehors de celles que nous avons pu rappeler dans le cours de cette notice, est celle qui est adressée à tous les Chrétiens, clercs, religieux, laïques, hommes et femmes qui sont par toute la terre. *O qu'heureux et bénis*, s'écrie-t-il, *sont ceux qui aiment Dieu, et qui accomplissent bien ce que Jésus-Christ ordonne dans l'Evangile* (*Luc.* x, 27) : « *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, et de toute votre âme et votre prochain comme vous-même.* » *Aimons Dieu, et adorons-le avec une grande pureté d'esprit et de cœur : car c'est là ce qu'il demande par-dessus toutes choses. Il a dit* (*Joan.* IV, 23) *que les véritables adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité, et que c'est en esprit et en vérité que doivent l'adorer ceux qui l'adorent. Je vous salue en Notre-Seigneur.*

Quelques jours après, il dicta une lettre beaucoup plus longue, véritable intruction théologique. D'abord il expose le mystère de l'Incarnation, l'Institution de l'Eucharistie, la mort de Jésus-Christ qui s'est offert en sacrifice pour nous sur la croix, parce qu'il veut nous sauver tous, et qui nous a laissé un exemple, afin que nous suivions ses traces. Il engage ensuite à garder les commandements de Dieu par des motifs de crainte, d'espérance et d'amour. Il exhorte à fréquenter les églises et inspire un grand respect pour les prêtres. Il recommande la prière, le jeûne, l'aumône, la confession, toutes les œuvres de pénitence et la communion. Il parle aussi de l'amour du prochain, de l'administration de la justice, du bon gouvernement et de la soumission à l'autorité légitime; enfin, après avoir fait connaître les misères du corps, qui n'est que pourriture, et le bonheur de l'âme, qui a de merveilleux rapports avec les trois personnes divines, il termine par ce morceau, qui sans doute est un fragment de ses prédications :

Le corps est malade, la mort approche, les amis viennent et disent : mettez ordre à vos affaires, car vous êtes en danger; et voilà sa femme, ses enfants, ses amis qui font semblant de pleurer. Il les regarde et pleure aussi. Il dit : Mon âme, mon corps, ma fortune, je mets tout entre vos mains. Mais malheureux et maudit, selon la parole du prophète (*Jerem.* XVII, 5), *qui met son salut et sa confiance en de telles mains. La famille fait venir un prêtre; il dit au malade :* « *Voulez-vous recevoir la pénitence de tous vos péchés ? — Je le veux bien. — Voulez-vous restituer ce que vous avez pris injustement à autrui, et donner de votre bien pour satisfaire à la justice de Dieu? — Non, dit le malade. — Pourquoi non? répond le prêtre. — Je laisse mes parents maîtres de tout mon bien...* » *— Alors il commence à perdre la parole et meurt dans ce déplorable état. Or tout le monde doit savoir qu'en quelque endroit et de quelque manière qu'un homme meure en état de péché mortel, et sans avoir satisfait à la justice de Dieu, comme il le pouvait, il est dépouillé de tout, et le démon enlève son âme avec des douleurs qui ne peuvent être connues que de celui qui les souffre : elle est tourmentée dans l'enfer, tandis que les vers rongent son corps; et ses amis et ses parents se partagent ses biens en disant :* « *Maudit soit cet homme qui aurait pu acquérir davantage et nous laisser beaucoup plus !* » *Ainsi l'amour du monde qui passe a perdu son corps et son âme. — Moi, frère François, votre plus petit serviteur, tout prêt à baiser vos pieds, je vous prie et vous conjure par la charité, qui est Dieu même, de recevoir et de mettre en pratique humblement et avec amour, ces paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ et toutes les autres qui sont sorties de sa bouche. Que tous ceux entre les mains de qui elles tomberont, et qui en comprendront le sens, les envoient aux autres afin qu'ils en profitent. S'ils persévèrent jusqu'à la fin dans le bon usage qu'ils en doivent faire, qu'ils soient bénis du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.*

Nous avons vu déjà que ce qui préoccupa par-dessus tout François d'Assise, ce furent les missions. On dressa les plans d'une grande campagne ; il ne s'agissait rien moins que de la conquête du monde. Honorius III donna cette lettre apostolique, afin qu'elle fût comme un passe-port et une garantie pour les pauvres mineurs.

Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux archevêques, évêques, abbés doyens, archidiacres et autres supérieurs ecclésiastiques.

Comme nos chers fils, le frère François et ses compagnons ont renoncé aux vanités du monde et embrassé un genre de vie que l'Eglise romaine a justement approuvé, et vont, à l'exemple des apôtres, annoncer la parole de Dieu en divers endroits, nous vous prions tous, vous exhortons en Notre-Seigneur, et vous enjoignons par ces lettres apostoliques de recevoir en qualité de Catholiques et de fidèles les frères de cet ordre, porteurs de ces présentes, qui s'adresseront à vous, de leur être favorables et de les traiter avec bonté, pour l'honneur de Dieu et par considération pour nous. Donné le troisième des ides de juin, l'an troisième de notre pontificat.

Fort de la puissance même du Souverain Pontife et soutenu par plusieurs cardinaux, François fut rempli d'un immense courage ; il envoya ses frères dans les différentes contrées du monde. L'obédience était ainsi conçue, et datée, comme on peut le voir, du mont Alverne : *Moi, frère François d'Assise,*

ministre général, je vous commande par obéissance, à vous, frère Ange de Pise, d'aller en Angleterre, et d'y faire l'office de ministre provincial. Adieu.

Chacun des chefs de mission portait, comme nous l'avons dit, outre la lettre du Pape, trois lettres circulaires de François. La première adressée à tous les prêtres renferme de pieuses instructions sur l'Eucharistie ; la seconde, adressée à toutes les puissances temporelles était ainsi conçue:

A toutes les puissances, gouverneurs, consuls, juges, magistrats qui sont par toute la terre, et à tous autres qui recevront ces lettres. Le frère François, votre petit et chétif serviteur en Notre-Seigneur, vous salue tous et vous souhaite la paix.

Considérez attentivement que le jour de la mort approche. C'est pourquoi je vous prie, avec tout le respect que je puis, de ne point oublier Dieu dans l'embarras des affaires du monde, et de ne point violer ses commandements; car tous ceux qui s'éloignent du Seigneur sont maudits, et il les oubliera. Au jour de la mort, on leur ôtera tout ce qu'ils semblaient avoir: plus ils auront été sages et puissants en ce monde, plus ils seront tourmentés en enfer. Je vous conseille donc, ô maîtres, de faire avant tout une véritable pénitence, de recevoir humblement et avec amour le corps de notre Seigneur Jésus-Christ, en mémoire de sa Passion, de rapporter à Dieu l'honneur qu'il vous a fait de vous confier la conduite de son peuple, et de faire avertir tous les soirs par quelque signal qu'il faut honorer Dieu tout-puissant, et qu'il faut lui rendre grâces.

Enfin la troisième lettre, dernier monument du chapitre général, s'adressait à tous les supérieurs de l'ordre, en ces termes: *Sachez qu'il est devant Dieu des choses hautes et sublimes que les hommes regardent quelquefois comme viles et abjectes; qu'il en est, au contraire que les hommes estiment beaucoup, et qui sont très-méprisables aux yeux de Dieu. Je vous prie de donner aux évêques et aux autres ecclésiastiques les lettres qui traitent du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de bien retenir ce que nous vous avons recommandé touchant ce mystère. Faites copier et distribuer au plus tôt les autres lettres que je vous adresse pour les gouverneurs, consuls et magistrats, où ils sont avertis de veiller à ce que les louanges de Dieu soient célébrées publiquement. Je vous salue en Notre-Seigneur.*

Exhortations. — François dans ses pieuses exhortations insistait par-dessus tout sur l'humilité et la pratique de la pauvreté, ces deux bases inébranlables de tout l'édifice spirituel. « Le Fils de Dieu s'est abaissé du sein de son Père jusqu'à nous, pour nous enseigner l'humilité par ses exemples et par ses paroles ; ce qu'il y a de plus relevé aux yeux des hommes est une abomination devant Dieu, et rien de plus. C'est une folie de se glorifier des applaudissements humains.... Heureux le serviteur qui se trouve aussi humble parmi ses frères, inférieurs comme lui, qu'en présence de ses supérieurs! Heureux le serviteur qui ne se croit pas meilleur, quand les hommes le comblent de louanges, que lorsqu'il paraît à leurs yeux simple, vil, abject et méprisable ! Heureux le serviteur qui souffre avec douceur qu'on le reprenne, qui reconnaît humblement sa faute et en fait pénitence, qui est assez humble pour recevoir sans excuser la réprimande et la honte d'une faute dont il n'est pas coupable ! Heureux le serviteur qui n'a point souhaité l'élévation où il se trouve, et qui désire toujours être sous les pieds des autres ! Malheur au religieux qui a été élevé à une place d'honneur et qui n'a pas la volonté d'en descendre ! » Nous ne nous étonnerons plus, si, comme une leçon perpétuelle, François a voulu que ses frères portassent le nom de Mineurs, et les supérieurs le glorieux titre de Ministres. Mais il déployait toute l'ardeur de son âme en parlant de sa très-chère pauvreté.

« O mes frères, la pauvreté est le trésor caché dans le champ de l'Evangile, le fondement et la base de notre ordre, la voie spéciale du salut, le soutien de l'humilité, la mère du renoncement à soi-même, le principe de l'obéissance, la mort de l'amour-propre, la destruction de la vanité et de la cupidité, la racine de la perfection, dont les fruits sont cachés mais très-abondants. La pauvreté est une vertu descendue du ciel, qui agit en nous, et qui nous met en état de mépriser tout ce qu'il y a de périssable : elle détruit tous les obstacles qui empêchent l'âme de s'unir parfaitement à Dieu. Par l'humilité et l'amour, elle fait que les personnes dont elle est aimée, deviennent agiles comme de purs esprits, et prennent leur vol vers le ciel, pour converser avec les anges en vivant sur la terre. C'est un bien si excellent et si parfait que nous, vases vils et abjects, nous ne méritons pas de le contenir. »

Alors son amour débordait de toutes parts, et ses paroles bondissaient dans les transports de l'hymne et de la prière. « Seigneur Jésus, montrez-moi les voies de votre très-chère pauvreté.... Ayez pitié de moi et de ma dame la pauvreté, car je l'aime avec tant d'ardeur que je ne puis trouver de repos sans elle, et vous savez, ô mon Dieu, que c'est vous qui m'avez donné ce grand amour. Elle est assise dans la poussière du chemin et ses amis passent devant elle avec mépris. Voyez l'abaissement de cette reine, ô Seigneur Jésus, ô vous qui êtes descendu du ciel sur la terre pour en faire votre épouse, et pour avoir d'elle, par elle et en elle des enfants parfaits. Elle était dans l'humilité du sein de votre Mère ; elle était dans la crèche ; elle s'est tenue tout armée dans le grand combat que vous avez combattu pour notre rédemption. Dans votre Passion, seule, elle ne vous a pas abandonné. — Marie, votre Mère, s'est arrêtée au pied de la croix, mais la pauvreté est montée avec vous, elle vous a serré plus fort contre son sein. C'est elle qui a préparé

avec amour les rudes clous qui ont percé vos mains et vos pieds ; et, lorsque vous mouriez de soif, cette épouse attentive vous faisait préparer du fiel.... Vous êtes mort dans l'ardeur de ses embrassements..... elle ne vous a point quitté, ô Seigneur Jésus, elle n'a permis à votre corps de reposer que dans un tombeau étranger. C'est elle qui vous a réchauffé au fond du sépulcre, et qui vous en a fait sortir glorieux. Aussi vous l'avez couronnée dans le ciel, et vous voulez qu'elle marque les élus du signe de la rédemption. Oh! qui n'aimerait pas la douce pauvreté au-dessus de toutes les autres ! O très-pauvre Jésus ! la grâce que je vous demande est de me donner le privilége de la pauvreté ; je souhaite ardemment d'être enrichi de ce trésor ; je vous prie qu'à moi et aux miens il soit propre à jamais de ne rien posséder en propre sous le ciel pour la gloire de votre nom, et de ne subsister pendant cette misérable vie que de ce qui nous sera élargi en aumône.»

Il n'aimait pas seulement la pauvreté pour lui-même, il la voulait aussi pour tous les religieux de son ordre. A ceux de ses disciples qu'il envoyait faire une fondation, il disait : « Voici comment il faut bâtir : les frères doivent premièrement examiner le terrain, et voir combien d'arpents leur suffisent, faisant beaucoup d'attention à la sainte pauvreté qu'ils ont volontairement promis à Dieu de garder, et au bon exemple qu'il leur convient de donner en cela. » Ensuite, s'adressant à l'évêque du lieu ils lui diront : « Seigneur, un homme nous a donné, pour « l'amour de Dieu et le salut de son âme, une « place propre à bâtir un couvent. Comme « vous êtes le pasteur de tout le troupeau qui « vous est confié, et que, pour tous les Frères « mineurs qui sont maintenant dans votre « diocèse, aussi bien que pour ceux qui y « demeureront dans la suite, vous êtes un « protecteur et un père plein de bonté, nous « vous demandons de faire en cet endroit-là « une demeure simple et, pauvre, avec la bé« nédiction de Dieu et la vôtre.» Ensuite ils creuseront un grand fossé, et au lieu de murailles, ils planteront une bonne haie, comme une marque de pauvreté et d'humilité. Que la maison ne soit faite que de bois et de terre, avec des cellules où ils puissent prier et travailler, tant pour fuir l'oisiveté que pour garder les bienséances de leur profession. L'Eglise doit être petite ; car il ne faut pas que, sous prétexte d'y prêcher, ni pour quelque raison que ce puisse être, ils en fassent bâtir de grandes et de belles. Ils donneront meilleur exemple au peuple en prêchant dans les autres églises, et montreront mieux par là qu'ils sont véritablement humbles. Lorsque des prélats, des clercs, des religieux des autres ordres, ou des séculiers viendront les voir, une maison pauvre et des cellules étroites seront pour eux une instruction plus édifiante que des discours bien préparés. »

La prédication populaire, tel a été le but saintement atteint par l'ordre des pauvres Mineurs qui, sans cesse mêlés au peuple, y infiltraient les idées chrétiennes. Dès les premiers temps de l'ordre, François prépara ses disciples à exercer cette mission : il leur disait : « Que les ministres de la parole de Dieu s'appliquent uniquement aux exercices spirituels sans que rien les en détourne ; car, puisqu'ils sont choisis du grand Roi, pour déclarer ses volontés au peuple, il faut qu'ils apprennent dans le secret de la prière ce qu'ils doivent annoncer dans leurs sermons, et qu'ils soient intérieurement échauffés pour pouvoir prononcer des paroles qui embrasent les cœurs. Ceux qui profitent de leurs propres lumières, et qui goûtent les vérités qu'ils prêchent, sont bien dignes de louanges ; d'autres font pitié : ils vendent leur travail pour l'huile d'une vaine approbation.... C'est une chose déplorable que l'état d'un prédicateur qui cherche par ses discours, non le salut des âmes, mais sa propre gloire, ou qui détruit par sa conduite ce qu'il établit par sa doctrine. Un pauvre frère simple et sans parole qui, par ses bons exemples, porte les autres à bien vivre, doit lui être préféré. *Celle qui était stérile s'est vue mère de beaucoup d'enfants, et celle qui avait beaucoup d'enfants s'est trouvée stérile.* (*I Reg.* II, 5.) La stérile représente ce pauvre frère, lequel n'exerçant pas le ministère qui donne des enfants à l'Eglise, ne laissera pas d'en avoir plusieurs au jour du jugement, parce qu'alors Jésus-Christ, le souverain Juge, lui attribuera avec honneur ceux qu'il convertit par ses prières intimes. Celle qui avait beaucoup d'enfants et qui s'est trouvée stérile est la figure du prédicateur vain qui n'a que des paroles. Il se réjouit maintenant d'avoir engendré beaucoup d'enfants à Jésus-Christ ; mais alors il se trouvera les mains vides, et reconnaîtra qu'ils ne lui appartiennent pas. »

« Plusieurs mettent toute leur application à acquérir de la science, s'écartant de l'humilité et de l'oraison, se répandant et se dissipant au dedans et au dehors. Quand ils ont prêché et qu'ils apprennent que quelques-uns en ont été édifiés et touchés, ils s'élèvent et s'enflent de ce succès, sans faire réflexion que Dieu l'a accordé aux prières et aux larmes de quelques pauvres frères, humbles et simples. Ce sont là mes véritables frères, mes chevaliers de la Table-Ronde, qui se cachent dans des lieux solitaires pour mieux vaquer à l'oraison, et dont la sainteté bien connue de Dieu est quelquefois inconnue aux hommes. Un jour, ils seront présentés par les anges au Seigneur qui leur dira : Mes enfants bien-aimés, voilà les âmes qui ont été sauvées par vos prières, par vos larmes, par vos bons exemples. Recevez le fruit des travaux de ceux qui n'y ont employé que leur science. Parce que vous avez été fidèles en peu de choses, je vous établirai sur beaucoup. Ils entreront ainsi dans la joie du Seigneur, chargés du fruit de leurs vertus, tandis que les autres paraîtront nus et vides devant Dieu, ne por-

tant que des marques de confusion et de douleur. »

Explication de l'Oraison dominicale. — Un jour, assis au milieu de ses disciples, il les entretenait de ce sacrifice de louange, fruit des lèvres et du cœur, qu'on appelle la prière vocale, prière dont nous avons incessamment besoin pour aider notre mémoire et notre intelligence et pour ranimer notre ferveur. Il paraphrasa ainsi l'Oraison dominicale.

« Notre Père, très-heureux et très-saint, notre Créateur, notre Rédempteur et notre Consolateur. Qui êtes aux cieux : dans les anges, dans les saints ; qui les illuminez afin qu'ils vous connaissent, et qui les embrasez de votre amour ; car, Seigneur, vous êtes la lumière et l'amour qui habitez en eux et qui les remplissez de béatitude : vous êtes le bien souverain et éternel, de qui viennent tous les biens, et sans vous il n'y en a aucun. Que votre nom soit sanctifié : pour cela, faites-vous connaître à nous par des lumières vives ; que nous puissions découvrir quelle est l'étendue de vos bienfaits, la durée de vos promesses, la sublimité de votre majesté, et la profondeur de vos jugements. Que votre règne arrive : afin que vous régniez en nous par votre grâce, et que vous nous fassiez parvenir à votre royaume où vous êtes vu clairement et parfaitement aimé, où l'on est heureux en votre compagnie, et où l'on jouit de vous éternellement. Que votre volonté se fasse sur la terre comme dans le ciel : afin que nous vous aimions de tout notre cœur, ne nous occupant que de vous ; de toute notre âme, vous désirant toujours ; de tout notre esprit, rapportant à vous toutes nos vues, cherchant votre gloire en toutes choses ; de toutes nos forces, employant à votre service, pour votre amour, tout ce qu'il y a de puissance dans nos corps et dans nos âmes, sans en faire aucun autre usage : que nous aimions notre prochain comme nous-mêmes, faisant nos efforts pour attirer tous les hommes à votre amour, ayant de la joie du bien qui leur arrive, comme si c'était à nous ; compatissant à leurs maux et n'offensant personne en quoi que ce soit. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien : c'est votre Fils bien-aimé, Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous vous le demandons, afin de nous rappeler l'amour qu'il nous a témoigné, et ce qu'il a dit, fait et enduré pour nous ; de nous en donner l'intelligence et de nous le faire révérer. Remettez-nous nos dettes, par votre ineffable miséricorde, par la vertu de la passion de votre Fils bien-aimé, par les mérites et l'intercession de la bienheureuse vierge Marie, et de tous vos élus. Comme nous les remettons nous-mêmes à nos débiteurs : ce qui ne serait pas tout à fait remis de notre part, faites-nous la grâce, Seigneur, de le remettre entièrement, afin que, pour l'amour de vous, nous aimions sincèrement nos ennemis, et nous intercédions pour eux auprès de vous avec ferveur ; que nous ne rendions à personne le mal pour le mal, et qu'en vous, nous tâchions de faire du bien à tous. Et ne nous induisez point en tentation : cachée, manifeste, subite, mortelle. Mais délivrez-nous du mal : passé, présent et à venir. Ainsi soit-il. »

Cantiques. — On a conservé de saint François d'Assise trois cantiques sur l'amour de Dieu, qu'il prononça après qu'il eut reçu dans sa chair l'impression des stigmates divins. Cette passion, cette stigmatisation sur le mont Alvernia, est le point culminant de l'histoire de cet humble et pieux personnage..... TOUT EST CONSOMMÉ !..... Que tous les bruits de la terre se taisent ; élevons nos âmes et écoutons les chants d'amour qui s'échappent du cœur enflammé de François.

I.

« L'amour m'a mis dans un foyer ; l'amour m'a mis dans un foyer, dans un foyer d'amour.

« Mon nouvel époux, l'amoureux petit agneau, m'a mis un anneau au doigt ; puis il m'a mis en prison et m'a frappé d'un couteau qui m'a partagé le cœur.

« Il m'a partagé le cœur et mon corps est tombé par terre. Le carquois de l'amour décoche des flèches dont le coup est terrible : il a changé ma paix en guerre ; je me meurs de délices.

« Je me meurs de délices, ne vous en étonnez pas : ces coups sont frappés par une lance amoureuse ; le fer est long et large ; apprenez qu'il m'a traversé de cent brasses.

« Les traits sont tombés si épais que j'en étais tout agonisant. J'ai pris un bouclier ; ils ont redoublé, et m'ont brisé les membres, tant leur force est grande.

« Il les a lancés si serrés que j'ai voulu fuir pour échapper à la mort. Comme je lui criais : Tu abuses de ta force ! il s'est mis à m'accabler de nouveau.

« Les traits qu'il lançait étaient de lourdes pierres dont chacune pesait mille livres : il les jetait en un tel nombre que je ne pouvais les compter, et aucune ne me manquait.

« Il ne me manquait jamais, tant il savait viser juste. J'étais renversé à terre, n'en pouvant plus ; j'étais tout brisé et n'avais pas plus de sentiment qu'un homme trépassé.

« J'étais terrassé, non par la mort, mais par la joie : puis retourné dans mon corps, je me suis senti si fort que j'ai pu suivre ses traces, qui m'ont guidé vers la cour céleste.

« Après être revenu à moi, je me suis armé et j'ai fait la guerre au Christ ; j'ai chevauché sur son terrain, et me rencontrant avec lui, je l'ai attaqué aussitôt pour me venger.

« Après m'être vengé, j'ai fait un pacte avec lui, parce que le Christ m'a aimé d'un amour sincère ; je suis devenu capable de contenir cet amour, et mon cœur renouvelé est consolé par le Christ.

« L'amour m'a mis dans un foyer ; l'a-

mour m'a mis dans un foyer, dans un foyer d'amour. »

II.

« Amour de charité, pourquoi m'as-tu ainsi blessé? Mon cœur arraché de mon sein brûle et se consume : il ne trouve point d'asile : il ne peut fuir parce qu'il est enchaîné; il se consume comme la cire dans le feu, il meurt tout vivant, il languit sans relâche, il veut fuir et se trouve au milieu d'une fournaise. Hélas! où me conduira cette terrible défaillance! C'est mourir que de vivre ainsi tant l'ardeur de ce feu est grande!

« Avant d'avoir fait cette épreuve, je demandais au Christ son amour. Pensant n'y trouver que délices, je croyais m'y complaire dans une douce paix, à une hauteur où aucune peine ne m'atteindrait; mais j'éprouve un tourment que je ne pouvais m'imaginer : la chaleur fait fondre mon cœur, je ne puis exprimer tout ce que je souffre; je meurs d'amour, et je vis privé de mon cœur.

« Mon cœur, blessé par l'amour divin, n'est plus à moi : je n'ai plus ni jugement, ni volonté, ni faculté de jouir ou de sentir. Toute beauté me semble une boue infecte, les délices et les richesses une perdition. Un arbre d'amour, chargé de fruits, est planté dans mon cœur, et me donne la nourriture; il fait en moi un tel changement qu'il rejette au dehors tout ce qu'il y avait de volonté, d'intelligence et de vigueur.

« Pour acheter l'amour, j'ai donné le monde entier en échange. Si tout ce qui est créé était à moi, je le donnerais sans balancer pour l'amour. Mais cet amour m'a trompé; car j'ai tout donné, et je ne sais où je suis entraîné. L'amour m'a anéanti : on m'a cru fou; puisque je suis vendu, je n'ai plus aucun prix.

« Le monde croyait me faire revenir; les amis qui sont hors de cette voie me rappelaient. Mais celui qui s'est donné ne peut plus se donner, ni l'esclave faire que sa servitude s'efface : la pierre s'amollirait avant que l'amour cessât de régner en moi. Toute mon âme est si enflammée d'amour, si unie à lui, si transformée en lui, qu'elle se consume d'amour.

« Ni le feu, ni le fer ne l'en sépareraient : la division ne peut entrer dans une telle union : la souffrance et la mort ne peuvent atteindre à la hauteur où elle est ravie; toutes les choses créées sont bien loin au-dessous d'elle, et elle est établie au-dessus de tout. O mon âme, comment es-tu arrivée à posséder de tels biens? C'est du Christ qu'ils te viennent : embrasse-le donc avec délices.

« Je n'ai plus d'yeux pour voir la créature; toute mon âme crie vers le Créateur; ni le ciel, ni la terre n'ont rien qui me soit doux; tout s'efface devant l'amour du Christ. La lumière du soleil me paraît obscure quand je vois cette face resplendissante; les chérubins et leur science, les séraphins et leur amour ne sont rien pour qui voit le Seigneur.

« Que personne ne me fasse de reproches si un tel amour me rend insensé. Il n'y a point de cœur qui ne se défende, qui puisse fuir les chaînes de l'amour. Comment le cœur ne se consumerait-il point dans une telle fournaise? Oh! si je pouvais trouver une âme qui me comprît, qui eût pitié de mes angoisses!

« Le ciel et la terre me crient, toutes choses me crient que je dois aimer. Chacun me dit : Aime de tout ton cœur celui qui t'aime et te désire si ardemment, qu'il nous a tous faits pour t'attirer à lui.

« Je voudrais aimer plus si je pouvais plus; mais mon cœur ne peut trouver davantage. Je ne puis donner plus que moi-même; je me suis donné tout entier pour posséder cet amant, qui fait de moi un homme nouveau, depuis que je t'ai trouvé, ô beauté ancienne et toujours nouvelle! ô lumière immense dont l'éclat est doux!

« A la vue de tant de beauté, je suis entraîné hors de moi sans savoir où; mon cœur s'amollit comme la cire, et on y trouve l'empreinte du Christ. Jamais on ne vit une telle métamorphose : mon cœur transformé se dépouille de lui-même pour se revêtir du Christ.

« Mon âme doucement entraînée se précipite dans les embrassements du Bien-Aimé : plus elle contemple sa beauté, plus elle est hors d'elle-même; riche du Christ, elle met tout en lui, et n'a plus aucun souvenir d'elle-même.

« Transformée en lui, elle est presque le Christ lui-même. Unie à Dieu, elle devient presque toute divine : ses richesses sont au-dessus de toute grandeur; tout ce qui est au Christ est à elle; elle est reine. Puis-je encore être triste en demandant la guérison de mes fautes? Il n'y a plus en moi de sentine où se trouve le péché; le vieil homme est mort et dépouillé de toutes ses souillures.

« Une nouvelle créature est née dans le Christ : je suis dépouillé du vieil homme et devenu un homme nouveau; mais l'amour est si ardent que mon cœur est fendu comme par un glaive et que les flammes le consument. Je me jette dans les bras du Christ, et je lui crie : O amour, faites-moi mourir d'amour!

« Je languis et brûle pour vous; je soupire après vos embrassements; quand vous vous retirez, je me meurs; je gémis et pleure pour vous retrouver, et mon cœur se consume en efforts pour se transformer en vous. Ne tardez donc plus; venez à mon aide, tenez-moi attaché à vous.

« Voyez ma peine, ô mon amour! je ne puis résister à de tels feux; l'amour m'a pris, et je ne sais où je suis; je marche comme un homme égaré dans sa route; souvent la défaillance me prend; je ne sais comment supporter un tel tourment.

« Vous m'avez dérobé mon âme; je ne puis voir ce que je dois faire; ceux qui me voient demandent si un amour qui n'agit plus plaît au Christ. Mais s'il ne vous plaît

pas que puis-je faire? L'amour qui me domine m'ôte l'action, la volonté; je ne puis plus ni sentir ni agir.

« Je savais parler, mais je suis devenu muet; je voyais, et me voilà aveugle; jamais il n'y eut plus mystérieux abîme : je parle en me taisant; je fuis, et je suis enchaîné; je tombe, et je monte; je tiens, et je suis tenu; je suis à la fois dedans et dehors; je poursuis, et je suis poursuivi. O amour sans mesure! pourquoi me rends-tu fou et me fais-tu mourir dans une ardente fournaise?»

III.

LE CHRIST.

« Règle cet amour, toi qui m'aimes: il n'y a pas de vertu sans règle; puisque tu désires tant me trouver, renouvelle ton âme par la vertu; je veux que tu m'apportes un amour qui soit réglé; l'arbre se juge par ses fruits; c'est ainsi que se montre la valeur de toutes choses.

« Tout ce que j'ai créé est fait avec nombre et mesure, tout est ordonné pour sa fin. C'est par l'ordre que toutes les choses se conservent; et la charité, par sa nature, est encore plus ordonnée que le reste. Si l'ardeur de ton âme va jusqu'à la folie, c'est qu'elle est sortie de l'ordre.

FRANÇOIS.

« O Christ! tu m'as dérobé mon cœur, et tu me dis de régler mon âme pour aimer. Mais depuis que je suis transformé en toi, comment puis-je être resté maître de moi? Comme le fer rougi au feu, comme l'air pénétré des rayons du soleil perdent leur forme et leur premier aspect, ainsi mon âme est revêtue de toi par le pur amour. C'est donc à toi, et non à moi, qu'il faut imputer l'état où je suis.

« Pourquoi me mettrais-tu dans un tel foyer, si tu voulais que je gardasse quelque modération? Quand tu te donnais à moi sans mesure, tu m'ôtais toute mesure à moi-même. Petit, tu me suffisais; mais je n'ai pas le pouvoir de contenir ta grandeur. S'il y a faute, ô amour! elle est tienne et non mienne, parce que tu m'as fait cette voie.

« Tu n'as pas su te défendre de l'amour; il t'a fait venir du ciel en terre. Par amour, tu es descendu à cet abaissement; tu as cheminé par le monde comme un homme méprisé; tu n'as voulu posséder ni maison, ni champ, mais tu as choisi la pauvreté pour nous enrichir. Dans ta vie et ta mort, tu as montré certainement un amour sans mesure.

« L'amour était maître de toi comme d'un esclave; tu montrais toujours ton amour en toutes choses, toi qui criais dans le temple : Venez à moi, vous qui avez soif d'amour; je vous donnerai l'amour sans mesure, qui rassasie avec délices.

« Tu ne t'es point retenu avec sagesse lorsque tu as épanché ton amour avec tant d'abondance; tu es né de l'amour, non de la chair, amour fait homme pour nous sauver; c'est pour nous embrasser que tu as désiré la croix. Tu n'as pas parlé et tu ne t'es pas défendu devant Pilate, pour accomplir cet échange d'embrassements sur la croix élevée par l'amour.

« La sagesse alors se cachait, et l'amour seul se laissait voir; la puissance ne se montrait plus; la vertu était opprimée; il était grand, cet amour qui se répandait ainsi, ne cherchant que l'amour, et du haut de la croix embrassant l'homme avec tant d'amour.

« Donc, Jésus, si je suis enivré d'amour, qui peut me reprocher d'être devenu fou, d'avoir perdu la raison et la force, puisque l'amour t'a enchaîné, t'a privé de toute grandeur? Comment aurais-je la force de lui résister?

« Cet amour qui me rend insensé t'a ôté la sagesse; cet amour qui me fait languir t'a ravi pour moi ta puissance. Je ne veux plus ni ne puis plus faire résistance. Ma sentence est rendue : je dois mourir d'amour, et je ne veux d'autres consolations que cette mort. »

« Puis, » disent les disciples témoins de ce ravissement, « on n'entendait plus que le mot d'amour, mot éternel, qui fait tressaillir la nature. » Tout ce qu'on peut dire de cette magnifique poésie est contenu dans ces paroles de saint Bernard sur le *Cantique des cantiques* : « L'amour chante dans ce cantique, et si quelqu'un veut le comprendre, il faut qu'il aime. En vain celui qui n'aime pas écoutera ce cantique d'amour : ces discours enflammés ne peuvent être compris par une âme froide; cette langue est étrangère et barbare pour ceux qui n'aiment pas, et frappe leurs oreilles d'un son vain et stérile. »

« Ah! maintenant, brave chevalier de Jésus-Christ, » s'écrie saint Bonaventure, « portez les armes de votre invincible chef : elles vous donneront la force de vaincre tous vos ennemis. Portez l'étendard du grand Roi, dont la vue seule doit inspirer du courage à tous ceux qui combattent dans ses divines armées; portez le sceau du grand Pontife, qui fasse respecter de tout le monde vos actions et vos paroles, comme étant irréprochables et authentiques. A présent, personne ne doit vous faire de peine, puisque vous portez sur votre corps les stigmates du sauveur Jésus; il faut, au contraire, que tous ses serviteurs aient pour vous une singulière dévotion. Les glorieuses marques que vous avez reçues donnent sensiblement, en vous et par vous, une nouvelle preuve des vérités divines; elles ôtent aux infidèles tout prétexte d'incrédulité, pendant qu'elles affermissent la foi des Chrétiens, animent leur espérance, et les embrasent du feu de la charité.

« C'est l'accomplissement de la première vision, où vous apprîtes qu'en qualité de chef dans la milice de Jésus-Christ, vous seriez revêtu d'armures célestes, et honoré du signe de la croix. Au commencement de votre conversion, la vue de Jésus-Christ crucifié, qui vous apparut, vous pénétra de

compassion, et vous eûtes l'âme transpercée d'un glaive de douleur. Dans une autre occasion, vous entendîtes une voix qui sortait de la croix, comme du trône et du propitiatoire de Jésus-Christ. Le frère Sylvestre vit une croix merveilleuse sortir de votre bouche; le bienheureux Pacifique vit deux épées lumineuses en forme de croix, dont l'une traversait votre poitrine; et Monaldo, cet homme angélique, vous vit vous-même en l'air dans l'attitude du Crucifié, pendant que saint Antoine prêchait sur l'inscription de la croix du Sauveur; et voilà qu'à la fin de votre vie, on vous montre la figure sublime d'un séraphin, jointe à l'humble image du Crucifié, qui vous embrase au dedans et vous marque au dehors. Vous êtes cet ange de l'*Apocalypse* qui montait d'où le soleil se lève et qui tenait à la main la marque du Dieu vivant. »

Après cette courte exposition de quelques-uns des principaux écrits du pieux fondateur de l'ordre des Frères mineurs, nous nous contenterons de quelques détails bibliographiques qui nous suffiront à indiquer les autres. Le P. de la Haye, Franciscain, a publié sous ce titre : *Opera sancti Patris nostri Seraphici Francisci*, une édition complète de ses OEuvres, à Paris, in-folio, chez Charles Rouillard, 1641. C'est la plus récente et la plus correcte. Elle est divisée en quatre parties. La première contient : *Docta et devota Nicolai de Lyra contemplatio ;* c'est une pieuse exposition de la Vie de saint François dans les commentaires sur dix psaumes commençant par les dix lettres de son nom. Viennent ensuite les lettres, les exhortations, des prières et le testament de saint François. La seconde partie contient, la première règle, la seconde règle, la première rèle des religieuses de sainte Claire, la Règle du tiers ordre. La troisième contient vingt-huit conférences monastiques, l'Office de la Passion, des Sentences et des Paraboles, et les Poésies de saint François, dont nous avons reproduit trois des principaux morceaux. Ces poëmes que l'on pourrait appeler les *poëmes de l'amour*, sont au nombre de trois, et recueillis en italien, comme ils se sont échappés de l'âme du pieux auteur. Le premier, *Canticum solis*, a été publié pour la première fois par Barthélemy de Pise, et ensuite par Marc de Lisbonne, dans sa *Chronique*. Il a été traduit en latin par Jean de la Haye, et en espagnol par Cornejo, dans sa *Chronique de l'ordre Séraphique*. Le second poëme, *In foco l'Amor mi mise*, a été imprimé pour la première fois dans les OEuvres de saint Bernardin de Sienne, tome IV. Il est expressément attribué à saint François. Henri Chifellius, d'Anvers, l'a traduit en mauvais latin héroïque. Le troisième poëme, *Amor de Charitate*, est tiré d'un manuscrit d'Assise, et des OEuvres de saint Bernardin de Sienne. Il a été imprimé dans les OEuvres de Beato Jacopone de Todi, à qui on l'attribuait. Le Jésuite Lampugnano en a donné une assez ridicule traduction en vers élégiaques, anacréontiques saphiques, etc. On peut voir une fort bonne appréciation des poëmes de saint François d'Assise, par M. Gœrres; de Munich, dans la *Revue Européenne*. Ces antiques et sublimes poésies italiennes ont été entièrement méconnues en Italie, et encore, dans ce siècle, le P. Papini, dans son Histoire de saint François, semble l'excuser du titre glorieux de poëte, qui lui avait été décerné; et le XVIIe siècle, avec ses instincts païens, les appelle les chants d'une âme frappée par le Cupidon céleste (*quos cœlestis Cupido ictus inflixit*). Mariana de Florence, dans sa *Chronique*, fait mention d'un quatrième poëme italien de saint François, adressé à sainte Claire et à ses sœurs : il a été impossible de le retrouver. L'Appendice contient les opuscules douteux. — Les OEuvres de saint François ont été imprimées plusieurs fois sans commentaires, à Milan, à Alexandrie, à Naples, à Lyon, et plus exactement à Salamanque, 1624, par les soins du frère Joannetin Nino. — Avec des commentaires, à Anvers, chez Plantin, 1623 in-4°, par les soins de Luc Wadding. — L'édition du P. de la Haye a été réimprimée à Lyon, chez Pierre Rigaud, in-folio, 1653.

L'ordre de saint François a rendu d'éminents services à l'Eglise, et a produit un grand nombre de personnages illustres par leur sainteté et par leur science. On y compte cinq Papes, y compris Clément XIV, et quarante-cinq cardinaux. Après la mort du saint fondateur, l'ordre s'est divisé en plusieurs branches, sous la direction de différents supérieurs généraux. Les principales sont : les Conventuels, les Observantins, les Récollets, réforme qui prit naissance en Espagne en 1500; les Capucins, autre réforme en 1524; les Pénitents du Tiers Ordre, ou Picpus, etc. Toutes ces branches ont des couvents de filles de leur institution.

FREDERIC (Saint), évêque et martyr, fils d'un grand seigneur des Pays-Bas, fut mis sous la conduite du sieur Ricfride, évêque d'Utrecht, qui lui conféra le sacerdoce et lui confia les plus grandes affaires de son diocèse. Après la mort de ce dernier, le clergé et le peuple élurent Frédéric pour évêque; mais il ne lui fallut rien moins que l'autorité de Louis le Débonnaire pour lui faire accepter cette dignité. Cet empereur le fit sacrer évêque en sa présence, et traita ce jour-là tous les prélats qui se trouvèrent à sa cour. Frédéric, de retour à Utrecht, remplit tous les devoirs de sa charge avec un zèle extraordinaire. Il convertit les habitants de l'île de Walcheren, qui s'étaient abandonnés à d'horribles incestes, et abolit dans son diocèse, ce qui y survivait encore des superstitions de l'idolâtrie. Ayant appris qu'il y avait dans la Frise un grand nombre d'hérétiques qui combattaient le mystère de la Trinité, et dont les uns suivaient les erreurs de Sabellius et les autres d'Arius, il alla combattre ces esprits obstinés, et eut le bonheur de les réunir à la foi catholique. De là il se rendit à Utrecht, où peu d'années après, deux assassins armés de poignards se

présentèrent pour le massacrer, parce qu'il empêchait les mariages incestueux. Ils attendirent qu'il eût fini sa Messe, et l'assassinèrent dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, où il s'était retiré.

L'histoire de ce saint évêque, rapportée par Surius et Molanus, et dont le manuscrit se garde dans les archives de l'église d'Utrecht, dit que ces assassins avaient été envoyés par l'impératrice Judith, seconde femme de Louis le Débonnaire, laquelle haïssait mortellement ce saint prélat, parce qu'il désapprouvait son mariage avec l'empereur, et qu'il menaçait de l'excommunier, si elle ne renonçait pas au plus tôt à une union qu'il qualifiait hautement d'inceste. Antoine Godeau, évêque de Vence, dans son tome V, partage ce sentiment, et dit que l'assassinat de Frédéric fut une des causes qui rendit Judith plus odieuse aux évêques et aux grands du royaume. Baronius, dans ses Notes sur le Martyrologe, assure la même chose ; mais, à l'année 838 de ses *Annales*, il adopte une opinion contraire, et croit que ce crime a été supposé à Judith par les ennemis de Louis le Débonnaire, et par les partisans de ses enfants du premier lit. Cette réhabilitation tardive doit-elle l'emporter sur l'autorité de la première tradition? C'est ce que nous n'oserions affirmer; mais il n'en est pas moins vrai que saint Frédéric mourut pour la défense de la loi évangélique, et qu'il mérita justement le nom de martyr, comme l'Eglise le lui donne en son Martyrologe. Sa mort est marquée à l'an 838.

La mission qu'il entreprit dans la Frise pour la conversion des sabelliens et des ariens, lui inspira la pensée de composer un petit symbole, sur le modèle de celui de saint Athanase, et de l'envoyer aux curés de son diocèse, afin qu'ils pussent expliquer à leurs paroissiens le mystère de la sainte Trinité. Il avait fait suivre ce symbole d'une prière en l'honneur des trois personnes divines ; et c'est à cause de ces deux opuscules, que Valère André, met le saint évêque d'Utrecht au nombre des écrivains de la Belgique; mais il ne nous en reste rien.

FRIDOLIN, — que Dempster et quelques autres mettent au rang des écrivains ecclésiastiques, était Irlandais d'origine. Ayant passé la mer, il vint s'établir à Poitiers, où il rétablit le monastère de Saint-Hilaire, dont il fut ensuite abbé. De Poitiers il passa dans le royaume d'Austrasie, où il bâtit divers monastères. Le dernier de ceux qui lui doivent leur origine fut élevé dans une île du Rhin, située près de la ville d'Augtz ou Augustad. Ce monastère appelé Seckingen, devint dans la suite des temps un chapitre de chanoinesses. On met la mort de saint Fridolin sur la fin du VIe siècle. Les écrits qu'on lui attribue sont un livre d'*Exhortations ;* un autre d'*Avis aux moines ;* un qui contenait des *Instructions*, adressées au peuple d'Augustad, et un quatrième contenant les Actes ou la Vie de saint Hilaire. Il n'est parlé de l'abbé Fridolin dans aucun des anciens qui ont travaillé sur les auteurs ecclésiastiques. On sait seulement par le témoignage de Gogon, l'un des ministres du roi Sigebert, en 562, qu'il était savant et que son savoir était connu dans les palais des princes, où, selon toute apparence, on en possédait quelques monuments.

FULCHIER ou FOUCHER, procureur de l'ordre des Templiers à Jérusalem,— ne nous est connu que par le poste qu'il remplit et les lettres qu'il nous a laissées. On ignore le lieu de sa naissance, et on ne sait à quelle famille il dut le jour. Seulement on voit dans l'histoire des croisades qu'il fut procureur des Templiers à Jérusalem, du moins c'est ainsi que nous traduisons le mot *præceptor*, qui se trouve dans les historiens latins. Un passage de Jacques de Vitry, dans son *Histoire de Jérusalem*, détermine ce sens avec une telle précision, qu'il est impossible d'en admettre un autre. Suivant lui ce mot *præceptor* paraît devoir répondre à la fonction de ceux qu'on a appelés commandeurs. Geofroi Fulchier n'était donc pas grand maître, comme on l'a cru d'après une lettre de Jean de Salisbéri ; les grands maîtres étaient Bertrand de Blanchefort, Philippe de Naplouse et Odon de Saint-Amand qui gouvernèrent l'ordre pendant qu'il était procureur de la maison du Temple de Jérusalem. Bertrand de Blanchefort était dans l'exercice de ses hautes fonctions, à l'époque où furent écrites les trois lettres de Fulchier, que nous allons d'abord faire connaître, et dans lesquelles il se qualifie lui-même *procurator Templi.*

La première, datée de 1162, est adressée au roi de France, Louis le Jeune. A son départ Geofroi Fulchier avait été chargé des hommages particuliers du monarque, dans la visite des lieux saints; en la faisant, il les a constamment touchés d'un anneau qu'il portait sans cesse. Cet anneau, il prie le roi de l'accepter et de le garder en mémoire de ce pieux événement. Il avait commencé sa lettre par annoncer son heureuse arrivée à Saint-Jean d'Acre, et pour témoigner au prince combien il avait été touché du bon et honorable accueil qu'il y avait reçu.

La seconde lettre est de 1163. En voici le titre : *Ludovico Dei gratia Francorum regi sanctissimo, domino et amico suo in Christo, frater G. Fulcherius, domorum pauperis militæ Templi procurator indignus salutem mittere rem si quis qua caret ipse potest.* Cette lettre annonce au roi une victoire remportée par les Chrétiens sur un des généraux de Nouradin, Siracon, le plus distingué d'entre eux et le confident intime de son maître. Le sentiment de joie n'est pourtant pas celui qui y domine; l'expression en est troublée par la douleur que causent les malheurs d'Antioche, de Jérusalem, les plaies qui déchirent sans relâche tous les les fidèles serviteurs du Christ, et par tous les événements à jamais déplorables qui suivirent ce triomphe momentané. La victoire avait été néanmoins importante et glorieuse. On la devait au roi de Jérusalem, Amaury, et au grand maître des templiers.

Amaury avait battu Siracon et l'avait poursuivi jusque dans Bebéïs (Peluse) où il s'était refugié. Mais tandis que le roi de Jérusalem était loin de ses Etats, Nouradin y pénètre et va assiéger Harenc entre Antioche et Alep. Réduit aux dernières extrémités, les assiégés étaient près de se rendre lorsque Boëmond III, prince d'Antioche, comme un digne fils de Mathathias, marcha pour les secourir, accompagné de Raimond II, comte de Tripoli, de Thoros ou Théodore, prince d'Arménie, d'un grand nombre de chevaliers du Temple et de saint Jean de Jérusalem, et signala ses premiers efforts par des succès. Mais enfin, les ennemis de la croix triomphent; Nouradin remporte une victoire complète et décisive; les principaux chefs de l'armée chrétienne sont faits prisonniers; d'autres avaient péri dans le combat; la perte de nos troupes a été immense. *Venez donc à notre secours*, dit Fulchier à Louis VII, *nous vous le demandons à genoux; que votre charité s'émeuve, que votre libéralité s'exerce; c'est le lieu de notre rédemption que nous avons à défendre; c'est la Terre-Sainte, le berceau du christianisme, nous vous avons souvent imploré, mais jamais nous ne nous sommes adressés à vous avec des prières plus instantes et plus vives.*

La troisième lettre est de la même année 1163, et adressée encore à Louis le Jeune. *Comme un incendie mal éteint*, écrit Fulchier à ce prince, *se remontre bientôt avec des flammes plus dévorantes, ainsi Nouradin, défait par nous, ayant repassé l'Euphrate, est revenu avec des troupes innombrables de Perses, de Turcomans, d'Assyriens, de toutes les nations, en un mot, qui fléchissent sous ses lois. En vain le jeune Boëmond prince si digne de son père par son courage et sa vertu, ne craint pas de lutter contre une armée formidable; vaincu par un secret jugement de Dieu il est devenu le captif des infidèles. Le château d'Alep renferme avec lui nos plus illustres seigneurs, Antioche est dans le plus grand danger; elle manque de vivres, d'armes, de soldats; si malgré cela, elle peut soutenir encore l'effort des Turcs, toute résistance deviendra impossible, quand l'empereur de Constantinople, qui approche, sera arrivé. Le roi est en Egypte avec une partie de nos troupes. A Jérusalem, nous sommes en petit nombre livrés aux attaques et aux ravages des musulmans.* Ou plutôt il faut que nous citions les mots en latin, car il est impossible de les rendre dans notre langue, avec l'opposition que l'auteur a vraisemblablement voulu y mettre. « *Turcorum, ut verius dicam, spurcorum.* » *Que nos cris soient donc entendus; que tous retards finissent; que ce qui reste de Chrétiens ne soit pas entièrement consumé. Si vous ne vous hâtez de les secourir vous ne le pourrez plus quand vous le voudrez faire. Que tous les amis de Dieu se réunissent; qu'ils défendent tous le royaume de leur père; qu'ils nous affranchissent du joug des infidèles; qu'un pays acquis par le sang de tant de braves guerriers ne nous soit pas arraché honteusement et sans espérance de le recouvrer jamais.*

Nous avons encore de Geofroi Fulchier une lettre ou supplique au Pape Alexandre III, en faveur des chanoines de Noyon; elle fut écrite en 1179, et se trouve dans les Annales de cette ville par Jacques Levasseur. Elle a aussi été imprimée dans le tome XIVe du Nouveau Recueil des Historiens de France, parmi celles d'Alexandre III. il s'y appelle *Gaufridus Fulchier domorum Templi citra mare præceptor.* Vraisemblablement, après avoir été procureur de la maison du Temple à Jérusalem, il était devenu procureur général de l'ordre. L'objet de la lettre est une discussion soulevée entre le chapitre de Noyon et la commune; celle-ci s'opposait à la vente d'un domaine ou à sa donation en faveur de l'Eglise. Fulchier demande au Pontife de ne pas souffrir ces entreprises malicieuses et téméraires contre les ministres des autels. Il écrivit en même temps au camérier du Pape et à son trésorier pour les mettre dans l'intérêt des chanoines, et les engager à être leur appui, auprès d'Alexandre.

Geofroi Fulchier fut un de ceux qui accompagnèrent Luques, archevêque de Césarée, dans son ambassade vers le calife d'Egypte, en 1168. Rien ne nous fait connaître l'époque de sa mort; nous venons de voir par les lettres écrites en faveur des chanoines de Noyon, qu'il vivait encore en 1179.

G

GAL (Saint), — évêque de Clermont, en Auvergne, naquit vers l'an 489, dans la ville à laquelle on a donné depuis le nom de Clermont. Il était fils d'un sénateur nommé George, et sa mère, qui se nommait Léocadie, appartenait à la noblesse du pays. A peine fut-il en état de faire quelques réflexions sur la vanité du monde, qu'il forma la résolution de s'en séparer. Il exécuta ce dessein en se renfermant dans le monastère de Cronom ou Cournon. Saint Quintien, ayant eu connaissance de ses talents, le fit sortir de son monastère, le prit auprès de lui et lui conféra les ordres sacrés. Mais Thierri, roi d'Austrasie, jaloux d'enlever ce sujet au saint évêque Quintien, manda le jeune Gal à sa cour, et l'emmena avec lui à Cologne. Ce pieux lévite, indigné des superstitions païennes qui s'accomplissaient dans un temple de cette ville, y mit le feu et se sauva. Les païens voulurent le tuer, mais le roi les apaisa. Après la mort de saint Quintien, arrivée vers l'an 532, saint Gal fut choisi pour remplir le siége épiscopal de Clermont. On comparait sa douceur dans le gouvernement à celle de Moïse. Il souffrait sans se plaindre les injures les plus atroces. Voyant la province d'Arles ravagée par la peste, il en

préserva son diocèse, en ordonnant de longues processions au milieu du Carême. Il fut pleuré à sa mort, non-seulement par les fidèles, qui l'aimaient comme un père, mais aussi par les Juifs qui assistèrent à ses funérailles avec des flambeaux. Il mourut vers l'an 553, âgé de soixante-cinq ans, et en avait passé plus de vingt dans les travaux de l'épiscopat. Il eut l'honneur d'avoir pour neveu saint Grégoire de Tours, à qui il donna les premières leçons de la science et de la piété. On a de lui une lettre adressée à saint Didier de Cahors, dont nous ne saurions rendre compte, parce qu'il nous a été impossible de nous la procurer.

GANDOR DE DOUAI, — trouvère distingué du XIIe siècle, est auteur d'un poëme intitulé *Le Chevalier du Cigne* ou *La conquête de Jérusalem*. Jusqu'à présent, cet ouvrage, écrit en langue vulgaire, est resté inédit; on le trouve parmi les manuscrits de la Bibliothèque Nationale sous le n° 7192. Le poëte commence par prier les barons d'écouter ses chants : ce n'est point un poëme vulgaire qu'il va leur réciter, mais une glorieuse histoire, que chaque chevalier doit aimer et retenir :

Ceste canchon doit-ou tenir et amer.

Le poëte récapitule ensuite avec rapidité les grands événements qu'il va raconter : « Dieu confia à Pierre l'Ermite la mission d'appeler les Chrétiens au secours de Jérusalem ; mais les premières armées des pèlerins qui marchèrent vers l'Orient furent massacrées par les Turcs : alors de glorieux princes prirent les armes : Antioche, Archos, Jérusalem tombèrent sous les coups des croisés, malgré la pluie et les orages qui s'opposaient à leurs efforts. »

Grans pluens et orages de nois et de temps.

Cette espèce d'introduction est en forme de dialogue entre un baron et le poëte, qui entre immédiatement en matière. Il raconte d'abord le pèlerinage de Pierre l'Ermite ; il peint ce pieux cénobite, monté sur un âne, traversant les pays d'Orient, d'où, selon le romancier, il eut grand'peine à sortir.

Gran paine quel issi del païs.

Puis il nous le représente aux genoux du Pontife, sollicitant par ses larmes des secours pour la Palestine. Le Pontife pleure avec lui sur les malheurs de Sion.

Dolans fu le pontife...

Le poëte passe ensuite aux événements de la première croisade, qu'il raconte très-succinctement. A la nouvelle de l'arrivée des pèlerins, *les Turcks firent sonner ban; ils firent armer leur gent et marchèrent contre l'ost de Pierre.*

En racontant la mort du prêtre, tué au pied des autels par les soldats de Soliman, le poëte ajoute que la tête de ce prêtre, séparée de son corps, prédit à Soliman les conquêtes futures des croisés, et la perte de ses villes et de ses châteaux :

Per coi vos perdrez vos castiaux et vos vies.

Gandor de Douai trace les événements de la croisade de Godefroi de Bouillon ; le séjour des pèlerins à Constantinople l'occupe assez longtemps ; il parle des refus faits par Bohémond, qu'il appelle le Preux et le Vaillant, de prêter serment de fidélité à Alexis. Il place dans la bouche du prince grec différents discours qui ont pour objet de détourner les pèlerins de la conquête de la cité sainte. Godefroi lui répondit qu'il était prêt à souffrir toute chose pour l'amour de Jésus-Christ. L'auteur raconte fort longuement la prise d'Antioche ; il paraît faire de Bohémond, son héros favori, et ne parle qu'en passant des autres princes. Le manuscrit, dans cette partie, est orné de petites miniatures qui représentent les opérations du siége d'Antioche ; elles donnent une idée de la manière dont les croisés faisaient leurs siéges. Sous une de ces miniatures, qui représentent la prise de la ville, on lit ces mots : *C'est ainsi que les Français assiégèrent Antioche et que ils la prirent.* Au récit des événements qui suivirent la prise de cette ville, le romancier mêle une foule de détails singuliers qu'on ne lit dans aucune chronique; il est à remarquer que le poëte ne rapporte pas une seule de ces visions qu'on trouve en si grand nombre dans nos vieux historiens des guerres saintes. Dans la description qu'il fait de la marche des Chrétiens vers Jérusalem, Gandor de Douai trace plutôt l'histoire de chaque prince, qu'il ne suit les événements généraux de la croisade ; c'est ainsi qu'il raconte successivement l'histoire de Godefroi, de Tancrède, de Bohémond, de Baudouin. Ces épisodes jettent dans son récit une grande confusion, défaut qui est faiblement racheté par l'intérêt que le romancier a cherché à répandre dans ses tableaux. Arrivé au siége de Jérusalem, Gandor s'arrête tout à coup et s'exprime en ces termes : « Maintenant, Seigneur, écoutez une chanson glorieuse ; écoutez comment les guerriers de la croix prirent la cité sainte, et comment ils la délivrèrent de la race de Mahomet. » Après avoir ainsi appelé l'attention des barons et des chevaliers, l'auteur trace rapidement le siége de Jérusalem. Ici, comme pour le siége d'Antioche, il y a dans le manuscrit de petites miniatures qui représentent les travaux des assiégeants. Dans l'une d'elles on aperçoit le bélier ; dans une autre, les tours roulantes et les diverses machines employées dans les siéges, au moyen âge. Gandor de Douai n'offre plus qu'un faible intérêt dans le reste de son récit; l'ouvrage finit à l'élection de Godefroi.

GARNIER DE ROCHEFORT, — d'abord moine de l'abbaye de Longué, devint abbé d'Auberive, en 1180. Il l'était encore, lorsqu'il concilia, en 1185, les clercs de la chapelle ducale de Dijon, avec l'abbé et la communauté de Saint-Etienne de la même ville. Elu abbé de Clairvaux, en 1186, il acquit un grand crédit parmi les Cisterciens. L'année suivante, les chevaliers de Calatrava en Espagne, séparés de Cîteaux depuis quelque

temps, dépêchèrent au chapitre général de l'ordre, leur grand maître Nunes Perès Quinones, et promirent obéissance. Garnier voulait qu'ils dépendissent immédiatement de l'abbaye de Morimond; l'abbé de Cîteaux et le chapitre réglèrent cette association. L'importance de l'abbé de Clairvaux est attestée par une lettre, datée du 1[er] octobre 1192, que lui adressa de Joppé ou Jaffa, le roi d'Angleterre Richard, pour l'informer de la victoire qu'il vient de remporter, le 7 septembre sur Saladin. On peut conclure de cette épître que Garnier avait contribué par ses prédications à l'entreprise de la croisade de 1189. Le prince anglais y déclare qu'il ne peut rester lui-même en Syrie, que jusqu'à Pâques 1193; et que le duc de Bourgogne, le comte de Champagne et les autres croisés, n'y pourront subsister, s'ils ne sont secourus. *Je prie donc à genoux votre sainteté,* ajoute le roi, *d'exhorter tous les princes, les nobles, les peuples, à venir après Pâques défendre l'héritage du Seigneur, ainsi que vous nous y avez excité nous-même.* Aucun autre monument de cette époque n'attribue une aussi grande influence à Garnier dans ces événements.

Manrique, s'en rapportant au Catalogue des abbés de Clairvaux, suppose que Garnier gouverna ce monastère, neuf ans, et qu'en conséquence il n'est devenu évêque de Langres qu'en 1193; mais outre que la *Chronique de Clairvaux* indique ici 1192, on a des actes épiscopaux de Garnier, sous les dates de 1193, 94, 95 et 1196. De son temps, les chanoines de Langres ne résidaient pas ; on essaya de les y forcer par un règlement, qui reçut la confirmation de Célestin III, et que des juges, désignés par lui, l'évêque de Fracati, les abbés de Longué et de Clairvaux avaient rédigé.

Trois lettres d'Innocent III nous apprennent que la fin de l'épiscopat de Garnier ne fut pas heureuse. La première est datée du 16 mai 1198 et adressée à notre évêque. Ses chanoines, qui l'accusaient de dilapidation et d'incapacité, l'avaient cité devant le métropolitain de Lyon ; Garnier avait appelé au Pape qui les ajourna, ainsi que lui, à la Saint-Michel prochaine. Il est sommé de comparaître en personne, pour répondre aux accusations, et pour exposer les griefs qu'il peut avoir contre les chanoines. En attendant, il lui est expressément défendu de profiter du prétexte de cette discorde, pour dissiper les biens de son église. La seconde lettre est datée du 22 décembre. On y voit que l'évêque de Langres était de plus en plus dénoncé par les ecclésiastiques et les fidèles de son diocèse, comme ayant distrait ou perdu les meubles et les immeubles de son église, si bien que d'illustre et opulente, elle devenait l'objet du mépris ou de la compassion des églises ses voisines. Les chanoines s'étaient rendus à Rome au jour assigné par le Souverain Pontife ; Garnier n'avait point comparu. Seulement après de longs délais, deux personnes s'étaient présentées de sa part ; et, quoiqu'elles ne fussent point munies de procurations, le Pape leur avait donné audience : des lettres lui avaient appris, qu'au sein du chapitre de Cîteaux, Garnier avait pris la croix et s'était voué à faire en personne le voyage de la Terre-Sainte ; c'était volontiers le parti que prenaient ceux qui avaient de mauvaises affaires en Europe. Toutefois, Garnier ne partait point encore, mais il signifiait un appel en bonne forme. Par ménagement pour lui, Innocent III avait différé le jugement jusqu'à la veille de Noël, au grand déplaisir des chanoines, que ces retards impatientaient et ruinaient. Le Pape, après avoir retracé ces faits, déclare à l'évêque de Langres, qu'il ne veut pas lui causer le moindre chagrin, mais que pourtant il ne peut plus se dispenser de le suspendre de toute administration spirituelle et temporelle, tant, parce qu'il est contumace, que, parce qu'il paraît bien qu'en effet il a fort mal rempli ses devoirs épiscopaux. Il lui enjoint donc d'observer inviolablement la suspense, et, l'avertit que, pour terminer cette affaire, le plus promptement et le plus canoniquement possible, l'évêque de Paris est chargé de l'examiner sur les lieux, et de la décider sans appel, à moins que l'accusé ne préfère céder son siége, ce qui vaudrait encore mieux pour son repos et son salut. S'il ne donne point sa démission, Innocent lui ordonne de se présenter devant l'évêque de Paris à toute réquisition, et, à l'effet de répondre aux plaintes du doyen de Langres, chargé de la défense de cette église. Mais, avant tout, le Pape veut que Garnier nomme un procureur capable d'administrer provisoirement le diocèse. La troisième lettre pontificale est la commission donnée, sous la même date, à l'évêque et au chantre de Paris. Elle leur prescrit, s'ils trouvent l'évêque de Langres innocent, de lever la sentence prononcée contre lui, et de le décharger sans appel, de toute accusation. Ils sont en même temps chargés de juger également sans appel, plusieurs démêlés particuliers entre l'évêque et l'archidiacre de Langres, d'une part, et le doyen, ainsi que plusieurs chanoines de l'autre; car il paraît qu'il régnait beaucoup de dissensions graves ou légères dans cette église ; on s'accusait réciproquement de déprédation, d'incapacité et d'insuffisance; et les ressentiments se nourrissaient dans tous les esprits.

Soit que Garnier ait abdiqué, selon le conseil du Pape, soit qu'il ait été condamné par ses juges, on ne le retrouve plus à la tête de l'église de Langres en 1201 ; il y est remplacé par le doyen Hilduin, le même qui l'avait si constamment poursuivi depuis le temps de Célestin III. Elu dès l'an 1200, Hilduin fut sacré le 1[er] juin de l'année suivante. Manrique fait les plus grands efforts pour arranger toute cette histoire, au moindre désavantage du Cistercien Garnier. Selon cet historien, les dissipations de l'évêque de Langres n'avaient été que les profusions de la bienfaisance et de la charité. En butte à des pe[illegible] mieux

se croiser que d'aller subir des sentences. Il était en Syrie lorsqu'on le jugea; absent, il fut absous; tant sa cause était bonne! De retour d'Orient, il rentra dans son église, et y fut accueilli par des transports d'allégresse, par les bénédictions de tout son peuple et surtout des pauvres. Il fit d'amples largesses au monastère de Valdes-Chaux, comme on le voit par un cartulaire de cette maison, dans lequel il est qualifié évêque et duc. Il n'en prit pas moins la résolution de quitter son évêché et de se retirer à Clairvaux. Innocent III écrivait qu'il avait reçu sa démission toute volontaire, et qu'il lui avait accordé, pour son entretien, quelques terres de l'église de Langres; car on supposait alors que le Pape disposait de tous les domaines, au moins ecclésiastiques. Cette concession toutefois était faite, à la condition que Garnier s'abstiendrait de rien inféoder, de rien aliéner, de rien distraire d'une manière quelconque, sous peine de nullité de tout acte contraire. Manrique tire ces renseignements d'une lettre du Pape au chapitre de Langres, en date du 14 mai 1201. Cette lettre ne se trouve point dans les collections publiées. Quoi qu'il en soit, Garnier mourut à Clairvaux, et son épitaphe ne dit point en quelle année. Comme il n'est plus fait mention de lui après 1201, on peut le considérer comme mort en 1202.

Sermons. — Jusqu'ici nous n'avons énoncé aucun détail qui tende à placer Garnier au nombre des écrivains; mais quarante sermons de lui, sur différentes fêtes, ont été publiés par dom Tissier, dans le tome III de la ***Bibliothèque de Cîteaux***. Chacun de ces discours est précédé d'un texte sacré qui, pour l'ordinaire, n'a aucun rapport avec le sujet, et n'est envisagé que dans un sens allégorique. L'orateur oublie bientôt ce texte et se perd dans un dédale d'allégories. On ne voit plus du tout quel est son but, son dessein, ce qu'il prétend conclure; rien de ce qu'il dit ne ressemble à un raisonnement; il n'établit presque aucune liaison entre ses idées; mais ses allusions ne sont pas seulement incohérentes, la plupart sont fausses en elles-mêmes et sophistiques. On s'aperçoit bien qu'il veut imiter les *Morales* du Pape saint Grégoire, sur le *Livre de Job;* mais il ne sait pas même copier ce modèle, dans lequel Fénelon discerne, malgré le mauvais goût qui y domine, des traits pleins de force et de dignité. Les sermons de Garnier ne méritaient assurément pas d'être imprimés, à moins qu'on ne voulût donner un exemple de plus de l'extrême dégradation du genre oratoire au XIIe siècle. Cependant il ne laisse pas d'annoncer des connaissances théologiques assez exactes et assez étendues. Comme ils roulent beaucoup plus sur le dogme que sur la morale, ils fournissent à l'auteur des occasions de faire usage de l'instruction qu'il avait puisée dans les livres des saints docteurs. Il cite volontiers aussi, et même hors de tous propos, quelques écrivains profanes, principalement les poëtes; c'était un autre travers des prédicateurs de cette époque. Il parle des sept arts libéraux aussi pertinemment qu'on le pouvait faire alors; mais il ne manque point de les subordonner à la théologie. Quand il retrace les grands mystères du christianisme, ce qu'il ne fait que incidemment, son langage, s'il n'est pas éloquent, est du moins toujours orthodoxe. Tout ce qu'il dit de la Trinité, de la chute de l'homme, de l'Incarnation, de la grâce, de la crainte, de la différence qui existe entre les deux alliances, est digne d'un habile théologien. Il s'exprime sur l'Eucharistie avec une exactitude parfaite; il emploie le terme de transsubstantiation, et traite de dogmatiseurs ceux qui ne croient pas que Jésus-Christ soit tout entier, sous chaque espèce du pain et du vin.

De plus, il est certaines notions particulières dont on doit savoir gré à ce sermonaire, parce qu'elles n'étaient pas très-communes; ce sont celles qu'il émet de l'histoire des opinions de Sabellius, d'Arius, de Manès, de Valentin et de plusieurs autres hérétiques des premiers siècles. Il dit en quoi ils s'écartaient de la foi catholique. D'un autre côté, il repousse aussi quelques opinions nouvelles qui commençaient à s'accréditer et qui se donnaient pour pieuses. Il prononce, sans ambiguïté, que la sainte Vierge a été conçue dans le péché, qu'elle n'a été sanctifiée que plus tard, qu'elle a pu commettre des péchés véniels jusqu'à l'instant où, concevant en elle-même Jésus-Christ, elle a été remplie de l'Esprit-Saint; mais, en même temps qu'il se montre si difficile sur cet article, il croit fermement que la Mère de Dieu, après être morte, est ressuscitée, comme son Fils, en corps et en âme. Il prétend qu'Asterius et Hermès, deux philosophes du roi de Perse, ont parlé de Marie et célébré ses vertus, soit que leur science et leur littérature aient pu s'étendre jusque-là, soit qu'un esprit prophétique les ait inspirés. A ce propos, Garnier cite de longs passages de cet Astérius, de cet Hermès et d'un poëte qu'il nomme Albumazar; passages singuliers et bizarres, mais dans lesquels on démêle, malgré leur obscurité, des idées et des expressions empruntées à la Bible, ce qui peut sembler un signe de supposition. Le prédicateur s'arrête à ces prétendus témoignages, les explique, y cherche et y trouve des allégories. En cet endroit sa crédulité et sa déraison n'ont point de bornes.

Ailleurs, il nous apprend quelles étaient les paroles qu'écrivit Jésus-Christ sur le terrain, lorsque les docteurs de la Loi et les pharisiens lui amenèrent la femme adultère, les voici : *Terra, terra, terra, judica hos viros abdicatos.* Il ne dit point d'où il prend ces mots, mais il les retourne dans tous les sens, et en tire autant d'allusions qu'il lui plaît. C'est apparemment saint Pierre Chrysologue, qu'il prétend citer, sous le nom de Pierre de Ravenne, comme ayant avancé, dans ses décrets, que selon les lois humaines, toutes les questions sont assoupies par une prescription de trente années. On peut

recueillir encore, dans ses sermons, un petit nombre d'autres détails relatifs aux coutumes de son temps; par exemple : ce qu'il dit de l'enseignement de la grammaire de Priscilien dans les écoles, de la consécration des huiles dans les églises, et du culte que l'on s'obstinait à rendre, le 1er mai, à la déesse Maïa, qui humectait et fertilisait la terre. On n'a point, à beaucoup près tous les sermons de l'évêque Garnier; car il renvoie à ceux où il a expliqué les sept psaumes de la pénitence, et qui n'ont jamais été publiés. Il paraît que lorsqu'il était abbé d'Auberive et de Clairvaux, c'est-à-dire, de 1180 à 1192, il faisait presque chaque jour une instruction à ses religieux.

Glossaire. — On conservait à Clairvaux une autre production de Garnier de Rochefort; c'était un Glossaire, ou Dictionnaire latin; il n'est connu que par le titre que dom Martène nous en a transcrit : *Vetus glossarium quod compilavit Garnerius quondam Lingonensis episcopus.* Ce fut peut-être après son abdication, qu'il rédigea ce livre et quelques autres indiqués par Albéric de Trois-Fontaines. Ce chroniqueur place, à l'année 1200, la démission de l'évêque de Langres, et ajoute que le Pape lui permit de faire des ordinations et de consacrer des églises; que, dans son loisir, il se mit à compiler de nouveaux livres, à composer de nouveaux traités, outre les sermons assez subtils, *satis subtiles*, dont il était auteur.

Dans quelques actes de l'évêque Garnier, son nom est écrit *Warnerius*. Ses sermons ont passé de la *Bibliothèque de Cîteaux*, dans le *Cours complet de Patrologie* de M. l'abbé Migne.

GAUCELIN DE MONTPEYROUX (*de Monte petroso*). — Était abbé d'Aniane, lorsqu'il fut élu évêque de Lodève, pour succéder à Pierre d'Usez, décédé le 6 juillet 1160. Il remplit ce siége l'espace de vingt-sept ans et mourut le 9 juillet 1187. C'était un homme si recommandable par sa capacité et son intelligence dans les affaires, qu'on le trouve choisi pour arbitre dans presque toutes les contestations, qui, de son temps, s'élevèrent entre les prélats et les seigneurs de la province. Il en donna surtout des preuves au concile de Lombers, dans l'Albigeois, assemblé, l'an 1165, contre les hérétiques du pays qui se faisaient appeler *Bons hommes*, et qu'on nomma depuis Albigeois. L'évêque de Lodève fut comme l'âme de ce concile; il fut chargé de les interroger sur leur croyance, au nom de l'évêque d'Albi, qui, comme diocésain, avait la principale autorité sur eux. Il soutint dignement la controverse, avec tout l'avantage que donne la vérité sur l'erreur. Après une longue discussion sur divers points de doctrine, il prononça au nom de l'évêque d'Albi et des assesseurs qu'on lui avait donnés, un jugement par lequel il les déclarait hérétiques en ces termes : «Je condamne la secte d'Olivier et de ses associés, qui tiennent le sentiment des hérétiques de Lombers, quelque part qu'ils soient, et suivant l'autorité des Écritures.»

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit ailleurs en rendant compte du procès-verbal de cette assemblée; nous observerons seulement que les sectaires s'étant beaucoup récriés sur ce jugement, et ayant pour ainsi dire pris à parti le rapporteur; «Ma sentence est juridique,» répliqua le prélat, «je suis prêt à la soutenir à la cour du Pape Alexandre, à celle de Louis, roi de France, à celle de Raimond, comte de Toulouse ou de sa femme qui est ici présente, ou enfin à celle de Trencavel, vicomte d'Albi, également présent à cette assemblée.» Cependant les sectaires se radoucirent, et se tournant vers le peuple qu'ils craignaient peut-être plus que les évêques : «Écoutez,» dirent-ils «bonnes gens, voici notre profession de foi que nous voulons bien faire en votre considération;» et ils parlèrent sur les points contestés, à peu près comme les Catholiques. Mais ayant refusé d'affirmer par serment qu'ils croyaient de cœur ce qu'ils venaient de confesser de bouche, sous prétexte qu'il n'est pas permis de jurer, l'évêque de Lodève leur prouva par des passages du Nouveau Testament, qu'il était quelquefois permis et même nécessaire de jurer, et que, étant notés d'hérésie, ils devaient s'en purger par serment. Sur leur refus persévérant, qui rendait leur croyance très-suspecte, le jugement prononcé contre eux fut souscrit par toute l'assemblée.

Il n'est pas hors de vraisemblance que le procès-verbal de cette conférence soit l'œuvre de l'évêque Gaucelin; mais en supposant qu'il ait été rédigé par le secrétaire de l'assemblée, il n'est pas moins certain que la substance, c'est-à-dire le fond de la doctrine, les citations, les raisonnements sont à lui : d'où l'on peut conclure qu'il avait des connaissances très-variées sur les matières théologiques, comme on le voit encore par une de ses productions, c'est-à-dire par une lettre adressée à Hugues, moine de Salvanez, aujourd'hui de l'ancien diocèse de Vabres. Ce bon religieux l'avait consulté sur quelques passages de l'Écriture sainte qui paraissaient se contredire, et qu'il ne pouvait concilier; il s'adresse avec confiance à l'évêque dont il avait admiré la pénétration dans un court séjour que le prélat avait fait à Salvanez, et l'évêque lui fait une réponse qui prouve et l'étendue de ses lumières et la bonté de son cœur, par la manière obligeante avec laquelle il accueille la demande du religieux et résout ses difficultés. Dom Martène n'a imprimé qu'une seule lettre de l'évêque, quoiqu'il y en ait deux du religieux, dont la seconde mérite une réponse tout aussi bien que la première. Mais c'est tout ce qu'on nous a conservé de cette correspondance.

Les écrits de Gaucelin de Lodève, c'est-à-dire, le procès-verbal de la conférence de Lombers et sa lettre à Hugues de Salvanez, ont été publiés, savoir l'un dans le tome X de la Collection des conciles, et l'autre dans dom Martène, tome Ier de son *Thesaurus Anecdotorum.*

GAUTHIER, abbé d'Arrouaise. — Ar-

rouaise était une abbaye de chanoines réguliers, au diocèse d'Arras, près de Bapaume, chef d'une congrégation de ce nom. S'il n'y a point erreur de chiffres dans ce que porte un de ses écrits, Gauthier ou Wauthier fut nommé à cette abbaye, au mois de janvier 1180, malgré qu'il fût le plus jeune des prêtres de la communauté, puisqu'il n'était âgé que de vingt-cinq ans, mais il y en avait dix-sept, qu'il jouissait du titre de chanoine, d'où il faut conclure qu'il était né en 1155, et qu'il était entré en religion à l'âge de huit ans, si la date, qui lui donne vingt-cinq ans lorsqu'il fut élu abbé, est exacte. Nous faisons cette observation, parce qu'elle nous servira à détruire l'opinion de ceux qui lui attribuent, sans critique, des écrits dont il ne peut être l'auteur.

Né à Cambray ou dans le Cambrésis, c'était un homme recommandable par sa naissance, par son savoir et par la régularité de sa vie, qui lui conciliait l'estime et l'amitié de tout le monde. Il ne tint le siége abbatial que treize ans, et mourut en 1193.

1° Craignant que les originaux des bulles, des chartres et des priviléges de sa maison, ne dépérissent par le fréquent usage qu'on en ferait, que les sceaux n'en fussent endommagés ou rompus, il entreprit, à l'exemple de plusieurs prélats qui avaient fait la même chose pour leurs églises, de les recueillir en un corps d'ouvrage, arrangés par ordre de matières et de chapitres, afin que ceux qui voudraient les consulter au besoin eussent plus de facilité à les trouver. C'est ce qu'il dit dans une Préface qu'il a placée à la tête de son Cartulaire, et dans laquelle il trace un précis historique très-bien fait, de son abbaye, depuis sa fondation, en 1090, jusqu'à l'année 1180, époque de son élection à la dignité d'abbé.

Ce Cartulaire n'a pas été imprimé; mais Bollandus, voulant faire connaître le B. Hildemare, premier fondateur de l'abbaye, a publié, au défaut d'une Vie plus étendue, un fragment de la Préface qu'il donne comme l'œuvre d'un anonyme, quoique Gauthier s'y nomme à la fin. Cela paraîtrait étonnant, si l'on ne savait que Rosweide, son prédécesseur, n'ayant besoin, pour son objet, que du commencement de cet écrit, avait négligé de copier le reste. Mais il existe tout entier, avec une continuation jusqu'à l'an 1200, dans l'*Histoire de l'abbaye d'Arrouaise*, par dom Gosse, prieur de la maison, et membre de l'académie d'Arras, imprimée in-4°, à Lille, en 1786.

2° Le P. Papebrok, successeur de Bollandus, ainsi que l'historien Gosse, Tillemont et Baillet, attribuent à notre auteur la Relation d'un voyage fait à Rome en 1162, par un chanoine d'Arrouaise, pendant lequel il enleva furtivement du milieu des ruines de l'ancienne ville d'Ostie, les ossements de sainte Monique, mère de saint Augustin. Cette relation, d'après ce qui a été observé plus haut, ne peut être l'ouvrage de Gauthier. En effet, l'auteur rapporte qu'en 1161 il fut envoyé par son abbé auprès du Pape Alexandre III, pour une affaire très-importante qui demandait un homme expérimenté; et, à cette époque, Gauthier, selon son propre témoignage, n'avait tout au plus que six ans. Ce n'est donc pas lui qui a écrit cette relation; les modernes la lui attribuent sans preuve; il n'y a dans l'ouvrage aucun trait d'où l'on puisse conclure que Gauthier en soit l'auteur. Le style même, comparé à celui du Cartulaire, prouverait que l'ouvrage n'est pas de lui. Cependant, comme il appartient à cette époque, et que cette relation est l'œuvre d'un chanoine d'Arrouaise, c'est ici le lieu d'en parler, et de faire connaître cette production.

Cette relation est curieuse; l'auteur entre dans un grand détail sur les positions géographiques et sur les affaires politiques de l'Italie, à la naissance du schisme que fomentait l'empereur Barberousse. On ne peut lui reprocher que d'être trop verbeux, et de s'appesantir beaucoup sur des circonstances peu importantes de son voyage. Il nous paraît cependant que le judicieux Tillemond le critique un peu sévèrement lorsqu'il dit: « Il y aurait, ce me semble, bien des difficultés sur la narration de Wautier, qui paraît fort aimer à causer, et ne pas beaucoup craindre de mentir, ce qui rend son témoignage suspect en tout. » Nous n'adoptons pas ce jugement; si quelques endroits peuvent faire naître des difficultés, elles doivent être mises sur le compte des copistes, et le P. Papebrok les a fait disparaître dans ses Notes.

3° Le même éditeur a publié encore une Vie de sainte Monique, extraite du livre des *Confessions* de saint Augustin, qu'il attribue aussi à Gauthier, mais sans appuyer de preuves son opinion. Si l'on compare le prologue de cette vie avec celui qui est à la tête du voyage d'Italie, on s'apercevra que les deux ouvrages appartiennent au même auteur, et comme le dernier ne peut être l'ouvrage de Gauthier, nous ne pouvons pas, non plus, lui faire honneur du premier.

4° Fabricius suggère, quoiqu'en hésitant, que l'on pourrait peut-être attribuer encore à Gauthier une Vie de saint Augustin, mise au jour par Jacques Hommey, dans un supplément aux ouvrages des saints Pères: mais, selon les Bollandistes, cette Vie est l'œuvre de Jourdain *de Saxonia*, de l'ordre des ermites de saint Augustin.

Il résulte de cette discussion que nous ne pouvons garantir à Gauthier que l'Histoire de son abbaye et son Cartulaire.

GAUTHIER, élu archevêque de Palerme, en 1168, — n'était en Sicile que depuis l'année précédente. Il y était venu de France; et cette circonstance ne prouve point qu'il était né Français. Pitz le déclare Anglais, sans alléguer d'ailleurs aucune preuve de cette opinion, qui a néanmoins été adoptée par l'auteur de la *Sicilia sacra* et par Fabricius. Tous les ouvrages de Gauthier sont perdus, excepté, dit Pitz, un abrégé de grammaire latine. Il avait apparemment composé cet [illegible]

prince de Sicile. En effet, dans une lettre adressée à Gauthier, Pierre de Blois s'exprime en ces termes : *Vous savez que j'ai eu pendant une année pour disciple ce roi de Sicile, à qui vous avez enseigné les premiers éléments de la littérature et de la versification, et qui en a fort peu profité.* Voilà tout ce que nous pouvons dire de cet archevêque de Palerme. Que son élection ait éprouvé des difficultés, qu'elle ait été cependant confirmée par le Pape Alexandre III; que Gauthier, en 1173, ait fondé près de Palerme l'abbaye du Saint-Esprit; qu'en 1177, il ait souscrit l'acte par lequel Guillaume, roi de Sicile, assignait un douaire à son épouse; qu'en 1185, il ait fait reconstruire sa cathédrale, ces faits n'appartiennent point à notre sujet, à moins cependant qu'on ne suppose que douze vers inscrits sur la voûte de cette cathédrale et que l'on peut lire dans la *Sicilia sacra*, étaient de la façon de l'archevêque, ce qui est assez vraisemblable. Il mourut en 1194, et serait presque inconnu sans la lettre que Pierre de Blois lui a écrite, et dans laquelle, d'ailleurs, il est beaucoup moins question de Gauthier que de Henri II, roi d'Angleterre, dont elle fait l'apologie.

C'est aussi par Pierre de Blois que nous connaissons un autre Gauthier qui vint de France à Naples, professer la grammaire, à moins que ce Gauthier ne soit celui dont nous venons de parler. Il ne subsiste aucun écrit de ce professeur; mais il jouissait d'une grande réputation, et il est fort célébré dans deux lettres de Pierre de Blois, qui l'appelle son compagnon et son frère : *Consocius et frater.*

GAUTIER DE COUTANCES, que les auteurs de la *France chrétienne* nomment Walterius ou Wautier, — naquit, suivant quelques-uns en Angleterre, et suivant d'autres, à Coutances en Normandie, d'où ils prétendent qu'il tire son surnom. Il appartenait au sang royal de son pays, par Gonisse sa mère. Etant entré dans l'état ecclésiastique, il y fut successivement revêtu de plusieurs dignités, que peut-être il posséda en même temps. On le voit d'abord chanoine de Rouen, ensuite archidiacre d'Oxford, après trésorier de l'église de Rouen, puis évêque de Lincoln, en 1183, d'où il fut transféré à l'archevêché de Rouen l'année suivante. On le surnomma le Magnifique : en effet, il joua un grand rôle dans les affaires publiques de son temps, fut chargé de négociations importantes, et envoyé plusieurs fois vers Philippe-Auguste, avec lequel la cour d'Angleterre était alors en démêlé. Il jouit du plus grand crédit sous Henri II et sous Richard Cœur-de-lion. Il avait assisté, en 1187, à la célèbre assemblée de Gisors, où Philippe-Auguste et Henri se croisèrent : lui-même s'était croisé dans le concile de Londres, en 1175. En 1190, il partit pour la guerre sainte, avec Richard, qui avait succédé à son père; mais le roi, arrivé en Sicile, le renvoya pour mettre un frein à l'audace ambitieuse de Guillaume de Lonchamp, évêque d'Ely et chancelier, qui troublait le royaume. Voici la lettre qu'il était chargé de remettre, au nom du roi, à ce régent et aux autres ministres, à qui il avait confié le gouvernement de ses Etats pendant son absence. Cette pièce est si honorable pour Gautier qu'elle doit naturellement trouver sa place dans son éloge.

Sachez, dit le monarque, *que nous chérissons infiniment notre vénérable Père Wautier, archevêque de Rouen, et que nous avons en lui une entière confiance. C'est pourquoi nous vous l'envoyons, de l'avis et avec le consentement du Souverain Pontife, qui l'a dispensé de son pèlerinage, afin qu'il vous aide à gouverner et à défendre notre royaume. Nous sommes persuadé qu'il a les qualités requises pour se bien acquitter de cet emploi, connaissant depuis longtemps sa prudence et sa discrétion, et qu'il nous a toujours été fidèle. Nous vous enjoignons donc et ordonnons très-expressément de l'admettre dans toutes les affaires de notre royaume, et de ne rien faire sans avoir pris son avis; voulons et ordonnons que, pendant tout le temps qu'il sera en Angleterre, et nous, dans notre pèlerinage, vous agissiez de concert avec lui, et qu'il ne fasse rien sans vous.* Cette lettre est datée de Messine, le 23 février 1191.

Gautier, arrivé en Angleterre, communiqua aux ministres, que le roi avait associés au chancelier dans le gouvernement du royaume, les ordres dont il était porteur. Mais on ne jugea pas à propos de les montrer au chancelier, dans la crainte de l'irriter davantage, et d'aggraver le mal, au lieu d'y remédier. On convint qu'il fallait attendre une occasion favorable; et elle ne tarda pas à se montrer. De nouveaux abus de pouvoirs commis par le chancelier Guillaume le firent déposséder de la régence, qui fut confiée à Gautier dans une assemblée tenue à Londres, le 8 octobre de la même année.

Richard, à son retour de la Terre-Sainte, ayant été retenu prisonnier par l'archiduc d'Autriche, Gautier employa tous ses soins et tout son crédit pour ramasser les sommes nécessaires à la rançon de son maître, et resta lui-même en otage à sa place, jusqu'à ce qu'elle fût payée. La Normandie étant rentrée, en 1204, sous la domination des rois de France, deux cent quatre-vingt-douze ans après la cession en fief qui en avait été faite au duc Rollon, et Philippe-Auguste s'étant rendu à Rouen pour en prendre possession, il fut reçu magnifiquement par Gautier, qui, en sa qualité d'archevêque de la capitale du duché, eut l'honneur de ceindre l'épée au roi, et de le revêtir des ornements ducaux. Il mourut le 16 novembre 1207.

Voici comme en parle Pierre de Blois, dans un opuscule intitulé *Canon episcopalis*, qui lui avait été demandé par Jean de Coutances, évêque de Worchester, neveu de Gautier, sur les devoirs d'un évêque. « Vous n'avez pas besoin, » lui dit-il, « d'aller chercher bien loin des modèles de sagesse et de conduite ; vous n'avez qu'à marcher sur les traces de votre oncle, l'archevêque de Rouen, vous y trouverez un modèle ac-

compli du devoir épiscopal. Si vous voulez l'imiter, vous serez réglé dans vos mœurs, libéral, affable et modéré, prudent et sage dans vos résolutions, ferme et constant dans l'exécution, discret à commander, réservé dans vos paroles, retenu et sans présomption dans la prospérité, courageux dans l'adversité, doux et tranquille avec les personnes fâcheuses, pacifique avec les ennemis de la paix, faisant d'abondantes aumônes, modéré dans votre zèle, toujours porté à la clémence, ni trop inquiet, ni trop négligeant dans le soin de vos affaires domestiques, circonspect dans toutes vos actions, ayant comme les quatre animaux dont parle l'*Apocalypse*, des yeux devant, des yeux derrière et à l'entour pour tout voir et pourvoir à tout. »

Ses écrits. — Gautier s'est plutôt montré un homme d'Etat qu'un littérateur et un savant. Cependant on le dit auteur de quelques écrits qu'on ne peut lui contester, et de plusieurs autres qu'on lui attribue peut-être mal à propos; tels sont les suivants rapportés par les bibliographes anglais : *De negotiis juris, librum unum ; — De peregrinatione regis Ricardi, librum unum; — Epistolarum ad diversos, librum unum;* écrits, qui n'ont jamais vu le jour et dont on ne connaît point les manuscrits dans les bibliothèques. Nous allons rendre compte de ceux que l'impression a fait connaître, en commençant par les lettres.

1° La première dans l'ordre des temps est antérieure à l'année 1183, car il n'y prend que la qualité d'archidiacre d'Oxford. Elle est adressée à Barthélemy, évêque d'Excester, et se trouve parmi celles de Pierre de Blois. Il prie ce prélat de dissoudre le mariage de son neveu Robert, fils de son frère, avec Ismène, qu'il avait épousée dans un degré de parenté prohibé, et d'exécuter, à cet égard, les ordres émanés du Saint-Siége, parce que cette alliance ne pouvait être maintenue, sans imprimer à toute la famille une tache ineffaçable.

2° Roger de Haredeu rapporte celle que ce notre prélat, en sa qualité de grand justicier d'Angleterre, écrivit l'an 1193, à Hugues du Puiset, évêque de Durham, pour l'informer de la triste nouvelle que le roi Richard avait été arrêté prisonnier en Allemagne. Il lui envoya en même temps la lettre que l'empereur écrivait au roi de France, pour lui annoncer cet événement comme une nouvelle qui devait lui être très-agréable. Il l'avertit en outre qu'il a convoqué une assemblée à Oxford, à laquelle il enjoint à l'évêque de Durham de ne pas manquer, parce qu'il y sera traité de la prompte délivrance du roi.

3° La troisième est adressée au Pape Célestin III, et a aussi pour objet de presser la délivrance du roi d'Angleterre. Elle fut écrite au nom de tous les évêques de la province de Normandie. C'est la lettre soixante-quatorzième parmi celles de Pierre de Blois, réimprimée par dom Bassin dans la Collection des conciles de Normandie.

4° Par la quatrième adressée à l'historien Raoul de Diceto, doyen de Saint-Paul de Londres, il lui annonce que l'empereur a enfin promis de mettre en liberté le roi Richard. Cette lettre est de l'an 1194, écrite de Mayence, et finit par ce vers :

Liber et explicitus ad sua vota suus.

5° L'an 1194, la guerre ayant recommencé entre le roi de France et celui d'Angleterre, Richard avait chassé de leur église les chanoines de Saint-Martin de Tours, et s'était emparé de leurs biens. Philippe-Auguste, par représailles, saisit de son côté, dans ses Etats, tout ce qui appartenait aux églises de Normandie. Ce ne fut que l'année suivante, au mois de décembre, à la paix d'Issoudun, que les deux rois consentirent à rendre réciproquement les biens aux églises. Gautier fit part au doyen de Londres de cet événement, et des démarches qu'il avait faites auprès du roi de France, secondé par le légat du Saint-Siége.

6° Après ces restitutions faites, Gautier écrivit au roi de France, qu'ayant reçu une pleine satisfaction pour les dommages causés par lui à son Eglise, soit aux Andelys, soit en d'autres lieux de sa province, jusqu'à la veille de Saint-Michel de l'an 1195, il l'en tenait quitte lui et ses successeurs, et levait l'interdit qu'il avait lancé sur ses terres. C'est le roi d'Angleterre, qui indemnisa les églises de Normandie, à la décharge du roi de France, comme on voit par ses lettres rapportées parmi les Notes sur la cent vingt-quatrième lettre de Pierre de Blois.

7° A la conférence qui eut lieu à Louviers, au mois de janvier 1196, pour la ratification du traité d'Issoudun, Gautier fut requis de se rendre caution, lui et son chapitre, pour le roi d'Angleterre, de la somme de deux mille marcs d'argent. Gautier ne voulut y consentir que moyennant qu'on lui montrerait le traité original. Après quelques difficultés, on le lui communiqua. Notre prélat fut fort étonné d'y trouver un article qui blessait essentiellement la dignité de son siége. Cet article portait expressément que s'il arrivait que l'archevêque de Rouen jetât l'interdit ou l'excommunication, contre les terres ou les sujets des rois de France et d'Angleterre, ces deux princes pourraient se saisir de la terre d'Andelys; qu'il serait nommé quatre prêtres ou diacres, lesquels jugeraient si la sentence d'excommunication était donnée justement ou injustement. C'était évidemment soumettre l'exercice de la juridiction épiscopale à la révision de simples clercs. Gautier refusa non-seulement de souscrire à ce traité, il en appela encore au Pape, et lança l'excommunication contre les inventeurs et approbateurs de pareilles maximes, n'exceptant que la personne des deux rois. Le lendemain, étant allé trouver le roi de France, il le pria d'avoir pour agréable qu'il signât le traité et s'en rendît pleige, sauf son ordre et sa dignité, saufs aussi les droits et la juridiction de son Eglise. Cette proposition fut mal accueillie et rejé-

tée avec des paroles injurieuses. Alors il demanda au roi d'Angleterre la permission de retourner dans son Eglise, et il l'obtint. Mais à peine arrivé, il reçut du même prince l'ordre de revenir le trouver. Craignant de ne pouvoir résister à ses instantes prières, ou de blesser sa conscience en accédant à ses volontés, il prit le parti de la fuite, et se retira avec son chapelain et un seul domestique à Cambrai. Ces détails sont tirés d'une lettre de Gautier à Raoul de Diceto, qui les rapporte dans son Histoire.

8° Le même historien a recueilli les lettres qui, à cette occasion, furent écrites à Gautier par les deux rois, pour l'engager à retourner dans son diocèse. Il transcrit aussi la lettre que le prélat lui écrivit, dans laquelle il assure le doyen de Londres, qu'il est en voie d'accommodement avec les rois, et qu'il a écrit pour cela à l'archevêque de Cantorbéry, ministre du roi d'Angleterre: cette lettre nous manque.

9° Mais Raoul nous a conservé celle où Gautier l'instruit de ce qui s'était passé dans deux conférences qu'il avait eues à Pontoise et à Paris, avec le roi Philippe-Auguste. Nous en avons parlé plus haut. Il s'agissait de retrancher du traité d'Issoudun la clause qui blessait sa dignité et de décharger les églises de Normandie de la garantie de quinze mille marcs d'argent, qu'on avait stipulée dans le cas où le roi d'Angleterre reviendrait contre le traité. Le roi accorde ces deux points, pourvu que le roi Richard déchargeât aussi ceux qui avaient répondu pour lui. Voici le discours que Gautier met dans la bouche du roi de France: «Je vous prie de voir, mon cher prélat, que non-seulement je vous accorde la demande qui vous est personnelle, mais que je veux encore, contre l'avis de mon conseil, décharger les ecclésiastiques de votre diocèse des sommes pour lesquelles ils ont répondu, si le roi d'Angleterre veut décharger les Eglises de mon royaume qui ont répondu pour moi. Il est vraiment indécent et contre toute justice, que les églises de Dieu et les personnes ecclésiastiques supportent la peine de nos emportements, et que les princes leur fassent contracter, à leur gré, des obligations, sans y être autorisés par l'Eglise.»

10° Cette affaire étant terminée au gré de ses désirs, Gautier, retourné dans son Eglise, en manda le résultat à son ami, le doyen de Londres, par une lettre dans laquelle il rappelle toutes les contradictions et les adversités qu'il avait éprouvées jusque-là dans l'espace de trois ans. Mais celle dont il rend compte ne fut pas la dernière.

11° Richard ayant entrepris de fortifier, comme nous l'avons dit ailleurs, l'île d'Andelys, causa de grands dommages aux possessions de l'Eglise de Rouen. Gautier, après avoir employé auprès du roi d'Angleterre les prières et les menaces, pour le faire désister de son entreprise, prit le parti d'aller à Rome et de plaider sa cause devant le Souverain Pontife et son consistoire. Avant de partir, il instruisit des motifs de son voyage le doyen de Londres, qui paraît avoir été le confident de toutes ses démarches.

12°, 13° Cette affaire ayant été terminée par un échange avantageux à son église, Gautier s'empressa d'en faire part à son ami. Il lui écrivit de nouveau sur le même objet après que le Pape Innocent III eut approuvé et confirmé, en 1198, l'échange d'Andelys contre le domaine de Dieppe et autres lieux.

Ces lettres sont fort bien écrites, d'un style simple et naturel, tel qu'il convient au genre épistolaire. Gautier avait tort d'employer quelquefois la plume de Pierre de Blois pour écrire ses lettres, puisqu'il était en état de les écrire si bien lui-même.

Autres écrits. — *Canons.*—Gautier, avant d'entreprendre le voyage de la Terre-Sainte, tint à Rouen le 11 février 1190, un concile provincial, auquel assistèrent ses suffragants, grand nombre d'abbés et autres personnes sages et prudentes. On y fit trente-deux canons, la plupart renouvelés des conciles précédents, entre autres, du concile général de Latran de l'an 1179. Le second canon ordonne que les calices seront d'or et d'argent, et défend aux évêques d'en bénir d'étain. On ne prévoyait pas alors qu'ils seraient bientôt fondus pour payer la rançon du roi. Le neuvième défend tout commerce lucratif aux moines et aux clercs. Le vingt-cinquième défend, tant aux clercs qu'aux laïques, toutes fédérations aux ligues dans lesquelles on s'engage par serment à une défense mutuelle pour toutes sortes d'affaires. Les actes de ce concile sont imprimés dans l'Appendix aux Œuvres de Pierre de Blois et parmi les conciles de la province de Normandie.

Les bibliographes anglais attribuent à notre prélat une Vie de saint Adjuteur, né à Vernon, aux confins de la Normandie et de la France, décédé moine de Tyrau au Perche, en 1131. Cela est fort incertain. Dom Marthène a imprimé une Vie de ce bienheureux qu'il attribue avec quelque fondement à Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen. Les successeurs de Bollandus n'ont pas connu cette Vie, mais ils étaient persuadés qu'Hugues d'Amiens en avait composé une. Nous en avons parlé en son lieu.

Les mêmes bibliographes paraissent mieux fondés à lui attribuer un écrit sur des matières de droit, *scripsit de negotiis Juris librum unum.* Nous croyons qu'il faut entendre par là une consultation que Gautier envoya au Pape Célestin III, sur la manière de procéder dans le for ecclésiastique. Nous n'avons pas l'écrit de Gautier; mais on a inséré parmi les conciles de Normandie les réponses que fit le Pape aux différentes questions qui lui avaient été proposées, par lesquelles on peut juger en quoi consistait l'écrit de Gautier. Le rescrit du Pape est informe et tronqué. C'est aussi mal à propos qu'on le dit adressé au doyen du chapitre de Rouen.

Nous ne parlerons pas des lettres des Souverains Pontifes Lucius III, Urbain III, Célestin III, Innocent III, rapportées dans le corps des Décrétales, dont quelques-unes

sont des réponses à des consultations de notre archevêque, et dont on trouve plusieurs dans la Collection des conciles de Normandie, par Guillaume Bessin. Mais pour ne rien omettre des productions de Gautier, nous indiquerons quelques chartes émanées de lui.

1° Après l'échange de la terre des Andelys, Gautier accorda à son chapitre la dixième partie du revenu de Dieppe et de Bouteilles, en reconnaissance des secours qu'il en avait reçus, tandis qu'il défendait contre le roi le patrimoine de son Eglise; «Etant juste,» dit la charte, «que ceux qui avaient eu part au combat, eussent part aux fruits de la victoire.»

2° L'an 1207, il restitua aux chanoines des distributions en argent, en pain et en vin, qui devaient être faites à certains jours de l'année, suivant la fondation de Rotrou, son prédécesseur, auxquelles il ne s'était pas cru obligé jusqu'alors.

3° Il donna encore au chapitre de la cathédrale l'église de Saxetot, pour fournir à l'entretien d'un cierge qui devait brûler nuit et jour devant le corps du Seigneur au maître-autel.

4° Il ajouta à ce don l'église de Saint-Pierre de Bourdainville, qu'il avait obtenue en justice, sans beaucoup de peines et de dépenses, sur Gautier, seigneur de Bourdainville, à condition qu'il serait pris sur les revenus de cette église cent sols pour l'obit de sa mère, et la moitié du surplus pour l'anniversaire de l'archidiacre Richard, son neveu.

Gautier, sans être poëte, faisait quelquefois des vers. Géraud le Gallois raconte que notre prélat passant par Lyon, à son retour de Sicile, fut reçu dans la maison du sénéchal du chapitre, à qui l'on vint présenter une biche privée. Tout le monde de crier, *à la cuisine*, sans doute pour qu'elle fût mise en ragoût. L'animal qui entendait ce langage, inclinait profondément la tête devant notre archevêque, comme pour lui demander la vie. Gautier improvisa deux vers qu'il lui attacha au cou, et qui apparemment la préservèrent de la mort. Les voici :

Cerva quasi faris, vitam sine voce precaris.
Ergo revertaris, tribuenti retribuaris.

Ces vers sont bien dans le goût du temps; ce qui ne leur décerne pas un brevet d'élégance.

GÉBÉHARD ne nous est connu que par un seul ouvrage qu'il écrivit vers la fin du xe siècle. — Nous avons trois Vies de saint Udalric évêque d'Augsbourg, mort en 973, et imprimées en cette ville par les soins de Marc Volserus en 1596. La première est anonyme ; la seconde porte le nom de Gébéhard, et la troisième celui de Bernon, abbé de Richenou ; ces deux dernières ne contiennent presque rien de remarquable qui ne se lise dans la première. C'est ce qui a engagé dom Mabillon à ne donner que celle-ci, avec les prologues des deux autres. Elle est écrite d'un style simple et naturel; et, ce qui doit la faire estimer davantage, c'est que l'auteur avait été témoin de la plupart des faits qu'il raconte. Il était du clergé d'Ausbourg et avait reçu l'ordre de la prêtrise, des mains de saint Udalric. Son nom, après avoir été découvert par le moyen d'un manuscrit de saint Emmeranne de Ratisbonne, où il est dit, en tête de cette Vie, qu'elle a été écrite par Gébéhard, ordonné prêtre par saint Udalric.

L'ouvrage est divisé en deux livres, dont l'un contient la Vie du saint, et l'autre, ses miracles. Dom Mabillon y a ajouté diverses circonstances qui nous apprennent ce que le saint avait fait avant d'être promu à l'épiscopat. Elles sont tirées de l'*Histoire de saint Gal* par Eckard. Outre l'office canonial, saint Udalric avait coutume de réciter chaque jour l'Office de la sainte Vierge, dont on rapporte l'institution au xe siècle; celui de la Sainte-Croix ; un troisième en l'honneur de tous les saints, et tout le Psautier. Il célébrait aussi la Messe chaque jour, quelquefois deux et même trois dans le même jour. Le dimanche des Rameaux, il chantait une Messe de la sainte Trinité, bénissait les palmes et faisait une procession avec les clercs et une multitude de peuple, tenant chacun une palme à la main. On portait à cette procession le livre des Evangiles, des croix et des bannières sur lesquelles on voyait l'image du Sauveur représenté assis sur un âne. Chaque année, il tenait deux synodes ; l'un, dans la quatrième semaine d'après Pâques; et l'autre, au mois de septembre. Le vendredi saint, le peuple communiait de même que le samedi saint et le jour de Pâques; mais il n'est pas dit qu'ils reçussent la communion sous les deux espèces; il n'est parlé que du corps de Jésus-Christ et non de son sang. Depuis le vendredi saint jusqu'au Dimanche de Pâques, on conservait l'Eucharistie dans un autre endroit que de coutume. Le jeudi saint, saint Udalric donnait des habits neufs à douze pauvres ; et, après leur avoir fait servir à manger, il leur lavait les pieds; le samedi, il bénissait le cierge et donnait le baptême solennel; le dimanche, il faisait la bénédiction d'un agneau et de plusieurs morceaux de lard, dont il distribuait de petites parties aux assistants. L'auteur de sa Vie rapporte quelques exhortations que le saint évêque avait faites dans le cours de ses visites. Il remarque que le clergé commençait à s'abstenir de viandes, dès le lundi de la Quinquagésime; que, dans le xe siècle, les livres étaient si chers, qu'un des pillards de la ville d'Augsbourg ne donna qu'un des volumes qu'il avait pris, pour le prix d'un beau cheval. Il observe encore qu'il était d'usage, lorsque quelqu'un avait été guéri miraculeusement au tombeau du saint, de le conduire tenant une croix à la main, depuis l'église de Sainte-Afre jusqu'à la cathédrale, suivi de tout le peuple, pour y rendre ses actions de grâces au Seigneur, et de le ramener dans la même église où ce saint évêque était enterré. Cette Vie a été imprimée

par dom Mabillon, dans le tome VII de ses Actes.

GÉLASE II, — élu Pape le 25 janvier 1118, succéda à Pascal II, mort quelques jours auparavant. Il s'appelait Jean de Gaëte, était né dans cette ville de parents nobles, qui le firent étudier de bonne heure au mont Cassin, et aux soins duquel il répondit par des succès nombreux et non interrompus. Il était encore fort jeune lorsqu'il fut fait cardinal par Urbain II, et bientôt après chancelier, pour rétablir, dit Pandulfe d'Alatri, l'ancienne élégance du style qui était presque perdue. Après la mort d'Urbain, le chancelier Jean de Gaëte s'attacha à Pascal II, et ne le quitta pas un seul moment dans ses afflictions, comme s'il eût voulu faire à ses côtés l'apprentissage des malheurs qui l'attendaient à son tour, et dans le même degré de puissance. En effet, Cencio de Frangipani, chef de cette orgueilleuse et turbulente famille, qui disposait de la principale autorité dans Rome, n'eut pas plutôt appris l'élection de Gélase, qu'il accourut armé et frémissant de colère, rompit les portes, entra dans l'église, prit le Pape à la gorge, le frappa à coups de poings et de pieds, jusqu'à l'ensanglanter de ses éperons; puis le traînant par les cheveux, il le mena chez lui, l'enchaîna et le tint enfermé. Cette violence souleva les Romains: Pierre, préfet de la ville, Pierre de Léon et plusieurs nobles se rassemblèrent; le peuple prit les armes; on marcha au Capitole: les Frangipani effrayés rendirent le Pape, et l'un d'eux, nommé Léon, se jeta à ses pieds pour lui demander pardon, et sut échapper ainsi à une mort certaine. Gélase, ramené en triomphe, reçut les honneurs accoutumés. On se préparait à l'ordonner et à le sacrer solennellement, car il n'était encore que diacre, lorsqu'il fut averti que l'empereur Henri V était en armes à Saint-Pierre. Gélase n'eut que le temps de se jeter sur un cheval, et d'aller se cacher chez un citoyen qui s'empressa de lui ouvrir sa maison. Le lendemain, il prit son parti de sortir de Rome, s'embarqua sur le Tibre, et, après avoir couru les plus grands dangers, arriva à Gaëte, où il fut reçu avec joie par ses compatriotes. L'empereur, embarrassé par cette fuite, envoya prier Gélase de venir se faire sacrer et couronner à Rome, lui faisant entendre en même temps que ce serait une occasion de conférer ensemble, et le meilleur moyen de rétablir l'union entre le sacerdoce et l'empire. Mais Gélase, instruit par l'exemple de Pascal II, dont il avait partagé les fers, ne voulut point se fier aux promesses perfides de Henri, et se fit ordonner et sacrer à Gaëte. Furieux d'avoir manqué sa proie, l'empereur résolut de se venger en créant un antipape, et choisit à cet effet Maurice Bourdin. Cet intrus était Limousin de naissance. Bernard, l'ayant emmené avec lui en Espagne, en 1095, l'ordonna diacre, puis évêque de Coïmbre. A la mort de Gérard, archevêque de Brague, Bourdin lui succéda en 1110. Dans un voyage qu'il fit à Rome, en 1115, le Pape Pascal II, lui reconnaissant de la capacité, le fit son légat, pour traiter de la paix avec l'empereur Henri. Mais il outre-passa son pouvoir en couronnant ce prince en l'absence du Pape, qui l'excommunia au concile de Bénévent. Bourdin se retira auprès de l'empereur, et il y était encore lors du sacre de Gélase II à Gaëte. Ce fut sur lui que Henri jeta les yeux, pour donner au nouveau Pape un compétiteur sous le nom de Grégoire VIII. Cela se fit le 14 mars 1118.

Sur cette nouvelle Gélase II écrivit aux archevêques, évêques, abbés, seigneurs et aux autres fidèles des Gaules, ce qui s'était passé entre lui et le roi Henri; comment il avait offert à ce prince de terminer, soit à l'amiable, soit par voie de justice, le différend entre l'Eglise et l'Etat, et comment celui-ci avait intronisé dans l'Eglise, notre Mère commune, Maurice de Brague, excommunié un an auparavant dans le concile de Bénévent. Il rend grâces à Dieu de ce qu'aucun parmi le clergé de Rome n'avait eu part à l'entreprise de l'empereur, et dit que ses complices étaient des Guibertins, et un certain Teuzon, qui avait longtemps ravagé la Dace ou le Danemark. *Nous vous ordonnons donc*, ajoute-t-il, *après en avoir délibéré en commun, de vous préparer, de la manière qui vous paraîtra convenable, à venger l'Eglise votre Mère...* Le Pape écrivit ensuite à Bernard, archevêque de Tolède, d'élire un autre archevêque de Brague à la place de Bourdin, après l'avoir fait connaître à tous les évêques d'Espagne. — Dans sa lettre au clergé et au peuple de Rome, il les avertit d'éviter cet homme comme un excommunié, un parjure et un usurpateur. Ces trois lettres sont datées du 16 janvier 1118 dans la Collection des conciles; mais il faut lire *le* 16 *de mars*, après que le roi Henri eut fait élire Bourdin. Celui-ci demeurait à Rome; il y passa le reste de l'année, et, le jour de la Pentecôte, il couronna, en sa qualité de Pape, l'empereur Henri, qu'il avait déjà couronné comme il n'était encore qu'archevêque de Brague. De Capoue, où il se trouvait, Gélase écrivit à Pons, abbé de Cluny, le 12 avril, une lettre dans laquelle il confirme à son monastère tous les biens qu'il possédait lors de la mort de l'abbé Hugues.

L'empereur cependant avait quitté Rome et s'était retiré en Ligurie. Gélase, l'ayant appris, se décida à y rentrer secrètement, et se cacha dans une petite église nommée Sainte-Praxède. Il voulut même, contre l'avis de quelques-uns de ses amis, y officier le 21 juillet, jour de la fête de cette sainte. Cette imprudence eut les suites funestes que l'on avait prévues. L'Office divin fut interrompu par les troupes de Cencio Frangipani, et le Pape obligé de sortir de Rome, en laissant Pierre, évêque de Porto, son vicaire en cette ville. Gélase y était encore le 7 août 1118, comme on le voit par la lettre qu'il écrivit à Gauthier, archevêque de Ravenne. Cette Eglise avait croupi longtemps dans le schisme, parce qu'elle était gouvernée par des évêques choisis au gré de l'empereur;

c'est pour cela que Pascal II, dans le concile de Guastalla, en 1106, avait soustrait à la juridiction de Ravenne les Eglises de Plaisance, Parmes, Reggio et Bologne. Depuis, elle se réunit à l'Église romaine, ce qui engagea Gélase II à lui rendre sa juridiction sur ces quatre Eglises. C'est le sujet de sa lettre à l'archevêque Gauthier, à qui il accorda aussi le pallium.

Cependant le Pape, ne se croyant pas en sûreté dans Rome, tint conseil avec ses amis sur ce qu'il convenait de faire dans ces temps de trouble et de sédition, et émit ainsi son avis après les autres : « Mes frères, suivant l'exemple de nos pères et le précepte de l'Evangile, puisque nous ne pouvons plus vivre dans cette ville, fuyons dans une autre; fuyons cette Sodome et cette Egypte. Je le dis devant Dieu, j'aimerais mieux, s'il était possible, avoir un seul empereur que d'en avoir un si grand nombre : un méchant au moins perdrait les autres plus méchants, jusqu'à ce qu'il sentît lui-même la justice du souverain Empereur. » L'avis du Pape ayant été approuvé, il fit ses dispositions pour distribuer le gouvernement de l'Eglise et de Rome pendant son absence, et s'embarqua pour la Provence, où il fut très-bien accueilli. Le roi de France Louis VI envoya au-devant de lui l'abbé Suger avec des présents. Ils convinrent du jour où le roi devait se rendre à Vézelay pour conférer avec lui. Gélase avait indiqué un concile à Vienne. Il avait donné ordre à l'archevêque Gui de venir le trouver à Cluny. Mais avant son arrivée dans ce monastère il fut attaqué d'une pleurésie et d'un accès de goutte qui le mirent au tombeau. Il expira le 29 janvier 1119, après un an et quatre jours de pontificat. Ses derniers moments furent un tableau touchant de piété et d'humilité. Il approuva, en mourant, le choix que l'on voulait faire pour lui succéder de l'archevêque Gui, qui fut en effet son successeur sous le nom de Calixte II, et rendit la paix à l'Eglise, en réconciliant le Saint-Siége avec l'empire et en levant l'excommunication qui pesait sur l'empereur Henri.

Il se tint plusieurs conciles pendant le pontificat du Pape Gélase II, parmi lesquels nous nous contenterons d'indiquer ceux de Cologne, de Frislar et de Rouen. La Chronique de Malaisé marque à l'an 1118 un concile de Toulouse dans lequel on convint d'un voyage en Espagne pour secourir Alphonse, roi d'Aragon, contre les Maures ou Sarrasins. Ce prince, avec le secours de l'armée chrétienne, assiégea Saragosse, dont il se rendit maître le 10 décembre. Nous avons une bulle de Gélase II à cette armée, dans le moment où elle faisait le siége de la ville. Elle est adressée avec une lettre du même pontife à Pierre Librane, archevêque élu de Saragosse. Le Pape promet l'absolution de leurs péchés à tous ceux de cette armée qui s'y seront préparés par la pénitence, de même qu'à tous ceux qui travailleront au rétablissement de l'Eglise de Saragosse, en contribuant à la subsistance du clergé. Il remet toutefois l'indulgence qu'il promet à la discrétion des évêques, afin qu'ils la proportionnent au mérite des bonnes œuvres. La lettre ou bulle du Pape est datée d'Alest le 4 des Ides de décembre, c'est-à-dire, le 10 du même mois. On lit dans la même chronique qu'il se tint en 1118 un concile à Angoulême, dont elle ne nous apprend autre chose, sinon que l'on y confirma l'élection de l'archevêque de Tours, et de deux autres évêques. La *Chronique* d'Usperge en cite un autre à Vienne en Dauphiné, au commencement de l'année 1119. Falcon n'en dit rien dans la sienne, ni Pandulphe, qui accompagnait Gélase, ni Hugues, moine de Cluny, dans le récit qu'il a fait du voyage de ce Pape en France. Falcon dit seulement que Gélase avait indiqué un concile à Reims pour le mois de mars, où devaient se trouver les évêques de France et d'Allemagne, pour y traiter de la paix entre le sacerdoce et l'empire, mais la mort l'empêcha de donner suite à ce projet.

Il est difficile de terminer cet article sans remarquer ici que les historiens modernes, en parlant des différends des Papes et des empereurs, ne font pas observer les torts de ces derniers, quoique les Papes ne se soient jamais portés à des violences comparables à celle que l'empereur Henri V exerça envers le pieux et modeste Gélase.

GÉMINE ou GÉMINIEN — était un prêtre de l'Eglise d'Antioche. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il avait composé quelques ouvrages qui, au sentiment de saint Jérôme, étaient autant de monuments de son savoir. Il n'en est venu aucun jusqu'à nous. Gémine florissait sous le règne d'Alexandre, vers l'an 232, à l'époque où Zebène gouvernait l'Eglise d'Antioche, et où Héracle fut fait évêque d'Alexandrie.

GEOFFROY, évêque de Saint-Asaf, au pays de Galles, — pressé par la pauvreté et par les ravages des Gallois, s'était retiré en Angleterre, où le roi Henri l'avait accueilli favorablement en 1175, et lui avait donné en garde l'abbaye d'Abbendon, qui était alors vacante, pour en jouir jusqu'à ce qu'il eût la liberté de rentrer dans son diocèse. Le clergé de Saint-Asaf se plaignit au concile de Londres, de ce que Geoffroy ne voulait point rentrer dans son église, quoiqu'il en eût été admonesté par le Pape Alexandre III. L'archevêque Roger, de l'avis du concile, lui ordonna de retourner ou de renoncer à l'évêché. Geoffroy prit ce dernier parti dans l'espoir que l'abbaye lui demeurerait. Il résigna donc son évêché entre les mains de l'archevêque, en lui remettant son anneau et sa crosse. L'archevêque sacra en sa place un docteur nommé Adam et Gallois de nation. Le roi, de son côté, donna l'abbaye d'Abbendon à un moine, de sorte que Geoffroy perdit en même temps son évêché et son monastère. On croit que ce Geoffroy est le même que Geoffroy de Monmouth, qui a écrit une *Histoire des anciens Bretons*, depuis le roi Brutus le Troyen jusqu'au roi Artus, histoire remplie de fables où l'in-

vraisemblance n'est surpassée que par la puérilité du récit. Guillaume de Neubridge et plusieurs autres après lui attribuent également à cet évêque une traduction des prophéties de Merlin.

GEOFROI DE PÉRONNE, prieur de Clairvaux,— fut un des vingt-neuf personnages recommandables par leur naissance, leur jeunesse et leur instruction, que saint Bernard, dans un voyage qu'il fit en Flandre, détermina à embrasser la vie monastique à Clairvaux. C'est à lui, comme au plus distingué de la troupe, qu'il adressa sa lettre 109, pour les affermir tous dans la résolution qu'ils avaient prise. Il paraît aussi que Geofroi, possédant de grands biens dans le siècle, et pourvu déjà de la trésorerie de l'église de Saint - Quentin, éprouvait quelque regret de quitter le monde, et de l'opposition de la part de ses parents à l'exécution de son dessein ; c'est ce que l'on peut inférer de la lettre 110 adressée par le révérend abbé au P. de Geofroi.

Manriquez place cet événement à l'année 1131, et la mort de Geofroi en 1146 ; mais il y a là deux erreurs. Hérimanne de Tournai dit positivement que la conversion de cette multitude de clercs arriva vers la 24ᵉ année de l'épiscopat de Simon de Vermandois, évêque de Noyon. Or, comme l'épiscopat de Simon commence à l'année 1122, la 24ᵉ année indique nécessairement 1146. Ainsi, bien loin que Geofroi soit mort cette année-là, c'est l'époque, au contraire, à laquelle il faut rapporter son entrée en religion. Cela est d'autant plus certain que saint Bernard, dans la lettre qu'il lui écrivit, se donne pour un homme déjà affaibli par l'âge, ce qu'il n'aurait pu dire en 1131.

Pierre de Blois nous apprend que Geofroi de Péronne, étant prieur de Clairvaux, fut appelé par le clergé de Tournay à remplir le siége épiscopal de cette ville, et qu'il le refusa. Il faut donc, pour éclaircir son histoire, rechercher en quel temps il commença à exercer la charge de prieur à Clairvaux et à quelle époque il a pu être nommé à l'évêché de Tournay.

En 1146, c'était Rualen qui occupait la place de prieur à Clairvaux. A cette époque, le Pape Eugène III le demanda pour remplir à Rome celle d'abbé de Saint-Anastase aux Trois-Fontaines, qu'il venait de quitter. A la vérité saint Bernard, dans sa lettre au Pape, ne donne pas à Rualen la qualité de prieur, parce que celui-ci était déjà installé à Rome lorsqu'il l'écrivit ; mais Nicolas de Moutier-Ramey la lui donne dans deux lettres qu'il écrivit en son nom, pendant qu'il était encore à Clairvaux. J'observe seulement que dans ces deux endroits le nom du prieur est estropié : c'est *Rualenus* qu'il faut lire, et non *Riovallis*. Geofroi de Péronne n'était donc pas encore prieur en 1146.

Une charte de saint Bernard de l'an 1153, rapportée par dom Mabillon, prouve qu'à cette époque le prieur de Clairvaux s'appelait Philippe. Dans la même charte sont cités comme témoins Gérard et Geofroi, l'un et l'autre surnommés de Péronne, lesquels tenaient un rang distingué à Clairvaux, et le prieur Philippe, mentionné aussi par Césaire d'Heisterbach, est le même qui, comme nous l'avons dit plus haut, devint abbé de l'Aumône au diocèse de Chartres, vers l'an 1156. Ainsi ce n'est qu'à cette année que Geofroi de Pérone peut avoir été fait prieur de Clairvaux. Il l'était, selon Pierre de Blois, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Tournai. Or, cet évêché ne fut vacant que l'an 1166, par la mort de l'évêque Gérard, ou l'an 1171 par celle de Gauthier. C'est à l'une de ces deux époques que l'on peut rapporter sa nomination à l'épiscopat et son refus. On ignore l'époque précise de sa mort, que quelques-uns fixent à l'année 1190.

SES ÉCRITS. — Quoique Geofroi de Péronne ait mérité à plusieurs titres une place parmi les écrivains ecclésiastiques, aucun bibliographe n'en a fait mention, parce que l'on a attribué ses écrits à Geofroi d'Auxerre, moine de Clairvaux, comme lui, et secrétaire de saint Bernard, beaucoup plus connu par le grand nombre de ses productions. En revendiquant pour Geofroi de Péronne les ouvrages qui lui appartiennent, nous combattrons les opinions de Charles de Wisch, historien de l'ordre de Cîteaux.

Commentaire sur le Cantique des cantiques. — Cet ouvrage est divisé en six livres. De Wisch l'attribue à Geofroi, abbé de Haute-Combe, qu'il distingue de Geofroi d'Auxerre. Casimir Oudin prouve très-bien qu'il ne faut pas les distinguer, et que c'est le même personnage qui, après la mort de saint Bernard, fut successivement abbé d'Igny, de Clairvaux, de Fosseneuve, et en dernier lieu de Haute-Combe. Mais il se trompe aussi lorsqu'il attribue ce commentaire tout entier à Geofroi d'Auxerre. Parmi les manuscrits de Colbert qu'il cite, il en est un qui le dément. Geofroi d'Auxerre ne fut jamais prieur de Clairvaux ; c'est donc à tort qu'on lui a attribué, au moins dans son entier, ce commentaire, et nous sommes fondé à le réclamer pour Geofroi de Péronne, qui occupa longtemps la place de prieur.

Disons maintenant en quoi consiste ce Commentaire. Il est divisé en six parties ou six livres, à la tête desquels est un Prologue commençant par ces mots : *Plura quidem audivimus*. On avait suggéré à l'auteur de continuer l'ouvrage de saint Bernard sur ce divin cantique, en composant, à son exemple, une suite de sermons, ainsi que l'a fait Gilbert, abbé de Hoyland, en Angleterre. Mais ne se croyant pas capable d'une telle entreprise, il s'est contenté de faire de courtes notes sur tous les versets, non depuis l'endroit du livre où saint Bernard s'était arrêté, mais depuis le commencement jusqu'à la fin, en employant les explications des commentateurs anciens et de saint Bernard lui-même, y ajoutant quelquefois les siennes. L'ouvrage commence par ces

mots : *Ad singulos profectus virtutum.* Mais le manuscrit ne contient que trois parties, ce qui suppose qu'il y avait un second volume, lequel n'existe plus. Nous croyons cependant qu'on le retrouve tout entier dans le manuscrit numéroté 476 de la bibliothèque de Colbert.

A la tête du manuscrit 559 de la même bibliothèque est un opuscule sans nom d'auteur, attribué aussi, par une écriture récente, à Geofroi, prieur de Clairvaux, et il paraît que ce n'est pas sans fondement. Ce sont de courtes notes sur le dernier chapitre de l'*Ecclésiaste*, commençant par ces mots : *Memento Creatoris tui.* C'est encore une explication que les confrères de l'auteur lui avaient demandée, et qu'il a arrangée dans le même goût que celle qu'il a donnée sur le *Cantique des cantiques.*

Dom Mabillon attribue à Geofroi d'Auxerre une explication de l'Oraison dominicale, à la tête de laquelle l'auteur se nomme Geofroi, sans prendre aucune qualité. Nous serions porté à en faire honneur à Geofroi de Péronne par la raison qu'elle est composée dans le goût des autres écrits du prieur de Clairvaux, consistant en de simples notes très-courtes sur cette divine prière, et parce qu'il est plus naturel de croire que le religieux qui avait demandé ces explications se serait adressé au prieur de la maison, chargé du soin des âmes, qu'à Geofroy d'Auxerre, qui, avant et après la mort de saint Bernard, fut toujours employé dans les grandes affaires de l'ordre.

GEOFROI, sous-prieur de Sainte-Barbe, et GODEFROI, chanoine régulier de Saint-Victor de Paris.— Ce double nom joint à une double qualité désigne-t-il deux personnages différents, ou bien un personnage unique qui aura habité successivement, et à différents titres, deux maisons du même ordre? Cette dernière opinion est celle des auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, et nous nous y rangeons volontiers, mais sans nous croire obligé de détailler toutes les raisons qu'ils apportent pour l'établir.

Nous ne saurions rien sur la personne de cet écrivain, si lui-même ne nous eût instruit de quelques circonstances de sa vie, dans un Prologue qu'il a placé à la tête de son grand ouvrage, intitulé *Microcosmus* ou Petit monde. On y voit qu'avant sa retraite, ce savant avait enseigné quelque part et qu'il n'était plus jeune lorsqu'il prit ce parti, *veteranus.* Comme ses amis et surtout ses élèves lui reprochaient d'avoir préféré le repos au travail et d'avoir enfoui dans l'obscurité d'une solitude oisive les talents que Dieu lui avait donnés pour l'utilité du prochain, il répond à ces plaintes dans son Prologue, et encore mieux par l'ouvrage qu'il leur adresse. Il les prie de se souvenir que, s'il avait reçu de Dieu quelque talent, il en avait fait usage, pendant plusieurs années, pour leur utilité, soit par des instructions verbales, soit par des écrits, soit en leur donnant l'exemple du travail. Il ajoute que pour récompense de tant d'efforts il n'avait recueilli que des persécutions, au point qu'on avait attenté à sa vie, car c'était ce qui l'avait déterminé à s'ensevelir dans la solitude.

Casimir Oudin, qui avait lu ce Prologue, en conclut que Geofroi avait enseigné à Paris, et son opinion a été adoptée par tous ceux qui ont eu occasion de parler de ce professeur. Quant à nous, nous n'y voyons rien qui désigne Paris plutôt qu'un autre lieu; l'auteur dit même que ceux à qui il adresse son livre demeuraient loin de lui. Résidant à Saint-Victor, aurait-il pu se dire éloigné d'eux, s'il eût enseigné à Paris? Cette circonstance nous autorise à abandonner l'opinion d'Oudin, et à chercher ailleurs le théâtre de l'enseignement de ce professeur. Nous croyons devoir le placer à Sainte-Barbe dans le pays d'Auge, en Normandie.

Dom Martène a publié cinquante-deux lettres de Geofroi de Breteuil, sous-prieur des chanoines réguliers de Sainte-Barbe. Cette maison suivait la réforme de Saint-Victor, comme celle de la ville d'Eu, qui l'avait peuplée, et nous voyons qu'une assemblée ayant été tenue, vers l'an 1174, à Paris, relativement aux malversations d'Ervisa, abbé de Saint-Victor, le sous-prieur de Sainte-Barbe fut obligé de s'y trouver. On peut donc supposer que Geofroi, ayant éprouvé à Sainte-Barbe les tracasseries dont l'auteur du *Microcosmus* se plaint, avait choisi pour sa retraite la maison de Saint-Victor, chef-lieu de son ordre. S'il appelle cette maison un désert, une solitude, c'est qu'elle n'était pas alors, comme aujourd'hui, un faubourg de Paris, non plus que Saint-Martin des Champs, ni Saint-Germain des Prés : tout comme il n'y a pas longtemps encore on continuait d'appeler un ermitage, une solitude, le Mont-Valérien, qui se trouve situé aux portes de Paris.

Par ces considérations et par plusieurs autres encore que nous engageons nos lecteurs à rechercher dans l'*Histoire littéraire de la France*, nous nous croyons fondé à ne faire du sous-prieur de Sainte-Barbe et du chanoine de Saint-Victor qu'un seul et même personnage. Cependant, par défiance pour ceux qui penseraient autrement, nous traiterons séparément des écrits de l'un et de l'autre, en commençant par ceux du sous-prieur de Sainte-Barbe.

I. Nous avons sous le nom de Geofroi, sous-prieur de sainte Barbe, cinquante-deux lettres, qui ont été publiées par dom Martène, sur un manuscrit de l'abbaye de Lire en Normandie. Sa correspondance la plus active fut avec Jean, abbé de Beaugerais, en Touraine, dont Geofroi nous a conservé cinq lettres. L'abbé Jean lui expose dans la première la frayeur qu'il éprouve de se voir à la tête d'une communauté. Geofroi lui répond pour l'encourager, et il félicite sa communauté, qu'il appelle *notre vigne*, parce qu'il l'avait cultivée lui-même auparavant, d'avoir à sa tête un tel vigneron. L'église de Beaugerais, près de Loches, avait appartenu aux chanoines réguliers de Sainte-Barbe avant de passer, en 1173, à l'ordre de Cîteaux, et Geofroi

y avait fait quelques temps sa demeure.

L'abbé Jean, s'étant proposé de faire un voyage à Sainte-Barbe, en fut empêché par les troubles qu'excita en Normandie, en 1173, la guerre du roi de France contre celui d'Angleterre. C'est ce qui donna lieu à la cinquième lettre de Geofroi, et à la sixième, qui est de l'abbé Jean. La dixième, écrite à Geofroi par un chapelain de l'évêque de Worchester, est relative à la même guerre dont on annonce la cessation en 1174.

Dans la septième, Geofroi propose à l'abbé de Beaugerais d'acheter une bibliothèque qui était à vendre à Caen. Cette acquisition était importante pour un nouvel établissement, mais les fonds manquaient. Geofroi, dans la lettre dix-huitième, s'adresse à un certain Pierre Mangot, qui avait déjà beaucoup contribué à l'établissement des Cisterciens à Beaugerais ; il lui représente que, pour compléter son ouvrage, il est essentiel de leur procurer une bibliothèque, parce qu'un monastère dépourvu de livres ressemble, dit-il, à un château-fort sans munitions. Enfin tout s'arrange pour le mieux, et l'abbé Jean écrit à son ami qu'il peut arrêter la bibliothèque pour son compte avant qu'elle soit vendue à un autre. C'est l'objet de la lettre vingt-unième.

La seizième est encore de l'abbé de Beaugerais, pour se plaindre que Geofroi s'était refroidi à son égard, parce qu'il avait été longtemps sans lui écrire. Celui-ci proteste dans la suivante qu'il n'en est rien, et qu'il aurait grand tort de ne pas aimer une communauté pour laquelle il s'était donné tant de mouvement auprès du roi d'Angleterre, jusqu'à encourir les reproches de certaines gens qui pensaient sur cela autrement que lui.

L'abbé Jean, dans la lettre vingtième, avait annoncé à son ami le désir qu'il avait d'aller le voir à Sainte-Barbe, au retour du chapitre de Cîteaux ; Geofroi l'attendait avec une vive impatience; mais ne le voyant pas arriver avec les autres abbés de Normandie, il s'était rendu à Paris, à l'invitation d'un abbé de son ordre, pour assister à un concile devant lequel devait comparaître cet abbé. Nous ne connaissons pas ce concile de Paris; mais nous savons que, vers le même temps, Ervise, abbé de Saint-Victor, fut recherché, pour avoir enlevé du trésor, lors de sa déposition, un dépôt d'argent et d'autres objets précieux. Sur quoi on peut voir les lettres du cardinal Albert, du titre de Saint-Laurent in *Lucina*, de Guillaume, archevêque de Sens, à Maurice évêque de Paris, et d'autres lettres qui ont été imprimées par dom Martène. Quoi qu'il en soit, ce fut pendant l'absence de Geofroi, que l'abbé de Beaugerais alla le trouver à Sainte-Barbe. Geofroi, dans ses lettres vingt-quatrième et vingt-cinquième, lui témoigne le regret qu'il a d'avoir manqué sa visite, et rend compte de ce que nous venons de dire.

Le sous-prieur de sainte Barbe était lié d'une étroite amitié avec le bienheureux Hamon de Landacop, moine de Savigny, qui, au rapport de Robert du Mont, dans sa Chronique, était agréable à Dieu et aux hommes par sa sainteté et sa grande charité envers les pauvres. Ils travaillèrent de concert à la réforme de Beaugerais, et il ne fallut pas moins que la réputation du saint homme auprès de Henri II, roi d'Angleterre, pour faire réussir cette affaire. C'est ce que dit Geofroi dans sa lettre vingt-huitième aux religieux de Beaugerais. Hamon mourut l'an 1174, et, en mourant, il avait légué son manipule et son étole à son ami Geofroi. Celui-ci garda pour lui le manipule comme un trésor précieux, et il envoya l'étole, avec d'autres reliques qu'il tenait de Hamon, aux religieux de Beaugerais, le tout accompagné d'un écrit qui contenait la relation de sa vie et de sa mort, écrit qui ne se trouve plus et qui vraisemblablement était l'œuvre de Geofroi.

La lettre suivante, vingt-neuvième, est adressée à l'abbé Jean. Geofroi annonce à son ami le désir qu'il aurait de l'aller voir, si ses affaires le lui permettaient. Comme il se mêlait un peu de poésie, il lui envoie trois pièces de vers très-spirituelles, *Ludus de pastoribus*, *De digitis*, *De picturis*, afin, dit-il, que vous appreniez à vous jouer agréablement dans le champ des Ecritures et à trouver dans les plus petites choses des conceptions sublimes. Dans la lettre quarante-quatrième, il se dit auteur de quelques cantiques ou épithalames qu'il avait composés pour un de ses amis, appelé Augustin. C'est dommage que d'aussi belles choses ne soient pas venues jusqu'à nous.

Nous n'avons plus de lettres de l'abbé Jean depuis la vingt-troisième, mais les trente-cinquième, quarantième et quarante-huitième de Geofroi lui sont encore adressées. Elles ne contiennent que des protestations d'amitié et des compliments, surtout la dernière, dans laquelle Geofroi dit à son ami qu'il a le talent d'instruire comme saint Jérôme, de prouver comme saint Augustin, de s'élever comme saint Hilaire, de s'abaisser comme saint Chrysostome, de reprendre comme saint Basile, de consoler comme saint Grégoire, de presser comme Rufin, d'encourager comme saint Eucher, de provoquer comme saint Paulin et de ne pas se rebuter comme saint Ambroise. Cela prouve au moins que Geofroi connaisssait les Pères de l'Eglise, même les Pères grecs et ce qui les caractérise ; car nous ne voyons pas que ce qui nous reste de l'abbé Jean mérite un aussi bel éloge.

Geofroi avait envoyé à Roger, autrefois prieur de Saint-Abraham au diocèse de Saint-Malo, un ouvrage de sa composition, intitulé *De videndo Deo*. Roger l'en remercie dans la lettre vingt-sixième et reconnaît que l'auteur a traité cette matière à la manière de saint Augustin ; que tout y est exact, écrit avec élégance et une grande pureté de style. Geofroi, dans la lettre vingt-septième, rejette modestement ces éloges, qu'il ne croit pas mériter. Il dit qu'un plaisant qui connaîtrait son livre et qui lirait la lettre obligeante de Roger ne manquerait pas de faire

la cigogne derrière lui. De son côté, il exhorte son ami à continuer un ouvrage qu'il avait entrepris, persuadé qu'il ne pouvait sortir de sa plume rien que de bon et d'admirable. Si ces ouvrages existent quelque part, on pourra les reconnaître au portrait que nous en faisons ici, et s'ils sont anonymes, nous nous applaudissons d'en avoir signalé les auteurs.

Geofroi était lié d'amitié avec le préchantre de l'abbaye de Troarn, désigné par la lettre R. Ne pouvant communiquer avec lui aussi souvent qu'il l'aurait désiré, il le priait dans la lettre trentième de lui composer un cantique: *Cantando mihi aliquid favorabile de canticis Sion.* Le chantre lui répond par une longue lettre bien triste, bien sérieuse, sur les misères du monde. Nous trouvons dans la lettre de Geofroi un trait singulier qui mérite d'être recueilli, c'est que nous sommes redevables aux grues de l'invention, ou du moins de l'idée de l'alphabet. Mercure, suivant lui, ayant observé les différentes formes régulières que prenaient entre eux dans leur vol audacieux ces oiseaux attroupés pour faire de longs voyages, imagina qu'en représentant ces formes par des figures semblables, il élèverait la pensée de l'homme jusqu'aux plus hautes conceptions, et l'auteur cite Cassiodore pour son garant.

Les lettres trente-troisième, quarante-unième, quarante-troisième, quarante-sixième, quarante-neuvième, sont adressées à Hugues, prieur de Saint-Martin de Séez, jeune homme qui avait entrepris de composer la Vie d'un saint personnage qui n'est désigné que par les lettres *Wal* ou par la double initiale W, et qui était même encore vivant, selon la lettre quarante-deuxième écrite par le prieur Hugues. L'éditeur suppose qu'il s'agit là de Gautier de Mortagne, évêque de Laon, mort en 1174, parce que Mortagne, au Perche, n'est pas loin de Séez. Mais l'évêque de Laon était né, non à Mortagne au Perche, mais à Mortagne en Tournaisis. Quoi qu'il en soit du personnage, Geofroi exhorte le prieur de Séez à continuer son ouvrage, qui doit lui faire beaucoup d'honneur, parce que la matière est abondante, remplie de nectar, de fleurs et de perles. C'est un sujet beau et agréable à traiter, resplendissant comme l'écarlate, brillant comme l'or, élégant comme la soie et égalant pour la délicatesse la toile la plus fine. Le prieur de Séez eût bien désiré que Geofroi se chargeât de la continuation de cet ouvrage; mais il s'en défend, parce que, dit-il, ce serait gâter un si beau sujet par la disparate du style, ne croyant pas le sien assez relevé pour atteindre à cette hauteur. Nous sommes fâché de ne connaître ni cet ouvrage, s'il existe, ni celui qui en est le sujet.

En général, les lettres de Geofroi nous font connaître plusieurs littérateurs inconnus d'ailleurs, avec lesquels il était en relation. De ce nombre est un certain maître W., surnommé Tuobe, qui avait demeuré non loin de Sainte-Barbe, bien connu, dit-il, par un ouvrage qui l'avait mis en réputation et lui faisait beaucoup d'honneur. Il rapporte de lui, dans la lettre douzième, un trait satirique contre les moines, qui lui donne quelque conformité avec le génie de Brunellus-Nighelli, auteur d'un écrit fameux contre les moines ayant pour titre: *Asinus, sive speculum stultorum.* Ce livre est dédié à frère Guillaume, qui n'est peut-être pas différent de maître W., surnommé Tuobe. Au moins est-il certain que ces deux auteurs étaient contemporains. Quoi qu'il en soit, voici le fait. Quelqu'un était venu faire part à Tuobe du dessein qu'il avait d'entrer en religion. Dans ce cas-là, répondit Tuobe, voici ce que vous avez à faire pour être un bon moine: ne faites usage ni de vos oreilles, ni de vos yeux; laissez-vous conduire comme un baudet; mangez tranquillement votre prébende. Alors vous pourrez chanter ce verset 22 du psaume LXXII: *Me voilà comme une monture à votre disposition:* « *Ut jumentum factus sum apud te.* » Geofroi était zélé pour l'avancement de la science ecclésiastique; il prêche partout l'étude et l'application. Une chose remarquable dans ses lettres, c'est qu'elles finissent presque toutes par des sentences en vers, relatives aux matières qui y sont traitées.

II. Les compositions connues sous le nom de Godefroi, chanoine de Saint-Victor, roulent sur la théologie et la philosophie. Quelques-unes sont en vers, les autres en prose, et aucune n'a encore été imprimée.

MICROCOSMUS ou *Le petit monde.* — Le livre qui porte ce titre se propose pour objet de nous présenter l'homme comme un monde en raccourci. C'est à proprement parler un Commentaire allégorique du premier chapitre de la *Genèse.* L'ouvrage des six jours est pour ainsi dire le canevas sur lequel l'auteur broche toujours en allégorisant. Il observe que les philosophes aussi bien que les théologiens s'accordent à regarder sous différents rapports l'homme comme un petit monde. En effet, dit-il, comme le monde est composé de quatre éléments, de même l'homme est doué de quatre facultés, qui sont: la partie sensitive, l'imagination, la raison et l'intelligence. Tout comme au premier jour Dieu créa le ciel et la terre, de même en créant l'homme Dieu le rendit capable de comprendre les choses terrestres et célestes. C'est en faisant ces comparaisons et ces rapprochements que l'auteur parcourt tous les versets de l'Hexaméron de Moïse.

Cet ouvrage est divisé en trois livres. Dans le premier, on parcourt les trois premiers jours de la création, auxquels on rapporte les facultés naturelles de l'homme et leurs effets, qui sont les arts mécaniques et libéraux, dont on donne une assez ample description. Le second roule sur les qualités morales de l'homme, combinées avec les détails de l'œuvre des quatrième et cinquième jours. La charité, avec les différentes formes qu'elle prend dans les différentes vertus qu'elle anime, fait la matière du dernier livre. C'est à quoi se réduit en précis

la substance de cet écrit, où règne une mysticité souvent très-alambiquée. On y reconnaît facilement le goût dominant des théologiens du XIIe siècle pour les allégories, les tropologies ou les sens figurés dans l'interprétation des auteurs sacrés.

Cet ouvrage existait dans deux anciens manuscrits de la bibliothèque de Saint-Victor, cotés 1011 et 1199. Ils sont aujourd'hui à la bibliothèque Impériale, sous les n°s 733 et 913. Dans l'un et dans l'autre on lit, en lettres rouges, après le prologue dont nous avons parlé : *Microcosmus Godefridi canonici Sancti Victoris Parisiensis*, et le premier livre commence par ces mots : *Mundi nomine plerumque hominem appellari tam philosophus quam theologus testatur.*

Sermons. — Il y en a quatorze dans les deux manuscrits dont nous venons de parler. Ils roulent sur les principales fêtes de l'année, depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à la Nativité de la sainte Vierge. Mais il est évident qu'aucun de ces manuscrits n'est complet dans cette partie, et qu'il y en manque au moins un, puisque l'auteur, dans son *Microcosme*, renvoie au sermon qu'il avait composé pour la fête de tous les Saints. Il faut donc que l'annaliste de Saint-Victor, qui en compte jusqu'à trente-un, ait fait une somme totale des sermons contenus dans l'un et l'autre manuscrit, quoique ces sermons soient les mêmes. Au moins est-il certain qu'il n'en existe que quinze à la bibliothèque Impériale, en comptant pour deux le premier divisé en deux parties. Quant au mérite de ces sermons, ils n'ont rien de plus remarquable que tant d'autres du même temps, qui ne sont que de froides dissertations sur quelques textes de l'Ecriture sainte.

Fons philosophiæ. — Cet écrit, qui, parmi les manuscrits de la bibliothèque de Saint-Victor, était coté 1198, est aujourd'hui à la bibliothèque Impériale sous le n° 912. C'est un ouvrage d'une composition singulière, divisé en quatre livres, dont le premier est en prose rimée, par strophes ou quatrains ayant une même désinence, les autres sont en vers élégiaques. Dans le premier livre, l'auteur nous donne sur les différentes écoles de Paris des renseignements précieux que l'on ne trouve nulle autre part, et qu'il est bon de recueillir. L'ouvrage est dédié à Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, qui, comme nous l'avons dit, fut fait évêque de Tournay en 1191. En tête de l'Epître dédicatoire, l'auteur n'a mis que la première lettre de son nom, G. *quidam pauper Christi*, usage fort commun en ce temps-là parmi les gens de lettres, soit en parlant d'eux-mêmes, soit en nommant les autres, mais usage très-incommode aujourd'hui pour ceux qui, comme nous, sont obligés de lire leurs écrits. Cependant on a mis en toutes lettres, à la marge du titre et d'une écriture aussi ancienne que le manuscrit, qui est du XIIe siècle, le nom de l'auteur *fratris Godefridi canonici S. Victoris*, ce qui ne laisse aucun doute que Godefroi ne soit l'auteur de cet ouvrage.

Pour donner une idée de la facture de ses rimes, il suffira de transcrire ici et de figurer en même temps la première strophe du premier livre :

Noctis erat terminus et soporis mei,
Et fugabat tenebras nuntius diei
Expergiscor, nescius affuturæ rei
Sacris ductus monitis et instinctu Dei.

Ce début, dont nous supprimons la suite, est pour dire que l'auteur va parler de toutes les sciences naturelles et divines. Le premier livre traite en effet de tous ces objets, dont on repasse quelques-uns plus en détail dans les livres suivants.

On commence par les trois premières Facultés des arts, connus sous le nom collectif de *Trivium*, savoir la grammaire, la dialectique et la rhétorique, qu'il compare à trois grands fleuves, et dont il retrace assez bien le caractère. De ces trois fleuves, dit l'auteur, le premier coule lentement et sans détours dans un lit étendu ; son eau bienfaisante donne naissance aux tendres arbrisseaux, et répand la fécondité dans les terres qu'elle arrose :

Horum primum spargitur campo latiore,
Et per plana labitur via rectiore :
Hoc virgulta tenera suo creat rore,
Hoc fecundat alia vena pleniore.

Le second fleuve, roulant ses eaux dans des lieux inconnus ou peu fréquentés, emporte rochers, bois et tout ce qui s'oppose à son cours; son lit est étroit, inégal et plein de sinuosités, ce qui donne à ses eaux une force et une impétuosité à laquelle rien ne peut résister :

At secundum transiens loca latebrosa,
Rupes, lucos, invia frangit scrupulosa :
Hujus via strictior et anfractuosa,
Hujus aqua fortior et impetuosa.

Le troisième se promène mollement dans une prairie charmante, dont il embellit le sein de l'émail de mille fleurs. Ses flots vont plus loin que ceux des autres fleuves. Sa marche est d'abord lente, mais à mesure qu'il avance elle devient précipitée.

Tertium lasciviens per amœna prati,
Vernat flore vario sinus picturati :
Hujus fluctus cæteris longius vagati,
Primum tardi, postea currunt concitati.

Tel est, ajoute-t-il, ce fameux *Trivium*, connu de tout l'univers, sur la base duquel sont assises plusieurs villes, dont quelques-unes lui durent autrefois la prééminence qu'elles avaient sur les autres. On retrouve les mêmes images dans le *Microcosme*, à la fin du premier livre, lorsque l'auteur fait la description des arts mécaniques et libéraux avec toutes leurs ramifications.

Godefroi déplore ensuite l'avilissement où ces arts sont tombés; à quoi succède l'éloge des grands maîtres de l'antiquité dont on lisait les écrits dans les écoles. Les modernes, ou plutôt les sectes ou écoles qu'ils ont for-

mées, viennent à leur tour; celles des nominaux et des réalistes, dont on parle avec assez de liberté, paraissent d'abord sur la scène. On réprouve la première, et on n'admet la seconde, dont on ne distingue plusieurs branches, qu'avec restriction :

Adsunt his se socios quidam nominales,
Nomine, non numine, talium sodales.
Alii vicinius assunt, quos reales
Ipsa nuncupavit res, quod sint tales.

Nam si pro realibus variis errorum
Poterat realium dici nomen horum,
Tamen excusabilis error est, eorum
Menti contradicere mos est insanorum.

Nam quæ mens vel cogitat nomen esse genus?
Solus hoc crediderit mentis alienus,
Cum sit tot generibus rerum mundus plenus ;
Cujus genus nomen est, semper sit egenus.

Cæterum, realium sunt quamplures sectæ,
Quas reales dixeris a reatu recte ;
Quia veri tramitem non eunt directe,
Nec fluenta gratiæ hauriunt perfecte.

Gilbert de la Porée avait aussi fait une secte, laquelle, en triplant les dix catégories, renversait, suivant notre auteur, les fondements de la dialectique.

Ex his quidam temperant Porri condimenta,
Quorum genus creditur geminis contenta,
Decem rerum triplicant hi prædicamenta,
Evertuntur veterum per hoc fundamenta.

Il traite de fous les albéricains, ou disciples d'Albéric, maître différent de celui de Reims, dont nous avons parlé dans ce Dictionnaire, quoique, selon le témoignage de Jean de Salisbury, cet Albéric fût très-opposé aux nominaux. *Adhæsi*, dit-il, *magistro Alberico, qui inter cæteros opinatissimus dialecticus eminebat, et erat revera nominalis sectæ acerrimus impugnator.* Voici le texte de Godefroi tel qu'il est dans le manuscrit, altéré sans doute, car il n'est pas trop intelligible.

Aliter, sed pariter, errat Albricanus,
Cujus sortes æger fit, si non manet sanus
Sed quia velociter transit homo vanus,
Etiam, dum moritur, maneat insanus.

Les disciples de Robert de Melun viennent à leur tour, et sont les plus maltraités. Parmi les traits que Godefroi leur lance, on croit apercevoir qu'ils tenaient leur école sur le sommet de la montagne Sainte-Geneviève, et qu'ils se rapprochaient un peu des nominaux, ce qui pourrait bien être la raison pour laquelle il les comptait pour rien.

Hærent saxi vertice turbæ Robertinæ,
Saxeæ duritiæ vel adamantinæ,
Quos nec rigat pluvia neque ros doctrinæ:
Vetant amnis alitum scopulorum minæ.

Ipsi falsum litigant nihil sequi vere ;
Quamvis tamen ipsimet post hos abiere
Qui de solo nomine fingunt mille ferre :
Igitur pro nihilo licet hos censere.

Leur maître, comme on l'a dit ailleurs, était Anglais, et avait reçu le surnom de Melun, parce qu'il avait enseigné longtemps en cette ville. En 1162, il devint évêque d'Herfort, et mourut en 1167. Au reste, si les Robertins étaient tels que notre auteur les représente, ils avaient altéré sans doute la doctrine de leur chef, attendu qu'en matière théologique il employait avec beaucoup de circonspection les maximes d'Aristote, comme on le voit par son *Traité de l'Incarnation*, conservé manuscrit à Saint-Victor, et dont on a publié d'amples extraits dans *l'Histoire de l'Université de Paris.*

La secte des parvi-pontains est celle qui, au jugement de Godefroi, mérite la préférence sur toutes les autres. Dans l'éloge qu'il fait de leur enseignement, il nous apprend aussi la raison de leur dénomination. C'est qu'ayant fait construire à leurs frais le Petit-Pont de Paris, ils y avaient assis des maisons où ils logeaient et tenaient leurs écoles. Ce pont était remarquable par son élégance et sa solidité. Non-seulement la maçonnerie en était excellente, mais on avait couvert de cuivre les piles sur lesquelles il reposait, pour en assurer davantage la durée. Les parapets avaient des ouvertures par lesquelles on pouvait regarder dans la rivière. Ce pont était pavé, chose que l'auteur regarde comme une singularité, parce qu'à cette époque la ville ne l'était pas encore. Tout cela est exprimé dans cinq quatrains, dont nous nous contenterons de rapporter le dernier, parce qu'il peint l'estime profonde que l'auteur portait aux illustres maîtres de cette école.

Venerandus sedet hic ordo seniorum,
Et doctrinæ gratia præeminens et morum :
Simplices erudiunt turbas populorum ;
O beatus populus talium rectorum.

Malgré les précautions que l'on avait prises pour donner à cet ouvrage de maçonnerie toute la solidité possible, ce pont ne put résister longtemps aux efforts de l'eau dans les grandes crues. L'historien Rigord nous apprend que trois de ses arches furent renversées, au mois de décembre 1206, dans une inondation extraordinairement forte, et telle qu'on ne se souvenait pas d'en avoir jamais vu de pareille. Le professeur qui tenait alors cette école était Jean, surnommé du Petit-Pont, qui, suivant Gille de Paris, son contemporain, était un puits de science, et passa toute sa vie à expliquer les anciens auteurs. Après avoir fait le dénombrement des littérateurs, et surtout des poëtes qui, de son temps, avaient illustré les écoles de Paris, Gille termine ainsi sa nomenclature :

Nec memoro cunctos, aliquosque transeo, sicut
Sæpe retentatis auctorum excursibus, illum
Vasis inexhausti parvo de ponte Joannem.

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail sur cette production, qui, dans le premier livre, embrasse toutes les branches de la littérature alors cultivée, dont on ne dit qu'un mot en passant, pour s'arrêter ensuite avec complaisance sur la théologie, à laquelle est consacré le reste de l'ouvrage. Après avoir parlé du corps naturel de Jésus-

Christ, soit dans le ciel, soit dans l'Eucharistie, on y traite ensuite de son corps mystique, c'est-à-dire de l'Eglise, dont Jésus-Christ est le chef; et, à ce sujet, on passe en revue tous les membres du corps humain, de manière qu'au premier aspect on prendrait cette presque totalité de l'ouvrage pour un traité d'anatomie; mais ce n'est rien moins que cela : on ne parle des fonctions particulières de chaque membre que pour en tirer des moralités ou de pieuses allégories. L'abbé Lebœuf s'y est trompé le premier. Ce livre, presque tout entier de descriptions, avec ses rapprochements et ses comparaisons continuelles, est excessivement difficile à analyser. Voilà pourquoi nous nous sommes contenté d'en indiquer le sujet, après nous être étendu sur la première partie, pour donner à nos lecteurs une idée des sectes philosophiques qui divisaient alors les écoles.

A la suite de cet écrit vient une autre production de notre auteur, en prose rimée, dont le sujet est l'éloge de saint Augustin. Il y relève surtout les combats que le saint docteur eut à soutenir contre les hérésies qui s'élevèrent dans l'Eglise de son temps. L'ouvrage commence par ces vers :

Augustini gloriæ meritis præclaræ
Laudes, quantum dabor, rhithmo cumulare, etc.

Oudin, sur la foi de l'annaliste de Saint-Victor, nous apprend que Godefroi avait aussi composé un cantique en l'honneur de la sainte Vierge, et une complainte dans le goût du *Stabat Mater*. Ces deux pièces n'existent pas dans les manuscrits de Saint-Victor que possède maintenant la bibliothèque Impériale.

Il est difficile de s'expliquer comment, jusqu'à nos jours, les principaux au moins de ces ouvrages n'ont jamais été imprimés. Ils sont pourtant de nature à piquer la curiosité des lecteurs, et nous avons remarqué dans le cours de cette analyse que, de temps en temps, on y découvre des documents très-précieux. Nous faisons des vœux pour que cette lacune soit comblée, et qu'on puisse les retrouver au moins et les lire dans nos grandes bibliothèques. Il appartient à M. l'abbé Migne, plus qu'à tout autre éditeur, de les reproduire dans la riche collection des écrivains ecclésiastiques qu'il publie sous le titre de *Cours complet de Patrologie.*

GEOFROI du Vigeois naquit à Sainte-Marie de Clermont, au-dessus d'Excideuil, aux confins du Périgord et du Limousin, d'une des plus nobles familles du pays. — Dès l'an 1150, Geofroi faisait ses études dans l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, où il avait été placé dès son enfance; *ego Gaufredus eram tunc parvulus in schola.* L'an 1159 ou 1160, il fit profession entre les mains de l'abbé Pierre, et fut ordonné prêtre en 1168 par Géraud, évêque de Cahors, dans l'église de Bénévent, à deux lieues de Limoges. Dix ans après, il fut nommé prieur de l'abbaye de Saint-Pierre du Vigeois, près de Brives, alors soumise à celle de Saint-Martial. C'est lui-même qui nous apprend toutes ces circonstances de sa vie. On ignore le temps de sa mort; mais il est certain qu'il cessa d'écrire en 1184. Ce fut cette année, en effet, qu'il mit la dernière main à sa Chronique, ainsi qu'il le témoigne en ces termes : « Comme je venais d'achever ce livre, il arriva que Gauffier de Lastours mourut au Vigeois, le 5 des Ides d'avril, un lundi, à six heures, et neuf jours après Pâques, dans la trente-troisième année de son âge, et la douzième depuis qu'il avait reçu la ceinture militaire. » Ce sont des Notes chronologiques qui toutes désignent le 9 avril de l'année 1184. En effet, nous allons voir qu'il ne rapporte aucun événement qui soit postérieur à cette année; et s'il s'en trouve dans sa Chronique qui soient plus récents, d'autres ont remarqué avant nous que ce sont des additions étrangères.

Ses écrits. — 1° *Chronica Gaufredi cœnobitæ monasterii D. Martialis Lemovicensis, ac prioris Vosiensis cœnobii, a Roberto rege ad annum* 1184.

Geofroi fait hommage de sa Chronique à la communauté de Saint-Martial et au clergé de Limoges. Dans cette Préface, il annonce que, voulant recueillir les événements de l'histoire, il a commencé au règne du roi Robert, époque où se termine la Chronique d'Ademar de Chabanais, et qu'il l'a finie à l'année où l'empereur Frédéric Barberousse subjugua la Lombardie, c'est-à-dire en 1167. Cependant, dans le corps de l'ouvrage, il déclare qu'il écrivait le chapitre 22 en 1183. Pour expliquer cette espèce de contradiction, il faut supposer qu'il composa sa *Chronique* à différentes reprises, et distinguer deux parties bien distinctes, dont la première se termine au chapitre 62, où il est parlé de l'expédition de l'empereur Frédéric en Lombardie et contre la ville de Rome. On voit effectivement à cet endroit comme un repos et un vide qui a été rempli par des faits que l'auteur avait oubliés, ou qui ont été ajoutés depuis. Il reprend sa *Chronique* au chapitre 63, et finit au chapitre 64, avec l'année 1182. Cette partie n'est pas la moins intéressante de l'ouvrage. Vient ensuite un Appendix qui, dans l'imprimé, forme la seconde partie. Elle roule entièrement sur les guerres que suscitèrent dans le Limousin les enfants d'Henri II, roi d'Angleterre, pendant les années 1182 et 1183. Le P. Labbe, éditeur de cette *Chronique*, a divisé cet Appendix en vingt-huit paragraphes, pour la commodité des lecteurs, et sans doute aussi pour se conformer au corps de l'ouvrage, qui est divisé par chapitres. Mais cette division, nullement motivée, par chapitres et par paragraphes, ne remédie pas à la confusion qui règne dans tout l'ouvrage; il n'y a ni ordre ni méthode dans l'arrangement des faits, et l'auteur n'est pas jaloux de les mettre à leur place plus que de les dire en bons termes.

Cependant son ouvrage n'en est pas moins précieux; tel qu'il est, il jette beaucoup de

lumières sur la province du Limousin. S'il n'a pas mieux fait et si quelqu'un l'accuse de présomption, il espère qu'on l'excusera par l'intention qu'il a eue d'honorer Dieu et de servir sa patrie. En effet, il donne les généalogies des meilleures maisons de la province; il indique les fondations des églises avec les noms et les qualités de leurs fondateurs; il décrit les révolutions arrivées dans le pays, les guerres dont il a été le théâtre, les assemblées ecclésiastiques qu'on y a tenues, la succession des évêques, des abbés, et surtout des vicomtes de Limoges; les mœurs du temps, les modes, et beaucoup d'autres particularités qui peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire. Il serait seulement à désirer que l'auteur eût été plus attentif à fixer la date des événements.

Après ces indications générales, on nous dispensera sans doute de faire l'analyse de cette Chronique et de relever quelques erreurs que nous avons remarquées. En fait de chroniques, s'il fallait se livrer à ce travail, l'analyse serait plus longue que le texte. Nous nous contenterons d'en extraire ce qui se rencontre rarement dans les autres chroniques, les mœurs du temps et les usages les plus dignes d'être remarqués. Voici des anecdotes qui ont rapport à la chevalerie et aux troubadours, ces premiers nourrissons des muses françaises.

Grégoire surnommé Béchade, natif de Lastours, homme de guerre d'un esprit pénétrant, quoique peu lettré, composa sur la prise de Jérusalem et sur les guerres des croisés un gros volume, en langue pour ainsi dire maternelle et en rimes vulgaires, pour être entendu du peuple. Il employa douze années pour donner à ce travail l'exactitude et l'agrément dont il était susceptible. Mais, dans la crainte que le langage vulgaire dont il se servait ne jetât de la défaveur sur son écrit, il ne fallut pas moins qu'un ordre exprès de l'évêque Eustorge et les conseils de Gaubert le Normand, pour le déterminer à l'entreprendre. Ce qui faisait alors sa crainte serait aujourd'hui le principal mérite de son écrit, s'il était parvenu jusqu'à nous. Mais il n'en reste que le souvenir que Geofroi nous en a conservé.

Veut-on savoir jusqu'où la noblesse portait alors la magnificence ou pour mieux dire la prodigalité? Voici des traits qui nous le feront connaître.

Le roi d'Angleterre ayant marqué un jour, au château de Beaucaire, pour la réconciliation du duc de Narbonne (Raimond, vicomte de Toulouse) et d'Alphonse, roi d'Aragon, plusieurs princes et seigneurs s'y rendirent; mais les rois qui devaient y venir jugèrent à propos, pour certaines raisons, de s'absenter. Les petits tyrans, dit notre auteur, se signalèrent au rendez-vous par quantité de folles dépenses. Le comte de Toulouse fit présent à Raimond d'Anjou, chevalier fort généreux, d'une somme de cent mille sous. Celui-ci aussitôt, divisant le tout en cent parties égales, les distribua à cent autres chevaliers. Bertrand Raimbaut fit labourer les cours du château par douze paires de bœufs et y fit semer jusqu'à trente mille sous. Guillaume Gros de Martel, qui avait à sa suite trois cents chevaliers (car il y en avait bien dix mille à cette fête), fit cuire toutes les viandes à la flamme des bougies et des torches. La comtesse d'Urgel avait envoyé à cette assemblée une couronne estimée quarante mille sous, pour celui qui devait être élu roi des histrions. C'était Guillaume Mita sur lequel on avait jeté les yeux pour remplir ce personnage; mais quelques raisons l'empêchèrent de se trouver à cette cour. Autre folie, Ramnous de Venoul fit brûler par ostentation trente chevaux, en présence de tout le monde.

Puisque je suis, continue Geoffroi, sur le compte des nobles de Provence, je vais raconter quelque chose d'assez plaisant d'un de nos vicomtes. Guillaume, gendre de Guillaume, comte de Toulouse, étant venu à Limoges, Adémar, qui depuis se fit moine à Cluny, le reçut et le défraya, suivant la coutume. Or il arriva que le maître d'hôtel du comte, ayant demandé du poivre à Constantin de la Sana, celui-ci le mena dans une chambre où il y en avait des monceaux répandus par terre, comme des tas de glands destinés aux pourceaux. « Voila, » lui dit-il, « du poivre, prenez-en tant qu'il vous plaira pour les sauces de votre maître : et en disant cela, il jetait le poivre à grandes pelletées.— Cette profusion d'une denrée alors assez rare ayant été connue à la cour, donna une haute idée de l'opulence du vicomte. Le duc, piqué de jalousie, voulut avoir sa revanche d'une autre manière. Le vicomte Adémar étant venu à Poitiers, il y eut défense de lui vendre du bois. Alors les gens du vicomte s'avisèrent d'un expédient; ils amassèrent une quantité prodigieuse de noix dont ils allumèrent un grand feu; ce que le comte ayant appris, il ne put s'empêcher de louer le savoir faire des Limousins, sur la grossière ignorance desquels il avait coutume de s'égayer.

Ebles de Ventadour fit dans ce genre quelque chose d'aussi remarquable. Il faisait de jolis vers et composait des chansons fort agréables. Ce talent lui avait concilié une grande faveur auprès de Guillaume de Toulouse; mais ils se jalousaient mutuellement et cherchaient à se surpasser en somptuosité. Un jour Ebles, étant venu à Poitiers, se présenta à la cour pendant que le comte dînait; on lui prépara un bon repas, mais qui se fit attendre longtemps. Lorsque le comte eut dîné, Ebles lui dit : « Il me semble qu'un grand seigneur comme vous ne devrait pas être dans le cas de commander un nouveau dîner pour un petit vicomte comme moi. » Quelques jours après, Ebles étant retourné chez lui, le comte vint le surprendre à son tour. Comme il était à table, Guillaume tomba au château de Ventadour, accompagné de cent chevaliers. Ebles, s'apercevant qu'on cherchait à le mystifier, leur fit donner promptement à laver. En même temps ses domestiques, s'étant mis à

parcourir les maisons du bourg, enlèvent toutes les viandes qu'ils y trouvent et les apportent à la cuisine du château. C'était heureusement un jour solennel où chacun se régalait de poules, d'oies et d'autres volailles; ils en ramassèrent tant qu'ils eurent de quoi faire un repas, que l'on eût pris pour le festin des noces d'un grand prince. Ce ne fut pas tout; vers le soir arrive un paysan, conduisant une charrette traînée par des bœufs, sans que le comte l'eût mandé et se met à crier : « Que les gens du comte de Poitiers apprennent comment on délivre la cire dans la cour de Monseigneur de Ventadour. » En disant ces mots, il prend une cognée, coupe les cercles d'une grosse tonne, et fait tomber à terre une quantité prodigieuse de formes de cire, la plus belle et la plus pure qu'on pût voir. Cela fait, le villageois, sans mettre plus d'importance à ce qu'il venait de faire, reprend son char et retourne à la métairie de Malmont, d'où il était venu. Cette magnificence étonna beaucoup le comte de Poitiers, qui depuis faisait partout l'éloge du bon ordre qui régnait dans la maison du vicomte. Ebles ne laissa pas sans récompense l'action du villageois; il lui fit don de la métairie de Malmont pour lui et sa postérité. Ses enfants acquirent depuis l'honneur de la chevalerie et sont aujourd'hui, dit Geoffroi, les neveux d'Archambaud de Solignac et d'Audouin, archidiacre de Limoges.

Nous concluons de cette dernière anecdote: 1° que la chevalerie n'était pas le partage des seuls nobles, ou que du moins la noblesse pouvait dès lors s'acquérir; 2° que la cire était en ce temps-là fort commune dans le Limousin. Le beurre, en revanche, y était rare, ainsi que dans presque toute la France. On en peut juger par ce que dit notre auteur, que l'on faisait usage de la graisse les jours d'abstinence comme les autres jours. Les moines mêmes ne se l'interdisaient pas. Albert, abbé de Saint-Martial, qui tint cette place depuis 1145 jusqu'en 1156, défendit néanmoins qu'on en usât dans sa maison les vendredis, excepté à certains jours de grande solennité. Il n'est pas parlé du samedi, parce que l'abstinence n'était pas encore générale ce jour-là. Geoffroi remarque cependant que, de son temps, elle gagnait beaucoup parmi le peuple.

En terminant sa Chronique, l'auteur fait une description curieuse des mœurs et des modes de son temps. Tous les états, selon lui, avaient beaucoup dégénéré. Les moines portaient de petites couronnes, des souliers étroits, des coules fermées au lieu de froc, des bottes au lieu de guêtres, des chaperons de poil de chameau bordés de pelleteries, pour tenir lieu de scapulaire. Ils ne se faisaient pas scrupule de porter du linge et de manger de la viande. S'il vaquait parmi eux une place, ils se livraient aux brigues, d'où naissaient les schismes; si bien que, dans une seule abbaye, on voyait quatre abbés à la fois. — Les évêques faisaient des actions tyranniques dans les paroisses; ils parcouraient leurs diocèses, non pour y rétablir l'ordre, mais dans la vue de faire bonne chère et de s'enrichir. Ils donnaient des églises à des hommes sans mœurs et sans science, et ne les donnaient pas gratuitement. — Les chevaliers et les princes étaient aussi ardents à détruire les églises, que leurs ancêtres l'avaient été à les bâtir. Quand leurs hommes étaient faits prisonniers, s'ils leur étaient rendus d'une manière ou d'une autre, ils leur imposaient de fortes rançons, comme auraient pu faire leurs ennemis. — L'usure était si commune que ceux qui l'exerçaient n'en rougissaient plus. Le profit sordide qu'elle leur procurait, ils lui donnaient l'honnête dénomination de cens, comme l'aurait été celui d'un champ qu'ils auraient cultivé. Dans les mariages, non-seulement les grands, mais encore les personnes d'un rang peu élevé, n'avaient aucun égard au degré de la parenté. « C'est pour cela, » ajoute Geoffroi, « que Dieu a envoyé dans l'Aquitaine de cruels ennemis, tels que nos pères n'en avaient vu depuis les Normands; d'abord des Basques, ensuite des Teutons, des Flamands, et, pour parler la langue du peuple, des Brabançons, Hannuyers, Aspères, Pailler, Navars, Turlaus, Valès, Romas, Cotarels, Catalans, Aragonès dont les dents et les armes ont consumé presque toute l'Aquitaine. »

Sur les modes il dit : Au temps passé nos barons, qui se piquaient de générosité, se revêtissaient d'étoffes grossières, jusque-là que Eustorge, évêque de Limoges depuis 1106 jusqu'en 1137, et le vicomte de Comborn portaient des peaux de bélier et de renard, dont les petites gens d'aujourd'hui auraient honte de se couvrir. On a depuis inventé des habits précieux et bigarrés, que plusieurs découpent par languettes, réunies par des boutons imperceptibles, ce qui leur donne la forme de diables en peinture; et ils appellent ces sortes de chlamydes ou chappes ainsi découpées, des *aiots*. Ensuite, ils ont fait à ces chapes de larges manches, comme celles des frocs de moines. Enfin ils ont inventé nouvellement une sorte d'habit fort ample, semblable à celui du commun du peuple, excepté qu'il n'a point de manches; c'est ce que les Français appellent *gamache*.

Les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe portaient autrefois sur la tête des mitres que l'on appelait *bonnets;* puis est venue la mode des chaperons ou coiffes de lin, à quoi ont succédé d'autres chaperons de poil de chameau. Toute la jeunesse laisse croître aujourd'hui ses cheveux; autrefois on les coupait, et on portait de longues barbes; maintenant, jusqu'aux paysans et aux plus bas valets, *garciones*, tout le monde se fait raser. Que dirai-je de la chaussure? On voit à l'extrémité des bottes et des souliers de longs becs recourbés (ce sont les souliers à la poulaine dont on a déjà parlé à propos d'Orderic Vital). Tout le monde porte aujourd'hui des bottes ou bottines, *ocreas*, au lieu qu'auparavant il n'y avait que les personnes de la première qualité qui eussent droit d'en por-

ter. Je pourrais encore parler des longues queues que portent les femmes à leurs habits, qui, selon Merlin, leur donnent la démarche de serpents, et de la diversité des vêtements des gens de la campagne, si je ne craignais d'ennuyer les lecteurs par un trop long détail de la bizarrerie des habillements. Cependant le luxe a fait doubler le prix de nos étoffes et de nos pelleteries.

Nous pourrions encore citer plusieurs autres passages remarquables de la même Chronique; mais ce que nous en avons rapporté doit suffire pour en donner une idée avantageuse. C'est dommage qu'elle n'ait pas été imprimée avec toute la correction qu'elle mérite. Le P. Labbe, qui se porte pour en avoir revu le texte sur cinq manuscrits ou copies, convient qu'en plusieurs endroits il n'a pu le rétablir dans sa pureté originale. Les continuateurs du Recueil des historiens de France l'ont réimprimée presque tout entière jusqu'à l'année 1182; ils ont rétabli quelques endroits, à l'aide du manuscrit 5452 de la Bibliothèque nationale, qui n'en contient qu'un fragment; mais ils ont éclairci les passages défectueux par des notes, et fixé, ce que n'avait pas fait le P. Labbe, le point le plus important, la Chronologie.

2° Geofroi avait fait sur le fameux roman de Roland et de Charlemagne, faussement attribué à l'archevêque Turpin, un travail qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. Il faut l'entendre lui-même, dans la Préface qu'il avait mise en tête de cet ouvrage, publiée par Oienhart; elle est adressée, comme celle de sa Chronique, aux religieux de Saint-Martial et au clergé de Limoges. « J'ai reçu dernièrement de l'Hespérie, » dit-il, « avec une grande satisfaction, l'histoire des triomphes éclatants de Charlemagne, et des hauts faits d'armes par lesquels l'illustre Roland s'est distingué dans ces expéditions. Je l'ai fait copier avec grand soin, attendu que nous ne savions de ce qu'elle renferme que ce que les jongleurs en racontaient dans leurs chansons. Mais comme le texte, par la négligence des copistes, en était corrompu, et le caractère presque effacé en plusieurs endroits, je me suis appliqué à le corriger, non en retranchant les choses qui m'ont paru superflues, mais en ajoutant des choses essentielles qu'on y avait omises. Mais, de peur que quelqu'un ne s'imagine que je veux par là déroger aux louanges si bien méritées du célèbre Turpin, je déclare que j'implore le suffrage de ce grand prélat pour obtenir grâce au tribunal du souverain Juge. »

Oienhart conclut de là que ce roman ne devait pas être fort ancien alors, puisqu'on n'en avait point de connaissance en France avant Geofroi du Vigeois. Dom Rivet, tom. IV de l'*Histoire littéraire de la France*, prouve, au contraire, que le faux Turpin fut composé en latin dans le xᵉ siècle; mais il est plus vraisemblable que Geofroi du Vigeois veut parler de la traduction qui fut faite au xɪɪᵉ siècle, par Michel de Harnes, selon Du Cange; par maître Jéhans, selon le président Fauchet. Oienhart pense, avec plus de raison, que l'Espagne, d'où ce roman lui était venu, était, comme elle le fut de tant d'autres productions du même genre, son pays natal. Au reste, la perte de ce manuscrit n'est à regretter qu'autant qu'il nous aurait fait connaître les améliorations que Geofroi avait ajoutées à un écrit devenu fameux.

3° Dans un passage de sa Chronique, Geofroi annonce qu'il se proposait de recueillir dans un livre les miracles opérés de son temps, par l'intercession de saint Pardou, saint Pardulfi, abbé de Guéret, dans le vɪɪɪᵉ siècle, et dans lequel il devait traiter *de la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ*. Nous ignorons s'il a exécuté ce projet. Il existe, parmi les manuscrits de l'ancien collége Saint-Benoît, à Cambridge, un ouvrage qui a pour titre : *Gaufredus de corpore Christi, sive de sacramento altaris*. Rien ne dit que ce ne soit pas l'ouvrage de notre auteur.

GEOFROI, — abbé de Clairvaux, vivait dans le xɪɪᵉ siècle. Disciple d'Abailard aux écoles de Paris, il se fit ensuite moine de Clairvaux, où il devint secrétaire de saint Bernard. Il fut depuis abbé d'Igny, dans le diocèse de Reims, et succéda à Fastrède, dans le gouvernement de l'abbaye de Clairvaux, en 1162. Il se retira en 1175 à *Fossa-Nova*, en Italie, puis enfin à Haute-Combe, dont il fut abbé, et où il mourut sur la fin du même siècle. C'est lui qui, après Guillaume de Saint-Thierri et Arnaud de Bonneval, a écrit les trois derniers livres de la Vie de saint Bernard, ainsi qu'une lettre contenant la relation de quelques-uns de ses miracles, adressée à l'évêque de Constance. Il a également composé, sur les paroles de Jésus-Christ et de saint Pierre, les déclamations ou discours imprimés parmi les œuvres du docteur de Clairvaux, et tirés en effet de différents passages des écrits de ce Père. On a encore de lui un ouvrage sur le *Cantique des cantiques*, la Vie de saint Pierre de Tarentaise, et plusieurs autres traités et sermons qui n'ont point été imprimés. Le cardinal Baronius nous a donné une lettre de Geofroi adresée à Henri, cardinal, évêque d'Albano, contre Gilbert de la Porée, avec un sermon de ce même auteur, pour l'anniversaire de la mort de saint Bernard, et une lettre à Josbert sur l'Oraison dominicale, que le P. Mabillon a mis à la fin de la seconde partie du volume des OEuvres du saint abbé de Clairvaux.

GEOFROI d'Auxerre, moine de Clairvaux et secrétaire de saint Bernard. — Ce Geofroi, successivement abbé d'Igny, de Clairvaux, de Fosse-neuve et de Haute-Combe, a été surnommé d'Auxerre, parce qu'il était né en cette ville, et pour le distinguer de deux autres Geofroi, également religieux de Clairvaux, qui vivaient dans le même temps. Cela n'a pas empêché qu'on ne l'ait quelquefois confondu avec Geofroi de Péronne, qui fut prieur de Clairvaux, et avec Geofroi ou Godefroi, parent de saint Bernard, qui fut évêque de Langres depuis l'année 1138 jusqu'à 1162. Casimir Oudin,

qui a fait sur Geofroi d'Auxerre un assez long article, observe que Charles de Visch, auteur d'une Bibliothèque de l'ordre de Cîteaux, trompé par la multiplicité d'abbayes dont le secrétaire de saint Bernard porte les titres, en a fait quatre personnages différents.

Geofroi avait été disciple d'Abailard, comme nous l'apprenons du moine Hélinand; et il étudiait encore à Paris lorsque, saint Bernard, sur l'invitation de l'évêque Etienne, ayant prêché dans les écoles le célèbre sermon, qui nous a été conservé, touchant l'obligation de se convertir, *De conversione ad clericos*, il en fut si touché qu'à l'instant même il se détermina à le suivre et à embrasser la réforme de Clairvaux. Cela arriva l'année même ou Abailard fut condamné au concile de Sens, c'est-à-dire, en 1140. C'est Geofroi lui-même qui l'atteste, dans la Préface du troisième livre de la Vie de saint Bernard, où, déplorant la perte de ce grand homme, il dit qu'il avait eu l'avantage de converser avec lui pendant treize ans. Or, saint Bernard étant mort au mois d'août 1153, il s'ensuit que l'époque de la conversion de Geofroi et de son entrée à Clairvaux doit être rapportée à l'année 1140, ou du moins que c'est là le temps où saint Bernard le prit pour son secrétaire.

Il fallait que Geofroi tînt déjà alors un rang dans le monde et qu'il fît quelque figure, soit dans le clergé, soit dans l'école de Paris, car il dit qu'un changement si subit de sa part fut un sujet d'étonnement pour plusieurs personnes. Oudin suppose malignement que ce qui le détermina, ce fut de voir la déroute de son maître, et l'avantage qu'il trouverait à se ranger du côté de saint Bernard. Quoi qu'il en soit, les grands progrès que fit Geofroi dans la vertu lui méritèrent bientôt l'affection et la confiance du saint abbé; et sa capacité aussi bien que son talent le lui firent choisir pour être son secrétaire et le compagnon de ses voyages. De son côté Geofroi avait pour ce grand saint une tendresse et un respect extraordinaires, comme on le voit par un discours très-pieux et fort éloquent qu'il prononça en son honneur, et avec une grande effusion de cœur, au jour anniversaire de sa mort en 1163.

Dès l'année 1145, il accompagna saint Bernard dans le voyage qu'il fit avec le légat Albéric, évêque d'Ostie, à Toulouse et aux environs, pour combattre les erreurs d'un sectaire nommé Henri, qui avait perverti presque tous les habitants de ces contrées. Geofroi, comme témoin de ce voyage, en a dressé une relation dont nous parlerons en son lieu. Sur la fin de 1146, il fut d'un autre voyage que saint Bernard entreprit pour aller prêcher une croisade en Allemagne, et nous avons également la relation des merveilles que l'homme de Dieu opéra pour prouver sa mission. L'an 1148, il assista au concile de Reims, présidé par le Pape Eugène III. Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, était accusé de quelques erreurs qui devaient être examinées dans ce concile. Saint Bernard y joua un grand rôle, et Geofroi fit longtemps après le récit de ce qui s'y était passé. On y voit la part qu'il prit à la dispute, pour convaincre d'erreur le prélat.

S'il fut abbé d'Igny, il ne gouverna ce monastère que pendant quatre ans. Mais bientôt après, en 1161 ou 1162, les religieux de Clairvaux le choisirent pour leur abbé, à la place de Fastrède, qui avait été transféré à l'abbaye de Cîteaux. L'année suivante, à la nouvelle que le Pape Alexandre III était arrivé à Paris, il alla le trouver avec l'abbé Fastrède, pour demander la canonisation de saint Bernard au concile de Tours, que le Pape devait tenir au mois de juin de la même année; mais la chose fut remise à un autre temps pour les raisons qui sont indiquées dans la bulle de canonisation.

L'an 1164, Geofroi termina comme arbitre, conjointement avec Godefroi, qui, après avoir été évêque de Langres, était retourné à Clairvaux, un différend qui s'était élevé entre Alain, évêque d'Auxerre, et le comte de Nevers, relativement à des droits que chacun prétendait exercer dans la ville d'Auxerre. L'année suivante 1166, plusieurs religieux de Clairvaux, mécontents de son gouvernement, parce qu'à leur gré il ne faisait pas assez la cour aux princes et aux grands, agirent auprès du Pape Alexandre, qui était à Sens, pour le faire déposer. Le Pape écrivit sur cela à Gilbert, abbé de Cîteaux, dans la persuasion que, sur ses remontrances, l'abbé de Clairvaux se démettrait de sa place. Mais Gilbert n'approuva pas cette mesure et prit au contraire la défense de Geofroi. Le Pape avait également délégué Henri, archevêque de Reims, et Alain, évêque d'Auxerre, pour terminer cette affaire à l'amiable et non par voie de jugement; mais voyant la résistance de l'abbé de Cîteaux, et dans la crainte d'augmenter les troubles qu'il voulait apaiser, il écrivit aux commissaires de ne rien statuer jusqu'à nouvel ordre. Il paraît cependant que, bientôt après, Geofroi se démit volontairement; car cette même année, Ponce, qui fut ensuite évêque de Clermont, lui avait succédé.

Geofroi s'était retiré à Cîteaux, et il n'était plus abbé lorsqu'en 1167 il fut envoyé par l'abbé Gilbert en Italie, pour travailler à la réconciliation de l'empereur Frédéric avec le Pape. Frédéric n'accepta pas la médiation. Jean de Sarisbéri, qui raconte ce fait, dit positivement que Geofroi n'était plus alors abbé de Clairvaux. L'année suivante, on le voit en Normandie, occupé à rétablir la paix entre le roi Henri II et l'archevêque de Cantorbéry. Le roi d'Angleterre fut si content de ses services, qu'il pria les abbés de l'ordre de le laisser auprès de lui, afin de profiter de ses conseils.

L'an 1170, Gérard d'Auvergne, abbé de Fosse-neuve dans la Campagne de Rome, ayant été rappelé pour gouverner l'Eglise de Clairvaux, Geofroi fut envoyé à Fosse-neuve pour être abbé à sa place. Mais, en 1176, Henri, abbé de Haute-Combe, dans le

diocèse de Genève, ayant été fait abbé de Clairvaux, fit nommer, pour lui succéder, l'abbé Geofroi. Nous ignorons combien de temps il gouverna ce monastère. Il ne prenait plus la qualité d'abbé, en 1188, lorsqu'il écrivit au même Henri, devenu cardinal évêque d'Albano, la Relation de ce qui s'était passé quarante ans auparavant au concile de Reims, au sujet des erreurs de Gilbert de la Porée.

Casimir Oudin prolonge la vie de Geofroi jusqu'à l'année 1215, après le concile de Latran, parce que, dans ses sermons, il réfute le célèbre Joachim, abbé de Flore, dans la Calabre, dont les erreurs furent condamnées dans ce concile. Nous ne trouvons pas cette raison convaincante, parce que, longtemps auparavant, de l'aveu de Manriquez, les cisterciens s'étaient déclarés contre Joachim, et l'avaient accusé d'erreur dans son livre *De la Trinité*, qu'il avait composé pour réfuter le sentiment de Pierre Lombard, dit le Maître des sentences. Pour ne rien donner aux conjectures, nous dirons que nous ignorons l'année de sa mort.

Ses écrits. — Bertrand Tissier, prieur de l'abbaye de Bonne-Fontaine, au diocèse de Reims, qui a publié la *Bibliothèque des Pères de l'ordre de Cîteaux*, avait préparé une édition complète des Œuvres de Geofroi d'Auxerre, qui n'a jamais été publiée. Nous allons faire connaître les ouvrages qui auraient dû y entrer, tant ceux qui ont été imprimés que ceux qui sont restés manuscrits.

Collection des lettres de saint Bernard. — 1° Le premier et le meilleur service que Geofroi ait rendu à la littérature, c'est d'avoir recueilli et mis en ordre, soit du vivant du saint, soit après sa mort, les lettres de saint Bernard, dont il était le secrétaire. Quand nous n'aurions pas d'autorité positive pour lui faire honneur de ce travail, nous pourrions le supposer, puisque c'était le devoir de sa charge; mais nous avons sur cela son propre témoignage. Parlant de la lettre que saint Bernard écrivit en plein air à Robert, son neveu, et qui ne fut pas mouillée, quoi qu'il plût beaucoup : « C'est moi, » dit-il, « qui, à cause de cette circonstance extraordinaire, que j'ai apprise de la bouche du saint abbé, l'ai placée à la tête de toutes les autres lettres.

2° *Relation du voyage de saint Bernard en Languedoc.* — Cette relation est en forme de lettre, et elle rappelle le voyage de saint Bernard dans le Languedoc, et les miracles qu'il opéra pour prouver qu'il était l'envoyé de Dieu contre les hérétiques qui désolaient alors ces contrées, et qui furent les précurseurs des albigeois. Cette lettre est adressée *à Archenfred, son très-cher maître, et à l'un et l'autre chapitre, ses frères utérins.* Il entend sans doute par là toute la communauté de Clairvaux, composée des religieux de chœur et des frères convers. Mais quel était cet Archenfred, qu'il appelle son maître? Dom Mabillon n'a donné sur cela aucune explication. Ne serait-ce pas ce maître Alfred dont parle Landulphe de Saint-Paul, historien milanais, lequel Alfred enseignait à Paris, au commencement du XIIe siècle, en même temps que Guillaume de Champeaux? Si, malgré la non-identité de nom, on peut y reconnaître la même personne, nous connaîtrons un peu mieux ce professeur, qui est peu connu, et nous saurons qu'il s'était retiré à Clairvaux, ou qu'il était attaché à quelque Eglise du voisinage, peut-être à Langres. Quoi qu'il en soit, cette lettre fut écrite non en 1147, comme l'a cru dom Mabillon, et après lui tous ceux qui en ont parlé, mais en 1145; sur quoi il faut voir les preuves alléguées par les continuateurs du Recueil des historiens de France, pour s'éloigner de l'opinion commune et pour rétablir la vraie date. Il n'est pas douteux que cette production ne soit de Geofroi d'Auxerre, et qu'il ne fût du voyage; toute la lettre en est la preuve.

3° *Relation du voyage en Allemagne.* — Sur la fin de l'année 1146, saint Bernard fut envoyé en Allemagne pour y prêcher la croisade. Il était accompagné de plusieurs religieux de son ordre, qui ont mis par écrit les miracles qu'il opérait dans tous les lieux où il passait. En sa qualité de secrétaire du saint abbé, Geofroi était du nombre de ceux qui recueillaient tous ces faits. Ils en ont dressé trois relations, dont la première est adressée, par un nommé Philippe, à Samson, archevêque de Reims; la seconde porte les noms d'Everhard, de Gérard et de Geofroi, qui se disent moines tout simplement, ainsi que ceux de Philippe de Liége, de Volmare de Constance, qui vraisemblablement n'étaient que des clercs séculiers, et est adressée au clergé de Cologne; la troisième est écrite au nom du seul Geofroi, moine de Clairvaux, qui l'a adressée à Herman, évêque de Constance. C'est ce qui compose le livre VI de la Vie de saint Bernard, intitulé *Le livre des miracles.*

La première partie contient la relation des miracles que le saint homme opéra, sur la fin de l'an 1146, en allant à la diète de Spire, et nous retrace la route qu'il suivit pour y arriver. On le voit d'abord à Francfort-sur-le Mein; de là il passe à Fribourg en Brisgau, ensuite à Constance, et de Constance à Bâle. Enfin il arrive la veille de Noël à Spire, et partout où il passe il guérit des malades, redresse des boiteux, rend la lumière aux aveugles, etc... Cette Relation est écrite en forme de dialogue ou de conférence, dans laquelle chacun des interlocuteurs rapporte ce qu'il a vu. L'un de ces interlocuteurs est Herman, évêque de Constance; mais on n'y reconnaît aucun moine cistercien.

La seconde Relation traite des miracles qui eurent lieu au retour de Spire, en passant par Worms, Coblentz, Cologne, Juliers, Aix-la-Chapelle, Maëstricht, jusqu'à Liége. Les interlocuteurs, dans cette partie, sont les religieux qui accompagnaient saint Bernard, parmi lesquels Geofroi se trouve nommé. L'évêque de Constance, les ayant quittés à Spire, leur donna pour les accompagner un de ses clercs, appelé Wuolkemare, le même

apparemment qui dans la première Relation est nommé Volmare. Celui-ci est un des interlocuteurs. Ils citent encore les témoignages des abbés Thierry de Kempten et Herven de Steinfelden, qui étaient des chanoines réguliers; mais ceux-ci n'eurent pas de part à la rédaction, que les auteurs terminent en rappelant qu'ils avaient envoyé la première Relation *à l'illustre Henri, prince royal, plus par l'esprit qui l'anime que par sa naissance.* C'était Henri, fils du roi Louis le Gros, qui, après avoir abandonné la cour, faisait alors son noviciat à Clairvaux.

Quant à la troisième Relation, elle est l'ouvrage du seul Geofroi, qui a mis son nom en tête. Dans l'Epître dédicatoire à Herman, évêque de Constance, il semble se dire l'auteur, ou tout au moins le rédacteur de la seconde partie. « Nous avons envoyé, » dit-il, « au clergé de Cologne la Relation des miracles dont nous avons été témoins depuis la ville de Spire jusqu'à Liége, rédigée en forme de conférence, comme l'était la première. Je ne doute point que cet écrit ne soit parvenu à la connaissance de Votre Béatitude : c'est pourquoi j'ai eu grand soin de recueillir les miracles qui ont suivi, afin de vous en envoyer aussi la relation. » Il commence par ceux qui arrivèrent à Liége, où en était restée la seconde Relation. De là, reprenant le chemin de Clairvaux, ils passèrent par Huy, Gembloux, Villiers, Mons en Hainaut, Valenciennes, Cambray, Vauxelles, Humblières, Laon, Reims, Châlons, Rosnay, Brienne, Bar-sur-Aube, et arrivèrent à Clairvaux, laissant partout, en témoignage de leur passage, quelque guérison miraculeuse.

Après un court séjour à Clairvaux, il fallut repartir pour le concile d'Etampes, qui devait se tenir au mois de février 1147, pour régler le départ des croisés. L'auteur continue à décrire les miracles qui, dans ce voyage, se succédèrent sans interruption à Bar-sur-Seine, à Troyes, à Trainel, à Braisur-Seine, à Montereau-font-Yonne, à Moret, et dans presque tous les endroits sur la route jusqu'à Etampes. — Au retour du concile, pareilles merveilles à Milly, à Moret, à Sens, à Joigny, à Auxerre, à Chablis, à Tonnerre, jusqu'à ce qu'ils furent arrivés à Clairvaux.

Il est à remarquer que tous ces miracles accompagnaient la prédication de la croisade, et étaient donnés en preuve que cette entreprise était agréable à Dieu. Aussi saint Bernard, lorsqu'on lui reprochait le mauvais succès de cette expédition, les alléguait-il en témoignage, pour prouver qu'il n'avait pas agi inconsidérément, par enthousiasme, et en suivant son esprit particulier. Toutes ces relations sont écrites avec tant de candeur et de simplicité, qu'il n'est guère possible de se refuser à les croire. Ceux qui les ont publiées dans le temps même ne craignaient pas d'être démentis, et ne l'ont pas été non plus. Ceux à qui ces relations sont adressées, l'évêque de Constance, l'archevêque de Reims, le clergé de Cologne, et une infinité d'autres personnes dont on invoque le témoignage, ne les ayant pas désavouées, sont censés les avoir approuvées. Est-il croyable que des gens de probité, des religieux qui faisaient profession de la vertu la plus austère, auraient accumulé tant de mensonges, et qu'il ne se serait trouvé personne pour les démentir? A la vérité, on est étonné du nombre prodigieux de ces merveilles; mais le nombre n'y fait rien : si l'on peut en admettre une seule, toutes les autres sont prouvées. Il n'est pas plus difficile à Dieu de faire mille miracles que d'en faire un. Rejeter indistinctement tous ceux qui sont rapportés dans ces relations, c'est donner un démenti à une génération entière, c'est introduire sur des faits bien attestés un pyrrhonisme gratuit. Aussi le judicieux abbé Fleuri, bien loin d'élever des doutes sur leur authenticité, n'a pas fait difficulté de les insérer dans son Histoire et d'en prendre la défense. « En ce voyage, » dit-il, « Bernard fit un grand nombre de miracles, dont nous avons une Relation exacte, écrite à la prière de Samson, archevêque de Reims, par Philippe, qui accompagnait le saint abbé, comme archidiacre de Liége; mais il se convertit alors, et, au retour, il se fit moine à Clairvaux. Philippe fait parler tous ceux qui avaient été avec lui témoins de ces miracles, savoir : Herman de Constance, et Everard, son chapelain; deux abbés : Baudouin et Frouin; deux moines : Gérard et Geofroi; trois clercs : Philippe, qui est l'auteur, Otton et François; enfin, Alexandre de Cologne, qui se joignit à eux dans le voyage. Ces dix personnages, » dit l'historien, « sont autant de témoins de ces miracles. »

Geofroi, en terminant sa Relation, y ajoute quelques-uns des miracles que le saint avait obtenus de Dieu à Rotelen, à Trèves, à Francfort et à Toul, lesquels sans doute avaient été oubliés dans les deux premières relations. Il avait déjà observé, dans l'Epître dédicatoire, qu'à raison du peu de séjour qu'ils faisaient en chaque endroit, il leur était échappé beaucoup de choses qu'ils auraient pu recueillir dans leurs mémoires. Il ajoute que, depuis leur sortie d'Allemagne, ils en ont ignoré un bien plus grand nombre, parce qu'en France le peuple de la langue romance n'avait pas, pour les avertir du miracle, certaines exclamations communes chez les Allemands, qui à chaque guérison s'écriaient : *Christ, uns genade!* « Christ, ayez pitié de nous. » Au reste, il proteste, en finissant cette dédicace, qu'il n'a rien écrit qu'il n'ait vu de ses yeux ou qu'il n'ait appris de ses confrères.

4° A Henri, cardinal evêque d'Albano. — Avant de parler de l'écrit que Geofroi composa contre les erreurs de Gilbert de la Porée, qui furent condamnées au concile de Reims, en 1148, il est à propos de faire connaître la lettre qu'il écrivit quarante ans plus tard à Henri, cardinal évêque d'Albano, légat en France, moine cistercien comme lui, auquel il avait succédé, en 1146, dans

l'abbaye de Haute-Combe, lorsque celui-ci fut transféré à l'abbaye de Clairvaux.

Ce prélat, qu'il qualifie du titre de vicaire du Pape, c'est-à-dire légat, l'avait fait prier par un nommé Augustin, que Geofroi appelle son vénérable frère, de lui faire un récit exact de ce qui s'était passé au concile de Reims, présidé par le Pape Eugène III, touchant la condamnation des erreurs de l'évêque de Poitiers. Henri ne pouvait mieux s'adresser qu'à lui, car on voit par la lettre de Geofroi qu'il avait eu beaucoup de part à l'examen des propositions de Gilbert; que c'était lui qui avait recherché dans les ouvrages des Pères les passages qui furent allégués contre sa doctrine, et qu'il fut présent à tout ce qui fut fait sur cette affaire, tant à Paris qu'au concile de Reims. Il commence son récit par l'accusation qui fut portée, dès l'année 1146, contre ce prélat, en plein synode, par son archidiacre Arnaud, surnommé *qui non ridet*. La contestation, en effet, devint sérieuse, puisqu'elle fut portée à Rome et donna matière à deux conciles en France. Elle roulait sur l'essence de la Divinité : savoir si les attributs de Dieu, la bonté, la sagesse, etc., sont Dieu lui-même, ou ne sont qu'une manière d'être, *forma qua Deus est;* et sur d'autres assertions que Gilbert avait avancées dans un commentaire sur le livre de Boëce *De Trinitate*.

Cette lettre est bien écrite, et jette beaucoup de jour sur des questions fort subtiles; elle est toute historique, et, sous ce rapport, elle a mérité une place dans les Annales de Baronius et dans les Collections des conciles. Nous aurions du plaisir à en donner un précis s'il n'avait déjà été fait aux articles de saint Bernard et de Gilbert de la Porée. Nous ajouterons seulement à ce qui a été dit une circonstance qui, étant personnelle à notre auteur, rappelle une maxime proverbiale qui avait cours de son temps. Gilbert soutenait au concile de Reims des propositions qu'il avait désavouées devant le Pape, à la conférence de Paris. Geofroi lui reprochait une variation si étonnante dans ses opinions : *Qu'importe*, répondit Gilbert, *ce que je disais alors; voilà ce que je dis maintenant. — Vous faites donc comme le roi, qui a le droit de revenir sur ce qu'il a dit! maxime commode et nécessaire dans l'administration d'un Etat.*

Geofroi, en terminant sa lettre, avertit le légat que, s'il désire de plus grands avertissements, il lui enverra copie des sermons de saint Bernard sur le *Cantique des cantiques*, dans lesquels le saint abbé réfute les opinions de Gilbert, ainsi que des lettres qu'il écrivit en grand nombre sur cette affaire. En attendant, il lui envoie un autre écrit de sa composition, qu'il avait publié quarante ans auparavant, qu'il croyait perdu, qu'il venait de retrouver, et dont nous allons rendre compte.

5° *Contre les erreurs de Gilbert.* — A la suite de cette lettre, dom Mabillon a publié un traité purement théologique de notre auteur contre les erreurs de Gilbert de la Porée. Il est précédé d'une Préface historique qui, quant au fond, ne dit rien de plus que la lettre dont nous venons de parler. Cet ouvrage fut composé peu de temps après le concile de Reims; car il dit qu'il n'y avait pas longtemps que ces erreurs avaient été condamnées. Cependant il crut nécessaire de les réfuter, parce que, malgré la défense que le Pape avait faite sous peine d'excommunication de lire ou de transcrire l'écrit de Gilbert, à moins que l'Eglise romaine ne le publiât après l'avoir purgé et corrigé, néanmoins plusieurs de ses disciples conservaient encore dans leurs cœurs les sentiments dont ils avaient été imbus, et continuaient à lire et à retenir cet ouvrage d'une manière d'autant plus dangereuse qu'ils le faisaient plus secrètement. C'est ce qu'il exécuta dans le traité dont nous rendons compte. Il y réfute, un à un, les quatre principaux articles qui avaient été proscrits. Il expose sur chacun la doctrine et les sentiments de Gilbert, rapporte ses propres termes, et prouve que ces articles sont contraires à la doctrine de l'Eglise, d'une conséquence très-dangereuse pour la foi à la Trinité, et même hérétiques. Il lui prouve qu'il n'a pas entendu Boëce, qu'il en a fort mal pris le sens, et qu'en tout son commentaire est encore plus obscur que le texte. Cette matière est sans doute fort abstraite; mais Geofroi la traite en homme fort versé dans la lecture des écrits des Pères, dont son ouvrage n'est proprement qu'un tissu. Il est à remarquer que dans cet écrit il donne toujours à l'abbé de Clairvaux le titre de *saint*, quoiqu'il fût peut-être encore vivant, et, supposé qu'il fût mort lorsque Geofroi écrivait, il n'était toujours pas encore canonisé.

Ce traité est suivi d'un symbole de foi opposé aux articles de Gilbert, composé, au nom des évêques de dix provinces, des abbés et autres théologiens qui, après le concile, se trouvaient encore à Reims, par saint Bernard, qui craignait qu'il ne fût rien statué sur cette affaire, parce que plusieurs cardinaux avaient paru favorables à l'évêque de Poitiers, ou du moins avaient semblé vouloir excuser et interpréter bénignement ses opinions. Geofroi rapporte ce symbole comme un témoignage qui dépose contre Gilbert, et à l'appui des accusations qu'il porte lui-même contre sa doctrine. Nous ne dirons rien de cet écrit, parce qu'il en a été assez parlé à l'article de saint Bernard, son véritable auteur.

6° *Vie de saint Bernard.* — Personne n'était plus en état d'écrire la Vie de saint Bernard que Geofroi, qui avait été son secrétaire, le compagnon de ses voyages, et le confident de ses pensées. Deux auteurs célèbres avaient commencé ce travail du vivant même du saint : Guillaume, abbé de Saint-Thierri, près de Reims, et Arnauld, abbé de Bonneval, au pays Chartrain, l'un et l'autre Bénédictins, qui sans doute avaient été choisis comme moins suspects d'adulation que ne l'auraient été des Cistériens. Mais le pre-

mier étant mort avant saint Bernard, et l'autre ayant laissé son ouvrage imparfait, Geofroi entreprit de le continuer, et, sans toucher aux deux livres qui se trouvaient composés, il en ajouta trois autres, ce qui forma une Vie complète en cinq livres. C'est un travail qu'on avait exigé de lui, et il s'y sentait assez porté par inclination et par reconnaissance pour tant de bienfaits qu'il avait reçus du saint abbé. « Plusieurs personnes, » dit-il, « ont pensé qu'il n'était pas convenable à un de ses plus chers enfants, qu'il avait élevé avec tant de bonté et chéri avec tant de tendresse, de garder le silence après sa mort, qui seule avait pu le séparer de lui. »

Il expose ensuite le plan qu'il a adopté pour l'exécution de ce travail. Dans le premier livre, il traitera, dit-il, principalement de ce qui a rapport à l'extérieur, aux mœurs et à la doctrine du saint abbé; dans le second, des miracles que Dieu opéra par son ministère; et dans le troisième, de sa mort bienheureuse. Il avertit qu'il ne s'est point astreint à suivre scrupuleusement l'ordre des temps, mais qu'il s'est attaché plutôt à lier ensemble les faits qui ont du rapport les uns avec les autres, parce que les choses d'une même nature ainsi rapprochées, forment un tableau plus agréable à voir, de même qu'un édifice porté sur des colonnes symétriquement arrangées, en acquiert plus de grâce.

Geofroi a fort bien exécuté ce plan ; il fait parfaitement connaître les vertus et le caractère du saint, son extérieur, son maintien, sa figure; et si, pour être éloquent, il faut être passionné pour son sujet, on peut dire qu'il fut éloquent, surtout au cinquième livre, qui est plein de figures de rhétorique, parce qu'il décrivait la mort d'un grand homme, perte irréparable pour la communauté dont il était membre, et que la vive douleur dont il était pénétré ne trouvait de soulagement que dans une admiration sans bornes. L'ouvrage de Geofroi, qui, avec le premier et le second livre composés avant lui, forment l'histoire complète de la Vie de saint Bernard, a été imprimé dans toutes les éditions des OEuvres du saint docteur, et dans le recueil des Bollandistes. On en a deux traductions en français, une de Philippe, curé de Luzarches, et une autre d'Antoine Le Maistre, avocat au parlement de Paris. Toutes les deux sont en tête d'une traduction complète des œuvres de saint Bernard.

7° *Lettre à l'évêque Eskil.* — A peine Geofroi avait-il terminé la Vie de saint Bernard, qu'il s'empressa de l'envoyer à Eskil, archevêque de Lunden, en Danemark. Nous avons la lettre qu'il lui écrivit à cette occasion, dans laquelle il rappelle qu'il était venu du bout du monde à Clairvaux, comme autrefois la reine de Saba à Jérusalem, pour entendre la sagesse du nouveau Salomon, la dernière année de sa vie, c'est-à-dire l'an 1152 à 1153. Cette lettre respire les sentiments d'admiration et de reconnaissance dont Geofroi était pénétré pour son cher maître. C'est une application allégorique de plusieurs versets du *Cantique des cantiques*, à l'explication duquel saint Bernard avait consacré les dernières années de sa vie. Il espère, dit-il en finissant, que l'envoi qu'il lui fait de son livre, de quelque manière qu'il soit écrit, lui sera agréable, parce que ce n'est que dans le souvenir des vertus du Saint qu'ils peuvent trouver, lui et eux, quelque consolation. Il ne dissimule pas que sa composition pèche par trop de prolixité, mais on l'excusera, dit-il, de s'être laissé entraîner par ses affections. Quant au style, il a fait de son mieux, et selon le degré de capacité qui lui était départi. Tel est le jugement que l'auteur porte lui-même sur son œuvre.

8° *Panégyrique de saint Bernard.* — Geofroi était inépuisable lorsqu'il s'agissait de célébrer les louanges de saint Bernard. Etant abbé de Clairvaux, il fit, en 1163, devant sa communauté, un long panégyrique du Saint pour célébrer le jour anniversaire de la dixième année de sa mort. Son but, dans cet éloge, est de le proposer pour modèle à ses religieux, dont plusieurs avaient vécu longtemps avec lui. Il ne parle ni de ses travaux pour l'extinction du schisme et des hérésies, ni des négociations auxquelles il avait été employé pour la paix de l'Eglise et des Etats ; il se borne à leur retracer ses vertus religieuses, son amour de la solitude, sa sollicitude pastorale et le zèle qu'il avait pour le salut des âmes. L'auteur reconnaît les bontés singulières que le Saint avait eues pour lui et les soins infinis qu'il s'était donnés pour lui rendre le joug du Seigneur doux et agréable.

9° *Petits discours.* — Dom Mabillon a restitué à Geofroi un écrit que les éditeurs des OEuvres de saint Bernard avaient attribué avant lui à l'abbé de Clairvaux. Il a pour titre dans l'imprimé : *Gaufridi abbatis declamationes de colloquio Simonis cum Jesu ex sancti Bernardi sermonibus collectæ, ad Henricum S. R. E. cardinalem:* « Petits discours de l'abbé Geofroi sur la conversation de Simon Pierre avec Jésus, adressés à Henri, cardinal de la très-sainte Eglise romaine. »

C'est à juste titre que l'auteur a donné à son ouvrage le nom de *Déclamations*. Il consiste en plusieurs petits discours ou paragraphes, au nombre de soixante, dans lesquels il déclame beaucoup contre les vices en général, et surtout contre les désordres des clercs de son temps, qu'il critique sans ménagement aucun; et néanmoins il assure qu'ils doivent lui savoir gré de sa retenue; qu'il les épargne beaucoup; que personne n'ignore les choses qu'il avance ; qu'il peut bien les révéler, puisque personne n'en rougit. D'ailleurs, dit-il, nous aussi nous avons été clerc; qu'il nous soit au moins permis d'examiner notre conduite passée : *Liceat vel nostra scrutari.* Il leur applique d'une manière ingénieuse ce verset (℣ 6) du psaume LXXII : *Ils ne participent point aux travaux des hommes ; ils n'éprouvent rien des fléaux auxquels les*

autres hommes sont exposés. Cependant tout n'est pas déclamation dans son écrit; il y prend souvent le ton d'exhortation et d'insinuation, pour mieux faire goûter sa morale. Ce livre a été imprimé à Spire, en 1501, sous le titre de *Declamatorium*, et avec le nom de saint Bernard, d'où il était passé dans les éditions des OEuvres du saint docteur. Il est bien vrai que le fond de l'ouvrage lui appartient, comme le dit l'auteur dans son Epître au cardinal Henri; mais Geofroi en fut le compilateur et le rédacteur, soit qu'il l'ait extrait des sermons écrits de saint Bernard, soit qu'il ait recueilli de ses sermons, à mesure qu'il les prononçait, les différents traits qui composent son ouvrage, qui, à cause de cela, porte quelquefois le titre de *Sentences.*

10° *Vie du B. Pierre de Tarentaise.* — A la demande du Pape Lucius III, les abbés de l'ordre de Cîteaux, qui sollicitaient la canonisation du B. Pierre, archevêque de Tarentaise, cistercien célèbre par ses vertus et par ses miracles, mort le 8 mai 1175, jetèrent les yeux sur Geofroi d'Auxerre, qui était alors abbé de Haute-Combe, pour composer la Vie du saint archevêque. Nous avons la lettre que le Pape écrivit au chapitre de Cîteaux, ainsi que celle des abbés de Cîteaux et de Clairvaux à Geofroi, et la réponse de celui-ci, par laquelle il se charge de ce travail avec sa modestie ordinaire. L'ouvrage était prêt à être présenté au Pape, lorsque Lucius mourut en 1185. Geofroi l'a exécuté à sa manière : il représente le saint archevêque comme un autre thaumaturge, non moins fécond en miracles que saint Bernard lui-même. Malgré cela, cependant, il y a beaucoup à gagner pour l'histoire, lors même que dans sa narration, l'auteur s'est tant occupé de prodiges.

11° *A Henri, cardinal, évêque d'Albano.* — Peu de temps après, vers 1188, Geofroi écrivit au cardinal Henri, évêque d'Albano, qui l'avait consulté, comme nous l'avons dit plus haut, sur l'affaire de Gilbert de la Porée, pour le consulter, à son tour, sur une question théologique qui s'était élevée en France, savoir, si l'eau qu'on mêle avec le vin au saint sacrifice de la Messe se change immédiatement au sang du Seigneur, ou si, en vertu des paroles de la consécration, elle est changée en vin, pour être ensuite transformée en sang. Geofroi expose les raisons des partisans des deux opinions, mais il ne donne pas la sienne; il désire seulement que le sacré collége veuille bien examiner cette question et la décider, pour fixer sur cela la croyance commune. Nous n'avons pas la réponse du cardinal d'Albano, ni la décision du sacré collége; mais le cardinal Baronius, qui a imprimé la lettre de Geofroi, en a donné une qui n'a pas été du goût de tout le monde.

12° *A Josbert.* — Dom Mabillon a publié une lettre de Geofroi à un religieux nommé Josbert, qui lui avait demandé une explication de l'Oraison dominicale, qui ne fût ni trop longue ni trop courte. Geofroi, après quelques instructions sur la bonne manière de prier, satisfait aux désirs de son confrère, en expliquant brièvement les demandes contenues dans cette prière divine. Pourtant nous croyons devoir avertir que cet écrit pourrait bien être de Geofroi de Péronne.

Ecrits inédits, etc. — On trouve dans les catalogues des grandes Bibliothèques plusieurs écrits de notre auteur qui n'ont pas encore vu le jour, ou qu'on lui attribue faussement. Nous dirons quelques mots seulement des premiers.

1° *Commentaire sur le Cantique des cantiques.* — Ce travail, sur lequel Casimir Oudin a fait de grandes recherches, est en six livres; il en cite plusieurs manuscrits qu'il avait vus, et voici l'idée qu'il donne de cet ouvrage : « Le Prologue commence par ces mots : *Plurima quidem audivimus*, et le corps de l'ouvrage par ceux-ci : *Ad singulos profectus virtutum canenda sunt cantica graduum*, etc. C'est un commentaire moral très-prolixe, à l'imitation des sermons que saint Bernard avait composés sur la même matière, mais non avec la même élégance de style. Au commencement de l'ouvrage, l'auteur explique, verset par verset, ce divin cantique ; mais bientôt après il change de méthode, et, au lieu d'un commentaire, il coud des sermons entiers qu'il avait prêchés dans différentes solennités de l'année. » Tel est le jugement que porte de cet écrit Casimir Oudin. Nous en avons parlé plus haut, à l'article de Geofroi de Péronne.

2° *Sur l'Apocalypse.* — Ce commentaire est composé de dix-huit sermons. Il existe manuscrit à la bibliothèque impériale, sous le n° 476. Il commence par ces mots : *Liber Apocalypsis, ut comperit vestra fraternitas*, etc. On en trouve dans la *Chronique* d'Hélinand, sous l'année 1119, et dans le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, un fragment rapporté par Henriquez dans ses *Annales.*

3° *Lettres.* — Quelques bibliographes attribuent à Geofroi un volume de lettres qui n'existe dans aucune bibliothèque à notre connaissance. Outre les lettres qu'il a placées en tête de ses ouvrages et dont nous avons rendu compte, il s'en trouve, dans des recueils imprimés, deux qu'on pourrait peut-être lui attribuer. L'une est adressée à l'abbé d'un monastère qui n'est pas nommé, et qui lui-même n'est désigné que par la lettre N. L'auteur ne se fait connaître que par l'initiale G, avec la qualité d'abbé de Clairvaux; mais cela ne suffit pas pour attribuer avec certitude la lettre en question à Geofroi. Au reste, il s'agissait de justifier un religieux qui avait quitté son monastère pour se fixer à Ourcamp, dans la filiation de Clairvaux. L'autre lettre est adressée au roi Louis le Jeune, pour recommander à sa charité un nécessiteux qui allait implorer son assistance. L'auteur, qui se dit abbé de Clairvaux, n'est désigné que par la lettre G, qui peut s'appliquer à Garnier aussi bien qu'à Geofroi.

Contre Abailard. — Casimir Oudin dit

avoir vu entre les mains de dom Bernard Tissier un livre de Geofroi contre Abailard. C'est dommage que, contre son ordinaire, il n'ait pas fait connaître l'ouvrage par les premiers mots du texte. On aurait pu le comparer avec l'écrit d'un abbé anonyme, publié dans la *Bibliothèque de Cîteaux.* Si c'est de celui-là qu'Oudin a voulu parler, il est évident qu'on ne peut l'attribuer à Geofroi, puisque dans sa lettre au cardinal d'Albano, il en parle lui-même comme d'un ouvrage composé par un abbé de moines noirs, et regrette de ne pouvoir le lui envoyer. Il nous semble qu'il serait plus naturel d'accorder cet écrit, quoique anonyme, à Guillaume de Saint-Thierri, qui, ayant provoqué la condamnation d'Abailard, a dû répondre plutôt qu'un autre à son *Apologie*, prendre la défense de saint Bernard, et repousser les calomnies et les subterfuges de son adversaire. Mais, sans prétendre décider cette question, que dom Mabillon a laissée indécise, il est de notre devoir de faire connaître cet écrit, puisque l'occasion s'en présente.

Il est divisé en trois livres. Dans le premier, l'auteur réfute les erreurs d'Abailard sur la Trinité; dans le second, celles qu'il a avancées sur l'Incarnation du Verbe; dans le troisième, ses opinions pélagiennes sur la grâce. Il y rapporte les propres termes d'Abailard, tirés surtout de son *Apologie*, de sa *Théologie* et de quelques autres de ses écrits, qu'il réfute par des passages bien choisis de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise. Il s'élève avec feu contre les mauvais théologiens de son temps, qui traitaient les choses divines par la seule force du raisonnement. Pour lui, il ne fait pas grand cas de la science de Platon et d'Aristote. « Mon Aristote, » dit-il, « est saint Augustin. » Il dit avoir composé un traité intitulé : *De rebus universalibus*, qu'il a adressé à maître Thierri (sans doute le fameux Thierri l'Armorique, professeur à Paris), dans lequel il prouvait, entre autres choses, que la Providence de Dieu n'imposait point de nécessité aux événements. L'auteur avait dédié son écrit à Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, mort en 1164, comme on le voit par plusieurs passages de son livre, où il l'appelle : *O clarissima Rothomagensium lucerna*, et ailleurs, *optime Hugo;* mais l'épître dédicatoire est perdue.

Il reste encore un certain nombre d'ouvrages qui lui ont été attribués par différents bibliographes, mais il est facile de se convaincre qu'ils sont non-seulement douteux, mais évidemment supposés. Il suffit pour cela d'en parcourir la nomenclature dans l'*Histoire littéraire de la France.*

GEORGE, — surnommé Hamartole ou pécheur, moine et archimandrite de Constantinople, écrivait vers le milieu du IXᵉ siècle. C'était assez l'usage alors parmi les moines, soit grecs, soit latins, de prendre la qualification de pécheurs dans l'inscription de leurs lettres ou de leurs ouvrages. George le suivit comme les autres, et en conserva le surnom d'Hamartole. On a de lui une Chronique, qui s'étend depuis la création du monde jusqu'à l'empire de Michel, fils de Théophile. Comme il avait puisé dans les anciens interprètes et chronologistes, il fut la ressource de ceux qui travaillèrent après lui sur le même sujet, de Cédrène, par exemple, de Théophane, de Glycas et de quelques autres. Nous ne pensons pas que cette Chronique ait encore été imprimée. Nous n'en avons que le Prologue, traduit en latin par Allatius, et imprimé dans sa *Dissertation sur les Georges.* Il paraît par ce Prologue que cet auteur donnait d'abord la suite des temps depuis Adam jusqu'à Alexandre le Grand; et que, reprenant une seconde fois la matière qu'il avait traitée, il conduisait sa Chronique depuis le premier homme jusqu'au règne de l'empereur Michel, qui commença en 842, et finit en 866 ou 867. Il donne de grandes louanges à ce prince, et l'appelle le restaurateur de la foi orthodoxe. C'est de la Chronique de George Hamartole que Gretzer a tiré ce qu'il rapporte de l'invention de la Croix, dans le tome II de ses Œuvres; et il remarque que George l'avait emprunté lui-même à Alexandre ou à Julius Pollux, à moins que ceux-ci ne l'eussent copié d'Hamartole.

GERARD DE LA VENNA, moine de la Chaise-Dieu, au IXᵉ siècle, — a écrit la Vie de saint Robert, premier abbé et fondateur de ce monastère. Cette Vie, assez mal écrite du reste, a été retouchée, sans y gagner beaucoup, par Marbode, évêque de Rennes. Nous en avons dit un mot, au tome III de notre *Dictionnaire de Patrologie.*

GÉRARD, disciple de saint Ulric. — Gérard, disciple de saint Ulric, qui occupa le siége d'Augsbourg de 924 à 973, a écrit la Vie de ce saint prélat. Il y rend compte dans le plus grand détail de ses pieuses habitudes. Il y est dit, entre autres choses, que saint Ulric, outre l'office divin qu'il chantait tous les jours avec ses chanoines dans le chœur de son église, récitait encore en particulier l'Office de la Vierge, de la sainte Croix, et de tous les saints, et qu'il avait coutume de dire plusieurs Messes; que, dans le Carême, il redoublait ses prières et ses austérités, visitait les pauvres de l'hôpital, lavait les pieds à douze d'entre eux, et donnait à chacun un denier; que le jour des Rameaux, après la bénédiction, il portait, accompagné de ses clercs et du peuple, avec l'Evangile, la croix, les bannières une image représentant Notre-Seigneur assis sur un âne jusqu'au mont Perleich, où il était rencontré par ses chanoines en chœur et par une partie du peuple, qui couvraient le chemin de rameaux ou d'habits; qu'il leur faisait là une exhortation et qu'ils revenaient ensemble chanter la Messe dans l'église cathédrale; que pendant les trois jours suivants il tenait une assemblée synodale, consacrait le saint chrême et les saintes huiles le jeudi, visitait l'hôpital à son ordinaire et habillait douze pauvres; qu'il assistait à tous les Offices le vendredi et le samedi; que le

jour de Pâques il donnait la communion au peuple, et qu'ensuite il donnait à manger à ses chanoines, leur distribuant la chair d'un agneau et des morceaux de lard qui avaient été bénits à la Messe. Il est aussi remarqué qu'il faisait la visite de son diocèse tous les quatre ans, pour instruire les peuples, administrer le sacrement de confirmation et réformer son clergé. Je passe sous silence quantité de miracles qui sont rapportés dans cette Vie, pour arriver de suite à l'histoire d'Adalbéron, neveu du saint évêque. Saint Ulric, qui l'avait fait élever avec soin, le destinait à être son successeur, et, dans cette vue, il s'était fait autoriser à lui remettre l'administration des affaires de son diocèse. Adalbéron, après s'être fait prêter serment par le clergé et le peuple, voulut aussi porter le bâton épiscopal. Mais les évêques d'Allemagne s'y opposèrent, et on voulut déclarer Adalbéron incapable de succéder à son oncle dans l'évêché d'Augsbourg. Là-dessus saint Ulric voulut donner sa démission; mais les évêques le déterminèrent à retenir le gouvernement de son église, lui promettant qu'Adalbéron lui succéderait. Celui-ci renonça donc à porter le bâton pastoral; mais il mourut subitement quelque temps après et avant son oncle, qui eut pour successeur Henri, fils du comte Burchard, qui se fit élire par force.

GÉRARD ou GIRARD, — d'abbé de Fosse-Neuve devint, en 1170, abbé de Clairvaux. On croit qu'il était né en Lombardie, et l'on sait qu'il périt à Igny, le 16 octobre 1177, sous les coups d'un moine dont il avait essayé de réprimer les désordres. Le Ménologe de Cîteaux raconte toutes les circonstances du crime dont cet abbé fut la victime, à l'exception pourtant du nom de l'assassin. Les confrères de Gérard l'ont honoré comme un saint martyr, et lui ont attribué plusieurs miracles. Il est auteur d'une lettre à Didier, évêque de Thérouanne, imprimée dans l'une des collections de Dom Martène. Gérard y recommande les religieux de Clairmarets et communique à Didier une lettre d'Alexandre III à l'archevêque d'York, dans laquelle les moines sont déclarés exempts de payer la dîme sur les terres qu'ils cultivent de leurs mains. Dans la lettre, ou plutôt dans le simple billet d'envoi qui accompagne cette épître pontificale, Gérard dit qu'il a vu les terres de Clairmarets, puis il ajoute : *Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après avoir été couvertes longtemps par les eaux de la mer, elles n'avaient reçu jusqu'à présent d'autre culture que celle de nos frères, et Dieu sait au prix de quelles dépenses et de quelles fatigues on est venu à bout de les dessécher.* On voit qu'au XIIe siècle, la mer venait à peine de quitter les terres de Clairmarets, qui en sont aujourd'hui distantes d'environ huit lieues, quoique toujours marécageuses. Malbrancq parle d'une ancre qu'on y a trouvée de son temps. Les moines en ont été, comme le dit Gérard, les premiers cultivateurs.

GIRARD LA PUCELLE — fut un des professeurs célèbres du XIIe siècle. L'auteur de la Vie de saint Thomas de Cantorbéry le fait Anglais; mais d'autres le croient né en Normandie, et cette opinion paraît la plus probable. Girard embrassa l'état ecclésiastique, et l'honora par son savoir et sa piété. Il enseigna longtemps à Paris, avec une grande distinction, le droit civil et le droit canonique. Dubouloy, dans son Histoire de l'Université de Paris, et Dom Rivet, dans son Histoire littéraire, l'y placent depuis l'an 1160 jusqu'en 1177. Ce ne fut pas du moins sans beaucoup d'interruptions, comme les faits peuvent nous en convaincre. En effet, la considération dont Girard jouissait à Paris, les témoignages d'estime qu'il y recevait perpétuellement des grands, des prélats, des amis des lettres, l'estime particulière et la faveur du roi semblaient devoir l'y fixer : cependant il quitta la France subitement pour aller s'établir à Cologne, livrée alors au schisme, par l'instigation et l'exemple de son archevêque, Réginald ou Rainold. Cette conduite irrita facilement tous ceux qui jusqu'alors lui avaient voué leur bienveillance et leur appui. Louis le Jeune, en particulier, s'indigna que Girard ne lui eût pas même fait connaître le projet qu'il avait conçu de s'éloigner de Paris. On assure pourtant que le schisme ne l'atteignit pas; Jean de Salisbury aime à se le persuader dans une lettre qu'il lui écrit, et dans laquelle, d'ailleurs, les schismatiques ne sont pas épargnés, ainsi que dans une autre lettre qu'il adresse à Richard de Poitiers.

Thomas de Cantorbéry parle avec intérêt de Girard dans une de ses lettres. Celui-ci, qui cependant en avait reçu son premier bénéfice, sembla d'abord s'abandonner à quelques préventions contre ce prélat, dans la fausse persuasion qu'il en avait été desservi auprès de Louis le Jeune; il fut désabusé par Jean de Salisbury. Thomas, au contraire, avait écrit au Pape en faveur de Girard. L'archevêque de Cantorbéry, dans la lettre dont nous avons parlé plus haut, annonce que Girard, ayant fait solliciter son retour en Angleterre, on le lui accorda, au moyen d'un serment de fidélité prêté au roi. Ce retour ne l'empêcha pas, au reste, de revenir bientôt à Cologne, où un bénéfice lui avait été conféré par les schismatiques, et dont l'acceptation avait attiré sur lui une excommunication du Pape. Thomas de Cantorbéry fit tous ses efforts pour l'en faire absoudre, et aussi pour lui obtenir de Louis le Jeune la permission de rentrer en France. L'absolution ne fut accordée qu'à deux conditions : la première, que Girard condamnerait hautement le schisme, suivant une formule qu'on lui envoya ; la seconde, qu'il renoncerait au bénéfice que les schismatiques lui avaient donné, à moins que l'Eglise ne le lui conférât de nouveau. Girard ayant satisfait aux conditions exigées, le Pape joignit sa médiation à celle de l'archevêque de Cantrobéry, pour le rétablir dans les bonnes grâces du roi de France. La lettre d'Alexandre III à Louis VII est la 177e parmi celles de Thomas Becket, ou celles qui lui sont

adressées. Elle est aussi dans le tome XIV de la collection de nos historiens.

Alexandre III donna à Girard un autre témoignage de sa considération et de son estime : il déclara, en sa faveur, que les ecclésiastiques voués à l'enseignement, n'en jouiraient pas moins des bénéfices qu'ils possédaient dans d'autres églises; il lui accorda, du moins pour plusieurs années, une dispense de l'obligation de les desservir en personne, premier exemple d'une concession qui devint ensuite une règle commune pour les professeurs bénéficiers. La lettre du Pape est du 7 février 1176. Une autre lettre du même Pontife, datée du 15 mars 1178, rend à Girard les bénéfices qu'il avait obtenus à Cologne pendant le schisme, et auxquels il avait renoncé pour rentrer dans la communion de l'Eglise.

Le successeur de Thomas Becket, Richard, ayant mis un grand prix à s'attacher un ecclésiastique aussi distingué par ses talents et par ses lumières, Girard repassa en Angleterre vers 1177. La même année, il fut envoyé par cet archevêque, avec Pierre de Blois, au Pape Alexandre, contre l'abbé nouvellement élu du monastère de Cantorbéry, qui refusait les soumissions accoutumées. Quelques années après, en 1183, il fut fait évêque de Coventry, Chester et Lichfeld. Girard mourut presque aussitôt, le 13 janvier de l'année suivante.

Il ne reste aucun monument écrit de la science de Girard ; la théologie, la philosophie, le droit civil, le droit canonique, furent les principales sciences qu'il cultiva. On a imprimé dans le Recueil des lettres écrites par Thomas de Cantorbéry, ou qui le concernent, une Epître que l'on attribue à Jean de Salisbury; mais Brial a justement remarqué qu'elle ne peut être de cet écrivain. Il pense qu'elle est de Girard la Pucelle, et les raisons qu'il en donne nous paraissent convaincantes. En effet, elle doit avoir été écrite par quelqu'un qui résidait à Cologne, et Jean de Salisbury n'y demeura jamais, et refusa même d'y aller, quoiqu'on l'en pressât vivement. On y parle de l'archevêque de cette ville comme assez malade pour qu'on ne puisse espérer qu'il soit en état d'entreprendre avant l'hiver, un voyage résolu ; et de la promesse qu'il venait de faire de s'en rapporter au roi de France et à l'archevêque de Cantorbéry, pour rétablir la paix entre le Pape et lui.

Enfin, dans une Epître de Jean de Salisbury, il mande à Girard qu'il vient de faire passer sa lettre à saint Thomas. Girard annonce dans cette lettre qu'il vient d'écrire à l'archevêque de Cologne, qu'Henri de Pise et Guillaume de Pavie devaient venir en France, comme légats, pour y faire de nouvelles levées, c'est-à-dire de nouvelles exactions pour l'entretien du Pape à Rome. Il y trace un portrait peu favorable de ces deux légats. L'un, dit-il, est un homme léger, variable ; l'autre, un homme artificieux et fourbe: tous les deux également cupides. Il craint que leur arrivée ne soit nuisible à la cause de Thomas de Cantorbéry. Il annonce, dans la même lettre, que l'archevêque de Cologne est sur le point de renoncer à l'opinion qu'il avait manifestée, en faveur du concurrent d'Alexandre, que Frédéric Barberousse avait reconnu et protégeait encore. Il finit, du reste, par déclarer que tout ce qu'il vient de dire, il le dit sous le secret de la confession, et il ajoute qu'il est prêt à retourner auprès de l'archevêque de Cantorbéry, s'il peut lui être nécessaire ; qu'il y retournera même, nécessaire ou non, appelé ou non par lui, dès qu'il se sera acquitté du devoir dont il est chargé.

Si, comme on doit le penser, cette lettre est de Girard la Pucelle, elle est le seul monument écrit qui nous reste de lui. Il est impossible cependant de révoquer en doute l'étendue de ses connaissances, et le prix qu'y attachaient ses contemporains. Ses lumières et ses talents lui ont valu de fréquents éloges de Jean de Salisbury, comme on peut s'en convaincre, en lisant les lettres de cet écrivain.

GÉRARD ITHIER, prieur de Grandmont. — Le Pape Clément III, pour rétablir la paix dans l'ordre de Grandmont, ayant ordonné, comme nous l'avons dit ailleurs, de procéder à l'élection d'un nouveau prieur, Gérard ou Gérald Ithier fut élu le 29 septembre 1188, d'une voix unanime, à la place des deux prieurs destitués, dans un chapitre général de l'ordre composé de cinq cents membres, en présence d'Elie, archevêque de Bordeaux, de Seibrand, évêque de Limoges, et de Bertrand, évêque d'Agen. C'était un homme plus instruit que ne l'étaient communément alors les grandmontains, et d'une famille distinguée de la petite ville de Saint-Junien : car, parlant d'un nommé Ithier de *Monte-Valerio*, homme noble, habitant de ce lieu, il l'appelle son ami et son parent

Il fut résolu dans ce chapitre de travailler à la canonisation du saint instituteur de l'ordre, et le soin en fut laissé au prieur Gérard, qui, ayant recueilli tous les documents préparés pour cela, et muni des attestations des évêques que nous venons de nommer, obtint facilement du Pape Clément III une bulle en date du 21 mars, la seconde année de son pontificat, c'est-à-dire de l'an 1189, par laquelle le Souverain Pontife donna commission à Jean, cardinal de Saint-Marc, légat en France, de se transporter à Grandmont, et de procéder, conjointement avec les évêques de la province, à la canonisation de saint Etienne de Muret; cérémonie qui se fit avec une grande pompe religieuse le 30 août de la même année, peu après la mort de Henri II, roi d'Angleterre, qui avait vivement sollicité la canonisation du saint homme.

On dit qu'à cette occasion, Gérard Ithier composa la Vie de saint Etienne de Muret ; mais cette opinion ne nous paraît pas devoir être admise sans restriction. Il nous semble que l'on peut distinguer ce qui est vraiment de lui de ce qui existait avant lui. Le P. Labbe, qui l'a publiée le premier,

en 1657, la donne sans nom d'auteur; elle reparut l'année d'après, avec des observations préliminaires et de savantes notes dans le Recueil de Bollandus, sous le nom du prieur Gérard, d'après un manuscrit communiqué par le P. Chifflet. Mais ce qu'ils ont imprimé n'est qu'un abrégé du grand ouvrage publié depuis par dom Martène et dom Durand. Ces derniers éditeurs pensent, comme Bollandus, que Gérard ne fut que le rédacteur ou le compilateur des mémoires qui avaient été recueillis avant lui, peut-être même par Etienne de Liciac, dont nous avons parlé plus haut, et nous sommes de leur avis. En effet, on trouve à la tête de la dernière édition trois préfaces ou inscriptions, *tituli*, qui paraissent être de différents auteurs. Les deux premières sont anonymes, et la troisième porte le nom de Gérard, *vénérable septième abbé de Grandmont.* Nous pensons, comme les éditeurs, que la première est celle d'Etienne de Liciac, quatrième prieur de Grandmont, qu'il avait placée en tête de l'écrit qui a pour titre : *Dicta et facta sancti Stephani;* que la seconde était faite pour la Vie de saint Etienne, finissant au chapitre 55, comme on voit par la Doxologie qui le termine, et que Gérard Ithier, ayant incorporé ces ouvrages dans le sien, y a ajouté la troisième Préface, ainsi que les chapitres, depuis le 56ᵉ jusqu'au 74ᵉ, dans lesquels il n'est parlé que de miracles.

Un autre ouvrage qui lui appartient tout entier est celui qui a pour titre : *De revelatione beati Stephani.* Il est divisé en trente-cinq chapitres, dont les deux premiers servent de Préface. Le premier est une lamentation sur les divisions déplorables qui s'étaient élevées dans l'ordre, et l'avaient rendu la fable du siècle; dans le second, l'auteur exhorte ses confrères à oublier le passé, à se pardonner mutuellement, et à réparer le scandale de leur conduite par un renouvellement de ferveur. Il fait ensuite l'histoire de la canonisation du Saint, et une longue énumération des miracles accomplis à cette occasion et dans les années suivantes. On y voit que les Grandmontains, qui avaient défendu autrefois à leur saint patriarche d'opérer des miracles, avec menace, s'il continuait, de jeter son corps dans un cloaque, parce que l'affluence de monde qu'ils attiraient, troublait leur solitude; on y voit, disons-nous, qu'alors ils le priaient instamment d'en faire, parce qu'il importait de relever sa gloire aux yeux du peuple. Les derniers éditeurs de la Vie de saint Etienne ont redressé les erreurs de chronologie dans lesquelles est tombé l'auteur touchant la retraite du saint à Muret, et l'origine de son ordre. Nous n'entrerons pas dans cette discussion, parce que cette matière a été assez débattue à l'article de saint Etienne de Muret, au tome II du *Dictionnaire de Patrologie.*

Deux auteurs qui, dans le XIVᵉ siècle, ont composé l'histoire ou la chronologie historique des prieurs de Grandmont, attribuent encore à Gérard Ithier un ouvrage ayant pour titre : *Speculum Grandimontis*, livre, disent-ils, d'une érudition rare et d'une merveilleuse utilité. Nous ne connaissons pas ce Miroir. Serait-ce le livre des Maximes et enseignements de saint Etienne, dont il a été parlé ailleurs, livre effectivement admirable? Nous ne le pensons pas, par la raison que Jean Lévesque, auteur des Annales de l'ordre de Grandmont, imprimées à Troyes en 1662, dit que cet ouvrage existait à Grandmont, en deux gros volumes. Il y a apparence que l'on appelait ainsi les deux volumes dans lesquels dom Martène dit avoir trouvé les différents écrits concernant l'ordre de Grandmont qu'il a publiés.

C'est vraisemblablement dans la même compilation que l'infatigable Martène a puisé une pièce de soixante-quatre vers hexamètres, remarquables par la variété des rimes ou consonnances, tantôt entre les finales des vers, tantôt entre l'hémistiche et la finale, et contenant un très-court abrégé de la Vie de saint Etienne. Si ces vers sont aussi de la composition de Gérard Ithier, il faut convenir qu'il n'était pas né poëte, car il n'est guère possible d'en lire de plus plats. Sa prose cependant n'est pas mauvaise; elle est semée de réflexions judicieuses qui décèlent un sens droit, et écrite avec un air de candeur et de simplicité qui lui concilie la confiance du lecteur.

Le prieur Gérard, selon les historiens de Grandmont, se démit de sa place après avoir gouverné cette congrégation pendant neuf ans, c'est-à-dire jusqu'en 1197, et mourut à Grandmont le 19 avril, mais sans dire en quelle année. Son épitaphe, rapportée dans la Gaule chrétienne, lui donne dix ans et trois mois de prélature, mais elle ne marque pas non plus l'année de sa mort.

GERARD (HECTOR), évêque de Cahors, — mourut en 1199; mais il était évêque depuis plus de cinquante ans, et ce fut en 1169 qu'il écrivit la lettre qui nous donne lieu de parler de lui. Dans un voyage qu'il faisait en Italie pour visiter un de ses parents, Eble, vicomte de Ventadour, qui revenait de Jérusalem, et qu'une maladie retenait au mont Cassin, Gérard Hector et ses compagnons tombèrent entre les mains d'une troupe armée qui les fit prisonniers. Obtenir sa délivrance et celle des gens de sa suite, tel est le but de la lettre qu'il adresse à l'empereur Frédéric, et dans laquelle il se dit parent du marquis d'Aubusson, pour qui l'empereur avait de la bienveillance. Dom Luc d'Achéry a publié cette lettre, dont voici l'inscription : *A Frédéric, par la grâce de Dieu, triomphant et très-glorieux empereur des Romains, Gérard, évêque de Cahors :*

Parcere subjectis, et debellare superbos.
(VIRG. *Æneid.*, VI, 854.)

GERARD, abbé de Barbeaux, — n'est connu que par trois lettres écrites en 1204 ou 1205, et insérées dans l'un des Recueils de dom Martène. La première est adressée aux abbés de Cîteaux, de Pontigny et de

Clairvaux. L'évêque de Meaux, qui part pour Rome, où des affaires l'appellent, est vivement recommandé aux prières des religieux, et représenté comme tout à fait digne de l'intérêt qu'ils prendront à lui; car il a donné les plus édifiants exemples, pendant le séjour qu'il a fait dans le monastère de Gérard. Sa seconde lettre a pour but de réclamer la bienveillance de l'abbé de Bonneval, pour un moine qui change de communauté. La troisième est encore une lettre de recommandation, ou plutôt un billet, en faveur d'un personnage qui n'est pas désigné, mais qui va solliciter à la cour un acte de justice. C'est à la reine que Gérard s'adresse; il désire qu'une aussi puissante protectrice mette le client dont il s'agit à l'abri de toute vexation.

GERHARD, archevêque de Lorch en Allemagne. — Ce prélat vivait au xe siècle. Le Pape Léon VII lui accorda le pallium, avec désignation des jours où il pourrait s'en servir. Il lui recommanda en même temps d'honorer cet habit par une grande pureté de vie, et par toutes les vertus que saint Paul recommande à un évêque. En demandant le pallium, cet archevêque avait envoyé sa profession de foi. Léon VII la trouva trop abrégée; mais il ne laissa pas de remarquer dans sa précision que sa doctrine était saine.

Gerhard fit quelque temps après un voyage à Rome, et consulta le Pape sur diverses questions, notamment sur la manière de réformer les abus que les incursions des Barbares et les persécutions des mauvais Chrétiens avaient occasionnés. Léon VII fit une réponse qu'il adressa aux évêques des Gaules et d'Allemagne, et aux princes et grands dignitaires de ces pays. On demande par la première question si l'on doit admettre à pénitence les devins, les enchanteurs et ceux qui sont coupables de maléfices. Le Pape répond qu'il est plus à propos de les engager à faire pénitence, que de les laisser mourir dans leurs péchés; mais que s'ils méprisent les jugements ecclésiastiques, il faut leur laisser subir la rigueur des lois civiles. La seconde question est de savoir si les évêques doivent dire : *Pax vobis*, ou *Dominus vobiscum*. A cet égard, le Pape répond qu'il faut se conformer à la pratique de l'Eglise romaine qu'il rappelle. Répondant à la troisième question, s'il faut dire l'Oraison dominicale à la bénédiction de la table, il dit que non, parce que les apôtres ne la récitaient qu'à la consécration du corps et du sang de Jésus-Christ. Sur la quatrième question, qui regarde les mariages avec la commère ou la filleule, il déclare qu'ils sont défendus par les canons, et il en cite un du Pape Zacharie. La cinquième est touchant les prêtres qui se mariaient publiquement. On demande si leurs enfants peuvent être promus aux ordres. Léon VII veut qu'on les dépose, mais que les enfants nés de ces sortes de mariages n'en souffrent point, non-seulement parce qu'ils sont innocents de la faute de leur père, mais parce que le baptême remet tous les péchés. Le Pape déclare aussi dans ses réponses, que les chorévêques ne peuvent consacrer des églises, ordonner des prêtres et conférer le sacrement de confirmation. Ensuite, il établit les degrés de parenté dans lesquels le mariage est défendu. Enfin il déclare qu'à l'égard de ceux qui pillent les églises, l'évêque doit employer toute l'autorité que Dieu lui a mise en main, et que saint Paul exprime en ces termes : *Reprenez, suppliez, menacez avec empire.* Il constitue Gerhard, son vicaire en Allemagne; exhorte les évêques à se joindre à lui pour la réformation des abus, et prie Eberard, duc de Bavière, de les appuyer de son autorité.

Dans la suite un différend étant survenu entre les deux églises de Lorch et de Salzbourg, qui se disputaient mutuellement le droit de métropole, l'affaire fut déférée au Pape Agapet. Le règlement que fit ce Pontife porte que l'église de Lorch ou Lauréac avait toujours été métropolitaine des deux Pannonies, jusqu'aux incursions des Huns qui ruinèrent cette ville, et obligèrent l'archevêque à transférer son siége; que depuis, Annon avait été établi premier archevêque de Salzbourg, mais que la tranquillité étant rétablie dans le pays, l'un et l'autre devaient garder sa dignité, en sorte que l'archevêque de Salzbourg eût juridiction sur la Pannonie orientale, et celui de Lorch sur l'occidentale, avec le pays des Avares, des Moraves et des Sclaves convertis et à convertir. Dans la lettre qu'il écrivit à Gerhard, le Pape lui déclare qu'il l'intronise de nouveau sur son siége; qu'il rétablit son église dans son ancien droit de métropole; qu'il lui confirme à lui et à ses successeurs l'usage du pallium, qui lui avait été accordé par le Pape Léon d'heureuse mémoire, et que si Hérold, archevêque de Salzbourg, refuse de se soumettre à ce jugement, il perdra sa juridiction.

GEROLD ou GIRARD, évêque d'Alby, — fut l'âme du concile tenu en 1176, et non en 1165, à Lombès ou Lombers, bourgade située à trois lieues d'Alby, et fort distincte de la ville de Lombès, autrefois épiscopale. Ce concile condamna les pétrobusiens, appelés depuis albigeois; et l'évêque d'Alby s'y distingua tellement par son zèle, qu'on lui déféra l'honneur de prononcer la sentence. La Collection des conciles, rédigée par le P. Labbe, contient les actes de ce synode : « Je ne crois pas, » dit Bossuet, « qu'on puisse voir en aucun concile ni l'Ecriture mieux employée, ni une dispute plus précise et plus convaincante. » La Chronique d'Alby, publiée par dom Luc d'Achéry, dit que Girard gouvernait encore cette Eglise en 1190. C'est une erreur; il avait dès 1183 un successeur nommé Claude, lequel Claude était déjà remplacé par Guillaume VI en 1185.

GERVAIS était déjà prieur de Saint-Seneric, au diocèse du Mans, lorsque Robert de Thorigni, alors simple moine du Bec, lui écrivit une lettre pour l'engager à composer l'histoire des comtes d'Anjou et du Maine. Or, à quelques années près, la date de cette

lettre est facile à constater, puisque Robert fut fait abbé du mont Saint-Michel en 1154, —*Mon intention*, lui écrivait-il, *est que vous fassiez un abrégé sommaire des comtes d'Anjou, dans lequel vous consignerez leurs noms, leur filiation, l'ordre de leur succession, la durée de leur gouvernement et leurs gestes les plus dignes de mémoire, à commencer par le comte Ingelger jusqu'à Geofroi le Bel. En traitant l'article d'Ingelger, vous aurez soin de marquer sous quel roi des Français il vivait, et lorsque vous serez arrivé à Foulques le Roux, père de Geofroi, puisqu'il avait épousé la fille d'Hélie, comte du Maine, et son héritière, vous tracerez de même toute la suite des comtes du Maine.*

Cette lettre suppose que Gervais jouissait dès lors d'une certaine célébrité, puisque, parmi les motifs que Robert lui propose pour le déterminer à entreprendre ce travail, il lui dit que cela contribuera beaucoup à augmenter sa renommée. Cependant sa personne ne nous en est pas mieux connue, et son écrit est resté longtemps dans l'oubli. Ce n'est que depuis quelques années, que les continuateurs du *Nouveau Recueil des historiens de France* croient l'avoir déterré dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, qu'ils ont imprimé en partie au tome XII de leur Collection.

En effet, en comparant cet ouvrage avec le plan qu'en avait tracé Robert de Thorigni, on voit que l'un est l'exécution de l'autre. La différence, c'est que, selon le plan de Robert, l'ouvrage devait se terminer à la mort de Geofroi le Bel, surnommé Plantagenet, arrivée en 1151, et que le manuscrit imprimé s'étend jusqu'à la mort de Henri au Court-Mantel, fils de Henri II, roi d'Angleterre, décédé en 1183. Mais on peut supposer que Gervais aura assez vécu pour continuer cet ouvrage jusqu'à cette époque. Nous verrons même bientôt qu'il n'est pas hors de vraisemblance que cet écrivain ait vécu jusqu'à l'année 1199. Au reste, son écrit, dans le manuscrit de Saint-Victor, a pour titre : *De origine comitum Andegavensium*, et une main plus récente l'attribue à Thomas Pactius, prieur de Loches, auteur plus ancien que le prieur de Saint-Seneric, puisqu'il est cité par Jean de Marmoutiers, qui écrivait, vers l'an 1155, les *Gestes des comtes d'Anjou*.

GERVAIS de Cantorbéry. — Nous ne connaissons pas d'autres écrits de Gervais de Saint-Seneric, à moins qu'il ne soit le même que Gervais, moine de Doroberne ou Cantorbéry, célèbre parmi les historiens d'Angleterre, et dont il existe plusieurs ouvrages dans l'excellent recueil de Twisden, imprimé à Londres, en 1652. Ce qui nous porterait à croire que ces deux Gervais ne sont qu'une seule et même personne, c'est que Robert de Thorigni faisait espérer au prieur de Saint-Seneric, que son premier ouvrage pourrait lui concilier la faveur du jeune duc de Normandie, Henri, qui succédait à son père, Geofroi Plantagenet. En effet, peu après, l'an 1158, on voit un Gervais attaché, en qualité de clerc, à Thomas Becket, chancelier du même Henri, roi d'Angleterre, souscrire en cette qualité à la charte que ce prince, pendant son séjour au mont Saint-Michel, délivra à l'abbé Robert. Les circonstances du lieu et des personnes, tout nous porte à croire que ce clerc de chancellerie n'était autre que le prieur de Saint-Seneric, et on ne sera pas surpris de le voir établi en Angleterre, où, comme il le dit lui-même, il fut reçu moine à Cantorbéry, par saint Thomas, l'année même que ce prélat fut fait archevêque, c'est-à-dire en 1162 ou 1163, puisqu'il déclare aussi avoir reçu les saints ordres de ses mains.

Ajoutons une nouvelle preuve à ce raisonnement. Dans cette même lettre, Robert de Thorigny exhortait le prieur de Saint-Seneric à lui fournir des mémoires sur tout ce qui s'était passé en Normandie depuis la mort de Henri Ier, *Afin que je puisse*, dit-il, *continuer l'histoire des ducs de Normandie, à laquelle j'ai déjà ajouté un livre entier sur le règne de ce prince*. Or, le moine Gervais de Cantorbéry, s'est encore conformé en cela au désir de son maître. Il ne commence sa Chronique des rois d'Angleterre qu'à la mort de Henri Ier, et s'excuse en quelque sorte d'avoir rapporté en abrégé quelques événements du règne de ce prince avant que d'entrer en matière. D'après ce rapprochement, et par toutes ces raisons, nous ne doutons pas que le prieur de Saint-Seneric et le moine de Cantorbéry ne soient un seul et même écrivain, que nous pouvons revendiquer, comme tant d'autres, dont, à cette époque, l'Angleterre fut redevable à la France. Après avoir rendu compte de son écrit sur les comtes d'Anjou, il nous reste donc à parler de ses compositions sur l'histoire d'Angleterre.

Ses écrits. — 1° Ses ouvrages imprimés dans la *Collection des historiens anglais*, par Thwisden, sont d'abord une Relation de l'incendie qui consuma, en 1174, l'église de Cantorbery, bâtie par l'archevêque Lanfranc, et de la manière dont elle fut réparée par les soins d'un architecte français, nommé Guillaume et originaire de Sens. Cet opuscule remplit onze colonnes d'impression, et donne des renseignements sur quelques procédés des arts dans le XIIe siècle,

2° Vient ensuite une espèce de plaidoyer contenant les instructions dont devaient faire usage à Rome les députés du chapitre de Cantorbéry, chargés de défendre les droits et privilèges de la communauté, contre les entreprises et les vexations de l'archevêque Baudouin. Cet écrit a pour titre : *Imaginatio Gervasii quasi contra B. archiepiscopum.* L'auteur expose d'abord les raisons de la partie adverse, qu'il réfute ensuite dans son plaidoyer, lequel remplit vingt colonnes d'impression, et contient plusieurs lettres ou décisions de la cour de Rome sur cette contestation.

3° On trouve à la suite un écrit du même genre pour réfuter les prétentions de l'abbé de Saint-Augustin de Cantorbéry, qui, à la

faveur d'un privilége qu'il venait d'obtenir de la cour de Rome, voulait secouer la dépendance dans laquelle était ce monastère, soumis à celui de la Trinité depuis sa fondation. Ces trois opuscules sont propres à jeter un très-grand jour sur les antiquités britanniques, à cause des recherches que l'auteur a été obligé de faire. Ils servent d'Introduction ou de préliminaires à son grand ouvrage sur l'histoire civile et ecclésiastique dont nous allons parler.

4° Gervais semble avoir entrepris cette chronique, moins pour donner l'histoire des rois d'Angleterre que pour tracer l'histoire particulière du monastère dont il était membre, afin de la lier aux événements politiques de son temps. Il est exact dans cette partie, mais non sans partialité dans tout ce qui a rapport aux contestations qui s'élevèrent entre les religieux et les archevêques de Cantorbéry. Autant il dit du bien du saint archevêque Thomas, pour les raisons indiquées plus haut, autant il traite avec peu de ménagements ses successeurs Baudouin et Hubert, et, en général, tous ceux qui se montrèrent peu favorables à la cause des moines, sans excepter ni les Papes ni les rois. Il a fait entrer dans cette histoire les plaidoyers dont nous avons déjà parlé, morcelés et distribués dans l'ordre chronologique, depuis l'an 1100 jusqu'à la mort du roi Richard, en 1199, où se termine cet ouvrage. L'auteur, en finissant cette première partie, annonçait qu'il allait s'occuper de la seconde, en reprenant au règne du roi Jean. Mais cette partie n'existe pas, ou du moins elle n'a pas encore été publiée.

5° Gervais est encore auteur d'une Histoire des archevêques de Cantorbéry, contenant la suite chronologique de ces prélats, depuis la mission de saint Augustin, sanctionnée par le saint Pape Grégoire le Grand, jusqu'à l'archevêque Hubert, décédé le 13 juillet 1205. D'où il faut conclure que Gervais n'est mort qu'après cette année, si cette date n'est pas une addition faite à son ouvrage.

6° Les bibliographes anglais attribuent à Gervais d'autres ouvrages qui sont restés manuscrits. Ils citent, en particulier, une *Histoire des rois bretons depuis leur origine*, puis *des rois saxons et normands, jusqu'à Jean sans Terre.* Il semble indiquer lui-même cet ouvrage, lorsqu'il dit, en commençant l'*Histoire des archevêques de Cantorbéry : — Quia nomina regum Britanniæ vel Angliæ cum pauculis ipsorum factis brevissime, licet ad modum laboriose, quo certior fierem, incerta quærendo transcurri*, etc. Nous croyons cependant que le résultat de ses recherches est consigné dans les écrits mentionnés plus haut, et ayant pour objet la défense des droits et des priviléges de l'église de Cantorbéry.

7° Les mêmes bibliographes le font encore auteur d'une Description topographique de l'ancienne Grande-Bretagne, des siéges épiscopaux qui y furent établis, et des monastères dont la fondation remonte au temps des rois bretons. Il en est même qui font de cet écrit trois ouvrages différents. Ne le connaissant pas, nous n'en pouvons rien dire. Ceux de ces écrits qui ont été imprimés se trouvent reproduits dans le *Cours complet de Patrologie* de M. l'abbé Migne.

GERVAIS, moine de Cantorbéry, vivait sous le règne du roi Jean, à la fin du XII° et au commencement du XIII° siècle. Il se distingua par son érudition, et fit une étude particulière de l'histoire des Bretons et des Saxons. La Chronique dont nous allons analyser ce qui a quelque rapport aux croisades, paraît avoir fait partie d'une grande histoire que Leland lui attribue, quoique Gervais n'en dise rien dans son Prologue. Elle commence à l'an 1122.

Après avoir parlé succinctement des premières expéditions en Orient, Gervais rapporte que le 4 des kalendes de février de l'année 1185, Héraclius, patriarche de Jérusalem, vint à Cantorbéry. Il avait été député en Angleterre pour emmener le roi en Palestine, s'il le pouvait; mais ce prince, qui voyait son royaume menacé au dedans et au dehors, n'était point disposé à écouter favorablement la prière du patriarche; il se contenta de promettre cinquante mille marcs d'argent pour la défense de la terre sainte. Gervais fait un récit fort court et très-incomplet de l'invasion de Saladin dans le pays de Jérusalem et de la bataille de Tibériade. Ce récit se retrouve dans la lettre du précepteur du Temple, adressée aux chevaliers de cet ordre, que rapporte le moine de Cantorbéry.

Le 3 des Ides de février 1188, il se tint, dit l'auteur, à Gaitington, à huit ou dix milles de Northampton, une assemblée des prélats et des grands du royaume, présidée par le roi, pour y traiter de la défense de la terre sainte. Après différents discours tenus à ce sujet, on publia les capitulaires suivants, à l'égard de ceux qui avaient pris ou qui prendraient la croix :

1° Tout clerc ou laïque qui aura pris la croix est libéré et absous, par l'autorité de Dieu, des saints apôtres Pierre et Paul, et du Souverain Pontife, de tous les péchés dont il se sera repenti et confessé.

2° Il est réglé par les rois, archevêques, évêques et autres princes, que tous ceux, tant clercs que laïques, qui ne feront pas le voyage, donneront la dîme de leurs revenus d'une année et de tous leurs biens, tant en or et en argent qu'en toute autre chose, excepté des livres, habits et vêtements et de la chapelle des clercs, et des pierres précieuses des clercs et des laïques; excepté encore des chevaux des guerriers, et des habits qui appartiennent à l'usage propre du corps.

3° Il faut observer aussi que tous les clercs et guerriers et servants des guerriers qui feront le voyage, auront la dîme de leurs terres et de leurs hommes, et ne donneront rien pour eux.

4° Les bourgeois qui prendront la croix

sans permission, n'en seront pas moins obligés de donner la dîme.

5° Il est statué que personne ne fera de jurement énorme, ne jouera aux jeux de hasard ou aux dés, et qu'après la Pâque prochaine, personne ne se servira de *vair*, ou *gris*, ou *écarlate*, et qu'on se contentera de deux mets. Personne n'emmènera de femme avec lui dans son voyage, à moins que ce ne soit une lavandière qui ne puisse inspirer de soupçons. Personne n'aura d'habits déchirés.

6° Il est décidé que tout clerc ou laïque qui, avant d'avoir pris la croix, aura engagé ses revenus, aura le reste de l'année libre, et, après l'année, le créancier reprendra les revenus, de manière que les fruits que le débiteur aura perçus seront imputés au payement de la dette, et que la dette, après la prise de la croix, ne pourra être soumise à intérêt tant que le débiteur sera en pèlerinage.

7° Il est statué que tout clerc et laïque qui partira, pourra licitement engager pendant trois ans, à dater de la Pâque de l'année où il partira, ses revenus ecclésiastiques et autres, en sorte que les créanciers percevront intégralement, pendant ces trois ans, tous les fruits des revenus qu'ils auront engagés.

8° Il est statué que l'argent trouvé sur tout pèlerin qui mourra en voyage, sera partagé, d'après l'avis de personnes discrètes établies pour cela, en trois parts, l'une pour soutenir ceux qui le servaient, l'autre pour secourir la terre sainte, et la troisième pour le soulagement des pauvres.

L'archevêque de Cantorbéry, qui avait déjà pris la croix, se leva au milieu de l'assemblée, et, faisant au peuple une exhortation, il excommunia ensuite tous ceux qui, dans l'intervalle de sept ans, commenceraient la guerre, ou entretiendraient une guerre commencée.

La Chronique de Gervais ne donne plus aucun détail sur les croisades. Elle n'est remplie jusqu'à la fin que des démêlés de l'archevêque de Cantorbéry avec les moines de la même ville.

GILBERT LE GRAND. — Gilbert, abbé de Cîteaux, naquit en Angleterre. Après avoir brillé dans les écoles de sa patrie, il passa en France, où il se distingua particulièrement à Toulouse et à Paris; ce qui ne l'empêcha pas d'aller s'enfouir dans le monastère d'Ourcamp, dont il devint abbé en 1143. Il entreprit, en 1154, la construction d'une église qui ne fut achevée qu'en 1201. Falstrède, abbé de Cîteaux, étant mort en 1163, Gilbert lui succéda, et tint l'année suivante un chapitre général de son ordre, où furent dressés des statuts pour les chevaliers de Calatrava. C'était un ordre militaire, institué en Espagne depuis fort peu d'années, et composé de guerriers qui n'avaient eu d'abord, dans le monastère cistercien de Calatrava, d'autre existence que celle de frères lais ou convers, mais qui bientôt las de cette manière d'être, et ne voulant plus obéir à de simples moines, les avaient tous chassés de cette abbaye, et s'étaient donné un grand maître, nommé dom Garcia. Ce fut avec ce grand maître que traita Gilbert dans le chapitre général de 1164. En improuvant les procédés militaires que les chevaliers avaient employés pour se constituer, l'abbé de Cîteaux ne contesta point la validité de l'élection de leur grand maître, et consentit à leur donner des règlements adaptés à leur profession guerrière. Ces statuts, qui furent confirmés par le Pape Alexandre III, ont pu être rédigés par Gilbert lui-même; mais ils sont fort courts et méritent à peine d'être considérés comme une production littéraire capable de recommander son auteur; d'ailleurs, ils ont été modifiés en 1187.

Le Pape que nous venons de nommer traita Gilbert et les cisterciens avec une extrême bienveillance. Non-seulement il les déclara propriétaires incommutables de tous les biens qu'ils possédaient, de ceux même qu'ils pourraient acquérir, mais il leur accorda plusieurs priviléges, les exempta de la juridiction des évêques, et prétendit les soustraire aussi à la puissance séculière. De son côté, le roi de France, Louis le Jeune, honorait à tel point les religieux de Cîteaux et leur abbé, que pendant la tenue du chapitre de 1164, il vint les prier de demander à Dieu un héritier de sa couronne. Un fils lui naquit en effet l'année suivante, lequel fut depuis le roi Philippe-Auguste.

Une lettre d'Alexandre III, adressée à Gilbert, en 1165, ordonne d'ôter à Geofroi le gouvernement de l'abbaye de Clairvaux. Gilbert n'obéit point à cet ordre, dont les motifs sont fort peu connus. Il soutint contre le Pape, et même contre Louis VII, l'abbé de Clairvaux, qui pourtant donna sa démission. Mais Gilbert fut un si zélé défenseur de saint Thomas Becket, qu'il n'eut aucun égard à une lettre que le roi d'Angleterre lui écrivit, pour obtenir que Thomas fût chassé de l'abbaye de Pontigny, où il s'était réfugié. Becket n'en fut expulsé qu'après la mort de Gilbert. Henriquez et les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne*, fixent la date de cette mort au 17 octobre 1167. Il est certain que le 17 mai de cette même année, Gilbert signait une convention avec le chapitre d'Autun, par conséquent il n'était pas mort en 1166, quoi qu'en disent les Annales de Cîteaux. Jungelin et d'autres auteurs, au contraire, le font vivre jusqu'en 1168. Tous célèbrent sa piété, sa doctrine, son savoir immense; il a même dans leurs écrits un surnom servant à distinguer dans tous les genres les plus éminents personnages, c'est celui de *Gilbert le Grand*, qui lui a été décerné par tous les chroniqueurs et les bibliographes. Mais ce qu'ils disent de sa science, de ses ouvrages et de sa grandeur, vient surtout de ce qu'ils le confondent avec quelque autre personnage du même nom et du même siècle, ou tout au moins des siècles suivants.

Ses Écrits. — Sans nous arrêter à la liste volumineuse des ouvrages que Pitseus lui

accorde, nous nous contenterons de dire que les écrits que l'on pourrait lui attribuer sont : trois lettres à Louis le Jeune, un sermon à des prélats, et, si l'on veut, ces statuts de l'ordre de Calatrava dont nous avons déjà fait mention. Le sermon à des prélats se lit dans le tome II des OEuvres de saint Bernard, et y est précédé d'une note de Mabillon, qui observe que ce discours, prononcé par un moine cistercien pendant le schisme entre Alexandre et Victor, pourrait fort bien être de l'abbé Gilbert. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une conjecture, et le sermon ne consiste qu'en réflexions morales et souvent mystiques, sur ce texte de saint Paul : *Omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi* (*II Cor.* v, 10.)

Les trois lettres à Louis le Jeune, publiées dans la Collection d'André Duchesne, sont écrites au nom de Gilbert et des évêques et abbés cisterciens assemblés en chapitre. La troisième est une apologie de l'évêque de Châlons-sur-Saône, contre lequel on avait indisposé le monarque. Dans la seconde, il s'agit des intérêts de l'abbaye de la Cour-Dieu, et du préjudice qu'elle éprouverait si l'on bâtissait trop près d'elle un autre monastère. Le comte Robert est dénoncé dans la première pour avoir mangé de la viande dans des maisons de l'ordre de Cîteaux : c'est un désordre que les statuts défendent sous peine d'excommunication.

Ces trois lettres sont fort courtes; et quand l'abbé Gilbert les aurait en effet rédigées, ce qui n'est pas certain, il n'y aurait pas là de quoi le placer au nombre des auteurs. Pitseus vante la finesse de son esprit, l'élégance et la dignité de son style; mais aucun ouvrage authentique de Gilbert ne justifie ces éloges; et d'ailleurs Pitseus le connaît si peu, qu'il le fait mourir à Toulouse en 1280. Au reste, si Gilbert le Grand a fort peu de titres littéraires, en revanche, son nom se trouve inscrit dans un Catalogue des saints et des bienheureux de l'ordre de Cîteaux.

GILBERT DE MONS, ou, comme il écrit lui-même son nom, GISLEBERT, — nous fait connaître quelques traits de sa vie ; mais il n'a pas jugé à propos de nous dire quels étaient ses parents, ni en quel lieu il avait pris naissance. D'après le surnom qu'il porte, on pourrait croire que c'est à Mons, s'il n'y avait autant de raison de présumer que ce surnom lui fut donné à cause du long séjour qu'il fit dans cette ville, et des dignités dont il y fut revêtu. Quoi qu'il en soit, à dater de l'année 1184, il prend dans sa Chronique la qualité de notaire et de clerc, quelquefois celle de chancelier du comte de Hainaut; en 1187, il ajoute à ces qualités celle de prévôt de Mons. L'année suivante, ayant été envoyé à la cour de l'empereur pour les affaires de son maître, il se défit de deux prébendes en faveur de deux courtisans, afin de faire réussir la négociation dont il était chargé. Le comte lui en sut si bon gré, qu'il le combla de bienfaits, et ne tarda pas à lui donner, par reconnaissance, la prévôté de Saint-Germain à Mons, la custodie et une prébende dans l'église de Sainte-Vaudru ; la prévôté, la custodie et une prébende dans l'église de Saint-Alban de Namur; une prébende dans les églises de Soignies, de Condé et de Maubeuge; enfin il lui procura l'abbaye de Sainte-Marie à Namur, avec le droit de conférer les prébendes. L'année de la mort de Gilbert n'est pas connue; mais elle doit être postérieure à 1221, époque où il souscrivit, comme prévôt de Saint-Alban, à une charte de Philippe de Courtenay, comte de Namur, en faveur de cette église.

Nous ne possédons de Gilbert de Mons que sa *Chronique ;* mais c'est un ouvrage d'autant plus précieux que l'auteur a été non-seulement témoin de la plupart des événements qu'il raconte, mais souvent encore l'agent accrédité des négociations importantes dont il fait le récit. Il paraît qu'il n'a voulu écrire que la Vie de Baudouin V, comte de Hainaut, dit le Courageux ou le Magnanime, qui succéda, en 1171, à son père, Baudouin IV, dit le Bâtisseur, et mourut le 17 décembre 1195. Là se termine son ouvrage, qu'il a rédigé en forme d'annales ou de chronique. Il a mis à la tête, comme nous l'avons déjà dit, une espèce d'Introduction dans laquelle il a fait entrer toutes les notions qu'il a pu recueillir sur l'histoire des comtes de Hainaut, depuis la comtesse Richilde, les lois et coutumes du pays, et surtout les généalogies et les alliances de la maison comtale. Il n'est pas exempt d'erreurs dans cette partie de son travail, parce qu'il écrit sur la foi d'autrui : mais, dans ses *Annales*, il mérite toute notre confiance, et il y a même peu d'auteurs qui la méritent davantage. Le héros qu'il a entrepris de célébrer fut un des plus illustres de son temps, puisqu'il eut l'avantage de marier une de ses filles à Philippe-Auguste, d'augmenter considérablement la puissance du Hainaut par l'adjonction des comtés de Flandre et de Namur, et de préparer à ses enfants les moyens de faire, peu de temps après sa mort, la conquête de l'empire de Constantinople. Il est fâcheux que Gilbert n'ait pas poussé son travail jusqu'à cette époque brillante des comtes de Hainaut, quoiqu'il eût promis, au commencement de son ouvrage, qu'il parlerait aussi des successeurs de Baudouin V. Il est possible qu'il ait continué sa *Chronique ;* mais, jusqu'à présent, cette continuation est restée ensevelie dans les ténèbres.

Parmi tant de choses curieuses que renferme l'écrit de Gilbert, les érudits qui s'occupent de recherches sur l'ancienne chevalerie, y trouveront la description de plusieurs tournois, où la noblesse, selon les mœurs du temps, se plaisait à déployer beaucoup de magnificence. Ils y verront que ce n'était pas toujours de purs jeux ou exercices gymnastiques, mais que les passions, les haines et les jalousies s'y mêlaient quelquefois, et faisaient dégénérer ces réunions en arènes sanglantes.

Avant que le marquis de Chasteler eût publié, en 1784, cette *Chronique* sur un manuscrit des dames chanoinesses de Sainte-Vaudru de Mons, elle n'était connue que par quelques citations que des historiens du Hainaut, et nommément le P. de Lewarde, en avaient extraites : de là les méprises dans lesquelles sont tombés les bibliographes qui en ont parlé, sans en excepter Gérard Vossius, le docte Fabricius, ni même les premiers auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. Mais, aujourd'hui que l'ouvrage a été publié, nous avons pu en parler plus pertinemment.

Les continuateurs du *Recueil des historiens de France*, qui avaient obtenu du marquis de Chasteler communication du manuscrit de Sainte-Vaudru, avaient imprimé une bonne partie de cette *Chronique* avant que ce seigneur eût donné son édition. Ils n'ont pu l'imprimer que jusqu'à l'année 1180, qui est l'époque où ils ont dû s'arrêter pour ne pas anticiper sur les règnes suivants; mais ils ne manqueront pas d'imprimer la suite lorsqu'ils en seront à Philippe-Auguste. M. le marquis de Chasteler avait promis de donner des notes sur les passages de la *Chronique* qu'il a désignés par des chiffres de renvoi; mais cet illustre savant étant mort, ses notes n'ont pas été publiées. Les continuateurs de dom Bouquet en ont donné de leur façon dans la portion qu'ils ont imprimée, et qui est celle qui en avait le plus besoin. Ils ont donné une attention particulière aux généalogies, parce qu'elles ont servi de base à Baudouin d'Avesnes pour dresser les siennes, qui ont été imprimées plusieurs fois. Comme le commencement de celles-ci est exactement le texte de Gilbert, et que Baudouin n'a fait que continuer jusqu'à son temps les mêmes généalogies dont Gilbert n'avait pu connaître que les premiers degrés, ils ont imprimé au bas des pages le texte de Baudouin, qui conduit le fil des générations jusque vers le milieu du XIIIe siècle.

GILES ou GILON, évêque d'Evreux, était de l'illustre famille des comtes du Perche, s'il faut s'en rapporter aux auteurs de la *Gaule chrétienne*, qui ne donnent aucune garantie de leur assertion. Nous ne trouvons aucune preuve de cette descendance dans Duchesne, ni dans Bry de la Clergerye, qui ont dressé des généalogies de cette famille. Au contraire, il est démontré par plusieurs autres auteurs, et particulièrement par dom Martène, que Giles était neveu, soit par son père, soit par sa mère, de Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, lequel dit positivement dans sa lettre à Matthieu, cardinal évêque d'Albano, qu'il était Picard. On voit par la lettre qu'écrivit à Giles, Arnoul de Lisieux, pour le féliciter sur son élévation à un évêché de Normandie, que l'oncle avait attiré auprès de lui le neveu, et qu'il avait pris soin de son éducation. Cela est si vrai, que, dès l'année 1143, il l'avait déjà pourvu d'un archidiaconé dans sa cathédrale. Nous pensons aussi que c'est à lui qu'est adressé le petit traité sur le Symbole et l'Oraison dominicale. Giles était encore archidiacre de Rouen, lorsqu'Arnoul de Lisieux lui adressa le discours qu'il avait prononcé au concile de Tours de l'an 1163, et ce ne fut que l'an 1170, selon la chronique de Robert du Mont, qu'il fut nommé à l'évêché d'Evreux, quoique ce poste fût vacant depuis l'an 1165. On peut croire que ses qualités personnelles, autant que l'avantage d'être le neveu d'un grand homme, qui s'était plu à le former sous ses yeux, contribuèrent à son élévation.

Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, connaissant la capacité de l'évêque d'Evreux, se trouva fort heureux de pouvoir lui confier les négociations les plus difficiles. Accusé du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, il le députa, en 1171, à Rome avec Roger, évêque de Worchester, pour désavouer ce meurtre au nom du roi, et demander au Pape Alexandre III d'envoyer sur les lieux des commissaires avec ordre d'informer sur la vérité des faits. Cette ambassade eut le succès qu'on s'en était promis : la paix avec Rome fut faite l'année suivante; mais il fallait encore satisfaire la cour de France, très-mécontente de ce que le couronnement du jeune roi Henri, fils de ce monarque, n'avait pas été accompagné de celui de son épouse, fille du roi Louis le Jeune; il y eut des pourparlers, et pour lever tout sujet de discorde, l'on consentit à un nouveau couronnement des deux époux; l'évêque d'Evreux fut du nombre des prélats qui passèrent en Angleterre pour cette cérémonie.

L'an 1176, il reçut de son souverain la marque la plus distinguée de confiance; le roi d'Angleterre ayant accordé Jeanne, sa fille, en mariage à Guillaume II, roi de Sicile, chargea notre prélat de conduire la princesse à Palerme, ou du moins jusqu'à Saint-Gilles, pour célébrer les fiançailles. De retour, l'année suivante, il fut appelé au congrès qui eut lieu près d'Ivry, entre le roi d'Angleterre et le roi de France, et signa le traité de paix qui fut conclu entre ces deux monarques. Il partit, en 1179, pour le concile général de Latran, auquel il assista seul de sa province. Ce voyage lui devint funeste; en revenant, il fut attaqué d'une fluxion de poitrine qui l'emporta, le 9 septembre 1179.

Ses écrits. — Nous n'avons de l'évêque d'Evreux que deux lettres, mais qui sont intéressantes pour l'histoire, sous plusieurs rapports.

La première fut écrite au Pape Alexandre III, en 1170, peu après le retour de saint Thomas de Cantorbéry dans son église, et avant qu'il eût été indignement massacré. Giles, toujours affectionné à son souverain, n'approuvait pas les démarches inconsidérées du primat d'Angleterre, qui semblaient tenir du ressentiment contre ceux qui, pendant son exil, n'avaient pas épousé sa cause, ou lui avaient été contraires. Il rappelle la joie universelle qu'avait excitée la paix faite, par la médiation du Pape et par ses ordres, entre le roi d'Angleterre et l'archevêque de

Cantorbéry; la manière triomphante dont celui-ci avait été reçu dans son église, et les fruits heureux qu'on se promettait de cette réconciliation. *Mais, hélas!* ajoute-t-il, *tout à coup les chants d'allégresse ont été changés en des sons lugubres, et nous avons appris que la sérénité royale avait été précipitée dans un si grand trouble, les églises dans une si profonde affliction, et presque tout le peuple dans un tel désespoir, que nous ne pouvons pas nous même ne pas être ému d'une aussi étonnante révolution; parce que l'insulte faite au roi nous blesse tous tant que nous sommes qui vivons sous ses lois, et nous ne pourrons avoir de repos, tant que nous le verrons dans l'agitation.* Le prélat conjure le Pape de mettre en usage tout ce qu'il a de prudence et de sagesse, pour prévenir les suites de cette nouvelle division. *Vous n'avez pas oublié,* lui dit-il, *que dans les conjonctures où le salut d'un grand nombre périclite, il faut relâcher quelque chose de la sévérité et ne pas ébranler toute la maison du Seigneur pour la faute d'un seul; et cette maxime a d'autant plus son application, dans le cas où notre monarque eût réellement péché, que l'archevêque de Cantorbéry, s'il connaissait les voies de la paix et qu'il les aimât sincèrement, avancerait beaucoup plus en usant d'une prudente douceur, qu'en tonnant par des menaces et en déployant toute la vigueur de sa puissance. Au reste, ce n'est pas une chose nouvelle,* dit-il, *ni merveilleuse que l'esprit d'un homme s'égare, et en entraîne d'autres dans son égarement.*

On avait fait entendre au Pape que le jeune Henri, au lieu de faire, à son sacre, la profession accoutumée, avait juré de maintenir les coutumes introduites par son père, coutumes qui avaient fait naître de funestes contestations. L'évêque d'Evreux tâche de détromper Alexandre sur ce point, en lui protestant, sur son âme, qu'il était présent au sacre, et que le prince n'avait fait que la profession autorisée par l'usage, et que lui, évêque, n'a aucune connaissance que le jeune prince ait fait, soit avant, soit après le couronnement, le serment qu'on lui reproche. Cette lettre se trouve parmi celles de saint Thomas, dans le Recueil publié par le P. Lupus.

La seconde lettre a été publiée par Warton, dans la préface du tome II de l'*Anglia sacra.* Elle est adressée au même Pape Alexandre, et est relative au procès qui s'était renouvelé de son temps entre l'archevêque de Cantorbéry et l'abbé de Saint-Augustin, touchant la profession canonique d'obéissance que Richard exigeait de celui-ci avant de le bénir. L'affaire ayant été portée à Rome, Giles adressa au Pape la lettre que son oncle avait écrite à saint Thomas, prédécesseur de Richard, contenant la relation de ce qui s'était passé, plus de trente ans auparavant, au concile de Reims de l'an 1131, relativement à la profession que Hugues exigeait des abbés de Normandie. L'éditeur atteste avoir transcrit la lettre de l'évêque d'Evreux, sur l'autographe conservé dans les archives de l'église de Cantorbéry, munie d'un sceau dans la circonférence duquel on lisait: *Egidius Ebroicensis episcopus.* Ces deux lettres de l'oncle et du neveu ont fait grand bruit dans le monde littéraire, et surtout devant les tribunaux que les avocats ont fait retentir de leurs clameurs, parce qu'il y est dit qu'un certain Guernon, moine de Saint-Médard de Soissons, avait confessé, à l'article de la mort, qu'il avait fabriqué, pour les moines de Cantorbéry, de faux titres d'exemption. C'en a été assez pour enhardir les avocats à arguer de faux tous les titres indistinctement, que les religieux leur proposaient. Les diplomatistes se sont beaucoup récriés, et ont bien voulu examiner si ce titre, avec lequel les avocats égayaient leurs plaidoyers, ne serait pas faux lui-même. C'est ce qu'a fait l'auteur du *Nouveau Traité de diplomatique* en 6 vol. in-4°. Nous n'entrerons pas dans la discussion de ce point de critique, nous dirons seulement que les avocats ont eu tort de conclure du particulier au général, et qu'en leur accordant qu'il y a eu des titres supposés ou interpolés, il ne s'ensuit pas pour cela qu'il faille les rejeter tous sans examen. Ainsi, en fait de titres et de chartes, il faut toujours en venir à un examen particulier, et les présomptions ne décident rien.

Si l'évêque Giles n'a pas laissé d'autres productions de sa plume, il n'en faut pas conclure qu'il fut étranger à la littérature; il avait eu l'avantage d'être élevé sous les yeux d'un savant du premier ordre, et si l'écrivain élégant, qui gouvernait alors l'évêché de Lisieux, se détermina dans sa vieillesse à recueillir les lettres qu'il avait écrites dans le cours d'une longue vie, c'est aux instances de l'évêque d'Evreux, qui n'était encore qu'archidiacre de Rouen, que nous en sommes redevables. C'est le témoignages que lui rend Arnoul de Lisieux à la tête de ses *Lettres.*

GILLES, abbé de la Gaule Narbonnaise dans le VIe siècle, — a laissé une lettre et une profession de foi, que le P. Sirmond a insérées dans le tome Ier de sa Collection des conciles.

GILLES DE PARIS, — l'un des poëtes qui brillèrent sous le règne de Philippe-Auguste, nous est presque inconnu. Tout ce que nous en savons, c'est lui qui nous l'apprend dans ses vers. Il paraît avoir eu le goût, assez commun du reste parmi les poëtes, de se mettre lui-même en scène dès que l'occasion s'en présentait. Grâce à un vers du *Carolinus,* par exemple, nous apprenons qu'il avait trente-six ans, lorsque, étant à Rome au moment de la mort du Pape Célestin III, c'est-à-dire en 1198, il travaillait à ce grand poëme.

Jam mihi terdenis accrescit sextus in annis.

Il s'ensuit de là qu'il était né en 1162; et l'on ne peut non plus avoir aucun doute sur sa patrie; car, en vingt éndroits de cet ouvrage, il se fait gloire d'être de Paris, et joint toujours à son nom de Gilles le surnom de *Parisiensis.* Nous ignorons les événements

de sa vie pendant sa jeunesse ; il ne nous donne là-dessus que des notions assez vagues. On voit cependant, par un passage de son *Carolinus*, que, dès son adolescence, il s'adonna à la poésie; qu'il fit d'abord des vers facétieux pour amuser le beau sexe, et aussi des satires pour corriger les mauvaises mœurs ; qu'il se livra ensuite à de plus sérieuses occupations, et que c'est ainsi qu'il est parvenu à éteindre en lui l'ambition et le goût pour les choses mondaines. Attaché en qualité de chanoine à l'église de Saint-Marcel, il fut jugé digne d'aller défendre deux fois les intérêts de cette église, d'abord auprès du Pape Clément III, qui mourut en 1191, puis une troisième fois auprès de son successeur Célestin III. Nous ne savons, et il serait sans doute assez peu important aujourd'hui de savoir quels étaient les débats qui l'appelèrent trois fois à Rome en différents temps; mais il nous dit lui-même qu'il profita de ses longs séjours dans cette ville pour y composer, ou du moins pour y continuer et y finir son poëme sur Charlemagne, dont il remit lui-même, en l'an 1200, le manuscrit entre les mains du prince Louis, héritier présomptif de la couronne. Ce manuscrit, de format in-4° et en parchemin, existe encore à la bibliothèque Impériale sous le n° 6191. Sur une page qui précède le Prologue, on voit, dans un médaillon, Louis, alors âgé de treize ans, qui, assis sur une espèce de trône, reçoit des mains d'un ecclésiastique un livre ouvert, où l'on peut lire très-distinctement : *Hoc opus Ægidii Parisiensis habe*. Le dessin de cette image, qui était autrefois coloriée, mais dont les couleurs ont presque entièrement disparu, est très-grossier, et prouve à quel degré de décadence les arts étaient arrivés à cette époque. Voici, au reste, les vers de Gilles qui constatent la présentation de son poëme au jeune Louis :

Quæ (carmina) variis variata locis et denique nostro
Parisiis reditu, manui subjecta supremæ,
Postquam jam tenui longum suppressa, futuro
In regnum juveni pro munere mittere duxi.

Du reste, cette attention qui, à la rigueur, ne saurait passer pour une flatterie, ne lui procura, à ce qu'il semble, ni de grands avantages ni de grands honneurs ; peut-être n'en désirait-il pas. Les auteurs de la *Biographie universelle* prétendent qu'il professa les arts libéraux à l'université de Paris avec beaucoup de distinction. Nous consentons à les croire sur parole, parce qu'ils sont ordinairement bien renseignés; mais nous savons d'ailleurs que Gilles resta chanoine de Saint-Marcel ; car on ne voit nulle part son nom mêlé à celui des personnages qui occupaient, à cette époque, les hautes dignités de l'Eglise, ou qui jouèrent un rôle dans les affaires politiques de leur siècle. Pour lui, il fit mieux que de se livrer à l'ambition; il employa tous ses loisirs à composer des ouvrages tant en prose qu'en vers. Nous disons en prose, car, dans un des prologues du *Carolinus*, il se vante d'avoir écrit en prose des *Moralités, quædam moralia ;* et il avoue encore qu'avant le *Carolinus* il avait écrit un ouvrage dans lequel il racontait les exploits guerriers des Français :

Fateor scripsisse libellum,
Francorum laudes et Gallica gesta canentem.

Le mot *canentem* indique que cet ouvrage était en vers ; mais ni ces *Moralités* en prose, ni ce poëme ne sont parvenus jusqu'à nous. Il ne nous reste de lui que son *Carolinus*, dont nous avons déjà parlé, les additions qu'il a faites à *l'Aurora*, et qui égalent presque en étendue ce grand poëme de Pierre de Riga ; et enfin un poëme théologique, très-ennuyeux, sur l'*Eternité des peines de l'enfer*.

Nous allons faire connaître tous ces ouvrages.

Karolinus. — Gilles composa le poëme qui porte ce titre pour l'instruction de Louis VIII. L'éloge des principales vertus de Charlemagne, la prudence, la justice, le courage et la tempérance, fait le sujet des quatre premiers livres, ou plutôt les noms de ces vertus servent comme de titres particuliers à chacun de ces livres, qui ne contiennent pour ainsi dire qu'une relation de la vie de Charlemagne, et surtout de ses exploits guerriers, rangés dans un ordre à peu près chronologique. Cette relation poétique est assez conforme à celle qu'en ont faite en prose Eginhard et le moine de Saint-Gall ; elle s'en écarte pourtant en quelques circonstances. Sans doute le narrateur s'interrompt souvent pour proposer à Louis son héros comme un modèle, pour l'exciter à imiter ou ses vertus ou ses exploits ; mais tel ne paraît pas être son principal objet. En le lisant, on sent que son ambition serait bien plutôt de revêtir de formes poétiques les grandes actions qu'il raconte ; mais que, faute de talent et de génie, il ne peut atteindre le but.

Comme ce poëme est à peu près inconnu, puisque le cinquième livre, qui n'a presque aucun rapport avec les quatre autres, est le seul qui ait été publié, d'abord incomplétement dans le Recueil de Duchesne, et plus tard, en entier et très-exactement dans le tome XVII des *Historiens de France*, nous croyons devoir en donner un extrait livre par livre ; et cela, d'autant plus volontiers que, bien que le poëme soit très-souvent au-dessous du médiocre, on y rencontre des passages remarquables par les idées et même par le style, et qu'on y trouve aussi relatés des faits qui peuvent donner lieu à des discussions intéressantes pour la science de l'histoire.

I. L'auteur, à l'exemple des poëtes épiques, commence par une exposition. C'est de Charlemagne que sa muse va s'occuper :

De Karolo clari præclara prole Pipini,
Cujus apud populos venerabile nomen in omni
Ore satis claret, et decantata per orbem
Gesta solent melitis aures sapire viellis.

On voit par ce dernier mot, qu'aux XII[e] et XIII[e] siècles on chantait dans les rues, au son du violon, les exploits de Charlemagne, et sans doute aussi de ses braves compagnons d'armes, et que les peuples prenaient plaisir au récit de ces merveilleuses aventures.

En bon Chrétien, Gilles se garde bien d'invoquer Apollon et les muses; c'est Jésus-Christ qu'il supplie de l'inspirer :

Tu fauces perfunde meas et viscera reple :
Te fautore velim timidis insistere cœptis,
Te duce progressum posco, te dante supremam
Addere posse manum, justæque accedere metæ.

On croirait qu'après cela il va s'empresser d'entrer en matière ; mais il veut auparavant soulager son cœur affligé des scandales que donne le roi Philippe par son divorce avec Ingelburge, et s'étonne que l'Eglise, par son silence, favorise un tel forfait.

Hactenus hoc, in quod nequeo non prodere votum
Quod tacito sub corde premo, solique minores
Consimili mœrore gemunt, ubi muta potestas
Ecclesiæ voluit hunc dissimulare reatum.

On conviendra qu'il est assez singulier de voir un poëte, chargé d'instruire le fils d'un roi, débuter par blâmer ouvertement la conduite du père.

Suivent des louanges et des conseils fastidieux qu'il adresse à son royal élève, tout en faisant aussi l'apologie de son poëme. Ce n'est qu'après une soixantaine de vers qui ne contiennent guère que cette seule idée: Vous devez imiter l'exemple de vos ancêtres, qu'il en vient au couronnement, comme roi, de Charlemagne encore enfant.

Adhuc gestandus in ulnis
Tempus inexpletum pueri septennis agebat.

Ainsi, à en croire le poëte, Charlemagne avait à peine sept ans lorsqu'il fut couronné roi, en 754, par le Pape Etienne, qui était alors en France. Il s'ensuivrait de là qu'en 768, lorsque son père Pépin mourut, il n'avait que vingt et un ans, et non vingt-six, comme l'affirment les historiens. Fidèle à cette chronologie, Gilles, comme nous le verrons au livre IV[e], ne donne que soixante-huit ans, au plus, à Charlemagne, lorsqu'il mourut; tandis que, d'après les mêmes historiens, il était alors dans sa soixante-douzième année.

Après avoir retracé le couronnement de Charles, il s'extasie sur les décrets de la Providence qui avaient amené en France le Pape Etienne, et avait ainsi épargné à Pépin la peine d'aller demander à Rome la bénédiction, et sans doute le consentement du Saint-Père. Au lieu de s'occuper de Charlemagne, après son couronnement, le poëte passe en revue ses ancêtres, Pépin l'Ancien, Charles-Martel et Pépin le Bref, dont il rapporte, en deux cents vers à peu près, les belles actions; sans négliger toutefois de les blâmer fortement lorsqu'ils avaient porté quelque atteinte aux droits de l'Eglise et du Saint-Siége. Toute cette digression est assez curieuse, mais elle est trop longue pour que nous puissions la citer ici.

Passons, avec l'auteur, à la première expédition guerrière de Charlemagne. On sait que, à peine monté sur le trône de son père Pépin, il continua la guerre que celui-ci avait entreprise contre Hunold ou Hunau, qui, après la mort de Waïfer, s'était emparé de l'Aquitaine. Aussi notre auteur nomme-t-il cet Hunold, *Aquitaniæ detentatorem.* Voici comme il raconte, en assez peu de vers, cette expédition par laquelle Charlemagne débuta avec tant de succès:

Sub Karolo fortasse memor, conceperat illud
Hunoldus revocare sibi, sed vota sinister
Intulit intuitus, et adegit cæca cupido.
Propterea successus abest, nec gratia turpes
Ausus prosequitur, sed deficit, et male cœptis
Infelix ruit ambitio, nam marte minorem
Strenuus assequitur, collectis viribus, ultor,
Bellipotens Karolus, atque intardatus agendis
Anticipat, tandemque, inito certamine, victum
Cogit in effugium, congressu turbidus, hostem.

Hunold avait cherché un refuge près de Loup, duc des Gascons, qui bientôt fut forcé de le livrer. Charlemagne usa de clémence envers son prisonnier; il lui pardonna, parce que, dit notre auteur, il ne voulut pas, en le privant de la vie, paraître trop cruel au commencement de son règne.

Illum prudenter amicum
Fecit : cui, potuit cum perdere, parcere duxit.

Ce livre, d'après le Prologue, aurait dû être consacré spécialement à la prudence. Voilà cependant le seul exemple de cette vertu que le poëte offre à l'admiration du jeune Louis. Et encore serait-on tenté de voir, dans ce pardon accordé par Charlemagne à un ennemi vaincu, plus de politique que de prudence. On ne trouve nul autre trait de prudence dans tout le reste du livre, si ce n'est pourtant le soin que prend Pépin de faire couronner d'avance son fils Charles par le Pape Etienne.

II. Dès les premiers vers, le poëte rappelle l'ambassade que le Pape envoya à Charlemagne pour lui demander des secours contre Didier, roi des Lombards.

Ecce a Romano legatus præsule Petrus
In Desiderium vires implorat, opemque
Ecclesiæ præbere Dei quam nominis usus
Antiphrasi vera minimeque optabilis ille
Filius Astolphi, patriis non degener actis,
In præpossessis vastabat, apostata nequam,
Præsidiis, et more patris, vexare suisque
Præsumebat atrox feodis privare tyrannus.

Charlemagne passe aussitôt les Alpes à la tête de son armée, et vient assiéger Pavie. Suit la description d'une bataille ; et là Gilles de Paris fait tous ses efforts pour paraître poëte, et ne montre que son impuissance et son mauvais goût.

..... Pervia pectora fiunt
Ensibus, ulterius ruptis thoracibus hastæ,
Attingunt quæ per naturæ arcana vagantur,
Et miseras exhausta bibunt per viscera vitas.

On n'est pas plus diffus que notre poëte en pareille occasion. C'est ainsi qu'en répétant plusieurs fois les mêmes mots et les mêmes images, il décrit les occupations du

chef de l'armée pendant l'assaut donné aux murs de Pavie :

. . . . Ipse suorum
Agmine duxprimus, ubi nudo fulminat ense,
Impingit hinc, illuc festinat et inde refertur,
Hic et illic discurrit,equumque regirat in orbem,
Agmina circuiens, et quos bene cernit agentes
Confortare studet, nunc se convertit ad istos ,
Nunc ad eos redit, hisque animos instigat et illis.

Enfin, la ville est prise, et Didier lui-même tombe entre les mains du vainqueur, qui le fait renfermer dans un cloître. Ici le poëte est d'une extrême concision. Cet événement assez important, il le raconte presque sans détails.

Illum (Desiderium)
Transmissum Francis in claustra monastica trudi
Præcipit, et nigra saccum mutare cuculla.
Dans vitam pœnamque reo. Res jussa secuta est.
Rex ille infandus, quamvis non sponte, quietam
Transiit ad vitæ formam, statione receptus,
Ut legitur, nostræ non longe a mœnibus urbis
Areopagitæ monachatus martyris æde.

Ces deux derniers vers nous fournissent une remarque qui ne nous paraît pas sans intérêt. Toutes les histoires et tous les dictionnaires biographiques modernes assurent que Charlemagne, quand il fut maître de Didier, le relégua dans l'abbaye de Corbie, où ce roi déchu passa le reste de ses jours dans les regrets et la pénitence. Notre poëte, au contraire, nous apprend que c'est dans l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris, que Didier fut renfermé et qu'il y prit l'habit de moine. Observons que Eginhard, la seule autorité sûre que l'on puisse consulter sur ce point, ne nomme pas le couvent où Didier trouva un asile, et que, d'après cela, nous ne voyons pas pourquoi les historiens ont préféré l'abbaye de Corbie à toute autre. Nous ajouterons que Gilles, à ce sujet, mérite plus de confiance que qui que ce soit: chanoine dans une grande église de Paris, il devait connaître parfaitement l'histoire de tous les monastères des environs.

Gilles ne raconte pas avec moins de concision les suites qu'eurent la victoire de Pavie et la chute du roi des Lombards.

Fidèle jusqu'ici à l'ordre dans lequel l'histoire a placé les expéditions guerrières de Charlemagne, notre poëte passe de la guerre contre les Lombards aux diverses expéditions contre les Saxons, expéditions qui furent si sanglantes, et qui se répétèrent si souvent pendant trente-trois années. Il ne leur consacre pourtant qu'un assez petit nombre de vers; mais en revanche, avant de s'en occuper, il s'étend longuement sur l'origine des Saxons, et, après quelques déclamations sur leur perfidie, et l'énumération des victoires multipliées que Charles remporta sur eux, il raconte ainsi leur complète destruction :

Multaque patrata est miseræ deletio gentis,
Multo grassatum est in sanguine, donec abactos
Saxones excepit(Karolus)conjuncta in fœdera Francis ;
Quos prius idolatras, tunc dogmata nostra sequentes,
Sacro mandavit baptismi fonte renasci.

A la guerre des Saxons succède, dans le poëme, comme dans l'histoire, l'expédition de Charlemagne contre les Espagnols, à laquelle il n'attribue aucun autre motif que le désir d'augmenter le nombre des peuples soumis au christianisme. Cette guerre eut d'abord, comme on sait, les plus heureux résultats; mais, à son retour d'Espagne, dans la vallée de Roncevaux, l'armée de Charlemagne fut battue et en partie détruite par les Gascons. Ici notre poëte emprunte, et, il faut le dire, contre sa coutume, le récit des romanciers. Il raconte, à peu près comme eux, la mort de Roland. Il rapporte ensuite qu'Alda, sœur du héros, qui mourut de douleur de la perte de son frère, est inhumée dans le même tombeau. Il parle, au contraire, du prétendu archevêque Turpin, le fabuleux biographe de Charlemagne, comme d'un prélat aussi fameux par ses connaissances littéraires que par les armes. Il paraît, d'après les vers de Gilles, que Turpin était aussi connu sous le nom d'Eutopius.

Et soror ejus
Adjacet Alda suo pulvis conjunctus amico;
Quam dolor oppressit, et adhuc, si digna recepta
Fama canit,Remensis eo sub tempore sedis
Eutopius præsul, alioque nominis usu,
Turpinum dixisse volunt, vir in agmine clarus,
Sede sua clarus, studiis, sed clarior armis.

Charlemagne, échappé aux dangers de cette expédition, rentra en France, où sa femme Hildegarde le rendit père de deux jumeaux, dont l'un mourut presque en naissant, et dont l'autre fut Louis, le Pieux ou le Débonnaire, le seul de ses enfants qui lui ait succédé.

E quibus alter
Vitæ deperiit ad limina prima, renatus
Alter Aquis vixit Ludovicus nomine, regno
Successor, meritoque Pii nomen adeptus.

Nous ne suivrons pas le poëte dans les récits qu'il fait de la seconde guerre de Charlemagne en Italie, bien que ces récits soient fort courts ; mais Gilles les a rédigés en forme de chronique.

Deinde triumphantes Capuanis intulit alas,
Et Beneventanis indixit prælia magnus.

Il n'ajoute à cela que quatre ou cinq vers, et passe aussitôt à la guerre de Charlemagne contre les Frisons.

Sub juga descendunt de libertate priori
Frisones a magno tum servire coacti;
Frisones assiduis exercita natio bellis
Propter inaccessas nunquam ante paludes.

Il emploie moins de vers encore pour raconter la soumission des Russes, des Norvégiens, des Gélons, des Huns et des Anglais. Certes Eginhard est très-concis dans le récit qu'il fait de ces grands événements; mais, auprès de notre poëte, il paraîtrait diffus.

III. Ce livre commence par le récit de la mort du Pape Adrien Ier et de l'exaltation de Léon III, qui fut d'abord victime d'une conjuration tramée par un parent et un confident du Pape défunt, mais qui sut leur échapper et se venger cruellement. Gilles

raconte les persécutions qu'éprouva le nouveau Pape, et l'asile qu'il trouva auprès de Charlemagne. Aussi, plein de reconnaissance envers le prince, ou plutôt travaillant dans les intérêts de l'Eglise, Léon III forma-t-il alors le projet d'unir Charlemagne à Irène, impératrice des Grecs. Là le poëte raconte les tragiques événements par lesquels Irène était parvenue à régner sur l'Orient. Mère dénaturée, après avoir occupé le trône pendant dix ans avec son fils, elle l'en avait chassé et lui avait fait arracher les yeux. Le poëte ne cache point (et c'est peut-être dans ce poëme seulement que l'on trouve quelles étaient les vues secrètes du Pape) que Léon avait pour but, dans ce mariage qui eût réuni l'empire d'Occident à l'empire d'Orient, de délivrer l'Eglise et Rome des craintes continuelles que lui inspiraient les Grecs, qui occupaient une grande partie de l'Italie méridionale.

Vient ensuite le couronnement de Charles par le Pape, comme empereur et comme successeur des Césars.

Tunc humeris trabeam, pedibus sandalia, sceptrum
Ferre manu, diadema comis excepit habendum,
Utque sacri perfudit eum pinguedo liquoris,
Mox declaratus fuit urbi Augustus et orbi,
Hic acclamatum est devota a plebe per urbem :
Magno ac pacifico regi, semperque verendo
Augusto Karolo victoria, vita potestas.

Suit l'histoire de l'ambassade de Tassillon, que le poëte appelle Tapsilon, auprès du Pape, et de l'abandon que ce prince du sang royal fut peu après obligé de faire de son duché de Bavière, comme coupable de conspiration. Mais ici le poëte n'est pas fidèle à la chronologie. Il place la condamnation de Tassillon après le couronnement de Charles comme empereur ; et d'après tous les auteurs, elle fut prononcée à Ingelheim, près de Mayence, en 788, dans une assemblée de Champ de Mai. Charlemagne n'était point encore empereur puisque ce fut en l'année 800 qu'il reçut la couronne impériale des mains du Pape Léon, qui n'avait nul droit de la donner. Mais Gilles de Paris ne voulait pas sans doute perdre l'occasion de peindre le magnanime Charlemagne qui, même empereur, se contenta de l'abaissement d'un prince parjure et lui fit grâce de la vie.

Tapsilo se servare timens, consultius ipsum
Placare intendens, posito diademate, supplex
Ad pedem occurrit, cui, litigiosa relinquens,
In manibus, sese dedens, genibusque volutus,
Obtinuit veniam.

Le poëte s'arrête après cette espèce d'épisode pour passer en revue tout l'empire de Charlemagne, divisé en deux parties principales: l'Austrie et la Neustrie. La longueur seule de cette digression nous empêche de l'insérer ici ; car, quoiqu'elle soit purement géographique, elle n'est pas sans intérêt pour l'histoire.

Il eût été extraordinaire que notre poëte, ayant pour but de jeter tout l'éclat possible sur le règne de Charlemagne, eût passé sous silence les ambassades et les présents que lui envoyèrent, lorsqu'il fut devenu le plus puissant monarque du monde, les autres souverains, même les plus éloignés de son vaste empire. Ce sujet pourtant l'occupe peu: il ne mentionne guère, parmi tous les potentats qui rendaient de tels hommages à l'empereur des Francs, que Haroun-al-Raschid, qu'il appelle Aaron, roi d'Egypte.

Ægypti quoque rex Aaron magnatibus orbis
Anteferebat eum, prædilectique colebat
Affectu, quanquam non visu nec nisi famæ
Hunc solo nosset et dilexisset odore.
. . . .
Dilecto servire volens et amare videri
Sæpe in litterulis jucundaque blandaque scripsit.

Haroun-al-Raschid fit mieux que de lui écrire : il lui expédia les plus riches présents, et entre autres cette fameuse horloge dont parlent tous les historiens, et que notre poëte s'amuse aussi à décrire, mais d'une manière assez obscure. Voici comment il termine la description de toutes les merveilles qu'offrait cette ingénieuse machine que l'on ne saurait plus fabriquer aujourd'hui dans les pays d'où elle venait :

Ad totidem sub momento cujuslibet horæ
Progrediens de materia fabricatus eadem
Parva fenestrales claudendo equestria rimas,
Cuspide pulsabat, reserebat et ostia miles.

Dans tout le reste du livre il n'est plus question ni de combats, ni de victoires, mais bien de la piété de Charlemagne, de ses mœurs, de son goût pour les lettres, etc. On croirait que le poëme va finir; mais l'auteur, comme nous le verrons bientôt, reprend le même sujet dans le livre suivant. C'est surtout la générosité de Charlemagne envers les églises qui touche notre poëte et excite son admiration. Il nous apprend aussi, et, à ce qu'il nous semble, d'après Eginhard, qui avait dit la même chose avant lui, que Charlemagne savait et aimait à parler plusieurs langues, mais qu'il entendait mieux le grec qu'il ne le parlait; enfin, qu'il ne négligeait aucuns moyens pour que ses enfants fussent initiés de bonne heure dans la connaissance des arts libéraux.

Quodque magis docuit, natos ætate tenella
Initiabat eis, demum mandabat adultos
Exerceri in equis, tyronum ludere bella,
Precipiti giro, studioque instare ferarum.

Quant à ses filles, au nombre de six, il les faisait travailler à la laine, et voulait qu'elles eussent toujours en mains la quenouille et le fuseau.

At lanas tractare, coloque assuescere jussit
Et fuso natas quarum sibi sena propago.

Le poëte n'omet point de parler du respect que Charlemagne témoigne toujours pour sa mère Bertrade, et des regrets qu'il éprouva lorsqu'elle mourut. De là il passe à l'éloge de la piété de Charlemagne, ou plutôt de sa dévotion, car il ne vante que son assiduité à tous les offices de l'Eglise. La nuit, il assistait aux Matines; le jour, il allait prier avant les prêtres eux-mêmes. Malgré sa grande ferveur, Charles ne passait pourtant pas

toutes ses journées à l'église, il en employait aussi une grande partie à rendre la justice à ses peuples.

Ille autem postquam audierat divina, forenses
Tunc agitans casus et publica commoda tractans,
Magnam admittebat equitum plebisque sequelam.
Tunc ducibus turbaque simul stipatus equestri,
Gaudebat cunctis concessa palatia multo
Impleri populo. Tunc imperiale tribunal
Celsior ascendens, cunctisque a sede videndus,
Tanquam sollicitans si quis proponere vellet
Ipse auditurus, oculos referebat ad omnes.

IV. Dans cette partie de son poëme, Gilles de Paris continue, comme nous l'avons dit, à se livrer à des détails souvent minutieux sur les mœurs et les habitudes de son héros, sur sa vie privée enfin. Par exemple, il nous apprend que Charlemagne dînait à la sixième heure du jour (on faisait alors commencer le jour à l'heure où le soleil se lève, comme en Italie, on le fait commencer aujourd'hui à l'heure où il se couche), et qu'il faisait ouvrir les portes de son palais, pour que tout le monde pût le voir dîner.

Sextam exspectabat ad horam
Tempora prandendi, recipique jubebat, apertis
Ad mensam foribus, omnes intrare volentes.

Au reste, il énumère les mets qu'on lui servait, à peu près dans les mêmes termes que son historien Eginhard, et observe comme lui, qu'il préférait les viandes rôties et qu'il fallait les mettre sur table tout embrochées. Il ne souffrait point que des histrions ou farceurs se présentassent à lui pendant ses repas; au contraire, il écoutait alors des lectures sérieuses, et c'était surtout la *Cité de Dieu* de saint Augustin qu'il se faisait lire.

Plusque Augustini libros audire libebat ;
Quos sibi mandabat relegi, distinctius illum
Præcipue cui De urbe Dei *præscribitur index.*

Nous ne suivrons point le poëte dans le récit qu'il fait de toutes les autres habitudes de Charlemagne; car il nous paraît s'être borné à mettre en vers ce qu'Eginhard avait raconté avec plus de naïveté en prose. Mais Eginhard, du moins, n'avait pas vanté la continence, la chasteté d'un empereur qui avait répudié sa première femme, et en avait successivement épousé quatre autres, qui leur avait associé un grand nombre de concubines, dont trois au moins sont connues, et qui en eut quatre à cinq enfants naturels, dont l'histoire a aussi conservé les noms. Eh bien! notre poëte non-seulement ne balance point à l'excuser sur quelque inconduite qu'il ne peut entièrement dissimuler, mais il le présente comme un modèle de la vertu de continence. On ne lirait pas sans étonnement les vers un peu plus qu'érotiques, mais très-obscurs, où il prétend que son héros, sachant se commander à lui-même comme il commandait au monde, s'exposait impunément à tous les charmes de la volupté. Mais le lecteur nous saura gré ici de notre réserve.

Comme Eginhard, Gilles de Paris fait aussi un portrait de Charlemagne; mais celui du poëte diffère de celui de l'historien, en ce qu'il n'offre guère que des traits vagues, que l'on peut appliquer à tout souverain dont on a entrepris de faire l'éloge.

Ipse autem venerandus erat florente senecta
Perpollens membris, evectus corpore, lætus
Ore, genis rutilans, nasoque exstante venustus,
Cumque sua gereret se majestate verendum,
Blandus erat famulis mandando, loquendo facetus
In cives, hilaris equiti, cleroque jocosus.
Ipse suis facit suus, illis omnibus omnis,
Ipse suos quos norat amans et amatus ab illis.

C'était sans doute là un exemple d'amabilité que Gilles voulait offrir au jeune prince à qui il destinait son poëme.

Dans le premier livre, Gilles avait mentionné les prédécesseurs de Charlemagne; dans le quatrième, dont il comptait alors faire le dernier, il se croit obligé de s'occuper de ses successeurs à l'empire. Il commence donc par Louis le Pieux. Après avoir longuement rendu justice à l'indulgence que montre cet empereur pour ses ingrats enfants, il le loue d'avoir, par ses préceptes et surtout par son exemple, réprimé le luxe du clergé. En nous disant ce qui fut retranché de ce luxe, le poëte nous donne une idée de l'excès auquel il était porté : et peut-être, sous ce rapport, ses vers méritent-ils d'être cités.

Librum normam et præcepta ferentem
Canonicæ vitæ conscribi fecit et illum
Juris ubique sui clero transmisit habendum ;
Hic etenim Augustus, collectis totius ad se
Patribus imperii, medius concessor in illo
Agmine pontificum, damnansque superflua cleri
Suasit et obtinuit, exempla preambula præbens,
Scansilium, nucleos ex ære, nolasque sonoras,
In phaleris simul et calcaria grandia et auro
Intextas vestes, gemmataque cingula poni.

Après avoir rapporté la mort toute sainte de Louis le Débonnaire, le poëte passe à Charles le Chauve, qui

Nomen avi tenuit nec degener exstitit, hujus
Moribus egregiis hæres, cognomine calvus.

C'est là qu'il trouve occasion de raconter un miracle qu'opéra, sous le règne de ce prince, un certain Gilles d'Athènes, qui avait quitté sa patrie pour se faire ermite en Septimanie. Ce Gilles ne peut être le même que le véritable saint Gilles, bien que ce dernier fût aussi d'Athènes, et qu'il soit également venu vivre dans un désert, non loin du Rhône, où il fonda un monastère. En effet, saint Gilles vivait au VI[e] siècle, vers 550; et c'est, sous Charles le Chauve, c'est-à-dire, dans le IX[e] siècle, que notre poëte place le miracle de l'autre Gilles. Le récit de ce fait remplit trois à quatre feuillets du manuscrit dont nous donnons des extraits. On nous dispensera, ce nous semble, de rien citer de cette partie du poëme.

Après avoir rapporté comment mourut Charles le Chauve, Gilles revient à son véritable héros Charlemagne, bien plus digne, selon lui, que ses successeurs, de l'occuper sans partage; mais ce n'est plus guère que pour raconter sa mort, après avoir fait encore une fois l'éloge de ses hautes qualités.

Quid Karolus terræ deberet condita terra
Ossa recognoscunt; cognato reddita cœlo
Pars ejus melior cœlestes retulit illuc
Igniculos et quod perceperat inde talentum.

Nous l'avons dit en commençant cette analyse, Gilles de Paris donne à peine sept ans à Charles lorsqu'il fut couronné roi, en 754, par le Pape Etienne II, tandis que les historiens lui en donnent de treize à quatorze à la même époque. Ainsi, à son second couronnement, en 768, à la mort de son père, il aurait eu de vingt-un à vingt-deux ans, et non vingt-six, comme le croit Sismondi d'après plusieurs autres. Par une juste conséquence, notre poëte le fait, à sa mort, âgé de quatre à cinq ans de moins. Suivant les historiens, Charlemagne était âgé de soixante-onze à soixante-douze ans, quand il paya le tribut à la nature; Gilles ne le croyait âgé que de soixante-huit ans, comme on le voit par ces vers :

Æquabatque suos sexagenarius annos
Quinque ter adjunctis, cum carnis jura peregit.

Qui se trompe des historiens ou du poëte. Remarquons que le père de toutes les histoires de Charlemagne, Eginhard, dit positivement qu'il mourut dans la soixante-douzième année de sa vie; mais il avait fait observer, au commencement de la vie de ce prince, qu'il ne pouvait rien dire ni sur sa naissance, ni sur ses premières années, parce qu'il était à cet égard dans une ignorance complète, et qu'on n'en avait jamais rien écrit. On ne conçoit pas, d'après cela, qu'il ait pu fixer avec tant de précision son âge à l'époque de sa mort. Au reste, il importe assez peu de connaître cet âge; il suffit d'être d'accord sur l'année de sa mort, et la noble épitaphe qui fut gravée sur son tombeau ne peut laisser là-dessus aucun doute: *Obiit quinto Kalendas Februarii, ab Incarnatione Domini, anno DCCCXIV.*

L'intention de Gilles de Paris était si bien de finir son poëme à ce quatrième livre, qu'il énumère tout ce qu'il a dit de son héros en quelques vers, qu'il développe ensuite par quelques autres qui terminent le livre. Voici, d'après lui, ce que dans son poëme on apprendra de Charlemagne.

Et quis et unde fuit, quantis, quot, qualibus actis
Nomen in orbe tulit.

Il ajouta pourtant un cinquième livre au *Carolinus*; mais, comme on en pourra juger, ce livre n'a rien d'historique. Sous d'autres rapports, il méritait l'attention des savants qui l'ont publié en le joignant aux autres pièces qu'ils avaient recueillies.

V. Ce livre n'est point, comme on le pourrait croire, une suite du *Carolinus*; c'est une espèce de remontrance ou plutôt de satire que le poëte, ardent approbateur des droits des Papes, dirigeait contre Philippe-Auguste, qui, malgré les décrets de Rome, ne consentait point à rappeler Ingelburge. C'est même là à peu près le seul but qu'il veut atteindre, comme il l'avance implicitement dans le Prologue de ce livre, où il semble avouer aussi, que dans le précédent, il regardait son travail comme entièrement terminé.

Hanc sibi qui scripsit per præcedentia metam
Fecerat. Hic ejus intentio tota quiescit.

Après une exhortation de quelques vers qu'il adresse à Louis, et dans laquelle il l'invite, pour la dixième fois au moins, à imiter les vertus de Charlemagne, il s'écrie :

O utinam divina daret dignatio talem
Francorum nec degenerem per sæcula regem!

et l'on voit clairement que ce vœu est dirigé contre Philippe; car, après l'éloge obligé du courage de ce monarque et de sa puissance qu'il avait beaucoup agrandie, le poëte en vient, sans autre précaution oratoire, au détail de toutes les qualités qui font le bon roi, et qui, selon lui, manquaient à Philippe-Auguste. Bientôt il parle plus clairement, et son intention se manifeste, quand il demande que le roi sacrifie au bien public un amour que l'Eglise condamne :

Rex vetito non detineatur amore,
Atque ad legitimum redeat deserta cubile;
Sana manet regi per cætera fama:

et, moins de sept vers après, il attribue la peste, la famine et les guerres qui affligent l'Etat à la conduite du roi.

Si variæ pestes, seu desolatio terræ,
Seu morbi, seu longa fames, bellique tumultus
Propterea fiunt et non aliunde, medelam
Assequimur revocanda super divortia.

Mais ce qui irrite le plus le poëte, c'est que le monarque est entouré de conseillers pervers qui l'entretiennent dans sa faute et le secondent dans ses pernicieux desseins. De ce nombre est un *Guillaume*, dans lequel on ne peut s'empêcher de reconnaître le poëte et l'historiographe de Philippe-Auguste, Guillaume le Breton, à qui il reproche ses fréquents voyages à Rome pour les intérêts du roi.

At quid agis contra qui papam urbemque revisis
Tam crebro, Wilhelme, gradu? quid te exigit istud
Ire frequens illuc?

Et il ajoute :

. . . . . *Quare non consulis illi* (regi)
In melius? quare non suggeris ipse quid esset
Utilius facturus homo? Nam quando movetur
Recta minus tunc, non hominis palpanda voluntas,
Nec contrectanda est, seu corripienda, sed arte
Mutanda in melius; in te sapientia contra
Ostendi debet et sancta professio cleri.

Et, après avoir employé une centaine de vers en réprimandes contre son ami, toutes sur ce ton, Gilles lui dit encore :

. . . *Sed forte necesse est*
Ut placeas domino? Debes virtute placere,
Non vitiis, et tu pretium virtutis habeto.
Cum nunquam Dominum perdendum ut corpus haberes,
Ne perdas animum, corpus qui perdere nolles.
Et si sis sub eo tuus esse memento, per illum
Nil age quod tibi sit vel ei fecisse pudendum.

Ce n'est qu'au trois-centième vers de ce livre que finit le sermon de Gilles à son ami

Guillaume. S'il en profite, il lui promet le retour de l'estime générale.

. . . . . Prono si talia nisu
Intardatus agas, cessabunt scandala regni,
Salvabis decus ipse tuum, nec sacra peribit
Conjugii virtus nec erunt discrimina recti.

C'est immédiatement après ces vers que Gilles déclare qu'il écrivait son poëme à Rome, où il suivait une affaire du doyen de son église de Saint-Marcel. Il est probable qu'il se trouvait en cette ville en même temps que Guillaume le Breton, et que, témoin du zèle avec lequel ce dernier traitait auprès du Pape l'affaire du divorce de Philippe-Auguste, il écrivit alors, dans son dépit, l'aigre et longue diatribe dont nous n'avons cité qu'un petit nombre de passages.

Après avoir fait, dans presque tout le reste de son cinquième livre, la revue du poëme entier, il demande à Louis de prendre l'auteur sous sa protection.

A tu me collige tecum,
Nostraque Parisius tituli ferat hujus honorem
Quod tibi vel modicum jactet fecisse poetam.

Au reste, il répond fort bien au reproche qu'on pourrait lui faire de n'avoir point répété dans son poëme toutes les fables populaires qui couraient sur Charlemagne, en disant au jeune Louis :

. . . . . Quæ mytmica pangunt
Commenta, aut meminit communis opinio vulgi,
Historiæ tradit brevior per singula textus
At tu quid sentis? vel quos, puer inclyte, censes
Me potius debere sequi? nugasque vagantes,
Aut apices fixos?

La partie la plus curieuse de ce livre est celle qu'il a intitulée *Captatio benevolentiæ in scriptorem, et commendatio Parisiensium.* C'est une addition qui ne tient nullement au poëme, et dans laquelle Gilles a pour objet de venger la ville de Paris de l'injuste reproche que lui avaient fait des calomniateurs, comme il les appelle, de n'avoir à citer aucun savant. Il leur répond en passant en revue les littérateurs les plus illustres qui florissaient de son temps, en indiquant en peu de vers les travaux de chacun d'eux, et en leur distribuant avec assez de justice et d'impartialité des éloges. Voici comme il explique, en s'adressant toujours à Louis, les motifs qui le forcent à reprendre la plume :

Ægidiana novos per te prorupit ad ausus,
Primitiasque sui mittit tibi musa laboris ;
Sed secura minus cum dira infamia nostros
Jamdudum lacerat cives, orisque maligni
Audent immeritos commode incessere probrum
Quod nullos habeat urbs Parisiana scientes.

Les littérateurs qu'il désigne comme existant à Paris de son temps sont au nombre de quinze, à la tête desquels il place un nommé Thibaud, dont les poésies sont parvenues jusqu'à nous, Léonius et Pierre de Riga, qui l'un et l'autre ont versifié et paraphrasé la Bible.

Nous ne suivrons pas Gilles dans la revue qu'il fait de onze autres écrivains, célèbres en divers genres. Tous, ou du moins tous ceux dont les ouvrages étaient du ressort de notre étude, ont eu des articles particuliers dans notre Dictionnaire.

Telle est, peut-être avec trop d'étendue, quoique nous l'ayons grandement restreinte, l'analyse du poëme de Gilles de Paris ; poëme que nous n'appellerons pas épique, mais, à juste titre, historique ; et, d'après cela, nous sommes surpris qu'il n'ait pas obtenu une place dans le Recueil de dom Bouquet, où l'on a admis un poëme sur Charlemagne, faussement attribué à Alcuin, qui présente beaucoup moins d'intérêt sous tous les rapports, et qui lui est bien inférieur même pour le style. Il est à regretter que Gilles, en choisissant Charlemagne pour le héros de son poëme, se soit proposé d'en faire un livre instructif pour l'héritier présomptif de Philippe-Auguste. Il s'est vu obligé dès lors de passer sous silence des événements sur lesquels il ne pouvait fixer l'attention du jeune prince, mais qui eussent été d'un grand intérêt pour tout autre lecteur et pour la postérité. Par exemple, il ne nous dit rien des cruautés multipliées qu'exerça longtemps Charlemagne, excité et dominé par son exécrable femme Falstrade. Il passe de même sous silence, bien qu'Eginhard, dont il suit presque pas à pas l'histoire, ne les ait pas dissimulés, les déréglements des six filles de Charlemagne, et se contente de vanter l'éducation si simple et si modeste que leur avait donnée l'empereur. Peut-être aussi que, sans les entraves qu'il s'était imposées, il eût raconté l'anecdote si poétique d'Emma et d'Eginhard. Mais il peut bien l'avoir ignorée, car elle ne se trouve consignée que dans une Chronique qui paraît avoir été écrite vers la fin du XIIe siècle, c'est-à-dire dans le temps même où florissait notre Gilles de Paris.

Tout imparfait qu'il est, le *Carolinus* nous a paru mériter une analyse assez étendue, à laquelle nous ne nous serions peut-être pas livré s'il eût été plus ou mieux connu. François Duchesne a inséré quelques fragments du IVe et du Ve livres de ce poëme dans le *Scriptores rerum Francorum*, tome V ; dom Brial en a donné le Ve livre tout entier dans le tome XVII du *Recueil des historiens de France.* Le P. Labbe en annonçait une édition complète, qui n'a point paru ; et Fabricius en avait adressé une copie à Sminke, en l'invitant à faire imprimer cet ouvrage à la suite de sa seconde édition de l'*Histoire de Charlemagne* par Eginhard ; mais ce projet n'a point eu d'exécution.

Dans les derniers feuillets du manuscrit de la bibliothèque Impériale, qui contient le *Carolinus*, on trouve trois tableaux ou cartes chronologiques, accompagnés de quelques pages de texte et d'un assez grand nombre de notes, contenant : 1° les Papes, à commencer par saint Pierre ; 2° les juges en Israël, les rois de Perse, les empereurs romains, etc. ; 3° les chefs et rois des Francs, à commencer par Francion et Torgoth, chefs

de la cité de Sicambrie, fondée, comme on le croyait alors, par des Troyens fugitifs dans la Pannonie. Peut-être ce dernier tableau au moins mériterait-il d'être publié. Nous ignorons si ces tableaux ou cartes, qui paraissent être du même temps que le poëme, et exécutés par la même main qui l'a écrit, sont l'ouvrage de Gilles de Paris. Il serait possible qu'il eût voulu joindre au poëme qu'il offrait à un jeune prince quelques tableaux propres à en rendre la lecture plus intéressante et plus instructive.

Aurora (*Corrections et additions à ce poëme*). — Il est probable que Gilles de Paris entreprit de corriger et d'achever le poëme de Pierre de Riga, quelque temps après s'être fait connaître par son *Carolinus*. On y remarque, en effet, qu'il regrettait que l'auteur eût laissé imparfait ce grand ouvrage. *Petrum intepuisse dolemus*, dit-il, *in divinis alta sequentem*.

Il serait superflu de traiter ici cette question qui a déjà été discutée ailleurs : Est-ce bien Gilles de Paris, ou Gilles de Delphes, ou tout autre Gilles, qui a corrigé et complété la Bible en vers de Pierre de Riga? Le peu que nous allons ajouter nous paraît décider péremptoirement cette question.

Il paraît que Gilles de Paris eut la délicatesse, ou peut-être la prudence de ne pas s'avouer, tant que Pierre de Riga vécut, pour l'auteur des changements considérables qu'avait subis entre ses mains le poëme de l'*Aurora*; car nous voyons dans un des prologues très-nombreux que nous offrent les manuscrits de cet ouvrage, que le correcteur et interpolateur se propose de cacher son nom et s'en fait un mérite. Dans une épître adressée à Pierre de Riga lui-même, on lit :

Me simul miseriæ qui libri abrupta redegi
Nec comes, imo cliens hic tibi, Petre fui.
Sed quis sim taceo. Volo namque latere, minusque
Mundi, plus oculis cognitus esse Dei.

Et, en effet, dans un des quinze manuscrits de l'*Aurora* que possède la bibliothèque Impériale, il faut sans doute regarder celui-ci comme le plus ancien; on lit sur la première page, en lettres onciales et dorées : *Incipit prologus magistri illius qui librum hunc correxit et suppletiones de suo anteposuit.* On voit avec quel soin Gilles cache ici son nom. Quelques pages plus loin, lorsqu'il fallait que l'interpolateur indiquât ses additions, on lit : *Incipiunt versus cujusdam canonici.* Nulle part il ne se désigne autrement. Or quel serait ce chanoine, si ce n'est notre Gilles de Paris, chanoine de Saint-Marcel?

Dans une autre épître préliminaire qui fut sans doute composée ou du moins publiée après la mort de Pierre de Riga, et adressée à Eudes, évêque de Paris, Gilles n'hésite plus à se dévoiler. « Recevez, dit-il, ô grand prélat, le présent que Gilles vous envoie. »

Munus ab Ægidio missum tibi suscipe, quæso,
Magne pater, præsul Parisiensis Odo.
Sæpe aliquo volui vobis servisse videri,
Nec satis adverti quomodo posset agi;
Donec eo libro, qui Bibliotheca vocatur
Causa ad rem faciens, et satis apta datur.
Vulnificabat enim defectio magna libellum.

Et aussitôt Gilles énumère toutes les améliorations qu'il a faites à l'ouvrage. Nous ne répéterons pas ici les vers où il donne ces renseignements, parce que nous en avons indiqué quelques-uns dans notre article sur Pierre de Riga: mais il termine cette épître ou espèce de Préface par ces vers :

Tunc tandem dicant esse hæc supplemina nostra,
Ac tu, lector, ubi. sic decet, esse nota;
Nam quia sum libri consultor factus ubique,
Versiculis nostris protitulatur Æus.

Par ce dernier mot, qui n'est autre chose qu'une abréviation d'*Ægidius*, Gilles n'a voulu qu'avertir le lecteur qu'il désignerait par une marque les vers et passages qu'il avait interpolés dans l'ouvrage de Pierre ; et cette marque était, comme nous venons de le dire, son nom mis par abréviation. Dans le manuscrit 8097 de la Bibliothèque, on voit en effet sur la marge alternativement les lettres Æ et P ; l'une sans doute pour indiquer les vers qui appartiennent à Gilles, et l'autre pour indiquer ceux de Pierre.

Dans un Prologue plus récent encore que l'épître sur laquelle nous nous sommes un moment arrêtés, Gilles n'a pas craint de s'avouer auteur de l'*Aurora*, au moins pour la moitié. *Petrus et Ægidius me conscripsere.* Au reste, il a si bien su fondre ses idées avec celles du principal auteur; sa manière, son style, sont tellement les mêmes, que, dans les manuscrits où manquent les indications dont nous venons de parler, il est comme impossible de distinguer ce qui est à Pierre de ce qui appartient à Gilles. Mais, comme en réalité cet ouvrage ne lui appartient que pour une partie de son exécution, nous croyons devoir passer à un autre, dont il est le seul auteur, et dont nous avons promis aussi l'examen.

Sur l'éternité des peines de l'enfer. — Ce n'est point là un poëme, mais une pièce de cent quinze vers au plus, que Leyser cite tout entière, et qu'il a tirée d'un manuscrit de la bibliothèque d'Helmstadt. En voici le titre, qui en explique parfaitement le sujet : *Tractatus de eo quod pœna apud inferos non sit æterna; et rursum e contrario quod ipsa sit æterna. Bene enim potest utrumque sustineri.*

Dans les dix premiers vers, Gilles de Paris pose la thèse; car on voit bien que c'en est véritablement une. Il expose que les livres sacrés et les auteurs qui les ont expliqués ont bien parlé des peines que doivent subir les pécheurs après leur mort, mais qu'ils n'ont pas aussi clairement indiqué quelle est la nature et quelle serait la durée de ces peines. Il invite en conséquence un Mathieu de Laon, qu'il appelle *vir illustris*, à lui faire connaître là-dessus son opinion. Mathieu de Laon lui répond en six vers, pleins de jeux de mots, et qui riment entre eux,

que, de même que les justes, lorsqu'ils sont dans les cieux, ne peuvent jamais en sortir, de même tout espoir d'échapper des enfers doit être ôté aux pécheurs.

Manibus infernis sic est data pœna perennis.
Nam lapsis in eis fit fuga nulla reis.

Gilles de Paris croit devoir alors approfondir un peu plus la question. Il expose quelques-unes des opinions de ceux qui ne croient pas à l'éternité des peines de l'enfer, mais il finit par être de l'avis du docteur qu'il a d'abord consulté. Cependant ses motifs ne sont pas tout à fait les mêmes. S'il croit à l'éternité des peines, c'est que plus celui qui est offensé est grand, plus la peine doit être grave; et que Dieu étant éternel, la peine qu'il inflige doit aussi durer éternellement.

Nam quanto est major qui offenditur, hoc quoque major
Debet pœna geri, qua satagatur ei.
Verum infinite est magnus Deus: ergo suis est
Pœna infinite magna ferenda reis.
Æternus Deus est; æterna pœna ferenda est
His quibus offensus per mala facta Deus.

D'autres docteurs inclinent à tirer de ces motifs une conclusion toute contraire, qui serait plus consolante.

Nous ne nous occuperions pas plus longtemps de cette triste pièce de vers, si une espèce d'épilogue qui la termine ne donnait lieu à quelques autres observations sur la personne et les écrits de Gilles de Paris. Il s'y excuse auprès de Matthieu de Laon d'avoir développé si longuement l'opinion de ce docteur, qu'il partageait entièrement; mais, dit-il, ma muse, quand il s'agit de donner des leçons, ne sait point se renfermer dans des bornes étroites; et, en cela, il a raison; car en mainte occasion son style pèche par une diffusion extrême.

Ægidii nescit treniensis musa docendis
Se quibus implicuit, ut libet, esse brevis.

Ce mot inintelligible de *treniensis* a excité l'attention d'un savant académicien. Dans un mémoire sur l'auteur du *Carolinus*, il ne paraît pas éloigné de croire qu'il faut lire ici *Tuciensis*; ce qui semblerait indiquer que Gilles serait né à Toucy, dans l'Auxerrois. C'était aussi la patrie d'un Gilon, auteur bien plus ancien d'un poëme sur les croisades. Mais nous ne voyons pas pourquoi Gilles, qui a toujours soin de joindre à son nom l'épithète de *Parisiensis*, eût déclaré, en cette seule occasion, sa patrie. Il est bien plus vraisemblable que le copiste, en écrivant *treniensis*, a mal lu l'épithète que Gilles donnait à sa muse (2).

Plus loin, on trouve des vers qui démontrent clairement que Gilles, auteur de l'opuscule sur l'enfer, est bien le continuateur du poëme de Pierre de Riga. « Lorsque je lis, » dit-il, « il me prend toujours envie de mieux ordonner l'ouvrage que j'ai sous les yeux, de suppléer à ce qui peut y manquer; et c'est pour cela que j'ai entrepris de compléter le poëme de Riga. »

Cumque aliquid lego, rectus ibi mox quæritur ordo
Omniaque ut pateant inque tenore bono.
Si secus invenio supplendi cætera volo
Sæpius haud possum continuisse manum.
Hæc mihi causa fuit, ut Rigæ inventio Petri,
Cresceret adjunctis Bibliotheca metris.

Nous le répétons, Gilles de Paris, autant comme poëte original que comme auteur de suppléments à d'autres poëmes, ne nous a pas paru indigne du long article que nous venons de lui consacrer. Il est bien moins connu que Pierre de Riga, Léonius et quelques autres poëtes, ses contemporains; et dans notre opinion, il mériterait pourtant d'être placé sur la même ligne; ce qui ne serait pas l'élever beaucoup dans l'estime des gens de lettres de notre époque.

GIRAUD — n'est connu que par une Vie de saint Jean, évêque de Valence, en Dauphiné, et qui mourut en 1145. Avant son épiscopat, Jean avait été abbé du monastère de Bonnevaux, dans le diocèse de Vienne. L'histoire de sa vie et de ses miracles a été composée, suivant de Wischet Manrique, par un anonyme religieux de cette abbaye. Mais à la tête de cette même légende publiée par dom Martène; l'auteur est nommé Giraud, et dans l'un des chapitres de l'ouvrage, il parle de lui-même, en se qualifiant garde du tombeau de l'évêque Jean; fonction qui semble mieux convenir à un chanoine de l'église de Valence, qu'à un moine de Bonnevaux. Quoi qu'il en soit, Giraud, succombant aux fatigues de son emploi de gardien, incommodé surtout de la fumée des chandelles entretenues autour du sépulcre, tomba malade de phthisie, se repentit de ses péchés, et fit vœu de les expier par une meilleure conduite, en écrivant la Vie de saint Jean de Valence, si, par l'intercession de ce bienheureux, il parvenait à recouvrer la santé. C'est à la guérison de Giraud, à sa conversion, et à sa fidélité à remplir sa promesse que nous devons son ouvrage, ainsi qu'il nous en instruit lui-même. Il a fort peu de détails à nous offrir sur la partie non miraculeuse de la Vie du saint prélat, mais, en revanche, il suit tous les prodiges opérés par lui, avant et après sa mort, ne doute d'aucun et le raconte avec une édifiante simplicité.

Le manuscrit d'où Martène a tiré cette relation se conservait à Cluny. Il en existait un autre à Bonnevaux. Manrique le cite en observant que les premiers chapitres y manquent; mais ce qu'il en dit donne lieu de croire que c'était la même légende qui se rencontrait à Bonnevaux et à Cluny. Nous ne la retrouvons point dans le Recueil des Bollandistes, et nous n'apprenons rien d'ailleurs sur la personne de Giraud, qui la rédigea. Mais puisqu'il fixe au 21 décembre 1145 la mort de saint Jean de Valence, et qu'il ajoute que ce prélat a été enlevé depuis peu à son église, il est permis de supposer que Giraud écrivait vers l'an 1160, et qu'il a pu vivre jusqu'en 1170.

GIRAUD LE GALLOIS, connu aussi sous le

(2) *Treniensis* ou *threniensis* pourrait venir de *threni*, lamentations. Les mots *threniensis musa* s'interpréteraient fort bien alors par ceux-ci: *muse plaintive*.

prénom de Sylvestre, naquit en Angleterre dans le comté de Pembrock, vers le milieu du XIIe siècle, et fut un des plus doctes personnages de son temps. Après s'être livré dans son pays à l'étude des belles-lettres, de la philosophie et des mathématiques, il résolut de visiter les plus célèbres Universités de l'Europe, et s'arrêta dans celle de Paris, où il étudia la thélogie de manière à l'enseigner avec succès. Henri II, roi d'Angleterre, l'appela à la cour pour lui confier l'éducation du prince Jean, son fils, et le fit son secrétaire. Sylvestre Giraud professa à Oxford, où sa science lui fit des admirateurs et sa faveur des envieux. On lui suscita diverses affaires, et un moine de Cîteaux l'accusa même du crime de lèse-majesté. Il se tira de ce pas dangereux et prit le parti de s'éloigner de la cour. On lui donna l'archidiaconé de Bréchin, puis celui de Saint-David, d'où il fut élevé sur le siége épiscopal de cette église. Il mourut vers l'an 1210 ou 1214, laissant un assez grand nombre d'ouvrages, sur différents sujets, tels que des Commentaires sur plusieurs livres de l'Ecriture, des Traités théologiques, des Vies de saints, etc. Il avait accompagné, en 1188, l'archevêque de Contorbéry dans le pays de Galles, pour y prêcher la croisade, et il publia le récit de cette excursion, sous ce titre : « Itinéraire du pays de Galles, ou description exacte de la mission pénible que Baudouin, archevêque de Cantorbéry, accomplit dans ce pays, *auctore Sylvestro Giraldo Cambrense.* » Comme c'est le seul de ses écrits dont nous ayons pu prendre connaissance, le lecteur nous pardonnera d'en donner une analyse assez détaillée.

Ce voyage, que Cambdena imprimé dans sa Collection, contient une foule de détails sur l'histoire, sur la géographie, sur les villes, sur les antiquités, sur les animaux, sur les productions du pays, et, par-dessus tout, des miracles singuliers et des phénomènes incroyables. L'Itinéraire de Giraud le Gallois est suivi d'une description particulière du pays de Galles; et cette description est d'autant plus remarquable qu'elle se trouve aussi vraie, aussi fidèle aujourd'hui qu'elle l'était au XIIe siècle, car le pays et les habitants sont encore les mêmes qu'à cette époque.

Giraud commence son Itinéraire en donnant une liste des princes qui régnaient sur l'Europe chrétienne, l'an du Seigneur 1188. « Cette année, » dit-il, « Beaudouin, archevêque de Cantorbéry, aussi distingué par son savoir que par sa piété, partit d'Angleterre pour le pays de Galles, dans l'intention d'y prêcher la croisade. Ce prélat et sa suite arrivèrent d'abord à Héréford et à Radnor. Dans cette dernière ville, un évêque du pays et un moine de Cluni prirent la croix; avec eux s'enrôla Résus, fils de Gruffin, prince de la partie méridionale du pays de Galles. Leur exemple fui suivi par Enée, fils d'Enée Claudius, prince d'Elvénie, et par plusieurs autres habitants.» Giraud le Gallois rapporte ensuite ce qui arriva au seigneur de Radnor, sous le règne d'Henri Ier. Ce seigneur était entré dans une église où, sans respect pour la sainteté du lieu, il passa la nuit avec ses chiens de chasse. S'étant levé de grand matin, selon la coutume des chasseurs, il trouva tous ses chiens morts, et lui-même avait perdu la vue. On le reconduisit par la main dans son château, et lorsqu'il eut mené longtemps une vie triste et malheureuse, il voulut aller à Jérusalem, afin que la lumière de la foi ne fût pas éteinte en lui. Arrivé dans la Palestine, il alla combattre les Sarrasins, et, monté sur un cheval fougueux, il se précipita dans les rangs ennemis, où il trouva une mort glorieuse.

L'archevêque Baudouin et les ecclésiastiques qui l'accompagnaient prêchaient la croisade dans les champs, où se tenaient les laboureurs et les bergers; ils donnèrent la croix à un grand nombre d'hommes qui étaient accourus presque nus, parce que leurs femmes avaient caché leurs vêtements pour les empêcher d'aller s'enrôler dans la croisade.

En traversant le territoire de Brecknock, Giraud le Gallois entendit raconter que dans une église de Hoveden, la concubine du recteur s'était assise imprudemment sur le cercueil de bois de sainte Osana, sœur du roi Osred; ce cercueil se trouvait plus élevé que l'autel. Lorsque la concubine voulut se relever, elle ne put arracher ses cuisses du bois où elles étaient attachées. Le peuple étant accouru, elle fut accablée de coups, dépouillée de ses vêtements, et ne put être délivrée que par le secours de la Divinité, qui prit pitié de ses larmes et de ses prières. Près des rivières d'Avon et de Neth, Giraud entendit raconter une aventure arrivée à un nommé Eliodore. Ce curé, à l'âge de douze ans, s'était enfui de la maison paternelle. Après être resté deux jours dans une caverne, il aperçut deux petits hommes qui vinrent à lui, et lui dirent : « Voulez-vous venir avec nous ? Nous vous conduirons dans une terre remplie de délices.» Le jeune homme suivit les pygmées par un chemin souterrain et ténébreux, et découvrit un beau pays qui était coupé de bois, de prairies et de rivières, mais qui n'était point éclairé par le soleil. Le jeune Eliodore fut conduit devant le roi de cette obscure contrée qui l'admira longtemps et le donna au prince son fils. Les sujets de ce prince étaient d'une petite stature ; ils avaient des cheveux blonds et bouclés qui pendaient sur leurs épaules; ils avaient de petits chevaux égaux en grandeur à des chiens de chasse. Ils ne mangeaient ni viande, ni poisson, et ne vivaient pour la plupart que de lait ; ils ne faisaient jamais de serment et détestaient le mensonge. Lorsque quelques-uns d'entre eux venaient sur la terre, ils ne pouvaient concevoir l'inconstance, la perfidie, l'ambition des hommes qu'éclaire le soleil. Ils ne paraissaient avoir aucun culte extérieur, aucune pratique de religion, et se bornaient à aimer la vérité. Le jeune Eliodore remontait quelquefois sur la terre, et il venait voir sa mère, à qui il racontait ses découvertes et ses aventures. Sa mère lui conseilla d'ac-

cepter un peu d'or, qu'on trouvait en abondance dans sa contrée merveilleuse. Il voulut obéir, et déroba une balle d'or avec laquelle le fils du roi des Gnomes avait coutume de jouer. Comme il entrait dans la maison paternelle, son pied resta attaché au seuil de la porte; la balle d'or qu'il apportait alla rouler aux pieds de sa mère, mais fut bientôt reprise par deux pygmées qui accablèrent le jeune Eliodore de railleries. Celui-ci, honteux et confus, ayant voulu retourner au pays des Gnomes, ne retrouva plus le chemin, et le chercha inutilement pendant une année. Il finit par se consoler, s'adonna à l'étude et devint prêtre. « Il avait appris, » dit Giraud, « la langue des pygmées, et il en disait plusieurs mots : cette langue ressemble beaucoup au grec. »

Ce récit, qui ressemble aux Mille et une Nuits, et qui pourrait bien avoir donné à Swift l'idée de Gulliver, est rapporté très-longuement par Giraud le Gallois. « Le curé Eliodore, » ajoute notre voyageur, « racontait dans sa vieillesse ces aventures merveilleuses à qui voulait les entendre, et ne pouvait les répéter sans verser des larmes. »

Dans les pays de Haverford et de Ros, une multitude innombrable d'assistants suivirent l'archevêque Baudouin et prirent la croix. Les orateurs de la guerre sainte prêchaient en latin et en français, et, quoique le peuple n'entendît point ces deux langues, il était ému jusqu'aux larmes. Une vieille femme qui depuis trois ans était aveugle envoya son fils auprès de l'archevêque Baudouin, afin d'obtenir un morceau de la robe du saint prélat. Le jeune homme n'ayant pu percer la foule qui entourait l'archevêque, rapporta à sa mère une motte de terre sur laquelle le pied du prédicateur était empreint. La femme aveugle plaça cette motte de terre sur sa bouche et sur ses yeux et recouvra la vue.

Les prédicateurs arrivèrent au monastère de Saint-Dogmaël, où ils passèrent la nuit, et furent fort bien accueillis par le prince Ris ou Résus. Le lendemain, l'archevêque Baudouin prêcha dans une plaine, non loin du pont, en présence de ce même Résus et de ses deux fils, et devant un grand nombre des habitants du pays. Plusieurs, persuadés par ses discours et par ceux de l'archidiacre de Man, qui l'accompagnait, prirent la croix. Parmi les croisés se trouvait un fils unique qui faisait toute la consolation de sa mère, accablée de vieillesse. Cette femme regardant son fils s'écria, comme par inspiration : *Je vous rends grâce, ô Seigneur Jésus-Christ, de m'avoir donné un fils que vous avez jugé digne de vous servir !* Une autre femme montra des dispositions bien différentes : elle tenait fortement son mari par sa ceinture et son manteau pour l'empêcher d'aller aux pieds de l'archevêque pour recevoir la croix; mais, trois jours après, elle entendit une voix terrible qui lui cria : *Tu m'as enlevé un serviteur; celui que tu aimes le plus te sera aussi enlevé.* Surprise autant qu'effrayée de cette vision, elle la raconta à son mari, et, s'étant endormie, elle étouffa son enfant qu'elle avait imprudemment mis à côté d'elle dans son lit. Le mari alla aussitôt rapporter à son évêque et la vision de sa femme et la vengeance du ciel; il reçut la croix des mains du prélat, et son épouse la lui attacha elle-même sur l'épaule. Le peuple éleva, dans l'endroit même de la prédication de l'archevêque Baudouin, une chapelle où l'on dit qu'il s'opéra par la suite plusieurs miracles en faveur des malades qui s'y rendaient de tous côtés.

Il y eut une autre prédication au pont de Saint-Etienne, au nord du pays de Galles. Plusieurs habitants s'y croisèrent encore. A l'entrée de la forêt d'Ellenith, Cyneurie, un des fils de Résus, vint au-devant des prédicateurs accompagné d'une jeunesse brillante. Ce jeune prince était blond, grand et beau; il n'avait, suivant la coutume du pays, qu'un léger manteau et une ceinture; il marchait les jambes et les pieds nus. C'était la nature et non l'art qui faisait toute sa parure; il avait beaucoup de dignité dans son maintien. Après plusieurs altercations entre lui et ses frères sur l'entreprise de la croisade, l'un d'eux, nommé Malgon, promit avec serment d'aller avec l'archevêque à la cour du roi, et de suivre le conseil que l'un et l'autre lui donneraient. L'auteur, en parlant de l'église de Lhanpadarn Vawr, où les prédicateurs enrôlèrent beaucoup de monde sous l'étendard de la croix, observe que cette église et beaucoup d'autres de l'Irlande et du pays de Galles ont un abbé laïque; ce qui lui donne occasion de s'élever contre les vexations que ces abbés faisaient éprouver aux monastères.

Arrivés dans l'île de Mona, l'archevêque et l'archidiacre prêchèrent la croisade, et attirèrent beaucoup de monde. Pendant leur discours, la nombreuse et brillante famille de Rothéric se tenait sur un rocher en face. « Quelques efforts que fissent les prédicateurs pour faire sortir du miel de la pierre, et de l'huile du rocher, ils ne purent persuader aucun des jeunes gens de cette famille; mais trois jours après, comme ceux-ci furent attaqués par des brigands, qui en tuèrent plusieurs et dispersèrent les autres, ceux qui avaient échappé à la mort vinrent d'eux-mêmes prendre la croix qu'ils avaient méprisée. »

Les habitants de l'île de Mona montraient avec ce genre de respect que pouvait seule inspirer la superstition si familière à ces époques de croyance naïve et de mœurs barbares, une pierre qui, suivant eux, avait la forme de la cuisse d'un homme, et qui, par une vertu miraculeuse, lorsqu'on la déplaçait, retournait d'elle-même se remettre au lieu qu'elle avait d'abord occupé. L'auteur rapporte, à ce sujet, que le comte Hugues de Chester la fit enlever un jour et transporter dans la mer, où il s'efforça de la maintenir par de fortes chaînes solidement attachées aux rochers du rivage : « Eh bien, » ajoute-t-il, « malgré cette précaution, dès le matin du lendemain, on retrouva cette pierre à sa place habituelle, c'est-à-dire juste à l'endroit d'où elle avait été tirée. » Du reste,

on comprendra facilement que la contrée dont il est question devait être beaucoup plus féconde que bien d'autres, sinon en prodiges réels, du moins en ces sortes d'aventures merveilleuses qui se prêtent si gracieusement aux naïfs récits des trouvères, puisque Giraud nous apprend que c'est à la source de la rivière Conway que demeurait l'enchanteur Merlin : il donne à ce sujet une note curieuse sur les deux Merlin; l'un était d'Ecosse, et l'autre du pays de Galles. Ce dernier se nommait Ambroise, et était né d'un démon, dans la ville de Carmardhin, qui lui doit son nom.

Les prédicateurs étant entrés dans la Powisie enrôlèrent beaucoup de monde ; mais ils excommunièrent Owen de Cévélioc, le seul prince du pays de Galles qui ne fût pas venu avec des gens au-devant de l'archevêque. « Ce prince, » dit l'auteur, « était fort éloquent dans ses discours et d'une grande habileté dans la conduite de ses affaires. Comme il avait montré un grand attachement au roi d'Angleterre, Henri II, qui était presque toujours contrarié par les grands, il avait gagné son amitié. Un jour qu'il était à table avec ce prince, et qu'il lui offrit par honneur, ainsi que c'est l'usage, un des pains que l'on venait de servir, il le coupa par morceaux qu'il retira à lui, et mangea tout. Henri lui demanda la raison de cette conduite. Owen souriant lui répondit : « C'est ainsi que je fais honneur à mon Seigneur; » se servant à dessein de ce moyen adroit et subtil pour reprocher au roi l'avarice qui lui faisait retenir longtemps dans ses mains les bénéfices ecclésiastiques qui venaient à vaquer. L'auteur rapporte au sujet de cet Owen qu'un jeune homme très-robuste, sollicité de prendre la croix par d'autres jeunes gens enrôlés sous cet étendard, leur répondit : « Je ne me rendrai à vos conseils que lorsque j'aurai vengé, avec cette lance que je tiens à la main, la mort de mon maître. » Il voulait parler d'Owen de Madoc, brave guerrier, qu'Owen de Cévélioc, son cousin, avait tué par trahison. Comme ce jeune homme parlait avec colère, et qu'il agitait fortement sa lance, elle se cassa et tomba à terre ; il ne lui resta qu'un tronçon dans la main. Effrayé de ce présage, le jeune homme le regarda comme un ordre de prendre la croix, et la prit sur-le-champ.

Giraud compte environ trois mille hommes très-vaillants et très-robustes enrôlés pendant la mission de Baudouin. Il prétend que, si l'entreprise de la croisade avait été aussi promptement exécutée qu'on avait mis de zèle et de diligence à la préparer, elle aurait été plus heureuse. « Mais les revers des Allemands en Asie, » dit-il, « les querelles de nos rois, la mort subite et intempestive du roi de Sicile, qui, plus que les autres monarques, avait si longtemps fourni des secours à la Terre-Sainte ; les prétentions de nos princes causées par cette mort ; la disette et le besoin qui affligèrent les Chrétiens d'outre-mer, ce qu'ils eurent à souffrir en présence des ennemis ; tous ces contre-temps furent autant d'obstacles au succès des croisades. Cependant on peut croire que, de même que l'or s'éprouve par le feu, de même Dieu permit que ces choses arrivassent pour fortifier la vertu des Chrétiens par le malheur. »

Après ces réflexions, l'auteur termine par le portrait de l'archevêque Baudouin. « Il était brun, » dit-il, « d'un extérieur simple et décent, d'une taille moyenne et d'une grosseur proportionnée à sa taille. Il était modeste et sobre, et d'une si grande modération en toutes choses, que la malignité n'osa jamais lui reprocher rien de honteux. Il parlait peu, se mettait difficilement en colère, et paraissait toujours maître de lui-même. Il était prompt à écouter et lent à parler. Baudouin s'appliqua dès son enfance à l'étude des lettres. Accoutumé de bonne heure à supporter le joug d'un maître, il parut dans le monde un modèle de mœurs et de conduite. Renonçant aux honneurs de l'Eglise et dédaignant les pompes du siècle, il prit l'habit de l'ordre de Cîteaux. Ses mœurs l'ayant fait remarquer parmi les moines, il fut fait abbé au bout de trois ans; peu d'années après il fut élevé à l'épiscopat et devint enfin archevêque. Mais comme la nature, ainsi que le dit Cicéron, n'a rien produit de parfait, même dans le genre simple, Baudouin conserva dans l'élévation cette indulgence de caractère qu'il avait toujours montrée étant un obscur cénobite. Il ressemblait à une mère qui offre le sein, et jamais à un père qui sait corriger. Ce défaut de fermeté causa des scandales dans le public; car Baudouin n'eut jamais la sévérité pastorale qui lui était nécessaire. Il parut meilleur moine qu'abbé, et meilleur évêque qu'archevêque. Aussi le Pape Urbain, lui écrivant un jour, commença sa lettre en ces termes : *Urbain, serviteur des serviteurs de Dieu, au moine très-fervent, à l'abbé ardent, à l'évêque tiède, à l'archevêque indolent, salut.*

« Pourtant lorsque Baudouin apprit les maux que Saladin avait faits aux Chrétiens de la Terre-Sainte, il prit la croix, s'embarqua à Marseille et aborda à Tyr, d'où il se rendit à notre armée, qui faisait le siége d'Acre. Il trouva les croisés sans chefs : les uns étaient accablés par le désespoir, les autres fatigués par une longue attente; ceux-ci affligés par le besoin, ceux-là languissants par l'influence du climat. Sa charité s'étendit sur tous; il releva le courage des croisés en leur donnant des secours ou en les animant par ses discours et par son exemple.»

Le peu de citations que nous avons empruntées à son ouvrage, ainsi que l'analyse que nous venons d'en donner, doivent suffire pour faire comprendre à nos lecteurs le genre particulier d'intérêt qui s'attache aux récits de l'historien Giraud le Gallois. Indépendamment de la curiosité qui y trouve son compte par l'attrait du merveilleux dont cette chronique surabonde, merveilleux après tout qui tenait à l'esprit et aux mœurs de cette époque, l'histoire, la géographie, la statis-

tique même, peuvent encore y recueillir une foule de détails et de faits rares et précieux que l'on chercherait vainement ailleurs. Ce sont ces considérations qui nous ont engagé à lui accorder une place relativement importante, vu son peu de volume, dans les colonnes de ce Dictionnaire.

A cet *Itinéraire* et aux quelques ouvrages que nous avons déjà indiqués au commencement de cet article, les bibliographes en ajoutent plusieurs autres dont ils font également honneur à Giraud le Gallois. Nous citerons particulièrement une Histoire naturelle et, sous le titre de *Topographie*, une description détaillée de l'Irlande, ainsi qu'une Histoire écrite, sous forme de prédiction, de la conquête de ce pays par le roi Henri II. Ces ouvrages, édités par Cambden, ont été imprimés à Francfort en 1602. On conserve encore une des Lettres de notre auteur dans la collection des *Lettres d'Hibernie* recueillie par Ussérius. Enfin on trouve également plusieurs autres ouvrages de lui dans les manuscrits des bibliothèques d'Angleterre.

GISLEMAR, religieux de Saint-Germain des Prés. — Nous avons parlé, au tome II de notre *Dictionnaire de Patrologie*, d'un religieux de ce nom et habitant le même monastère, qui a écrit au IXe siècle une Vie de saint Doctrovée. Celui que nous voulons désigner ici est auteur d'un livre de *Rétractations* qui n'est pas imprimé, et que dom Mabillon indique sans le faire autrement connaître. Dom Bouillart ne nous instruit pas davantage sur l'objet de ce livre, quoique, dans l'*Histoire de Saint-Germain des Prés*, il nous rende compte d'un Nécrologe de cette abbaye où le nom de Gislemar se rencontre, et qui a été rédigé vers le milieu du XIIIe siècle.

GLANVILLE (RANULFE DE) — était Normand d'origine, quoiqu'il ait vécu en Angleterre et y ait rempli une haute fonction. Gabriel Dumoulin donnant, à la suite de son *Histoire générale de la Normandie*, la liste des familles les plus renommées, depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à l'an 1212, y place la maison de Glanville.

Guillaume, devenu maître de l'Angleterre, y avait transporté ces cours royales connues sous le nom d'échiquiers, et principalement destinées à veiller sur les revenus publics et sur leurs dépositaires. Des barons composaient seuls ce tribunal, qui s'assemblait ordinairement deux fois chaque année, à Pâques et à la fin de septembre, et son président portait le titre de grand justicier. Mais le grand justicier d'Angleterre avait des attributions plus étendues encore que celles des finances. On connaissait alors dans cette île des justiciers des Francs-Bourgeois ou pour dix familles, des justiciers de l'Hundred ou pour cent familles, les justiciers des comtés et enfin ceux du roi. Les derniers avaient un chef suprême dont la dignité ne le cédait à aucune autre du royaume. « Il unissait dans sa personne, » dit l'auteur du *Traité des coutumes anglo-normandes*, « les fonctions des quatre principaux justiciers actuels; celle du premier président du Banc royal, où se tiennent les plaids pour les affaires criminelles qui intéressent la couronne; celles du président du commun banc, où se traitent les affaires civiles qui concernent les grands vassaux; celles du premier baron de l'échiquier, où l'on discute les matières du domaine; et celles du maître des gardes des pupilles et orphelins. Les hauts barons et autres dignitaires de l'Etat ne répondaient de tout ce qui touchait leur dignité ou leurs fiefs qu'au roi ou au premier justicier. Ce magistrat donnait ses audiences dans le palais du roi; on ne tirait rien du trésor royal que par son ordre; il avait l'inspection des forêts; tous les brefs du roi s'expédiaient sous son sceau, et, en l'absence du monarque, il gouvernait l'Etat.»

L'auteur ajoute que le grand justicier commandait souvent les armées. Ranulfe de Glanville prouva, dans une occasion importante, qu'il réunissait les talents du guerrier à la science du magistrat. Plusieurs historiens anglais, et Hume en particulier, lui attribuent la victoire que Henri II remporta contre Guillaume, roi d'Ecosse, à Alnwic, le 13 juillet 1174. Hume le nomme, dans ce passage, le célèbre jurisconsulte et justicier. Ranulfe y fit prisonnier le roi d'Ecosse, et s'empressa d'annoncer à Henri II la défaite et la captivité de son ennemi. Nous l'apprenons de Guillaume de Neubridje, qui avait déjà rendu justice à son courage et à ses succès, dans le second livre de son Histoire d'Angleterre.

Ranulfe de Glanville se distingua par ses écrits, comme par l'exercice de la magistrature; *cujus sapientia*, dit Roger de Hoveden, *conditæ sunt leges subscriptæ, quas Anglicanas vocamus;* et il nous donna ensuite les lois d'Edouard le Confesseur et de Guillaume Ier, comme si elles n'avaient jamais été rédigées en forme régulière. L'ouvrage de Ranulfe de Glanville est un traité ou collection des lois et coutumes reconnues et observées en Angleterre sous le règne de Henri II. Houard l'a publié dans le tome Ier des *Coutumes anglo-normandes*; il avait été déjà imprimé in-12, à Londres, en 1673. L'ouvrage de Ranulfe nous fait connaître aussi les différentes formules des sentences et jugements qui étaient alors adoptées. Le plus grand nombre de ces formules sont encore en usage de nos jours.

La Préface du traité publié par Ranufle de Glanville est fort courte; elle renferme cependant un bel éloge de Henri II, sous le double rapport de la guerre et de l'administration publique, ainsi que des tribunaux qu'avait alors l'Angleterre, de leur impartialité, de leur respect pour la justice et pour la loi. L'auteur croit utile de fixer par écrit, sinon tout ce qui n'existe que par l'usage, du moins les principes les plus généraux et les règles les plus communes. L'ouvrage est divisé en quatorze livres, dont l'analyse n'est ni de notre ressort, ni dans le but de notre travail.

Ranulfe de Glanville fut grand justicier d'Angleterre jusqu'à la mort du roi en 1189.

Richard Ier, successeur de Henri II, ne lui accorda pas les mêmes témoignages de confiance. Ranulfe donna sa démission, et partit en 1190 pour la Terre-Sainte. Mais bientôt il succomba loin du pays où il était né et loin de celui où il avait acquis tant de gloire. Roger de Hoveden nous dit que ce fut au siége de Saint-Jean d'Acre qu'il perdit la vie.

Henri II l'avait nommé un de ses commissaires pour aller recevoir le serment promis par Philippe, comte de Flandre, de ne pas marier les filles du comte de Boulogne, ses nièces, sans l'avis et le consentement du roi d'Angleterre. Il avait été chargé, quelques années auparavant, d'une négociation plus importante, celle d'une paix désirée et nécessaire. Giraud de Cambden, qui le rapporte, donne à cette occasion de justes éloges à la prudence, aux lumières, à la fidélité constante de Ranulfe de Glanville.

Nous avons deux lettres de lui, dans la *Chronique* de Gervais, moine de Cantorbéry. Elles ont peu d'importance, et ne sont guère que des ordres donnés à un abbé ou à des religieux du monastère de cette ville, de venir à Londres conférer avec lui au jour indiqué, et de ne rien se permettre auparavant contre leur archevêque: mais elles servent à faire connaître, et la conférence qui suivit fait mieux connaître encore, la sagesse de Ranulfe, son attachement aux droits du prince, sa fermeté pour réprimer les agitations religieuses et les prétentions des monastères ou des prélats. Je remarque aussi ces paroles échappées à son indignation contre les moines fastueux qui se servaient du nom du Pape pour se dispenser de leur devoir : « Vous ne voulez que Rome, eh bien! c'est pour Rome que vous périrez. »

Parmi les erreurs nombreuses de Balæus, on peut compter celle qui place Ranulfe de Glanville dans le XIIIe siècle, sous Henri III, *dum Henricus tertius, sub antichristi tyranide regnaret*. Je n'ai pas besoin d'observer que ce qu'il appelle ici l'Antechrist, c'est le Pape. Balæus s'exprime en bon calviniste; et il se montra toujours d'autant plus ennemi des Pontifes romains, qu'il était transfuge de la religion catholique; il avait même été moine de l'ordre des Carmes.

GODEFROI, évêque d'Amiens. — Non loin d'Arouaise se voyait le monastère du mont Saint-Quentin, qui était alors une école de toutes les vertus religieuses. Saint Godefroi, abbé de Nogent-sous-Coucy, et depuis évêque d'Amiens, y avait puisé les sentiments de piété qui le rendirent un des plus saints abbés et un des plus grands évêques de son temps. Comme ses parents durent sa naissance aux prières de cette communauté, ils le portèrent au mont Saint-Quentin, pour qu'il y reçût le baptême. Dès que cet enfant eut atteint l'âge de cinq ans, on l'offrit au monastère, et on le revêtit de l'habit monastique. Son père, Frandon, embrassa la vie religieuse au monastère de Nogent, et un de ses frères, nommé Odon, se retira au mont Saint-Quentin, où il se distingua par une grande sobriété et par une si exacte observance du silence, que, pendant le Carême, il ne proférait pas une seule parole, sinon en se confessant.

Godefroi montrait encore plus de vertu, quoique dans une plus tendre jeunesse. Son amour pour la pauvreté et le recueillement engagea à le nommer procureur de la communauté. La prudence de Godefroi suppléa à l'expérience; il aima l'épargne, sans aimer l'avarice. Par son application, il remit en peu de temps les affaires du monastère, qui étaient en fort mauvais état, paya les dettes, et se rendit également agréable aux religieux et aux séculiers. Devenu, en 1095, abbé de Nogent-sous-Coucy, par la résignation de son prédécesseur, il y fit bientôt fleurir la piété avec le nombre des religieux.

C'était un monastère nouvellement fondé en un lieu où il y avait une ancienne église de la Vierge, fort fréquentée des fidèles. Les moines étaient en petit nombre, et ils n'étaient pas fort réguliers. Godefroi ne trouva à Nogent que six religieux, avec deux enfants élevés parmi eux. Mais il rendit en peu de temps ce monastère très-florissant, et il y reçut plusieurs excellents sujets. Il s'appliqua même à la direction des séculiers, sans négliger celle des religieux, et il conduisit à une grande perfection de pieuses dames qui lui avaient donné leur confiance.

En 1103, on l'élut évêque d'Amiens; mais il fallut lui faire violence pour qu'il acquiesçât à son élection. Il entra nu-pieds dans la ville. Lorsqu'il fut arrivé à l'église de Saint-Firmin, il adressa au peuple, qui était présent, un discours fort pathétique. On trouvait dans son palais la maison d'un vrai disciple de Jésus-Christ. Chaque jour il lavait les pieds à treize pauvres, et les servait à table. Il s'opposait avec un zèle inflexible aux entreprises des grands, opiniâtrément attachés à leurs désordres. Il attaqua avec vigueur les abus qui régnaient dans son clergé, et, après avoir éprouvé bien des difficultés, il rétablit la réforme dans le monastère de Saint-Valéry. Célébrant les saints mystères le jour de Noël, en présence de Robert, comte d'Artois, qui tenait sa cour à Saint-Omer, il ne voulut point recevoir les offrandes même des princes, parce que leur extérieur était trop mondain. Plusieurs sortirent de l'église et y rentrèrent avec plus de simplicité, pour n'être pas privés de la bénédiction du saint évêque. Il mourut saintement, comme il avait vécu, le 8 novembre 1118, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

GODEFROI, évêque de Langres, comme on a tout lieu de le croire, naquit en Bourgogne, puisqu'il était parent de saint Bernard. Il fut un de ceux qui l'accompagnèrent dans sa retraite à Cîteaux, en 1113. Peu d'années après, lorsque Bernard alla fonder le monastère de Clairvaux, il envoya Godefroi établir celui de Fontenay, dans le diocèse d'Autun. En 1127, Godefroi se démit de cette abbaye, et revint à Clairvaux remplir la charge de prieur, vacante par le départ d'Humbert, qui devenait premier abbé d'Igny. Les affaires de l'Eglise obligeaient saint

Bernard à de fréquents voyages; mais telles étaient à Clairvaux les vertus et la vigilance du prieur, que l'on s'apercevait à peine de l'absence de l'abbé. Godefroi étendait ses soins sur les monastères qui dépendaient de cette abbaye; il en établissait même de nouveaux, par exemple, celui de Haute-Combe, en 1135. Ce fut par ses avis qu'en cette même année saint Bernard prit la résolution de transférer dans un plus vaste local les moines de Clairvaux, dont le nombre allait grandissant de jour en jour.

Le siége épiscopal de Langres ayant vaqué en 1138, on élut d'abord pour le remplir un moine de Cluny, dont l'élection fut cassée. Les électeurs réunirent alors leurs suffrages sur Godefroi. Saint Bernard, quoique affligé de perdre en ce prieur le soutien de sa faiblesse et la lumière de ses yeux, comme il le qualifie, pressa néanmoins le roi Louis le Jeune de consentir au sacre du nouveau prélat de Langres. Louis, qui avait donné l'investiture de cet évêché au premier élu, semblait fort prévenu contre le second, qui ne fut sacré qu'en 1139. Presque aussitôt après son installation, cet évêque fit un voyage à Rome. Mais ce qu'on remarque le plus dans sa vie épiscopale, c'est la part qu'il prit à la croisade de 1147. Dès 1145 il s'était signalé dans l'assemblée de Bourges par son zèle contre les païens qui venaient de saccager Edesse; et, si cette assemblée se sépara sans rien conclure, ce ne fut nullement la faute de Godefroi. Dès que l'expédition fut entreprise, il partit pour la Terre-Sainte, emportant avec lui les vases d'or et d'argent de son église, qu'il promettait de restituer. Il se rendit d'abord à Ratisbonne, où il entendit de longs compliments que firent à Louis le Jeune les ambassadeurs de l'empereur d'Orient. Godefroi augura fort mal de ces flatteries excessives. « Il serait bien temps, » leur dit-il, « d'en venir à l'objet de votre mission; vantez moins et secondez mieux un prince que nous connaissons et qui se connaît lui-même. » L'évêque de Langres était d'avis que, pour conquérir Jérusalem, on commençât par s'emparer de Constantinople; et l'on se repentit de n'avoir pas suivi son conseil. Godefroi revint de cette expédition en 1149; deux ans après il assista au concile de Beaugency, où Louis VII répudia Eléonore. En 1153, Robert des Dunes fut élu pour succéder à saint Bernard dans l'abbaye de Clairvaux; et Godefroi, présent à cette élection, y eut la plus grande part. Nous le voyons, en 1162, envoyé de Montpellier vers le roi de France par le Pape Alexandre III, qui prie ce monarque de le recevoir favorablement, ainsi que les évêques de Senlis et de Rennes, et d'ajouter foi à ce qu'ils lui diront de sa part, comme à ce qu'il dirait lui-même.

Dégoûté du monde, et peut-être même un peu des croisades, Godefroi prit le parti d'abdiquer l'épiscopat et de se retirer à Clairvaux. Alexandre III consentit, quoique avec peine, à cette retraite, qui eut lieu en 1161 selon les uns, et selon quelques autres en 1163. La date de la mort de Godefroi n'est pas non plus très-bien fixée. Il mourut à Clairvaux, dans la cellule même de saint Bernard, le 8 ou le 9 novembre 1164 ou 1165. Nous préférons cette dernière date, parce que nous la rencontrons dans une charte souscrite par Godefroi, et dans l'épitaphe qu'on lisait à Clairvaux sur sa tombe. Cette épitaphe est bien modeste, pour un homme qui est compté parmi les saints de son ordre, et dont les auteurs contemporains célèbrent l'éminente piété. Saint Bernard, dans plusieurs de ses lettres, a exprimé sa profonde estime pour Godefroi, auquel il a d'ailleurs dédié son Traité des degrés de l'humilité. Quelques compilateurs ont confondu Godefroi, évêque de Langres, avec Geoffroi, secrétaire de saint Bernard; et l'un de ses historiens Godefroi était, dès l'an 1113, le compagnon de saint Bernard, tandis que Geoffroi nous déclare lui-même que ses relations avec l'abbé de Clairvaux n'ont commencé que vers 1140. Il y avait, dit-il, environ 13 ans que je lui étais attaché lorsqu'il mourut; et, comme tout le monde le sait, saint Bernard est mort en 1153.

Ses écrits. — *Chartes et sentences.* — Le P. Chifflet et les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* ont publié plusieurs chartes de Godefroi. La première est de 1140; elle concerne un procès que l'abbé de Saint-Claude soutenait contre Herbert, abbé de Saint-Seine. Il s'agissait d'une terre usurpée par cette abbaye sur celle de Saint-Claude. L'évêque de Langres juge en faveur de l'abbé de Saint-Seine; toutefois celui de Saint-Claude n'est condamné que par défaut. La seconde charte de Godefroi favorise les chanoines de Saint-Etienne de Dijon; elle est datée de 1141, troisième année de son épiscopat. Dans les chartes suivantes, il maintient les priviléges de l'abbaye d'Auberive, réunit celle de Longué à l'ordre de Cîteaux, garantit aux moines de Quincy leurs propriétés et les donations qu'ils ont reçues. En 1159, une autre charte confirme les religieux de Molême dans la possession de leurs biens. Enfin, il y en a deux qui concernent Philippe, abbé de Saint-Bénigne de Dijon; la première, datée de 1159, est un racommodement entre cet abbé et Gui de Saintermont; la dernière, datée 1160, ratifie une transaction entre ce même abbé et Odon, duc de Bourgogne.

A ces chartes, il faut ajouter huit sentences en faveur des religieux de Moutier-Saint-Jean; Pierre Rouvière les a publiées dans l'histoire de cette abbaye. Les deux premières sont de 1141, et comme les suivantes, elles terminent des affaires qui n'ont plus pour nous aucune sorte d'intérêt; elles confirment certaines possessions contestées à ce monastère par d'autres établissements religieux. Le dernier de ces jugements ne peut passer que pour un simple arbitrage, parce que Godefroi n'y prend que la qualité d'ancien évêque de Langres. Cette pièce est celle que nous avons désignée plus haut comme datée de 1165.

Ce fut aussi après avoir quitté le siége de Langres que Godefroi s'entremit dans une affaire qui divisait Alain, évêque d'Auxerre, et le comte de Nevers; mais la transaction qu'il fit accepter aux deux contendants est de 1164. Les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* ont inséré parmi les chartes de Godefroi un jugement de Louis VII, en faveur de ce prélat, contre Odon, comte de Bourgogne; il s'agissait d'un domaine. Les deux parties, sans procureur, avocat, ni rapporteur, plaidèrent devant le roi, qui fut leur seul juge. La sentence est datée de Moret, en 1158; mais les éditeurs pensent qu'il faut lire 1153, parce que, cinq ans plus tard, Louis le Jeune ne prenait plus, comme il le fait, en cette circonstance, le titre de duc d'Aquitaine.

Lettres. — On a cinq lettres de Godefroi à Louis VII. La première est extrêmement courte, et les quatre autres ne sont pas longues. Le roi est prié dans la première de confirmer une redevance; il est informé, par la seconde, de quelques troubles qui agitaient le diocèse de Langres; l'évêque le remercie, dans la troisième, de sa bienveillance pour ce diocèse. La quatrième contient des plaintes contre le comte Henri, qui ne cesse, dit le prélat, d'inquiéter notre Eglise, et d'usurper nos possessions. Dans la dernière, qui n'a que fort peu de lignes, Godefroi ne s'intitule que ci-devant évêque de Langres. Ajoutons que, dans le Recueil des lettres de saint Bernard, la cent soixante et douzième est écrite au nom de Godefroi, au Pape Innocent II, en faveur de Falcon, élu évêque de Lyon en 1139.

Si Godefroi a laissé des Notes sur la vie de saint Bernard, elles n'ont jamais été imprimées, et l'on n'indique aucune bibliothèque où elles soient conservées manuscrites. Elles auront servi apparemment aux premiers historiens de l'abbé de Clairvaux. Alain, l'un d'eux, avoue qu'il a beaucoup profité des conversations de l'évêque de Langres. Le principal écrit de celui-ci est une traduction latine des Actes de saint Mamma ou Mammès.

Plusieurs critiques ont déjà revendiqué pour Godefroi, évêque de Langres, cette traduction quelquefois attribuée à Reynald, qui avait occupé le siége épiscopal de la même ville au XIe siècle. Les Bollandistes, qui l'ont insérée dans leur recueil, disent aussi *non Reynaldi sed Godefridi;* ils font observer que le traducteur se nomme lui-même dans sa Préface. Il y a plus; cette Préface fait mention de trois versions latines antérieures à celle-ci; la première, par un archidiacre d'Antioche; la seconde, par un moine de Jérusalem, qui devint évêque de Saint-Georges; la troisième, par un religieux calabrais, vivant dans un monastère établi par saint Bruno. Or saint Bruno n'a fondé ce monastère qu'en 1097, et Reynald était mort en 1085. C'est donc sans raison que Dubosc, dans la *Bibliothèque de Fleury*, a substitué le nom de Reynald à celui de Godefroi; et l'on est surpris de retrouver dans Tillemont la même erreur.

Ces Actes, que les Bollandistes ne craignaient pas de déclarer fabuleux, sont divisés en deux chapitres. Le premier nous apprend que le saint, dans son enfance, prononçait si souvent le mot *mama*, que le nom lui en est resté. Bientôt ses vertus chrétiennes l'exposèrent aux persécutions; l'empereur Aurélien le condamna au feu; mais les flammes l'environnèrent sans l'atteindre. Le second chapitre raconte ses miracles; les bêtes les plus sauvages perdaient auprès de lui leur férocité; on ne le mit à mort qu'en le perçant d'un trident. Depuis le Xe siècle, ses reliques étaient à Langres; et cette circonstance détermina Godefroi à traduire du grec les Actes de ce martyr, si toutefois Godefroi a su le grec, et si son travail ne s'est pas réduit à corriger ou modifier l'une des anciennes versions latines; ce que ferait un peu soupçonner la très-grande ressemblance de la sienne avec celle que Surius a imprimée.

GODESCALC, évêque d'Arras, — né dans le Brabant on ne sait en quelle année, embrassa de très-bonne heure l'état religieux. En 1134, il fut fait abbé de Saint-Silvin. Dans la suite, il devint abbé de Mont-Saint-Eloi, au diocèse de Cambray, et il paraît qu'il conserva cette dignité, même après avoir été promu sur le siége d'Arras. Waterlos dit qu'il fut élu évêque en 1151; d'autres placent cette élection en 1150; mais on a une charte de Godescalc, datée de 1153, cinquième année de son épiscopat. Godescalc aurait donc commencé à gouverner l'Eglise d'Arras en 1149, au moins. Alvise, son prédécesseur, était mort en 1148, dans la Palestine. Cette charte garantissait à Robert, chanoine de Reims, et à son frère Ermenfrid certains droits fort peu importants aujourd'hui. Dans cette même année 1153, Godescalc souscrivit une autre charte avec Samson, archevêque de Reims, en faveur de l'abbaye de Saint-Remy. L'évêque d'Arras eut à discuter avec son clergé, avec les moines de Saint-Vast, avec le comte et la comtesse de Flandre, quelques intérêts particuliers que nous nous abstiendrons d'exposer. Toutefois le Pape Eugène III s'en mêla, et depuis l'an 1151 jusqu'en 1153, il écrivit sur ces affaires jusqu'à sept lettres, que l'on peut lire en divers recueils.

Le seul titre qu'ait Godescalc à figurer dans les pages de ce Dictionnaire, c'est un écrit qu'il remit au Pape Eugène III, en 1146, et dans lequel, sur l'invitation de ce pontife, il examinait la doctrine de Gilbert de la Porée. Nous n'avons point cet écrit, mais Eugène III, dans une de ses lettres, loue le zèle de Godescalc contre les hérétiques. Saint Bernard parle de lui dans quelques-unes de ses lettres; il l'appelle un homme religieux et saint, un vénérable abbé et un évêque simple et droit.

Trois lettres du Pape Adrien IV, dont deux sont adressées en 1156 et 1157 à Godescalc lui-même, concernent un démêlé entre ce

prélat et le chancelier Hugues. Des maladies, et peut-être aussi d'autres causes, obligèrent Godescalc à quitter son évêché en 1147, selon Manrique, Ferri de Locres et Meyer; en 1158, selon plusieurs autres; en 1168, selon la *Chronique* contemporaine de Waterlos. Il existe, sur cette abdication, et pour l'approuver, une lettre d'Alexandre III, adressée en 1164 à Samson, archevêque de Reims. André de Paris, de l'ordre de Cîteaux, fut élu pour succéder, comme évêque d'Arras, à Godescalc, qui demeura vraisemblablement abbé du Mont-Saint-Eloi; du moins la Chronique de Saint-Bertin ne lui donne de successeur dans cette abbaye qu'après sa mort, qu'elle place en 1172. D'autres disent qu'il mourut le 7 août, 1170.

GONTHIER, évêque de Bamberg. — On trouve dans le tome II des *Ecrivains du moyen âge* par Eccard une lettre fort longue, sous le nom d'Udalric, évêque d'Ausbourg, adressée au Pape Nicolas II, sur la continence des clercs; mais, comme ni à Ausbourg, ni même dans toute l'Allemagne, on ne trouve aucun évêque de ce nom sous le gouvernement de ce pontife, Eccard, fondé sur un manuscrit de la bibliothèque de Hanovre, pense qu'au lieu d'Udalric il faut lire Gonthier, qui fut chancelier de l'empereur Henri IV, et évêque de Bamberg, sous le pontificat de Nicolas II. Sa raison est que le manuscrit ne désigne l'auteur de cette lettre que par un G, qu'il n'y avait alors que deux évêques dont le nom commençât ainsi, savoir, Gundacar d'Eichtat, et Gonthier de Bamberg; que, ce dernier ayant passé pour très-habile et très-éloquent, il était naturel de la lui attribuer plutôt qu'à Gundacar, qui n'est connu dans l'histoire que par sa qualité d'évêque. Le décret du concile de Rome en 1059, contre les mariages des prêtres, donna occasion à la lettre dont nous parlons. Gonthier se plaint de la sentence d'excommunication portée par le troisième canon de ce concile contre les prêtres, les diacres et les sous-diacres qui auront épousé publiquement une concubine, ou auront refusé de l'abandonner après l'avoir épousée. Il dit que le mariage n'est interdit aux prêtres ni dans l'ancienne ni dans la nouvelle loi; que l'Apôtre veut (*I Cor.* VII, 2), sans aucune distinction, que chacun ait une femme pour éviter le danger de la fornication, à l'exception de ceux qui, par un vœu perpétuel, se sont engagés dans la continence. Le concile de Nicée ayant voulu l'imposer aux ministres sacrés, Paphnuce, l'un des confesseurs dans la persécution de Maximien, s'y opposa. C'est en vain que les défenseurs de la continence des clercs s'autorisent du sentiment de saint Grégoire sur ce point, puisque ce saint pontife se repentait du décret qu'il avait donné là-dessus; ce qu'il s'efforce de prouver par une histoire fabuleuse, inconnue à tous ceux qui ont écrit au VIIe et VIIIe siècles. Il prie le Pape Nicolas de révoquer son décret, de peur d'exposer les clercs à de grands crimes, en les privant d'une femme qu'ils ont épousée légitimement.

GONTHIER. — L'un des meilleurs poëtes du XIIIe siècle, que plusieurs écrivains, au nombre desquels Swert, Valère André et Casimir Oudin, ont confondu avec un moine de Saint-Amand, au diocèse de Tournai, qui portait le même nom, était né en Allemagne. Après avoir enseigné pendant quelque temps les belles-lettres, il entra dans l'ordre de Cîteaux, et se retira au monastère de Pairis ou Paris (*Parisiense*), dans la partie de la haute Alsace, qui dépendait alors du diocèse de Bâle. C'est là qu'il finit ses jours le 11 mars 1223, suivant les continuateurs de Moréri; mais ces biographes n'ont pas cité la source à laquelle ils ont puisé un renseignement aussi précis, et l'on ne trouve dans aucun auteur rien d'aussi positif. Il est d'ailleurs certain qu'il vivait encore en 1210, puisque nous aurons occasion de dire un mot d'un ouvrage qu'il avait composé sur la prise de Constantinople.

Ligurinus. — Son principal ouvrage est un poëme en vers hexamètres, intitulé : *Ligurinus, sive de rebus a Frederico I gestis*, dans lequel il chante les expéditions et conquêtes de Frédéric Barberousse dans le Milanais, qu'il appelle Ligurie, d'où vient le titre de *Ligurinus* qu'il a donné à son ouvrage. Ce poëme, divisé en dix livres, est un des monuments littéraires les plus remarquables des XIIe et XIIIe siècles; et, à ce titre, il mérite une attention toute particulière. En effet, Vossius, Juste Lipse et Casaubon, et généralement tous les critiques s'accordent pour en louer le style, qui tient plus de la pureté des anciens que de la barbarie des temps où il a été composé. Cet ouvrage n'est pas moins estimable pour l'exactitude des faits, puisque l'auteur ne parle que d'événements qui lui avaient été rapportés par des témoins oculaires.

Considéré comme épopée, ce poëme est d'une composition très-régulière. L'action en est une, simple et entière; elle se développe par degrés, et si régulièrement, que le lecteur peut avec facilité suivre le fil des événements; mais on pourrait lui reprocher de négliger trop souvent son héros et son sujet, pour s'arrêter à décrire les villes et les provinces; à donner l'étymologie des noms des fleuves, des cités et des autres lieux dont il a occasion de parler. Ces détails sont utiles, sans doute, mais ils sont trop multipliés; et bien qu'ils fassent connaître l'érudition du poëte, ils n'en produisent pas moins une lecture fatigante, et l'on dirait que son talent est de faire des tableaux plutôt que d'ourdir avec art la trame d'une histoire intéressante en elle-même.

Peut-être doit-on regretter aussi que Gonthier n'ait pas rompu l'uniformité de son poëme par quelque épisode qui eût animé et nourri la sécheresse et l'aridité du sujet; mais ce défaut, si c'en est un, doit paraître bien excusable. La proximité des temps, la notoriété publique de l'événement, la nature même du sujet, refusaient à son génie la liberté d'employer les inventions fabuleuses, et c'est pour cela, sans doute,

qu'il n'ose s'écarter en rien de l'histoire, comme l'indiquent ces vers, qui terminent le chant IV°.

Adde, quod absenti de multis pauca referre,
Remque verecundo leviter perstringere tactu
Sufficit: hi solide possunt describere gesta,
Quos occulta fides, simul et præsentia facti
Instruit, et notus falli non sustinet ordo.

Son poëme n'est en quelque sorte que l'histoire d'Otton de Frisingue et de Radevicus mise en vers et ornée des charmes de la poésie. La bonne foi de Gonthier, à cet égard, se montre en plusieurs endroits de son ouvrage, où il semble renvoyer le lecteur à ces deux auteurs, comme à la source primitive de ses écrits.

Au début de son poëme, il expose clairement son sujet d'une manière simple et concise.

Ardua sollicito versu, memorandaque seclis
Gesta cano; mundoque tuos, Frederice, triumphos:
Atque tibi toties conatam illudere frustra
Fortunam, vulgare paro, etc.

L'invocation est adressée à Frédéric lui-même, puis à chacun de ses fils, et particulièrement à Henri VI, son successeur, ce qui prolonge ce morceau un peu au delà des bornes ordinaires.

Le premier chant est presque uniquement consacré à raconter l'élection de Frédéric et son avénement au trône. Ce prince, neveu de l'empereur, ayant été désigné par Conrad lui-même pour lui succéder, au préjudice de Frédéric, son propre fils, trop jeune alors pour gouverner, les seigneurs s'assemblèrent pour décider entre eux à qui l'honneur d'un si grand trône devait être dévolu. Les avis flottèrent longtemps d'un candidat à l'autre, et le poëte s'applique à peindre l'indécision de l'assemblée relativement au choix qu'elle devait faire. Elle se prolongeait depuis quelque temps, quand un des seigneurs se lève, et fixe toutes les incertitudes par un discours adroit et plein d'énergie :

Francorum proceres quos inclyta robora regni,
Et validas nunquam pudeat dixisse columnas,
Scitis ut e medio, dolet heu! sublatus acerbo
Funere Chunradus vitam, regnumque relinquit...
In manibus vestris regnum est: ea quippe potestas
Ad vos more suo, semper viduata recurrit.
Regibus est aliis potiundi jure paterno
Certa fides, sceptrumque patris novus accepit hæres.
Nos quibus est melior libertas, jure vetusto
Orba suo, quoties inclyta principe sedes,
Quod libet arbitrium statuendi regis habemus, etc.

Après avoir amené naturellement l'éloge de Frédéric, l'orateur retrace brièvement, et avec art, les qualités que doit avoir un souverain. La religion, la bonne foi, la justice, la grandeur d'âme dans l'une et l'autre fortune et la constance qui ne se laisse ni exalter par les succès ni abattre par les revers, et qui ne sait point compter sur le hasard.

Hæc sunt, o proceres, hæc sunt quæ regna tueri
Ac munire solent. His artibus infima crescunt,
Maxima servantur...

Ce discours est à peine fini, que l'on entend de tous côtés retentir le nom de Frédéric. Les uns louent sa probité, les autres exaltent son courage, sa loyauté, etc....

Pars operum titulos jactant, ævique minoris
Vix æquanda viris, annisque valentibus acta
Hanc ego rem penitus, quam dicere pauca silere
Tutius esse puto: non est mihi carminis inde
Tanta fides, pleno scribens ad cuncta relatu
Exæquare velim; magnum res ista poetam
Exigit, in minimis nobis audacia rebus.

Le choix est fait. Les seigneurs ont prêté serment de fidélité à leur nouveau souverain, qui se rend à Aix pour se faire couronner. Après quoi il parcourt les principales villes de son empire, donne des lois aux peuples, confirme ou réforme les anciens usages. Nous ne suivrons pas le poëte dans toutes les descriptions, dans tous les détails étymologiques et géographiques des fleuves, des villes, etc., que visite Frédéric. Ces détails sont beaucoup trop prolixes et ne sont pas toujours exacts. Il serait aussi trop long de donner en particulier le sommaire de chaque chant. Nous passerons donc sur les événements historiques qui constituent le plan du poëme, et dont ce qui précède doit donner une idée suffisante, pour ne nous arrêter qu'à la poésie.

Le discours des moines de Tortone, au troisième chant, trop long pour être cité en entier, est plein de verve et de sentiment. La description de l'entrée triomphale de l'empereur dans Pavie mérite aussi d'être mentionnée. Elle est pleine de détails gracieux, et la versification en est assez vive. Voici comment le poëte la termine :

Ut domus aulæis late pendentibus omnes,
Et picturatis constrata platea tapetis,
Rebus odoriferis, et pingui thure vaporet:
Ut tuba terribili spiramine, tibia leni,
Cornua ventoso strepitu, cava tympana rauco,
Seu lyra perculsis dulci modulamine nervis
Murmure mirantes placido demulceat aures.
Ut pueri, populusque minor, venientibus ultro
Exuvias substernat equis, Pæanaque latum,
Ioque triumphe canat: hæc omnia, pluraque nobis
Si modo suppeterent vires, memoranda fuerunt;
Deficit ingenium: non hæc fiducia menti,
Ut penitus meminisse velim, rerumque nitorem
Voce sequi. Vix hæc stimulatus Apolline toto,
Vel Mars, vel magnus verbis æquaret Homerus.

En général, ce troisième chant est bien supérieur, pour les beautés de détails, à tous les autres. L'on y remarque encore un caractère assez bien peint :

Cujus origo mali, tantique voraginis auctor
Exstitit Arnoldus; quem Brixia protulit ortu
Pestifero, tenui nutrivit Gallia sumptu,
Edocuitque diu. Tandem natalibus oris
Redditus, assumpta sapientis fronte, diserto
Fallebat sermone rudes, etc...

Le portrait d'Albéric, au IV° chant, est d'un tout autre genre. Il est dessiné plus largement; le coloris en est plus vigoureux.

Albericus cupidus scelerum, cupidusque rapinæ,
Horridus, acer, atrox, ex ordine natus equestri,
Civis erat, Verona, tuus.

Au VI° chant, Gonthier décrit les mœurs

des habitants de la Pologne, de la manière suivante :

. . . . . *Gens aspera cultu,*
Terribilis facie, morum feritate timenda,
Horrendo violenta sono, truculenta minaxque:
Prompta manu, rationis inops, assueta rapinæ,
Vix hominum se more gerens, horrore ferino
Sævior, impatiens legum, cupidissima cædis,
Mobilis, inconstans, acerrima, lubrica, fallax,
Nec dominis servare fidem, nec amare propinquos,
Sueta nec affectu pietatis docta moveri.
Hæc partim natura dedit, partimque nocentes
Tabida pestiferæ faciant contagia plebis.

On remarquera, au IXe chant, le portrait que trace le poëte d'un homme qui, soudoyé par les Milanais pour assassiner Frédéric, contrefait l'insensé, et parvient, par ce moyen à pénétrer dans le camp.

Subversa facie, cunctis incognitus intrat :
Exceptusque semel, totis ludibria castris,
Et faciles præbere jocos, risumque movere
Gaudebat, stultæ simulator callidus artis.
Squalidus, illota facie, barbaque, comaque
Horridus impexa, scisso pannosus amictu
Fulgur habens oculis, spumanti sordidus ore;
Nunc pavidus vultu, nunc efferus; et modo mitis,
Et modo trux: modo blanda loquens, modo jurgia [nectens;
Nunc humilis, nunc ore minax, ac fervidus ira;
Nunc celer incessu, nunc tardior et modo pollens,
Et modo terribili succensus lampade vultum ;
Nunc risu lacrymas, gemitu modo gaudia rumpens,
Sæpe genas alapis, colaphis supponere colla
Gaudebat, prudens hominis simulator inepti
Sic olim Priamum, perituraque Pergama mendax
Ille Sinon, Graia munitus fraude, subivit.

Parmi les discours que Gonthier a insérés dans son poëme, on peut citer celui que Frédéric adresse à ses soldats, au IVe chant, pour les exhorter à supporter les fatigues avec courage et à braver les dangers jusqu'à la dernière extrémité; voici comme il commence :

O socii, procceresque, mei solatia casus,
Quos mundi dominos, et certo jure potentes,
Imperiosa facit Romani gloria regni ;
Cernitis in quantum majestas regia tandem
Venerit opprobrium, post tanta negotia regni,
Post expugnatas armis victricibus urbes,
Imperiique sacro susceptam more coronam,
Post multas scelerum pœnas, cladesque nocentum;
Cum jam vestibulum patriæ, primosque penates,
Optatasque domos reduces intrare paramus,
Proh pudor! a paucis prohibemur ultra
Regali transire via, nec vertere cursum
Fama, pudorque sinit, etc. etc...

Les périphrases et les comparaisons abondent dans le poëme de Gonthier; on pourrait même presque lui reprocher d'être trop prodigue des ornements de ce dernier genre. Nous ne citerons que cette périphrase, qui est prise du VIe chant :

Jamque procellosis aquilonibus aera molles
Abstulerant zephyri, senii cum frigore pulso
Grata repubescit jocundi temporis ætas,
Dum viret omnis ager, tellusque decore resumpto,
Floribus et viridi juvenescere gramine gaudet,
Cum jam desuetas post otia longa juvencos,
Cura laboriferi cogit juga ferre coloni :
Quæque diu tutæ tenuit navalia sedis
Nauta ratem dubias pelagi deducit in undas,
Magnaque pro regno gestari prælia reges
Fortia belligeras revocans in castra catervas.

Quoique cet ouvrage, ainsi que quelques autres, dont nous avons également rendu compte, s'écarte un peu des sujets qui sont habituellement du ressort de nos études, cependant nous en avons, à dessein, multiplié les citations, pour prouver, une fois de plus, que, sans trop chercher, on pourrait facilement trouver des modèles de poésie dans la littérature du moyen âge. Certes, nous aurions pu citer bien d'autres morceaux; mais ceux qu'on vient de lire nous semblent suffisants pour faire connaître ce poëme, qui mérite de sortir de l'oubli dans lequel il parait être tombé, surtout en France. Quoique l'auteur, qui avait pris Lucain pour modèle, ait trop souvent caché la sécheresse du sujet sous l'enflure de la phrase, cependant, en général, sa versification est simple, facile et élégante. On y trouve un grand nombre de ces heureuses réminiscences, qui indiquent dans l'auteur un homme de goût, nourri de l'étude des bons modèles de l'antiquité, et les possédant à fond; ce qui paraîtra très-étonnant, si l'on pense au siècle de décadence dans lequel il vivait, et aux préventions que l'on avait alors contre les anciens poëtes et notamment contre Virgile. Cependant des tournures, des expressions, souvent même des hémistiches et quelquefois des vers entiers de ce poëte paraissent être venus comme d'eux-mêmes se placer sous la plume de l'auteur du *Ligurinus*.

Conrad Celtès ayant découvert un manuscrit de ce poëme dans le monastère d'Eberack, dans la forêt Noire, l'adressa à Conrad Peutinger, qui le publia à Augsbourg, in-folio 1507. Il reparut encore avec l'*Histoire d'Otton de Freisingen*, et orné d'une Préface de Phil. Melanchthon, Bâle, in-folio 1569. Longtemps auparavant, Jacques Spigel de Schelestadt en avait donné une édition avec des notes, à la suite de l'*Austriadas* de Rich. Bartholin, Strasbourg, in-folio 1531. Il fut inséré, en 1569 dans les *Scriptores rerum Germanicarum* de Pithau; et ensuite dans le *Recueil des historiens allemands* de Just. Reuber. Conrand Ritterhusius le fit imprimer séparément, d'après un manuscrit plus correct, avec d'excellentes notes et un bon index, Tubingue in-8° 1598. Jean Hildebrand Withoff publia, en 1731, le Spécimen d'une meilleure édition de ce poëme; elle n'a pas paru.

Gonthier est encore auteur de quelques autres ouvrages, dont nous devons dire un mot : 1° d'un autre poëme intitulé *Solymarium sive poema de Bello sacro et captis a Godofredo Bullioneo*, *anno* 1209, *Hierosolymis*. Il en parle en plusieurs endroits de son *Ligurinus*, entre autres, au commencement du premier chant, où il dit :

Sed tamen exiguas amor et devotio vires
Supplebit, fragilemque animi spes magna vigorem
Fulciet affectusque pios fortuna juvabit,
Jamque adeo, si quid studio possemus in isto
Experti, nosterque legi Solymarius audet,
Atque etiam fortasse placet...

Il paraît, d'après ce passage et plusieurs autres encore que ce poëme était entièrement fini quand Gonthier composa son *Ligurinus;* cependant on n'en retrouve nulle part de manuscrit, dans aucune grande bibliothèque.

2° D'une histoire de la prise de Constantinople, en prose, sous ce titre : *Gunteri monachi in cœnobio Parisiensi, Historia Constantinopolitana sub Balduino.* Cette histoire est estimée, et Canisius l'a insérée dans ses *Lectiones antiquæ*, 1604, in-4°, tome V; et à Amsterdam, in-folio 1725, à la fin du tome IV. Gonthier composa cet ouvrage d'après les renseignements recueillis de la bouche d'un abbé de son monastère, nommé Martin, lequel fut témoin oculaire de la prise de cette ville. *Nostræ narrationis pagina*, dit-il, dans le premier chapitre, *nil prorsus falsum vel ambiguum continebit, sed verum ac certam rerum gestarum seriem persequetur, sicut idem vir, de quo plura dicturi sumus, humiliter satis et verecunde puram nobis ac simplicem enarravit historiam.* Malgré l'assurance de cette véracité, Basnage observe, avec raison, que les événements rapportés par Gonthier ne s'accordent pas toujours avec les récits historiques et que cet auteur a omis beaucoup de faits.

En effet, cet ouvrage, qui ne contient que vingt-cinq chapitres fort courts, n'est en quelque sorte qu'une relation du voyage de Martin, et il n'y est question que de cet abbé. Le second chapitre, par exemple, est entièrement consacré à en faire l'éloge; le chapitre suivant contient le discours qu'il adressa aux habitants de Bâle, pour les exciter à marcher contre les infidèles. Ce discours est d'un style extrêmement serré, très-sec et très-rapide, coupé en phrases fort courtes, sans aucune figure, sans ornement oratoire, mais il est pressant et va droit au but. Dans le cinquième chapitre encore, Gonthier établit un parallèle tout à fait insignifiant entre l'abbé de Pairis, marchant à la tête de ceux des habitants de Bâle qui s'étaient croisés, et saint Martin évêque de Tours. En un mot, il est pour ainsi dire plus souvent question des faits et gestes de Martin, que de ceux des guerriers qui prirent Constantinople. Le seul passage un peu remarquable de cette histoire, est celui où il décrit le siége et la prise de cette ville. Après avoir raconté cet événement d'une manière suivie et sans emphase, et avec une simplicité qui n'est pas sans élégance, il ajoute : « Et c'est ainsi qu'en quelques jours fut prise et dépouillée de son faste cette ville capitale, la plus fameuse parmi celles de l'empire grec, et qu'elle devint la possession de ses vainqueurs; et, j'avoue que, nulle part, soit dans les récits des historiens, soit dans les fictions des poëtes, je n'ai souvenance d'avoir rien lu d'aussi merveilleux. A mon avis, ce n'est que par un miracle éclatant de la faveur divine qu'une place aussi admirablement fortifiée, et qui par sa position naturelle servait de rempart à toute la Grèce, tomba comme d'elle-même et aussi subitement, entre les mains d'un petit nombre de braves. » *Plus enim hic, uno momento, paucos fortes fecisse intelligo, quam poetæ veteres apud Trojam infinita hominum millia profecisse decennio mentiantur, inveniantur.*

3° Les critiques et les bibliographes ne savent si c'est à Gonthier, moine d'Elnone, ou à Gonthier de Paris, auteur du Ligurinus, qu'il faut attribuer l'ouvrage intitulé : *De tribus usitatis Christianorum actibus, oratione, jejunio et eleemosyna.* N'ayant aucun moyen de lever cette difficulté, nous sommes obligé de nous en rapporter à l'opinion la plus commune qui l'attribue au moine de Paris.

Cet ouvrage de théologie, purement ascétique, a été imprimé avec une Préface de Conrad Leontorius, à Bâle, in-4°, en 1504 et 1507. Il est divisé en treize livres; les onze premiers traitent de la prière, le douzième du jeûne et le treizième de l'aumône. La morale de l'auteur est austère, et sa doctrine est quelquefois intolérante. Le style, sans être mauvais, n'est point généralement assez pur, aussi élégant que celui des ouvrages précédents; mais les matières sont si différentes qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de reconnaître au style s'il a été composé par le chantre des exploits de Frédéric Barberousse, ou par le moine d'Elnone, qui écrivit également en vers le martyre de saint Cyriaque.

Voici brièvement, et livre par livre, l'analyse de cet ouvrage. Dans le livre premier, après avoir défini la prière, l'auteur parle de ce qui convient à celui qui prie, et des diverses manières de prier. Les *circonstances*, suivant son expression, que renferme la prière, sont au nombre de six, qu'il désigne ainsi : *quis petat, quid, a quo, cui, quare* et *quomodo.* Telle est la matière du commencement du second livre. Après quoi, en traitant de la première *circonstance*, il divise les œuvres *in viva ac mortua.* Le troisième livre est consacré au développement de la seconde circonstance, ce que l'on demande est bon ou mauvais, juste ou injuste, ou bien tient le milieu entre ces qualités : suit une énumération des diverses espèces de *bien.* Le quatrième livre traite, *de bono meritorio*, c'est-à-dire de la vertu, et le cinquième *de bono remuneratoris*, c'est-à-dire de la vie éternelle.

Après avoir parlé, dans le sixième livre, des diverses sortes de *mal*, par opposition aux diverses espèces de *bien*, il traite les quatre dernières *circonstances* de la prière; et, dans le livre suivant, de ceux dont les prières sont exaucées. Il part de là, pour montrer quels sont les effets de l'oraison, et tous les biens spirituels qui en sont la suite : Il termine ce septième livre, en indiquant les qualités que doit avoir celui qui prie pour un autre. Dans le huitième, il est question du temps, du lieu, du mode et de la forme, etc., de la prière; et dans le neuvième, des quatre espèces d'oraisons, dominicale, domestique, monastique et ecclésiastique, et d'abord de l'Oraison dominicale. Les livres

dix et onze sont consacrés aux trois autres sortes d'oraisons. C'est là que se termine le traité de la prière. Le livre douze traite du jeûne; en quoi il consiste, quelles sont ses différentes espèces. Il parle de ce qui convient à celui qui jeûne, de l'utilité de cette action, et des bons effets qui en sont la suite. Gonthier traite de l'aumône dans le treizième et dernier livre; il fait voir quelles sont les différentes manières de faire l'aumône, son utilité, ses résultats. Ce dernier chapitre est le meilleur de tout l'ouvrage.

GOSWIN. — Le bienheureux Goswin ou Gozevin qui fut d'abord moine de Clairvaux, près de Cheminon, au diocèse de Châlons-sur-Marne, est quelquefois désigné comme abbé d'Eperbach ou d'Evervac auprès de Mayence, quelquefois aussi comme un simple religieux de Boullencourt, abbaye du diocèse de Troyes. Ceux qui l'ont fait abbé d'Eperbach l'ont confondu avec Gérard, auquel il a dédié un de ses livres. Mais son séjour à Boullencourt n'est point douteux; car il y est mort. On ignore seulement s'il s'y trouvait comme voyageur, ou s'il appartenait réellement à cette abbaye. Nicolas Camusat préfère la première hypothèse. L'année de la mort du bienheureux Goswin n'est pas plus facile à fixer. La Chronique d'Albéric le fait vivre jusqu'en 1204 ou 1203. Selon d'autres, il mourut en 1201; quelques-uns disent qu'il survécut peu à sainte Asceline, dont il a écrit la Vie et qui mourut le 23 août 1195. On peut donc considérer le bienheureux Goswin, comme un auteur de la fin du XIIe siècle.

Trois ouvrages lui sont attribués par l'auteur d'une *Chronique* de Clairvaux. 1° Une Vie assez détaillée de sainte Asceline; 2° une Vie de la bienheureuse Hémeline; 3° une histoire des miracles de son temps. Il ne subsiste aucun fragment de cette troisième production, non plus que de la seconde : nous ne les connaissons que par la très-courte notice qu'en donne la *Chronique* déjà citée. Elle nous apprend que dans l'histoire des miracles de son temps, Goswin célébrait surtout ceux du bienheureux Evérard, mort à Cologne en 1192, qu'il désignait les lieux que l'âme de ce personnage avait visités après sa mort, et qu'il certifiait l'avoir vu lui-même et contemplé en esprit. Quant à la Vie de sainte Asceline, nous n'en avons qu'un sommaire qui n'a ni authenticité ni autorité. Henriquez a publié cet abrégé, et les Bollandistes ne l'ont réimprimé qu'en le signalant comme un tissu de fictions absurdes, dont ils ne peuvent croire que le bienheureux Goswin soit l'auteur. Manrique et Nicolas Camusat en avaient porté le même jugement. Pierre le Nain, sous-prieur de la Trappe, possédait le véritable manuscrit de Goswin, ou le même abrégé dont Henriquez a fait usage. C'est d'après ce manuscrit et d'après une autre Vie de sainte Asceline, écrite en vieux langage français que le Nain a rédigé l'article qui concerne cette sainte dans l'*Essai de l'histoire de Cîteaux.*

GRATIEN, — fils de Valentinien Ier et de Valeria Severa, naquit à Sirmium le 18 avril 359. A la mort de son père, arrivée en 376, il consentit à partager l'empire d'Occident avec son frère, le jeune Valentinien. Cette modération épargna une guerre civile à l'empire. Il protégea le Pape Damase contre les entreprises de l'antipape Ursin, déjà banni de Rome par son père. Averti des mouvements qu'il se donnait pour troubler la paix de l'Eglise, il le relégua à Cologne, dans les Gaules. Cependant les chefs de la faction de cet intrus subornèrent un Juif nommé Isaac, qui, après avoir embrassé la religion chrétienne, était retourné à la Synagogue, et le poussèrent à attaquer le Pape dans sa conduite et dans ses mœurs. Le crime dont on l'accusa n'est point exprimé; mais son innocence fut reconnue par un jugement de l'empereur. Ce saint Pontife, non content d'avoir été absous par Gratien, voulut encore soumettre sa cause au jugement des évêques, et les assembla à Rome de tous les points de l'Italie, sur la fin de l'an 378, comme on le voit par la lettre du concile adressée aux deux empereurs Gratien et Valentinien.

On ne sait point au juste ce que Gratien répondit au concile; mais nous avons de lui un rescrit adressé à Aquilin, vicaire de Rome, qui porte également le nom de Valentinien, son frère, par lequel il accorde à peu près tout ce que les évêques avaient demandé. Ce prince s'y plaint, en premier lieu, du peu de soin qu'avaient ses officiers de faire exécuter les lois impériales; ensuite, reprenant les chefs de la lettre du concile, il ordonne, à l'occasion d'Ursin, dont il traite le procédé de folie, de chasser à cent milles de Rome les séditieux marqués par les évêques, et de les chasser aussi du territoire des villes qu'ils troublent. Il met au nombre des perturbateurs l'évêque de Parme ou de Porto; Florent, évêque de Pouzzoles, et Claudien, le donatiste. Puis, venant à l'autorité des jugements du Pape et des évêques, il dit : *Nous ordonnons que quiconque voudra retenir son Eglise, après avoir été condamné par le jugement du Pape Damase, rendu avec le conseil de cinq ou sept évêques, ou par le jugement des évêques catholiques; ou celui qui, étant cité au jugement des évêques, refusera de s'y présenter, nous ordonnons et nous voulons que, par l'autorité des préfets du prétoire, des proconsuls ou des vicaires, il soit renvoyé au jugement des évêques, et conduit à Rome sous bonne garde. Si le rebelle habite un pays éloigné, nous entendons que la connaissance en soit dévolue au métropolitain, ou, s'il est métropolitain lui-même, qu'il se rende à Rome sans délai, ou qu'il se présente devant des juges nommés par l'Evêque de Rome, ou devant un concile composé de quinze évêques voisins, à la charge de n'y plus revenir après ce jugement. Enfin, nous exigeons que les gens de mœurs notoirement corrompues, ou notés comme calomniateurs, ne soient pas reçus facilement à déposer contre un évêque, soit comme accusateurs, soit comme témoins.* Il n'est rien dit, dans ce

rescrit, de ce que la lettre synodale avait demandé pour le Pape en particulier, savoir, qu'il pût défendre sa cause dans le conseil de l'empereur, si on ne la confiait pas à un concile.

Ce prince, qui désirait non-seulement la paix de l'Eglise, mais sa gloire et son accroissement, poursuivit peut-être avec un zèle plus vif que prudent les restes de l'idolâtrie, rétablie par Julien; ce qui lui fit perdre l'affection du peuple. Les légions de la Grande-Bretagne se révoltèrent et proclamèrent Maxime empereur. Gratien, tranquille à Paris, apprit bientôt que les révoltés avaient franchi le détroit et marchaient contre lui : l'armée des Gaules se joignit à eux. L'empereur, abandonné, s'enfuit à Lyon, où il tomba dans un piége que lui tendit Audragathe, un des généraux de Maxime. Gratien fut assassiné, suivant les uns, auprès du Rhône, où il rencontra Audragathe; et, suivant les autres, au sortir d'un souper. Son corps fut refusé aux instances de son frère Valentinien. Gratien périt le 25 août 383, dans la vingt-cinquième année de son âge, après s'être montré digne du trône et de l'amour de ses sujets. Le rescrit de ce prince à Aquilin, vicaire de Rome, se trouve dans le tome Ier des *Lettres décrétales*.

GRECIEN, évêque de Calles ou de Cagli en Italie, dans le duché d'Urbin, — ne nous est connu que par la vigueur avec laquelle il défendit la foi catholique au concile de Rimini, en 359, repoussa toutes les formules inventées par les hérétiques, et souscrivit au décret de la partie saine des membres de ce concile, qui proclamaient hautement la foi de Nicée. Après qu'en vertu de ce décret il eut été arrêté de s'en tenir à la tradition des Pères, sans l'affaiblir en rien, on pensa à réprimer ceux qui prétendaient s'insurger contre, et ils furent condamnés et déposés d'une voix unanime. L'Acte que nous avons encore en fut dressé en ces termes : *Sous le consulat d'Eusèbe et d'Hypace, le 12 des kalendes d'août* (c'est-à-dire le 20 juillet), *le concile des évêques assemblé à Rimini a décrété ce qui suit...* Puis vient l'exposé des articles sur lesquels le concile est appelé à prendre une décision. Après que l'on eut traité de la foi, et résolu ce que l'on devait faire, Grécien, évêque de Calles, prenant la parole, s'exprima en ces termes : « Mes chers frères, le concile universel a toléré autant qu'il était possible Ursace et Valens, Caius et Germinius, qui ont troublé la paix de toutes les Eglises par les variations de leurs sentiments; qui, aujourd'hui même encore, osent entreprendre de joindre les raisonnements captieux de l'hérésie à la foi catholique, et de ruiner ainsi les définitions du concile de Nicée, en nous proposant par écrit une profession de foi étrangère, qu'il ne nous est pas permis de recevoir. Il y a longtemps déjà qu'ils sont hérétiques, et nous reconnaissons qu'ils le sont encore aujourd'hui tout autant qu'autrefois. C'est pourquoi, bien loin de les admettre à notre communion, nous les avons condamnés de vive voix et en leur présence. Déclarez donc aussi ce que vous en ordonnez, afin que chacun le confirme par sa suscription. » Tous les évêques répondirent : « Nous voulons que ces hérétiques soient condamnés, afin que la foi catholique demeure inébranlable et que l'Eglise se maintienne en paix. » On peut remarquer dans cet Acte, que nous ne faisons qu'indiquer, que le concile s'y qualifie concile universel. Nous ne connaissons rien autre chose de Grécien que cette allocution, dont nous rapportons plutôt le sens que les paroles. On la trouve, du reste, dans toutes les Collections des conciles.

GREGOIRE (Saint), surnommé l'*Illuminateur*, évêque et apôtre de l'Arménie, — vivait dans le IIIe siècle. Il était fils d'un seigneur, que le roi de la grande Arménie fit périr, et fut transporté, n'étant encore qu'au berceau, à Césarée en Cappadoce, où on l'instruisit plus tard de la religion chrétienne. Il retourna dans son pays, et convertit le roi Tiridate, après en avoir été d'abord maltraité. Il convertit aussi la plupart de ses sujets, disciplina leurs Eglises, porta l'Evangile jusqu'à la mer Caspienne, et mourut peu de temps avant que l'empereur Constantin se fût rendu maître de l'Orient. Les Grecs l'honorent comme un martyr, le 30 de septembre, quoique sa mort ait été paisible. On conserve de lui quelques manuscrits arméniens dans notre bibliothèque Impériale, savoir : vingt-trois homélies, et une instruction sur les principaux points de la foi. (*Voy.* SURIUS et les *Mémoires* de TILLEMONT.)

GREGOIRE, abbé d'Oxia, — était contemporain de Théodore Prodrome, comme on le voit par les lettres qu'ils s'écrivaient mutuellement. Ils vivaient l'un et l'autre sous le règne d'Alexis Comnène. Indépendamment de ces lettres réciproques dont nous venons de parler, Lambécius en cite deux autres de la bibliothèque Impériale, adressées, l'une à l'empereur Comnène et la seconde, à la princesse Théodora Porphyrogenète. C'est tout ce que nous savons de cet abbé. Lambécius ne dit pas le sujet de ces lettres et nous n'avons pu nous renseigner nulle part.

GREGOIRE (Saint) DE NAREKA, — ainsi nommé parce qu'il était supérieur du monastère de Nareka, aux environs du mont Ararath en Arménie, dans le Xe siècle, fut prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Basile, et docteur de l'Eglise d'Arménie, qu'il éclaira par ses prédications et des ouvrages éloquents. Il écrivit contre les schismatiques, conjointement avec Nahani, patriarche d'Arménie. Il composa aussi un précieux volume de prières. On a d'autres ouvrages de lui dans notre bibliothèque Impériale, entre autres, quatre-vingt-quinze homélies, et une Histoire de la translation de la vraie croix, qui fut apportée de Constantinople, au monastère d'Arabany, en Arménie. Ce fut à l'occasion de cette translation, que saint Grégoire fit une homélie sur la sainte croix, à la suite de laquelle se trouve un panégyri-

que de saint Jacques de Nisibe. — On possède encore, à la même bibliothèque, dix pièces de poésies ou cantiques à l'usage de l'Eglise d'Arménie, composés par saint Grégoire de Nareka; une homélie de la prière et des larmes, de l'Espérance et de l'Amour, qui a été traduite par l'abbé de Villefroi, mais qui peut-être n'est pas encore imprimée. Saint Grégoire mourut dans un âge fort avancé et fut enterré dans son monastère de Nareka. (Extrait d'une notice manuscrite des livres arméniens de la bibliothèque Impériale, par l'abbé de Villefroi.»

GREGOIRE, cardinal, évêque de Sabine, — fut député par le Pape Grégoire VII vers Henri IV, roi de Germanie, pour lui rappeler les promesses qu'il avait jurées, étant à Canosse, et dont il paraissait faire peu de cas, et le sommer de tenir ce qui avait été convenu entre eux. Mais ce prince, loin d'avoir égard aux remontrances du légat, lui ordonna de retourner à Rome, sans lui avoir rendu les honneurs qui convenaient à sa mission et à sa dignité. Grégoire, sur les travaux duquel nous ne possédons presque aucun document, composa, vers l'an 1070, un ouvrage intitulé : *Polycarpe*, ou *Collection de canons*, qui n'a pas encore été publiée. Elle était divisée en plusieurs livres. Antoine Augustin, dans ses travaux de corrections sur Gratien, cite le quatrième et le sixième; Turrien allègue le premier dans sa *Défense des canons apostoliques*. Grégoire vécut jusque sous le pontificat d'Urbain II, et fut toujours très-attaché au parti de Grégoire VII, dont il prit la défense contre l'antipape Guibert. Il est parlé de lui dans le tome I[er] de l'*Italie sacrée* d'Ughelli, à l'article des évêques de Sabine, et dans l'*Histoire des cardinaux*, par Oldaïn.

GUARIN, abbé de Sainte-Geneviève. — Il y a beaucoup d'apparence que Guarin, avant qu'il fût promu à l'abbaye de Saint-Victor, en 1172, avait été abbé de Sainte-Geneviève, quoique l'histoire de l'Eglise de Paris le nie formellement. L'auteur de la Vie de saint Guillaume, abbé du Paraclet, en Danemark, auparavant chanoine de Sainte-Geneviève, dit positivement que, l'an 1164, l'abbé de Sainte-Geneviève s'appelait Guarin, mais il ne dit pas qu'il soit devenu depuis abbé de Saint-Victor. Cependant, il en dit assez pour nous persuader que Guarin, en cessant d'être abbé de Sainte-Geneviève, a pu devenir dans la suite abbé de Saint-Victor; car il raconte que Guarin, prieur de Sainte-Geneviève, ayant été nommé abbé de la maison, indisposa contre lui sa communauté, en nommant à la place de prieur, un de ses favoris, et surtout, en le présentant au roi pour obtenir de lui la confirmation du choix qu'il avait fait. Le chanoine Guillaume s'étant opposé plus fortement que tout autre au choix de l'abbé, celui-ci jura qu'il s'en vengerait, ou qu'il quitterait sa place. En conséquence, il usa envers le contradicteur d'une sévérité extrême, et lui imposa une pénitence très-humiliante. Sur les plaintes de la communauté, le Pape Alexandre III, qui était à Sens, ayant mandé les parties, et pris connaissance de l'affaire, cassa la sentence de l'abbé. L'historien ne dit pas que Guarin ait donné alors sa démission; mais on voit par une lettre du roi Louis le Jeune, écrite vers le même temps, que l'abbaye était vacante, et il est prouvé d'ailleurs qu'en 1167 ou 1168, un abbé nommé Hugues, remplissait ce poste. On peut donc avancer que Guarin cessa d'être chanoine de Sainte-Geneviève avant cette éqoque. Il résidait dans l'abbaye de Chage, au diocèse de Meaux, lorsqu'il fut nommé abbé de Saint-Victor.

C'était en 1172, après que l'abbé Ervise eut été déposé à cause de ses déprédations. On nous a conservé un grand nombre de lettres qui furent écrites sur cet événement. Il y en a cinq du Pape Alexandre III, au roi de France, à l'archevêque de Sens, aux chanoines de Saint-Victor, et à Guarin lui-même, pour le féliciter sur sa promotion; il y en a trois des légats du Pape, les cardinaux Albert et Théoduin, adressées aux archevêques de Sens et de Bourges à l'abbé Guarin et à la communauté de Saint-Victor.

A peine Guarin était-il en possession de son abbaye, qu'il survint une affaire très-désagréable pour la maison de Saint-Victor. Eskil, archevêque de Lunden en Danemark, avait mis en dépôt, entre les mains de l'abbé Ervise, une somme de près de quatre cents marcs d'argent, pour être distribuée, soit de son vivant, soit après sa mort, selon ses intentions. Ayant redemandé par trois fois cette somme, et n'ayant pu l'obtenir, Eskil écrivit au roi de France pour demander justice. Les Victorins furent condamnés à payer la somme. Cependant, s'étant pourvus en cour de Rome, ils employèrent leurs amis, afin d'obtenir quelque adoucissement à la sentence. Sur quoi nous avons cinq lettres du cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, du cardinal Hugues de la maison de Pierre de Léon, de Bernard, évêque de Porto, de Jean, cardinal de Naples, et de Pierre, camérier du Pape, en réponse à autant de lettres de l'abbé Guarin, que nous n'avons pas. Mais en voici d'autres qui nous restent relatives à d'autres affaires.

1° Le cardinal Jean Piuzuti, autrefois chanoine de Saint-Victor, dit le cardinal de Naples, voulait peupler de chanoines réguliers une Eglise qu'il avait bâtie et dotée à Naples. Il écrivit à l'abbé Guarin, pour lui demander des sujets de sa communauté. Guarin répond au cardinal que, des deux sujets qu'il avait demandés, l'un était mort, et l'autre se trouvait fort incommodé; qu'il n'osait prendre sur lui d'en envoyer d'autres à la place, dans l'incertitude s'ils seraient agréés; attendu surtout qu'il manquait lui-même de sujets, et qu'il n'en trouvait aucun qui voulût exposer sa vie dans un climat si funeste à la santé.

2° Le cardinal, ayant persisté à demander au moins celui qui n'était pas mort, auquel on pourrait associer tel autre sujet qu'on voudrait, et ayant fait appuyer sa demande par le Pape, l'abbé Guarin, en répondant au

Souverain Pontife, répète les mêmes raisons qu'il avait alléguées au cardinal. On voit cependant, par une autre lettre du cardinal Jean, que l'abbé de Saint-Victor lui avait envoyé le sujet demandé. La même chose est prouvée par la lettre 42 d'Etienne de Tournay.

3° Les chanoines de Reims ayant quitté la vie commune, Guarin leur écrivit une lettre rapportée par Guillaume Marlot, dans laquelle il leur représente le tort qu'ils font à leur réputation, en abandonnant des coutumes anciennes, qui les avaient rendus recommandables dans toute l'Eglise.

4° Une autre lettre publiée par dom Luc d'Achéry, contient la réponse de l'abbé de Saint-Victor à un religieux de Grammont, qui, voulant contracter de nouveaux engagements dans l'ordre de Cîteaux, doutait si cela lui était permis sans manquer aux premiers. Ce religieux que l'on croit être Guillaume, devenu depuis archevêque de Bourges, et mis au nombre des saints, avait consulté sur cela plusieurs personnes, entre autres, Pierre de Celles, abbé de Saint-Remy de Reims, et Etienne, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, dont on a les réponses. L'abbé de Saint-Victor ne décide point la question; mais il dit qu'il faut s'en tenir humblement à la décision de personnes si éclairées, sans craindre de suivre leurs avis, qui conseillaient de persévérer dans la seconde vocation. C'est ce que fit le consultant qu'on voit dans la suite à la tête de plusieurs abbayes de l'ordre de Cîteaux.

5° Le roi Philippe-Auguste ayant rétabli la paix entre les religieux clercs et les frères convers de l'ordre de Grandmont, par un règlement de l'an 1187, les Frères convers recommencèrent aussitôt leurs vexations contre les religieux clercs, et les uns et les autres se pourvurent en cour de Rome. L'abbé de Saint-Victor, conjointement avec les abbés de Saint-Denis, de Saint-Germain et de Sainte-Geneviève, écrivit alors au Pape Clément III, une lettre, qui est la 143 parmi celles d'Etienne de Tournay; et en écrivit aussi une autre, en son propre nom, au roi, pour le prier de maintenir son ouvrage, et d'être en garde contre les intrigues des frères convers.

6° Le Pape Célestin III, étant monté sur la Chaire de saint Pierre, Guarin lui écrivit pour le féliciter, et lui recommander en même temps une affaire dont il n'explique pas la nature. Cette lettre prouve que l'abbé Guarin vécut au delà de l'année 1191, qui est celle où commence le pontificat de Célestin III. Les auteurs varient sur l'année de sa mort; les uns la placent en 1192, les autres en 1193, et le plus grand nombre, auquel il faut s'en tenir, en 1194. Peu de temps auparavant, le roi Philippe-Auguste, en partant pour la croisade, l'an 1190, l'avait nommé dans son testament un des dispensateurs de ses trésors, dans le cas où il viendrait à mourir.

7° On conservait, dit-on, dans la bibliothèque de Saint-Victor, un Recueil de sermons de l'abbé Guarin. Oudin, qui les avait vus dans un manuscrit, à la suite des sermons de l'abbé Gilbert sur le *Cantique des cantiques*, dit qu'ils sont au nombre de treize, et qu'ils roulent sur les fêtes de l'Annonciation, de la Nativité et de l'Assomption de la sainte Vierge, de saint Augustin et de tous les saints. Le premier a pour texte : *Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus.*

Il ne faut pas oublier de dire qu'un abbé de Saint-Victor avait engagé le poëte Léonius à mettre en vers l'histoire de la Bible, et que le poëte la lui avait dédiée. Léonius, à la vérité, ne nomme pas cet abbé; mais le temps où il vivait nous permet de croire que ce pourrait bien être l'abbé Guarin. En partant de cette supposition, nous rapporterons quelques-uns des vers que Léonius lui adresse, au commencement et à la fin de l'ouvrage, d'où il résulte que l'abbé dont il parle n'était pas d'une naissance bien relevée; et cela explique pourquoi nous ne trouvons rien dans l'histoire sur les premières années de la vie de Guarin. Voici ces vers :

Tu quoque quam falso generis non lumine splendor,
Sed virtus, meritique illustrat gloria celsi,
Nobilitasque animi melior, Victoris ut unum
Martyris æqualem sacra sibi relligione
Repererit Patrem domus hoc te tempore dignum,
Hæc oculis lege digna tuis, fautorque benigno
Hunc res divinas animo tuearis habentem,
Quem tibi magno quæsisti munere, meque
Magnus adegisti monitor componere librum, etc.

GUENERIC, — n'est connu que par un traité intitulé : *De la division de l'empire et du sacerdoce*, et publié parmi les œuvres de Thierry, évêque de Verdun. Le style en est beaucoup plus modéré que celui de cet évêque. L'auteur ne s'y répand point en injures contre le Pape Grégoire VII. Au contraire, il lui parle comme à son père et à son supérieur; et s'il rapporte les faux bruits que l'on répandait contre ses mœurs et contre son gouvernement, ce n'est qu'en lui en témoignant sa douleur, et en le priant de lui fournir les moyens de fermer la bouche à ses calomniateurs. On ne sait pourquoi il fit paraître son ouvrage sous le nom de Thierry de Verdun; peut-être que cet évêque ne s'était pas encore alors si fortement déclaré contre Grégoire VII. Quoi qu'il en soit, ce traité est de Guéneric ou Wéneric, écolâtre de Trèves, qui fut depuis évêque de Verceil. Il en est parlé dans Trithême et dans Sigebert de Gemblours. Dom Martène l'ayant trouvé manuscrit dans l'abbaye de ce nom, l'a fait imprimer parmi ses *Anecdotes*. Il remarque que le copiste a eu soin d'avertir que ce traité était de Guéneric, écolâtre de Trèves, et que c'est lui qui y parle sous le nom de Thierry de Verdun. Du reste, Sigebert et Trithême remarquent la même chose.

Guéneric réduit à six chefs les reproches que l'on faisait au Pape : savoir, que ses mœurs n'étaient pas pures; que son décret contre les clercs concubinaires était trop sévère; qu'il avait dépassé son pouvoir en

déposant le roi Henri; qu'il prodiguait les censures et excommuniait pour des sujets trop légers; qu'il prétendait, sans raison, pouvoir délier les sujets du roi du serment de fidélité, et supprimer les investitures en usage depuis longtemps. Il appuie tous ces reproches de toutes les preuves que les schismatiques avaient coutume d'alléguer, et faisait surtout valoir leurs raisons contre la déposition du roi Henri, l'élection de Rodolphe, et la suppression des investitures ecclésiastiques. Mais il dit du Pape, ce qu'on ne lit point ailleurs, qu'il s'était enfui quelquefois pour éviter les dignités de l'Eglise; qu'il n'avait accepté le pontificat qu'avec beaucoup de peine; qu'il s'y était comporté avec équité, avec sagesse et avec zèle, veillant assidûment sur son troupeau, et faisant tout ce qui dépendait de lui pour ramener au devoir ceux qui s'en étaient éloignés. Ce n'est qu'après cet éloge de Grégoire VII qu'il entre dans le détail des accusations que ses ennemis formaient contre lui.

GUERRIC, abbé d'Igny, — avait été chanoine de Tournai avant de se retirer à Clairvaux, pour y vivre sous la discipline de saint Bernard. Ce fut vers l'an 1131, après la mort de Humbert, abbé d'Igny, dans le diocèse de Reims, que Guerric fut choisi pour lui succéder. Nous devons aux soins qu'il prenait de l'instruction de ses religieux, les sermons qui nous restent de lui. Ils méritent vraiment d'être lus, et ne sont pas beaucoup inférieurs à ceux de saint Bernard lui-même. Il nous en reste en tout cinquante-cinq, qui se trouvent imprimés dans le tome VI et dernier des OEuvres complètes du saint abbé de Clairvaux. On les a réimprimés dans le tome XXIII de la *Bibliothèque des Pères de Lyon*. Manrique fixe la date de la mort de Guerric à l'année 1157.

GUI II, prieur de la grande Chartreuse, —fut élu après la mort de Basile, arrivée le 14 juin 1173. Un anonyme, qui, vers le milieu du XVe siècle, a composé une petite *Histoire des Chartreux*, l'appelle Hugues, et cette erreur est cause que, dans aucun des historiens de l'ordre, il n'est parlé de Guigues II. Il est pourtant vrai que c'est à un prieur de ce nom qu'est adressée une bulle du Pape Alexandre III, donnée à Anagni le 2 septembre 1176, et ce Guigues ne peut être que le prieur dont nous nous occupons. Ce que les historiens rapportent de Hugues, qui, après deux ans de prélature, se démit de sa charge, doit s'entendre de Guigues, mais, au lieu de deux ans de prélature, la bulle du Pape Alexandre nous autorise à lui en accorder trois, ou même quatre. Comme on ajoute qu'il vécut encore douze ans après sa déposition, il doit être mort en 1188 ou 1189. C'était un homme entièrement livré à la contemplation des choses du ciel, et peu propre à gouverner les affaires de la terre; ce qui fait qu'on le regardait, non comme un homme, mais comme un ange. C'est aussi l'idée que l'on pourrait prendre de son esprit, s'il était vrai qu'il fût l'auteur de quelques ouvrages qu'on lui attribue.

1° Le premier est un traité que l'on trouve dans toutes les éditions de saint Augustin et de saint Bernard, intitulé, dans les premières, *Scala paradisi*, et dans les secondes, *Scala claustralium, sive tractatus de modo orandi.* Les éditeurs de saint Augustin, ainsi que dom Mabillon s'accordent à dire que ce traité n'est ni de saint Augustin, ni de saint Bernard. Mais, comme dans un manuscrit de la Chartreuse de Cologne, ce traité a pour titre : *Epistola Guigonis Cartusiensis ad fratrem Gervasium de vita contemplativa*, il faut qu'il ait été composé par Guigues I[er] ou par Guigues II, qui nous occupe. Dom Mabillon ne décide pas la question; mais les auteurs de l'*Histoire littéraire*, à l'article de Guigues I[er], n'ont pas hésité à l'accorder au second. En adoptant leur opinion, nous ajouterons aux raisons qu'ils ont déjà données, que le moine Gervais, auquel cet ouvrage est adressé, est vraisemblablement le même qui devint prieur de la Chartreuse du Mont-Dieu, dans le diocèse de Reims, vers l'an 1151. Or, comme la Chartreuse du Mont-Dieu n'a été fondée qu'en 1136, ce traité n'a pu être composé par Guigues I[er], mort en 1137; et, attendu que Guigues ne prend pas la qualité de prieur, et qu'il ne l'accorde pas non plus à Gervais, il faut que ce traité ait été composé avant l'an 1150. Ce raisonnement est appuyé sur ce que dit l'auteur, qu'il dédie à Gervais les premiers fruits de son travail, langage qui ne peut convenir à Guigues I[er], s'il est vrai que l'écrit soit adressé à Gervais du Mont-Dieu.

Quoi qu'il en soit, ce traité est fort court et ne contient que treize chapitres. Cette échelle, quoiqu'elle aboutisse au ciel, et qu'elle mène au paradis, n'a que quatre échelons. On y monte par la lecture, la méditation, l'oraison et la contemplation; car l'auteur distingue ces quatre choses.

2° Le P. Chifflet a publié un ouvrage plus considérable ayant pour titre : *De quadripartito exercitio cellæ*, qu'il attribue à Guigues II, quoique l'écrit soit anonyme dans les deux manuscrits dont il s'est servi. Il est certain que cet écrit a beaucoup d'analogie avec le précédent; et, si nous sommes fondés à donner à Guigues le premier, il y aurait quelques raisons à ne pas lui refuser celui-ci. Le savant Jésuite a mis, à la tête de l'ouvrage, une dissertation dans laquelle il prouve que l'auteur était certainement un Chartreux, et qu'il ne peut être Guigues I[er] ou l'ancien; mais il nous semble qu'il ne prouve pas aussi bien que l'ouvrage ait été composé par Guigues second. Examinons ses raisons : La principale est tirée du Prologue ou Epître dédicatoire, adressée au prieur des Chartreux de Witteham en Angleterre, dont le nom n'est désigné ici que par la lettre B. Le P. Chifflet nous paraît assez fondé à croire que cette lettre B désigne le prieur Bovon, mentionné dans une Vie de saint Hugues, évêque de Lincoln, dont Bovon fut le successeur dans le prieuré de Witteham,

en 1186. Mais il n'a pas répondu à toutes les difficultés que présente contre son opinion cette Epître dédicatoire. A celle qui résulte de la qualité que l'auteur se donne *spiritualis uteri vestri filius*, on répond qu'apparemment Bovon était le directeur spirituel de Guigues, lorsqu'ils vivaient ensemble à la grande Chartreuse, et l'on cite à l'appui de cette conjecture une charte de l'an 1185, dans laquelle Guigues et Bovon paraissent comme témoins. Mais que répondre à ce que dit l'auteur dans son Epître, qu'il ne connaissait guère les avantages de la cellule que par ouï dire; qu'il n'en avait que très-peu ou point du tout goûté les douceurs? Ce langage est-il applicable à un vieillard consommé dans les exercices du cloître, que l'on nous représente comme un homme tout absorbé en Dieu, qui, pour goûter les douceurs de la solitude, abdiqua, après un gouvernement de trois ou quatre ans, la première place de l'ordre? Concluons, pour ne faire aucune violence au texte, que l'ouvrage de Guigues, *Scala claustrensium* a pu servir de type à celui-ci; qu'il a été retravaillé et amplifié, sous un autre titre, par quelque Chartreux de Witteham, qui reconnaissait Bovon pour son supérieur, ou son père spirituel, comme ayant été engendré par lui à la religion; et, comme cet ouvrage, quel qu'en soit l'auteur, appartient à l'époque où nous sommes parvenus, voici en quoi il consiste.

Il est composé de trente-six chapitres et roule sur la manière d'employer utilement et saintement la retraite et la solitude à laquelle sont dévoués les Chartreux. Les moyens sont la lecture, la méditation, la prière et le travail des mains. L'auteur de l'*Echelle* n'avait pas parlé du travail des mains; celui-ci insiste beaucoup sur cet article, et recommande surtout la transcription des livres. « Ce doit être là, » dit-il, « l'application spéciale des Chartreux reclus de la Chartreuse. » Et il le prouve par les statuts du bienheureux Guigues Ier qu'il rapporte.

Cet ouvrage fut imprimé d'abord à Dijon en 1657, par les soins du P. Chifflet, dans un volume in-8°, auquel il a donné pour titre : *Manuale solitariorum, e veterum Patrum Cartusiensium cellis depromptum*. Il a passé ensuite dans le tome XXIV de la *Grande Bibliothèque des Pères*.

GUI, fondateur de l'ordre des Hospitaliers du Saint-Esprit de Montpellier, — est un de ces écrivains, à peu près inconnus, dont les titres littéraires sont peu nombreux, ou ne sont pas parvenus jusqu'à nous. On ne sait presque rien de la vie de ce personnage. La plupart des historiens du Languedoc lui donnent une noble origine; et Hélyot lui-même, dans son *Histoire des ordres monastiques*, le qualifie de *comte* et en fait un fils de Guillaume VI, seigneur de Montpellier et de Sibylle, qui vivaient sur la fin du XIIe siècle. Mais dom Vaissette n'a pas de peine à prouver, que le Gui fils de Guillaume et de Sybille, et qui portait le surnom de *Guerejat*, ne peut être le Gui, fondateur de l'hôpital du Saint-Esprit de Montpellier, puisque celui-là mourut, en 1177, et qu'il est certain que le fondateur des Hospitaliers ne mourut qu'en 1208, à Rome, où le Pape l'avait appelé. D'ailleurs, il n'est qualifié, dans tous les actes et monuments de cette époque que *frater Guido*, et quelquefois *maître Guy*.

Ce fut, suivant toute apparence, en 1197, que ce frère Gui, quel qu'il soit, fonda l'hôpital et l'ordre des Hospitaliers du Saint-Esprit, à Montpellier, hors la porte Saint-Gilles. Il y réunit quelques personnes pieuses, et rédigea les règles de cette nouvelle institution, qui fut reconnue et confirmée, par une bulle d'Innocent III, à la date du 23 avril, 1198. Ce Pontife fit venir Gui à Rome, en 1204, avec quelques-uns de ses religieux, leur donna l'administration de l'ancien hôpital de Sainte-Marie en Saxe, qu'il avait fait rebâtir, et il unit cet hospice à celui de Montpellier. Quatre ans après Gui mourut, comme nous l'avons observé.

Cet ordre d'Hospitaliers s'étendit en quelques contrées de la chrétienté. Leur principal soin était d'exercer l'hospitalité envers les malades. On y admit d'abord des laïques seulement, et ensuite des laïques et des ecclésiastiques. Les premiers prononçaient des vœux simples, les ecclésiastiques, des vœux solennels. Plus tard, cet ordre fut regardé comme militaire, et le nom de *maître* fut changé en celui de *précepteur* ou *commandeur*. Rien ne prouve pourtant que ces Hospitaliers aient jamais porté les armes ni qu'ils aient été employés dans les croisades.

Nous croyons inutile d'analyser la Règle, d'ailleurs fort simple que Gui donna à ses religieux. Les chapitres en sont peu nombreux et empruntés à la plupart des Règles déjà connues; seulement, et cela était dans la nature de l'institution, les devoirs de charité sont beaucoup plus multipliés, que les devoirs purement religieux. Il n'est pas non plus de notre sujet de retracer les diverses vicissitudes que cet ordre éprouva. Nous renvoyons les lecteurs, curieux de les connaître, à l'ouvrage d'Hélyot, sur les ordres monastiques.

GUY, abbé de Vaulx-Cernay, ensuite évêque de Carcassonne. — Le saint personnage, objet de cette notice, a joué un rôle très-important, au commencement du XIIIe siècle, dans les affaires de la cinquième croisade, et dans les guerres de religion qui, pendant plus de vingt années, couvrirent de sang et de ruines les contrées méridionales des Gaules. Et cependant le lieu et la date de sa naissance, son nom patronymique, l'histoire de ses premières années nous sont également inconnus. Les historiens se bornent à nous apprendre qu'il était né d'une famille noble : *Nobili genere ortus*.

Ce n'est qu'en 1181 que l'on trouve son nom cité dans les auteurs. Il était, à cette époque, abbé de Vaulx-Cernay, *Vallium Sarnaii*, abbaye de l'ordre de Cîteaux dans le

diocèse de Paris. Ce monastère, qui n'avait guère plus d'un siècle d'existence, s'était rapidement enrichi par les libéralités de divers seigneurs, et entre autres, des barons de Montfort. Guy de Vaux-Cernay trouva dans le fameux docteur Etienne, d'abord abbé de Sainte-Geneviève de Paris, et ensuite évêque de Tournai, un protecteur et un ami. Dans plusieurs lettres de cet évêque, il est fait une mention très-honorable de notre abbé, et elles nous apprennent en même temps deux circonstances de sa vie que l'on chercherait vainement ailleurs et que nous allons indiquer.

Il paraît que Guy prit parti dans une querelle qui s'était élevée vers l'an 1186, entre les frères de l'abbaye de Grandmont, dans le Limousin, et les religieux du même couvent, querelle qui en était venue au point que le prieur et un grand nombre de religieux avaient été obligés de se disperser. L'affaire, qui dura plusieurs années, avait été portée au jugement de quelques abbés de l'ordre de Cîteaux. Guy s'étant déclaré hautement en faveur des religieux, les frères lais en conservèrent du ressentiment, et le persécutèrent par des dénonciations et des calomnies. Une lettre d'Etienne de Tournay à l'évêque d'Arras, Pierre, qui avait été auparavant abbé de Cîteaux, a pour objet de laver l'abbé de Vaulx-Cernay de toutes les imputations de ces frères lais, qu'il appelle des hommes *pervers* plutôt que des *convers*. Et il expose dans la même lettre la cause des persécutions dirigées par ces frères lais contre Guy.

Ces calomnies n'eurent sans doute aucune suite fâcheuse pour l'abbé de Vaulx-Cernay, puisqu'il ne cessa point pendant presque toute sa vie, d'être employé dans des missions importantes. Cependant, il paraît qu'il fut encore une fois accusé au moins de faiblesse, puisque l'abbé de Cîteaux eut le projet de le rappeler d'une mission, qui apparemment n'avait pas tout le succès que l'on en désirait. Etienne de Tournay prend encore, à ce sujet, la défense de notre abbé. « C'est une chose monstrueuse, » écrit-il à l'abbé de Cîteaux dans une lettre que nous croyons de l'an 1190, « que vous contraigniez à revenir l'abbé de Vaulx-Cernay, qui est à peine échappé aux embûches de quelques faux frères et aux dangers de la mer.» Mais quelle était cette mission qu'Etienne de Tournay regardait comme si essentielle à laisser terminer à Guy de Vaulx-Cernay? c'est ce qu'il est très-difficile de décider, et sur quoi le reste de la lettre n'offre aucun éclaircissement. Guy était-il dans les pays méridionaux des Gaules, prêchant les albigeois? Cela paraît d'abord vraisemblable. On envoyait, en ce temps, pour travailler à leur conversion, une foule d'ecclésiastiques de toutes les classes. Etienne lui-même, avant son élévation à l'épiscopat, avait rempli ces fonctions, et il fait dans une de ces lettres un tableau effrayant des misères qu'il y a éprouvées; des dévastations du pays, des mœurs et du caractère des habitants. Mais, si Guy de Vaulx-Cernay était alors employé en France, pourquoi Etienne, dans sa lettre à l'abbé de Cîteaux, parle-t-il des périls que son ami a courus sur la mer? On serait donc tenté de croire qu'il s'agissait d'une expédition dans la Terre-Sainte, où l'abbé de Vaulx-Cernay aurait été envoyé comme tant d'autres. Claude du Moulinet, qui a donné une édition des lettres d'Etienne de Tournay, avec des notes, pense que Guy de Vaulx-Cernay partit en 1190 avec Philippe-Auguste et le comte de Montfort pour la Palestine. Quant au comte de Montfort, il ne fit le voyage de la Terre-Sainte qu'en 1202, comme nous aurons bientôt occasion de le remarquer. Mais il ne serait pas impossible que Guy eût été de l'expédition contre Saint-Jean d'Acre, laquelle fut de bien courte durée, puisque Philippe-Auguste, qui avait quitté la France, en 1190, était de retour en juillet 1191. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans les auteurs nous ne trouvons le nom de l'abbé de Vaulx-Cernay cité que dans l'expédition qui eut lieu douze ans après, c'est-à-dire en 1202. Nous allons donc nous y arrêter de préférence.

Cette célèbre expédition avait été annoncée et préparée avec beaucoup d'éclat et de soins. Le clergé même devait subvenir à ses frais par une taxe. C'est aux évêques de Paris et de Soissons, et aux abbés de Vaulx-Cernay et de Saint-Victor, que le Pape Innocent III commet le soin de faire payer cette taxe, et d'exécuter tous les autres ordres qu'il transmet pour assurer le succès de la croisade. Sa lettre adressée aux archevêques et évêques de France est de l'an 1200.

D'après ces distinctions que lui accordait le Pape, et la grande réputation dont il jouissait déjà, il n'est pas étonnant qu'il ait été choisi un des premiers par un chapitre général de l'ordre de Cîteaux, pour accompagner les croisés. Ce chapitre s'était réuni sur l'invitation des comtes de Flandre, de Blois et de Montfort; et outre l'abbé de Vaulx-Cernay, ils élurent aussi pour la même expédition les abbés de Los et de Perseigne. Guy partit pour la Terre-Sainte, en 1202, comme on le voit par une chronique manuscrite citée dans la *Nouvelle Gaule Chrétienne*. Il est à croire qu'il fit le voyage avec Simon de Montfort, le même qui acquit par la suite une si grande célébrité dans la guerre des albigeois. Notre abbé avait eu avec ce seigneur d'anciennes relations qui étaient devenues une véritable amitié, comme nous l'apprend l'historien de cette guerre. Le comte dans toutes ses entreprises n'avait point de plus fidèle conseiller.

On sait que les croisés de divers pays se réunirent à Vénise dans l'été de 1202; que les Vénitiens leur firent préparer les bâtiments nécessaires pour transporter vers la Terre-Sainte cette multitude de guerriers; que lorsqu'il fallut payer les vaisseaux et les vivres qui leur étaient destinés, en vain les principaux seigneurs donnèrent même leur vaisselle d'or et d'argent et ce qu'ils avaient de plus précieux, il restait encore

dû aux Vénitiens sur la somme convenue, trente quatre mille marcs d'argent; qu'alors le duc de Venise leur proposa très-adroitement de leur accorder du temps pour l'acquittement de cette dette, s'ils voulaient aider les Vénitiens à reprendre Zara en Esclavonie, place très-forte qui leur avait été enlevée par le roi de Hongrie. Les détails de toute cette affaire sont racontés avec beaucoup de naïveté et d'intérêts par Geoffroy de Villehardouin, qui faisait partie de l'expédition, et dont les mémoires ont été conservés.

La proposition des Vénitiens fut accueillie par la majorité de l'armée des croisés; mais le légat du Pape, Pierre de Capoue, voulait au contraire, et ordonnait même, au nom du Saint-Père, que l'on s'embarquât pour aller directement en Syrie, où l'on atteindrait bien mieux le but de l'expédition. L'abbé de Vaulx-Cernay et Simon de Montfort soutenaient cette opinion. Leur avis ne prévalut point, et ils furent obligés de s'embarquer avec les autres pour les côtes d'Esclavonie; mais le cardinal de Capoue alla rendre compte de l'affaire au Pape.

La flotte des croisés arriva devant Zara le 8 octobre 1202, et l'on en forma le siége. Geoffroy de Villehardouin, qui était du parti de ceux qui avaient décidé cette expédition, représente l'abbé de Vaulx-Cernay et tous ceux qui s'y opposaient, comme des malveillants dont l'intention était de dissoudre l'armée. Il leur reproche même d'avoir excité à une défense opiniâtre les habitants de Zara, qui avaient d'abord proposé de se rendre à discrétion. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'abbé de Vaulx-Cernay, dans une assemblée qui avait eu lieu avant le siége de la ville, défendit expressément aux croisés de rien entreprendre contre cette place. Il avait sans doute reçu de Venise des instructions et des pouvoirs du cardinal Pierre de Capoue. « Et donc, » dit Villehardouin, en parlant de cette assemblée, « et donc, ce dréça un abbes de Vals de l'ordre de Citials, et lors dist : Seignor je vos deffent de par l'Apostoille de Rome que vos ne assailliez cette cité, car elle est de Chrestiens, et vos i estes pèlerins. »

Le duc de Venise fut fort irrité de cette sortie de l'abbé de Vaulx-Cernay; et suivant un autre historien, les Vénitiens l'auraient tué, si le comte de Montfort n'eût pris sa défense. La ville de Zara, malgré cette opposition d'une partie de l'armée des croisés, n'en fut pas moins attaquée et prise. Il s'y commit de grandes déprédations et de cruelles atrocités.

Les croisés y passèrent ensuite l'hiver; et c'est alors que se renouvela une question qui avait déjà été agitée à Venise; celle de l'expédition contre Constantinople dont le trône était occupé par l'empereur Alexis, qui en avait chassé son propre frère, l'empereur Isaac. Le jeune Alexis, fils de cet Isaac, avait parcouru divers Etats et s'était adressé au Pape même, pour se procurer des forces contre l'usurpateur. Ses plaintes étaient d'autant mieux accueillies par les croisés, qu'il leur promettait, lorsqu'il serait rétabli sur le trône de son père, de les dédommager amplement des frais de l'expédition, et de leur procurer ensuite des vivres et des troupes pour s'emparer de la Terre-Sainte, et la conserver.

L'abbé de Vaulx-Cernay, et comme dit Villehardouin, *celle partie qui volait l'ost dépiécier* (mettre en pièces l'armée), s'opposaient fortement à cette expédition, qu'approuvaient au contraire l'abbé de Los et la plupart des autres abbés. Il paraît, d'après Villehardouin lui-même, que les opposants appuyaient leurs avis sur des motifs assez plausibles. « L'abbé de Vaux et cils qui à lui se tenaient reprochaient mult sovent et disaient que tôt c'ère mal (qu'on ne pouvait agir plus mal), mais, que allassent en la terre de Surie et feissent que ils porraient. »

L'expédition de Constantinople n'en fut pas moins décidée. Alors l'abbé Guy et plusieurs chevaliers quittèrent l'armée des croisés. Simon de Montfort alla près du roi de Hongrie avec lequel il avait traité particulièrement, puis passa en Pouille et de la en Terre-Sainte. Quant à l'abbé de Vaulx-Cernay, il revint en France. Il y était de retour, en décembre 1203; ainsi son voyage n'avait pas été de plus d'une année.

Mais quelque temps après, en 1206, il devint un des principaux acteurs dans une croisade d'une autre espèce. Les apôtres de la foi que le Pape Innocent III avait envoyés dans les provinces infectées d'hérésies, avaient presque tous disparu. Les uns étaient occupés à d'autres fonctions; les principaux, et entre autres, l'évêque d'Osma et le moine Radulphe étaient morts. Guy dut remplacer *ces grandes lumières de la foi*, comme les appelle Pierre de Vaulx-Cernay. Car, en partant pour cette nouvelle mission, il emmena avec lui son neveu Pierre, moine de son abbaye. C'est à ce Pierre dont nous parlerons, en son lieu, que nous devons l'histoire la plus étendue de la guerre des Albigeois; histoire précieuse, puisqu'elle a été écrite par un témoin oculaire, mais dans laquelle cependant l'auteur semble n'avoir eu d'autre objet que de célébrer la piété et les vertus de Simon de Montfort, le protecteur et l'ami de son oncle.

D'abord Guy entreprit de convertir les hérétiques par le raisonnement. Mais les conférences qu'il eut avec les chefs furent sans succès, et l'historien des albigeois rapporte que l'un d'eux, qui se faisait appeler Théodoric, dit un jour à Guy, après une longue dispute: « La prostituée m'a trop longtemps tenu dans ses filets; je ne m'y laisserai plus prendre. » Et qu'entendait-il par cette prostituée ? l'Eglise romaine, ajoute l'historien. Cette haine contre l'Eglise et cette obstination caractérisaient tous ces hérétiques, comme nous en aurons bientôt d'autres preuves. Nous ne pouvons juger de leurs véritables opinions, puisqu'elles ne nous ont été transmises que par des historiens d'un parti contraire, et qui avaient intérêt de les présenter sous un aspect défavorable. Mais, si l'on en croyait les écrivains protes-

tants leur plus grand crime aurait été d'attaquer les mœurs du clergé de ce temps et la puissance des Papes. Innocent III, dans une de ses lettres, les appelle de petits renards occupés à détruire la vigne du Seigneur, qui ont bien des formes différentes, mais qui sont tous liés ensemble par une queue commune. Il faut convenir que ces renards n'avaient pas entièrement manqué d'adresse, car ils avaient attiré dans leur parti de puissants seigneurs et même des rois.

Quoi qu'il en soit, Guy s'aperçut facilement que des discussions et des disputes théologiques ne les ramèneraient point dans le sein de l'Eglise romaine; et il s'occupa des moyens d'accélérer la croisade qui se préparait contre eux. Il alla réchauffer le zèle religieux de plusieurs seigneurs. Le duc de Bourgogne promit de se croiser si le comte Simon de Montfort, qui était revenu de la Palestine, consentait à partager les dangers et la gloire de l'entreprise. Guy vole aussitôt vers le comte Simon, son ancien ami, et le détermine à entrer dans la croisade. Le comte, qui sortait de la Messe lorsque Guy se présenta, tenait un livre de prières; il quitte le livre et le donne à l'abbé, en lui demandant de lui expliquer une ligne sur laquelle il avait posé le doigt : l'abbé lut ces mots : *Angelis suis mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis : in manibus portabunt te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum.* Ces mots parurent au comte un avis de Dieu; il ne balança plus.

Depuis ce temps, Guy ne quitta presque plus Simon de Montfort. Il le seconda dans toutes ses entreprises contre les albigeois, surtout lorsqu'il eut été nommé général de la croisade. Mais Guy, au milieu des horreurs de cette guerre sacrée, montra quelquefois des sentiments de justice et d'humanité. C'est ainsi qu'à la prise du château de Minerbe, en 1210, il entra dans une maison où s'étaient réfugiés un grand nombre d'hérétiques, et les engagea, en leur garantissant la vie, à abjurer leurs erreurs. Ils lui répondirent tous d'une voix : « Pourquoi perdre votre temps à nous prêcher ? » Nous ne voulons point de votre religion; nous tenons à notre secte à la vie, à la mort. L'abbé crut qu'il ramènerait plus facilement les femmes dans la bonne voie; il y en avait une multitude dans une autre maison; et il s'empressa de leur porter aussi des paroles de paix; mais il les trouva encore plus opiniâtres que les hommes. Aussi le comte Simon fit-il préparer un grand feu, et ordonna d'y jeter tous ces hérétiques, hommes et femmes; mais les bourreaux n'eurent rien à faire; tous les condamnés se précipitèrent eux-mêmes dans les flammes.

Le zèle et les travaux de l'abbé de Vaulx-Cernay méritaient bien une récompense. En 1210, il fut nommé évêque de Carcassonne; cette ville avait été prise sur les hérétiques, l'année précédente, après de sanglants combats. Il n'en suivit pas moins le comte Simon au siége de Toulouse, et continua à l'aider de ses conseils. En 1212, il vint à Paris, pour tâcher d'obtenir une nouvelle expédition de croisés contre les albigeois. Il fallait de nouveaux efforts; presque tous les pays soumis par le comte Simon avaient secoué le joug; et le roi d'Aragon s'était mis à la tête des hérétiques. Ce fut saint Dominique, qui, pendant l'absence de Guy, fit les fonctions de vicaire général de son diocèse, s'il faut en croire de vieilles chroniques.

Il paraît que de ce moment, le principal soin de l'évêque Guy, fut de parcourir la France, pour trouver des défenseurs dans la guerre que l'on appelait sacrée. L'enthousiasme s'était refroidi. Aussi Pierre de Vaulx-Cernay s'écrie-t-il que dans toute la France, il ne reste plus que le vénérable et saint évêque de Carcassonne qui s'occupe encore des intérêts de la foi.

Malgré ces courses multipliées, il paraît que l'évêque Guy retourna quelquefois près du comte Simon, et qu'il fut témoin de divers combats et même de la fameuse bataille de Muret, où le roi d'Aragon périt. Mais nous ne croyons pas qu'il ait été à l'armée lorsque Simon de Montfort fut tué, en 1218. Nous voyons du moins, par le Cartulaire de Saint-Denis, que cette même année, le 2 février, il célébra, sur l'invitation de Gauthier, abbé de Saint-Germain des Prés, la translation du corps de saint Leufroy de son ancienne châsse dans une neuve, et que, par reconnaissance, les moines de Saint-Germain lui firent généreusement don d'un os du saint, et même de deux phalanges de ses doigts. L'année précédente, il avait administré les ordres sacrés, dans l'église de Saint-Denis, en présence de l'abbé.

Il retourna sans doute peu de temps après dans son diocèse; mais on ne voit pas qu'après la mort du comte Simon de Montfort, il ait pris une part bien active à cette guerre contre les albigeois, qui, de religieuse qu'elle était en commençant, était devenue, comme toutes les entreprises de ce genre, une guerre de politique et d'ambition; et qui, après une longue période de malheurs et de désastres, n'eut aucun résultat avantageux.

En 1223, Guy accepta pour l'église de Carcassonne, différents legs et dons, et il mourut le 20 ou le 21 mars de cette même année. Pierre de Vaulx-Cernay, dont l'histoire finit avec le comte Simon en 1218, n'a pu nous donner aucun détail ultérieur sur la mort de son oncle.

Ses écrits. — Il est étonnant que d'un homme qui a été employé presque toute sa vie dans les affaires les plus importantes, et qui a fait tant de prédications en divers pays, il ne nous reste ni lettres ni sermons. Les auteurs contemporains se bornent à louer sa grande doctrine, mais sans citer ses écrits.

Cependant Fabricius le nomme comme auteur d'une excellente *Histoire des albigeois*, mais il ne lui attribue cet ouvrage que d'après la *Chronique* d'Albéric de Trois-Fontaines. Nous avons en vain fait des recher-

ches pour trouver au moins des traces de l'ouvrage attribué à l'évêque de Carcassonne. Il eût été curieux de voir comment cet auteur rendait compte de tant d'événements auxquels il avait eu une si grande part; mais nous ne croyons pas que cette histoire existe ni imprimée, ni en manuscrit.

Il serait très-possible qu'Albéric, le premier auteur qui ait fait mention de cet ouvrage, ait attribué à l'évêque de Carcassonne, qui avait été abbé de Vaulx-Cernay, *l'Histoire des albigeois*, écrite par Pierre, son neveu, moine dans la même abbaye. Peut-être aussi l'évêque participa-t-il à la rédaction de cet ouvrage, qui paraît avoir été écrit sous ses yeux. C'est ce que l'on peut induire de plusieurs passages, que nous retrouvons à l'article de cet auteur.

Quoi qu'il en soit, l'évêque Guy, par l'influence qu'il a eue dans les affaires de son temps, par sa réputation de savant, et surtout par l'ouvrage qu'on lui attribue, méritait une place dans ce Dictionnaire.

GUIBERT, abbé de Nogent, — est auteur d'une histoire de la première croisade, sous le titre de *Gesta Dei per Francos*. Il était né en 1053, d'une famille noble, à Clermont en Beauvoisis. Il prit l'habit religieux, dès l'âge de onze ans, dans le monastère de Flaye, et devint ensuite abbé de Notre-Dame de Nogent sous Louis, dans le diocèse de Laon. Cet auteur a fait plusieurs autres ouvrages, parmi lesquels on distingue ses propres mémoires, où se trouvent très-bien décrites les mœurs et les habitudes des cloîtres. On remarque dans ce dernier écrit, un récit très-curieux d'une révolution dont il fut témoin dans la ville de Laon, contre l'évêque. Guibert dit lui-même qu'il a composé son histoire de la première croisade, ayant sous les yeux une relation anonyme, et reproche à l'auteur de cette relation d'avoir blessé les règles de la grammaire et de n'employer qu'un langage commun. L'abbé de Nogent annonce le projet qu'il a d'écrire d'une manière plus convenable, et de s'élever, autant que son génie le lui permettra, à la hauteur de son sujet; ce qui le détermine, dit-il, à redoubler d'efforts, pour écrire élégamment, c'est l'esprit d'émulation qui, de son temps, se répandait dans les provinces pour l'étude de la grammaire et des lettres. En adoptant le titre de *Gesta Dei per Francos*, il nous dit que ce titre est sans prétention, et qu'il doit servir à honorer le nom français. On ne trouvera dans Guibert ni la simplicité rustique de Tudebode, ni la simplicité vive et animée de Robert le Moine. Son style, qui s'élève quelquefois, est trop souvent plein d'affectation, et ce défaut répand de l'obscurité dans ses récits. On ne peut s'empêcher néanmoins de reconnaître dans Guibert un observateur plus habile et plus éclairé que la plupart des chroniqueurs contemporains; et, sous ce rapport, son histoire est un monument précieux pour tous ceux qui veulent étudier l'esprit et le caractère de la première croisade.

Le but de l'historien, comme il l'annonce dans le titre qu'il a choisi, est de montrer que la croisade n'est point l'ouvrage des hommes, mais celui de Dieu : ceux qui partaient n'avaient point reçu d'ordre ; la plupart n'obéissaient point à des chefs; tous renonçaient à leurs habitudes, à leurs familles, à leur pays; on n'avait pas même besoin de les prêcher dans les églises pour les encourager; le riche oubliait ses trésors, le pauvre sa misère. On vit, si l'on en croit le récit de l'abbé de Nogent, tous les peuples recevoir ensemble la même impulsion; le sauvage écossais, les jambes nues, vêtu d'une casaque de poil hérissé, portant ses vivres dans un sac suspendu à ses épaules, quitta son climat brumeux; d'autres, avec des armes inconnues, venaient offrir le secours de leurs bras; des hommes accourus des îles lointaines, et parlant un langage qu'on n'entendait point, plaçaient les doigts dans leur main en forme de croix, et déclaraient ainsi qu'ils voulaient combattre pour le Christ. Guibert ne croit pas pouvoir mieux exprimer ce qu'il y avait de merveilleux dans ce mouvement général, qu'en rappelant ce proverbe de Salomon : « Les sauterelles n'ont point de roi, et toutefois, elles marchent toutes par bandes. » Rien n'est plus bizarre et plus singulier que le développement de cette comparaison dans l'histoire dont nous nous efforçons de donner ici une rapide analyse.

Après ces considérations préliminaires, l'abbé Guibert décrit l'état religieux et politique de l'Orient; il parle avec assez de vérité, des diverses hérésies nées dans les contrées orientales; il rapporte sur Mahomet et sur les progrès de sa secte, des fables ridicules qui circulaient alors comme des vérités, et que nous ne répéterons point. Le seul document utile que nous offre le commencement de son histoire, est la lettre qu'écrivit l'empereur Alexis au comte de Flandre, pour engager les guerriers de l'Occident à secourir Constantinople. Nous avons parlé de cette lettre ailleurs. Notre historien fait une remarque curieuse au sujet de la tête de saint Jean-Baptiste, que les Grecs se vantaient d'avoir dans leur capitale. Les moines de saint Jean d'Angeli se flattaient de posséder la tête du même saint, et « Dieu, » dit-il, « n'a pas permis qu'un seul homme eût jamais deux têtes. » Guibert s'élève ici contre l'habitude que l'on avait de couvrir les reliques d'ornements étrangers, et de les colporter de pays en pays pour amasser de l'argent, ce qui annonçait une coupable avidité. « Le tort qu'on a, » dit-il, « est de ne pas laisser les saints jouir du repos qui leur est dû dans une tombe immuable. »

Dans le second livre de son histoire, Guibert arrive au concile de Clermont ; il loue beaucoup l'éloquence d'Urbain, et dit que ce Pontife s'exprimait en latin avec autant de facilité qu'un avocat quelconque dans sa langue maternelle. Le discours qu'il met dans la bouche du Pape, ne répond guère néanmoins à l'opinion qu'il a voulu nous en donner : cette prédication médiocre ne

ressemble point du reste aux discours que nous rapportent d'autres chroniqueurs ; Guibert ne se fait jamais de scrupule de faire parler à sa manière les personnages de l'histoire, et se montre toujours disposé à leur prêter le secours de son éloquence. Notre historien est mieux inspiré et surtout plus véridique, lorsqu'il décrit l'enthousiasme qui, comme une flamme dévorante, courut de province en province, embrasa tous les peuples, à la suite du concile de Clermont. Chacun allait solliciter ses parents et ses amis d'entrer dans la voie de Dieu ; et les comtes et les chevaliers étaient entraînés comme par une force surnaturelle ; la multitude suivait leur exemple ; ceux qui prenaient la croix, se hâtaient de vendre leurs biens à bas prix, comme s'il eût été question de racheter leur liberté ou leur vie. Il y avait alors une grande disette; les avares comptaient leurs boisseaux de froment ; le pauvre dévorait les herbes des champs ; mais tout à coup, sept brebis ne furent vendues que sept deniers; on donna pour quelques pièces de monnaie ce qu'on n'aurait pas donné auparavant pour éviter la prison ou le supplice. Ceux qui s'étaient d'abord moqués de l'enthousiasme de leurs voisins, prenaient aussi la croix et faisaient comme les autres. On voyait partir pour la guerre, des femmes, des enfants, des vieillards ; ils couraient au-devant du martyre, et disaient à ceux qui portaient les armes : « Vous combattrez pour nous, nous souffrirons pour Jésus-Christ. »

Tel est en abrégé le tableau de Guibert, qui était resté en Occident, et qui a mieux décrit que tous les autres les singularités du spectacle qu'il avait sous les yeux. C'est de son histoire que l'on a tiré ce trait si connu et si souvent répété de ces petits enfants, qui, partant avec leurs familles pour la croisade, lorsqu'ils voyaient une ville ou un château, demandaient si c'était là *Jérusalem*. Le même auteur ajoute que l'Occident, avant cette époque, était tout rempli de troubles ; lorsqu'on eut parlé de la croisade, tout rentra dans le calme. De même qu'un grand vent, dit-il, est apaisé par une légère pluie ; ainsi la guerre et toutes les passions de la discorde furent calmées par l'inspiration de la croix qui venait du ciel.

Nous ne répéterons point ce que dit Guibert sur le succès des prédications de Pierre l'Ermite. Il en rapporte beaucoup de choses merveilleuses, puis il ajoute : « J'ai dit ces choses non comme ayant un fonds de vérité, mais pour satisfaire le goût du vulgaire qui aime ce qui est étrange. » Nous ne dirons rien, dans cette analyse, de la marche et des revers des premiers croisés. C'est dans Albert d'Aix qu'il faut voir les événements et les combats qui furent le triste prélude de cette expédition. Il raconte, comme Robert le Moine et comme Tudebode, le désastre des compagnons de Renaud dans le château d'Exorogorgon, et la défaite de l'armée commandée par Gauthier sans avoir dans le voisinage de Nicée. Sa verve s'anime à l'aspect des princes croisés qui partent pour l'Orient; il célèbre leur valeur, leur puissance et leur piété; mais il s'étonne en même temps et s'indigne que des guerriers si fiers aient fait hommage à l'empereur de Constantinople et se soient par là soumis à la domination *de ces pauvres petits Grecs, les plus faibles de tous les peuples.*

Arrivé au siége de Nicée, il retrace un tableau brillant et animé de la discipline, de l'ardeur héroïque, de la dévotion sincère des croisés. Il ne porte le nombre des combattants qu'à cent mille ; il ajoute qu'on ne pouvait compter les gens de pied et la multitude qui suivait l'armée chrétienne. Dans le récit qu'il fait de la bataille de Dorylée, de la marche des croisés à travers la Phrygie, de l'expédition de Baudouin et de Tancrède, Guibert n'ajoute rien de remarquable au récit de Robert le Moine et des autres chroniqueurs qui l'avaient précédé. Après avoir parlé de l'élévation de Baudouin au trône d'Edesse, il donne des détails assez curieux sur une conspiration formée contre ce prince, par les principaux habitants de la contrée. Baudouin fit couper aux uns les pieds, aux autres les mains, à plusieurs le nez, les oreilles, la langue ; tous furent soumis à la mutilation des eunuques. « Dès lors Baudouin, ajoute-t-il, commença à jouir du bonheur de gouverner un si beau pays. »

Le siége d'Antioche, tel qu'il est raconté par notre auteur, offre peu de détails qui n'aient été déjà rapportés par d'autres. Il décrit assez longuement la famine qui ravagea l'armée chrétienne; il ne plaint pas ceux qui mouraient, car ils allaient se nourrir du pain des anges. En parlant de la désertion de Guillaume Carpentier et de plusieurs autres, il fait cette réflexion : « C'était dans les guerres injustes qu'ils se faisaient chez eux entre Chrétiens qu'ils auraient dû se montrer timides ; mais toute hésitation était coupable, lorsqu'il s'agissait du salut éternel. » Lorsqu'on vit déserter Pierre l'Ermite, c'est comme si les étoiles étaient tombées du ciel. Guibert apostrophe vivement le cénobite, qui aurait dû se souvenir, en cette occasion, qu'il s'appelait *Pierre*, et que la *pierre* ne se meut pas légèrement. Après ce jeu de mots, l'abbé de Nogent adresse au prédicateur de la croisade une longue réprimande que nous abrégeons : « Souviens-toi de tes jeûnes; tant que ta peau demeure attachée à tes os, roidis ton estomac suspendu comme à un fil, sache te nourrir de l'herbe des troupeaux. Lorsque tu haranguais les peuples, tu ne les appelais pas à des festins ; sache te conformer à ce que tu as dit, et donne l'exemple. » Guibert termine le quatrième livre de son histoire, en racontant le martyre d'un chevalier qu'il avait connu. Ce chevalier, menacé de la mort s'il n'embrassait la foi de Mahomet, demande aux Sarrasins un délai de six jours, afin de pouvoir mourir un vendredi. Cet homme se nommait Matthieu, et, conformément à son nom, il ne voulut se donner qu'à Dieu.

Au commencement de son cinquième livre, Guibert, après avoir parlé de la conspiration de Phirous, raconte assez brièvement la prise d'Antioche. La seule chose digne de remarque dans son récit, c'est que les Arméniens et les Syriens, dit-il très-sérieusement, furent sans injustice enveloppés dans un massacre général, car ils s'étaient associés aux Turcs. « Les nôtres, » ce sont ses propres expressions, « auraient épargné trop de monde, s'ils s'étaient arrêtés à faire quelque différence entre les païens et ceux qui professaient notre foi. » On est porté à croire d'après cette étrange observation, que plusieurs croisés périrent sous les coups de leurs frères, qui ne les reconnaissaient point. Guibert nous apprend que le visage amaigri des pèlerins était couvert de crasse, et, qu'au milieu des travaux du siége, ils négligeaient de se couper la barbe. L'évêque du Puy, prévoyant des méprises funestes, avait ordonné aux siens de se raser et de suspendre à leur cou une croix d'argent ou de tout autre métal.

Lorsque Kerbogath eut assiégé la ville, l'armée chrétienne se trouva dans la plus grande détresse. Guillaume de Normandie, Albéric, son frère, désertèrent l'étendard de la croix. Guibert ne veut point citer les lieux dont les croisés portaient les noms, parce qu'il les connaît; par la même raison, il garde le silence sur la fuite de quelques autres chevaliers. Notre auteur raconte, comme les autres chroniqueurs, les visions qu'eurent alors plusieurs des pèlerins. Au milieu de ces visions, les chefs jurèrent de ne point quitter l'armée. Tancrède promit de rester sous l'étendard de la croix, tant qu'il lui resterait cinquante chevaliers. Dans l'incendie qu'alluma Bohémond, plus de deux mille édifices, tant églises, que palais et maisons, furent consumés par les flammes. A la même époque, il parut du côté de l'occident un feu du ciel qui tomba sur le camp des ennemis. « Si les Turcs, » dit-il à ce sujet, « avaient eu de l'intelligence, ils auraient prévu, à n'en pas douter, la catastrophe que leur annonçait cette apparition extraordinaire. » Ici notre historien décrit le camp des infidèles : On y voyait des tentes magnifiques, des chevaux agiles, des bestiaux, des richesses de toute espèce, etc. L'auteur parle de la désertion du comte de Blois, mais avec moins d'amertume que les autres chroniqueurs du temps. Il est persuadé que la mort de ce prince, après la prise de Jérusalem, a racheté tous ses torts aux yeux de Dieu. Si on en croit ce que nous rapporte Guibert, la croisade et ses périls n'auraient pas rendu meilleurs un grand nombre de chevaliers et de barons, qui, après avoir supporté tous les maux de la guerre sainte, se conduisirent à leur retour de manière à faire rougir les gens de bien.

La découverte de la sainte lance est rapportée par tous les chroniqueurs, et le récit de Guibert ne nous apprend rien de nouveau. Il parle avec enthousiasme de la victoire des Chrétiens; il ne manque point de rappeler le bataillon céleste qui vint à leur secours, ajoutant que ce secours leur était bien dû, après tout ce qu'ils avaient souffert pour Dieu. La mort de l'évêque du Puy, les expéditions des croisés en Syrie, les différends survenus entre Bohémond et Raymond de Saint-Gilles remplissent une grande partie du sixième livre de cette histoire. En parlant de la famine Marath, l'auteur se contente de dire que quelques-uns des pèlerins coupaient des morceaux de chair sur les cadavres des Sarrasins, et les faisaient cuire pour les manger. Il ajoute que cela arrivait rarement, et toujours loin des regards du public; ce qui a fait révoquer cette circonstance en doute. En racontant le siége d'Archas, il parle de la mort d'Anselme de Ribemond, et des doutes qui s'élevèrent parmi les croisés sur l'authenticité de la lance du Sauveur découverte à Antioche. «La multitude du peuple,» dit-il, «ne tarda pas à chuchoter tout bas sur cette affaire. On en vint à l'épreuve du feu : Pierre Barthélemy mourut peu de temps après, et l'incertitude resta dans les esprits.»

Le siége et la prise de Jérusalem, la bataille d'Ascalon sont décrits dans le septième livre de Guibert. La prise de la ville sainte remplit l'auteur d'un si grand enthousiasme, qu'il s'arrête pour nous montrer cet événement comme ayant été prédit par l'Ecriture, et surtout par de nombreux passages d'Ezéchiel. Ici Guibert reporte ses regards en arrière et raconte plusieurs particularités intéressantes sur le siége d'Antioche. Dans ce siége si mémorable, on avait vu les enfants des Chrétiens et ceux des musulmans se former en bataillons et livrer des combats en présence des deux armées, qui quelquefois s'ébranlant à leur aspect, en venaient à une bataille générale. Un spectacle moins touchant, c'était celui d'une troupe de vagabonds qui suivaient l'armée : un noble guerrier de Normandie se mit à leur tête; il se faisait appeler le roi des gueux. Dès que l'un de ses sujets avait sur lui la valeur de deux sous, on le renvoyait de la troupe. Guibert ajoute que ces vagabonds mangeaient de la chair humaine, ce qui inspirait un grand effroi aux Sarrasins, et que leur multitude, soumise aux règles de la discipline, rendit les plus grands services à l'armée chrétienne. L'abbé de Nogent est le seul des chroniqueurs qui parle des circonstances que nous venons de rappeler. C'est le seul aussi qui ait parlé de la sage politique de l'évêque du Puy, qui, au milieu des horreurs de la famine, ordonna d'ensemencer les terres voisines d'Antioche, et fit croire ainsi aux ennemis que rien ne pourrait lasser la constance des Chrétiens.

Ce n'est point dans l'histoire que nous analysons qu'on trouvera des notions suffisantes sur la marche et les défaites de cette multitude de pèlerins, qui partirent d'Europe après la prise de Jérusalem. La seule particularité remarquable, que nous ayons trouvée dans le récit de Guibert, c'est que l'archevêque de Milan avait emporté avec lui

une chape de saint Ambroise, et que cette chape, richement ornée, tomba au pouvoir des Turcs. « Dieu punit ainsi, » ajoute notre auteur, « la folie de ce prélat étourdi, qui avait porté dans le pays des barbares un objet aussi sacré.» En décrivant le combat livré près de Ramla, l'abbé de Nogent parle de la mort du duc de Bourgogne, et de celle du comte de Blois; Harpin, comte de Bourges, avait conseillé à Baudouin de ne pas risquer la bataille. « Harpin. » lui répondit le roi de Jérusalem, « si tu as peur, retire-toi et va-t-en à Bourges.» Telles étaient les mœurs guerrières de ces temps-là. Ici Guibert raconte longuement une anecdocte, que nous ne trouvons point ailleurs. «Un homme,» dit-il, « de l'ordre des chevaliers, avait accepté le secours du démon, pour venger la mort de son frère. Le démon le suivait partout et ne lui laissait point de repos. Le chevalier prit la croix, et, pendant son pèlerinage à Jérusalem, le diable le laissa tranquille. Le démon reparut quand le chevalier retourna en Occident; et celui-ci eut beaucoup de peine à se débarrasser de la présence de l'ennemi des hommes. » Après cette anecdocte qu'il est inutile de caractériser, Guibert revient à la croisade, et dit que Dieu, pour s'en réserver toute la gloire, ne permit point qu'elle fût dirigée par les rois et les maîtres de la terre: cette pensée revient sans cesse dans son ouvrage.

La fin du dernier livre de cette chronique nous offre une chose curieuse, c'est la critique d'une histoire de la croisade faite par un auteur contemporain. Guibert juge la chronique de Foucher de Chartres qui venait de lui tomber entre les mains. Il reproche à Foucher d'employer des mots d'un pied et demi, d'être sans couleur, et d'avoir commis des erreurs assez graves: il se moque surtout de la crédulité du prêtre de Chartres, qui disait dans son histoire, que des croix avaient été trouvées sur le corps de quelques croisés qui avaient fait naufrage, et qu'on avait retirés de la mer. Guibert rapporte à ce sujet les pieuses supercheries auxquelles un grand nombre de pèlerins avaient eu recours, afin de montrer la volonté de Dieu. Pour caractériser mieux encore la crédulité populaire, il raconte que lui-même se trouvant à Beauvais, on vit un jour des nuages disposés obliquement, les uns devant les autres, de telle sorte qu'on aurait pu y voir la figure d'une grue ou d'une cigogne; et cependant des milliers de voix proclamèrent qu'une croix avait paru dans le ciel. L'abbé de Nogent ajoute, à ce trait, un trait plus curieux encore. Une femme avait pris la route de Jérusalem; une oie, *instruite on ne sait à quelle école*, marchait en se balançant à sa suite; alors le bruit se répandit dans les châteaux que les oies étaient convoquées de Dieu à la délivrance du tombeau. On peut se rappeler ici qu'Albert d'Aix parle d'une oie et d'une chèvre que les bandes de Gotchal et d'Emiron regardaient comme revêtues d'un caractère divin et qui leur servaient de guide. On vit à Cambray cette même oie; la femme s'avança dans l'église jusqu'à l'autel; et l'oie la suivait. Bientôt après cette oie mourut dans le pays de Lorraine. «Elle fut allée bien plus sûrement jusqu'à Jerusalem, » dit notre chroniqueur, « si, la veille de son départ, elle se fut donnée à sa maîtresse, pour être mangée dans un festin. » C'est sans doute cette manière de tourner en ridicule la crédulité de son siècle, qui a valu à Guibert le titre de philosophe que lui ont donné quelques écrivains modernes; mais admirons ici la faiblesses et les contradictions de l'esprit humain. Après avoir ri de la crédulité du vulgaire, l'abbé de Nogent reproche très-amèrement à Foucher de ne point croire à les découverte de la sainte lance. « La maligne assertion, » s'écrie-t-il, « de ce prêtre Foucher, qui vivait dans le repos et se gorgeait au milieu des festins, tandis que les nôtres mouraient de faim dans Antioche, pourrait-elle jamais prévaloir contre les déclarations de tant d'hommes sages qui étaient présents? » Nous ne suivrons point Guibert dans d'autres critiques; nous dirons seulement qu'il accuse Foucher d'être sans cesse porté à l'exagération: celui-ci élève à six millions d'hommes le nombre de ceux qui avaient pris la croix; et, selon notre auteur, tout l'Occident n'aurait pu suffir à fournir un pareil nombre de croisés.

L'abbé de Nogent poursuit son histoire jusqu'à la conquête de Ptolémaïs ou de Saint-Jean d'Acre. Nous n'avons rien remarqué dans cette partie de son récit qui méritât d'être mis sous les yeux de nos lecteurs. Nous finirons notre analyse parce que dit le chroniqueur, de la magnificence de Baudouin I[er]. « Ce prince vivait dans son duché d'Edesse avec le plus grand éclat, tellement que toutes les fois qu'il se mettait en route, il faisait porter devant lui un bouclier d'or, sur lequel figurait un aigle, et qui avait la forme d'un bouclier grec. Adoptant les usages des gentils, il marchait portant une longue robe; il avait laissé croître sa barbe, faisait fléchir le genou par ceux qui l'adoraient, mangeait par terre sur des tapis étendus; et s'il entrait dans une ville qui lui appartînt, deux chevaliers, en avant de son char, faisaient retentir deux trompettes.» Ce portrait, il faut en convenir, ne s'accorde guère avec le récit des autres historiens, qui nous représentent Baudouin, faisant, pieds nus, sa première visite au Saint-Sépulcre, et refusant de porter une couronne d'or, dans une ville où son Maître n'avait eu qu' une couronne d'épines.

GUIBERT, moine de Foigny, — est cité comme auteur d'un *Traité sur le sens moral de la Genèse*. Ce Commentaire, qui n'a jamais vu le jour, et qui selon toute apparence ne subsistait qu'en manuscrit, qu'à la seule abbaye de Foigny, était dédié à Barthélemy qui avait fondé ce monastère en 1121. Barthélemy était évêque de Laon. Il renonça vers 1150 à cette dignité pour se retirer à Foigny où il vivait encore en 1157. C'est peut-être entre ces deux épo-

ques qu'il a reçu la dédicace du traité de Guibert, traité dont il n'est fait aucune mention ni dans la *Bibliothèque sacrée* du P. Lelong, ni dans la *Bibliothèque cistercienne* de dom de Visch.

GUICHARD, archevêque de Lyon.— On ne sait rien des premières années de sa vie, ni de sa famille, ni du lieu de sa naissance. Le nom de Guichard ou Wicard étant commun dans le Lyonnais, on est porté à croire qu'il était né dans ces contrées. On trouve, en effet, ce nom souvent répété dans la famille des sires de Beaujeu; et dans un acte célèbre de l'an 1173, émané de notre prélat, figurent les noms de Guichard d'Autun et de Guichard de Javez. On peut donc croire que notre Guichard appartenait à quelqu'une de ces familles.

Il était moine à Cîteaux, lorsqu'il fut fait abbé de Pontigny après Hugues de Macon, élu évêque d'Auxerre en 1136. C'était un homme recommandable dans son ordre et qui dans le monde jouissait d'une grande considération. Jean, évêque de Poitiers, écrivant à saint Thomas de Cantorbéry, appelle l'abbé de Pontigny un homme d'une sainteté incomparable avec lequel il lui conseille de se lier d'amitié, parce que de tous les abbés de l'ordre de Cîteaux dont l'influence dans les affaires était très-grande, Guichard était le plus accrédité, soit à la cour du Pape, soit à la cour du roi de France. Il lui suggère qu il trouvera à Pontigny une retraite assurée, si la force des événements, pendant sa contestation avec le roi d'Angleterre, le force à s'expatrier.

C'est ce qui arriva sur la fin de la même année 1164. L'archevêque de Cantorbéry étant venu à Sens trouver le Pape Alexandre III, ce pontife, après avoir pris connaissance de son affaire, lui assigna pour retraite l'abbaye de Pontigny, persuadé qu'il trouverait dans l'abbé Guichard les secours et les consolations dont l'illustre persécuté avait tant besoin. L'année d'après, Guichard ayant été élu pour remplir le siége de Lyon, à la place de Drogon, déposé par le Pape, à cause de ses liaisons avec l'empereur d'Allemagne, reçut des mains d'Alexandre la consécration épiscopale à Montpellier, le 8 août 1165; mais son compétiteur se maintint toujours, malgré sa déposition, dans la ville métropolitaine. Le nouvel archevêque ne put entrer en possession de son siége qu'au mois de novembre 1167. C'est ce qui résulte d'une lettre de Jean de Salisbury, écrivant à Jean, évêque de Poitiers.

Dans une lettre de l'an 1171, le Pape Alexandre lui donna la qualité de légat du Saint-Siége, et lui-même prend ce titre dans un acte de la même année et dans une charte rapportée parmi les pièces justificatives de la *Gaule Chrétienne*, tome IV, p. 21.

Ce qui a le plus illustré l'épiscopat de Guichard, c'est l'accord qu'il fit, l'an 1173, avec le comte de Forez, touchant le domaine utile et honorifique de la ville de Lyon. Depuis longtemps des prétentions respectives avaient donné lieu à de fâcheuses contestations et à des entreprises hostiles de la part des comtes de Forez. Guichard eut le bonheur d'en tarir la source par l'abandon qu'il fit, avec le consentement de son clergé, de plusieurs terres et châteaux qu'il possédait sur la rive droite du Rhône, en échange des droits seigneuriaux que les comtes de Forez exerçaient dans Lyon. « C'est cet acte, » dit le P. Ménestrier, « qui établit MM. les chanoines de l'église de Lyon comtes de Forez, aux mêmes droits, titres et prérogatives que l'avaient été les anciens comtes. C'est une acquisition qu'ils firent par l'échange de plusieurs de leurs terres et par onze cents marcs d'argent. Pour l'archevêque, il était auparavant plus que comte, puisqu'il était exarque et souverain. » Mais cela ne doit s'entendre que de la portion du diocèse qui faisait partie du royaume de Bourgogne et par concession des empereurs.

L'an 1174, le Pape Alexandre III, ayant confié la légation des Gaules à Pierre, cardinal du titre de Saint-Chrysogone, auparavant évêque de Meaux, écrivit à Guichard deux lettres pour lui enjoindre de reconnaître ce cardinal en sa qualité de légat; ce qui prouve que l'archevêque de Lyon, se trouvant lui-même revêtu de cette éminente dignité, avait de la peine à se soumettre à la juridiction du cardinal. Saint Bernard, ayant été canonisé la même année, Guichard se rendit à Clairvaux pour assister à la dédicace du monastère et relever de terre le corps du saint.

Nous ne relèverons pas l'erreur dans laquelle sont tombés plusieurs critiques modernes, Baronius, Binius, du Boulay et même les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne*, qui, trompés par un passage altéré de Roger de Hoveden, font assister notre archevêque au concile de Lambers, dans l'Albigeois, concile qu'ils placent mal à propos en 1176. La vraie date de ce concile est l'an 1165, temps auquel Guichard n'était pas encore archevêque, et ce qu'on rapporte de lui est attribué dans les vrais actes à Gaucelin, évêque de Lodève.

L'année précise de sa mort n'est marquée nulle part, mais elle est postérieure à l'an 1179 et peut être rapportée à l'an 1180 ou 1181. Il voulut être enterré dans l'église du château de *Riotier*, « *Retortorii*,» situé sur la Saône, à cinq lieues de Lyon, terre qu'il avait achetée, dit-on, de Jean de Braine, comte de Mâcon, pour la somme de seize mille livres. André Duchesne, Severtius, les auteurs de la *Gaule chrétienne*, qui ont avancé ce fait, n'ont pas vu qu'il y a là un anachronisme insoutenable; Jean de Braine, de la maison de Dreux, n'étant devenu comte de Mâcon que l'an 1224 par son mariage avec l'héritière de ce comté. Quoi qu'il en soit, il est certain que le corps de Guichard fut enterré à Pontigny où l'on voyait sur son tombeau cette courte épitaphe : *Hic jacet dominus Guichardus, archiepiscopus Lugdunensis, secundus abbas hujus monasterii.*

SES ÉCRITS. — Claude de Wisch, après

bien des recherches, n'ayant pu découvrir aucun écrit de ce prélat, se montre fort étonné que Manrique l'ait qualifié illustre par ses écrits, *scriptis clarus*. C'est qu'apparemment Manrique avait lu la *Chronologie historique des archevêques de Lyon*, par Severtius qui l'appelle un poëte excellent ; mais, en disant cela, Severtius confond notre prélat avec un nommé Wichard, poëte et chanoine de Lyon, qui trouvera son article dans notre Dictionnaire. Dom Martène, plus heureux, a déterré de Guichard un écrit considérable dont nous parlerons après avoir rendu compte de quelques-unes de ses lettres.

1° Comme il n'était encore qu'abbé de Pontigny, Guichard écrivit à l'abbé Suger en faveur du trésorier de l'église d'Auxerre, demandant pour lui sa protection auprès du roi, qui lui suscitait des affaires. Ce trésorier était, selon l'abbé Lebœuf, un cardinal-diacre, nommé Grégoire. Il cite à l'appui de son opinion deux lettres du Pape Eugène III qui prouvent au contraire que ce cardinal et le trésorier étaient deux personnes distinctes, possédant l'une et l'autre des prébendes à Sainte-Geneviève avant l'introduction de la réforme. J'observe que dans cette lettre, l'abbé de Pontigny est appelé *Guido* au lieu de *Guichardus*.

2° La lettre 320 de celles qui sont adressées au roi Louis VII est aussi de notre abbé, quoiqu'on n'y lise pas la première lettre de son nom. Il y remercie ce prince de la grâce qu'il avait accordée à sa prière à Clérembaud de Châlons-sur-Marne, son ami, son bienfaiteur et celui de son ordre ; mais il ajoute que le roi, ne lui ayant pas encore accordé une entière liberté, il est obligé de réitérer ses prières pour le supplier de la lui accorder tout entière. La lettre n'explique pas plus clairement cette affaire.

3° Comme il était archevêque de Lyon, il écrivit en commun à Louis VII, au cardinal de Saint-Pierre Chysogone, à Jean de Salisbury, évêque de Chartres; à Maurice, évêque de Paris, et à Thibaud, comte de Blois, une lettre par laquelle il certifie qu'un procès, qui s'était élevé entre l'abbaye de Pontigny et Henri, évêque de Troyes, avait été terminé à l'amiable pendant qu'il était abbé de ce monastère, aux conditions qu'il rapporte. Cette lettre, qui, sans doute avait pour objet d'éclairer la religion de ces personnages, dans la décision de cette même affaire, existe dans le Cartulaire de Pontigny ; n° 5465 de la bibliothèque Impériale.

4° Dom Martène, comme nous l'avons annoncé, a publié des statuts de l'église de Lyon, renouvelés au XII[e] siècle, par Guichard. Le titre du manuscrit porte *Incipiunt statuta Ecclesiæ Lugdunensis et ordinatio officii ejusdem*. En effet, ces statuts concernent presque tous l'office divin et la manière de le célébrer avec l'ordre et la décence convenables. Ils sont précédés d'une préface en forme d'instruction pastorale, commençant par ces mots : *Nos G. primæ Lugdunensis minister humilis*, etc., dans laquelle ce prélat s'élève avec beaucoup de force contre ceux qui méprisaient et tournaient en ridicule les usages de cette église dont il fait remonter l'origine aux saints canons et aux anciennes institutions des Pères. Ces statuts sont curieux et intéressants pour ceux qui aiment à connaître les usages anciens des églises. Or, celle de Lyon mérite plus que toutes autres en France, d'être prise pour règle. On sait avec quel zèle, et pour ainsi dire avec quelle jalousie, elle conserva toujours ses usages et ses anciennes cérémonies.

Severtius avait connu ces statuts, dont il donne une courte notice. Il voudrait en faire honneur à un autre archevêque nommé Guillaume Perrauld, qu'il suppose avoir rempli le siége de Lyon, vers le milieu du XIII[e] siècle. Les auteurs de la *Gaule chrétienne* ont rejeté, avec raison, du catalogue des archevêques de Lyon Guillaume Perrauld, et Severtius détruit lui-même son opinion, en rapportant la promulgation de ces statuts, faite par Jean de Belmeïs, successeur de Guichard.

GUILLAUME — succéda à Anastase dans la dignité de bibliothécaire de l'Eglise Romaine, comme on a pu le voir à l'article que nous avons consacré à cet écrivain, dans le tome I[er] de notre Dictionnaire. Onuphre faisant mention, au commencement de sa Chronique des écrivains dont il s'était servi pour la composer, dit que Guillaume continua les Vies des Papes commencées par Anastase, depuis Adrien II jusqu'à Alexandre II, c'est-à-dire, jusqu'en 1073 ; et que Pandulphe de Pise, sous-diacre de l'Eglise romaine, reprenant l'ouvrage où Guillaume l'avait fini, le conduisit depuis le pontificat de Grégoire VII, jusqu'à celui d'Honorius II, qui occupait le Saint-Siége en 1130. On voit par là que l'*Histoire des Papes* par Guillaume le Bibliothécaire faisait une suite d'environ deux cents ans. Nous n'avons néanmoins de lui que les Vies d'Adrien II, d'Etienne VI, encore celle de ce dernier Pape n'est-elle pas complète. Elles ont l'une et l'autre été imprimées à Mayence en 1602, in-4°, par les soins de Jean Busée, sous le nom d'Anastase le Bibliothécaire; à Paris en 1649; à Venise en 1729, parmi les auteurs de l'Histoire byzantine de l'édition d'Annibal Fabrot. Antoine Dadin de Hauteserre les fit imprimer séparément avec des notes de sa façon, in-4° à Paris 1680, à la suite des Vies des autres Papes. Enfin on les trouve dans la nouvelle édition de François Bianchini et de Jean Vignole à Rome en 1718, 1724 et 1728, et dans le tome III des *Ecrivains d'Italie* par Muratori, à Milan, en 1723. Il manque donc de l'ouvrage de Guillaume l'histoire de quarante-cinq Papes, ce qui fait un vide considérable dans celle de l'Eglise. Le style de cet écrivain est conforme au genre historique, grave et clair.

GUILLAUME DE CORBEIL, archevêque de Cantorbéry. — Son surnom de Corbeil nous autorise à croire qu'il était né près de Paris. C'est l'opinion la plus générale, et les raisons qui la contredisent ne nous parais-

sent pas assez fondées pour nous y arrêter. Il étudia la théologie à Lyon, sous Anselme : et en même temps qu'il était un des élèves les plus distingués de ce docteur, il instruisait les fils de Raoul Flammard, chancelier de la Grande-Bretagne. En vain on voudrait induire de ce dernier fait qu il était Anglais de naissance, les autres détails de sa vie et le tableau même des dignités qu'il obtint successivement, suffiraient pour écarter cette conclusion. Nous apprenons d'Edmer que Henri Ier, qui gouvernait alors le royaume, ne laissait en général parvenir aux plus hautes fonctions ecclésiastiques que des hommes nés sur le continent. Or nous voyons Guillaume quitter le monastère de Saint-Etienne de Caen, pour devenir, en 1120, prieur des chanoines réguliers qu'on établissait à Chichester; peu après signer une charte, en qualité de clerc de l'évêque de Durham; obtenir ensuite à Durham même la dignité d'archidiacre, et s'asseoir enfin, en 1123, sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry, malgré la coutume qui jusqu'alors en avait écarté les moines, selon la remarque de dom Mabillon.

Le nouveau prélat, qui ne manquait, ni de prudence ni d'activité, eut bientôt triomphé des murmures qu'excitait sa promotion. Il se rendit à Rome pour obtenir le pallium, revint et fut sacré par l'évêque de Winchester. En 1124, il accompagnait en Normandie le roi Henri Ier. Ce fut en 1125 ou 1126 qu'il écrivit à l'évêque de Landaff quelques lignes qui n'ont d'autre objet que la convocation d'un concile. Cette lettre, insérée dans la Collection de Spelman, était vraisemblablement circulaire. Le concile se tint à Londres, présidé par le cardinal légat Jean de Crême. Il nous semble qu'on ne doit placer qu'après ce concile le second voyage que Guillaume fit à Rome, et d'où il revint avec la qualité de légat du Pape Honorius pour l'Angleterre et l'Ecosse. Il prit cette qualification en 1127, en présidant un autre concile à Westminster. Comme les canons émanés de cette assemblée ont été ou dictés ou adoptés par lui, nous croyons devoir les faire connaître ici, en rappelant qu'ils interdisaient aux ecclésiastiques la profession de fermiers, qu'ils ne permettaient pas de posséder à la fois plusieurs archidiaconats, et qu'ils défendaient aux communautés religieuses de prendre de l'argent pour la réception des novices de l'un ou de l'autre sexe. Un de ces canons, en ordonnant l'exact payement des dîmes ne craint pas de les appeler les domaines du Très-Haut.

Gilbert, surnommé le Docteur universel, fut sacré évêque de Londres, par Guillaume, qui lui fit promettre obéissance et soumission au siége de Cantorbéry. Cette cérémonie eut lieu en 1128, une année avant la célébration d'un nouveau concile de Londres, que le P. Labbe confond avec celui de 1126. L'autorité du roi sur le clergé fut reconnue dans le concile de 1129, dont l'archevêque de Cantorbéry était encore le président. En 1130, le même prélat eut à réparer son église, qui venait d'essuyer un incendie; elle en devint plus belle, et fut consacrée, le 4 mai, par une dédicace nouvelle. Guillaume fit aussi, et fort peu de jours après, la dédicace d'une église récemment construite à Rochester. Ce fut lui encore qui, au commencement de janvier 1136, célébra les funérailles du roi Henri Ier, dont le corps avait été transporté de Lyon à l'abbaye de Radingues. En vain ce prince, avant de mourir, avait obtenu de tous les prélats de son royaume le serment de soutenir les droits de Mathilde, sa fille et son unique héritière: l'archevêque de Cantorbéry reçut, bénit et couronna roi d'Angleterre, le comte de Boulogne, Etienne. Quelques auteurs contemporains, en reprochant à Guillaume cette dernière cérémonie, observent qu'il la fit de travers, et qu'il laissa tomber la sainte hostie; ils remarquent surtout qu'il mourut peu de mois après cet acte d'infidélité. Il fut inhumé, selon les uns, dans l'abbaye de Westminster, et selon les autres, dans son église de Cantorbéry.

GUILLAUME D'ANDOZILLE. — Deux évêques d'Ausch, au XIIe siècle, ont porté le nom de Guillaume, et se sont suivis de si près, qu'on les a longtemps confondus. Les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* les ont distingués, en plaçant entre l'un et l'autre Sanches de Fenogreto, qui cessa de gouverner cette église en 1148. Son successeur, Guillaume d'Andozille, est celui dont nous avons à parler.

Il était petit-fils d'Atton Raimond, seigneur de l'Isle, et il descendait par sa mère des barons de Montaut. Mais ce fut surtout par sa piété et par son savoir qu'il fut illustre. Il a fondé en Gascogne plusieurs monastères. Il était légat du Saint-Siége lorsqu'il présida, en 1154, un concile de Nogarol. Sa mort doit être placée en 1170; cette année du moins est celle où Gérard de la Barthe fut élu pour lui succéder.

Nous avons de Guillaume d'Andozille un décret qu'il publia vers 1150, en qualité de légat, et par ordre du Pape, pour faire observer la trêve de Dieu, dans l'étendue de sa province archiépiscopale. Ce décret, adressé aux évêques suffragants, aux comtes, vicomtes et barons, au clergé et au peuple, ordonne, de la part de Dieu, du Pape et de l'archevêque, d'observer, sous peine d'excommunication, la paix de Dieu, depuis le mercredi, après le soleil couché, jusqu'au lundi, après le soleil levé, et de plus, durant les semaines entières comprises entre le premier dimanche de l'Avent et l'octave de l'Epiphanie, aussi bien qu'entre la Septuagésime et l'octave de Pâques. On peut lire, dans la Collection des Conciles du P. Hardouin, une lettre de Guillaume d'Andozille sur le même sujet. Elle rend compte de ce qui a été statué à cet égard dans le concile tenu à Rome par le Pape Paschal II. Il se pourrait que cette lettre fût du premier Guillaume d'Andozille. Quoi qu'il en soit, la trêve de Dieu fut, dans le cours du XIIe siè-

cle et du précédent, un assez faible obstacle aux guerres particulières que les seigneurs se faisaient entre eux, et qui désolaient perpétuellement les provinces. M. l'abbé Migne a reproduit ces deux pièces dans son *Cours complet de Patrologie*.

GUILLAUME VI, — ayant succédé en 1121 ou 1122 à son père Guillaume V, seigneur de Montpellier, fit, en 1128, un voyage à la Terre-Sainte et en rapporta des reliques. En 1129, il épousa la comtesse Sibylle, qui est désignée par quelques auteurs comme fille du roi de Jérusalem. Partisan d'Innocent II, contre l'antipape Anaclet, il reçut du premier plusieurs témoignages d'affection et d'estime. Innocent, dans une lettre qu'il lui adresse en 1132, le prend sous sa protection, ainsi que la ville de Montpellier, et le déclare Chevalier spécial de Saint-Pierre. En 1135, Guillaume assista, dans la ville de Léon, au couronnement d'Alphonse VII, roi de Castille, et contracta, peu de temps après, une alliance étroite avec Béranger Raimond, comte de Provence, auquel il donna en mariage sa nièce et sa pupille, la jeune Béatrix, comtesse de Melgueil. Après avoir fait, en 1139, avec Raimond, évêque de Maguelone, un accord avantageux à ce prélat, Guillaume VI voulut exiger des habitants de Montpellier un nouvel hommage et de nouveaux serments de fidélité. Ils se révoltèrent contre lui et le chassèrent de leur ville en 1141. Innocent II excommunie les rebelles, met leur territoire en interdit, et soutient, par plusieurs lettres, les droits du seigneur expulsé. Celui-ci, malgré sa confiance dans les armes de l'Eglise, ne négligea pourtant point d'en employer de plus matérielles. Il assiégea Montpellier et s'en rendit maître au mois de septembre 1148. Il est félicité de ce succès dans une lettre à lui adressée par Célestin II, successeur d'Innocent.

Un des écrits qui nous restent de Guillaume VI est un testament qu'il fit au mois de décembre 1146, avant de se rendre en Espagne, où l'appelait Alphonse VII. Ce testament, publié par dom Luc d'Achery, nous apprend que la mère du seigneur de Montpellier s'appelait Ermesende, et qu'elle vivait encore; qu'il avait quatre filles, dont l'une portait ce même nom d'Ermesende, et quatre fils, dont deux se nommaient Guillaume; que l'aîné ne devait commencer à gouverner la ville et le territoire que lorsqu'il aurait atteint l'âge de vingt ans, et que jusqu'alors la régence appartiendrait à la mère du testateur, ou, si elle venait à mourir, au cousin Pons. Ces dispositions faites, Guillaume VI équipa des vaisseaux, les joignit à ceux des Pisans et des Génois, et se rendit avec cette flotte devant Alméria, qu'Alphonse VII assiégeait par terre. Les Sarrasins se défendirent assez longtemps, et la place ne fut prise que le 17 octobre 1147. Alphonse, dans ses remercîments à tous ceux qui avaient concouru à cette expédition, distingua le seigneur de Montpellier. Un poëte du temps, qui a versifié une relation de ce siége, donne à Guillaume le titre de duc; mais il ne faut rien conclure de cette expression poétique; Guillaume et les siens n'ont jamais pris la qualité ni de duc, ni de comte.

L'année suivante, Guillaume VI et ses enfants aidèrent le comte de Barcelone à chasser de Tortose les infidèles ou Sarrasins. Ce fut la dernière expédition militaire de Guillaume. Quelques mois après, il perdit sa femme Sibylle, et embrassa la vie monastique. Nous remarquerons en passant qu'il n'est fait aucune mention de cette épouse dans le testament de 1146.

L'abbaye de Grandselve était récemment réunie à l'ordre de Cîteaux, lorsque, en 1149, Guillaume y prit l'habit religieux. Il fut employé, en 1150, à fonder l'abbaye de Candeil, au diocèse d'Alby, et dont Gausbert fut le premier abbé. De Candeil, Guillaume se rendit en Catalogne, où s'établissait l'abbaye de Valaure. Nous le trouvons, en 1152, à Clairvaux; il venait y voir saint Bernard, qui depuis lui apparut, dit-on, à Grandselve, le 10 août 1153, c'est-à-dire, le jour même de la mort de ce saint abbé. Guillaume retourna en Catalogne, et transféra l'abbaye de Valaure à Santa-Cruz, en 1157; mais avant la fin de cette dernière année, il était revenu à Candeil, et de là à Grandselve, où il mourut, de 1161 à 1163. S'il a exercé les fonctions d'abbé de Valaure ou de Santa-Cruz, il les avait sans doute abdiquées avant sa mort. On l'a mis au nombre des saints de l'ordre de Cîteaux, et quelquefois aussi au nombre des écrivains, en lui attribuant une Vie de saint Jean, frère convers de l'abbaye de Grandselve. Un fragment de cette édifiante relation se lit au *Ménologe cistercien*. Elle est écrite par un Guillaume que Séguin fait abbé de Vallade, en Angleterre; et comme on ne connaît aucune abbaye de ce nom dans la Grande-Bretagne, on conjecture qu'il faut lire Valaure ou Valdrande en Catalogne, d'où l'on a conclu à la fois que Guillaume a été abbé de ce monastère, et auteur de la Vie du frère Jean de Grandselve; hypothèse d'autant plus plausible, que Grandselve ayant été, depuis 1149 jusqu'en 1161, le séjour le plus ordinaire de Guillaume de Montpellier, il a fort bien pu connaître le frère Jean et devenir son panégyriste.

GUILLAUME VII, — qui, en 1148, s'était distingué au siége de Tortose, succéda à son père, en qualité de seigneur de Montpellier; il est qualifié ainsi dans un traité qu'il signa, au mois de juillet 1149. Le projet qu'il conçut de nommer lui-même les curés et les prêtres des églises de sa seigneurie le brouilla bientôt avec l'évêque de Maguelonne, et donna lieu, en 1150, à une lettre d'Eugène III, laquelle détermina ce seigneur à se désister de ses prétentions. Il épousa, en 1156, Mathilde de Bourgogne, fille de Hugues le Roux. De longs démêlés avec le comte et la comtesse de Melgueil composent la plus grande partie de l'histoire de Guillaume VII. Il s'agit de pareils diffé-

rends dans les trois courtes lettres adressées par lui au roi Louis le Jeune.

Ces lettres, une charte de 1155 ou 1156, laquelle consiste en une donation à Marie, sœur du duc de Bourgogne, et un testament daté de 1173, sont les seuls écrits authentiques que nous ayons de ce seigneur de Montpellier. Le testament se trouve au *Trésor des Chartes*, et ressemble, quoique plus court, à celui de Guillaume VI. Dans l'un et dans l'autre il est défendu de laisser exercer par un Juif la charge de bailli de Montpellier. Guillaume VII place son fils aîné, jusqu'à ce qu'il ait vingt ans, sous la garde de l'évêque de Maguelone.

Des vers rhythmiques attribués à un Guillaume de Montpellier, qui florissait vers 1190, ne sauraient être de Guillaume VII, qui ne vivait plus en 1175. C'est à Guillaume Raymond, évêque de Maguelone, mort en 1197, qu'appartiennent les homélies qui portent aussi le nom d'un Guillaume de Montpellier. A quel propos un seigneur, guerrier de profession, aurait-il composé des homélies? Encore une fois, un testament, une charte et trois lettres missives, voilà toutes les productions littéraires de Guillaume VII, si toutefois on peut leur donner un tel nom.

Pour achever en peu de mots la notice historique de ce seigneur, nous dirons qu'en 1158, Adrien IV lui adressa une lettre relative à la reconstruction d'une église; qu'entre Alexandre III et l'antipape Octavien ou Victor, il eut le bonheur de se décider pour le premier; qu'il résista même aux sollicitations de l'empereur Barberousse qui, en 1162, le pressait de livrer Alexandre, alors réfugié à Maguelone; qu'Alexandre III en fut très-reconnaissant, et le prouva en écrivant à Guillaume ou en sa faveur plusieurs lettres infiniment honorables pour la mémoire de ce seigneur de Montpellier. Guillaume VII mourut en 1172.

GUILLAUME DE CHERBOURG, — était, suivant Balæus, un homme habile à écrire en vers et en prose. Il a composé un poëme virulent contre l'Angleterre; un livre sur la mort de saint Thomas Becket, et plusieurs autres écrits. Possevin parle aussi d'une pieuse satire de Guillaume de Cherbourg contre les meurtriers du saint archevêque. Il ne paraît pas que l'on puisse confondre cet auteur avec Guillaume de Cantorbéry, l'un des historiens de la Vie, du martyre et des miracles du Saint.

GUILLAUME, chanoine de Grenoble. — Marguerite, fille d'Etienne, comte de Bourgogne, épousa Gui IV, dauphin, comte d'Albon, et mourut le 8 février 1163. Fort peu de temps après sa mort, et, selon toute apparence, dès la même année, la Vie de cette princesse fut écrite en latin par un chanoine de Grenoble nommé Guillaume, et adressée par lui à des religieuses de la même ville; c'est mal à propos et sans aucun motif que l'année 1310 est indiquée par le P. Lelong comme date de la rédaction de cet opuscule. La Vie de Marguerite occupe treize pages dans l'une des Collections de Martène; elle avait été publiée dès 1643 par Boissieu, et il en avait paru une traduction française en 1670. Marguerite se distingua par sa piété, et ce qui la concerne dans l'écrit de Guillaume est plus édifiant qu'instructif; mais l'auteur y a mêlé quelques détails accessoires, qui ont contribué à jeter de la lumière sur l'histoire de la première famille des dauphins du Viennois.

GUILLAUME DE SOISSONS, — professait la philosophie en même temps que Jean de Salisbury. Il s'était fait chef d'une école qui rejetait tout ce qui avait été dit avant lui. C'était le contraire des autres maîtres, qui ne juraient que par Aristote, et qui s'attachaient avant tout à sa doctrine. Les partisans de Guillaume de Soissons publiaient qu'il avait inventé une espèce de machine de guerre pour détruire ce que la logique avait de caduc, et en établir une autre à laquelle on n'aurait pas pensé, quoique l'inventeur y dût faire entrer les sentiments des anciens. C'est ce qu'on lit dans la *Métalogique*, livre II, chapitre 10. Guillaume de Soissons eut ces moments éphémères de vogue et de célébrité qu'obtiennent trop souvent les hommes qui affectent de mépriser ce qu'ils sont mal en état de comprendre, et dont la confiance audacieuse flatte la curiosité du vulgaire en lui annonçant des idées nouvelles, et la haine des envieux en leur promettant de détruire des réputations anciennes et respectées. Jean de Salisbury voulut connaître par lui-même ce qu'il fallait penser de Guillaume de Soissons; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que ces découvertes promises n'existaient que dans l'imagination ou la vanité de celui qui les annonçait avec tant de sécurité. Il quitta ce nouveau maître, et bientôt après il ouvrit une école lui-même.—Si Guillaume de Soissons a laissé quelques monuments de sa méthode, ils sont difficiles à retrouver.

GUILLAUME DE NARBONNE, — ainsi nommé du lieu de sa naissance, et quelquefois aussi Guillaume de Toucy, parce qu'il y mourut, fut trésorier de l'Eglise d'Auxerre, puis archidiacre de celle de Sens, dont Hugues, son frère, était archevêque. Alain, évêque d'Auxerre, ayant donné sa démission en 1167, on élut, pour le remplacer, Guillaume de Narbonne, qui gouverna cette Eglise jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'au 27 février 1182. Il avait fait réparer le toit de sa cathédrale. Une lettre d'Alexandre III est adressée à cet évêque et à celui de Troyes; il y est question de l'élection d'un abbé. Mais Guillaume écrivit lui-même au Pape Alexandre en faveur de Thomas Becket, et c'est à cause de cette lettre, qui d'ailleurs n'a rien de remarquable, que nous faisons mention de lui dans ce Dictionnaire.

GUILLAUME, — abbé d'Auberive en 1165, l'était encore en 1180, ainsi qu'il résulte d'une charte citée dans la *Nouvelle Gaule chrétienne.* Mais on voit aussi qu'avant la

fin de cette même année Garnier de Rochefort avait succédé à Guillaume, qui sans doute venait de mourir. Voilà tout ce que nous avons à dire de la vie de cet auteur; car ses relations avec quelques-uns de ses contemporains ne tiennent qu'à l'histoire de ses ouvrages.

Nous avons parlé des sermons d'Odon de Morimond et de ses Explications mystiques de plusieurs passages de la Bible; mais en quelques manuscrits, ces recueils, et surtout le second, portent le nom de Guillaume, abbé d'Auberive. On a lieu de croire que le fond de ces ouvrages appartient réellement à Odon, mais que Guillaume les a mis en ordre, et en a même rédigé plusieurs articles. Le prologue des Explications dit qu'elles seraient bien meilleures, si Odon avait pris la peine de les écrire lui-même ou de les dicter. L'abbé de Morimond s'était aussi occupé de l'analyse des nombres, c'est-à-dire de l'arithmétique mystérieuse; et c'est quelquefois encore le nom de l'abbé d'Auberive qui se trouve à la tête de ce traité, auquel nous nous proposons de revenir bientôt.

Un abbé Noël avait proposé à Guillaume d'Auberive des questions relatives à la trompette du jugement dernier. Guillaume y répondit par quatre épîtres, qui sont restées manuscrites, ainsi que plusieurs autres du même théologien. Elles sont à la bibliothèque du monastère de Saint-Jean-en-Jérusalem, à Rome. Ughelli, qui les cite, et particulièrement celle intitulée : *De verbo indisciplinato*, transcrit en entier une lettre de Guillaume à Henri, abbé de Clairvaux, depuis cardinal, évêque d'Albano. Guillaume communique à Henri ses quatre épîtres sur le jugement dernier, et le prie de l'aider de ses avis, de rectifier les erreurs qu'il a pu commettre. De Visch indique un autre ouvrage de l'abbé d'Auberive, sous le titre : *De sacramentis minorum*; mais il y a certainement ici une faute de copiste; il fallait écrire : *De sacramentis numerorum*, et ne pas distinguer cet ouvrage de ceux qui le suivent dans la liste de de Visch, et qui ont pour objet l'arithmétique.

Un manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 3352, contient un ouvrage intitulé : *Analytica numerorum*, et divisé en dix livres : notions préliminaires, signification des nombres, leurs figures et leurs noms, mystères des figures, règles des générations, rapports et proportions, signification de l'unité et de la dualité. C'est le nom d'Odon de Morimond qui se lit ici, à la tête de ces dix livres, qui ailleurs portent celui de Guillaume d'Auberive, ainsi que l'a remarqué Oudin.

Deux autres manuscrits de la Bibliothèque impériale, n°s 2583 et 3011, tous deux provenant du fonds de Colbert, contiennent des traités du même genre, et qui ont même des parties communes avec les dix livres dont nous venons de parler. Dans le manuscrit 3011, qui est du XIIIe siècle, peut-être de la fin du XIIe, les premières pages présentent des définitions et des notions générales dont l'auteur n'est pas désigné. Au bas de la page 5 commence le traité de Guillaume, abbé d'Auberive, sur les mystères des nombres, depuis 3 jusqu'à 12 inclusivement. Suit une épître du même auteur au moine Etienne sur le mystère du nombre 40. Cette épître, dont les dernières lignes manquent ici, est séparée, par un opuscule sur le *Lévitique*, de deux autres traités d'arithmétique mystérieuse. L'un explique les nombres de 13 à 20; l'autre, beaucoup plus court, concerne les nombres parfaits. Il est bien dit que ce dernier écrit est de l'auteur du traité précédent; mais ni le nom de Guillaume d'Auberive, ni aucun autre nom ne se lit à la tête ni à la fin du livre *De tredenario ad vicesimum*.

Le manuscrit 2583 est moins ancien; il pourrait n'être que du XIVe siècle : on y retrouve, sous le nom de Guillaume, abbé d'Auberive, les mystères des nombres 3 à 12, et la lettre entière au moine Etienne sur le nombre 40; ensuite, sous le nom de Geofroi, abbé de Haute-Combe, le traité des nombres 13 à 20, et l'opuscule sur les nombres parfaits. Est-ce par méprise que l'on a substitué le nom de Geofroi à celui de Guillaume d'Auberive? Nous n'en douterions point, si nous lisions ce dernier nom dans le manuscrit 3011, au commencement ou à la fin de l'un ou de l'autre de ces deux livres; mais il y manque, et nous ne sommes autorisés à l'y sous-entendre que parce que les quatre ouvrages sont à peu près du même goût, et que, dans ce manuscrit 3011, ils sont écrits de la même main.

On sait que, bien avant Pythagore, les Chaldéens et les Egyptiens avaient attribué aux nombres des propriétés mystérieuses. Pythagore développa cette doctrine; Platon la propagea, et nous la voyons, au commencement de l'ère vulgaire, établie chez les Juifs et dans l'Eglise chrétienne, encore plus que chez les païens. Les écrits de Virgile, de Vitruve et de Macrobe en offrent des traces; mais Platon y trouvait la base de tout le système du monde; et bientôt, entre les mains de rabbins, l'arithmétique surnaturelle devint la plus féconde des sciences occultes. Sans se livrer à de pareils égarements, saint Clément d'Alexandrie et saint Augustin ne laissèrent pas d'adopter quelques spéculations de ce genre, et les transmirent au moyen âge, où elles ne pouvaient manquer de fructifier. Voici, dans un court espace de temps, plusieurs écrivains qui s'en sont profondément occupés : Odon de Morimond, Guillaume d'Auberive, peut-être aussi Geofroi de Haute-Combe, et un Thibaut de Langres dont nous dirons un mot à la fin de cet article.

Il convient de distinguer dans leurs traités deux sortes de notions : d'une part, des observations fort justes sur la formation des nombres et sur les rapports qu'ils ont entre eux; de l'autre, les plus bizarres rapprochements de textes sacrés, d'énumérations théologiques ou scientifiques, d'époques chrono-

logiques, d'harmonies musicales ; en un mot, de toutes les espèces d'idées dans l'expression desquelles peut entrer un chiffre. En déplorant ces extravagances, l'équité veut que l'on convienne que ces auteurs savent beaucoup d'arithmétique, plus même qu'il n'en est resté dans l'enseignement ordinaire depuis que les méthodes générales ont rendu presque inutiles tant de détails et de particularités.

Dans le traité des nombres 3 à 12, Guillaume d'Auberive observe, sur le nombre 3, que son carré 9 excède 8, cube de 2 ; tandis que le nombre 4 et tous ceux qui le suivent sont assujettis à cette loi constante, que jamais le carré de l'un d'eux ne surpasse, ni même n'égale le cube du nombre immédiatement antérieur. Ainsi 16, carré de 4, reste au-dessous de 27, cube de 3 ; et 25, carré de 5, au-dessous de 64, cube de 4, etc. Voilà donc une prérogative qui, selon Guillaume, fait infiniment d'honneur au nombre ternaire, et qui lui vient de ce qu'il renferme un médiateur entre deux unités ; en quoi, dit-il, nous devons reconnaître ce que la foi nous enseigne du Médiateur divin. La nature humaine n'était que binaire; elle consistait en deux substances, le corps et l'âme ; sans intermédiaire, elle ne pouvait s'élever à la Trinité ; aussi Celui qui est venu au milieu de nous nous atteste-t-il que nous n'arrivons que par lui à son Père.

Le moine Etienne voulait savoir pourquoi le nombre 40 était celui de la pénitence. L'exemple du jeûne de Jésus-Christ et l'autorité de l'Eglise le lui apprenaient sans doute ; mais il aspirait à bien en concevoir la raison démonstrative. Guillaume d'Auberive lui fait observer que 40 est le produit que l'on obtient en multipliant l'expression du temps par le nombre qui réunit l'homme et Dieu. Le temps est essentiellement quadruple : quatre parties du jour, quatre saisons de l'année. D'autre part, Dieu et l'homme font 10 ; car, à la Trinité divine, l'homme ajoute 7 ; savoir, 3 pour les quatre éléments qui entrent dans son corps, et 4 pour les trois facultés de la substance spirituelle, facultés que l'Ecriture distingue si parfaitement quand elle nous recommande d'aimer Dieu, 1° de toute notre âme ; 2° de tout notre cœur ; 3° de tout notre esprit. Autre démonstration : le but de la pénitence est d'acquérir la grâce, le salut, la félicité suprême, dont le nombre 50 ou pentécostal est évidemment l'expression. Mais on parvient à 50, on fait précisément 50, ni plus ni moins, en additionnant toutes les parties aliquotes de 40 ; savoir, 20, 10, 8, 5, 4, 2 et 1.

Le traité concernant les nombres 13 à 20 examine chacun de ces nombres sous sept aspects, sa nature, son rang, sa composition, ses affinités, sa division, addition et multiplication. Le nombre 13 est en lui-même théophanique, c'est-à-dire manifestant Dieu ; car ce fut le treizième jour après sa naissance que Dieu incarné daigna se montrer aux prémices des gentils. Pour le nombre 20, il est militaire, parce que c'est à vingt ans qu'on s'enrôle. Ce sont des détails de cette espèce qui remplissent les huit chapitres de ce traité.

Le dernier opuscule est intitulé : *De creatione et mysterio numerorum perfectorum*. Un nombre parfait est celui dont toutes les parties aliquotes ou diviseurs exacts, reproduisent, quand on les additionne, ce nombre lui-même. Tels sont les nombres 6 et 28 ; 6 dans les sous-multiples sont 1, 2, 3 ; 28, qui est aussi le total de 1, 2, 4, 7, 14, qui le divisent exactement. La perfection, dit l'auteur, est rare dans les nombres comme dans les hommes ; il ne faut pas moins que le nombre virginal 7, multiplié par le nombre évangélique 4, pour produire le nombre parfait 28 ; et nous en devons conclure que l'Evangile doit être annoncé chastement. De 28, il faut aller jusqu'à 496, et de 496 jusqu'à 8128, pour trouver le troisième et le quatrième nombre parfait.

L'auteur n'en rencontre pas un seul dans toute la série de 10,000 à 100,000. Mais dans la série de 100,000 à un million, il remarque le caractère de perfection dans le nombre 130,816, qui, selon lui, pourrait bien être le nombre exact des saints du paradis.

Dans le manuscrit 2583, le traité des nombres parfaits est suivi d'un livre dont le titre est exprimé en ces termes : *Incipit tractatus magistri Theobaldi Lingonensis de quatuor modis quibus significationes numerorum aperiuntur*. Ce maître Thibauld de Langres ne nous est point connu d'ailleurs ; nous n'avons aucun renseignement sur sa personne. Peut-être n'a-t-il vécu qu'au XIIIe siècle ; peut-être aussi était-il contemporain de Guillaume d'Auberive ; en tous cas la ressemblance de leurs écrits nous autorise à les rapprocher l'un de l'autre. *Secundum generationem, secundum se vel secundum signa, secundum compositionem, secundum habitudinem;* telles sont les quatre manières de considérer, avec Thibauld, les significations des nombres. Leur génération se fait par voie d'agrégation, ou de position, ou de multiplication. Un nombre défectif est celui que la somme de ses parties aliquotes ne peut pas atteindre ; par exemple : 9 n'est divisible que par 1 ; et par 3 qui, réunis, ne font que 4. Le surabondant, au contraire, est surpassé par le total de ses sous-multiples : Ainsi, 12 se divise exactement par 1, par 2, par 3, par 4, par 6 ; qui, additionnés, donnent 16. De ces nombres extravagants il y en a une infinité, *Stultorum infinitus est numerus* (*Eccle.* I, 15) ; mais les nombres parfaits, non surabondants et non défectifs, sont extrêmement rares : *Multi sunt vocati, pauci vero electi* (*Matth.* XX, 16). Sur les nombre parfaits, Thibauld ne fait guère qu'abréger et quelquefois copier littéralement Guillaume d'Auberive. Considérant ensuite les signes des nombres, il explique différentes manières de calculer par les doigts et par quelques autres parties du corps. Sous le titre de composition des nombres, il parle des pairs et des impairs, de leurs puissan-

ces linéaires, carrées et cubiques, et des nombres figurés. *Per habitudinem*, il entend principalement les rapports et les proportions, et, dans chacun de ces chapitres, il ne cesse d'allier des idées mystiques à tous les détails de la théorie des nombres. Ce genre de mysticité a pu contribuer sans doute à conserver, et même à étendre les véritables notions d'arithmétique, comme l'astrologie judiciaire entraînait à l'étude de l'astronomie.

GUILLAUME PASSAVANT, né à Saintes, d'archidiacre de Reims devint en 1143 évêque du Mans. Il est fort loué dans une lettre de saint Bernard au Pape Eugène III. Une très-courte lettre d'Alexandre III est adressée au même Guillaume, dont la vie fort édifiante peut se lire au chapitre 38ᵉ des *Actes des évêques du Mans*, insérés dans les *Analectes* de dom Mabillon.

On connaît une charte de Guillaume, datée de 1147, et par laquelle il permet aux religieux de Marmoutiers d'accepter le don qui leur est fait par les ermites de Fontaine-Gehard. Pendant quarante-deux ans d'épiscopat, Guillaume a fort enrichi la bibliothèque de son église : le Décret de Gratien est cité parmi les livres qu'il y rassembla. Il était lui-même auteur de quelques écrits qui nous sont inconnus, à l'exception de cinq lettres et de huit vers, rapportés au chapitre 38ᵉ des *Actes des évêques du Mans*. Les quatre premiers se lisaient sur un tissu d'or, orné de pierres précieuses, donné par lui à l'église de Saint-Julien et destiné à être vendu, en cas de famine, pour subvenir à la nourriture des pauvres.

André Duchesne a publié deux lettres de Guillaume Passavant à Louis VII, qui n'ont pour objet que des contestations particulières. Dans la seconde, le prince est remercié de ce qu'il a bien voulu écrire au Pape en faveur de l'Eglise du Mans, tourmentée par Guillaume Goeti, pour lequel Louis VII s'était d'abord déclaré.

Un différend s'était élevé entre les moines de la Roche-Beaucourt et les ecclésiastiques de Périgueux. Chargé par Adrien IV d'examiner et de juger cette affaire, Guillaume Passavant prononça en faveur des moines, et leur adjugea l'église dont on leur disputait la possession. C'est le sujet d'une lettre, ou plutôt d'une charte, adressée à Hélie, prieur de la Roche-Beaucourt, datée de 1159, et d'une épître du même évêque au Pape Adrien IV. Ces deux pièces ont été mises au jour par Brial. Elles sont tirées d'un Recueil manuscrit de Baluze, où l'on trouve aussi une lettre de Guillaume Passavant et de l'évêque d'Avranches au Souverain Pontife, sur une contestation dont il leur avait confié l'examen. Les parties étaient Arnould, évêque de Lizieux, et son trésorier Silvestre. Celui-ci renonça pour toujours à ses prétentions, aimant mieux, dit-il, conserver les bonnes grâces de son prélat.

Guillaume Passavant mourut le 27 janvier 1186.

GUILLAUME DE GAP, abbé de Saint-Denis, — naquit à Gap en Dauphiné, ce qui lui a fait donner quelquefois le surnom de *Provençal*. Après avoir étudié et peut-être exercé la médecine, il se fit moine; et il n'est pas le seul qui, en ce siècle, ait quitté la première de ces professions pour l'autre. Il s'était aussi appliqué à l'étude de la langue grecque, genre de connaissance alors peu commun dans l'Europe occidentale. Nous ne saurions fixer la date de son entrée à l'abbaye de Saint-Denis; mais la petite chronique de ce monastère parle, sous l'année 1167, d'un Guillaume médecin, qui apporta de Constantinople des livres grecs. Ne s'est-il fait religieux qu'après ce voyage, ou l'était-il déjà avant de partir? Nous ne déciderons point cette question, fort peu importante. Quoi qu'il en soit, Guillaume de Gap fut élu abbé de Saint-Denis en 1172, ou plutôt en 1173, avant Pâques. Il a signé en cette qualité plusieurs actes datés de 1173, 1174, et des années suivantes, qui sont indiqués dans la *Gaule chrétienne*, Ils concernent les intérêts de l'abbaye que gouvernait Guillaume. Il obtint, en 1174, de l'archevêque de Sens, la confirmation du droit de présentation à certaines cures. Peu de temps après il fit des règlements fort sages, qui réformaient quelques abus, et qui même, en garantissant les droits de la communauté, limitaient le pouvoir de l'abbé. Ils déterminaient particulièrement le sceau de l'abbaye et le droit de le conserver. Des réformes à peu près pareilles sont ordonnées par une bulle d'Alexandre III, lequel aida aussi Guillaume à défendre les priviléges de ce monastère contre Matthieu, comte de Beaumont. Suger s'était passé des ornements épiscopaux; Guillaume demanda pour lui et les abbés, ses successeurs, le droit de les porter, et l'obtint du même Pape, au concile de Latran, tenu en 1179. Albéric de Troisfontaines rapporte ce fait en des termes qui donnent lieu de croire que Guillaume assistait à ce concile.

Malgré tant de zèle pour les intérêts de son monastère, quoiqu'il parût gouverner avec sagesse, administrer avec économie, il déplut à Philippe-Auguste, qui l'accusa de relâchement et de négligence. Rigord, qui fut comme Guillaume médecin et moine, ne donne aucun autre détail sur cette disgrâce; mais elle entraîna l'abdication de l'abbé, le samedi 6 des Ides de mai 1186. Dubois et quelques autres disent 1185, mais c'est à l'année 1186 que convient la coïncidence du samedi, sixième jour avant les Ides de mai, énoncée par Rigord. Mabillon, dans son *Voyage d'Italie*, confond Guillaume de Gap avec un autre Guillaume qui fut aussi abbé de Saint-Denis, mais soixante ans plus tard, et qui envoya des présents à saint Louis, en 1252.

Guillaume de Gap a peu écrit; ses ouvrages se réduisent, ou peu s'en faut, à deux traductions qui sont restées manuscrites. D'une part, il a traduit du grec en latin l'*Eloge de saint Denys l'Aréopagite*, par Mi-

chel Syncelle, patriarche de Jérusalem; de l'autre, une *Vie du philosophe Secundus*, qui vivait au IIe siècle de l'ère vulgaire. L'auteur de cette *Vie* n'est pas connu; Roger de Hoveden en a inséré un extrait, on ne sait trop pourquoi, dans sa *Chronique d'Angleterre*. Guillaume de Gap a dédié la première de ces versions à Ives II, abbé de Saint-Denis, ce qui montre qu'elle a été rédigée de 1169 à 1172. Le P. Lelong cite, d'après Wion, un commentaire sur quelques livres de la Bible, par Guillaume, moine de Saint-Denis, vers l'an 1200. Ce commentateur serait-il l'abbé Guillaume de Gap, ou quelque autre religieux du même monastère et à peu près du même temps? C'est ce que nous n'avons aucun moyen d'éclaircir; mais il y a toute apparence que le même helléniste dont nous venons de parler est celui aux lumières duquel Jean Sarrasin soumit sa traduction du livre *Des noms divins*, et dont il fait aussi mention dans la préface du *Traité de la Théologie mystique*.

Nous ne pouvons fixer l'époque de la mort de Guillaume de Gap; il n'est plus question de lui après son abdication, en 1186.

GUILLAUME—était moine et bibliothécaire de Marmoutiers en 1186. Cette date se trouvait dans un manuscrit copié du temps de ce bibliothécaire. *Factus est iste liber in tempore Guillermi armarii, anno nono Hervœi abbatis, ab Incarnatione Christi* 1186. Le volume où se lisaient ces paroles contenait, entre autres écrits, des extraits du Décret de Gratien, recueillis et choisis par Guillaume. On a lieu de croire qu'il n'était pas distinct du bibliothécaire.

GUILLAUME TEMPLIERS ou TEMPERS, abbé de Reading,—est indiqué comme auteur de quelques opuscules dans l'Appendice du livre de Jean Pitz, sur les écrivains illustres d'Angleterre. Il est assez probable que cet abbé avait d'abord été religieux de l'abbaye de Cluny, de laquelle dépendait celle de Reading. Hugues d'Amiens, en 1228, quitta le gouvernement de ce monastère anglais, pour devenir archevêque de Rouen, en qualité de Français. Il n'est donc pas nécessaire de regarder comme Anglais Guillaume Templiers, qui, d'abbé de Reading, devint, en 1173, archevêque de Bordeaux. Nous le voyons désigné comme évêque de Poitiers dans la Chronique de Godefroi, prieur de Voses; mais il paraît que c'est une erreur. Le *Patriarchium Bituricense* le fait archevêque de Bordeaux, et le représente comme soumis, en cette qualité, à l'église de Bourges.

Quoiqu'il ait été mis par Jean Pitz au nombre des écrivains ecclésiastiques, on ne connaît de cet archevêque d'autres écrits que des chartes indiquées dans la *Nouvelle Gaule chrétienne*. Charte en 1174, pour terminer un différend entre les chanoines de Saint-André et l'abbaye de Sainte-Croix. Sentences en faveur de ces mêmes moines de Sainte-Croix, qui réclamaient contre les exactions d'Amalvin de Blancafort. Charte pour confirmer les donations faites aux Clunistes par les précédents archevêques de Bordeaux. Enfin, excommunication de Guillaume de Curton et de Richard de Rioncio, accusés de rapines et de violences militaires.

Guillaume Templiers vivait encore en 1187, et avait un successeur en 1188. Il est mort le dix-septième jour avant les Calendes d'octobre, sans doute 1187. Il avait assisté, en 1179, au troisième concile de Latran. Il était boiteux, dit l'auteur du *Patriarchium Bituricense;* mais ses vertus et sa science avaient effacé ce défaut naturel.

GUILLAUME RAYMOND. — Elu évêque de Maguelone en 1190, il mourut le 27 janvier 1195, laissant quelques homélies qui sont perdues, et une centaine de vers rimés que Gariel a publiés, et qui ont pour but d'enseigner au clergé la manière de réciter l'office divin. Gariel fait de Guillaume un oncle paternel de Guillaume de Montpellier, et le tire de l'abbaye d'Aniane, pour l'élever sur le siége épiscopal de Maguelone. Cotel ne lui donne pas une extraction tout à fait aussi haute, et suppose qu'il avait été non pas abbé d'Aniane, mais chanoine de l'église même dont il devint évêque. Les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* préfèrent l'opinion de Cotel à celle de Gariel, qu'ils s'abstiennent toutefois de démentir formellement.

GUILLAUME DE TRAHINAC, appelé aussi quelquefois GUILLAUME D'AIXE, parce qu'apparemment il était originaire de ce lieu dans le Limousin, — fut fait prieur de Grandmont, vers l'an 1168, après Pierre Bernardi, dont nous avons parlé ailleurs. Nous avons du prieur Guillaume deux lettres relatives au meurtre de saint Thomas de Cantorbéry : l'une adressée à Pierre Bernardi, que cet événement avait jeté dans le trouble, pour le consoler; l'autre au roi d'Angleterre, pour lui signifier qu'à la première nouvelle de la mort du saint archevêque, dont le chargeait la rumeur publique, il avait renvoyé les ouvriers qui, par un effet de sa munificence royale, travaillaient à la reconstruction de l'église de Grandmont, ne voulant plus de ses dons, ni avoir aucune communication avec lui.

Outre ces deux lettres, il y en a une troisième parmi celles d'Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, écrite en son nom au Pape Urbain III, et il n'est pas douteux qu'il n'en ait écrit beaucoup d'autres pendant le grand procès que lui suscitèrent les frères lais, qui, se prétendant supérieurs aux clercs, parce qu'ils avaient la manutention du temporel, se portèrent aux plus grands excès, le déposèrent et mirent à sa place un nouveau prieur nommé Etienne. Cette affaire dura trois ans, et ne fut terminée qu'en 1187, par une espèce de compromis entre les mains du roi de France, qui règle les prétentions respectives des clercs et des laïques. On voit par la lettre 143e de l'abbé de sainte Geneviève au Pape Clément III, que le frère Bernard de Vincennes eut beaucoup de part à cet accommodement, et que les troubles ne tardèrent pas à recommencer de la part des frères con-

vers, au point que l'affaire ayant été portée au tribunal du Pape Clément, il cassa l'élection des deux prieurs, et en fit élire un troisième. Il paraît que Guillaume de Trahinac, se croyant injustement déposé, fit alors le voyage de Rome, et qu'il y mourut avec la réputation d'un homme d'une sainteté reconnue. Les annalistes de Grandmont, tout en s'accordant à lui donner dix-huit années de prioralure, laissent dans l'incertitude s'il faut compter ces dix-huit années à partir de l'an 1168 jusqu'à 1185, époque de sa première déposition par les frères convers, ou bien depuis l'an 1170 jusqu'à l'année 1188, où il eut pour successeur Gérard Ithier.

C'est à l'occasion de son voyage à Rome que le prieur Guillaume composa l'opuscule *Quales sunt*, imprimé parmi ceux de Pierre de Blois, comme l'ont très-bien prouvé les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, en rendant compte des écrits de ce dernier. Ce titre de *Quales sunt* a besoin d'une explication pour être entendu. C'est une satire violente contre les évêques d'Aquitaine en général, et, en particulier, contre les évêques de Saintes et de Limoges, qui n'y sont pas nommés, satire composée dans la vue d'instruire le roi d'Angleterre, leur souverain, de certains désordres qui régnaient dans le gouvernement des églises de cette portion de ses Etats. L'ouvrage est divisé en quatre parties. Dans la première l'auteur fait connaître quels sont ces prélats, et c'est de cette partie que l'ouvrage emprunte son titre. Dans les trois autres il montre quelles sont les personnes qu'ils retiennent auprès d'eux et auxquelles ils confèrent les dignités ecclésiastiques, sans égard aux services des sujets les plus méritants. Ce sont, dit l'auteur, leurs neveux, premiers, seconds et jusqu'à l'infini, ce qui remplit la seconde partie. Les flatteurs sont l'objet de la troisième, et la quatrième est dirigée contre les brocanteurs de bénéfices.

Quoique l'animosité perce de toutes parts dans cette pièce, et que les injures en forment pour ainsi dire le tissu, on ne peut guère douter qu'elle ne renferme bien des vérités. Il serait difficile, en effet, de s'imaginer que l'auteur n'eût fait entrer que des calomnies contre des évêques vivants, dans un écrit destiné à faire connaître leur conduite, au public et au roi. L'orgueil, l'avarice, l'incapacité, la négligence dans l'exercice de leurs fonctions, la simonie, tels sont les principaux vices dont il les accuse. Nous ne le suivrons pas dans toutes les déclamations qu'il se permet sur ces objets : l'analyse en serait plus propre à scandaliser nos lecteurs qu'à les instruire et à les édifier.

GUILLAUME DANDINA ou DE SAINT-SAVIN, — auteur d'une Vie du bienheureux Hugues de Lacerta, publiée par dom Martène, nous apprend, en terminant son écrit, quels étaient son nom et son surnom et nous fait savoir qu'il était prêtre et religieux de l'ordre de Grammont. Le surnom de Saint-Savin lui venait apparemment du lieu de sa naissance, ce qui semble indiquer qu'il était du Poitou. Nous ne connaissons aucune particularité de sa vie ; mais on peut recueillir de ses écrits qu'il vécut longtemps après l'an 1157, époque de la mort du saint homme dont il a écrit la Vie. En effet, il parle du prieur Etienne de Liciac, mort en 1161, et de son successeur Bernard, qui vivait encore lorsqu'il écrivait. Or Pierre Bernard, qui cessa d'être prieur de Grammont, en 1168, vécut, comme nous l'avons prouvé ailleurs, jusqu'en 1195. Dandina écrivait donc dans l'intervalle des années 1161 à 1195, et certainement avant 1189, puisque, parlant de saint Etienne de Muret, il ne l'appelle jamais que dom Etienne, sans lui donner le titre de saint ; ce à quoi il n'aurait pas manqué s'il eût écrit postérieurement à sa canonisation, faite par le Pape Clément III en 1189.

Son Histoire est intéressante, et peut passer pour une seconde Vie de saint Etienne, dont Hugues de Lacerta fut l'ami et le confident le plus intime. L'auteur nous apprend qu'à l'époque où il écrivait la Vie de ce dernier, on avait déjà composé plusieurs volumes sur celle de saint Etienne. Cela prouve ce que nous avons avoué plus haut, que Gérard Ithier ne fit que recueillir tous ces ouvrages pour en composer la Vie qui porte son nom. Dandina fit usage des mêmes matériaux pour composer l'Histoire de Lacerta, et particulièrement des dits et gestes du saint fondateur, dont il rapporte un grand nombre. Il avoue qu'il n'avait pas eu le bonheur de connaître personnellement le saint homme dont il écrivait la Vie ; mais il dit, en plusieurs endroits, qu'il avait appris ce qu'il rapporte d'autres religieux qui avaient vécu avec le frère Hugues, et qui vivaient encore lorsque lui-même écrivait. Cette Histoire est beaucoup trop diffuse, et n'est pas recommandable par la beauté du style. L'auteur en convient : « Quoique mon style grossier, » dit-il, « ne soit nullement propre à donner du relief à cette légende, j'espère cependant que le fonds des choses que j'ai mises par écrit, de mon mieux, et que je rapporte avec sincérité, la rendra recommandable. » En effet, cette Vie est très-édifiante, et prouve que le monastère de Muret était une excellente école de vertu.

Les successeurs de Bollandus, n'ayant pu se procurer l'écrit de Guillaume Dandina, n'ont dit que quelques mots en passant du bienheureux Hugues de Lacerta; mais dom Martène, à qui la littérature du moyen âge a tant d'obligations, l'a publié sur un manuscrit qui lui fut envoyé de Grammont.

Le même éditeur nous a donné la relation d'une vision qu'eut un moine de Grammont, au sujet de la déposition du prieur Guillaume de Trahinac. Ce n'est qu'une vision, mais dont l'histoire peut faire son profit. Elle fut écrite par un nommé Guillaume à un religieux nommé Gui : *Fratri Widoni Willelmus*. Il n'est pas hors de vraisemblance que l'auteur de cette relation soit notre Guillaume Dandina, et le nommé Gui, le *Guido de Miliaco*, dont il parle dans son histoire, comme d'un des témoins de qui il

avait appris ce qu'il raconte. Si cela est, on peut assurer que Dandina vécut au delà de l'an 1188, époque de la déposition de Guillaume de Trahinac, et que, même après la mort de ce prieur, il avait de la peine à reconnaître pour son successeur légitime Gérard Ithier.

GUILLAUME, abbé d'Orbais, au diocèse de Soissons, en 1180, ne l'était plus en 1192, époque où son successeur permutait avec l'abbé de Saint-Remy. — Tout ce que nous savons de Guillaume, c'est qu'en 1180 il faisait transférer à Orbais le corps de saint Rieul, *Regulus*, évêque de Senlis, et qu'il écrivait un très-court récit de cette translation. Il atteste que les vêtements du saint se trouvèrent intacts, chose étonnante, ajoute-t-il, après plus de trois cents ans. Le miracle était encore plus grand que ne le pensait Guillaume; car saint Rieul était mort en 668, tout près de cinq siècles avant la cérémonie que décrit l'abbé d'Orbais.

GUILLAUME DE LONGCHAMP, évêque d'Ely, — était petit-fils d'un paysan du Beauvoisis, suivant l'historien de cette province et la Chronique de Jean Brompton, tandis que Rapin Thoyras le fait naître d'un paysan de Normandie. Quoi qu'il en soit, une affection particulière de Richard Cœur-de-lion, le porta à l'évêché d'Ely, dès l'avénement de ce prince qui monta sur le trône en 1189. Un grand nombre de prélats assistèrent à son intronisation qui fut faite avec beaucoup d'éclat et de solennité. Guillaume de Longchamp était déjà chancelier d'Angleterre, quand il fut nommé évêque d'Ely. Adam de Perseigne lui donne ce double titre, et voudrait qu'il renonçât au moins au second, dans une lettre assez mémorable qu'il lui écrit, et que dom Martène a imprimée, d'après un manuscrit de Clairvaux, dans le premier volume de ses Anecdotes. L'objet de la lettre est de l'engager à quitter le service du roi, mais il l'y exhorte d'une manière indirecte et détournée; il lui parle des Pharaons, de Moïse s'éloignant de la cour d'Egypte, de la mer Rouge, du désert, de la terre promise, des malheurs de la vanité, des dangers de l'ambition, des progrès du vice, de l'impunité du crime, de la décadence et de la chute de toutes les vertus.

La dignité de chancelier ne fut pas la seule des dignités civiles à laquelle Richard éleva Guillaume de Longchamp. Dans le cours de cette même année 1189, ce roi, sur le point de partir pour la Terre-Sainte, lui confia, pendant son absence, la suprême autorité: l'évêque de Durham, Hugues, devait partager cette régence avec lui; mais Guillaume, plus entreprenant, plus adroit, plus puissant par les autres places qu'il occupait déjà, parvint, après quelques luttes, à être le seul véritable maître de l'empire. Matthieu Pâris, dans son histoire, l'appelle *prince et pontife* des Anglais. Guillaume unissait effectivement à tout le pouvoir que lui donnait la délégation du roi, celui qu'il avait reçu du Pape Clément III, lequel l'avait nommé, en 1190, son légat pour l'Angleterre et l'Irlande. Il s'en fallut qu'il usât avec douceur de cette toute-puissance. Guillaume de Neubridge le qualifie d'homme au naturel féroce, doué d'une audace et d'une astuce vraiment singulières. Jean Brompton, Henri de Knyghton, Gervais de Cantorbéry et tous les autres écrivains parlent également de son arrogance, de ses exactions et de sa tyrannie. Il s'emparait des biens des églises et des particuliers pour les donner à ses parents et à ses favoris. Il voyageait avec un tel appareil d'hommes et de chevaux, que la maison où il avait passé une seule nuit pouvait à peine réparer en trois ans le dommage qu'elle en avait souffert.... Brompton entre là-dessus dans d'assez longs détails, et finit par dire que Guillaume de Longchamp traitait les Anglais comme son aïeul, dont apparemment il voulait honorer la mémoire, avait traité les bœufs des campagnes de Beauvais. A la mort de Clément III, Guillaume, poursuit le même historien, acheta du Pape, son successeur, la continuation de ses fonctions de légat en Angleterre et en Irlande.

Richard, instruit enfin de tant d'oppressions et de concussions, lui retira un pouvoir qu'il exerçait d'une manière si redoutable pour ses sujets. Déposé, il se réfugia dans la Tour de Londres, y soutint un siége, et n'en sortit qu'à la suite d'une capitulation. Bientôt, obligé de fuir, il se déguisa en femme, et, reconnu sous ces habits par des mariniers de Douvres, il fut reconduit à Londres. L'historien raconte avec plus de détails que de pudicité l'histoire de ce déguisement et la manière dont on le découvrit. A Londres, Guillaume obtint la permission de se retirer dans un lieu de son choix. Il vint en Flandre selon les uns, et selon les autres en Normandie. De là, il écrivit au Pape et à plusieurs évêques, pour tâcher de faire excommunier ceux qui présidaient en Angleterre à l'administration de l'Etat. Il chercha en même temps à mettre dans ses intérêts la reine Eléonore, mère de Richard, et le prince Jean son frère, et d'un autre côté, Philippe-Auguste. De tous ceux qu'il implora, c'est le Pape qui lui fut le plus favorable. Il ordonna même à tous les évêques d'Angleterre, par une lettre du 2 décembre 1191, dans le cas où les faits qu'on lui avait dénoncés seraient certains, de proclamer dans leurs églises, au son des cloches et les cierges allumés, les auteurs, fauteurs et complices de l'expulsion et de l'emprisonnement de l'évêque d'Ely, et d'interdire l'office dans les terres des coupables, menaçant tous les prélats d'un anathème semblable, s'ils négligeaient d'obéir à l'ordre qu'il leur envoyait. Malgré cette menace et les efforts redoublés de Guillaume de Longchamp, la lettre du Pape ne produisit en Angleterre aucun effet réel et décisif. Guillaume mourut, peu de temps après, le 31 janvier 1197, à Poitiers, et fut enterré dans l'abbaye du Pin, de l'ordre de Cîteaux, à quelques lieues de cette ville, comme on

peut le voir dans les Annales de cet ordre, sur l'an 1191, ainsi que dans le tome Ier de l'*Anglia sacra*.

Etienne de Tournay lui donne le titre de Grand, *vir magnus*, qualification qui ne peut s'appliquer qu'au pouvoir qu'il exerça. Pierre de Blois n'avait pas partagé l'opinion défavorable que la conduite de Guillaume de Longchamp avait excitée. Dans une lettre qui a pour but de consoler ce prélat, il s'élève avec une grande force contre ceux qui ont donné au roi le conseil de l'éloigner de l'administration du royaume. Il n'attribue cette disgrâce qu'aux efforts heureux de l'envie, et il ne craint pas de rappeler, à ce sujet, Caïn armé contre Abel, Saül contre David, Joab contre Abner, et, ce qui est presque une impiété, les Juifs contre Jésus-Christ. C'est beaucoup plus qu'un éloge, mais un panégyrique complet de l'évêque dépossédé. Cependant Roger de Hoveden nous a conservé une autre lettre beaucoup plus noble de Pierre de Blois à Hugues, évêque de Coventry, en faveur de notre prélat.

L'*Anglia sacra* parle de plusieurs dons faits aux pauvres et surtout aux églises par Guillaume, évêque d'Ely. Il paya du trésor de sa cathédrale et de quelques effets précieux qu'il fit vendre, une somme considérable pour la rançon du roi Richard.

Ses écrits. — Nous avons quelques lettres de Guillaume de Longchamp.

La première est adressée à Gauthier, archevêque de Rouen; Gauthier avait été d'abord chanoine de Lincoln, archidiacre d'Oxford, évêque de Lincoln aussi, puis élevé au siége de Rouen par l'influence et la volonté du roi. C'était encore Henri II. Richard, alors en Palestine, ayant reçu quelques années après des plaintes fortes et nombreuses sur la conduite de Guillaume de Longchamp, dans l'administration de l'empire, il avait écrit au prince Jean, son frère, de déposer le régent et de lui substituer Gauthier, si les plaintes étaient fondées; et, dans tous les cas, de le lui associer, ainsi que deux autres seigneurs, pour concourir tous ensemble au gouvernement de l'Etat. Le monarque en écrivit lui-même, dans ce dernier sens, à l'évêque d'Ely: *Nous voulons*, lui disait-il, *que vous ne fassiez rien que de concert; que Gauthier demande en tout votre consentement; que vous demandiez en tout le sien.* Il termine sa lettre par un ordre d'exécuter ce qu'il a chargé Gauthier de lui dire touchant l'archevêque de Cantorbéry.

A son retour en Angleterre, l'archevêque de Rouen y trouva l'évêque d'Ely tellement affermi dans sa puissance, qu'ils n'osèrent, ni lui ni le frère du roi, faire usage des ordres de Richard. Guillaume continua donc à gouverner seul. Gauthier ayant voulu se rendre à Cantorbéry, dont le siége était vacant, Guillaume y craignant sa présence, lui défendit, en vertu de l'autorité qu'il exerçait comme régent, d'aller en cette ville, jusqu'à ce qu'il eût conféré avec lui. C'est l'objet de la lettre que nous avons annoncée, et qui est de l'an 1191. *Quand je vous vis à Londres*, lui dit-il, *et que je vous demandai pourquoi vous vouliez aller à Cantorbéry, vous me répondîtes que c'était, d'une part, pour savoir s'il était vrai, comme on vous l'assurait, que ces religieux étaient irrités contre vous, et de l'autre, s'il était vrai aussi que le prieur eût été déposé. J'ai appris cependant qu'un autre motif vous y conduisait, celui de traiter avec eux du choix d'un archevêque. Certes, je ne suis pas peu surpris que vous veuilliez profiter ainsi de mon absence, pour faire ce que vous ne devez ni ne pouvez faire sans nous, qui présidons au nom du roi, à l'administration de l'Etat, et qui, comme chancelier, tenons en nos mains l'archevêché de Cantorbéry, et toutes les appartenances de l'église. Une affaire si importante, si difficile, et qui intéresse tout le royaume, ne pouvant être traitée qu'en la présence du roi ou en la nôtre, nous vous mandons et enjoignons de n'aller à Cantorbéry, ni pour cet objet, ni pour tout autre, qu'après que nous vous aurons parlé. Je ne le souffrirais pas avec patience, et je ne cacherais pas mon ressentiment.*

La seconde lettre, également de 1191, et adressée au vicomte de Sussex, lui ordonne de faire arrêter l'archevêque élu d'York, s'il aborde sur un des rivages de ce comté, ou toute autre personne qui pourrait y venir pour lui; elle ordonne pareillement à ce vicomte de retenir toutes les lettres qui pourraient arriver de la part du Pape ou de quelque autre grand personnage. Cet archevêque était Geofroi, fils naturel de Henri II, qui avait obtenu d'Alexandre III les dispenses que son illégitimité rendait nécessaires, que le chapitre d'York avait élu d'une voix unanime, et dont le Pape Clément III avait approuvé l'élection. Tant de motifs n'arrêtaient pas Guillaume de Longchamp; et sa lettre peut servir à confirmer ce que nous avons dit de son caractère. Geofroi avait été chancelier d'Angleterre avant l'évêque d'Ely. Il revenait alors de Rome, où il était allé se faire sacrer, au préjudice du droit qu'avaient les archevêques de Cantorbéry d'être les consécrateurs nécessaires des archevêques d'York, droit réclamé dans une lettre signée par l'évêque d'Ely, comme légat apostolique, et par les autres évêques de la province de Cantorbéry. Geofroi, ayant débarqué à Douvres, y fut arrêté au moment même où il venait de célébrer la Messe, revêtu encore de ses habits sacerdotaux, et traîné ignominieusement en prison, par les ordres de Guillaume de Longchamp. Les religieux de l'abbaye de Cantorbéry s'en plaignirent à ce ministre, l'attentat ayant été commis dans le diocèse dont Cantorbéry était la métropole. Guillaume leur répondit par une lettre que le moine Gervais nous a conservée dans sa Chronique. Il y prétend que ce n'est pas lui qui avait donné l'ordre d'emprisonnement. *Nous avions seulement ordonné*, dit-il, *que si, en débarquant, il se refusait à un serment de fidélité envers le roi,*

on le fit repartir. Les réclamations cependant furent tellement multipliées, tellement universelles, les menaces du prince Jean surtout, si fortes, que Guillaume de Longchamp ne crut pas devoir priver plus longtemps Geofroi de sa liberté.

Nous avons encore deux lettres de l'évêque d'Ely, toutes deux adressées à l'évêque de Lincoln, toutes deux ayant pour objet de livrer ses ennemis aux anathèmes de l'Eglise de Rome. Il y dit :

Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque d'Ely, légat du Saint-Siége, chancelier du seigneur roi, à son vénérable frère et très-cher ami, l'évêque de Lincoln, salut et amitié sincère. Votre fermeté nous est si connue, que nous nous adressons à vous, avec une grande sécurité, pour le soutien des intérêts de l'Eglise et du roi. En vertu donc de l'autorité qui nous est confiée et de l'obéissance qui nous est due, nous vous mandons de faire publier et exécuter la bulle de l'excommunication que le Pape a prononcée contre Gauthier, archevêque de Rouen, et beaucoup d'autres, tous ennemis de la paix et de la majesté royale, tous cherchant à semer dans le royaume l'esprit de faction et de discorde. Guillaume, en conséquence, défend l'exercice de tous les sacrements, la pénitence et le baptême des enfants exceptés. Il ordonne de saisir les revenus de tous ceux sur lesquels il étend les anathèmes. Il ne reconnaît pas, et ne permet pas de reconnaître l'autorité civile que l'archevêque de Rouen et quelques autres seigneurs exerçaient dans l'Etat, par une délégation expresse du roi.

Ces lettres, qui furent sans succès, doivent être du mois de janvier 1192, ou, suivant la manière de compter encore usitée à cette époque, de 1191 ; celles du Pape Célestin III sont du mois de décembre.

André Duchesne a publié parmi les preuves de l'histoire de la maison de Béthune, une charte postérieure de deux ou trois années, et donnée par Richard Cœur-de-lion, dans laquelle Guillaume de Longchamp prend encore la triple qualité d'évêque d'Ely, de légat du Saint-Siége et de chancelier d'Angleterre. Il en est de même d'un diplôme recueilli par dom Martène, en faveur des hospitaliers de la maison de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 5 janvier 1194. Ce diplôme est daté de Spire : Guillaume de Longchamp s'y était rendu au-devant du roi, qui, ayant fait naufrage en revenant de la Terre-Sainte, était tombé entre les mains du duc d'Autriche, son ennemi, quoique dans cette crainte même, il eût pris la précaution de s'habiller en pèlerin pour traverser l'Allemagne.

C'est à Guillaume de Longchamp qu'est dédié un ouvrage du XIIe siècle, qui eut alors quelque vogue et dont nous connaissons encore le titre : *Le Miroir des fous : « Speculum stultitiæ. »*

GUILLAUME LANGLOIS, — qui contribua à instituer l'ordre du Val des écoliers, au diocèse de Langres, mourut de l'an 1215 à l'an 1225.

A la fin du XIIe siècle, florissaient dans l'Université de Paris quatre professeurs de théologie ; un ancien manuscrit, publié par le P. Labbe, nous les représente comme des personnages très-distingués par leurs profondes connaissances dans les choses divines. Voici leurs noms, tels que les donne le manuscrit : Guillaume Langlois, Richard, Evrard, Manassès. Le premier (Guillaume) l'emportait sur les trois autres tant par l'âge que par la gravité de ses mœurs, sa sagesse et sa modestie.

Certain jour d'une année qui n'est pas indiquée, nos quatre professeurs se livraient, chacun séparément, à leurs études accoutumées. Ils tombèrent en extase, ils eurent tous une vision semblable ; ce dont ils ne purent douter, lorsque fut venue l'heure de leur réunion dans une salle commune. Guillaume Langlois prit le premier la parole : « J'étudiais, » leur dit-il, « le livre du prophète Ezéchiel, lorsque j'ai vu, non pas une fois, mais deux, mais trois, s'élever devant moi un grand arbre, beau, lumineux, dont les vastes rameaux semblaient couvrir le monde. » Quel fut l'étonnement des trois autres collègues de Guillaume ! chacun d'eux déclara qu'il avait aussi vu apparaître l'arbre au brillant feuillage.

Tous quatre jugèrent que cette espèce de miracle annonçait qu'ils étaient destinés à fonder un nouvel ordre ; et ils résolurent d'aller vivre ensemble dans quelque solitude. Abandonnant aussitôt leur profession et le monde, ils dirent adieu à Paris, et marchèrent sans trop savoir où ils s'arrêteraient.

La fatigue les força de s'asseoir au milieu d'une forêt de la Champagne, assez près de la ville de Langres, dans une vallée que le manuscrit représente comme le plus affreux des déserts. Des roches et des sables, c'est tout ce qu'ils apercevaient autour d'eux. Dévorés d'une soif ardente, ils ne trouvaient pas pour l'étancher une seule goutte d'eau ; mais la Providence pourvut à leurs besoins. Tout à coup une source de l'eau la plus limpide surgit sous leurs pieds. Ils ne doutèrent plus, d'après ce second miracle, qu'ils ne fussent arrivés au lieu où ils devaient se fixer. Ils allèrent demander et obtinrent de l'évêque de Langres la permission et les moyens de s'y établir.

Telle est l'origine d'un ordre qui eut depuis quelque célébrité sous le nom du Val des écoliers. Sa fondation date de l'an 1201 ; et peu d'années après, ce monastère réunissait déjà dans ses murs une quarantaine de frères ou écoliers, comme on les appelait.

En 1204, l'établissement du Val des écoliers était complétement formé, et déjà reconnu par les autorités ecclésiastiques. Mais il ne devint vraiment florissant que trente ans après ; et alors il n'occupait plus la même place. Les religieux qui avaient habité la naissante abbaye pendant les années qui suivirent sa fondation n'avaient pas tardé à s'apercevoir que, dans l'étroite vallée où un miracle les avait engagés à se fixer, ils ne pourraient suffisamment étendre leurs

possessions. Aussi élevèrent-ils, à deux ou ou trois milles plus loin, et dans un site moins sauvage, un autre monastère plus vaste où ils s'établirent à demeure, vers l'an 1234. Ils y avaient transporté les cendres de leurs quatre fondateurs, décédés à cette époque, et leur avaient élevé un monument sur lequel on lisait cette inscription :

Gallia nos genuit, docuit Sorbona, recepit
Hospitio præsul, pavit eremus inops.
Justa pius solvit Christo quem ereximus ordo,
Ossaque jam vallis nostra scholaris habet.

Le mot *Sorbona*, que contient cette épitaphe, prouve qu'elle n'a pu être composée qu'après 1253, date de l'établissement de la Sorbonne, et conséquemment assez longtemps après la mort des quatre fondateurs de l'ordre du Val des écoliers. Nous ignorons la date précise de leur mort; mais, comme, d'après le manuscrit que nous citons au commencement de cet article, ils étaient déjà d'un âge mûr, et Guillaume Langlois, leur chef, déjà vieux à l'époque où ils abandonnèrent l'université de Paris, c'est-à-dire en 1201, il n'est pas à croire qu'aucun d'eux ait prolongé son existence au delà du premier quart du XIIIe siècle.

Les religieux bénédictins qui voyagèrent en France en 1708, pour y recueillir d'anciens titres, chartes, etc., trouvèrent dans les archives de l'abbaye du Val des écoliers les premières constitutions du monastère, et les ont publiées. Elles furent sans doute rédigées par Guillaume Langlois, et c'est le seul titre littéraire que nous lui connaissions. Elles contiennent, comme tous les règlements de ce genre et de ce temps, des dispositions sages, d'autres qui doivent paraître aujourd'hui puériles et presque ridicules. Mais il en est une du moins qui prouve que dans le monastère du Val des écoliers on exerçait une généreuse hospitalité. Elle se trouve dans l'article 6 qui a pour titre *De hospitario*. Nous croyons devoir le citer.

Hospitarius advenientes hospites benigne recipiat et lætanter, prout religio exigit et honestas, et ipsis, secundum domus facultates, inspecta qualitate personarum, pro congruentia temporis, cibaria gratanter, quandiu in domo fuerint, ministrare procuret : ita etiam quod si aliqui hospites infirmantur, et esum carnium exegerit necessitas, hæc referat ad Priorem, ut de hoc secundum voluntatem ipsius fiat quod fuerit faciendum.

Des établissements religieux assez considérables dépendaient de l'abbaye chef-ordre du Val des écoliers, et entre autres le monastère de Sainte-Catherine de Paris. Ce monastère fut fondé sous saint Louis, dans un terrain (culture) près de la porte qui terminait alors la rue Saint-Antoine. Corrozet nous a conservé deux inscriptions qu'on y lisait autrefois, et qui indiquent à quelle occasion fut élevée cette église, et pourquoi elle fut placée sous l'invocation de Sainte-Catherine. Les voici :

I. *A la prière des sergents d'armes. M. S. Loys fonda cette église et mit la première pierre : et fut pour la joye de la victoire qui fut au pont de Bouvines l'an mil deux cent quatorze.*

II. *Les sergents d'armes, pour le temps, gardaient le dit pont; et vouèrent que, si Dieu leur donnait victoire, ils fonderaient une église de Sainte-Catherine, et ainsi fut-il.*

Cette église n'existe plus; mais une des rues de Paris, qui y aboutissait, conserve encore le nom de Culture-Sainte-Catherine ou du Val-des-Ecoliers.

GUILLAUME DE CHAMPAGNE, cardinal archevêque de Reims. — Guillaume aux Blanches-Mains, Albimanus, était le plus jeune des quatre fils de Thibaud le Grand ou le Dévot, comte de Chartres, de Blois et de Champagne, et fut destiné dès son bas âge à l'état ecclésiastique. Quoique son père eût à sa disposition bon nombre de bénéfices dont lui ou ses ancêtres étaient les fondateurs, il s'adressa néanmoins à l'illustre abbé de Clairvaux, dont le crédit était grand à la cour de France et de Rome, afin d'obtenir de bonne heure pour son fils quelque grosse prélature. Saint Bernard, dans sa réponse, appuya son refus de se mêler de pareilles choses par de très-bonnes raisons. *Ce n'est pas*, dit-il, *que je ne souhaite du bien au petit Guillaume, mais non pas un bien pour lequel lui et moi nous offenserions Dieu.* Cette lettre est de l'année 1151, qui précéda celle de la mort du comte.

Quoique saint Bernard eût motivé son refus sur ce qu'il n'était pas permis de posséder simultanément des bénéfices dans plusieurs églises, cependant Pierre de Celles, plus indulgent, ne fit pas difficulté de solliciter pour lui, vers le même temps, la prévôté de l'église de Soissons, alléguant pour motif les grands biens que ses ancêtres et son père en particulier avaient faits aux églises. *C'est*, dit-il, *un sujet qu'il faut se hâter d'attacher à l'Eglise, parce que, issu d'une tige excellente, il portera dans son temps un fruit non dégénéré. Il a d'ailleurs deux frères puissants, dont l'un est comte de Champagne, et l'autre comte de Blois et sénéchal de France, que l'on peut considérer comme deux bras prêts à venir au secours de la cour de Rome toutes les fois qu'elle aura besoin de leur appui.* Il ne paraît pourtant pas qu'il ait obtenu cette prévôté. Il était destiné à des dignités plus relevées. En effet, son crédit à la cour du Pape et à celle du roi alla toujours croissant, surtout après que la plus jeune de ses sœurs eut épousé le roi Louis le Jeune et lui eut donné un fils qui fut son successeur.

Robert du Mont nous apprend qu'à la demande de l'empereur Frédéric, le jeune Guillaume de Champagne fut élu, en 1163, par le clergé et le peuple, archevêque de Lyon, et que le Pape Alexandre III approuva ce choix; mais ce fait, qu'on ne lit nulle part ailleurs, nous paraît fort douteux. Quoi qu'il en soit, cette élection ne fut pas soutenue; mais le jeune aspirant ne tarda pas à être élevé à l'épiscopat. L'an 1164, il fut

élu au siége vacant de l'Eglise de Chartres, concurremment avec le prévôt du chapitre, qui s'était fait un nombreux parti. Une lettre de Thibaud, comte de Blois, au roi Louis le Jeune contient la relation de ce qui s'était passé à cette occasion, afin d'intéresser le monarque en faveur de son frère. Cependant l'affaire ayant été portée à la décision du Pape Alexandre, ce Pontife, qui séjournait à Sens, ordonna de procéder à une seconde élection, et écrivit au roi, pour le prier d'employer son autorité afin que tout se fît dans les règles. L'année suivante, notre jeune prélat ayant été élu une seconde fois, se rendit à Montpellier pour conférer avec le Pape, qui, à raison de sa jeunesse, lui accorda, suivant Robert du Mont, un délai de cinq ans pour recevoir la consécration épiscopale, et le chargea d'une lettre de recommandation auprès du roi, datée du 19 août de la même année.

En 1166, comme il n'était encore qu'évêque élu, il assista au concile de Beauvais, où furent excommuniés les moines de Rébais, lesquels refusaient de reconnaître leur abbé, parce qu'il avait fait profession d'obéissance à l'évêque de Meaux. Deux ans après, le roi d'Angleterre, pressé de toutes parts par ses ennemis, et voulant se réconcilier avec le roi de France, c'est à l'évêque élu de Chartres qu'il s'adressa en personne pour faire sa paix, sachant, dit Jean de Sarisberi, qu'il était plus avant que tout autre dans l'intimité du roi. La même année 1168, l'archevêché de Sens étant devenu vacant par la mort de Hugues de Touci, Guillaume fut élu sans contestation pour lui succéder, et fut sacré le 22 décembre 1168, par Maurice, évêque de Paris, sans renoncer néanmoins au gouvernement de l'Eglise de Chartres, qu'il retint pendant huit ans, avec la permission du Pape. Ce fut à l'occasion de ce sacre que Jean de Sarisberi écrivant à Jean de Belmeïs, évêque de Poitiers, fit de notre jeune prélat un bel éloge que sa bonne conduite ne tarda pas à justifier. *C'est*, dit-il, *un homme qui donne de grandes espérances, qui jouit d'une très-brillante réputation, d'un grand crédit et d'une influence considérable dans les affaires du royaume; c'est lui qui, après le roi, accorde le plus de secours à l'archevêque de Cantorbéry et aux personnes qui l'ont suivi dans son exil. Je voudrais que vous fissiez connaissance avec lui, car il désire se lier d'amitié avec vous; et pour vous dire sans détour ce que j'en pense, je ne connais personne dans le clergé de France qui ait plus de prudence et plus d'éloquence que lui.*

Cet éloge, dicté par la reconnaissance, pourrait paraître intéressé, mais n'est pas contraire à la vérité. Personne en France n'épousa plus ouvertement et plus chaudement la cause de Thomas Becket contre le roi d'Angleterre. Muni de l'autorité de légat en France, dès l'instant de son sacre, il n'en fit usage que pour contrebalancer celle des envoyés extraordinaires que le roi d'Angleterre, par ses instances et ses plaintes, obtenait de la cour de Rome. Indépendamment d'une multitude de lettres qu'il écrivit à ce sujet, et dont il sera rendu compte, il fit, en 1169, le voyage d'Italie, pour déterminer le Pape à employer les voies de rigueur, afin de contraindre le roi d'Angleterre à faire la paix avec l'archevêque. Lorsque le roi, ne pouvant plus reculer, consentit à recevoir en grâce l'archevêque Thomas, ce fut l'archevêque de Sens qui, avec le comte de Blois, son frère, le conduisit au lieu indiqué pour la réconciliation; mais le saint prélat ayant été mis à mort la même année, ses poursuites contre le roi d'Angleterre ne firent que redoubler, jusqu'à lancer l'interdit sur ses domaines en deçà de la mer, comme coupable de ce meurtre, malgré l'opposition des prélats de Normandie.

La guerre ayant recommencé de plus fort entre les deux rois, en 1173, l'archevêque de Rouen, craignant avec raison que ce fléau ne tombât sur sa terre des Andelys, s'adressa à l'archevêque de Sens, pour détourner, par son crédit auprès du roi, ce malheur qui le menaçait. *C'est vous*, lui dit-il, *qui*, *dans le temps que la barque de saint Pierre était sur le point d'être engloutie par les flots des schismatiques*, *l'avez plus que tout autre sauvée du naufrage par votre main secourable. Quoique jeune encore, vous surpassez en sagesse les vieillards; et votre vie réglée, au milieu des séductions qui entourent les avantages du corps, de la naissance et du crédit dont vous jouissez, vous donne plutôt l'apparence d'un ange que d'un homme. Je n'insisterai pas davantage sur vos autres vertus, qui tiennent du prodige; votre réputation d'honnêteté et de prudence est tellement répandue partout, que vous n'avez aucun besoin de nos éloges.*

Pendant la guerre atroce que les Français firent au roi d'Angleterre, pour prêter main-forte à ses enfants soulevés contre leur père, en 1173, Louis le Jeune, faisant le siége de Verneuil au Perche, envoya notre prélat au monarque anglais pour lui demander une suspension d'armes jusqu'au lendemain, pendant laquelle, disent les historiens anglais, le roi de France s'empara du bourg principal, qu'il réduisit en cendres. L'année suivante, au mois d'août, le même prince, forcé d'abandonner le siége de la ville de Rouen, envoya encore au roi d'Angleterre l'archevêque de Sens, demander une suspension d'armes et la liberté de s'éloigner un peu, sauf à s'aboucher le lendemain pour s'entendre. Mais, dès la nuit suivante, le roi de France, sans égard aux assurances données avec serment, leva le camp et prit le chemin de son royaume.

L'an 1176, Guillaume passa de l'archevêché de Sens à celui de Reims, pour succéder à Henri de France, frère du roi Louis VII, décédé le 13 novembre 1175; en même temps, il se démit de l'évêché de Chartres en faveur de Jean de Salisbury, qu'on fit venir d'Angleterre. Ce choix fut approuvé par le roi, agréé par le clergé, et plut singulièrement à Pierre de Celles, abbé de Saint-

Remy de Reims, l'ami et le promoteur du savant anglais, auquel il devait succéder un jour dans le même siége. Il en témoigna sa reconnaissance au nouvel archevêque dans des termes qui prouvent le discernement et le désintéressment que notre prélat apportait dans le choix des sujets qu'il élevait aux dignités ecclésiastiques. Au mois de juillet de l'année 1178, il alla en grand cortége visiter le tombeau de saint Thomas de Cantorbéry, dont il avait jadis épousé avec chaleur la querelle contre le roi, comme nous l'avons dit plus haut. Néanmoins le roi alla au-devant de lui, le reçut dans son palais avec distinction, et le retint pendant un temps assez considérable. Raoul de Diceto dit qu'avant son départ le roi lui envoya en présent des vases précieux, dont il refusa l'hommage.

S'étant rendu au concile général de Latran, en 1179, il y fut revêtu de la dignité de cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine, et la même année il fit le sacre et le couronnement de son neveu, le roi Philippe-Auguste.

Jusque-là notre prélat, parvenu aux plus hautes dignités de l'Eglise, n'avait rien perdu du crédit qu'il possédait à la cour du roi, et de la part qu'il avait eue dans le maniement des affaires et les grandes négociations; mais à cette époque, une intrigue de cour le brouilla pour un temps, ainsi que ses frères, avec le jeune roi son neveu. C'est un fait constant, tous les historiens le rapportent, mais ils ne sont pas tous d'accord sur le motif de cette brouillerie. Rigord dit que ce fut une conspiration, mais sans nommer aucun des conspirateurs. Les historiens anglais, et surtout Gervais, moine de Cantorbéry, donnent à cette brouillerie un motif plus plausible. Louis VII, en mourant, avait mis son fils sous la tutelle du comte de Flandre, son parrain : premier sujet de jalousie pour la reine-mère et les oncles du roi. Le prince tuteur, abusant de la confiance de son pupille, voulut le marier avec une de ses nièces, fille du comte de Hainaut; et, malgré le mécontentement que cette alliance disproportionnée excita parmi les grands du royaume, il fit procéder à la célébration du mariage dans ses Etats, et, bientôt après, au couronnement de la nouvelle reine à Saint-Denis. Ce procédé dut d'autant plus offenser la reine-mère et ses frères, que la princesse de Hainaut avait été promise, dès l'année précédente, au fils aîné du comte de Champagne. Dans cet état de choses, sans égard à l'usage ou aux prétentions de l'archevêque de Reims, on n'eut garde de recourir à son ministère pour ces cérémonies. Le mariage fut célébré à Bapaume par l'archevêque de Senlis, et le couronnement à Saint-Denis par l'archevêque de Sens. Le cardinal Guillaume s'en plaignit au Pape; et les autres mécontents, contre lesquels le roi prit des voies de rigueur, sans épargner sa mère, appelèrent à leur secours le roi d'Angleterre, qui prit d'abord les armes, mais finit par concilier les esprits.

Le crédit du comte de Flandre à la cour ne fut pas de longue durée, et les princes de la maison de Champagne trouvèrent bientôt occasion de le desservir auprès du roi, et de lui rendre la pareille. Dès la même année 1181, des raisons d'intérêt le brouillèrent avec le roi; il y eut des hostilités commises du côté de Senlis; on appela une seconde fois le roi d'Angleterre au secours du jeune roi, et l'archevêque de Reims, sous prétexte d'un pèlerinage au tombeau de saint Thomas de Cantorbéry, fut envoyé vers ce monarque. Le roi d'Angleterre arriva en France. L'année suivante, il y eut un congrès entre Senlis et Crépy, et la paix fut cimentée.

Pendant ce démêlé, le Pape Lucius III manda à Rome notre cardinal; mais le roi, qui lui avait rendu toute sa confiance, et qui avait besoin de lui, pour le dispenser de faire ce voyage, écrivit au Pape les raisons qui le déterminaient à le retenir auprès de lui. Cette lettre prouve qu'à cette époque l'archevêque de Reims était non-seulement en faveur auprès du roi, mais encore son premier ministre.

Les affaires politiques du royaume ne l'absorbaient pas tellement, qu'il laissât en souffrance celles de l'Eglise dont il était chargé comme évêque, comme métropolitain, et comme légat du Saint-Siége. Plus de quarante lettres à lui adressées par Etienne de Tournay prouvent que le ministre du roi entrait dans les plus grands détails sur les affaires du clergé, même les plus minutieuses. Il n'est donc pas étonnant que dans des affaires plus sérieuses, lorsque la foi était en danger, et que l'erreur faisait des progrès, il s'armât d'une juste sévérité. L'an 1183, des hérétiques ou sectaires du genre de ceux qui se multiplièrent en France pendant le XII[e] siècle, ayant été découverts dans l'Artois, notre prélat se transporta à Arras, et s'étant concerté avec le comte de Flandre, un grand nombre de ces malheureux, nobles, clercs, villageois, furent condamnés aux flammes.

L'an 1184, Guillaume fit le voyage d'Italie; il était à Vérone, à la cour du Pape Lucius III, lorsqu'il donna la consécration épiscopale à Pierre de Celles, évêque d'Arras. L'année suivante, 1185, notre prélat fut un des principaux négociateurs de la paix entre le roi et le comte de Flandre, au sujet du Vermandois. Toujours attaché au service du roi, il était non-seulement l'âme de ses conseils, il l'accompagnait encore dans ses expéditions militaires. En 1187, au siége de Châteauroux, il fut un de ceux auxquels s'adressa le roi d'Angleterre pour obtenir la paix, ou du moins une trêve. Au mois de janvier de l'année suivante, les deux rois étant assemblés à Gisors, pour traiter de la paix, sur la nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin, oubliant leurs querelles, ils firent vœu d'entreprendre ensemble le voyage de la Terre-Sainte. L'archevêque de Reims donna la croix au roi, et se croisa lui-même. La guerre ayant presque aussitôt recommencé, il y eut, à la Saint-Martin,

une assemblée à Bon-Moulin, au Perche, pour traiter de la paix, et notre archevêque s'y trouva avec le roi. Il assista aussi au colloque qui eut lieu pour le même objet à la Ferté-Bernard, au mois de juin de l'année suivante. A cette époque, voyant le roi d'Angleterre près de succomber aux efforts des ennemis, et malade à Saumur, il alla le trouver avec le comte de Flandre et le duc de Bourgogne, pour le déterminer à accepter les conditions que le roi Philippe et son fils Richard voudraient lui imposer. Le roi mourant se soumit à tout; mais il en conçut tant de chagrin, qu'il expira bientôt après.

Quoique l'archevêque de Reims eût pris la croix en même temps que le roi, il ne fit pourtant pas le voyage de la Terre-Sainte. Le roi, en partant, l'an 1190, l'institua régent du royaume, avec sa sœur, la reine-mère, auxquels il laissa par écrit ses instructions. Ce fut lui qui, à Saint-Denis, donna au roi la panetière et le bourdon de pèlerin. Le comte de Flandre étant mort sans enfants, au siége de Saint-Jean-d'Acre, il s'éleva une grande contestation entre le comte de Hainaut, son beau-frère, et sa veuve, la comtesse Mathilde, prétendant qu'elle devait succéder à tous ses biens. En l'absence du roi, c'était au régent à décider la question. S'étant rendu, au mois d'octobre 1191, à Arras, il ménagea entre les parties un accommodement dans lequel les droits du prince Louis, fils du roi, du chef de sa mère, ne furent ni oubliés ni méconnus.

L'an 1192, Guillaume, autorisé par le Pape et l'archevêque de Cologne, sacra à Reims Albert de Louvain, élu évêque de Liége par la plus saine partie du clergé, contre la volonté de l'empereur, qui, de sa propre autorité, en avait nommé un autre. Albert, craignant le ressentiment de ce prince, n'osait retourner à Liége, et bientôt après il fut mis à mort par des traîtres envoyés d'Allemagne. L'année suivante, le roi Philippe devant épouser la princesse Ingelberge, sœur de Canut, roi de Danemark, Guillaume accompagna le roi à Amiens pour célébrer le mariage et couronner la nouvelle reine; mais dès le lendemain des noces, le roi ayant pris de l'aversion pour elle, le même archevêque, sur le témoignage d'autres évêques ou barons, prononça bientôt après le divorce, pour cause de parenté. Sur les plaintes du roi de Danemark, le Pape Célestin III, ne voulant pas encore prononcer sur ce qui avait été fait, lui enjoignit, et aux évêques de sa province, de ne pas souffrir que le roi contractât un nouveau mariage du vivant de sa femme répudiée. Malgré cette défense, le roi épousa, en 1196, la fille du duc de Méranie, et il y a toute apparence que notre archevêque prêta encore son ministère à cette union. Il en fut puni par le Pape Innocent III, qui lui retira les pouvoirs de légat dont il avait été revêtu jusqu'alors, au moins dans sa province.

Après avoir épuisé auprès du roi toutes les voies de conciliation pour le déterminer à reprendre sa légitime épouse, et à renvoyer celle qui occupait sa place, le Pape Innocent se décida, en 1199, à l'y contraindre par la voie des censures. Il donna ordre au légat Pierre de Capoue de jeter l'interdit sur toute la France, c'est-à-dire sur les terres du roi, ce qui fut fait en plein concile à Dijon et à Vienne en Dauphiné. Quoique le roi eût cru écarter le danger, ou du moins suspendre l'effet de la sentence du légat par son appel au Pape, néanmoins la plupart des évêques la mirent à exécution; mais l'archevêque de Reims, et un petit nombre d'autres, pour ménager le roi, s'abstinrent de l'ordonner dans leur diocèse, promettant cependant de se soumettre et d'obéir si les raisons qu'ils alléguaient n'étaient pas jugées valables.

Pendant cet interdit, qui dura neuf mois, le roi, voulant faire cesser le mécontentement général, dans une assemblée d'évêques et de barons, demanda ce qu'il y aurait à faire. Tout le monde fut d'avis qu'il fallait obéir au Pape. Alors, se tournant vers l'archevêque de Reims : « Est-il vrai, » lui dit ce prince, « ce que mande le Pape, que le divorce par vous prononcé n'est qu'un jeu? » Le prélat ayant répondu que le Pape avait raison : Vous êtes donc un sot et un étourdi, lui répliqua-t-il, d'avoir rendu un tel jugement? « *Ergo tu es stultus et fatuus, qui talem sententiam protulisti?* »

On ne voit pas que depuis Guillaume ait eu aucune part aux négociations qui furent entamées relativement au divorce, en 1200 et 1201, avec le cardinal Octavien, ni qu'il ait assisté aux conciles de Saint-Arnoul et de Soissons, par la raison que le Pape lui avait interdit l'exercice de ses fonctions épiscopales, jusqu'à ce qu'il eût fait le voyage de Rome pour être réhabilité. Il était à peine de retour de ce voyage qu'il tomba frappé d'apoplexie à Laon, où il mourut le 7 septembre 1202, dans la soixante-dix-huitième année de son âge. Son corps fut rapporté à Reims, et inhumé près du maître-autel de sa cathédrale.

SES ECRITS. — Malgré le haut rang qu'occupait dans l'Eglise et dans l'Etat, le cardinal Guillaume de Champagne, nous ne pouvons pas le présenter comme un littérateur ou un savant; cependant il nous est impossible de ne pas lui accorder une place dans les colonnes de ce Dictionnaire, soit à raison de la protection qu'il accorda aux gens de lettres, soit parce qu'il reste de lui des monuments historiques, rédigés peut-être par une main étrangère, mais revêtus de son autorité.

Quant à la protection accordée aux gens de lettres, elle est prouvée par des témoignages nombreux et irrécusables. Etienne de Tournay, écrivant au prélat pour lui recommander un professeur nommé Simon : *C'est*, dit-il, *un homme de mœurs irréprochables et très-instruit, qui, dans l'exercice de l'enseignement public, jouit d'une grande célébrité. Or, personne n'ignore que vous aimez à rechercher, à vous attacher de tels sujets, en répandant vos bienfaits sur eux. Cela est*

si connu dans le monde entier, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, que l'on voit votre cour remplie de Toscans, de Lombards, d'Anglais, de Belges et de Français, que vous avez comblés de richesses et d'honneurs. De là l'empressement qu'avaient les gens de lettres, poëtes et prosateurs, de lui dédier leurs ouvrages. Pierre Comestor lui a dédié son *Histoire ecclésiastique*; Gauthier de Lille son *Alexandréide;* Pierre de Poitiers, chancelier de l'Eglise de Paris, la *Somme des Sentences;* et un nommé Guillaume sa *Microcosmographie*, dont l'Epître dédicatoire a été imprimée au tome Ier de l'*Ample collection* de dom Martène.

Voyons maintenant ses propres écrits, et particulièrement ses lettres, qui sont en assez grand nombre.

1° La plus ancienne, dans l'ordre chronologique, parmi celles qui nous sont parvenues, est celle qu'il écrivit, en 1166, n'étant encore qu'évêque élu de Chartres, au Pape Alexandre III, en faveur de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, dans laquelle il annonce que c'en est fait de l'Eglise d'Angleterre, et même de celle de France, si les attentats du monarque anglais restent impunis. Il déclare que telle est l'opinion du roi de France et de toute l'Eglise gallicane.

2° Le roi d'Angleterre, ayant obtenu du Pape un bref qui interdisait pour un temps à l'archevêque de Cantorbéry d'user des censures ecclésiastiques contre son souverain et ses adhérents, l'évêque élu de Chartres s'en plaignit au Souverain Pontife dans une lettre, datée de l'an 1168. Il témoigne son étonnement que les menaces du roi d'Angleterre eussent agi plus efficacement sur son esprit que les prières du roi de France et des évêques du royaume.

3° L'an 1169, ayant assisté à la conférence qui eut lieu vers l'Epiphanie, à Montmirail, entre les rois de France et d'Angleterre, il rendit compte au Pape de ce qui s'y était passé relativement à l'affaire de l'archevêque de Cantorbéry, dans une relation qui a été imprimée parmi les lettres du saint prélat.

4° La même année, l'archevêque Thomas ayant excommunié l'évêque de Londres et d'autres partisans du roi, pour intimider le roi lui-même, l'archevêque de Sens écrivit au Pape, au nom du roi de France, d'approuver la sentence d'excommunication, dont on espérait le meilleur effet.

5° L'évêque de Londres, poussé à bout par cette menace d'excommunication lancée contre lui, et ne gardant plus de ménagement, s'était vanté qu'il ferait transporter à son siége la dignité métropolitaine de l'Eglise de Cantorbéry; c'est cette tentative de schisme que l'archevêque de Sens dénonce au Pape, afin de le prémunir contre l'intrigue.

6° Le roi d'Angleterre ayant obtenu du Pape qu'il enverrait de nouveaux légats chargés de lever les excommunications lancées par l'archevêque Thomas, et des difficultés étant survenues sur la manière de procéder qui leur était prescrite, le roi et les légats s'adressèrent à notre archevêque pour que lui-même, en qualité de légat, tranchât la difficulté. Son avis fut qu'il fallait suivre littéralement le mandat du Pape.

7° L'an 1170, le roi d'Angleterre ayant fait couronner son fils par l'archevêque d'York, sans égard aux priviléges de l'Eglise de Cantorbéry, indisposa, non-seulement les partisans de l'archevêque Thomas, mais encore le roi de France, qui regarda comme une hostilité que sa fille, épouse du jeune prince, n'eût pas été couronnée en même temps. L'archevêque de Sens fut chargé d'en porter ses plaintes au Pape, auquel il ne dissimule pas que les trop grands ménagements dont il use envers le roi d'Angleterre l'enhardissent à oser tout impunément.

8° L'archevêque de Cantorbéry ayant été mis à mort sur la fin de la même année, celui de Sens en fut d'autant plus indigné qu'il avait plus contribué à le réconcilier, au moins en apparence, avec le roi d'Angleterre. Il écrivit donc au Pape pour lui dénoncer cet attentat, dont il ne craint pas de faire retomber l'odieux sur le roi d'Angleterre, en comparaison duquel, dit-il, Achab, Hérode, Néron, Julien l'Apostat et même Judas Iscariote, étaient en quelque sorte de bonnes gens.

9° Il répète les mêmes invectives dans la lettre au Pape, pour lui annoncer qu'il a jeté l'interdit sur les terres du roi d'Angleterre en deçà de la mer, malgré l'opposition des évêques de Normandie. L'écrivain qui, pour cette lettre, lui a prêté sa plume, n'a pas eu l'attention de le faire parler en évêque français. Jamais les ultramontains ne portèrent plus haut les prétentions des Papes. *Toute puissance*, dit-il, *a été donnée à votre apostolat, dans le ciel et sur la terre. Vous avez en main l'épée à deux tranchants; vous êtes établi sur les nations et sur les royaumes pour mettre les rois à la chaîne, et les plus nobles d'entre eux dans les fers.* « *Super gentes et regna constituti estis ad alligandos reges eorum in compedibus, et nobiles eorum in manicis ferreis.* » Il y a là, suivant nous, une fausse et bien peu charitable application de l'Ecriture.

10° Vers le même temps, ayant été chargé par le Pape de visiter l'abbaye de Saint-Victor, et de réformer les abus qui s'y étaient introduits par la négligence de l'abbé Ervise, il écrivit à la communauté pour lui annoncer sa prochaine visite, après une maladie qui l'avait empêché d'agir.

11° A cette époque, Hugues de Champfleury, évêque de Soissons et chancelier de France, faisait sa résidence à Saint-Victor, et n'était peut-être pas étranger aux désordres qui régnaient dans la maison. Le Pape, pour l'éloigner, avait témoigné le désir qu'il renonçât à la chancellerie pour se livrer tout entier aux soins de son diocèse, si l'on pouvait déterminer le roi à se passer de son ministère. L'archevêque de Sens, voulant parer le coup dont était menacé le chancelier, qu'il ne détourna cependant pas,

écrivit au Pape, en sa faveur, une lettre apparemment sollicitée, dans laquelle il fait son éloge, et prie le Pape de tolérer dans l'évêque de Soissons, ce qui n'est pas absolument incompatible avec les obligations d'un pasteur.

12° Sur les plaintes que le prince Eskil, archevêque de Lunden, en Danemark, avait adressées au Pape et au roi, touchant un dépôt de quatre cents marcs d'argent, que dans un voyage en France, il avait fait entre les mains d'Ervise, abbé de Saint-Victor, dépôt qu'il réclamait, l'archevêque de Sens, saisi de cette affaire, écrivit à Maurice, évêque de Paris, de se transporter à Saint-Victor, et de faire les recherches convenables parmi les effets de l'abbé destitué afin de retrouver ce trésor.

13° L'an 1177, comme il était déjà archevêque de Reims, il écrivit à Guillaume de Pavie, cardinal, évêque de Porto, pour lui recommander une affaire qu'avait en cour de Rome, Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, depuis évêque de Tournay.

14° A l'exemple de la plupart des villes de France, les habitants du bourg de Saint-Martin à Tours, s'étaient érigés en commune pour se soustraire à la dépendance des chanoines. Jean de Salisbury, évêque de Chartres, délégué par le Pape Alexandre pour dissiper la conjuration, n'ayant pu rien obtenir, lança l'excommunication sur tous les conjurés. Le Pape Lucius III, voulant terminer cette affaire, chargea l'archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, de se transporter à Tours; ce qu'il fit. Muni des pouvoirs du Pape et du roi, il réussit, en 1184, à détacher la multitude du parti des conjurés, laissant sous les liens de l'excommunication ceux des conjurés qui ne se présentèrent pas au serment d'abjuration. Nous avons la lettre du cardinal au Pape, dans laquelle il rapporte la chose comme elle s'était passée.

15° Depuis longtemps les archevêques de Tours plaidaient à Rome, avec les évêques de Dol, touchant le droit de métropole sur les évêchés de la province de Bretagne. Le roi de France mettait beaucoup d'importance à ce que l'archevêque de Tours fût maintenu dans ses droits. Cette même année 1184, le docteur Melior, vidame de l'église de Reims, fut fait cardinal et camérier du Pape Lucius III; il était ami et compatriote de Roland, évêque de Dol, qui poussait vivement la décision du procès contre l'église de Tours. On craignit que le cardinal Melior profitât de l'accès qu'il avait auprès du Pape, pour faire triompher la cause de son ami; l'archevêque de Reims fut chargé de lui écrire, pour le prévenir que, si par malheur on blessait en quelque chose les droits de l'église de Tours, ce serait déclarer à la France une guerre dont les suites pourraient devenir funestes à la cour de Rome. La lettre est imprimée parmi celles d'Etienne de Tournai qui en fut le rédacteur.

16° Marlot rapporte la lettre que notre prélat écrivit à Pierre, chantre de l'église de Paris, pour le presser et même lui enjoindre d'accepter la dignité de doyen du chapitre de Reims, à laquelle il avait été nommé d'une voix unanime. La lettre est très-obligeante et pleine d'estime et de vénération pour celui qui en est l'objet. C'était apparemment pour réparer le tort qu'il lui avait causé, en lui faisant manquer deux fois l'épiscopat, en 1191, lorsqu'il fut élu à l'évêché de Tournay, et en 1196, lorsqu'après la mort de Maurice de Sully, il fut nommé à l'évêché de Paris.

Ces lettres ne sont assurément que la moindre portion de celles que notre prélat, qui eut tant de part aux affaires de l'Etat et de l'Eglise, dut écrire; et ne seraient pas même un titre littéraire pour quelqu'un d'un rang moins élevé. Mais on lui a attribué quelquefois un ouvrage théologique, qui, s'il existait, pourrait le placer au nombre des docteurs de l'Eglise, c'est un traité sur cette question : *Si Jésus-Christ, en tant qu'homme, est quelque chose.*

En rendant compte, dans le tome III du *Dictionnaire de Patrologie*, de l'ouvrage de Jean de Cornouailles, intitulé *Eulogium*, et adressé au Pape Alexandre III, nous avons exposé les différentes opinions des théologiens sur cette question, dont quelques-unes tendaient à renouveler l'erreur de Nestorius, qui admettait dans le Verbe incarné deux personnes, ou d'Eutychès, qui ne reconnaissait en Jésus-Christ qu'une seule nature. Ceux qui niaient que Jésus-Christ, en tant qu'homme, fût quelque chose, c'est-à-dire, un vrai homme composé d'un corps et d'une âme, furent appelés *Nihilistes*. Pierre Lombard, évêque de Paris, rapporte, selon sa méthode, leur opinion, sans l'approuver ni la combattre. La même question fut agitée et non décidée au concile de Tours de l'an 1163, présidé par le Pape Alexandre; mais, six ans après, ce Pontife, voyant qu'à la faveur du *Livre des Sentences*, l'erreur des *Nihilistes* se propageait, en conféra d'abord avec notre prélat, dans un voyage qu'il fit à Rome en 1169, et enjoignit, l'année suivante, aux métropolitains de Bourges, Reims, Tours et Rouen, de proscrire la doctrine des *Nihilistes*, et d'ordonner aux théologiens d'enseigner que le Christ est vrai Dieu et vrai homme. Il y eut une lettre particulière à l'archevêque de Sens, portant la même injonction, parce que le livre de Pierre Lombard avait été composé à Paris sous sa métropole. C'est ce qui a fait croire que Guillaume de Champagne avait composé lui-même un traité contre les *Nihilistes;* mais il est plus vraisemblable qu'il chargea de ce soin Jean de Cornouailles, ou peut-être Gautier de Saint-Victor, qui, embrassant un champ plus vaste, écrivit aussi contre les nouvelles erreurs de Pierre Abailard, Gilbert de la Porée, Pierre Lombard et Pierre de Poitiers qu'il appelle les quatre labyrinthes. On peut croire aussi que notre prélat aura proscrit la nouvelle erreur par un mandement que nous n'avons pas.

On a conservé avec plus de soin les chartes émanées de la chancellerie de notre pré-

lat, lesquelles sont en très-grand nombre. Nous ne parlerons pas de celles qui n'intéressaient que des particuliers, en faveur desquels elles étaient données. Mais il est essentiel, pour achever son éloge, de faire connaître, en peu de mots, celles qui avaient pour objet le bien public, soit l'embellissement des villes, soit la fondation des hôpitaux.

1° Dom Calmet raconte que Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, fit bâtir, en 1182, la petite ville de Beaumont en Argonne, sur la rivière de Meuse, entre Stenay et Mouson; que pour y attirer des habitants, il fit leur condition meilleure que ne l'était celle de presque toutes les populations de la campagne. Guillaume donna à ceux qui s'établiraient à Beaumont certaines franchises qui furent nommées la loi de Beaumont. Elles furent trouvées si sages par les princes et par les seigneurs voisins, et parurent si avantageuses aux peuples, que ceux-ci demandèrent avec grandes instances et reçurent comme une grande faveur, d'être soumis aux lois de Beaumont; et les ducs de Lorraine, les comtes de Bar et de Luxembourg les firent observer dans presque tous les lieux de leur obéissance. Cette charte, composée de cinquante-quatre articles, est imprimée parmi les preuves de l'*Histoire de Lorraine*, tome II, en français seulement, quoique dom Calmet eût promis de publier aussi le texte latin.

2° La même année, 1182, Guillaume rétablit dans la ville de Reims l'échevinage, pour réparer en quelque sorte les dommages que son prédécesseur Henri de France, avait occasionnés aux habitants, se concilier l'affection de la bourgeoisie, et empêcher que les mêmes troubles ne recommençassent sous son gouvernement. Cette charte a été publiée par dom Marlot, et réimprimée parmi les preuves du tome IX de la *Gaule chrétienne*.

3° L'année suivante, 1183, il céda à la ville un terrain nommé la culture, pour y établir un nouveau faubourg, auquel furent transportés des priviléges dont avait joui précédemment l'hôpital des lépreux de la ville.

4° Pour honorer la science et donner de l'émulation à ceux qui la cultivaient, il fit, en 1192, un statut par lequel l'écolâtre, dans l'église de Reims, devait être incorporé au chapitre et avoir sa place marquée parmi les dignitaires.

5° Nous avons vu plus haut les reproches que des auteurs graves et contemporains font à notre prélat de s'être livré sur la fin de ses jours à un luxe immodéré, au point que, pour y satisfaire, il abusa quelquefois de son autorité. Eh bien! l'année même qui précéda celle de sa mort, il fonda à Reims un hôpital pour vingt malades, au soulagement desquels il pourvut abondamment dans une charte, où respirent les sentiments religieux d'un évêque vraiment pénétré des obligations de son ministère envers les pauvres.

GUILLAUME, abbé de la Prée. —Guillaume, selon les Annales du monastère de Waverlai en Angleterre, était abbé de la Prée en Berry, lorsqu'il fut fait abbé de Cîteaux en 1186, et non en 1184, comme l'affirment sans preuve les auteurs de la *Gaule chrétienne*, qui ne lui donnent que la qualification de moine de la Prée, quoique l'auteur anglais lui accorde positivement celle d'abbé. Ils le comptent pour le second du nom parmi les abbés de Cîteaux; mais ils n'ont pas bien connu celui qu'ils nous donnent pour le premier, lequel, selon eux, était auparavant abbé de la Ferté-sous-Scosne. Nous trouvons, nous, après Baluze, qu'il était abbé de Savigny, au diocèse d'Avranches, qu'il était surnommé de *Toulouse*, quoiqu'il fût natif de Caen, homme éminent en littérature, disent ses biographes, quoique nous ne lui connaissions aucune production. Celui-ci fut fait abbé de Cîteaux en 1179 et mourut en 1181.

Ange Manriquez ne donne également que deux ans de prélature à Guillaume II, depuis l'an 1184 jusqu'à l'an 1186; mais les auteurs de la *Gaule chrétienne*, fondés sur des chartes des années 1187, 1188 et 1189, prolongent son existence jusqu'en 1192, et ils se trompent encore. L'auteur anglais place sa mort en 1194, et lui donne pour successeur immédiat Gui Paré, alors abbé du Val-Sainte-Marie, près de Pontoise, qui devint ensuite cardinal évêque de Palestrine, et bientôt après, archevêque de Reims en 1203. D'où il résulte que les auteurs de la *Gaule chrétienne* ont placé mal à propos un Pierre II entre les abbés Guillaume II et Gui Paré.

Ses écrits.— Manriquez rapporte des statuts de l'an 1187, concernant l'ordre militaire de Calatrava, et portant en tête le nom de l'abbé de Cîteaux, qu'il nomme Gui: *Ego Wido cisterciensis humilis minister*, etc. Nous venons de voir qu'en 1187, l'abbé de Cîteaux s'appelait Guillaume et non pas Gui. Il y a grande apparence qu'on ne lisait que la lettre *W* dans le manuscrit dont s'est servi Chrysostome Henriquez, qui le premier a publié ces statuts; et comme cette double lettre peut désigner aussi bien *Wido* que *Willelmus*, on peut croire qu'il se sera décidé pour le premier mot, parce que Gui Paré, successeur de Guillaume, jouit dans l'histoire d'une plus grande célébrité que lui. De là vient que ceux qui ont écrit après Henriquez, ont attribué sans difficulté ces statuts à Gui Paré; mais la date de 1187 qu'ils portent prouve incontestablement qu'il fallait lire *Willelmus*: et c'est pour sauver cet anachronisme que Manriquez, dans son Catalogue des abbés de Cîteaux, a imaginé de placer un autre Gui avant Gui Paré.

Voici maintenant ce qui donna lieu à ces statuts. Les chevaliers de Calatrava qui, comme nous l'avons dit à l'article de l'abbé Gilbert, avaient été affiliés à l'ordre de Cîteaux, avaient jugé à propos de se donner ensuite un grand maître à l'exemple des autres ordres de chevalerie. Vingt ans après qu'ils eurent congédié les moines qu'on leur avait envoyés pour les former aux pratiques

de l'ordre, ils voulurent renouveler leur association, mais sans renoncer à avoir un grand maître. Ils députèrent au chapitre général de Cîteaux celui qui remplissait alors cette charge, nommé Nunez-Perez Quignone, muni de lettres de recommandation d'Alphonse VIII, roi de Castille, demandant non-seulement à renouveler leur ancienne association, mais à resserrer encore davantage les liens qui les unissaient à l'ordre. Ils furent mis sous la dépendance des abbés de Morimond, et l'abbé de Cîteaux leur prescrivit une règle à suivre.

Cette règle n'était pas bien longue, mais elle ne laisse pas que d'être fort austère. On y proscrit toute superfluité dans la manière de se vêtir. On ne pourra se nourrir de viande, que trois jours de la semaine et aux grandes fêtes, mais à la condition de n'user que d'un seul mets. On observera deux Carêmes et d'autres jeûnes en grand nombre dans le cours de l'année, à moins qu'on ne soit en campagne contre les Sarrasins. Les peines contre les délinquants sont très-sévères; la moindre est d'être privé de porter les armes et de monter à cheval. On y règle ensuite les rapports qui existeront entre les chevaliers et les moines de Morimond, etc.

Comme on accusait d'avarice et de cupidité les moines de Cîteaux, parce qu'ils faisaient continuellement de nouvelles acquisitions de terres, le chapitre général de l'ordre, voulant à cet égard faire cesser les plaintes, enjoignit, en 1190, à quelques abbés de l'ordre, à la tête desquels était celui de Cîteaux, de dresser une ordonnance, portant défense à tous les couvents de faire de nouvelles acquisitions, soit en terres, soit en d'autres biens, n'exceptant de la défense que ceux des monastères dont les facultés ne seraient pas suffisantes pour l'entretien de trente religieux, avec un nombre de frères convers, et pour exercer convenablement l'hospitalité envers tout le monde. Manriquez avait vu ces règlements dans un ancien manuscrit, mais il n'en a donné qu'un extrait. Il appelle aussi l'abbé de Cîteaux *Wido*, mais nous savons que c'est *Willelmus* qu'il fallait lire.

GUILLAUME (Saint), abbé de Saint-Thomas du Paraclet, en Danemark. — Un anonyme que l'on a cru longtemps disciple du saint homme a écrit sa Vie; mais il est tombé dans des erreurs si multipliées, qu'on ne peut le regarder comme contemporain, ni faire aucun fond sur sa narration. Nous ne disons pas cela parce qu'il a surchargé sa composition d'apparitions, de révélations et de songes, c'était l'effet de la crédulité de son siècle qui mettait une partie de sa dévotion dans ces pieuses rêveries. Quoiqu'elles ne soient pas propres à concilier à l'écrivain la confiance des lecteurs, nous n'insisterons que sur les erreurs qui blessent la chronologie ou l'histoire publique. Les successeurs de Bollandus qui ne pouvaient se dispenser de donner place dans leur Recueil à cette pitoyable production, ont examiné au flambeau de l'histoire et redressé la plupart des assertions de l'anonyme dans leur savant commentaire; mais n'ayant pas vu les lettres de l'abbé du Paraclet, qui n'ont été rendues publiques qu'en 1786, parmi les historiens de Danemark, recueillis par Jacques Langebeck et Frédéric Suhm, ils ont admis comme certains des faits que nous sommes en état de détruire par le témoignage même de l'abbé Guillaume dont ils ont donné l'histoire

Parce que son biographe a dit que ce saint personnage est mort en 1202 âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, on le fait naître en 1105 ou 1106. Cela serait vrai, s'il n'y avait point erreur dans le texte. Mais voici des données plus certaines sur l'âge de notre abbé à l'époque de son décès, et par conséquent sur la date précise de sa naissance.

L'an 1197, Guillaume écrivit au Pape Célestin III la lettre 48 du livre II, sur un événement de sa jeunesse, savoir s'il était obligé d'accomplir un vœu qu'il avait fait alors d'embrasser la vie monastique. Pour faire connaître qui il était et rendre le Pape plus attentif à sa demande : *Je suis*, dit-il, *ce Guillaume qui d'abord chanoine séculier de Sainte-Geneviève, embrassai ensuite la réforme, en* 1148, *et fus envoyé longtemps après en Danemark, où étant devenu abbé, deux fois je suis allé vous trouver de la part de l'archevêque de Lundun, une première fois à Venise et une autre fois à Tusculum. Hugues, abbé de Saint-Germain des Prés, que vous honoriez de votre amitié, était mon oncle, c'est moi qui eus l'honneur de vous recevoir, ainsi que le cardinal Bernard, évêque de Porto, dans une des maisons de Sainte-Geneviève, près de Senlis, et qui vous accompagnai jusqu'à Compiègne, lorsque vous alliez au-devant de l'archevêque de Magdebourg. Comme vous avez toujours eu des bontés pour moi, en considération de mon oncle l'abbé de Saint-Germain, je m'adresse à vous avec confiance, et vous demande conseil sur un fait qui m'est personnel.*

A l'âge de quinze ou seize ans, deux de mes confrères qui convoitaient les bénéfices dont j'étais pourvu, voyant que j'avais de l'inclination pour la vie monacale, feignirent d'avoir le même désir pour m'entraîner avec eux. Nous jurâmes que nous exécuterions ce dessein, nous choisîmes l'abbaye de Pontigny, et le jour du départ fut arrêté. Arrivés à Pontigny. (Il y a ici une lacune dans la lettre; mais on sait par l'historien de Guillaume, que ses compagnons de voyage ayant trouvé des prétextes pour s'en retourner, il avait pris le même parti.)

Guillaume continuant ensuite son récit : *Nous avions promis*, dit-il, *d'y retourner au bout d'un an; mais m'étant aperçu que mes compagnons n'agissaient pas avec bonne foi, je n'en ai rien fait, et j'avais perdu ce projet de vue, lorsque la réforme de Saint-Victor fut introduite à Sainte-Geneviève. J'embrassai la réforme, et il y a près de cinquante ans que je pratique ce nouveau genre de vie. Je prie maintenant Votre Sainteté de me dire, si je puis en sûreté de conscience, rester dans*

l'ordre des chanoines réguliers, ou, s'il faut, pour accomplir mon vœu, que j'embrasse la vie monastique.

Cettre lette est très-importante pour fixer les époques de la vie de l'abbé Guillaume, Aussi, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ont-ils établi, à ce propos, une discussion très-savamment raisonnée, dont les conclusions vont nous servir à tracer sa biographie.

Guillaume naquit donc en 1125, à Saint-Germain, près de Crespy en Valois. A l'âge de quinze ou seize ans, il était chanoine de Sainte-Geneviève, et déjà pourvu d'autres bénéfices. Avant qu'il eût embrassé la réforme, en 1148, il avait été ordonné diacre par l'archevêque de Senlis, au refus de l'évêque de Paris, auprès duquel, dit l'historien de sa Vie, les autres chanoines l'avaient desservi. Les Bollandistes sont étonnés que l'évêque de Senlis ait pu l'ordonner sans des lettres dimissoriales de l'évêque de Paris, et ils donnent pour raison que l'église de Sainte-Geneviève était alors exempte de la juridiction de l'ordinaire, comme le leur avait suggéré le P. Claude Dumolinet. Selon nous, rien n'est plus simple : l'évêque de Senlis avait ordonné le chanoine Guillaume, parce qu'il avait ce droit là, Guillaume étant né dans son diocèse.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire ses vertus cléricales et religieuses, sur lesquelles l'auteur de sa Vie s'étend si longuement. Nous ne ferons que toucher les traits qui donnent la mesure de son caractère, pour préparer nos lecteurs aux entreprises difficiles dont ils le verront chargé, entreprises qui demandaient un zèle infatigable et un courage à toute épreuve.

L'an 1161 ou 1162, au mois de janvier, époque où le roi Louis le Jeune avait assemblé à Paris les prélats et les grands du royaume pour les besoins de l'Etat, le bruit se répandit que le chef de Sainte-Geneviève avait été enlevé, soit par la négligence des chanoines, soit par quelque raison d'intérêt, qui pouvait avoir des suites fâcheuses pour eux, et surtout pour Guillaume qui en était le gardien. Cet événement ayant causé de la rumeur parmi le peuple, le roi voulut que le fait fût vérifié par les évêques de la province. On ouvrit la châsse à la vue du peuple assemblé et il se trouva que rien n'avait été distrait des ossements de la patronne des Parisiens. Il n'y eut que l'évêque d'Orléans Manassès de Garlande, qui soutint qu'il y avait eu substitution; mais il fut contredit par les autres évêques, qui témoignèrent que tout avait été trouvé en bon état. Telle est en substance la relation de Guillaume lui-même, relation qui a été brodée par l'auteur de sa Vie, lequel, mettant aux prises l'évêque et le chanoine, ajoute des faits démentis par l'histoire.

Cet auteur n'est pas plus exact, lorsqu'il raconte l'altercation qui s'éleva, en 1164, entre Guillaume et l'abbé Guérin, au sujet de l'installation d'un prieur à Sainte-Geneviève. Guérin prétendait que, dans une abbaye royale, c'était au roi à nommer les officiers de la maison, ou du moins à confirmer le choix qu'on en faisait, et malgré l'opposition de la communauté, il conduisit secrètement chez le roi le prieur qu'il venait d'instituer à sa place. Guillaume, le moins tolérant de ses confrères, lorsqu'il croyait les droits de l'abbaye compromis, non-seulement résista en face au nouveau prieur, en l'empêchant par voie de fait d'exercer ses fonctions, mais il alla encore porter ses plaintes au Pape résidant à Sens, comme d'un attentat contre les statuts de l'ordre. Le Pape, tout en approuvant son zèle, voulut que le plaignant allât faire satisfaction à l'abbé, non pour la manière dont il s'était conduit, mais pour s'être absenté de la maison sans sa permission, ou l'autorisation du chapitre. Ce fut alors que Guérin, n'écoutant plus que son ressentiment, déploya contre lui une sévérité outrée. Il le fit fustiger à nu, et le condamna à prendre, pendant sept jours, sa réfection à terre avec les chiens. C'est ce qui résulte de la lettre du Pape Alexandre III aux abbés de Saint-Germain et de Saint-Victor, auxquels il adjoignit les prieur et sous-prieur de Saint-Victor, avec l'ancien abbé de Sainte-Geneviève, nommé Odon, les chargeant d'informer sur un traitement aussi atroce. La relation du biographe est la même, quant au fond; mais il diffère sur plusieurs circonstances, et il en ajoute qui auraient besoin d'être garanties par des autorités que nous n'avons pas.

Il paraît que cette affaire indisposa aussi le roi contre Guillaume, et que celui-ci, s'étant éloigné de Paris, eut besoin d'intercesseurs pour reconquérir les bonnes grâces de ce monarque. C'est ce que l'on peut conclure d'une lettre qu'il écrivit du lieu de sa retraite à Richard, prieur de Saint-Victor. Son nom, à la vérité, n'y est exprimé que par la lettre initiale G; mais tout porte à croire qu'elle est de lui. Il prie Richard de lui mander si, depuis qu'il est venu le trouver, il a vu le roi disposé à lui faire grâce; s'il a réussi à fléchir son abbé; s'il a parlé de son affaire à l'abbé de Saint-Germain, et quelle réponse il a à lui transmettre de ces différents personnages.

Nous ne voyons pas quelle fut l'issue de cette affaire; mais on peut croire qu'elle contribua beaucoup à lui faire accepter, l'année d'après, la mission qui lui était offerte d'aller en Danemark établir la réforme de Saint-Victor dans une maison de chanoines qui ne vivaient pas conformément à leur institut.

Depuis la célébrité des écoles de Paris attirant en France des étudiants de presque toutes les nations de l'Europe, cela ne contribua pas peu à augmenter et à consolider les relations qui existaient entre les différents peuples. La montagne de Sainte-Geneviève était alors le lieu le plus fréquenté pour les études, et l'abbaye, depuis la réforme, rivalisait avec Saint-Victor pour la régularité et la bonne instruction. Non-

seulement les Danois fréquentaient cette maison, mais plusieurs d'entre eux et de la plus haute considération, y avaient embrassé la vie cléricale. Sous le règne de Waldemar Ier surnommé le Grand, les relations de la France avec les Danois devinrent plus intimes, au point que la politique suggéra, bientôt après, au roi Philippe Auguste, devenu veuf, de choisir une épouse dans la famille royale de cette nation. De son côté, Eskil, archevêque de Lunden, faisait en France de fréquents voyages, et pour seconder les intentions du roi, jaloux de civiliser son peuple en l'éclairant, avait attiré en Danemark des colonies de Cisterciens, de Prémontrés et de Chartreux auxquels on avait formé des établissements. Cependant, à l'époque où nous sommes, les chanoines réguliers de France n'avaient pas encore d'établissement en Danemark. Absalon, évêque de Roschilo, prélat d'une grande naissance, qui, dit-on, avait étudié en France, désirait leur en former un dans l'île d'Eskilsoë, à la place d'autres chanoines peu réguliers. Il avait envoyé à Paris le prévôt de son Eglise, nommé Saxon, pour négocier cette affaire, à peu près dans le temps que Guillaume avait encouru la disgrâce du roi. Il consentit à se charger de cette mission, avec trois de ses confrères, non en 1171, comme le dit l'auteur de sa Vie, mais en 1165. Les preuves s'en trouvent consignées et développées dans un intéressant mémoire d'un membre de l'Institut sur les relations au XIIe siècle entre la France et le Danemark.

Nous ne parlerons pas de ce que fit Guillaume après son arrivée dans ce pays; cela trouvera sa place dans le compte que nous rendrons de ses lettres. Nous dirons seulement qu'en 1193 il fit un voyage en France, pour négocier le mariage de Ingelburge de Danemark avec Philippe Auguste; que ce mariage ayant été presque aussitôt rompu, il fut envoyé, l'année d'après, en cour de Rome, pour en soutenir la validité; que de là, étant rentré en France avec les bulles qu'il avait obtenues du Souverain Pontife contre le roi, il avait été arrêté avec toute sa suite à Dijon, par ordre du duc de Bourgogne; qu'ayant été mis en liberté vers le commencement de l'année 1196, il revint à Paris, sans avoir pu recouvrer les lettres papales dont il était porteur. Quant aux détails de cette affaire, nous les donnerons plus bas, à l'article des lettres.

Guillaume n'en vit pas la fin; il mourut en 1203, la nuit de Pâques, qui tombait cette année-là le 6 avril, etc. Il fut canonisé par le Pape Honorius III, en 1224.

Jusqu'au siècle dernier, on ne connaissait presqu'aucun de ses ouvrages. On savait seulement par tradition qu'il avait laissé un volume de lettres fort intéressantes, dont on promettait de faire jouir le public. Elles ont été enfin publiées en Danemark, avec d'autres opuscules dont nous allons nous occuper.

Ses lettres. — Elles sont divisées en deux livres; le premier en contient trente-neuf et le second quatre-vingt-trois. Il s'en faut beaucoup que ce soit la totalité de celles dont parle l'auteur dans sa préface; mais c'est tout ce qu'il en reste. Le manuscrit original qui existait en parchemin dans la Bibliothèque de l'université de Copenhague, ayant été brûlé dans l'incendie de la ville, arrivé en 1728, on n'a pu retrouver que des copies informes et récentes, qui, prouvent que le manuscrit avait été mutilé en plusieurs endroits, ou que les copistes ne s'étaient proposé que de faire un choix parmi ces lettres; car plusieurs n'ont point de commencement, d'autres n'ont point de fin; et, à cet égard nous partageons bien sincèrement les regrets de l'homme de lettres, qui a écrit à la fin de l'Index, ou table des chapitres, cette apostille : *Heu crudelis et rustica barbara manus quæ violasti quod reparare nequivisti! Desunt cæteræ epistolæ domini abbatis Wilhelmi de Paraclito, quæ haud dubie plures erant gravibus de rebus præscriptæ.*

Quoi qu'il en soit, nous allons rendre compte de ces lettres, dans l'état où nous les trouvons. Comme, dans leur arrangement, on n'a observé aucun ordre, nous ne suivrons pas les numéros qu'elles portent, mais nous les réunirons sous certains chefs, afin de rapprocher les matières. Nous mettrons en première ligne toutes celles qui ont trait au mariage et au divorce de Philippe-Auguste, et heureusement elles ne sont pas les plus maltraitées; puis viendront les lettres écrites aux Souverains Pontifes, à des archevêques, à des évêques, à des abbés, etc. Dans l'arrangement des premières, nous suivrons l'ordre chronologique comme le plus naturel, puisque l'histoire publique nous met en état de leur fixer une date précise.

1° *Sur le mariage et le divorce de Philippe-Auguste*. — Guillaume ayant été envoyé en France, en 1193, pour négocier le mariage d'Ingelburge avec le roi, rend compte au roi Canut de l'état de la négociation. On trouvait trop forte en Danemark la dot de la princesse, telle que la demandait la France. Le négociateur insiste pour que l'on ne regarde point à l'argent, quand il s'agit d'une alliance aussi illustre et aussi avantageuse. Il pousse la générosité jusqu'à renoncer, s'il le faut, à un don que le roi venait de faire à son monastère, pour subvenir aux besoins de l'Etat.

Quoiqu'il eût heureusement conclu cette alliance, il paraît qu'on lui sut mauvais gré en Danemark d'avoir entraîné le roi dans une dépense si considérable. Il fut obligé de se justifier, mais sans se départir de la maxime qu'il avait adoptée, que l'argent n'a de valeur qu'autant qu'il procure à son possesseur de la gloire et de la considération. *Laudabilis est pecunia quæ domino non imperat, sed domino cedit ad gloriam.*

Le mariage du roi ayant été dissous, vers la fin de la même année, sous le prétexte de parenté, Guillaume fut envoyé en cour de Rome pour en soutenir la validité, et fut porteur de plusieurs lettres à l'appui de ses poursuites. Celle d'Absalon, évêque de Lunden, au Pape Célestin III, contient la généalogie

de la reine Ingeburge, et prouve que mal à propos on la disait parente de la reine Elisabeth de Hainaut, première femme du roi Philippe-Auguste.

Celle du roi Canut au même pontife Célestin rappelle les services importants que le Pape avait rendus à son Père Waldemar et à lui ; ce qui lui donne la confiance que Célestin ne l'abandonnera pas dans l'affaire du divorce. Il supplie en même temps le Pape de jeter les yeux sur le tableau généalogique qui lui sera présenté. Il écrivit pareillement au collége des cardinaux, pour accréditer les agents qu'il envoyait en cour de Rome, chargés de poursuivre la révision de la sentence de divorce prononcée contre le mariage de sa sœur. Ingelburge écrivit aussi au Pape pour exposer l'état misérable auquel l'avait réduite sa séparation injuste d'avec le roi.

Pendant que Guillaume était à Rome et qu'il avançait dans ses affaires, il instruisit par lettre l'abbé d'Esrom, de l'ordre de Cîteaux, son ami, de l'heureux succès de son voyage, espérant qu'il irait bientôt le rejoindre, muni de pièces qui combleraient de joie toute la nation.

Il écrivit aussi à la reine Ingelburge, pour la consoler et l'exhorter à mettre sa confiance en Dieu, l'assurant que bientôt le roi serait forcé de la reprendre, si elle persévérait, comme elle le faisait, dans les exercices de la piété chrétienne. Une seconde lettre, à la même, contient des reproches de ce qu'elle ne lui avait pas répondu, quoiqu'il eût entrepris pour elle un voyage au-dessus de ses forces. Il lui réitère les mêmes exhortations, mais avec plus d'instances que dans la lettre précédente.

Le chancelier du roi de Danemark, nommé André, qui avait accompagné Guillaume, nous apprend, dans une lettre au cardinal Octavien, évêque d'Ostie, qu'il avait été obligé de partir de Rome précipitamment, sans prendre congé du prélat, parce qu'on l'avait averti qu'il serait arrêté immanquablement, s'il ne mettait sa personne en sûreté.

Etant rentrés en France, avec les lettres du Souverain Pontife dont ils étaient porteurs, ils furent arrêtés à Dijon et mis en prison. Guillaume écrivit alors à Philippe-Auguste, pour lui dénoncer cet attentat commis sur un prêtre et des envoyés du Pape. Il veut lui persuader que les lettres dont ils étaient porteurs, n'étaient nullement flétrissantes pour sa personne, mais partaient d'un fonds de charité du Pape, qui ne désirait rien tant que son salut; qu'au reste, si quelqu'un était coupable, c'était lui, et non le chancelier André dont il fait l'éloge. Il prie donc le roi de le faire relâcher et consent à rester en prison.

Le chancelier, de son côté, écrivit au cardinal Mélior, légat du Pape, résidant à Paris, en lui envoyant la lettre du Souverain Pontife qui lui était adressée. Il s'excuse de ne la lui avoir pas apportée lui-même, parce qu'il avait été arrêté à Dijon, et il lui explique de quelle manière. Cependant il avait été relâché et remis entre les mains des abbés de Cîteaux et de Clairvaux qui s'étaient rendus caution pour lui ; mais à condition que si le roi n'approuvait pas son élargissement, il se reconstituerait prisonnier à Dijon, ou en tout autre lieu.

Guillaume écrivit de sa prison à frère Bernard, Grandmontain, correcteur des bons hommes, à Vincennes. C'était un homme d'une grande influence dans les conseils du roi. Il lui rappelle ce qu'ils avaient fait l'un et l'autre pour la conclusion du mariage d'Ingelburge, et le prie d'employer son crédit auprès du monarque, pour le déterminer à la reprendre et à exécuter favorablement les avis salutaires du Souverain Pontife.

Il y a encore de lui une lettre à l'abbé de Sainte-Geneviève, dans laquelle il lui fait part de son infortune, et lui recommande de demander à Dieu la conversion du roi, ou que justice soit faite par le Pape. Quant à lui, il est préparé à endurer les plus durs traitements, et à succomber pour une si bonne cause, persuadé que Dieu suscitera d'autres défenseurs qui la soutiendront jusqu'à la fin.

Il est incertain que l'abbé Guillaume ait été relâché; mais il fut permis au chancelier d'aller trouver le roi. Pendant qu'il attendait à Paris le retour du monarque, André informa l'archevêque de Lunden de ce qui se passait. Après avoir raconté la manière dont il avait été arrêté et mis en liberté, il annonce que l'on peut être tranquille sur la perte des papiers, parce que le Pape avait envoyé le prieur de Sainte-Praxède avec de nouvelles instructions; qu'en conséquence, il avait été nommé une commission composée de l'archevêque de Sens, de l'évêque d'Arras, des abbés de Cîteaux et de Clairvaux et de Pierre le chantre de Paris, qui devaient agir auprès du roi pour le déterminer à reprendre son épouse, sans quoi le cardinal Mélior avait ordre d'assembler, au second dimanche après Pâques, de l'année 1196, un concile auquel seraient appelés les évêques des provinces de Reims, de Sens, de Tours, de Bourges, sous la présidence du légat et du notaire du Pape.

Ce concile n'eut aucun résultat et il n'en reste aucun acte. Le roi, bien loin de reprendre son épouse, contracta la même année, un nouveau mariage avec Agnès de Méranie. Alors commença une nouvelle procédure de la part du roi de Danemark; il annonce au Pape que le roi des Français, malgré les défenses qui lui avaient été faites, venait de prendre une nouvelle épouse, et demande qu'on déploie contre lui toute la rigueur des canons, en mettant son royaume en interdit.

Ecrivant aux cardinaux : *Vous savez*, leur dit-il, *que le Pape avait ordonné au roi de France de rappeler son épouse, ou, s'il ne voulait pas la reprendre, de s'abstenir de contracter un nouveau mariage. Eh bien ! cet homme, qui ne craint ni Dieu ni les hommes,*

n'a pas craint de commettre un adultère en épousant une autre femme. Il demande, non pas que le royaume soit mis en interdit, mais qu'au préalable, le coupable soit privé des sacrements.

Ingelburge écrivit aussi au coupable, mais uniquement pour lui exposer les chagrins qui la dévoraient, sans demander qu'il fût infligé aucune peine à son mari. Ce qui prouve que c'est à l'époque du mariage du roi avec Agnès qu'il faut rapporter cette lettre, c'est qu'on trouve à la fin le commencement de la lettre du roi Canut aux cardinaux, laquelle vraisemblablement fut aussi présentée au nom d'Ingelburge.

Nous avons encore une lettre de l'abbé Guillaume au roi Canut, laquelle paraît n'avoir été écrite que l'an 1198, lorsque le Pape Innocent III reprit l'affaire du divorce. Il annonce au roi cette nouvelle comme une chose qui doit combler de joie tous les Danois, et dissiper la tristesse dans laquelle était plongée la famille royale, parce que, dit-il, le roi de France sera forcé, bon gré mal gré, de reprendre son épouse. Ne parlant de cet événement que comme d'un bruit qui commençait à se répandre, il n'y a pas d'apparence qu'il ait écrit cette lettre pendant qu'il était à Rome, en 1195; il eut parlé d'un ton plus affirmatif.

Telles sont les lettres concernant le divorce de Philippe-Auguste ; quoiqu'on ne puisse douter qu'il en fut écrit de part et d'autre un plus grand nombre que nous n'avons pas, on voit de quelle importance sont celles-ci pour l'histoire de ce règne.

2° *Aux Souverains Pontifes.* — Les vingt-trois premières sont des consultations envoyées à Rome, presque toutes relatives à des cas concernant le sacrement de mariage et de baptême, avec les réponses du Pape à la plupart de ces questions.

L'archevêque de Drontheim en Norvége, ayant de grands démêlés avec le roi du pays, nommé Sverre, avait été obligé de s'expatrier, et de se réfugier à Lunden en Danemark. Dans sa lettre au Pape Célestin III, il expose les différents sujets de contestation qu'il avait avec ce prince ; 1° parce que le regardant comme un usurpateur, il avait refusé de le couronner; 2° parce que ce prince prétendait se rendre maître des élections aux prélatures ; 3° parce qu'il voulait attribuer à ces cours de justice les causes des clercs ; 4° disposer à sa fantaisie des églises baptismales de ses domaines comme de chapelles royales. Sur toutes ces questions l'archevêque de Drontheim demande au Pape de lui prescrire ce qu'il doit faire ; et, attendu que le prince, pour l'empêcher de se rendre à Rome, s'était saisi de son temporel, ce prélat prie le Pape d'écouter favorablement les personnes qu'il envoie à sa place. Peut-être l'abbé Guillaume fut-il chargé de cette affaire, lorsqu'il alla à Rome, en 1194, pour celle du divorce.

Quoique la lettre deuxième du second livre soit mutilée au commencement, il paraît qu'elle fut écrite au Pape, par l'archevêque de Drontheim, qui se plaint que des évêques aient osé couronner, en son absence et sans égard à la défense du Pape, le roi de Norvége qu'il appelle un tyran.

La lettre onzième d'Homer, évêque de Ripeu, au Pape Célestin, également mutilée au commencement, et la douzième de l'abbé Guillaume au même Pape, sont relatives à une affaire qu'ils avaient décidée, comme délégués du Pape, touchant l'introduction des moines blancs de Guldholm, dans le monastère de Saint-Michel, au diocèse de Sleswic.

Il paraît que notre abbé avait mis à profit son voyage à Rome pour améliorer les revenus de son église du Paraclet. Le Pape Célestin avait suggéré à Pierre, évêque de Roschild, d'accorder à cet établissement le revenu d'un an de tous les bénéfices qui viendraient à vaquer dans son diocèse. L'évêque y consent, et prie le Pape de cimenter par son autorité les arrangements à ce sujet avec l'abbé Guillaume, afin de leur donner plus de consistance.

La lettre par laquelle Guillaume demandait au Pape cet accroissement de revenus est la quarante-troisième du second livre. Il expose qu'en arrivant en Danemark, il n'avait trouvé dans la maison qui lui était destinée et à ses compagnons de voyage, que sept fromages et la moitié d'un jambon; qu'à la vérité, l'évêque Absalon, devenu depuis archevêque de Lunden, était venu à leur secours, selon ses facultés, mais trop bornées pour les tirer de la misère. Il prie donc le Pape d'ordonner à l'évêque de Roschild de leur accorder quelque bénéfice, et cela, avec d'autant plus de confiance, que celui qui remplissait alors ce siége était un chanoine régulier de leur ordre, nommé Pierre, et neveu d'Absalon.

La lettre quarante-quatrième, écrite au nom du roi Canut VI au même Pape, est relative à la conspiration qui devait porter sur le trône l'évêque de Sleswic, nommé Waldemar. Le roi se plaint qu'ayant déjà dénoncé cet attentat à Sa Sainteté, elle n'avait eu aucun égard à ses plaintes, quoique l'archevêque de Lunden et ses suffragants eussent attesté la vérité des faits sur lesquels portait la dénonciation. Ces lettres sont perdues ; mais dans celle-ci le roi invoque la notoriété publique, et si par mesure de sûreté, il a mis en prison l'évêque de Sleswic, ce n'est pas qu'il le redoute personnellement, mais pour déconcerter les menées de ses partisans. Il insiste donc pour que justice soit faite.

L'affaire des moines blancs et noirs dont il est parlé dans les lettres onzième et douzième de ce second livre, eut de fâcheuses suites. Ces derniers voulurent rentrer dans leur maison, à main armée et en chasser les moines blancs. C'est de quoi se plaint l'abbé de Paraclet, dans les lettres quarante-sixième et quarante-huitième au Pape Célestin, pour le prévenir contre les clunistes qui allaient plaider leur cause en cour de Rome.

La lettre quatre-vingt, écrite vraisemblablement au même Pape, au nom de l'archevêque de Lunden, contient des plaintes sur ce que le métropolitain et les évêques de Suède, méconnaissant la primatie de l'église de Lunden, trouvaient des prétextes pour se soustraire à sa juridiction.

3° *A des cardinaux.* — Ces lettres sont peu intéressantes, et ne contiennent que des recommandations sur des affaires dont on n'explique pas même le sujet.

Une affaire que notre abbé eut en cour de Rome le détermina à écrire au cardinal Seuffroi ; mais il n'explique pas en quoi consistait cette affaire, parce qu'on n'a conservé que le préambule de la lettre.— Dans une autre lettre au même Cardinal, il lui recommande aussi une affaire, et lui annonce que le porteur de la lettre est chargé de lui remettre cinq marcs d'argent, lorsque l'affaire sera terminée.

C'est encore pour recommander un chargé d'affaire qu'il envoyait à Rome, qu'il écrivit au cardinal Cencius la lettre suivante. La lettre soixante - quatorzième est aussi adressée à un cardinal qui n'est pas nommé, toujours pour recommander ses affaires ou celles des autres. Cette lettre n'est pas entière, la fin y manque.

4° *A des archevêques.* — Le cardinal Fidentius, légat du Pape en Danemark, ayant imposé de fortes contributions aux abbés du pays, sous peine de destitution, Guillaume, au nom de tous, écrivit à l'archevêque de Lunden une diatribe véhémente contre les émissaires de la cour de Rome, dans laquelle, en suivant l'impétuosité de son caractère, il ne ménage guère les termes, et n'épargne pas même les évêques danois, qui, selon lui, étaient assez lâches pour payer sans murmurer, et peut-être par un motif d'ambition, les fortes sommes auxquelles ils étaient taxés.

Une autre lettre au même prélat dont il ne reste qu'un lambeau du commencement, semble avoir pour objet les mêmes vexations de la part du légat, dont il s'était déjà plaint. Il reconnaît avoir reçu d'Absalon de grands biens; mais aussi fit-il valoir le sacrifice qu'il avait fait à sa sollicitation, de quitter sa patrie, et il se plaint que le prélat lui eût retiré sa protection dans une occasion où il en avait le plus besoin contre ses ennemis.

L'archevêque de Lunden, indisposé contre notre abbé, ayant suspendu les secours qu'il procurait aux religieux du Paraclet, Guillaume lui écrivit une lettre très-soumise. Il veut bien être puni, puisqu'il a eu le malheur de déplaire au prélat ; mais il demande en grâce que l'on ne laisse pas mourir de faim les religieux, qui n'ont rien fait pour mériter un si cruel traitement.

Un incendie ayant consumé les greniers du Paraclet, notre abbé eut recours à son grand protecteur l'archevêque Absalon. Il a été, dit-il, si découragé, qu'il a été sur le point de s'en retourner en France, mais n'ayant pu se résoudre à abandonner ses frères, et comptant sur la protection du prélat, il s'est déterminé à rester. A cette époque il était en marché d'acquérir la maison où sa communauté était logée ; mais l'incendie ayant dérangé tous ses projets, il espère que le prélat trouvera tous les moyens de leur assurer cette maison qui devait être vendue au profit des pauvres. Etant inquiété apparemment par un créancier (exactor), il s'excuse d'importuner si souvent l'archevêque, qui semblait faire la sourde oreille à ses demandes ; mais comme cet homme avait besoin d'être arrêté dans ses poursuites par une force majeure, il déclare qu'il ne cessera d'implorer l'assistance du prélat jusqu'à ce qu'il soit délivré de toute inquiétude.

Dans la lettre soixante - quatrième au même prélat, il recommande un particulier qui allait plaider devant la cour archiépiscopale, pour un salaire qu'il revendiquait. — Ayant commencé la construction d'un acqueduc pour amener l'eau dans son monastère, Guillaume remercie le prélat des secours qu'il avait reçus de lui pour cette entreprise ; mais comme l'ouvrage n'était pas fini, il sollicite de nouveaux secours pour ne pas le laisser imparfait.

5° *Lettres à des évêques.* — L'évêque de Scuren (Scuratensis) en Wester - Gothie, sous la métropole d'Upsal, avait offert ses services à notre abbé qui le remercie dans une lettre dont il ne reste qu'un fragment.

La lettre quarante-unième à Turgot, évêque de Burgla, qu'on croit être le bourg de Vensussel, en latin Vendulensis, dans le Jutland, transféré depuis à Alborg, est la même, à quelques petites différences près, que la soixante - sixième. Elle respire le zèle ardent qui animait notre auteur pour la stricte observance de la règle de Saint-Augustin, dans les maisons de son ordre. Depuis que ce prélat avait quitté la maison de Westervic pour être élevé sur le siége épiscopal, le désordre s'y était introduit au point que les religieux comptant sur la protection de l'évêque, ne reconnaissaient plus l'autorité du prévôt, leur supérieur. C'est pour ôter à ces religieux dyscoles l'appui qu'ils se flattaient de trouver dans ce prélat, qu'il lui représente combien il serait plus expédient de réprimer les désordres que de les favoriser. —Il paraît que le prévôt, malgré les représentations de l'auteur, fut obligé de quitter son poste ; car dans la lettre suivante, il lui conseille de se retirer dans sa maison du Paraclet, ou chez les cistériens d'Esrom.

L'évêque de Swerin dans le Mecklembourg, ayant invité notre abbé à venir le trouver pour une affaire importante, Guillaume lui répond qu'il se rendra à son invitation, non qu'il croie que sa présence puisse être utile à quelque chose, mais uniquement pour lui témoigner son entier dévouement.

L'objet de la lettre soixante-neuvième à

l'évêque d'Odensée (*Othoniensis*), est un religieux fugitif du Paraclet, réfugié apparemment dans ce diocèse. On rappelle au prélat qu'il avait promis de le faire arrêter et de le livrer à l'archevêque de Lunden. — Ce religieux est vraisemblablement le Daniel auquel est adressée la lettre cinquante-huitième.

6° *A des abbés et à des religieux.* — Un des meilleurs amis de l'abbé du Paraclet était l'abbé d'Esrom, ordre de Cîteaux, nommé Walbert, nom qui semble indiquer qu'il était français comme lui. Les lettres trente-six, trente-sept et trente-huitième du premier livre et les vingt-sept, trente-cinq, soixante-douzième du second livre, sont une preuve de l'étroite amitié et de la réciprocité de services qui existaient entre les deux maisons.

Ayant permis au prieur de sa maison de voyager en France, il le chargea d'une lettre pour Guérin, abbé de Saint-Victor, dans laquelle il annonce l'état prospère de sa maison du Paraclet, sans entrer dans un grand détail, parce qu'il avait, dit-il, composé sur cela et envoyé à l'abbé de Sainte-Geneviève un écrit (*libellum*) que nous n'avons pas; et après avoir fait l'éloge de son prieur, il prie l'abbé Guérin de lui envoyer les actes du martyr de Saint-Victor, parce qu'il avait établi qu'on en ferait l'office dans son église avec la solennité des fêtes doubles.

Dans la lettre trente-sixième, il félicite l'abbé de Nestveht d'avoir établi le bon ordre dans une maison de sa dépendance, mal famée par la conduite peu régulière d'un particulier.

Voulant envoyer en Norwége un vaisseau chargé de grains à son profit (*cumbrario*), dans un temps où les rois du Nord étaient en guerre, il écrit au prieur de Cunungelle ou Cungehelle, pour savoir s'il pourrait sans danger expédier l'embarcation.

Des plaintes ayant été portées à l'abbé de Prémontré, Hugues II, contre l'abbé de la Sainte-Trinité, de Lunden, l'abbé du Paraclet prit sa défense en écrivant à celui de Prémontré la lettre cinquantième.

En envoyant à Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, un beau cheval danois, il s'excuse de ne l'avoir pas envoyé plus tôt pour plusieurs raisons, mais surtout parce qu'il n'en trouvait pas qui fût digne de lui être présenté; il finit par lui recommander le fils de Suénon, chancelier du roi de Danemark, nommé Pierre, qui faisait ses études à Sainte-Geneviève. L'épître cent trente-unième d'Etienne de Tournay contient la réponse à cette lettre.

L'abbé Jean ayant succédé, l'an 1192, à Etienne de Tournai, dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, l'abbé du Paraclet, connaissant les excellentes qualités du sujet, le félicite sur son élévation, et l'exhorte en même temps à maintenir dans toute sa vigueur la régularité établie par son prédécesseur. — Une douzaine de lettres du second livre ne nous paraissent pas assez intéressantes pour nous y arrêter. Nous ne ferons exception que pour deux.

La trentième est adressée à Pierre, fils de Suénon, chancelier du roi de Danemark, neveu d'Absalon, archevêque de Lunden, lequel étudiait alors à Sainte-Geneviève, où il avait embrassé la vie religieuse, dont il est souvent parlé dans les lettres d'Etienne de Tournai, et qui devint ensuite évêque de Roschild; ce jeune homme s'était adressé à l'abbé du Paraclet, pour obtenir de son père quelque faveur que celui-ci ne jugea pas à propos de lui accorder, voulant lui faire goûter les motifs du refus de son père. Guillaume fait l'éloge du chancelier, auquel il mêle aussi l'éloge du jeune homme, dont il relève les bonnes qualités et l'application à l'étude, en l'exhortant toutefois à persévérer et à se perfectionner de plus en plus. Il est parlé dans cette lettre de deux professeurs, maître André et maître Jocelin, auxquels l'auteur adresse des compliments. L'éditeur des lettres de Guillaume n'a pu découvrir qui étaient ces deux professeurs. Si ce n'étaient pas des Danois, il y a apparence que c'étaient d'anciens confrères de l'auteur; le premier, André, qui a eu son article dans ce volume; le second ce Juscelin dont il est parlé dans une lettre du Pape Eugène III, parmi celles de l'abbé Suger, touchant une contestation qui s'était élevée, l'an 1149 entre lui et maître Pierre, devenu ensuite évêque de Meaux, et créé bientôt après cardinal du titre de Saint Chrysogone.

Guillaume étant venu en France, l'an 1193, pour négocier le mariage d'Ingelburge, princesse de Danemark, avec le roi Philippe-Auguste, écrivit à un ancien ami, nommé Geofroi, la lettre soixante-troisième, pour lui annoncer son arrivée à Paris, et le désir qu'il avait de le voir. Ce Geofroi, inconnu aux éditeurs, le même qui dans la lettre vingt-neuvième est qualifié chanoine, est vraisemblablement ce Génovéfain qui avait été envoyé en Danemark, par Etienne de Tournay, chargé de recueillir les aumônes que son abbé sollicitait pour la reconstruction de son église. Il est parlé de lui dans les lettres cent quarante-six, cent quarante-sept, cent quarante-neuf, cent cinquante-deux, cent cinquante-troisième, d'Etienne de Tournay, et l'abbé du Paraclet lui donna une lettre de recommandation pour lui servir de passe-port dans ses tournées en Danemark; mais dans toutes ces lettres son nom n'est exprimé que par l'initiale G.

Disons encore un mot de quatre lettres adressées à des religieuses. Ce sont des exhortations à la persévérance dans l'heureux état qu'elles ont embrassé. Mais la plus remarquable est la vingt-sixième du premier livre, adressée à deux filles de roi M. et M. selon le titre, qualifiées simplement princesses du sang royal dans la suscription. Parmi les louanges et les bons avis qu'il leur donne, on est étonné de trouver celui de se préserver de l'ivrognerie, tant ce vice était commun alors dans le Nord : *Ne sit vobis familiare*, dit-il, *in mensis vestris ebrietatis*

habere diffugium, licet consuetudini terræ sit illud vitium.

7° Au roi de Danemark et à des officiers de sa cour indépendamment des lettres au roi Canut, relatives au divorce de Philippe-Auguste, desquelles il a été parlé plus haut, il y en a encore deux autres dont il nous reste à rendre compte.

Des malveillants ayant dénigré notre abbé dans l'esprit du roi Canut, Guillaume lui écrivit une lettre respectueuse et pleine de dignité, dans laquelle il représente que s'il a quitté la France, ce n'est pas qu'il manquât des choses nécessaires à la vie, mais uniquement pour répondre à la confiance de l'archevêque Absalon qui l'avait attiré en Danemark. Il ne pouvait se résoudre à abandonner ce prélat, après avoir reçu de lui tant de bienfaits, et d'ailleurs son attachement à la personne du roi, qui, dans les occasions critiques, était venu à son secours, lui faisait un devoir de rester; il prie sa majesté de ne plus écouter les faux rapports, et de considérer que depuis son établissement il avait éprouvé quatre incendies. — Dans une autre lettre il s'insinue dans l'esprit du roi, pour lui parler d'une affaire litigieuse; mais on n'a conservé de cette lettre que le préambule, sans dire un mot de l'affaire dont il s'agissait. — C'est peut-être celle dont il entretient un seigneur de la cour, frère du chancelier André, nommé Ebbes ou Ebbon, dans deux lettres où l'on voit que le roi s'était déclaré contre les religieux du Paraclet; mais ces deux lettres ne sont pas entières.

Il y en a encore deux à André Suéran, chancelier du roi de Danemark, qui paraissent avoir trait à cette même affaire, mais qui n'explique pas davantage en quoi elle consistait. En combinant ces lettres avec une charte du roi Canut, rapportée dans le même volume, nous sommes portés à croire qu'il s'agissait d'un droit de pêche dans un lieu appelé Cline.

Un comte Bernard, que nous croyons être le comte d'Ascanie, fils d'Albert l'Ours, margrave de Brandebourg, créé duc de Saxe, l'an 1180, ou Bernard, comte de Ratzebourg, voulant établir dans ses Etats une maison de chanoines réguliers de la réforme de Saint-Victor de Paris, s'adressa à l'abbé du Paraclet, qui lui envoya deux religieux pour concerter cet établissement.

Ses opuscules. — 1° Bollandus a publié sans nom d'auteur d'après un manuscrit de Bruxelles, un opuscule qui a pour titre : *Revelatio reliquiarum sanctæ Genovefæ.* Le même écrit, dans un manuscrit de la bibliothèque Impériale plus correct que celui de Bruxelles rempli de lacunes, porte en titre le nom de l'auteur. Nous avons fait connaître cette production et ce qui y donna lieu, en traçant la Vie de notre auteur. Elle a été reproduite au tome XIV du *Recueil des historiens de France.*

2° On attribue à notre auteur une généalogie des rois de Danemark, composée en 1194, pour prouver qu'il n'existait aucune parenté entre la reine Ingelburge et le roi Philippe-Auguste, et que c'est mal à propos que sous ce prétexte, on a prononcé la dissolution de leur mariage. Il est possible que l'abbé Guillaume ait contribué à la composition de cette pièce, mais il y a plus d'apparence qu'elle fut l'ouvrage du conseil du roi Canut, qui s'y réfère, dans une de ses lettres au Pape Célestin III. Quoi qu'il en soit, il est pourtant vrai que Guillaume en fut le porteur, lorsqu'il fut envoyé à Rome, la même année, avec le chancelier André pour défendre la validité du mariage de la princesse danoise. Cette généalogie a été imprimée plusieurs fois, et particulièrement dans la *Collection des historiens de Danemark* par Jean Langebeck, qui l'a mise en regard avec un texte plus correct tiré d'un manuscrit perdu de l'Université de Copenhague, dont on n'a pu recouvrer qu'une copie qu'il a enrichie de savantes notes.

3° En fondant dans son église l'anniversaire d'Absalon, évêque de Lunden, mort en 1201, notre auteur faisait l'histoire de son arrivée en Danemark, de son établissement dans l'île d'Eskilsoë, de la translation de son monastère au Paraclet dans l'île de Séelande au diocèse de Roschild, dans un lieu appelé en langue vulgaire Ebblæholt, et des dons considérables qu'il avait reçus de ce prélat, tant en meubles qu'en argent; mais il ne reste de cet écrit qu'un fragment qui fait regretter le reste.

4° Après avoir fondé l'anniversaire de son grand bienfaiteur, il s'occupa aussi à régler ce qu'il voulait qu'on célébrât pour lui après sa mort. Cet acte respire une piété tendre; il veut que ce jour-là on serve à la communauté du pain de froment, du poisson et de l'hydromel; qu'on nourrisse aussi douze pauvres, auxquels on distribuera du pain, de la bière, de la viande ou du poisson, selon le jour auquel tombera son anniversaire. Ces distributions auront lieu, même pendant sa vie, au jour du décès de son oncle, l'abbé de Saint-Germain, de son père et de sa mère.

GUILLAUME LE PETIT, — abbé du Bec, que les auteurs de la Gaule chrétienne ne désignent que sous le nom de Guillaume II, succéda, comme douzième abbé du Bec, à Hugues de Cauquin-Villiers, vers l'an 1198, et mourut le 18 septembre 1211. Son corps fut enterré auprès du tombeau de Guillaume Ier, autre abbé du même monastère, mort en 1124; ce qui explique ce vers gravé sur la tombe de Guillaume le Petit :

Alter Willermus jacet hic abbas duodenus.

Le P. Le Long attribue à cet abbé, d'après Cornélius *à Lapide*, un *Commentaire sur le Cantique des cantiques*, qui, suivant Hommey, n'est qu'une continuation de celui de Guillaume, de Hoyland, lequel n'est lui-même qu'une suite de celui de saint Bernard. «Ce savant,» dit Hommey, «étant mort sans avoir pu achever les commentaires qu'il se proposait de donner sur le *Cantique des cantiques*, Gilbert, abbé de Hoy-

land, en Angleterre, avait entrepris d'expliquer les six chapitres, qui restaient à commenter; mais surpris lui-même par la mort, le travail resta de nouveau imparfait. Enfin, environ un siècle plus tard, un savant abbé, nommé Guillaume, conçut le projet d'y mettre la dernière main. »

Les *Commentaires*, ou plutôt les *Sermons* de saint Bernard sur le *Cantique des cantiques*, ne vont en effet que jusqu'aux premiers versets du chapitre III; et ceux de Gilbert de Hoyland s'arrêtent au verset 2 du chapitre V. Mais l'abbé, qui entreprit de compléter ces *Commentaires*, ne s'est pas contenté de reprendre le texte du livre sacré, au chapitre V, où s'était arrêté Gilbert, il fit un précis ou abrégé des quatre-vingt-six sermons de l'abbé de Clairvaux, et il continua ensuite, à partir de l'endroit même où saint Bernard en était resté; de sorte que l'on ne peut pas dire, comme le fait Hommey, que Guillaume est le continuateur de Gilbert de Hoyland; mais bien de saint Bernard lui-même, puisque ses *Commentaires* commencent précisément à l'endroit où finissent ceux du saint abbé.

Hommey n'a publié que trois fragments fort courts de l'ouvrage de Guillaume. Le premier et le plus étendu est le *Commentaire* des cinq premiers versets du chapitre III du *Cantique des cantiques*. Les deux autres sont cités seulement comme formant le commencement et la fin de cet ouvrage. Mais maintenant, une autre difficulté se présente : cette continuation du *Commentaire* de saint Bernard, est-elle réellement bien l'œuvre authentique de Guillaume le Petit, abbé du Bec, ou de Guillaume de Saint-Thierry, ou bien encore de Guillaume-Petit de Neubourg? C'est ce que l'*Histoire littéraire de la France* ne décide pas. On peut lire une dissertation à ce sujet, dans le tome XVII de cet ouvrage, p. 80 et 81. Quoi qu'il en soit, ce travail se trouve imprimé à la suite des OEuvres de saint Bernard, et dans le *Dictionnaire de Patrologie* de M. l'abbé Migne.

GUIMAN ou WIMAN,—frère de Lambert, prieur de Saint-Vaast d'Arras, et, comme lui, religieux dans ce monastère, a laissé des preuves de son érudition par la composition d'un Cartulaire dont l'histoire manuscrite de Saint-Vaast d'Arras, qui se trouve à la Bibliothèque impériale, fait le plus grand éloge. Ce fut, à la prière de l'abbé Martin qui, pendant sa longue administration, depuis l'an 1159 jusqu'en 1183, rendit cette maison si florissante en y maintenant les bonnes études, que Guiman recueillit dans les archives les anciens documents qu'il importait au bien-être de la maison de conserver, et qui commençaient à dépérir de vétusté. Il en composa un Cartulaire, appelé de son nom Wimannus, à la tête duquel il plaça l'histoire de la fondation du monastère, et, à la suite, les chartes et rescrits émanés des Papes et des souverains, concernant les droits et les priviléges de l'abbaye de Saint-Vaast. C'est le recueil le plus intéressant que nous ayons, non-seulement pour la ville d'Arras, mais encore pour la province d'Artois. L'historien de Saint-Vaast ne craint pas de dire que cette entreprise parut si neuve et si étonnante qu'elle fut regardée comme une merveille.

Guiman, selon cet historien, mit la main à l'ouvrage, dès l'année 1170, mais il ne l'avait pas encore terminé, lorsqu'il mourut en 1192. Son frère Lambert se chargea d'y mettre la dernière main, comme on le voit dans cette pièce de vers, qui a été conservée dans l'histoire manuscrite de Saint-Vaast, et qu'il est important de transcrire ici, parce qu'elle est anecdotique et en même temps historique pour l'objet qui nous occupe.

Lambertus prior et armarius atque sacrista,
O claustri veneranda cohors, tibi dedicatista.
Non datur a cunctis in templo gemma vel aurum,
Sed ferrum, æs, plumbum, saga, ligna, pilique caprarum ;
Non omnes intrant arcanum theologiæ,
Condecet ut satagens, succurrat Martha Mariæ.
Confiteor, mallem Marthæ complere laborem,
Quam sine fine sequi, nec prendere posse sororem.
O quis fastidis moralia Gregoriana,
Hæc lege : non erit hæc, fateor, tibi lectio vana :
Invenies quis honor, quis apex, quæ gloria, fastus
Huic domui, quid in hac habeat pater urbe Vedastus ;
Quæ prope, quæ longe domus hæc servet sibi jura,
Instruat ut cunctos liber, est mihi scribere cura :
Jam, ni fallor ego, vicenus solvitur annus,
Cum mihi germanus describeret ista Wimannus.
Hujus percurrens ego scripta, cor applico totum,
Ut complere queam germani nobile votum.
Qui legis hæc, fratrisque mei memento, rogaque
Adsit utrique, et utrumque stata Jesus ornet utraque.
Transierant mille ducenti, octo minus anni
Virginis a partu, cum transit vita Wimanni;
Qua Marcus colitur martyr cum martyre fratre,
Ergo superstes ego, solusque relictus, utrisque
In studiis vigilo tibi, sancte Vedaste, tuisque.
Fratribus, o lector, æterna precare duobus ;
Alter mortuus est, alterque cito moriturus ;
Vivat uterque Deo, vivat liber hic, sed et ipsi
Quos, o diva cohors, divo tibi dogmate scripsi.
Lamberti studium terrena et cœlestia fatur :
Hæc qui fastidit, his sufficienter alatur.
Sicut Martino sunt scripta dicata Wimanni,
Sed nunc abbati mea dedico scripta Joanni.
Vos precor, o socii, vos nocte dieque precari,
Nos Deus ut faciat æterna luce beari.

Le P. Le Long, de l'Oratoire, annonce le Cartulaire de Guiman, comme existant dans la bibliothèque Impériale, parmi les manuscrits de Colbert. Il se trompe; ce manuscrit n'est pas un Cartulaire, c'est une *Histoire de l'abbaye de Saint-Vaast*, fort bien écrite, en 1583, par un auteur moderne, qui déclare avoir fait usage de l'écrit de Guiman, mais en réformant ou plutôt, en changeant le style.

GUITER ou GUITHIER, — fut abbé de Saint-Loup de Troyes, pendant l'espace de quarante-quatre ans, depuis l'an 1153 jusqu'en 1197. Cependant sa longue administration ne fournit aucun événement remarquable, qui mérite d'être recueilli. Il est auteur d'une petite histoire de son monastère, publiée par Nicolas Camusat, laquelle jette quelque jour sur les antiquités ecclésiastiques de la ville de Troyes.

La curiosité, ayant porté l'auteur, avant qu'il fût élevé à la dignité d'abbé, à fouiller dans les archives du monastère, pour connaître les révolutions que son Eglise, avait éprouvées, il remonte jusqu'au temps de

Charles le Chauve et aux ravages des Normands, constatés, en ce qui regarde la ville de Troyes, par un titre du comte Adélerin de l'an 893, qu'il nous a conservé, après avoir eu peine à le déchiffrer à cause de sa vétusté. Ce fut ce comte Adélerin, abbé en même temps que Saint-Loup, suivant l'usage du xᵉ siècle, ou les grands seigneurs s'étaient emparés de presque tous les monastères, qui, après le départ des Normands, rétablit l'église de Saint-Loup, non hors de la ville, comme elle était auparavant, mais dans l'intérieur même de la ville que l'on jugea alors à propos de fortifier.

Depuis cette époque jusqu'à l'introduction des chanoines réguliers à Saint-Loup, en 1137, tout ce que l'auteur nous apprend, c'est que cette église était gouvernée par des prévôts, à la nomination des comtes de Champagne, qui même avaient inféodé ce droit de nomination à la famille de Capes. La réforme de ce monastère fut l'ouvrage du comte Thibaud le Grand ou le Saint, aidé des conseils de saint Bernard, de l'évêque d'Auxerre, Hugues de Mâcon, et de l'évêque diocésain Hatton. Guiter, dans la suite de son histoire, trace la succession des abbés dont il fut le troisième, et se fait un devoir de consigner dans son écrit les pieuses libéralités qui furent faites à son église par les souverains du pays, dans le livre même des Evangiles, enrichi de plaques d'or et de pierreries, dont le comte Henri le Libéral avait fait présent à cette Eglise, à l'occasion de la naissance de son fils, venu au monde le jour de la fête de Saint-Loup, comme l'atteste notre auteur.

Camusat rapporte encore de notre abbé quelques chartes dont le détail n'offrirait aucun intérêt à nos lecteurs.

GUY, évêque de Chalons-sur-Marne. — Il y a eu successivement sur ce siége deux évêques du nom de Guy. Le premier, élu en 1163, mourut en cette année même, ou au commencement de la suivante, la veille du jour où il devait être sacré. C'est à lui que s'adressa une lettre d'Alexandre III, écrite en 1163. Mais nous ne parlons ici de ce premier Guy que pour le distinguer du second.

Celui-ci est indiqué par Albéric comme successeur immédiat du premier, et comme ayant gouverné pendant vingt-huit ans l'église de Chalons-sur-Marne. Il est désigné, nous ne savons trop pourquoi, sous le nom de Guy III, dans la *Nouvelle Gaule chrétienne*, où sa mort est fixée au 31 janvier 1189, où plutôt 1190, selon notre manière actuelle de compter. Guy III encourut la disgrâce du Pape Alexandre, qui finit par ordonner qu'on le suspendît de ses fonctions épiscopales.

Nous avons quatre lettres de cet évêque de Châlons, toutes quatre adressées au roi Louis le Jeune, et publiées par André Duchesne. Dans la première, le prince est supplié de n'avoir aucun égard à un écrit du doyen de l'église de Châlons, vieillard dont la raison s'affaiblit de jour en jour. La seconde est relative aux démêlés entre l'évêque et le seigneur Gérard, qui avait osé le défier et auquel toutefois il a rendu et livré un brigand. La troisième consiste en remerciements dont l'objet n'est pas bien clairement énoncé. Nouveaux remerciements dans la quatrième, où le monarque est d'ailleurs prié d'apaiser le courroux de l'archevêque de Reims, *Domini mei Remensis.* Ces quatre lettres sont fort courtes et seraient susceptibles d'un fort long commentaire que nous n'entreprendrons point, car il n'éclaircirait que des circonstances fort indifférentes, si même il réussissait à les démêler en effet.

Il paraît que Guy ne manquait pas d'ennemis : il a essuyé quelques déplaisirs qu'il méritait peut-être. Toutefois il est loué dans certaines chroniques, à moins qu'il ne faille appliquer ces éloges à son prédécesseur, qui, encore qu'Albéric l'en déclare indigne, n'a pas gouverné l'église de Châlons assez longtemps pour les mériter. Ces deux Guy sont surnommés tantôt de Dampierre, tantôt de Joinville. Nous croyons que le premier de ces surnoms appartient à Guy II, et le second à Guy III, frère de Gaufrid et frère de Roger de Jovevilloc.

GUY des Noyers, archevêque de Sens, depuis l'an 1176 jusqu'au 21 décembre de l'année 1193, époque de son décès, — était compté au nombre des plus savants prélats de son temps. Cependant il ne nous reste de lui qu'une lettre et deux petites chartes relatives à des fondations pieuses, et publiées dans le tome XII de la nouvelle *Gaule chrétienne.* Il assista, en 1179, au troisième concile de Latran, et au sacre de Philippe-Auguste. Il eut, en 1180, un démêlé avec ce prince qui refusait d'exécuter les décrets rigoureux du concile contre les Juifs. L'archevêque fut exilé, mais rappelé presque aussitôt. Une lettre d'Alexandre III, une autre d'Urbain III et la soixante-dixième lettre d'Etienne de Tournay sont adressées à Guy des Noyers.

Dans la collection des lettres de Pierre de Blois, on en trouve une écrite par notre archevêque lui-même, au nom des évêques de sa province, à un Pape dont le nom n'est désigné que par la lettre G. Elle a pour objet de rendre témoignage aux bonnes mœurs et au mérite de l'évêque de Laon, qu'on ne nomme pas, et contre lequel des accusations graves avaient été portées au Saint-Siége, sans dire en quoi elles consistaient. Cet évêque n'est autre que Roger de Rosoi qui, n'ayant pu obtenir du roi Louis le Jeune la dissolution de la commune de Laon, entreprit de la dissiper à main armée : il y eut un combat livré en 1178, où, avec l'aide de ses parents et alliés, l'évêque fit un carnage affreux des membres de la commune. Le roi ayant levé une armée pour punir cet attentat, il fut fait un accommodement avant qu'on en vînt aux mains ; mais il ne fut pas aussi aisé de justifier à Rome ce prélat du sang qu'il avait répandu ou fait répandre. Ce ne fut qu'en affirmant par serment qu'il n'avait tué personne de sa propre main qu'il put

rentrer en grâce avec le Saint-Siége, en 1179. Tel est le récit des historiens Gilbert de Mons et l'anonyme de Laon. D'après cela, nous pensons que c'est mal à propos que dans le texte, le Pape est désigné par la lettre G. qui indiquerait le Pape Grégoire VIII, et qu'il faut y substituer la lettre A, c'est-à-dire Alexandre, à moins qu'il ne s'agisse d'une autre affaire, dont les historiens ne parlent pas.

GUY DE LUSIGNAN, roi de Jérusalem et de Chypre. — Guy de Lusignan était fils de Hugues le Brun, comte de la Marche, qui avait suivi Louis le Jeune en Orient. La vaillance qu'il montra de bonne heure contre les infidèles lui fit obtenir en mariage, très-jeune encore, car Guillaume de Tyr l'appelle adolescent, la main de Sibylle, fille aînée d'Amauri, roi de Jérusalem, et veuve du marquis de Monferrat, dit *Longue-Epée*. Baudouin IV, ou le lépreux, frère de Sibylle, régnait alors. Celle-ci apporta en dot à Guy de Lusignan le comté de Joppe ou Jaffa et d'Ascalon.

Les infirmités de Baudouin IV le rendant peu capable de gouverner, il avait d'abord voulu confier la régence à Guy de Lusignan, mais celui-ci s'était montré moins heureux dans la science du gouvernement que dans la science de combattre. Guillaume de Tyr, au reste, semble pousser trop loin la censure à son égard ; Bongars le lui reproche avec quelque fondement dans sa préface. Le comte de Tripoli n'avait pas peu contribué à faire ôter la régence à Guy de Lusignan, et à la mort de Baudouin IV, bientôt suivie de celle de Baudouin V, son fils, qui n'était encore qu'un enfant ; il n'oublia rien pour l'éloigner du trône où Sibylle allait monter, et voulait placer son mari à côté d'elle. Elle y réussit. Le continuateur de Guillaume de Tyr, après avoir parlé du couronnement de cette princesse, ajoute que la cérémonie achevée, le patriarche de Jérusalem lui dit : « Dame, vous estes fame; il convient que vos aiés avec vos qui votre roïaume vous ait à gouverner, qui masle soit. Prenés ceste autre corone et la doné à tel home qui votre roïaume puisse gouverner. Ele prit la corone ; si apela son seignor qui devant lui estait; si li dist : Sire, venés avant et recevés ceste corone, car je ne sai où je la puisse miex employer. Cil s'agenolla devant lui et cela li mist la corone en la teste. Si fu roi et ele fu roine. »

Roger de Hoveden dit aussi que la reine plaça elle-même la couronne sur la tête de son mari, et lui prête ces mots : *Ego eligo te in regem et dominum meum et terræ hierosolymitanæ ; quia quod Deus conjunxit, homo separare non debet.*

Le livre du lignage d'Outre-mer dit que les grands irrités offrirent le trône à Humphroy de Thoron, dont le père avait été connétable du royaume de Jérusalem, et qu'Humphroy ayant au contraire reconnu Guy de Lusignan, ils furent tous obligés de se soumettre. Le comte de Tripoli se retire, traite avec Saladin, fait semblant, quand il s'en croit sûr, de se réconcilier avec le nouveau roi, et en profite pour ouvrir aux ennemis le royaume de Jérusalem. Fait prisonnier à la bataille de Tibériade, au mois de juillet 1187, Lusignan est mis en liberté à la condition de ne plus combattre Saladin ; et de retour dans ses Etats, il se fait absoudre de cette promesse jurée, comme si l'on pouvait être dégagé d'un serment, par un autre que par celui qui l'a reçu. Il n'en conserva pas mieux son empire.

Après la perte du royaume de Jérusalem, Lusignan devint roi de Chypre. Richard, roi d'Angleterre, avait vendu cette île aux Templiers, pour vingt-cinq mille marcs d'argent, suivant les uns, pour trente-cinq mille suivant les autres; les Templiers la revendirent à Lusignan, ou, suivant Brompton, il la reçut de Richard lui-même, et ne la tint que de sa libéralité. Ce royaume, acquis en 1192, resta près de trois siècles dans la famille de ce prince. Quelques établissements utiles y signalèrent un règne de peu d'années. On lui attribue, entre autres, les assises de Chypre, suivant les coutumes de France. Godefroi de Bouillon avait donné à la fin du siècle précédent celles qui sont connues sous le nom d'assises de Jérusalem.

Guy de Lusignan mourut en 1194, suivant Marin Sanuto et le plus grand nombre des écrivains.

GUY DE BASAINVILLE, précepteur ou maître particulier de l'ordre des Templiers. — C'est à tort, il nous semble, que l'on a donné le grand titre de maître de l'ordre des Templiers à Guy de Basainville, auteur d'une lettre insérée dans la *Collection d'André Duchesne*. Son nom ne se trouve dans aucune des listes des grands maîtres de cet ordre. Il est vrai que toutes ces listes sont assez inexactes, comme l'observent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates;* mais on y a plutôt multiplié que réduit les noms, parce que l'on a pris pour des grands maîtres des supérieurs généraux de provinces. Au reste, la lettre de Guy de Basainville ne pouvait donner lieu à aucune erreur sur son véritable titre, puisqu'il y prend lui-même la qualité de *præceptor* et non de *magister templi*, et que l'on ne peut traduire ce mot *præceptor* que par celui de supérieur ou maître particulier.

Cette lettre est le seul monument littéraire que nous connaissions de ce chevalier; et comme les histoires des croisades restent muettes sur ses actions, nous sommes réduits à des conjectures, même sur l'époque où il a vécu.

La lettre que Duchesne nous a conservée et qu'il avait extraite d'un manuscrit de Nicolas Camusat, chanoine de Troyes, est sans date d'année; mais elle fut écrite le 4 octobre, à Saint-Jean d'Acre, si toutefois l'on doit traduire par le nom de cette ville, ce qui nous paraît vraisemblable, le mot *Achon*, qui précède la date du 4 octobre. L'évêque d'Orléans à qui elle est adressée, n'y est point nommé comme on peut le voir par

les premières lignes que nous allons citer: *Viro venerabili in Christo, patri ac Domino, Dei gratia Aurelianensi episcopo, frater Gui de Basainvilla domorum militiæ templi præceptor in regno Hierosolymitano*, etc.

L'objet de Guy de Basainville, en écrivant à l'évêque d'Orléans, était de lui donner des nouvelles de ce qui se passait dans les pays d'Outre-mer. Mais ses récits sont si vagues et rédigés dans un style si barbare et si obscur qu'ils n'apprennent rien de positif, et que ce n'est pas même sans difficulté qu'on peut déterminer à quelle époque ils appartiennent dans l'histoire des croisades. On y voit qu'une armée de Tartares a envahi le pays du sultan d'Iconium (l'écrivain ne nomme pas leur chef); qu'ils pillaient les villes, forçaient de marcher avec eux les habitants qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient pas égorger.

A ces traits on ne pourrait reconnaître l'armée que commandait ce Paladin, qui fut presque toujours généreux et humain, surtout envers les musulmans, si d'autres passages ne faisaient présumer que c'est vraiment de la grande et de la plus célèbre expédition de ce général qu'il est ici question. «Sur un rapport du roi d'Arménie,» ajoute Guy de Basainville, «nous devons croire que l'intention des ennemis est de marcher, au printemps, sur Jérusalem et de s'en emparer. Si cela arrive, comme on le croit généralement, c'en est fait de toute la chrétienté dans ce pays; la maison du Seigneur sera livrée aux mains des impurs.»

Ceci nous semble prouver clairement en quel état désespéré étaient déjà les affaires des Chrétiens dans l'Asie. Mais enfin Jérusalem n'était point encore au pouvoir de leurs ennemis. Sa prise n'est annoncée que pour le printemps suivant; et, en effet, Saladin s'en empara en juillet 1187. Ainsi l'on peut rapporter la date de la lettre à l'année 1186.

Guy de Basainville termine sa lettre par la description des funestes résultats qu'avait eus un tremblement de terre à la Mecque et dans les environs. Des villes avaient été renversées, le tombeau même du prophète avait été englouti. Pendant trois jours il était sorti, des pieds d'une montagne, des torrents de feu que rien ne pouvait éteindre, et qui dévorait les arbres, les hommes et la terre elle-même: *Lignum, homines, lapides, et ipsam etiam terram, duobus passibus subtus terram devorat et consumit.*

Les historiens des croisades font bien mention d'un horrible tremblement de terre qui renversa plusieurs villes de Syrie et de Palestine; mais ce fut en 1170 qu'il se fit sentir, c'est-à-dire, sous le règne d'Amaury Ier, et lorsque ce roi revenait de son injuste et funeste expédition contre Damiète. Jérusalem n'était point encore menacée et ne fut prise que seize ans après par Saladin. Ainsi ce n'est donc point de ce tremblement de terre que parle Guy de Basainville. Il faut croire qu'il n'a rapporté, en cette occasion, qu'un de ces faux bruits que l'on répandait souvent dans l'armée des Chrétiens, pour leur faire croire que Dieu lui-même prenait leur défense et frappait leurs ennemis.

En supposant que le Templier, auteur de cette lettre, ait survécu aux désastres multipliés qui furent la suite de la prise de Jérusalem, nous pouvons placer sa mort entre 1190 et 1195.

GUY DE PARÉ, — archevêque de Reims. si l'on en croit l'historien Marlot, fut recueilli dès sa plus tendre enfance dans le monastère de Cîteaux, et y reçut sa première éducation. On peut présumer qu'il était né en Bourgogne ou dans quelque province voisine, pour être à Paray-le-Monial, petite ville du Charolais, appelée en latin *Paræedium*. Ayant embrassé la profession monastique, il devint abbé du Val, au diocèse de Paris. Il était revêtu de cette dignité en 1189 ou 1190. En 1193, il fut fait abbé de Cîteaux, où il succéda à l'abbé Pierre, et l'année suivante, il refusa trois mille marcs d'argent que l'empereur Henri VI envoyait à cette abbaye. Cet argent provenait de la rançon du roi d'Angleterre, Richard, qui sut gré à l'abbé Guy de n'en avoir point voulu. Un autre fait remarquable, dans la vie du même abbé, c'est de s'être joint à celui de Clairvaux, pour réprimer Philippe Auguste, qui avait ordonné d'arrêter les ambassadeurs de Canut, roi de Danemark. En 1199, Guy et deux autres abbés furent chargés par le Pape Innocent III de lui rendre compte des troubles excités dans le diocèse de Metz, par certains laïques de l'un et de l'autre sexe, qui, pour mieux entendre la Bible, en avaient fait traduire plusieurs livres en langue vulgaire, et tenaient des assemblées suspectes, où se lisaient ces traductions. L'évêque avait dénoncé leurs conventicules au Saint-Père, qui voulait en mieux connaître l'objet et les circonstances. Nous n'avons pas les réponses que n'ont pu manquer de lui adresser Guy Paré et ses autres collègues; mais à partir de l'année 1200, il n'est plus question de cette affaire.

Appelé en Espagne par Alphonse III, roi de Castille, Guy de Paré vint à bout de rétablir la subordination et la paix entre des monastères de filles. Ce voyage est de l'année 1199. Dans le cours de la suivante, Guy se rendit à Rome pour remercier le Pape de ce que Sa Sainteté avait bien voulu exempter les Cisterciens de contribuer aux frais de la guerre sainte. C'est sans doute de cette exemption que veut parler Moreau de Mautour, dans un mémoire académique où il dit qu'Innocent III avait soumis à des impositions tous les biens de l'ordre de Cîteaux, que Guy Paré, le seizième abbé de ce monastère, déclara ces taxes contraires aux immunités de l'ordre, et ne permit pas qu'elles fussent acquittées; que le Pape, après beaucoup de menaces et de poursuites, se rendit enfin aux remontrances et aux prières de l'abbé. L'académicien aurait pu citer la chronique de Raoul de Coggeshale, où il est fait mention de ces menaces, de ces remontrances. Mais ce mémoire offre d'autres

inexactitudes. Par exemple, il est difficile que Guy ait eu une si grande part à la construction de l'église de Cîteaux, puisque, dès 1193, c'est-à-dire faite peu de temps après son élection, il la fit consacrer par Robert, évêque de Châlons-sur-Saône. Quoi qu'il en soit, et, pour en revenir aux taxes relatives à la croisade, il est toujours certain qu'Innocent III en exempta les Cisterciens. Le Pape fit mieux encore; il créa Guy, cardinal évêque de Palestrine, légat en France et en Allemagne. Mais avant de considérer Guy dans ces nouvelles fonctions, il est encore à propos d'écarter une fausse hypothèse de Manrique, adoptée par Henriquez et par quelques autres. Cette erreur consiste à supposer qu'il y a eu à la fin du XII[e] siècle deux abbés de Cîteaux appelés Guy, dont l'un a rédigé les statuts des chevaliers de Calatrava. Le véritable auteur de ces statuts ne s'appelait pas Guy, mais Guillaume, et nous lui avons consacré un article dans ce volume même. Le nom de Guillaume aura été quelquefois indiqué par la seule initiale W, et des copistes auront écrit *Wildo* au lieu de *Wilhelmus*.

Guy de Paré, après avoir en qualité de légat confirmé l'élection de Hugues, à l'évêché de Liége, reçut une mission bien plus importante. Il s'agissait de faire prévaloir le duc de Saxe, Othon, sur Philippe, duc de Souabe. Ces deux princes venaient d'être élus concurremment empereurs, après la mort d'Henri VI. Le Pape, de sa pleine puissance, rejette Philippe, élit Othon, et charge ses légats, les évêques de Palestrine et d'Ostie, de frapper d'excommunication quiconque n'obéira pas à cette sentence apostolique. Les lettres d'Innocent III et d'Othon nous apprennent que Guy Paré montra dans cette affaire beaucoup plus de zèle et d'habileté que son collègue. Il convoqua des assemblées, et somma les princes de s'y rendre. Ayant découvert que l'on songeait à nommer un troisième empereur, il sentit la nécessité de brusquer les résolutions à prendre en faveur d'Othon; et sur la promesse donnée par celui-ci de rester toujours fidèle et obéissant au Saint-Siége, il parvint à lui former un parti considérable. Guy rend compte lui-même de toutes ces manœuvres, dans une lettre qu'il adresse à Innocent III et qui se rencontre parmi celles de ce Pontife. On voit que pour un homme élevé dans un cloître et qui ne savait pas la langue du pays où il traitait de si grands intérêts, il portait fort loin la hardiesse et la dextérité. Aussi le Saint-Père conçut-il une si haute idée de son savoir faire, qu'il le nomma archevêque de Reims, en 1204, cassant toute élection d'un autre prélat pour ce siége, et déclarant que le plus digne est le frère Guy, homme prudent et honorable, puissant en œuvres et en paroles, devant Dieu et devant les hommes. Le Pape ne met d'autre condition à ce choix que le consentement de Guy lui-même, car il ne veut pas lui faire violence. Guy accepta, prit possession de l'archevêché de Reims, en 1205, et, peu de jours après, fit brûler quelques habitants de Braines, qu'il avait reconnus du premier coup d'œil pour hérétiques ou infidèles, et du nombre desquels se trouvait un peintre, nommé Nicolas, dont le talent était renommé dans la France.

Par des lettres du 15 mai de cette même année 1205, le Pape confirme tous les droits du métropolitain de Reims, désigne tous les fiefs, toutes les seigneuries qui lui appartiennent, y compris la seigneurie de la ville même, et ajoute que désormais il ne sera permis qu'à ce métropolitain de sacrer les rois de France. Ceux qui pensent que le Pape a pu disposer d'une telle fonction, l'attribuer ou la déléguer à qui il lui plaisait, considèrent cette bulle, comme l'acte qui établit le droit dont les archevêques de Reims se glorifient le plus. Une charte de Guy Paré accorde aux Rémois un terrain pour y bâtir des maisons, des terres à cultiver, moyennant une redevance de quatorze deniers par perche, et la faculté d'avoir un maire, pourvu qu'il soit au gré de l'archevêque ou nommé par lui. La fonction de légat apostolique ayant obligé Guy de se transporter en Belgique, pour y apaiser des troubles, il mourut à Gand, de la peste ou de la dyssenterie, le 30 juillet, dans l'abbaye de Saint-Bavon.

Les écrits de Guy Paré, ceux du moins qui sont connus, se réduisent à son Epître à Innocent III, à deux ou trois chartes et à des statuts ecclésiastiques pour l'Eglise de Liége. Dans l'instruction qui précède ces règlements, il déclare que les devoirs de légat l'obligent à réformer les abus et à rétablir le bon ordre. Il ordonne donc aux chanoines résidents de passer les nuits dans le dortoir, de ne point découcher sans la permission du doyen, sous peine d'être privés des rétributions, et même exclus du réfectoire. Il veut que les archidiacres s'engagent par serment à résider pendant la moitié de l'année au moins; qu'on ne puisse pas être à la fois écolâtre et grand chantre; qu'aucun acolythe n'ait voix au chapitre; que les clercs laissent croître leurs cheveux et n'aient point de servantes; le tout, sous peine d'excommunication. Il exige encore que toutes les traductions de la Bible en langue romane ou en allemand soient déposées entre les mains de l'évêque, qui ne les rendra qu'à ceux qu'il croira capables d'en bien user.

On cite de plus une *Somme de théologie* qu'il avait rédigée et qui se conservait manuscrite dans la bibliothèque de Saint-Victor de Paris. Les bibliographes n'ajoutent à ce petit nombre de productions que les statuts des chevaliers de Calatrava, que nous avons justement revendiqués pour Guillaume, II[e] du nom, abbé de Cîteaux. A force d'abréger la vie de Guy de Paré, nous avons oublié de remarquer que c'est de lui que sont venues les pieuses coutumes de sonner une clochette dans les églises à l'élévation de l'hostie et dans les rues lorsque l'Eucharistie est portée aux malades.

GUY, abbé de Clairvaux, — était d'une origine illustre; on l'a même dit issu d'un sang royal, mais sans indiquer à quelle branche de nos rois, ou à quels souverains étrangers il pouvait appartenir. Suivant une charte de l'abbaye de Beaupré, il aurait été frère d'un nommé Sagalon ou Sagelon de Milly, ce qui ferait conjecturer qu'il était né en Picardie, d'où la famille de Milly était originaire. Elu d'abord abbé d'Ourcamp en 1170, il le fut de Clairvaux, en 1193, et y mourut, en 1214, dans un âge, dit-on, très-avancé; ce qui peut faire conjecturer que sa naissance aurait daté d'environ 1140, et que, par conséquent, il aurait vu les treize dernières années de saint Bernard.

L'abbé Guy fournit peu de particularités à notre histoire; mais au moins, dans deux circonstances principales, qui ont fait connaître son habileté pour les négociations, il a montré qu'il était doué de l'esprit conciliateur, qui assure souvent le succès. Choisi par Innocent III, conjointement avec l'abbé de Cîteaux, pour statuer sur un différend qui s'était élevé entre Philippe Auguste et Warnier, archevêque de Rouen, il prononça un jugement tellement équitable et mesuré, qu'il rendit les deux parties satisfaites. Il s'agissait de la prétention qu'avait eue l'archevêque de Rouen d'exercer les droits domaniaux sur la terre des Andelys, sur quoi, le roi avait représenté au Pape, qu'en cette circonstance l'archevêque Warnier n'était qu'un juge intéressé dans sa propre cause. C'est ce qui détermina le Saint-Père, tout nouvellement élu Pontife, à référer aux deux abbés réunis la décision de cette affaire, comme à des juges absolument désintéressés.

En 1204, l'abbé de Clairvaux fut élu à l'archevêché de Reims, par les vœux unanimes du chapitre de la cathédrale. Cette circonstance mit au grand jour son attachement à la vie monastique, ainsi que la fermeté inébranlable de son caractère, dans sa résolution arrêtée de résister même à ce Souverain Pontife qui lui avait donné une si haute marque de sa considération. Les lettres qu'il a écrites à ce sujet forment son seul titre littéraire, bien avoué, pour lui mériter une place dans nos pages. Nous avons cru qu'il serait plus intéressant d'en présenter ici la traduction entière, que de nous borner à une analyse qui ne donnerait qu'une idée incomplète de la discussion qu'elles contiennent, et sur un sujet, dès lors presqu'aussi rare qu'il l'est aujourd'hui. En joignant aux réponses de cet abbé les lettres du chapitre de Reims, qui sont plus courtes, il en résultera un dialogue littéralement historique, dont l'ensemble formera le seul morceau peut-être de ce genre qui ait encore été publié dans notre langue.

Voici d'abord la première lettre du chapitre. On croit pouvoir supposer avec raison qu'elle aura été rédigée par l'archevêque Thibaut du Perche qui aurait, dit la *Chronique* de Laon, réuni dans sa personne tous les dons de la noblesse, du courage, de la science et du génie, s'il avait moins ouvertement ambitionné les honneurs.

Le Souverain dispensateur de tous les biens qui établit de l'accord entre les actions des fidèles et les déterminations de sa volonté, a tellement rendu les nôtres uniformes, que par suite du décès de Guillaume d'heureuse mémoire, archevêque de Reims, nous vous avons élu pour être notre Père et pasteur. L'Eglise s'en réjouit; le Sérénissime roi de France en félicite l'Eglise, et le peuple partage universellement notre allégresse, de ce que l'abbé de Clairvaux va se trouver placé sur le siége de Reims, pour faire briller notre église métropolitaine de tout l'éclat de ses vertus.

Nous prions donc votre Sainteté de daigner agréer cette élection, et de nous marquer le terme auquel vous comptez pouvoir venir à nous.

A cette lettre, le pieux abbé répond ainsi :

Quoique vos suffrages aient été unanimes, vous vous êtes trompés dans leurs motifs, quand vous avez présumé pouvoir rappeler à la vie séculière celui qui a renoncé au ministère de Marthe, pour ne plus goûter que la contemplation des choses célestes. Or, pour que vous n'agissiez plus de même en vain, qu'il vous soit bien connu, par la teneur de la présente, que je renonce absolument à votre élection, et que jamais je n'accepterai l'honneur, quel qu'il soit et de quelque part qu'il vienne, de l'épiscopat.

Voici la réplique du Chapitre :

Le gouvernail de l'église archiépiscopale de Reims étant rompu, privé même de ses rames, le navire est menacé du naufrage; et c'est pourquoi nous vous avons choisi pour archevêque et pour pasteur, n'ayant pu tomber d'accord em faveur d'aucun autre. Nous avons donc lieu d'être étonnés que vous ayez pensé pouvoir renoncer à une élection aussi unanime; mais vous n'aurez pas sans doute réfléchi sur ce que les bienheureux Martin et Nicolas ont su garder la discipline de la règle monastique, tout en occupant les siéges pontificaux, sur lesquels ils ont exercé la multitude d'œuvres charitables et miraculeuses même, qui rendent leurs noms célèbres sur la terre, et qui justifient leurs mérites dans la maison du Seigneur.

Nous supplions donc, avec encore plus de confiance qu'auparavant, votre paternité, de daigner accéder avec clémence à nos vœux et de consentir sans délai à votre élection; autrement vous serez contraint par le Souverain Pontife à subir la charge archiépiscopale que vous refusez d'accepter conformément aux vœux humbles des fidèles.

A cela, l'abbé répliqua encore :

Je jouissais de ma paix accoutumée dans la société de mes frères de Clairvaux, et j'y vaquais aux soins administratifs de leur régime, ou plutôt de leur service, lorsque vous vous êtes adressés à mon incapacité en m'écrivant une lettre pour me notifier que vous m'aviez élu en qualité de votre archevêque. J'ai renoncé de suite à cette élection et vous

en avez été instruits à la réception de ma première réponse. Néanmoins, vous avez renouvelé vos instances; et dans la dernière lettre que j'ai reçue de la part du chapitre, vous me faites savoir votre résolution d'employer jusqu'à l'autorité du Souverain Pontife pour me contraindre. Comme homme, cette résolution m'a troublé, pensant toujours qu'il ne convient pas à un moine de siéger dans une chaire épiscopale; car suivant l'interprétation du mot moine *cela veut dire un et triste, et le mot* monastère *signifie la demeure solitaire d'un homme. Ainsi donc, que deviendrait le changement opéré en nous par la droite du Très-Haut, « Mutatio dexteræ Excelsi, » lorsque par un mouvement rétrograde, nous retournerions aux affaires du monde? Quelle opinion, d'ailleurs, la multitude aurait-elle d'un moine qui vivrait même en solitaire, dans la ville et parmi ses tumultes populaires? A-t-il donc, dirait-on, abandonné le siècle et fui les choses transitoires et périssables, celui qui retourne à son vomissement comme le chien immonde? il était naguère accoutumé à recevoir sa portion de légumes avec action de grâce, et maintenant dégoûté du miel même et des mets les plus délicats, le voilà qui se pavane sur un palefroi richement harnaché et qui savoure le vin, principe du désordre, au lieu de l'eau simple que sa règle monastique lui accorde pour unique breuvage.*

L'exemple des bienheureux Nicolas et Martin que vous m'opposez ne m'a point convaincu, par la raison qu'alors les églises cathédrales ne possédaient pas des châteaux et des forteresses; et que les pontifes ne marchaient pas encore revêtus de cuirasses. Mais les temps sont bien différents, aujourd'hui que la surabondance des biens temporels leur fait employer la flamme, le fer et le carnage pour défendre les possessions des églises dont ils ne devraient mettre les biens en sûreté qu'en les appliquant aux besoins des pauvres. C'est pourquoi j'ai renoncé à votre élection, et j'y renonce encore de nouveau, désirant uniquement demeurer assis avec Marie aux pieds du Seigneur. Quoi qu'en puisse donc décider le Souverain Pontife, et quelle que soit sa puissance pour lier et pour délier, il ne doit pas avoir celle d'interdire l'Esprit-Saint. « Quidquid dominus Papa referat, non tamen debet nec valet sanctum Spiritum prohibere. »

Il est assez clair que la censure précédente concernait directement Philippe, évêque de Beauvais, qui ambitionnait alors même l'archevêché de Reims et qui fut éliminé du nombre des aspirants à raison de sa vie toute romanesque et guerrière. Par les châteaux des évêques, l'abbé Guy faisait allusion au fort de Bragella que l'évêque Philippe avait fait bâtir dans son diocèse; enfin, l'évêque qui marchait cuirassé était ce même Philippe qui était devenu prisonnier de Richard et dont ce roi avait envoyé la cuirasse au Pape Célestin III, avec ce verset pour épigramme : *Vide an tunica filii tui sit, an non.* (*Gen.* XXXVII, 32.)

Il est d'ailleurs à remarquer, pour terminer cet article, que dans la circonstance où il s'agissait de nommer à l'archevêché de Reims en 1204, trois abbés du même nom et du même ordre ont été proposés successivement, savoir : Guy, abbé de Trois-Fontaines, qui mourut avant d'avoir reçu ses bulles; Guy, abbé de Clairvaux qui refusa cette prélature, et enfin, Guy Paré, cardinal du titre de Palestrine, qui n'occupa le siége de Reims que deux ans.

De Wisch fait encore mention d'un moine de Clairvaux nommé Guy, qui écrivit un Commentaire sur les quatre livres des *Sentences*, et un autre ouvrage qui a pour titre : *Expositio super Cantica psalterii.* Le bibliographe dit avoir puisé cette indication dans la collection de Sander; mais ce dernier, qui avait examiné la plupart des manuscrits dont il donne les titres, porte ces ouvrages sous les seuls noms de *Guido Clarævallensis*, et de Wisch ajoute le mot *monachus*, *Guido monachus Claræ vallensis*; on ignore d'après quelle autorité. Il paraît assez probable qu'ils ont pu être composés par Guy, abbé de Clairvaux, avant qu'il n'eût été promu à l'abbaye d'Ourcamp, et n'étant encore que simple moine de Clairvaux. On pourrait lui attribuer de même un ouvrage plusieurs fois cité par Henriquez, et qui est intitulé ainsi : *Guidonis Clarævallensis historia virorum illustrium monasticorum.* On ne connait pas d'autres religieux de Clairvaux, à qui l'on puisse attribuer cette histoire, et l'on ne trouve aucun autre renseignement à cet égard ni dans Henriquez, ni dans aucun autre bibliographe.



HACKET — abbé des Dunes, naquit en Flandre et vint étudier à Paris, où il acquit bientôt la réputation d'un théologien savant et d'un habile prédicateur. Attiré à Senlis par l'évêque de cette ville, il y prêcha aussi avec beaucoup de succès. Il quitta néanmoins ce diocèse pour retourner en Flandre, où il fut fait doyen de l'église de Saint-Donatien, à Bruges. Il souscrivit en cette qualité des chartes, qui portent les dates de 1164, 1165, 1166, 1171 et qui sont citées dans la *Nouvelle Gaule Chrétienne.* Peu après 1171, et peut-être dès cette année même, Hacket prit l'habit monastique dans l'abbaye des Dunes; son humilité profonde et son goût pour la solitude l'entraînaient à cette profession; mais les honneurs qu'il fuyait l'attendaient au sein du cloître. Son abbé, Walber, le força en 1174, ou 1175, d'aller gouverner l'abbaye de Thosan ou Doest,

près de Bruges, et lui résigna en 1179, l'abbaye même des Dunes. Hacket a souscrit, comme abbé de ce dernier monastère, des chartes qui portent les dates de 1180 et 1183. Il ne mourut donc pas en 1181 quoiqu'on le lise ainsi dans la *Nouvelle Gaule Chrétienne*, mais en 1185, comme il est dit en deux articles qui le concernent en ce même ouvrage, ou bien en 1184, comme le rapporte Manrique d'après Gilles de Roya. Le Nécrologe de Thosan place la mort du bienheureux Hacket, au 1er novembre, et le Ménologe de Henriquez, au 4 du même mois. Gilles de Roya dit que l'on conservait les sermons de ce pieux abbé; mais de Visch, au XVIIe siècle, ne les retrouvait plus parmi les manuscrits de l'abbaye des Dunes; seulement il y existait beaucoup d'anciens sermons sans noms d'auteurs, entre lesquels ceux de Hacket pouvaient être confondus, sans que rien aidât à les distinguer.

HAIMON, religieux de Saint-Denis. — Avant d'examiner quel était cet auteur, et en quel temps il vivait, il faut connaître le principal ouvrage qu'on lui attribue. C'est une relation de la découverte des corps de saint Denis, saint Rustique et saint Eleuthère, en 1050, ou vers cette époque, *anno plus minusve circiter millesimo quinquagesimo*, dit l'auteur lui-même. André Duchesne n'avait publié qu'une partie de cet opuscule. Dom Félibien l'a inséré en entier parmi les preuves de l'Histoire de l'abbaye de Saint-Denis. La relation est précédée d'une épître dédicatoire, à Hugues, *domino abbati Hugoni... Haymo*, etc. L'auteur, qui n'a pris la plume que pour obéir aux ordres de son abbé, le supplie de l'aider au moins par ses prières dans une entreprise si difficile. *Ut mihi tanti pelagi volubilitatem transcendere conaturo tuarum orationum indesinenter assistat protectio, ne lintris meæ callem obliquet ventorum adversa impulsio, ne sirenarum fallax detineat modulatio, sed expeditius prætergresso Syrtium vado, Caribdis que voracis immunis periculo, te patrocinante et remigante, quietis portus adepta gratuler amœnitate.* Nous citons ces lignes, afin de donner une idée du style de l'auteur et de son goût pour les métaphores et les consonnances.

Du reste, quelqu'immense que lui paraisse la mer qu'il va parcourir, son ouvrage ne consiste, après cette préface, qu'en quatorze petits chapitres. On apprend dans les premiers, comment, poussés par le démon, aveuglés par l'ignorance, ne craignant plus la justice divine, les moines de Saint-Emmeran à Ratisbonne se sont vantés de posséder le corps de saint Denis l'Aréopagite. Le roi de France, Henri Ier réclama contre cette prétention auprès de l'empereur d'Allemagne. Au nombre des envoyés du roi, était l'abbé Hugues, qui en ce temps-là, dit la relation, gouvernait le monastère de Saint-Denis. Par le rapport de ces ambassadeurs, on demeura convaincu que, pour déraciner l'erreur que les moines allemands propageaient, il fallait indispensablement rechercher les corps de saint Denis et de ses deux compagnons. On y procéda; et l'auteur, après avoir exposé les détails de cette recherche et du succès qu'elle obtint, nomme les évêques, abbés et laïques, qu'on dit avoir été témoins oculaires de cette découverte. *Qui præsentes dicuntur celebritatis gaudio interfuisse.* Si les Allemands demandent pourquoi nul miracle n'a signalé l'invention de ces reliques, l'auteur leur répond qu'à la vérité, la santé n'a pas été rendue aux malades, ni la parole aux muets; mais que les denrées se sont tenues au plus bas prix pendant cette solennité, malgré l'affluence des curieux de l'un et de l'autre sexe, et quoiqu'on touchât à la saison des récoltes et des vendanges, époque où les vivres ne manquent jamais d'être devenus plus rares et plus chers. Leur abondance et la modicité de leur prix au moment de la découverte de ces trois corps, modicité qui trompa l'espérance de plusieurs marchands avides accourus à cette fête; voilà aux yeux d'Haymon un vrai miracle, qu'il ne craint pas de comparer à la multiplication des cinq pains et des deux poissons dont il est parlé dans l'Evangile. Toutefois, il raconte dans le chapitre XIIIe la guérison d'un démoniaque par l'attouchement ou même par le seul aspect d'un manteau de saint Denis. Le dernier chapitre est une sorte d'hymne en l'honneur de ce saint, qui, selon l'auteur, occupe dans le ciel le rang le plus élevé après les douze apôtres.

Si nous en croyons Harpsfeld, Pitzeus, Bailey, les centuriateurs de Magdebourg, et Vossius, cette relation serait l'œuvre d'un Anglais, nommé Haymon, moine de Saint-Denis, vers l'an 1050, contemporain des faits qu'il raconte, puis professeur de théologie à Paris, ensuite chanoine et archidiacre de Cantorbéry, mort le 9 octobre 1054, et auteur de beaucoup d'autres écrits, par exemple, d'homélies, de commentaires sur diverses parties de la Bible, de dix livres intitulés, *De memoria rerum Christianarum; De rebus monachorum; De fructu incarnationis; De sanctorum imitatione; De quibusdam martyribus; De pugna vitiorum et virtutum*, etc. Mais il a été reconnu que plusieurs de ces ouvrages appartiennent à Haymon d'Alberstad, auteur du IXe siècle, et quelques-uns à Haymon d'Hirsauge, qui florissait vers l'an 1091. On peut consulter à ce sujet les notes de Sandius sur Vossius, et la Bibliothèque du moyen âge de Fabricius.

Onuphre Panvini et le Paige pensent aussi que la relation dont nous avons rendu compte a été écrite au XIe siècle par un moine de Saint-Denis nommé Haymon, qui devint archidiacre ou chanoine de Cantorbéry, mais auquel ils s'abstiennent d'attribuer d'autres œuvres. Doublet place au milieu du XIe siècle cet abbé Hugues auquel Haymon dédie son livre, et il l'appelle assez mal à propos Hugues de Milan, surnom qui ne convient qu'à un abbé d'une époque moins ancienne.

Au contraire, dom Félibien, après avoir

observé que l'auteur de la relation *nous apprend* lui-même qu'il écrivait *fort longtemps après l'événement*, ajoute que, selon toute apparence, Haymon l'adressait à un des deux abbés du nom de Hugues, qui ont gouverné l'abbaye de Saint-Denis, sous le règne de Philippe Auguste, c'est-à-dire, au temps de Rigord qui rapporte aussi la même histoire.

Nous devons avouer que nous ne trouvons dans cette Relation aucun texte, où l'auteur dise qu'il écrit fort longtemps après l'événement. Mais nous avons cité à dessein quelques expressions qui donnent lieu de le conclure. Haymon ne sait pas au juste en quelle année le fait s'est passé; *anno plus minusve circiter millesimo quinquagesimo*. Il parle d'un abbé Hugues qui gouvernait alors les religieux de Saint-Denis, et qui sans doute est fort distinct de cet abbé Hugues, auquel il a dédié son livre. Enfin, quand il nomme les témoins, il les désigne comme ceux qui passent pour avoir assisté à la découverte des saintes reliques: *Interfuisse dicuntur*. Ce langage ne parait pas être celui d'un contemporain.

Il est donc permis de n'attribuer cette Relation ni à Haymon, qui, de religieux de Saint-Denis devint archevêque de Cantorbéry, et mourut dès l'an 1054; ni à Haymon, abbé de Saint-Magloire, à la fin du XIe siècle, qui n'est désigné nulle part, comme ayant habité le monastère de Saint-Denis; ni à Baudouin qui, en effet, y fut religieux, mais dont le nom n'a pas assez de ressemblance avec celui d'Haymon, expressément articulé au commencement de l'Epître dédicatoire, tel que dom Félibien l'a imprimée d'après un ancien manuscrit de Saint-Denis.

C'est ainsi que l'on peut s'en tenir à considérer cette relation comme l'œuvre d'un religieux du XIIe siècle, qui n'est connu d'aucune manière, mais qui s'appelait Haymon et qui vivait à Saint-Denis, ou bien sous l'abbé Hugues Foucaut, depuis 1186, jusqu'en 1197, ou bien sous l'abbé Hugues, dit de Milan, depuis 1197 jusqu'à 1203.

Depuis Haymon IV dont Haymon dit *tunc præerat*, il n'y a pas eu d'abbé de Saint-Denis qui ait porté le nom de Hugues, jusque aux deux que nous venons d'indiquer. On est donc autorisé à supposer que Haymon écrivait après 1186 et avant 1203.

HALÈS (Alexandre de), — l'un des plus célèbres théologiens du XIIIe siècle naquit vers la fin du siècle précédent, vraisemblablement à Halès dans le comté de Glocester, d'où lui vient le surnom qu'il a tant illustré, et par son enseignement et par ses ouvrages. Doué d'une grande aptitude pour les études théologiques, il acquit en peu de temps une rare instruction; et la considération dont il jouissait le fit promouvoir à la dignité d'archidiacre d'une église d'Angleterre. Ce poste toutefois ne put le fixer dans son pays. Emporté par la noble passion de l'étude, il vint à Paris, fréquenta les écoles, devint bientôt docteur et enseigna lui-même avec un grand éclat la philosophie et la théologie. Ce fut alors, c'est-à-dire en 1222, qu'il embrassa l'ordre si humble et si austère des Frères mineurs. Toutefois, malgré la jalousie des professeurs séculiers de l'Université, et bien que le second général de son ordre eût interdit aux frères le titre de docteurs, comme incompatible avec l'humilité dont ils faisaient profession, il crut devoir garder ce titre, et l'on doit convenir, que personne n'était plus digne de le porter. Il avait tout ce qu'il fallait pour enseigner : une élocution facile, beaucoup de connaissances acquises et le désir de les augmenter sans cesse dans l'étude et le recueillement. On a prétendu qu'il avait eu pour disciple saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, Guillaume Guarron et Duns Scot; mais cette assertion ne repose sur aucune donnée positive, et en comparant l'âge de ces divers personnages avec celui de notre docteur, on serait tenté de présumer le contraire. De tous ses disciples le seul bien connu est Jean de la Rochelle, qui lui succéda en 1238. Alexandre de Halès mourut le 21 ou 27 août 1245.

En 1242, il fit en collaboration avec plusieurs autres Frères mineurs, une *Explication de la Règle de saint François*, et ce travail fut adressé au chapitre général de l'ordre, qui se tenait à Bologne vers le mois de mai de cette même année. On lui attribue des commentaires sur toute la Bible, mais on n'a rien de certain à cet égard, car, outre que plusieurs manuscrits de ce volumineux travail ne se trouvent pas, la première édition de l'*Explication des Psaumes*, par exemple, paraît appartenir à un autre auteur, et beaucoup d'autres de ces Commentaires qui lui sont attribués s'éloignent complétement de la manière d'Alexandre de Halès et par la méthode et par le style. Nous en dirons autant de vingt cinq traités particuliers ou opuscules sur des sujets de théologie ou de philosophie que les chroniqueurs et les bibliographes citent faussement sous le nom d'Alexandre de Halès, ainsi que de quelques ouvrages historiques, tels que l'*Histoire de Mahomet*, la Vie de saint Thomas de Cantorbéry et celle de Richard, roi d'Angleterre, dont les écrivains de l'*Histoire littéraire de la France* ont clairement démontré la supposition. D'ailleurs, les deux derniers n'ont jamais été publiés, et s'il en existe des manuscrits, on ne lit nulle part en quel lieu ils se conservent. Quant au livre des faits de Mahomet, ou plutôt *De origine, progressu et fine Mahumetis, et quadruplici reprobatione prophetiæ ejus*, il a été imprimé in-8° à Strasbourg en 1550 et à Cologne en 1551 ; mais il a pour auteur Jean de Guales ou Wales Franciscain anglais du XIVe siècle.

Il résulte donc de tous ces détails préliminaires que le seul ouvrage d'Alexandre de Halès, bien authentique et bien connu est sa *Somme de Théologie*. C'est aussi son véritable titre de gloire. Entreprise à la sollicitation du Pape Innocent IV, elle forme

un corps de doctrine à l'usage des professeurs et des étudiants; et ce travail approuvé par soixante-dix experts, fut ensuite déclaré classique par un autre Souverain Pontife. Parmi les éditions qui en ont été faites, nous citerons de préférence celles de Lyon en 1575 et 1576 4 volumes in-4°; celle de Vénise en 1576, 4 volumes in-folio, et celle de Cologne en 1622.

Cet ouvrage est divisé en quatre parties. Dans la première, l'auteur après des observations générales sur la théologie, traite des attributs divins et de la sainte Trinité. Cette partie offre un développement de la doctrine de Pierre Lombard, relativement à la génération du Verbe, à la procession du Saint-Esprit, à la prescience, à la puissance et à la volonté de Dieu; mais il se donne beaucoup plus de liberté de raisonnement que le Maître des sentences, et traite souvent des questions plus curieuses qu'utiles.

La seconde partie commence par des notions générales sur les causes et les effets. Il s'agit ensuite de la création, de l'œuvre des six jours, des diverses classes de créatures angéliques, spirituelles et corporelles. L'auteur s'arrête à la question de savoir s'il y a un ciel empyrée, et sans avoir recours aux autorités ou aux traditions, il soutient l'affirmative par des raisonnements d'école. Les questions suivantes concernent la nature de l'âme raisonnable, le premier état et la chute d'Adam, le mal physique et moral, le péché, le moyen d'assurer et d'étendre l'empire des vertus religieuses. Alexandre ne veut pas qu'on laisse les Chrétiens sous la domination des infidèles, ni qu'on tolère les hérétiques déclarés; il est d'avis qu'on les dépouille de leurs biens. Il délie de tout serment de fidélité les sujets d'un prince indocile aux lois de l'Eglise, et si on lui oppose l'autorité de saint Ambroise, il répond par celle du Pape Grégoire VII.

L'Incarnation est le principal sujet de sa troisième partie. Il y est dit que la sainte Vierge n'a été sanctifiée ni avant sa conception, ni dans sa conception même, mais toutefois avant sa naissance. En traitant de la loi mosaïque, de la loi évangélique, de la grâce et de la foi, l'auteur enseigne avec Hugues de Saint-Victor que la puissance spirituelle qui bénit et sacre les rois, serait par là même supérieure à tous les pouvoirs temporels, si elle ne l'était pas évidemment par la dignité de sa nature et par son antériorité. Elle a le droit de les instituer et de les juger, tandis que le Pape n'a que Dieu seul pour juge.

Ces assertions étranges sont remarquées par Fleury, qui, à l'égard de la quatrième et dernière partie, s'exprime en ces termes: « Alexandre de Halès traite des sacrements, et, en parlant de l'Eucharistie, il dit que presque tous les laïques communient sous la seule espèce du pain. Parlant des indulgences, à l'occasion de la pénitence, il dit que le Pape peut remettre toute la peine; mais qu'il ne le doit faire que pour une grande cause, comme pour la croisade de la Terre-Sainte. Sur le jeûne, il préfère celui des Latins, qui ne faisaient qu'un seul repas, à celui des Grecs qui en faisaient plusieurs petits. Il en marque l'heure à Nones; mais il prétend que l'heure n'est pas de précepte. A l'occasion de l'aumône, il traite la question de la mendicité volontaire des nouveaux religieux, par les mêmes raisons qui furent employées depuis; ce qui montre que dès longtemps on agitait cette question; on s'échauffa encore plus après sa mort. Et comme on disputait aux religieux mendiants la faculté de prêcher et d'ouïr les confessions, même par concession du Pape; il insiste particulièrement sur son autorité, et soutient qu'elle est pleine, absolue et supérieure à toutes les lois et les coutumes, enfin que le pouvoir des prélats inférieurs est émané du Pape, comme du chef qui influe sur les membres, non-seulement suivant l'ordre de la hiérarchie, mais selon qu'il juge à propos pour l'utilité de l'Eglise. Sur quoi l'auteur allègue plusieurs chapitres de Gratien, la plupart tirés des fausses décrétales.

Alexandre de Halès était appelé par ses contemporains *la fontaine de vie, le docteur des docteurs, le docteur séraphique*, mais plus souvent *le docteur irréfragable*. C'est ce dernier titre, qui conviendrait mieux à un évangéliste ou à saint Paul, qui a continué de le désigner et de le distinguer des autres docteurs de cet âge. Trithème répète les éloges donnés à la sagacité de son esprit, à la profondeur de sa science, à l'éloquence de ses discours, à la sainteté de ses mœurs; il ne le trouve inférieur à personne en érudition théologique ni en philosophie séculière. Du Boulay transcrit ce jugement de Trithème, et celui de Jean Bale n'en diffère presque pas. Wadding et Sbaraglia ne pouvaient manquer de placer Alexandre au premier rang des docteurs de l'ordre de Saint-François. En rendant hommage à la force de son génie métaphysique, Mosheim le compte au nombre des scholastiques qui employaient les subtilités de la dialectique et de l'onthologie à expliquer les Livres saints. Selon Deslandes, son ouvrage offre beaucoup plus de ces vaines subtilités que de vraie science, et la méthode scholastique du moyen âge en rend la lecture insupportable aujourd'hui. Andrès en critique non moins sévèrement le fond et la forme, la métaphysique argutieuse et le style syllogistique. Il condamne cette application continuelle de la philosophie naturelle aux dogmes révélés. Il pense que cet amalgame a dû nuire également à l'une et à l'autre étude.

Il s'en faut donc que les doctrines d'Alexandre de Halès aient conservé jusqu'à nos jours l'autorité dont elles jouissaient encore au xve siècle, quand le roi Louis XI le proclamait irréfragable, dans une ordonnance du 1er mars 1473. Le nom de ce théologien y était associé à ceux d'Averroès, de saint Thomas, de saint Bonaventure, de Gilles de Rome, et de Scot: ses écrits ainsi que les leurs devaient présider à l'enseigne-

ment des écoles. Les progrès des saines études pendant les trois derniers siècles ont moins affaibli la renommée de ces docteurs que restreint l'usage de leurs livres. La *Somme* d'Alexandre de Halès demeure un des grands faits de l'histoire littéraire de son temps.

HAMON ou AYMON, — né en Bretagne, moine de Savigny en Normandie, mourut en 1173 ou 1174, laissant un grand nombre d'écrits édifiants, que l'on n'a jamais imprimés, dont on a même négligé de rendre compte, mais que l'on conservait manuscrits dans la bibliothèque de l'abbaye de Savigni, où ils remplissaient, dit-on, près de douze volumes. Montfaucon, toutefois, n'en nomme qu'un seul dans le Catalogue des manuscrits de ce monastère : c'est un *Commentaire sur Isaïe*, avec ce titre : *Expositio Haymonis in Isaiam.* Au surplus, de son temps même, Hamon fut plus renommé pour ses vertus que par ses livres; il est révéré parmi les saints de son ordre. Les *Annales* et le *Ménologe* de Cîteaux nous offrent sur ses bonnes œuvres, sur ses visions, sur ses miracles, de très-nombreux et très-précieux détails, que nous sommes forcés d'omettre ici comme tout à fait étrangers à notre sujet.

HAUTEVILLE (JEAN DE), en latin *Joannes Hautivillensis*, — né en Normandie, florissait à Paris vers l'an 1180. On a de lui un ouvrage qui est très-rare, et qui fut imprimé petit in-4° et divisé en neuf livres, chez Jadocus Badius Ascensius, en 1517, sous le titre d'*Architrenius.* L'auteur y déplore la misère des hommes, leurs mœurs corrompues et la vanité de leurs actions. Il y suppose qu'il parcourt la terre, et qu'il n'y voit rien qui ne mérite ses larmes. C'est pour cette raison qu'il s'appelle lui-même *Architrenus*, c'est-à-dire *pleureur*, dans la Dédicace de son livre à Gautier, archevêque de Rouen. Il parle des mœurs et de la conduite des écoliers et des maîtres qui les enseignaient; il fait le portrait des gens de cour et celui des moines, qu'il n'aimait guère et qu'il n'épargne pas. (*Voy.* les Recherches de Bonamy sur la célébrité de la ville de Paris avant les ravages des Normands, tome XV des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

HÉLIE DE GIMEL, — préchantre de la cathédrale de Limoges, était clerc et disciple de saint Guillaume, archevêque de Bourges. Il vivait vers l'an 1208, comme le prouve le Martyrologe de l'Eglise de Limoges, où nous lisons que ce fut à son instigation que le chapitre de cette ville décida, cette même année 1208, que la fête du saint prélat serait célébrée sous le rite des fêtes doubles. Nous ignorons, du reste, tout ce qui concerne la vie de ce préchantre, dont le P. Bonaventure de Saint-Amable ne fait nullement mention dans le IIIe volume de son *Histoire de saint Martial*, qui traite en particulier, comme le porte le titre de cet ouvrage, des principales choses du Limousin, ecclésiastiques et civiles, des saints et des hommes illustres, etc. Mais un M. Delépine, qui habitait Limoges, dans une des Notes manuscrites qu'il composa sur l'ouvrage de Jean Collin, intitulé : *Lemovici multiplici eruditione illustris*, dit qu'Hélie de Gimel, chantre de l'Eglise de Limoges en 1217, est auteur de : 1° *Cæremoniale inaugurationum ducum Aquitaniæ;* 2° *Sermones in honorem S. Guillelmi Bituricensis; SS. Justi et Vicentii.* La Note ne dit point si ces sermons existent ou non, et ne parle ni de leur forme, ni de leur style.

Quant à l'autre ouvrage, il est inséré dans le Cérémonial français de Denys Godefroy, et dans les Preuves de l'histoire des comtes de Poitou, par Jean Besly, sous le titre de : *Ordo ad benedicendum ducem Aquitaniæ.* Un ouvrage de ce genre, et qui d'ailleurs est fort court, n'est guère susceptible d'analyse; cependant il est bon de faire connaître les motifs qui ont déterminé Hélie à le composer, et dont il nous instruit lui-même en finissant. Hélie, préchantre de Limoges, recueillit ce qu'on vient de lire, touchant les formes usitées pour la réception du duc d'Aquitaine, de la bouche de personnes prudentes et respectables qui en étaient très-bien instruites; et il le rédigea, d'après l'avis de son chapitre, et par plusieurs considérations, savoir : afin que désormais on ne puisse oublier avec quel respect et sous quelles formes, à son avénement, le duc doit être décoré de ses insignes; pour qu'il n'arrive aussi jamais que l'église cathédrale de Limoges soit frustrée de son droit et privée d'un privilége dont il est constant qu'elle a été décorée dès les temps anciens jusqu'au temps présent, suivant les coutumes précédemment confirmées par les sanctions les plus illustres.

Le style de cet écrit, sans être fort élégant, est généralement assez correct. Nous devons cependant convenir que l'on y trouve quelques-unes de ces expressions barbares qui, depuis plusieurs siècles, contribuaient puissamment à la décadence de la langue latine, et qui devenaient d'autant plus inintelligibles que ceux qui les forgeaient ne suivaient pour cela aucune règle d'analogie, ni même aucun principe de convention.

HÉLIE DE RUFFIACO, — qui paraît avoir été compatriote de Hélie de Gimel, et qui vivait probablement dans le même temps, était auteur ou plutôt continuateur de la *Chronique des abbés de Saint-Martial de Limoges*, par Adémar de Chabanais, laquelle est imprimée dans la Bibliothèque du P. Labbe. Cette *Chronique* finit vers le commencement du XIIIe siècle; peut-être même va-t-elle plus loin, car on n'a pu lire entièrement le manuscrit.

Nous ne faisons mention ici de cet Hélie de Ruffiaco qu'à cause des points de rapport qu'on peut trouver entre lui et Hélie de Gimel; mais nous ne prétendons pas conclure de là qu'il y ait identité entre ces deux auteurs. On peut le supposer; mais nous n'avons trouvé aucun autre renseignement que ceux que nous venons de donner, qui puisse fixer l'incertitude.

HELLADE, — évêque de Tarse, métro-

pole de la première Cilicie, fut déposé dans le premier concile d'Ephèse, à cause de la part qu'il avait prise aux troubles occasionnés dans l'Eglise par l'hérésie de Nestorius. Saint Cyrille ne voulut point le comprendre dans la paix qui fut cimentée entre lui et Jean d'Antioche, et Hellade ne voulut pas lui-même y être compris. Il résista longtemps; mais enfin il finit par se rendre.

Nous avons de lui six lettres imprimées dans la Collection de Lupus, savoir : quatre à Alexandre d'Hiéraple, une à Mélèce de Mopsueste, et une à Nestorius. On trouve également une lettre synodale des évêques de la première Cilicie dans la Collection des conciles du P. Hardouin. Elle est souscrite par Hellade, Cyrille, Valentin, Minodore et Tatien, tous évêques de la même province, et adressée aux empereurs Théodose et Valentinien. Ils témoignent à ces deux princes, qu'en conséquence des ordres qu'ils en avaient reçus par le tribun et notaire Aristolaüs, ils communiquaient avec les évêques du concile d'Ephèse, nommément avec saint Cyrille, Proclus de Constantinople et Jean d'Antioche, et ajoutent qu'ils anathématisaient Nestorius, tous ses écrits et toux ceux qui enseignaient les mêmes impiétés. Hellade mourut en 451. Il avait passé près de soixante ans dans la vie solitaire, aux exercices de laquelle il avait été initié par saint Théodose d'Antioche, et se garda bien de les abandonner pendant son épiscopat. C'était, au rapport de Théodoret, un homme admirable. Après sa réunion à Jean d'Antioche, il n'omit rien pour lui ramener également Alexandre d'Hiéraple et Mélèce de Mopsueste; mais tous ses soins furent inutiles.

HELPERIC, — Abbé d'Arles au diocèse d'Elne, dans le IXe siècle, écrivit une lettre adressée au roi Charles le Chauve sur la translation des saints martyrs Abbon et Sennen dans son monastère d'Arles. Le P. Michel Lot l'a insérée dans le traité qu'il a composé sur le même sujet.

HELVIDIUS, — évêque arien de Milan, répandit ses erreurs dans le IVe siècle. Disciple d'Auxence et imitateur de Symmaque, il a écrit un livre dans lequel, sous un faux air religieux, il cachait de grossières impiétés. Son zèle apparent n'est que de l'indiscrétion et son style est aussi obscur que ses raisonnements sont embarrassés. Il y rapporte plusieurs passages des saints Livres pour conclure que la Vierge Marie, après avoir mis Jésus-Christ au monde, a vécu maritalement avec saint Joseph et qu'elle en a eu d'autres enfants que l'Ecriture appelle les frères du Seigneur. Ses sectateurs se nommaient Antidicomarianistes. Helvidius condamne aussi la virginité en disant qu'elle est loin d'être préférable au mariage. Saint Jérôme a réfuté ces erreurs et composé contre Helvidius un traité rempli des témoignages de l'Ecriture sainte, les plus propres à anéantir ses sentiments.

HENRI, — Fils de Frédéric, comte de Toul, obtint par l'entremise de Godefroi le Bossu, duc de Bouillon et son parent, de succéder à Théoduin, mort évêque de Liége, le 1er juin 1075. Il était alors archidiacre de l'Eglise de Verdun, et s'était montré aussi recommandable par sa vertu que par la noblesse de sa naissance. Le clergé et le peuple de Liége le reçurent avec joie et il fut sacré la même année par Annon, archevêque de Cologne. Peu de temps après son sacre, le 28 octobre, il assembla un concile dans lequel il déposa canoniquement Walbodon, abbé de Saint-Laurent de Liége, comme incorrigible. L'abbé se pourvut à Rome et obtint du Pape Grégoire VII des lettres portant commission à Herman, évêque de Metz, d'examiner juridiquement cette affaire. Elles sont datées du mois d'avril 1076. Henri retira également l'abbaye de Saint-Tron à Leupon qui s'en était emparé contre les règles. En 1078, il excommunia un nommé Warembold et sa femme. Ils allèrent l'un et l'autre à Rome porter leurs plaintes au Pape qui en écrivit à l'évêque. La réponse du prélat fut vive. Le Pape lui adressa une seconde lettre dans laquelle il l'accusait de manquer de respect au Saint-Siége et lui intimait l'ordre d'examiner de nouveau la cause avec les évêques de Trèves et de Metz. En 1081, Henri établit la trêve de Dieu dans tout son diocèse. Son ordonnance, à ce sujet, n'a pas encore été publiée, mais on en trouve quelques extraits dans l'*Histoire de Liége*. Il avait fait, en 1079, le voyage de Rome par dévotion. A son retour, il fut attaqué par le comte Arnould qui lui enleva et à ceux de sa suite tout ce qu'ils portaient, en l'obligeant, l'épée sur la gorge, de jurer qu'il ne lui reclamerait rien, et même qu'il s'appliquerait à lui obtenir du Pape le pardon de ce vol. L'évêque en écrivit à Grégoire VII qui, regardant cette injure comme faite aux saints apôtres eux-mêmes, ordonna à Thierry de Verdun de la venger. Il écrivit aussi à Henri, l'exhortant à employer les armes matérielles et spirituelles qu'il avait à sa disposition pour se faire rendre justice. Cet évêque avait consulté le Pape Grégoire sur la conduite qu'il devait tenir envers Guillaume, évêque d'Utrecht qui en mourant avait témoigné du regret de s'être attaché au parti du roi Henri. C'est là le sujet d'une lettre qui se trouve la quatrième du VIe livre parmi celles de ce Pontife. Il reste encore de l'évêque Henri deux chartes en faveur de l'abbaye de Saint-Laurent de Liége. Le nécrologe de sa cathédrale fixe sa mort au 2 novembre 1091, et la chronique de Saint-Tron, au 31 mai de la même année,

HENRI, archevêque de Winchester. — En Angleterre, quelques évêques de mœurs plus séculières qu'ecclésiastiques, s'étaient bâti des forteresses où ils renfermaient des troupes qu'ils commandaient eux-mêmes. Le roi, prétextant que ces forteresses pouvaient servir d'asile à des gens malintentionnés, fit arrêter et emprisonner deux évêques sans jugement préalable et s'empara de leurs châteaux et dépendances. Henri,

évêque de Winchester et frère du roi, trouvant fort mauvais que le prince eût arrêté deux évêques sans jugement canonique, convoqua un concile dans son église cathédrale en qualité de légat du Saint-Siége. Ensuite il lut un discours où il se plaignit de l'arrestation des deux évêques de Salisbury et de Lincoln, disant que si ces évêques étaient en faute, on devait les juger, non par l'autorité du roi, mais selon les canons.

Le roi, cité au concile, fit défaut, mais il envoya ses plaintes contre les deux évêques dépouillés. Les évêques menacèrent le roi de le citer à Rome, il les cita lui-même, et après bien des contestations, le concile se sépara sans avoir rien fait. On voyait en effet que le roi ne se soumettrait pas au jugement des évêques et l'on ne croyait pas qu'il fût à propos de l'excommunier sans le consentement du Pape.

HENRI DE BLOIS, — fils du comte de ce nom, était petit-fils par sa mère de Guillaume le Conquérant. On ne sait pas au juste l'époque de sa naissance, mais on croit qu'elle arriva en 1104 ou 1105. Henri de Blois avait embrassé l'état ecclésiastique à Cluny, lorsque, attiré par son oncle, le roi Henri Ier, il devint abbé de Glaston ou Glastembury. En 1129, il fut fait évêque de Winchester, et il acquit bientôt une telle puissance, qu'en 1135, quand le roi mourut, il contribua plus que personne à placer la couronne d'Angleterre sur la tête de son frère Etienne, au préjudice de l'impératrice Mathilde, fille de Henri Ier. Etienne, époux d'une autre Mathilde, qui lui avait apporté en dot le comté de Boulogne, possédait de plus les domaines confisqués sur Robert de Mallet en Angleterre, et sur le comte de Mortagne, en Normandie; il en était redevable à la bienveillance de ce même Henri Ier, dont il envahissait le trône. Cependant, cet Etienne et son frère, l'évêque de Winchester, ne tardèrent pas à se brouiller. L'évêque, revêtu de la qualité de légat, trouva fort mauvais qu'Etienne eût emprisonné deux prélats pour avoir fait construire des forteresses. Henri de Blois assemble un concile à Westminster, réclame les immunités de l'Eglise, tonne contre l'impiété du monarque, et le cite devant cette assemblée. Mathilde profita de ces circonstances pour défendre et proclamer ses droits au trône. Le comte de Glocester, bâtard de Henri Ier, s'arma pour elle, battit l'armée royale, et fit Etienne prisonnier. Nouveau synode, où Henri de Blois déclare que c'est surtout au clergé qu'il appartient d'élire un roi, et que la volonté du ciel prononce en faveur de Mathilde. Après avoir ainsi trahi son frère, il ne restait plus à l'évêque de Winchester que de trahir sa légitime souveraine, la fille de son bienfaiteur. Il n'y manqua point : il fomenta, dit Hume, l'esprit de révolte dans la ville de Londres, et y fut, en secret, l'âme d'une conspiration pour se saisir de la personne de Mathilde. La princesse n'échappa que par une fuite précipitée, et quand le prélat la sut réfugiée à Winchester, il l'y suivit avec l'empressement et toute l'apparence du dévouement le plus fidèle; mais lorsqu'il eut rassemblé tout son monde, continue le même historien, il joignit ouvertement ses forces à celles de la ville de Londres et à quelques troupes mercenaires, assiégea Mathilde, la força de sortir furtivement de la place et livra le comte de Glocester à Etienne. Nous ne faisons qu'indiquer ces détails, qui n'ont rien de littéraire, et qui appartiennent à l'histoire de la Grande-Bretagne; il nous suffit d'avoir montré dans Henri de Blois un légat puissant, opulent et rusé; c'est le portrait que fait de lui l'historien Guillaume de Neubridge.

Cependant Henri de Blois n'a pas réussi dans toutes ses entreprises; son élection au siége de Cantorbéry, en 1136, resta sans effet; il tenta vainement d'ériger Winchester en archevêché. Lorsqu'en 1140, il voulut placer sur le siége épiscopal de Salisbury, son neveu Henri de Sully, il n'en put venir à bout; et le neveu, malgré les plaintes et la colère de l'oncle, fut obligé de se contenter alors de l'abbaye de Fécamp. En 1146, Eugène III, peu édifié apparemment de la conduite politique de l'évêque de Winchester, lui retira sa commission de légat apostolique. On voit dans la lettre 237e que le saint abbé de Clairvaux n'applaudissait point à l'intrusion d'Etienne, et qu'il comptait Henri de Blois au nombre des prélats dont les œuvres auraient pu être plus évangéliques. Bauduyn, évêque de Wigorn, qui devint, en 1181, archevêque de Cantorbéry, a écrit un livre contre ce même Henri de Blois, qui est aussi fort maltraité dans un ouvrage de Henri de Huntington, cité par l'*Anglia sacra*. Mais son rang, son pouvoir, ses dignités, n'ont pu manquer de lui attirer des hommages. Quelques auteurs l'ont comblé d'éloges en lui dédiant leurs productions. Thomas Becket, qu'il avait sacré en 1161 archevêque de Cantorbéry, et dont il partageait les opinions sur l'étendue illimitée des pouvoirs ecclésiastiques, Thomas Becket lui a écrit des lettres fort obséquieuses, mais où pourtant les compliments s'adressent beaucoup plus aux titres et à l'éclat extérieur de celui qui les reçoit qu'à ses qualités personnelles. On en peut dire autant des huit lettres de Pierre le Vénérable à Henri de Blois. C'est à un puissant protecteur de l'ordre de Cluny qu'elles sont écrites; ce vénérable abbé ne remplit en quelque sorte qu'un devoir d'étiquette envers un grand seigneur, jadis religieux de son monastère. L'une de ces lettres n'est même qu'une très-courte missive, écrite uniquement pour ne point manquer à l'obligation d'écrire.

Lettres. — On a publié cinq lettres de Henri de Blois. La première au Pape Innocent II, pour lui demander la canonisation du roi d'Angleterre saint Edouard; la seconde, pour enjoindre à des moines de payer exactement le denier de saint Pierre; la troisième, afin d'obtenir d'un évêque quelques éclaircissements sur l'affaire d'un prieur. Dans la quatrième, Suger est prié de procurer à Henri de Blois un sauf-conduit

de la comtesse de Flandres; cette lettre, selon Brial, est de 1147 ou de 1148. La dernière, qui paraît être de 1149 ou 1150, est un très-court billet adressé à Suger, pour lui recommander les intérêts du roi Etienne.

Voilà tout ce que nous connaissons d'écrits authentiques de l'évêque de Winchester; car son livre sur les biens de son Eglise, cité par Harspfeld, et qui commençait par ces mots : *Quotiens Ecclesia*, n'a jamais été imprimé, et l'on n'a rien non plus d'un écrit sur l'histoire ou le gouvernement d'Angleterre, qui lui semble attribué par Gervais de Thilbery, dans un dialogue dont Thysius a transcrit quelques lignes. C'est enfin fort mal à propos que l'on attribue à Henri de Blois la relation de l'invention du corps du roi Arthur, puisque Henri de Blois est mort en 1171, dix-huit ans avant l'époque où l'on fixe cette prétendue découverte. Ce romanesque récit serait plutôt de Henri de Sully, que Vossius et quelques autres ont confondu avec son oncle, l'évêque de Winchester. Henri de Sully mourut en 1195, évêque de Worchester; il avait obtenu cet évêché en 1193, après avoir été, depuis 1189, abbé de Glastembury; c'était la plus ancienne abbaye de l'Angleterre; c'est celle où l'on suppose que les restes d'Arthur ont été trouvés. Mais il est plus vraisemblable que cette Relation n'a été fabriquée qu'au XIIIe siècle. Au surplus, nous y apprenons qu'on trouva trois cercueils posés l'un sur l'autre : 1° celui de Geneviève, seconde femme d'Arthur; 2° celui de Madred, son neveu; 3° celui d'Arthur lui-même. Le troisième cercueil était distingué par une croix de plomb, sur laquelle on lisait qu'Arthur était enterré là. Les jambes de ce héros excédaient d'un tiers celles des hommes de la plus haute stature, et il y avait la distance d'une palme entre ses deux cercueils. Depuis la découverte de ce corps, les Gallois ont cessé d'attendre le retour d'Arthur.

Henri de Blois a été aussi quelquefois confondu avec un de ses ennemis, nommé Henri de Murdrack, moine de Clairvaux, que saint Bernard envoya, en 1135, fonder un monastère dans le diocèse de Laon, et transféra, en 1138, à l'abbaye de Fontenai. Les lettres 106 et 331 de saint Bernard, sont adressées à Henri de Murdrack, qui, en 1147, devint archevêque d'Yorck, malgré l'évêque de Winchester, et mourut en 1153.

On voit que Henri de Blois appartient fort peu à la France, où il est né sans doute, mais qu'il avait quittée en 1129. Il vécut en Angleterre jusqu'au 9 août 1171, époque de sa mort. En 1139, 1142, 1143, il y présida des conciles, qui contribuèrent aux progrès de l'autorité pontificale dans la Grande-Bretagne; et ce fut par lui surtout que les appels au Pape s'introduisirent dans ce pays.

HENRI, abbé de Dilighem. — Walthème ou Galthème, abbé des chanoines réguliers de Dilighem, près Bruxelles, résolut d'établir dans ce monastère, l'institut de Prémontré. En conséquence, il fit venir, en 1140, quatre religieux de Dronghen pour l'instruire plus à fond des règles et des usages de cet ordre. L'un d'entre eux, nommé Henri, devint, en 1150, abbé de Dilighem, et mourut le 16 mai 1162, après avoir composé, en 1158, une histoire de l'ordre de Prémontré, et particulièrement de cette abbaye de Dilighem; mais on pense que cet ouvrage est perdu depuis longtemps.

HENRI, évêque de Troyes, — écrivit en 1152 à saint Bernard une lettre qui se rencontre parmi celles de cet illustre abbé. Elle annonce la donation que Henri fait à saint Bernard et à ses successeurs, d'une église du diocèse de Troyes, occupée par des chanoines qui avaient autour d'eux des frères convers et des femmes *conversos et mulieres.* Il paraît que cette communauté peu régulière avait excité quelques plaintes. Henri ne trouva pas de plus sûr moyen de remédier à ce désordre, que d'introduire dans cette abbaye, connue sous le nom de Bullencourt, des religieux de Clairvaux. Saint Bernard est félicité dans cette lettre, de ce que Dieu s'est servi de lui, pour éclairer et corriger le monde presque tout entier. Voilà le seul écrit de Henri de Troyes qui ait été publié. Mais il existait, sous son nom, un ouvrage manuscrit, que dom Martène avait vu à Clairvaux, et qu'il cite en ces termes : *Liber qui dicitur verbi gratia editus* a *domino Henrico quondam abbate montis Sanctæ Mariæ, postea episcopo Trojano.* Henri, né comte de Carinthie en Allemagne, avait été, en 1146, l'un des jeunes seigneurs allemands qui embrassèrent l'état religieux à Morimond, avec Othon de Frisingue. Il devint abbé de Villiers au mont Sainte-Marie, au diocèse de Metz; en 1149, il fut élu évêque de Troyes, et il mourut en 1169.

HENRI, comte de Champagne, — mourut en 1181, au retour de la Terre-Sainte. Tous les monuments attestent qu'il aimait les gens de lettres et qu'il n'avait pas de plus grand plaisir que de converser avec eux sur des sujets de littérature. A peine Jean de Salisbéri, exilé en France, s'était-il fixé à Reims, que le comte de Champagne veut entrer en commerce avec lui, et lui propose des questions à résoudre. On peut juger de la nature de ces questions par la réponse du savant Anglais, qui assure que le goût du prince pour l'étude était si connu, que les gens du monde lui reprochaient de négliger le soin de ses Etats pour employer son temps à de pompeuses bagatelles. Nicolas de Moutier Ramey, voulant s'insinuer dans la bienveillance du prince, après l'échec si connu qu'il avait porté à sa propre réputation, ne trouve pas d'expédient plus propre à la capter, que de lui envoyer quelques-uns de ses écrits. Philippe, abbé de Bonne-Espérance, renchérissant sur tous les autres, le félicite non d'avoir succédé aux grands biens et aux éminentes qualités de son père, mais de l'avoir surpassé par une instruction solide, parce que ses connaissances, en l'éclairant sur les besoins du peuple, lui ménageaient plus de moyens de le rendre heureux. Il serait aisé en effet de prouver que les peuples

furent heureux sous le gouvernement d'un tel prince, mais ces démonstrations ne sont nullement de notre sujet. Nous n'avons à l'examiner ici que comme écrivain.

Ses lettres. — Autant on a mis de soin à recueillir ses chartes, qui prouvent sa grande libéralité envers les Eglises, autant on a mis peu d'attention à conserver ses lettres, qui prouveraient la grande influence qu'il avait dans la direction des affaires du royaume. Voici celles qui nous restent, auxquelles nous n'ajouterons que quelques lettres patentes concernant la législation de ses Etats.

1° Lettre à l'abbé Suger, dans laquelle Henri demande son assistance pour accorder le différend qui s'était élevé entre Renaud de Pomponne et Anseric de Montréal, qui, dans un tournoi, avait fait prisonnier le seigneur de Pomponne.

2° Lettres de l'an 1151, portant qu'ayant concédé à Anseric de Montréal les revenus de la prévôté de Chablis, dans le Tonnerrais, dépendante du chapitre de Saint-Martin de Tours, il s'en est réservé la garde et autres droits, qu'il déclare ne pouvoir céder à personne.

3° Lettres portant que, sur les remontrances de saint Bernard, abbé de Clairvaux, il a fait entière satisfaction à l'église et au chapitre de Saint-Pierre de Troyes, pour des violences commises dans leur bourg, appelé Saint-Denis, reconnaissant la liberté et franchise de ce bourg; en témoignage de quoi il a laissé son chapeau en gage entre les mains de l'archidiacre Guerric.

4° Lettres de l'an 1155, portant concession aux religieux du Saint-Sépulcre, près de Troyes, de certains droits sur les habitants de la Chapelle-Valon.

5° Lettres de l'an 1156, portant confirmation des conventions faites entre le comte Thibaud, son père, et des colons établis auprès de Vassy.

6° Lettres de l'an 1159, qui dispensent l'abbé de Lagny de construire la tour ou donjon que cet abbé s'était engagé à faire construire.

7° Lettres de l'an 1161, portant renouvellement des priviléges et exemptions de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes.

8° Lettres de l'an 1163, portant réglement des droits des seigneurs de Romilly sur les terres du prieuré du Saint-Sépulcre.

9° Lettre au roi Louis le Jeune, annonçant l'envoi de deux lettres que Henri avait reçues de la part de l'empereur Frédéric, au sujet de la brouillerie qui s'était élevée entre le jeune duc de Bourgogne, Hugues III et sa mère. Sur quoi l'on peut voir la lettre de Frédéric à Henri.

10° Lettre au roi Louis le Jeune, en faveur d'un homme du roi, nommé Hugues de Sens, qui s'était donné au comte de Champagne et que le roi poursuivait comme coupable de félonie.

11° Lettre au roi Louis le Jeune, relativement à l'ajournement qu'Henri avait reçu de comparaître à une conférence qui devait se tenir à Gisors.

12° Lettre à Henri, archevêque de Reims, écrite à la suite des hostilités qui avaient eu lieu entre l'archevêque et le comte. Sur quoi l'on peut voir les lettres de l'archevêque et du Pape Alexandre III, tome II de la grande Collection de dom Martène.

13° Lettres de l'an 1178, portant promesse à l'abbé et aux moines de Saint-Bénigne de Dijon, de reprendre, à son retour de la Terre-Sainte, la garde du prieuré de Bertignicourt, qu'il avait cédée à Guiard, sire de Rinel.

14° Lettres de l'an 1179, portant établissement d'une administration communale dans la ville de Meaux.

HENRI, — évêque de Lubec, depuis 1170 jusqu'en 1184, était né dans le Brabant, et avait gouverné l'abbaye de Brunswick, de l'ordre de Cîteaux. Il était abbé de ce monastère lorsqu'il partit pour l'Orient, avec Henri Léon, duc de Brunswick. On le vit, en présence de l'empereur grec, Michel Paléologue, soutenir à Constantinople, une grande dispute, sur la procession du Saint-Esprit. Crantzius, l'un des historiens qui parlent de cette conférence, ajoute qu'Henri avait laissé des monuments de son savoir, et particulièrement une homélie sur l'Evangile : *Stabat juxta crucem*, dans laquelle on admirait la profondeur des pensées et la politesse du langage. Mais Crantzius avoue que c'était principalement par sa dévotion sincère que Henri méritait d'être admiré.

HENRI II, — duc de Normandie avant de devenir roi d'Angleterre, eut en France sa tombe et son berceau. Fils de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, et de Mathilde, fille du roi Henri Ier, veuve de l'empereur Henri IV, et petite-fille de Guillaume le Conquérant, il naquit au Mans le 5 Mars 1133. Il possédait du chef de son père, l'Anjou, la Touraine, le Maine et une partie du Berry; des droits de sa mère, le duché de Normandie, et de ceux de sa femme Eléonore d'Aquitaine, la Guienne, le Poitou, la Saintonge, l'Auvergne, le Périgord, l'Angoumois et le Limousin, provinces qui, par leur étendue, leur population et leur fertilité, formaient le tiers de la monarchie française, lorsqu'il monta sur le trône d'Angleterre, le 19 décembre 1154, après la mort d'Etienne de Blois, qui avait usurpé ce trône sur sa mère. L'avénement de Henri fut un grand sujet de joie pour tous les Anglais. Le commencement de son règne fut signalé par des réformes utiles. Les troupes mercenaires furent renvoyées, les vols et les violences réprimés, les lois remises en vigueur, les nouvelles forteresses démolies, l'altération des monnaies corrigée, la noblesse et le clergé rappelés à la raison et les mécontents soumis au devoir. Il reprit tout ce qui faisait partie des domaines de la couronne; publia des lois fortes, pour rendre le peuple indépendant des barons; donna aux villes des chartes par lesquelles leurs priviléges et la liberté des citoyens étaient assurés. Enfin le peuple sortit de l'esclavage et commença à tenir un rang dans l'Etat.

Aussitôt que Henri fut paisible possesseur

de sa couronne, il réprima à main armée les prétentions de son frère Geoffroi sur l'Anjou et le Maine, et il réussit à annexer la Bretagne à ses vastes Etats, sous prétexte de servir de tuteur à son troisième fils, encore enfant, qu'il avait marié avec l'héritière de ce duché, fille de Conon IV, mort sans postérité masculine. En 1159, il porta la guerre dans le comté de Toulouse sur lequel il croyait avoir des droits du côté de sa femme, Eléonore d'Aquitaine, petite-fille de Guillaume IV, et héritière de la maison de Poitiers. Déjà il assiégeait la capitale; mais le roi de France étant venu au secours de cette ville, il leva le siége par respect pour son seigneur suzerain, politesse dont on ne sut aucun gré à celui qui la faisait. Depuis cette époque, comme nous l'avons également remarqué à l'article de Louis VII, ce ne fut qu'une alternative de paix et de guerre entre les deux princes, dont les Etats tour à tour ravagés devinrent des victimes réciproques de leur folle ambition.

Parmi les abus que Henri voulait surtout reformer, les priviléges et le pouvoir excessifs du clergé lui tenaient le plus au cœur. Les tentatives qu'il fit pour les réprimer soulevèrent des réclamations, suscitèrent des difficultés sans nombre qui aboutirent enfin au meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, qui s'accomplit sans doute, sans aucune participation même morale de sa part, ce qui n'empêche pas qu'il est resté chargé seul, aux yeux du monde, de la honte et de l'horreur de cet assassinat.

Henri eut de grandes guerres à soutenir, au dedans et au dehors de ses Etats, et ses armes eurent presque jusqu'à la fin d'heureux succès. Après avoir conquis l'Irlande, à la faveur d'une bulle d'Adrien IV, que ce prince ambitieux avait sollicitée pour pallier son entreprise, il força Guillaume, roi d'Ecosse à se reconnaître son vassal. Henri jusque-là toujours heureux, tomba inopinément dans l'infortune. Tout conspira contre lui, sa femme, ses enfants, ses vassaux, et les rois ses voisins. Quoique bon père, il ne put contenir dans le devoir trois fils ingrats toujours prêts à se révolter. Louis le Jeune s'était déclaré pour eux en 1173. Henri avait levé une armée pour les soumettre et il avait réussi après la mort du roi Louis; mais ils se révoltèrent de nouveau favorisés par la politique de Philippe-Auguste. Il fallut qu'il subît l'humiliation d'un traité, tel que l'exigeait le roi de France, en faveur du rebelle Richard, son fils aîné et son successeur. Il en mourut de chagrin à Chinon, dans la 61ᵉ année de son âge, et la 34ᵉ de son règne, le 6 juillet 1189. On rapporte que Richard s'étant rendu à Fontevraut, où le roi avait ordonné sa sépulture, à l'approche du fils, le corps du malheureux père jeta du sang par le nez et par la bouche, et que ce sang rejaillit sur le nouveau souverain. A ce spectacle, le jeune prince fondit en larmes, maudit sa rébellion et s'accusa publiquement d'être le meurtrier de son père; mais ces remords passagers ne le corrigèrent pas.

Telle fut la fin déplorable du premier roi d'Angleterre et de la race des Plantagenets, du plus illustre des rois français qui aient régné sur nos voisins, du plus puissant et aussi d'un des plus célèbres monarques de l'histoire britannique, enfin du prince le plus distingué de son temps, par ses talents politiques et guerriers. Plusieurs historiens nous ont conservé le testament de Henri II : il est en français; et peut-être n'avons-nous dans notre langue aucun monument de ce genre qui soit plus ancien.

I. *Lois des premières années de son règne.* — Les troubles dont l'Angleterre ne cessa d'être agitée pendant le règne d'Etienne, son prédécesseur, avaient nécessairement affaibli une puissance qui n'avait pas su les réprimer. Un grand nombre de seigneurs s'étaient comme soustraits à l'obéissance du roi; et pour être sûrs de leur indépendance et de leur impunité, ils avaient fait de leurs châteaux autant de forteresses, de sorte, dit Guillaume de Neubridge, qu'il y avait autant de rois ou plutôt de tyrans qu'il y avait de seigneurs et de châteaux. D'un autre côté, l'usurpateur Etienne avait appelé à son aide des troupes d'étrangers qu'il ne payait qu'en leur permettant d'exercer toutes sortes de vexations. Ce furent les premiers objets qui signalèrent l'administration du nouveau roi. Par un édit, il renvoya les troupes étrangères et Guillaume d'Ypres, leur chef, qui avait été l'ami particulier et le confident d'Etienne. Un autre édit ordonna de démolir les châteaux fortifiés. Ces châteaux s'élevaient à plus de 1100, suivant Matthieu Pâris, Edouard Coxe, et Backstone. Quant aux troupes, elles étaient principalement composées de Brabançons et de Flamands, se répandant au hasard, sans discipline et sans règle. C'étaient moins des corps de soldats que des bandes de vagabonds armés, tour à tour aux ordres de différents princes et seigneurs, soutenant aujourd'hui ceux qu'ils avaient combattus hier, pour les recombattre demain encore, si l'on payait mieux leur bravoure et leur audace. Souvent même c'était à leur profit qu'ils s'armaient, sous le commandement de quelques-uns d'entre eux qu'ils avaient choisis pour chefs. L'édit du roi leur fixait un terme précis pour sortir d'Angleterre. Ils obéirent avec tant d'épouvante et une si grande ponctualité, que, par un seul acte de la volonté courageuse du prince, le pays entier fut à l'instant même purgé de tous ces hommes qui l'infestaient depuis tant d'années.

Henri II fit en même temps rentrer dans le domaine de la couronne un grand nombre de villes, de châteaux, de terres, que son prédécesseur avait aliénés; il révoqua même les dons que la nécessité avait arrachés à Mathilde, sa mère, et celle-ci n'apporta aucune opposition à une mesure si nécessaire au soulagement du peuple et à la dignité du trône. Tout cela n'eut lieu pourtant qu'après un examen attentif, fait par

des commissaires royaux, de tous les actes en vertu desquels ces biens avaient été aliénés au préjudice de l'Etat. Ce ne fut pas sans beaucoup de réclamations et de murmures que les détenteurs se résignèrent à les abandonner. Plusieurs montraient la donation d'Etienne, mais Henri leur répondait que les dons faits par un usurpateur ne pouvaient nuire au roi légitime. Indignés d'abord, dit Bromton, mais ensuite épouvantés et consternés, ils rendirent, avec peine mais en entier, les domaines envahis. Henri II reprit également à des personnes qu'Etienne avait nommées comtes, sans leur assigner un comté, le titre dont elles avaient été revêtues, et le domaine qui devait les aider à soutenir ce titre nouveau.

Tous ces édits sont de l'année 1155. Ce fut en 1156, peut-être même à la fin de 1155, que parut cette déclaration de Henri II, relative aux lois de ses prédécesseurs, un des actes les plus mémorables de sa législation. Les différentes peuplades qui étaient venues successivement se fixer en Angleterre y avaient apporté leurs lois. La plupart des coutumes anciennes y avaient néanmoins subsisté. Le code national était ainsi formé de principes divers, et surtout peu conformes entre eux. Frappé des maux qui en résultaient, Edgar eut le premier la pensée de ramener dans la législation l'ordre et l'unité; mais l'achèvement de cet utile projet était réservé à Edouard, son petit-fils, que l'on désigne ordinairement sous le nom d'Edouard le Confesseur. Henri Ier modifia ensuite quelques-unes de ces lois, en supprima et en ajouta quelques autres, et publia un nouveau code qui régissait l'Angleterre, quand Henri II monta sur le trône. Ce prince ne tarda point à le confirmer : nous avons l'acte de cette confirmation sous le titre de *Charta libertatum regis Henrici II*. Les lois attribuées à Edouard le Confesseur, et que d'autres attribuent à Guillaume le Conquérant qui, suivant eux, les mit lui-même sous le nom de ce prince, mort peu d'années avant la conquête de l'Angleterre par les Normands; ces lois sont parvenues jusqu'à nous. Elles portent ce titre : « Ce sont les leis et coustumes qua li reis Villiam grantut (accorda) a tut le peuple de Engleterre, après le conquest de la terre; ice les meismes que les reis Edward, sun cosin, tint devant lui. » Du Cange en a donné une nouvelle traduction latine; elle a été conservée par Houard qui y a joint une traduction dans notre langue actuelle. Le même auteur a aussi imprimé, d'après Spelmann, les lois données par Henri Ier. Quoiqu'elles ne fussent, en grande partie, qu'une reproduction de celles d'Edouard le Confesseur, elles présentent cependant, sur quelques objets, des dispositions entièrement différentes; et, parmi ces dispositions, nous pouvons remarquer comme servant à mieux faire connaître plusieurs lois de Henri II, celle qui rendit au clergé le droit d'élire les prélats, en laissant néanmoins subsister le droit de patronage; celle qui laissait au roi la garde du temporel des Eglises, en cas de vacance; celle qui réunissait les juridictions ecclésiastiques aux juridictions civiles, union, au reste, dont le clergé ne tarda pas à obtenir la révocation.

Dans le cours de cette même année 1156, Henri rendit encore une loi qui confirme les libertés de la ville de Londres et qui lui en accorde de nouvelles; une autre, qui ordonne de fabriquer une nouvelle monnaie, la seule désormais qui dût avoir cours dans toute l'étendue du royaume. Littleton développe très-bien les premiers efforts de Henri II et les succès qu'ils obtinrent. Grâce à la magnanimité de ce prince, dit-il, l'Angleterre, qui avait tant souffert de la tyrannie et de l'esprit de faction, fut entièrement rétablie dans ses droits légaux, dont l'exercice devait lui offrir une garantie contre ce double malheur. Henri ne se contenta pas d'avoir rendu au peuple de bonnes lois ; il en assura l'exécution. C'était une entreprise difficile et qui exigeait toute son activité, son esprit, son caractère, son amour du bien public..... Aucun effort ne lui coûta pour enchaîner les factions, pour rendre à la justice toute sa vigueur et toute sa pureté, pour rétablir dans son royaume le bon ordre et les bonnes mœurs.

II. *Actes et lettres sur les matières ecclésiastiques en général et sur Thomas Becket en particulier avant l'assemblée de Clarendon.* — L'appui qu'Etienne avait imploré et reçu du clergé pour parvenir au trône, les efforts malheureux qu'il fit ensuite pour se soustraire à la dépendance sous laquelle les évêques cherchaient à le tenir, les dissensions civiles qui marquèrent son règne, avaient également favorisé les entreprises des ecclésiastiques du royaume. Une circonstance particulière y introduisit aussi, sans résistance, des lois canoniques nouvelles : ces lois que Gratien venait de recueillir, que le Pape Eugène reconnut et sanctionna, dont la connaissance devint un objet d'étude en Angleterre, comme en Italie, car déjà on les invoquait dans les querelles ecclésiastiques, et, par cela même, on eut bientôt des professeurs chargés de les enseigner.

Thomas Becket était archidiacre de Cantorbéry lorsque Henri II monta sur le trône. Sur la recommandation de l'archevêque Thibauld, ce prince le nomma grand chancelier et précepteur de son fils; puis, à la mort de ce prélat, il le fit nommer archevêque à sa place, de sorte que pendant quelque temps, il réunit en sa personne les deux premières dignités ecclésiastiques et civiles du royaume. Il devait l'une et l'autre à la bienveillance du roi Henri, mais il rechercha bientôt la faveur du Pape, avec autant d'ardeur qu'il en avait mis à poursuivre celle du roi. Un de ses plus grands panégyristes, Gervais de Cantorbéry, avoue que, dès sa première jeunesse, Thomas Becket se montra *supra modum captator auræ popularis*. Le même défaut le rendit turbulent et fâcheux d'une autre manière.

C'était encore briguer la faveur populaire que de prendre le parti et la défense du clergé. Ses mœurs changèrent dès qu'il eut conçu ce projet. Il affecta autant de recueillement et d'austérité qu'il avait étalé jusque-là de faste et de magnificence. On prétend que lorsque le roi lui annonça le dessein qu'il avait de le faire élire archevêque de Cantorbéry, Thomas lui répondit avec un sourire et en lui montrant les habits de cour dont il était revêtu : « Voyez donc le saint homme que vous voulez placer sur ce siége! Sire, si cela arrive, je perdrai bientôt vos bonnes grâces et l'amitié que vous daignez me témoigner se convertira en haine contre moi.

En effet à la première occasion qui s'en présenta, il s'annonça comme le défenseur ardent des priviléges du clergé, de ces immunités ecclésiastiques que le zèle des Papes, le dévouement des moines et la confiance peut-être un peu superstitieuse des peuples avaient arrachées à la faiblesse des souverains. Alors un ecclésiastique qui avait commis un meurtre ne pouvait être traduit que devant les tribunaux ecclésiastiques, et très-peu de coupables y étaient condamnés. Cet abus était porté à un tel excès que, depuis l'avénement de Henri II au trône, on avait compté plus de cent meurtres commis par des prêtres, et laissés impunis. Un clerc ayant à cette époque séduit la fille d'un gentilhomme du comté de Worcester, assassina ensuite le père. L'indignation publique qu'excita cette atrocité détermina le roi à ordonner que le coupable fût traduit devant le tribunal civil. Becket le fit enfermer dans la prison de l'évêque, et soutint que la dégradation était la seule peine à lui faire subir. Henri demanda qu'après cette dégradation canonique, les tribunaux ordinaires prononçassent à leur tour la punition due à de pareils crimes. Becket prétendit qu'un ecclésiastique ne pouvait jamais être condamné à mort. Le roi déclara, au contraire, qu'établi pour rendre la justice à tous, il ne souffrirait pas que des coupables, quels qu'ils fussent, pussent l'être impunément; loin de croire que Dieu autorisât de pareilles exemptions, il croyait que la sainteté même de leur ministère devait plutôt ajouter à la peine que la faire abolir. L'archevêque de Cantorbéry insista, en disant qu'une punition avait été prononcée, et que ce serait une chose inique de faire deux fois le procès à la même personne, sur une seule et même accusation. Le roi ne put supporter plus longtemps l'idée d'une pareille impunité. Les priviléges sur laquelle on la fondait lui parurent mériter d'être soumis à un examen approfondi; et, pour y apporter enfin de justes bornes, pour rendre à la juridiction civile les droits qu'elle avait longtemps exercés, que toutes les anciennes lois lui assuraient, et dont cependant elle était chaque jour dépouillée de plus en plus par les entreprises du clergé, il résolut de convoquer une assemblée générale des prélats et des principaux personnages de l'empire. Il était devenu nécessaire, dit l'historien Fleury, de déterminer quel devait être le véritable souverain du royaume; si ce serait le roi ou les prêtres, gouvernés par l'archevêque de Cantorbéry.

Plusieurs fois auparavant, il avait essayé de ramener Thomas Becket à l'obéissance et à la modération. « Plusieurs des grands du royaume, » dit encore Fleury, « avaient secondé ses désirs en représentant aux prélats les maux qu'une division produirait, et l'imprudence qu'il y avait de tout perdre pour un petit mot; car il ne s'agissait que de cette clause : *sauf notre ordre.* » Ces derniers mots seront bientôt expliqués. Roger de Hoveden parle des efforts tentés par quelques évêques, et du succès qu'obtint enfin sur l'archevêque de Cantorbéry un religieux de l'ordre de Cîteaux qui avait toute la confiance du Pape, Philippe, abbé de l'Aumône, dont nous avons parlé dans le tome IV du *Dictionnaire de Patrologie.*

III. *Statuts dressés dans l'assemblée de Clarendon.* — L'assemblée des seigneurs et des prélats, convoquée par Henri II, se réunit à Clarendon au mois de janvier 1164. Les résolutions qu'elle prit sont restées célèbres, et ont conservé le nom de la ville dans laquelle elles ont été proposées et adoptées.

Seize articles composent les statuts ou constitutions de Clarendon. Plusieurs écrivains les ont recueillis, et entre autres Gervais, dans sa *Chronique;* Matthieu Pâris, dans sa grande histoire; Tyrell, dans son *Histoire ecclésiastique et civile d'Angleterre;* Baronius et Alford, dans leurs *Annales;* Spelmann, dans ses *Conciles d'Angleterre;* Du Boulay, dans son *Histoire de l'Université de Paris;* Rymer, qui les analyse plutôt qu'il ne les donne, dans le tome X de son importante Collection; et enfin Littleton, dans le tome II de son *Histoire de Henri II et du siècle où il vécut.* Quoique ces seize articles ne soient pas tous précisément l'ouvrage de Henri, quoique ce prince ne fasse souvent que renouveler ou confirmer ce que ses prédécesseurs avaient déjà ordonné, nous devons d'autant plus en rappeler les dispositions, qu'elles furent un des objets les plus actifs et les plus constants des méditations du roi, un des principaux actes de son gouvernement et de sa législation, et que plusieurs des lettres ou des autres écrits dont nous aurons à parler dans la suite se rapportent avec plus ou moins d'étendue aux constitutions de Clarendon. Nous n'avons pas besoin d'avertir nos lecteurs que nous n'en présentons qu'une simple analyse.

1° Le premier article porte que, s'il s'élevait quelque différend, soit entre laïques, soit entre clercs, ou entre clercs et laïques, il serait discuté et jugé devant la cour du roi. Le texte est formel, et cependant Hume parle des tribunaux civils en général. Dans plusieurs des écrivains que nous avons indiqués comme ayant recueilli les constitutions de Clarendon, l'article ne caractérise pas la nature ni l'objet du différend qui

pourrait s'élever; mais on voit, par le contexte même, qu'on a voulu parler du droit de présenter aux bénéfices ecclésiastiques et du droit de patronage. Cela est même exprimé dans l'article rapporté en latin par Spelmann, et dans celui que donne en anglais lord Littleton. Gervais et d'autres s'étaient bornés à dire : *Si controversia emerserit.*

2° Les églises du fief du roi, dépendantes de son domaine, ne pourront, sans son consentement, être aliénées à perpétuité.

3° Cet article veut que les ecclésiastiques accusés d'un crime quelconque, sommés de comparaître devant une cour de justice du roi, soient tenus de s'y rendre et d'y répondre sur tout ce qui leur sera demandé; les juges séculiers se concerteront, à cet égard, avec les juges ecclésiastiques. Si les accusés avouent leur faute, ou, s'ils en sont convaincus, l'Eglise ne pourra plus leur accorder aucun appui. Jamais une loi n'avait été plus à propos rappelée ou établie, puisque, tout récemment, Becket avait affecté de croire qu'un ecclésiastique, coupable de séduction et de meurtre, était assez puni par la privation de son bénéfice et l'emprisonnement. Une indulgence si étendue pouvait d'autant moins être approuvée par un monarque ami de la justice, que les lois anglaises prononçaient la peine de mort contre l'homicide. Mais une chose plus difficile encore, c'était d'obtenir qu'un tel prélat n'excédât pas toutes les bornes, et ne réclamât pas, sous le nom de privilége, une véritable impunité, quand il s'agissait d'un ecclésiastique.

4° Cet article défend aux archevêques, aux évêques, à toutes les personnes constituées en dignité, de sortir du royaume sans la permission du roi. S'ils en sortent, on pourra prendre d'eux assurance ou caution qu'ils ne feront rien, en allant, en séjournant, en revenant, qui apporte quelque malheur ou quelque dommage soit au roi, soit à l'Etat.

5° On n'obligera pas les excommuniés à donner caution qu'ils ne s'absenteront pas, ni à faire aucun serment; ils la donneront seulement de comparaître pour obtenir l'absolution de l'Eglise.

6° Cet article détermine comment des laïques pourront être accusés devant le tribunal de l'évêque; le caractère que devront avoir les accusateurs et les témoins ; la nécessité de conserver, en recourant à ce tribunal, tous les droits de l'archidiacre. Si les prévenus sont tels, ajoute-t-il, que personne ne veuille et n'ose les accuser, le vicomte requis par l'évêque appellera, en présence de celui-ci, douze habitants ou voisins ayant les qualités prescrites par la loi, et leur fera promettre avec serment de dire la vérité, suivant leur conscience.

7° Aucun vassal immédiat du roi, aucun officier de sa maison ne pourront être excommuniés; aucune de leurs terres ne pourra être mise en interdit qu'on ne se soit d'abord adressé au prince, s'il est dans le royaume, et, s'il est absent, au grand justicier, afin que justice soit rendue. Tout ce qui sera du ressort de la cour du roi y sera terminé, et ce qui pourrait concerner la cour ecclésiastique y sera renvoyé.

8° Les appels seront portés de l'archidiacre à l'évêque diocésain, de l'évêque à l'archevêque ; si l'archevêque manque à faire justice, on s'adressera au roi, afin que, par son ordre, la contestation soit jugée dans la cour archiépiscopale, de sorte que l'on ne puisse aller plus loin sans l'assentiment du roi.

9° S'il s'élève quelque différend entre un laïque et un ecclésiastique, touchant des tenures que celui-là prétendrait fiefs et celui-ci aumônes, le grand justicier décidera, après avoir entendu douze notables : et, s'il est reconnu que la tenure est en franche aumône, la cause sera portée devant la cour ecclésiastique. Elle sera portée à la cour du roi, s'il est reconnu que la tenure est féodale. Si les deux parties relèvent ou du même évêque ou du même baron, elles plaideront en sa justice sans que, pour cela, le possesseur actuel puisse être dépouillé de l'héritage dont il serait saisi (jusqu'au jugement définitif sans doute) : le sens de l'article l'annonce assez clairement; mais il n'y aurait eu, je pense, aucun inconvénient à l'exprimer. Quant à la tenure en franche aumône, comme disent les anciennes lois, c'était le fonds baillé à un ecclésiastique quelconque, séculier et régulier, sans aucune charge.

10° Tout habitant d'une ville, d'un château, d'un bourg, d'un domaine appartenant au roi, cité par l'archidiacre ou par l'évêque pour répondre sur une accusation, pourra être mis en interdit s'il ne comparaît pas, mais non être excommunié, jusqu'à ce qu'il ait reçu du premier officier royal du lieu l'injonction de se présenter. Si cet officier manque à faire cette injonction, il sera mis à l'amende du roi, et l'évêque pourra, dès lors, contraindre l'accusé par la voie ecclésiastique.

Un fait qui s'était passé l'année précédente avait prouvé combien l'article que nous venons de rapporter était nécessaire. La cure d'Ainesford ayant vaqué, Thomas Becket y avait nommé un prêtre appelé Laurent. Guillaume, seigneur du lieu, réclama son droit de patronage, et s'opposa en conséquence, à ce que Laurent prît possession. Becket excommunia Guillaume. Le roi fut indigné de cette conduite, d'autant plus que, depuis Guillaume le Conquérant, c'était un principe invariablement reconnu et suivi, qu'un vassal immédiat de la couronne ne pouvait être excommunié sans le consentement du prince.

11° Les archevêques, évêques et autres relevant immédiatement du roi, et ayant leurs possessions à titre de baronies, ils sont tenus de répondre sur cet objet à ses juges et officiers, et de garder et observer toutes les coutumes royales et tous les droits du prince ; ils doivent assister, comme les autres barons, aux jugements de la cour jus-

qu'à sentence de mort ou de mutilation des membres.

12° Le roi percevra, comme siens, les revenus d'un archevêché, d'un évêché, d'une abbaye, d'un prieuré de son domaine, pendant la vacance. L'élection, quand on y procédera, se fera dans sa chapelle, de son consentement, par l'avis des personnes les plus distinguées de l'Eglise vacante, réunies autour de lui et par ses ordres. L'élu y fera hommage-lige au roi, avant d'être sacré, de sa vie, de son corps, de sa dignité temporelle.

13° Tout seigneur qui s'opposerait aux jugements rendus par un archevêque, un évêque, un archidiacre, sera forcé par le roi de s'y soumettre; les archevêques, les évêques, les archidiacres, doivent contraindre de même ceux qui méconnaîtraient les droits du monarque à y satisfaire.

14° Les biens meubles de ceux qui ont encouru la confiscation au profit du roi, *qui sunt in foris facto regis*, ne pourront être détenus par une église contre les droits du prince; ils lui appartiennent, qu'on les trouve dans l'église même ou hors de son enceinte.

15° La poursuite des dettes, qu'elles aient été ou non contractées avec serment, se fera devant les cours royales.

16° Les fils des paysans ne pourront être ordonnés qu'avec le consentement du seigneur dans la terre duquel ils seront nés. Il y a dans le texte *rusticorum*, qu'on pourrait traduire par serfs ou vassaux.

Si on peut aujourd'hui reprocher quelque chose aux constitutions de Clarendon, c'est de n'être pas assez favorables aux droits du prince et de l'Etat, de les balancer perpétuellement avec un pouvoir nécessairement subordonné, dont on fait ici comme une puissance égale. Mais il est juste de se reporter aux temps où ces constitutions furent établies. Henri II mérita donc la reconnaissance de ses contemporains et de la postérité, pour avoir raffermi contre les envahissements du clergé ce pouvoir civil et politique que chaque siècle voyait s'ébranler davantage. On pense bien que les grandes pensées du roi trouvèrent des ennemis et des censeurs. Parmi eux se distingua l'archevêque de Cantorbéry. Tous les seigneurs réunis à Clarendon approuvèrent et signèrent les constitutions présentées; les évêques aussi les signèrent, après avoir inutilement proposé une restriction dont Henri II ne voulut pas, *sauf les droits de l'Eglise*. Becket fut celui qui fit le plus de difficultés pour les souscrire; cependant il se laissa gagner par les barons et les prélats, signa comme eux en renonçant à la restriction proposée. Il apposa lui-même son sceau, dit Fitz Stéphens, promettant de les observer loyalement, de bonne foi, sans fraude ni réserve. Mais il se repentit bientôt de sa complaisance, qu'il regarda comme une faiblesse; et le Pape Alexandre III ayant refusé de ratifier ces articles, le primat revint contre sa signature, et rétracta son serment.

IV. — *Actes et lettres concernant Thomas Becket et la cour de Rome, depuis les constitutions de Clarendon jusqu'à la mort de ce prélat.*

Alors Henri ne consulta plus que sa passion. Il convoqua une nouvelle assemblée à Northampton. Becket, accusé d'avoir malversé pendant qu'il était chancelier, y est cité. Le prélat n'y paraît que pour déclarer aux pairs qu'il ne les reconnaît point comme étant ses juges, et pour les menacer d'une excommunication. Il ne laissa pas néanmoins d'être condamné par le tribunal qui était entièrement dévoué aux intérêts du prince. Becket se sauve en France où il est protégé spécialement par Louis le Jeune, et il fait casser par le Pape la sentence de Northampton.

La conduite de Becket, depuis son départ d'Angleterre, porta le roi à prendre des mesures plus générales, des mesures qu'il crut nécessaires pour arrêter ou réprimer cet esprit d'insubordination que fomentait l'archevêque et que favorisait la connivence du Pape, ce qui faisait craindre à Henri un interdit général pour son royaume. Un édit porté en 1165 contenait les dispositions suivantes. Henri était alors en Normandie.

1° Si quelqu'un est trouvé portant en Angleterre des lettres d'interdit soit de l'archevêque, soit du Pape, qu'on l'arrête et qu'on le poursuive sans délai comme traître envers le roi et le royaume.

2° Il est défendu à tout clerc ou religieux de passer en Angleterre sans une permission du haut justicier; il faudra, pour en revenir, des lettres émanées du roi lui-même. L'emprisonnement est prononcé contre celui qui ferait le contraire.

3° et 4° Il est défendu d'appeler au Pape ou à l'archevêque, ainsi que de porter, recevoir, exécuter aucun de leurs commandements; celui qui le ferait sera mis et détenu en prison.

5° Les évêques, abbés, prêtres, moines, clercs, laïques, qui reconnaîtraient l'interdit seront chassés du royaume sans délai, eux et tous leurs parents. Les personnes ainsi exilées ne pourront emporter aucun de leurs effets mobiliers; ces effets et tout ce qu'elles posséderont seront mis sous la main du roi.

6° Les ecclésiastiques qui ont des revenus en Angleterre seront sommés d'y rentrer dans trois mois; s'ils n'obéissent pas, tous leurs biens seront mis sous la main du roi.

7° Les évêques de Londres et de Norwick seront sommés de comparaître devant les juges royaux, pour avoir, contre les lois, jeté l'interdit sur la terre du comte Hugues. (Ils avaient aussi fait publier, sans l'autorisation des juges, une excommunication lancée par le Pape contre ce seigneur.)

8° Le denier de saint Pierre sera levé et gardé jusqu'à ce que le roi ait fait connaître sa volonté. Ce développement est en termes précis dans d'autres copies de la loi et dans la traduction anglaise de Littleton.

Une lettre, adressée par Henri II à ses vicomtes ou shérifs, renferme les principales de ces dispositions. On voudrait n'y pas trouver l'article qui met sous la main du roi les biens des parents des ecclésiastiques qui n'obéiraient pas à ses ordres; article d'une évidente injustice et qui déshonore la loi que nous venons de transcrire. L'article, tel qu'il est dans Alford, porte en effet : *Et possessiones omnium eis pertinentium, cujuscunque gradus sint aut sexus vel conditionis.*

Un autre mandement, adressé à tous les juges du royaume, n'est autre chose que la reproduction de l'édit lui-même, et presque sans aucun changement dans les termes; seulement l'article 6, au lieu de prononcer la confiscation des biens, ne la prononce que pour les revenus.

Une lettre adressée par Henri à l'archevêque de Londres s'exprime ainsi : *Vous savez combien l'archevêque de Cantorbéry s'est mal conduit envers moi et mon royaume, et de quelle manière il s'est éloigné. Je vous ordonne, en conséquence, d'empêcher qu'aucun de ceux qui l'ont accompagné dans sa fuite, et qui auraient quelques revenus à percevoir dans votre diocèse, puissent les toucher sans ma permission; je veux aussi qu'ils ne reçoivent de vous ni conseils ni secours.*

L'évêque de Londres, Gilbert Folioth, avait reçu de Rome une lettre, datée du 10 juillet 1165, dans laquelle le Pape Alexandre III l'engageait à se réunir à l'évêque d'Héréford, Robert de Melun, pour faire changer de conduite à Henri, et le ramener à la vénération qu'il portait jadis au Saint-Siége; pour obtenir de lui qu'il ne s'opposât plus aux appels portés à Rome, qu'il fît revenir Becket dans son royaume, et qu'il n'exerçât ou ne laissât exercer aucune vexation contre l'Eglise. Gilbert répondit qu'il avait vu le roi, que ce prince aimait le Pape comme un père, respectait l'Eglise romaine comme une mère, et qu'il leur obéirait toujours, sauf la dignité du trône et de l'empire. Mais il se plaint, ajoutait l'évêque de Londres, de ce qu'après vous avoir servi de cœur et d'âme, quand son appui vous était si nécessaire, il n'a éprouvé que des refus toutes les fois qu'il s'est adressé à vous. Quant aux appels, il pense que, d'après l'ancienne constitution du royaume, aucun clerc ne doit en sortir pour une cause civile, s'il ne s'est d'abord présenté devant les tribunaux pour se faire rendre justice. Il ne s'oppose pas à ce que ceux qui n'auraient pu l'obtenir recourent à Votre Sainteté, et promet de réparer tout ce qui pourrait attenter à vos droits, après avoir toutefois assemblé et consulté l'Eglise d'Angleterre. Pour l'empereur, le roi ignorait que vous l'eussiez excommunié; et, quant à l'archevêque de Cantorbéry, on ne l'a point exilé: c'est lui qui a volontairement quitté le royaume; il est maître d'y rentrer quand il voudra, pourvu qu'il se soumette à respecter des coutumes dont il a lui-même juré l'observation. Gilbert invitait ensuite le Pape à rentrer dans les bornes de la modération, et à ne pas se permettre des démarches qui pourraient éloigner à jamais l'Angleterre de son obédience, à attendre tout de la douceur, de la patience et du temps. Alexandre avait répondu qu'il acceptait ce parti et avait écrit en même temps à l'archevêque de Cantorbéri pour l'engager à se tenir tranquille, au moins jusqu'à Pâques.

Dans une lettre de la même époque, adressée au collége des cardinaux, Henri II répète ce qu'avait dit pour lui l'évêque de Londres. *Sans parler d'autres choses*, leur dit-il, *quand le pontificat d'Alexandre a été contesté, ne me suis-je pas décidé en sa faveur? n'ai-je pas engagé les autres à le reconnaître?* Il se plaint vivement de ce que des calomniateurs le présentent comme le persécuteur de l'Eglise; il proteste de son affection et de son obéissance pour le Pape; mais il veut qu'on lui laisse et qu'on lui reconnaisse les droits que les Pontifes antérieurs à Alexandre III n'ont jamais contestés aux rois ses prédécesseurs. Ce qu'il demande, relativement aux appels, n'est que ce qui a toujours été fait, ce que veulent les antiques coutumes du royaume. *Le Pape me reproche*, ajoute le roi, *une alliance avec des excommuniés; mais lui-même m'a dit qu'il ne regardait pas comme excommunié l'empereur Frédéric, et je ne crois pas que depuis qu'il a tenu ce langage aucune excommunication ait été lancée contre ce prince. En accordant ma fille en mariage au fils de l'empereur, je n'ai rien fait que de licite et d'autorisé par des exemples, par l'exemple de mon aïeul, en particulier, du roi Henri, qui maria sa fille à un prédécesseur de Frédéric. Je ne la lui ai même accordée qu'après en avoir délibéré avec de sages conseillers.* (Cette princesse s'appelait Mathilde; le mariage convenu avec le fils de l'empereur n'eut pas lieu, et elle épousa dans la suite un duc de Saxe.)

Le Pape me reproche enfin, dit Henri II, *d'avoir chassé Thomas de Cantorbéry; il demande que je le rappelle et lui rende son siége; mais il est faux que j'aie forcé ce prélat à sortir du royaume; il en est sorti de lui-même par légèreté, par méchanceté, par le désir de me nuire et de soulever contre moi une opinion injuste. S'il veut revenir et faire ce qu'il doit à son prince, je ferai pour lui ce qui lui est dû, d'après l'avis du clergé et des seigneurs de mon royaume, conformément à nos anciennes coutumes. Celui qui voudrait les détruire ces coutumes, sera toujours à nos yeux un ennemi public. Je ne souffrirai pas qu'on altère ou diminue les droits que les rois d'Angleterre ont toujours exercés, et que de saints Pontifes ont toujours reconnus. Quant à ce qu'il a voulu me faire insinuer par vous, de ne grever ni les personnes, ni les terres ecclésiastiques, Dieu m'est témoin que jamais je ne l'ai fait ni permis.*

Henri parle dans cette lettre de tout ce qu'il avait fait pour le Pape quand le pontificat lui était contesté. Il est certain qu'en se décidant pour lui contre Victor que l'empereur protégeait, le roi d'Angleterre avait assuré la victoire d'Alexandre sur son com-

pétiteur. La lettre du monarque a été imprimée dans le tome XV de la *Nouvelle Collection des historiens de France;* elle est datée de Rouen, et écrite en 1160. Le roi y dit que, croyant bonne son élection, et voulant assurer l'unité de l'Eglise catholique, il le reconnaît pour Père spirituel et Pontife suprême, que son peuple et son clergé le reconnaissent.

Nous avons une autre lettre du roi, adressée en 1166 à l'archevêque de Cologne, celui de tous les prélats favorables à Victor et ensuite à Pascal, qui paraissait avoir le plus d'influence sur l'empereur. *J'ai longtemps désiré*, lui marque-t-il, *avoir un juste motif de m'éloigner d'Alexandre et de ses perfides cardinaux, qui osent maintenir contre moi le traître Thomas, autrefois archevêque de Cantorbéry. J'envoie donc à Rome, de l'avis de mes barons, et avec le consentement du clergé, plusieurs personnes considérables, pour demander au Pape et aux cardinaux de me délivrer enfin de l'homme qui m'a trahi; d'annuler tout ce qu'il a fait; de promettre par serment, pour eux et pour leurs successeurs, d'observer inviolablement et toujours nos coutumes. S'ils se refusent à quelqu'une de mes demandes, ni moi, ni mes barons, ni mon clergé ne reconnaîtrons plus son obédience; nous combattrons même, lui et les siens, ouvertement; et tous ceux de mes sujets qui voudraient continuer à le reconnaître seront chassés du royaume. Nous vous prions, en conséquence, de nous envoyer sur-le-champ, ou Ernold, ou un hospitalier nommé Raoul, pour faciliter à mes députés leur passage dans les Etats de l'empereur, en allant à Rome et en revenant.* Ce prince lui envoya en effet Raoul. Cette lettre, que Littleton place sous l'année 1165, lui a fourni quelques réflexions aussi justes qu'importantes.

Le Pape ne s'était pas contenté de tout refuser au roi; il avait nommé l'archevêque Thomas son légat en Angleterre. Cette nomination, au moins imprudente, avait achevé d'aigrir l'esprit de Henri II. L'évêque de Londres l'ayant reçue vers la fin du mois de janvier 1166, s'empressa d'en écrire au monarque. Une assemblée générale des prélats fut convoquée à Londres. Elle écrivit au Pape contre Becket, et appela de toutes les excommunications qu'il avait lancées. Guillaume de Pavie et Otton furent envoyés comme légats; mais leurs pouvoirs ne s'étendaient que sur les Etats que Henri possédait en deçà de la mer. Ils voyagèrent lentement, car, partis de Rome en 1167, ils n'arrivèrent en Normandie que vers le mois de septembre 1168. Ce défenseur passionné de la cour de Rome, Becket, voulut refuser de les reconnaître, dès qu'il put craindre qu'ils ne lui fussent pas favorables; il y consentit cependant, par les conseils de Jean de Salisbéri, qui ne négligea rien pour modérer la fougue et l'obstination de l'archevêque de Cantorbéry. Plusieurs conférences eurent lieu sans succès ; c'était en 1168. En 1169, de nouveaux ambassadeurs furent envoyés à Alexandre par Henri. Ils ouvrirent des conférences nouvelles, qui n'eurent encore aucun résultat.

Parmi les événements dont nous venons de présenter un rapide sommaire, quelques-uns furent l'objet particulier de quelques lettres de Henri II.

La première est celle qu'il écrivit à Gilbert, évêque de Londres, quand Thomas Becket eut excommunié ce prélat. *On m'a instruit*, lui dit-il, *de ce que vient de faire contre vous ce traître de Thomas; je n'en suis pas moins affligé que s'il eût vomi son poison contre moi-même. Soyez bien sûr que je ferai tout ce qui dépendra de moi auprès du Pape, auprès du roi de France, auprès de tous mes amis, et que cela n'aura aucun effet nuisible pour mon royaume ni pour vous. N'ayez donc aucune inquiétude, et tenez pour certain que, si vous voulez aller à Rome, vous aurez de moi tout ce qui vous sera nécessaire pour faire convenablement le voyage.*

La seconde est une lettre au roi de France, pour se plaindre de la protection qu'il accordait à Thomas, et demander à ce prince de ne plus le souffrir dans son royaume, lettre à laquelle Louis le Jeune fit une réponse connue, que c'était la coutume ancienne des Français, le droit héréditaire de leurs rois, d'offrir un asile et le soulagement de leurs maux à ceux qui se trouvaient bannis pour avoir été justes, « *pro justitia exsulentibus.* » Nobles sentiments, mais qui trouvent ici à peine leur application, puisque l'exil de Thomas était plutôt une fuite qu'un bannissement.

La troisième lettre fut écrite par Henri au Pape Alexandre. *Je vous ai souvent prié*, lui dit-il, *de mettre un terme aux dissensions que fait naître l'archevêque* de *Cantorbéry. Vous m'avez envoyé des légats avec l'autorité nécessaire pour y parvenir. Cependant, quoique je me fusse soumis à leur décision, l'archevêque refusa de s'y soumettre. Nous vous en instruisîmes; et vous mîtes également la terre et les personnes hors de son autorité, jusqu'à ce qu'il fût rentré en grâce auprès de moi. D'où est donc venu le changement qui s'est opéré?* Le roi se plaint ensuite des excommunications lancées contre un aussi grand nombre de personnes, envers des gens attachés à sa maison, ayant auprès de lui un service journalier. Il se plaint de ce que les nouveaux nonces du Pape, Vincent et Gratien, avaient plutôt favorisé, étendu les excommunications, qu'ils ne les avaient arrêtées ou annulées; il se plaint qu'ils aient manqué à la parole donnée, que l'un d'eux, Vivien, passerait en Angleterre avec le roi, tandis que l'autre, Gratien, irait annoncer à l'archevêque de Cantorbéry son rétablissement. Ils y ont manqué subitement, et sans qu'on pût savoir pourquoi. C'est sur toutes ces actions que Henri s'était décidé à écrire au Pape, et à lui envoyer sa lettre par deux ecclésiastiques qui pourraient l'instruire avec plus de détail de ce qui en faisait l'objet et des circonstances qui l'avaient porté à l'écrire.

La lettre quatrième commence encore par

des plaintes graves contre Thomas de Cantorbéry, et de vifs regrets sur ce qu'Alexandre le protége au lieu de le punir ; sur ce qu'il souffre qu'un prince dévoué à l'Eglise romaine soit sans cesse exposé aux affronts et aux outrages d'un tel ennemi. *Il vient de vous faire*, ajoute-t-il, *une injure nouvelle, en excommuniant de nouveau, sans jugement et malgré leur appel, deux évêques fidèles, celui de Londres et celui de Salisbury. L'affaire me serait personnelle que je n'y serais pas plus sensible. Punissez donc sans délai une conduite si répréhensible; vengez un fils qui vous aime; vengez vos propres droits, car c'est au préjudice d'un appel dont vous étiez juge, que Thomas a lancé ses anathèmes.* Les deux évêques furent en effet absous par le Pape, ce qui irrita fort l'archevêque de Cantorbéry, qui disait, en écrivant à ce sujet à l'archevêque de Rouen : *Toujours à la cour de Rome Barabbas est délivré et Jésus mis à mort.*

Deux autres lettres sont adressées à Guillaume *aux Blanches mains*, beau-frère du roi Louis VII, et alors archevêque de Sens. Henri s'y plaint encore de l'impossibilité que l'obstination de Thomas met à une réconciliation sincère et durable, de la faveur que le roi de France accorde à ce prélat, des excommunications lancées, de l'oubli des droits du trône, de toutes les actions enfin qui ne cessaient d'être l'objet de sa correspondance et de ses plaintes.

L'époque où ces diverses lettres furent écrites avait été marquée cependant par de nouveaux efforts, pour rétablir la paix entre Thomas Becket et Henri II. Une conférence avait eu lieu, dès le mois de janvier 1169, à Montmirail dans le Maine, entre les rois de France et d'Angleterre. Henri avait fait faire à l'archevêque de Cantorbéry plusieurs propositions d'accommodement qui avaient été rejetées. C'est à ce propos qu'il tint ce discours à Louis le Jeune : *Il y a eu plusieurs rois d'Angleterre, quelques-uns plus puissants, d'autres moins puissants que moi; il y a eu aussi plusieurs archevêques de Cantorbéry, aussi respectables et aussi saints que Thomas Becket; que celui-ci se comporte à mon égard avec la soumission que les plus grands de ses prédécesseurs ont montrée au moindre des miens; il n'y aura plus de division entre nous.* Un discours aussi modéré ne put encore fléchir l'obstination de Becket. Louis, vaincu par l'offre que lui fit Henri de prendre pour arbitre le clergé de France, se déclara hautement contre le primat, qui consentit enfin à des conditions d'accommodement, mais telles qu'on ne peut trop s'étonner qu'elles aient été acceptées par un prince aussi fier et aussi irrité que l'était Henri II. Il eut une entrevue avec Becket sur la frontière de Normandie, et la paix fut inaugurée par une humiliation que le roi consentit à s'imposer.

Cette paix est annoncée dans une lettre qu'Henri écrivit à son fils aîné. Il y dit qu'en conséquence il a ordonné de restituer à l'archevêque de Cantorbéry, et à ceux qui avaient partagé son exil, tous leurs biens, tous leurs honneurs, tels qu'ils en jouissaient trois mois avant de quitter l'Angleterre. Le roi charge le jeune prince de faire venir devant lui quelques-uns des meilleurs et des plus anciens chevaliers de l'arrondissement de Saltiunde, de leur faire reconnaître avec serment ce qui peut appartenir là, au fief archiépiscopal de Cantorbéry, et de restituer au prélat ce qui aura été ainsi reconnu. Cette lettre est datée de Chinon et contre-signée par l'archevêque de Rouen.

Henri écrivit en même temps à tous ses juges pour leur ordonner de faire rétablir dans la jouissance de leurs droits et de leurs biens Thomas Becket et tous ceux qui avaient partagé son sort. Cette lettre, ou plutôt, ce mandement est sommairement rappelé dans le premier chapitre du troisième livre du quadrilogue, et dans les annales de l'Eglise d'Angleterre. Une autre lettre du roi à l'archevêque de Cantorbéry lui-même annonce qu'il a donné tous les ordres nécessaires pour que les biens du prélat lui soient rendus, pour que le jeune prince le reçoive et le traite dignement; il regrette qu'une attaque dont l'Auvergne est menacée ne lui permette pas de l'aller voir à Rouen, avant son départ.

La modération et la bonté du roi n'avaient pas fléchi Thomas. A peine abordé en Angleterre, malgré la paix jurée, il agita de nouveau le flambeau de la discorde. Il refusa d'absoudre les évêques qu'il avait suspendus ou excommuniés. Plusieurs subirent de nouveau cette sentence, et deux des principaux seigneurs du royaume la partagèrent avec eux; l'un d'eux, pour avoir coupé la queue d'un cheval qui portait des provisions au palais de l'archevêque. Ces seigneurs étaient pourtant vassaux immédiats de la couronne, de ceux par conséquent dont l'excommunication ne pouvait être prononcée sans le consentement du roi, d'après les coutumes anciennes d'Angleterre et les nouveaux statuts qui les avaient confirmées. Guillaume de Neubridge ne peut s'empêcher de déplorer lui-même l'emportement d'un tel zèle; il se demande si ce fut agir selon la science de Dieu; si le Pape n'eût pas été animé d'un autre esprit, si l'amour de la paix n'eût pas engagé ce saint Pontife à tolérer des choses qui n'avaient rien de contraire à la foi.

Les évêques et les seigneurs frappés d'anathème passèrent la mer, et vinrent en rendre compte au roi. L'indignation du prince ne put se contenir; elle s'exhala même en des termes trop connus, et qui devinrent bientôt la cause d'un grand crime.

V. *Actes et lettres concernant les matières ecclésiastiques postérieures à la mort de Thomas Becket.*—L'histoire a dit tous les regrets que fit éprouver à Henri II l'attentat commis sur Thomas Becket. Elle aurait gardé le silence à cet égard, que nous retrouverions des témoignages indirects mais certains de son repentir et de sa douleur, dans la plupart des actes de son administration pendant les années qui suivirent. D'abord, il s'empresse

d'envoyer au Pape des ambassadeurs pour désavouer solennellement toute participation à l'attentat qui venait d'être commis; il fait des dons à l'Eglise de Cantorbéry; il se soumet à la plus étonnante des pénitences publiques; il abandonne ou modifie les principes qu'il avait soutenus avec tant d'ardeur; les élections ecclésiastiques deviennent indépendantes de lui; les appels au Pape redeviennent permis; leur patrie et leurs biens sont rendus à tous ceux qui en avaient été privés, à l'occasion des troubles suscités dans l'Eglise d'Angleterre. On le voit enfin renoncer à ces constitutions de Clarendon, pour le maintien desquelles il avait lutté si longtemps, avec tant de force et de courage. Rassemblons encore ici quelques-uns des actes publics ou privés, émanés de lui à cette époque de son règne.

Un des premiers est sa lettre au Pape sur la mort de Thomas Becket, lettre recueillie par dom Martène, d'après les manuscrits de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. *Par égard pour l'Eglise romaine, et par affection pour vous*, dit le roi, *je lui avais permis de revenir en Angleterre; je lui en avais fourni tous les moyens; je lui avais restitué tous ses biens. Mais à peine arrivé au lieu de cette heureuse paix, que nous devions attendre, il n'a apporté parmi nous que le glaive et l'incendie. Suscitant contre moi-même l'esprit de faction, il a excommunié, au hasard et sans motif, mes serviteurs. Tant de méchanceté n'a pu être soufferte par ceux qui en étaient l'objet; et, ce que je ne puis dire sans douleur, ils lui ont donné la mort. Quelque mécontentement que j'eusse depuis longtemps contre lui, cet attentat, Dieu m'en est témoin, m'a affligé. Je crains bien plus pour ma réputation que pour ma conscience. Donnez-moi donc, je vous en prie, vos salutaires conseils.*

Le Pape ne laissa pas échapper une occasion si favorable d'obtenir ce que Becket et lui avaient si souvent demandé, pour assurer à l'Eglise son indépendance et sa suprématie. Henri accorda tout avec un étonnant oubli de ses principes et de ses droits. Le serment, qu'il consentit à prêter, se lit dans les *Annales* de Baronius et dans celles d'Alford, sur l'année 1172, et dans l'*Histoire de l'Université de Paris* par du Boulay.

Henri pourtant ne se soumit pas sans conserver le sentiment intérieur que ce qu'il avait d'abord voulu à Clarendon lui était prescrit par les devoirs du trône et l'intérêt du peuple. Il revint autant qu'il le put sur une renonciation inconsidérée : *Je puis chaque jour prendre une forteresse*, disait-il, *et je ne pourrais pas prendre un clerc!* En 1177, il fit demander au légat du Pape, le cardinal Vivien, comment il avait osé venir en Angleterre, sans sa permission. Deux ans auparavant, il avait obtenu du légat Hugues que des ecclésiastiques, accusés d'avoir chassé dans ses bois, fussent poursuivis devant les tribunaux séculiers. Il est étonnant que le retour du prince vers le sentiment de ses droits n'ait pas été marqué par une demande plus importante et plus utile à ses sujets. Une lettre d'Henri II annonce pourtant qu'on lui avait accordé une exception semblable pour ce qui serait relatif à la féodalité.

Un autre acte du roi, daté de 1177, est celui qui fait les plus grandes concessions à l'Eglise de Cantorbéry. *Sachez*, y dit-il aux évêques, aux comtes, aux baillis, à ses autres fidèles d'Angleterre et de France, *que, pour l'honneur de Dieu et de la Trinité, le rachat de mon âme et celle de mes pères et prédécesseurs, j'accorde et confirme les possessions, franchises, immunités, que mon bisaïeul Guillaume et mon aïeul Henri avaient données à l'Eglise de Cantorbéry.* Le roi finit par développer toute l'étendue qu'il entend leur donner, quoique les expressions générales dont il s'était servi, communes à toutes les chartes semblables, l'indiquassent assez. Douze ans après, l'année même de sa mort, Henri donna d'autres lettres relatives à l'Eglise de Cantorbéry; mais ces lettres sont plutôt une exhortation aux religieux d'attendre une décision nécessaire, qu'un acte public accordant ou refusant des droits, ou bien exprimant des faits qui appartiennent à l'histoire.

Jean de Salisbury avait écrit, au nom du roi, en 1172, deux lettres qui sont imprimées dans la Collection de ce savant écrivain. La première, fort courte, adressée à l'évêque d'Excester, n'est presque qu'un ordre d'exécuter et de faire exécuter l'édit qui rétablissait dans leurs honneurs et dans leurs biens les compagnons d'exil de l'archevêque de Cantorbéry. La seconde, plus étendue et adressée au même évêque, a pour but de lui faire part de la réconciliation du roi avec le Pape, concernant la mort de Thomas Becket, réconciliation dont avaient été les ministres, au nom d'Alexandre, deux légats envoyés par ce Pontife en Normandie. Henri avait quitté l'Irlande qu'il venait de conquérir, pour se rendre auprès d'eux. Peu content d'abord des propositions qu'on lui fit, il refusa de prêter le serment qu'on lui demandait, rompit même l'assemblée avec quelque indignation, et annonça qu'il allait retourner en Irlande. Les deux légats s'étant réunis et concertés avec plusieurs évêques, de nouvelles propositions furent faites et le roi les adopta. Il dit lui-même, dans sa lettre en quoi elles consistaient; et certes, on doit avouer que, modifiées ainsi, elles offraient encore des concessions bien inespérées.

1° Il se soumet à fournir et entretenir, pendant un an, deux cents chevaliers, qui seront incessamment envoyés en Asie, pour la défense de la Terre-Sainte.

2° Il autorise les appels au Pape, sous la seule condition que si les appelants lui sont suspects, il leur fera prêter, avant qu'ils s'éloignent, le serment que, dans ce voyage, ils ne feront rien de contraire au bien et à l'honneur du royaume.

3° Il renonce aux coutumes qu'il avait ré-

tablies et introduites, concernant les matières ecclésiastiques.

4° Il promet de rendre à l'Eglise de Cantorbéry tous ses biens, comme elle les possédait, un an avant que Thomas Becket sortît d'Angleterre. Il finit par déclarer que c'est pour la rémission de ses péchés qu'il accepte toutes ces conditions que le Pape lui a imposées.

L'archevêque d'York, Roger étant mort en 1181, laissant onze mille marcs d'argent et trois cents marcs d'or, Henri, sans être retenu par les dispositions testamentaires que le prélat avait écrites, se mit en possession de tous ces biens, comme devant appartenir au prince. Le testament avait été fait pendant la maladie de l'archevêque, et celui-ci avait lui-même reconnu et jugé, que de pareils actes, faits dans un tel état, par un ecclésiastique, devaient être annulés.

Henri avait fait en 1180 un acte que le clergé loua davantage. C'était moins un édit nouveau que le rétablissement d'une loi générale, faite autrefois par Guillaume le Conquérant, peut-être même par Edouard le Confesseur. On y statue sur les personnes des ecclésiastiques et sur leurs biens, sur la paix ou la sûreté pour les Chrétiens qui vont dans les églises, sur les époques et l'étendue de cette paix, sur la juridiction des évêques, sur ceux qui ont des possessions tributaires ou dépendantes d'une église, sur les coupables qui s'y réfugient, sur les redevances qu'on doit leur payer, et sur quelques autres objets sur lesquels il a statué plus particulièrement dans ses lois.

VI. *Actes et lettres relatifs aux affaires de la Terre-Sainte.* — Il serait difficile de ne pas trouver des actes relatifs à la Terre-Sainte, dans l'histoire d'un prince chrétien qui vivait au XIIe siècle. Henri annonça plusieurs fois le projet de faire ce voyage ; il demanda plusieurs fois des subsides pour contribuer à l'entretien des pieux guerriers, qui allaient, au delà des mers, combattre les infidèles.

En 1166, ayant rassemblé au Mans ses évêques et ses barons, il ordonna, de leur consentement et d'après leur avis, que l'on ferait dans tous ses Etats une levée d'argent pour la Terre-Sainte. L'édit du roi porte que chacun payera deux deniers par livre de tout ce qu'il aura, meubles, immeubles, revenus, pour la première année, et un denier pour chacune des quatre années suivantes. Les avances pour la culture de la terre ne devaient pas être prélevées, en réglant la valeur totale sur laquelle l'impôt serait demandé ; les dettes dont on avait l'assurance d'obtenir le remboursement devaient entrer dans ce total. Les prélats et autres ecclésiastiques, les comtes et autres seigneurs, les habitants des villes et des campagnes y sont également soumis : la loi réduit à un denier la contribution à payer par ceux qui posséderaient moins d'une livre. Elle ordonne de placer dans les églises un tronc à plusieurs clefs, où chacun versera la somme due, après avoir juré de le faire avec loyauté et fidélité, sous peine d'excommunication.

Des envoyés de la Terre-Sainte étant venus, trois ans après, implorer les secours de quelques princes de l'Europe, et inviter surtout à une croisade Henri II et Louis le Jeune, Henri ne crut pas devoir quitter l'Angleterre. Cette idée d'un voyage à la Terre-Sainte lui fut présentée encore après le meurtre de Thomas Becket, et il le promit alors, comme un témoignage de son repentir. Henri, son fils aîné, le promit comme lui. Le serment qu'ils prêtèrent et qui a d'autres objets, est rappelé dans un des paragraphes précédents.

En 1177, il sembla que le projet de ce voyage allait enfin se réaliser. Le roi de France et le roi d'Angleterre en prirent l'engagement mutuel, par un acte qui porte en même temps la promesse de se secourir en tout et contre tous. Ils s'obligent à ne pas souffrir dans leurs terres les ennemis l'un de l'autre, et, pour éviter toute discorde, à ne se rien demander de leurs possessions réciproques, sauf quelques lieux déjà réclamés, et au sujet desquels ils nomment des commissaires arbitres, dans le cas où ils ne pourraient s'accorder entre eux. Malgré ce pacte, fondé sur un départ prochain, les deux monarques ne s'éloignèrent pas de leur empire. Henri envoya cependant une somme assez considérable en Orient, pour y subvenir aux dépenses de la guerre sacrée ; il donna aussi la même année, cinq cents marcs d'argent au comte de Flandre, pour l'aider à faire le voyage de la Terre-Sainte.

En 1181, des chevaliers du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem ayant apporté à Henri des lettres du Pape Alexandre, qui demandaient un subside pour la Terre-Sainte, le roi promit de l'accorder, et ce subside fut sans doute celui que nous voyons ordonné par un statut de 1182, après une convocation des grands du royaume et de leur consentement La levée en produisit cinq cents marcs d'or et quarante deux mille marcs d'argent, suivant Matthieu de Westminster.

Le premier dimanche de Carême de l'an 1185, Henri tint à Londres une grande assemblée, à laquelle assistèrent avec lui le patriarche de Jérusalem, les évêques et abbés, les comtes et barons, Guillaume, roi d'Ecosse, et son frère, avec les comtes et barons de ce royaume. On délibéra sur des subsides, encore pour la Terre-Sainte. Henri fut invité, selon quelques auteurs, à s'entendre sur cet objet avec le roi de France Philippe-Auguste. Selon d'autres, l'assemblée décida que, quoiqu'il eût promis d'aller en Palestine, il n'était pas obligé de le faire présentement, qu'il était plus convenable de rester en Angleterre pour la gouverner, que d'aller exposer sa personne royale dans une terre étrangère, que le gouvernement de ses Etats était une obligation non moins sacrée. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi ne partit pas ; il autorisa

cependant tous ceux qui voudraient prendre la croix à le faire ; un assez grand nombre de personnes considérables, tant ecclésiastiques que laïques, la prirent en effet sur-le-champ. Il ordonna de plus une collecte générale dans les paroisses de son royaume, offrit de son propre trésor cinquante mille marcs d'argent, et s'obligea d'entretenir au delà des mers, ceux de ses sujets qui se seraient enrôlés pour la croisade.

La résolution de Henri II inspira au patriarche de Jérusalem, Héraclius, un des discours les moins mesurés qu'un prince ait peut-être jamais entendus :

« Ce n'est pas l'argent qui nous est nécessaire, » dit-il au roi, « c'est vous; de partout on nous envoie des subsides, de nulle part, un prince. Nous demandons un homme qui ait besoin d'argent, et non de l'argent qui ait besoin d'un homme. Vous avez régné jusqu'à présent avec gloire, ajoute Héraclius, mais Dieu dont vous abandonnez la cause, va vous abandonner. Comparez aux biens qu'il vous prodigua l'ingratitude dont vous l'avez payé. Vous avez violé la foi due au roi de France ; vous avez fait massacrer l'archevêque de Cantorbéry, et maintenant, vous refusez de défendre les Chrétiens. » Comme le roi s'enflammait à ces mots : « Voilà ma tête, » continua Héraclius, « traitez-moi comme saint Thomas; j'aime autant périr de vos mains en Angleterre que de celles des Sarrasins en Syrie ; aussi bien, ne valez-vous guère mieux qu'un Sarrasin. » Henri ayant témoigné la crainte que ces fils ne se révoltassent s'il s'absentait : « Cela n'est pas étonnant, répliqua le patriarche, ils sont venus du diable, ils retourneront au diable. » Héraclius faisait allusion à une comtesse d'Anjou, trisaïeule du roi, qui passa pour sorcière. Elle s'envola, disait-on, par une fenêtre, pendant la Messe et ne reparut jamais.

Deux ou trois ans après, les grands succès de Saladin et les malheurs des Chrétiens ayant engagé un autre patriarche, celui d'Antioche, à écrire au roi d'Angleterre, pour demander un prompt secours : *Nos péchés*, lui répondit Henri, *ayant excité la colère de Dieu, il a permis que les infidèles devinssent maîtres d'un pays où son sang a coulé pour la rédemption des hommes; c'est donc un devoir pour nous et pour tous ceux qui professent la religion chrétienne, de concourir par tous leurs moyens à soulager les maux de ce pays. Agissez avec force et courage. Beaucoup de personnes s'arment et se préparent à aller aussi en Palestine combattre pour la foi; bientôt elles seront près de vous ; bientôt la terre et la mer vous amèneront une multitude de guerriers, telle que l'œil n'en vit jamais.* La lettre ajoute : *Moi-même et mes fils, laissant là les douceurs et les vaines gloires du monde, nous irons bientôt visiter les saints lieux et les défendre.*

Henri prit effectivement la croix, en 1188, et il rendit, à ce sujet, dans une assemblée où assistèrent les évêques et les barons, une ordonnance qui renferme un grand nombre de dispositions.

On y soumet tous ceux qui ne feront pas le voyage de la Terre-Sainte, ecclésiastiques ou laïques, à payer le dixième de leur revenu d'une année, et de tout ce qu'ils posséderont en or, argent et autres effets mobiliers, sauf les livres, les chapelles et les habits des clercs ; les chevaux, les armes et les habits des militaires, les pierres précieuses des uns et des autres. Les ecclésiastiques et les militaires qui feront ce voyage, prendront la dîme sur leurs hommes ou vassaux, et ne donneront rien eux-mêmes. Les bourgeois qui se croiseraient sans permission n'en payeront pas moins la dîme. Les gros jurements et les jeux de hasard sont prohibés. A compter des fêtes de Pâques, il ne sera plus permis d'avoir à sa table au de là de deux mets achetés, ni de faire usage de quelques vêtements de luxe déterminés. On ne pourra mener dans le voyage aucune femme, si on en excepte les lavandières à pied, hors de soupçon. Les ecclésiastiques ou laïques qui, avant de prendre la croix, auraient engagé leur revenu, ne l'en percevront pas moins en entier, pendant cette année; et pour les années suivantes, le créancier en jouira, de manière cependant que le revenu soit imputé sur le capital, et qu'il n'y ait pas d'intérêt à payer, tant que durera le voyage du débiteur à la Terre-Sainte. Tous ceux qui partiront pourront engager leur revenu, des fêtes de Pâques de l'année de leur départ à trois ans ; et le créancier, quoi qu'il arrive du débiteur, touchera, pendant ces trois ans, le revenu entier engagé. L'argent de celui qui mourrait pendant le voyage sera partagé entre ses serviteurs, les pauvres et le service de la Terre-Sainte, d'après une répartition faite par des personnes sages, choisies pour cela.

Le roi nomma ensuite des commissaires pour recueillir la dîme imposée. Leurs vexations furent si grandes, qu'il se vit obligé, l'année suivante, de les révoquer.

Henri II écrivit aussi à l'empereur Frédéric et à quelques autres princes, pour leur demander la permission de passer sur leurs terres en allant à la Terre-Sainte. Ces lettres ont été recueillies dans les *Imagines historiarum* de Raoul de Diceto, et dans la Vie de Frédéric Barberousse, par Radevic, insérée au tome I[er] de la *Collection des historiens d'Allemagne*, par Wrstisius. Une d'elles est adressée à Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, et l'autre à Bela III, roi de Hongrie.

VII. Sans doute il serait curieux de suivre le règne de Henri II dans chacun des actes qui l'ont signalé, et de tenir compte à ce monarque des lettres qu'il a écrites, des lois, chartes, statuts et ordonnances qu'il a publiés pour l'administration de ses Etats, soit comme roi d'Angleterre, soit comme duc de Normandie. Ce serait une étude historique qui ne manquerait ni de charme, ni d'utilité : mais ces recherches nous entraî-

neraient trop loin de notre sujet, scrupuleusement restreint dans le cercle des affaires ecclésiastiques. Seulement, pour la satisfaction de nos lecteurs, nous consignerons les titres principaux des matières que nous ne pouvons analyser, et dont chacun pourrait servir de tête de paragraphes. Ainsi nous sommes forcé de passer sous silence,

1° Les actes et lettres relatifs aux conquêtes de Henri II, et à l'accroissement de ses Etats;

2° Les actes et lettres contenant la rébellion de ses enfants contre lui ;

3° Les actes concernant l'administration de la justice, la police et l'administration intérieure, la législation civile et criminelle;

4° Les lois concernant les revenus publics et la féodalité ;

5° Enfin un grand nombre d'actes et de lettres sur divers objets, dont quelques-uns pourraient se rapprocher de notre compétence, si nous n'étions obligé de reconnaître des bornes. Nous nous contenterons donc d'une appréciation générale.

Henri, par une rare prudence, soutenue de toutes les grandes qualités qui font les héros, se montra véritablement digne du trône qu'on lui disputait. Il profita des loisirs que lui procurait la paix, pour s'occuper de la police de ses Etats. Il ordonna l'amputation de la main droite et du pied droit pour les meurtriers, les voleurs et les incendiaires. Il établit des assises, c'est-à-dire, confia l'exercice de la justice à des jurés, institution qui avait existé en France dès la première race. Les causes importantes, et surtout les causes criminelles y étaient décidées par l'avis et le serment de douze personnes. L'objet principal du roi était de faire tomber, autant qu'il était en lui, les épreuves superstitieuses par l'eau, par le feu et par les duels. Six siècles et plus n'ont pas détruit l'institution de Henri II, c'est-à-dire, les assises ambulantes, consacrées par un assentiment général, non moins que par le temps. Il divisa l'Angleterre en quatre départements, dans chacun desquels il établit de ces juges ambulants dont les fonctions tendaient à diminuer la tyrannie des seigneurs.

La physionomie de ce prince était vive et ouverte, sa conversation douce et amusante, son élocution aisée et persuasive. Il cultiva ses talents naturels par l'étude, plus qu'aucun prince de son temps. Sa cour était, l'asile des savants; il les chérissait, s'entretenait souvent avec eux, et savait apprécier leur mérite. Il faisait lui-même des vers avec succès, surtout en langue provençale. Ses affections, ainsi que ses inimitiés étaient ardentes et durables. Sa longue expérience de l'ingratitude et de l'infidélité des hommes ne détruisit jamais la sensibilité de son cœur. L'amour et l'ambition furent la source de tous ses malheurs. Il souilla sa maison d'adultères et peut-être d'incestes; et, pour n'avoir pas su régner sur lui-même, il perdit, à la fin de ses jours, l'empire que lui assurait la supériorité de ses forces et de ses talents. Ce prince introduisit l'usage de faire contribuer les tenanciers militaires, de leur argent, à la place de leur personne. Il leva le premier des impôts sur les biens mobiliers de ses sujets nobles ou roturiers, et entretint une force militaire permanente, soldée et indépendante du service militaire de ses vassaux. Il adoucit les rigueurs des lois forestières, abolit l'usage barbare de confisquer les vaisseaux naufragés sur la côte, et confirma la charte des franchises accordées par Henri Ier. La Vie de ce prince a été écrite en anglais par lord Lyttleton.

HENRI, abbé de Haute-Combe, puis de Clairvaux, et enfin cardinal évêque d'Albano, fut un des plus grands personnages qu'ait produits l'ordre de Cîteaux. Il naquit, dit-on, d'une famille noble, au château de Marcy, *castro Marsiaco*, près de l'abbaye de Cluny; mais malgré les prétentions exagérées de plusieurs biographes, qui ne vont rien moins qu'à le déclarer issu du sang royal, l'auteur du Grand Exorde de Cîteaux se contente de dire qu'il était beaucoup plus noble par ses vertus que par sa naissance. Il entra fort jeune à Clairvaux, et y passa les premières années de sa profession avec tant de ferveur et d'innocence, qu'on lui trouvait déjà la maturité des vieillards. Il n'y avait que quatre ans qu'il était profès, lorsque malgré sa jeunesse, il fut nommé, en 1160, abbé de Haute-Combe, dans la Savoie ; et on le voit signer, en cette qualité, un acte daté de 1161. Tout le monde fut surpris d'un pareil choix, qui néanmoins est à la fois une preuve du rare mérite de Henri et du sage discernement de l'abbé Fastrède. On eut lieu de le reconnaître, quand on vit le nouvel abbé remplir les devoirs de sa charge à la satisfaction de tout le monde.

Il gouverna cette abbaye pendant quinze ans et fut élu, en 1176, abbé de Clairvaux. A cette époque, une espèce de manichéens, connus plus tard sous le nom d'albigeois, faisait des progrès effrayants dans le Languedoc, et principalement dans les environs de Toulouse. Le comte Raimond le Vieux, prince zélé pour la foi, voulant arrêter les progrès du mal, s'était adressé d'abord au roi de France, persuadé que sa présence déconcerterait l'hérésie. C'était en 1177, dans le temps que ce prince avait pris des engagements avec le roi d'Angleterre, pour faire le voyage de la Terre-Sainte. Pour préluder à cette expédition, il fut convenu que les deux monarques iraient en personnes, exterminer les hérétiques du Languedoc. Cependant, mieux avisés, ils convinrent qu'il serait plus à propos d'employer contre eux d'autres armes. Des missionnaires furent désignés, comme plus propres à dissiper l'erreur par la force de la parole et de l'instruction. On voit, en effet, que de ces missionnaires, les uns étaient sujets du roi de France et les autres du monarque anglais. C'étaient le légat du Pape, Pierre, cardinal du titre de Saint-Chrysogone, les archevêques de Bourges et de Narbonne, les évêques de Bath et de Poitiers. Quant

au comte de Toulouse, sachant quels services saint Bernard avait rendus, en pareille occasion, au comte Alphonse son père, il s'adressa au chapitre général de l'ordre de Cîteaux, qui lui accorda les secours qu'il demandait et chargea de cette mission l'abbé de Clairvaux.

Henri se joignit, en 1178, aux autres missionnaires qui, arrivés à Toulouse, ne furent accueillis que par des huées. Après quelques jours de repos, l'un d'eux se hasarda à prêcher publiquement ; il établit si solidement dans son discours, les articles de la foi catholique, que les hérétiques dissimulant leurs sentiments, dirent qu'ils croyaient tout ce que l'on venait d'exposer. Il y a toute apparence que ce fut l'abbé de Clairvaux qui prononça ce discours, car c'est de lui que nous tenons ces particularités, et puisque ce discours produisit un grand effet, il n'aurait pas manqué d'en faire honneur à celui qui l'avait prononcé, s'il l'eût été par quelqu'un de ses collègues. Nous savons, d'ailleurs, qu'il possédait éminemment le don de la parole. Le chroniqueur de Saint-Marien d'Auxerre l'appelle *vir linguæ disertæ*.

Le principal chef des sectaires s'étant converti, et ayant été réconcilié à l'Eglise, après avoir subi une pénitence publique, notre abbé, qui voulait se rendre au chapitre général de son ordre, demanda au légat la permission de se retirer. Elle lui fut accordée, mais à la condition qu'en s'en retournant, il irait, avec l'évêque de Bath, dans l'Albigeois, trouver le vicomte Roger, seigneur du pays, pour l'exhorter à remettre en liberté l'évêque d'Alby, qu'il avait mis en prison, sous la garde des hérétiques. Henri s'acquitta de la commission ; mais, à son approche, Roger se retira dans des lieux inaccessibles, ne voulant point entrer en conférence avec lui. Cependant l'abbé de Clairvaux s'avança avec l'évêque de Bath jusqu'à Castres, une des plus fortes places du pays, où se trouvait la famille du vicomte. Ils y prêchèrent la foi catholique sans se laisser intimider par le grand nombre des hérétiques qui peuplaient cette ville. Voyant qu'ils ne pouvaient retirer des mains du vicomte l'évêque d'Alby, ils le déclarèrent traître, hérétique et parjure ; et après l'avoir excommunié au nom de Jésus-Christ, ils le défièrent au nom du Pape, des rois de France et d'Angleterre, en présence de sa femme et de ses vassaux, c'est-à-dire, qu'ils lui déclarèrent la guerre, à laquelle Henri exhorte tous les princes chrétiens en finissant sa relation.

De retour à Clairvaux, il fit faire la translation du corps de saint Bernard, qui fut placé dans un tombeau de marbre, derrière l'autel de la sainte Vierge. Il obtint dans le même temps du roi Henri II d'Angleterre, les fonds nécessaires pour couvrir en plomb l'église du monastère. Ce fut aussi par ses soins et à sa persuasion qu'Henri le Libéral, comte de Champagne, prit la croix cette même année, avec plusieurs autres seigneurs.

Henri, pendant sa mission à Toulouse, s'était acquis une si grande estime que le siége épiscopal de cette ville étant venu à vaquer, il fut unanimement élu pour le remplir ; mais il le refusa constamment. Pour motiver son refus, non-seulement il écrivit au Pape et au roi Louis le Jeune, mais il engagea encore Pierre de Celles, abbé de Saint-Rémy de Reims, à joindre ses instances aux siennes, et la communauté de Clairvaux lui témoigna aussi son attachement et la douleur qu'elle aurait de le perdre, par deux lettres qu'elle écrivit, l'une au Pape et l'autre au roi. Toutefois l'année d'après, il fallut bien qu'il se séparât bon gré mal gré, de sa communauté.

S'étant rendu au concile de Latran, Henri y fut créé cardinal évêque d'Albano par le Pape Alexandre III, qui, le jugeant plus propre que personne à mettre à exécution les décrets du concile contre les hérétiques, le nomma légat en France. L'évêque d'Albano ne tarda pas à remplir sa mission. On le voit, dès l'an 1180, dans le bas Languedoc, où il signa, comme témoin, une charte datée de cette année, avec sa qualité d'évêque et de légat. Ayant persuadé à un grand nombre de Catholiques de prendre les armes et de le suivre, il entreprit, au mois de juin 1181, le siége du château de Lavaur, qui, après quelque résistance, lui fut livré par Adélaïde de Toulouse, épouse de Roger, vicomte de Béziers. Alors celui-ci se soumit, et promit, avec les principaux du pays de renoncer à l'hérésie. Geoffroi du Vigeois ajoute, qu'après cette expédition les croisés se retirèrent, mais que les mécréants ne furent pas pour cela convertis.

Après avoir terminé cette campagne, le cardinal Henri prit la route du Vélay, et tint au Puy, le 15 septembre de la même année, un concile auquel assistaient les évêques de Poitiers, du Puy, de Maguelone et de Lodève. Nous le retrouvons à Basas, au mois de décembre. Il y tint le concile de la province d'Auch. Il passa ensuite à Saintes, où il était le 9 de janvier de l'année suivante. Au troisième dimanche de Carême, 28 février, il présidait à Limoges le concile des deux provinces de Bourges et de Bordeaux. Le légat se trouvait le 1er avril à Poitiers. C'est de cette ville qu'est datée la pièce d'où nous avons tiré tous ces détails.

De Poitiers Henri se rendit à Paris, où il fut un des médiateurs de la paix conclue en 1182, entre le roi de France et le comte de Flandre. Le chroniqueur, qui rapporte cet événement, dit qu'on n'avait jamais vu une guerre aussi vive éteinte aussi promptement. A la prière de l'évêque de Paris, Henri fit ensuite la dédicace de l'église cathédrale, le mercredi de la Pentecôte.

Il paraît que Henri, après avoir présidé cette année le chapitre général de Cîteaux, retourna en cour de Rome, sur la fin de 1182. Il était à Velletri, au commencement de février 1183, où il souscrivit à la constitution du Pape Lucius III, portant érection en mé-

tropole de l'évêché de Montréal en Sicile. Il était encore en Italie en 1185, car il fut présent à la mort de ce Pape, arrivée à Véronne, le 24 novembre de cette année. Il assista pareillement à la mort du Pape Urbain III, décédé à Ferrare, le 9 octobre 1187, du chagrin que lui causait la prise de Jérusalem par les Turcs, qui fut pour lui comme un coup de foudre. Lorsqu'il fut question de lui donner un successeur, plusieurs cardinaux jetèrent les yeux sur l'évêque d'Albano ; mais lui se prosterna au milieu de l'assemblée, en disant qu'il était serviteur de la croix et qu'il préférait au suprême pontificat l'honneur d'aller la prêcher aux peuples et aux princes. Alors les suffrages se portèrent sur le cardinal Albert, chancelier de l'Eglise romaine, qui prit le nom de Grégoire VIII. Aussitôt le nouveau Pape nomma le cardinal Henri, son légat en France et en Allemagne, avec des pouvoirs très-étendus. Mais, celui-ci ne survécut qu'un mois et dix-sept jours à son élection, et mourut à Pise, le 17 décembre 1187.

L'évêque d'Albano, suivant les instructions qu'il avait reçues, commença sa légation par ordonner un jeûne extraordinaire, qui consistait à jeûner pendant cinq ans, tous les vendredis, comme en Carême, et à s'abstenir d'aliments gras les mercredis et les samedis, à l'exemple de la cour papale, qui s'était imposé une semblable pénitence en y ajoutant l'abstinence du lundi. Il paraît que le légat alla d'abord trouver l'empereur d'Allemagne, avec lequel il se concerta pour le voyage de la Terre-Sainte. Il trouva ce prince dans les meilleures dispositions; mais il ne voulait se déclarer qu'après que la majeure partie des princes chrétiens auraient pris la croix.

Henri passa donc en France, et agit si efficacement auprès des rois de France et d'Angleterre, qu'oubliant leurs querelles, ils reçurent de ses mains la croix, dans une conférence qu'ils eurent au mois de janvier sur les confins de la Normandie. Il alla ensuite avec Guillaume, archevêque de Tyr, solliciter l'empereur de prendre la croix, et fut présent à la conférence que ce prince eut à Yvoi avec le roi de France. L'empereur, après cette entrevue, indiqua une diète à Mayence, pour le 27 mars, et le légat parcourut l'Allemagne pour disposer les esprits à ce pèlerinage. A la diète de Mayence il donna la croix à l'empereur et à soixante-huit princes de l'empire. De là s'étant rendu à Liége, il prêcha si fortement contre les vices du clergé, et particulièrement contre la simonie, que soixante-six clercs résignèrent leurs prébendes entre ses mains. Il fut touché de leur repentir, et par un sage tempérament qui adoucissait la rigueur de la règle sans la détruire, il les fit changer de bénéfices, et rendit par ce moyen, leur institution canonique.

La guerre ayant recommencé plus fortement que jamais entre les rois de France et d'Angleterre donna d'autant plus d'exercice au légat, qu'elle pouvait anéantir tout les fruits de sa légation. Sa position était vraiment difficile; il fallait concilier les parties belligérantes, sans se rendre suspect et sans blesser les intérêts de l'un et de l'autre. Benoît de Peterboroug observe, que dans toutes les circonstances où il fut question de paix et de conciliation, le légat avait l'attention de ne parler à aucune des parties avant les conférences, faisant toujours sa résidence en Flandre pour éviter tout soupçon. Cependant, après celle qui eut lieu près de Bonsmoulin, au diocèse de Séez, le 18 novembre 1188, il lança l'excommunication contre Richard, fils du roi d'Angleterre qui, s'étant ligué avec le roi de France contre son père, mettait au voyage de la Terre-Sainte un obstacle insurmontable. Après cette acte de vigueur, Henri étant retourné en Flandre, il mourut bientôt à Arras, le 1er janvier 1189, et n'eut pas la consolation de voir cette guerre terminée.

Ses Ecrits. — Dans une lettre du cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, légat en France, écrite au Pape Alexandre III en 1177, l'abbé de Clairvaux est représenté comme un homme qui joignait à une science très-étendue, des mœurs irréprochables et un grand fond de religion. C'est sans doute, sur un témoignage aussi avantageux, que l'abbé Henri fut créé cardinal deux ans après sa promotion à l'abbaye de Clairvaux. Ses titres littéraires ne sont pourtant pas en grand nombre; ils consistent en quelques lettres éparses dans plusieurs collections, et dans un traité qui a pour titre : *De peregrinante civitate Dei.*

Nous n'avons de Henri aucune lettre écrite pendant qu'il fut abbé de Haute-Combe. Dom Bertrand Tissier en a publié quatorze de celles qu'il écrivit étant abbé de Clairvaux et qu'on retrouve, au moins en partie, dans la Collection d'André Duchesne.

1° Six lettres sont adressées au Pape Alexandre III. Dans la première, il annonce au Pontife que Henri, comte de Champagne, avait reçu la croix de la main du légat Pierre de Saint-Chrysogone, et le prie de prendre sous la protection du Saint-Siége les domaines de ce prince pendant qu'il fera le voyage de la Terre-Sainte. Il prie instamment dans la troisième, qu'on ne le force pas d'accepter l'évêché de Toulouse, auquel il avait été nommé. Dans la suivante il expose le cas d'un évêque d'Irlande, qui, se sentant près de sa fin, voulait se donner un successeur. Henri prie le Pape d'accorder cette grâce, s'il n'y trouve point d'inconvénient. — Deux autres lettres contiennent des plaintes contre les moines de Déols et de Saint-Bénigne de Dijon, relativement à des intérêts temporels. — Dans la sixième, pour détourner le Pape de rappeler le légat Pierre de Saint-Chrysogone, il lui fait un portrait affligeant des vices qui régnaient en France, à l'extirpation desquels le cardinal légat travaillait efficacement.

2° Deux lettres à Henri II, roi d'Angleterre, pour le remercier au nom du chapitre de son ordre de ses libéralités envers

l'église de Clairvaux, que ce prince voulait faire couvrir en plomb. Il lui envoie pour cela les dimensions de l'église, et comme il venait de faire la translation du corps de saint Bernard, il lui destine un doigt qu'il avait retiré de la main droite du saint. On trouve encore ces deux lettres au tome II des OEuvres de saint Bernard, parmi les pièces relatives à sa canonisation.

3° Les autres lettres sont adressées, la deuxième à son ancien ami l'abbé de Boscodun en Dauphiné; la huitième aux religieux de Savigni en Normandie, pour les exhorter à supporter patiemment les privations, auxquelles les avait réduits la mauvaise administration de leur monastère; la douzième, à des abbés Bénédictins de Flandre, qui trouvaient mauvais que l'abbé de Ham eût livré son monastère aux Cisterciens ; la treizième, à l'évêque de Châlons-sur-Saône, nouvellement installé, ce qui ne peut s'entendre que de l'évêque Engelbert. Enfin dans la quatorzième au cardinal Hyacinthe, il prie cette Eminence d'employer son crédit auprès du Pape pour le dispenser d'accepter l'évêché de Toulouse.

4° Indépendamment de ces quatorze lettres, on trouve encore dans le Recueil des historiens de France d'André Duchesne, parmi celles de Trasimond, moine de Clairvaux, deux lettres à l'évêque de Châlons-sur-Saône, et deux autres relatives aux hérétiques de la province de Toulouse. Dans l'une de ces dernières adressée au roi Louis le Jeune, il loue la résolution que ce prince, de concert avec le roi d'Angleterre, avait prise d'exterminer ces hérétiques. Dans l'autre, adressée à tous les fidèles Catholiques, après avoir fait la relation du légat Pierre, cardinal de Saint-Chrysogone, dont lui-même faisait partie, il conclut que c'en est fait de la religion dans ces contrées, si les princes chrétiens ne prennent les armes, tant l'hérésie avait fait de progrès. Cette pièce d'éloquence ayant été conservée à la postérité par l'historien Roger de Hoveden, a passé de là dans les Annales de Baronius, année 1178 dans la Bibliothèque des Pères de l'ordre de Cîteaux, tome III, p. 70, sous le titre de *Declamatio ;* dans le Recueil des historiens d'André Duchesne, tome IV; dans celui de dom Bouquet, tome XIV, et dans beaucoup d'autres livres.

5° Dom Martène a publié aussi onze lettres de Henri, abbé de Clairvaux, fort courtes et assez peu intéressantes. La plupart ne portant point le nom de ceux à qui elles sont adressées, et toutes ne traitant que d'affaires relatives à l'administration des abbayes de la filiation de Clairvaux, il est inutile de s'y arrêter.

6° Nous avons déjà parlé d'un jugement de notre prélat, prononcé comme il était évêque d'Albano, en 1182, dans lequel il fait connaître plusieurs conciles qu'il avait assemblés en France, en sa qualité de légat. Cet acte a été publié par dom Martène, et se trouve par extrait, parmi les preuves de l'*Histoire du Languedoc*, tome III, p. 155.

7° Jean-Pierre Ludewig a recueilli deux pièces de l'évêque d'Albano, relatives à sa légation en Allemagne, en 1188. Chargé de prêcher la croisade, et de préparer les esprits au voyage d'outre-mer, il s'élève fortement, dans la première, contre les mœurs du temps; il passe en revue le luxe des habits, des équipages et de la table, les jeux et les divertissements qui, selon lui, n'étaient plus de saison dans des jours de calamité, et prescrit au contraire, des jeûnes extraordinaires. Cette pièce est aussi imprimée dans la grande Collection de dom Martène, tome Ier. La seconde pièce est une lettre circulaire, adressée aux prélats et aux princes de l'empire, portant convocation d'une assemblée à Mayence, pour concerter le voyage de la Terre-Sainte.

8° L'auteur de la Chronique de Clairvaux, après avoir rapporté en peu de mots les gestes du cardinal Henri, pendant sa dernière légation, dit que, vers ce temps-là, il composa un traité pour l'instruction des religieux de Clairvaux. Cet ouvrage, qui a pour titre : *De peregrinante civitate Dei*, a été publié par dom Bertrand Tissier. C'est une espèce de traité de l'Eglise, divisé en dix-huit chapitres ou discours, que l'éditeur a intitulés *Traités*, craignant, dit-il, qu'on ne le prît pour ce que nous appelons ordinairement des sermons. En tête est une Préface dans laquelle Henri ne prend d'autre titre que ceux *de pécheur* et *de moine*. On voit pourtant qu'il était alors évêque, car quelques lignes après, il forme des vœux pour être délivré du poids accablant de l'épiscopat. Il ne vent pas, comme saint Augustin, faire un traité de la cité de Dieu, qui embrasse et la cité du ciel et celle qui voyage sur la terre; il se borne à parler de celle-ci, et il expose son plan dans le premier discours, mais d'une manière assez confuse. Il promet de traiter bien des matières qu'il n'a pas encore touchées : c'est que l'ouvrage est resté imparfait, comme on en peut juger par les derniers mots de l'imprimé : *Primum igitur de primo prosequimur*, qui supposent une continuation.

L'auteur en était au treizième discours, lorsqu'arriva la nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin, par conséquent, en 1187; là, il interrompt sa matière, pour se livrer, sur ce triste événement, à de douloureux regrets dont l'expression remplit tout ce discours; et, comme il y fait mention du résultat de sa légation en Allemagne, il s'ensuit qu'il ne composa ce discours qu'en 1188. Dans les suivants, qui sont comme un hors-d'œuvre, il traite des offices de l'Eglise depuis le dimanche de la Septuagésime jusqu'au premier dimanche de Carême, cherchant partout des sens allégoriques. Aussi trouve-t-on dans son écrit des opinions assez singulières.

Dans un endroit, l'auteur distingue des autres apôtres Pierre, Jacques et Jean, appelés par saint Paul, les colonnes de l'Eglise. C'est à eux, selon lui, qu'ont succédé les primats et les archevêques; les évêques sont

les successeurs des autres apôtres, et les clercs inférieurs le sont des soixante-douze disciples. Dans les discours 8 et 9, il relève beaucoup la Chaire de saint Pierre et ne dit rien de trop.

Le temple de Jérusalem ayant été ruiné trois fois, à différentes époques, par les Chaldéens, par les Grecs et par les Romains, il dit qu'il en sera de même de la Jérusalem spirituelle, qui est l'Eglise. Elle sera humiliée dans la dignité sacerdotale; elle déchoira de son antique simplicité, et n'ayant plus que l'apparence de la piété, elle ne conservera pas même la forme extérieure de sa constitution. Tout cela lui paraît figuré dans les cérémonies des trois derniers jours de la semaine sainte, pendant lesquels l'Eglise se couvre de deuil. On voit que l'auteur n'était pas difficile en fait d'allégories, et qu'il en trouvait partout. Le style de cet écrit est moins bon que celui de ses lettres, parce que dans celles-ci, il avait pour secrétaire le moine Trasimond, excellent latiniste, qui aura son article dans ce Dictionnaire.

9° C'est encore vers le temps de sa dernière légation qu'il faut rapporter la lettre que Henri écrivit à Geofroi d'Auxerre, jadis secrétaire de saint Bernard. Nous n'avons pas sa lettre, mais on voit, par la réponse de ce dernier, qu'il lui avait demandé des renseignements sur la manière dont les erreurs de Gilbert de la Porée avaient été condamnées, quarante ans auparavant, dans le concile de Reims. Cette lettre de Geofroi a pour inscription : *Amantissimo Patri et domino A. Dei gratia Albanensi episcopo, domini Papæ vicario, Frater Gaufridus de Claravalle minimum id quod est.* Cet évêque d'Albano était, selon dom Mabillon, Albin qui fut le successeur de Henri. Il est plus vraisemblable, comme nous l'avons dit plus haut, que la lettre A a été mise par les copistes pour la lettre H, car nous ne lisons nulle part qu'Albin ait été légat en France.

10° Le même Geofroi avait consulté l'évêque d'Albano sur une question qui s'était élevée entre les théologiens de ce temps-là, savoir : si, dans le sacrifice de la Messe, l'eau mêlée avec le vin, est changée immédiatement au sang du Seigneur, ou si, auparavant elle est changée en vin. Nous aurions été curieux de connaître là-dessus la réponse du prélat.

11° Ciaconius et d'autres écrivains disent que Henri avait prêché en présence du Pape. L'éditeur de la *Bibliothèque des PP. de Cîteaux* regrette de n'avoir pu retrouver ses sermons, non plus que ceux que Henri avait prononcés à Clairvaux, devant sa communauté, et auxquels il semble faire allusion, au commencement de son traité *De la Cité de Dieu.*

HENRI DE HAINAUT, empereur de Constantinople, troisième fils du comte de Hainaut Baudouin V, dit le Courageux, et de Marguerite d'Alsace, — naquit à Valenciennes, en 1177, et non en 1174, comme le prouve fort bien l'auteur de l'article qui lui est consacré dans l'*Histoire littéraire de la France.* Il eut d'abord pour apanage le village d'Angres dans le Hainaut auquel son frère ajouta, après la mort de leur père, mille journaux de terre. Henri n'était encore âgé que de dix-sept ans lorsqu'il pria son père de l'armer chevalier. Baudouin le Courageux refusa, en 1194, d'obtempérer à cette demande de son fils, en lui alléguant l'incompétence de son âge. Malgré ce refus de son père, le jeune Henri voulant absolument l'accompagner à la guerre qu'il faisait au duc de Brabant, s'échappa de la maison paternelle, et fut trouver Regnault, comte de Dommartin et de Boulogne, qui le fit chevalier, au mois de juillet 1194, et assez à temps pour qu'il pût se trouver à la bataille que son père Baudouin livra, au mois d'août suivant, près de la Neuville en Hasbain. Le nouveau chevalier s'y acquit une grande réputation de valeur. Enfin, en 1195, il souscrivit, comme témoin, un acte de fondation reconnu par son frère Baudouin; après quoi, les chroniques ne rapportent aucun fait mémorable qui le concerne jusqu'à l'an 1200, où il partit pour la croisade avec son frère, étant alors âgé de vingt-trois ans.

Pour donner quelque idée du caractère des principaux chefs de ces expéditions, et nous peindre celui de Henri de Hainaut, il ne suffisait pas de dire en cinq lignes : « qu'il conduisit ses hommes d'armes dans la Phrygie, montra ses étendards dans les champs où fut Troies, combattit à la fois les Grecs et les Turcs dans les plaines qui avaient vu les armées de Xerxès et celles d'Alexandre, et s'empara de tout le pays qui s'étend depuis l'Hellespont jusqu'au mont Ida; » mais il eût fallu, ce nous semble, relever avec soin, dans les récits de Villehardouin, les faits divers qui ont signalé la valeur, la politique et le zèle de ce prince pour le succès de ses expéditions, lorsque croisé avec son frère Baudouin, il donna pour sa part, comme le dit le chroniqueur déjà cité, « quanque il at et quanque il pot emprunter pour le payement de la dette des croisés envers Venise; » lorsqu'il servit les intérêts de cette république au siége de Zara, pour arriver péniblement à parfaire la solde entière de cette dette; lorsque conduisant, âgé de vingt-six ans, la seconde bataille contre l'usurpateur Alexis, il marcha, en 1203, à l'assaut du seul avant-mur de Constantinople que la faiblesse de l'armée française pouvait attaquer; lorsque, attendant de pied ferme, en avant des palissades de son camp, les soixante bataillons d'Alexis réunis contre les six bataillons qu'il commandait en personne, il termina ce fait d'armes par replacer le légitime empereur sur son trône, et l'aider ensuite à réduire les sujets de son empire à l'obéissance; lorsqu'il enleva Philée de vive force, repoussant et mettant en fuite Marsuphle, et lui prenant, comme dit Villehardouin, « ses chars d'armes, et pardi son gonfanon impérial et une Aucone (icon) qu'il faisait porter devant lui, et où il se fiait mult il et li autres Grieux; » lorsqu'il délivra Cibotos, assiégée par mer et par terre,

en tombant à l'improviste, et suivi seulement de six vaisseaux pour en attaquer soixante; lorsqu'enfin pour délivrer un de ses chevaliers, il se laissa emporter par son courage, au point de se précipiter seul sur un escadron de Valaques dont ce chevalier était enveloppé. Voilà l'analyse des principaux faits qui auraient dû fournir la page qu'on s'attendait à trouver consacrée à la mémoire de Henri dans une histoire des croisades et surtout dans un article de la *Biographie universelle.*

Le reste des récits qui le concernent est contenu dans les *Gesta* d'Innocent III et dans la lettre insérée au Recueil de Martène; mais ces sources paraissent n'avoir été que superficiellement consultées par nos écrivains modernes. Il est donc convenable de les reproduire ici pour y fournir la continuation des récits relatifs à l'empereur Henri; et quoique obligé, comme nous le sommes en cette occasion, de parler de son frère Baudouin, nous ne sortirons pas de notre sujet spécial, en ne faisant qu'analyser ce qu'en dit lui-même Henri de Hainaut, comme historien oculaire.

Sa première lettre au Pape Innocent III, porte la suscription suivante : *A notre très-Saint-Père et seigneur Innocent, par la grâce de Dieu, Souverain Pontife, Henri, frère de l'empereur de Constantinople, et régent de l'empire*, Ce titre qu'il prend ici montre assez que cette lettre est d'une date postérieure à la captivité de Baudouin; et en effet, le rédacteur des Gesta, qui était contemporain des deux princes, l'ayant placée parmi les pièces datées de la neuvième année du pontificat d'Innocent, l'époque doit correspondre à la première moitié de l'an 1206. Voici le sommaire des faits racontés dans cette lettre.

Quand l'empereur Baudouin eut appris la nouvelle de la défection des Grecs, les forces de l'empire étaient tellement divisées qu'il lui devenait presque impossible de faire face à l'orage. L'élite de ses troupes avait accompagné son frère Henri au delà du détroit; le marquis de Montferrat était dans le royaume de Thessalonique. Payen d'Orléans et Pierre de Braccel étaient près de Nicée, et enfin la garde de plusieurs places avait été confiée à d'autres chefs habiles. Joannice instruit à temps de la faiblesse de l'armée que commandait l'empereur Baudouin, l'attaqua à l'improviste, l'entoura de toutes parts et le fit prisonnier avec le comte Louis de Blois, Etienne du Perche et plusieurs autres barons et écuyers. Tel est, dit Henri, le malheur que nous ne pouvons exposer sans verser des larmes de sang. *Quod non sine sanguinearum lacrymarum effusione referre valeo. Tanta obruti multitudine, non sine damno tamen illorum, ab inimicis intercepti sunt. Nescimus revera qui capti fuerunt, qui occisi. Accepimus tamen ab exploratoribus nostris certissimis et fama veridica, quod dominus meus imperator sanus teneatur et vivus, qui ab eodem Joannitio satis, ut asseritur, pro tempore, honorabiliter procuratur.*

Ceux qui échappèrent à ce carnage, rencontrèrent à Rodestoch le prince Henri, Pierre de Braccel et la plupart des autres chefs qui accouraient au secours de l'empereur. Lorsqu'ils apprirent sa captivité, ils ne balancèrent pas à confier la régence au frère de l'illustre prisonnier. Il continue lui-même, dans sa seconde lettre au Pape, la narration des malheurs éprouvés par son armée. Après avoir fortifié les villes et les châteaux qui pouvaient opposer quelque résistance aux Grecs révoltés, il se hâta de ramener les débris de son armée à Constantinople; mais de nouveaux malheurs attendaient les croisés près de Rossa. La défense de cette ville avait été confiée à Thomas de Tenremonde, lequel ayant appris qu'un corps de Bulgares était campé dans les environs, sortit de la ville, pendant la nuit, pour tomber sur l'ennemi, dont il fit un grand carnage; mais au retour, ayant donné dans une embuscade du parti de Joannice, il y périt avec la plupart des siens.

Ce nouveau malheur ne découragea point Henri dont le premier soin avait été d'entrer en négociations avec le roi des Bulgares, afin d'obtenir la délivrance de l'empereur. Le Pape avait envoyé spécialement pour cet objet à Joannice, un nonce muni de lettres dans lesquelles ce Pontife lui exposait combien il lui serait avantageux de faire une paix durable avec les Latins, à l'approche surtout des armées, toujours renouvelées, de l'Occident, qui lui seraient indubitablement favorables, s'il leur donnait cette marque de modération dans la victoire. Mais Joannice termina sa réponse au Pape en lui disant, qu'il lui était impossible d'octroyer la délivrance de l'empereur, puisqu'il avait subi dans sa prison le sort de toute chair.

Dès que cette mort devint avérée, Henri fut élevé sur le trône impérial et couronné à Sainte-Sophie, le 20 août 1206. Voici la narration qu'il fait lui-même de ses expéditions successives dans la troisième lettre que nous avons annoncée, et qu'il a datée de Pergame en 1212, jour de l'octave de l'Epiphanie. On ne doit pas nous demander compte des six années intermédiaires à la date de la lettre précédente et à celle qui suit. Ces expéditions ont sans doute été le sujet de plusieurs autres circulaires écrites par l'empereur; mais elles nous sont restées inconnues, quoiqu'elles aient dû exister en France; car il y fait allusion, comme on va bientôt en voir un exemple dans la traduction littérale de la lettre suivante.

Henri, par la grâce de Dieu, très-fidèle empereur, en Jésus-Christ, de Romanie, couronné par Dieu et gouverneur toujours auguste; à tous ceux de ses amis à qui la présente parviendra dans sa teneur; salut au nom du Seigneur des seigneurs.

L'affection que vous avez pour nous, vous faisant désirer de connaître avec certitude l'état présent de nos affaires, afin de vous ré-

jouir, ainsi que nous l'espérons, de leur prospérité; c'est pour cela que nous vous en donnons des nouvelles sur cette feuille; sinon pour vous instruire de tous leurs détails, du moins, pour que vous appreniez les principales choses que le Seigneur a opérées en notre faveur.

Sachez donc que jusqu'à présent notre empire a eu quatre ennemis principaux et puissants, aux incursions et aux insultes desquels nous résistons continuellement de tous côtés. Le premier et le plus grand était Lascaris, maître de tout le pays qui s'étend au delà du bras de Saint-Georges, jusqu'aux frontières de la Turquie, et qui, sous le titre d'empereur qu'il s'arroge, nous a causé de ce côté, de grands dommages. D'autre part, Borylas nous presse de plus près. A l'imitation de l'autre, il s'est acquis par la violence le trône des Bulgares, et depuis qu'il a usurpé et le titre et les ornements impériaux, il ne cesse de nous fatiguer fréquemment et longuement par ses incursions. D'autre part, encore, savoir dans le royaume de Thessalonique, Michalice, le plus puissant des traîtres, et Stratius (Esclas) *neveu de Joannice, ce dépopulateur de la Grèce, employaient toute leur force pour détruire notre puissance dans ce pays, nonobstant le serment de fidélité qu'ils nous avaient jurée tous deux.*

Or, pour affaiblir ces deux derniers, et pour terrasser leur orgueil, du conseil de nos barons, nous sommes descendus de Constantinople, à la distance de douze journées, comme vous devez l'avoir appris, et ayant joint leur corps d'armée, après un long combat, nous les avons, Dieu aidant, réduits à tel point qu'ils ne peuvent plus nuire ni à nous ni à d'autres; ainsi les subtiles trahisons qu'ils ont imaginées dans cette circonstance, et dont ils ont si habituellement usé envers nous, ne leur ont été cette fois d'aucun profit. Quatre fois Michalice, et trois fois Stratius nous avaient prêté des serments qu'ils n'ont tenus ni l'un ni l'autre; mais, à la fin, nous les avons châtiés de telle manière, qu'ils ont été forcés de se repentir de leur infidélité; car nous les avons mulctés de la plus grande partie du fertile et beau pays qu'ils tenaient en possession; et si des occupations majeures ne nous eussent rappelés autre part, il ne leur serait pas resté une seule cabane dans notre empire.

Cependant les deux autres ennemis de notre puissance, Borylas et Lascaris, nous menaçaient d'un plus grand danger; l'un du côté de la mer, et l'autre du côté des terres. Déjà Lascaris avait rassemblé un grand nombre de galions, et l'un de nos principaux chevaliers, sire Pierre de Bruxelles, s'était uni à lui dans le dessein d'attaquer Constantinople. La terreur qui se répandit fut telle alors, que beaucoup de nos gens désespérant de notre retour, se disposaient à fuir par mer, tandis que d'autres passaient du côté de Lascaris et se donnaient à lui avec serment de combattre contre nous.

Dans cette conjoncture, nous retournâmes en toute hâte, et parvenus, le jour de Pâques, à notre ville de Rossa, nous en sortîmes le lendemain au point du jour. Alors nous apprîmes avec certitude, que, non loin de cette ville, Borylas nous faisait face avec un gros corps d'armée composé de Bulgares, de Koumans et de Valaques. Il occupait la gorge étroite, difficile, toute bordée de monts que nous devions traverser, et c'est là qu'il croyait nous saisir. En effet, si le Seigneur ne nous eût découvert l'embuscade où nous allions tomber, Borylas y eût infailliblement réussi; car, dans le moment même, nous n'étions, de notre personne, escortés que de soixante soldats. Mais bien instruits par le rapport des éclaireurs qui nous précédaient, nous avons évité cette gorge, et prenant une direction oblique, nous avons longé la mer et passé par quelques-uns de nos châteaux, dont nous avons réuni les garnisons; puis avancés plus loin, nous avons trouvé quelques-uns des nôtres qui, sortis de Constantinople, étaient venus à notre rencontre, jusqu'à trois journées de distance. Voyant ainsi notre nombre augmenté, nous sommes retournés aussitôt sur nos pas afin de poursuivre Borylas et lui livrer le combat; mais, pressentant notre retour, il avait déjà fait volte face, et nous l'avons poursuivi pendant deux jours, sans pouvoir le joindre, tant sa fuite fut rapide.

Alors, nous retournâmes à Constantinople où nous fûmes accueillis solennellement et avec de grandes démonstrations de joie, attendu que le peuple nous avait beaucoup regrettés pendant une si longue absence. Nos barons que nous avions chargés de la défense de la frontière du royaume de Thessalonique, savoir : le comte Bertholde, notre frère Eustache et d'autres, nous avertirent que notre ennemi Stratius, qui se trouvait destitué de toute force quand nous l'avions quitté, avait repris courage depuis que Borylas était venu à son secours et lui avait amené cinquante-deux bataillons qui nous avaient déjà causé bien du dommage. Mais nos dits barons ayant rassemblé leurs troupes et s'étant joints à Michalice qui était alors de bon accord avec eux, rencontrèrent Stratius dans les plaines de la Pélagonie, où ils le battirent, et où il laissa la plus grande partie de son armée, taillée en pièces.

D'autre part, nous apprîmes que le sultan d'Iconium, qui nous avait fait serment d'amitié et d'alliance contre Lascaris, était entré sur ses terres, à la tête d'une armée de Turcs, mais que Lascaris était venu à sa rencontre, suivi d'une plus grande multitude de Grecs et même de Latins qui s'étaient joints à lui, nonobstant l'excommunication lancée par le Souverain Pontife. Lascaris remporta la victoire sur le soudan, qui fut entouré, pris et tué avec la plus grande partie de ses gens. Par ce succès Lascaris devenu plus hardi et plus orgueilleux, adressa dans toutes les provinces des Grecs des relations contenant les éloges et les récits des avantages de cette victoire; leur annonçant même que pour peu qu'ils consentissent à le seconder, il aurait bientôt délivré le pays de ces chiens de Latins. Les Grecs commencèrent pour lors à murmurer contre

nous, et lui promirent de bien le seconder, à condition toutefois qu'il porterait ses armes jusqu'à Constantinople.

Instruits de tout cela, et du conseil de nos fidèles barons, nous avons traversé le bras de Saint-Georges, préférant le parti d'envahir les terres de l'ennemi, plutôt que d'attendre son invasion à Constantinople. Mais à peine avions-nous abordé sur son rivage et avant même que la totalité de nos soldats fût débarquée, voilà que Lascaris nous fait front, avec une troupe considérable, en face de la ville de Piga, la seule que nous possédions de ce côté. En petit nombre, il est vrai, multipliés cependant par le courage, nous lui avons présenté le combat; mais il préféra fuir et se retirer dans les montagnes, sur la proximité desquelles il avait fondé la facilité de sa retraite. Il ne put néanmoins l'opérer avec assez de célérité, pour éviter le dommage que nous lui causâmes en le poursuivant; car nous avons coupé la retraite à une grande partie de sa troupe, et nous lui avons pris bon nombre de cavaliers et de chevaux.

Après avoir rallié les corps de notre armée, nos cavaliers parcouraient librement la plaine; car l'ennemi n'osait pas s'y risquer et se bornant à occuper les hauteurs, il tombait à l'improviste sur les escouades que nous détachions pour nous procurer des vivres. Le peuple du pays voyant avec quelle liberté notre cavalerie circulait dans le pays, s'ameuta contre Lascaris, pour lui exprimer son mécontentement et lui dire que s'il ne nous livrait pas sur-le-champ la bataille, ils étaient, eux, déterminés à se livrer à nous : ce qu'entendant Lascaris, il rassembla une si grande quantité d'infanterie et de cavalerie, qu'il en forma quatre-vingt-dix corps ou bataillons, acies, *dont huit étaient composés de Latins, qui renonçant à tout sentiment de la crainte de Dieu et des hommes, s'étaient rangés sous ses enseignes, nonobstant l'excommunication du Pape. Alors, plein de confiance en cette multitude, Lascaris se présenta à nous le* 15 *octobre, près le fleuve Luparque, où nous avions dressé nos tentes. Il ne risqua pas d'abord le gros de son armée dans la plaine, mais la tenant cachée derrière une montagne, il envoya deux bataillons pour reconnaître le front du camp Français. Ils furent bientôt mis en fuite par quelques-uns des nôtres qui poursuivirent les fuyards, et reconnurent en même temps à quoi montait la multitude d'ennemis qui nous serraient de si près.*

Dès qu'ils nous eurent fait le rapport, nous courûmes aux armes, et marchant droit à l'ennemi, nous fûmes frappés d'étonnement jusqu'à l'extase, en voyant une si grande quantité d'hommes divisés et rangés en ordre de bataille. Dans le corps que commandait Lascaris, il comptait dix-sept cents hommes armés de cuirasses; c'est-à-dire plus que nous n'en avions dans toute notre armée; car elle ne montait en tout qu'à quinze petites compagnies, encore en était-il resté une à la garde des bagages, et chacune des autres n'était composée que de quinze hommes, excepté celle que nous commandions personnellement et qui montait à cinquante hommes. Mais comprenant que nous n'aurions aucun avantage à éviter le combat et plaçant toute notre confiance en Dieu et sa sainte croix sous l'enseigne de laquelle nous marchions, nous avons engagé de prime abord, au combat, douze de nos compagnies, dans la crainte qu'un moindre nombre ne fût exposé à être enveloppé par la multitude.

Alors au son de nos trompettes et aux cris que nos soldats poussèrent, les chevaux et les glaives se sont entremêlés de front. Nous avons soutenu le choc assez vigoureusement pour balancer le succès pendant une petite heure; mais l'ennemi ayant plié et tourné le dos à nos épées, nous n'avons décessé de le poursuivre et de le talonner, depuis l'heure de midi où le combat commença, jusqu'au coucher du soleil. La mêlée fut à tel point, que l'ennemi ne distinguait plus ses soldats d'avec les nôtres, et cette erreur a contribué à augmenter le carnage que Lascaris a essuyé. Ce qui paraîtra le plus étonnant à ceux qui entendront ce récit, c'est que nous n'avons pas perdu un seul homme dans ce combat, et qu'aucun n'y a reçu une seule blessure mortelle. Du côté de Lascaris, beaucoup de Latins ont été tués, d'autres faits prisonniers, d'autres enfin se sont échappés pour venir la nuit suivante se recommander à notre clémence.

Depuis ce combat, Lascaris abattu, n'a osé se montrer d'aucun côté, et toute la population qui s'étend jusqu'à la frontière de la Turquie, s'est soumise à notre empire, excepté quelques châteaux que, Dieu aidant, nous comptons bien obliger à se rendre l'été prochain. Dans le même temps que nous opérions ainsi de ce côté, les barons de notre royaume de Thessalonique, Berthold, notre frère Eustache et autres, que nous avions chargés de la garde de la frontière, nous apprirent que Borylas s'était présenté avec une forte armée, et qu'elle nous causait de grands dommages. Mais les barons s'étant réunis faisaient face à notre esclave grec; et l'ayant fait fuir de notre terre, vingt-quatre compagnies d'infanterie avec deux corps de cavalerie, qui n'ont pu le suivre, ont été tués sans qu'il en soit échappé un seul homme.

Vous comprenez maintenant, nos amis, qu'ayant obtenu ces succès de tous côtés, moyennant l'assistance divine, nos quatre ennemis principaux, savoir : Borylas, Lascaris, Michalice et Stratius (Esclas), se trouvent humiliés et privés de forces: sachez donc, en conséquence, que pour nous assurer les avantages de la victoire et la possession de l'empire, il ne nous manquera rien, si vous nous envoyez un nombre suffisant de Latins auxquels nous puissions départir des terres que nous acquérons; car, comme vous le savez bien, les acquisitions ne profitent pas, si les moyens de conserver manquent.

Daté de Pergame, dans l'octave de l'Epiphanie, l'an du Seigneur 1212.

Considérée comme histoire originale, la pièce était d'autant plus précieuse à reproduire, que la relation de Villehardouin finit en 1207, et son continuateur en 1208.

Or, la première question que suscite la lecture de cette lettre, est de savoir si c'est à l'empereur Henri même qu'on doit en attribuer la rédaction, ou bien à quelque secrétaire de sa chancellerie. Sans entrer dans les détails que le corps de la lettre pourrait fournir, pour décider la question affirmativement, nous nous contenterons de dire que la simplicité du style, la vivacité de la narration, l'absence de toutes les phrases intercalaires, que n'aurait pas négligé d'employer un secrétaire domestique, pour exalter le mérite de son maître, nous autorisent à penser que cette lettre a été écrite de la même main qui combattait dans les divers faits d'armes rapportés.

La lettre de Henri à ses amis, quoique imprimée en entier dans la Collection de dom Martène, n'a été jusqu'à présent employée dans aucun ouvrage relatif aux croisades, si ce n'est dans le *Recueil des historiens de France;* et Du Cange même a gardé le silence sur cette lettre, qui eût fourni sans doute quelques pages de plus à son *Histoire de Constantinople.* Il est assez surprenant qu'il n'en ait pas découvert l'existence dans le chapitre de Henri d'Outreman où cette lettre est analysée avec assez de détails, pour mettre sur la voie qui pouvait facilement la faire retrouver, avant même que Martène l'eût publiée.

Du Cange n'a pas connu non plus la continuation de cet ancien historien que les *Mémoires de Henri de Valenciennes* nous fournissent. Ce que nous en possédons ne s'étend que jusqu'aux faits relatifs à l'an 1208; mais elle est surtout précieuse en ce que son auteur a déclaré aussi positivement que Villehardouin, qu'il fut témoin oculaire des faits qu'il rapporte. On peut donc considérer comme assez exacte la substance des petits discours que le continuateur prête aux personnages qu'il fait parler. Ainsi donc, après avoir fourni des exemples du style latin de Henri de Hainaut, nous pouvons donner aussi quelque idée du langage français qu'il parlait dans les circonstances publiques. Ces discours sont, en effet, marqués du sceau de l'originalité, comme celui que Joffroi adressait à ses soldats : « Eh bien, sachiez que qui pour Dieu en cestui besoing mora s'âma s'en ira toute florie en paradis. » Nous transcrivons ici, d'après le manuscrit même de la Bibliothèque impériale, et en conservant, comme pour les suivantes, leur orthographe flamande, trois des courtes allocutions de Henri, empereur de Constantinople.

La première eut lieu lorsqu'un de ses chevaliers s'étant laissé emporter seul à la poursuite d'un détachement de Valaques, allait devenir victime de son imprudence, et que l'empereur sautant à cheval courut, non moins imprudemment, seul et sans suite à la délivrance de son chevalier. Dès qu'il l'eut dégagé des mains ennemies qui le tenaient, il lui dit : « Iréement, Liénard ! Liénard ! se Diex me sant, kiconques vous tient por sage, je vos tieng pour un fol, et bien sai que jou meimes serai blamés pour vostre affaire. » En effet, comme l'empereur ramenait Liénard et retournait au petit pas à son armée sur son *Moriou* à qui « li sans li raïad par audeus les costés. » Pierre de Douai s'en vint droit à lui pour le gourmander sur l'imprudence qu'il venait de commettre, nonobstant l'heureux succès qu'elle avait eu : « Quand l'emperes, » ajoute l'historien, « entend comment Pières de Douay le va réprimandant pour s'ounour : si li répondi mult débonairement : Pières, Pières, bien sai que jou i alai trop folement; si vous pri que vous le me pardonnes et je m'en garderai une austre fois, mais çon me fest faire Liénard ki trop se embati follement; si l'on ai plus laigendier (grondé) et di de honte que je ne deusses ; et non pourquant, se il i fust demourés, trop fust vilaine choze pour nous ; car ki perd un si preud'ome com il est, çou est domages sans restorer et mains en seriemes nous cremu (affligés), mais ralez en vostre conroi (troupe) et laissons les Blas à tant et tornons vers Finepople. »

Une autre circonstance en laquelle l'historien rapporte encore un discours de l'empereur est celle du départ de sa fille qu'il avait donnée en mariage à Esclas, seigneur grec, son homme lige, et qui devint depuis roi des Bulgares. « Bèle fille, » lui dit Henri, « vous avez chi pris un home avoec lequel vous vous en alez. Il est auques sauvages, car vous n'entendez pas son langage, ne il ne set poi non del vostre : mais por Dieu gardez que vous jà pour çou ne soyez umbrage vers lui ne vilaine ; car mult est grans honte à gentil feme quand ele desdaigne son mari, et si en est trop blasmée de Diou et dou siècle. Sur toutes coses, gardez pour Dieu que vous ne laisciez vostre bon usage pour l'autrui mauvais, et soyez douche et débonaire et soufrons tant et ossi avant come vostre mari vanra ; et si hounourez tute sa gente pour lui. Mais surtout vous gardez que ja pour amor que vous ayez à iaux, ne qu'ils aient à vous, ne restrayez vostre coer de nostre gent dont vous vous ietes estrait. — Sire, fait-elle, or sachiez pour voir que ja de moi, se Dieu plest, n'orez mauvaises nouvelles ; mais bians dous pères, nous sommes au départir, ce moi semble, si voel prier à Dieu kil vous doing forche de sarmonter vos anemis et acroisance de vostre hounour. A tant s'entre baisant et puis se départirent li uns de l'autre. »

On doit sans doute se tenir loin de prétendre que les discours contenus dans cette continuation de Villehardouin, par Henri de Valenciennes, aient été mot à mot transmis comme ils furent prononcés par les personnages auxquels ils sont attribués. Cependant leur laconisme est tel qu'ils ont pu être facilement retenus de mémoire et consignés de suite par écrit. Villehardouin ne fait-il pas connaître lui-même en deux endroits, qu'il existait à l'armée des livres ou registres qui faisaient foi de la substance des narrations historiques. C'est ce qu'il

exprime clairement lorsque parlant des croisés de Zara, à la suite de plusieurs discours rapportés littéralement, et d'un dénombrement de chevaliers, il continue son récit en ces termes : « Et tant vos retrait li livres que ils ne furent que douze qui les sairements jurèrent de la part des François, ne plus ne pooient avoir. » Dans une circonstance semblable, après la prise de Zara, il rapporte encore des discours et un dénombrement, puis il continue en ces termes : « Si ce que li livre testimoigne bien que plus de la moitié de l'ost se tenait à lor acort. » Et en effet, pour quelle autre raison principale l'empereur Baudoin aurait-il été accompagné du chancelier Jean de Noyon? On doit donc remarquer que c'est immédiatement à la suite de la citation précédente que Ville-Hardouin s'exprime avec tant d'assurance, en ces termes : « Et bien témoigné Joffrois li mareschaus de Champaigne que ceste oevre dicta, qui aine n'y ment de mot à son escient, si com cil qui a tos les conseils fu. »

La troisième circonstance où le continuateur de Villehardouin prête à l'empereur le dernier discours que nous croyons devoir rapporter, est celle d'une paix conclue avec Michalice, et cimentée, au moins pour quelque temps, par le mariage d'Eustache, frère naturel de Henri, avec la fille de ce despote de l'Epire, qui lui-même était fils naturel de Jean l'Auge Sebastocrator. Voici le discours que tint l'empereur à Cuesnon de Béthune et à Piéron de Douai qu'il envoyait à Michalice, et dont il attendait la réponse dans un bois d'oliviers du voisinage.

« Signour, » dit-il, « on m'a fait entendant que Michalice en contre qui nous sommes chi venant en parlement est trop mervillousement traistres et faus et agus de parler mut trenchaument. Jou ne doi mie ses dons convoitier ne nuljou n'en convoite; car nul preud'ome ne doi mie dans convoitier qui li puissent torner à honte ne à deshounour. Or si vous dirai que vous ferez. Vous vous en irez à lui, et vous dires de la moie partie que, se il mes hom voelt i estres en tele manière que il toute sa terre voelle tenir de moi et de tous ses tenements, jou li ferai tant de hounour come je feraie à mon frère giermain proprement; et se il cheu ne voelt faire, sache bien tout chartainement pour vérité que jou m'en irai sor lui à tout mon pooir efforchiément. Or alez à lui et se li dites chou que je veus ai dit, car ausi vous a il tous deus mandes... que vaut çou? continue l'historien, ils ont tant coartaisement, dit le mand l'empereour et despondu, que auques ont fet Michalice le coer amolyer. » La paix est enfin conclue par le mariage de la fille de ce Michalice avec le frère naturel de l'empereur et le manuscrit du continuateur de Villehardouin est terminé par le discours tenu par ce despote pour obtenir le succès de cette alliance.

Il y aurait ici plusieurs remarques à faire, mais elles retarderaient trop la conclusion de cet article purement biographique et littéraire.

La fin de l'empereur Henri qui mourut empoisonné, l'an 1216, a fourni matière à plusieurs suppositions. Les uns en ont attribué le crime à sa seconde femme, fille de Jean roi de Bulgarie, qu'il avait épousée par politique, et qui, dit-on, avait gardé contre son mari une haine invincible. D'autres attribuent ce crime aux Grecs pour cause de diversité de doctrine; ce que Du Cange n'adopte pas. Il est vrai que Pélage, cardinal légat, avait fait tous ses efforts pour persuader au prince d'employer la violence, afin de faire embrasser aux Grecs la communion romaine; mais pour prouver l'esprit de tolérance dont Henri était animé, Du Cange remarque que l'empereur avait, de son autorité civile, fait ouvrir leurs églises et leurs couvents, nonobstant que le légat les eût fait fermer; cela joint aux autres faveurs dont il les avait comblés, paraîtrait devoir affaiblir les raisons sur lesquelles on a fondé la seconde supposition; mais si Du Cange eût vécu de nos jours, il aurait mieux appris sans doute que la tolérance des princes n'est pas toujours pour eux une garantie suffisante.

HENRI de Valenciennes, — ne nous est connu que par une continuation de *l'Histoire de la conquête de Constantinople* de Villehardouin, que dom Brial a imprimée pour la première fois en 1822. Elle remplit les pages 491 à 514 du tome XVIII de la grande Collection de nos historiens. Quoique le savant éditeur ne pense point qu'on la doive à un auteur contemporain des événements qu'elle raconte, quoique les premiers articles en soient un peu romanesques, elle peut contribuer à jeter du jour sur l'histoire de l'empire français de Constantinople, pendant les deux années 1207 et 1208. Elle commence par les mots *Henri de Valenciennes dist;* et l'on retrouve dans la suite du texte : *Henri vit, ceu dist Henri*, etc. On est donc autorisé à la croire rédigée d'après les mémoires d'un Henri de Valenciennes. Serait-ce l'empereur Henri, né, en effet, dans cette ville, et successeur de son frère Baudouin? Dom Brial croit que la première phrase de cet écrit écarte une telle idée; car «Henri de Valenciennes y déclare qu'il veut traitier cele chose dont il est garant et tiesmoing de vérité, ad les preud'hommes ki furent à la desconfiture de Henri l'emperéour de Constantinople.» Ce ne serait donc qu'un certain Henri de Valenciennes, comme dit l'éditeur, *cujusdam Henrici Valencenensis.* Est-il vrai que, dans l'une des phrases suivantes, le rédacteur paraisse se distinguer lui-même du Henri, d'après les témoignages duquel il écrit? On pourrait sur ce point n'être pas de l'avis de dom Brial. Ce qui est plus certain, c'est qu'on a quelque peine à concilier certains récits, qui se lisent en ce livre avec ceux des autres historiens du temps. Nulle part encore, il n'était dit que l'empereur de Constantinople, Henri, eut des enfants avant d'épouser la fille du marquis de Montferrat.

Ce mariage est de 1206, et une fille qui en serait née n'aurait assurément pas été nubile en 1207. Ici pourtant dès 1207, Esclas, seigneur grec, demande et obtient la main de la fille de Henri. Ce récit fort circonstancié va donner une idée du langage et du style du continuateur de Villehardouin.

« Après tout ce vint Esclas qui mult était sage, à l'emperéour, et le trouva séant en sa tente, en la compaignie des plus haus barons. Esclas vint en la tente devant tous les barons qui là estaient, si se laist caïr as piés, puis li baise et puis li baise la main ossi. Que vous diroie-jou? la paix ont faite et confremée, et Esclas devint tantost hom-liges à l'emperéour Henri, et li jura à porter foi et loyauté deorenavant comme à son droit signour, et l'on li dist mariscaus privéement qu'il demandast à l'emperéour une soie fille qu'il avait, et Esclas s'est agenouilliés de rechef devant l'emperéour et lui dist : Sire, on me fait entendant que vous avez une fille, laquelle, je vous prie, s'il vous plaist, que vous me donnez à mouillier. Jou suis assez riches hom de terre et de trésors d'argent et d'or, et assez me tient ou en mon pays pour gentilhom. Si vous prie, s'il vous plaist, que vous me la donnez. Et li haut homs iloce estaient en présent, le louent qu'il li donist, pour ce que il de meilleur cuer le sierve et plus volentiers. L'emperéour dist: Signor, puisque vous me le loez et conseillez, je l'otroi. Puis commença à sourire, si appela Esclas et li dist : Esclas, je vous doins ma fille pour telle manière que Diex vous en laist joir, et vous otroie toute la conqueste de terre que nous avons faites ici, par tel manière que vous en serez mes hom et m'en servirez. »

Voilà un récit auquel on ne peut ajouter foi qu'en supposant que Henri avait une fille naturelle, ce qu'aucune autre Chronique ne rapporte, et qu'on ne doit pourtant pas déclarer tout à fait inadmissible. Nous n'affirmerons pas non plus que le langage du continuateur est moins ancien que celui de Villehardouin, et nous ne chercherons point à mesurer la distance qui peut exister entre ces deux productions. Mais il est à propos d'avertir que M. Brial a cru devoir modifier l'orthographe de la seconde. Le manuscrit représente beaucoup plus la prononciation flamande, il porte Valenchiennes, forche, proeche etc. : on a imprimé proëce, force, Valenciennes. Ce manuscrit est sur papier et de format in-folio; il se compose de quarante-quatre feuillets, dont les trente premiers contiennent l'ouvrage de Villehardouin, orthographié comme la continuation elle-même. Celle-ci remplit les quatorze derniers feuillets, et commence par cet intitulé qui n'a pas été transcrit dans le tome XVIII des *Historiens de France*. « C'est de Henri le frère de l'empéour Bauduin ; comment il fu empéour de Constantinople, après son frère Bauduin qui demoura devant Andrinople. »

Quoique la composition de cet opuscule puisse être d'une date fort postérieure à 1213, nous avons cru qu'il était convenable de le faire connaître dès ce moment, et de ne pas le séparer trop de l'ouvrage auquel il se rattache. Du reste nous avons déjà parlé assez largement de cet auteur et de son ouvrage, à l'article qui concerne l'empereur de Constantinople, Henri. Nous avons même reproduit quelques-uns des discours qu'il prête à ce prince, entre autres, celui qu'il adressa à sa fille, au moment où elle se sépare de lui, pour suivre Esclas, à qui il l'avait donnée en mariage. (*Voy.* dans ce volume, l'article HENRI DE HAINAUT.)

HÉRACLIEN, évêque de Chalcédoine, — avait composé vingt livres contre les manichéens. Photius, qui les avait lus, les loue comme un ouvrage excellent. Le style, dégagé de termes inutiles, en était concis quoique élevé, et d'une netteté toujours soutenue par la majesté de l'expression, parce qu'aux discours les plus ordinaires, il savait mêler le sel d'une diction attique. Il renversait le livre que les manichéens appellent leur Evangile, le Traité des Géants et leur Trésor. Il faisait mention de ceux qui avaient écrit contre ces hérétiques avant lui, savoir Egemonius, qui avait écrit la dispute d'Archélaüs contre Manès; Tite, qui croyant écrire contre Manichée, avait réfuté Addas; George de Laodicée, qui avait employé les mêmes arguments que Tite; Sérapion, évêque de Thmuis et Diodore de Tarse, qui avait combattu les manichéens par un ouvrage, composé de vingt-cinq livres, dans les sept premiers desquels il croit attaquer leur évangile, quoiqu'il ne réfute que le livre d'Addas, auquel ils ont donné le titre de Muids. Héraclien confirmait en peu de mots ce qui lui paraissait faible dans les ouvrages de ces auteurs, suppléait à ce qu'ils pouvaient avoir oublié, et rapportait ce qu'ils avaient dit de meilleur, en y ajoutant les arguments que pouvaient lui suggérer ses connaissances et son amour pour la vérité. Cet auteur raisonnait avec force, et n'avait pas de peine à renverser les fables des manichéens, ni à réfuter solidement leurs erreurs. L'ouvrage était adressé à un Chrétien nommé Achillius, qui l'avait prié de réfuter par des écrits publics, cette erreur qui commençait à se répandre dans le monde. Cet ouvrage est perdu; et nous avons emprunté ce que nous venons d'en écrire au code quatre-vingt cinquième de Photius. Ce dernier, en parlant d'une épître synodale que Sophrone de Jérusalem écrivit à l'empereur Honorius, remarque qu'Héraclien y est nommé entre les prélats orthodoxes.

HERBERT, novice à Clairvaux, sous la direction d'Achard, — devint archevêque en Sardaigne dans la première moitié du XII[e] siècle. Il a composé sur les miracles des moines cisterciens trois livres dont le P. Mabillon a inséré quelques fragments dans le second volume des OEuvres de saint Bernard. Or le premier de ces fragments concerne Achard, et cet article se termine ainsi: « Lorsque nous étions novices, cet excellent directeur, pour nous exciter par des

exemples à la pratique des vertus, nous racontait beaucoup d'histoires, entre lesquelles j'ai résolu d'écrire celle qui m'a le plus frappé. »

Aussitôt, en effet, Herbert se met à conter l'histoire d'un ermite allemand, nommé Schozelin ou Gozelin ; et comme il ne la connaît que par les récits d'Achard, c'est Achard qu'il fait parler : *Ego, inquit, cum in episcopatu Trevirensi conversarer*, etc. Quand l'histoire est terminée, Herbert reprend la parole en ces termes : « Tels étaient les exemples par lesquels dom Achard nous fortifiait dans la pratique de la vertu. » *Hæc et similia nobis neophytis dominus Achardus referebat exempla*, etc. Enfin, continue Herbert, Achard vieillit et mourut lui-même, et il fut enseveli dans le sépulcre de ses frères : *Ad postremum autem ipse deficiens in senectute bona migravit ad Dominum et sepultus est in sepulcro fratrum suorum.*

Le véritable auteur de la Vie de ce solitaire allemand est donc Herbert, qui a pris la peine de la rédiger par écrit, comme il le dit lui-même, et non pas Achard à qui on l'a faussement attribuée. Au surplus cet opuscule qui occupe trois colonnes dans le tome II des OEuvres de saint Bernard, se peut lire encore dans le Recueil des Bollandistes au 6 août. Il avait été publié pour la première fois par Arnold Raisse en 1624. Baillet, qui l'a traduit en français, prétend que les vertus de saint Gozelin, comme il l'appelle, *sont au-dessus de la portée de l'imitation des hommes.* « Mais, » ajoute-t-il, « sa Vie mérite d'être publiée, pour nous prémunir contre la témérité de ceux qui condamnent ce qui passe leur raisonnement. » La manière de vivre de saint Gozelin était réellement tout à fait surnaturelle. On le vit, pendant quatorze ans, errer tout nu, pour l'amour du Christ, dans les forêts et dans les montagnes, n'ayant pour toit que le ciel, pour vêtement que l'air, pour nourriture que celle que partageaient avec lui les animaux : *Cœlum habens pro tecto; aerem pro vestimento; pecorinum victum pro cibo humano.*

HERBERT ou HÉRIBERT, abbé de Mores, puis archevêque de Torrès, — était né en Espagne, selon le P. Chifflet. Il y fit au moins quelque séjour, comme le prouve un texte de ses écrits, où il rapporte ce qu'il a vu dans le monastère de Corrazède, au diocèse de Léon. Chifflet se presse un peu trop de conclure de ce passage, qu'Herbert était Espagnol. On peut tout aussi bien le déclarer Français, puisqu'il fut novice à Clairvaux, ce qui serait raisonner avec bien peu de rigueur, car il entrait à Clairvaux des élèves de toute contrée, de toute tribu, de toute langue. Au surplus le noviciat d'Herbert dans cette abbaye n'est point douteux ; on sait de lui-même cette circonstance de sa Vie ; il l'énonce positivement, en parlant de son maître Achard, ainsi que nous l'avons déjà dit à l'article consacré à ce maître des novices.

Herbert devint abbé de Mores, au diocèse de Langres; il occupait cette place lorsqu'il écrivit ses trois livres sur les miracles de saint Bernard et des Cisterciens. On a lieu de fixer la composition de cet ouvrage à l'an 1178 ou 1179. En effet, l'auteur parle d'un prince qui, aussitôt après la mort de saint Bernard, arrivée comme on sait en 1153, s'était hâté de se confiner à Clairvaux et qui, depuis vingt-cinq ans, habitait et édifiait le monastère.

Le P. Chifflet a publié, d'après un manuscrit original de l'abbaye de Clairvaux, ces trois livres d'Herbert, dont Mabillon s'est contenté d'insérer quelques fragments dans le tome II des OEuvres de saint Bernard. Au fond, cet ouvrage ne contient que de menus détails d'histoire monastique, et des relations monotones quoique merveilleuses. Ce qu'il faut dire ici, en l'honneur d'Herbert, c'est qu'il n'invente aucun des prodiges qu'il raconte, à moins qu'il n'invente aussi les noms des témoins qu'il cite. Au nombre de ces témoins, on remarque le roi Louis le Jeune, de qui l'auteur tient deux miracles, l'un accompli en Artois, en 1176, et l'autre, récemment arrivé, en 1178, dans le territoire de Chartres. Nous rapportons ces dates, parce qu'elles confirment ce que nous avons dit du temps où écrivait Herbert; et de plus, des deux chapitres où ces miracles sont racontés, on a à conclure, que l'historien était connu du roi de France et avait eu des entretiens avec lui.

Outre ces trois livres, Herbert a laissé par écrit le récit d'un prodige dont la date est fixée à l'année 1181 par la chronique de Long-Pont d'Antoine Muldrac. Cette narration, insérée dans le tome II des OEuvres de saint Bernard, nous apprend qu'Herbert accompagnait Pierre, abbé de Clairvaux, dans un voyage à l'abbaye de Valroi. Ils trouvèrent dans ce couvent un gros volume contenant l'histoire véritable des miracles que saint Bernard avait opérés ; ils empruntèrent et emportèrent ce manuscrit avec sept autres volumes d'une moindre valeur. A Long-Pont, la valise dans laquelle les huit volumes étaient déposés tomba dans la rivière, et les livres n'en furent retirés qu'en lambeaux mutilés, pourris, illisibles, à l'exception du seul tome des miracles de saint Bernard, lequel se trouva aussi intact et aussi sec que s'il sortait d'une armoire.

Quand ce prodige s'opéra, Herbert était encore abbé de Mores; il fut élu, très-peu de temps après à l'archevêché de Torrès en Sardaigne. On a même rapporté cette élection à l'année 1180; mais il faut, ce nous semble, ou rectifier cette date, ou placer avant 1181 le miracle de Long-Pont. Quoi qu'il en soit, Herbert occupa le siége de Torrès durant quelques années, *aliquot annis*, expression qui ne permet de donner à son épiscopat une durée ni très-courte ni très-longue. C'est seulement d'après cette indication et sans aucune preuve positive, que nous supposons qu'il mourut vers l'an 1190.

On a d'un moine Herbert une lettre con-

tre les nouveaux hérétiques du Périgord, insérée dans les Collections de Tissier, de Martène, de Mabillon; mais nous croyons avec Fabricius, que ce moine, peu connu d'ailleurs, doit être distingué de l'abbé de Mores, qui était trop occupé de miracles et de relations édifiantes, pour se livrer à la théologie polémique. Il règne dans cette lettre une amertume tout à fait étrangère au style, à la piété et aux habitudes de l'abbé Herbert.

HEREMPERT, moine du Mont-Cassin. — Herempert, moine du Mont-Cassin, vivait à la fin du IXe siècle. Il a fait une Chronique imprimée à Naples en 1626 par les soins de Caraccioli théatin.

HERMAN, d'abord moine de Saint-Vincent de Laon, et ensuite abbé de Saint-Martin de Tournai, florissait vers le milieu du XIIe siècle. Il a composé une ample relation du rétablissement de l'église abbatiale de Saint-Martin de Tournay, laquelle contient en même temps l'histoire de ce monastère, depuis le règne de Philippe premier, roi de France, jusqu'à son temps, c'est - à - dire jusqu'à l'an 1150. Elle se trouve dans le tome XIIe du *Spicilége* de dom Luc d'Achéry. Herman a également composé trois livres des miracles de sainte Marie de Laon, imprimés avec les ouvrages de Guibert de Nogent. Il y a encore un autre traité manuscrit du même auteur, sur le mystère de l'Incarnation de Notre-Seigneur, dédié à Etienne, archevêque de Vienne.

HERRADE, — abbesse de Hohenbourg, ou du mont Sainte-Odile, au diocèse de Strasbourg, succéda dans cette dignité à Kilinde ou Relinde, qui mourut le 22 août de l'année 1165 suivant les uns et suivant quelques autres, de l'année 1180. Le nombre des religieuses du mont Sainte-Odile s'étant accru, dans de grandes proportions, Herrade, en 1181, fit bâtir de ses propres deniers, au pied de cette montagne, à Truttenhausen, un second monastère qui servit de supplément au premier. Le Jésuite Jean Buzée, a eu à sa disposition un très-beau manuscrit de la main d'Herrade, intitulé *Hortus deliciarum.* C'est un recueil de sentences extraites de la Bible et des anciens docteurs de l'Eglise. Bruschius en a transcrit la Préface. Herrade y conseille aux saintes filles de son couvent l'usage de ces fleurs spirituelles, dont elle a, comme une abeille diligente, composé de mielleux rayons. Elle désire que ses compagnes s'en nourrissent, et se souviennent d'elle dans leurs prières. *Quapropter in ea ipso libro oportet vos sedulo quærere pastum, et melitis stillicidiis animum reficere lassum, ut sponsi blanditiis semper occupatæ, et spiritualibus deliciis saginatæ, transitoria secure percurratis, et æterna, felici jucunditate possideatis, meque per varias maris fluctuum semitas periculose gradientem, fructuosis orationibus vestris mitigatam, una vobiscum in amorem dilecti vestri sursum trahatis. Amen.* Nous citons cette période pour donner une idée de la prose d'Herrade, et nous allons y joindre quelques-uns de ses vers. Vingt quatre strophes dithyrambiques, c'est ainsi que Bruschius les caractérise, servent d'appendice à *l'Hortus déliciarum* et sont suivies d'un quatrain et d'un dystique.

1re Strophe.
Salve cohors virginum
Hassenoburgensium,
Albens quasi lilium,
Amans Dei Filium.

10e Strophe.
Christus odit maculas,
Rugas spernit vetulas,
Pulchras vult virgunculas,
Turpes pellit feminas.

11e Strophe.
Fide cum turturea
Sponsum istum redama.
Ut tua formositas
Fiat perpes claritas.

Le quatrain est adressé aux religieuses et ainsi conçu.

O nivei flores, dantes virtutis odores,
Semper divina pausantes in theoria
Pulvere terreno contempto currite cœlo,
Quo nunc absconsum valeatis cernere sponsum.

Le distique est une prière à Jésus-Christ:

Esto nostrorum pia merces, Christe, laborum,
Nos electorum numerans in sorte tuorum.

On croit qu'Herrade mourut vers 1196. Avec l'abbesse Relinde à laquelle elle a succédé, elle est fort louée dans une bulle du Pape Lucius II donnée en 1185, pour confirmer l'établissement du monastère de Truttenhausem. Herrade était issue des comtes de Landsperg, l'une des premières familles d'Alsace.

HERRIC, moine de St.-Germain d'Auxerre. — Herric, où Heri, ainsi appelé d'un village de ce nom, à deux lieues d'Auxerre, fut moine Bénédictin dans l'abbaye de Saint-Germain de cette ville. Il eut pour maîtres Haimon et Loup de Ferrières, comme il le témoigne lui-même dans une Préface du Recueil des maximes et des choses remarquables, tirées des saints Pères et des autres anciens écrivains, dédié à Hildebold, évêque d'Auxerre, et dont il n'y a que la Préface d'imprimée dans le VIIe tome des *Analectes* du P. Mabillon. Outre cet ouvrage, il a composé deux livres en prose des miracles de saint Germain d'Auxerre, donnés par le P. Labbe, dans le 1er tome de sa *Bibliothèque des manuscrits ;* six livres en vers, contenant la Vie de Césaire, entrepris par l'ordre du jeune Lothaire et dédiés à Charles le Chauve, imprimés à Paris avec le Poëme de Navius Victorinus sur la *Genèse.* Il avait travaillé à l'histoire des évêques d'Auxerre avec Reinogal et Aloge chanoines de cette Eglise, et fait des homélies dont trois se trouvent dans le Sermonnaire de Paul Diacre. Herric vivait au IXe siècle

HESYCHIUS, évêque de Castabales, dans la seconde Cilicie, — entra avec deux autres évêques de la même province, dans les

sentiments d'Alexandre d'Hiéraple, et se sépara de la communion de Jean d'Antioche. Mais s'étant assemblés depuis pour délibérer sur la lettre que Jean d'Antioche lui avait écrite, et aux autres évêques des deux Cilicies, et n'y ayant rien trouvé à reprendre, il rentra dans sa communion. Ce concile, auquel assista Hésychius, écrivit à Jean d'Antioche une lettre d'excuses de s'être tenu quelque temps séparé de lui. Mélèce de Mopsueste, qui avait refusé d'y prendre part, était cependant curieux de savoir ce qui s'y était passé. Hésychius le satisfit par un billet, auquel il joignit la lettre de ce concile à Jean d'Antioche. Il le pria en même temps de prendre sur cette affaire une décision conforme à ce que Théodore de Mopsueste lui avait appris de l'obligation imposée à tous les évêques de conserver le corps de l'Eglise sans division. C'est tout ce que nous savons d'Hésychius.

HILAIRE,—simple laïque, et originaire de Sicile, suivant toute apparence, entretint un commerce de lettres avec saint Augustin. L'hérésie des pélagiens ayant causé de grands troubles à Syracuse, il en prit occasion pour écrire à saint Augustin, et le consulter sur les propositions suivantes : Que l'homme peut être sans péché; qu'il peut garder aisément les commandements de Dieu, s'il veut; qu'un enfant mort sans baptême ne peut périr justement, parce qu'il est né sans péché; qu'un riche demeurant dans ses richesses ne peut entrer au royaume de Dieu, s'il ne vend tous ses biens, et que s'il en use pour accomplir les commandements cela ne lui sert de rien; qu'il ne faut pas jurer du tout; que l'Eglise, dont il est écrit qu'elle est sans ride et sans tache, est celle où nous sommes à présent, et qu'elle peut être sans péché.

Dans une autre lettre, il dit qu'à Marseille et dans quelques autres endroits des Gaules, on soutient que c'est une doctrine nouvelle, et qui ruine le fruit de la prédication, de dire que quelques-uns sont choisis par un décret de la volonté éternelle de Dieu, en sorte que la volonté même de croire leur est donnée; qu'ils conviennent que par le péché d'Adam tous les hommes sont tombés dans la condamnation, qu'aucun ne peut être délivré par les forces de son libre arbitre, et n'est capable de lui-même d'accomplir, ni même de commencer aucune action de piété; mais qu'ils ne mettent pas dans ce rang-là, et ne comptent pas parmi les choses qui peuvent opérer notre guérison, cette frayeur et ce désir de la santé que la vue et le sentiment du mal inspirent à tous les malades, et qui leur fait demander du secours. Et quand il est dit : *Croyez et vous serez sauvés* (*Rom.* x, 9), ils prétendent que Dieu exige l'un, et qu'il offre l'autre pour récompense, en sorte que si l'homme accomplit de sa part ce que Dieu exige, les offres s'effectuent ensuite de la part de Dieu : d'où il suit, selon eux, qu'il faut que l'homme fasse, pour ainsi dire, les avances de sa foi, selon qu'il a plu au Créateur de lui en donner, et que sa nature n'est jamais si corrompue qu'il ne puisse former le premier désir de sa guérison, et par conséquent qu'il ne doive être délivré de sa maladie, s'il veut être guéri, ou laissé dans sa misère, et même puni très-justement s'il ne veut pas en être délivré; que ce n'est pas anéantir la grâce de dire qu'elle est précédée par cette sorte de volonté qui ne fait que chercher le médecin, mais qui n'a encore aucun commencement de guérison. Ainsi, admettant dans tous les hommes une volonté par laquelle ils peuvent rejeter ou accepter la grâce, ils croient pouvoir rendre raison de l'élection et de la réprobation dont on trouve, disent-ils, le fondement dans ce que chacun mérite par l'usage qu'il fait de sa volonté.

Quand on leur demande d'où vient que la doctrine du salut est prêchée en un lieu ou en un temps plutôt qu'en l'autre, ils répondent qu'il en faut chercher la raison dans la prescience de Dieu, et que l'on prêche dans les temps et dans les lieux où il a prévu que sa vérité serait reçue. Ils appuient leurs réponses sur le témoignage de divers auteurs Catholiques, citant même le livre que vous avez fait contre Porphyre, dans lequel vous dites que Jésus-Christ n'a voulu paraître parmi les hommes et leur faire prêcher sa doctrine que dans les temps et dans les lieux où il savait que se trouveraient ceux qui devaient croire en lui. Quant à ce que vous enseignez, que personne ne persévère à moins que Dieu ne lui en donne la force, ils en demeurent d'accord, pourvu que l'on ajoute que ceux à qui elle est donnée l'obtiennent en la désirant par leur libre arbitre, qui à la vérité n'est pas capable d'agir de lui-même, mais dont le mouvement ne laisse pas de précéder la grâce, étant en son pouvoir de recevoir ou de rejeter le remède que Dieu lui présente. Mais ils ne veulent pas que l'on dise que cette persévérance ne puisse être méritée par nos prières, ou perdue par la résistance de notre volonté, ni qu'on les renvoie à l'incertitude de la volonté de Dieu, tandis qu'ils croient voir dans l'homme un commencement de volonté pour l'obtenir ou la perdre. Pour ce qui est du passage que vous employez : *Il a été enlevé de peur que la malice ne changeât son esprit* (*Sap.* IV, 11), ils n'y ont aucun égard, comme étant d'un livre qui n'est pas canonique. Ils ajoutent qu'il est inutile d'user de remontrances et d'exhortations, s'il n'est rien demeuré en l'homme qu'on puisse exciter et réveiller par ce moyen. S'il ne peut craindre les maux dont on le menace que par une volonté qui lui est donnée. Ce n'est pas lui, disent-ils qu'il faut blâmer de ce qu'il ne veut pas maintenant, mais celui qui a attiré à sa postérité cette condamnation. Ils ne peuvent pas souffrir non plus la différence que vous mettez entre la grâce du premier homme et celle qui est maintenant donnée à tous; ils ne craignent point de dire qu'elle jette les hommes dans le désespoir. Car c'était Adam qu'il

fallait exhorter et menacer, lui qui avait la liberté de persister dans la justice ou de l'abandonner, et non pas nous qui sommes engagés par une nécessité inévitable à ne point vouloir la justice, excepté ceux que la grâce délivre de la masse commune de damnation: Ainsi, ils ne reconnaissent point d'autre différence entre l'état de la nature avant le péché, et celui où elle est maintenant, sinon qu'au lieu que le premier homme se portant au bien par les forces de sa volonté, qui existaient encore en leur entier, était aidé par la grâce, sans laquelle il n'aurait pu persévérer, au lieu que cette grâce nous trouvant présentement sans aucune force pour nous porter au bien, mais dans un commencement de foi, nous relève et nous aide ensuite à marcher Ils soutiennent que quelques secours que Dieu donne aux prédestinés, ils sont toujours en état de le perdre ou de le garder, selon qu'il leur plaît. De là vient qu'ils ne veulent pas que le nombre des élus et des réprouvés soit fixé, et qu'ils ne reçoivent pas la manière dont vous expliquez ce passage de saint Paul : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés* (*I Tim.* II, 4), qui comprend, selon eux, non-seulement les prédestinés, mais généralement tous les hommes, sans en excepter un seul. Ils trouvent encore mauvais que vous preniez ce qui se passe à l'égard des enfants pour règle de ce qui regarde les personnes qui sont en âge de raison ; et ils soutiennent que votre explication à ce sujet fait assez voir qu'on ne saurait rien dire de certain des peines de ces enfants et qu'elle favorise ceux qui en voudraient douter plutôt que les autres. Qu'était-il besoin, ajoutent-ils de troubler tant de personnes moins éclairés par l'obscurité de cette dispute ?

Voy., pour les réponses de saint Augustin à ces lettres, notre *Dictionnaire de Patrologie*, t. III.

HILAIRE DE PAVIE. — On a sous ce nom d'Hilaire un Commentaire sur les Epîtres de saint Paul, longtemps attribué à saint Ambroise; mais le style en est si différent de celui de ce saint docteur, qu'il y a tout lieu de s'étonner que tant d'écrivains du moyen âge l'aient cité comme de lui. On pouvait avec plus d'apparence l'attribuer à un Hilaire, connu dans l'Eglise par sa sainteté, puisque l'explication de ce passage de saint Paul : *En qui tous les hommes ont péché* (*Rom.* v, 12), que saint Augustin rapporte comme étant de saint Hilaire, se trouve mot pour mot dans cet ouvrage. Mais quel est cet Hilaire? Ce ne peut être celui de Poitiers, dont le style et la méthode n'ont aucun rapport avec ce Commentaire. Ce ne peut pas être non plus saint Hilaire d'Arles, ni celui de Syracuse, tous deux postérieurs à saint Augustin. On dira peut-être que c'est Hilaire de Sardes, diacre de l'Eglise romaine. Mais saint Augustin aurait-il donné la qualité de saint à un homme qui, suivant le témoignage de saint Jérôme, fut un des plus zélés défenseurs des lucifériens, et mourut hors de l'Eglise?

On connaît un Hilaire, évêque de Pavie, sous le pontificat du Pape Damase, recommandable par la pureté de ses mœurs et par son zèle contre les ariens; et il y a d'autant plus de raisons de croire que c'est de lui que parle saint Augustin, qu'on ne peut douter que celui qui a écrit ce Commentaire vivait sous le Pape Damase; car il le dit en termes exprès. Mais il faut convenir que si une partie de ce Commentaire est de Hilaire de Pavie ou de quelque autre saint personnage du même nom et du même temps, l'ouvrage entier ne saurait lui appartenir, tant à cause de la diversité des sentiments que l'on y trouve quelquefois sur une même matière, que parce qu'il paraît composé de divers passages tirés des écrits des Pères qui ont vécu en différents temps, comme de saint Jérôme, de saint Chrysostome, de saint Augustin. On y trouve même quelque chose du Commentaire que l'on croit être de Pélage; et ce qui doit paraître remarquable, l'auteur du *Commentaire sur l'Epître aux Philippiens* s'étend beaucoup à prouver que Jésus-Christ n'est pas Fils de Dieu par adoption, mais par nature : de sorte qu'il donne tout lieu de croire qu'il n'a écrit qu'après la naissance de l'hérésie de Félix d'Urgel et d'Elipand, c'est-à-dire après le VIIIe siècle. Aussi ne trouve-t-on presque aucuns manuscrits dans lesquels ce Commentaire se trouve tout entier, comme il est dans nos imprimés. Il a beaucoup de rapports, du reste, avec les questions sur l'Ancien et le Nouveau Testament, qui se trouvent à la fin du tome IV des Œuvres de saint Augustin. Ce sont souvent les mêmes termes et les mêmes passages de l'Ecriture; mais comme l'auteur de ces questions est plus diffus que ne l'est celui du Commentaire sur les Epîtres de saint Paul, il semble naturel d'en conclure qu'il a pris dans ce Commentaire ce qui s'en trouve reproduit dans ces questions. Entre autres erreurs qui se remarquent en ce Commentaire, on peut signaler celles-ci, savoir : qu'il est dans la volonté des démons de sortir de leurs erreurs; qu'il est permis à un mari dont la femme est adultère de la répudier et d'en épouser une autre; que les évêques n'ont pas un degré supérieur à celui des prêtres, et que leur ordination n'a rien de différent. On ne laisse pas cependant de rencontrer dans ce Commentaire beaucoup de bonnes choses, que nous signalerions ici s'il avait plus d'autorité. Il a été reproduit, à la suite des Œuvres de saint Ambroise, dans le *Cours complet de Patrologie.*

HILDUIN, — chancelier de l'Eglise et des écoles de Paris, entre Pierre Comestor et Pierre de Poitiers, c'est-à-dire de 1178 à 1190, a laissé des sermons que Sander comprend au nombre des manuscrits de l'abbaye de Saint-Amand, et qui se retrouvaient, selon Casimir Oudin, dans la bibliothèque de Saint-Victor, ainsi que dans celle de Cambridge. Les Jésuites du collége de Clermont en possédaient une autre copie, annoncée ainsi dans leur Catalogue : *Magistri*

Hilduini Parisiensis, sermones de Quadragesima quorum finis desideratur; primus incipit : Buccinate de neomenia tuba. Enfin, un manuscrit de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire contenait six sermons d'Hilduin, savoir : deux pour le jeudi saint, et les quatre autres pour l'Annonciation, les fêtes de saint Pierre, de saint Augustin, de saint Denis. Il ne subsiste aucun reste de ces prédications à la Bibliothèque impériale, et l'on n'a point de renseignements sur la vie du prédicateur. Casimir Oudin s'applique à le distinguer de deux autres Hilduin, avec lesquels il n'y a, ce semble, aucun danger de le confondre; car l'un, abbé de Saint-Denis et auteur d'une Vie du saint, sous le titre d'Aréopagitique, était contemporain de Louis le Débonnaire; l'autre est mort archevêque de Vérone, en 935; il a fait aussi des sermons inédits, et, de plus, un livre d'histoire monastique. Nous avons rendu compte de ces deux auteurs dans le tome IIIe de notre *Dictionnaire de Patrologie.*

HILLIN, — élu archevêque de Trèves en 1152, après Albéron, gouverna cette Eglise jusqu'en 1169, époque de sa mort. Il était de la famille de Falcmann, ancienne et distinguée dans le pays de Liége. Il vint étudier en France, et fut doyen de Trèves avant d'en devenir archevêque. Il assista, dans les premiers temps de son épiscopat, à la diète de Francfort, où Frédéric Barberousse, duc de Souabe, fut élu roi de Germanie. Henri, comte de Namur, et Sigefroi, comte de Vienne, ayant construit deux forts pour fatiguer les garnisons de l'archevêque de Trèves, celui-ci acheta la paix en cédant au comte de Namur la jouissance viagère de la terre de Mascheren, qui, à la mort du comte, devait revenir à l'archevêché. Une charte d'Hillin, datée de 1157, confirme la fondation de l'abbaye de Belchamps. On a imprimé une lettre de ce prélat au Pape Eugène III, et une lettre plus remarquable à sainte Hildegarde, pour la complimenter sur sa profonde sagesse et lui demander des conseils. Quelque mystique que soit cette épître, la réponse de la sainte l'est bien davantage : *Oi, oi, hé, hé*, dit-elle à Hillin, *écoutez, écoutez encore*, « *Iterum audi;* » *ce temps-ci n'est ni chaud ni froid, mais sale :* « *He, he, tempus hoc nec frigidum est nec calidum, sed squallidum.* » Montfaucon indique des lettres manuscrites d'Hillin à l'empereur Frédéric Barberousse et au Pape Adrien IV. Ces lettres, qui tendaient au rétablissement de la paix entre l'Eglise et l'empire, se trouvaient parmi les manuscrits de Pétau, réunis depuis à ceux du Vatican.

HIMBERT ou HUMBERT, — disciple de saint Bernard, fut envoyé en 1148, avec d'autres moines de Clairvaux, pour établir la règle cistercienne dans le monastère de Notre-Dame de Sobrado, au diocèse de Compostelle. Dans la suite, Himbert devint abbé de Sobrado, et visita en cette qualité le monastère de Moreruela, près de Zamora, dans la Castille. Il fut témoin, à Moreruela, de la guérison ou conversion miraculeuse d'un novice, qu'une obsession démoniaque avait entraîné dans quelques égarements. L'abbé Himbert a écrit l'histoire de ces prodiges; histoire qu'on a insérée depuis à la suite de l'*Exorde de Cîteaux*, et qui d'ailleurs a été publiée presque en entier dans les *Annales* de Manrique, sous l'année 1180. Manrique la trouve si bien attestée et circonstanciée qu'il ne voit pas trop que l'on en puisse douter. Cependant il convient lui-même qu'il n'est pas toujours facile de reconnaître ce qui est miracle, ce qui est prestige, ce qui est une fable, ce qui n'est qu'un rêve d'une imagination malade. Au fond, il suffirait de retrancher ou de modifier un assez petit nombre de circonstances, pour réduire toute cette histoire du novice castillan à des excès de délire qui n'auraient rien de surnaturel.

HIMÉRIUS, — évêque de Nicomédie, quoique particulièrement attaché à Alexandre d'Hiéraple, adressa cependant, après le concile d'Ephèse, une lettre à Théodoret, au sujet des négociations de la paix, dont il souhaitait d'être instruit dans le désir de l'embrasser. Il l'embrassa, en effet, et par ce moyen il demeura paisible possesseur de son évêché. Il s'était uni à Ephèse avec Jean d'Antioche, pour condamner le concile, et avait ensuite été déposé par Maximilien de Constantinople, avec trois autres métropolitains. Mais une des conditions de la paix, de la part des Orientaux, fut qu'Himérius serait rétabli.

HIRNAND et HERVARD, archidiacres de Liége, ainsi que G. chanoine de l'église de Laon. — On verra bientôt pourquoi nous croyons devoir associer ici ces trois écrivains. Hirnand est le plus connu, sans l'être beaucoup. Il florissait à l'époque désastreuse où Liége fut prise et saccagée par Henri Ier, duc de Brabant, c'est-à-dire en 1212. On ignore le lieu de sa naissance. Tout ce que l'on sait de lui c'est qu'il fut chanoine et archidiacre de Liége et qu'il y écrivit la vie de sainte Odilie et de son fils Jean Abbatule, personnages très-distingués de cette ville, avec lesquels il avait eu de longues et pieuses liaisons. Voici ce qu'il dit lui-même, après avoir rapporté la mort de Jean Abbatule : *Si quidem usque modo viri Dei prosecutus materiam, quem viventem dilexeram, diligam et in morte, quia charitas non excidit.* Et peu après il ajoute : *Certe quoad vixit currebamus pariter quanquam diverso genere; nam et ille constitutus in stadio, veritate et opere currebat ad bravium, ego vero cursus illius modum cernens, suorum virtutes investigabam operum, mandans illa sedulo proximis in exemplum.*

Ces passages se trouvaient dans les deux premiers livres de la Vie de sainte Odilie, et de son fils; ils ont été rapportés par Chapeauville, qui a formé et publié un recueil des historiens des évêques de Liége. Ce compilateur n'a conservé de l'ouvrage d'Hirnand que le troisième livre qui a pour titre: *Descriptio triumphi sancti Lamberti martyris in Steppes, anno 1213, obtenti contra*

Henricum primum, comitem Lovaniensem. C'est probablement le seul qui contient des détails historiques dignes d'être publiés. Chapeauville avait trouvé ce troisième livre manuscrit dans la bibliothèque d'un doyen de l'église collégiale de Saint-Martin de Liége; mais il annonce que les deux premiers existaient dans la bibliothèque de saint Martin de Louvain; qu'il n'en connaissait point le véritable auteur; qu'il croit seulement que l'on pourrait attribuer cet ouvrage à un nommé Lambert qu'il ne désigne pas autrement, et il ne donne aucun motif de son opiniâtreté. Mais Albéric, moine de Trois-Fontaines et presque contemporain, cite Hernand ou Hirnand, archidiacre de Liége, comme auteur de cette espèce de Chronique intitulée; *Le triomphe de saint Lambert.* Valère André, Foppens et Fabricius la lui attribuent sans difficulté.

Cet écrit offre de l'intérêt en ce que l'auteur raconte des événements dont il a été témoin. Dès le commencement, il se donne pour théologien, et expose ensuite le sujet de son ouvrage. *Quia Leodiensis civitas meritis ac patrocinio sui martyris gloriosa, nunc peccatis exigentibus ab hostibus Brabentinis deprædatur: operæ pretium est rerum gestarum causam et ordinem paginæ præsenti inserere, qualisque paulo post de prædicto scelere sit lata victoria.*

Voici quelles furent les causes de la guerre dont il entreprend d'écrire l'histoire: «Le comte Albert de Moha fit donation, en 1204, pour n'en jouir qu'après sa mort, de son fief de Moha et de ses dépendances, à l'Eglise de Liége; et ce fut, à ce qu'il paraît, d'après le conseil de Hugues, évêque de cette ville. En effet Hirnand dit à ce sujet, *Cujus (episcopi Hugonis) comes ductus consilio, die sibi præfixa venit Leodium, et ipsum allodium cum suis appendiciis super altare majoris ecclesiæ nostræ, tam devote quam solemniter per ramum et cespitem reportavit.* On voit ici quelles étaient les formalités usitées dans ces donations. Le comte dépose sur l'autel une branche d'arbre et une motte de gazon; au reste Hirnand rapporte le texte même de l'acte de donation. Si le comte avait des enfants, ils ne devaient pas être tout à fait privés de leur héritage; ils auraient tenu le comté en fief de l'évêque de Liége.

Le sort voulut que ce comte, qui ne comptait plus sur aucune postérité, devint père d'une fille qui fut nommée Gertrude; il se repentit alors de la donation qu'il avait faite. Pour l'engager à la ratifier, l'évêque lui promit une somme d'or et d'argent. Hirnand dit qu'elle ne fut point payée; mais, d'après d'autres historiens, le tuteur de Gertrude la toucha après la mort de son père, qui arriva en 1212; et l'évêque resta en possession du comté. Mais Henri Ier, duc de Brabant, exigea, ou qu'on lui rendît le fief ou qu'on le remboursât des sommes assez considérables qu'il avait autrefois prêtées à Albert, l'ancien possesseur: et, en conséquence, il intenta un procès à l'évêque, devant Othon IV, roi de Germanie. Hugues refusa de comparaître, parce que Othon était frappé d'excommunication; ce qui n'empêcha point ce prince de condamner l'évêque à la restitution du comté. Fort de cette sentence, Henri rassemble une armée, entre dans les possessions de l'évêque, qui voulut en vain opposer quelque résistance, s'empare de Liége, le jour de l'Ascension 1212, et, s'il faut en croire le chroniqueur, livre au pillage de ses troupes l'église et même la ville. Les vases sacrés furent pris, les hosties dispersées, les prêtres et plusieurs citoyens dépouillés de leurs vêtements, battus, et d'autres tués. Mais du moins, comme le remarque Hirnand, ni vierges, ni veuves ne furent violées. Le duc ramena ensuite dans le Brabant son armée chargée de butin

L'évêque ne tarda point à se venger. Il commença par lancer une sentence d'excommunication contre le duc et ses complices. Quatre abbés brabançons, qui faisaient partie du synode qu'il avait convoqué pour cet acte de rigueur, osèrent lui dire que, pour renverser le duc, il fallait autre chose que des cierges. L'évêque les fit chasser de l'église et les excommunia, comme leur souverain. Mais ce qui valait mieux en effet que des excommunications, l'évêque Hugues assembla de nouvelles troupes, et avec le secours des comtes de Namur et de Loos, il fit une descente dans le Brabant, et mit à feu et à sang tout le pays. Enfin, le 13 octobre 1213, il livra une grande bataille au duc à Steppes, et triompha complétement de son ennemi. Cette victoire ne coûta à l'évêque que vingt-sept hommes, tandis qu'il en tua trois mille et fit quatre mille prisonniers. Il n'en fallait pas tant à cette époque, pour faire crier au miracle: aussi Hirnand attribua-t-il tout le succès à saint Lambert, et c'est pour cela qu'il a intitulé son troisième livre: *Le triomphe de saint Lambert à Steppes.* On sait que ce saint martyr est le protecteur de la ville de Liége, et que la cathédrale lui est dédiée. Mais on voit, en lisant l'ouvrage, que le véritable but de l'auteur, en racontant les triomphes du saint, était de compléter, en quelque sorte, la gloire des deux autres saints personnages dont il s'était fait le biographe. Il leur attribue le don de prévision, sinon de véritable prophétie. Enfin il ne rapporte point de fait historique sans y joindre le récit de la vision dans laquelle cet événement avait été annoncé à Jean Abbatule et à sa mère. Par exemple, quelque temps avant le pillage de Liége, Jean Abbatule avait vu, pendant son sommeil, le ciboire de la cathédrale renversé sur l'autel, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, sans qu'il pût jamais se relever; par exemple encore, sainte Odilie avait vu de même, en dormant, une vipère sortir du tombeau de saint Lambert, ramper quelque temps sur les degrés, puis, avant de disparaître, se changer en homme. Nous pourrions citer vingt autres visions du même genre, envoyées par le ciel à l'homme de Dieu. Hirnand les commente, les explique longuement, à l'aide des saintes Ecritures. Rien

ne caractérise mieux l'esprit du siècle.

Le triomphe de saint Lambert, ou pour parler plus juste, celui de l'évêque de Liége Hugues, ayant eu lieu, en l'an 1213, il est à présumer que l'archidiacre qui en a été l'historien vécut encore plusieurs années après. On peut donc placer sa mort entre 1214 et 1220 et même un peu plus tard.

C'est ici le lieu de parler d'un autre archidiacre de la même ville, qui a dû être contemporain de Hirnand, et que dom Mabillon nous a fait connaître, en insérant une lettre de lui dans ses Analectes. Il se nommait Hervard. Ce nom a beaucoup de rapport avec celui de Hirnand, Hernand ou Hervald, car tous ces noms ne présentent des différences que lorsqu'ils ont été différemment lus et copiés par les copistes des manuscrits. Il est donc probable que l'Hervard, archidiacre de Liége, dont nous avons une lettre, n'est autre que l'Hirnand, archidiacre de la même ville, dont nous venons de faire connaître un autre ouvrage. Mais il faut convenir que la lettre conservée par dom Mabillon, ne présente rien qui appuie bien fortement nos présomptions.

Cette lettre a pour objet d'engager un chanoine de Laon à composer une élégie en vers sur quelque action mémorable de la vie de saint Martin. Hervard lui rappela, dès le début, que, depuis le berceau, il a éprouvé les effets de sa bienveillance et de sa générosité. Ces mots *à cunabulis* qu'il emploie, donnèrent lieu de croire qu'ils étaient l'un et l'autre du même pays, ou du moins qu'Hervard était de Laon, qu'il y avait été protégé, dès l'enfance, par le chanoine de cette ville auquel il écrit.

Cette lettre conservée par dom Mabillon, a paru suffisante à Fabricius, pour placer Hervard, son auteur, dans son *Recueil des écrivains de la moyenne et basse latinité.* Mais, non plus que Mabillon, qui en fait lui-même l'aveu, dans ses annotations, il n'a pu trouver aucuns détails sur la vie de l'auteur.

C'est sur les instances de Guibert, qui avait été abbé de Florennes et de Gemblours, qu'Hervard demandait au chanoine de Laon des vers en l'honneur de saint Martin. Il lui annonce que Guibert, dont il fait le plus pompeux éloge, après s'être démis de ses deux abbayes, vivait en simple particulier. Or Guibert abdiqua en 1204 ou en 1206 au plus tard, comme on peut le voir dans l'article qui le concerne. Ainsi, la lettre d'Hervard est postérieure à ces dates. Si c'est le même personnage qu'Hirnand, il a dû l'écrire avant sa Vie de sainte Odilie, puisque nous avons fait remarquer que, dans cette Vie, il décrit des événements arrivés en 1213 et même plus tard. Il ne serait donc point étonnant qu'il ne fît pas mention de cet ouvrage dans sa lettre au chanoine de Laon.

Il est facheux que Mabillon, en publiant la lettre d'Hervard, n'ait conservé que la première lettre du nom du chanoine à qui elle était adressée. Suivant sa mauvaise et très-incommode coutume, Mabillon ne le désigne que par la lettre G., qui peut signifier Guillaume, Gérard ou tout autre nom commençant par un G. Il paraît cependant que ce chanoine G... était alors un poëte fameux. Hervard lui rappelle qu'il a composé deux opuscules en vers héroïques : *La Vie de saint Gervais*, illustre confesseur, et une espèce d'instruction morale pour les clercs, intitulée : *Quo cultu et qua conversationis forma se agant clerici qui pie in Christo volunt vivere*. La lecture de ces deux poëmes avait tellement charmé Guibert, poëte lui-même, puisqu'il avait écrit en vers toute la Vie de saint Martin, que, dans son admiration, il avait désiré que le chanoine G. célébrât aussi dans ses vers son ancien héros. Nous ne connaissons rien de ce grand poëte de Laon; mais peut-être, dans le cours de nos travaux réussirons-nous à découvrir au moins son nom.

Au reste, il paraît que le chanoine G..... était déjà avancé en âge lorsque Hervard lui écrivit; car celui-ci lui adressant de vifs reproches sur l'espèce d'indolence dans laquelle il vit depuis longtemps, l'invite à se hâter de produire avant que la vieillesse n'ait tout à fait glacé son génie. *Imitez*, lui dit-il, *le coq, qui, pour se rendre plus vigilant et pour s'animer au chant, se bat avec ses propres ailes.* Toute la lettre est pleine d'expressions recherchées, ou tout au moins, de figures bizarres.

Si en 1206, date présumée de la lettre d'Hervard, ce chanoine poëte était déjà vieux, nous pouvons raisonnablement placer sa mort entre les années 1210 et 1215.

HOELI, roi de Galles en Angleterre. — Vers l'an 935 Hoëli, surnommé le Bon, roi de Galles en Angleterre, fit plusieurs lois en faveur de l'Eglise dans une assemblée générale de clercs et de laïques qu'il convoqua. Voici les plus remarquables : Le roi donnait à son prêtre, le jour de Pâques, les habits dont il s'était servi pendant le Carême. L'office du prêtre de la cour dans les audiences était d'effacer du registre les procès qui étaient jugés, de conserver par écrit ceux qui ne l'étaient pas et de prêter son ministère au roi pour les lettres qu'il recevait et pour les réponses. Les douze principaux officiers de la cour prêtaient, chaque année, serment dans l'église, devant le chapelain, de rendre la justice gratuitement, avec équité et sans acception de personnes. Le prêtre du roi était chargé de bénir les viandes et la boisson qu'on servait à table. Lorsqu'il s'agissait de se purger d'un crime par serment, on le répétait trois fois en présence du prêtre, à l'entrée du cimetière, à la porte de l'église et à la porte du chœur. Il paraît par le dix-septième article qu'un homme pouvait répudier sa femme pour le seul cas de familiarité avec un autre, sans preuve d'adultère. On trouve ces règlements dans les Collections des conciles.

HUGUES, — moine de Salvanez, ne nous est pas connu seulement par les deux lettres qu'il adressa à Gaucelin, évêque de Lodève,

et dont nous avons rendu compte à l'article de ce prélat ; mais dom Martène est persuadé qu'il est auteur de l'*Histoire de la conversion de Pons de Larazio*, publiée par Baluze et dans laquelle sont décrits d'une manière très-édifiante et assez intéressante pour la contrée l'origine et les commencements du monastère de Salvanez. Dans le titre de cet ouvrage, l'auteur est surnommé *Hugo Francigena*, mais il ne prend lui-même d'autre qualité que celle du dernier des moines, *omnium minimus monachorum*, qui est celle qu'il se donne aussi dans ses lettres à Gaucelin, évêque de Lodève. Quant au temps où il écrivait cette histoire, il déclare qu'il l'entreprit pour obéir à l'abbé Ponce, qui gouverna ce monastère, depuis le mois d'octobre 1161 jusqu'en 1174, et qui lui fournit les mémoires dont il avait besoin. C'était le quatrième abbé, depuis que le monastère s'était donné à l'ordre de Cîteaux par son union avec celui de Mansiade ou Mazan dans le Vivarais, en 1136.

S'il est vrai que Hugues, moine de Salvanez, ait été surnommé *Francigena*, on pourrait lui attribuer encore un ouvrage cité dans le nouveau Glossaire de Du Cange, comme existant dans la bibliothèque de Wolfenbutel sous ce titre : *Henrici Francigenæ libellus de arte dictandi*. Il est vrai que Henri n'est pas la même chose que Hugues; mais comme ce Henri n'est pas connu d'ailleurs, on peut supposer que ce n'est qu'une erreur de copiste qui, ne trouvant que la lettre initiale *H*, l'aura rendue par Henri.

HUGUES DE CLEERS — était originaire de la province d'Anjou. Sa famille était noble et on prétend que c'est la même que celle des Clers, en latin *De cleeriis* qui subsistait encore dans ces derniers temps. Quoi qu'il en soit, Hugues tint un rang distingué parmi la noblesse angevine de son temps. Une charte de l'abbaye de Vendôme, de l'an 1146, lui donne le titre de sénéchal de la Flèche et de Beaugé : *Dapifer Fissæ et Balgiaci*. En 1118-1119, il fut envoyé à la cour de France par Foulques, comte d'Anjou, qui fut depuis roi de Jérusalem, pour remplir une négociation importante dont il a laissé par écrit une relation instructive et curieuse qui fera le sujet de cet article.

Hugues avait deux frères, Geofroi et Foulques, qui sont nommés dans l'histoire de Geofroi Plantagenet, comtes d'Anjou, par le moine de Marmoutiers. Ce prince honora singulièrement les trois frères et se servit utilement de leurs conseils. Il eut également lieu d'être content de leurs services dont il fit l'épreuve en diverses circonstances, et particulièrement en l'année 1144, pendant la guerre qu'il eut à soutenir contre Robert de Sablé qui avait engagé dans son parti presque tous les barons de l'Anjou. Le comte Geofroi, de son côté, assembla ceux de ses barons qui étaient demeurés dans ses intérêts, à la tête desquels le moine de Marmoutiers nommé Hugues de Cleers et ses frères. Cette guerre ayant fini par la défaite des rebelles, ne fit pas moins d'honneur à la bravoure qu'à la fidélité des trois frères.

Vers l'an 1156, Hugues fut présent à un accord passé à Orléans entre le roi Louis le Jeune et Henri II, roi d'Angleterre, touchant la garde de l'abbaye de Saint-Julien de Tours que le roi d'Angleterre revendiquait comme devant lui appartenir en sa qualité de grand dapifère de la cour de France, héréditaire dans sa maison. Les lettres qu'expédia le roi d'Angleterre pour annoncer cet accord à tous ses sujets ne portent point de date ; mais il paraît que ce fut peu après qu'il eut rendu hommage, dans le cours de cette même année, à Louis le Jeune, pour tous les domaines qu'il possédait en France, et certainement avant l'an 1159, puisque Robert de Neubourg, qui mourut cette année, est nommé dans l'acte. Il est probable que ce fut à cette occasion et pour établir les droits que revendiquait le roi d'Angleterre, que Hugues dressa la relation dont nous avons à rendre compte. Le reste de sa vie et des autres actions qui la signalèrent est demeuré dans l'oubli. On ignore aussi la date de sa mort. Il vivait encore en 1164, époque où saint Thomas de Cantorbéry lui adressa une lettre, selon le témoignage de Jean de Belmeis, évêque de Poitiers.

Hugues est auteur d'un écrit important qui a pour titre : *Hugonis de Cleeriis commentarius de majoratu et senescalia Franciæ, Andegavorum olim comitibus hæreditaria.* C'est la relation et une espèce de procès-verbal d'une négociation dont il avait été chargé, en 1119, auprès de Louis le Gros par Foulques V, comte d'Anjou et qu'il avait heureusement terminée.

A cette époque le roi de France était en guerre avec Henri Ier, roi d'Angleterre et avait eu le malheur d'être battu complétement à la bataille de Brenneville. Pour réparer cet échec et se procurer de nouvelles forces, il appela le secours de tous ses vassaux. Le comte d'Anjou refusa de faire le service à l'armée, jusqu'à ce que le roi l'eût rétabli dans sa dignité de grand sénéchal de France qu'il prétendait être héréditaire dans sa famille, et dont le roi ou quelqu'un de ses prédécesseurs l'avait dépouillé. Louis, qui était dans la détresse et avait un extrême besoin de secours, ne se montra pas difficile ; il fit savoir au comte qu'il était prêt à lui rendre justice sur ce point et sur tout autre, mais qu'il ferait examiner la chose. Sur cela, Hugues de Cleers, muni du titre de la maison d'Anjou, relatif à la dignité de sénéchal, fut envoyé à la cour du roi pour le remercier de ses bonnes dispositions et stipuler les intérêts de son maître qu'il sut concilier avec les intérêts du roi, à la satisfaction des deux parties.

Cet écrit a donné lieu à une foule de discussions critiques qui n'entrent point dans notre sujet et que chacun peut lire dans l'*Histoire littéraire de la France* et ailleurs

Les titres de comtes d'Anjou à la dignité de sénéchal de France sont contestés par les uns, défendus par les autres et accordés enfin ou restitués par Louis le Gros. Voici d'après l'écrit de Hugues, quels étaient les droits et les prérogatives du grand sénéchal de France, tels qu'ils furent reconnus par le roi en 1119.

A cette époque, le comte d'Anjou ne prétendait plus à l'exercice de la charge de sénéchal, il n'en demandait que les droits honorifiques, la mouvance et la supériorité féodale. Or voici quels étaient les droits attachés à la dignité de grand sénéchal ; ils répondent aux prérogatives qui ont depuis été attachées à la dignité de connétable et à celle de grand maître de l'hôtel, c'est-à-dire qu'elle était la première charge militaire et la plus considérable de la maison du roi. On le voit par le détail dans lequel est entré notre historien.

1° Il commence par les attributions relatives à la charge de grand maître de la maison du roi. « Voici l'hommage et les services que celui qui sera sénéchal de France fera au comte : lorsque le comte se rend à la cour du seigneur roi, le sénéchal commande aux maréchaux du seigneur roi, de lui préparer un logis; à l'arrivée du comte, le sénéchal ira au-devant de lui, et le conduira à son logis; alors le sénéchal ira dire au roi que le comte d'Anjou est arrivé. Si le comte veut aller voir le roi, le sénéchal le conduira à la cour, et de la cour il le ramènera au logis. — Si le comte veut assister aux couronnements du roi, le sénéchal fera préparer les logis qui sont affectés et dus au comte. Lorsque le roi sera à table, le jour de son couronnement, le sénéchal fera préparer un banc magnifique, couvert d'étoffe ou d'un tapis, et le comte y sera assis jusqu'à ce que l'on apporte les services de table. Quand le premier plat paraîtra, le comte se débouclant, se lèvera de son banc, recevra le plat de la main du sénéchal, le placera devant le roi et la reine, et ordonnera au sénéchal de servir les autres tables. Le comte sera assis un peu en arrière, en attendant les autres services, et fera pour les suivants comme il a fait pour le premier. Le service des tables étant achevé le comte montera à cheval et retournera à son logis, accompagné du sénéchal. Le cheval que le comte aura amené, en venant à la cour, sera un cheval de bataille. Il sera donné aux gueux du roi, comme une redevance féodale, et le manteau dont le comte était revêtu à la cour sera donné au dépensier, mais seulement après le dîner. Alors le panetier enverra au comte deux pains et un septier de vin; et le gueux, un morceau de viande et une pièce de rôti. Telle est, ajoute Hugues de Cléers, la livrée *liberatio*, c'est-à-dire, la ration du sénéchal ce jour-là. Le sénéchal du comte recevra ces livrées, et les donnera aux lépreux. »

2° Quant aux prérogatives qui ont quelques rapports avec celles du connétable, voici ce qu'il en dit : « Quand le comte ira à l'armée du roi, le sénéchal de France lui fera préparer une tente assez grande pour contenir cent hommes, et fournira un cheval de somme pour la porter avec les cordages et les pieux, et un homme à cheval et deux à pied pour conduire le sommier. L'expédition étant finie, le comte rendra, s'il le juge à propos, la tente au sénéchal ; mais, quand bien même il ne la rendrait pas, le sénéchal n'en sera pas moins tenu d'en fournir une nouvelle, dans une autre expédition. Quand le comte sera dans l'armée du roi, il commandera l'avant-garde en allant, et l'arrière-garde, en revenant; et quelque bon ou mauvais succès qui lui arrive, il n'en sera pas responsable, et le roi ne l'en blâmera point. — Moi Hugues de Cléers, j'ai vu qu'on rendait ces services au comte Foulques, roi de Jérusalem, dans les deux expéditions d'Auvergne, en 1122 et 1126, et dans un couronnement à Bourges; et je les ai vus rendre au comte Geoffroi, qui est enterré au Mans, à d'autres couronnements à Bourges et à Orléans. Au reste, le comte est appelé Maire *major*, en France, parce qu'il commande l'avant et l'arrière-garde dans l'armée du roi.

3° Quant au droit de rendre la justice, le récit de l'historien paraîtra fort étrange. « Pareillement, » dit-il, « quand le comte sera en France, ce que sa cour aura jugé sera ferme et stable. Mais s'il naît quelques contestations sur un jugement rendu en France, le roi mandera le comte pour venir le réformer. Que si le comte ne juge pas à propos d'envoyer quelqu'un à ce sujet, le roi lui fera parvenir les écritures des deux parties, et le jugement que rendra la cour du comte demeurera ferme et stable. — Moi, Hugues de Cléers, j'ai vu plusieurs fois des jugements rendus en France, qui ont été réformés en Anjou. Tel fut celui qui concernait la guerre, ou le combat qui eut lieu près de Saint-Omer, sans parler de plusieurs autres plaids et jugements. C'est ce dont je suis témoin et d'autres avec moi. »

On s'est beaucoup récrié sur cette dernière concession. Qui peut s'imaginer qu'un vassal du roi de France, eût l'autorité de réformer les jugements prononcés à la cour de son souverain, et que ceux qu'il portait lui-même ne fussent plus sujets à révision? Mais notre étonnement cessera, si l'on fait attention que les sénéchaux de la cour avaient une juridiction, qu'ils présidaient à la cour féodale et prononçaient les jugements qui en émanaient. Cela est prouvé par une foule de monuments. Nous n'en citerons qu'un des plus solennels, qui fut rendu entre le vicomte de Polignac et l'évêque du Puy en 1171, par Thibaud, comte de Blois, alors sénéchal. Or, d'après le traité de 1119 dont parle Hugues de Cléers, les sénéchaux de la cour n'étaient que les lieutenants des comtes d'Anjou, en leur qualité de sénéchaux. Est-il donc surprenant que les jugements par eux rendus fussent sujets à révision et réformables par l'autorité supérieure du suzerain ?

La conclusion qui résulte de cette discussion, c'est 1° que la relation du chevalier de Cléers, comme monument historique, mérite toute notre confiance; 2° que les comtes d'Anjou, successeurs du dernier Foulques, tant qu'ils ne furent point revêtus de l'autorité royale, exercèrent plus ou moins rarement les fonctions de la grande sénéchalie.

Nous disons, tant qu'ils ne furent point revêtus de l'autorité royale, car, on ne voit point que les comtes d'Anjou, devenus rois d'Angleterre, aient figuré à la cour de France, comme sénéchaux, depuis leur couronnement, et encore moins qu'ils aient commandé les armées. Comme ce fut alors que commença la rivalité entre les deux nations, qui, dès ce moment, ne cessèrent d'être en guerre, on était bien éloigné de confier aux comtes d'Anjou le commandement des armées; ceux-ci, de leur côté, dédaignèrent le service du roi, et tous leurs droits honorifiques tombèrent en désuétude. La charge même du sénéchal de France, sous le nom de *dapiférat*, cessa d'être remplie, après la mort de Thibaud, comte de Blois, qui mourut au siége d'Acre en 1191. Cela est prouvé par les chartes de nos rois, où l'on ne voit plus la souscription du dapifère, et même, il est expressément marqué qu'il n'y en avait point alors, par ces mots qu'on y lit, *Dapifero nullo*. Cette formule se trouve dans les chartes jusqu'à l'an 1262, sous le règne de saint Louis. Alors, le commandement des armées, qui faisait une partie des fonctions de sénéchal, fut attribué au connétable, et le service de la cour passa au grand maître de l'hôtel; par là ces deux charges devinrent les premières de l'Etat.

La formule *dapifero nullo* prouvait que cette charge n'était point remplie, mais non qu'elle fut suprimée. On ne voulait pas apparemment qu'elle continuât à relever des rois d'Angleterre, et cependant pour n'en pas perdre les émoluments; on les appliqua au fisc. Cela est si vrai que Philippe le Bel, par édit en l'an 1309, en applique une partie à marier de pauvres filles nobles par les mains du grand aumônier. « Considérant, » est-il dit, « qu'à raison du *dapiférat*, et de la charge de sénéchal de France, que nous retenons dans nos mains, à chaque prestation de serment de fidélité de la part des évêques, des abbés, abbesses et autres prélats de notre royaume, nous percevons une somme déterminée de dix livres, pour la part et portion qui nous revient; nous faisons savoir à tous présents et à venir, que, par ces présentes, nous avons réglé et ordonné que tous les émoluments, sans exception, qui, à raison de ce, seront perçus à l'avenir soient versés entre les mains de notre aumônier, pour être employés fidèlement à marier de pauvres filles nobles dans notre royaume. »

Cependant il fallait qu'il y eût des chefs aux départements de la guerre et de la justice, Philippe-Auguste institua dans ses domaines les baillis, dont les fonctions étaient non-seulement de rendre la justice, mais de conduire à l'armée le ban et l'arrière-ban, tandis que dans la plupart des terres des grands fiefs de la couronne c'étaient des sénéchaux particuliers qui exerçaient ces fonctions.

HUGUES DE CHAMPFLEURY, — ne doit son surnom qu'à son pays natal, au diocèse de Reims, car nous ne connaissons pas de famille de ce nom en France. Otton de Frisingue, en parlant de lui et d'Adam du Petit-Pont leur donne la qualité de maîtres, ce qui suppose qu'ils tenaient l'un et l'autre une école à Paris, mais il ne donne pas une grande idée de leur capacité. Il dit que dans le concile qui fut tenu à Paris en 1147, en présence du Pape Eugène III, pour examiner les erreurs que l'on imputait à Gilbert de la Porée, ils déposèrent, comme témoins, qu'ils avaient entendu de la bouche de l'évêque de Poitiers quelques-unes des propositions qu'on lui attribuait, ajoutant qu'ils l'affirmeraient par serment, s'il était nécessaire. On fut un peu étonné, dit l'évêque de Frisingue, de voir deux hommes, qui, par état, ne devaient pas être novices en fait de discussions scientifiques, ne donner pour preuve de leur assertion que leur serment.

C'est à partir de cette année qu'Otton donne à Hugues le titre de chancelier de France; mais il se trompe; il ne fut revêtu de cette dignité qu'en 1151. Parvenu à ce poste éminent, il se servit de son crédit pour accumuler sur sa tête le plus qu'il put de bénéfices; et quelque incompatibles qu'ils fussent, il possédait à la fois, un archidiaconné dans l'église d'Arras, des canonicats à Paris, à Orléans à Soissons, etc., avec le consentement du Pape Adrien IV, qui l'avait dispensé de la résidence; et qui demandait encore pour lui de plus grands honneurs dans l'église de Paris, lorsque Hugues fut nommé évêque de Soissons, en 1159.

Il venait de rendre à l'Etat un service important, en cimentant la paix entre le roi de France et celui d'Angleterre par le mariage de leurs enfants, encore en bas âge. Depuis que le roi d'Angleterre avait épousé Eléonore, répudiée par celui de France, ces deux monarques avaient toujours été en guerre. On entreprit de les réconcilier, et les chanceliers des deux rois, Hugues de Champfleury et Thomas Becket, chargés de la négociation, furent assez heureux pour faire cesser leur inimitié. Le Pape Adrien IV en éprouva tant de joie, qu'il témoigna à Hugues sa reconnaissance par une lettre fort honorable.

Le successeur d'Adrien, qui avait encore un plus grand besoin de ses services, pour se maintenir sur le Siége apostolique contre l'antipape Victor, appuyé de la faveur prépondérante de l'empereur d'Allemagne, eut recours plus d'une fois à notre chancelier pour décider la cour de France en sa faveur, ou pour la maintenir dans son obéissance. Nous avons la lettre qu'Alexandre lui écrivit dans un moment critique, où le roi, mécontent du Pape, avait pris des engagements avec l'empereur pour faire cesser le schisme par la renonciation des deux prétendants à la papauté. Alexandre, qui

avait tout à craindre des mesures concertées par ces deux princes, recommande au chancelier de faire en sorte que l'entrevue n'ait pas lieu, et de joindre ses instances à celles de beaucoup d'autres prélats auprès du roi, pour le détourner d'un projet dont le Pape redoutait avec raison les conséquences. Mais les engagements étaient pris, et le roi n'était pas homme à manquer à sa parole. Il paraît néanmoins qu'il eut égard aux représentations de son conseil; car, après s'être concerté avec le Pape, il se rendit au lieu de la conférence, bien décidé à ne pas abandonner le parti qu'il avait embrassé, et même à combattre les prétentions de l'empereur.

Le Pape ne tarda pas à témoigner au chancelier sa vive reconnaissance pour un service si essentiel, dans une occasion aussi importante. Ce prélat avait lieu de craindre que la charge de chancelier ne fût regardée comme incompatible avec les obligations de l'épiscopat. Le Pape, dans une lettre de 1163, le rassure et lui promet qu'il ne consentira jamais qu'on le dépouille de ses dignités, promesse qui fut mal gardée, comme nous le dirons bientôt.

L'an 1167, le Pape avait envoyé en France deux légats pour tâcher de réconcilier l'archevêque de Cantorbéry avec Henri II, roi d'Angleterre. Bien loin d'avoir concilié les esprits, ces négociateurs avaient, par une partialité trop marquée, indisposé contre eux le roi de France, qui s'était déclaré le protecteur de Thomas. Ce fut le signal d'une nouvelle guerre entre ces deux princes, qui ne furent jamais bons amis. Le Pape avait d'autant plus à cœur de les réconcilier, qu'il voyait s'évanouir l'espérance des secours qu'ils s'étaient obligés d'envoyer à la Terre-Sainte. Il s'adressa, non au roi lui-même, mais à ceux qu'il savait investis de toute sa confiance, à l'archevêque de Reims et au chancelier; et c'est par leur moyen que la paix fut conclue, après les fêtes de Noël 1168.

Vers le même temps le chancelier fut chargé par le Pape d'une commission non moins importante. La sœur de Louis le Jeune, Constance, comtesse de Toulouse était séparée de son mari, et résidait auprès de son autre frère, l'archevêque de Reims. Elle avait épousé en premières noces, Eustache, fils d'Etienne, comte de Blois et de Mathilde, comtesse de Boulogne sur Mer. Le comté de Boulogne lui avait été assigné pour douaire; mais il était passé dans les mains de Matthieu d'Alsace, frère de Philippe, comte de Flandre, par son mariage avec une sœur d'Eustache qu'il avait tirée du couvent, où elle était religieuse. Il était question de faire rentrer Constance dans ses droits. Il semble que la cour du roi eût été compétente pour décider cette question; mais, outre que le monarque était partie intéressée dans l'affaire, les clauses matrimoniales étaient alors réservées à la puissance ecclésiastique. Le Pape la délégua aux évêques de Soissons, d'Amiens, et de Laon avec pouvoir de contraindre à restitution les détenteurs, par toutes voies de droit, et même par les excommunications. Nous ignorons quelle fut la décision des commissaires; mais l'autorité même du Pape ne suffit pas pour faire rentrer Constance dans ses droits.

Jusque-là Hugues avait joui d'une faveur inaltérable auprès du roi, qui lui avait confié les négociations les plus délicates; mais bientôt après il éprouva l'inconstance de la fortune. Victime d'une intrigue de cour, il eut la douleur de voir que sa fidélité était devenue suspecte à son prince, sans pouvoir dissiper les nuages que l'on avait élevés dans son esprit. On voulut l'amener à se démettre lui-même de la chancellerie; quoique le Pape lui eût promis bien formellement qu'il ne consentirait jamais qu'il fût dépouillé d'aucune de ses dignités, néanmoins, il le fit avertir, en 1171, par l'archevêque de Reims, qu'il ferait bien de renoncer à cet emploi pour se livrer tout entier aux soins de son diocèse. Cette demande du Pape était concertée avec le roi qui voulait se défaire de son chancelier. Hugues trouva de puissants intercesseurs auprès de l'un et de l'autre, et néanmoins il fut obligé de céder à l'orage. D'un côté, l'archevêque de Sens, Guillaume de Champagne, écrivit au Pape pour lui rappeler les grands services que le chancelier avait rendus dans des occasions importantes. D'un autre côté, Henri de France, archevêque de Reims, écrivit au roi son frère une lettre très-pressante et fort honorable pour le chancelier. « J'ai appris, » dit-il, « que des malveillants sont parvenus à vous indisposer contre lui, après vour avoir rendu sa fidélité suspecte. Comme je suis votre frère et votre ami, et qu'en cette qualité je dois envisager en tout votre honneur et votre plus grand avantage, je vous demande en grâce de n'écouter sur cela aucun rapport; parce que je suis intimement convaincu que vous n'avez pas de serviteur plus fidèle que le chancelier. Au surplus, il est votre homme, et vous ne pourriez lui enlever ce qu'il a sans encourir le blâme de l'opinion publique. J'ai beaucoup d'inquiétude sur cette affaire; car je crains bien qu'en le renvoyant vous n'offensiez Dieu et ne mécontentiez le peuple. Je vous supplie et vous conseille, en ami, de ne pas le renvoyer parce qu'il pourrait arriver que donnant votre confiance à quelque autre, au lieu d'un serviteur dévoué, vous ne trouvassiez qu'un serviteur infidèle. »

Toutes ces représentations furent inutiles; Hugues resta disgracié jusqu'à sa mort, arrivé le 4 septembre 1175, dans la maison de Saint-Victor, où il s'était retiré. Avant de mourir, il écrivit au roi une lettre dans laquelle il proteste qu'il l'avait toujours servi fidèlement, et que son ambition était d'ajouter encore à ses services, si la mort n'était venue en interrompre le cours. Il recommande à sa générosité les clercs qu'il avait employés au service de la cour, et en particulier, un neveu nommé Pierre, auquel

il n'avait pas fait tout le bien qu'il aurait désiré. On voit, par cette lettre, que le roi lui avait fait l'honneur de le visiter dans sa dernière maladie.

Ses écrits. — Hugues était trop occupé des affaires de la chancellerie pour avoir le loisir de travailler à la composition de quelque ouvrage; mais il a rendu un grand service à la littérature et surtout à l'histoire, s'il est vrai, comme le pensent les continuateurs du *Recueil des historiens de France*, que c'est à lui que l'on est redevable d'un volume de cinq cent soixante-neuf lettres, publié par Duchesne, et parmi lesquelles il s'en trouve plusieurs de notre prélat. Ces lettres sont les 185, 186, 187, 188, 189, 190, 257, 515, 533, 537 et 539. Il y en a encore un bien plus grand nombre qui lui sont adressées, savoir : cinq du Pape Adrien IV, neuf du Pape Alexandre III, et d'autres de divers particuliers qu'il serait trop long d'indiquer. Les continuateurs de dom Bouquet les ont réunies avec quelques autres, et en ont formé un article séparé dans le tome XVI de leur Collection. Il est à présumer que c'est encore notre chancelier, qui a dicté la plupart de celles qui, dans le Recueil de Duchesne portent le nom du roi Louis le Jeune, savoir : les 56, 61, 465, 468, 471, 474, 476, 477, 479, 558, 561, 566. Toutes ces lettres ne sont pas fort recommandables pour le style; mais on y trouve à profiter pour l'histoire.

Nous ne parlerons pas des chartes sans nombre qui, pendant les vingt années que Hugues exerça la charge de chancelier, émanèrent de la chancellerie. Ces pièces qui supposent une grande connaissance des lois constituant alors le droit public en France, si elles ne sont pas toutes son ouvrage, ont été composées sous sa direction, ou soumises à sa révision.

HUGUES d'Humblières, — né dans le diocèse de Toul, selon l'auteur du livre des Miracles de Notre-Dame de Laon, était moine de Saint-Jean de Laon. L'abbé Baudouin, qui avait succédé à Drogon, son oncle, fait cardinal, évêque d'Ostie, en 1134, connaissant le fonds de religion et de savoir qui distinguait Hugues des autres religieux, l'avait choisi pour l'aider dans l'administration de sa maison et nommé prieur; mais il ne jouit pas longtemps de son assistance. Dès l'année suivante, Hugues lui fut enlevé, pour succéder à un autre Hugues, abbé d'Humblières, qui venait d'être nommé cardinal-évêque d'Albano.

Hugues gouverna l'abbaye d'Humblières, jusqu'à l'année 1150. Alors il fut appelé à l'abbaye d'Elnone ou Saint-Amand, vacante par la démission de l'abbé Gautier, qui s'était fait religieux à Clairvaux. Dom Martène a publié une charte de l'an 1152, qui prouve que le nouvel abbé de Saint-Amand s'entendait mieux que son prédécesseur à défendre les droits de son monastère. La considération dont il jouissait auprès du comte de Flandre était si grande, que c'est à lui préférablement à tout autre que s'adressa Pierre de Celles, abbé de Saint-Rémy de Reims, dans l'espérance qu'à sa recommandation, le comte de Flandre obtiendrait du roi d'Angleterre, la révocation de l'exil de Jean de Salisbury. « Et ne dites pas, » ajoutait-il, en finissant sa lettre, « que vous ne pouvez rien à cela, parce qu'on est bien persuadé que, si vous voulez vous employer, vous pouvez beaucoup sur son esprit. » C'était en 1166, et, deux ans après, en 1168, Hugues mourut, selon la *Chronique* de Saint-Amand, plus croyable en cela que l'*Histoire de Tournay*, de Jean Cousin, qui place sa mort, au 2 septembre 1169, puisque Jean, son successeur était déjà abbé d'Elnone, le 5 mai de cette même année.

Quoique l'abbé Hugues ait eu à son époque la réputation d'un savant, nous ne connaissons de lui qu'une lettre, qui a été publiée par dom Martène. Elle est relative à la mort de Warin, qui lui avait succédé à l'abbaye d'Humblières. Elle prouve l'intérêt que Hugues continuait de porter à son ancienne abbaye, qu'il compare à Rachel, regrettant de l'avoir quittée pour épouser une autre Lia, qui lui paraissait beaucoup moins belle, *lippiens*.

Il existait à Saint-Amand plusieurs écrits relatifs à l'histoire du patron de cette abbaye, lesquels ayant été composés par différents auteurs, portaient l'empreinte, plus ou moins grossière des siècles qui les avaient produits. Hugues eut à cœur de les faire mettre en meilleur style; il s'adressa pour cela à Philippe, abbé de l'Aumône, écrivain élégant dont nous avons parlé ailleurs. L'ouvrage était terminé, et Philippe se proposait de le lui adresser par une lettre que nous avons encore; mais Hugues étant mort dans cet intervalle, Philippe, en l'envoyant, fit une seconde lettre à l'adresse de l'abbé Jean, son successeur. On peut voir ces deux lettres parmi les Opuscules de Philippe, abbé de Bonne-Espérance auquel on a attribué mal à propos ces écrits de l'abbé de l'Aumône.

Dom Martène a publié une *Chronique* abrégée de Saint-Amand, tirée d'un manuscrit de la même abbaye. On ne peut guère douter que cette *Chronique*, qui commence à l'an 534 et finit en 1233, ne soit l'ouvrage de plusieurs auteurs, qui ont marqué, chacun en particulier, les principaux événements arrivés de leur temps. On voit par la manière dont s'exprime un de ces auteurs, qu'il était présent, l'an 1177, à la réception d'une double croix qui fut apportée de Jérusalem à Saint-Amand. Cependant nous nous réservons de rendre compte de cette *Chronique*, à l'époque où elle finit.

HUGUES de Trasan, ou Frazan, ou Fraisens, ou Fransens, — fut le dixième abbé de Cluny, et le troisième de son nom. Il était prieur claustral de ce monastère, lorsque après la déposition et la mort de Robert, il en devint abbé en 1157 ou 1158. En signant, en 1160, une charte relative au prieuré de Grandchamp, il la date de la troisième année de son ordination abbatiale. Hugues ayant pris parti pour l'antipape

Octavien ou Victor IV, contre Alexandre III, ce pontife l'excommunia et le fit chasser de Cluny. Etienne fut élu pour le remplacer en 1161. Exilé de Cluny, Hugues se réfugia auprès de Frédéric Barberousse; il avait écrit peu de temps auparavant, une lettre à cet empereur, pour se plaindre d'Aymond de Ruvignac et de quelques autres personnages qui inquiétaient les religieux de Cluny, et ruinaient leurs plantations nouvelles.

Cette lettre, la charte pour le prieuré de Grandchamp et quelques statuts pour Cluny sont les seuls écrits que nous ayons de cet abbé; car une Vie de saint Hugues de Cluny, qui lui est attribuée par Casimir Oudin est l'ouvrage d'un autre moine nommé Hugues, qui, religieux du même monastère, fut fait abbé de Réading en Angleterre, et ensuite archevêque de Rouen. Mais c'est à Hugues de Trasan que sont adressées quatre lettres de Pierre de Celles. Dans la première, cet abbé le félicite de son élection à l'abbaye de Cluny, et de son triomphe sur Robert, demi-laïque, que l'on avait irrégulièrement élu pour succéder à Pierre le Vénérable. Les trois autres lettres sont purement mystiques, excepté que dans la dernière, il lui recommande l'abbé de Saint-Laurent de Liége. Une *Chronique* de Cluny, dit que Hugues de Trasan, mourut au prieuré de Vaux, près de Poligny, en 1164; mais une charte de Frédéric et une lettre de Chrétien, archevêque de Mayence, prouvent qu'il vécut, au moins jusqu'en 1166; il avait fait sa paix avec Alexandre III.

HUGUES DE TOUCY, — fils de Gérard de Narbonne, fut élu en 1142 archevêque de Sens, après avoir exercé dans cette Eglise les fonctions de grand chantre : *Elegimus nobis in..... pontificem dominum Hugonem præcentorem nostrum.* Ce sont les termes dont se sert le clergé de Sens, dans une lettre qu'il adresse à l'évêque de Chartres, et qui contient d'ailleurs un long éloge du nouvel élu. Issu d'une famille noble, en qui la foi s'alliait à la crainte de Dieu, il se montra plein de courage, de modestie, de douceur, et très-versé dans la discipline ecclésiastique. Hugues sacra la reine Constance, en 1154, et la reine Adèle, en 1161. Il est désigné comme témoin au bas d'une charte, signée en 1155 à Toulouse, par Louis VII, qui revenait de Saint-Jacques de Compostelle; d'où l'on conclut qu'il avait accompagné le roi dans ce voyage. Hugues mourut, au mois de février 1168.

Les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne*, ont imprimé dix chartes de cet archevêque et en ont indiqué quelques autres. On en trouve une à la suite du Pénitencier de Théodore; elle a pour objet la soumission promise par l'abbé de Rebais à l'évêque de Meaux. La plus remarquable est celle qui regarde l'abbaye de la Pommeraye, fille de l'abbaye du Paraclet. Héloïse, amie de Hugues, avait obtenu de lui cette charte que l'on a insérée dans les OEuvres d'Abailard. La *Nouvelle Gaule chrétienne*, dit qu'il existe des lettres réciproques d'Eugène III, de Suger et de Hugues. Cette indication est inexacte, car on ne connaît aucune lettre de Hugues à Eugène, et s'il a répondu, comme il est fort probable à celles que ce Pontife lui a réellement adressées sur quelques affaires particulières, ces réponses ne subsistent plus, ou du moins n'ont jamais été publiées. Mais on peut lire dans les Collections des historiens de France quatre lettres de Hugues à l'abbé Suger, et huit à Louis le Jeune. Les unes et les autres se rapportent à des circonstances locales ou personnelles, qui ont perdu tout intérêt. Ce sont des recommandations, des avis, des plaintes, des assurances de dévouement et de fidélité. Deux lettres du même prélat insérées dans le *Spicilége* de dom Luc d'Achéry, furent adressées, en 1165, l'une à Guillaume, comte de Nevers, pour le menacer de l'excommunication, si, dans un délai de dix jours, il ne restituait pas les biens qu'il avait pris aux moines de Vézelai; l'autre, aux évêques d'Autun et d'Auxerre, de Nevers et de Langres, pour les informer que cet anathème était prononcé, et leur enjoindre de le publier dans leurs Eglises. C'était en qualité de délégué d'Alexandre III, que l'archevêque de Sens excommuniait ainsi Guillaume et sa mère, car la comtesse était comprise dans cette sentence.

Enfin on a imprimé deux lettres de Hugues au clergé de Paris, l'une de 1142, sur la mort de l'évêque de Paris, Etienne, et l'autre de 1164, sur la mort de Pierre Lombard. Mais nous soupçonnons fort que ces deux lettres ne sont qu'une seule et même pièce, et que Du Boulay, qui a publié la seconde, a mal à propos appliqué à Pierre Lombard ce que l'archevêque de Sens avait écrit sur Etienne. En effet, la prétendue lettre sur Pierre Lombard ne nomme point ce théologien, et ne dit rien qui lui convienne exclusivement. Hugues s'y plaint d'avoir perdu le soutien de sa jeunesse, le précepteur de sa vie, et ajoute que ce soutien était surtout nécessaire à un jeune homme inexpérimenté. Or toutes ces idées, toutes ces expressions se trouvent dans la lettre écrite à l'occasion de la mort d'Etienne, et y sont infiniment mieux placés, puisqu'en 1142, Hugues, récemment élu archevêque, pouvait se croire jeune encore, au lieu qu'en 1164, âgé de quarante-six ans au moins, et peut-être de cinquante, il était, ce semble, dispensé d'insister à ce point sur l'inexpérience extrême de sa jeunesse, et de se représenter comme un si tendre novice, trop tôt privé de son mentor. Aussi Brial a-t-il réduit à quinze les lettres de Hugues de Toucy; et en y comprenant celle qui concerne Etienne, il n'a fait aucune mention de celle qu'on a faussement appliquée à Pierre Lombard. Il ne s'est occupé que des lettres authentiques.

HUGUES DE MORTAGNE, — prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Séez, avait sans doute écrit plusieurs lettres et peut-être composé d'autres ouvrages, mais il ne nous reste de lui qu'une seule épître, adressée à Geofroi, abbé de Sainte-Barbe, communauté de chanoines réguliers en Normandie. Invité à écrire sur la vie du bienheureux Waul-

tier, Hugues répond qu'elle serait infiniment mieux rédigée par ceux mêmes qui veulent bien l'encourager à cette entreprise. La lettre annonce beaucoup de modestie et non moins de goût pour les exercices de la pénitence. Elle est terminée par ces deux vers :

Conflictu triplici me vexant tres inimici :
Serpens antiquus, caro lubrica, frater iniquus.

Nous ne savons quel est ce frère inique, troisième ennemi du prieur Hugues, et les détails de la vie de ce prieur ne nous sont pas connus ; nous la plaçons vers l'an 1180, parce que c'est à peu près l'époque qui convient à Geofroi, son correspondant. La lettre de Hugues à Geofroi et cinq lettres de Geofroi à Hugues ont été publiées par dom Martène.

HUGUES DE MONCEAUX, abbé de Saint-Germain des Prés,— mourut le 27 mars 1181. Il a écrit deux lettres au roi Louis le Jeune. Dans la première, il append à ce prince que le nommé Salo vient d'être élu abbé de Colombe ; mais Hugues diffère de confirmer cette élection, et ce délai a deux motifs, l'un qu'expliquera le porteur, et l'autre qui consiste en ce que Salo, déjà élu une première fois, n'a point été agréable au souverain. Les formes de cette épître sont fort peu cérémonieuses : « Répondez-moi donc, » dit l'abbé de Saint-Germain au roi de France, « notifiez-moi votre volonté par le porteur des présentes et portez-vous bien. » Dans la seconde lettre, l'abbé se plaint des barons d'Auvergne qui l'ont arrêté, blessé, emprisonné, volé. L'inscription de cette lettre porte, dans le Recueil d'André Duchesne, le nom d'Hébrard, abbé de Saint-Germain des Prés. C'est une faute du copiste qui aura écrit Hébrard pour Hugues. Le même abbé a composé une notice ou relation succincte de la consécration de l'église de Saint-Germain des Prés par le Pape Alexandre III. Du Boulay, en transcrivant cette pièce, révoque en doute la vérité des faits qu'elle expose ; il la met au nombre des artifices qu'employaient les moines du XIIe siècle pour secouer le joug de l'autorité épiscopale et pour obtenir des priviléges. Les deux lettres de l'abbé Hugues ont été publiées par André Duchesne parmi les preuves de son *Histoire de l'Eglise de Paris* et la Notice dans le tome III de son *Spicilége*.

HUGUES DE LIMOGES, — est cité par Montfaucon comme auteur d'un écrit intitulé : *De præcepto Dei*, et d'un traité : *De aliquibus cæremoniis et officiariis sancti Martialis* (*Lemovicensis*) : ce qui fait présumer que Hugues de Limoges était sans doute un religieux de Saint-Martial.

HUGUES, prieur du Mont-Thabor, en Palestine, — a écrit, vers l'an 1170, au roi Louis VII une lettre, insérée dans le *Gesta Dei per Francos*. Il ne s'intitule qu'ancien prieur, *non nunc, sed quondam prior de Monte Thabor indignus*. Malgré la distance des lieux, il a voulu que sa lettre parvînt aux mains du roi de France. Il désire qu'on lui renvoie le plus tôt possible le messager qui la porte et qu'il recommande aux largesses du prince. Hugues se trouve parfaitement bien traité à la cour de Constantinople, mais il suffit qu'il n'y jouisse pas de la présence du roi Louis VII, pour qu'il s'estime indigent au sein de l'abondance. Il supplie donc ce prince d'écrire à l'empereur d'Orient, et d'obtenir, pour celui qui n'est plus prieur en Palestine, la permission de revenir en France. Il y a tout lieu de croire que c'est un Français qui fait cette demande ; nous n'avons d'ailleurs aucun renseignement sur la personne et sur la vie de ce religieux.

HUGUES DE NONANT — doit ce surnom au lieu de sa naissance, qui est un bourg de Normandie, situé entre Argentan et Séez. Hugues était neveu du célèbre Arnoul de Lisieux, qui le fit élever avec soin à l'Université d'Oxford. On voit par une pièce d'Arnoul, adressée à son neveu, jeune encore, qu'il le croyait destiné à se distinguer dans sa carrière poétique. *Autrefois*, dit l'évêque de Lisieux, *la Normandie vantait mes vers; vous êtes le poëte qu'elle admire aujourd'hui; ma muse pâlit devant la vôtre. Je vous résigne l'Hélicon ; méritez de conserver les faveurs des Muses, en leur rendant le culte assidu qu'elles exigent.* Toutefois, il ne paraît point que Hugues se soit dévoué à ce culte; du moins il ne nous reste aucune production de son talent poétique, et il se pourrait que l'épître d'Arnoul, intitulée *ad Nepotem*, sans nom, sans prénom, sans indication précise, fût adressée à quelque autre neveu de ce prélat.

Ce qui est constant, c'est que Hugues fut pourvu de très-bonne heure de bénéfices ecclésiastiques, et qu'il se montra fort ingrat envers son oncle Arnoul, auquel il en était redevable. Arnoul s'en plaint amèrement, dans une lettre écrite vers l'an 1182, à Henri II, roi d'Angleterre. Le nom de Hugues de Nonant se rencontre parmi ceux des jeunes élèves attachés à Thomas Becket. Il devint archidiacre de Lisieux, vers 1173, et finit par obtenir l'évêché de Coventry. Son élection paraît être de l'année 1185. On croit qu'il ne fut sacré qu'en 1188, un an avant l'avénement du roi Richard ; mais, en 1187, il était déjà nommé légat du Saint-Siége et en exerçait les fonctions. Nous avons besoin de rappeler ici qu'en partant pour la croisade, Richard confia l'administration de son royaume aux évêques de Durham et d'Ely. Ce dernier, fort connu sous le nom de Longchamps, était né de parents fort obscurs; il abusa de sa puissance, fit arrêter son collègue, emprisonna l'archevêque d'York; et, succombant enfin sous le poids de l'indignation publique, il fut menacé, cité, dépossédé et forcé de s'enfuir, déguisé en femme. Hugues de Nonant se fit remarquer parmi les ennemis les plus acharnés de l'évêque d'Ely ; il est déclaré le principal auteur de la disgrâce de ce ministre, dans une lettre adressée par Pierre de Blois à Hugues lui-même, à Hugues autrefois seigneur et ami, aujourd'hui soi-disant évêque, ayant à se souvenir de Dieu et à le craindre. Une telle inscription annonce assez dans quel

esprit cette lettre est composée; c'est d'un bout à l'autre un tissu de reproches et presque d'invectives.

L'année 1191, époque de cette catastrophe de l'évêque d'Ely, est la plus mémorable de la vie de Hugues de Nonant; car, en même temps qu'il prenait une si grande part aux affaires du royaume, il était en guerre ouverte avec les religieux de son diocèse. Il avait conçu contre les moines une aversion violente; il fit exprès un voyage à Rome pour les dénoncer au chef de l'Eglise. Nous lisons en propres termes dans la Chronique de Saint-Gervais qu'il les envoyait au diable, *monachos ad diabolum mandandos*. Si l'on voulait m'en croire, ajoutait-il, bientôt il n'en resterait pas un seul dans la Grande-Bretagne. Ce qu'il disait, il le faisait autant qu'il était en son pouvoir. Il expulsa les moines établis à Coventry, et les remplaça par des chanoines réguliers. Cependant les moines et les autres ennemis de Hugues parvinrent à indisposer contre lui le roi Richard, qui rentrait en Angleterre. Hugues, à son tour, fut, en 1194, chassé de Coventry, où les moines ne tardèrent pas à reparaître; mais, en 1195, Hugues y revint lui-même, moyennant une somme de 5,000 marcs d'argent que tira de lui le roi Richard. Ce prince convertissait volontiers les exils en contributions. On ignore quels autres déplaisirs Hugues éprouva dans son diocèse; mais il le quitta de nouveau, et fit un dernier voyage en Normandie, où il mourut au mois d'avril 1198. Les chroniques s'accordent à dire qu'il termina ses jours dans sa patrie; mais les uns disent à Caen, les autres à Betherlevin ou Bercheluvin, ou plutôt Bec-Herluin, l'abbaye du Bec, fondée par Herluin.

Il est un article plus important, sur lequel les chroniqueurs sont encore moins d'accord; c'est le caractère moral de l'évêque de Coventry. Il a dans leurs écrits deux réputations différentes, ainsi qu'il arrive fort souvent aux hommes qui ont vécu au sein des troubles publics. Gervais le représente comme un personnage entreprenant et captieux, prompt à mal dire, lent à bien faire, habile à se servir des faibles pour renverser les forts. Selon Guillaume de Neubridge, c'était un homme pervers, mais inconstant et craintif, qui, troublé par ses remords, ne put soutenir les regards du roi son maître. Il était rusé, quoique impudent, nous dit Henri de Knygton, et se montrait pourvu d'audace autant que de littérature. Maintenant il convient d'écouter Girard le Gallois, par qui Hugues nous est dépeint comme le meilleur et le plus benin des hommes, qui, aux plus heureux dons de la nature, avait ajouté ceux que l'étude acquiert; qui, toujours prêt à pardonner, ne savait offenser personne; recommandable par l'honnêteté de ses mœurs, par l'étendue de ses lumières, par l'immensité de ses vertus religieuses, *religiositatis immensæ*; patient et généreux, même à l'égard des moines contre lesquels il ne s'est déclaré qu'après qu'ils eurent abusé longtemps de ses bienfaits. Les Centuriateurs de Magdebourg, qui n'ont recueilli que des témoignages favorables à l'évêque de Coventry, préconisent son génie, ses vertus, sa science, et prétendent aussi qu'il n'a sévi contre les moines que pour mettre un terme à leurs désordres.

On attribue à Hugues de Nonant, d'abord plusieurs ouvrages dont ni les titres ni les sujets ne sont indiqués nulle part; en second lieu, une histoire merveilleuse de la chute du ministre de Longchamps; troisièmement enfin, une lettre à Richard, évêque de Londres. Il nous paraît extrêmement probable que cette lettre et cette histoire ne sont qu'une même production; car, d'une part, on ne possède point cette histoire merveilleuse; et, de l'autre, l'épître à Richard n'est qu'une narration de la catastrophe de l'évêque d'Ely. Roger de Hoveden a inséré cette épître dans les *Annales d'Angleterre;* et l'historien Hume, qui ne cite que Hoveden, a réellement extrait du récit de Hugues toutes les circonstances de l'événement dont il s'agit. Il en a seulement retranché les déclamations, les invectives et le détail des méprises qu'occasionnèrent les habits de femme dont Longchamps s'était revêtu en prenant la fuite, détail étrange dans une lettre qu'un évêque adresse à son confrère. Il nous sera plus permis de citer quelques traits de la description que fait Hugues du pouvoir et de l'opulence dont ce ministre avait abusé. On ne pouvait, suivant lui, ni acquérir ni conserver un évêché, une abbaye, un domaine; son luxe surpassait celui des rois; il semblait avoir partagé le monde avec le Créateur, ne laissant à Dieu que le ciel ou la région du feu, et se réservant à lui-même, pour ses besoins, pour ses plaisirs, pour ses caprices, les trois autres éléments, l'air, la terre et l'eau. Cet opuscule annonce une imagination vive et féconde : Hugues aurait pu et peut-être dû être poëte plutôt qu'évêque. Mais le talent qui se manifeste dans cette épître est à la fois égaré par le mauvais goût du siècle et par les passions de l'auteur. Il est impossible, en le lisant, de souscrire aux éloges que Girard prodigue au caractère moral de l'évêque de Coventry.

Dans une lettre fort courte à l'évêque de Londres, rapportée par Raoul de Diceto, Hugues promet de ne plus exercer, au nom du roi, les fonctions de vicomte dans plusieurs comtés. Baudouin, archevêque de Cantorbéry, lui avait prescrit de s'en abstenir. Mais on a lieu de croire que le prélat de Coventry tint mal la promesse qu'il donne ici de se conformer à cet ordre.

La *Bibliothèque cottonnienne* indique des constitutions ou statuts de l'Eglise de Lichtfield par Hugues de Nonant, publiés en 1454. Il y a là quelque erreur, puisque Hugues vivait sans nul doute au XIIe siècle, et qu'en 1454 c'était Rainaud Bolars qui gouvernait l'Eglise de Coventry et de Lichtfield. Peut-être ce dernier prélat a-t-il renouvelé des statuts dont Hugues de Nonant avait été le premier auteur.

HUGUES FOUCAUD, *Fulcandus* ou *Ful-*

caudus, — qui fut abbé de Saint-Denis, depuis l'an 1186, jusqu'en 1197 n'aurait aucun titre pour obtenir une place dans ce Dictionnaire, s'il fallait le distinguer de Hugues Falcaud, qui a composé une relation très-circonstanciée des troubles arrivés en Sicile, sous le règne de Guillaume Ier et pendant la minorité de son fils Guillaume II. L'*Histoire littéraire de la France* établit assez bien l'identité de ces deux personnages.

On convient généralement que l'historien des troubles de la Sicile n'était pas Sicilien. C'est ce qu'il donne à entendre lui-même en plusieurs endroits, et surtout dans le détail qu'il fait des productions du territoire de Palerme. « Je ne parle, » dit-il, « que des fruits particuliers à cette contrée. Car, pour les fruits ordinaires et qui naissent dans nos climats, j'ai cru inutile d'en faire la description. » On voit même qu'il n'était plus en Sicile, lorsqu'il écrivit son ouvrage. Il l'adresse à Pierre, trésorier de l'église de Palerme, en le priant de lui envoyer de ses nouvelles et de celles du royaume. Mais s'ensuit-il que l'auteur soit Français? S'ensuit-il que l'historien de la Sicile soit le même que l'abbé de Saint-Denis? C'est ce que les auteurs de *l'Histoire littéraire* affirment, ainsi que quelques autres écrivains.

Personne, avant le dernier rédacteur de l'*Art de vérifier les dates*, n'avait soupçonné que ces deux personnages pourraient être qu'un seul et même individu. M de Brequigni, dans un Mémoire lu à l'Académie des inscriptions a jeté quelques doutes sur l'assertion du Bénédictin, mais n'a pas détruit ses preuves. En effet, deux lettres de Pierre de Blois, qui lui même avait été appelé en Sicile pour être le précepteur du roi mineur, semblent ne laisser aucun doute sur cette question et devraient suffire pour la décider. La première, qui forme la 116e de sa collection, est adressée à H.... abbé de Saint-Denis, et dans cette lettre il le prie de lui envoyer le traité qu'il avait composé sur les dernières révolutions de la Sicile. Il le traite d'ancien ami, et dit que rien n'est agréable comme cet échange mutuel de leurs productions. Dans la seconde, adressée à son neveu, sous le chiffre 131 de la collection, il appelle en témoignage l'abbé de Saint-Denis sur la conduite qu'il avait tenue en Sicile, comme gardien du sceau royal et précepteur du jeune roi Guillaume II. L'abbé de Saint-Denis avait donc séjourné en Sicile en même temps que Pierre de Blois.

Après des témoignages aussi formels, il n'est guère possible de ne pas attribuer à l'abbé de Saint-Denis l'ouvrage de Hugues-Falcand sur la Sicile. S'il y a quelque altération dans le nom propre, ce ne peut être qu'une erreur de copiste, dans laquelle il était si facile de tomber qu'elle n'a pas même besoin d'explication.

Après ces éclaircissements, nous sommes donc en droit de revendiquer comme appartenant à la France cet écrivain qui fut un des plus heureux génies et des mieux cultivés de son siècle. Nous ne pouvons pas dire si c'est en France ou en Italie qu'il s'était formé à l'art d'écrire, mais il est certain qu'après l'orage qui, en 1169, pendant la minorité de Guillaume II, enveloppa tous les courtisans français qui se trouvaient en Sicile, Hugues retourna en France. Il avait éprouvé l'instabilité de la fortune ; le genre de vie qu'il y embrassa fut le contraste qu'il avait suivi jusqu'alors. Il connaissait le monde par expérience, il le quitta par dégoût, et se retira dans l'abbaye de Saint-Denis où il fit profession. Bientôt après, s'il faut s'en rapporter à un mémorial publié par Dubreuil, il se serait livré aux travaux apostoliques pour convertir les usuriers et les femmes de mauvaise vie. On prétend que les fruits de ses prédications furent si abondants qu'ils donnèrent naissance à l'abbaye de Saint-Antoine dans un faubourg de Paris, pour servir d'asile aux nouveaux convertis. Si cela est, Hugues Foucaud fut le précurseur du fameux prédicateur Foulques de Neuilly, qui vers le même temps, embrassa avec plus d'éclat encore ce genre d'apostolat.

Étant abbé de Saint-Denis, Hugues eut avec le roi Philippe-Auguste un grand différend dont nous ignorons le sujet. Voici ce qu'en dit Pierre de Blois : *Je connais vos angoisses et les chagrins que vous endurez ; je sais que vous avez été dépouillé de vos biens. J'ai entendu le tonnerre que le roi faisait gronder sur vous par ses menaces : j'étais comme présent lorsqu'il excitait à la révolte contre vous vos propres domestiques. Le Seigneur vous a mis à une terrible épreuve; mais j'espère que votre magnanimité qui a déjà passé par tant d'autres, triomphera encore cette fois par la patience. Il vous promet la paix à condition que vous payerez une grosse somme d'argent; mais cette réconciliation me paraît peu sincère, après qu'il a fermé les oreilles aux prières du Souverain Pontife, aux sollicitations des évêques et des abbés de la province, aux cris douloureux des vierges consacrées à Dieu, aux larmes des religieux. Mon avis est qu'un pareil rapprochement, acheté à prix d'argent, est avilissant, et qu'une faveur qui ressemble à une transaction mercantile ne peut être agréable ni à Dieu ni aux hommes.* S'agissait-il de la dîme Saladine, comme on l'appelait alors ? C'est ce que nous n'osons décider. Nous ignorons aussi quelle fut l'issue de cette affaire. Hugues continua de gouverner son monastère jusqu'à sa mort arrivée le 22 octobre de l'an 1197.

Ses écrits. — Avec le talent qu'avait Hugues Foucaud pour écrire, avec sa réputation acquise d'un savant auquel Pierre de Blois lui-même soumettait ses écrits, il est surprenant qu'il ne reste d'autre production de sa plume que son *Histoire des troubles de Sicile*, à laquelle il a donné pour titre : *De tyrannide Siculorum*.

L'Épître dédicatoire, adressée, comme nous l'avons dit, au trésorier de l'église de Palerme, débute par des lamentations pathétiques sur la mort du roi Guillaume II, arrivée en 1189, et sur les malheurs qui allaient fon-

dre sur la Sicile, en passant sous la domination des empereurs d'Allemagne, aux droits de l'impératrice Constance. Il désire que les Siciliens se choisissent un roi capable de les défendre contre les Allemands, mais il ne parle pas de Tancrède qui s'était emparé de la royauté; ce qui prouve que la composition de cet ouvrage, ou du moins l'envoi suivit de bien près la mort du roi Guillaume. Au reste, des maux qu'il prévoyait devoir fondre sur la Sicile, il prend occasion de faire de cette île, et particulièrement du territoire de Palerme une description très-curieuse.

Le corps de l'ouvrage roule entièrement sur les troubles intérieurs de la Sicile, sous le règne de Guillaume Ier et pendant la minorité de Guillaume II. C'est pourquoi l'auteur passe sous silence les guerres que Guillaume Ier eut à soutenir au commencement de son règne contre les empereurs d'Orient et d'Occident; guerres suscitées, dit-on, par le Pape Adrien IV, et dont ce prince sortit avec avantage. Après un tableau magnifique du règne de Roger et de l'état florissant où il avait laissé le royaume, Hugues passe tout de suite à l'élévation de Majon, qui d'une condition abjecte, parvint sous Guillaume Ier à la dignité de grand amiral. Ce dangereux favori valut à son maître le surnom de *mauvais*, par l'abus qu'il fit de sa confiance, et par les maux dont il inonda la Sicile, à l'abri de son nom. Dévoré par l'ambition, il osa porter ses vues jusque sur le trône, et pour y arriver, il prit à tâche de perdre les grands dans l'esprit du monarque, afin de les engager, à force de mauvais traitements à se révolter. Le voile dont il couvrit ses artifices ne fut pas assez épais pour les dérober aux yeux de la haute noblesse. On démasqua le traître et le comte Bonelli lui fit porter la peine de ses forfaits, en lui plongeant son épée dans le sein.

La mort de Majon causa une joie universelle dans la Sicile, mais elle n'y rétablit pas le calme. Guillaume, après avoir entre-ouvert les yeux sur la perfidie de son favori, les referma presque aussitôt pour revenir à ses préjugés. Il n'envisagea plus dans le meurtre de Majon que le coup d'essai d'une main qui lui préparait le même sort. Dans cette préocupation, il jura la perte de Bonelli, comme une précaution nécessaire à la sûreté de ses jours. Les partisans du comte prévinrent les desseins du monarque, en s'assurant de sa personne. Devenu leur prisonnier, sa situation excita l'indignation du peuple qui le remit en liberté.

Les Etats que la Sicile possède en terre ferme se ressentirent de la secousse qui alors agitait l'île; il y eut des soulèvements dans plusieurs villes de la Calabre et de la Pouille. Guillaume se porta dans tous les lieux où sa présence était nécessaire, triompha partout, et laissa partout des traces horribles de sa vengeance. De retour à Palerme, dégagé d'inquiétudes et enivré de ses succès, il se plongea dans l'oisiveté et la débauche. Son indolence ouvrit une libre carrière aux rapines et aux concussions de ses ministres. C'étaient pour la plupart des Sarrasins, nation qu'il n'avait pas honte de préférer aux Chrétiens. Tandis que ces sangsues avides s'abreuvaient du sang du peuple, le monarque s'amusait tranquillement à bâtir à Palerme un nouveau palais. Une maladie mortelle le surprit dans le cours de cette entreprise, et l'emporta en 1166, chargé de la haine publique, que son surnom a perpétuée dans la postérité.

Son fils Guillaume II, âgé de quatorze ans lui succéda sous la régence de la reine Marguerite de Navarre, sa mère. Cette princesse voyant les factions se renouveler, appela de France Etienne du Perche, son parent, pour partager avec elle sous le titre de grand chancelier, la conduite de l'Etat. Bientôt après, elle le fit élire archevêque de Palerme. Etienne amena avec lui ou attira en Sicile un grand nombre de Français parmi lesquels se trouva Pierre de Blois, qui fut fait garde des sceaux et précepteur du jeune roi, la plupart des autres furent placés dans des emplois importants. Tant de confiance accordée à des étrangers fit naître des jalousies. Etienne gouvernait absolument sous le nom de la régente; il avait de la capacité pour les affaires, il aimait la justice, il montra dans plusieurs rencontres de la prudence et de la fermeté. Dans tout autre pays que la Sicile son administration eût réuni tous les suffrages. Mais il avait affaire à une nation turbulente, qui ne pouvait se plier sous aucune sorte de gouvernement, L'ambition et la jalousie des grands conspirèrent pour lui faire perdre son crédit et sa place; on l'attaqua tantôt en secret, tantôt à force ouverte; il éluda les piéges avec adresse, il repoussa les assauts avec courage. Mais à la fin, une conjuration subite et presque générale ne lui laissa d'autres ressources que la fuite pour se soustraire à la mort. Il quitta la Sicile en 1169 pour passer en Syrie, et de là à Jérusalem, où il mourut cette même année. C'est par ce fait que finit cette histoire écrite avec tant d'élégance, d'exactitude et de jugement, qu'elle a mérité à son auteur le titre de *Tacite de la Sicile*. Il semble néanmoins qu'on aurait dû plutôt le comparer à Tite-Live, dont il approche davantage par sa manière d'écrire.

Parmi les traits singuliers qu'il rapporte, les suivants nous ont paru dignes d'être remarqués. La ville de Palerme, alors partagée en trois quartiers, renfermait un grand nombre de manufactures d'étoffes de laine et de soie, enrichie d'or et de pierreries (3). Plus bas, il dit que les meilleurs laines se tiraient

(3) C'était des Grecs que les Siciliens avaient appris à fabriquer des étoffes de soie et d'or. Le roi Roger, à la suite de son expédition de Grèce, avait emmené en Sicile et établi à Palerme des ouvriers en soie, tirés de Thèbes, de Corinthe, d'Athènes qui apprirent leur métier aux Siciliens. C'est ainsi que cet art, dit Othon de Frisingue, passa des Grecs aux Latins.

alors de France où les arts étaient beaucoup moins avancés.

Parmi les végétaux qui croissaient ou que l'on cultivait aux environs de Palerme, il nomme les siliques ou carroubes, et surtout la *canne à miel*, nom, dit-il, qui lui vient de la douceur du suc qu'elle renferme. Une légère cuisson donne à ce suc la saveur du miel; mais, si on le fait bouillir assez longtemps, il prend la consistance et la qualité du sucre.

Les Arabes avaient tellement accrédité l'astrologie judiciaire parmi les Siciliens qu'on n'osait risquer aucune action militaire, sans avoir consulté les astres. Guillaume Ier ayant assiégé Buteria, remarquait les jours favorables aux attaques, et réciproquement Tancrède son neveu, renfermé dans la place, observait les jours favorables aux sorties et ne manquait pas d'en profiter.

A la mort de ce monarque, toute la ville de Palerme prit le deuil pour trois jours, selon l'usage, et ce deuil était en noir. Les dames sarrasines, plus touchées que les autres de cet événement, parce qu'elles y perdaient beaucoup plus, firent éclater leur douleur, en courant nuit et jour par les rues, couvertes de sacs et les cheveux épars, précédées de leurs femmes, remplissant la ville de leurs cris, et répondant par des airs lamentables au son lugubre des timbales.

Il paraît que l'on parlait alors français à la cour de Palerme. Rodrigue frère de la reine, sollicité par les mécontents de s'emparer de la régence, s'excusa sur ce qu'il ne savait pas la langue française, absolument nécessaire, dit-il, en cette cour. Pourtant, si la langue française était en honneur en Sicile, on n'y adoptait pas également les coutumes qui s'observaient en France. Jean de Lavardin, ayant été mis en possession des terres qui avaient appartenu au comte Bonelli, voulut exiger de ses vassaux la moitié de la valeur de leur mobilier, parce que tel était le droit coutumier de la France. On lui répondit qu'en France on ne jouissait pas d'une vraie liberté. Dès ce moment tous les habitants conspirèrent pour chasser les Français et préluder ainsi aux Vêpres Siciliennes.

On compte quatre éditions de cet ouvrage de Hugues Falcand. La première, in-4°, fut donnée à Paris en 1550 par Gervais de Tournai, chanoine de Soissons, sur un manuscrit de Matthieu de Longue-Joue, évêque de Soissons ; elle a passé depuis dans le Recueil des historiens de Sicile, publié à Francfort en 1579, chez les Vechels ; en 1608, dans l'*Hispania Illustrata* ; en 1723, dans la *Bibliothèque de Sicile* de Carusius, et enfin, en 1735, au tome VII du *Recueil des historiens d'Italie* par Muratori, édition dont nous avons fait usage. Mais toutes ces éditions, à bien parler, ne sont que des répétitions de la première, à quelques légères corrections près qui, nous devons le dire, ne sont fondées sur l'autorité d'aucun manuscrit.

HUGUES, évêque de Lincoln, né vers 1140, au château d'Avalon, à trois lieues de Grenoble, — fut d'abord chanoine régulier en Bourgogne, ce qui explique le surnom de Bourguignon qu'il porte en plusieurs chroniques, quoiqu'il ait peu tardé à retourner en Dauphiné, pour y être moine de la Grande Chartreuse. Dans la suite, il devint prieur de la chartreuse de Witheam en Angleterre, et il se vit contraint, en 1184, d'accepter l'évêché de Lincoln. La vie édifiante de Hugues, ses vertus et ses miracles ont fourni à un de ses contemporains, dont le nom est ignoré, la matière d'un ouvrage en cinq livres qui ne se retrouve plus. Mais Surius en a publié des extraits qui ont été traduits en français par Arnaud d'Andilly. Fleuri en a inséré les principaux détails dans son *Histoire ecclésiastique*. Ils sont trop étrangers à notre sujet pour qu'il nous soit permis de les reproduire ici. Nous citerons seulement comme un exemple du zèle apostolique de Hugues, l'ordre qu'il donna en 1191, d'exhumer Rosemonde, que son amant Henri II, roi d'Angleterre, avait fait enterrer dans une église de religieuses. Rosemonde en fut expulsée sans égard aux riches présents que le prince avait faits pour l'amour d'elle à ce couvent et à cette église. Ce sont de pareils actes de courage que l'on peut appeler la politique des saints.

L'évêque de Lincoln était d'ailleurs un homme fort lettré, l'oracle des écoles, *vir litteratissimus*, dit un de ses historiens; *Scholarum consultor* , dit son épithaphe. Il lisait et transcrivait beaucoup de livres. On vante surtout l'ensemble et la ténacité de sa mémoire; elle ne laissait rien échapper de ce qu'elle avait daigné recueillir; ce sont les propres expressions de l'un des auteurs qui ont écrit sa Vie. Nous n'avons, au surplus qu'un seul écrit de ce prélat, savoir, des Statuts pour les religieuses de Cotun, ordre de Cîteaux ; ils sont imprimés dans le *Monasticon Anglicanum*, et ne présentent rien qui les puisse distinguer de la multitude des règlements du même genre. Voilà le seul monument que nous ait laissé Hugues de Lincoln qui fut canonisé en 1221. Charier, qui le fait vivre jusqu'en 1210, est dans l'erreur. Saint Hugues mourut sexagénaire, la quinzième année de son épiscopat, le 16 ou le 17 novembre de l'an 1200.

HUGUES CAMP D'AVENNE, comte de Saint-Paul. — Il est rare que de preux chevaliers, comme le célèbre Geoffroi de Villehardouin, passant leur vie dans les camps, les armes toujours à la main, il est rare, disons-nous, qu'ils aient eu assez de loisirs, de talents littéraires et de capacité pour composer un ouvrage d'une certaine étendue. Tout ce qui nous reste des écrits de Hugues IV, comte de Saint-Paul, se réduit à deux lettres ou relations de la prise de Constantinople par les Français, expédition dont il fut un des premiers chefs. Ces lettres, très-intéressantes et parfaitement écrites, furent probablement l'ouvrage de Jean de Noyon, dont nous parlerons en son lieu.

Dans la guerre survenue en 1182 entre le roi et le comte Philippe de Flandre, Hugues portait les armes contre le roi. Mais, dans la suite, s'étant attaché au service de ce monarque, il en reçut pour récompense, en 1194, les terres de Pont-Saint-Maxence, Vernueil et Pontpoin. Vers le même temps, comme il était à Compiègne, à la cour du roi, il se prit de querelle avec Renaud de Dommartin, comte de Boulogne, auquel, en présence du prince, il appliqua au visage un soufflet qui en fit jaillir le sang. A l'instant, le comte de Boulogne tire son coutelas pour en frapper son adversaire, mais le roi et ses barons se mirent entre eux et parvinrent à les séparer. Il paraît que, sans égard aux bienfaits dont le roi l'avait comblé, il prêta, en 1198, à l'exemple du comte de Flandre Baudouin XI, l'oreille aux suggestions du roi d'Angleterre, qui réussit à indisposer, contre le monarque son rival, presque toute la noblesse française, soit ouvertement, soit par la crainte du roi, et d'autres sans trop se déclarer. De là vient, qu'après la mort du roi Richard, la plupart des barons, craignant d'éprouver le ressentiment du roi Philippe, prirent le parti, en 1201, de s'enrôler à la croisade, et de ce nombre furent les comtes de Flandre et de Saint-Paul, parmi les plus marquants, sans songer à la conquête de Constantinople, qui par bonheur leur réussit au delà de toute attente.

En 1202, s'étant embarqué à Venise avec le gros des pèlerins, après la prise de Zara dans la Dalmatie, il se joignit à eux pour la conquête de Constantinople, dans le dessein de rétablir sur le trône le prince Alexis l'Ange, détrôné par l'usurpateur son oncle. L'année suivante, les croisés s'étant rendus maîtres de la ville au profit du jeune Alexis, le comte de Saint-Paul paya de sa personne, comme on peut le voir dans sa lettre. Mais les Grecs ne tenant aucun compte des conditions qu'ils avaient contractées avec les croisés, s'étant tournés contre eux, les pèlerins recommencèrent, en 1204, la conquête à leur profit, et, s'étant de nouveau rendus maîtres de la ville, ils jugèrent à propos de nommer un empereur latin. Baudouin, comte de Flandre, fut proclamé empereur, et à la cérémonie de son sacre et de son couronnement, le comte de Saint-Paul eut l'honneur de porter devant lui le glaive impérial.

Lorsqu'on voulut procéder au partage du butin, il fut enjoint à tous les combattants de le porter en commun dans un lieu désigné; mais un chevalier du comte de Saint-Paul, en ayant détourné, comme tant d'autres, une portion, Hugues le fit pendre sans miséricorde, avec l'écusson de ses armes attaché au cou pour plus grande ignominie. Dans le partage des terres, il eut pour son lot le château de Didimot ou Didimotique dans la Thrace. Il mourut à Constantinople, en 1205, à la suite de plusieurs accès de goutte : on lui fit des obsèques magnifiques, mais son corps fut transporté en France, et inhumé à l'abbaye de Cercamp.

Ses lettres. — La première fut écrite au nom de tous les pèlerins de la croisade, pour annoncer dans l'Occident la conquête de la ville de Constantinople au profit du prince Alexis l'Ange, qu'ils avaient rétabli sur le trône : ils n'en parlent que sommairement, tout occupés de rendre grâces au Ciel pour la réussite assez téméraire d'une poignée d'hommes contre des forces incomparables.

Il n'est pas douteux que d'autres relations plus circonstanciées d'un événement si mémorable n'aient été envoyées en France ou ailleurs; mais il n'en reste d'autre que celle d'Hugues, comte de Saint-Paul, qui s'est propagée dans toute la chrétienté. Il adresse sa lettre à Henri, son ami, le duc de Louvain et de Brabant, sans laquelle nous ignorerions peut-être les principales circonstances de ce siége dont il fut témoin, comme étant un des quatre principaux barons qui conduisaient l'expédition par leur prudence et leur courage, sacrifiant sans regret les ressources de leurs domaines.

Nous pouvons nous dispenser d'analyser cette lettre du comte de Saint-Paul, imprimée dans plusieurs endroits; on en a comparé toutes les éditions dans le tome XVIII du *Recueil des historiens de France.* Mais il existe une autre lettre non encore imprimée du comte Hugues à un nommé R. de Baleus, son ami, auquel, avant de lui raconter la prise de Constantinople, il parle de ses affaires domestiques, dont il lui avait confié le soin avant son départ pour la croisade. *Je vous ai,* dit-il, *de grandes obligations du soin que vous avez pris de ma terre. Je vous apprends que, depuis mon départ, je n'ai rien reçu de qui que ce soit, et je n'ai pu vivre que de ce que j'ai dû me procurer, si bien, qu'au jour de la veille de la reddition de Constantinople, nous étions tous réduits à un si extrême dénûment que je fus obligé de vendre mon manteau* (supertunicale) *pour avoir du pain; mais j'ai conservé mes chevaux et mes armes. Depuis la conquête je suis d'une bonne santé, je suis devenu opulent, je suis honoré de tout le monde. Cependant je ne suis pas sans inquiétude sur les produits de ma terre, parce que, si Dieu permet que je retourne chez moi, je serai très-obéré, et il faudra bien que j'acquitte mes dettes avec les ressources de ma terre.*

Il rappelle encore à son ami que celui-ci l'avait voulu dissuader de partir pour la croisade, parce qu'il était imprudent de s'associer avec des jeunes gens sans expérience. Mais lui, qui apparemment était d'un âge plus rassis, prétendit qu'il les empêcherait d'entreprendre des *aventures* téméraires, et qu'il aurait soin de ménager leurs forces pour le service de Dieu. « Ce que je vous ai promis, je l'ai fait, comme vous le verrez par la relation que je vous envoie : *Quod autem sermone promisi, sicut in sequentibus audietis, opere consummavi.*» Suit la relation de l'expédition, comme dans la lettre précédente, avec quelques différences dans un parchemin détaché à la bibliothèque Impé-

riale. (*Voy.* l'article que nous avons consacré à JEAN DE NOYON.)

HUGUES DES NOYERS, *de Noeriis*, — eut pour père Milon, seigneur des Noyers, et pour mère Odeline, dame de la Hesse, fille de Clérambault, seigneur de Chappe au diocèse de Troyes. L'éducation de Hugues développa chez lui le goût de l'étude; et, comme la plupart des hommes lettrés de ce temps, il embrassa l'état ecclésiastique. Il était trésorier de l'église d'Auxerre, lorsqu'il en devint évêque en 1183. D'une taille médiocre, mais d'une figure agréable, il se fit distinguer surtout par la souplesse de son esprit, par la maturité de ses conseils, par le talent de faire prévaloir ses opinions dans les délibérations et les entretiens. On le trouvait fort éloquent, il parlait des arts libéraux, des arts mécaniques, ou même de toutes choses avec une facilité qui semblait supposer des connaissances très-diverses. Il aimait à s'environner d'un grand nombre de gentilshommes avec lesquels il raisonnait de l'art de la guerre : on dit que, pour se préparer à ce genre de conversations, il faisait une étude particulière de l'ouvrage de Végèce. Selon Vincent de Beauvais, il était fort versé dans l'une et l'autre jurisprudence.

Michel, archevêque de Sens, étant mort en 1192, Hugues des Noyers fut élu pour lui succéder; mais comme il avait eu pour Philippe-Auguste, après le divorce de ce prince, des procédés que la cour de Rome n'approuvait pas, Innocent III refusa de confirmer l'élection; sur quoi l'auteur anonyme et contemporain de sa Vie se récrie amèrement contre la tyrannie du Pape, qui, selon ses caprices, désignait, transférait, excluait les évêques, et, au mépris des lois établies et de l'équité naturelle, prétendait disposer de tous les siéges. Quoiqu'écarté de celui de Sens, Hugues conserva un crédit et un ascendant dont il ne fit pas toujours un très-bon usage. Immodéré dans ses dépenses, il traitait durement ses diocésains et les tourmentait par des exactions; souvent il sembla préférer le faste militaire à la gravité et à la simplicité des mœurs épiscopales. Son caractère altier lui attira beaucoup d'ennemis, et même des persécutions dont il savait tirer parti à force d'adresse et de fermeté. En 1201, il assista au concile que tint à Paris Octavien, légat de la cour de Rome. Entre les prélats et les docteurs qui composaient cette assemblée, nul ne fut plus remarqué que l'évêque d'Auxerre. Il argumenta si vivement contre un chevalier nommé Euvrade, qu'il le fit condamner comme imbu de l'hérésie des Bulgares. Ce malheureux Euvrade, malgré la protection du comte de Nevers, fut livré aux flammes; et quoique ces déplorables scènes se reproduisent à chaque instant dans l'histoire du XIIIe siècle, quoiqu'elles nous soient froidement racontées, comme des événements tout simples, par les chroniqueurs de cet âge, la sécheresse même de leurs récits réveille les sentiments d'indignation et d'horreur qui sont dus à ces homicides. Hugues est loué dans ces chroniques, pour avoir poursuivi avec un zèle implacable les hérétiques nommés Bulgares, pour avoir employé à les exterminer son crédit et son zèle. Le comte Pierre ayant chassé les Juifs d'Auxerre, l'évêque transforma leur synagogue en une église. Il augmenta considérablement les revenus de son évêché d'abord, puis des canonicats, et, en général, de tous les établissements ecclésiastiques. Plusieurs édifices et surtout les châteaux de l'évêque furent ou construits ou embellis durant son épiscopat; mais on assure, qu'en se livrant à ces soins, il était dirigé par sa dévotion particulière à la sainte Vierge, à laquelle l'église d'Auxerre était consacrée.

En 1203, Hugues des Noyers eut avec le comte Pierre de violents démêlés qu'accommodèrent, en 1204, les archevêques de Sens et de Bourges, en condamnant le comte excommunié, qui voulait rentrer en grâce, aux satisfactions les plus humiliantes. Les chroniqueurs n'expliquent point la nature des inquiétudes que conçut peu après l'évêque d'Auxerre, et qui l'obligèrent à partir précipitamment pour Rome; mais ils disent qu'il fut accueilli avec bienveillance, qu'il y reçut des hommages, et que néanmoins il y fut bientôt attaqué d'une maladie grave à laquelle il succomba. Les cardinaux et le Pape assistèrent à ses obsèques et l'enterrèrent dans l'église de Saint-Jean de Latran, le 6 décembre 1206.

Il nous reste à dire comment les détails qui précèdent et que nous avons beaucoup abrégés peuvent appartenir aux pages de ce Dictionnaire; car Hugues des Noyers n'a laissé aucun ouvrage, et c'est tout à fait sans fondement que l'abbé Lebeuf lui attribue un traité *De clarorum militum gestis mirabilibus*, qui serait bien plutôt de Hugues de Mâcon, chanoine d'Amiens, au XIVe siècle. Mais l'évêque d'Auxerre se plaisait quelquefois à rimer des cantiques latins, du genre de ceux que l'on appelle proses, et qui ne sont réellement assujettis à aucun système de versification proprement dite. On pourrait donc le croire auteur de quelques antiennes rimées, de quelques proses ou séquences qui se lisent dans les anciens graduels de l'Eglise d'Auxerre, par exemple, de celle qui concerne saint Etienne, et qui commence par ces mots : *Sacri gleba corporis*, et de celle qui se chantait à la fête de saint Thomas de Cantorbéry, *Plaude, Cantuaria, plausu renovato*. Il est dit qu'il se hâtait beaucoup trop de composer et de mettre en lumière ces opuscules, et qu'il ne prenait jamais la peine de les retoucher : *Properato valde studio cantica componebat et cantus*. Aussi les éloges qu'il obtenait de quelques auditeurs complaisants n'ont-ils pas été répétés après sa mort. Pendant sa vie même, ils n'avaient guère étendu sa réputation poétique au delà des limites de son diocèse.

HUGUES, abbé de Cluny. — Aucun monument ne nous enseigne ni l'année, ni le

lieu où naquit Hugues, cinquième du nom, et dix-septième abbé de Cluny. Mais nous savons par une Chronique de ce monastère, qu'avant d'en avoir la direction, il avait gouverné l'abbaye de Reading, en Angleterre, et qu'on y conservait le souvenir des bienfaits de son administration ; il y avait planté un clos et fort embelli le réfectoire. En 1199, il succéda à Hugues IV, dans la dignité d'abbé de Cluny ; il s'y distingua par sa piété, par sa science, paya les dettes de la communauté, et enrichit la bibliothèque du monastère.

Ses écrits, ceux du moins dont on a connaissance, ne sont pas considérables, quand même on y comprendrait les chartes qu'il a souscrites, soit pour consentir, en 1202, à la construction d'un palais que Raimond, duc de Narbonne, voulait bâtir à Saint-Saturnin du Port (de Porta); soit pour renouveler, en 1206, entre le monastère de Cluny et celui de Saint-Laurent de Liége, d'anciennes relations fraternelles. Les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* lui attribuent, sur la fin d'un manuscrit de Colbert, un dialogue concernant le souverain bien ; mais c'est un des ouvrages de Hugues d'Amiens, qui, avant de devenir archevêque de Rouen, avait été aussi abbé de Reading. Nous en avons parlé ailleurs. Il y a bien encore une *Relation des affaires de Turquie*, par un abbé de Cluny, dont le nom commençait par la lettre H, relation qui se conserve manuscrite dans la bibliothèque du collége de Saint-Benoît, à Cambridge ; mais, selon toute apparence, cette relation est de Hugues VI, qui fit un voyage en Palestine, et qui, d'abbé de Cluny, devint, en 1245, évêque de Langres.

Il nous semble donc que le seul écrit qui nous vienne réellement de Hugues, le cinquième de ce nom dans la liste des abbés de Cluny, est un recueil de statuts à l'usage de cette abbaye, lequel remplit vingt-quatre colonnes, dans la *Bibliotheca Cluniacensis* de Marrier et André Duchesne. Hugues V n'en est peut-être pas le seul rédacteur, mais son nom se lit à la tête de la Préface de ces règlements; il y déclare que pour réformer les abus qui se sont multipliés, pour rendre à l'or la couleur qu'il a perdue, pour rassembler les pierres dispersées du sanctuaire, il croit devoir recueillir et mettre en vigueur les anciennes règles établies par les Pères et les fondateurs de l'ordre. Il interdit donc de nouveau la simonie, la société des femmes, le luxe, les voyages inutiles, le vagabondage; il recommande l'abstinence, l'économie, l'hospitalité, l'ordre dans les élections et dans les délibérations capitulaires.

Il est mort en 1207, le quatrième jour avant les calendes de septembre, selon une chronique de Cluny; au mois d'octobre, suivant le nécrologe du monastère de Saint-Robert de Cornillon.

HUGUES Raymond, évêque de Riez, — si l'on s'en rapporte à la chronologie de Barral, fut d'abord abbé de Lérins en 1182. Le chroniqueur lui donne un surnom tiré de la ville de *Mosteriis*, dont il était sans doute originaire, et qui doit être celle de Moustier, en Provence, qui faisait partie de l'ancien diocèse de Riez. Cette petite ville est surtout remarquable par deux rochers très-hauts, isolés de deux monts, et qui furent jadis attachés l'un à l'autre par une chaîne transversale d'environ 60 toises de longueur, au milieu de laquelle une étoile d'argent était suspendue. Cette chaîne ayant été déplacée dans nos grandes tourmentes révolutionnaires, les habitants qui l'avaient conservée, l'ont rétablie de nouveau vers l'an 1818. La tradition du pays porte que ce singulier monument a eu pour origine le vœu d'un Blacas, probablement croisé; et cette étoile, l'armoirie de cette famille.

Quatrième prélat du nom de Raymond, dans le catalogue des abbés de Lérins, Hugues ne remplit ce poste que l'espace d'une année. Donna-t-il sa démission, soit pour passer au gouvernement de quelque autre abbaye, soit pour demeurer dans la sienne comme simple religieux, ou bien fut-il employé dans les affaires publiques? c'est ce que nous ne saurions dire ; nous ne le rencontrons nulle part avant la date de son épiscopat, qui encore elle-même n'est pas très-précise.

Le premier acte où il soit fait mention de Hugues Raymond, comme évêque de Riez, est une charte dressée à Manosque, relativement à un accord fait en 1202, entre Guillaume, comte de Forcalquier, et d'autres seigneurs. On cite encore deux chartes de l'an 1208 et de l'an 1209, années dans lesquelles il présida, comme légat du Pape Innocent III, au concile d'Avignon. L'année suivante, avec Théodose, chanoine de Gênes et son collègue de légation, il tint à Saint-Gilles le synode dans lequel Raymond, comte de Toulouse, fut de nouveau excommunié. Enfin, en 1213, le Pape ayant reçu de Pierre, roi d'Aragon, des lettres par lesquelles il assurait que les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et de Béarn, étaient prêts à satisfaire à tout ce que le Saint-Siége exigeait d'eux, Hugues Raymond et l'archevêque de Narbonne furent chargés de convoquer l'assemblée de Lavaur. Nous avons à ce sujet deux lettres de Hugues Raymond. Dans l'une, il rend compte au Pape du résultat de cette assemblée et de toutes les tergiversations du comte de Toulouse ; l'autre est écrite au comte lui-même, et elle est précédée de la formule suivante: *Nobili viro, comiti Tholosano, Hugo Dei gratia Regensis episcopus et magister Thedesius canonicus Januensis; spiritum consilii sanioris.*

Ces deux lettres contiennent, en résumé, tous les griefs que les légats reprochent, ou, comme d'autres le diront, imputent au comte de Toulouse. Les principaux de ces griefs étaient d'avoir contribué à entretenir des routiers, qui avaient tué plus d'un millier de croisés, clercs ou laïques; d'avoir tenu l'abbé de Montauban et l'abbé de Moissac prisonniers, le premier pendant plus d'un

an; d'avoir expulsé l'évêque d'Agen de son siége et de lui avoir enlevé pour la valeur de quinze mille sous; enfin, de n'avoir pas satisfait à la promesse jurée de restituer aux évêques de Carpentras, de Vaison et autres personnes cléricales, la somme de mille marcs d'argent à laquelle il avait été taxé.

Ces deux lettres sont-elles bien de Hugues, évêque de Riez? Il n'y paraît pas par l'expression : *Et per me Thedesium.* Le chanoine de Gênes fait ici trop clairement connaître qu'il tenait la plume, sans doute, en sa qualité de notaire apostolique, et dans la même lettre il confirme encore mieux cette conjecture par l'égoïsme de cette expression : *Verum ego Thedesius.* Ce n'est pas non plus dans les actes du concile d'Avignon qu'on trouvera le vrai titre littéraire de Hugues Raymond ; on sait trop communément que le président d'un concile n'était pas, à proprement parler le rédacteur des actes qui en émanaient. Il ne lui reste donc plus qu'un acte public, daté du 9 mai 1210, donné à Arles, et qu'au rapport de Bartel, Peyrèse disait avoir lu dans l'original. Nous ne connaissons pas d'autre production qui puisse être attribuée à ce prélat; néanmoins, puisque les deux lettres qui viennent d'être analysées furent écrites en commun avec un Génois, lequel n'aurait, à ce titre, aucun droit à nos colonnes, Hugues Raymond peut y être admis avec autant de droit que Simon de Montfort, dont on cite encore moins de titres littéraires.

La mort de Hugues Raymond est rapportée au mois d'octobre 1223.

HYDASPES — est mis au nombre des plus anciens mages ou devins du paganisme. Si l'on en croit Agathias, il vivait du temps de Zoroastre, qui, sous le règne de Darius, père de Xerxès, institua une nouvelle religion chez les Perses; mais Lactance le fait roi des Mèdes, et dit de lui que, longtemps avant la fondation de Troie, il avait prédit la destruction de l'empire romain. Dans ce cas, il faudrait mettre Hydaspes beaucoup avant Zoroastre. Ammien Marcellin ajoute que ce fut cet Hydaspes qui, ayant pénétré dans les parties les plus reculées des Indes, et jusqu'au séjour des brachmanes, se servit de la connaissance qu'ils lui donnèrent de leur astrologie et de leurs mystères les plus cachés, pour leur enseigner le moyen de connaître l'avenir. Mais tout cela est fort incertain ; ce que l'on connaît de plus assuré sur cet Hydaspes, c'est que les Pères de l'Eglise ont quelquefois cité les écrits qui portaient son nom, pour convaincre plus facilement les païens de la vérité de notre religion; mais il ne nous en reste plus rien que le peu que leurs ouvrages en rapportent, et la perte n'en est pas grande, s'il est vrai, comme il y a tout lieu de le croire, que les oracles qu'on lui attribuait étaient l'œuvre de quelque imposteur.

HYGIN, originaire d'Athènes et philosophe de profession, succéda sur la Chaire de saint Pierre, à Télesphore, et gouverna l'Eglise depuis l'an 139 jusqu'à l'an 142, où il fut remplacé par le Pape Pie Ier. Ce fut de son temps que Valentin et Cerdon vinrent à Rome. Il ordonna qu'aucun oratoire ne serait consacré sans y célébrer les saints mystères, et qu'on ne pourrait employer à des usages profanes les matériaux qui y auraient une fois servi. Les chronologistes ne sont d'accord ni sur l'époque, ni sur la durée de son pontificat; les anciens catalogues des Papes lui donnent, l'un quatre ans de règne, un autre six, et un autre douze; mais nous pensons qu'il faut s'en tenir à la date que nous lui avons assignée d'après Eusèbe; car, suivant saint Epiphane, Marcion ne vint à Rome qu'après la mort de ce Pape ; et Tertullien assure que l'hérésie de Marcion a commencé sous Antonin le Pieux. Il est certain que cette hérésie était répandue vers l'an 150, quand saint Justin présenta son *Apologie.* Ainsi, dans le temps que Marcion vint à Rome, il n'avait pas encore publié son hérésie ; ce qui fait voir que la fin du pontificat d'Hygin doit être placée avant l'an 150, et à plus forte raison, avant l'an 156, comme quelques chronologistes se sont plu à le prolonger. Ce que l'on dit de son martyre et des ordinations qu'on lui attribue n'est rien moins que certain.

On a sous son nom deux décrétales, dont la supposition ressort dès les premiers mots. Les consuls nommés dans la date de ces deux lettres sont Magnus et Camerinus. Celui-ci fut consul avec Niger, en 138, avant le pontificat d'Hygin, mais on ne voit pas qu'il l'ait jamais été avec Magnus. Elles ne renferment du reste qu'un tissu de textes des Ecritures d'après la Vulgate, de passages empruntés aux écrits d'Ithace, de saint Léon, de Martin Ier et d'Adrien Ier. L'auteur lisait dans la *Ire Epître de saint Jean* (v, 7) : *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et l'Esprit ; et ces trois ne sont qu'un.* Il ne donne pas à Hygin le titre d'archevêque; mais il l'appelle tantôt évêque, et tantôt Pape.

I

IGNACE (Saint), patriarche de Constantinople.— Ignace (Saint), patriarche de Constantinople, était le troisième fils de l'empereur *Michel Ier* Curopalate, dit *Rangabé*, et de *Procopie*, fille de l'empereur *Nicéphore*, et se nommait *Nicétas* dans le monde. Léon l'*Arménien*, prince iconoclaste, ayant chassé du trône et remplacé l'empereur Michel, fit eunuques les deux fils de celui-ci. Nicétas le plus jeune fut relégué dans un monastère dont il devint abbé, et prit le nom d'Ignace. Léon ayant été tué en 820, Michel le Bègue lui succéda la même année et eut pour successeur, en 829, son fils Théophile. Ce der-

nier étant mort en 842, laissa l'empire à son fils Michel III, sous la tutelle de l'impératrice Théodora qui rétablit le culte des saintes images. En 846, Ignace fut choisi pour remplir le siége de Constantinople, devenu vacant par la mort du patriarche Méthodius. Son zèle fut bientôt mis à l'épreuve; Bardas, oncle du jeune empereur, entretenant un commerce incestueux avec sa propre belle-fille, s'attira les reproches du vertueux patriarche; et comme il persistait dans ses déréglements, celui-ci le chassa de l'église le jour de l'Epiphanie, 857, et lui interdit la participation aux saints mystères. Pour s'en venger, Bardas fit entendre au jeune prince qu'il devait désormais régner seul, et ordonner que le patriarche coupât les cheveux à sa mère et à ses sœurs, pour les enfermer dans un monastère. Ayant courageusement refusé de le faire, Ignace fut relégué dans l'île de Térébinthe et remplacé par Photius, homme de grande naissance et d'un grand talent, mais aussi d'une ambition sans bornes et sans scrupule. Elevé en quelques jours du rang de simple laïque à celui de patriarche, Photius se fit consacrer par Asbeste, autrefois évêque de Syracuse, qu'Ignace avait fait déposer pour ses crimes; puis il persuada à l'empereur Michel de faire informer contre Ignace, et le fit ensuite reléguer dans l'île d'Hyère, puis à Promète, où il fut enfermé dans une étroite prison, et de là conduit, chargé de chaînes dans l'île de Mételin. Pendant qu'il y était, Photius ayant assemblé un concile en 858, prononça sa déposition et l'anathématisa.

Voulant faire ratifier ce jugement par le Pape, Photius lui envoya des députés pour le prier d'envoyer des légats à Constantinople, avec le dessein de les obliger d'approuver la déposition d'Ignace. Là-dessus le Pape écrit à l'empereur une lettre où, entre autres choses, il se plaint qu'on ait déposé Ignace sans avoir consulté le Saint-Siége, et que l'on ait mis à sa place un laïque contre les règles de l'Eglise et les décrets des Papes; en même temps il écrit à Photius que, tout en le félicitant des sentiments de foi qu'il manifestait, il se plaignait cependant de l'irrégularité de sa promotion, et ne pourrait consentir à son ordination qu'après avoir été suffisamment instruit par les rapports de ses légats.

Dans cet intervalle Ignace avait été amené de Mételin dans l'île de Térébinthe. Il fut cité au concile et pressé de donner sa démission. Voyant que les légats du Pape étaient gagnés, il appela au Saint-Siége. On ne laissa pas de l'amener au concile, et de produire contre lui plusieurs témoins qui déposaient que son ordination était vicieuse; et sur ces dépositions, il fut condamné et dépouillé de ses habits sacerdotaux. Il fut ensuite renfermé dans une étroite prison, et contraint par violence à faire une croix au bas d'un écrit, qui portait qu'il se reconnaissait indigne de l'épiscopat, et qu'il avait été élevé à la dignité de patriarche par brigue et par faveur; qu'il n'en avait pas été le légitime possesseur, mais le tyran. Quand on eut extorqué de lui cette signature, on le laissa en repos dans le palais de Poze, jusqu'à ce que ses adversaires, s'étant mis en tête de l'obliger à lire publiquement lui-même sa déposition, firent entourer sa maison de gardes le jour de la Pentecôte. Ignace s'en étant aperçu, se sauva déguisé en paysan, et passa dans les îles où il demeura caché changeant à tout moment de demeure, de peur d'être découvert. Au mois d'août il survint un tremblement de terre à Constantinople que le peuple attribua à la persécution d'Ignace : ce qui obligea les princes de promettre qu'ils le laisseraient vivre en repos, et qu'il ne lui serait fait aucun tort pour s'être caché, ni à ceux qui lui auraient donné asile. Cette promesse étant publique, Ignace se découvrit et fut renvoyé dans son monastère, pour y vivre en liberté, et le tremblement de terre cessa.

On rapporte à cette époque la conversion des Bulgares.

Les légats de retour à Rome déclarèrent au Pape qu'Ignace avait été déposé et Photius ordonné en sa place sans leur participation. Deux jours après un employé de l'empereur apporta les Actes du concile et une lettre de ce prince où il priait le Pape de consentir à la déposition d'Ignace et à l'ordination de Photius, et d'en confirmer le jugement. Mais le Pape ayant été instruit contradictoirement par un envoyé d'Ignace, refusa nettement, et de plus envoya trois lettres, une à tous les patriarches, une à l'empereur et l'autre à Photius, dans lesquelles il désapprouvait formellement tout ce qui s'était fait dans le synode de Constantinople. Ces trois lettres portent la date du 18 mars 862.

A la même époque, le Pape assembla un concile à Rome pour examiner cette affaire à fond. Les légats, convaincus d'avoir prévariqué, furent déposés, Photius excommunié avec ses fauteurs et Ignace réhabilité.

L'empereur, irrité de la lettre si forte et pourtant si mesurée que le Pape lui avait écrite, lui en envoya une pleine de ressentiment et d'acrimonie. Le Pape lui répondit en réfutant pied à pied tous ses arguments, et conclut en disant que ceux qui avaient condamné Ignace étaient ou ses ennemis, ou excommuniés, ou accusés, ou suspects, et qu'ainsi ils ne pouvaient pas être ses juges. Dans une autre lettre écrite au même empereur le 13 novembre de l'an 866 et envoyée par des légats, il l'exhorte à se rendre à ses raisons. Il écrivit en même temps au clergé de Constantinople tout ce qui s'était passé à Rome au sujet de Photius et d'Ignace. Il fit en particulier des reproches à Photius par une lettre qui lui est adressée. Il témoigne dans une autre au prince Bardas qu'il est fâché d'avoir été trompé dans l'espérance qu'il avait conçue sur son sujet, et lui conseille de se reconnaître et de protéger Ignace. Il informe celui-ci de tout ce qu'il avait fait pour lui, et le console. Il loue l'impératrice Théodora dans une autre lettre, prie Eudoxie de protéger Ignace, et

fait la même demande aux sénateurs de Constantinople.

Pendant que Nicolas travaillait ainsi à la réhabilitation d'Ignace, Photius et Bardas s'efforçaient de le perdre. Photius aposta et fit surprendre un homme porteur de deux lettres supposées, l'une au nom d'Ignace au Pape Nicolas, et l'autre au nom du Pape Nicolas à Photius. Là-dessus on arrêta Ignace comme coupable d'intrigues contre l'empereur, et il demeura en prison jusqu'à ce qu'il fût reconnu que le porteur de la lettre était un imposteur. Enfin, Bardas fut tué en 866, et Basile élu César en sa place.

Photius, pour se venger du Pape Nicolas, persuada à l'empereur d'assembler un concile pour condamner ce pontife, et déjà les Actes de ce concile étaient envoyés en Occident, quand Michel fut tué par ordre de Basile, et celui-ci déclaré empereur en 867.

La première chose que fit Basile devenu empereur, ce fut de chasser Photius et de rétablir Ignace. Ignace excommunia Photius et ses sectateurs et persuada à l'empereur d'assembler un concile général pour remédier aux maux de l'Eglise. On envoya des députés au Pape Adrien, successeur de Nicolas, et celui-ci se fit représenter par deux légats au concile indiqué qui eut lieu en 869. On y établit plusieurs mesures disciplinaires, on confirma le culte des saintes images, et le jugement prononcé par le Pape Nicolas dans le concile de Rome au sujet d'Ignace et de Photius fut ratifié dans toutes ses parties.

Vers le même temps, il s'éleva une discussion au sujet de la Bulgarie entre le Pape et l'Eglise de Constantinople, le Pape prétendant que la conversion de ces peuples étant le fruit d'une mission de l'Eglise romaine, ils devaient communiquer directement avec elle, et Ignace soutenant que par leur position ils ressortissaient naturellement du siége de Constantinople. Profitant de cette division, Photius conçut le dessein de se faire rétablir, se concilia les bonnes grâces de l'empereur, revint à Constantinople. Ignace lui offrit de demander son absolution, à condition qu'il ne ferait point de fonctions sacerdotales; mais Photius, dans le dessein de se faire rétablir, se déclara contre Ignace, et celui-ci étant mort en 878, il entra à main armée dans l'église de Constantinople, et se fit reconnaître de nouveau pour patriarche.

INGELRAM, d'abord moine, et ensuite abbé de Saint-Riquier,—a composé en l'honneur du saint patron de son monastère, un poëme divisé en quatre livres. Le premier traite de la vie du saint; le second et le troisième contiennent la relation de ses miracles, et le quatrième l'histoire de la translation de son corps dans l'église de cette abbaye. On trouve une partie de ce poëme dans le second siècle des Actes de saint Benoît. Ingelram a également composé quelques vers en l'honneur de saint Vulfran, archevêque de Sens. On croit que cet auteur est mort en 1045.

IRÉNÉE de Tyr, auteur chaldéen. — Ebed-Jésu lui attribue cinq livres d'*Histoire ecclésiastique*, dans lesquels il traite principalement des erreurs de Nestorius.

ISAAC, catholique ou métropolitain de la grande Arménie, — avait été élevé parmi ceux de cette nation, et imbu de toutes leurs doctrines; mais ayant embrassé la foi catholique, il en prit la défense dans deux écrits intitulés : *Invectives contre les Arméniens*, dont les erreurs étaient les mêmes que celles d'Eutychès, de Dioscore, de Timothée Elure, de Pierre le Foulon, de Julien d'Halicarnasse et des Aphthartodocètes qui niaient que Jésus-Christ eût pris dans le sein de la Vierge un corps de même nature que le nôtre, et anéantissaient par conséquent le dogme de l'Incarnation. Le P. Combefis a traduit du grec en latin ces deux traités sur un manuscrit de la bibliothèque du Roi, et les a fait imprimer dans le tome II de son Supplément, à Paris, in-folio, en 1648. Ils ont été reproduits, en latin seulement, dans le tome XX de la *Bibliothèque des Pères* imprimée à Lyon en 1677. On croit généralement que le catholique Isaac vivait dans les dernières années du XII[e] siècle.

1[re] *Invective.* — Dans sa première invective Isaac combat l'erreur des Aphthartodocètes. En niant que Jésus-Christ eût un corps consubstantiel au nôtre, ils ne laissaient pas de lui en donner un, mais impassible, immortel, incréé, invisible de sa nature. Ils ajoutaient que par l'Incarnation ce corps avait été changé en la nature divine, qui l'avait absorbé, comme une goutte de miel jetée dans la mer se mêle tellement avec l'eau, qu'elle disparait entièrement. Sur ce principe, ils disaient que le corps de Jésus-Christ n'avait conservé ni sa nature, ni ses propriétés, et que par une conséquence nécessaire, il n'y avait pas en lui deux natures, mais une seule, savoir la nature divine. Ils ne donnaient donc pas au saint sacrifice de la chair du Seigneur le nom de corps de Jésus-Christ, mais le nom de sa divinité, quoiqu'ils ne pussent ignorer que Jésus-Christ l'avait lui-même appelé son corps.

Isaac dit que l'on avait prouvé mille fois aux Arméniens, par l'autorité des livres de l'Ecriture et de ceux des Pères écrits dans leur langue, qu'il y a en Jésus-Christ deux natures et deux opérations; et il démontre encore cette vérité par des passages tirés des Psaumes, des Evangiles et des saints docteurs de l'Eglise. Il prouve qu'encore que la divinité n'ait jamais été séparée de Jésus-Christ, néanmoins son corps a été attaché à la croix, enfermé dans le tombeau, tandis que son âme, qui en fut séparée à la mort, était descendue dans les enfers, selon l'expression de l'Ecriture; que ce même corps était en un lieu éloigné de la demeure de Marthe et de Marie, lorsque Lazare leur frère mourut; que ce même corps, après sa résurrection, était sur la terre et non dans le ciel, lorsque Jésus-Christ apparut à Marie; qu'il avait des os et de la chair, lorsqu'il le donna à toucher aux apôtres, pour

les tirer du doute où ils étaient qu'il fût ressuscité; que s'il était vrai qu'en lui la nature humaine avait été changée en la divinité, on ne pourrait dire qu'il était homme parfait, comme l'enseignent l'Evangile, les Pères du concile de Nicée dans leur Symbole, saint Athanase, saint Cyrille d'Alexandrie et plusieurs autres.

Les Arméniens ne célébraient en aucun temps de l'année la fête de l'Annonciation sous prétexte que la sainte Vierge n'avait pas conçu au mois de mars ; ils se contentaient de faire, en un même jour et sans cérémonie, mémoire de ce mystère, de la Nativité et du baptême de Jésus-Christ. Ils avaient supprimé dans leurs exemplaires un passage de l'Evangile de saint Luc; à la consécration, ils ne mêlaient pas d'eau avec le vin, et se servaient de pain azyme dans le sacrifice; ils offraient à l'autel des bœufs, des agneaux et des brebis ; ils ne respectaient pas assez le signe de la croix, et, joignant trois croix ensemble, ils donnaient à cet assemblage le nom de Trinité. Dans le chant du Trisagion, comme Pierre le Foulon ils ajoutaient : *Dieu saint, Dieu puissant, Dieu immortel qui êtes crucifié pour nous*. Ils ne voulaient pas recevoir l'ordination des mains de l'archevêque de Césarée, et observaient un jeûne très-rigoureux, pendant la semaine qui précède le commencement du Carême, dans laquelle les Grecs se contentaient de s'abstenir de viande et de vivre de laitage.

Isaac attaque les Arméniens sur tous ces articles. Il fait voir par le témoignage de tous les anciens Pères de l'Eglise, particulièrement d'Eusèbe de Césarée, de saint Athanase, de saint Chrysostome, que le sentiment commun était que la sainte Vierge avait conçu le vingt-cinq de mars; qu'en ne célébrant pas avec solennité la naissance de Jésus-Christ, ils s'éloignaient de l'usage de toute l'Eglise; qu'en n'admettant qu'une seule nature en Jésus-Christ, savoir la nature divine, c'était dire que l'Incarnation ne s'était accomplie qu'en apparence; que c'était dans le dessein d'appuyer cette erreur qu'ils avaient retranché de l'Evangile de saint Luc ce qui y est dit de la sueur de sang de Jésus-Christ dans son agonie ; que l'usage de l'Eglise de mêler de l'eau avec le vin dans le calice venait d'une tradition apostolique fondée sur ce que l'eau était sortie avec le sang du côté de Jésus-Christ lors de sa passion ; que les liturgies de saint Jacques, de saint Marc et de saint Basile, ainsi que le concile de Carthage, composé de deux cents dix-sept évêques, sous les empereurs Arcade et Honorius, rendent témoignage à la doctrine de l'Eglise sur ce point, comme à sa foi sur l'union des deux natures en Jésus-Christ ; qu'en se servant de pain azyme dans le sacrifice, ils n'avaient d'autre avantage que d'imiter les Juifs; et qu'en accordant que Jésus-Christ en a usé, on ne pourrait s'en prévaloir, parce qu'étant au moment d'être livré aux Juifs, il a pris pour l'accomplissement du mystère de l'Eucharistie le pain qui lui est tombé sous la main, afin de ne pas scandaliser les Juifs, qui en ce jour ne mangeaient que du pain azyme, suivant le précepte de Moïse. Isaac prétend que, comme il nous est défendu de jeûner avec les Juifs et de célébrer la Pâque avec eux, ainsi nous ne devons pas non plus nous servir du même pain azyme dans le sacrement. Il est du sentiment de ceux qui pensent que Jésus-Christ prévint le jour de la Pâque des Juifs, et qu'il la fit le treize de la lune, qui était le jeudi ; qu'ainsi il mangea du pain fermenté, puisque le pain azyme n'était recommandé que pour le quatorze de la lune. C'est l'opinion générale des Grecs.

Encore que Jésus-Christ se serait servi de pain azyme, il prétend qu'on ne serait pas obligé de l'imiter en ce point. L'Eglise, dans la célébration de ses mystères, n'observe-t-elle pas diverses choses qui ne sont pas conformes à ce qu'a fait Jésus-Christ. Par exemple, il n'a été baptisé qu'à trente ans; faut-il attendre à cet âge pour recevoir le baptême? En le recevant, Jésus-Christ n'a pas été oint de l'huile sanctifiée, il a été baptisé dans un fleuve; il n'a observé aucune de nos cérémonies; après son baptême, il n'a pas reçu son corps comme nous le recevons. Il a jeûné quarante jours depuis son baptême, et l'on a observé dans l'Eglise un jeûne de quarante jours jusque cent vingt ans après Jésus-Christ : mais maintenant, dit Isaac, nous jeûnons cinquante jours avant Pâques. Il ajoute que le Sauveur donna son corps à ses disciples après qu'ils eurent soupé; qu'il le consacra dans une maison particulière, et qu'il a fait plusieurs autres choses que nous ne pratiquons pas ; comme aussi nous en pratiquons beaucoup qu'il n'a pas ordonnées, mais qui toutefois nous sont venues de la tradition apostolique, et ont été prescrites par les anciens Pères, comme de jeûner le mercredi et le vendredi, de prier le visage tourné vers l'Orient, et de révérer les images.

Il vient ensuite aux sacrifices des Arméniens qui, en immolant des bœufs, des brebis et d'autres animaux, montraient qu'ils étaient plutôt Juifs que Chrétiens. Il invective vivement contre eux, à cause de leur peu de respect envers la croix, dont le signe nous sanctifie et chasse les démons, et leur reproche de donner le nom de la sainte Trinité à trois bois joints ensemble en forme de croix, et de dire que la sainte Trinité a été attachée à la croix. Comme ils enseignaient d'ailleurs, selon Isaac, que le Saint-Esprit n'était pas consubstantiel au Père et au Fils, il rejette leur baptême comme nul, et parle avec mépris de deux synodes qu'ils avaient assemblés, leur portant le défi de montrer qu'ils sont en communion avec aucun évêque des siéges apostoliques. Il les renvoie à leurs anciens livres ecclésiastiques pour y apprendre la vraie doctrine des deux natures et des deux volontés en Jésus-Christ dont ils s'étaient éloignés. Il rejette la cause de leurs égarements dans la foi, sur ce qu'ils avaient cessé depuis la mort de Grégoire, évêque des Arméniens, de recevoir comme

lui l'ordination de l'archevêque de Césarée en Cappadoce, leur métropolitain, et qui, en cette qualité, aurait veillé sur la pureté de leur doctrine.

Quant à leur jeûne singulier et rigoureux à l'excès, dont ils attribuaient l'institution à un nommé Sergius, il soutient qu'il est illégitime, n'étant autorisé ni par les apôtres, ni par les conciles, et qu'ils le célébraient en vain, eux qui ne jeûnaient ni les veilles de saint Jean, ni des apôtres et des martyrs, dont ils ne solennisaient pas même les fêtes. Quelques-uns d'entre eux avançaient qu'il avait été institué à l'exemple de celui que le grand Constantin avait pratiqué à Rome pour se préparer à recevoir le baptême du Pape Sylvestre. Isaac les réfute en disant que ce prince n'avait pas été baptisé à Rome, mais à Nicomédie, et qu'il était mort aussitôt. Il établit en passant l'infaillibilité de l'Eglise dans la foi, anathématise les erreurs des Arméniens et fait voir qu'elles l'avaient déjà été dans plusieurs conciles.

2e *Invective*.— Dans l'exorde de sa seconde invective, Isaac convient qu'après avoir été très-attaché aux erreurs des Arméniens et ennemi déclaré des Catholiques, Dieu, par sa miséricorde, l'avait appelé à la connaissance de la vérité. Il dit ensuite que les évêques et les prêtres irrités de son changement résolurent de le faire mourir; qu'enfin ils lui interdirent toutes les fonctions des ordres sacrés, c'est-à-dire du diaconat, puisqu'alors il n'était pas encore honoré du sacerdoce. Tous ces mauvais traitements ne firent qu'exciter son zèle. Il fit connaître au public leurs erreurs, et les réfuta en les dévoilant. En voici le détail : 1° Les Arméniens ne reconnaissaient en Jésus-Christ qu'une nature, une volonté, une opération; doctrine condamnée comme contraire aux Pères orthodoxes, dans Sergius, Pyrrhus et Paul, par le sixième concile tenu à Constantinople. 2° Ils errent en ajoutant au Trisagion ces paroles *qui êtes crucifié pour nous ;* addition qui fait Dieu passible, et qui par conséquent mérite d'être frappée d'anathème. 3° On doit rejeter aussi la différence qu'ils mettent entre les personnes divines, dont deux, figurées, selon leur système, par les deux grands bois de la croix, sont égales, savoir le Père et le Fils, et le troisième bois, plus petit que les deux autres, représente le Saint-Esprit. 4° Ils ne sont unis de communion avec aucun des quatre siéges patriarcaux, et ne reçoivent point, comme ils le devraient, l'ordination de l'archevêque de Césarée, leur métropolitain. 5° Ils ne mettent point de sel dans leur pain, en quoi ils agissent contre la doctrine de l'Evangile et de saint Chrysostome, qui défend d'offrir aucune victime sans sel. 6° Ils ne solennisent point la fête des lumières, ni celle du baptême de Jésus-Christ, le 6 de janvier. 7° Ils composent leurs saintes huiles de graines de sésame et non d'olives. 8° Ils n'en oignent point les nouveaux baptisés, contre la doctrine des Pères, et particulièrement de saint Denys l'Aréopagite. 9° Ils ne permettent qu'au célébrant tout seul de réciter l'Oraison dominicale, en quoi ils transgressent le commandement formel de Jésus-Christ; mais peut-être que leur défense ne regardait que les jours de fête et d'assemblée, où ils permettaient au célébrant seul de réciter cette prière à voix haute, tandis que le peuple la répétait tout bas ou mentalement.

Isaac leur reproche encore 10° de ne point souffler sur les baptisés, rite usité dans l'Ancien Testament pour rendre la vie aux morts; 11° de ne point révérer les images; 12° de ne point entrer dans l'église en Carême, et de ne pas adorer la croix; 13° de manger du fromage les samedis et dimanches de Carême; 14° de ne pas célébrer avec décence la fête de la Dormition de la sainte Vierge ou de son Assomption, ni celle de l'Exaltation de la précieuse croix, et de les transférer à leur fantaisie; 15° de ne pas changer d'ornements sacrés, suivant les différentes circonstances, et de vaquer aux choses saintes la tête couverte; 16° de ne pas communier le jeudi saint, quoique tous les Chrétiens communient en ce jour. Nous passons sous silence quelques autres erreurs des Arméniens, parce qu'il en a été question dans la première invective.

Ces deux pièces du catholique Isaac ont été reproduites, en grec et en latin, dans le tome XXII de la *Bibliothèque des Pères*, imprimée à Lyon en 1677.

ISCHYRAS, l'un des plus ardents accusateurs de saint Athanase, — se disait prêtre d'un village de la Maréote, appelé la Paix de Secontature, et soutenait que le saint évêque d'Alexandrie, en faisant la visite de cette contrée, avait voulu l'interdire; que Macaire, l'un de ses prêtres, étant venu de sa part dans ce village, et l'ayant trouvé, lui Ischyras, à l'autel, et offrant le sacrifice, avait rompu le calice entre ses mains, brisé l'autel et renversé à terre les saints mystères; qu'il avait brûlé les Livres sacrés, abattu la chaire sacerdotale, et démoli l'église jusque dans ses fondements. Il ne fut pas difficile à saint Athanase de détruire cette accusation. Il fit voir qu'Ischyras n'avait jamais été prêtre, puisqu'il n'avait été ordonné ni par Mélèce, son nom ne se trouvant point sur la liste des prêtres de sa communion donnée, par ce dernier, à l'évêque d'Alexandrie, ni par Colluthe, dont les ordinations avaient été déclarées nulles au concile d'Alexandrie, où se trouva Osius. Il fit voir ensuite qu'il n'y avait pas plus de raison à accuser Macaire d'avoir rompu le calice et renversé l'autel sur lequel Ischyras offrait le sacrifice, puisque le jour où il envoya Macaire n'était ni un dimanche, ni un jour d'assemblée pour les Chrétiens. Macaire, dit-il, trouva Ischyras non à l'autel, mais malade au lit dans sa chambre. Le lieu où Ischyras tenait des assemblées n'était pas une église, mais une toute petite chambre appartenant à un orphelin nommé Ision. En sa qualité de simple laïque, il ne possédait point de vases sacrés, et enfin, en présence de l'empereur, il n'avait rien pu prouver

contre le prêtre Macaire. « Depuis, » ajoutait saint Athanase, « le même Ischyras, pressé par les réprimandes de ses parents et par les reproches de sa conscience, est venu, fondant en larmes, se jeter à mes pieds et me demander ma communion. Il m'a donné même une déclaration écrite et signée de sa main, par laquelle il prétexte que ce n'est point de son propre mouvement qu'il a parlé contre moi; mais à la suggestion de trois évêques méléciens, Isaac, Héraclide et Isaac de Lète, qui l'ont même frappé outrageusement pour l'y contraindre, déclarant au surplus que toute l'accusation était fausse, et qu'il n'y avait eu ni calice brisé, ni autel renversé. Cet écrit, que nous avons encore, est signé Ischyras, et a été donné en présence de six prêtres et de sept diacres qui y sont nommés. » Malgré cette rétractation, les eusébiens, en récompense de ses calomnies, décernèrent à Ischyras le titre d'évêque dans le conciliabule de Tyr, en 335, et ils obtinrent de l'empereur que le trésorier général de l'Egypte lui ferait bâtir une église à Secontature, à la place de celle qu'ils prétendaient avoir été détruite par saint Athanase.

ISIDORE DE CORDOUE (Saint), évêque de cette ville, — vivait sous l'empire d'Honorius et de Théodose le Jeune. Il écrivit sur les *Livres des Rois* des commentaires qu'il dédia à Paul Orose, vers l'an 412. On le nomme aussi Isidore l'Ancien, pour le distinguer d'Isidore le Jeune, plus connu sous le nom d'Isidore de Séville.

ISIDORE, archevêque de Thessalonique au VIe siècle, — est auteur de quelques homélies sur saint Luc, qui, au rapport de Sixte de Sienne, sont conservées dans la bibliothèque du Vatican.

ISIDORE, surnommé *Mercator* ou le Marchand, — vivait, suivant l'opinion la plus commune, au VIIIe siècle. Il est auteur d'une Collection de canons qu'on a longtemps attribuée à saint Isidore de Séville. Elle renferme les canons des principaux conciles tenus dans l'Afrique, les Gaules, l'Espagne, et même dans la ville de Rome; mais malheureusement elle renferme aussi les fausses décrétales de plus de soixante Papes, depuis saint Clément jusqu'à saint Sirice, mort le 19 septembre 399. Il y a cependant beaucoup de pièces véritables, telles que les épîtres et les décrets d'un grand nombre de Papes, depuis saint Sirice jusqu'à Zacharie, mort en 752. Riculphe, archevêque de Mayence, apporta cette Collection d'Espagne vers l'an 800, et la répandit en France. Elle a été souvent imprimée et augmentée. L'auteur de cette Collection porte le nom de *Mercator* ou *Marchand* dans quelques exemplaires, et dans d'autres celui de *Peccator* ou *Pécheur*, nom que plusieurs évêques ajoutaient autrefois à leur signature, par humilité. Dans la *Bibliothèque des Pères*, on trouve des lettres d'un nommé Eulogius, où il est dit qu'il y avait deux frères, dont l'un, appelé Isidore, se retira à Mayence avec des marchands, et que de là lui vint le surnom de *Mercator*.

J

JACQUES ZANZALES ou JACQUES BARDAI, suivant les Arabes, fondateur de la secte des jacobites, — était un moine syrien qui vivait dans le VIe siècle. Ce Jacques fut ordonné archevêque par les évêques de sa secte, qui se trouvaient en prison conformément aux édits des empereurs contre les hérétiques. Après avoir reçu d'eux une entière autorité, il alla dans la Syrie, la Mésopotamie, et d'autres provinces d'Orient, y ordonna partout des évêques, des prêtres et des diacres. Il réunit les sectes différentes de ceux qui étaient opposés au concile de Chalcédoine. Quoique les jacobites fassent profession d'anathématiser Eutychès et Apollinaire, ils ne reconnaissent néanmoins qu'une seule nature en Jésus-Christ, et assurent que le Verbe a pris un corps parfait, auquel il s'est uni sans altération, sans mélange et sans division en une seule nature, une seule personne et un seul suppôt. Ils n'ont aucune autre erreur particulière sur les autres points de doctrine. Ils ne reconnaissent d'autres conciles que ceux de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse, et condamnent tous ceux qui ont été tenus par la suite. C'est par là que commence l'hérésie des jacobites.

Depuis ils imaginèrent de ne se servir que d'un seul doigt en faisant le signe de la croix, pour marquer l'unité de nature en Jésus-Christ; et, comme les Catholiques faisaient le signe de la croix de gauche à droite, ces hérétiques, au contraire, le faisaient de droite à gauche. Ils mêlaient de l'huile dans l'oblation, comptaient pour rien la sainte communion, ne mettaient point d'eau dans le calice, n'avaient que de l'indifférence pour le culte des images, et ne les baisaient point, se contentant de les toucher du doigt, et de baiser ensuite le doigt même. Ils enfouissaient la croix le jour du vendredi saint, la tenaient cachée jusqu'au dimanche, et, dès le point du jour, ils la portaient par les rues et par les places publiques, où, après avoir demandé si Jésus-Christ était ici ou était là, ils la découvraient. Ils mangeaient de la chair en Carême, célébraient les mystères avec des rites contraires à la tradition, et ajoutaient au Trisagion, à l'imitation de Pierre le Foulon : « Vous qui êtes crucifié pour nous, ayez pitié de nous! » Tels étaient les sectateurs de Jacques Zanzales.

Les chatzitzariens étaient de la même secte, mais ils n'en suivaient pas tous les dogmes; par exemple, ils reconnaissaient deux natures en Jésus-Christ, et admettaient, ce semble, aussi deux personnes, comme les nestoriens. Ils disaient que, dans la Passion,

l'une des deux souffrait, et l'autre la regardait souffrir. Ils adoraient la croix, et y mettaient des clous, voulant marquer par là qu'ils croyaient que la divinité avait souffert. Ils jeûnaient quelques jours avant le temps où l'on cesse de manger de la viande. En Carême, ils mangeaient des œufs, du beurre et du lait les jours de dimanches. Quant à l'oblation, ils la célébraient comme les jacobites. Ils baptisaient leurs croix pendant quelques jours. Pour s'autoriser dans toutes leurs pratiques, ils feignaient de les avoir reçues par tradition de saint Grégoire, martyr et évêque de la grande Arménie.

JACQUES, docteur arménien dans la Tartarie Crimée, appelé pour cette raison Jacques de Krim,—est auteur d'un calendrier qu'il composa, dit-il, à la prière et pour l'amour du docteur Thomas, cénobite du monastère de Medzoba, dans la province de Van. Dans cet ouvrage, l'auteur parle de trois sortes de Pâques : la première, établie par Adam ; la seconde, par Moïse ; la troisième, par Jésus-Christ. Il y parle aussi des mois des Arméniens et de leurs noms, des époques de l'Ancien Testament et de celles des Arméniens, du mouvement des cieux, de la lune, des équinoxes, des signes du zodiaque, des calendriers en usage chez les diverses nations, etc. On peut voir une notice plus étendue de cet ouvrage, dans le Catalogue de la bibliothèque Impériale, tome Ier des manuscrits, page 95.

JEAN, d'abord moine de l'île d'Oxia, puis patriarche d'Antioche,—vivait vers le milieu du XIIe siècle, comme on est autorisé à le croire, puisqu'il compte quatre cents ans depuis la naissance de l'hérésie des Iconomanaques. Balsamon, qui écrivait peu de temps après, fait mention de cet auteur et désapprouve la façon dont il avait parlé des donations de monastères faites à des personnes laïques; il va presque jusqu'à traiter son sentiment d'impiété. Le traité de Jean d'Antioche a été traduit en latin, et publié dans le tome Ier des *Monuments de l'Eglise grecque* par Cotelier. Voici ce qu'il contient :

Le patriarche le commence par le détail des efforts que le démon a faits pour renverser les maximes de salut établies par Jésus-Christ, en inspirant aux magistrats et aux empereurs l'idée de persécuter les fidèles, aux hérésiarques de corrompre la foi chrétienne par des opinions nouvelles et dangereuses, et aux Chrétiens même de différer la réception du baptême jusqu'à la fin de leur vie; mais, ajoute-t-il, nos très-saints Pères, successeurs des apôtres, voyant que ce délai portait de grands préjudices à l'Eglise, parce que plusieurs personnes mouraient sans baptême, ordonnèrent que tous les enfants seraient baptisés et élevés dans la religion chrétienne, par les parents ou par leurs parrains. Trompé par cette précaution, le démon s'appliqua à corrompre les mœurs des baptisés, instruit que la foi sans les œuvres est inutile au salut. L'Eglise ouvrit aux pécheurs un moyen de réparer la perte de leur innocence, en leur accordant la pénitence, et l'on en vit une grande multitude courir aux églises pour y recevoir les pénitences qu'on leur imposait, et obtenir par ce remède l'absolution de leurs péchés; mais, séduits par le démon, il arrivait souvent qu'ils retombaient dans leur crime avant d'avoir rempli leurs pénitences. La difficulté de vivre innocemment dans le monde engagea plusieurs personnes à se retirer dans des lieux écartés, pour y mener la vie ascétique et monastique.

Leur réputation attira dans ces lieux quantité d'imitateurs de leur vie. Ils bâtirent des monastères, d'abord en Egypte, ensuite dans tous les pays du monde, comme saint Athanase et saint Théodore Studite l'ont remarqué, l'un dans la Vie de saint Antoine, l'autre dans un hymne sur tous les saints. Pour rendre l'ordre monastique plus respectable, il plut aux évêques de donner aux moines une espèce de consécration ou de bénédiction, qui est comme un renouvellement des vœux du baptême, et que les saints Pères ont appelé un second baptême, en disant qu'il avait la force et la vertu du premier. Outre les renoncements qui sont d'usage dans la réception de ce sacrement, les moines ajoutaient qu'ils renonçaient à leurs parents, à leurs amis, à leurs domestiques et à tous leurs biens, avec résolution de vivre dans le célibat et la pauvreté, et de persévérer à demeurer dans le monastère et dans la vie monastique jusqu'à la mort.

Jean d'Antioche cite un grand nombre de livres composés par de saints solitaires, sous la discipline monastique, par Pallade, Cassien, Macaire, Théodore Studite et plusieurs autres. Il mentionne particulièrement le Livre des saints vieillards de Scété, de la Thébaïde et de la Libye, qui contenait, par ordre alphabétique, leurs actions et leurs paroles remarquables. Quoique Léon l'Isaurien eût entrepris de détruire l'ordre monastique, il se soutint sous son règne, et devint depuis en si grande considération, qu'il fut permis aux moines d'entendre les confessions, d'imposer des pénitences et de donner des absolutions, comme nous voyons, dit le patriarche d'Antioche, qu'ils le font encore.

L'ennemi ne pouvant souffrir un ordre si bien établi, s'est appliqué à le détruire, en faisant donner les monastères et les hôpitaux à des laïques, d'abord pour en prendre soin, ensuite pour en tirer profit. Sisinius, patriarche de Constantinople, s'opposa à cet abus, quoiqu'il ne fût pas parvenu à l'excès de nos jours, où nous voyons tous les monastères, grands et petits, riches et pauvres, d'hommes et de filles, entre les mains de laïques, même mariés, idolâtres et bigames. Jean d'Antioche déplore amèrement cet abus, et met en œuvre tout ce qu'il peut pour en faire apercevoir les suites fâcheuses. 1° D'abord, il trouve du blasphème dans le préambule de ces donations, conçu en ces termes : « Mon empire, ma médiocrité vous donne tel monastère consacré à Dieu, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la sainte Vier-

ge, Mère de Dieu, ou à quelque saint, avec tous ses droits, priviléges et possessions pour tout le temps de votre vie.» Comment, dit-il, un homme corruptible et mortel de peu de durée, ose-t-il donner à un laïque un monastère appelé du nom terrible de Dieu, ou du nom béni de la très-sainte Vierge? Pourquoi donne-t-il ce qui est à Dieu, comme s'il lui appartenait en propre? Ne sait-il pas que les monastères sont un port qui reçoit et conserve ceux qui voguent sur la mer de ce monde, qu'ils sont une maison sainte érigée au nom de Dieu, une société sainte de personnes qui ont tout quitté et renoncé à elles-mêmes pour plaire à Dieu et s'y attacher, qui chantent jour et nuit ses louanges, et l'ont toujours au milieu d'elles?» Il ajoute que, par ces donations l'ordre de l'Eglise est renversé, puisqu'on met les laïques à la place des moines; que les monastères qu'on leur donne, au lieu de s'améliorer entre leurs mains, comme ils le disent, sont bientôt détruits et ruinés; que les moines sont traités comme des esclaves; qu'on ne leur donne que la moindre part des revenus; que ceux à qui l'on octroie ces monastères n'y font aucune réparation ni aumône; ne fournissent ni luminaire, ni encens, ni discours, ni exhortation, comme il est de coutume de le faire dans le Carême, le temps pascal et les autres jours prescrits; qu'ils ne veillent ni à la célébration de l'Office divin, ni à l'observance de la règle; qu'ils font de leurs revenus un usage profane; qu'ils nomment et font recevoir des moines, sans permettre qu'on leur fasse subir les trois années de probation, d'où il résulte que ces moines n'ayant aucune vocation, mènent une vie déréglée, et ne gardent ni l'abstinence de la viande, ni les règles du monastère, et vivent comme des séculiers.

Jean d'Antioche, après avoir rapporté les vexations que se permettent les donataires de monastères d'hommes, passe à celles qu'ils font souffrir aux filles consacrées à Dieu. Maîtres de ces lieux saints qu'ils se font donner sous le nom de leurs femmes, non-seulement ils s'en approprient tous les revenus, mais ils se bâtissent pour eux-mêmes des maisons dans l'intérieur des monastères; d'où il arrive que les mondains, hommes et femmes, les valets et les servantes vivent et conversent avec les religieuses, ce qui ne peut se faire sans un grand détriment de la discipline et l'infraction des engagements essentiels à la religion.

La conclusion du traité ou discours de Jean d'Antioche est que donner des monastères à des laïques, est un crime d'une énormité égale à l'hérésie; que les laïques ne peuvent recevoir ces donations sans péché mortel, et que ceux qui meurent sans en avoir fait pénitence, sont dignes des supplices éternels. Il regarde comme une punition de l'abus des donations de monastères aux laïques, les ravages que les Turcs faisaient dans les provinces de l'Orient, les tremblements de terre, les morts tragiques et inusitées, les incendies et autres calamités, et il prie Dieu d'ouvrir les yeux aux empereurs, aux patriarches, aux moines et au peuple, et de les frapper en même temps d'une crainte salutaire, pour les engager à observer ses divins commandements. Balsamon, comme nous l'avons observé plus haut, et Matthieu Blessarès, ne pensaient pas comme Jean d'Antioche, sur la donation des monastères aux laïques; au contraire ils les approuvaient, pourvu qu'elles fussent faites pour des causes raisonnables.

JEAN, surnommé *Philoponus*, à cause de sa grande assiduité au travail, — naquit à Alexandrie et y enseigna la grammaire, vers le milieu du VI[e] siècle. Mais il ne borna pas là ses études. Il se rendit habile dans la philosophie de Platon et d'Aristote; et, poussant plus loin son désir de savoir, il étudia même la théologie chrétienne, car il faisait profession du christianisme. Cette étude fut pour lui un écueil, comme elle l'avait été pour beaucoup d'autres, qui étaient passés de l'école de Platon et d'Aristote dans l'Eglise catholique. Voulant mesurer la grandeur de nos mystères sur les idées philosophiques, il devint le chef d'une secte nouvelle qu'on appela des Trithéites, parce que, en admettant dans la sainte Trinité trois natures particulières, outre la nature commune, ils admettaient nécessairement trois Dieux. Philoponus commença à enseigner cette doctrine vers l'an 540. Il vivait encore du temps de Sergius, patriarche de Constantinople, à qui il dédia quelques ouvrages. Ainsi l'on ne peut mettre sa mort avant l'an 610, époque où Sergius fut élevé sur le siége de Constantinople, mais il peut avoir vécu quelques années au delà.

Hexameron. — Le plus considérable des écrits de Philoponus est son Commentaire sur l'ouvrage des six jours de la création. C'est celui qu'il dédia à Sergius, patriarche de Constantinople, parce qu'il l'avait entrepris à sa prière. Photius dit qu'il s'y est surpassé par le style, qui est toujours pur et clair; et qu'autant il se conforme dans ses explications à celles de saint Basile, autant il est opposé à celles de Théodore de Mopsueste. Philoponus s'y applique à montrer que Moïse a raconté l'histoire de la création d'une manière simple et conforme à ce qui se voit dans la nature. Son Commentaire fut imprimé à Vienne in-4°, en 1630, par les soins et sous la direction du P. Cordier, avec le *Traité* ou la *Dispute sur la Pâque*.

Traité sur la Pâque. — Il n'en est rien dit dans Photius, à moins qu'on ne veuille entendre de Philoponus, ce qu'il rapporte d'un auteur qu'il ne nomme pas, qui avançait, dans un *Traité sur la Pâque*, que Jésus-Christ avait toujours observé la Pâque légale, excepté dans l'année de sa mort. Cela se trouve, en effet, dans la *Dispute sur la Pâque*, que le P. Cordier a publiée sous le nom de Philoponus; et ce qui fait voir qu'elle est de lui, c'est que vers la fin du traité, l'auteur cite son Commentaire sur l'ouvrage des six jours. Sur ce pied, il faudra dire que Photius a cité l'ouvrage de Philoponus sur

la Pâque, sans savoir qu'il fût de lui. L'auteur y enseigne, qu'en l'année de sa mort, Jésus-Christ fit la Pâque le treizième jour de la lune, qui était la veille de la Pâque légale, et qu'il ne mangea avec ses disciples ni l'Agneau pascal, ni les azymes. Il s'objecte que le Sauveur donna l'Eucharistie à ses apôtres le premier jour des azymes, celui dans lequel on immolait l'agneau pascal. A cette difficulté il répond que cela ne peut être, puisque, si Jésus-Christ avait consacré l'Eucharistie avec du pain azyme, cela se ferait encore, et non avec du pain fermenté, dont, en effet, les Juifs ne se servaient plus dès le premier jour des azymes. Ce raisonnement de Philoponus fait voir du moins que, de son temps, les Grecs consacraient avec du pain fermenté.

De l'éternité du monde. — Ce livre est une réfutation de celui que Proclus avait composé sur la même matière contre les Chrétiens. Il y répond à toutes les objections de ce philosophe qui soutenait que le monde est éternel, et il fait voir que, encore que Proclus se vantât de posséder toutes les sciences des Grecs, il n'en avait qu'une très-mince et très-imparfaite connaissance. Cet ouvrage fut imprimé en grec, à Venise, en 1535, et en latin, à Lyon, en 1557, de la traduction de Jean Mahat.

Ecrits sur des matières profanes. — Nous avons plusieurs ouvrages de Philoponus, qui ont plus de rapport aux belles-lettres et à la philosophie qu'à la théologie chrétienne; savoir : Un livre des dialectes des Grecs, imprimé en grec et en latin à Paris, en 1521; à Venise, en 1525, et à Bâle, en 1532: des *Commentaires sur les Analytiques* d'Aristote, Venise, 1534, 1536, 1584; un livre *De la Génération de l'homme*, Venise, 1527; des *Commentaires sur les livres de l'Ame*, Venise, 1535, et Lyon, 1558; sur les cinq livres de la *Génération des animaux*, Venise, 1526; sur les trois livres *des Météores*, Venise, 1551; *sur les quatre livres des Physiques*, Venise, 1527 et 1569; enfin, *sur les quatre premiers livres de la curiosité naturelle d'apprendre des choses secrètes*, imprimés également à Venise, en 1555. On cite deux autres écrits de Philoponus, qu'on dit être parmi les manuscrits de la bibliothèque de Vienne, savoir : un, contre les Acéphales, divisé en dix-sept chapitres, et une petite dissertation sur les facultés de l'âme.

Ouvrages perdus. — Photius fait mention de quelques autres ouvrages de Philoponus dont il ne nous reste que les titres ou quelques fragments; par exemple : un *Traité contre la résurrection*, où il prétendait que les âmes ne reprendraient pas les corps auxquels elles avaient été unies en ce monde, et que les corps aussi bien que le monde visible seraient détruits. Il y tournait en dérision ce que les saints Pères ont dit de la résurrection future. Il écrivit un petit traité où il attaquait ce que Jean le Scolastique, patriarche de Constantinople, avait établi dans un discours sur la sainte et consubstantielle Trinité. Il en composa un autre contre l'ouvrage de Jamblique, intitulé : *Des simulacres et des idoles.* Ce philosophe avait entrepris de démontrer que les idoles tenaient de la divinité, et que les dieux les remplissaient de leur présence. C'est ce que réfute Philoponus; mais quelquefois par des arguments, qui n'avaient qu'un rapport très-éloigné à son sujet. Suidas parle d'un livre de Philoponus *Contre Sévère*, mais sans en marquer la matière. Photius le traite d'insensé pour avoir osé écrire contre le concile de Chalcédoine. Son ouvrage était divisé en quatre parties, où il soutenait que les évêques de cette assemblée avaient approuvé la doctrine de Nestorius. Le dernier de ses écrits dont nous ayons connaissance avait pour titre : *De l'union.* Il l'avait composé à la prière de Sergius, patriarche de Constantinople. Nicéphore dit qu'il était divisé en dix chapitres dans lesquels il établissait de tout son pouvoir l'hérésie des monothélites. Il rapporte quelques fragments de ses autres ouvrages, en remarquant qu'il s'était moins acquis de réputation par son style, qui, en effet, est au-dessous de l'élégance attique, quoique pur et net, que par la subtilité de ses raisonnements, tant il excellait dans la philosophie de Platon et d'Aristote. Ajoutons que, si cet écrivain a servi l'Eglise par quelques-uns de ses ouvrages, il lui a porté infiniment plus de préjudice, en appuyant de toutes ses forces une hérésie naissante, dans laquelle il persévéra opiniâtrément jusqu'à sa mort.

JEAN,— élu évêque de Sarragosse en 615 c, mort en 627, avait travaillé sur les Offices ecclésiastiques, et sur la manière de trouver le jour où l'on devait célébrer la Pâque. Rien de ces deux traités n'est venu jusqu'à nous. L'épiscopat de Jean fut de douze ans, et il eut pour successeur, sur le siége de Sarragosse, Braulion, son frère, qui l'occupa jusqu'en 638.

JEAN, patriarche de Constantinople.—Jean avait été élevé sur le siége de Constantinople par l'empereur Bardanes Philippicus, partisan fougueux des monothélites. Ce prince ayant été assassiné l'an 703, Jean, pour se maintenir sur son siége, affecta de partager les opinions religieuses du nouvel empereur entièrement contraires à celles des monothélites. Pour se réconcilier avec l'Eglise d'Occident, il écrivit une lettre au Pape Constantin, s'excusant sur la violence de Philippicus de n'avoir pas encore envoyé de lettre synodique de communion. Il dit qu'il a été élu sur les instances du clergé de Constantinople; qu'il n'a point partagé les erreurs de l'empereur, mais qu'il a été obligé de dissimuler la vérité en se servant de termes ambigus; que du reste il reconnaît clairement qu'il y a deux volontés en Jésus-Christ, et approuve le concile tenu sous Martin I[er] et le VI[e] concile, dont il dit qu'il avait approuvé les Actes. Enfin il prie le Pape Constantin de l'admettre à sa communion. Mais l'ambitieux intrus n'obtint pas de réponse du

Pape; il fut même déposé, et Germain mis en sa place.

JEAN MARO, — premier patriarche des Syriens Maronites, après Théophane qui succéda à Macaire sur le siége d'Antioche, florissait vers l'an 700. Il était né dans le territoire de cette ville, et ce fut dans ses écoles qu'il étudia les lettres divines et humaines. Il se perfectionna ensuite dans le monastère de Saint-Maron, d'où il sortit pour aller à Constantinople, où l'étude de la langue le mit à même d'acquérir toutes les connaissances que pouvait lui fournir la lecture des écrivains grecs, ecclésiastiques et profanes. La mort de ses parents l'obligea à retourner dans sa patrie, où, après avoir mis ordre à ses affaires domestiques, il embrassa la vie religieuse dans le monastère de Saint-Maron, bâti sur les rives de l'Oronte. Il s'y consacra entièrement au service de Dieu et au bien de l'Eglise, combattant de vive voix et par écrit les hérétiques de son temps, de manière à en ramener plusieurs à la foi orthodoxe. Ses travaux et ses progrès lui attirèrent un grand concours de monde, dans le désir de l'entendre et de conférer avec lui. Les Latins qui demeuraient à Antioche demandèrent qu'on le fît évêque de Bostres dans la Phénicie, afin qu'il pût confirmer les Libaniotes dans la foi de l'Eglise romaine. Mais le consentement des évêques l'éleva dans la suite sur le siége d'Antioche, après la mort de Théophane; et il mourut lui-même au mois de février de l'an 707. Quelques-uns l'ont accusé de monothélisme, et ont même soutenu qu'il avait été condamné dans le sixième concile général; mais leurs preuves ne sont rien moins que convaincantes; car il est certain qu'il ne fut nullement question de lui ni des Maronites dans cette assemblée. Les écrits que l'on trouve sous son nom, dans les manuscrits du Vatican, sont une Liturgie, une Confession de foi qu'il envoie aux Libaniotes contre les monophysites et les nestoriens; une lettre sur le Trisagion; un livre *Du sacerdoce*, et un Commentaire sur la liturgie qui porte le nom de l'apôtre saint Jacques. Mais il y a plus d'apparence que ce Commentaire est de Denis Barsabilée.

JEAN DE MATHA, instituteur de l'ordre de la Merci, — naquit au petit bourg de Faucon, situé à l'extrémité de la Provence, le 24 juin de l'année 1160, jour où l'Eglise célèbre la fête de saint Jean-Baptiste, dont il reçut le nom au baptême. Ses parents étaient moins distingués encore par les avantages de la naissance et de la fortune que par une piété héréditaire. Dès son enfance, sa mère le consacra au Seigneur par un vœu solennel, et il était à peine âgé de douze ans, lorsqu'on l'envoya étudier à Aix, sous la direction d'habiles maîtres. S'il mit à profit leurs leçons, il se perfectionna en même temps dans la pratique des vertus chrétiennes. Ce premier cours terminé, il se retira, du consentement de sa famille, dans un ermitage peu éloigné du lieu de sa naissance; mais les fréquentes visites qu'il y recevait le déterminèrent à quitter cette solitude, et il se rendit à Paris pour étudier la théologie. Il parut avec distinction dans cette Université déjà célèbre, et après y avoir pris les divers degrés préparatoires, il fut reçu docteur en même temps qu'il fut ordonné prêtre. Maurice de Sully, évêque de Paris, les abbés de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève ainsi que le recteur de l'Université, pour honorer publiquement les succès qu'il avait obtenus dans ses études théologiques, assistèrent à la célébration de sa première Messe qui eut lieu dans cette même chapelle de l'évêché, qui a été pillée dans un tumulte populaire le 15 mars 1831, et entièrement démolie, avec le palais de nos prélats en 1832.

Jean de Matha avait conservé le désir de vivre dans la retraite; mais ayant entendu parler des vertus de l'ermite Félix de Valois qui avait choisi pour sa demeure la forêt de Gandelu, au diocèse de Meaux, il alla trouver ce solitaire et lui confia la pensée dont il avait été frappé en célébrant sa première Messe. C'était le projet de se consacrer entièrement au rachat et à la délivrance des Chrétiens captifs, qui gémissaient sous la barbarie des mahométans. Il lui démontra si vivement l'utilité de cette entreprise, que Félix de Valois, croyant reconnaître l'inspiration de Dieu, s'offrit, quoique âgé de soixante-dix ans, pour prendre part à cette bonne œuvre. Ils convinrent donc d'aller à Rome pour communiquer leur dessein au Souverain Pontife, et pour apprendre de lui-même comment il convenait de régler cette entreprise d'accord avec les vues universelles de la surveillance apostolique, autant qu'avec les circonstances politiques dans lesquelles se trouvaient alors les princes croisés en Orient.

Malgré les rigueurs de l'hiver, les deux religieux entreprirent ensemble le voyage de Rome, où ils arrivèrent au mois de janvier 1198, époque où Innocent III venait d'être installé sur la Chaire de saint Pierre. A la lecture des lettres de l'évêque de Paris qui faisaient connaître la sainteté de la vie des deux pèlerins et l'importance de leur projet, le Pape les reçut avec des honneurs tels qu'il voulut les loger dans son propre palais, comme s'ils eussent été prélats de la famille pontificale. Après avoir entendu de leur bouche tous les détails des plans qu'ils avaient médités, il les approuva hautement et donna au nouvel institut le nom de la Sainte-Trinité. Il chargea l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Victor de s'adjoindre aux fondateurs pour en dresser les statuts, qui furent sanctionnés par lui, dans le cours de la même année. Il est naturel de penser qu'indépendamment des circonstances surnaturelles qui auraient concouru à déterminer la résolution du Pape, et que les hagiographes ont recueillies, Innocent prévoyait dès lors l'utilité qu'on pouvait retirer de cette nouvelle institution dans les guerres des Chrétiens contre les infidèles. En effet, quoique huit ans se fussent déjà écoulés depuis

que Philippe-Auguste avait imposé la dîme saladine pour subvenir aux frais du voyage en Orient, il était néanmoins bien précieux d'encourager le noble dessein du fondateur d'un ordre, qui par la voie seule de l'éloquence chrétienne, se proposait de pourvoir au rachat des captifs dont les princes croisés étaient bien loin de pouvoir s'occuper, dans l'état peu prospère où se trouvaient alors les affaires d'Orient. Une circonstance qui semble prouver que le Pape avait eu ce dessein, c'est qu'à peine eut-il établi l'ordre des Trinitaires, il fit prêcher une nouvelle croisade pour le secours de la Terre-Sainte.

L'ordre fut établi d'abord en France par la protection de Philippe-Auguste qui contribua beaucoup à ses progrès par ses libéralités. Gaucher III, seigneur de Châtillon, fut le premier qui leur donna un terrain, dans ses propriétés, pour y bâtir une maison. Mais le grand nombre de personnes qui embrassèrent cette nouvelle institution ayant bientôt rendu le premier local insuffisant, ils construisirent, aux environs de leur ancien ermitage du diocèse de Meaux, la maison de Cerfroid, qui fut regardée dans la suite comme le chef-lieu de l'institut. Plusieurs autres maisons s'établirent encore en peu de temps; mais Jean de Matha en laissa le soin à Félix pour retourner à Rome, accompagné de quelques-uns de ses frères. Il en envoya d'autres à la suite des comtes de Flandre et de Blois qui partaient pour la Terre-Sainte. Leurs instructions portaient de catéchiser les soldats, de régler leurs mœurs, de les soigner dans leurs maladies, de panser leurs blessures, enfin de racheter ceux qui tomberaient entre les mains des ennemis.

Arrivé à Rome de nouveau, Jean de Matha fut accueilli avec prédilection par le Pape qui lui donna la maison de saint Thomas *della Navicella*, et depuis *del riscatto* (du rachat) où se retirèrent les religieux qui l'avaient accompagné dans ce voyage.

Tout ce que nous avons rapporté jusqu'ici ne donne que l'idée de son zèle et de son activité dans les affaires, mais la légation dont il fut chargé par le Pape, en 1199, nous donne quelqu'idée des lumières dont la cour de Rome le jugeait pourvu. Il fut envoyé en Dalmatie pour présider un synode, où il coopéra à la rédaction de douze canons tendant à réformer divers abus, et à établir dans ce pays les usages de l'Eglise romaine. Quelques bibliographes pensent qu'il en fut l'auteur, et particulièrement les rédacteurs de la *Gaule chrétienne*, qui s'expriment ainsi, à ce sujet : *Missus in Dalmatiam, synodo cuidam præfuit et leges ecclesiasticæ disciplinæ servandæ utilissimas conscripsit.*

Il envoya, la même année en Afrique, deux de ses frères dont la mission fut tellement heureuse, qu'ils rachetèrent quatre-vingt-six esclaves. L'année suivante, il en racheta lui-même cent dix à Tunis; puis ayant passé en Espagne, où plusieurs provinces gémissaient encore sous le joug des Maures et des Sarrasins, il exhorta les rois, les princes et les peuples avec tant d'efficacité, que ses prédications furent suivies des plus abondantes aumônes. Mais retourné à Tunis, il fut mis avec cent vingt esclaves qu'il venait de racheter, sur un vaisseau dont on avait ôté le gouvernail et déchiré les voiles. Cependant il eut le bonheur d'aborder au port d'Ostie sans avoir éprouvé aucun accident. Les fatigues de la traversée avaient affaibli ses forces, déjà minées par les austérités; cependant il se rendit à Rome, où il continua d'exercer les œuvres de charité, jusqu'à ce qu'enfin succombant sous le poids des travaux, il s'endormit dans le Seigneur, le 21 décembre 1213. On voit encore le tombeau de saint Jean de Matha dans l'église de Saint-Thomas; mais son corps a été transporté en Espagne.

La Règle des Trinitaires ainsi que la rédaction des douze canons du synode dont nous avons parlé plus haut sont les seuls titres connus, qui donnent des droits au bienheureux Jean de Matha à trouver place dans les pages de ce Dictionnaire. Quelques historiens, il est vrai, ont douté qu'il en ait été le rédacteur; mais dans la lettre qui lui fut écrite par Innocent III, en lui transmettant son approbation de cette Règle, rien n'indique positivement que le Pape en ait considéré comme auteur Odon, évêque de Paris, qui avait succédé à Maurice, mort en 1196. C'est aussi le sentiment des auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne*, lorsqu'ils disent en parlant de l'évêque : *Cujus consiliis adjutus Joannes regulam scripsit quam, nonnullis adjectis, approbavit Summus Pontifex.*

Parmi les articles de cette Règle on remarquera le premier par lequel il était statué que le tiers des dons reçus, ou des revenus fixes, après que les deux autres auraient été employés aux besoins de l'ordre et à des œuvres de miséricorde, serait appliqué au rachat des captifs, soit chrétiens soit même infidèles. La raison en est ingénieuse; car ces infidèles étaient utiles pour stipuler des échanges entre des captifs de même condition.

Un autre article portait que dans leurs voyages, ils ne pourraient se servir d'autres montures que des ânes, et cette clause était fondée sans doute sur la connaissance que le fondateur avait des usages du Levant, où cette monture est populaire et commune. Mais aussi c'est de là que notre peuple ignorant les qualifiait de la dénomination de Frères aux ânes, et l'on trouve dans un registre de la chambre des comtes de Paris que les religieux du couvent de Fontainebleau sont appelés les Frères des ânes de Fontainbliaut. On observera sans doute que Jean de Matha avait fixé l'âge de vingt ans accomplis pour être admis comme novice dans son institution, laissant au supérieur général ou ministre de l'ordre, la liberté de prolonger, autant qu'il le jugerait convenable, le temps d'épreuve, pour être admis à faire profession : coutume bien différente des

autres ordres où l'on faisait des vœux si jeune.

Il est encore à remarquer qu'une aussi belle institution que celle de Saint-Jean de Matha, fut imitée en Espagne dix ans après sa mort par saint Pierre Nolasque, fondateur en 1223 de l'ordre de la Merci, et si nous croyons devoir être soigneux de revendiquer à l'avantage des Français la première idée de fonder un ordre religieux pour le rachat des captifs, il nous sera sans doute permis de demander ce qu'on a fait jusqu'ici pour remplacer cette belle institution.

Il n'est pas de septuagénaire qui ne se rappelle avoir vu à Paris, à Lyon, à Marseille et autres villes, le spectacle touchant de la rédemption des captifs. On y voyait des hommes de toutes les nations marchant en ordre deux à deux et en grand nombre, tenant des palmes, ayant les mains liées avec de longs rubans de soie; accompagnés des religieux qui les avaient délivrés, nourris, vêtus, et qui quêtaient dans les rues pour compléter cette belle œuvre en fournissant aux moyens de rendre ces captifs à leur patrie, à leur famille, à leur profession.

Quelle sera l'association, qui, sous quelque forme que ce soit, nous reproduira ce spectacle, né pourtant dans le XIIIe siècle et aboli en France à la fin du XVIIIe siècle, après six cents ans de succès?

JEAN, abbé de Beaugerais. — L'église de Baugerais, près de Loches, en Touraine, avait appartenu aux chanoines réguliers de Sainte-Barbe, et il paraît, par une de ses lettres que Geoffroi, sous-prieur de cette communauté, y avait fait sa demeure; mais l'an 1173, selon l'*Ancienne Gaule chrétienne*, Henri II, roi d'Angleterre, souverain de la Touraine, donna cette maison à l'ordre de Cîteaux, sous la dépendance de l'abbaye de Loroux, qui la peupla de ses religieux. De là les rapports qui existaient entre les chanoines réguliers de Sainte-Barbe et les Cisterciens, entre le sous-prieur Geofroi et le moine Jean qui nous occupe et qui peut être considéré comme le premier abbé cistercien de Baugerais. Il nous reste de lui cinq lettres qu'il écrivit à Geofroi, chanoine de Saint-Victor et prieur de Sainte-Barbe. — L'abbé Jean lui expose dans la première de ces lettres la frayeur qu'il éprouve de se voir à la tête d'une communauté. — Geofroi lui répond pour l'encourager, de se tenir en garde contre une fausse modestie, et il félicite sa communauté d'avoir un tel chef. — C'est encore l'objet des deuxième, troisième et quatrième lettres qui doivent être de l'an 1173, époque de l'introduction des Cisterciens à Baugerais. L'abbé Jean s'était proposé de faire un voyage à Sainte-Barbe, mais il en fut empêché par les troubles qu'excita en Normandie la guerre du roi de France contre celui d'Angleterre, c'est ce qui donna lieu à la cinquième lettre de l'abbé Jean, sur lequel nous ne nous étendrons pas davantage, parce que nous avons déjà eu occasion de parler de lui à l'article que nous avons consacré à Geofroi de Saint-Victor, dans le cours de ce volume. (*Voy.* Geofroy de Sainte-Barbe et Godefroi de Saint-Victor réunis.)

JEAN de Louvain, dit *le Précurseur*, — moine cistercien, mort vers l'an 1190. Selon la *Chronique* de Villers, monastère de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Namur, ce moine, d'abord sacristain de l'église de son couvent, en devint ensuit le célérier, ayant le gouvernement des frères convers; et enfin, dans ses vieux jours, il fut maître des novices, et appliqua sa longue expérience à fortifier des âmes encore jeunes contre la triple tentation du démon, de la chair et du monde. Il s'occupait en outre à écrire les actions mémorables des saints. La *Chronique* citée ci-dessus lui attribue quelques ouvrages, que la Bibliothèque cistercienne dit être restés dans l'abbaye de Villers, et dont voici les titres : 1° *Liber de vitis Christi salvatoris et B. Virginis Mariæ;* 2° *Vitæ plurimorum religiosorum sanctitate illustrium illius domus;* 3° *Liber de vita boni monachi;* 4° *Alii plures.* — Ce moine transcrivit encore, pour l'usage de son monastère, un recueil ayant pour titre : *Opus pium*, renfermant le Psautier, des oraisons et des litanies pour être récitées auprès des agonisants. Valère André et Henriquez parlent à peu près de même de ce religieux.

On ne peut spécifier aucune date, ni de sa vie, ni de sa mort; mais la Chronique de Villers citant, dans le chapitre qui suit celui consacré à ce moine, le nom d'Ulric qui fut abbé vers la fin du XIIe siècle, on peut conclure de là que Jean de Louvain mourut avant ou pendant la prélature d'Ulric. Si, à cette considération, on ajoute ce que la *Chronique* rapporte au même endroit, en disant qu'un ancien sacristain, nommé Jean, apparut après sa mort à l'abbé Ulric, on en déduira que ce sacristain était probablement celui qui fait le sujet de cet article, et qu'il mourut un peu avant cet abbé, lequel mourut lui-même en 1190.

JEAN de Montlaur — fut fait évêque de Maguelone en 1158. L'éclat de sa vertu surpassait, dit-on, celui de sa naissance illustre. L'article qui le concerne dans la *Nouvelle Gaule chrétienne*, est fort étendu; on y peut lire la notice de toutes les chartes qu'il a signées, de tous les démêlés dont il est sorti vainqueur. Il nous suffira de dire ici qu'il obtint pour son église plusieurs décisions favorables du roi de France Louis le Jeune, et du Pape Alexandre III; qu'il se montra fort zélé pour la cause de ce Pontife, qui, en 1162, fut reçu par lui à Maguelone, et qui lui adressa cinq lettres en 1161, 1167 et 1168; que non moins fervent contre les albigeois, il assista en 1166, à l'un des conciles où ils furent condamnés. Il siégea en 1179 au troisième concile de Latran; en 1182, il fit pour les affaires de l'église de Narbonne un second voyage en Italie, et se rendit à Velletri, auprès du Saint-Père; et enfin, il mourut le 24 février 1190, digne de tous les éloges de ses contemporains.

Quant à ses productions littéraires, elles

consistent en deux billets adressés en 1163 à Louis VII. Par le premier, le prince est remercié du bon accueil qu'il a fait aux envoyés de l'évêque, et prié de traiter avec la même bonté les nouveaux messagers qu'on lui dépêche. La seconde épître n'est pas plus longue; elle est un peu moins charitable; car c'est une dénonciation très-acerbe contre Bérenger du Puy Sorgier. A ces deux billets, nous pourrions joindre un statut par lequel Jean de Montlaur défend, en 1169, de recevoir des chanoines étrangers dans la communauté de Maguelone; et une lettre ou charte dans laquelle il recommande à la charité des fidèles le nommé Bernard qu'il vient de mettre en pénitence pour des fautes énormes.

JEAN DE NOYON. — Les deux lettres dont nous avons rendu compte, sous le nom de Hugues Camp d'Avenne, comte de Saint-Paul, sont bien écrites; mais comme nous l'avons insinué, au commencement de cet article, elles pourraient être l'ouvrage d'un autre écrivain qui, attaché à l'expédition d'outre-mer, prêtait volontiers, ou par devoir de son office auprès du comte de Flandre, en qualité de chancelier, sa plume, soit pour les besoins particuliers des pèlerins, soit pour des agences importantes dont nous parlerons tout à l'heure. Geoffroi de Villehardouin atteste qu'il fut aussi chancelier de l'empereur Baudouin : «mult bouclier,» dit-il, «mult sage, et mult avait conforté l'ost par la parole de Dieu, qu'il savait bien dire; et sachiez qu'en apprenant sa mort, mult en furent les prudomes de l'ost déconfortés.» Il était de Noyon en Picardie, nommé Jean, et quoiqu'il soit peu connu dans la littérature, au point que Jacques Levasseur n'a pas même prononcé son nom dans sa vaste histoire de Noyon, nous tâcherons, nous, de lui faire une réputation, sinon brillante, au moins assez recommandable.

L'an 1203, après que la ville de Zara dans la Dalmatie fut prise par les croisés au profit des Vénitiens, le Pape ayant lancé contre eux l'excommunication, les Français députèrent à Rome pour fléchir le Pontife, pour exposer les bonnes raisons de leur conduite, et lui faire pleine et entière satisfaction. Du nombre de ces députés furent maître Jean de Noyon et Neveran évêque de Soissons, qui obtinrent pour les Français, auprès du Pape, leur réconciliation, mais non pour les Vénitiens. (*Voy.* le registre d'Innocent III, lib. VI, epist. 232.)

Après la conquête de Constantinople par les Français, le prince Alexis l'Ange, rétabli sur le trône, écrivit au Pape une lettre d'adhésion au Saint-Siége, à la persuasion, dit-il, de trois évêques de l'expédition et de maître Jean de Noyon, nommé le dernier dans la lettre, d'où on peut conclure qu'il en fût le rédacteur. (*Voy.* les lettres d'Innocent III, *ibid.*, epist. 210 et 232, adressées à Neveran, évêque de Soissons, et à maître Jean de Noyon.)

L'an 1204, Jean de Noyon, ayant accompagné l'empereur dans son voyage de Thessalie, il y contracta une maladie, comme beaucoup d'autres, et il y mourut. Nous avons déjà dit que Villehardouin lui consacra un petit éloge.

JEAN DE LYON — était l'un des chefs de la secte Vaudoise. On a réfuté et supprimé ses écrits ; ils ne sont connus que par les critiques ou censures qu'ils ont provoquées. C'est surtout dans le livre du Dominicain Reynier contre les Vaudois, qu'il est question de la personne et plus encore de la doctrine de Jean de Lyon. Reynier est un théologien du XIIIe siècle, que nous ferons connaître, à son tour ; mais voici en substance ce qu'il dit de Jean de Lyon.

Il le nomme *Bergamensis*, soit que Jean fût né à Bergame, soit plutôt qu'il y ait porté ses erreurs qui, en effet, se répandirent en Lombardie. Quoi qu'il en soit, Jean se donnait à lui-même le nom de Jean de Lyon, et se qualifiait *fils aîné, ordonné évêque par la grâce de Dieu.* Pour expliquer ces titres, Reynier nous apprend que chez les Vaudois, l'évêque mort était le plus souvent remplacé par l'aîné de ses fils. Outre les épîtres assez nombreuses où Jean prenait ces qualités, il avait composé, comme dit Reynier, ou il avait compilé un gros volume de dix cahiers dont chacun était de quatre feuilles. Dans ce volume, Jean de Lyon développait sa doctrine, professait le manichéisme, niait la Trinité, réduisait la création au symbole au simple débrouillement du chaos bornait la puissance de Dieu, étendait celle du diable, et la déclarait supérieure à celle du Christ ; il enseignait d'ailleurs la transmigration des âmes, et plus téméraire que Pierre Valdo, il attaquait plusieurs croyances que cet hérésiarque avait respectées. Reynier nous représente la secte des Vaudois comme divisée en deux branches ; celle dont Jean de Lyon était le chef, composée de jeunes gens, se distinguait par une licence plus audacieuse. Mais il s'agit ici de la licence de leurs opinions et non de leurs mœurs ; car Reynier rend hommage à la conduite édifiante de tous les Vaudois ; entraîné lui-même par l'éclat et l'attrait de leurs vertus évangéliques, il s'était d'abord placé dans leurs rangs, et avait professé leurs doctrines avant de les réfuter.

En quelles années naquit, vécut, écrivit et mourut Jean de Lyon ? ni Reynier, ni aucun contemporain ne nous l'apprend. Tout ce que nous en savons, c'est que Reynier réfutait Jean vers l'année 1250, et qu'alors il ne représentait point les lettres et le gros livre de cet hérétique comme des productions toutes récentes. Il dit néanmoins que Jean et ses complices *n'osent pas révéler* à tous leurs disciples le système entier de leurs dogmes ; et de ce temps présent on pourrait, à la rigueur, induire que Jean vivait encore en 1250. Pour écarter cette conséquence il faut soutenir que ce présent *non audent* ne doit s'appliquer qu'aux complices ou successeurs de Jean, et que si

la construction grammaticale l'étend à ce personnage, c'est que Reynier, ayant à dire que Jean n'avait point osé et que ses successeurs n'osaient pas, a mieux aimé dire plus brièvement. *Ni Jean ni ses complices n'osent;* inexactitude, qui, en effet, n'est point sans exemple chez les auteurs qui écrivent, comme Reynier, avec beaucoup de négligence. Aussi le P. Colonia n'a-t-il point hésité à déclarer Jean de Lyon contemporain de Pierre Valdo ; et, quoique cette opinion soit dénuée de preuves positives, nous la suivons ici comme une hypothèse au moins permise.

JEAN DE HANTEVILLE, poëte latin. — Le nom de cet auteur a été défiguré par plusieurs des écrivains qui ont parlé de lui ; la plupart aussi l'ont fait naître en Angleterre, quoique lui-même nous apprenne, dans le prologue de son poëme, qu'il était né en Normandie. Il y a en Normandie, à trois lieues d'Evreux, un bourg dont le nom est Anville, on pourrait croire que c'est de ce bourg que notre poëte est originaire ; au moins, n'y en a-t-il pas qui ait plus de rapport avec son surnom d'*Hantivillensis* ou de *Annævillensis*, comme il est aussi quelquefois nommé.

On ne sait sur quelles autorités Pitseus, copié ensuite par d'autres auteurs, a pu avancer que Jean de Hanteville, après avoir fait ses études à Oxford, y avait pris les degrés de maître-ès-arts et en philosophie, et qu'il s'était fait moine à l'abbaye de Saint-Alban. Il nous apprend que Hanteville, selon la coutume de son temps, étant venu terminer et perfectionner ses études à Paris, il s'y livra à la poésie avec beaucoup de succès. Son talent particulier, ajoute-t-il, était de savoir accommoder son esprit et son style aux sujets qu'il avait à traiter ; il écrivait en meilleur latin que tous les autres auteurs de son siècle, et avec une élégance qui, bien que fort inférieure à celle des bons poëtes de l'antiquité, ne laissait pas d'avoir beaucoup d'éclat parmi ceux de son temps.

On ignore les détails de la vie de Jean de Hanteville ; il fut, selon Oudin, fort attaché au roi d'Angleterre, Henri II, dont il fait l'éloge dans un chapitre de son poëme. Il intitula cet ouvrage *Archithrenius*, mot composé, qui ne signifie pas, comme l'a dit Baillet, que l'auteur commence par déplorer la misère de l'homme, puisqu'il ne commence pas ainsi, mais qui le représente comme déplorant sans cesse les vices et les défauts du genre humain : *Archithrenius* remarque *Badius Ascensius*, en tête de l'édition qu'il en a faite, *quod est princeps lamentationum.*

Cet ouvrage, divisé en neuf livres, qui sont subdivisés, à leur tour, en chapitres d'inégale grandeur, est dédié à Walter ou Gauthier de Coutances, d'abord archevêque de Lincoln et ensuite de Rouen, où il occupa ce siége, depuis 1184 jusqu'au 12 novembre 1209. La dédicace qui n'est point en tête du poëme, mais au chapitre 7 du premier livre, indique clairement l'époque de sa composition ou du moins de sa publication; c'est celle où Gauthier venait d'être transféré de Lincoln qu'il n'avait point encore quitté, à Rouen, où il était impatiemment attendu. Rouen est une veuve qui attend son nouvel époux, qui aspire au moment où elle le pressera dans ses bras,... qui brûle de voir un nouveau printemps fleurir pour elle, et de monter au lit conjugal, où la vertu présidera, sous les auspices du Christ et confirmera l'union de l époux et de l'épouse.

Le prologue en prose qui précède le premier livre annonce le dessein et le plan de tout l'ouvrage, et pourrait être intitulé argument. Archithrenius, parvenu à l'âge viril, passe en revue toutes les actions de sa vie, et trouve qu'il n'a rien fait pour la vertu. Il se plaint de la nature qui a fait l'homme faible, et ne lui a pas donné la force de résister aux attraits du vice et aux mouvements désordonnés du crime. Après beaucoup de plaintes et de larmes; « J'irai, » dit-il, « chercher la nature, afin que oubliant tout ressentiment et toute haine, elle accorde au malheureux Archithrenius le secours et l'appui qu'il désire. » Parcourant donc à pied tout le monde, il rencontre Vénus ou la volupté, l'ambition, l'avarice, la gourmandise et les autres corruptrices qui entraînent et pervertissent l'homme. Il trouve enfin la nature, se jette à ses pieds, expose le sujet qui l'amène, et, ayant obtenu tout ce qu'il demande, reçoit pour secours, par le conseil de la nature, une épouse appelée la modération. Dans le cours de ses voyages, Archithrenius compatit au genre humain qu'il voit submergé par les flots de tous les vices ; son âme est oppressée par ses gémissements, et ses yeux sont noyés de larmes. De là son nom et le titre de son poëme.

Les neuf livres dont il est composé offrent, en effet, l'exécution de ce plan. Après douze ou treize chapitres assez vagues, et entre lesquels on ne voit aucune liaison, il commence enfin le récit de ses voyages. Il rencontre d'abord le séjour de Vénus ou de la volupté. La déesse est entourée de jeunes vierges qu'elle instruit, et dont elle enflamme les cœurs. Il en est une qui efface en beauté toutes les autres. Le dernier chapitre du livre, qui est le plus long, est employé tout entier à en tracer le portrait. Ce portrait est même loin de finir avec le livre ; il ne comprend encore que la tête et le cou. Le premier chapitre du second livre continue cette description depuis le cou jusqu'au bout du pied, dans le plus grand détail. Ce n'est pas tout, la description de la toilette suit celle de la personne, et le poëte en reprend toutes les parties, en remontant depuis le pied jusqu'aux cheveux. Après avoir contemplé à loisir ce joli spectacle, Archithrenius suit son chemin et arrive au séjour de la gourmandise. La gloutonnerie de ceux qui l'habitent, qu'il appelle ventricoles ; les questions dont la solution fait leur occupation ordinaire sur la différente nature, la nouveauté, la variété, le prix, le goût des mets et leur sollicitude sur les assaisonne-

ments, sont les sujets de trois chapitres. La passion du vin, les louanges de Bacchus chantées par ceux qui s'y livrent, et la peinture de leurs excès en occupent trois autres. Archithrenius se met alors à déclamer contre les gourmands ; puis il oppose à ce vice honteux l'éloge de la sobriété; il en prend d'abord les exemples dans les moines blancs, et il ne dit rien de tous les autres. La sobriété de Fabricius et celle de Philémon et de Baucis lui servent ensuite de modèle, et il décrit avec une complaisance particulière la table frugale de ces deux époux. Après une prière fervente à Dieu, pour qu'il corrige les gourmands, et qu'il remette la sobriété en honneur, prière qu'il accompagne de larmes, il reprend sa route et arrive à Paris, où, sans doute, il ne trouvera rien de ce qui jusqu'alors lui en a tant fait verser. Il termine par un éloge pompeux de cette ville qu'il compare à tout ce qu'il y a de plus grand et de plus beau.

Parrhisius, Cyrhæa, Chrysæa metallis,
Græca libris, Inda studiis, Romana poetis,
Attica terra sophis, mundi rosa, balsamus orbis, etc.

Mais, dans ce séjour admirable, il trouve de nouveaux sujets de pleurs. Il déplore les misères ou les souffrances des écoliers, la pauvreté de leurs habits, de leur logement, de leur nourriture, de leurs lits; la bassesse de ceux qui les servent, l'excès de travail nécessaire pour apprendre les sept arts; il les peint accablés de sommeil, troublés et réveillés avant d'avoir dormi, pour retourner à leurs études. Quelques-uns cependant sont arrachés du lit pour une autre cause, qu'indique suffisamment le titre du ch. 12 : *De amatore amicam exspectante et ad eam noctu accedente.* Mais de quelque manière qu'ils aient passé la nuit, il leur faut se rendre aux écoles dès la pointe du jour. L'état où ils sont en présence du maître, les rudes traitements qu'ils éprouvent, enfin tout ce qu'ont à souffrir les élèves des muses mériterait d'autres encouragements que ceux qu'ils reçoivent dans le monde de la part des riches et des grands. L'aveugle distribution des grâces est exprimée ici par un vers applicable à d'autres temps encore que celui de l'auteur, et malheureusement, peut-être à tous les temps.

Præmia quæ Davus recipit, meruisset Homerus.

Après avoir blâmé à leur tour les savants et les philosophes qui montrent trop d'orgueil, et les philosophes superficiels, qui discréditent la science, il revient au meilleur emploi que les richesses et les grands pourraient faire de leurs dons; il désapprouve ceux qu'ils font aux histrions aux dépens des philosophes, et termine par ces deux vers son troisième livre qui n'a pas moins de vingt-trois chapitres :

Infima laus est
Cuncta dari cum nulla bonis ; quas sorbet in hora
Histrio dantis opes, logicus delibet in anno.

Le voyageur détourne enfin ses yeux toujours baignés de nouvelles larmes, et cherche des objets qui puissent les sécher :

Igitur mœroris in unda
Naufragus inde meat alibi siccandus ocellus.

Un mont élevé qu'il appelle la montagne de l'ambition, et dont le sommet est voisin des cieux, attire ses regards. Il le représente environné de superbes jardins, remplis d'arbres et de fleurs de toute espèce, et arrosé par un ruisseau qui roule, au lieu de sable et de cailloux, de l'or, de l'argent et des pierres précieuses. Un palais est bâti au sommet; c'est la cour, la demeure des rois, dont le faîte égale en hauteur le séjour des dieux, et dont les fondements pénètrent jusqu'au fond du Tartare. Les ailes de ce palais embrassent le tour entier de la montagne, et forment en plusieurs endroits des réduits favorables aux crimes secrets et aux désordres dont gémit la pudeur. Le poëte décrit le luxe, les habits somptueux, les riches ameublements, les vases précieux, et ensuite les mœurs, l'avidité, la corruption, la basse adulation des courtisans.

Bonamy de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, s'est singulièrement trompé sur toute cette description, évidemment allégorique. Dans un Mémoire où il traite de la célébrité et de l'étendue de Paris avant les ravages des Normands, il dit que, malgré ces ravages, qui détruisirent en partie le palais des Thermes, ancienne demeure de nos rois, ce palais servit encore d'habitation à plusieurs rois de la troisième race, et que, sous Louis le Jeune, il s'appelait le vieux palais. « Jean de Hanteville, qui vivait sous Philippe-Auguste, » dit-il, « en fait une description magnifique.» Et il cite les vers latins dont nous venons de donner la traduction, pour prouver que l'ancien palais des Thermes avait une étendue plus grande que celle de l'hôtel de Cluny. Il en conclut aussi que dans les beaux jardins de ce palais il se commettait des désordres où la pudeur n'était guère épargnée. Tout cela est un malentendu. Notre grand pleureur parcourt le monde, trouvant partout des sujets de larmes. Arrivé à Paris, dont il fait d'abord un grand éloge, il s'afflige de l'état de misère et de souffrance où il trouve les élèves de la science, et il dit bien clairement qu'il va porter ses yeux ailleurs. Il n'est plus à Paris quand il remonte la montagne de l'ambition. Il est en Grèce, en Macédoine; et cette montagne s'élève au-dessus de la ville de Pella, patrie d'Alexandre. Il le dit positivement, en commençant la description de cette montagne, et le ch. 2 de son IV livre.

Mons surgente rugo, Pellæam despicit urbem
Astra supercilio libans, etc.

Il s'exprime à la fin du chapitre suivant de manière à ne laisser aucune équivoque; et il faut que l'académicien qui a si mal entendu ce passage ne l'ait pas même lu. « C'est là, » dit le poëte, « que jouait cet enfant avide de régner, cet élève de Mars, Alexandre; c'est là que l'ambition, sa nourrice, l'enflamma pour les honneurs du sceptre, et l'arma contre l'univers entier, etc.

Hic puer imperii cupidus ludebat, alumnus
Martis, Alexander : sceptrique infudit honorem

Ambitio nutrix, totumque armavit in orbem :
Præcipites animos tenerisque induruit annis
Bella pati, votumque duos extendit in ortus.

Après des vers aussi positifs, il est difficile d'imaginer comment Bonamy a pu tomber et persister dans une telle méprise. Ce qui suit aurait pu contribuer à l'en garantir. Archithrenius, affligé de plus en plus, et les yeux inondés de larmes, poursuit son voyage. Il trouve la colline de la présomption dont il fait aussi une description poétique. Il est clair que ces deux rencontres sont de même nature. Si par la montagne de l'ambition, l'on entend le palais des Thermes à Paris, il faut dire ce que l'on entend par la colline de la présomption, et si cette colline est aussi à Paris ou ailleurs. Si, au contraire, la colline n'est qu'une fiction, une vision, une peinture purement allégorique, il n'y a pas la moindre raison pour n'en pas dire autant de la montagne.

Cette erreur de Bonamy a passé dans la dernière édition du Dictionnaire de Moréri; on l'y retrouve avec les expressions même de Bonamy, à l'article *Hanteville* (Jean de) édition de 1759. Mais elle y est moins étonnante, les compilateurs de ces sortes d'ouvrages ne faisant d'ordinaire que copier les écrits des savants, sans se donner la peine de recourir aux sources.

Sur cette colline de la présomption, ce ne sont ni des rois, ni des grands, mais des ecclésiastiques, des maîtres, des docteurs, des moines avides et orgueilleux; c'est cet orgueil qui perdit Lucifer et le précipita du ciel; de là un chapitre sur sa chute, puis une invective contre l'orgueil. Les chapitres de tous ces livres ont souvent peu de liaison entre eux; celui qui en a peut-être le moins, ou qui a le rapport le plus singulier avec le reste, est le ch. 4 de ce livre. Il est intitulé: *De præsumptione senectutis quam queritur ad regem Angliæ divertisse.* Le poëte, après s'être plaint de la présomption des docteurs, se plaint aussi de la présomption de la vieillesse, qui a osé blanchir les cheveux et rider le visage de Henri II que l'Angleterre est fière d'avoir pour roi, et la Normandie pour duc. Un prince si grand dans la paix, si infatigable dans les travaux de la guerre et le bruit des armes, devait voir refleurir sur ses joues un printemps éternel; les glaces de la vieillesse ne devaient jamais les flétrir.

Quem flava Britannia regem
Jactat, eoque duce titulis Normannia ridet,
Et belli et pacis, totumque supereminet orbem.
Indole quam belli nunquam fregere tumultus,
Dedidicitque virum gladio matura juventus,
His vernare genis æternum debuit ævi
Flosculus, et nulla senii marcessere bruma.

C'est là ce que Oudin regarde comme une preuve que Jean de Hanteville était fort attaché à ce prince. Il fallait, en effet, qu'il eût une extrême envie de parler de Henri II, mais il fallait aussi qu'il fût très-embarrassé comment en faire entrer l'éloge dans son poëme, pour l'y amener si mal.

Archithrenius, toujours pleurant, avait recommencé à parcourir le monde, lorsqu'il voit paraître un monstre qui avait la tête dans les cieux et les pieds sur la terre; c'est la cupidité. Il moralise pendant quelques chapitres sur ce vice monstrueux, et s'emporte contre les prélats, qui y étaient apparemment sujets de son temps. Il est interrompu par le bruit d'un combat horrible entre les prodigues et les avares; il regarde longtemps ce combat. Un guerrier sort de la mêlée, vient à lui et lui fait un long discours sur l'origine fabuleuse des rois de la Grande-Bretagne. Il met à contribution le roman de Geoffroi de Montmouth, Brutus, Corinée et la naissance du roi Arthus.

Par une brusque transition, le triste voyageur se trouve transporté dans une terre lointaine et idéale, à laquelle il donne le nom de cette *Thulé*, placée par les anciens aux extrémités de la terre; il y trouve rassemblés les philosophes de la Grèce et de Rome, qui dissertent, ou plutôt déclament contre les vices. Architas fait un discours sur la colère, Platon sur l'envie, Caton contre l'amour des richesses, Diogène sur le mépris du monde. Socrate fait l'éloge de Diogène, de Cratès, de Démocrite : Démocrite dit que l'on ne doit désirer les richesses que pour les répandre; Cicéron parle contre la prodigalité; Pline fait voir les suites funestes du luxe; Cratès tout ce qu'a d'incommode la vie que l'on mène à la cour, et Sénèque témoigne un profond mépris pour la gloire.

Ce sujet, commode pour le but moral que se proposait l'auteur, est continué dans le livre VII et dans une partie du VIIIe. Après les philosophes viennent les sept sages de la Grèce : chacun d'eux fait de même la satire d'un vice, ou l'éloge d'une vertu. Solon parle le dernier. Archithrenius l'écoutait avec recueillement et les yeux baissés. Tout à coup il les lève, et il voit devant lui la Nature, au milieu d'une plaine fleurie, et entourée d'un nombreux cortége; il se jette à ses pieds. Mais avant d'écouter sa prière, la déesse lui fait une longue explication du système du monde, des étoiles, des planètes, des cercles du zodiaque, des signes, de leur lever, de leur coucher, enfin un cours complet d'astronomie, qui n'est terminé qu'au sixième chapitre du neuvième et dernier livre. Alors seulement Archithrenius peut adresser à la nature une prière plaintive; il expose ses misères et celles dont il a été témoin; il implore enfin le secours de la déesse et lui demande un remède à tant de maux. Le remède qu'elle lui conseille pour lui-même et le secours qu'elle lui promet, est, comme il l'annonce dans son prologue, le mariage; mais il ajoute que l'épouse que la nature lui conseille de prendre est la Modération. On ne voit rien de pareil dans le poëme; c'est bien d'un véritable mariage et d'une épouse réelle que parle la Nature. C'est elle qui donne la sanction à la génération des choses; mais elle prescrit à celui qui l'implore de mépriser les embrassements d'une servante, d'éviter l'adultère, enfin d'épouser tandis qu'il est encore dans la force de l'âge, une aimable et jeune vierge qu'elle tient auprès d'elle, et qui semble faite pour le rendre heureux :

Jam vicina toris culmo solidata juventæ:
Primaque lanigeræ texens velamina pubi;
Blanda comes thalami, sapidoque tenellula tactu
. . . .
Pulcra, pudica tamen, dabitur tibi, sacra ligabo
Fœdera, quæ nullas caveas diffibulet ætas.

Tout cela ne ressemble en rien, comme on le voit, à un être purement idéal appelé la modération. Le poëte parle même ensuite du ceste ou de la ceinture de Vénus; du collier de la jeune épouse, du reste de sa parure; enfin du banquet nuptial, dans lequel il recommande, il est vrai, la sobriété et la sagesse. Il finit par des vœux ardents pour la prospérité de cette union formée sous de si heureux auspices.

L'*Architrenius* de Hanteville a été imprimé à Paris par Josse Bade d'Asche, petit in-4°, 1517. Peu d'ouvrages ont reçu plus d'éloges; mais il paraît que parmi les critiques qui l'ont loué, plusieurs se sont dispensés de le lire.

S'il faut en croire Pitseus et Balæus, Jean de Hanteville était encore auteur d'un livre *De rebus occultis*, d'un livre de lettres, d'un autre d'épigrammes et de poésies diverses; mais aucun de ces ouvrages ne nous est connu. Oudin lui attribue aussi le poëme *De bello Trojano* que l'on sait être de Joseph Devon, *Devonius* ou *Iscanus*.

JEAN de Candelis — est complétement inconnu avant l'an 1209, où il devint chancelier de l'église de Paris, après Præpositivus. Il avait cessé de vivre, ou du moins d'occuper cette dignité, en 1220, puisqu'alors cette place était remplie par Philippe de Grève, dont le prédécesseur immédiat est nommé maître Etienne. Le chancelier de la cathédrale exerçait depuis longtemps sur les écoles une juridiction qui s'étendit de plein droit sur les étudiants et sur les maîtres de l'université. Il appartenait à ce dignitaire d'accorder la licence ou la permission d'enseigner dans toute l'étendue du diocèse, ou du moins dans le territoire qui relevait immédiatement de la cathédrale. Mais Jean de Candelis porta ses prétentions beaucoup plus loin; il se faisait payer ses licences, malgré les décrets des Papes et des conciles; il voulait obliger les professeurs à lui prêter obéissance; il abusait du droit que ses prédécesseurs s'étaient arrogé de lancer en certains cas des sentences d'excommunication; il exigeait de ceux qui voulaient en être absous, des amendes qui tournaient à son profit; enfin, il avait résolu d'interdire à l'université l'enseignement de la théologie et du droit canon, et de le renfermer dans les écoles épiscopales et claustrales, placées sous sa surveillance directe, entre les deux ponts. Mais l'université, qui avait déjà obtenu de Philippe-Auguste et d'Innocent III, plusieurs priviléges, et particulièrement l'institution d'un syndic, eut recours au Saint-Siége, alors très-enclin à la protéger.

Le Pape nomma deux commissaires, l'évêque et le doyen de Troyes, qu'il chargea d'examiner les entreprises du chancelier et les réclamations de l'université. Ils rédigèrent des articles, que l'historien Dubonlay attribue mal à propos à Pierre de Nemours, évêque de Paris. Il est vrai seulement que ce prélat et le chancelier Jean de Candelis les ratifièrent et s'y soumirent. Ces articles se retrouvent dans le statut que le légat Robert de Courçon publia en 1215. L'université fut maintenue en pleine possession de ses immunités, sauf l'obligation d'obtenir, mais gratuitement, la licence. Cependant les successeurs de Jean de Candelis, et surtout Philippe de Grève, renouvelèrent les mêmes attaques, que Honorius III réprima en les qualifiant *insolentes*.

Voilà la seule mention que nous ayons à faire de Jean de Candelis dans les pages de ce Dictionnaire, à moins pourtant qu'on ne veuille le confondre, ce qui, du reste, ne nous paraît pas dénué de fondements, avec un Jean de Candelo, auquel Montfaucon attribue un traité manuscrit, et d'ailleurs inconnu, intitulé : *De promotione ad ordines*.

JEAN des Vignes — est l'un des personnages renommés que le dominicain Jean de Barbone ou de Belleville dit avoir connu vers l'an 1220. Il le qualifie très-grand prédicateur et très-grand clerc en France. Cette honorable mention a été recueillie par Quétif dans l'*Histoire des écrivains de l'ordre des Frères prêcheurs*. C'est tout ce que nous aurions à dire de Jean des Vignes, si Montfaucon n'avait indiqué un manuscrit de saint Martin de Tours intitulé : *Libellus de Claustro animæ, editus a magistro Joanne sancti Joannis Vineis priore, et egregio prædicatore*. Il s'agit sans doute de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, qui existait à Soissons, occupée par des chanoines réguliers. Nous sommes donc autorisé à compter parmi les auteurs ascétiques et les sermonnaires contemporains de Philippe-Auguste, un prieur nommé Jean. Nous en serions plus sûrs, si la *Nouvelle Gaule chrétienne* donnait la liste de ces prieurs ; mais nous l'y avons vainement cherchée. Il nous paraît du moins impossible de confondre le religieux dont nous venons de parler, avec le personnage beaucoup plus célèbre, sous ce nom de Jean des Vignes, qui fut chancelier de l'empereur Frédéric II.

JEAN de Nemours, chanoine de Laon, — est cité dans la *Bibliothèque de Montfaucon*, comme auteur de *Commentaires sur les Epîtres de saint Paul*. L'indication en est ainsi conçue : *Comment. in epistolas Pauli, caractere gothico, videturque compositus a mag. Joanne de Nemosio, canonico Laudunensi*, Nous ne pouvons donner aucun autre renseignement ni sur cet ouvrage, ni sur l'auteur auquel on l'attribue, et dont le nom devait cependant figurer ici, ne fût-ce que pour mémoire. Il faut avouer néanmoins que la place que nous lui accordons parmi les écrivains du XIIIe siècle, n'est déterminée que par une supposition de peu de valeur, et uniquement parce que, à la suite de ce Commentaire, on trouve dans le même manuscrit le livre *De sacrificio Missæ* du Pape Innocent III ; ce qui, dans la néces-

sité où nous étions d'assigner un rang à Jean de Nemours, et n'ayant aucun autre indice sur lequel nous pussions nous appuyer, nous a fait conjecturer que ce chanoine pouvait être contemporain ou presque contemporain de ce Pape, c'est-à-dire qu'il florissait dans le commencement du XIII[e] siècle, au plus tard en 1220.

JOANNICE, — devenu roi des Bulgares dans les premières années du XIII[e] siècle, écrivit au Pape Innocent III en 1202, pour lui apprendre que son intention était de se soumettre à l'Eglise romaine. Deux ans plus tard, un peu avant la prise de Constantinople par les Latins, le chapelain Jean, que le Pape avait envoyé en Bulgarie, revint à Rome, accompagné de Blaise, évêque de Brandizubère, lequel était porteur d'une lettre patente du roi Joannice, qui reconnaissait que ses prédécesseurs Siméon, Pierre et Samuel, avaient reçu du Saint-Siége de Rome la couronne impériale, ainsi que les patriarches, les insignes de leur dignité. En conséquence, il déclare qu'il veut recevoir sa couronne du Pape Innocent III, et qu'il accordera la faculté d'exercer les fonctions patriarcales, à celui que le Pape aura établi avec ce titre dans sa ville capitale. Il promet de ne jamais se départir de l'obéissance à l'Eglise romaine et d'y soumettre toutes les terres qu'il pourra conquérir, soit sur les Chrétiens, soit sur les infidèles. Cette lettre était scellée d'une bulle d'or, et datée de la fin de l'an 1203.

Le Pape écouta favorablement les demandes que lui fit l'évêque Blaise, au nom du roi son maître; après une mûre délibération, il résolut de lui donner le titre et les ornements de la royauté. A cet effet, il lui envoya Léon, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Croix, pour le sacrer en son nom. Ce ne fut pas sans éprouver des difficultés ni sans soulever de graves réclamations de la part du roi de Hongrie, qui se prétendait lésé par Joannice, que ce prélat obtint de traverser ses Etats pour se rendre à Trinove, capitale de la Bulgarie, où il arriva le 15 octobre 1204. Le 7 novembre suivant il consacra le patriarche Basile, qui, le même jour, conféra l'onction sainte aux deux métropolitains et aux autres évêques du royaume; puis le légat leur distribua à tous des mitres, et aux métropolitains le pallium. Le lendemain, 8 du même mois, le cardinal couronna Joannice roi des Bulgares et des Valaques, et se retira, le 15 novembre, avec des lettres du roi et du patriarche. Dans la sienne, le roi parle ainsi au Pape : *Le cardinal Léon dira à Votre Sainteté qui a raison du Hongrois ou de moi; et je la prie de lui écrire qu'il ait à se retirer de mon royaume, où il n'a rien à prétendre, pas plus que je n'ai la prétention d'attaquer le sien. Pourtant, s'il m'attaque et que Dieu me donne l'avantage, ne vous en prenez pas à moi des conséquences qui pourront en résulter. Je vous prie aussi d'écrire aux Latins qui se sont emparés de Constantinople, de se garder de m'insulter, ou ne trouvez point mauvais que je me défende. Je vous envoie deux jeunes enfants, afin que vous leur fassiez apprendre les lettres latines, et que vous nous les renvoyiez ensuite, car nous n'avons point ici de grammairiens qui puissent nous traduire vos lettres.*

Tous ces actes de soumission cependant n'empêchèrent pas Joannice de se déclarer, dès l'année suivante, pour les Grecs et les Turcs contre les Latins. Au siége d'Andrinople, l'empereur Baudouin étant tombé dans une embuscade qu'il lui avait dressée, Joannice le fit prisonnier et l'emmena à Trinove où il le garda plus d'un an, avant de s'en débarrasser par la mort, sur la fin de juillet 1206. Le Pape, qui ignorait cette dernière circonstance de la captivité de l'empereur de Constantinople, écrivit à Joannice une lettre remplie de reproches et de menaces, s'il ne faisait au plus tôt sa paix avec les Latins en se hâtant de délivrer ce malheureux prince. Joannice lui répondit :

Quand je sus la prise de Constantinople, j'écrivis aussitôt aux Latins pour avoir la paix avec eux; mais ils me répondirent insolemment qu'ils ne voulaient point de paix avec moi, si je ne rendais les terres de l'empire de Constantinople, que j'avais usurpées par violence. Je répliquai que je possédais ces terres plus justement qu'ils ne possédaient Constantinople, car je n'ai fait que recouvrer ce que mes ancêtres avaient perdu, tandis qu'eux, ils ont pris Constantinople qui ne leur appartenait point. De plus, j'ai reçu du Pape la couronne légitimement, au lieu que celui qui se dit empereur de Constantinople l'a prise de lui-même; c'est pourquoi l'empire m'appartient plutôt qu'à lui. Je leur déclarai donc que, sous l'étendard que j'ai reçu de saint Pierre, avec ses clefs pour insignes, je combattrais hardiment contre eux, malgré les fausses croix qu'ils portent sur leurs épaules. Ensuite, me voyant attaqué par les Latins, j'ai été contraint de me défendre; et Dieu, qui résiste aux superbes, m'a donné une victoire inespérée par l'intercession de saint Pierre. Quant à Baudouin, je ne puis le délivrer puisqu'il est mort en prison.

Joannice, après avoir persécuté aussi les Grecs qui suivaient le parti des empereurs, et en avoir fait mourir un grand nombre, mourut lui-même de pleurésie à Thessalonique, sans qu'aucun historien nous ait conservé la date de sa mort. Les quelques lettres que nous venons d'analyser se trouvent réunies à la Collection de celles du Pape Innocent III.

JOSCELIN DE FURNES. — Il nous semble impossible de découvrir quelle fut la patrie de ce personnage. Son surnom semblerait annoncer qu'il était Flamand, mais il y avait en Ecosse, où il avait passé sa vie, une abbaye nommée *Furnesium*. et il paraît même qu'il y a été moine; de là peut-être son surnom.

Jean Pitseus, dans son ouvrage sur les écrivains illustres d'Angleterre, doute que Joscelin soit véritablement anglais, et cependant il donne à entendre qu'il le croit né dans le pays de Galles. Il avoue, du reste,

qu'il ne sait rien de l'époque où il florissait, ni des événements de sa vie. Nous trouvons les mêmes incertitudes et le même silence sur sa personne, dans tous les autres écrivains qui ont parlé de ses ouvrages, tels que Vossius, Fabricius, Manrique, de Visch, etc.

Nous pouvons du moins citer ses écrits, parmi lesquels il en est un qui, comme nous l'observerons bientôt, fixe à peu près l'époque où vivait l'auteur.

Pitseus et Vossius ne lui attribuent qu'un ouvrage intitulé: *De Britonum episcopis*, qu'ils ne font point connaître par des citations; mais c'était sans doute une histoire des évêques d'Angleterre, puisqu'ils donnent à Joscelin de Furnes le titre d'historien. Mais Sandius, dans ses notes sur Vossius, a indiqué avec raison deux autres écrits de Joscelin, qui nous sont parvenus.

Le premier est une Vie de saint Patrice si célèbre en Irlande; elle fait partie du *Florilegium sanctorum Hiberniæ;* les Bollandistes l'ont aussi recueillie, et on la trouve tout entière dans leur collection. Joscelin assure, en commençant, qu'il a beaucoup puisé, pour la rédaction de cette vie, dans les écrits de saint Egwin. C'est, au reste, un ouvrage très-diffus, dans lequel une foule de miracles qui ont dû être opérés par saint Patrice, sont racontés sans choix, sans aucun esprit de critique, et avec une emphase qui éloigne plus la confiance qu'elle n'appelle la conviction.

Le second ouvrage de Joscelin est encore une très-longue vie de saint, divisée en chapitres, et qui formerait à elle seule un volume. Ce saint qui s'appelle Wallène ou Waltène, ou plus vraisemblablement Walter, est particulièrement connu en Ecosse, où sa fête se célèbre le 3 août. Il avait été abbé de Melrose ou Meilrose dans le même pays, un peu après le milieu du XIIe siècle. Joscelin avoue qu'il n'a point été témoin des faits qu'il rapporte, mais il assure qu'il les tient de personnages qui avaient connu le saint lui-même. Il paraît que Wallène avait, dès son enfance, le don des miracles; car, dans l'âge le plus tendre, il guérissait d'un signe de croix les blessures les plus graves que se faisait sa sœur, qui gardait avec lui les troupeaux. Le loup emportait-il quelquefois leurs agneaux? il suffisait à Wallène de se mettre en prière, et dès le lendemain on trouvait les agneaux sains et saufs au milieu du troupeau. De pâtre Wallène, par des événements qu'il serait trop long de rapporter, devint un puissant abbé, et dans ses fonctions, il se distingua encore par de nombreux miracles. Dans un temps de famine, par exemple, il n'y avait de blé dans le monastère que pour deux semaines au plus: Wallène donna sa bénédiction au blé et l'on trouva dans le grenier assez de blé non-seulement pour nourrir tous les moines, mais, de plus, 4,000 pauvres pendant trois mois.

On peut juger par là des ouvrages de Joscelin de Furnes Dans un prologue écrit en assez bon latin, l'auteur dédie à Guillaume, roi d'Ecosse, et à son fils Alexandre, la Vie de ce saint qu'il avait entreprise par leurs ordres. Or Guillaume mourut en 1214. La Vie de Wallène a donc été écrite avant cette année-là; d'un autre côté, elle n'a pu être écrite qu'après 1207, puisqu'on y raconte la découverte du corps de saint Wallène, qui ne fut faite qu'en 1207. Il est vraisemblable qu'après cela elle fut rédigée vers 1210.

C'est tout ce que nous avons à dire d'un auteur que, nous le répétons, nous n'inscrivons pas sans scrupule, parmi les écrivains de notre nation.

JOSEPH, évêque de Thessalonique, au IXe siècle, — fut exilé pour s'être opposé au mariage de Constantin Copronyme et avoir soutenu le culte des images. On a de lui un discours en l'honneur de la croix, et une lettre au moine Siméon, rapportée par Baronius sur l'an 808.

JOVIEN, empereur romain, fils du comte Varronien, originaire de Singidon en Mysie, — naquit l'an 330 de l'ère chrétienne. Il fut choisi pour succéder à Julien l'Apostat, par les restes de l'armée romaine, presque entièrement détruite dans les plaines de la Perse par les troupes du roi Sapor. Suivant Eutrope, qui se trouvait au nombre de ces soldats exténués et abattus, il conclut une paix honteuse et nécessaire; et malgré le zèle et la sollicitude avec lesquels il dirigea leur retraite, il ne put en ramener avec lui qu'un petit nombre à Antioche. Aussitôt qu'il fut rentré dans cette ville, l'un de ses premiers soins fut de faire rendre les églises à ceux qui faisaient profession de la foi de Nicée, et de rappeler les évêques bannis sous Julien, et principalement saint Athanase. Il lui écrivit même sur son rappel une lettre pleine d'estime et de respect. Par une seconde lettre qui n'est pas moins respectueuse que la première, il le pria de lui envoyer par écrit une instruction exacte sur la doctrine de la foi, obscurcie alors par une foule d'opinions erronées et de sectes contradictoires. « Son désir, » disait-il, « était, avec l'assistance de l'Esprit-Saint, de réunir toute la terre dans la confession d'une même foi, ou du moins de s'attacher au bon parti pour l'appuyer de toute son autorité, et pour en recevoir l'appui. »

Saint Athanase, pour satisfaire à la demande de l'empereur, assembla, en 303, à Alexandrie, les évêques les plus recommandables par leur piété et leur doctrine, tant de l'Egypte que de la Thébaïde et de la Libye, et écrivit, au nom d'eux tous une lettre à ce prince, dans laquelle, après avoir loué ses pieuses dispositions catholiques, et remercié Dieu de lui avoir inspiré des désirs aussi saints, il dit qu'ils n'ont rien trouvé de mieux à lui proposer que la foi de Nicée dont il lui fait l'éloge et lui donne une très-exacte explication. On peut voir cette réponse de saint Athanase, au nom des évêques, soit parmi ses OEuvres épistolaires, soit dans la Collection des conciles.

Déjà Jovien se conciliait tous les cœurs,

et semblait né pour le bonheur de l'univers. Les peuples allaient se reposer des douleurs d'une guerre désastreuse dans les douceurs de la paix. Sa jeunesse, ses louables qualités promettaient aux Romains un règne long et prospère. L'empereur, après avoir pourvu aux affaires de l'Orient, partit d'Antioche pour répondre à l'empressement que manifestait la ville de Constantinople de voir un prince qui faisait naître de si douces espérances. Déjà la ville impériale se disposait à l'accueillir avec les démonstrations de la plus vive allégresse. L'impératrice sa femme était sortie de la capitale pour aller au-devant de lui. Soins inutiles, elle n'eut pas la consolation de revoir son époux. Ce prince fut trouvé mort dans la nuit du 16 au 17 février 364, étouffé par la vapeur du charbon, ou frappé d'une apoplexie foudroyante, ou même empoisonné par ses eunuques, comme le soupçonne Ammien Marcellin.

JULIEN L'APOSTAT. — Dans l'article que nous avons consacré à l'empereur Julien, au tome III de notre *Dictionnaire de Patrologie*, nous avons plutôt examiné les ouvrages qu'il composa et comme philosophe et comme rhéteur, que ceux de ses écrits qui touchent directement à la question religieuse, soit qu'il cherche à justifier son apostasie dans l'édit qu'il publia pour le rétablissement du paganisme ; soit qu'il veuille donner un démenti à la prophétie du Sauveur, en permettant aux Juifs de rebâtir le temple de Jérusalem; soit enfin que, par un désir forcené d'ébranler l'Eglise jusque dans ses fondements, il travaille à la destituer de son plus ferme appui, en forçant les habitants d'Alexandrie à solliciter de leurs magistrats l'exil de saint Athanase. Certes tous ces sujets ressortaient beaucoup plus naturellement du thème ordinaire de nos études que ceux que nous avons exposés; mais la matière même nous manquait alors pour les analyser. Aujourd'hui que des recherches nouvelles et plus heureusement dirigées ont fait passer l'original sous nos yeux, nous allons nous efforcer de réparer cette omission.

Edit pour le rétablissement du paganisme. —Julien se trouvant, par la mort de Constance, maître absolu de tout l'empire, crut que le temps était venu de lever le masque et d'accomplir avec une entière liberté tout ce qu'il voudrait, ne se sentant plus gêné par aucune contrainte. Il découvrit donc à tout le monde les secrets de son cœur, et publia des édits solennels pour faire ouvrir les temples, offrir des sacrifices et rétablir le culte des faux Dieux. Comme il y avait plusieurs temples négligés et d'autres démolis, ce prince apostat fit réparer les uns et renouveler les autres. Il érigea aussi des autels profanes et leva plusieurs impôts à cet effet. Il rétablit encore les anciennes coutumes des villes, les cérémonies sacriléges qu'elles tenaient de la tradition de leurs pères, et les sacrifices profanes. Lui-même, il immola publiquement des victimes aux faux dieux, fit des aspersions et rendit de grands honneurs à ceux qui faisaient profession du paganisme. Il fit rentrer les prêtres, les sacrificateurs et les ministres des idoles dans la jouissance de leurs honneurs, confirma tous les droits qui leur avaient été accordés par les anciens empereurs, les exempta des charges et des fonctions publiques, et les remit dans l'état où ils étaient auparavant. Il rendit aux gardiens et aux officiers des temples les vivres qui leur avaient été ôtés, et leur interdit les viandes dont ceux de leur profession devaient s'abstenir, suivant les lois du paganisme. Il ordonna aussi que la coudée dont on se servait ordinairement pour mesurer l'inondation du Nil et les symboles sacrés, seraient portés dans le temple de Sérapis, selon l'ancien usage ; au lieu qu'avant le règne de ce prince, on les portait dans l'église, ainsi que Constantin l'avait ordonné.

Après la publication de ces édits on vit arriver de tous les coins de l'empire des magiciens, des enchanteurs, des devins, des aruspices, des prêtres de Cybèle et tous ceux qui se mêlaient de prestiges. Le palais impérial se trouva rempli d'hommes infâmes et fugitifs. Par là, ceux qui mouraient de faim auparavant et qui avaient été mis en prison ou condamnés aux mines pour cause de poison ou de maléfices; ceux mêmes qui avaient peine à gagner leur vie par des métiers honteux, ayant été faits prêtres et ministres des idoles, devinrent sur-le-champ en grand honneur. L'empereur témoignant ne pas faire grand cas des généraux d'armée les congédiait; et retirant des hommes infâmes et des femmes perdues des maisons où elles se prostituaient, il faisait, accompagné de ce beau cortége, le tour de la ville et des carrefours. « Je sais, » dit saint Chrysostome qui rapporte ce fait et plusieurs autres semblables, « je sais que cela paraîtra incroyable à ceux qui viendront après nous, tant le ridicule y est poussé jusqu'à l'excès; car il n'est pas un particulier sans naissance, fût-il même d'une vie déréglée, qui voudrait commettre en public des actions aussi honteuses. Je n'ai pas besoin de prouver ce que j'avance à ceux qui sont encore vivants; ceux qui sont ici et qui m'entendent raconter ces événements, les ont vus se passer sous leurs yeux tels que je les rapporte. Aussi ai-je voulu les écrire pendant que tous ces témoins sont encore au monde, de peur que ceux qui ignorent les choses passées ne s'imaginent que les récits que je leur en fais ne sont que de grossières impostures. Je conjure ceux qui les ont vues de leurs yeux, et dans ce nombre il y a des vieillards et des jeunes gens, de venir et de me reprendre si j'y ai ajouté quelque chose ; ils pourront m'accuser d'avoir oublié, mais non d'avoir ajouté; car il n'est pas possible de représenter par des paroles tous les excès de cette conduite honteuse. »

Julien ordonna encore de chasser de la milice tous les Chrétiens qui refuseraient d'abandonner leur foi et de sacrifier. Il les exclut aussi des gouvernements des pro-

vinces, en leur alléguant que leur loi ne leur permettait pas de se servir du glaive contre ceux qui méritaient la mort. Par une loi, que renouvela depuis l'empereur Maurice, il défendit aux soldats d'embrasser l'état monastique. Il en publia une autre, où, pour rendre les Chrétiens méprisables, il déclara qu'ils s'appelleraient désormais *Galiléens;* et c'est le nom qu'il leur donne toujours dans ses écrits; cherchant, dit encore saint Chrysostome, à les déshonorer par un nom étranger, parce qu'il savait que porter un nom qui marque l'union que l'on a avec Jésus-Christ, est une grande gloire non-seulement pour les hommes, mais même pour les anges et les puissances célestes. Il publia encore une loi qui, selon la remarque d'Ammien Marcellin, auteur païen du temps, n'était digne que d'un éternel oubli. Elle défendait aux Chrétiens d'enseigner les lettres humaines, c'est-à-dire, la rhétorique et la grammaire. C'est apparemment de cette loi ou de quelque autre semblable que parle saint Jean Chrysostome, lorsqu'il dit que « Julien commanda aux médecins, aux soldats, aux sophistes et aux orateurs de renoncer à leur profession, ou d'abandonner la foi par une abjuration publique. C'est la manière, dit ce Père, » dont cet apostat voulut nous faire la guerre, en nous tirant des flèches de loin, afin que ceux qu'il persécutait ainsi, ou se rendissent ridicules par leur défaite, s'ils faisaient paraître, en abandonnant la foi, qu'ils préféraient un peu de bien à leur religion; ou ne remportassent qu'une victoire insignifiante et un trophée peu glorieux, parce qu'il y a peu de gloire à mépriser l'art dont on fait profession, surtout quand on l'exerce au risque de sa foi et de son salut. » La raison que donnait Julien de cette défense qu'il avait faite aux Chrétiens d'enseigner les lettres humaines, était que ceux qui enseignent doivent être de bonnes mœurs, et conformer leurs sentiments aux maximes publiquement reçues, et à ce qu'ils enseignent eux-mêmes; et qu'il est de mauvaise foi d'expliquer aux jeunes gens les anciens auteurs, de les leur proposer comme de grands personnages et de condamner en même temps leur religion. Homère, dit-il, Hésiode, Démosthènes, Hérodote, Thucydide, Isocrate et Lizias ont reconnu les dieux pour auteurs de leurs doctrines; les uns ont été consacrés à Mercure, les autres aux muses. Puisqu'ils vivent des écrits de ces auteurs, ils se déclarent donc bien avides en trahissant leur conscience pour un peu d'argent. Jusqu'ici, il y a eu plusieurs raisons de ne pas fréquenter les temples, et la terreur répandue partout était une excuse de ne pas découvrir ses sentiments les plus véritables touchant les dieux; mais puisqu'ils nous ont eux-mêmes donné la liberté, il me paraît absurde d'enseigner ce que l'on ne croit pas. Si ceux-ci estiment sage la doctrine des auteurs dont ils sont les interprètes, qu'ils commencent par imiter leur piété envers les dieux. S'ils croient qu'ils se sont trompés sur ce qu'il y a de plus important, qu'ils aillent expliquer Matthieu et Luc dans les églises des Galiléens. Julien ajoutait que cette loi n'était que pour ceux qui enseignaient, laissant aux jeunes gens la liberté d'apprendre ce qu'ils voudraient. Il serait juste, disait-il, de les guérir malgré eux, comme des frénétiques; mais je leur fais grâce, et je crois qu'il faut instruire les ignorants, et non pas les punir.

Ceci nous explique une loi de Julien qui porte que les professeurs doivent exceller premièrement par les mœurs, et qui ordonne, qu'en chaque ville, celui qui veut enseigner soit examiné par le conseil; et que, s'il est approuvé, le décret soit envoyé à l'empereur, pour le confirmer. Cette loi, publiée sous le consulat de Mamertin et de Névista, est du 15 des Calendes de juillet, c'est-à-dire, du 17 juin 362. Ce prince défendit encore aux Chrétiens d'apprendre les lettres humaines, ne voulant pas que leurs enfants étudiassent les poëtes, les orateurs, les philosophes; car, disait-il, nous sommes percés par nos propres plumes, comme dit le proverbe, et nos auteurs leur fournissent des armes pour nous combattre. Il ordonna néanmoins que les écoles seraient ouvertes à ceux qui adoreraient les dieux et les déesses. Il alléguait un autre motif de la défense qu'il avait faite aux Chrétiens, c'est-à-dire, qu'il n'appartenait qu'aux Grecs de parler purement la langue grecque, abusant de la double signification du mot Hellènes, qui signifiait les païens et les Grecs. Il ajoutait que les Galiléens, qui avaient pour principe de croire en aveugles, devaient se tenir dans l'ignorance et dans la barbarie de leur origine. On en rapporte encore une autre raison, et on dit que ce fut par la jalousie qu'il avait conçue contre Apollinaire de Syrie, homme d'une rare condition, contre saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, les plus célèbres orateurs de leur siècle, et contre plusieurs autres personnages éloquents, dont les uns suivaient la doctrine du concile de Nicée, et les autres tenaient les erreurs d'Arius. On cite une loi de Julien qui permettait aux femmes de répudier leurs maris, et on remarque que cet abus régnait particulièrement dans Rome et aux environs de cette ville.

Rescrit en faveur des Donatistes. — Vers l'an 362, les donatistes présentèrent à Julien une requête dans laquelle ils lui demandaient d'être rappelés de l'exil, de rentrer dans la possession des églises qui leur avaient été retirées, en un mot d'être rétablis dans leur ancien état, de sorte que tout ce qui avait été fait contre eux, sans un rescrit ou un ordre exprès de Constant, fût aboli. Cette requête était adressée au nom de Rogatien, de Pons, de Cassien et de quelques autres évêques et ecclésiastiques qui portaient la parole pour tout le parti, et qui, dans la signature, prenaient la qualité de partisans de Donat. Ils n'avaient point honte de dire à Julien que la justice seule pouvait quelque chose sur son esprit. Ce prince leur accorda facilement ce qu'ils deman-

daient, jugeant bien qu'ils retourneraient en Afrique, animés de fureur et tout disposés à y semer le trouble. Il rétablit donc, dit saint Augustin, le parti de Donat dans une liberté de perdition; il rendit des églises à ces hérétiques, en même temps qu'il rendait des temples au démon, ne croyant pas pouvoir employer de meilleur moyen pour abolir le nom chrétien, que de détruire l'unité de l'Eglise qu'il avait abandonnée, et de laisser liberté entière à tous les sacriléges qui voudraient s'en séparer. Saint Optat, parlant de ce retour des donatistes en Afrique: «Rougissez,» leur dit-il, «s'il vous reste quelque pudeur; la même voix qui vous a rendu la liberté, est celle qui a fait ouvrir les temples des idoles et des démons. Ainsi votre fureur éclate de nouveau en Afrique au moment même où les démons sont relâchés de leur prison. Ne rougirez-vous pas d'une joie qui vous est commune avec l'ennemi de Dieu.» Pour couvrir de confusion ces donatistes, l'empereur Honorius publia une loi portant ordre d'afficher, dans les lieux publics les plus fréquentés, l'édit qu'ils disaient avoir obtenu de Julien, avec les actes d'enregistrement, de sorte que leur requête ne pouvait manquer d'être affichée en même temps, puisqu'elle se trouvait dans l'édit de cet empereur.

Permission aux Juifs de rebâtir le temple. — Julien ne se montra pas moins favorable aux Juifs qu'il ne l'avait été aux autres ennemis de la religion catholique. Nous avons encore une lettre qu'il leur écrivit, dans laquelle il les assure qu'il avait supprimé un nouvel impôt dont Constance les avait chargés; qu'il en avait brûlé les mémoires et fait mourir ceux qui l'avaient conseillé. Il ajoute qu'il avait vivement exhorté son frère Jules, leur révérendissime patriarche, à abolir ceux qu'ils appelaient apôtres ou envoyés, afin qu'on cessât d'exiger d'eux les tributs que l'on tirait par cette voie. Il leur promet, dans la même lettre, que s'il revenait de la guerre de Perse, il rebâtirait la sainte cité de Jérusalem, comme ils le souhaitaient depuis longtemps; qu'il irait y demeurer et célébrer avec eux la gloire du Tout-Puissant. Comme il aimait les sacrifices, et qu'il aimait à voir couler le sang des victimes, il envoya chercher les Juifs et leur demanda pourquoi ils n'offraient point de sacrifices, selon qu'il leur était commandé par la loi de Moïse? Ils s'excusèrent sur ce que leur temple était abattu; il ne leur était pas permis de sacrifier ailleurs. « Si donc, » ajoutèrent-ils, « vous voulez que nous offrions des sacrifices, rendez-nous la ville de Jérusalem, rétablissez notre temple, relevez notre autel, faites-nous revoir le Saint des saints, et alors nous sacrifierons avec autant de zèle que nous l'avons fait autrefois. » Il paraît que le dessein de Julien, en faisant venir les Juifs, était de leur communiquer ce qu'il avait envie de faire lui-même; car il témoigne, dans l'une de ses lettres, qu'il voulait faire rebâtir le temple des Juifs, en l'honneur de Dieu à qui il avait été dédié; mais il songeait encore davantage, suivant la pensée d'un auteur païen, à laisser à la postérité un monument illustre et mémorable de son règne. On peut ajouter qu'il avait encore une autre vue, savoir, de convaincre de mensonge et d'imposture l'oracle de Jésus-Christ, qui avait prédit que le temple de Jérusalem serait tellement détruit, qu'il n'en resterait pas pierre sur pierre. D'autres ont dit que son dessein était de porter les Juifs à sacrifier, dans l'espérance de les faire passer insensiblement de leurs anciens sacrifices légaux, au culte profane des idoles.

Pour les encourager au rétablissement de leur temple, il fit venir de tous côtés des ouvriers, donna l'intendance des travaux au comte Alypius, et le chargea d'y travailler incessamment, sans épargner la dépense. Les Juifs, répandus par toute la terre, informés de l'ordre de l'empereur, accoururent à Jérusalem pour contribuer à cette entreprise, en tout ce qui dépendrait d'eux. Ils firent faire, pour ce travail, des pics, des pelles et des corbeilles d'argent; leurs femmes se dépouillaient avec joie de leurs ornements et de leurs parures pour fournir aux frais de cette entreprise; elles poussaient même le courage jusqu'à oublier la délicatesse de leur sexe, en chariant la terre sur les lieux. Les païens, quoique ennemis des Juifs, les aidèrent dans cette entreprise, animés par l'espérance de convaincre de fausseté les prophéties de Jésus-Christ. Les Juifs, flattés de voir réussir l'ouvrage, insultaient aux Chrétiens et les menaçaient de leur faire autant de mal qu'ils en avaient eux-mêmes autrefois souffert des Romains. L'empereur ayant ordonné, de son côté, de tirer du trésor public de quoi fournir à la dépense, tous les matériaux furent prêts en très-peu de temps. Saint Cyrille, alors évêque de Jérusalem, voyant tous ces préparatifs, et se souvenant de la prophétie de Daniel, confirmée dans l'Evangile, dit, en présence de plusieurs personnes, qu'elle serait encore bientôt accomplie dans ce nouveau temple, et qu'il n'en demeurerait pas pierre sur pierre. Comme on travaillait aux fondements, une pierre du premier rang se déplaça, et découvrit l'ouverture d'une caverne creusée dans le roc; on y descendit un ouvrier attaché à une corde; et quand il fut dans la caverne, il sentit de l'eau jusqu'à mi-jambe. Portant ses mains de tous côtés, il rencontra une colonne qui s'élevait un peu au-dessus de l'eau, et trouva sur la colonne un livre enveloppé d'un linge très-fin; il le prit, et fit signe qu'on le retirât. Tous ceux qui virent ce livre furent surpris qu'il n'eût point été gâté; mais l'étonnement fut bien plus grand encore, particulièrement pour les païens et pour les Juifs, quand, l'ayant ouvert, ils lurent d'abord en grandes lettres ces paroles : *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu*, etc. (*Joan.* I, 1); car c'était l'Evangile de saint Jean tout entier. Ce prodige, non moins que ceux qui éclatèrent dans la suite, contribua à confirmer la prédiction du

Sauveur touchant la destruction du temple de Jérusalem, puisque ce livre montrait que celui qui a fait cette prédiction n'est autre que le Dieu qui a créé l'univers.

Alypius ne laissa pas de continuer avec ardeur la construction de l'édifice; mais des globes de flammes s'élançant continuellement, du sein même des fondations qu'ils étaient occupés à creuser, en éloignèrent les ouvriers, et il y en eut plusieurs de brûlés; enfin, cet élément continuant à les repousser, on abandonna l'entreprise. C'est ce que raconte Ammien Marcellin, historien païen, qui écrivit sous le règne de Julien l'Apostat, et qui était aussi grand admirateur de ce prince qu'ennemi acharné des Chrétiens. Les écrivains ecclésiastiques entrent dans un plus grand détail, et marquent beaucoup d'autres circonstances miraculeuses, entre autres un tremblement de terre, une apparition de la croix dans les airs et sur les habits des Juifs et des Chrétiens. Parmi ces écrivains, il y en a qui vivaient dans le temps même de ces événements, comme saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise et saint Chrysostome; d'autres ont vécu dans le siècle suivant, comme Rufin, Théodoret, Socrate et Sozomène; de sorte que l'on ne peut douter de la vérité d'un fait aussi bien attesté. Julien, informé de ce qui s'était passé, aima mieux, dit saint Chrysostome, renoncer à son entreprise et s'avouer vaincu avec toute la nation juive, que de s'exposer, en poursuivant son œuvre, à faire descendre sur sa tête le feu du ciel. Ce Père ajoute que, de son temps, ceux qui allaient à Jérusalem voyaient encore les fondements de cet édifice creusé et toute la terre découverte, et il remarque que cet événement est d'autant plus considérable, qu'il n'est pas arrivé sous le règne des empereurs, qui faisaient profession de piété; car on aurait pu en prendre le prétexte de dire que les Chrétiens se prévalant du crédit des princes, auraient avec leur secours empêché le rétablissement du temple des Juifs; mais qu'il est arrivé dans un temps où les affaires des Chrétiens étaient dans une désolation extrême; quand eux-mêmes, en danger de perdre la vie, ne conservaient plus de liberté et se tenaient cachés dans leurs maisons, ou allaient demander un asile aux déserts.

Contre saint Athanase. — Saint Athanase rappelé à Alexandrie dès le commencement du règne de Julien, n'y fut pas longtemps en repos. Les païens, craignant pour la ruine de leur religion, demandèrent à l'empereur qu'on le fît sortir de la ville, alléguant que s'il y demeurait davantage il n'y laisserait aucun païen et les attirerait tous à la religion chrétienne. Julien, ayant égard à ces remontrances, publia un édit conçu en ces termes : *Il était juste qu'un homme qui avait été banni par les ordonnances des empereurs, attendît au moins qu'il y en eût quelqu'une de rendue en sa faveur, avant de revenir chez lui; au lieu de pousser la témérité et la folie, jusqu'à insulter aux lois impériales, comme s'il n'y en avait plus au monde. En effet, nous n'avons point permis aux Galiléens qui ont été bannis par Constance d'heureuse mémoire, de retourner dans leurs églises, mais seulement en leur pays. Cependant j'apprends que Athanase, qui est l'homme du monde le plus insolent, se laissant emporter à sa témérité ordinaire, a repris possession du trône épiscopal, ainsi qu'ils l'appellent parmi eux, au grand déplaisir de toutes les personnes pieuses d'Alexandrie. C'est pourquoi nous lui ordonnons de sortir de la ville, aussitôt que ces lettres lui auront été rendues; et, dans le cas où il s'opiniâtrerait à vouloir y demeurer, nous déclarons que nous sommes résolu à le condamner encore à de plus grands et de plus rigoureux châtiments.*

L'amour des Chrétiens d'Alexandrie pour leur évêque ne leur permit pas de le laisser enlever sans s'y opposer; ils en écrivirent à Julien; mais leur lettre ne fit que l'irriter, et, dans sa colère, il leur envoya cette réponse : *Quand vous auriez pour fondateur un de ces hommes qui ont violé leur propre loi, et souffert la peine qu'ils méritaient pour avoir introduit une nouvelle doctrine, vous ne devriez pas demander Athanase; mais, ayant pour fondateur Alexandre, et pour Dieu tutélaire Sérapis avec sa compagne Isis, la reine de toute l'Egypte, il est étonnant que vous ne suiviez pas la plus saine partie de la ville, et que la partie corrompue ose usurper le nom de la communauté. J'éprouve une grande honte, au nom des dieux, de ce que quelques-uns d'entre vous, ô Alexandrins, ne rougissent pas de se confesser Galiléens! Les pères des vrais Hébreux ont été autrefois esclaves en Egypte, et vous, qui avez soumis les Egyptiens, vous vous rendez esclaves de ceux qui ont méprisé les lois de vos pères.* C'est un reproche que les païens adressaient souvent aux Chrétiens, de n'être que des Juifs déserteurs et révoltés contre leur loi. Julien continue : *Vous ne vous souvenez point de votre ancienne félicité, lorsque l'Egypte était en commerce avec les dieux, et comblée de biens; mais, dites-moi, quel bien vous ont apporté les auteurs de cette nouvelle doctrine? Vous avez pour fondateur Alexandre de Macédoine, serviteur des dieux, qui n'avait rien de semblable avec ceux dont vous avez embrassé la nouvelle religion, ni même avec aucun de ces anciens Hébreux qui étaient beaucoup plus excellents que ceux d'aujourd'hui. Ptolémée, fils de Lagus, était même meilleur qu'eux, pour ne pas parler d'Alexandre, qui eût suscité bien des embarras aux Romains, s'il eût entrepris de leur faire la guerre. Les Ptolémées, qui ont ensuite élevé votre ville, comme une fille bien-aimée, ne l'ont pas fait arriver à cette grandeur et à cette abondance par les discours de Jésus, ni par la doctrine des Galiléens maudits. Quand nous autres, Romains, nous sommes devenus les troisièmes possesseurs de cette ville, après l'avoir enlevée aux Ptolémées qui s'acquittaient mal des devoirs de la puissance, Auguste y vint et parla ainsi aux habitants : « Je vous pardonne, ô Alexandrins, et je pardonne à votre ville toutes les*

fautes dont elle est coupable; je vous en donne l'abolition, par le respect que je professe pour le grand dieu Sérapis, par considération pour le peuple et pour la grandeur de cette ville. Et comme Arius est un de mes intimes, ce m'est encore un troisième motif de la bienveillance que je vous porte. » Cet Arius était l'un de vos concitoyens, un des amis particuliers et des familiers de cet empereur, d'ailleurs philosophe de profession. *Voilà les avantages privilégiés que votre ville a reçus de la libiralité des dieux; cependant vous n'en adorez aucun; vous reconnaissez pour Dieu un Verbe, que ni vous ni vos pères n'aviez vu, au mépris de celui que tout le genre humain regarde et adore pour son bonheur. Je dis le grand Soleil, l'image vivante, animée, raisonnable, bienfaisante du Père intelligible. Croyez-moi et revenez à la vérité; vous ne vous écarterez pas du droit chemin, si vous vous laissez conduire par celui qui a marché pendant vingt ans dans la même voie où vous êtes aujourd'hui, et qui, depuis douze ans, a choisi celle dans laquelle il vous invite à entrer. Si donc, vous voulez écouter mes remontrances, vous me comblerez d'un nouveau sujet de joie. Mais si vous vous opiniâtrez à vouloir demeurer dans la superstition et dans l'école de ces hommes méchants et fourbes; du moins demeurez d'accord entre vous, et ne désirez point Athanase: car il y a plusieurs de ses disciples qui ont assez de suffisance pour assouvir la curiosité de vos oreilles, et pour les satisfaire dans cette extrême démangeaison qu'elles ont de s'instruire de la doctrine de l'impiété. Et plût à Dieu que la malignité de cette école sacrilége fût bornée au seul Athanase! Mais vous en avez une troupe qui n'est pas peu considérable, et il n'y a nulle difficulté à faire ce que je vous dis. Car, quel que puisse être celui sur qui vous jetterez les yeux dans cette grande multitude, il ne cédera en rien pour l'explication des Ecritures à celui que vous désirez avec tant de passion. Si vous souhaitez Athanase, parce que vous le croyez encore habile et capable dans tout le reste; car j'ai ouï dire, en effet, que c'était un homme adroit et subtil, et si c'est pour cela que vous m'avez envoyé votre requête, sachez que c'est pour cela même qu'il a été banni de votre ville, car il n'est rien de plus fâcheux qu'un brouillon qui commande à tout un grand peuple; mais quand c'est un méchant petit homme qui ne mérite pas seulement ce nom, qui se fait gloire d'exposer sa tête et qui ne se soucie pas de vivre, rien n'est plus propre pour commencer la sédition et le désordre. C'est pour empêcher ce malheur que nous lui avons commandé de sortir de votre ville, et que nous le bannissons maintenant de toute l'Egypte.*

A Edicius. — Julien écrivit ensuite à Edicius, préfet d'Egypte, pour presser l'exécution de cet ordre. *Quand vous n'auriez eu,* lui dit-il, *rien à nous mander sur d'autres sujets, vous deviez, du moins, nous écrire touchant Athanase, cet ennemi de nos dieux; et vous étiez d'autant plus obligé de le faire, que, depuis longtemps déjà, vous étiez informé des ordonnances que nous avions faites à son occasion. J'atteste le grand Sérapis que, si Athanase, l'ennemi des dieux, ne sort de la ville d'Alexandrie, ou plutôt de toute l'Egypte avant le 1er de décembre, je ferai payer à la compagnie de vos officiers une amende de cent livres d'or. Or vous savez que, comme je suis fort lent à prononcer des condamnations, aussi suis-je encore plus lent à pardonner quand une fois je les ai prononcées. Certes, je ne puis souffrir sans une extrême douleur le mépris que cet homme fait de tous nos dieux, et je ne verrai ni n'apprendrai jamais de votre part aucune nouvelle qui me soit plus agréable, que quand on me rapportera que vous avez banni de tous les points de l'Egypte Athanase, ce scélérat, qui a eu la témérité de baptiser dans mon empire des dames illustres, qui étaient grecques de naissance et de profession.*

Saint Athanase ne fut pas seul banni de son siége; Julien chassa aussi Eleusius de la ville de Cyzique, parce qu'il avait ruiné les temples, profané les lieux consacrés, bâti des maisons pour nourrir les pauvres veuves, fondé des monastères pour la demeure des vierges consacrées à Dieu, et porté les gentils à abandonner la religion de leurs ancêtres. Il défendit aussi aux Chrétiens étrangers, qui étaient avec Eleusius d'entrer dans Cyzique, de peur qu'ils ne se joignissent aux Chrétiens de la ville, et qu'ils ne fissent tous ensemble quelque sédition pour cause de religion. Il y avait en effet dans cette cité un grand nombre d'ouvriers, dont les uns travaillaient en laine, les autres à la monnaie; et ils avaient obtenu des empereurs précédents la permission de demeurer dans cette ville, à la charge de fournir tous les ans au trésor public, pour les gens de guerre, des habits et une certaine quantité d'argent monnoyé. Il condamna le même Eleusius à une très-grosse amende, si, dans l'espace de deux mois, il ne faisait rebâtir à Cyzique, une église des Novatiens qu'il avait fait ruiner sous Constance.

Tite, évêque de Bostres, se sentit aussi de la persécution de Julien. Ce prince, qui cherchait à le chasser de son siége, en prit occasion de quelque émotion dont la ville de Bostres était menacée. Tite, averti du dessein de l'empereur, lui envoya une requête tant en son nom qu'au nom de son clergé, laquelle portait entre autres choses que, quoique les Chrétiens fussent dans la ville de Bostres en aussi grand nombre que les païens, néanmoins les exhortations des ecclésiastiques retenaient le peuple dans le devoir, et empêchaient qu'aucun ne troublât la tranquillité publique. Julien profita de cette requête pour rendre Tite odieux aux habitants de Bostres, et leur écrivit sur ce sujet en ces termes, une lettre datée du 1er août de l'an 362. *Je croyais que les chefs des Galiléens reconnaîtraient qu'ils m'ont plus d'obligations qu'à mon prédécesseur, puisque, sous lui, la plupart d'entre eux ont été chassés, emprisonnés, persécutés, et que l'on a même égorgé une grande multitude de ceux que l'on nomme hérétiques, comme à Sa-*

mosaïc, à Cyzique, en Paphlagonie, Bythinie et Galatie, et en plusieurs autres pays où l'on a pillé et ruiné des bourgades entières. Au contraire, sous mon règne, les bannis ont été rappelés, et on a rendu les biens confisqués. Cependant ils sont venus à un tel point de fureur, que, parce qu'il ne leur est plus permis de tyranniser les autres, ils font tous leurs efforts pour troubler les peuples et les porter à la sédition; impies contre les dieux, et rebelles à nos commandements si doux. Car nous ne permettons point de les traîner aux autels; nous leur déclarons nettement que si quelqu'un d'entre eux veut de son bon gré participer à nos libations, il doit auparavant offrir des sacrifices d'expiation, et se rendre les dieux propices : tant nous sommes éloignés de vouloir ou de penser qu'aucun impie prenne part à nos saints sacrifices, avant qu'il ait purifié son âme par les prières adressées aux dieux, et son corps par des purifications légitimes. Julien continue : *Il est donc évident que ces peuples excités par ceux que l'on nomme Clercs, au lieu de s'estimer heureux de n'être pas punis de leurs fautes passées, regrettent leur première domination; et parce qu'il ne leur est plus permis de juger, de faire des testaments, de s'approprier les héritages d'autrui, de tirer tout à eux, ils excitent partout des séditions. C'est pourquoi je déclare à tous les peuples par cet édit, qu'ils ne doivent point se laisser persuader par les clercs de prendre des pierres et de désobéir aux magistrats. Qu'ils s'assemblent tant qu'il leur plaira, et qu'ils fassent pour eux-mêmes les prières qu'ils voudront; mais s'ils veulent les exciter à la sédition pour leur intérêt, qu'ils cessent de les suivre, à moins qu'ils n'aiment mieux être punis.*

Ensuite, il s'adresse en particulier à la ville de Bostres, et, après avoir rapporté les paroles de la lettre de leur évêque : *Vous voyez*, ajouta-t-il, *comme il dit que votre soumission ne vient pas de vous, mais de lui qui vous retient par des exhortations. Chassez-le donc de la ville comme votre accusateur; et pour vous, vivez en paix les uns avec les autres. Que ceux qui sont dans l'erreur n'attaquent point ceux qui servent les dieux légitimement, suivant la tradition de tous les siècles. Et vous, serviteurs des dieux, ne ruinez pas, ne pillez pas les maisons de ceux qui s'égarent plutôt par ignorance que par choix. Il faut instruire les hommes et les persuader par raison, et non par les injures et les tourments corporels. Je le dis encore, et je le répète plusieurs fois, que l'on ne maltraite point les Galiléens. Ceux qui se trompent dans les plus grandes choses, sont plus dignes de pitié que de haine. Ceux-là se punissent eux-mêmes qui quittent les dieux pour s'adresser aux morts et à leurs reliques.*

Nous maintenons ici le jugement dogmatique et critique que nous avons porté sur la personne et les écrits de Julien, dans le tome III du *Dictionnaire de Patrologie*, avec d'autant plus de raisons, que ce complément d'études analytiques ne fait ressortir qu'avec plus de vérité la duplicité de son caractère.

JUST, — que l'on croit avoir été archevêque de Lyon, et qui assista, en 381, au concile d'Aquilée, écrivit à saint Ambroise pour lui demander l'explication de plusieurs passages de l'Ecriture dans lesquels il est parlé de poids, de mesures et de monnaies. Il lui demande, par exemple, ce que signifient les deux dragmes que chaque Israélite était obligé d'offrir pour se racheter, lorsqu'on faisait le dénombrement de la population; ce que c'est que le gomor de manne qui devait suffire à la nourriture de chaque homme par jour; pourquoi il fallait un nombre déterminé de personnes pour la manducation de l'agneau pascal; ce que l'on entend par la pièce d'argent que saint Pierre trouva dans la bouche d'un poisson; et pourquoi Jésus-Christ paya le tribut à ceux qui le lui demandèrent? On peut voir, dans notre analyse des OEuvres de saint Ambroise, comment il répondit à toutes ces questions; mais en les expliquant dans le sens mystique. Just lui écrivit une seconde fois pour lui demander s'il était vrai que les écrivains sacrés eussent écrit sans art? Ce sentiment était assez commun dans l'Eglise, et le saint évêque de Milan ne fait point difficulté d'y souscrire, persuadé qu'ils n'ont fait que suivre en écrivant le mouvement du Saint-Esprit; mais il ne convient pas pour cela que les Livres saints soient dépourvus d'art, puisque, dit-il, il est certain qu'ils ont servi de modèles aux maîtres de l'art, qui en ont tiré leurs règles et leurs préceptes. Just, après le concile d'Aquilée, se retira dans les déserts de l'Egypte, où il finit saintement sa vie, ce qui nous oblige de placer les deux lettres qu'il écrivit à saint Ambroise avant l'an 381. Elles sont imprimées parmi celles de ce saint docteur.

JUSTIN (Saint), évêque en Sicile et martyr, — vivait vers la fin du v[e] siècle. Nous avons démontré dans le tome III de notre *Dictionnaire de Patrologie*, qu'il était auteur du traité intitulé : *Exposition de la vraie foi*, ou *De la sainte et consubstantielle Trinité*, faussement attribué à saint Justin l'Apologiste, et dont nous avons rendu compte à l'article de ce dernier. Malgré cela nous avons cru devoir lui ménager une place dans notre volume complémentaire, d'autant plus que nous possédons encore de lui une lettre à Pierre le Foulon, dans laquelle il prouve avec beaucoup de force la vérité des deux natures en Jésus-Christ. Cette lettre a été imprimée dans le tome IV de la *Collection des conciles*, page 1103.

K



KENETH III, roi d'Ecosse, fils de Malcolm, — succéda, en 970, à Cullen, qui fut tué après un règne de cinq ans, durant lequel il se couvrit d'infamie, et laissa ses Etats en proie

aux plus grands désordres. Keneth, par sa sagesse, réussit à tout pacifier. Il repoussa les Danois, exerça une justice sévère contre les malfaiteurs de tout rang, et fut assassiné en 994. On lui attribue le premier Code de lois rédigé en Ecosse. Le P. Labbe en a publié le recueil dans sa Collection des conciles.

Ce recueil est divisé en deux articles. Le premier contient les lois civiles, le second les lois ecclésiastiques; mais cette distribution est loin d'être rigoureusement observée, car on trouve des lois ecclésiastiques parmi les lois civiles, et réciproquement, des lois civiles parmi les lois ecclésiastiques. Elles ordonnent la vénération des temples, des autels, des statues qui représentent les saints; l'observation des fêtes, des jeûnes, des veilles. Elles punissent de mort les insultes faites à un prêtre de Jésus-Christ, soit en paroles, soit en action. Elles exigent qu'on laisse sans culture, pendant sept ans, un champ où quelqu'un aurait été tué et enseveli; que l'on mette une croix sur les tombeaux, avec défense de marcher sur l'emplacement de la sépulture. Elles veulent que les pompes funèbres se fassent en proportion des facultés du défunt. Si c'est un riche et un homme de condition, le convoi funèbre sera accompagné de deux écuyers à cheval, portant les armes dont il se servait pendant sa vie; l'un d'eux entrera dans l'église pour y annoncer la mort de son maître, et en sortira aussitôt; et l'autre déposera devant l'autel les armes du défunt, et les offrira au prêtre, avec le cheval sur lequel il était monté. Cet usage fut changé depuis, et au lieu d'un cheval et des armes, il fut ordonné que l'on donnerait au prêtre cinq livres sterlings. Ces lois portent encore que l'on coupera la langue de celui qui aura blasphémé contre Dieu, contre les saints, contre le roi, ou contre le chef de sa tribu.

KERON, moine de Saint-Gall, vers l'an 720, — composa dans sa langue maternelle, qui était la langue tudesque, des gloses sur l'Oraison Dominicale, sur le Symbole des apôtres, et sur la Règle de saint Benoît. Goldast en a formé un Glossaire par ordre alphabétique, imprimé dans le tome II de ses *Historiens d'Allemagne*. Dom Bernard Franck, bibliothécaire de la même abbaye, ayant communiqué le texte entier de ces gloses, avec ses remarques, à Scherz, professeur en droit à l'université de Strasbourg, celui-ci fit de nouvelles remarques sur les gloses de Kéron, qui ont été enfin imprimées dans la partie V du *Trésor des antiquités teutoniques*, à Ulm en 1726. On trouve dans la partie IV du même volume une version tudesque faite par un anonyme de la lettre de saint Isidore le jeune, évêque de Séville, à sa sœur Florentine, sur la méchanceté des Juifs; mais ce n'est qu'une traduction partielle.

KILENDE ou RILENDE ou RILINDE — avait gouverné pendant quelques années un couvent de Berg, lorsque Frédéric Barberousse la fit abbesse de Hohenbourg ou du Mont-Sainte-Odile, au diocèse de Strasbourg. Frédéric n'était pas encore empereur, mais seulement duc de Souabe et d'Alsace. C'est dans cette dernière province que Hohenbourg est situé. Les désordres des religieuses y étaient devenus si grands, que le duc se crut obligé d'y apporter remède. Ce fut dans cette vue qu'il y appela, vers 1140, Kilinde, dont les vertus et les talents avaient attiré les regards et l'estime du public. Elle fut en quelque sorte la seconde fondatrice de cette abbaye. Aidée des conseils de Borcard, évêque de Strasbourg, elle eut le bonheur de rebâtir ce qu'on avait démoli, de recouvrer les biens dissipés, de réformer les mœurs corrompues, de rétablir enfin la discipline canonique et la Règle de Saint-Augustin dans une communauté flétrie par les vices du siècle et par ceux du cloître. Il lui fallut fort peu d'années pour transformer un aussi scandaleux monastère en une sainte retraite où trente-trois *vestales*, c'est son expression, l'édifiaient elle-même en l'imitant. Relinde leur inspira surtout le goût de l'étude, et leur enseigna la langue latine avec tant de succès, que leur érudition était admirée de tout le voisinage. Mais les vers latins de l'abbesse semblaient encore une plus grande merveille, ainsi qu'on peut s'en convaincre par ceux que Bruschius a insérés dans son *Histoire des monastères d'Allemagne*. Voici, par exemple, un quatrain qu'elle adressait à ses sœurs en Jésus-Christ, en faisant parler Jésus-Christ lui-même.

Ad sorores Hoemburgenses, in persona Christi tetrastichon hexametrum et eruditissimum.

Vos quas includit, frangit, gravat, attrahit, urit,
Hic carcer mœstus, labor, exsilium, dolor, æstus,
Me lucem, requiem, patriam, medicamen et umbram
Quærite, sperate, scitote, tenete, vocate.

Pour bien apprécier ces quatre vers, il ne faut pas manquer d'observer la correspondance qui règne entre les mots qui les composent. *Vos quas includit carcer me lucem quærite; vos quas frangit labor, me requiem sperate*, etc. En voici d'un autre goût :

O pia grex, cui cœlica lex, est nulla doli fex,
Ipse Sion mons, ad patriam pons, atque boni fons,
Qui via, qui lux, hic tibi sit dux, alma tegat crux.
Qui placidus ros, qui stabilis dos, virgineus flos,
Ille regat te, commiserans me, semper ubique.

Kilinde mourut le 22 août, on ne sait trop en quelle année. Les uns disent en 1165 ou 1167, et quelques autres font vivre cette abbesse jusqu'en 1180. Elle fut remplacée par Herrade, qui hérita de son zèle et de son talent. (*Voy.* l'article qui lui est consacré dans ce volume.)

L

LABORAND, cardinal du titre de Sainte-Marie, qui florissait vers l'an 1180, — a composé une collection de canons, un *Traité de la justice*, divisé en quatre parties, et dédié

au gouverneur de la Sicile; un autre Traité, dont le sujet n'est pas indiqué par les bibliographes, dédié à Hugues, archevêque de Palerme; une lettre à ce même prélat contre les hérétiques sabelliens, et une autre lettre adressée à Vivien, cardinal du titre de Saint-Etienne sur les appellations au Saint-Siége. Ces trois traités et ces deux lettres se trouvent réunis dans un manuscrit de Saint-Pierre de Rome, cité par Baronius et par Possevin.

LACTANCE (*Lucius Cœlius Firmianus*), — orateur et défenseur de la religion chrétienne, naquit, suivant l'opinion la plus commune, dans le IIIe siècle, et étudia sous Arnobe à Sicca en Afrique. Il est appelé *Cæcilius* dans quelques manuscrits; et c'est même la dénomination la plus universellement adoptée parmi les modernes. On ne connaît ni son pays ni sa famille; presque tous les historiens le font Africain; mais quelques savants, et entre autres le P. Franceschini, Carme, prétendent qu'il était originaire de Fermo, dans la Marche d'Ancône, d'où lui serait venu le surnom de Firmianus. Cette opinion est appuyée sur des raisons qui nous paraissent assez plausibles. Ses parents étaient plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie, et ce ne fut que vers le commencement du IVe siècle qu'il embrassa la religion chrétienne. Il surpassa de beaucoup en éloquence et en érudition son maître de rhétorique, que nous avons déjà nommé. Il se fit remarquer de bonne heure par des poésies et des écrits qui annonçaient des dispositions heureuses et qui promettaient un écrivain du premier ordre. Son éloquence lui acquit une si grande réputation, que l'empereur Dioclétien le fit venir, vers l'an 290, à Nicomédie où il tenait son siége, et l'engagea à enseigner la rhétorique latine; mais il y eut peu de disciples, parce qu'on y parlait plus grec que latin. Il négligea le barreau, quoiqu'il eût tous les moyens nécessaires pour y paraître avec honneur; mais il n'en mit pas moins à profit le loisir auquel il se trouvait condamné, et composa différents ouvrages dont plus tard nous donnerons les titres et l'analyse.

C'est à Nicomédie qu'il vit commencer, l'an 303 de Jésus-Christ, cette terrible persécution contre les Chrétiens, dont l'histoire nous a conservé les actes; et, s'il n'était pas lui-même alors attaché à la religion de l'Evangile (ce qu'on ne peut décider, parce que l'on n'a rien de certain sur l'époque de sa conversion), son humanité du moins le trouva sensible aux maux qu'il voyait souffrir aux Chrétiens. Il écrivit alors contre Hiéroclès, président de Bithynie, qui n'avait pas peu contribué à enflammer la colère de l'empereur; et, dans son *Traité de l'ouvrage de Dieu*, il releva avec éloge la pureté de conscience d'un de ses disciples qui, malgré les embarras de la vie civile, n'oubliait pas la patrie céleste. Le changement qui, vers cette époque, s'opéra dans sa croyance, influa sur ses exercices. Il prit la résolution de renoncer au titre de rhéteur et de consacrer ses rares talents à la propagation et à la défense du christianisme. Tout porte à croire que son séjour à Nicomédie se prolongea jusqu'en 317, et qu'il fut témoin oculaire de toutes les horribles cruautés que l'on y exerça contre les Chrétiens. Quand il raconte le renversement des églises et les barbaries de tout genre qui accompagnèrent cette persécution, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il parle de ce qu'il a vu lui-même.

Sa vertu et son mérite le rendirent si célèbre, que de Nicomédie l'empereur Constantin le fit venir dans les Gaules et lui confia l'éducation de son fils Crispus, en 317. Il était alors avancé en âge, et presque dans la décrépitude; mais il ranima ses forces pour former dans les belles-lettres un prince qui donnait les plus belles espérances. Le succès couronna ses efforts. Quoiqu'il fût à la source des grâces et sur le chemin de la fortune, Lactance n'en fut que plus modeste; il vécut dans la pauvreté et la solitude, au milieu de l'abondance et du tumulte de la cour; et il ne reçut les présents de l'empereur que pour les distribuer aux pauvres. On présume qu'il mourut à Trèves, résidence ordinaire de Crispus, auquel il eut la douleur de survivre. L'année de sa mort est incertaine, quoiqu'elle soit placée par le plus grand nombre des critiques en 325.

SES ÉCRITS. — 1° *De l'ouvrage de Dieu.* — Le plus ancien écrit qui nous reste de Lactance est un livre intitulé *De opificio Dei*, ouvrage qui a été vraisemblablement écrit en 310, durant la persécution de Dioclétien. L'obscurité qui y règne d'un bout à l'autre paraît affectée, à cause des circonstances où il n'était pas permis de parler à découvert. On peut le regarder comme une introduction aux *Institutions divines*, qui y sont annoncées d'avance, et dans lesquelles la même matière se trouve bien mieux développée.

L'auteur débute par une protestation de consacrer désormais son temps et sa plume à la défense de la vérité; et dans une dédicace adressée à Démétrius, son disciple, il semble qu'il se soit proposé tout particulièrement de corriger dans son esprit les mauvaises impressions qu'il lui avait données avant sa conversion. L'ouvrage est purement philosophique, mais digne d'un philosophe chrétien. Dans la première partie, Lactance traite du corps humain, qui, dit-il, est comme un vase de terre dans lequel l'homme véritable, c'est-à-dire l'âme, est renfermé. Il décrit la merveilleuse structure de ce corps, relève l'harmonie qui existe entre tous ses membres, et signale les usages auxquels ils sont destinés; ce qui l'autorise à conclure que ce mécanisme si merveilleusement animé ne peut être que l'œuvre de Dieu. Il en infère encore que sa providence règle tout, et il réfute par des raisons solides les épicuriens, qui niaient l'un et l'autre Dans la seconde partie, Lactance s'appliqu et n'a pas de peine à prouver que l'âme est immortelle, qu'elle ne vient point, par transfusion, des parents; et que nos disposi-

tions naturelles, non plus que nos actions, ne dépendent en aucune sorte de la position ni de l'influence des astres. Saint Jérôme, en parlant de ce livre et de celui qui a pour titre *De la colère de Dieu*, dit qu'on y trouve un abrégé des *Dialogues* de Cicéron. En effet, Lactance y a souvent recours aux preuves dont cet orateur s'est servi dans le quatrième livre *De la république*, et dans celui *De la nature des dieux*. Aussi déclare-t-il qu'il n'a d'autre dessein que d'étendre ce que Cicéron avait dit sur la même question, en le blâmant toutefois d'avoir traité si légèrement une matière aussi importante.

2° *Institutions divines*. — Lactance entreprit ce travail dans le dessein de faciliter la connaissance de la vraie religion à ceux qui l'ignoraient; car, dit-il, plusieurs s'étaient fatigués inutilement à la chercher, ne sachant pas que le souverain Dieu, qui est la source de toute vérité, ne l'a pas mise à la portée de l'esprit de l'homme. C'était aussi pour y rattacher par de solides raisons ceux qui la connaissaient déjà, voulant par là montrer aux sages qu'elle est la vraie sagesse, et aux ignorants qu'elle est la vraie religion. D'ailleurs, l'exemple des plus fameux orateurs et jurisconsultes qui avaient consacré les dernières années de leur vie, les uns à faire l'éloge de la vaine philosophie des païens, les autres à donner des institutions de droit civil, lui paraissait une raison assez forte pour l'engager à entreprendre en faveur de la vérité ce qu'ils avaient tenté au profit du mensonge. Enfin il pensait, et c'était chez lui une opinion arrêtée, que ceux d'entre les écrivains ecclésiastiques qui avaient pris avant lui la défense de la religion catholique ne l'avaient fait ni avec assez de feu, ni avec assez de véhémence, et avaient trop négligé d'orner, des fleurs de leur éloquence, le style de leurs discours. C'est ainsi qu'il jugeait de Tertullien, de Minutius Félix, de saint Cyprien et de quelques autres apologistes; mais il faut avouer que, s'il les a surpassés par la beauté de son style et le grand nombre de ses preuves, il n'a rien au-dessus d'eux, pour ne pas dire avec saint Jérôme qu'il leur est inférieur par le raisonnement. On croit généralement que Lactance composa ses *Institutions* vers l'an 320, puisqu'elles sont dédiées au grand Constantin, déjà déclaré pour la religion chrétienne. Le titre d'*Institutions divines* est général et convient à l'ouvrage tout entier; chaque livre ensuite a son titre particulier et conforme à la matière qui y est traitée, et on peut dire que chacun des sept livres qui composent ce travail forme comme un ouvrage complet.

Ier livre : *De falsa religione*. — Ce livre, intitulé *De la fausse religion*, traite du polythéisme et de l'unité de Dieu. Lactance attaque les erreurs des gentils sur la Divinité; il établit d'abord une providence qui gouverne toutes choses contre l'opinion des épicuriens qui prétendaient que rien ne se faisait que par hasard; mais il s'arrête peu aux preuves, soit qu'il prévit qu'il aurait lieu de traiter plusieurs fois cette matière, soit qu'il n'ignorât pas que les stoïciens, et, en particulier Cicéron, avaient répondu solidement à ceux qui niaient la Providence; soit enfin, parce qu'il ne pouvait se figurer un homme assez grossier ou assez barbare, qui, en levant les yeux au ciel, et en remarquant l'accord qui règne entre toutes les parties de l'univers, leur mouvement constant et réglé, leur beauté, leur grandeur, leur utilité, puisse s'imaginer que ce soient là des effets du hasard. De cette première démonstration de l'existence de Dieu, il arrive donc aux raisons qui établissent son unité, parce qu'il n'est pas nécessaire qu'il y en ait plusieurs pour gouverner le monde; parce qu'un être souverainement parfait doit être un; parce que la divinité ne peut être partagée entre plusieurs, puisque tout ce qui se divise est sujet à être détruit, et enfin, parce qu'il n'est pas moins absurde de croire que le monde puisse être gouverné par plusieurs dieux, qu'un homme par plusieurs âmes dans un même corps. Comme on aurait pu lui répondre que les dieux subalternes sont tellement préposés à certaines parties de l'univers, qu'au-dessus de tous, il n'y en a néanmoins qu'un seul qui gouverne tout, il détruit cette objection en disant que, si tous n'ont pas la même puissance et les mêmes attributions, ils ne sont plus dieux, puisqu'il est contre la nature de Dieu d'être soumis à un autre.

Il établit la même vérité par l'autorité des prophètes, et, afin que l'on ne pût contester la certitude de leurs oracles, il montre qu'ils ont dit la vérité par l'événement des choses qu'ils ont annoncées, par la conformité de leurs sentiments avec la doctrine qu'ils prêchaient, par leur détachement des plaisirs de cette vie; par leur entière résignation à la Providence; par leur disposition à souffrir la mort pour la vérité; et enfin, parce que la plupart d'entre eux, ayant été princes ou rois, il n'est pas permis de les soupçonner d'ambition ni de mensonge. Il ajoute à ces preuves le témoignage d'un grand nombre de poëtes et de philosophes païens, qui tous, ainsi que Mercure Trismégiste et les Sibylles, ont enseigné qu'il n'y a qu'un Dieu. Il attaque ensuite les fausses divinités du paganisme, et montre que ce qu'ils adoraient comme des dieux n'était rien autre chose que des hommes, dont quelques-uns, il est vrai, s'étaient rendus recommandables par leurs belles actions, mais dont la plupart n'étaient connus que par leurs crimes. Il dévoile également toutes les abominations qui se commettaient dans leurs mystères, et réfute quelques-uns des auteurs, qui avaient essayé de les justifier.

IIe livre. *De origine erroris*. — Ce livre renferme des dissertations sur l'origine des temples, des simulacres, des dieux *animaux* et des dieux *naturels*, des oracles, des sacrifices, des augures, etc.; l'époque connue de ces établissements, la variété de leurs formes, les degrés de leur décadence. En effet, l'auteur entreprend de démontrer comment

l'idolâtrie est entrée dans le monde, comment elle s'y est conservée. Il témoigne une grande surprise de ce que les hommes, malgré les lumières de la nature, qui les contraignent, en quelque sorte, d'avoir recours à Dieu, surtout dans leurs adversités, se soient néanmoins oubliés jusqu'au point d'adorer tout, à la réserve du seul Dieu adorable. Cet aveuglement, selon lui, vient d'une puissance maligne, ennemie de la vérité, toujours occupée à répandre ses ténèbres dans l'intelligence des hommes, et qui se plaît uniquement à les retenir dans l'erreur. Il réfute la plupart des raisons alléguées par les païens, pour justifier le culte qu'ils rendaient à leurs idoles; et, après avoir démontré qu'il est absurde d'adresser des vœux et des prières à des statues inanimées, qui, bien loin de pouvoir aider ceux qui les invoquent, ont elles-mêmes besoin de secours pour se garantir de la violence et des insultes, il fait voir que le penchant naturel qui entraîne si violemment les hommes vers les choses sensibles, est moins l'effet de leur amour pour les dieux, que de leur cupidité propre. On se plaît, dit-il, à voir des images revêtues d'or, d'ivoire et de pierres précieuses; on se laisse éblouir par l'éclat de ces choses, et l'on en arrive à penser qu'il n'y a plus de religion, partout où ces ornements extérieurs ne brillent point. C'est ainsi que, sous prétexte d'honorer les dieux, on sert l'avarice et la cupidité.

Mais, disaient les païens, telle est la religion que nous avons reçue de nos pères. Lactance répond que l'autorité des anciens doit céder aux lumières de notre propre raison; que Dieu a donné à chacun de nous une portion de sagesse, par le moyen de laquelle nous pouvons découvrir ce qui est caché, et juger de ce qui est connu parmi les hommes. Parce que les anciens nous ont précédés en âge, il ne s'ensuit pas qu'ils nous aient surpassés en lumières, et il est complétement déraisonnable de se laisser conduire par eux, comme des bêtes, et sans consulter la raison. Puisqu'ils nous ont transmis l'erreur, après s'être trompés les premiers, il est beaucoup plus juste que nous transmettions à nos descendants la vérité que nous avons reconnue, parce qu'elle nous a été démontrée. Il traite ensuite des songes, des augures, et des autres oracles, qui, pour les païens, étaient autant de motifs qui les retenaient dans l'erreur. Après avoir montré que Dieu est le créateur de l'univers, et rapporté en abrégé l'histoire de la création, et les motifs qui le déterminèrent à punir les hommes par un déluge universel, il aborde son sujet principal, qui consiste à dévoiler l'origine de l'idolâtrie.

Il la fait remonter aux Chananéens, c'est-à-dire, jusqu'aux enfants de Cham, qui, après avoir été maudit de son père à cause de l'insulte qu'il lui fit dans son ivresse, fut jugé indigne de la connaissance du vrai Dieu. De là, dit-il, l'ignorance de ses descendants. D'eux, elle se répandit dans les pays circonvoisins; d'abord en Egypte, et ensuite par tout le monde. Non content d'adorer le soleil, la lune et les astres, on s'accoutuma peu à peu à rendre les mêmes honneurs à des figures monstrueuses d'animaux. D'abord, on sacrifiait en pleine campagne, et hors de l'Egypte, il n'y avait ni temples ni autels; mais, dans la suite, on bâtit des temples, on dressa des autels; et chaque peuple s'empressa d'en ériger en l'honneur de ses rois les plus puissants. Ainsi s'établit l'idolâtrie, qui depuis s'est toujours fortifiée, par les artifices et la puissance des mauvais démons appelés *génies*. Lactance dit que ces génies sont des substances spirituelles, d'une nature moyenne entre Dieu et l'ange, engendrées du commerce infâme que les anges, commis dès le commencement à la garde des hommes, eurent avec les femmes. Ce sont eux qui affligent l'humanité par diverses maladies, afin de retenir par là les hommes dans la crainte. Mais quelle que soit leur puissance, elle ne s'étend cependant que sur ceux qui les révèrent, et, bien loin de pouvoir quelque chose contre les adorateurs du vrai Dieu, ils les craignent et les respectent de telle sorte, que par la seule invocation du nom du Seigneur, les Chrétiens les obligent à sortir des corps de ceux qu'ils obsèdent, et les forcent, non-seulement à confesser qu'ils sont des démons, mais encore à se nommer par leur nom, n'osant mentir à Dieu, au nom duquel on les conjure, ni aux justes, dont la voix seule, même sans prière, suffit pour les tourmenter. Ils ont encore inventé l'astrologie, les aruspices, les augures, les oracles, la nécromancie, la magie, l'idolâtrie. Ils se cachent dans les temples; ils sont présents à tous les sacrifices que l'on offre aux idoles, et ils opèrent souvent des choses merveilleuses, qui les aident à séduire les spectateurs. Mais ce qui retient surtout les peuples dans l'erreur, c'est qu'avant leur chute, ces génies ou démons ayant été les ministres des volontés de Dieu, ils connaissent mieux que nous la conduite ordinaire observée par la Providence à l'égard des hommes. Lors donc qu'ils ont quelque pressentiment de ce qui doit arriver, soit en bien, soit en mal, ils en avertissent par des songes, et se font passer pour les auteurs de ces divers événements. Au reste, Dieu ne permet tout cela qu'afin de nous éprouver, et ensuite, de nous récompenser ou de nous punir, selon que nous nous serons portés ou au bien, ou au mal.

III[e] livre : *De falsa sapientia.* — L'auteur attaque les philosophes : il fait l'histoire de l'esprit humain; et, sans s'égarer, il le suit pas à pas dans ses prodigieux égarements. Craignant que le beau titre de sagesse que les païens donnaient à leur philosophie ne fût pour plusieurs une occasion d'en préférer l'étude à celle de la vérité, Lactance se propose de démontrer ici la vanité et l'inutilité de la philosophie. Il nie d'abord que l'on doive la nommer sagesse, puisque, suivant son étymologie, elle signifie seulement l'amour ou le désir de la sagesse. Aussi Pythagore, quoique beaucoup au-dessus des

philosophes, et le premier qui ait pris ce titre, reconnaît qu'il est impossible à l'homme de parvenir, par son propre travail, à la vraie sagesse. En effet, la philosophie n'enseigne rien de certain, soit sur les causes naturelles, soit sur le souverain bien de l'homme; ce qui résulte évidemment de la diversité des opinions qui partageaient les philosophes sur tous ces points. Lactance rapporte en particulier celles des plus fameux d'entre eux; par exemple, d'Epicure, qui mettait le souverain bien dans le plaisir, et niait la Providence et l'immortalité de l'âme; des stoïciens et de Pythagore, qui croyaient à la métempsycose; de Platon, qui enseignait la communauté des femmes; de Zénon, qui prétendait que tous les péchés sont égaux, et rangeait la miséricorde dans la catégorie des vices. Il réfute ces différentes opinions, et avec elles le sentiment de ceux qui voulaient qu'il y eût des antipodes. Enfin il conclut que la seule sagesse véritable consiste à reconnaître et à adorer un seul Dieu; et il la représente comme d'autant plus aimable, que pour l'acquérir il n'est besoin ni de travail, ni de dépenses, ni de livres, puisque Dieu l'accorde gratuitement à ceux qui la désirent.

IV[e] livre : *De vera sapientia et religione.* — Sur les débris de la philosophie païenne, Lactance élève l'édifice imposant et majestueux de la véritable sagesse. Après avoir prouvé qu'elle est inséparable de la vraie religion, il montre, dans ce quatrième livre, que la religion chrétienne est la seule véritable, puisque cette qualité ne saurait convenir à la religion des païens, dont le culte était non-seulement vain et superstitieux, mais entièrement contraire aux lumières de la raison naturelle. Il établit, avant toutes choses, l'autorité des prophètes, et marque en peu de mots le temps auquel chacun d'eux avait paru, pour fermer la bouche aux païens qui prétendaient leurs écrivains beaucoup plus anciens. Il prouve ensuite, par le témoignage de Mercure Trismégiste, des Sibylles et de Salomon que, conformément à la croyance des Chrétiens, Dieu, avant de créer le monde, engendra un esprit de même puissance et de même majesté que lui-même, et qu'il nomma son Fils. Le vrai nom de ce Fils n'est connu que du Père seul, qui ne doit nous le révéler qu'après que toutes choses seront accomplies selon ses desseins. Il y a en lui deux générations, l'une spirituelle, lorsque dès le commencement il est sorti de la bouche de Dieu, comme sa parole, ce qui explique l'expression des Latins, qui l'appellent le *Verbe*, et mieux encore, celle des Grecs, qui le nomment *Logos;* l'autre génération, charnelle, lorsque envoyé par le Père il est venu dans le monde pour y enseigner aux hommes la justice, et établir son Eglise en transférant aux gentils la vraie religion, dont les Juifs s'étaient rendus indignes. Lactance s'arrête particulièrement à cette seconde génération, comme à celle qui paraissait la plus incroyable aux ennemis des Chrétiens. Pour en convaincre les Juifs, il rapporte plusieurs prophéties tirées de leurs propres écrits, et dans lesquelles il est dit que le Fils de Dieu devait un jour devenir fils de l'homme par la chair; qu'il naîtrait d'une vierge de la maison de David, accomplirait un grand nombre de miracles, répandrait le culte de Dieu par toute la terre, et mettrait fin à la loi de Moïse pour fonder une nouvelle religion; qu'il serait battu de verges, couronné d'épines, souffrirait plusieurs outrages, et même la mort de la croix; que le troisième jour il ressusciterait, et enfin monterait au ciel, quarante jours après sa résurrection.

C'est ainsi qu'il établit contre les Juifs la vérité du dogme de l'Incarnation. Pour convaincre les païens, il se sert de preuves tirées de la raison autant que la matière les lui fournit et que les convenances lui permettent de les produire. Il pose pour principe qu'un législateur doit pratiquer lui-même ce qu'il enseigne aux autres, tant pour montrer que ses préceptes ne sont pas impraticables, que pour ne pas détruire par son exemple ce qu'il enseigne par sa parole. Il fallait donc que Jésus-Christ notre Maître fût Dieu et homme tout ensemble, sujet aux infirmités de notre nature et à la mort. Un simple homme ne pouvait atteindre au suprême degré de sagesse nécessaire à un législateur, et un Dieu ne nous eût pas animés par son exemple à la pratique de ses préceptes. D'ailleurs, nous avions besoin d'un médiateur qui, par l'union de notre nature avec la nature divine, nous conduisît à Dieu. S'il a voulu mourir sur une croix, ce fut pour accomplir les décrets de son Père et les prédictions des prophètes, pour nous enseigner le mépris de la mort, et afin que le nouveau peuple qui devait se former de toutes les nations rangées sous l'étendard de la croix, combattît et surmontât ses ennemis. De là l'auteur prend occasion de relever le pouvoir merveilleux du signe de la croix, tant pour chasser les démons que pour faire taire les oracles; et il exhorte les païens à quitter la vanité des idoles pour embrasser le culte du vrai Dieu.

Il traite ensuite de Jésus-Christ en tant que Fils de Dieu, et soutient qu'en cette qualité il est un même esprit avec le Père, que leurs substances ne sont point séparées l'une de l'autre, non plus que le soleil de son rayon, ni une source de son ruisseau; en un mot, que le Père et le Fils sont un seul Dieu. A la fin, il avertit ceux qui voudront recevoir la vérité de se tenir en garde contre plusieurs qui portaient à faux le nom de Chrétiens, parce qu'ils s'en étaient rendus indignes par des dogmes opposés à ceux que nous tenons de Jésus-Christ. Il nomme en particulier les phryges, c'est-à-dire les montanistes, les novatiens, les valentiniens, les marcionites; et il détermine que là est la véritable Eglise, où Dieu est adoré dans la vérité, et où sont en usage la confession des péché, et la pénitence, remède salutaire pour guérir les plaies de notre âme.

V^e livre : *De justitia.*—C'est une apologie pacifique, modeste, attendrissante de l'équité des Chrétiens, calmes au milieu des tempêtes, et modérés parmi les vexations auxquelles ils sont en butte. L'auteur avance que, quoique la justice, qui avait disparu de la terre en même temps que l'idolâtrie s'y était établie, y eût été ramenée dans les derniers temps par Jésus-Christ, néanmoins il ne l'a pas communiquée à tous indifféremment, afin que chacun en fît d'autant plus de cas qu'elle serait plus rare ; mais, dit-il, il est facile de l'acquérir pour quiconque désire sincèrement adorer le vrai Dieu et garder ses préceptes. Pour preuve que cette vertu ne se trouvait pas parmi les païens, il fait une longue énumération des crimes qu'ils commettaient tous les jours, et qui sont incompatibles avec la justice. Il leur reproche, en particulier, les cruautés qu'ils exerçaient contre les Chrétiens, et il soutient que ce sont ces impiétés et ces violences contre des innocents, qui leur attiraient des malheurs qu'ils rejetaient mal à propos sur la fortune. Il remarque, en même temps, que les Chrétiens, bien loin de succomber aux tourments qu'on leur faisait souffrir, croissaient au contraire, à mesure qu'on les mettait à mort. Répandus d'une extrémité de la terre à l'autre, de tout âge, de tout sexe, de toute condition, de tout pays, ils n'avaient tous qu'une même religion et un même culte. Partout ils se montraient également à l'épreuve des supplices, de sorte qu'une multitude innombrable d'hommes, de femmes, de vieillards, de jeunes filles et même d'enfants avaient poussé la constance jusqu'à aimer mieux mourir que de trahir leur foi. A la vérité, il y en avait eu qui, vaincus par les tourments, avaient sacrifié aux idoles, mais aucun de ceux-là n'avait laissé passer la première occasion de recourir à Dieu par la pénitence, et de rentrer à son service avec plus de ferveur qu'auparavant.

C'est ainsi qu'il prouve que les Chrétiens sont les seuls chez qui se trouve la véritable justice, puisqu'ils sont les seuls qui honorent Dieu dans la vérité, et qui lui rendent le culte qui lui est dû. Il ajoute qu'ils n'étaient pas moins exacts à observer les règles de la justice envers le prochain, se considérant tous comme frères, comme conserviteurs d'un même Dieu, sans distinction de pauvres ou de riches, mais en conservant entre eux une égalité parfaite, par le mépris des richeses et des honneurs.

Examinant ensuite plus particulièrement la nature de la justice, il avoue qu'en certaines occasions elle peut paraître folie ; mais il nie qu'elle le soit jamais effectivement, et réfute par de solides raisons quelques philosophes païens, et Carnéade, entre autres, qui le prétendaient. La justice, disait ce philosophe, ne permet pas de tuer un homme ni de lui voler son bien. Que fera donc un juste qui, victime d'un naufrage, verra qu'un autre, moins fort que lui, se sera saisi d'une planche pour se sauver? S'emparera-t-il de cette planche afin de pouvoir lui même à son salut, d'autant plus que personne ne le voit? S'il n'est que sage, il le fera, puisque autrement il périrait; mais s'il aime mieux périr que de faire ce tort à son compagnon, ne faut-il pas avouer qu'il sera plutôt fou que sage? Les païens raisonnaient ainsi, traitant de folie la sagesse des Chrétiens, qui aimaient mieux souffrir la mort que de manquer à ce qu'ils devaient à Dieu ou à leur prochain ; mais Lactance leur fait voir le peu de solidité de leur raisonnement, fondé sur la fausse prévention où ils étaient, que tout doit se rapporter à la vie présente, ne croyant pas à l'immortalité de l'âme, et ignorant quel crime c'est d'adorer autre chose que le Dieu créateur du ciel et de la terre. Il leur représente combien ils étaient coupables, non-seulement de préférer le culte des idoles à celui du vrai Dieu, mais de vouloir encore entraîner les Chrétiens dans la même impiété. Il se moque du mauvais prétexte dont ils s'efforçaient de couvrir leurs violences, quand ils affirmaient que leur intention était de ramener les Chrétiens au devoir, et il soutient que la religion doit se défendre par la raison et non par la force.

Il ajoute que les Chrétiens étaient prêts à prouver la vérité de leur religion, pourvu qu'on voulût les écouter. S'ils faisaient quelque outrage aux dieux en refusant de les adorer, c'était à eux de se venger de ce mépris, sans avoir besoin de l'intervention de personne. Un sacrifice forcé ne saurait être honorable ni à ceux auxquels on l'offre, ni à celui qui l'offre ou qui contraint de l'offrir. Il est visiblement faux que ce fût l'amour de la religion qui fît agir les païens, puisque tandis que, sous ce prétexte, ils maltraitaient si fort les Chrétiens, ils souffraient cependant que l'on rendît à des figures d'animaux le même culte qu'aux dieux ; ils ne réprimaient pas même ceux qui niaient absolument qu'il y eût des dieux, ni ceux qui ne croyaient pas que les dieux prissent soin de ce qui nous regarde: ce qui était renverser la religion de fond en comble. D'où il conclut qu'ils ne haïssaient les Chrétiens qu'à cause de la vérité qu'ils défendaient, et qu'il était vrai de dire à leur égard : *La vérité produit la haine.* Il dit que Dieu permettait les persécutions, soit pour éprouver la fidélité et la patience des siens, soit enfin pour les détacher de cette vie, que les prospérités font souvent trop aimer, et pour s'attirer de nouveaux adorateurs, par les exemples de constance et de force de ceux qui sont déjà à lui. Dieu néanmoins, ajoute-t-il, se vengera des persécuteurs, comme ayant abusé de la puissance qu'il leur a donnée, et foulé aux pieds son saint nom, avec autant d'impiété que d'injustice.

VIe livre : *De vero cultu.* — Ce livre tout entier roule sur les devoirs tant intérieurs qu'extérieurs. L'auteur envisage d'abord la morale évangélique dans ce qu'elle a de sublime et de divin ; il en fait ressortir ensuite la noble simplicité et la touchante douceur. Bien différente de la morale des

philosophes, elle est à la portée de l'homme, et elle est faite pour l'homme. Lactance s'applique à prescrire la vraie manière de rendre à Dieu un culte qui lui soit agréable. Ce culte, selon lui, consiste dans le sacrifice intérieur qu'une âme pure de tous vices fait à Dieu d'elle-même, et non pas, comme le pensaient les païens, dans l'appareil extérieur de victimes, d'animaux immolés, de parfums et de bougies allumées. A propos de culte spirituel, il distingue deux voies par lesquelles tous les hommes tendent à leur fin : l'une est celle de la vertu, épineuse et difficile, mais où Dieu lui-même sert de guide; l'autre est celle du vice, qui à la vérité n'a rien que de doux, d'agréable et de commode, mais qui nous précipite à la fin dans l'enfer et dans une mort éternelle. Il montre ensuite que ce serait ignorer l'essence de la vertu, que de la faire consister, ainsi que les philosophes païens, dans la connaissance du bien et du mal, ou dans le bon règlement de sa famille, ou dans une certaine équité naturelle qui nous fait aimer les bons et haïr les méchants, ou dans l'amour de la patrie, ou même dans la fuite des vices; il soutient qu'il n'y a de vraiment vertueux que celui qui connaît Dieu et qui l'honore comme il doit l'honorer.

Néanmoins, l'auteur veut que le premier devoir de la justice ne soit point séparé du second, qui consiste à aimer le prochain comme étant l'image de Dieu, ce qu'il nomme humanité ou miséricorde. Il dit qu'en général, cette dernière vertu est très-digne de l'homme, mais qu'elle convient particulièrement aux justes, et il fait voir avec quelle exactitude les Chrétiens la pratiquaient, exerçant l'hospitalité envers les étrangers, nourrissant les pauvres, rachetant les captifs, protégeant la veuve et l'orphelin, soulageant les malades, et donnant la sépulture aux pauvres et aux étrangers. C'est ce que les païens regardaient comme un moyen sûr de se voir réduits un jour à la mendicité; mais Lactance répond, qu'en ce cas, elle n'est point à craindre, parce que celui qui est riche devant Dieu ne saurait être pauvre; toutefois, il avoue que la charité ne nous oblige à ces devoirs qu'autant que nos facultés nous le permettent, c'est-à-dire, qu'il suffit d'y consacrer le superflu de nos biens.

Il attaque, en passant, les philosophes stoïciens et péripatéticiens, et prouve contre eux que l'on doit se garder des vices même médiocres, et que la crainte et les autres passions humaines, qu'ils mettaient au nombre des plus grands vices, non-seulement ne l'étaient point, mais pouvaient même devenir de grandes vertus dans un homme qui sait les modérer par la raison. Puis il revient à son sujet, et continue de marquer les devoirs d'un vrai serviteur de Dieu. Il veut qu'il ne cherche pas à être loué de ses bonnes actions; qu'il ne mente jamais, soit pour nuire aux autres, soit pour les tromper; qu'il prête sans usure et qu'il ne reçoive aucun présent du pauvre; qu'il bénisse celui qui lui donne des malédictions; qu'il évite de se faire aucun ennemi par sa faute; qu'il ne fasse injure à personne, et qu'il souffre avec patience celles qu'il a reçues, bien loin de chercher à en tirer vengeance, suivant le pernicieux conseil de Cicéron; qu'il réprime ses passions, la colère, la cupidité, la volupté; qu'il mortifie ses sens, en se refusant les spectacles, les comédies, les chansons, la bonne chère, les parfums, les plaisirs charnels qui passent les justes bornes du mariage. Si toutefois il arrivait que, vaincu par la violence de ses passions, ou par la force extérieure, il déviât de la voie de la justice, il ne faut pas pour cela qu'il se désespère, puisqu'il lui reste un moyen d'y rentrer par la pénitence; mais qu'il ne se flatte pas de pouvoir cacher à Dieu son péché, quelque secret qu'il soit, parce que son œil voit jusque dans les replis les plus impénétrables du cœur de l'homme. Si le serviteur de Dieu veut lui offrir des sacrifices, que ce soient des sacrifices purement spirituels, la pureté du cœur, les louanges, les hymnes, les actions de grâces : telle est la manière dont il veut être honoré des siens, ainsi qu'il le déclare par ses prophètes.

VIIe livre : *De vita æterna.*—Lactance traite de l'immortalité de l'âme et du bonheur des élus dans le ciel. Ce livre est comme la conclusion des six premiers. Après y avoir montré quelle est la vraie religion et la vraie justice, et quels sont les devoirs de l'homme juste, l'auteur propose dans celui-ci les récompenses destinées à ceux qui auront pratiqué ces devoirs. Pour cet effet, après un long exorde, dans lequel il prouve que Dieu a créé le monde, et qu'il a fait l'homme pour être heureux, il entre dans le point principal de la question, qui est de montrer que l'âme est immortelle. Les preuves qu'il apporte sont, que l'homme est le seul des êtres animés qui ait la connaissance de Dieu, et qui lui rende un culte; qu'il est le seul aussi à qui l'usage du feu, cet élément céleste, soit permis; que lui seul est capable de vertu, ce qui prouve qu'il est immortel, car la vertu n'étant d'aucune utilité pour la vie présente, dont elle nous interdit même les plaisirs, il faut que sa récompense soit réservée à une autre vie; que Dieu, éternel comme il est, doit procurer aux justes un bonheur éternel; que les ouvrages du corps étant sujets à périr, comme le corps, par une raison contraire, l'esprit ne peut finir, parce que ses productions durent à jamais: que le corps ne recherche que ce qui regarde cette vie, au lieu que l'âme, portant ses désirs plus loin, ne les borne qu'à ce qui est éternel, et cela par un penchant naturel qui ne peut être sans raison; que, comme le corps n'est sujet à mourir que parce qu'il est matériel, l'âme est immortelle, parce qu'elle est exempte de la matière.

On objectait que l'âme naît avec le corps; que ses forces diminuent avec l'âge; qu'elle est sujette à la douleur et autres sensations corporelles, et qu'elle compose, avec le corps, un tout dont les parties ne peuvent subsis-

ter l'une sans l'autre. Lactance répond que l'âme, quoique produite en même temps que le corps, est néanmoins d'une substance différente, c'est-à-dire, spirituelle, et par conséquent qu'elle n'est point corruptible comme le corps qui a été tiré de la terre. Il est vrai que l'âme, par laquelle nous vivons, se fortifie ou s'affaiblit en proportion de l'âge, mais que celle par laquelle nous pensons, c'est-à-dire, l'âme raisonnable est toujours la même ; que, bien loin de se laisser abattre par la douleur, c'est elle qui, par sa sagesse et par sa vertu, aide au corps à souffrir. Enfin, l'âme ne fait point partie du corps, encore qu'elle lui soit unie. Il ajoute à ces preuves le témoignage des plus fameux d'entre les païens, qui avaient reconnu l'immortalité de l'âme, et il fait voir qu'il n'y a que la justice qui puisse lui procurer un bonheur éternel, et qu'elle ne doit l'attendre que de Dieu seul.

Il soutient que le monde finira, et que ce sera six mille ans après sa création, parce qu'il a été créé en six jours ; il parle, à cette occasion, des signes avant-coureurs de la fin du monde, mêlant, avec ce que Jésus-Christ nous en a prédit, plusieurs circonstances incertaines, et qu'il ne prouve point. Il passe à la résurrection des morts et au jugement dernier, et explique comment les âmes des impies seront tourmentées par le feu, quoique immortelles et d'une substance spirituelle. Il dit que les justes passeront aussi par le feu, mais sans en être endommagés; qu'après la résurrection et le grand jugement, Jésus-Christ régnera pendant mille ans sur la terre, dans la compagnie des justes ; que le monde ne devait plus durer que deux cents ans; que le règne de mille ans étant passé, le prince des démons serait lâché de sa prison, et causerait beaucoup de maux aux saints et à la ville sainte; qu'ensuite toute la race des impies serait exterminée, de sorte que, pendant sept années entières, le peuple de Dieu resterait seul sur la terre : qu'enfin il se ferait une seconde résurrection et un second jugement, après lequel les justes seraient transformés en anges, et les impies condamnés à des peines éternelles.

Le but que s'est proposé Lactance dans ce grand et magnifique travail, fut donc de mettre en parallèle, l'une avec l'autre, les deux religions qui, à son époque, partageaient l'univers : la religion païenne et la religion chrétienne. Dans les sept livres de ses *Institutions*, suivant la pensée de Bourdaloue, l'auteur ne se propose d'autre objet que de montrer que la religion chrétienne a éclairé toutes les lois de la nature; qu'elle a mis la dernière main à toutes les lois divines; qu'elle autorise toutes les lois humaines, et qu'enfin elle a détruit, sans exception, toutes les lois du vice et du péché. Jamais sujet plus grand et plus intéressant ne s'était présenté aux méditations du philosophe chrétien; jamais aussi sujet ne fut traité avec plus de sagesse, de force et de succès. Il n'y a rien à retrancher ni à ajouter dans cet admirable ouvrage, le plus beau peut-être qui soit sorti de la plume des écrivains ecclésiastiques latins. Lactance donna lui-même un abrégé de ce grand ouvrage, sous ce titre :

Institutionum Epitome — On le trouve, sous son nom, dans un très-ancien manuscrit de la bibliothèque de Turin et dans les imprimés. On ne peut donc douter qu'il ne soit de lui, et d'ailleurs saint Jérôme le lui attribue, et on y reconnaît son style. Le commencement en était perdu dès le temps de saint Jérôme, mais le célèbre bibliophile Pfaf l'a recouvré dans le manuscrit dont nous venons de parler, et nous a donné l'ouvrage dans son entier, à quatre chapitres près, qui sont le xve et les trois suivants. Lactance entreprit ce travail à la prière d'un nommé *Pentadius*, qu'il appelle son frère, soit qu'il le fût en effet, soit seulement parce qu'il était Chrétien. Il lui représente la difficulté qu'il y avait de réduire en un seul livre ce qui faisait la matière de sept grands volumes ; puis, venant à l'exécution, il expose en peu de mots les principaux points de doctrine traités dans ses *Institutions*, ce dont il s'acquitte sans répéter ni les mêmes termes, ni les mêmes tours de phrase, et en ajoutant de temps en temps de nouvelles explications sur les passages qui lui paraissaient en exiger.

De ira Dei. — Cet ouvrage est une éloquente apologie de la Providence contre les épicuriens et les stoïciens, dans laquelle l'auteur démontre que Dieu n'est pas moins juste que patient. Saint Jérôme regardait ce livre comme une excellente imitation des Dialogues de Cicéron. Oberthner fait mention d'une traduction par Dreux-Duradier, dont on lui avait vanté l'élégance. Il ne paraît pas qu'elle ait jamais été imprimée.

Lactance écrivait ses *Institutions*, lorsqu'il conçut le dessein de composer un livre exprès pour prouver que la patience en Dieu égale la justice, et que sa colère a sa source dans son équité. C'est ce qu'il exécuta dans le livre que nous examinons. Il y cite souvent ses *Institutions*, et l'adresse à un nommé Donat, qui peut avoir été son disciple. Il y attaque, comme nous avons dit, deux sortes de philosophes, les épicuriens et les stoïciens, qui niaient qu'il y eût en Dieu une colère. En effet, les premiers prétendaient qu'il se tient dans une indifférence complète sur tout ce qui nous regarde ; et les seconds allaient jusqu'à affirmer qu'il ne convient pas de lui attribuer des mouvements dont tout homme raisonnable doit rougir. Lactance prouve, contre les uns, que rien n'est plus digne de Dieu que d'étendre sa providence sur toutes choses, mais particulièrement sur l'homme, qui est son principal ouvrage; quant aux autres, il montre que, dans le sentiment qu'ils professaient, pour que Dieu récompense les bons, il est nécessaire d'avouer aussi qu'il punit les méchants, parce qu'il est impossible d'aimer le bien sans haïr le mal, d'autant plus que l'amour de l'un vient de la haine que l'on a pour l'au-

tre. Posant ensuite en principe qu'une opinion ne peut être vraie lorsqu'elle détruit la religion, c'est-à-dire, la seule chose qui nous distingue, à proprement parler, des animaux privés de raison, il soutient que c'est la renverser absolument que de croire, ou que Dieu ne s'irrite pas contre les méchants, ou qu'il ne favorise pas les bons. Car quelle plus grande folie que de rendre un culte religieux à celui de qui nous ne devons rien espérer, ou de le craindre s'il ne pouvait nous faire du mal? D'ailleurs, il se commet dans le monde des actions mauvaises, comme il s'en accomplit de bonnes, et il est impossible que Dieu soit également disposé à l'égard des unes et des autres. Il ne s'ensuit pas néanmoins qu'il soit sujet à la crainte, à la cupidité et aux autres passions de l'homme, qui, venant de la fragilité de notre nature, ne conviennent pas à Dieu, qui est immortel.

Mais, disait Epicure, qu'est-il besoin d'attribuer à Dieu une colère, puisqu'il pourrait sans s'émouvoir châtier les méchants? Lactance répond qu'il n'est personne qui ne doive se sentir indigné à la vue d'une mauvaise action, et que faire autrement, ce serait l'approuver ou la tolérer. Il ajoute que, Dieu ayant donné aux hommes des lois très-saintes, et voulant qu'ils vivent tous dans l'innocence, ne peut pas ne point s'irriter contre ceux qui méprisent ces lois, et qui renoncent à la vertu pour suivre leurs plaisirs; que la prospérité dont jouissent souvent les impies n'est pas une preuve du contraire, comme les maux qui arrivent aux bons ne sont pas une marque que Dieu ne les aime point, parce que c'est le propre de la vertu de souffrir, et du vice, d'être dans le bonheur. Il est vrai que Dieu défend la colère, mais celle-là seulement qui n'est pas juste; c'est pourquoi il dit: *Irascimini, et nolite peccare.* (*Psal.* IV, 5.) Il confirme son sentiment par le témoignage des sibylles, en grande vénération chez les païens, et il ajoute qu'encore que les prophètes inspirés de Dieu nous aient également enseigné qu'il y a en lui une colère, cependant il se garde de les citer, parce que leur autorité n'était pas reconnue de ses adversaires.

De mortibus persecutorum. — On ne conteste plus à Lactance ce livre, dans lequel sa brillante imagination se reproduit dans toute la pompe des formes oratoires. C'est un discours plutôt qu'un traité. L'auteur fait reconnaître la justice de Dieu et la vérité de la religion, dans les châtiments qui d'ordinaire punissent, dès la vie présente, les persécuteurs de son Eglise. Il adressa son livre à un nommé Donat, illustre par une confession jusqu'à cinq fois renouvelée du nom de Jésus-Christ dans la persécution de Dioclétien. Après avoir décrit la manière dont les apôtres avaient travaillé pendant vingt-cinq ans à jeter par toute la terre les fondements de cet édifice céleste, il dit que Néron, voulant le ruiner, commença par faire crucifier saint Pierre et décapiter saint Paul, dont les prédications et les miracles étaient cause que dans Rome aussi bien que dans les provinces, on abandonnait en foule le culte des idoles. Ainsi, le premier qui déclara la guerre aux serviteurs du vrai Dieu, ce fut lui; mais son crime ne demeura pas longtemps impuni. Le tyran, précipité du faîte de sa grandeur, disparut tout à coup, de sorte que l'on ne put pas même découvrir le lieu de sa sépulture.

Quelques visionnaires, ajoute l'auteur, se sont imaginé que Dieu le réservait vivant, pour servir de précurseur à l'Antechrist, et être le dernier, comme il avait été le premier persécuteur des fidèles, selon la prophétie de la Sibylle, qui assure que le fugitif meurtrier de sa mère viendra des extrémités du monde.

Domitien imita Néron dans son gouvernement cruel et tyrannique; mais ses violences, quoique extrêmes n'empêchèrent pas qu'il ne régnât en paix, tant que, content de vexer ses sujets, il n'osa point s'attaquer à Dieu même, en persécutant les Chrétiens; car, dès qu'il eut ouvert la persécution, il en fut puni. On l'assassina dans sa maison, et, après sa mort, tout ce qu'il avait fait fut annulé par le sénat. L'Eglise, à la faveur de la paix dont elle jouit sous les empereurs suivants, se répandit dans les provinces de l'Orient et de l'Occident; et il n'y eut point de pays si reculé où elle ne vînt à bout de pénétrer; point de nation si farouche qu'elle n'adoucît par la prédication de l'Evangile. L'exécrable Décius, ayant de nouveau persécuté les Chrétiens, fut lui-même cause de sa perte. Dans un engagement contre les Goths il fut enveloppé par ces barbares, qui le tuèrent avec une partie de son armée. Son corps, resté sans sépulture, servit de pâture aux vautours et aux bêtes sauvages, comme le méritait un ennemi de Dieu.

Le règne de Valérien, quoique de peu de durée, ne laissa pas de coûter beaucoup de sang aux Chrétiens. Dieu l'en châtia d'une façon toute nouvelle. Il fut fait prisonnier par les Perses, et toutes les fois que Sapor, leur roi, montait à cheval ou dans son char, il commandait à ce misérable de se courber, et mettait le pied sur son dos. Il eut encore à essuyer les railleries piquantes de son vainqueur; mais le comble de ses maux fut d'avoir un fils empereur, sans que personne se mît en peine de le venger. La mort même ne le mit pas à couvert des insultes. Les Barbares, lui ayant enlevé la peau, la peignirent en rouge et la suspendirent dans un temple, pour servir de monument à leur victoire, et d'humiliation aux Romains. Une punition si extraordinaire ne fut pas capable de retenir Aurélien, prince naturellement emporté; mais ses édits sanguinaires n'étaient pas encore parvenus aux provinces les plus éloignées, que ses amis mêmes l'avaient déjà mis à mort près de Cenofrurium, bourg de la Thrace.

De ces premières persécutions, l'auteur passe à celle de Dioclétien, sur laquelle il s'étend beaucoup davantage. Il en rapporte l'occasion et les motifs; il détaille les cruautés inouïes que l'on exerça contre les Chré-

tiens, et enfin les divers fléaux par lesquels la vengeance divine éclata contre les empereurs et leurs associés à l'empire. Sévère, l'un d'entre eux, abandonné des siens devant Rome, d'où il était venu chasser Maxence, et contraint à son tour de fuir, se livra à Ravenne au vieil Herculius, qui, pour toute grâce, lui fit couper les veines. Celui-ci, craignant la vengeance de Galère, protecteur de Sévère, s'enfuit dans les Gaules, auprès de Constantin; mais bientôt, convaincu de perfidie, et même d'attentat à la vie de ce prince, il fut étranglé, après avoir choisi lui-même son supplice.

Galère, vers la dix-huitième année de son règne, est frappé d'une plaie horrible, dans les parties honteuses. Tout l'art de la médecine, Apollon, Esculape n'y font rien : le mal ronge d'abord l'extérieur, puis il se retire au dedans et gagne les intestins. Il s'y forme des vers; une odeur insupportable s'étend non-seulement dans le palais, mais dans toute la ville de Sardique, où il était. Les conduits de l'urine et des autres excréments étaient confondus; ses vives douleurs lui faisaient jeter des cris horribles. On faisait cuire des animaux qu'on lui appliquait tous chauds sur les chairs, afin que la chaleur attirât la vermine, mais à peine avait-on nettoyé les plaies, qu'il en ressortait un plus grand nombre; ses entrailles étaient une source de peste inépuisable; son corps était doublement défiguré; le haut, jusqu'à la plaie, n'était qu'un squelette; une maigreur affreuse avait attaché sa peau à ses os, tandis que ses pieds, par leur enflure excessive, avaient perdu toute forme. Vaincu par la violence de ses douleurs, il a recours au vrai Dieu, promet de rebâtir son temple et de satisfaire pour son crime. L'auteur décrit tout au long l'édit que ce prince rendit, dans cette extrémité, en faveur des Chrétiens, et qui porte en substance, que, nonobstant les lois faites contre eux, il leur permettait le libre exercice de leur religion, espérant, disait-il, qu'en reconnaissance ils prieraient Dieu pour sa santé et pour la prospérité de l'empire. Mais Dieu ne fut point touché de son repentir, il expira, après un an entier d'une maladie si extraordinaire, laissant à la terre un corps déjà rongé de vers et réduit en pourriture.

Dioclétien ressentit aussi la main vengeresse de Dieu. La vingt et unième année de son règne, dans le temps qu'il retournait d'Italie en Orient, un mal qu'il avait gagné, l'année précédente, en voyageant par un temps froid et pluvieux, mais qui n'avait point eu de suites alors, le reprit, avec tant de violence, qu'on le crut mort pendant quelque temps, et qu'il lui en resta une aliénation mentale qui le prenait invariablement à certaines heures de la journée. Ayant ensuite quitté l'empire, à la persuasion de Galère, il retourna simple particulier dans sa patrie. Ce fut là qu'il apprit la mort de Galère, les mauvais traitements que Valéria, sa fille, veuve de cet empereur, recevait de Maximin Daïa, comme aussi que Constantin avait fait renverser ses statues avec celles du vieux Maximin. Outré de cet affront, inouï jusqu'alors, à l'égard d'un empereur vivant, il se résolut à mourir. Il ne se trouvait bien nulle part; l'inquiétude lui ôtait l'appétit et le sommeil ; il soupirait, il gémissait, il se roulait tantôt dans son lit, tantôt à terre. Ainsi, il se laissa mourir de faim, accablé de tristesse et réduit à une condition privée, lui qui, durant vingt ans, avait éprouvé tout ce que la fortune peut prodiguer de faveurs.

Il ne restait plus que Maximin Daïa. Cet ennemi des Chrétiens eut d'abord le chagrin d'apprendre la défaite de Maxence, avec qui il s'était ligué contre Constantin et Licinius. Enfin, complétement défait lui-même, à la bataille de Serenès, puis assiégé par terre et par mer dans la ville de Tarse, se voyant sans espérance et sans secours, et ne pouvant plus éviter de tomber entre les mains des vainqueurs, il voulut les prévenir en avalant du poison; mais, comme auparavant il avait bu et mangé avec excès, le poison, trouvant un estomac rempli, ne put agir assez vite; il lui consuma les entrailles peu à peu, avec des tourments qui le soulevaient jusqu'à la fureur, de sorte que, quatre jours avant sa mort, il prenait de la terre et la mangeait. Il se frappait la tête contre les murailles avec tant de violence que ses yeux sortirent de leur orbite. Enfin, devenu aveugle, il vit Dieu, environné de ses anges, qui lui faisait son procès. Il s'écriait, comme ceux qui sont au milieu des tourments : « Ce n'est pas moi qui suis coupable; ce sont les autres. » Puis il avouait son crime, et priait Jésus-Christ, avec larmes, d'avoir égard à son repentir. Ainsi, il rendit son âme criminelle, au milieu de ces inutiles gémissements. La vengeance divine s'étendit même jusque sur les enfants de ces impies, qui périrent tous misérablement. « Cette histoire, ajoute l'auteur, est fondée sur le rapport de personnes dignes de foi. J'ai cru devoir rapporter les choses, telles qu'elles se sont passées, afin de conserver la mémoire de tous ces fameux événements, pour que ceux qui écriront l'histoire après nous ne puissent en altérer la vérité, en passant sous le silence les crimes de tant d'empereurs et la vengeance que Dieu en a tirée. »

Comme on a pu s'en convaincre, même par la rapide analyse que nous venons d'en donner, Lactance, dans cet ouvrage, s'étend particulièrement sur les vices et les cruautés de Dioclétien. Il assure qu'il n'avance rien dont il ne soit certain; et il mérite en effet la plus grande confiance à l'égard des faits qui se sont passés sous ses yeux ; mais quant aux autres, on ne peut disconvenir qu'il adopte souvent assez légèrement des bruits populaires, démentis par les historiens contemporains et par des monuments authentiques : il est regrettable qu'une telle facilité à croire sur parole dépare un si bel ouvrage.

ÉCRITS PERDUS OU SUPPOSÉS. — Il est cons-

faut que Lactance a composé dans sa jeunesse un poëme intitulé *Symposium* ou le *Banquet;* mais il est douteux que celui que nous avons sous ce titre soit réellement de lui. Cependant, Christian-Auguste Heumann, inspecteur du collége de Gœttingue, a cru pouvoir soutenir qu'il était l'œuvre de Lactance, et l'a fait imprimer in-8° à Hanovre, 1722, sous ce titre : *Symposium, sive centum epigrammata tristicha, ænigmatica, quæ vero suo authori post longissimi temporis decursum reddidit, a librariorum mendis, ope codicum mss., repurgavit, suisque, et J. Castalionis. Casp. Barthii, Frid. Besselii, aliorumque notis illustravit Christ. Aug. Heumannus, cujus et adjuncta est dissertatiuncula contra Nicolaum Nourrium, librum De mortibus persecutorum Lactantio adjudicantem, itemque symbola critica ad Lactantium.* Malgré nos doutes, nous dirons que tout semble appuyer cette opinion. 1° Il paraît par la Préface des énigmes, qu'elles furent proposées dans un banquet ; 2° saint Jérôme dit que l'ouvrage de Lactance, était écrit en vers hexamètres : tels sont ceux des énigmes ; 3° il n'est pas difficile de voir qu'un copiste négligent a pu écrire *Symposius* pour *Symposium*, et mettre le nom d'une personne pour celui d'une chose, à cause de la ressemblance; 4° *Cœlius Firmianus*, qui sont des surnoms de Lactance, sont aussi ceux du prétendu Symposius. Voilà les raisons qui ont engagé le critique Heumann à rendre ce petit ouvrage à son véritable auteur ; et il faut avouer que ces conjectures paraissent assez fortes pour douter au moins si ces énigmes ne seraient pas, en effet, l'écrit même de Lactance. Quoi qu'il en soit, ces petites pièces ne sont point à mépriser : on y voit de l'esprit et de la facilité ; mais comme nous n'en pouvons rien tirer qui se rapporte à notre but, il nous suffira de les avoir indiquées.

Parmi ceux de ses ouvrages qui sont perdus, nous indiquerons seulement : 1° *Grammaticus ;* 2° *Carmen de suo itinere ab Africa ad Bithyniam;* 3° *Epistolarum libri quatuor, quarum duo ad Severum et duo ad Demetrianum.* La plupart de ces écrits sont cités par saint Jérôme. Presque toutes ses lettres étaient fort longues : elles parlaient des mesures, de la situation des pays, de questions philosophiques, et n'étaient propres qu'à des avocats et à des hommes de lettres ; ce qui en dégoûta le Pape Damase, à qui saint Jérôme les avait données à lire. Il y en avait néanmoins dans lesquelles Lactance traitait des matières de la foi, puisque le même saint Jérôme l'accusa d'avoir nié la personne du Saint-Esprit dans ses lettres à Démétrien. Oberthner se flatte que ces lettres n'ont pas péri, et qu'elles seront un jour retrouvées dans la poussière de quelques bibliothèques, où elles étaient encore en 1573.

Editions de ses œuvres. — Peu d'auteurs anciens ont eu plus d'éditions que Lactance. A peine l'imprimerie était inventée, qu'on s'empressa de la faire servir à multiplier ses ouvrages. Ils furent imprimées dans le monastère de Sublac, en 1465, in-folio, sous le pontificat de Paul II, l'avant-dernier jour d'octobre. Cette édition originale est d'autant plus recherchée, que c'est le premier livre imprimé en Italie, avec date. Les meilleures et les plus complètes sont celles de Servatus Gallæus, Leyde, in-8°, 1660; de Jean-George Walch, in-8°, Leipzig, 1715; de Heumann, in-8°, Gœttingue 1736; de Lenglet-Dufresnoy, 2 vol. in-4°, Paris, 1748; du P. Edouard de Saint-François-Xavier, 14 vol. in-8°, Rome, 1754 et 1759 : c'est la plus complète et la mieux exécutée ; de François Oberthner, 2 vol. in-8°, Wurzbourg, 1783. Ces volumes forment les tomes VI et VII de la Collection des Pères latins.

Jugement critique. — Lactance est un des plus célèbres défenseurs du christianisme. Ceux qui se destinent spécialement à la polémique ne sauraient choisir un meilleur guide, s'ils désirent unir la science à l'onction, la rigueur de la dialectique à la pompe du langage. Il a combattu avec la plus grande habileté les arguments que les anciens philosophes faisaient valoir contre le christianisme ; et, sous ce rapport, il y a beaucoup à prendre chez lui, pour les controverses modernes. Aussi Bossuet, qui l'avait lu avec attention, lui doit plusieurs de ses pensées vastes, de ses expressions éclatantes qui laissent toujours dans l'âme de l'auditeur une vive impression. Dans les sujets qu'ils traitait, Lactance, ainsi qu'Arnobe, dont il fut le disciple, avait à lutter contre le danger des répétitions ; mais un esprit supérieur sait trouver une abondance de nouveautés dans un sujet qui n'est plus neuf. N'y eût-il que l'art de présenter les mêmes choses dans un nouveau jour, de les appuyer de preuves différentes, d'en tirer des inductions non encore aperçues, afin de donner à son ensemble une disposition plus raisonnée et plus lumineuse : c'est là un talent plus difficile encore que l'invention; et c'est par là que le nouveau défenseur du christianisme s'est élevé au-dessus des écrivains originaux que leur savoir et leur éloquence ont distingués dans ces temps reculés. Un mérite particulier à ses ouvrages est celui de la méthode ; ses plans sont réguliers ; chaque chose y est à sa place ; c'est une chaîne d'idées qui s'entretiennent par une liaison naturelle et imperceptible. On ne vante pas moins la pureté et la noblesse de son style, une certaine magnificence, qui l'a fait nommer dans tous les siècles, depuis saint Jérôme, le *Cicéron chrétien.* Quelques modernes ne se sont pas même contentés de cet éloge ; ils le placent au-dessus de l'orateur romain, sans doute pour l'importance de la matière et la gravité des pensées. Pourtant on lui reproche, et ce n'est pas sans quelque fondement, d'avoir mêlé à la théologie trop d'idées philosophiques, d'être tombé dans quelques fautes par rapport à l'ancienne chronologie, et de ne s'être pas toujours exprimé, sur certains

de nos dogmes, avec une rigoureuse exactitude; ce qui a fait dire à l'un des plus célèbres docteurs de l'Eglise, qu'il a plus de facilité pour détruire les erreurs du paganisme, que de science pour établir les vérités de la foi chrétienne. Mais ce défaut était inévitable, pour un homme qui avait plus étudié l'art oratoire que la religion. De son temps, d'ailleurs, les dogmes n'étaient pas définis avec la même précision qu'ils l'ont été depuis. Cependant il nous est difficile de ne pas souscrire à ce jugement de l'abbé de Gourcy : « que les vérités de la religion ne sont pas présentées, dans ses écrits, avec assez d'exactitude et de force. » C'est ce qui l'a fait accuser d'avoir été le précurseur des ariens, des macédoniens et des manichéens. Sans doute il a été parfaitement justifié par Bossuet (*Avertissements aux protestants*), par Oberthner, (*Summaria chrisis*), par dom le Nourry (*Apparat*), et par plusieurs autres. Mais il n'est pas moins vrai qu'il a hasardé une foule d'opinions théologiques qui peuvent devenir très-dangereuses quand l'imagination s'en empare, et que la science les fait valoir. A l'égard de la morale, on trouverait peut-être dans les ouvrages de Lactance bien des choses à reprendre, parce qu'il parle souvent moins en théologien qu'en rhéteur. Si Barbeyrac, dans sa *Morale des Pères*, ne l'a pas assez ménagé, s'il a tiré de ses principes des conséquences que ce grand homme eût désavouées, dom Cellier ne l'a pas défendu victorieusement en toutes choses. (*Apologie de la morale des Pères.*) Le sentiment de Lactance sur l'usure a fait beaucoup de bruit. Il a paru très - exagéré, notamment à Puffendorf, à Grotius, et aux plus fameux publicistes. Plusieurs Catholiques ne pensent pas de même sur ce point. Louis Bulteau a donné, en 1671, *La défense de Lactance sur le sujet de l'usure*, Paris, in-12. Moultrat, Capmas et d'autres ont depuis soutenu la même cause avec beaucoup de vigueur. Outre les notes, les commentaires, les dissertations dont les éditions de Lactance sont ornées, quelques savants ont encore travaillé à éclaircir *ex professo*, certaines opinions qu'il avait émises vaguement ; quelques autres, comme Thomas Bacon et Jean Gardel, ont recueilli ses plus belles sentences. Nous engageons les lecteurs qui désireraient de plus amples renseignements à consulter les éditions de Lenglet-Dufresnoy et d'Oberthner, ou bien encore l'édition que M. l'abbé Migne en a publiée à Montrouge, tome VI[e] de son *Cours complet de Patrologie.*

LAMBERT WATERLOS, chanoine régulier de Saint-Aubert de Cambray. — Il existe dans la continuation du *Recueil des historiens de France*, par dom Bouquet, un long fragment d'une *Chronique* de Cambray qu'on attribue à Lambert Waterlos, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Aubert. Cet écrit étant mutilé au commencement et à la fin, le nom de l'auteur ne se trouve nulle part; et quoiqu'il parle souvent de lui-même, ce n'est jamais qu'à la première personne. Ainsi nous savons qu'il était né en 1107; qu'il fut ordonné prêtre en 1139; qu'en 1153, comme il était âgé de quarante-six ans, il perdit son père, qui s'appelait Alulfe ; qu'il fut envoyé, en 1161, pour exercer les fonctions curiales, à Otviler, et en 1174, à Borteries; qu'en 1169 il fut affligé d'une maladie sérieuse dont il ne parle que pour remercier Dieu de lui avoir rendu la santé. Cependant il y a toute apparence qu'il avait mis son nom à la tête de son manuscrit, puisque les écrivains postérieurs qui citent sa *Chronique* le nomment Lambert Waterlos.

A la date de 1152, il raconte comment lui vint l'idée de composer cette *Chronique*. Il s'était recouché, dit-il, un jour, après l'Office de la nuit, et ne pouvant dormir, il s'était livré à de pieuses méditations, lorsque Dieu lui inspira le dessein de transmettre à la postérité les principaux événements de sa vie et les faits dont il avait connaissance, tant par lui-même que par le témoignage de personnes dignes de foi ; sans oublier ce qu'il avait trouvé dans les livres et dans des Mémoires particuliers ; et ce dessein, il l'exécuta, dit-il, en vers : *Carmine dictavi.* Nous ne voyons cependant guère de vers dans ce qui nous reste de son écrit. Excepté ceux qui sont rapportés sous l'année 1149, et quelques autres que les éditeurs n'ont pas jugé à propos de publier, tout le reste n'est que de la prose, et encore assez mal écrite.

Nous avons déjà dit que cette *Chronique*, dont on n'a pu retrouver qu'un seul fragment, était imparfaite au commencement et à la fin. Mutte, doyen de l'église de Cambray, qui avait rassemblé dans son cabinet tous les monuments historiques du Cambrésis, autant qu'il avait pu se les procurer, avait la copie d'un fragment faite en 1664, sur un ancien manuscrit, ce qui prouve que ce manuscrit existait alors; mais ce savant n'ayant pu le recouvrer, a essayé de rétablir la partie qui nous manque, en recueillant les citations prises dans cette *Chronique* par différents auteurs. Il en a trouvé beaucoup dans une Histoire manuscrite du Câteau-Cambrésis, par André Potier, et dans un livre de Mélanges intitulé *Pot pourri* que Martin Leleu, chanoine régulier de Saint-Aubert, a laissé à son monastère. Les éditeurs ont imprimé ces citations, qui représentent bien plus le sens ou la pensée de l'auteur que ses paroles, mais qui ne nous empêcheront pas de regretter ce qui est perdu. Elles s'étendent depuis l'année 1100, qui paraît avoir été le point de départ de Waterlos, jusqu'à l'année 1149. Vient ensuite le fragment original, qui se termine en 1170.

LAMBERT, prieur de Saint-Vast d'Arras, — eut pour la versification latine autant de talent que l'on pouvait en avoir au commencement du règne de Philippe-Auguste. Il crut devoir l'employer sur des sujets pieux; il choisit pour cela les offices divins du cours de l'année, et principalement les évangiles des dimanches et fêtes, faisant entrer dans ses poésies quelques petites remarques sur les pratiques qui de son temps

étaient en usage. L'abbé Lebœuf donne quelques morceaux de l'ouvrage de Lambert, qu'il a tirés d'un manuscrit du XIIIe siècle, qu'on lui avait communiqué.

L'auteur se fait connaître dans un prologue où il adresse la parole à saint Vast, patron du monastère, et puis aux jeunes religieux qui étaient sous sa conduite. Il commence ainsi :

Hos ego Lambertus scripsi, Christo duce, versus,
Monachus atque prior, sancte Vedaste, tuus.
. . . .
Hæc studiis delego tuis, studiosa juventus,
Cui mea pervigilat cura, laborque pius.

On voit par là que Lambert ne bornait pas ses soins à veiller en qualité de prieur à l'observance régulière, mais qu'il était aussi chargé de l'instruction des jeunes religieux de son monastère. C'est pour ses élèves qu'il dit avoir composé son livre, afin de leur donner l'intelligence des Offices de l'Eglise, dont ils étaient occupés nuit et jour. Son poëme commence au premier dimanche de l'Avent, par lequel s'ouvre encore l'année ecclésiastique, et il nous apprend, si on ne le savait d'ailleurs, qu'à la Messe de ce jour-là on lisait l'histoire de l'arrivée de Jésus-Christ à Jérusalem; ce qu'il exprime par ces vers :

Hæc vox, hic asinæ ruditus, Adæque vetusti
Hic novus est gemitus crimine pro veteri.

Son ouvrage continue de rimer à la fin des vers seulement, en sorte que le pentamètre rime toujours avec l'hexamètre ; ce qu'il observe pendant plus de quinze cents distiques.

Arrivé à la fête de la Trinité, il interrompt son travail, pour déplorer la perte de l'abbé de Saint-Vast, Jean de Haimon-Quesnoi, qu'une mort imprévue venait d'enlever, en 1194; ce qui nous donne l'époque où il écrivait, mais non celle de sa vie, qui se prolongea peut-être jusque dans le XIIIe siècle. Lambert fut si affecté de la perte de son abbé, qu'il résolut de ne plus écrire, pour se livrer entièrement à la douleur qu'elle lui causait. Mais Pierre, qui était alors évêque d'Arras, exigea de lui qu'il reprît son travail. Il obéit, comme il le dit dans ces vers que nous transcrivons, comme monument historique fort honorable à la mémoire de l'évêque Pierre et de l'abbé de Saint-Vast :

Dum præsente metro ludit Jesu gratia mecum,
Corripit abbatem mors inopina meum.
Jam Domini mille ducenti sex minus anni
Transierant, transit hic obitu memori :
Quique sacris studiis semper inhiarat, ad ipsum
Quem nimis ardebat, evolat ille Jesum.
Ergo gemens quamvis pretiosa morte Joannis,
Proposui studium spernere, flere magis:
Porro pigram vulsit mihi Petrus episcopus aurem,
Quem clarum meritis urbs habet ista patrem.
Felix Atrebata hoc pastore coruscat, et isto
Nil habuit majus, nil habitura viro :
Hortatur, replicatque minas, monituque potenti
Sopitos cineres suscitat ingenii.

Nous avons remarqué à l'article de Guiman, inséré dans cet ouvrage, que Lambert se chargea de terminer le Cartulaire de Saint-Vast, laissé incomplet par ce religieux, qui était son frère, et nous avons même rapporté à ce sujet une assez longue pièce de vers, qui contient des détails historiques capables de piquer la curiosité des lecteurs.

Le P. Le Long, de l'Oratoire, indique un manuscrit de l'abbaye de Pontigny, ayant pour titre : *Lamberti prioris S. Vedasti Atrebatensis, rhythmi in universa Biblia.* On ne peut douter que ce ne soit l'ouvrage de notre Lambert, si l'on fait attention que Pierre, évêque d'Arras, le Mécène de ce prieur, avait été abbé de Pontigny, avant son épiscopat, et qu'il aura enrichi son ancienne abbaye d'une production à laquelle il pouvait avoir eu quelque part.

LAMBERT LE PETIT, moine de Saint-Jacques de Liége. — Il est peu de pays qui, dans le moyen âge, aient produit autant et d'aussi bons écrivains que celui de Liége. Cette Eglise a eu l'avantage de posséder des évêques qui, non-seulement ont entretenu et encouragé les bonnes études, mais qui eux-mêmes ont figuré parmi les savants. On pourrait citer une foule de noms, qui ont déjà figuré dans les pages de ce Dictionnaire.

Lambert, surnommé le Petit, moine de Saint-Jacques à Liége, a composé une *Chronique*, depuis l'année 988 jusqu'à sa mort, arrivée en 1194, selon le moine Reinier, qui a continué son travail jusqu'à l'année 1230, et qui, reprenant à l'endroit où Lambert avait fini, commence par ces mots : *Hoc anno* (1194) *moritur Lambertus Parvus Ecclesiæ nostræ sacerdos et monachus, et huc usque opus ejus.* La *Chronique* de Lambert est très-laconique ; on n'y trouve guère que des noms et des dates; mais la continuation de Reinier est plus détaillée et plus nourrie de faits. Dom Martène a publié les deux ouvrages au tome V de sa *grande Collection.*

LAMBERT D'ARDRES, — est connu comme auteur d'une Histoire des comtes de Guines et des seigneurs d'Ardres, depuis l'an 800 jusqu'à l'an 1201. On ne sait rien de sa vie. On croit qu'il était prêtre et curé d'Ardres, petite ville entre Calais et Saint-Omer. Il a dédié son livre à Arnoul, second du nom, qui a possédé le comté de Guines depuis 1206 jusqu'en 1229, et l'on peut supposer qu'il est mort dans cet intervalle. La meilleure édition de cette *Chronique*, et la seule à consulter aujourd'hui, si elle était complète, est celle qui se trouve dans les tomes XI, XIII et XVIII du *Recueil des historiens de France;* mais on y a laissé plusieurs lacunes, que l'on peut combler pourtant, d'après les manuscrits, et d'après les fragments qu'André Duchesne en a publiés dans son *Histoire généalogique des comtes de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy.*

Cette *Chronique* se divise en deux parties : la première contient l'histoire des comtes de Guines, jusqu'à Baudouin II, qui, vers 1179, épousa l'héritière de la seigneurie d'Ardres. La seconde, à l'occasion de ce mariage, reprend dès l'origine l'histoire de la maison d'Ardres ; c'est la matière des chapitres 97 à 144. Les suivants, qu'on pourrait considérer comme une troisième partie,

mais qui sont seulement au nombre de dix, contiennent le récit des actions de Baudouin II. On a conjecturé que la seconde partie n'était pas de Lambert, mais de Wautier de Cluses, fils naturel de Baudouin; et cette opinion se fonde sur les paroles de Lambert lui-même. Celui-ci raconte, en effet, qu'ils se trouvaient un jour ensemble, Wautier et lui, dans le palais d'Arnoul, à Guines; que pendant une longue pluie qui empêchait les promenades, la compagnie pria Wautier de retracer l'histoire de la maison d'Ardres, et qu'après avoir peigné, arrangé sa barbe avec ses doigts, à la manière des vieillards, il commença la narration qui suit. Mais c'est peut-être une pure fiction de Lambert, imaginée pour jeter quelque variété ou quelque mouvement dans son ouvrage. Alors même que Wautier aurait débité de vive voix ce qui se lit dans ces quarante-quatre chapitres, ce serait toujours Lambert qui les aurait rédigés depuis. Il est sûr du moins que le style ne change pas, que la latinité est de part et d'autre tout aussi barbare; les constructions et les expressions demeurent les mêmes.

Quoique Lambert proteste qu'il ne cherche que la vérité, quoique effectivement il rejette plusieurs généalogies par trop fabuleuses, il s'en faut pourtant qu'il mérite une pleine confiance; ses derniers éditeurs lui ont reproché de recueillir beaucoup de traditions suspectes. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* n'ont daigné faire aucun usage de ce que son livre contient sur les temps antérieurs à 965. Mais, à partir de cette époque, sa Chronique jette beaucoup de jour sur les détails de l'histoire du Boulonnais, du Calaisis, de l'Andésis, et, par occasion, de l'Artois et de la Flandre. Les annales particulières de ces contrées doivent en grande partie à Lambert d'Ardres ce qu'elles prennent de consistance dans les xe, xie et xiie siècles. Malbrancq a beaucoup profité de ce livre, quoiqu'il y relève des erreurs. Une servitude d'un genre singulier s'était introduite dans le Boulonnais et dans les cantons d'Ardres et de Guines; elle s'appelait Calvekerlie ou Massurie, et consistait dans la défense faite aux paysans de porter d'autres armes que des massues. En conséquence on les qualifiait de calvekerles. C'étaient des moins notables qui payaient un denier tous les ans à leur seigneur, quatre deniers le jour de leur mariage, et autant à leur décès. Les étrangers même ingénus, qui venaient s'établir dans ce pays, étaient assujettis à ce régime. Lambert nous apprend que, de l'an 1000 à 1200, il fallait porter de longues barbes, sous peine de passer pour efféminé; ailleurs, au contraire, laisser croître sa barbe et ses cheveux était un signe de mollesse.

Il importe davantage d'observer que la représentation n'avait pas lieu dans les successions qui s'ouvraient au pays d'Ardres et de Guines. Si nous en croyons Lambert, il y avait déjà, dès 1065, douze baronnies ou pairies qui relevaient du château d'Ardres. On sait que l'institution des douze pairs de France ne date que du règne de Philippe-Auguste, et il serait étrange que le modèle en eût existé plus de cent ans auparavant dans un petit coin de terre : disons plutôt, avec les éditeurs des historiens de France, que l'auteur aura parlé le langage de son propre temps, et transporté au siècle précédent un usage qu'il avait vu s'établir.

Le chapitre cent cinquante-quatrième et dernier de Lambert d'Ardres a pour objet un démêlé qui éclata, en 1201, entre les comtes de Boulogne et de Guines, sur les limites de leurs territoires. On prit les armes, et les habitants de Marck ou Mercke, *Mercuritici*, furent repoussés et poursuivis par ceux de Guines : *Insurrexit igitur omnis Gisnensium exercitus populus, quasi vir unus, in miseros Mercuriticos, et si quis in ipsis est...* Ce sont les derniers mots du *livre;* le surplus manque dans les éditions et dans tous les manuscrits, même dans celui du Roi, n° 5996. Nous regrettons que l'on n'ait pas inséré dans la *Collection des historiens de France* le chapitre quatre-vingt-unième de Lambert d'Ardres, parce qu'il tient particulièrement à l'histoire des lettres, et parle de plusieurs traductions en langue vulgaire, par exemple : d'une traduction du *Cantique des cantiques*, accompagnée d'une explication mystique de ce livre sacré, par Landri de Wauban; d'une traduction des Evangiles, et particulièrement des évangiles des dimanches, par le même auteur, avec des discours et éclaircissements convenables; d'une Vie de saint Antoine, mise en nouveau langage par un nommé Alfrid; d'un Traité de physique, traduit par maître Godefroi, du latin en idiome roman; et d'une semblable version du livre de Solin, due au talent de Simon de Bourgogne. Lambert paraît avoir conçu la plus haute idée de ce livre et de sa traduction.

LAMPETIUS, — qui vivait au ve siècle, fut un des principaux chefs des marcionites. Il avait écrit un livre intitulé le *Testament*, dans lequel il condamnait toute sorte de vœux, mais particulièrement celui d'obéissance, comme contraire à la liberté des enfants de Dieu. Lampetius permettait aussi aux moines de vivre et de s'habiller comme ils l'entendraient, d'accorder à la nature tout ce qu'elle demandait, et renouvelait en même temps plusieurs autres erreurs des aétiens.

LATRONIEN, — qui fut au nombre de ceux qui eurent la tête tranchée avec Priscillien, par ordre de l'empereur Maxime, était Espagnol. Quoique simple laïque, c'était un homme fort éloquent, dit saint Jérôme, et même comparable aux anciens pour la poésie, dont il laissa, après sa mort, diverses pièces qui attestaient toute la beauté de son génie. Malheureusement il n'en est venu aucune jusqu'à nous.

LÉON, — qui n'est connu que par sa dignité de cardinal-diacre, qui lui fut conférée par le Pape Urbain II, vers l'an 1097, a composé un Registre de toutes les lettres qu'il a pu recueillir de ce Pontife, et nous

les a ainsi conservées. La bibliothèque du Vatican possède aussi plusieurs lettres de ce cardinal ; nous ne savons pas si elles ont jamais été imprimées.

LEONIUS ou LÉON, — qui fut abbé de Laubes et ensuite de Saint-Bertin, naquit à Furnes d'une famille très-distinguée. Elevé à la cour des comtes de Flandre, il y remplaça, très-jeune encore, son oncle et son père dans les soins que le prince leur confiait de distribuer ses aumônes. Il quitta la cour à vingt-deux ans, pour aller embrasser la vie religieuse au monastère d'Anchin, gouverné alors par Alvise. Ce dernier, qui connaissait toute la capacité de Léon, étant devenu évêque d'Arras en 1131, le fit nommer presque aussitôt abbé de Laubes, dans le diocèse de Cambrai. Laubes était une des abbayes les plus distinguées par les honneurs et la considération dont son chef jouissait ; mais elle était devenue si pauvre, que les religieux y avaient à peine les choses nécessaires à la vie. Le zèle et le dévouement de Léon ne firent que s'en accroître. Tout changea de face en peu de temps : le monastère reprit son ancienne splendeur; soixante-dix religieux s'y trouvèrent réunis sous une discipline régulière, et l'abondance reparut avec les mœurs et la piété. Innocent II y vint à cette époque, et paya l'accueil qu'il reçut par la concession de quelques priviléges, dont il est fait mention dans la *France chrétienne*, dans les *Annales bénédictines* de dom Mabillon, et dans la *Chronique* de Laubes, imprimée au tome IIIe du *Thesaurus anecdotorum* de dom Martène.

Simon, après avoir gouverné pendant cinq ans l'abbaye de Saint-Bertin, ayant été déposé en 1136, à la sollicitation des religieux de Cluny, où le pape Innocent II se trouvait alors, treize mois s'écoulèrent sans qu'on pût se réunir sur le choix d'un successeur. Enfin, après bien des variations et des obstacles, on convint de nommer Léon, pour opposer, dit l'annaliste, un puissant rempart à l'arrogance des moines de Cluny. Il fut élu d'une voix unanime.

Un an s'était à peine écoulé depuis son installation, que les religieux de Cluny le citèrent à Rome, où il se rendit avec Alvise, évêque d'Arras. Ils voulaient rendre dépendante de leur monastère l'abbaye de Saint-Bertin. Léon comparut au jour marqué, mais l'abbé de Cluny fit défaut, et personne ne se présenta pour lui. Un concile œcuménique devait s'assembler quelques mois après à Saint-Jean de Latran ; Léon attendit cette époque, et pendant le temps qui s'écoula, il s'acquit tous les jours davantage les bonnes grâces du Pape et de sa cour. L'abbé de Cluny, qui était Pierre le Vénérable, vint à Rome pour le concile; mais il évitait de parler des contestations élevées entre lui et Léon. Celui-ci en demanda l'examen et le jugement. Ils lui furent favorables. L'abbaye de Saint-Bertin, après la lecture des pièces et une information juridique, fut solennellement déclarée libre à jamais de toute sujétion envers celle de Cluny. Léon fit dans la suite deux autres voyages à Rome, pour y obtenir une nouvelle confirmation de ses droits de la part des successeurs d'Innocent II, Célestin II, Lucius II, et Eugène III, sachant bien, dit toujours l'annaliste conservé par dom Martène, qu'une triple corde se rompt plus difficilement, et aussi pour ôter tout espoir à ses adversaires. La bulle de Célestin est datée de 1143, celle Lucius, de 1144, et celle d'Eugène III, de 1145.

L'année suivante, 1146, Louis le Jeune étant parti pour sa croisade de la Terre-Sainte, Léon l'y accompagna avec son ami l'évêque d'Arras, Alvise, qui y mourut, et Thierry, comte de Flandre, qui lui confia une grande partie de ses troupes. Thierry ayant reçu de Louis le Jeune une fiole du sang de Jésus-Christ, il la mit entre les mains de Léon, pour la déposer dans l'église de Saint-Basile à Bruges, quand il serait de retour de la Palestine. On montrait auparavant de ce sang en beaucoup de lieux, dit à ce propos Jean d'Ypres ; mais il n'avait pas, comme celui-ci, coulé du corps même de Jésus-Christ. Léon porta cette fiole suspendue à son cou, de Jérusalem à Bruges, où on la plaça dans une chapelle qui lui était destinée. Il trouva, en revenant, le monastère livré à quelques dissensions et à beaucoup de relâchement; il apaisa les uns, et fit cesser l'autre insensiblement par sa vigilance et sa sagesse.

Un incendie, ayant consumé, en 1152, le monastère de Saint-Bertin, Léon, quoiqu'il eût tant de droits au repos par sa vieillesse et par ses longs voyages, parvint, en deux années, à le rebâtir plus beau qu'il n'était avant ce malheur. Guillaume d'Ypres l'y aida surtout par ses secours généreux. Entre les dons qu'il fit alors à l'abbaye de Saint-Bertin, était celui de deux églises situées en Angleterre. Mais le roi Etienne étant mort en 1154, et Henri II ayant chassé de ses Etats Guillaume et tous les Flamands, la possession des deux églises fut contestée à Léon, qui, après beaucoup de résistance et de prières, parvint enfin à les obtenir de nouveau. L'auteur de la Chronique, Jean d'Ypres, loue à ce sujet l'adresse et la constance de Léon, et le besoin qu'il avait de s'occuper d'affaires, et même de celles des autres quand il n'en avait pas pour lui-même : il se trouvait dans les conseils des princes, ajoute l'écrivain ; il allait porter leurs négociations d'un royaume à l'autre, et peut-être tirait-il de ces soins plus de vanité qu'il ne l'aurait dû.

Léon obtint aussi d'Anastase IV et d'Adrien III, successeurs des Papes que nous avons nommés, la confirmation des priviléges de son abbaye et de quelques autres encore. Par une de ces bulles, en particulier, Adrien permet à l'abbé et aux moines de Saint-Bertin de donner l'habit de la religion à tous ceux qui le demanderont, sains ou malades, même à l'article de la mort, et même à des hommes mariés, sous la condition toutefois que leurs femmes garderont la continence.

La faiblesse et les infirmités de Léon lais-

saient un peu relâcher les ressorts du gouvernement, quand sa fermeté se remontra tout entière contre Thierry, comte de Flandre, qui, au retour de son quatrième voyage de Jérusalem, avait pris quelques biens appartenant à l'abbaye de Saint-Bertin. Sur sa réclamation, Thierry les lui rendit par des lettres datées de 1159. Léon survécut quelques années à cette restitution, et mourut en laissant une mémoire honorée et chérie, le 26 janvier 1163.

Plusieurs actes signés de lui sont rappelés dans le tome III de la *France chrétienne*, comme aussi dans le tome III du *Trésor d'anecdotes* de dom Martène.

Léon est auteur de la Coutume de Poperingue, bourg de Flandre dans le territoire de Furnes. Les abbés de Saint-Bertin en furent longtemps seigneurs. Ils y exerçaient la justice et y avaient une cour féodale, dont beaucoup de fiefs relevaient. Cette coutume, assez semblable à celle de Furnes, patrie de Léon, fut renouvelée dans la suite par deux abbés du même monastère, Jean d'Ypres et Jacques de Furnes, qui vivaient l'un et l'autre dans le XIII siècle. Quoique nous ne l'ayons plus aujourd'hui telle qu'elle avait été faite alors, on ne peut douter qu'elle ne subsiste presque entièrement dans celle qui fut donnée à Bruxelles, en 1620, par Albert et Elisabeth-Claire Eugénie, infants d'Espagne, archiducs d'Autriche et gouverneurs de Flandre. On le peut d'autant moins, que, le préambule annonce que le bailli, Ammon, les bourgmestres et échevins de la ville de Poperingue, avaient envoyé au conseil du prince le cahier des coutumes et usages qu'ils maintenaient avoir été observés auparavant dans cette ville, pour en obtenir l'homologation que Charles-Quint avait prescrite, et à laquelle beaucoup de communes avaient négligé longtemps de procéder; et que quelques articles furent modifiés ; ce qui annonce encore que l'ancienne loi fut confirmée en très-grande partie, telle que Léon l'avait donnée. La nouvelle commence par établir le droit de haute moyenne et basse justice dont les abbés et religieux de Saint-Bertin jouissaient, et durent jouir encore, comme seigneurs de Poperingue. Le pouvoir et les prééminences des seigneurs et de la loi sont l'objet du premier titre; les revenus de la ville, l'objet du second ; les achats et les ventes, saisines et désaisines, ventes et obligations, du troisième ; le commerce du houblon, du quatrième; les cautionnements et les transports, les louages et les cens, le taillis et les dépouilles des bois, le retrait et l'échange des héritages, les successions les contrats de mariage, les tutèles et curatèles, etc. , des cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième titres; la manière de procéder en matière civile et criminelle est déterminée dans les titres suivants, et les derniers sont consacrés à quelques points de législation pénale, de police rurale, de législation particulière sur les fiefs, leur transmission, leurs droits, les attributions des cours féodales, et la procédure qui doit y être suivie. On y consacre de nouveau le droit qu'exerçaient les abbés et religieux de Saint-Bertin, comme seigneurs de Poperingue, d'avoir une cour d'hommes de fiefs, plusieurs vasselages, et toute la juridiction qu'une telle cour peut avoir, ainsi que tous les titres, facultés, redevances, privilèges dont une semblable seigneurie faisait jouir. On ordonne enfin, dans les cas que la loi n'aurait pas prévus, de recourir aux usages communs du pays de Flandre. Léon avait déclaré d'une manière fixe les usages de la ville de Furnes, supplément nécessaire et absolu au silence de la Coutume qu'il donnait à Poperingue.

Un ouvrage un peu moins important, que la *Chronique* de Poperingue lui attribue, est un Office pour la fête de Tous les saints, Office qu'il rendit, comme on peut le croire, un peu différent de celui que chantaient les religieux de Cluny, avec lesquels ils avaient eu, dès la première année de son gouvernement, d'assez importantes discussions, terminées plusieurs fois en sa faveur par la cour de Rome.

LÉONIUS, — poëte latin du XII siècle, n'est pas, comme on l'a dit, l'inventeur des vers rimés connus sous le nom de *léonins*. On croit qu'il était chanoine de Saint-Benoît de Paris, et que, sur la fin de ses jours, il se retira à l'abbaye de Saint-Victor. Mais l'abbé Lebœuf pense que Léonius était chanoine de Notre-Dame, et il s'appuie sur un passage d'un Nécrologe de cette église, qui rappelle un Léonius, chanoine, qualifié *magister*, titre qui désignait un homme alors connu par son savoir. Il fortifie cette conjecture de plusieurs autres raisons qu'on peut voir dans ses *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, tome II.

Histoire en vers de l'Ancien Testament. — I. Quoi qu'il en soit, on attribue à Léonius, outre quelques épîtres, une *Histoire de l'Ancien Testament*, mise en vers et divisée en douze livres. L'auteur y suit fidèlement le texte sacré, jusqu'au chapitre XVI du *Livre des Juges;* il passe les cinq derniers livres, où se trouve l'histoire du lévite d'Ephraïm, et termine son poëme par l'intéressant *Livre de Ruth.* Il annonce, dans son exposition, le but qu'il s'est proposé en mettant en vers ce que Moïse et ses continuateurs s'étaient contentés d'écrire en prose : c'est de rendre cette histoire plus agréable à l'oreille, sans être moins utile à l'esprit, qui, charmé par la brièveté du mètre et par l'harmonie, retiendra mieux ce qu'il aura plus agréablement appris.

Historiæ sacræ gestas ab origine mundi
Res canere et versu facili describere conor ;
Quas habuere satis Moses, Mosenque secuti
Auctores mandare prosæ verbisque solutis
Lege metri : sed me juvat uti carmine, gratum
Auribus ut sit opus, nec sit minus utile menti,
Quæ brevitate metri, quæ delectata canore,
Firmius id teneat, quanto jucundius hausit.

L'invocation, qui est aussi de huit vers, est adressée à Dieu. Le poëte prie l'Etre éternel

de le soutenir dans son entreprise. « Daigne, » lui dit-il, « inspirer celui qui chante ce que tu as fait; dirige mes pas incertains, et que ta grâce me rende digne de raconter ta propre histoire. »

Tua facta canenti
Tu, precor, aspira; dubios tu dirige gressus.
. . . .
Resque tuas digne fari tua gratia donet.

Une dédicace de vingt vers est ensuite adressée à l'abbé de Saint-Victor, qui avait engagé l'auteur à entreprendre cet ouvrage. Léonius lui donne de grands éloges; mais, en exaltant ses vertus, il prend soin de rabaisser sa naissance, sans doute pour consoler, par cette espèce de compensation, l'humilité du saint abbé.

Tu quoque quem nulla subnixum laude parentum,
Sed morum et vita meritis, et denique laus est
Obscurum genere et clarum virtutibus, ardens
Non sane ambitio quæsitaque gloria multis,
Sed studium veræ probitatis et inclyta fama,
Propositique tenor et custos regula sacri,
Ordinis ad regimen toto radiantis in orbe
Ecclesiæ tanto dignum provexit honore;
Hortatu meditata tuo tu mente benigna
Prosequere, atque tuæ virtutis robore firma
Hæc mea præ trepido titubantia carmina gressu, etc.

L'abbé Lebœuf n'a peut-être pas tort de voir dans cette dédicace une preuve de plus que Léonius n'était point religieux de Saint-Victor sous cet abbé Guérin, à qui elle était adressée, et de trouver qu'il y eût eu à cela de l'inconvenance. « Il est vrai, » dit-il, « que le but du poëte était de donner plus d'éclat par là à la vertu de cet abbé; cependant je doute que, malgré la sincérité qui régnait alors, ces tours eussent fort convenu dans l'écrit adressé par un chanoine de Saint-Victor à son abbé. »

L'auteur entre enfin dans son sujet, comme Moïse, par le récit de l'ouvage des six jours. Il rend, ou plutôt il paraphrase ainsi les cinq premiers versets du premier chapitre de la *Genèse*, qui contiennent la première journée de la création. On y voit avec surprise qu'il n'a ni cherché à rendre, ni même paru sentir le trait sublime sur la création de la lumière; il l'a paraphrasé comme le reste.

Principio massa pariter congesta sub una
Quatuor hæc elementa Deus in qualia certis
Usibus apta vides, nec res sed semina rerum,
Materiamque rudem, fierent qua cuncta, creavit.
Tunc nihil in terra solidum, nihil æthere clarum,
Nec fluere unda potens, nulli sua forma vel usus,
Nec vitalis erat infusus spiritus illis;
Cuncta sed ignavis torpebant mersa tenebris:
Spiritus ergo Dei sese super ista ferebat,
Vivificoque sui vegetata calore creandis
Fetibus apta dabat, lucisque ut luce creatis
Rebus inesset amor, primam splendescere lucem
Jussit, et attendens quod pulchra, quod utilis esset.
Divisit lucem a tenebris, semperque vicissim
Nunc hanc, nunc illas sibimet succedere fecit;
Ordine commutans vario noctemque diemque;
Nam Deus hæc illis aptavit nomina rebus,
Appellans lucemque diem, noctemque tenebras.
Vespere sic factum est et mane, et lux ea rerum
Prima fuit, primusque dies fuit ille dierum.

Ce morceau suffit pour donner une idée du poëme entier. Léonius prend soin de nous apprendre, en finissant, qu'il y a mis quatorze mille huit cents vers; qu'il croit devoir s'arrêter là, de peur d'ennuyer le lecteur par un trop long ouvrage, et jeter l'ancre, quoiqu'il soit encore loin du port et quoiqu'il lui reste une grande étendue de mer à parcourir.

Sed cum propositi jam pars exhausta laboris
Sit non parva mei, pars major et altera restet,
Sintque satis magno bis sena volumina libro
Bisque quatuor deni, bis septem millia versus,
Ne tibi sint operis, lector, fastidia longi,
Fessaque ne medio solvatur in æquore navis,
Hic standum est, portuque licet figenda remoto
Anchora, cum pelagus et adhuc mihi grande supersit.

Il finit en s'adressant de nouveau à l'abbé de Saint-Victor, à qui il prend soin de répéter qu'il ne doit point son élévation au faux éclat de la naissance, mais à sa vertu, à son mérite, à sa noblesse d'âme, qui vaut mieux que l'autre noblesse.

Tu quoque, quem falso generis non lumine splendor,
Sed virtus meritique illustrat gloria celsi,
Nobilitasque animi melior.

Il le prie de le défendre contre les efforts de l'envie, qu'il voit prête à le déchirer. « Tends, » lui dit-il, « une main favorable à celui qui se réfugie auprès de toi. Que mes vers, exposés à subir un jugement inique, sentent qu'ils ont en toi un zélé patron, et trouvent leur sûreté dans ton appui. »

Ad te. sed placidam fugienti porrige dextram,
Et te judicii subiens examen iniqui,
Pagina nostra pium sibi sentiat esse patronum,
Præsidioque tui maneat secura favoris.

Le premier de ces quatre vers, surtout, a pu faire croire que Léonius venait ou était sur le point d'entrer dans l'abbaye de Saint-Victor; mais c'était prendre pour sa personne ce qu'il ne dit que de son ouvrage; et il était naturel qu'il le mît sous la protection d'un ami qui l'avait engagé à l'écrire.

II. Dans quelques-uns des manuscrits de Léonius, ce grand poëme est suivi de quelques opuscules. Ils consistent en une petite pièce morale, de seize vers élégiaques; quatre épîtres de quelque étendue, qui ont été citées par Pasquier et l'abbé Lebœuf; deux autres petites pièces du même genre que la première, l'une de douze et l'autre de seize vers, aussi élégiaques; et enfin ce distique moral, ayant pour titre : *Quod melius sit bene quam diu vivere.*

Vivere quisque diu, nemo bene vivere curat,
Cum bene quisque, diu vivere nemo queat.

La première épître est adressée au Pape Adrien, en faveur de l'église de Saint-Benoît de Paris. Elle est composée de cinquante-deux vers, dont les quinze ou seize premiers sont rimés de deux en deux; le reste de l'épître est aussi rimé, mais inégalement, et quelquefois quatre ou six vers de suite sont sur la même rime. La seconde est adressée au Pape Alexandre III; en voici le début :

Summe parens hominum, Christi devote minister,
Pastorum pastor, præceptorumque magister,
Quem rigor et pietas, quem noti fama pudoris
Et lucri calcatus amor, pars magna valoris,
Cæteraque ut taceam, das maxima mentis et oris,
Invitum ad summam traxerunt culmen honoris,
Quas tibi me laudes non ficto pectore noris,
Nec male quærendi studio cecinisse favoris:
Nam nisi me justi cohiberent fræna timoris,
Ne ,qua verecundi fierent tibi causa ruboris,
Altius aggrederer opus et limæ gravioris,
Laudibus ire tui per singula membra uitoris,
Nunc bene decerpti libamen sumere floris,
Sed sanare omnes, gustu tam suavis odoris,
Sit licet ingenium mihi vænæ pauperioris.

On voit que ces quinze vers sont tous sur la même rime, excepté les deux premiers. Ils sont suivis de trente autres rimant également en *oris*. D'autres rimes sont ensuite employées, et l'épître, qui est en tout de cent vers, finit ainsi :

Quod nequit ergo manus indoctaque lingua veretur,
Mens pia persolvet comes hanc dum vita sequetur.
Nam prius aer aves, pisces mare non patietur,
Sidera subsident, tellus super astra feretur,
Pectore quam nostro tuus hic amor evacuetur,
Aut meritis ingrata tuis oblivio detur.

La troisième épître a pour sujet un anneau qui avait été donné à l'auteur par le cardinal Henri. Elle est composée de soixante-quatorze vers élégiaques, dont voici les vingt-deux premiers. On y remarque plus d'esprit et de travail que dans les pièces précédentes.

Annule qui sacri datus es mihi pignus amoris,
Qui modo parvus eras, tu modo magnus eris.
Parvus es et magnus, nihil impedit hæc simul esse
Hoc opifex, hoc te dat tuus esse dator.
Quam manus artificis arctum contraxit in orbem,
Ampliat in toto nobilis orbe manus.
Quod faber invidit, dator hoc indulsit et una
Laudibus innumeris, laus tibi major erit.
En ex te rutilis fulgor micat igneus auri,
Gemmaque purpurea luce suave rubet.
Tam multo natura parens perfudit utrumque
Lumine,tam larga ferit utrumque manu,
Ut bene si spectes innatum cuique leporem,
Pene nihil toto clarius orbe putes.
Tanta tamen præbet operis miracula splendor,
Tantus et adjuncto surgit ab igne decor,
Ut natura suo foveat licet ipsa labori,
Humana victam se fateatur ope.
Magna loquor, suus arte nitor geminatur utrimque,
Et duplici pariter juncta nitore nitent:
Sic aurum gemmæ, seque auro gemma coaptat,
Naturam credas esse, nec artis opus.

Enfin, la quatrième épître, qui contient cent vingt-deux vers élégiaques, a pour titre : *Ad amicum venturum ad festum Baculi*. Elle commence ainsi, à la manière de plusieurs épîtres d'Ovide :

Hanc tibi, quæ sine te, rara est mihi, mitto salutem,
Quæ, nisi te salvo, vix erit ulla mihi.
Ecquid ut audisti mittentis nomen amicum,
Est tibi gratanti charta recepta manu?
Nec dubito quin te charta juvet ante soluta
Omnia de nostro quærere vera statu.
Ex his pauca tibi referam, sed mira relatu,
Cætera dum venias prætereunda puto.
Accipe rem dulci gratam novitate, fidemque
Res habeat, major sit licet ista fide.

Il n'y a dans toute cette épître que quatre vers qui ont du rapport avec la fête du Bâton, qui se célébrait en même temps que la fameuse fête des Fous, à l'Office du jour de la Circoncision. Dans la cérémonie du bâton, qui faisait partie de la fête, un bâton, au haut duquel était représenté le mystère de Noël, était remis entre les mains d'un des chanoines, qui prenait alors le titre de bâtonnier, et qui le gardait jusqu'à la fête de l'année suivante. Léonius adressa cette épître à un chanoine de ses amis, qui était à la campagne et qui devait venir rendre à Paris le bâton que le sort lui avait donné l'année précédente. Ce sort se tirait avec des pièces de monnaie de cuivre, comme on le voit par les vers suivants :

Seque verenda tuo majestas contulit æri,
Et nova sors aliquid addidit ipsa novi.

« La fête des autres, » ajoute Léonius, est le bâton et la nouvelle année; ma fête, à moi, sera le jour où vous viendrez. »

Festa dies aliis baculus venit et novus annus:
Qua venias veniet hæc mihi festa dies.

Il est temps de remarquer que deux de ces opuscules seulement sont rimés; que ni les deux autres qui sont en vers élégiaques, ni surtout le grand poëme de Léonius, qui fut le principal fondement de sa renommée poétique, ne portent ce caractère, et que même les deux pièces rimées qu'on vient de voir ne le sont point du milieu à la fin des vers, comme les vers rimés que l'on a appelés *léonins*. On ne connaît pourtant aucune autre pièce de lui : il en résulte que ce n'est point Léonius, comme on l'a cru presque généralement, qui donna son nom à cette sorte de rime appelée *léonine*, et que, loin d'en être l'inventeur, et de s'être plu dans cette découverte de son génie, il l'a même ignorée, ou n'a point voulu s'en servir, et n'a cédé au goût que l'on avait pour les vers rimés, dans son siècle, que dans deux pièces rimées seulement à la fin des vers.

Au reste, les vers latins rimés, tant à la fin seulement qu'à la fin et au milieu, remontent bien au delà du siècle où florissait Léonius. Muratori, dans sa dissertation 40ᵉ, en cite du VIᵉ siècle; il en cite même un exemple beaucoup plus ancien, puisqu'il se trouve dans un rhythme, ou espèce de psaume composé par saint Augustin, en 393. Les citations qu'il fait du VIIIᵉ et du IXᵉ siècle sont plus nombreuses, et il y en a beaucoup qu'il ne fait que répéter d'après dom Mabillon. Enfin, dans le Xᵉ et le XIᵉ siècle, l'usage de ces rimes était devenu presque universel. On sait que dans les préceptes de l'école de Salerne, composés et publiés vers la fin du XIᵉ siècle, on trouve beaucoup de ces vers que l'on nomme *léonins*. D'ailleurs, l'espèce de rime qui leur fait donner ce nom est tantôt appelée léonine et tantôt léonime. Nos auteurs français du XIIIᵉ siècle ne lui donnent même ordinairement que ce dernier nom. Fauchet en rapporte des exemples. Deux choses restent donc prouvées : 1° que Léonius n'en est point l'inventeur;

2° que cet inventeur est ignoré, et que l'on ignore de même pourquoi cette espèce de rime placée dans les vers latins, au milieu et à la fin du vers, fut appelée léonime par les uns, et par les autres léonine.

LIBANIUS, — fameux sophiste d'Antioche, élevé à Athènes, professa la rhétorique à Constantinople et dans sa patrie. Saint Basile et saint Jean Chrysostome furent les disciples de cet illustre maître, qui, quoique païen, faisait beaucoup de cas des talents et des vertus de ses deux élèves. On prétend qu'il aurait choisi Chrysostome pour son successeur, si le christianisme ne le lui avait enlevé. L'empereur Julien n'oublia rien pour engager Libanius à venir à la cour; mais il ne put y réussir, même en lui offrant la dignité de préfet du prétoire. Le philosophe répondit constamment que la qualité de sophiste était fort au-dessus des dignités qu'on lui offrait. Son caractère était fier et noble, et saint Basile lui adressait tous les jeunes gens de la Cappadoce qui voulaient cultiver l'éloquence, comme au plus digne maître de son siècle, et ils en étaient reçus avec une distinction particulière. Julien soumettait à son jugement ses actions et ses écrits; et le sophiste, plus attaché à la personne qu'à la fortune de ce prince, le traitait moins en courtisan qu'en juge. Il prononça, à l'occasion de la mort de ce prince apostat, deux discours qui furent glorieusement effacés par saint Grégoire de Nazianze. La plupart des harangues de ce rhéteur ont été perdues, et ce n'est peut-être pas un grand mal. Sans parler des citations multipliées d'Homère, de la fureur d'exagérer, d'un luxe d'érudition excessif et souvent déplacé, il gâte tout par l'affectation et l'obscurité de son style, qui ne manque d'ailleurs ni de force, ni d'éclat. On estime davantage ses lettres, dont on a donné une excellente édition in-folio, à Amsterdam, en 738. Ce recueil offre plus de 1600 épîtres, dont la plupart ne renferment que des compliments. Cependant on en trouve un certain nombre qui sont très-curieuses et très-intéressantes, et qui peuvent fournir des renseignements sur l'histoire civile, ecclésiastique et littéraire de ce temps-là.

Toutefois nous pensons que l'on doit mettre au nombre des écrits supposés la correspondance de ce sophiste avec saint Basile, et cela pour l'honneur de tous les deux. On ne retrouve nullement le style du saint archevêque de Césarée dans les épîtres que nous avons, sous son nom, à Libanius; et les réponses que l'on attribue à ce philosophe sont beaucoup au-dessous de la beauté et de l'éloquence de ses autres écrits. On ne reconnait pas saint Basile dans cette froide badinerie : *Je vous dirai, pour vous faire bien rire, que j'ai écrit cette lettre sous une couverture de neige; en la recevant vous sentirez combien elle est froide, et elle vous marquera l'état de celui qui vous l'envoie, lequel est maintenant caché dans sa maison, sans oser jeter les yeux au dehors.* — Il est bien moins vraisemblable encore que, pour témoigner à Libanius qu'il avait admiré une de ses harangues, il lui ait écrit en ces termes : *O muses, ô belles-lettres, ô Athènes, que vous faites voir de belles choses à ceux qui vous aiment! Quel fruits ne remporte-t-on pas, pour peu que l'on ait de commerce avec vous! O source intarissable, quelles richesses n'en tirent point ceux qui y puisent! Il me semblait, en entendant ce discours, entendre quelqu'un s'entretenant avec une femme qui aime beaucoup à parler.* — Qui croira que Libanius, en envoyant cette harangue si belle à saint Basile, lui ait écrit ce qui suit? *Je sue en vous envoyant ma harangue : mes discours, en comparaison des vôtres, sont comme une puce auprès d'un éléphant. Je tremble et je frémis quand je pense à ce jour où vous examinerez mon discours, et peu s'en faut que je n'en perde l'esprit.* Il faut ajouter que la plupart de ces lettres n'ont entre elles aucune suite; de sorte qu'il y en a trois ou quatre dont chacune pourrait également marquer le commencement du commerce épistolaire avec Libanius.

LIN (Saint), Pape, — était de Volterre dans la Toscane. Il gouverna l'Eglise dans un temps où elle était cruellement persécutée; mais on ne sait rien ni de sa vie, ni de sa mort, et l'on n'a point de preuves qu'il soit mort par le martyre. On ne s'accorde pas sur la durée de son épiscopat. Plusieurs ont prétendu qu'il a gouverné du vivant de saint Pierre et de saint Paul; mais il n'y a aucune apparence que les deux saints apôtres aient ordonné des évêques pour Rome pendant qu'ils y étaient. Il eut pour successeur saint Anaclet.

On a sous le nom de saint Lin deux livres touchant la passion de saint Pierre et de saint Paul; mais ils sont rejetés d'un commun accord comme des livres supposés et pleins de fables. L'auteur raconte qu'Agrippa était gouverneur de Rome du temps de saint Pierre, que saint Pierre fut martyrisé sans que Néron en sût rien, et que cet empereur trouva mauvais qu'on l'eût fait mourir; qu'une partie des magistrats romains étaient Chrétiens; que la femme d'Albanus quitta son mari malgré lui, en suivant le conseil de saint Pierre. Enfin ces deux livres sont pleins d'erreurs, de faussetés, de fictions et de mensonges. Dans le dernier il est parlé des lettres de saint Paul à Senèque, et de Senèque à saint Paul, dont nous avons fait voir ailleurs la supposition.

LOUIS LE JEUNE. — Ce n'est pas la première fois que les travaux littéraires des princes sont rappelés dans nos pages. Un grand nombre de noms surmontés d'une couronne s'y font déjà admirer. Des lettres, des discours, quand ces personnages en avaient été eux-mêmes les auteurs, et, à plus forte raison, des chartes et des lois, qui étaient l'expression de leurs propres pensées, eussent suffi pour leur y faire accorder une place distinguée. C'est ainsi que nous avons eu successivement occasion de parler de Constantin, de Théodose, de Justinien, le premier empereur qui ait laissé un code, de Clovis, principalement pour les additions

qu'on lui attribue à la loi Salique. Dans la suite, Gondebaud, roi de Bourgogne, Théodebert Ier, Childebert Ier, Clotaire Ier, Chilpéric Ier, Gontran, Childebert II, Clotaire II, Dagobert Ier; puis Charlemagne et Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, Robert, Guillaume V, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine; plusieurs monarques anglais, depuis Alfred le Grand jusqu'à Guillaume le Conquérant et Henri II, rois d'Angleterre et ducs de Normandie; enfin tous ceux des princes, des barons, des chevaliers des croisades qui nous ont laissé quelques écrits sur ces grandes et curieuses expéditions, Godefroi de Bouillon, roi de Jérusalem, Etienne, comte de Chartres et de Blois, Foulques le Réchin, comte d'Anjou, Baudoin, premier roi de Jérusalem, Guillaume IX, comte de Poitiers, Louis le Gros et plusieurs autres sont venus, tour à tour, illustrer de leurs noms et du souvenir de leurs écrits les pages de ce Dictionnaire.

Louis VII, pas plus que dans la suite Louis VIII et le saint roi Louis IX ne sauraient donc rester étrangers à nos études et à nos appréciations. Pour revenir à Louis VII, qui fait le sujet de cet article, aucun règne, dans les temps où il gouverna la France, n'amena, sous ce rapport, plus d'institutions utiles; aucun ne fut plus fécond en grands hommes. Bornons-nous à citer Abailard, mort en 1142, Suger, mort dix ans après; saint Bernard, mort en 1153, Gilbert de la Porée, mort en 1154, Pierre le Vénérable, mort en 1156; Pierre Lombard, le Maître des sentences, mort en 1160 ou 1161, Jean de Sarisbéri, évêque de Chartres, et un grand nombre de prélats, d'abbés, de religieux et d'autres écrivains distingués.

Des écoles s'élevèrent de toute part en France et surtout à Paris. Les plus célèbres étaient sur la montagne Sainte-Geneviève. Une impulsion rapide et forte s'était communiquée à tous les esprits; l'Université de Paris ne fut peut-être jamais plus florissante, par le nombre des disciples et par la réputation des maîtres. Les écoles des cathédrales et des monastères étaient aussi dans une grande activité : on y instruisait l'enfance, on y copiait les ouvrages des anciens, on s'y préparait à en composer de nouveaux. De toutes les régions de l'Europe on venait étudier à Paris, et tellement que, sous ce règne même, ou du moins au commencement du règne suivant, les Anglais et les Danois y fondèrent des colléges pour ceux de leur nation. Duboulay et Duchesne nous ont conservé plusieurs lettres adressées au roi lui-même, par des princes ou des magistrats d'Italie, pour recommander des jeunes gens qui venaient s'instruire dans nos écoles. La France était dès lors regardée comme la nation la plus polie et la mieux policée. Thomas de Cantorbéry, quoique Anglais, lui rend cet hommage dans une de ses lettres, et d'autres écrivains étrangers confirment ces éloges; en un mot, chacun s'accorde à la proclamer comme la mère de la philosophie et des sciences.

Il est difficile qu'un mouvement aussi universel ne se communique pas au prince qui gouverne: mais il serait injuste de croire que Louis VII ne fit que le recevoir; il le favorisa par les principes de son administration, par le choix de ses ministres, et principalement de Suger, qui, après avoir contribué à élever son enfance, le dirigea d'une manière si utile dans le gouvernement de l'Etat.

Louis VII, qui naquit en 1120, était le second fils du roi Louis le Gros et d'Adélaïde de Savoie. La mort de Philippe, son frère aîné, lui transmit les droits de primogéniture; et son père le fit sacrer et couronner de son vivant, comme il avait fait pour Philippe. Innocent II, qui se trouvait alors en France, le sacra lui-même à Reims, le 25 octobre 1531. Il était à Poitiers, où il célébrait, par des fêtes brillantes, son mariage avec Eléonore de Guienne et son couronnement comme duc d'Aquitaine lorsqu'il apprit la mort du roi Louis le Gros, arrivée le 1er août 1137. Il remit son épouse aux soins de l'évêque de Chartres, et se rendit à Paris, afin de prévenir les séditions, d'autant plus à craindre à chaque changement de règne, que la couronne n'était pas encore regardée comme héréditaire, et que l'obéissance était loin des mœurs de la nation. Dès qu'il fut arrivé à Paris, Louis convoqua une assemblée de seigneurs et d'évêques, pour délibérer avec eux sur les besoins de l'Etat, et il prit les rênes du gouvernement, sans se faire sacrer de nouveau, suivant l'usage reçu jusqu'alors; seulement il fut couronné à Bourges, quatre mois après son avénement au trône.

Il eut à lutter successivement contre le comte de Toulouse, dont il convoitait les Etats, en sa qualité de duc d'Aquitaine; contre le Souverain Pontife, à propos de l'élection d'un archevêque de Bourges, qu'il refusa de reconnaître, ce qui lui valut une excommnuication; contre le comte Thibaut de Champagne, dont les Etats furent envahis deux fois et presque complétement ravagés. Ce fut dans la seconde de ces expéditions que, se livrant au plus funeste emportement, ce jeune monarque fit mettre le feu à l'église de Vitry, où treize cents personnes qui s'y étaient réfugiées périrent dans les flammes. La colère de Louis ne put tenir contre ce spectacle; sa piété, justement alarmée d'une vengeance aussi terrible, lui persuada qu'il n'en obtiendrait le pardon qu'en allant au secours de la Palestine, où les Chrétiens perdaient par leurs divisions ce qu'ils avaient conquis par leur courage. Tout le monde connaît l'issue de cette croisade, qui, bien que prêchée par saint Bernard, n'aboutit pour le roi qu'à la levée honteuse du siége de Damas, et à un triste retour en Europe, non sans avoir été pris sur mer par les Grecs, et heureusement délivré par la flotte de Roger, roi de Sicile.

La reine Eléonore, qui avait accompagné Louis pendant cette longue et pénible expédition, lui donna beaucoup de mécontentements. Elle se plaignait hautement d'avoir

trouvé en lui un moine et non pas un époux ; elle fut soupçonnée d'avoir pris de l'amour pour Raimond d'Antioche, et même pour un jeune Turc nommé Saladin. Le roi crut devoir la répudier à son retour, et le prétexte banal de parenté servit à motiver le divorce. N'ayant d'elle que deux filles, il lui rendit la Guienne qu'elle porta, six mois après, en dot à Henri II, duc de Normandie, qui fut plus tard roi d'Angleterre. En 1155, Louis épousa Constance, fille d'Alphonse, roi de Léon et de Castille, qui perdit la vie au mois de septembre 1160, en accouchant d'une fille : c'était la quatrième que le roi avait de ses deux femmes. Il était sans héritier ; l'inquiétude devint si grande dans sa cour, qu'il se décida, dès le mois suivant, à épouser Adelaïde, fille de Thibaut, comte de Champagne, qui était mort son ennemi ; cette alliance lui acquit les services d'une famille puissante. Ce ne fut que cinq ans après, au mois d'août 1165, que la reine accoucha d'un fils, qui reçut le nom de Philippe, et qui, par ses hauts faits, conquit dans la postérité le titre d'Auguste.

La dernière moitié du règne de Louis VII ne fut qu'une alternative continuelle de guerres déclarées et d'alliances rompues entre lui et Henri II, roi d'Angleterre, jusqu'à ce qu'il prit enfin parti en faveur des enfants de ce monarque contre leur père. Malgré qu'il eût eu souvent à se plaindre des prétentions exagérées des ecclésiastiques, il soutint contre son roi Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, homme étonnant par la fermeté de son caractère, et qui fut le fléau de Henri II. Louis VII mourut à Paris, le 18 septembre 1180, à l'âge de 60 ans, dans la 44e année de son règne. Il était tombé en paralysie dès l'année précédente, en revenant d'Angleterre, où il était allé prier sur le tombeau de saint Thomas de Cantorbéry, pour obtenir la guérison de son fils Philippe, dangereusement malade. Il ne fut pas plus de six jours hors de France; et, à son retour, ayant trouvé le jeune prince parfaitement rétabli, il se hâta de le faire couronner, et le maria quelques jours après avec Isabelle, fille du comte de Hainaut. Quoique Philippe n'eût alors que quatorze ans, il gouverna pendant la vie de son père, et déploya tant de vigueur contre quelques vassaux, qui croyaient le moment favorable pour se révolter, qu'il fut dès lors facile de prévoir ce qu'on devait attendre de lui.

Louis VII a laissé la réputation d'un prince juste et libéral, brave de sa personne, mais simple dans sa conduite, et incapable de suivre les entreprises auxquelles il se livrait volontiers. Sa piété fut d'autant plus respectable, qu'elle ne l'empêcha point de défendre les droits du trône contre les usurpations des Papes, et qu'elle arrêta la violence de son caractère; violence extrême, si l'on en juge par les premiers actes de son gouvernement. Il s'acquittait avec beaucoup d'exactitude de ses devoirs de religion, et passait une grande partie de son temps à l'église. Lorsque Thomas Becket vint en France, le monarque dit aux députés que le prélat lui adressa : « Il est bien étonnant que le roi d'Angleterre ait oublié ces paroles du Psalmiste : *Mettez-vous en colère, et ne péchez pas.* (*Psal.* IV, 5.) — Sire, » lui répondit un des députés, « il s'en serait peut-être souvenu s'il l'avait ouï chanter à l'Office aussi souvent que Votre Majesté. » Un trait de sa vie mérite d'être conservé, et le fait mieux connaître que tous les jugements portés par les historiens. Quand l'armée française eut été défaite par les Sarrasins, non-seulement il prodigua ses trésors aux commandants et aux soldats qui avaient tout perdu; mais, sentant le besoin d'un chef unique, il assembla les seigneurs, leur fit la proposition d'en élire un, et ajouta : « Moi-même, je serai le premier à donner l'exemple de l'obéissance, et je prendrai sans répugnance le poste que l'on m'assignera. » L'armée nomma Gilbert, simple gentilhomme, et Louis obéit, ainsi qu'il s'y était engagé, quoiqu'il ne le cédât en bravoure à aucun de ses compagnons.

I. *Ses lettres.* — Les lettres d'un prince dont le règne a été marqué par des événements politiques, littéraires et religieux qui fixent encore aujourd'hui l'attention de la postérité, sont des monuments que les bibliographes ne doivent pas négliger. Celles de Louis le Jeune présentent bien ce caractère. André Duchesne en a recueilli près de cinquante. On en trouve aussi quelques autres ailleurs, et le savant éditeur de la *Collection des historiens de France* en a réuni quelques-unes encore qui ont été publiées dans le tome XVe de ce grand ouvrage. Nous ferons connaître seulement les plus remarquables, en suivant, autant que possible, l'ordre chronologique.

Au commencement de son règne, Louis avait accordé à la ville de Reims les droits de commune, dont la ville de Laon jouissait déjà. Mais ces droits ne devaient pas être exercés au préjudice de l'archevêque, des églises et de toutes les personnes consacrées au service de la religion. La ville de Reims encourut ce reproche, à en juger par une lettre que le roi lui écrivit, par suite des plaintes qu'il avait reçues contre elle. Louis VII y accuse les Rémois de ne pas respecter une exception légitime, de méconnaître les priviléges des églises, de regarder comme usurpé ou injuste ce qui est établi par un usage antique, de contester cet usage lui-même, et de prétendre qu'ils n'ont jamais donné volontairement cet assentiment à des coutumes serviles, qu'on voudrait leur opposer. La lettre du monarque est néanmoins paternelle autant que royale; il atteste la fidélité des Rémois; il leur ordonne et en même temps il les prie de respecter les droits et les possessions des églises, depuis quelque époque qu'elles en jouissent; de ne pas se livrer contre elles à des disputes subtiles, à une vive obstination. Il ajoute cependant que, si l'on n'a pas égard à sa lettre, touché des plaintes des églises, il leur rendra toute la justice qui leur est due, et ne souffrira pas le tort qu'on veut leur faire.

Cette lettre n'eut pas l'effet qu'il en attendait. Les Rémois continuèrent d'admettre dans leur commune les serfs des églises, de mettre obstacle à l'exercice des priviléges ecclésiastiques, d'empêcher qu'on ne payât les droits qu'elles avaient coutume de lever et de percevoir. La mort de l'archevêque Rainaud de Martigny, arrivée en 1138, les enhardit encore. Louis, entre les mains de qui étaient tombés par la régale les revenus de l'archevêché, se crut encore plus obligé à défendre l'église de Reims. Il écrivit aux bourgeois une seconde lettre pour leur reprocher tant de résistance, avec menace de les punir sévèrement s'ils ne se hâtaient de changer de conduite. Cette seconde lettre ne fut guère plus efficace que la première; elle ne fit que suspendre l'animosité des habitants de Reims. Nous voyons, en effet, que les discussions recommencèrent sous l'épiscopat de Samson, successeur de Rainaud de Martigny; qu'elles s'accrurent sous celui de Henri de France, frère du roi et successeur de Samson, et qu'elles ne s'apaisèrent enfin que par les soins et l'habileté de Guillaume de Champagne, successeur de Henri de France.

Nous avons vu qu'après l'incendie de Vitry, le roi, pour expier sa faute, s'engagea à aller au secours de la Terre-Sainte. L'histoire nous a conservé le discours qu'il prononça avant de partir pour cette expédition.

« Quelle honte pour nous, » disait-il, « si le Philistin l'emporte sur la famille de David, si le peuple des démons possède ce que les amis du vrai culte ont possédé si longtemps; si des chiens morts se jouent d'un courage vivant; s'ils insultent à ces Français en particulier, dont la vertu reste libre même dans les fers; à qui aucune circonstance, quelque pressante qu'elle soit, ne permet de supporter une injure; qui sont toujours prêts à voler au secours de leurs amis, et qui poursuivent leurs ennemis jusqu'au delà du tombeau. Qu'elle éclate donc, cette vertu : allons offrir à nos amis, aux amis de Dieu, à ces Chrétiens que les mers séparent de nous, allons leur offrir un appui vigoureux; attaquons sans relâche ces vils ennemis qui ne méritent pas même le nom d'hommes. Marchons, guerriers courageux, marchons contre l'adorateur des idoles; partons pour cette terre que les pieds d'un Homme-Dieu ont foulée autrefois, et où il souffrit pour notre salut; pour une terre à laquelle il daigna communiquer sa présence. L'Eternel se lèvera avec nous; nos ennemis seront dispersés; ceux qui l'ont méconnu fuiront devant nos regards; ils fuiront, ils seront confondus, tous ceux pour qui Sion est un objet de haine, si notre courage est inébranlable, ainsi que notre confiance en Dieu. Je pars; la piété m'appelle : rangez-vous autour de moi; secondez mes desseins; fortifiez ma volonté par votre association et votre appui. »

Parmi plusieurs lettres adressées à Suger dans le cours de cette expédition, nous rappellerons de préférence celle où il se loue de la conduite des Templiers à son égard, et rappelle avec reconnaissance leur dévouement à ses intérêts, aussi persévérant qu'efficace. Il déclare qu'il ne sait pas comment il aurait pu subsister en Asie, même pendant un court espace de temps, sans les avances qu'ils n'ont cessé de lui faire, sans les secours qu'ils lui ont fournis, dès le premier jour, pour son entretien et celui de son armée. Le prince invite son ministre à partager toute la reconnaissance qu'il leur doit : *Vous les chérissiez auparavant par un effet de l'amour que vous portez à Dieu; chérissez-les maintenant par amour pour Dieu et par amour pour moi-même. Que mon intercession en leur faveur ne soit pas vaine; ils ont promis de rendre bientôt ce qu'ils ont emprunté dans le dessein de me servir; ne souffrons pas qu'ils soient regardés comme infidèles à leur parole, ni que je le sois avec eux, et qu'ils soient exposés à la diffamation et à leur ruine. Qu'ils touchent incessamment deux mille marcs d'argent. Geofroi de Rançon a promis de leur payer bientôt tout le reste....* *J'avais espéré*, dit-il en finissant cette lettre, *revoir bientôt notre patrie; mais l'oppression où est l'Eglise d'Orient, les maux que souffre tout le pays, les instantes prières des fidèles, me déterminent à différer jusqu'à Pâques mon retour en France.*

La nécessité de ce retard et les causes qui le produisirent sont exprimées dans plusieurs autres lettres, ainsi que sa reconnaissance pour les Templiers. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem lui avaient donné de semblables témoignages de dévouement, autant du moins que leur peu d'opulence pouvait le leur permettre. Une lettre de Louis le Jeune à Suger parle de mille marcs d'argent qu'ils avaient empruntés pour lui; le roi devait les leur rendre au milieu du Carême suivant; il demande encore à son ministre de ne pas le faire manquer à une parole aussi sacrée.

Dans une lettre adressée à Thibaut IV, comte de Champagne, après un brillant éloge sur la conduite qu'avait tenue son fils Henri pendant toute l'expédition d'outre-mer, Louis VII l'exhorte à se souvenir qu'il est le dépositaire de l'honneur de la couronne; que la défense de l'Etat est commise à sa fidélité; qu'il doit veiller sur les méchants et réprimer leurs complots. Il paraît que cette lettre fut écrite à l'occasion du départ de Robert, comte de Dreux et frère du roi, qui s'était séparé de lui mécontent, et menaçant de se venger aussitôt qu'il serait de retour en France. Le comte de Dreux, en effet, n'oublia rien pour réaliser ses menaces. Un grand nombre de seigneurs, mécontents comme lui, secondaient son audace; il voulut s'emparer du gouvernement pendant l'absence de son frère. Suger en fut vivement alarmé. La lettre qu'il adresse au roi, pour lui peindre les dangers qui menaçaient l'Etat, a été rapportée dans l'article que nous lui avons consacré dans le tome IV de notre *Dictionnaire de Patrologie*.

La réponse du roi est datée de Sicile. Après

avoir remercié son ministre de l'empressement qu'il témoigne de le revoir, Louis l'assure que les mêmes sentiments l'animent. Il s'est déjà rapproché de lui, se prépare à continuer son voyage, et veut le faire jouir d'avance de son retour prochain. *La divine Providence*, ajoute le roi, *nous a fait aborder en Calabre, dans un port sûr, où nous sommes descendus le quatrième jour des calendes d'août* (29 *juillet*). *Nous y avons été honorablement reçus par les gens de notre bon ami le roi de Sicile, qui nous a envoyé dans ce lieu des ambassadeurs, avec des lettres pleines d'affection: nous y sommes restés près de trois semaines à attendre l'arrivée de la reine, qui était dans un autre vaisseau, et qui, ayant heureusement débarqué à Palerme, devait au plus tôt venir nous rejoindre. Nous avons encore été retardés par une maladie grave et dangereuse de l'évêque de Langres, et par la nécessité d'avoir une conférence avec le roi de Sicile avant de partir. Le moment arrive enfin où je pourrai, grâce à Dieu, vous donner mes embrassements et recevoir les vôtres.*

Louis alla trouver dans la Pouille le roi de Sicile, qui l'y retint pendant quelques jours. Ce fut en partant qu'il écrivit encore à Suger une lettre, où, après plusieurs détails, il lui demande de devancer en secret, et d'un jour, tous ses autres amis, lorsqu'ils viendront au-devant de lui. *Les divers bruits qui nous sont parvenus sur notre royaume, l'impossibilité où nous sommes de reconnaître par nous-mêmes ce qu'ils ont de certain ou d'incertain, exigent que nous apprenions de vous comment nous devons nous conduire envers chacun; mais venez secrètement, et que la lettre que je vous écris en ce moment ne soit connue que de vous seul.*

Nous empruntons à l'*Histoire générale du Languedoc* par dom Vaissete la traduction d'une lettre adressée par Louis VII à Ermengarde, vicomtesse de Narbonne : *Louis par la grâce de Dieu, à sa très-chère et illustre dame Ermengarde de Narbonne, salut. Vous nous apprenez par l'abbé de Saint-Paul et Pierre Raimond, vos envoyés, que l'on décide chez vous le procès conformément aux lois des empereurs, qui defendent aux femmes de rendre la justice. La coutume de notre royaume est plus indulgente; elle permet aux femmes de succéder à défaut des hommes, et d'administrer elles-mêmes leurs biens. Or vous devez vous souvenir que vous êtes de notre royaume, et nous voulons que vous en suiviez les maximes; car, quoique vous soyez voisine de l'empire, vous ne devez pas suivre ses lois et ses usages sur cet article. Rendez donc vous-même la justice, et examinez vous-même les affaires avec attention. Employez le zèle de celui qui, pouvant vous créer homme ne vous a créée que femme, et qui, par sa bonté, a mis dans vos mains le gouvernement de la province de Narbonne. Quoique vous ne soyez donc qu'une femme, nous ordonnons, par notre autorité, qu'il ne soit permis à personne de décliner votre juridiction.*

Une lettre de Louis VII adressée à Alexandre III, en 1162, lui annonce que Henri son frère, archevêque de Reims, voyageant en Flandre, y a trouvé des hommes dépravés, abandonnés aux plus funestes erreurs, tombés dans le manichéisme, appelés vulgairement poplicains ou publicains, et par d'autres, pauliciens, comme infectés des dogmes soutenus dans les premiers siècles par Paul de Samosate. Louis VII les nomme *populicanos*. On voit dans sa lettre qu'ils avaient offert à l'archevêque de Reims six cents marcs d'argent s'il voulait les tolérer. N'ayant pu se faire entendre du prélat, ils avaient écrit au Pape et appelé à son tribunal. Le roi engage le Pontife à ne pas souffrir que cet herbe vénéneuse croisse, que cette peste se propage; à étouffer le mal avant qu'il ait pris des racines plus profondes. Les hommes vraiment pieux béniront une utile sévérité; ils murmureront si Alexandre n'en fait pas usage; et leur murmure ne s'apaisera pas aisément, et un grand nombre de bouches s'ouvriront pour blasphémer contre lui et contre l'Eglise romaine.

La dernière lettre que nous ayons de Louis le Jeune dans la Collection d'André Duchesne respire les mêmes sentiments; elle est de 1178. La convocation prochaine qui devait avoir lieu du grand concile de Latran en fut l'occasion. Le monarque commence par témoigner une grande joie sur la réunion sainte qui va se former. *Nous l'attendions avec impatience, ce jour; il arrive enfin; ils vont se dissiper, les brouillards du péché, les ténèbres du crime. Ils vont renaître, les jours du bonheur, de la paix et de la justice. La terre était languissante, le Liban corrompu, nous allons retrouver la douce température du printemps, et des germes d'une heureuse espérance renaîtront des entrailles de la terre. Qu'elle soit cultivée à jamais, cette vigne que le Seigneur veut nous rendre dans sa première fertilité; qu'une rosée abondante en féconde les fruits.*

Après avoir exprimé par ces images l'espoir et le contentement qu'il éprouve, Louis, prenant un ton moins animé, mais plus noble et plus fort, exhorte le Pontife à donner tous ses soins pour la réformation des abus dont les troubles causés par l'hérésie avaient favorisé la naissance et l'accroissement. Il lui rappelle ses obligations, toute l'étendue et toute l'efficacité de son pouvoir. *Le bien est facile à faire avec tant d'autorité; veuillez, et l'Eglise est sauvée. Qui ne croit pas à ce qu'il attend de vous? Qui n'obéit point à vos paroles? Qui n'exécute pas vos commandements? S'il se trouve quelqu'un d'assez téméraire pour vous résister, faites tonner contre lui cette voix terrible que Dieu vous a donnée; servez-vous du glaive tranchant qu'il a mis entre vos mains pour exercer sur les nations la vengeance et les châtiments, pour entraîner les rois et les puissants de la terre.* Je traduis mal ces derniers mots, l'original, cité du Psalmiste, est plus expressif encore: *Ad alligandos reges*

eorum in compedibus, et nobiles eorum in manicis ferreis. (*Psal.* XLIX, 8.) La piété a rarement poussé les rois à un plus grand oubli de leur puissance.

Louis le Jeune continue : *Les temps où nous vivons sont des temps de dépravation. Le schisme détruit l'unité ; et de nouveaux malheurs affligent chaque jour l'Eglise de Dieu. Chacun se croit tout permis, et le désordre universel fait assez connaître jusqu'à quel point les nerfs de la discipline ecclésiastiques sont relâchés. Partout on voit des prélats, mais combien peu se rendent utiles? C'est beaucoup, pour la plupart d'entre eux, s'ils ne nuisent pas; ils usent ou ils abusent d'un si grand nombre de chars et de chevaux qu'ils mettent la désolation dans tous les lieux où ils arrivent, par leur dépense et par leur luxe. Ce ne sont pas les chars d'Aminadab, ce n'est pas la cavalerie de l'armée céleste, c'est bien plutôt le renouvellement de ces chars que le Tout-Puissant fit disparaître au milieu des flots, lorsqu'il précipa dans la mer le coursier et celui qui le montait. Ils ne protégent pas l'orphelin, la cause de la veuve n'a point en eux de défenseurs, et plusieurs d'entre eux ne connaissent d'autres motifs de jugement que la valeur des présents mis dans la balance de l'équité. Annonce-t-on dans un bourg, dans un monastère l'arrivée d'un prélat? Vous croiriez que c'est un roi qui se montre, et non un évêque ; si grande est l'armée de chevaux, la cohorte de ceux qui l'environnent, la troupe de valets qui le précèdent. Les faibles revenus de l'église sont consommés en repas opulents; on consume en délices pour les convives l'argent qui devait nourrir les pauvres. Ah! si quelqu'un perçait le mur pour faire pénétrer un rayon de lumière, pour faire apercevoir quelles ténèbres les environnent, pour dissiper cette ombre de la mort! La carrière vous est ouverte pour réparer tant de maux. Il faudra regarder comme incurable cette maladie que nous déplorons, si le concile que vous allez réunir ne rend pas à l'Eglise la force et la santé.*

Quelques autres lettres renferment des avis utiles pour des monastères qui s'écartaient de la discipline religieuse. Telle est celle que le monarque adressait, en 1164, au monastère de Sainte-Geneviève à Paris : *Votre Eglise*, dit-il, *ne doit pas seulement se distinguer par son ancienneté, par sa célébrité, par ses richesses; elle doit être remarquée encore par l'amour de l'ordre et le culte de la justice. Si dans ce moment vous êtes sans pasteur, ne soyez pas pour cela comme des brebis vagabondes : que la ferveur de votre piété soit égale à la grandeur de votre nom.*

Rappelez à la bonne voie ceux qui s'en écartent ; corrigez, punissez les rebelles. « *Videte tamen ut ita verba paterna habeatis, ut ubera materna non desint.* » Ce jeu de mots est suivi d'un autre. Le roi fait allusion à un passage de saint Matthieu (v, 14), où l'évangéliste dit qu'une ville placée sur une montagne ne peut être cachée. *Et vous êtes sur une montagne aussi*, ajoute le roi dans sa lettre aux religieux, *prenez donc garde que votre lampe, dont la lueur se montre à tous les yeux, ne soit éteinte par la fumée de vos mauvaises actions. Que celui qui est sur la montagne n'abandonne pas le mont escarpé de la vertu ; qu'il ne descende pas dans la plaine des vices où Caïn tua son frère.* On pourrait désirer un style plus simple, un goût plus sûr; mais enfin, on ne peut nier que les conseils ne soient salutaires.

Un événement plus important, arrivé à la fin de cette même année 1164, donna occasion à plusieurs lettres de Louis VII à Alexandre III. Thomas Becket, après avoir retiré l'adhésion qu'il avait donnée aux articles signés à l'assemblée de Clarendon, craignant qu'on ne sévît contre lui, quitta l'Angleterre et vint demander un asile à Louis le Jeune, au mois de novembre 1164. Louis écrivit en sa faveur beaucoup de lettres ; il ne nous en reste que trois, adressées au Pape, qui venait de retourner à Rome, dont les habitants l'avaient rappelé. Louis s'y montre protecteur zélé de l'archevêque de Cantorbéry. La première a rapport aux ordres qu'Alexandre avait donnés pour suspendre l'exercice de la légation de Thomas en Angleterre. Le roi se plaint de ce que le le Pape abandonne ainsi un défenseur des libertés ecclésiastiques.

La seconde lettre de Louis le Jeune est adressée au cardinal évêque d'Ostie ; elle exprime les mêmes sentiments de faveur et d'intérêt pour le prélat anglais. La troisième est écrite immédiatement après la nouvelle de l'assassinat de Thomas. Le roi s'y livre à toute l'indignation qu'un pareil crime devait faire naître. *Tirez*, dit-il à Alexandre, *tirez le glaive de Pierre, pour venger le sang de ce glorieux martyr. Ce sang crie moins pour lui-même que pour l'Eglise universelle, dont l'intérêt exige qu'on ne laisse pas impuni cet horrible attentat. Le Ciel se déclare hautement ; car nous apprenons qu'il se fait des miracles au tombeau de l'archevêque, afin de montrer à ceux qui ne voudraient pas le reconnaître, que ce saint homme n'a combattu que pour la gloire du Seigneur.* On voit par la fin de cette lettre, que c'étaient des membres du clergé de Cantorbéry qui avaient engagé le monarque à l'écrire.

Dans une lettre postérieure, adressée en 1176 à Jean de Salisbury, pour lui annoncer tout l'assentiment qu'il donne à son élection à l'évêché de Chartres, et pour l'inviter à venir le plus tôt possible prendre possession du siége auquel il était appelé, le roi lui dit qu'un pareil choix n'est pas moins dû à sa science et à ses mœurs, qu'à l'amitié dont le bienheureux martyr avait toujours payé son dévouement et son mérite. Louis VII, comme nous l'avons dit, avait été faire un voyage de piété à Cantorbéry, et avait laissé à son église de riches présents. Une lettre de Richard, successeur de Thomas Becket, lui annonce que, par reconnaissance, il a ordonné de placer son nom, celui de la reine et de leur famille parmi les

bienfaiteurs de cette église ; que chaque jour on célébrera une Messe où Dieu sera plus particulièrement invoqué pour eux.

II. Telles sont les principales parmi les lettres qui nous restent du roi Louis le Jeune; nous allons nous occuper maintenant de ses Lois, Chartes et Ordonnances.

Lois, etc. — 1° On peut ranger en plusieurs classes les Chartes et les Lois données par ce monarque. Les unes ont pour objet de favoriser des monastères, des abbayes, des églises, des prélats; les autres s'adressent à des villes ; elles en conservent ou accroissent les priviléges et abolissent les mauvaises coutumes ; elles fixent l'état de leurs habitants en général, de quelques-unes de leurs corporations en particulier ; les autres ont rapport au domaine du prince, à ses droits domaniaux, à quelques contributions imposées; les autres, enfin, sont des mesures générales de police et d'administration publique. Comme ces sortes de pièces rentrent peu dans notre sujet, nous n'en indiquerons que quelques-unes : 1° Parmi les premières sont : une Charte de 1154, en faveur des églises de Saint-Sernin de Toulouse et de Notre-Dame de la Daurade, de la même ville ; une autre de 1155, en faveur de l'église de Maguelone, alors épiscopale, et dont le siége a été transféré depuis à Montpellier; une troisième, en 1156, pour celle d'Uzès; une quatrième et une cinquième, en 1157; pour les églises de Narbonne et de Nîmes; trois autres encore, en 1161, 1162, 1163, en faveur de celles de Mende et de Lodève et de l'abbaye de Saint-Gilles. Elles sont toutes imprimées parmi les preuves de la Nouvelle Histoire de Languedoc. Martène, dans son *Trésor des Anecdotes*, annonce un don annuel et perpétuel d'une certaine quantité de froment, fait par une charte de Louis VII, au monastère de la Charité sur Loire, moyennant lequel on célébrera un anniversaire pour son père et pour lui. Il a publié dans le tome Ier du même ouvrage d'autres chartes du même prince en faveur de plusieurs églises et monastères.

La Collection des Ordonnances de nos rois nous offre des lettres patentes données à Paris, en 1137, sur les élections aux évêchés et aux abbayes d'Aquitaine, sur la jouissance et la transmission de leurs biens, sur les obligations des nouveaux élus envers le prince. D'autres lettres patentes, de 1138, accordent des priviléges au chapitre de Brioude; d'autres, de 1141, défendent de vexer en aucune manière les religieux de Saint-Pierre de Melun ; d'autres, de la même année, confirment la donation d'un territoire aux deux églises d'Etampes, et les immunités dont ce territoire jouissait; d'autres, de 1148, en faveur de l'église de Tournus; d'autres, de 1151, pour assurer à l'évêque de Beauvais la conservation de son droit de justice sur la commune; d'autres, de 1155, pour réprimer un pillage constamment exercé sur les biens meubles des évêques de Chartres, au moment de leur mort, et dont nous avons parlé à l'article Yves de Chartres; d'autres, de 1158, en faveur de l'église de Laon, qui ont aussi cet objet, quoiqu'elles en poursuivent un autre beaucoup plus étendu ; celles dont nous avons parlé pour l'abbaye de Saint-Gilles; celles qui portent que l'abbaye de Cusset et les biens qui lui appartiennent ne seront point démembrés de la couronne ; enfin, une concession de privilége et d'immunités pour le chapitre de Saint-Etienne de Bourges. Ce pillage des maisons des évêques après leur mort allait quelquefois jusqu'à ruiner les bâtiments pour en prendre les matériaux.

La *Gaule chrétienne* a conservé un diplôme de 1131 pour soustraire le monastère de Maillezais en Poitou à une juridiction réclamée sur lui par droit héréditaire; et un autre, de 1159, en faveur de l'église de Bourges. Dans celui-ci, le roi permet à l'archevêque de faire son testament. La charte contient de plus quelques détails assez curieux sur divers usages de ce temps-là. On peut remarquer que Louis VII y est appelé roi de France au lieu de roi des Français, appellation dont on avait fait usage jusqu'alors, et qui, au reste, n'est pas employée dans le registre de Philippe-Auguste, d'après lequel cette charte a été transcrite dans le Recueil des ordonnances de nos rois. *La France chrétienne* en conserve deux autres, l'une de 1146, en faveur de l'église du Puy ; l'autre, de 1158, en faveur de l'évêque de cette ville; et une troisième encore, de 1174, en faveur de l'église de Bourges : par celle-ci il accorde la permission de fortifier le cloître, à condition que l'archevêque et les chanoines promettront avec serment de ne jamais s'en servir contre les intérêts du roi et de le lui remettre à sa volonté; il les exempte de la juridiction laïque dans l'enceinte de ce cloître, en leur donnant le pouvoir de juger et de punir les délits qu'y commettraient tant les membres du chapitre que les autres clercs qui y habitaient et leurs domestiques. Les priviléges de l'église de Narbonne furent confirmés par de nouvelles lettres patentes, en 1165.

Passons aux Lois de la seconde classe.

2° La Thaumassière rapporte dans ses *Anciennes coutumes du Berri*, et on a imprimé dans le premier volume des Ordonnances de nos rois, des lettres de 1148 qui abolissent plusieurs *mauvaises coutumes* de la ville de Bourges. Voici quelques-unes de ces coutumes abolies :

Lorsqu'un bourgeois mandé par le magistrat refusait de comparaître, le magistrat disait : « Je t'ai appelé, tu n'as pas daigné venir ; fais-moi raison de ce dédain. » Le duel était autorisé, si le bourgeois assigné protestait qu'il n'avait pas connu le mandat du juge. Louis VII, adoptant en cela les idées de Louis VI, son père, défend le duel et le remplace par un serment qu'on sera obligé de prêter pour soutenir son affirmation.

Une mauvaise coutume aussi était établie à Bourges relativement aux cautions; le créancier n'osait saisir leurs effets ou les

prendre en gage, sans la permission du juge. Le roi ne veut plus que cette permission soit nécessaire; chacun pourra, sans le demander, sans se pourvoir, de sa seule autorité, mettre la main sur le gage et veiller à la sûreté de sa créance. La mestive ou contribution sur le blé recueilli; le bauthan, qui n'était autre chose qu'un service personnel ou quelque corvée au profit du roi, sont rayés des Coutumes du Berry. Seulement, Louis VII met un prix à l'abolition de ces mauvaises coutumes. Tout chef de famille lui payera une mesure de froment chaque année. On en payera une également par bœuf, et une mesure d'orge pour le rachat des charrois.

En 1151, des coutumes furent données aux habitants de Seaus, en Gâtinais. Elles règlent ce qui concerne les délits, les forfaitures, les amendes; elles font de la commune un véritable lieu de sauvegarde et d'asile pour les coupables étrangers qui s'y réfugient, et pour leurs biens; elles attachent beaucoup de force aux serments de l'accusé pour sa justification, excepté dans les crimes majeurs, comme le vol, le rapt, la trahison, l'homicide.

Nous passons un grand nombre de lois, d'ordonnances et de chartes particulières, pour arriver de suite à une des plus importantes et des plus connues. En 1155, Louis VII avait accordé aux habitants de Lorris en Gâtinais ces coutumes devenues célèbres par les demandes et les concessions que tant de communes en ont faites et obtenues depuis : on n'en connaît guère de plus anciennes en France : et elles ont tenu trop de place dans l'histoire de notre civilisation, de notre jurisprudence et de notre police, pour que nous ne les rapportions pas dans toute leur étendue. Cette citation, du reste, nous dispensera de beaucoup d'autres, puisque cette coutume est la mère de la plupart de celles qui l'ont suivie. La Coutume de Lorris a trente-cinq articles. Quelques-unes de ses dispositions se retrouvent, ou à peu près, dans diverses lettres patentes; mais ici la loi est plus générale et plus complète.

1. Tout habitant payera six deniers de cens pour sa maison et pour chaque arpent de terre qu'il possédera dans la paroisse.

2. Aucun d'eux ne payera aucun droit sur ce qu'il achètera pour sa subsistance, ou quand il vendra les productions de ses terres.

3. Aucun d'eux ne sera tenu de marcher pour une expédition militaire, s'il ne peut être revenu chez lui le même jour.

4. Cet article exempte de tous péages, depuis Melun jusqu'à Orléans.

5. La confiscation de leurs biens ne pourra être prononcée que dans le cas de délits commis envers le roi ou ses hôtes. On appelait hôtes du roi ceux à qui il avait donné une maison, moyennant une redevance annuelle.

6. Ceux qui iront aux marchés et aux foires de Lorris, ou en reviendront, ne pourront être arrêtés que pour un délit qui aurait été commis le jour même. On ne pourra, pendant ces foires ou marchés, saisir le gage d'une caution, si le cautionnement n'a été donné à pareil jour, c'est-à-dire, pendant qu'on les tenait ainsi.

7. Les amendes de soixante sous seront réduites à cinq; celles de cinq sous à douze deniers : on réduira à quatre deniers ce qu'on paye pour la présentation d'une requête ou d'une plainte au prévôt.

8. Aucun habitant ne sera obligé de sortir de la commune pour plaider avec le roi.

9. Aucune taille, aucun don ne pourront être exigés par le roi ou par tout autre, des habitants de Lorris.

10. Aucun n'y aura droit de banvin, si ce n'est le roi pour son propre cellier.

11. Le roi aura quinze jours pour payer les vivres achetés pour lui et pour la reine; les gages donnés pour la sûreté du payement pourront être vendus huit jours après l'échéance.

12. Si un homme en offense un autre, et qu'ils s'accommodent avant que la plainte ait été formée en justice, l'offenseur ne devra pas l'amende. Il n'en sera dû non plus aucune si la plainte est formée et si elle n'est suivie d'aucune condamnation envers l'une ou l'autre des deux parties.

13. On peut dispenser d'un serment qu'on aurait pu exiger.

14. Si après avoir donné, du consentement du prévôt, les gages de bataille, les parties s'accommodent avant que les otages ne soient livrés, elles payeront chacune deux sous six deniers; elles payeront sept sous six deniers si les otages avaient déjà été donnés; le combat fini, les otages du vaincu payeront cent douze sous d'amende. Cette dernière disposition est devenue l'origine d'un proverbe célèbre.

15. Aucune corvée ne sera due au roi, si ce n'est de conduire, une fois chaque année, son vin à Orléans; et encore n'y aura-t-il d'obligés que ceux qui ont des charrettes et des chevaux, et qui auront été sommés de le faire : le roi ne sera pas tenu de les nourrir. Les gens de la campagne apporteront du bois pour sa cuisine.

16. Aucun habitant ne pourra être détenu comme prisonnier s'il donne caution de se présenter en justice. Article mémorable encore, qui passa dans la législation des peuples voisins, et qui se perdit dans la nôtre.

17. Tout habitant sera libre de vendre ses biens, et, après avoir payé les lods et ventes, de sortir de la commune, à moins qu'il n'y ait commis un délit.

18. Quiconque aura demeuré un an et un jour à Lorris, sans que nous ou notre prévôt nous y soyons opposés, pourra y demeurer toujours librement et tranquillement.

19. On ne plaidera que pour obtenir ce qu'on a droit d'exiger.

Les articles 20, 21 et 22 déterminent les droits que payeront les marchandises allant de Lorris à Orléans; ceux que les laboureurs payeront aux sergents dans le temps

des moissons : il ne sera rien dû au crieur public, ni à celui qui fait le guet, à l'occasion des mariages.

L'article 23 règle ce qu'il faudra faire si les animaux des particuliers causent du dommage dans les bois du roi.

24. Il n'y aura pas de porteurs de pain aux fours bannaux, c'est-à-dire des porteurs qu'on soit obligé de prendre et de payer.

25. Les habitants ne seront point assujettis à faire le guet ni à monter la garde.

26. Ils ne payeront qu'un denier par charrette pour le sel ou le vin qu'ils porteront à Orléans.

27. Les prévôts d'Etampes, de Pithiviers, des autres villes du Gâtinais ne pourront exiger une amende des habitants de Lorris.

L'article 28 désigne quelques villes où ces habitants seront dispensés de payer le tonlieu. L'article 30 fixe l'époque où ils devront le payer au plus tard dans leur propre commune. L'article 29 les avait autorisés à prendre hors de la forêt du bois pour leur usage.

31. Les habitants qui auront une maison, une vigne, un pré, un champ, une possession quelconque dans des lieux dépendants de Saint-Benoît, ne seront pas justiciables de l'abbé, si ce n'est pour le non-payement du cens, ou du droit de gerbe; et dans ces cas mêmes, ils ne seront pas tenus à sortir de Lorris pour être jugés.

32. Tout habitant accusé se purgera par son seul serment s'il n'y a aucune preuve par témoin contre lui.

33. Les habitants ne payeront aucun droit sur ce qu'ils achèteront au marché pour leur usage.

L'article 34 déclare toute la loi commune à quelques habitants voisins. L'article 35 veut que, toutes les fois que l'on nommera un nouveau prévôt ou de nouveaux sergents, ils jurent d'observer tous fidèlement les coutumes de Lorris.

Nous avons dit que plusieurs villes demandèrent bientôt à jouir pour elles-mêmes de ces Coutumes. Louis VII les octroya, en 1159, à une paroisse assez voisine d'Orléans, le Molinet, que son seigneur venait de lui céder. En 1165, il les octroya aussi, pour le droit de gîte en particulier, aux habitants de Senely, bourg de l'Orléanais. Des lettres patentes données à Sens, en 1163, les avaient accordées à Villeneuve-le-Roi, et les expressions mêmes de ces lettres sont un témoignage indirect de tout le prix que l'on attachait à obtenir des coutumes semblables à celles de Lorris; le roi croit assurer, par une telle concession, l'accroissement rapide de cette ville qu'il venait de faire construire, et qu'il appela Villefranche, à cause de ces immunités, mais qui prit bientôt le nom de *Villa nova regis*.

Nous ne pousserons pas plus loin l'étude et l'analyse de ces lois. Elles sont en grand nombre, et quelques-unes assez volumineuses. Ceux qui seraient curieux de s'en instruire peuvent les retrouver dans la *Collection des historiens de France*, ou dans le Recueil des ordonnances de nos rois.

LOUIS VIII, — surnommé Cœur-de-Lion par quelques historiens, à cause de sa valeur, fut nommé aussi le lion pacifique, à cause de son extrême bonté. Fils de Philippe-Auguste et d'Elisabeth de Hainaut, qui descendait de Charlemagne, il naquit le 5 septembre 1187, monta sur le trône au mois de juillet 1223, et fut sacré à Reims, le 2 du mois suivant avec Blanche de Castille, sa femme. Philippe-Auguste le reçut chevalier à Compiègne, le jour de la Pentecôte 1209, avec une solennité et une magnificence, dit Guillaume le Breton, dont on n'avait pas vu d'exemple jusqu'alors. Louis VIII est le premier roi capétien qui n'ait pas été associé au trône avant de l'occuper seul. Ses droits semblaient assez sûrement établis, tant par la possession des huit rois dont il était le descendant, que par l'avantage d'être né d'une mère issue des derniers carlovingiens. Il paraît qu'on attachait alors une grande importance à cette généalogie de la reine Elisabeth de Hainaut.

Le trône était donc considéré déjà comme héréditaire. Par une conséquence nécessaire Louis se saisit des rênes du gouvernement aussitôt après la mort de son père, et il agit en souverain avant d'avoir été sacré.

Avant la mort de Philippe-Auguste, ce prince avait été sollicité par les seigneurs anglais, révoltés contre Jean, de passer en Angleterre, et il s'était rendu dans cette contrée. Malgré les vives oppositions du Pape, qui le menaçait d'excommunication, et quoique Philippe eût l'air de désapprouver cette expédition, rien ne l'avait arrêté. Il entra victorieux dans Londres, où il avait été proclamé roi. Par son activité, il avait soumis ceux qui tenaient encore pour le monarque détrôné; mais, ce malheureux prince étant mort, tous les vœux s'étaient portés sur son fils; et Louis, abandonné par ceux qui l'avaient appelé, puis assiégé dans Londres, n'avait obtenu la permission de revenir en France qu'en promettant de rendre un jour aux Anglais tout ce que Philippe-Auguste leur avait enlevé. Ce traité fut la cause ou le prétexte que Henri III, roi d'Angleterre, donna pour ne pas paraître lui-même ou se faire représenter au sacre du roi de France, son seigneur suzerain; loin de là, le monarque anglais envoya des ambassadeurs sommer le nouveau roi d'exécuter ses engagements, en restituant la Normandie et les autres provinces confisquées sur Jean-sans-Terre. Louis répondit que les Anglais avaient les premiers violé plusieurs clauses du traité; et il fit surtout valoir les constitutions du royaume, qui ne permettaient pas au roi d'en démembrer les provinces, sans le consentement des seigneurs. Aussitôt il rassembla une nombreuse armée, entra dans le Poitou, où il défit Savari de Mauléon, l'un des plus habiles capitaines de ce temps-là; il s'empara ensuite de Niort, de Saint-Jean-d'Angéli, et vint mettre le siége devant la Rochelle, qu'il obligea de capi-

tuler, malgré les efforts de Mauléon qui s'y était jeté. Il reçut le serment du vicomte de Limoges, du comte de Périgord, enfin de tous les seigneurs d'Aquitaine jusqu'à la Garonne, et retourna triomphant à Paris.

Au printemps, il partit des ports d'Angleterre une flotte de trois cents voiles, sous les ordres de Richard, frère du roi; et ce jeune prince, étant débarqué à Bordeaux, réunit sous ses drapeaux un grand nombre de seigneurs, s'empara de Saint-Macaire, et alla mettre le siége devant La Réole, où il fut repoussé par les habitants. Averti qu'il arrivait aux Français de puissants secours, il se hâta de se rembarquer pour l'Angleterre. Louis pouvait sans peine, à cette époque, soumettre tout le reste des possessions anglaises dans cette contrée; et tel parut être son projet. Ce fut en vain que Henri III lui fit écrire par le Pape des lettres menaçantes. Mais le monarque anglais fut plus heureux dans l'offre de trente mille marcs d'argent, pour lesquels Louis accorda une trêve de quatre ans, au moment où tout semblait l'inviter à poursuivre ses conquêtes. Le Pape, que les Anglais avaient mis dans leurs intérêts, redoubla d'efforts et d'intrigues. Pour occuper Louis sur un autre point, il lui fit embrasser la cause de la maison de Montfort contre le comte de Toulouse, et il le détermina à se mettre à la tête d'une croisade contre les Albigeois. Quelque franches et loyales que parussent les explications du comte de Toulouse, il fut déclaré hérétique par le légat du Pape, qui donna au roi de France la possession de ses domaines. Ce monarque assembla en conséquence une puissante armée, et il marcha contre les Albigeois, accompagné du légat. Mais, en même temps qu'il faisait tous ses efforts pour conserver la paix, Raymond avait pourvu, avec autant de sagesse que d'habileté, à tous les moyens de défense; et, tandis que Louis entreprenait une guerre douteuse sans aucune prévoyance, son ennemi se préparait, avec une louable prudence, à soutenir sa cause qu'il croyait juste. Avignon arrêta pendant trois mois le monarque Français, qui ne devint maître de cette ville qu'après des assauts réitérés, et lorsque le fer de l'ennemi, la disette et la contagion eurent détruit une grande partie de ses troupes. Enfin la place capitula, et l'armée française pénétra dans le Languedoc, où tout se soumit jusqu'à quatre lieues de Toulouse. La saison était trop avancée pour le siége de cette ville : le roi se hâta de retourner en France; mais il tomba malade en chemin, et ayant été obligé de s'arrêter au château de Montpensier en Auvergne, il y mourut le 8 novembre 1226, à l'âge de 39 ans.

Jaloux de suivre les traces de Philippe-Auguste, Louis VIII s'était efforcé d'agrandir le domaine royal; il y avait ajouté la seigneurie de Beaufort en Anjou, d'Aubigny, dans le Cotentin, et le château de Doullens. Il n'a guère fait que maintenir les établissements d'instruction publique, créés par son prédécesseur; et l'on ne saurait dire qu'il ait secondé bien activement les progrès des lettres, quoiqu'il les eût cultivées dès l'âge le plus tendre, à ce que dit Giraud de Cambrie. Il n'a du moins ni entravé ni interrompu les travaux des hommes qui s'étaient consacrés à l'étude des sciences et des beaux-arts. Il a contribué à la conservation des monuments historiques, en honorant un personnage qui avait mis du zèle à les recueillir, l'évêque de Senlis, Guérin. Il le fit chancelier en titre, et, pour relever cette dignité, le déclara le premier officier de sa couronne. Il lui donna séance dans la cour des pairs du royaume, où commencèrent à siéger aussi le connétable, le bouteiller et le camérier.

Chartes et ordonnances. — Les Chartes et Ordonnances de Louis VIII ne sont pas nombreuses. Des Statuts de ce monarque pour la liberté ou les immunités de l'Eglise ont été publiés par Gariel, d'après un manuscrit de l'abbaye d'Aniane; ils sont datés de 1223, ainsi qu'un acte souscrit à Soissons par Jean Clément, maréchal de France, qui promet, avec serment sur les saints Evangiles, que jamais ni lui ni ses hoirs ne réclameront cet office à titre héréditaire. On conserve au trésor des chartes un établissement où, sous la date de l'octave de la Toussaint, ou 8 novembre 1223, le roi, de l'avis et du consentement des prélats, comtes, barons et autres vassaux assemblés à Paris, dispense les débiteurs des Juifs de payer des intérêts, et autorise le remboursement des capitaux à trois termes éloignés. Un jugement royal rendu en cour des pairs, en 1224, décide que Jean de Nesle ne sera pas forcé de retourner à la cour de la comtesse de Flandre, et que cette princesse devra répondre devant la cour du roi, où elle a été ajournée par deux chevaliers. En 1224 encore, le conseil du roi régla la manière dont les évêques propriétaires de fiefs dans la mouvance du monarque satisferaient au service militaire.

Testament. — Cet acte est du mois de juin 1225 et comprend vingt-trois articles. Son successeur héritera de tous les Etats et domaines qu'a possédés Philippe-Auguste. Mais le comté d'Artois est donné à l'un des frères du roi futur; le Poitou avec l'Auvergne à un autre; l'Anjou à un troisième; le quatrième prince et ceux qui le suivraient sont voués à la cléricature, disposition que le président Hénault juge peu digne d'un prince religieux, et qu'il excuse néanmoins comme suggérée par la crainte de trop démembrer le domaine royal. Il est réglé que le comté de Boulogne devra retourner à la couronne après la mort de Philippe Hurepel; que l'argent et le mobilier qui se trouveront dans la tour de Paris appartiendront au nouveau monarque, à la charge de payer les dettes du testateur. Trente mille livres seront comptées à la reine Blanche. Legs à la jeune princesse Isabelle de vingt mille livres; à deux cents églises de vingt mille livres aussi; à deux mille léproseries de dix mille livres; à soixante abbayes de l'ordre de Pré-

montré d'un total de six mille cinq cents livres, à condition de célébrer chaque année l'obit du donateur; à d'autres abbayes, des sommes à peu près pareilles et à la même condition; aux orphelins, aux veuves et aux pauvres filles à marier, trois mille livres; à tous les serviteurs ou sergents du roi, deux mille livres. Toutes ces sommes réunies vaudraient quarante-neuf ou cinquante millions, à raison de cinquante-cinq livres le marc d'argent fin; et l'on s'étonne qu'un prince qui n'avait guère d'autres revenus que celui des domaines particuliers de la couronne ait pu disposer de tant de richesses; peut-être y a-t-il quelques erreurs de chiffres. L'article qui concerne les deux mille léproseries ou ladreries est un monument des énormes ravages de la maladie de la peau nommée lèpre, et rapportée des croisades, mais si mal décrite par les auteurs de ce temps, qu'on n'en connaît pas très-bien la nature. Des habitudes de propreté, et surtout l'usage du linge, ont peu à peu extirpé ce fléau, qui ne paraît avoir été ni la petite vérole, ni, quoi qu'on en ait dit, le mal plus funeste qui s'est introduit en Europe à la fin du XV[e] siècle. Outre les dons précédents, Louis ordonne que tout ce qui existera de pierres précieuses sur ses couronnes royales ou en dehors, tout ce qu'il y aura d'or dans lesdites couronnes, dans les anneaux ou autres joyaux, soit vendu, et le produit employé à construire une nouvelle abbaye de l'ordre de Saint-Victor, en l'honneur de la vierge Marie. L'article vingt-troisième et dernier charge de l'exécution du testament les trois évêques de Chartres, de Paris et de Senlis, ou deux d'entre eux, et avec eux, dans tous les cas, l'abbé de Saint-Victor. Ils sont autorisés à réduire les legs proportionnellement si, à la mort du royal testateur, il ne reste pas de quoi les acquitter en totalité.

Lettres.—Vers l'époque de la rédaction de cet acte, le légat romain arrivait en France. Le roi lui adressa une lettre qui se lit dans un des recueils de dom Martène. Les Epîtres de ce prince ont peu d'importance; il en existe un registre d'où Baluze a tiré celle qui fut écrite, en 1226, en faveur du grand bouteiller, Robert de Courtenay. Montfaucon indique un manuscrit, n° 1642, conservé au Vatican parmi ceux de la reine Christine, et contenant des lettres adressées à diverses personnes par Louis VIII. On a, sous la date d'avril 1226, l'ordonnance royale plus que sévère, qui prescrit le supplice des hérétiques condamnés en Languedoc. Belleforest en cite une du même temps sur la police du royaume, et en particulier de cette province. Un Cérémonial du sacre et du couronnement des rois, rédigé, dit-on, par ordre du père de saint Louis, a été publié en latin par Denis Godefroi. Nous avons déjà fait mention des actes émanés de Louis VIII, dans les derniers jours de sa vie, pour assurer les droits de son successeur et pour conférer la régence à la reine Blanche.

Telles sont les Ordonnances, les Chartes, les lettres de ce monarque, les productions enfin par lesquelles son histoire touche tant soit peu aux annales littéraires et religieuses de la France. Plusieurs écrivains du XIII[e] siècle, au nombre desquels nous citerons Gilles de Paris, Rigord, Guillaume le Breton, Nicolas de Braia, Pierre de Vaulx-Cernay et Guillaume de Puy-Laurent, sans compter les anonymes, ont consigné dans leurs ouvrages les faits de son règne. Mais nous ne connaissons aucun livre moderne qui soit exclusivement consacré à l'histoire de ce monarque, comme il en existe pour son père et pour son fils.

LUC, — premier abbé de Mont-Cornillon près de Liége, dont le monastère fut ensuite transféré dans les murs de la ville, au lieu appelé le Beau repart, *Belli Reditus*, était de l'ordre de Prémontré, et non pas de Saint-Benoît, comme l'a cru Trithème, de qui Sixte de Sienne, Crowerus et quelques autres ont emprunté cette erreur. Philippe de Bergan e est le seul écrivain qui nous indique sa patrie, et encore se borne-t-il à le déclarer Allemand, *natione Teutonicus*. Luc fut disciple de saint Nobert, selon les uns, et selon les autres, de Richard, abbé de Floreffe; on sait du moins qu'il avait été chanoine régulier de Floreffe, avant de devenir, en 1138, premier abbé de Mont-Cornillon. Les annales de Prémontré font mention des services rendus par ce religieux aux habitants de Bouillon, pendant un siége de cette ville. Cave, Dupin, Le Long disent qu'il mourut en 1157, mais il est désigné comme témoin dans un acte de 1165, relatif à l'établissement du monastère de Steinsberg. On doit fixer la date de sa mort au 24 octobre 1178.

Si Luc a composé les Sermons, les Epîtres et les opuscules que Trithème et d'autres historiens lui attribuent, nous avons lieu de croire qu'il n'en reste rien. On ne cite aucune bibliothèque où ses productions soient conservées. Trithème, au surplus, déclare qu'il ne les a jamais vues. Personne non plus n'a rendu compte de deux livres composés, dit-on, par ce même abbé, sur les Evangiles de saint Matthieu et de saint Jean. Nous ne connaissons de lui qu'un commentaire sur le *Cantique des cantiques*, ou plutôt sur une partie de ce cantique, c'est-à-dire, depuis le huitième verset du chap. IV jusqu'à la fin du livre.

Aponius, auteur du VII[e] siècle, avait composé sur les huit chapitres de ce livre sacré un long commentaire dont l'abbé de Mont-Cornillon crut à propos de faire un abrégé, *Summariola*, *Summulariola*. Or, en 1538, il prit fantaisie à Jean Fabri de publier l'ouvrage d'Aponius, et, comme on n'en possédait point de manuscrit complet, l'éditeur remplaça ce qui manquait par la partie correspondante des sommaires de l'abbé Luc. On n'imprima donc qu'un peu plus de la seconde moitié de ses sommaires; l'autre moitié, savoir, celle qui s'appliquait aux trois premiers chapitres du *Cantique des*

cantiques, et aux sept premiers versets du quatrième, n'a jamais été publiée, et ne se retrouve même nulle part en manuscrits. Nous devons avouer que la perte n'est pas grande, si nous en jugeons par ce qui en subsiste; car c'est un fastidieux tissu d'allégories fort peu raisonnables. S'agit-il, par exemple, du gosier et de la bouche de la bien-aimée? Cette bouche est saint Paul, parce qu'il a écrit le premier une Epître aux Romains; et ce gosier, c'est saint Pierre. ce sont même ses vicaires, *ejusque vicarii*, parce qu'ils professent le dogme de la Trinité, profession figurée par l'excellent vin dont parle en cet endroit l'auteur du Cantique. L'équité veut que ces imaginations soient imputées au commentateur Aponius bien plus qu'à son abréviateur. Tout ce que l'on pourrait observer ici, c'est que les Papes sont appelés par Aponius ou par Luc, vicaires de saint Pierre, et non de Jésus-Christ.

On rencontre, parmi les Œuvres de Philippe de Bonne-Espérance, sept tomes ou livres de Moralités sur le *Cantique des cantiques*. L'auteur, en adressant son ouvrage à Milon, évêque de Térouanne, n'ose point se nommer. Il se qualifie le pire et le dernier des serviteurs de Dieu, ajoutant néanmoins que son nom se forme des cinq premières lettres des cinq premières parties du premier tome Sans nul doute, cet auteur n'est point Philippe de Bonne-Espérance, dont le nom, composé de plus de cinq lettres, ne se retrouve en aucune manière dans les initiales de ce traité. En réunissant celles des tomes II, III, IV et V°, on a les quatre lettres *ucas*, et il est permis de supposer que le premier tome, dont les premières lignes sont perdues, commençait par la lettre *L*. Mais ces prolixes *Moralités* sont d'un si faible intérêt que nous ne croyons pas devoir examiner plus longuement si elles sont ou ne sont point de l'abbé du Mont-Cornillon.

LUCIEN, prêtre d'Antioche et martyr. — Lucien, prêtre d'Antioche, s'appliqua fortement à l'étude de l'Ecriture sainte, et donna une édition nouvelle de la version de la Bible des Septante, laquelle édition fut depuis appelée du nom de Lucien. Saint Jérôme la cite la troisième parmi les trois éditions différentes qu'il mentionne de la version des Septante, la première étant celle d'Eusèbe et de Pamphile, tirée des *Hexaples* d'Origène, qui l'avait corrigée sur l'ancienne version, et y avait ajouté plusieurs choses prises de celles de Théodotion, d'Aquila et de Symmachus; et la seconde, celle d'Alexandrie, dont l'auteur était Hésychius, qui avait aussi corrigé la version commune des Septante. Le prêtre Lucien était un homme très-éloquent, et il a écrit de petits livres touchant la foi, avec quelques lettres. On a accusé Lucien d'avoir été le premier auteur du dogme des ariens, et affectivement les chefs de ce parti avaient été ses disciples. Il souffrit le martyre à Nicomédie pendant la persécution de l'empereur Maximin, et fut enseveli à Hélénopole ville de Bithynie.

LUCIEN, — prêtre et martyr de Carthage, du temps que saint Cyprien en était évêque, accordait la paix trop facilement à ceux qui étaient tombés dans la persécution. Parmi les lettres de saint Cyprien, nous en avons une de Lucien, où il fait l'histoire de cette indulgence des martyrs de Carthage.

LUCIEN, — prêtre de Jérusalem dans le v° siècle, avait soin d'une petite paroisse et se distinguait par sa vertu. Ce fut à lui que Gamaliel apparut et révéla le lieu où étaient cachés les corps de saint Etienne, premier martyr, de Nicodème, le sien et celui de son fils nommé Abibas. Lucien écrivit à ce sujet une épître grecque, que le prêtre espagnol Avitus traduisit en latin en 415. (*Voy.* Baronius et Bellarmin.)

M

MACAIRE. — Dans le voyage que Rufin fit à Rome en 397, il y avait alors en cette ville un nommé Macaire, homme de distinction, savant, d'une vie exemplaire et plein de zèle pour la vraie religion. Voyant que les superstitions continuaient dans Rome, surtout parmi la noblesse, il entreprit de les combattre, en faisant voir la vanité du destin et de l'astrologie judiciaire. La matière n'était point aisée à traiter, surtout pour un homme peu versé dans les sciences ecclésiastiques; et Macaire se trouvait embarrassé à rendre raison de certains effets de la Providence. Il proposa ses difficultés à Rufin, et lui demanda en même temps quel était sur ce sujet le sentiment d'Origène. Rufin le renvoya à l'*Apologie* que saint Pamphile avait écrite en faveur de cet auteur, en l'assurant qu'il en tirerait plus d'éclaircissements qu'il ne pourrait lui en donner lui-même; mais Macaire, qui ne savait point le grec, pressa Rufin de lui traduire cette *Apologie;* ce qu'il finit par obtenir à force de prières. On trouve parmi les OEuvres de Rufin les lettres qui lui furent adressées par Macaire.

MACEDONIUS, — hérésiarque et chef des Macédoniens, avait été diacre ou prêtre de l'église de Constantinople. Les ariens l'en firent évêque en 341, dans le temps même où les Orthodoxes rétablirent Paul, qui avait été dépourvu de son siége. L'empereur Constance le chassa de nouveau et soutint le novateur qui était de son parti. Cette affaire éprouva diverses vicissitudes, jusqu'à ce que Macédonius, après la mort de Paul, devînt paisible possesseur de cet évêché. Il tomba dans la disgrâce de Constance, non-seulement parce qu'il agissait en tyran plutôt qu'en évêque, mais encore parce qu'il

avait causé de grands désordres, en faisant transporter le corps de l'empereur Constantin de l'église des Apôtres, où son cercueil reposait, en celle de saint Acace, martyr, sous prétexte que l'autre menaçait ruine. En effet, dès qu'on sut que le corps de cet empereur était dans l'église du saint martyr, tout le peuple y accourut en foule, et la dispute s'échauffa si fort entre ceux qui condamnaient ou approuvaient le procédé de Macédonius, qu'ils en vinrent aux mains. Plusieurs y perdirent la vie; et il s'y fit un si grand carnage, que le sang coula de la nef de l'église dans un portique qui en était proche et jusque sur une place voisine. Constance témoigna un grand déplaisir de ce qui était arrivé, et en sut fort mauvais gré à Macédonius. Mais celui-ci se fit des partisans, et s'étant joint aux semi-ariens, il commença à former un nouveau parti, et publia des blasphèmes contre la divinité du Saint-Esprit. Il avait aussi offensé Acace et Eudoxe, prélats hérétiques qui, pour s'en venger, le firent chasser par le concile de Constantinople, en 360, et élevèrent Eudoxe à sa place. Ce méchant homme, ne pouvant supporter la honte de sa déposition, chercha à en tirer vengeance en répandant sa nouvelle hérésie contre le Saint-Esprit, et mourut misérablement peu de temps après.

Il enseignait que le Saint-Esprit n'était semblable ni au Père ni au Fils; mais qu'il était créature, l'un des ministres de Dieu, et différent des autres anges en excellence seulement. Les évêques mécontents embrassèrent cette erreur, que les ariens reçurent avidement, aussi bien que quelques donatistes d'Afrique, comme on le voit dans saint Jérôme, qui dit que Donat de Carthage composa un *Traité du Saint-Esprit* conforme à la doctrine des ariens. La piété extérieure des Macédoniens séduisit plusieurs personnes simples; car ces novateurs faisaient profession d'une vie austère, dont les apparences ont toujours causé beaucoup de mal dans l'Eglise, quand elles se sont trouvées jointes à la mauvaise doctrine. Un certain Marathone, qui dans sa charge de trésorier avait amassé de grands biens, ayant laissé la vie séculière pour se livrer au service des pauvres et des malades, se fit moine et se laissa gagner aux nouvelles erreurs par Eustathe. Grâce aux richesses immenses de Marathone, dont la distribution était plus puissante que tous les arguments de la secte, cette doctrine fit des progrès rapides et s'étendit fort loin. Socrate dit que ces hérétiques furent aussi appelés *Marathoniens*. On les nomma encore *Pneumatomaques*, c'est-à-dire, qui combattent le Saint-Esprit. Le bruit de cette erreur s'étant répandu dans l'Egypte, l'évêque Sérapion en avertit saint Athanase, qui était caché dans le désert. Cet illustre prélat prit aussitôt la plume pour la combattre, et fut le premier qui eut cet avantage. Depuis, les conciles par leurs décrets, et les empereurs par leurs rescrits, poursuivirent ces hérétiques avec vigueur, jusqu'à ce que leur secte fût entièrement éteinte.

MAINARD, — d'abord abbé et ensuite cardinal, succéda à Pierre comme abbé de Pontigny, lorsque celui-ci fut promu à l'évêché d'Arras en 1184. Il gouverna cette abbaye pendant quatre ans. Clément III le nomma, en 1188, cardinal et évêque de Palestrina. Il ne jouit pas longtemps de ces dignités, s'il est vrai, comme l'affirment dom Martène, Jongelin et l'*Italia sacra*, qu'il mourut le 16 octobre de cette même année. Mais la *Gaule chrétienne* le nomme encore pour divers actes jusqu'en 1192. On y voit, entre autres choses, que ce fut lui qui jugea, en 1190, comme délégué de Clément III, avec Guy, abbé de Prully, les contestations élevées entre l'évêque de Paris et les chanoines de Corbeil. Nous le voyons, dès les premiers mois de son gouvernement, en 1184, obtenir d'Agnès, comtesse de Novers, l'approbation d'un don de quatre arpents de bois, fait à son monastère par Guy, comte, et Mathilde, comtesse de Pontigny, don qu'il fit confirmer la même année par Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre.

L'ordre de Calatrava venait d'être établi par des religieux de l'ordre de Cîteaux, qui, sous Sanche III, roi de Castille, avaient défendu cette ville avec succès contre les Maures; mais, animé dès sa naissance par un esprit guerrier, cet ordre préféra les titres de chevalier pour ses membres, et de grand maître pour son chef, aux titres de moine et d'abbé, et les exercices militaires aux paisibles devoirs du cloître, sans vouloir néanmoins sortir de la dépendance de Cîteaux, qui l'avait fondé. Mainard fut chargé, en 1187, de composer des statuts pour les chevaliers de Calatrava; il s'en occupa conjointement avec l'abbé de Cîteaux, Guillaume, et non Guy, comme on l'a dit par erreur; car Guillaume, second du nom dans la liste des abbés de ce monastère, le gouverna depuis 1184, jusqu'en 1192, ainsi que l'affirment dom Martène et les auteurs de la *Gaule chrétienne*. Maurique, au contraire, dans ses *Annales* de Cîteaux, attribue formellement au temps du gouvernement de Guy les statuts donnés à l'ordre de Calatrava. On croit que Mainard en fut le véritable auteur, quoique les quatre chefs des filiations en eussent été chargés, conjointement et sous la présidence de l'abbé de Cîteaux, et qu'il fit seulement examiner et approuver le travail par ses trois collègues et leur général.

Le successeur de Mainard dans l'abbaye de Pontigny, Gérard, étant également devenu cardinal-évêque de Palestrina, on a quelquefois confondu leurs personnes et leurs actes. Le *Gallia purpurata* ne fait pas même mention du premier, et le *Gallia Christiana* en parle sans dire qu'il devint cardinal. Les auteurs de ce dernier Recueil placent même, pendant quelques mois, un abbé entre lui et Gérard, quoiqu'ils citent le *Nécrologe* de Pontigny, qui fait de ce dernier le huitième chef de cette abbaye.

Le *Gallia purpurata* et le *Purpura divi Benedicti* le font également le neuvième. Ughelli est le premier qui, dans son *Italia sacra*, ait replacé au nombre des cardinaux Mainard, qui jusqu'alors avait été oublié. Il dit cependant : *Mainardus quem nonnulli Gherardum appellant*. Manrique, qui venait de faire donner par Mainard, en 1187, des statuts pour l'ordre de Calatrava, en fait encore donner par Gérard, en 1189.

MANUEL CHARITOPULE, — patriarche de Constantinople dans les commencements du XIIIe siècle, a fait des Règlements ecclésiastiques qui, dans le Droit grec-romain, sont faussement attribués à l'empereur Manuel Comnène. Quelques-uns les donnent encore à un autre Manuel, également patriarche de Constantinople, et qui succéda à Methodius en 1244. On trouve aussi dans le Droit grec-romain de Leunclavius deux décrets de l'un de ces patriarches; le premier traite de la translation des évêques, et le second, du droit de patronat.

MAR-ABA, — écrivain syrien auquel on attribue la version syriaque de tout l'Ancien Testament, faite sur le texte grec. Ebed-Jesu attribue aussi à ce Mar-Aba, qu'il nomme Raba le Grand, des Commentaires *sur la Genèse, sur les Psaumes, sur les Proverbes* et sur quelques Epîtres de saint Paul. Il le fait encore auteur de divers discours, de plusieurs épîtres synodiques touchant le gouvernement de l'Eglise, et de quelques constitutions ecclésiastiques.

MARC, — Romain de nation, succéda au Pape saint Sylvestre le 16 janvier 336, et ne tint le souverain pontificat que huit mois et quelques jours, c'est-à-dire jusqu'au 7 octobre de la même année. On doute de la nombreuse ordination qui lui est attribuée, et plus encore de la fondation de deux basiliques en aussi peu de temps. L'épître qui se lit sous son nom, et qui est adressée à saint Athanase et aux évêques d'Egypte, par laquelle il répond à la lettre collective que saint Athanase lui avait écrite au nom de ces prélats, est regardée comme fausse par tous les érudits, aussi bien que celle du saint évêque d'Alexandrie. Du reste, la falsification ressort du texte même de ces deux épîtres.

On suppose dans la lettre d'Athanase et des autres évêques d'Egypte au Pape Marc, que les ariens avaient brûlé depuis peu tous les exemplaires des Actes du concile de Nicée, et tous les autres livres qui étaient à Alexandrie; ce qui ne s'accorde nullement avec saint Athanase, qui place ce fait sous le pontificat du Pape Jules, en 341, et non sous celui de Marc. Dans cette même lettre, on fait dire à saint Athanase et aux autres évêques d'Egypte : *Nous présents, on dressa dans le concile de Nicée quatre-vingts canons, dont quarante furent faits en grec par les évêques grecs, et quarante en latin par les évêques latins; mais il plut aux trois cent dix-huit Pères, surtout à Alexandre et aux légats du Siége apostolique de les réduire à soixante-dix, suivant le nombre des soixante et dix disciples, ou plutôt suivant le nombre des langues qui se parlent dans toute le terre.* Trouve-t-on rien de semblable dans l'histoire de ce concile, et dans celle de saint Athanase ? Théodoret ne connaissait que vingt canons du concile de Nicée, qu'il appelle vingt lois de police ecclésiastique; l'antiquité n'en a pas connu un plus grand nombre. Si Rufin en compte vingt-deux, c'est qu'il en divise quelques-uns; et cependant on fait dire à Marc, dans sa réponse à saint Athanase, qu'il avait trouvé ces soixante et dix canons dans les archives de l'Eglise romaine, et il assure que c'étaient les mêmes que le concile avait envoyés au Pape Sylvestre, son prédécesseur. Cette réponse est datée du 8 des calendes de novembre, sous le consulat de Népotien et de Facundus, c'est-à-dire, du 25 octobre de l'an 336; ce qui est encore une preuve que cette lettre est supposée, puisque le Pape Marc était mort dès le 7 du même mois n'ayant tenu le siége, comme nous l'avons observé, que huit mois et vingt-deux jours, depuis le 18 janvier de l'an 336, jusqu'au 7 octobre de la même année.

MARCEL — succéda à saint Marcellin sur le Siége pontifical, après une vacance de trois ans, six mois et vingt-cinq jours. Il était Romain de naissance, fils d'un nommé Marcel, et avait exercé le sacerdoce sous son prédécesseur. On raconte beaucoup de choses de saint Marcel; mais elles ne sont fondées que sur les nouveaux pontificaux et sur ses Actes, qui ne méritent aucune créance. Le Pape Damase, dans l'épitaphe qu'il a composée en l'honneur de saint Marcel, épitaphe reproduite par Baronius, nous apprend que la fermeté avec laquelle il soutint la vérité de la discipline, en obligeant ceux qui étaient tombés durant la persécution à faire une véritable pénitence de leurs crimes, excita contre lui la fureur et la haine d'un grand nombre; ce qui produisit non-seulement des disputes et des divisions secrètes, mais même des séditions, des meurtres et jusqu'à une entière rupture de la paix. Damase ajoute que le crime d'une personne qui avait renoncé Jésus-Christ, même après la persécution, fut cause que le tyran Maxence bannit saint Marcel de son Eglise; de sorte que l'on ne saurait dire s'il mourut dans son exil, ou s'il revint à Rome. Saint Marcel a tenu le Saint-Siége, depuis le 19 mai de l'an 308, jour de son ordination, jusqu'au 16 janvier de l'an 310, qui fut celui de sa mort. La conformité du nom de Marcel avec celui de Marcellin, son prédécesseur, les a quelquefois fait confondre l'un avec l'autre, comme si ce n'était qu'un même Pape; mais saint Jérôme, Eusèbe et les auteurs qui, après eux, ne parlent que de Marcellin, se sont trompés. On lui attribue deux épîtres décrétales que Bollandus abandonne, avec quelques ordonnances peu certaines.

Ces deux lettres sont datées du consulat de Maxence et de Maxime, ce qui suffit pour

en prouver la fausseté, puisque les noms de Maxence et de Maxime ne se trouvent nulle part ensemble dans les fastes consulaires. Saint Marcel fut élu Pape le 19 mai 308, sous le consulat de Maximien-Hercule pour la dixième fois, et de Maximien-Galère pour la septième. L'année suivante, Maxence fut consul pour la deuxième fois, non pas avec Maxime mais avec Romulus; et, en 310, c'est-à-dire, l'année de la mort de saint Marcel, Maxence seul géra le consulat. La première de ces lettres traite de la primauté et de l'autorité de l'Eglise romaine, et commence par les paroles de la lettre d'Acace de Constantinople à Simplicius. Le commencement de la seconde est tiré de la cinquante-septième lettre de saint Grégoire le Grand. Elle est adressée à Maxence. L'auteur l'avertit de faire cesser la persécution; mais il le fait en des termes plus capables d'irriter ce prince que de l'apaiser. Il lui dit fort sérieusement qu'il ne lui est pas permis d'assembler les évêques sans l'agrément du Saint-Siége; ni de condamner un évêque avant que le Siége apostolique ne l'ait jugé définitivement.

MARCELLIN, — prêtre d'Italie, adressa aux empereurs Théodose et Arcade un petit ouvrage contenant le récit des actions des évêques ariens, qui s'assemblèrent en particulier à Rimini, après s'être séparés des évêques catholiques dans le concile de l'an 259. (*Voy.* saint Isidore de Séville dans son *Catalogue des hommes illustres*, ch. 14.)

MARCELLIN. — Romain d'origine, succéda sur le Siége pontifical au Pape Caïus le 3 mai 296, selon Eusèbe, et prit le gouvernement de l'Eglise de Rome au moment où elle commençait à respirer, après la rigueur des persécutions. Mais ce calme fut de peu de durée, et la persécution sévit avec plus de violence que jamais en 302. On a avancé que le Pape, manquant de courage, offrit un sacrifice à Hercule, à Jupiter et à Saturne dans le temple de Vesta, et que par cette lâcheté il évita la mort. On a même ajouté qu'après cette chute funeste, trois cents évêques assemblés à Sinuesse, petit bourg dans la campagne de Rome, y firent venir Marcellin, lequel, avouant sa faute, en demanda la punition, et que les prélats lui firent cette réponse : *Prima sedes a nemine judicatur ; Tu reus, tu judex ; ex ore tuo justificaberis, et ex ore tuo condemnaberis*, etc. On a dit encore qu'après cela le Pape s'alla présenter aux juges, qu'il confessa courageusement le nom de Jésus-Christ, et qu'il effaça enfin sa première faute par le martyre. Mais les Actes du concile de Sinuesse sont certainement supposés, et il ne nous sera pas difficile de démontrer que toute cette histoire est fausse. En voici des raisons convaincantes.

1° Cette histoire n'est appuyée sur le témoignage d'aucun ancien auteur. 2° Saint Augustin, dans le chapitre 16 de son livre *Contre Pétilien*, défend l'innocence de Marcellin contre les donatistes, qui l'accusaient d'avoir sacrifié aux idoles. 3° Y a-t-il apparence que trois cents évêques aient pu se rassembler, dans la plus grande persécution que l'Eglise ait eu à souffrir, et dans le moment où elle sévissait avec plus de rigueur que jamais? 4° Le style de ces Actes est barbare et se rapporte à une époque beaucoup plus récente que celle qui leur est assignée. 5° Ces Actes sont remplis de faits ridicules; par exemple, l'auteur met dans la bouche du grand prêtre des païens, qu'il appelle le pontife du Capitole, les propres paroles avec lesquelles l'Evangile rapporte l'adoration des mages, pour prouver qu'il faut offrir de l'encens aux idoles; et d'ailleurs les noms des Chrétiens que l'on présente comme témoins du sacrilége de Marcellin sont Africains ou barbares. 6° Ce qui est rapporté dans ces Actes du jugement de Marcellin est absolument contraire à la discipline du temps, et l'on y fait tenir aux évêques des paroles bien éloignées de la gravité et de la noble simplicité des premiers Chrétiens. Enfin, celui qui a supposé ces actes dit que Dioclétien était occupé à la guerre des Perses lorsqu'il apprit la condamnation de Marcellin. Or il est certain que cette guerre des Perses était terminée avant la persécution de Dioclétien. Il n'y a donc pas lieu de douter que tous ces actes, ainsi que l'histoire qui les accompagne, ne soient absolument faux. Il n'est pas même certain que Marcellin ait été martyr; Théodoret dit seulement qu'il s'était rendu illustre pendant la persécution. Marcellin gouverna l'Eglise de Rome pendant huit ans, un mois et vingt-sept jours, et mourut le dernier juin de l'an 304. Après sa mort, le Siége vaqua jusqu'au 10 mai de l'an 308, époque où saint Marcel fut élu pour lui succéder.

On a sous son nom deux fausses décrétales. Le but de la première est de montrer contre certains hérétiques qui s'étaient élevés depuis peu dans l'Eglise, que le Père n'est pas plus grand que le Fils. C'étaient les ariens. L'auteur emploie pour les combattre plusieurs arguments tirés du livre d'Ithace contre Varimadus. Il commence la seconde par les paroles de la lettre soixante-cinquième du Pape Hormisdas, qui occupait le Saint-Siége au commencement du VIe siècle, et emprunte divers passages aux Actes du concile de Nicée, du sixième concile de Rome sous Symmaque, de celui d'Agde et de celui d'Orléans. Nous avons parlé plus haut du concile de Sinuesse, et nous avons montré toute la fausseté de l'accusation portée contre le saint Pape Marcellin.

MARCELLIN, Bénédictin anglais, — fut envoyé sur la fin du VIIe siècle, avec quelques autres missionnaires, pour prêcher la foi en Allemagne. Il travailla surtout à convertir les Frisons, pendant l'espace de soixante-dix ans, et mourut saintement chez eux, vers l'an 766. Il écrivit la Vie de saint Suibert et de saint Willibrode, ainsi que quelques autres ouvrages historiques. C'est à tort que Possevin le distingue de Marcel-

lin de Frise. *Voy.* Pitseus, *De scriptoribus Anglicanis.*

MARCELLUS MEMORIALIS.— Cet auteur, qui vivait dans le commencement du ve siècle, ne nous est connu que parce qu'il a recueilli et rédigé les Actes de la conférence tenue à Carthage en 411, entre les Catholiques et les donatistes. Ces Actes avaient déjà été publiés en partie par Papire Masson, et imprimés dans l'Optat, et dans la dernière Collection des conciles; mais Baluze en a donné une édition beaucoup plus correcte dans sa Nouvelle Collection des conciles.

MARTIAL (Saint) — est honoré parmi les Chrétiens comme le premier évêque de Limoges. Les Limousins, fondés sur une prétendue tradition de leur Eglise, assurent que ce prélat avait été disciple du Fils de Dieu, et qu'il fut envoyé par saint Pierre dans les Gaules, où il prêcha l'Evangile en Aquitaine. Mais Grégoire de Tours recule avec raison jusqu'au IIIe siècle la mission de saint Martial, qui ne vint en effet que sous l'empire de Dèce se fixer dans cette partie de la Gaule, qui le regarde comme son apôtre. Monsieur de Cordes a publié sur ce sujet une belle dissertation, que dom Bosquet, évêque de Montpellier, a insérée dans le tome Ier de l'*Histoire ecclésiastique de France*. Nous avons eu occasion de parler ailleurs de deux synodes tenus à Limoges pour décider si l'on devait donner à ce saint le titre d'apôtre, comme le voulaient les Limousins, ou simplement celui de confesseur, comme le soutenait l'opinion la plus généralement adoptée, et il nous a été facile de montrer que les Actes de ces deux assemblées ne présentaient aucune espèce d'autorité. On y rapporte plusieurs fables, aussi bien que dans la Vie de saint Martial imprimée à la suite du *Combat des apôtres* par Abdias. Il est certain que saint Martial ne vint en France que sous l'empire de Dèce, et que tout ce qui tend à établir son apostolat est controuvé.

Lettres supposées. — Il nous semble que ç'a été pour autoriser cette opinion qu'on s'est avisé de supposer, sous le nom de saint Martial, deux lettres, adressées l'une aux Bordelais et l'autre aux Toulousains. En effet, dans chacune de ces épîtres, l'auteur se qualifie apôtre, et se donne pour témoin des miracles de Jésus-Christ, de sa mort, de sa sépulture, de sa résurrection et de son ascension. Il se vante même d'avoir été présent lorsque Judas donna au Sauveur le baiser par lequel il le livrait entre les mains des Juifs; ce qui est contraire à l'Evangile, où nous lisons que Jésus-Christ se retira seul avec trois de ses disciples dans le Jardin des Oliviers. Une autre preuve de supposition, c'est qu'on lit dans ces mêmes lettres que, dès le temps des apôtres, il y avait des rois dans les Gaules et qu'on y éleva plusieurs temples au vrai Dieu, sur les ruines de ceux des idoles. L'Ecriture sainte aussi y est citée quelquefois d'après la Vulgate, traduction qui ne fut faite que plusieurs siècles après les apôtres. Enfin, ces deux lettres ont été inconnues à toute l'antiquité, et on n'en entendit parler pour la première fois qu'en 1521, lorsque Josse Bade les fit imprimer à Paris, après les avoir trouvées, dit-on, dans la sacristie de l'église de Saint-Pierre de Limoges, où elles étaient enfermées dans une urne de pierre cachée dans la terre. On les réimprima plusieurs fois depuis, mais elles n'en ont pas trouvé plus de croyance parmi les savants, et tous conviennent aujourd'hui qu'elles ne méritaient nullement de voir le jour.

Saint Grégoire de Tours place la mission de saint Martial et celle de saint Saturnin sous le consulat de Dèce et de Gratus, c'est-à-dire, en 250; mais, près d'un siècle auparavant, dès l'an 177, saint Pothin était évêque de Lyon, puisque c'est en cette année-là même que saint Irénée lui succéda. Il avait été envoyé dans les Gaules par saint Polycarpe, martyrisé la sixième année de Marc-Aurèle, c'est-à-dire, en 166. Saint Sulpice Sévère, d'accord en cela avec saint Grégoire de Tours, remarque aussi que ce fut sous l'empire de ce prince que l'on commença à voir des martyrs dans les Gaules, et que la religion chrétienne s'y établit assez tard. En effet, on n'y connaît pas d'évêque plus ancien que saint Pothin, ni de plus anciens martyrs que ceux de Lyon, qui souffrirent dans la dix-septième année du règne de Marc-Aurèle, c'est-à-dire, en 177, au commencement du pontificat de saint Eleuthère.

MARTIN DE LAON, — né dans la ville de ce nom, était prieur de la chartreuse du Val Saint-Pierre, entre les années 1170 et 1180. On ne sait pas la date de sa mort. Il a pu vivre jusqu'à l'ouverture du XIIIe siècle, et même jusqu'à l'an 1226. Du reste, il n'est connu que par une épître adressée à un novice qui songeait à quitter ce monastère pour entrer dans un ordre moins rigoureux. Martin lui conseilla de persévérer dans sa première vocation; et ce qu'il y a de plus remarquable dans la pieuse exhortation qu'il lui adresse, c'est qu'elle est toute composée d'expressions bibliques, de pensées et de paroles empruntées aux Livres sacrés. Un anonyme a fait en vingt vers latins un pompeux éloge de cette composition. «Nul auteur, dit-il, n'a mieux connu les divines Ecritures, et saint Bernard lui-même n'en a pas autant profité :

Multa quidem divus Bernardus dogmata fudit
Codice divino canonicisque libris..
At nullum legi qui sensa tot accumulavit
E sacris libris ut author iste, etc...

C'est un éloge qui nous semble un tant soit peu exagéré, à propos d'une simple lettre. Quoi qu'il en soit, cette épître a été mise au jour par Théodore Petreïus, en 1607, à Cologne, et réimprimée à Lyon dans le tome XXVII de la *Grande bibliothèque des Pères*. C'est, sous le titre d'*Epistola sacra*, un véritable traité ascétique, divisé en dix-neuf chapitres.

MATTHIEU, cardinal-évêque d'Albano, — appartenait à une famille noble de la province de Reims. Il fut chanoine de l'église cathédrale de cette ville, ensuite religieux de Cluny, au prieuré de Saint-Martin des Champs à Paris, puis cardinal et évêque d'Albano en 1125. Nommé légat en France en 1128, puis en Allemagne en 1131, il accompagna saint Bernard à Milan, pour réconcilier les Milanais avec le Pape Innocent II en 1134. Il mourut à Pavie le 25 décembre de l'année suivante. On lui attribue plusieurs ouvrages que nous nous contenterons d'indiquer, savoir : un *Traité de la perfection des moines ;* un autre *De la vanité du monde*, et un troisième *Sur les vœux monastiques*, ainsi que des sermons sur les Evangiles. (*Voy.* le P. Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. VIII.)

MATTHIEU D'AQUA-SPARTA, — ainsi nommé du lieu de sa naissance, qui est une petite ville d'Italie dans le duché de Spolette, prit l'habit de Saint-François à Tuderti. Il fut élu général de son ordre en 1287, par le chapitre tenu à Montpellier, et créé cardinal l'année suivante par le Pape Nicolas IV. Il mourut à Rome en 1302, sous le Pape Boniface VIII, qui l'avait employé en diverses légations, et laissa plusieurs ouvrages, savoir : un *Traité de théologie sur le Maître des sentences;* un *Inventaire ou abrégé des Sentences*, avec une table ; des *Questions quodlibétiques ;* un *Commentaire sur l'Epître de saint Paul aux Romains ;* des *Postilles sur les Psaumes et sur les Epîtres de saint Paul*, ainsi que divers Sermons.

MATTHIEU D'EDESSE, — ainsi nommé du nom de sa patrie, appartient au XII[e] siècle de notre ère. Tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il naquit à Edesse même, ou dans le territoire de cette ville, qu'il était moine, car les Arméniens lui donnent souvent les surnoms de *Vanagon* et de *Vaneret*, et qu'il périt dans un âge fort avancé, lors de la prise d'Edesse par Zengui, en 1144. Il nous reste de lui une *Histoire* où les événements sont rangés selon l'ordre des années et qui contient le récit de tout ce qui est arrivé de son temps et même un siècle après lui dans l'Arménie, la Syrie et les régions limitrophes. Cette histoire commence à l'an 401 de l'ère arménienne, c'est-à-dire 952 et 953 de Jésus-Christ, et il l'a continuée jusqu'aux événements de son temps; malheureusement le manuscrit de la bibliothèque Impériale n'est pas complet et s'arrête à l'année 1111. La bibliothèque des Arméniens, établie à Venise, possède un manuscrit qui s'étend vingt ans au delà. La bibliothèque Impériale conserve une traduction en latin de la partie de Matthieu d'Edesse que M. Cirbied a fait connaître et dont nous allons rendre compte : cette traduction est faite depuis plus d'un siècle. Cette histoire, qui du reste est écrite d'un style assez médiocre et n'a jamais été imprimée, ne laisse pas cependant d'être intéressante ; elle contient un grand nombre de faits curieux que l'on chercherait vainement ailleurs.

Avant d'entrer en matières, Matthieu expose dans une Préface les moyens dont il s'est servi pour composer son histoire. « C'est après avoir senti tout le poids d'une entreprise qui paraissait au-dessus de nos forces, » dit l'auteur arménien, « que nous nous sommes engagé à rassembler et à vérifier tous les faits. Avant de composer notre ouvrage, nous avons mis à contribution un grand nombre de mémoires historiques, relatifs aux temps malheureux qui nous ont précédé. Nous nous sommes aussi quelquefois entretenu avec nous-même des calamités que des peuples barbares et corrompus, tels que les Persans, les Turcs et les Grecs, leurs semblables, ont causées dans l'Arménie pendant le dernier siècle. C'est après ces considérations que nous nous sommes décidé à suivre le fil de nos recherches et à tracer la suite des événements que nous regardons comme des faits assez importants pour les faire connaître.... En nous consacrant à ce travail, nous nous sommes donné toutes les peines imaginables, et nous avons été obligé pour nous livrer à ces recherches pénibles d'abandonner tous les agréments de la vie et même le soin de nos affaires particulières, afin d'exécuter la résolution que nous avions formée. »

Les détails que nous allons faire connaître touchant l'expédition de Zimiscès en Palestine ne se trouvent point dans les notices des manuscrits de la bibliothèque Impériale. M. Martin a publié en 1811 la traduction d'un récit de cette expédition, tirée de Matthieu d'Edesse ; cette traduction a été collationnée sur le texte original par M. Chahan de Cirbied. L'expédition de l'empereur Zimiscès, qui fut comme la première croisade dirigée contre les oppresseurs de Jérusalem, eut lieu en 972 de notre ère chrétienne.

Voici un extrait du récit de Matthieu d'Edesse.

« Temelcius Melchi, général des troupes grecques, s'était avancé contre les Turcs et avait remporté sur eux plusieurs victoires. Arrivée sur les bords du Tigre, l'armée impériale, surprise par un ouragan terrible, tomba entre les mains des infidèles, et près de cinquante mille Chrétiens périrent sous le glaive. Temelcius et quarante de ses officiers furent chargés de chaînes et envoyés ensuite au calife de Bagdad. Après une assez longue captivité, le général, indigné de l'oubli dans lequel on le laissait lui et les siens, écrivit à Zimiscès pour lui demander des secours et lui reprocher d'abandonner les prisonniers grecs dans des terres de malédiction. L'empereur de Constantinople résolut de venger le trépas des guerriers chrétiens et se hâta de lever des armées. Les princes de l'Arménie se préparèrent à marcher avec Zimiscès. Bientôt les troupes chrétiennes se mirent en route ; le pays qu'elles traversèrent fut inondé de sang et leur passage fut marqué par la destruction de trois cents villes ou forteresses. Zimiscès

poursuivit sa marche triomphante jusqu'au pays de Jérusalem ; il écrivit à Achod, roi d'Arménie, une lettre dans laquelle il lui rend compte des succès de cette expédition. Damas, Antioche, Héliopolis, connue aujourd'hui sous le nom de Balbec, Tibériade, Nazareth, Césarée furent forcées de leur ouvrir leurs portes; une foule de villes, de bourgades, de châteaux se rendirent leurs tributaires. « De sorte, » dit-il, « que depuis Remla et Césarée, il ne restait plus rien à conquérir. La mer et la terre se soumirent également à nous par l'assistance divine. Jusqu'à Babylone même, tous les peuples sont nos sujets. Nous avons employé sept mois à parcourir ces contrées avec nos troupes. »

« Du côté de l'Egypte, nous n'avons laissé aucun ennemi. Par la grâce de Dieu, tous ces peuples nous sont fidèles et soumis. A présent, toute la Phénicie, la Palestine et la Syrie font partie de notre empire et ne gémissent plus sous la servitude des Turcs. Les habitants du mont Liban sont sous notre obéissance, et nous avons fait prisonniers quantité de Turcs que nous y avons trouvés, et nous les avons incorporés dans nos troupes. Nous avons traité avec beaucoup d'humanité et de douceur les habitants de l'Assyrie. Nous en avons emmené environ vingt mille hommes que nous avons transportés à Gabaon. Voilà les victoires que le Dieu des Chrétiens nous a fait remporter, bienfait signalé qu'il accorde à notre empire et qu'il accorde à d'autres. Nous avons trouvé dans la ville de Gabaon les saintes chaussures avec lesquelles Jésus-Christ voyagea sur la terre. Dans le courant du mois de septembre, nous avons retiré nos troupes dans la ville d'Antioche, et puis nous avons voulu donner à Votre Majesté ces détails qui l'étonneront sans doute et l'engageront à rendre des actions de grâce à la Divinité. Vous connaîtrez par cette lettre les faveurs que Dieu nous a accordées et l'étendue du pouvoir qu'il a mis dans nos mains par la vertu de la sainte croix. A présent, le nom de Dieu est loué partout et notre royaume devient florissant par l'assistance divine. Nous ne cessons de l'en remercier et de le louer, c'est par lui seul que nous avons pu soumettre tout le pays, et c'est à lui que nous adresserons toujours nos louanges. »

Sous la date de l'an 1037 de Jésus-Christ, Matthieu parle d'une éclipse totale de soleil, pareille à celle qui eut lieu au moment de la mort du Sauveur et accompagnée d'un violent tremblement de terre. L'effroi s'empara de tous les cœurs et tous crurent à la fin prochaine du monde. Quand le phénomène eut cessé, le roi d'Arménie, nommé Jean, et le patriarche Pierre envoyèrent consulter le docteur Jean Gozeren, homme pieux et savant dans l'astronomie et l'histoire de la nature. Le docteur répondit qu'on était menacé des plus affreux malheurs, de troubles civils et religieux, d'une grande corruption de mœurs, d'une invasion terrible des Turcs, ou peuples venus des déserts de la Scythie ; enfin que ce signe présageait l'arrivée de la vaillante nation des Francs qui devait conquérir Jérusalem et toutes les provinces chrétiennes. Jean Gozeren ajouta que les Francs resteraient longtemps maîtres de ces contrées et qu'à leur approche, les Persans et tous les infidèles s'enfuiraient dans leur pays.

D'après Matthieu d'Edesse, l'année 1096 vit s'accomplir la prophétie de saint Narsès et celle du docteur Jean, « J'en fus témoin oculaire » ajoute l'historien, « en cette année, la porte des Latins fut ouverte et les Occidentaux sortirent de leur pays. Alors tout s'agita en Espagne, dans l'Italie; en un mot, depuis l'Afrique jusqu'à l'extrémité du pays des Francs. De formidables armées et des soldats aussi nombreux que les sables de la mer se mirent en marche, conduits par tous les princes et les généraux francs. Chacun des chefs s'empressait d'aller secourir les Chrétiens et délivrer du joug des Sarrasins le saint sépulcre où Dieu fut enseveli... Ces princes, tous issus du sang des rois, tous recommandables par leur piété et leurs qualités éminentes, et élevés dans l'exercice de la religion, étaient : Godefroi, prince distingué par son courage et parent des rois d'Occident ; Baudouin, son frère, Bohémond qu'on appelait le grand comte, Tancrède, fils de la sœur de Bohémond, le comte de Saint-Gilles, prince redoutable et couvert de gloire, Robert, prince des Normands, et un autre Baudouin, et enfin le comte Josselin, prince vaillant et brave. »

Le chroniqueur d'Arménie suit les armées chrétiennes, nombreuses comme les étoiles du ciel, à travers la Hongrie, la Bulgarie et la Grèce jusqu'aux portes de Constantinople. Il parle de la réception que l'empereur leur fit dans cette ville, du traité qu'il conclut avec eux, des combats qui se livrèrent autour de Nicée avant et même après la reddition de cette ville. Les Francs continuèrent leur marche, au nombre de cinq cent mille hommes, le chroniqueur les suit au siége d'Antioche et parle de la disette et de l'épidémie qui les affligèrent devant cette ville. Il s'est beaucoup étendu sur les événements qui précédèrent et accompagnèrent la prise d'Edesse par Baudoin ; et comme il devait être bien informé, nous pensons qu'on peut s'en rapporter à son récit préférablement à ceux de nos historiens occidentaux qui, du reste, ne s'accordent point entre eux. En racontant la prise d'Antioche, il parle de la découverte de la sainte lance, à peu près avec les mêmes circonstances que nous avons déjà rapportées. Il décrit ensuite brièvement l'éclatante victoire remportée sur les armées du sultan de Mossoul, la marche des Chrétiens vers Jérusalem et la conquête de la ville sainte. On dit que pendant le siége de cette cité, Godefroi était armé de l'épée qui servit à Vespasien pour conquérir la capitale de la Judée.

Matthieu d'Edesse ne parle point de l'élection de Godefroi au trône de Jérusalem sous la date de 1100 ; il rapporte sa mort

en ces termes : « Godefroi fit un voyage à Césarée, ville située sur la mer, pour y avoir une entrevue avec quelques chefs musulmans qui s'y étaient rendus sous prétexte de conclure un traité de paix, mais, en effet, pour tâcher d'ôter la vie à ce prince par une lâche trahison. Ces infidèles donnèrent un magnifique repas à Godefroi et à toute sa suite ; les plats qu'on leur servit étaient empoisonnés; ils en mangèrent sans défiance, et peu de jours après, on vit mourir Godefroi et quarante de ceux qui l'avaient suivi. Le corps de ce prince, qui ne mourut qu'à Jérusalem, fut enterré près du Calvaire. »

La suite de l'histoire de Matthieu d'Edesse qui va, comme nous l'avons dit, jusqu'en 1111, n'offre plus rien que nous puissions rapporter dans cette analyse. Nous ne garantissons pas l'exactitude de tous les faits que nous venons de citer ; mais nous ne pouvions guère nous dispenser de donner quelque étendue à cet article. Nous regretterons, en finissant, que l'ouvrage de Matthieu d'Edesse n'ait pas été publié tout entier. Sans doute les savants Pères du monastère arménien de Venise feront entrer l'*Histoire* de Matthieu dans l'édition des *Chroniques arméniennes* qu'ils préparent et dont quatre volumes ont déjà paru.

MATTHIEU D'ANGERS, ainsi nommé de la ville où il fit ses premières études, — professa le droit civil et canonique à Paris, avec un grand succès. Mais nous ne connaissons aucun de ses ouvrages proprement dits. La réputation qu'il s'était acquise dans la carrière de l'enseignement, et les travaux que suppose un professorat long et célèbre, fixèrent les regards d'Alexandre III qui l'appela auprès de lui en 1168, et le consulta plusieurs fois sur les affaires les plus importantes. Il s'en servit en particulier pour préparer les objets dont devait s'occuper le concile que ce Pape tint ensuite à Saint-Jean de Latran. Le cardinalat fut la récompense de Matthieu d'Angers; il l'obtint cette année même 1178, et fut cardinal du titre de Saint-Marcel.

L'époque de sa mort ne nous est pas connue; il vivait encore en 1182. Il assista, comme cardinal, à l'absolution solennelle prononcée par le Pape Lucius III, en faveur de Guillaume, roi d'Ecosse, qu'Alexandre III avait excommunié et dont il avait mis le royaume en interdit. Matthieu d'Angers doit être mort en 1183, et au plus tard en 1184.

MATTHIEU, abbé de Ninove, — naquit à Schoorisse, dans le comté d'Alost en Flandre. D'abord, chanoine régulier de Prémontré, il passa en 1190, du Mont-Saint-Martin, au diocèse de Cambray, à la dignité d'abbé de Ninove, alors du même diocèse, et ensuite de Malines; mais au bout de quelques années, plus ami du repos que de l'autorité, il abdiqua le gouvernement et revint vivre comme simple religieux au milieu de ses frères de Saint-Martin ; c'était en 1195 ; il y mourut la même année. On peut voir sur sa vie monastique et sur ses vertus religieuses, Hugo, dans ses *Monuments historico-dogmatiques de l'antiquité sacrée*, et dans les *Annales des Prémontrés*, Lemire, dans son histoire du même ordre, et Foppens, dans sa *Bibliothèque belgique*.

Homme d'une grande piété, Matthieu fut encore un homme d'un grand savoir. On avait de lui plusieurs sermons, ainsi que des commentaires *sur les Psaumes de David* et sur le prophète Isaïe. Il paraît que ces manuscrits conservés à la bibliothèque de Ninove, ont péri dans le temps des troubles qui ont agité le Brabant à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Ils n'existaient déjà plus quand Lemire écrivait; et Lemire est mort en 1640.

La *Chronique* de Ninove le loue comme instruit, surtout dans la théologie, et comme possédant, à un haut degré, le talent d'exposer au peuple la parole divine; on l'écoutait, dit l'auteur, comme un ange qui serait descendu du ciel.

MATTHIEU DE VENDÔME, poëte latin, — était antérieur de près d'un siècle au célèbre Matthieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis et régent du royaume, sous les règnes de saint Louis et de son fils Philippe le Hardi, ce qui n'a pas empêché plusieurs graves et savants auteurs de confondre ces deux personnages. Le Matthieu dont il s'agit, dans cet article, était né à Vendôme, et, suivant l'usage établi de son temps, il joignit le nom de sa ville natale à son prénom. C'est donc à tort que d'Argentré le fait naître en Bretagne. Il n'a pas non plus été Bénédictin, comme l'a dit le P. Le Long. Malgré que le contraire se lise dans un manuscrit recueilli par Montfaucon, on ne trouve point d'abbé de Vendôme du nom de Matthieu. Enfin Gesner s'est également trompé à son sujet, en le faisant naître dans le XIe siècle. Ces erreurs, où tant de savants sont tombés, prouvent que si Matthieu de Vendôme acquit une certaine réputation par son *Poëme de Tobie*, il n'accomplit rien pendant sa vie qui ait attiré sur lui l'attention de ses contemporains et dont ils se soient mis en peine de conserver le souvenir. Mais il a consigné dans quelques endroits de son poëme plusieurs circonstances que l'on peut recueillir, en y joignant quelques particularités, tirées de la glose qui accompagne le texte, dans la première édition que l'on a donnée.

De ces passages il résulte que Matthieu était né à Vendôme; qu'il avait fait ses études à Paris et à Orléans, et qu'ayant sans doute perdu son père de fort bonne heure, son oncle paternel lui en avait servi; qu'après ses études terminées il était allé demeurer à Tours avec cet oncle qui y était mort. Peu de temps après, Barthélemy de Vendôme ayant été nommé à cet archevêché, Matthieu, qui était son compatriote, s'attacha à lui, ainsi qu'au doyen son frère. Devenu leur ami, ils le placèrent assez bien pour qu'il fût content de sa fortune. Aussi ne tarda-t-il pas à consacrer les loisirs que lui laissait sa place à la composition de son

poëme. On ignore l'époque de sa mort, mais il paraît vraisemblable qu'il mourut vers la fin du XII[e] siècle.

Poëme de Tobie. — Le poëme, qui a fait un nom à Matthieu de Vendôme, est en vers élégiaques, et contient toute l'histoire des deux Tobie, père et fils, et de leurs femmes. Le style en est presque partout au-dessous du médiocre, le latin et les vers en sont fort plats. Il est rempli de digressions et de superfluités; aussi a-t-il plus de deux mille deux cents vers, y compris la Préface et l'Epître dédicatoire, qui sont en vers de la même mesure que ceux du poëme.

Dans la Préface, l'auteur compare l'Ancien Testament à un champ plein d'excellentes semences et de bonnes plantes. Les vertus des anciens patriarches Noé, Abraham, auxquels il joint Lot, Job, Salomon et Siméon, sont les semences et les plantes de justice que l'on y trouve; chacun d'eux s'est rendu célèbre par une vertu, le seul Tobie les rassemble toutes.

Ex agro veteri, virtutum semina, morum
Plantula, justitiæ pullulat ampla seges;
Lot decus hospitii, patientia Job, Salomonem
Dogma, fides Abraham, spes Simeona probat.
Intitulant reliquos præconia singula; solus
Omnia Tobias prætitulatus habet.

C'est sur la version de cette histoire, par saint Jérôme qu'il entreprend d'exercer sa veine.

Quam sacra Hieronymi tradit translatio prosam,
Qualicunque metro Vindocinensis arat.

Après cette préface, qui n'est que de dix vers, vient l'Epître dédicatoire à l'archevêque de Tours, dont nous avons tiré les traits relatifs à l'histoire de la vie de l'auteur, et qui ne contient du reste que de grands éloges de l'archevêque Barthélemy et de son frère le doyen. Il la termine par deux vers assez heureux. Il y rappelle la source où il a puisé, il se nomme, prévoit les traits dont l'envie va le percer, et dépose son poëme entre les mains de l'amitié :

Transfert Hieronymus, exponit Beda, Mathæus
Metrificat, reprobat livor, amicus habet.

Le poëme est divisé en trois parties ou sections (*distinctiones*). L'histoire des deux Tobie et de leurs femmes, y est racontée sans interversion de faits, sans épisode et sans autre embellissement que les fréquentes réflexions morales et religieuses de l'auteur, les discours prolixes et les longues prières qu'il met dans la bouche de ses personnages, et certains jeux, ou plutôt certains arrangements de mots qu'il fait symétriser les uns avec les autres, artifice ou espèce d'ornement, presque le seul qu'il emploie, et auquel il revient souvent :

Tempore Salmanasar regis captivus, honesta
Mente Deum recolit, spe comitante timet.

Tel le commencement de la narration, et tel est le style narratif de l'auteur. S'il veut parler des secours que Tobie donne à Gabelus son parent, il dit :

Argenti sub chyrographo bis quinque talenta
Tradit, amicitiam testificatur opus.

Si Tobie est persécuté et ruiné par Sennachérib :

Confiscantur opes Tobiæ, quas generales
Non proprias sentit advena sentit inops.

Voici un exemple de ces jeux poétiques dont nous avons parlé et dont il égaye beaucoup trop souvent le sérieux de son sujet. Il veut célébrer la foi de Tobie en un seul Dieu, son amour pour la justice, son horreur pour le crime et pour l'idolâtrie; c'est ce qu'il croit faire sans doute de la manière la plus ingénieuse dans les huit vers suivants :

Odit, amat, reprobat, exsecratur, adorat,
Crimina, jura, nefas, fas, simulacra, Deum.
Fas simulacra Deum probat, exsecratur, adorat;
Odit, amat, reprobat, crimina, jura, nefas.
Seminat, auget, alit, exterminat, arguit, arcet,
Dogmata, jura, decus, schismata, probra, dolos.
Schismata, probra, dolos exterminat, arguit, arcet:
Dogmata, jura, decus, seminat, auget, alit.

Dans les deux premiers vers, l'un est tout entier composé de six verbes, l'autre d'autant de substantifs, et les six substantifs du second sont les régimes des six verbes du premier. Ainsi Tobie *odit crimina, amat jura, reprobat nefas, probat fas, exsecratur simulacra, adorat Deum.* Dans les deux vers suivants, les six mêmes verbes et les six mêmes substantifs reviennent, mais dans un autre ordre. Trois des noms forment le vers hexamètre avec les trois verbes qui y correspondent; et les trois autres verbes avec leurs trois noms correspondants forment le vers pentamètre. Le sens des six propositions est donc le même dans les deux distiques; il n'y a de changé que les mots. Six nouveaux mots, et six nouveaux noms sont employés avec le même artifice dans le second quatrain; artifice stérile et même ridicule qui suffirait pour déprécier le poëme entier, s'il avait d'ailleurs le moindre prix.

On y trouve quelquefois des jeux d'une autre espèce et qui ne sont pas d'un meilleur goût. Par exemple, la jeune Sara mariée sept fois était encore vierge, parce que le diable Asmodée avait étranglé ses sept maris, la première nuit de leurs noces. Le poëte dit bien tout cela et même la cause pour laquelle le diable les traitait ainsi; mais il ne veut point prononcer ni écrire les deux dernières syllabes de son nom *Hasmodeus*, parce que c'est le nom de Dieu, et qu'il ne convient point de joindre ce nom avec celui de Bélial; le nom de la lumière et celui des ténèbres. Il retranche donc ces syllables et n'écrit que les deux premières *Hasmo*.

Septem nupta viris fuit hæc, quos dæmonis ira
Pressit, et illæso vernat honore pudor;
Pressit pœna reos, dum carnis amore pudoris
Virginei satagunt primitiare rosam.
Hasmo dæmonio nomen, pars ultima vocis
Restat, ne videor intitulare malum.

Fiat amore Dei decisio nominis: hostem
Nempe Dei pudor est æquiparare Deo.
Non est ad Belial Domini conjunctio, lucis
Ad tenebras: Tmesis hac ratione placet.

Tout mauvais et tout ennuyeux qu'est ce poëme, il a cependant eu plusieurs fois les honneurs de l'impression, d'abord à Lyon chez Jehan du Pré, 1489, petit in-folio, avec une glose ou commentaire pour en faciliter l'intelligence; in-4°, 1505, 1506, 1520, et in-8°, 1540. On le trouve aussi dans le recueil intitulé: *Autores octo morales*, Lyon, 1538 et 1540; dans les *Poetæ sacri*, de Bâle, 1563. La meilleure édition est celle qui a paru à Brême sous ce titre: *Matthæi Vindocinensis historia sacra de Tobia: accedit Ambrosius Mediolanensis de eadem historia, cura Joannis Heringii, Bremæ*, in-8°, 1642.

Autres écrits. — Eberard de Béthune, faisant l'énumération des poëtes de son temps, auxquels il donne le titre de classiques, s'exprime ainsi sur Matthieu de Vendôme:

Tobias in agro veteri lascivit, et æque
Res nova et metri nobilitate placet.

Plus loin, il parle ainsi du même poëte, mais non plus du même ouvrage:

Scribendi regit arte stylum, Rufoque negante,
Laudem Matthæus Vindocinensis habet.

Sur quoi une glose manuscrite porte ces mots: *Mathæus describit contra Rufum curialium doctrinas et obtinet victorias et laudes contra ipsum.* Il semblerait, par cette note, que notre auteur aurait composé quelque autre poëme où il aurait donné des règles sur l'art d'écrire aux gens de cour ou aux personnes de qualité. Il paraît même qu'il avait fait plusieurs autres poëmes qui n'ont point été publiés, mais qui sont restés manuscrits dans les bibliothèques étrangères. On trouve dans le Catalogue des manuscrits de Thomas Bodley: *Matthæi metrum super Salutationem angelicam*; parmi les manuscrits du collége de Bailleul, à Oxford: *Vindocinensis de arte versificatoria;* parmi ceux de la Trinité de Cambridge: *Matthæi Vindocinensis versus de Piramo et Thisbe*; dans les manuscrits de Saint-Pierre de Cambridge: *De doctrina versificandi*, le même sans doute que celle *De arte versificatoria*; et enfin parmi ceux du collége de la Trinité de la même ville: *AEquivoca magistri Matthæi Vindocinensis carmina cum commentario scripta per fratrem Joh. Hancock.* Ce frère Jean Hancock paraît n'avoir été que le copiste et non pas le commentateur de cet ouvrage.

Le manuscrit 8433 de la bibliothèque Impériale, fonds de Baluze, in-4°, parmi les poëtes, lequel paraît avoir été écrit au XIVe siècle, contient au n° 1er: *Anonymi carmina de rebus ad christianam religionem spectantibus: præmittitur fragmentum synonymorum magistri Matthæi Vindocinensis.* Cet auteur ne paraît pas pouvoir être autre que notre Matthieu.

Gesner, citant l'histoire de Tobie, par Matthieu de Vendôme, ajoute qu'on doit encore à cet écrivain une *Somme* et un livre intitulé *Thebaïs;* il ne dit point si c'est en prose ou en vers. Enfin Dom Bernard Pez dit: *In bibliotheca monasterii Emmeracensis incidit in manus nostras codex membraneus* in-4° *a 400 annis, in quo Mathæi cujusdam computus ecclesiasticus descriptus erat hoc initio*, et il en rapporte ainsi les premières lignes: *Augustini auctoritate freti in domo Dei quatuor dicimus esse necessaria; grammaticam ad verba Dei intelligenda et debito modo pronuntianda*, etc. Ne pourrait-on pas présumer du moins par ces premiers mots de l'ouvrage, qui conviennent à un grammairien tel que l'était Matthieu de Vendôme, que ce comput est encore une de ses productions?

Mais nous ne lui attribuerons pas de même, comme l'a fait Jean Picard, une traduction des *Livres des Rois* en vers latins, et dédiée à Geofroi évêque de Chartres, laquelle se trouvait apparemment parmi les manuscrits de la bibliothèque de Saint-Victor. Cet évêque mourut en 1148, et il est évident que Matthieu de Vendôme n'a fleuri que dans les quinze ou vingt dernières années du XIIe siècle, puisque son contemporain et son protecteur, l'archevêque Barthélemy, qui occupa le siége de Tours pendant trente-deux ans, ne mourut qu'en 1206.

MAURICE, empereur d'Orient. — Maurice, gendre de l'empereur Tibère, et général de ses armées, fut aussi son successeur à l'empire. Evagre loue l'esprit, la prudence et le courage de Maurice, et saint Grégoire en parle comme d'un prince très-zélé pour la défense de la foi catholique. Les Perses, qui avaient désolé l'empire par de fréquentes incursions, furent repoussés par ses armes, et plus tard il rétablit sur le trône des Perses Chosroès II, qui, chassé par les siens, était venu lui demander asile et protection. Depuis, il s'éleva dans l'armée impériale de grands désordres, à la faveur desquels Chugan, roi des Avares, ravagea la basse Hongrie, la Mœsie, s'avança dans la Thrace, et put menacer Constantinople. La contagion s'étant mise dans son armée, il consentit à se retirer pourvu qu'on lui donnât un demi écu pour le rachat de chacun des prisonniers qu'il avait dans son camp. L'empereur refusa, et le roi barbare les fit tous massacrer au nombre de douze mille. Ce prince témoigna une très-grande douleur de ce funeste événement; mais il ne s'en éleva pas moins une émeute dans Constantinople, et l'usurpateur Phocas, profitant de ces troubles, le poursuivit, le fit mourir avec quatre de ses fils, et se fit proclamer empereur l'an 602. L'empereur Maurice mourut avec beaucoup de courage, de foi et de résignation.

L'an 592, l'empereur Maurice, qui avait besoin de soldats, fit publier un édit portant défense à ceux qui auraient exercé des charges publiques, d'entrer dans le clergé ni dans les monastères, et à ceux qui étaient marqués à la main comme soldats enrôlés, d'embrasser la vie monastique. Saint Gré-

goire à qui l'empereur fit présenter cet édit approuva la première partie qui défendait de donner place dans le clergé à ceux qui étaient chargés de rendre compte de quelque administration, disant que ces sortes de gens voulaient plutôt changer d'emploi que quitter le siècle, et qu'ils ne s'engageaient dans la cléricature, qu'afin de jouir des priviléges des clercs, et pour s'enrichir des biens de l'Eglise. L'édit même de ce prince était, à cet égard, conforme aux canons et aux décrets de plusieurs Papes; mais saint Grégoire trouve étrange l'autre partie de l'édit, qui fermait l'entrée des monastères aux officiers et aux soldats, qui y trouveraient une retraite où ils pourraient faire pénitence. Il ne laissa pas, après avoir représenté ses raisons à l'empereur, d'envoyer son édit dans tous les lieux de la chrétienté, suivant les ordres qu'il en avait reçus.

Cependant l'empereur, frappé des remontrances de saint Grégoire, fortement appuyées par son médecin Théodore, en qui il avait une grande confiance, modéra sa loi dans la suite, en permettant de recevoir les soldats à la profession religieuse, après les avoir éprouvés par un noviciat de trois ans.

MAURICE DE SULLY évêque de Paris. — Le théologien dont nous allons parler n'appartenait nullement à la famille de ce nom. Il était né de parents pauvres et obscurs, dans un village appelé Sully, *Solliaco*, sur les bords de la Loire. Il se vit pendant sa jeunesse, réduit à la mendicité. Vincent de Beauvais, Guillaume de Nangis et d'autres écrivains rapportent qu'il refusa, un jour, une aumône, qu'on ne lui offrait qu'à la condition qu'il renoncerait à devenir jamais évêque. Il est sans doute fort étrange qu'on ait pensé à exiger d'un mendiant un engagement pareil. Quoi qu'il en soit, Maurice ne voulut pas le prendre. C'est qu'apparemment il se sentait dès lors une vocation décidée à l'épiscopat, et que dans son dénûment extrême, il avait un pressentiment de sa grandeur future. Il vint étudier et bientôt après enseigner à Paris. Il y prêchait avec succès lorsqu'on le nomma chanoine de Bourges; mais il était destiné à une dignité plus éminente. Après avoir quitté Bourges pour être chanoine de Paris, puis archidiacre de cette église, il en devint évêque. Voici comment Césaire d'Heisterbach, moine de Cîteaux, raconte son élection.

Le siége de Paris vaquait par la mort de Pierre Lombard, arrivée en 1160. Les suffrages ne se réunissant sur aucun candidat, les électeurs s'accordèrent à investir trois membres de leur propre assemblée du droit de nommer définitivement l'évêque. Les opinions de certains électeurs se trouvèrent aussi inconciliables que celles de l'assemblée qu'ils représentaient, et ils ne sortirent d'embarras qu'en concentrant à leur tour, leurs pouvoirs dans la personne de l'un d'entre eux. Cet électeur unique était Maurice de Sully, qui, après les réflexions sérieuses qu'exigeait un choix aussi grave, fit à ces deux collègues la déclaration suivante: « Je ne dois choisir qu'un homme qui me soit parfaitement connu, comme dévoré du desir d'être utile, et non de l'ambition de commander. Je veux bien supposer cette disposition dans quelques-uns des candidats; mais je ne saurais en répondre; je ne puis sonder leurs consciences; je ne lis clairement que dans la mienne; donc, pour ne rien hasarder, c'est Maurice de Sully que je nomme. »

Cette anecdote n'a pas même le mérite du bon sens. Un pareil procédé n'était en rapport ni avec le caractère connu de Maurice ni avec les règles canoniques qu'il violait ouvertement. Cependant, tel qu'il est rapporté par Césaire, le plus simple et le plus crédule des historiens, dit à ce propos Casimir Oudin, ce récit n'en a pas moins été adopté par Duboulay et reproduit dans la *Nouvelle Gaule chrétienne*.

Maurice a fondé les abbayes d'Hérivaux, d'Hermière, d'Hyère, de Gif, et de Saint-Antoine des Champs. Mais le fait capital de son épiscopat, c'est la construction de la cathédrale de Paris. Il en fit poser la première pierre par le Pape Alexandre III, et pendant plus de trente ans, consacra tous ses soins au succès de cette entreprise. Pauvre et sans patrimoine, comment s'y prenait-il pour doter des monastères et pour bâtir un temple? Il s'adressait, répond le P. Morin, à ceux qui devaient accomplir quelque pénitence, et la leur remettait, en tout ou en partie, moyennant des contributions pécuniaires. C'est par cette industrie spirituelle, dit le même théologien, que Maurice subvint à une dépense à laquelle eût à peine suffi le trésor d'un prince. Voilà, dit Richard de Saint-Simon, un bel exemple de l'utilité des indulgences. Cependant il se trouvait des gens de bien qui n'approuvaient point ce manége, et l'industrieux prélat ayant demandé à Pierre le Chantre ce qu'il en pensait, celui-ci lui répondit qu'il ferait mieux d'exhorter ses diocésains à ne rien retrancher de leurs pénitences. Quoi qu'il en soit, la cathédrale fut bâtie, et c'est à Maurice de Sully qu'en appartient l'honneur; ceux qui le lui ont contesté ont été victorieusement réfutés par l'abbé Lebeuf. Sur ce point, les témoignages positifs sont si nombreux, dès la fin du XII[e] siècle et pendant les deux siècles suivants, que leur autorité ne saurait être affaiblie par le silence du Nécrologe de l'église de Paris, silence néanmoins bien étrange dans un ouvrage qui contient un long détail des bienfaits beaucoup moins importants de ce prélat, des chapes, des tuniques, des aubes et des encensoirs dont on lui est redevable, des soins qu'il a pris pour mieux loger l'évêque, et pour accroître de cent manières les revenus de l'évêché. Il est sans doute étonnant que l'on fasse un inventaire scrupuleux des donations les plus légères, et que l'on ne dise pas un seul mot de la construction d'une cathédrale. A la vérité, cet édifice ne fut achevé que sous Odon, successeur

immédiat de Maurice, et quelques parties n'ont été construites que plus tard; mais on ouvrait déjà le chœur lorsque Maurice de Sully mourut.

En 1165, il baptisa Philippe-Auguste, fils et successeur de Louis le Jeune; et lorsqu'en 1188 ce prince établit la dîme saladine pour subvenir aux frais des croisades, Maurice et d'autres prélats y consentirent dans un concile de Paris. Cette complaisance ne fut pas universellement approuvée par le clergé français. Pierre de Blois, par exemple, trouva fort étrange qu'on dépouillât l'Eglise en prétendant combattre pour elle, et qu'on exigeât des ecclésiastiques un autre tribut que celui de leurs prières. Maurice toutefois ne négligeait point les intérêts temporels de son épiscopat. Il eut à soutenir, pour des droits honorifiques ou pécuniaires, plusieurs démêlés avec des abbés et des moines; il en eut même avec le chapitre de sa cathédrale. Il s'agissait de savoir si les revenus du doyenné vacant appartenaient au chapitre ou à l'évêque; l'affaire fut portée au Pape Alexandre III, qui commit, pour la décider, Guillaume, archevêque de Sens; mais les chanoines se désistèrent de leurs prétentions, et Guillaume, qui n'avait point intérêt à condamner celles du prélat, assoupit ce différend.

Maurice de Sully se livra toujours avec zèle à l'étude et à l'enseignement de la théologie. Il n'adoptait point les opinions de son prédécesseur Pierre Lombard; il soutenait surtout que la Vierge Marie n'avait point échappé à la tache originelle, et il ne permettait point de célébrer dans son diocèse la fête de l'Immaculée-Conception. Mais il fut un ardent défenseur du dogme de la résurrection des corps, et pour contredire plus solennellement les nombreux ennemis de cette croyance, il fit insérer dans l'Office des morts ces paroles du *Livre de Job* (xix, 25, 27): *Credo quod Redemptor meus vivit et in novissimo die de terra surrecturus sum, et in carne mea videbo Salvatorem meum quem visurus sum ego ipse et non alius, et oculi mei conspecturi sunt; reposita est hæc spes mea in sinu meo.* Pendant sa dernière maladie, il fit placer sur sa poitrine un écriteau qui contenait ces mêmes paroles, et avec lequel il voulut être enterré. Il est, dit-on, le premier qui ait donné cet exemple, qui, dans la suite, n'a pas manqué d'imitateurs. Maurice mourut à Saint-Victor, où il s'était retiré pour se mieux disposer à paraître devant Dieu.

Ses écrits. — On a de Maurice de Sully des Chartes, des Lettres, des Sermons et quelques Traités théologiques.

1° Ses Chartes ont peu d'importance; mais il nous semble à propos de les citer, parce qu'elles prouvent que Pierre Lombard n'a pas vécu jusqu'en 1164, comme on l'a dit souvent, mais qu'il est mort en 1160, ainsi que l'ont observé les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne.* On connaît l'acte par lequel Maurice, prenant, en 1160, le titre d'évêque de Paris, établit des chanoines réguliers à Hérivaux. Nous avons trouvé dans le *Trésor des Chartes* sept autres articles de ce prélat, qui n'ont point encore été publiés ni indiqués. Il y confirme, en 1170, un accord entre une église et un nommé Adam Panier; en 1175, une donation faite à un hôpital par Ameline, fille d'Yvon le prêtre; en 1182, un engagement pris par Hugues de Marolles et Eremburge, son épouse, en faveur des frères de l'hôpital de Paris; en 1191, d'autres dons faits au même hôpital; en 1194, une donation à l'église de Vincennes d'une vigne située à Montreuil. Or, dans ces deux dernières pièces, les années 1191 et 1194 sont appelées la 31e et la 34e de l'épiscopat de Maurice; et l'accord daté de 1172 l'est en même temps de la 12e année de cet épiscopat, qui, par conséquent, a dû commencer en 1160. Des Diplômes de Maurice de Sully en faveur de l'abbaye de Saint-Victor, des chanoines de Saint-Germain d'Auxerre, de l'église de Saint-Cloud, ont été insérés en divers recueils, ainsi qu'une transaction entre lui et Roger, abbé de Coulombs, au sujet de l'église de Saint-Germain en Laye, que les moines de Coulombs prétendaient posséder sans dépendance de l'évêque.

2° Ses Lettres sont au nombre de six, et les trois que Duchesne Duboulay et Martène ont recueillies ne consistent qu'en peu de lignes, et sont d'un faible intérêt. Elles sont adressées à l'évêque de Clermont et à Guillaume aux Blanches mains. Les trois autres, écrites au Pape Alexandre III, en 1169 et 1170, concernent l'affaire de saint Thomas de Cantorbéry. La première contient des plaintes contre Gilbert, évêque de Londres; la seconde rend compte de la conférence qui s'est tenue près de Paris, entre Thomas et le roi d'Angleterre. La conduite de ce prince est amèrement censurée dans la troisième qu'écrivent en commun Maurice de Sully et Bernard, évêque de Noyon. On a aussi trois lettres du Pape Alexandre à Maurice, pour le charger de commissions particulières relatives à Raynaud, abbé de Flavigny; à Hugues, archevêque de Sens; aux moines de Cluny, qui demandaient qu'on leur restituât un domaine envahi par un officier du roi Louis VII. Ce prince, dans une lettre à l'évêque de Paris, le prie de nommer un clerc appelé Bar ou Barbadare au premier bénéfice qui vaquera. Enfin, Guillaume, archevêque de Sens, lui adresse, en 1171 ou 1172, une lettre dans laquelle Ervise, abbé de Saint-Victor, est accusé de cacher le trésor de cette abbaye. Voilà tout ce qui nous reste de la correspondance de Maurice de Sully pendant les trente-six années de son épiscopat.

3° Ses Sermons n'ont d'importance que par la traduction française qui en a été faite presque de son temps, ou du moins au commencement du xiiie siècle. Les uns sont adressés au peuple, les autres aux prêtres; les premiers ont été distribués en deux livres et portent le titre de *Sermons pour les dimanches et fêtes.* Un autre livre de Maurice, intitulé *De oratione Dominica et ejus*

septem partibus, n'est aussi qu'un recueil de prédications, et il en est de même du livre *De cura animarum.* Il contient des discours aux prêtres sur leurs fonctions pastorales. Les copies manuscrites de ces divers sermons, soit en latin, soit en français, sont assez nombreuses. Il en existe à la Bibliothèque Impériale, à la bibliothèque Ambroisienne de Milan, dans celle du collége de la Trinité à Dublin, et des chanoines réguliers de Saint-Nicolas à Passaw en Bavière. On en trouvait aussi au collége de Navarre, à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, au chapitre de Sens, à Saint-Bénigne de Dijon, chez les Sulpiciens de Bourges et chez les chanoines réguliers de Tournay. Ceux que possédait l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, se retrouvent à la bibliothèque du roi. Maurice de Sully est cité et même loué comme prédicateur par Henri de Gand, par Trithème, par Sixte de Sienne, par Grancolas. Cependant ses discours ne consistent presque jamais qu'en paraphrases vulgaires et souvent peu justes des textes du Nouveau Testament. Son éloquence est bien froide, et sa latinité fort peu élégante. Les versions françaises ont plus d'intérêt, parce qu'elles sont au moins des monuments du langage de cette époque ; et quoiqu'elles ne soient peut-être pas du XIIIe siècle, nous croyons d'autant plus devoir en parler ici, qu'elles paraissent avoir été faites peu d'années après la mort de Maurice. L'abbé Lebeuf a déjà fait connaître ces traductions; nous ne transcrirons qu'un petit nombre de lignes des morceaux qu'il en a publiés d'après le manuscrit de l'église de Sens, et nous y joindrons un extrait du manuscrit de Saint-Victor.

« Dici Jhesus (*Joan.* XXI, 17) : *Pasce oves meas.* Segnor prevoire (prêtres), ceste parole ne fut mie solement dite à monsegnor saint Pierre. Quar et à nos fu ele dite autsi qui sommes ellui de lui el siècle et qui avons les oeilles (ouailles) Damediu (*Domini Dei*, du Seigneur Dieu) à garder : co est son puple à governer et à conseillier en cest siècle, et qui avons à faire le suen mestier e terre de lyer les anmes et de deslier en conduire devant Dieu... Issi poons nos dire que la premeraine cose qui est besoignable al prevoire qui tient parroce (paroisse) si est sainte vie et bele que il doit demener devant Deu et devant son puple. *Sermo in circumcisione Domini.* Segnor et dames, hui si est li premiers jors de l'an qu'il est apeles un renues (*annus renascens*). Ac cest jor suelent li malvais chrestien salonc la costume des paiens faire sorceries et charaies, y por lor sorceries, y por lor charaies suelent expermenter les aventures qui sont avenir... Nous trovons lisant en la sainte Evangil d'ui, que nostre Deus par co que il par soi meisme volt garder le loi que il avait donnée, que il al wistime (huitième) jor de sa naisence, qui hui est, volt estre circumcis.

« *Si diligitis me, mandata mea servate.* (*Joan.* XIV, 15.) Segnor et dames, por amor Deu, or entendez ceste reson. Il ni a nul de vos s'il avait un suen ami qui deult venir à son hostel por lui voir qui mout ne se penast de nettoyer et de bien appareiller la meson au miaux qu'il onques porrait et panserait comment il la peut faire fere bele et nete ; si quand ses amis venrait qu'il ne veist rien qui le despleust et se vos ce festes por un home terien l'amor doquel est trespassable, mout lou devriez mos miaux faire por l'amor à celui qui est li verais amis, et qui bien aide aux suens là où mil autres ne le puet aidier et dex qui est ores cil bons amis et cil verais ami qui ce est. C'est cil qui consaille les desconseilliez, qui avoie les desavoies, biaus sire, et qui est cil sps (*spiritus*) *veritatis*, etc... et devons nos donques recevoir hui et avoir son saint espriz devons... si comme je vos ai dit en commencement, *Si diligitis me, mandata mea servate.* »

On cite deux éditions des sermons de Maurice en français, l'une in-4°, sans date ; l'autre de Lyon, en 1511, in-8°. Nous n'avons pu rencontrer ni l'une ni l'autre.

4° Ayant considéré comme des recueils de sermons les livres de Maurice qui portent les titres *De cura animarum*, *De oratione Dominica*, nous n'avons plus qu'un seul traité théologique à lui attribuer; c'est un livre *De canone Missæ*, que Montfaucon cite comme se trouvant manuscrit dans la bibliothèque de Saint-Sulpice à Bourges; et tout ce que nous en pouvons dire, est que l'auteur est appelé *sanctus Mauritius* dans l'intitulé de ce manuscrit. On avait en effet une très-haute idée des vertus de ce prélat, et il a longtemps conservé assez de réputation, quoiqu'il n'ait joué aucun rôle bien remarquable dans les grandes affaires de son siècle. L'histoire civile ne fait mention de lui que parce qu'il a baptisé Philippe-Auguste; et nous venons de voir que les écrits qu'il a laissés ne sauraient lui assigner un très-haut rang dans le catalogue des auteurs ecclésiastiques. Le zèle qu'il a montré pendant trente-six ans pour la construction de la cathédrale de Paris est son principal titre de gloire.

MAXENCE (JEAN), religieux du VIe siècle, — fut le principal défenseur des moines de Scythie, sur la vérité de cette proposition : *Un de la Trinité a souffert.* On ne sait pas au juste d'où il tirait son origine; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était moine de Scythie. Il soutint à Constantinople la vérité de la proposition que nous avons énoncée plus haut, devant les légats du Pape Hormisdas, et dressa une Apologie des sentiments des religieux de sa communauté, ainsi qu'une requête à l'empereur ; mais ils n'obtinrent aucune satisfaction de leurs juges, et furent obligés d'envoyer des députés à Rome pour défendre leur opinion. Jean Maxence fut mis à la tête de cette députation. Ils présentèrent au Pape Hormisdas une requête dont il fut encore le rédacteur. Ils trouvèrent en Occident, bien plus encore qu'en Orient, des partisans et des adversaires. Le Pape Hormisdas ne leur ayant pas paru favorable, ils se retirèrent de Rome après avoir toutefois publié une protestation renforcée

d'une confession de foi. Irrité de leur départ, qu'il considérait comme une retraite, le Souverain Pontife écrivit contre eux à Possessor, évêque d'Afrique. Maxence fit à sa lettre une réponse pleine d'aigreur.

Réponse à Hormisdas. — Pour ne pas paraître écrire contre le Pape lui-même, il soutient que la lettre qui porte son sceau et qui est adressée à l'évêque Possessor, ne peut être que l'œuvre de quelque ennemi des moines de Scythie, parce que, d'après toute apparence, il est impossible d'attribuer au premier pasteur de l'Eglise une lettre d'où la vérité et la saine doctrine sont bannies, et qui renferme des contrariétés évidentes. Il va plus loin, et dit hardiment que l'auteur de cette lettre est hérétique; que le légat Dioscore et l'évêque Possessor, à qui elle est adressée, le sont aussi, parce qu'ils ne veulent pas admettre cette proposition : *Un de la Trinité a souffert;* laquelle est reçue si unanimement dans l'Eglise catholique, que si, à Constantinople, le Pape défendait de l'avancer et de la soutenir, loin de le respecter comme un évêque catholique, cette ville l'aurait en exécration comme un hérétique, parce que quiconque ne confesse pas qu'*un de la Trinité a souffert* est infecté de l'erreur de Nestorius. *Mais à Dieu ne plaise*, dit-il, *que l'on accuse l'Evêque de Rome d'être contraire à la vérité! Il a su que les moines de Scythie enseignaient cette doctrine, et de vive voix et par écrit, et toutefois il les a tenus dans sa communion pendant quatorze mois qu'ils ont demeuré à Rome par ses ordres. Il a fait plus : sachant que son légat Dioscore soutenait l'erreur, il a fait prier l'empereur, par le chef de la milice, de le faire jeter dans la mer, s'il refusait de confesser que Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui a souffert pour nous dans la chair, est un de la sainte Trinité.* Maxence prétend qu'il y avait de l'artifice de la part de ceux qui voulaient que l'on ajoutât à cette proposition le nom de *personne*, et que l'on dît *une personne de la Trinité* a souffert. *Qui donc*, s'écrie-t-il, *est assez insensé pour dire que Paul est une personne des apôtres, au lieu de dire qu'il est un des apôtres?* Il se récrie contre ce que l'auteur de la lettre à Possessor dit des moines de Scythie, qu'ils étaient amateurs de nouveautés, et qu'ils se plaisaient à exciter des séditions, et dit que, si le Pape ne voulut point leur donner de réponse, c'est qu'il avait été prévenu contre eux par son légat Dioscore; et que le voyant revenir, il avait cru devoir lui épargner la confusion d'être publiquement convaincu d'hérésie par ces moines; que ce fut là la raison qui lui fit employer les défenseurs de l'Eglise pour les chasser de Rome avec violence, ce qui les obligea de protester devant le peuple, afin qu'on ne les accusât pas de s'être retirés clandestinement. Il regarde comme superflu ce que la lettre ajoutait à propos de l'ouvrage de Fauste de Riez, dont il dit que Possessor était le principal défenseur. Il se plaint de ce que l'on permettait à Rome la lecture de cet écrit; et pour montrer que Fauste pensait sur la grâce contrairement à saint Augustin, il oppose divers passages de son livre à ceux de ce saint docteur. C'est ce qu'il y a de plus solide dans la lettre de Maxence; car, pour les raisons qu'il allègue dans le but de prouver que celle d'Hormisdas à Possessor est supposée, elles sont sans force et sans autorité. Cette lettre se trouve dans les manuscrits avec les autres du même Pape; elle est dans son style, et ce qu'elle contient a une liaison toute naturelle avec les choses qui se passèrent sous son pontificat.

Requête aux légats du Pape. — Un second écrit de Jean Maxence est la requête raisonnée que lui et les moines de Scythie présentèrent aux légats du Pape à Constantinople. Elle tend à les décharger du reproche qu'on leur faisait d'ajouter quelque chose au symbole de la foi, parce qu'en effet ils justifiaient la définition du concile de Chalcédoine par divers passages des Pères. Ils conviennent qu'il n'est point permis d'ajouter à la foi catholique, qui étant parfaite en tout, ne peut recevoir d'accroissement; mais ils prétendent qu'il n'est point défendu de l'expliquer et de l'éclaircir par des termes dont les saints Pères se sont servis. Ils en donnent pour exemple saint Cyrille d'Alexandrie et saint Léon, dont le premier a employé l'autorité des Pères pour montrer l'équité de la sentence du concile d'Ephèse contre Nestorius; et le second, après le concile de Chalcédoine, a été obligé d'en défendre les décrets, en montrant, par une longue suite de passages empruntés aux anciens auteurs ecclésiastiques, que la foi établie dans ce concile était la même que l'on avait toujours professée dans l'Eglise. Ils ajoutent que ce n'est point mettre de nouveau en question ce qui a été décidé dans ce concile, quand on ne dit rien contre ses décisions, et qu'on ne fait que les appuyer. Se trouvant eux-mêmes dans ce cas, on doit donc les regarder comme les défenseurs et non comme les ennemis du concile. En vain leur objecte-t-on que l'on ne doit point dire ce que le concile n'a pas dit, puisqu'il est quelquefois nécessaire, pour plus grand éclaircissement, d'employer certains termes inusités dans les divines Ecritures et dans les conciles, tels que ceux de *Trinité* et de *non engendré*. Cette requête est suivie de leur profession de foi sur les mystères de l'Incarnation et de la grâce, dans laquelle ils soumettent ce qu'ils diront sur ces matières à la censure des légats.

Profession de foi. — Ils déclarent que, suivant en tout la foi des saints Pères, ils confessent un et même Fils de Dieu, Notre-Seigneur, Jésus-Christ, Dieu parfait, vrai Dieu et vrai homme, composé d'une âme raisonnable et d'un corps; consubstantiel au Père, selon la divinité; consubstantiel à nous, selon l'humanité; et en tout semblable à nous, excepté par le péché; qu'il est né du Père avant tous les siècles, selon la divinité, et né pour nous dans les derniers temps de la sainte Vierge Marie, Mère de

Dieu, selon l'humanité; qu'il y a en Jésus-Christ, un et même Fils unique de Dieu, deux natures unies sans confusion, indivisiblement et inséparablement en une seule personne et une seule substance, chaque nature conservant ses propriétés. Ils appuient cette doctrine de passages tirés l'un de saint Athanase et l'autre de saint Cyrille, après quoi ils disent anathème à l'hérésie de Nestorius et à tous ceux qui ne reconnaissent pas en Jésus-Christ une union substantielle, qui consiste en ce que les deux natures divine et humaine sont unies en lui en une seule personne. Ils ne rejettent point la proposition qui dit : *une nature du Verbe incarné ;* affirmant qu'elle ne signifie autre chose, sinon une substance ou personne dans deux natures unies. Ils condamnent en passant Théodore de Mopsueste qu'ils mettent au nombre des sectateurs de Nestorius; ensuite ils s'appliquent à faire voir que l'on doit dire : *Un de la Trinité a souffert*; sur quoi ils rapportent quelques passages de saint Augustin, qui ne le prouvent nullement; mais ils en allèguent un autre de la lettre de saint Proclus de Constantinople aux Arméniens, qui paraît assez formel. Ils confessent que la sainte Vierge Marie est proprement et véritablement Mère de Dieu, parce que celui qui est né d'elle est Dieu par nature, et que c'est par lui que toutes choses ont été faites; et ils adoptent ce que le Pape saint Léon a dit du mystère de l'Incarnation, dans sa lettre à Fravita; puis, passant à l'article de la grâce, ils font profession de croire qu'Adam a été créé homme parfait, qu'il n'était ni mortel ni immortel, mais capable de devenir l'un ou l'autre; qu'il avait, par son libre arbitre, la faculté de vouloir et de pouvoir tout, c'est-à-dire, le bien et le mal; mais, qu'étant tombé volontairement dans le péché, quoique trompé par la ruse du serpent, il avait perdu la vie de l'âme de même que celle du corps, et que son péché avec sa peine était passé dans tout le genre humain. C'est pour effacer ce péché et en général tous les autres péchés, que l'on baptise les enfants, non pas seulement pour les rendre enfants adoptifs de Dieu et dignes du royaume du ciel, comme l'enseignent les disciples de Pélage, de Célestius et même de Théodore de Mopsueste, qui disent que le péché naturel et le péché originel sont une même chose. Nul, depuis Adam jusqu'à nous n'a été sauvé par les seules forces de la nature, mais seulement par le don de l'Esprit-Saint et par la foi en Jésus-Christ, parce qu'il n'est point d'autre nom sous le ciel, par qui nous puissions être sauvés. Depuis le péché d'Adam le libre arbitre n'a de lui-même d'autre pouvoir que celui de choisir entre les biens et les désirs charnels, et qu'il ne peut ni désirer ni rien faire pour les biens éternels, ni même y penser que par l'opération du Saint-Esprit. En conséquence, ils disent anathème à ceux qui enseignent que le péché est naturel, ou qu'il est une substance; et ils ont en horreur ceux qui, contre la parole de l'Apôtre, osent dire que c'est à nous à vouloir, et à Dieu à parfaire; le même auteur assurant que le vouloir et le parfaire sont un don de Dieu.

Anathématismes. — Quoiqu'il n'y eût rien dans cette profession de foi qui ne fût catholique, ou du moins qui ne pût s'expliquer dans un sens catholique, les légats, qui ne voulaient point se charger d'autres affaires que de celles de leur légation, ne répondirent point favorablement. Ils consentirent néanmoins à se trouver à une assemblée qui se tint chez Jean, patriarche de Constantinople, où se rendirent aussi les moines de Scythie, mais quelques instances que ceux-ci leur fissent, de permettre que l'on ajoutât à la décision du concile de Chalcédoine, *Un de la Trinité a souffert*, ils ne le voulurent point, sous prétexte qu'ils ne pouvaient ajouter ce qui n'avait pas été défini dans les quatre conciles et dans les lettres de saint Léon. Ces moines n'ayant pas trouvé à Rome le Pape Hormisdas plus porté à confirmer leur proposition, sortirent secrètement de cette ville, après y avoir affiché un placard qui contenait douze anathématismes contre les nestoriens. Ils exposent en substance la doctrine exprimée dans leur profession de foi qu'ils avaient présentée aux légats avant de partir pour Rome; seulement, dans le douzième anathématisme, après avoir condamné en tous sens la doctrine de Pélage, de Célestius et de leurs sectateurs, ils ajoutent, qu'ils reçoivent tout ce qui a été fait contre eux en divers conciles, et tous les écrits des Papes Innocent, Boniface, Zozime, Célestin, Léon, comme aussi ceux d'Attique de Constantinople, de saint Augustin, et des autres évêques d'Afrique contre l'hérésie pélagienne.

Profession de foi des moines. — Jean Maxence composa une seconde profession de foi, où il ne s'explique que sur la Trinité et l'Incarnation, et toujours dans le dessein d'établir sa proposition *Un de la Trinité a souffert.* Il joignit à cette profession de foi une explication fort courte sur la manière dont les deux natures sont unies en Jésus-Christ; en disant que le Fils de Dieu ne s'est point uni à un corps déjà formé dans le sein de la Vierge, mais qu'il se l'est formé lui-même de la propre substance de Marie, de sorte que son union avec la chair est naturelle, lui ayant été donnée dès le moment même où il l'a formée.

Contre les acéphales. — Ce fut après avoir publié ces deux professions de foi que Jean Maxence écrivit contre les acéphales, qui enseignaient qu'il n'y avait qu'une nature en Jésus-Christ après l'union. Leur grand argument était : la nature n'existe point sans la personne. Il n'y a qu'une personne en Jésus-Christ après l'union; il n'y a donc aussi qu'une seule nature. Maxence leur demande si l'union s'est faite de la nature humaine avec la nature divine, ou non. Si elle ne s'est pas faite, à quoi bon parler d'union? Si elle s'est faite, les deux natures unies subsistent donc depuis leur union. Si l'on dit qu'après l'union la Divinité demeure

seule en Jésus-Christ, il faut donc dire aussi que la Divinité n'est pas une nature simple, mais composée et passible ; car tout ce qui subsiste par l'union de plusieurs est composé et non pas simple. D'ailleurs, s'il n'y a point de nature sans personne, à plus forte raison, n'y a-t-il point de personne sans nature ; et dès lors, il faut admettre trois natures en Dieu puisqu'il y a trois personnes. Il faudra encore que les acéphales avouent, qu'avant l'union il y avait deux personnes en Jésus-Christ puisqu'il y avait deux natures, et que, selon eux, la nature ne peut être sans la personne ; ce qui revient à l'hérésie de Nestorius, qu'ils ne laissent pas de condamner. Enfin, ils doivent dire, de ces deux choses l'une : ou qu'après l'union du Verbe et de la chair, il y a en Jésus-Christ deux natures, ou qu'elles n'y sont pas. S'ils nient que la nature du Verbe soit en Jésus-Christ, ils tombent dans le judaïsme qui le regarde comme un pur homme ; s'ils disent, au contraire, qu'il n'y a en lui que la divinité, ils donnent dans le manichéisme, qui nie la vérité de la chair dans Jésus-Christ. S'ils avouent que le Verbe et la chair sont en Jésus-Christ, ils reconnaissent donc en lui deux natures différentes, puisque les noms de Verbe et de chair ne signifient pas une même chose. Comme les acéphales pouvaient objecter, que de même que la nature humaine, quoique composée d'une âme et d'un corps, n'est qu'une nature, de même la nature de Jésus-Christ est une, quoique composée de la divinité et de l'humanité. Maxence répond que, si par la nature de Jésus-Christ, ils entendent la nature du Verbe incarné, ils sont par là même forcés d'admettre deux natures en Jésus-Christ, même après l'union, l'une du Verbe qui s'est incarné, l'autre de la chair à laquelle elle s'est unie.

Dialogue contre les nestoriens. — Nous avons encore un autre ouvrage de Jean Maxence, écrit en forme de dialogue, et divisé en deux livres, adressés l'un et l'autre à Théophile. Dans le premier, il combat les nestoriens dont l'hérésie, quoique souvent condamnée par l'Eglise, commençait à se répandre de nouveau, soutenue de certains raisonnements subtils, dont la fausseté ne se laissait apercevoir que par les plus instruits. Les nestoriens consentaient à ce que l'on donnât à la sainte Vierge le titre de *Mère de Dieu*, parce que, disaient-ils, elle a engendré un homme uni à Dieu. Maxence soutient que ce n'est pas en ce sens qu'elle est mère de Dieu, mais parce que Dieu, le Verbe fait homme, est né d'elle et de sa propre substance. Ce principe posé, il répond aisément à toutes les objections de ces hérétiques. Dans le second dialogue, il combat ceux qui ne voulaient pas que l'on pût dire, *Un de la Trinité a souffert.* Il presse vivement sur la nécessité de recevoir cette proposition si l'on veut parvenir à détruire entièrement les hérésies de Nestorius et d'Eutychès.

Lettre des moines aux évêques relégués en Sardaigne. — Il faut encore attribuer cette lettre à Jean Maxence. Elle porte en tête le nom de Pierre diacre, et de ses confrères, envoyés d'Orient à Rome pour les questions de la foi, et est revêtue de quatre souscriptions, savoir : de Pierre diacre, de Jean et de Léonce, moines, et de Jean lecteur. Voyant que le Pape n'était nullement disposé à confirmer leur proposition, *Un de la Trinité a souffert,* ils essayèrent de la faire approuver par les évêques exilés en Sardaigne. Cette lettre, que l'on met vers l'an 521, est divisée en deux parties. Dans la première, les moines de Scythie exposent leur foi sur l'Incarnation ; et dans la seconde, leurs sentiments sur la grâce. Ils demandent, sur l'un et sur l'autre de ces articles, l'avis de ces évêques, afin de confirmer par leur approbation les Catholiques d'Orient, et de fermer la bouche à ceux qui les accusaient d'errer dans la doctrine. Sur l'Incarnation, ils enseignent conformément à la tradition des Pères, qu'il y a en Jésus-Christ deux natures unies en une seule personne, sans confusion et sans mélange ; ils rejettent l'opinion de ceux qui, faisant profession de croire une nature du Verbe incarné, refusent de se soumettre aux décisions du concile de Chalcédoine ; ou qui, admettant deux natures, et ne voulant pas confesser une nature du Verbe incarné, dans la croyance que cela est contraire à la doctrine des deux natures. Ils ajoutent que la sainte Vierge est Mère de Dieu, parce qu'elle a réellement et véritablement enfanté le Verbe de Dieu fait chair et uni essentiellement et véritablement à la chair ; que cette union est essentielle et naturelle, et que la personne de Jésus-Christ est composée de deux natures : la divinité et l'humanité, sans qu'il soit arrivé aucun changement à ces natures ; qu'ainsi la Trinité est demeurée la Trinité, parce que, encore que ce soit une personne de la Trinité qui s'est incarnée, la chair n'est pas pour cela devenue partie de la Trinité, mais seulement la chair d'une personne de la Trinité ; ce qui nous autorise à dire qu'un de la Trinité a souffert, qu'il a été crucifié en sa chair et non pas en sa divinité ; et que c'est Dieu qui s'est fait homme, et non pas l'homme qui s'est fait Dieu.

Ils confirment cette doctrine par plusieurs passages de l'Ecriture et des Pères, en déclarant qu'ils reçoivent les quatre conciles généraux et les lettres de saint Léon, et qu'ils anathématisent tous ceux qui enseignent des dogmes contraires à la foi de l'Eglise, particulièrement les écrits de Théodose de Mopsueste et de Nestorius, son disciple ; Eutychès, Dioscore avec leurs sectateurs, et généralement tous ceux que le Saint-Siége a condamnés avec équité et suivant les règles. Ils suivent sur la grâce les principes de saint Augustin, en reconnaissant que le premier homme a été créé bon, sans aucune révolte de la chair, et avec une si grande liberté, qu'il possédait le pouvoir de faire le bien et le mal à sa volonté ; de sorte que la mort et l'immortalité étaient, pour ainsi dire, entre ses mains. Par sa chute dans le péché, il a été

condamné à mort par un juste jugement de Dieu, et il a été changé en mal, selon l'âme et le corps: il a perdu sa propre liberté, et il est devenu l'esclave du péché. Depuis ce temps, il n'est aucun homme qui ne naisse lié par le lien de ce péché, excepté Jésus-Christ, dont la naissance n'a rien de commun avec celle des autres hommes. Car que pourrait-il naître d'un esclave sinon un esclave? puisqu'Adam n'a engendré que depuis qu'il est devenu esclave du péché. Nul n'est délivré de cette mort que par la grâce du Rédempteur. Sans elle, nous ne pouvons penser ni désirer aucun bien spirituel, dont le premier, c'est-à-dire celui qui est le fondement de tous les autres, est de croire en Jésus-Christ crucifié. La grâce nous fait faire le bien, non par une nécessité de violence, mais par une douce inspiration du Saint-Esprit. C'est donc en vain que quelques-uns disent: c'est à moi de croire et à la grâce de Dieu de m'aider; puisque croire et donner son consentement à la vérité, c'est un don de Dieu, ainsi que le dit l'Apôtre aux Philippiens (I, 29).

Qu'on n'objecte point contre cette doctrine ce que dit le même Apôtre: *que Dieu veut sauver tous les hommes* (*I Tim.* II, 4), et qu'ainsi il ne tient qu'à nous d'être sauvés. S'il en était de la sorte, il ne serait pas besoin de recourir aux jugements impénétrables de Dieu, pour expliquer pourquoi l'un est appelé et tiré de la masse de perdition, et l'autre ne l'est pas. Si Dieu voulait effectivement sauver tous les hommes, il aurait dû faire dans Tyr et dans Sidon les mêmes miracles qu'il faisait dans Corozaïn et dans Bethzaïda, puisqu'il savait qu'en les faisant dans ces deux premières villes, les habitants se seraient convertis. Les jugements de Dieu étant donc impénétrables à cet égard, il faut les adorer, sans vouloir approfondir pourquoi Dieu sauve les uns, et laisse les autres dans la masse de perdition, et s'écrier avec l'Apôtre: *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei!* (*Rom.* XI, 33.) Nous devons dire avec le même Apôtre que le commencement des bonnes pensées et le consentement que nous y donnons, et la volonté de faire le bien nous viennent de Dieu (*Philip.* II, 13), qui, par l'infusion et l'opération intérieure du Saint-Esprit, corrige nos mauvaises volontés et rompt les liens qui les tenaient attachées aux choses de la terre, ainsi qu'il est écrit: *C'est le Seigneur qui prépare la volonté.* (*Prov.* VIII, 35 *sec. LXX.*) Ils appuient cette doctrine d'une oraison composée des paroles de saint Basile, que l'on récitait à l'autel dans presque toutes les églises d'Orient, et de passages tirés des lettres de saint Innocent, de saint Célestin et des conciles d'Afrique; après quoi ils disent anathème à Pélage, à Célestius, à Julien d'Eclane et aux écrits de Fauste de Riez, comme contenant, sur la prédestination et sur la grâce, une doctrine contraire à celle de tous ces Pères et même à celle de l'Apôtre.

Il est visible que cette lettre a été écrite originairement en latin; et il en est de même de tous les ouvrages que nous avons de Jean Maxence; ce qui prouve qu'il était né en Occident, ou du moins, qu'il y avait été élevé avec beaucoup de soin, car son style est assez pur. Il avait l'esprit vif et ardent; quoiqu'il se donnât le nom d'abbé, il ne put jamais persuader à ses adversaires qu'il le fût en effet; et on ne voit pas qu'il se soit mis en état de les détromper, en leur indiquant quelque monastère dont il eût le gouvernement. Les évêques d'Afrique relégués en Sardaigne, confirmèrent, dans leur réponse, ce que les moines de Scythie avaient écrit touchant la grâce et l'Incarnation; mais, au lieu d'adopter leur proposition: *Un de la Trinité a souffert*, ils y substituèrent celle-ci: *Une personne de la Trinité a été crucifiée.*

MAXIME, philosophe cynique, puis Chrétien, — était originaire d'Alexandrie, et se vantait d'être fils d'un martyr, et d'avoir souffert lui-même l'exil dans le désert d'Oasis pour la défense de la foi catholique. Il vint vers l'an 370 à Constantinople, où saint Grégoire de Nazianze le logea chez lui, l'admit à sa table, le traita comme un confesseur de Jésus-Christ, et prononça même un discours à sa louange. Mais Maxime, peu sensible à cette réception obligeante, forma le dessein de chasser Grégoire de Constantinople, et de s'en faire élire évêque. Pour tromper l'empereur Gratien, il l'alla trouver à Milan, où il lui présenta un livre contre les ariens, que saint Jérôme loue comme un ouvrage excellent. Il revint ensuite à Constantinople, où il se fit ordonner clandestinement par sept évêques, envoyés exprès par Pierre d'Alexandrie; mais le peuple ne voulut point le recevoir et l'obligea à sortir de la ville. Saint Grégoire, qui était à la campagne, revint à Constantinople, monta en chaire et prononça un discours excellent dans lequel il peignait Maxime de toutes ses couleurs. La conduite de Pierre d'Alexandrie, qui était un évêque célèbre, était plus surprenante. Théodoret dit que ce fut Timothée, son successeur, qui persécuta saint Grégoire en faveur de Maxime. Mais à qui devons-nous croire plutôt, ou à des historiens qui n'ont pas vu les choses qu'ils écrivent, ou à saint Grégoire qui les a souffertes, et qui nous en retrace l'histoire dans le poëme de sa vie. Cette affaire causa un schisme dans l'Eglise de Constantinople, où Maxime avait des partisans. Sur ces entrefaites, Théodose ayant été associé à l'empire par Gratien, en 379, s'était arrêté à Thessalonique, où il venait de recevoir le baptême. Maxime vint l'y trouver, pour le prier de l'établir dans la chaire épiscopale de Constantinople qu'il avait usurpée. L'empereur informé de sa fourberie et de ses mœurs, le renvoya avec menaces: de sorte que, craignant d'être châtié par celui dont il espérait la protection, il revint à Alexandrie trouver le patriarche Pierre qui l'avait favorisé dans son intrusion. Il lui demanda de lui continuer ses bons offices, pour l'aider à jouir paisiblement du siége sur lequel il l'avait

élevé, le menaçant, s'il lui refusait son assistance, de le chasser lui-même du siége d'Alexandrie. Mais ses menaces furent vaines; on le bannit de la ville comme un séditieux; et bientôt après, étant tombé dans l'hérésie d'Apollinaire, il fut condamné par les évêques et mourut misérablement.

MAXIME, *Maximus Magnus*, — fut proclamé empereur en Angleterre l'an 383. Il avait été écuyer de l'empereur Théodose, qui l'avait exilé, si l'on en croit Pacatus, mais, selon d'autres auteurs, qui l'avait envoyé prendre le commandement des troupes qui se trouvaient dans cette île. Plusieurs historiens assurent que ce fut lui qui débaucha l'armée; lui, au contraire, se plaint de la violence des troupes qui lui imposèrent la couronne; et Sulpice-Sévère ainsi que Paul Orose n'ont pas hésité à le croire sur parole. Ce qu'il y a de certain, c'est que quand il eût pris goût au commandement, l'ambition ne lui manqua pas. Il passa dans les Gaules, où, après avoir été reconnu par les légions mécontentes du joug de Gratien, il établit dans Trèves le siége de son empire. Dans le même temps, l'empereur Gratien qui venait de perdre une bataille sous les murs de Paris, par la trahison de Merobaudus, fut tué à Lyon par Andragathe, en 383. Par une cruauté digne d'un barbare, Maxime lui refusa les honneurs de la sépulture et envoya à Théodose des ambassadeurs, pour le sonder secrètement et savoir s'il consentirait à l'associer à l'empire. Ce prince, usant d'une prudente dissimulation, lui donna de grandes espérances, pour l'empêcher de passer en Italie et de surprendre Valentinien. Celui-ci envoya saint Ambroise à Maxime, pour le supplier de ne point passer les Alpes; et, en effet, il se désista, au moins pour l'instant, de son plan de campagne. Mais bientôt, ayant créé César son fils Victor, il résolut de réparer, disait-il, la faute qu'il avait commise, en ne pénétrant pas en Italie. Saint Ambroise lui fut député une seconde fois, mais sans pouvoir rien obtenir. Alors Valentinien et sa mère Justine se réfugièrent à Thessalonique, pour implorer le secours de l'empereur Théodose. Maxime vint en Italie en 387, et y ruina de fond en comble Plaisance, Modène, Rheggio et Bologne. Toutes les autres villes qui se trouvèrent sur son passage, à droite et à gauche, se ressentirent de cette désolation; et il n'y eut pillage, violences, cruautés, infâmies et sacriléges qui ne fussent exercés par ses troupes. Ceux qui ne perdirent pas les biens ou la vie, perdirent la liberté; et on ne respecta ni âge, ni sexe, ni condition. Saint Ambroise seul, au milieu de toutes ces calamités, fut épargné, et exempta son église du sort des autres. Théodose se mit en campagne contre le tyran, qui n'oublia rien pour conserver la dignité qu'il avait usurpée. Andragathe, qui commandait son armée navale, avait ordre de fermer la mer d'Ionie, si Théodose voulait y faire passer la sienne. Marcellin, frère de Maxime, gardait les avenues de l'Italie, tandis que lui-même, à la tête de troupes nombreuses, marchait vers la Hongrie, pour lui fermer encore ce passage. Théodose, après avoir défait Maxime en cette province, gagna sur lui une autre bataille en Italie, et le poursuivit jusqu'à Aquilée, où il lui fut livré par ses propres soldats, qui lui coupèrent la tête le 26 août 388. Victor, son fils, fut tué par la trahison d'Arbogaste; et Andragathe désespéré se jeta dans la mer.

Lorsque l'empereur Valentinien II, à l'instigation de l'impératrice Justine, et sur les prières d'Auxence, évêque hérétique de Milan, eut publié, en 385, une loi en faveur des ariens, le tyran Maxime, informé des préjudices que cette loi causait à la religion catholique, et des troubles qu'elle excitait dans tout l'empire, écrivit à Valentinien pour l'exhorter à les faire cesser. Il lui représentait que s'il n'avait le désir de conserver la paix avec lui, il ne lui donnerait pas un tel avis, puisque cette division serait utile à ses intérêts. Il lui représentait encore le danger qu'il y avait de changer la foi établie depuis tant de siècles. Toute l'Italie, disait-il, croit ainsi; l'Afrique, la Gaule, l'Aquitaine, l'Espagne, Rome enfin, qui tient la première place en cette matière, c'est-à-dire dans la religion comme dans l'empire, croient ainsi. Maxime y écrivait cette belle parole dont Valentinien éprouva bientôt la vérité : « C'est une chose bien périlleuse de toucher à ce qui regarde Dieu. »

Nous n'avons plus la lettre que le Pape Sirice écrivit à Maxime, tant pour l'exhorter à suivre inviolablement la vraie foi, dans la crainte peut-être qu'il ne se laissât surprendre par les priscillianistes, que sur la promotion irrégulière d'Agrèce, qui avait été ordonné prêtre contre la règle; mais la réponse que lui fit Maxime est venue jusqu'à nous. Ce prince lui promet d'assembler tous les évêques des Gaules et des cinq provinces de la Narbonaise pour juger l'affaire d'Agrèce; ensuite il proteste au Pape qu'il fait tout son possible pour conserver dans l'Eglise la pureté de la foi. *Nous vous protestons*, lui dit-il, *que l'un de nos plus ardents désirs est de voir la foi catholique demeurer pure et inviolable, d'en voir bannir toutes les divisions, et de voir tous les prélats servir Dieu, dans un même esprit et dans une union parfaite. C'est ce que nous avons déjà assez témoigné, puisque, ayant trouvé à notre avénement à l'empire, que les choses étaient dans un si étrange désordre, par la méchanceté de quelques scélérats, qu'on était sur le point de voir naître quelque grand malheur, et une division tres-dangereuse; nous n'avons pas perdu un moment pour y apporter un prompt remède, et pour arrêter, par le secours de Dieu, un mal qui, sans cela, serait bientôt devenu incurable; car, pour ce que nous venons de découvrir tout récemment des crimes que commettent les manichéens, lesquels crimes ont été vérifiés en justice non par des inductions et de simples conjectures, ni par des soupçons qui sont toujours douteux et incertains, mais par l'aveu qu'ils en avaient fait*

eux-mêmes, j'aime mieux que Votre Sainteté l'apprenne de ces actes que de notre bouche, ne pouvant exprimer sans rougir des crimes qui sont également honteux à commettre et à répéter. On croit que les manichéens dont il est parlé dans cette lettre sont les priscillianistes dont Maxime fit mourir les principaux, lors des poursuites contre Ithace.

L'édit que ce prince publia en 388 lui fait moins d'honneur. Ayant appris qu'on avait brûlé à Rome une synagogue des Juifs, il envoya un édit, où, sous prétexte de maintenir la discipline et la police, il ordonnait le rétablissement de cette synagogue. Cela fit dire au peuple chrétien : « Ce prince n'annonce rien de bon à espérer; il est devenu Juif. » Saint Ambroise dit que Dieu abandonna Maxime et lui ôta l'empire, à cause de la protection qu'il avait donnée aux Juifs en cette occasion.

MELCHIADE ou plutôt MILTIADE, qui succéda à Eusèbe sur le siége de Rome, le 2 juillet de l'an 311, — avait été prêtre sous le pontificat de Marcellin. L'empereur Maxence ayant rendu la paix aux Eglises d'Italie, le Pape envoya des diacres au préfet de Rome, pour faire rendre les églises et les biens des Chrétiens, suivant les ordres de l'empereur. Quand Constantin eut vaincu Maxence, il témoigna une confiance particulière à Miltiade, et le joignit aux évêques qu'il nomma pour juges dans l'affaire de Donat. Il lui écrivit sur ce sujet une lettre qu'Eusèbe nous a conservée. Miltiade assembla à Rome, en 313, un concile de quinze évêques d'Italie, lesquels réunis aux trois évêques des Gaules, établis juges avec lui, décidèrent la cause des céciliens et des donatistes. Ce fut Miltiade qui résuma les avis et qui prononça la sentence. Les donatistes l'accusèrent, du temps de saint Augustin, d'avoir livré les saintes Ecritures aux païens, pour être brûlées, et d'avoir offert de l'encens aux idoles; mais cette calomnie a été surabondamment réfutée par les écrivains catholiques, comme on peut s'en convaincre par les livres de saint Optat, et d'Eusèbe, ainsi que par la lettre 162 de saint Augustin.

On lui attribue une Epître décrétale, dont la date est du premier mars 314, c'est-à-dire, plus d'un mois et demi après sa mort. Elle ne peut donc être de lui; et, si l'on en veut une autre preuve, nous dirons que l'Ecriture y est citée d'après la version de saint Jérôme, qu'on y trouve une sentence de Sixte le Pythagoricien, empruntée à la traduction de Rufin, et divers passages des écrits de saint Célestin et de saint Léon. Une seconde lettre de Miltiade, qui a pour titre : De la primitive Eglise et de la libéralité de Constantin envers elle, n'est pas plus authentique. L'auteur y fait mention expresse du concile de Nicée, tenu onze ans après la mort de ce saint Pontife, et marque, que, depuis que Constantin eut embrassé la foi chrétienne, les princes de l'empire romain l'embrassèrent, à son exemple, et reçurent le baptême; que Constantin fit à l'Eglise des largesses immenses, et qu'à son exemple, les autres princes donnèrent des fonds de terre à l'Eglise; qu'ils se consacrèrent eux-mêmes à Dieu, et qu'ils bâtirent de leurs propres deniers des églises en l'honneur des martyrs, et divers monastères, où se formèrent des communautés pour le service de Dieu. On sent bien que ces circonstances sont tirées des faux actes de saint Sylvestre, qui ont aussi fourni matière à une pièce célèbre, connue sous le titre de *Donation* de Constantin, et imprimée dans le tome I[er] de la Collection des conciles du P. Labbe, et ailleurs.

MELIOR ou MELCHIOR, que la plupart des historiens et dom Rivet lui-même ont cru Français de nation, — était Italien et né à Pise. Il est vrai que ce docteur a vécu longtemps en France avant de parvenir au cardinalat, et qu'il y possédait des bénéfices et plusieurs églises.

Il paraît qu'arrivé en France, il s'attacha à Hugues de Toucy, archevêque de Sens, qui lui donna un bénéfice dans son église. C'est dans ce sens que le continuateur du *Recueil des historiens de France* a interprété une lettre de Pierre de Celles à cet archevêque.

L'an 1171, maître Melior fut député en cour de Rome par Henri le Libéral, comte de Champagne, pour défendre sa cause contre l'archevêque de Reims, Henri de France, qui l'avait excommunié et jeté l'interdit sur ses terres, comme cela se trouve expliqué dans une lettre du Pape Alexandre III, relative à cette affaire. Un titre de l'an 1183, rapporté par Marlot, prouve qu'à cette époque maître Melior était vidame de l'église de Reims, et qu'en cette qualité il fut nommé arbitre conjointement avec Guillaume, archevêque de Reims, et Simon, abbé de Saint-Rémi, dans une contestation survenue entre le chapitre de Laon et l'abbaye de Saint-Victor de la même ville, touchant le droit que l'on contestait à cette abbaye de donner la sépulture aux évêques de Laon. Melior avait été auparavant archidiacre de cette église. Cela est prouvé par une lettre d'Etienne de Tournay, où il est dit qu'en cette qualité il avait procuré un bénéfice à un clerc, en faveur duquel l'abbé de Sainte-Geneviève écrivit sa lettre à Guillaume, archevêque de Reims. Cette lettre est de l'an 1184, car l'auteur annonce qu'à cette époque Melior était sur le point d'être fait cardinal.

En effet, ce fut l'an 1184, selon Robert du Mont, ou l'an 1185, comme le dit Ciaconius, que le Pape Lucius III le nomma prêtre-cardinal du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul, et le fit en même temps son camérier. Au moins est-il certain que, dès le mois de juin de cette année, on trouve son nom souscrit, avec le titre de cardinal, à une bulle du Pape Lucius III, rapportée par Ughelli.

L'an 1193, le Pape Célestin III chargea le cardinal Melior de conduire en France la reine Bérengère, épouse de Richard, roi d'Angleterre, et la sœur de Richard, la reine

Jeanne, veuve de Guillaume II, roi de Sicile, qui avaient avec elles la fille de l'empereur de Cypre, Isaac Comnène, détrôné et emmené captif par Richard. Ces trois princesses revenant de Syrie, avaient abordé en Italie; mais, instruites du malheur qui était arrivé au roi Richard, fait prisonnier en Allemagne par le duc d'Autriche, et craignant le même sort, si elles suivaient la même route que lui, s'étaient réfugiées à Rome. Ce ne fut qu'après six mois de séjour qu'elles se déterminèrent à retourner en France, où elles n'avaient pas moins à craindre du ressentiment de Philippe-Auguste, pour passer de là en Angleterre. Par ces considérations, le Pape les mit sous la sauvegarde du cardinal Melior, qu'il revêtit de la dignité de légat. Avec ces précautions, les princesses achevèrent leur voyage sans accident. Arrivées en Provence, elles furent accueillies par le roi d'Aragon, qui leur servit d'escorte pour traverser ses Etats. Le comte de Toulouse les reçut à Saint-Gilles, et les accompagna jusqu'à Poitiers, dernière ville appartenant au roi d'Angleterre; mais elles n'entrèrent pas sur les terres du roi de France.

Melior commença dès lors à déployer son caractère de légat à la cour de France. Nous avons une charte de Renaud, évêque de Chartres, datée de cette année 1193, portant que le cardinal Melior, en sa qualité de légat, avait réglé un différend qui s'était élevé entre l'évêque et le chapitre, au sujet des prévôtés de la même église. Il est aussi fait mention de ce règlement dans un formulaire de serment, rapporté par Mabillon, et où le légat est appelé Melior.

Ce fut en sa qualité de légat que le cardinal Melior ménagea, en 1194, une trêve d'un an entre le roi de France et celui d'Angleterre. Cette même année, le roi d'Angleterre ayant saisi les biens que les églises de France possédaient dans ses Etats, et le roi de France ayant usé de représailles à l'égard des églises de la domination du roi d'Angleterre, qui avaient des possessions en France, le cardinal Melior fit tant par ses sollicitations et ses prières que les deux rois consentirent à donner main-levée.

L'an 1196, Philippe-Auguste, ayant épousé Agnès de Méranie en vertu du divorce prononcé, trois ans auparavant, contre Ingelburge de Danemark, le cardinal Melior, sur les plaintes des Danois, tint à Paris, sur cette affaire, un concile qui ne décida rien, ou bien il faut que ses actes aient été perdus. L'année d'après, il jeta l'interdit sur les terres du comte de Flandre et de Hainaut, parce que ce prince, s'étant ligué avec le roi d'Angleterre contre celui de France, son suzerain, faisait le dégât sur les frontières du royaume.

L'année précise de sa mort n'est pas connue; mais on voit qu'il ne vivait plus en 1198, puisque le Pape Innocent III, parlant de lui dans une lettre datée de cette année, l'appelle un prélat d'heureuse mémoire. Peut-être mourut-il en Auvergne, dans le cours de sa légation; et cela expliquerait pourquoi les chanoines de Clermont ont consigné son nom dans leur Nécrologe.

On ne peut douter que notre cardinal, avec la réputation de savant qu'il eut de son temps, n'ait composé quelqu'ouvrage qui lui aurait ouvert la carrière des honneurs auxquels il est parvenu; qu'ayant été chargé de négociations aussi importantes que celles que nous venons de décrire, il n'ait été dans le cas d'écrire beaucoup de lettres. Cependant nous ne trouvons de lui aucun écrit, pas même une lettre missive. Malgré cela, nous avons cru pouvoir lui consacrer un article, ne fût-ce que pour détruire les erreurs que l'on a débitées sur son compte, et pour débrouiller un peu l'histoire de sa vie. Du reste, il le méritait pour le grand nombre d'Actes qui se trouvent souscrits de son nom.

MENANDUS, chanoine et pénitencier de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, mort vers l'an 1218.—Ce chanoine ne nous est connu qu'à raison de la consultation qu'il adressa à Radulphe, pénitencier du Pape Honorius III, sur diverses questions relatives aux cas réservés au Souverain Pontife, et auxquelles le grand pénitencier de Rome répond, après avoir exposé les questions dans le consistoire pontifical. La première de ces questions concerne l'obligation pour les sous-diacres de réciter les Heures canoniales; elle est résolue affirmativement. Les cinq autres concernent les différents cas occurrents dans ces fréquentes batteries qui avaient lieu entre les écoliers de l'Université de Paris, et où les clercs étaient plus ou moins grièvement frappés et blessés. Nous ne connaissons rien autre chose qui puisse augmenter l'intérêt littéraire de cet article purement commémoratif.

MÉNAS, patriarche de Constantinople. — Ce prélat a peu marqué dans l'Eglise. Son prétendu discours au Pape Vigile, où il soutient la doctrine d'une seule volonté, est une pièce supposée et frauduleusement insérée par les monothélites dans les Actes du ve concile. On voulut en faire la lecture dans la troisième session du concile de Constantinople; mais les légats se récrièrent aussitôt contre la supposition de cet écrit, alléguant pour preuve que Ménas était mort la vingt et unième année de Justinien, et que le ve concile n'avait été assemblé que la vingt-septième, lorsqu'Eutychius était évêque de Constantinople. On remarqua en effet qu'on avait ajouté au commencement trois cahiers qui n'avaient ni le chiffre, ni la signature ordinaire, et que l'écriture en était différente de celle du reste du volume.

Dans la quatorzième session, on revint à l'examen du discours de Ménas à Vigile, et aussi de ceux de Vigile à Justinien et à Théodora, également insérés dans les Actes du ve concile général. On apporta deux exemplaires des Actes de ce concile, l'un en parchemin, et l'autre en papier, qui était l'original. Ils se trouvèrent conformes entre eux; mais les évêques en ayant examiné soigneusement la septième session, ils remarquè-

rent qu'on y avait ajouté les prétendus discours de Ménas et de Vigile; qu'ils n'avaient été faits ni écrits dans le temps du ve concile, mais fabriqués malicieusement depuis par les monothélites. Ayant ensuite conféré les exemplaires avec plusieurs autres anciens et un de la bibliothèque Patriarcale, on trouva que celui-ci ne rapportait ni l'écrit de Ménas à Vigile, ni les discours de Vigile à Justinien et à Théodora. C'est pourquoi il fut ordonné que les exemplaires où ils se trouveraient seraient barrés et effacés aux endroits falsifiés. On parvint ensuite, par diverses informations, à reconnaître les auteurs et les instigateurs de ces falsifications, et ils furent frappés d'anathème eux et tous ceux qui enseignaient ou enseigneraient à l'avenir une seule volonté et une seule opération en Jésus-Christ.

MICHEL ANCHIALE, que Balsamon appelle le plus excellent parmi les sages, — fut élevé sur le siége patriarchal de Constantinople en 1167. Il a fait des statuts synodaux, pour empêcher les clercs d'accepter des charges dans le monde, et pour défendre aux évêques d'ordonner des clercs étrangers à leur diocèse. Ces statuts se trouvent dans la Collection du droit romain, livre III, page 227. Michel Anchiale a consigné encore par écrit un entretien qu'il avait eu avec l'empereur Manuel Comnène, quand les légats du Pape se rendirent à Constantinople, pour négocier l'union des deux Eglises. Léon Allatius en rapporte quelques fragments.

MICHEL DE CORBEIL, archevêque de Sens. — Michel que l'on croit être de la famille des comtes de Corbeil, fut d'abord chanoine de Saint-Géry à Cambray, suivant la *Gaule chrétienne*, et chanoine de Soissons, suivant Claude Dormoy, dans son *Histoire* de cette ville et de ses rois ; ensuite, archidiacre de Bruxelles, encore suivant la *Gaule chrétienne*, dont je ne vois au reste aucun écrivain reproduire l'opinion. Le même Recueil, puis Duboulay, dans son *Histoire de l'Université de Sens*, ainsi que Mathoud dans le *Catalogue des archevêques de Sens*, avec d'autres encore, s'accordent tous également à dire que Michel de Corbeil fut doyen de l'église de Meaux, de celle de Laon et de Paris ; de celle de Laon en 1191 et de celle de Paris en 1192 ; d'après un autre passage de la *Gaule chrétienne* qui le fait aussi chanoine et chancelier de cette dernière église, avant qu'il devînt doyen d'aucune autre. Nous devons remarquer aussi que, quoique les auteurs de ce savant ouvrage parlent de Bruxelles sans parler de Meaux, en faisant l'histoire de Michel de Corbeil, à l'article des archevêques de Sens, ils le placent à Meaux, non comme archidiacre, mais comme doyen, à l'article qui concerne l'église de cette ville. Michel devait l'avoir été en 1166 ou 1167. Son prédécesseur Guillaume, fils de Thibaut, comte de Champagne, paraît encore dans un acte de 1165; et lui, Michel, signe comme témoin, en 1169, un autre acte par lequel Etienne de la Chapelle, alors évêque de Meaux, donne aux chanoines de sa cathédrale la moitié de la dîme de Quincey bienfait dont on lui sut tant de gré, que l'on crut devoir en faire mention dans l'inscription mise sur son tombeau. On rappelle aussi, dans le tome VIII de la *France chrétienne*, quelques autres actes que Michel de Corbeil signa comme doyen de Meaux. Dubois, dans son *Histoire de l'église de Paris*, rappelle ceux auxquels Michel concourut comme doyen de cette église. L'*Histoire de l'église de Meaux*, par Toussaint Duplessis, fait mention de différents titres, sur lesquels son nom figure, depuis 1169, jusqu'en 1184.

Michel de Corbeil était déjà doyen de Paris, quand on le nomma, en 1194, patriarche de Jérusalem ; mais cette nomination fut sans effet, Michel ayant été élu presqu'immédiatement, quinze jours après, à l'archevêché de Sens, qu'il accepta. Il semble, par une lettre de l'évêque de Lydda, imprimée dans le livre II des *Miscellanœa* de Baluze, que Michel de Corbeil était peu enclin à accepter le patriarcat auquel on l'avait d'abord nommé. L'évêque de Lydda l'y exhorta, en lui faisant sentir tout le bien qui pourrait résulter de son acceptation, tout le mal que son refus pourrait produire. La lettre d'ailleurs est pleine de la plus grande confiance et contient les plus grands éloges pour les talents et les vertus de Michel de Corbeil.

Avant d'être appelé à l'épiscopat, Michel s'était rendu célèbre par la culture et l'enseignement des lettres, et de la littérature sacrée en particulier. Duboulay le déclare un professeur excellent et un homme d'une immense renommée, *ingentis famæ;* Rigord, Belleforêt, Dubois, tous les écrivains confirment cet éloge ; ses vertus ne l'avaient pas fait moins chérir. Rigord indique, en même temps, et ses succès littéraires et ses charités envers les pauvres, ainsi que tous les autres biens qu'il faisait. Il mourut au mois de novembre 1199, suivant Duboulay, Dubois et la *France chrétienne ;* le *Nécrologe* de Meaux dit le 1er décembre. Pierre, son frère, lui succéda dans l'archevêché de Sens. Un de ses petits-neveux devint, au milieu du siècle suivant, évêque de Paris.

On croit que Michel de Corbeil fut aumônier de Philippe-Auguste. Il avait été envoyé à Rome par l'évêque de Paris, Eudes de Sully, pour y défendre ses droits contre l'abbé de Sainte-Geneviève.

Sanderus, dans sa *Bibliothèque des manuscrits de la Belgique*, cite au nombre de ceux que possédait l'abbaye d'Aulne, au diocèse de Liége, *Distinctiones Michaelis, Senonensis archiepiscopi in Psalmos*. Comme il n'était encore que doyen de l'église de Meaux, Michel de Corbeil avait composé un commentaire sur les Psaumes, que le P. de Montfaucon cite dans sa *Bibliothèque des bibliothèques*, comme étant parmi les manuscrits de cette église. Il cite également parmi ceux du nouveau collége d'Oxford, *Michaelis Meldensis distinctiones in Psalterium*. Le *Catalogue des manuscrits d'Angleterre* n'en

fait pas seulement mention au sujet d'Oxford, mais encore, en parlant de la bibliothèque Jacobéenne et de celle de Thomas Bodley. Le P. Lelong pareillement, dans sa *Bibliothèque sacrée*, et Montfaucon, encore, dans sa *Bibliothèque des bibliothèques*, nomment parmi les manuscrits de la cathédrale de Laon, *Commentarius in Psalmos Michaelis decani Meldensis, et postea archiepiscopi Senonensis*. Le savant Bénédictin cite presque aussitôt, parmi les mêmes manuscrits, deux ouvrages dédiés à Michel de Corbeil : *De tribus canticis ad Michaelem Senonensem archiepiscopum; commentarius in Matthæum ad Michaelem Senonensem archiepiscopum.* Ces trois cantiques annoncés dans la première de ces indications sont apparemment le *Magnificat*, le *Benedictus* et le *Nunc dimittis*.

Deux lettres, l'une d'Etienne de Tournay, l'autre que nous avons déjà citée de l'évêque de Lydda, peuvent faire connaître jusqu'à quel point les contemporains de Michel de Corbeil honoraient ses lumières. La première a pour objet de consoler le chapitre de Laon, mécontent de ce que le chapitre de Paris le lui enlevait, en le nommant aussi doyen de son église. Elle renferme un bel éloge de Michel de Corbeil. La seconde ne lui est pas moins honorable. On peut joindre à ces deux lettres, celle du Pape Innocent III, quand il apprit la mort de ce prélat. Le Pontife l'appelle un homme sage et éclairé, connaissant bien chacun de ses devoirs et les pratiquant tous, défenseur zélé de la foi de Jésus-Christ, et adversaire implacable de l'hérésie. Nous avons une autre lettre d'un autre Pape à Michel de Corbeil, de Célestin III, prédécesseur d'Innocent; mais elle n'a pour objet que la répudiation d'Ingelburge par Philippe-Auguste. Célestin mande à l'archevêque de Sens de s'opposer à tout nouveau mariage que le roi voudrait contracter, et de le presser de reprendre l'épouse qu'il avait quittée.

MICHEL DE MORIEZ, élu archevêque d'Arles, en 1203, — mourut en 1217. Il accompagna le roi d'Aragon, en Italie, et il négocia le rétablissement de la paix entre les Génois et les Pisans, anciens alliés de la ville d'Arles. L'empereur Frédéric II lui confirma et à son église toute la plénitude de la juridiction temporelle, en 1214.

La principale des pièces écrites qu'il a laissées est une Lettre circulaire qu'il adressa aux évêques, prélats et seigneurs de sa province, pour les exhorter à relever de ses ruines l'ancienne église de Saint-Honorat, et à rétablir en honneur le cimetière des Saints des premiers temps de la chrétienté, dont il fait l'énumération; cimetière qui était encore comme la nécropole des anciens rois de Bourgogne et d'Arles. Le manuscrit, qui contient cette pièce, nous a conservé aussi son épitaphe, qui nous apprend qu'il a laissé après lui une mémoire vénérée.

MICHEL, abbé de Saint-Florent de Saumur. — Dom Martène a inséré dans sa Collection des monuments historiques, une *Histoire du monastère de Saint-Florent*, qu'il considère comme ayant été écrite successivement par plusieurs chroniqueurs de divers temps; ce qu'il a reconnu par la diversité du style et celle des caractères de l'écriture du manuscrit original. Le troisième des quatre rédacteurs de cette histoire a paru au même savant, ne pouvoir être aucun autre que Michel, abbé de Saint-Florent. D'autres savants Bénédictins ne se sont point accordés sur la part que cet abbé doit avoir eue dans la rédaction entière, où la mise en ordre d'une *Chronique*, dont les premiers faits remontent au siècle de Charles le Chauve, et ceux qui se sont passés depuis ne descendent pas au-dessous de l'an 1221, qui est la date de la mort de l'abbé, marquée par le continuateur de cette Chronique. Ce qui paraît le plus probable, c'est que Michel aura rédigé les articles concernant les abbés dont il a pu être contemporain ; mais la diversité du style et des écritures observée par dom Martène, ne permet guère de penser que Michel ait rédigé ou rétabli la *Chronique* en entier. Cette *Chronique* a paru intéressante pour l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît et pour celle de Bretagne et d'Anjou. Dom Lobineau l'a publiée presqu'en entier parmi les preuves de cette histoire, et le P. Le Long en a cité un morceau manuscrit, qui était conservé dans la bibliothèque de Rocloître en Flandre.

Le successeur de cet abbé, Jean de Loudun, qui paraît avoir rédigé l'article nécrologique de Michel, rend un témoignage favorable à la réputation qu'il avait d'être très-éloquent dans ses discours publics. La *Chronique* ne rapporte aucun titre des ouvrages qu'il peut avoir écrits; mais on y remarque une mention détaillée des édifices qu'il a fait bâtir, et parmi lesquels se distingue sa maison abbatiale, qui date des dernières années de sa vie, et qui était composée de trois étages d'architecture. Une note manuscrite d'un continuateur de dom Rivet, en parlant de l'édifice dont il est question, dans la *Chronique* de Saint-Florent, s'exprime ainsi : C'est sans doute la maison abbatiale qui subsiste encore, où l'on voit, en effet, trois voûtes l'une sur l'autre, et qui est à l'entrée de ce monastère. Ce palais abbatial étant conservé, on trouvera ici la date positive de sa fondation, et ce sera un exemple à ajouter à tous ceux qui prouvent combien l'architecture dite gothique était florissante au commencement de ce XIIIe siècle.

Dans la *Chronique* d'où ces faits sont extraits, on lit sous la rubrique de l'an 1004, un privilége du Pape Jean XVIII, en faveur du monastère, et qui fut obtenu à la prière de la reine Berthe, et de ses fils Thibaut et Odon. Le chroniqueur fait remarquer que ce titre était écrit sur du papier. *Cujus nobile privilegium in papyro conscriptum sub obtentu Berthæ reginæ*, etc. Si l'on pouvait entendre ici par *papyrus*, le papier de chiffe de lin, cette *Chronique* nous fournirait un exemple de son usage, bien plus ancien que celui de la lettre de Joinville à saint Louis,

qui ne remonterait au plus qu'à l'an 1270; mais il paraît bien probable qu'il s'agit du papier de coton. Néanmoins la pièce citée dans la *Chronique* de Saint-Florent, appartenant à l'an 1004, fournirait à notre France un exemple plus ancien de quarante-cinq ans, que celui du manuscrit de la bibliothèque Bodléienne de Londres, que l'on fait dater de l'an 1049, et que celui de la bibliothèque Impériale, que l'on reporte à l'an 1050. Il suit encore de cet écrit qu'on a avancé à tort qu'en Italie il n'y avait point de papier coton avant l'an 1221. Il fallait bien qu'il y en eût, pour qu'un privilége concédé par Jean XVIII ait été écrit *in papyro*, suivant l'expression du chroniqueur de Saint-Florent.

MILON Ier et MILON II. — Deux évêques de Térouanne, l'oncle et le neveu, dont l'un a succédé immédiatement à l'autre, ont porté le nom de Milon. Milon Ier avait été abbé de Saint-Josse aux Bois, de l'ordre des Prémontrés; et, selon Robert du Mont, il était chanoine régulier de l'Eglise de Térouanne, lorsqu'il en fut élu évêque, en 1131. Il a siégé, en 1148, au concile tenu à Reims, contre Gilbert de la Porée. Arnoul, l'un des prédicateurs de la croisade de 1147, et Pierre le Vénérable, ont adressé à Milon Ier des lettres qui l'honorent. On estimait dans l'Eglise sa piété, sa science, et surtout sa modestie. L'humilité de Milon était, pour ainsi dire, passée en proverbe, et l'on disait: A Bernard, la charité; à Norbert, la foi; à Milon, l'humilité. Guillaume de Nangis le compte au nombre des plus illustres prélats français de l'année 1140. Il mourut, en odeur de sainteté, le 16 juillet 1158, selon la *Chronique* de Saint-Bertin. On a de lui plusieurs chartes, en faveur de certains monastères de son diocèse. Il est fort douteux qu'il soit le Milon auteur d'une légende de saint Gorgone, publiée par les Bollandistes. Ce fut aussi un autre Milon qui, de moine de Saint-Aubin d'Angers, devint cardinal, et fit, en l'honneur de Paschal II, quelques mauvais vers publiés par dom Martène dans son *Voyage littéraire*. Mais c'est à l'évêque de Térouanne qu'on doit attribuer des sermons, dont l'un est cité par Pierre le Chantre, dans son *Verbum abbreviatum*. Ce sermon traite du luxe des femmes, et en voici quelques paroles : *Non decet matronas Christianas vestes habere subtalares, et post se trahentes, quibus verrant sordes pavimenti viarum. Scitote, dominæ, quod si hujusmodi vestis vobis esset necessaria, natura vobis in remedium ejus aliquid dedisset quo terram tergere possistis.*

Quoique nous n'ayons aucune preuve positive que ce sermon soit de Milon Ier, et non de Milon II, nous sommes portés à croire que Pierre le Chantre aura cité l'oncle plutôt que le neveu, qui n'avait pas, à beaucoup près, autant de réputation et d'autorité. Nous possédons toutefois une lettre de trois pages, adressée par Milon II au Pape Alexandre III, en faveur de saint Thomas Becket. Elle exprime un dévouement sans bornes aux intérêts de l'archevêque de Cantorbéry, qui, en 1165, fut accompagné par Milon jusqu'à Soissons. Celui-ci avait été religieux Prémontré, au monastère de Notre-Dame-du-Bois, ou Russiauville; et Robert du Mont dit qu'il fut chanoine et archidiacre de Térouanne, avant de succéder à son oncle sur le siége épiscopal de cette ancienne ville. Son élection donna lieu à une réclamation des Boulonnais, qui, voulant avoir, comme autrefois, un évêque particulier pour leur ville et son territoire, demandaient que Milon II ne fût sacré qu'en qualité d'évêque de Térouanne. Cette prétention fut mal accueillie par le Pape Alexandre III, qui, au mois de janvier 1160, cassa l'élection qu'on avait faite d'un évêque de Boulogne, et déclara que cette ville resterait comprise dans le diocèse de Milon II. La mort de cet évêque est placée en 1167 dans la Chronique de Saint-Bertin; il est plus probable qu'il ne mourut que le 14 septembre 1169 : deux lettres de Jean de Salisbéry lui sont adressées: elles concernent Thomas Becket.

MILON, — légat du Pape, est beaucoup plus célèbre par sa vie politique que par sa vie privée et ses talents littéraires. Le lieu de sa naissance est inconnu ainsi que son prénom. Etait-il Italien? on pourrait le supposer; car il habitait Rome, et se trouvait notaire ou secrétaire du Pape, lorsqu'il fut appelé à jouer un rôle important dans les affaires de l'Eglise. Etait-il Français? cela paraît plus vraisemblable. Ce nom de Milon se trouve souvent dans notre histoire, et il y avait même, du temps de celui dont nous nous occupons, un Milon, abbé de Saint-Marien. D'ailleurs c'était assez l'usage à la cour de Rome, à cette époque, de nommer pour légat en France des Français.

Quoi qu'il en soit, on ne commence à faire mention de Milon, notaire apostolique, qu'à cette époque de notre histoire, où le Pape Innocent III crut devoir employer la force des armes pour exterminer les sectaires connus sous le nom d'albigeois, qui remplissaient les pays méridionaux de la France, surtout le Languedoc. Ces hérétiques étaient soutenus, ou du moins tolérés, par divers seigneurs, dont l'un des plus puissants était Raymond VI, comte de Toulouse.

Déjà les Papes avaient envoyé, à différentes reprises, des théologiens en Provence et en Languedoc pour combattre les nouvelles erreurs; déjà des conciles les avaient proscrites; elles n'en faisaient pas moins de progrès. La cour de Rome crut donc devoir employer d'autres armes que les armes spirituelles. Deux légats, Arnaud, abbé de Cîteaux, et Pierre de Castelnau, se distinguaient par leur zèle contre les hérétiques. Plusieurs fois ils avaient fait au comte de Toulouse des reproches amers de ce qu'il tardait à poursuivre et même à chasser les albigeois, quoiqu'il s'y fût engagé par serment; Pierre de Castelnau alla jusqu'à lui rappeler en face ses parjures. Le lendemain d'une conférence qu'il avait eue avec le comte, à Saint-Gilles en Provence, ce légat fut assas-

siné lorsqu'il s'apprêtait à passer un bac. Ce meurtre fut attribué au comte; mais il n'en fut jamais convaincu. Nous voyons, au contraire, par le récit qu'a fait de cet événement un historien cité par dom Vaissette, et qui écrivait dans le commencement du XIVe siècle, que Raymond fut extrêmement fâché de cette mort, dont il prévoyait que les suites devaient être terribles pour lui; qu'il prit franchement les mesures les plus propres à découvrir l'assassin, et que, s'il lui eût été possible de le faire arrêter, il l'eût sévèrement puni.

Ce meurtre d'un légat fournit à Innocent III un motif pour sévir avec plus de rigueur contre les hérétiques et contre les princes qui les protégeaient, ou du moins ne les persécutaient pas. Le comte de Toulouse sentit combien sa position était critique, et se hâta de députer à Rome deux évêques pour donner des renseignements sur sa conduite, et tâcher de conjurer l'orage. Ils promirent de la part du comte une soumission entière aux volontés du Pape, s'il voulait envoyer près de lui quelque personne de confiance et non des légats qui, tels que l'abbé de Cîteaux, le traitaient avec insolence et dureté.

Le Pape choisit alors le docteur Milon, un de ses clercs, homme recommandable par sa science et par sa vertu, disent les historiens du temps; et il lui adjoignit un autre docteur, nommé Théodise, à qui Baronius donne le titre de chanoine de Gênes. Le comte de Toulouse fut ou feignit d'être content du choix que l'on avait fait de Milon. « J'ai maintenant un légat selon mon cœur, » s'écria-t-il. Mais il dut bien changer de langage lorsqu'il apprit que ce légat avait ordre de former contre lui une croisade; qu'Innocent III l'avait frappé d'une excommunication, et qu'il donnait ses terres à qui pourrait s'en emparer. Et en effet, au lieu de prendre le chemin du Languedoc, et d'aller trouver le comte de Toulouse, Milon se dirigea vers Philippe Auguste, à qui il avait ordre de demander de coopérer à la guerre qui se préparait contre les hérétiques. Un article de ses instructions secrètes portait aussi que, dans toutes ses opérations, il se conformerait entièrement aux avis de l'abbé de Cîteaux. Celui-ci s'empressa de se trouver à Auxerre sur son passage, et là ils convinrent d'un plan de conduite. *Dixerat pontifex Miloni*, dit Baronius : *Abbas Cistercii totum faciat, et tu organum ejus eris.* Ainsi le Pape, loin de remplacer par Milon l'abbé de Cîteaux, lui envoyait, au contraire, dans Milon un adjoint, un aide qui devait obéir à toutes ses volontés.

D'abord, les deux légats se rendirent ensemble près de Philippe-Auguste, qui tenait un parlement à Villeneuve, dans le diocèse de Sens, et remirent au roi les lettres du Pape qui le pressait d'aller en personne secourir l'Eglise dans la province de Narbonne, ou du moins, d'y envoyer son fils Louis. Philippe s'excusa sur les inquiétudes et les embarras que lui causaient deux ennemis qui cherchaient à troubler la France, le prétendu empereur Othon, et Jean, roi d'Angleterre; mais il autorisa ses barons à prendre part à l'entreprise. La bulle d'excommunication et la lettre d'Innocent III à Philippe-Auguste se trouvent dans l'*Histoire des albigeois* par Pierre de Vaulx-Cernay, qui lui-même joua un rôle important dans cette grande affaire, et dont tout l'ouvrage est plein de déclamations contre le comte de Toulouse. Jamais prince n'a été peint sous d'aussi noires couleurs par certains historiens. Ils dressent avec complaisance une longue liste de ses crimes prétendus, dont un des moindres est un inceste avec sa sœur. D'autres historiens, au contraire, le représentent comme un homme d'un caractère doux et timide, qui aurait bien désiré conserver la paix avec le chef de l'Eglise, mais à qui, pour l'obtenir, il répugnait de verser lui-même le sang de plusieurs milliers de ses sujets.

La publication de la croisade eut un inconcevable succès. De toutes parts, aux ordres du Pape, les seigneurs accoururent avec leurs troupes. Les croisés n'étaient obligés de servir que quarante jours, et les plus grandes indulgences devaient être le prix de leur zèle. Non-seulement ils expiaient ainsi les fautes de leur vie, mais, placés sous la protection du Saint-Siége, ils se trouvaient soustraits à tous les tribunaux, et dispensés de payer les intérêts de leurs dettes. Aussi l'année 1208 n'était pas encore écoulée, que l'on comptait, suivant du Tillet, cinq cent mille croisés sous les armes. Il est permis de croire qu'il y a quelque exagération dans ce nombre.

Mais, avant de rien entreprendre, le légat Milon convoqua, d'après le conseil de l'abbé de Cîteaux, une grande assemblée de prélats à Montélimart. L'avis unanime de ce concile, qui est des premiers jours de juin 1209, fut que le comte de Toulouse devait être cité à comparaître, à jour fixe, dans la ville de Valence, devant le légat, pour y entendre les conditions auxquelles il pourrait obtenir son absolution.

Le comte, effrayé sans doute de ces énormes préparatifs de guerre, n'hésista point à se rendre à Valence, pour y faire toutes les soumissions que l'on exigeait de lui. Milon ne se contenta pas des promesses du comte; il lui ordonna de livrer, pour sûretés, sept des meilleurs châteaux qu'il possédait en Provence; de tenir quittes de leurs serments de fidélité les consuls d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Georges, si lui-même manquait à la foi donnée; et, dans ce cas encore, le comté de Melgueil devait être confisqué au profit de l'Eglise romaine. Le comte promit tout, et cependant il ne reçut point d'absolution ; il fallut qu'il se rendît à Saint-Gilles en Languedoc, où devait se faire la cérémonie.

On ne lit point sans étonnement dans les auteurs le récit des humiliations qu'il eut à supporter. Le 18 juin 1209, il fut amené nu en chemise, devant la porte de l'église, en

présence du légat, des archevêques et évêques assemblés au nombre de vingt. Là, il reconnut qu'il n'avait point tenu ses serments sur l'expulsion des hérétiques ; qu'il avait donné à des Juifs des charges publiques; qu'il avait levé des péages et *guidages* indus ; qu'il était soupçonné du meurtre de Pierre de Castelnau, etc., etc. Et il jura ensuite d'observer en tout point les ordres du Pape et ceux du légat, se soumettant, s'il violait ce serment, à la perte des sept châteaux que nous avons désignés, et à une nouvelle excommunication. La formule de cette espèce de confession publique et de ce serment se trouve dans le recueil des Actes et lettres d'Innocent III, et dans plusieurs autres auteurs. Ce qu'il y a de singulier dans la confession du comte, c'est qu'il ne s'accuse pas d'avoir commis tels délits ; il convient seulement que l'on a dit qu'il s'en était rendu coupable. Ainsi, par exemple, il se confesse de ce que l'on a dit qu'il avait toujours favorisé les hérétiques ; de ce que l'on a dit qu'il avait violé les jours de Carême, des fêtes et des Quatre-temps ; de ce qu'on le soupçonne d'avoir trempé dans le meurtre de Pierre de Castelnau, de sainte mémoire; de ce que l'on dit qu'il a vexé les personnes religieuses, et commis divers brigandages, etc.

Après la confession et le serment du comte, il restait à lui infliger une pénitence. Le légat Milon lui passa une étole au cou, et, le frappant de verges, le fit entrer dans l'église. Ce spectacle avait attiré une si grande foule, qu'on ne put faire sortir le comte par la principale porte du temple; il fallut qu'il descendît dans une des chapelles souterraines où reposait le corps de Pierre de Castelnau, qu'il était accusé d'avoir fait assassiner. *O justum Dei judicium!* s'écrie à ce sujet Pierre de Vaux-Cernay, *quem enim contempserat vivum, ei reverentiam compulsus est exhibere et defuncto.*

Cette multitude effroyable de croisés qui se préparaient à fondre sur son pays, inspirait une telle terreur au comte de Toulouse, qu'il crut ne pouvoir mieux s'en garantir qu'en se faisant donner la croix à lui-même, et en entrant ainsi dans les rangs de ses ennemis. Mais la suite prouva bien que sa démarche avait été forcée, car bientôt après il encourut de nouveau les foudres de l'Eglise.

Cependant Milon et son collègue Théodise vinrent au-devant de l'armée des croisés, qui s'était réunie à Lyon de toutes les parties de la France. Des évêques, des archevêques marchaient à la tête ; et ce fut, pour ainsi dire, sous le commandement du légat Milon que l'armée marcha sur Béziers, ville qui passait pour être un repaire d'hérétiques. Cette ville fut prise et brûlée ; tous les habitants furent tués ; on n'épargna ni le sexe ni l'âge ; et sept mille personnes furent massacrées dans une église. Peu s'en fallut que Carcassonne n'éprouvât le même sort.

Les barons croisés sentirent le besoin de nommer un général qui serait en même temps seigneur des pays conquis. Plusieurs refusèrent généreusement de s'emparer des terres du malheureux comte de Toulouse et du vicomte de Béziers, son neveu, qui, dans cette guerre, s'il n'avait pas été plus heureux que son oncle, avait du moins montré plus de courage. Mais Simon de Montfort fut nommé général de la croisade par une commission que les légats avaient composée, et il accepta, avec ce titre, les terres, villes, comtés et châteaux conquis jusqu'alors par les croisés.

Ici finit, ou à peu près, la carrière politique de Milon. On ne le voit plus figurer que dans un concile qui se tint à Avignon le 6 septembre 1209. Dans ce concile, on excommunia les bourgeois de Toulouse, parce qu'ils n'avaient point exécuté la promesse qu'ils avaient faite de chasser les hérétiques. On excommunia aussi le comte de Toulouse, mais sous condition, et dans le cas seulement où il oserait reprendre les péages auxquels il avait renoncé. Le légat ne put être témoin des suites déplorables qu'eut la guerre commencée par lui avec un si triste succès. Il tomba malade, et mourut à Montpellier, dans les derniers mois de 1209.

Ses écrits.—Il ne nous reste guère de lui que des actes relatifs à sa mission, tels que la formule des ordres qu'il donna à Raymond, comte de Toulouse, après son absolution. Cet acte a été conservé par Cotel ; en voici quelques passages :

In nomine Domini, ego Milo Papæ notarius, apostolicæ Sedis legatus, præcipio domino Raymundo Tolosano comiti, sub debito præstito juramento, etc., *ut dominum episcopum Carpentoracensem, tam in civitate quam extra civitatem in pleno jure restituas*, etc.

Item præcipio sub eadem pœna ut Aragonenses, Ruptarios, Cotarelles, Bazalones, Manadas, vel quoque alio nomine censeantur, de tota terra et posse tuo prorsus expellas, etc.

Ce dernier article prouve combien de diverses sortes d'hérétiques on comprenait sous la dénomination d'albigeois.

Dom Martène a aussi recueilli une ordonnance de même espèce, adressée par Milon à plusieurs barons et autres seigneurs auxquels il enjoint de conserver en pleine liberté les églises et les maisons religieuses, de n'exiger d'elles aucunes redevances, d'éloigner les Juifs de toute administration publique et privée, de regarder comme hérétiques tous ceux que désigneraient sous ce nom les évêques, etc.

On lit de plus, dans la collection des lettres d'Innocent III, deux lettres à ce Pape dans lesquelles Milon rend compte du succès de sa mission. Baluze y a joint les formules des serments qu'il faisait prêter aux barons, aux comtes, aux villes, etc., des pays où l'on avait porté la guerre, aux comtés d'Arles, par exemple, de Forcalquier, etc., etc. Dans une troisième et très-longue

lettre à Innocent III, qui paraît avoir été écrite par l'abbé de Cîteaux et par Milon, les deux prélats rendent compte de la grande victoire remportée contre les habitants de Béziers. Nous en avons parlé dans cette notice.

Enfin, le P. Benoist, dans son *Histoire des albigeois*, aux *Preuves*, rapporte une espèce de prière à la sainte Vierge, qu'il intitule: *Dernières paroles du légat Milon.* Il ne dit point d'où il a tiré cette pièce. Il paraît qu'à son dernier moment, Milon sentait vivement la vanité des honneurs, et des biens qu'il avait poursuivis pendant sa vie orageuse. *O summe bonum*, dit-il à la sainte Vierge, *quam remota est mortalium opinio a veritate vitæ illius quæ sequitur post præsentem ærumnosam, lacrymosam et omnis periculi plenam!... Hactenus militans nunc sub corona quiescam, si mei misertus pœnitentem animam exceperis*, etc.

N

NECTAIRE, — ne nous est connu que par deux lettres qu'il écrivit à saint Augustin, dans les circonstances que nous allons indiquer. Le premier jour de juin de l'an 408, les païens de Calame célébrèrent, au mépris des lois, une de leurs fêtes avec tant d'insolence, qu'ils passèrent par troupes et en dansant dans les rues et même devant la porte de l'église, ce qu'ils ne s'étaient pas même permis sous le règne de Julien l'Apostat. Quelques ecclésiastiques voulurent s'opposer à une action aussi indigne; mais les païens ripostèrent en lançant des pierres contre l'église. Environ huit jours après, l'évêque fit signifier au corps de la ville les lois contre les idolâtres, et particulièrement celle du mois de novembre de l'année 407. Comme on paraissait vouloir la mettre à exécution, l'église fut attaquée de nouveau à coups de pierres. Le lendemain les Chrétiens se présentèrent devant les magistrats pour demander justice; mais l'audience leur fut refusée. Le même jour il tomba une grosse grêle qui semblait envoyée du ciel pour épouvanter les païens; mais elle ne fut pas plutôt passée, qu'ils revinrent, pour la troisième fois, contre l'église, à laquelle ils finirent par mettre le feu. Ils tuèrent un serviteur de Dieu, qui se rencontra sur leur chemin, et les autres se sauvèrent comme ils purent. L'évêque se cacha dans un trou, d'où il entendait les cris de ceux qui le cherchaient pour le faire mourir, se reprochant les uns aux autres de n'avoir rien gagné à commettre tant de mal, puisqu'ils n'avaient pu mettre la main sur lui. La sédition dura depuis quatre heures du soir jusque bien avant dans la nuit, sans qu'aucun de ceux qui avaient de l'autorité sur le peuple se mît en devoir de la réprimer. Il n'y eut qu'un étranger qui arracha de leurs mains quelques Chrétiens qu'ils se disposaient à massacrer, et qui leur enleva beaucoup de choses qu'ils avaient pillées dans le monastère que l'évêque Possidius avait établi à Calame.

Saint Augustin, averti de ce désordre, se rendit quelque temps après dans cette ville pour consoler les Chrétiens. Les païens témoignèrent le désir de le voir. Il leur parla et leur donna des avis, non-seulement pour les aider à éviter la punition, dont ils craignaient que la sédition ne fût suivie, mais encore pour chercher le salut éternel. Ils le prièrent d'être leur médiateur; mais comme ils craignaient les suites de leur révolte, ils lui firent écrire par l'un d'entre eux, nommé Nectaire, païen comme eux, quoique son père eût été Chrétien. C'était un vieillard vénérable et qui cultivait les lettres. Il traite saint Augustin de frère, lui représente que c'est l'amour de la patrie qui le fait agir, et convient que la ville de Calame mérite, selon les lois, un châtiment rigoureux. Mais, ajoute-t-il, *il est du devoir d'un évêque de ne faire que du bien aux hommes; de ne s'immiscer dans leurs affaires que pour les rendre meilleurs, et de n'intercéder auprès de Dieu que pour obtenir le pardon de leurs fautes.* Ce témoignage est remarquable dans la bouche d'un païen. *Je vous conjure donc*, poursuit-il, *avec la plus grande soumission possible, si la faute des habitants de Calame ne se peut excuser, d'obtenir au moins qu'elle ne soit pas punie avec la dernière rigueur, et que l'innocent ne soit pas confondu avec le coupable. Le dommage est aisé à réparer, pourvu qu'on nous remette la peine que nous méritons.*

Saint Augustin, tout en louant dans sa réponse l'affection de Nectaire pour sa patrie, en prend occasion de lui parler des avantages de la véritable patrie, et des moyens à prendre pour la mériter. Nectaire fut près de huit mois sans répondre à sa lettre, espérant apparemment qu'après la mort de Stilicon les lois publiées pendant son administration seraient abolies, et qu'ainsi la condition des païens de Calame deviendrait meilleure. Son espérance fut vaine : l'empereur Honorius, à la requête des députés du concile de Carthage, publia, au mois de janvier 409, une loi par laquelle il ordonnait à tous les juges de suivre celle qui avait été publiée contre les donatistes et les autres hérétiques, de même que la loi qui regardait particulièrement les Juifs et les païens, et d'apporter une attention spéciale à les faire exécuter. Nectaire recourut donc à saint Augustin, et répondit, au mois de mars 409, à la lettre qu'il en avait reçue longtemps auparavant, tout en lui parlant néanmoins comme s'il lui eût écrit aussitôt après avoir reçu sa réponse. Il donne de grandes louanges à ce saint évêque, et lui laisse entrevoir quelque espérance de conversion, mais en insistant toujours sur une indulgence générale

envers tous les coupables, sans aucune distinction, supposant faussement, avec quelques philosophes, que tous les péchés sont égaux, et que dès que les coupables en demandent pardon, leurs péchés sont effacés. On ignore quelle issue eut cette affaire.

Les deux lettres de Nectaire ainsi que les réponses de saint Augustin ont été imprimées dans toutes les Collections des OEuvres de ce saint docteur.

NEMESIUS, — philosophe qui se fit Chrétien, vivait, selon les uns, en 380, et selon les autres, dans le ve siècle. Plusieurs lui donnent la qualité d'évêque d'Emèse, mais sans la justifier. On a de lui un livre intitulé : *De la nature de l'homme*, dans lequel il réfute les manichéens, les eunoméens et les apollinaristes ; mais il y établit les sentiments d'Origène sur la préexistence des âmes. Ce traité a été traduit par Valla, dont la version a été imprimée en 1535. Nicaise Ellebodius en a fait imprimer une autre de sa façon, en 1565. Ce traité se trouve en grec et en latin dans la Bibliothèque des Pères, et imprimé à Oxford, en 1671.

Ellebodius a divisé sa version en quarante-cinq chapitres, dont on a pris le second et le troisième pour faire le Livre de l'âme, qu'on lit parmi les Œuvres de saint Grégoire de Nysse ; mais il n'y a aucune apparence qu'il en soit auteur. La préexistence des âmes est établie nettement dans le second chapitre ; saint Grégoire embrasse une opinion toute contraire, dans son Livre de la formation de l'homme. Dans le troisième chapitre, l'auteur traite Origène avec beaucoup de mépris ; saint Grégoire de Nysse n'en parle ordinairement qu'avec estime. Les chapitres 35, 36, 37 et 38, traitent du destin, et en font voir l'absurdité. Pourquoi saint Grégoire aurait-il traité une seconde fois cette matière, qu'il avait approfondie dans un livre fait exprès ? Je doute même qu'on doive attribuer à saint Grégoire, ni à aucun évêque, les détails d'anatomie qu'on lit au chapitre 25e. C'est partout un philosophe qui parle, et toujours d'une manière qui marque une connaissance médiocre des dogmes de la religion chrétienne ; de sorte que, si l'on veut absolument attribuer cet écrit à un Némésius, il semble qu'on devrait le donner plutôt à Némésius, gouverneur de la Cappadoce, à qui saint Grégoire adressa son poëme soixante-douzième, pour le porter à embrasser la foi, qu'à un évêque du même nom, si toutefois cet évêque n'avait pas été philosophe avant d'être Chrétien, et si sa profession de philosophe ne paraissait pas beaucoup plus incontestable que son épiscopat. Apollinaire et Eunomius sont réfutés nommément dans ce traité ; ce qui marque qu'il fut composé après l'an 378.

NEOPHYTE, — prêtre grec et moine reclus, a fleuri sur la fin du xiie siècle, en 1190. Le P. Cotelier a publié un livre de ce religieux, qui contient la relation des malheurs arrivés dans l'île de Chypre, lorsqu'elle fut prise par les Anglais, en 1191.

NERSES IV, — surnommé le Gracieux, patriarche d'Arménie, florissait vers le milieu du xiie siècle. On a de lui un poëme prosopopétique en huit chants, sur la prise d'Edesse, qui eut lieu le 23 décembre de l'année 1144, un jour de samedi et la troisième heure après le lever du soleil. Ce poëme, composé en 1152 et imprimé en 1828, par les soins du docteur Zohrab, n'a jamais été traduit en français. Le savant auteur de l'*Histoire* et de la *Bibliothèque des croisades* a été le premier à le faire connaître, et nous espérons que l'extrait que nous allons lui en emprunter pourra être de quelque intérêt pour nos lecteurs. La cité d'Edesse est personnifiée dans ce poëme ; elle chante elle-même ses revers et ses humiliations, et, après avoir exhalé ses soupirs et ses plaintes, elle espère des jours meilleurs en songeant à la valeur et à la piété des Francs.

I. Dans le premier chant de l'élégie, Edesse s'adresse à Jérusalem, cité chérie du ciel, qui a donné naissance aux prophètes et au Sauveur des hommes; à Rome, capitale du monde, siége des Pontifes, dépositaire des clefs du paradis, vigne d'abondance, nouvel Eden, arrosé par le sang des martyrs ; elle s'adresse à la ville de Constantin, placée sur les confins de l'Europe et de l'Asie, fameuse par ses rois et ses pontifes. Edesse, détrônée et captive, confie le récit de ses malheurs aux cités d'Egypte, à l'opulente Alexandrie, qui vit s'élever comme des palmiers ces élus de Dieu, enfants de la solitude voués à la pénitence. Les pieux cénobites répandus dans ces contrées étaient nombreux comme les cèdres du Liban ; on aurait dit des anges descendus sur la terre. Edesse n'oublie point sa sœur Antioche, résidence de l'évangeliste Matthieu, séjour des apôtres du Christ, et lui reproche de l'avoir abandonnée dans les jours de péril. « Dans l'éclat de ma prospérité, » lui dit-elle, « tu étais fière de mon alliance et de mon voisinage; mais, aux mauvais jours, tu voulus que je succombasse. Pourquoi m'abandonner aux mains des Barbares? Hâte-toi, pendant qu'il en est temps, de me secourir dans ma misère, et de défendre ma cause, qui sera aussi la tienne. »

II. Dans le second chant, Edesse s'adresse à la grande Arménie. Cette contrée a perdu ses rois et sa vieille splendeur; l'Eglise d'Arménie, qui avait brillé d'un éclat si pur, a succombé sous les coups des hordes sarrasines ; ses enfants, comme les enfants d'Edesse, sont pauvres et orphelins. Toutes ces grandeurs ont disparu comme un songe; elles ont passé comme les fleurs éphémères, ou comme les flots d'une eau jaillissante. Edesse invite l'Arménie à rassembler ses nymphes éplorées, pour chanter tant d'infortunes, tandis qu'elle-même va convoquer tout le genre humain répandu sur les quatre points du monde.

III. Voici le début du chant troisième : « Habitants de la terre, hommes et femmes,

jeunes et vieux, suspendez un moment vos jeux et vos plaisirs, je m'adresse à vous. Rois et guerriers, princes et seigneurs, oubliez les délices de vos palais; lévites et pontifes, cénobites des déserts, docteurs sublimes, vierges innocentes, écoutez mes gémissements et mes malheurs! Pleurez le sort d'Edesse devenue veuve et orpheline; c'est une femme qui vous parle, laissez toucher vos cœurs. J'ai renoncé à mon voile et à mes robes de parure; j'ai livré aux flammes cette belle chevelure qui flottait sur mes épaules; je veux meurtrir mon sein et ensanglanter mon corps. Retirée dans une obscure retraite, je finirai mes jours au milieu du deuil et des larmes. La robe noire remplacera pour moi les vêtements de pourpre. J'ai été déshonorée aux yeux de l'univers, et je suis devenue un objet de pitié et de compassion pour les passants. » Après avoir rappelé ses beaux jours, ces jours où elle était assise comme une reine sur un trône éclatant, après avoir célébré les vieux créneaux et les vieilles murailles qui étaient comme sa couronne, les eaux limpides qui arrosaient ses plaines, la magnificence de ses palais et de ses temples, qui la rendaient semblable à une ville céleste bâtie sur la terre, Edesse s'élève contre la nation barbare qui a osé porter la main sur elle et lui ravir son héritage.

IV. En commençant le chant quatrième, elle déplore les égarements de son peuple; ses enfants se sont laissé entraîner dans le champ des passions par l'esprit de ténèbres, et Dieu, pour les punir, a envoyé contre eux les Sarrasins. La ville raconte en ces termes les assauts qu'on lui livra: « Les légions innombrables des Arabes, des Persans et des Syriens, vinrent se rassembler autour de moi, qui étais déjà comme un cadavre sans défense. Pour m'épouvanter, les Barbares mirent en œuvre toutes les ruses de guerre qu'ils purent imaginer. Ils élevaient des tranchées et lançaient sur moi d'énormes pierres, à l'aide de leurs catapultes. Boucliers, haches, cimeterres, dards, flèches et balistes, tout fut employé contre moi. Cependant, comme les premiers moyens ne leur réussissaient pas, ils eurent recours à une autre ruse pour pénétrer dans mon sein. Ils se mirent, comme les rats, à creuser la terre, afin d'élever des collines et des montagnes auprès de mes remparts: ils croyaient par là pouvoir brûler les édifices qui ornaient mon enceinte. Mais ils échouèrent dans leurs projets; les infidèles m'invitaient à cesser une opiniâtre et inutile résistance. Mes braves défenseurs jurèrent alors de ne point se rendre, et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Ils s'excitèrent les uns les autres à braver les périls, et à ne point se laisser séduire par ces promesses. » Ici la ville d'Edesse fait prononcer à ses héros un fort long discours sur la gloire et le bonheur de la vie à venir. « Rappelez-vous, » disaient-ils entre eux, l'exemple des Machabées et de tous ceux qui ont immolé leur vie pour la défense de la patrie ou de la foi... Le chef de la légion des chérubins est au milieu de nous; il porte dans ses mains la couronne destinée aux braves... Si nous sommes vainqueurs, des guirlandes de fleurs, des chants de triomphe nous attendent; si nous sommes vaincus, Dieu nous recevra dans les palais célestes qu'il a préparés à ceux qui méprisent la vie pour lui. » — « Tandis que les guerriers chrétiens parlaient ainsi, ils résistaient à tous les efforts des Sarrasins; les princes et les seigneurs se confondaient alors avec le peuple; tous étaient égaux, tous n'avaient qu'une seule volonté, qu'une seule âme, tandis qu'à la voix des clercs et des évêques, ils combattaient avec ardeur; ils attendaient les secours de la nation que l'on appelle la vaillante; mais ces secours n'arrivèrent pas. » Ici la ville d'Edesse exprime ses pressentiments, et fait entendre une voix plus lugubre.

V. Elle raconte, dans le chant cinquième, les terribles progrès de son ennemi, qui s'ouvrait un chemin dans la place. « Au moment où le soleil commençait à briller à l'horizon, » dit-elle, « je crus être entourée d'une sombre nuit, ou d'une épaisse fumée, semblable à celle qui s'élevait des ruines de Sodome. Mes murailles étaient déjà renversées, et je tremblais. Mes guerriers, toujours intrépides, refusèrent de prendre la fuite; ils demandèrent la victoire ou la mort, et tombèrent sur les Barbares comme la foudre. Le clergé avait ses habits sacerdotaux, et s'avançait tout armé contre l'ennemi. Les vénérables évêques, la croix à la main, bénissaient le peuple, et l'animaient au combat en lui promettant des récompenses et les palmes de la victoire. Les infidèles avaient des crieurs qui menaçaient les lâches et les traîtres, et qui promettaient aux braves des trésors et des dignités. C'était alors qu'il fallait voir mes guerriers invincibles, se battant, à l'entrée de la cité, corps à corps avec les ennemis.... Une multitude de Barbares et de Juifs inondait les environs de la ville. » Bientôt on livra un assaut général, et les Sarrasins parvinrent à se rendre maîtres d'Édesse. Combien fut alors tragique la scène des combats! Tout ce qui se présente devant l'ennemi est passé au fil de l'épée. Le glaive des Sarrasins n'épargne ni les enfants à la mamelle, ni les vieillards à l'agonie. Les petits garçons se jetaient dans les bras de leurs mères; de petites filles se cachaient sous les vêtements de leurs parents éperdus. Les uns priaient Dieu, les autres fondaient en larmes, tous s'embrassaient avant de mourir; les morts restaient dans les places publiques, étendus pêle-mêle et livrés aux chiens; les vainqueurs partageaient les femmes et les richesses du peuple dispersé. Tout le clergé périt; l'archevêque latin mourut en montrant le courage de Machabée ou du pontife Eléazar. L'évêque arménien se sauva par miracle, mais tous ceux qui le suivaient furent tués. Le poëte Nersès n'a pas la force d'achever ce terrible tableau, et termine là son cinquième chant.

VI. Dans le chant sixième, la ville d'Edesse parle de la citadelle tombée au pouvoir des Barbares, des massacres de la garnison, du pillage et de la désolation générale; les bijoux des femmes, les meubles précieux, les ornements sacerdotaux et les richesses des églises devinrent la proie des soldats de l'islamisme; ils renversèrent les autels, mirent en pièces les chefs-d'œuvres de l'art; leurs prêtres montèrent au haut des clochers pour faire entendre ces paroles profanes : « O Mahomet, prophète du ciel, nous t'apprenons que nous venons de remporter aujourd'hui une victoire signalée en ton nom, et que nous avons repris une terre qui t'appartenait. Nous avons détruit ce peuple qui adorait la pierre, et nous avons versé le sang chrétien, pour obéir à ta loi. Et toi, grande ville de la Mecque, nous t'apprenons la nouvelle que nous venons de convertir à la pierre noire de ton temple cette nation égarée par son attachement à Jésus et à la croix. » Après cette proclamation commencèrent les festins, les orgies et les scènes de débauches; les Turcs se baignaient dans le sang de leurs victimes; ils leur arrachaient le cœur pour le dévorer; ils faisaient raser et emballer des têtes, pour les envoyer jusque dans le Korasan; le temple dédié à saint Jean-Baptiste, les autres églises devinrent la demeure des païens, ou furent convertis en étables à l'usage des chevaux, des chameaux et des ânes. Les Turcs réservèrent les plus belles captives pour le roi de Perse et le kalife de Badgad, l'apôtre de la foi musulmane. Au milieu de son récit, la ville d'Edesse déplore les calamités de son peuple, trop longtemps adonné au luxe, aux plaisirs, mais livré à la domination d'un peuple plus dissolu que les Chrétiens. « O successeur de Mahomet, écrivaient les Sarrasins à leur kalife, nous venons de supprimer le culte de la croix, et de renverser la puissance des trinitaires; rappelle-nous dans la prière de vendredi. » Ainsi, ils se vantaient d'avoir fait quelque chose pour le culte de leur dieu, et se livraient à toutes sortes de scandales. Le sixième chant de l'élégie arménienne se termine par des reproches adressés aux habitants d'Edesse qui n'avaient point pratiqué l'Evangile; Dieu n'exige pas seulement la foi, mais les œuvres : la croyance est un automate que la vertu seule peut animer.

VII. Le septième chant commence par des imprécations contre les vainqueurs d'Edesse; la matrone des cités leur reproche leurs barbaries, et les menace de la malédiction de Dieu; elle croit voir l'ange exterminateur les chasser à coups de hache dans l'abîme infernal; d'un côté, elle montre les Barbares condamnés au feu avec leur Mahomet, et de l'autre les enfants du Christ, les défenseurs de la foi, jouissant des félicités éternelles. Edesse parle à ses défenseurs qui sont montés au ciel; elle les invite à jouir de leur gloire, du bonheur du diadème, et du cortége des anges qui paraîtra à l'orient au jour du jugement universel.

VIII. Dans le huitième et dernier chant, la cité plaintive s'adresse à ses enfants qui ont survécu et les invite à se réunir contre leur ennemi; elle leur annonce que les Francs reviendront en Asie, et pousseront leurs conquêtes jusqu'au Korasan. Alors les Chrétiens seront délivrés et les églises rétablies : les Chrétiens captifs reviendront dans leur pays montés sur des chars de triomphe et sur des chevaux superbes. Edesse reprendra ses habits de fête, et préparera pour le retour de ses enfants des festins des danses et des cérémonies nuptiales.

En terminant son élégie, le patriarche Nersès implore l'indulgence des lecteurs en faveur d'un poëme qu'il n'a composé que pour consoler ses frères et les porter à la pratique du bien.

Cette production de poésie arménienne offre peu d'intérêt comme ouvrage littéraire. L'idée de faire parler la ville d'Edesse a sans doute quelque chose de poétique; mais cette fiction se prolonge trop longtemps, et la monotonie qu'elle répand sur le poëme n'est rachetée ni par l'éclat des images, ni par l'originalité du style. Au reste, nous ne considérons l'élégie de Nersès que comme un ouvrage renfermant des faits qui appartiennent à l'histoire de l'Eglise, et, sous ce rapport, nous n'avons pu l'oublier dans notre Dictionnaire.

NÉVELON DE CHERISY, ou NIVELON, — parvenu à l'épiscopat de Soissons en 1177, n'annonçait point, au commencement de sa prélature, le beau caractère qu'il déploya dans la suite, lorsqu'il se vit lancé dans les grandes affaires. Tout occupé des devoirs d'un pasteur, il entra en relation avec le célèbre Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, lequel, ayant sous sa dépendance la terre de Marigny, au diocèse de Soissons, nous a conservé plusieurs lettres qui prouvent la grande intimité qui s'était établie entre eux. En effet, l'abbé de Sainte-Geneviève, devenu évêque de Tournay en 1193, éprouvant des exactions pécuniaires de la part de la cour de Rome, déposa ses peines dans le sein de son ami, qui n'avait pas moins à se plaindre de pareilles vexations. *Je suis condamné*, lui écrivit-il, *à chercher des métaux. En acceptant l'épiscopat de Tournay, j'avais imaginé que je ne trouverais pas plus de difficultés dans ce poste que tant d'autres qui savaient se tirer d'affaire mieux et plus aisément. Mais la cour de Rome devenant plus exigeante, et mes moyens ne pouvant y suffire, j'ai pris le parti de m'éloigner de mon diocèse, et je me suis retiré dans le vôtre, sur la terre de Marigny, dépendante du chapitre de Sainte-Geneviève.*

L'évêque de Soissons lui répond, et sans ménagements, il s'en prend au Pape lui-même. *Je suis moins touché*, dit-il, *de l'adversité que vous éprouvez, que du scandale général qui afflige toute l'Eglise par les voies détournées que met en pratique le successeur de Pierre, vicaire de Jésus-Christ. S'il a maintenant les yeux fascinés, pourquoi ne se rend-il pas aux remontrances qu'on lui a faites? Il avait promis, et il revient sur ses pas. Hélas! je ne saurais trop déplorer la ruine*

du peuple, celle des pasteurs, et même les malheurs du Prince des pasteurs. Je sais bien que d'autres disent qu'il vaut mieux rester à son poste, même sans fonctions, que de laisser introduire dans l'Eglise de France un pareil scandale, propre à jeter partout la confusion.... Au reste la plupart de nos prélats, bien loin de cacher leur or sous leurs pieds, s'empressent de le mettre en évidence sur leur tête.

Il paraît que cette contestation fut excitée par l'avarice de la cour de Rome, sous le prétexte d'établir ou d'élever le taux des bulles papales pour les prélatures; car il n'était pas encore question des annates.

L'an 1200, le royaume ayant été mis sous l'interdit, au concile de Dijon, pour contraindre le roi de reprendre sa femme légitime, Névelon, comme tant d'autres prélats, mit à exécution, dans son diocèse, la sentence du légat, et encourut grièvement l'indignation du prince. L'année suivante, pour éviter le mécontentement du roi, il prit le parti de se joindre à d'autres mécontents du royaume, qui devaient partir pour la Terre-Sainte. S'étant embarqué à Venise, en 1202, avec les pèlerins, il partagea constamment avec eux les aventures du voyage. Quand les Vénitiens se rendirent maîtres, en 1203, de la ville de Zara, dans la Dalmatie, le Pape leur en sut mauvais gré, et les frappa d'excommunication; il fallut envoyer à Rome l'évêque Névelon et maître Jean de Noyon, chancelier du comte de Flandre, pour excuser leur conduite auprès du Saint-Père. Ils furent assez heureux pour obtenir une réconciliation.

Dans le même temps, les pèlerins ayant entrepris de rétablir sur le trône de Constantinople le jeune Alexis l'Ange, pendant le siége de la ville, les évêques de Soissons et de Troyes eurent l'avantage de monter les premiers à l'assaut et s'emparèrent d'une tour. Rétabli sur son trône par les Français, le jeune Alexis avait promis de reconnaître la primatie du Pape sur la Grèce. Innocent III, voyant que l'on tardait à lui envoyer l'acte d'adhésion au Saint-Siége, écrivit à Névelon et à Jean de Noyon de déterminer le jeune prince à tenir sa promesse; ce qu'ils obtinrent de lui, à force d'instances et par la persuasion.

Mais bientôt après, les Grecs s'étant tournés contre les Français, et s'étant défaits de l'empereur Alexis, en 1204, les pèlerins recommencèrent la conquête à leur profit et se rendirent maîtres de la ville. Ce fut alors que l'on jugea à propos de nommer un empereur latin; les électeurs, ayant à leur tête l'évêque de Soissons, déférèrent le trône impérial à Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, et vraisemblablement ce fut aussi à cette même époque que se fit le couronnement.

L'an 1205, arrivèrent la funeste déroute des croisés par le roi des Bulgares, et la captivité de Baudouin. Ce fut encore Névelon qui fut envoyé à Rome, et en France, pour y retracer toute l'étendue du désastre, en faire craindre de plus grands encore qui menaçaient les croisés, et solliciter les secours les plus prompts et les plus efficaces. En France, il apporta quantité de reliques, dépouilles de l'Eglise grecque, dont furent enrichies plusieurs églises de France, et la sienne en particulier.

Pendant son absence, et tandis qu'il s'occupait de recruter des ouvriers évangéliques pour l'Eglise latine en Orient, il fut nommé à l'archevêché de Thessalonique. Mais étant parti, en 1207, avec une troupe de clercs, de moines et de laïques, il fut surpris par la mort, à Bari, dans la Pouille, lorsqu'il était sur le point de s'embarquer.

NICÉAS, — évêque d'Aquilée, vivait vers le commencement du ve siècle. Voici ce que Gennade de Marseille, dans son *Traité des écrivains ecclésiastiques*, dit de cet auteur : Nicéas a écrit d'une manière simple et facile six livres d'instructions pour ceux que l'on dispose au baptême. Le premier traite des dispositions des catéchumènes qui aspirent au sacrement. Le second expose les erreurs des païens; l'auteur y remarque que, de son temps, on avait mis au rang des dieux un bourgeois nommé Melchisedechius, à cause de sa libéralité, et un paysan appelé Gadarius, à cause de sa force. Le troisième livre traite de la foi en un seul Dieu; le quatrième est dirigé contre l'astrologie judiciaire; le cinquième explique le Symbole; et le sixième enfin désigne la victime figurée par l'agneau pascal. Le même auteur a encore écrit un traité adressé à une vierge qui était tombée dans le péché. Cet écrit peut servir d'exhortation à tous ceux qu'une chute malheureuse peut avoir placés dans les mêmes conditions morales. C'est là tout ce que nous savons de Nicéas et de ses écrits.

NICEPHORE CARTOPHYLAX, — que l'on croit avoir vécu au commencement du IXe siècle, est auteur de quelques ouvrages traduits en latin, dans la *Bibliothèque des Pères* et dans le Recueil du *Droit grec-romain.*

NICEPHORE BRYENNE, — naquit à Orestias, en Macédoine, d'un père qui portait le même nom que lui et qui avait occupé un rang distingué dans l'empire d'Orient. Lui-même s'attira, par son esprit, ses talents et ses agréments personnels, la faveur d'Alexis Comnène, qui lui donna en mariage sa fille Anne, si célèbre par ses écrits. Lorsque Alexis fut parvenu à l'empire, il éleva Bryenne au rang de César, créa pour lui le titre de Panhypersebastus, et lui confia à différentes reprises le soin des affaires, ou le commandement des armées. Pendant la maladie d'Alexis, Anne et sa mère Irène insistèrent auprès de lui pour qu'il laissât le sceptre à Nicéphore; mais l'empereur s'y refusa avec opiniâtreté. Après sa mort, Jean Comnène ayant pris la couronne, les princesses voulurent encore conspirer contre lui; mais Bryenne refusa de se prêter à leurs projets ambitieux, et continua de se partager entre le service de l'Etat et l'étude des lettres et de l'histoire. En 1137, il fut envoyé pour faire lever le siége d'Antioche; il y tomba malade, et revint mourir à Constantinople.

Nicéphore Bryenne a écrit l'histoire des empereurs Isaac Comnène, Constantin Ducas, Romain Diogène, Michel Parapapinace, et le commencement du règne de Nicéphore Botoniate. La mort ne lui permit pas d'achever ce travail, divisé en quatre livres, et qui s'étend depuis l'an 1057 jusqu'en 1071. Le P. Possin, Jésuite, en a publié la première édition, d'après un manuscrit de Cujas, et de P. Favre de Saint-Joire, en y joignant une traduction latine, à la suite de son édition de Procope, Paris, in-folio, 1661. Du Cange y a joint de savantes notes historiques et philologiques dans son édition de Jean Cinname, in-folio, 1670. Le style de Nicéphore Bryenne est peut-être moins barbare que celui des autres historiens de son temps. On le lit avec intérêt, comme témoin oculaire de ce qu'il rapporte; mais malgré les éloges que lui donne Anne Comnène, il n'est pas toujours impartial. L'ouvrage de Bryenne a été traduit en français par le président Cousin, dans le tome III de son *Histoire de Constantinople*.

NICEPHORE BLEMMYDAS, — savant moine et prêtre grec du mont Athos, dans le XIII[e] siècle, refusa le patriarcat de Constantinople, et se montra favorable aux Latins. On a de lui deux traités, le premier adressé à l'empereur Théodore Lascaris, le second, à Jacques, archevêque de Bulgarie, et tous deux pour soutenir la procession du Saint-Esprit. L'auteur y combat l'opinion de ceux qui soutenaient que l'on ne pouvait pas dire que le Saint-Esprit procédait du Père par le Fils. Ces deux traités ont été imprimés en grec et en latin dans la *Grèce orthodoxe* de Léon Allatius. Ce même auteur nous a donné une lettre que Blemmydas écrivit après avoir chassé de l'église de son monastère Marchésine, maîtresse de l'empereur Jean Ducas. On conserve plusieurs autres ouvrages de Blemmydas dans la bibliothèque du Vatican.

NICETAS PECTORAT, — était moine de Stude, et en grande réputation parmi les Grecs. Le P. Combefis le fait disciple de Siméon le Jeune ou le Théologien, abbé de Saint-Mamas, et lui attribue la Vie de son maître, dont il rapporte l'abrégé dans ses notes sur Nicétas Calécas. Cette Vie est citée dans la Bibliothèque de Coislin. Léon Allatius a rapporté sous le nom de Nicétas un poëme en vers iambiques sur le même Siméon. Il y a dans la bibliothèque Impériale trois centuries de maximes ascétiques : elles portent dans l'inscription le nom de Nicétas, moine et prêtre du monastère de Stude, et surnommé Pectorat. On y trouve encore beaucoup d'autres ouvrages sous le même nom, ainsi que dans les bibliothèques d'Angleterre. Comme ils n'ont pas été publiés, nous ne parlerons ici que de celui qu'il composa contre les Latins.

Il le commence par un avis, dans lequel il les exhorte à écouter dans un esprit de paix et d'humilité ses remontrances sur les azymes, le jeûne du samedi, et le mariage des prêtres. Sur la question des azymes, il dit que ceux qui s'en servent sont encore sous l'ombre de la loi; qu'ils mangent à la table des Juifs, et non à la table vivante de Dieu; qu'ils ne mangent point ce pain supersubstantiel, ou consubstantiel à nous, parce que le pain azyme est un pain inanimé et sans vertu. Ce n'est pas même un pain achevé et parfait, puisqu'il n'est pas composé des trois choses qui figurent le corps de Jésus-Christ, c'est à-dire, le levain, la farine et l'eau, qui représentent l'esprit, l'eau et le sang de Notre-Seigneur, comme l'affirme l'apôtre saint Jean. Pour montrer que Jésus-Christ s'est servi de pain fermenté dans l'institution de l'Eucharistie, il soutient qu'il l'a instituée le treizième jour de la lune de mars, avant la fête de Pâques, et non le quatorzième. Il ajoute que les apôtres ont défendu l'usage des azymes, et que, dans le sixième concile, on fit là-dessus une loi à laquelle le Pape Agathon, qui était présent, ne s'opposa point.

Passant à l'article du samedi, Nicétas demande aux Latins en quel endroit de l'Ecriture ils avaient appris à jeûner ce jour-là? Il prouve que cette coutume ne peut leur venir des apôtres, puisqu'il n'en est rien dit dans leurs canons ni dans leurs constitutions. On lit bien, dans les écrits de saint Clément, qu'il a ordonné le jeûne du mercredi et du vendredi; mais il défend le jeûne du samedi. Il cite un canon du sixième concile, auquel, suivant lui, le Pape Agathon assista, lequel canon déclare que la coutume de jeûner à Rome le samedi était contraire à l'ancienne discipline, et le défend absolument. Il demande encore aux Latins en vertu de quoi ils célébraient la Messe entière les jours de jeûne, et réfute cet usage par un canon des apôtres, et par d'autres canons des conciles de Gangres, de Laodicée, de Trulle, qu'il suppose être le même que le sixième concile général. Ce dernier canon ne permet pas les Messes entières en Carême, excepté le samedi, le dimanche et le jour de l'Annonciation; tous les autres jours on dit la Messe des présanctifiés. Le samedi et le dimanche on célébrait la Messe à Tierce, et on y consacrait des hosties pour tout le reste de la semaine. Dans les jours qui suivaient, c'est-à-dire, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, la Messe ne se disait que vers les trois heures de l'après-midi. Après avoir lu les prophéties et les prières prescrites par saint Basile, on disait l'Oraison dominicale; puis le prêtre ayant élevé le pain présanctifié en disant : *Sancta sanctis*, on prenait la communion du pain et du calice; et après avoir rendu grâces à Dieu, on renvoyait le peuple. Alors ceux qui voulaient allaient prendre leur réfection, qui devait consister en des légumes et de l'eau. Il y en avait même, parmi les plus fervents d'entre eux, qui passaient la semaine sans prendre d'autre nourriture que la communion.

Enfin, sur le dernier article, qui regarde le mariage des prêtres, Nicétas demande aux Latins qui leur a appris à repousser du

sacerdoce des hommes mariés, ou à les obliger d'abandonner leurs femmes. Il combat cet usage par les constitutions de saint Clément et par le canon du concile de Trulle, auquel il veut, à toute force, que le Pape Agathon ait présidé. Il se fonde aussi sur les canons et constitutions attribués aux apôtres. Il termine son traité en exhortant les Latins à se rendre à ses avis, ou à produire des autorités évidentes, tirées de l'Ecriture, pour justifier leurs usages.

Il y avait beaucoup d'insolence et d'aigreur dans l'écrit de Nicétas. Le cardinal Humbert en prit occasion de l'humilier dans sa réponse en l'accablant, à son tour, de reproches et d'injures; ce qui ne l'empêcha pas de réfuter avec une force irrésistible toutes les raisons qu'il avait alléguées en faveur du système des Grecs. Nicétas, poussé dans ses derniers retranchements et redoutant les conséquences morales de l'anathème lancé contre lui par ce cardinal, parut revenir à des sentiments plus orthodoxes, et se rétracta en effet, le jour de la Saint-Jean, 24 juin 1054, dans le monastère de Stude, en présence de trois légats et de l'empereur. Il anathématisa son écrit intitulé : *De l'azyme, du sabbat, et du mariage des prêtres*, et tous ceux qui nieraient la primauté de l'Eglise romaine sur toutes les Eglises, ou qui oseraient reprendre en quelque point sa foi toujours orthodoxe. Cela fait, l'empereur, à la demande des légats, fit brûler le livre de Nicétas. Le lendemain, il alla de lui-même trouver les légats au palais de Pige, où ils logeaient, et ayant reçu d'eux la solution à ses difficultés, il anathématisa une seconde fois, et de son plein gré, tout ce qu'il avait dit, fait ou entrepris contre le Saint-Siége. Les légats l'admirent à leur communion, et il devint leur ami particulier. L'écrit du légat Humbert contre Nicétas fut traduit en grec par ordre de l'empereur, et conservé à Constantinople.

NICETAS D'HÉRACLÉE, — d'abord diacre et maître ou docteur de l'Eglise de Constantinople, ensuite évêque de Serron, dans la première Macédoine, devint enfin métropolitain d'Héraclée en Thrace, vers la fin du XIe siècle. De là vient que, dans les manuscrits, ses ouvrages sont intitulés, tantôt de Nicétas le Philosophe, tantôt de Nicétas de Serron, et plus souvent de Nicétas d'Héraclée. Il fit un Commentaire sur les oraisons de saint Grégoire de Nazianze, et un autre sur les poésies du même Père. Le premier fut imprimé à Paris, mais en latin seulement, en 1583, in-folio, par les soins de Jacques de Billy, puis en 1609 et 1630. L'autre parut en grec à Venise, en 1563, in-4°, sous le nom de Nicétas le Paphlagonien. On a reconnu depuis qu'il était de Nicétas d'Héraclée. Il passe aussi pour auteur d'une *Chaîne sur Job*, imprimée à Londres sous son nom, in-folio, 1637. Le P. Paul Comitolus l'avait assignée à Olympiodore, dans l'édition qu'il en publia à Londres, en 1587, chez les frères Joliti. Patricius Junius, qui a pris soin de l'édition de Londres, soutient que cette compilation est de Nicétas d'Héraclée; il se fonde sur plusieurs manuscrits où elle porte en effet le nom de Nicétas. Les autres ouvrages de ce prélat n'ont pas encore vu le jour, à l'exception de ses réponses aux consultations de l'évêque Constantin, qui sont imprimées dans le tome Ier du *Droit grec-romain*. Voici ceux que l'on connaît : Des Commentaires sur *Job*, sur les *Psaumes*, sur l'*Ecclésiaste;* le *Cantique des cantiques*, les douze Prophètes, les quatre Evangiles, les *Actes des apôtres;* les Epîtres de saint Paul, et celles de saint Pierre, de saint Jean et de saint Jacques; des Chaînes sur les *Psaumes* et sur les Evangiles de saint Matthieu, de saint Luc et de saint Jean, sur les *Proverbes de Salomon*, ainsi que sur les Réponses aux difficultés proposées par Nicolas, évêque de Méthone.

On lui attribue encore la réfutation d'une lettre envoyée par le prince d'Arménie, et la défense du concile de Chalcédoine. D'autres prétendent qu'elle est de Nicétas, surnommé Daniel, philosophe et rhéteur, et que l'empereur à qui cette lettre fut envoyée était Michel, fils de Théophile. Ce Michel, ayant régné depuis l'an 842 jusqu'en 867, était conséquemment beaucoup plus ancien que Nicétas d'Héraclée, qui n'a vécu qu'à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle. Quoi qu'il en soit, cette dissertation se trouve dans le tome Ier de de la *Grèce orthodoxe*, par Léon Allatius, sous le nom de Nicétas de Byzance ou de Constantinople. Le prince d'Arménie avait attaqué dans sa lettre la foi de l'Eglise grecque et le concile de Chalcédoine. Nicétas, par ordre de l'empereur, prit la défense de l'un et de l'autre. Son écrit est en forme de réponse à la lettre du prince d'Arménie, et il y fait parler le patriarche de Constantinople. Il montre que la doctrine des deux natures unies en une seule personne, dans Jésus-Christ, est la foi de toute l'Eglise et celle qui nous est venue des saints apôtres par la voie de la tradition. Ainsi le concile de Chalcédoine, en établissant cette doctrine, ne s'est éloigné en rien de ce que les trois premiers conciles et les Pères ont enseigné; il n'a donné ni dans les erreurs de Nestorius, ni dans celles d'Eutychès. Il rapporte les propres paroles du concile, celles de saint Grégoire de Nazianze, de saint Léon Pape, et de saint Cyrille d'Alexandrie, et prouve qu'ils ont pensé comme ce concile, et d'une façon tout à fait contraire aux doctrines de Nestorius. Il appuie la doctrine de l'union des deux natures en une seule personne, par un grand nombre de raisonnements, et la rend sensible par l'exemple de l'homme, qui est un en deux natures, l'une spirituelle et l'autre corporelle, unies sans confusion.

NICETAS, — était archidiacre et garde des chartes de la grande église de Constantinople, sous le patriarcat d'Eustrathe de Garide (vers l'an 1086). Ce patriarche avait retiré chez lui un certain Italien nommé Jean, dans l'espérance de le faire revenir lui-même des erreurs qu'il répandait sur le

mystère de l'Incarnation. Ce fut le contraire qui arriva : Eustrathe se laissa séduire. Le peuple de Constantinople en fut irrité; il courut à l'église, chercha partout l'imposteur, et l'aurait précipité du haut du temple si celui-ci n'eût trouvé le moyen de se dérober à ceux qui le poursuivaient. On assembla un concile, dans lequel on dressa onze anathèmes, contre autant d'erreurs avancées par Jean. L'empereur l'obligea de monter sur l'ambon de la grande église, et de condamner, tête nue, toutes ses erreurs. A chaque article, le peuple répondait : *Anathème!* On lui dit aussi anathème; et parce qu'il témoigna quelque repentir, on ne le désigna dans la sentence que sous le nom général d'Italien. Mais Allatius dit avoir appris que son véritable nom était Jean. Outre ses erreurs sur l'union des deux natures en Jésus-Christ, il enseignait la métempsycose et rejetait le culte des images. Il changea depuis, et revint à l'unité de l'Eglise. Nous tenons toutes ces circonstances de la princesse Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis. Mais Nicétas, archidiacre de Constantinople, les rapportait plus au long, avec les onze anathèmes, dans son livre *Contre Jean l'Italien.* Ce livre se trouve en diverses bibliothèques, et, entre autres, dans celle de Vienne. L'Eglise grecque prononce ces anathèmes chaque année, au jour consacré à l'orthodoxie, c'est-à-dire à la profession de foi, et leur a donné place dans le livre intitulé *Triodon*, qui contient l'Office depuis le dimanche de la Septuagésime jusqu'au jeudi saint. On cite un manuscrit de la bibliothèque de Sforce, sous ce titre : *Des azymes, du jeûne du samedi et du mariage des prêtres*, avec le nom de Nicétas. Oudin, qui signale cette particularité, ignorait que cet ouvrage était de Nicétas Pectorat.

NICETAS SEIDUS, — que nous ne connaissons que par ce qui nous reste de ses écrits, vivait sous le règne d'Alexis Comnène. Il fit un traité contre les Latins, dans lequel il prétendait montrer que ce qui est ancien n'est pas toujours plus respectable que ce qui est nouveau. L'antiquité, suivant lui, n'est absolument vénérable qu'en Dieu : les démons, quoique plus anciens que nous, sont plus méprisables; Abel, plus jeune que Caïn, valait mieux que lui. Il rapportait quantité d'autres exemples, pour faire voir que Rome, pour être plus ancienne que Constantinople, ne méritait pas pour cela plus d'honneur. Il dit que si les Latins usent des azymes, parce qu'ils sont anciens, ils devraient encore pratiquer la circoncision, et estimer plus la piscine Probatique et le Jourdain que le baptême. Il semble même contester à l'Eglise de Rome son antiquité, et soutient avec d'autres qu'elle n'avait pas reçu ses priviléges de Jésus-Christ par saint Pierre, mais des Pères et des empereurs. Il accuse les Latins d'être tombés en diverses erreurs depuis leur séparation d'avec les Grecs, dont il rapporte l'origine à la dispute touchant les images. Il leur attribue trente-deux chefs d'erreurs, parmi lesquels il n'oublie pas de remarquer qu'ils croyaient que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père; qu'ils se servaient d'azymes dans le Sacrifice, et qu'ils rejetaient le mariage des prêtres. Son traité n'est pas venu jusqu'à nous; mais nous en avons de longs fragments dans les livres d'Allatius, intitulés : *De l'accord des deux Eglises, la grecque et la latine*, et dans ce qu'il a écrit contre Hottinger.

NICETAS DE BYZANCE, — est compté au nombre des écrivains grecs qui ont combattu par écrit le traité de la Procession du Saint-Esprit, de l'évêque Pierre de Milan. Son travail se trouve, dit-on, parmi les manuscrits de la bibliothèque de Bavière. Quelques-uns lui ont attribué l'Apologie du concile de Chalcédoine, contre le roi d'Arménie, accusé de favoriser l'hérésie d'Eutychès; mais Allatius prétend que cette Apologie est de Nicétas David, et c'est sous ce nom qu'il l'a fait imprimer dans le tome Ier de sa *Grèce orthodoxe.* On cite encore de Nicétas de Byzance un livre *Contre Mahomet*, et la réfutation des lettres adressées par les Agaréniens à l'empereur Michel, fils de Théophile; mais cette attribution ne nous paraît rien moins que prouvée. Quoi qu'il en soit, l'un et l'autre se lisent dans les manuscrits du Vatican.

NICETAS, DAVID,—était moine à Constantinople, vers le milieu du XIIe siècle. Un prince d'Arménie ayant répandu une lettre dans laquelle il prenait la défense de l'erreur d'Eutychès, condamnée par le concile de Chalcédoine en 451, Nicétas répondit à cette lettre par une *Apologie* du concile. Quoique simple moine, il parle, dans cet ecrit, comme s'il eût été patriarche de Constantinople. Le concile avait dit, dans sa profession de foi, que l'on doit confesser un seul et même Jésus-Christ, Fils unique, Seigneur en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation, sans que l'union ôte la différence des deux natures, qui, au contraire, conservent chacune leurs propriétés, quoique unies en une seule personne, ou une seule hypostase. Il défendit à qui que ce fût d'enseigner ou de penser autrement, sous peine d'anathème, et condamna l'erreur opposée, qui était celle de Dioscore et d'Eutychès. Elle consistait à soutenir que Jésus-Christ était de deux natures avant l'union, mais qu'ayant été mêlées et confondues par cette union, ces deux natures n'en formaient plus qu'une seule.

Nicétas prouva l'existence et la distinction des deux natures en Jésus-Christ, après leur union en une seule personne, par plusieurs passages de l'Ecriture, qui disent nettement que Jésus-Christ est Dieu et homme; qu'avant comme depuis l'union il est éternel et de même nature que le Père et le Saint-Esprit, et que depuis l'union il a été comme nous tenté en toutes choses, sans être néanmoins sujet au péché. Il prouve la même vérité par l'autorité des conciles, particulièrement par celui d'Ephèse, qui, pour rendre

sensible l'union des deux natures en une seule personne en Jésus-Christ, propose l'exemple de l'homme, qui est composé de deux natures, l'une corporelle et l'autre spirituelle, unies cependant en une seule personne.

Il fait voir ensuite que le prince arménien calomniait le concile de Chalcédoine, en l'accusant d'avoir donné dans l'hérésie des sabelliens et des nestoriens. Ce concile a suivi en tout la foi de l'Eglise, qui confesse trois personnes en Dieu, consubstantielles et d'une même nature, et, dans Jésus-Christ, deux natures distinctes, la divine et l'humaine, unies en une seule personne, sans aucune confusion : de sorte qu'il n'y a qu'un Fils, quoique de deux natures, et un seul Christ, Fils de Dieu et de la sainte Vierge. Il fait, à cette occasion, un précis de la définition de foi publiée dans le concile de Chalcédoine, en l'opposant aux erreurs de Sabellius, de Nestorius et d'Eutychès, et de la lettre de saint Léon à Flavien, et en montrant que le concile n'a rien enseigné qui ne soit conforme à la doctrine contenue dans cette lettre.

Il arrive ensuite à l'objection du prince d'Arménie, qui soutenait que le concile de Chalcédoine était d'une doctrine opposée à celle de saint Cyrille d'Alexandrie, qui dit, *non deux natures, mais une nature incarnée*. Nicétas répond que ce Père ne s'est exprimé ainsi que par rapport à Nestorius, qui, des deux natures en Jésus-Christ, concluait qu'il y avait aussi deux personnes; et que quand saint Cyrille dit une nature incarnée, c'est-à-dire une nature du Verbe incarnée, il n'a pas prétendu qu'après l'union des deux natures la divinité et l'humanité ne faisaient qu'une seule nature; au contraire, que, même après l'union, elles subsistaient entières et distinctes, quoique unies en une personne. En effet, lorsqu'il dit *une nature du Verbe*, il marque que la nature du Fils est la même que celle du Père et du Saint-Esprit; et lorsqu'il ajoute *incarnée*, il désigne notre nature, composée de corps et d'âme raisonnable, à laquelle celle du Verbe a été unie hypostatiquement par l'incarnation. Il confirme sa réponse par plusieurs passages de la seconde lettre de saint Cyrille à Successus, dans laquelle ce Père enseigne clairement deux natures, la divine et l'humaine, après leur union dans la personne du Fils. Il la confirme encore par un passage de saint Ambroise, allégué par saint Cyrille dans la même lettre, et où l'évêque de Milan déclare sans aucune équivoque la distinction des deux natures après l'union.

Le prince d'Arménie inférait de l'exemple des deux natures dans l'homme, que le concile de Chalcédoine en avait admis trois en Jésus-Christ, ou que, comme les deux natures dans l'homme n'en font qu'une après l'union, il s'ensuivait nécessairement qu'après l'union de la nature divine et de la nature humaine en Jésus-Christ, il n'y avait plus en lui qu'une nature, ce qui était l'erreur d'Eutychès. Nicétas répond que, dans le cours ordinaire des choses, le composé ne prend pas le nom ni les notions des choses dont il est composé : qu'ainsi l'homme, composé d'âme raisonnable et de corps, n'est appelé ni âme ni corps, mais homme, parce que l'âme et le corps constituent l'essence de la nature de l'homme; mais qu'à l'égard de Jésus-Christ ce n'est pas la même chose. Il prend le nom et les propriétés des deux natures dont il est composé, et on dit bien : Jésus-Christ est Dieu, Jésus-Christ est homme, parce que après l'union la divinité et l'humanité, quoique unies en lui personnellement, sont néanmoins distinguées l'une de l'autre. Si après l'union il n'y avait plus qu'une nature, on pourrait la nommer indifféremment humaine ou divine seulement, ou divine et humaine tout ensemble, ou dire qu'elle n'est ni divine ni humaine; langage que la foi ne connaît pas, et qui est contraire aux expressions de l'Ecriture, qui, en parlant de Jésus-Christ, l'appelle *Fils de l'homme* et *Fils de Dieu*.

Il paraît résulter de plusieurs passages de cette *Apologie* que Nicétas avait déjà écrit sur la même matière, et que c'est ce premier écrit que le prince d'Arménie attaquait dans sa lettre. Il paraît encore que ce prince combattait plutôt les termes et les expressions de Nicétas que le fond de sa doctrine; car il ne voulait entrer pour rien dans les erreurs d'Eutychès ni de Nestorius. Quoi qu'il en soit, c'est à ses attaques que nous devons cette belle *Apologie* du concile de Chalcédoine, dans laquelle Nicétas se montre si pressant et si solide dans ses raisonnements. On la trouve dans le tome Ier de la *Grèce orthodoxe*, pag. 663 et suivantes.

NICETAS, — bibliothécaire de l'église de Constantinople, qui fut fait archevêque de Thessalonique à la fin du XIIe ou dans les premières années du XIIIe siècle, se montra assez favorable aux Latins. Il avait composé un *Traité de la procession du Saint-Esprit*, contre celui de Hugues Etherianus, partagé en six dialogues, dont Léon Allatius a rapporté quelques fragments; et nous avons, dans le *Droit grec-romain*, une réponse de cet auteur aux questions du moine Basile.

NICETAS CHONIATE, — nommé aussi *Acominatus*, parce qu'il était né à Chone ou Colosse, en Phrygie, fut amené dans son enfance à Constantinople, où il étudia sous la direction de Michel, son frère aîné, qui devint depuis métropolitain d'Athènes. Ses talents lui ouvrirent la carrière des honneurs. Il fut pourvu de la charge de grand secrétaire; mais il s'en démit pour ne pas rester exposé aux violences d'Andronic, et passa quatre années dans la retraite, appliqué à l'étude des lettres et de la philosophie. Rappelé à la cour par Isaac l'Ange, il fut créé sénateur et élevé à la dignité de grand logogèthe, dont Murzuphle le dépouilla, dans la suite, pour en revêtir Philocale, son beau-père. Il servit dans la guerre contre les Latins, et il gouvernait Philippopolis, lorsque cette ville fut assiégée par

les Francs; mais, contrarié dans ses plans par les caprices de l'empereur, il ne put opposer qu'une faible résistance à l'armée victorieuse de Frédéric Barberousse. A la prise de Constantinople, en 1204, il dut la vie à un marchand vénitien qui montait la garde à la porte de son palais. Nicétas ne quitta la maison où il logeait depuis l'incendie de la ville, qu'au moment où elle allait être livrée au pillage. La fuite de ses esclaves l'obligea de se charger lui-même d'un paquet de hardes, et il sortit de Constantinople à pied, au milieu de l'hiver, emmenant sa femme enceinte et sa fille, qui avaient couvert leurs visages de fange et de poussière pour en déguiser la beauté. Cette famille éplorée n'atteignit qu'avec beaucoup de peine Selymbrie, à quarante milles de Constantinople. La femme de Nicétas ne put résister à la fatigue de ce voyage, et mourut dans le cours de cette pénible retraite. L'historien épousa la fille d'un sénateur qu'il avait sauvée de la brutalité des soldats latins; puis, s'étant retiré à Nicée, il y passa le reste de sa vie, occupé à transmettre à la postérité les événements déplorables dont il avait été témoin. Il y termina en 1218 sa vie agitée par de si cruelles épreuves.

Les *Annales* qu'il a écrites, et dont nous allons rendre compte aussi rapidement que la matière nous le permettra, se composent de vingt et un livres, qui commencent à la mort d'Alexis Comnène en 1118, et se terminent au règne de Baudouin, en 1204. Elles sont d'un haut intérêt par l'importance des événements que l'historien raconte, et par les rapports qu'ont ces événements avec l'histoire des royaumes d'Occident. Nicétas a mis la plus grande franchise dans ses récits; il avoue les torts de ses compatriotes envers les Latins, et censure vivement la conduite perfide du souverain de Byzance. C'est surtout dans la dernière partie de ses *Annales*, consacrée à la description du siége et de la prise de Constantinople par les croisés, que Nicétas offre un grand intérêt. Son récit dans cette partie se ressent des vives impressions d'un témoin oculaire de cette grande catastrophe; cependant l'emphase et le mauvais goût viennent souvent le déparer.

Comme la fille d'Alexis Comnène, Nicétas a fait précéder ses *Annales* d'une Préface assez courte sur la sublime importance de l'histoire, « cette vie de la mémoire, ce témoin incorruptible du temps et des événements, ce gardien sacré de la vie humaine; » les événements dont il a été témoin sont si grands par eux-mêmes, qu'on pourrait justement accuser d'indifférence l'homme qui ne chercherait pas à les transmettre à la postérité la plus reculée. Si dans ses *Annales* on ne trouve pas cette élégance de style qu'on aime à rencontrer dans les ouvrages historiques, c'est qu'il a à décrire des événements qui n'ont pas encore été racontés, et à suivre une route encore inconnue. Après cette Préface, l'historien indique l'ordre et la division qu'il a adoptés dans son livre, puis il entre en matière immédiatement.

Dans le premier livre, consacré à la vie de Jean Comnène, Nicétas parle des colonies chrétiennes de l'Orient et des Latins. « La ville d'Antioche, tombée au pouvoir des croisés, était un objet de l'ambition de tous les princes qui se succédaient à l'empire de Byzance; Jean Comnène suivit le projet conçu par Alexis, son prédécesseur, de s'emparer de cette importante cité. Sous prétexte de régler l'administration de quelques villes d'Arménie, Jean écrivit aux habitants d'Antioche, afin de leur annoncer son arrivée prochaine dans leurs murs. Mais comme ceux-ci avaient appris par la renommée quelles étaient les intentions véritables de l'empereur, ils ne lui permirent d'entrer dans leur ville qu'en prenant, à son égard, les précautions les plus soupçonneuses. Jean Comnène s'en vengea en faisant ravager les environs d'Antioche. Mais Dieu punit bientôt la violation du territoire chrétien : Jean Comnène fut blessé en poursuivant un sanglier à la chasse. » Nicétas fait sur cette mort de pieuses réflexions : « Dieu seul, » dit-il, « connaît notre destinée; nous devons adorer ses volontés sans chercher à les approfondir. »

Le second livre traite de la vie de Manuel Comnène. Nicétas devient ici plus intéressant pour l'histoire des pieuses expéditions des Chrétiens. Après avoir rapidement décrit l'état de l'empire sous Manuel, l'historien parle de l'apparition des Allemands et des nations qui leur étaient alliées, qu'il représente comme une nuée horrible et pestilentielle d'ennemis, qui se précipitait de l'Occident sur l'empire romain. Il s'en faut que le portrait soit flatteur; mais celui qu'il trace de la duplicité et des douceurs perfides de l'empereur grec ne l'est pas davantage. L'historien trace l'itinéraire des pèlerins allemands. Le caractère barbare des nations germaniques et la perfidie mal déguisée des Grecs amenèrent souvent entre les deux peuples des rixes que purent à peine calmer les chefs de l armée. C'est en racontant ces dissensions que l'historien rapporte que, Conrad ayant laissé un de ses parents malade à Andrinople, des Grecs malintentionnés brûlèrent l'appartement dans lequel il était déposé, et qui était attenant à un monastère : ils firent ainsi périr le malade. Conrad, déjà à deux journées d'Andrinople, envoie Frédéric son neveu pour venger l'injure qui lui est faite. Le jeune prince, d'un courage presque féroce, entre dans la ville, pénètre dans le monastère où le meurtre a été commis, passe ceux qui l'habitent au fil de l'épée, puis il le livre aux flammes. L'armée grecque vient au secours des habitants, un engagement a lieu, et le patriarche parvient avec peine à apaiser les combattants. Cinnam, en racontant ce combat, ajoute que les Grecs en sortirent vainqueurs.

Cet événement et d'autres qui signalèrent la marche de Conrad sur Constantinople, apprirent à Manuel combien il était dans

l'intérêt de sa politique d'éloigner du territoire de la Grèce l'armée des Allemands, et surtout de l'empêcher d'entrer dans Byzance. Il tâcha de persuader à Conrad, par des ambassadeurs, que la route par la Chersonèse était plus commode et plus courte; mais le roi des Allemands persista dans sa résolution. Son armée, qui s'abandonnait à une intempérance brutale, arriva dans la plaine de Chérobaque, abondante en pâturages; les croisés campèrent entre deux fleuves dont les eaux étaient basses. Pendant la nuit, ces eaux, accrues par les pluies qui tombaient par torrents, entraînèrent avec elles non-seulement les armes, les vêtements des hommes, les charges des chevaux, mais encore les hommes tout armés. C'était un spectacle bien déplorable que celui qu'offrait cette multitude : les malheureux Allemands mouraient sans combattre et sans que personne leur donnât la mort; ni leur haute stature, ni leurs bras invincibles ne purent les sauver du trépas. « Ils étaient moissonnés, continue le chroniqueur, comme l'herbe de la prairie; ils étaient dispersés comme la paille. Ceux qui jetaient les yeux sur le camp des Allemands auraient cru que la colère de Dieu avait frappé toutes ces tentes si fatalement inondées. »

On peut comparer le récit d'Othon de Frisingen avec celui de Nicétas. On doit aussi remarquer, et cette observation est toute en faveur de Nicétas, que cet historien s'éloigne de la manière de raconter des autres historiens grecs qui ont parlé des désastres de l'armée des pèlerins : tous ces autres historiens racontent avec une sorte d'indifférence ces revers; ils déclament même quelquefois contre les croisés qui ont succombé. Nicétas, sans déguiser leurs vices ou leurs fautes, gémit sur leurs malheurs. Cette manière de raconter est d'autant plus digne d'éloges, que Nicétas, lorsqu'il écrivait ses *Annales*, avait assisté au siége de Constantinople, et vu de ses yeux tous les excès des pèlerins d'Occident.

L'historien, après avoir suivi la marche des Allemands sur Constantinople, raconte les menées déloyales de l'empereur grec pour se délivrer de l'armée de Conrad. Ce qu'il dit à ce sujet est si extraordinaire et si curieux sous la plume d'un auteur grec, que nous allons rapporter son récit tout entier. « L'empereur plaça des gardes dans les lieux étroits, afin que les pèlerins pussent être secrètement atteints par des flèches, sans qu'ils connussent la main qui les avait frappés. Les habitants des villes n'ouvraient point les portes aux pèlerins; ils jetaient des cordes de dessus les remparts, prenaient de l'argent, puis leur descendaient des vivres par ce même moyen; on les trompait dans les poids et mesures : vainement invoquaient-ils un Dieu vengeur, ces misérables habitants n'en continuaient pas moins leurs fraudes honteuses; quelques-uns même vendaient aux pèlerins du pain fait avec de la chaux mêlée à la farine, nourriture vénéneuse qui leur donnait la mort. Je ne sais, » continue Nicétas, « si, comme on l'a rapporté, tout cela arriva par l'ordre de l'empereur; mais ce qu'il y a de positif, c'est que ce fut par son ordre qu'on frappa une monnaie qui devait être donnée aux pèlerins en retour des choses qu'ils vendaient aux sujets de l'empereur. Je dirai, en un seul mot, qu'il n'y eut aucun moyen de nuire que l'empereur n'employât contre les Latins. »

Les détails que donne Nicétas sur la marche de Conrad dans l'Asie Mineure et sur la défaite de son armée sont peu nombreux et pleins d'inexactitudes. Ce qui d'abord peut étonner, c'est que l'historien de Manuel n'ait pas parlé une seule fois dans ses *Annales* du roi de France, qui partagea les travaux et les périls de Conrad; mais ce dernier, en sa qualité d'empereur d'Occident, occupait entièrement l'attention jalouse des Grecs.

Nicétas ne dit plus rien d'intéressant pour les croisades, jusqu'à l'expédition de l'empereur Frédéric Barberousse, si l'on excepte cependant quelques faits sans détails sur les relations de Manuel et d'Amauri, roi de Jérusalem. Ce que dit l'historien sur le pèlerinage de Frédéric nous paraît assez curieux pour mériter l'attention des lecteurs éclairés. Nicétas commence par déplorer les tristes destinées de l'empire : « Chaque année de nouvelles calamités fondaient sur les malheureux Grecs; ce n'était pas assez d'être entourés de toutes parts par les Barbares, il fallait encore que les Barbares d'Occident vinssent périodiquement, pour ainsi dire, ajouter de nouveaux malheurs à nos malheurs anciens. » Cette espèce de prologue amène l'historien à parler de l'expédition de Frédéric.

« Frédéric, roi des Allemands, » dit-il, « envoya des ambassadeurs à Isaac pour demander le passage de son armée à travers la Grèce; l'empereur, de son côté, envoya Jean Ducas auprès de Frédéric. Les envoyés conclurent un traité par lequel il fut convenu que l'empereur fournirait aux pèlerins tout ce qui serait nécessaire à l'accomplissement de leur pieux voyage; de leur côté, les pèlerins devaient respecter scrupuleusement le territoire de l'empire, et n'attenter ni aux personnes ni aux propriétés. »

Nicétas se plaint ici de la conduite des ambassadeurs grecs, qui troublèrent, par des rapports mensongers, l'harmonie qu'avait établie le traité conclu entre Frédéric et Isaac. Celui-ci ne tint pas la promesse qu'il avait faite. A chaque pas, l'armée de Frédéric était attaquée secrètement, ses fourrageurs égorgés, et son camp même n'était pas à l'abri des insultes des Grecs; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, et en employant toutes les ruses de son génie actif, que Frédéric échappa aux embûches que lui tendit Isaac. Il arriva à Philippopolis, dont il s'empara presque sans peine. Cependant ce prince ne conçut aucun orgueil de son succès; il conserva toujours un

caractère de modération qui lui faisait honneur. Après la prise de Philippopolis, il offrit encore à Isaac d'exécuter le traité conclu avec lui; mais l'empereur, méconnaissant ses intérêts véritables, dédaigna de répondre aux lettres, pleines de politesse, que lui écrivit le roi des Allemands. Nicétas accuse un moine nommé Dosithée d'avoir, par des prédictions fréquentes, déterminé l'empereur de Constantinople à refuser tout accommodement avec Frédéric,

Néanmoins, lorsque le printemps fut arrivé, Frédéric et Isaac conclurent un nouveau traité de paix : les pèlerins s'obligèrent à ne jamais s'écarter des grandes routes, à s'abstenir de tout pillage; de son côté, l'empereur renouvela la promesse qu'il avait déjà faite. Ce traité fut juré par cinq cents Grecs, appartenant aux familles les plus nobles : on fournit de part et d'autre des otages pour en assurer l'exécution. L'empereur fit préparer des navires, et l'armée allemande passa dans l'Asie Mineure. L'historien raconte la victoire de Frédéric sur les infidèles; le récit qu'il en fait est peu exact et fort abrégé. En général, les historiens grecs n'offrent un véritable intérêt que lorsqu'ils parlent des rapports des souverains de Byzance et des monarques croisés. Nous nous dispenserons donc de le suivre dans son récit; nous nous arrêterons seulement au portrait qu'il a tracé de l'empereur Frédéric, qu'avec quelques historiens latins il fait mourir au passage du Cydnus. Ce portrait est d'autant plus remarquable qu'il est esquissé par un Grec, dont les compatriotes nourrissaient une haine profonde, et professaient un très-grand mépris pour les Allemands.

Voilà comment mourut cet incomparable prince, qui méritait de ne point mourir, et qui, selon le jugement des personnes les plus intelligentes et les plus éclairées, fut heureux jusque dans sa mort, puisque, brûlant d'un zèle plus ardent que tout autre prince chrétien pour la gloire du Sauveur, il a méprisé le royaume de ses ancêtres et renoncé à son repos pour souffrir avec les pauvres de la Palestine, et pour délivrer ce saint tombeau, qui est une source de vie. Il n'a point craint de manquer des secours les plus nécessaires à la conservation de l'existence, de n'avoir point d'eau ou de n'en avoir que de bourbeuse, de n'avoir point de pain, ou de n'en avoir que de commun et quelquefois de gâté. Il n'a point été retenu par les larmes ni par les embrassements de ses enfants; il s'est exposé, à l'imitation de saint Paul, non-seulement à être tué, mais encore à mourir de maladie; enfin, il a égalé en toutes choses ces âmes pleines de la ferveur divine, qui méprisent comme de la boue ce monde et tout ce qu'il renferme »

Après ce portrait de Frédéric, Nicétas dit peu de chose de cette croisade. Celle de Richard et de Philippe est racontée avec non moins de rapidité; il n'en parle que pour dire que l'île de Chypre fut conquise par le roi d'Angleterre sur le tyran qui l'opprimait. Nous parvenons enfin à la partie la plus intéressante des *Annales* de Nicétas, la prise de Constantinople par les Latins. L'historien fut témoin oculaire de cette grande catastrophe. Dans l'extrait que nous allons faire de cette partie de son ouvrage, nous le laisserons souvent parler lui-même, parce qu'il serait difficile de rendre dans une analyse les vives expressions ou les souvenirs douloureux de l'auteur.

C'est dans le livre troisième, consacré à l'histoire de l'empereur Alexis Comnène, que Nicétas commence à parler des événements qui amenèrent la conquête de Byzance. « Jusqu'à présent, » dit-il en commençant ce chapitre, « j'ai trouvé une route assez facile et le voyage assez commode; mais maintenant je ne sais comment le continuer : en effet, de quelle douleur un historien ne doit-il pas être pénétré quand il se trouve obligé de décrire le déplorable malheur dont la reine des villes a été affligée, sous la domination des anges terrestres qui la gouvernent; je désirerais pouvoir faire un tableau exact de ses plus cruelles misères; mais, comme cela est impossible, je n'en tracerai qu'une légère esquisse, qui, ne faisant sur l'esprit qu'une plus faible impression, y causera une douleur moins vive. »

L'historien, après ces réflexions, rappelle rapidement la révolution qui plaça la couronne impériale sur la tête d'Alexis. Ce prince, suivant Nicétas, commit une grave imprudence en se bornant à faire arracher les yeux à son frère Isaac, sans lui ôter la liberté. Il résulta de là que l'empereur détrôné entretint librement des correspondances avec les princes et les peuples de l'Italie, et qu'il put toucher leurs âmes par le récit de ses malheurs. Son fils, libre comme lui, concourait aussi à son projet; il entretenait une correspondance active avec l'Italie, et surtout avec Irène, fille d'Isaac, qui avait épousé le roi des Allemands. Ces intelligences secrètes favorisèrent la fuite du fils d'Isaac, qui sortit secrètement de Constantinople, et, montant sur un vaisseau de Pise, aborda en Italie. Les peuples d'Italie, et particulièrement les Vénitiens, avaient de grands sujets de mécontentement de la part des Grecs. Les Vénitiens avaient été anciennement alliés des empereurs : ils ne pouvaient souffrir que, depuis quelques années, les Pisans eussent été préférés à la cour de Constantinople. Les Grecs avaient aussi à se reprocher quelques pirateries, et surtout l'inexactitude qu'ils avaient apportée à leur payer les quinze cents livres d'or qu'ils leur avaient promises à titre d'indemnité.

« Mais, » continue l'historien, « l'auteur le plus actif de la haine des Vénitiens contre les Grecs était le duc Henri Dandolo, qui, bien qu'aveugle et âgé de quatre-vingts ans, leur tendait perpétuellement des piéges.... Mais comme il savait fort bien que les entreprises qu'il aurait dirigées contre les Grecs n'auraient eu qu'un faible résultat, s'il y avait employé ses seules forces, il s'unit avec les plus anciens et les plus

irréconciliables ennemis de l'empire, qui se préparaient à aller en pèlerinage en Palestine : c'étaient Boniface, marquis de Montferrat, Baudouin, comte de Flandre, Henri, comte de Saint-Paul, Louis, comte de Blois, et plusieurs autres vaillants hommes qui étaient tous presque aussi hauts que leurs piques. »

Nicétas ajoute que les Vénitiens employèrent trois années entières à construire cent dix vaisseaux propres à porter la cavalerie; soixante vaisseaux longs, plus de soixante-dix ronds, parmi lesquels il y en avait un d'une si prodigieuse grandeur, qu'il fut appelé *Le Monde :* on mit sur ces vaisseaux 30,000 hommes d'infanterie et 1,000 cavaliers. « Lorsqu'ils étaient sur le point de partir, » continue l'auteur, « il survint mal sur mal, flots sur flots, pour la destruction de l'empire. Alexis, fils d'Isaac l'Ange, arriva au milieu des corsaires de l'Occident ; ceux-ci le reçurent avec joie, parce qu'ils pensèrent que sa présence leur fournirait un spécieux prétexte d'exercer leur brigandage. Comme il était aussi léger d'esprit que de corps, il se laissa tromper par des hommes rusés et consommés dans les affaires, qui exigèrent de lui des promesses dont l'exécution surpassait son pouvoir. Il s'obligea de leur fournir des sommes immenses, des troupes et cinquante galères ; et, ce qui était le plus grave, il embrassa les nouveautés dont les Latins ont altéré la foi ancienne, et il renonça aux antiques coutumes religieuses des Grecs, pour obéir aux nouvelles lois du Pape. »

Ici l'historien parle, mais sans aucun détail, du siége de Zara ; revenant ensuite à Constantinople, il peint la mollesse et l'indifférence de l'empereur Alexis et de la cour de Byzance. Il trace ensuite rapidement l'itinéraire de la flotte vénitienne, et arrive avec elle devant Constantinople. Il n'ajoute à ce que disent les autres historiens que cette réflexion : « Il ne faut pas s'étonner de l'audace que montrèrent les Italiens dans cette entreprise, car ils étaient bien informés que l'empereur était noyé dans le vice et la débauche, et que Constantinople était pleine de volupté et de luxe, comme cette ancienne Sybaris, si célèbre autrefois par ses désordres.

« Lorsque la flotte des Latins fut arrivée devant Constantinople, le premier soin des chefs fut de briser la chaîne qui garantissait cette reine du monde, et empêchait les vaisseaux d'aborder sur le rivage : l'entreprise réussit parfaitement. Les préposés à la garde, ou prirent la fuite, ou furent tués, ou demeurèrent prisonniers dans les mains des Italiens. Ceux-ci s'avancèrent du côté du monastère de Saint-Côme et de Saint-Damien ; ils ne trouvèrent qu'un petit nombre de soldats grecs, qui s'opposèrent faiblement à leurs projets, puis ils vinrent camper auprès de la colline d'où l'on voit la partie du palais de Blaquerne. Les habitants pouvaient voir du haut de leurs murailles les tentes de leurs ennemis, et parler à ceux qui étaient campés à Gérolezmar, dont ils n'étaient séparés que par la muraille. De temps en temps sortaient de la ville des détachements qui venaient se mesurer avec les Italiens et les provoquer jusque dans leur camp ; de part et d'autre on fit des prodiges de valeur, et Théodore Lascaris, à la tête des troupes impériales, fit bien voir que la valeur romaine n'était pas tout à fait éteinte. » L'historien déplore la ruine des superbes palais de Byzance, qu'atteignaient les grosses pierres lancées par les machines de l'ennemi.

« Le 17 juillet, les Italiens résolurent de donner un assaut général ; à un signal convenu, les galères, que le cuir protégeait contre le feu grégeois, s'approchèrent du rivage ; les troupes de terre, à leur tour, approchèrent avec leurs machines des murailles de Constantinople ; bientôt, par l'action du bélier, une grande brèche est faite au mur ; les Latins s'y précipitent, mais les troupes auxiliaires des Pisans, armées de lances, les repoussent et leur font éprouver de grandes pertes. Cependant les Latins, par leurs efforts successifs, se rendent maîtres de toutes les fortifications ; alors ils mettent le feu aux maisons voisines : spectacle lamentable, et capable de faire couler assez de larmes pour éteindre ce vaste incendie, qui s'étendait depuis la colline de Blaquerne jusqu'au monastère d'Evergète et jusqu'à Dentère.

« Le triste tableau qu'offrait Constantinople, devenue la proie des flammes, tira l'empereur de sa léthargie ; il sortit de son palais accompagné d'une bouillante jeunesse : Lascaris voulait attaquer sur-le-champ l'ennemi ; mais Alexis, rempli de crainte, et communiquant ce sentiment à tout ce qui l'entourait, tourna le dos, et fut poursuivi par les Italiens jusque dans la ville. C'est alors qu'Alexis résolut de fuir et d'abandonner sa famille et la reine du monde aux Italiens, qui les menaçaient. Il embarqua secrètement dix mille livres d'or, une grande quantité d'épiceries, et, dans la première veille de la nuit, il prit la fuite, méprisant ainsi la possession de l'empire pour suivre une espérance fort douteuse et fort incertaine de sauver sa vie. »

A peine le départ du prince fut-il connu, que l'eunuque Constantin et les amis d'Isaac s'assemblèrent et proclamèrent ce prince empereur. L'auteur remarque combien il était peu raisonnable de choisir un aveugle pour occuper un poste où l'on devait tout voir et tout pénétrer. Isaac, élevé sur le trône, en donna sur-le-champ avis à son fils, alors dans le camp des Latins ; ceux-ci ne lui laissèrent la liberté d'aller voir son père qu'après que le nouvel empereur eut ratifié les promesses insensées du jeune prince. Les Italiens entrèrent à Constantinople avec toute liberté ; ils furent reçus par Isaac et Alexis comme les libérateurs de l'empire ; on leur distribua les trésors amassés par les empereurs, et comme ces richesses, quelque grandes qu'elles pussent être, ne purent satisfaire l'insatiable avidité

des Latins, on fondit les images et les vases sacrés. Nicétas ne doute pas que cette impiété, et la lâche indifférence avec laquelle les Grecs la souffrirent, n'aient attiré sur l'empire les calamités dont il fut accablé.

Pendant le séjour des Latins à Constantinople, quelques soldats flamands, par haine contre les Juifs, et dans le dessein de les piller, incendièrent la synagogue de Misate et mirent le feu dans divers quartiers de la ville. Nicétas donne une description de cet incendie, qui consuma une grande partie de Constantinople, et termine en ajoutant qu'Isaac fut touché de ce triste événement; mais « qu'Alexis, qui était un véritable incendiaire, et qui avait un visage semblable à celui qu'on donne à l'ange exterminateur, bien loin d'en être touché, eût voulu que le reste de la ville eût été réduit en cendres. » Nous n'avons trouvé dans aucun autre historien cette grave accusation; il est à croire que Nicétas, aigri par les malheurs de sa patrie, aura adopté, sans trop les examiner, ces accusations populaires qui se répandent toujours après de grandes calamités publiques. Alexis, étant l'allié des Latins, dut, comme eux, être l'objet de la haine des Grecs. Nicétas n'a pas gardé dans cette occasion ce caractère d'impartialité qui le distingue du commun des historiens.

Le maréchal de Champagne, qui exprime avec tant de naïveté les sentiments de ses compatriotes, dit, en parlant de cet incendie, « que les pèlerins françois furent moult dolens et moult en eurent grand'pitié. »

L'amitié que les Latins avaient pour le jeune Alexis donnait de violents soupçons, et inspirait de justes craintes au vieil Isaac; cependant, comme il ne pouvait empêcher ces liaisons, il dévorait en secret ses chagrins et ses larmes; il avait coutume de dire que son fils avait des inclinations vicieuses, et qu'il les corrompait par la fréquentation des méchants. Nicétas renchérit encore sur les défauts du jeune Alexis dans le portrait qu'il trace de ce prince : suivant lui, il avilissait la dignité de l'empire par l'infamie de ses débauches; il passait quelquefois plusieurs jours et plusieurs nuits à jouer dans le camp des Italiens. Ce qui le faisait surtout mépriser des Grecs, c'étaient les insolentes familiarités que prenaient avec lui les croisés : souvent les Vénitiens avaient l'audace de lui arracher le diadème, enrichi d'or et de pierres précieuses, qui couvrait son front, pour le mettre sur leur tête, tandis qu'ils coiffaient Alexis d'un bonnet de laine à la mode de leur nation.

D'autres vices attiraient la haine et le mépris public contre le vieil Isaac; il était plus que jamais adonné à la superstition. Parmi les actes que cette folie inspira à ce prince, Nicétas rapporte qu'il fit transporter de l'hippodrome dans le palais, le sanglier Calydonien : il se persuada que, par ce moyen, il réprimerait facilement les soulèvements du peuple, qui, dans sa fureur, est semblable à un sanglier. La populace de Constantinople n'était pas moins superstitieuse que son maître : dans la crainte qu'une statue de Minerve, qui regardait l'Occident, ne protégeât les Latins, ce peuple insensé la brisa. « Ainsi, » dit l'historien qui décrit longuement les beautés de cette statue, « le peuple ne put souffrir dans la capitale de l'empire la statue d'une déesse qui préside aux actions de courage et de prudence. »

Pendant ce temps, les Latins se rendaient toujours plus odieux par leurs vexations et par leur insatiable avarice; enfin le peuple, ne pouvant plus supporter le joug d'une telle tyrannie, se souleva, et, marchant vers le palais, demanda qu'on lui donnât des armes pour se délivrer de ses oppresseurs. Isaac et Alexis, qui devaient tout aux Italiens, qui ne régnaient que par eux et, pour ainsi dire, avec eux, n'eurent garde d'accéder aux propositions de leurs sujets. Alors cette populace ameutée força le sénat et le clergé à élire un empereur. Le récit que Nicétas fait, comme témoin oculaire de cet événement, nous peint bien le caractère du peuple lâche et séditieux de Constantinople.

Le choix de ce peuple tomba sur Nicolas Cannabe, que l'historien nous peint comme un homme doux et bon; mais, à côté de lui, s'éleva un compétiteur redoutable : c'était Murzuphle, protovestiaire de l'empereur. Ce prince, qui unissait une âme vigoureuse à un esprit rusé, jouissait de toute la confiance d'Alexis; il lui peignit avec énergie les dangers de sa position : il parvint par là à remplir son cœur de craintes, et l'engagea à se confier à lui. « Alors Murzuphle l'ayant couvert de sa robe traînante, comme pour le dérober à tous les regards, l'emmena dans sa tente. Peu s'en fallut, » dit Nicétas, « que, dans les transports de sa reconnaissance, le jeune prince ne lui dît ces paroles de David : *Il m'a caché dans sa tente au jour de mon malheur.* (*Psal.* XXVI, 5.) Mais, hélas ! ces transports furent de courte durée; car Murzuphle ordonna qu'on lui mît sur-le-champ les fers aux pieds, et qu'on le jetât dans une obscure prison. » S'étant alors revêtu de la pourpre, Murzuphle se fit saluer empereur par ses amis, et bientôt il fut reconnu par le peuple tout entier, qui s'était déjà dégoûté de Nicolas Cannabe; Murzuphle fit ensuite étrangler Alexis, pour n'avoir plus aucun compétiteur à redouter.

Nicétas représente Murzuphle comme un homme insolent et rusé, ne voulant dans son esprit que troubles et changements; le tyran faisait consister la prudence dans la feinte et l'hésitation. Il disait qu'un roi ne devait rien faire avec précipitation ni avec témérité, mais qu'il devait agir avec lenteur et après de longues délibérations. Murzuphle se vantait d'être propre à toutes les affaires, et de ne rien ignorer de ce qu'il est nécessaire de savoir. Il dépouilla de la dignité de logothète l'historien que nous

analysons, pour en revêtir son beau-père, appelé Philocalius.

Le premier soin de Murzuphle, après son élévation à l'empire, fut de mettre Constantinople à l'abri des attaques des Latins et de débarrasser la Grèce de la présence de ces barbares. En conséquence, il fit élever les murs de Constantinople, fortifier les portes, et s'efforça, par des courses multipliées, d'intercepter les vivres destinés à l'armée des Italiens. On le voyait partout, une massue à la main, encourager par ses paroles et par son exemple les travaux des Grecs : il s'attira par ce moyen l'affection du peuple, en même temps que, par la rudesse de ses manières, il inspirait du mépris à ses courtisans qui avaient été élevés dans la mollesse, et habitués à toutes les douceurs de la vie. Cependant le nouvel empereur n'était point secondé dans ses projets ; étant un jour sorti de Constantinople pour s'opposer au comte de Flandre, seul il demeura ferme en présence des Latins. Les Grecs se retirèrent, laissant sur le champ de bataille l'image de la Mère de Dieu, sous la protection de laquelle les empereurs avaient placé leur couronne.

Les Italiens, qu'enhardissaient leurs victoires et la lâcheté des Grecs, préparaient pendant ce temps tout ce qui était nécessaire pour le siége de Byzance ; ils construisaient de grandes machines, et proposaient de riches récompenses à ceux qui, les premiers, escaladeraient la cité sainte. Murzuphle, pour éviter les dangers qui le menaçaient, lui et Constantinople, consentit à traiter avec le duc de Venise Dandolo ; mais les premières propositions ayant été éludées, Dandolo et Murzuphle fixèrent un lieu pour traiter de la paix. L'aversion réciproque des deux nations et la diversité de leurs intérêts ayant rendu tout arrangement impossible, les Italiens se préparèrent à l'attaque; de leur côté les Grecs se préparèrent à se défendre; et les détails du siége, tels qu'ils sont rapportés par l'historien, sont excessivement curieux. En racontant la ruine de Constantinople, Nicétas a mêlé à son récit l'histoire des événements particuliers qui accompagnèrent sa fuite, et que nous avons indiqués en gros dans sa biographie.

Revenant ensuite à ce qui suivit la prise de Byzance, l'historien rapporte que la lie du peuple de cette cité, loin de déplorer les malheurs publics, se réjouissait de l'abaissement dans lequel les plus illustres familles étaient tombées; cette populace rachetait à vil prix les biens dont les Latins s'étaient emparés et devenait riche quelquefois aux dépens de ses maîtres. « Lorsque le pillage eut cessé dans Constantinople, » dit-il, « les Latins envoyèrent dans les provinces de l'empire des hommes avides, chargés de reconnaître exactement quel en était le revenu; puis, comme s'ils eussent été les maîtres du monde et les maîtres des rois, ils divisèrent entre eux l'empire des Césars.... En annonçant aux Chrétiens de la Syrie leurs déplorables victoires, ils leur envoyèrent les portes de Constantinople et les chaînes qui fermaient son port. »

L'auteur nous a conservé les cérémonies de l'élection de l'empereur latin de Constantinople : nous les donnons telles qu'il les a rapportées : « Les Latins s'assemblèrent dans l'église des Saints-Apôtres, et, suivant l'usage de leur pays, ils placèrent sur une même ligne quatre calices destinés aux quatre compétiteurs : l'un de ces calices contenait le saint sacrifice, et devait être donné à l'empereur élu ; les autres étaient vides. On prit cinq électeurs parmi les Vénitiens, cinq parmi les Francs : Dandolo avait voix prépondérante en cas d'égalité des suffrages. »

Après avoir parlé de l'élection de Baudouin, comte de Flandre, l'historien recherche quels furent les motifs de la préférence qu'obtint ce chef sur ses compétiteurs; il l'attribue à l'influence du duc de Venise, qui, par cela même qu'il ne pouvait être élu, chercha à placer sur le trône de Constantinople un souverain d'un esprit facile à diriger, qui ne pût nuire à la puissance de la république. Baudouin n'avait que trente-deux ans, et montrait pour le doge une respectueuse déférence; il l'aimait comme son père. D'ailleurs les Etats du comte de Flandre étaient éloignés du territoire de Venise, tandis que ceux du marquis Boniface, le compétiteur le plus à craindre, étaient situés en Lombardie.

Nicétas a consacré un livre tout entier au règne de Baudouin : nous chercherons particulièrement à faire connaître l'esprit dans lequel l'historien l'a considéré. Il raconte d'abord le voyage de Baudouin en Occident, et dit qu'il y alla pour s'y faire reconnaître souverain. Il s'élève ensuite contre le mépris qu'avait cette orgueilleuse nation des Francs pour les descendants des Romains, contre la rudesse et la grossièreté de ses manières, qui vient, sans doute, de ce qu'ils n'ont point de commerce avec les Grecs et les Maures. Les Grecs, opprimés par le despotisme des Latins, désiraient avec ardeur des changements : l'occasion s'en présenta bientôt; le marquis de Montferrat avait épousé la veuve d'Alexis Lange. Le nouvel empereur, plus inconstant et plus léger qu'un dé, ayant refusé au marquis la portion du territoire qu'il lui avait promise, celui-ci, pour s'attirer l'amour et la confiance des Grecs, fit proclamer le jeune Manuel, fils de sa femme, pour empereur. Il parcourut, avec ce jeune prince, la Thrace et la Thessalie, le faisant reconnaître dans toutes les provinces. C'est ainsi que, semblable à la belette, il cachait le mauvais dessein qu'il devait bientôt découvrir. Cependant son projet lui réussit, car il se mit, par ce moyen, en possession d'un grand nombre de villes et d'une vaste étendue de pays, qu'il n'aurait jamais pu conquérir par les armes.

Nicétas raconte ensuite les victoires et les conquêtes de Henri, frère de Baudouin. Dans quelques villes il trouvait de la résistance; dans d'autres on le recevait avec la croix et le saint Evangile; il ne fit aucun mal aux

cités qui le reçurent bien, « quoique, » dit-il, « les Latins ne soient pas des gens fort traitables, et quoiqu'ils aient une langue barbare, un naturel avare, un œil envieux, un ventre insatiable, un esprit furieux, une main cruelle. » Continuant de raconter les victoires des Latins dans la Grèce, Nicétas s'exprime en ces termes : « Mais pourquoi faut-il que ces barbares précipitent la narration de mon histoire ! A peine ai-je raconté leur entrée à Eubée, et voilà qu'ils volent déjà vers l'Isthme, qu'ils taillent en pièces l'armée romaine, qu'ils entrent à Corinthe, cette ville si riche et si fière, qu'ils vont à Argos, parcourent la Laconie, fondant sur l'Achaïe, prennent Méthone et Pyle, la patrie de Nestor; peut-être iront-ils bientôt se baigner dans l'Alphée, et boire les eaux limpides de ce fleuve qui coule pour Aréthuse. O Alphée, je t'en conjure par la violence de ton amour, garde-toi bien de raconter aux Normands de la Sicile les calamités des Grecs, dans la crainte qu'ils n'en fassent des réjouissances publiques, et qu'ils n'envoient contre nous de nouvelles légions !

« Ainsi tout ce que possédaient autrefois les Romains en Occident et en Asie, fut, en moins d'un an, sous la puissance des Latins; mais Dieu, qui se plaît souvent à détruire les desseins des hommes, et à ruiner les nations les plus formidables, nous prit sous sa protection.

« L'empereur Alexis s'étant retiré auprès du marquis de Montferrat, et ayant vendu les marques de la dignité souveraine pour avoir du pain, les Romains qui l'avaient suivi, d'une naissance illustre et d'une valeur éprouvée, offrirent au marquis de Montferrat l'appui de leurs armes : ce prince refusa en disant qu'il n'avait pas besoin de guerriers romains. Baudouin, à qui ils avaient fait une offre semblable, leur fit la même réponse. Ce double refus engagea les nobles romains à se retirer vers Jean, qui, né sur le mont Emus, ravageait les terres des Romains à la manière des Scythes : Jean les reçut avec considération, parce qu'il craignait les Francs autant qu'une épée de feu; il leur conseilla de soulever, autant qu'il était en eux, les villes de la Grèce, ajoutant qu'il seconderait par ses secours ce soulèvement. En effet, les Romains parvinrent à soulever les villes de Thrace et de Macédoine; les Francs furent partout égorgés, et l'Orient se trouva enfin délivré de la présence des Latins. »

Nicétas, après avoir décrit les préparatifs que firent de concert l'empereur Baudouin, le doge Dandolo et le comte de Blois, pour réprimer la révolte et attaquer les Bulgares, parle des batailles où les Français furent complétement vaincus. Baudouin et le comte de Blois tombèrent au pouvoir des Scythes : Dandolo, le rusé Dandolo ne parvint à sauver les débris de l'armée latine, qu'en allumant de grands feux pour faire croire que ses troupes étaient encore sous les armes, prêtes à repousser les Bulgares.

Les *Annales* de Nicétas se terminent au règne de Baudouin.

Indépendamment de ce travail historique, il reste encore de lui un ouvrage séparé, quoiqu'il s'y rattache par un certain côté, et que l'auteur a consacré à déplorer la perte des monuments publics et des œuvres d'art qui ornaient la reine des cités lorsqu'elle fut prise par les Latins. Cet ouvrage est intitulé : *Discours de Nicétas sur les monuments détruits par les croisés, en* 1204. La perte de ces monuments fut d'autant plus regrettable, que c'étaient autant de morceaux précieux pour l'histoire de l'architecture et des arts. On possède aussi de cet auteur un ouvrage intitulé *Trésor*, ou *Traité de la foi orthodoxe*, dont Pierre Morel traduisit les cinq premiers livres, qui furent imprimés in-8° en 1580, et qui ont été mis dans le tome XII de la Bibliothèque des Pères de Cologne, avec un fragment du vingtième livre, sur ce que l'on doit observer quand un musulman se fait Chrétien. Le P. Banduri a fait imprimer dans la troisième partie de son *Empire d'Orient*, les Discours de Nicétas, dont nous avons parlé plus haut. (*Voy.* Bellarmin, *De script. eccles.*)

NICODÈME, — disciple du Seigneur, fut un de ceux qui aidèrent à le descendre de la croix, et celui qui fournit des parfums pour sa sépulture. Nous avons sous son nom un évangile que les anciens n'ont pas connu. La barbarie du style dans lequel il est écrit montre, du reste, assez clairement que c'est une pièce qui a été fabriquée dans les siècles de la plus basse latinité. Le fond en est tiré des faux Actes de Pilate à Tibère. L'auteur, après avoir raconté plusieurs histoires fabuleuses sur la passion et la résurrection de Jésus-Christ, finit son récit en ces termes : « Au nom de la très-sainte-Trinité, fin du récit des choses qui ont été opérées par Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel récit a été trouvé par le grand Théodose, empereur, dans le prétoire de Pilate et dans les écrits publics. Fait l'an dix-neuvième de Tibère, et le dix-septième d'Hérode, roi de Galilée, le huitième des kalendes d'avril, le vingt-troisième de mars de l'an de la deux cent deuxième olympiade, sous les princes des Juifs Anne et Caïphe. Tout cela a été écrit en hébreu par Nicodème.»

NICOLAS, — premier des sept diacres, au temps des apôtres, fut, selon toute apparence, auteur de la secte des nicolaïtes, ou du moins y donna occasion, puisque saint Irénée l'appelle le maître des nicolaïtes, et que, dans son *Apocalypse* (II, 6), saint Jean dit en parlant d'eux, *J'ai en horreur les œuvres des nicolaïtes.* Quelques Pères assurent qu'il donna en effet naissance à cette secte, et disent que ce diacre ayant été blâmé par les apôtres, parce qu'il avait repris sa femme, dont il s'était séparé pour garder la continence, inventa une erreur brutale pour excuser son procédé, et enseigna que, pour acquérir le salut éternel, il était nécessaire de se souiller tous les jours

d'impuretés. Mais l'opinion commune est que ce diacre ne donna jamais dans aucun de ces excès. D'autres rapportent que les apôtres lui ayant reproché d'être jaloux de sa femme, parce qu'elle était fort belle, il la fit venir en pleine assemblée, et lui permit de se marier à qui elle voudrait, comme s'il eût enseigné par cette action à s'abandonner aux plaisirs de la chair. Mais cette opinion est encore peu fondée. Le sentiment le plus suivi et le mieux accrédité est que quelques libertins formèrent une hérésie, à laquelle ils donnèrent son nom fort injustement ; parce qu'il n'eut point d'autre femme que la première qu'il avait épousée. On ajoute que ses filles et un fils qu'il avait moururent vierges, et que, pour lui, il fut établi évêque de Samarie.

L'hérésie des premiers nicolaïtes ne consistait pas dans les dogmes, mais seulement dans une conduite peu réglée. Les nouveaux nicolaïtes niaient la divinité de Jésus - Christ par l'union hypostatique, et disaient que Dieu avait seulement habité en lui. Ils soutenaient que les plus illégitimes voluptés du corps étaient bonnes et saintes, et que l'on pouvait manger des viandes offertes aux idoles. Quelque temps après, changeant leur nom, qui les faisait trop connaître, ils adoptèrent les hérésies des gnostiques et en prirent le nom. Ils se divisèrent depuis en d'autres sectes, et furent appelés phibionites, stratiotiques, lévitiques et barbarites. Saint Epiphane décrit les ordures de leurs sectes, avec des détails que l'on ne peut lire sans horreur. Cette hérésie se renouvela dans le XIe siècle, par l'incontinence de quelques clercs qui voulurent se marier. Le saint cardinal Pierre Damien contribua beaucoup à l'extirper.

NICOLAS, — était évêque de Méthone, dans le Péloponèse, et métropolitain de cette province. Nous voyons ailleurs qu'il avait proposé plusieurs questions à Théophylacte archevêque d'Acride en Bulgarie, et à Nicétas, métropolitain d'Héraclée, morts l'un et l'autre sur la fin du XIe siècle. Nous ne savons pas s'il leur survécut, ni en quelle année il termina sa carrière. Il a laissé plusieurs écrits qui presque tous sont restés dans l'obscurité des Bibliothèques ; savoir: un livre *De la primauté du Pape;* un *Contre les Latins ;* un *Des azymes, Des syllogismes*, *De la procession du Saint-Esprit ;* un autre, où il essayait de montrer que l'on doit dire la Messe avec du pain fermenté ; un autre, *Du jeûne du samedi chez les Latins ; Du mariage des prêtres*, et *De l'obligation de ne point dire de Messes parfaites pendant le Carême ;* un Examen théologique de l'Institution de Procle, philosophe platonicien ; un Discours contre les trangresseurs de la loi divine. Mais, si tous ces livres sont restés à peu près ignorés, en revanche, on a rendu public son petit *Traité du corps et du sang de Jésus-Christ*, dans lequel il rassure ceux qui doutent que le pain et le vin soient échangés au corps et au sang du Seigneur.

Ce que l'évêque de Méthone dit sur la transsubstantiation est d'autant plus intéressant, que, s'étant déclaré contre les Latins sur divers points de doctrine, il est censé avoir professé la même foi qu'eux sur l'Eucharistie, puisqu'il ne les accuse de rien sur cette matière ; d'où il résulte que son témoignage corrobore la croyance à la présence réelle, aussi bien dans l'Eglise grecque que dans l'Eglise latine.

C'est de Dieu même, dit-il, et de notre Sauveur Jésus-Christ que nous avons appris, qu'il est l'instituteur de la mystique et non sanglante consécration, par laquelle nous croyons que le pain de l'autel et le vin du calice sont changés par la consécration du prêtre au corps et au sang du Seigneur. Nicolas rapporte les paroles de l'institution; puis s'arrêtant à ce que dit saint Paul, dans la *Ire Epître aux Corinthiens : Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du corps du Seigneur ?* (*I Cor.* X, 16.) Il demande : Qu'est-ce donc que ce pain ? C'est le corps de Jésus-Christ. — Que deviennent ceux qui y participent ? Le corps de Jésus-Christ ; car, en participant à son corps, nous devenons ce corps même. Il dit à ceux qui révoquaient en doute l'efficacité des paroles de l'institution *Ceci est mon corps* (*Matth.* XXVI, 26) : Pourquoi hésitez-vous ? Quelle raison avez-vous de nier la puissance du Tout-Puissant? N'est-ce pas lui qui a fait de rien toutes choses ? C'est une des personnes de la sainte Trinité qui, s'étant faite homme dans les derniers temps, a voulu que le pain fût changé en son corps. Pourquoi voulez-vous chercher la cause et la manière de la transmutation du pain au corps de Jésus-Christ, du vin et de l'eau en son sang, puisque sa naissance d'une vierge est au-dessus de la nature, au-dessus de vos pensées et de votre intelligence ? Si vous doutez de ce mystère, vous ne croirez ni la résurrection des morts, ni les autres miracles de Jésus-Christ, qui sont au-dessus des règles de la nature et de la portée de notre esprit. Nicolas confirme la foi de la présence réelle par le témoignage unanime de toutes les Eglises du monde, et par les anciennes liturgies.

Ce traité fut imprimé en grec avec les liturgies de saint Jacques, de saint Basile et de saint Chrysostome, in-folio, Paris, 1560 ; en latin, dans les liturgies de Claude de Saintes, in-8° 1562 ; en grec et en latin, dans l'*Auctuarium* de Fronton le Duc, tome II, page 372; dans la *Bibliothèque des Pères* par Morel, tome XII, Paris, 1644 et 1654 ; et enfin dans le tome XXIII de la *Bibliothèque des Pères de Lyon*. M. l'abbé Migne l'a reproduit dans son *Cours complet de Patrologie.*

NICOLAS, chanoine d'Amiens, — a été confondu avec un cardinal du même nom, cité par Oldoin dans son *Athenæum Romanum.* Cette assertion est dénuée de tout fondement, puisque celui-ci fut revêtu de la pourpre romaine en 1144 sous le pontificat de Lucius II, tandis qu'Alexandre III n'écrivit au plus

tôt qu'en 1162, à l'archevêque de Reims, pour faire nommer Nicolas à une prébende dans le chapitre d'Amiens. C'est à tort aussi qu'on l'a confondu avec un écrivain du même nom, disciple de Gilbert de la Porée, puisque cet évêque de Poitiers avait rétracté ses erreurs dès l'an 1148, c'est-à-dire, environ quarante ans avant que Nicolas eût composé son traité *De arte fidei*. Quoiqu'on ne sache pas quelle fut l'époque de sa mort, il est certain qu'il vivait encore en 1204, puisque la Chronique dont il est auteur va jusqu'à cette année.

Dans la première lettre adressée par Alexandre III à Nicolas lui-même, le Pape donne de grands éloges à la constance et à la fermeté de sa foi, et à son zèle éprouvé pour le bien de l'Eglise et la consolation de son Pontife. Aussi a-t-il résolu de le traiter en fils, en l'aimant d'une affection spéciale et en exauçant ses demandes dans tous les temps. Qu'il ne s'écarte donc pas d'une aussi bonne route, et qu'il conserve toujours le même attachement à la foi catholique et au Saint-Siége; et il finit en l'avertissant qu'il a écrit en sa faveur des lettres de recommandation à Hugues, archevêque de Sens, et à Samson, archevêque de Reims, qui mourut en 1161.

La seconde lettre est adressée à Henri, archevêque de Reims après Samson. Elle nous apprend qu'Alexandre avait écrit plusieurs fois à Robert, évêque d'Amiens, pour lui faire nommer Nicolas à la prébende que Théodoric, son prédécesseur, lui avait promise. Il se plaint de ce que cet évêque n'a fait aucun cas de sa recommandation, quoique, depuis cette époque, deux prébendes eussent vaqué. Il était sur le point de lui en témoigner son mécontentement lorsque cet évêque mourut. Il conclut en n'accordant à son successeur qu'un délai de vingt jours, après la réception de sa lettre, pour admettre Nicolas au nombre des chanoines d'Amiens, et il défend que, sous aucun prétexte, un autre soit admis dans le chapitre et installé dans le chœur de sa cathédrale, avant que Nicolas ait été pourvu de sa prébende.

Cette lettre est datée de Bénévent le 6 des nones de juillet, et au commencement de l'épiscopat d'Henri. Ainsi que la précédente, elle fait connaître que Nicolas était alors fort considéré dans les affaires de l'Eglise, et dans la suite, le traité *De arte fidei* aura sans doute contribué à augmenter sa réputation.

Ce traité existe manuscrit in-4° à la Bibliothèque impériale. L'écriture est du XIVe siècle, et d'un caractère tellement fin et serré, que tout l'opuscule ne se compose que de huit pages. On y remarquera sans doute le titre du prologue ainsi conçu : *Incipit prologus in artem fidei editam a Nicolao Androtium.* La faute du copiste est ici évidente, et d'autant que l'auteur de ce traité est uniformément surnommé *Ambionensis* dans les catalogues du Vatican, du roi d'Angleterre et de la reine de Suède que Montfaucon a reproduits. La faute est corrigée de même au catalogue de la bibliothèque.

Le titre *Ars fidei catholicæ* fait assez connaître que le sujet traité est un abrégé plutôt qu'un exposé complet de la foi catholique. L'auteur le dédie au Pape Clément III, « parce que, » lui dit-il dans sa Dédicace, « comme vous êtes le vicaire de Jésus-Christ et le successeur de saint Pierre, prince des apôtres, et que vous devez désirer les progrès de la foi, il m'a paru convenable de placer votre nom à la tête de cet ouvrage, afin que l'autorité de vos vertus aille toujours en croissant auprès des personnes qui le liront... »

Il divise ensuite son ouvrage en cinq livres, dont le premier traite de Dieu et de sa nature; le second, de la création du monde, de celle de l'ange et de l'homme; le troisième, de l'incarnation; le quatrième, des sacrements, et le cinquième de la résurrection. Il dit dans sa Préface que son but, en composant cet ouvrage, a été de remédier autant que possible aux maux de la chrétienté, causés en Occident par de nombreuses hérésies, et en Orient par l'islamisme. Ce passage est celui de tous qui peut le mieux faire juger du style de l'auteur. *Partes occidentales imperii tot sectarum corruptas hæresibus officiosissime contemplatus, ægre sustinui adeo invalescentem, merito peccaminum, in confessione Christiani nominis corruptelam. Cum ad instar cancri serpens et palam jam se prodere non formidans Ecclesiæ scandalum grave pariat, et irreparabile detrimentum. Cæterum terræ orientalis incolæ ridiculosa Machomet doctrina seducti, iis præcipue temporibus non solum verbis sed armis professores Christianæ fidei prosequuntur. Ego vero cum viribus corporis non possim resistere, tentavi saltem rationibus eorum malitiam impugnare.* Du reste, son style est en général assez remarquable par sa concision. Presque toujours il pose une proposition, et il en donne la raison, mais sans la développer en aucune manière. Ainsi, dit-il : *Deum nulla scientia, sed sola deprehendimus fide.* Telle est sa proposition, et en voici la preuve : *Nil enim sciri potest, nisi possit intelligi.* C'est ce qui fait que cet ouvrage paraît être plutôt un plan qu'une explication de la foi. Aussi l'appelle-t-il *Ars fidei*, et l'on peut présumer qu'il n'a voulu seulement qu'indiquer les propositions et les preuves, laissant à d'autres le soin de les développer. Ce qui le prouve encore, c'est que souvent il ne donne aucune preuve, mais il se contente de renvoyer à un chapitre ou à un passage de l'Ecriture sainte, où elle doit se trouver.

Nicolas d'Amiens est encore auteur d'une Chronique qui commence à la création et qui finit à l'année 1204. Elle existe en manuscrit à la bibliothèque du Vatican, qui possède aussi un exemplaire de l'*Ars fidei catholicæ;* mais on ne connaît à Paris aucun manuscrit de la Chronique.

NICOLAS, abbé de la Ferté. — Nous n'avons que très-peu de documents sur la vie de ce personnage; nous savons seulement que vers l'an 1199, il était abbé du monastère de la Ferté, désigné communément sous le nom de la première des quatre filles de Ci-

teaux, et situé dans le diocèse de Châlons. Manrique nous apprend que ce fut peu après, et probablement dans la même année, que, cédant aux prières de quelques chevaliers de Calatrava, il composa la seconde et la plus exacte règle de cet ordre religieux et militaire. On peut induire de ce fait qu'il naquit dans la première partie du XIIe siècle, dix ou douze ans peut-être avant la création de l'ordre auquel il devait un jour prescrire des règlements.

Nous observerons ici qu'à proprement parler, les chevaliers de Calatrava n'avaient point d'autre règle que celle de Cîteaux. Le vivre, le silence, les jeûnes, les macérations, les prières, les veilles, etc., etc., étaient les mêmes que ceux des moines cisterciens. Mais comme il y avait quelques articles de ces statuts monastiques qui ne pouvaient convenir à la vie militaire que les chevaliers de Calatrava devaient mener, on fut obligé d'en modifier, d'en retrancher quelques-uns et d'en ajouter d'autres.

En 1187, Widon, abbé de Cîteaux, et depuis cardinal, fut chargé de faire tous ces changements, toutes ces additions; mais comme on s'aperçut qu'ils étaient encore insuffisants pour remplir le but que l'on s'était proposé, en 1199, Nicolas, abbé de la Ferté, modifia une seconde fois la règle de Cîteaux de manière qu'elle pût convenir aux chevaliers de Calatrava.

Ce ne fut pas là le seul service que Nicolas rendit à cet ordre; car, peu de temps après avoir ainsi refondu en quelque sorte leur règlement, il écrivit conjointement avec Gui, abbé de Cîteaux, au Pape Innocent III, relativement au droit de juridiction que l'abbé de Morimond avait sur l'ordre de Calatrava, lequel droit était alors contesté par plusieurs abbés de l'ordre de Cîteaux. Dans la lettre adressée au Souverain Pontife, et qui est insérée dans le *Menologium Cisterciense* d'Henriquez, toute l'affaire est exposée avec la plus grande clarté, et l'on y demande le maintien de la juridiction de Morimond.

L'an 1202, ce même abbé de la Ferté reçut du Pape une lettre qui prouve la considération dont il jouissait. Le Souverain Pontife l'engage à rétablir la paix entre plusieurs abbés cisterciens qui étaient divisés au sujet de la promulgation de certaines lois.

Nicolas, abbé de la Ferté, passe pour être le fondateur de l'abbaye de Bardona, en Lombardie. On croit qu'il mourut vers l'an 1210.

NICOLAS, — auteur d'une Lettre à maître Gérebert, est probablement le sous-prieur de Saint-Victor, qui portait ce même nom de Nicolas, et qui mourut en 1180. En effet cette pièce est immédiatement suivie, dans le recueil de Duchesne, de plusieurs autres lettres qui sont écrites par des Victorins ou qui leur sont adressées. Quoi qu'il en soit, le billet dont il s'agit est d'une bien faible importance. Nicolas allègue ses fonctions pour s'excuser de n'avoir point écrit à Gérebert et il se plaint de ce que celui-ci, moins occupé, ne lui écrit pas davantage. Cela n'empêchera point leur amitié d'être durable et de ne se terminer qu'avec la vie. Nicolas finit cette lettre comme Cicéron commence quelquefois les siennes. *Si vales, bene est, ego valeo.* Le P. Le Long, cite, d'après Feller, une glose sur l'*Apocalypse* par Nicolas de Paris. Nous n'avons aucun moyen d'éclaircir si ce Nicolas est celui dont nous venons de parler.

NICOLAS, patriarche des Melquites d'Alexandrie, — ne nous est connu que par une lettre qu'il adressa au Pape Honorius III, dans les premiers mois de l'an 1222. Elle est écrite au nom de tout le clergé et de tous les Chrétiens d'Egypte, dont elle dépeint ainsi la misère : *Nous n'osons conserver un cheval dans nos maisons, ni porter nos morts par la ville avec une croix. Si une de nos églises, tombe par quelque accident, nous n'osons plus la rebâtir. Cent quinze églises ont été détruites à l'occasion de la prise de Damiette. Chaque Chrétien d'Egypte, depuis déjà plus de quatorze ans, paye le tribut d'un besant d'or, et, s'il est pauvre, on le retient en prison jusqu'à ce qu'il l'ait entièrement soldé; ce qui tous les ans produit cent mille besants d'or monayé au Caire, tant la population chrétienne est nombreuse en Egypte. On emploie ses membres aux travaux les plus pénibles et les plus dégoûtants, même à nettoyer les rues de la ville. Ayez donc pitié de nous, très-Saint-Père : comme les saints attendaient la venue de Jésus-Christ le Rédempteur, ainsi nous attendons l'arrivée de l'empereur votre fils; et non-seulement nous, mais plus de dix mille renégats dispersés sur les terres des Sarrasins. Les Sarrasins mêmes, c'est-à-dire, ceux qui commandaient en Egypte avant le règne de Saladin, vous prient d'y envoyer au plus tôt, parce que tout le pays est à vous, et dévoué aux intérêts de la croisade.* La lettre ajoute quelques avis sur la route que doit tenir l'empereur en entrant en Egypte. On ignore si le Pape y répondit.

NIL ou NICOLAS, — surnommé Doxapater, fut d'abord élevé à la dignité d'archimandrite, mais sans qu'on puisse assigner en quel lieu. Il remplit ensuite l'emploi de notaire patriarcal dans la grande église de Constantinople, puis celle de premier des syncelles ou défenseurs des lois de l'empire. De Constantinople il passa en Sicile, et fit quelque séjour à Palerme. Roger II, roi de Sicile, l'engagea à composer un traité des grands siéges patriarchaux de Rome, d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople et de Jérusalem. Nil acheva cet ouvrage en 1143, et l'adressa à Roger. Il y traite de l'origine de chacun de ces cinq grands siéges, des archevêques, des métropolitains et des évêques qui leur sont soumis; de l'ordre qu'ils tiennent entre eux, et de leurs noms propres. Léon Allatius a rapporté un grand nombre des fragments de cette notice, dans son premier livre *Du consentement des deux Eglises;* mais nous possédons l'ouvrage entier dans le tome Ier des *Mélanges sacrés* d'Etienne le Moine, imprimé en grec et en latin in-4° à Leyde en 1685.

Lambecius a fait mention d'un commen-

taire de Nil Doxapater sur quelques poëmes de saint Grégoire de Nazianze, et l'on trouve dans la bibliothèque des moines de Saint-Basile, à Rome, une *Synopse* des canons, sous son nom, faite par ordre de l'empereur Jean Comnène. Dans le titre de cet ouvrage, Nil est qualifié diacre de la grande Eglise. Cette *Synopse* est beaucoup plus étendue que celles d'Alexis Aristène et de Siméon Logothète. On peut voir ce qu'a dit de cet écrivain et de ses ouvrages dom Bernard de Montfaucon dans sa *Paléographie* et dans son *Voyage d'Italie.* Nous remarquons seulement ici, qu'après avoir rapporté le premier canon de Pierre d'Antioche contre l'évêque de Venise ou d'Aquilée, il dit que l'on ne doit pas donner à ce prélat le titre de patriarche, parce qu'on ne connaît que cinq patriarches dans tout le monde, savoir, de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Il en donne pour raison que, de même que notre corps a cinq sens, de même aussi le corps de Jésus, qui n'est autre que l'Eglise ou l'assemblée des fidèles, est administrée par les cinq siéges patriarcaux.

NONNUS, poëte grec du ve siècle et originaire de Panople ou Panopolis en Egypte,—est auteur d'un poëme en vers héroïques, composé de dix-huit livres et intitulé: *Les Dionysiaques*, imprimé à Anvers en 1569, par les soins de Gérard Falkembourg, qui le tira de la bibliothèque de Jean Sambuch. Depuis, cet ouvrage fut traduit en latin par Ekhard Lubin, professeur à Rostock, et a été réimprimé en 1610 à Hanau, avec les Notes de quelques savants. Nonnus fit encore sur l'ouvrage de saint Jean une paraphrase en vers, qu'Alde Manuce publia pour la première fois en grec, à Venise, en 1501. Dans la suite, Christophe Hedendorph, Jean Bordet, Nicolas Abram et Erard Hedenecius ont traduit en latin cet ouvrage dont nous avons diverses éditions, avec des Notes de François Nansius, de Daniel Heinsius, et de Sylburgius. On a aussi cette paraphrase dans la *Bibliothèque des Pères*. Ellies Dupin s'est trompé en disant que le style de Nonnus, dans cet ouvrage, est dithyrambique et ampoulé; il est au contraire, clair, net, élégant, et tout à fait propre à ce genre d'écrire. Cette paraphrase est une espèce de petit commentaire sur saint Jean, dans lequel l'auteur explique souvent une même chose par plusieurs mots pour être plus intelligible. Il est fort orthodoxe, et, loin d'avoir appuyé l'arianisme, comme Daniel Heinsius le lui a reproché dans son *Aristarchus sacer*, il combat au contraire les ariens, et n'a point d'autre doctrine sur la sainte Trinité que celle de saint Grégoire de Nazianze et de saint Jean Chrysostome, auxquels il a été postérieur. (*Voy.* Suidas, Sixte de Sienne, Aubert le Mire, et Richard Simon, dans sa *Critique de la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* d'Ellies Dupin.)

NOTCHER, — était abbé de Hautvilliers à la fin du XIe siècle. Cette abbaye, située dans le diocèse de Reims, possédait depuis longtemps le corps de sainte Hélène, mère du grand Constantin. Ces reliques avaient été apportées de Rome en cette abbaye en 849, par un prêtre du diocèse nommé Tergise. Altman, moine de Hautvilliers, écrivit l'histoire de cette translation, dont Flodoard nous a donné le précis. Au bruit de l'arrivée de ce précieux dépôt, les esprits se partagèrent, les uns ne doutant point que ce ne fût le corps de sainte Hélène, mère du premier empereur chrétien, et les autres n'en voulant rien croire. Du nombre de ceux-ci était le roi Charles le Chauve. Ce prince assembla à Hautvilliers Hincmar, archevêque de Reims, avec des abbés et quelques personnes de piété, pour aviser aux moyens de vérifier ces reliques. Le résultat de la conférence fut que le moine ou le prêtre qui les avait apportées de Rome comme étant de sainte Hélène, constaterait le fait par l'épreuve de l'eau chaude, dans laquelle il entrerait tout nu. On fit bouillir l'eau, le moine y entra, et en sortit sans aucun mal; et le roi crut, avec tous les assistants, que c'était véritablement le corps de sainte Hélène. Cela se passait après le milieu du IXe siècle. Sur la fin du XIe, Notcher, abbé de Hautvilliers, voyant que l'on recommençait à douter de la vérité de cette relique, pria les évêques qui se trouvaient, en 1095, au sacre de Philippe, évêque de Châlons-sur-Marne, de la vérifier de nouveau. Ils fixèrent le jour de cette cérémonie au 28 octobre de la même année. Hugues, évêque de Soissons, et Philippe de Châlons s'y rendirent avec plusieurs abbés et un grand concours de peuple. L'évêque Hugues célébra la Messe, et, après qu'elle fut finie, il ouvrit la châsse, dans laquelle se trouvait une inscription latine portant: *Le corps de sainte Hélène, reine et mère de Constantin, sans sa tête.* On fit voir l'inscription à la comtesse Adélaïde, femme du comte palatin, et à plusieurs autres personnes de distinction; puis on transféra la relique dans une autre châsse. Notcher, pour donner plus de poids à cette seconde vérification, la fit confirmer dans une assemblée générale qui se tint huit jours après au Mont-Sainte-Marie, dans le diocèse de Soissons, en présence du roi et des grands du royaume. Il mit lui-même par écrit tout ce qui se passa en cette occasion. Sa Relation est divisée en dix-neuf chapitres. On ne l'a pas encore imprimée tout entière, mais on en trouve la plus grande partie dans les Bollandistes, au 18 août, et dans le tome VI des Actes de l'ordre de Saint-Benoît. Notcher assista, en 1093, au concile que Renard, archevêque de Reims, assembla à Soissons contre les erreurs de Roscelin, clerc de Compiègne. L'année de sa mort n'est indiquée nulle part; mais on voit un nommé Hugues, abbé de Hautvilliers en 1102.



ODERISE, — prêtre et cardinal, succéda à Landenulphe dans le siége abbatial de Mont-Cassin, et l'occupa de 1087 jusqu'en 1105. Il était de l'illustre famille des comtes de Marsi; ce qui ne l'empêcha pas de se montrer exact observateur de la discipline régulière, et très-versé dans l'art de la poésie. L'empereur Alexis Comnène l'honora de son amitié, et ils entretinrent ensemble un commerce de lettres. Il fut même ami de l'empereur Henri IV. Ce prince, quoique en guerre avec l'Eglise, ne laissa pas de protéger le Mont-Cassin, et de donner à cet abbé des marques de son affection. Cependant, malgré ces relations, de toutes les lettres d'Oderise, l'on n'a imprimé que celle qu'il écrivit aux moines de Fleury, à qui il conteste la possession des reliques de saint Benoît. Cette lettre est rapportée dans le traité de Matthieu Leuret, qui a réuni tous les documents tendant à montrer que le corps de ce saint n'a jamais été transporté en France, et qu'il est encore à Mont-Cassin. Oderise en avait une preuve dans la guérison du Pape Urbain II, arrivée dans ce monastère. Il y était le jour de la fête du saint fondateur. Se trouvant attaqué d'un violent mal de côté, il invoqua son secours, mais en doutant que ses reliques fussent à Mont-Cassin. Le saint lui apparut, lui reprocha son doute, et pour le lever, l'assura qu'il serait guéri à une heure qu'il lui indiqua. La chose arriva comme elle avait été prédite. Le Pape appela aussitôt l'abbé, à qui il raconta ce qui s'était passé. La guérison de l'empereur Henri IV lui fournit une autre preuve. Ce prince eut à Mont-Cassin une semblable vision, dont la suite ne fut pas moins heureuse. Il se vit débarrassé de trois pierres qui lui causaient de très-vives douleurs. Alors, ne doutant plus que le corps de saint Benoît ne fût dans ce monastère, il fit brûler tous les exemplaires qu'il put trouver des Actes de la translation de ses reliques en France. Oderise engagea Léon d'Ostie à mettre par écrit les actions et la suite des abbés de Mont-Cassin. On lui attribue aussi des discours pour toutes les fêtes de l'année, mais ils n'ont pas encore été imprimés.

ODILBERT, archevêque de Milan, au IXe siècle,—fit un *Traité sur le baptême :* il se trouvait parmi les manuscrits de l'ancienne abbaye de Richemond. Le P. Mabillon a donné, dans le IVe tome de ses *Analectes*, la lettre qui sert de Préface à ce traité avec un extrait du traité même.

ODON ou ODE, — qui succéda à Wulphelme sur le siége de Cantorbéry, en 942, fit, quelque temps après sa promotion, dix statuts, pour la consolation du roi Edmond et pour l'instruction des peuples soumis à sa domination. Il recommande, dans le premier, l'immunité des Eglises, et soutient qu'il n'est permis à personne de les charger d'aucun tribut, puisqu'elles en sont exemptes dans tous les royaumes. Il cite, à ce propos, un passage de saint Ambroise et un autre de saint Grégoire. Dans les cinq suivants, il énumère, en les développant, les devoirs des princes séculiers, des évêques, des prêtres, des clercs et des moines. Il exhorte ces derniers à vivre dans l'humilité, occupés au travail des mains, à la lecture, à la prière. Dans le septième, il condamne les mariages incestueux, et dit anathème à quiconque aura épousé une fille consacrée à Dieu. Il recommande, dans le huitième, la paix et la concorde entre les évêques, les princes et les peuples. Le neuvième traite de l'observation des jeûnes du Carême, des Quatre-temps, et des mercredis et vendredis pendant toute l'année. Il donne, dans le dixième, le nom d'aumône à la dîme, mais il ne laisse pas de l'ordonner, comme étant prescrite par l'Ecriture. Ces statuts sont suivis d'une lettre synodale à ses suffragants, qu'il exhorte à remplir avec soin tous les devoirs de leur charge.

ODON (Saint), — prédécesseur de saint Dunstan sur le siége de Cantorbéry, avait d'abord été évêque de Schirburn. Il se défendit longtemps d'accepter l'archevêché qu'on lui proposait, en prétextant que les canons condamnaient ces sortes de translations ; mais le roi Edmond lui ayant représenté que saint Pierre avait été transféré d'Antioche à Rome, saint Mellitus, de Londres à Cantorbéry, et saint Juste, de Rochester sur le même siége archiépiscopal, il se rendit à ces exemples, mais non sans objecter une autre difficulté, en observant que, depuis la conversion des Anglais, tous les évêques de Cantorbéry avaient été moines. Le roi loua son humilité, et, pour lever cet obstacle, il envoya prier l'abbé de Fleury-sur-Loire d'apporter à Odon l'habit monastique. Il le reçut, et fut ensuite mis en possession de l'Eglise de Cantorbéry. C'était vers l'an 942. Sous son pontificat, quelques clercs infectés d'une erreur dangereuse s'efforçaient de prouver que le pain et le vin que l'on met sur l'autel demeurent dans leur première substance après la consécration, et que l'Eucharistie ne contient que la figure du corps et du sang, et non pas le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ. Le saint évêque souhaitait avec ardeur détruire cette énorme perfidie. Un jour, pendant qu'il célébrait avec beaucoup de dévotion les saints mystères de la Messe, il pria Dieu, avec larmes, de faire connaître la propriété substantielle des divines offrandes, afin de corriger les erreurs des hommes. A la fraction du pain, au moment où le pontife en tenait les morceaux séparés entre ses doigts, on vit le sang couler goutte à goutte. Odon alors fit approcher ceux qui avaient témoigné du doute dans la foi de ce mystère. Dans l'étonnement que leur cau-

sait ce miracle, ils en désirèrent un second, en priant l'évêque de demander à Dieu que le sang reprît sa première forme. Saint Odon pria Dieu, et le sang qu'il avait laissé sur l'autel parut de nouveau sous l'espèce du vin. Le pieux archevêque mourut le 4 juillet de l'année 961.

Saint Odon composa, vers l'an 942, pour la consolation du roi Edmond et pour l'instruction de ses peuples, des constitutions, comprises en dix articles, et rapportées dans le tome Ier des Conciles d'Angleterre, et dans le tome IXe de la Collection du P. Labbe. Le premier article insiste sur l'immunité des Eglises, qu'il défend de charger d'aucun tribut, disant que les enfants de l'Eglise, c'est-à-dire, les enfants de Dieu, en sont exempts dans tous les royaumes. Sur quoi il cite ces paroles de saint Ambroise: « L'Eglise catholique est exempte de tout cens de la part du prince. » Les autres articles regardent les devoirs des rois, des évêques, des prêtres et autres clercs, des moines et des religieuses, des seigneurs et du peuple. On lit au même endroit une lettre synodale d'Odon à ses suffragants, qui paraît écrite sous le règne du même prince. Le saint évêque les exhorte à se conduire avec zèle dans le gouvernement des âmes. On ne connaît point les autres écrits que Pitseus lui attribue, savoir : un livre aux moines de Fleury, pour son neveu Oswald ; un autre, sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; un livre de lettres et quelques poésies.

ODON, — était moine Bénédictin d'Aste ou d'Asti, dans la Ligurie, au commencement du XIIe siècle. Il entreprit, par ordre de Brunon, abbé de Mont-Cassin et évêque de Segni, un commentaire sur les *Psaumes*, qu'il lui dédia. Marchesi, dans sa dissertation sur les passages difficiles des écrits de saint Brunon, résout une objection que l'on fait à Odon, parce qu'en expliquant le psaume CI, il dit de Jésus-Christ : « Je suis devenu semblable au passereau qui se tient seul sur le toit, parce que personne n'est monté corporellement avec moi dans le ciel ; » explication que l'on prétend contraire à l'Evangile, dans lequel nous lisons que plusieurs corps des saints ressuscitèrent, ou avec Jésus-Christ, ou après sa résurrection, sans doute pour monter au ciel avec lui. A cela Marchesi répond que saint Prosper et quelques autres ont expliqué ce passage du même psaume comme Odon, et qu'il ne résulte point du récit évangélique que ceux qui sortirent de leurs tombeaux lors de la mort de Jésus-Christ, n'y soient pas rentrés après avoir apparu à plusieurs personnes. L'écrit d'Odon commence par une Préface ou Epître dédicatoire; vient ensuite l'explication des titres des psaumes, et enfin un commentaire sur chaque psaume en particulier jusqu'au cent dixième inclusivement. Il est précis, mais clair et solide. Marchesi l'a fait imprimer à la fin des ouvrages de saint Brunon de Segni ; c'est aussi la place qu'on lui a donnée dans la *Bibliothèque des Pères*. Nous ne connaissons aucun autre écrit du moine Odon.

ODON, abbé de Saint-Remy de Reims, — se trouvant à Rome, le vendredi d'après le dimanche de l'Ascension de l'an 1135, fut présent à la réception que le Pape Innocent II fit aux légats de l'empereur de Constantinople, et témoin du récit que fit un archevêque des Indes du miracle qui s'accomplissait annuellement, dans son église, huit jours avant et huit jours après la fête de saint Thomas. Le corps de cet apôtre se trouvait dans cette église, et, quoique environnée d'un fleuve très-profond, pendant les quinze ou seize premiers jours on y entrait à pieds secs, parce que l'eau prenait son cours d'un autre côté. Le jour de la solennité, l'archevêque, tous les grands et tout le clergé de la province s'y assemblaient avec le peuple; l'archevêque s'approchait du tombeau du saint apôtre, priait avec ferveur et avec larmes, tirait ensuite le corps du monument qui le contenait, le posait décemment sur la chaire pontificale, et, après s'être mis à genoux, offrait un présent au saint protecteur de son église; l'apôtre, étendant son bras et ouvrant sa main, le recevait, et en usait de même à l'égard des offrandes de tous les fidèles; mais il rebutait celles des hérétiques, s'il s'en trouvait dans l'assemblée. On fit rapport au Pape de cette histoire miraculeuse. Celui-ci, la regardant comme une fable, appela l'archevêque indien, et lui défendit, sous peine d'anathème, de rien raconter de semblable dans son palais. L'archevêque, de son côté, protesta, devant tout le monde, que rien n'était plus vrai que ce miracle. Le Pape l'admit à l'attester par serment sur l'Evangile ; l'archevêque n'eut garde de s'y refuser ; alors le Pape et toute sa cour ajoutèrent foi au récit du prélat. L'abbé Odon, à son retour de Rome, écrivit tout ce qui s'y était passé sur ce sujet, et en adressa la relation au comte Thomas, qu'il savait être fort curieux de ces sortes d'événements. Sa lettre se trouve dans l'édition in-folio des *Analectes* de dom Mabillon, p. 464.

ODON DE DEUIL, — auteur d'une Relation sur le voyage de Louis VII en Orient, était moine de Saint-Denis. Il suivit le roi dans l'expédition d'outre-mer, en qualité de chapelain; c'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une lettre en forme de Préface, adressée à l'abbé Suger, et qu'il a placée en tête de son histoire. Dans cette lettre, il invite beaucoup Suger à écrire lui-même la Vie de Louis VII, et surtout les circonstances du pèlerinage de ce prince à Jérusalem. C'est pour lui en faciliter les moyens qu'il lui offre sa Relation, sur la fidélité de laquelle il peut compter; car, en sa qualité de chapelain, lui Odon était jour et nuit auprès du roi. Il a fait précéder son ouvrage d'une espèce d'Introduction, qui est comme un tableau chronologique des événements de la croisade depuis l'assemblée tenue à Bourges en 1146, jusqu'au 19 mars 1148, époque où il s'est arrêté.

Cet ouvrage est divisé en sept livres. Les deux premiers renferment le récit des préparatifs et du départ pour la croisade. Depuis un an Louis VII avait formé le projet d'aller en pèlerinage aux saints lieux, lorsque le religieux évêque de Langres annonça au peuple la prise d'Edesse et l'insolence des infidèles. Les paroles pleines d'onction du saint évêque ne produisirent pas immédiatement des fruits: le roi indiqua un concile à Vézelay pour l'année suivante. Pendant cet intervalle, il écrivit au Saint-Siége, qui accueillit avec transport le projet du monarque : le Pape eût désiré se mettre lui-même à la tête des croisés; mais il gémissait alors sous la tyrannie des Romains. — Il confia tous ses pouvoirs apostoliques à saint Bernard, et envoya au roi et à plusieurs seigneurs français le signe révéré des croisés.

Passant ensuite à l'assemblée de Vézelay, le chroniqueur peint avec vérité et énergie l'affluence des fidèles à ce concile et leur enthousiasme pour prendre la croix. Il dit que saint Bernard semait plutôt qu'il ne distribuait les croix, tant était grand le nombre des fidèles. « Ce saint abbé, » continue-t-il, « qui, dans un corps faible et presque mourant, cachait une âme forte et ardente, allait partout prêchant la croisade, et multipliait ainsi le nombre des pèlerins. » Odon raconte ensuite que, pour se préparer une route facile au saint tombeau, Louis écrivit à Roger, roi de Sicile, et à d'autres potentats; il envoya aussi des députés à l'empereur de Constantinople, députés dont il ignore le nom, parce qu'ils ne furent pas inscrits sur le livre de route. Il paraît que dans cette armée, dont la levée avait été plus régulière que celle qu'on fit dans les précédentes croisades, il existait un registre, ou, comme on l'appelait alors, un rôle, qui désignait le nom de tous les croisés, ou du moins des principaux d'entre-eux. « L'empereur, » continue Odon, « reçut très-bien les députés; il appela le roi de France du nom de saint, lui donna le titre d'ami et de frère. Tout cela n'était qu'adulation; car il promit tout aux députés, et dans le fond de son cœur il avait intention de ne rien donner. Pendant ce temps, le roi faisait préparer tout ce qui était nécessaire pour accomplir son pèlerinage. Il choisit sa route par la Grèce; ce qui affligea beaucoup de monde, et en particulier les envoyés du roi de Sicile, qui annoncèrent aux Latins tout ce que leur préparaient les embûches des Grecs. » Odon parle ensuite du choix que fit le roi, de Suger et du comte de Nevers, pour administrer son royaume pendant son absence; du refus et de la retraite du comte de Nevers dans la Chartreuse; du voyage du roi à Saint-Denis, pour y prendre l'étendard de l'abbaye, et recevoir le bourdon de pèlerin, selon l'usage et la permission de partir pour les saints lieux. Louis, avant son départ, fit une chose très-louable et que personne de son rang n'eût sans doute imitée : il alla visiter les hôpitaux et les léproseries; il retourna ensuite à Saint-Denis, où il reçut la bénédiction du Pape, qui s'y trouvait, visita et fut admis à baiser les saintes reliques du patron de ce monastère. La mère et l'épouse du roi assistèrent, en versant des larmes, à cette cérémonie, qui annonçait le départ du monarque.

Dans le second livre, Odon peint la marche des croisés à travers la France et l'Allemagne, et la réception des ambassadeurs de Manuel à Ratisbonne. Le chroniqueur entre, à cet égard, dans des détails de mœurs intéressants. « L'armée, » dit-il, « ayant établi ses tentes, et le roi s'étant ainsi mis à couvert, les ambassadeurs de Manuel furent introduits .... Je ne puis ni ne dois interpréter le papier qu'ils montrèrent; car la première partie en était conçue en termes trop humbles et trop affectueux pour être sincères. Ce langage était indigne d'un empereur, je dirais même d'un mime. J'aurais honte de rapporter, continue Odon, les expressions viles et rampantes que ces ambassadeurs employèrent, et, si je le voulais, je ne le pourrais même pas; car les Français, encore qu'ils voudraient imiter la bassesse des Grecs, n'en auraient jamais les moyens. Le roi supporta d'abord avec patience et en rougissant les louanges qu'on lui donnait; mais, à mesure qu'il s'avançait dans la Grèce, comme les ambassadeurs se multipliaient, et, avec eux, les louanges, le roi les écoutait impatiemment. Godefroi, évêque de Langres, qui était présent, fatigué de leurs flatteries et de leurs longs discours, s'écria tout à coup : « Frères, ne parlez pas si souvent de la gloire, de la majesté, de la sagesse et de la religion du roi ; il se connaît et nous le connaissons; dites promptement et sans détours ce que vous voulez. » D'ailleurs, » continue Odon de Deuil, « laïques et ecclésiastiques, tout le monde se rappelait ce proverbe :

... *Timeo Danaos et dona ferentes.*

(VIRGIL. *Æneid.*, II, 49.)

Il revient ensuite à l'assemblée de Ratisbonne ; il dit que la seconde partie de la lettre de l'empereur Manuel, contenait deux demandes. Par la première, Manuel voulait que les croisés respectassent toutes les villes de l'empire; elle fut trouvée juste par les plus sages de l'armée : la seconde donna lieu à de plus longues discussions. L'empereur demandait que toutes les villes qui avaient anciennement appartenu aux empereurs et qui leur avaient été enlevées par les Turcs, retournassent à leur ancien maître, si elles tombaient au pouvoir des croisés : ce point, longuement discuté, fut accordé par les uns et refusé par les autres. Odon trace ensuite la marche des pèlerins. Il ne se borne pas, comme un froid narrateur, à raconter les événements ; mais il fait connaître les pays par des aperçus géographiques, et surtout par les souvenirs de l'histoire.

A l'occasion du passage de l'armée des Allemands à travers la Hongrie, le chroniqueur raconte que Boricius, compétiteur du

roi de Hongrie, écrivit à Louis VII pour lui exposer ses droits au trône et solliciter sa protection. Dans la crainte que ses lettres ne produisissent pas tout l'effet qu'il en espérait, Boricius se mit en marche pour se rendre auprès du monarque français; il rencontra dans sa route l'armée de Conrad. Alors le roi de Hongrie, qui avait tout à craindre de Boricius, s'efforça de conquérir par ses largesses l'amitié de l'empereur et de ses soldats. Odon, qui ne perd jamais l'occasion de s'élever contre l'avarice des Allemands, dit, à ce sujet, que le roi de Hongrie aima mieux employer, pour obtenir le résultat qu'il se proposait, l'argent que le fer, parce qu'il lui était plus facile de vaincre les Allemands par ce moyen.

Dans le troisième livre, Odon de Deuil fait le récit des malheurs des croisés. Les Grecs, irrités de ce que les Allemands avaient tout pillé et brûlé même plusieurs faubourgs des villes qu'ils avaient traversées avant eux, leur refusaient toute espèce de denrées, ou les leur vendaient en si petite quantité et à si haut prix, que ces provisions ne pouvaient suffire à une si grande multitude. Ils se virent obligés de piller à leur tour et d'enlever ce qui leur était nécessaire. C'est dans ce livre qu'Odon parle des monnaies fausses que les Grecs donnèrent aux croisés lors de leur entrée sur le territoire de l'empire; il y fait aussi une peinture assez bien tracée du caractère lâche de ces peuples. Le roi de France était sous les murs de Constantinople. Manuel, ignorant quelles étaient ses intentions, lui envoyait chaque jour des députés : il craignait pour son empire menacé. « Les Grecs,» dit l'historien, «étaient alors semblables à des femmes; leur âme avait perdu toute énergie et toute pudeur; ce que nous demandions, ils le promettaient, avec l'intention de ne point tenir leur promesse dès qu'ils cesseraient de craindre; car c'est une opinion générale parmi eux qu'ils ne se parjurent point lorsqu'ils violent leur serment pour la cause sacrée de l'empire. »

Quelques lignes plus bas, Odon retrace les principales circonstances de l'entrée du roi de France à Constantinople, sa visite à l'empereur, et l'entretien qu'ils eurent ensemble. «Ces deux princes étaient à peu près du même âge, d'une forme presque semblable; ils différaient seulement par leurs mœurs et par leurs habits. Ils entrèrent dans le palais, où ils s'assirent sur deux siéges égaux. Là, ils se parlèrent par interprètes, en présence de leurs courtisans. Manuel demanda au roi quelles étaient ses intentions, ajoutant que, quant à lui, il désirait ce que Dieu voulait, et qu'il lui promettait tout ce qui lui serait nécessaire pour accomplir son pèlerinage. Plût à Dieu qu'il lui eût dit vrai ! A son maintien, à sa joie, à ses paroles qui semblaient exprimer les plus intimes pensées de son âme, tous auraient cru qu'il affectionnait le roi avec tendresse: il n'est pas nécessaire, continue Odon, avec ironie, de dire combien un tel jugement eût été vrai.» Après cette conversation, les deux monarques se séparèrent comme deux frères, et la noblesse de l'empire conduisit le roi de France dans le palais qui lui était destiné.

L'historien commence son quatrième livre par décrire Constantinople : cette description est assez remarquable pour que nous la rapportions en entier. « Constantinople, » dit-il, «la gloire des Grecs, riche par sa renommée, plus riche encore par ce qu'elle renferme, a la forme d'un triangle. A l'angle intérieur est Sainte-Sophie, ainsi que le palais de Constantin, où se trouve une chapelle très-honorée pour les saintes reliques qu'on y conserve. La ville est ceinte de deux côtés par la mer. En y arrivant, on a sur la droite le bras de Saint-George, et, sur la gauche, une espèce de canal qui en sort et s'étend à près de quatre milles. Là est le palais qu'on appelle Blaquerne, bâti sur un terrain bas, mais qui se fait remarquer par sa somptuosité, par son architecture et son élévation. Situé sur de triples limites, il offre à ceux qui l'habitent le triple aspect de la mer, de la campagne et de la ville. Sa beauté extérieure est presque incomparable; sa beauté intérieure surpasse tout ce que j'en pourrais dire. L'or y brille partout, et s'y mêle à mille couleurs. Tout y est pavé en marbre industrieusement arrangé. Je ne sais ce qu'il y a de plus précieux ou de plus beau, de la perfection de l'art ou de la richesse de la matière. Sur le troisième côté du triangle de la ville, est la campagne; mais ce côté est fortifié par un double mur garni de tours, lequel s'étend depuis la mer jusqu'au palais, sur un espace de deux milles. Ce n'est ni ce mur ni ces tours qui font la force de la ville; elle est, je crois, tout entière dans la multitude de ses habitants et dans la longue paix dont elle jouit. Au bas des murs est un espace vide, où sont des jardins qui fournissent aux habitants toute sorte de légumes. Des canaux souterrains amènent du dehors des eaux douces; car celle que Constantinople renferme est salée et fétide. Dans plusieurs endroits, la cité est privée de courants d'air: les riches, couvrant les rues par leurs édifices, laissent ainsi aux pauvres et aux étrangers les ordures et les ténèbres. Là, se commettent des vols, des meurtres et autres crimes que l'obscurité favorise. Comme on vit sans justice dans cette ville, qui a presque autant de maîtres qu'elle a de riches, et autant de voleurs qu'elle a de pauvres, le scélérat n'y connaît ni la crainte, ni la honte. Le crime n'y est puni par aucune loi, et n'y vient à la connaissance de personne. Cette ville excelle en tout; si elle surpasse toutes les autres villes en richesses, elle les surpasse aussi en vices. »

Odon raconte ensuite le séjour de Louis VII à Constantinople, ses entrevues avec l'empereur Manuel, les repas qu'ils prirent ensemble, et il ne dissimule pas les craintes que cette intimité inspirait à l'armée. Il rapporte que quelques croisés français s'étant

permis de piller dans les environs de Constantinople, le roi fit couper les membres à quelques-uns, et fut enfin obligé d'en livrer plusieurs à la mort pour effrayer les autres par la sévérité des exemples. L'auteur rappelle encore ici la perte qu'éprouvaient les croisés dans l'échange des monnaies, perte qui devait être énorme, puisque le chroniqueur y revient plusieurs fois dans son histoire. Odon se rabat ensuite sur le séjour des pèlerins à Constantinople ; il parle de la proposition faite par l'évêque de Langres de s'emparer de cette cité, proposition longtemps agitée au milieu des Latins, et qui peut-être eût été adoptée et mise à exécution, si les Grecs n'eussent adroitement répandu le bruit d'une grande victoire remportée par Conrad sur les infidèles, et de la marche des Allemands sur Icone. A cette nouvelle, l'impatience des croisés n'eut plus de bornes ; ils blâmèrent le long séjour du roi à Constantinople, et le forcèrent, pour ainsi dire, à donner l'ordre du départ. Ce fut après que les croisés eurent passé le bras de Saint-George qu'ils purent connaître toute la perfidie des Grecs. A ce sujet, l'historien se livre à quelques réflexions qui montrent une grande rectitude de jugement et une connaissance profonde du caractère de ces peuples.

Dans son cinquième livre, notre chroniqueur suit la route des croisés après leur départ de Constantinople : il fait connaître, par des aperçus toujours intéressants, les mœurs et les usages des pays que traverse l'armée chrétienne ; quelquefois il s'élève à des considérations d'une haute politique. Par exemple, sous les murs de Nicomédie, il dit des Grecs : « Ce peuple lâche, qui défend ses trésors en répandant ses trésors, et qui, incapable de se garantir lui-même, appelle à son secours des soldats mercenaires, voit tous les jours ses possessions diminuer. C'est parce qu'il possédait beaucoup qu'il possède encore quelque chose ; car il n'a pu tout perdre à la fois. Nicomédie nous offrit un exemple de la faiblesse du gouvernement des Grecs. Les ruines superbes de cette cité, en même temps qu'elles attestent son ancienne gloire, montrent aussi l'inertie de ses maîtres actuels. »

L'historien, après avoir raconté la défaite de l'armée de Conrad, victime de la trahison des Grecs, peint avec une grande énergie la triste situation de cette armée vaincue, qui ne pouvait, dit-il, ni avancer, ni reculer, ayant devant elle la faim, l'ennemi et les défilés tortueux des montagnes, et derrière elle, la famine et l'opprobre. Odon peint ensuite l'entrevue de Conrad et du roi de France ; ils s'embrassèrent l'un et l'autre, et des larmes de compassion arrosèrent leur visage. Il rapporte le discours de Conrad à Louis, discours qui fut interprété par l'évêque de Metz. L'empereur n'accusa que lui et les siens de sa mauvaise fortune. « Dieu est juste, » s'écria-t-il, « et nous sommes les seuls coupables. » Ce discours arracha des larmes de tous les yeux.

Dans le sixième et le septième livre, l'historien suit la marche de l'armée de Louis, depuis Constantinople jusqu'à Satolie, et présente le tableau des souffrances qu'elle éprouva, en suivant les bords de la mer, et en marchant au milieu des rochers et des précipices, sans pouvoir se procurer des vivres autrement que par la force et à des prix exorbitants. C'est ainsi qu'ils arrivèrent successivement à Smyrne, à Pergame, puis enfin à Ephèse. « Là, le roi reçut des lettres de l'empereur grec, qui lui annonçaient que les Turcs, rassemblés en grand nombre, étaient prêts à fondre sur l'armée chrétienne. Manuel conseillait aux Chrétiens de se réfugier dans les places fortes de la côte qui dépendaient de l'empire. Louis méprisa également les menaces des Turcs et les offres bienveillantes des Grecs, et s'avança, malgré la pluie et les torrents, dans la plaine d'Ephèse, puis dans la route de Laodicée. Le fleuve Méandre traversait cette route ; ses eaux étaient rapides et profondes : les Turcs, disséminés dans les environs, voulaient, avec leurs flèches, en défendre le passage. Le roi mit ses bagages au milieu de l'armée ; il plaça ses plus braves soldats à la tête, à la queue et sur les ailes, et marcha en cet ordre pendant deux jours. Les pèlerins, ayant trouvé enfin un endroit où le passage du fleuve était plus facile, s'y précipitèrent, ayant à leur tête le comte Henri, et Théodoric, fils du comte de Flandre, à travers une grêle de flèches et de traits ; ils pénétrèrent jusqu'au milieu des rangs des Turcs. Le roi traversa aussi le fleuve. Partout où le portait son coursier, le monarque mettait en fuite ou écrasait les bataillons ennemis ; il sema des cadavres, selon l'expression énergique de l'historien, jusque dans les défilés des montagnes. Les infidèles se réfugièrent dans une petite ville nommée Antiochette. Louis les y aurait assiégés, si la conquête en eût valu la peine. » L'historien rapporte, à l'occasion de ce combat, que quelques personnes dirent avoir vu un soldat, blanc comme la neige, marcher à la tête des pèlerins, lors du passage du fleuve, et que le premier il commença le combat. « Je ne veux point tromper ni être trompé, » ajoute Odon ; « mais ce qu'il y aurait d'étonnant, c'est que, dans une position aussi difficile, nous eussions remporté une victoire aussi aisée sans le secours de Dieu : aucun des pèlerins ne fut blessé ni tué de la main des infidèles ; Milon de Nogent, seul, mourut étouffé sous les eaux du fleuve. »

L'armée, après une marche de trois jours, arriva à Laodicée. Le chroniqueur parle de la trahison du gouverneur grec, qui, s'entendant avec les Turcs, avait éloigné de la ville tout ce qui pouvait être utile à l'expédition des croisés. Cette circonstance jeta le trouble dans l'âme des hommes sages ; on ne savait pas quel serait le résultat d'une entreprise que tout semblait contrarier. Cependant l'armée quitta Laodicée et s'avança vers Satolie, au milieu des difficultés et des

embûches, et constamment harcelée par les Turcs. Ils perdirent surtout beaucoup de monde, au passage d'un mont, par la faute de Geoffroi de Rancon, qui conduisait l'avant-garde. L'historien ne nomme pas cette montagne, et dit seulement qu'elle était encore couverte du sang et des cadavres des Allemands. L'armée dans sa marche sentait toutes les horreurs de la famine; depuis plusieurs jours, les chevaux n'avaient mangé qu'un peu d'herbes, et les vivres manquaient absolument aux hommes : l'ennemi, qui semblable aux bêtes féroces était devenu plus avide de sang depuis qu'il en avait goûté, nous attaquait à la fois avec plus de fureur et de sécurité. Mais, d'après l'exemple et le conseil du maître du Temple et les ordres du roi, des groupes se formèrent pour défendre les bagages et les faibles : chaque chevalier eut son rang déterminé; on veilla avec attention à ce qu'ils ne se confondissent point les uns avec les autres, à ce que ceux d'un rang ne passassent point à un autre. « Les chevaliers, » ajoute Odon de Deuil, « que la nature ou les hasards de la guerre avaient rendus piétons, furent placés à l'extrémité, et, l'arc en main, ils demeurèrent chargés de résister aux traits des infidèles: le roi lui-même, maître des lois, se soumit à celles de la discipline, et, à la tête d'une troupe nombreuse, il protégea la multitude désarmée. Nous avançâmes en cet ordre vers la route de Satolie, où après bien des peines et des souffrances de toutes sortes, nous eûmes le bonheur d'arriver. L'armée trouva dans cette cité des vivres en quantité suffisante pour les hommes; mais les Grecs avaient frauduleusement éloigné l'avoine et les autres choses nécessaires pour la nourriture des chevaux. Le roi assembla alors ses barons pour les consulter sur les moyens à prendre afin de continuer la route vers les saints lieux; le prince brûlait d'ardeur d'accomplir son pèlerinage à la tête de son armée, et rien ne lui semblait impossible pour satisfaire ce violent désir; mais les barons, sans oublier les lois de la subordination, s'opposèrent à sa royale volonté. » Il ne fallait que trois jours de mer pour aller à Antioche, tandis qu'il y avait plus de quarante jours de marche par terre, à travers les précipices et les défilés. Le roi se rendit à ces raisons, avec d'autant plus de peine qu'il était obligé de se séparer d'une partie de son armée. « Ce fut là, » ajoute l'historien, « notre malheureuse condition avec les Grecs, de leur vendre pour rien les choses qui nous appartenaient, et de leur acheter à des prix exorbitants ce qui nous était nécessaire. C'est ainsi qu'ils portèrent le prix du passage jusqu'à Antioche à un taux inouï : ils exigeaient de chaque homme quatre marcs d'argent. Je crois, » dit-il en parlant de Satolie, « que nous payâmes plus cher le repos dont nous jouîmes dans cette cité, que les travaux de toute la route ne nous coûtèrent.»

L'historien place ici dans la bouche des pauvres pèlerins français qui ne pouvaient pas s'embarquer, vu l'énormité du prix du passage, un discours assez curieux : « Seigneur roi, nous paraissons pleins de confusion en votre présence; mais nous sommes confiants en votre bonté. Lorsque nous avons désiré de continuer par mer notre pèlerinage, nous comptions sur la générosité des Grecs; mais nous nous apercevons maintenant que nous avons été trompés. La misère nous porte à accomplir notre pèlerinage par terre; nous le ferons sans chef, et nous savons que nous marchons à une mort certaine; mais ne vaut-il pas mieux encore périr par le glaive des Turcs que par la trahison des Grecs? » Le roi, touché de compassion en entendant ce discours, distribua à ces malheureux pèlerins tout ce qu'il avait, et, afin de leur préparer une route facile, il passa avec les Grecs de Satolie une convention par laquelle ceux-ci s'obligèrent de conduire ces pèlerins jusqu'à Tarse, et de recevoir dans la ville les malades et les blessés. Mais comme les Grecs craignaient les Turcs, ils voulurent les consulter avant de rien faire, et l'on prétend même qu'ils partagèrent le prix que leur avait payé le roi.

Le monarque français laissa, pour commander les pèlerins qui ne pouvaient le suivre, le comte de Flandre et Archambaud de Bourbon; lorsque ces chefs se furent mis en marche, les Turcs, informés par les Grecs que le roi était parti, vinrent attaquer les Francs et les arrêtèrent dans leur marche. Les croisés étaient pleins de courage; mais ils n'avaient qu'un petit nombre de chevaux; encore ces chevaux étaient-ils harassés. Toutefois ils se rangent en bataille et mettent l'ennemi en fuite. Comme ils n'étaient pas assez agiles pour le poursuivre, il y eut peu de Turcs de tués. Le comte de Flandre et Archambaud de Bourbon, ne pouvant faire davantage pour venger les injures des leurs, s'embarquèrent aussitôt. Les Turcs s'approchèrent bientôt de la ville, y entrèrent et en sortirent librement, et communiquèrent ouvertement avec les Grecs. Les croisés virent alors qu'ils étaient enfermés comme des troupeaux dans une bergerie, entre deux ennemis et dans une double enceinte de murs, et que ceux qui n'osaient y entrer, comme ceux qui n'osaient en sortir, pouvaient également être tués à coups de flèches. Comme l'avant-mur était bas et incliné, la multitude des croisés ne pouvait s'y mettre tout entière à l'abri, et les Turcs, se plaçant sur des hauteurs convenables, tuaient ou blessaient avec leurs traits ceux qui étaient plus éloignés. Des jeunes gens déterminés, saisissant leurs arcs, sautèrent sur ce mur pour défendre leur vie et celle de leurs compagnons, et parvinrent à éloigner les ennemis. Ils auraient pu trouver quelque repos, si les Grecs, de leur côté, ne les eussent pas tourmentés d'une autre manière. Comme ils avaient entassé dans un lieu étroit et malpropre ceux des croisés qui étaient sains avec ceux qui étaient malades, la corruption de l'air se mêlant à la famine qu'ils éprouvaient, faute d'argent

pour acheter des vivres, les Grecs n'eurent pas la peine de les tuer, et n'eurent besoin que d'attendre la mort de leurs victimes. Cette déplorable situation engagea deux troupes de guerriers, l'une de trois, l'autre de quatre mille hommes, à chercher leur salut dans la retraite. Elles sortirent donc tout armées. Elles avaient à traverser deux rivières voisines du lieu qu'elles quittaient: elles passèrent facilement la première; mais, à la seconde, elles trouvèrent un double obstacle. Elles ne pouvaient la traverser qu'à la nage, et en se défendant contre l'ennemi rassemblé sur l'autre rive. Comme elles ne purent vaincre à la fois ces deux difficultés, elles revinrent sur leurs pas, et ces malheureux furent ou mis en fuite, ou pris, ou tués.

Leur sang apaisa la soif des Turcs; mais la ruse des Grecs se changea alors en violence. Les Turcs prirent pitié de ceux qui restaient, et firent aux malades et aux pauvres d'abondantes aumônes. Les Grecs, au contraire, obligèrent à les servir ceux qui étaient plus forts, et, pour prix de leurs services, ils les maltraitaient. Quelques Turcs, achetant à ces Grecs la monnaie des croisés, la distribuaient ensuite à pleines mains entre les plus misérables. Ceux-ci, évitant les cruels compagnons de leur foi, cherchaient sûreté et protection parmi les infidèles compatissants, et l'on dit que plus de trois mille jeunes gens allèrent rejoindre les Turcs. « O pitié plus cruelle que la perfidie! » s'écrie ici notre auteur : « ces infidèles qui donnaient du pain aux Chrétiens leur enlevaient leur religion. » Cependant il est certain que, contents de leurs services, ils n'en forcèrent aucun à la renier; ce qui veut dire — car Odon de Deuil n'est pas toujours clair dans ses expressions — que la commisération des Turcs toucha beaucoup de Chrétiens, et que, d'eux-mêmes, ils embrassèrent la foi d'ennemis qui les traitaient si bien : « Dieu, » ajoute l'auteur, « maudissant la ville de Satolie, frappa tout à coup les habitants de mort. Plusieurs maisons restèrent vides; ceux qui survécurent, frappés de stupeur et d'effroi, se hâtèrent d'abandonner la cité. »

Odon raconte qu'après avoir séjourné cinq semaines à Satolie, Louis se remit en mer, et que quelques-uns de ses vaisseaux furent brûlés ou mis hors de service; cependant aucun navire ne périt complétement, et, au bout de trois semaines de navigation, le roi arriva enfin à Antioche. « O mon père Suger, » poursuit l'historien en s'adressant à l'abbé de Saint-Denis, à qui son livre est dédié, « ô mon père Suger! le monarque ne parvint à Antioche qu'à travers d'immenses périls, et après bien des pertes : mais vous devez vous consoler en songeant que du moins il est sauvé. Et même il ne sera pas inutile au prince d'avoir éprouvé tant de fatigues : on sait maintenant qu'il peut se défendre et supporter ses revers avec courage et fermeté! Il ne s'inquiétait que des malheurs des siens, et ces malheurs, il les a adoucis autant qu'il a pu, pensant qu'un roi n'est pas né pour lui seul, mais pour l'utilité commune...... Au milieu de tant de périls et de misères, il s'est conservé sain et sauf, sans avoir recours à aucun remède, et a pu continuer ses pratiques de religion; car il ne lui est jamais arrivé de marcher contre l'ennemi, sans avoir reçu les saints sacrements, et, à son retour, il récitait toujours Vêpres et Complies. Dieu était l'*alpha* et l'*oméga* de ses œuvres. »

Odon de Deuil termine par cet éloge le récit qu'il a fait des combats et des misères de Louis VII en Orient. Il est à regretter que le moine de Saint-Denis n'ait pas poussé plus loin sa Relation.

Le style d'Odon est mâle, mais obscur; ses pensées sont hardies et quelquefois énergiques; il connaît assez bien les hommes, et il aime à pénétrer dans les replis de leur âme. Il s'élève souvent à la véritable éloquence, et le goût des siècles modernes ne repousserait pas toujours ses descriptions. Celle qu'il fait de Constantinople est un morceau vraiment remarquable, et qui nous a paru digne d'être reproduit tout entier.

Son livre sur le voyage de Louis VII ne se trouve point dans la Collection de Duchesne, ni dans aucune de celles qui contiennent les faits des croisades; mais il est en tête de l'ouvrage intitulé : *Sancti Bernardi Clarævallensis abbatis, genus illustre assertum*, par Pierre-François Chifflet, de la Compagnie de Jésus, année 1660.

ODON DE KENT, — surnommé *Cantianus* parce qu'il était originaire du comté de Kent, vécut dans le XIIe siècle, et prit l'habit de l'ordre de Saint-Bernard, où sa piété et son savoir l'élevèrent successivement aux charges de prieur de Cantorbéry, puis d'abbé de Bell, en Angleterre. Il eut pour ami son saint archevêque, Thomas de Cantorbéry, dont il se fit le défenseur, et Jean de Salisberi fit son panégyrique. Odon avait écrit des commentaires sur le Pentateuque, sur le *IVe livre des Rois*, des *Morales sur les Psaumes*, sur l'Ancien Testament et sur les Evangiles, un traité intitulé : *De onere Philisthiim*, un autre *De moribus ecclesiasticis, De vitiis et virtutibus animæ*, etc.; mais il ne nous reste de lui qu'une lettre, adressée à son frère, novice dans l'abbaye d'Igny, dans laquelle il l'exhorte à se hâter de faire sa profession et de prononcer ses vœux. Cette lettre a été publiée par dom Mabillon dans le tome Ier de ses *Analectes*. Odon de Kent survécut à saint Thomas, et mourut vers l'an 1180.

ODON DE SHIRTON, ou *Ceritonensis* — religieux de l'ordre de Cîteaux d'Angleterre, étudia dans son pays et en France, et fut élevé au grade de docteur en théologie. On le nommait ordinairement Maître Odon. Il écrivit des *Homélies*, une *Somme de la pénitence*, et divers autres ouvrages qui se trouvent dans la plupart des bibliothèques d'Angleterre. Odon vécut sous le règne de Henri II, et mourut en 1181.

ODON, chanoine régulier de Saint-Augustin, — écrivit, vers l'an 1160, sept lettres sur les devoirs des chanoines réguliers, qui

se trouvent dans le tome II du *Spicilége* de dom Luc d'Achery.

ODON ou EUDES DE SULLY, — qui succéda en 1196 à Maurice de Sully sur le siége épiscopal de Paris, n'avait avec lui aucune relation de famille. Maurice, comme nous l'avons vu, était né de parents pauvres et obscurs au village de Sully, sur les bords de la Loire. Odon, au contraire était né à la Chapelle-Damgilon, dans le Berry, au sein d'une famille très-illustre qui descendait des maisons de Champagne et d'Angleterre, et était encore alliée à la maison de France, puisque son aïeul Henri était oncle d'Alix de Champagne, troisième épouse de Louis le Jeune. Nous ignorons l'année de sa naissance ; il était chantre de Bourges, lorsque la mort de Maurice de Sully le fit choisir pour lui succéder sur le siége de Paris.

Son épiscopat ne commence, à proprement parler, qu'en 1197. C'est ce que supposent toutes les dates qu'il a données à ses propres chartes. Il n'était pas même encore sacré, mais seulement élu, lorsqu'en 1197 il régla par une sentence les droits de visite à exercer par les archidiacres de Paris, dans l'abbaye de Chelles. L'année suivante, Jean de Matha et l'ermite Félix, qui songeaient à fonder l'ordre des Trinitaires, furent renvoyés par Innocent III à l'évêque de Paris qui, de concert avec eux et Absalon, abbé de Saint-Victor, rédigea leur règle à laquelle peu après le Pape donna son approbation définitive en y faisant quelques additions. Odon travailla particulièrement à l'abolition de la fête des *Fous*. Il crut devoir employer l'autorité du légat Pierre de Capoue, qui était alors à Paris et qui rendit une ordonnance contre ces profanations insensées, menaçant d'excommunication ceux qui tenteraient de les renouveler et enjoignant de célébrer avec décence la Circoncision du Sauveur. Ces injonctions, justes en elles-mêmes, pouvaient bien excéder les pouvoirs d'un légat, mais Pierre de Capoue y joignait des compliments pour la ville de Paris qu'il appelait le temple de la politesse et le foyer des lumières. Odon, et avec lui le doyen et le chapitre de son église publièrent cette ordonnance et y ajoutèrent un mandement où étaient réglées pour l'avenir les cérémonies de la fête de la Circoncision ; ils y faisaient une mention particulière des orgues qu'on y devait employer. Cependant il se commettait des excès non moins scandaleux à la fête de saint Etienne. C'était pour les diacres un jour de licence, comme pour les sous-diacres le premier janvier. Odon, par un second règlement, s'efforça de corriger à la fois l'un et l'autre désordre. Il assignait une rétribution aux chanoines et aux clercs qui assisteraient ce jour-là aux Matines et à la Messe, à condition qu'ils y empêcheraient toute bouffonnerie. Il tenait surtout à ce que l'on célébrât dignement la mémoire de saint Etienne, patron de l'église de Bourges où il avait été élevé. Mais de si sages réformes n'étaient pas encore possibles, il se vit obligé d'y renoncer. Ces farces, demi-païennes, espèces de saturnales, ainsi qu'on les appelait quelquefois au moyen âge, ont duré jusqu'en 1444 et même plus tard encore.

Une affaire encore plus sérieuse occupa Eudes de Sully en 1199 et 1200. Innocent III venait de jeter un interdit sur les églises de France, à l'occasion du divorce de Philippe-Auguste qui avait répudié Ingelburge pour épouser Agnès de Méranie. Odon et son chapitre s'empressèrent de se soumettre à cette mesure. Le roi, qui depuis répara ses torts avec Ingelburge, réprima auparavant ce qu'il appelait l'*attentat* du clergé de Paris. L'évêque, chassé de son église, de sa maison, privé de ses biens, de ses meubles et de ses équipages, s'enfuit à pied et erra pendant plus de huit mois. Quelques historiens modernes se plaignent amèrement et avec raison des traitements rigoureux qu'Odon essuya de la part des soldats de Philippe et d'après les ordres du prince. Il faut se reporter à l'esprit des temps et à l'ancienne discipline de l'Eglise pour bien juger ces sortes de mesures. Quoi qu'il en soit, l'interdit ayant été levé, le roi s'empressa de rétablir l'évêque, et pour le dédommager de tant de rigueurs, il l'exempta pour toute sa vie de l'obligation de suivre les armées, *ab omni exercitu et equitatione*, service auquel les évêques de Paris étaient alors tenus.

Après avoir perdu son frère Henri, Odon assista, au mois de novembre de l'année 1200 à l'élection d'un nouvel archevêque de Bourges, et par son influence, les suffrages se réunirent sur Guillaume, abbé de Châlis. En 1201, Odon et l'abbé de Lagny furent chargés par Innocent III de faire rentrer les clercs de Rebais sous l'obéissance de l'évêque de Meaux. Vers ce même temps, le Pape ayant consenti à reconnaître pour légitimes les enfants que Philippe-Auguste avait eus d'Agnès de Méranie, l'évêque de Paris y donna un acquiescement que l'on aurait pu trouver superflu ; sa lettre sur ce sujet, est de janvier 1201, elle est datée de Sens, apparemment dans un concile provincial.

Eudes de Sully soutenait alors contre l'abbé et la communauté de Sainte-Geneviève une contestation où il s'agissait de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont et de la chapelle de Sainte-Geneviève-des-Ardents. Odon prétendait que le curé nommé devait lui être présenté et lui demeurer soumis, quoique chanoine régulier. On eut recours au juge universel et suprême de Innocent III, qui chargea des commissaires d'examiner l'affaire sur les lieux. Quoique la dispute eût été vive et qu'il se fût engagé en présence du légat Octavien, que l'évêque était venu visiter à Sainte-Geneviève, une rixe si tumultueuse que le repas qu'ils prenaient ensemble en avait été interrompu, les parties cependant s'accommodèrent et le Pape ratifia leur accord. Odon conserva la juridiction épiscopale sur cette paroisse, et le nouveau curé, Thibaut, lui prêta serment de fidélité. Satisfait de ces déférences, le prélat

laissa des pouvoirs fort étendus aux réguliers, specialement à l'abbé de Saint-Victor. Il fit des Statuts pour l'aumônerie de la Croix-Reine, ainsi que pour les monastères de Saint-Magloire et de Saint-Médard, que par ordre d'Innocent III, il visita en présence de plusieurs abbés, notamment de ceux de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain des Prés. On a de lui, sous la date de cette même année, des Règlements pour les colléges de chanoines de son diocèse et des décrets sur la résidence du doyen et du chantre de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Ses actes de 1203 et 1204 ont pour objet de réserver à son chapitre, sous la condition de quelques aumônes annuelles, la disposition du canonicat et de la vicairerie que la communauté de Sainte-Geneviève avait possédés dans Notre-Dame et auxquels elle renonçait ; d'accepter une donation pieuse d'Adam de Montreuil, chanoine de Paris ; d'enrichir de plus en plus son chapitre ; d'établir quatre chapelains ou matriculaires perpétuels qui, avec trois laïques, devaient garder l'église jour et nuit, la défendre des outrages des voleurs et des libertins ; enfin de recevoir un fief cédé par Guillaume de la Ferté et qui, situé à Port-Roi, semble avoir été le berceau de l'abbaye de Port-Royal. En effet, Odon y installa des religieuses qui recueillirent les libéralités de Mathilde de Garlande, épouse de Matthieu de Marly, et surtout celles de la maison de Montmorency. Racine n'a point négligé cette origine. « L'abbaye de Port-Royal, près de Chevreuse, est une des plus anciennes abbayes de l'ordre de Cîteaux. Elle fut fondée en l'année 1204 ou 1206 par un saint évêque de Paris, nommé Eudes de Sully, de la maison des comtes de Champagne et proche parent de Philippe-Auguste. C'est lui dont on voit la tombe en cuivre, élevée de deux pieds à l'entrée du chœur de Notre-Dame de Paris. La fondation n'était que pour douze religieuses ; ainsi le monastère ne possédait pas de fort grands biens. Ses principaux bienfaiteurs furent les seigneurs de Montmorency et les comtes de Montfort. »

Sous l'année 1207, Albéric de Trois-Fontaines dit que le vénérable Odon par sa médiation puissante fit nommer à l'archevêché de Reims Albéric de Humbert, archidiacre de Paris ; à l'évêché de Troyes, maître Hervé ; à celui de Soissons Haymon, chantre de l'église de Reims ; Geofroi lui dut aussi l'archevêché de Tours, selon la *Chronique* d'Auxerre ; et comme nous l'avons déjà vu, Guillaume de Châlis, celui de Bourges. C'étaient, dit cette *Chronique*, des hommes d'un savoir éminent ; il est encore plus certain qu'Odon était un très-puissant protecteur. L'un des actes remarquables de son épiscopat est d'avoir établi dans son église la fête de saint Bernard, abbé de Clairvaux. Elle est indiquée dans un décret d'août 1207 pour le 25 du même mois. Il a fait en cette même année prêter serment de résidence au chancelier Præpositivus, ainsi que nous l'exposerons bientôt.

A son instigation, le Pape Innocent III publia en 1208 la croisade contre les albigeois. L'évêque de Paris employa les derniers mois de sa vie à exciter cette guerre qu'il considérait comme une sainte entreprise. Il a laissé dans ses constitutions synodales des traces de ce zèle de prosélytisme dont il n'eut pas le temps de voir les effets. Il mourut le 12 juillet 1208, dans la douzième année de son épiscopat, à peine âgé, dit-on, de quarante ou quarante-deux ans et peut-être même, à ce qu'il nous semble, un peu plus jeune, car Pierre de Blois nous le représente comme sortant à peine de l'adolescence en 1187, au temps de leur commun séjour à Rome, ce qui donnerait lieu de croire qu'il était né vers 1170 et qu'il n'a guère vécu que trente-huit ans.

Ses écrits se réduisent aux Chartes que nous avons indiquées, et à des Constitutions synodales qui ont été souvent recueillies, et qu'on a même considérées comme le plus ancien code de statuts ecclésiastiques, à l'usage du clergé parisien. Il en existait un manuscrit à Saint-Victor. Plusieurs de ses ordonnances sont éparses dans les compilations de Duboulay et du P. Dubois, ou parmi les preuves de l'*Histoire de Paris*. Mais on trouve les Constitutions d'Odon rassemblées, d'abord à la suite de la *Pragmatique* de saint Louis, imprimée en 1578, puis avec les OEuvres de Pierre de Blois, ou bien dans la *Bibliothèque des Pères*, et dans la Collection des conciles du P. Labbe, et plus commodément encore, dans le *Synodicon Ecclesiæ Parisiensis*, publié en 1674, par l'archevêque François de Harlay. Les vingt-deux premières pages de ce Recueil contiennent les statuts d'Odon, sous ce titre ; *Statuta synodi prioris. In nomine sanctæ Trinitatis incipiunt prohibitiones et præcepta observanda ab omnibus sacerdotibus, data a venerabili Odone, Parisiensi episcopo.*

Les synodes se tenaient le premier jeudi après la saint Luc, et le troisième jeudi après Pâques. — Après quelques avis sur la manière de venir au synode, d'y assister et d'en repartir, ces premiers statuts consistent en instructions relatives à l'administration des sacrements. Ceux du second synode expliquent les devoirs généraux et particuliers des curés, comment ils doivent se conduire eux-mêmes, comment ils doivent gouverner leurs paroisses. Il est défendu aux prêtres de faire rédiger leurs testaments par des laïques ; au contraire, les clercs recommanderont souvent aux laïques de ne faire les leurs qu'en présence d'un prêtre. Pour compléter les ordonnances et les chartes d'Odon, il faut y joindre celle où plusieurs de ses dernières dispositions ou donations sont confirmées par son successeur, Pierre de Nemours, en 1208. Du reste, il convient d'observer qu'il y a eu, dans le même siècle un Odon, évêque de Toul, dont quelques actes, d'ailleurs fort peu importants, pourraient se confondre avec ceux de l'archevêque de Paris.

Robert de Saint Marien d'Auxerre, qui prodigue à Odon les éloges les plus flatteurs, le loue surtout d'avoir rempli constamment l'un des plus grands devoirs d'un évêque, en ne considérant dans la distribution des bénéfices ecclésiastiques, ni la naissance, ni les prières, ni les présents, mais la science et les mœurs, qui seules rendent digne des fonctions de l'Eglise. Nous ne devons pas terminer cet article sans dire que Eudes de Sully a vu achever, étant évêque, la cathédrale de Paris; mais l'honneur de cette construction appartient tout entier, ainsi que l'abbé Lebœuf l'a prouvé, à son prédécesseur Maurice, qui s'en est occupé pendant trente-six ans, avec un zèle infatigable. Si Odon y a apporté des soins, il n'en est fait aucune mention.

OLIVIER LE SCOLASTIQUE, Saxon d'origine, — naquit dans le duché de Westphalie vers la fin du XIIe siècle. On ne sait rien de positif sur ses parents. Selon l'annaliste de Paderborn, il appartenait probablement à une des familles nobles du pays, qui depuis longtemps était en possession du siége épiscopal de cette ville. Olivier fit ses études à Paderborn, entra dans les ordres sacrés et devint chanoine de la même ville. Son savoir l'ayant fait distinguer de bonne heure, il fut appelé à Cologne pour y remplir les fonctions d'écolâtre, comme on disait alors, ou de maître des études. Il paraît qu'il est resté longtemps dans l'exercice de cette charge, puisque les trois emplois qu'il occupa dans la suite, n'ont point fait oublier le titre de *Scolasticus Coloniensis* qui lui est resté.

Une lettre du Pape Innocent III à l'évêque de Genève et à l'abbé de Bonneval, au diocèse de Vienne, dans laquelle il leur enjoint de représenter à l'évêque de Grenoble l'injustice de sa conduite envers Olivier, nous apprend que ce dernier gouvernait pastoralement une petite paroisse de ce diocèse, désignée par le nom d'*Ecclesia Aspermadi*, que l'on croit être Aspres, bourg situé sur le Drac à neuf lieues de Grenoble. Cette lettre est de l'an 1209. Le Pape dit qu'Olivier, quoique digne d'occuper un rang plus élevé, s'était contenté d'un poste modeste qui le mettait à l'abri de la pauvreté comme de l'opulence, mais que ce poste qui lui avait été assigné en récompense de ses services, lui ayant été enlevé par l'évêque de Grenoble, il en avait porté sa plainte au chef suprême et à l'Eglise, et que celui-ci s'occupait entièrement à réparer cette injustice.

L'annaliste de Paderborn pense, d'après cette lettre, qu'Olivier fut un de ceux qui se rendirent à Toulouse et dans les villes voisines pour combattre, par la parole, l'hérésie naissante des Albigeois. En effet, nous avons déjà vu, qu'en l'an 1207, des abbés de l'ordre de Cîteaux et quelques autres personnages avaient été envoyés par le Pape pour extirper cette hérésie et détruire cette doctrine nouvelle, par la prédication simple et vraie de la doctrine de l'Eglise. D'autre part, on voit que saint Dominique, revenant d'Espagne avec l'évêque d'Osma, s'arrêta à Toulouse où il prêcha pour ramener les Albigeois, et qu'Olivier, qui y était venu pour le même motif, se lia, dans cette circonstance, avec le fondateur de l'ordre des Frères prêcheurs, d'où l'on conclut qu'après ces premiers travaux, Olivier aurait demandé à l'évêque de Grenoble, ou au Pape, un poste où il pût vivre modestement; et, en cela, la date de sa prédication aux Albigeois et celle de la lettre d'Innocent III s'accorderaient assez bien. Quoi qu'il en soit de cette lettre, que l'annaliste dit concerner Olivier, et ce que Baluze ne veut pas assurer, nous ne pouvons rien en décider, vu qu'il semble étrange qu'un homme, qui avait joui à Cologne d'un rang assez distingué, allât se confiner dans une petite paroisse si éloignée de son pays.

L'année suivante, c'est-à-dire, en 1210, Olivier devint un des prédicateurs de la croisade contre les Albigeois, après avoir rempli auprès d'eux les fonctions de conciliateur. Il s'acquitta de ce nouveau ministère pendant plusieurs années, et y acquit beaucoup de réputation, disent encore les Annales de Paderborn. Cette réputation attira l'attention du Souverain Pontife, qui le chargea par lettres d'aller prêcher la croisade pour la Terre-Sainte dans la Westphalie, la Frise, le Brabant, la Flandre, le diocèse d'Utrecht et les pays environnants. En parcourant ces contrées, il excitait les Chrétiens à se croiser. Tous ne s'y décidaient pas, mais le plus grand nombre amendait ses mœurs dépravées, s'imposait des pénitences, faisait des sacrifices en compensation des peines du voyage dont il voulait s'exempter. Chacun donnait, dans cette vue, une somme d'argent selon son pouvoir, les riches étaient taxés à cinq marcs d'argent, et cet argent, remis entre les mains d'Olivier, était employé à préparer l'expédition, à pourvoir aux besoins de ceux qui se croisaient. Quand il avait commencé son œuvre dans une ville par quelques jours de prédications, il y laissait des coopérateurs pour la continuer, et allait dans une autre.

Après avoir achevé ses prédications et ses préparatifs, entre les années 1214 et 1217, il s'embarqua avec ceux que ses discours avaient gagnés à la cause de cette guerre sainte, comme s'exprime encore l'annaliste. C'est pour cela que les chroniqueurs contemporains disent qu'il passait pour l'orateur le plus ardent et le plus éloquent de son temps. L'écolâtre de Cologne, devenu conducteur en Orient des Frisons et des Brabançons de la sixième croisade, renouvelant, dans le trajet et dans l'expédition, ces temps anciens où les chefs des peuples en étaient aussi les pontifes, se montrait tout ensemble vaillant capitaine et prêtre zélé. L'argent qui lui restait dans les mains, après les frais de l'expédition, était fidèlement employé à adoucir le sort de ses compagnons, et son ministère spirituel leur était

consacré à toute heure du jour et de la nuit. Son courage et son éloquence étaient encore rehaussés par deux belles qualités que l'annaliste fait remarquer en lui, l'intégrité dans la conduite, et la modestie dans les actions; et comme ces qualités seront examinées dans le cours de son ouvrage, nous passons à son retour en Europe, qui eut lieu en 1222. Il se retira à Paderborn, sa patrie, où le siége épiscopal étant venu à vaquer l'année suivante, le chapitre résolut de l'y élever. Son élection donna lieu à quelques débats entre les chanoines, les nobles, les moines et le peuple; on en appela à la décision d'Honorius III, qui désigna des commissaires par l'autorité desquels cette élection se fit canoniquement. A cette occasion, le Pape Honorius adressa aux notables, au clergé de Paderborn et à Olivier lui-même les lettres par lesquelles il approuvait ce choix.

En 1225, Olivier fit un voyage à Rome, dans la société d'Engelbert, archevêque de Cologne, avec qui il était étroitement lié. Le Pape voulut lui donner lui-même la consécration épiscopale, et, en récompense de ses belles actions, il le nomma cardinal-évêque de sainte Sabine. L'année suivante, il fut envoyé en légation avec l'évêque de Tusculum auprès de l'empereur Frédéric; mais de retour dans son évêché, il y mourut en 1227, la même année que le Pape Honorius, et il eut pour successeur un français, nommé Jean Allegrin d'Abbeville, dont nous avons parlé dans les colonnes de ce Dictionnaire.

Lettre à Engelbert. — Le premier écrit d'Olivier qui ait été mis au jour, est la lettre qu'il adressa de la Palestine à Engelbert, archevêque de Cologne, et aux autres dignitaires de cette Eglise. Cette lettre fait connaître avec assez de détails, que pendant les quatre ans qu'il demeura dans la Palestine, Olivier employa son temps à diriger les entreprises des croisés, à leur faire pratiquer les exercices de la religion, et que les heures qui lui restaient après ces travaux, il les consacrait à écrire les événements dont il entendait le récit, ou qu'il voyait de ses propres yeux; c'est ainsi qu'après la prise de Damiète, à laquelle il avait assisté, il écrivait ce qu'il avait vu à l'archevêque et au clergé de Cologne. Cette lettre, recueillie d'abord par Gretser et par Paul Petau, fut imprimée dans le Recueil de Bougars, où elle occupe dix pages *in-folio*. Elle se trouve aussi dans le Recueil de Thomas Gala, sans nom d'auteur; et Jacques de Vitry, qui paraît avoir eu connaissance des manuscrits d'Olivier, en a reproduit une partie mot à mot, dans son *Histoire de Jérusalem*, sans citer la source à laquelle il empruntait. Ces compilateurs, en recueillant cette lettre, ne savaient probablement pas qu'elle n'était qu'une partie des écrits d'Olivier sur les événements de la Terre-Sainte. En effet, l'écolâtre de Cologne, pendant son séjour en Orient, avait composé deux ouvrages qui sont : 1° l'*Histoire des rois de la Terre-Sainte*; 2° l'*Histoire de Damiète*, dont la lettre à l'archevêque de Cologne fait partie.

Histoire des rois de la Terre-Sainte. — Le premier de ces deux ouvrages, que nous allons successivement examiner, est distribué en soixante-six chapitres, qui remplissent quarante-deux colonnes *in-folio*. L'histoire commence au concile de Clermont en 1085, et va jusqu'à 1216. Les faits qui s'y lisent sont les mêmes qui sont racontés dans toutes les histoires des croisades. C'est à proprement parler une chronique qui rend compte à peu près, année par année, des succès et des revers que les Chrétiens ont éprouvés dans la Terre-Sainte. Une analyse détaillée nous mènerait trop loin; une analyse succincte ne serait qu'une table chronologique; nous ne nous occuperons donc ni de l'une ni de l'autre. Mais quel a été l'esprit de l'historien? sur quoi portent ses réflexions? quelles connaissances diverses peut-on trouver dans son ouvrage?

Cet historien est d'abord essentiellement religieux; il regarde la croisade comme une guerre sainte et inspirée par le Seigneur; dans les succès et dans les revers, il ne voit que la volonté divine. Si les Chrétiens font d'immenses préparatifs pour aller en Orient, ce sont les crimes des Sarrasins que Dieu se prépare à punir. Arrivés devant Antioche, si les croisés sont accablés de maux, de misère et de famine, c'est Dieu qui les châtie de leur conduite dissolue. Si Antioche, après bien des souffrances, tombe en leur pouvoir, c'est Dieu qui a éprouvé ses fidèles et qui les récompense. Si bientôt après, soixante mille Turcs viennent surprendre les vainqueurs au milieu de leur conquête, c'est Dieu qui le permet pour les punir de s'être abandonnés à un criminel commerce avec les femmes étrangères. Si ces infidèles, quoique bien supérieurs en nombre, sont mis en déroute dans la plaine par les croisés, c'est qu'il a plu au Seigneur de disposer ainsi de la victoire, pour rémunérer la pénitence de ses serviteurs. Enfin, si Saladin accable sous ses coups les malheureux Chrétiens, c'est que Dieu, qui les avait mis en possession de la Terre-Sainte, considérant leur luxure, leur arrogance, leur avarice, leur a suscité un adversaire auquel ils ne pouvaient pas résister, dépourvus qu'ils étaient du secours de Dieu.

Olivier se montre sévère envers les fuyards, les traîtres, les barbares. Ainsi il note d'une infamie ineffaçable Etienne, comte de Beauvais, qui, voyant les maux que l'on souffrait devant Antioche, prit la fuite et revint en France; ceux des croisés qui, étant maîtres de Damas, se laissèrent corrompre par l'argent de l'ennemi; le roi de Jérusalem qui, mécontent de sa pauvreté, viola la trêve qu'il avait faite avec les infidèles; enfin Renaud, comte d'Antioche, qui fit torturer, en l'exposant à la piqûre des mouches, un patriarche dont il avait fait couvrir le corps de miel.

S'il s'indigne contre ceux qui déshonorent le nom chrétien, il fait l'éloge de ceux qui montrent de la grandeur d'âme et du courage. Près de Racha, dit-il, il y eut un grand combat entre les Parthes et les Mèdes d'un côté, et les Chrétiens de l'autre; ceux-ci furent vaincus; des chefs furent faits prisonniers; Bohémond et Tancrède ne conservèrent la vie qu'en se sauvant dans des lieux déserts; plusieurs autres s'exposèrent honorablement à une mort certaine, à l'exemple d'un des guerriers d'Antioche, qui, ne pouvant supporter d'entendre blasphémer plus longtemps le nom de Jésus-Christ et armé de la force de l'esprit, s'efforçait de riposter à l'ennemi, et par ses paroles et par ses actions. En effet, enfonçant ses éperons dans les flancs de son cheval, il dit à ceux qui l'entouraient, s'il est quelqu'un parmi vous qui désire souper en paradis, qu'il me suive et qu'il vienne partager mon repas. A ces mots, la lance en arrêt, il fond sur la foule des ennemis, tue le premier qu'il rencontre, et trouve la mort au milieu de leurs escadrons.

Cette histoire est remplie de détails sur les principales villes de la Syrie et de l'Egypte. Son auteur, à l'exemple des anciens, ne passe pas un nom géographique, sans en rappeler l'histoire. C'est ainsi qu'en parlant de Tyr, il rappelle que cette ville si fameuse, située aujourd'hui au milieu de la mer, était autrefois une île; qu'après avoir été assiégée par Alexandre le Grand, elle avait été réduite en cendres. Il dit quelques mots de son commerce, de ses richesses immenses, de son opulence, de son luxe, source de tant d'abominations, qui lui ont mérité si souvent les châtiments du ciel. Ensuite, il fait la description de son port, dans lequel les bâtiments vénitiens vinrent se mettre à l'abri. On trouve des détails de ce genre sur Jérusalem, sur le Caire, sur les restes de Memphis, sur Antioche. Il fait mention d'une ville appelée d'abord Antaradas, puis Tortose, où s'est conservée la vieille tradition que saint Pierre y construisit une église en l'honneur de la sainte Vierge. Il ajoute des particularités sur les califes et sur les différents chefs de la religion musulmane; sur Saladin, ses émirs, ses mameloucks et le reste de sa milice; sur la tribu ou l'ordre des assassins, et sur leur chef, le Vieux de la Montagne.

Olivier dans ses récits est essentiellement véridique, et la vérité se trouve fidèlement rapportée, même quand elle est peu favorable à ceux qui l'aiment. « Nulle puissance, » dit-il, « n'est de longue durée, et souvent ce que l'on a acquis par de longs efforts est ébranlé ou renversé par la ruse ou par la folie. » Réflexion que lui suggère la conduite du roi de Jérusalem, qui se perdit en voulant envahir Péluse. « Ceux qui écrivent des annales, » dit-il, « ne mettent pas dans leurs récits ce qui leur serait agréable, mais ce que les événements et les circonstances des temps leur fournissent. » Cette réflexion précède ce qu'il dit des revers des croisés.

Histoire de Damiète. — Cet ouvrage est la suite naturelle de celui que nous venons d'analyser. Il le surpasse d'un tiers en étendue, quoique les événements qu'il retrace soient compris dans l'espace de quatre ans. Le titre d'*Historia Damiatina* semblerait donner à entendre que c'est l'histoire de cette ville depuis sa fondation, tandis que ce n'est que la relation des événements auxquels ont donné lieu les guerres des Chrétiens auprès de cette ville. L'historien en commence le récit à la date qui a terminé son premier ouvrage, et il le poursuit jusqu'au moment où il quitta l'Orient pour retourner dans ses foyers, c'est-à-dire depuis le milieu de l'an 1217 jusqu'en 1222.

Ce livre est une narration faite par un témoin oculaire, par un homme qui était plus que témoin, puisqu'au rapport des historiens, il a été un des principaux conducteurs des croisés du Brabant et des pays voisins. Voici ce qu'il dit lui-même de son ouvrage : *Sane quæ vidimus, et audivimus, et intelleximus, scribimus omnibus orthodoxis absque falsitatis ammistione, ut quidquid est virtutis usquam, assurgat in laudem Dei et gratiarum actionem.* Cependant, quelque important qu'ait été le rôle d'Olivier dans cette croisade, quelques services qu'il ait rendus à la cause qu'il défendait, il ne fait aucune mention spéciale de sa personne dans son ouvrage. Il n'y parle ni de ses prédications dans plusieurs provinces, et qui durèrent trois ou quatre ans, ni des nombreux croisés qu'elles réunirent, ni des préparatifs qu'il fit pour leur trajet en Orient, ni enfin de ce trajet même dont il fut le capitaine. Il garde également le silence sur tout ce qu'il fit en ces contrées, pendant les quatre ans qu'il y demeura, bien qu'il y eût mené une vie très-active, qu'il eût toujours été auprès des combattants, ou pour les encourager par ses discours, ou pour les consoler dans leurs revers, ou pour les aider de ses moyens et de ses talents. Quelle que soit la manière dont on envisage les croisades, soit que, suivant les sentiments des uns, on les trouve justes, soit que, suivant l'opinion des autres, on les taxe d'injustice, on ne peut s'empêcher de reconnaître et d'admirer dans Olivier et dans plusieurs autres chefs de ces expéditions, de grandes qualités, telles que le désintéressement, l'abnégation de soi-même et la modestie la plus humble; quand au contraire, en général, ceux qui président à de grandes choses n'oublient dans aucunes circonstances, ni leurs personnes, ni les intérêts de leur fortune et de leur gloire.

L'*Histoire de Damiète* est une suite non interrompue de maux, de désastres de tout genre, qui accablent tantôt les croisés, tantôt leurs ennemis, mais plus souvent les premiers. La lecture que nous en avons faite ne nous a pas donné une idée bien favorable de ceux qui faisaient cette guerre. Les uns perdent courage après quelques efforts; les autres, effrayés, reprennent le chemin de l'Europe; ceux-ci ne peuvent s'entendre avec les chefs, ceux-là se rembarquent quand ils

pensent que leur vœu est accompli, sans s'inquiéter si leur départ sera préjudiciable à ceux qui restent; plusieurs enfin abusent des succès passagers qu'ils obtiennent, et excitent les plaintes de l'historien. Au milieu de cette multitude d'actions diverses, dont le détail serait peu agréable au lecteur, nous ne considérerons que quelques points principaux, qui feront connaître l'esprit de l'historien, et donneront une juste idée de son livre. Ainsi nous nous arrêterons sur la prise de Jérusalem par les Sarrasins, sur la prise de Damiète par les croisés, sur la reprise de cette ville par les Sarrasins, et sur deux lettres assez longues qui font partie de cette histoire, et dont Olivier adressa l'une à Saladin, et l'autre aux lettrés d'Egypte.

Pendant que les croisés, parmi lesquels se trouvait l'écolâtre de Cologne, étaient occupés auprès de Damiète, les Sarrasins redoublaient d'efforts pour reprendre Jérusalem; ils y réussirent, et Olivier raconte ainsi cet événement:

« L'an de grâce 1219, la reine des cités, Jérusalem, qui semblait imprenable, fut saccagée au dehors et au dedans par Coradin, fils de Saphadin; ses murs et ses tours furent changés en monceaux de pierres, à l'exception du temple du Seigneur et de la tour de David. Les Sarrasins délibérèrent sur la destruction du sépulcre; ils annoncèrent même à leurs frères de Damiète, pour les consoler, qu'ils allaient le détruire; mais personne n'osa porter les mains sur ce monument, à cause du respect qu'ils lui portaient eux-mêmes. Car, selon qu'il est écrit dans l'Alcoran, qui est le livre de leur foi, ils croient que Jésus-Christ a été conçu et qu'il est né d'une vierge; qu'il a été un prophète sans péché, et plus même qu'un prophète....; mais ils ne croient pas que sa passion et sa mort aient été divines; que la nature divine et la nature humaine aient été unies en lui, et qu'il y ait en Dieu trois personnes. Ils seraient donc mieux nommés hérétiques que Sarrasins; mais l'usage a fait prévaloir cette fausse dénomination. Durant les trêves, leurs sages montaient à Jérusalem, se faisaient montrer les recueils des Evangiles, les baisaient et les vénéraient, à cause de la pureté de la loi que le Christ enseigna; surtout aussi parce que l'ange Gabriel fut envoyé pour annoncer la lumière évangélique, ce que leurs lettrés répètent souvent. Quant à leur loi, qui a été composée en arabe par le moine apostat Sergius, sous la dictée du diable, et que Mahomet donna aux Sarrasins, elle a commencé par le glaive, elle se maintient par le glaive, et elle finira par le glaive. Ce Mahomet fut un homme illettré, ainsi qu'on le voit attesté dans l'Alcoran; il se chargea de la promulguer et de la faire adopter par la force. Il fut luxurieux et belliqueux, et il porta une loi sur la luxure et la bravoure, que ses sectateurs observent, surtout dans sa première partie. Et, de même que la vérité et la pureté font la force de notre loi, de même leur erreur trouve ses appuis dans la crainte et la volupté. »

Telles sont les réflexions que faisait notre historien sur Jérusalem, et sur ceux en la puissance desquels elle tomba. Voici comment il s'exprime, en parlant de Damiète.

Les croisés avaient équipé leur flotte et se préparaient à remonter le Nil pour arriver auprès de Damiète; mais ils furent arrêtés dans leur marche par une tour, située au milieu du fleuve, et qu'il leur fallut prendre de toute nécessité avant de songer à passer outre. Cependant les Frisons, ne supportant ce retard qu'avec impatience, commençaient déjà à traverser le Nil, emmenant avec eux les chevaux des ennemis, et tenaient tête aux Sarrasins sortis de la ville pour les repousser, tant était grand leur désir d'établir leur camp sur l'autre rive. Mais l'habitude de l'obéissance les ramena bientôt à la voix des chefs qui jugèrent très-imprudent de s'avancer ainsi, en laissant derrière eux une tour toute remplie de païens armés qui pourraient harceler l'armée chrétienne. On s'occupa donc de l'attaque de cette tour, mais ce fut en vain; les échelles, les pierres, les flèches, tout fut inutile; ils y perdirent pendant plusieurs jours un bon nombre d'hommes, et ils avaient encore à essuyer les railleries des Sarrasins. Alors il fallut que l'industrie vînt en aide à la bravoure des croisés. On inventa des machines dont la guerre n'avait point encore offert de modèle. Un énorme château de bois, construit sur deux navires, liés ensemble par des poutres et des solives, fut regardé comme un gage assuré de la victoire. Sur ce château flottant on avait placé un pont-levis qui pouvait s'abattre sur la tour des Sarrasins, et des galeries destinées à recevoir les soldats, qui devaient attaquer les murailles. La description de cette machine est on ne peut plus curieuse à lire dans le texte original de notre historien.

« Quand cet ouvrage fut préparé, » continue-t-il, « ceux qui l'avaient achevé demandèrent l'approbation des chefs. Tout le monde le considérait avec étonnement. On invoqua l'assistance divine par des processions et des pénitences, puis on traîna cette machine dans le Nil, on s'approcha de la tour, et, après un combat terrible qui dura un jour et une nuit, elle fut envahie par son sommet. Ce fut un jeune soldat liégeois qui l'escalada le premier. A sa suite, un enfant de la Frise, armé d'un de ces fléaux destinés à battre le blé, mais qu'il avait su rendre plus terrible encore par le faisceau de chaînes qu'il y avait ajouté pour le combat, en frappa si rudement à droite et à gauche, qu'il étendit à ses pieds le porte-enseigne du Soudan, et lui enleva son étendard. Bientôt l'armée entière se précipitant sur leurs pas, les ennemis après une vive résistance sont forcés de mettre bas les armes et de demander grâce aux vainqueurs.»

Nous nous sommes arrêté sur ce fait, parce qu'il fut essentiellement l'œuvre de

notre Olivier, bien qu'il garde scrupuleusement le silence sur lui-même. « Le Seigneur, » dit-il, « donna cette pensée à un architecte qu'il avait préparé. » L'annaliste de Paderborn lui attribue toute la gloire de ce fait, soit pour l'invention, soit pour les frais que son exécution exigea ; et il est d'accord en cela avec Matthieu Pâris, qui ne désigne en général que les Frisons, lesquels, dit-il, étaient dirigés par Olivier. Aussi, l'historien des croisades, M. Michaud, n'a-t-il eu garde de le passer sous silence. « Un pauvre prêtre de l'église de Cologne, » dit-il, « qui avait prêché la croisade sur les bords du Rhin, et suivi l'armée chrétienne en Egypte, s'était chargé de diriger la construction de cet édifice redoutable. » Ce fait eut lieu au mois d'août 1218.

Après cette victoire mémorable, les Chrétiens, maîtres de la tour du Nil, rompirent la chaîne qui fermait le passage aux vaisseaux, et leur flotte put s'approcher des remparts de la ville. Olivier commence le récit du siége par la description d'une inondation subite des eaux du Nil. « Les tentes, » dit-il, « nageaient dans le fleuve, les provisions furent perdues, les poissons du Nil et ceux de la mer venaient sans rien craindre se glisser dans nos lits, et nous prîmes avec nos mains ces nouvelles provisions dont nous aurions voulu manquer ; et, sans une permission de Dieu, la mer, jointe au fleuve, aurait porté à l'ennemi, par le fossé creusé cependant pour d'autres usages, les hommes et les bêtes de somme, les vaisseaux, les armes et les vivres.»

L'auteur décrit ensuite les moyens d'attaque des assiégeants et les moyens de défense des assiégés. Il raconte les différents combats livrés sous les murs de la ville, où périrent plusieurs chefs chrétiens. Parmi les prisonniers, il cite l'élu de Beauvais et son frère, chambellan de France, et ses fils, avec Jean d'Arcies, Henri d'Ulm et plusieurs autres, qui furent tués dans leur captivité. Olivier parle de la retraite de quelques croisés et de l'arrivée de quelques autres.

La ville affligée par un long siége, par le fer, par la famine, par la peste, mit tout son espoir dans la paix que le Soudan lui promit. La famine fut si grande, que les mets les plus ordinaires y manquaient. Le pain, qui s'y trouvait en abondance, était tout gâté. Il ne se conserve pas longtemps en Egypte, à cause de la mollesse de la glèbe où croît le blé. Ce n'est que dans les environs du Caire qu'on peut conserver le grain par artifice pendant plusieurs années. Cependant Damiète, réduite à la dernière extrémité, après un siége qui dura depuis le mois d'août 1218 jusqu'au mois de novembre 1220, tomba enfin au pouvoir des assaillants. « Elle fut prise, » dit Olivier, « sans se rendre et sans se défendre, sans tumulte et sans pillage violent, afin que la victoire ne pût en être attribuée qu'au Fils de Dieu. Les soldats chrétiens entrés dans Damiète, trouvèrent les places couvertes des cadavres de ceux que la peste ou la faim avait tués. Les maisons, les chambres, les lits, tout en était encombré. Une odeur empestée les frappait tous, et l'aspect de cette ville inspirait la pitié; les morts y avaient tué les vivants. »

Olivier adresse alors ces paroles à cette ville : *Damiata inclyta in regnis, famosa multum in superbia Babylonis, in mari dominatrix, in ascensu persecutorum tuorum per paucas et modicas scalas comprehensa, nunc humiliata es sub potenti manu Dei, et adultero quem tenuisti projecto, ad priorem virum tuum reversa es. . . . . .*

L'armée des croisés eut aussi à souffrir une espèce de maladie pestilentielle devant cette ville. Voici en quels termes Olivier en décrit le commencement : « Une douleur soudaine s'emparait des jambes et des cuisses ; elle attaquait ensuite les dents et les gencives, qui se gâtaient; on perdait la faculté de mâcher; une horrible noirceur couvrait les jambes, et après de longues douleurs et une grande patience, les malades expiraient. Il en périt ainsi un grand nombre. » Cette maladie n'était autre chose que le scorbut.

Après la prise de Damiète, les croisés virent fondre sur eux toutes les forces de leurs ennemis; ils avaient gardé cette ville jusqu'en août 1221, au milieu des attaques continuelles qui leur étaient faites. Enfin, soit par le désordre qui s'était mis parmi eux, soit par la famine dans laquelle leurs ennemis les tenaient resserrés, soit par le départ d'un grand nombre de ceux dont la peur s'était emparée, soit surtout par la trahison de quelques-uns de leurs chefs, principalement, par celle d'un nommé Imbert, qui se rendit au Soudan avec sa troupe, et qui lui fit connaître le malheureux état des possesseurs de la ville; soit aussi, à cause des maux que leur causait l'inondation du Nil, les croisés se retirèrent après avoir fait un traité avec le Soudan de Babylone.

Les chefs des deux partis jurèrent d'observer le traité, qui consistait principalement à rendre les captifs faits de part et d'autre; les Sarrasins restituèrent le bois de la croix, et les croisés rendirent Damiète. Olivier félicite les Chrétiens de ce traité, à cause de l'impossibilité qu'il y avait de conserver la possession de cette ville, et de l'avantage d'avoir retiré du pouvoir des Sarrasins le bois de la vraie croix. Et, à cette occasion, il raconte comment cette relique, après sa découverte, était tombée entre leurs mains. Ensuite, il parle ainsi de la perte que les Chrétiens tirent de Damiète : « Voilà donc la bête rentrée dans son étable et se vautrant dans son antre. Si vous me demandez comment il se fait que Damiète soit redevenue si vite la propriété des incrédules, je ne vous en assignerai pas d'autre cause que sa luxure, son ambition et son esprit de révolte, qui lui fit pousser jusqu'à l'excès l'ingratitude envers Dieu et envers les hommes. Car, pour n'accuser ici que la distribution des richesses qui furent trouvées dans

son enceinte, je vous dirai que tous, jusqu'aux enfants et aux filles mêmes qui suivaient l'armée, y trouvèrent leur part; il n'y eut que le Christ, l'auteur de tous ces biens qui se vit exclu de cette distribution, et qui ne reçut pas même la dîme dans ce partage; *soli Christo largitori bonorum portio fuit negata, decima non soluta.* Les Romains, qui étaient des païens, » continue-t-il, « dédièrent à Apollon un cratère d'or, comme le dixième du butin que leur avait procuré la victoire. Les Israélites, vainqueurs des Madianites, voulurent que Moïse fit don au Seigneur des objets précieux en or et en pierreries qu'ils avaient pris sur l'ennemi. Mais à l'égard de cette nation valeureuse, soumise et vraiment digne d'éloges, qui, dès son arrivée, se porta sur Damiète; qui nourrit, des provisions qu'elle apporta, une partie de l'armée; qui prit seule la tour du fleuve, qui jeta des ponts sur ce même fleuve, la part qu'on lui fit fut nulle, de peu de valeur, ou la dernière. » On sent que l'historien parle ici de quelque chose qui le touche personnellement. Ses Frisons avaient montré de l'ardeur, de la générosité et de la vaillance, et c'était lui qui les commandait. Ni le chef, ni les soldats n'eurent à se louer de la justice des chefs de la croisade, dans le partage des dépouilles. Ce qui semblerait montrer qu'un grand nombre de ceux qui s'enrôlaient dans cette milice, cherchaient peut-être autant le butin que la gloire de Dieu, et que beaucoup de mécontents en Europe allaient peut-être en Orient, pour y acquérir les moyens de se procurer dans leur patrie une existence meilleure.

Lettre à Méchi-Kémel. — Quand le traité entre les Chrétiens et les Sarrasins eut été mis à exécution, Olivier écrivit à Méchi-Kemel, soudan de Babylone, une Lettre qui fait partie de l'histoire composée par notre écolâtre, où elle occupe six colonnes in-f°. Olivier s'y propose de solliciter le soudan à rendre Jérusalem aux Chrétiens, ou à exiger de son frère qu'il leur cède cette ville, car elle avait été prise par Coradin. Il lui en expose l'histoire, lui explique les droits que les Chrétiens ont sur elle, lui montre que les croyances et les pratiques chrétiennes sont fondées sur la vérité et sur la parole de Dieu; il le conjure de mettre le comble au bien qu'il a déjà fait aux Chrétiens, et il en prend occasion de lui témoigner sa reconnaissance personnelle, en donnant au soudan les éloges que ses grandes qualités méritaient. *Moi,* dit-il, *qui suis un esclave racheté par la croix, et votre affranchi, je ne serai jamais ingrat envers vos bienfaits. On n'a jamais ouï dire que des prisonniers, au milieu d'une multitude d'ennemis, aient été traités avec tant de bonté. Car lorsque le Seigneur eut permis que nous tombassions entre vos mains, nous n'avons trouvé en vous ni un tyran, ni même un maître; mais vous avez été pour nous un père, par vos bienfaits, un soutien dans nos périls, un ami de nos généraux, et d'une patience admirable dans nos insolences. Les principaux d'entre nous, en otages dans votre camp, y ont goûté les délices qu'offre l'Egypte; vous les avez enrichis de vos présents, et vous les avez honorés de vos visites avec vos frères. Nous, qui étions leurs subordonnés, vous avez adouci notre captivité; chaque jour vingt et trente mille pains nous arrivaient par vos ordres, ainsi que le fourrage nécessaire à nos chevaux. Vous avez voulu nous faire jouir de la faculté d'acheter les autres mets, en nous construisant un pont, et en faisant réparer les routes que les pluies avaient dégradées; vous aviez soin de nous et de nos biens, comme de la prunelle de votre œil. Si une de nos bêtes de somme s'égarait, vous ordonniez qu'elle fût ramenée dans notre camp, et elle retrouvait son maître. Nos malades et nos convalescents étaient portés à vos frais, et par terre et par eau, dans le port de Damiète; et, ce qui est plus étonnant, par un édit redoutable, vous avez défendu à vos sujets de nous molester, soit par leurs reproches, soit par leurs injures, soit par leurs moqueries. . . . . C'est à juste droit que vous portez le nom de Kémel, qui veut dire accompli, parce que vous avez toutes les vertus qui font les rois et les princes; et vous êtes d'autant plus digne d'éloge, que vos mœurs ne ressemblent en rien aux mœurs dissolues de votre nation. Achevez donc, je vous en supplie, ce que vous avez commencé. Après la délivrance des captifs, rendez-nous la terre sanctifiée, l'héritage du Seigneur, la cité sainte avec tous ses droits. Votre frère, qui l'a en son pouvoir, est votre vassal; il n'osera pas vous la refuser.* Olivier, qui a eu la franchise de reconnaître tant de bonnes qualités dans ce Sarrasin, aurait peut-être regretté d'avoir eu à combattre contre un ennemi aussi humain, et surtout si différent de plusieurs des chefs croisés, si la ville sainte n'avait pas été le premier objet de ses pensées. Nous nous sommes arrêté sur cette lettre qui nous présente le portrait fidèle de Mechi-Kémel, avec d'autant plus de raison que son article ne se trouve dans aucune de nos biographies.

Autres Lettres. — Dans la seconde Epître, écrite aux lettrés ou prêtres d'Egypte, Olivier se propose de leur prouver la vérité de la religion chrétienne par les livres saints des Hébreux, qu'un monarque égyptien fit traduire en grec par soixante-dix interprètes, lesquels livres sont depuis ce temps en leur pouvoir. En effet, il leur donne le détail des actes et de la vie tout entière du Christ, dans les différents textes qu'il extrait avec beaucoup de justesse de l'Ancien Testament. Il leur montre l'établissement de la religion chrétienne, opéré selon les paroles prophétiques des

hommes inspirés, dont les ouvrages étaient dans leurs bibliothèques avant cet établissement. Enfin, s'il ne nous dit pas comment ces lettres furent accueillies, elles nous donnent du moins une idée favorable de la dialectique et de la modération de leur auteur, autant que de la clarté et du naturel de son style.

Il ne nous reste plus qu'à faire mention d'une Lettre assez courte qu'Olivier écrivit, en 1225, à l'abbé et au chapitre de l'ordre de Prémontré. Il s'y qualifie de *Cancellarius Coloniensis*. Il y signale à la justice du chapitre, Heldric, prieur d'un de leurs couvents dans la Frise, qui, par sa cupidité, et la dureté de son autorité, excitait contre lui les plaintes de tout le peuple voisin du monastère.

L'historien Michaud, dans sa *Bibliothèque des croisades*, a donné une analyse des deux histoires d'Olivier, à laquelle nous avons recouru avec bonheur pour composer cet article; mais on a lieu de regretter que l'académicien n'ait pas analysé lui-même les deux lettres d'Olivier avec plus de précision et d'étendue qu'il ne l'a fait; car ces lettres ne sont pas comme il le dit, écrites toutes deux pour démontrer la divinité de Jésus-Christ : c'est la matière de la seule lettre adressée aux docteurs de l'Egypte; mais la première, adressée à Kémel a pour sujet les témoignages de reconnaissance les plus touchants, et pour but définitif la restitution de la Terre-Sainte, ce qui ne permettait pas de dire qu'Olivier n'a point indiqué à quelle occasion ces lettres furent écrites, mais seulement qu'on ignore comment elles furent reçues.

OPTIMIUS, évêque d'Antioche en Pisidie, — est compté par Théodoret, et dans les Actes du second concile œcuménique, au nombre des défenseurs de la vérité. Il consulta saint Basile sur le sens de ce passage du chapitre IV, ℣ 15, de la *Génèse : Quiconque tuera Caïn en sera puni sept fois;* et encore sur ce que signifiaient les paroles que Lamech adresse à ses femmes, et sur celles de saint Siméon à la sainte Vierge. On voit, par ses lettres à saint Basile que cet Optimius prenait un très-grand soin des églises, et qu'il était très appliqué à s'instruire du sens des saintes Ecritures. Il envoya ces questions par des jeunes gens auxquels le saint archevêque de Césarée témoigna beaucoup d'affection, tant à cause de leurs bonnes mœurs, que parce qu'ils étaient aimés d'Optimius et porteurs de ses lettres. On peut voir la réponse que le saint docteur fit à chacune de ces questions dans la lettre 260ᵉ de sa Collection.

ORDERIC VITAL — nous apprend lui-même qu'il naquit en Angleterre, le 16 de février de l'an 1075. Sa famille était originaire d'Orléans et avait suivi Roger de Montgoméry en Angleterre. Odéliri, son père, qui avait fait de bonnes études chez les Bénédictins, et qui conservait pour ces religieux beaucoup de respect et d'admiration, le conduisit en Normandie, le plaça à l'âge de dix ans, dans l'abbaye de Saint-Evroul en Ouche, et paya pour sa dot et son instruction, trente marcs d'argent. Ce père lui-même, devenu veuf, embrassa l'état ecclésiastique, et se fit moine à Saint-Evroul. Ordéric prit l'habit monastique à onze ans; il en avait seize quand il parvint au sous-diaconat; et, en 1107, à l'âge de trente-trois ans, il fut ordonné prêtre par Serlon d'Orgères, alors évêque de Séez. Ce laborieux écrivain mourut simple religieux, après l'année 1141, puisqu'il a conduit son histoire jusqu'à cette époque.

Histoire ecclésiastique. — Ce fut par ordre de Roger, abbé de Saint-Evroul, qu'Ordéric Vital entreprit au milieu des plus grandes difficultés d'écrire son histoire, plutôt ecclésiastique que civile, puisqu'il s'appliqua moins à rapporter les grands événements de l'Etat que ce qui avait trait aux affaires de l'Eglise. Il concevait bien qu'il eût rendu son travail plus intéressant, en y faisant entrer ce qui s'était passé de remarquable dans les églises de Rome et d'Orient; mais son vœu de stabilité dans le monastère de Saint-Evroul, et les observances de son état ne lui permettaient point des recherches aussi étendues. Il se borna donc à la Normandie et aux provinces voisines, pour les choses qui se passèrent de son temps. L'*Histoire ecclésiastique* d'Ordéric Vital est divisée en trois parties, dont la première contient deux livres, la seconde, quatre, et la troisième sept.

Premier livre. — Dans le premier livre, l'auteur fait un précis des principaux événements qui se sont accomplis depuis l'incarnation du Sauveur jusque vers l'an 1140; il rapporte les différents sentiments des anciens sur le nombre des années qui se sont écoulées depuis la création du monde jusqu'à la naissance et à la passion de Jésus-Christ, dont il décrit la vie, en empruntant tous ses détails à la concorde des quatre évangélistes, dont il concilie assez heureusement les différents passages. Ensuite il parle de tous les empereurs, en commençant à Tibère; des rois de France et d'Angleterre, des ducs de Saxe, de Bourgogne et de Normandie; des six premiers conciles généraux et de quelques conciles particuliers. Sa chronologie diffère en général de celle qui a été adoptée depuis par les auteurs chrétiens. Il a pris principalement pour guides Eusèbe de Césarée, saint Jérôme, Paul Orose, Isidore de Séville et surtout le vénérable Bède.

Deuxième livre. — Il commence son second livre par l'abrégé des Actes des apôtres, des livres des Récognitions, qui portent faussement le nom de saint Clément, et de celui d'Arator, sous-diacre de l'Eglise romaine, qui a mis en vers les Actes des apôtres et particulièrement les combats et les souffrances de saint Paul. Il avait tiré ce qu'il dit de saint André d'un livre dont il ne connaissait pas l'auteur; c'étaient les actes que nous avons sous le nom des prêtres et des diacres d'Achaïe. Il cite pour l'histoire de saint Jean,

le faux Méliton; et sur le martyre de saint Jacques, frère du Seigneur, des commentaires d'Egésippe. Après avoir décrit rapidement la vie des autres apôtres et de quelques-uns de leurs disciples, il donne la suite des Papes, depuis saint Pierre jusqu'à Innocent II qui fut élu en 1130, en empruntant aux fausses décrétales ce qui concerne les Pontifes des six premiers siècles.

Troisième livre. — Le troisième livre commence par une Préface dans laquelle Ordéric avertit ses lecteurs que ses supérieurs lui ont imposé la tâche de rapporter les événements de la guerre des Normands dans la France, l'Angleterre, la Pouille, les fondations des monastères, la suite des évêques et des abbés qui ont gouverné les établissements religieux de presque toute la Neustrie et les choses mémorables du règne de Guillaume II, surnommé le bâtard, ou le conquérant. Il entend par Neustrie, ce que nous appelons aujourd'hui la Normandie; c'est ainsi qu'on la nommait de son temps. Il compte pour le premier duc de Normandie, depuis l'invasion des Danois, Rollon qui fut baptisé par Francon archevêque de Rouen, en 912 et renonça avec toute son armée au culte des idoles. Les ducs, ses successeurs, furent Guillaume Ier, Richard Ier, Richard II et Robert Ier. Ordéric raconte dans ce troisième livre, ce qui se passa sous leur gouvernement. Il donne de grands éloges à Thierri, abbé de Saint-Evroul, sous le duc Guillaume, qui avait l'art de se faire aimer des bons et craindre des méchants. Assidu à la prière, il aimait aussi le travail des mains; il réussissait à transcrire des livres. Un art si utile ne pouvait être trop pratiqué; il l'enseigna aux jeunes religieux de son monastère, où l'on vit, par ce moyen, se former en peu de temps une nombreuse bibliothèque. Outre les livres d'Eglise, les Missels, les Lectionnaires, les Antiphonaires, les Graduels, il copia lui-même ou fit copier tous les livres de l'Ecriture sainte, les ouvrages de saint Grégoire, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Isidore, d'Eusèbe, d'Orose, et de plusieurs autres docteurs de l'Eglise. Cet abbé avait coutume de dire à ses moines qu'il voulait préserver des tentations du démon: Priez, lisez, psalmodiez, écrivez ou appliquez-vous à quelque autre ouvrage semblable.

Quatrième livre. — Guillaume II succéda à Robert dans le duché de Normandie, en 1066, puis il conquit l'Angleterre, dont il se fit couronner roi après la mort d'Harold. L'histoire de ce conquérant et des grands hommes qui fleurirent sous son règne, fait la matière du quatrième livre. On y trouve la réponse édifiante que Guitmond, moine de la Croix de Saint-Leufroi, au diocèse d'Evreux, fit à ce prince qui le pressait d'accepter un évêché en Angleterre. Sa modestie fut admirée de toute la cour, et le roi lui permit de retourner dans son monastère.

Cinquième livre. — Ce livre n'est que la continuation du règne de Guillaume II. Ordéric y rapporte le testament que Roger de Montgoméri, comte de Scrobesbury, fit en faveur du monastère de Saint-Evroul, et le discours qu'Odéliri son père, adressa à ce seigneur pour l'engager à fonder l'abbaye de Saint-Pierre à Scrobesbury. Odéliri y donna lui-même la plus grande partie de son bien; y consacra à Dieu Bénoît, son second fils, et y embrassa la vie monastique. On trouve dans le même livre plusieurs Chartes de donations faites à des monastères, surtout à celui de Saint-Evroul.

Sixième livre. — Celle que lui fit Guillaume le Conquérant est rapportée dans le livre sixième. Ordéric y demande pardon à ses lecteurs de les avoir entretenus si longtemps des bienfaits dont tant de personnes avaient enrichi cette abbaye, et dit, qu'en cela il n'a eu d'autre intention que d'engager les moines, ses successeurs, à se souvenir de leurs bienfaiteurs dans leurs prières. Il donne ensuite la Vie de saint Evroul sur les mémoires qu'en avait laissés ceux qui l'avaient connu, et celle des abbés qui avaient gouverné le monastère depuis la mort du saint. Ce livre, en effet aussi bien que le précédent, renferme une foule de détails souvent minutieux, sur l'abbaye de Saint-Evroul, qu'il habitait, qu'il affectionnait particulièrement, et pour l'histoire de laquelle les matériaux devaient être plus nombreux et plus faciles à exploiter.

Septième livre. — Ce livre présente d'abord une suite des rois de France, depuis Pépin jusqu'à Henri, fils de Robert, et les diverses révolutions arrivées dans le royaume de la part des Vandales, des Normands et des Saxons, les guerres entre les ducs de Bourgogne et les rois. Viennent ensuite les différends de Henri IV, roi d'Allemagne, avec le Pape Grégoire VII, et les tentatives de Robert Guiscard, duc de Pouille, sur l'empire d'Orient. Ordéric met la mort de ce prince, qu'il regardait comme un des plus grands héros de son siècle, en 1085, et dit que Robert s'y disposa par la confession de ses péchés et la communion salutaire de l'Eucharistie. Il rapporte aussi la mort de la reine Mathilde, et celle du roi Guillaume son époux; l'histoire de la translation des reliques de saint Nicolas de Myre à Bari, et de l'enlèvement d'un bras du saint, enchâssé dans un reliquaire d'or et d'argent, par Etienne, chantre du monastère de Saint-Nicolas d'Angers.

Huitième livre. — Robert II succéda à Guillaume son père, dans le duché de Normandie, et Guillaume le Roux dans le royaume d'Angleterre. Henri, qui était le troisième fils de Guillaume le Conquérant, n'eut que de l'argent en partage. Ces trois princes eurent soin d'orner superbement le tombeau de leur père, mais ils n'imitèrent ni sa piété, ni son attachement à l'Eglise. Ordéric rapporte leurs principales actions dans ce livre.

Neuvième livre. — Il trace dans le livre suivant, l'histoire de la première croisade, sous le pontificat d'Urbain II et de Pascal II. Elle avait été écrite en quatre livres par Baudri, évêque de Dol, qui la conduisait, depuis

le départ des croisés jusqu'à la première guerre qui suivit la prise de Jérusalem. D'autres écrivains, Grecs et Latins, avaient travaillé sur le même sujet; mais Ordéric, croyant le récit de l'évêque de Dol plus sincère, s'y attacha en abrégeant ce qui lui paraissait trop diffus, et en y ajoutant quelques circonstances intéressantes qui avaient échappé à cet auteur. Il remarque que l'empressement pour la croisade était si général, qu'il n'y avait pas jusqu'aux femmes et aux enfants qui n'eussent à cœur de se présenter. Les seigneurs vendaient ou engageaient leurs châteaux et leurs terres, même à vil prix; chacun quittait ce qu'il avait de plus cher, les voleurs même et les scélérats confessaient leurs péchés, espérant les expier par la guerre sainte.

Dixième livre. — La ville de Jérusalem fut prise par les croisés quelques jours avant la mort d'Urbain II, arrivée le 29 juillet 1099. L'antipape Clément était mort quelque temps auparavant. Henri IV mourut le 7 août 1106, abandonné de tous ses amis, et excommunié. Son corps, que l'on avait d'abord inhumé dans une église de Liége, en fut tiré et mis dans un lieu profane. Henri V, son fils et son successeur, imita la tyrannie de son père; il commit toutes sortes de vexations contre le clergé et le peuple, assiégea Rome, y répandit beaucoup de sang, se saisit du Pape, obtint de lui tout ce qu'il voulut, et notamment une concession des investitures. Le Pape Pascal ne fut pas plutôt en liberté, qu'il assembla un concile, où, de l'avis des plus habiles jurisconsultes, on cassa tout ce qu'il avait accordé malgré lui à ce prince. Après avoir raconté ce qui se fit en cette occasion, Ordéric vient à ce qui passa, dans le même temps, en Angleterre, dans la Normandie et au Mans; puis il reprend l'histoire de la croisade, et retourne ensuite à celle de Normandie et d'Angleterre. Il finit son dixième livre par la prise de Bohémond, prince d'Antioche, et par sa délivrance due à Melaz, fille du prince d'Alimand.

Onzième livre. — Ce livre qui continue l'histoire de la croisade, est consacré particulièrement à faire connaître l'état de la Normandie et de l'Angleterre, sous le règne des deux enfants de Guillaume le conquérant, Robert et Henri. Il y est question aussi de la venue du Pape Pascal en France; de la mort du roi Philippe, et de Louis, son fils et son successeur; de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry; de Hugues, abbé de Cluny; et de plusieurs évêques de réputation. Ordéric remarque que le roi Philippe, se voyant près de sa fin, assembla les seigneurs de sa cour qu'il aimait le plus, et leur dit : « Je sais que la sépulture des rois est à Saint-Denis; mais en considérant le grand nombre de mes péchés, je n'ose me faire enterrer auprès du corps d'un martyr aussi respectable, de peur, qu'en punition de mes fautes, je ne sois livré au démon, et qu'il ne m'arrive ce que l'on dit être arrivé à Charles Martel. J'aime saint Benoît, j'invoque humblement le pieux père des moines, et je désire être enterré dans l'église bâtie sous son invocation, près de la Loire. Il est bon et clément, et reçoit avec bonté tous les pécheurs qui désirent se corriger, et se réconcilier avec Dieu en observant sa règle. » Ce prince fut donc enterré, selon son désir, au monastère de Fleury-sur-Loire, entre le chœur et l'autel, la 47ᵉ année de son règne, et de Jésus-Christ 1108.

Douzième livre. — On trouve dans ce livre la suite de l'histoire de Henri, roi d'Angleterre; ses démêlés avec Louis, roi de France; les actes du concile de Reims, en 1119, présidé par le Pape Calixte II; ceux du concile de Mouzon, la lettre de Roger, abbé de Saint-Evroul, à Henri, roi d'Angleterre, par laquelle il le prie, en raison de son grand âge et de ses infirmités, de le décharger du gouvernement de ce monastère, et de le donner à un autre; la permission que ce prince accorda à la communauté de se choisir un abbé; l'ordre du roi à l'évêque de Lisieux, aux comtes et barons de Normandie, de reconnaître pour abbé, Guérin, qui avait été élu par les moines de Saint-Evroul, et de le laisser jouir paisiblement de tous ses droits; et plusieurs autres événements, arrivés depuis l'an 1118 jusqu'en 1131, qui fut l'année de la mort du Pape Honorius, et de l'élection d'Innocent II.

Treizième livre. — Dans ce dernier livre de son histoire, Ordéric raconte ce qui se passa dans la guerre que Hildephonse, roi d'Aragon, eut à soutenir contre les Sarrasins; les suites fâcheuses du schisme occasionné par l'élection simultanée de deux Papes Innocent II et Anaclet II; les calamités dont on fut affligé en divers endroits, pendant les années 1134 et 1136; la mort de Louis, roi de France, et de Henri, roi d'Angleterre. Il fait de ce dernier un grand éloge, et rapporte son épitaphe. Etienne de Boulogne, neveu de Henri, lui succéda dans le royaume d'Angleterre. Son règne fut troublé par la révolte de quelques seigneurs, vers l'an 1141. Le jour qu'il devait leur livrer bataille, il entendit la Messe; le cierge bénit qu'il tenait en main se rompit et tomba trois fois. Ceux qui s'en aperçurent en tirèrent un mauvais augure, que l'événement se hâta de vérifier. La victoire tourna du côté des rebelles, et le roi fut fait prisonnier. Ordéric ne finit son treizième livre, qu'après ce dernier événement, c'est-à-dire, en 1142; il avait fait mention au commencement de la mort de l'abbé Guérin, à qui il avait dédié son ouvrage; et il compte, à la fin du même livre, deux autres abbés, Richard et Ranulphe. Son *Histoire* est terminée par des détails sur sa propre vie. Ce bon religieux cite avec éloges les ouvrages qu'il a consultés; il ne cite jamais ses travaux, si pénibles pourtant, qu'avec la plus grande modestie. « Je parlerai sans flatterie, » dit-il, « de Guillaume, des Anglais et des Normands. Je n'attends de récompense de qui que ce soit; et je ne brigue pas plus la faveur des vainqueurs que celle des vaincus. »

Jugement critique. — On rencontre quelques pièces de vers latins dans les treize livres d'Ordéric Vital; elles sont comme toute la poésie de ces temps barbares, au-dessous du médiocre. Il est fâcheux que l'auteur n'ait eu à sa disposition que peu de bons documents. Aussi trouve-t-on beaucoup d'inexactitudes et nulle discussion, aucune critique dans ses Annales d'ailleurs mal classées. Le style est celui du temps, souvent plat et quelquefois emphatique. Toutefois l'Histoire ecclésiastique d'Ordéric est très-importante, surtout pour les derniers livres, dans lesquels il rapporte plusieurs événements contemporains, et même une foule de faits plus ou moins intéressants que l'on chercherait vainement ailleurs, et qui sont du plus grand prix pour quiconque veut connaître à fond l'histoire de Normandie, de France et d'Angleterre, à une époque où les historiens étaient rares. Cet ouvrage a été recueilli en son entier dans la collection latine des écrivains de l'*Histoire de Normandie*, publiée par Duchesne, qui le fit imprimer en un volume *in-folio*, à Paris, en 1619. Indépendamment de la publication entière, quoiqu'incorrecte, faite par Duchesne, dom Brial, ancien bénédictin, a donné un bon extrait de l'*Histoire* d'Ordéric Vital dans le tome XII des *Historiens de France*. L'ancien abbé de Saint-Léger, Mercier, écrivait avec raison qu'il serait fort à désirer que l'on en donnât une édition plus exacte que celle de Duchesne. L'auteur de l'article consacré à Ordéric Vital, dans la *Biographie universelle*, après une curieuse dissertation sur un manuscrit autographe qu'il avait eu l'avantage de sauver d'une destruction, conclut en disant qu'il a rassemblé beaucoup de matériaux pour une nouvelle édition. « Il a surtout collationné avec le plus grand soin le manuscrit autographe et les imprimés; mais aujourd'hui, » poursuit-il, « les ouvrages d'érudition, surtout en latin, ne sont pas faciles à publier, et un particulier n'en peut plus faire l'entreprise. » Ce qu'un particulier ne saurait entreprendre, l'Etat peut l'accomplir, et l'*Histoire* complète et savamment corrigée et annotée d'Ordéric Vital trouverait sa place naturelle, sans trop faire double emploi, dans un des volumes à publier du *Recueil des historiens de France*.

ORTHEGRIN, moine de Werthin, — a écrit une vie de saint Ludger, premier évêque de Munster. Elle se trouve dans les *Siècles bénédictins*.

OSBERNE, moine de Cantorbéry, qui florissait dans la première moitié du XI[e] siècle, — n'est connu que par les écrits qu'il a laissés. Profitant des mémoires d'Adalard de Blandigni, et de Bridfesth de Ramsey, et ne s'arrêtant qu'aux faits racontés par ces deux écrivains, il mit dans un style plus pur et plus châtié la Vie de saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry, et dédia son travail à tous les enfants de l'Eglise catholique. Il y joignit le récit des miracles opérés par l'intercession du saint prélat, pendant sa vie et après sa mort. Osberne a soin de distinguer ceux de ces faits merveilleux qu'il ne savait que par tradition, de ceux dont il avait été témoin, ou qui s'étaient accomplis de son temps, et en partie sous l'épiscopat de Lanfranc, de qui il reçut la mission d'en annoncer quelques-uns au peuple. Il écrivait donc le livre des miracles de saint Dunstan, au plus tôt, en 1070, qui fut la première année de l'épiscopat de Lanfranc. Ce saint évêque, auquel nous avons consacré un article dans ce Dictionnaire, mourut le 19 mai de l'an 988. Deux jours auparavant, dans la solennité de l'Ascension, il avait célébré la Messe et prêché. Osberne fait un précis de son discours, et remarque qu'il s'appliqua à relever le prix du sang de Jésus-Christ pour la rémission de nos péchés. Puis il ajoute, qu'étant remonté à l'autel, il célébra la Messe, en changeant par les paroles toutes-puissantes du Seigneur, l'espèce du pain et du vin en la véritable substance de la chair et du sang de Jésus-Christ.

Osberne écrivit aussi la Vie de saint Odon, prédécesseur de saint Dunstan sur le siége de Cantorbéry. Odon fut d'abord évêque de Schirburn, puis archevêque de Cantorbéry. Il se défendit longtemps d'accepter cet archevêché, en disant que les canons condamnaient ces translations; mais le roi Edmond lui ayant représenté que saint Pierre avait été transféré d'Antioche à Rome, saint Melitus de Londres à Cantorbéry, et saint Just, de Rochester au même siége de Cantorbéry, il se rendit à ces exemples. Il forma toutefois une autre difficulté, en observant que, depuis la conversion des Anglais, tous les évêques de Cantorbéry avaient été moines. Le roi loua son humilité, et, pour lever cet obstacle, il envoya prier l'abbé de Fleury-sur-Loire, d'apporter à Odon l'habit monastique. Il le reçut et fut ensuite mis en possession de son église. C'était vers l'an 942. Sous son pontificat, quelques clercs, infectés d'une erreur maligne, *maligno errore seducti*, s'efforçaient de prouver que le pain et le vin que l'on met sur l'autel, demeurent après la consécration dans leur première substance, et que ce n'était que la figure du corps et du sang de Jésus-Christ et non pas son vrai corps et son vrai sang qui se trouvaient offerts dans le sacrifice. Le saint évêque souhaitant avec ardeur détruire cette perfidie, pendant qu'il célébrait un jour avec dévotion les saints mystères, il pria Dieu avec effusion de larmes, de faire connaître, afin de corriger les erreurs des hommes, la propriété substantielle des saints mystères. Quand on en fut venu à la fraction du pain vivifiant, et que le Pontife en tenait les morceaux dans sa main, on vit le sang couler goutte à goutte sur l'autel. Alors il fit appeler ceux qui avaient témoigné du doute dans la foi de ce mystère. Dans l'étonnement que leur causa ce miracle, ils en demandèrent un second, en priant l'évêque d'obtenir de Dieu que le sang reprit sa première forme. Saint Odon pria Dieu, et le sang qu'il avait laissé sur l'autel, parut de nouveau sous l'espèce du pain. Osberne fi-

nit la Vie de saint Odon par un petit poëme de quatorze vers élégiaques à sa louange, comme il avait terminé aussi par seize vers de la même mesure la Vie de saint Dunstan.

On doit encore à Osberne l'histoire de la Vie de saint Elfegus ou Elphége et de la translation de ses reliques. D'abbé de Bath, il avait été fait évêque de Winchester et sacré par saint Dunstan, en 988. Il gouverna cette église pendant vingt-deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 1006, qu'il succéda, à l'âge de cinquante-deux ans, à Alfric, sur le siége de Cantorbéry. Il fit le voyage de Rome pour recevoir le *pallium* des mains du Pape Jean XVIII. A son retour, il engagea le roi Ethelrède à tenir un concile pour la réformation des mœurs et de la discipline. Mais pendant qu'il s'occupait à en faire exécuter les décrets, les Danois attaquèrent l'Angleterre. Ils prirent de force la ville de Cantorbéry, firent tout passer par le fer et par le feu; prirent l'évêque, le tourmentèrent et le mirent en prison, pour l'obliger à leur payer trois mille marcs d'or. Saint Elphége n'était point en état de leur délivrer cette fortune. Il avait tout dépensé à racheter les captifs et à nourrir le peuple pendant la famine. Ils le firent donc sortir de prison, mais pour le tourmenter de nouveau. Enfin, l'un d'eux lui donna sur la tête un coup de hache dont il mourut, le 19 avril de l'an 1012. Les marques de piété et de zèle qu'il donna en cette occasion et pendant son épiscopat, l'ont fait honorer dans l'Eglise comme martyr. Les habitants de Londres rachetèrent son corps des Danois; mais, dix ans après, il fut transféré à Cantorbéry. Lanfranc, qui en était archevêque en 1070, chargea Osberne d'écrire sa Vie et l'histoire de la translation de ses reliques. C'est ce que dit clairement Edmer, dans le premier livre de la Vie de saint Anselme. Osberne le dit aussi dans la préface de son ouvrage, qu'il a adressée à tous ceux qui demeurent fermes dans la foi de Jésus-Christ. Il paraît par cette même Préface, que, sur l'ordre de Lanfranc, Osberne avait mis en vers la Vie de saint Elphége, pour être chantée dans l'Eglise au jour de sa fête. La Vie de ce saint martyr a été donnée au 19 avril, par Surius, les Bollandistes et dom Mabillon, dans le tome VIII des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*, et dans le tome II de l'*Angleterre sacrée*. Warton, auteur de ce dernier recueil, y a aussi donné place à la Vie de saint Odon, et au premier livre de la Vie de saint Dunstan. La même Vie, reproduite en vers par Osberne, n'a jamais été imprimée. On la conserve manuscrite dans la bibliothèque du collége de Saint-Benoît à Cambridge.

Balæus et Pitseus admettent, dans le Catalogue qu'ils ont dressé des OEuvres d'Osberne, plusieurs épîtres familières, et un livre intitulé : *De la consonnance des voix*, le même apparemment que le livre *De la musique*, car on dit qu'il excellait dans cet art. Quant à la Panormie ou Vocabulaire, on croit qu'il était d'Osberne, moine de Glocester, qui écrivait vers l'an 1140. Warton avait attribué à Osberne de Cantorbéry la Vie de saint Brégenin, archevêque de cette ville, vers l'an 759, mais il a reconnu depuis que ce n'était qu'un abrégé de ce qu'en a dit Edmer, écrivain du XIIe siècle.

Les écrits d'Osberne se recommandent par la clarté, l'élégance et la noblesse du style, autant que par l'attention qu'il a eue de ne rien avancer que sur des témoignages authentiques; c'est-à-dire, pour me servir de ses termes, sur le rapport de ceux qui avaient vu les choses, ou qui les avaient apprises de témoins oculaires. Il fait paraître beaucoup de piété et de modestie, et ce ne fut qu'avec quelque sorte de peine qu'il changea le langage barbare des mémoires qui lui avaient été fournis. Il fallut des ordres de la part de ceux qui l'engageaient à écrire, pour le déterminer à rectifier le style de ces mémoires, et à rendre en un latin plus pur les faits qu'ils contenaient. D'autres avant lui avaient écrit sur les mêmes matières, et s'étaient efforcés de le faire avec méthode et élégance; mais leurs écrits ne subsistaient plus. Ils avaient été consumés par les flammes, dans l'incendie de Cantorbéry allumé par les Danois, et il n'en restait plus que le souvenir.

OSBERT DE STOCKECLARE, dans le comté de Suffolck, — était moine de l'ordre de Saint-Benoît et prieur de Saint-Pierre de Londres. Entre les historiens qui écrivirent la Vie de saint Edouard III, roi d'Angleterre, dont l'Eglise célèbre la fête le 5 janvier de chaque année, il n'en est point dont la relation ait plus d'autorité. Il l'écrivit vers l'an 1136, après avoir été délivré d'une fièvre quarte, par l'intercession de ce saint roi. On ne l'avait pas encore canonisé à cette époque. Osbert écrivit à Henri, évêque de Winchester, légat du Saint-Siége, pour l'engager à travailler à cette canonisation, et au Pape Innocent III; mais la bulle n'en fut expédiée que par le Pape Alexandre III, en 1161. — Osbert est encore auteur de l'Histoire de la vie et du martyre de saint Æthelrède, roi des Anglais orientaux; de celle de sainte Edburge, vierge, et d'un Recueil des miracles du martyr saint Edmond. On conserve dans les bibliothèques d'Angleterre deux volumes des lettres d'Osbert, où se trouvent celles dont nous venons de parler, adressées à Henri évêque de Winchester et au Pape Innocent III ainsi qu'une autre à Adélaïde, abbesse du monastère de Berckingen, dans laquelle il traite de la chasteté.

OSMOND — gouvernait l'église d'Astorga, dans le royaume de Léon en Espagne, vers le milieu du XIe siècle. On a de lui une Lettre qu'il écrivit à Ide, femme d'Eustache, comte de Boulogne et de Lens. Cette princesse avait fait bâtir une église en l'honneur de la sainte Vierge mère de Dieu, et établi un collége de chanoines pour y célébrer l'office. Mais sa piété ne se trouvait pas encore satisfaite; elle voulait enrichir cette église de

reliques. Informée qu'il s'en trouvait beaucoup à Astorga, elle pria l'évêque Osmond de lui en faire part, et en même temps, de lui marquer par quelle voie cette ville s'était trouvée en possession de tant de reliques, et surtout des cheveux de la sainte Vierge, dont apparemment elle désirait avoir quelques particules. L'évêque lui fit réponse qu'on lisait dans les anciens registres de son église que, pendant que les païens persécutaient les Chrétiens de Jérusalem, sept d'entre eux, savoir, Torquatus, Iscius et cinq autres qui ne sont pas nommés, se retirèrent en Espagne, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux en ce genre. Ils déposèrent ces reliques à Tolède, où elles furent reçues avec beaucoup d'honneur et de respect. Dans la suite des temps, les Sarrasins ayant fait des courses en Espagne, on transporta ces reliques, pour les soustraire à leurs profanations sacriléges, à Astorga et à Oviédo. Nous vous en envoyons, ajoute-t-il, une grande partie des meilleures et des plus dignes, en vous priant de vous souvenir de l'église d'Astorga. Il n'est pas douteux qu'Osmond n'ait envoyé des cheveux de la sainte Vierge, qu'il croyait posséder, puisque c'est la seule relique qu'il spécifie dans sa lettre. On croit entrevoir, en la lisant, que l'autorité du roi Alphonse est intervenue dans cet envoi. La lettre se trouve parmi les *Analectes* de dom Mabillon, qui pense qu'elle fut écrite vers l'an 1059.

OSWALD ou OSWOLD, moine de Worchester, — n'a laissé qu'un seul écrit que nous connaissions, savoir, la Vie de saint Oswald, évêque de Winchester et ensuite, archevêque d'York. On lui attribue encore un Livre de prières, partie en vers, partie en prose, et une Méthode pour écrire les lettres, mais nous ne pensons pas que ces ouvrages aient jamais été publiés, et les critiques eux-mêmes n'indiquent aucune bibliothèque qui en possède les manuscrits. Saint Oswald est mis aussi au nombre des écrivains ecclésiastiques de l'Angleterre par Pitseus et Balæus, qui citent sous son nom, des lettres à Abbon de Fleuri, à Odon, son oncle, archevêque de Cantorbéry, et des Statuts synodaux. Il est fait mention de la mort de saint Abbon de Fleuri, dans la Vie de saint Oswald. Elle ne fut donc écrite qu'après l'an 1004, époque de la mort de cet abbé. Usserius la croit de l'an 1005, comme on le voit par une note marginale, écrite de sa main sur le manuscrit où cette Vie se trouve dans la bibliothèque Cottonienne. Capgrave et Bollandus, ainsi que dom Mabillon après eux, ont publié une vie anonyme du même saint, et aucun ne penche à l'attribuer au moine Oswald. Quoiqu'ils parlent des autres historiens de cet évêque, ils ne disent rien de celui qui nous occupe; mais il en est fait mention dans le catalogue des écrivains que Ducange a mis à la tête de son *Glossaire* de la latinité du moyen âge. Comme saint Oswald a laissé lui-même quelques écrits que nous avons indiqués plus haut, nous toucherons quelques mots de sa biographie.

Oswald, neveu de saint Odon, archevêque de Cantorbéry, après avoir été chanoine, puis doyen de Winchester, passa en France, chargé de lettres et de présents de la part de son oncle, et prit l'habit monastique dans l'abbaye de Fleuri. Rappelé au bout de quelque temps en Angleterre, le roi Edgard, à qui saint Dunstan l'avait fait connaître, lui donna l'évêché de Worchester. Saint Oswald établit deux monastères, l'un à Vestburi et l'autre à Ramsey, et, pour se conformer au décret du concile auquel saint Dunstan avait présidé, il mit dans sept monastères de son diocèse, des moines à la place des chanoines, dont les mœurs étaient répréhensibles. A la mort d'Osquetul, archevêque d'York, arrivée en 972, le roi Edgard obligea saint Oswald à se charger du soin de cette église, tout en gardant, en même temps, son évêché de Worchester, afin d'aider les moines qu'il avait mis dans sa cathédrale, à persévérer dans leur profession. Se sentant près de sa fin, il assembla ses frères, et leur demanda la sainte onction avec le viatique. Il mourut le lendemain, en présence des pauvres qu'il avait eu soin de nourrir et de vêtir, et à qui il avait lavé les pieds chaque jour, même le jour de sa mort, qui arriva le 24 février 988.

OTHLON, prêtre et moine d'un monastère dédié à saint Boniface en Allemagne, — est auteur d'une Vie de ce saint archevêque de Mayence, publiée par Canisius, dans le tome IV de ses *Antiquités*, et par le P. Mabillon dans les *siècles Bénédictins*, tom. II, IVe siècle.

OTHLON, moine de Fulde, — a écrit la Vie de saint Pyrmin, que l'on croit avoir été évêque de Meaux, ou plutôt de Metz. Cette Vie est adressée à Lindolphe, archevêque de Trêves; elle a été publiée par les soins de Browerus, qui l'a fait imprimer à Mayence en 1616, avec d'autres Vies des hommes illustres d'Allemagne. Lindolphe fut préconisé archevêque de Trêves en 999, et est mort en 1008. Ainsi Othlon a écrit à la fin du IXe ou au commencement du Xe siècle. Canisius et Serrarius lui attribuent encore une Vie de saint Boniface; mais Browerus doute qu'elle soit de lui, parce qu'elle est d'un style tout différent.

OTHLON, prêtre et moine de Saint-Emmeramne de Ratisbonne, — nous apprend lui-même, dans plusieurs passages de ses écrits, qu'il naquit, vers l'an 1013, dans le diocèse de Freisingen ou Frisingue. Doué d'un esprit ouvert et docile, il acquit facilement les premières notions que l'on a coutume d'inculquer à l'enfance. Il réussit surtout à se former la main, de sorte qu'il parvint à posséder une écriture magnifique, ce qui lui donna du goût pour transcrire des livres. Il en copia plusieurs dans l'abbaye de Tégernsée, où il avait fait ses premières études; puis en France, comme on disait à cette époque, c'est-à-dire dans la Franconie orientale. Quoique ce travail lui eût affaibli la vue, il ne

laissa pas de le continuer et d'y exhorter les autres. Il donnait de ses copies à ses parents, à ses amis et aux monastères, qui s'empressaient de mettre leurs bibliothèques à sa disposition. S'il n'avait donné lui-même le détail de ses travaux de copiste, on se refuserait à croire qu'à son âge il eût pu transcrire un si grand nombre de livres. Il en reste encore de sa main dans diverses bibliothèques de l'Allemagne.

De retour dans sa patrie, il s'appliqua avec succès à l'étude des arts libéraux. Son ardeur pour les sciences allait jusqu'à demander à Dieu de le placer dans un lieu où il y eût beaucoup de livres. Son père, qui ne pensait pas de même, lui procura un riche bénéfice à la campagne; mais Othlon, qui préférait la conversation des clercs instruits et studieux à ce repos des champs, ne s'accommodait point de sa situation. Une difficulté qui lui survint avec Werinharius, archiprêtre de l'évêché de Frisingue, lui fit prendre la résolution de se retirer au monastère de Saint-Emmeramne à Ratisbonne. L'abbé Richard le reçut d'autant plus volontiers, que ses moines souhaitaient d'avoir Othlon pour les diriger, et dans l'art de bien former les lettres et dans les autres sciences. C'était vers l'an 1032. Il trouva dans ce monastère des moines studieux, mais de goûts différents; les uns appliqués à la lecture des auteurs profanes, les autres occupés de la méditation des divines Ecritures. Il imita ces derniers; mais une occupation aussi sérieuse ne le mit point à couvert des tentations dont il avait été troublé dans le monde. On le chargea du soin de l'école, et, vers l'an 1055, il fut promu à la dignité de doyen.

L'abbé Reginhard, qui gouvernait alors le monastère de Saint-Emmeramne, suivait moins ce qui est prescrit par la Règle de saint Benoît, que les avis de l'évêque et les conseils de quelques jeunes religieux qu'il affectionnait. Othlon ne craignit pas de le désapprouver : ce qui le rendit odieux à l'évêque, à l'abbé et à ces religieux. Le monastère souffrit de cette division. Othlon, pour la faire cesser, demanda à Reginhard la permission de passer à Fulde, où il fut reçu en 1062. On ignore combien de temps il y demeura, ni quand il revint à Ratisbonne. L'année de sa mort est également inconnue; cependant on conjecture qu'elle arriva vers l'an 1072 ou 1073.

I. *Des tentations.* — Le traité qui porte ce titre est le premier de ses écrits qui ait été mis au jour. Dom Mabillon lui a donné place dans ses *Analectes*, mais sans oser se prononcer sur le nom de son auteur. Il conjecture toutefois qu'il est de la même main que les Actes de saint Boniface, et par conséquent, du moine Othlon. La raison qu'il en donne est que ces deux écrits présentent le même style, et que le dernier étant incontestablement d'Othlon, on doit également lui attribuer celui qui porte le titre que nous avons inscrit plus haut. Il existe une autre raison qui nous semble plus péremptoire : c'est que l'auteur de cet ouvrage en rappelle un autre de sa façon, qu'il a publié en vers sous le titre de *Doctrine spirituelle*, et dans lequel il se désigne lui-même par son propre nom. D'ailleurs ces deux livres *Des tentations* et de la *Doctrine spirituelle* traitent absolument des mêmes matières, et ne diffèrent entre eux que parce que l'un est en vers et l'autre en prose. Aussi, remarque dom Pez, se trouvent-ils joints ensemble dans un manuscrit de Saint-Emmeramne.

L'auteur reconnaît dans ce traité qu'avant de se faire moine, comme depuis qu'il avait embrassé cet état, il eut à souffrir de fréquentes tentations, tantôt de désespoir, tantôt de doute sur les principaux mystères de la foi, tantôt d'impureté. Dans ces combats, il avait recours à la prière, à la lecture des saintes Ecritures et aux exemples des saints, qui, agités comme lui de diverses tentations, les avaient surmontées. L'étude lui parut aussi un moyen de dissiper les attaques de l'ennemi. Dans cette persuasion, il composa, en vers, son traité *De la discipline spirituelle*, où il fit entrer des passages de l'Ecriture dont il se servait pour repousser les traits du tentateur. Il le compte pour le premier de ses ouvrages; mais dom Bernard Pez a suivi un autre ordre des œuvres du moine de Saint-Emmeramne. Nous nous y conformerons pour la commodité du lecteur.

II. *Des trois questions.*—A la suite du traité sur lequel nous venons de donner quelques détails, cet éditeur met d'abord le livre *Des trois questions*. Othlon nous apprend lui-même en quel temps et à quelle occasion il le composa. Un moine de l'abbaye de Richenou passa à Saint-Emmeramne en revenant de Jérusalem. Pendant le séjour qu'il fit au monastère, il eut plusieurs conférences avec Othlon sur le sens de quelques passages de l'Ecriture. Henri, satisfait des explications qu'Othlon lui avait données, le pria de mettre par écrit ce qui s'était dit dans cet entretien. Il fut quelque temps à l'amener à ce but; enfin il consentit à écrire leurs conférences sous forme de dialogue, mais sans mettre son nom ni ceux des interlocuteurs. Henri vint une seconde fois à Saint-Emmeramne, et, voyant qu'à la tête de son ouvrage Othlon n'avait mis ni son nom ni celui des interlocuteurs, il le pressa de le faire, en ajoutant un prologue, dans lequel il rendrait compte de l'occasion qui avait donné lieu à cet écrit. Othlon le satisfit. Des trois questions discutées dans cet ouvrage, la première traite de la bonté de Dieu; la seconde, de l'équité de ses jugements; la troisième, des différents moyens qu'il nous donne de faire le bien et de pratiquer la vertu.

L'auteur déclare dans le Prologue qu'il ne s'assujettira pas aux règles des scolastiques, qui, dans l'interprétation des saintes Ecritures, des noms et des verbes qui y sont employés, aiment mieux s'en rapporter aux sentiments de Boëce qu'aux explications des

saints Pères. « Je n'en userai pas ainsi, » dit-il, « je suivrai ces saints interprètes plutôt que Platon, Aristote et Boëce lui-même, qui s'est trompé en quelques points, quoiqu'on ne puisse lui refuser la qualité d'excellent orateur. » Après ce préambule, il fait voir que les divines Ecritures renferment toutes les vérités dont la connaissance est nécessaire au salut; qu'encore que l'univers soit rempli des effets de la miséricorde de Dieu, il ne laisse pas de permettre que nous soyons affligés en diverses manières, depuis le commencement de notre vie jusqu'à sa fin, parce qu'il est juste et bon tout ensemble. C'est par la même raison qu'il laisse à l'homme la liberté du bien et du mal, le libre arbitre faisant partie de son essence, puisqu'il est créé à l'image de Dieu, qui jouit lui-même du libre arbitre. Comme il a exercé sa justice dans la condamnation des anges apostats, il a donné des preuves de sa miséricorde dans la réparation du genre humain, en lavant dans le baptême la tache contractée par le péché originel. Othlon prouve par divers exemples tirés de l'Ecriture, que Dieu a usé envers les hommes tantôt de sévérité, tantôt de douceur; mais que sa grâce a été plus abondante dans le Nouveau que dans l'Ancien Testament. Il regarde comme impénétrable le mystère du péché originel, exprimé par ces paroles de saint Paul : *Par le péché d'un homme, tous les hommes sont tombés dans la condamnation* (*Rom.* v, 12), et s'excuse de l'approfondir.

Passant à la seconde question, il distingue quatre espèces de jugements de Dieu; les uns justes, les autres nécessaires, d'autres justes et nécessaires, et enfin les jugements secrets et inconnus; mais il ne fait cette distinction que pour se conformer au langage ordinaire des hommes, auquel Dieu même veut bien s'accommoder dans ses divines Ecritures. On reconnaît qu'un jugement est juste quand il est conforme aux lois divines et humaines; qu'il est nécessaire, lorsqu'il résulte d'un principe établi de Dieu. Il a voulu sauver l'homme; l'incarnation du Verbe devient dès lors nécessaire; comme il ne peut vivre sans le secours de l'air et des autres éléments; que ce jugement est juste et nécessaire, parce qu'il est ordonné de Dieu, et que de l'exécution de ce décret dépend le salut de l'homme; qu'enfin il est inconnu et secret, quand il ne peut être connu ni par ce qui le précède ni par ce qui le suit. Othlon donne des exemples de ces quatre espèces de jugements.

A l'égard de la troisième question, il la résout en disant que l'homme étant doué du libre arbitre, il peut de lui-même faire le mal et le bien, seulement avec le secours de la grâce. Il traite ensuite du mystère de la sainte Trinité, et dit clairement que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, étant l'esprit de l'un et de l'autre; puis il rapporte divers exemples pour rendre croyable cet article de notre foi, qui nous enseigne que Dieu est un en trois personnes. La chandelle allumée est une : on y distingue cependant l'étoupe, la cire et la lumière. Il pose pour principe que toute consécration, pour être salutaire, doit se faire par l'invocation du nom de Dieu, et par la prononciation des paroles ordonnées de Dieu. D'où il suit que si, en plongeant le baptisé dans l'eau, le ministre ne dit pas : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, le mystère de la régénération ne s'opère point, et il n'y a point de rémission des péchés. Afin donc que le mystère de la régénération s'accomplisse dans l'eau, il faut invoquer les noms de la sainte Trinité. Il en est de même du sacrifice de la Messe. Le pain et le vin n'y sont point transfigurés au corps et au sang de Jésus-Christ, si le prêtre ne prononce les mêmes paroles dont le Seigneur se servit en donnant le pain et le calice à ses disciples. Les prières qui précèdent ou qui suivent la consécration n'ont point cet effet. Les paroles de Jésus-Christ opèrent seules, d'une manière invisible, cette transfiguration et cette vivification des mystères en une hostie véritable, parfaite et sans tache, par le ministère de quelque prêtre que ce soit. Othlon ajoute que ce sacrifice est utile, non-seulement aux fidèles vivants, mais aussi aux défunts; que, suivant la tradition des Pères, on doit mêler l'eau avec le vin dans le calice, parce que l'eau sortit avec le sang du côté de Jésus-Christ. Le Traité des trois questions est suivi de quelques observations sur le nombre trois et sur les mystères que ce nombre renferme.

III. *Lettre à un ami.* — Dans son livre *Des tentations*, Othlon remarque qu'il avait écrit plusieurs Lettres et composé plusieurs Discours, dans la vue de se rendre utile. Nous n'avons de lui qu'une seule lettre à un ami qu'il ne nomme point. C'est une récapitulation du Traité *Des trois questions.* Il écrivit cette Lettre dans un âge fort avancé, où il ne se sentait plus la même facilité pour écrire, qu'il avait eue étant plus jeune.

IV. *Du cours spirituel.* — Sensible à la dépravation des mœurs de son siècle, occasionnée par la négligence des pasteurs et des princes, et par leurs mauvais exemples, Othlon s'en plaignait de vive voix, mais sans que personne l'écoutât. Il prit donc le parti de mettre ses plaintes par écrit, et d'opposer aux abus dominants les plus saintes maximes de l'Evangile, afin d'édifier au moins quelques-uns de ceux qui liraient son ouvrage. Ce qui l'en faisait bien augurer, c'est qu'il avait ouï dire que, même de leur vivant, plusieurs personnes, affligées de diverses calamités, en avaient été délivrées aussitôt qu'elles avaient confessé leurs péchés, et s'en étaient purifiées par la pénitence. Il intitula cet écrit : *Cours spirituel*, parce qu'il y enseigne à courir dans la voie des commandements de Dieu. Othlon le cite dans le livre *Des tentations.* C'est un tissu de passages de l'Ecriture, particulièrement des *Psaumes*, dont il tire d'excellentes instructions pour la pratique de la vertu et la fuite des vices. Il fait voir ensuite que David y prédit

les mystères de l'Incarnation, de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension de Notre-Seigneur, et qu'il en a marqué plusieurs circonstances. Il y rapporte aussi quantité de passages des prophètes et des livres du Nouveau Testament. Quant aux livres de Salomon et de Jésu, fils de Sirach, il se contente d'en conseiller la lecture, et de proposer les exemples de patience qu'on lit dans le *Livre de Job*. Il raconte les diverses tentations dont il avait été agité dans le commencement de sa conversion; les consolations qu'il avait reçues de Dieu dans ses peines, et les moyens qu'il avait employés pour résister au tentateur. On voit que de son temps l'épreuve de l'eau chaude était encore en usage pour se purger d'un crime dont on était accusé, et que les clercs se rasaient la barbe.

Le manuscrit de saint Emmeramne joint à ce traité un fragment de l'histoire de la translation du corps de saint Denis, de France en Allemagne, par l'empereur Arnoul. Comme ce fragment est d'une écriture du même âge, et que le manuscrit ne contient que des ouvrages d'Othlon, ç'a été pour l'éditeur une raison de le croire auteur de cette histoire.

V. *Avertissement aux clercs et aux laïques.* — Il composa, comme il était à Fulde, son Manuel, ou *Avertissement aux clercs et aux laïques.* C'est ce qu'il atteste lui-même dans le livre de ses *Tentations*. Le but qu'il se propose est d'apporter quelque remède aux maux de l'Eglise. On pillait les monastères; on renversait les lieux saints; les devoirs de la religion étaient négligés; et, par une suite de ces désordres dont les abbés et les clercs étaient coupables comme les laïques, les moines n'avaient plus même les choses nécessaires à la vie; les pauvres n'étaient point secourus, et les étrangers n'avaient personne pour les recevoir. Les pasteurs, défenseurs-nés des pauvres et des veuves, et obligés de donner leur vie pour leurs brebis, étaient les premiers à les persécuter, peu inquiets de leur troupeau, pourvu qu'ils vécussent dans les délices et l'abondance. Othlon donne à chacun des avis très-salutaires, et les moyens de remplir dans chaque état les devoirs d'un parfait Chrétien. Il invoque, pour les rappeler à eux-mêmes, les fléaux qui se faisaient sentir depuis quelques années, les intempéries de l'air, les froids excessifs, les inondations, les sécheresses extraordinaires, la famine annoncée par le dérangement des saisons.

VI. *De la doctrine spirituelle.*—Nous avons déjà remarqué qu'Othlon, étant encore dans le siècle, y fut attaqué d'une violente maladie, et que, se trouvant guéri, il prit le parti de la vie monastique. Sa santé s'y fortifia de façon qu'il craignit pour ses progrès dans la vie spirituelle. Il demanda à Dieu de l'exercer par quelque tentation, de peur que l'oisiveté ne le jetât dans la tiédeur. L'effet suivit de près sa demande. Les tentations l'accablèrent au point qu'il se repentit d'en avoir souhaité. Il regardait sa prière comme indiscrète et pernicieuse, lorsqu'il se souvint de ce que dit saint Paul: « Dieu est fidèle, et il ne permettra pas que vous soyez tenté au delà de vos forces; mais, en permettant la tentation, il vous en fera sortir avec avantage, en sorte que vous la pourrez supporter. » Il avisa donc aux moyens de dompter sa chair, et voyant que les exercices prescrits par la règle ne suffisaient point, il y ajouta le travail inséparable d'une étude sérieuse. Telle fut, comme il nous l'apprend lui-même, l'occasion du livre auquel il donna pour titre: *De la doctrine spirituelle.* Il est écrit en vers de diverses mesures, genre d'écrire qu'il avait cultivé comme il était dans le siècle, où, dit-il, il faisait plus de cas de la poésie que de la prose. La foi aux mystères de la Trinité et de l'Incarnation, les attributs essentiels de Dieu, l'inutilité de la foi sans les bonnes œuvres, la nécessité de l'amour de Dieu et du prochain, la manière de prier pour obtenir, les dangers de la lecture des livres profanes forment la matière des premiers chapitres de ce livre. Ensuite il y déplore la négligence des clercs, surtout des pasteurs, et leur attachement aux richesses. Il ne s'épargne pas lui-même sur ses propres égarements; puis, il donne diverses instructions touchant la sobriété, la modestie dans les habits, la fuite de la vaine gloire, l'obéissance, l'humilité, le mépris des honneurs, et les autres vertus chrétiennes. Il invective contre les avares et les superbes, et finit par un poëme sur le passage de l'Evangile qui rapporte la naissance de Jésus-Christ, le meurtre des saints Innocents, l'adoration des Mages; par un second poëme sur la Nativité du Sauveur; par une prière à la sainte Trinité, et puis, par un troisième poëme sur le jour du dernier jugement.

VII. *Des proverbes.* — Ce livre fut commencé dans le monastère de Fulde; mais il paraît qu'Othlon en avait préparé les matières avant que de s'y retirer. Il emprunta le dessein de son ouvrage à celui de Sénèque, qui lui paraissait d'autant plus admirable que l'auteur, n'ayant eu pour guide que les lumières de la raison, n'avait pas laissé de donner de très-beaux préceptes pour la conduite de la vie. « Si Sénèque, » dit-il, « qui n'avait ni la foi, ni l'espérance d'une autre vie, s'est appliqué à corriger les mœurs des autres, ne dois-je pas faire usage des talents qui m'ont été donnés pour édifier quelques-uns des fidèles, moi qui crois que Dieu est partout, et qu'il promet la vie éternelle à ceux qui l'aiment? » Othlon tire les courtes sentences, qui forment ses proverbes, des écrivains tant sacrés que profanes, et les range selon l'ordre alphabétique, comme a fait Sénèque. Il a eu principalement en vue l'instruction des jeunes étudiants, et s'est proposé d'apporter quelques changements à la méthode ordinaire des maîtres, qui avaient coutume de lire à leurs écoliers les fables d'Aviénus et les sentences de Caton; ne faisant pas réflexion qu'il était plus utile de proposer d'abord, aussi bien aux tout jeunes gens

qu'aux plus âgés, les maximes saintes de la religion, afin qu'ils apprissent avec moins de danger les lettres humaines. Le livre d'Othlon est composé de vingt chapitres, dont le premier commence par la lettre A, et le dernier par la lettre V. La plupart des proverbes sont des versets des *Psaumes* ou des autres livres de l'Ecriture.

VIII. *Discours sur la fête des Apôtres.* — Nous apprenons du discours fait en l'honneur des Apôtres qu'il y avait dans l'Eglise un jour destiné à la mémoire non-seulement des douze Apôtres, mais aussi des évangélistes saint Luc et saint Marc; qu'en d'autres jours, on faisait pour eux des fêtes particulières; que celle de saint Jacques et saint Philippe se célébrait le même jour. Par les frères de Jésus-Christ, Othlon entend ses cousins-germains, c'est-à-dire les enfants de la sœur de la sainte Vierge. Il dit quelque chose de chaque Apôtre, et remarque que saint Pierre et saint Paul ont souffert le martyre le même jour et dans la même ville, c'est-à-dire à Rome. Ce qu'il dit de saint André paraît tiré de l'histoire de ses Actes, qui portent le nom des diacres d'Achaïe.

IX. *Des visions.* — Il écrivit le livre qui porte ce titre après celui de la *Doctrine spirituelle* et après le Dialogue *Des trois questions*, dans le dessein d'appuyer, par des exemples, les vérités qu'il avait établies dans ces ouvrages par des paroles de l'Ecriture. Sous le titre de *Visions*, il comprend celles dont Dieu l'avait favorisé, et celles qui étaient arrivées à d'autres personnes, dont quelques-unes vivaient encore. Incrédule comme beaucoup d'autres, il avait été longtemps sans ajouter foi à ce qu'il entendait dire de ces sortes d'événements. Il en fut convaincu par sa propre expéricnee et par les témoignages de personnes dignes de foi. C'est ce qui le porta à mettre par écrit ce qu'il en savait, prenant Dieu à témoin de la vérité de celles qu'il avait eues lui-même. Deux raisons l'engagèrent à traiter cette matière; l'exemple de saint Grégoire, dans le quatrième livre de ses *Dialogues;* parce qu'il est intéressant pour tous les hommes de savoir comment Dieu les visite, soit en les châtiant à cause de leurs péchés, soit en les consolant dans leurs afflictions. On trouve dans ce livre plusieurs points de l'histoire du XIe siècle que l'on chercherait vainement ailleurs. Il manque quelque chose dans le récit de la première et de la seconde vision, par le défaut du manuscrit d'où elles avaient été tirées. Il est fait mention, dans la onzième, de l'empereur Henri III, comme vivant; elle fut donc écrite avant l'an 1056, époque de sa mort. La dix-neuvième est tirée d'une lettre de saint Boniface, archevêque de Mayence. Les trois suivantes se lisent dans l'*Histoire des Anglais*, par le vénérable Bède. Othlon les rapporte toutes avec un air de simplicité qui semble toute naturelle. C'en est assez pour le mettre à couvert de tout soupçon d'imposture; mais cela ne saurait suffire à leur donner l'autorité qui provoque la croyance.

Vies de saints. — La première de ces Vies est celle de saint Wolfgang. Othlon demeurait encore à Ratisbonne, dans le monastère de Saint-Emmeramme, lorsque ses confrères l'engagèrent à corriger et à remettre dans un meilleur style, la vie de ce saint évêque, écrite d'abord par un étranger, qui, peu au fait des lieux, en avait à peine rappelé les principales circonstances. Othlon répara ce défaut, en recourant aux Mémoires du moine Arnolphe, compatriote du saint, et aux souvenirs de la tradition. Dom Mabillon a fait imprimer cette Vie dans le Recueil des Actes de l'Ordre de Saint-Benoît, mais sans la Préface d'Othlon. On le trouve aussi parmi les *Anecdotes* de dom Bernard Pez, qui y a joint une autre Vie du même évêque, écrite en prose rhythmée, par un moine anonyme, et diverses autres pièces qui ont rapport à l'Office du saint.

Othlon, en corrigeant la Vie de saint Nicolas, évêque de Myre, prend soin de signaler dans un Prologue les changements qu'il y a faits. On trouve dans les bibliothèques d'Allemagne deux Vies du même saint, l'une par Jean diacre, qui, dans la préface, se proclame serviteur de saint Janvier. Cette Vie est divisée en chapitres, avec des sommaires en vers à la tête de chacun. La seconde Vie est la même et commence par les mêmes mots; mais on n'y lit point de sommaires. On ne sait laquelle des deux a été corrigée par Othlon, ni si ces sommaires sont de lui. — Il ajoute, dans son livre des Tentations, qu'il écrivit la Vie de saint Alton, avec quelques vers en son honneur, et qu'il fit cela avant d'aller à Fulde; puis, que de retour à Saint-Emmeramne, il composa la Vie de saint Magne, à la prière de Wuillaume et d'Adhalam, l'un moine de Saint-Emmeramne et l'autre abbé de Saint-Afre, qui tous les deux avaient suivi les leçons d'Othlon. Entre plusieurs Vies de ces deux saints, reproduites dans les Bollandistes et dans les Actes de dom Mabillon, avec les noms de leurs auteurs, il est difficile de dire quelles sont celles qu'Othlon a corrigées. Ses écrits ne présentent rien qui puisse éclaircir ce point de critique.

En revanche, il s'explique nettement sur la Vie de saint Boniface, martyr, en disant que les moines de Fulde trouvant le style de celle qu'ils possédaient trop dur et trop embarrassé, le pressèrent si vivement de la remettre dans un style plus naturel et plus aisé, qu'il ne put se refuser à leurs instances réitérées. Othlon la divisa en deux livres; et c'est sous cette forme, qu'elle a été publiée par Canisius, par Gozpen, par les Bollandistes et par dom Mabillon. La Préface est de lui; on l'y reconnaît aisément, en la comparant avec celles qu'il a mises en tête des autres Vies, même de celles auxquelles il n'a fait que quelques changements. C'est à tort que Browerus lui a attribué la Vie de saint Pyrmin, corévêque; dom Mabillon a fait voir qu'elle avait pour auteur Wermann, moine de Richenou et depuis, évêque de Constance. Aussi Othlon qui, dans son livre des Tentations,

a donné un détail exact de ses écrits, ne dit-il pas un mot de ce travail.

Mais il y fait mention d'un Discours qui avait pour titre : *Comment on peut lire dans les choses visibles*. Voici quelle en fut l'occasion. En retournant de Fulde à Saint-Emmeramne, il s'arrêta à Amerbach ; l'abbé qui l'y voyait avec plaisir, s'entretenait souvent avec lui sur des questions de l'Ecriture, et se montrait ordinairement satisfait de ses réponses. La fête de Pâques approchant, il lui proposa d'édifier le peuple, dans cette solennité, par quelques discours. Othlon s'en défendit d'abord sur son peu d'usage de parler en public, mais réfléchissant à cette proposition qu'il regardait comme un ordre de la part de l'abbé, il composa un discours, en prenant pour texte ces paroles du psaume XIII, ỹ 2 : *Le Seigneur regarde du haut du ciel sur les enfants des hommes*, et les expliqua par diverses similitudes, qu'il croyait capables d'édifier ses auditeurs. Ce discours n'a point encore été imprimé. — Othlon fait mention, dans le même livre, de deux prières qu'il avait composées pour l'édification de ceux à qui il pourrait avoir été une occasion de chute par ses mauvais exemples. Dom Bernard Pez ne doute pas qu'elle ne soit la même que celle qu'il a fait imprimer, en langue latine et tudesque, dans le tome Ier de ses *Anecdotes*. Elle est intitulée: *Oraison d'un certain pécheur*. Il est visible qu'elle est d'un moine de Saint-Emmeramne, et qu'il l'écrivit après l'incendie de ce monastère, arrivé en 1062. Othlon y invoque les noms d'un grand nombre de saints. Il y prie pour le Pape, pour l'empereur, pour sa congrégation, et en général, pour les vivants et pour les morts.

Nous terminerons ici l'analyse des OEuvres de cet écrivain, sans tenir compte d'une prétendue Histoire de la translation des reliques de saint Denys l'Aréopagite à Ratisbonne, qui, de l'aveu des critiques les plus érudits, est un ouvrage supposé, l'œuvre sans doute du même imposteur qui a fabriqué la bulle à Léon IX, laquelle adjuge ces reliques à l'abbaye de Saint-Emmeramne et dont la supposition se trouve prouvée dans l'article que dom Ceillier a consacré à ce Pape au tome XX de son *Histoire des auteurs sacrés*, et dans le livre LXe, nombre 21, page 533 des *Annales* de dom Mabillon.

Othlon fut un de ces hommes utiles, toujours occupés du bien public. Né avec d'heureuses dispositions pour les lettres, il les aima, et apprit aux autres à les cultiver, soit par ses leçons et ses exemples, soit en leur procurant de bons livres et en leur apprenant à se former eux-mêmes des bibliothèques. Il avait pour maxime que, pour instruire le public, on doit se servir de termes clairs et intelligibles à tout le monde; maxime sage, qu'il a suivie dans ses écrits. Le style en est facile, simple, net, sans être ni trop diffus ni trop précis; qu'il écrive en prose ou en vers, il est toujours à la portée des moins intelligents. Il est pur dans sa morale, solide dans ses instructions qu'il égaye de temps en temps par des comparaisons bien choisies, il se tient constamment dans une exactitude rigoureuse pour tout ce qui se rapporte au dogme. Accoutumé au langage des Pères, il rejette les explications que la théologie scolastique commençait à introduire, les regardant comme plus capables d'obscurcir les points capitaux de la religion que de les éclaircir. Zélé pour le bon ordre, il en inspire l'amour avec douceur ; ses invectives contre le vice n'ont rien d'amer ; il emprunte ordinairement les paroles de l'Ecriture, pour ramener les méchants au devoir. On peut, à tout âge, lire avec fruit ses *Proverbes;* c'est un recueil très-intéressant pour la formation des mœurs. Nous n'avons possédé jusqu'ici les écrits d'Othlon que dans les *Anecdotes* de dom Bernard Pez, *in-folio*, imprimées à Augsbourg en 1721. On n'y trouve point le livre des *Tentations*, parce que dom Mabillon l'avait déjà publié dans ses *Analectes*. M. l'abbé Migne a reproduit les œuvres de cet écrivain dans son *Cours complet de Patrologie*.

OTHON Ier, fils aîné de Henri l'Oiseleur, — naquit en 912 et fut couronné roi d'Allemagne à Aix-la-Chapelle en 936. Pour le récompenser d'avoir délivré l'Italie de l'usurpateur Bérenger, le Pape Jean XII le sacra lui-même empereur d'Occident, en 962, après lui avoir fait prêter serment sur le corps de saint Pierre, avec tous les citoyens et tous les grands de Rome, de lui être toujours fidèle, et de ne prêter aucun secours à Bérenger ni à son fils Adalbert. Othon, de son côté, fit expédier en lettres d'or un diplôme, qui se voit encore aujourd'hui au château Saint-Ange, dans lequel il confirma toutes les donations faites à l'Eglise romaine par Pépin et Charlemagne, et y ajouta sept villes de son royaume de Lombardie. Ce prince rendit aussi à cette Eglise ce qu'on lui avait ôté. Il ordonna ensuite que le clergé et la noblesse de Rome, s'obligeraient par serment à procéder canoniquement à l'élection d'un Pape avec la clause que le Pape élu ne serait point sacré, qu'il n'eût promis publiquement en présence des commissaires de l'empereur, de conserver les droits de chacun, et que personne ne troublerait cette élection sous peine d'exil. Il ajouta, tant pour l'honneur du Pape, que pour se conserver la souveraineté sur Rome, qu'il y aurait toujours des commissaires du Pape et de l'empereur qui lui feraient tous les ans un rapport sur la manière dont les ducs et les juges administreraient la justice. C'était au Pape, en premier lieu, qu'ils devaient porter les plaintes qu'ils recevraient; le Pape y remédierait lui-même, ou souffrirait qu'il y fût remédié par les commissaires de l'empereur. La date de ce diplôme est du 13 février 962. Othon souscrivit le premier, ensuite Adalgagne, archevêque de Hambourg, avec six évêques d'Allemagne et trois de Lombardie, deux abbés Allemands, cinq comtes et quelques autres seigneurs. L'empereur Othon parle dans ce diplôme, tant en son nom

qu'au nom de son fils. Mais après avoir confirmé toutes les donations faites à l'Eglise romaine, et les avoir spécifiées en détail, il ajoute cette clause : Sauf en tout notre puissance, celle de notre fils et de nos descendants, comme il est marqué dans la constitution du Pape Eugène. On trouve à la suite de ce diplôme, le fragment d'une constitution des empereurs Othon et Henri I[er] portant, qu'on n'admettra dans l'élection d'un Pape que ceux qui y ont été admis d'ancienneté. Ces deux pièces se trouvent imprimées dans le tome IX[e] de la *Collection des conciles.*

OTHON III, né en 980, — avait à peine trois ans lorsqu'il fut sacré à Aix-la-Chapelle en 983. L'Italie fut encore déchirée par les factions sous son règne. Le sénateur Crescence remplit Rome de troubles et de désordres. Othon appelé par le Pape Jean XV, chasse les rebelles et est couronné empereur d'Occident par Grégoire V, successeur de Jean qui venait de mourir. A peine fut-il de retour en Allemagne que Crescence chassa de Rome le Pape Grégoire V, et mit à sa place Jean XVI. Cet antipape, de concert avec le rebelle, promettait de rétablir les empereurs grecs en Italie. Othon, obligé de repasser les Alpes, assiége et prend Rome, dépose l'antipape et le fait mutiler. Crescence attiré hors du Château Saint-Ange par l'espoir d'un commandement, eut la tête tranchée, en 998, avec douze de ses fauteurs. Son corps fut pendu par les pieds comme celui d'un scélérat.

Le 20 septembre de la même année 998, l'empereur Othon III étant à Pavie, publia une Constitution adressée à tous les archevêques, évêques, abbés, marquis, comtes, et à tous les juges, par laquelle voulant obvier aux fréquentes aliénations des biens de l'Eglise, il annulle tous les emphytéoses, contrats libellatiques et autres qui se faisaient par avarice et en considération de la parenté ou de l'amitié. Il donne pour motif de cette loi le refus que faisaient les successeurs d'un bénéficier, de réparer les églises, ou de rendre au prince le service qu'ils lui devaient à cause de leurs fiefs, sous prétexte que leurs prédécesseurs avaient aliéné ces fiefs et les autres biens dépendant de leurs églises; c'est pourquoi il ordonne que les contrats de cette nature n'obligeront point les successeurs. On trouve cette constitution dans le tome IX de la *Collection des conciles.*

Othon III, après avoir pourvu au remplacement du Pape Grégoire V, mort en 999, en faisant élire son précepteur Gerbert, archevêque de Ravenne, qui prit le nom de Sylvestre II, mourut lui-même dans le château de Paterno en Campanie en 1002, âgé à peine de 23 ans, après en avoir régné dix-huit. Sa mort laissa plus indécis que jamais le long combat entre le sacerdoce et l'empire.

OTHON DE SAINT-BLAISE, — qui vivait à la fin du XII[e] siècle, était moine d'un monastère fondé par Othon le Grand, dans le diocèse de Constance, près de la forêt Hercynienne. Ce monastère, mis sous l'invocation de saint Blaise, appartenait à l'ordre de Saint-Benoît. On a de lui une *Chronique*, dans laquelle il s'est proposé de continuer celle de l'évêque de Freisingen. Elle commence en 1146, et s'étend jusqu'en 1209. Le style de cet écrivain est plus pur et plus clair que celui de son prédécesseur; mais son récit manque quelquefois d'exactitude.

Dans sa Relation très-abrégée de la seconde croisade, il dit que saint Bernard parcourut toute la France et l'Allemagne, en opérant des miracles par la vertu de son éloquence, qui était plus pénétrante que le glaive. Passant rapidement aux événements qui préparèrent la troisième croisade, l'auteur attribue l'entreprise formée par Saladin contre les Chrétiens d'Orient à la connaissance qu'avait ce sultan des divisions et de la corruption qui régnaient parmi les colonies chrétiennes de la Syrie. Il raconte brièvement les victoires par lesquelles ce prince porta la désolation dans la Terre-Sainte, et réduisit l'Eglise d'Orient à l'état le plus déplorable.

Le récit du moine Othon n'est pas exempt d'erreurs. Par exemple, il dit qu'après la bataille de Tibériade, le roi Guy et le grand maître du Temple furent conduits à Damas, et qu'ils furent décapités en cette ville. (Nous n'avons pas besoin de relever ce qu'il y a d'inexact dans cette assertion.) Le chroniqueur parle avec quelque étendue de la troisième croisade, et surtout de l'expédition et de la mort de Frédéric. Ce prince se croisa dans une assemblée tenue à Mayence, et les grands de l'empire suivirent son exemple; des cardinaux se répandirent dans les provinces d'Allemagne, et dans leurs prédications ils exhortèrent les Chrétiens à quitter leur père, leur mère, leur femme, leurs enfants, pour prendre la croix et suivre l'empereur. Celui-ci ayant fixé le départ au mois de mai, il fut ordonné que les plus pauvres de l'armée emporteraient avec eux au moins trois marcs d'argent, pour les frais de leur voyage; et les plus riches, une somme proportionnée à leurs facultés. Il fit prononcer l'anathème, ajoute l'historien, contre les pèlerins qui n'auraient pas trois marcs, ne voulant pas que l'armée chrétienne eût à sa charge une troupe qui ne ferait que l'embarrasser.

Frédéric, dans son passage à travers la Hongrie, ne rencontra ni obstacle ni ennemi. Les Bulgares ayant essayé d'arrêter sa marche, il s'avança dans leur pays l'épée à la main, et ceux qui lui résistaient recevaient la mort. Il en fit pendre sur les deux côtés de la route aux branches des arbres, afin de montrer, dit l'historien, qu'il allait visiter le tombeau du Sauveur, non point avec le bourdon et la pannetière, mais avec la lance et l'épée. En racontant la marche des Allemands dans la Grèce, et la perfidie des Grecs, le chroniqueur dit que l'empereur triomphait toujours par la puissance romaine et la valeur germanique.

Frédéric entra en Asie. Toute la Romanie

reconnut la puissance de ses armes; mais le sultan d'Icône, à l'approche des Allemands, avait fait transporter tous les vivres du pays dans des places fortes, et « comme un Barbare, comme un Scythe perfide, » il ne voulait leur fournir aucune provision, ce qui mit les croisés dans la nécessité de manger des mulets, des ânes et des chevaux. Frédéric hésita d'abord à attaquer les Turcs; mais provoqué à plusieurs reprises, il opposa la guerre à la guerre, dissipa les armées des Turcs et s'empara de leur capitale. Othon de Saint-Blaise, dans le récit qu'il fait des victoires remportées par les Chrétiens, ne paraît pas avoir écrit d'après des documents authentiques. Il ne paraît pas mieux informé lorsqu'il fait noyer l'empereur Frédéric près de la ville de Tarse. Voici comment il déplore la mort de ce prince : « La terre se tut devant lui; mais Dieu, terrible dans ses conseils sur les enfants des hommes, montra que le temps n'était pas encore venu d'avoir pitié de Sion; car après tant et de si grandes prospérités, il rompit la corde de l'espérance, et brisant l'ancre de la barque de saint Pierre, qui paraissait si ferme dans la main de Frédéric, il permit que cette barque, non encore purifiée de ses souillures, fût de nouveau battue par la tempête de ce monde. »

Les entrailles de l'empereur, poursuit Othon, furent ensevelies à Tarse, et ses os portés à Antioche, pour y être inhumés avec les cérémonies qui convenaient à un roi. Nous observerons ici que d'autres chroniqueurs font ensevelir Frédéric à Tyr; et telles sont les vicissitudes humaines que nous présente cette partie de l'histoire, qu'on ne peut dire aujourd'hui avec précision le lieu où reposent les cendres d'un prince qui avait fait trembler l'Asie. Frédéric de Souabe ayant pris le commandement de l'armée, la conduisit à Antioche, où la peste moissonna un grand nombre de pèlerins; de là il alla rejoindre les croisés qui faisaient le siége d'Acre. Peu de temps après son arrivée, ce prince fut attaqué d'une fièvre dont il mourut « Ainsi, » dit Othon, « cette noble et illustre vertu impériale, l'espoir de toute l'Eglise, fut réduite à rien dans le père et dans le fils; elle passa comme une eau qui s'écoule. Si ces deux princes eussent vécu, s'ils eussent joint ensemble, avec leur armée, celle qui était devant Acre, quelle nation, quel pays, quel prince d'Orient, ou plutôt quelle force de tous les rois d'Orient, auraient pu résister à la puissance de l'Italie, à la bravoure et à l'habileté des Français, et, plus que cela encore, à la vigueur et au courage des Allemands? » Après avoir prié Dieu d'accueillir l'âme de Frédéric parmi les esprits des bienheureux, Othon parle du siége d'Acre; mais il n'entre dans aucun détail. Il n'est pas exact lorsqu'il dit qu'avant la prise de la ville le roi de France, ayant appris qu'on avait fait une invasion dans ses Etats, abandonna le siége, préférant, ajoute-t-il, son royaume terrestre au royaume céleste. L'auteur rapporte qu'après la reddition de la place le roi d'Angleterre fit arborer sur les tours les étendards victorieux de son armée, comme pour s'attribuer tout l'honneur du triomphe. Ayant reconnu le drapeau du duc Léopold sur une des tours de la ville, Richard ordonna qu'on abattît l'étendard autrichien, et qu'on le foulât aux pieds dans la boue. Ensuite il fit distribuer aux siens le butin qui avait été conquis par la sueur de tous, et il frustra ainsi les autres croisés des richesses promises à leur valeur, et s'attira par là la haine générale. Comme ce prince surpassait tous les guerriers par sa force, dit Othon, il voulait tout régler à son gré, et méprisait les autres chefs. Cependant les guerriers allemands et italiens, irrités de sa conduite, auraient résisté au roi, s'ils n'avaient été retenus par les chevaliers du Temple; mais, à la fin, ne pouvant supporter la perfidie anglaise, et s'indignant d'être soumis à ces insulaires, ils remontèrent sur leurs vaisseaux et s'en retournèrent dans leur pays, avec le duc Léopold. Le roi resta avec les siens, et se battit tous les jours contre les infidèles. Ici le récit d'Othon de Saint-Blaise est très-incomplet et manque d'exactitude. Pour connaître la vérité, il faut lire les chroniques de Siccardi, de Raoul de Goggeshale et de Geoffroi de Vinisauf.

Voici comment il raconte la captivité de Richard en Autriche : « Le roi d'Angleterre aborda avec peu de monde sur les terres du duc Léopold. Se ressouvenant de l'outrage qu'il avait fait au prince allemand, lors de la prise d'Acre, et craignant d'être reconnu, il quitta tout ce qui pouvait le déceler, et entra sous un habit fort simple dans une auberge près de Vienne, pour y prendre de la nourriture. Il n'avait que quelques personnes avec lui. Pour se mieux cacher, il se mit dans la cuisine à tourner la broche; mais il avait oublié d'ôter de son doigt un anneau de prix. Quelqu'un de la suite du duc, qui avait vu le roi à Acre, sortit par hasard de la ville et entra dans l'auberge où Richard faisait rôtir des poulets. A la vue de son anneau, cet homme examina le roi, le reconnut, mais dissimula. Il retourna aussitôt à la ville, et alla faire part de sa découverte au duc, qui en ressentit beaucoup de joie. Le prince monte aussitôt à cheval, et suivi d'une troupe de guerriers, il va chercher Richard, qu'il fait prisonnier, en se moquant de son déguisement et du métier qu'il faisait. Il le fit garder dans une étroite prison, et lui rendit ainsi les outrages qu'il en avait reçus. Cependant, » ajoute Othon, « plusieurs désapprouvèrent cette conduite du duc, et la regardèrent comme un sacrilége commis envers un pèlerin du saint sépulcre. Cette improbation n'adoucit point la misère du roi captif.

« Le duc livra son auguste prisonnier à l'empereur. Plusieurs sujets de Richard vinrent en Allemagne pour le visiter, et offrirent des dons à leur maître. Le Pape excommunia le duc, » dit notre auteur, « afin qu'un si mauvais traitement fait à un pèlerin du

saint Sépulcre ne détournât pas les autres Chrétiens du pèlerinage d'outre-mer. « Othon raconte ensuite de quelle manière Richard fut délivré, et à quel prix sa rançon fut mise. Il dit que, pour la payer, on épuisa les trésors des églises d'Angleterre, et que les calices, les croix et les autres ornements sacrés formèrent la plus grande partie de cette rançon. L'empereur en employa le prix à lever et à entretenir une armée qu'il envoya dans la Pouille. Après la conquête de la Sicile, une partie de cette armée fut envoyée dans la Palestine. Avec ce secours, les Chrétiens du pays enlevèrent plusieurs châteaux, et forcèrent les infidèles à demander la paix. Les Sarrasins, effrayés, profitèrent de la trêve pour fortifier leurs villes, et surtout Jérusalem, qu'ils environnèrent d'un double mur et de fossés profonds; ils laissèrent toutefois aux Chrétiens la liberté de visiter le saint Sépulcre, à la condition de payer un tribut. Mais le Pape, dans la crainte que les païens ne s'enrichissent des offrandes des fidèles, interdit à ces derniers le saint pèlerinage, et frappa d'excommunication ceux qui désobéiraient à ses décrets.

Othon de Saint-Blaise donne quelques détails sur la quatrième croisade, dont le principal événement fut le siége de Thoron. Comme quelques autres chroniqueurs, il attribue le mauvais succès de ce siége à la trahison des Templiers. L'historien rapporte ensuite la mort de Henri de Champagne, roi de Jérusalem, avec des circonstances qu'on ne trouve point dans les autres chroniques, et qui, tout invraisemblables qu'elles paraissent, servent néanmoins à montrer jusqu'à quel point l'esprit de division et de discorde régnait entre les croisés allemands et les Chrétiens de la Palestine. On peut expliquer par ces divisions la déplorable issue de la quatrième croisade.

Sous la date de 1205, Othon raconte assez brièvement la prise de Constantinople par les Latins, et il regarde cet événement comme une juste vengeance que Dieu tira des Grecs, pour les injustices dont ils s'étaient rendus coupables envers tous ceux qui allaient depuis très-longtemps à Jérusalem. « Mais dans sa colère, » dit-il, « le Dieu des vengeances n'oublia point sa miséricorde, puisqu'il se servit des Chrétiens, et non des païens, pour punir ces enfants de perdition, sans doute afin que les précieuses reliques des saints que renfermait Constantinople ne fussent point souillées par les mains des infidèles, et pour qu'elles fussent transportées ailleurs par les disciples du Christ, qui auraient pour ce dépôt sacré le respect et la vénération qu'il inspire aux hommes pieux. »

Ces réflexions, écrites sous l'influence des idées dominantes, terminent tout ce que l'auteur a dit sur les croisades.

OTTON, évêque de Bamberg. — Se rendit célèbre en Allemagne par ses missions apostoliques. Il était né en Souabe vers l'an 1062 ou 1063, de parents nobles, mais dont la fortune n'était pas considérable; ce qui ne les empêcha pas de l'appliquer à l'étude des lettres dès ses plus jeunes années. Il apprit de suite les humanités et la philosophie. Ses parents étant morts, et ne trouvant pas dans sa famille de quoi subvenir aux frais de plus hautes études, il passa en Pologne, où les gens de lettres étaient rares, y tint une école publique, y acquit du bien et de la réputation, et se fit aimer de tout le monde, autant par ses vertus et son savoir que par ses qualités naturelles. Le duc de Pologne l'employa utilement dans diverses négociations. La plus importante fut de traiter de son mariage avec la sœur de l'empereur Henri. Otton en fit la demande, et le mariage eut lieu. Ses divers voyages à la cour le firent connaître de l'empereur, qui le demanda pour son chapelain. Le duc de Pologne y consentit, quoique avec peine; et quelques années après, l'empereur le fit son chancelier, puis le nomma évêque de Bamberg, dont le siége était vacant par la mort de Rupert, arrivée en 1102. Otton refusa cet évêché, comme il avait déjà fait de celui d'Augsbourg et de celui d'Halberstadt; mais, sans égard pour ses remontrances, l'empereur lui mit au doigt l'anneau épiscopal et la crosse à la main, et, après lui avoir ainsi donné l'investiture, le remit aux députés de l'Eglise de Bamberg, qui le reçurent comme un père, persuadés que son élection venait de Dieu.

Cependant Otton se trouvait dans une grande perplexité de conscience, à cause de la querelle qui divisait le Pape et l'empereur au sujet des investitures; il se rendit toutefois à Bamberg, où il arriva le 1er février 1103, mais bien résolu de ne recevoir l'ordination épiscopale que de la main du Pape, et l'investiture que sur la demande de son Eglise. Il en écrivit par des députés au Pape Paschal, à qui il disait : *Après avoir refusé deux évêchés, le roi vient de me nommer à un troisième, qui est celui de Bamberg; mais je ne le garderai point, si votre Sainteté ne consent à m'investir et à me consacrer elle-même.* Le Pape promit l'un et l'autre, et, sur son invitation, Otton alla à Rome, où il arriva le 7 mai, jour de l'Ascension. Il raconta au Pape comment son élection s'était faite, déposa à ses pieds l'anneau et la crosse, et lui demanda pardon de son imprudence et de sa faute. Paschal II lui ordonna de reprendre les marques de sa dignité; et ayant remis son sacre à la Pentecôte, il en fit lui-même la cérémonie, sans exiger de lui la prestation ordinaire du serment. Le Pape, en le renvoyant à Bamberg, écrivit à cette église, qu'il avait sacré Otton suivant leur désir et sans préjudice aux droits du métropolitain. Il est remarquable que ce Pontife qui savait, par la lettre d'Otton lui-même qu'il avait été longtemps au service de l'empereur Henri, excommunié et déposé plusieurs fois, qu'il avait reçu de ce prince l'évêché et l'investiture, ne lui ait fait à ce sujet aucune difficulté, quoiqu'il n'ignorât pas qu'il le reconnaissait encore pour empereur légitime. Il paraît toutefois, qu'après

son voyage de Rome, Otton prit absolument le parti du Saint-Siége, et qu'il y demeura inviolablement attaché pendant tout le temps du schisme.

Pendant les vingt premières années de son épiscopat, il en remplit les devoirs avec la plus scrupuleuse exactitude. Il fonda un grand nombre de monastères, se contentant de dire à ceux qui lui en faisaient des reproches, qu'on ne pouvait bâtir trop d'hôtelleries pour ceux qui se regardent comme voyageurs en ce monde. Il fit confirmer toutes ces fondations par des bulles de Calixte II et d'Innocent II. Sur ces entrefaites, Boleslas, duc de Pologne, ayant résolu d'établir la religion chrétienne en Poméranie, écrivit à Otton pour le seconder, s'offrant à faire tous les frais du voyage, à lui donner des interprètes, des prêtres pour l'aider, et une escorte pour le conduire. L'évêque croyant reconnaître un ordre du ciel dans la lettre de ce prince, s'offrit volontiers, et, après avoir obtenu la permission du Pape Calixte et de l'empereur, il partit pour la Poméranie le 24 avril 1125, portant avec lui tous les ornements d'église et les livres nécessaires pour le service de l'autel, les provisions suffisantes pour le voyage, et quelques présents en étoffes précieuses pour les plus considérables de la nation, sachant qu'en Poméranie les pauvres étaient fort méprisés, et que des serviteurs de Dieu, qui y étaient entrés sous des dehors trop modestes, n'avaient pu parvenir à s'y faire écouter, parce qu'on les regardait comme des gens qui ne cherchaient qu'à soulager leurs misères.

Le duc Boleslas le reçut avec toutes sortes d'honneurs, lui donna des interprètes, trois de ses chapelains et un capitaine nommé Paulicius, homme éloquent et capable d'instruire les peuples. Arrivés sur les frontières de Poméranie, ils y trouvèrent le duc qui était venu au devant d'eux, avec cinq cents hommes, tous Chrétiens comme lui, mais qui tenaient encore leur foi secrète à cause des païens. Il ordonna de recevoir l'évêque Otton et les autres missionnaires dans ses Etats, et fournit à tous leurs besoins. Ils prêchèrent d'abord dans les bourgades qui se trouvaient sur leur chemin, puis à Pirits, ensuite à Camin, à Vollin et à Stetin. La parole de Dieu fit de grands progrès, mais, avant d'admettre au baptême ceux qui avaient embrassé la foi, Otton leur ordonna de jeûner trois jours, de se baigner et de se revêtir d'habits blancs. Il fit faire trois baptistères entourés de rideaux, afin que tout se passât avec bienséance. Le jour destiné au baptême, il fit à tous une exhortation, puis mettant les hommes à droite, les femmes à gauche, il leur fit l'onction des catéchumènes, et les envoya aux baptistères. Chacun y venait, un cierge à la main, et accompagné de son parrain. Le prêtre baptisait le catéchumène, en lui plongeant trois fois la tête dans l'eau; ensuite il lui faisait l'onction du saint chrême, puis le parrain le couvrait de l'habit blanc et l'emmenait.

L'auteur de la Vie d'Otton rapporte quelques articles de la doctrine que cet évêque enseignait aux Poméraniens. Il leur recommandait surtout de garder l'unité de la foi, dans le lien de la paix; ensuite d'observer les jeûnes du Quatre-temps et du Carême, et il les instruisit particulièrement sur l'observation du vendredi, et sur toute la distribution de l'année chrétienne. Quant aux sacrements, il les leur expliqua sommairement en cet ordre : Le baptême, que hors le cas de nécessité, on ne doit administrer qu'à Pâques et à la Pentecôte; la confirmation, qu'on doit s'empresser de recevoir dans la ferveur de la jeunesse, parce qu'alors les tentations sont plus violentes; l'onction des malades, nécessaire à tous les moribonds, puisque, par elle, le Saint-Esprit accorde la rémission des péchés commis depuis le baptême; le mariage, que l'on ne doit pas regarder comme nécessaire à tous les Chrétiens, mais comme un acte de liberté auquel il ne faut contraindre personne; l'ordre, ou la consécration des clercs, sacrement qui n'est pas nécessaire à tous les hommes, mais qu'il faut conférer à ceux qui ont des mœurs et de la science, non en les contraignant à le recevoir, mais en les y invitant. Sur le baptême, il déclare qu'il est absolument nécessaire, parce que, quiconque meurt sans l'avoir reçu est privé du royaume de Dieu, et souffre éternellement la peine du péché originel. Sur l'Eucharistie, il dit que l'on doit souvent entendre la Messe, et y recevoir la communion. Il observe, sur le mariage, que les Poméraniens, qui jusque-là avaient eu plusieurs femmes, ne devaient plus en avoir qu'une, et la femme un seul mari; qu'ils devaient aussi abolir la mauvaise coutume où ils étaient de tuer leurs enfants dès le berceau, surtout les filles, quand ils trouvaient la famille trop nombreuse. A propos du sacrement de l'ordre, il leur conseille de donner leurs enfants pour leur faire étudier les arts libéraux et la langue latine, afin d'avoir au moins des prêtres et des clercs de leur langue, comme les autres nations.

Après avoir détruit à Stetin, un temple des faux dieux qui renfermait de grandes richesses, les habitants les offrirent à Otton et à ses prêtres qui refusèrent. Otton se contenta d'une idole à trois têtes, appelée Triglaus; et après lui avoir rompu le corps, il envoya les trois têtes au Pape, comme un trophée de sa victoire et une preuve de la conversion de ces peuples. Après un séjour de près d'un an en Poméranie, il revint à Bamberg le 4 avril 1126. Quatre ans plus tard, en 1130, dans un second voyage qu'il y fit, il trouva que plusieurs avaient apostasié; il les prêcha de nouveau, les reconcilia, en baptisa un grand nombre d'autres, et confirma la foi de tous par quantité de miracles. Son dessein était d'aller annoncer l'Evangile dans l'île de Ruden; mais n'ayant pu obtenir le consentement de l'archevêque de Danemark, de qui cette île dépendait, il revint à Bamberg le 20 décembre de la même année, et il y mourut le 30 juin de

l'an 1139. Il fut canonisé en 1189 par le Pape Clément III, et l'Eglise honore sa mémoire le 2 juillet.

Homélies. — Saint Otton a laissé un grand nombre d'homélies qui n'ont pas encore été imprimées; nous avons les titres de trente-huit dans les préliminaires des Bollandistes sur sa vie, mais toutes ne paraissent pas être de cet évêque, et la trente-deuxième porte en titre le nom de saint Bernard. On remarque que ces homélies sont courtes. Dans celle qu'il prononça le jour de la fête de saint Michel, il explique clairement en quoi consiste le ministère que les bons anges nous rendent, et les embûches que les démons nous dressent pour nous surprendre; ce qui lui fournit l'occasion d'exhorter les fidèles à se recommander aux saints anges, et particulièrement à saint Michel. Les autres homélies sont sur les fêtes du Seigneur, de la sainte Vierge et des saints.

Lettres. — Le recueil épistolaire d'Ulric de Bamberg, dressé en 1125, en contient plusieurs d'Otton, et quelques-unes de celles qui lui ont été écrites ou au clergé de sa cathédrale. Il y en a trois de l'empereur Henri IV. Dans les deux premières il lui demande du secours contre le prince Henri son fils; dans la troisième, il congratule Otton sur la bonne réception que lui avait faite l'église de Bamberg. Elle manquait de maître pour présider l'école qui y était établie, Otton écrivit à un homme habile dans les arts libéraux, qu'il connaissait depuis longtemps, pour l'engager à se charger de cette école. Sa Lettre est au nom du prévôt, du doyen et de tout le clergé de la cathédrale. Il consulta un cardinal de l'Eglise romaine qu'il ne nomme pas, sur le livre des Actes du concile de Nicée, en remarquant que, dans ses archives, il ne trouvait pas les vingt canons de cette assemblée, ni les noms des évêques qui y avaient assisté. Aussitôt qu'il eût été sacré évêque par le Pape Paschal, il en donna avis au clergé de la cathédrale de Bamberg, en ayant soin de remarquer dans sa lettre, que le Pape l'avait dispensé du serment que lui prêtaient ordinairement tous ceux qui recevaient de lui l'ordination épiscopale. Le Pape écrivit sur le même sujet au clergé et au peuple de Bamberg, en leur marquant qu'il avait sacré leur évêque, sauf le droit du métropolitain. Le même Pape accorda, en 1111, à Otton et à ses successeurs, le privilége de porter le *pallium* pendant la célébration des saints mystères, les jours de Paques, de Pentecôte, de Noël, des saints Apôtres Pierre et Paul, à la fête de saint Denys, à l'anniversaire de sa consécration et de la dédicace de l'Eglise. Otton reçut des reproches des évêques de Salzbourg et de Munster, pour ne s'être pas trouvé à l'assemblée indiquée pour travailler au rétablissement de la paix et de la tranquillité du royaume troublé depuis longtemps par le schisme; ces deux évêques le pressèrent de s'y rendre par le désir que tous les princes avaient de l'y voir. Il reçut une semblable invitation de la part de Gauthier, archevêque de Ravenne, cardinal et légat du Pape Innocent II, de se trouver au concile que le roi Lothaire devait tenir à Wirzbourg au mois d'octobre 1130. Ce prince lui écrivit aussi lui-même à ce sujet. L'Archevêque de Mayence, Albert, le pria d'intervenir dans l'accommodement qu'il souhaitait faire entre l'évêque d'Halberstad et quelques chanoines réguliers. Il consulta encore Otton sur ce qu'il y avait à faire dans un colloque indiqué par les princes de Bavière sur le parti qu'il y avait à prendre au sujet de Pierre de Léon, antipape. La Lettre d'Otton à l'évêque de Prague a pour but de le consoler dans ses tribulations, l'assurant que celui qui l'avait ordonné était en grand crédit à Rome, qu'il s'était conduit dans son ordination avec tant de prudence qu'il n'y avait pas lieu de craindre que l'on dût retoucher à ce qu'il avait fait. Il lui conseille toutefois de se concilier l'esprit des princes et des évêques, et de faire en sorte, auprès du saint Siége, qu'on lui donnât un commissaire pris sur les lieux pour sa justification, le choix tomba sur le cardinal Jean.

Telles sont les Lettres d'Otton, évêque de Bamberg, publiées dans le tome II des *Ecrivains du moyen âge*, par Georges Eccard à Leipsick en 1723. Pierre Ludevig qui a fait imprimer la Vie de ce saint évêque, dans le tome Ier de son Recueil, parmi les écrivains de l'évêché de Bamberg, à Francfort et à Leipsick en 1718, telle qu'elle fut écrite par André abbé de saint Michel, avec diverses pièces appartenant à cette vie, a reproduit dans le même volume l'acte de donation d'une chapelle bâtie par Otton sur le Mont-Saint-Michel à l'abbaye de ce nom, près de Bamberg, et une Lettre circulaire que cet évêque écrivit aux abbés et aux prévôts de tous les monastères qu'il avait fondés. L'acte de donation est de l'an 1126; il fut dressé dans un synode assemblé à Bamberg et confirmé en présence du peuple et du clergé. Dans sa Lettre il congratule les supérieurs des monastères du bon ordre qu'ils observaient, de l'accroissement du nombre des religieux, et les exhorte tous à persévérer dans l'observance exacte de la discipline qu'ils avaient embrassée. Cette Lettre, ainsi que les autres du même prélat, ont été reproduites dans le *Cours complet de Patrologie* de M. l'abbé Migne.

P

PACHYMÈRE (GEORGES), historien grec qui florissait dans la première moitié du XIIIe siècle, — était issu d'une famille distinguée. Il exerçait lui-même des emplois considé-

rables à la cour de Michel Paléologue et d'Andronic son successeur. L'*Histoire* qu'il nous a donnée de ces deux empereurs est d'autant plus estimable, qu'ayant eu grande part aux affaires civiles et ecclésiastiques de son temps, il a été parfaitement instruit des choses dont il parle. Son style est obscur, mais ses réflexions sont judicieuses, et il entre souvent dans des détails utiles, curieux et intéressants. Le texte grec de cette *Histoire* de Pachymère a été imprimé sur deux beaux manuscrits, par les soins du cardinal Barberin, avec une traduction latine du Père Poussines. Jésuite, en deux volumes in-folio, à Rome en 1656 et 1669. Ces deux volumes que l'on joint ordinairement à l'histoire Byzantine, de l'édition du Louvre, ont été traduits en français par le président Cousin ; on y trouve un passage qui fournit une preuve remarquable de la croyance de l'Eglise grecque sur l'Eucharistie. On a encore de Pachymère : *Paraphrasis in decem epistolas beati Dionysii Areopagitæ, editæ quidem ab auctore ante annos mille, nunc vero primum Latine donatæ per Godefridum Tilmannum Carthusiæ Parisiensis ex professo monachum ;* Paris, petit in-4° chez Claude Chevallon 1538. Pachymère avait aussi composé des commentaires sur Aristote. Enfin on le fait auteur de quelques vers grecs qui n'ont point encore été imprimés (*Voy.*) Léon Allatius, le P. Poussines et le *Journal des savants*) 1666, 1671, 1675, et 1714.

PALLADE, —était un laïque habitant la ville de Suèdres en Pamphilie. Cette Eglise ayant été agitée par la tempête de l'hérésie arienne, fut soutenue par les lettres de saint Athanase, et par un évêque nommé Proclien, qui, aidé de l'Esprit de Dieu, y raffermit beaucoup ceux qui s'y étaient laissé séduire ; mais il y était demeuré quelques restes de corruption. Pour l'en délivrer, Pallade, quoique laïque adressa à saint Epiphane une lettre, dans laquelle il le priait de travailler à un traité de la vraie foi. Il lui disait que ne trouvant personne parmi eux qui pût les mettre à couvert de la tempête qui les agitait, ils avaient recours à la pureté de sa foi dont ils étaient assurés, tant par sa réputation, que par des témoins dignes de toute croyance. Le titre de cette lettre, qui se trouve imprimée à la tête de l'Anchorat de saint Epiphane, donne à Pallade la qualité de Politeuomenos (Πολιτευόμενος), qui peut signifier un conseiller de ville.

PANCRATIEN, évêque de Brague, — ne nous est connu que par une Profession de foi qu'il aurait fait rédiger et qu'il aurait prononcée lui-même à la suite d'un prétendu concile tenu dans sa ville épiscopale en 411. Les Actes de ce concile, publiés par le P. Labbe, sont tirés d'une *Histoire de Portugal*, par un moine Bernardin, nommé Bernard Briton, et imprimés à Lisbonne, en 1609. Ils sont aussi rapportés dans celle du P. Hardouin, mais avec cette différence, que ce dernier met en tête une note, qui indique que Jean-Baptiste Perezius, chanoine de Tolède, les croit supposés; et que le cardinal d'Aguire, n'en pensait guère plus avantageusement, au lieu que le P. Labbe, au contraire, ne forme aucun doute sur leur authenticité. Pour être justes, nous devons dire qu'ils ont tout l'air d'une pièce supposée, et fabriquée à l'époque, où commença à s'accréditer en Espagne, l'opinion que l'apôtre saint Jacques y était venu prêcher l'Evangile, c'est-à-dire, depuis le XII[e] siècle. Le langage en est bas et pèche contre les règles de la latinité. On y lit que les évêques s'assemblèrent dans une église, qui portait le nom de *Sainte-Marie*, ce qui est tout à fait contraire à la tradition commune, qui veut que la première église dédiée à la Vierge ait été celle d'Ephèse, où se tint le concile de 431. D'ailleurs, pour désigner cette Eglise, les Actes emploient le mot *Fanum*, contre l'usage général des Chrétiens, qui, laissant ce terme aux idolâtres, pour désigner le lieu de leurs assemblées, se servaient des noms d'église, de basilique ou de quelque autre semblable, lorsqu'ils parlaient des lieux destinés à l'exercice public du vrai culte. — Quoi qu'il en soit, voici la profession de foi extraite des Actes de ce concile telle que Pancratien la prononça :

Je crois en Dieu, un, véritable, éternel, non engendré, qui ne procède de personne, créateur du ciel et de la terre et de tout ce qu'ils contiennent; et en un Verbe engendré du Père avant tous les temps, Dieu de Dieu véritable. de la même substance que le Père, sans lequel rien n'a été fait, et par qui toutes choses ont été créées; et au Saint-Esprit, qui procède du Père, et du Verbe, un en divinité avec eux, qui a parlé par la bouche des prophètes, qui s'est reposé sur les Apôtres et qui a fécondé Marie, mère du Christ. Je crois que, dans cette Trinité, il n'y a ni plus grand ni plus petit; ni antérieur, ni postérieur, mais une seule divinité en trois personnes égales. Je condamne, excommunie et anathématise tous ceux qui pensent le contraire. Je crois que les dieux des nations sont des démons; que notre Dieu est un en trois personnes, et un en essence; qu'il a créé de terre Adam notre père, et Eve de son côté; qu'il a détruit le monde par les eaux, donné la loi à Moïse, et que, dans les derniers temps, il nous a visité par son Fils, qui lui a été fait de la race de David, selon la chair.

A chaque article, les évêques répondaient : *Nous croyons ainsi !* Après cette profession de foi, Pancratien demanda ce que l'on ferait des reliques des saints? Elipand de Coimbre dit : Nous ne pourrons toutes les sauver de la même manière; mais que chacun les cache décemment, et nous instruise par écrit des lieux ou des cavernes, où elles auront été déposées, de peur qu'on ne les oublie avec le temps. Tous les évêques approuvèrent cet avis. La seule relique dont Pancratien fasse une mention particulière est celle de saint Pierre de Rates, qu'il dit avoir été envoyé en Galice par saint Jacques, parent du Seigneur, pour y prêcher l'Evangile. D'autres attribuent la conversion de l'Espa-

gne à saint Jacques, frère de saint Jean; en quoi ils ne sont pas mieux fondés, puisque cet apôtre fut mis à mort par Hérode Agrippa, en 44, et que saint Paul dont l'emploi était de porter la parole évangélique où elle n'avait pas encore été annoncée, se proposait en 58 de la porter en Espagne.

PANDULPHE de Pise, sous-diacre de l'Eglise romaine,—reprit l'*Histoire de la Vie des Papes*, à l'époque où Guillaume le Bibliothécaire, l'avait finie en 1073, et la conduisit, depuis le pontificat de Grégoire VII, jusqu'à celui d'Honorius II, qui occupait le Saint-Siége, en 1130. On trouve son travail réuni à celui d'Anastase et de Guillaume, bibliothécaires, dans toutes les collections qui ont reproduit les OEuvres de ces deux historiens, et particulièrement dans le tome III des *Ecrivains d'Italie*, publié à Milan, par Muratori, en 1723.

PANDULPHE, prêtre de Capoue, — embrassa la vie monastique, à Mont-Cassin, sous l'abbé Didier, qui gouverna ce monastère depuis l'an 1067, jusqu'en 1086 qu'il fut élu Pape sous le nom de Victor III. Habile dans les lettres divines et humaines, Pandulphe composa un grand nombre d'ouvrages, dont voici la liste : Un livre de calcul, adressé à Pierre, abbé de Salerne; un du jour où l'on devait faire la pâque, selon les Hébreux; deux cycles, l'un solaire et l'autre lunaire, pour le même objet et pour trouver les années du Seigneur, les indictions et les jours de la lune; un traité *Du cours du soleil*, où l'on apprenait à connaître les années bissextiles et les jours des calendes; un *Des solstices et des équinoxes;* la Méthode à suivre pour trouver en quel jour on doit commencer l'Avent, et la lettre Dominicale de chaque semaine; un traité, dans lequel il faisait voir que Jésus-Christ a souffert le 30 de mars; un autre, pour montrer que l'on est dans l'erreur sur les années depuis l'origine du monde; un Discours sur l'Assomption de la sainte Vierge; et un à la louange de l'impératrice Agnès. Nous ne pensons pas que ces ouvrages aient jamais été publiés.

Il y eut à Mont-Cassin, un autre moine du nom de Pandulphe, qui fut ensuite cardinal évêque d'Ostie, à qui Pierre, diacre, attribue des Sermons sur toutes les fêtes de l'année et une Prose en l'honneur de la sainte Vierge. Ce Pandulphe ne mourut qu'en 1154.

PANDULPHE, à qui Ciaconius donne le surnom de Masca, — naquit à Pise et fut créé cardinal par le Pape Lucius III, en 1182. Il exerça plusieurs emplois importants, et travailla à une *Histoire des Papes*. Vossius croit que c'est le même qui est cité dans l'*Abrégé de l'histoire de Sicile* de Felinus, où on lit qu'il fit une addition à la Chronique de Damase. Ellies Dupin, parle également d'un Pandulphe de Pise, qui florissait vers l'an 1130, et qui a écrit la Vie du Pape Gélase II, mort à Cluny, en 1119. Elle a été imprimée à Rome, en 1638.

PAPIAS, le Grammairien, que l'on met ordinairement au nombre des écrivains ecclésiastiques, — était Lombard de nation. Trithème lui attribue quelques lettres, qui n'ont pas encore été publiées. Mais son Vocabulaire fut imprimé à Milan, en 1476, *in-folio*, et à Venise, 1487, 1491 et 1496. Cette dernière édition est due à Bolvinus Monbitius; elle est plus ample que les précédentes, grâces aux nombreuses additions de l'éditeur. Papias employa dix ans à la composition de son Vocabulaire, et l'acheva en 1053, la treizième année du règne de l'empereur Henri, fils de Conrad, comme on le voit dans la *Chronique* d'Albéric de Trois-Fontaines. Un nommé Rainold en fit une copie en 1173. Il trouvait ce Vocabulaire si utile, qu'il en recommandait la lecture à tout le monde; et ne demandait, pour les peines qu'il s'était données en le copiant, que les prières de ceux qui en feraient usage, affirmant qu'il estimait ce travail plus que l'or. Ugutius, évêque de Ferrare, vers l'an 1192, augmenta le Vocabulaire de Papias, dont il parle comme d'un ouvrage très-avantageux, tant pour ceux qui enseignent les belles-lettres et les lois, que pour les théologiens et les pasteurs de l'Eglise.

PAPOLUS, évêque de Chartres,—ne nous est connu que par la requête qu'il présenta au concile tenu à Paris le 15 février de l'an 573. Le roi Gontran avait proposé ce concile pour terminer le différent survenu entre lui et son frère Sigebert. Voici quel en fut le sujet. Gilles, archevêque de Reims, avait érigé un évêché à Châteaudun qui dépendait du domaine de Sigebert; et en avait consacré évêque un prêtre du diocèse de Chartres, nommé Promotus. La ville de Chartres appartenait à Gontran, et Châteaudun était de ce diocèse. L'évêque de Chartres, que l'on nommait Papolus, porta ses plaintes au roi Gontran, contre l'entreprise de l'archevêque de Reims soutenant qu'il n'avait aucun droit d'ériger un évêché dans le diocèse d'autrui. Gontran prit la défense de Chartres; Sigebert se déclara pour l'archevêque de Reims. Ces deux évêques n'assistèrent point au concile; mais celui de Chartres y présenta sa requête, sur laquelle il gagna son procès. Le concile en écrivit à l'archevêque de Reims à qui il représenta que l'ordination de Promotus était contraire aux canons, et même aux règles de la plus simple justice, puisque Châteaudun n'était ni de la province de Reims, ni de la Gaule-Belgique, qu'il devait déposer ce prêtre, sacré évêque, et le garder auprès de lui, ajoutant que dans le cas où, soit de sa propre autorité, soit à la faveur de quelque puissance que ce fût, il aurait la présomption de se maintenir plus longtemps dans cette usurpation, et même de s'en autoriser pour bénir des autels, confirmer des enfants, faire des ordinations, ou résister à Papolus, son évêque, il serait séparé de la communion et frappé d'anathème, ainsi que ceux qui recevraient sa bénédiction après ce décret. Mais, malgré le décret du concile, Promotus se maintint dans son évêché, tant qu'il fut soutenu par Sigebert, qui vécut encore deux ans après. On peut lire la Re-

quête de Papolus dans le livre IV de *l'Histoire* de Grégoire de Tours et dans le tome IV de la *Collection des conciles*.

PARVUS (GUILLAUME), abbé de Notre-Dame du Bec en Normandie,—vivait vers l'an 1170. Il a composé un Commentaire sur le Cantique des cantiques. Cornelius *à Lapide*, dans l'index qu'il a publié des commentateurs de ce livre, ne nous dit pas si l'ouvrage de cet abbé a paru imprimé.

PARVUS (LAMBERT)—fit profession de la vie religieuse dans l'abbaye de Saint-Jacques de Liége dans la seconde moitié du XIIe siècle. Il tient rang parmi les auteurs de l'ordre de Saint-Benoît, pour avoir composé une Chronique, qui commence en 988 et finit en 1194, qui fut l'année de sa mort. Elle a pour titre *Res gestæ Leodiensium*, et elle a été publiée par dom Martène, dans le tome V de sa *Grande collection des anciens monuments*.

PASCENTIUS, à qui l'on accorde généralement la qualité de comte et qui appartenait à la secte arienne,—pressait depuis longtemps saint Augustin d'entrer en conférence avec lui sur les matières de la foi. Le saint évêque y consentit; on s'assembla et on entra en matière. Pascentius s'arrêta d'abord au terme *consubstantiel*, et demanda que les catholiques le condamnassent comme ne se trouvant nulle part dans l'Ecriture. Saint Augustin lui fit voir qu'un mot peut ne pas se trouver dans l'Ecriture, et néanmoins avoir un bon sens. Pascentius présenta une confession de foi par laquelle il croyait en Dieu le Père Tout-Puissant, invisible, et non engendré, et en Jésus-Christ, son Fils, Dieu, Seigneur, né avant tous les siècles, par qui toutes choses ont été faites; et au Saint-Esprit. Saint Augustin répondit que cette foi était la sienne et qu'il était prêt à la signer. Mais, de ce que Pascentius se servait de la locution *non engendré*, en parlant du Père, il conclut qu'il était donc permis d'employer des termes qui ne sont pas dans l'Ecriture; Pascentius soutint d'abord, que celui-ci y était; puis ensuite il convint qu'il ne s'y trouvait pas. Mais de peur qu'on ne se servît de sa profession de foi contre lui, il la retira des mains de saint Augustin et la déchira.

Tout cela se passa le matin; on se réunit dans l'après midi, et saint Augustin ayant amené des notaires, invita Pascentius à en faire venir de son côté; mais ils ne furent d'aucun usage. Pascentius parlant sans dicter, répéta sa profession de foi, sans y mettre le mot de non engendré, et demanda que saint Augustin déclarât aussi sa croyance. Ce saint le fit souvenir que l'on était tombé d'accord d'écrire, et le pria de dicter ce qu'il avait dit. Pascentius n'en voulut rien faire. Ainsi la conférence n'eut aucun résultat. Mais ce que saint Augustin avait prévu arriva. Aussitôt qu'on se fut séparé, Pascentius, exalté dans sa colère jusqu'à la fureur, publia les choses autrement qu'elles ne s'étaient passées. Il se vanta d'avoir vaincu cet évêque si estimé de tout le monde, auquel il avait hautement déclaré sa foi, sans que celui-ci osât lui déclarer la sienne. Comme il s'était trouvé à la conférence divers évêques et plusieurs personnes qualifiées, il était aisé à saint Augustin de justifier les instances qu'il avait faites pour obtenir que l'on écrirait ce qui serait dit de part et d'autre, et de prouver qu'il n'avait pas craint de déclarer sa foi. Mais il prit le parti d'écrire à Pascentius une longue lettre, dans laquelle après avoir rapporté fidèlement, les choses telles qu'elles s'étaient passées, il le prend lui-même à témoin, et ajoute: «Le bien de l'homme n'est pas de triompher d'un autre homme; mais de vouloir bien que la vérité triomphe de lui. Car elle triomphe de nous, bon gré mal gré; et le plus grand malheur qui nous puisse arriver, c'est qu'elle en triomphe malgré nous.»

Saint Augustin ne mit pas le nom de Pascentius dans cette lettre, de peur qu'il ne s'en offensât; mais il la signa du sien, afin que personne ne pût l'accuser de cacher sa foi, qu'il y expose en effet, avec beaucoup d'exactitude et de netteté. Il l'envoya à Pascentius, afin qu'il la lût et qu'il la donnât à lire à qui lui plairait. Pascentius n'y fit aucune réponse et ne voulut pas même la lire. Saint Augustin, qui s'en doutait, lui en écrivit une seconde, où il fit encore une déclaration de sa foi, ajoutant qu'il en avait exposé les preuves dans sa première lettre, et promettant à Pascentius que, s'il veut traiter la question par écrit, il fera tout son possible pour le satisfaire.

Pascentius répondit enfin à ces deux lettres, mais en traitant saint Augustin avec beaucoup de mépris. Il le presse de déclarer laquelle des trois personnes est Dieu, et lui offre de conférer avec lui et avec quelques autres évêques, dans un esprit de paix et avec des intentions droites, sur les choses de Dieu; mais il ne parle point d'écrire ce qui se dirait dans cette conférence. Cette lettre engagea saint Augustin à lui en adresser une troisième, dans laquelle il proteste qu'il ne se tenait nullement pour offensé des injures de Pascentius, parce qu'il les recevait comme venant de la part d'un homme puissant et non de la vérité. Quant à l'objection qu'il lui avait faite, de croire que Dieu est une personne à trois têtes, je vous réponds, lui dit-il, que ce n'est pas là ce que je crois; car, je crois, au contraire, qu'il n'y a rien de plus uniforme que le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, qui n'ayant qu'une même divinité, ne sont tous les trois ensemble, qu'un même Dieu. Pascentius se garda de répondre et la dispute n'eut pas d'autres suites.

PASCHASIN, en latin *Paschasinus*, évêque de Lilybée, aujourd'hui Marsala en Sicile,—vivait dans le Ve siècle. Il assista au concile de Chalcédoine en 451, comme premier légat de saint Léon le Grand; et on croit même généralement qu'il écrivit les Actes de ce concile. On a de lui deux lettres à saint Léon, publiées parmi celles de ce glorieux pontife. (*Voy.* saint Isidore de Séville, la

Chronique d'Adon et les *Annales* de Baronius.)

PAUL DE SAMOSATE fameux hérétique du IIIe siècle, — naquit dans la capitale de la Comagène, de parents obscurs et sans fortune. Vers l'an 260, il était évêque dans sa ville natale, quand il devint patriarche d'Antioche après la mort de Démétrien, personnage aussi recommandable par la sainteté de sa vie, que par l'orthodoxie de sa doctrine. Son successeur fut loin de lui ressembler. Il est difficile d'imaginer comment il parvint à cette haute dignité. Ce ne fut certainement pas à ses mœurs qu'il en fut redevable; car, à peine établi sur son siége, ses extorsions, son faste et les désordres de tout genre auxquels il s'abandonna le rendirent un objet de mépris et d'horreur pour toute la ville d'Antioche. Des femmes qu'il avait établies dans le palais patriarcal l'accompagnaient partout. Il serait trop long d'énumérer les crimes qu'on lui reproche. Il en joignit bientôt un autre, celui de l'hérésie, en reproduisant la plupart des erreurs de Sabellius, et en y ajoutant ses propres extravagances, comme il est assez ordinaire à tous les novateurs.

Suivant lui, Jésus-Christ n'était qu'un pur homme, formé de la terre et qui n'avait rien de plus que les autres; ce qu'Ebion, Artemos, et les autres Théodotiens avaient imaginé avant lui. Il n'existait pas avant Marie, et avait reçu d'elle le commencement de son être. Néanmoins il confessait, qu'il réunissait en lui le Verbe, la Sagesse et la Lumière, mais par opération seulement, par simple habitation et non par une union personnelle. C'est pourquoi il admettait en Jésus-Christ deux hypostases ou personnes, deux Christs et deux Fils, dont l'un était fils de Dieu par sa nature, coéternelle au Père, et n'étant, selon lui, que le Père lui-même; l'autre, fils de David, n'était appelé Christ que dans un sens impropre; né dans le temps, il n'avait reçu le titre de Fils que par la bonté de Dieu, et seulement parce qu'il servait de demeure au Père. Il soutenait encore que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'étaient qu'un seul Dieu et ne formaient qu'une seule personne; que le Verbe et le Saint-Esprit étaient dans le Père, mais sans aucune existence réelle et personnelle de la même manière que la raison est dans l'homme. C'est en ce sens qu'il disait que le Fils est consubstantiel au Père, en ôtant la propriété et la distinction des personnes en Dieu. Toutefois il ne tombait pas entièrement dans l'erreur de Noët et de Sabellius, qui enseignaient que le Père s'était fait homme et avait souffert la mort; mais il disait que le Verbe étant descendu, avait tout opéré, et était ensuite retourné vers le Père. Philastre lui attribue d'avoir judaïsé, ce qui ne paraît fondé que sur la complaisance qu'il ne cessa de montrer pour Zénobie, qui était juive, au moins de sentiments. Mais saint Epiphane et saint Jean Chrysostome rendirent témoignage à Paul, et à ses disciples, de n'avoir observé ni la circoncision, ni le sabbat, ni aucune des cérémonies judaïques, on croit avec plus de fondement qu'il changeait la forme du baptême usitée dans l'Eglise, puisque le concile de Nicée ordonna dans la suite de rebaptiser ceux de ces disciples qui reviendraient à l'Eglise.

Tant d'erreurs et une doctrine si opposée à celle de l'Eglise, anima promptement contre lui les membres les plus distingués du clergé: cependant, comme il était fort puissant et fort considéré à la cour de Zénobie, princesse de Palmyre et alors maîtresse de la Syrie, personne n'osait s'élever contre lui. Saint Denys d'Alexandrie, fut le premier qui osa réfuter ses doctrines perverses. Paul répondit; et il s'engagea entre eux une querelle qui se prolongea longtemps. Un concile s'assembla enfin à Antioche, l'an 264, pour juger ses opinions. Paul sut les présenter d'une manière si captieuse et si adroite, qu'on ne put rien prononcer contre lui. Un autre concile qui fut tenu dans la même ville, en 267, et qui fut présidé par saint Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, n'eut pas plus de résultat. Le saint évêque rejeta absolument les nouveaux dogmes et s'apprêtait à condamner leur auteur, lorsque cet hérétique promit de corriger ses erreurs. Le saint évêque trompé, différa de rendre sa sentence dans l'espérance que cette affaire pourrait se terminer sans produire l'éclat d'un scandale.

Cependant comme Paul continuait de répandre ses fausses doctrines, on fut obligé de convoquer un troisième concile, qui fut encore tenu à Antioche, en 270, et qui fut présidé par Hyménée, patriarche de Jérusalem. Là un prêtre d'Antioche, nommé Malchion, célèbre par son éloquence, combattit l'hérétique en face, et démontra si complétement l'évidence de ses erreurs, qu'il fut condamné d'une voix unanime et dépouillé de sa dignité de patriarche. Aussitôt on nomma pour le remplacer Domnus, fils de Demetrianus son prédécesseur. Cette sentence n'épouvanta pas Paul, qui, fort de l'appui de Zénobie, se maintint malgré les fidèles d'Antioche, dans la maison patriarcale. Comme la reine Zénobie professait, dit-on, la religion judaïque, ou du moins se montrait favorable aux Juifs, Paul, pour flatter cette princesse, se montrait disposé à adopter leurs opinions. Aussi plusieurs Pères de l'Eglise ont-ils dit qu'il fallait considérer les Paulianistes comme de véritables Juifs. La résistance de l'hérétique ne dura pas plus longtemps que la puissance de la reine de Palmyre. Après la défaite et la prise de cette princesse, les évêques qui avaient déposé ce prélat, s'adressèrent à l'empereur Aurélien, pour se plaindre de la conduite de Paul et demander son entière expulsion. Ils n'eurent pas de peine à l'obtenir; Aurélien, qui sans doute ne prenait pas beaucoup d'intérêt au fond de la querelle, fut bien aise de mortifier un protégé de Zénobie; et Paul se vit obligé d'abandonner le palais patriarcal. On ignore ce qui a pu lui arriver depuis cette époque : l'histoire ne

fait plus mention de lui. Sa secte dura plus d'un siècle après lui. On possède encore dix questions adressées par Paul de Samosate, à saint Denys, patriarche d'Alexandrie, avec la réponse de ce dernier. Nous en avons rendu compte, à son article; et on les trouve dans le tome II de la *Bibliothèque des Peres*. On a cependant quelques doutes sur leur authenticité.

PAUL, partriarche monothélite de Constantinople, — fut élu en 641, par les soins de l'empereur Constant, petit fils d'Héraclius. Il répandit son venin jusque dans l'Afrique; mais les prélats de cette contrée eurent recours au Pape Théodore, qui l'excommunia et le déposa. Cette juste condamnation irrita si fort le monothélite Paul, que, dans sa colère, il fit fouetter et bannir de Constantinople les agents du Pape et les autres orthodoxes, et démolit une chapelle que les Latins avaient dans la même ville. Il conseilla à l'empereur de publier son édit si connu sous le nom de *Type*, et le fit afficher aux portes de l'église comme une formule de foi. Paul mourut dans son hérésie, à la fin de l'année 654, ou au commencement de la suivante. Sa mémoire fut condamnée dans le sixième concile, et son nom enlevé des diptyques ecclésiastiques. On ne connaît de Paul que ses Lettres synodales et celles des évêques qui l'avaient ordonné, qu'il adressa au Pape Théodore, probablement pour le tromper sur sa doctrine. En effet, elles ne contenaient rien que de conforme à la foi orthodoxe; seulement ces évêques donnaient à Pyrrhus, prédécesseur de Paul, le titre de *Très-Saint*, en disant qu'il n'avait abandonné son Eglise, que pour échapper aux troubles et à la haine populaire, comme si l'aversion du peuple pouvait enlever à celui qui en est revêtu le caractère de l'épiscopat. Ces Lettres ainsi que la réponse du Pape Théodore, se trouvent dans le tome V de la *Collection des conciles*.

PAUL, chanoine régulier de Berneried en Bavière, avait été auparavant chanoine de l'église de Ratisbonne; mais le roi Henri IV voyant qu'il prenait parti contre lui, l'en chassa. Après avoir demeuré quelques années à Berneried, il alla à Rome où il gagna les bonnes grâces de Grégoire VII. Son séjour dans cette ville lui donna lieu de noter les principales circonstances de sa vie et de son pontificat. Il recueillit plusieurs de ses lettres et de ses actions miraculeuses. Ces mémoires lui servirent depuis à composer l'histoire de ce saint Pape; que Gretzer, Bollandus, et dom Mabillon ont fait imprimer dans leurs Collections. Paul ajoute, à la fin de la Vie de Grégoire VII, ce qu'en avait dit saint Anselme de Lucques, dans ses *Commentaires sur les Psaumes*. Outre cette Vie, Paul composa celle de la bienheureuse vierge Herluce, rapportée par Gretzer avec celle de Grégoire VII, et l'Apologie de Baronius contre Goldast, et par Bollandus au 18 avril.

PAUL DE GÊNES, moine de Mont-Cassin, à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle, — publia des commentaires sur les *Psaumes*, sur *Jérémie*, sur les Evangiles, sur les Epîtres de saint Paul et sur *l'Apocalypse*; un *Traité sur les disputes des Grecs et des Latins*, et quelques Vies de saints. (*Voy*. Possevin et Vossius.)

PAULIN — fut consacré évêque d'Antioche par Lucifer de Cagliari, vers l'an 361, c'est-à-dire dans le temps même où cette Eglise, déjà troublée par les factions des Ariens, était encore en proie au schisme suscité par les partisans de Melèce et de saint Eusthate. Cette ordination ne fit qu'augmenter la division au lieu de l'apaiser. Paulin cependant, était un homme de saintes mœurs et d'une foi éprouvée, qui méritait, sous tous les rapports, les honneurs de l'épiscopat. Mais, dit Rufin, c'était trop peu ménager les méléciens, et sa qualité de disciple de saint Eusthate, si agréable pour un grand nombre, ne pouvait que leur déplaire; aussi refusèrent-ils de le reconnaître, et le schisme se prolongea encore pendant soixante-cinq ans. Cette précipitation de Lucifer fut cause de la rupture qui éclata entre lui et saint Eusèbe de Verceil, qui se sépara de sa communion. Pour s'en venger, il rejeta le concile d'Alexandrie, et devint chef d'une secte particulière, dont les partisans se répandirent dans le monde sous le nom de lucifériens. Quelque favorable que se montre saint Jérôme à l'évêque Paulin, dans le diocèse duquel il exerçait le sacerdoce, il est cependant obligé de reconnaître, qu'en cette circonstance, il a abandonné le troupeau de Jésus-Christ, et a même contribué à en séparer quelques brebis. Toutefois, il se releva bientôt après par la soumission dont il fit preuve au concile d'Alexandrie, en 362, par la souscription dépourvue de toute équivoque qu'il apposa à la lettre synodale de cette assemblée, et par la profession de foi qu'il remit entre les mains de saint Athanase, pour se justifier du reproche de sabellianisme dont on l'accusait. Voici cette pièce telle qu'elle nous a été conservée par saint Epiphane et par saint Athanase :

Moi, Paulin, je crois, comme j'ai appris, un Père subsistant, parfait, un Fils subsistant, parfait, et un Saint-Esprit subsistant, parfait. C'est pourquoi j'approuve l'explication des trois hypostases, et d'une hypostase ou substance, écrite ci-dessus; car l'on doit croire et confesser la Trinité dans une seule Divinité. Quant à l'incarnation du Verbe, qui s'est faite pour nous, je crois, comme il est écrit plus haut, que le Verbe a été fait chair, selon que le dit saint Jean, non qu'il ait souffert du changement, comme disent les impies; mais il s'est fait homme pour nous : il a été engendré de la sainte Vierge Marie et du Saint-Esprit. J'anathématise donc tous ceux qui rejettent la foi de Nicée, et qui ne confessent pas que le Fils est de la substance du Père et consubstantiel au Père; j'anathématise également ceux qui disent que le Saint-Esprit est une créature faite par le Fils; et je dis anathème à Sabellius, à Photin et à toutes les

hérésies. Je souscris à la foi de Nicée, et à tout ce qui est écrit ci-dessus.

Par le mot *ci-dessus*, deux fois répété dans le cours de cette confession, il entend adhérer complétement et sans réserve, à la doctrine contenue dans la lettre synodale du concile d'Alexandrie. Cette profession de foi de l'évêque Paulin se trouve aussi dans toutes les collections des conciles.

PAULIN, prêtre de Milan, à la fin du IVe et au commencement du Ve siècle, — a été confondu avec le saint évêque de Nole, du même nom, par Sigebert, Trithême et quelques autres, même parmi les critiques modernes; quoique cependant il existe entre eux plusieurs points de différence. En effet, selon toutes apparences, celui qui nous occupe, après avoir connu saint Augustin en Italie, le vit encore en Afrique, où il fut envoyé avec une mission de son église. Ce fut à la prière du saint évêque d'Hippone qu'il écrivit, et même qu'il lui dédia la Vie de saint Ambroise. Mais ce ne fut, comme il le témoigne lui-même, qu'après la mort de saint Simplicien, successeur de ce grand évêque de Milan, et sous l'Episcopat de Vénerius, c'est-à-dire, en 401 ou 402. Du reste, la seule différence du style, si éloquent et si orné dans les œuvres du saint évêque de Nole, et si simple au contraire et même si abrupte dans cette vie de saint Ambroise, suffit pour écarter toute idée d'en contester la légitime possession au prêtre de Milan, qui se préoccupa beaucoup plus de laisser une preuve de sa soumission que de son éloquence.

PAULIN, surnommé *le Pénitent*, — était fils d'Hespère, proconsul d'Afrique, et petit-fils du consul Ausone. Il vécut d'abord dans la plus grande prospérité et dans une abondance proportionnée à sa haute naissance. Mais les disgrâces qu'il eut à essuyer par la suite, et les ravages des barbares le réduisirent à la plus grande misère. Au milieu de ces désastres Dieu le toucha; Paulin reçut le baptême aux fêtes de Pâques de l'an 422. Il était alors dans la quarante-sixième année de son âge. Il passa le reste de sa vie dans les exercices de la pénitence, et mourut subitement, dans sa quatre-vingt-quatrième année, vers l'an 460 de Jésus-Christ.

Poëme Eucharistique. — On a de lui un poëme qu'il a intitulé *Eucharistique*, c'est-à-dire chant d'actions de grâces, et qu'il ne composa que vers la fin de sa carrière. C'est un récit fidèle de tout ce qui lui était arrivé pendant le cours d'une aussi longue vie. Il y raconte ses biens et ses maux avec beaucoup de simplicité et de candeur, témoignant partout un regret sincère de ses fautes, et reconnaissant que s'il n'était pas tombé dans de plus grandes, il n'en devait d'obligation qu'à Dieu, de la bonté duquel il espérait, même le pardon pour celles qu'il avait commises. Il le prie avec beaucoup d'instance et d'humilité de lui accorder la constance dans tous les tristes événements de la vie, et le courage nécessaire pour supporter les langueurs de la vieillesse. Il lui demande aussi que l'espérance de voir Jésus-Christ le fortifie contre les approches de la mort :

Sed quæcunque manet nostrum sors ultima finem,
Mitiget hunc spes, Christe, tui conspectus, et omne
Discutiat dubium fiducia certa pavorem.

Ce poëme, dont les vers sont loin d'être élégants, est précédé d'un Prologue en prose, où l'on remarque beaucoup plus de politesse de style et d'éloquence. Ce n'est point, dit-il, pour imiter l'exemple des grands hommes, qui ont fait passer leurs actions à la postérité qu'il entreprend d'écrire les siennes, puisqu'elles n'ont rien d'assez éclatant pour qu'il puisse en tirer gloire, et que du reste il ne se sent pas assez d'éloquence pour oser se comparer à aucun des historiens ; non, s'il écrit sa vie, c'est moins pour les autres que pour lui-même. Il a plus d'envie de plaire à Dieu, que d'écrire pour des personnes plus savantes que lui. Il donne à son poëme le titre d'*Actions de grâces*, parce qu'il était pleinement convaincu qu'il devait de la reconnaissance au Seigneur, aussi bien pour les biens temporels dont il avait joui autrefois, que pour les adversités par lesquelles la main de sa Providence l'avait fait rentrer dans les voies du salut.

Ces deux pièces ont été imprimées à la suite des Œuvres et sous le nom de saint Paulin de Nole, par les soins de Margarin de la Bigne, dans le tome III de la *Bibliothèque des Pères*, à Paris en 1579, et depuis à Leipsick en 1686, avec les poésies de Paulin de Périgueux, en un volume in-8°. On a mis dans cette édition les notes que Gaspar Barthius avait fait imprimer dans la même ville dès l'an 1680, sur le poëme dont nous venons de parler, avec celles du même auteur sur les poëmes de Paulin de Périgueux.

PELAGE, chef de l'hérésie pélagienne, — avait été surnommé *le Breton*, probablement pour le distinguer de Pélage de Tarente. Saint Prosper l'appelle le serpent de la Grande-Bretagne, et marque clairement, en plusieurs endroits de ses écrits, qu'il le croyait né dans cette province. La plupart des anciens qui ont parlé de ce novateur lui donnent ordinairement le titre de moine, d'où il est naturel de conclure qu'il faisait profession de la vie monastique, sans pourtant tenir aucun rang dans la cléricature. Aussi saint Augustin, dans les livres qu'il a écrits contre lui, dit positivement que son hérésie ne venait ni d'évêques, ni de prêtres, ni même de quelques clercs que ce fût, mais seulement de quelques prétendus moines; paroles qui semblent indiquer que saint Augustin ne croyait pas même que Pélage fut véritablement moine, et qu'il n'en avait que l'extérieur et le nom. Orose le donne formellement comme laïque, et se plaint que, dans une assemblée tenue à Jérusalem en 415, on l'eut fait asseoir au rang des prêtres. Enfin le Pape Zosime ne lui accorde pas d'autre qualification, dans sa lettre à Aurèle de Carthage et aux autres évêques d'Afrique.

Il était eunuque et n'avait qu'un œil. Le long séjour qu'il fit à Rome lui attira dans cette ville beaucoup de connaissances et il s'y acquit même de la réputation; ce qui explique pourquoi saint Augustin, qui savait pertinemment qu'il y jouissait de l'estime de beaucoup de personnes, ne parle de lui qu'avec éloge dans les premiers livres qu'il publia contre son hérésie. Pélage était à Rome sous le pontificat d'Anastase, vers l'an 400, et l'on croit qu'il n'en sortit que dix ans plus tard, pour visiter les pays d'outre-mer et particulièrement la Palestine, où on le retrouve en effet, lors de l'assemblée que l'évêque Jean tint à Jérusalem en 415. Il avait l'esprit subtil et pénétrant, vif et capable de pousser loin le sentiment qu'il avait une fois entrepris de soutenir. Outre la langue latine qu'il possédait à fond, il parlait le grec presque aussi facilement, et ce fut même en cette dernière langue qu'il s'expliqua au concile de Diospolis, en 415. On peut rapporter à trois chefs principaux les erreurs qu'il débita aussi bien dans Rome et l'Italie que dans la Palestine et l'Orient, savoir; 1° que l'homme peut se porter au bien sans le secours de la grâce, et que la grâce lui est donnée à proportion qu'il l'a méritée; 2° que l'homme peut parvenir à un état de perfection telle, qu'il ne soit plus sujet aux passions ni au péché; 3° qu'il n'existe point de péché originel, et que par conséquent, les enfants qui meurent sans baptême ne sauraient être damnés.

Toutefois, avant d'avoir été signalé comme hérétique, Pélage avait déjà composé divers écrits, savoir, trois livres *sur la Trinité*, un livre des *Eulogies*, dans lequel il donnait des règles pour la conduite et les différentes situations de la vie; un livre *Des divines Ecritures*, divisé en chapitres, dans lesquels il alléguait, sous des titres différents, plusieurs passages des Livres saints, comme avait fait saint Cyprien dans ses livres à Quirin. Mais quoique l'hérésie de Pélage ne fût pas encore proclamée lorsqu'il écrivit ces ouvrages; néanmoins il donnait déjà dans l'erreur, puisque les évêques du concile de Diospolis lui en objectèrent plusieurs passages, comme contraires à la doctrine catholique. Saint Jérôme en use de même dans son premier Dialogue contre les Pélagiens, quand il lui reproche d'avoir, dans un ouvrage où il prétendait non-seulement imiter mais surpasser même saint Cyprien, enseigné une doctrine toute contraire à celle de ce saint évêque; puisqu'au titre 6e de cet ouvrage, il soutenait que l'homme peut vivre sans péché, et, s'il le veut, garder facilement les commandements; au lieu que saint Cyprien, au titre 54 de son livre, dit expressément que personne ne peut être sans souillure et sans péché.

En 417, il adressa au Pape Innocent une confession de foi, dans laquelle, pour montrer qu'il était catholique, il citait une longue lettre qu'il avait écrite environ douze ans auparavant, et adressée vers l'an 407 à saint Paulin de Nole qui alors était en effet son ami. Saint Augustin en rapporte un fragment, dans lequel Pélage prétend ne vouloir parler que de la grâce et de l'assistance de Dieu, et montrer partout que, sans lui, nous ne pouvons faire aucun bien. Mais ce savant docteur, qui avait lu la lettre tout entière, nous assure que Pélage y relevait partout le pouvoir et les forces de la nature, auxquelles il réduisait presque tout le secours de Dieu, et qu'il y parlait de la grâce chrétienne avec une telle briéveté qu'il semble ne s'être proposé d'autre but, en ce qu'il en disait, que d'éviter le blâme de n'en avoir point parlé. Il ajoute que l'on ne pouvait dire, si, par cette grâce, Pélage entendait autre chose que la rémission des péchés, ou la doctrine de l'Evangile. Saint Augustin parle ailleurs des lettres de Pélage, au même saint Paulin, dans lesquelles il prétendait bien reconnaître la grâce, puisqu'il avouait que la possibilité de vouloir et de faire, sans laquelle nous ne pouvons rien accomplir de bien, nous a été donnée par le créateur. Pélage, pour sa justification, alléguait encore une lettre à l'évêque Constance, et dans laquelle, disait-il, il avait joint la grâce et le secours de Dieu au libre arbitre de l'homme. Cette lettre est citée par saint Augustin, quoiqu'il ne l'eût jamais eue sous les yeux; mais il avait lu la lettre à Démétriade, et il avoue, qu'après une première lecture, il demeura presque persuadé que Pélage y reconnaissait la véritable grâce du Sauveur; quoique pourtant il lui parût aussi se contredire en beaucoup d'endroits.

Le même père dit qu'en 416, quelques personnes de piété l'assurèrent qu'elles avaient en leur possession, depuis près de quatre ans, des livres de condoléances et d'exhortations adressés à une veuve, qui n'est pas nommée; que ces livres portaient le nom de Pélage, et que personne ne doutait qu'il en fût l'auteur. Saint Jérôme en cite deux passages, l'un d'un orgueil pharisaïque, et l'autre d'une flatterie outrée. On les objecta à Pélage dans le concile de Diospolis; il nia que ces deux passages fussent tirés de ses livres et les anathématisa. Il avait même coutume de les désavouer parmi ses disciples. Mais saint Jérôme soutient qu'ils étaient de lui, et que le style du reste, suffisait pour le démontrer. Il y en a qui pensent que cet ouvrage est le même que Mercator dit avoir eu entre les mains, lequel était également une exhortation adressée à une veuve nommée Livanie.

Saint Augustin cite encore, en plusieurs endroits de ses écrits un commentaire de Pélage sur les Epîtres de saint Paul. Il l'avait fait pendant son séjour à Rome, et, avant que cette ville fût ruinée par Alaric, roi des Goths en 410. Pélage ne le montrait qu'à ses amis les plus fidèles et les mieux éprouvés. Il y combattait la doctrine du péché originel, mais comme il ne voulait pas encore se déclarer ouvertement contre l'Eglise, au lieu de proposer ses arguments comme venant de lui-même, il ne les présentait que sous forme d'objections. On croit

avec beaucoup de vraisemblance, que ce commentaire est le même que nous avons parmi les œuvres de saint Jérôme, puisqu'on y retrouve la plupart des passages cités par saint Augustin et Marius Mercator, et qu'il est, du reste, rempli des erreurs pélagiennes. Il est vrai qu'un des textes principaux allégués par saint Augustin ne s'y voit plus; mais il est possible que Pélage l'ait supprimé lui-même, ou que, dans la persuasion que le Pape Gélase était l'auteur de ce commentaire, Cassiodore en ait retranché le passage erroné, pour en rendre compte dans son Livre des Instructions divines; afin qu'à son exemple, d'autres corrigeassent les erreurs qui pouvaient s'être glissées dans l'explication des autres Epîtres de saint Paul.

Quoi qu'il en soit, malgré que Pélage ait laissé son nom à l'hérésie dont il a été un des principaux propagateurs, cependant l'opinion commune la fait venir de l'Orient et l'attribue particulièrement à Théodore de Mopsueste. Rufin, le Syrien, l'apporta le premier à Rome, sous le pontificat d'Anastase, vers l'an 400. N'osant pas la publier lui-même, il en inspira le poison à Pélage, et le disposa à la soutenir et à la propager dans ses écrits. Nous avons vu en effet, par ceux qu'il composa depuis ce temps, et par sa lettre à saint Paulin en 405, qu'il avait déjà l'esprit corrompu par le venin de l'hérésie. Mais il le découvrit nettement dans une conférence à laquelle il assista, comme il était encore à Rome. Un évêque, qui s'y trouvait présent, ayant rapporté ces paroles, tirées des *Confessions* de saint Augustin : « Seigneur, donnez-moi la force d'accomplir ce que vous me commandez, et, après cela, commandez-moi ce que vous voudrez ; » Pélage en fut choqué, et condamna cette prière avec tant de chaleur, que peu s'en fallut qu'il n'en vint aux prises avec celui qui n'avait fait que la citer. La doctrine que Pélage avait prêchée à Rome et dans l'Orient, se répandit quelque temps après en Afrique, où elle trouva un grand nombre de sectateurs, qui s'appliquèrent à la disséminer dans les autres provinces. Elle survécut longtemps à ses auteurs. Renouvelée, pour ainsi dire, de siècle en siècle, elle a subi sa dernière condamnation dans les sectateurs de Jansénius.

PHILIPPE, surnommé le Solitaire, — nous est à peu près inconnu. On sait seulement qu'il vécut dans une grande réputation de sainteté, et que l'an 1095, qui était la seizième du règne d'Alexis Comnène, il composa, sur les instances d'un moine nommé Callinique, un traité spirituel intitulé *Dioptre*, du nom d'un instrument de géométrie qui forme le quart de cercle. Nous l'appellerons *Règle de la vie chrétienne* avec Jacques Pontanus, qui l'a traduit en latin et publié à Ingolstadt, chez Adam Sertorius, in-4°, 1604, sur un manuscrit de la bibliothèque d'Augsbourg, avec les notes de Jacques Gretzer, les six livres de Cabasilas sur la vie de Jésus-Christ, et quelques autres monuments. Il a été réimprimé dans le tome XII de la *Bibliotheque des Pères de Cologne*, et dans le XXIe de celle de Lyon. C'est un dialogue entre l'âme et le corps, où, par une idée assez bizarre, l'âme remplit le personnage de disciple et le corps celui de maître. Nous n'avons que quatre livres de ce Dialogue, qui dans le manuscrit de la bibliothèque Impériale en a cinq, selon la remarque de Lambecius. C'est le premier qui manque dans l'édition de Pontanus. Comme il n'en existe pas d'autre, c'est cependant celle que nous allons suivre pour en rendre compte.

L'ouvrage de Philippe le Solitaire est rempli d'excellentes maximes, la plupart tirées de l'Ecriture sainte, les autres de son propre fonds et peut-être aussi des saints Pères, dont il avait fait une étude particulière. Il les propose dans un style simple, sans autre ornement que la vérité, n'affectant ni le choix des termes, ni l'élégance de l'élocution. Dans le premier livre, il fait voir que la foi est inutile sans les œuvres; qu'entre tous les préceptes divins, celui de la charité est le plus recommandé ; que, quand on observerait tous les autres, si celui-là est négligé, on ne peut se flatter de les avoir bien accomplis. Il propose l'exemple de la charité que saint Paul témoigne pour Dieu et pour son prochain, et que cet Apôtre poussa jusqu'à désirer d'être anathème pour ses frères afin de leur procurer le salut. Ensuite il montre que Dieu fortifie ceux qui, dans les tentations, ont recours à lui; qu'il récompense ceux qui supportent avec patience les calamités de la vie; qu'il n'estime point les bonnes œuvres par leur nombre, mais par la droiture de l'intention; qu'il reçoit à bras ouverts tous les pécheurs qui ont effacé leurs péchés par les larmes et les travaux de la pénitence, et qui les ont confessés au prêtre. Philippe s'explique clairement sur la nécessité de confesser ses péchés aux prêtres pour en recevoir l'absolution, et il prévient la honte qu'en ont les pécheurs, en disant qu'encore que le prêtre, par son état et la pureté de sa vie, diffère d'eux, il leur est semblable par la nature de son corps et de son esprit. Il n'avance rien qu'il ne le prouve par les témoignages de l'Ecriture et des Pères qu'il cite dans chaque chapitre et de suite, pour en faire comme une chaîne de témoins. Ceux qu'il cite le plus souvent sont les deux saints Grégoire de Nazianze et de Nysse, saint Chrysostome, saint Athanase, saint Basile, saint Cyrille d'Alexandrie, Théodoret, saint Ephrem, Théodore Studite, saint Damascène. Il cite encore Théophilacte, Théodore d'Héraclée, saint Jean Climaque, Anastase le Sinaïte, saint Isidore de Péluse, saint Denys l'Aréopagite, saint Maxime, Michel Psellus, saint Nil, Isaac, Carbonius et Gennade.

Dans le second livre, Philippe traite de l'union de l'âme avec le corps, et de la nécessité de cette union pour la bonté ou la malice des actions humaines; il rappelle en passant les différentes opinions des philosophes et des médecins touchant le siége de l'âme, après quoi il prouve qu'elle est im-

mortelle, et par conséquent qu'elle ne périt point avec le corps; que Dieu n'ayant créé le monde que pour l'homme, afin qu'il lui servît de palais, il convenait de créer le monde avant l'homme; que le péché a commencé par la femme, que la peine de son péché tombe plus sur l'âme que sur le corps, la mort de celui-ci n'étant pas comparable à celle de l'âme, c'est-à-dire aux avantages dont elle est privée par le péché; que la ressemblance de l'homme avec Dieu vient surtout de l'âme, en ce qu'elle est raisonnable et peut en un moment se trouver partout par la force de ses pensées et de son imagination; que le corps d'Adam ne fut créé ni mortel ni immortel, Dieu l'ayant laissé le maître de décider de son sort ou de mourir en contrevenant à la loi qu'il lui avait prescrite, ou de ne pas mourir en observant cette loi. Philippe enseigne que les âmes des justes morts avant Jésus-Christ étaient dans un lieu de repos nommé dans l'Ecriture la Région des vivants; que, depuis que Jésus-Christ a ouvert les portes du ciel, les âmes des saints y jouissent avec lui de la félicité éternelle; qu'à la résurrection générale, elles animeront les corps qu'elles animaient en cette vie et retourneront avec eux dans le ciel. Il en sera de même des âmes des pécheurs qui sont actuellement en enfer; elles y retourneront avec le corps qu'elles ont animé, et y souffriront des supplices plus rudes qu'avant la résurrection générale. Au reste, Dieu seul connaît la manière dont chaque âme se réunira à son propre corps.

L'auteur parle, dans le troisième livre, de l'excellence de la nature humaine par son union avec la nature divine en Jésus-Christ; de l'incertitude de la fin du monde; des précurseurs du second avénement de Jésus-Christ, de l'Antechrist, et de sa venue, de ses caractères, de ses crimes; il pense qu'il sera de la tribu de Dan, et se fonde sur une prophétie de Jacob, rapportée au livre de la Genèse.

Dans le livre quatrième, il enseigne que Dieu a créé les intelligences spirituelles célestes avant les hommes, de peur qu'en les croyant sans commencement, ils ne les adorassent comme des dieux. Il crée les âmes en tout temps, mais non de sa substance, quoiqu'elles soient immortelles, intelligentes et immatérielles, libres de leur nature. Suivant lui, après la résurrection il n'y aura parmi les bienheureux aucune différence ni par rapport à l'âme, ni par rapport au corps, mais seulement dans les degrés de gloire et de récompense que Dieu proportionne aux mérites. Philippe traite des différences qui se trouvent en ce monde entre les hommes, soit par rapport aux opérations du corps, soit par rapport à celles de l'âme, des qualités de ces deux substances, des incommodités du corps humain, de sa constitution, du principe de la génération, de la providence de Dieu dans la création du monde, des tentations du démon, des vertus cardinales, de la liberté nécessaire pour les bonnes œuvres, et de l'origine de la guerre intestine entre l'âme et le corps. Il la rapporte au péché du premier homme, qui est passé à ses descendants. Sur la fin du livre, il explique comment il se peut faire que l'âme, séparée du corps par la mort, se souvienne de ses parents, de ses amis, et comment elle prie pour eux; pour toutes ces fonctions, le corps ne lui est nullement nécessaire; elle n'a pas besoin de voix pour prier, ni de cerveau pour se souvenir.

Philippe semble dire, dans le second livre de ce traité, que Jésus-Christ, en descendant aux enfers, délivra de l'esclavage tous ceux qui s'y trouvaient, et que les âmes qui y sont restées ne souffrent pas comme auparavant, qu'elles y sont même en liberté, ayant été délivrées de la servitude du tyran. Ce n'est pas là la doctrine de l'Eglise, qui nous apprend que ceux qui, avant la descente de Jésus-Christ aux enfers, y étaient tourmentés de divers supplices les souffriront éternellement. L'auteur a donné dans cette erreur, fondé sur un discours faussement attribué à saint Jean Damascène. On lui reproche aussi d'avoir avancé qu'après le dernier jugement les bienheureux se connaîtront mutuellement, au lieu que les damnés ne se connaîtront pas; mais il n'est pas constant dans ce sentiment, et semble dire plus bas qu'il est essentiel à leurs supplices qu'ils soient au moins connus des autres, puisque cette circonstance augmentera leur peine, comme en ce monde les scélérats que l'on condamne au dernier supplice sont bien plus mortifiés de les subir en présence des personnes de leur connaissance que d'autres dont ils ne sont pas connus. On peut voir sur les autres passages qui offriraient quelques difficultés les notes de Gretzer qui sont jointes à l'ouvrage de Philippe dans les Bibliothèques des Pères, comme dans les autres éditions.

Lambecius remarque que dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, la *Dioptre* ou *Règle de la vie chrétienne* est suivie de cinq Appendices. Le premier, composé de cinq chapitres, contient des choses très-curieuses touchant la foi et les cérémonies des Arméniens, des Jacobites, des Chatzizariens et des Romains ou Francs. Le second prouve, par l'autorité de l'Ecriture et de saint Epiphane, que dans la dernière Cène, Jésus-Christ a mangé non la pâque légale, mais la vraie pâque. Le troisième est une apologie de son sentiment touchant la différence qu'il met entre l'intercession et le secours des saints. Dans le quatrième, qui est en vers, Philippe marque le temps où il finit son traité, c'est-à-dire, l'an du monde 6603, selon la manière de compter de l'Eglise de Constantinople, ce qui revient à l'an 1095 de l'ère chrétienne. Le cinquième appendice contient des vers à la louange de la Dioptre et de son auteur par Constantin et par le grammairien Vestus. Le premier appendice a été imprimé par les soins du P. Combefis, excepté la partie qui traite des Romains ou des Francs; l'éditeur l'a donné comme d'un écrivain anonyme,

mais il pense avec Possevin qu'il est de Démétrius de Cyzique. Fabricius, au contraire, ne doute pas qu'il soit de Philippe le Solitaire. Nous remarquons que les hérétiques Chatzizariens étaient ainsi appelés de ce qu'ils adoraient la croix, mais dans un sens bien différent de l'Eglise catholique; ils l'adoraient en la croyant plus puissante que Jésus-Christ même, puisqu'elle l'avait tué; au contraire, ils avaient de l'horreur pour les saintes images; ils jeûnaient quelques jours avant le temps marqué pour le Carême, mais, tous les dimanches de la quarantaine, ils mangeaient du beurre, du lait et des œufs; ils se servaient de pain azyme dans le sacrifice et ne mettaient que du vin dans le calice sans le mêler d'eau, imitant en cela les Jacobites. Ceux-ci erraient sur l'incarnation, n'admettant, depuis l'union, qu'une seule nature en Jésus-Christ. Il y en avait d'autres qui erraient sur la Trinité. Philippe le Solitaire leur oppose la foi de l'Eglise qui reconnaît en Dieu une substance et trois personnes, et, en Jésus-Christ, deux natures unies en une seule personne.

PHILIPPE d'Alsace, comte de Flandre, — était fils de Thierry d'Alsace dont nous avons parlé dans le IVe volume du *Dictionnaire de patrologie*, et de Sibylle, fille de Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem. Nous avons dit en parlant de Thierry qu'avant de partir pour son troisième voyage de la Terre-Sainte, il associa son fils à la souveraineté de ses Etats. Philippe n'avait guère que quinze ans et néanmoins il était déjà devenu comte d'Amiens et de Vermandois par son mariage avec Elisabeth, sœur et héritière de Raoul, dit le Lépreux. Il unissait toujours ce titre à celui de comte de Flandre, ainsi qu'on le voit, dans le *Spicilége* de dom Luc d'Achéri et surtout dans les différents actes rapportés par André Duchesne parmi les preuves de son *Histoire* de la maison de Béthune.

Philippe avait consacré avec succès ses premières années à l'étude des belles-lettres. Il avait même, sous ce rapport, des connaissances assez étendues, si nous nous en rapportons à une lettre très-intéressante à consulter de Philippe de Harvinge, abbé de Bonne-Espérance.

Un des premiers actes qu'il fit comme prince est le traité relatif aux différends qu'avaient excités les gênes et les rétributions auxquelles les Hollandais voulaient soumettre le commerce des Flamands. Cet acte, imposé après la victoire, est du 27 février 1168, et Philippe n'était prince souverain que depuis un mois. Mais quatre ans auparavant, Philippe gouvernait encore au nom de son père, lorsqu'il donna en 1164 des priviléges et des lois à la ville de Nieuport dont on l'a regardé comme le véritable fondateur par les constructions et établissements qu'il y forma. Sa Charte est signée de Matthieu, comte de Boulogne, son frère, et de quelques autres. Plusieurs écrivains la rappellent et l'historien de la maison de Béthune en particulier.

Dom Luc d'Achéry a publié dans le tome XI de son *Spicilége* d'autres lettres de Philippe, postérieures de près de vingt-cinq années à celles pour la ville de Nieuport qui confirment les lois et coutumes accordées aux habitants d'Aire par le comte Robert, dit le Jérosolymitain, et la comtesse Clémence de Bourgogne, sa femme, par le comte Charles Ier, dit le Bon, par Guillaume Cliton, dit le Normand, son successeur, et enfin par Thierry d'Alsace. Quoiqu'il nous reste peu de ces Lettres, il est à croire qu'elles furent assez nombreuses et que beaucoup de villes de cette contrée obtinrent la même faveur de Philippe, ou l'avaient déjà obtenue de ses prédécesseurs. Jean d'Ypres même lui attribue presque toutes les lois données en Flandre. L'acte dont la ville d'Aire est l'objet se compose de dix-sept articles. Le préambule annonce que, « prêt à partir pour la Terre-Sainte où le Fils de Dieu nous a rachetés par son sang, le prince a cru devoir assurer de nouveau la liberté et les immunités dont jouissent ses sujets. Il a donc accueilli de bon cœur la demande que les habitants d'Aire lui ont faite de les leur confirmer. » Cet acte est de 1188, et Philippe, comme nous l'avons remarqué, y annonce son prochain départ pour la Terre-Sainte.

Il partit en effet cette année même. C'était, du reste, la seconde fois qu'il se croisait. Il était déjà allé en Orient en 1177 et en était revenu l'année suivante. Guillaume de Newbridge et plusieurs autres écrivains ont célébré ses hauts faits d'armes. Baudouin IV, roi de Jérusalem, accablé d'infirmités, avait voulu lui confier la régence de son royaume, mais le comte de Flandre s'y refusa. Il accepta celle de France, peu de temps après son retour en Europe. Louis le Jeune la lui avait dévolue par testament. Ce fut avec Philippe Auguste qu'il entreprit son second voyage de Terre-Sainte. Il n'y était arrivé que depuis quelque mois, quand il y mourut de la peste, au siége de Saint-Jean d'Acre et avant que cette ville fût prise. Les historiens sont partagés sur le jour de sa mort que les uns placent au 1er juillet 1191. Il ne laissa point d'enfants des deux mariages qu'il avait contractés, le premier, avec Isabelle, sœur de Raoul le Lépreux, comte de Vermandois, et le second avec Mathilde, fille d'Alphonse, roi de Portugal. Son corps, d'abord inhumé dans le cimetière de Saint-Nicolas, hors des murs de la ville de Saint-Jean d'Acre, fut ensuite transporté en France par les soins de la comtesse Mathilde et enterré à Clairvaux.

Le comte Philippe a obtenu beaucoup d'éloges des auteurs contemporains. Un écrivain du XIIe siècle, après avoir rappelé avec quel succès ce prince gouverna pendant vingt-quatre années, dit qu'aucun comte de Flandre ne l'emporta sur lui en gloire, en richesses, en prudence, en autorité, en amour de la justice, en courage et en humanité à la tête des armées. Il le compare aux Machabées et ajoute ces mots qui peu-

vent faire reconnaître à quelle profession l'auteur appartenait: *Clericos honorabat, monachos complectebatur, pauperes defendebat, causas religiosorum, etiam contra suos quandoque barones et milites, tuebatur.* Il parle ensuite de toute la douleur que sa mort causa aux Flamands, au clergé surtout et au peuple, et de la division de ses Etats par le mariage de sa nièce avec Philippe-Auguste,

Ces éloges, mérités à beaucoup d'égards, sont dus aussi en partie aux libéralités extrêmes de ce prince envers les églises et les monastères, et à son édifiante piété. Les monuments de plusieurs de ces libéralités ont été conservés par Duchesne dans les preuves de son *Histoire* de la maison de Béthune. Il y a une de ces Chartes, au tome III de *La Gaule chrétienne ;* une autre de l'année 1169 et un don fait à la fois par Philippe et par Elisabeth qu'il appelle: *Nostræ dignitatis et legitime thoria socia.* Il augmenta surtout les revenus de l'église de Saint-Basile de Bruges où Thierry, son père, avait fait déposer la fiole du sang de Jésus-Christ qui lui avait été donnée en Asie. Sa piété l'avait lié avec Thomas de Cantorbéry et l'avait ensuite conduit en Angleterre pour honorer son tombeau. Il est parlé avec beaucoup d'éloges du comte de Flandre dans les lettres de ce prélat. Nous avons aussi une lettre d'Eudes où Odon, prieur de l'église de Cantorbéry, dont le seul objet est de rendre compte à Philippe de toutes les guérisons miraculeuses opérées par l'intercession de saint Thomas sur les malades qui venaient l'implorer. Nous en avons une plus ancienne de Philippe lui-même, écrite en 1170 au Pape Alexande III, en faveur de l'archevêque de Cantorbéry. Alexandre le lui avait recommandé avec le plus vif intérêt, par une lettre publiée dans la même collection. Par une autre, il charge Thomas de demander une subvention pieuse pour venir au secours de l'Eglise. Nous trouvons cependant quelques lettres d'Alexandre, moins favorables et moins confiantes pour ce souverain.

L'abbaye de Clairvaux est une de celles qui reçut le plus de témoignages de la pieuse générosité de Philippe. Dom Martène a publié dans le tome Ier de ses *Anecdotes*, plusieurs actes dont elle est l'objet. Par le premier qui est de 1188, il lui donne *duas lestas alecium*, deux lests de harengs, payables, chaque année, à la fête de saint André. Par le second, il lui fait présent d'une chapelle qu'il avait portée avec lui en Orient, et de tous les ornements, vases sacrés, etc., qui servaient à cette chapelle. Par le troisième, il approuve le don d'une autre chapelle que la comtesse Mathilde, sa femme, avait fait à la même abbaye.

Meyer rappelle, dans le livre VI de ses *Annales*, une convention faite en 1178 avec l'archevêque de Cologne, qui fut d'une grande utilité aux négociants de Flandre. Par une Charte de l'an 1179, Adam, abbé des Prémontrés de Saint-André, de Câteau-Cambrésis, cède à Philippe les forêts de son abbaye, en récompense de l'appui et des secours qu'elle en avait reçus dans le temps de son oppression. Cette Charte est une nouvelle preuve de la piété du comte de Flandre et de sa protection active pour les établissements, et les personnes consacrées à la religion.

PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France. — Ce n'est ni la vie politique ni même la vie privée de ce monarque que nous prétendons esquisser; ces détails sont du domaine de l'histoire politique : un ouvrage de la nature du nôtre ne peut réclamer que ce qui a du rapport avec le progrès des arts, des lois, de la science religieuse et de l'instruction commune. Ainsi nous n'avons donc à considérer dans Philippe-Auguste que son influence sur les études et l'esprit de son siècle; et s'il nous est indispensable de rappeler d'abord les principaux événements de son règne, nous circonscrirons fort étroitement cet exposé, et nous le réduirons, autant qu'il nous sera possible, aux faits qui toucheront de plus près, à l'état des idées, des mœurs, des institutions et des lettres.

Philippe II, fils de Louis VII, naquit le 21 août 1165, la cinquième année du mariage de son père avec Alix ou Adélaïde de Champagne. Comme ce monarque n'avait eu que des filles de ses deux premiers mariages, et que toute la France faisait des vœux pour la naissance d'un héritier de la couronne, Philippe reçut en naissant le surnom de Dieu-Donné. On lui donna dans la suite celui d'Auguste, moins à cause du mois où il était né qu'à cause des actions éclatantes qui illustrèrent son règne. L'éducation d'un prince, aussi vivement désiré, dut répondre au bonheur de sa naissance. Elle fut confiée à Clément de Metz, l'un des hommes les plus vertueux de la cour; et les plus habiles maîtres furent chargés de l'initier et de le perfectionner dans tous les arts et dans toutes les sciences. Le jeune prince profita si bien de leurs leçons qu'il n'avait pas encore quatorze ans, lorsque son père l'associa au trône et le fit sacrer à Reims le 1er novembre 1179. Le 28 avril de l'année suivante, son père, par une politique fort habile, lui fit épouser Isabelle de Hainaut, fille de Baudouin, comte de Flandre, qui descendait en droite ligne de Charlemagne, et il fut couronné de nouveau à Saint-Denis le 29 mai. Le sacre de ce prince est mémorable, comme marquant l'époque de l'établissement des douze pairs de France. Ce point qui n'est pas étranger à l'histoire de notre littérature est parfaitement exposé par dom Brial dans le tome XVII du *Recueil des historiens de France.*

Dès lors ce prince fut revêtu de toute l'autorité royale. Son père, attaqué d'une maladie incurable, restait sans pouvoirs; et sa mère presque sans domaines. Brouillé avec elle, Philippe lui retira jusqu'aux châteaux qu'elle avait reçus en dot. Louis VII mourut le 18 septembre 1180 : la reine

mère, réfugiée en Normandie, s'y liguait avec les princes anglais, et le jeune roi courait de grands périls, s'il ne s'était avancé à la tête de ses troupes sur les frontières de cette province. On réconcilia la mère et le fils; on éloigna le comte de Flandre, tuteur de Philippe. Robert Clément, son gouverneur, prit la direction des affaires; mais il mourut presque aussitôt, et fut remplacé par son frère, Gilles Clément, qui ne lui survécut que peu de mois. Le pouvoir passa dans les mains du cardinal de Champagne, frère de la reine mère. Le nouveau règne s'annonçait par des édits sévères contre les hérétiques, contre les blasphémateurs et les jongleurs; en 1182, on enjoignit aux Juifs de sortir du royaume, dans un délai de trois mois, et on confisqua tous leurs immeubles; rigueur utile à la religion et à l'Etat, et moins injuste que l'ont prétendu plusieurs historiens, après le président Hénault, comme nous nous proposons de le montrer en son lieu.

Tout en réprimant les entreprises des Brabançons dans le nord de la France, et des Cotiereaux dans le Berri, Philippe s'occupa, dès 1183, de l'embellissement de la capitale. Ce fut par ses soins que l'on pava pour la première fois les rues de Paris, dépense à laquelle le financier Gérard de Poissy contribua par un don de onze mille marcs d'argent; que l'on ceignit de murs cette grande cité; que plusieurs bourgs, qui en étaient séparés, se trouvèrent compris dans son enceinte, et que la place des Innocents, qui n'avait été jusqu'alors qu'un cloaque impur,fut aussi entourée de murailles et consacrée aux sépultures. Vers le même temps, on entourait de murs le parc de Vincennes. Peu après, les prétentions du comte de Flandre sur le Vermandois allumèrent une guerre où le roi de France donna des preuves de valeur et d'habileté. Il obligea le comte à venir lui demander pardon et à lui restituer le Vermandois et d'autres territoires. Nièce de ce comte, Isabelle s'était ouvertement déclarée pour lui. Quelque sincère que fût son attachement pour cette princesse, Philippe n'avait pu voir, sans en être vivement offensé, le parti qu'elle avait pris dans ces dissensions. Il lui ordonna de s'éloigner de la cour qu'elle était accusée de trahir, et déjà il avait assemblé un synode pour faire dissoudre son mariage, lorsqu'Isabelle parvint à le fléchir par une lettre respectueuse et soumise. Philippe prit ensuite les armes contre Hugues, duc de Bourgogne, le força de restituer le comté de Vergy et de livrer trois de ses meilleures forteresses. Une guerre plus alarmante éclata en 1187, entre la France et l'Angleterre. Henri II, dédaignant un roi de vingt et un ans, refusait de lui rendre le Vexin,qui devait rentrer à la couronne par la mort de Henri, son fils aîné, époux de Marguerite de France, à qui cette province avait été donnée en dot. Victorieux encore, Philippe avait pris Issoudun, et assiégeait déjà Châteauroux, quand les légats du Pape s'entremirent entre les deux rois et les amenèrent à conclure une trêve de deux ans. Une croisade devait mettre fin à toutes ces querelles. On s'assembla le 21 janvier 1188, dans le champ Sacré, entre Trie et Gisors : les Français prirent la croix rouge, les Anglais la croix blanche, les Flamands la croix verte. Dans une autre assemblée tenue à Paris le 27, Philippe-Auguste demanda le subside qui a reçu le nom de *Dîme saladine*, parce qu'il devait être employé à s'opposer aux progrès de Saladin en Orient. On l'exigeait de tous ceux qui ne se croiseraient pas. C'était le premier exemple d'un subside général; on eut peine à l'obtenir de plusieurs ecclésiastiques. De nouveaux démêlés survenus entre les deux cours de Paris et de Londres retardèrent encore ce projet, et ce ne fut qu'après la mort de Henri II, lorsque son fils Richard lui eut succédé, qu'il put être exécuté. Les deux jeunes souverains, également grands et généreux, parurent d'abord destinés à vivre dans la meilleure intelligence : ils se rendirent réciproquement les conquêtes faites durant les guerres précédentes, et ce fut dans de telles dispositions qu'ils se préparèrent à partir pour la Terre-Sainte. Dans une entrevue qu'ils eurent à Nonancourt, ils fixèrent le rendez-vous à Vézelay, au 2 juillet 1190. Nous parlerons plus bas des règlements qui furent arrêtés dans cette conférence.

Ayant pris solennellement l'oriflamme à Saint-Denis, le 24 juin, et souscrit une sorte de loi testamentaire, sur laquelle il nous faudra revenir, Philippe se rendit à Vézelay, et alla s'embarquer à Gênes. Il laissa la régence à sa mère et à son oncle Guillaume de Champagne, cardinal et archevêque de Reims. Débarqué à Messine, il y rencontra Richard qui était parti de Marseille. Pendant l'hiver qu'ils passèrent ensemble, ils ne manquèrent pas d'occasions de se brouiller. En vain pourtant, le roi de Sicile, Tancrède, essaya de les désunir, ils conclurent un traité qui semblait devoir prévenir tout sujet de discorde. Le roi de France reconnaissait Richard pour son homme-lige, lui permettait de se marier à son gré, lui abandonnait Gisors et le Vexin normand, Cahors et le Quercy, excepté les abbayes de Figeac et de Selles. De son côté, le monarque anglais s'obligeait à payer dix mille marcs d'argent à son seigneur. Philippe lui transportait éventuellement certains droits et prenait avec lui les engagements les plus positifs.

Cette paix jurée, les Français s'embarquent pour Ptolémaïs ou Saint-Jean d'Acre et attendent les Anglais qui, poussés par une tempête sur les côtes de l'île de Chypre, en font la conquête et emmènent captif l'empereur Isaac Comnène. Ce retard et les démêlés qui recommencèrent entre les deux rois, nuisirent au succès de leur croisade. Toutefois, on vint à bout de les déterminer à suspendre leurs querelles jusqu'après la prise de Ptolémaïs, qui en effet capitula. La France avait perdu à ce siége l'élite de ses

guerriers. Quand on eut pillé la ville et immolé cinq à six mille prisonniers, l'inimitié des deux vainqueurs éclata et ne laissa aucun espoir de recueillir les fruits de leur expédition. Philippe se vit attaqué d'une maladie grave qui le dépouillait de ses cheveux, de sa barbe, de ses sourcils, de ses ongles et même de l'épiderme. C'était peut-être l'effet d'un air corrosif, mais on soupçonna quelque empoisonnement. Il se hâta de revenir en France pour rétablir sa santé et pour échapper aux violences de Richard ; il laissait en Palestine dix mille fantassins et cinq cents cavaliers ou chevaliers, sous le commandement du duc de Bourgogne. En traversant l'Italie, il fut magnifiquement accueilli par le Pape Célestin III.

Arrivé en France vers les fêtes de Noël de l'an 1191, il se rendit à l'église de Saint-Denis où il déposa son manteau royal sur le tombeau des saints martyrs. Il retrouvait les Parisiens encore occupés de la construction de leurs murs, de leur cathédrale et de plusieurs habitations nouvelles. Il supprima la charge de grand sénéchal, vacante par le décès du comte de Champagne Thibaud, et qui pouvait devenir redoutable comme autrefois celle de maire du palais. Profitant de l'absence de Richard, il s'empara d'une partie de la Normandie et réunit à la couronne le comté d'Artois. Se croyant entouré d'assassins, émissaires de Richard et du Vieux de la Montagne, Philippe créa une compagnie de gentilshommes qu'il appela *sergents d'armes*, et qui étaient spécialement chargés de la garde de sa personne ; c'est, à ce qu'il semble, l'origine des gardes du corps. Pour Richard, après de fastueux et inutiles succès en Orient, il rentra en Europe, tomba entre les mains des Allemands qui le vendirent à l'empereur Henri VI, essuya des traitements inhumains, et racheta sa liberté au prix de cent cinquante mille marcs d'argent. Tels étaient les fruits de la croisade.

Les triomphes de Philippe-Auguste en Normandie furent interrompus par un échec qu'il essuya devant Rouen en 1193. Le 14 août de la même année, il épousa dans l'église d'Amiens Ingelberge, princesse de Danemark, mais il la prit aussitôt en aversion et fit casser son mariage dans une assemblée tenue à Compiègne, le 4 novembre. L'année suivante, Richard ayant racheté sa liberté, la guerre se ralluma dans la Normandie et s'étendit dans l'Orléanais. Le combat le plus mémorable fut celui de Fretteval, le 15 juillet 1194. Philippe y perdit ses archives que, suivant l'imprudent usage de ses prédécesseurs, il traînait à sa suite dans les camps. C'étaient des registres publics qui contenaient les rôles des impôts, les états des revenus du fisc, les titres des priviléges, des charges particulières, des redevances de tous les vassaux, le dénombrement des serfs et des affranchis des maisons royales. Philippe en fit recueillir des copies partout où l'on en put trouver. Le chancelier Gautier qu'il chargea de ce travail, parvint à recouvrer beaucoup de pièces dans les monastères, y joignit les renseignements que lui fournissait sa mémoire, et fit si bien que les droits du monarque se trouvèrent plutôt augmentés que diminués par cette aventure. De là vient le peu que l'on possède d'archives antérieures à ce règne. La perte n'était que bien faiblement réparée, mais on sentit la nécessité d'un dépôt fixe et soigneusement conservé, et c'est l'origine du Trésor des Chartes. Guérin, évêque de Senlis, passe pour avoir été le premier directeur de cet établissement.

Des alternatives de paix et de guerre entre les rois d'Angleterre et de France, remplissent les dernières années du XII[e] siècle. Un traité projeté dans une conférence, au Gué d'amour, le 7 mai 1195, ne fut signé que le 15 janvier suivant, et n'amena point, à beaucoup près, une réconciliation solide. Richard était encouragé dans ses entreprises, par les menaces que la cour de Rome faisait à Philippe-Auguste, depuis son divorce avec Ingelberge, et qu'elle renouvela plus impérieusement lorsqu'il eut épousé Agnès de Méranie, en juin 1196. Le Pape ayant prononcé l'annulation de ce mariage, Richard, pour susciter d'autres embarras encore à son rival, se ligua avec des seigneurs français et recommença les hostilités. Un combat près de Gisors, en 1197, demeura incertain ; mais, en 1198, le roi de France eut plus de revers que de succès. Quoiqu'on fût convenu d'une suspension d'armes, Richard avait pour confédérés les comtes de Flandre, de Guines, de Boulogne, de Brienne, du Perche, de Blois et de Toulouse; il prenait à sa solde des Brabançons et des Cottereaux ou Cotterets. Philippe, qui n'avait pas autant d'alliés et dont les finances s'épuisaient, s'avisa de rappeler les Juifs, et leur vendit la permission de rentrer dans le royaume. Dans un nouveau combat de Gisors, le 28 septembre 1198, il perdit plusieurs chevaliers, et tomba lui-même dans la rivière d'Epte, d'où son cheval ne le retira qu'avec peine. C'était une espèce de guerre civile, où chacun des deux rois traitait cruellement les prisonniers et les citoyens même les plus inoffensifs. Ces horribles représailles répandaient la terreur au sein de toutes les familles, car les désastres atteignaient les bourgeois comme les soldats. Innocent III voulut mettre un terme à ces horreurs ; il ordonna de faire la paix et de réunir toutes les forces pour la défense de la Terre-Sainte. On signa, en effet, près de Vernon, une trêve de cinq ans, le 13 janvier 1199, mais le bonheur de Philippe voulut que Richard fût blessé à mort, au siége d'un petit château près de Limoges, le 6 avril de la même année.

Jean-Sans-Terre, prince cruel mais inhabile, s'étant emparé, au préjudice d'Arthur, du trône de la Grande-Bretagne, Philippe-Auguste entra en Normandie, envahit le comté d'Evreux, et s'avança jusqu'au Mans. Le prince Arthur se montrait peu digne d'un tel protecteur, il hésitait entre Philippe et Jean, et s'attachait alternativement à l'un et à l'au-

tre. Ces deux rois eux-mêmes conclurent un traité en 1200, le jeune prince français, Louis, épousa Blanche de Castille, nièce de Jean-Sans-Terre. Philippe, pour prévenir les effets de l'interdit jeté sur son royaume par Innocent III, consentit à rappeler sa seconde femme Ingelberge, et à renvoyer la troisième Agnès de Méranie, qui mourut de chagrin à Poissy en 1201. Délivré de cet embarras, le roi de France revint à ses projets de guerre contre le monarque anglais, et saisit les premières occasions de rupture; il souleva contre Jean les barons d'Aquitaine et de Poitou, le cita, en 1203, à la cour des pairs, pour y rendre compte de la mort d'Arthur de Bretagne, son neveu, et s'empara de plusieurs places en Normandie. Ces rapides conquêtes attiraient l'attention publique, bien qu'on fût alors occupé du projet d'une quatrième croisade que Foulques de Neuilly prêchait. Jean ayant refusé de comparaître, les pairs le déclarèrent convaincu et confisquèrent toutes ses terres mouvantes de la couronne. En exécution de ce jugement, Philippe-Auguste acheva de conquérir la Normandie qu'il réunit pour toujours à la couronne de France. Il attaqua l'Aquitaine, se rendit maître de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et du Poitou; il recomposait le royaume que le régime féodal avait tant démembré. C'était le temps où les Français croisés prenaient Constantinople, et y installaient, en qualité d'empereur, le comte de Flandre Baudouin.

Cependant les Anglais indignés de la lâcheté de leur roi, le forcèrent, par leurs clameurs, à se mettre en devoir de recouvrer les provinces qu'il avait perdues. Il embarqua donc des troupes à Portsmouth et vint prendre terre à la Rochelle, le 9 juillet 1206. Il occupa Montauban le 1er août, se porta ensuite sur le Poitou et l'Anjou, et brûla la ville d'Angers. A ces nouvelles, Philippe accourut; et son approche épouvanta le monarque anglais qui recula vers la mer, abandonnant Thouars aux ravages et aux vengeances de son ennemi. Près de cette ville, fut conclue, le 26 octobre, une trêve de deux ans, par laquelle Jean renonçait à tout ce qu'il avait possédé au nord de la Loire, et à plusieurs de ses domaines, au midi de ce fleuve. Après une convention si honteuse, il regagna la Rochelle, et débarqua le 12 décembre à Portsmouth. Malgré la trêve, Philippe, à la tête de son armée, continuait de visiter les pays qu'il avait conquis; et Jean concertait avec son neveu Othon IV, empereur détrôné, les moyens de se rétablir l'un et l'autre, dans tous leurs droits. Philippe-Auguste s'en alarma et s'adressa à Innocent III, pour le prier de ne point favoriser cette révolution. Mais le Pape, qui s'était déjà déclaré pour Othon IV, employait son ascendant à raffermir la paix entre les souverains, afin de tourner leurs armes contre les infidèles orientaux, et contre les hérétiques européens, spécialement contre les albigeois, pour l'extermination desquels il faisait prêcher une croisade. Nous ne dirons rien ici de cette entreprise, tant parce que Philippe-Auguste y prit assez peu de part, que parce que nous avons eu déjà plusieurs occasions d'en parler.

L'enceinte de Paris, terminée depuis plusieurs années au nord de la Seine, ne s'acheva au midi, qu'en 1211. On y renferma des jardins où s'élevèrent bientôt des maisons; le fisc payait les propriétés, qu'il fallait acquérir au nom de la cité, pour l'embellir et pour l'agrandir. Innocent III venait d'excommunier Jean-Sans-Terre, et de se brouiller avec Othon IV. On offrait la couronne impériale à Frédéric II, et le trône d'Angleterre au premier occupant. Philippe-Auguste, qui se disposait à y établir son fils Louis, achevait de se réconcilier avec Ingelberge, afin de ne laisser subsister aucune cause de mésintelligence entre lui et la cour de Rome. Mais le légat Pandolphe passa en Angleterre, et détermina Jean à reconnaître qu'il tenait son royaume du Saint-Siége, et à prêter serment de fidélité au Souverain Pontife. Jean, qui avait songé à embrasser le mahométisme et à rendre hommage au roi du Maroc, pour obtenir de lui des secours, n'hésita point à se déclarer le vassal d'un bien plus puissant protecteur; et, dès lors, le légat repassant en France, signifia au roi Philippe qu'il ne fallait plus songer à occuper l'Angleterre, puisqu'elle appartenait à l'Eglise romaine. Philippe protesta qu'il n'en poursuivrait pas moins une entreprise pour laquelle il avait dépensé deux millions: il se vit néanmoins forcé de l'ajourner, et de tourner d'abord ses armes contre le comte de Flandre, qui, s'étant allié à l'Angleterre, prétendait rentrer en possession des villes d'Aire et de Saint-Omer

Tout semblait plier devant le roi de France: Cassel, Ipres, Bruges, Gand lui ouvraient leurs portes; mais les comtes de Salisbury, de Boulogne et de Flandre, surprirent sa flotte, coulèrent à fond cent vaisseaux, en coulèrent trois cents autres, et faillirent brûler le reste dans le port de Dam. Philippe se vengea en incendiant lui-même cette place, ainsi que Lille qui s'était révoltée; il démonta Cassel; et, après avoir mis une forte garnison à Douai, il revint dans sa capitale. Une ligue presque générale se forma contre lui en 1214. Il en triompha, et la victoire que son fils remporta sur Jean-Sans-Terre, à la Roche-aux-Diables, concourut avec la bataille plus célèbre qu'il remporta lui-même à Bouvines, à étendre sa gloire et à raffermir sa puissance. Cette journée de Bouvines, 27 juillet 1214, est la plus brillante de son règne; mais elle ne tient guère à l'histoire des lettres, que par le soin que les auteurs du temps ont pris de la célébrer. Elle fournit, par exemple, la matière des livres X et XI de la *Philippide* de Guillaume le Breton. L'abbaye de la Victoire fut fondée en mémoire de ce triomphe.

En 1215, le prince Louis se croisa contre les albigeois, et visita les provinces méridionales de la France, en reconnaissant partout les pouvoirs du légat Arnauld, et en

appuyant les prétentions de Simon de Montfort. Mais un intérêt plus puissant le rappela bientôt à Paris : Les barons anglais s'étaient révoltés contre Jean-Sans-Terre; ils lui avaient demandé une charte qu'il avait d'abord refusée, puis accordée et qu'il désavouait, en s'autorisant des anathèmes prononcés contre elle par Innocent III. Indignés de ces manœuvres, les seigneurs de la Grande-Bretagne offrirent la couronne à Louis. Tandis que Philippe-Auguste, pour mieux établir les nouveaux titres de son fils, au trône d'Angleterre, les soumettait au jugement des pairs de France, un légat arriva, porteur de lettres qui défendaient, sous peine d'excommunication, de rien entreprendre contre le monarque anglais. Le départ de Louis n'en fut pas moins résolu et Londres le reconnut pour roi. Le légat avait traversé, presque en même temps que lui, le Pas-de-Calais, moyennant un sauf-conduit que Philippe avait cru devoir accorder, par ménagement pour la cour de Rome. Philippe déclarait même qu'il n'entendait prendre aucune part à l'expédition de Louis. Débarqué en Angleterre, le légat n'eut rien de plus pressé que d'excommunier solennellement le jeune prince français et ses fauteurs; mais, quoi qu'en dise l'historien Sismondi, le roi de France n'était pas expressément désigné. Sur ces entrefaites, Innocent III, auprès duquel réclamait Louis, par l'organe de quelques envoyés, mourut le 9 octobre 1216; et Jean-Sans-Terre expira lui-même le 18 du même mois.

Cette mort de Jean changea la disposition des esprits et la face des affaires. Le légat couronna Henri III, un enfant de dix ans, pour qui les Anglais ne ressentaient point l'aversion que leur avait inspirée son père. La défection et la crainte des anathèmes déterminèrent Louis à repasser en France, pendant le Carême de l'année 1217; et Philippe-Auguste s'abstint de communiquer avec lui, de peur d'encourir les malédictions déjà prononcées contre ce prince. Il faut lire l'épître suppliante que Philippe adressait, le 27 avril, à Honorius III, si l'on veut prendre une idée de la terreur qu'inspiraient alors les menaces du Saint-Siége. Redescendu en Angleterre après Pâques, Louis perdit la bataille de Lincoln, dans la journée du 19 mai; sa flotte fut battue devant Douvres, le 24 août, et le 20 septembre, il signa à Lameth un traité dicté par le légat. Le prince français s'engageait à sortir, sans délai, de l'Angleterre, à n'y jamais reparaître, à mauvais dessein, et à restituer tout ce qu'il y avait conquis. A ces conditions, le légat daigna l'absoudre. Le mauvais succès de son entreprise affaiblit extrêmement l'ascendant de son père, en Europe; car, malgré les désavœux obligés de Philippe, on savait bien que c'était lui qui avait tenté, dirigé et manqué cette expédition.

Les dernières années de son règne ont été peu fertiles en événements; elles sont principalement remplies dans l'histoire de France, par la guerre des albigeois, dont il se mêlait le moins qu'il pouvait, quoiqu'il eût en 1216, investi solennellement Simon de Montfort, du duché de Narbonne, du comté de Toulouse, des vicomtés de Carcassonne et de Béziers. Il prit fort peu de part à la cinquième croisade, entreprise, en 1217, par les rois de Jérusalem, de Hongrie et de Chypre. En cette année, la cour des pairs rendit un arrêt mémorable, qui confirmait Thibault IV, comte de Champagne, dans la possession de tous les biens de sa maison. Deux ans après, le prince Louis reparut en Languedoc, armé contre les albigeois, fit capituler Marmande, et assiégea en vain Toulouse : Philippe le rappela. Il refusa aussi, en 1222, les propositions d'Amaury de Montfort, qui, par l'organe des évêques de Nîmes et de Béziers, lui offrait tous les domaines conquis par les croisés en Languedoc. Dans une lettre du 14 mai, Honorius III exhortait Philippe à recevoir ces offres et à extirper l'hérésie, en dirigeant sur le midi une armée formidable; le roi, qui n'avait jamais montré de zèle pour ces expéditions, et dont l'activité était refroidie bien moins par l'âge que par la maladie, prétexta le besoin de se tenir prêt à soutenir une guerre contre les Anglais, et ne voulut entrer en négociations ni avec Montfort ni avec le Pape.

Atteint d'une fièvre quarte qui épuisait ses forces, il fit son testament et en confia l'exécution à Guérin, évêque de Senlis, à Aymard, trésorier du temple, et au chambellan Barthélemy de Roye. Il destinait 25,000 livres de Paris à réparer les torts qu'il avait pu causer; 150,000 livres, avec 500 marcs d'argent, à secourir la Terre-Sainte; il donnait 10,000 livres à son épouse Ingelberge; autant à Philippe, l'un de ses fils; 21,000 livres aux pauvres; et il distribuait d'autres sommes entre le roi de Jérusalem, les Templiers d'outre-mer et l'hôpital de Toulouse. Il léguait à l'abbaye de Saint-Denis ses pierreries, dont Guillaume de Nangis estime la valeur à 12,000 livres, somme suffisante pour l'entretien de vingt religieux. Philippe mourut à Mantes, le 14 juillet 1223, âgé de cinquante-huit ans, il en avait régné quarante-trois. A ses funérailles dans l'église de Saint-Denis, une dispute s'éleva entre Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, et le cardinal Conrad, légat du Pape. L'un et l'autre prétendaient à l'honneur de présider à la célébration des obsèques. On régla qu'ils diraient tous deux, en même temps, à deux différents autels, une Messe sur le même ton, et que les assistants leur répondraient comme à un seul officiant; ce qui, en effet, fut exécuté.

Ordonnances. — Après avoir retracé les principaux événements de son règne, il nous reste à donner une idée de ce qui subsiste de ses Ordonnances, de ses Chartes et de ses Lettres, en choisissant toutefois, parmi ces différentes pièces, celles qui rentrent dans la spécialité de notre sujet. On comptait autrefois, au Trésor des Chartes, jusqu'à dix registres de Philippe-Auguste; quelques-

uns ont été transférés à la bibliothèque Impériale. Il en est qui ne sont que des copies les uns des autres, et l'on a trouvé des transcriptions du même genre en divers dépôts publics ou particuliers. Aucun de ces registres n'est antérieur à la bataille de Fretteval, en 1194. Voici, d'après ces registres, et d'après les indications des historiens, la série chronologique des articles les plus essentiels de la législation et de l'administration de Philippe-Auguste, dans leurs rapports avec l'administration et la législation ecclésiastiques.

1180. Jugement du roi, avec le concours de ses barons, sur un différend survenu entre Girard, comte de Vienne, et le clergé de Mâcon.

1181. Charte latine portant confirmation de la commune de Dun-le-Roi. Un article assez remarquable de cet acte est celui qui accorde aux veuves la faculté de se marier, sans une permission expresse du roi ni de son préposé : *Mulieres viduæ absque nostra et præpositi nostri licentia nubere ac se maritare poterunt.*

1182. Ordonnance contre les blasphémateurs et contre les Juifs, auxquels il est enjoint de sortir du royaume. Toutes leurs propriétés furent impitoyablement confisquées; et leurs nombreux débiteurs se trouvèrent libérés, à la charge de verser dans le trésor royal un cinquième de leurs obligations. On sait que les Israélites étaient alors, en France, exclusivement en possession du commerce, et que par là ils avaient acquis des richesses qui les rendaient très-puissants, et même redoutables pour le souverain, qu'ils ne servaient ni de leur bourse, ni de leurs personnes, tandis qu'ils opprimaient le peuple par l'usure la plus excessive. On doit donc penser que leur expulsion, loin d'être un acte de superstition et d'ignorance, fut d'une politique prudente et habile; et l'on peut d'autant moins en douter, que plus tard Philippe permit à quelques-uns d'entre eux de revenir, moyennant de fortes sommes d'argent. « On vit alors, » dit Montesquieu, « le commerce sortir du sein même de la vexation. Les Juifs proscrits tour à tour de chaque pays, trouvèrent moyen de sauver leurs effets..... » Ils inventèrent les lettres de change; et, par ce moyen, le commerce put éluder la violence et se maintenir partout, le négociant le plus riche n'ayant que des biens invisibles. Les textes de ces deux lois sont perdus : elles ne nous sont connues que par les récits des historiens Rigord, Guillaume le Breton, Albéric de Trois-Fontaines. En confisquant leurs immeubles, Philippe autorisait les Juifs à vendre leur mobilier.

1183. Quatre Lettres, adressées au nom de Philippe-Auguste, au Pape Lucius III, qui mourut en 1185, se trouvent parmi celles d'Etienne de Tournay, qui les avait probablement rédigées. Voici quel est le sujet de la première. Le Pape ayant mandé à Rome l'archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, Philippe-Auguste lui expose qu'il ne peut, au commencement d'un règne orageux, se passer des conseils du prélat, son oncle, soit pour faire la paix, soit pour continuer la guerre avec le comte de Flandre. Cependant, comme le roi avait à cœur l'affaire pour laquelle l'archevêque était mandé, il envoie au Pape l'abbé de Sainte-Geneviève, investi de pouvoirs pour traiter en son nom.

Les trois autres Lettres sont relatives à la contestation qui existait depuis longtemps entre les églises de Tour et de Dol, touchant la juridiction métropolitaine sur les évêchés de la Bretagne armorique. Le roi Philippe-Auguste, instruit que le Pape Lucius III voulait reprendre la procédure commencée par son prédécesseur, fit écrire en son nom, une lettre dans laquelle l'abbé de Sainte-Geneviève, après avoir rappelé au Pape les services signalés rendus par la France aux Souverains Pontifes, et en dernier lieu, au Pape Alexandre et à lui-même, le roi expose quels dommages résulteraient, pour l'intégrité du royaume, si l'archevêque de Tours perdait sa cause. Il demande en conséquence qu'il soit sursis à la décision de ce procès.

Le Pape, sans égard à la demande du roi, ayant nommé des commissaires pour procéder à l'instruction du litige, le roi justement indigné qu'on lui eût refusé une si mince faveur, fit écrire au Pape une nouvelle lettre pleine de reproches et de menaces.

Considérant, dit-il, *dans le refus que vous avez fait d'accorder à notre demande, un sursis à l'église de Tours, relativement à sa dignité métropolitaine sur la Bretagne; que vous n'avez plus pour nous et pour la nation française des entrailles de père, quoique de tout temps elle ait été inviolablement attachée au Saint-Siége, et qu'à notre confusion, vous vous êtes montré inexorable, nous prenons à témoin le ciel et la terre que nous serons justifié devant Dieu et devant les hommes, s'il arrive qu'ayant besoin de nous, nous fermions l'oreille à vos demandes. Nous attendions de vous la paix et vous nous envoyez la dissension; car, troubler l'église de Tours, dans la possession où elle est d'étendre sa juridiction métropolitaine sur la province de Bretagne, n'est-ce pas vouloir mutiler indignement notre royaume, nous ôter la couronne et la fouler aux pieds? Vouloir ériger dans cette province un archevêque, et le soustraire à la juridiction du métropolitain, n'est-ce pas nous priver de l'héritage de nos pères, comme des lâches incapables de défendre nos droits? Si cela arrive (nous le disons devant Dieu), nous ne vous regarderons plus comme un vrai père, et nous serons dispensé de vous traiter en véritable fils. Ce trait nous percera jusqu'au cœur; dépouillé de notre héritage, nous ne cesserons de crier et de nous plaindre, jusqu'à ce que nous obtenions de la part de Dieu ou des hommes vengeance de l'avilissement dans lequel vous nous aurez plongé. Ce n'est pas nous seulement que ce trait blessera; tous les barons du royaume pren-*

dront fait et cause pour nous, et vous serez responsable de tout le sang qui sera répandu, et de la guerre interminable qui désolera immanquablement le royaume. On peut juger de ce qui arrivera par ce qui a été fait. Comme dans l'ancien temps il y eut beaucoup de sang répandu pour soutenir une prétention semblable, de même, si vous n'allez au-devant du mal dont nous sommes menacés, nous verrons se renouveler de nos jours, entre les Français et les Bretons, les combats et les massacres. Or, il est plus expédient de prévenir ce malheur, pendant qu'il en est temps encore, que d'avoir à punir les coupables, lorsque le mal sera fait.

Le roi fit écrire dans le même sens une Lettre adressée au cardinal Octavien, qui apparemment avait une grande influence en cour de Rome. De son côté, Guillaume, archevêque de Reims, adressa une autre lettre au cardinal Melior, parce qu'on craignait que ce dignitaire, camérier du Pape, ne fût favorable à l'évêque de Dol, son compatriote, *natione conjunctus*, qui lui-même venait d'être élevé au cardinalat. Le résultat de toutes ces démarches fut la suspension du procès, accordée par le Pape Urbain III, dont on voit les lettres au tome III de la Collection des *Anecdotes* de dom Martène.

1186. Lettres relatives aux vassaux de l'Eglise, qui, en s'associant à la commune, se trouvaient affranchis de leur servage. Le roi se réserve la connaissance des contestations de ce genre ; il donne aux chefs des communes les noms de mayeurs, de pairs, de jurés; et les dispositions qu'il arrête montrent que les seigneurs et le haut clergé s'opposaient de toutes leurs forces à l'établissement du régime communal.

On a, sous la même date, des Lettres en faveur de l'église de Figeac. Le roi y accorde à l'abbé de cette église pleine juridiction sur les hommes à la charge de les juger selon le droit légal et décrétal, sauf l'appel direct au chef de l'Etat.

1188. Il établit l'impôt connu sous le nom de Dîme saladine. Le premier titre de cet édit met tous les croisés, jusqu'à leur retour de la Terre-Sainte, à l'abri de toute nouvelle poursuite de leurs créanciers, et le second exige de tous ceux qui ne sont pas croisés la dixième partie au moins de leur mobilier et de leurs revenus. Il n'y a d'exceptions qu'en faveur des lépreux et des ordres de Cîteaux, des Chartreux et de Fontevrault. Le clergé se récria « tant cet ordre était non-seulement vif et sensible, » dit le P. Daniel, « mais encore peu équitable sur l'article de ses priviléges. » Il est au contraire fort aisé de reconnaître que ses réclamations ne se fondaient que sur des équivoques, ainsi que Fleury l'a remarqué. « C'était parler, » dit-il, « comme si l'Eglise délivrée par Jésus-Christ n'était que le clergé, et comme si Jésus-Christ nous avait délivrés d'autre chose que du péché et des cérémonies judaïques. »

1189. Au mois d'octobre, Philippe écrit à Richard pour le presser de concourir à l'affranchissement de la Terre-Sainte, et, en décembre, il signe, avec ce roi d'Angleterre, le statut de Nonancourt. Là, les deux princes se promettent une amitié, une concorde, qu'ils devaient mal entretenir; ils recommandent à leurs sujets la même union, la même assistance mutuelle, et ils garantissent l'inviolabilité des biens et des droits des croisés. Cependant les murmures du clergé contre la dîme saladine devenaient si redoutables, que Philippe-Auguste consentit à l'abolir quelques mois après l'avoir établie. Il annulait les ordres qui seraient donnés, même par lui, pour autoriser de telles exactions.

1190. La loi de régence, promulguée sous le nom de testament, contient vingt-et-une dispositions. Le gouvernement y est confié à la reine mère et à l'archevêque de Reims, oncle du roi, qui, trois fois par an, l'informeront de l'état des affaires. Les attributions des baillis sont scrupuleusement réglées; ils devront être partout assistés de prud'hommes. Plusieurs articles concernent l'élection et l'institution des prélats et autres bénéficiers. On croit, d'après le témoignage de Rigord, qu'indépendamment de ce testament, un acte particulier conférait, du consentement des barons, à la reine mère et au cardinal de Champagne, la régence du royaume, et la tutèle du jeune Louis. Cette pièce ne se retrouve pas.

1193. Jugement rendu à Compiègne, qui casse, pour cause de parenté le mariage de Philippe avec Ingelberge.

1194. Dans les premiers mois de cette année, un mandement de Philippe à ses baillis ordonne de rendre, à l'archevêque de Rouen et aux églises de Normandie, les biens qu'on avait confisqués pendant la guerre. Cet acte de justice est annoncé dans une Lettre du roi à l'archevêque Gautier.

1197. Cette année fournit une ordonnance en faveur de l'ordre de Grammont, et des lettres où les habitants de Bourges, qui auront fait des legs pieux, sont autorisés à nommer des tuteurs à leurs enfants.

1200. Au mois de mai de cette année, Philippe traite avec Jean-Sans-Terre, roi de la Grande-Bretagne. Le prince anglais, en considération du mariage de sa nièce, Blanche de Castille, avec Louis, fils du roi de France, cède à celui-ci plusieurs domaines. Un acte non moins important est l'ordonnance rendue à Béthisy, en faveur des écoliers de Paris. Ceux qui les auront frappés seront livrés à la justice du roi et sévèrement punis, quand même ils offriraient de se purger par le duel et par l'eau. Hors le cas du flagrant délit, le prévôt du roi ne pourra mettre la main sur un écolier; et, en ce cas, l'étudiant arrêté sera livré à la justice ecclésiastique, par laquelle seule il pourra être définitivement jugé.

1204. Etablissements entre le roi, les clercs et les barons. C'est un monument d'une assez haute importance dans la jurisprudence du moyen âge ; il consiste en treize articles,

dont voici les plus remarquables : Les clercs connaîtront du parjure, mais, sous ce prétexte, ils ne s'immisceront pas dans les matières féodales. Nul bourgeois ou vilain ne pourra, s'il a plusieurs enfants, donner à celui d'entre eux qui serait clerc la moitié de son bien ; et s'il lui donne moins de la moitié, le fils clerc sera tenu à tous les services dus au seigneur de la terre; seulement il ne sera point mis à la taille, à moins qu'il ne soit usurier ou marchand. Les évêques et archevêques ne pourront obliger les bourgeois à jurer qu'ils n'ont pas prêté à usure ou qu'ils n'y prêteront pas. Un clerc, arrêté en flagrant délit, sera mis entre les mains du juge d'église pour être dégradé ; après quoi, il pourra être arrêté, hors de l'église, par le juge laïque. Les clercs ne peuvent pas excommunier un seigneur, ni mettre sa terre en interdit pour le forfait de son sergent, à moins que le seigneur, ou, en son absence, son bailli, n'ait été inutilement requis d'en faire justice.

1206. Etablissement ou ordonnance sur les Juifs et l'usure. Les premiers articles portent qu'un Juif ne pourra prendre un plus gros intérêt que deux deniers pour livre par semaine, ni forcer le débiteur à compter, avant l'expiration d'une année, ni refuser les comptes et les acquittements que le débiteur voudrait faire avant ce terme et à une époque quelconque. Les autres dispositions concernent les gages et les formalités nécessaires pour constater chaque obligation.

1207. Au commencement de cette année, le roi confirma les priviléges de l'église de Troyes, et les donations qu'elle avait reçues. Vers le même temps, il remit en partie son droit de régale à l'église d'Auxerre, où le siége vaquait. On ne sait pas la date précise de cet acte, non plus que de celui qui concerne le patronage des églises de Normandie. Originairement le droit de nommer aux bénéfices appartenait à ceux qui avaient donné des fonds pour bâtir ou doter des églises ; mais beaucoup d'abus se sont introduits par l'inféodation des églises même paroissiales, et il s'en faut qu'il y soit porté remède par l'ordonnance de Philippe-Auguste.

1210. Ordonnance publiée à Compiègne, le 1er mars, sur le privilége des clercs en matière criminelle. Le juge laïque ne doit les arrêter que lorsqu'ils sont pris en flagrant délit, et, en ce cas même, il doit les remettre au juge ecclésiastique. En aucun cas un clerc ne doit être enfermé avec des voleurs ou des malfaiteurs. Il faut le garder honnêtement, *in custodia honesta*, et, dès le lendemain, le renvoyer au juge d'église, avant que celui-ci le réclame. Tous ceux que l'Eglise réclame, comme clercs, doivent lui être à l'instant rendus. Comme on le voit, ce règlement n'est qu'une explication ou une modification de celui dont nous avons parlé plus haut.

1214. On a la déclaration par laquelle Philippe s'engage à payer pour la croisade le quarantième de tous ses revenus; il accorde en même temps aux croisés un répit pour leurs dettes. Les droits et les priviléges des croisés sont le sujet d'un autre édit intitulé : *Stabilimentum cruce signatorum;* nous croyons devoir en extraire quelques dispositions. « Aucun bourgeois ou vilain ne sera imposé à la taille de l'année où il aura pris la croix. Les croisés ne sont pas exempts de l'ost et de la chevauchée, ni de payer pour la clôture de la ville, et pour sa défense quand elle est assiégée ; ils ne contribuent pas aux dettes de la commune, faites depuis leur enrôlement, mais bien à celles qui étaient auparavant contractées. S'ils sont arrêtés par les baillis, pour des crimes légers et non capitaux, ils seront rendus à l'Eglise, qui en fera justice. Dans les cas où ils seront demandeurs, il leur sera loisible de citer leur partie adverse devant le juge laïque ou le juge ecclésiastique ; jamais ils ne seront tenus de paraître en cour séculière, sinon à raison d'un fief ou d'une censive. Les difficultés qui surviendront à l'égard des croisés, seront décidées par les évêques de Paris et de Senlis. »

1215. Après avoir publié un règlement, que nous n'avons plus, sur les combats singuliers, Philippe ordonne à la comtesse de Champagne de le faire observer : ce mandement subsiste ; il est daté du mois d'août 1215. On y voit qu'il était défendu aux champions de combattre avec des bâtons de plus de trois pieds de longueur. »

1218. En février de cette année paraît une nouvelle institution sur les Juifs et sur leurs usures. Il leur est défendu, à partir du jour de la Purification, de rien prêter à ceux des Chrétiens qui ne possèdent aucun fonds et ne vivent que du travail de leurs mains. L'intérêt demeure fixé à deux deniers pour livre par semaine, et n'est exigible qu'après l'année révolue. Pour prêter à des moines ou à des chanoines, il faut le consentement écrit et authentique de l'abbé et du chapitre.

1220. Dans une Charte du mois de novembre 1220, en faveur des bourgeois de Caen, le roi renonce, sauf les cas prévus par la coutume de Normandie, aux droits qui lui appartenaient sur les usuriers, spécialement au droit de tutelle de leurs enfants, et à celui de donner leurs filles et même leurs femmes en mariage.

1222. Le dernier acte publié par Philippe-Auguste, est son testament fait à Saint-Germain en Laye, au mois de septembre 1222 Nous en avons indiqué ailleurs les principales dispositions.

Peu de princes ont été plus appliqués aux soins du gouvernement que Philippe-Auguste. Sa prévoyance et son activité s'étendirent à tout ce qui pouvait embellir son royaume, comme à tout ce qui devait assurer sa puissance. Pour diminuer l'autorité des seigneurs, il établit des baillis, juges des cas royaux dans toutes les principales villes. Aucun de ses prédécesseurs n'avait su aussi bien que lui tirer des sommes con-

sidérables de ses vassaux, des Juifs et de tous ceux auxquels il accordait des grâces et des faveurs; et les impôts n'avaient pas encore été soumis, avant lui, à l'ordre et à la fixité qu'il leur donna. Ce fut par là qu'il parvint à fortifier un grand nombre de places, à créer et à solder une armée permanente. C'est par ce moyen qu'il imprima à l'autorité royale un caractère de force et de grandeur, inconnu des Français depuis la chute des Carlovingiens, et qui n'a fait que s'accroître sous ses successeurs. Comme il avait déjà créé les pairs et régularisé leurs attributions, il créa les maréchaux de France, et leur assigna des fonctions supérieures à remplir dans le commandement des armées. Il ouvrit de nouvelles communications entre les différentes provinces de son royaume, et, par ses soins, la plupart des villes furent entourées de murailles.

Pour se concilier le Saint-Siége et pour s'attacher le clergé, il avait, dès les premières années de son règne, créé ou doté ou protégé contre les aggressions, soit des seigneurs, soit des communes, un grand nombre d'établissements ecclésiastiques. On citerait comme ayant reçu de lui de pareils bienfaits les églises de Vienne, de Laon, de Melun, de Mâcon, de Troyes, d'Auxerre, les chanoines de Sainte-Geneviève, l'abbaye de Long-Pont et plusieurs autres monastères. Un des fruits qu'il retira de tant de fondations ou de secours, fut d'acquérir des droits de patronage qui étendaient le pouvoir royal. Il se mettait ainsi en possession de régler les formes des élections d'abbés, d'évêques, d'archevêques, de surveiller les dépenses des chapitres et des monastères; même d'établir ou de modifier les conditions d'admission dans ces communautés. Quelquefois encore, en échange de ses libéralités et de sa protection bienveillante, il acceptait des fiefs, ou arrière-fiefs que lui offrait la reconnaissance, et dont il enrichissait le domaine de sa couronne. C'est sous son règne qu'on vit s'élever les églises d'Amiens, de Saint-Rémy de Reims, et surtout de Notre-Dame de Paris, commencée sous son prédécesseur et heureusement terminée sous Philippe le Hardi.

Protecteur des lettres, Philippe II fit beaucoup pour l'Université; et ce corps acquit un crédit et une influence considérable; il aimait les sciences, les arts, et pouvait être considéré comme l'un des hommes les plus instruits de son temps. La conquête du Maine, de la Normandie, celle de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou, l'acquisition des comtés d'Auvergne, de l'Artois, de la Picardie, et d'un grand nombre de places et de seigneuries, tels sont les faits qui méritèrent à Philippe II, les titres de *Conquérant*, de *Magnanime* et d'*Auguste*, que la postérité lui a confirmé, et par lequel il continue d'être distingué des autres monarques français du même nom.

PIE Ier — Succéda dans l'évêché de Rome, au Pape Hygin, en 142. Toutefois, les auteurs anciens ne conviennent pas tous de cette succession immédiate. Optat et saint Augustin disent qu'Anicet fut élu Pape après Hygin, et que c'est à lui que saint Pie succéda. Au contraire, saint Irénée et Hégésippe, qui vivaient à cette époque; Tertullien, Eusèbe, saint Epiphane, et tous les Grecs des siècles suivants, ainsi que les anciens catalogues des Papes, mettent Pie avant Anicet, et leur témoignage doit prévaloir. Ainsi, d'après la Chronologie d'Eusèbe, Pie gouverna l'Eglise romaine depuis l'an 142 jusqu'en 151. On rapporte qu'il ordonna que la fête de Pâques serait célébrée le dimanche, qui suivrait le quatorzième jour de la lune de mars, pour se conformer à la tradition apostolique, observée par l'Eglise de Rome, et par beaucoup d'autres Eglises. Mais ce fait ne nous paraît pas plus fondé que la gloire qu'on lui accorde d'avoir donné sa vie pour Jésus-Christ. Les martyrologes placent sa mort le 11 juillet, après neuf ans, cinq mois et vingt-six jours de pontificat. Binius rapporte de lui quatre épîtres décrétales; le cardinal Baronius, et Margarin de la Bigne ne lui en donnent que deux; mais toutes ces lettres sont supposées.

Dans les deux seules dont nous nous occuperons, l'imposteur change de méthode et donne au Pape Pie Ier le titre d'archevêque. Il cite l'Ecriture suivant la Vulgate, transcrit les paroles de Sixte le Pythagoricien, de saint Isidore de Séville, de saint Césaire, du Code théodosien, de saint Léon et d'Adrien Ier. La première de ces deux lettres est adressée à toutes les Eglises catholiques; la seconde aux évêques d'Italie. Il y en a deux autres dont l'inscription s'adresse à Juste, évêque de Vienne; elles sont sans date, et le Pape Pie n'y prend aucune qualification. Quoique le style en soit plus simple que celui des deux précédentes, elles sont chargées d'épithètes extraordinaires qui font voir le mauvais goût du siècle où elles ont été écrites. Les termes que l'auteur emploie, pour marquer la célébration de la liturgie, *Missas agere*, n'ont été en usage que dans le IVe siècle; du moins ne trouve-t-on aucun écrivain qui les ait employés avant saint Ambroise. Pie salue Juste de la part de Soter et d'Eleuthère, qu'il appelle de dignes prêtres de l'Eglise. Toutefois, Eleuthère n'était que diacre, sous le pontificat d'Anicet, successeur du Pape Pie Ier, comme on le voit par Hégésippe. Pie se plaint, dans ses lettres, que Cérinthe, qu'il nomme Primarche de Satan, pervertissait beaucoup de monde; mais cet hérésiarque devait être mort longtemps avant le pontificat du Pape Pie, s'il est vrai, comme l'ont écrit saint Epiphane et saint Philastre, qu'il fut le moteur des troubles excités contre saint Pierre et contre saint Paul, au sujet de la circoncision, vers le milieu du Ier siècle. Enfin, on lit dans ces lettres que saint Verus, évêque de Vienne, avait souffert le martyre avec quelques autres, ce qui ne s'accorde nullement avec Sulpice Sévère, qui dit, en termes exprès, qu'il n'y a pas eu de

martyrs dans les Gaules avant la persécution de Marc-Aurèle, c'est-à-dire, avant l'an 160. On trouve un Verus, évêque de Vienne dans les suscriptions du concile d'Arles, en 314.

PIERRE, ayant été élu patriarche d'Antioche en 1053, — donna avis de son ordination au Pape Léon IX, lui envoya sa profession de foi et lui demanda sa communion. Il chargea de sa lettre un pèlerin de Jérusalem, qui devait la remettre entre les mains d'Argyre, duc d'Italie, pour être rendue au Saint-Père. Il en est parlé dans le tome II des *Monuments de l'Eglise grecque*. On voit par la réponse du Souverain Pontife, que Pierre d'Antioche reconnaissait la principauté de l'Eglise romaine, et que c'était ce qui l'engageait à consulter le Saint-Siége, suivant en cela les décrets des conciles et des Pères, qui ont ordonné unanimement que les causes majeures et difficiles seraient portées à son tribunal, pour y être jugées définitivement. Le Pape loue Pierre d'Antioche de son amour pour l'unité, et l'exhorte à maintenir lui-même les prérogatives de son Eglise, la seconde après celle de Rome, lui offrant son secours contre ceux qui s'efforçaient d'en diminuer l'ancienne dignité, c'est-à-dire, contre Michel, patriarche de Constantinople, qui, s'attribuant le second rang, rejetait par cela même le patriarche d'Antioche au troisième. Pierre avait prié le Pape de lui donner des raisons de la division qui régnait dans l'Eglise universelle. Le Pape répond que, par la grâce de Dieu, l'Eglise romaine conserve le lien de l'unité, et que s'il y a quelques semences de schisme, c'est de la part de l'Eglise grecque. Ensuite il approuve la promotion de Pierre au patriarcat d'Antioche, en supposant qu'elle s'était faite conformément aux canons, et reconnaît pour catholique sa profession de foi; puis, selon l'usage du temps, il lui fait remettre la sienne.

Quelque temps après, lorsqu'il eut résolu d'envoyer une légation à Constantinople, le Pape Léon IX chargea Dominique, patriarche de Grade et d'Aquilée, le prélat d'Occident qui avait le plus de commerce avec les Grecs, à cause de ses provinces de Venise et de l'Istrie, d'écrire à Pierre d'Antioche. Il le fit, autant qu'il le put, de manière à mettre ce patriarche dans les intérêts de l'Eglise romaine; car il lui témoigne, dans le commencement de sa lettre, que, sans parler de la soumission, de la déférence et de l'affection que l'on doit avoir pour l'Eglise d'Antioche, la sœur de l'Eglise de Rome, et la seconde Eglise du monde; sa réputation particulière de piété, et l'estime profonde qu'il professait pour sa personne, le portaient à l'assurer de son respect et à réclamer ardemment la faveur de son amitié. Venant ensuite au vrai motif de sa lettre, il justifie les usages de l'Eglise latine et repousse les reproches que le clergé de Constantinople adressait au clergé romain.

Le patriarche Pierre lui répondit avec beaucoup de politesse, mais sans approuver les prétentions que Dominique avait manifestées sur le patriarchat de Grade et des Vénéties. *Je n'ai pas encore ouï dire*, lui dit-il, *que l'évêque d'Aquilée eût le nom de patriarche. Il n'y en a que cinq dans le monde, par la disposition divine, savoir, ceux de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem; encore, celui d'Antioche est-il le seul qui ait, à proprement parler, le titre de patriarche. Ceux de Rome et d'Alexandrie sont nommés Papes; ceux de Constantinople et de Jérusalem, archevêques. On connaît dans le monde des provinces plus étendues que la vôtre, qui ne sont gouvernées que par des métropolitains et des archevêques, comme la Bulgarie, la Babylonie, la Corosane et les autres provinces d'Orient, où nous envoyons des archevêques, qui ont sous eux des métropolitains.* A l'égard des azymes, Pierre d'Antioche excuse le patriarche de Constantinople, en disant qu'il ne condamne pas absolument les Latins, et ne les retranche pas de l'Eglise. Il les reconnaît pour orthodoxes et dans la même croyance que lui sur la Trinité et l'Incarnation; mais il ne voit qu'avec peine qu'ils s'écartaient en ce point, de l'ancienne tradition de l'Eglise, en n'offrant pas le sacrifice, comme les autres patriarches, avec du pain levé. *L'offrir avec des azymes, c'est*, dit-il, *participer aux sacrifices de l'Ancien Testament, et non pas au Nouveau.* Il soutient que Jésus-Christ se servit de pain levé dans l'institution de l'Eucharistie, et qu'il fit la pâque avant les Juifs; puisque saint Jean dit : *avant la fête de Pâques;* et *après le souper;* paroles qui prouvent que le Sauveur ne fit point la pâque le jeudi; ce que l'Evangéliste marque encore lorsqu'il ajoute, en parlant des Juifs qui menèrent Jésus-Christ de la maison de Caïphe au prétoire : C'était le matin, et ils n'entrèrent point dans le prétoire de peur qu'étant devenus impurs, ils ne pussent manger la pâque. Pierre dit beaucoup de choses contre les azymes, et ajoute que, si saint Pierre et saint Paul en ont établi l'usage chez les Latins, ce n'a été que par la même condescendance qui leur a fait tolérer dans les commencements quelques observances judaïques, qu'ils ont réformées dans la suite, à l'exemple de Moïse qui permit aux Juifs certains sacrifices, pour leur inculquer davantage la crainte de Dieu; et qui les leur défendit ensuite, quand il les vit plus affermis dans son culte. Il fait mention de la lettre qu'il écrivit au Pape Léon IX, pour lui donner avis de son ordination, et dit qu'il n'en avait pas encore reçu de réponse, quoiqu'il l'eût écrite depuis déjà deux ans. Il en envoya une copie à Dominique, en le priant de la faire passer à Sa Sainteté, et de lui en procurer la réponse. *Si vous voulez aussi*, ajoute-t-il, *lui envoyer celle-ci, après l'avoir lue, vous ferez une action agréable à Dieu et à nous; car il pourra arriver par l'intercession des princes des apôtres, que le Pape sera content de ce qui y est écrit; et que se conformant à nous, nous nous réunirons tous dans les mêmes sentiments, et nous offrirons à Dieu*

le même sacrifice. La lettre finit par cette conclusion : *Saluez, en notre nom, votre divine, sacrée et sainte Eglise. La nôtre salue Votre Sainteté dans le saint baiser, et vous demande le secours de vos prières.*

Selerus, duc d'Antioche, ayant eu communication de la lettre de son patriarche, l'envoya à Michel Cérularius, à qui Pierre d'Antioche avait écrit, de son côté, sur une affaire particulière, qui regardait un diacre. Michel lui fait part de la lettre qu'il avait adressée au Pape Léon IX, se plaint de la conduite du duc Argyre qui l'avait retenue, et lui avait envoyé, au nom du Pape, une fausse réponse par des intrigants, qu'il avait décorés du titre de légats du Saint-Siége. Quoiqu'il n'impute rien de cette négociation au Pape, il n'en reproche pas moins au patriarche d'Antioche d'avoir, conjointement avec ceux d'Alexandrie et de Jérusalem, remis son nom dans les dyptiques sacrés. Indépendamment de l'usage des azymes, suivant lui, les Romains enseignaient beaucoup d'autres erreurs, au nombre desquelles il n'a garde d'oublier la particule *Filioque* ajoutée au Symbole.

Pierre d'Antioche, dans sa réponse, se montre surpris qu'Argyre, qui n'est qu'un laïque, se soit mêlé de choses ecclésiastiques. Il assure le patriarche Michel que le nom du Pape ne se trouve point dans les diptyques de l'Eglise d'Antioche; mais que pour ce qu'il lui avait écrit de Vigile, c'était une faute grossière qui venait sans doute de son secrétaire, le sixième concile ne s'étant tenu que cent vingt-neuf ans depuis la mort de ce Pape. Le cinquième s'était assemblé sous le pontificat de Vigile ; et dans le sixième, on avait reconnu le Pape Agathon, qui vivait lors de cette assemblée. Quarante-cinq ans après, comme il était à Constantinople, il avait lui-même remarqué le nom du Pape Sergius dans les diptyques de cette Eglise, avec ceux des autres patriarches; et il ignorait la raison qui l'en avait fait enlever. Venant aux erreurs que Michel attribuait aux Latins, il lui dit qu'il y en a que l'on doit éviter, d'autres auxquelles on peut remédier, et quelques-unes que l'on doit dissimuler. *Que nous importe que les Latins se rasent la barbe, qu'ils portent des anneaux à leurs doigts? Ne nous faisons-nous pas une couronne sur la tête? Ne portons-nous pas des gants, des manipules et des étoles ornées d'or? Si les moines latins mangent de la chair et du lard, les nôtres en mangent aussi. Les saints Pères ont permis de mettre de la graisse de porc dans les légumes, quand on manque de bonne huile ; et saint Pacôme nourrissait des porcs pour en faire manger aux hôtes, et en donner les pieds et les entrailles aux moines infirmes.* Pierre d'Antioche s'étend beaucoup sur l'addition du *Filioque* au Symbole. C'était, selon lui, le plus grand mal que les Latins avaient fait, et il juge cette addition digne d'anathème. Il est plus indulgent, à l'égard d'une autre que l'on attribuait également aux Latins. *Un saint, un Seigneur Jésus-Christ, dans la gloire de Dieu le Père.* Il paraît que c'était la fin du *Gloria in excelsis*. En général, il veut que l'on regarde la bonne intention, et que l'on incline plutôt à la paix et à la charité quand la foi n'est pas en danger ; car les Latins, dit-il, sont nos frères; et nous ne devons pas chercher la même exactitude chez des nations barbares que chez nous, qui sommes nourris dans la doctrine. C'est beaucoup qu'ils pensent sainement sur la Trinité et l'Incarnation.

Il désapprouve les Latins en ce qu'ils défendaient aux prêtres qui avaient des femmes légitimes de toucher aux choses saintes, et aussi, parce qu'ils mangeaient de la chair et du laitage la première semaine de Carême. Il renvoie, pour la question des azymes, à ce qu'il en avait dit dans sa lettre à l'évêque de Grade, et dit qu'il ne peut pas croire que l'usage de viandes suffoquées, et le mariage de deux frères avec les deux sœurs, soient autorisés chez les Latins, du consentement du Pape et des évêques. On commet de semblables excès à notre insu, dans l'empire. Il y a bien des gens à Constantinople et hors de la ville, qui mangent du sang de porc ; et l'on y voit du boudin exposé sur les boutiques. Ces usages, comme en Occident et en Orient, lui donnent lieu de dire au patriarche de Constantinople : *Vous voyez, mon très-honoré seigneur, que nous négligeons quantité d'abus qui se commettent chez nous, tandis que nous nous appliquons à relever ceux des autres.* Il lui reproche poliment de n'avoir pas été plus soigneux que ses prédécesseurs, à retrancher un abus du monastère de Stude, où les diacres servaient à l'autel, ayant leur aube serrée par une ceinture, au lieu qu'ils devaient la laisser flotter. Il lui conseille d'écrire au Pape, quand il y en aura un d'élu, car ils avaient appris la mort de Léon IX, et de n'insister que sur deux points, l'addition au Symbole, et le mariage des prêtres; parce qu'il n'était pas croyable que les Romains n'honoraient ni les reliques, ni les images des saints, eux qui se glorifient tant d'avoir celles de saint Pierre et de saint Paul, et qui, lorsqu'ils viennent dans nos églises, rendent aux images toute sorte d'honneur. On sait d'ailleurs que le Pape Adrien a présidé au septième concile, et anathématisé les iconoclastes. C'est pourquoi il conjure le patriarche Michel d'user de condescendance, de considérer que les maux de l'empire d'Orient venaient de la division entre leurs Eglises et le premier siége apostolique. *S'ils se corrigeaient,* ajoute-t-il, *à l'égard de l'addition au Symbole, je ne demanderais rien de plus, et je regarderais même comme indifférente la question des azymes, quoique j'aie démontré dans ma lettre à l'évêque de Grade, que Jésus-Christ fit la Cène avant la pâque. J'ai fait passer nos lettres aux patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, et je vous envoie la réponse que j'ai reçue du Pape de bonne mémoire. Elle est en latin, car je n'ai pu trouver ici personne capable de la bien rendre en grec.*

Pierre d'Antioche écrivit aussi à Léon, évêque d'Acride, sur les disputes de la foi entre les Eglises d'Orient et d'Occident. Cette lettre n'a pas encore été publiée, non plus qu'une première qu'il avait adressée vers l'an 1043, à Michel Cérularius, élu patriarche de Constantinople : elle a pour titre dans les manuscrits : *Lettre sur l'Eglise romaine*. Les autres lettres que nous avons analysées ont été imprimées en grec et en latin, par les soins de Cotelier, dans le tome II de ses *Monuments de l'Eglise grecque*.

PIERRE DAMIEN (Saint), cardinal-évêque d'Ostie.—La providence de Dieu n'est jamais à bout de ressources; elle sait créer des remèdes pour tous les maux, et subvenir efficacement aux besoins de tous les temps. L'Eglise, à la fin du xe et pendant une grande portion du xie siècle, eut à souffrir de deux grandes plaies; la simonie et l'incontinence des clercs; sans compter qu'elle sentait ses entrailles maternelles déchirées par des schismes qui renaissaient presque infailliblement à l'élection de chaque nouveau Pontife. Mais tout est instrument entre les mains du Seigneur, et les événements comme les hommes sont pour lui des moyens de faire éclater sa gloire, au moment même où on la croyait obscurcie. C'est ainsi qu'il suscita dans saint Pierre Damien un adversaire acharné de la simonie, un défenseur infatigable du célibat ecclésiastique, et l'un des plus fermes soutiens de l'unité pontificale.

Ce grand homme, qui fut un des plus beaux ornements du siècle, naquit à Ravenne, vers l'an 988, d'une famille honnête mais pauvre. Les reproches que l'on fit à sa mère de mettre au monde un si grand nombre d'enfants, lui inspirèrent le dessein de lui refuser sa sollicitude maternelle; mais revenue à elle-même par les remontrances d'une femme pieuse de sa connaissance, elle le reprit et continua de l'allaiter. Il était encore enfant lorsqu'il devint orphelin. Un de ses frères se chargea de lui; mais, au lieu de lui donner quelque éducation, il le traita comme un esclave, le laissa marcher pieds nus, couvert de haillons, et l'envoya garder les pourceaux. Mais, quelques années après, un autre frère nommé *Damien*, qui était archidiacre de Ravenne, se chargea de son éducation, lui servit de père, et par reconnaissance, Pierre ajouta à son nom celui de Damien. Il fit ses études à Faënza et à Parme. Ses progrès furent si rapides, qu'en peu de temps, devenu capable d'enseigner lui-même, il ouvrit une école qui attira un grand nombre de disciples, et lui fournit des revenus assez considérables. Craignant le danger des richesses et de la vaine gloire, il portait déjà un cilice sous ses habits, priait, jeûnait, veillait, se levait quelquefois pendant la nuit et se plongeait dans l'eau jusqu'à ce que son corps fût transi par le froid. Il résolut enfin de quitter le monde et entra dans l'ermitage de Font-Avellana que le bienheureux Ludolphe avait naguère fondé dans l'Ombrie, au pied de l'Apennin. L'abbé le reçut, et, sans l'avoir éprouvé, lui donna l'habit monastique. Pierre fut surpris de cette précipitation, mais il se soumit à l'ordre de son supérieur, qui le chargea de temps en temps de faire des exhortations à ses confrères. Gui, abbé de Pomposie, le demanda pour instruire ses disciples. Pierre passa deux ans dans ce monastère, et remplit la même mission dans celui de Saint-Vincent, près de Pétra Pertusa. De retour à Font-Avellana, l'abbé le choisit pour son successeur, de l'avis de la communauté. Devenu abbé en 1041, il augmenta le nombre ,de ses religieux, fonda cinq autres ermitages, et eut pour disciples saint Rhou et saint Jean de Lodi, qui devinrent évêques de Gubbio, et saint Dominique surnommé l'encuirassé dont il écrivit la vie.

Il avait rendu de grands services aux Papes Grégoire VI, Clément II, Léon IX et Victor II, lorsque Etienne IX le créa cardinal-évêque d'Ostie en 1057. Mais Pierre ne pouvait se résoudre à quitter sa retraite et résistait de tout son pouvoir. Il fallut en venir jusqu'à le menacer d'excommunication s'il s'obstinait davantage; et le Pape, lui prenant la main, lui donna l'anneau et le bâton pastoral pour marquer qu'il épousait l'église d'Ostie; mais il se plaignait toujours de la violence qu'on lui avait faite, ne cherchant que l'occasion de se décharger de l'épiscopat. Le nouvel élu adressa aux autres cardinaux une fort belle lettre dont voici la substance.

Les sentinelles placées autour du camp ou sur les tours de la cité, au milieu d'une nuit profonde, s'adressent de temps en temps la parole, pour se tenir éveillées et sur leur garde. Appelé malgré moi parmi les sentinelles placées devant le camp de l'Eglise, je vous écris, vénérables Pères, ou plutôt je vous étourdis, par un style grossier comme par une voix rauque, non pour vous faire abandonner le sommeil, puisque vous veillez avec courage, mais pour me réveiller plutôt moi-même, assoupi que je suis dans la torpeur de la paresse; car nous apprenons souvent mieux en enseignant, et nous nous contraignons par notre propre bouche, d'exécuter ce que nous inculquons aux autres. Vous voyez le monde qui penche vers sa ruine; plus il approche vers sa fin, plus il se charge de forfaits. La discipline de l'Eglise est presque partout négligée; on ne rend point aux évêques le respect qui leur est dû; on foule aux pieds les canons, et on ne travaille qu'à satisfaire la cupidité. Au milieu de ce naufrage de l'univers, parmi tant de gouffres de perdition, un port unique reste ouvert, l'Eglise romaine, la barque du pauvre pêcheur, qui arrache aux flots et à la tempête tous ceux qui s'y réfugient avec sincérité, et les transporte sur le rivage du salut et du repos. Aussi cette Eglise a-t-elle des prérogatives plus excellentes que toutes les autres de la terre, et a-t-elle été fondée

d'une manière mystérieuse. Ainsi, pour ne parler que de l'Église de Latran, distinguée par le nom du Sauveur, qui est le chef de tous les élus, elle est la Mère et le sommet de toutes les Eglises de l'univers. Cette Eglise a sept cardinaux évêques, à qui seuls, après le Pape, il est permis de célébrer les divins mystères sur son autel. En quoi s'accomplit évidemment cet oracle de Zacharie (III, 9) : « *Voici la pierre que j'ai placée devant Jésus, et sur cette pierre unique, il y aura sept yeux,* » *parce que cette Eglise est ornée des sept dons de l'Esprit-Saint, par lesquels, resplendissant d'une manière inextinguible, comme le chandelier d'or, elle dissipe les ténèbres de l'ignorance et illumine les intelligences humaines pour contempler le soleil de justice. De quoi, le même prophète a dit* (IV, 2): « *Je regardai, et voilà un candélabre tout d'or, avec une coupe par-dessus, et sept lampes autour de la coupe.* » *Ce mystère a été expliqué au bienheureux Jean, quand il lui fut dit dans l'Apocalypse* (I, 20) : « *Voici le mystère des sept étoiles que vous avez vues en ma main droite, ainsi que des sept chandeliers d'or. Les sept étoiles sont les sept anges des sept Eglises, et les sept chandeliers sont ces Eglises mêmes.* »

C'est donc par ces sept membres principaux, comme par des bras de miséricorde, que l'Eglise catholique embrasse tout l'univers, et qu'elle réchauffe et protége, dans le sein de sa piété maternelle, tous ceux qui veulent être sauvés. Jésus, le Souverain Pontife, y associa toute son Eglise dans l'unité du sacrement, afin qu'on croie, avec raison, qu'il n'y a qu'un Pontife et qu'une Eglise. Aussi est-il dit dans le prophète: « *Voici un homme, l'Orient ou le Levant est son nom; car il se lèvera de dessous lui, et il bâtira le temple du Seigneur; oui, il bâtira le temple du Seigneur; il portera le diadème de gloire, il s'assiéra et dominera sur son trône, et il sera en même temps prêtre ou pontife sur son trône.* » (*Zachar.* VI, 12, 13.)

C'est pourquoi, mes frères, puisque nous sommes comme les sept yeux sur la pierre unique, et que, par notre dignité, nous portons l'image des sept étoiles et des sept anges, voyons, resplendissons, annonçons aux peuples les paroles de vie, non-seulement par la voix, mais encore par les mœurs. Comme c'est au palais de Latran que l'on afflue de toutes les parties de l'univers, c'est là que doit se trouver le modèle parfait de bonne vie. Considérons bien ce que dit l'Apôtre : « *Celui qui désire l'épiscopat désire une bonne œuvre* (*I Tim* III, 1), » *montrant par là que le Pontife n'est qu'un homme de bonne œuvre; car il ne dit pas : celui qui désire une bonne dignité, mais une bonne œuvre. C'est comme s'il disait: Qui aspire à l'épiscopat sans opérer le bien, cherche un vain nom sous la réalité de la chose. L'épiscopat ne consiste donc point dans la pompe extérieure, la magnificence des habits, l'or et les fourrures précieuses, les chevaux fringants, la nombreuse suite de cavaliers armés, mais dans la pureté de la vie et dans l'exercice de toutes les vertus.*

L'Apôtre ajoute : « *Il faut que l'évêque soit irrépréhensible.* » (*Ibid.*, 2.) *Par où il veut dans l'évêque une perfection telle qu'il le suppose presque au-dessus de la nature; car qui est-ce qui, étant dans la chair, vivra avec tant de circonspection qu'il ne fasse jamais rien de répréhensible? Malheur donc à ceux qui, menant une vie blâmable, se rendent encore plus criminels en désirant une place où l'on doit vivre sans reproches! Tels sont ceux qui, oubliant leur patrie, suivent les armées des rois dans des pays barbares et inconnus. L'amour des dignités périssables a plus de pouvoir sur eux que la promesse des récompenses célestes, et, pour obtenir, à la fin, le pouvoir de commander, ils se soumettent à une dure sujétion. Il leur coûterait moins, s'ils donnaient une fois de l'argent pour acheter ces dignités; car, comme il y a trois sortes de présents, il y a trois sortes de simonie; celle de la main, en donnant de l'argent; celle des services, celle de la langue par les flatteries. Or ceux qui suivent ainsi les princes dans leurs voyages commettent toutes les trois.* Saint Pierre Damien termine sa lettre en exhortant ses frères, les cardinaux-évêques, à se montrer en tout les modèles des évêques, des prêtres et des fidèles qui ne cessaient d'affluer à Rome et particulièrement au palais de Latran. (Livre II, Lettre 1re.)

Cependant l'année qui suivit sa promotion au cardinalat, le Pape Etienne mourut le 29 mars 1058. Grégoire, fils d'Albéric, comte de Tusculum, et Girard de Galère, assistés de quelques-uns des plus puissants de la ville, nommèrent furtivement et contre toutes les règles, pour succéder à ce saint Pontife, Jean, évêque de Velletri, qui prit le nom de Benoît X. Pierre Damien s'opposa de toutes ses forces à l'intrusion violente et simoniaque de ce prélat; et lorsque le cardinal Hildebrand, de concert avec les Romains les mieux intentionnés, eut fait proclamer Pape l'évêque Gérard de Florence, sous le nom de Nicolas II, il fut un des premiers à l'accueillir et à le faire agréer. Consulté par un archevêque sur le sujet de cette double élection, il lui répondit ainsi en parlant de l'antipape Benoît : *Celui qui pour le moment occupe le Saint-Siége est à mon avis simoniaque, sans qu'on puisse l'excuser, puisque nonobstant nos oppositions, et sans avoir égard à nos anathèmes, il a été intronisé de nuit et en tumulte, par une troupe de gens armés. Ensuite on eut recours aux largesses, on distribua de l'argent au peuple par les rues et les quartiers; dans toute la ville on entendait forger de la monnaie, et le trésor de saint Pierre était à la merci des disciples de Simon. Quant à ce qu'il allègue pour sa défense, en disant qu'il a été contraint, encore que je ne sois pas bien éclairci, je ne veux pas tout à fait en disconvenir; car cet homme est si stupide, que l'on peut croire qu'il n'a pas su ce que l'on machinait contre lui; mais il est coupable de demeurer volontairement dans le bourbier où on l'a jeté malgré lui.*

Or, sans m'étendre sur les faits de sa promotion, je dois dire cependant que, tandis que nous cherchions à nous cacher en divers lieux, un prêtre de l'Eglise d'Ostie, qui sait à peine lire une page, même en l'épelant, fut enlevé de force par ces satellites de Satan, pour mettre sur le Saint-Siége celui qu'ils avaient élu. Vous voyez bien, vous qui savez les canons, que cet article seul suffit pour le condamner; car, s'il faut déposer le prêtre qui a usurpé les priviléges d'un évêque, que deviendra celui qui l'a ordonné? Joignez-y la défense que le Pape Etienne, de pieuse mémoire, avait faite de procéder à l'élection avant le retour du sous-diacre Hildebrand. Quant au Pape élu, voici ce qui m'en semble: Il est suffisamment lettré, d'un esprit vif, de mœurs pures, au-dessus de tout soupçon et fort aumônier. Je n'en dis pas davantage, pour ne point paraître aimer le particulier plus que le public. Au contraire, si l'autre peut bien expliquer une ligne, je ne dis pas d'un psaume, mais d'une homélie, je ne résiste plus et je lui baise les pieds. Quant à ce que vous m'avez dit de vous écrire secrètement afin de ne pas m'exposer, à Dieu ne plaise que, dans une telle affaire, je craigne de souffrir les plus rudes traitements! Au contraire, je vous prie de rendre publique cette lettre, afin que tout le monde sache ce que l'on doit penser dans ce péril commun. (Lib. III, Epist. 4.)

En effet, les sentiments exprimés dans cette lettre prévalurent si bien, que l'antipape Benoît se décida lui-même à renoncer à son élection. En 1059, Pierre Damien assista au concile qui se tint au palais de Latran, dans la basilique de Constantin, et souscrivit aux décrets qui furent adoptés contre les simoniaques. Le clergé de Milan en était infesté; Nicolas II l'envoya bientôt après avec Anselme de Lucques, en qualité de légat, pour purger cette Eglise de tous ces prévaricateurs. Ils prirent ensemble tous les moyens qui leur parurent nécessaires pour mettre fin aux abus odieux qui se glissaient dans les ordinations; mais ce ne fut pas sans peine ni sans courir de grands dangers qu'ils y réussirent. Le peuple, soulevé par les clercs coupables, menaçait les légats, et saint Pierre Damien fut averti que l'on en voulait à sa vie. Ce qui le rendait plus odieux, c'est que le clergé du diocèse de Milan étant assemblé comme en synode, il y avait présidé, ayant à sa droite son collégat Anselme de Lucques, et à sa gauche, l'archevêque lui-même. Pour apaiser ce tumulte, il monta sur l'ambon, et avant avec peine obtenu du silence, il parla ainsi: « Sachez, mes frères, que je ne suis pas venu ici pour chercher la gloire de l'Eglise romaine, mais la vôtre et votre salut. Comment aurait-elle besoin des louanges d'un homme méprisable, après l'éloge qu'elle a reçu de la bouche du Sauveur? Et quelle province sur la terre est exempte de son pouvoir, qui s'étend jusqu'à lier et délier le ciel lui-même? Ce sont les rois, les empereurs, et enfin de purs hommes qui ont établi les bornes des patriarcats, des métropoles, des diocèses de chaque évêque, et leur ont accordé des priviléges; mais c'est Jésus-Christ lui-même qui a fondé l'Eglise romaine, en donnant à saint Pierre les clefs de la vie éternelle, au ciel et sur la terre. Ainsi, ce n'est qu'une injustice de priver de ses droits quelque autre Eglise que ce soit; mais de disputer à l'Eglise romaine sa prérogative, c'est une hérésie. »

Ensuite, pour établir la supériorité de l'Eglise romaine sur celle de Milan en particulier, le cardinal d'Ostie dit que saint Lin, par ordre de saint Pierre, avait baptisé saint Nazaire, qui, avec saint Celse, fut martyrisé à Milan, et que saint Gervais et saint Protais étaient disciples de saint Paul; par conséquent, l'Eglise de Milan est fille de l'Eglise romaine. De plus, saint Ambroise, voulant corriger l'incontinence des clercs de son temps, implora le secours du Pape saint Sirice, qui lui envoya un prêtre, un diacre et un sous-diacre, avec lesquels Ambroise chassa de l'Eglise ceux qu'il ne put corriger. « Ainsi, » conclut-il, « saint Ambroise, lui-même fait profession de suivre en tout l'Eglise romaine. Scrutez vos Ecritures, et si vous n'y pouvez trouver ce que nous disons, accusez-nous de mensonge; mais si vous l'y trouvez, n'attaquez plus aussi cruellement votre Mère. »

Le peuple, apaisé par ce discours, promit d'exécuter tout ce que Pierre proposerait. Quoique dans le clergé de Milan, il s'en trouvât à peine un seul qui eût été ordonné gratis, le saint légat, touché de cette soumission, et considérant l'indulgence dont les Pères avaient usé envers les donatistes, les novatiens et autres hérétiques semblables, se contenta, pour mettre fin aux abus, d'obtenir de l'évêque et de faire établir en règle, qu'à l'avenir les ordinations seraient gratuites. Il imposa ensuite à ce prélat et à ses clercs des pénitences proportionnées à l'étendue de leurs fautes, et obtint d'eux, ainsi que du peuple de la ville et de la campagne, qu'ils feraient tous leurs efforts pour extirper les deux hérésies des nicolaïtes et des simoniaques. Après avoir ainsi réconcilié le clergé de Milan, on résolut de ne pas rendre aussitôt à tous indistinctement l'exercice de leurs fonctions, mais seulement à ceux que l'on trouverait lettrés, chastes et de mœurs graves; les autres se contenteraient d'être réconciliés à l'Eglise, dont ils avaient été justement retranchés. Avant que saint Pierre Damien eût appris si le Pape approuvait ce qu'il avait fait à Milan, il en envoya la relation à son ami Hildebrand, alors archidiacre de l'Eglise romaine, qui l'avait souvent prié de composer un abrégé de ce qu'il trouverait de particulier dans les décrets et les histoires des Papes, touchant l'autorité du Saint-Siége. Jusqu'alors, Pierre avait regardé ce travail comme inutile, et comme plus près de la superstition que de la nécessité; mais quand il se vit jeté au milieu des affaires si embarrassantes de Milan, il reconnut par expérience que le privilége de l'Eglise romaine est de toutes les choses du monde la plus nécessaire et la plus puis-

sante pour réformer l'ordre et la discipline de l'Eglise. Il admira la pénétration de son ami Hildebrand, et crut satisfaire à sa demande par cette relation. Voici comme il y définit les hérésies des nicolaïtes. On appelle nicolaïtes les clercs qui s'unissent à des femmes contre la règle de la chasteté ecclésiastique. Ils deviennent fornicateurs lorsqu'ils contractent ce commerce criminel; mais on les appelle avec raison nicolaïtes, quand ils veulent le justifier comme par l'autorité; car le vice devient une hérésie quand on le soutient par un dogme pervers. (Opusc. 5.)

Pendant que saint Pierre Damien était à Milan, l'abbé de Saint-Simplicien lui fit présent d'un petit vase d'argent. Sa première pensée fut de le refuser: et il examina la conduite de l'abbé pour voir s'il n'avait point quelque affaire, ou s'il n'avait point acquis sa dignité par simonie; car c'était la pratique des ministres du Saint-Siége les plus désintéressés de ne rien accepter de ceux qui avaient des affaires encore indécises, mais de ne pas refuser ce que donnaient volontairement ceux qui n'avaient aucune affaire à démêler avec eux. Saint Pierre Damien, ayant donc trouvé que cet abbé lui avait fait ce présent, sans autre intérêt que de gagner son amitié, ne laissa pas de le prier de le reprendre, l'assurant que son amitié n'était pas vénale. Toutefois, il n'était pas fâché qu'il le pressât de garder son présent. La nuit, en récitant ses psaumes, il en eut du scrupule; et, le matin, il alla le prier de reprendre son vase d'argent. L'abbé n'en voulut rien faire, et après quelque contestation, ils convinrent qu'il l'enverrait à l'un des deux monastères que Pierre venait de fonder; mais, étant retourné dans son désert, il eut encore du scrupule d'avoir reçu ce présent de quelque manière que ce fût, et n'eut point de repos qu'il ne l'eût renvoyé, tant il était délicat sur cette matière. (Opusc., cap. 4.)

Pierre avait eu dessein, aussitôt après la mort d'Etienne IX, de renoncer à l'épiscopat: mais l'intérêt de l'Eglise romaine, qui lui semblait menacer ruine, lui en fit suspendre l'exécution. Mais plus tard, voyant que Nicolas II gouvernait en paix la barque de saint Pierre, il revint à son idée, se prétendit déchargé de sa prélature, et ne se regarda plus que comme un simple moine, comme il paraît par deux lettres qu'il écrivit au Souverain Pontife. Dans la première, il se plaint indirectement qu'on lui avait ôté les revenus de son évêché, et dit que c'est une marque que l'on doit bientôt lui retirer la dignité épiscopale; puis il finit en déclarant qu'il y renonce pour toute sa vie. Dans la seconde, qui est plutôt un livre qu'une lettre, il parle plus sérieusement, et dit d'abord : *Vous savez que si le besoin du Saint-Siége et notre ancienne amitié ne m'avaient retenu, aussitôt après la mort du seigneur Etienne, de sainte mémoire, votre prédécesseur, j'aurais renoncé à l'évêché dont il m'avait chargé, malgré moi, et contre les canons; car vous savez combien je vous ai fait de plaintes, combien il m'en a coûté de gémissements et de larmes. Je ne pus alors obtenir mon congé, parce que l'intérêt de l'Eglise romaine, qui semblait menacer ruine, ne le permettait pas; maintenant que le calme est revenu, et que vous gouvernez en paix, ne refusez pas, je vous prie, ce repos à ma vieillesse. Je vous déclare donc que, pour la rémission de mes péchés, je me démets du droit de l'épiscopat, et, par cet anneau, j'y renonce sans espérance d'y jamais revenir. Je vous rends aussi l'un et l'autre monastère.* Il rapporte ensuite plusieurs exemples pour montrer qu'il est permis de renoncer à l'épiscopat. Toutefois, il n'obtint pas, sous ce Pontife, le congé qu'il demandait. (Opusc. 19.)

Il adressa, au même Pape, un autre écrit touchant le célibat des prêtres, et il le commence ainsi : *Dernièrement, dans une conférence que j'eus, par ordre de Votre Majesté, avec quelques évêques, je voulus leur persuader la nécessité de la continence pour les ecclésiastiques; mais je ne pus tirer d'eux, sur ce point, aucune promesse positive. Premièrement, parce qu'ils désespèrent de pouvoir atteindre à la perfection de cette vertu; ensuite, parce qu'ils ne craignent pas d'être punis pour l'incontinence, par le jugement d'un concile. L'Eglise romaine est accoutumée, de notre temps, à dissimuler ces sortes de péchés, à cause des reproches des séculiers. Cette conduite serait supportable si c'était un mal caché; mais il est tellement public, que tout le peuple connaît les lieux de débauches, les noms des concubines et de leurs parents; on voit passer les messagers et leurs présents: on entend les éclats de rire; on sait les entretiens secrets; enfin, il est impossible de cacher les grossesses des femmes et les cris des enfants. Ainsi on ne peut excuser ceux qui devraient punir des pécheurs si décriés.* Il conclut en exhortant le Pape à arrêter le cours de ces désordres. (Opusc. 17.)

Comme on le voit, tout en faisant des prières au Pape, pour en obtenir la permission de se retirer dans la solitude, le zélé Pierre Damien s'applique, sans y penser, à montrer par ses travaux qu'il peut être utile. Aussi le pieux Pontife Nicolas II continua-t-il, jusqu'à sa mort, de l'employer aux besoins de l'Eglise. Le Pape Alexandre II, qui lui succéda, se servit utilement de l'évêque d'Ostie, tant pour l'extinction du schisme, suscité par l'élection de l'antipape Cadaloüs, que pour réprimer divers abus qui régnaient en France et en Italie.

Cet antipape Cadaloüs était lui-même concubinaire et simoniaque, comme le lui reproche saint Pierre Damien, dans une lettre qu'il lui écrivit quelque temps après. Il dit d'abord que l'Eglise romaine lui a souvent pardonné, quoiqu'il eût été condamné dans trois conciles différents, à Pavie, à Mantoue et à Florence. « Comment donc, » continue-t-il, « avez-vous souffert d'être élu évêque de Rome, à l'insu de l'Eglise romaine, pour ne rien dire du sénat, du clergé inférieur et et du peuple ? Et que vous semble donc des

évêques cardinaux, qui sont les premiers électeurs du Pape, et possèdent encore d'autres prérogatives qui les mettent au-dessus non-seulement des évêques, mais des patriarches et des primats? » Il rappelle que le Pape doit être élu principalement par les évêques cardinaux; en second lieu, le clergé doit donner son consentement, ensuite le peuple; puis on doit tenir l'affaire en suspens jusqu'à ce que l'on consulte le roi, si ce n'est, comme il vient d'arriver, qu'il y ait quelque danger qui oblige à presser la chose. Venant ensuite aux crimes de Cadaloüs, il dit : *Jusqu'ici, on ne parlait que dans une petite ville du trafic criminel que vous faisiez des prébendes et des églises, et d'autres actions bien plus infâmes que j'aurais honte même d'indiquer : maintenant, tout le monde en parle dans toute l'étendue du royaume. Si je vous les reprochais, comme vous pourriez nier ce que vous avez commis à la face du ciel et de la terre, vous ne manqueriez pas de promettre de vous corriger, comme font tous ceux qui désirent les dignités et qui prétendent sentir des remords pour leur vie passée. Mais l'élévation les expose à de plus grands périls de pécher.* (Opusc. 51, Epist. 20.)

Cependant Cadaloüs ayant amassé beaucoup d'argent et de troupes, vint se présenter devant Rome à l'improviste, le 14 avril 1062. Il avait gagné beaucoup de gens par ses largesses, et, entre autres, les capitaines de la ville. Il campa dans les prairies de Néron près du Vatican, et eut de l'avantage au premier combat, où quantité de Romains furent tués. Mais Godefroi, duc de Toscane et de Lorraine, étant arrivé peu de temps après, Cadaloüs se trouva tellement pressé, qu'il ne put sauver, même sa personne, qu'à force de prières et de présents. Il retourna donc dans son évêché de Parme, sans toutefois abandonner son entreprise. Alors Pierre Damien lui écrivit une seconde lettre, beaucoup plus forte que la précédente, et dans laquelle il lui reproche qu'il ruine son église pour usurper une église étrangère, qu'il met sa confiance dans ses trésors, et qu'il fait périr par le fer les Romains dont il prétend être le père. Il conclut en ces termes : *Supposé que, Dieu négligeant le monde, vous veniez à vous asseoir sur la Chaire apostolique, tous les méchants s'en réjouissent, tous les ennemis de la religion chrétienne en triomphent; au contraire tous ceux qui aiment la justice de Dieu, tous ceux qui désirent voir les œuvres de la piété regardent votre avénement au faîte des choses comme la ruine de l'Eglise entière.* (*Ibid.*, Epist. 21.)

Saint Pierre Damien ayant eu avis qu'un concile devait se réunir à Osbor en Saxe, afin d'aviser aux moyens d'éteindre le schisme, composa, pour la défense du Pape Alexandre II, un écrit en forme de dialogue, entre l'avocat du roi Henri et le défenseur de l'Eglise romaine, comme s'ils se parlaient dans ce concile auquel il est probable que cet écrit fut envoyé. L'avocat soutient que l'on n'a pu procéder à Rome à l'élection d'un Pape sans le consentement du roi, comme chef du peuple romain. Le défenseur répond que non-seulement les empereurs païens n'ont eu aucune part à l'élection des Papes, mais qu'elle s'est faite même indépendamment des empereurs chrétiens, jusqu'à saint Grégoire le Grand ; que si l'empereur Maurice donna son consentement pour l'élection de ce Pape, que si quelques autres princes, en petit nombre, ont eu part à l'élection de quelques Papes dans les siècles suivants, il en faut rejeter la cause sur le malheur des temps et les troubles de l'Etat. Il fait valoir la donation de Constantin, dont l'authenticité n'était point contestée alors. Et, sur ce que l'avocat alléguait que le Pape Nicolas II avait reconnu ce droit dans l'empereur Henri III, et l'avait confirmé par un décret, le défenseur répond que l'Eglise romaine ne le contestait pas non plus au roi Henri son fils, mais, qu'à cause de son bas âge, elle avait, comme sa mère et sa tutrice, procédé, sans son consentement, à l'élection du Pape, parce que l'animosité qui régnait entre les Romains aurait pu dégénérer en une guerre civile, si l'on avait attendu plus longtemps à faire cette élection.

Il s'était néanmoins passé trois mois ou environ depuis la mort du Pape Nicolas II jusqu'à l'élection d'Alexandre II, d'où l'avocat concluait que le temps ayant été assez long pour envoyer à la cour et en recevoir une réponse, on ne pouvait nier que l'on n'eût fait une injure au roi, en ne lui demandant pas son consentement. Le défenseur lui répond, premièrement, que les seigneurs allemands, avec quelques évêques de la même nation, avaient cassé dans un concile tout ce qui avait été ordonné par le Pape Nicolas II, et annulé, conséquemment le privilége accordé au roi; secondement, que les Romains avaient envoyé à la cour Etienne, prêtre cardinal ; qu'on lui refusa audience pendant cinq jours et qu'on le renvoya sans que le roi ni l'impératrice eussent voulu ouvrir les lettres dont il était chargé ; enfin, qu'on avait fait, à la cour, l'élection d'un Pape à l'insu de Rome, que cette élection était tombée sur un sujet indigne et qu'elle avait été faite à la sollicitation du comte Gérard, chef de voleurs, excommunié de plusieurs Papes. Il demande donc lequel des deux on doit plutôt reconnaître, ou Alexandre, élu unanimement par les cardinaux et demandé par le clergé et le peuple romain, ou Cadaloüs, élu par les intrigues des ennemis de l'Eglise romaine. Ensuite il exhorte les ministres de la cour et ceux du Saint-Siége à concourir à une même fin pour le bien de l'Eglise et de l'empire. (Opusc. 4.)

Le résultat du concile d'Osbor fut tel que saint Pierre Damien pouvait le désirer. L'antipape Cadaloüs, dans l'année de son élection, fut condamné et déposé par tous les évêques d'Allemagne et d'Italie, en présence du roi, le 27 octobre 1062. Ce succès ne fit qu'encourager notre zélé prélat à travailler, et de vive voix et par écrit, au rétablissement de la discipline et des mœurs cléricales. Il écrivit une grande lettre aux évêques car-

dinaux, dans laquelle les regardant comme juges dans les conciles et conseillers du Pape, il les exhorte à s'opposer à l'avarice et à la cupidité des ecclésiastiques, qu'il fait envisager comme la ruine de toutes les vertus et la cause des désordres et des malheurs de l'Eglise. « Qu'un avare, » dit-il, « bâtisse des églises, qu'il s'applique à la prédication, qu'il accorde des différends, qu'il affermisse ceux qui sont chancelants dans la foi, qu'il offre des sacrifices tous les jours; tant que l'avarice le domine, elle corrompt toutes les vertus. » Ce vice se glissait jusque dans les conciles, où l'on donnait quelquefois de l'argent pour se faire rendre justice. Il fait voir que le motif d'amasser de l'argent dans les ecclésiastiques comme dans les laïques, n'était pas de subvenir aux besoins de la nature, mais de fournir au luxe de leurs tables, de leurs ameublements, de leurs habits et de leur train. Il nomme deux évêques déposés pour leurs mauvaises mœurs, et dit, qu'étant des évêques de bois, il ne leur servirait de rien de se montrer avec des crosses revêtues d'or et ornées de pierreries, parce que le mérite du sacerdoce ne consiste pas dans le brillant des ornements extérieurs, mais dans la splendeur des vertus. Il paraît, par le même opuscule, que dès lors les évêques cardinaux portaient la pourpre, que les Papes portaient des chapes couvertes d'or et de pierreries, et des anneaux chargés de pierres énormes. (Opusc. 31.)

Dans un autre opuscule, le saint prélat fait voir que ceux qui s'attachent au service des princes dans la vue de parvenir à l'épiscopat et à d'autres bénéfices, ne se rendent pas moins coupables de simonie que ceux qui y parviennent par de l'argent, parce qu'en effet les premiers sont censés donner de l'argent pour acquérir ces dignités ecclésiastiques, par les dépenses qu'ils font en voyages et en habits précieux, et par le travail que leur occasionne leur attachement à la cour. Ils sont encore coupables d'une autre espèce de simonie, qui est celle de la langue, ne s'étudiant qu'à flatter le prince dans ses inclinations et à lui complaire en tout. N'est-ce pas acheter chèrement les dignités que de les acquérir par une longue servitude, et de faire le métier de parasite pour devenir évêque? (Opusc. 22.)

Alexandre II ayant demandé à Pierre Damien pourquoi la vie des Papes était si courte, le saint répondit que, comme il n'y avait qu'un Pape pour toutes les Eglises, Dieu permettait que sa vie ne fût pas de longue durée, afin que la fragilité humaine parût davantage dans un poste si élevé, et que la terreur de la mort frappât plus fortement le reste des hommes, qui ont les yeux attentifs sur le Pape, comme on est frappé des ténèbres causées par une éclipse de soleil, parce que cet astre est le seul principe de la lumière; et que, par une raison contraire, la mort des rois n'est pas aussi frappante, parce qu'il y en a beaucoup dans le monde. (Opusc. 23.)

Envoyé légat à Florence, en 1063, il tenta, mais inutilement, d'apaiser un différend soulevé contre l'évêque et les moines de cette ville, qui poursuivaient leur pasteur comme simoniaque. Saint Pierre Damien n'approuvait pas le sentiment des moines, et soutenait que l'on ne devait jamais se séparer de l'évêque, tant qu'il n'était pas juridiquement condamné. Comme les Florentins interprétaient mal ces sentiments et l'accusaient de favoriser la simonie, il leur écrivit une grande Lettre pour s'en justifier. Il y proteste qu'il regardait la simonie comme la première des hérésies. Il dit ensuite, que la plénitude de la grâce appartenant à l'Eglise, on ne peut douter que les méchants, qui sont dans son sein, ne puissent conférer les sacrements. Il ajoute que, quant au différend avec leur évêque, il ne lui appartenait pas de le charger d'un crime avant qu'il n'en fût convaincu; que quiconque avait des plaintes à faire contre lui, pouvait se pourvoir au prochain concile de Rome. S'adressant ensuite à ses frères, les moines, il leur reproche d'avoir excité cette querelle, en disant que de tels évêques ne pouvaient ni consacrer le saint chrême, ni dédier des églises, ni ordonner des clercs, ni célébrer la Messe, et d'avoir soutenu cette opinion avec tant d'impudence, qu'en trois paroisses ils avaient été obligés de baptiser les catéchumènes sans onction du saint chrême. *Cependant je ne sache pas*, dit-il, *que jamais hérésie ait eu la hardiesse de séparer le chrême du baptême. Si on emprunte le chrême d'une autre église, comme fait un prêtre du parti opposé, c'est un sacrilége et un adultère spirituel.* Il reproche encore à ces moines d'avoir été cause que plus de mille personnes, trompées par leurs vains discours, étaient mortes sans recevoir le corps et le sang du Seigneur; qu'eux-mêmes ne voulaient pas entrer dans plusieurs églises, ni même les saluer, sur le soupçon qu'elles avaient été consacrées par des évêques indignes. Il les tourne en ridicule et dit qu'il ne conçoit pas comment ils oseraient rejeter le jugement du Siége apostolique, ne pouvant ignorer que saint Paul appela au tribunal de Néron. (Opusc. 30.)

Malgré cette intervention, le sentiment des moines prévalut, et l'évêque de Florence fut déposé. Après avoir assisté au concile de Rome, qui se tint dans le cours de la même année 1063, le saint évêque d'Ostie fut délégué en France, et réconcilia le monastère de Cluny avec Drogon, évêque de Mâcon, qui lui contestait plusieurs de ses priviléges. Il passa quelque temps dans cette abbaye, où il fut édifié de la régularité des moines; mais il parut scandalisé de leurs richesses et de l'abondance de la nourriture qu'on leur donnait. Il ne pouvait comprendre comment des moines si riches pouvaient être des saints, ni comment des religieux si exacts à leurs observances pouvaient manquer de devenir des saints. Il trouvait la nourriture trop abondante, mais il trouvait aussi que les tra-

vaux des moines étaient trop grands pour une abstinence plus rigoureuse. Il ne laissa pas de représenter à l'abbé qu'il serait à propos d'ordonner l'abstinence de graisse, au moins deux fois la semaine. Saint Hugues le pria, avant de rien ordonner, d'éprouver pendant huit jours quel était le poids de leurs travaux, et de juger ensuite si l'on devait retrancher quelque chose à la nourriture. Damien ayant examiné toutes choses avec attention, jugea qu'il n'y avait rien à changer. Après son départ de Cluny, il écrivit une Lettre à saint Hugues, où il lui parle ainsi : *Quand je me rappelle les observances de votre monastère, je reconnais aisément que ce ne sont pas des inventions humaines, mais des règlements inspirés par le Saint-Esprit; car les exercices sont si continuels, et surtout le chœur est si long, que, dans les plus grands jours, à peine les moines ont-ils une demi-heure pour s'entretenir ensemble dans le cloître. On s'est, je crois, proposé par là de pourvoir à la fragilité des faibles, parce que étant toujours occupés, ils n'ont pas l'occasion de pécher, si ce n'est peut-être par pensée.* (L. vi, Epist. 2.)

L'antipape Caladoüs, après avoir été condamné et déposé par tous les évêques d'Allemagne et d'Italie, dans le concile d'Osbor en Saxe, se soutint cependant encore quelque temps ; il attira même à son parti le duc Godefroi de Toscane, qui d'abord lui avait résisté vigoureusement et l'avait chassé de Rome. Saint Pierre Damien l'ayant appris, lui en écrivit une lettre très-forte, le pressant de reconnaître sa faute et de revenir à l'obéissance du Pape Alexandre. Il écrivit aussi, à ce sujet, au jeune roi Henri, se plaignant de ses ministres, qui semblaient tantôt reconnaître le vrai Pape, et tantôt prendre le parti de l'intrus. Dans cette Lettre, qui est fort bien faite, il parle ainsi des deux puissances, royale et sacerdotale : *Comme elles sont unies en Jésus-Christ, elles ont aussi une alliance mutuelle dans le peuple chrétien; chacune a besoin de l'autre; le sacerdoce est protégé par la royauté, et la royauté appuyée par la sainteté du sacerdoce. Le roi porte l'épée pour s'opposer aux ennemis de l'Eglise; le pontife veille et prie pour rendre Dieu propice au roi et au peuple. L'un doit terminer par la justice les affaires terrestres; l'autre doit nourrir les peuples affamés de la doctrine d'en haut. L'un est établi pour réprimer les méchants par l'autorité des lois; l'autre a reçu les clefs, pour user ou de la sévérité des canons, ou de l'indulgence de l'Eglise. Ecoutez Paul expliquant l'office du roi : « Il vous est le ministre de Dieu pour le bien: si donc vous faites le mal, craignez, parce que ce n'est pas en vain qu'il porte le glaive; car il est le ministre de Dieu pour punir celui qui fait mal.»* (*Rom.* xiii, 4.) *Si donc vous êtes le ministre de Dieu, pourquoi ne défendez-vous pas l'Eglise de Dieu? Pourquoi vous arme-t-on, si vous ne combattez pas? Pourquoi vous ceint-on l'épée, si vous ne résistez pas aux ennemis? Or vous portez en vain le glaive, tant que vous n'abattez pas les ennemis de Dieu; vous n'êtes point le ministre de la vengeance contre celui qui fait le mal, tant que vous ne vous élevez pas contre ceux qui violent et déshonorent l'Eglise. Sur quoi il fait un portrait affreux de l'antipape Cadaloüs, et rappelle au roi l'exemple et le zèle du monarque son père pour l'honneur de l'Eglise romaine.*

J'ai peut-être parlé trop durement à un roi; mais alors on doit lui déférer, quand il obéit lui-même au Créateur; autrement, quand un roi résiste aux commandements de Dieu, c'est à bon droit qu'il est lui-même méprisé par ses sujets : mais, plût à Dieu que je fusse, moi, coupable d'insolence et de rébellion, et condamné à perdre la tête pourvu que vous vengiez le Siége apostolique contre ses adversaires; pourvu que l'Eglise romaine récupère par vous la dignité suprême qui lui appartient ! Si donc vous renversez Cadaloüs, comme un autre Constantin un autre Arius; si vous vous efforcez de rendre la paix à l'Eglise pour laquelle Jésus-Christ est mort, que Dieu vous fasse monter bientôt de la royauté à la dignité impériale, et triompher de tous vos ennemis. Mais si vous dissimulez encore, mais si vous refusez encore d'abolir une erreur, qui met le monde en péril et le reste : je m'arrête et je laisse aux lecteurs à tirer les conséquences. (L. vii, Epist. 3.)

Saint Pierre Damien écrivit aussi à l'archevêque Amon de Cologne qu'il compare au grand prêtre Joad faisant l'éducation et sauvant le royaume du jeune Joas; il le prie d'achever l'ouvrage qu'il avait commencé, et de procurer au plus tôt la tenue d'un concile universel pour réprimer l'insolence de Cadaloüs et finir le schisme. (L. iii, Epist. 6.)

L'année 1067, Annon de Cologne obtint du Pape Alexandre qu'il ferait célébrer un concile en Lombardie, pour y montrer la justice de son élection et terminer complétement le schisme. Le Pape, en convoquant le concile à Mantoue, voulut que saint Pierre Damien y assistât, et pour cet effet, il lui ordonna de venir à Rome; mais Pierre, déjà vieux, et attaché à son désert de Fontavellana, s'en excusa et promit seulement d'aller à Mantoue. Sa Lettre porte en tête : *Au Père et au fils, au Pape et à l'archidiacre, Pierre, pécheur et moine.* Cet archidiacre était le cardinal Hildebrand, avec qui saint Pierre Damien était uni de l'amitié la plus intime et la plus tendre. Ils n'avaient tous deux qu'une pensée et qu'un désir, la gloire de Dieu et de son Eglise. Cependant ils n'étaient pas toujours d'accord en tout. Saint Damien, appelé malgré lui à la dignité de cardinal évêque d'Ostie, ne demandait qu'à y renoncer et à retourner simple moine dans son désert. Son saint ami Hildebrand, pour le bien de l'Eglise universelle, s'y opposait de toutes ses forces, et lui en faisait même des reproches fréquents. De là les altercations et les plaintes amicales qui éclatent dans plusieurs Lettres de Pierre Damien, particulièrement dans la suivante :

J'admire, vénérable frère, pourquoi votre sainte âme ne peut s'adoucir à mon égard par aucune occasion, au point que, surtout quand

je suis absent, vous ne proférez pas une parole sur mon compte, qui paraisse tenir de la charité; mais chaque fois que l'on m'adresse un message, ou qu'il est question de moi en votre présence, aussitôt on rebute le nom de ma petitesse, on en conspue la renommée, on en tourne la légèreté en dérision; on débite de tels propos sur mon compte, que c'est une fable amusante pour mes ennemis et une douloureuse confusion pour moi. Cependant, depuis que je suis enchaîné à l'Eglise romaine, puissé je avoir obéi à Dieu et à Pierre avec le même empressement qu'à vos entreprises et à vos efforts! Dans tous vos combats et dans toutes vos victoires, je me suis précipité dans la mêlée, non comme votre compagnon d'armes et votre suivant, mais comme la foudre. Quel combat avez-vous jamais entrepris, que je n'en fusse aussitôt et l'avocat et le juge? Je n'y suivais d'autre autorité des canons que le seul arbitre de votre volonté; votre seule volonté était pour moi l'autorité des canons. Et je n'ai jamais jugé comme il me semblait, mais comme il vous plaisait. De plus, dans quelle bénédiction votre nom a-t-il été sur mes lèvres, demandez-le au seigneur de Cluny, qui ne vous est pas inconnu (c'était le saint abbé Hugues). Disputant un jour avec lui sur votre compte, « *Il ne sait pas,* » dit-il, « *que vous l'aimiez avec cette tendresse; certainement, s'il le savait, il ressentirait pour vous un amour incomparable.* » *Mais pourquoi prolonger une lettre, que je n'espère pas que vous lisiez? En vérité, il n'y a homme vivant à qui j'écrivisse plus volontiers, si vous daigniez y jeter un regard; mais, comme je n'ai pas cet espoir, voyez combien mon style est correct et limé, quelle fleur de langage y brille, quelle urbanité de diction. Mais que vous le voyiez ou ne le voyiez pas, je vous rends par ces lettres l'épiscopat que vous m'avez donné, et je me dépouille de tous les droits que je paraissais y avoir.* (L. II, Epist. 8.)

Comme le cardinal Hildebrand s'opposait toujours à sa démission, Pierre Damien l'appelait par une amicale ironie, mon saint Satan, ce qui voulait dire, mon saint adversaire. *Je prie humblement mon saint Satan,* dit-il, dans la Lettre ci-dessus mentionnée, au Pape et à l'archidiacre, *de ne pas tant sévir contre moi. Que sa vénérable superbe ne m'attère point par de si longs fouets, mais qu'elle s'adoucisse enfin à l'égard de son serviteur, ne fût ce que par satiété; car mes épaules livides commencent à défaillir, mon dos sillonné de coups ne peut plus résister. J'espère encore la miséricorde, quoique tardive.* Saint Damien remarque que dans la Lettre qu'il avait reçue, il y avait des choses sévères et des choses douces : la sévérité, il l'attribue à Hildebrand; la douceur, au Pape; puis il se compare lui-même plaisamment au voyageur de la fable à qui la bise et le soleil avaient parié de faire ôter son manteau, et conclut que plus fait douceur que violence. (L. I, Epist. 16.)

Malgré ses efforts pour obtenir de se démettre, nous le retrouvons, en 1069, assistant en qualité de légat au concile de Mayence, où il réussit à empêcher le divorce du roi Henri avec la reine Berthe. Saint Pierre Damien exposa les ordres du Souverain Pontife, dont il était chargé, et dit que l'entreprise de Henri était très-mauvaise et indigne, non-seulement d'un roi, mais d'un Chrétien; que, s'il n'était pas touché des lois et des canons, il épargnât au moins sa réputation et le scandale qu'il causerait en donnant au peuple le pernicieux exemple d'un crime qu'il devait punir lui-même; enfin, que s'il n'écoutait pas ses conseils, le Pape serait obligé d'employer contre lui la sévérité des canons, et que jamais il ne couronnerait empereur un prince qui aurait si honteusement trahi la religion.

Par suite de cette décision du concile, l'impératrice Agnès voyant qu'on lui avait ôté la conduite du roi son fils, se retira de la cour, résolue de passer le reste de ses jours dans la vie privée; et quelque temps après, elle renonça au monde et vint à Rome, où elle se mit sous la direction de saint Pierre Damien, comme on le voit par plusieurs lettres de ce saint évêque, et entre autres, par un de ses opuscules. Il y raconte qu'étant venue à Saint-Pierre, elle le fit asseoir devant l'autel et lui fit sa confession générale depuis l'âge de cinq ans, s'accusant exactement de tous les mouvements de sensualité, de toutes les pensées et les paroles superflues dont elle put se souvenir, accompagnant sa confession de gémissements et de larmes. A quoi il ajoute qu'il ne lui imposa d'autre pénitence que de continuer la vie humble, austère et mortifiée qu'elle avait embrassée, et qui édifiait toute l'Eglise. Il invite ceux qui venaient par dévotion aux tombeaux des apôtres à imiter la ferveur de cette pieuse princesse, dont les jeûnes et les veilles semblaient excéder les forces ordinaires de la nature; ses habits étaient très-pauvres, ses aumônes immenses, ses prières continuelles. Il rapporte ensuite divers autres exemples de princes, qui, ayant mis leur félicité dans la possession des richesses et des honneurs temporels, ont fini malheureusement leur vie. Il en prend occasion d'invectiver contre les grands du siècle, en les faisant souvenir qu'ils n'ont pas lieu de se glorifier de leur grandeur, puisque leur naissance et leur mort ne sont en rien différentes de celles du commun des hommes. (L. VIII, Epist. 6, 7, 8, Opusc. 56.)

Henri, archevêque de Ravenne, avait été impliqué dans le schisme de l'antipape Cadaloüs; au lieu de reconnaître sa faute comme les autres, il y persista, du moins quelque temps, et fut excommunié par le Pape. Il ne laissa pas d'exercer ses fonctions et de lancer des excommunications que le Pape déclara nulles. Comme son peuple lui demeurait attaché, il avait encouru l'excommunication lui-même. Saint Pierre Damien en avait écrit au Pape, le priant d'exécuter la résolution qu'il avait prise d'absoudre ce prélat, et lui représentant qu'il n'était pas raisonnable de laisser périr, pour la faute d'un seul, une si grande multitude de personnes rachetées

par le sang de Jésus-Christ. (L. I, Epist. 14.) Toutefois l'archevêque mourut le premier jour de janvier 1070, sans avoir été absous, et quelque temps après le Pape Alexandre envoya Pierre Damien à Ravenne, avec pouvoir de lever l'excommunication dont le peuple était encore chargé, jugeant que personne n'était plus propre à cette fonction que Pierre, tant pour l'autorité qu'il avait par lui-même, que parce qu'il était enfant de cette Eglise. Bien qu'il fût accablé de vieillesse, il accepta volontiers cette commission. Les habitants de Ravenne le reçurent avec une joie extrême; ils remerciaient Dieu et le Pape de leur avoir envoyé un tel homme. Tous ayant humblement accepté la pénitence que leur faute méritait, leur saint compatriote leur donna l'absolution.

Comme il retournait à Rome, le saint vieillard logea la première journée à Faënza, dans le monastère de Notre-Dame, hors la porte de la ville. La fièvre l'y prit. Elle se fortifia de jour en jour, et vers le minuit du huitième, il fit réciter autour de son lit par les moines qui l'accompagnaient les Nocturnes, les Matines et les Laudes de la Chaire de saint Pierre, qui se rencontrait ce jour-là. Peu de temps après qu'ils eurent achevé, il rendit l'esprit, le 22 février 1072. Il convenait qu'un si zélé défenseur de la chaire de saint Pierre rendît le dernier soupir le jour de sa fête. Il fut enterré, avec un grand concours de peuple, dans l'église du même monastère. Honoré comme saint, dès cette époque, dans l'Eglise de Faënza, son culte a été étendu de nos jours à l'Eglise universelle, qui l'honore avec ses docteurs.

D'une vie très-pure et très-austère, Dieu le fit naître dans un siècle corrompu, pour rappeler, par ses exemples et par ses écrits, les Chrétiens à l'intégrité des mœurs et aux vraies maximes de la religion. « Ses austérités, » dit Baillet, « le suivaient partout. Il ne quittait nulle part les cilices, les chaînes de fer, les disciplines; il priait, jeûnait dans les villes et dans ses voyages, comme dans son ermitage. » Une natte étendue par terre lui servait de lit; il ne prenait aucune nourriture pendant les trois premiers jours de l'Avent et du Carême. Dans ces temps de jeûne il ne mangeait rien de cuit, et ne vivait que d'herbes crues trempées dans l'eau. Il composa de nombreux écrits dans sa celulle, où il se renfermait comme dans une prison. Le travail des mains lui servait de délassement. Il faisait alors des cuillers de bois, ou d'autres petits ouvrages du même genre. « En même temps, » dit le même auteur, « il était le principal organe des Souverains Pontifes, auxquels il prêtait le ministère de sa plume pour écrire aux princes sur les affaires les plus importantes de la religion. Il en était aussi le conseiller et le guide; de sorte qu'on peut dire qu'il avait, sous leur nom, presque toute l'administration de l'Eglise universelle. » Aussi le Pape Alexandre II, en l'envoyant légat en France, disait-il aux archevêques de ce royaume : « Nous n'en connaissons pas dont l'autorité soit plus grande après la nôtre dans l'Eglise romaine; il est notre œil, et le plus ferme appui du Siége apostolique. » Du reste ce que nous avons cité de ses opuscules et de ses lettres, dans le cours de cette notice, confirme amplement cette opinion du Souverain Pontife.

Ses écrits. — Les écrits de saint Pierre Damien, recueillis par l'ordre du Pape Clément VIII, ont été imprimés, avec des Notes de Constantin Cajétan, à Rome d'abord, trois volumes in-folio, en 1606, 1608 et 1615. On les remit sous presse à Lyon en 1623. Cajétan y ajouta plus tard un quatrième volume qui fut imprimé à Rome, en 1640, et dédié au Pape Urbain VIII. C'est sur ces éditions qu'ont été faites celles de Paris en 1642 et 1663. Elles sont divisées en quatre tomes, qui se relient ordinairement en un seul volume in-folio, et qui contiennent 1° cent cinquante-huit lettres, distribuées en huit livres; 2° soixante-quinze sermons; 3° plusieurs Vies de saints; 4° soixante opuscules, dont deux ont été imprimés séparément à Francfort, en 1614 et 1621. Dans l'aperçu rapide que nous allons donner de ces ouvrages, nous suivrons exclusivement l'édition de Paris 1642.

Tome Ier. *Lettres.* — Livre premier : *Aux Souverains Pontifes.* — Le tome Ier, comme nous l'avons dit, contient les Lettres de saint Pierre Damien, divisées en huit livres, et distribuées selon la qualité des personnes à qui elles sont adressées; de sorte que celles du premier livre s'adressent spécialement aux Souverains Pontifes. Comme nous avons déjà cité d'assez longs passages d'un certain nombre de ces Lettres, le lecteur comprendra que nous nous montrions sobre de citations dans le compte que nous allons rendre des autres.

La première de ces Lettres est adressée au Pape Grégoire VI. Aussitôt que ce Pontife fut monté sur le Saint-Siége, Pierre Damien lui en témoigna sa joie dans l'espérance de voir bannir de l'Eglise, sous son pontificat, les simoniaques, les incestueux et les voleurs. Il nomme diverses églises gouvernées par des évêques de ce caractère; et dit que, par le zèle qu'il déploiera contre l'évêque de Pezaro, on jugera ce que l'on doit espérer pour le bien des autres Eglises. (Epist. 1.) Il écrivit au même Pape en faveur d'un archiprêtre qu'il croyait pouvoir être promu à l'évêché de Fossembrune, parce qu'il réunissait les suffrages du clergé et du peuple; qu'il était un peu meilleur que quelques autres qui prétendaient à cette dignité, et parce que l'on était dans une grande disette de sujets dignes de l'épiscopat. (Epist. 2.)

Grégoire VI ayant renoncé au suprême pontificat, Clément II fut ordonné à sa place en 1047. L'empereur Henri, qui l'avait fait élire, manda à Pierre Damien d'aller à Rome l'aider de ses conseils. Pierre se défendit de ce voyage jusqu'à ce qu'il eût reçu un ordre exprès du Pape; mais il écrivit en même temps au nouveau Pontife, pour lui marquer la confusion qui régnait dans les

églises de sa province, par la faute des évêques, la plupart chargés de crimes. *Travaillez donc*, lui dit-il, *à relever la justice, employez la vigueur de la discipline, et faites que les méchants soient humiliés et que les bons reprennent courage.* (Epist. 3.)

Pierre Damien, en invectivant contre les désordres publics, se fit des ennemis, qui formèrent contre lui diverses accusations auprès du Pape Léon IX. Elles furent écoutées : Pierre, en étant informé, lui écrivit en des termes très-modestes, mais avec la fermeté que donne une bonne conscience, pour le prier de ne le point condamner sans l'avoir entendu; protestant qu'il ne souhaitait les bonnes grâces, qu'autant qu'elles pouvaient lui être utiles pour son salut. (Epist. 4.)

Sa Lettre à Victor II a pour but de l'engager dans les intérêts d'un seigneur nommé Henri, qui avait renoncé à tout pour suivre Jésus-Christ, et que l'on voulait opprimer. Pierre Damien en écrivit quatre au Pape Nicolas II, dont la première forme le dix-septième opuscule. Dans la seconde, il le congratule sur la paix dont l'Eglise jouissait sous son pontificat, et le prie de rendre aux habitants d'Ancône la communion dont ils étaient privés depuis quelque temps. Il représente au Pape que cette censure enveloppe l'innocent avec le coupable. Dans la suivante il se plaint qu'on lui a ôté les revenus de son évêché, ou, comme il dit, les ornements sacerdotaux; ce qui lui faisait envisager sa destitution comme prochaine. Il en prévient le moment en déclarant qu'il renonce pour toute sa vie à l'épiscopat. Dans la dernière, qui forme le dix-neuvième de ses opuscules, il témoigne qu'il aurait renoncé à son évêché aussitôt après la mort du Pape Eugène IX, s'il avait pu obtenir son congé; mais ne l'ayant pas obtenu alors à cause des troubles de l'Eglise, il le demande à présent qu'elle est en paix. (Epist. 5, 6, 7, 8, 9.)

Il y en a plusieurs au Pape Alexandre II. Dans l'une d'elles, il lui fait des remontrances sur deux abus qui régnaient à la cour de Rome : l'un que, presque dans toutes les épîtres décrétales, on mettait à la fin la peine d'anathème contre les prévaricateurs des décrets qui s'y trouvaient contenus; l'autre, que l'on empêchait les laïques et les clercs d'accuser les évêques devant l'archevêque et le primat. Cet anathème mettait en danger le salut des personnes contre lesquelles il était porté, et qui souvent ne le savaient pas. On le prononçait pour des fautes quelquefois peu considérables; d'où il résultait que l'homme était puni plus rigoureusement pour avoir contrevenu à une loi humaine, que pour avoir violé les commandements de Dieu. Pierre Damien supplie donc le Pape de supprimer, dans ses épîtres décrétales, cette clause qui n'était point en usage du temps de saint Grégoire, ni des autres Pontifes, ses prédécesseurs. — Il dit, sur l'autre abus, qu'en le tolérant ce serait donner lieu à un évêque de vivre à sa liberté, ce qui aurait des conséquences fâcheuses; qu'on ne viole en rien le respect dû à sa dignité, en le déférant à ses supérieurs ecclésiastiques. Quand les fidèles trouvèrent mauvais que saint Pierre prêchât l'Evangile aux gentils, il ne méprisa pas leurs plaintes; au contraire, il leur rendit compte de sa conduite. Il souffrit encore d'être repris par saint Paul. En vain on objecterait que le pasteur ne doit pas être accusé par ceux qui lui sont soumis; l'Evangile, qui veut que l'on défère les fautes de ses frères à l'Eglise, n'en excepte pas les évêques. (Epist. 12.)

Il survint un autre abus en Italie, par rapport à l'acquisition des bénéfices. Deux chapelains de Godefroi, duc de Toscane, avaient soutenu, en présence de Pierre Damien, qu'il n'y avait point de simonie à acheter du roi, ou de quelque autre prince, un évêché; parce que ce n'était point le sacerdoce que l'on achetait, ni l'église d'où dépendait le bénéfice, mais les revenus qui y étaient attachés. Pierre en écrivit au Pape Alexandre, pour le prier de s'opposer de toute son autorité à cette nouvelle erreur, et l'empêcher de se répandre. Il la combat lui-même par des raisons très-fortes, en montrant qu'un homme ne pourrait être divisé en deux, dont l'un jouisse des revenus et l'autre remplisse les fonctions spirituelles de l'épiscopat. C'est une conséquence nécessaire que, lorsqu'il achète des biens temporels, dont il ne peut jouir sans être élevé à une dignité ecclésiastique, et sans en remplir les devoirs, il achète aussi cette dignité et le sacrement. En effet, le roi, en donnant l'investiture d'un évêché, ne donne pas seulement un bâton, mais le bâton pastoral avec le titre du sacerdoce; et, quoique on n'en reçoive le sacrement que par l'ordination, il n'est pas moins vrai que ce n'est qu'en conséquence de la nomination du roi, que l'on est ordonné; d'où il suit que l'ordination ne peut passer pour gratuite, puisqu'on n'y est parvenu que par argent. Aussi le roi, en mettant le bâton pastoral entre les mains de celui à qui il donne l'évêché, ne lui dit pas : Recevez les terres et les biens de telle église; mais : Recevez cette église. Enfin il y a une telle liaison entre la jouissance des revenus ecclésiastiques et la consécration, que celui qui reçoit le droit de jouir de ces revenus doit se faire consacrer. Pierre Damien confirme son sentiment par plusieurs passages des Décrétales. Il étend ce qu'il avait dit des évêchés à toutes sortes de bénéfices, grands et petits; et finit en priant le Pape de ne pas souffrir qu'on élève au sacerdoce ceux qui l'ont acquis par argent, ou par des services rendus aux princes. (Epist. 13.) Nous avons rendu compte plus haut de la lettre 16e adressée au même Pontife, ainsi que des motifs qui lui avaient dicté les Lettres 17, 18 et 19, adressées à Annon, archevêque de Cologne, à l'archidiacre Hildebrand et au même Alexandre II. Nous avons fait connaître de même les deux lettres 20 et 21 à l'antipape Cadaloüs.

Deuxième livre. *Lettres à des cardinaux.* — Il n'y avait pas longtemps que Pierre Damien était évêque cardinal d'Ostie, lorsqu'il écri-

vit aux évêques cardinaux de l'église de Latran la longue Lettre qui se trouve la première du second livre, et que nous avons reproduite presque tout entière dans sa Biographie. — Dans sa Lettre cinquième, adressée au cardinal Boniface, évêque d'Albano, il explique les mystères de la création de l'univers, et expose particulièrement le précepte du Sabbat, qu'il entend par le renoncement à tous les plaisirs terrestres et corporels, pour ne se reposer qu'en Dieu. — Dans la Lettre suivante, il se plaint agréablement aux cardinaux Hildebrand et Etienne, de ce que le Pape Alexandre II lui avait emporté un livre de sa composition sous prétexte de le faire copier. Pierre, qui mettait sa complaisance dans cet ouvrage, le redemanda inutilement. Le Pape ne fit que rire de ses réclamations.

Des neuf Lettres à Didier, abbé du Mont-Cassin et cardinal, il y en a six parmi les Opuscules. Dans les trois autres, il lui donne divers avis, tant pour sa conduite particulière que pour la direction de son monastère. Il lui conseille entre autres de corriger ceux qui sont sous sa discipline, de ne jamais dire de mal des absents, mais de reprendre en face les coupables. (Epist. 11, 12 et 13.) Dans sa Lettre dix-neuvième, adressée à Pierre, cardinal-diacre et chancelier, il lui demande son amitié, et la permission d'user de son ministère, pour représenter au Pape ce qu'il croira utile pour le bien de l'Eglise romaine, de qui dépend le bon état de toutes les autres Eglises du monde. Les Lettres 20 et 21 de ce IIe livre se trouvent parmi les opuscules où elles forment le 37e.

Troisième livre. *Lettres à des archevêques.* — Gébehard, archevêque de Ravenne, avait écrit à Pierre Damien de le venir trouver; le saint s'en excusa pour deux raisons : la première, c'est qu'il n'avait pas le moyen de faire la dépense de ce voyage; et la seconde, qu'il ne pouvait abandonner le soin de son monastère. On voit, par une autre Lettre, qu'il était très-attaché à Gébehard, et qu'il avait en lui une grande confiance, puisqu'il le priait de chasser les évêques de Pesaro et de Fano, comme indignes de gouverner ces églises, et d'en confier le soin à d'autres. Il lui recommande aussi l'abbé de Classe. (Epist. 1, 2, 3.) Nous avons rendu compte, dans sa Biographie, de la Lettre qu'il écrivit à Henri, successeur de Gébehard, sur les élections d'Alexandre II et de Cadaloüs. Wibert ayant succédé à Henri dans l'archevêché de Ravenne, Pierre Damien lui rendit tous les honneurs convenables, sans en recevoir aucune marque d'amitié. Il s'en plaignit à lui-même, et le pria en même temps de ne point surcharger son monastère en exigeant une somme d'argent qu'il n'était point en état de fournir, depuis qu'on lui avait enlevé une partie de ses biens. (Epist. 5.) Sa Lettre à Gui, archevêque de Milan, n'a pour but que de le remercier des ornements sacerdotaux dont ce prélat lui avait fait présent. (Epist. 7.) Celle à l'archevêque de Besançon et les deux suivantes (Epist. 8, 9, 10) forment les opuscules 25, 34, et 39.

Quatrième livre. *Lettres à des évêques.* — Il paraît, par les termes dont est conçue celle qu'il écrivit à l'évêque Albert, que ce prélat avait été disciple de saint Pierre Damien. Quoiqu'il lui donne la qualité de très-cher frère, il lui parle cependant en maître, en lui disant : *Je veux.* Du reste, son but, dans cette Lettre, est d'engager Albert à une vie irréprochable et à ne diposer des dîmes et des oblations des fidèles, que suivant l'esprit des canons ; de sorte qu'il ne détourne jamais à son profit la portion due aux clercs, et que dans la distribution des aumônes il préfère les pauvres de son diocèse. (Epist. 1.) En remerciant un autre évêque de celles qu'il avait faites à son monastère, il l'avertit que l'aumône ne suffit pas si elle n'est accompagnée des autres vertus ; qu'un de ses devoirs est de nourrir son peuple du pain de la parole. Il le prie d'ordonner diacres deux clercs qui en avaient obtenu la permission de leur évêque. (Epist. 2.) Il avertit un autre évêque de ne pas recevoir de présents de la part des méchants, de peur de participer à leur iniquité. Il dit à cette occasion, qu'on n'en doit recevoir que de ceux dont on ne doute pas que les présents ne soient agréables à Dieu. (Epist. 7.) Sa Lettre à Mainard, évêque de Gubbio, a pour but à l'exciter à retirer les terres et autres bien enlevés de son temps à son Eglise. Il l'exhorte aussi à corriger ses mœurs et à entrer sérieusement dans le chemin qui conduit à la félicité éternelle. (Epist. 8.)

L'évêque de Formo s'était servi, en lui écrivant, du terme : *Votre Sainteté.* La modestie de Pierre Damien en fut blessée, d'autant plus qu'à ses yeux ses péchés le rendaient plus que tout autre indigne de ce titre. Les malheurs et les désordres de son siècle lui faisaient croire que la fin du monde n'était pas éloignée. Outre le schisme de Cadaloüs qui désolait l'Eglise, on voyait communément les évêques et les ecclésiastiques défendre leurs biens les armes à la main. Pierre fait voir qu'ils agissaient en cela contre l'esprit de l'Eglise, qui défend la vengeance, et contre l'esprit de Jésus-Christ, qui ne veut pas même que nous réclamions ce qui est à nous. Il ajoute que la différence qu'il y a entre la royauté et le sacerdoce, consiste en ce que le roi se sert des armes matérielles, au lieu que le prêtre n'emploie que le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu ; que, si l'on n'a jamais permis de prendre les armes pour la défense de la foi qui donne la vie à toute l'Eglise, on doit encore moins mettre sur pied des armées pour le recouvrement des biens ecclésiastiques. Si les saints n'ont jamais fait mourir ni les hérétiques, ni les idolâtres, quoiqu'ils leur fussent supérieurs en autorité ; s'ils ont plutôt souffert eux-mêmes la mort, un fidèle ne doit dans aucun cas, tirer l'épée contre celui qui lui a

enlevé quelques possessions temporelles, car il ne peut ignorer que l'usurpateur est comme lui, racheté du sang de Jésus-Christ. Après s'être objecté que Léon IX marcha lui-même avec son armée contre les Normands, il répond d'abord, qu'on ne doit pas juger du bien ou du mal par le mérite des personnes, mais parce que les choses ou les actions sont en elles-mêmes ; ensuite, que saint Grégoire souffrit les pillages et les violences des Lombards, sans leur faire la guerre; et enfin, qu'on n'a point d'exemple qu'aucun des saints ait pris les armes. Il conclut que les affaires ecclésiastiques doivent être jugées, ou par les laïques, suivant les lois du barreau, ou par les évêques. Il faut remarquer que Pierre Damien ne s'élève ici que contre les ecclésiastiques qui vengeaient eux-mêmes, et de leurs propres mains, les injures faites à leurs biens ou à eux-mêmes, et qu'il ne conteste point aux évêques et aux autres ecclésiastiques, qui sont en même temps seigneurs temporels et spirituels, la liberté de défendre les Etats annexés à leur dignité, par des voies justes et raisonnables. (Epist. 9.)

Ayant appris qu'un évêque qu'il ne nomme point, aliénait les biens de son église, il lui écrivit qu'en cela il contrevenait non-seulement aux décrets du Pape Victor II, qui, dans un concile tenu à Florence, en présence de l'empereur Henri, avait défendu sous peine d'excommunication ces sortes d'aliénations; mais qu'il causait aussi un préjudice aux veuves et aux orphelins, pour le soulagement desquels ces biens étaient destinés. Il remonte à l'origine des biens de l'Eglise. Elle ne vécut d'abord que des oblations des fidèles, ensuite on lui donna des fonds; et dans toutes ces donations, les pauvres avaient leur part, comme les clercs. Ceux donc, conclut-il, qui aliénent les biens de l'Eglise, ôtent aux pauvres leur subsistance, et comme les pécheurs obtiennent la rémission de leurs péchés en donnant leurs biens aux églises; ceux, au contraire, qui prennent ces biens sont coupables. Qu'est-ce qu'abandonner les dîmes aux séculiers, sinon leur faire boire un poison qui leur donne la mort ? Pierre Damien avait procuré l'épiscopat à cet évêque ; c'est ce qui l'autorisait à lui parler fortement de l'abus qu'il faisait des biens de son église. (Epist. 12.) Il enseigne dans une autre Lettre que l'on doit solenniser l'octave de la fête de saint Jean-Baptiste, de même que le jour, parce que l'octave n'a été établie que pour honorer le jour même de la fête. Il ajoute qu'il n'est point surprenant que l'on fasse sous la loi nouvelle les principales fêtes avec octave, puisque l'on en usait de même dans la loi ancienne, à l'égard des huit fêtes solennelles des Juifs. Il met, pour la première, le sacrifice que l'on offrait chaque jour, matin et soir, puis le Sabbat, la fête de la Néoménie ou nouvelle lune, la Pâque, la fête des Nouveaux fruits, celle des Trompettes et celle des Tabernacles, et fait voir, dans une explication allégorique, le rapport qu'elles ont avec le christianisme

Cinquième livre. *Lettres à des archidiacres, prêtres et autres clercs.* — Pierre Damien avait avancé, dans un discours, que l'âme de chacun de nous paraît au jugement de Dieu telle qu'elle est au sortir du corps. Quelques-uns furent scandalisés de cette proposition, s'imaginant qu'il s'ensuivait que les oblations, les sacrifices, les prières que l'on faisait pour les défunts ne leur servaient de rien avant le jugement. Il en écrivit à deux archiprêtres, à qui il fait voir que saint Grégoire le Grand a dit la même chose dans ses discours, et que c'est la doctrine des Livres saints. Il désavoue la conséquence que ses ennemis en tiraient, et reconnaît l'utilité de la prière et du saint Sacrifice pour les morts, en ajoutant que ceux qui pensent le contraire sont infectés de l'hérésie d'Arius. Son sentiment est donc que l'âme, sortie du corps et présentée au jugement de Dieu, ne mérite plus par elle-même, mais qu'elle peut être aidée par les suffrages des vivants. (Epist. 1.)

Pierre Damien avait écrit à un moine ce qui se pratiquait dans son monastère, en fait de disciplines et de flagellations. Contre son intention, sa Lettre fut rendue publique. Les laïques et les clercs, quoiqu'elle ne les regardât point, commencèrent à blâmer cet usage. Ils disaient: Si l'on admet une fois ce nouveau genre de pénitence, c'en est fait des pénitences canoniques et l'on anéantit la tradition. Il répondit à ces plaintes par une lettre adressée au clergé de Florence. Il prend d'abord à témoin les frères qui vivaient dans l'observance de la sainte règle, qu'il n'a rapporté dans sa lettre que ce qu'ils pratiquaient chaque jour, et ce qui était d'un commun usage parmi eux. Il justifie ensuite l'usage des flagellations par les exemples de Jésus-Christ, qui fut flagellé dans sa passion; de saint Paul, qui, à cinq reprises différentes, reçut trente-neuf coups de fouets; des apôtres, des martyrs, qui ont souffert le supplice des verges; de saint Jérôme, que l'on dit avoir été fouetté par l'ordre de Dieu. Il prévient l'objection que l'on aurait pu lui faire, que ces saints avaient été fouettés par d'autres; et répond que si nous devons attendre les mortifications de la part des autres, nous sommes exempts de porter notre croix, puisqu'il n'y a plus de persécuteurs pour nous crucifier. *On ne condamne pas,* ajoute-t-il, *celui qui jeûne sans en avoir reçu l'ordre du prêtre : pourquoi condamner celui qui se donne la discipline de ses propres mains? Il est utile de châtier la chair pour réparer le tort que l'on s'est fait en recherchant les plaisirs, et de punir les voluptés par les mortifications.* Pierre dit à ceux qui reprenaient cette pratique, parce qu'elle était nouvelle, qu'il fallait donc aussi reprendre le Vénérable Bède, qui ordonne de mettre aux fers certains pénitents. Il rapporte divers exemples d'austérités singulières que Pallade assure avoir été prati-

quées par les anciens solitaires; et, quoique l'on n'y trouve point de flagellations, il ne laisse pas de conclure qu'il est permis de pratiquer des pénitences autres que celles qui sont prescrites par les anciens canons. Il s'autorise encore de l'usage où en étaient les évêques, d'obliger les pénitents, à qui ils avaient imposé de longues pénitences ou des jeûnes, de les racheter par une somme d'argent, quoiqu'on ne voie point d'exemples de ce rachat dans les anciens canons. Pourquoi ne serait-il pas permis à un moine, à qui il ne reste point de bien, de racheter la longueur de sa pénitence par des mortifications particulières? (Epist. 8.)

Appelé à Ravenne par l'archevêque et les habitants, Pierre s'aperçut qu'on ne l'y traitait pas avec beaucoup d'honneur, et que son séjour en cette ville était peu utile au salut des âmes. Cela lui fit naître le dessein d'en sortir et de retourner à sa solitude; mais auparavant, il voulut avoir l'avis du trésorier de cette église. C'est le sujet de la Lettre qu'il lui écrivit. (Epist. 11.) Dans celle qui est adressée aux chapelains du duc Godefroi, il fait voir qu'ils l'accusaient mal à propos d'avarice. Sa conduite prouvait en effet son désintéressement; car la duchesse ayant présenté à l'offrande de la Messe que Pierre Damien célébrait, une pièce d'or, le moine qui la reçut la laissa sur l'autel, avec une autre pièce donnée par une marquise. L'un de ces chapelains prit une de ces pièces, la duchesse lui ordonna de la rendre, mais Pierre refusa de la recevoir. Après s'être justifié par la simple exposition du fait, il reprend ces chapelains de deux erreurs considérables : l'une, parce qu'ils soutenaient que les ministres de l'autel devaient être mariés, et l'autre, que l'on pouvait, sans simonie, donner de l'argent pour être nommé à un évêché, pourvu que l'on n'en donnât point pour recevoir l'imposition des mains. Au défaut du Code des canons, que Pierre n'avait point sous les yeux, il réfuta ces deux erreurs par divers passages de l'Ecriture et des Pères que sa mémoire lui fournit ou qu'il possédait dans quelques feuilles volantes. (Epist. 13.)

Les deux Lettres à Rodulphe, Vital et autres clercs de l'Eglise de Milan, font un éloge de leur amour pour la vérité et de leur constance à la défendre. (Epist. 14.) Il enseigne dans sa réponse aux questions du prêtre Ubert, qu'il faut éviter avec soin toute nouveauté dans la célébration des mystères; que l'on ne doit mettre ni huile, ni vin dans l'eau destinée au baptême, mais seulement du saint chrême; ni omettre l'oblation du calice à la Messe, si ce n'est lorsqu'on est obligé d'en célébrer une seconde le même jour. (Epist. 19.)

Sixième livre. *Lettres à des abbés et à des moines.* — Dans une Lettre à Gébizon, il le reprend vivement de ce qu'il avait quitté l'ermitage qu'il lui avait confié, pour se faire abbé d'un autre monastère, et lui ordonne de retourner à cet ermitage, ou de vivre en simple moine dans le monastère de son choix. Il rétracte, dans une autre Lettre, l'erreur de fait où il était tombé, en disant que saint Jean-Baptiste avait été conçu dans le temps de la fête des Tabernacles, c'est-à-dire au mois de septembre, au lieu que l'on doit rapporter sa conception au 8 octobre. (Epist. 9, 10.) Le moine Cerebrosus avec qui il avait eu quelques difficultés, lui en fit une, à son tour, sur l'usage des flagellations volontaires; non parce qu'il les désapprouvait absolument, mais parce qu'il en blâmait l'excès et la longueur. Pierre Damien fit valoir, dans sa réponse, les mêmes raisons qu'il avait alléguées au clergé de Florence. Venant au point de la contestation, il dit que, s'il est permis de se donner cinquante coups de discipline, comme l'avouait ce moine, on pouvait aussi bien s'en donner soixante ou cent, et même cent mille; ce qui est bon ne pouvant être poussé trop loin. Il raisonne de même par rapport au jeûne. Si le jeûne d'un jour est bon, celui de deux et de trois est meilleur. Il en est de même, dit-il, des autres exercices de piété, comme de veiller, de psalmodier, de travailler des mains, de méditer les divines Ecritures; en affligeant la chair, en la déchirant, on se purifie des péchés que l'esprit a contractés par elle. (Epist. 27.)

Il paraît cependant par sa Lettre circulaire aux ermites de sa congrégation, qu'il s'aperçut de l'abus qui résultait de la longueur des flagellations. Quelques-uns en effet se donnaient la discipline, chaque jour, pendant tout le temps qu'ils mettaient à réciter deux fois le Psautier; ce qui ruinait absolument leur santé, et jetait la terreur dans ceux qui se présentaient pour se faire moines. Il ordonna donc que ces sortes de flagellations seraient volontaires, mais qu'on ne pourrait, chaque jour, les étendre au delà de quarante psaumes, si ce n'est en Avent et en Carême où il serait permis de prendre la discipline pendant soixante psaumes. *Par l'établissement de cette règle*, dit-il, *nous ne supprimons pas ce qui est bon, mais nous retranchons ce qui est superflu.* Il leur ordonna aussi de rendre, après sa mort, aux autres monastères les biens qu'ils avaient reçus, et qu'il leur avait permis de garder pendant sa vie. (Epist. 36.)

Septième livre. *Lettres à des princes et à des princesses.* — Il y en a deux à l'empereur Henri III. Dans l'une, il demande à ce prince le pardon et la liberté du comte de Gisler; dans l'autre, il le loue d'avoir enlevé l'archevêché de Ravenne à Wiquier qui s'en était emparé par de mauvaises voies et l'avait mal administré. (Epist. 1, 2.) L'impératrice Agnès avait écrit à Rome pour obtenir le Pallium au nouvel archevêque de Mayence. Pierre Damien répondit, au nom des cardinaux, que l'usage était de n'envoyer le pallium qu'à ceux qui avaient été examinés, soit par le Pape, soit par ses légats; qu'il était donc nécessaire que l'archevêque de Mayence vînt lui-même à Rome pour le recevoir. (Epist. 4, 5.) Il tâche d'inspirer l'amour de la continence et

des autres vertus chrétiennes a un prince qu'il ne désigne qu'en disant qu'il commandait les armées, et lui représente que Dieu ne lui avait soumis un si grand nombre d'hommes, et ne l'avait comblé de tant de richesses, qu'afin qu'il se servît de tous ces avantages temporels pour s'en procurer d'éternels, en observant les préceptes de sa loi divine. Il lui recommande les monastères qui étaient dans le voisinage de ses troupes, en particulier celui de Saint-Vincent. (Epist. 15.)

Pierre avait ordonné au marquis Rainier le pèlerinage de Jésusalem, pour l'expiation de ses péchés; mais voyant qu'il tardait à partir et qu'il alléguait divers prétextes pour se dispenser de ce voyage, il lui écrivit que les difficultés et les périls qu'il appréhendait n'étaient pas une raison suffisante pour ne pas accomplir la pénitence qui lui était imposée, d'autant plus que Dieu prenait soin des gens de bien; ce qu'il prouve par plusieurs exemples. Un des péchés de Rainier était d'avoir usurpé les biens des veuves et des pupilles. Pierre Damien fit entendre à la marquise sa femme, qu'elle devait restituer tous ces biens à ceux à qui son mari les avait enlevés; et il lui conseilla, pour éviter à l'avenir ces injustices, de prendre plus de soin de la culture de ses terres; il l'exhorte aussi à faire l'aumône. Il fait voir dans cette Lettre qu'il y a des occasions où une femme n'est point obligée d'obéir à son mari, et d'autres, où le mari doit écouter les avis de sa femme : sur quoi il rapporte ce qu'on lit dans l'Ecriture de Judith, d'Abigaïl et de Sara. C'est à la même marquise, comme nous le verrons en son lieu, que le saint évêque d'Ostie adressa son opuscule 50. (Epist. 16, 17, 18, 19.)

Huitième livre. *Lettres à diverses personnes.* — Ce livre est un mélange de Lettres que Pierre Damien écrivit à des personnes constituées en dignité, et à d'autres qui menaient une vie privée. La première de ces lettres est adressée à Cinthius, préfet de Rome. Ce magistrat s'acquittait de sa charge avec honneur. Il était le défenseur des lois, rendait la justice avec intégrité et contenait le peuple dans le devoir, par ses discours et par l'exemple d'une vie régulière. Il en fit un dans l'église, le jour de l'Epiphanie. Pierre Damien en prend occasion de montrer que deux choses sont essentielles à un prédicateur, la doctrine et la vertu. Il exhorte Cinthius à continuer de remplir ses fonctions, comme il avait fait jusque-là; à être le protecteur des pauvres et des orphelins, et à prendre la défense des biens de l'Eglise. Pierre dit en général que chaque Chrétien est prêtre par la grâce de Jésus-Christ; mais il ne s'exprime ainsi que relativement à ce que saint Jean, dans l'*Apocalypse*, et saint Pierre, dans sa première Epître, dont il rapporte les passages, disent du sacerdoce de tous les Chrétiens, qui consiste à s'immoler eux-mêmes à Dieu, par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres. Il ne laisse pas d'avancer que Cinthius avait imité les fonctions des prêtres, en publiant dans l'Eglise, le jour de l'Epiphanie et sur le haut de la tribune, une ordonnance qui tendait au bien public, et en exhortant le peuple à l'exécuter. Mais imiter les fonctions du sacerdoce et les remplir d'office, n'est pas la même chose; et Pierre Damien, en ajoutant que, pour lui, il était obligé au ministère de la parole, en vertu de l'ordre sacerdotal qu'il avait reçu, fait voir clairement qu'il participait au sacerdoce d'une autre manière que le préfet. Si Cinthius avait harangué le peuple dans l'église, ce n'était point qu'il en eût le droit; tandis que lui, comme prêtre, y était obligé. Le préfet s'était ralenti dans le zèle qu'il avait à rendre la justice, sous prétexte de s'appliquer à la prière, Pierre Damien lui écrivit une seconde Lettre, où il montre que, rendre la justice au peuple, c'est la même chose que prier, et qu'il ne devait pas préférer ainsi son utilité particulière au bien public. (Epist. 1 et 2.)

Pierre, sénateur de Rome, ayant commencé à bâtir une église, l'abandonna sans l'avoir achevée, parce que quelques-uns lui dirent que Dieu ne lui en tiendrait aucun compte. Pierre Damien le désabuse dans sa Lettre, en montrant, par l'exemple de Salomon et par l'ordre que Dieu donna à Moïse pour la construction du tabernacle, que l'on doit mettre ces sortes d'ouvrages au nombre des œuvres agréables à Dieu. (Epist. 5.) Le saint prélat présente pour consolation à un malade, qui lui en avait demandé, que les souffrances dont Dieu permet que nous soyons affligés sont une marque de notre prédestination; qu'ainsi l'espérance de la félicité doit nous les faire supporter avec patience. Regardant, au contraire, la prospérité comme dangereuse au salut, il veut que l'on use sobrement des biens temporels, et que l'on fasse de sérieuses réflexions sur les suites du jugement dernier, sur la rigueur du juge et sur les peines réservées au crime. Il rapporte ce qu'on lit de plus touchant sur ce sujet dans les Livres saints. (Epist. 7, 8.) La Lettre aux deux sœurs Rodelinde de Sufficia est remplie d'avis salutaires. Elles avaient l'une et l'autre perdu leurs maris. Pierre Damien leur conseille de demeurer veuves, et de ne pas moins s'appliquer à la pureté du cœur qu'à celle du corps. Les moyens qu'il leur prescrit sont la patience dans les tribulations, l'assiduité à la prière, la fréquente et sincère confession de leurs péchés, l'oubli des injures, le pardon des ennemis, les œuvres de miséricorde, l'éloignement des affaires temporelles, le mépris des richesses. La dernière de ses Lettres est adressée à un malade près d'expirer; c'est une prière semblable à celles que l'on fait pour les agonisants. (Epist. 13, 15 et 15.)

Tome II. — I. *Discours et sermons.* — Ce volume des Œuvres de saint Pierre Damien contient ses Sermons, qui sont au nombre de soixante-quinze, disposés suivant l'ordre des fêtes de l'année; mais il y en a quelques-uns qui ne sont pas de lui, savoir : le Ser-

mon en l'honneur de saint Martin, le second Sermon pour la fête de saint André, celui de saint Nicolas, celui pour la Vigile de la Nativité et celui de saint Etienne, qui se trouvent parmi les sermons de saint Bernard, et que le P. Mabillon a publiés sous le nom de Nicolas, secrétaire de saint Bernard et ensuite abbé de Clairvaux. Ceux des fêtes de l'Assomption et de tous les Saints, le premier de Noël et celui de la dédicace d'une église, paraissent encore être du même auteur. Quelques critiques conjecturent cependant qu'il y en a de Pierre Comestor, écrivain du XIIe siècle. On trouve aussi dans la bibliothèque Impériale un Recueil d'Homélies sur les Evangiles de l'année. La première a pour texte ces paroles : *Il y aura des signes dans le soleil*, etc. (*Luc.* XXI, 25), qui forment le commencement de l'Evangile du premier dimanche de l'Avent. Ce Recueil est intitulé : *Discours de Maître Pierre*, *évêque d'Ostie*. Une note insérée dans le manuscrit, à propos de cet intitulé, fait remarquer que nulle part Pierre Damien ne se trouve appelé *Maître*, mais toujours et partout, *Pécheur et Moine*. C'étaient les titres qu'il prenait ordinairement. On croit donc que, par cette qualification de *Maître* donnée à Pierre, évêque d'Ostie, il faut entendre le cardinal Pierre, secrétaire de Léon IX, de qui nous avons parlé dans l'analyse des Lettres de notre saint auteur, et non pas le cardinal Pierre Damien. Venons maintenant au détail, ou plutôt à la simple nomenclature des Discours qui portent son nom.

Je ne vois pas qu'on lui conteste ceux qui sont sur la fête de l'Epiphanie; sur la translation des reliques de saint Hilaire, évêque de Poitiers; sur le martyre du moine saint Anastase; sur saint Sévère et saint Eleuchadie, évêques de Ravenne; sur le dimanche des Palmes ou des Rameaux; sur la Vigile de la fête de saint Bernard; sur la Cène du Seigneur; sur la Résurrection; sur saint Georges; sur saint Marc; sur saint Vincent, martyr; sur l'Invention de la sainte croix; sur saint Anthème et saint Boniface, martyrs; sur la descente du Saint-Esprit ou le mystère de la Pentecôte; sur les deux frères saints Laurentin et Pergentin, martyrs; le premier discours sur saint Jean-Baptiste est attribué à Nicolas de Clairvaux dans la *Bibliothèque de Cîteaux* et dans quelques manuscrits. Néanmoins dom Mabillon ne l'en croit point auteur, parce qu'il est dit dans ce discours que l'on ne célébrait dans l'Eglise d'autre naissance que celle de Jésus-Christ et de son saint précurseur; tandis que dès le temps de saint Bernard, quelque peu antérieur au moine Nicolas, on célébrait encore dans l'Eglise la Nativité de la sainte Vierge, Mère de Dieu. Mais il est à remarquer que, s'il n'est parlé que de deux naissances dans ce discours, tel qu'il se trouve reproduit dans l'édition de dom Mabillon, l'édition publiée par les soins de Constantin Cajétan fait mention de trois. On peut donc s'en tenir, sur l'attribution de ce Discours, tant à l'authenticité des manuscrits qui le donnent au moine Nicolas, qu'à celle de la *Bibliothèque cistercienne*, où il lui est attribué avec dix-huit autres Discours ; savoir : à part ceux que nous avons déjà cités, les Discours sur la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul; sur celle de saint Bernard, de sainte Madeleine, de saint Pierre-aux-Liens, de l'Exaltation de la sainte croix, des saints Anges, de saint Victor, de l'Avent et de la veille de Noël. C'est donc dix-neuf sermons qu'il faut ôter à Pierre Damien pour les rendre au moine Nicolas. Cajétan lui-même s'est aperçu que le Sermon sur la Nativité de Jésus-Christ ne saurait être de Pierre Damien, puisqu'on y fait l'éloge de saint Bernard, beaucoup plus récent que cet évêque.

Ses autres Discours sont : deux sur saint Jean-Baptiste; un sur la fête de saint Pierre et de saint Paul; un autre sur saint Alexis; trois sur saint Apollinaire, évêque de Ravenne; un de saint Christophe, martyr; deux des saints Florus et Lucillus; un de saint Ruffin, martyr, un de saint Etienne, Pape et martyr; un des saints martyrs Donat et Hilarion; un de saint Cassien, martyr; deux de saint Barthélemi, apôtre; le second et le troisième, sur la Nativité de la sainte Vierge; le second, sur l'Exaltation de la sainte croix; trois sur saint Matthieu, apôtre; un sur saint Leu; un sur saint Fidèle, martyr; le premier des deux, sur saint André, apôtre; le premier, sur Noël; deux sur saint Jean l'Évangéliste; un de saint Barbatien, prêtre et confesseur; un de sainte Colombe, vierge et martyre. L'éditeur met ensuite plusieurs Discours qui n'ont point de jours fixes : deux pour la fête des vierges; quatre pour la dédicace d'une église, dont le premier est de Nicolas de Clairvaux, deux de morale, et le fragment d'un discours synodal, dont nous avons donné quelques citations dans la Notice biographique de notre saint prélat. Dom Luc d'Achéry a fait imprimer, dans le tome VII de son *Spicilége*, cinq Discours sur l'Oraison dominicale, sous le nom de saint Pierre Damien; mais il y a toute apparence qu'ils sont de saint Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne. On leur a donné place dans toutes les éditions de ses OEuvres, et on les lui a restitués dans le tome Ier de la seconde édition du *Spicilége*. C'est à ceux qui ont en main les *Sermons* de Pierre Comestor, de voir si, dans leur collection, il ne s'en trouve point du nombre de ceux que Cajétan nous a donnés sous le nom de saint Pierre Damien. En attendant des éclaircissements de leur part à ce sujet, nous remarquerons que, parmi tous ceux que nous venons d'indiquer, il ne s'en trouve aucun qui finisse par la clause usitée dans les *Sermons* de Pierre Comestor, dont tous les discours se terminent par ces paroles ou autres termes équivalents : *Avec la grâce de Jésus-Christ*, *Notre-Seigneur*, *notre Roi*, *notre Juge*, *qui viendra juger les vivants et les morts et le siècle par le feu.*

II. *Vie des saints.* — On trouve dans le même volume plusieurs Vies de saints dont nous allons dire un mot. A la prière de Hu-

gues, abbé de Cluny, Pierre Damien écrivit la *Vie de saint Odilon*. Ce n'est qu'un abrégé de ce qu'en avait dit Jotsaud, disciple du saint, dans les trois livres qu'il composa sous le titre d'Epitaphe de l'abbé Odilon, et qu'il dédia à son neveu Etienne. Pierre écrivit aussi la *Vie de saint Maur*, évêque de Césena, sur ce qu'il en avait appris de quelques moines dont l'autorité lui paraissait respectable. Il y joignit la relation de quelques miracles qu'il avait sus par la même voie. Surius et Bollandus ont rapporté cette Vie au 20 janvier. Ils ont donné au 19 de juin celle de saint Romuald. Pierre Damien eut quelque peine à se résoudre à l'écrire, pensant qu'il lui était plus utile de pleurer ses propres fautes que de transmettre à la postérité les vertus des autres. Mais voyant que, chaque année, le retour de sa fête amenait à son tombeau un grand concours de peuple, qui, témoin des miracles qui s'y opéraient, souhaitait ardemment de connaître les circonstances de la vie de ce saint homme, Pierre Damien se décida à la mettre par écrit. Dom Mabillon croit qu'il s'est trompé en donnant à saint Romuald cent vingt ans de vie, ce qu'il trouve exagéré. Il n'estime pas non plus que ce que dit Pierre de la donation faite par l'empereur à saint Romuald du monastère du mont Saint-Amiat, s'accorde avec ce qu'Ughelli rapporte des abbés de ce lieu. Comme il était employé à sa légation de Florence, le Pape Alexandre II lui ordonna de ne lui écrire que des lettres édifiantes et dignes d'être gardées. Ayant appris la mort de saint Rodolphe, évêque de Gubbio, qui avait été son disciple, il en fut profondément affligé, et écrivit sa Vie, pour obéir au Souverain Pontife. « Il y a environ sept ans, » dit-il, « qu'ayant mis ses serfs en liberté, il me donna, du consentement de sa mère et de ses frères, son château, qui était imprenable, avec toutes ses terres, et vint à notre désert, où il prit l'habit monastique. Pierre, son frère aîné, embrassa aussi la vie érémitique, et ils la pratiquèrent avec tant de régularité et d'austérité, qu'ils étaient admirés de ceux qui vivaient avec eux ou qui en entendaient parler. Un jour, comme nous étions en chapitre, faisant une conférence, il échappa une parole inconsidérée à Pierre, qui était encore novice; je lui en fis une sévère réprimande, et lui ordonnai de s'abstenir de vin pendant quarante jours, bien résolu de modérer cette pénitence, que je ne lui avais imposée que pour le détourner de tels discours; mais l'ayant oublié, je demandai, au bout du terme, comment il en avait usé, et j'appris de nos frères qu'il avait accompli toute sa pénitence sans dire un mot. J'en eus regret, mais j'admirai sa soumission.» Rodolphe, étant devenu évêque, continua de mener la vie monastique sans rien relâcher de ses austérités. Il portait le même cilice et les mêmes habits très-pauvres; dans le plus grand froid, il couchait avec une simple tunique ou chemise sur une planche; il ne mangeait d'ordinaire que du pain d'orge et en petite quantité; il disait tous les jours au moins un psautier en se donnant la discipline à deux mains, et se chargeait souvent de cent années de pénitence qu'il accomplissait en vingt jours. Il regardait son évêché de Gubbio comme un hospice où il logeait en passant, et sa cellule du désert comme une habitation; car il avait affaire à un peuple indocile et intéressé, qui n'attendait de lui que des grâces temporelles. Aussi ne désirait-il que de quitter son siége; mais saint Pierre Damien l'obligeait à le garder. Il prêchait assidûment et donnait aux pauvres tout ce qu'il pouvait épargner. Il tenait tous les ans un synode; mais il ne permettait pas ce que les clercs avaient coutume de donner pour les ordinations, ni que l'on prît rien des pénitents. Il n'avait guère que trente ans quand il mourut, le 27 juin de l'an 1063. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort.

Saint Pierre Damien ayant écrit la Lettre qui contenait cette Vie, attendait une occasion de l'envoyer au Pape, quand il s'avisa d'y joindre celle de saint Dominique le Cuirassé, ainsi surnommé à cause d'une cuirasse de fer qu'il portait continuellement par pénitence. Prévoyant que ce qu'il raconte de ses grandes austérités paraîtrait incroyable à quelques-uns, il proteste de son amour pour la vérité : *Je crains*, dit-il, *que cette vie ne paraisse incroyable à quelques-uns de nos frères: mais Dieu me garde d'écrire un mensonge! Je n'ignore pas ce que dit l'Apôtre : « Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, nous portons faux témoignage contre Dieu.»* (*I Cor.* xv, 14, 15.) *Par où il nous apprend que quiconque attribue un faux miracle à Dieu, ou à ses serviteurs, est coupable de faux témoignage contre celui qu'il a voulu louer.* Pierre Damien raconte ensuite la *Vie de saint Dominique*, telle que les Bollandistes l'ont rapportée. On reconnaît au moins, dans sa manière de dire les choses, un grand fonds de candeur; mais il n'avait pas été témoin de tout ce qu'il rapporte. Il s'est confié, pour l'écrire, dans la bonne foi des autres. C'est aussi sur le crédit que les Actes du martyre de sainte Flore et de sainte Lucille avaient de son temps, qu'il les a donnés comme sincères. Mais Baronius et les meilleurs critiques n'y trouvent rien qui ne leur paraisse ou fabuleux, ou tout au moins apocryphe. Mais ils ne jugent pas de même des Actes de saint Jacques diacre, et de saint Morien, lecteur, tous les deux martyrs en Numidie, dont Pierre Damien a expliqué quelques passages dans un discours qu'il fit étant prieur du monastère de Sainte-Croix à Avellana. Ces actes ont tout le mérite de pièces originales.

TOME III. *Opuscules.* — On a grossi le nombre des Opuscules de saint Pierre Damien, en donnant ce titre à quantité de ses lettres, à cause de leur longueur. Dans le premier, adressé à Ambroise, il enseigne ce que l'on doit croire sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, réfute en passant les hérésies d'Arius, de Sabellius, d'Apollinaire, de Manès, de Nestorius, d'Eutychès, et prouve

contre les Grecs, par l'autorité de l'Ecriture et des Pères, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. — Le second, adressé à Honestus, est intitulé : *Antilogue* contre les Juifs, parce qu'il y montre contre eux, par des passages dont ils ne pouvaient contester l'autorité, puisqu'ils étaient tous tirés de l'Ancien Testament, que Jésus-Christ est véritablement le Fils de Dieu. Le troisième Opuscule est sur la même matière, mais en forme de dialogue entre un Juif et un Chrétien. Le Juif propose des raisons contre la divinité de Jésus-Christ. Le Chrétien les résout. La principale observation roule sur l'inobservation des rites de la loi ancienne par les Chrétiens. L'interlocuteur répond que, si Jésus-Christ les a abolis après les avoir observés lui-même, c'est qu'ils n'étaient que des figures de la loi nouvelle. Les deux Opuscules suivants ont été analysés avec quelque étendue dans la notice que nous avons consacrée à saint Pierre Damien. (Opusc. 1, 2, 3, 4, 5.)

Le sixième Opuscule intitulé *Gratissimus*, parce qu'il ne pouvait manquer d'être très-agréable à ceux dont les ordinations étaient révoquées en doute, est adressée à Henri, archevêque de Ravenne. Pierre Damien examine si l'on doit réordonner ceux qui ont été ordonnés par des évêques simoniaques. Cette question avait été agitée dans trois conciles de Rome; mais elle était restée indécise, jusqu'à de plus grands éclaircissements. Pierre soutient que ces sortes d'ordinations ne doivent point se réitérer, parce que l'évêque n'est pas le ministre, et que c'est Jésus-Christ, source de toute grâce, qui consacre. Il en est de l'ordination comme du baptême qui ne se réitère point, quoique conféré par un mauvais ministre. Pourvu que l'ordination se fasse dans l'Eglise catholique, et par un ministre qui professe la même foi, l'ordination est valide, cet évêque fût-il simoniaque. Balaam, quoique infecté de cette tache, ne laissa pas de prophétiser ; Saül prophétisa aussi, quoique déjà réprouvé. Il ajoute qu'il y a trois sacrements principaux dans l'Eglise, le baptême, l'Eucharistie et l'ordination des clercs. Saint Augustin, dans ses *Commentaires sur saint Jean*, prouve le baptême, et Paschase Ratbert, dans son livre *Du corps du Seigneur*, prouve que les deux autres sacrements ne sont pas meilleurs administrés par de bons ministres, ni plus mauvais, pour être consacrés par de méchants prêtres. Encore que l'on n'ait rien décidé jusque-là sur la validité de l'ordination par rapport au ministère, il faut en raisonner de même que du baptême et de l'Eucharistie, en suivant les principes établis par saint Augustin; savoir, que comme c'est Jésus-Christ qui baptise, qui consacre, c'est lui qui ordonne les prêtres et les évêques. Il rapporte divers exemples d'ordinations faites par de mauvais ministres, même par des simoniaques, et que l'on n'avait ni annulées ni réitérées; et le décret de Léon IX qui se contenta d'imposer une pénitence de quarante jours à ceux qui avaient été ordonnés par des simoniaques, mais gratuitement. Il loue l'empereur Henri de s'être opposé à ces sortes d'ordinations achetées, contre lesquelles il déclame lui-même avec force. (Opusc. 6.)

Il ne témoigne pas moins de zèle contre les clercs impudiques dans l'opuscule suivant qu'il intitule *Gomorrhien*. Après avoir rapporté les divers crimes dont ils se souillaient, il dit qu'ils s'appuyaient dans leurs désordres de certaines règles fausses et apocryphes, qui se trouvaient mêlées avec les canons. Il montre que ces règles ne peuvent avoir lieu, non-seulement parce que les pénitences qui y sont imposées aux clercs, sont moins considérables que celles qu'on impose aux laïques pour les mêmes péchés ; mais encore, parce que l'on ne connaît point les auteurs de ces règles, et que tous les canons doivent être publiés, ou par les conciles ou par les Papes. Il rapporte ceux du concile d'Ancyre sur les péchés dont il avait parlé dans cet Opuscule, et prie le Pape Léon IX de décider si l'on doit exclure des ordres les clercs coupables de ces impuretés, ou déposer ceux qui y sont déjà promus. Il se déclare pour l'affirmative; mais le Pape, dans sa réponse, ne prononça la peine de déposition, que contre les clercs les plus criminels. (Opusc. 7.)

Il fait ressortir, dans le neuvième Opuscule, les avantages de l'aumône, tant pour les vivants qui la font, que pour les morts en faveur de qui on la fait. Il met aussi au rang des bonnes œuvres l'usage de laver les pieds aux pauvres, et rapporte que le Pape Nicolas II lavait chaque jour les pieds à douze pauvres, et qu'il n'omettait pas même de le faire la nuit, lorsque pendant le jour le temps lui avait manqué. — L'Opuscule douzième contient une peinture très-vive du déréglement des moines de son temps, et de la décadence de l'ordre monastique. La plupart gardaient de l'argent, disant que ne recevant rien des biens du monastère, il leur fallait une ressource pour vivre. Pierre répond que le monastère devait fournir à leurs besoins, en espèces, et non pas en argent, et que s'ils recevaient de l'argent du dehors, ils devaient l'employer à leurs besoins et non pas le garder. Les courses continuelles des moines étaient un sujet de scandale pour les séculiers ; ces courses attiraient, en effet, toute sorte de relâchements; la dissipation, l'intempérance, l'inapplication à la prière, à la lecture, à la psalmodie, le vice de propriété, la vue d'objets dangereux pour la chasteté, au moins pour la chasteté de l'esprit. Si le moine veut être plus proprement vêtu pour paraître en public, il se rend méprisable aux séculiers ; s'il affecte de porter des habits malpropres et difformes, il est taxé de vanité, tous les objets qu'il a vus, et ce qu'il a entendu se présente à son imagination ; en vain il s'efforce de chasser ces images importunes, il en est accablé. Pierre Damien reproche encore aux moines de se mêler trop des affaires du monde. Il n'épargne pas non plus les ermites, dont quelques-uns, à ce qu'il

paraît, ne gardaient leurs cellules qu'en Carême, et passaient le reste de l'année à courir le monde. (Opusc. 9, 12.)

Après avoir déploré les déréglements des moines, il les instruit de leurs devoirs, en leur apprenant ce qu'ils doivent faire et éviter pour arriver à Dieu. Il les invite à l'aimer, non par la crainte des châtiments, mais pour lui-même; et à vivre dans l'étroite observance de leurs règles, vivant dans la patience, l'humilité, l'obéissance, la mortification, la pénitence et dans la contemplation des vérités de la religion. Il enseigne qu'un moine qui, étant dans le siècle, a commis de grands péchés, n'y satisfaisait pas par la commune observance de la règle; il doit y ajouter des pénitences proportionnées à ses péchés; de sorte que, si ses péchés méritaient soixante et dix ans de pénitence suivant les canons, il devait les accomplir dans le monastère, s'il en avait le loisir. Il raisonnait ainsi, selon l'usage où l'on était alors de faire une supputation de tant d'années de pénitence, pour effacer un péché. Si celui qui avait commis un homicide devait, selon les canons, faire dix ans de pénitence, on lui en imposait deux cents pour vingt homicides; mais ces sortes de pénitences se rachetaient. On accomplissait cent ans de pénitence par vingt psautiers accompagnés de flagellations; cinquante psaumes valaient cinq ans de pénitence que l'on rachetait encore par les libéralités de l'Eglise. (Opusc. 13.)

Gisler, évêque d'Osma, avait avancé qu'une personne qui avait pris l'habit monastique, étant malade à l'extrémité, pouvait le quitter si elle revenait en santé, et rentrer dans le monde. La raison qu'il en donnait était que, selon la règle de Saint-Benoît, il fallait une année de probation avant la prise d'habit ou profession, car on ne les séparait pas ordinairement. Pierre Damien en écrivit à cet évêque, et lui soutint que l'année de probation n'était qu'une précaution pour s'assurer de la vocation des sujets, et non une condition nécessaire pour les admettre; le supérieur pouvait en dispenser, quand il était suffisamment convaincu de la conversion du postulant; que la profession, de quelque manière qu'elle ait été faite, est irrévocable, pourvu qu'il y ait eu pleine liberté. Il rapporte là-dessus les décrets de plusieurs conciles; l'exemple du baptême, qui est également valide, quand on le donne aussitôt après la naissance, comme quand on ne l'accorde qu'après de longues épreuves. Il cite également, mais sans le justifier par des raisons bien solides, l'exemple des enfants offerts au monastère par leurs parents, suivant la même Règle de Saint-Benoît. (Opusc. 16.)

Le vingt et unième Opuscule est adressé à un abbé qui avait renoncé à sa dignité pour vivre en simple moine. Pierre Damien l'en félicite, à cause de la difficulté qu'il y a de réussir dans le gouvernement des âmes, et des dangers de l'administration des affaires temporelles. Mais il l'avertit en même temps de se précautionner contre les tentations qui surviennent ordinairement à ceux qui ont quitté les dignités ecclésiastiques, c'est-à-dire le regret de les avoir abandonnées et le désir d'y rentrer. Il s'était glissé un abus parmi les clercs réguliers. Quoique nourris en commun des fruits et des revenus de l'église qu'ils desservaient, ils gardaient par devers eux de l'argent et possédaient quelque bien en propre, soutenant que cela leur était permis par les lois. Pierre Damien composa contre eux un Opuscule, dans lequel il fait voir que les clercs ou chanoines réguliers ne devaient rien avoir en propre; que tel était l'esprit de saint Augustin, dans ses sermons sur la vie commune, qui ont servi de fondement à la règle des chanoines. Si dans le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 816, on publia une règle qui permet aux chanoines d'avoir des biens en propre, soit de leur patrimoine, soit des oblations ou autres revenus de l'Eglise; cette règle, à cet égard, est absurde, et ne doit être approuvée qu'en ce qu'elle ordonne à ces clercs de se contenter de la nourriture et du vêtement, qui leur sont fournis par la communauté; parce qu'en effet il y a contradiction à donner du superflu à ceux que l'on a réduits au nécessaire. Cet Opuscule est adressé au Pape Alexandre II, que saint Pierre Damien exhorte fortement à réprimer cet abus. Il est visible que le quatrième canon du concile de Rome, en 1063, fut rédigé en conséquence. Il porte que les chanoines devant vivre comme des clercs religieux, mangeront, dormiront ensemble, et posséderont en commun, et comme une seule famille, ce qui leur viendra de l'Eglise. (Opusc. 24.)

Pierre, dans un autre Opuscule, invective contre l'ignorance des prêtres qui, la plupart, ne savent pas même lire. « Comment, dit-il, peuvent-ils prier pour le peuple, et offrir à Dieu un service raisonnable, puisqu'ils n'entendent pas ce qu'ils disent. Les peuples sans instruction s'abandonnent à toutes sortes de vices. Les prêtres en font de même. Négligents jusque dans le service de l'autel, ils n'ont que des calices d'étain ou d'autre vil métal, crasseux et enrouillés. Ils enveloppent le corps de Notre-Seigneur dans un linge sale; les nappes sont usées et déchirées; les ornements et les livres sont dans le même état de dégradation. Les hommes légers s'en moquent, les sages en gémissent.» Pierre Damien rejette tous ces maux sur la négligence des évêques. Il les exhorte à veiller sur la conduite de leurs clercs, à n'élever au sacerdoce que ceux qui en sont dignes, à déposer ou à suspendre ceux dont les mœurs ou la science ne répondent pas à leur ministère. Les fautes qu'il reproche aux prêtres dans l'administration des sacrements de baptême et d'Eucharistie, nous apprennent du moins les rites observés pour l'un et l'autre dans ce temps-là. « Je ne veux pas, » dit-il, « rapporter les fautes qu'ils commettent, soit dans l'oblation des saints mystères, soit en administrant le sacrement de la régénération; par exemple, dans les scrutins,

dans les symboles, et dans le sacrement du bain baptismal. Il arrive souvent que le pain qui doit être changé en des hosties salutaires, se trouve moisi avant d'être sanctifié par l'oblation; et que, au lieu de consumer le mystère dans les huit jours, ils le gardent, à la grande injure de Dieu, jusqu'au troisième mois; quelquefois même ils ne mêlent point l'eau avec le vin dans l'Eucharistie, de sorte que par l'erreur d'un schisme occulte, le peuple est séparé de Jésus-Christ. » (Opuscule 26.)

Pierre Damien composa le trente-deuxième Opuscule à l'occasion d'un serviteur de Dieu, qui, outre les carêmes institués par les Pères, c'est-à-dire ceux de Noël, de Pâques et de la Saint-Jean, s'en imposait en secret de particuliers, où il s'abstenait, tantôt de poissons, tantôt de légumes, et quelquefois du fruit des arbres. Il donne une application morale et mystique des quarante jours de jeûne et des quarante-deux stations des Israélites dans le désert. — Didier, abbé du Mont-Cassin, l'avait menacé que, s'il ne venait le voir, il le priverait de la participation des prières de son monastère. Pierre Damien s'excusa de ce voyage sur son grand âge, et sur la crainte de mourir en chemin, en reconnaissant toutefois que ce serait un grand avantage pour lui de pouvoir toucher le seuil de la maison de saint Benoît. Il rapporte plusieurs miracles faits par l'intercession de la sainte Vierge, et dit qu'en quelques églises, il s'était établi une louable coutume de célébrer tous les samedis une Messe particulière en son honneur, s'il ne se rencontrait une fête ou une férie de Carême; que dans les ermitages et les monastères de sa congrégation, il y avait trois jours de la semaine assignés à des saints, en l'honneur desquels on y célébrait des Messes; que, selon la pieuse opinion de plusieurs personnes illustres, les âmes des défunts ne souffraient point le dimanche, et retournaient le lundi au lieu de leurs supplices. Pour cette raison, on disait ce jour-là la Messe en l'honneur des anges, afin d'attirer leur protection sur les morts, et sur ceux qui devaient mourir. On attribuait aussi, avec raison, le vendredi à la croix; ce jour-là les moines de Font-Avellana se donnaient l'un à l'autre la discipline, en chapitre, avec des verges, et jeûnaient au pain et à l'eau; puis, en ce même jour, ils disaient la Messe en l'honneur de la croix, afin de se mettre sous sa protection. Le samedi, jour destiné au repos, devait être dédié à la sainte Vierge, en qui la sagesse s'était reposée par le mystère de l'Incarnation. Il ne fallait donc pas douter que ceux qui lui rendaient ces honneurs ne s'attirassent son secours. Il prouve ensuite, par diverses histoires, que le saint Sacrifice, les prières, les aumônes, faites pour les morts, leur procurent le soulagement. (Opusc. 32, 33.)

Il emploie des preuves du même genre, dans l'Opuscule suivant, pour montrer que Dieu, en ce monde et en l'autre, punit les mauvaises actions et récompense les bonnes; comme aussi, que les prières des vivants délivrent les âmes du purgatoire. Nous rapporterons ici une de ces histoires, parce qu'elle exprime clairement la foi de saint Pierre Damien et de Didier, abbé de Mont-Cassin, sur la présence réelle et la transsubstantiation. Une femme, jalouse de son mari, qu'elle soupçonnait d'infidélité, ayant prié une de ses voisines de lui enseigner quelque moyen pour l'empêcher qu'il n'aimât une autre femme plus qu'elle-même, cette voisine lui conseilla de recevoir le corps de Notre-Seigneur sans le consommer, et de le garder secrètement pour le faire manger à son mari, avec certains maléfices qu'elle lui indiqua. La femme jalouse suivit ce conseil, et garda le corps de Jésus-Christ dans un petit linge, jusqu'à ce qu'elle trouvât l'occasion d'en faire l'usage que sa passion lui inspirait. Mais il arriva par miracle que cette parcelle du corps de Notre-Seigneur se trouva changée en chair, et que l'autre parcelle conserva la forme du pain. « Voilà, » dit Pierre Damien à l'abbé Didier, « ce que vous m'avez proposé, et vous m'avez demandé aussi ce que Dieu avait voulu nous marquer par ce miracle. Sans doute il a eu pour but de faire connaître la méchanceté et la perfidie de cette malheureuse femme, en lui rendant visible la vérité de la présence du corps de Notre-Seigneur, afin qu'en voyant que ce qu'elle croyait n'être que du pain, paraissait être véritablement de la chair, elle condamnât elle-même par son propre jugement l'audace sacrilége du crime qu'elle avait commencé d'exécuter. Quant à cette partie de l'hostie qui demeura telle qu'elle était auparavant, cela sert à nous rendre encore plus visible la vérité de ce miracle, afin que, considérant que d'un côté l'apparence du pain, et de l'autre, l'apparence de la chair, se rencontrant dans une seule et même substance, nous reconnaissions indifféremment dans toutes les deux l'existence d'une chair véritable et d'un véritable pain; parce que Jésus-Christ est tout ensemble, et ce pain qui est descendu du ciel, et cette chair qui a été formée du sang de la sainte Vierge. L'évêque de Melphi, qui était votre voisin, ce prélat de sainte mémoire, dit un jour, en ma présence, au Pape Etienne IX, et le confirma plusieurs fois avec serment, que comme il s'était un jour approché de l'autel pour offrir le saint Sacrifice, il lui arriva de douter que le corps du Sauveur fût véritablement contenu dans ce sacrement; mais il n'eut pas plutôt rompu la sainte hostie, qu'il aperçut entre ses doigts une chair véritable et toute sanglante, de sorte que ses doigts en furent empreints: ce qui le guérit entièrement de son doute. Cela fait voir, ajoute-t-il, combien est grand le péril de toucher avec des mains impures ce sacrement si terrible. » Sur la fin de cet opuscule, Pierre Damien dit quelque chose de la loi qui défend à un homme d'épouser sa commère. (Opusc. 34.)

L'Opuscule suivant est intitulé : *Des images des princes des apôtres.* Dans un tableau où

les deux princes de l'Eglise étaient représentés, saint Paul était placé à la droite et saint Pierre à la gauche. Pierre Damien en donne pour raison, que saint Paul était de la tribu de Benjamin, qui, en latin, signifie le *fils de la droite.* Il ajoute qu'il méritait aussi cette prérogative, parce que, par une ressemblance avec Jésus-Christ, il n'avait point de chaire particulière comme saint Pierre, mais présidait à toutes les Eglises. Si l'Eglise de Jésusalem n'est pas la première, quoique le Sauveur y ait souffert, c'est que, dans l'ordre des Eglises, on a eu égard au privilége accordé à saint Pierre, au-dessus des autres apôtres. (Opusc. 35.)

Dans un voyage que saint Pierre Damien fit à Milan, en 1059, comme légat du Pape Nicolas II, il fut accompagné par un clerc nommé Landulphe, qui se voyant menacé de mort dans une sédition arrivée en cette ville, fit vœu d'embrasser la profession monastique. Pierre qui était présent et dans le même danger, l'avertit de ne pas s'engager par la crainte de la mort, s'il n'était disposé à accomplir son vœu. Landulphe se soumit au jugement de Dieu, si jamais il manquait à sa promesse. La sédition s'étant apaisée, Landulphe ne se pressa point de faire ce qu'il avait promis. Pierre Damien l'en avertit et lui fit voir, par des autorités et des exemples, que l'on ne pouvait se dispenser d'accomplir un vœu, et que le sien ne l'obligeait pas moins pour avoir été occasionné par la crainte de la mort. Il écrivit sur le même sujet à un avocat, nommé Otton, qui avait aussi fait vœu de se consacrer à Dieu dans l'état monastique, mais qui cherchait par de mauvaises raisons à éluder sa promesse. (Opusc. 42.)

Ce fut Pierre Damien qui introduisit à Mont-Cassin l'usage de la flagellation, avec le jeûne du vendredi, au pain et à l'eau, pendant toutes les semaines de l'année. Les moines se donnaient la discipline l'un à l'autre en plein chapitre. Plusieurs s'élevèrent contre l'indécence de cette pratique, surtout le cardinal Etienne, qui avait été religieux du Mont-Cassin. Pierre Damien, informé qu'on avait cessé de se discipliner mutuellement les jours de vendredi, écrivit à la communauté pour l'engager à continuer cette pénitence, soutenant qu'il était honnête et salutaire de souffrir, par un esprit de mortification, la confusion de la nudité. Il leur propose l'exemple de Jésus-Christ dans sa passion, celui de saint Paul et d'un grand nombre de martyrs, flagellés nus à la vue du peuple; et leur dit, qu'en se punissant eux-mêmes de verges pour l'expiation de leurs fautes, ils ôtent à Dieu le désir de s'en venger. Le cardinal Etienne étant mort subitement, quelque temps après avoir défendu la pratique de la discipline à Mont-Cassin, Pierre Damien dit que cette mort pouvait bien être une punition de sa témérité; toutefois il ne laissa pas de donner à ce cardinal les louanges qu'il méritait d'ailleurs pour ses vertus. Du reste, cette pratique de la discipline, dont on ne voit point d'exemple avant l'an 1046 ou 1048, fut adoptée, avec la permission de l'abbé, par toute la congrégation de Mont-Cassin; elle passa ensuite dans d'autres monastères. (Opusc. 43.)

Le quarante-septième Opuscule est intitulé : *Des moyens de conserver la chasteté.* Pierre le composa pour Damien, son neveu. Il lui conseille de communier tous les jours, afin que le démon ennemi de la pureté, voyant ses lèvres teintes du sang de Jésus-Christ, prenne la fuite; car, « ajoute-t-il, ce que vous recevez, sous l'espèce visible du pain et du vin, qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, il sait que c'est en vérité le corps et le sang du Seigneur. » Pierre remarque, dans cet opuscule, que l'on conservait le corps et le sang de Jésus-Christ pour le porter aux malades, afin de les communier sous les deux espèces. Il dit ailleurs que le corps de Jésus-Christ, que la bienheureuse Vierge, Mère de Dieu, a engendré, porté dans son sein, enveloppé de langes, élevé avec un soin maternel, est certainement le même corps que nous recevons à l'autel sacré; le corps dont nous buvons le sang, comme étant le sacrement véritable de notre rédemption. C'est là la foi de l'Eglise catholique; c'est par la force de ce nouveau sacrement du corps du Seigneur, que nous chassons de nous ce levain de la corruption de notre vieil homme, afin de passer de la servitude à la liberté spirituelle. (Opusc. 47, serm. 45 et 10.)

Dans un autre Opuscule, il exhorte des ermites de sa congrégation à jeûner le samedi en l'honneur de la sépulture du Seigneur, à l'imitation de l'Eglise romaine, et à maintenir avec zèle l'observance dans laquelle ils vivaient. Pour les y engager, il leur représente qu'ils ne conservaient plus que de faibles restes de l'observance rigoureuse des anciens. S'ils ne rétablissaient pas ce que leurs prédécesseurs avaient omis, il est probable que leurs successeurs en useraient de même; « et alors, ajoute-t-il, nous serons coupables de leur négligence. Ils diront qu'ils ne sont pas meilleurs que leurs pères, et qu'ils s'en sont tenus à ce qu'ils ont trouvé établi. Délivrons notre temps de ce reproche, et transmettons fidèlement à nos enfants l'exemple des vertus que nous avons reçu de nos pères. »—Pierre exhorte encore ces moines à jeûner les veilles de Noël, de l'Epiphanie, de saint Marc, des Rogations, de la Pentecôte, de saint Jean-Baptiste, et des fêtes de tous les apôtres. Il remarque que le jeûne du samedi saint était plus rigoureux que celui des autres samedis de l'année; mais que dans quelques lieux on le modérait pour les malades et pour ceux qui venaient recevoir le baptême. En ce jour, on ne devait dire la Messe que la nuit, afin que le baptême général fût célébré entre la mort et la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (Opusc. 54, 55.)

Le cinquante-neuvième a pour titre : *De ce qui arrivera dans les derniers jours de l'An-*

techrist. Pierre Damien convient qu'il est très-difficile de s'expliquer sur ce qui précédera ou suivra immédiatement le jour du jugement; mais qu'il est utile de penser à ce jour, dans l'assurance où nous sommes qu'il sera suivi pour nous, ou d'une félicité éternelle, ou de supplices qui n'auront point de fin. Il croit que l'Antechrist régnera trois ans et demi; et, qu'après avoir mis à mort Elie et Enoch, il sera lui-même tué sur le mont des Oliviers par l'archange saint Michel; que depuis la mort de l'Antechrist, il se passera quarante-cinq jours jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ, pendant lesquels la persécution cessera, et les justes qui auront été ébranlés feront pénitence; qu'alors la terre et l'air seront couverts d'un feu qui purifiera les élus. Il rapporte d'après saint Jérôme, les signes qui précéderont le jour du jugement dernier, et renvoie à ce qu'il avait dit de ce jour dans sa lettre à la comtesse Blanche. — Le soixantième et dernier opuscule contient l'explication de quelques passages de la *Genèse*, dans lesquels saint Pierre Damien se livre entièrement au sens allégorique. (Opusc. 59, 60.)

TOME IV. — Le dernier volume des OEuvres de saint Pierre Damien renferme des Prières, des Hymnes, des Proses, des Leçons, des Messes, des Répons, qui lui sont attribués, ainsi que deux cent vingt-cinq poëmes sur des sujets de piété. Le deux cent treizième contient son Epitaphe en vers élégiaques. Le saint prélat n'a d'autre part aux explications de l'Ancien Testament, publiées, dans ce dernier volume, que d'en avoir fourni la matière par ses écrits. C'est un moine anonyme, qui avait été son disciple, qui mit par ordre ce qu'il y avait trouvé de bon pour l'intelligence du texte sacré, et qui dédia sa compilation à Damien, neveu du saint évêque d'Ostie. On convient que la Règle des chanoines réguliers, n'est point de Pierre Damien, mais d'un clerc de l'Église de Ravenne, nommé Pierre *de Honestis*. D'ailleurs cette règle est précédée d'une lettre ou épître dédicatoire à Pascal II, qui ne fut élevé sur le Saint-Siége qu'en 1099, longtemps après la mort de Pierre Damien. Le traité *De la correction des évêques et des Papes*, que Goldast a inséré dans le tome II de la *Monarchie de l'empire*, n'est point un ouvrage supposé à Pierre Damien, comme Possevin et plusieurs autres l'ont cru après lui, mais un fragment de la douzième lettre du premier livre, dont nous avons rendu compte en son lieu. Ce qui a causé l'erreur dans laquelle plusieurs critiques sont tombés à cet égard, c'est que cette lettre se trouve dans divers recueils d'anciens monuments, imprimés à Strasbourg en 1562, et à Francfort en 1614 et 1621.

On remarque en général dans les écrits de saint Pierre Damien, qui sont utiles pour la connaissance de l'histoire ecclésiastique du XIe siècle, un grand zèle pour la réformation des mœurs, et une érudition assez étendue pour le siècle où il vivait; mais son style est diffus et embarrassé; ses raisonnements manquent souvent de justesse; ses preuves sont pour la plupart des explications arbitraires des Livres saints, des apparitions de morts, ou d'autres histoires souvent invraisemblables. Il se déclara le défenseur zélé de plusieurs dévotions nouvelles, et surtout des flagellations et des compensations de pénitence. « S'il est permis, » dit-il, comme nous l'avons remarqué dans le cours de cette analyse, « de se donner cinquante coups de discipline, pourquoi ne s'en donnerait-on pas soixante ou cent? Et si l'on peut s'en donner cent, pourquoi serait-il défendu de s'en donner mille? Ce qui est bon ne peut être poussé trop loin. Si le jeûne d'un jour est bon, celui de deux ou trois jours est meilleur encore. » — « Suivant ce principe, » dit le rédacteur du *Dictionnaire des auteurs ecclésiastiques*, « la perfection serait de se laisser mourir de faim ou d'expirer sous les coups de la discipline. » La Vie du bienheureux Pierre Damien a été écrite par Jean de Lodi son disciple, et publiée par dom Mabillon. Nous avons indiqué ailleurs les éditions des OEuvres de cet auteur.

PIERRE, cardinal et bibliothécaire de l'Eglise romaine, — ne nous est connu que par une *Vie de Grégoire VII*, que l'on conserve dans la bibliothèque du Vatican. Baronius, qui nous apprend ce fait, dit que Nicolas d'Arragon a fait entrer cette Vie dans son Commentaire ou *Histoire des Papes*, qu'il commence à Léon IX. Pierre souscrivit, en 1076, au privilége que Grégoire VII accorda à Raimond, abbé de Saint Pierre de Condom. Il est rapporté dans le tome XIII du *Spicilége*. C'est tout ce que nous savons de ce cardinal, qu'il ne faut pas confondre avec un autre bibliothécaire du même nom, surnommé Guillaume, qui écrivit longtemps après les Vies des Papes, depuis Léon IX jusqu'à Innocent VI, c'est-à-dire, des Papes qui ont occupé le Saint-Siége depuis 1049, jusqu'en 1360. Pierre dont nous parlons n'a laissé d'autre écrit que la Vie de Grégoire VII.

PIERRE DE HONESTIS — a été quelquefois confondu avec saint Pierre Damien, soit à cause de l'identité de leur nom, soit parce qu'ils étaient tous les deux originaires de la même ville. Il y avait cependant entre eux des points de différence, qui devaient servir à les faire distinguer. Pierre Damien, qui fut d'abord moine de l'ordre de Saint-Benoît, puis cardinal évêque d'Ostie, mourut en 1072; le second ne mourut qu'en 1119, sans avoir jamais possédé dans l'Eglise d'autre dignité que celle de prévôt ou d'abbé du monastère qu'il fonda au port de Ravenne. Il appartenait à la noble famille de Honestis, établie dans cette ville depuis longtemps. Pendant un voyage qu'il fit sur mer, il fut assailli d'une tempête si violente, que, pour conjurer le danger, il s'obligea par vœu, lorsqu'il serait de retour au port, d'y bâtir un monastère en l'honneur de la sainte Vierge. Il tint sa promesse, rassembla dans cette maison un certain nombre de prêtres avec

lesquels il vécut en communauté et conformément à la Règle qu'il leur donna. Quoique l'on ne possède aucuns renseignements sur l'éducation qu'il reçut dans ses premières années, on s'accorde généralement à dire qu'il était honoré du sacerdoce.

Constantin Cajétan, qui a fait imprimer sa Règle à la suite des OEuvres de saint Pierre Damien, remarque qu'elle fut écrite pour les clercs et les chanoines qui vivaient régulièrement dans les cloîtres des églises cathédrales, ou dans les collégiales, suivant les statuts du concile d'Aix-la-Chapelle, et non pour les chanoines réguliers qui suivent celle de saint Augustin. Pierre de Honestis composa la sienne sur les écrits des saints Pères, et emprunta beaucoup de choses à celle de Saint-Benoît. Mais, avant de l'établir dans son monastère, il l'adressa par une lettre au Pape Pascal II, en le suppliant de la confirmer. Il prend, dans cette lettre, le titre de pécheur, comme il était d'usage alors à toutes les personnes qui vivaient dans la piété. On l'a publiée en tête de la Règle, et celle du Pape, à la fin. Elle est datée du mois de décembre 1116, et signée de treize cardinaux, qui tous confirment et autorisent cette Règle, conjointement avec Pascal II.

Premier livre. — Elle est divisée en trois livres, dont le premier est composé de trente-six chapitres, avec un Prologue, dans lequel on voit que les observances qui y sont prescrites avaient déjà été mises en pratique dans son monastère avant qu'il les consignât par écrit, ce qu'il ne fit qu'afin qu'on les observât plus exactement dans la suite. La Règle prescrit le renoncement à tous les biens temporels, et surtout à sa propre volonté. Que celui, dit-elle, qui est choisi pour supérieur, aime ses frères; qu'il les reprenne librement, et qu'il leur donne l'exemple. Que trois ou quatre semaines au plus après la mort du prieur, on en choisisse un autre, à qui le prévôt ou l'ancien adressera ces paroles, avant la Messe de Tierce, en présence de la communauté: « Vos frères vous ordonnent de vous charger du soin de leurs corps et de leurs âmes devant Dieu. » Cette constitution porte aussi que les parents pourront offrir d'eux-mêmes leurs enfants à Dieu dans le monastère avant l'âge de quatorze ans, mais qu'après cet âge ils ne le pourront plus, sans le consentement de leurs enfants. Elle ne règle pas le temps de probation, le laissant à la prudence du prieur et de la communauté.

Si le prieur le trouve utile au bien commun, il mettra dans les premières places ceux qui sont venus les derniers, parce qu'en fait de supériorité, il faut avoir égard aux mérites personnels, et non au temps de la profession. Défense de rien donner ni recevoir sans la permission du prieur. Il doit lire toutes les lettres des frères, tant celles qu'ils écrivent que celles qu'on leur adresse. Le cloître des chanoines réguliers était fermé et voisin de l'église; ils avaient de suite tous les édifices nécessaires, un chapitre, un réfectoire, un dortoir, etc.; mais ils mettaient en dehors les bâtiments pour les domestiques et les ouvriers.

La Règle défend aux clercs toute conversation particulière avec les femmes, si ce n'est à ceux qui sont prêtres et de mœurs éprouvées, pour les entendre en confession. Elle permet au prieur d'employer les frères au travail manuel aussi bien dans le jardin qu'ailleurs, et d'établir dans sa communauté des prêtres pour recevoir les confessions de leurs confrères. On ne permettait que difficilement à un chanoine régulier de mener, en gardant son habit, la vie solitaire, et ceux à qui on l'accordait demeuraient dans des cellules voisines d'une église éloignée, sous l'obéissance du prieur. Le silence est ordonné tant au dortoir qu'au réfectoire, depuis les Vêpres jusqu'au lendemain matin, lorsqu'on sort du chapitre, pendant toute la journée du vendredi, et à toutes les grandes fêtes.

Deuxième livre. — Dans le second livre, qui est de vingt-huit chapitres, Pierre règle ce qui regarde la nourriture et les vêtements des Frères pour toute l'année. Ils mangeaient de la viande tous les jours de la semaine, excepté les mercredis et vendredis. Quelquefois ils y ajoutaient le samedi. Depuis la Pentecôte jusqu'à la Nativité de saint Jean, ils s'abstenaient de viande, et jeûnaient le lundi, le mercredi et le vendredi. Depuis ce jour jusqu'à la fête de saint Matthieu, ils ne s'en privaient que le mercredi, le vendredi et le samedi; mais ils jeûnaient le vendredi. L'abstinence du sang suivait ordinairement celle de la chair. Hors les jours de jeûne prescrits par l'Eglise, ils mangeaient deux fois le jour. Depuis la Quinquagésime jusqu'à Pâques, et depuis l'Avent jusqu'à Noël, ils s'abstenaient d'œufs et de fromage; ce qu'ils faisaient aussi depuis la Pentecôte jusqu'à la Saint-Jean, et depuis le 1er novembre jusqu'à l'Avent. Ils se retranchaient le vin aux veilles des fêtes, tous les vendredis depuis la Quinquagésime jusqu'à Pâques, et les vendredis des Quatre-Temps.

On lisait au réfectoire pendant le repas, et tous gardaient le silence en mangeant, à moins que le prieur ne voulût dire quelques mots d'édification pour les Frères, ou qu'il l'ordonnât à quelqu'un d'entre eux. A l'égard des habits, on leur en donnait autant qu'il était nécessaire, suivant les différentes saisons de l'année. Les malades devaient avoir un appartement séparé, où l'on prenait encore plus de soin de leur âme que de leur corps. On avait attention, dans le cas de danger, de les munir des sacrements de la pénitence, de l'extrême-onction et de l'Eucharistie. Après leur mort, on ne manquait pas de célébrer pour eux des Messes, de dire des psaumes et autres prières, et de donner aux pauvres les portions qu'on leur aurait servies s'ils eussent été vivants. Il y a un chapitre particulier pour les vieillards et les infirmes, un pour l'éducation des enfants et des jeunes gens que

l'on élevait dans le monastère, et un pour former dans les sciences divines et humaines ceux en qui l'on trouverait les dispositions nécessaires.

Troisième livre. — Le troisième livre traite de l'office divin, tant de nuit que de jour, et des heures auxquelles on doit le célébrer : pour la distribution des psaumes et autres parties des heures canoniales, la Règle s'en rapporte à l'usage de l'Eglise. Les Frères s'assemblaient après Prime, au chapitre, où l'on faisait une lecture en commun, puis on disait les coulpes. La même chose se faisait après None. Suivent des règlements pour le choix et les fonctions de tous les officiers du monastère, et pour la réception des hôtes.

PIERRE DE BRUYS — était un de ces hérésiarques vagabonds qui se rendirent redoutables au XII[e] siècle. Les restes des manichéens, chassés des contrées asiatiques, étaient venus dès le X[e] siècle se réfugier en Lombardie, d'où ils se répandirent ensuite dans plusieurs provinces de France. Trouvant qu'il était trop dangereux de défendre les dogmes du manichéisme, ils les abandonnèrent; mais, en revanche, ils s'en prirent à tout ce qui pouvait attirer de la considération au clergé, qui ne cessait de leur faire la guerre. L'efficacité des sacrements, l'autorité de l'Eglise, les cérémonies sacrées, le pouvoir des évêques, devinrent surtout l'objet de leur fanatisme. Pierre de Bruys, simple laïque, chef d'une de ces bandes, parcourut les provinces pendant vingt-cinq ans, saccageant les églises, abattant les croix, détruisant les autels, rebaptisant les Chrétiens, fouettant les prêtres, emprisonnant les moines. Chassé du Dauphiné par les seigneurs et les évêques réunis, il alla exercer les mêmes désordres en Provence et en Languedoc. Fier de la multitude qu'il avait séduite, il eut l'audace de se présenter sur la place de Saint-Gilles, dans cette dernière province, d'y brûler publiquement un amas de croix brisées ou abattues, d'autels renversés, et d'autres instruments du culte. A ce spectacle, les Catholiques, furieux, se saisirent de sa personne, dressèrent un bûcher de leur côté, et, sans autre formalité, le firent périr dans les flammes. Cet événement est de 1147. Les protestants reconnaissent Pierre de Bruys pour un de leurs patriarches, dont Dieu s'est servi pour perpétuer la saine doctrine. Mosheim convient cependant que son zèle n'était pas sans quelque mélange de fanatisme. Sa vie errante ne lui avait pas permis de composer aucun écrit. Néanmoins le ministre Perrin, dans son *Histoire des vaudois*, lui attribue un livre *De l'Antechrist*, dont il fixe la composition à l'an 1120, et dont les Centuriateurs de Magdebourg regrettent fortement la perte; mais Bossuet a prouvé, dans son *Histoire des variations*, que le livre n'est ni de Pierre de Bruys, ni d'aucun de ses disciples, et qu'il est d'une date beaucoup plus récente. Pierre le Vénérable, celui de tous les auteurs du temps qui a écrit le plus exactement sur ses erreurs, les réduit aux cinq articles suivants, savoir, 1° que le baptême est inutile aux enfants avant qu'ils soient en état de faire un acte de foi en le recevant; 2° qu'on n'a pas besoin d'églises, et qu'il faut détruire celles qui existent, la prière étant aussi agréable à Dieu dans une taverne et sur une place publique qu'au pied des autels; 3° qu'on ne doit point adorer la croix, mais brûler et briser, et même fouler aux pieds cet instrument des souffrances du Sauveur; 4° que l'Eucharistie ne contient ni le sang ni la chair de Jésus-Christ, ni même la figure et apparence de son corps; 5° que les prières, les oblations, les œuvres de charité des vivants, sont inutiles aux morts. Pierre le Vénérable finit son traité contre Pierre de Bruys et ses sectateurs, en priant les évêques qui avaient purgé leurs diocèses de ces hérétiques et de leurs erreurs, de veiller avec soin sur les lieux où ils s'efforçaient de les répandre, et de les réprimer. Les disciples de Pierre de Bruys s'appelèrent *pétrobrusiens*. Basnage, qui en sa qualité de protestant les honore comme des précurseurs, a prétendu, sans preuves, qu'ils formèrent une secte fort étendue.

PIERRE-ALPHONSE — s'appelait avant sa conversion Rabbi Moïse SEPHARDI. Né à Huesca en Espagne, l'an 1062, il fut élevé dans la religion judaïque, qui était celle de ses pères, et se distingua par ses connaissances en médecine. A l'âge de quarante-quatre ans, il embrassa de bonne foi le christianisme, et fut baptisé à Huesca, le jour de la fête de saint Pierre, en 1106, d'où lui est venu le nom de *Pierre*, auquel il ajouta celui d'*Alphonse*, en l'honneur d'Alphonse VI, roi de Léon et de Castille, qui voulut bien être son parrain, et qui le prit pour médecin. Ses coreligionnaires l'accusèrent d'avoir embrassé le christianisme par des motifs d'intérêt, et peut-être aussi parce qu'il n'avait pas assez étudié la religion qu'il venait d'abjurer. Pour se justifier, Pierre composa un Dialogue en douze titres, ou plutôt douze Dialogues, dans lesquels il réfute victorieusement ces imputations.

Dès le commencement, il convient avec son interlocuteur juif, qui prend le nom de Moïse, que dans leur dispute on ne citera l'Ecriture que suivant le texte hébreu; et il convient également de l'authenticité de la loi de Moïse, dont la doctrine a été confirmée par les prophètes. Mais il soutient et prouve que les Juifs entendent trop charnellement les oracles des prophètes et les interprètent mal. Il rapporte divers passages des livres intitulés : *Bénédictions*, *Doctrines* et autres, qui étaient alors en usage chez les Juifs, et qui montrent qu'ils croyaient à un Dieu corporel, qui ne résidait qu'en Occident, qui se fâchait au moins une fois par jour, qui pleurait, et qui, par ses pleurs, était cause de la captivité du peuple israélite, qu'il ne pouvait délivrer. Pierre leur oppose les miracles que Dieu a opérés autrefois en faveur de ce peuple, la plupart

beaucoup plus considérables que ne le serait celui de les délivrer de leur captivité présente. Il montre que les endroits de l'Ecriture qui semblent attribuer à Dieu un corps, des membres, de la colère, du repentir, doivent s'expliquer allégoriquement; qu'il est spirituel de sa nature, éternel, sans commencement et sans fin, et que le monde est son ouvrage.

Venant ensuite à la vraie cause de la captivité des Juifs, ou plutôt à leur dispersion, il fait voir qu'elle n'est autre que le déicide qu'ils ont commis sur la personne de Jésus-Christ, et que leur seul moyen de délivrance est de croire en lui, d'observer ses préceptes. Cette captivité dont ils se plaignent a été annoncée par les prophètes, de même que divers prodiges annoncèrent la ruine de Jérusalem sous Tite et Vespasien. Les Juifs objectaient : Ce n'est pas nous qui avons vendu Jésus-Christ : c'est Judas Iscariote. Pierre répond : Vous lui avez conseillé de le vendre, et vous y avez consenti : votre crime est le même que le sien. Salomon ne fabriqua point d'idoles; cependant il se rendit coupable, parce qu'il permit à ses femmes et à ses concubines d'en fabriquer.

Les Juifs ne pouvaient se persuader que leur captivité dût se prolonger jusqu'à la fin du monde. Ils croyaient, au contraire, qu'après qu'ils en seraient délivrés, leurs morts ressusciteraient pour demeurer une seconde fois sur la terre et s'y multiplier. Pierre ne nie pas la résurrection des morts : il reconnaît que tous les hommes ressusciteront pour être jugés; mais il soutient qu'après cette résurrection générale aucun ne reviendra sur la terre pour l'habiter. Il explique de la rentrée de l'âme dans le corps ce que les prophètes ont dit du retour de l'homme dans sa terre, après la résurrection. Il l'entend aussi du séjour des bienheureux dans le ciel, et de la demeure éternelle des méchants dans l'enfer.

Pierre n'eut pas de peine à convaincre le Juif, son interlocuteur, que ceux de sa nation n'observaient plus la loi, et que ce qu'ils en pratiquaient était loin d'être agréable à Dieu. En effet, depuis leur dispersion, ils n'offrent plus au temps ni aux jours marqués les hosties prescrites par la loi de Moïse. Il entre là-dessus dans un grand détail, et il montre que, n'ayant plus les cendres de la vache rouge, pour en être aspergés et purifiés, ils sont tous immondes devant Dieu, et, par conséquent, hors d'état de lui plaire dans le peu qu'ils observent de sa loi.

On s'étonnait que Pierre, qui avait été élevé avec les mahométans, qui en possédait la langue et qui avait lu leurs livres, eût préféré la religion chrétienne à la leur. Il en donne pour raison que Mahomet a été un faux prophète, qu'il n'a jamais fait de miracles, et qu'il n'avait ni science, ni religion, ni probité. Il prend en détail toutes les pratiques de la loi mahométane, leurs prières, leurs jeûnes et leurs autres observances, et montre qu'elles étaient mêlées ou de débauches honteuses ou d'insigne idolâtrie.

Après avoir réfuté les erreurs des Juifs et des mahométans ou Sarrasins, Pierre établit les principes de la religion chrétienne, qu'il venait d'embrasser. Il propose d'abord le mystère de la sainte Trinité, qui renferme trois personnes en une seule substance. Il donne à la première personne le nom de substance, parce que c'est en elle que résident et d'elle que sortent la sagesse, qui est la première personne, et la volonté, qui est la troisième, et qu'elle-même ne tire son origine d'aucune. Il apporte divers passages de l'Ancien Testament, qui attestent la trinité des personnes en Dieu.

Ensuite il prouve, par l'autorité des prophètes, que le Messie devait naître d'une vierge, par l'opération du Saint-Esprit; il montre l'accomplissement de ces prophéties dans Marie, la vierge fille de David, qui, par l'incarnation du Verbe divin dans ses entrailles, est devenue Mère de Dieu, puisque son Fils est Dieu et homme tout ensemble. Il s'agissait de montrer que le Messie promis dans l'Ancien Testament était venu, et que les prophéties étaient accomplies par la naissance de l'enfant que Marie avait mis au monde. Pierre rapporte les prophéties touchant la venue du Messie; et, examinant en particulier celle de Daniel, beaucoup plus précise que les autres, pour fixer le temps de l'avénement du Christ, il fait voir qu'il était venu avant la destruction de Jérusalem et du temple par l'empereur Titus, comme l'avait prédite ce prophète.

Mais pourquoi, disait le Juif, le Christ, étant Dieu et homme, a-t-il permis qu'on le crucifiât? Comment ne s'est-il pas échappé des mains de ses bourreaux? Pierre répond que le Christ est mort parce qu'il l'a voulu, et qu'il l'a voulu pour nous délivrer, par sa mort, de la captivité du démon. Pour faire entendre au Juif le mystère de la rédemption du genre humain, il remonte jusqu'à la création du premier homme; puis il montre comment, étant devenu prévaricateur des ordres de Dieu, il avait infecté de son péché tous les hommes, qui devaient naître de lui, et par là les avait rendus esclaves du démon et sujets à la mort, dont ils n'ont pu être délivrés que par Jésus-Christ.

Les prophètes qui avaient prédit sa mort ont prédit aussi sa résurrection et son ascension dans le ciel. Pierre rapporte leurs paroles, et, pour rendre le mystère de l'ascension plus croyable, il dit que si Elie y est monté avant sa mort, dans le temps que son corps était encore pesant, il y a moins de difficulté à ce que Jésus-Christ y soit monté, lui dont le corps, depuis sa résurrection, était devenu très-subtil, et n'avait plus besoin, pour se soutenir, ni de boire ni de manger.

Enfin Pierre termine ce Dialogue, ou cette série de Dialogues, en montrant que la loi des Chrétiens n'est pas contraire à celle de Moïse. Il fait le parallèle de l'une et de l'autre, et montre, par les témoignages de

l'Ecriture, qu'elles sont toutes les deux d'un même auteur, c'est-à-dire de Dieu même. Il s'explique sur le culte des images et de la croix, et dit que ce culte est relatif : en sorte que, lorsque nous fléchissons les genoux devant la croix, nous adorons non la croix ou l'image qui y est attachée, mais Dieu le Père et son Fils Jésus-Christ.

A la manière dont ces Dialogues sont écrits, il est facile de juger que l'auteur croyait fermement les vérités qu'il y établit, et que sa conversion s'était faite avec connaissance de cause. C'est un traité de controverse des plus solides et des plus méthodiques que l'on ait en ce genre parmi les anciens. Ce qui ne contribue pas peu à la perfection de l'ouvrage, c'est qu'il est écrit avec beaucoup de netteté, quoique l'on puisse y reprendre quelques raisonnements faibles et bizarres. Ils furent imprimés pour la première fois à Cologne, in-8°, en 1536, puis réimprimés, par la suite, dans toutes les bibliothèques des Pères. On les trouve dans le tome XXI de celle de Lyon. On ignore absolument l'année de la mort de Pierre-Alphonse.

Joseph Rodriguez de Castro nous apprend que l'on conserve, manuscrit, à la bibliothèque de l'Escurial, un ouvrage de lui, intitulé : *Proverbiorum seu clericalis disciplinæ, libri tres*. Il existait aussi dans la bibliothèque de Saint-Germain des Prés et dans celle de Saint-Victor, à Paris, ainsi que dans quelques bibliothèques d'Angleterre. Il composa encore une Logique, qui fait partie des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Georges Scholarius la traduisit en grec. Lambecius en a rapporté quelques fragments dans son huitième livre des Commentaires de la Bibliothèque impériale.

PIERRE DIACRE, — né à Rome d'une famille patricienne, n'avait que cinq ans lorsque ses parents l'offrirent à saint Benoît en 1115. Girard, alors abbé de Mont-Cassin, le fit élever sous ses yeux pendant huit ans. Arrivé à l'âge d'étudier les belles-lettres, Pierre s'y appliqua avec succès, et ne fit pas moins de progrès dans l'étude de l'Ecriture sainte, de la théologie, et de l'histoire sacrée et profane. Odérise, successeur de l'abbé Girard, ayant été déposé par ordre du Pape Honorius II, dont il avait encouru l'indignation, pour lui avoir refusé l'hospitalité avant son élévation sur le Saint-Siége, fut obligé de quitter le Mont-Cassin. On mit à sa place Seignorel, dont l'élection fut si agréable à ce Pontife, qu'il voulut le bénir lui-même. Soit que Pierre eût refusé son suffrage à ce nouvel abbé, soit qu'il se fût montré trop attaché à Odérise, on l'obligea à sortir de Mont-Cassin, en 1127 ou 1128, comme il n'avait encore que vingt et un ans. Ptolémée, son oncle, qui accusait l'abbé Seignorel de cet exil, offrit à son neveu de le recevoir chez lui avec Odérise son ancien supérieur, et de les mettre tous les deux en possession de toutes les basiliques dépendantes de Mont-Cassin.

Pierre y était de retour en 1137, lorsque l'abbé Raynald reçut ordre de la part de l'empereur Lothaire de se trouver à Melphe, pour la cour que ce prince devait y tenir, le jour de la fête des Saints-Apôtres. Raynald s'y rendit, accompagné de plusieurs de ses moines, au nombre desquels se trouvait Pierre Diacre, que ce prince avait désigné personnellement. Il était question d'examiner l'élection de Raynald, dont le Pape Innocent II contestait la canonicité, parce qu'elle s'était faite dans le moment où les moines de Mont-Cassin adhéraient au schisme de Pierre de Léon. L'empereur Lothaire avait bien voulu se rendre arbitre, ou plutôt médiateur, entre le Pape et la communauté de Mont-Cassin. Il se fit assister du patriarche d'Aquilée et de plusieurs évêques. Le Pape nomma pour sa défense le chancelier Aimeric, trois autres cardinaux et saint Bernard. Henri, duc de Souabe, et plusieurs autres grands seigneurs prirent le parti des moines de Mont-Cassin; et ces derniers choisirent Pierre Diacre pour défendre leur cause. Elle occupa cinq séances, pendant lesquelles Pierre répondit aux difficultés que le cardinal Gérard formula contre l'élection de l'abbé Raynald. On reprochait principalement aux moines de Mont-Cassin d'avoir abandonné le Pape Innocent II pour adhérer à l'antipape Pierre de Léon, et on accusait l'élection de Raynald d'avoir été faite sans le consentement du Souverain Pontife. Pierre répondit qu'ils ne s'étaient point séparés du Pape Innocent II, mais que ce Pontife les avait abandonnés lui-même, en se réfugiant en France; quant à l'élection de leur abbé, elle devait se faire librement, selon la Règle de Saint-Benoît. Il cita quantité d'élections auxquelles le Pape n'avait concouru ni par lui-même, ni par ses députés. Pierre défendit les droits de son monastère avec tant d'habileté, que le prince Lothaire le prit à son service. Cet empereur, pendant l'intervalle des séances, avait si souvent pressé le Pape Innocent de pardonner aux moines et à l'abbé de Mont-Cassin, que ses instances finirent par obtenir leur effet. Le Pape pardonna à ces religieux et à leur abbé, et après qu'ils lui eurent promis obéissance, à lui et à ses successeurs, il leur rendit sa communion et les admit au baiser de paix.

Vers le même temps, c'est-à-dire, en 1137, avant le mois de septembre, arrivèrent des ambassadeurs de Jean Comnène, empereur de Constantinople, pour féliciter Lothaire de la victoire qu'il avait remportée sur Roger, roi de Sicile. L'un de ces ambassadeurs, un philosophe ou plutôt un sophiste, comme les Grecs en avaient tant à cette époque, se répandit en invectives contre le Saint-Siége et contre l'Eglise d'Occident. Suivant lui, le Pape était moins un évêque qu'un empereur; il lui reprochait, ainsi qu'aux autres prélats, d'aller à la guerre et de se vêtir de pourpre. Il traitait les clercs de l'Eglise romaine d'excommuniés et d'azymites, et faisait un crime à tous les Latins d'avoir ajouté au Symbole la particule *Filioque*. Pierre

Diacre se leva pour réfuter ce philosophe, et l'empereur Lothaire ordonna que la discussion aurait lieu devant lui. Cette conférence commença de grand matin, et ne finit que le soir. Au reproche que le philosophe grec faisait aux Latins d'avoir contrevenu au Symbole de Nicée, en y ajoutant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, Pierre répondit : *Si vous nous déclarez excommuniés pour avoir fait cette addition, n'êtes-vous pas tout autant excommuniés que nous, vous qui y avez ajouté que le Saint-Esprit ne procède que du Père seul?* Le Grec ne répliqua pas, mais il eut soin de mettre par écrit tout ce qui s'était dit de part et d'autre dans cette conférence, et de l'envoyer à l'empereur et au patriarche. Il donna aussi par écrit à Pierre Diacre les autorités sur lesquelles on se fondait dans l'Eglise grecque pour permettre le mariage aux prêtres. Lothaire, on ne peut plus satisfait des réponses de Pierre Diacre dans cette circonstance, le nomma son secrétaire, son auditeur, puis chapelain de l'empire romain. On ne sait s'il rédigea par écrit sa dispute avec le philosophe grec, mais il ne s'en trouve rien dans le Catalogue de ses ouvrages; tandis qu'il y est fait mention de ce qu'il dit, en présence de l'empereur, pour la défense des droits de Mont-Cassin.

Pierre obtint de ce prince la liberté d'y retourner passer une quinzaine; mais il reçut bientôt l'ordre de revenir à la cour. Lothaire songeait même à l'emmener avec lui en Allemagne, et lui avait déjà commandé de prendre le devant pour des affaires de l'empire; mais l'abbé Wibald, ou Guibaud, qui venait d'être élu à la place de Raynald, fit si bien valoir le besoin qu'il avait de Pierre Diacre, dans le gouvernement de Mont-Cassin, que l'empereur le lui laissa. Wibald eut lui-même le dessein d'envoyer Pierre en Allemagne, en Saxe, en Lorraine, et en quelques autres provinces du Nord; mais on ne sait s'il l'exécuta. On croit que Pierre Diacre vécut jusque sous le pontificat d'Alexandre III, élu Pape en 1159, qui le pourvut de l'abbaye de Venouse, après la mort de l'abbé Gilles; mais on ne possède rien de bien certain sur cette dernière particularité, et on est dans une ignorance complète sur l'année de sa mort.

Catalogue des hommes illustres de Mont-Cassin. — A l'exemple de saint Jérôme, de Gennade, de saint Isidore de Séville et de quelques autres, qui s'étaient appliqués à faire connaître à la postérité ceux que leur savoir avait rendus recommandables, Pierre Diacre forma le dessein de donner le Catalogue de tous les écrivains de l'abbaye de Mont-Cassin, avec un précis de leur vie et la liste de leurs écrits. Gui, son maître, chez qui la pureté des mœurs n'avait d'égale que la science, avait déjà travaillé sur la même matière, quelques années auparavant, et l'avait abandonnée, à cause des difficultés que l'entreprise lui présentait. Quoiqu'il se crût beaucoup au-dessous de son premier précepteur, tant pour la beauté du langage que pour la solidité du jugement, Pierre ne se laissa pas effrayer, et se mit à l'ouvrage. Son Catalogue est composé de quarante-quatre chapitres, dont le premier traite de saint Benoît, de sa Règle, et de deux Lettres qui portent son nom, l'une adressée à saint Remy, archevêque de Reims, et l'autre à saint Maur, son disciple, qu'il avait envoyé dans les Gaules. Le dernier traite de Raynald, sous-diacre de Mont-Cassin, poëte célèbre de son temps. On y a ajouté depuis trois autres chapitres, dans lesquels il est parlé des écrits du Pape Gélase II, qui avait été moine de Mont-Cassin; de Jean Tiburtin, et de Pierre Diacre lui-même. Ce chapitre contient le dénombrement de ses ouvrages. Ce traité, qui a pour titre : *Des hommes illustres de Mont-Cassin*, a été enrichi de longues et savantes notes par Jean-Baptiste Mari, chanoine de Rome, et imprimé en cette ville, in-8°, en 1655; à Paris, dans le même format, en 1666; dans le tome XXI de la *Bibliothèque des Pères*, à Lyon, en 1677; dans la *Bibliothèque ecclésiastique* de Fabricius, à Hambourg, in-folio, en 1718; dans le tome VI des *Ecrivains d'Italie* de Muratori, et dans le tome IX de Burmann. Il est suivi dans ces éditions du Supplément de dom Placide, aussi diacre de Mont-Cassin, qui, dans l'espace de trente articles ou chapitres, conduit l'*Histoire des savants* de cette abbaye jusqu'en 1584, c'est-à-dire, jusqu'à la mort de Grégoire Cortèse, le dernier de ceux dont il est parlé dans ce Supplément.

Chronique de Mont-Cassin. — Léon de Marsi, moine de Mont-Cassin, et depuis cardinal évêque d'Ostie, avait d'abord été chargé par Odérise, abbé de ce monastère, en 1087, d'écrire la Vie de Didier, l'un de ses prédécesseurs, plus connu sous le nom du Pape Victor III; Odérise lui ordonna depuis de donner la Vie de tous les abbés de Mont-Cassin, depuis saint Benoît jusqu'à Didier. Léon obéit, et dédia l'ouvrage à celui qui le lui avait commandé. Il trouva des secours dans les archives de l'abbaye, surtout dans une *Chronique* de l'abbé Jean, dans l'Histoire des Lombards, des empereurs romains, des Papes, et dans une série de diplômes des concessions et priviléges accordés à Mont-Cassin. L'ouvrage a pour titre : *Chronique de Mont-Cassin;* les trois premiers livres sont de Léon d'Ostie, et finissent à la mort de l'abbé Didier ou Victor III, en 1087. Pierre Diacre y ajouta un quatrième livre, qui commence à l'abbé Odérise en 1087, et finit à la mort de Raynald II et de l'antipape Anaclet, en 1138; mais on n'a dans ce quatrième livre ni la même exactitude, ni la même précision que dans les trois précédents. Quelques critiques ont avancé que tout ce qui se lit depuis le chapitre 108 jusqu'au chapitre 115, n'était pas de Pierre Diacre, mais une addition faite à sa Chronique par quelque schismatique du parti d'Anaclet. Ils en donnent pour raison qu'il eût été indigne de Pierre Diacre d'avancer que l'empereur Lothaire avait été juge du différend agité en présence du Pape Inno-

cent II, entre les cardinaux et les moines de Mont-Cassin; que l'auteur confond saint Bernard, abbé de Clairvaux, avec saint Norbert, en le faisant assister à cette dispute, ce qui n'est vrai que de saint Bernard; enfin, qu'il met cette conférence au mois de juillet 1138, ce qui est absolument contraire à la vérité historique, puisqu'il est certain que Lothaire était mort sur la fin de l'année précédente.

Mais il faut remarquer qu'à l'époque de cette dispute entre les moines de Mont-Cassin et les cardinaux, au sujet de l'élection de l'abbé Raynald, Pierre Diacre adhérait, comme toute sa communauté, au parti de l'antipape Anaclet; que l'empereur Lothaire, remplissant l'emploi de médiateur entre le Pape Innocent II et les moines de ce monastère, pouvait présider une assemblée convoquée du consentement du Pape, et juger, assisté de divers évêques, d'un différend que les deux parties avaient remis à sa prudence; que toutefois ce prince ne se prononça sur rien, qu'il renvoya le tout au Pape, et se conduisit plutôt en intercesseur qu'en juge. S'il y a faute quant à l'époque de cette assemblée, cette faute ne se trouve que dans l'édition de Venise, où il est dit qu'elle se tint la septième année du règne de Lothaire, au lieu que dans les autres éditions, et dans le manuscrit de Mont-Cassin, on lit la sixième. Quant à ce qui est échappé à l'auteur de la *Chronique* de mettre Norbert pour Bernard, c'est une faute d'inadvertance d'autant plus pardonnable, qu'il la corrigeait lui-même en donnant à Norbert la qualité d'abbé de Clairvaux, qui ne convenait qu'à saint Bernard. Ce que l'on peut reprocher à Pierre Diacre, dans la continuation de la *Chronique* de Mont-Cassin, c'est d'être trop prolixe, de charger son histoire de quantité de minuties et d'inutilités, et son affectation à relever la noblesse de sa famille, et la considération que les grands du siècle témoignaient pour son mérite et son savoir. Au reste, il a donné à ce qu'il raconte toute l'authenticité qui a dépendu de lui, n'ayant rien avancé que sur l'autorité des registres des Papes Grégoire VII et de ses successeurs, et que ce qu'il avait vu de ses yeux, ou appris de son abbé et d'autres témoins dignes de foi, ainsi qu'il l'assure dans sa Préface. Cette *Chronique* fut imprimée à Venise, in-4°, en 1513, par les soins du moine Laurent; à Paris, in-folio, en 1603, avec les *Gestes des Français*, par Aimoin, sur une édition préparée par dom Jacques de Breuil, moine de Saint-Germain des Prés. Celle de Naples, en 1616, est de Matthieu Lauret, Espagnol, abbé de Saint-Sauveur. Ange de la Noix, cent trente-sixième abbé de Mont-Cassin, ayant remarqué plusieurs omissions et quelques altérations du texte dans cette dernière édition, en donna une nouvelle, revue sur deux manuscrits, et qui parut, in-folio, à Paris en 1668, avec des notes de l'éditeur, la Vie de saint Benoît tirée du second livre des *Dialogues* de saint Grégoire, un poëme en vers élégiaques de Marc, disciple de saint Benoît, sur la situation et la construction du monastère de Mont-Cassin, et plusieurs autres pièces qui ont rapport à l'histoire de cette maison; l'édition est dédiée au Pape Clément IX.

Invention du corps de saint Benoît. — Pierre Diacre, dans la Relation qu'il a faite de la manière dont on découvrit à Mont-Cassin le tombeau de saint Benoît sous l'abbé Didier, dit qu'un nommé Georges, mansionnaire ou garde de l'église, proposa, en l'absence de cet abbé, aux religieux qui veillaient la nuit auprès du tombeau du saint, de l'ouvrir et d'en considérer les reliques. Tous ayant consenti, et le tombeau étant ouvert, ils y trouvèrent les ossements de saint Benoît, et de sa sœur sainte Scholastique. Georges emporta une dent du saint et la mit dans un vase d'argent; mais il fut aussitôt attaqué d'une douleur violente, qui ne cessa que lorsqu'il eut remis cette dent où il l'avait prise. Il raconte beaucoup d'autres miracles qui accompagnèrent l'invention de ces reliques. Léon d'Ostie, au contraire, non-seulement ne rapporte aucun miracle, mais il assure même que l'on n'ouvrit point le tombeau de saint Benoît, dans la crainte que l'on n'en détournât quelque chose. Il en place l'invention au temps de la construction d'une nouvelle église à Mont-Cassin par l'abbé Didier, en 1066.

Statuts de Mont-Cassin. — C'est à Pierre Diacre que nous devons la connaissance de la discipline régulière qui s'observait en cette abbaye. Ce qu'il nous a laissé sur ce sujet a été imprimé dans le Recueil des écrivains de l'ancienne discipline monastique, in-4°, à Paris, en 1726, par les soins de dom Marquart. Nous avons donné ailleurs le précis de cette Collection. Pierre nous apprend, à la fin de cet opuscule, qu'il avait fait un Commentaire sur la Règle de saint Benoît; on ne l'a pas encore rendu public. Le cardinal Bona en a rapporté un fragment dans son *Traité de l'harmonie* que l'Eglise observe dans le chant des Psaumes.

Traité des sigles. — Pierre composa aussi un traité pour expliquer les sigles ou lettres qui, suivant l'usage des Romains, signifiaient un mot entier, comme celles-ci : S. P. Q. R. *Senatus Populusque Romanus.* Il le dédia à l'empereur Conrad. Nicolas Chytrée l'a fait imprimer, in-4°, à Venise, en 1425. Il se trouve aussi dans la Collection des anciens grammairiens latins, imprimée à Hanau en 1605, par les soins d'Hélie Putschius.

Vie de saint Placide. — Au chapitre 47 du *Catalogue des Hommes illustres de Mont-Cassin*, où il est parlé de Pierre Diacre, on met au nombre de ses ouvrages la Vie de saint Placide, disciple de saint Benoît. Nous en avons une dans le tome Ier des Actes de l'ordre; mais elle y est sous le nom du moine Gordien, et on y lit qu'étant à Constantinople il l'écrivit en grec, par l'ordre de l'empereur Justinien. Quoique dom Mabillon, en la donnant au public, ne doutât pas

qu'elle n'eût été interpolée, il laissa en tête le nom de ce moine, comme s'il en eût été l'auteur original; depuis il changea de sentiment, et dans les troisième et quatrième livres de ses *Annales bénédictines*, il présente ce Gordien comme un auteur supposé, et éloigné de plusieurs siècles du religieux du même nom, disciple et compagnon de saint Placide, dans sa mission en Sicile. En effet, ce qu'on lit dans cette Vie, depuis le nombre 5 jusqu'au nombre 14, est tiré du second livre des *Dialogues* de saint Grégoire le Grand, mort trente-sept ans après le règne de Justinien. Au nombre 80, il est dit que le Pape Vigile confirma, par un privilége accordé à saint Benoît, tous les biens que le patrice Tertulle lui avait donnés en Sicile, et qu'ils furent également confirmés à sa maison par quarante-neuf Papes, successeurs de Vigile, ce qui revient au pontificat de Jean VIII, mort au mois de décembre 882. Outre ces traits de nouveauté qui décèlent un écrivain plus récent que le moine Gordien, missionnaire en Sicile avec saint Placide, on trouve dans cette Vie quantité de traits incertains et fabuleux, avancés sur une tradition vague et sans fondement. Ange de la Noix, abbé de Mont-Cassin en 1668, les met tous sur le compte de Pierre Diacre. Il est vrai qu'il composa une Vie de saint Placide, et qu'il traduisit celle qui portait le nom de Gordien; il le dit lui-même dans le Prologue qui se lit à la tête de cette Vie, et que l'on garde encore parmi les manuscrits de Mont-Cassin; mais il est visible, et par ce Prologue, et par le commencement, et la fin de la Vie écrite par Pierre Diacre, qu'elle n'est pas la même que celle qui a été donnée par dom Mabillon, au tome Ier des Actes. Pierre aurait-il interpolé celle-ci, en la mettant de grec en latin? C'aurait été mal répondre aux intentions de Grégoire, évêque de Terracine, qui avait exigé de lui ce travail. A la suite du Prologue de Pierre Diacre, dom Martène a mis une lettre d'Etienne aux moines de Mont-Cassin, dans laquelle il fait mention des Actes du martyre de saint Placide par le même Gordien, de la traduction latine qu'ils en auraient faite eux-mêmes, et des soins qu'il s'étaient donnés, sur leurs prières, pour mettre ces Actes en un meilleur style. Voilà donc une seconde Vie de saint Placide en latin, mais tirée des Actes grecs écrits par le moine Gordien. Est-ce la même que dom Mabillon a publiée, est-elle différente, c'est ce que l'on ne saurait décider sans le secours des manuscrits.

Des lieux saints. — On trouve dans ceux de Mont-Cassin le livre de Pierre Diacre intitulé : *Des lieux saints*. Il l'écrivit en 1137, et l'adressa à Wibald ou Guibaud, alors abbé de ce monastère, et qui gouvernait en même temps celui de Stavelo. Nous n'en avons que le Prologue, et deux fragments insérés dans le tome VI de la Grande collection de dom Martène et de dom Ursin Durand. On voit, par le Prologue, que Pierre Diacre composa cet ouvrage, non sur ce qu'il avait vu lui-même, puisqu'il ne fit jamais le voyage de la Terre-Sainte, mais sur ce qu'il en avait lu ou entendu raconter. Il emprunta beaucoup de choses au livre de Bède, qui lui-même n'avait fait qu'abréger les descriptions de la Terre-Sainte publiées avant lui. Pierre dit du suaire avec lequel Jésus-Christ essuya son visage, appelé par quelques-uns la Véronique, qu'il fut porté à Rome sous l'empire de Tibère, et que l'on conservait avec honneur, dans la basilique de Constantin, le roseau dont on avait frappé la tête du Sauveur, ses sandales, les cordes dont on l'avait lié, et le sang qu'il avait répandu dans sa circoncision.

De la vie des justes de Mont-Cassin. — Pierre Diacre composa un autre ouvrage qu'il intitula : *De l'origine et de la vie des justes de Mont-Cassin*. Dom Mabillon, étant sur les lieux, transcrivit le titre de chacun des chapitres, et c'est d'après lui que dom Martène les a fait imprimer. Le premier chapitre traite de saint Benoît; le huitième, de saint Placide; la Vie de ce saint y est rappelée avec les premiers mots du Prologue publié par dom Martène. Le chapitre quatorzième parle de Sévère, dont Pierre Diacre a écrit la Vie, qu'il a dédiée à l'abbé Seignoret. Le soixantième et le dernier traitent de saint Bruno.

Lettres à l'empereur Lothaire. — On a vu dans l'article consacré à Wibald ou Guibaud, abbé de Stavelo, dans le IVe volume de ce Dictionnaire, que ces deux Lettres à l'empereur Lothaire, pour lui demander son secours et sa protection contre les usurpateurs des biens de l'abbaye de Mont-Cassin, sont de Pierre Diacre, du moins pour le style; elles portent la date de l'année 1137: Wibald était alors abbé de Mont-Cassin. Il est dit, dans la première, que ce prince avait ordonné à Pierre d'écrire l'histoire des empereurs d'Occident. Il n'en est pas fait mention dans le catalogue de ses ouvrages : peut-être ne l'acheva-t-il pas, ou bien faut-il la confondre avec quelques autres ouvrages que ce religieux a écrits sur la même matière, et dont il sera parlé dans la suite.

Lettres à l'impératrice Richise.—L'empereur Lothaire étant mort, sur la fin de 1137, Pierre écrivit à l'impératrice Richise, son épouse, deux Lettres de consolation, que l'on a imprimées dans l'Appendice au tome VI des *Annales de Saint-Benoît*. Dans la première, il dit à cette princesse qu'il a attendu, pour lui écrire, que le temps eût modéré la douleur que lui avait causée la mort de son mari. Il lui représente que des regrets trop longs et des pleurs trop abondants, ne sont le fait que de personnes dont l'âme est énervée par les plaisirs temporels, et qui mettent toute leur espérance dans le siècle, sans étendre leurs désirs jusqu'aux biens éternels; mais il ne doit pas en être ainsi de celles qui ont passé presque toute leur vie dans l'agitation des soins inséparables de leur condition, qui se sont néanmoins occupées des choses du ciel, qui ont méprisé les vanités et les plaisirs du siècle, et qui ont souffert avec constance les adversités. Elle avait perdu

depuis peu, Henri, duc de Bavière, son gendre; Pierre Diacre lui en témoigne sa douleur.

Sa seconde Lettre est un éloge de l'empereur Lothaire. On voit que, dès le point du jour, ce prince entendait une Messe pour les morts, puis une autre pour l'armée, et ensuite la Messe du jour. Après cela, il distribuait lui-même d'abondantes aumônes aux veuves et aux orphelins, écoutait les plaintes des églises, et s'appliquait enfin aux affaires de l'empire. Pierre n'oublie pas de dire que quand l'empereur Lothaire couchait à Mont-Cassin, il veillait avec soin à ce que la Règle de Saint-Benoît y fût observée; qu'il maintenait avec fermeté tous les droits de cette église, et qu'en général, il voulait que les élections des archevêques, évêques et abbés, se fissent avec liberté dans tout l'empire. Son principe était que celui-là n'est point abbé qui n'a pas été élu par les suffrages ou le consentement des moines, et que leur ôter le droit d'election, c'est renverser le monastère.

Ecrits non imprimés.—Indépendamment des écrits dont nous venons de rendre compte, Pierre Diacre en composa un grand nombre d'autres que l'on conserve dans la bibliothèque de Mont-Cassin, et dont nous avons le catalogue, tant dans le IV[e] livre de la *Chronique* de ce monastère que dans le *Traité des hommes illustres de Mont-Cassin.* En voici la notice génerale, telle qu'elle est donnée par Mari : De la naissance et de la vie des justes de Mont-Cassin ; des Scholies sur diverses sentences de l'Ecriture ; un Recueil d'exhortations aux moines, à qui il enseigne ce qu'ils doivent observer et éviter, et où il traite des sept péchés capitaux et des vertus; des patriarches, de Rébecca et Isaac, du roi Ozias et de Moïse ; un Rhythme sur les derniers jours ; la Défense des droits de l'abbaye de Mont-Cassin, en présence de l'empereur Lothaire ; le Catalogue des rois, des consuls, des dictateurs, des tribuns, des patrices et des empereurs de la nation Troyenne ; deux Lettres à l'empereur Lothaire, au nom de Wibald ; deux Lettres de consolation à l'impératrice Richise sur la mort de ce prince ; une à l'empereur Conrad sur son élection; divers Discours sur la cène du Seigneur, sur les vendredi et samedi saints ; sur la Résurrection et l'Ascension, sur la fête de la Pentecôte ; sur saint Jean-Baptiste, sur saint Pierre et saint Paul, sur saint Laurent ; sur la veille de l'Assomption de la sainte Vierge; sur la fête de tous les saints ; sur la naissance de Jésus-Christ; sur saint Benoît et le grand nombre de ses miracles ; Vie de saint Placide, ou compilation des actes de son martyre ; Vie de saint Sévère, évêque de Cassin, dédiée à l'abbé Seignoret ; Vie de saint Apollinaire, abbé, dédiée à Raynald, diacre de Mont-Cassin ; Vie des saints Guinison et Janvier, au moine Richard : les Bollandistes l'ont publiée au six de mai; Sermons sur la veille et la fête de saint Marc, évêque d'Atine, et de ses compagnons, martyrs dans la persécution de Domitien ; Vie de saint Léon, dédiée au Pape Innocent II ; l'Itinéraire de la Terre-Sainte ; la description des fastes consulaires ; la suite des empereurs, des Papes et des abbés de Mont-Cassin ; un Commentaire fort étendu sur la Règle de Saint Benoît ; un Recueil des diplômes accordés à cette abbaye par les Papes, les empereurs, les rois, et autres princes. La *Chronique* de Mont-Cassin ajoute que Pierre Diacre traduisit en grec et en latin un livre des pierres précieuses qu'Héra, roi d'Arabie, avait adressées à l'empereur Néron, et que Constantin avait emportées de Rome à Constantinople ; qu'il fit un Abrégé des livres de Vitruve sur l'architecture du monde ; qu'il composa des hymnes en l'honneur de plusieurs martyrs ; qu'il donna l'Histoire des Troyens, depuis le commencement du monde jusqu'à son temps, et un livre des prodiges et des événements extraordinaires, dédié à Ptolémée II, consul des Romains. Il n'y avait plus de consuls à Rome au temps de Pierre Diacre ; ainsi il faut corriger cet article sur le chapitre 47 du livre des Hommes illustres de Mont-Cassin où il est dit qu'il abrégea celui de Solin, intitulé : *Des merveilles du monde.* Pierre fit encore un Recueil de ce qu'il avait trouvé de plus remarquable sur l'astronomie dans les écrits des anciens ; et corrigea un manuscrit qui contenait la Vision du moine Albéric, dans les passages qu'il trouva défectueux, ce qui suppose qu'il avait l'original sous les yeux. Cette attention de sa part marquait en lui de l'exactitude ; mais il en a manqué souvent ailleurs, soit dans les dates des événements, soit dans les circonstances des faits. Peut-être aussi n'est-il tombé dans ces fautes que lorsqu'il a raconté de mémoire, ou trop longtemps après l'événement des choses, pour s'en rappeler toutes les circonstances.

PIERRE DE POITIERS, grand prieur de Cluny,—fit profession de la Règle de Saint-Bernoît, dans l'abbaye de ce nom, où il vécut sous la discipline de l'abbé Maurice, plus connu sous le titre de Pierre le Vénérable, mort en 1156. Cet abbé le fit bibliothécaire de Cluny, et se servit de lui en qualité de secrétaire. Il le nomme Pierre de Saint-Jean dans une lettre qu'il lui écrivit contre ceux qui avaient osé avancer que Jésus-Christ ne s'est jamais dit ouvertement Dieu dans les saints Evangiles. On voit par la même lettre, que l'abbé Pierre s'entretenait habituellement avec ce religieux sur des choses utiles et sérieuses. Il marque aussi que sa lettre était une réponse à celle dans laquelle Pierre lui donnait avis de cette nouvelle erreur, Pierre de Saint-Jean fut fait grand prieur de Cluny et mourut vers l'an 1170, avec la réputation d'un des bons poëtes de son temps.

On a de lui, dans la *Bibliothèque de Cluny* et dans le tome XXII de celle des Pères, une Elégie sur la victoire que Pierre le Vénérable remporta à Rome contre Ponce et ses adhérents, qui lui contestaient la dignité d'abbé de Cluny ; un autre petit poëme sur le passage du même abbé à l'île d'Aia; trois autres poëmes en vers hexamètres contre un Barbare ; l'Epitaphe du Pape Gélase II, mort en 1119 et enterré à Cluny ; celle d Al-

Ildefonse, évêque de Salamanque, mort la même année, au retour du concile de Reims. Pierre avait fait toutes ces pièces de poésie dans sa jeunesse ; aussi ne manque-t-il pas de rencontrer des censeurs. L'abbé Pierre le Vénérable prit sa défense, dans un long poëme en vers élégiaques; Pierre de Poitiers se défendit lui-même par une Epître adressée à l'un de ses calomniateurs. Son abbé lui ayant ordonné de mettre ses poésies à la tête du Recueil de ses Lettres, il obéit; mais auparavant, il corrigea ses vers. Dans un âge plus avancé, il composa un Abrégé historique de la Bible que Uldric Zwingle le Jeune fit imprimer à Zurick en 1591, à la tête de sa propre *Chronologie*, qu'il a conduite depuis Jules César jusqu'à son temps. On en cite encore une autre édition à Bâle en 1592. Cet Abrégé est probablement le même qui se trouve dans la bibliothèque royale d'Angleterre, sous le titre de *Compendium de l'Ancien Testament*, que l'on a quelquefois attribué, sur la foi du nom, à Pierre de Poitiers chancelier de l'Eglise de Paris.

PIERRE DE LA CHATRE, archevêque de Bourges, que Geofroi de Vigeois, dans sa *Chronique*, nomme Effenouard, — était de la riche maison des seigneurs de la Châtre, dans le Berri. Il avait été l'ami et le disciple d'Albéric de Reims, qui devint archevêque de Bourges, et se distingua dans la double carrière de la prélature et des lettres. Albéric étant mort, une partie du clergé nomma, pour le remplacer, Cadurque, chapelain du roi, et depuis chancelier de France ; une autre nomma Pierre de la Châtre. Celui-ci était parent d'Aimeric, chancelier de l'Eglise romaine. Le Pape Innocent II le consacra, non-seulement sans attendre l'autorisation du roi, mais même contre son intention expresse et manifestée; car, en permettant au chapitre de Bourges d'élire un archevêque, il en avait formellement exclu Pierre de la Châtre. Guillaume de Nangis ajoute, et Matthieu Pâris dit également, à la date de l'an 1146, que Louis VII indigné jura publiquement sur les saintes reliques que, tant qu'il vivrait, Pierre n'entrerait pas dans la ville de Bourges. Le second de ces écrivains, au lieu de dire, comme le premier, que la consécration se fit à Rome, et par Innocent II, la renvoie au temps où un des successeurs de ce Pape, Eugène III, vint en France. Les auteurs du *Gallia christiana* ont justement relevé cette erreur. Saint Bernard appelle le serment de Louis le Jeune, *Herodianum juramentum*.

La discussion élevée au sujet de l'archevêché de Bourges eut des suites funestes. Nous en avons parlé à l'article de Louis VII. Saint Bernard essaya longtemps en vain de l'apaiser. Dans une de ses lettres (la 219ᵉ), il se plaint également et du Pape et du roi. *Inviter le roi*, dit-il, *à se soumettre au Pape*, *c'est frapper l'air ; inviter le Pape à ne pas s'irriter contre le roi*, *c'est attirer sur moi cette colère même*. Il est loin de justifier le serment de Louis le Jeune, mais il sent combien il est difficile, pour des Français surtout, de se rétracter après un acte aussi solennel.

L'abbé de Cîteaux finit cependant par réconcilier le Pontife et le roi; mais de grands maux avaient précédé leur réconciliation. Du moins fut-elle sincère; on en verra bientôt la preuve dans les lettres que nous analyserons, écrites par Pierre de la Châtre à Louis le Jeune. Ce prince rappelle, dans des lettres patentes données à Bourges même en 1159, tout le bien que ce prélat fit à son église. Pierre de la Châtre avait fait rebâtir, et magnifiquement orner, le palais épiscopal; il acquit ou fit construire des maisons, des granges, des terres, des vignes. Le roi accorda de grands éloges à l'archevêque dans ses lettres, et, en reconnaissance des services rendus par lui à son église, il abolit la mauvaise coutume qui s'était introduite à Bourges, comme dans beaucoup d'autres villes, d'abandonner à un honteux pillage les biens meubles laissés par l'évêque mort; on allait même jusqu'à dégrader les maisons pour en prendre les matériaux et se les approprier. Le roi autorise également Pierre de la Châtre et ses successeurs à disposer avec pleine puissance et par testament, des fruits et des revenus de l'année de son décès.

Les Papes, de leur côté, ne donnèrent pas à Pierre de la Châtre de moindres témoignages d'estime. Eugène III, Adrien IV, Alexandre III confirmèrent successivement la primatie de son archevêché. Eugène III reprit fortement Samson, archevêque de Reims, de ce qu'il avait osé couronner le roi à Bourges, en l'absence de Pierre de la Châtre, qui était alors à Rome, et il le somma, lui et les évêques de sa province, de venir à un jour marqué, répondre de leur conduite. La lettre du Pape à Samson a été imprimée dans le tome XV de la *Nouvelle collection des historiens de France*, ainsi que celles qu'il écrivit à l'archevêque de Bourges, pour confirmer la primatie de son siége sur deux grandes provinces ecclésiastiques.

Après avoir gouverné son diocèse avec succès pendant trente ans, Pierre de la Châtre mourut le 1ᵉʳ mai 1171.

Lettres. — Ses écrits consistent principalement en Lettres écrites à Louis le Jeune et à Suger. André Duchesne les avait imprimées, mais séparément, dans le IVᵉ volume de son *Recueil des historiens de France*. Elles ont été réunies dans le tome XVᵉ de la Nouvelle collection de ces historiens.

La première, qui est la quatre-vingt-unième parmi celles de Suger, est adressée à ce grand homme. Pierre de la Châtre lui recommande l'affaire de deux personnes de la ville de Bourges, contre lesquelles on l'avait faussement prévenu. Je compte, lui dit-il, sur votre amitié, comme j'espère que vous comptez sur la mienne. Dans le cours de la Lettre il l'appelle Votre Excellence, *Vestra Sublimitas*. En demandant une prompte expédition, il se permet de jouer sur le nom de celui qu'il recommande. On l'appelait Juvenetus. « Ne l'obligez pas, » dit-il, « à

aller se faire juger hors de Bourges, car Juvenetus est déjà vieux, *et laborem equitandi sustinere non potest.* »

La seconde et la troisième ont pour objet principal un ordre que Pierre de la Châtre avait reçu de Suger, de rendre aux commissaires du roi une des tours de la ville. Elles annoncent beaucoup d'attachement pour le prince, pour son ministre, pour l'Eglise; mais d'ailleurs elles n'ont d'important que le fait principal qu'elles indiquent; ce fait même nous apprend la date des lettres : elles sont toutes de 1149.

Une affaire particulière est l'objet de la quatrième, qui est la quatre-vingt-quinzième de celles adressées à Suger, dans le Recueil de Duchesne. L'objet de la cinquième est de remercier ce ministre, que Pierre de la Châtre appelle toujours Excellence, de l'avoir instruit du retour du roi. Il le prie de passer par Bourges, si le prince revient par Saint-Gilles. Il voudrait bien avoir cette occasion de lui témoigner son dévouement, et de lui rendre les honneurs qui lui sont dus.

Pierre de la Châtre demande encore à Suger des nouvelles de l'arrivée prochaine du roi, dans la Lettre suivante. Dans la septième, il avait reçu la réponse de Suger, et lui répond à son tour; mais il avait appris que l'archidiacre de Bourges était allé au-devant du monarque, qu'il en avait obtenu un favorable accueil, que Louis avait intercédé pour lui auprès du Pape, et lui avait promis de faire de même auprès de l'archevêque. Pierre de la Châtre prie Suger d'empêcher le roi d'accorder ainsi son intérêt à un homme dont il parle dans les termes les plus méprisants. Il le supplie de prévenir la nécessité où il se trouverait de refuser le roi, ne pouvant agir autrement sans scandaliser tous les gens de bien de son Eglise.

Pierre de la Châtre revient à cet archidiacre de Bourges dans la huitième Lettre, et il le peint des couleurs les plus noires. *Malæ vitæ*, dit-il, *pessimæ famæ archidiaconus.* Cet archidiacre avait obtenu que l'affaire serait portée à Rome (elle était pendante devant l'archevêque de Bordeaux) : Pierre de la Châtre demande à Suger de lui envoyer une lettre pour le Pape, et en même temps une lettre du roi.

La neuvième, qui se trouve la trente-deuxième du Recueil de Duchesne, parmi les Lettres écrites à Louis le Jeune, est la plus longue de toutes, la seule même qui ait quelque étendue. L'archevêque s'y plaint d'avoir été forcé par le roi de nommer Cadurque son archidiadre de Châteauroux. Cadurque, autrefois son compétiteur dans l'archevêché de Bourges, avait profité aussi, pour lui nuire, de son crédit sur Louis le Jeune. Pierre de la Châtre rappelle au prince les bienfaits qu'il en a reçus, les témoignages de dévouement qu'il lui a donnés, toutes les raisons qu'il a de le chérir. Il l'assure que ces sentiments n'ont jamais été et ne seront jamais ébranlés; il s'étonne qu'un homme tel que Cadurque ait pu avoir cet empire; il prie le monarque de se souvenir que, lorsqu'à sa recommandation il nomma cet homme un des chanoines de son église, il déclara qu'il aimerait mieux en accorder douze au roi que celui-là seul. Pierre de la Châtre conjure de nouveau ce prince de ne pas écouter les insinuations calomnieuses de ceux qui le flattent pour mieux poursuivre les autres; de le venger même de l'audacieux qui a pu rendre suspects son dévouement et sa fidélité. *Que Dieu*, dit-il en finissant, *vous conserve sain, favorable pour nous, et qu'il écrase vos ennemis sous vos pieds.* On voit, par un passage de cette lettre, que le roi avait écrit au Pape en faveur de l'archevêque de Bourges, au sujet de la discussion élevée entre le prélat et son archidiacre, et qui est rappelée dans la Lettre précédente.

C'est encore à Louis le Jeune que la dixième est adressée. Pierre de la Châtre y rend compte au roi de la commission dont il avait été chargé par lui, avec Bernard de Saint-Sauge, évêque de Nevers, pour arranger les différends survenus entre les bourgeois et les religieux de Saint-Pourçain en Auvergne, diocèse de Clermont. Une prière au roi d'écrire au Pape contre les moines de Bourg-Dieu, qui tentaient d'envahir les biens de l'église de Bourges, était l'objet de la onzième; et celui de la douzième, une recommandation à ce prince du doyen de Brioude et de l'abbé de Saint-Germain. Ces deux Lettres, ainsi que les deux suivantes, se trouvent encore dans Duchesne et dans le tome XV de la *Nouvelle collection des historiens de France.*

Par la Lettre 13, Pierre de la Châtre félicite le roi des succès qu'il venait d'obtenir, les armes à la main, contre les comtes d'Auvergne, qui, accusés devant lui et sommés de comparaître, avaient refusé de se rendre à ses ordres. La Lettre est, par conséquent, de l'an 1163, époque où Louis le Jeune marcha lui-même pour combattre ces seigneurs. Dans la 14, il implore la miséricorde du roi pour Gimon de Mehun, qui avait donné les sûretés nécessaires, et réparé, autant qu'il était en lui, les torts dont il s'était rendu coupable.

Duchesne a enfin placé dans son Recueil une dernière Lettre de Pierre de la Châtre à Louis le Jeune, qui a aussi été insérée dans le tome XV de la Nouvelle collection de nos historiens. Le Pape Alexandre III était alors à Sens; Pierre s'y était rendu auprès de lui, pour s'y défendre contre les entreprises des moines de Bourg-Dieu. Louis avait écrit au Pontife romain de la manière la plus amicale et la plus pressante, en faveur du prélat français : le prélat l'en remercie de la manière la plus humble; il lui demande, dans le même style, de vouloir bien, en écrivant au Pape, lui exprimer de nouveau le même intérêt, afin que le Pape voie, par ces expressions réitérées, que le prince a vraiment à cœur la demande et les droits de l'archevêque. Il lui dit que l'Eglise de Bourges lui appartient d'une manière

spéciale, et termine sa Lettre par une phrase que nous avons déjà remarquée, et qu'il emploie souvent : *Que Dieu vous conserve longtemps en bonne santé, et qu'il écrase vos ennemis sous vos pieds.*

En rendant compte de ces Lettres, nous avons suivi l'ordre du Recueil de Duchesne; mais ce savant, comme on le voit, n'en a donné que quinze. Il y en a une de plus dans la Collection nouvelle. Dom Martène l'avait déjà insérée dans son *Recueil d'anecdotes.* Pierre de la Châtre y fait part à Suger de son heureux retour de Rome, quoiqu'il eût éprouvé dans son voyage beaucoup de contre-temps et de maux. Il s'excuse de ne pouvoir se rendre à Mantes, auprès du roi, comme il en avait reçu l'ordre. La Lettre est courte, et n'a pas d'autre objet.

Le *Gallia christiana* nous a conservé, entre plusieurs autres, deux chartes de ce prélat. Par la première, datée de 1156, la quinzième année de son épiscopat, il prend sous sa protection et celle de son Eglise l'abbaye de Chalivoy, dans le diocèse de Bourges. Par la seconde, de 1159, il confirme la fondation de l'abbaye de la Maison-Dieu, au même diocèse. Dans l'une et l'autre, on trouve un dénombrement des biens que possédait alors chacun de ces deux monastères.

PIERRE DE LONGATOSTA, né en France, — devint chanoine régulier de Bridlington, en Angleterre. Il a traduit en vers français une Vie de saint Thomas de Cantorbéry, composée par Hérébert de Bosham, secrétaire de ce prélat, et doit avoir fait cette traduction quelques années après la canonisation de saint Thomas, en 1180. Les circonstances de la vie de ce poëte sont inconnues. Les biographes ont à peine fait mention de lui, et se contentent de le citer en parlant de Hérébert de Bosham. La Bibliothèque impériale ne possède pas cette vie de saint Thomas, et Montfaucon n'en a point parlé.

PIERRE LE CHANTRE — fut ainsi surnommé, parce qu'après avoir professé la théologie dans l'école de Paris, il fut fait grand chantre de cette cathédrale, dignité qui lui donnait le droit, non-seulement de diriger le chant de l'église, mais encore d'instituer et de surveiller les maîtres des petites écoles du diocèse, comme le chancelier exerçait une juridiction sur les professeurs des hautes facultés des sciences et des arts.

Malgré la célébrité dont jouissait de son temps Pierre le Chantre, et les éloges multipliés que font de sa science et de sa vertu les auteurs contemporains, son histoire est peu ou mal connue. D'abord, on n'est pas d'accord sur le lieu de sa naissance. Du Boulay, et d'après lui, Casimir Oudin le disent natif de Paris, et citent à l'appui de leur assertion ces vers du *Carolinus* de Gilles de Paris :

Et quem intepuisse dolemus,
Petrum in divinis verbo tenus alta sequentem.

En admettant, si l'on veut, que le chantre du poëme de Charlemagne a voulu désigner dans ces deux vers le chantre de l'église de Paris, il ne résulterait pas nécessairement de son texte que Pierre fût natif de Paris, l'intention du poëte étant de prouver, non pas que tous les savants qu'il nomme étaient Parisiens, mais que Paris était alors assez bien pourvu de savants en tous genres.

Quoi qu'il en soit de cette interprétation, voici une autre opinion qui ne mérite pas moins d'attention. Deux chartes de l'an 1185, rapportées par Jean Pillet, dans son *Histoire de Gerberoi*, semblent prouver que Pierre le Chantre était de Beauvais, ou du moins né dans le Beauvoisis; qu'il avait une maison dans le château de Gerberoi, et un frère nommé Gautier de Hosdenc ; que Pierre était par conséquent de cette famille établie dans le pays de Brai, quoique la dignité de chantre de l'église de Paris ait fait oublier son vrai nom. D'un autre côté, Marlot, suivi par les auteurs de la *Gaule chrétienne*, assure que Pierre le Chantre fut élevé, dès son enfance, dans l'église de Reims, et il le prouve par une longue lettre de Guillaume de Champagne, qui le presse, dans les termes les plus obligeants, d'accepter la dignité de doyen, qui lui est offerte par le chapitre de cette église métropolitaine.

Voilà donc des autorités qui semblent prouver, la première, que Pierre le Chantre était né à Paris ; la seconde, qu'il était venu au monde à Beauvais; et la troisième semble ne laisser aucun doute que Reims n'ait été le lieu de sa naissance, d'autant plus qu'il est surnommé *Remensis* par Raoul de Coggeshale, historien anglais, et dans le titre de plusieurs de ses ouvrages manuscrits, comme nous le verrons bientôt. Comment concilier des témoignages si contradictoires ? Nous ne voyons qu'un moyen, c'est de dire qu'il était né dans le Beauvoisis, où résidait sa famille, peu de temps avant que Henri de France, frère du roi Louis le Jeune, fût fait évêque de cette ville, en 1149; qu'ayant été élevé par ce prélat et destiné à l'état ecclésiastique, il avait suivi son patron lorsque celui-ci fut transféré sur le siége de Reims, en 1162, et d'après la lettre de l'archevêque Guillaume, il faut croire qu'il y fut pourvu de quelque bénéfice; ce qui ne l'empêcha pas de quitter cette église pour venir enseigner la théologie à Paris. Si l'on peut s'en rapporter à Césaire d'Heisterbach, Pierre était un des professeurs de cette école en 1171 ; mais il ne fut pas sitôt chantre de l'église épiscopale. Il est prouvé par des chartes rapportées dans l'Histoire de l'église de Paris, qu'un nommé Gautier était revêtu de cette dignité aux années 1178 et 1180. Mais Pierre remplissait certainement cette charge en 1184, selon une Charte rapportée par le même historien.

L'an 1191, le clergé de Tournay jeta les yeux sur le chantre de Paris pour remplacer l'évêque Evrard d'Avesnes, mort au mois de décembre de l'année précédente. Malheureusement, cette élection, valide quant

au fond, se trouva manquer par la forme, défaut que Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, et régent du royaume pendant l'absence de Philippe-Auguste, ne voulut jamais couvrir de son autorité. En vain Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, écrivit-il au métropolitain, en faveur de l'évêque élu ; sa lettre n'eut d'autre effet que de le faire proposer lui-même, contre son attente, pour remplir le siége vacant. Les Tournaisiens agréèrent ce nouveau choix, et Pierre renonça sans peine aux droits que lui donnait son élection.

L'an 1196, il fut encore appelé à remplir le siége de Paris, après la mort de Maurice de Sully ; mais quoiqu'il eût pour lui le vœu du clergé et du peuple, et même le consentement du roi, il paraît qu'il éprouva encore de l'opposition de la part de l'archevêque de Reims, qui eut le crédit de faire nommer à sa place son cousin, Eudes de Sully. C'est ce que l'on peut recueillir d'une lettre qu'adressa à ce dernier Adam, abbé de Perseigne, dans laquelle, entre autres remontrances fort libres, il lui dit : *Il est temps que vous fassiez éclater les rayons de votre gloire, après que l'astre brillant du firmament de votre église, qui l'a si longtemps illustrée par la sainteté de sa vie et par l'éclat de sa doctrine, s'est entièrement éclipsé. Je ne m'explique pas davantage : vous comprenez assez que je veux parler du chantre de l'église de Paris, homme de pieuse mémoire, dont vous devriez d'autant plus regretter la mort, que, selon l'opinion de bien du monde, vous regrettiez peu son absence.*

Ceci sert à expliquer pourquoi l'archevêque de Reims, qui avait fait manquer deux fois l'épiscopat à Pierre le Chantre, mettait, dans la lettre dont nous avons parlé plus haut, tant d'empressement à l'attirer dans son église, et à lui procurer la dignité de doyen. C'était pour réparer, en quelque sorte, le tort qu'il lui avait fait, et aussi pour mettre à son aise son parent, en le délivrant d'un voisinage importun. Ce ne fut pas sans peine, dit un historien anglais, que Pierre se rendit aux désirs ou, pour mieux dire, aux ordres du prélat. Mais enfin, cédant aux importunités des citoyens de Reims, qui s'étaient jetés à ses genoux, il consentit à son élection, à condition qu'il obtiendrait l'agrément du chapitre de l'église de Paris. S'étant donc mis en chemin pour le demander, il s'arrêta à l'abbaye de Long-Pont, près de Soissons, où étant tombé dangereusement malade, il fit son testament et prit l'habit religieux.

Vers le même temps arrivèrent des ordres du souverain Pontife, qui lui enjoignait de prêcher la croisade en France. Pierre était trop affaibli par la maladie pour se charger de cette pénible commission. Il en chargea son disciple Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, qu'il avait formé lui-même au ministère de la prédication, et il mourut bientôt après, le 22 septembre 1198.

Ses écrits. — Du grand nombre d'écrits dus à la plume de Pierre le Chantre, nous n'en possédons qu'un seul qui ait été imprimé ; c'est celui auquel on a donné pour titre : *Verbum abbreviatum*, parce que l'ouvrage commence par ces mots. Il paraît que l'auteur l'avait intitulé d'une manière plus analogue aux matières qu'il renferme; du moins voit-on plusieurs manuscrits où cet ouvrage porte des titres différents. Le plus ancien de la Bibliothèque impériale, n° 3487, ayant appartenu autrefois à la bibliothèque Colbert, a pour titre: *Ethica magistri Petri cantoris Parisiensis.* D'autres sont intitulés tantôt : *Summa philosophiæ*, tantôt : *De brevitate locutionis*, tantôt : *Summa de suggiliatione vitiorum et commendatione virtutum.* C'est en effet le précis de cette production, qui n'a pour objet que de caractériser les vices et les vertus, d'inspirer de l'éloignement pour les uns et de faire naître l'amour des autres. On y trouve une peinture fidèle des abus qui régnaient de son temps dans l'Eglise et dans l'Etat. On y reconnaît un moraliste sévère, qui dévoile mieux que tout autre quelle était alors la dépravation des mœurs, et les différentes formes que prenait la cupidité pour arriver à ses fins. Dans le volume imprimé, l'ouvrage est divisé en une seule série de cent cinquante-trois chapitres ; mais ce nombre n'est pas le même dans les différents manuscrits de la Bibliothèque impériale. En rendant compte des principales matières contenues dans cet ouvrage, nous nous conformerons à la division établie dans le volume imprimé.

Les premiers vices que l'auteur combat, dans les chapitres 1 à 5, sont ceux des théologiens de son temps. Il blâme d'abord la prolixité et la multiplicité des gloses de l'Ecriture sainte, plus propres, dit-il, à embrouiller le texte qu'à l'éclaircir, à rebuter le lecteur qu'à le soulager. Il porte le même jugement des questions qui s'agitaient alors dans les écoles, la plupart ne roulant que sur des difficultés, des abstractions, qui n'avaient aucun rapport à la science du salut. On avait négligé les vérités utiles pour courir après de vaines subtilités, dans la vue de faire briller son esprit et d'embarrasser un adversaire dans la dispute. «Est-ce donc que je ne pourrai,» dit-il, «faire la différence du juste et de l'injuste, si je n'invente, dans des questions captieuses et malignes, des formules qui m'aident à tirer une erreur d'une vérité par une fausse conclusion?» Le judicieux auteur ne se borne pas à condamner cet abus, il indique les moyens d'y remédier. Puiser la connaissance de la religion dans ses véritables sources, l'Ecriture et la tradition; ne point aller au delà des bornes posées par nos pères ; se retrancher dans ce qui est utile et édifiant; laisser aux esprits frivoles les vaines disputes qui n'ont pour but que l'honneur de vaincre; s'attacher à la clarté, à la précision, et à la solidité dans ses expressions : telles sont en abrégé les règles qu'il propose aux professeurs et à tous les interprètes de l'Ecriture sainte.

Chap. 6-9. Viennent ensuite les prédicateurs, auxquels il recommande surtout la

sainteté des mœurs comme la base des succès qu'ils peuvent se promettre. Il y a un chapitre entier contre la prédication curieuse, c'est-à-dire, celle où l'on cherche à flatter l'oreille de l'auditeur par des phrases sonores et cadencées, par des pointes ingénieuses, des figures brillantes et tout l'attirail d'une rhétorique profane.

Chap. 10-18. L'orgueil, l'envie, la détraction ont chacun leur chapitre particulier. On parle ensuite de l'humilité, dont on distingue deux espèces, l'une bonne, l'autre mauvaise; de la douceur, de la pauvreté ou de l'heureuse médiocrité.

Chap. 19-23. L'avarice occupe plusieurs chapitres. L'auteur déclame d'abord assez au long contre les magistrats qui reçoivent des présents pour la justice rendue ou à rendre, pour favoriser l'injustice commise, ou pour donner le privilége de la commettre; ensuite contre l'avarice des clercs, et surtout des officiers épiscopaux dont, à cette époque, les exactions étaient criantes.

Chap. 25-29. Les Messes se célébraient à prix d'argent, et pour gagner davantage, les uns se permettaient d'en dire plusieurs dans le même jour, les autres avaient imaginé les Messes à plusieurs faces, c'est-à-dire, qu'afin d'avoir plus d'offrandes, on disait plusieurs fois la partie de la Messe qui se termine au canon, en observant de la varier, suivant les intentions que l'on avait à acquitter. «Mais,» ajoute-t-il, «parlerai-je d'une profanation encore plus énorme du saint Sacrifice? Oui, je le dis en pleurant, on voit des prêtres qui ne craignent pas de convertir en art magique nos redoutables mystères. Je veux dire qu'ils les célèbrent devant des images de cire, destinées à faire des imprécations contre quelqu'un, qu'ils font eux-mêmes ces imprécations, et chantent jusqu'à dix fois, et plus encore, la Messe des morts, dans l'intention que celui qu'ils ont en vue meure dans cet espace de temps, et soit mis au rang de ceux pour lesquels ils prient.» Pierre propose des moyens de remédier à tous ces abus; ce serait de diminuer le nombre des églises, des autels et des prêtres, en n'élevant au sacerdoce que les sujets qui en seraient vraiment dignes, selon les canons, et surtout en supprimant, comme l'avait projeté le Pape Grégoire VIII, les offrandes à la Messe, excepté aux principales fêtes de l'année.

Chap. 30-43. La pluralité des bénéfices est un autre vice qu'il poursuit avec beaucoup de chaleur. Il appelle ceux qui possédaient des titres en plusieurs églises à la fois, des polygames, des lamechites, des géryons, des monstres à plusieurs corps et à plusieurs têtes. Il parle ensuite des abus qui se commettaient dans les élections aux prélatures, et de la simonie.

Chap. 44. Les exemptions ecclésiastiques à la faveur desquelles on se soustrait à la juridiction du supérieur ordinaire, pour ne dépendre que d'un autre plus élevé en dignité, ne sont pas traitées avec plus de ménagements. L'auteur les qualifie, d'après saint Bernard, de véritables schismes dans l'Eglise, de renversement de la discipline ecclésiastique, d'abus contraire au droit naturel. Il est vrai qu'il ne donne que pour des objections, et non pour des assertions, ce qu'il avance à ce sujet. «Car il ne m'est pas permis,» dit-il, «de dire au seigneur Pape: Pourquoi agissez-vous de la sorte? Tout ce que je sais, c'est que les exemptions sont condamnées par les canons anciens et nouveaux, et que néanmoins elles émanent de l'autorité du Siége apostolique, qui est telle que Dieu ne permet pas qu'il tombe dans l'erreur. Mais peut-être accorde-t-il ces sortes de priviléges par une inspiration particulière du Saint-Esprit, comme Samson qui se détruisit lui-même en écrasant les Philistins.» On voit par là que Pierre le Chantre était peu éloigné de croire à l'infaillibilité du Pape.

Chap. 45-50. Il continue de parler de la simonie et du mauvais emploi de l'argent, soit en faisant des largesses à ceux qui n'en ont pas besoin, soit en donnant aux histrions, soit en prêtant à usure.

Chap. 51-58. Vient ensuite le tour des avocats. «Je n'ai jamais vu,» dit-il, «de cause injuste et désespérée qui n'ait trouvé des défenseurs.» Il leur reproche de rançonner leurs parties, de négliger la cause de la veuve et de l'orphelin, d'employer leurs talents à prolonger les procès, à les multiplier, à inventer de nouvelles chicanes pour obscurcir la vérité et empêcher le bon droit de triompher. «Ce qui leur est d'autant plus facile,» ajoute-t-il, «qu'ils se fondent sur les lois positives et humaines, lois purement arbitraires et sujettes à diverses interprétations.» Ce qu'il dit des lois humaines, il l'étend même aux canons. «Car il est clair,» dit-il, «que les décrets n'ont rien d'absolument fixe, puisqu'ils dépendent de la volonté du seigneur Pape, qui peut les interpréter selon son bon plaisir. S'il juge conformément aux canons, il jugera bien; et s'il juge d'une autre manière, son jugement sera également bon, car il a le pouvoir de faire de nouveaux canons, d'expliquer les anciens ou de les abroger.» On aurait peine à croire que l'auteur parle sérieusement, si l'on ne savait quelle étrange révolution les fausses décrétales avaient faite dans les notions théologiques sur l'autorité du Pape.

Chap. 54-66. Les abus qui se commettaient dans les élections canoniques et la collation des bénéfices, les devoirs des pasteurs et des prédicateurs fournissent la matière de douze chapitres. Sur ces objets, l'auteur pose de grands principes et débite une excellente morale. Il finit ce qui concerne les prédicateurs par le trait suivant. «Quelqu'un, je ne sais à quel dessein, ayant dit au Pape Alexandre III: *Seigneur, vous êtes un bon Pape; toutes vos actions sont vraiment papales;* Alexandre répondit, en son langage vulgaire: *Si je savois bien jujar, bien predicar et pénitense donar, je se-*

rois bone pape. » Ce langage du Pape, qui était Siennois, a bien du rapport avec le français du temps.

Chap. 78. Nous passons sous silence une douzaine de chapitres, touchant plusieurs points de morale, pour arriver au soixante-dix-huitième, contre les épreuves du fer chaud et de l'eau froide ou bouillante, que l'auteur traite d'enchantements et d'inventions diaboliques. Il a réuni tout ce que l'on peut dire pour prouver l'incertitude, la témérité, l'injustice et l'absurdité de ces moyens pour découvrir la vérité. Il n'est pas plus favorable aux duels judiciaires. Il blâme également le zèle inconsidéré de certains Catholiques qui punissaient du feu les Cathares, dès qu'ils tombaient entre leurs mains, sans vouloir leur donner le temps de se reconnaître. Souvent c'était la cupidité qui faisait agir ces zélateurs de la foi. L'auteur raconte que des femmes furent condamnées, à titre d'hérétiques, parce qu'elles n'avaient pas voulu consentir aux mauvais désirs de leurs juges; qu'un Catholique puissant et des plus zélés en apparence surprit et arrêta plusieurs riches Cathares, qu'il relâcha après avoir vidé leurs bourses. Par malheur, il se trouva dans la troupe un homme à face blême, qui n'avait pas le moyen de payer sa rançon. On retint celui-ci et on l'amena devant le roi et son conseil. Il eut beau professer tous les articles de la foi catholique, on voulut qu'il attestât sa foi par l'épreuve du fer chaud. Comme il refusa de le faire jusqu'à ce que les évêques présents lui eussent prouvé que cela se pouvait sans tenter Dieu, il fut condamné à être brûlé. « Aussitôt, » dit l'auteur, « les évêques se levèrent tous et se retirèrent, disant qu'il ne leur était pas permis d'assister à un jugement de mort. » Il nous semble que la douceur et la charité pastorale exigeaient d'eux quelque chose de plus, et qu'ils n'eussent rien fait de trop en s'opposant à l'exécution d'un tel jugement.

Chap. 79. Dans le chapitre suivant, on s'élève contre la multitude accablante des traditions humaines. On y prouve que s'il y en a de bonnes en elles-mêmes, le trop grand nombre n'est propre qu'à faire prendre le change aux fidèles sur l'accessoire et l'essentiel de la religion, qu'à faire naître des scrupules aux gens de bien, et à augmenter le nombre des prévaricateurs. « Voyez, » dit-il, « combien n'a pas fait de transgresseurs le décret du dernier Pape Grégoire VIII, ordonnant que pendant cinq ans on jeûnera le mercredi et le vendredi de chaque semaine pour attirer le secours du ciel sur l'Eglise de Jérusalem. Et le concile de Latran (de l'an 1179), combien n'occasionna-t-il pas de scrupules, et par son décret sur les dîmes, qu'il ordonne de retirer, sous peine d'anathème, des mains des laïques, et par la défense qu'il a faite de promettre un bénéfice avant qu'il soit vacant, défense à laquelle on déroge par dispense, sans égard aux canons des conciles précédents. Que dirai-je des traditions qui ont pour objet le vénérable sacrement de mariage, telles que ce troisième degré d'affinité et d'autres qui tantôt l'annulent, tantôt le valident, suivant la tournure que le babil des avocats sait leur donner, instruments utiles entre les mains de ces hommes adroits à vider la bourse des autres et à remplir la leur. »

Chap. 80. Il y avait dès lors nombre de casuistes qui s'étudiaient à élargir la voie du ciel par des raffinements qui atténuaient et l'énormité des péchés et l'importance des devoirs de la vie chrétienne. C'est contre ces docteurs relâchés qu'est dirigé le chapitre intitulé: *Contra mollientes arcum sacræ Scripturæ.* L'auteur, entre autres choses, y fait cette remarque: « Si nous qualifions d'hérétiques ceux qui s'éloignent tant soit peu du sentier de la foi, pourquoi ne traitons-nous pas de même tout homme qui se joue des préceptes moraux ? »

Chap. 82-85. Quatre chapitres roulent sur le luxe et sur la superfluité des habits. On y blâme fortement les robes à longues queues, sur quoi on rapporte ces paroles d'un sermon de Milon, évêque de Térouanne, dont les ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous : « Sachez, mes bonnes dames, que si, pour remplir l'objet de votre destination, vous aviez besoin de longues queues, la nature y eût pourvu par quelque chose d'approchant, avec quoi vous eussiez pu couvrir le sol. Il y a des gens, ajoute l'auteur, qui, n'ayant pas les moyens de faire à leurs robes des queues d'étoffe, y attachent des queues d'animaux, afin qu'ils ne soient pas tout à fait sans queues. On en voit aussi qui percent leurs habits en étoiles, d'où leur est venu le nom d'étoilés. » Il y avait des ouvriers particuliers pour faire ces sortes de vêtements; l'auteur les nomme *perforatores vestium.*

Chap. 86-90. Les chapitres suivants jusqu'au quatre-vingt-dixième sont contre la somptuosité des édifices et les autres genres de prodigalité.

Chap. 91-140. Après plusieurs chapitres sur les vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité, qu'il envisage sous les différentes manières de les exercer envers le prochain, on parle des quatre vertus cardinales, la prudence, la force, la tempérance, la justice, et des vices qui leur sont opposés. Le chapitre 140 a pour titre : *Epilogus facierum culpæ.* L'auteur commence par dire qu'autant il y a de vices dont nous nous revêtons, autant nous prenons de formes qui nous rendent semblables à des bêtes brutes. Les termes par lesquels il le termine sont remarquables. « De même, » dit-il, « que dans les scènes théâtrales, le même comédien se présente tantôt comme un vigoureux hercule, tantôt comme une Vénus efféminée, tantôt tremblant comme Cybèle, de même, nous faisons autant de différents personnages que nous commettons de péchés. » Il semble que l'on peut conclure de ce passage que, du temps de l'auteur, on repré-

sentait sur le théâtre des sujets tirés de la mythologie

Chap. 141-142. La pénitence et les conditions qu'elle doit avoir occupent les douze chapitres suivants, où l'on trouve d'excellentes règles pour les confesseurs et les pénitents. L'auteur conseille d'avoir toujours présente à l'esprit la brièveté de la vie, afin d'accélérer la pénitence que l'on doit faire, dans la crainte d'être surpris par la mort avant de l'avoir accomplie, et il termine son ouvrage par des considérations sur l'enfer et le paradis.

Chap. 143. Ce chapitre, qui est le dernier dans les imprimés, paraît avoir été ajouté à l'ouvrage de Pierre le Chantre; au moins est-il certain que ce chapitre n'existe pas dans les plus anciens manuscrits de la Bibliothèque impériale. Il roule sur les moines propriétaires. Il a été détaché du corps de l'ouvrage, et imprimé dans un recueil de pièces sur le même sujet, ayant pour titre : *Joannis Cornificis, Joannis de Bomalio, Petri Damiani, et Petri Cantoris Parisiensis, tractatus contra monachos proprietarios*. Paris, in-8°, chez Marne, édition gothique et sans date.

L'ouvrage entier, dû aux presses de François Waudrai, a été imprimé en un vol. in-4° à Mons en Hainaut, en 1639, par les soins de dom Georges Galopin, religieux et bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Guilain. L'éditeur avertit que les trois manuscrits dont il s'est servi contenaient aux marges des additions qu'il n'a pas toujours distinguées du texte original ; il n'a fait d'exception que pour un morceau tiré du manuscrit de Marchiennes, qui, depuis le chapitre 66 jusqu'au 80, diffère beaucoup des autres quant aux termes et quant à la plupart des citations. Il aurait pu faire le même discernement sur presque tous les chapitres, s'il eût consulté un plus grand nombre de manuscrits; car il n'y en a presque pas qui se ressemblent exactement. Il a pourtant fait plaisir au public en lui donnant à part ce morceau, qui contient trente-trois pages à la suite des notes.

Ouvrages manuscrits. — Outre cet ouvrage de Pierre le Chantre, le seul, comme nous l'avons dit, qui ait été imprimé, plusieurs autres existent manuscrits dans les grandes bibliothèques. Il est bon toutefois d'observer que différents titres de ces manuscrits n'annoncent pas toujours des productions différentes. Casimir Oudin, qui a vu par lui-même plusieurs de ces manuscrits ensevelis dans les bibliothèques, et qui en a donné une notion exacte, avertit que, pour ne pas confondre et multiplier au delà du vrai les écrits de notre auteur, il faut en juger, non par les titres que les copistes ont imaginés à leur fantaisie, mais par les premiers mots de chaque ouvrage qu'on lui attribue. C'est ce qu'a fort bien exécuté ce savant bibliographe, que nous prendrons pour guide, mais en nous contentant de relever seulement ceux qui appartiennent en propre à notre auteur, renvoyant les lecteurs curieux de ces sortes d'études à la discussion établie à ce sujet dans le tome XV de l'*Histoire littéraire de la France*.

1° Pierre le Chantre est auteur d'une *Somme des sacrements*, qui, selon Trithème, commençait par ces mots: *Circuibat populus*, et était divisée en trois livres. On possède de ce traité deux manuscrits, provenant de l'abbaye de Saint-Victor, et faisant partie aujourd'hui de la Bibliothèque impériale. Le plus ancien, coté autrefois G. G. 13, aujourd'hui 401, a pour titre : *Summa Cantoris Parisiensis de sacramentis et animæ consiliis ;* l'autre, coté jadis P. P. 6, et maintenant 470 : *Summa magistri Petri Rhemensis, cantoris Parisiensis, de sacramentis et animæ consiliis ;* ils commencent l'un et l'autre par ces mots : *Quæritur de sacramentis legalibus ;* mais le second est plus étendu et contient beaucoup plus de questions que le premier, ce qui prouve que ce traité n'a pas été moins interpolé que le *Verbum abbreviatum*. C'est de l'un ou de l'autre de ces manuscrits que Petit a extrait et publié un fragment à la suite du Pénitentiel de Théodore, archevêque de Cantorbéry. L'ouvrage indiqué par Albéric de Trois-Fontaines sous le titre de *Magna summa de consiliis et rebus ecclesiasticis*, ne nous paraît pas différent du traité des sacrements qui nous occupe ; mais Albéric n'en ayant pas indiqué le début, nous ne pouvons rien affirmer. Nous disons la même chose d'un écrit cité par Charles de Wisch comme ayant existé dans l'abbaye de Royaumont sous ce titre : *Liber quidam determinationum, seu consiliorum Petri Cantoris*.

2° Une autre production de Pierre le Chantre dont les titres sont encore très-variés, se trouve dans le manuscrit de Saint-Victor, coté G. G. 13, à la suite de la *Somme des sacrements* dont nous venons de parler. Cet ouvrage a pour titre : *Tractatus magistri Petri Rhemensis, cantoris Parisiensis, de tropis theologicis ;* dans un autre manuscrit de la même bibliothèque, coté B. B. G, *De tropis loquendi ;* et ailleurs, *Tropi et phrases sacræ Scripturæ ;* de manière que les titres varient presque autant que les manuscrits. Mais comme ceux-ci commencent tous par ces mots : *Videmus nunc per speculum in ænigmate* (*I Cor.* XIII, 12), il ne reste aucun doute qu'ils ne contiennent tous le même ouvrage, et il est vrai de dire que ces différents titres lui conviennent, parce que l'objet de l'auteur est d'expliquer par les lois de la grammaire ou de la rhétorique les expressions de l'Ecriture sainte employées dans un sens figuré, lesquelles formeraient des amphibologies ou des sens erronés, si on les entendait dans leur sens propre et naturel. C'est aussi l'idée que donne de cet ouvrage Henri de Gand, lorsqu'il dit qu'en plusieurs endroits il est fort utile pour l'intelligence de l'Ecriture.

3° Un autre écrit analogue à celui-ci a pour titre : *Summa quæ dicitur Abel*, parce que, rangée dans un ordre alphabétique, elle commence par ces mots : *Abel dicitur principium Ecclesiæ*. Nous disons que cet

écrit est analogue au précédent, parce qu'on y enseigne la manière d'expliquer dans un sens allégorique les textes de l'Ecriture sainte qui en sont susceptibles. Ce même ouvrage, dans plusieurs manuscrits, et notamment dans le n° 98 de la Bibliothèque impériale, parmi ceux de Belgique, est indiqué sous le titre de *Distinctiones magistri Petri, cantoris Parisiensis.* C'est aussi sous ce titre que l'a vu Trithème, comme il le marque dans l'énumération qu'il fait des écrits de Pierre le Chantre.

4° Si nous pouvions vérifier par nous-mêmes, et garantir que tous les écrits sur l'Ecriture sainte attribués à Pierre le Chantre par Casimir Oudin, comme existants dans les bibliothèques de France, d'Angleterre et des Pays-Bas, sont véritablement de lui, nous dirions que ce docteur, non content de prescrire des règles pour bien interpréter les saintes Ecritures, aurait lui-même, joignant l'exemple au précepte, fait de nombreux commentaires sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais, comme dans son *Verbum abbreviatum*, Pierre le Chantre blâme la multiplicité et la prolixité des gloses sur l'Ecriture sainte, est-il croyable qu'il ait passé une grande partie de sa vie à faire des commentaires? Nous ne le pensons pas ; d'autant plus qu'il est au moins douteux que notre auteur soit né à Reims, et que nous trouvons, au commencement du XIIIe siècle, un Pierre de Reims, de l'ordre de Saint-Dominique, qui fut un des plus grands commentateurs de l'Ecriture sainte, selon le témoignage de Bernard Guidonis, rapporté par les auteurs de la *Bibliothèque de Saint-Dominique.* Il est donc croyable que ces commentaires ont été faussement attribués au chantre de l'Eglise de Paris. Nous nous abstiendrons donc même de les indiquer, ce qui ne pourrait se faire sans une discussion qui nous entraînerait dans des longueurs.

Il résulte de l'examen critique qu'en ont fait les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, qu'on ne doit reconnaître pour être véritablement de Pierre le Chantre, que le *Verbum abbreviatum*, le *Traité des sacrements*, la *Grammaire des théologiens*, ou *De tropis loquendi*, et la *Somme* intitulée *Abel*, autrement dite *Distinctiones*, ou *Alphabetum morale.* Ces quatre ouvrages sont solides et remplis d'une grande érudition théologique. On trouve dans le *Verbum abbreviatum*, outre les passages tirés de l'Ecriture sainte, les citations de cent sept auteurs, conciles, Pères de l'Eglise, orateurs, poëtes, philosophes, historiens, etc. Cette variété de passages fait le plus bel ornement du livre, et donne aux matières qu'on y traite un certain agrément qu'il n'aurait pas sans cela. On ne peut pas dire que l'auteur, tout occupé de citations, eut un style à lui; mais il avait un jugement exquis, et ses décisions en fait de morale sont ordinairement très-sûres. On en jugera par l'anecdote suivante, tirée de Césaire d'Heisterbach, par laquelle nous terminerons cet article. Sous le règne de Philippe-Auguste, un fameux usurier nommé Thibaud, avait amassé de grands biens dans cette indigne profession. Touché de remords et voulant réparer le mal qu'il avait fait, il s'adressa à l'évêque de Paris, Maurice de Sully, qui faisait construire alors la grande basilique, telle qu'on la voit encore de nos jours. Le prélat, qui avait besoin d'argent pour achever son entreprise, lui conseilla de consacrer à cette œuvre pieuse le bien qu'il avait mal acquis. Thibaud, soupçonnant quelque vue d'intérêt dans ce conseil, voulut aussi prendre l'avis de Pierre le Chantre. Celui-ci, sans aucun respect humain, lui répondit : « On ne vous a pas donné un bon conseil. Voici ce que vous devez faire : allez, faites proclamer dans toute la ville que vous êtes prêt à restituer à tous ceux qui ont eu affaire à vous ce que vous avez exigé au delà du sort principal. » Le pénitent obéit ; étant ensuite venu trouver le Chantre, il lui dit qu'après toutes les restitutions faites il lui restait encore beaucoup de superflu. « Maintenant, lui répondit le sage directeur, vous pouvez faire l'aumône en toute sûreté. »

PIERRE D'AUXERRE. — Nous sommes dans une ignorance absolue sur la vie de ce théologien. L'époque à laquelle il écrivait nous serait également inconnue, sans une charte insérée par l'abbé Lebœuf dans les preuves de son *Histoire d'Auxerre.*

Cette pièce ne porte aucune date, mais elle est adressée à Milon, abbé de Saint-Marien, qui vivait vers l'an 1200. Elle contient la donation d'une vigne et d'une grange, faite par maître Pierre d'Auxerre à Milon, abbé de Saint-Marien, pour célébrer l'anniversaire de sa mère, enterrée dans le cimetière de ce monastère. Le donateur confirme l'acte par l'apposition de son sceau, ce qui doit faire présumer que c'était un homme de condition.

Pierre est auteur d'un ouvrage sur les cérémonies de la Messe, dont nous ne connaissons que quelques fragments fort courts et fréquemment cités par Durand, évêque de Mende, dans son Rational des divins Offices, sous le nom de *Petrus Autissiodorensis.* Il est malheureux qu'ils ne soient pas suffisants pour nous faire juger du style de l'auteur.

Belleforest, parlant, dans ses *Annales de France*, de l'exemption du droit de régale accordée par Philippe-Auguste à l'église d'Auxerre, dit : « J'ai tiré ceci d'une ancienne chronique que j'ai escrite à la main, faite par un religieux de Saint-Germain d'Auxerre, nommé Pierre, homme de grande érudition, et disert en son langage, lequel a traduit quelques œuvres, de grec en latin, du saint évêque Méthode; afin qu'on ne pense pas que je vous conte des fables, et qu'à crédit je déclaire l'immunité de l'église d'Auxerre. »

Tout ceci ne peut convenir que jusqu'à un certain point au Pierre d'Auxerre dont il est question dans cet article. Ce qui nous empêche de le lui attribuer, c'est que le manuscrit qui contient la traduction latine de

l'ouvrage attribué à saint Méthode, sur les périls des derniers temps, faite par le moine Pierre, est de l'écriture du IXe siècle. Il a pu se faire qu'une copie de cette traduction ait été jointe, dans un même volume, à une chronique anonyme, ce qui aura trompé Belleforest.

Je serais assez porté à croire que le moine Pierre, traducteur de cet opuscule, vivait dans le siècle des guerres des Normands, dont il semble vouloir parler dans sa Préface, qui ne se trouve que dans le seul manuscrit précité. L'opuscule de saint Méthode est cependant imprimé dans la *Bibliothèque des Pères ;* mais le Prologue ne s'y trouve pas, ce qui a déterminé un des auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* à le transcrire dans le tome XVI de cet excellent ouvrage.

PIERRE, chanoine de Saint-Martin de Troyes, — a écrit vers l'an 1204 une Lettre qui concerne une relique de saint Victor, et qui a fixé l'attention de Tillemont. On y lit que jadis l'empereur Jean Comnène avait obtenu de l'évêque de Marseille une partie du chef de saint Victor; et que pour conserver un trésor si précieux, il avait construit une église et un monastère à Constantinople; mais qu'à l'époque de la prise de cette ville par les Français, en 1204, Garnier, évêque de Troyes, s'empara de la relique et la donna au chanoine Pierre, alors son aumônier, et l'auteur même de cette relation; que Pierre la remit à l'archevêque de Sens; que ce prélat en garda une portion et fit présent de l'autre aux Victorins de Paris. Ceux-ci la reçurent solennellement le 12 avril, il n'est pas dit en quelle année; mais ils avaient alors pour abbé Jean le Teutonique, qui les a gouvernés depuis l'an 1203 jusqu'en 1229. Le récit du chanoine Pierre peut avoir été rédigé vers 1205; les Victorins le conservaient avec un soin particulier. On a, sous le nom de Pierre, doyen de Troyes ou de Trèves, une version manuscrite de l'*Histoire scolastique* de Comestor, version intitulée *La Bible historiaux ou les histoires escolastres.* Il se peut que le traducteur soit le chanoine Pierre que nous venons d'indiquer.

PIERRE, évêque d'Arras, dont la naissance et la patrie sont également inconnues, — fut successivement abbé de Pontigny et de Cîteaux. En 1179 il assista, en cette dernière qualité, au concile de Latran, sous Alexandre III. A sa prière, Lucius III confirma les priviléges des Cisterciens. Elu évêque d'Arras, il fut sacré en 1184, fit en 1191 la dédicace de l'église de Mareuil, assista en 1193 aux noces de Philippe-Auguste et d'Ingelburge, ainsi qu'au couronnement de cette reine. On le voit en cette même année 1193 au nombre des arbitres entre Baudouin, comte de Flandre, et Philippe-Auguste. Il obtint de ce roi en 1194 la confirmation d'une ancienne transaction entre l'Eglise d'Arras et les comtes de Flandre, et souscrivit pour cette affaire un acte conservé au *Trésor des Chartes*, et transcrit dans la *Nouvelle Gaule chrétienne.* Les auteurs de ce dernier ouvrage parlent des commissions remplies par l'évêque d'Arras pour terminer divers démêlés entre des monastères et des seigneurs ou des prélats. Lambert de Saint-Vast, dont il avait encouragé les travaux, l'a loué en des vers dont nous avons parlé à son article. La *Chronique* d'Ardres dit qu'en 1200, Pierre observa scrupuleusement l'interdit lancé à cause du divorce de Philippe-Auguste. Il était lié avec Pierre de Blois, qui lui a dédié un *Traité de la Transfiguration*, et adressé une lettre de remercîment : c'est la soixante-troisième des épîtres de Pierre de Blois. Pierre d'Arras mourut en 1203, et fut enterré à Pontigny.

Quels sont les ouvrages qu'il a laissés, et qui nous autorisent à parler de lui? Ils ne sont pas très-importants. Outre la charte de 1194 ci-dessus indiquée, on a imprimé sa Lettre à Geoffroi, abbé de Haute-Combe, pour l'inviter à écrire la Vie de saint Pierre de Tarantaise, travail dont le Pape Lucius III voulait absolument que l'on s'occupât. Le surplus des écrits de Pierre de Pontigny ou d'Arras ne nous est connu que par la liste qu'en donne de Visch, d'après Philippe Séguin. Ce sont des Commentaires sur l'affaire de saint Guillaume, archevêque de Bourges, et de saint Anselme de Cantorbéry, et sur l'affaire du commun des Evangélistes; une Histoire de la Passion, extraite des quatre évangélistes, avec des questions sur cette histoire, et des explications des noms d'hommes et des lieux qu'elle présente ; enfin, une paraphrase de ces mots du *Cantique des cantiques :* « *Ecce iste venit saliens de montibus.* » Il avait écrit plusieurs Lettres à Etienne, évêque de Tournay; mais il ne reste que les réponses d'Etienne.

PIERRE DE POITIERS, chancelier de l'Eglise de Paris, — ne doit pas être confondu avec un autre Pierre de Poitiers, moine de Cluny, dont nous avons rappelé les poésies, les lettres et les autres opuscules dans le tome IV du *Dictionnaire de Patrologie*, ni avec un autre théologien du même nom, *Petrus Pictavinus*, qui, au commencement du XIIIe siècle, était religieux à l'abbaye de Saint-Victor de Paris. Ce dernier est auteur d'un *Pénitentiel* dont un fragment a été imprimé à la suite de l'ouvrage de saint Théodore de Cantorbéry sur le même sujet. Ce fragment est d'un faible intérêt ; on peut remarquer seulement que Beleth, Pierre le Chantre, Præpositivus et le troisième concile de Latran y sont cités, mais qu'il n'y est pas fait mention des Décrétales de Grégoire IX ; d'où il est permis de conclure que ce Pénitentiel a été composé entre les années 1180 et 1230. Il existait manuscrit à la bibliothèque de Saint-Victor, et le P. Pétau en a possédé une copie terminée par ces mots : *Explicit Pœnitentiale magistri Petri de Sancto Victore, emendatum a Jacobo ejusdem Sancti Victoris canonico.* Nous n'aurons point d'autre notice à donner sur ce chanoine régulier, qui n'est connu que par cette production et qu'on

a souvent confondu avec Pierre le chancelier. Du Cange est un des premiers qui ait évité cette erreur.

On ne sait point en quelle année naquit à Poitiers ou dans le Poitou le théologien dont nous avons à parler ici. Albéric de Trois-Fontaines dit qu'il succéda, en 1169, à Pierre Comestor dans la chaire de théologie et qu'il enseigna trente-huit ans cette science. Cependant Albéric fixe à l'année 1205 la mort de Pierre de Poitiers. Il faut donc que ce docteur ait commencé à donner des leçons, au moins en 1167, même en supposant qu'il ait continué jusqu'à sa mort de remplir cette fonction laborieuse. Il nous paraît fort vraisemblable qu'avant de succéder à Pierre Comestor, il avait occupé déjà quelque autre chaire. Ses cinq livres de *Sentences*, qu'on peut considérer comme un résumé de ses leçons, étaient rédigés avant 1175, car ils sont dédiés à Guillaume, archevêque de Sens; et Guillaume, en 1175, avait quitté le siége de Sens pour celui de Reims. Pierre de Poitiers était devenu si fameux, en 1180, que son nom figurait avec ceux de Gilbert de la Porée, d'Abailard et de Pierre Lombard, dans l'ouvrage de Gautier, prieur de Saint-Victor, où ils sont appelés les quatre labyrinthes de la France. L'époque où Gautier écrivait cette censure véhémente est à peu près déterminée par la mention qu'il y fait du concile de Latran, comme d'une assmblée tenue depuis peu : chacun sait que ce concile est de l'an 1179.

En ce temps-là, les théologiens semblaient partagés en trois écoles : la première s'en tenait à l'enseignement et au langage de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise; la seconde appliquait à la théologie la dialectique d'Aristote, accumulait les syllogismes et en déduisait des conséquences suspectes, au moins par leur nouveauté; la troisième gardait une sorte de milieu, s'efforçant d'être sage ou philosophe avec sobriété, admettant les argumentations et les formes péripatéticiennes, mais pourvu que les conclusions se rapprochassent des dogmes reçus dans l'Eglise universelle. Pierre de Poitiers est rangé dans la seconde de ces classes et il est particulièrement censuré avec son maître Pierre Lombard dans le troisième livre de l'ouvrage du moine de Saint-Victor.

Livres des Sentences. — Nous avons le moyen d'apprécier ces critiques, car les cinq livres de *Sentences* théologiques de Pierre de Poitiers ont été publiés par dom Mathoud, d'après un manuscrit transmis à dom Luc d'Achéri par Nicolas Camusat; et, si l'on y trouve beaucoup trop de subtilités scolastiques, de vaines distinctions, d'arguments frivoles, on n'y rencontre du moins aucune hérésie proprement dite, c'est-à-dire, aucune proposition à condamner comme expressément contraire à quelque dogme. Seulement Pierre de Poitiers, en sa qualité de dialecticien, se laisse entraîner jusqu'à dire que les propositions sont, ainsi que les choses, susceptibles de beaucoup de conversions; qu'une même assertion est à la fois vraie et fausse; qu'à force de distinctions et de différences, on parvient à tout prouver et à tout contester. Ces idées ne sont pas d'un esprit très-juste; mais les disputes usitées dans les écoles les ont souvent suggérées, et d'ailleurs l'équité veut qu'on ajoute que Pierre de Poitiers aurait désavoué les conséquences pernicieuses qu'on en pouvait déduire. Nous n'examinerons pas s'il avait tort de dire que la chair du Verbe est formée de sang. Cette proposition peut sembler inexacte, sans mériter un rigoureux anathème. Quoi qu'il en soit, nous avouerons bien volontiers que les cinq livres de Pierre de Poitiers ne présentent aucune instruction solide et ne sauraient plus servir aujourd'hui qu'à l'usage que nous en faisons ici en les considérant comme un monument du déplorable enseignement scolastique de cette époque. Ils portent en certains manuscrits le titre de *Distinctiones;* et c'est probalement encore le même ouvrage qui est intitulé : *Petri Pictaviensis Summa quæstionum*, dans un manuscrit indiqué par le P. Hugo, conservé à l'abbaye de Floreffes, au diocèse de Namur. Dom Mathoud croit aussi que ces cinq livres ne diffèrent point d'un Commentaire sur le Maître des *Sentences*, qui existait à Saint-Victor.

L'autorité de la Bible est moins souvent invoquée dans le *Cours de théologie* de Pierre de Poitiers que dans les quatre livres de Pierre Lombard; ce qu'on pourrait trouver d'autant plus étonnant que le docteur Poitevin a laissé plusieurs autres écrits destinés à expliquer les Livres sacrés et quelques parties du Nouveau Testament. Le P. Le Long n'hésite pas à lui attribuer les commentaires intitulés : *Allégories sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, *Allégories ordinaires sur l'Exode, le Lévitique et les Nombres.* — *Distinctions sur les Psaumes.* Mais ces titres mêmes de distinctions et d'allégories annoncent assez dans quel esprit ces Commentaires sont rédigés, et qu'on n'y doit chercher aucune interprétation positive du sens littéral des textes. L'auteur manquant des connaissances grammaticales et philologiques nécessaires pour expliquer les Livres saints, s'égare en pleine liberté dans le champ des allégories et des arguties scolastiques. On conserve des manuscrits de ces gloses dans les bibliothèques d'Angleterre et on en trouve aussi sous les titres particuliers de *Traité de maître Pierre* de Poitiers sur *Le tabernacle de Moïse*; *Gloses sur le Nouveau Testament*; *Gloses sur les Epîtres de saint Paul et de saint Jacques.* Dans un de ces manuscrits, après les mots *Petri Pictaviensis*, on lit : *Id est, Petri Berchorii.* Cette attribution est probablement une erreur du copiste, ou peut-être des rédacteurs du catalogue. Toutefois Berchorius ou Berthorius a travaillé aussi sur la Bible; c'est un Bénédictin du XIVe siècle, qui por-

tait le prenom de Pierre, qui était né aussi à Poitiers, et qui mourut en 1352.

On voit que le travail de Pierre de Poitiers sur la Bible embrassait l'un et l'autre Testament, et l'on peut rattacher à ses traités, placer même à leur tête celui qui a été désigné sous le titre d'*Histoire abrégée de la Bible*. C'est un opuscule de très-mince valeur, qui n'occupe que treize pages dans le volume où Ulric Zwingle, le Jeune, en a publié une longue continuation. Après avoir débuté par ces mots : *Considérant la prolixité de l'Histoire sacrée*, Pierre de Poitiers s'applique à resserrer dans le moindre espace possible les Annales sacrées, et ne laisse pas néanmoins de faire entrer dans cet aride sommaire beaucoup d'inexactitudes chronologiques. Dom Pez l'a réimprimé, d'après un manuscrit de Metzau, au diocèse de Passau en Bavière ; et comme Zwingle le Jeune, il l'a cru de Pierre de Poitiers, moine de Cluny, au temps de Pierre le Vénérable. L'ouvrage ne vaut pas la peine que l'on préndrait pour en discerner le véritable auteur. Il paraît que les manuscrits portent seulement *Petri Pictaviensis*, sans ajouter *cancellarii*. Il est donc impossible de dire auquel des écrivains de ce nom on doit l'attribuer.

Les catalogues de manuscrits fourniraient les moyens d'étendre, plus que nous ne l'avons fait, la liste des ouvrages du chancelier de l'Eglise de Paris. Montfaucon cite sous le nom de ce docteur un *Manuel des mystères de l'Eglise*, appelé par quelques-uns *Miroir de l'Eglise ;* Sander, un *Traité de la foi* et de ses parties, et des *Instructions sur l'Office divin* ; le P. Echard, des *Sermons* conservés à l'abbaye de Saint-Victor ; mais ces sermons pourraient bien être du chanoine de cette maison que nous avons désigné en commençant; et nous oserions presque en dire autant des livres sur l'Office divin et sur les mystères de l'Eglise, qui ne sont pas sans quelque relation avec le sujet traité par ce Victorin dans son Pénitentiel.

Le chroniqueur Albéric fait honneur à Pierre de Poitiers d'une invention qui pouvait, en ce temps-là, faciliter l'instruction élémentaire, et que l'abbé Le Bœuf explique en ces termes : « Comme les livres coûtaient beaucoup à écrire, et que la gravure n'était pas usitée comme à présent, il y avait sur les murs des classes des peaux étendues, sur les unes desquelles étaient représentées, en forme d'arbres, les histoires et généalogies de l'Ancien Testament, et sur d'autres, le catalogue des vertus et des vices. Pierre de Poitiers, chancelier de Notre-Dame de Paris, est loué dans un Nécrologe pour avoir inventé ces espèces d'estampes, à l'usage des pauvres étudiants, et en avoir fourni les classes. » On peut conclure de là que Pierre de Poitiers s'était particulièrement occupé des histoires et généalogies sacrées, et joindre cette observation à celles qui tendent à le déclarer auteur de la généalogie et chronologie des saints Pères depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, et dont nous avons dit un mot sous le titre d'*Histoire abrégée de la Bible*.

Comme on avait attaché à la dignité de chancelier d'une cathédrale le droit de surveiller les écoles du diocèse, le théologien dont nous parlons est indifféremment appelé chancelier de l'Eglise ou de l'Académie de Paris, soit dans les manuscrits de ses livres, soit par les écrivains qui ont fait mention de lui. Il a souscrit plusieurs actes en cette qualité; par exemple, une Charte de l'archevêque de Paris, Maurice de Sully, en 1184. Célestin III, après 1191, le chargea, conjointement avec le doyen de l'Eglise de Paris, de pacifier un différend entre les moines de Saint-Eloi et l'abbaye de Saint-Victor : son sceau est appendu à l'acte qui concerne ce démêlé. En 1196, il a délivré une copie authentique de la permission accordée par Philippe-Auguste, à l'Eglise de Paris, de bâtir une maison près du Petit-Pont. Depuis, Innocent III lui adressa une épître au sujet d'une contestation entre la comtesse de Blois et le chapitre de Chartres. Ce sont là les deux affaires contentieuses de son temps où il figure; elles ont trop peu d'importance en elles-mêmes et sont trop étrangères à la littérature pour qu'il convienne de nous y arrêter.

Les frères de Sainte-Marthe, dans l'*Ancienne Gaule chrétienne*, ont supposé, et Casimir Oudin a répété après eux, que Pierre de Poitiers avait occupé dans sa vieillesse, après l'an 1200, le siége archiépiscopal d'Embrun, et qu'il y était mort en 1205. Cette erreur, qui a été rectifiée dans le nouveau recueil qui porte le même titre, provenait de l'inattention avec laquelle on avait lu quelques lignes de la Chronique d'Albéric. La mort de Pierre de Poitiers y est placée, comme nous venons de le rappeler, à l'année 1205; et, sous l'année 1206, il est dit que Bertram, qui était devenu chancelier de l'Eglise de Paris, après *Pictavinus*, fut nommé archevêque d'Embrun, et remplacé comme chancelier par Præpositivus. Il est étonnant que Dominique Mansi ait laissé subsister cette méprise dans l'édition de la *Bibliothèque latine du moyen âge* de Fabricius, qu'il a publiée en 1754, vingt-neuf ans après l'impression du tome III de la *Nouvelle Gaule chrétienne*, où ce point est parfaitement éclairci.

Pierre de Poitiers n'a été réellement qu'un théologien scolastique, qui serait aujourd'hui presque inconnu, si Gautier de Saint-Victor ne l'eût associé à trois personnages beaucoup plus célèbres: Gilbert de la Porée, Abailard et Pierre Lombard.

PIERRE DE RIGA, — pendant tout le XIIIe siècle, et même encore après, a passé pour un excellent poëte latin; et cependant ses contemporains ne nous ont laissé presque aucun détail sur sa vie. On ignore la date précise de sa naissance; mais il est certain qu'il florissait vers la fin du XIIe siècle. Suivant quelques auteurs, il était né à Vendôme et avait fait ses études à Paris. Il fut d'a-

bord chanoine et chantre de Sainte-Marie de Reims, et ensuite chanoine régulier de Saint-Augustin, dans l'abbaye de Saint-Denis de la même ville. Il y mourut en 1209. C'est sous cette date qu'Albéric annonce sa mort dans les termes suivants : *Remis moritur quidam sanctus canonicus regularis Sancti Dionisii, magister Petrus* Riga, *cognominatus* Bibliotheca.

Il dut la grande réputation dont il a joui pendant longtemps à une paraphrase en vers latins de l'Ancien et du Nouveau Testament, à laquelle il donna le titre d'*Aurora*. Lui-même reçut le surnom de *Bibliotheca*, qui indiquait le sujet de son poëme, et peut-être aussi l'étendue des connaissances dont on le supposait pourvu. Plus tard, ce nom fut donné, non à l'auteur, mais au poëme qui, dans plusieurs manuscrits, est appelé *Aurora*, et, dans quelques autres, *Bibliotheca*.

L'*Aurora* contient plus de quinze mille vers. L'auteur se fait connaître, dès le commencement, par cette espèce d'épigraphe qui précède une Préface en prose dont nous parlerons bientôt :

Scire cupis, lector, quis codicis istius auctor?
Petrus Riga vocor, cui Christus Petra rigat cor.

Dans la Préface, il déclare qu'il n'a entrepris cet ouvrage que sur les instances de ses condisciples; il annonce que, dans son poëme, il joint, aux événements historiques rapportés dans la Bible, leur sens allégorique, parce que, suivant lui, ce dernier est destiné à éclaircir l'obscurité des autres. « Ainsi, » dit-il, « l'*aurore* chasse les ténèbres de la nuit. » C'est pour cela précisément qu'il a intitulé son livre *Aurora*. Mais il a eu un autre motif encore; c'est que, n'étant parvenu qu'avec beaucoup de peine jusqu'à la fin de son travail, il a pu justement, ajoute-t-il, adresser à son livre les mots qu'un ange adressa à Jacob, après son combat nocturne : *Aurora est, dimitte me.* (*Gen.* xxxii, 26.)

Il paraît que ce grand poëme était sorti fort imparfait des mains de son auteur, et que peut-être même il l'avait publié d'abord par fragments. Gilles de Paris en rassembla les parties, les coordonna, corrigea les endroits défectueux, et même fit de nombreuses additions. C'est ce que l'on voit par le Prologue en vers qui se trouve en tête de la plupart des manuscrits. Gilles de Paris parle souvent de la vieillesse du poëte dont il a entrepris de compléter et de perfectionner l'ouvrage. On serait même tenté de croire que, pendant qu'il y travaillait, Riga mourut, puisqu'il paraît ne savoir à quelle cause attribuer plusieurs omissions qu'il reproche à son prédécesseur, omissions qu'il regarde comme très-importantes. « Si Pierre de Riga n'a rien dit de l'agneau Paschal, » observe Gilles, « c'est qu'il aura trouvé trop de difficultés dans le sujet, ou qu'il aura succombé sous le fardeau. » Et il profite de l'occasion pour rendre compte des additions qu'il a faites aux livres de Tobie, Judith, Esther et des Machabées. C'est ce que l'on trouve dans une Préface en vers qui précède le Nouveau Testament, préface que Leyser a insérée tout entière dans son *Histoire des poëtes du moyen âge*. Gilles a donc été, pour l'ouvrage de Pierre de Riga, bien plus qu'un éditeur ordinaire, et il n'est pas étonnant que plusieurs manuscrits portent les noms de ces deux auteurs, et quelquefois même le nom seul de *Petri Ægidii Parisiensis*.

Mais quel était cet *Ægidius* ou Gilles de Paris? On en compte au moins deux qui vivaient à la même époque. Gilles, auteur du poëme *Carolinus* dont nous avons rendu compte, fait très-bien connaître l'autre. Celui-ci était médecin, et paraît avoir vécu vers la fin du XIIe siècle. Nous avons de lui des poëmes *De pulsibus*, *De urinis*, *De antidotis*, et un livre *De virtutibus medicaminum*, que Leyser a imprimé tout entier dans son ouvrage. Voici ce que dit ce Gilles, l'auteur du *Carolinus*

Nominis ille mei celeberrimus arte medenai,
Cum sit et hic (Parisiis) ortus, cujus facundia grata
Et nunquam laudanda satis, nec in agmine vatum est,
Nominis extremos sortiri debet honores.

Et il ajoute aussitôt pour compléter son éloge :

Cum sit et hic alius nostræ non indecor urbi,
Oris adornati, solo mihi junctus in usu
Nominis; in reliquis major, meliorque gerendus.

Au reste, on trouve aussi dans le Carolinus des vers à la louange de Pierre de Riga. L'auteur regrette seulement que la muse de ce grand poëte, après avoir jeté tant d'éclat, commence à se refroidir, sans doute, par l'effet de la vieillesse :

Quem intepuisse dolemus
Petrum in divinis Verbo tenus alta sequentem.

Or Gilles de Paris, parlant de Pierre de Riga, comme s'il vivait encore, c'est donc une présomption de plus en faveur de l'opinion qui prétend que l'auteur de l'*Aurora* est mort dans le XIIIe siècle, c'est-à-dire en 1209, comme l'affirme positivement Albéric de Trois-Fontaines.

N'oublions pas qu'un autre poëte, son contemporain, Guillaume le Breton, lui a payé aussi un tribut d'éloges dans les premiers vers de sa *Philippide*, tout en lui adressant un léger reproche sur le rhythme élégiaque, qu'il avait cru devoir adopter pour son poëme. Enfin, Evérard de Béthune, dans un poëme latin sur la versification, passant en revue tous les poëtes anciens et modernes, dit de Pierre de Riga :

Petrus Riga, petra cujus rigat intima Christus,
Legem mellifluo texit utramque stilo.

Les étrangers même payèrent un tribut au talent poétique de Pierre de Riga; et, entre autres, Guy de Vicence, évêque de Ferrare, qui, près d'un siècle plus tard, composa à l'exemple de notre auteur un poëme de l'Ancien et du Nouveau Testament, et l'intitula : *Margarita Biblia*.

Si l'on s'en rapportait à la plupart des catalogues des grandes bibliothèques, et à plusieurs bibliographes, on posséderait de Pierre de Riga quelques autres ouvrages, entre autres, un livre *De grammatica;* un autre intitulé : *Tropi et phrases Scripturæ*, et un troisième sous ce titre : *Speculum Ecclesiæ.* Quant à ce dernier ouvrage, il est de Pierre le Chantre. La ressemblance des prénoms est la cause de l'erreur. L'ouvrage sur la grammaire ne nous est connu que par les Catalogues. Il en est de même d'un recueil de vers que lui attribue Leyser, sur la foi des manuscrits catalogués d'Angleterre et d'Irlande. Ce recueil de vers n'est peut-être que son *Aurora.* On aurait peine à compter toutes les dénominations sous lesquelles ce poëme est désigné dans les divers catalogues de manuscrits.

Il est étonnant qu'un poëme aussi célèbre n'ait jamais été imprimé. Le livre seul d'Esther a été publié par Barthius. Casimir Oudin, à l'exemple de quelques autres, avait entrepris d'en donner une édition : elle était toute préparée d'après divers manuscrits, il mourut avant d'avoir pu exécuter ce projet. Mais aucun livre n'a jamais été si souvent copié. Il est peu de grandes bibliothèques publiques où l'on ne trouve plusieurs manuscrits de l'*Aurora.* La seule bibliothèque Impériale en possède au moins quinze. La bibliothèque de Lyon se flatte d'avoir le manuscrit autographe. « Les marges du volume, » dit M. de Landine, « offrent quelques notes de la même main que le poëme. » A la fin de celui-ci on lit ce vers :

Hic liber est actus Petri, manibusque magistri.

Ce vers, ajoute M. de Landine, n'indiquerait-il pas que Pierre de Riga fut lui-même le copiste de son ouvrage, dans le manuscrit qui est sur vélin, avec les capitales en couleur?

Il ne nous reste plus qu'à donner une idée exacte d'un poëme qui a eu tant de célébrité, et qui est, en effet, l'un des plus importants ouvrages en vers latins qui aient été composés depuis la décadence des lettres latines.

Examen de ce poëme. — Ce n'était pas une entreprise nouvelle de mettre la Bible en vers. Depuis l'établissement de la religion chrétienne, ce livre sacré avait fourni le sujet d'un grand nombre de poëmes.

Dès le commencement du IVe siècle, le prêtre espagnol Juvencus, avait mis en vers latins l'Evangile; mais il est presque toujours fidèle au texte; il n'était point encore d'usage d'y chercher un sens mystique. Dans le Ve siècle, un autre Espagnol, Dracontius, composa en vers un *Hexameron*, ou l'ouvrage des six jours; Astérius, un poëme intitulé : *Conférence de l'Ancien et du Nouveau Testament;* Rusticus Helpidius, un autre poëme de peu d'étendue, en vers hexamètres, intitulé : *Historiæ Veteris et Novi Testamenti.* Ce Ve siècle est fécond en poëtes traducteurs de la Bible; nous y rencontrons encore Victorinus de Marseille, qui florissait en 430, et qui traduisit en vers, pour son fils Etherius, la *Genèse*, depuis le commencement jusqu'à la mort d'Abraham. Mais c'était moins une traduction qu'un commentaire, puisqu'il trouva moyen de faire quatre livres de cette partie de la *Genèse.* Cette même *Genèse* fut encore mise en vers latins par un Hilaire, évêque d'Arles ou de Poitiers, en 440 ou 450. Dans le VIe siècle, nous trouvons qu'Avitus a composé des poëmes d'après la Bible, sur l'origine du monde, sur le *Lévitique*, les *Nombres*, le *Deutéronome*, les livres de *Josué* et des *Juges.* Dans le IXe siècle, Alcuin prend aussi pour sujet de ses vers plusieurs livres de la Bible; dans le XIIe siècle, Leonius, prêtre de l'Eglise de Paris, met en vers l'Ancien Testament. Marbode traduit en vers latins le *Cantique des cantiques;* et Hildebert prend pour sujet d'un poëme la création du monde, telle qu'elle est rapportée dans la *Genèse.* Ce dernier poëme que Leyser a cru devoir faire imprimer, dans son *Histoire des poëtes du moyen âge*, est remarquable en ce qu'on y trouve ce goût singulier pour les allégories, qui était alors dominant parmi les auteurs ecclésiastiques, et qui ne s'éteignit que lorsque l'étude d'Aristote s'introduisit parmi eux, et donna une autre direction aux esprits. Dans chaque phrase de l'Ecriture, les auteurs de ce temps trouvaient un sens mystique. Par exemple, à peine Hildebert a-t-il rapporté la création du soleil et de la lune, au troisième jour, qu'il y voit l'image du Christ et de l'Eglise :

Quarta die Deus fecit duo lumina magna:
Per quæ signantur Christus et Ecclesia.

Pierre de Riga, dans son immense poëme, a constamment suivi cette méthode. Tous les faits racontés dans la Bible sont pour lui des allégories qui donnent lieu à des explications quelquefois très-bizarres. En voici quelques exemples.

Dans l'*Exode*, ch. VIII, Dieu envoie sur l'Egypte des nuées de mouches et de moucherons, et couvre la terre de grenouilles : le poëte prétend que la mouche vorace figure les gourmands, les moucherons les hommes turbulents, et les grenouilles les hérétiques, qui, comme elles, ne cessent de coasser :

Musca canina, cibos maculans pungensque, gulosos
Mordentesque fero dente notare potest.

. . . .

Rana loquax hæresim signat: strepit hæc, strepit illa,
Turget clamosis illa vel illa sonis.
Discurrunt culices, hominum turbando quietem,
Designantque vagos qui sine pace movent.

Dans l'ânesse de Balaam, il voit les gentils qui, dès qu'ils sont convertis, chantent les louanges du Seigneur.

Muta prius plebs gentilis loquitur modo laudes,
Christe, tuas: istud signat asella loquens.

Le roi d'Egypte ordonne-t-il de noyer les enfants mâles et de n'épargner que les filles? C'est que le démon a toujours témoigné de la préférence pour le sexe féminin.

Ægypti princeps muliebrem vivere sexum
Imperat, et mergi cogit in amne mares.

Dæmon femineos et molles diligit actus
Ac sanctos odit prosequiturque viros.

Notre poëte ne se contente pas de donner ainsi un sens allégorique à la Bible, et aux événements historiques qu'elle contient, il étend ces événements et invente lui-même des faits. C'est ainsi qu'il nous apprend que le signe dont Dieu marqua le fratricide Caïn, pour qu'il ne fût pas tué, était un tremblement de tête.

Dat Deus ergo Chain signum cito ne perimatur,
Et motus capitis et tremor illud erat.

Il nous apprend que l'épouse de Caïn s'appelait Calmana.

Conjugis illius Calmana nomen erat.

Il sait combien de degrés avait l'échelle de Jacob. On en comptait douze, autant que d'apôtres :

Illa gradus habuit quasi bissenos : quia bis sex
Exstant discipuli qui docuere fidem.

On croit vulgairement que Joseph n'eut à défendre sa vertu que contre les entreprises de la femme de Putiphar; mais, selon notre poëte, Putiphar lui-même brûlait d'amour pour Joseph. Comment, dit-il, aurait-il été insensible à la beauté d'un visage où les roses se mêlaient aux lis? D'ailleurs, c'était un des premiers de la cour du roi; et les grands, même aujourd'hui, sont sujets à ce vice honteux.

Sulphureo vitio qui dicitur esse notatus
Putiphar iste fuit captus amore Joseph.
Nam quis scit quos non laqueo prædetur amoris
Os in quo certant lilia mista rosis?
Magnus habebatur antistes regis. Eoque
Putiphar a vitio non alienus erat.
Nunc etiam tales absorbet, eoque laborant
Qui mundi regimen et loca summa tenent.

Nous ne rapporterons pas plusieurs autres histoires non moins apocryphes, que Pierre de Riga n'a pas craint d'intercaler dans sa Bible poétique. Il en avait sans doute pris le sujet dans les livres de quelques rabbins. Mais on pourra du moins remarquer comment, dans ce siècle religieux, on défigurait sans scrupule un livre que l'on aurait dû regarder comme sacré.

On a pu se faire une idée de la manière et du style de l'auteur par les citations, déjà trop nombreuses peut-être, dont nous avons appuyé nos recherches et notre opinion. Des antithèses, des jeux de mots; c'est là tout ce que l'on remarque dans cette longue file de vers hexamètres et pentamètres. Mais au milieu de ce fatras, on trouve quelquefois des tirades harmonieuses, des descriptions pleines de vérités. Voilà ce qui motive le jugement favorable qu'a porté Barthius de ce poëme célèbre, et excuse un peu nos aïeux d'en avoir fait un livre classique.

Nous avons omis de dire que le poëte s'était créé à plaisir des difficultés. Il y a dans l'*Aurora* de très-longues tirades où l'on ne trouve pas un A; d'autres qui sont sans B, etc. : c'était le goût du temps.

Certainement la latinité de Juvencus, le premier des poëtes connus qui ait mis les Evangiles en vers, n'a rien de bien recommandable; mais on n'y rencontre point ces taches, ce mauvais goût, qui déshonorent trop souvent le poëme de Pierre de Riga. Nous allons comparer ensemble, et ce sera notre dernière citation, un morceau de chacun des deux poëtes sur le même sujet. Il s'agissait de peindre l'inquiétude assez naturelle qu'éprouva Joseph, lorsqu'il s'aperçut que Marie, qui n'était encore que sa fiancée, portait des signes évidents de fécondité. C'est d'abord Juvencus qui parle :

Interea Mariæ sponso miracula mentem
Sollicitant, manifesta uteri quod pondera vidit,
Et secum volvit quanam ratione propinquæ
Dedecus oppressum celet, thalamosque recuset.
Talia tractanti torpescunt membra sopore :
Mox stertente, Dei vox est audita monentis.
Accipe conjugium nullo cum crimine pactæ,
Spiritus implevit sancto cui viscera fetu.
Hanc cecinit vates venturam ex virgine prolem,
Nobiscum Deus est cui nomen. Protinus ille
Hæc præcepta sequens, servat sponsalia pacta.

Voici le même passage de l'Evangile de saint Matthieu traduit par Pierre de Riga :

Ventre Joseph gravidam, cernensque stupensque Mariam
Quærit ut abcedat, clamque relinquat eam.
Sed monet angelus hunc in somnis ut sua fiat,
Conjuge nil in ea cogitet esse mali ;
Conceptum puerum sacro de Pneumate credat,
Imponensque Jhesu nomen honoret eum
Qui salvat populum, qui mundum mundat ab omni
Crimine, fit miseris spes, medicina reis.
Paruit ille sacris monitis, vir virginis esse
Gaudens ; cum sancta Virgine virgo manens.

Jamais peut-être Pierre de Riga ne s'est moins écarté que dans ce morceau du texte des Ecritures; et cependant il a trouvé moyen d'y placer des jeux de mots, tels que ceux-ci : *Mundum mundat, vir virginis esse*, etc.

L'*Aurora* eut, à ce qu'il semble, beaucoup d'imitateurs. Montfaucon cite entre autres un poëme de Jean le Petit, moine bénédictin, lequel se trouvait parmi les manuscrits de Saint-Sulpice de Bourges. Il a pour titre : *Rhithmi in Vetus et Novum Testamentum.* On croit que l'auteur vivait au XIII[e] siècle, ou, au plus tard, dans le XIV[e]. Mais nous n'avons pu rien découvrir de sa vie et de ses autres ouvrages.

Nous ignorons si son poëme, qui, d'après le titre, ne paraît être qu'une imitaion de l'*Aurora*, se trouve encore dans quelque bibliothèque de Bourges, ou ailleurs. Nous terminerons donc ici cette notice, dans laquelle il nous a paru convenable d'examiner avec quelque étendue le poëme de Pierre de Riga. C'est, à notre avis, un monument curieux de la littérature, du goût et des opinions de la fin du XII[e] siècle.

PIERRE, abbé de Blanchelande, monastère de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Coutances, — était surnommé le Poëte; mais ses vers ne se retrouvent nulle part; et l'on ne cite particulièrement aucune de ses compositions. Les auteurs de la *Gaule chrétienne* disent seulement que les suffrages unanimes de ses confrères l'élevèrent à la

dignité d'abbé en 1167 ; que dans le cours des trois années suivantes, il fit bâtir une église en pierres, pour remplacer celle que son prédécesseur Ranulfe, premier abbé de Blanchelande, n'avait pu faire construire qu'en bois, faute d'argent; qu'en 1170, le dimanche 28 juin, veille de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul, la communauté, composée de trente religieux, entra dans la nouvelle église, et y vit consacrer par l'évêque trois autels; que cependant la dédicace ne fut célébrée par Guillaume, prélat de Coutances, qu'en 1185, le lundi 14 janvier; Pierre abdiqua les fonctions d'abbé le 1er décembre 1213 et mourut le 5 janvier 1217.

PIERRE DE LAUBESC, — né au sein d'une famille noble dans le territoire de Bazas, devint abbé de la Sauve-Majour, au diocèse de Bordeaux. Cette dignité avait été auparavant possédée par son oncle Raymond de Laubesc, qui s'en démit en sa faveur. Pierre fit, vers 1199, des règlements claustraux que l'on a conservés jusqu'au XVIIIe siècle, dans les archives de ce monastère. C'est le seul écrit qu'on lui attribue. Il a été probablement l'un des commissaires chargés par Innocent III d'examiner la canonicité de l'élection de Raymond de Rabastens à l'évêché de Toulouse. Pierre de Laubesc vivait encore en 1209. Il abdiqua peu de temps après les fonctions d'abbé, mais on croit qu'il n'est mort que de 1215 à 1220.

PIERRE DE NEMOURS, évêque de Paris, — était fils d'Aveline de Nemours, et de Gautier, chambellan de France, seigneur de la Chapelle en Brie, Villebéon et autres lieux. Deux autres fils d'Aveline, nommés Etienne et Guillaume, ont été, le premier évêque de Noyon et le second évêque de Meaux. Pierre devint lui-même évêque de Paris, après la mort d'Odon de Sully, arrivée en 1208. Il était trésorier de l'église de Tours lorsqu'il fut promu à la dignité épiscopale. Nous avons déjà indiqué ailleurs sa première Charte, par laquelle il confirma les donations de son prédécesseur. En 1209, il ratifia une donation faite au collége des Bons-Enfants Saint-Honoré ; et, pour étouffer l'hérésie qui renaissait des cendres d'Amaury de Chartres, il rechercha les disciples de ce docteur, en fit emprisonner et condamner treize, dont neuf furent brûlés aux Champeaux. Après avoir si hautement signalé son zèle, il rédigea ou approuva quelques règlements sur les écoles de Paris, et assigna des revenus à un chapelain particulier de l'évêché, qui devait prier pour les parents de l'évêque, pour ses prédécesseurs, et pour l'âme du roi Louis VII et celle de la reine Adèle.

Toujours impatient d'extirper l'hérésie, Pierre de Nemours se croisa contre les albigeois, et l'on a lieu de croire qu'il s'est transporté en Languedoc, avec plusieurs autres seigneurs. Mais il était à Paris en 1212. Il y assista au concile qu'y tint le cardinal légat, Robert de Courçon, et où l'on publia des canons de discipline ecclésiastique. Pierre y ajouta des Règlements relatifs à la dignité de chancelier. Par une Charte du mois de mars 1214, il érige en titre d'abbaye la maison de Port-Rois, depuis Port-Royal, l'incorpore à l'ordre de Cîteaux et la subordonne à l'abbaye de Vaulx-Cernay, sauf en toutes choses, le droit de l'évêque et de l'Eglise de Paris. Deux ans plus tard, il accueillit les Frères prêcheurs ou Dominicains, qui s'introduisaient pour la première fois dans la capitale. Il en partit bientôt lui-même, ayant pris parti dans la croisade d'Orient. Suivant Albéric de Trois-Fontaines, il fit, avant son départ, son Testament. qui est daté du mois de juin 1218. Cette pièce, qui s'est conservée, est assez curieuse par les détails qu'elle renferme, par l'énumération des ornements légués à Notre-Dame de Paris, à l'abbaye de Saint-Victor, à la Chapelle en Brie, à Saint-Martin de Tours. On y remarque des tapis d'Espagne, des coffres de Limoges, une grande Bible, un Psautier glosé, les Epîtres de saint Paul avec la grande Glose, et les quatre livres des *Sentences*. Le testament veut que les autres livres et meubles du prélat soient vendus pour payer ses dettes, récompenser ses domestiques, et s'il y a du reste, soulager les pauvres. Il ne nomme pas moins de cinq exécuteurs testamentaires entre lesquels sont l'évêque de Meaux, son frère et l'abbé de Saint-Victor. Tous les chroniqueurs s'accordent à dire qu'il est mort à Damiette; mais ils varient sur la date de 1218 à 1220. Il est certain que dès les premiers mois de cette année 1220, il était remplacé sur le siége épiscopal de Paris par Guillaume de Seignelay; on lisait même dans le Cartulaire de Port-Royal, que le siége était vacant au mois de janvier de cette même année. Nous sommes donc autorisés à supposer que Pierre de Nemours a cessé de vivre en 1219, probablement pendant le siége de Damiette. Son corps fut, dit-on, rapporté à Paris et inhumé derrière le grand autel de la cathédrale.

Ses écrits authentiques ne sont que les Chartes et les Statuts dont nous avons parlé. Toutefois, on lui attribue une sorte de traduction ou de paraphrase en vers latins de plusieurs livres de la Bible. Un manuscrit de la bibliothèque Impériale est intitulé : *Pentateuchus, Josue, Judices, Ruth, Libri Regum, Esdrœ et Macchabœorum, versibus heroicis, authore Petro episcopo.* Mais il y avait alors bien d'autres évêques du nom de Pierre ; et il est douteux que Pierre de Nemours ait eu le loisir, dans un court épiscopat et au milieu de beaucoup d'affaires, de versifier, d'ailleurs sans aucun talent, une si longue série d'histoires saintes. Cependant l'abbé Lebœuf lui attribue aussi une version du Psautier en prose française. C'est bien de Pierre de Nemours que Lebœuf entend parler, puisqu'il désigne cette traduction comme faite vers 1210 par Pierre, évêque de Paris; mais il ne joint à cette indication aucune sorte de renseignement.

Le prélat dont nous venons de parler est

quelquefois désigné par le nom de *Cambius*, et on lui donne encore plus souvent la qualification de *Cambellanus* chambellan.

PIERRE DE CORBEIL, archevêque de Sens, — naquit vers le milieu du XIIe siècle, dans la petite ville dont il porte le nom. Tout ce qu'on sait de sa famille, c'est qu'il était parent de Michel de Corbeil, qui fut avant lui archevêque de Sens, et de Réginald de Corbeil, évêque de Paris. Il fut nommé chanoine par ce dernier prélat et directeur des écoles de la cathédrale. C'est en exerçant cette dernière fonction qu'il eut l'avantage de compter au nombre de ses disciples Lothaire Segni, qui fut depuis le pape Innocent III, et qui conserva toujours beaucoup d'estime et de reconnaissance pour son ancien maître. En 1183, Pierre de Corbeil a souscrit, en qualité de chapelain ou premier aumônier de Philippe-Auguste, un diplôme en faveur de l'abbé d'Hérivaux. Cependant il paraît qu'il ne jouissait encore d'aucun bénéfice considérable en 1198, époque de l'avénement d'Innocent III; puisque dès la première année de son pontificat, ce Pape écrivit au roi Richard, au doyen et au chapitre de l'Eglise d'York, pour les presser de mettre Pierre de Corbeil en possession d'une prébende et d'un archidiaconé que lui avait conféré l'archevêque de cette ville. Malgré la puissance d'une telle recommandation, il est à présumer que Pierre de Corbeil n'obtint pas de prébende en Angleterre. Son nom se lit avec la qualité de chanoine de Paris sur une ordonnance de 1198, par laquelle Odon de Sully et son chapitre espéraient abolir la fête des fous. On croit qu'il était simple chanoine, en février 1199, quand il fut adjoint à l'évêque de Paris, pour juger un procès entre les chanoines de Langres et leur évêque Garnier de Rochefort.

Enfin il fut nommé évêque de Cambrai dans le cours de cette même année 1199. Cette date est établie par les Chartes et par la *Chronique* d'Ardres rédigée par Guillaume, auteur contemporain. Son épiscopat à Cambrai fut si court que c'est à peine s'il eut le temps de faire quelque séjour en cette ville. On dit qu'il alla trouver le Souverain Pontife, pour obtenir d'être transféré à Sens, dont le siége métropolitain venait de vaquer par le décès de Michel. On raconte même que le Saint-Père lui ayant dit: « C'est moi qui vous ai fait évêque : » *Ego te episcopavi*, il lui répliqua: *Ego te papavi :* « C'est moi qui vous ai fait Pape. » Nous sommes fort éloignés de garantir cette anecdote; mais la promotion de Pierre de Corbeil à l'archevêché de Sens est de la fin de 1199 au plus tôt, ou, au plus tard, du commencement de 1200. Ce sont les dates indiquées par presque tous les historiens de l'époque, et la chronique d'Auxerre les confirme, en ajoutant que cette élection se fit contre le gré de la plus grande partie du clergé.

En l'an 1200, Innocent III propose, ou plutôt ordonne à l'évêque d'Orléans de conférer un bénéfice à un pauvre sous-diacre de Corbeil, sur la recommandation du nouvel archevêque de Sens. Ce prélat souscrit en 1201 l'acte de légitimation des enfants de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie. Ensuite on ne rencontre plus aucune mention de lui, avant l'année 1207, lorsque le Pape le charge de régler les affaires relatives à la succession des comtes de Blois et de Clermont, morts à la croisade. Les Chroniques de Saint-Denis nomment Pierre de Corbeil, parmi les prélats qui s'étaient croisés, en 1209, contre les albigeois. Par une circulaire adressée, en 1210, à tous les prélats, abbés, prieurs de la province de Sens, Pierre demande des secours contre l'empereur Othon dont l'armement inspirait alors de vives alarmes. L'évêque de Paris ayant obtenu de la cour de Rome le pouvoir de réprimer les déréglements des maîtres et des élèves séculiers de son diocèse, sans égard à leurs appels, l'archevêque de Sens ne tarda point à s'en plaindre, comme d'une atteinte à sa juridiction archiépiscopale ; le Pape lui répond qu'il n'a point eu l'intention de la restreindre, et que lorsque l'évêque de Paris n'agira point comme délégué du Saint-Siége, les appels devront avoir leur effet.

Une affaire plus importante donna lieu, en 1212, à d'autres lettres d'Innocent III. Les évêques d'Orléans et d'Auxerre avaient jeté un interdit sur toutes les terres de leur diocèse, à raison des vexations exercées, disaient-ils, par le roi Philippe-Auguste. Le prince obtint du Pape que le métropolitain de Sens serait pris pour juge; mais les deux évêques réclamèrent, et, sur leurs remontrances, Innocent enjoignit à Pierre de Corbeil de ne pas permettre que l'interdit fût violé. Le Saint-Père, en cette conjoncture, se laissa fort indisposer contre son ancien professeur ; il l'accusait d'avoir fait un faux exposé, d'avoir procédé d'une manière perverse, d'avoir jugé quand il ne devait que concilier, et il menaçait de l'en punir. Il paraît néanmoins que, dès l'année suivante, il lui rendit toute sa confiance. C'est ce que l'on peut conclure de deux lettres qu'il lui écrivait en 1213 : l'une à l'occasion d'un Juif converti par un miracle qu'il le charge de constater; l'autre sur un démêlé entre l'abbé de Saint-Pierre le Vif et les chefs de la ville de Sens, que l'official avait excommuniés à cinq différentes reprises.

Pierre de Corbeil, après avoir tenu un concile à Melun, en 1216, publia un Règlement en sept articles, que nous comprendrons bientôt dans ses écrits. Cet acte est le dernier qui lui soit attribué dans les monuments de cet âge quoiqu'il ait vécu jusqu'en 1222. Il mourut le 3 juin de cette année au milieu d'un synode qu'il tenait dans son église. Tous les contemporains de cet archevêque de Sens s'accordent à rendre hommage à sa science, à ses talents, à sa piété.

Cependant presque rien n'a été publié des ouvrages qui lui avaient obtenu sa réputation. Sa courte épître circulaire sur l'armement de l'empereur Othon, transcrite dans l'ancienne *Gaule chrétienne*, n'est d'aucune

importance comme production littéraire. Son statut de 1216 en sept articles est dans la Collection des conciles du P. Labbe. Le premier article, conçu en termes fort obscurs, semble dire que les avocats feront serment de ne se charger que de causes justes. Le second porte que les excommuniés qui ne se feront pas absoudre dans le délai d'un an seront livrés au bras séculier, et leurs biens confisqués, rigueur dont les exemples sont rares, même en ce siècle. Les cinq autres articles concernent les abbés et les prieurs conventuels; il leur est défendu de faire des emprunts au delà de la somme fixée par l'évêque diocésain, et sans la permission de leur communauté, à laquelle ils doivent rendre compte. On a de lui, sous la date de 1218, un règlement du même genre que dom Mabillon a imprimé. Mais on s'est abstenu de mettre au jour son commentaire sur presque toute la Bible, cité par le P. Le Long, d'après Trithème, et qui subsiste manuscrit, à ce qu'assure Eisengrein; mais cet écrivain connaît si peu Pierre de Corbeil qu'il le fait vivre en 1356, erreur que le P. Possevin a répétée. L'abbaye du Mont Saint-Michel conservait une copie manuscrite du commentaire particulier de Pierre sur le psautier. Le prologue commençait par ces mots: *Est introitus exterior, est interior*, etc., et l'explication du premier psaume par ceux-ci : *Hoc psalmo agit de bonis et malis*. Le même archevêque de Sens a expliqué en quatorze livres toutes les Epîtres de saint Paul. Henri de Gand et Trithème font mention de ce grand ouvrage dont il paraît qu'on ne retrouve aujourd'hui aucune copie, bien qu'on l'ai dit imprimé à Paris en 1555 ; mais sa *Somme de théologie* désignée quelquefois sous le titre de *Quæstiones scholares*, subsiste. Launoi en a donné quelques extraits d'un faible intérêt, dans son *Traité des écoles célèbres* et a légué le manuscrit qu'il en possédait au séminaire de Laon; il en existait un autre chez les Minimes de Paris. On n'a que des renseignements fort vagues sur les sermons et les autres opuscules de Pierre de Corbeil. Cependant on lui attribue une satire contre le mariage, restée manuscrite et intitulée *Rhythmus quod malum sit uxorem ducere, et de matrimonii oneribus et angustiis;* elle était dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Evroul; et elle se trouve aussi dans la bibliothèque Impériale, fonds Colbert, sous le titre de *Satira adversus eos qui uxorem ducunt*. On voit que les productions de cet écrivain si renommé de son temps, enrichissent fort peu aujourd'hui la littérature du XIIIe siècle.

PIERRE, moine de Vaulx-Cernay, — embrassa jeune la vie religieuse dans l'abbaye de ce nom au diocèse de Chartres. Il était neveu de l'abbé Guy, l'un des plus ardents promoteurs de la guerre contre les albigeois, mort évêque de Carcassonne, en 1223. Pierre accompagna son oncle dans la croisade des Latins contre les Grecs, dont le résultat fut l'élévation de Baudouin, comte de Flandre, sur le trône de Constantinople; et il le suivit également dans l'expédition contre les albigeois. Il prit une part active à cette entreprise par ses démarches et par ses prédications. Nous avons vu qu'en 1206, Arnaud, abbé de Cîteaux, et douze autres abbés du même ordre, furent envoyés en Languedoc par le Pape Innocent III, pour réfuter d'abord, par la voie de l'instruction, la doctrine des albigeois; et, dans le cas de non-succès, pour exhorter les princes et les peuples à réduire, par la force des armes, les fauteurs opiniâtres de cette hérésie. Ces abbés emmenèrent avec eux ceux des moines de leurs couvents que leur zèle et leur savoir recommandaient comme les plus capables de bien seconder l'exécution de ce projet. C'est sous ce point de vue que Pierre de Vaulx-Cernay fut choisi par l'abbé Guy, son oncle, pour l'accompagner dans cette mission, qui lui réussit mieux comme historiographe que comme prédicateur. En effet, comme il avait vécu dans l'intimité de tous les chefs de cette guerre mémorable, personne n'était plus en état que lui d'en écrire l'histoire. C'est là tout ce l'on sait touchant les circonstances de la vie privée de Pierre de Vaulx-Cernay, qu'il a dû prolonger au delà de l'année 1218, époque où finit son *Histoire des albigeois ;* mais la date précise de sa mort est restée aussi inconnue que celle de sa naissance.

Histoire. — Après une Préface contenant quelques extraits de différents auteurs relativement aux albigeois, Pierre offre la dédicace de son livre au Pape Innocent III. Il le divise en quatre-vingt-six chapitres, distribués, dit-il, suivant les progrès successifs et multipliés des affaires de la foi. Il commence son récit à la légation de Pierre de Castelnau et de Raoul, moine de Cîteaux, en 1203. Après avoir retracé brièvement comment l'hérésie se répandit, de Toulouse, qui en était le siége principal, dans les villes et les provinces voisines, il expose les dogmes et les doctrines des albigeois et des vaudois; ensuite il entre en détail sur quelques-unes de leurs pratiques et de leurs cérémonies religieuses ; puis il dit comment les ministres envoyés par le Pape, la présence même de ses légats n'ayant rien obtenu de l'opiniâtreté des albigeois, par la voie de la persuasion, une croisade fut armée pour les combattre.

Notre historien poursuit en racontant les siéges, les batailles et les différents hauts faits qui eurent lieu durant l'expédition des croisés. Cette partie de son ouvrage en est la plus étendue et la plus intéressante. Le chef dont il s'attache le plus constamment à relever les exploits est Simon, comte de Montfort, un des chefs de l'armée des croisés et principal héros de toute cette histoire; aussi finit-elle à la mort de ce seigneur, tué devant Toulouse en 1218, et se termine par ces mots : « Telle est l'histoire des faits et triomphes mémorables de noble homme et seigneur Simon, comte de Montfort.»

Dom Vaissette a dit de cet historien qu'il était véritablement estimable en bien des choses, mais qu'il se montrait aussi trop

admirateur de Simon de Montfort, auquel on ne peut refuser de grands talents, un courage invincible, une grande valeur, une science consommée dans l'art militaire; quoiqu'il joignît à ces qualités une ambition démesurée, une grande fierté et une cruauté sanguinaire dans quelques circonstances. Ce jugement se vérifie toutes les fois que Pierre de Vaulx-Cernay rencontre l'occasion de manifester son animosité contre Raymond, comte de Toulouse. On sait que, voyant avant tout dans ces réfractaires poursuivis sous le nom d'albigeois ses propres sujets, ce comte avait refusé de joindre ses forces à l'armée des croisés, dans cette guerre d'extermination. Il n'en fallut pas davantage pour le faire considérer lui-même comme hérétique. Il fut, en conséquence, excommunié, ses biens furent mis en interdit, et sans qu'on lui permît de se justifier au concile de Saint-Gilles, sur l'accusation d'hérésie, et sur celle du meurtre de Pierre de Castelnau, qui lui était imputé. Les croisés, conduits par Simon de Montfort, lui firent donc la guerre la plus acharnée et la plus implacable. Il n'est donc pas surprenant de rencontrer souvent dans l'histoire de Pierre de Vaulx-Cernay les épithètes de *sceleratissimus*, *callidissimus*, employées par l'auteur pour désigner le comte qu'il surnomme *Dolosanus* au lieu de *Tolosanus*, par un jeu de mots qui marque encore plus de mauvais goût que d'animosité. Cette qualification du reste est en contradiction évidente avec le caractère connu du comte Raymond.

Ce n'est pas non plus sans quelque justice que l'on a reproché au moine de Vaulx-Cernay de s'être, quoique contemporain, trompé en quelques endroits, et d'avoir, en d'autres, renversé l'ordre des événements. Son ouvrage est néanmoins curieux, car il contient beaucoup de faits et de particularités qui ne pouvaient être transmis que par un témoin oculaire, et qui seraient probablement demeurés en oubli. C'est surtout dans cet auteur qu'ont puisé les historiens qui ont écrit sur l'expédition entreprise contre les albigeois. Mais ce n'est pas dans le meilleur manuscrit de son ouvrage qu'ils auront trouvé que le nombre des croisés s'élevait à cinq cent mille, ou à trois cent mille suivant d'autres. Pierre de Vaulx-Cernay ne fait monter leur nombre qu'à cinquante mille, lorsque l'armée arriva à Carcassonne ; un manuscrit porte cependant *quingenta* au lieu de *quinquaginta*, mais il paraît que les résultats de ces recensements devaient varier beaucoup, suivant les différentes époques, où des corps croisés arrivaient pour accomplir leur quarantaine, ou bien repartaient après l'avoir terminée. Ainsi le nombre de cinquante, assigné par Pierre de Vaulx-Cernay, peut être considéré comme exprimant la force continuelle et moyenne de l'armée des croisés ; il est naturel de préférer le récit de ce témoin oculaire, placé, comme il l'était, dans la situation la plus propre à connaître exactement l'état de l'armée.

On a révoqué en doute le mot féroce que l'on prêtait à Arnaud, abbé de Cîteaux, lorsque, consulté par les croisés, au moment même de l'assaut de la ville de Béziers, ils lui demandèrent ce qu'il fallait faire, dans l'impossibilité de distinguer les Catholiques d'avec ceux qui ne l'étaient pas, *Cædite eos*, répondit-il, *novit enim Dominus qui sunt ejus;* aussi ne fit-on de quartier à personne. Il faut remarquer pourtant, que ce trait n'est rapporté que par un chroniqueur étranger à la France, et que Pierre de Vaulx-Cernay, qui n'hésite pas d'en rapporter d'autres du même genre, ne dit rien absolument de cette réponse. Mais cependant, quand ce même abbé avoue, dans sa Lettre à Innocent III, qu'il périt près de vingt mille hommes à la seule prise de Béziers , on peut croire qu'il n'avait pas été pris de grandes précautions pour sauver les Catholiques eux-mêmes. D'ailleurs ce sentiment cruel ne se reproduit-il pas en action, dans une autre circonstance relative à la ville de Castres? Ce fut lorsque l'un des deux albigeois, destinés au supplice du bûcher, ayant déclaré qu'il voulait renoncer à ses erreurs, et que l'autre eut déclaré qu'il y persistait: Pierre de Vaulx-Cernay raconte que Simon, comte de Montfort, n'excepta pas du supplice le converti, en disant que, si sa conversion était de bonne foi, la peine qu'il allait subir servirait à l'expiation de ses péchés ; mais que, si cette conversion était feinte, il souffrirait alors le *talion* pour sa perfidie. Ils furent donc attachés tous deux sur le bûcher; mais soit par l'effet d'un prodige, ainsi que le dit l'historien, soit, comme il est assez naturel de le penser, par l'effet de quelque disposition secrète, le converti s'échappa du bûcher, sans avoir aucune partie du corps endommagée, si ce n'est l'extrémité des doigts. Pour bien saisir, dans cette réponse du comte, le sens particulier de l'emploi du mot *talion*, il faut rappeler que, suivant la doctrine manichéenne des albigeois, la peine du talion était une œuvre du mauvais principe, ainsi que nous l'apprend Gervais de Tilberi, auteur contemporain.

Dans ces temps à jamais déplorables, où les férocités les plus barbares s'exerçaient de part et d'autre, il ne paraît pas que celle de couper le nez aux prisonniers et de leur crever les yeux, ait été employée la première fois par les croisés ; car, dans l'ordre des faits rapportés par Pierre de Vaulx-Cernay, ce fut Girauld de Pépieux ou de Pépios, qui en fournit le premier un exemple, lorsqu'il renvoya, ainsi aveuglés et mutilés du nez et des oreilles et même de la lèvre supérieure, deux croisés qui avaient été chargés d'une mission près de lui. Si le comte de Montfort en usa de même, ce fut donc par représailles, dit l'historien; mais combien cette représaille ne fut-elle pas surabondante dans une seule et même circonstance , lorsqu'ayant emporté en trois jours le château de Brom, en Lauraguais, il fit crever les yeux et couper le nez aux cent prisonniers qu'il y prit, et qu'il envoya au château de

Cabaret, sous la conduite d'un seul d'entre eux, auquel il avait fait conserver un œil? On doit d'ailleurs supposer que ce genre de férocité musulmane aura été rapporté chez nous à la suite des premières croisades; à moins que quelque autre exemple plus ancien, en France, n'ait échappé à notre souvenir : mais chez les Byzantins, dès le VII[e] siècle, on coupait le nez, et, au VIII[e], on crevait les yeux.

L'excès des impiétés soldatesques que Pierre de Vaulx-Cernay fait retomber sur le comte de Foix, d'après les récits d'un abbé de Pamiers, ont paru peu croyables à dom Vaissette; il fait remarquer que ce comte était animé de sentiments très-différents, quand il avait laissé divers monuments de ses libéralités envers les églises, et dont les chartes étaient conservées aux archives de l'abbaye de Bolbone, que ses ancêtres avaient fait construire, et où leurs sépultures étaient réunies.

En rapportant la prise de Lavaur, après avoir dit que Simon de Montfort avait fait exécuter soixante-quatorze gentilshommes, et jeter Guirande, dame de Lavaur, dans un puits qu'il fit aussitôt combler de pierres, on est surpris, qu'au récit du supplice des hérétiques, le moine de Vaulx-Cernay ajoute cette expression incroyable : *Innumerabiles etiam hæreticos peregrini nostri cum ingenti gaudio combusserunt.* Il n'est pas moins étonnant qu'il ait présenté comme un acte de miséricorde l'action cruellement dédaigneuse par laquelle le comte renvoya des pauvres et des femmes qu'on avait fait sortir d'un château pour ménager les vivres. Il lui fait un mérite de ne les avoir pas tués : *dedignatus est occidere quos non ceperat.* Il ne trouvait rien à gagner pour sa gloire, ajoute-t-il, dans la mort de ceux que la victoire n'avait pas fait tomber entre ses mains.

Ce n'est donc pas tout à fait sans justice que l'on accuse l'auteur d'avoir montré trop de partialité pour Simon de Montfort. Quant à son zèle ardent contre les albigeois, et son dévouement aveugle à la cour de Rome, les lui reprocher, c'est lui reprocher d'avoir eu les opinions de son siècle. D'ailleurs ses récits sont pleins de chaleur et d'intérêt; on sent qu'il écrit avec conviction; et son livre est un de ceux qui font le mieux connaître les temps déplorables où il a vécu.

L'*Histoire* de Pierre de Vaulx-Cernay fut publiée pour la première fois à Troyes, en 1615, in-8°, par les soins de Nicolas Camusat, qui lui donna ce titre : *Historia Albigensium et sacri belli in eos, anno MCCIX suscepti, duce et principe Simone a Monteforti, dein Tolosano comite, rebus strenue gestis, auctore clarissimo Petro cœnobii Vallis Sarnensis ord. Cisterciensis monacho, cruceatæ hujus militiæ teste occulato*, in-8°, *Trecis* 1615. Duchesne l'inséra depuis dans sa collection des *Historiens de France*, avec quelques corrections tirées d'un manuscrit de Saint-Martin des Champs; et enfin, dom Tissier la réimprima dans le tome VII de la *Bibliothèque de Cîteaux*, d'après un manuscrit de l'abbaye de Long-Pont. Cette édition passe pour la plus exacte; mais M. de Cambis en possédait un manuscrit qui diffère, en beaucoup d'endroits, des imprimés, et dont les leçons paraissent meilleures, parce qu'il le regarde comme une copie faite sur le manuscrit autographe.

L'*Histoire* de Pierre de Vaulx-Cernay a été traduite en français par Arnaud de Sorbin, Paris, 1565, c'est-à-dire, plus de quarante ans avant la première publication de l'original latin. On en possède une autre, mais manuscrite, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier; et plus récemment, M. Guizot en a fait publier une sur l'édition de dom Tissier. Cette traduction, précédée d'une notice sur l'auteur, et suivie de plusieurs documents historiques, forme le tome XIII[e] de la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, depuis la fondation de la monarchie, jusqu'au* XIII[e] siècle, Paris, 1823 et années suivantes.

PIKE (JEAN), Anglais de nation, qui florissait sous le règne de Henri I[er], roi d'Angleterre, — a composé, vers l'an 1120, une *Histoire des rois Anglo-Saxons, et des rois Danois*, qui ont gouverné ce royaume. Nous ignorons si elle a jamais été imprimée, mais Guillaume Hartman en a fait depuis un abrégé que Balæus et Pitseus ont reproduit dans leur *Collection des écrivains d'Angleterre.*

PILGRIN, archevêque de Lorch vers la fin du X[e] siècle,—demanda au Pape Benoît VII la confirmation des priviléges que le Saint-Siége avait accordés à ses prédécesseurs, et entre autres l'usage du pallium. Il témoigne dans sa lettre qu'il serait allé lui-même à Rome solliciter cette grâce, s'il eût pu sortir avec sûreté de son pays. Il expose au Pape la disposition où étaient les Hongrois de se convertir à la religion chrétienne, le besoin de prédicateurs et d'évêques pour travailler à l'œuvre de l'Evangile, et l'impossibilité de remplir exactement ses fonctions dans ces vastes contrées, et le supplie de lui envoyer du secours. Il fait ensuite sa profession de foi, et s'explique fort au long et très-clairement sur tous les articles du Symbole, marquant, ce que l'on ne trouve que très-rarement dans les formules de foi des siècles précédents dont nous avons connaissance, la distinction des trois personnes de la sainte Trinité par les noms relatifs de Père, de Fils et de Saint-Esprit. On peut voir à l'article consacré à BENOÎT VII, dans ce volume, la réponse que ce Pape adressa à l'archevêque Pilgrin.

PLACIDIE, *Placidia Galla*, fille de Théodose le Grand, et sœur d'Arcadius et d'Honorius, demeurait avec ce dernier qui était empereur d'Occident, et, au rapport d'Orose, devint captive d'Alaric, lorsque Rome fut prise par ce roi barbare, en 409; mais d'autres affirment qu'elle ne le fut que d'Ataulfe, son successeur, qu'elle épousa et qu'elle sut détourner du dessein qu'il avait de ruiner l'empire romain. A la mort de ce prince, arrivée à Barcelone, en 415, Placidie fut

renvoyée à Honorius qui la remaria à Constance, consul et patrice, en 417. Elle perdit quatre ans après ce second mari, que son frère avait associé à l'empire, et ne s'occupa plus que de l'éducation de son fils Valentinien III. Cette princesse montra une grande piété et un grand courage dans toutes les vicissitudes de sa vie. Elle mourut le 25 novembre 450, et fut enterrée à Ravenne.

Nous avons de cette princesse une Lettre adressée à sa nièce Pulchérie, au commencement de l'année 450. Dans cette Lettre elle l'engage à travailler avec elle en faveur de la doctrine catholique, et à se joindre aux sollicitations que Valentinien III son fils et elle faisaient auprès de Théodose pour le maintien de la vraie foi, qui avait été inviolablement gardée par leurs ancêtres depuis Constantin. Placidie y témoigne aussi beaucoup de mépris pour le faux concile d'Ephèse, où tout avait été fait sans ordre et en confusion. A la prière du Pape saint Léon elle écrivit dans le même sens à l'empereur Théodose le Jeune, comme on peut s'en convaincre par la réponse que lui adressa ce prince.

PLUTON ou PLATON (Richard), religieux bénédictin, florissait à Cantorbéry, en 1180. Outre une *Histoire ecclésiastique d'Angleterre*, il a laissé des commentaires sur les Canons des apôtres, sur l'ouvrage de Philon, et plusieurs Traités ascétiques.

POLYCRONIUS, évêque d'Apamée, frère de Théodore de Mopsueste, et disciple de Diodore de Tarse, avait écrit quelques commentaires sur le *Livre de Job* et sur les prophéties d'Ezéchiel, dont on retrouve quelques fragments dans les Chaînes grecques et dans saint Jean Damascène, si toutefois il est permis d'ajouter foi à ces sortes de citations. Il y a aussi de faux Actes de saint Sixte, signés du nom de Polycronius, quoique la date de la publication de ces Actes soit postérieure à celle de sa mort. Cet auteur florissait vers la fin du IVe siècle de l'Eglise.

PONTIEN, Romain de naissance, — fut élu Pape à la place d'Urbain Ier, sur la fin du mois de juin de l'an 231 et s'acquitta dignement des obligations de ce haut ministère. Il fut relégué par l'empereur Alexandre-Sévère, sur une fausse accusation, dans l'île de Sardaigne. Maximin, successeur de Sévère, excita une cruelle persécution contre les Chrétiens, et fit battre de verges ce saint Pontife, avec une violence si cruelle, qu'il mourut dans ces tourments, le 19 novembre de l'an 235. Le Pape Fabien fit transporter son corps dans le cimetière de Calliste, connu aujourd'hui sous le nom de Catacombes. Il est constant, par l'ancien Catalogue de Bucherius, que Pontien est mort martyr, sous le consulat de Sévère et de Quintianus, c'est-à-dire, en 235.

On lui attribue deux Lettres décrétales. L'imposteur qui les a supposées imite plusieurs passages de saint Jérôme, de saint Grégoire le Grand, du sixième concile de Rome, sous Symmaque, de Sixte le Pythagoricien, et cite l'Ecriture suivant la Vulgate. Dans l'inscription de la seconde Lettre, Pontien est qualifié évêque de l'Eglise universelle, titre que les évêques de Rome ne prenaient point.

PORPHYRE, philosophe platonicien, — était né en 233. Il vit Origène à Césarée en Palestine, et, vers l'an 250, il vint à Rome où il demeura peu. De Rome il passa à Athènes, et y étudia la philosophie de Platon sous Longin, qui la professait alors. En 263, il retourna à Rome, où Plotin tenait son école, et s'attacha à lui. Socrate, au livre III de son *Histoire*, dit qu'il embrassa la religion chrétienne; mais qu'ayant été vaincu dans une conférence qu'il eut à Césarée en Palestine avec quelques Chrétiens, il abandonna le christianisme et le combattit même dans ses écrits. Il lut exprès toute l'Ecriture avec la plus grande application, et croyant y avoir découvert un grand nombre de contradictions, il composa un ouvrage en quinze livres, dans le but avoué de la décréditer. Le douzième était particulièrement dirigé contre Daniel, dont les prophéties lui parurent si claires et si conformes aux événements, qu'il se vit réduit à soutenir que le livre qui porte le nom de ce prophète était supposé, et qu'il avait été écrit après l'accomplissement des faits qu'il raconte, tout en ayant l'air de les annoncer Saint Jérôme, Philostorge et Fréculphe, évêque de Lizieux, parlent d'un ouvrage que saint Méthode avait écrit contre Porphyre, et Trithème dit qu'il était divisé en deux livres. Il ne nous en reste que quelques fragments qui se trouvent parmi les écrits de saint Jean Damascène.

POTAMIUS, évêque de Lisbonne, — s'est rendu assez tristement célèbre par la part qu'il prit au concile de Sirmium, en Illyrie, en 357. C'est à lui que l'on attribue principalement la formule de foi qui y fut dressée et qui est la seconde de celles qui furent rédigées dans cette ville. Saint Hilaire, qui nous l'a transmise dans sa langue originale, la qualifie de blasphème et de perfidie. Potamius, après avoir défendu la foi catholique l'avait trahie honteusement, pour obtenir du domaine public une terre qu'il souhaitait avec passion. Ursace et Valens eurent aussi quelque part à cette formule, et il semble même qu'ils y ajoutèrent. Elle était conçue en ces termes :

Le concile ayant jugé à propos de traiter de la foi, on a tout examiné, tout expliqué soigneusement, en présence de nos très-saints frères Valens, Ursace et Germinius. On est convenu qu'il n'y a qu'un Dieu, Père tout-puissant, comme on le croit par tout le monde, et un seul Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur, notre Sauveur, engendré de lui avant tous les siècles. On ne peut, ni l'on ne doit reconnaître deux Dieux, puisque le Seigneur lui-même dit : « J'irai à mon Père et à votre Père, à mon Dieu et à votre Dieu (*Joan.* XX, 17) : » *c'est pour cela qu'il n'y a qu'un seul Dieu de tout le monde, ainsi que l'Apôtre nous l'a enseigné quand il a dit :*

« *Croyez-vous que Dieu ne le soit que des Juifs? Ne l'est-il pas aussi des gentils? car il n'y a qu'un seul Dieu qui justifie par la foi le circoncis, et qui, par la même foi, justifie les incirconcis* (*Rom.* III, 29, 30). » *On s'est accordé sur tout le reste sans difficulté. Mais, comme quelques-uns, en petit nombre, étaient frappés du mot de* substance, *que l'on traduit en grec par* ousia; *c'est-à-dire, comme on n'était pas d'accord entre le terme* consubstantiel *et celui de* semblable en substance, *on a jugé à propos de n'en faire aucune mention, tant parce que ces termes ne se trouvent pas dans l'Ecriture, que parce que la génération du Fils est au-dessus de la connaissance des hommes, selon ce qu'un prophète a écrit: « Generationem ejus quis enarrabit! »* (*Isa.* LIII, 8.)

Ce qui nous paraît certain, et ce qui l'est en effet, c'est qu'il n'y a que le Père qui ait engendré son Fils, comme il n'y a que le Fils qui ait été engendré par son Père. Il n'y a nulle difficulté de croire que le Père est le plus grand, et personne ne peut douter que le Père ne soit plus grand en honneur, en dignité, en gloire, en majesté, par le nom même de Père, puisque le Fils dit: « Celui qui m'a envoyé est plus grand que moi. » (*Joan.* XIV, 28.) *Et tout le monde sait que la doctrine catholique est qu'il y a deux personnes du Père et du Fils; que le Père est plus grand, et que le Fils lui est soumis avec toutes les choses que le Père lui a soumises. Le Père est sans commencement, invisible, immortel, impassible; au lieu que le Fils est né du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière. Il a pris de la Vierge Marie un corps, c'est-à-dire, un homme, par lequel et avec lequel il a souffert. Toute notre foi se réduit à cette vérité capitale, et nous devons nous affermir dans cette doctrine de la sainte Trinité, qui est établie par ces paroles de l'Evangile: « Allez, enseignez toutes les nations, en les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »* (*Matth.* XXVIII, 19.) *Le nombre de la Trinité est un nombre entier et parfait. Quant au Saint-Esprit, il est par le Fils, et il est venu dans le monde après y avoir été envoyé, suivant la promesse qui en avait été faite, pour instruire, enseigner et sanctifier les apôtres et les fidèles.*

Telle est cette fameuse formule de foi de Sirmium, dont nous avons eu occasion de parler si souvent, et à laquelle Osius fut contraint de souscrire. Le venin en est assez apparent de lui-même, sans qu'il soit besoin de le faire remarquer. On y affecte de relever l'unité d'un Dieu, pour n'attribuer la divinité qu'au Père seul, à l'exclusion du Fils; on y défend de dire que le Fils est consubstantiel, pour donner à entendre qu'il est d'une autre substance que le Père, ou tiré du néant comme les créatures; on y déclare assez nettement que le Fils n'est pas aussi grand que son Père ni en honneur, ni en dignité, ni en gloire, ni en majesté. Le Fils y est proclamé soumis au Père; et tout ce que l'on y dit de ses souffrances dans la chair tend à montrer qu'il est d'une nature différente de celle du Père, et même d'une nature sujette aux souffrances.

POTENTIUS — était évêque dans la Mauritanie Césarienne lors de la guerre entre Valentinien III et Gensérie, roi des Vandales. Les troubles, résultat ordinaire d'un tel état d'hostilité, ayant occasionné bien des ordinations irrégulières, dans cette province, le Pape saint Léon en fut nécessairement averti. Il donna commission à l'évêque Potentius, qui se trouvait alors à Rome, de s'informer de ces ordinations lors de son retour en Mauritanie, et le chargea en même temps d'une lettre pour les évêques de cette province. Potentius s'acquitta de sa commission, et envoya au Pape une ample Relation de l'état des Eglises de Mauritanie, où, soit par brigue, soit par suite d'émotions populaires, on avait élevé à l'épiscopat de simples laïques, des hérétiques convertis, des bigames, dont quelques-uns même avaient eu jusqu'à deux femmes à la fois. — On peut voir la lettre de Potentius avec la réponse de saint Léon, dans la collection des épîtres de ce saint pontife.

POTHON, moine et prêtre du monastère de Prum, dans le diocèse de Trèves, mais non évêque, comme quelques auteurs l'ont affirmé, — vivait dans le XII[e] siècle, sous le règne de l'empereur Conrad. Il a écrit en 1152 cinq livres fort mystiques sur l'*Etat de la maison de Dieu*, c'est-à-dire, sur l'Eglise militante et triomphante, dans lesquels il débite quantité de considérations fort abstraites, aussi bien que dans un autre écrit intitulé *De la grande maison de sagesse*. Ces deux ouvrages, imprimés d'abord en particulier, en 1532, ont été insérés depuis dans la *Bibliothèque des Pères*.

PRÆPOSITIVUS, chancelier de l'Eglise de Paris, — est qualifié *Cremonensis*, à la tête de quelques-uns des manuscrits de ses livres. Albéric de Trois-Fontaines le dit né en Lombardie, et il occupe, comme Italien, une place dans l'histoire littéraire de Tiraboschi. On ignore la date de sa naissance, mais il avait probablement déjà fait un long séjour à Paris, lorsqu'il devint, en 1206, chancelier de l'Eglise de cette ville. Pierre de Poitiers avait exercé cette fonction jusqu'en 1205, époque de sa mort. Elle fut alors donnée à Bertrand qui ne la garda qu'une année, et qui, appelé au siége archiépiscopal d'Embrun, la laissa en 1206 à Præpositivus. Toutefois, il paraît que celui-ci n'entra en exercice qu'en 1207; car c'est sous cette date qu'il prêta le serment consigné dans un acte authentique de l'évêque Odon.

Nous, Odon, par la grâce de Dieu, évêque de Paris, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut dans le Seigneur. Nous notifions à tous que prenant en considération combien la résidence du chancelier de Paris est nécessaire à notre Eglise et à la communauté des écoliers, de l'avis et du consentement des hommes sages, nous avons statué en chapitre que dorénavant quiconque serait chancelier de Paris, resterait tenu de résider en propre personne et de bonne foi dans l'Eglise

parisienne, tant qu'il exercerait cette charge; sans pouvoir ni par lui-même, ni par autrui, se procurer aucune dispense d'une telle obligation. Nous avons statué de plus qu'il ne pourrait rien percevoir des revenus de la chancellerie, jusqu'à ce qu'il eût prêté le serment en plein chapitre. Et maître Præpositivus ayant été fait chancelier, nous l'avons requis de prêter en chapitre le dit serment, et de s'engager à la plus rigoureuse résidence: à quoi il a librement et de bon cœur consenti, et a juré le premier en la forme susdite, qu'après lui les chanceliers, ses successeurs, seront tenus de jurer pareillement. Et pour les ratifications et la ferme autorité du présent acte, nous l'avons fait munir de nos sceaux. Fait en l'année 1207.

Claude Hémin, Du Boulay, Oudin, ont publié le texte latin de cet acte, que son caractère historique nous a déterminé à traduire ici. Il contribue à montrer les rapports du chancelier de la cathédrale avec les écoles. Mais on a tout lieu de croire que Præpositivus n'a pas conservé longtemps cette dignité. Albéric en effet nous apprend, sous l'année 1209, qu'il fut remplacé par maître Jean de Candelis, auquel succédèrent d'abord maître Etienne auparavant doyen de Reims, puis Philippe de Grèves en 1237, maître Guiard de Laon en 1237 et en 1239, maître Odon de Châteauroux; il y avait eu, en quarante ans, sept chanceliers de Notre-Dame. D'après ces détails, il semble assez naturel de conclure que Præpositivus est mort en 1209, ou bien qu'il s'est alors retiré dans sa patrie, ce qui est moins vraisemblable. Cependant Du Cange et Oudin le font vivre jusqu'en 1217, parce qu'Albéric reparle de lui après 1209, à propos d'autres chanceliers. Oudin emploie de plus, pour établir cette date, un acte du mois de juin 1218; c'est le testament de l'évêque de Paris, Pierre, souscrit par le chancelier Philippe (de Grèves). Donc, conclut Oudin, Præpositivus avait cessé de vivre. Si cette conséquence était juste, elle s'appliquerait aussi à l'année 1209, terme où Præpositivus avait déjà eu un premier successeur. Philippe de Grèves, n'a été, comme on vient de le voir, que le troisième. Ainsi nous inclinerions à croire que Præpositivus est mort en 1209, attendu que nous ne voyons point qu'après avoir quitté la fonction de chancelier, il soit allé ailleurs prolonger sa carrière.

Son principal ouvrage est une *Somme de théologie*, dont on n'a rien imprimé, sinon deux à trois pages qui concernent la pénitence et qui se trouvent à la suite du Pénitentiel de Théodore. Le surplus est inédit, mais les copies manuscrites en sont nombreuses. Il en existait à Crémone, à Venise, dans les abbayes de Saint-Victor, de Marmoutiers, de Savigny et des Dunes, aux Grands Augustins de Paris, dans les maisons de Sorbonne et de Navarre, et dans les cathédrales d'Arras et d'Evreux. Un des manuscrits de cette *Somme* avait passé des mains de Philippe des Portes dans la bibliothèque de Clermont. On en possède deux à Oxford, et il en subsiste plusieurs à la bibliothèque Impériale à Paris. L'addition des mots *super sententias Petri Lombardi* dans l'intitulé de certains manuscrits de la *Somme* de Præpositivus, n'indique pas non plus une autre production. Præpositivus, comme les autres docteurs de ce temps, expliquait le Maître des Sentences dans ses leçons et dans ses livres, et voilà pourquoi Albéric aussi le désigne comme ayant fait *quasdam postillas sententiarum*, en le déclarant d'ailleurs un homme admirable, *vir admirabilis.*

On conserve dans la bibliothèque Impériale un manuscrit in-folio qui semble être du XIVe siècle et qui est intitulé : *Summa super Psalterium per magistrum Præpositivum.* Cet ouvrage est distinct du précédent. C'est une explication du Psautier, rédigée d'ailleurs dans le goût et dans les formes de la scolastique. Le même auteur a laissé aussi des sermons qu'Albéric jugeait excellents; on en conservait une copie manuscrite à Saint-Victor. Il n'en reste dans la bibliothèque Impériale qu'une seule homélie, s'appliquant au texte évangélique, *Intravit Jesus in quoddam castellum.* (*Luc.* XVII, 12.)

Nous n'avons plus à faire mention que d'un seul écrit de ce docteur; c'est un livre sur les Offices divins que dom Pez a remarqué parmi les manuscrits de Saint-Pierre de Saltzbourg. Quoique admiré par Albéric et cité dans la *Somme* de saint Thomas, Præpositivus n'occupe qu'un rang fort obscur parmi les théologiens scolastiques. Ses écrits n'ont excité aucune curiosité, parce qu'en effet ils ne contiennent rien qui ne se retrouve ailleurs sous les mêmes formes.

PRIMINIUS, auteur du VIIIe siècle, — a laissé des extraits de tous les livres canoniques qui ont été publiés par dom Mabillon, au tome IV de ses *Annales*.

PRISCILLIEN, hérésiarque, chef des priscillianistes espagnols,— sortait d'une famille noble et riche, et avait beaucoup d'esprit, de doctrine et d'éloquence. Il supportait sans peine le travail des veilles, des pénitences et des mortifications corporelles ; il paraissait éloigné de toute avarice et eût passé sans doute pour un grand homme, si l'orgueil n'eût commencé à ternir ses bonnes qualités, et si l'hérésie n'eût achevé de le corrompre entièrement. Un Egyptien nommé Marc, ayant semé les erreurs des gnostiques dans les Gaules, engagea dans ses sentiments une femme de qualité nommée Agape, et un rhéteur nommé Elpidius, qui instruisirent Priscillien. Il couvrait la vanité dont il était plein sous les apparences d'une humilité profonde, et se faisait suivre par des femmes, qui s'attachaient à lui comme à un homme de Dieu. Avec ces secours, il lui fut aisé d'entraîner les peuples dans ses opinions; et, en effet, cette secte se répandit bien loin en très-peu de temps. Outre les abominations des gnostiques, Priscillien enseignait que l'âme est de la même substance que Dieu, et que descendant sur la terre par sept cieux, et par certains autres degrés de

principauté, elle tombait entre les mains du mauvais principe qui la semait dans le corps. Il composait le corps de douze parties, à chacune desquelles présidait un signe céleste. Il condamnait l'usage de la chair des animaux, et le mariage, comme une conjonction illégitime, et séparait les femmes et les maris sans leur consentement. Selon lui, la volonté de l'homme était soumise à la puissance des étoiles, ce qui lui imposait une nécessité invincible. Il disait que Jésus-Christ était la même personne que le Père et le Saint-Esprit, confondant les personnes de la Trinité avec Sabellius, et voulait qu'on jeunât le dimanche et la veille de Noël, parce qu'il ne croyait pas que Jésus-Christ eût pris une véritable chair. Quand les priscillianistes se trouvaient dans les églises des orthodoxes, ils recevaient l'Eucharistie avec les fidèles, mais ils ne la consommaient pas. Ils tenaient le mensonge pour une chose permise; enfin ils ramassaient diverses hérésies, déjà condamnées, et ne différaient des manichéens que par le nom. Leur livre favori était un volume qu'ils appelaient la *Livre*, parce qu'en douze questions comme en douze *onces*, tous leurs blasphèmes se trouvaient expliqués.

Ce fut en 379 que cette hérésie commença à éclater. Hygin, évêque de Cordoue, fut le premier qui s'y opposa, et les déféra à Idace, évêque de Munda, qui poussa les choses avec beaucoup de chaleur. L'affaire fut portée au concile tenu à Saragosse en 80, et composé des évêques d'Espagne et d'Aquitaine. Les priscillianistes n'osèrent s'y présenter : leurs chefs furent condamnés quoique absents, savoir Instantius et Salvien, évêques, Priscillien avec son professeur Elpidius, en qualité de laïques. Après cette condamnation, Instantius et Salvien ordonnèrent Priscillien évêque. Idace, évêque de Munda, et un autre évêque nommé Ithace, chargés de les poursuivre, et voyant que les anathèmes étaient un trop faible remède pour déraciner un si grand mal, eurent recours à Gratien, qui, par un édit, chassa ces hérétiques, non-seulement de toutes les églises, mais aussi de toutes les villes et terres d'Espagne. La plupart se cachèrent; mais Instantius, Salvien et Priscillien entreprirent le voyage d'Italie, où, par la faveur de Macédonius, maître des offices, ils obtinrent de l'empereur un rescrit qui les rétablissait. Ainsi ils revinrent triomphants, quoiqu'au fond ils fussent mortifiés de ce que le Pape Damase, saint Ambroise et saint Delphin de Bordeaux leur avaient résisté.

Cependant Ithace, qui avait été chassé de son siége, s'adressa à Maxime qui s'était emparé de l'empire, et lui présenta une requête contre les priscillianistes. Maxime fit venir Instantius et Priscillien à Bordeaux, et on y tint, en 385, un concile où Instantius fut déposé. Priscillie appela de cette sentence à Maxime qui avait usurpé l'empire, et faisait alors sa résidence à Trèves. Idace et Ithace le suivirent jusque devant le tribunal de Maxime. Saint Martin, qui s'y trouvait aussi, pressait ces évêques de se désister de leurs accusations; et il obtint même de l'empereur qu'il n'ôterait point la vie aux accusés. Mais ce prince, se laissant emporter après le départ du saint évêque de Tours, par les conseils de deux prélats, l'un nommé Magnus et l'autre Rufus, donna commission à Evodius, préfet du prétoire, d'instruire l'affaire de Priscillien. Il le fit en deux audiences, dans lesquelles, ce novateur ayant été convaincu de diverses infamies, il le déclara coupable et le fit garder en prison, jusqu'à ce qu'il eut fait son rapport à l'empereur. Celui-ci, après avoir vu le procès jugea Priscillien digne de mort. Néanmoins, pour ne rien brusquer, Maxime voulut que l'affaire fût examinée de nouveau. A la place de l'évêque Ithace, il commit pour accusateur un Patrice, avec le titre d'avocat fiscal. Ce fut à sa poursuite que, suivant l'arrêt prononcé par le prince, Priscillien eut la tête tranchée en 385.

Cet hérésiarque laissa plusieurs petits ouvrages de sa façon; et saint Jérôme semble dire, dans le chapitre 121 de son *Catalogue*, qu'il en avait vu quelques-uns. Il nous reste d'une de ses lettres quelques fragments qui lui font peu d'honneur. En général, ses écrits étaient pleins de passages, de citations et d'exemples tirés des saintes Ecritures, dont il abusait pour soutenir ses erreurs.

PROCHORE, diacre. — Prochore était un des sept diacres établis par les apôtres. On a sous son nom une Vie de saint Jean imprimée dans les orthodoxographes et dans les Bibliothèques des Pères; mais tous les critiques judicieux conviennent que c'est un ouvrage supposé et indigne de celui dont il porte le nom. En effet, c'est une narration pleine de fables et de contes. Il y est dit que saint Jean se jeta aux pieds des apôtres, pour s'exempter d'aller en Asie; qu'après qu'il fut retiré de la chaudière d'huile bouillante, on dressa une église en son honneur, qu'il composa son Evangile dans l'île de Pathmos, etc. Le style de ces actes est d'un Latin ou d'un Grec, et non pas d'un Hébreu.

PRODROME Théodore — ne nous est connu que par ses ouvrages qui sont en assez grand nombre, savoir : des Epigrammes sur l'Ancien et le Nouveau Testament, imprimées à Bâle in-8° en 1536; neuf livres sur les amours de Rhodantes et de Dasiclès, traduits en latin par Gilbert Gaumin, et publiés à Paris in-8°, 1615; une lettre à Grégoire abbé d'Oxia; un commentaire sur les Hymnes en l'honneur de Jésus-Christ par saint Côme, évêque de Majuma et saint Jean Damascène; des réponses aux questions d'Irène de Sébaste; des poëmes sur diverses histoires de l'Ecriture sainte; l'Epithalame d'Alexis Comnène; un Poëme sur le mariage du fils de ce prince; une Hymne à Jean Comnène; un Poëme sur Jésus-Christ, sur le jardin, sur le tombeau de saint Jean, sur saint Paul; un écrit sur la procession du Saint-Esprit, dans lequel l'auteur combattait le sentiment des Latins, apparemment

de l'évêque de Milan, car il avait été présent à la dispute de ce prélat, et pris le parti de l'empereur Alexis. Allatius avait vu ce traité de Prodrome, mais il ne l'a pas mis au jour. Cet écrivain fit aussi un abrégé des Commentaires de Théodoret sur les *Psaumes;* un Poëme astronomique; un autre Poëme divisé en deux livres. Dans le premier, il déplore sa pauvreté en s'adressant à l'empereur Manuel Comnène; dans le second, il invective contre son abbé, ce qui montre qu'il n'était que simple moine, mais apparemment considéré à la cour, à cause de son savoir. Ce poëme est cité par Du Cange dans son *Glossaire grec*, et se trouve dans la bibliothèque Impériale. On y voit une dissertation de Prodrome sur ces paroles d'un poëte : *Le sort des pauvres est la sagesse.* Elle a été imprimée à Paris in-8°, 1608, par Frédéric Morel. On a encore de Prodrome un Poëme sur la Providence où il demande pourquoi elle est favorable aux méchants et défavorable aux bons. Eustache Swartius l'a mis en vers iambiques et fait imprimer in-4° à Leyde en 1616. Celui qui a pour titre: *L'Amitié bannie du monde*, est en forme de dialogue; il parut d'abord en grec à Bâle en 1536 in-8°, avec les autres Poëmes du même auteur; puis à Zurich en 1543, et 1559, de la traduction de Conrad Gesner, et à Paris en 1559, traduit par Laëtius ; Jean Figon le mit en français, et on l'a imprimé en cette langue, in-8°, Toulouse 1558. Théodore aimait les belles-lettres; il composa plusieurs ouvrages sur la grammaire et sur des matières profanes. On peut en voir le catalogue dans Fabricius et Oudin. Quelques-uns lui en firent des reproches et le firent passer pour hérétique; c'est pour se justifier de ces accusations qu'il écrivit son ouvrage contre Baryn l'un de ses calomniateurs.

PROTERE (Saint) — fut élevé par les prélats orthodoxes sur le siége d'Alexandrie, à la place de Dioscore, diffamé par ses violences, sa vie scandaleuse, sa cruauté et son hérésie. Cette ordination, qui se fit en 452, causa de grands troubles dans Alexandrie. Les uns redemandaient Dioscore, les autres soutenaient Protère, et les intérêts particuliers se trouvant mêlés à la querelle publique, des paroles on en vint aux coups avec tant d'animosité qu'il y eut beaucoup de personnes tuées de part et d'autre. Protère agissait cependant avec zèle et avec douceur, pour ramener les hérétiques eutychéens. Il avait même fait ordonner dans un concile, qu'on recevrait dans l'Eglise ceux qui se soumettraient à souscrire à la foi orthodoxe. Mais ces sages précautions devinrent inutiles, et l'empereur Marcien fut contraint d'exiler ces hérétiques. Après la mort de ce prince ils revinrent à Alexandrie; un de leurs chefs nommé Timothée se fit ordonner évêque, et ses partisans assassinèrent Protère dans le baptistère, où il célébrait les cérémonies accoutumées, pendant les fêtes de Pâques de l'an 457. L'Eglise l'a mis au nombre des martyrs et célèbre sa fête le 28 février.

Ses Lettres. — Aussitôt après son ordination, et dès qu'il put jouir d'un moment de tranquillité, le saint prélat assembla un concile de toute l'Egypte, dans lequel il condamna Timothée Elure et Pierre Mongus, l'un prêtre et l'autre diacre de son clergé. Il y reçut aussi le Décret du concile de Chalcédoine, et confirma celui de Constantinople en 381. Il fit part de son élection à saint Léon, ainsi que de la sentence qu'il avait rendue contre Timothée et les autres schismatiques. Quoique le Pape ne fût pas satisfait de sa Lettre, ne la trouvant pas assez claire sur la foi, il ne laissa pas de lui faire réponse et aux évêques qui l'avaient ordonné. Nous n'avons plus cette Lettre de saint Protère. Il en écrivit une autre au même Pape, en 453, dans laquelle il s'exprimait avec plus de netteté; elle est encore perdue. Saint Protère y déclarait qu'il recevait de tout son cœur la doctrine de l'Eglise romaine, et, en particulier, la Lettre de Flavien. Mais nous avons une autre Lettre, imprimée parmi celles de saint Léon.

Il y traite à fond la question de la Pâque, sur laquelle il avait été consulté, et montre qu'elle doit être célébrée par les Chrétiens, non le quatorzième de la lune du premier mois, comme chez les Juifs, qui en cela se conformaient à ce qui est prescrit dans la Loi de Moïse, mais le dimanche suivant; d'où il conclut que, quand le quatorzième de la lune arrive un dimanche, il faut reculer la Pâque jusqu'au dimanche suivant, qui tombe alors le vingt et unième de la lune. D'après ce principe, il déclare qu'à Alexandrie, dans l'Egypte et dans tout l'Orient, on fera, dans l'année 455, la Pâque le 24 avril, parce que le quatorzième de la lune tombait le 17 du mois qui était un dimanche. Il se fonde sur l'usage observé avant et après Théophile d'Alexandrie, de ne point faire la Pâque le quatorzième de la lune, tombât-il un dimanche, et rapporte divers exemples du renvoi de la Pâque au 25 avril. En 387, on fit la Pâque en ce jour, parce que le dimanche précédent n'était que le quatorzième de la lune; on devait en faire de même en 482, pour la même raison. Il regarde comme attachés aux opinions fabuleuses des Juifs ceux qui, en faisant la Pâque le 24 ou le 25 avril, s'imaginent ne la faire que dans le second mois, et non dans le premier comme il est ordonné par la Loi. *On ne compte pas*, dit-il, *ce premier mois du jour de l'équinoxe, qui est toujours le* 21 *de mars; mais du jour de la nouvelle lune, d'après l'équinoxe.* Il aurait marqué plus clairement sa pensée, en disant que le premier mois est celui auquel le quatorzième de la lune tombe après l'équinoxe. La conclusion de la Lettre est que le cycle de Théophile d'Alexandrie est bon, et, qu'en 455, on doit célébrer la Pâque le 24 avril. Saint Protère n'ayant personne qui pût bien traduire en latin, envoya sa Lettre en grec au Pape; nous ne l'avons néanmoins qu'en latin.

PTOLEMEE, hérésiarque du deuxième siècle, — était disciple de Valentin. Il voulut faire une secte à part, et ajouta plusieurs

rêveries à celles de son maître. Par exemple, il donna à Dieu, qu'il appelait *Bytos* ou *profondeur*, deux femmes, savoir, l'intelligence qui lui était coéternelle, et la volonté qui lui était venue après coup. De l'intelligence et de la volonté étaient nés le Fils unique et la vérité. Dans une lettre que Ptolémée adressait à une femme de sa secte, nommée Flora, il enseignait que les Eons étaient des personnes substantielles, hors de Dieu, au lieu que Valentin les avait enfermés dans la divinité comme des mouvements et des sentiments. Il soutenait que la loi de Moïse n'était pas d'un seul auteur, mais qu'elle venait en partie des anciens du peuple juif, en partie de Moïse, et en partie du Dieu créateur, mais non pas du Dieu souverain; car il distinguait trois Dieux, le Père, non engendré, qui est le bien parfait, le démon, qui est le mal, et un troisième, produit par les deux autres et qui tenait le milieu entre eux. Il prétendait encore, du reste, en conséquence de son principe, que cette loi contenait trois sortes de préceptes, les uns entièrement bons, comme le Décalogue; d'autres mêlés de justice et d'injustice, comme la loi du talion, et les troisièmes, qu'il appelait typiques ou symboliques, comme les lois cérémonielles. Saint Epiphane se moque de Ptolémée, parce qu'au lieu de former sa doctrine sur celle des prophètes, des apôtres et des évangélistes, il l'avait empruntée à un passage des livres d'Homère, où ce poëte parle de Jupiter. Il montre que rien n'est moins fondé que la division qu'il faisait de la loi, puisque les traditions des anciens n'avaient jamais fait partie du Pentateuque, et que les paroles de Jésus-Christ qu'il citait ne s'y trouvaient point, et ne venaient que de quelque tradition orale. Ptolémée, du reste, eut des sectateurs qui, de son nom, furent appelés *Ptolémaïtes*.

PYRRHUS, prêtre et moine monothélite de Chrysopolis près de Chalcédoine, — fut fait patriarche de Constantinople après Sergius, vers l'an 639. Il fut convaincu d'avoir eu part à la mort de l'empereur Constantin, fils d'Héraclius, en 641. La crainte du châtiment le fit fuir en Afrique, où il se trouva en même temps que son saint abbé Maxime. Grégoire, patrice et gouverneur de la province, les engagea à une conférence. Elle se tint au mois de juillet de l'an 645, en présence de plusieurs évêques et autres personnes de considération. Saint Maxime poussa si vivement Pyrrhus sur le monothélisme, qu'il l'obligea à se rendre, en s'avouant vaincu. Alors il demanda la liberté d'aller à Rome, pour présenter au Pape le libelle de sa rétractation, ce qui lui fut accordé. Pyrrhus présenta donc au Pape Théodore une profession de foi souscrite de sa main et par laquelle il abjurait son hérésie, en conséquence de quoi il fut reçu à la communion de l'Eglise. Mais il ne fut pas plutôt sorti de Rome qu'il répandit son poison dans Ravenne, ce qui le fit condamner et priver du sacerdoce par ce Pontife, qui, se voyant contraint de signer ce juste anathème, trempa sa plume dans le calice où l'on avait consacré le sang de Jésus-Christ. Depuis Pyrrhus fut rétabli sur le siége de Constantinople en 655; mais il ne le tint que quatre mois et quelques jours. Par sa mort il fit place à Pierre, qui était infecté des mêmes erreurs. Indépendamment du libelle de rétractation qu'il adressa au Pape, à la suite de sa conférence avec saint Maxime, on possède encore une lettre que Pyrrhus adressa à ce saint abbé, quelque temps avant son élévation sur le siége patriarcal de Constantinople. Quoiqu'il ne se fût pas encore déclaré ouvertement pour l'hérésie des monothélites, il ne rejetait pas pour cela la distinction des deux natures; et, pour expliquer sa pensée, il apportait la comparaison d'un couteau rougi au feu, qui coupe et brûle tout ensemble. On peut se donner une idée plus complète de sa lettre, en lisant la réponse de saint Maxime. Nous avons rendu compte également dans l'analyse que nous avons faite des œuvres de ce saint abbé, au tome III de notre *Dictionnaire de Patrologie*, de la conférence qu'il eut avec Pyrrhus, et dans laquelle des notaires écrivirent ce qui fut dit de part et d'autre.

R

RAINAUD, scolastique d'Angers, dans la seconde moitié du XIe siècle, — doit être distingué de Rainaud de Tours, qui suivit la même carrière que lui. Ils avaient étudié tous deux sous Fulbert de Chartres. Celui-ci enseigna à Tours, et celui-là à Angers. Son savoir et sa vertu lui procurèrent l'archidiaconé d'Outre-Maine, dépendant de l'église cathédrale d'Angers. Il composa divers ouvrages qui existent en manuscrits, mais que nous ne pensons pas avoir jamais été imprimés. Le premier est une *Chronique*, dans laquelle il donne la suite des événements depuis Ptolémée Evergète, jusqu'à l'an 1075; c'est du moins à cette année que son continuateur reprend la suite de l'histoire. Le second est une *Relation des miracles opérés au tombeau de saint Florent*. Il composa encore, pour l'Office de ce saint, des *Répons* que Sigon, doyen de l'église de Chartres, mit en plain-chant. Rainaud mourut, selon toute vraisemblance, vers l'an 1075, époque où finit sa *Chronique*.

RAMPERT, évêque de Bresse en Italie, dans le milieu du IXe siècle, — fit la cérémonie de la translation du corps de saint Philastre en 838. Il nous a laissé par écrit l'histoire de cette translation et des miracles que Dieu opéra en cette circonstance. C'est un morceau précieux pour l'histoire ecclé-

siastique. On y trouve les noms et la succession de plus de trente évêques, qui, depuis saint Philastre jusqu'à l'auteur, avaient gouverné l'Eglise de Bresse. Baronius et le P. Papebrock se sont utilement servis de ce Catalogue, qui se trouve au tome IV des *Vies des saints* de Lipoman, et au 18 janvier dans Surius et dans le Recueil des ouvrages de saint Philastre et de saint Gaudence, imprimé à Bresse, par les soins de Paul Galeardi en 1738. Cette dernière édition, qui contient également le travail de Rampert, est la seule exacte et correcte.

RAOUL, surnommé l'Aumônier, moine bénédictin anglais, — mort à Westminster vers l'an 1160, a laissé un volume de *Sermons*, deux livres d'*Homélies* et un *Traite du pécheur*. (*Voy.* Pitseus, *Traité des écrivains d'Angleterre.*)

RAOUL DE SERRES, doyen de l'Eglise de Reims, — était, selon toute apparence, né en Angleterre. Jean de Salisbury et Thomas Becket parlent de lui comme de leur ami et de leur compatriote. Il fut exilé de la Grande-Bretagne avec l'archevêque Thomas qui, dans une de ses lettres, remercie l'Eglise de Reims du bon accueil qu'elle a fait aux compagnons de ses infortunes; et il cite entre autres Philippe et Raoul. Vers 1166 ou 1167, Jean de Salisbury, dans une lettre à l'évêque d'Amiens, sollicite pour Raoul la dignité de doyen de Reims; mais elle fut décernée à Foulques, et Raoul ne l'obtint qu'en 1176. Pierre le Chantre lui succéda en 1196, année que l'on peut regarder comme celle de la mort de Raoul. Le Nécrologe de l'Eglise de Reims dit seulement qu'il décéda le treizième jour avant les calendes de septembre et le représente d'ailleurs comme un ecclésiastique charitable, austère, honnête et lettré. Si, aux témoignages que lui ont rendus Thomas Becket et Jean de Salisbury, on joint ceux de Pierre de Celles et d'Etienne de Tournay, il en résultera que Raoul avait obtenu de ses contemporains des hommages pareils à ceux que Marlot et d'autres modernes ont offerts à sa mémoire

Voilà les seuls faits qui concernent la Vie de ce doyen : nous connaissons beaucoup moins encore ses ouvrages, qui sont restés manuscrits et qui n'existent que dans des bibliothèques d'Angleterre. Les catalogues de ces bibliothèques lui attribuent une *Chronique* et un *Traité sur l'art militaire;* nous n'ajoutons point des Commentaires sur la Bible, parce qu'ailleurs nous croyons les avoir revendiqués, avec raison, pour Raoul de Flaix.

Un traité *De re militari* nous semble avoir assez peu de rapport avec les fonctions qui ont rempli la Vie de Raoul de Serres.

Quant à la *Chronique*, c'est, dit-on, celle qui, commençant avec l'origine des choses humaines, s'étendait jusqu'à l'an 1114, et qui a été continuée jusqu'au delà de l'an 1200 par Raoul de Coggeshale, qui mourut en 1228. Dom Martène a publié cette Continuation, qui remonte, non pas seulement à 1114, mais à 1066; en sorte qu'on en pourrait considérer les trois premières pages comme les dernières du doyen de Reims. Mais il y a ici quelques difficultés : car Pitsens et Baillet nous disent que, dans les manuscrits d'Angleterre, les additions de Raoul de Coggeshale à la *Chronique* de Raoul de Serres commencent par ces mots : *Anno gratiæ* 1114, *rex Henricus*. Or, ni ces mots, ni aucuns termes équivalents ne se lisent dans le livre que dom Martène a inséré au tome V de son *Amplissima collectio*, d'après un manuscrit de saint Victor qui ne contenait que cette Continuation. Là, de l'année 1110 on passe immédiatement à l'année 1118, sans aucune mention des années intermédiaires, et sans qu'il soit question d'aucun acte du roi Henri appartenant à l'année 1114. Ce n'est donc qu'à l'aide des manuscrits anglais, que l'on pourrait prendre une idée un peu plus précise de l'ouvrage continué par Raoul de Coggeshale.

Wood néanmoins, dans son *Histoire de l'université d'Oxford*, cite la *Chronique* du doyen Raoul, et en transcrit même quelques lignes; celle-ci par exemple : *Liberalium artium exercitia evanuerunt occasione ambitiosi quæstus ob quem curritur ad leges sæculi, et decreta, et physicam.* On voit qu'alors, comme à bien d'autres époques, la littérature était beaucoup moins lucrative que la médecine, le droit canon et la jurisprudence civile. En citant un autre passage de la même *Chronique*, relatif aux sectes qui divisaient les clercs du moyen âge, Wood semble faire de Raoul le premier littérateur du XII[e] siècle : *Qui in re grammatica, humaniorique universim litteratura coætaneis omnibus facile præluxit.* Mais le Raoul que l'on exalte à ce point est ici qualifié *Belvacensis*, au lieu du surnom de Niger qu'il porte dans les autres citations de Wood. Nous osons croire que cette qualification de *Belvacensis* est ici erronée, ou du moins il nous paraît difficile qu'elle convienne au doyen de Reims qui, accueilli en cette ville au moment même où il venait de quitter l'Angleterre, n'a guère eu le temps de faire assez de séjour à Beauvais pour en prendre le surnom.

RAOUL SIRE. — Ainsi se nomme l'auteur d'un morceau d'histoire, ayant pour titre : *Commentarius de Gestis Friderici primi in Italia.* Le savant Muratori, en publiant cet écrit dans sa *Collection des historiens d'Italie*, examine d'abord si cet auteur était italien ou français, comme son nom et son prénom semblent l'indiquer. Il trouve dans cet écrit des preuves suffisantes que l'auteur était à Milan, lorsque les événements qu'il raconte se passaient; car, dès l'entrée du livre il déclare qu'il a tout vu par ses yeux ou appris de personnes véridiques. Mais cela ne prouve pas qu'il fût Milanais ou établi à Milan, parce que, tout comme il y avait des Italiens en France, il pouvait y avoir des Français en Italie, surtout dans un temps où les Milanais, étant en guerre ouverte avec l'empereur, avaient besoin de secours étran-

gers et d'hommes expérimentés dans l'art de la guerre.

Le nom de Raoul, qui se rend en latin par *Radulphus*, n'empêcherait pas de le croire Milanais, parce que ce nom, quoique moins fréquent alors en Italie qu'en France, s'y rencontre cependant quelquefois; mais le mot *Sire*, employé comme prénom, ou comme expression honorifique, sans être joint au titre d'une terre, embarrasse beaucoup le savant italien. Quoi qu'il en soit, après avoir épuisé plusieurs conjectures, Muratori déclare qu'il appellera son auteur *Radulphus Mediolanensis*, sans décider s'il est Milanais ou Français. Quand à nous, moins scrupuleux, nous l'adopterons pour notre compatriote et nous le placerons parmi nos auteurs, avec d'autant plus de raison que nous savons qu'en France, dans le XIIe siècle, la qualification de *Sire* était réservée aux seuls militaires qui avaient été admis aux honneurs de la chevalerie. On peut en voir des exemples dans le *Glossaire* de Du Cange, au mot *Siriaticus*.

Cette histoire commence à l'année 1154, et finit en 1177. Muratori se félicite d'avoir fait cette découverte. Ce n'est pas qu'il manquât d'historiens contemporains beaucoup plus circonstanciés que celui-ci; mais, comme leurs intérêts personnels les attachaient au parti de Frédéric, il s'applaudit avec raison d'en avoir trouvé un qui soutienne la cause des Italiens. « Car, » dit-il, « si dans les affaires qui regardent les particuliers, l'on ne peut porter un jugement sûr, lorsqu'on n'a entendu qu'une des deux parties, à plus forte raison est-on encore moins en état de le faire dans les démêlés qui arrivent entre les princes et les Etats qui leur sont opposés. » Du reste, il nous assure que la relation de Raoul est exacte et sincère.

On trouvait à la suite du manuscrit une relation de la dernière expédition de Frédéric Barberousse en Orient, que Muratori n'a pas jugé à propos d'imprimer. Si cette relation était du même auteur, il s'ensuivrait que Raoul ne serait mort qu'après l'an 1190. C'est sur quoi le savant Italien ne s'est pas expliqué, laissant à d'autres le soin d'éclaircir ce point de critique.

RAOUL, évêque de Liége, que l'on trouve aussi appelé Rodulphe, et même Rudolfe, — appartenait à une famille des plus illustres. Il avait pour frère Berthold III, duc de Zeringen, et se trouvait allié par ses deux sœurs aux maisons de Bavière et de Savoie. Elu d'abord archevêque de Mayence par le peuple et le clergé de cette ville, immédiatement après l'assassinat d'Arnold de Selehoven, arrivé en 1160, Raoul vit son élection annulée par l'empereur Frédéric. Le refus de ce prince est attribué par quelques historiens à la haine qu'il portait à la maison de Zeringen, mais il y a plutôt lieu de croire qu'il fut provoqué par la conduite de Raoul lui-même. Nommé évêque de Liége quelques années plus tard, cette dignité ne le corrigea pas de certaines habitudes de déprédations qu'il avait contractées. Les auteurs de la *Gaule chrétienne* nous apprennent, par exemple, d'après des écrivains plus anciens, comment on obtenait alors dans son diocèse les bénéfices ecclésiastiques. Ils se vendaient à l'enchère, publiquement, sur la place du marché; et le ministre de cette avarice sacrilége se glorifiait avec complaisance d'avoir ainsi porté plus haut les revenus de l'épiscopat. La cathédrale de Liége et d'autres églises ayant été consumées par les flammes en 1183, l'évêque fit apporter à Liége toutes les reliques du diocèse, pour que les offrandes d'un peuple pieux pussent servir à reconstruire ces églises.

Il semble que Raoul éprouva enfin quelque repentir; car, vers l'an 1190, il crut devoir entreprendre le voyage de la Terre-Sainte, à la suite de l'empereur. Son séjour n'y fut pas long; il revint à Liége en 1191, et mourut à son arrivée. Le Mire, dans sa *Chronique*, place sa mort au mois d'août de cette même année, et Gilles d'Orval dit qu'il mourut empoisonné.

En 1170, d'autres disent en 1179, voulant repousser par la force les excès commis par Gérard, comte de Los, envers des habitants de son diocèse, Raoul avait porté aussi sur les terres de ce seigneur la dévastation et l'incendie. Je le remarque surtout, parce que les principaux ouvrages qui nous restent de ce prélat sont des statuts contre les incendiaires; on a aussi de lui d'autres statuts contre les déprédateurs des biens de l'Eglise. Dom Martène les a conservés dans le tome Ier de son *Trésor d'Anecdotes*.

Il a conservé pareillement, dans son *Amplissime collection*, quelques Chartes de Raoul. L'une est relative au monastère de Saint-Laurent de Liége. Le prédécesseur de ce prélat avait uni à ce monastère l'église collégiale de Saint-Sévère, que les guerres avaient ruinée, pour la restituer à la vie religieuse, qu'elle avait anciennement pratiquée, puisqu'elle avait été d'abord une église de Bénédictins. Raoul sanctionne et confirme l'union par des lettres qui n'ont d'ailleurs rien de remarquable. Il faut en dire autant de celles qui concernent l'abbaye de Saint-Tron, dans le même diocèse, sur lesquelles on peut encore consulter le *Trésor d'Anecdotes* de dom Martène; de celles qu'il écrivit pour le monastère de *Vasor Valciodorum* ou *Vallis decora*, et de celles qu'il publia, en 1189, en faveur de la collégiale de Saint-Jean l'Evangéliste à Liége.

RAOUL ou RODOLPHE, évêque de Nîmes, — n'est connu que par un manuscrit qui se conserve au Vatican, parmi ceux de la reine de Suède, et qui a pour titre : *Summa sacramentorum edita per venerabilem dominum Rudolfum, episcopum Nemausensem*. Les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* n'ont trouvé aucun autre renseignement sur ce Rodolphe, et ils ne savent trop quelle époque lui assigner dans la liste des prélats de Nîmes. Par le titre et par les premières lignes de son livre, on voit assez qu'il n'est point antérieur à l'âge de la théologie sco-

lastique; il est possible qu'il ait écrit entre les années 1190 et 1210.

RAOUL DE DICET, doyen de Londres, — vivait, dit-on, sous le règne du roi Jean, vers l'an 1210. C'était un homme remarquable par sa piété et par son savoir. Il offre dans ses abrégés de *Chroniques* ou Tableaux d'histoire, comme il les appelle aussi, quelques détails sur les croisades, qu'il a puisés chez les historiens qui l'ont précédé, et met une grande précision dans ses dates. Il parle du concile de Clermont, en 1096, et donne les noms des seigneurs croisés. Sous celle de 1097, il place le premier combat que livrèrent les Chrétiens, au pont de fleuve Farfar, le 9 des calendes de mars; le second près de Nicée, le 13 des calendes de juillet, à la suite duquel cette ville fut prise. Raoul Dicet est le premier écrivain qui ait parlé d'un combat livré au mois de mars, quatre mois avant la prise de Nicée. Les autres auteurs anglais qui en ont parlé, ne l'ont fait que d'après lui. On ne sait point non plus quel est ce fleuve Farfar, dont il est ici question, et qui devait couler à quelque distance de Nicée.

A la date de 1098, l'historien fait le récit de la prise d'Antioche, de la famine que les Chrétiens y éprouvèrent, du siége qu'ils soutinrent à leur tour contre les Turcs, et de leur délivrance. Il raconte, sous celle de 1099, mais avec peu de détails, le siége et la prise de Jérusalem. Sous celle de 1119, il parle des exploits de Foulques d'Anjou et de ses successeurs Baudouin et Amaury. A l'occasion de la croisade de Louis VII, en 1147, l'auteur dit que le roi, ayant été persuadé par saint Bernard de partir pour Jérusalem, convoqua les grands de son royaume, qui se croisèrent avec lui; et il ajoute : « Aussitôt il se fit dans toute la France une inscription générale : ni le sexe, ni le rang, ni la dignité n'exemptèrent personne de donner des secours au roi : aussi son voyage fut-il le sujet de beaucoup d'imprécations : *Cujus iter multis imprecationibus persequebantur.* » En effet, l'auteur de l'*Histoire des croisades* remarque, précisément d'après les auteurs du temps, et surtout d'après le doyen Raoul, que les taxes mises sur le peuple, et particulièrement la spoliation des églises, avaient excité beaucoup de plaintes et refroidi l'enthousiasme pour la croisade.

Il place sous la date de 1184 deux lettres adressées au Pape, l'une par Saladin, et l'autre par son frère, qu'il nomme Sisidin. Quoiqu'il ne dise point comment et à quelle occasion elles ont été envoyées, on voit cependant, par le contenu, que ce sont deux réponses faites au Souverain Pontife, qui avait écrit à ces princes d'Orient. Elles ont toutes deux pour objet l'échange des prisonniers chrétiens et infidèles, échange auquel Saladin avait consenti, mais qu'il différait d'exécuter. Son frère promet au Pape d'en faire avancer l'exécution.

Après la soumission de Jérusalem, dit-il, Eraclius, patriarche de cette ville, et Reguault, seigneur de Sidon, donnèrent à Saladin, pour racheter le roi Guy et Théodore, grand-maître du Temple, les forts qu'on nomme Bérouth, Gaza, Galatra, Blanchegarde, la tour des Soldats, le fort d'Arnoul, Petra, Plata, Naplouse, Gibelin et Joppé. Il fut convenu aussi que tout homme qui pourrait payer à Saladin cinq besants, toute femme, deux besants et demi, et tout enfant, un besant et demi, seraient délivrés des mains des Sarrasins, et auraient un sauf-conduit pour passer jusqu'à Tyr. Vingt mille hommes furent menés en captivité à Damas; le frère du roi fut aussitôt délivré, et le roi, ainsi que le maître du Temple, le furent après Pâques. L'auteur place ici la lettre que l'empereur Frédéric écrivit à Saladin; mais il ne parle pas de la réponse du soudan. Il cite encore une lettre de Conrad, fils du marquis de Montferrat, à l'archevêque de Cantorbéry. Cette lettre peint la triste situation de Jérusalem, et a pour but d'exciter les rois et les peuples à délivrer le patrimoine de Jésus-Christ; elle est datée de Tyr, le 12 des calendes d'octobre. Il donne ensuite une lettre de Thibault et de Pierre de Léon au Pape, dans laquelle ils lui font part d'une victoire que les Chrétiens avaient remportée non loin d'Acre, sur une armée de cent mille Sarrasins commandés par Saladin. Le grand-maître des Templiers fut tué, avec plusieurs autres, dans cette affaire. Raoul dit qu'au moment où l'on eut pris la croix on leva en Angleterre une dîme générale des biens meubles, pour venir au secours de Jérusalem. Cette levée se fit avec une sorte de violence qui effraya le clergé et le peuple. Sous le titre d'aumône, dit-il, elle renfermait un esprit d'exaction et de rapacité.

A la suite de cette observation, l'historien place les lettres patentes de Philippe, roi de France, et de Richard, roi d'Angleterre, par lesquelles il est ordonné aux croisés des deux pays de partir, sous peine d'excommunication et d'interdit, dans l'octave de Pâques, et défendu à qui que ce soit de faire aucun tort aux croisés pendant leur absence. Ces lettres sont datées du 30 décembre. Sous la date de 1195, on lit une lettre de l'évêque de Salisbury à l'évêque de Londres. C'est le récit abrégé de l'itinéraire du roi Richard, du combat qu'il livra à la flotte turque en sortant de l'île de Chypre, du siége et de la reddition d'Acre, et des exploits du roi d'Angleterre depuis cette reddition jusqu'à la délivrance de Joppé. A la même date de 1195 est une bulle du Pape Célestin, adressée à l'archevêque de Cantorbéry, à ses suffragants et aux Eglises de la province. Elle a pour but de les inviter à exciter les peuples, par des exhortations continuelles, à prendre la croix pour aller confondre et renverser les persécuteurs de la foi chrétienne. Elle accorde des indulgences à ceux qui partiront, et met tous leurs biens sous la protection du Saint-Siége et des évêques diocésains. Elle est datée du 8 des calendes d'août et de la cinquième année du pontificat de Célestin.

L'ouvrage de Raoul n'étant qu'un recueil

de faits et de pièces entassées sans autre liaison que l'ordre chronologique, on ne doit pas être surpris de trouver, à la suite les unes des autres, des lettres ou des relations d'événements qui n'ont d'autre rapport ensemble que celui du temps. Cet ouvrage se termine à l'an 1199. Il est bon à consulter pour les dates et pour quelques pièces qui ne se trouvent pas ailleurs.

RAOUL, moine de Villiers, et RAOUL, moine de Chaalis, vers l'an 1212. — L'ignorance complète où nous sommes sur la vie de ces deux religieux nous force à nous borner à faire une simple mention des pièces de peu d'importance qui ne nous ont transmis que la mémoire de leurs noms.

On sait que Raoul, moine de Villiers en Brabant, était auteur d'une lettre adressée à Guibert de Gemblours, qui mourut en 1208. Cette date indique que le moine de Villiers florissait au commencement du XIIIe siècle; et nous l'avons placé à la date ci-dessus, qui le fait survivre de quelques années à l'abbé de Gemblours, auquel il écrivit la lettre qui motive la mention faite de l'autre moine dans les pages de ce Dictionnaire. Il paraît, d'après la réponse de l'abbé, que Raoul le taxait d'instabilité, sans doute parce qu'après s'être démis de son abbaye il faisait des voyages dans plusieurs autres. On voit, en effet, par sa lettre aux moines de Saint-Martin de Tours, qu'il venait quelquefois recevoir l'hospitalité dans cette abbaye, où il avait passé les années de sa jeunesse; mais on reconnaît aussi que ce n'était pas, comme Raoul paraît le lui avoir reproché, par un esprit de légèreté et d'inconstance. L'esprit de régularité claustrale, qui l'accompagnait partout, se manifeste dans la lettre citée. Il y reprend les abus qu'il avait observés dans quelques prieurés dépendants de l'abbaye de Saint-Martin; et l'on sait que ces prieurés ou *celles* n'étaient que des granges isolées, où s'exploitaient les produits des terres, et n'étaient habitées que par des frères, laïques pour la plupart, et ayant un prieur à leur tête. Du Cange est aussi formel là-dessus que Guibert, et il recommande aux religieux du grand monastère de veiller à ce que l'hospitalité soit mieux exercée dans ces granges : car c'est ainsi qu'on appelait ces maisons rurales, dans l'ordre de Saint-Benoît.

Voilà ce que l'on sait sur les rapports de Raoul, moine de Villiers, avec Guibert de Gemblours; mais les reproches du moine n'altérèrent pas la charité qui régna constamment entre eux : témoin la lettre 8e de Guibert, qui fait connaître indirectement que Raoul devait être de ceux qui le réprimandaient sur ce qu'il négligeait de répondre aux détracteurs de sa réputation.

On attribue à Raoul, moine de Chaaliz, une Vie de saint Guillaume, archevêque de Bourges, dont il était secrétaire lorsque celui-ci n'était encore qu'abbé de Chaaliz; ce qui doit faire conjecturer qu'il n'a pu écrire la Vie de ce saint prélat que peu de temps après sa mort, arrivée en 1209.

On trouve dans les *Acta sanctorum*, de Bollandus, deux Vies de saint Guillaume et l'extrait d'une troisième, composées par des contemporains dont les noms sont demeurés inconnus; mais nous ne pouvons établir d'une manière certaine si l'une des trois est ou n'est pas l'œuvre de Raoul. Dans tous les cas, il nous semble que l'on ne pourrait raisonnablement lui attribuer que la première, la seule qui paraisse avoir été écrite avant la canonisation du saint. Ce qui pourrait faire présumer que Raoul n'en est pas l'auteur, c'est que plusieurs passages semblent indiquer que l'écrivain était de Bourges, et qu'il habitait cette ville du temps même de Henri de Sully, prédécesseur de saint Guillaume. D'ailleurs, l'ouvrage du biographe ne commence qu'à l'époque où Guillaume fut nommé à l'archevêché de Bourges; et il est probable que Raoul, qui, en qualité de son secrétaire, devait connaître les moindres particularités relatives au genre de vie et à l'administration de ce prélat, quand il n'était encore qu'abbé de Chaaliz, n'aurait pas manqué d'entrer dans quelques détails à ce sujet, en écrivant sa Vie. Mais si l'on ne peut établir positivement que Raoul est auteur de cet ouvrage, on sera bien moins fondé encore à l'attribuer à Pierre, abbé de Chaaliz, qui vivait en 1270.

De Visch fait encore mention d'un troisième religieux de l'ordre de Cîteaux, également nommé Raoul, qui, au témoignage de Barnabas de Montalban, est auteur d'une Vie de Jésus-Christ. Mais nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cet ouvrage qui puisse faire même conjecturer les rapports qui ont pu exister entre ce dernier et l'un des deux Raoul dont il vient d'être question. Après avoir parcouru plusieurs Vies de Jésus-Christ, imprimées ou manuscrites, dont les auteurs ne sont pas connus, il ne s'en est trouvé aucune qu'on puisse plus particulièrement que tout autre attribuer à ce dernier Raoul.

RAYMOND d'Agiles, chanoine du Puy, — un des historiens de la première croisade, en fut aussi un des témoins. Il accompagna le célèbre Adhémar, évêque du Puy. Il nous apprend lui-même que, pendant le voyage, il fut élevé à la dignité du sacerdoce. Il devint chapelain du comte de Toulouse, dont il se montre partout le zélé panégyriste. Dès les premiers jours de l'expédition, Raymond se lia avec Pons de Balazun, un des braves chevaliers de l'armée du comte de Saint-Gilles; tous deux conçurent le dessein d'écrire l'histoire des événements qui se passaient sous leurs yeux. Ils en indiquent le motif dans une Préface de quelques lignes qu'ils ont mise en tête de leur ouvrage dédié à l'évêque du Vivarais. *Nous avons cru nécessaire*, disent-ils, *de raconter toutes les grandes choses que le Seigneur a faites par nos mains dans l'Orient, parce que les lâches déserteurs de l'armée de Jésus-Christ ont altéré la vérité dans les récits qu'ils en ont laissés. Lorsqu'on aura reconnu leur apostasie, on fuira également leurs discours et*

leur présence. Si l'armée de Dieu a souffert pour ses péchés, la miséricorde du Seigneur lui a donné la victoire sur ses ennemis. Nos deux chroniqueurs ajoutent que les croisés s'étant divisés en plusieurs corps, il serait trop ennuyeux d'écrire l'histoire de chacune des divisions de l'armée ; c'est pourquoi ils se borneront à celle du corps commandé par le comte de Saint-Gilles. Raymond, rentré en France, à la suite de l'expédition, devint chanoine du Puy.

De tous les historiens que nous avons déjà fait connaître, le plus crédule est sans doute Raymond d'Agiles. Mailly et plusieurs autres écrivains modernes se sont plu à tourner en ridicule sa crédulité. Nous n'imiterons point l'exemple de ces censeurs rigoureux, et nous ne reprocherons point à de pauvres chroniqueurs du moyen âge le tort de n'avoir pas eu les lumières du dix-huitième siècle. On sait d'ailleurs que ceux qui se plaignent le plus des préjugés des vieux temps, sont ceux qui sont le plus dominés par les préjugés du temps où ils vivent. Au reste, les miracles, les prodiges que racontent les anciens auteurs, n'embarrassent jamais les critiques les moins éclairés; et, pour peu que l'on connaisse aujourd'hui les lois de la nature, on peut aisément démêler l'erreur de la vérité dans les récits des vieilles Chroniques. Les erreurs de nos historiens modernes sont bien autrement difficiles à démêler: pour nous, loin d'exercer une censure trop facile, nous avouons que nous ne sommes point fâchés de trouver, dans nos choniqueurs des vieux âges, des traces de leur crédulité, et nous croyons même que si elles disparaissaient de leurs récits, ces récits eux-mêmes, indépendamment de l'intérêt qu'ils y perdraient, seraient beaucoup moins instructifs pour la postérité éclairée.

Raymond d'Agiles commence sa *Chronique* par le récit des maux que les pèlerins eurent à souffrir dans la Sclavonie. Dans ce pays désert, sans chemins, montagneux, pendant trois semaines les Chrétiens ne rencontrèrent ni animaux, ni oiseaux. « Le comte, » dit-il, « veillait sans cesse au salut des pèlerins, et ne se couchait jamais que le dernier; quoique les uns arrivassent à midi, les autres le soir, pour reposer sous leurs tentes, le comte ne se livrait au sommeil que vers le milieu de la nuit, ou bien au chant du coq. » Les croisés arrivèrent enfin à Scodra (Scutari), et firent avec le roi du pays un traité qui leur permit de se procurer tout ce qui leur était nécessaire; mais ils en profitèrent peu, ayant toujours les Slaves à leur poursuite. Parvenus à Dyrrachium (Durazzo) les pèlerins crurent qu'étant sur les terres de l'empereur grec, ils seraient comme dans leur patrie; ils furent bientôt détrompés. « Pendant que l'empereur nous promettait la paix, nous étions, » dit le chroniqueur, « en butte aux soldats grecs qui nous faisaient une guerre perfide. Nous avions devant et derrière nous, à droite et à gauche, les Turcs, les Comans, les Uses, les Pincenates et les Bulgares, qui nous dressaient partout des embûches. »

L'historien, après avoir raconté l'arrivée des croisés à Constantinople, l'entrevue du comte de Toulouse et de l'empereur Alexis, les promesses et les perfidies du prince grec, passe à la prise de Nicée qui se rendit, après quelques semaines de siége, rapporte très-brièvement la sanglante bataille de Dorylée, et parle de deux cavaliers revêtus d'armes éclatantes, qui empêchaient les ennemis de combattre. « Nous ne fûmes pas témoins du miracle, » dit-il, « mais nous l'avons appris des Turcs, qui, ne voulant plus vivre avec les leurs, s'attachèrent à nous. » Les croisés, après leur victoire, traversèrent la Romanie, et arrivèrent heureusement près d'Antioche. Raymond donne une description de cette ville, et rapporte que l'armée se contenta d'abord d'établir son camp dans les alentours, sans entreprendre de livrer aucun assaut. Il serait long et fastidieux de le suivre dans tous les petits combats qu'il décrit, soit sous les murs d'Antioche, soit dans les campagnes environnantes. Les bornes de cette analyse ne nous permettent pas non plus de nous arrêter à en suivre le siége; nous passons à la prise de la ville, qui, selon notre auteur, fut livrée aux croisés par un jeune Arménien. En racontant le massacre des Turcs dans Antioche, Raymond dit qu'il était bien doux pour les pèlerins, après avoir éprouvé une résistance si cruelle de la part des assiégés, de les voir forcés à la fuite, ou à mourir misérablement. Mais il est si impatient de parler de la sainte lance, qu'il se donne à peine le temps de dire un mot de la famine et de l'horrible misère qui désolaient les Chrétiens; il se hâte d'en venir à l'apparition de Jésus-Christ et de saint André qu'il raconte beaucoup plus longuement que Robert le Moine, et à laquelle il ajoute d'autres visions et d'autres circonstances non moins merveilleuses. Voici le fait en abrégé :

Un croisé, nommé Barthélemy, raconte à l'évêque du Puy et au comte de Toulouse que saint André lui était apparu trois fois, et qu'il lui avait adressé les menaces les plus terribles, parce qu'il avait négligé de parler de ses visions aux chefs de l'armée. En considérant son extrême misère, Barthélemy n'avait osé aborder les princes; il craignait qu'on ne le prît pour un homme conduit par la faim. Plusieurs fois il s'était décidé à s'acquitter de son message, mais cette pensée était toujours venue arrêter ses pas. Enfin de nouvelles apparitions et de nouvelles menaces avaient vaincu sa timidité ; ayant appris la nouvelle de la prise d'Antioche, il était venu soumettre ses révélations à la sagesse des princes. Pierre Barthélemy n'était pas le seul qui se crût chargé des ordres du ciel ; un prêtre, nommé Etienne, raconta aussi une conversation qu'il avait eue avec Jésus-Christ. Ce prêtre offrait de se jeter du haut d'une tour,

pour attester la vérité de son récit. L'auteur dit qu'il y eut ensuite d'autres apparitions qui eurent lieu en ce temps là, mais il ne croit pas devoir les faire connaître. Comme notre historien était un des douze commissaires chargés d'assister à la découverte de la lance, il n'épargne à cet égard aucun des détails qui peuvent donner de l'intérêt et de la confiance à son récit. On avait déjà fouillé tout le jour sans rien trouver, et le comte de Toulouse s'était retiré pour veiller à la garde d'un fort. La nuit approchait et l'on travaillait encore, les portes closes. Pierre descendit, les pieds nus et en chemise, dans la fosse qu'on avait creusée; pendant ce temps là, le petit nombre des assistants étaient en prières. « Tout à coup le Seigneur, » dit Raymond, « touché de la piété de ses serviteurs, nous montra sa lance (*Lanceam suam nobis ostendit*); et moi qui écris ceci, » ajoute-t-il, « aussitôt que le fer sacré sortit de la terre, je le baisai dévotement. » Raymond d'Agiles décrit la joie des pèlerins, et raconte une autre vision de Barthélemy, à la suite de laquelle ce dernier avait oublié toutes les connaissances qu'il possédait.

Malgré des combats fréquents et plusieurs assauts livrés à Antioche, le chroniqueur paraît persuadé que le nombre des soldats chrétiens s'était augmenté au sortir de la ville; mais il ne dit rien de la légion céleste qui, d'après le témoignage de quelques auteurs, descendit des montagnes pour secourir les défenseurs de la croix. Après avoir parlé du butin immense qui fut le prix de cette victoire, et blâmé les croisés de ne s'être pas mis sur-le-champ en marche pour Jérusalem, Raymond d'Agiles déplore la mort de l'évêque du Puy, et toujours entraîné par son penchant à raconter des prodiges, il fait apparaître le Pontife que venaient de perdre les croisés, accompagné de l'apôtre saint André. Dans cette apparition, l'évêque du Puy, la barbe à demi brûlée, dit à Barthélemy qu'il a été atteint par les flammes de l'enfer, pour avoir douté un moment de la découverte de la sainte lance. « On crut d'abord toutes ces choses, » dit Raymond, « ensuite on les oublia. »

Après la prise de Marrah, qui suivit de près la possession d'Antioche, le comte invita les princes à se réunir à Roha pour s'occuper du voyage de Jérusalem et des intérêts de l'armée chrétienne. Le jour fixé pour le départ était près d'arriver; le comte de Saint-Gilles se mit en marche avec ses chevaliers. Des victoires qu'il remporta ranimèrent le courage des pèlerins; ils jetaient partout la terreur, et les rois d'Arabie se rendaient leurs tributaires. En racontant le siége d'Archas, que les Chrétiens entreprirent inutilement, Raymond d'Agiles donne des larmes à son ami Pons de Balazun, qui fut tué d'un coup de pierre, et s'exprime en ces termes: « Je continuerai d'écrire ce qui me reste encore, sous l'inspiration de Dieu, avec autant de zèle et d'intérêt, que j'en ai eu jusqu'à présent. Je prie donc, » ajoute-t-il, « et je conjure ceux qui liront mon ouvrage, de croire que ce que je dis est vrai. Si je raconte quelque chose de plus que ce que je crois et que j'ai vu, ou si j'écris quelque chose en haine de quelqu'un, que Dieu m'inflige toutes les peines de l'enfer et qu'il m'efface du livre de vie. » Raymond parle ici comme un homme qui avait déjà éprouvé quelques contradictions.

Après plusieurs digressions, l'auteur suit enfin les croisés sur le chemin de la cité sainte; on trouve dans son récit quelques détails assez curieux sur une peuplade de soixante mille Chrétiens qui habitaient les montagnes du Liban. Ces Chrétiens servirent de guides aux pèlerins et leur indiquèrent trois routes pour arriver à Jérusalem: la première par Damas, route facile, presque toujours en plaine, et ne manquant pas de vivres; la seconde, par le mont Liban, dans laquelle on était en sûreté et on trouvait des provisions, mais très-pénible pour les bêtes de somme; la troisième, le long de la mer, remplie de défilés, et où cinquante musulmans auraient pu arrêter le genre humain tout entier. « Cependant, » disaient ces Chrétiens aux pèlerins, « si vous êtes cette nation qui doit s'emparer de Jérusalem, vous devez, d'après l'Evangile de saint Pierre, passer le long de la mer, quoique cette route vous paraisse impossible à suivre. Votre itinéraire, ce que vous avez fait, ce que vous devez faire encore, tout cela est écrit dans l'Evangile que nous avons. » C'est cette troisième route que suivit l'armée.

Raymond parle d'un conseil tenu à Ramla pour savoir si l'on irait attaquer Damas, le Caire ou Jérusalem. Cette délibération, qui n'est rapportée que par lui, est un fait très-curieux et qui montre que la crainte se mêlait à l'enthousiasme des croisés à l'approche de la cité sainte. L'auteur décrit avec beaucoup de détails le siége de Jérusalem, ainsi que les travaux et les combats des guerriers chrétiens. En rapportant le dernier assaut livré à la ville, il dit qu'un chevalier, placé sur le mont des Oliviers, faisait signe aux Chrétiens d'entrer dans Jérusalem; il ajoute naïvement qu'il ne sait point quel pouvait être ce chevalier. « A cette vue, » dit Raymond, « les nôtres déjà languissants se ranimèrent et s'élancèrent vers les murailles, les uns avec des échelles, d'autres avec des cordes, etc..... Tancrède et le duc de Lorraine entrèrent les premiers dans la ville et leurs glaives firent couler des ruisseaux de sang..... La place était comme prise par les Francs, et cependant les Sarrasins résistaient encore, comme s'ils n'eussent jamais dû être vaincus. Mais quand les nôtres furent maîtres des remparts et des tours, on vit alors des choses étonnantes. Parmi les Sarrasins, les uns avaient la tête coupée, et c'était le moins qui pût leur arriver; les autres percés de traits se voyaient forcés de s'élancer du haut des tours; d'autres enfin, après avoir longtemps souffert, étaient livrés aux flammes. On voyait, dans les rues et sur

les places de Jérusalem, des monceaux de têtes, de mains et de pieds. Partout on ne marchait qu'à travers les cadavres. Mais tout cela n'est encore que peu de chose. Venons au temple de Salomon où les Sarrasins avaient coutume de célébrer leurs solennités. C'est ici que la vérité sera difficile à croire; qu'il nous suffise de dire que dans le temple et dans le portique de Salomon, les cavaliers étaient dans le sang jusqu'aux genoux, et que les flots de sang s'élevaient même jusqu'au frein des chevaux. »

Rien ne peint mieux l'esprit des chroniqueurs et l'esprit du temps que le sang-froid avec lequel Raymond d'Agiles raconte ces scènes barbares. De cet horrible tableau l'auteur passe à celui que présentèrent les croisés quittant le champ du carnage pour aller au tombeau de Jésus-Christ, en chantant des hymnes et des cantiques d'actions de grâces. Il ajoute que l'évêque du Puy apparut dans la ville à beaucoup de Chrétiens; plusieurs personnes assuraient l'avoir vu monter le premier sur les remparts, invitant les croisés à le suivre. Le clergé voulait qu'on s'occupât d'abord de nommer un vicaire spirituel avant d'élire un roi; ce qui indigna les chefs de la croisade. On proposa la royauté au comte de Toulouse; mais, dit Raymond, le comte ne pouvait se résoudre à porter le titre de roi dans la cité de Jésus-Christ. L'ouvrage de Raymond se termine au pèlerinage fait par le comte de Toulouse au fleuve du Jourdain; ce qui suit est d'un autre auteur, et contient le récit de la journée d'Ascalon.

Nous dirons, en terminant cet article, que le style de Raymond d'Agiles, quoique tenant à une assez bonne latinité, est moins clair que celui de Robert le Moine. Le récit de ce chroniqueur est difficile à suivre, plus encore à analyser, parce que l'histoire est surchargée d'incidents et de détails qui ne s'enchaînent pas assez entre eux, et qui sont présentés avec une certaine confusion. Au reste, ce monument de la première croisade est très-important, et la *Chronique* de Raymond d'Agiles nous paraît avoir un caractère qui lui est propre. Les prodiges qu'elle raconte, quoique beaucoup trop multipliés, ne laissent pas de faire connaître l'esprit des croisés. Nous croyons que Raymond était persuadé des visions qu'il rapporte, et que, comme Barthélemy, il aurait volontiers passé à travers un bûcher pour attester la vérité de ses récits.

RAYMOND V, comte de Toulouse, fils d'Alphonse Jourdain,—naquit en 1132. Son père étant mort à Césarée, au mois d'avril 1148, Raymond et Alphonse son frère se divisèrent ses Etats; et on croit même qu'ils jouirent, par indivis, d'une partie qui leur parut plus difficile à partager. Raymond avait été connu jusqu'alors sous le nom de comte de Saint-Gilles; et c'est même ainsi que l'appellent la plupart des historiens anglais, à cause des prétentions soulevées par le roi d'Angleterre sur le comté de Toulouse.

A la mort de son père, Raymond n'avait que quatorze ans. Il sentit que sa grande jeunesse pouvait porter à des entreprises contre lui quelques vassaux puissants; son premier soin fut de s'assurer la paix et leur amitié par des accords et des transactions. Il épousa, quelques années après, Constance, fille du roi Louis le Gros, qui avait été fiancée à Eustache de Blois, fils aîné du roi d'Angleterre; mais il la répudia et refusa de la reprendre, malgré tous les efforts du Pape pour les réconcilier. Il se hâta même de rendre cette réconciliation impossible, en épousant Richilde, veuve de Raymond Bérenger, comte de Provence.

Il eut à défendre ses Etats contre Henri II, roi d'Angleterre, qui, comme nous l'avons dit, prétendait y avoir des droits, du chef d'Eléonore de Guienne sa femme. Raymond fut même assiégé dans sa capitale; mais les secours de son beau-frère Louis le Jeune, et son propre courage obligèrent l'ennemi à se départir de cette entreprise; et une trève plusieurs fois renouvelée mit fin à cette guerre. Celles que firent au comte de Toulouse, Alphonse V, roi d'Aragon, et quelques-uns de ses vassaux, se terminèrent aussi à son avantage; et, par un traité avec le vicomte de Nîmes, il réunit à son domaine cette ville et son territoire. Il permit aux habitants de substituer de nouveaux murs à ceux qui avaient formé l'enceinte romaine, depuis longtemps ruinée; et c'est derrière ces nouvelles murailles qu'on a trouvé, en 1790, à peu près intacte, une porte antique, dont l'inscription a révélé l'époque, jusqu'alors ignorée, de la construction des portes et des murs dont l'empereur Auguste environna la ville. La barbarie du siècle ne permet pas de faire honneur au comte Raymond de la conservation de ce monument.

Nous trouvons, en 1155, un acte par lequel, du conseil de ses barons, il reconnaît pour lui et pour son frère Alphonse, non pas, comme le dit Vaissette, que la moitié de la ville de Carpentras appartenait de tout temps à l'évêque, mais le marché seulement, et tout ce qui en provenait. Raymond promet, pour son frère et pour lui, de ne pas souffrir qu'on établisse d'autre marché dans les villes ou bourgs voisins, jusqu'à une distance que l'acte détermine. Il fera jouir les habitants de Carpentras de tous les avantages dont ils avaient joui sous ses prédécesseurs. Il fera rendre à l'évêque un péage que les habitants de Montélimart ont usurpé sur lui, ainsi que l'avaient juré les témoins du prélat, dans un plaid tenu à la cour d'Alphonse Jourdain. Il s'oblige à ne permettre qu'on n'élève aucune tour, aucune fortification à Carpentras, sans le consentement de l'évêque ou de ses successeurs.

Par un acte de 1157, Raymond V promet à Trencavel, vicomte de Lautrec, de lui garantir, envers et contre tous, ses fiefs et ses alleux, excepté contre ses propres vassaux et le vicomte de Nîmes, frère de Trencavel. Le serment peut être rapporté ici, comme faisant connaître quel était alors sur un ob-

jet important, l'état des institutions et des lois. *Juro tibi vitam tuam et membra tua, quod nunquam te occidam, neque capiam, nec ullus homo nec femina, meo consilio vel ingenio; et juro tibi totum meum honorem, feudes et alodes, sicut modo habes et tenes, aut ullus homo aut femina per te, vel in antea acquiras aut lucratus fueris, meo ingenio vel meo consilio. Et si ullus homo aut femina tibi auferret meum honorem, aut inde auferret tibi, adjutor ero bona fide, sine inganno, excepto fratre tuo, exceptis meis hominibus, et illos tibi ad justitiam habebo.* Je ne sais si j'ai besoin d'observer qu'*honor* signifie ici *territoire, domaine;* il a souvent cette signification dans les anciens monuments de notre législation et de notre histoire.

Dom Vaissette a imprimé quelques autres Chartes de Raymond V, dans les preuves de l'*Histoire générale du Languedoc;* une de 1158, par exemple, qui confirme dans toutes ses possessions l'abbaye de Psalmodi, et un plaid tenu à Toulouse, au mois d'avril de la même année, en présence des capitouls, qui autorise la perception d'un droit anciennement levé par les tanneurs, sur les cuirs apportés dans la ville, droit que ces artisans cédèrent, ou plutôt vendirent au roi en 1280; une Charte de 1160, qui rend quelques domaines à l'évêque de Carpentras, en ne retenant pour les comtes que les chevauchées et l'albègue, ou le droit de gîte et de logement, et qui accorde exemption de péage, dans tous ses domaines, aux religieux de l'abbaye d'Aiguebelle, ordre de Cîteaux, dans le Toulousain; une autre de 1156, en faveur de l'abbaye de Franquevaux, de l'ordre de Cîteaux aussi, et du diocèse de Nîmes, et une pareille exemption, en 1163, pour un autre monastère du même ordre encore, celui de Fontfroide, au diocèse de Narbonne; plusieurs concessions semblables; un traité de paix, fait au mois de juin 1163, après de longues discussions, entre le comte de Toulouse et le vicomte Raymond Trencavel; et un serment mutuel, l'année suivante, par lequel Raymond V et Guillaume de Montpellier se promettaient de ne se faire aucun mal, de n'attenter jamais l'un sur l'autre.

Nous avons aussi quelques Lettres de ce prince. André Duchesne les a publiées sous les numéros 349, 412, 427, 434, au tome IV du *Recueil des écrivains sur l'Histoire de France;* et elles ont été réimprimées dans le tome XVI[e] de la nouvelle collection de nos historiens. La première, qui est de 1163, se rapporte à une négociation ouverte entre Raymond V et Manuel Comnène, empereur de Constantinople, et dont la guerre sainte était le principal objet. Raymond envoya des ambassadeurs à ce prince, qui, lui-même, en avait envoyé en France. Sa lettre fait part à Louis le Jeune de cette mission, et des engagements qu'il a pris avec l'empereur de Constantinople. Il prie le roi d'envoyer aussi à Manuel Comnène des ambassadeurs capables de terminer bientôt et heureusement les négociations commencées.

La seconde, qui doit être aussi de 1163, est encore adressée à Louis le Jeune, que Raymond appelle magnifique roi des Français, son seigneur très-cher, *domino præcordialissimo.* Lui s'intitule, comme dans la lettre précédente, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence. Après avoir donné le salut à Louis VII, au nom de celui qui le donne aux rois, Raymond annonce que, conformément à la lettre du monarque, il s'est rendu, au jour indiqué, à Castel-Sarrasin, et y a conféré avec les ministres du roi d'Angleterre, Henri II, sur la trêve proposée et déjà convenue, mais que les ministres de ce prince ont exigé que le vicomte Raymond Trencavel et le roi d'Aragon y fussent nommément compris. *Trencavel*, dit le comte de Toulouse, *est notre vassal; et Henri n'a pas le droit d'exiger qu'il soit compris dans la trêve ou qu'on la rompe : nous lui avons toujours fait la guerre, sans qu'on nous en empêchât, et ni lui, ni le comte de Barcelone, père du roi d'Aragon, n'ont été compris dans les trêves antérieures. Voulant néanmoins*, ajoute le comte de Toulouse, *donner un témoignage de déférence pour le vœu exprimé au nom du roi d'Angleterre, nous avons proposé qu'il vous envoyât, ainsi que nous, un député, à l'occasion de cette trêve; notre proposition n'a pas été acceptée. Quant à nous, soumis à vos ordres, nous ne romprons pas la trêve, que nous n'ayons connu votre volonté. C'est en vous, après Dieu, que nous mettons toute notre confiance. Du reste, Votre Majesté n'ignore pas sans doute, vénérable seigneur, qu'en perdant un domaine qui est dans vos mains, ce ne sera pas le nôtre, mais bien plutôt le vôtre que nous aurons perdu; car je suis proprement à vous, et tout ce que j'ai vous appartient. Je supplie donc humblement votre clémence de ne pas souffrir que je sois longtemps déshérité.* Le comte de Toulouse veut parler de la ville de Cahors, qui avait passé, en 1158, sous la domination des Anglais; que Louis le Jeune avait replacée, en 1159, sous celle du comte Raymond, et que le roi d'Angleterre avait soumise de nouveau à son obéissance.

Nous trouvons, peu de temps après, toujours en 1163, une troisième lettre de Raymond V à Louis le Jeune. Il lui marque d'abord que, depuis la paix conclue avec Trencavel, et cimentée par leurs serments, il a eu le désir et la résolution de demander au roi la liberté des otages gardés à Montaigu, château du diocèse d'Alby; il le prie avec instance de l'accorder; il le prie en même temps d'écrire à Trencavel et de l'exhorter à une fidélité inviolable. Il fait part ensuite au roi du mariage qu'il vient de conclure entre Albéric Taillefer, son fils, et Béatrix, fille et héritière de Guignes, comte d'Albon, de Viennois et de Grésivaudan; il annonce que cette très-jeune princesse habite déjà sa cour, et qu'il est déjà en possession de la plus grande partie des domaines

qu'elle a recueillis de son père. Raymond demande à Louis VII d'approuver ce mariage, de s'en montrer le protecteur par ses discours et par ses actions; d'écrire même spécialement, à ce sujet, à la comtesse Marguerite, mère du dauphin, et aux principaux personnages du pays. Il observe que, quoique ce comté soit de la juridiction de l'empereur, cela ne laisse pas d'accroître l'autorité de Louis VII et de lui offrir les moyens de l'étendre encore, parce que, dit-il, ce comté sera pour vous *quasi quidam portus et porta*. — *Dieu vous conserve*, ajoute Raymond, *Dieu vous conserve longtemps, mon seigneur et mon roi, afin que vous puissiez continuer de me protéger, comme vous avez commencé de le faire, envers le roi des Anglais*. Ces derniers mots se rapportent au siége de Toulouse par Henri II, que Louis le Jeune avait fait lever, en accourant avec tant de rapidité au secours de cette ville. Albéric Taillefer, dont Raymond conclut ici le mariage, était à peine alors âgé de six ans, et Béatrix était à peu près du même âge.

Il y a une quatrième Lettre de Raymond V à Louis VII. Elle est de 1164. Bérenger, seigneur de Puyserguier, ayant exercé quelques vexations pour lesquelles il fut cité et condamné à la cour d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, il appela du jugement au roi, sous prétexte qu'il en était le vassal immédiat. La Lettre du comte de Toulouse n'est qu'une recommandation en faveur de Bérenger. Il le présente comme un ami particulier dont il a toujours reçu aide et appui, et qui d'ailleurs est l'homme lige du roi.

Une autre Lettre de Raymond V est rapportée par Gervais de Cantorbéry, dans sa *Chronique*, imprimée parmi les ouvrages recueillis sous le titre d'*Historiæ Anglicanæ scriptores decem*. Les sectateurs de Pierre de Bruis et de Henri, son disciple, devenu lui-même chef d'une secte qui prit son nom, continuaient à faire des progrès. Raymond crut devoir en écrire à l'abbé de Cîteaux et au chapitre général de cet ordre, qui était alors réuni. Il commence sa lettre en humble Chrétien; car il y joint, à ses titres mondains sa défiance de lui-même pour la vie à venir, et il se déclare *naufragans circa superna. Vulpes parvulæ*, dit-il ensuite, *vineas quas plantavit dextera Excelsi demoliuntur, et fontes sine aqua, et nebulæ turbinibus agitati, fontem qui patet domui David in ablutionem immunditiæ et menstruæ evacuare nituntur... Istorum sermo ut cancer serpit... Putida hæresis tabes prævaluit... Sic iniquus transfigurat se in angelum lucis, ut uxor a viro, filius a patre, nurus a socru, discedant. — Ce n'est pas seulement l'intérieur des familles que l'hérésie a infecté et troublé; elle est parvenue à souiller et à dépraver ceux mêmes qui remplissent les fonctions du sacerdoce; ces antiques objets de la vénération des fidèles, les temples sont déserts, ils tombent en ruine sans qu'on songe à les relever. Le baptême est refusé, la pénitence méprisée, l'Eucharistie en abomination; l'idée de la création de l'homme, celle de sa résurrection sont rejetées avec dédain, les sacrements tous anéantis; et on ose introduire les deux principes... Et moi, ceint d'un des deux glaives de Dieu, moi, le ministre de sa colère et son vengeur, je cherche vainement à mettre un terme à l'impiété; mes forces ne peuvent suffire à ce grand ouvrage; l'hérésie a flétri les plus nobles de mes sujets; avec eux est entraînée une immense multitude; je n'ai ni la puissance ni le courage de rien entreprendre. Dans cette déplorable situation, c'est à vous que j'ai recours. J'implore avec humilité vos conseils, votre appui, vos prières, pour extirper une calamité si grande. Le poison a tellement pénétré dans tous les cœurs, que la main de Dieu peut seule les guérir... Le glaive spirituel ne suffisant plus, c'est du glaive temporel qu'il faut s'armer. Je voudrais que le roi vînt ici; je le conduirais dans les villes, dans les bourgs, dans les châteaux; je lui désignerais les hérétiques, et je l'aiderais, autant qu'il dépendrait de moi, à exterminer enfin tous ces ennemis de Jésus-Christ.*

Cette Lettre est de 1178. Raymond V donna, au mois d'octobre de la même année, des Statuts pour les changeurs de la ville de Toulouse. Ces Statuts sont rappelés par l'auteur de la *Nouvelle histoire générale du Languedoc*; mais il ne nous dit pas en quoi ils consistaient, et nous ne les avons pas retrouvés ailleurs.

Nous avons de lui des Règlements plus importants sur la police et l'administration de plusieurs villes de ses Etats. Dom Vaissette avait recueilli dans les registres de l'hôtel de ville et de la sénéchaussée de Nîmes, des Lettres en faveur de cette ville, qu'il a imprimées parmi les preuves du tome III de son *Histoire*. Elles sont du mois de mars 1185. On venait de renfermer Nîmes dans une enceinte garnie de fossés. Raymond donne et accorde à tous ceux qui demeurent ou demeureront dans cette enceinte quelques priviléges relatifs à l'administration de la justice, et quelques exemptions relatives à l'impôt.

Cotel a également recueilli dans son *Histoire des comtes de Toulouse* une Ordonnance de Raymond V, de l'an 1181, dont Toulouse est l'objet. Les premiers mots annoncent qu'elle est rendue *cum consilio capituli*, que Dom Vaissette traduit par *de l'avis du chapitre*, et Lafaille et Cotel par *de l'avis des capitouls*. Le *capitulum* fut d'abord comme une sorte de parlement, une cour qui jugeait au nom du prince, où se discutaient et se publiaient ses règlements et ses lois, *curia comitis*, et que présidait pour lui ce premier magistrat, que les actes législatifs ou judiciaires de ce temps-là désignent par le nom de vicaire ou lieutenant du comte, *comitis vicarius*. Mais la traduction de *capituli* par *capitouls* n'en est pas moins bonne et exacte. C'étaient eux-mêmes qui formaient alors cette cour du comte. Les capitouls furent ensuite et successivement bornés à l'administration particulière et intérieure de la cité, qu'ils avaient, au

reste, dans le temps où ils exerçaient de plus une autorité judiciaire. L'ordonnance au sujet de laquelle nous nous sommes permis cette digression, qui ne nous semble pas dépourvue d'utilité, ajoute qu'elle fut également rendue de l'avis du commun conseil de la ville et des faubourgs. Comme elle est toute de police et d'administration civile, il n'entre pas dans notre sujet d'en rendre compte.

Un acte plus important est celui qu'il publia le 6 janvier 1188 ou 1189. Richard Cœur-de-lion, duc d'Aquitaine, et qui succéda peu de temps après à Henri II, roi d'Angleterre, s'était ligué avec Alphonse II, roi d'Aragon, contre Raymond V. Il venait de reporter la guerre dans les Etats du comte de Toulouse, et après s'être emparé d'une grande partie du Quercy, songeait à assiéger la ville de Toulouse même. Beaucoup d'habitants, effrayés ou corrompus par Richard, se soulevèrent contre Raymond. Celui-ci rendit à ce sujet l'ordonnance du mois de janvier 1188. On voit, dès le premier article, à quels excès s'était porté l'esprit de sédition. Raymond y défend à tous les hommes et femmes de la ville et des faubourgs d'exciter des querelles, des troubles, de se causer des dommages les uns aux autres, de tuer mutuellement leurs animaux, de couper leurs arbres, leurs vignes, leurs moissons, de s'attaquer, de se blesser, de se donner la mort; il ne veut pas que le désir même de le servir puisse devenir le prétexte de ces maux; il promet à tous une égale justice: les consuls ou des prud'hommes, des citoyens notables et recommandables, prononceront les jugements; et lui fera exécuter fidèlement ce que l'évêque, les consuls et deux autres, qu'il nomme, auront décidé pour réprimer et punir les rixes et la sédition. Il y eut un autre acte du même jour, par lequel le comte de Toulouse renonça à tout ce qu'il aurait pu exiger des coupables ou de leurs complices, à raison de leur soulèvement.

Nous avons plusieurs autres Ordonnances du règne de Raymond V, mais elles n'émanent pas de ce prince; elles sont l'ouvrage du commun conseil de la ville, et ne statuent que sur des points qui ne sont pas de notre ressort.

On voit par les Lois, Chartes, Règlements et Ordonnances qui furent publiés sous son règne, qu'elles émanent de lui ou qu'elles soient l'œuvre de son conseil, que Raymond V est un des princes de son temps qui favorisèrent le plus le mouvement général donné par notre roi, Louis VI, en faveur des communes. Il acquit par là des droits à la reconnaissance de la postérité. On le compte aussi avec raison parmi les princes du XII[e] siècle qui favorisèrent le plus la culture des lettres et de la poésie en particulier.

RAYMOND, fils de Guillaume VII, seigneur de Montpellier, et de Mathilde de Bourgogne, entra très-jeune à l'abbaye de Grand-Selve, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Toulouse, pour obéir aux dernières volontés de son père, qui le donnait au monastère par un article de son testament, qui lui assignait en même temps une dot de mille sous de Melgueil, *Mille solidos Melgorenses quibus Raymondum filium meum contentum esse volo* (4).

Raymond demeura dans cette abbaye jusqu'en 1192 qu'il fut appelé à remplir le siége épiscopal d'Agde. Cependant il ne prenait encore que le titre d'évêque élu, au mois de juillet 1194. C'est donc à tort que d'Aigrefeuille, dans son *Histoire de Montpellier*, l'a confondu avec son oncle paternel Raymond Guillaume, qui, élu abbé d'Aniane, en 1162, fut promu à l'évêché de Lodève en 1188. A cette époque, le Raymond qui nous occupe n'était certainement encore que moine de Grand-Selve. Une autre difficulté s'élève au sujet de l'évêque d'Agde. On voit dans plusieurs actes, datés des années 1198, 1203 et 1205, que ce prélat prend la qualité de juge et de chancelier du comte de Toulouse, Raymond VI. Or, depuis l'an 1198, c'est-à-dire dans le même temps que l'évêque d'Agde prenait cette qualité, il existe une suite de chanceliers des comtes de Toulouse au pays Venaissin et autres domaines au delà du Rhône; ce qui doit faire supposer que l'évêque Raymond n'exerça cette juridiction, au nom du comte, que sur ceux de ses domaines situés en deçà du fleuve. Il paraît même que cette charge lui aurait été comme inféodée, car ses successeurs la possédèrent dans la suite.

Raymond assista, en 1212, avec les autres évêques de la province, au concile de Narbonne. Ce fut lui, et non pas Thédise, son successeur, comme le suppose Cotel, qui était à la suite de l'armée des croisés contre les Albigeois, et qui priait avec plusieurs autres prélats, pendant que Simon, comte de Montfort, combattait devant le ville de Muret contre Raymond, comte de Toulouse, qui était venu pour assiéger cette ville. La bataille fut livrée le jeudi dans l'octave de la Nativité de la sainte Vierge de l'an 1213, jeudi qui, d'après la lettre dominicale, A, devait tomber cette année-là au 12 septembre. Or l'évêque d'Agde ne pouvait encore avoir eu de successeur à cette date, puisqu'il est certain qu'il était vivant au 3 novembre de la même année, ainsi qu'il est prouvé par la date de son testament. Thédise ne se trouvait donc pas, du moins en qualité d'évêque d'Agde, dans l'église de Muret, pour y invoquer le ciel durant la bataille. Ce qui peut avoir causé l'erreur du savant magistrat Cotel, c'est d'avoir entendu le sens du témoignage de l'historien Pierre de Vaulx-Cernay, lorsqu'il fait remarquer que l'évê-

(4) Melgueil, ancien comté sur le territoire duquel on voyait encore, en 1633, des cavernes et les vestiges de l'exploitation des mines d'or et d'argent, suivant Cotel. (*Mém. de l'histoire du Languedoc*, liv. 1, p. 51.)

que d'Agde était avec les autres ; mais toutefois l'historien n'a pas spécifié le nom de Thédise.

Raymond légua, par son testament, sa bibliothèque à la cathédrale d'Agde; et à l'abbaye de Valmagne, suivant les uns, ou à celle de Grand-Selve suivant d'autres, un *Psaumtier* qu'il avait composé en l'honneur de la sainte Vierge ; c'est tout ce qu'on lui connaît de production littéraire. Ce *Psaumtier* ne nous étant pas parvenu, intitulé du moins avec le nom de l'auteur, il faut chercher ailleurs les moyens de connaître en quoi consistait ce genre de composition. Il paraît qu'on peut s'en faire une idée d'après un *Psaumtier* de la Vierge qui se trouve parmi les OEuvres de saint Anselme, lequel florissait une cinquantaine d'années avant la jeunesse de Raymond. Jean Pinaud, qui publia le premier cet ouvrage, l'attribuait à saint Anselme, sans dire si le nom du saint était écrit ou non sur le manuscrit qu'il reproduisait. Le P. Raynaud et D. Gerberon, autres éditeurs des mêmes œuvres, n'ont rien trouvé qui puisse prouver légitimement que cette pièce soit due à la plume du prélat de Cantorbéry. D'ailleurs les auteurs de l'*Histoire littéraire du* XIIe *siècle*, après avoir comparé le psautier en question avec les méditations et les prières du saint archevêque qui sont relatives à la dévotion envers la sainte Vierge n'y trouvent pas la même solidité dans les idées qu'ils reconnaissent dans les autres qui ont le même objet. Il ne serait donc pas improbable que le psautier dédié à la Vierge, dont on a refusé la rédaction à saint Anselme, ait été composé par notre évêque d'Agde. Quoi qu'il en soit, le XIIIe siècle n'offre rien qui puisse mieux que cette pièce donner une idée du genre de jeux de mots qui paraît en avoir constitué l'espèce.

Ces prières se trouvent ordonnées comme des litanies dans l'édition des OEuvres de saint Anselme. Elles se composent de quatrains commençant tous par la formule *Ave*, et continuant par des lignes iambiques alternativement rimées et faisant allusion au mot principal de chaque verset de psaume dont ces quatrains sont intercalés. En voici quelques exemples qui suffisent pour montrer de quelle nature pouvait être la composition littéraire qui fait mentionner l'évêque d'Agde dans cette histoire.

C'est ainsi qu'on mettait les quatrains suivants en rapport avec ce verset 6 du psaume III : *Ego dormivi et soporatus sum*, etc.:

Ave Mater cujus partus,
Obdormiens patiendo,
In sepulcro soporatus
Mortem vicit resurgendo.

Avec le verset *In Idumœam extendit calceamentum*, etc. (*Psal.* CVII, 10) :

Ave de qua Patris Verbum,
Causa nostri caro factum,
In Idumæam gentium
Extendit calceamentum.

Enfin avec le verset *Et omnia cornua peccatorum confringam*, etc. (Psal. LXXIV, 11) :

Ave potens virtutibus,
Cujus in cruce Filius,
Exaltans Justi cornua
Peccati fregit vincula.

Le *Psautier* de la sainte Vierge, que l'on attribue à saint Anselme, se composait de cent soixante quatrains du même genre que les précédents. Il est difficile de concevoir comment une composition aussi puérile et aussi prolixe a pu sortir de la même abbaye du Bec et du temps même auquel le moine Roger y peignait en vers très-remarquables les misères de la vie humaine dans son poëme *De contemptu mundi.*

RAYNAUD, en latin *Raynaldus* ou *Reginaldus*, — était écolâtre d'Angers dans la seconde moitié du XIe siècle. Il avait étudié sous Fulbert de Chartres et entendait parfaitement les affaires ecclésiastiques et civiles. On croit qu'il était originaire de la Touraine, et qu'il est le même dont Adelman, évêque de Bresse, cite le nom avec éloge, au nombre de ceux qui avaient étudié en même temps que lui sous Fulbert. Il vivait encore en 1074. On a de lui un *Traité des miracles de saint Florent*, les Répons de son Office, deux Hymnes à sa louange et une *Chronique* qui finit en 1075. (*Voy.* dom Mabillon, tome Ier des *Anciennes annales.*)

REGIMBOLD, chorévêque de Mayence vers le milieu du IXe siècle, — ne nous est connu que par deux Lettres dans lesquelles il propose au bienheureux Raban-Maur diverses questions sur la pénitence. Par exemple, il demandait: 1° Comment on devait se comporter envers un homme qui, en maltraitant sa femme, l'avait fait accoucher de trois enfants, dont deux étaient morts sans baptême, et le troisième peu d'instants après l'avoir reçu. 2° A propos d'une personne qui avait été mordue au pied par un chien enragé, et à qui on avait donné à manger, sans qu'elle s'en doutât, le foie même du chien, comme un remède propre à la guérir, Régimbold demande ce que l'on doit ordonner pour une telle action. 3° Il signale quelques crimes abominables contre la pureté, et demande par quelle pénitence on doit les punir. La seconde Lettre contient un plus grand nombre de questions, qui ont trait également à la pénitence. 1° Que faut-il faire, disait-il, de celui qui tend un piége à un Chrétien, pour s'en rendre maître, et qui ensuite le vend aux païens? 2° Quelle pénitence doit-on imposer à des pères et mères qui, ayant eu l'imprudence de mettre coucher avec eux leurs enfants, les trouvent morts le lendemain, sans savoir s'ils ont été étouffés, ou s'ils sont morts d'eux-mêmes? 3° Régimbold demandait si quelqu'un pouvait épouser la veuve de son parent dans un degré défendu. 4° Il demandait aussi quelle punition on devait infliger au crime d'adultère et de fornication commis entre parents. 5° Il demandait encore s'il était permis de chanter des Messes ou des psaumes à celui qui avait quitté la maison de son maître, et

qui était mort pendant sa fuite. 6° Que devait-on décider à l'égard d'un homme qui, se disant prêtre quoiqu'il ne le fût pas, avait administré le sacrement de baptême? 7° La dernière question enfin avait trait à ceux qui mangent de la chair pendant le Carême et à ceux qui jurent sur l'autel ou sur les reliques des saints. On peut voir la réponse à ces diverses questions dans l'analyse que nous avons donnée des œuvres de RABAN-MAUR, dans le tome IV du *Dictionnaire de Patrologie.*

REGIN ou REGINON, comte d'Afrique, — ne nous est connu que par deux Lettres qu'il adressa successivement, quoique dans le même but, à saint Fulgence, évêque de Rupse, et à Ferrand, diacre de Carthage. Par la première, il consultait le saint prélat sur deux points : l'un de doctrine, savoir, si le corps de Jésus-Christ était corruptible, ou s'il était demeuré incorruptible; l'autre était un point de morale qui regardait la vie que doit mener un homme engagé dans la profession des armes. Nous n'avons plus la Lettre de ce comte. Saint Fulgence ne répondit qu'a la première de ses questions, la mort l'ayant empêché de satisfaire à la seconde. Réginon s'adressa donc au diacre Ferrand, qui l'instruisit sur ce qu'il souhaitait par une lettre que nous avons encore. On peut voir ces deux réponses dans le compte que nous avons rendu des œuvres de ces deux écrivains dans le tome II du *Dictionnaire de Patrologie.*

REINER, religieux de Saint-Laurent, monastère de l'ordre de Saint-Benoît dans l'un des faubourgs de Liége, — nous apprend lui-même qu'il avait été disciple du moine Jean, et qu'il était ami de Guillaume, écolâtre de l'église de la même ville. Voilà tout ce que nous savons de sa vie : mais nous verrons qu'on peut conclure encore de ses ouvrages qu'il a vécu jusqu'en 1188 au moins, et peut-être jusqu'en 1206, quoique Chappeauville, Baillet, Oudin et les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* aient placé sa mort sous l'année 1130.

Il nous a laissé lui-même une liste de ses écrits; mais elle contient plusieurs articles que nous n'avons plus, et n'embrasse point tous ceux qui subsistent sous le nom de ce religieux. Voici d'abord ceux qui ne sont connus que par les titres qu'il en donne: Des *Lamentations* en vers *sur les malheurs de l'Eglise: Threni de Ecclesiæ pressuris.* Deux livres sur l'Ancien et le Nouveau Testament mélange de vers et de prose, que l'auteur intitulait la *Panthère*, à cause de cette bigarrure; des vers sur le martyre des Machabées; une Paraphrase en vers asclépiades de ces mots de l'Apôtre : *Omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium.* (*I Cor.* IX, 24.)

Premiers essais de l'auteur, ces poésies, et quelques autres lui ont été dérobées et il regrette de n'en avoir pas conservé de copie. Mais il possédait encore des poèmes lyriques composés par lui lorsqu'il étudiait la musique, et dans lesquels étaient célébrés saint Sixte, saint Félicissime, saint Agapit, saint Antoine, saint Jérôme, saint Gervais, sainte Begge, les saints martyrs Evermare et Urbain, les triomphes de l'archange Michel et les dons du Saint-Esprit. Il avait fait aussi des épitaphes, une élégie sur la mort d'un ami, un poème sur le rétablissement de sa propre santé, et deux livres en vers sur la Sardaigne et la Sicile. Toutes ces poésies nous manquent ainsi que plusieurs ouvrages en prose, savoir: une *Exhortation à la piété;* un livre sur le respect dû aux lieux saints; quatorze livres composant une *Histoire de l'expédition des Chrétiens dans la Palestine;* une Réponse à un sophiste qui avait critiqué les productions de l'auteur; des Oraisons ou prières à saint Laurent et à d'autres saints; enfin des Epîtres.

De tous les ouvrages que Reiner a compris dans son Catalogue, il n'en subsiste que huit, y compris celui dont ce Catalogue même fait partie, et qui consiste en trois livres intitulés : *De claris scriptoribus monasterii sui.* Ces écrivains dont s'honorait le monastère de saint Laurent, sont ici au nombre de dix-sept: le plus célèbre est Robert ou Rupert qui devint abbé de Tuy. Des notices sur ces dix-sept auteurs composent le premier livre de l'ouvrage dont nous parlons. Le second est consacré à Reiner lui-même ; c'est là qu'il donne la liste de ses propres écrits. Le troisième ne contient que des considérations mystiques sur les antiennes qui se chantent avant Noël et qui commencent par l'exclamation *O !*

On peut envisager ce troisième livre, comme une sorte d'abrégé d'une seconde production de Reiner, laquelle n'est en effet qu'un plus long Commentaire de ces antiennes. On rencontre ensuite le *Miroir de la Pénitence :* c'est une vie de sainte Pélagie en deux livres, contenant plus d'amplifications que de récits; puis un *Palmarium virginale*, ou une Vie de sainte Marie de Cappadoce, aussi en deux livres. Cette sainte fut martyrisée vers le commencement du deuxième siècle; deux anges sur des chevaux blancs apparurent à son supplice, et trois mille hommes se convertirent à la foi. Reiner déclare qu'il n'est pas le premier auteur de la Vie de sainte Pélagie; il n'a fait qu'orner, corriger, compléter celle qu'avait rédigée un plus ancien historien, mais qui offrait des lacunes, et fourmillait de solécismes et de barbarismes. Quant au *Palmarium virginale*, il est tout à fait de Reiner; il l'a composé pour effacer de son esprit les impressions mondaines qu'y avait laissées la lecture des comédies de Térence.

Le cinquième ouvrage intitulé *Flos eremi*, et une Vie de saint Thiébaut, en deux livres encore. Thiébaut était né près de Sens ; il fut élevé à Provins ; le démon ne cessa jamais de le tenter ; mais le pieux solitaire sortit victorieusement de toutes ces épreuves. *Triomphale Bulionicum* est le titre d'un sixième article. Godefroi, duc de Lorraine, en partant pour la croisade de 1095, avait vendu à l'archevêque de Liége le château

de Bouillon, qui, ayant été pris en 1135,par Renaud comte de Bar, fut recouvré par l'église de Liége en 1142. Reiner, auteur des cinq livres où sont exposés les événements, n'est donc pas mort en 1130, quoiqu'en aient dit la plupart des biographes.

Voilà six ouvrages en prose : le septième et le huitième, sont en vers hexamètres; l'un chante l'arrivée des reliques de saint Laurent, envoyées de Rome à Liége, et il est suivi d'oraisons et d'hymnes en vers lyriques en l'honneur du saint martyr. Le sujet de l'autre poëme est plus compliqué, ainsi qu'on en peut juger par le titre : *De conflictu duorum ducum et animarum revelatione, ac de milite captivo per salutarem hostiam liberato, libelli duo.* Là, un soldat, un chevalier se voit miraculeusement délivré d'une captivité durant laquelle il avait souvent éprouvé des soulagements ineffables : à certaines heures, il ne sentait plus le poids de ses fers. De retour dans ses foyers, il vérifia que les jours, les moments de ses consolations et de sa délivrance étaient précisément ceux où sa femme avait fait dire des Messes pour lui.

Ad natale solum qui post quandoque regressus
Plenius uxori quod contigerat patefecit,
Quæ protestata est horasque fuisse diesque
Ipsius oblati totiens relevamine sacri.

Dom Bernard Pez a publié ces huit ouvrages, et en a fait, en même temps, paraître sept autres, qui ne sont point dans le Catalogue de Reiner, mais qui portent son nom dans les manuscrits. Nous avons donc à indiquer ici, comme neuvième article une *Vie de saint Evracle*, quarante cinquième évêque de Liége, né d'une noble famille saxonne et décédé en 971, après avoir eu beaucoup d'extases, et avoir fait encore plus de bonnes œuvres; comme dixième article, une *Vie de Réginard*, cinquantième évêque de Liége, né à Cologne et mort en 1036, dans la treizième année de son épiscopat. Suit un livre *de casu fulminis ;* il s'agit d'un événement arrivé en 1182, le onzième jour avant les kalendes d'avril. Au moment où l'on s'apprêtait à enterrer un chanoine, le tonnerre tomba sur l'église du monastère de saint Laurent; mais les hosties enfermées dans le ciboire demeurèrent intactes, ainsi que les reliques du saint martyr, malgré les efforts que faisait le diable pour diriger sur elles les flammes dont elles étaient environnées. Nous rencontrons ensuite un livre d'actions de grâces à saint Laurent, à l'occasion de la dédicace de sa nouvelle église; puis un opuscule sur l'incendie de l'église de saint Lambert de Liége, le quatrième jour avant les calendes de mai 1188 : c'est cette date qui sert de motif à l'opinion que nous avons énoncée, relativement à la durée de la vie de Reiner.

Le quatorzième ouvrage de cet auteur, est intitulé, dans le Recueil de dom Pez : *Lacrymarum libri tres.* Ce sont des complaintes en prose, accompagnées de récits qui ont pour objet des conversions, des guérisons miraculeuses, des visions, des songes. Viennent en quinzième et dernier lieu deux livres *De profectu mortis :* des histoires édifiantes nous y montrent comment la pensée de la mort peut et doit amender la vie. Dans toutes ces productions, Reiner cite souvent les poètes latins, particulièrement Horace et Virgile.

A l'exception des deux premiers livres *De claris scriptoribus* et du *Triumphale Bulonium*, lesquels tiennent en effet à l'histoire, soit littéraire, soit politique, nous avouerons que la publication de tant d'écrits de Reiner n'était pas d'une extrême utilité. Dom Martène cependant avait imprimé avant Bernard Pez et l'Epître adressée par Reiner à Frédéric, moine de Stavelo, pour lui dédier le livre *De casu fulminis*, et ce livre même, ainsi que les prologues des Vies de sainte Pélagie, de saint Thiébaut et de saint Réginard.

Mais il existe une autre production de Reiner, plus connue que toutes celles que nous venons de parcourir, quoique dom Pez l'ait omise : C'est une *Vie de saint* WOLBODON. Qu'elle soit en effet de Reiner, on n'en peut douter, puisque les manuscrits la lui attribuent, et surtout, puisqu'il la cite lui-même dans sa *Vie de saint Evracle*, ainsi que dans celle de Réginard. Chappeauville, Mabillon et les Bollandistes l'ont imprimée. Reiner, dans le Prologue, annonce que, pour complaire à ses confrères, il a recueilli tout ce que l'on avait écrit jusqu'alors sur saint Wolbodon, et en a composé l'opuscule qu'il leur offre. On y apprend que Wolbodon, issu d'une noble famille de Flandres, devint, après ses études, chanoine d'Utrecht, et fut élu évêque de Liége en 1018; qu'après quelques démêlés avec le saint empereur Henri II, il obtint la bienveillance de ce prince ; qu'il mourut en 1021 ; et que tant de miracles s'opéraient à son tombeau, qu'Etienne Ier, abbé du monastère de Saint-Laurent, le conjura de n'en plus faire, attendu que l'affluence des peuples attirés par ces prodiges troublait la solitude des religieux et compromettait la régularité.

On attribue aussi à Reiner une *Vie de saint Lambert*, évêque et martyr ; mais Suysken, l'un des continuateurs de Bollandus, nous paraît avoir assez bien prouvé que cette Vie est l'une des deux que Sigebert de Gemblours avait composées, ainsi qu'il le dit lui-même, et qui ne différaient entre elles, que parce que l'une était écrite avec plus de simplicité et l'autre avec plus d'ornements. Cette dernière nous est restée sous le nom de Sigebert; et, si nous en rapprochons celle qui porte le nom de Reiner, nous y retrouvons un récit plus simple de tous les mêmes faits, dans le même ordre, à un seul miracle près, qui ne sera parvenu que plus tard à la connaissance du légendaire. Suysken ajoute que Reiner ne place point une Vie de saint Lambert dans le Catalogue de ses propres écrits ; mais ce silence ne prouve rien; nous avons assez vu combien ce Catalogue est loin d'être complet. Au surplus, la Vie

de saint Lambert a été écrite par beaucoup d'auteurs, qui tous ensemble ne valent pas, selon Mabillon, un seul historien qui aurait été bien exact et judicieux.

Nous n'avons pas plus de certitude pour une Vie de saint Laurent évêque et martyr, qui lui est attribuée par Vossius. On ne connaît point de saint Laurent évêque et martyr; le saint martyr Laurent était diacre; non plus que pour une très-belle Vie du bienheureux Frédéric, évêque de Liége, qui lui est attribuée par Giles d'Orval. Cependant sur le témoignage de cet écrivain, Chappeauville, les Bollandistes, Pagi, dom Martène, croient devoir faire honneur de cette légende à Reiner, quoiqu'elle soit anonyme dans les manuscrits. Elle est fort-courte, ne remplit que trois colonnes dans le Recueil des Bollandistes, et ne raconte guère que des guérisons miraculeuses. A l'égard d'une Vie d'Albéron, que dom Martène dit composée par Reiner, et empruntée de lui par Giles d'Orval, cette indication ne peut s'appliquer qu'à des extraits du *Triumphale Bulonium*, employés en effet par Giles, dans ce qu'il a écrit sur Albéron II, évêque de Liége.

L'*Amplissima collectio* contient encore une *Histoire du monastère de saint Laurent*, à laquelle ont successivement coopéré Rupert, Reiner et Lambert, religieux de cette communauté; mais, dans l'état défectueux où l'on a trouvé le manuscrit de cette Histoire, il est fort difficile d'assigner les morceaux qui appartienent à Reiner. Il a dû commencer à l'année 1135, époque de la mort de Rupert, et dom Martène dit qu'il a conduit l'ouvrage jusqu'en 1206. Nous avons recherché en vain les motifs de cette assertion de Martène, et nous nous bornerons à ne point la contredire, bien qu'elle nous paraisse prolonger beaucoup la carrière de Reiner, à qui ce savant Bénédictin attribue de plus un abrégé manuscrit des sermons de saint Bernard sur le *Cantique des Cantiques*.

Enfin, parmi les *Scriptores succedanei contra Waldenses*, imprimés à Ingolstadt en 1613 in-4°, se trouve un opuscule de Reiner, mais sous la qualification de moine de saint Laurent : il est de Reinier, Dominicain du XIIIe siècle.

Les autres productions que nous venons d'indiquer sont si nombreuses et si variées qu'on serait tenté de les partager entre deux auteurs du même nom, tous deux Liégeois et religieux du même monastère, dont l'un aurait écrit dans le cours des cinquante premières années du XIIe siècle, et l'autre, depuis 1180 jusqu'en 1206. Mais, à la rigueur, elles peuvent toutes appartenir à un seul écrivain, laborieux et fécond, qui, né vers 1116, sera mort nonagénaire; et, si l'on écartait ce que dit dom Martène, par rapport à l'année 1206, il suffirait qu'un Reiner, moine de saint Laurent, eût vécu depuis l'une des premières années du XIIe jusqu'en 1188 ou 1189.

REMY (Saint) succéda sur le siége archiépiscopal de Lyon à Amolon qui mourut le 31 mars 852. Il se trouva au concile de Valence en 855, de Langres et de Savonnières en 859, de Toucy en 860, de Soissons en 866, de Verberie en 869, de Reims en 871, de Châlons sur Saône en 873 et 875, et mourut le 28 octobre de cette même année. Son nom se lit parmi ceux des saints dans le Supplément ou Martyrologe romain de Ferrari et dans le Martyrologe de France d'André du Saussay. On a de lui 1° une Réponse aux trois lettres que Rhaban, archevêque de Mayence, Hincmar de Reims et Pardule de Laon avaient écrites à Amolon, son prédécesseur, pour avoir son suffrage sur la condamnation de la doctrine de Gothescalc; 2° un petit Traité dogmatique, qui a pour titre : *Solution d'une question sur la condamnation générale de tous les hommes* par Adam, et sur la délivrance de quelques élus par Jésus-Christ; 3° un Traité sur l'attachement inviolable à la vérité de l'Ecriture sainte; 4° quelques Lettres qui ne sont point parvenues jusqu'à nous, à l'exception de celles qu'il écrivit conjointement avec Hincmar de Reims et quelques autres archevêques, à Louis, roi de Germanie, pour l'engager à laisser Bertulfe jouir paisiblement du siége épiscopal de Trèves. Saint Rémy n'avait pas moins d'érudition que de zèle et de piété. Il écrivait méthodiquement, avec force et précision.

RENAUD, évêque d'Aichstet ou d'Eichstet en Bavière, — se rendit célèbre dans le Xe siècle par ses connaissances dans les langues grecque, hébraïque et latine, qu'il possédait à fond. Il cultivait particulièrement la musique, dans laquelle il s'était rendu très-habile. Renaud, qui avait succédé à Starhand en 975 après que celui-ci eût été massacré auprès d'Ausbourg par les Hongrois, mourut lui-même en 989. Il a écrit les Vies de saint Wilbaud, de saint Unnebaud, de saint Nicolas et de saint Blaise, rapportées par Vossius.

RHODON, — qu se rendit célèbre sous le règne de Commode, était né en Asie. Il étudia les saintes lettres à Rome, sous le célèbre Tatien, à l'époque où ce docteur était encore Catholique, c'est-à-dire vers l'an 170 de Jésus-Christ, mais il se garda bien d'embrasser les erreurs dans lesquelles il tomba bientôt après. Au contraire, ayant appris que Tatien avait composé un livre de Questions, dans le but de décrier les Ecritures, en en démontrant l'obscurité, Rhodon, promit dans un de ses écrits, de composer un livre tout exprès pour résoudre chacune de ces questions. On ne sait point s'il exécuta ce dessein. Les autres ouvrages qu'il composa sont perdus. Le plus considérable était celui qu'il écrivit contre Marcion, et qu'il dédia à un nommé Callistion. Il y décrivait les divisions survenues entre les marcionites, en marquait les auteurs et réfutait leurs erreurs. Un des principaux disciples de Marcion était Apelles, qui, par son grand âge et l'austérité de sa vie, s'était acquis quelque réputation

parmi ceux de sa secte. Il ne reconnaissait qu'un principe, et assurait que les oracles des prophètes venaient d'un esprit ennemi, en quoi il suivait les illusions d'une démoniaque nommée Philumène. Quelques autres parmi les marcionites, suivant la doctrine de leur maître, comme Potite et Basilique, introduisaient deux principes; d'autres, dont Synéros était le chef, admettaient jusqu'à trois natures.

Rhodon étant entré un jour en conférence avec Apelles, le convainquit d'hérésie sur plusieurs points; ce qui réduisit cet hérétique à dire qu'il ne fallait pas examiner si scrupuleusement la doctrine des autres, mais laisser chacun dans son opinion. Apelles demeurait d'accord que ceux qui mettaient leur espérance en Jésus-Christ crucifié, pouvaient être sauvés pourvu qu'ils fissent de bonnes œuvres; mais il disait qu'il n'y avait rien de si obscur que la nature de Dieu. Rhodon lui ayant demandé par quelles raisons il prouvait qu'il n'y eût qu'un principe, il répondit que les prophéties se détruisaient, parce que non-seulement elles étaient fausses en elles-mêmes, mais encore opposées les unes aux autres; que, du reste, il ne savait ni comment ni pourquoi il n'y avait qu'un principe, mais que son inclination le portait à croire qu'il en était ainsi. Il jura même qu'il croyait un seul Dieu, qui n'a point été engendré. « Je me moquai de sa réponse, « dit Rhodon, » et déplorai la folie de cet homme, qui, se vantant d'être le docteur des autres, ne pouvait pas même rendre raison de sa doctrine. » Rhodon mit cette conférence par écrit, et l'inséra dans l'ouvrage qu'il composa contre les marcionites. Il fit aussi de fort beaux Commentaires sur l'ouvrage des six jours. Saint Jérôme lui attribue encore un ouvrage considérable contre les montanistes, dans lequel il parlait de Miltiade, qui avait également écrit contre eux. Mais on est persuadé que cet ouvrage, attribué par erreur à Rhodon, était d'Astère Urbain; ce qui résulte d'un fragment de cet écrit rapporté dans Eusèbe, et où l'on voit que l'auteur écrivait quatorze ans après la mort de Maximille, arrivée en 218, c'est-à-dire, qu'il écrivait vers l'an 232 ou 233, dans la douzième année du règne d'Alexandre; au lieu que Rhodon était mort sous l'empire de Sévère.

RICHARD, archevêque de Cantorbéry, — antagoniste de Roger, archevêque d'Yorck, auquel il disputa la préséance dans un concile tenu à Londres en 1176, avait été moine bénédictin. Il était prieur à Douvres, en 1173, au moment de son élection au siége de Cantorbéry. Son installation ayant été empêchée par le fils du roi, il se réfugia auprès du Pape Alexandre III, qui le sacra lui-même à Anagni. En 1175, Richard remplissait en Angleterre ses fonctions archiépiscopales et celles de légat du Saint-Siége. Il présidait au concile de Westminster, où Roger, archevêque d'Yorck, ne voulut pas se rendre, aimant mieux protester contre les décrets émanés de cette assemblée, spécialement en ce qui concernait les droits ou prétentions de son Eglise. Nouveaux débats entre les deux archevêques, an 1176, au concile de Londres, comme nous en dirons un mot à l'article de ROGER. Richard mourut d'une colique, au château de Halinges près de Rochester, le 17 février 1184. Il était, dit-on, d'un savoir médiocre et d'une innocence louable: *Mediocriter litteratus, laudabiliter innoxius.*

On compte au nombre de ses écrits des Canons qui occupent trois pages dans la Collection de Spelman, et qui concernent les devoirs des ecclésiastiques. Outre plusieurs lettres, Baillet lui attribue un livre contre ses ennemis, *Contra suos perturbatores;* ce livre ne se retrouve plus; mais sept lettres de Richard ont été publiées. Deux sont adressées aux Cisterciens; l'une, écrite aussitôt après son élection, exprime les sentiments d'amitié qu'il leur conserve; l'autre, beaucoup plus longue et composée en 1179, est une vive exhortation à payer exactement les dîmes, avec menaces d'excommunication, s'ils persistent à s'en prétendre exempts. Deux autres Lettres de Richard s'adressent à des évêques d'Angleterre. Nicolas Triveth transcrit la première et la rapporte à l'année 1176: On y voit que l'usage s'était introduit de ne punir que par l'excommunication l'assassin d'un évêque, d'un prêtre ou d'un clerc; Richard se récrie contre cette jurisprudence. Dans l'autre Lettre aux prélats ses confrères, il se plaint de l'extrême facilité avec laquelle ils admettent à l'exercice des fonctions épiscopales des évêques étrangers, dont l'ordination est incertaine. Il existe aussi deux Lettres du même prélat au Pape Alexandre; il s'agit dans l'une de l'abbé de Malmesbury, qui prétend se soustraire à la juridiction épiscopale; Richard se plaint en général de toutes les immunités de ce genre que les abbayes obtiennent ou s'arrogent. Dans l'autre lettre au Pape, il excuse, par des exemples tirés de l'Ancien Testament, les évêques qui fréquentent la cour. La septième Lettre de Richard est une remontrance au prince Henri depuis Henri III, qui alors faisait la guerre à son père Henri II; il va être excommunié, s'il ne rentre au plus tôt dans le devoir. Ces Lettres de l'archevêque Richard se trouvent parmi celles de Pierre de Blois, qui lui en a écrit trois, et qui a été son chancelier. Richard était Normand de naissance et avait étudié à Paris; mais nous ne possédons aucun document qui nous indique la ville ou le village de Normandie qui lui servit de berceau.

RICHARD, Anglais, originaire de la province de Northumbrie, moine et prieur du monastère d'Agulstad, mort en 1190, — a composé l'*Histoire de l'Eglise et des évêques d'Agulstad;* le Récit des actions du roi Etienne, avec la Relation de la guerre de Standardius, depuis l'an 1135 jusqu'en 1139.

RICHARD, abbé de Mont-Cassin, à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle, — continua l'*Histoire des hommes illustres* de ce monastère, commencée par Pierre, diacre d'Ostie et bibliothécaire de cette maison

A l'exemple de cet écrivain, qui avait imité en cela saint Jérôme, Richard donne le Catalogue des ouvrages des auteurs dont il parle. Son travail a été imprimé à la suite de celui de Pierre de Mont-Cassin, à Rome en 1655, puis inséré dans la dernière *Bibliothèque des Pères*.

RICHARD DE GERBEROY, évêque d'Amiens,—était de l'ancienne famille des vidames de Gerberoy. Elevé dès son enfance dans l'Eglise d'Amiens, il en fut d'abord chanoine, puis doyen en 1192, et enfin évêque en 1204. C'est à lui que le Pape Innocent III adressa la décrétale : *Tua fraternitas de adulteriis*. Après avoir occupé pendant environ six ans le siége épiscopal, il mourut vers la fin du mois de mai de l'an 1210 et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin aux Jumeaux.

L'an 1688, en faisant des travaux de maçonnerie dans la partie de cette église où Richard avait été enseveli, on trouva son corps revêtu de ses habits pontificaux brodés en or, les aigles éployées de ses armoiries, et près de lui, sa mitre, sa bague et sa crosse d'ivoire, attachées ensemble à un bâton de cèdre, au moyen d'un morceau de cuivre doré sur lequel on lisait :

Collige, sustenta, stimula, vaga, morbida, lenta.

Richard n'était encore que doyen, quand la reine Ingelburge data d'Etampes, lieu de son exil, après ce que l'on pourrait appeler sa seconde répudiation, une lettre, dans laquelle elle avait fait part au chapitre d'Amiens de sa nouvelle infortune, et témoignait ses regrets de ne pouvoir faire à cette église, dans laquelle elle avait été couronnée, tout le bien qu'elle désirerait. Elle demande une part dans les prières qui s'y font, se réservant, si elle rentre en grâce, d'en exprimer sa reconnaissance d'une manière plus sensible que par les présents peu considérables qui accompagnent sa lettre. Le doyen Richard répondit à la reine, au nom du chapitre, une lettre dans laquelle, après lui avoir rendu grâce de ses bienfaits, il lui promet ses prières, son assistance, et lui annonce, en empruntant les termes de l'Ecriture sainte, la fin prochaine de ses malheurs.

Ce fut sous son épiscopat, en 1206, que le chef de saint Jean-Baptiste fut apporté de Constantinople à Amiens, par un croisé nommé Wallon de Sarton. L'évêque reçut cette relique avec une grande solennité, et composa des prières et des leçons en mémoire de la décollation de ce saint. Un chanoine d'Amiens, nommé Viseur, qui écrivit au commencement du XVIIe siècle, un petit ouvrage sur la vie, la mort, l'invention et les miracles de saint Jean-Baptiste, dit que «l'histoire de la translation de cette face avait été décrite par messire Richard de Gerberoy, qui eut ce bonheur de la recevoir en son temps, et qu'en outre, le bon évesque Richard, comme il estoit homme dévot et sçavant, avait composé de beaux cantiques de la décollation de saint Jean.»

L'an 1209, Richard écrivit à Philippe-Auguste une lettre par laquelle il déclare s'en rapporter entièrement au jugement du roi de France, sur un procès qu'il avait contre les habitants d'Amiens, à l'occasion de l'observation des fêtes.

Voilà tout ce que nous connaissons des écrits de ce prélat. La *France chrétienne* cite une *Bibliothèque canonique* (*Biblionomia*) ouvrage manuscrit de Richard de Fournival, qui était presque contemporain de l'évêque d'Amiens, et dans lequel on attribue à celui-ci une *Histoire romaine*, et un *Livre sur les quatre vertus cardinales et sur l'Ave Maria;* mais on ne croit pas qu'aucun de ces ouvrages ait jamais été imprimé.

RICHER, évêque de Verdun,—n'est connu dans la littérature ancienne que par l'épitaphe qu'il se fit à lui-même en six vers élégiaques. Dom Mabillon l'a rapportée dans ses *Analectes*, et on lui a donné place dans les diverses histoires de Lorraine ainsi que dans celle de Verdun. Elle est plus estimable par les sentiments d'humilité qu'exprime l'auteur que par la beauté de la versification. Richer avait succédé sur le siége épiscopal de Verdun à Thierry, mort en 1088 ; mais il ne fut sacré évêque qu'en 1095, pour avoir reçu l'investiture de la main de l'empereur Henri IV. Ce prince informé des démarches qu'il avait faites pour se remettre dans les bonnes grâces du Pape, en fut irrité. Richer, pour l'apaiser, lui promit de nouveau fidélité, et la lui garda. Mais, craignant d'avoir offensé le Saint-Siége, il s'abstint de toutes fonctions épiscopales, jusqu'à ce qu'il eût obtenu l'absolution du Pape. Il mourut le 21 juin 1107. En qualité de seigneur temporel du comté de Verdun, il avait accordé à l'abbaye de Saint-Michel le droit de battre monnaie.

RIGORD, en latin *Rigordus*, *Rigoltus*, *Rigotus*, historien du moyen âge, — était né dans la Gothie ou le Languedoc, au XIIe siècle. Dans la dédicace qu'il fit de son livre au jeune Louis, fils de Philippe-Auguste, il se qualifie lui-même Goth de nation, médecin de profession, chronographe du roi des Français, et le plus petit des clercs du monastère de Saint-Denis. En effet, Rigord s'appliqua de bonne heure à l'étude de la médecine, et exerça quelque temps l'art de guérir, mais sans beaucoup de succès. Fatigué de lutter contre les chagrins de toute espèce qui l'accablaient, il chercha dans le cloître un asile, à l'exemple de la plupart des savants de son temps. Il embrassa la vie religieuse dans l'abbaye de Saint-Denis, où il passa le reste de ses jours. Ce fut alors que profitant de ses loisirs, il écrivit l'Histoire du roi de France Philippe II, auquel il donna le premier le surnom d'Auguste, que la postérité lui a confirmé. « Peut-être serez-vous surpris, » dit-il, « de me voir transporter au roi de France, un titre qui n'a été accordé jusqu'ici qu'aux Césars de Rome; mais Auguste vient d'*augere*, augmenter, et ce surnom ne peut appartenir à personne plus justement qu'à celui, qui, en héritant du royaume de ses pères, l'a aug-

menté du Vermandois et de plusieurs autres domaines, et qui d'ailleurs est né au mois d'Auguste, c'est-à-dire au moment des récoltes et de l'augmentation de toutes les richesses. » Nous croyons devoir remarquer aussi qu'il qualifie en même temps ce prince, roi très-chrétien, *Christianissimi Francorum regis*, expression qui se reproduit en plusieurs passages de son histoire.

Quoique cet ouvrage lui eût coûté dix années de soins et d'application, Rigord en était si mécontent, qu'il avait résolu de le supprimer. Hugues, abbé de Saint-Denis, combattit un projet qui nous aurait privés d'un grand nombre de détails intéressants; et Rigord consentit enfin à laisser paraître des copies de son ouvrage. Le roi Philippe en fit déposer des exemplaires dans les monuments publics (*in publica monumenta*), et récompensa l'auteur, en lui accordant le titre de son historiographe. Rigord mourut, suivant le nécrologe de l'abbaye de Saint-Denis, le 28 novembre probablement de l'année 1209; puisqu'en 1207, époque où se termine son histoire, on sait qu'il était alors dans un âge très-avancé.

Cette histoire commence au couronnement de Philippe-Auguste, en 1179. Après avoir rapporté les principaux événements des cinq premières années du règne de ce prince, Rigord s'interrompt pour rechercher l'origine des Français, qu'il fait descendre de *Francus*, et il ne reprend le fil de sa narration, qu'après avoir donné la suite chronologique de nos rois. Quoique cette histoire ne brille pas par l'élégance du style, il ne nous en reste guère, dit La Curne de Sainte-Palaye, de mieux écrite; il n'y en a point de plus détaillée ni de plus exacte; et elle paraît préférable à toute autre, pour les trente premières années du règne de Philippe. On devine bien que l'auteur manquait de critique, et qu'il mêle à ses récits des visions, des prodiges, etc. C'était l'esprit du temps et Rigord n'était pas supérieur à ses contemporains.

L'un des premiers récits qu'on y rencontre a été cité par Sainte-Palaye, comme un exemple de l'extrême crédulité des historiens de ce temps. Il s'agit de trois lampes cassées, par accident, au milieu de l'église de Saint-Denis, lorsqu'on y couronnait la reine Isabelle, et de l'huile qui se répandit sur cette princesse et sur son auguste époux. C'est aux yeux de Rigord un signe manifeste de l'effusion des grâces du ciel sur Philippe et sur sa compagne, conformément à ces paroles sacrées : *Oleum effusum nomen tuum*. (*Cant*. I, 2.) Le bannissement des Juifs est ensuite raconté fort en détail : l'historien applaudit à cette inflexible sévérité d'un prince qui n'avait pas encore dix-sept ans accomplis; et il dit qu'il eût été plus facile d'amollir les rochers que d'adoucir, dans l'âme du roi Très-Chrétien, la résolution que Dieu lui avait inspirée. *Facilius saxa moliri.... quam mens Christianissimi regis ab intentione divinitus inspirata revocari.*

En 1183, Philippe entoura d'un mur le bois de Vincennes : le roi d'Angleterre, Henri II, lui envoya, par un vaisseau qui remonta la Seine jusqu'à Paris, des faons, des biches, des daims, des chevreuils, qu'on enferma dans ce parc, en y établissant des gardes à perpétuité. A ce récit se joint immédiatement, sous le titre d'*Incidentia*, une sorte de note portant qu'à la même époque, beaucoup d'hérétiques furent brûlés en Flandre, par les soins du révérend archevêque de Reims, Guillaume, légat du Saint-Siége. Les deux années suivantes sont mémorables par l'acquisition ou le recouvrement du Vermandois. Une assemblée s'était tenue à cet effet à Karnopolis ou Compiègne. Rigord traduit lui-même Karnopolis ou Carlopolis par Compennium, et il expose avec quelque soin plusieurs circonstances de ce démêlé; mais il y mêle des particularités merveilleuses. Le territoire d'Amiens avait été ravagé par les troupes du roi de France, et par celles du comte de Flandre; les chanoines demandaient des indemnités : on les pria d'attendre jusqu'au temps de la récolte. Or il arriva que les épis abattus, foulés, coupés par l'armée royale produisirent le centuple, tandis que dans les champs qu'avaient occupés les soldats flamands, il ne restait pas un brin d'herbe, ni la moindre trace de verdure; ce qui montrait bien que Dieu avait réservé à Philippe-Auguste toutes les bénédictions.

Nous apprenons de Rigord, qu'en 1186, le roi fit paver les rues de Paris de pierres dures et solides, afin que cette ville perdît son nom de Lutèce ou boueuse, et reprît celui du fils de Priam, Paris Alexandre. A ce propos, l'auteur remonte aux origines de la nation française et les expose conformément aux traditions adoptées au moyen âge. Il s'engage dans l'histoire de Francion ou Francus et de son cousin Turchus, tous deux Troyens, et desquels viennent les Francs et les Turcs. Ces contes et un tableau généalogique, depuis un autre Priam, roi d'Austrie au IVe siècle de notre ère, occupent ici deux pages in-folio; une troisième offre une esquisse des annales de la France sous les dynasties mérovingienne et carlovingienne, et sous les six premiers Capétiens. Toute cette digression serait aujourd'hui sans valeur, si elle ne nous représentait l'état des études, ou plutôt, des croyances historiques au XIIIe siècle.

Rentrant dans l'histoire du règne de Philippe-Auguste, Rigord en recueille soigneusement les détails. Il parle des histrions qui affluaient autour des rois et des princes, et qui obtenaient, en récompense de leurs facéties et de leurs adulations, de l'or, de l'argent, des chevaux et des habits magnifiques. Philippe les éloigna de sa cour : il disait que c'était sacrifier aux démons que de faire des présents aux jongleurs. Après avoir transcrit de vaines prédictions d'astrologues orientaux, l'auteur explique la contestation qui s'éleva, en 1187, entre les rois de France et d'Angleterre; mais son exposé a besoin, comme l'observe Brial,

d'être modifié par celui de Raoul de Diceto. On ne doit pas non plus s'en rapporter aveuglément à Rigord, lorsqu'il s'agit des Cottereaux : il affirme qu'un de ces brigands ayant cassé le bras d'une statue de l'Enfant Jésus, il en sortit des ruisseaux de sang que les fidèles recueillirent, et qui servirent à guérir des maladies. En ce temps-là, et depuis que la croix du Seigneur avait été prise par Saladin, l'espèce humaine s'affaiblissait à tel point, que les enfants ne naissaient plus qu'avec vingt ou vingt deux dents, au lieu de trente ou trente deux.

Sous l'année 1188, le chronographe consigne dans son livre les décrets de Philippe-Auguste, sur les dettes des croisés et la dîme saladine. Sa transcription de ces articles et de quelques autres pièces du même genre dans cette chronique, lui donne beaucoup de prix aux yeux des lecteurs qui recherchent les véritables monuments de notre histoire. Cependant une addition intitulée comme ci-dessus, *Incidentia*, et que l'auteur rattache au 2 février 1188, concerne une éclipse totale de lune; et il y est dit que la lune, qui désigne l'Eglise, sembla descendre un moment jusqu'à terre, y resta quelque temps pour prendre des forces, et remonta par degrés dans les cieux. On est dédommagé de ces puérilités par l'insertion d'un acte de la plus haute importance, dans le récit des événements de 1190 ; c'est le testament du roi Philippe partant pour la croisade, ou l'ordonnance qui règle la manière dont le royaume sera administré durant son absence. Il ordonna aussi, avant son départ, d'entourer Paris d'un mur flanqué de tours, et d'y pratiquer des portes. Nous avons vu, dit l'historien, ce travail achevé en peu de temps. En lisant les pages suivantes on apprend plusieurs détails du voyage de Philippe à Messine, puis à Saint-Jean d'Acre, de son expédition dans la Terre-Sainte, et de son retour en France, à la fin de 1191. Mais, au mois de mai 1192, apparaissent, près de Nogent-le-Rotrou, des armées de chevaliers qui descendent du ciel en terre, et s'évanouissent après s'être livré une bataille; et ce n'est pas le seul miracle qui s'accomplit en cette année. L'auteur ne joint guère ici à ces prodiges, d'autres faits historiques que les aventures de Richard d'Angleterre et sa captivité en Allemagne.

Veuf d'Isabelle, Philippe épousa la princesse danoise Ingelburge ; mais, dès le jour du mariage, voilà, dit Rigord, que le roi, à l'instigation du diable ou par les maléfices de quelques sorciers, prend en aversion sa nouvelle femme, prétend qu'elle est sa parente à un degré prohibé, fait dresser par ses évêques et ses barons un tableau généalogique qui aboutit à ce résultat, et se tient pour dégagé du lien matrimonial. Les Danois s'en plaignirent au Pape, qui envoya des légats en France. Un concile fut assemblé et ne décida rien. Les prélats s'y conduisirent, dit le chronographe, comme des chiens muets, qui n'osent aboyer et craignent pour leur peau. L'entrée de Philippe-Auguste en Normandie, le siége de Verneuil et d'autres événements militaires de l'an 1194 sont racontés d'une manière instructive et qui n'est pas sans intérêt : seulement, il faut toujours que l'historien y entremêle des merveilles ; par exemple, qu'il aperçoive, au milieu d'un orage, des corbeaux, qui, volant par les airs, portent dans leur bec des charbons ardents pour mettre le feu aux maisons. La paix fut conclue entre les rois de France et d'Angleterre, au mois de janvier 1196, et Rigord nous donne le texte de la convention signée par Richard.

La concorde ne dura pas longtemps; les hostilités recommencèrent avant la fin de l'année; et, dans la suivante, Richard et le comte de Flandre, Baudouin, avec leurs barons et autres hommes, formèrent une confédération contre le roi des Français. Là, les récits redeviennent sérieux et positifs, jusqu'à ce que l'auteur arrive aux œuvres miraculeuses de Foulques de Neuilly, de Pierre de Roissy, d'Hardouin, moine de Saint-Denis, et à bien d'autres prodiges. Il en accumule en une page une multitude, et avertit qu'il en omet un plus grand nombre, à cause de l'excessive incrédulité des mortels. On voit, en 1199, avec quelle habileté Philippe-Auguste profita de la mort de Richard et de la minorité de Jean Sans-Terre ; mais, au mois de décembre de cette année, le royaume de France fut mis en interdit par le légat Pierre, au sein d'un concile de Dijon. Philippe, en apprenant que ses évêques avaient souscrit à cet anathème, les chassa de leur siége, dépouilla les clercs et les chanoines, confisqua les biens ecclésiastiques. Pour comble d'attentat, il enferma, au château d'Etampes Ingelburge, sainte et légitime reine. Il avait épousé Agnès ou Marie de Méranie ; et, non content de ces excès, il troubla toute la France; il dépouilla du tiers de leurs biens les chevaliers et leurs hommes, imposa aux bourgeois des tailles considérables, et commit des exactions et des extorsions inouïes. Ces expressions nous semblent, comme à Sainte-Palaye, extrêmement remarquables, dans un livre où Philippe-Auguste est comblé d'éloges, où sont célébrées toutes ses vertus, et spécialement sa continence conjugale. On se demande comment un moine, clerc de Saint-Denis, osait parler avec cette liberté d'un monarque régnant et puissant, dont il se disait l'historiographe ; et comment ce prince plaçait de ses propres mains, parmi les monuments publics, une histoire où il était censuré avec tant de franchise. La réponse à ces questions est dans la simplicité de cet âge, et dans l'empire absolu qu'y exerçaient les croyances et les institutions religieuses.

Le traité de paix conclu à Genleton, entre les rois de France et d'Angleterre, et le mariage du prince Louis avec Blanche de Castille, sont les seuls articles rapportés à l'année 1200; mais ils sont tous deux mémorables, et Rigord n'y mêle aucune fiction. En 1201, Philippe reprit sa femme Ingelburge;

Agnès de Méranie mourut, et ses enfants furent déclarés légitimes par une bulle du Pape, ce qui déplut à bien des gens, ajoute l'auteur. Jean Sans-Terre vint en France; on lui fit une réception magnifique; et néanmoins, il refusa peu à près de satisfaire à des réclamations de Philippe. Celui-ci reçut l'hommage d'Arthur, duc de Bretagne, qui ne tarda point à tomber entre les mains du monarque anglais; la guerre se ralluma dans les provinces occidentales de la France. Mais tout à coup l'historien se transporte en Orient; il remonte à 1183, et trace un tableau de Constantinople, depuis cette époque jusqu'au couronnement de Baudouin, en 1204. — Revenons aux deux années précédentes, il raconte rapidement et un peu confusément les expéditions de Philippe-Auguste en Normandie; Rouen se rendit à ce prince, partout vainqueur, qui bientôt soumit la Saintonge, le Poitou, l'Aquitaine. Rigord n'attache qu'un seul souvenir à l'année 1205, celui de la solennité qui eut lieu à Saint-Denis pour la déposition des reliques, et dont nous avons déjà fait mention ailleurs. Il n'omet point la trêve conclue entre la France et l'Angleterre, en 1206; mais, sur cette année et les deux qui la suivent, il se borne à donner, en moins de deux pages, des notices succinctes qui ne méritent plus surtout le nom d'Annales. Depuis 1202, ses récits sont fort incomplets : il n'a rien dit de la mort d'Arthur, ni du jugement prononcé en France contre Jean Sans-Terre.

Cet ouvrage de Rigord était fort estimé au XIIIe siècle. Guillaume le Breton, en le continuant, commence par en louer même le style. Les auteurs des âges suivants jusqu'au nôtre l'ont souvent cité, et presque toujours avec éloge, ou du moins sans le critiquer. Louis Legendre le juge favorablement, presqu'à tous égards; il est recommandé comme élégamment écrit dans la bibliothèque de Lelong. Sainte-Palaye le déclare préférable à tout autre en ce qui concerne les trente premières années du règne de Philippe-Auguste. Dom Brial est plus sévère; il ne le trouve pas rédigé avec assez de soin; il se plaint encore plus des visions, des contes, des prodiges invraisemblables, qui le défigurent et qui en remplissent trop de pages; mais il le croit fort utile par le grand nombre de faits importants qu'il expose, par l'exactitude des détails topographiques, et ordinairement des dates, surtout par la transcription de plusieurs actes publics, dont les textes ne se trouveraient point ailleurs; seulement il voudrait que Rigord eût rassemblé un peu plus encore de pièces de cette nature, ainsi que l'ont fait les historiens anglais du même siècle.

Nous avons cité beaucoup d'exemples de l'extrême crédulité de Rigord; mais en écartant les fables qu'il entremêle à ses récits, il reste encore dans son livre, un fond réellement historique, une série de faits mémorables tout à fait dignes de croyance. Il est pour nous un des principaux témoins de la vie publique et privée de Philippe-Auguste, au moins jusqu'à l'an 1200; car, après ce terme, sa Chronique n'a plus que sept ou huit pages qui ne sauraient suffire à l'histoire. — Aussi Guillaume le Breton a-t-il eu plusieurs additions à y faire, même dans son Abrégé en prose, et surtout dans les huit premiers livres de ses *Annales* en vers. Il s'accorde ordinairement avec Rigord; mais il le quitte de temps en temps pour suivre Roger de Hoveden. Quant à la diction du moine de Saint-Denis, c'est celle de son temps, et il nous semble qu'il n'y a lieu ni de la louer, ni de la signaler comme plus mauvaise qu'une autre. On y remarque, mais non pas très-fréquemment, des incorrections choquantes et des constructions vicieuses. Son style est celui du temps, et, sous ce rapport, Rigord n'est pas supérieur à ses contemporains.

Son *Histoire*, continuée par Guillaume le Breton a été publiée par Pithou, dans un recueil intitulé *Historiæ Francorum scriptores*, Francfort, 1596 in-folio; par André Duchesne, dans le tome V des *Scriptores Francorum coætanei*; et enfin, par dom Brial, dans le tome XVII du *Recueil des historiens de France*. Les deux dernières éditions ont été revues et corrigées sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Denis. La Curne Sainte-Palaye a publié un Mémoire sur la vie de Rigord dans le Recueil de l'Académie des inscriptions, tome VIII, p. de 529 à 536.

Rigord ne passe point pour avoir composé d'autres livres que l'*Histoire de Philippe-Auguste*; cependant la dernière édition de la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, indique sous le n° 16,206, un manuscrit intitulé: *Rigordi relatio quomodo Carolus magnus a Constantinopoli Aquisgranum attulerit Christi coronam*, etc. Cette relation se conservait, dit-on, à Dijon, dans la bibliothèque du président Bouhier, ou de Mgr de Bourbonne. Elle est apparemment de quelque autre Rigord tout à fait inconnu.

ROBERT, archidiacre de l'Ostrevent dans le Hainaut, — a écrit la Vie de saint Arbert, moine et prêtre de l'abbaye de Crespin. On la trouve dans Surius et les Bollandistes.

ROBERT PULLUS, cardinal et chancelier de l'Eglise romaine, — était Anglais de nation. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude des belles-lettres et des arts, puis à la théologie et à l'intelligence des Livres saints. L'académie d'Oxford, auparavant si célèbre dans toute l'Europe, était alors tombée dans un grand discrédit. Robert entreprit de la remettre en vigueur. Il ouvrit des écoles publiques, enseigna lui-même les sciences gratuitement, fit venir des provinces voisines des professeurs et des disciples, en défraya une partie à ses dépens, rendit aux autres tous les services de l'humanité, et se déclara hautement le Mécène des gens de lettres et le protecteur des études.

Par sa candeur, la beauté de son esprit, la probité de ses mœurs, et surtout, par son rare savoir, il gagna l'amitié et l'estime du roi d'Angleterre, Henri Ier, et ce ne fut apparemment qu'après la mort de ce prince,

arrivée en 1135, qu'il passa en France. Il y était en 1141 et y faisait preuve d'une doctrine saine et éclairée, dans l'enseignement public de la théologie, comme on le voit par une lettre de saint Bernard, adressée dans le cours de cette même année à Ascelin ou Anselme, évêque de Rochester, pour le prier de ne pas insister sur le rappel de Pullus en Angleterre. Anselme, au lieu d'accorder ce qu'on lui demandait, répondit durement, et fit saisir tous les biens de Robert, sous prétexte qu'il ne remplissait aucune des fonctions de l'archidiaconnat de Rochester, dont il était pourvu. Celui-ci, appuyé du crédit de quelques personnes puissantes à la cour de Rome, en appela du jugement de son évêque et le fit annuler. Le Pape Innocent II, qui connaissait le mérite de Pullus, l'appela à Rome, vers l'an 1142. Lucius II, son successeur, le créa cardinal du titre de Saint-Eusèbe et chancelier de l'Eglise romaine en 1144. Saint Bernard, ayant appris l'élection d'Eugène III, bénit Dieu d'avoir ménagé à ce Pape un secours si puissant, dans la personne de Robert; car l'abbé de Clairvaux n'ignorait pas que le chancelier de l'Eglise romaine était le principal ministre du Pape. Voici comme il s'exprime sur ce sujet dans sa réponse à une lettre de Pullus, qui n'est pas venue jusqu'à nous.

Je rends grâces au Seigneur de ce qu'il a préparé à Eugène, son serviteur et notre ami, un ministre intelligent capable de le soulager dans les pénibles fonctions de sa charge. Entrez donc dans les desseins de Dieu, mon très-cher ami; soyez le consolateur et le conseil de celui auquel il vous attache; usez de la sagesse qu'il vous donne, pour garantir le pontificat d'Eugène de tout ce qui peut le déshonorer. Pour préserver ce Pape des surprises auxquelles la foule et la multiplicité des affaires l'exposent continuellement, remplissez avec honneur la place que vous occupez; ayez un zèle mêlé de fermeté et de prudence; un zèle qui procure la gloire de Dieu, votre salut et le bien de l'Eglise, afin de pouvoir dire : « La grâce de Dieu n'a pas été infructueuse en moi. » (*I Cor.* xv, 10.)

Robert Pullus ne remplit les fonctions de sa charge que jusqu'à la troisième année du pontificat d'Eugène III, selon Onuphre, quoique Ciaconius dise jusqu'à la cinquième; mais nous croyons la première opinion la mieux fondée, puisque l'on trouve des lettres apostoliques datées de l'an 1147, et signées du chancelier Guy. Toutefois, on ne place sa mort que vers l'an 1150. C'est le premier cardinal anglais que l'on connaisse. Quelques-uns citent Ulric avant lui, mais sans en donner aucune preuve. En mémoire des travaux que Pullus s'imposa pour le rétablissement de l'académie d'Oxford, on y prononce tous les ans son panégyrique.

Ses Écrits. — Excellent interprète, profond théologien, éloquent orateur, il laissa un grand nombre de monuments de son esprit et de son savoir. Outre son ouvrage des *Sentences*, dont nous allons rendre compte, on connaît de lui quatre livres sur les paroles remarquables des docteurs; un livre *Du mépris du monde*; un autre, de ses leçons; un troisième, de ses sermons, différent de celui qui en contenait plusieurs pour le commun des saints; des *Commentaires* sur quelques psaumes et sur l'*Apocalypse*. Mais, de tous ces écrits, le seul qui ait vu le jour est celui des *Sentences*. Il fut imprimé à Paris, in-folio, chez Siméon Piget, en 1655, par les soins de dom Claude Hugues Mathoud, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Dans le but de rendre son édition complète, il se donna tous les mouvements possibles pour recouvrer les autres écrits de Pullus, cachés dans les bibliothèques de l'Europe, particulièrement dans celles d'Angleterre et de Suède. Il employa même le crédit des savants Messieurs de Valois; mais rien ne lui réussit à cet égard, et il lui fallut se contenter de rendre publics les trois livres des *Sentences*, sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, lequel paraît être de l'âge de l'auteur. Dom Mathoud a fait sur cet ouvrage de très-amples informations, dans lesquelles il a été aidé par dom Hilarion Lefebvre, habile théologien. L'édition est dédiée à Monseigneur de Gondrin, archevêque de Sens, et, dans l'inscription, l'éditeur donne à Pullus le *titre* de premier théologien scolastique.

Des Sentences. — Livre Ier. — Cependant il n'en suit pas la méthode. On ne voit dans ses écrits ni termes, ni distinctions scolastiques. Les questions qu'il agite ne sont ni subtiles, ni métaphysiques; elles regardent ou la foi, ou la discipline, ou la morale; et, pour les résoudre, il n'emploie pas les principes de la logique ou de la philosophie, mais l'autorité de l'Ecriture et des Pères, et quelquefois les lumières de la raison. Pullus montre, dans le premier livre, que Dieu existe par lui-même; qu'il est un en trois personnes, simple de sa nature, sans aucune forme. Comme il n'a point de commencement, il ne saurait avoir de fin. Les païens, en admettant des dieux plus jeunes ou plus puissants les uns que les autres, ignorent la vraie essence de la Divinité, qui ne reconnaît d'inégalité ni d'âge ni de puissance. Si le Fils était d'une autre substance que le Père, le Fils serait un monstre, parce que chaque espèce doit engendrer son semblable. C'est un raisonnement tiré de saint Augustin. Pullus cite, comme de saint Jérôme, que nous confessons non-seulement les noms des trois personnes divines, mais aussi leurs propriétés, c'est-à-dire que le Père est non engendré, que le Fils unique est né du Père, et que le Saint-Esprit procède de l'un et de l'autre. Mais l'exposition du Symbole qu'il attribue à ce Père, est de l'hérésiarque Pélage, comme l'a remarqué saint Augustin; elle a néanmoins longtemps passé pour être de saint Jérôme, et ce qu'en cite Pullus n'a rien de contraire à la foi.

Les différents attributs de Dieu ne nuisent pas à son unité. C'est le même qui est tout-puissant, juste, sage, immense. Tous ces

attributs étant essentiels à la nature divine, conviennent à cet égard aux trois personnes. Elles ne sont distinguées que par leurs propriétés personnelles, ou relatives; le Père n'est pas le Fils; le Fils n'est pas le Père, de qui il est engendré; le Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils, n'est ni l'un ni l'autre. Mais, quoique le Père soit autre que le Fils, il n'est pas autre chose. Leur nature est la même; le Fils est tout-puissant comme le Père: il lui est égal en tout. Comme Dieu est tout entier en tout lieu, ainsi l'âme de l'homme est tout entière dans le corps qu'elle anime; n'étant pas composée de parties, elle est indivisible. Pullus enseigne que le Père et le Fils sont deux principes du Saint-Esprit, non à raison de leur nature qui est une, mais parce que ce sont deux personnes distinguées l'une de l'autre. Il n'a donc pas cru, comme il semble le dire d'abord, que le Père et le Fils sont deux principes distingués en substance; mais seulement, que ces deux personnes en produisent une troisième, par une action ou spiration, qui, quoique réellement la même, peut être regardée comme distincte, à cause des deux personnes qui la produisent. Il admet les deux prédestinations dans le sens de saint Augustin; et dit, en parlant de la prière des fidèles pour les morts, qu'elle profite à ceux qui ont mérité en cette vie, et qu'elle leur profitera en l'autre; ce qui est encore le sentiment de saint Augustin.

Livre II. — Dans ce livre, Pullus enseigne que Dieu a créé le monde quand il a voulu; qu'il pouvait le créer plus tôt et en créer plusieurs, si telle eût été sa volonté. Moïse dit que l'ouvrage de la création fut achevé en six jours; on lit ailleurs que toutes choses furent créées ensemble. L'auteur explique cette contrariété apparente, en disant que Dieu a fait tout à la fois, parce que depuis le jour du repos, qui était le septième, il ne créa plus rien. Il agite plusieurs questions touchant les anges, le moment de leur création, leur demeure, leur persévérance dans le bien et la chute de plusieurs d'entre eux. Son sentiment là-dessus est qu'ils ont été créés avec le ciel, et dans le ciel qui devait leur servir d'habitation; qu'ils ont été créés tous bons et sages; doués du libre arbitre, et d'une liberté supérieure à celle de l'homme; que tous pouvaient persévérer dans le bien avec le secours de la grâce, que le péché de ceux qui sont tombés a été l'orgueil; que les autres, pour avoir usé avec reconnaissance du secours de Dieu, ont persévéré dans la vérité et y ont été confirmés, de sorte qu'ils ne peuvent plus en déchoir, de même que l'homme ne pourra plus pécher après sa résurrection. Pullus ne doute pas que les anges n'aient connu Dieu clairement, et qu'ils ne l'aient vu, dès le moment de leur création; et, c'est dans cette vue intuitive de Dieu, qu'il fait consister leur béatitude. Quant aux anges apostats, il est dans l'opinion de plusieurs anciens, qu'ils ne sont pas encore tourmentés par les flammes de l'enfer. En attendant, ils souffrent dans les airs, par les différentes vicissitudes des saisons. Il dit que le démon était non-seulement bon, de sa nature, quand Dieu l'a créé, mais très-bon. Après son péché, sa substance n'est plus bonne ni créature de Dieu; ce qu'il explique ensuite en disant, qu'il a corrompu lui-même et dégradé sa nature par son péché. Pullus, suivant la doctrine de quelques théologiens de son temps, ne distinguait pas la substance ou la nature de ses facultés.

Il croit que l'âme n'est unie au corps, qu'après que le corps est formé; qu'elle est créée de Dieu, et ne vient point par la génération comme le corps; qu'unie à un corps corrompu dans son origine, elle contracte le péché originel, dont elle n'est délivrée que par le baptême, dans la loi évangélique; par la circoncision, sous la loi de Moïse; et, auparavant, par la foi des parents, ou les sacrifices qu'ils offraint à Dieu.

Livre III. — C'est ce que Pullus établit dans son troisième livre. Mais il met cette différence entre l'obligation du baptême et de la circoncision, que la loi du baptême, étant générale, oblige en tout temps et toutes sortes de personnes; au lieu que celle de la circoncision n'obligeait que les mâles, et seulement au huitième jour; de sorte que les enfants qui mouraient auparavant n'encouraient aucune faute ni châtiment, pour n'avoir pas subi cette loi. Il remarque que l'on n'inhumait pas, dans le cimetière commun des fidèles, les enfants morts sans le baptême, ceux même que l'on tirait du sein de leur mère, dans le dessein de les baptiser s'ils avaient vie. Il s'étend sur la différence des préceptes et des observances de la loi ancienne et de la loi nouvelle; et, après avoir montré que la grâce était moins abondante pour le Juif que pour le Chrétien, il fait mention de l'usage ancien, qui durait encore à son époque, d'administrer le sang du Seigneur aux fidèles par les mains des diacres, dans la célébration des divins mystères. « Lors, » dit-il, « que l'on vous donne à boire du sang du calice, souvenez-vous que Jésus-Christ a fait couler pour nous le sang de son côté; et lorsque vous prenez son corps avec votre bouche, comme pour l'écraser entre vos dents, souvenez-vous encore qu'il a souffert pour nous.

Pullus traite ensuite des sacrements et des promesses de l'Ancien Testament, et montre que n'ayant été que les figures des sacrements du Nouveau, les premiers ont cessé aussitôt après que Jésus-Christ eût substitué, dans la dernière Cène, à la Pâque légale et à ses cérémonies, une autre Pâque, savoir la participation de son corps et de son sang. Il remonte de la passion du Fils de Dieu à son incarnation dans le sein de la sainte Vierge par l'opération du Saint-Esprit; et, à cette occasion, il établit l'union des deux natures, divine et humaine, en une seule personne, sans changement ni confusion des natures. Il emploie sur cela les expressions du Symbole attribué à saint Athanase, soit pour expliquer comment Jésus-Christ, Fils de Dieu,

est moindre que son Père, selon la nature humaine, et égal à son Père, selon la divinité; soit pour montrer qu'il a pris non-seulement un corps, mais aussi une âme humaine. Par le moyen de cette distinction des deux natures unies personnellement en Jésus-Christ, il explique toutes les difficultés que l'on a coutume d'objecter sur le mystère de l'Incarnation. Son sentiment est que le Fils de Dieu s'unit successivement à la masse du sang dont il forma son corps, puis au corps, et à l'âme humaine, lorsqu'elle anima ce corps; ce qu'il prouve par les paroles du symbole de Constantinople, où les Pères du concile disent d'abord : Il a été fait chair par l'opération du Saint-Esprit, et ensuite, il a été fait homme. A quoi il ajoute qu'il n'y a pas plus de répugnance que le Verbe ait été uni à une chair inanimée dans le sein de la Vierge, que dans le tombeau, lorsque son âme descendit aux enfers. Il croit que Jésus-Christ a eu toutes les faiblesses de la nature humaine, excepté le péché et l'ignorance; mais il ne pense pas qu'il ait eu, dès le moment de sa conception, cette connaissance humaine, que nous appelons expérimentale, et il ne doute pas qu'il n'y ait fait des progrès avec l'âge. Pour ce qui est de sa science, Pullus embrasse l'opinion de ceux qui attribuent à Jésus-Christ une science égale à sa toute-puissance; et, comme il résultait de là qu'il était égal au Père, Pullus répond qu'il lui était inférieur, en lui supposant même cette science infinie, parce qu'il l'avait reçue, comme un don de Dieu. Dom Hugues Mathoud rapporte une lettre de Gauthier de Mauritanie à Hugues de Saint-Victor, dans laquelle prenant le milieu entre les théologiens qui attribuaient à Jésus-Christ la plénitude de la science, et ceux qui soutenaient qu'il avait ignoré quelque chose, il dit que que Jésus-Christ étant, selon sa nature divine, égal à son Père, il a, selon la même nature, tout ce que le Père a lui-même, et conséquemment la plénitude de la science; mais, qu'étant moindre, selon la nature humaine, il a aussi une science inférieure à celle de son Père.

Livre IV. — Pullus emploie lui-même cette distinction, pour résoudre plusieurs questions qu'il se propose sur l'Incarnation, dans le quatrième livre. Il y rapporte les divers sentiments des théologiens sur l'impeccabilité de Jésus-Christ. Quelques-uns ont cru qu'il pouvait pécher, parce que n'ayant rien rejeté de ce qui est essentiel à la nature humaine, il a pris le libre arbitre qui de sa nature peut pécher ou ne pas pécher; d'autres soutiennent que l'homme-Christ n'a pu pécher; et il paraît que Pullus penche plus pour ce sentiment que pour l'autre. Il prouve que les trois personnes divines sont égales en puissance, et que les œuvres de la Trinité sont indivises, parce que leur substance et leur nature est une; ainsi l'ouvrage de la création appartient également aux trois personnes. Si l'on dit que le Fils ne peut engendrer comme le Père, ni procéder comme le Saint-Esprit; Pullus répond, qu'engendrer en Dieu n'est pas opérer, et ne marque pas dans le Père une puissance, mais la propriété singulière de sa relation avec le Fils.

Il enseigne que la crainte, qui est séparée de la charité parfaite, n'a pas été en Jésus-Christ; mais qu'il a eu cette crainte sainte, qui demeure même dans les bienheureux, et qui, à proprement parler, n'est que le respect et la révérence que l'on doit à Dieu. Au lieu de la foi qui est comme un miroir, par lequel nous voyons Dieu en ce monde, Jésus-Christ voyait la divinité clairement, et comme elle est. Quoique les anciens justes aient été égaux en vertus et supérieurs même à plusieurs de la loi nouvelle par le mérite de leur foi, leurs fautes n'ont pu être remises que par le sang de l'Agneau qui est venu ôter les péchés du monde, les sacrifices de bœufs et autres animaux n'ayant pas eu ce pouvoir. C'est pour cela que ces justes sont demeurés en enfer, où Dieu ne leur procurait aucun bien, parce qu'ils n'en étaient pas encore dignes; et où il ne les faisait pas non plus souffrir, parce que leur foi rendait leurs fautes excusables. Pullus dit beaucoup de choses sur la détention de ces justes dans les enfers, et sur leur délivrance par le mérite du sang de Jésus-Christ, sur sa descente en ces lieux où ils étaient captifs, jusqu'à ce que purifiés par ce sang précieux, ils fussent transportés dans le ciel.

Livre V. — Il est question dans ce livre de la résurrection de Jésus-Christ, de son ascension dans le ciel, de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, de leur dispersion chez les gentils, pour leur annoncer l'Evangile, de la nécessité du baptême pour le salut, de l'efficacité de la foi et du martyre, lorsqu'il ne se trouve point d'eau, ni de ministre du baptême. Pullus enseigne avec toute l'Eglise, qu'on ne peut baptiser avec d'autre liquide que de l'eau; que l'eau ne suffit pas, sans l'invocation de la sainte Trinité; que cette invocation est nécessaire; qu'il convient de conférer le baptême par la triple immersion; que le défaut de probité dans le ministre n'empêche point l'effet du baptême, pourvu qu'il observe ce qui est prescrit pour ce sacrement, quand même il tournerait cette cérémonie en dérision. Au contraire ce serait celui qui recevrait le baptême par dérision qui serait frustré de son effet, quand même le ministre le lui conférerait selon la règle de l'Eglise. Il ajoute qu'il en est de même de l'absolution, des péchés dans le sacrement de pénitence. En faisant le parallèle entre le baptême et la passion du Sauveur, il dit, que l'on plonge trois fois en baptisant, non-seulement en l'honneur des trois personnes de la Trinité, mais aussi à cause des trois jours que Jésus-Christ passa dans le tombeau. Hors le cas de nécessité, on doit différer le baptême jusqu'à Pâques, afin de prendre le loisir d'instruire les catéchumènes, de faire sur eux les prières et de s'assurer de leur foi, comme d'une condition nécessaire à la validité du sacrement. C'est avec raison que l'on donne aux enfants des parrains, parce que ne pouvant avoir la foi

que demande l'accomplissement de cet acte, il est nécessaire qu'ils soient présentés au prêtre par l'entremise de ces parrains, afin que témoins de leur baptême, on n'ait dans la suite aucun doute sur sa réception; car toutes les fois qu'il y a doute sur le baptême d'un enfant, on doit le rebaptiser, de crainte qu'il ne périsse éternellement, faute de ce sacrement. Les saints Pères n'ont pas cru que ce fût réitérer le baptême, quand on ignorait qu'il eût déjà été conféré. Il est du devoir des parrains de répondre pour les enfants qu'ils lèvent des fonts, et d'être la caution de leur foi et de leurs promesses; c'est pourquoi ils doivent veiller lorsqu'ils sont adultes, à ce qu'ils accomplissent ce qu'eux-mêmes ont promis en leur nom au baptême, lorsque le prêtre les a interrogés sur leur foi et leur renoncement au démon. Quoique l'on différât le baptême des catéchumènes adultes jusqu'à Pâques, il était d'usage de ne pas retarder celui des enfants, à cause de la faiblesse de leur constitution, et du danger qu'ils ne fussent surpris par la mort sans avoir été baptisés.

Quoique le prêtre soit le ministre du baptême, toute personne peut baptiser, dans le cas de nécessité; mais le baptême ne doit jamais se réitérer, ni la confirmation, qui, une fois reçue suffit. L'effet de ce sacrement est de remettre les péchés, de confirmer dans le bien le baptisé, et de l'armer comme un athlète, contre les ennemis du salut. On doit administrer la confirmation, même aux enfants, et c'est une faute à ceux qui en sont chargés, quand ils les laissent mourir sans ce sacrement. Comme il n'est point aussi nécessaire au salut que le baptême, c'est aux seuls évêques de l'administrer, et cet usage date du temps des apôtres. Il y a d'autres sacrements que l'on peut réitérer, comme la pénitence et l'Eucharistie; le premier, parce qu'il est nécessaire de confesser nos péchés, toutes les fois que nous en commettons; le second, pour nourrir notre âme, et affermir notre esprit contre l'infirmité de la chair. C'est en effet le fruit que nous retirons de l'Eucharistie, quand nous nous en approchons dignement; elle remet même les péchés; mais elle produit un effet contraire quand on la reçoit mal. Pullus met cette différence entre la circoncision et le baptême, que la circoncision ne remettait que le péché originel, au lieu que le baptême, efface le péché originel et actuel, qu'il en remet même la peine, et ouvre la porte du ciel à ceux qui meurent aussitôt après l'avoir reçu.

Il en est de même du martyre; mais la confession des péchés n'a pas ce privilége, parce qu'elle doit être suivie des fruits de la pénitence. Il est encore nécessaire que la confession des péchés soit accompagnée de la douleur de les avoir commis. C'est dans cette douleur que la conversion des mœurs prend son origine; et celui qui s'accuse d'un péché qu'il ne hait pas, se condamne lui-même en s'accusant, n'y eût-il qu'un péché dont il ne voulût point se corriger. Pullus reconnaît l'utilité de la crainte des peines de l'enfer, et la regarde comme un don de Dieu, mais il ne croit pas qu'elle obtienne le pardon seule; il ne la regarde que comme une disposition que Dieu met dans le pécheur, pour l'exciter à recourir aux gémissements de la pénitence. Il dit que personne n'est juste que par la charité; qu'on peut la perdre, et conséquemment la justice; mais il admet une autre charité, qu'il appelle charité mûre, que l'on croit être la grâce de la prédestination, par le bénéfice de laquelle les justes, quoique sujets à tomber quelquefois dans le péché, s'en relèvent finalement et sont sauvés.

Livre VI. — Pullus traite de ce qui se passe dans l'homme, avant et après le baptême; c'est-à-dire du péché originel et de la concupiscence, depuis la rémission du péché originel par ce sacrement, ou de la cupidité. Il traite aussi de l'ignorance et des autres suites du péché, et résout quelques cas de conscience sur des faits arrivés par ignorance. Il remarque que Dieu, dans les guerres comme dans beaucoup d'autres événements, se sert des passions des hommes pour accomplir ses desseins. Ainsi, voulant détruire la Judée, il laissa agir les Romains, qui, mécontents des Juifs, en ce qu'ils refusaient de payer le tribut, les attaquèrent et ravagèrent leur pays. Dieu se sert de mauvais comme de bons ministres pour exécuter ses volontés, tantôt des anges, tantôt des hommes et même des démons. Il croit que chaque âme, tandis qu'elle est unie au corps, a son bon ange pour la garder; qu'il y en a aussi de constitués à la garde des nations, pour combattre les puissances de l'air, pour porter les prières des fidèles aux pieds du souverain Juge, et introduire les âmes des saints dans le paradis. Il explique les différents ordres d'anges, ou d'esprits célestes, leurs offices, leurs noms, la subordination qui est entre eux; puis il passe à ce qui regarde les démons, qui sont aussi rangés en différents degrés et subordonnés les uns aux autres.

Il descend dans le détail des moyens qui conduisent à Dieu, et que le prêtre doit prendre pour remettre les pécheurs dans la voie du salut. Un de ces moyens est la confession des péchés faite aux prêtres avec candeur et contrition, sans lui cacher aucune des injustices commises. Comme la pénitence du cœur est inutile sans la confession de bouche, de même la confession est infructueuse sans la pénitence du cœur. Ce n'est pas même assez d'avoir le regret de ses péchés, d'en espérer le pardon et de les confesser, si l'on n'en fait pénitence. Il s'objecte que Pierre et Marie ont obtenu le pardon de leurs péchés sans les avoir confessés, et ce que dit saint Ambroise, que les larmes lavent le péché dont on a honte de se confesser; à quoi il répond : 1° que tout ce qui est arrivé n'est pas écrit; 2° que la présence du Seigneur a pu opérer sur saint Pierre et sainte Marie ce que les pécheurs ne peuvent ordinairement espérer; 3° que la confession des péchés est ordonnée par l'Ecriture et par l'Eglise; 4° qu'il est bien vrai que les

larmes effacent les péchés que l'on confesse avec pudeur, et qu'ils ne s'effaceraient point, même en les confessant, si on mêlait à leur aveu les rires et l'impudence. Quant au prêtre, Pullus veut qu'il examine attentivement la qualité du crime que le pénitent confesse, et toutes les circonstances; qu'ensuite il lui ordonne une pénitence proportionnée à ce crime, en faisant toutefois distinction d'un pénitent infirme de corps, d'un autre qui se porte bien. On voit que, du temps de Pullus, les prêtres ne recevaient pas la confession de celui qui était condamné au dernier supplice, après avoir été convaincu de crime, et qu'ils ne lui administraient pas le sentiment de l'Eucharistie. On accorde aujourd'hui à ceux qui sont condamnés à mort le sacrement de pénitence, et on n'a jamais refusé l'Eucharistie à ceux qui souffraient le martyre pour la foi de Jésus-Christ. Les épreuves du feu et de l'eau chaude étaient encore en usage dans le XIIe siècle; Pullus les appelle l'examen ou le jugement de Dieu.

Il dit que les deux glaives dont il est parlé dans l'Evangile ne peuvent pas être maniés par une même main; autrement ils ne le seraient pas comme il faut: l'un est confié aux clercs, l'autre aux laïques; le premier appartient à la dignité sacerdotale, le second à la puissance séculière; l'un étend sa rigueur sur l'âme, l'autre sur le corps. Pullus distingue aussi deux sortes de péchés: ceux qui sont publics et ceux qui sont secrets; la connaissance et la punition des premiers appartient à l'évêque; les prêtres peuvent connaître les autres, et les punir. Il semble dire que le prêtre ne remet point les péchés en donnant l'absolution, mais qu'il ne fait que les déclarer remis par le sacrement; ce n'est pas là néanmoins son sentiment. Il reconnaît quelques lignes plus bas, et en d'autres endroits de son ouvrage, la puissance judiciaire dans les prêtres de la loi nouvelle, et dit nettement que, de même qu'ils absolvent, ils lient aussi le pécheur, qu'ils le lient quant à la peine et quant à la coulpe. Ils lient celui-là quant à la peine, lorsque, après la confession des péchés, ils lui imposent une pénitence pour un temps; ils lient un autre quant à la coulpe, lorsque, voyant son obstination dans le mal, ils lui déclarent qu'il ne peut obtenir le pardon, et retiennent ainsi des péchés qui sont liés dans le ciel même; comme, au contraire, ils absolvent et remettent les péchés à celui qui s'en est confessé et corrigé, et ces péchés sont remis dans le ciel.

Livre VII. — La satisfaction étant une suite de la confession et de l'absolution des péchés, Pullus en parle dans le VIIe livre. Il veut que l'on impose aux pénitents la pratique des vertus opposées à leurs mauvaises habitudes, comme la continence aux impudiques, etc.; et qu'à l'égard des œuvres satisfactoires on ait égard aux forces et à l'infirmité du pénitent. Par les œuvres satisfactoires, il entend le jeûne, l'aumône, la prière, tant pour soi que pour le prochain; les macérations du corps, les flagellations volontaires ou imposées par le confesseur. Il était d'usage, au temps de Pullus, que les pénitents se jetassent quelquefois aux pieds du confesseur pour se flageller eux-mêmes en sa présence; usage nouveau, et dont l'origine ne passait pas la fin du Xe siècle. Il dit que nos prières sont inutiles aux saints qui sont dans le ciel, à ceux qui sont morts dans le péché, aux enfants morts sans le baptême; mais qu'elles peuvent profiter à ceux qui, ayant vécu négligemment, ont néanmoins donné en mourant des signes de pénitence et de piété, et qui, pour leur négligence, ont besoin d'être purifiés par les peines du purgatoire.

Pullus, en parlant de la dîme, dit qu'on doit la payer à Dieu pour l'entretien des clercs occupés à son service; on la doit non-seulement des fruits de la terre, mais aussi des animaux et de toutes sortes de grains. Les laïques n'ont rien à voir sur la vie des clercs, et, quelle que soit cette vie, ils ne sont pas dispensés de leur donner ce qui leur est dû. Quand même les clercs auraient du bien en abondance, ce n'est pas une raison aux laïques de les priver de ce qu'on leur doit; c'est à l'évêque à faire la répartition des revenus de l'Eglise, à en donner à chacun des prêtres qui sont sous sa juridiction suffisamment pour s'entretenir eux-mêmes, et ceux qui les aident à desservir leurs paroisses, ainsi que leurs domestiques; et à employer le reste à l'ornement des églises, et surtout au soulagement des pauvres. Il pourra même, si les revenus sont abondants, en destiner une partie, pour un temps ou pour toujours, à quelque communauté religieuse. Il y ajoute que les deux puissances sacerdotale et royale sont établies de Dieu pour le salut et la paix de l'homme; ces deux puissances se prêtent un secours mutuel, et la gloire que Jésus-Christ a mise aux mains de la puissance royale doit prêter secours à la dignité sacerdotale, qui ne pourrait, avec le glaive seul de saint Pierre, retrancher tous les maux qui renaissent sans cesse dans l'Eglise. C'est à l'évêque qu'il appartient de guérir les maladies de l'âme, et au roi, à venger les injures extérieures. Pullus donne des conseils sur le choix des ministres et l'exercice des deux puissances. Il veut que l'on ne parvienne au ministère ni par l'ambition, ni par l'argent; que les princes se servent de ministres qui punissent les méchants et honorent les bons; qu'en cas de guerre, les soldats combattent sous les ordres du roi pour le salut de la patrie, soit en chassant les nations ennemies, soit en réprimant les guerres intestines; que les sujets payent des tributs au roi, et que le roi prenne sous sa garde les sujets.

Le laïque qui veut embrasser la cléricature doit être libre, lettré, renoncer à la milice, au négoce et à la judicature, parce qu'il lui est également défendu de répandre le sang et de le faire répandre. Il peut bien embrasser de lui-même l'état clérical; mais

c'est aux autres à l'élever successivement aux différents degrés du clergé. On ne le doit ordonner que pour une église particulière, à laquelle il soit si attaché, dès le moment de son ordination, qu'il ne puisse passer à une autre sans nécessité. Dans tous les degrés au-dessous du sous-diaconat, il est encore permis de se marier; mais le mariage est interdit aux sous-diacres, aux diacres et aux prêtres; c'est pour cela que ces trois ordres sont appelés sacrés. Néanmoins ils ne font pas à haute voix profession de continence, non plus que les moines. Leur habit et leur état sont les preuves de leur engagement. La place des clercs est dans le chœur, celle des laïques hors du chœur. Pullus descend dans le détail des qualités nécessaires pour être promu aux divers degrés de la cléricature et des fonctions des prêtres. Il parle de l'usage d'offrir quelque chose après le baptême, la confession, le sacrifice de la Messe, soit pour la fabrique de l'Eglise, soit pour l'entretien des ministres; mais il remarque qu'il leur était défendu de rien exiger, parce qu'on ne le pouvait sans simonie. A l'égard des personnes engagées dans le mariage, il dit qu'elles peuvent bien garder la continence d'un commun consentement, mais non pas rompre leur mariage.

Pullus traite de la polygamie des anciens patriarches, de celle des gentils, du mariage chrétien, du devoir réciproque entre le mari et la femme, le tout dans les principes de saint Augustin. Il enseigne que, dans le cas d'adultère, il est également au pouvoir du mari et de la femme de faire divorce; mais que leur mariage n'étant pas rompu par cette séparation, ils ne peuvent ni l'un ni l'autre contracter d'autre engagement; que le divorce est aussi permis dans l'adultère spirituel, c'est-à-dire dans le cas où l'une des parties ne peut demeurer avec l'autre sans un risque évident de son salut, à cause de la perversité des mœurs ou de la doctrine. Il marque entre les empêchements dirimants du mariage la tendresse de l'âge, le vœu implicite de chasteté dans les ordres sacrés et dans la profession monastique, la parenté et l'affinité, même spirituelle, et l'impuissance.

Livre VIII. — Il paraît que du temps de Pullus quelques fidèles peu instruits témoignaient autant de vénération pour le pain béni que l'on distribue dans quelques églises, au sortir de la Messe solennelle, à tous ceux qui y ont assisté, que pour l'Eucharistie. Il rejette cette erreur, et témoigne qu'il ne comprend pas sur quel fondement on a pu l'introduire, attendu que toutes les figures de l'Eucharistie ont cessé depuis son établissement. Point d'autre pain que de froment, point d'autre liqueur que le vin ne sont admis à la table du Seigneur. La tradition de l'Eglise est que l'on doit y mêler de l'eau, parce que l'eau est sortie avec le sang du côté du Seigneur. Dans la participation de ce mystère, le prêtre prend d'abord le corps de Jésus-Christ, ensuite son sang; tel est l'ordre dans lequel il a communié ses disciples, et l'on n'y doit rien changer; mais il a laissé à la prudence de son Eglise la manière de distribuer ce mystère aux laïques; elle leur distribue la chair du Seigneur, mais non pas son sang, parce qu'il y a du danger à distribuer l'espèce liquide à une multitude; à plus forte raison, de la porter aux malades, d'autant plus que cela n'est point nécessaire, puisque, la chair n'existant point sans le sang, celui qui mange la chair prend aussi le sang.

Pullus s'élève contre ceux qui trempaient le corps de Jésus-Christ dans le calice avant de le donner aux fidèles, et il se fonde sur ce que le Sauveur n'en a pas usé ainsi, puisqu'il a donné séparément son corps et son sang. Il s'objecte que l'on devrait donc aussi, à l'imitation de Jésus-Christ, donner aux fidèles le corps et le sang séparément; à quoi il répond que l'Eglise a eu ses raisons pour faire ce changement, savoir : le danger de répandre ce sang précieux en le distribuant à la multitude, et ce danger existe également lorsque l'on donne aux malades le pain trempé, c'est-à-dire le corps de Jésus-Christ trempé dans le calice de son sang. Car Jésus-Christ, par la vertu de sa bénédiction, par lui-même et par ses ministres, change le pain en son corps et le vin en son sang, de sorte que le pain et le vin ne sont plus ce qu'ils étaient auparavant, mais sont changés en une autre nature, le pain en chair, le vin en sang; cette chair n'est autre que celle qui a été emportée dans le ciel pour nous, et le sang en qui le vin est converti est le même qui a coulé de son côté, et qui est encore dans sa chair. Pullus prouve tout ce qu'il dit sur ce sujet par les paroles de la consécration rapportées dans l'Evangile; et, pour ne laisser aucun doute sur sa croyance à cet égard, il répète plusieurs fois que le pain est changé en chair et le vin en sang, de telle sorte que la substance du pain et du vin cesse d'être ce qu'elle était, et devient ce qu'elle n'était pas, quoiqu'elle conserve après la consécration les mêmes propriétés extérieures qu'elle présentait à nos sens. Il n'en est point du corps de Jésus-Christ comme de la chair que l'on achète au marché, et qui se mange par morceaux; ceux qui communient le mangent tout entier, sans le diviser en parties; et, encore qu'il paraisse qu'on le rompt, qu'on le déchire avec les dents, il n'est ni rompu, ni déchiré; la fracture et la mastication ne tombent que sur les espèces, et non sur la substance du corps du Seigneur.

Il n'appartient qu'aux prêtres seuls d'offrir le sacrement de l'autel. Fussent-ils de mauvaises mœurs, ils consacrent, pourvu qu'ils observent le rite ecclésiastique. C'est aussi aux prêtres à examiner ceux à qui l'on doit accorder l'Eucharistie, et ceux à qui on doit la refuser. Il faut la refuser à tous ceux qui font pénitence publique, et à ceux qui mènent une vie honteuse, de peur que les faibles ne soient scandalisés, si toutefois ce refus peut se faire sans bruit. Comme il

y avait une seconde pâque pour ceux qui, pour quelque impureté, ne pouvaient participer à la première, nous devons de même, lorsque nos péchés nous empêchent de participer, avec les autres fidèles, à la pâque commune, différer de communier jusqu'à ce que nous soyons purifiés de nos péchés. Pullus dit qu'à l'égard des pécheurs secrets, il faut d'abord les avertir de se corriger; mais que, s'ils font des instances pour recevoir l'Eucharistie comme les autres fidèles, on doit la leur accorder, de crainte que par un refus on ne rende publique leur iniquité. Il cite sur cela l'exemple du Sauveur, qui communia Judas avec les autres apôtres. Il ne décide rien sur la fréquente communion; mais il veut que l'on s'en tienne du moins aux décrets des Pères et des conciles qui ordonnent de communier trois fois l'année, à Noël, à Pâques et à la Pentecôte.

Pullus traite ensuite du jugement dernier, de ce qui le précédera et de ce qui le suivra, des ministres de l'Antechrist, des élus, du dernier feu qui purifiera les âmes des fidèles, de la résurrection des morts, de l'état des hommes après la résurrection, de celui des bienheureux et des damnés. Il fait sur tous ces articles des recherches très-intéressantes, et, dans tout son ouvrage, il montre un esprit éclairé et juste dans ses raisonnements. Il serait à souhaiter qu'il eût apporté plus de netteté et de facilité dans son style. On lui reproche d'avoir donné dans quelques sentiments particuliers, et nous avons été à même d'en remarquer quelques-uns dans l'analyse de ses œuvres. La seule édition que l'on en ait faite est celle de dom Hugues Matthoud à Paris, chez Piger, in-folio, en 1655. L'éditeur y a ajouté le *Livre des Sentences* de Pierre de Poitiers, chancelier de l'Eglise de Paris, mort en 1205, avec des notes théologiques de sa façon, dans le goût de celles qu'il a faites sur les passages difficiles du texte de Pullus.

ROBERT DE FÉCAMP. — Gesner, Bailey, Vossius et d'autres auteurs parlent d'un Robert de Fécamp, né en Normandie et religieux Bénédictin, qui, vers 1180, écrivit une Chronique, où se trouvaient rassemblés les principaux faits de l'histoire universelle jusqu'à son temps. Cette Chronique du moine Robert serait-elle la Chronique de Fécamp, insérée dans la *Bibliothèque* du P. Labbe? Il n'y a pas d'apparence; car le *Chronicon Fiscampense* que Labbe a publié, ne se termine qu'en 1246; et si les derniers articles sont d'une seconde main, on a du moins lieu de croire que le premier auteur a conduit jusqu'en 1220 cette série fort aride, de dates souvent erronées.

Quant au moine Robert, il peut très-bien avoir fait une Chronique, mais elle n'est point indiquée dans la *Bibliothèque des bibliothèques de Monfaucon* ni dans les Catalogues des manuscrits d'Angleterre, quoique Gesner dise qu'elle existe à Norwick.

ROBERT DE TORIGNI, ainsi nommé du nom de sa famille ou du lieu de sa naissance, — se consacra à la vie religieuse, dans l'abbaye du Bec en 1128. Cette maison était alors dirigée par le sage Boson, dont nous avons parlé en son lieu. Robert s'y forma aux lettres et à la vertu sur le modèle qu'il avait devant les yeux. Ses progrès dans les lettres furent si rapides, qu'en 1139, l'historien anglais, Henri, archidiacre d'Huntington, en passant au Bec, admira l'étendue de ses connaissances, et le représente comme un ardent chercheur de livres, dont il avait, dit-il, fait une bonne provision. Sa régularité et ses vertus monastiques lui méritèrent bientôt d'être élevé à la dignité de prieur claustral qu'il exerça jusqu'en 1154. Cette année il fut choisi pour remplir le siége abbatial du Mont Saint-Michel, qui depuis cinq ans vaquait par le refus qu'avait fait le duc de Normandie d'agréer ceux qu'on y avait nommés sans sa participation. L'élection de Robert, faite à l'unanimité, confirmée par le métropolitain, et hautement approuvée par le prince, rétablit le calme dans cette maison. Robert, dans ce poste, ajouta beaucoup à l'idée que l'on avait de sa capacité; en peu de temps il donna une nouvelle face à l'abbaye, dont le temporel et le spirituel avaient également souffert des derniers troubles. Sa réforme se ressentit de son amour pour les lettres. Persuadé qu'une des plus utiles occupations des moines était celle de copier des livres, dans un temps où ils étaient rares, il appliqua ses frères à ce travail, et enrichit par là sa bibliothèque d'un grand nombre de volumes dont plusieurs se sont conservés jusqu'à nos jours.

Notre abbé, dès la seconde année qui suivit son élection, s'était déjà acquis une telle considération dans la province, que quatre prélats de Normandie, le métropolitain à la tête, vinrent exprès au Mont Saint-Michel pour le voir, et passèrent quatre jours avec lui, tant ils furent enchantés de sa conversation. Deux ans après, en 1158, le roi de France et le roi d'Angleterre, qui venaient de cimenter leur bonne intelligence par le mariage de leurs enfants, lui firent le même honneur. La reine d'Angleterre ne le céda point à son époux en estime pour l'abbé du Mont Saint-Michel. Elle lui en donna un gage bien marqué, lorsqu'étant accouchée à Domfront, en 1162, d'une fille nommée comme elle, Eléonore, elle voulut qu'il la tînt sur les fonts du baptême avec l'évêque d'Avranches. Tels sont les traits les plus remarquables de sa vie, qu'il a consignés dans sa Chronique. Chéri dans l'intérieur de son monastère et respecté au dehors, il mourut le 23 juin 1186.

Il y a peu de plumes, au XIIe siècle, qui aient été plus fécondes que celle de Robert de Torigni, s'il est vrai, comme l'assure une histoire manuscrite du Mont Saint-Michel, qu'on voyait autrefois dans cette abbaye jusqu'à cent-quarante volumes de sa composition, que la ruine d'une tour où ils étaient enfermés, minée par les pluies, a

fait presque tous périr, sans que les titres en soient même venus jusqu'à nous. Ceux qui nous restent sont presque tous historiques.

1° *Gesta Henrici I regis Anglorum.* — C'est la continuation de *l'Histoire des ducs de Normandie* par Guillaume de Jumiéges, dont nous avons rendu compte ailleurs. Ce travail forme le livre VIIIe de la chronique de Guillaume, et bien que le manuscrit en soit anonyme, les auteurs du ***Recueil des historiens de France*** ont établi par de bonnes preuves que ce continuateur n'est autre que le célèbre Robert de Torigni, qui fut depuis abbé du Mont Saint-Michel.

Robert, lorsqu'il composait cet ouvrage, qui vraisemblablement est le premier qui soit sorti de sa plume, n'était encore que moine du Bec. On le voit, par l'attention qu'il a de faire entrer, à tout propos les affaires du Bec dans son *Histoire* ; et ce n'est pas seulement dans le VIIIe livre dont il s'agit, qu'il se permet de ces sortes de digressions, les livres précédents, comme nous l'avons remarqué ailleurs, en présentent de semblables; ce qui prouve que c'est lui qui s'est permis d'interpoler Guillaume de Jumiéges, comme il a interpolé depuis la Chronique de Sigebert, sans qu'il soit nécessaire de supposer d'autres interpolateurs, comme l'ont fait dom Rivet et l'abbé des Thuileries. Nous allons indiquer ces interpolations, afin qu'à l'avenir chacun soit en état de distinguer ce qui appartient au premier rédacteur des *Gestes*, et ce que Robert y a ajouté du sien.

D'abord, il faut convenir que le premier livre et les huit premiers chapitres du second, ne doivent être attribués ni à Guillaume de Jumiéges, ni peut-être à Robert de Torigni. La raison en est qu'ils ne se trouvent pas dans les plus anciens manuscrits de Guillaume, et que Robert ne compte le VIIIe livre, qui est de sa façon, que pour le septième. Il ne paraît pas non plus avoir touché aux livres trois, quatre et cinq, à peu de choses près. Il a ajouté au VIe livre le chapitre 9, qui est tout à la gloire de l'abbaye du Bec. Le livre VIIe lui appartient presque tout entier ; les chapitres 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 22, 23, 25, 26, 29, 30, 32, 43 et 44 sont incontestablement de lui, et il a augmenté de moitié les chapitres 2, 9, 10, 11, et 38. Il a fait aussi disparaître entièrement la conclusion que Guillaume de Jumiéges avait placée à la fin de son livre. Pour ce qui regarde d'autres changements moins considérables, on peut consulter les notes qu'a recueillies l'abbé des Thuileries, sur un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Victor.

Ce VIIIe livre, comme nous l'avons dit, est entièrement consacré à retracer l'histoire de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, jusqu'à sa mort arrivée en 1135. Il est divisé en quarante-deux chapitres ; mais il s'y trouve une lacune considérable, depuis le chapitre 17 jusqu'au chapitre 21. Elle existe dans tous, ce qui prouve qu'ils ont été copiés sur un premier qui avait été mutilé, nous ne savons pourquoi, car l'endroit où se trouve cette lacune est le plus glorieux de la vie de Henri Ier d'Angleterre. C'est là que l'historien parlait de la guerre que ce monarque eut à soutenir, en 1118 et 1119, contre le roi de France, et de la victoire éclatante qu'il remporta sur les Français à Brenneville. Si la suppression de ces chapitres a été faite à dessein, ce ne peut être que par des Français, qui, à l'époque de la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, auraient voulu abolir la mémoire de cette journée ; et ils y auraient réussi, si cet événement n'était raconté par d'autres historiens, et particulièrement par Orderic Vital, qui n'a rien oublié de tout ce que l'on pouvait dire à la louange du roi d'Angleterre.

2° *Appendix ad Sigebertum.* — La Chronique de Sigebert de Gemblours, dont nous avons rendu compte, au tome IV de notre *Dictionnaire de patrologie*, avait acquis tant de célébrité aux XIIe et XIIIe siècles, qu'elle a été continuée par un grand nombre d'écrivains. Plusieurs de ces continuations ont été imprimées, soit à la suite de cet ouvrage soit séparément. La méthode qu'il avait adoptée parut si commode, que partout on s'empressa de l'imiter ; mais aussi elle éprouva beaucoup d'altérations. Dans presque tous les monastères on trouvait cette Chronique, avec des additions ou interpolations concernant les événements locaux dont on voulait perpétuer le souvenir. C'est ce qui a produit cette grande quantité d'articles nouveaux qu'on remarque dans l'édition donnée par Aubert Lemire, et qu'il distingue par des lettres italiques, en indiquant les manuscrits d'où il les a tirés. Il aurait pu en ajouter davantage, s'il eût consulté un plus grand nombre de manuscrits.

Robert du Mont adopta cette méthode de classer les événements. Sigebert avait placé, à la tête de sa Chronique, celles d'Eusèbe et de saint Jérôme, qui vont depuis la création jusqu'à l'an 380. Après cela, il commence la sienne à l'an 381, et finit en 1113. Robert du Mont se proposa, comme tant d'autres, de la continuer ; mais voyant que Sigebert avait traité beaucoup trop superficiellement l'histoire des ducs de Normandie, il entreprit de suppléer à son silence, en insérant, aux lieux convenables, les noms, la succession et quelquefois les faits les plus mémorables des ducs de Normandie, des archevêques et évêques de la province, etc. C'est ce qui compose les accessions à la Chronique de Sigebert, que dom Luc d'Achéri en a détachés pour les imprimer séparément.

Sigebert n'avait presque rien dit des rois de la Grande-Bretagne, soit Bretons, soit Anglais, Robert aurait bien voulu suppléer à son silence, mais il aurait fallu pour cela interpoler les Chroniques d'Eusèbe et de saint Jérôme : il eut scrupule de le faire. Pour satisfaire, en quelque sorte sur cela, la curiosité du lecteur, il prit la liberté de

transcrire, comme un hors-d'œuvre, à la suite de sa Préface, la lettre de Henri, archidiacre de Huntington, à Varin, dans laquelle il fait le dénombrement de tous les rois bretons, depuis Brutus, *arrière-petit-fils d'Enée et fondateur de ce royaume*, jusqu'à Cadwallon, dernier roi des Bretons, qui fut père de Cadwaladre, nommé Cedwalde par le Vénérable Bède. C'est moi, continue-t-il, qui lui ai fourni la matière de cette lettre, en lui communiqnant un exemplaire de l'ancienne histoire des Bretons qui se conserve au Bec. C'était l'histoire fabuleuse que Geofroi de Montmouth a mise en latin.

Après ce premier travail sur la Chronique de Sigebert, Robert entreprit de la continuer, comme il avait déjà fait à l'égard de Guillaume de Jumiéges, dont il avait interpolé et continué l'histoire. Le motif de ce second ouvrage fut le même qui lui avait fait entreprendre le premier, celui de célébrer, comme il le dit lui-même, le règne du roi d'Angleterre, Henri Ier. Ce n'est pas qu'il borne à cela son travail; il recueille les événements de tous les pays qui parvenaient à sa connaissance, mais plus particulièrement ceux qui se passaient en Angleterre et en Normandie. Aussi, a-t-il soin de s'aider dans son travail de l'*Histoire* de Henri de Huntington, qui va jusqu'à l'avénement de Henri II à la couronne d'Angleterre.

C'est sur ce plan que Robert a composé sa Chronique. Après avoir rapporté la mort de Henri Ier, son héros, il donne son épitaphe en vers de sa façon, dans laquelle il épuise toutes les louanges que l'admiration la plus grande peut inspirer. Il n'en demeura pourtant pas là, comme dans son premier ouvrage; nous lui avons encore l'obligation d'avoir continué en différents temps sa Chronique: de là vient que, dans quelques manuscrits, elle ne s'étend que jusqu'à l'année 1150. Mais il est certain qu'il l'a continuée, année par année jusqu'à sa mort, et qu'en 1182 ou 1184, il la présenta à Henri II, roi d'Angleterre, comme on le voit dans une note qui se lisait à la tête du manuscrit du Mont Saint-Michel.

On voit par cette note, et encore mieux par l'inspection du livre, qu'il y a à profiter pour tout le monde dans la Chronique de Robert, et surtout pour les amateurs de l'histoire de France. C'est depuis la mort d'Ordéric Vital, le seul historien français que nous puissions opposer au grand nombre d'historiens anglais qui, à la même époque, écrivaient leurs Chroniques. Ce n'est pas que Robert, vivant sous la même domination, soit animé d'un autre esprit; mais il était plus à portée de connaître ce qui se passait en France. Il n'a pas seulement recueilli les événements politiques, il est encore attentif à marquer les phénomènes de la nature arrivés chaque année, tels que les éclipses, les apparitions, les comètes, les famines, les inondations, les tremblements de terre, etc. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur présentant ici quelques traits épars qui peuvent servir à l'histoire littéraire de cet âge.

Sous l'année 1228, il rapporte qu'un clerc de Venise, nommé Jacques, traduisit en latin les *Topiques*, et quelques autres livres du philosophe Aristote, quoiqu'il y en eût, dit-il, une ancienne traduction.

Il place à l'année 1130 la compilation du Décret de Gratien, qu'il fait mal à propos évêque de Chiusi dans la Toscane. Peut-être faut-il lire *Monachus Clusinus*, c'est-à-dire, de Saint-Michel de Cluse, au marquisat de Saluces, quoique d'autres le disent moine de Saint-Félix, à Bologne. Cette utile compilation, dit-il, composée de décrets et de canons de conciles, de passages des saints docteurs et des lois romaines, est d'un grand usage pour décider toutes les contestations en matière ecclésiastique, soit à la cour de Rome, soit dans les autres cours. Il ajoute que de son temps, maître Omnebon, évêque de Vérone, qui avait été disciple de Gratien, avait déjà fait un abrégé de son livre.

L'an 1152, le Pape Eugène fit traduire du grec en latin un livre de Pierre de Damas *Petri Damasceni*.

En parlant du grand concile de Latran, tenu sous Alexandre III, en 1179, il raconte qu'un Pisan nommé Burgondion, homme savant en grec et en latin, y apporta une nouvelle traduction latine qu'il avait faite de l'Evangile de saint Jean. Il déclare de plus qu'il avait déjà traduit une grande partie de la *Genèse* et assura que saint Jean Chrysostome avait expliqué, en grec, tout l'Ancien et tout le Nouveau Testament.

La Chronique de l'abbé Robert a été longtemps confondue avec la Chronique d'un autre Robert, Prémontré, qui vivait au commencement du XIIIe siècle. Celle-ci a été imprimée sous le nom de l'abbé du Mont, à la suite de toutes les éditions de Sigebert, antérieures à celle d'Aubert Lemire, Anvers 1608, et ailleurs encore. Cette Chronique diffère entièrement de celle de Robert du Mont, depuis l'année 1113 jusqu'en 1154; mais, depuis cette dernière année, elle y est en tout conforme, jusqu'à l'année 1184, où celle-ci se termine. Le faux Robert a continué la sienne jusqu'à l'an 1210.

La vraie Chronique de Robert du Mont est donc celle que dom Luc d'Acheri a publiée, en 1651, à la suite des OEuvres de Guibert de Nogent, sur un manuscrit du Mont Saint-Michel, qu'il croit être autographe, à cause des ratures fréquentes, et des surcharges qui s'y trouvent. Ce sont peut-être ces changements qui ont occasionné le désordre et la confusion des dates qu'on y remarque en plusieurs endroits, notamment depuis l'année 1140 jusqu'en 1154, où tous les événements sont placés une année trop tôt. Mais toutes ces défectuosités ont disparu, à l'aide des manuscrits de la bibliothèque Impériale, par les continuateurs de dom Bouquet, qui l'ont insérée presque tout entière au tome XIII des *Historiens de France*. La Chronologie de Robert du Mont est encore plus viciée dans un long fragment de cette Chronique, depuis l'année 1139 jus-

qu'en 1168, donné sur un mauvais manuscrit de Saint-Victor, par André Duchesne, sous le titre de *Chronica Normandiæ*, parmi les *Historiens de Normandie.*

3° *Epistola monachi Beccensis Roberti ad Gervasium priorem Sancti Serenici.* — Non content de s'exercer sur l'histoire, Robert exhortait et encourageait ceux qui avaient du talent pour ce genre d'écrire à s'y livrer comme lui. C'est ce que témoigne sa lettre à Gervais, prieur de Saint-Céneré, au Maine. Elle a pour objet de l'engager à décrire les événements qui sont arrivés dans la Normandie, depuis la mort de Henri Ier, roi d'Angleterre, en 1135, jusqu'à celle du comte Geofroi le Bel, ou Plantagenet, comte d'Anjou, qui en fit alors la conquête sur Etienne de Blois, lequel s'était emparé du trône d'Angleterre, c'est-à-dire jusqu'en 1151, époque où cette lettre paraît avoir été écrite. *Ce travail*, dit-il, *vous fera honneur; en mon particulier, je vous en aurai de l'obligation, et, qui plus est, il vous conciliera peut-être la faveur du nouveau duc;* c'est-à-dire, du fils du comte Geofroi, Henri, qui devint bientôt après roi d'Angleterre.

Voici le plan qu'il lui trace : *Je voudrais* lui dit-il, *que vous nous donnassiez sommairement l'histoire des comtes d'Anjou, depuis Ingelger, le premier d'entre eux, jusqu'au dit Geofroi, en indiquant seulement les noms, les généalogies, la durée de leur gouvernement, et ce qu'ils ont fait de plus mémorable, soit au spirituel, soit au temporel. Je voudrais surtout que vous fixassiez, à quelle époque et sous quel règne de la monarchie française vivait Ingelger. Et lorsque vous serez arrivé à Foulques, père de Geofroi le Bel, comme il avait épousé la fille d'Hélie, comte du Maine, il serait à propos que vous fissiez sur les comtes du Maine, ce que vous aurez fait sur les comtes d'Anjou, selon le plan que je vous ai tracé. Je me chargerais volontiers de ce travail, si j'en avais le loisir et le secours des Chroniques que vous êtes à portée de consulter. J'ai déjà fait une histoire abrégée de la vie de Henri Ier, roi d'Angleterre, que j'ai ajoutée aux Gestes des autres ducs de Normandie, pour que son exemple ne fût pas moins utile après sa mort, que son règne ne l'avait été de son vivant. C'est pour la même raison que je désire que quelqu'un transmette à la postérité ce qui s'est passé depuis sa mort, sous nos yeux, et dans notre province.*

Nous ne pouvons pas assurer si Gervais exécuta ce dessein, mais les continuateurs du *Recueil des historiens de France* croient avoir trouvé son écrit dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, qu'ils ont publié en partie. C'est ce que nous avons examiné en rendant compte des écrits de Gervais.

4° *Tractatus de immutatione ordinis monachorum. De abbatibus et abbatiis Normannorum et ædificatoribus earum.* — Robert de Torigni composa ce traité, comme il le dit lui-même, en 1154, la même année qu'il fut fait abbé du Mont Saint-Michel. Il l'a divisé en deux parties bien distinctes, quoique, dans l'imprimé on ne voie qu'une seule série de chapitres, au nombre de trente-quatre. Dans la première, qui renferme les sept premiers chapitres, l'auteur décrit l'origine des nouveaux ordres religieux qui furent établis de son temps; des Cisterciens qui, dans l'espace de cinquante ans, avaient déjà fondé cinq cents abbayes; des Chartreux, qui ne devaient être que treize dans chaque maison; de Chezal Benoît, de Fontevrault, de Tyron, de Savigny, ainsi que des chanoines réguliers de Saint-Victor, d'Arouaise et de Prémontré. Il ne parle pas des Grandimontains, ni de plusieurs autres congrégations qui, à l'époque où il écrivait, étaient déjà établies. Il est remarquable que toutes ces congrégations ont pris naissance en France, et que de là, elles se sont propagées chez toutes les nations voisines. L'auteur observe que cette nouvelle création d'ordres religieux produisit un renouvellement de ferveur parmi les anciens moines, qui eurent honte de se voir surpassés dans la pratique de leur règle par de nouveaux venus; que les autorités ecclésiastique et civile, s'en mêlèrent aussi, pour les forcer d'embrasser les réformes de Cluny, de Marmoutiers, du Bec, ou d'autres monastères qui étaient alors, parmi les anciens moines, les plus réguliers qu'il y eût en France.

Dans la seconde partie, il ne parle que des monastères de Normandie de l'ordre de Saint-Benoît, qui, avant les nouvelles créations, était le seul connu en France. Ce n'est pas que les nouveaux ordres monastiques eussent embrassé une autre règle que la sienne; mais ils y avaient apporté des modifications, et ils s'étaient formé un gouvernement particulier. Robert du Mont est fort succinct dans cette seconde partie; il se contente de nommer les fondateurs de chacun de ces monastères, et les abbés qui, jusqu'à cette époque, en avaient eu le gouvernement. Cet ouvrage a été publié par dom Luc d'Achéri, à la suite de la chronique de Robert. On le trouve aussi au tome XIV du *Recueil des historiens de France.*

5° *Historia monasterii Sancti Michaelis de Monte.* — Quelques bibliographes attribuent à Robert des ouvrages historiques, autres que ceux dont nous venons de parler : 1° une *Histoire de la première croisade*, qui n'est pas de lui, mais d'un autre Robert qui fut abbé de Saint-Remi de Reims, dont nous avons parlé ailleurs; 2° une *Histoire de l'abbaye du Bec*, imprimée à la suite des Œuvres du bienheureux Lanfranc, qu'on ne peut lui attribuer sur aucun fondement; 3° une *Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel.* Avec le goût qu'avait Robert pour les recherches historiques, on ne peut guère douter qu'il n'ait composé une histoire de son monastère. Il en existe plusieurs sans nom d'auteur dans la *Bibliothèque des manuscrits* du P. Labbe; ce sont deux petites Chroniques qui ont été composées dans ce monastère, et qu'on peut attribuer à Robert, parce qu'elles finissent précisément à l'année 1154, où il commença d'être abbé. On trouve à la suite une histoire des abbés du Mont Saint-Michel; celle-ci est plus vraisemblablement son ou-

vrage, parce qu'elle finit aussi à l'année 1154, quoiqu'elle ait été continuée par une autre main; mais Robert du Mont n'a pas jugé à propos d'y mettre son nom, ni d'y parler de lui-même.

On trouve encore dans le Catalogue des manuscrits du Mont Saint-Michel plusieurs ouvrages qu'on pourrait lui attribuer, entre autres, une Histoire de ce monastère en vers latins; *Versus de angelis et duobus montibus; Commendatio hujus venerabilis loci qui dicitur unum de mirabilibus mundi.* Si ces ouvrages ne sont pas de lui, ils paraissent avoir été faits pendant son gouvernement et vraisemblablement sous sa direction. Mais voici d'autres écrits d'un autre genre, qu'on ne peut lui contester.

6° *Prologus Roberti de Torinneio in abbreviationem expositionis Epistolarum Apostoli, secundum Augustinum.* — Robert, dans cet écrit, a donné une preuve qu'il n'était pas dépourvu de critique. Il avait un gros volume contenant un Commentaire sur les Epîtres de saint Paul, composé des seuls textes de saint Augustin qui y sont relatifs, qu'on appelait pour cela Florus, comme contenant la fleur des œuvres du saint docteur. Cet ouvrage était attribué par quelques savants, au Vénérable Bède, parce que, à la fin de son histoire, il dit avoir composé une *Chaîne* ou *Commentaire sur saint Paul*, tiré des écrits de saint Augustin. La preuve était assez concluante; mais Robert qui avait les deux commentaires sous les yeux, observe que l'écrit de Bède était si succinct, qu'il n'égalait pas pour la grosseur la moitié de son manuscrit sur la seule *Epître aux Romains.* Il fallut chercher quel était le véritable auteur de son grand Commentaire. Il trouva dans Cassiodore que, longtemps avant Bède, un abbé de la province tripolitaine, nommé Pierre, avait fait un pareil ouvrage. Il ne douta plus que ce ne fût celui qu'il possédait. Il en fit des extraits, comme vraisemblablement Bède en avait fait autant avant lui, auxquels il ajouta d'autres sentences tirées des écrits de saint Augustin. Dom Luc d'Achéri s'est contenté d'imprimer le Prologue de cet ouvrage.

7° Le même éditeur affirme avoir vu un exemplaire manuscrit de l'*Histoire naturelle* de Pline, qui lui avait été apporté du Mont Saint-Michel, et, à la tête duquel il y avait une préface de la façon de notre auteur. *Prologus Roberti abbatis in Plinium: qui et ipsum librum in Normanniam advexit, et corruptum correxit.* Telle était l'occupation des savants de ces temps-là pour se procurer des copies fidèles des anciens auteurs.

ROBERT DE COURSON. — Nous avons en plusieurs fois occasion de parler des statuts de ce légat, relatifs à l'Université de Paris. Chargé par le Pape de régler le cours des études et de mettre fin aux démêlés qui s'élevaient entre les professeurs et le chancelier de la cathédrale, distributeur des licences, il publia quelques décisions entre lesquelles on remarque celle qui défendait d'expliquer les livres d'Aristote, excepté sa logique. C'est surtout par ces règlements que le nom de ce prélat se rattache à notre histoire. Cependant on lui attribue des livres intitulés: *De salvatione Origenis; Lecturæ solemnes; De septem septenis.* Ces productions sont tout à fait inconnues; mais on sait qu'il a compilé une *Somme théologique*, dont il n'y a pourtant rien d'imprimé, sinon des extraits joints par Pierre le Petit au Pénitenciel de Théodore de Cantorbéry, mais elle existe en manuscrit à la bibliothèque Impériale sous les n° 3258 et 3259. Elle a été quelquefois désignée comme étant de Pierre le Chantre, auteur du *Verbum abbreviatum* souvent cité dans cette Somme inutile.

En sa qualité de légat, Robert de Courson a rédigé ou souscrit, en 1213, une enquête sur le mariage d'Erard de Brienne avec une fille du comte de Champagne; en 1214, un acte qui établit plusieurs paroisses, au lieu d'une seule, dans la ville de Saint-Quentin; une lettre à l'archevêque de Narbonne, une à Jean Sans-Terre, et une charte en faveur de Simon de Montfort. Il a d'ailleurs présidé les conciles de Reims, de Paris, de Bordeaux, de Rouen, dont les Actes concernent pour la plupart la discipline ecclésiastique. En général, il a fort mal rempli ses missions et plus d'une fois excédé ses pouvoirs. Philippe-Auguste dont il méconnaissait les droits et le clergé français qu'il accusait des plus monstrueux désordres, se plaignirent au Pape Innocent III, qui ne put s'empêcher de blâmer la conduite au moins inconsidérée de ce légat, et demanda seulement qu'on la voulût bien oublier par considération pour le Saint-Siége.

Robert de Courson, principalement chargé de provoquer une expédition en Orient, n'avait déployé un grand zèle qu'à persécuter les albigeois; il en avait fait brûler sept dans le Rouergue, en 1214. A la fin pourtant, il s'occupa sérieusement d'une croisade à la Terre-Sainte; en 1218, il s'embarqua en qualité d'adjoint au cardinal Pélage, légat en chef pour cette entreprise; et il mourut la même année devant Damiette, selon Jacques de Vitry. On ignore la date de sa naissance; on n'a point de renseignements précis sur sa famille prétendue noble et l'on ne s'accorde pas non plus sur le lieu où il a vu le jour. La plupart des biographes et des bibliographes le font Anglais; ils s'autorisent particulièrement de sa lettre à Jean Sans-Terre, où il se déclare sujet de ce roi. Cette épître est de 1214, après que Jean avait été dépossédé de ses domaines dans le continent, ce qui toutefois n'empêcha pas Robert de Courson de le qualifier comte d'Anjou, duc de Normandie et d'Aquitaine. Quoique ce Robert, malgré sa qualité de cardinal et ses règlements sur les études publiques soit peu digne d'être revendiqué par aucun pays; quoique d'ailleurs des chroniqueurs du XIIIe siècle, Alberic de Trois-Fontaines, par exemple, nous le donnent pour Anglais de naissance, nous devons dire que M. Brial le tenait pour né en France, où se trouvent des villages ou bourgs, nommés Curzon

dans le diocèse, de Luçon et Courson dans celui de Coutances. Les Anglais veulent qu'il ait fait ses études à Oxford; mais on a lieu de croire qu'il a, comme écolier, puis comme professeur ou maître, appartenu à l'Université de Paris. Il y avait été condisciple de Lothaire de Segni, qui, devenu le Pape Innocent III, lui écrivit plusieurs lettres en le qualifiant chanoine de Noyon, ensuite chanoine de Paris et le fit cardinal-prêtre du titre de Saint-Etienne au mont Cœlius. Le surnom qui le distingue des autres Robert de son temps se trouve écrit de plusieurs manières différentes que nous ne nous donnerons pas la peine d'indiquer, parce que dix ou douze variantes du même mot n'apprendraient rien à nos lecteurs.

RODOIN — se rendit recommandable sous le règne de Louis le Débonnaire dans la première moitié du IXe siècle. Ce prince l'admettait quelquefois dans son conseil, parce qu'il lui connaissait beaucoup de pénétration et d'habileté dans le maniement des affaires. Rodoïn était prieur de l'abbaye de Saint-Médard à Soissons, sous l'abbé Hilduin, archichapelain du palais. Cet abbé voulant décorer son église par quelques reliques célèbres, envoya Rodoïn à Rome pour en obtenir du Pape Eugène II. Muni de lettres de recommandation de la part de l'empereur, il obtint du Pape le corps de saint Sébastien, martyr, avec une partie de celui de saint Grégoire le Grand. Il rapporta le tout à Soissons, où il arriva le 9 décembre 826. Pour placer ces reliques plus décemment, Louis le Débonnaire fournit aux frais d'une nouvelle église dont il confia le soin à Rodoïn, qui la commença, mais ne put l'achever. On met sa mort vers l'an 833. Il avait écrit une Relation des miracles opérés par l'intercession de saint Sébastien. Elle est citée par Eginhard, par l'Astronome et par le moine Odilon; mais elle ne subsiste plus. On attribue encore à Rodoïn le Supplément à la Vie de saint Médard écrite par Fortunat; mais il n'est pas certain qu'il soit de lui.

ROGER, moine de Saint-Pantaléon de Cologne, — écrivit la Vie de Brunon, archevêque de Cologne, qu'il dédia à Folemar, son successeur, vers l'an 970. Elle est rapportée par Surius au 11 octobre: elle est écrite assez élégamment pour ce temps-là.

ROGER DU PONT-L'ÉVÊQUE, né apparemment dans la ville de Normandie qui porte ce nom, — était archidiacre de Cantorbéry, lorsqu'en 1154 il fut promu à l'archevêché d'York, qu'il occupa jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, jusqu'en 1181, selon plusieurs historiens, ou jusqu'au 20 novembre 1182, selon la Chronique de Robert du Mont. Ce prélat nous fournirait aisément la matière d'un long article; car il a été légat; il a sacré Henri au court Mantel; il a pris part, pendant plus de trente ans, à de grandes affaires politiques et ecclésiastiques; et, comme il s'est vivement déclaré contre saint Thomas Becket, il est fort mal noté dans les écrits de plusieurs auteurs contemporains dont il y aurait lieu de discuter les témoignages. Mais ces détails appartiennent à l'histoire bien plus qu'à la littérature et à la théologie. Il est vrai que les ennemis mêmes de l'archevêque d'York conviennent qu'il était éloquent et très-instruit. Fleury le répète après eux; mais il ne subsiste de Roger aucun écrit étranger à Thomas Becket, sinon une lettre assez insignifiante, adressée à Hugues, évêque de Durham, et que le Jésuite Alford a insérée, sous l'année 1172, dans ses Annales ecclésiastiques des Bretons, Saxons et Anglais. Il y est parlé des droits du siége d'York, droits dont Roger se montra toujours fort jaloux. Dans un concile de Londres, tenu en 1176, il disputa la préséance à Richard, archevêque de Cantorbéry. Ce fut le signal d'une scène indécente qui termina le synode, et que David Hume a rapportée, pour montrer, dit-il, quel était le génie du siècle, et à quelles extrémités se portaient les évêques eux-mêmes. Les deux métropolitains se plaignirent à la cour de Rome, qui, selon Rapin Thoyras, sut faire tourner cette querelle à son propre avantage.

ROGER, septième abbé du Bec, — a été l'occasion de plusieurs erreurs biographiques. Et d'abord, on n'est pas d'accord sur sa patrie; les uns le font naître en Italie; les autres en France, et quelques-uns en Angleterre. Les premiers le supposent Lombard, et il y en a même qui le confondent avec un des premiers disciples d'Irnérius, fondateur de la première école où les lois romaines furent enseignées. Cette opinion ne saurait être adoptée. Roger, élève d'Irnérius ne paraît pas avoir quitté son pays; il y établit une école à son tour et y professa. Il publia successivement plusieurs ouvrages sur la jurisprudence romaine. On lui doit les plus anciens abrégés ou sommaires qui en existent, et les premières gloses qui furent mises au jour, sur la partie du digeste que l'on appelle *infortiat*, dénomination qui lui vient, dit-on, de ce que cette partie « traitant des successions et des substitutions, aussi bien que de plusieurs autres matières également importantes, et qui sont d'un plus grand usage, était celle qui produisait un plus gros revenu aux jurisconsultes. » On lui doit encore un *Traité des prescriptions* en forme de dialogue entre la jurisprudence et l'auteur.

Il est impossible de comprendre qu'un homme dont la vie fut si laborieuse et dont l'enseignement en Italie est devenu si mémorable, ait pu être abbé d'un monastère en Normandie. Comment l'eût-il été, sans qu'aucun des historiens qui ont parlé de lui en aient fait mention? Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* démontrent aussi péremptoirement qu'il n'a pu naître ni professer en Angleterre. Roger était déjà prieur à l'abbaye du Bec, lorsqu'il fut élevé, en 1149, à la dignité d'abbé de ce monastère. Cette abbaye, à l'époque dont nous parlons, était loin d'être étrangère à la culture des lettres et des sciences. La plupart des abbés qu'elle avait eus jusqu'alors s'étaient distingués par

leur talent et leur savoir non moins que par leur piété. Il nous suffira de nommer Lanfranc et Saint-Anselme qui passèrent successivement du gouvernement de ce monastère à l'archevêché de Cantorbéry.

Roger fut destiné au même siége, non pas, comme le dit Terrasson, à la mort de Théobald ou Thibaut, mais après celle de Thomas Becket, si fameux par sa résistance à Henri II et par sa fin. Plusieurs années s'étaient écoulées sans qu'on pût lui donner un successeur. Roger fut enfin choisi ; mais, ne se croyant pas capable de soutenir, dans des circonstances aussi difficiles, le poids d'un tel épiscopat, il refusa d'accepter. C'était en 1174; Roger mourut cinq ou six ans après dans son monastère. Pendant les trente années environ qu'il le gouverna, douze de ses religieux furent successivement élevés à la dignité d'abbés, et allèrent, à ce titre, gouverner d'autres maisons. Robert de Torigni est de ce nombre; il eut l'abbaye du Mont-Saint-Michel, ce qui lui a valu le surnom de Robert du Mont. Il a célébré, dans des écrits qui nous restent, la mémoire de Roger. Nous devons néanmoins observer qu'il le loue beaucoup plus comme moine que comme jurisconsulte et littérateur; il passe même ces rapports sous silence ; mais il dit que Roger fit construire des chambres à cheminée pour les hôtes à tous les étages, un aqueduc, une infirmerie, etc. ; qu'il répara la couverture de la maison, les cellules des dortoirs, etc. La *Gaule chrétienne* ne le loue guère aussi que de ces travaux ; et, pour tout le reste, elle ajoute seulement et sans entrer dans aucun détail : *Sacris et sæcularibus litteris apprime instructus.*

C'est donc à tort qu'on lui attribue un ouvrage sur le Code et sur le Digeste : nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit en commençant; nous ne pourrions que répéter combien il est difficile de l'en croire l'auteur, surtout quand nous possédons, à la même époque, un personnage du même nom qui s'occupait exclusivement de ces sortes de matières, et qu'aucun des nombreux écrivains qui furent les disciples de l'abbé du Bec ne le loue d'un ouvrage de cette importance.

L'ouvrage dont on suppose que l'abbé Roger est l'auteur, a pour titre : *Libri ex universo enucleato jure excerpti, et pauperibus præsertim destinati.* Il est divisé en neuf livres, et composé dans l'ordre du Code Justinien. Par les pauvres auxquels le livre est destiné, l'auteur entend les écoliers sans fortune ; c'est en leur faveur qu'il l'entreprit.

L'historien de l'Université d'Oxford attribue encore quelques ouvrages à Roger, et, entre autres, ce *Traité sur les prescriptions* dont nous avons parlé au commencement de cet article.

ROGER de Salisbery, ainsi nommé parce qu'il naquit dans cette ville en Angleterre, — vivait vers l'an 1160. On a de lui des Commentaires intitulés : *Expositions morales sur les Psaumes de David et sur les Evangiles de chaque dimanche.* (*Voy.* Pitseus, *Histoire des écrivains d'Angleterre.*)

ROGER, abbé de Saint-Euverte d'Orléans, —fut d'abord chanoine régulier de Saint-Victor à Paris, vers le milieu du XIIe siècle. En 1145 ou 1146, Gautier, qui gouvernait ce monastère, le choisit pour aller réformer celui de Saint-Euverte à Orléans, confié alors à des séculiers. Il en fit des chanoines réguliers sous la règle de Saint-Augustin, et devint lui-même, de leur propre choix, leur premier abbé. L'auteur de l'*Histoire d'Orléans* place cette réforme en 1163; mais elle est antérieure de seize ans au moins. Roger était abbé de Saint-Euverte en 1147. La bulle d'Eugène III, en faveur de cette abbaye, lui est adressée, et elle est de la seconde année du règne de ce Pape. La *Gaule chrétienne* nous offre, sous la même date, un diplôme de Louis le Jeune, en faveur de Saint-Euverte, dans lequel Roger est également désigné comme abbé.

Quelques années après, il reçut dans son monastère et y eut pour disciple Etienne, qui devint dans la suite évêque de Tournay et qui fut un des hommes les plus distingués de ce siècle. Etienne parle de lui dans ses lettres, et une d'elles lui est adressée. Il fut même choisi pour remplacer Roger, quand celui-ci donna sa démission, en 1168. Le nouvel abbé ne le fut guère que huit ans. On lui confia, en 1176, le gouvernement de la maison de Sainte-Geneviève à Paris. L'abbaye de Saint-Euverte étant ainsi devenue vacante, Roger consentit à en redevenir le chef. Il fallut vraisemblablement vaincre sa résistance, car je vois, dans un diplôme de cette même année, que Louis le Jeune l'appelle *quondam abbas*, ce qui me fait croire qu'il ne gouverna d'abord que comme ancien abbé ; au lieu que, dans les actes suivants, il est qualifié abbé, sans l'addition du mot *quondam*. Roger succéda ainsi à celui dont il avait été le prédécesseur. Nous ne connaissons pas bien l'année précise de sa mort, mais il vivait encore en 1182 ; on le voit par sa signature apposée au bas d'un acte auquel il concourut, et dont il est fait mention dans le tome VIII de la *Gaule chrétienne.*

Nous avons trois écrits de Roger. Le premier est adressé aux religieux de Saint-Ouen à Rouen. L'abbé de Saint-Euverte avait découvert le corps du patron de cette église. Les religieux de Saint-Ouen lui avaient témoigné un grand désir de connaître toutes les circonstances de cette découverte : Roger les satisfait. Sa narration est courte néanmoins; le sujet ne permettait guère qu'elle fût longue. Il dit principalement quelles avaient été, à ce sujet, les espérances de ceux qui, avant lui, étaient en possession de l'église, les siennes propres, les motifs qui l'avaient fait hésiter, les encouragements et les promesses de Suger dans un voyage que cet homme illustre fit à Orléans, la fouille subitement faite d'après son conseil, et le succès qui réalisa l'annonce de Suger. Dom Martène a publié cette lettre, qui du reste ne

paraît pas entière, sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Ouen, dans le tome Ier de son *Nouveau trésor d'anecdotes*. Les continuateurs de Bollandus l'ont fait entrer dans leur *Grande collection*, d'après un autre manuscrit, en l'accompagnant de quelques notes peu importantes.

Les deux autres écrits qui nous restent de Roger sont deux lettres : l'une adressée à Louis le Jeune. Duchesne l'a insérée dans le tome IV de ses *Historiens de France*. Elle en suppose d'autres qui l'avaient précédée; car, dès la première phrase, Roger demande pardon à Louis de l'importuner si souvent par ses plaintes. Un des officiers du roi avait fait enlever les bœufs d'un des hommes de l'abbé de Saint-Euverte; l'abbé demande qu'on restitue ce qu'on a pris par violence, et que des excès pareils ne se renouvellent jamais.

L'autre lettre est adressée à Ervise, abbé de Saint-Victor à Paris. Alexandre III faisait assembler un concile à Tours. Roger avait consulté Ervise, pour savoir s'il devait s'y trouver; Ervise n'avait pas répondu; Roger lui écrit encore. Cette seconde lettre a été imprimée dans l'*Amplissime collection* de dom Martène. Elle est moins importante encore que la lettre à Louis le Jeune.

Voilà tout ce que nous possédons des écrits de Roger, abbé de Saint-Euverte.

ROGER le Normand, — avait étudié avec soin la jurisprudence et professé les arts libéraux à Paris, avant d'être élevé à la dignité de doyen de l'église de Rouen. Mais il ne nous reste aucune trace de son enseignement, ni de ses autres travaux. C'est à lui qu'est adressée une lettre de Pierre de Pavie, évêque de Tusculum et légat du Saint-Siége en France, laquelle se trouve la soixanteneuvième parmi celles d'Etienne de Tournay, dans l'édition du P. du Moulinet. Cette lettre paraît avoir été écrite vers l'an 1185.

On lisait dans un manuscrit de l'abbaye du Bec divers sermons composés par divers auteurs à la fin du XIIe siècle et dans le siècle suivant, parmi lesquels il y en a six de Roger le Noir sur l'Ascension, la Pentecôte, le jour des Rameaux, et sur d'autres sujets. Serait-ce le doyen de l'Eglise de Rouen? Nous ne connaissons du moins aucun autre Roger, Normand, de cette époque, auquel on puisse les attribuer.

Tout ce qu'on en lit dans la *Gaule chrétienne* se borne à ces mots : *Rogerus reperitur in tabulis Ecclesiæ Rothomagensis, anno* 1199, *et in tabulis Belli-Loci, anno* 1200. Un moment après, on lit que Richard était son successeur dans sa dignité de doyen en 1200.

ROGER des Moulins. — Joubert, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, venait de périr de faim, dans un cachot où les musulmans vainqueurs l'avaient jeté. Robert des Moulins fut choisi pour le remplacer à une époque où les succès toujours croissants de Saladin allaient bientôt amener la prise de cette ville et la renonciation forcée de Lusignan au titre de roi. Quelques écrivains ont commis à son sujet une double erreur; ils le font grand maître des Templiers et successeur de Gérard de Rochefort, fait prisonnier à la bataille de Tibériade, que Saladin gagna sur les Chrétiens le 2 juillet 1187. Roger des Moulins fut grand maître des Hospitaliers, et non pas des Templiers; il n'y a pas eu de Gérard de Rochefort grand maître du Temple; seulement un Gérard de Bédefort ou de Riderfort, et encore il ne le devint qu'en 1188.

Roger était Normand. Sa famille, illustre dans la province qui le vit naître, tira son nom des Moulins d'une terre qu'elle y possédait. Ses talents le firent élever, autant que son courage, à la dignité de grand maître. Raymond du Puy avait donné, au milieu de ce siècle, des statuts à l'ordre de Saint Jean de Jérusalem. Roger des Moulins les fit confirmer par le Pape Lucius II, et y en ajouta de nouveaux. Il fut employé aussi, pendant sa gestion, à une négociation importante et d'où pouvait dépendre le sort des Chrétiens en Orient. Bohémond III, prince d'Antioche, avait abandonné Théodora, sa femme légitime de la maison de Comnène, et nièce de l'empereur, pour épouser une de ses concubines. Le patriarche excommunia le prince; le prince chassa, poursuivit, dépouilla le patriarche et tous les évêques qui partageaient ses opinions. On s'arma pour le prince; on s'arma pour le pontife. Roger des Moulins fut envoyé de Jérusalem, avec le patriarche de cette ville et le grand maître des Templiers, pour apaiser des troubles dont l'effet pouvait être de faire allier Bohémond, prince irascible et inconsidéré, avec les ennemis des Chrétiens, et d'achever ainsi de ruiner toutes les espérances des croisés, déjà si affaiblies par les succès des musulmans. Guillaume de Tyr nous a conservé quelques détails sur cette négociation.

L'auteur anonyme d'une *Histoire de Jérusalem* que Bongars a insérée dans sa Collection, dit que Roger des Moulins fut tué à la bataille de Tibériade.

Il est le premier qui soit qualifié grand maître dans les chartes que nous avons relatives à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

ROGER de Hoveden, — appartenait à une illustre famille de la province d'York. Il fut très-considéré du roi Henri II, qui l'admit au nombre des officiers de sa maison, vers l'an 1189. Après la mort de ce prince, il se retira de la cour, et s'appliqua à écrire l'histoire de sa nation, qu'il commence à l'an 731, époque où Bède avait fini la sienne, et qu'il continue jusqu'en 1204, c'est-à-dire, jusqu'à la cinquième année du roi Jean. Les *Annales* de Roger sont divisées en deux parties, dont la dernière surtout est particulièrement intéressante pour l'histoire de la croisade, à cause des mouvements que Henri II, roi d'Angleterre, se donna pour la faire réussir, et de plusieurs lettres sur cette matière, qu'il a eu soin d'insérer dans ses pages. Entre autres pièces curieuses, on y trouve la copie exacte et complète du traité d'alliance et d'amitié qui fut conclu à Ivry entre

Louis VII, roi de France, et Henri II d'Angleterre, en 1177, et en présence du cardinal Chrysogone, légat du Saint-Siége, et des grands des deux royaumes. Roger de Hoveden, en sa qualité d'auteur contemporain et d'habitué de la cour, fut à portée de connaître une grande partie des événements qu'il a racontés. Sous ce rapport, son histoire doit être de quelque autorité; mais sous le rapport de l'ordre et de la méthode, elle est comme les autres chroniques anglaises, elle manque souvent de liaison; le style n'est pas non plus un modèle d'élégance ni de pureté. Ces Annales ont été imprimées dans le *Recueil des écrivains anglais* de Henri Saville, à Londres, in-fol., 1596, et à Francfort, en 1601. Balæus et Pitseus citent encore, sous le nom de Roger de Hoveden, une *Histoire des rois de Northumberland* ou *Northumbrie*, comme on disait alors, ainsi que quelques autres ouvrages, parmi lesquels l'auteur de l'*Histoire des croisades*, M. Michaud, indique des commentaires sur le droit, qui n'ont pas encore vu le jour. On ignore en quel temps Roger mourut.

ROLAND D'AVRANCHES — n'est point assez connu, s'il faut en croire François Duchesne, qui se plaint de ne pas trouver, dans les auteurs contemporains de ce prélat, assez de renseignements sur sa personne. François Duchesne sait néanmoins que Roland fut doyen de l'église d'Avranches, qu'il devint, en 1177, archevêque de Dol en Bretagne, puis légat de Lucius III, en Ecosse, cardinal en 1184; deux ans après, légat du Pape Urbain III, en Lombardie; qu'enfin il mourut la veille de l'élection du Pape Clément III, c'est-à-dire, le 5 janvier 1188. On a conservé deux lettres de ce prélat, l'une au Pape Lucius III, l'autre à Conrad, abbé de Tergernsée. La première est écrite en commun par Roland et par Sylvain, abbé de Riéval. Ils rendent compte d'une contestation fort peu importante dont il paraît que le Pape leur avait ordonné de prendre connaissance. L'abbé auquel la seconde lettre est adressée est prié de conférer un bénéfice à un ecclésiastique dont le nom n'est désigné que par l'initiale E.

ROMERIUS. — Josias Simler, dans son Epitome de la *Bibliothèque* de Conrad Gesner, parle d'un écrivain nommé Romerius, et dit qu'il a continué en deux livres les *Annales* ou la *Chronique* de Rhéginon, abbé de Prum, depuis 907 jusqu'en 997. Rhéginon finit en effet ses Annales à l'an 906; mais son continuateur ne conduit la suite des événements que jusqu'au commencement de l'an 969, du moins dans l'édition que Pistorius publia à Francfort en 1613. Cette continuation n'est donc point de Romerius, ou bien elle n'a pas été imprimée tout entière. Peut-être aussi que le copiste n'a pas jugé à propos de transcrire au delà de ce qui regardait le règne d'Othon Ier, mort en 973, car il finit en disant qu'il a conduit les *Annales* de Rhéginon depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'au règne d'Othon II.

ROMUALD, archevêque de Salerne, — est auteur d'une chronique qui commence à l'origine du monde et finit à l'an 1178. Romuald était d'une naissance illustre. Elevé sur le siége archiépiscopal de Salerne en 1154, il gouverna son église avec une grande sagesse jusqu'en 1181, époque de sa mort. Romuald s'adonna à la médecine et à d'autres sciences. Il fut cher aux rois de Sicile, et surtout à Guillaume II, dont il fut l'ambassadeur auprès de la république de Venise, où il s'acquit beaucoup d'honneur, en travaillant à la paix entre le Pape Alexandre et l'empereur Frédéric. Il avait couronné ce même Guillaume, surnommé le Bon, et il l'aida de ses conseils. Outre la Chronique que nous allons analyser, Romuald a, dit-on, écrit quelques Vies de saints.

Romuald parle, à la date de 1095, du concile de Clermont, dans lequel une multitude infinie de Chrétiens prirent la croix. — Le comte Roger de Sicile assiégeait Amalfi, en 1096, lorsque Bohémond, dit-il, par une inspiration subite de Dieu, prit, avec les autres comtes et les soldats de Roger, le signe de la sainte croix, et abandonna le siége; le comte Roger retourna sans gloire en Sicile. — L'auteur, à la date de 1097, au mois d'octobre, parle du départ pour l'Orient de Robert, comte de Flandre, du comte de Saint-Gilles, du duc Godefroi de Bouillon et de Baudouin son frère, de Hugues le Grand et de Tancrède. Il dit qu'il y eut 140 mille ennemis de tués au combat que les croisés livrèrent près de Nicée aux Arabes, aux Turcs et aux Persans. L'auteur veut parler sans doute de la bataille de Dorylée; mais il exagère la perte des Sarrasins. Il parle brièvement de la prise d'Antioche et de celle de Jérusalem. Il ajoute que, dans la même année où Jérusalem fut prise, Bohémond, sortant d'Antioche avec trois cents cavaliers, livra un combat aux Turcs, fut pris et jeté dans les fers. Tous ses cavaliers furent tués. On dit qu'ils s'étaient battus contre cent vingt-trois mille infidèles. En 1102, Bohémond fut relâché, et retourna à Antioche.

En 1119, Roger, fils de Richard, gouverneur d'Antioche, fit une sortie contre les Sarrasins, fut battu et chassé de la ville. Le roi de Jérusalem vint à son secours, battit à son tour les Sarrasins, et reprit Antioche. Ce récit de Romuald ne nous paraît guère vraisemblable, au moins pour ce qui regarde la prise d'Antioche par les musulmans. En 1123, le roi de Jérusalem est fait prisonnier, et bientôt remis en liberté. Romuald place à l'an 1145 le départ de Conrad, roi d'Allemagne, pour Jérusalem, et raconte tout ce qui lui arriva en Grèce. Après avoir perdu une grande partie de son armée, il se rend à Jérusalem, où le roi de France, trompé comme lui par l'empereur Manuel, le rejoignit. Conrad, ayant perdu une grande partie de ses soldats, retourna en Allemagne par Constantinople, et le roi de France, dans ses Etats par la Pouille. Le reste de la Chronique de Romuald, qui se termine à l'an 1178, ne parle plus que des affaires de Sicile.

Cette Chronique de l'archevêque de Salerne se trouve reproduite dans le tome VII de la Collection de Muratori.

ROSTANG, moine de Cluny. — Ce moine ne nous est connu que par une pièce assez curieuse, conservée dans les archives de l'abbaye de Cluny, et qui depuis a été imprimée dans la *Bibliotheca Cluniacensis* de Martin Marrier. C'est une Relation très-détaillée des moyens que mirent en usage deux chevaliers croisés pour enlever de Constantinople le chef de saint Clément, Pape et martyr, et le transporter en France. Pour ravir à une église grecque cette relique, il leur fallut beaucoup d'adresse et d'audace, comme on en va juger par l'analyse de la Relation de Rostang. Rien de plus propre que ce récit à donner une idée juste du singulier système moral et religieux que professait alors toute la chrétienté : la fraude, le rapt, même avec violence, n'avaient rien d'illicite, pourvu qu'une relique quelconque en fût l'objet; et l'on pensait que les saints continuaient de répandre leurs grâces sur les ravisseurs, comme sur les possesseurs légitimes de leurs restes.

Le moine Rostang commence sa narration par une histoire abrégée des croisades, histoire dans laquelle il fait, suivant l'usage du temps, de nombreuses citations de l'Ecriture, et surtout des prophètes. Et il semble lui-même s'excuser de cette digression auprès de ses lecteurs. Il voit dans la prise et la reprise de Jérusalem la cause de la translation du chef de saint Clément dans l'abbaye de Cluny. Et voici comment il explique ou prouve cette proposition, qui paraît d'abord tout extraordinaire.

On sait que le marquis de Montferrat partit avec plusieurs évêques et religieux, en 1202, pour la Terre-Sainte, où les affaires de la chrétienté étaient dans une situation déplorable, puisque les croisés avaient perdu Jérusalem et une partie de leurs conquêtes. Dans le nombre des guerriers qui marchaient à leur suite, se trouvaient deux Français, nommés, l'un Dalmace de Serciac, que Rostang nous donne pour noble et très-lettré, et l'autre, Pons de la Bussière, qu'il représente aussi comme brave et fidèle. Ce furent là les ravisseurs du chef de saint Clément; et le moine Rostang interrompt sa narration pour laisser parler le lettré Dalmace de Serciac, qui retrace, en son nom et au nom de son camarade, tous les détails du vol de cette relique.

Il raconte que s'étant embarqué avec son camarade pour aller de Thessalonique à Jérusalem, ils furent assaillis par une affreuse tempête qui les retint six semaines sur mer. Ils se trouvèrent trop heureux de pouvoir se réfugier dans le port de Constantinople, où ils arrivèrent dans le plus triste état. Mais, à les en croire, leur plus grande peine était de ne pouvoir accomplir le vœu qu'ils avaient fait d'aller combattre dans la Terre-Sainte. Ils gémissaient nuit et jour de leur oisiveté, lorsque Dalmace de Serciac conçut l'heureuse idée de transporter du moins quelques reliques dans son pays. Il fit part de son projet à plusieurs hommes religieux, même à des cardinaux, entre autres, à Pierre de Capoue; tous l'approuvèrent hautement, et autorisèrent le chevalier à se procurer des reliques par tous les moyens possibles, pourvu que ce ne fût point à prix d'argent, la loi ne permettant pas d'acheter ou de vendre les martyrs. Apparemment que les prêtres des églises grecques, à qui les croisés vainqueurs avaient déjà enlevé un grand nombre de reliques, étaient sur leurs gardes, car il fallut à Serciac tout un hiver pour aviser aux mesures qu'il emploierait afin de s'en procurer. Mais un jour, un prêtre nommé Marcel de Châlons, avec qui il dînait, lui indiqua une église où était la tête de saint Clément. Serciac lui demande s'il est bien sûr que ce soit le chef de ce grand saint. Le prêtre lève tous ses doutes en l'assurant qu'il a vu une lame d'or enfermée dans l'intérieur de la châsse, sur laquelle était dépeinte l'image de saint Clément, avec le nom de ce Pontife, écrit en grec au-dessous de son image.

L'abbaye où se trouvait le chef de saint Clément était, selon Dalmace, une des plus considérables de la ville, et s'appelait Trentafolia, ce qui en latin signifie *Rosa*. Nos deux croisés s'y rendent un jour, avec le prêtre Marcel et quelques autres qui devaient participer au saint enlèvement. Ils prient les moines de l'abbaye de leur laisser voir l'église. On le leur permet, mais on leur donne un clerc pour conducteur et surveillant. Les chevaliers trouvent moyen d'éloigner le clerc du lieu où sont les reliques, en se faisant conduire dans diverses parties de l'église, et en lui demandant des explications sur les peintures qui la décoraient. Le prêtre Marcel profite de l'occasion, et, aidé d'un moine de Cîteaux qui l'accompagnait, il approche du chef de saint Clément, non sans crainte; mais il n'ose en prendre que le menton et les mâchoires : *Sed mentum cum maxillis caute avulsit, capite derelicto.*

Cette capture faite, les deux prêtres reviennent trouver les chevaliers, qui étaient alors vers la porte de l'église. Serciac demande secrètement à Marcel s'il a réussi. Marcel lui répond en lui disant qu'il n'a pu prendre que les parties indiquées; le chevalier s'afflige, et dit au prêtre qu'il n'a rien fait. Cependant il lui conseille de s'en aller promptement avec ce qu'il a pris, tandis que lui et Ponce vont aviser aux moyens de terminer l'affaire. Serciac feint alors d'avoir oublié ses gants dans l'église, et il envoie Ponce les chercher, tandis qu'il reste à causer avec les moines à la porte. Ponce trouve heureusement endormi le jeune clerc leur surveillant, et s'empare sans hésiter du reste de la tête de saint Clément.

A peine étaient-ils à quelques pas de l'église, que les moines s'apercevant du vol jetèrent de grands cris et les poursuivirent dans les rues; mais Ponce s'enfuit à toutes jambes avec son butin, et Dalmace Serciac, au contraire, essaye de calmer les moines; et

leur découvrant sa poitrine, leur montre qu'il n'y a rien de caché. Ainsi s'exécuta, non sans péril, la capture du chef de saint Clément. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que les deux chevaliers tentèrent encore une fois d'enlever une autre tête dans la même église; mais, pour ce coup, ils ne réussirent pas.

Comment la tête de saint Clément se trouvait-elle là? Un chanoine du Saint-Sépulcre qui vivait à Constantinople depuis quinze ans ne leur laisse aucun doute sur l'authenticité de la relique. C'était un empereur qui avait apporté cette tête à Constantinople.

Bientôt après, nos deux croisés montent sur un vaisseau pour retourner dans leur patrie. Mais une tempête, que l'auteur de la Relation écrit du style le plus poétique, les met encore une fois dans le plus grand danger. Pouvaient-ils périr? ils avaient avec eux le chef de saint Clément. Tous deux, à genoux devant cette tête, lui adressent une fervente prière; le calme revient aussitôt sur les ondes, et ils abordent heureusement sur les côtes de France. De retour dans leur patrie, ils offrent leur relique à l'église de Cluny, et les moines la font enfermer dans une boîte d'argent. *Hoc factum est*, dit la Relation, *per gratiam Dei, anno* 1206.

Nous avons dit, en commençant, les motifs qui nous ont porté à citer avec quelques détails l'histoire de la translation du chef de saint Clément. Ce fut par des moyens à peu près semblables, que presque toutes les églises d'Occident se trouvèrent posséder en ce temps-là une prodigieuse quantité de reliques enlevées aux Grecs; que l'église de Langres, par exemple, eut le chef de saint Mamès; l'église de Troyes, le chef de sainte Hélène et une partie du chef de saint Philippe; d'autres églises, le chef de saint Jean-Baptiste, de saint Georges; plusieurs même, du sang de Notre-Seigneur, du bois de la vraie croix, etc. Galon de Sarton, chanoine de Saint-Martin de Péquigny, fut celui qui, dans le pillage de Constantinople, enleva le plus grand nombre de ces reliques rapportées en France.

A la suite de la Relation de Rostang sur la translation du chef de saint Clément, se trouve une hymne à ce saint Pontife, que l'on doit sans doute attribuer au même religieux. Si elle n'offre pas un grand mérite poétique, elle nous fait du moins connaître ce saint Clément dont une église de Constantinople conservait les reliques. Ce Clément est celui qui fut Pape dans le premier siècle de l'Eglise, qui fut envoyé en exil dans la Chersonèse par Trajan, mais dont le martyre a été révoqué en doute par de doctes écrivains. Il paraît cependant que l'auteur de l'hymne croyait à ce martyre, puisqu'il dit dans une strophe:

Sprevit decreta principum,
Ob hoc passus exsilium,
Sed per maris supplicium
Consecutus est bravium.

André Duchesne, qui a enrichi de notes la *Bibliothèque de Cluny* du P. Marrier, semble attribuer au moine Rostang un sermon qui a pour titre : *In natali S. Odonis, abbatis Cluniacensis*. Mais rien ne prouve que ce sermon, qui n'est du reste qu'une déclamation sans intérêt, soit de notre auteur.

ROTROU, archevêque de Rouen, — était fils de Henri, comte de Warwick, et de Marguerite, comtesse du Perche. Quelques auteurs l'ont appelé Rotrou du Perche, lui donnant par erreur le nom de sa mère. Ses parents le firent élever dans le prieuré de la Charité-sur-Loire. Il en sortit pour étudier la théologie, sous Gilbert de la Porée, et devint archidiacre de Rouen. Il occupait cette dignité, lorsque, en 1138, selon Ordéric Vital, ou plutôt en 1139, selon Robert du Mont, il fut élu évêque d'Evreux. En 1147, il assista au concile de Paris, que présidait Eugène III, et qui condamna Gilbert de la Porée. Dans ce concile, et dans celui de Reims, en 1148, Gilbert, en soutenant la pureté de sa doctrine, invoquait le témoignage de Rotrou, son ancien disciple. Il paraît que celui-ci fit un voyage à Rome en 1159; on peut le conclure d'une lettre d'Adrien IV à Louis VII, où ce Pontife, après avoir exhorté ce prince à ne pas aller en Espagne, le prie de s'en rapporter à ce que lui dira le prudent et vertueux évêque d'Evreux. Rotrou, en 1160, institua dans sa cathédrale la dignité de trésorier; il assista, en 1163, au concile de Tours, tenu par Alexandre III, et reçut de ce Pontife, en 1164, la commission de réconcilier l'archevêque de Cantorbéry avec le roi d'Angleterre. L'année suivante, Rotrou devint archevêque de Rouen, et continua d'être en correspondance avec le Pape, qui, en 1165, lui écrivit, à lui et à ses suffragants, une lettre relative encore à l'affaire de Thomas Becket. Alexandre les chargeait de rappeler vivement Henri II au respect dû à l'Eglise romaine. Au commencement de l'année 1170, Rotrou, et Bernard évêque de Nevers, reçurent du Souverain Pontife l'ordre d'aller trouver le monarque anglais, et de réclamer pour Becket, paix, sûreté, restitution de ses biens et de son siége.

C'était comme sujet de Henri que l'archevêque de Rouen était si souvent employé à ces négociations; on ne voulait pas que le roi pût dire qu'on ne lui envoyait que des étrangers; mais Bernard avait des pouvoirs particuliers qui l'autorisaient à se passer du concours de Rotrou, si celui-ci refusait d'agir ou de parler avec énergie. Après le meurtre de Becket, Rotrou fut l'un des prélats députés par Henri, vers le Saint-Siége, pour désavouer cet attentat. Lui et l'archevêque de Reims reçurent, vers le même temps, une lettre d'Alexandre III sur les dommages qu'avait essuyés le monastère de Selincourt. D'autres lettres du même Pontife à Rotrou concernent des affaires particulières, et recommandent la réforme de certains abus. En 1172, Rotrou couronna à Winchester le fils du monarque anglais et

Marguerite de France, épouse de ce jeune prince. Le serment de celui-ci au roi de France fut prononcé, en 1175, en présence de l'archevêque de Rouen. Ce prélat fit en 1178 la dédicace de l'église de l'abbaye du Bec, et mourut en 1183. C'est fort mal à propos que Laroque parle d'une lettre adressée à Rotrou par Innocent III, dont le pontificat ne commence qu'en 1198. Cet archevêque de Rouen a été loué par Pierre de Blois avec un luxe et une profusion d'épithètes et d'antithèses que nous ne croyons pas devoir reproduire. Pour n'en donner qu'un exemple, nous nous contenterons de remarquer que Rotrou est comparé aux quatre animaux de l'*Apocalypse*, qui ont des yeux en avant, en arrière et sur toute la surface de leur corps.

Chartes. — Les écrits qui nous restent de ce prélat ne sauraient suffire pour justifier tant de louanges, alors même qu'on y comprendrait les chartes assez nombreuses qu'il a souscrites, soit comme disposant, soit comme témoin. Laroque en a publié une vingtaine parmi les preuves de l'*Histoire de la maison d'Harcourt*. Les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* n'ont imprimé que celle qui concerne le monastère du Val-d'Azon. Mais ils en ont indiqué beaucoup d'autres dans les deux articles qu'ils ont rédigés sur Rotrou, l'un, dans leur *Notice des évêques d'Evreux;* l'autre, dans l'*Histoire des archevêques de Rouen*. Ils distinguent particulièrement celle qui a pour objet la régie des biens des chanoines décédés. Le surplus de ces chartes ne consiste en général qu'en donations ou concessions à des monastères et à des églises.

Nous avons quinze lettres de Rotrou. Sept ont été insérées dans le Recueil de celles de Thomas de Cantorbéry. Elles sont en effet adressées, depuis 1164 jusqu'en 1170, les unes à ce prélat, les autres au Pape Alexandre, et ne roulent que sur le démêlé fameux de ce prélat avec son prince. Quoique Rotrou partageât les idées de son siècle sur l'étendue de la puissance ecclésiastique, cependant il demandait le maintien des articles de Clarendon, et invitait le Pape à les confirmer. Ses lettres annoncent de l'attachement à la personne de Henri, quelquefois du respect pour l'autorité royale, et toujours un ardent désir de voir renaître la concorde entre le trône et l'autel.

Voici l'ordre chronologique des huit autres lettres, écrites par Rotrou à différentes personnes.

1° La plus ancienne doit être celle qui est adressée au roi d'Angleterre, sur l'éducation littéraire de son fils. Gussanville, qui la date de 1161, ne prend pas garde que l'intitulé porte: *Rotrodus archiepiscopus Rothomagensis*, et qu'en 1161, Rotrou n'était pas encore archevêque de Rouen. Elle ne peut pas être antérieure à 1165, époque où l'élève dont elle parle avait environ douze ans. Quoi qu'il en soit, le père de cet élève, Henri II, y est loué comme le prince le plus lettré de son temps. *L'esprit des autres monarques*, dit l'auteur, *est inculte et grossier; le sien, développé par l'étude, est capable de tous les genres d'observations et de travaux. Il doit donc sentir mieux qu'un autre l'utilité d'une éducation libérale. Faut-il gouverner, traiter, se retrancher, combattre? Les livres enseignent toutes ces parties de l'art de régner. Un roi sans lettres est un navire sans rames, un oiseau sans ailes.* L'auteur allègue ensuite les exemples d'Alexandre et de Jules César, et l'autorité d'Ovide et de Salomon.

2° Dans une épître adressée à ses suffragants, Rotrou les invite à subvenir par des contributions pécuniaires aux besoins pressants du Pape Alexandre. Ils n'ignorent pas ce que ce Pontife a souffert, ce qu'il a fait pour l'Eglise. Aujourd'hui il faut qu'il contente l'avidité des Romains, qu'il assouvisse leur soif. Point de paix, point de sécurité, si le Pape ne peut, par vos largesses, satisfaire à tant de besoins. Alexandre III est rentré à Rome en 1165 et en 1178; la lettre est donc de l'une ou l'autre de ces deux époques. Nous préférons la première, à laquelle peut s'appliquer ce passage de la lettre de Rotrou : *Assez longtemps les tempêtes de la puissance schismatique se sont déchaînées; l'heure est venue où des vents favorables doivent faire aborder le navire de Pierre dans un port plus tranquille.*

3° En 1171, Rotrou écrit à ses suffragants qu'il ne peut, quoi qu'en ait ordonné le Pape, mettre en interdit les terres que le roi Henri possède en Normandie, ce prince ayant promis de donner satisfaction pour le meurtre de Thomas Becket.

4° En 1173, le jeune Henri, révolté contre son père, est vivement exhorté par l'archevêque de Rouen à rentrer dans le devoir. *Très-cher fils*, lui dit le prélat, *nous vous adressons des prières comme à un maître, des exhortations comme à un roi, des leçons comme à un fils. Cessez d'affliger votre peuple, de persécuter votre père, et d'exposer aux ravages de la guerre notre domaine des Andelys.*

5° A la même époque, Rotrou et ses suffragants conjurent la reine Eléonore de retourner auprès de son époux, qu'elle avait quitté. *Vous êtes*, lui disent-ils, *notre paroissienne, et si vous continuez d'offrir à vos fils l'exemple de la rébellion, nous serons forcés de lancer contre vous, dans l'amertume de notre cœur, les censures ecclésiastiques.*

6° La date de 1173 convient aussi à la lettre que Rotrou et Arnould de Lizieux écrivent au roi d'Angleterre, pour lui rendre compte de la mission dont il les a chargés auprès du roi de France. Ils exposent les plaintes de Louis VII, et ils invitent Henri II à mieux se conduire. Ses enfants s'arment contre lui ; sa femme l'abandonne : d'où peuvent venir tant de malheurs, sinon de ce que l'on sait trop qu'il n'est pas assez dévoué à l'Eglise ?

7° Vers les mêmes temps, Rotrou répond au prieur et aux moines de la Charité-sur-Loire, qui l'avaient invité à passer quelques jours dans leur monastère. Il en est empê-

ché par les discordes des rois et par les troubles qui agitent la Normandie.

8° La huitième et dernière lettre de l'archevêque de Rouen est adressée, en 1175, à Guillaume, archevêque de Sens. C'est un tissu de compliments et de supplications. Guillaume est tout-puissant; les cœurs des rois sont dans sa main, il dispose des volontés publiques. C'est donc à lui de protéger les biens des églises, de les garantir des incursions militaires, et de préserver surtout le domaine des Andelys, ressource unique de Rotrou, et sans laquelle il ne peut vivre.

La troisième de ces lettres est dans l'un des recueils de dom Martène, et les sept autres se trouvent parmi les Epîtres de Pierre de Blois.

Rotrou, placé par Crowæus dans la liste des interprètes de la Bible, n'y a point été maintenu par le P. Lelong, et nous ne saurions en effet citer aucun commentaire, aucun ouvrage, ni imprimé, ni manuscrit, qui puisse être attribué à cet archevêque de Rouen, sinon les chartes et les quinze lettres que nous avons fait connaître.

RUDOLPHE, moine de la Chaise-Dieu, — a écrit la Vie de saint Adelhelme, troisième abbé de ce monastère, et ensuite prieur de Saint-Jean de Burgos en Espagne, où il mourut, sur la fin du XI[e] siècle. Cette Vie a été rapportée par Surius et les Bollandistes.

S

SABAS (Saint). — Le moine Sabas n'est connu que par l'histoire qu'il nous a laissée de la vie et des miracles de saint Joannice. Il l'écrivit vers 846. On voit dans cette histoire que le saint, issu d'une famille pauvre, avait embrassé le parti des armes et donné dans les erreurs des iconoclastes; mais que, rappelé ensuite à la vérité, il passa six années dans les jeûnes et les prières, sans toutefois abandonner le service de l'empereur. Après s'être signalé par sa valeur dans la campagne contre les Bulgares, il entra dans un monastère où il apprit à lire et à écrire, puis vécut seul sur le mont Olympe, pendant douze ans, dans les austérités de la pénitence. Dieu lui accorda le don des miracles, et il soutint les Catholiques dans les persécutions de Léon l'Isaurien et de Michel le Bègue.

La vie de saint Joannice se trouve en grec dans la bibliothèque Impériale, mais bien différente de celle que Métaphraste a publiée, et que Surius a suivie.

SABAS (Saint). — On a sous le nom de ce saint abbé un ouvrage intitulé le *Typique*, qui contient l'ordre de la récitation de l'Office divin pendant toute l'année, en la manière qu'il l'avait établi dans son monastère. Ce n'est qu'en ce sens qu'on peut lui attribuer le *Typique*, qu'on croit n'avoir été écrit qu'au XI[e] siècle

SABBATIUS, évêque dans nous ne savons quelle partie des Gaules, — a composé, à la prière d'une vierge nommée *Secunda*, un livre *De la foi*, *contre Marcion*, Valentin, Aétius, Eunome, dans lequel il montre, par des arguments de raison et des témoignages tirés de l'Ecriture sainte, qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui a fait le ciel et la terre de rien. Il prouve aussi que Jésus-Christ a été vraiment homme, qu'il a eu un véritable corps, sujet aux mêmes faiblesses que le nôtre, à la nécessité de manger et de boire, à la lassitude, à la tristesse, aux souffrances, à la mort. Il oppose ces vérités aux erreurs de Marcion et de Valentin, qui ont admis deux principes, et qui ont assuré que Jésus-Christ n'avait que l'apparence de la chair. Il fait voir contre Aétius et contre Eunome que le Père et le Fils ne sont pas deux natures différentes, ni deux divinités, mais qu'ils n'ont qu'une même essence; que le Fils procède du Père, et que cependant il est aussi éternel que lui. Voilà ce que Gennade dit de cet auteur, qu'il met au rang de ceux qui ont fleuri au commencement du V[e] siècle.

SABELLIUS, hérésiarque, chef des Sabelliens, était originaire de Ptolémaïde, ville de Libye, et après avoir été disciple de Noët de Smyrne, il se mit à dogmatiser lui-même, vers l'an 250. Confondant les trois personnes de la Trinité, il enseignait qu'il n'existait entre elles aucune distinction, mais qu'elles étaient une, comme le corps, l'âme et l'esprit ne forment qu'un seul homme. Suivant Sabellius, le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'étaient que trois dénominations d'une même substance; ce qu'il prétendait rendre sensible par plusieurs comparaisons, entre autres, par celle du soleil, dont la figure représentait le Père; la lumière, le Fils, et la chaleur, le Saint-Esprit; que le Fils, pour s'incarner, s'était détaché de la divinité, vers laquelle il était retourné ensuite, comme fait un rayon de soleil; ce que Noët avait déjà enseigné après beaucoup d'autres. Tertullien attribue cette erreur à Praxéas. L'hérésie de Sabellius subsista assez longtemps dans l'Orient, où ses disciples étaient appelés indifféremment Sabelliens et Noétiens. Marcel d'Ancyre et Photin furent accusés de la renouveler en Occident; et ils étaient connus sous le nom de patripassiens. On dit qu'un apostat espagnol l'a enseignée en Angleterre, au commencement du XVII[e] siècle. Les sociniens, qui n'admettent qu'une personne en Dieu, ne distinguant pas le Verbe et le Saint-Esprit du Père, sont en cela conformes aux sabelliens. Saint Epiphane ajoute que Sabellius avait puisé cette erreur dans des livres apocryphes, et particulièrement dans un recueil composé par l'un d'entre eux, et qu'ils appelaient l'*Evangile des Egyptiens*. L'auteur y introduisait Jésus-Christ enseignant à ses apôtres, que le Père n'était point distingué du Fils et du Saint-Esprit, et qu'ils ne formaient tous trois qu'une même per-

sonne, à quoi se réduisait toute la doctrine des sabelliens. Saint Denis d'Alexandrie composa d'excellents traités, pour combattre cette erreur, qui fut condamnée dans divers conciles, et entre autres dans celui d'Alexandrie en 261.

SABINUS, évêque de la secte des Macédoniens d'Héraclée dans la Thrace, — vivait sur la fin de l'Empire de Théodose le Grand. Il avait recueilli une collection des Actes de plusieurs conciles du IVe siècle, que Socrate cite plusieurs fois dans le cours de son *Histoire*. Quoiqu'il eût écrit d'une manière fort envenimée contre l'Eglise, ces mémoires cependant n'auraient pas laissé d'être fort utiles, pour éclaircir l'histoire des conciles de ce temps-là, s'ils fussent venus jusqu'à nous; mais on n'en possède malheureusement que ce que cet écrivain nous en a conservé.

SAMUEL, Juif de Maroc en Afrique, ayant embrassé le christianisme dans le XIe siècle, —écrivit aux Juifs, ses anciens coreligionnaires, dans le but de leur démontrer la venue du Messie, une lettre qui a été imprimée plusieurs fois, dans les différentes Bibliothèques des Pères. (*Voy.* Bellarmin et Possevin, *De scriptoribus ecclesiasticis.*)

SATURNILUS, hérésiarque originaire d'Antioche et chef de la secte des saturniliens, — était disciple de Simon le Magicien, de Ménandre et de Basilides, et enseignait presque les mêmes rêveries qu'eux, au commencement du IIe siècle. Il condamnait le mariage comme une invention du diable, et niait la résurrection de la chair. Selon lui, le monde avait été fait par sept anges. Il ajoutait qu'en même temps il y avait eu deux hommes formés par deux de ces esprits, dont l'un était bon et l'autre mauvais; que de là procédaient deux genres d'hommes qui tenaient, les uns de la bonté, et les autres de la malice de leurs chefs; que, pour délivrer les bons de l'oppression des méchants assistés par le démon, le Sauveur était venu sur la terre, sous la figure trompeuse d'un homme. Cet impie ajoutait d'autres blasphèmes, et, pour les faire accepter des personnes simples, il affectait, ainsi que ses sectateurs, de paraître fort austère, et s'abstenait de l'usage de toutes choses animées. Ses erreurs ont été combattues par saint Irénée et par saint Epiphane, dans son *Panarium* ou *Traité des hérésies*.

SATURNIN, évêque d'Arles, dans le IVe siècle, — succéda sur le siége épiscopal à Valentin dont le nom se lit parmi ceux des autres évêques qui souscrivirent au concile de Sardique, en 347. Mais on croit qu'il ne fut ordonné qu'après le conciliabule d'Arles, tenu en 353 ou 354; au moins son nom ne se trouve-t-il point parmi ceux qui souscrivirent aux prétendus décrets de cette assemblée. Saturnin, qui s'était livré à l'arianisme, fit ce qu'il put pour en accréditer le parti. Il était d'ailleurs factieux et emporté, tyrannisait les églises des Gaules, et on l'accusa de plusieurs crimes énormes. Uni de sentiments et de conduite avec Ursace et Valens, fauteurs zélés de la secte arienne en Illyrie, il fut aussi un des plus ardents persécuteurs de saint Athanase. Sa colère, ses menaces et son crédit auprès de l'empereur Constance n'empêchèrent pas saint Hilaire et un grand nombre d'autres évêques des Gaules de se séparer de sa communion, à cause de sa conduite scandaleuse et tyrannique, et surtout à cause de ses erreurs sur la foi. Saturnin et ceux de sa faction, irrités de se voir flétris par un décret que ces prélats avaient rendu public, les obligèrent de se trouver à un concile qu'ils tinrent à Béziers, dans le Languedoc, et auquel, selon toute apparence, Saturnin lui-même présida.

Sa présence n'arrêta pas le zèle de saint Hilaire: ce digne prélat s'y opposa ouvertement aux blasphèmes des hérétiques, s'y rendit leur dénonciateur et s'offrit de prouver en particulier que Saturnin était coupable d'hérésie. Ce dernier, rendu encore plus furieux par cette fermeté, dressa une fausse relation de ce concile, l'envoya à l'empereur Constance et en obtint l'exil de saint Hilaire qui fut envoyé en Phrygie. On ignore de quel crime il l'accusa auprès de l'empereur, mais le saint évêque de Poitiers marque assez clairement qu'il avait été exilé comme coupable d'une action, non-seulement indigne d'un évêque, mais même d'un laïque de bonnes mœurs. Saturnin se trouva encore au concile de Milan, en 355, assemblée irrégulière où l'iniquité domina, et à la suite de laquelle plusieurs saints évêques furent encore exilés. En 360, il assista au concile de Constantinople, qui ne fut guère moins fatal aux défenseurs de la foi que celui de Milan. Saint Hilaire, qui se trouvait alors à Constantinople, présenta une requête à l'empereur pour avoir une conférence réglée avec Saturnin; mais celui-ci qui redoutait les lumières du saint Pontife, plus encore que l'ardeur de son zèle, la refusa. Les ariens réussirent même à persuader à Constance de renvoyer Hilaire dans les Gaules, comme un homme qui semait partout la discorde et dont la présence seule suffisait pour troubler l'Orient. Le crédit de Saturnin et sa haine de la vérité n'arrêtèrent pas l'ardeur des évêques des Gaules. Dans un concile tenu à Paris, en 361, Saturnin fut déclaré indigne du nom d'évêque, déposé, chassé de l'église et dénoncé aux évêques orientaux. Voici l'extrait traduit de la partie de la lettre synodale qui le concerne : *Et comme Saturnin résiste par une impiété extrême à cette saine doctrine* (de la consubstantialité), *que votre charité sache qu'il a été excommunié par tous les évêques de France, selon les lettres que nos frères vous en ont écrites par deux fois, comme s'étant rendu indigne du nom d'évêque, tant à cause de ses anciens crimes que l'on a dissimulés si longtemps, qu'à cause de sa nouvelle témérité dont ses lettres portent les caractères impies.* C'est sans doute par suite de cette excommunication que le nom de ce prélat, ainsi que celui de Marcien, l'un de ses prédécesseurs, ne se trouvent point inscrits dans une ancienne liste des évêques d'Arles, que l'on croit tirée des diptyques de cette église. On

ignore ce que Saturnin devint dans la suite.

Outre la fausse relation de ce qui s'était passé au concile de Béziers, dressée, comme nous l'avons dit, par ce prélat, la lettre synodale du concile de Paris nous apprend en général qu'il avait encore composé d'autres écrits qui ne respiraient tous que la nouvelle impiété de l'hérésie des ariens. Il nous importe peu de savoir en détail quels étaient ces écrits. Ils ne subsistent plus aujourd'hui, et ce n'est pas une grande perte pour l'Eglise.

SAXON le Grammairien. — Saxon, surnommé le *Grammairien*, à cause de la pureté de son style, Danois de l'île de Zélande, prévôt de l'île de Roschild, en Danemark, dans le xiie siècle, fut envoyé à Paris, en 1177, par Absalon, évêque de Roschild, pour en emmener des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève en Danemark. Il a composé une *Histoire des anciens peuples du Nord* en seize livres jusqu'à l'an 1186, et l'a dédiée à André, évêque dans le même royaume. Cet ouvrage contient dans ses premiers livres plusieurs faits absolument fabuleux, mais il est écrit d'un style bien au-dessus du mauvais goût de son siècle et d'un latin très-élégant. Il est mort l'an 1204.

SEBASTIEN, moine du Mont-Cassin et disciple de saint Benoît, — écrivit la Vie d'un savant, nommé *Hieronymus*, et différent, à ce que l'on croit, du célèbre docteur de l'Eglise, saint Jérôme. Il ne faut donc pas lui attribuer une Vie de ce Père qui a paru sans nom d'auteur, et qui, s'il faut en croire Baronius, est remplie de faussetés et de mensonges.

SECUNDUS, hérésiarque, disciple de Valentin et chef de la secte des secondiens, que saint Augustin nomme par erreur sevandiens, — avait inventé une combinaison d'Eons, différente de celle de son maître. Quoiqu'en admettant le principe de ses erreurs, il ne fît qu'en varier l'application, il ne laissa pas de faire grand bruit dans son temps. Il avait divisé les huit premiers couples de trente Eons en deux quadrains, l'un droit qu'il appelait *lumière*, et l'autre gauche qu'il nommait *ténèbres*. Sur quoi saint Epiphane dit que la droite et la gauche ne pouvant exister sans un milieu, ce milieu, qui ne doit être nécessairement qu'un, ne peut être autre chose que Dieu. Secundus condamnait le mariage et permettait la communauté des femmes. Après saint Epiphane, ses erreurs ont encore été réfutées par saint Augustin.

SÉLEUCUS, philosophe originaire de Galatie, — se révéla vers l'an 380, et adopta les erreurs d'Hermogènes et celles d'Audée, qui enseignaient l'un et l'autre que Dieu était la matière éternelle, qu'il avait un corps, et qu'il était l'auteur du péché. Il prétendait, avec les valentiniens, que Jésus-Christ n'avait pris un corps qu'en apparence, et qu'il l'avait ensuite laissé. Il disait que, comme l'âme n'était qu'un feu animé qui avait été créé par les anges, il fallait baptiser les hommes avec le feu ; et ce fut même là son erreur particulière, quoiqu'il soutînt que la béatitude ne consistait que dans les plaisirs des sens, et qu'il n'y a point de résurrection, ou qu'elle n'est autre chose que la génération continuelle par laquelle se perpétue l'humanité.

SÉNÈQUE le Philosophe, — est assez connu pour que nous soyons dispensé d'entrer dans les détails de sa biographie. Nous n'en faisons mention ici que pour quelques écrits qui lui ont été attribués, et qui ne demandent qu'un mot de rectification. Les lettres de saint Paul à Sénèque et de Sénèque à saint Paul sont évidemment des lettres supposées, également indignes de l'un et de l'autre, et écrites dans un style absolument différent de celui de ces deux auteurs. Juste Lipse soutient même que les unes et les autres sont de la main et du style du même imposteur. Quoi qu'il en soit, il est difficile de croire que les lettres que nous avons aujourd'hui sous le nom de ces deux grands hommes, soient celles que saint Jérôme et saint Augustin avaient vues, et qui ont porté le premier à mettre Sénèque au nombre des écrivains ecclésiastiques. Cependant le passage que saint Jérôme en cite s'y trouve tout entier, comme on peut s'en convaincre en comparant le chapitre 2 de son *Traité des hommes illustres* avec la sixième lettre de Sénèque à saint Paul.

SERGIUS, patriarche de Constantinople. — Sergius, premier de ce nom, patriarche de Constantinople, Syrien de nation, fut élevé sur le siége de cette église en 620. Vers 629, ce prélat intrigant et ambitieux se déclara chef du parti des monothélites, fit entrer dans ses vues l'empereur Héraclius, et le porta à publier un édit qu'on nomma *Ecthèse*, c'est-à-dire *exposition de foi*, œuvre conçue au point de vue de son hérésie. Après avoir fait approuver cet édit par un synode d'évêques de son parti, il le fit publier en présence du peuple; puis, pour mieux tromper le Pape Honorius, il lui écrivit une lettre pleine de sentiments orthodoxes, ce qui lui attira une réponse très-polie dont les monothélites ne manquèrent pas d'abuser. Sergius mourut l'an 639, et sa mémoire fut condamnée dans divers synodes, surtout dans le vi^e concile général, célébré en 681.

Le concile de Chalcédoine ayant déclaré que, bien qu'il y ait deux natures en Jésus-Christ, il n'y a néanmoins qu'une personne, plusieurs évêques prétendirent que l'unité d'opération et de volonté était une suite nécessaire de l'unité de personne. Théodore de Pharan émit le premier cette opinion, et Sergius en fut le plus ardent propagateur.

Pour donner à Théodore le moyen de la soutenir, il lui envoya un écrit supposé du patriarche Ménas, qui exprimait les mêmes sentiments. Il l'envoya également à Paul le Borgne, un des chefs des sévériens, et demanda à Georges, dit Arsan Paulianiste, des passages touchant l'unité d'opération, espérant ainsi les rattacher à sa communion. Sergius engagea aussi dans son sentiment l'empereur Héraclius, et fit sonder par lui Cyrus,

évêque de Phaside. Celui-ci ayant paru hésiter, et alléguant la lettre de saint Léon à Flavien en faveur des deux volontés, Sergius s'appliqua à détruire ses scrupules, interpréta plusieurs passages des Pères dans le sens de son opinion, et prétendit que les autres n'avaient rien enseigné qui lui fût positivement contraire.

Sur ces entrefaites, Cyrus fut promu au siége d'Alexandrie, et s'unit avec Théodore de Pharan, puis il réunit à sa communion les théodosiens, partisans d'Eutychès. Le moine Sophrone, depuis évêque de Jérusalem, s'étant vainement opposé à l'acte de réunion, alla trouver Sergius pour le prier d'en faire supprimer le septième article, contraire aux deux volontés. Sergius, se récriant au nom de la paix des Eglises, ne goûta pas les raisons de Sophrone, et écrivit à Cyrus de maintenir ce qu'il avait fait et de persister dans ses sentiments.

Désirant vivement surprendre l'approbation du Pape, Sergius lui écrivit une lettre où, mêlant la ruse avec le mensonge, il établissait l'erreur du monothélisme, en affectant d'établir la vérité. Honorius, qui n'était point en garde contre les artifices de Sergius, et qui ne devait point y être parce que ce patriarche était dans la communion de toutes les Eglises, et qu'il n'avait encore rien écrit pour la défense de la nouvelle hérésie, lui fit une réponse bienveillante, mais qui, sous prétexte de ne point troubler la paix de l'Eglise, avait le tort de ne rien préciser quant à la question religieuse. En effet, le Pape loua Sergius d'avoir ôté la nouveauté de paroles qui pouvait scandaliser les simples, ajoutant que pour lui il confessait une seule volonté en Jésus-Christ, parce que la divinité avait pris non pas notre péché, mais notre nature, telle qu'elle avait été créée avant que le péché l'eût corrompue; que, suivant les Ecritures, Jésus-Christ était un seul opérant par la divinité et par l'humanité, et que de savoir si à cause des œuvres de la divinité et de l'humanité on doit dire ou entendre une opération ou deux, c'était une question qu'on devait laisser aux grammairiens.

Sophrone, établi sur le siége de Jérusalem, envoya sa lettre synodale aux évêques des grandes Eglises. Il y établit nettement et distinctement la doctrine des deux opérations et des deux volontés. Honorius, en répondant à la lettre synodale de Sophrone, le pria de ne point insister sur ce terme d'une ou de deux volontés, mais de dire avec lui que c'est un seul Jésus-Christ qui, en deux natures, opère ce qui est divin et ce qui est humain. Il écrivit dans le même goût à Cyrus d'Alexandrie et à Sergius de Constantinople. Le zèle de Sophrone n'en fut pas ébranlé. Il continua de combattre les monothélites, et envoya à Rome Etienne, évêque de Dores, pour faire connaître ce qui se passait en Orient.

Sergius, voulant s'appuyer de l'autorité de la puissance séculière, composa sous le nom de l'empereur Héraclius, en 639, un édit que l'on nomma *Ecthèse*, c'est-à-dire exposition, parce qu'en effet ce n'était qu'une explication de la foi à l'occasion de la dispute touchant une ou deux opérations en Jésus-Christ. L'Ecthèse défend d'abord de dire une ni deux opérations, parce que, d'un côté, certaines personnes craignaient qu'en disant une opération, on ne se servît de cette façon de parler pour détruire les deux natures unies en Jésus-Christ; et que de l'autre le terme de deux opérations scandalisait beaucoup de monde, comme n'ayant été employé par aucun des principaux docteurs de l'Eglise. Mais elle soutenait ensuite en termes exprès une seule volonté. Sergius la fit approuver et confirmer, dans un concile qu'il tint la même année 639 à Constantinople, avec menace de séparer de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ ceux qui oseraient enseigner une doctrine contraire à celle de l'*Ecthèse*. Cyrus d'Alexandrie, à qui Sergius l'envoya, la reçut avec joie. Il ne doutait pas même que le Pape Séverin, à qui elle avait aussi été envoyée, ne l'approuvât. Mais elle eut à Rome un sort tout différent. Jean IV, à qui elle fut rendue après la mort du Pape Séverin, la condamna et l'anathématisa dans un concile qu'il tint au commencement de son pontificat.

Les patriarches Pyrrhus et Paul, successeurs immédiats de Sergius, continuèrent par toutes sortes d'intrigues à propager ses erreurs, et causèrent ainsi de grands troubles dans l'Eglise. Enfin, sous le Pape Martin eut lieu, en 681, le concile de Latran. La question du monothélisme y fut examinée à fond, et Sergius y fut nommément condamné ainsi que tous les principaux auteurs et fauteurs de cette dangereuse hérésie.

SERGIUS, Ier de ce nom, Pape, — était originaire d'Antioche en Syrie, et avait été élevé à Palerme en Sicile. Après la mort du Pape Conon, un schisme s'étant élevé par la compétition de Théodore archiprêtre, et de Pascal archidiacre, le clergé et les gens de bien se rallièrent au nom de Sergius, qui fut élu canoniquement, le 26 décembre 687. Il improuva les canons de ce concile que les Grecs ont nommé *quini-sexta synodus*, ce qui lui attira les persécutions de l'empereur Justin le Jeune. Ce Pape, très-recommandable par sa vertu et par sa science, fit cesser le schisme de l'Eglise d'Aquilée, encore séparée par l'affaire des Trois Chapitres. Il mourut le 9 septembre 701, après avoir gouverné l'Eglise près de quatorze ans. Nous avons de lui une Epître à Céolfide, abbé anglais, et quelques décrets. Son successeur fut Jean VI.

SERGIUS II, Romain, — fut élu après Grégoire IV, le 10 février de l'an 844, malgré les intrigues de Jean, diacre de l'Eglise romaine, qui avait voulu s'élever par force sur le Siége de saint Pierre. Sergius II mourut le 12 avril 847, et eut pour successeur Léon IV.

On n'a de Sergius II qu'une lettre par laquelle il établit Drogon évêque de Metz son vicaire dans les pays qui sont au delà des

Alpes, en considération de ce qu'il est oncle des enfants de Louis le Débonnaire, et d'ailleurs très-capable de cet emploi. Il lui donne pouvoir d'assembler des conciles nationaux de tout ce pays; d'examiner les procès de ceux qui appelleront au Saint-Siége ; d'instruire ceux des abbés et des évêques. Il défend même à qui que ce soit de s'adresser à Rome que sa cause n'ait été examinée dans le synode de sa province, ou dans le synode général de son vicaire, parce que l'on peut bien mieux connaître d'une affaire dans le lieu où elle s'est passée qu'en tout autre endroit. Cette lettre est adressée à tous les évêques dont les évêchés sont au delà des Alpes. Elle est écrite avec poids et dignité.

SERLON, chanoine de Bayeux. — Nous avons rendu compte, dans le tome IV de notre *Dictionnaire de Patrologie*, de plusieurs auteurs nommés Serlon, qui ont vécu et qui sont morts dans le XIIe siècle. Tels sont :

1° Serlon, abbé de Glocester qui, quoiqu'en disent les biographes anglais, était né en Normandie. Il fut d'abord chanoine d'Avranches, puis religieux bénédictin au Mont-Saint-Michel avant de passer en Angleterre, où il fut pourvu de l'abbaye de Glocester, et mourut en 1104.

2° Un autre Serlon, qui fut d'abord abbé de Saint-Evroult, puis élevé à l'évêché de Séez, où il mourut en 1122.

3° Enfin, un troisième Serlon, qui fut abbé de Savigny en Normandie, et mourut à Clairvaux en 1158, après avoir réuni la congrégation, dont il était le chef, à l'ordre de Cîteaux.

Au commencement du même siècle, vivait un autre Serlon, poëte latin peu connu, dont on a découvert depuis quelques années trois manuscrits contenant un très-grand nombre de pièces de sa composition. Le premier de ces manuscrits est conservé à Londres, parmi ceux du chevalier Cotton, faisant partie du Musée britannique. Le second appartient à la bibliothèque Impériale de Paris, sous le n° 3718. Le troisième se trouve à Rome, au Vatican, parmi les manuscrits de la reine Christine de Suède, sous le n° 344; et ces trois manuscrits, à quelques exceptions près, contiennent des pièces toutes différentes. Comme ces manuscrits nous étaient entièrement inconnus, nous sommes donc excusable d'avoir omis son nom dans notre Dictionnaire.

Serlon était chanoine de Bayeux; c'est ce qui résulte clairement de toute la contexture du poëme dans lequel il fait la description du siége de cette ville par Henri Ier, roi d'Angleterre, lorsqu'il fit, en 1106, la conquête de la Normandie sur le duc Robert, son frère. A la tête d'une autre de ces poésies, il est surnommé *Parisiacensis.* Que faut-il entendre par ce surnom? Etait-ce son nom de famille, comme celui de Matthieu Pâris ? ou bien était-il né à Paris ou dans le Parisis? Ce dernier sentiment nous paraît assez probable. Nous savons d'ailleurs qu'Odon, évêque de Bayeux, frère utérin de Guillaume le Conquérant, prélat fort remuant, aimant l'ostentation et tout ce qui pouvait favoriser son ambition, auquel notre auteur adresse une de ses pièces, avait attiré dans son diocèse des gens de lettres de tous les pays. Il n'y aurait donc rien de surprenant que Serlon s'y fût rendu ainsi. C'est tout ce que nous savons sur sa personne. Ses écrits sont trop nombreux pour que nous puissions penser à les analyser. Dans le compte-rendu que nous allons en présenter rapidement, nous nous attacherons de préférence à ceux qui offrent un caractère religieux.

Manuscrit de Londres. — 1° Le plus considérable des poëmes contenus dans ce manuscrit est celui dont nous avons dit un mot, et qui a pour titre : *Versus Serlonis de capta Bajocensium civitate.* C'est une pièce de trois cent quarante vers léonins, hexamètres, dont la rime finit toujours avec l'hémistiche. Dans ce poëme commençant par ces mots : *Corde fero tristi, quod capta fuisti, urbs Bajocensis*, l'auteur se plaint amèrement du peu de résistance que la garnison avait opposée au vainqueur, et accuse aussi les habitants de lâcheté pour ne s'être pas défendus eux-mêmes. Entrant dans un plus grand détail, il fait la description des accidents déplorables qui accompagnent un siége, de l'incendie de la ville, et des pertes que lui-même avait éprouvées, réduit à n'avoir plus ni gîte, ni vêtements, manquant des choses les plus nécessaires à la vie : d'où il prend occasion de taxer d'insensibilité les gens du pays, et de censurer avec beaucoup d'esprit les mœurs publiques. Ce poëme a été imprimé par les soins des continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, dans le tome XI des notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque Impériale et autres bibliothèques particulières.

2° On trouve dans le même manuscrit : *Versus Serlonis Parisiacensis ad Muriel sanctimonialem.* C'est un poëme de deux cent soixante-seize vers hexamètres, cadencés comme les précédents. Ces vers sont adressés à une sœur utérine de Guillaume le Conquérant, appelée Muriel, peu connue dans l'histoire sous ce nom. Guillaume de Jumiéges, ou plutôt son continuateur, qui lui donne pour mari le malheureux Woldef, comte de Huntington, condamné à mort par le roi, son beau-frère, et pour second mari Eudes de Champagne, comte d'Aumale, ne la nomme pas. L'auteur de l'*Art de vérifier les dates* la nomme Adélaïde, on ne sait sur quel fondement Quoi qu'il en soit, Muriel, étant devenue veuve, se fit religieuse, vraissemblablement à l'abbaye de la Trinité de Caen, nouvellement fondée par le roi son frère et la reine Mathilde. Ce poëme est tout moral, et roule sur l'excellence de la vie religieuse, dont il relève les avantages au-dessus des jouissances du siècle. Il commence par ces mots : *Dum nostrum poscis carmen, quod inutile nosti.*

3° La troisième pièce a pour titre : *De rege Willelmo.* Elle a été composée pour féliciter le duc Guillaume sur la conquête de l'An-

gleterre. Elle est très-courte, puisqu'elle se réduit à vingt et un vers; mais elle ne manque pas d'élégance.

4° Dans la quatrième pièce, qui a pour titre : *De regina Mathilde*, le poëte célèbre le mariage de Mathilde, fille de Malcolm, roi d'Ecosse, avec Henri Ier, roi d'Angleterre. C'est un épithalame dans lequel, suivant l'usage, l'auteur n'épargne pas les hyperboles.

5° Guillaume le Conquérant, qui avait comblé de biens et d'honneurs son frère Odon, évêque de Bayeux, à qui il avait donné le comté de Kant et confié une grande portion de son autorité dans le royaume, mécontent de lui, le fit mettre en prison, et ne consentit à le relâcher que quatre ans après, au moment qu'il allait expirer. C'est cet événement que le poëte célèbre dans une pièce de vers *Ad Odonem Bajocensem*, dans laquelle il fait du prélat un éloge pompeux, tandis que sa conduite est assez généralement décriée chez les auteurs contemporains. Voici quelques-uns de ces vers :

Transiit aura gravis, gaudet jam remige navis,
Ridet ovans mater, te veniente, pater.
Te veniente, pater, fugit hostis et angelus ater
Cedunt ista duo pulsa vigore tuo.
Te sentit postem Domini domus, hostis et hostem,
Hanc pietate fovens, hunc feritate movens.

. . . .

Tu quoque gemma patrum, post tempus carceris atrum
Lux patriæ fies, Ecclesiæque dies.

6° Si le poëte Serlon excellait dans la louange, il n'était pas moins véhément dans la satire, témoins les vers acérés qu'il lança contre l'abbé de Saint-Etienne de Caen, nommé Gislebert, dont le titre est : *Invectio ejusdem Serlonis in Gislebertum abbatem Cadomi*, commençant par ces mots : *Secretis mensis*. L'auteur le représente comme un vrai Sardanapale, adonné à tous les plaisirs des sens, surtout à la bonne chère, tandis qu'il laissait mourir de faim ses religieux. L'invective est si peu mesurée, qu'une main officieuse a tracé sur chaque vers une large tranche de rouge fort épaisse, et même raturé plusieurs mots; ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse lire encore, en tout ou en partie, presque tous les vers.

7° Dans le même manuscrit, qui contient aussi des pièces de vers d'Hildebert et de Marbode, on trouve deux autres morceaux ayant pour titres, l'un : *Ad amicum absentem*; l'autre : *Ad mordacem Cynedum*, que l'on peut attribuer à Serlon. Mais nous n'en connaissons que le titre.

Manuscrit de la bibliothèque Impériale.— Le manuscrit 3718 de la bibliothèque Impériale de Paris contient aussi plusieurs pièces de notre versificateur, autres que celles que nous venons d'indiquer, sous ce titre presque effacé : *Incipiunt versus magistri Serlonis de diversis modis versificandi, utiles valde cuique versificatori*. C'est une espèce de poétique à l'usage des versificateurs latins du XIe siècle, laquelle consiste moins en préceptes qu'en exemples ou modèles. C'est pour cela que toutes ces pièces, quoique la plupart historiques, n'ont ni titre ni suscription : il ne paraît pas même qu'on ait voulu leur en donner après coup; car il n'existe pas entre les différentes pièces, le moindre espace pour les recevoir de la main de l'enlumineur. Ces pièces sont au nombre de seize. Nous tâcherons d'en donner une idée le plus brièvement possible.

1° La première, composée de seize vers élégiaques, est adressée à un prélat qui n'est pas nommé. Elle commence ainsi :

Clerus, fama, valor, te magnum, magnificandum,
Dignum testatur, nuntiat, esse facit.

Ces vers ne sont rimés ni au milieu, ni à la fin, comme la plupart des autres du recueil, qu'on appelle léonins. L'agrément qu'on y trouvait consiste dans une espèce de correspondance dans l'arrangement des mots du premier et du second vers. Ainsi, dans cet exemple, pour saisir la pensée de l'auteur, il faut, pour ainsi dire, faire l'anatomie des mots, et lire : *Clerus testatur te magnum, fama nuntiat magnificandum, valor esse facit dignum.* Il en est de même des autres distiques.

2° La seconde pièce est l'éloge ou l'épitaphe d'un abbé nommé Robert, et elle contient vingt-six vers élégiaques non rimés. Ils peuvent servir de modèles de l'abus des antithèses et des jeux de mots. Nous n'en citerons que ces deux vers :

Pax intus, tutela foris : pater hic, ibi quæstor;
Plus pius, imo ferus; plus ferus, imo pius.

3° La troisième pièce, composée de dix vers, a cela de particulier que tous les mots de chaque vers commencent par la même lettre. Ils sont hexamètres, et rimés au milieu et à la fin. En voici un échantillon :

Pulcher pube Paris, Pyrrhus probitate probaris,
Actibus Alcides, armis animosus Atrides.

4° La quatrième, en dix vers élégiaques, rimés au milieu et à la fin, est adressée à un ami qu'on ne nomme pas, homme de plaisir et de bonne chère, dont on regrette l'absence. L'auteur a mis son nom *Parisius* à la tête, parce qu'il fait partie du vers.

Parisius Paridi. Felix tua sæcula vidi,
Infelix careo nunc Ganymede meo.

5° La cinquième est un chant funèbre de vingt-huit vers élégiaques, rimés comme les précédents, à la louange d'un comte nommé Simon. Tout nous porte à croire que ce comte n'est autre que Simon, comte de Crépi en Valois, tant célébré dans le XIe siècle, dont le nom figure même dans le Catalogue des saints. Nous n'en citerons que ces deux vers du milieu.

Flos comitum, superis par nobilitate, severis
Justitia, teneris pace, mucrone feris.

6° La sixième fournit un exemple de vers hexamètres rimés trois fois, au commencement, au milieu et à la fin, liés deux à deux avec les mêmes rimes dans la forme suivante :

Voce brevi, sermone levi, tibi paucula sevi
Qui neque vi, nec jure brevi, sed amore quievi.

7° La septième, de huit vers hexamètres, rimés au milieu et à la fin, paraît être adressée à un Souverain Pontife, pour demander sa protection contre des détracteurs.

Roma, caput superum tibi dixit, pondere rerum,
Officium mundi, ducis accipe jura secundi.

8° La huitième, en douze vers hexamètres, rimés comme dans la précédente, paraît être l'épitaphe du comte Simon de Créoi dont il est parlé plus haut.

Hæres primatum, comitum flos, vas probitatum,
Quo ruat elatus, Simon docet hic tumulatus;
Illius eclipsis dolor, est virtutibus ipsis.

9° La neuvième est l'épitaphe d'un abbe qui n'est pas nommé, consistant en vingt vers élégiaques, dont les rimes se correspondent au milieu et à la fin de chaque distique, dans cette forme :

Fine patris veri finem mihi constat haberi
Lumina læta teri, semina mæsta seri.

10° Dans la dixième, en huit vers hexamètres, rimés au milieu et à la fin, l'auteur répond à une consultation au sujet d'un cadet de famille dont l'aîné refusait de partager avec lui la modique fortune de son père. Son avis est qu'il fera bien de se livrer à l'étude des arts.

Patribus orbatum regit artis semita natum,
Artibus imbutum reddunt sua dogmata tutum.

11° La onzième est une épître en dix-huit vers élégiaques, à un poëte nommé Pierre. Ces vers sont non-seulement rimés, mais presque toujours le même mot, pris en différents sens forme la rime au milieu et à la fin.

Exue, musa, metum, Petri visura rosetum;
Huic mea vota nota, quem notat ampla nota.

12° La douzième est encore une épître à Roger de Caen, moine du Bec, mort en 1190, célèbre versificateur de son temps, qui a eu son article dans le tome IV de notre *Dictionnaire de Patrologie.* Serlon désire lier connaissance avec lui. Cette pièce de vingt-deux vers, partie hexamètres, partie élégiaques, n'est pas rimée. C'est une des meilleures du recueil, qui mérite d'être connue.

Serlo Rogerio. Tu par, vel nullus, Homero;
Tu, vel nemo, paris animo sapis, ore probaris.
De veterum numero quotiens similem tibi quæro,
Quemque licet memorem, notat in te quisque priorem.
Quod laudis meritum, quæ famæ causa tuæque,
Quæ vitæ virtus, musa sonare sitit.
. . . .
Ista tibi scribo tuus, ut meus. Ergo verende,
Quæso, verba velis hæc mea respicere.
Verba notam nostri tibi dent, nota fæderis usum.
Musa vicem domini suppleat. Ergo vale.

13° La treizième est adressée à un roi qui n'est pas nommé. C'était vraisemblablement un roi d'Angleterre, nouvellement monté sur le trône, dont l'auteur fait l'horoscope par la bouche de la parque Clotho. Cela peut convenir à Guillaume le Roux, lorsqu'en 1195, il acquit de son frère, le duc Robert, la Normandie à titre d'engagement ; ou à Henri Ier leur frère, qui s'empara, en 1100, du royaume et de la Normandie, en l'absence du duc Robert. Il n'y a pas d'apparence que l'auteur ait eu en vue Louis le Gros, qui ne monta sur le trône de France que l'an 1108, et ne fut jamais maître de la Normandie, où nous avons vu que Serlon faisait sa résidence. Quoi qu'il en soit, l'auteur ne prodigue au roi ses louanges que pour en venir aux plaintes qu'il forme contre les chanceliers des églises cathédrales, qui ne permettaient d'ouvrir ou de tenir des écoles que moyennant finances ; conduite qu'il taxe de simonie, d'après les anciens canons. La pièce, composée de trente-six vers élégiaques, rimés au milieu et à la fin, est trop longue pour être insérée ici en entier. Nous n'en donnerons que le dispositif de la plainte.

Rex homo plus homine, studii succurre ruinæ;
Rex homo plus rege, Palladis arma rege.
Hoc celo quod in his, Simon, tua regnat Herinis [Erinnis),
Noc loquor istud ego; doque scholasque rego.
Tractamur misere, dare cogimur, atque tacere:
Hac ego lege lego, doque, darique nego.
Ast in decretis legitur : Quicunque docetis,
Verum dicatis; hoc date, sitque satis.
Ergo tibi mando, rex summe, palam quia clam do,
Sed decreta vetant : hoc peto ne qua petant.
Simonis hæredem, Jovis hæres, comprime ne dem;
Me rege, qui regis nomina cuncta regis.

14° La quatorzième pièce est adressée à un nommé Robert, à qui l'auteur fait honneur d'un travail sur les formules de Marculphe et de Commentaires sur les livres de Salomon, mais qu'il persifle et tourne en ridicule pour s'être avisé de faire des vers avec le style de Marculphe. Ce Robert pourrait bien être le moine Robert de l'abbaye de Lyre, auteur d'un *Commentaire sur l'Evangile de saint Jean.* Ce qui nous porterait à le croire, c'est qu'il vivait au XIe siècle et en Normandie, comme Serlon, et qu'il faisait des commentaires. S'ils n'étaient pas mieux écrits que ses vers, il n'est pas surprenant qu'il ne reste de tous ses ouvrages que son *Commentaire sur l'Evangile de saint Jean*, qui se trouve à la bibliothèque Impériale, sous le n° 695.

15° La quinzième pièce, de soixante vers hexamètres, rimés au milieu et à la fin, serait fort curieuse, si l'auteur n'avait pas jugé à propos de l'envelopper de nuages et de réticences, pour n'être entendu que de celui à qui il écrivait. Il paraît qu'il s'était fait des affaires avec le roi d'Angleterre, et qu'obligé de s'expatrier, il s'était réfugié dans les Etats du duc de Savoie. C'était vraisemblablement à l'époque où son patron, l'évêque de Bayeux, Odon, encourut la disgrâce de Guillaume le Conquérant, son frère, dans laquelle on peut supposer que notre poëte fut enveloppé. Quelqu'un sans doute voulut le rappeler dans sa patrie, et à cette occa-

sion il fait la description du lieu qui lui servait de retraite. Ce lieu était au milieu des Alpes, dont il peint les horreurs, non loin de l'endroit où Annibal s'était frayé un chemin pour entrer en Italie; mais il ne veut pas le nommer. Il était dans une vallée agréable et fertile avec un port sur la mer, Ne serait-ce point Antibes? Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il dit des habitants, de la noblesse et du clergé, dont il loue la probité et la candeur.

Urbs hic tuta bono munimine, cive, patrono;
Urbs urbana, fero fera milite, claraque clero.
Florida pontificum, sub flore receptat amicum,
Hoste vacat, jurat in crimina, juraque curat.

Vient ensuite l'éloge du souverain du pays, dont le gouvernement juste et protecteur lui fait refuser nettement de retourner sous la domination du roi d'Angleterre. Il préfère ce lieu au pays qu'il a quitté; mais il regrette pourtant oue les muses y soient moins cultivées.

16° La seizième et dernière pièce est un long poëme de sept cent cinquante vers élégiaques, non rimés, ayant pour titre : *Incipiunt versus de patricida.* C'est une nouvelle, un conte, dans lequel l'auteur suppose que deux époux, favorisés de tous les dons de la fortune, s'estimaient malheureux parce qu'il manquait à leur bonheur d'avoir des enfants. Le lieu de la scène est à Rome. Dans son impatience, la femme consulta un astrologue, qui, par les secrets de son art, lui promit qu'elle aurait un fils accompli, mais qui malheureusement tuerait son père. L'accomplissement de la première partie de cette prédiction, qui eut lieu, faisait craindre que la seconde ne fût que trop vraie. C'est là le nœud de l'intrigue, et le canevas sur lequel le poëte s'est exercé. Il y décrit en assez beaux vers les combats qu'éprouve la femme entre les affections conjugales et l'amour maternel, employant, pour conserver deux objets qui lui sont également chers, toutes les ressources que le génie de son sexe peut lui suggérer. Nous n'en citerons que les deux premiers vers :

Semper ut ex aliqua felices parte querantur,
Humanæ leges conditionis habent.

Manuscrit du Vatican. — La notice de ce manuscrit, qui jadis fut envoyé aux collaborateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, par le cardinal Passionei, bibliothécaire du Vatican, fut trouvée si superficielle, qu'ils ne jugèrent pas à propos d'en faire usage. En effet, elle ne donne que le titre et le premier mot de chaque pièce, sans autre indication et sans articuler le nombre des vers qui la composent. Nous engageons à la consulter, dans le tome XV de cette *Histoire*, ceux qui seraient curieux de connaître le dénombrement des ouvrages de notre poëte. Ce manuscrit en contient cinquante-six; mais il y en a quelques-uns que nous connaissons déjà par les autres manuscrits que nous possédons. D'autres ne sont pas de Serlon, quoiqu'on les trouve à la suite de ses véritables ouvrages.

SÉVÈRE, hérésiarque et chef des sévériens, — tira, dans le IIe siècle, ses erreurs des écrits de Tatien. Il niait la résurrection, rejetait l'usage du vin, qu'il disait procéder de la conjonction du serpent avec la terre, et se moquait de l'Ancien Testament, des *Actes des apôtres* et des Epîtres de saint Paul. Selon la doctrine de cet impie, le démon était fils du prince des puissances, la femme était son ouvrage; et ceux qui se mariaient accomplissaient l'œuvre de cet esprit de ténèbres. Il coupait l'homme en deux pièces, attribuant à Dieu la partie supérieure, depuis la tête jusqu'à la ceinture, et la partie inférieure au mauvais principe. Saint Clément d'Alexandrie et Origène, qui écrivirent contre Tatien, combattirent aussi les rêveries de son disciple.

SÉVÈRE, évêque de Milève, — trouvait tant de plaisir dans la lecture des Œuvres de saint Augustin, qu'il ne put s'empêcher de le lui témoigner par écrit, et il le fit d'une manière qui ne lui fait pas moins d'honneur qu'à son correspondant, tant sa lettre est pleine d'esprit et de piété. Nous n'en rapporterons qu'un passage, où il s'adresse au saint docteur en ces termes : *O sainte et industrieuse abeille de Dieu, qui savez former des rayons pleins d'un miel tout céleste et divin, d'où distillent la miséricorde et la vérité, où mon âme trouve toutes ses délices, et dont elle se nourrit comme d'une source de vie, pour en tirer de quoi remplir son vide et soutenir sa faiblesse. En prêtant à Dieu votre voix et votre ministère, vous faites que l'on bénit son nom. Vous écoutez ce que le Seigneur chante dans votre cœur, et vous y répondez parfaitement par votre voix. Ainsi, ce qui se répand jusque sur nous de la plénitude de Jésus-Christ nous devient plus doux et plus agréable, en passant par un canal aussi excellent, et en nous étant présenté par un ministre aussi saint, aussi digne, aussi pur et aussi fidèle. Vous relevez tellement ses vérités par le tour que vous leur donnez, et le jour dans lequel vous les présentez, que la beauté de votre esprit nous éblouirait et arrêterait nos yeux sur vous, si vous n'étiez toujours appliqué à nous faire contempler le Seigneur, et à nous faire rapporter à lui tout ce que ce nous admirons en vous, afin que nous reconnaissions qu'il vient de Dieu, et que tout ce qu'il y a de bon, de pur et de beau en vous, n'y est que par participation de sa bonté, de sa pureté et de sa beauté.*

On peut voir parmi les lettres de saint Augustin comment il répondit à celle du spirituel évêque de Milève, quoique son humilité l'empêchât de se reconnaître dans ce portrait. Ces deux lettres, publiées dans la collection du saint docteur, sont de l'an 409.

SÉVÈRE, évêque de l'île de Minorque, dans le Ve siècle, — écrivit une lettre circulaire sur la conversion des Juifs de cette île, et une relation des miracles opérés en ce lieu par les reliques de saint Etienne, que Paul Orose y avait laissées. Cette dernière pièce se trouve jointe à toutes les éditions

des OEuvres de ce prêtre espagnol, qui fut en communication avec saint Augustin.

SEXTE, sur la personne duquel nous ne possédons aucun document,—écrivit un livre *Sur la résurrection*, dont Nicéphore dit beaucoup de bien. Nous ne l'avons plus. On ignore si cet auteur est le même que le Sexte ou *Sextus* dont il est fait mention dans les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite.

SIBERT, qui fut établi prieur de Saint-Pantaléon de Cologne, par Rodulphe, abbé de Saint-Tron, qui mit la réforme dans ce monastère vers l'an 1132,—ne nous est connu que par une lettre qu'il adressa à cet abbé, et par la réponse qu'il en reçut. Il le consulte sur ce qu'il devait répondre à un homme riche et avare, qui voulait mettre son fils dans le monastère de Saint-Pantaléon, sans lui donner de dot. Les moines, demandait Sibert, devaient-ils exiger de lui quelque chose où le recevoir sans dot? On peut voir, par la réponse de Rodulphe, comment, tout en flétrissant l'avarice de cet homme, il l'accuse encore d'une injustice sacrilége, puisque, sous prétexte de le consacrer à Dieu, il lui refuse la part qui lui appartient légitimement dans sa succession. Les monastères, observe-t-il avec raison, ne sont pas établis pour décharger les familles des riches, mais pour recevoir et nourrir les pauvres qui veulent servir le Seigneur.

SICARDI, chroniqueur du XII[e] siècle, — était de Cusal ou Casel. Il composa dans sa jeunesse un *Extrait* de Gratien, pour faciliter à ses camarades l'étude des saints canons. Le P. Sarti en conclut qu'il avait professé le droit canonique à Bologne; mais cette assertion n'est appuyée sur aucune preuve. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut ordonné sous-diacre, en 1183, par le Pape Luce III; et deux ans après, il succéda sur le siége de Crémone à l'évêque Offredo. Les prélats exerçaient, à cette époque, une autorité presque souveraine dans leur diocèse; ainsi l'on ne doit pas être étonné de voir Sicardi jouer un grand rôle dans toutes les affaires du Crémonèse. L'empereur Frédéric I[er], mécontent des habitants de Crémone, fit raser, en 1186, un des châteaux qui dépendait de cette ville. Sicardi parvint à faire cesser les hostilités, et l'année suivante, il se rendit en Allemagne, pour solliciter de l'empereur la permission de relever le château qu'il avait fait détruire. Toutes ses démarches, à cet égard, furent inutiles. Il revint à Crémone, en 1188, sans avoir rien obtenu; mais, éludant la défense de l'empereur, il fit jeter aussitôt les fondements de *Castel-Leone*. Tiraboschi conjecture d'un passage de la Chronique de Sicardi, que l'évêque de Crémone fit équiper, en 1189, un vaisseau pour aller au secours des croisés. En 1196, il solennisa la translation des corps de saint Archélaüs martyr, et de saint Himerius, confesseur, et acheva la construction du château de Genivolta, en latin *Jovis altæ*, dans le Crémonèse. Il obtint en 1199 du Pape Innocent III, dans un voyage qu'il fit à Rome, la canonisation de saint Omobon. Il suivit, en 1203, dans l'Orient et jusqu'en Arménie, le cardinal Pierre, légat apostolique; et, l'année suivante, il fit, à sa prière, une ordination solennelle dans l'église de Sainte-Sophie de Constantinople. Sicardi vint peu de temps après à Crémone, où il mourut, au mois de juin de l'année 1215. Malgré ses occupations multipliées, ce prélat avait trouvé le loisir de composer plusieurs ouvrages.

Chronique. — Le plus important est sa Chronique universelle, dont Muratori n'a publié que la seconde partie, qui s'étend depuis Jules César jusqu'à l'an 1213, dans les *Scriptores rerum Italicarum*, tome VII. Elle est précédée d'une dissertation qui contient des détails sur la vie de l'auteur, et les différents manuscrits de cet ouvrage. Cette Chronique remonte aux temps les plus reculés, mais Muratori ne l'a trouvée digne du public que pour ce qui concerne le moyen âge. Elle est précieuse sous le rapport des croisades, car l'auteur était contemporain. Il raconte avec une élégance qui n'est pas ordinaire aux écrivains de son siècle, et souvent il porte dans ses jugements une raison qu'on trouve rarement dans les chroniqueurs du même temps. On peut diviser ce qu'il dit sur les guerres saintes en deux parties. La première comprend un récit assez abrégé de ce qui se passa en Europe et en Asie, lors de la première croisade. Il raconte ensuite quelques-uns des événements qui suivirent la prise de Jérusalem. En parlant de la délivrance de Josselin, qui avait été fait prisonnier avec le roi Baudouin II, Sicardi, sans entrer dans aucun détail sur la manière dont cette délivrance eut lieu, s'exprime ainsi : « Quoiqu'on eût employé la ruse dans cette entreprise, ce n'est point à la ruse qu'il faut en attribuer le succès, mais à la miséricorde et au pouvoir de Dieu. » Le chroniqueur ne dit pas un mot de la croisade prêchée par saint Bernard.

La seconde partie de la Chronique de Sicardi contient ce qui s'était passé du temps où il vivait, c'est-à-dire, la prise de Jérusalem par Saladin, et la troisième croisade qui la suivit. Cette partie est beaucoup plus étendue et mérite que nous nous y arrêtions un peu. « La cause de l'invasion de Saladin, » dit l'auteur, « fut l'iniquité des Chrétiens; car, pendant que la paix était affermie entre le sultan et le roi de Jérusalem, les Chrétiens, par l'ordre de Renaud, prince de Montréal et seigneur de la vallée d'Hébron, s'emparèrent des caravanes des Sarrasins, et violèrent méchamment la paix. » Cet esprit d'équité qui porte ici l'auteur à blâmer la violation des traités, n'est pas ordinaire chez les vieux chroniqueurs. Une autre cause de l'invasion de Saladin, selon le même historien, fut la discorde qui s'éleva entre le roi Gui et Bohémond, ou plutôt Raymond, comte de Tripoli.

Saladin, en entrant dans la Palestine, assiégea d'abord Tibériade. Le roi Gui établit son camp dans un lieu que Sicardi appelle Marsalia. « J'ai entendu parler d'un présage qui annonçait une prochaine défaite, » dit l'au-

teur. « La nuit qui précéda la bataille, Héraclius, lisant dans sa tente la leçon des Matines, tomba sur le passage où il est question de l'Arche d'alliance qui fut autrefois prise par les Philistins. »

Après avoir raconté les désastres qui suivirent le combat livré au point du jour, le chroniqueur dit que Conrad, marquis de Montferrat, arriva de Constantinople par la volonté de Dieu, afin de visiter le sépulcre du Seigneur. Voyant que Ptolémaïs était occupée par les infidèles, il se dirigea vers Tyr, avec un vent favorable, et les habitants de cette ville, qui se trouvaient sans chef, le choisirent pour leur gouverneur. Saladin, venant de Beryte à Tyr, amena avec lui le père de Conrad, un de ses prisonniers, dans l'intention d'obtenir la reddition de Tyr, en rendant la liberté à Guillaume et à quelques autres seigneurs. Il fit donc offrir cette condition à Conrad; mais celui-ci répondit qu'il ne livrerait pas même une pierre de la ville. Saladin ayant menacé Conrad d'exposer son vieux père aux traits des assiégés, le nouveau gouverneur répondit qu'il lancerait lui-même la première flèche. « O heureuse impiété, » s'écrie Sicardi, « qui se vante de percer un père exposé aux traits des Barbares, pour le salut des Chrétiens! O admirable et pieuse impiété qui préfère l'amour de Dieu à l'amour d'un père! » Après sept jours de siége, Saladin revint à Acre, et bientôt il ajouta à ses conquêtes Napoli, Nazareth, Capho, Césarée de Palestine, Joppé, Alzète, Gaza, Ascalon et Jérusalem. Sans parler du siége de la ville sainte, Sicardi rapporte que Saladin sanctifia à sa manière, et fit garder le temple du Seigneur, auparavant profané par les Chrétiens. Il confia aux Syriens la garde de Bethléem et du saint tombeau; il permit à cent mille Chrétiens de sortir de la ville, et les fit conduire jusqu'à Tripoli. Les pauvres et les gens de pied, dépouillés par les habitants de Tripoli et d'Antioche, entrèrent dans la Romanie, et périrent de froid et de faim. « C'est ainsi, » dit l'historien, « qu'ils subirent la peine qu'ils méritaient pour avoir souillé l'héritage du Seigneur. Remarquez, » ajoute Sicardi, « que la croix fut retrouvée par l'empereur Héraclius, que Jérusalem fut ensuite envahie sous ce même Héraclius par des disciples de Mahomet, et que la cité de Jésus-Christ fut perdue sous le patriarche Héraclius. Elle avait été reconquise, sous un Pape nommé Urbain, et fut subjuguée alors par les Barbares, sous un autre Pape également nommé Urbain. » Nous ferons remarquer que ces rapprochements frappaient vivement les esprits dans ces temps reculés : aussi en trouve-t-on de fréquents exemples dans les vieilles chroniques.

L'auteur entre ensuite dans quelques détails sur le second siége de Tyr par Saladin. Les assiégés, animés par l'exemple du marquis de Montferrat, repoussèrent les Sarrasins sur terre et sur mer. A la fin, le sultan, désespérant de prendre la ville, fit mettre le feu à toutes ses machines et se retira, la veille des calendes de janvier. Pour marque de sa douleur, il fit couper la queue de son cheval, afin d'exciter par là les siens à venger l'affront qu'il essuyait.

Sous la date de 1189, l'évêque Sicardi nous apprend qu'il fit lui-même construire un bâtiment qu'il appela *Bursa*, et qu'il l'envoya au secours de la Terre-Sainte, chargé de guerriers et de provisions. L'année précédente, les Tyriens n'osant, à cause des Sarrasins, sortir pour aller couper du bois et faire du fourrage, se voyaient pressés par la famine. Le marquis envoya, sous les ordres de Hugues de Tibériade, une petite flotte au port d'Azoth. Les Tyriens s'emparèrent de cette ville, et y firent prisonnier l'émir, qui avait lui-même fait prisonnier le roi Gui. Ils délivrèrent quarante Chrétiens et cinquante chevaliers captifs, et revinrent à Tyr, chargés de vivres et d'argent. L'émir fut échangé contre le père du marquis. Il arriva alors des vaisseaux remplis de pèlerins. L'amiral du roi de Sicile, nommé Marguerit, ayant abordé avec sa flotte, força des pirates qui maltraitaient les Tyriens à s'éloigner de cette ville. Ces pirates allèrent aborder à Tripoli, où ils périrent de faim, juste châtiment qu'ils avaient mérité.

Sicardi, après avoir raconté une tentative de Saladin contre Tripoli, et l'expédition du sultan sur le territoire d'Antioche, rapporte que deux comtes de Sicile abordèrent à Tyr avec cinq cents chevaliers et cinquante galères; beaucoup d'autres pèlerins arrivèrent, sous la conduite de l'archevêque de Ravenne, légat du Saint-Siége. Le marquis, aidé de leur secours, défit un grand nombre de Sarrasins sortis de Sidon. L'empereur d'Allemagne envoya alors auprès de Saladin, pour lui demander qu'il rendît la Terre-Sainte; car, dit Sicardi, c'est la coutume de l'empire de déclarer d'avance la guerre à ses ennemis.

Dans l'année 1189, Ubalde, archevêque de Pise, aussi légat du Saint-Siége, aborda à Tyr avec un grand nombre de pèlerins : comme la ville ne pouvait les contenir tous, il y eut divers avis sur ce qu'il convenait d'en faire. Le roi Gui arrivant alors de Tripoli, et le marquis lui refusant l'entrée de la ville, ces divisions firent naître le scandale et la guerre civile. La plupart des pèlerins se réunirent pour aller faire le siége d'Acre. Ils se présentèrent devant cette ville au mois d'août, et, peu de temps après qu'ils eurent placé leurs tentes, ils furent eux-mêmes assiégés dans leur camp par Saladin. Ici le chroniqueur donne quelques détails sur le siége d'Acre, auquel le marquis de Montferrat vint bientôt prendre part; il établit son quartier en face de la tour des Mouches, où il fut souvent attaqué par les Sarrasins. Il fit couper des rochers qui étaient dans la mer, afin d'ouvrir un port aux vaisseaux chrétiens; et ce port, dit notre chroniqueur, est encore aujourd'hui appelé le *Port du marquis*. Les pèlerins, pour se défendre des surprises de l'ennemi, creusèrent des fossés autour de leur camp, et les chefs de l'armée décidèrent que chaque nation serait commandée par un des siens, afin d'éviter toute dispute. Qua-

rante-cinq galères venant d'Egypte abordèrent au port d'Acre, le jour de saint Etienne. Les pèlerins, se voyant enfermés du côté de la terre et du côté de la mer, ne perdirent point courage. Le marquis, habile dans l'art de la guerre, anima tous les esprits par ses discours, et promit aux pèlerins qu'il détruirait entièrement les galères des Sarrasins. Il partit pour Tyr sur une petite barque, au milieu de la nuit, bravant cent fois la mort; et lorsqu'il eut exposé aux Tyriens les besoins de l'armée, qu'il les eut excités à armer leurs galères, tous lui répondirent : « Nous sommes prêts à vivre et à mourir avec vous. » Il aborda avec une flotte, à la fin de février, dans le port qu'il avait fait ouvrir près d'Acre, ayant pris aux Sarrasins, pendant son trajet, des bâtiments chargés de vivres. Après plusieurs attaques, la ville aurait été sans doute prise par les Chrétiens, si le feu grégeois de l'ennemi n'eût incendié les tours qu'ils avaient construites. Sicardi interrompt ici sa narration du siége d'Acre, pour faire le récit de l'expédition de l'empereur Frédéric. Ce récit est, en grande partie, le même que celui de la plupart des chroniques que nous avons analysées. Après la mort de l'empereur, l'auteur suit l'armée des Allemands, conduite par le duc de Souabe, à Tarse, à Malmistra, à Antioche, puis à Acre. Revenant ensuite au marquis Conrad, il parle de sa naissance et de sa famille; puis, passant au siége d'Acre, il fait le récit de quelques-uns des combats qui se livrèrent durant ce siége, des maux qu'éprouvèrent les assiégeants, en proie à la disette, des généreux secours que leur procura le marquis de Tyr.

A la date de 1191, le chroniqueur parle de l'arrivée devant Acre du comte de Flandre, du duc de Bourgogne, des comtes de Nevers et de Bar, et de Philippe, roi de France. Il fait mention de plusieurs assauts dans l'un desquels périt Albéric Clément, qui était déjà parvenu sur les murs de la place. Au milieu des périls de la guerre, deux Sarrasins s'échappèrent de la ville, reçurent le baptême, et restèrent, dit notre chroniqueur, fidèles dans leurs œuvres. Sicardi rapporte ensuite que le marquis remit au pouvoir du roi de France la ville de Tyr, selon la promesse qu'il avait faite de la remettre à celui des deux princes, Richard ou Philippe, qui arriverait le premier. Le roi de France y envoya une garnison.

Pendant ce temps, le roi Richard soumettait l'île de Chypre, et faisait prisonnier un certain Isaac qui s'en disait empereur. Il emportait de cette île d'immenses richesses, des provisions et des bestiaux, lorsqu'il rencontra sur mer un vaisseau sarrasin, parti de Béryte et se rendant à Acre. Ce vaisseau, escorté de vingt-quatre galères, portait sept-cents guerriers d'élite, avec toute sorte de provisions, des armes de toute espèce, du feu grégeois, des serpents, des crocodiles et autres animaux destinés à donner la mort. Richard donna le signal de l'attaque, qui se renouvela plusieurs fois. Après un combat très-meurtrier, le vaisseau ennemi fut submergé. Il n'échappa que deux musulmans, que le roi, dit Sicardi, envoya l'un à la ville d'Acre et l'autre à Saladin, lorsqu'il fut débarqué. Malgré la division qui ne tarda pas à s'élever entre les deux rois, le siége se poursuivit avec activité. Motsub, un des émirs enfermés dans la place, après avoir obtenu du roi de France un sauf-conduit, parut devant les rois et les barons, et promit de rendre la ville avec toutes ses richesses, à condition que la garnison obtiendrait la vie sauve. A la suite de cette conférence, la ville se rendit aux conditions que l'histoire nous a conservées. L'historien fait monter à deux cent mille le nombre des Chrétiens qui périrent à ce siége mémorable.

En parlant des débats élevés par les deux prétendants au royaume de Jérusalem, Sicardi nous fait connaître la décision qui fut prise pour régler les droits des deux princes rivaux. On arrêta que Tyr, Sidon, Béryte et la moitié d'Ascalon et de Joppé, appartiendraient au marquis, à titre d'hérédité; la moitié d'Acre et tout le royaume acquis et à acquérir devaient être soumis à Gui: mais, pendant que tous deux vivraient, ni l'un ni l'autre ne devait porter le diadème. Après ce traité, le roi de France partit pour retourner dans ses Etats, au grand étonnement des pèlerins, qui lui reprochaient sa retraite comme une fuite, et qui le maudissaient d'abandonner la terre du Seigneur. Sicardi donne peu de détails sur les exploits de Richard, sur la bataille d'Arsur, sur les divisions qui s'élevèrent dans l'armée chrétienne. En parlant de la bataille de Joppé et de ce qui la suivit, Sicardi reproche au roi d'Angleterre de n'avoir pas exigé dans le traité la délivrance du patriarche Raoul, qui s'était donné comme otage pour sauver la garnison et les habitants de Joppé, et qui resta, après la paix, dans les prisons de Damas.

La guerre terminée, les croisés allèrent visiter le Saint-Sépulcre, où, à leur honte, ils trouvèrent, dit Sicardi, un Ethiopien nu, qui recueillait les offrandes. Le roi ne voulut point aller adorer ce lieu sacré, qui était sous la main des infidèles. Sicardi termine sa Chronique en racontant le retour de Richard en Europe, sa captivité en Allemagne, et sa délivrance. On a pu voir, par cet extrait, que l'évêque de Crémone était assez bien instruit des événements généraux de la troisième croisade. Un anonyme a continué la Chronique de Sicardi, et l'a terminée à l'année 1221. On ne retrouve dans cette continuation qu'un récit fort abrégé de la prise de Constantinople par les Latins. Après ce récit, il n'y est plus question de croisades.

Nous croyons devoir faire observer ici que la Chronique de Sicardi et sa continuation sont composées de deux textes, dont l'un a été trouvé dans la bibliothèque de Vienne, et l'autre dans la bibliothèque d'Este : les différences qui existent entre ces deux textes portent moins sur le fond des événements que sur des détails qui souvent sont peu importants. Nous n'avons pas cru devoir tenir compte de ces différences, qui

auraient allongé notre travail, sans y ajouter aucun intérêt.

SIGEBERT II, roi d'Austrasie, à qui ses vertus ont fait mériter le nom de saint,— était fils du roi de France Dagobert II et de Ragnetrude. Il fut baptisé à Orléans par saint Amand, et tenu sur les fonts par son oncle Charibert, roi d'Aquitaine, puis enfin, dans un voyage que le roi son père fit à Metz, établi roi d'Austrasie, en 631. On lui donna pour conseillers Cunibert, évêque de Cologne, et Adalgise. Ce prince mourut en réputation de sainteté le 1er février de l'an 656. Son corps, inhumé d'abord dans l'église de l'abbaye de Saint-Martin, près de Metz, qu'il avait fondée, fut transporté en 1552 dans l'église collégiale de Saint-Georges de Nancy, où il fut longtemps en grande vénération. Nous ne connaissons de ce prince que deux lettres adressées à saint Didier, évêque de Cahors. La plus intéressante est la seconde. Ce prince dit à saint Didier que le bruit s'était répandu que l'évêque Wulfolendus avait convoqué un concile pour le premier de septembre, et qu'il ne savait en quel endroit de son royaume cette assemblée devait se tenir. Encore qu'il fût dans la ferme volonté de maintenir en vigueur les lois et les canons de l'Eglise, comme avaient fait les rois ses parents et ses prédécesseurs, il ne pouvait souffrir que les évêques de son royaume s'assemblassent sans en avoir auparavant obtenu sa permission, et appris d'eux le motif de la convocation du concile. Il l'accorderait volontiers si c'était pour le maintien de la discipline ecclésiastique, ou pour l'utilité de ses Etats ou pour quelque autre cause raisonnable. En attendant de plus amples éclaircissements sur le concile indiqué pour le 1er septembre, il défendait de le tenir.

SIGEFROI, archevêque de Mayence, — fut chargé, avec quelques autres prélats de distinction, de l'éducation du roi Henri et du gouvernement de l'Etat; mais Adalbert de Brême, qui était de ce nombre, s'empara tellement de l'esprit de ce prince, que Sigefroi et Annon de Cologne n'eurent presque plus rien à faire à la cour. Sigefroi, profitant de sa liberté, partit, en 1064, pour Jérusalem, avec Gunter, évêque de Bamberg, Othon de Ratisbonne, Guillaume d'Utrecht et plusieurs autres personnes considérables, à la tête d'une grande troupe de pèlerins. Ils furent reçus par le patriarche Sophrone, qui leur facilita la visite des saints lieux, après quoi ils revinrent dans leur patrie. L'année suivante, le roi épousa Berthe, fille d'Othon, marquis d'Italie. Mais, dégoûté de ce mariage qui n'était pas de son choix, il tint, en 1069, une diète à Worms, dans le dessein de quitter son épouse. Il en parla secrètement à Sigefroi, avec promesse d'obliger les Thuringiens à lui payer les dîmes, s'il voulait l'aider à faire dissoudre son mariage. L'archevêque promit, et lorsque la dissolution fut proposée à la diète, Sigefroi appuya la demande du roi. D'un commun consentement on renvoya l'affaire au concile qui devait se tenir à Mayence, sur la fin de septembre.

En attendant, Sigefroi écrivit au Pape Alexandre pour l'informer de ce qui s'était passé à la diète de Worms, et de la résolution que le roi avait prise de répudier la reine, son épouse. « Nous lui avons résisté en face, dit-il, et, de l'avis de tous les seigneurs, nous lui avons déclaré que nous le retrancherions de la communion de l'Eglise, s'il ne nous exposait la cause de son divorce. Il a allégué l'impuissance de la reine, et elle en est convenue. Ils doivent l'un et l'autre se trouver au concile indiqué à Mayence, pour y subir le jugement. Mais nous ne voulons rien faire sans votre autorité et vos avis. Envoyez-nous des personnes capables, avec vos lettres, pour être présentes à l'examen et à la décision. » Ce n'est pas ainsi que Lambert de Schafnabourg raconte la chose. Il dit que l'archevêque prit le parti de ce prince autant qu'il le put faire honnêtement. Quoi qu'il en soit, le concile s'assembla à Mayence, au jour marqué; mais le roi, ayant appris en chemin que Pierre Damien y était arrivé, comme légat du Pape, avec ordre de s'opposer au divorce, et de menacer Sigefroi, de la part du Souverain Pontife, pour avoir promis d'autoriser cette séparation, alla à Francfort, où il manda le concile. Pierre Damien exposa les ordres du Pape, et parla fortement contre l'entreprise du roi. Les seigneurs lui tinrent le même langage, de sorte qu'il fut obligé de se désister du divorce.

En 1070, Sigefroi fit le voyage de Rome, avec Annon de Cologne et Herman de Bamberg, accusés tous les trois de vendre les vases sacrés. Le Pape Alexandre les réprimanda sévèrement; mais, sur le serment qu'ils lui firent de se corriger, il les renvoya en paix. Sigefroi était encore à Rome, lorsque le clergé de Constance porta ses plaintes contre Charles, chanoine de Magdebourg. Le roi Henri l'avait nommé évêque de Constance, à la mort de Rumold, arrivée sur la fin de 1069. On prétendait que Charles avait obtenu l'évêché par simonie, et détourné furtivement une bonne partie des trésors de l'église. Le Pape Alexandre défendit de vive voix à Sigefroi de sacrer Charles jusqu'à ce qu'il se fût justifié, et lui réitéra cette défense par écrit, avec ordre d'assembler un concile pour examiner cette affaire. L'archevêque de Mayence obéit, et voyant que le roi Henri prenait les moyens d'empêcher la tenue du concile, et de faire sacrer Charles à Rome, il écrivit au Pape de n'en rien faire, mais de lui renvoyer l'ordination, dans le cas que l'évêque nommé par le roi serait trouvé innocent. Le concile se tint à Mayence le 15 août 1071. Gébéhard de Saltzbourg, et Udon, archevêque de Trêves, y assistèrent avec neuf autres évêques. Après qu'on eut terminé diverses affaires particulières, on examina celle de Charles. Les députés du clergé de Constance présentèrent un libelle contenant les motifs de leur opposition à son sacre: les noms et les qualités

des témoins par lesquels ils offraient de prouver que Charles était coupable de simonie et qu'il avait pillé les biens de l'église. Le roi fit, en cette occasion, tout ce qu'il put pour la défense de Charles; mais celui-ci, après de sérieuses réflexions sur sa propre conduite, remit à ce prince l'anneau et le bâton pastoral, en disant qu'il refusait d'être l'évêque de ceux qui ne voulaient pas de lui.

Sigefroi rendit compte au Pape Alexandre de tout ce qui s'était passé dans ce concile et lui en envoya les Actes. La lettre qu'il écrivit sur ce sujet est suivie, dans le Codex d'Udalric de Bamberg, de plusieurs autres du même archevêque. La première est une lettre de recommandation au Pape Alexandre, en faveur du porteur. Il avait commis un homicide, et fait la pénitence prescrite par les canons. La seconde est au cardinal Hildebrand; elle a pour but d'engager le Pape d'envoyer quelqu'un de sa part au concile de Mayence pour soutenir les intérêts de Sigefroi contre les Thuringiens, qui lui refusaient le payement des dîmes. Dans la troisième, il communique au Pape Alexandre le dessein où il était de faire le pèlerinage de Jérusalem, pour la rémission de ses péchés; en même temps, il se plaint de l'évêque d'Halberstad, qui affectait de porter, dans la célébration des mystères, d'autres ornements que ceux qui étaient en usage dans l'Eglise sous ses prédécesseurs. — Il le prie, dans la quatrième, d'aider de ses conseils le roi Henri encore jeune; de l'aider lui-même à réduire les Thuringiens rebelles, et de faire punir les auteurs du meurtre commis dans la personne de Conrad, élu évêque de Trêves. La cinquième fut écrite au Pape Grégoire VII, dans les commencements de son pontificat; elle concerne le différend de Jaromir ou Gérard, évêque de Prague. Sigefroi y demande aussi le secours du Pape contre les Thuringiens. Au mois d'octobre 1074, il assembla un concile à Erford, dans lequel il pressa les clercs concubinaires de renoncer sur-le-champ au mariage ou au ministère de l'autel, suivant le décret de Grégoire VII. Ses instances furent inutiles, de même que celles qu'il réitéra pour la dîme des Thuringiens. Le Pape, mécontent de la non-exécution de son décret, écrivit à Sigefroi de se trouver à Rome, la première semaine de Carême, pour y assister au concile. L'archevêque ne l'ayant pu, pour cause de maladie, en fit ses excuses au Pape par sa sixième lettre. Il s'excuse, dans la septième, de n'avoir pu, à cause des troubles occasionnés par la guerre entre le roi Henri, et les Saxons et Thuringiens, assembler le concile pour l'extirpation de la simonie. La lettre de l'Eglise de Mayence à Sigefroi paraît avoir été écrite vers l'an 1070. Cet archevêque, étant à Rome, voulut renoncer à sa dignité; le bruit s'en répandit en Allemagne; son clergé lui écrivit pour le détourner de son dessein. Sigefroi fut un des plus zélés contre le Pape, au concile de Worms, en 1076; et le Pape le regardant comme auteur du schisme entre le royaume Teutonique et l'Eglise romaine, l'excommunia nommément dans le concile tenu à Rome la même année. Ce fut une raison à Sigefroi de s'attacher de plus près au roi Henri. Il s'en détacha dans la suite, se réconcilia avec Grégoire VII, eut part à l'élection de Rodolphe, et le sacra, dans son église cathédrale, avec l'archevêque de Magdebourg. Ce fut lui aussi qui donna l'onction royale à Herman, élu roi d'Allemagne, à la mort de Rodolphe. Il mourut en 1084, et eut pour successeur dans l'archevêché de Mayence, Vécilon.

C'est tout ce que nous possédons des lettres de Sigefroi de Mayence: si l'on ne peut pas toujours louer sa conduite comme prélat, on ne peut pas non plus lui contester un certain talent d'écrire.

SIMÉON, que l'on nomme le Jeune, pour le distinguer de Siméon Métaphraste, appelé l'Ancien, — était abbé du monastère de Saint-Mamas à Constantinople, vers l'an 1050. Il fut le maître de Nicétas Pectorat, qui a écrit sa Vie, comme nous l'avons remarqué en son lieu. Siméon, qui fut un des plus grands mystiques du XI[e] siècle, a laissé un grand nombre d'écrits dont quelques-uns ont été imprimés; savoir: 1° trente-trois discours sur la foi et les mœurs tant des Chrétiens en général, que des moines en particulier; 2° un livre intitulé: *Des divins amours;* 3° deux cent vingt-huit chapitres ou maximes de morale. Ces ouvrages ont été traduits du grec en latin par Jacques Pontanus, et imprimés par ses soins à Ingolstad, avec quelques autres opuscules des Grecs, traduits aussi en latin, in-4°, chez Adam Sertorius, en 1603, et à Lyon, en 1677, dans le tome XXII[e] de la *Bibliothèque des Pères*. Les notes ne sont point de Pontanus, mais de Gretzer. A ces traités, Pierre Poussines en a ajouté un, qu'il fit imprimer à Paris, en 1657, à la suite des Lettres de saint Nil, disciple de saint Jean Chrysostome. Siméon y examine l'altération et l'impression que les éléments produisent sur le corps et sur l'âme des hommes. Ce traité est suivi, dans la *Bibliothèque des Pères*, d'un autre qui a pour titre *De Dieu*, ou de la manière dont Dieu est dans tous les lieux, et comment sa lumière est répandue partout. Quoiqu'on ne lise point le nom de Siméon à la tête de ce dernier, mais seulement le titre de Scolastique, on ne laisse pas cependant de le lui attribuer, à cause de la conformité des principes et du style. Ses discours et ses instructions sont en prose; son livre des Divins amours porte dans quelques manuscrits le titre d'Hymnes, ce qui a donné lieu de croire qu'il était en vers de différentes mesures. Pontanus, qui avait d'abord donné dans cette opinion, l'a rejetée après avoir examiné la chose de plus près. Siméon avance plusieurs propositions qui, prises à la rigueur, tendent à établir le quiétisme, et qui l'ont fait regarder comme la source où Hésychaste et Palamas ont puisé; mais, en les rapprochant des principes qu'il établit ailleurs, on peut leur donner un sens orthodoxe. Il paraît qu'il

fut accusé d'erreur de son vivant, puisque Nicétas Pectorat, son disciple, entreprit de le défendre dans un discours apologétique intitulé: *Contre les accusateurs des saints. Doctrine de Siméon.* — Siméon enseigne que depuis le péché d'Adam tous les hommes sont pécheurs dès leur naissance ; mais que, régénérés par le Saint-Esprit dans les eaux salutaires du baptême, ils sont rétablis dans les prérogatives de leur premier état. Telle est la vertu du baptême, que ceux qu'il a lavés sont invincibles au péché, ou du moins s'y laissent aller difficilement, étant surtout fortifiés par la participation du sang de Jésus-Christ, qui est le sang d'un Dieu. Si, après avoir reçu ces sacrements, ils commettent des péchés, il faut qu'ils recourent aux évêques et aux prêtres du Seigneur, pour les expier par la pénitence. Quoiqu'il ne dise pas que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, il ne laisse pas de croire qu'il est l'Esprit du Fils, et que le baptême doit s'administrer au nom de la consubstantielle Trinité. Comment donner le nom de Chrétien à celui qui, par ses œuvres, renonce à chaque instant Jésus-Christ? Ces paroles font bien voir que Siméon ne croyait pas que le baptême rendît impeccable, comme quelques-uns l'en ont accusé. Il s'explique encore plus clairement lorsqu'il dit qu'il y en a qui se dépouillent, pour ainsi dire, du baptême, c'est-à-dire, de la grâce qu'ils y ont reçue, en vivant d'une manière, qu'à en juger par leurs mœurs, on serait autorisé à croire qu'ils n'y ont point renoncé aux pompes du démon. Il ajoute qu'il y a beaucoup de Chrétiens qui vivent de cette sorte, et il les met au nombre de ceux à qui l'on doit refuser la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, parce que, comme dans un même vase le feu ne peut demeurer avec l'eau, de même le corps très-pur de Jésus-Christ et le péché détestable ne peuvent subsister ensemble dans un même Chrétien. Il en exclut aussi ceux qui sont possédés du démon.

Il propose à ceux qui veulent s'avancer dans la vie spirituelle les exemples de saint Arsène, de saint Eutymius, de saint Sabas et de quelques autres; pose pour principe que, comme l'orgueil est la cause de la perte de l'homme, il ne peut se sauver sans la vertu d'humilité, qui se trouve toujours jointe à la vraie piété. Il dit que Dieu ne s'est fait homme qu'afin qu'il pût mourir pour nous dans sa nature humaine, et que tout ce que nous faisons en cette vie nous devient inutile, si nous ne le faisons pour notre salut. Il regarde les jeûnes, les veilles, les aumônes, le chant des psaumes, comme inutiles pour le pécheur, s'il ne désire de se réconcilier avec Dieu. En expliquant ces paroles de l'Evangile : *Celui qui croira et recevra le baptême sera sauvé* (*Marc.* XVI, 16), il enseigne que la foi dont il est parlé en ce passage renferme l'observation des commandements de Dieu. Il dit à ceux qui vivent dans des monastères de conserver, pour celui qui en est le Père, le respect et l'amour qui lui sont dus, fût-il engagé dans de mauvaises habitudes; et il engage ceux qui ne vivent point en communauté à se choisir un pere spirituel pour se mettre sous sa discipline, en lui obéissant comme à Jésus-Christ lui-même. Il semble autoriser le disciple à venger l'injure faite à son maître, et lui permettre de couper au calomniateur, non-seulement l'oreille, mais la main et la langue; toutefois ce n'est ici qu'une façon de parler, pour marquer le zèle que la reconnaissance doit inspirer au disciple envers le maître, et pour en soutenir l'honneur. La règle qu'il prescrit à ceux qui sont chargés de la conduite des autres, est de rendre facile par leurs exemples ce qu'ils ordonnent à leurs inférieurs. Il y a un discours entier pour l'instruction d'un novice, avec le détail de tous les exercices monastiques; le chant des psaumes, la prière, le travail des mains, la lecture, le silence. Il était permis de manger deux fois le jour; mais on permettait aussi de ne faire qu'un repas à ceux qui en avaient la dévotion. Un moine ne pouvait entrer dans la cellule d'un autre sans l'ordre du supérieur. Ils étaient obligés de découvrir leurs pensées à leur père spirituel.

Siméon dit qu'il s'était élevé de nouveaux hérétiques qui enseignaient qu'aucun homme, dans le siècle où il vivait, n'avait pu observer les commandements de Dieu, ni imiter la vie des saints Pères. C'était, comme il le remarque, rendre inutiles les saintes lectures soit des Evangiles, soit des écrits des saints Pères, et fermer le ciel que Jésus-Christ nous a ouvert. Dans tous ses discours, il appuie beaucoup sur l'efficacité des larmes, supposant qu'elles ont leur source dans la douleur intérieure de l'âme. Il ne croit pas toutefois qu'il soit absolument nécessaire d'en répandre, et pense qu'il suffit de le désirer sincèrement. Dans le dernier discours, il traite de la pénitence du premier homme, et de celle que nous devons faire pour nos péchés, non en nous faisant mourir nous-mêmes, mais en mortifiant notre chair, et en nous excitant à la douleur et au répentir.

Des divins amours.— Ce livre est composé de quarante chapitres. Après avoir invoqué l'Esprit-Saint, par une fort longue prière, Siméon enseigne de quelle manière nous pouvons nous unir à Dieu par l'amour, transformer nos membres en ceux de Jésus-Christ et être remplis du Saint-Esprit, qu'il dit clairement procéder du Père et du Fils. Le Saint-Esprit, en nous remplissant de ses lumières, nous élève au-dessus des choses créées et au-dessus de nous-mêmes, de sorte que, insensibles à toutes nos passions, nous arrivons à une heureuse apathie. Siméon raconte avec étonnement une vision qu'il avait eue, semblable à celles que Dieu accorda à saint Paul et à saint Etienne. Cette faveur ne diminua en rien les bas sentiments qu'il avait de lui-même, lorsqu'il faisait réflexion sur sa dignité de prêtre et d'abbé. « Comment, » dit-il, « misérable et impur que je suis, m'a-t-il établi pour supérieur de mes frères, pour sacrificateur des divins mystères, et pour ministre de la sainte Trinité ? Car lorsqu'on met sur la table sacrée le pain et le vin pour en former votre corps et votre sang, ô Verbe,

vous y êtes présent, ô mon Dieu ! et ces choses deviennent véritablement votre corps et votre sang par l'avénement du Saint-Esprit et par la force du Très-Haut. C'est ce qui produit en moi des sentiments de crainte, au lieu d'en produire de joie, sachant bien que moi, ni aucun homme sur la terre, n'est digne d'exercer ce ministère, qui demande une vie angélique et plus qu'angélique, afin de pouvoir s'acquitter dignement d'une fonction qui nous rend plus familiers avec Dieu que les anges, puisque nous touchons avec les mains et nous prenons par la bouche ce que les anges révèrent prosternés, et environnent avec tremblement. » Siméon avait été envoyé en exil, et on lui avait fait souffrir de violentes persécutions. Il en rend grâces à Dieu, comme d'un moyen qu'il lui a ménagé d'effacer les péchés de sa vie. Il enseigne aux autres à fléchir la miséricorde du souverain Juge, et à s'unir à lui par la contemplation et par les travaux de la pénitence; ce qui le justifie de l'accusation de quiétisme.

Chapitres de morale. — Il en est encore justifié par divers points de morale qu'il établit dans ces deux cent vingt-huit chapitres ou maximes. Il n'y connaît d'autre voie pour arriver à la vie éternelle que l'observation des préceptes évangéliques. Souffrir la mort pour Jésus-Christ, aimer la pauvreté et les mépris; n'avoir aucune attache aux richesses; endurer patiemment les afflictions et les calamités; renoncer au monde, à ses plaisirs, à ses vanités; aimer ses ennemis et prier pour eux. Il conseille la lecture des Livres divins et des traités pratiques des Pères, pour en comparer les instructions avec celles que nous donnent nos maîtres. Toutes ses maximes servent à expliquer ce qu'il dit au chapitre 65 : « Dieu ne demande rien autre chose des hommes, sinon qu'ils ne pèchent point. » On peut dire encore que cette proposition est vraie à la rigueur, parce que l'on ne pèche qu'en violant la loi, et l'on ne pèche point quand on l'observe. Cependant il distingue lui-même ces deux choses dans le chapitre 94. « Autre chose, » dit-il, « est de ne pas pécher, et autre chose est d'observer les commendements de Dieu. La première appartient à ceux qui sont parvenus à l'apathie ; la seconde, à ceux qui combattent encore, et qui vivent selon la règle de l'Evangile. Les péchés que nous commettons après le baptême nous en font perdre la grâce; nous pouvons la recouvrer par la pénitence, la confession et les larmes. » La plupart des maximes contenues dans ce livre regardent les moines. Il paraît, par la 204ᵉ, qu'il ne doutait point qu'en prenant l'habit, c'est-à-dire en faisant profession de la vie monastique, on obtînt la rémission des péchés, comme on l'obtient par la confession. Il supposait sans doute que le changement d'habit était accompagné d'un changement de mœurs et de toutes les autres conditions essentielles qui se trouvent dans une véritable conversion.

Ouvrages non imprimés. — Nous n'avons que des traductions latines de tous les ouvrages dont nous venons de parler, à l'exception du *Traité de l'altération* que les éléments causent sur le corps et sur l'âme, que le P. Poussines a donné en grec et en latin. Siméon composa beaucoup d'autres écrits qui n'ont pas encore vu le jour. Léon Allatius en a fait le catalogue dans sa dissertation sur les Siméons. On en trouve aussi une notice dans les deux volumes des manuscrits d'Angleterre, imprimés à Oxford en 1696 et 1698. La plupart ne sont que des instructions qu'il faisait à ses moines. Il y en a toutefois quelques-unes qui sont purement théologiques. Celles, entre autres, où il fait voir que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont une même substance, et où il explique ces paroles de saint Paul : *Ceux que Dieu a connus dans sa prescience, il les a aussi prédestinés* (*Rom.* VIII, 30), dont quelques interprètes avaient perverti le sens. Il donne en d'autres l'explication de divers passages difficiles du même Apôtre. On peut voir dans Fabricius et dans Oudin les titres de tous les écrits de Siméon le Jeune qui n'ont pas été rendus publics. On le fait auteur de l'erreur enseignée depuis par quelques moines grecs, que la lumière qui parut sur le mont Thabor, lors de la transfiguration de Jésus-Christ, était la lumière incréée et éternelle de la Divinité, et que la félicité des justes consiste à la contempler. Siméon fait, il est vrai, un parallèle entre la lumière qui fait le sujet du bonheur des saints, et celle que les apôtres virent sur le Thabor ; mais il ne dit pas que ce soit la même. Il avait dit plus haut que les anges et les saints voient la gloire de l'Esprit de Dieu resplendissante, comme la lumière d'un éclair, et, dans cette lumière, le Fils et le Père. Il ajoute que Dieu est lumière, et que ceux qui le voient, ne voient que la lumière. Il confirme cette pensée par le témoignage des apôtres, qui virent le visage du Sauveur resplendissant comme un soleil, et ses vêtements blancs comme la neige. Siméon est quelquefois nommé Xérocerce, mais son vrai surnom est Xylocerce, c'est-à-dire, cercle de bois, du nom de la porte et de la construction du monastère de Saint-Mamas, bâti sur pilotis.

SIMÉON DE DURHAM, moine Bénédictin et préchantre de l'église de ce monastère, — est compté parmi les hommes les plus savants qui aient vécu au milieu du XIIᵉ siècle. Plein d'ardeur, dit Lelande, pour transmettre à la postérité les faits mémorables de son pays, il en fit une étude particulière, bien convaincu que, ravagé par les guerres continuelles des Danois, il manquerait d'historiens, s'il ne prenait lui-même soin de mettre par écrit les grands événements de son temps, et de préserver de l'oubli ce qui s'était passé dans les siècles qui l'avaient précédé. Il fit sur cela des recherches exactes, qu'il poursuivit avec une persévérance infatigable, jusqu'à ce qu'il eût trouvé une suite de Mémoires qui le mît en état de continuer l'*Histoire des rois d'Angleterre et de Danemark*, depuis l'an 731, où le Vénérable Bède l'avait finie, jusque vers l'an 1130,

cinq ans avant qu'Etienne s'emparât du royaume d'Angleterre, après la mort de Henri Ier, ce qui fait une suite d'événements d'environ quatre cents ans. Ce que dit Siméon du martyre d'Ethelbert et d'Ethelred, vers l'an 616, est tiré du Vénérable Bède, ainsi qu'une partie de ce qu'il dit des rois de Northumberland et de Kent. Il fait entrer dans cette *Histoire des rois d'Angleterre*, celle de plusieurs évêques du royaume et des disputes occasionnées entre l'empire et le sacerdoce au sujet des investitures, des élections et autres droits respectifs de chacune des deux puissances.

Dans cette *Histoire des rois d'Angleterre*, Siméon raconte comment le Pape Urbain II parvint, en 1096, à armer toute la chrétienté contre les Sarrasins. Il donne les noms des princes qui se croisèrent au concile de Clermont, et à la suite de ce concile. Il rapporte, comme les autres historiens, les événements des croisades, mais sans aucuns détails particuliers. Seulement, en parlant du concile tenu à Rome en 1123, et dans lequel se trouvèrent trois cents évêques présidés par le Pape, il cite, entre autres décrets qui y furent rendus, le suivant : « Nous accordons la rémission de leurs péchés à ceux qui iront à Jérusalem pour défendre les Chrétiens, et travailler à la destruction des infidèles. Nous mettons sous la protection de saint Pierre et de l'Eglise romaine leurs maisons, leurs familles et tous leurs biens, comme il a été statué par notre seigneur le Pape Urbain. Quiconque donc osera les endommager ou les enlever, pendant tout le temps que durera leur absence, qu'il soit excommunié. Nous ordonnons à ceux qui sont connus pour avoir porté sur leurs vêtements la croix, comme devant faire le voyage de Jérusalem et d'Espagne, de reprendre la croix et le chemin de leur pèlerinage, dans l'espace de la semaine prochaine à la Pâque de l'année suivante; autrement, nous leur interdisons l'entrée de l'église, et nous défendons que l'on célèbre l'office divin dans leurs domaines, excepté pour administrer le baptême aux enfants et la pénitence aux moribonds. » Cette Chronique de Siméon de Durham, qui finit, comme nous l'avons remarqué, vers l'an 1130, a été continuée par Jean, prieur d'Hagustad, jusqu'à l'an 1154, ainsi que l'on peut s'en convaincre en lisant l'article que nous lui avons consacré au tome III du *Dictionaire de Patrologie*.

Nous avons d'autres ouvrages sous le nom de Siméon, dans la Collection de dix écrivains anglais imprimée à Londres en 1652, par les soins de Jean Selden, chez Jacques Flesher. Le premier est l'*Histoire de l'église de Durham*. Quoique Siméon, dans son *Apologie* publiée en tête de cette histoire, déclare qu'il l'a entreprise par l'ordre de ses supérieurs et de ses anciens, et composée sur des Mémoires épars çà et là, après les avoir mis en ordre; quoique la Préface de l'ouvrage porte son nom, et qu'il lui soit attribué dans les manuscrits, il n'en est pas moins vrai que les quatre premiers livres sont mot à mot les mêmes que ceux de Turgot, moine et ensuite prieur de Durham, comme cela se prouve par un manuscrit de l'âge même de cet auteur, et par plusieurs circonstances marquées dans le livre III, lesquelles ne conviennent qu'à Turgot; mais que Siméon de Durham a supprimées ou changées, pour s'approprier l'ouvrage. On peut lire là-dessus la Préface du tome Ier de la Collection de Selden. Il faut donc attribuer à Turgot l'*Histoire de l'église de Durham*, depuis l'an 635 jusqu'en 1097, et donner à Siméon la suite de cette histoire, depuis le sacre de l'évêque Ranulphe, en 1099, jusqu'à l'ordination de Hugues, en 1154.

L'*Histoire de saint Cuthbert*, patron de l'église de Durham, ainsi que le détail des donations faites à son église, appartient encore au moine Siméon. Il en est de même de la *Lettre à Hugues*, doyen d'York, dans laquelle il donne la suite chronologique des archevêques de cette métropole, depuis Paulin, en 627, jusqu'à Roger, qui gouvernait cette église en 1154. Il faut en dire autant de l'*Histoire du siége de Durham*, en 969, sous Ethelred, roi d'Angleterre, et Kined, roi des Ecossais. Ce récit fait également partie des ouvrages de Siméon reproduits dans la Collection de Jean Selden.

SIMEON LOGOTHÈTE — était maître des offices et logothète ou chancelier de l'église de Constantinople. Sa Synopse des canons diffère peu de celle d'Alexis Aristène, à la suite de laquelle elle se trouve imprimée dans la Bibliothèque canonique de Justel. On cite aussi sous son nom un traité des mœurs de l'Eglise, qui n'a pas encore été publié. Nous avons dit ailleurs qu'il pourrait bien être auteur des neuf lettres que Léon Allatius attribue à Siméon Metaphraste et qui ont été publiées par le P. Combefis, à Paris, en 1664. Du Cange possédait un ouvrage manuscrit sur la création du monde, que quelques critiques conjecturent, avec assez de probabilité, être du même Siméon dont nous parlons. Il écrivait vers la fin du XIIe siècle.

Il a laissé des annales qui commencent au couronnement de Léon l'Arménien en 813, et vont jusqu'au règne de Nicéphore Phocas. Siméon fit d'autres annales que l'on conserve manuscrites dans la bibliothèque Impériale. Il y donne quelques détails sur les martyrs de la ville d'Amorium, en 841. Les musulmans qui assiégeaient cette ville, rebutés de sa longue résistance, se disposaient à en lever le siége, quand un traître nommé Boudize leur conseilla de tenir encore deux jours, au bout desquels la ville fut emportée d'assaut. La garnison fut passée au fil de l'épée, et l'on n'excepta que le commandant et les principaux officiers, que l'on fit prisonniers de guerre. L'empereur offrit vainement de l'argent pour leur rançon, et les musulmans les emmenèrent captifs en Syrie, où, après sept ans de prison et de mauvais traitements, ils eurent la tête tranchée pour n'avoir pas voulu abjurer leur foi. Boudize, qui s'était fait renégat, eut le même

sort, d'après les ordres du chef de la secte disant : *Si cet homme avait été bon Chrétien, il n'aurait jamais embrassé le culte de Mahomet.*

SIMON LE MAGICIEN, chef des simoniens et des gnostiques, — naquit au bourg de Gitton dans le pays de Samarie, et se trouvait dans cette ville quand Philippe, l'un des sept premiers diacres, y alla prêcher l'Evangile, l'an 34 de l'ère chrétienne. Simon y reçut le baptême. Quelque temps après, Simon, voyant que par l'imposition des mains des apôtres le Saint-Esprit descendait sensiblement sur les fidèles, qui parlaient aussitôt plusieurs langues sans les avoir jamais apprises, et accomplissaient des miracles, offrit de l'argent aux apôtres pour obtenir la même puissance. Saint Pierre condamna sévèrement ce commerce impie, par lequel Simon voulait rendre vénales les choses les plus saintes. C'est de son action sacrilége que la simonie a pris son nom, et qu'on a appelé simoniaques ceux qui trafiquent des choses sacrées. Après le départ de saint Pierre et de saint Jean, qui étaient venus à Samarie pour imposer les mains sur les nouveaux convertis, Simon commença à débiter ses erreurs et à se gagner des partisans, en leur persuadant qu'il était la grande vertu de Dieu. Il tâcha aussi d'abuser les Juifs, qu'il voyait animés contre les fidèles, se disant pour eux le Fils de Dieu, comme il se disait le Saint-Esprit pour les gentils. Ensuite il se rendit à Rome avant saint Pierre, afin de prévenir les esprits, et de rabattre la gloire des vrais miracles par des illusions magiques. Les prestiges qu'il opéra en ce genre parurent si extraordinaires, que les Romains lui érigèrent une statue, avec le titre de *Saint*, comme à un dieu. C'est ce que saint Justin, martyr, et Tertullien lui reprochent dans leur *Apologétique*. Il est vrai que d'habiles critiques les accusent de s'être trompés, comme l'ont fait après eux saint Irénée et Eusèbe, et d'avoir pris le nom de *Semo Sangus* ou *Sancus*, qui était une divinité adorée chez les Romains, et dont Denys d'Halycarnasse et Tite-Live font mention, pour le nom de *Simon sanctus*. Au reste, les actions magiques de cet imposteur firent souvent confondre la vérité avec le mensonge. A ces folies, il ajouta des erreurs plus abominables encore que celles qu'il avait déjà débitées à Samarie. Il enseignait que toutes sortes d'impuretés étaient permises, même celles que la nature condamne; que les femmes pouvaient être communes; que les corps ne ressusciteraient point, et que Dieu n'avait pas fait le monde, mais que les puissances et les principautés célestes l'avaient créé avec beaucoup de défauts; qu'une mauvaise intelligence, et non pas Dieu, avait donné la loi ancienne, et qu'on ne pouvait accepter l'Ancien Testament sans encourir la mort. Enfin, son impudence alla si loin, qu'il voulut faire passer sa concubine, nommée Hélène ou Sélène, pour le Saint-Esprit. Il inventa aussi des titres barbares pour les anges qu'il plaçait dans de nouveaux globes célestes. Selon lui, l'unique moyen de parvenir au salut était de pratiquer ses mystères secrets, auxquels il avait mêlé beaucoup d'abominations et d'impudicités. La magie et ses prestiges le rendirent cher à Néron, dans l'esprit duquel il passa pour un dieu, ou du moins pour un être au-dessus de l'humanité; mais sa mort fit bientôt connaître qu'il n'était qu'un méchant et un fourbe. Il promit à l'empereur qu'à un certain jour marqué il monterait au ciel. Tout le monde accourut à ce spectacle; et déjà il prenait l'essor dans les nues, par l'assistance des démons qui le portaient, lorsqu'à la prière de saint Pierre, il retomba sur le sol et se rompit les jambes. La douleur de sa chute, et la rage d'avoir reçu un affront si public causèrent bientôt sa mort, qui arriva l'an de Jésus-Christ 66 ou 67.

SIMON DE POISSY, — est encore un des hommes qui professaient avec quelque distinction à Paris, à l'époque où Jean de Sarisbury y étudiait, c'est-à-dire, entre 1136 et 1148. Il y enseigna successivement la philosophie et la théologie. Jean de Sarisbury l'appelle *Fidus lector, sed obtusior disputator.* Il loue beaucoup d'ailleurs la doctrine et les principes de Simon de Poissy, et le désigne comme un de ceux qui déchiraient le plus les *Cornificiens*, ces ennemis du goût et de la raison, qu'il attaqua dans son ouvrage avec tant de force, et que nous avons fait mieux connaître à l'article de ce prélat, dans le tome III du *Dictionnaire de Patrologie*.

La Chronique de Morigny parle d'un maître Simon de Poissy, qui fut député à Rome, vers l'an 1146, pour faire lever l'interdit jeté sur les terres du roi, et annoncer au Pape la croisade résolue à Vézelai, et dont le monarque lui-même devait être le chef. Il n'est pas permis de douter que ce ne fût le nôtre. Mais est-ce encore lui qu'il faut entendre par le Simon que Louis le Gros appelle, en 1125, à remplir les fonctions de chancelier, à la place d'Etienne de Garlande, que ce prince avait destitué, et qu'il rétablit ensuite? C'est ce que nous ne saurions affirmer ni contredire, pas plus que nous n'osons le confondre avec un chancelier Simon, qui exerça ces fonctions, selon le P. Anselme, de 1150 à 1153. Pourtant il nous paraît assez vraisemblable que si le professeur sous lequel Jean de Sarisbury étudia eût été chancelier, ou le fût devenu, l'écrivain n'aurait pas négligé cette circonstance, en écrivant son *Métalogique*, qui ne fut composé que vers 1160.

Mais Simon de Poissy pourrait fort bien être ce maître Simon dont Etienne de Tournay, alors abbé de Sainte-Geneviève, fait un éloge magnifique, dans sa *Lettre à Guillaume aux Belles-mains, archevêque de Reims.* Si cela est, il doit avoir vécu au moins jusqu'en 1176, puisque Guillaume ne fut nommé qu'au commencement de cette année au siége de Reims.

Un anonyme, qui écrivait vers 1170, et

dont Martène nous a conservé une assez longue lettre, s'exprime ainsi : *Rationes autem singulorum quæ per anni curriculum fiunt in Ecclesia, qui scire desiderat..., librum magistri Simonis, qui appellatur Quare, inspiciat.* Ce doit être encore Simon de Poissy, et nous le croyons d'autant plus que l'anonyme indiqué par dom Martène n'est peut-être que Jean de Sarisbury, qui avait étudié, comme nous l'avons déjà dit, sous ce professeur. Le livre est appelé *Quare*, apparemment parce qu'il était par demandes et par réponses, et que chaque demande commençait par ce terme d'interrogation. L'ouvrage, du reste, n'est pas parvenu jusqu'à nous.

SIMON, comte de Montfort, quatrième de ce nom, fameux par ses expéditions contre les albigeois,— n'appartient à notre Dictionnaire qu'à raison de quelques ordonnances qu'il a promulguées et qui ont été imprimées plusieurs fois. Il était issu d'une ancienne et illustre maison qui, dès le xe siècle, allait de pair avec les plus grands seigneurs du royaume. Il naquit dans la seconde moitié du XIIe siècle, et épousa, en 1190, Alix de Montmorency, fille de Bouchard III. Il faisait, en 1199, partie d'un tournoi donné en Champagne, lorsque Foulques de Neuilly, par ordre d'Innocent III, prêchait la croisade dans cette province. Montfort prit la croix avec Thibaut V, comte de Champagne, tenant du tournoi, et plusieurs autres jeunes seigneurs qui y assistaient. Il arriva en Orient en 1203, et s'y distingua par divers exploits; mais ayant refusé de rester au siége de Zara, parce que le Pape condamnait cette entreprise, il se sépara des croisés, qui voulaient rétablir l'empereur de Constantinople, Isaac l'Ange, détrôné par son frère. Après avoir passé quelque temps au service du roi de Hongrie, Simon revint en France. A son retour, une croisade s'étant formée en Languedoc contre les albigeois, Simon, zélé Catholique, s'y engagea, et en fut déclaré chef par les barons, en 1209. Il s'excusa d'abord sur son insuffisance; mais l'abbé de Cîteaux lui ayant ordonné, au nom du Pape dont il était légat, d'accepter, il obéit.

Depuis lors, jusqu'en 1218, il est un des hommes qui figurent le plus dans l'histoire: ses actions occupent une grande place dans les chroniques du XIIIe siècle, et spécialement dans les livres de Pierre de Vaux-Cernay, et de Guillaume de Puy-Laurent, dans les lettres de Gervais, abbé de Prémontré, et dans celles du Pape Innocent III. Entre les auteurs modernes qui ont retracé les détails de son histoire, on peut distinguer Manrique, Fleury, dom Liron, dom Vaissette, le P. Touron, l'historien Vély, et plus récemment M. de Sismondi.

Un des premiers actes de Simon, en arrivant au pouvoir, fut de condamner au feu deux albigeois, dont l'un promettait d'abjurer l'hérésie. Maître du château de Carcassonne, et enhardi par d'autres succès, il prit possession des territoires que le légat Arnaud lui offrait, au nom de l'Eglise, et imposa à ses nouveaux sujets un cens annuel, payable à la cour de Rome. Il pénétra dans Pamiers et dans Alby, se fit livrer le château de Mirepoix, et en investit Gui de Lévis, son maréchal. Simon tenait en prison Raymond Roger, vicomte de Béziers, qui ne tarda pas à mourir d'une dyssenterie; sur quoi une chronique provençale n'hésite pas à l'accuser de cette mort comme s'il l'avait ordonnée. Aussi, indignés de ce fait et de quelques autres arrivés antérieurement, plusieurs cantons se révoltèrent; de telle sorte qu'à la fin de l'année 1209, sa domination ne s'étendait plus, en Languedoc, que sur huit villes ou châteaux, au lieu de près de deux cents qu'il avait auparavant soumis.

En 1210, il s'empara du château de la Minerve, près de Narbonne, et de celui de Thermes, sur les frontières du Roussillon ; et non content des victimes innombrables immolées dans les combats, il en fit brûler environ deux cents autres, hommes et femmes, qui refusaient d'abjurer. L'année suivante commença par une conférence à Narbonne entre les légats du Pape, le roi d'Aragon, le comte de Toulouse et Simon de Montfort. Les mêmes personnages assistèrent à un concile d'Arles, où fut proposé un traité en treize articles. On y promettait de rendre au comte de Toulouse toutes ses terres et seigneuries, à condition qu'il renverrait tous les soldats armés pour sa défense; qu'il raserait toutes ses fortifications; qu'il renoncerait aux péages qui formaient la plus grande partie de ses revenus ; qu'il passerait à la Terre-Sainte, pour y servir parmi les frères hospitaliers, jusqu'à ce qu'il en fût rappelé par le légat ; qu'enfin il livrerait tous ceux de ses sujets qui lui seraient demandés, pour être brûlés vifs, après avoir encouru le jugement de Simon et du légat Arnaud. A ces propositions, le roi d'Aragon et le comte de Toulouse s'évadèrent, et le concile excommunia de nouveau Raymond, le déclarant apostat, et abandonnant ses domaines au premier occupant. La guerre se ralluma: Simon prit Lavaur, égorgea ou brûla vifs environ quatre cents hérétiques, et, après avoir accompli ces massacres, *cum ingenti gaudio*, dit Pierre de Vaux-Cernay, il entreprit le siége de Toulouse; mais il se vit contraint de le lever presque aussitôt, vaincu par la résistance que lui opposèrent Raymond et les Toulousains, qui tous, à l'exception du clergé, venaient d'être excommuniés par le légat, et par leur propre évêque Fouquet. Le comte de Montfort se dédommagea en ravageant le comté de Foix et le Quercy; mais il éprouva, jusqu'à la fin de l'année de nouveaux revers. Raymond VI était parvenu à reconquérir toutes les villes albigeoises, et plus de cinquante châteaux-forts.

La fortune se montra un peu moins contraire à Simon de Montfort en 1212; cependant il ne réussissait guère encore qu'à renforcer et recomposer son armée. A la fin de novembre, il tint à Pamiers un parlement, espèce de diète où les seigneurs venaient délibérer sur leurs intérêts communs. Il y

rassembla des archevêques, des évêques, des chevaliers français, des chevaliers provençaux, et quelques bourgeois des principales villes qui lui restaient soumises. Il leur proposa des statuts destinés à régir les pays conquis. Entre les cinquante et un articles qui les composent, on en remarque d'assez favorables aux paysans et aux classes inférieures; mais il est défendu de relever aucune forteresse, sans la permission formelle du comte; il est ordonné aux veuves et aux héritières de fiefs nobles de n'épouser que des Français pendant les dix prochaines années. « Ces mariages, » dit M. de Sismondi, « joints aux inféodations nouvelles que Montfort accordait à ses créatures, multiplièrent dans la province les familles nobles du nord de la France, qui adoptaient pour leur législation la coutume de Paris, et causèrent l'extinction du plus grand nombre des familles anciennes qui se glorifiaient de descendre des Romain ou des Goths. » Cette ordonnance ou constitution, avec des lettres en faveur de saint Dominique, sont les seuls écrits auxquels on attache le nom de Simon de Montfort. A vrai dire, on ne peut le considérer comme auteur des statuts de Pamiers, car ils ont été rédigés par une commission, composée des évêques de Toulouse et de Couserans, de deux bourgeois, de deux chevaliers languedociens et de quatre chevaliers français.

Avant de passer dans l'une des deux Collections de dom Martène, et dans l'*Histoire du Languedoc* de dom Vaissette, cette ordonnance avait été insérée dans le Traité d'Auguste Gallard sur le franc alleu et l'origine des droits seigneuriaux; elle est aussi dans le recueil de Schilter, *De feudis imperii Francici*. Montfaucon en cite une copie manuscrite très-ancienne.

La bataille de Muret, que Simon de Montfort gagna sur le roi d'Aragon, le 12 septembre 1213, rétablit la puissance des croisés, et leur rendit toute la faveur d'Innocent III, qui, un instant, avait paru abandonner leur cause, et s'était plaint de leurs horribles cruautés. Du reste on a passablement exagéré les circonstances de la victoire de Simon de Montfort. On a conté qu'il n'avait que huit cents cavaliers et mille fantassins, qu'il divisa cette petite armée en trois corps, en l'honneur de la sainte Trinité; que saint Dominique la vint encourager, un crucifix de fer à la main, et qu'en conséquence elle mit en déroute cent mille combattants rassemblés par le roi d'Aragon et le comte de Toulouse. La critique moderne a fait justice de ces inventions. Mais cette journée est en effet la plus glorieuse de la vie militaire de Simon. Son activité, sa bravoure et les talents militaires qu'on ne peut lui contester s'y révélèrent avec éclat. Le roi d'Aragon y fut tué, et le résultat de cette bataille fut que Raymond demeura privé de ses Etats, qui, dans un concile tenu à Montpellier en 1215, furent adjugés par les barons du pays et trente-trois prélats au comte de Montfort, qui prit dès lors le titre de comte de Toulouse. Innocent et le quatrième concile de Latran lui en confirmèrent la possession, à la charge de les tenir de qui ils relevaient. Simon en rendit foi et hommage à Philippe-Auguste, qui lui en donna l'investiture. Ce fut en vain que Raymond VI se rendit à Rome pour solliciter la restitution de ses domaines, il en fut déclaré déchu pour toujours, et on lui ordonna d'aller faire pénitence en quelque autre lieu, avec une pension de quatre cents marcs d'argent; on lui réservait particulièrement le comtat Venaissin et le marquisat de Provence.

En prenant possession du comté de Toulouse, Simon étendit ses prétentions sur le duché de Narbonne; mais il trouva de l'opposition de la part de l'archevêque de cette ville et du légat Arnaud de Cîteaux. Il entra dans la place de vive force, et déploya son étendard ducal dans le palais du vicomte. L'archevêque l'excommunia; Arnaud mit en interdit les églises, mais Simon n'en tint aucun compte. Ceci se passait en 1216, peu avant la mort d'Innocent III. Montfort ne s'adressa qu'au roi de France, Philippe-Auguste, qui l'accueillit à Pont-de-l'Arche, le reconnut pour son vassal et homme lige, et l'investit du duché de Narbonne. Cependant Raymond VI s'approchait de cette dernière ville, avec une armée levée en Aragon et en Catalogne, tandis que son fils, à peine âgé de dix-neuf ans, s'établissait à Beaucaire. Les habitants de Toulouse, dont le premier mouvement avait été de se déclarer pour leur ancien comte, se virent menacés de vengeances si cruelles, qu'ils s'armèrent et barricadèrent les rues. Après quelques succès, ils succombèrent enfin, vaincus par l'astuce de leur évêque Fouquet, plus que par les soldats de Simon. Les bourgeois les plus notables, au nombre d'environ deux cents, furent chargés de fers et envoyés dans des châteaux où ils périrent tous de misère ou de mort violente; les autres habitants expièrent leur faute par une contribution extraordinaire de trente mille marcs d'argent, payable avant le 1er novembre.

En 1217, Simon de Montfort partit pour Nîmes, dans le dessein de chasser de la Provence le fils du comte Raymond, qui se nommait aussi Raymond, comme son père.

Les Toulousains profitèrent de son absence pour rappeler Raymond lui-même dans leurs murs. Ce prince y entra, ramenant avec lui un grand nombre de chevaliers languedociens, depuis longtemps expatriés. Leur présence inspira un tel courage, qu'on n'hésita pas à renverser tous les signes de la domination du comte usurpateur. A la nouvelle de cette révolution, Simon se hâta de conclure une trêve avec Raymond fils, repassa le Rhône et accourut à Toulouse, qu'il essaya vainement de surprendre. Ses soldats désertaient; Montauban et plusieurs autres villes annonçaient des dispositions à la révolte. Son unique ressource fut d'envoyer des députés à Philippe-Auguste, au Pape Honorius III, pour leur demander des secours qui ne pouvaient arriver assez tôt.

Toutefois, il commença le siége de la

ville; mais il ne put le pousser vigoureusement faute de troupes. Le 25 juin 1218, pendant qu'il était à Matines et qu'il entendait la Messe, on vint l'avertir que les assiégés avaient fait une sortie et qu'ils étaient aux prises avec ceux de ses gens qui étaient préposés à la garde des machines. Il ne voulut ni interrompre ses prières, ni quitter l'église avant la Consécration, quoique l'avis fût répété. Voici comment le fait est raconté par Fleury, d'après Pierre de Vaux-Cernay et Guillaume de Puy-Laurent : « Il demanda ses armes, et, s'en étant promptement revêtu, il alla à l'église entendre la Messe. Elle était déjà commencée et il priait fort attentivement, quand on l'avertit que les Toulousains attaquaient violemment ceux qui gardaient les machines. — « Laissez-moi, » leur dit-il, « entendre la Messe.... » Un autre courrier vint dans le moment, disant : « Hâtez-vous, nos gens ne peuvent plus tenir. » — « Je ne sortirai point, » répondit-il, « que je n'aie vu mon Sauveur. » Mais quand le prêtre éleva l'hostie, suivant la coutume, le comte, les genoux en terre et les mains élevées au ciel, dit : *Nunc dimittis servum tuum, Domine*, etc. (*Luc.* II, 29), puis il ajouta : « Allons et mourons, s'il le faut, pour celui qui a bien voulu mourir pour nous. » Son arrivée releva le courage des assiégeants, et les Toulousains furent repoussés jusqu'à leurs fossés; mais, comme il s'approchait des machines pour s'y mettre à l'abri des traits qui volaient de toutes parts, une grosse pierre, lancée par un mangonneau, l'atteignit à la tête. Se sentant blessé à mort, il se frappa la poitrine, se recommanda à Dieu, et expira, percé en outre de cinq coups de flèche. Son fils aîné leva le siége, emportant le corps de Simon de Montfort, qu'il fit inhumer dans le monastère de Haute-Bruyère, ordre de Fontevrauld, près de la ville qui porte son nom. D'autres veulent qu'il ait été déposé dans la cathédrale de Carcassonne, près de l'autel du Saint-Sacrement, où on entretenait une lampe en son honneur. Entre ces deux opinions, nous ne possédons aucun document qui puisse fixer notre préférence.

On ne peut refuser à cet illustre personnage, ni un grand zèle pour la religion catholique et l'extinction de l'hérésie, ni les qualités qui font le grand capitaine. Il était prudent, actif, brave, intrépide dans le danger, persévérant dans ses entreprises. Une vertu sévère, ou, du moins, ses apparences, donnaient de lui une si haute idée, qu'on l'avait surnommé le Machabée de son siècle, et qu'il était généralement regardé comme le principal appui et soutien de la religion. Malheureusement des traits de perfidie, des manques de foi, d'atroces cruautés contre les infortunés albigeois, des violences inouïes, le sac et l'incendie de plusieurs villes, trop d'acharnement contre Raymond, comte de Toulouse, et son fils; enfin, tout ce que l'histoire n'a pu déguiser sur Simon de Montfort, a souillé sa gloire et imprimé à sa mémoire des taches que le temps n'a pas effacées.

SOPHRONE, célèbre auteur, qui vivait du temps de saint Jérôme avec lequel il était lié d'amitié, vers l'an 392 de Jésus-Christ, — écrivit, comme il était encore fort jeune et presque au sortir de l'enfance, un panégyrique de la ville de Bethléem, et plus tard un excellent Traité sur la destruction de la statue de Sérapis. Il traduisit aussi, de latin en grec, la Vie de saint Hilarion, un livre *De la virginité*, à Eustochie, et divers opuscules de saint Jérôme, qui en fait mention dans l'avant-dernier chapitre de son *Traité des écrivains ecclésiastiques*. Plusieurs auteurs ont cru que ce Sophrone était auteur de la traduction grecque de ce dernier traité, qu'Erasme fit imprimer à Bâle, chez André Cratonter, en 1526. Vossius avait donné dans cette opinion, comme il s'en explique, à deux reprises différentes, dans le second livre des Historiens grecs; mais son fils, Isaac Vossius, a détrompé le public, en montrant que l'ouvrage publié par Erasme, sous le nom de Sophrone, est un écrit supposé; que, du reste, la traduction en est peu fidèle, et qu'il s'en faut qu'elle soit ancienne. C'est à tort que l'on attribue à notre auteur, ainsi qu'au patriarche du même nom qui gouvernait l'Eglise de Jérusalem sous l'empereur Héraclius, vers l'an 636, un petit écrit des Travaux et des voyages de saint Pierre et de saint Paul. C'est une misérable pièce qui ne mérite pas même que l'on en fasse mention.

SUCCESSUS, évêque de Diocésarée dans l'Isaurie, homme célèbre par son savoir, — envoya, vers l'an 433, un Mémoire à saint Cyrille, concernant certaines questions dogmatiques, sur lesquelles il le priait de lui communiquer ses lumières. Entre autres points à éclaircir, il lui demandait s'il fallait confesser qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, et comment on devait distinguer la foi de l'Eglise de l'hérésie d'Apollinaire. Il disait encore quelque chose de l'opinion de ceux qui enseignaient que le corps de Jésus-Christ, après sa résurrection, s'était transformé en sa divinité, de sorte que, depuis ce moment, l'humanité ayant cessé d'exister en lui, il ne restait plus que le Dieu. Nous invitons nos lecteurs à voir, à l'article que nous avons consacré à saint Cyrille, dans le tome Ier du *Dictionnaire de Patrologie*, comment le saint docteur établit la doctrine catholique sur ces deux questions.

SYLVESTRE (Saint). — Bien que nous n'ayons pas jugé utile, dans la biographie du Pape saint Sylvestre, d'entrer dans la discussion des décrétales faussement attribuées à ce Pontife, à cause de leur évidente supposition, nous croyons néanmoins devoir insister sur le fameux *Acte de donation* de Constantin, pièce très-ancienne, citée dans le décret de Gélase contre les livres apocryphes, et qui a eu quelque autorité dans plusieurs Eglises. Au rapport de Métaphraste, qui a traduit en grec et commenté ces actes, Hélène, mère de Constantin, disposée à quitter

les erreurs de la gentilité pour embrasser la religion juive, ne pouvait souffrir que son fils suivît celle des Chrétiens; on indiqua donc en 315 un concile à Rome pour y traiter de la religion en présence d'Hélène et de Constantin, et beaucoup d'évêques et de rabbins se trouvèrent à cette assemblée. On lit dans les mêmes Actes que le Pape Sylvestre, voulant éviter une persécution excitée par Constantin encore païen, s'était retiré sur le mont Soracte; mais que ce prince, alors affligé de la lèpre, ayant été averti en songe par les saints apôtres qu'il en guérirait s'il se faisait baptiser par saint Sylvestre, s'adressa à ce saint Pontife et lui fit part de ses intentions. Le Pape, après l'avoir suffisamment préparé par les instructions chrétiennes, par le jeûne et la prière, le baptisa en effet, et le prince fut délivré de la lèpre dans le moment même qu'il fut fait Chrétien. Huit jours après, Constantin vint à la confession de saint Pierre, et ouvrit le premier la terre à l'endroit où il voulait qu'on bâtît une basilique. Quand elle fut achevée, il lui fit les grands présents qui sont détaillés dans l'écrit intitulé : *Donation de Constantin*. Voilà, en substance, l'histoire de cette donation, telle qu'elle se trouve en grec dans les Recueils du P. Combefis, et en latin dans ceux de Lipoman et de Surius. Maintenant, est-elle vraie, est-elle même vraisemblable ? C'est ce que nous allons examiner.

Donation supposée de Constantin à l'Eglise romaine.

Cet acte a tant de marques de fausseté, qu'il est impossible qu'on le puisse attribuer à Constantin. Voici quelques-unes des raisons qui en font voir clairement la supposition.

1° Pas un des anciens n'a fait mention de cette prétendue libéralité de Constantin envers l'Eglise. Or qui croira qu'Eusèbe et tous les autres anciens historiens, qui remarquent exactement tous les bienfaits de cet empereur envers les Chrétiens, et spécialement envers les évêques, en aient passé sous silence un aussi considérable que serait celui de l'empire d'Occident à l'évêque de Rome ?

2° Pas un des Papes qui font mention des bienfaits que les rois et les empereurs avaient faits au Saint-Siége, ou qui défendent leur patrimoine temporel, n'allègue cette prétendue donation, qui cependant leur eût été fort avantageuse.

3° La date de cet acte se trouve fausse, car elle porte le nom des consuls Constantin pour la quatrième fois, et Gallicanus. Or Constantin dans son quatrième consulat n'a point eu Gallicanus, mais Licinius pour collègue, et ce consulat répond à l'année 315, temps auquel Constantin n'était pas encore baptisé, même dans l'opinion de ceux qui croient qu'il a été baptisé à Rome par saint Sylvestre. Et cependant il est parlé de ce baptême dans l'édit de donation. Il faut encore ajouter à cette preuve une autre erreur de chronologie : Byzance y est appelée Constantinople, quoiqu'elle n'ait eu ce nom que dix ans ou environ après la date de cet édit.

4° Le style en est barbare, et bien différent de celui des édits véritables de Constantin. Il est plein de manières de parler nouvelles, d'expressions affectées, et de termes qui n'ont été en usage dans les actes publics que longtemps après Constantin.

5° Comment croire que Constantin eût donné la ville de Rome, toutes les provinces et les villes d'Occident, c'est-à-dire la moitié de son empire à l'évêque de Rome, et que ce fait eût été inconnu jusqu'au XIe siècle de l'Eglise ?

6° Il y a une infinité de faussetés et d'absurdités dans cet édit, qui font voir que celui qui l'a composé était un ignorant imposteur. En voici quelques-unes : « Il y est permis au Pape de se servir d'une couronne d'or semblable à celles des rois et des empereurs. » Or en ce temps les rois et les empereurs ne se servaient point de couronne, mais de diadème. L'histoire fabuleuse du baptême de Constantin par Sylvestre, et sa guérison miraculeuse de la lèpre, y est rapportée comme une chose certaine. On y compte cinq Eglises patriarcales, et on met celle de Constantinople la seconde, bien qu'elle n'ait eu cet honneur que longtemps après. Cependant on y suppose que Sylvestre l'avait déjà reconnue comme un siége patriarcal. Ces faussetés, et plusieurs autres qui se rencontrent dans cet édit, font voir évidemment que c'est une pièce supposée.

Enfin, pour détruire entièrement ce prétendu édit, il suffit de remarquer que, du vivant de Constantin et longtemps après sa mort, la ville de Rome et l'empire d'Occident ont toujours été sous la puissance des empereurs : que les Papes mêmes les ont reconnus comme leurs souverains, sans prétendre que ni la ville de Rome, ni l'Italie, ni aucune partie de l'empire d'Occident leur appartinssent; que tout ce qu'ils ont eu depuis de puissance temporelle, ils le doivent au roi Pépin et à l'empereur Charlemagne.

SYMMAQUE, — est auteur de la version de la Bible qui se trouve imprimée, la quatrième après le texte hébreu, dans les *Hexaples* d'Origène. Cette version, publiée sous le règne de Sévère, est moins littérale que celle d'Aquila, mais plus claire et plus intelligible; ce qui l'a fait préférer à celles que l'on avait faites avant lui. Elle n'a rien de semblable à celle des Septante. L'auteur paraît même l'avoir négligée, et s'être uniquement attaché au texte hébreu, surtout dans les passages où les Septante s'en étaient éloignés. On en trouve une preuve dans la supputation qu'il fait des années qui se sont écoulées depuis Adam jusqu'à Abraham. En effet, cette supputation est toute différente de celle des Septante, et entièrement conforme au texte hébreu. Saint Jérôme indique deux éditions de la version de Symmaque, mais on ne sait laquelle des deux Origène reçut d'une vierge nommée Julienne, qui l'avait reçue de Symmaque lui-même. On croit que saint Irénée a voulu parler de ce

traducteur, lorsqu'il dit que les ébionites ont suivi Aquila et Théodotion dans leur manière de traduire le passage d'Isaïe (VII, 14) où il est dit qu'une vierge concevra, et qu'ils ont interprété comme eux ce mot, *vierge*, par celui de jeune personne. Cependant Symmaque soutenait l'hérésie des ébionites, et avait fait des Commentaires dans lesquels il prétendait appuyer ses erreurs des témoignages de l'Evangile de saint Matthieu. Il avait d'abord fait partie de la secte des Samaritains, mais s'étant rendu insupportable par son ambition, il se retira chez les Juifs et se fit circoncire.

SYMPRONIEN, — ne nous est connu que par trois lettres qui lui sont adressées par saint Pacien, évêque de Barcelone. C'était, autant qu'on en peut juger, un homme de distinction, puisque le saint prélat le traite tantôt de frère, tantôt de seigneur. Il faisait sa demeure dans le voisinage de Barcelone, et était engagé dans les erreurs des novatiens. Bien informé du zèle que saint Pacien déployait pour la défense de la foi catholique, il lui envoya par un de ses serviteurs une lettre dans laquelle il semblait le défier au combat, comme s'il eût été assuré de la victoire. Il se vantait que jusque-là personne n'avait pu le convaincre de la fausseté de sa croyance, ni satisfaire à ses objections. Il condamnait la pénitence, sans en donner aucune raison, et désapprouvait que l'Eglise se donnât le titre de catholique. Sa lettre était conçue de telle sorte que l'on ne pouvait connaître ses sentiments que par conjecture; car il ne les y expliquait point, mais il y priait saint Pacien de rendre raison de sa foi. Sympronien était le seul de sa maison qui suivît la doctrine des novatiens; les autres y faisaient profession de la foi catholique.

Sympronien reçut avec joie la réponse du saint évêque, et y répondit lui-même par une seconde lettre, dans laquelle il ne laissait pas de se plaindre de l'amertume de la sienne, ou du moins de celle qu'il croyait avoir trouvée dans ses termes. Il se plaignait aussi du dénombrement qu'il y avait fait des hérésies, sans qu'il l'en eût prié. Il lui reprochait d'avoir employé dans sa lettre un demi-vers de Virgile, et, tout en le blâmant du plaisir qu'il trouvait à lire les lettres de saint Cyprien, il lui conseillait la lecture de celles de Novatien, reconnu, dit-il, pour martyr par saint Cyprien lui-même. Il avait joint à sa lettre un traité qui contenait en substance : Qu'il n'est pas permis de faire pénitence après le baptême; que l'Eglise n'a pas le pouvoir de remettre le péché mortel; bien plus, qu'elle se perd en recevant les pécheurs. Il donnait cette définition de l'Eglise : « C'est un peuple régénéré par l'eau et par le Saint-Esprit; qui n'a point renié le nom de Jésus-Christ; qui est le temple et la maison de Dieu, la colonne et le fondement de la vérité. C'est une vierge, sainte dans tous ses sens, l'épouse de Jésus-Christ, de ses os et de sa chair; n'ayant ni taches ni rides, et gardienne des droits de l'Evangile. » La conséquence que Symphronien tirait de cette définition de l'Eglise était qu'on ne devait point recevoir à la pénitence ceux qui étaient tombés dans la persécution. Il objectait que, selon l'Apôtre, nous ne mourons qu'une fois au péché par le baptême. « Ne savez-vous pas, » dit-il, « que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort? Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême, pour mourir au péché. »

On peut se donner une idée plus étendue des écrits de Sympronien dans l'analyse que nous avons donnée des trois lettres que lui répond le saint évêque de Barcelone, parmi lesquelles ils se trouvent imprimés, Paris, in-4°, édition de Jean du Tillet, 1538: Paul Manuce les réimprima in-folio à Rome, en 1564, avec les OEuvres de Salvien et de Sulpice Sévère. Depuis, ils ont eu place dans les Bibliothèques des Pères, et dans le tome II des *Conciles d'Espagne*, avec des notes du cardinal d'Aguire, Rome, in-folio, en 1694.

T

TAGENON, doyen de Passaw, — accompagna son évêque Théobald dans l'expédition de l'empereur Frédéric contre les Sarrasins. Ce fut par ordre de Théobald qu'il en fit le récit, qu'il envoya à Conrad Adelman, prêtre de Ratisbonne, pour que celui-ci le publiât. Marquard Fréher est cependant le premier qui l'ait fait connaître. Tagenon mourut et fut enseveli auprès de Tripoli, en 1190. Son récit commence aux calendes de juin 1189, et va jusqu'au onzième jour des calendes de juillet. Il y a inséré une lettre de Théobald, évêque de Passaw, à Léopold, duc d'Autriche, et une de l'empereur Frédéric au même duc. Ces deux lettres contiennent des détails sur la marche de l'armée. Burcard Struve dit que cette description de Tagenon s'accorde en beaucoup de choses avec une autre qui se trouve au tome III des *Leçons antiques* de Canisius sur cette même expédition.

Comme l'empereur Frédéric et son armée eurent beaucoup à souffrir dans cette campagne, à cause de la mauvaise volonté et de la perfidie de l'empereur grec, l'auteur a cru nécessaire de faire connaître les plaintes des croisés, et de Frédéric lui-même, contre ce prince jaloux et de mauvaise foi. Il dit que l'empereur grec, dans trois lettres qu'il avait écrites à Frédéric, ayant omis son nom et évité de l'appeler empereur, le prince allemand, en présence des Grecs et des seigneurs croisés, vêtu de ses habits impé-

riaux, parla ainsi, avec le ton qui convenait à sa dignité.

« Nous ne pouvons assez nous étonner, et nous supportons avec beaucoup de peine, que notre frère ait pris à tâche de ne point mettre dans ses lettres notre nom de Frédéric, qui est connu de plusieurs rois, princes et provinces. Manuel, son prédécesseur, de pieuse mémoire, lors même que nous étions ennemis, mit toujours notre nom dans ses lettres, et ne manqua en rien à notre dignité. Nous en usâmes de même à son égard. Charles, de sainte mémoire, obtint, par ses victoires, la monarchie de la ville de Rome. Cette monarchie est venue depuis cinq cents ans jusqu'à nous; et, par l'autorité de Dieu et l'élection libre des princes, nous jouissons, depuis trente-huit ans, de la puissance de l'empire romain. Nous avons reçu, dans la ville de Rome, qui est la maîtresse et la capitale du monde, la couronne et l'empire de toute la chrétienté des mains du Pape Adrien, successeur de saint Pierre; et, de préférence aux autres princes nos égaux, nous avons été oint de l'huile sainte, et notre nom est célèbre et glorieux dans la capitale du monde chrétien. Nous rappelons cela, afin que votre maître n'ignore plus et notre nom et notre dignité. Sachez donc que nous ne recevrons plus de ses lettres, qu'elles ne contiennent expressément nos titres et notre nom. Votre maître se donne le nom de *saint:* admirable sainteté! qui, après avoir reçu avec bienveillance des hommes honnêtes et religieux, ainsi que doivent l'être des députés fidèles, dans la bouche desquels il ne s'est trouvé ni mensonge, ni iniquité, les a tout à coup fait jeter en prison, et presque réduits à la mort par la faim et la nudité! Dieu nous préserve d'une pareille sainteté ! »

Le même empereur, possédant son quartier d'hiver à Andrinople, écrivit en Allemagne à son cousin Léopold, duc d'Autriche, une lettre dans laquelle il se plaint de ce que l'empereur grec a fait arrêter ses ambassadeurs, et traîtreusement retardé son passage pendant la rigueur de l'hiver. Il lui annonce qu'après plusieurs ambassades, le prince grec lui a enfin envoyé ses ambassadeurs, en promettant de nouveau de lui fournir abondamment des provisions et des vaisseaux.

Tagenon rapporte une lettre de la reine Sibylle à l'empereur Frédéric, pour l'instruire des mauvaises dispositions de l'empereur grec à l'égard des croisés, et de ses liaisons secrètes avec Saladin. Elle termine en le priant de ne jamais se fier aux envoyés de cet empereur.

Tagenon fait jour par jour le récit de la marche de l'armée, et indique tous les lieux par où elle passe. Il dit qu'arrivés sur les terres de la domination des Turcs, les croisés y furent reçus avec humanité, et fournis de tout ce dont ils avaient besoin jusqu'au delà de la ville d'Ephèse; mais quand ils eurent pénétré dans les déserts de la Turquie, tout leur fut contraire, le pays, les Turcs et le soudan; ils furent continuellement harcelés par les infidèles qui les attaquaient, en aboyant après eux comme des chiens (*more canum circum latrantium*), en leur lançant des traits, ou en les provoquant par des menaces.

Tagenon décrit encore tout ce qu'ils eurent à souffrir en Arménie, de la faim, de la soif, des perfidies, des trahisons, des insultes et des menaces des ennemis. Ce qui doit surprendre dans un témoin oculaire comme Tagenon, qui décrit avec tant de détails, c'est qu'il ne dise point de quelle mort mourut l'empereur Frédéric. Après avoir raconté que l'armée, échappée à mille dangers, fut pleine de joie de se voir réunie dans la plaine de Séleucie, il ajoute sans autre réflexion : « Mais notre joie se changea en grand deuil ; car le 4 des ides de juin, vers le soir, l'empereur mourut subitement à Séleucie.» Du reste, cette description de Tagenon, qui contient quelques détails intéressants, finit à l'arrivée des croisés dans Antioche. Ce récit du doyen de Passaw se trouve, comme nous l'avons dit, dans le Recueil de Marquard Fréher.

TAION, ou TAGION, évêque de Saragosse, en Espagne et auteur du VIIe siècle, — fut envoyé à Rome par Cindesinde, roi des Visigoths, pour demander l'original ou du moins une copie des *Morales* de saint Grégoire le Grand, qui ne se trouvaient pas dans son royaume, quoique le saint Pontife les eût écrites à la prière de saint Léandre de Séville. Taïon, de retour dans sa patrie, rédigea en cinq livres intitulés *Sentences* toute la théologie de ce grand Pape et de saint Augustin. Ce recueil n'a pas encore été imprimé, mais dom Mabillon en a donné la Préface ou l'Epître dédicatoire dans ses *Analectes.* On y voit que le premier livre de cette compilation traitait de l'incommutabilité de Dieu, de sa toute-puissance et de son éternité. Il parlait dans les autres de l'origine du monde, de la formation de l'homme, du jugement de Dieu, de la gloire des bienheureux, des supplices éternels des méchants. Cette Préface est suivie d'une épigramme où il donne également une idée de son ouvrage, puis du commencement du premier livre. Ces livres sont adressés à Quiricius de Barcelone. Dom Mabillon donne de suite la lettre de cet évêque à Taïon, laquelle contient l'éloge de son recueil. Taïon souscrivit, en 653, au huitième concile, et en 655 au neuvième concile de Tolède. On a encore de lui quelques lettres qui ont été publiées par le cardinal d'Aguire et par Baluze.

TALASE, évêque d'Angers, — adressa, sur la fin de l'an 453, à saint Euphrone, qui venait d'être promu à l'évêché d'Autun, un Mémoire sur quelques difficultés qui regardaient la discipline ecclésiastique. Talase, dans ce Mémoire, qu'il envoya par un sous-diacre nommé Arconce, demandait quelle différence il fallait mettre dans la célébration de l'Office divin, entre la veille de Pâques et les vigiles de Noël et de l'Epiphanie.

Il demandait encore quelle règle il y avait à observer pour le mariage des clercs inférieurs, et s'il était permis d'en ordonner qui eussent été mariés deux fois. On peut consulter, aux articles que nous avons consacrés à saint Euphrone et à saint Loup de Troyes, comment ces deux évêques, qui se trouvaient alors réunis, répondirent à celui d'Angers. (Tom. II et III du *Dictionnaire de Patrologie.*)

TANGMAR, prêtre d'Hildesheim, — a laissé la Vie de saint Bernouard, évêque de cette église. Il était d'autant plus en état de l'écrire, qu'il avait connu le saint prélat dès ses premières années, et qu'il fut depuis le compagnon de ses voyages et son conseil en diverses affaires. Folemar, évêque d'Utrecht et oncle de Bernouard, le confia à Osdag, évêque d'Hildesheim, qui le mit sous la conduite de Tangmar, directeur de son école. Celui-ci n'oublia rien pour mettre à profit les grandes dispositions qu'il avait remarquées dans son élève. C'était un génie universel, également né pour les sciences et pour toutes sortes d'arts. Ses études achevées, Bernouard passa chez Villegise, archevêque de Mayence, qui l'éleva au sacerdoce. Appelé à la cour du roi Othon, l'impératrice Théophanie mit ce jeune prince sous sa conduite. Bernouard trouva le moyen de s'en faire craindre et aimer, et l'accoutuma de bonne heure à découvrir les artifices de la flatterie et de la dissimulation dans les avis des courtisans. Gerdag, évêque d'Hildesheim, étant mort en 992, Bernouard fut élu pour lui succéder, et sacré le 15 janvier de l'année suivante. Son application aux fonctions de l'épiscopat ne fit point changer le goût qu'il avait naturellement pour les ouvrages d'esprit et d'industrie. Il employa bon nombre de scribes à transcrire les livres tant ecclésiastiques que philosophiques, et chercha à perfectionner la peinture, la mosaïque, la serrurerie, l'orfévrerie. Il fit même bâtir des forteresses pour mettre le pays en sûreté du côté des ennemis.

Un différend survenu entre lui et l'archevêque Villegise, au sujet d'un monastère de filles nommé Gandensem, l'obligea de faire un voyage à Rome où il avait porté sa plainte. Le Pape Sylvestre II assembla un concile. La sentence fut favorable à Bernouard, et le concile écrivit à l'archevêque de Mayence de se désister de ses prétentions sur ce monastère. Le prêtre Tangmar fut de ce voyage. L'archevêque refusant de se désister, on tint un concile à Francfort, où Tangmar fut député par Bernouard, qu'une indisposition empêchait de sortir. Mais on n'y décida rien, ce qui engagea notre saint à envoyer Tangmar à Rome. Il y fit rapport au Pape de ce qui s'était passé à Francfort, de la façon dont Villegise s'y était conduit, prenant à témoin de sa parole l'archevêque de Ravenne, qui y avait assisté. Les évêques romains blâmèrent le procédé de Villegise, mais ne décidèrent point le différend, voulant en conférer auparavant avec l'archevêque de Cologne, que l'on attendait à Rome. Tangmar en partit le 11 janvier de l'an 1002. Cinq ans après, l'empereur Henri réconcilia Villegise avec Bernouard, à l'occasion de la dédicace de l'église de Gandensem. Tous les deux assistèrent à cette cérémonie. Bernouard en fit les invitations et les arrangements, et Villegise, en qualité de métropolitain, tint le premier rang dans les aspersions. La cérémonie achevée, l'empereur Henri déclara publiquement que cette église avait toujours appartenu et appartenait encore à l'évêque d'Hildesheim, et l'archevêque, pour marque qu'il renonçait à sa juridiction sur elle, donna le bâton pastoral qu'il avait en main à Bernouard, avec protestation, tant pour lui que pour ses successeurs, de ne plus rien entreprendre sur l'église de Gandensem; puis, à l'invitation de Bernouard, il célébra la Messe solennelle.

Villegise mourut au mois de février 1011; on lui donna pour successeur Archambaud, qui fut sacré à Mayence par Bernouard. Son épiscopat ne fut que de neuf années. Aribon lui succéda en 1020. Bernouard, en l'ordonnant prêtre, lui fit promettre, en présence de l'empereur Henri et de plusieurs évêques, de ne point attenter à ses droits sur l'église de Gandensem. Aribon le promit, mais il faussa depuis son serment. Néanmoins ses tentatives furent inutiles tant que Bernouard vécut. C'est ici que Tangmar finit la Vie du saint prélat. Elle fut continuée par un anonyme jusqu'à sa mort, qui arriva le 20 novembre 1022. Il se fit à son tombeau plusieurs miracles, qui ont été recueillis par divers écrivains anonymes. Ce recueil forme le second livre de la Vie de saint Bernouard, au tome VIII des *Actes* de dom Mabillon. On y a joint la bulle de la canonisation, promulguée en 1194 par le Pape Célestin III. On reconnaît dans cet ouvrage de Tangmar un certain cachet de gravité et de religion qui ne peut que le faire heureusement apprécier par tous ceux qui aiment les écrits dans lesquels l'onction s'allie à la vérité. Du reste, cette Vie de saint Bernouard intéresse encore par divers traits qui ont rapport à l'histoire générale de l'Eglise et de l'empire.

TELESPHORE, Grec de naissance, — succéda, dans le gouvernement de l'Eglise de Rome, au Pape Sixte Ier. Il fut élu le 8 avril de l'an 128, et mourut le 5 janvier 139. Quelques auteurs prétendent que ce fut lui qui introduisit dans l'Eglise le chant de l'hymne angélique *Gloria in excelsis Deo*, pendant la célébration des saints mystères, et qui inaugura la coutume de célébrer la Messe à minuit, la veille de la Nativité de Notre-Seigneur. C'est également à ce Pape que quelques écrivains, sur je ne sais quels fondements, ont attribué l'institution du Carême. Mais tous ces faits, sans en excepter la qualité d'anachorète que quelques chroniqueurs lui accordent, ne nous paraissent reposer que sur des récits dénués de toute certitude.

Nous n'avons, sous le nom du Pape Télesphore, qu'une lettre, en tête de laquelle il

est appelé archevêque de la ville de Rome, ce qui en montre la supposition, puisque ce terme, comme nous l'avons déjà plusieurs fois remarqué, n'a jamais été en usage dans les trois premiers siècles. L'auteur donne sept semaines au Carême; ce qui ne peut se soutenir, puisque du temps de saint Grégoire il n'en avait que six, et que les anciens n'en comptent pas davantage. Ce qu'il ordonne touchant les Messes de la nuit de Noël, le chant de l'hymne angélique *Gloria in excelsis*, et l'heure des Messes ordinaires, qu'il fixe à celle de Tierce, peut encore bien moins se soutenir. Il date sa lettre du consulat d'Antonin et de Marc-Aurèle, qui ne furent consuls ensemble que sous Hygin, un an après le martyre de Télesphore, c'est-à-dire, l'an de Jésus-Christ 140.

TETERIUS, clerc de l'église de Nevers, — florissait vers le milieu du xe siècle. Il a composé une Relation des miracles que Dieu opérait par les reliques de saint Cyr et de sainte Julitte après leur translation dans les Gaules. Nous ne savons si cette Relation se conserve manuscrite, mais nous n'avons que la Préface qui soit imprimée. Elle est insérée au 1er mai et au 16 de juin dans les Bollandistes. L'inscription de cette Préface donne à Teterius le titre de sophiste, sans doute parce qu'il joignait à l'étude de l'éloquence celle de la philosophie. Dans sa Préface même, Teterius se qualifie serviteur des saints martyrs, c'est-à-dire, l'un de ceux qui étaient établis pour desservir l'église où ils reposaient.

TÉTRADE ou TERRIDE. — Tétrade, neveu de saint Césaire d'Arles, était né à Châlons, fut moine de Lérins, et depuis d'un monastère qui n'est point nommé. On dit qu'il mourut à Lérins, en odeur de sainteté, sous le roi Clotaire Ier, vers l'an 541. Il passa pour auteur d'une Règle composée pour des religieux et des religieuses, mais peut-être ne fut-il que le collaborateur de saint Césaire dans la Règle qu'il dressa pour les moines en vingt-six articles.

THÉMISTIUS, surnommé *Calonimus*, diacre de l'Eglise d'Alexandrie, — fut chef de la secte des agnoètes, sous l'empereur Justin, vers l'an 519. Il écrivit, de concert avec trois de ses partisans, contre le *Traité de la résurrection* par Philoponus, un livre intitulé *Invective*, où les injures ont en effet une grande part. Il fit une *Apologie* pour saint Théophobius, et à ce sujet engagea une polémique très-vive avec un moine nommé Théodore. Thémistius y veut prouver que Jésus-Christ avait été sujet à l'ignorance. Photius dit qu'il écrivait avec assez de netteté et de force.

THÉOCTÉRISTE, moine et disciple de saint Nicétas, défenseur du culte des images, — a écrit au xie siècle la Vie de ce saint dans un panégyrique rapporté par Métaphraste. Elle contient un abrégé de l'histoire des persécutions suscitées au sujet du culte des images, depuis le règne de Léon l'Isaurien jusqu'à celui de Michel le Bègue.

THÉODORE (Saint), évêque de Cantorbéry, — était un religieux grec de la ville de Tarse en Cilicie, qui vivait à Rome en 668, lorsqu'il fut sacré évêque par le Pape Vitalien, et envoyé en Angleterre avec l'abbé saint Adrien. Il y fut bien reçu du roi Egbert, y prit possession du siége de Cantorbéry, parcourut toute l'Angleterre, et rétablit partout la foi et la discipline de l'Eglise. Il mourut le 19 septembre de l'an 690. Il avait composé un Pénitentiel et quelques autres ouvrages. Nous avons la plus grande partie du premier et plusieurs fragments de ses autres écrits, imprimés avec des notes et des dissertations en 2 vol. in-4°, par Jacques Petit, à Paris, 1677. (*Voy.* Bède, dom Mabillon, Cave et Baillet.)

THÉODORE. — On connaît sous ce nom un écrivain ecclésiastique qui a fleuri quelque temps après Théodore le Studite, et qui a été aussi l'un des plus zélés défenseurs du culte des images, pour la défense duquel il est mort en exil et en prison. Il a fait le récit d'une conférence de Nicéphore, patriarche de Constantinople, avec l'empereur Léon, donné par le P. Combefis, avec un autre récit du même, de son martyre et de celui de son frère Théophane, qui survécut et fut fait évêque de Nicée. On attribue à celui-ci une hymne à la louange de son frère, laquelle se trouve dans les offices des Grecs.

THÉODORE LASCARIS, qui avait épousé la fille de l'empereur Alexis l'Ange, et qui par cette alliance prétendait à l'empire, s'étant retiré en Natolie après la prise de Constantinople par les Latins, — eut grand' peine à se faire accepter, même en qualité de despote. Cependant, deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1206, dans une assemblée tenue à Nicée, métropole de la Bithynie, il fut proclamé empereur par les membres les plus considérables de la noblesse et du clergé grecs, et couronné par Michel Autorianus, grand sacellaire de l'église de Nicée, qui avait été élu patriarche de Constantinople pour la circonstance. Ce prince régna dix-huit ans, et mourut en 1224.

On a de lui une longue lettre adressée au Pape Innocent III, et contenant plusieurs plaintes contre les Latins de Constantinople. Il les accusait d'abord de prévarication envers Dieu, sous prétexte que, s'étant croisés pour marcher contre les infidèles, ils avaient tourné leurs armes contre les Chrétiens, en attaquant l'empire de Constantinople. Ensuite il les traitait de sacriléges pour avoir pillé les églises et tué des Chrétiens; et de parjures, pour avoir souvent violé les trêves qu'ils avaient faites avec lui. Théodore concluait en suppliant le Souverain Pontife d'obliger les Latins de faire avec lui une paix perpétuelle, et d'envoyer un légat pour la traiter, en proposant, comme condition acceptable, qu'ils ne passeraient point la mer, que Dieu avait posée comme une borne naturelle entre les deux nations. Dans ce cas, il promettait de se joindre aux Latins pour faire la guerre aux Sarrasins;

autrement, il déclarait qu'il se verrait forcé malgré lui de contracter contre eux des alliances avec les infidèles, et de se joindre aux Valaques. Cette lettre se trouve dans la collection de celles d'Innocent III, qui lui répondit en l'exhortant à se soumettre à l'empereur Baudouin.

THÉODORIC, premier roi des Goths, en Italie, et fils naturel de Théodemir, roi des Ostrogoths, — fut élevé à la cour de l'empereur grec Léon Ier, à qui il avait été donné en otage, en 461. Il rendit de grands services à l'empereur Zénon, chassé de son trône par Basilique. Ce prince lui fit ériger une statue équestre, vis-à-vis le palais impérial de Constantinople, et l'honora du consulat, en 484. Il l'envoya ensuite en Italie, contre Odoacre, qu'il battit plusieurs fois, et avec qui il fit la paix en 493. Quelque temps après, ayant fait mourir ce prince sous divers prétextes, il se vit maître de toute l'Italie. Pour s'affermir dans ses nouveaux Etats, il épousa, en 509, une sœur de Clovis, roi des Francs, sur lequel il avait eu des avantages, contracta d'autres puissantes alliances, et fit la paix avec l'empereur Anastase et avec les Vandales d'Afrique.

Théodoric, tranquille après de violentes secousses, ne pensa plus qu'à policer son royaume. Il prit pour secrétaire d'Etat le célèbre Cassiodore, qui remplit parfaitement ses vues. Quoique ce prince fût arien, il protégea les Catholiques. Il ne voulait pas même qu'ils se fissent ariens pour lui plaire, et il fit trancher la tête à un de ses officiers favoris, parce qu'il avait embrassé l'arianisme, en lui adressant ces paroles remarquables : « Si tu n'as pas su garder la foi que tu avais promise à Dieu, comment pourrais-tu me la garder, à moi qui ne suis qu'un homme? » Sa droiture le fit choisir par les orthodoxes pour juge dans une cause purement ecclésiastique. Comme il était souverain de Rome, il devint l'arbitre de l'élection des Papes. Après la mort du Pape Anastase, en 498, Laurent et Symmaque se disputèrent le trône pontifical; on s'en remit à la décision de Théodoric, qui jugea en faveur de Symmaque. Rome lui fut redevable de plusieurs édifices et de la réparation de ses murailles. Il embellit Pavie et Ravenne. Il ajouta cent cinquante lois nouvelles aux anciennes; il régla l'asile des lieux saints, et la succession des clercs qui meurent sans laisser de testament. Enfin il fut, pendant trente-sept ans, le père des Italiens et des Goths, bienfaiteur impartial des uns et des autres, et également cher aux deux nations. Il fit fleurir le commerce dans ses Etats. La police s'y faisait avec tant d'exactitude, qu'à la campagne on pouvait garder son or, aussi bien que dans les villes où règne le plus grand ordre. Il protégea et cultiva les lettres. Les Etats qu'il s'était formés étaient très-vastes. Sa domination s'étendait sur l'Italie, la Sicile, la Dalmatie, la Norique, la Pannonie, les deux Rhéties, la Provence, le Languedoc et une partie de l'Espagne.

Mais malheureusement sa gloire ne se soutint pas jusqu'à la fin. L'âge, les infirmités le rendirent jaloux, avare, inquiet, soupçonneux. Les adulateurs profitèrent de ces dispositions pour perdre les deux plus respectables sujets qu'il y eût dans la république, savoir Symmaque et Boèce, son gendre. Ils périrent tous les deux du dernier supplice. Théodoric ne survécut pas longtemps à ce double homicide. Un jour qu'on lui servit à table une tête de poisson, il s'imagina que c'était celle de Symmaque, qui le menaçait ; et se levant, saisi de frayeur, il se mit au lit et rendit l'âme, le 30 août de l'an 526, déchiré, dit Procope, par des remords que personne ne put calmer.

Lettres. — On a sous son nom un grand nombre de lettres, qui forment, à elles seules les cinq premiers livres du Recueil de Cassiodore. Comme nous en avons déjà fait connaître une partie, dans l'article que nous avons consacré à ce ministre, au tome Ier de ce Dictionnaire, nous nous contenterons ici d'en relever quelques-unes que nous choisirons parmi les plus intéressantes.

Premier livre. — La seconde du premier livre est adressée à un nommé Théonius, chargé de fournir la pourpre nécessaire pour les vêtements royaux. Ce prince fait une fort belle description de la manière de teindre les étoffes avec le pourpre, en expliquant ce que c'est. On en trouva le secret à Tyr, par le moyen d'un chien, qui pressé de la faim se jeta sur quelques coquillages que la mer avait poussés sur le rivage. Il n'en eut pas plutôt broyé quelques-uns avec ses dents, qu'on vit sa gueule teinte d'une couleur merveilleuse. Ceux qui en furent témoins employèrent ces coquillages à teindre les étoffes. L'animal renfermé dans ces coquilles conserve son sang six mois après sa mort; et, pour l'exprimer après un si longtemps, on se sert de pressoirs faits exprès. — Dans sa lettre neuvième, adressée à Eustorge, évêque de Milan, il lui mande de faire rétablir dans les honneurs de l'épiscopat l'évêque d'Augusta, accusé par ses clercs d'avoir voulu trahir sa patrie. Les accusateurs faisant partie du clergé, Théodoric ne voulut point les punir lui-même; mais il les renvoya à l'évêque de Milan, leur métropolitain, pour leur faire leur procès, sachant que cet évêque était observateur des lois de l'Eglise. Il dit, à cette occasion, que l'on ne doit pas juger légèrement de ceux qui sont élevés à une dignité aussi considérable que l'est l'épiscopat, et quand il s'agit des évêques, il faut à peine croire les crimes les plus avérés. Cette attention est très-remarquable dans un prince arien. — Il y a deux passages, dans la seizième lettre, qui ne nous le semblent pas moins : l'un où il dit qu'il comptait entre les avantages de la royauté le bien qu'il pouvait faire par humanité et par miséricorde; et l'autre où il avance qu'un prince augmente ses richesses, à mesure que, négligeant l'argent qui ne mérite que du mépris, il acquiert les trésors d'une renommée qui sont bien autrement

dignes de son ambition. — On voit, par la trente-septième, que les Goths ne doutaient pas qu'il fût permis à un mari de mettre à mort l'adultère qu'il trouvait avec sa femme. Ces peuples, comme nous l'avons vu dans Salvien, étaient très-chastes et ennemis de toutes les libertés contraires à la pudeur.

Deuxième livre. — La lettre huitième du second livre est très-honorable pour les évêques, que Théodoric déclare être les plus propres à rendre la justice, à cause de leur équité, qui ne sait faire acception de personne. Aussi ce prince s'adresse-t-il à l'évêque Sévère, pour distribuer des sommes considérables à tous ceux qui avaient souffert quelques dommages par le passage de ses troupes. — Par sa lettre dix-septième, il décharge un prêtre de la ville de Trente, nommé Butiliam, du payement de ce qu'il devait au fisc; mais il défend en même temps de faire payer à d'autres ce que ce prêtre devait, dans la crainte, dit-il, que la grâce que l'on accorde à celui qui l'a méritée ne tourne au détriment de l'innocent, ce qui serait souverainement injuste. — Dans la lettre vingt-septième, il dit que les rois ne peuvent commander à personne d'embrasser une religion plutôt qu'une autre, parce que l'on ne croit pas par contrainte.— La vingt-neuvième est adressée à un sénateur nommé Adila, qui avait la garde des terres et des fiefs de la Sicile. Théodoric lui recommande de veiller à la conservation des biens que l'Eglise de Milan possédait dans cette île, disant que la paix et la tranquillité des sujets font la gloire du prince, et que les personnes qui appartiennent à l'Eglise, aussi bien que les biens qui en dépendent, méritent une protection particulière, en vue de Dieu, qui, pour cette attention, nous fait miséricorde. — On voit, par la trente-huitième, qu'il mettait au rang de sa plus grande fortune, le pouvoir qu'il avait, au moyen de ses trésors, de donner un peu de bonheur à une infinité de malheureux.

Troisième livre. — On voit aussi, par la lettre première du troisième livre, qu'il était persuadé que la justice rendait les rois plus forts et plus redoutables à leurs ennemis. Il était aussi persuadé, comme il le dit dans la lettre onzième, que rien n'est plus glorieux pour un roi que de rendre ses sujets heureux, et de n'accroître sa puissance que pour augmenter la félicité de ceux qui lui sont soumis. — La lettre quatorzième est adressée à l'évêque Aurigène. Théodoric lui renvoie la supplique d'un nommé Julien, qui se plaignait de ce que les sujets de cet évêque lui avaient enlevé son bien. Si l'exposé est vrai, lui dit-il, punissez-en l'auteur sans délai, parce que le mal s'augmente, quand on le laisse subsister; le remède est d'en accélérer la correction. — La lettre trente-septième est une plainte à l'évêque Pierre, sur ce qu'il retenait la portion de bien qui appartenait à son frère. Théodoric lui rappelle que c'était à lui, en sa qualité d'évêque, qu'il appartenait de terminer cette affaire ; et qu'au cas où il le refuserait, il le ferait citer à son tribunal. — La lettre cinquante-troisième expose un fait de science naturelle que nous croyons ne pas devoir passer sous silence. Apronien de l'ordre des Illustres et comte des domaines, avait donné avis au roi Théodoric qu'il était arrivé à Rome un homme qui avait le secret de trouver des eaux et d'en faire venir dans les lieux les plus arides, de manière à les rendre habitables. Le roi témoigna beaucoup de joie de ce qu'il lui était donné de voir, pendant son règne, des expériences de cet art, dont nous lisons, dit-il, les préceptes dans les livres des anciens. Il indique lui-même les signes d'après lesquels on peut conjecturer que l'eau et sa source ne sont pas éloignées : par exemple, lorsque l'herbe s'entretient dans un état extraordinaire de fraîcheur ; quand les arbres s'élèvent à une grande hauteur, et quand on voit croître dans un lieu des plantes qui aiment l'eau, comme les joncs, les cannes, les roseaux, les peupliers, les saules. Une autre marque, ajoute-t-il, c'est lorsque après avoir exposé à l'air, pendant la nuit, de la laine sèche, et que l'ayant mise à terre en la recouvrant de quelques vaisseaux, on la trouve humide au matin; ou bien, lorsqu'au lever du soleil on voit voltiger à ras de terre quantité de petits moucherons. Quant à la profondeur de la source, on la connaît en observant à quelle hauteur s'élève certaine vapeur qui sort de terre. Il y a encore d'autres signes auxquels on peut juger de la qualité des eaux avant de les avoir éprouvées. Par exemple, celles qui jaillissent du côté du levant ou du midi sont douces, claires, légères et bonnes pour la santé; celles au contraire, qui coulent vers le couchant ou le septentrion, sont très-fraîches à la vérité, mais trop épaisses et trop pesantes. Ce prince finit sa lettre en ordonnant à Apronien de fournir à cet homme, sur les deniers de l'épargne, de quoi subsister, et de le faire assister par un ouvrier habile dans l'art mécanique, afin qu'il puisse faire monter les eaux, aussitôt qu'il les aura découvertes.

Quatrième livre. — Dans la lettre trente et unième du livre quatrième, il exhorte l'évêque Emilien à achever un aqueduc que, sur une autorisation royale, il avait entrepris de rétablir, en lui disant que par cet ouvrage il imitera Moïse, qui tira des entrailles d'un rocher des fontaines assez abondantes pour étancher la soif du peuple d'Israël.—Il dit, dans la quarante-deuxième, qu'il n'y a point d'orphelins dans les Etats d'un bon prince, parce qu'il est le père commun de tous ceux qui n'en ont point, et que la vraie noblesse, qui n'est contestée de personne, est celle qui vient de la vertu et des bonnes mœurs.

Cinquième livre. — Il ajoute, dans la lettre douzième du livre cinquième, que l'on goûte plus agréablement les bienfaits qui n'ont rien coûté à obtenir; et qu'une loi n'a rien de trop difficile, quand le prince est le premier à s'y soumettre.

Toutes ces lettres de Théodoric, soit qu'elles aient été écrites par lui-même, soit qu'el-

les aient été écrites en son nom, se trouvent, comme nous l'avons dit, dans les cinq premiers livres du Recueil de Cassiodore, et ont été imprimées dans l'édition complète de ses ouvrages. (*Voy.* ce nom au tome Ier du *Dictionnaire de Patrologie.*)

THÉODOSE Ier, surnommé le Grand, — était fils d'un illustre général du même nom, que quelques historiens font descendre de Trajan, et que Valens fit mourir en Afrique, quoiqu'il eût rendu les plus signalés services à l'empire. Le jeune Théodose était en Espagne en 346. S'étant avancé dans la carrière des armes, il se vit bientôt revêtu de la charge de lieutenant général de la Mésie, et chargé de repousser les Sarmates, qui avaient fait une irruption sur ces frontières de l'empire romain. Lorsqu'il apprit la mort tragique de son père, vers l'an 376, il avait déjà vaincu les ennemis en plusieurs rencontres, et donné des preuves irrécusables de son courage et de sa prudence. Cet événement l'arrêta quelques instants dans sa carrière. Retiré dans sa patrie, il y vivait dans le silence et l'obscurité, lorsque Gratien, se voyant attaqué par les Goths et les Allemands, résolut de partager avec lui l'autorité souveraine. Théodose reçut la pourpre à Sirmich, le 19 janvier 379; il était alors âgé de quarante-trois ans. Peu de temps après, étant passé dans la Thrace, il défit entièrement les Goths, et apporta lui-même à Gratien la nouvelle de cette victoire importante. L'année suivante, il se vit attaqué d'une maladie grave qui le mit aux portes du tombeau. Elevé dans la foi chrétienne, ce prince, suivant un usage assez fréquent dans la primitive Eglise, n'en avait pas reçu le signe sacré; il se hâta de se faire baptiser par saint Ascole, évêque de Thessalonique, et il attendit avec impatience son rétablissement pour donner des preuves encore plus éclatantes de sa foi et de sa piété. Sa première occupation fut de remédier aux maux et aux déchirements que l'arianisme causait dans l'Eglise et dans l'Etat. Constantinople était le foyer de ces funestes dissensions. Théodose s'y rendit, et y fut reçu en triomphe. Avant de prendre son parti, il chercha à bien connaître la vérité sur ces querelles religieuses. Saint Grégoire de Nazianze obtint sa confiance, et lui dévoila les complots des ariens non-seulement contre l'orthodoxie, mais encore contre la sûreté de l'empire, au sein duquel leurs menées avaient tant de fois attiré les Barbares. Théodose défendit sévèrement leurs assemblées, et arrêta leurs desseins séditieux.

Ce fut alors qu'il vit arriver à sa cour Athanaric, roi des Goths, détrôné par ses généraux et réduit à demander un asile au successeur de Valens, qu'il avait lui-même vaincu et humilié. Théodose lui fit un accueil capable de lui faire oublier ses disgrâces, si quelque chose pouvait consoler de la perte d'un trône. Peu de temps après, les Perses vinrent lui demander la paix, qui fut conclue à des conditions honorables pour l'empire et glorieuses pour la personne de l'empereur. Dans ce même temps, se tint à Constantinople un concile qui fut bientôt reconnu œcuménique, et dans lequel plusieurs erreurs qui s'étaient introduites dans les Eglises chrétiennes furent solennellement condamnées. Théodose partit, peu après, pour repousser de nouveaux essaims de Barbares, désignés dans l'histoire sous le nom de Sègres et de Carpodaces, et qui s'étaient jetés dans la Thrace. Il en fit un grand carnage, et les repoussa dans la partie septentrionale de leur pays.

Tandis qu'il rétablissait ainsi en Orient la puissance, les lois, la religion et la paix, Gratien, son collègue et son bienfaiteur, à qui l'empire d'Occident devait de semblables avantages, tombait sous les coups de Maxime, qui s'empara de son sceptre, sans oser toutefois attaquer d'abord les Etats de Valentinien, dans la crainte que Théodose ne prît sa défense. Maxime cependant se hâta de lui faire proposer de le reconnaître. Théodose, ne voulant point attirer toutes les forces de l'usurpateur sur le jeune Valentinien avant d'être en mesure de le défendre, donna une réponse évasive qui parut satisfaire Maxime. Toutefois cette satisfaction éphémère ne le retint que quelque temps. Maxime, ayant passé les Alpes, s'était emparé des Etats de Valentinien, qui, réfugié à Thessalonique avec sa mère Justine, était près de tomber entre les mains de son rival. Théodose se hâta de le secourir; mais il exigea de ce prince qu'il renonçât désormais à soutenir les ariens, auxquels l'impératrice Justine n'avait cessé de prêter son appui, malgré les vives représentations de saint Ambroise, archevêque de Milan. Les troupes de Maxime furent défaites; lui-même fut pris et décapité, en 388; Théodose pardonna à tous les autres rebelles, et réunit les Etats de Maxime à ceux de Valentinien. C'est ainsi que cette guerre fut terminée. Théodose, après avoir pacifié l'Occident pour Valentinien, repassa en Orient, où il travailla à assurer la possession de l'empire à lui et à ses enfants. L'année suivante, il vint à Rome pour y recevoir les honneurs du triomphe, et y fit abattre les restes de l'idolâtrie. Ce fut dans cette circonstance que Latinius Pacatus prononça, en présence de tout le sénat rassemblé, le panégyrique de cet empereur.

Peu après son départ de Constantinople, les ariens y excitèrent une sédition; Théodose se fit demander leur pardon par son fils Arcadius, qu'il avait laissé dans cette ville, et il l'accorda aussitôt pour attirer à ce prince la faveur populaire; mais bientôt, dans une occasion semblable, il oublia lui-même cette belle leçon qu'il avait donnée à son fils. Une querelle survenue à Thessalonique, au sujet d'un cocher du cirque, dégénéra en une révolte ouverte, dans laquelle le gouverneur de la ville et plusieurs officiers furent égorgés. L'empereur, furieux de ces excès, ne sut pas en régler la punition, et fit passer au fil de l'épée une grande partie de la population. Près de sept mille

personnes, de tout âge et de tout sexe, furent victimes de ce massacre, qui répandit la consternation dans tout l'empire. La grande âme de Théodose ne pouvait être fermée au repentir : il entendit la voix du remords; saint Ambroise, osant lui reprocher l'énormité de son crime, lui imposa la pénitence publique usitée parmi les premiers Chrétiens : il lui interdit l'entrée de l'église, lui prescrivit les humiliantes expiations que les pécheurs accomplissaient, prosternés sur le marbre des parvis, et ne l'admit dans le sanctuaire qu'après huit mois d'épreuves, pendant lesquels Théodose montra la patience et la résignation la plus parfaite. Du reste, son séjour en Italie fut signalé par des lois sages, des règlements sévères et des travaux utiles.

Cependant, Valentinien ayant atteint sa vingt-cinquième année, Théodose quitta l'Occident pour retourner à Constantinople. Il y était de retour depuis environ deux ans, lorsqu'il apprit avec une profonde douleur la mort de Valentinien, assassiné par Arbogaste, un de ses généraux, qui fit couronner un rhéteur nommé Eugène, sous le nom duquel il voulait régner. Théodose, sentant toute l'importance de cet événement, se prépara à la guerre qui devait en résulter. Après quelques négociations dilatoires qu'il feignit d'écouter, il s'avança vers l'Italie. Les deux armées se rencontrèrent sur le Frigidum, à quelques lieues d'Aquilée, en septembre 394. La première journée fut défavorable à Théodose; il y perdit un général habile, et vit tailler en pièces un corps entier de son armée. Dans la nuit, ses officiers découragés lui conseillaient la retraite; mais, après avoir invoqué le secours du Ciel, et ranimé la confiance de ses troupes, il les ramena au combat. L'armée de l'usurpateur, qui se croyait victorieuse, fut déconcertée de cette attaque; un ouragan violent, qui s'éleva en ce moment, acheva d'effrayer ses soldats. Enfoncés de tous côtés et dispersés, ils jetèrent leurs armes, demandèrent quartier, et, pour donner un gage de leur foi, ils saisirent Eugène, le lièrent et l'amenèrent devant Théodose; mais, voyant que ce prince s'attendrissait sur le sort de son prisonnier, ils se hâtèrent de l'entraîner, et le massacrèrent. Arbogaste n'attendit pas le même sort, et se perça de son épée.

Maître de l'Occident, Théodose en forma l'empire qu'il destinait à son second fils Honorius. Il le fit venir à Milan, et choisit Stilicon, général illustre, pour diriger les affaires de ce prince. Il s'occupa aussi de réprimer les dernières tentatives que l'idolâtrie avait faites dans Rome, sous la protection d'Eugène. Enfin il étendit à l'Occident les lois et les règlements auxquels Constantinople devait sa prospérité. Mais les fatigues de la dernière guerre avaient sensiblement altéré sa santé. Attaqué d'une hydropisie, dont les progrès devinrent bientôt alarmants, Théodose régla le sort de l'empire, et mourut à Milan, le 17 janvier 395, âgé de cinquante ans. Son corps, transporté à Constantinople, y fut enseveli avec la plus grande pompe.

Lois. — On a de ce prince un grand nombre de lois, dont nous nous contenterons d'indiquer les principales parmi celles qui intéressent l'Eglise et la religion catholique.

Pendant la maladie qu'il fit à Thessalonique, le désir qu'il éprouvait de recevoir le baptême lui fit appeler l'évêque de cette ville. C'était saint Ascole; Théodose lui demanda quelle était sa croyance? Le saint évêque lui répondit que les nouveautés d'Arius n'avaient point encore pénétré dans cette partie de l'Illyrie, qui comprenait la Macédoine, et que cette province était toujours demeurée ferme dans la foi enseignée par les apôtres et confirmée à Nicée. Théodose reçut de lui le baptême avec joie, et peu après il fut guéri de sa maladie. S'étant ensuite informé de la croyance des autres provinces, il apprit que jusqu'à la Macédoine toutes les Eglises étaient unies dans la foi de la Trinité, et qu'elles rendaient au Fils et au Saint-Esprit un honneur égal à celui qu'elles rendaient au Père; mais que vers l'Orient, et principalement à Constantinople, le peuple était divisé en diverses sectes. C'est ce qui détermina ce prince à publier une loi appelée *Cunctos populos*, des deux mots latins par lesquels elle commençait. La voici tout entière : *Les empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, augustes, au peuple de la ville de Constantinople. Nous voulons que tous les peuples de notre obéissance suivent la religion que saint Pierre a enseignée aux Romains, comme on peut s'en convaincre, puisqu'elle s'y conserve encore à présent; celle que l'on voit suivre au Pontife Damase et à Pierre d'Alexandrie, homme d'une sainteté apostolique; de sorte que, selon l'instruction des apôtres et la doctrine de l'Evangile, nous croyons une seule divinité du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, sous une pareille majesté et une sainte Trinité. Nous voulons que ceux qui croiront cette loi prennent le nom de Chrétiens catholiques; que les autres, que nous jugeons insensés, prennent le nom infamant d'hérétiques, et que leurs assemblées ne prennent point le nom d'Eglises, réservant leur punition, d'abord à la vengeance divine, et ensuite au mouvement qui nous sera inspiré du Ciel.* Cette loi est datée de Thessalonique, sous le cinquième consulat de Gratien et le premier de Théodose, le 28 février de l'an 380. L'empereur l'adressa au peuple de Constantinople, afin que de la capitale de l'empire elle se répandît plus promptement dans les provinces; il y déclare sa foi pour inviter ses sujets à la suivre, plutôt que pour les y contraindre, n'imposant encore aucune peine aux hérétiques, et se bornant à les menacer. Il marque la foi de l'Eglise par la tradition de l'Eglise romaine, reçue du prince des apôtres; au Pape Damase il joint Pierre d'Alexandrie, comme l'évêque du second siége du monde; mais il n'y joint pas l'évêque du

troisième siége, qui était Antioche, parce que cette place était disputée entre Mélèce et Paulin, tous deux Catholiques. Il ordonne que les seuls adorateurs de la Trinité porteront le nom de Chrétiens catholiques, parce que les hérétiques prenaient aussi le nom de Chrétiens, et quelquefois même de Catholiques. Il y a apparence que saint Ascole eut beaucoup de part à cette loi. Il est probable que saint Augustin l'avait en vue, ainsi que quelques autres lois de l'année suivante, lorsqu'il dit que depuis le commencement de son règne, Théodose n'a point cessé de faire des lois pleines de miséricorde et de justice pour combattre les impies, et pour relever l'Eglise abattue par la protection que Valens avait accordée aux ariens. — Par une autre loi datée du même lieu et du même jour, et qui semble même faire partie de celle-ci, Théodose condamne comme sacriléges ceux qui, par ignorance ou par négligence, violent la sainteté de la loi divine. On croit qu'il veut parler des évêques qui ne s'opposaient pas avec assez de zèle aux hérésies. — Par une autre loi adressée à Albucien, vicaire de Macédoine, en date du 27 mars de la même année, Théodose défend de faire aucune procédure criminelle pendant les quatre jours qui précèdent la solennité de Pâques.

Le 10 janvier de l'an 381, le même prince adressa à Eutrope, préfet du prétoire, une loi par laquelle il ôte aux hérétiques toutes les églises, et casse tous les rescrits contraires qu'ils auraient pu obtenir par surprise. Il y condamne nommément les photiniens, les ariens et les eunoméens. Il y recommande la foi de Nicée, et défend toutes les assemblées des hérétiques dans l'intérieur des villes. Il ordonne que toutes les églises du monde seront remises entre les mains des évêques orthodoxes qui suivent la foi de Nicée, ajoutant que, si les hérétiques veulent faire du bruit, ils seront eux-mêmes chassés des villes. Théodose choisit Sapor, chef de la milice, pour faire exécuter cette loi et pour chasser les ariens des églises et les rendre aux Catholiques. Le 2 mai de la même année, Théodose adressa à Eutrope, préfet du prétoire, une loi très-sévère contre les manichéens, les déclarant infâmes, les privant absolument du droit de tester et même de succéder aux biens paternels et maternels, voulant que tous ces biens demeurent confisqués, excepté à l'égard des enfants, qui pourraient hériter du bien de leurs pères s'ils embrassaient une religion plus sainte. Cette loi défend encore aux manichéens de tenir des assemblées, sous quelque nom qu'ils puissent se déguiser : d'encratides, d'apotactites, d'hydroparastates, ou de saccophores. C'étaient les hérésies les plus anciennes et les moins odieuses, dont les manichéens empruntaient les noms pour se garantir de la haine publique. On les nommait encratides ou continents, parce qu'ils condamnaient le mariage; hydroparastates ou aquariens, parce qu'ils n'employaient que de l'eau dans l'Eucharistie, condamnant l'usage du vin. La profession qu'ils faisaient de pauvreté les engageait à prendre le nom d'apotactites ou renonçants, et de saccophores ou porte-sacs; mais ils rassemblaient toutes les erreurs de chacune de ces sectes, et y en avaient ajouté de plus monstrueuses encore. Le 19 juillet de la même année, Théodose adressa à Clicher, comte d'Orient, une loi portant défense aux eunoméens, aux ariens et aux aétiens, de bâtir des églises, soit dans les îles, soit à la campagne, sous peine de confiscation des lieux. Le 30 du même mois, il en publia une autre qui ordonnait de livrer incessamment toutes les églises dont les hérétiques étaient encore en possession à ceux qui faisaient profession de la foi de Nicée, qui reconnaissaient une seule Divinité en trois personnes égales, et qui étaient unis de communion, dans chaque province, avec certains évêques cités dans le texte de la loi, comme étant ceux dont la vertu était mieux connue, et qui passaient pour gouverner leurs églises avec le plus de sagesse. Ces évêques étaient Nectaire de Constantinople, Timothée d'Alexandrie, et quelques autres dont nous avons parlé ailleurs.

L'année suivante, 382, Théodose, après avoir calmé les divisions qui troublaient l'Eglise d'Orient, résolut d'effacer enfin les traces du paganisme, dont les cérémonies n'étaient plus qu'un voile qui cachait les désordres les plus honteux, et qu'un prétexte continuel de séditions et de troubles. Quelques temples avaient conservé une célébrité qui donnait de l'audace à leurs prêtres; ils formaient des points de ralliement pour les hommes avides de trouble et de licence. L'empereur en ordonna la destruction, et elle fut exécutée, malgré les tentatives désespérées que firent les païens pour s'opposer à ces grandes mesures. Les arts, il faut l'avouer, eurent à regretter, dans cette occasion, la perte de plusieurs monuments; cependant il est certain que Théodose recommanda plusieurs fois, dans ses édits, d'en conserver les précieux restes. La même année, il donna contre les manichéens une loi confirmative de celle qu'il avait publiée contre eux l'année précédente. Elle est dirigée particulièrement contre ceux de cette secte qui affectaient de mener une vie solitaire, et les déclare infâmes comme les autres, et incapables de disposer de leur bien, ordonnant qu'il passât à ceux de leurs proches qui ne seraient point infectés d'hérésie, ou qu'il fût saisi par le fisc. La même loi agit avec plus de vigueur encore contre ceux qui prenaient le nom d'encratides, de saccophores et d'hydroparastates; car elle veut qu'on les punisse du dernier supplice, sans en excepter ceux qui n'étaient encore que sur le seuil du crime, c'est-à-dire, probablement, les auditeurs. Pour faciliter l'exécution de cette loi, Théodose ordonne à Florus, préfet du prétoire d'Orient, d'établir des inquisiteurs pour rechercher ces hérétiques, et informer exactement contre ceux qui faisaient la Pâque dans un jour différent des

autres, afin de leur faire subir les peines portées par la loi. C'est la première fois que l'on trouve dans les lois le nom d'*inquisiteurs* contre les hérétiques.

Par une loi du 25 juillet 383, adressée à Posthumien, Théodose défend à tous les hérétiques, particulièrement aux eunoméens, aux ariens, aux macédoniens et aux manichéens, de tenir des assemblées, ni dans les lieux publics, ni dans les maisons particulières, et il permet à tous les Catholiques de les en chasser. Dans celle du 3 septembre, ce prince réitère la même défense, en y comprenant les apollinaristes. Il leur défend à tous de s'assembler, soit dans les villes, soit à la campagne, et de faire des ordinations d'évêques. Il veut que les maisons où ils se seront assemblés soient confisquées, et ordonne que leurs docteurs et leurs ministres publics seront chassés et renvoyés aux lieux de leur naissance. Enfin il menace les officiers et les magistrats, s'ils négligent de veiller à l'exécution de cette loi. Cependant elle ne fut pas exécutée dans toute sa rigueur, comme on le voit par une loi du 21 janvier 384, dans laquelle l'empereur Théodose ordonne à Cynégius, préfet du prétoire, de faire une recherche exacte de tous les évêques et clercs eunoméens, macédoniens, ariens et apollinaristes qui se trouvaient dans Constantinople, et de les en chasser tous sans exception.

Par une loi datée du 12 février 386, et adressée à Cynégius, l'empereur défend de transporter un corps humain d'un lieu dans un autre, ni de vendre ou d'acheter un martyr, permettant seulement d'ériger tel édifice que l'on voudra pour honorer sa sépulture. C'est qu'il y avait alors de faux moines qui couraient les provinces, avec de prétendues reliques de martyrs. On trouve dans l'Appendice au Code théodosien deux lois par lesquelles ce prince ordonne d'ouvrir les prisons aux criminels. La première est sans date, et adressée à Eutrope, préfet du prétoire; la seconde, à Antiochin, publiée à Constantinople sous le consulat d'Honorius et d'Evode, est datée du 22 avril 396. *Il n'est pas juste*, dit l'empereur, *qu'au milieu de tant de cérémonies, parmi la pompe de cette solennité, et pendant la célébration des plus vénérables mystères de ce saint temps, les voix confuses et discordantes des malheureux retentissent en plaintes lamentables aux oreilles des Chrétiens; que, pour exciter leur commune compassion, on traîne devant eux des criminels, dont les cheveux épars sont un spectacle effrayant à contempler; ni que l'on entende de tristes gémissements, puisque la sainteté et la joie de cette fête doivent s'accorder ensemble, et qu'il n'est point à propos que l'on sente, que l'on écoute ou que l'on voie rien de triste, au milieu de la sérénité publique de tant de vœux, et parmi tant de prières dont la piété des Chrétiens fait une offrande et une consécration en l'honneur du Dieu vivant. C'est ce qui nous oblige à ne pas comprimer, en cette circonstance, les effets de notre douceur, déjà si connue par une infinité de bienfaits. Nous ouvrons donc les prisons; nous faisons tomber les liens; nous mettons en liberté ceux qui ont été si longtemps affreux et horribles à voir, dans l'ordure et l'obscurité des cachots. Enfin nous les délivrons tous des plus extrêmes supplices, excepté ceux que l'énormité de leurs crimes nous empêche de secourir. Ces crimes sont ceux de lèse-majesté, l'homicide, l'adultère, le poison, la magie et la fausse monnaie.* Outre ces deux lois, Théodose adressa une lettre circulaire à toutes les villes, dans laquelle il leur marquait de délivrer les prisonniers, en considération de l'auguste solennité de Pâques. Saint Chrysostome, faisant mention de cette lettre, remarque que ce prince y disait : *Plût à Dieu que je pusse ressusciter les morts!*

Une loi du 29 février 388 défend aux Chrétiens d'épouser des Juives, et aux Juifs d'épouser des Chrétiennes, voulant que ces mariages soient punis comme de véritables adultères, et que toute personne soit reçue à les dénoncer. On peut y joindre une autre lettre de la même année, adressée au même Cynégius, et par laquelle Théodose défend absolument d'épouser la femme de son frère et la sœur de sa femme, de quelque manière que le premier mariage ait été rompu, même par la mort. Le 16 du mois de juin de la même année, il défendit, par une autre loi, à toutes sortes de personnes, de disputer en public sur la religion, de prêcher ou d'ordonner quelque chose au peuple, ce qui doit s'entendre des disputes et des discours que les hérétiques entreprendraient de faire sur les places publiques, et hors des assemblées de l'Eglise, qu'on leur avait défendues. Il paraît qu'en cela Théodose avait égard non-seulement à la majesté des dogmes religieux, dont on ne doit parler qu'avec respect, mais encore au repos de ses Etats, qui eût pu être troublé, pendant son absence, par la liberté des disputes. Par la loi du 8 août, l'empereur désavoue un rescrit que les ariens prétendaient avoir obtenu en leur faveur, et ordonne de punir comme faussaire celui qui osera alléguer ce prétendu rescrit. On rapporte encore à cette année 388 l'ordonnance de Théodose pour le rétablissement d'une synagogue que les Chrétiens avaient brûlée.

Nous avons, dans la loi du 23 janvier 389, une preuve éclatante du désintéressement de ce prince; car il y déclare que, comme les simples particuliers, il veut bien accepter ce qui lui sera légué par des testaments solennels dont il est impossible de soupçonner la fausseté, mais non ce qu'on lui laisserait par de simples codicilles ou par lettres, c'est-à-dire par des fidéicommis, quelque certains et bien prouvés qu'ils fussent, voulant que tout ce qu'on lui léguerait par cette voie demeurât au profit des héritiers naturels. Mais, par la même loi, il laissait aux particuliers la liberté de jouir de ce qui leur serait légué par codicilles et par lettres, se privant seul, ainsi que les siens, de cet avantage. On ne trouve point cette lettre dans le Code Justi-

nien; ce prince, qui avait l'âme moins grande que Théodose, refusa de l'y faire insérer.

Le 14 mai de l'année suivante, ou, selon quelques exemplaires, le 14 août, Théodose fit afficher dans Rome une loi portant ordre de brûler vif, à la vue de tout le peuple, quiconque serait convaincu d'avoir souillé la sainteté des corps d'une manière qui viole l'ordre de la nature. Ce prince en publia une autre qui défend de choisir pour diaconesses des femmes qui n'ont pas encore atteint l'âge de soixante ans. Cette loi veut aussi qu'elles aient des enfants; qu'elles leur demandent un curateur, s'ils en ont besoin; qu'elles laissent à d'autres le gouvernement de leurs immeubles; qu'elles ne jouissent que des revenus dont la disposition soit à leur liberté. Elle leur défend en même temps d'aliéner les joyaux et les autres meubles précieux; d'instituer ni l'église, ni aucun clerc, ni même les pauvres leurs héritiers; ni de leur rien laisser par legs, par fidéicommis, ou par dernière volonté; le tout sous peine de nullité. Il est même défendu par cette loi de recevoir dans l'Eglise les femmes qui se coupaient les cheveux, contre les lois divines et humaines, sous prétexte de religion, sous peine, aux évêques qui le leur auraient permis, d'être déposés. La même chose est ordonnée dans le canon 17[e] du concile de Gangres, lequel prononce anathème contre les femmes qui, sous prétexte de piété, se coupaient les cheveux, que Dieu leur a donnés comme un mémorial de la soumission qu'elles doivent à leurs maris.

Nous avons vu ailleurs que Théodose, en réparation du massacre de Thessalonique, donna une loi pour suspendre les exécutions criminelles pendant trente jours après la sentence prononcée. Ce fut saint Ambroise qui le porta à la publier, et qui la dicta, pour ainsi dire, lui-même. *Puisque vous avez jugé par colère*, dit-il à ce prince, *au lieu de juger par raison, faites une loi qui déclare nulles toutes les sentences que vous aurez prononcées dans la chaleur de la colère, et qui déclare en même temps que, quand vous aurez condamné quelqu'un à perdre la vie ou les biens, la sentence demeurera trente jours sans recevoir d'exécution; qu'après ces trente jours on vous la représentera, afin que vous l'examiniez avec un esprit dégagé de passion. Alors, si elle vous paraît injuste, vous la révoquerez; si, au contraire, vous la trouvez juste, vous la confirmerez et en commanderez l'exécution.* L'empereur approuva cet avis, ordonna que l'on écrivît la loi et la souscrivit de sa main.

On remarque une preuve de la bonté de Théodose dans sa loi du 11 mars 391, adressée à Tatien, préfet du prétoire. La nécessité ayant obligé plusieurs pères à vendre leurs enfants et à les livrer à la servitude, ce prince leur rendit à tous la liberté; et, afin que sa générosité fût imitée de tout le monde, il ordonna que ceux qui les auraient achetés se contentassent des services qu'ils en avaient reçus, sans en exiger d'autre prix: le service que rend un homme à qui la nature a donné la liberté devant être considéré comme d'un très-grand prix. — La loi datée de Concordia, le 11 mai, et adressée à Flavien, préfet d'Illyrie et d'Italie, ordonne que ceux qui, après avoir reçu le baptême, l'auraient profané par l'apostasie, seront non-seulement incapables de rien recevoir ni donner par testament, comme on l'avait déjà ordonné en 383, mais qu'ils seront encore privés du pouvoir de rendre témoignage, comme étant entièrement infâmes. Cette loi s'étend à toutes sortes de conditions, et déclare que, quand même les coupables feraient ensuite pénitence, ils ne pourront jamais être relevés de cette peine. Théodose y dit encore qu'il les aurait relégués dans des déserts lointains, si ce n'était pas une plus grande peine de vivre parmi les hommes et de n'être plus comptés au nombre des hommes.

Le 13 mars de l'année 392, Théodose adressa à Tatien, préfet d'Egypte, une loi qui condamne à une amende de 300 livres d'or les proconsuls, les comtes d'Orient, les préfets d'Egypte et les vicaires qui auront différé le supplice des criminels, après le jugement rendu contre eux, sous le prétexte d'un faux appel, ou en alléguant, pour raison de délai, que le criminel a été enlevé par les clercs. L'amende des juges ordinaires et de leurs officiers qui n'auront pas exécuté la sentence rendue, est de 50 livres d'or. Les évêques se sont toujours fait un devoir d'intercéder pour les criminels, mais non pas de les enlever de force. *Il leur est glorieux*, dit saint Ambroise, *d'arracher les faibles à la violence des puissants, de les retirer même de la mort à laquelle ils sont condamnés; de délivrer ceux qui sont opprimés par le crédit d'un homme riche; mais pourvu que cela se puisse faire par les prières et les sollicitations, et sans troubler la discipline; parce qu'il ne faut pas causer de grands maux pour en empêcher de petits, et que le fait de violence paraîtrait moins un effort de miséricorde qu'un excès de vanité.* Il paraît, par la loi du 17 avril, que les Juifs avaient des patriarches et des primats qui excommuniaient les pécheurs, et chassaient de la Synagogue ceux qui vivaient d'une manière scandaleuse. Ils avaient de ces patriarches dès le temps d'Adrien. Mais comme il arrivait souvent que les coupables, ne pouvant fléchir leurs juges, s'adressaient aux magistrats civils, qui, soit par autorité, soit par sollicitation accompagnée de menaces, leur faisaient accorder la grâce de la réconciliation, les primats en portèrent leurs plaintes à l'empereur Théodose, qui, en conséquence, défendit aux magistrats de l'empire de se mêler de ces sortes d'affaires, voulant qu'elles fussent renvoyées au jugement des patriarches et des personnes qualifiées de la Synagogue. Une loi du 18 octobre porte que l'on retirera des églises ceux qui s'y sont réfugiés pour éviter le payement de leurs dettes, à moins que les évêques ne veuillent se charger de payer pour eux. Le cas arriva du

temps de saint Augustin, comme on le voit par sa lettre CXXXII°. Un fidèle nommé Fascius, pressé par ses créanciers, auxquels il devait 17 livres d'or, ne se trouvant pas en état d'y satisfaire, et craignant d'être mis en prison, eut recours à la protection de l'Église. Les créanciers, qui ne pouvaient lui donner de délai parce qu'ils étaient obligés de partir, prièrent saint Augustin de leur livrer Fascius ou de le faire payer. Le saint offrit à celui-ci de parler de son affaire au peuple; mais Fascius le supplia de lui épargner cette honte. Saint Augustin, ne trouvant donc aucun autre moyen de le soulager, emprunta les 17 livres d'or, et paya les créanciers de Fascius.

Nous avons une loi adressée à Rufin, préfet d'Orient, et datée du 9 août 393. Elle est conçue en ces termes : *Si quelqu'un, oubliant toute modestie, et dépassant les bornes de la retenue et de la pudeur, entreprend de diffamer notre nom par des paroles insolentes et outrageantes, et que, par un esprit turbulent et ambitieux, il s'efforce de décrier notre gouvernement et notre conduite, nous ne voulons point qu'il soit sujet à la peine ordinaire portée par les lois, ni que nos officiers lui fassent souffrir aucun traitement rude et rigoureux : car, si c'est par une légèreté indiscrète qu'il a mal parlé de nous, nous le devons mépriser ; si c'est par une aveugle folie, nous n'en pouvons avoir que de la compassion, et si c'est par mauvaise volonté, nous lui devons pardonner : c'est pourquoi nous ordonnons que, sans user d'aucune poursuite, on nous rapporte seulement ce qu'on aura dit, afin que nous jugions des paroles par les personnes, et que nous puissions examiner si l'on en doit faire quelques recherches ou les négliger.* On voit, par cette loi, la vertu et le courage de Théodose. Dans une loi du 29 septembre, adressée à Abdée, il lui ordonne de réprimer par une juste sévérité le zèle indiscret de ceux qui, sous prétexte de religion, pillaient, ruinaient les synagogues des Juifs. « Leur religion, » dit ce prince, « n'a jamais été condamnée par aucune loi ; c'est pourquoi nous sommes fâchés qu'on les ait empêchés, en certains lieux, de tenir leurs assemblées ; et nous ordonnons à Votre Grandeur d'arrêter l'emportement des Chrétiens qui, prenant prétexte de la religion, ont la témérité de faire ce que les lois défendent, et de punir, avec la sévérité qui convient, ceux qui pilleront et abattront les synagogues. »

Par une loi datée du 29 juin 394, Théodose défend d'exposer les portraits d'aucun farceur, d'aucun cocher du cirque et d'aucun comédien sous les portiques publics, ni dans aucuns lieux des villes où l'on avait coutume de placer ceux des empereurs, et veut que ceux que l'on y aura mis en soient incessamment retirés. Il ne les tolère qu'à l'entrée du cirque et des théâtres. La raison qu'il donne de cette défense, c'est qu'il n'est point permis de montrer dans des lieux d'honneur des personnes infâmes et sans honneur. Il défend, par la même loi, aux comédiennes et à celles qui se prostituent, de paraître jamais en public avec l'habit ordinaire des vierges consacrées à Dieu, ni d'apprendre l'art du théâtre aux enfants ou aux filles qui feront profession du christianisme.

Zosime raconte que Théodose, un an avant sa mort, fit venir tous les sénateurs qui suivaient encore les anciennes cérémonies des Romains, et leur adressa un discours pour les exhorter à quitter la religion dans laquelle ils avaient vécu jusqu'alors, pour embrasser la foi chrétienne, qui délivre de tous les péchés. Pas un, dit cet historien païen, ne voulut se rendre à cette remontrance. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient renoncer aux cérémonies avec lesquelles leur ville avait été fondée et subsistait depuis douze cents ans, pour embrasser une religion qui leur proposait des dogmes à croire sans raisonner. S'ils consentaient à un pareil changement, il leur était impossible de prévoir ce qui pourrait en arriver. Alors Théodose leur déclara que l'épargne, ou le trésor public, se trouvant trop chargé des droits que l'on prélevait pour la dépense des sacrifices et des autres cérémonies païennes, il avait résolu de les supprimer, tant parce qu'il avait besoin d'argent pour ses armées que parce qu'il n'aimait point cette sorte de dépense. Les sénateurs lui remontrèrent que l'on ne pouvait continuer les cérémonies, à moins que la dépense n'en fût supportée par l'Etat; mais ils ne purent rien obtenir de l'empereur. Ainsi les sacrifices cessèrent, les cérémonies du paganisme furent négligées; on chassa les prêtres et les prêtresses des idoles, et tous les temples consacrés à leur culte furent abandonnés. Zosime déplore cet événement, et le regarde comme la cause de la décadence de l'empire romain.

THÉODOSE II dit *le Jeune*, fils d'Arcadius et d'Eudoxie, — naquit le 11 avril 401. Arcadius, mort en 408, lui laissa pour tuteur Isdegerdes, roi de Perse, lequel, ne pouvant quitter son royaume, nomma en sa place Antiochus, très-capable de remplir cet emploi. Théodose commença son règne par publier des édits très-sévères contre les Juifs et les hérétiques; et en 415, il déclara auguste sa sœur Pulchérie, avec laquelle il partagea la puissance impériale. Cette princesse, douée d'éminentes qualités, dirigea très-habilement son éducation, et Socrate parle avantageusement des inclinations de Théodose, de sa prudence, de sa piété et de son amour pour l'étude de la philosophie. Quelqu'un lui demandant pourquoi il n'avait jamais fait punir de mort ceux qui l'avaient offensé, il fit cette belle réponse : *Plût à Dieu que je pusse retirer du tombeau tous ceux qui sont morts pour ce sujet!* Théodose fut plutôt un bon prince qu'un grand guerrier, et la princesse Pulchérie, qui gouvernait sous son nom, administra les affaires avec tant de prudence et d'énergie, que l'empire jouit d'une profonde paix et fut redoutable à tous ses ennemis. Ce fut elle

qui fit épouser à Théodose Athénaïs, fille du philosophe Léontius, laquelle reçut au baptême le nom d'Eudoxie. L'empereur envoya en Afrique contre Genséric, roi des Vandales, sous la conduite d'Aspar, une grande armée qui y fut presque entièrement défaite. S'étant laissé préoccuper contre le concile d'Ephèse, il entreprit de casser tout ce qui s'y était passé contre l'hérésiarque Nestorius; mais ayant reçu les relations des Pères du concile, qui n'avaient pu lui être rendues jusqu'alors, il acquiesça à la condamnation de cet hérésiarque, et le bannit même de Constantinople. Il travailla à la réconciliation des prélats, surtout de Jean d'Antioche et de saint Cyrille d'Alexandrie, et enfin publia de nouvelles lois contre les païens et les Juifs, les Samaritains et les hérétiques. N'ayant pu réunir assez tôt des armements pour s'opposer aux incursions des Huns dans la Thrace, il obtint la retraite de ces Barbares au moyen de grands sacrifices pécuniaires. La princesse Pulchérie ayant abandonné la cour par suite d'une brouillerie survenue entre elle et son frère, celui-ci, à l'instigation de l'eunuque Chrysaphius, protégea l'hérésiarque Eutychès, fit assembler le faux concile d'Ephèse et approuva ses Actes. Mais bientôt Pulchérie, étant rentrée à la cour, sut le ramener à des sentiments plus orthodoxes, et fit révoquer les dispositions qu'on avait surprises à sa trop grande confiance. Il mourut le 28 juillet 450, à l'âge de quarante-neuf ans, sans laisser d'enfants, et eut pour successeur Marcien.

L'hérésie de Nestorius ayant causé de grands troubles en Orient, l'empereur Théodose II pressa les évêques dissidents de souscrire à la condamnation qui en avait été faite par le concile général d'Ephèse. Ceux-ci, par l'organe de Théodoret de Cyr, adressèrent à l'empereur de pressantes et respectueuses représentations en faveur de Nestorius et contre saint Cyrille, qui avait été l'âme du concile. Ce fut en vain : saint Cyrille fut renvoyé à son siége d'Alexandrie, et la sentence de déposition rendue contre Nestorius fut confirmée. L'empereur, voyant que le schisme continuait, donna des ordres pour chasser de leurs églises ceux qui refuseraient de se réunir. Enfin, après deux ans d'intrigues et de tergiversations, les Orientaux consentirent à signer la condamnation de Nestorius, à l'exception toutefois d'Alexandre d'Hiéraple, qui demeura inflexible.

Après la condamnation de Nestorius au concile d'Ephèse, Jean d'Antioche, partisan de cet hérésiarque, tint lui-même un concile composé d'évêques orientaux, où il déposa saint Cyrille et Memnon comme auteurs du trouble, sépara aussi de sa communion les autres évêques du concile d'Ephèse, jusqu'à ce qu'ils eussent condamné les anathématismes fulminés par saint Cyrille contre Nestorius. L'empereur, qui ne savait que par une relation infidèle ce qui s'était passé au concile d'Ephèse, confirma la déposition de saint Cyrille et de Memnon, en même temps que celle de Nestorius. A la requête de saint Cyrille, les Orientaux furent cités au concile jusqu'à trois fois; mais ceux-ci ayant refusé de comparaître, le concile les sépara de sa communion.

Cependant l'empereur Théodose commit le comte Jean pour aller à Ephèse déposer saint Cyrille, Memnon et Nestorius. A cet effet il assembla les évêques des deux partis pour leur faire connaître les ordres du prince. Comme ils approuvaient la déposition de saint Cyrille et de Memnon, les Orientaux y applaudirent; mais les Catholiques se récrièrent vivement. Là-dessus le comte Jean fit arrêter et garder les trois déposés, après quoi il écrivit à l'empereur. Les Catholiques, c'est-à-dire les évêques du concile, lui écrivirent également, en lui représentant que la déposition de saint Cyrille et de Memnon était le fait du parti de Jean d'Antioche, et non du concile. Cette première lettre étant demeurée sans résultat, on en envoya une seconde. Des députés des deux partis furent admis à l'audience du prince dans la ville de Chalcédoine. On maintint ce qui avait été fait contre Nestorius, mais les deux évêques catholiques furent rétablis, et l'empereur, par une loi du 3 août 435, défendit qu'on produisît publiquement la doctrine et les écrits de l'hérésiarque condamné, qui fut chassé de son siége, relégué à Oasis, et mourut misérablement près de Pane en Thébaïde.

En 447 Eutychès suscita de grands troubles dans les Eglises d'Orient par ses erreurs sur le mystère de l'Incarnation. Déféré en 448 au concile que Flavien de Constantinople tint le 8 novembre dans la salle du conseil de son église cathédrale, il refusa de comparaître; cité de nouveau, il comparut, mais refusa d'abjurer ses erreurs, et fut anathématisé. Il écrivit alors à saint Léon une lettre pleine de dissimulation; mais cette lettre ne put surprendre le Pontife, qui écrivit à Flavien et en reçut des informations précises sur tout ce qui s'était passé.

Comme il arrive trop souvent aux ennemis de la vérité, Eutychès avait des amis en cour, et il crut devoir recourir à leur appui pour former un concile composé en grande partie de ses adhérents. A la sollicitation de Chrysaphe et de Dioscore, ce concile fut indiqué pour le 1er août de l'an 449. Saint Léon, invité par l'empereur Théodose à se trouver à ce concile, résolut d'y envoyer ses légats, écrivit à ce prince pour changer le lieu de la destination du concile et le convoquer en Italie. L'empereur n'ayant pas eu égard à sa demande, le Pape écrivit à Flavien une lettre dogmatique sur l'Incarnation, qui devait être lue au concile. Ce concile, qui était convoqué pour le 1er août, ne se tint que le huitième. Dioscore d'Alexandrie y présida, suivant l'ordre de l'empereur. Eutychès fut admis à expliquer sa défense, déclaré absous, rétabli dans la communion de l'Eglise, et Flavien fut déposé. Le Pape, informé par un de ses légats de l'irrégularité du concile, s'en plaignit à

l'empereur, en lui représentant que, si l'on n'effaçait les souscriptions qui s'étaient faites au gré de Dioscore, le mystère de la foi chrétienne était entièrement détruit. Il se plaignit aussi à l'impératrice Pulchérie de ce que sa lettre à Flavien n'avait point été lue dans le concile, et la pria d'appuyer auprès de l'empereur la demande d'un concile universel.

Il s'adressa encore pour cet objet à Valentinien III, et aux impératrices Placidie et Eudoxie. Théodose ne se rendit pas à ces instances ; mais en 450, Marcien, son successeur, par son mariage avec Pulchérie, indiqua ce concile, qui fut tenu à Chalcédoine suivant les désirs de l'empereur. Dioscore, obligé de comparaître comme accusé, y fut anathématisé par le concile, saint Flavien justifié, la lettre que saint Léon lui avait écrite, approuvée, et l'hérésie eutychienne condamnée dans le décret de la foi, qui fut signé d'un consentement unanime.

THÉODOSE, diacre de Constantinople, — ne nous est connu que par un écrit cité par plusieurs auteurs, sans que nous puissions affirmer qu'il ait jamais été imprimé. En voici le sujet en quelques mots. L'action la plus éclatante du règne de Romain II, ou Romain le Jeune, fils de l'empereur Porphyrogénète, est la conquête de l'île de Crète. Nous en avons une histoire abrégée dans l'anonyme qui a continué celle de Théophane; mais le diacre Théodose l'a donnée plus longuement et avec plus de détails. Le P. Maltrète, Jésuite, s'était engagé à la faire paraître dès l'an 1660, comme on le voit par sa Préface sur les ouvrages historiques de Procope de Césarée, et à publier en même temps les deux livres de Georges Pisides à la louange d'Héraclius, les trois livres de la guerre de Perse par le même prince, et quelques autres que Holsténius lui avait communiqués. Il ne paraît pas qu'il ait tenu parole. Il avait eu de Léon Allatius l'*Histoire de la prise de Crète.* Théodose, historien de cette conquête, ne l'écrivit que sur ce qu'il en avait entendu rapporter, et son travail était divisé en cinq parties. Le continuateur anonyme de Théophane parle de l'expédition de l'empereur Romain le Jeune contre l'île de Crète, comme entreprise par un motif de religion.

THÉODOSE, patriarche de Jérusalem. — Ce patriarche, partisan déclaré de Photius, envoya au concile que celui-ci avait fait assembler à Constantinople, en vue de son rétablissement sur ce siége, une lettre synodique adressée à l'empereur, et où il disait anathème à quiconque ne recevait pas Photius. Le concile répéta l'anathème. Dans la quatrième session de ce concile, il en envoya une seconde où il déclara qu'il n'avait eu aucune part à ce qui s'était fait contre Photius, et elle fut unanimement approuvée de ce concile, où Photius avait su se faire beaucoup de partisans par ses intrigues, et tromper les évêques en publiant différentes lettres du Pape dont il avait dénaturé le sens par des traductions infidèles.

THÉODOTE, originaire de Byzance, — était corroyeur de profession, mais savant. Après avoir renié Jésus-Christ dans la persécution, ne pouvant supporter la honte de son apostasie et les reproches qu'on lui en faisait, il quitta sa ville natale pour aller s'établir à Rome. Mais, y ayant été reconnu et maltraité, le chagrin et le dépit le jetèrent dans l'hérésie. Il crut qu'en niant la divinité de Jésus-Christ il fermerait la bouche à ceux qui l'accusaient d'avoir renoncé son Dieu. Les autorités dont il se servait pour soutenir cette impiété étaient : 1° que Jésus-Christ se disait homme lui-même : *Vous cherchez à mettre à mort un homme qui vous dit la vérité.* (*Joan.* VIII, 40.) Et : *Le péché de celui qui a parlé contre le Fils de l'homme sera remis; au lieu que celui qui aura blasphémé contre le Saint-Esprit ne recevra point de pardon.* (*Luc.* XII, 10.) 2° Que la Loi et les Prophètes ne lui donnaient point d'autre nom : *Le Seigneur*, dit Moïse, *suscitera un prophète du milieu de vos frères; écoutez-le, comme vous m'écouteriez moi-même.* (*Deut.* XVIII, 15.) D'où Théodote concluait que le Christ, qui devait être semblable à Moïse et aux Israélites, ne pouvait être qu'un homme comme eux. Il citait encore d'autres textes dont il tirait la même conséquence. *Il est homme*, dit Jérémie (XVII, 9 sec. LXX), *et qui le connaîtra?* Et Isaïe (LIII, 3.) : *C'est un homme qui sait souffrir, et nous l'avons vu dans l'affliction et l'ignominie.* 3° Il ajoutait enfin que les apôtres ne l'avaient considéré que comme un pur homme. *C'était un homme*, dit saint Pierre aux Juifs (*Act.* II, 22), *qui s'est rendu célèbre par plusieurs miracles.* Et saint Paul : *Le médiateur de Dieu et des hommes est Jésus-Christ, qui est homme lui-même.* (*I Tim.* II, 5.) Saint Epiphane le réfute en montrant que tous ces passages doivent s'entendre de l'humanité de Jésus-Christ; et il en rapporte plusieurs autres, tirés des mêmes livres et dans lesquels sa divinité se trouve clairement établie. Théodote, qui avait eu l'adresse de débiter ses erreurs dans Rome pendant assez longtemps et sans trop se mettre en évidence, fut enfin découvert et convaincu; et le Pape Victor le chassa de l'Eglise par des anathèmes. Saint Epiphane semble douter qu'il y eût encore des théodotiens de son temps.

THÉODOTION, — est auteur d'une des versions de la Bible transportées par Origène dans ses *Hexaples.* Il était originaire de Synope dans le Pont, et attaché à la fraction des ébionites qui passaient pour Juifs et se faisaient circoncire. Sa version parut sous l'empire de Commode, vers l'an 184 de Jésus-Christ. Comme elle avait plus de rapport que les autres avec la version des Septante qu'il avait souvent copiée, on s'en est servi pour remplir les passages qui manquaient dans les exemplaires des Septante; c'est ce que l'on remarque surtout dans les livres de *Josué*, des *Juges*, des *Rois*, de *Job*, de *Jérémie* et d'*Ezéchiel* Mais l'Eglise la

suivait entièrement dans *Daniel*, et elle est encore en usage aujourd'hui chez les Grecs, qui suivent, comme on sait, la version des Septante, où le livre de ce prophète ne se trouve plus, ainsi qu'un grand nombre de passages du *Livre de Job*, que l'on a été obligé d'emprunter à celle de Théodotion. Toutefois il faut remarquer que, quoique ce traducteur suive presque partout les Septante, il y a néanmoins des endroits où il s'en éloigne pour suivre Aquila. Quelquefois même il traduit de son chef, mais, dans ce cas-là, toujours d'une manière moins correcte et moins conforme à l'original qu'Aquila et Symmaque. La version de Théodotion se trouve être la cinquième imprimée à la suite du texte hébreu dans les *Hexaples* d'Origène.

THÉOPHANE, évêque de Nicée, et frère de Nicéphore, patriarche de Constantinople, dont il partagea les souffrances et auquel il survécut, vivait au IXe siècle. — On a de lui une hymne à la louange de son frère, laquelle se trouve dans les Offices des Grecs.

THÉOPHANE le Céraméen[1], évêque de Tauromine en Sicile, que l'on a présumé avoir vécu au IXe siècle, appartient réellement au XIe puisqu'il cite Métaphraste, et que, d'après son propre témoignage, son *Homélie du dimanche des Rameaux* a été prononcée en présence du roi Roger, qui ne peut être que le comte de Sicile, qu'il qualifie du nom de roi et d'empereur, suivant la coutume des Grecs. Les Homélies qui sont attribuées à Grégoire le Céraméen dans quelques manuscrits ne sont pas différentes de celles de Théophane; de sorte qu'il faut ou que ce soit une faute des copistes, ou que Théopane ait eu deux noms. Ces homélies qui sont au nombre de 72 ne sont pas à mépriser : il y explique le sens littéral des Evangiles, et s'étend ensuite sur le sens allégorique et moral. Son style est simple, sans ornement et sans élévation.

THÉOPHILE D'EDESSE, ainsi appelé du lieu de sa naissance, et non de la dignité qu'il y occupait, vivait vers l'an 770. — Il appartenait à la secte des maronites, et était astronome de profession. On met sa mort vers l'an 785. Ce fut lui qui inventa les cinq voyelles dont les Syriens se servirent de son temps, et les voyelles grecques lui servirent de modèle. Son dessein en cela était de fixer la signification de certains termes équivoques. On lui attribue encore une traduction syriaque de l'*Iliade* d'Homère.

THÉOPHILE, qui se qualifie lui-même tantôt moine, tantôt prêtre, *monachus vel presbyter*, — était un artiste très-recommandable pour son temps, qui vivait dans le Xe siècle, ou, au plus tard, dans le commencement du XIe. Il paraît que son vrai nom était Roger, et qu'il avait pris en religion celui de Théophile. C'est ce que peut faire présumer le titre de son livre, tel qu'il est écrit sur l'exemplaire manuscrit de la bibliothèque Nani, décrit par Morelli, où se lisent ces mots : *Theophili monachi, qui est Rugerus*. Sa patrie est inconnue. Le titre de *Tractatus Lombardicus*, que porte le manuscrit de Cambridge, publié par Raspe, ne laisse guère lieu de douter que l'auteur n'habitât la Lombardie lorsqu'il l'a écrit. Quant à l'époque où il vivait, Lessing et les autres éditeurs des manuscrits de la bibliothèque de Wolfenbuttel, ont jugé par la forme des lettres de l'exemplaire de cette bibliothèque, qu'elle devait être fixée, comme nous l'avons dit, au Xe ou, au plus tard, au XIe siècle. Théophile est un personnage très-intéressant dans l'histoire des arts, à cause de l'ouvrage qu'il a composé sur les procédés usités de son temps.

Cet ouvrage, divisé en trois livres, traite successivement de la peinture et des couleurs les plus propres à être employées sur les murs, sur la tuile, le bois et le vélin; de l'art de peindre sur le verre, et d'exécuter des mosaïques avec des cristaux coloriés ; de l'orfévrerie et des arts qui en dépendent, tels que l'art de *nieller*, celui de damasquiner, celui de monter les pierres fines. Le bon prêtre paraît avoir considéré les arts principalement comme des moyens de contribuer à la décoration des églises. Homme simple et sans prétention, il s'appelle lui-même *humilis presbyter, servus servorum Dei, indignus nomine et professione monachi*. « O toi qui liras cet ouvrage, » dit-il dans l'Introduction, « qui que tu sois, ô mon cher fils, je ne te cacherai rien de ce qu'il m'a été possible d'apprendre. Je t'enseignerai ce que savent les Grecs dans l'art de choisir et de mélanger les couleurs; les Italiens, dans la fabrication de l'argenterie, le travail de l'ivoire, l'emploi des pierres fines; la Toscane, particulièrement dans le vermeil et la fonte des *nielli* ; l'Arabie, dans la damasquinerie ; l'Allemagne, dans le travail de l'or, du cuivre, du fer, du bois ; la France, dans la construction de ses brillants et précieux vitraux. Recueille et conserve, mon cher fils, ces leçons que j'ai apprises moi-même dans beaucoup de voyages, de travaux et de fatigues ; et quand tu les posséderas, loin d'en être avare, transmets-les toi-même à d'autres disciples. Nécessaires à l'embellissement des temples, ces connaissances sont l'héritage du Seigneur. »

Théophile tient parole, et enseigne en effet à ses disciples tout ce qu'il a promis de leur apprendre. Nous ne saurions donner ici une analyse détaillée de son important ouvrage. Il est imprimé par extraits, dans une collection de Raspe intitulée : *A critical essay on oil-painting*, et en entier sous le titre de *Diversarum artium schedula*, dans les *Mémoires d'histoire et de littérature*, tirés de la bibliothèque du duc de Wolfenbuttel, VIe partie, Brunswick 1781. Jacques Morelli en a donné une analyse dans son Recueil intitulé : *Codices manuscripti Latini Bibliothecæ Nanianæ*, in-4°, Venise, 1776, n° XXIX, pag. 33 et suivantes. On en voit un exemplaire très-complet dans le cabinet des manuscrits de la bibliothèque Impériale de Paris ; il porte pour titre : *De omni scientia picturæ artis*.

Les instructions de Théophile sur la pein-

ture à fresque, sont très-détaillées; au contraire, il ne dit pas un seul mot de l'encaustique; ce qui contribue à prouver que, si cet excellent procédé n'était pas perdu au x[e] ou xi[e] siècle, il était du moins généralement oublié. L'auteur n'omet rien de ce qui concerne l'art de peindre sur verre par *apprêt.* En ceci, l'époque où il vivait devient un utile renseignement pour l'histoire de l'art. On ne sera pas étonné de voir ce genre de peinture déjà porté, dans ses procédés, à un haut degré de perfection, dès le x[e] siècle, si l'on veut bien se rappeler que cette manière de peindre fut mise en œuvre à Dijon, sous le règne de Charles le Chauve, et que son invention doit dater de la même époque. On sait que l'art de *nieller* sur l'or et sur l'argent, très-répandu dans le cours du moyen âge, a donné naissance à l'art d'imprimer des estampes. Théophile en expose tous les procédés ; mais l'article de son ouvrage qui a donné, depuis quelques années, le plus de célébrité à cet écrit, est celui dans lequel il traite de la peinture à l'huile. Quelques personnes, après une lecture trop rapide de ce passage, ont cru y reconnaître la peinture à l'huile telle qu'on la pratique de nos jours, et dès lors s'évanouissait le mérite de Van Eyck ; mais ce jugement n'est point exact. Théophile ne parle que de peintures exécutées avec de l'huile de lin pure, ou seulement concentrée au feu. Il emploie cette peinture *à plat*, pour couvrir les portes et les fenêtres ; et il dit lui-même que, lorsqu'il veut s'en servir pour représenter des fleurs ou des figures, il trouve fort long et fort incommode d'attendre qu'une couleur ait séché pour en établir une autre par-dessus. (Lib. I, cap. 23.) Ce trait nous fait voir que la peinture à l'huile était encore, au temps de cet artiste, dans l'état où Van-Eyck la trouva, et d'où il l'a tirée. On pourra disputer entre Van-Eyck et d'autres artistes qui ont vécu vers le même temps. Cennino-Cennini, qui écrivait son *Trattato della pittura* en 1437, vingt-sept ans après la découverte faite par Van-Eyck, connaissait l'art de mêler l'huile avec des vernis, et il enseigna ce procédé, qu'il dit être pratiqué en Allemagne.

Il est donc possible, en faveur de l'antiquité de la peinture à l'huile, d'établir des discussions sur le fait et sur les dates ; mais il faut renoncer à la preuve que l'on a cru trouver de l'ancienneté de la peinture à l'huile, dans le témoignage de Théophile ; car il est évident par son texte, que le procédé de Jean de Bruges et de Cennini lui était absolument inconnu. L'ouvrage de Théophile n'est pas le seul du même genre qu'ait produit le moyen âge ; mais il est sans, contredit, le plus complet, le plus méthodique de ceux que nous possédons ; et nous devons ajouter qu'il peut encore être utile aujourd'hui en plusieurs de ses parties. Il présente une filiation non interrompue, depuis les anciens jusqu'à nous, en tout ce qui appartient au matériel des arts (5).

THÉOPHRONE, évêque de Thyanes, dans la Cappadoce, — est auteur de la seconde formule catholique du concile dit *de la Dédicace*, tenu à Antioche en 341, contre les eusébiens. Comme la première, connue sous le nom de formule du martyr Lucien, était peu intelligible à cause de sa longueur, l'évêque de Thyanes en proposa une autre plus courte, mais qui n'est pas moins obscure dans ses termes. La voici telle que nous la trouvons dans la Somme des conciles : *Dieu sait, et je le prends à témoin sur mon âme, que je crois ainsi : en Dieu, Père tout-puissant, créateur de l'univers, de qui est tout; et en son Fils unique, Dieu Verbe, puissant et sagesse, Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui est tout, engendré du Père avant les siècles, Dieu parfait de Dieu parfait, qui est en Dieu en hypostase; et qui, dans les derniers jours, est descendu et né de la Vierge, selon les Ecritures, qui viendra encore une fois, avec gloire et puissance, juger les vivants et les morts, et qui demeure dans tous les siècles; et au Saint-Esprit, le Consolateur, l'Esprit de vérité, que Dieu, par ses prophètes, a promis d'envoyer à ses disciples, et a envoyé en effet. Que si quelqu'un enseigne ou pense quelque chose contre cette foi, qu'il soit anathème; soit qu'il tienne l'opinion de Marcel d'Ancyre, de Sabellius ou de Paul de Samosate, qu'il soit anathème, lui et tous ceux qui communiquent avec lui.* Tous les évêques reçurent cette formule et la souscrivirent. Elle s'exprime plus expressément que la précédente sur la divinité du Verbe, qu'elle appelle Dieu parfait, et qu'elle déclare être en Dieu en hypostase, c'est-à-dire, subsister par lui-même; mais elle ne le dit point consubstantiel au Père.

THÉOPHYLACTE dit *Simocatta*, originaire d'Egypte, quoique Grec de naissance, florissait vers l'an 612, sous l'empire d'Héraclius. Il écrivit l'histoire de l'empereur Maurice, en huit livres, dont les cinq premiers traitent de la guerre que ce prince soutint contre les Perses, et les trois autres, de celle qu'il fit aux Alvares ou Esclavons, avec la relation de sa mort. Ils ont été imprimés à Paris, et publiés avec le *Corpus historiæ Byzantinæ.* Nous avons encore de lui des poésies rustiques, des épîtres morales ainsi que des pièces érotiques qui furent publiées par Alde Manuce. Bonaventure Vulcanius a fait aussi imprimer à Lyon des Problèmes physiques qu'on lui attribue,

(5) Cet article, si en dehors de nos connaissances, quoiqu'il rentre dans le plan de ce Dictionnaire, par le côté chrétien de l'art et son application à des sujets religieux, est emprunté, à peu près tout entier, à un *Discours historique sur la peinture moderne,* inséré par M. Emeric David dans le *Magasin encyclopédique* du mois de mai 1812. Comme il s'agissait d'un traité écrit par un religieux, dans le but de propager la connaissance des beaux-arts, en les faisant servir aux pompes du culte et à la décoration des temples, nous avons cru qu'il nous était défendu de passer sous silence le nom de Théophile, qui pour nous n'est pas seulement un artiste, mais un auteur.

et que le P. André Scot et Gruter ont reproduits plus correctement. Quelques auteurs pensent encore que Théophylacte pourrait être auteur d'un traité que nous avons dans la Bibliothèque des Pères, sous ce titre : *De risu et vociferationibus in festis sanctorum*, et *De Nicephoro confessore;* mais il y a plus d'apparence que ce traité est de Théophylacte d'Acride.

THÉOPHYLACTE archevêque d'Acride,— était né à Constantinople, où il avait étudié les belles-lettres et la science ecclésiastique. Les Grecs en parlent comme d'un prélat célèbre par sa science et par son savoir. Engagé par l'impératrice Marie, femme de Michel Ducas, à accepter l'archevêché d'Acride, métropole de la Bulgarie, il travailla avec zèle à l'établissement de la foi et de la discipline dans cette province. Mais il ne laissait pas de s'y trouver comme dans une sorte de contrainte, et de regarder comme un dur exil l'obligation de passer sa vie parmi des peuples barbares, qu'il appelle des hommes sans tête, parce qu'ils n'avaient ni respect pour Dieu, ni attention pour leurs égaux. Aussi, ennuyé bientôt d'un pareil séjour, demanda-t-il à plusieurs reprises la permission de quitter son siége épiscopal, pour retourner dans la ville qui lui avait donné naissance. Théophylacte fleurit sous les empereurs romains Diogène, Michel Ducas, Nicéphore Botoniate, et Alexis Comnène, c'est-à-dire depuis l'an 1068 jusqu'en 1081, et peut-être même plus longtemps; car on ignore l'année de sa mort. Cependant il était déjà vieux en 1071, comme il le dit lui-même dans sa lettre à l'impératrice Marie.

Instruction à Constantin. — La princesse Marie avait épousé Michel Ducas-Parapinace, qui ne tint l'empire que six ans et demi. Ils eurent, de leur mariage, un fils nommé Constantin Porphyrogénète. Théophylacte fut choisi pour être son précepteur. Après avoir initié son élève à la connaissance des belles-lettres, il composa, pour son usage particulier, une instruction qu'il lui adressa. Elle est divisée en deux parties. La première contient l'éloge de ce jeune prince, de son aïeul, de son père et de sa mère, et la seconde, des règles sur l'art de régner. Personne n'est plus heureux qu'un roi qui donne de l'éclat à sa puissance par ses vertus; ni plus malheureux, que quand il avilit sa dignité par des actions honteuses. La majesté royale demande des vertus royales. Un roi ne peut en manquer sans être méprisé de ses peuples. C'est se tromper que de compter sur l'or et la pourpre pour se faire respecter; il faut encore y ajouter des actions de vertu. Le souverain en doit l'exemple à ses sujets. Comment leur défendra-t-il le crime s'il le commet lui-même? Le travail du corps lui est nécessaire pour le mettre en état de soutenir les fatigues de la guerre.

Théophylacte distingue trois formes de gouvernement; la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. Il ne parle que de la première, parce que les deux autres ne trouvaient pas leur application dans l'empire tel qu'il était constitué. Il veut que l'on en bannisse entièrement la tyrannie, de manière à ce que personne n'usurpe jamais le trône par force et par violence, et ne puisse y parvenir que par les suffrages, et avec le consentement des citoyens. Celui qui est élu doit ménager ses sujets et réprimer la licence du soldat; il ne peut poser les fondements de son empire que sur l'observation de la loi de Dieu. Il a besoin d'amis et de conseillers fidèles, qui partagent avec lui les soins de l'Etat; point de flatteurs qui mordent en baisant, et ne savent offrir que du miel empoisonné. Avant de confier le soin des villes à des amis, ou de les admettre dans ses conseils, il est bon qu'il les éprouve, en examinant leur conduite personnelle et domestique. Théophylacte conseille aux princes de favoriser les arts et les savants, toujours utiles à une nation, et de n'accorder jamais leur bienveillance à des hommes de mauvaises mœurs. Il compare le gouvernement de l'Etat à celui d'un vaisseau, qui demande de la vigilance et du travail de la part du pilote. Un roi doit faire la guerre par lui-même, être présent à tout, mais non s'exposer imprudemment aux dangers : il est chef de l'armée et non soldat. Il faut profiter de la paix pour exercer les troupes, afin qu'elles soient prêtes à s'opposer à l'ennemi en cas de guerre. Il est important, dans une armée, de témoigner une considération particulière aux soldats vétérans, qui en sont comme l'âme par leur expérience, de même que les jeunes soldats en sont la main; l'une ne saurait se passer de l'autre. Il remarque que l'empereur portait des souliers rouges et une robe couleur de pourpre ou de feu, qu'il regarde comme les symboles de la conduite qu'il doit tenir dans l'usage du glaive et des supplices. Le feu éclaire et brûle, mais il éclaire plus de choses qu'il n'en consume. Que le prince punisse donc, mais rarement, et qu'il se répande moins en châtiments qu'en bienfaits. Le P. Poussines a fait imprimer cette instruction de Théophylacte, au Louvre, in-4°, en 1651. On a suivi sa traduction dans la *Bibliothèque des Pères*, où elle se trouve, ainsi que dans le corps de l'*Histoire byzantine.* Dom Anselme Banduri l'a réimprimée en grec et en latin, dans le tome Ier de son *Empire oriental*, à Paris, 1711, in-folio, avec quelques notes de sa façon.

Lettres. — On a de Théophylacte des lettres, au nombre de soixante-quinze, dans l'édition grecque de Meursius, in-4°, à Leyde, en 1617. Marinerius les traduisit en latin, et c'est sur sa version qu'on les fit entrer dans le tome XV de la *Bibliothèque des Pères*, à Cologne, en 1622, et dans le tome XVIII de celle de Lyon. Cette version n'est pas exacte, elle est même obscure en beaucoup d'endroits. Le P. Sirmond avait traduit cinquante-neuf lettres de Théophylacte, sur un manuscrit du Vatican. Baronius, de qui nous apprenons ce fait, en cite plusieurs frag-

ments, que nous ne trouvons point dans l'édition de Meursius. Théophylacte parle, dans la lettre douzième, d'une dissertation qu'il avait faite, mais sans en indiquer le sujet.—Dans la quatorzième, il donne de grands éloges aux poésies de Psellus, l'un des plus célèbres poëtes de l'Eglise grecque dans le xe et le xie siècle. La lettre dix-huitième renferme un plan d'étude pour l'évêque auquel il s'adresse; il lui propose d'abord de s'appliquer à la lecture des livres profanes, puis de l'Ecriture, ensuite des Pères, et particulièrement de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze. Il avait lui-même lu avec soin les auteurs profanes, et il en rapporte souvent des traits dans ses lettres. — On voit, par la vingtième, qu'il aimait les vers. — Dans la suivante, il regrette le séjour de Constantinople, qu'il appelle le siége de la sagesse, et se plaint de la barbarie et de la rusticité des Bulgares. — Il dit, dans la vingt-septième, qu'il avait excommunié un moine pour avoir bâti un temple et une sacristie sans sa permission, contrairement aux canons. — Il renouvelle, dans la quarante et unième, ses plaintes contre les Bulgares, les accusant d'être cause qu'on avait exigé de lui et des autres ecclésiastiques des tributs plus de deux fois plus forts que ceux que l'on exigeait des laïques, quoique l'empereur en eût dispensé l'Eglise. — On voit, par la quarante-troisième, que ses ennemis en voulaient à sa dignité, et qu'ils l'avaient, à cet effet, calomnié auprès de l'empereur. — Attaqué de paralysie, il demanda par sa lettre cinquante-septième, à un médecin, de vouloir bien lui prêter les ouvrages de Galien, pour y chercher la cause et le remède à sa maladie. Les autres lettres ne contiennent rien de remarquable.

Commentaires sur les prophètes.—Théophylacte avait fait une étude particulière des homélies de saint Chrysostome sur l'Ancien et le Nouveau Testament; et c'est de là qu'il a tiré ce qu'il a de mieux dans ses Commentaires. Il en composa sur les douze petits prophètes; mais nous n'en avons d'imprimés que sur les livres d'*Habacuc*, *Jonas*, *Nahum* et *Osée;* et encore, le commentaire sur le premier et une partie du IIe chapitre d'*Osée*, manquent dans la version latine de Jean Lonicerus, qui fut publiée in-8° chez Vascosan, à Paris, en 1542 et 1549; et depuis, avec les autres Commentaires de l'auteur, à Bâle, in-folio, en 1554 et 1570. Henri Ritmer fit imprimer en grec et en latin le commentaire sur le commencement du IIe chapitre d'*Osée*, avec des notes de sa façon, in-4°, à Helmstad, en 1702. On trouve l'explication entière des petits douze prophètes dans les manuscrits de la bibliothèque d'Augsbourg.

Sur les Evangiles. — Dans ses Commentaires sur les quatre Evangiles, Théophylacte suit non-seulement saint Chrysostome, mais aussi quelques autres anciens interprètes. Ils ont été imprimés en latin, de la traduction de Jean OEcolampade, in-8°, à Cologne, en 1536 et 1541, et in-4°, en 1701; puis en grec à Rome, en 1552. On suivit la version d'OEcolampade dans les éditions, in-folio, de Bâle, en 1554 et 1570; et d'Anvers, in-8°, en 1564, de même que dans l'édition de Paris, en 1631. En parlant de la procession du Saint-Esprit, Théophylacte prend le parti des Grecs contre les Latins ; ce qui a donné occasion au P. Combefis de trouver à redire que ces derniers éditeurs aient mis en tête de leur édition : *Ouvrages de notre saint Père Théophylacte.* L'édition grecque de Rome ne lui donne ni le titre de Père, ni celui de saint.

Sur les Epîtres de saint Paul. — Il composa également, sur les Epîtres de saint Paul, des commentaires que Christophe Persona traduisit en latin et publia à Rome, in-folio, sous le nom d'Anastase, en 1469. Ils furent réimprimés, sous le même nom, à Cologne, en 1531, et à Paris, en 1552. L'Epître dédicatoire est adressée au Pape Sixte IV. Jean Lonicerus en fit une nouvelle version, qui fut imprimée avec le nom de Théophylacte, à Paris, in-8°, en 1542. Philippe Montan, ayant revu cette édition sur d'autres manuscrits, en fit une seconde à Bâle, en 1554 et 1570. Il s'en fit une autre à Londres, in-folio, en 1636, par les soins d'Augustin Lindselius, évêque d'Herford, qui avait revu le texte grec sur divers manuscrits d'Angleterre.

Sur les Actes des apôtres. — La traduction des Commentaires sur les *Actes des apôtres* est de Laurent Sifanius, qui y joignit des notes marginales, et fit imprimer le tout à Cologne en 1568, avec quelques opuscules de saint Grégoire de Nysse, de saint Amphiloque, de saint Cyrille de Jérusalem, et de Timothée, prêtre de cette église. Ces Commentaires furent imprimés avec les autres écrits de Théophylacte, à Bâle, in-folio, en 1570.

Autres écrits. — On n'a pas encore rendu publics ses Commentaires sur les Epîtres canoniques, que l'on dit exister en manuscrit dans la bibliothèque de l'Escurial ; ni ses onze homélies sur autant de chapitres de l'Evangile, pour l'Office matutinal de la résurrection du Seigneur; elles se trouvent dans la bibliothèque Impériale à Vienne L'*Homélie sur l'adoration de la croix, au milieu du Carême*, fut imprimée, de la traduction de Gretzer, dans le tome II de son *Traité de la croix*, in-4°, à Ingolstadt, en 1600. On a quelques fragments du discours au diacre Nicolas, dans l'écrit d'Allatius contre Hottinger. Le P. Combefis a donné en latin, dans le tome VIII de sa *Bibliothèque des prédicateurs*, l'*Homélie sur la présentation de la sainte Vierge au temple.* Le discours de Théophylacte à la louange de l'empereur Alexis Comnène est cité par Latinus Latinius, qui en conclut que cet archevêque vivait encore en 1081, qui fut la première année du règne de ce prince. Théophylacte écrivit aussi un Dialogue sur les reproches que les Grecs faisaient aux Latins. Ces deux derniers écrits n'ont pas encore vu le jour. On ne sait si c'est de ce Dialogue, ou du discours au diacre Nicolas, que Veccus, patriarche de Cons-

tantinople, a tiré le passage de Théophylacte qu'il apporte pour montrer qu'il ne croyait point que le Saint-Esprit procédât du Fils. Mais Allatius remarque que, de tous les Grecs, cet auteur est celui qui a traité les Latins avec le plus de modération, et qu'il n'avait de contestation avec eux que sur la procession du Saint-Esprit. Veccus assure la même chose, et il ajoute que, bien que Théophylacte trouvât mauvais, dans son discours au diacre Nicolas, que l'on eût ajouté au Symbole la particule *Filioque*, il la permettait dans tous ses écrits ; ce qu'il n'aurait pas fait sans doute, ajoute ce patriarche, s'il eût cru que cette addition blessât la piété.

Sa doctrine sur la présence réelle. — La remarque d'Allatius et de Veccus prouve qu'à l'exception d'un seul point de doctrine, c'est-à-dire, l'addition de la particule *Filioque* au Symbole, cet archevêque ne professait pas d'autre foi que les Latins. Nous n'en voulons pas d'autre preuve que ce qu'il a écrit sur le dogme de l'Eucharistie, quelquefois si différemment interprété par les deux Eglises. Jésus-Christ, dit-il dans son *Commentaire sur saint Matthieu*, par ces paroles, *Ceci est mon corps* (*Matth.* XXVI, 26), a fait voir que le pain qui est consacré sur l'autel est le corps même du Seigneur, et non pas un antitype ou image de ce corps. Il n'a pas dit : Ceci est l'antitype ou l'image, mais il a dit : *Ceci est mon corps;* ce pain étant changé par une opération ineffable, quoiqu'il ne laisse pas de nous paraître du pain. Car étant faibles comme nous sommes, nous éprouverions sans doute de la répugnance à manger de la chair crue, surtout de la chair d'un homme ; et c'est pour cela qu'il nous paraît encore du pain, quoique dans la vérité ce soit de la chair. Il s'exprime à peu près de même dans le Commentaire sur saint Jean. Il est clair, dit-il, que Jésus-Christ parle en ce lieu de la communion mystique de son corps. *Le pain que je vous donnerai est ma chair pour le salut du monde.* (*Joan.* VI, 52.) Mais faites attention que ce pain que nous mangeons dans les mystères n'est pas seulement une image de la chair, mais la chair même du Seigneur. Il n'a pas dit : Le pain que je donnerai est l'image de ma chair, mais, C'est ma chair. Car par les paroles secrètes et la bénédiction mystique, le pain est changé en la chair du Seigneur. Et que personne ne soit troublé d'être obligé de croire que le pain est la chair ; car le Seigneur étant encore en ce monde, et recevant encore sa nourriture de pain, ce pain qu'il prenait était changé en son corps, devenait semblable à sa chair, et contribuait à la soutenir et à l'augmenter d'une manière humaine. De même ce pain est changé maintenant en la chair du Seigneur. Comment donc, dira quelqu'un, ne nous paraît-il pas être de la chair, mais du pain? C'est afin que nous n'ayons pas horreur de le manger, ce que nous ne pourrions nous empêcher de ressentir, s'il nous paraissait de la chair. C'est donc par un effet de la condescendance de Dieu pour notre faiblesse que cette viande mystique nous paraît semblable à notre aliment ordinaire. Ce que Théophylacte dit, dans le *Commentaire sur saint Marc*, est encore plus formel pour la transsubstantiation. *Ceci*, dit Jésus-Christ, c'est-à-dire, ce que vous prenez, *est mon corps.* Car ce pain n'est pas une figure du corps du Seigneur, mais il est changé au corps même du Seigneur. *Le pain que je donnerai*, dit-il, *est ma chair.* Il n'a pas dit : -'est la figure de ma chair mais : *C'est ma chair.* Mais comment, dira-t-on, ne paraît-il point chair? O hommes! cela se fait par condescendance pour notre infirmité, parce que le pain et le vin sont des aliments auxquels nous sommes accoutumés, et que nous aurions peine à souffrir devant nous de la chair et du sang. Dieu, plein de miséricorde, s'accommode à notre infirmité, en conservant l'apparence du pain et du vin, mais il les change à l'essence et à la vérité de sa chair et de son sang. » Théophylacte avait dit un peu auparavant : « Ce qui est dans le vase d'or est proprement le corps de Jésus-Christ, et ce qui est dans le calice est proprement son sang. » Comme on le voit, cette doctrine est rigoureusement la même qui a toujours été enseignée dans l'Eglise latine, et le seul point de différence qui se manifeste entre la croyance de l'archevêque d'Acride et celle des prélats d'Occident ne roule que sur la particule ajoutée au Symbole.

THÉORIEN, qui nous a laissé le récit de cinq conférences qu'il eut avec les hérétiques arméniens, est-il le même que le philosophe de ce nom, dont Allatius cite une lettre adressée aux prêtres des montagnes, laquelle traite du jeûne du samedi, de la communion eucharistique, du mariage des prêtres, et de la défense de se raser la barbe? C'est ce que l'on ne pourrait que très-difficilement décider. Quoi qu'il en soit, celui dont nous parlons écrivait sous l'empereur Manuel Comnène en 1170. Ce prince ayant reçu de Norsésis, Catholique, c'est-à-dire, patriarche ou primat des Arméniens, une lettre où, à propos de quelques points de foi et de discipline sur lesquels les fidèles de sa nation ne se trouvaient pas d'accord avec les Grecs, il lui témoignait le désir de s'en éclaircir, ce prince, dis-je, lui envoya Théorien afin qu'ils pussent en conférer ensemble.

Les Arméniens ne croyaient pas qu'il y eût deux natures en Jésus-Christ; ils n'en admettaient qu'une et s'appuyaient, dans cette erreur, sur un passage tiré de la lettre de saint Cyrille à Nestorius, passage qu'ils n'entendaient pas, et où ce Père dit qu'il n'y a qu'une *nature du Verbe* incarné; c'est-à-dire, qu'après l'union des deux natures, Jésus-Christ est un. Les Arméniens craignaient, en disant deux natures en Jésus-Christ, de tomber dans l'hérésie de Nestorius, qui, en admettant deux natures, admettait aussi deux personnes, et, au lieu d'adorer trois personnes en Dieu, d'en adorer quatre, à cause de la nature humaine

unie à la seconde personne. Cette nation répandait ses erreurs dans les provinces voisines, et mettait les fidèles dans le danger d'être séduits comme les autres. Les Arméniens erraient non-seulement dans la foi, mais ils avaient des usages tout différents de ceux des Catholiques. Ainsi ils faisaient le chrême, non avec de l'huile d'olive, mais avec du sésame ou de la jugioline, sous prétexte qu'ils n'avaient point d'oliviers dans leurs cantons. Dans la célébration de la Messe, le prêtre officiant entrait seul dans le temple; les autres prêtres et le peuple restaient en dehors; tous les autres Offices se faisaient hors du temple. Ce fut pour les réunir en tout avec l'Eglise de Constantinople que Théorien alla vers eux de la part de l'empereur Comnène, muni d'une lettre pour le Catholique.

Première conférence. — Il arriva au lieu de sa demeure le 15 mai de l'an 1170, et dès le lendemain ils entrèrent en conférence. Théorien, après quelques préliminaires sur la manière dont elle se passerait, demanda au Catholique si sa lettre à l'empereur contenait ses véritables sentiments. Sur la réponse affirmative de celui-ci, Théorien le pria de s'expliquer sur les conciles qu'il recevait, et les Pères de l'Eglise dont il embrassait la doctrine. Le Catholique répondit qu'il recevait le concile de Nicée, celui de Constantinople et celui d'Ephèse, où Nestorius fut déposé; qu'il approuvait la doctrine de saint Athanase, de saint Grégoire le Théologien, de saint Basile le Grand, de saint Grégoire de Nysse, de saint Jean Chrysostome, de saint Ephrem, de saint Cyrille d'Alexandrie et de plusieurs autres Pères qu'il désigna.

Ces principes posés, on examina si la lettre du Catholique à l'empereur y était conforme, et l'on s'arrêta d'abord à cette proposition : *Il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ, non par confusion, comme le disait Eutychès, ni par diminution, comme l'enseignait Apollinaire, mais dans le sens de saint Cyrille d'Alexandrie.* — Théorien fit voir que ce Père n'avait pas dit une nature en Jésus-Christ, ni une nature de Jésus-Christ, mais *une nature du Verbe incarné*, ce qui n'est pas la même chose ; car le nom de Christ signifie proprement les deux natures unies, Dieu et l'homme tout ensemble ; c'est pourquoi nous disons : *Le Verbe s'est fait chair* (*Joan.* I, 14), et non pas : « Le Christ s'est fait chair ; » et l'on ne trouvera aucun Père qui ait dit une nature du Christ; mais saint Athanase avait dit, avant saint Cyrille, *une nature du Verbe*, c'est-à-dire, la nature divine du Fils, et en y ajoutant le mot *incarné*, comme l'a fait saint Cyrille dans sa seconde lettre à Successus, on exprime tout le mystère de l'Incarnation.

Norsésis demanda si quelques Pères avaient ainsi parlé de ce mystère, après l'union des deux natures. Théorien répondit que tous ceux dont il approuvait la doctrine s'étaient exprimés de la sorte; et quoique Norsésis témoignât vouloir se contenter d'un seul témoignage, Théorien en allégua plusieurs, savoir, de saint Athanase, de saint Cyrille, sur lequel les Arméniens s'appuyaient le plus, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire de Nysse, de saint Ambroise et de saint Chrysostome. Théorien mêla à ces autorités divers raisonnements tirés de la philosophie et de la théologie, et montra que l'Eglise tient le milieu entre l'hérésie de Nestorius et celle d'Eutychès, qui étaient diamétralement opposées. Nestorius disait, deux natures séparées, deux personnes, deux Christs, deux Fils; Eutychès disait, une nature et une hypostase ou personne; pour nous, nous disons une hypostase, un Christ, un Fils en deux natures parfaites, la divinité et l'humanité, unies inséparablement et sans confusion. Après avoir entendu ainsi parler, l'évêque Grégoire, parent du Catholique, s'écria : Je suis Romain, c'est-à-dire, Grec, car sous le nom de Romains, les Arméniens entendaient les Grecs, et je déclare anathème quiconque ne dit pas deux natures en Jésus-Christ.

Deuxième conférence. — Le lendemain, Pierre, évêque de Sappirion, étant arrivé, Norsésis ou le Catholique lui fit part de ce qui s'était dit la veille, et des passages que Théorien avait allégués en faveur de la doctrine des deux natures en Jésus-Christ. Pierre, qui était instruit et parlait avec élégance, détournait vers son sens tous ces passages ; mais étant entré en dispute avec Théorien, celui-ci le fit convenir du vrai sens de ces paroles de saint Cyrille : *Une nature du Verbe incarné;* après quoi l'évêque Grégoire, se levant, dit une seconde fois : *Je suis Romain, et je pense comme les Romains.*

Troisième conférence. — Deux jours après, Norsésis, quoique convaincu de la vérité des deux natures unies inséparablement en une seule personne, dit à Théorien qu'il ne voyait rien qui empêchât de reconnaître en Jésus-Christ une nature composée de deux, comme la nature de l'homme est composée de l'âme et du corps, qui sont deux natures différentes; c'est, ajouta-t-il, la comparaison qu'apporte saint Cyrille dans sa seconde lettre à Successus. Théorien répondit d'abord par un passage de saint Grégoire de Nazianze qui dit que l'unité qui résulte de l'union des deux natures n'est pas naturelle, d'où Théorien conclut que, dans le sentiment du saint docteur, on ne pouvait dire que les deux natures unies fussent une nature. Comme ce passage ne se lisait pas dans la traduction arménienne des écrits de saint Grégoire, Théorien fait voir à Norsésis qu'il se trouvait dans la version syriaque. Il répond, en second lieu, que saint Cyrille n'avait employé la comparaison de la composition qui est en nous, que pour montrer qu'il est possible que de deux natures différentes il se fasse un suppôt, comme Pierre ou Paul, d'une âme et d'un corps; car, continue-t-il, ayant à combattre Nestorius, qui niait l'impossibilité d'une hypostase en deux natures, saint Cy-

rille employa l'exemple de l'homme, pour montrer que, comme un seul homme est composé d'une âme et d'un corps, de même Jésus-Christ est un, de la nature divine et humaine unies en lui dans une seule personne. Il prouve par une démonstration géométrique que le singulier et le pluriel ne pouvant être dits de la même personne envisagée sous un même aspect, il y aurait contradiction à dire en même temps qu'en Jésus-Christ il y a deux natures et une seule nature.

Ensuite, pour résoudre sans réplique l'objection tirée des paroles de saint Cyrille, *une nature du Verbe incarné*, à laquelle Norsésis revenait toujours, Théorien montra que ce Père avait emprunté cette expression à saint Athanase, qui s'en était servi contre l'erreur d'Arius, et que, bien qu'elle soit vraie, on ne doit pas s'en servir, à cause du mauvais sens que quelques-uns lui donnaient, comme on n'appelait pas Marie, Mère du Christ, quoiqu'elle le soit en effet, parce que Nestorius abusait de cette expression; c'est pour cela qu'elle a été rejetée par les saints Pères comme sacrilége. Le Catholique, content de ces réponses, demanda à Théorien la définition de foi du concile de Chalcédoine, que celui-ci s'empressa de lui présenter.

Quatrième conférence. — Le jour suivant, Jean, évêque de Cessounion, arrivé tout récemment, ayant appris que le Catholique, après plusieurs conférences avec les Grecs, était entré dans leurs sentiments, lui en fit des reproches, comme si celui-ci eût adopté l'hérésie des nestoriens. « Je ne me serais rendu, » répondit Norsésis, « ni à l'autorité du patriarche de Constantinople, ni à celle de l'empereur, si je n'avais reconnu la vérité par moi-même; mais je ne puis la désavouer ni résister aux saints Pères. » L'évêque syrien insista, en disant que confesser deux natures en Jésus-Christ, c'est admettre une quaternité au lieu de la trinité. Norsésis, fatigué des trois conférences que l'on avait déjà tenues, renvoya l'évêque Jean à la quatrième. Théorien, informé de ce qui s'était passé entre le Catholique et l'évêque de Cessounion, fit voir qu'en admettant deux natures en Jésus-Christ on ne tombait pas dans l'hérésie de Nestorius, et que l'on n'admettait point une quaternité au lieu d'une trinité. Il prouva la première proposition en montrant que Nestorius n'avait point été condamné pour avoir soutenu deux natures, puisque saint Cyrille, saint Grégoire de Nazianze et tous les Pères les admettent très-clairement, mais parce qu'il les soutenait séparées l'une de l'autre, la nature divine de la nature humaine, et qu'il enseignait conséquemment qu'il y avait deux Fils et deux Christs; l'un, Fils de Dieu, qui était né du Père; l'autre, Fils de la Vierge, d'où vient qu'il ne voulait pas lui donner le titre de Mère de Dieu. Au contraire, nous disons, ajoute Théorien, qu'à cause de l'union des deux natures il n'y a qu'un Christ, un Fils, un Seigneur. Quant à la seconde proposition, il montre que de l'union des deux natures en Jésus-Christ on ne peut conclure la quaternité des personnes en Dieu, parce que, suivant la doctrine de saint Athanase dans sa lettre à Epictète, et des autres Pères de l'Eglise, le Verbe, en se faisant chair, n'a pas pris une nouvelle hypostase ou personne, mais il a uni en sa propre personne la nature divine et la nature humaine. L'évêque syrien n'ayant rien à répondre aux raisons de Théorien, sortit de la conférence en disant aux prêtres qui l'accompagnaient qu'il ne lui était pas permis de parler de ces matières dans un synode étranger.

Cinquième conférence. — La suite de la quatrième conférence manque dans le texte, et il semble qu'il s'en tint une cinquième pour résoudre les difficultés proposées dans la lettre du Catholique Norsésis à l'empereur. En admettant deux natures en Jésus-Christ, c'était une conséquence d'admettre aussi en lui deux volontés. Théorien le prouva par divers passages de l'Ecriture; mais il montra en même temps que ces deux natures étant unies personnellement, il n'y avait en Jésus-Christ qu'une volonté personnelle, parce que c'était la même personne qui voulait, tantôt comme Dieu, tantôt comme homme. Le Catholique avait dit dans sa lettre que Jésus-Christ avait été neuf mois et cinq jours dans le sein de la Vierge. Il fondait cette opinion sur la tradition des docteurs qui soutenaient que les premiers-nés restaient plus longtemps dans le sein de leur mère que les enfants qui naissaient ensuite; et sur ce que dit Salomon qu'il avait été enfermé dix mois dans le sein de sa mère, ce qui prouvait qu'il y avait au moins quelques jours du dixième mois, Théorien répond que l'on ne peut rien conclure des paroles de Salomon pour le sentiment de Norsésis, parce que les mois des Hébreux étant lunaires, ils étaient plus courts que les nôtres, qui sont solaires; et que saint Chrysostome disait nettement que le Sauveur n'avait été que neuf mois dans le sein de sa Mère. Le discours où le saint docteur s'exprime de la sorte ne se trouvait pas dans les exemplaires de Norsésis; ainsi on passa à une autre question.

Elle concernait les fêtes consacrées à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les Arméniens célébraient en un même jour celle de sa nativité et celle de son baptême; les Grecs, au contraire, les célébraient en deux jours différents; mais le Catholique convenait lui-même que ces divers usages devaient paraître peu importants, pourvu que l'on s'accordât sur la foi. On vint ensuite au Trisagion qui se chantait dans les mystères. Norsésis avança que quand on le chantait en l'honneur de la sainte Trinité, on n'y faisait aucune addition, mais que lorsqu'il était chanté en l'honneur du Fils seulement, on ajoutait, selon la différence des temps ou des solennités: *qui êtes crucifié pour nous, qui êtes ressuscité*, ou *qui êtes monté au ciel.* Théorien répondit qu'il résulterait de cet usage que l'on chanterait deux fois plus en

l'honneur du Fils qu'en l'honneur du Père et du Saint-Esprit, ce qui ne pouvait se soutenir. Il montra ensuite que l'addition des trois articles du Symbole que nous avons notés plus haut, introduite par Pierre le Foulon, avait été justement rejetée dans le quatrième concile général, et n'avait aucun fondement dans les Pères de l'Eglise.

Le Catholique disait, dans sa lettre à l'empereur, que dans les onctions sacrées les Arméniens usaient de l'huile de sésame ou de blé d'Inde, parce qu'ils n'avaient point d'oliviers. Je suis étonné, lui dit Théorien, que vous ayez écrit de la sorte à l'empereur; je vois ici beaucoup d'oliviers et assez d'huile. Il soutint donc que l'on ne peut employer que de l'huile d'olive pour les sacrements, comme on ne se sert que du vin de la vigne pour le saint Sacrifice, et non de cidre ou de quelque autre liqueur. Le Catholique convint qu'il était facile de réformer cet abus.

On en était là, lorsque les prêtres arméniens commencèrent à chanter les Vêpres hors de l'église, suivant leur coutume. Théorien en ayant demandé la raison, Norsésis lui répondit que ceux de leurs docteurs qui avaient réglé chez eux l'Office divin, avaient ordonné que l'on ne célébrerait dans l'intérieur de l'église que les divins mystères; que le seul pontife y entrerait pour les célébrer, tandis que le peuple et les prêtres eux-mêmes demeureraient dehors, où, à l'exception de la Messe, on célébrait tous les autres Offices. Norsésis donna quelques raisons de convenance en faveur de cet usage, s'appuyant sur ce qu'on en usait ainsi parmi les Hébreux; mais Théorien lui fit voir que cela était contraire au décret du concile de Nicée, qui porte que l'on mettra au nombre des auditeurs, c'est-à-dire, hors de l'église pendant trois ans, ceux qui, après avoir apostasié dans la persécution, demanderont la pénitence; Et vous, dit Théorien, en s'adressant à Norsésis, vous mettez pour toujours vos prêtres au nombre des auditeurs.

Le Catholique ne croyant pas devoir insister, parce que le concile de Nicée était clairement contre lui, demanda qu'on lût la définition de foi du concile de Chalcédoine. L'exemplaire arménien que l'on produisit s'étant trouvé conforme au texte grec, Théorien en expliqua quelques passages qui paraissaient obscurs à Norsésis; puis, prenant cette définition article par article, il montra que les expressions dont elle était composée avaient été tirées des plus anciens Pères, surtout de saint Cyrille, et qu'elle ne s'éloignait en rien de leur doctrine. Théorien rapporta un grand nombre de passages des écrits de saint Cyrille, et s'offrit d'en rapporter également des autres anciens docteurs de l'Eglise, si Norsésis n'eût jugé ces citations inutiles, ne doutant plus que le décret de Chalcédoine ne fût entièrement conforme à la doctrine des Pères et à la foi orthodoxe. Il se montra très-étonné que ses prédécesseurs eussent calomnié cette définition de foi. Théorien, reprenant la parole, exposa en détail toutes les hérésies qui y sont condamnées, savoir, celles de Paul de Samosate, de Nestorius, d'Arius, d'Apollinaire, de Manès, d'Artémas, d'Eunome et de plusieurs autres.

Norsésis, n'ayant plus d'éclaircissements à demander à Théorien, lui fut le commencement d'un *Traité contre les monophysites*, c'est-à-dire, contre ceux qui n'admettaient qu'une nature en Jésus-Christ. Ce traité avait été composé il y avait à peu près deux cents ans par un Catholique ou patriarche d'Arménie nommé Jean, prélat d'une grande vertu et d'un profond savoir. Théorien pria Norsésis de lui donner une copie de l'écrit entier, qu'il emporta à Constantinople. Comme il était rempli de passages de l'Ecriture et de raisonnements très-solides, Norsésis se proposa de convoquer un concile de tous les évêques d'Arménie, et d'employer, pour les retirer de l'erreur, le Traité du Catholique Jean; ensuite, de dresser un décret synodal dans lequel on recevrait le concile de Chalcédoine, en anathématisant tous ceux qu'il a condamnés, puis qu'il enverrait ou qu'il porterait lui-même ce décret à l'empereur, si ce prince l'ordonnait ainsi.

Tel fut le succès du voyage de Théorien en Arménie. Le Catholique, au moment de le quitter, lui donna sa bénédiction en lui touchant la tête; il lui donna aussi une lettre pour l'empereur, et le chargea d'obtenir de ce prince que lorsque les évêques d'Arménie seraient arrivés à Constantinople, le patriarche de cette ville, du haut de sa chaire et pendant la liturgie, revêtu de ses ornements pontificaux et tenant à la main la vraie croix, donnerait sa bénédiction à la nation arménienne en présence de tout le clergé et de tout le peuple, et prierait pour les Arméniens défunts qui n'avaient péché que par ignorance.

On lira toujours avec plaisir l'histoire de la légation de Théorien vers le Catholique d'Arménie, soit parce qu'elle est on ne peut plus intéressante pour l'Eglise catholique, soit parce qu'elle est écrite avec une méthode rare, et que l'auteur, en appuyant avec force la vérité des dogmes de la religion, réfute ses adversaires avec autant de politesse et de douceur que de solidité. Leunclavius est le premier qui l'ait traduite du grec en latin. Il la fit imprimer en ces deux langues à Bâle, in-4°, en 1578, avec la lettre de saint Léon à Flavien, l'écrit de saint Jean Damascène contre les manichéens, celui de Léonce et de Constantin Harménopule intitulé: *Des sectes*, et quelques autres opuscules. Elle fut réimprimée en grec et en latin, dans le tome Ier de l'*Auctuaire de la Bibliothèque des Pères*, par Fronton le Duc, à Paris en 1624, d'où elle est passée dans le tome XXII de la *Bibliothèque des Pères* de Lyon, en 1677.

THIBAUD, cardinal évêque d'Ostie,—n'étant encore que prieur de Saint-Arnoul, à Crépi en Valois, jouissait déjà en France d'une grande considération. Ayant été en-

voyé, en 1169, à Constantinople et en Syrie, pour les affaires de son ordre, il fut chargé de porter au roi de Sicile et à l'empereur de Constantinople deux lettres du roi Louis le Jeune, dans lesquelles ce prince fait un bel éloge de sa vertu et de sa capacité. *C'est un homme*, dit-il, *plein de foi*, *recommandable par sa sainteté*, *distingué par sa science*, *honoré de mon amitié la plus intime*, *en un mot chéri et considéré dans tout le royaume*. Saint Thomas de Cantorbéry, qui l'avait aussi chargé de deux lettres, l'une pour la reine de Sicile, l'autre pour l'évêque élu de Syracuse, répète presque dans les mêmes termes les éloges donnés à Thibaud par le roi. On peut voir en partie, dans la *Bibliothèque de Cluny*, quelles furent ses opérations en Orient.

De retour en France, on veut qu'il ait été successivement abbé de Saint-Basle, de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Lucien de Beauvais, de Saint-Crépin de Soissons; mais tout cela est avancé sans preuves. Ce qui est bien prouvé, c'est qu'il fût fait abbé de Cluny en 1180, selon la Chronique de Robert du Mont, et dans une charte du 1er septembre 1180, cette année est marquée comme la première de sa prélature. Thibaud ayant témoigné à Pierre de Celles, abbé de Saint-Remi de Reims, sa frayeur d'être élevé à un poste si éminent, et, à son avis, si fort au-dessus de ses forces, celui-ci le console et l'encourage en même temps à porter cet honorable fardeau, dont il ne dissimule pas la pesanteur.

François Rivo, auteur d'une Chronique de Cluny, ne donne à cet abbé qu'une année de prélature, et dit qu'il fut fait évêque d'Ostie en 1180, et qu'il mourut dans la même année. Tout cela est faux. Nous lisons dans Geoffroi du Vigeois, que Thibaud, abbé de Cluny, fut chargé, en 1183, par le Pape Lucius III, de travailler, conjointement avec l'évêque de Nevers, à rétablir la paix entre le jeune Henri, roi d'Angleterre, et son père Henri II, qui se faisaient une guerre à outrance dans le Limousin, et que, le jeune Henri étant mort sur ces entrefaites, Thibaud assista à ses funérailles, qui furent célébrées à Grand-Mont. Ce n'est donc que sur la fin de l'année 1183, ou plutôt au commencement de la suivante, que Thibaud fut créé cardinal évêque d'Ostie. Il signa en cette qualité une bulle du Pape Urbain III, de l'an 1185, en faveur de l'abbaye de Cluny. Ughelli dit qu'il fut envoyé légat en Allemagne en 1186, et qu'il mourut à Rome en 1188. C'est tout ce que nous avons pu découvrir sur sa personne, depuis son épiscopat; mais le rang éminent auquel il fut élevé prouve qu'on reconnaissait en lui un mérite plus que vulgaire.

Il existe une Vie de saint Guillaume, duc d'Aquitaine, composée par un évêque nommé Thibaud, dont on n'indique pas le siége. Henschenius, qui a fait un long Commentaire sur cette Vie pleine d'erreurs et d'anachronismes, n'a pu découvrir quel était ce Thibaud. Un des anciens rédacteurs de l'*Histoire littéraire* a imaginé que ce pourrait être l'évêque d'Ostie, qui, à la prière de saint Guillaume de Malaval, instituteur des Guillelmites, aurait composé cette Vie; parce qu'il est certain, dit-il, que l'auteur était Français, qu'il était évêque et qu'il écrivait en Italie. Ces raisons ne nous paraissent pas suffisantes pour nous décider. Il est plus probable que le mot *Episcopi* est le nom de famille de l'auteur; et d'ailleurs, l'ouvrage est si mauvais, que ce serait faire injure à notre cardinal que de le lui attribuer sans des preuves convaincantes.

On peut dire la même chose d'un ouvrage qui a pour titre : *Theobaldi episcopi philologus, seu de naturis duodecim animalium*; ouvrage cité par Fabricius comme imprimé in-4°, sans indication de lieu ni d'année. Nous pensons que le terme *Episcopi* est encore ici un nom de famille.

THIBAUD, sénéchal de France.— Thibaud, surnommé le Bon, eut en partage dans la succession de son père, Thibaud le Grand ou le Saint, les comtés de Chartres et de Blois, à la charge de l'hommage envers son frère aîné, Henri le Libéral, comte de Champagne. Thibaud, au jugement de Jean de Salisbury, était l'homme de son temps le plus versé dans la connaissance du droit français. Cette science profonde des lois de son pays convenait parfaitement au grand sénéchal de France, chef du conseil du roi, organe de ses décisions; charge que Thibaud exerça depuis l'année 1154 jusqu'à sa mort, arrivée au siége d'Acre, en 1191. C'est à ce titre que nous avons cru devoir lui consacrer un article dans ce Dictionnaire. Son nom paraît dans toutes les décisions émanées du conseil du roi, pendant cet espace de temps, sous les rois Louis le Jeune et Philippe-Auguste. Ce ne fut qu'après sa mort que la charge de sénéchal fut supprimée. Cependant ce n'est pas des actes de cette nature que nous voulons nous occuper; nous nous bornerons à donner la notice de quelques-unes de ses lettres échappées aux ravages du temps.

1° Lettre au roi Louis le Jeune, touchant l'élection de son frère Guillaume à l'évêché de Chartres, en 1164. Il expose au roi que, pendant l'absence et à l'insu du doyen, le prévôt Geoffroi s'était fait élire par quelques-uns des membres du chapitre, avant même que l'évêque défunt eût été mis en terre: « en quoi, dit-il, on a méconnu les droits de la couronne, parce que le chapitre aurait dû demander au roi la permission d'élire avant de procéder à une élection. » Il annonce ensuite que, de son côté, le doyen, de concert avec d'autres membres qui n'avaient pas concouru à l'élection du prévôt, avaient donné leurs suffrages à son frère Guillaume. C'est pourquoi il supplie le roi de surseoir à la confirmation du prévôt, jusqu'à ce que lui-même ait rendu compte verbalement de cette affaire à Sa Majesté. En terminant sa lettre, il instruit le roi de la déclaration qu'avait faite le comte Henri, son frère, qu'il n'assisterait pas aux noces de Thibaud

avec une fille du roi. Cela pourrait paraître extraordinaire, si Robert du Mont ne nous apprenait qu'à cette époque Henri , qui avait épousé la fille aînée du roi , était brouillé avec sa femme. Quant à l'élection du prince Guillaume , elle fut soumise à la décision du Pape, qui, par lettres datées de Sens, le 9 octobre 1164, ordonna qu'il serait procédé à une nouvelle élection, laquelle retomba sur Guillaume.

2° Le comte Thibaud, qui, avec son frère devenu archevêque de Sens, avait contribué plus que personne à la réconciliation de saint Thomas de Cantorbéry avec le roi d'Angleterre, fut un des premiers, à la nouvelle du meurtre du saint prélat, à dénoncer cet attentat au Pape comme ayant été commandé par le roi d'Angleterre, partageant contre ce monarque les sentiments qui animaient la cour de France.

3° Dans une lettre au cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, légat en France, Thibaud demande le concours de son autorité pour empêcher l'abbé de Châteaudun d'introduire de nouveaux usages dans l'hôpital des pauvres de cette ville, attendu qu'il n'y avait rien à réformer dans l'administration de cette maison, à laquelle son père avait pourvu par des règlements sages, qui étaient en pleine vigueur.

Nous nous abstenons de faire le dénombrement des chartes de ce prince, qui toutes avaient pour objet le soulagement du peuple et des malheureux, et lui méritèrent le surnom de Bon. La ville de Blois, en particulier, lui en témoigna sa reconnaissance dans une inscription lapidaire gravée à la porte de Saint-Fiacre-du-Pont, et figurée dans l'*Histoire de Blois*, par Bernier, p. 301.

THIERRI, moine et écolâtre de Trèves, — ne nous est connu que par des écrits et par des faits qui sont loin de lui faire honneur. Le Pape Grégoire VII ayant publié son décret contre les prêtres concubinaires, portant défense aux laïques d'assister à leurs Messes et de recevoir de leurs mains les sacrements, un écrivain anonyme que, par le style, dom Martène juge être l'écolâtre Thierri, attaqua ce décret comme trop rigoureux. Les laïques en prirent occasion d'insulter les prêtres mariés. L'auteur fait voir, par l'autorité de l'Ecriture et des Pères, que la validité des sacrements ne dépend point de la moralité des ministres; et que s'il n'était plus permis de les recevoir des mains de ceux qui ont eu des femmes ou des concubines, il y aurait un nombre infini de personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition qui mourraient, ou sans baptême, ou sans pénitence, parce qu'il y avait très-peu de ministres des autels qui eussent vécu dans la continence.

Egilbert, aussitôt après son sacre, vint à Trèves, mais le clergé ne voulut point le reconnaître, ni recevoir de lui les ordres sacrés, parce qu'il n'avait pas reçu le pallium de la part du Pape Grégoire, et ne voulait pas lui obéir comme au seul Pape légitime. Il envoya donc un moine nommé Thierri, homme savant, mais schismatique comme lui, et de plus faisant profession de la nécromancie, à l'antipape Clément, pour en obtenir le pallium. Celui-ci s'empressa de le lui accorder avec une lettre dans laquelle il lui désignait les temps où il devait s'en servir. Egilbert donna au moine Thierri l'abbaye de Saint-Martin à Trèves, tant pour reconnaître ce service que pour le récompenser des deux livres, pleins de mensonges et de calomnies, qu'il avait composés contre le Pape Grégoire en faveur de l'antipape Guibert et du roi Henri.

THIERRI, — était moine de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire en 989. Nous avons déjà parlé de lui, dans le tome IV de notre *Dictionnaire de Patrologie*, à propos d'un Recueil des statuts de son abbaye, divisés en deux livres, qu'il avait dédié à Bernouard, évêque de Wirtzbourg. Mais nous avons besoin de rectifier une erreur que nous avons commise, sur la foi de Trithème, en lui attribuant deux opuscules, l'un de la Vie de saint Benoît, et l'autre de la Translation de ses reliques de l'abbaye de Mont-Cassin en France. Ce n'est ni l'histoire de saint Benoît, ni celle de sa translation qui appartiennent au moine Thierri, mais simplement celle de son illation. Nous serons mieux compris de nos lecteurs en nous bornant à raconter le fait, tel que nous le trouvons écrit dans le tome VI des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*.

Richard, qui fut élu abbé de Fulde en 1022, avait demandé à Thierri pourquoi, en France, on célébrait, pendant l'Avent, une fête en l'honneur de saint Benoît, sous le titre d'Illation. Thierri, pour satisfaire pleinement à cette demande, crut devoir rapporter le fait qui avait donné occasion à cette solennité; et reprenant les choses à leur source, il commença son livre à la dévastation des Gaules par les Normands, sous le règne de Carloman, roi des Français. Alors les moines de Fleury, craignant que ces barbares ne leur enlevassent les reliques de saint Benoît pour les profaner, les transportèrent à Orléans, où ils les déposèrent dans l'église de Saint-Aignan. Quelques jours après les Normands vinrent à Fleury, massacrèrent les moines, et, après s'être saisis de tout ce qu'ils trouvèrent de précieux, ils mirent le feu au monastère et se retirèrent ensuite. La paix ayant été rendue à l'Etat, on rebâtit l'abbaye; et, de l'avis des évêques et des abbés qui s'y étaient assemblés, peut-être pour la consécration de l'église, il fut arrêté que l'on rapporterait les reliques de saint Benoît. La cérémonie fut indiquée au 4 décembre de l'an 883. Le froid était excessif et la Loire gelée. Dans l'embarras du transport, un moine proposa de mettre les reliques sur un bateau. Aussitôt qu'elles y furent, la glace fondit, et la Loire étant devenue navigable, elles arrivèrent le même jour à Fleury, quoique la distance d'Orléans à ce monastère fût de seize milles. A leur arrivée, les arbres fruitiers parurent chargés de fleurs, comme si l'on eût été au printemps. On plaça les reliques dans l'église de Saint-Pierre, d'où,

l'année suivante à pareil jour, elles furent transportées dans celle de Notre-Dame. Cette double cérémonie, accomplie à un an d'intervalle et à pareil jour, dans l'église de Saint-Pierre et dans celle de la Sainte-Vierge, donna lieu à la fête instituée pour toute la France, au 4 de décembre, sous le nom d'Illation. Il y avait plus de cent ans que la chose s'était passée, lorsque Thierri en donna l'histoire. Le merveilleux qu'il y a répandu n'est point de son invention. Raoul Tortaire, Pierre, abbé de Cluny, et le Chronographe de Fleury publié par Duchesne, rapportent cet événement avec les mêmes circonstances. Mais les Bollandistes les ont supprimées comme fabuleuses, ou du moins comme très-suspectes.

Les autres écrits de cet auteur ne sont pas venus jusqu'à nous, et nous n'avons d'autre connaissance de l'*Histoire des archevêques de Mayence*, que ce que Trithème nous en a appris. Il faut en dire autant du *Commentaire sur le Cantique des cantiques, et sur l'Evangile de saint Jean.*

THIERRI, moine de Saint-Matthias, sur la naissance et la jeunesse duquel on ne possède aucun document, —était déjà très-avancé en âge lorsqu'il se convertit, en 1006. Il quitta le monde pour se faire moine dans l'abbaye de Saint-Matthias de Trèves, sous le gouvernement de l'abbé Richard. Cet abbé l'accueillit dans sa communauté avec beaucoup de bienveillance, le regardant moins comme un étranger que comme un ami. Lorsqu'il le vit bien instruit dans la discipline régulière, il le chargea de mettre par écrit ce que l'on savait de l'invention des reliques de saint Celse, faite vers l'an 980, lorsque l'on rétablissait le monastère de Saint-Matthias, et de rapporter aussi les miracles opérés par l'intercession du saint. Thierri divisa son ouvrage en deux livres. C'est sur la fin du premier qu'il marque l'année de sa conversion. Il dit, sur la fin du second, que, travaillé de la goutte depuis trois ans, il en avait été délivré par les mérites de saint Celse. En reconnaissance, il composa un discours que l'on devait lire le jour de sa fête. Trithème lui en attribue d'autres encore, ainsi que plusieurs homélies. Les deux livres de Thierri ont été imprimés dans le Recueil des Bollandistes, au 23 de février, avec le discours du même auteur en l'honneur de saint Celse, évêque de Trèves. Il est remarqué, dans l'histoire de l'invention de ses reliques par l'archevêque Ecbert, que ce prélat, après avoir fait un discours au peuple, monta à l'autel pour y offrir le saint Sacrifice, et, qu'étant près de commencer le canon de la Messe, il prit une articulation d'un doigt du saint, en présence de tous les habitants, l'enveloppa dans un linge très-fin, et la mit sur des charbons ardents destinés à brûler l'encens; que cette relique demeura dans le feu avec le linge, pendant tout le temps que dura la récitation du canon, sans que ni l'un ni l'autre en fussent endommagés; ce qui fut regardé comme un miracle et une preuve de la sainteté de l'évêque Celse.

THIERRI, — moine allemand du XII[e] siècle, a écrit, vers l'an 1180, une courte *Histoire des affaires de l'Eglise et des rois de Norwége*, donnée au public, avec le récit anonyme du pèlerinage que les Danois entreprirent vers la Terre Sainte en 1185, par les soins de Gaspard Kirckman, sur les Mémoires de son oncle, Jean Kirckman de Lubek, et imprimée à Amsterdam en 1684.

THOMAS, moine d'Ely en Angleterre, — a écrit la Vie et la translation de sainte Ethildrite, première abbesse du monastère d'Ely, morte en 679. Thomas vivait dans le XII[e] siècle, et son travail a été publié par dom Mabillon dans le second siècle de ses *Annales Bénédictines.*

THOMAS RODOLIUS ou RODELIUS. — Tout ce que l'on sait de ce personnage, c'est qu'il fut moine d'Igny, abbaye de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Reims, et qu'il écrivit la Vie de Pierre Monocule, lequel fut promu, en 1179, à l'abbaye de Clairvaux, et gouvernait auparavant celle d'Igny. Nous avons consacré un article à Pierre Monocule, dans le tome VI du *Dictionnaire de Patrologie.*

Thomas Rodolius avait été disciple du bienheureux Pierre Monocule, qui avait pour lui beaucoup d'affection. C'est ce que nous voyons par une lettre que Thomas lui écrivit, pour le féliciter sur son exaltation à l'abbaye de Clairvaux, et qui nous a été conservée par Manrique. Cette longue lettre, après des félicitations à l'abbé Pierre sur sa nouvelle dignité, ne contient qu'une ardente invitation de n'oublier ni lui ni son frère Philippe dans les prières qu'il adressera au Seigneur. C'est dans les termes les plus emphatiques qu'il fait une demande aussi simple.

L'abbé Pierre, à qui Thomas écrivait cette lettre, mourut six ans après avoir été appelé à l'abbaye de Clairvaux, c'est-à-dire en 1186. Notre auteur n'a guère pu donner sa Vie que trois ou quatre ans après, c'est-à-dire en 1189 ou 1190. C'est la date que nous mettons à cet ouvrage, dont on trouve des fragments épars dans les annales de l'ordre de Cîteaux par Manrique. La Vie qu'a donnée Henriquez de ce même abbé de Cîteaux dans son *Fasciculus sanctorum ordinis Cisterciensis*, paraît avoir été extraite en partie de l'ouvrage de Thomas, en partie des Vies qu'ont aussi publiées du bienheureux Pierre Monocule, Antonin de Florence, Vincent de Beauvais et d'autres. Car Pierre a mérité d'avoir plusieurs historiens, tant était grande sa réputation de sainteté!

Dès les premières lignes qui commencent le récit de cette Vie, Thomas s'engage par une espèce de serment, qu'il pousse même jusqu'à l'imprécation, à n'écrire que des choses vraies. Or les grandes vérités qu'il nous raconte, après ce formidable serment, ce sont les visions de son héros et les miracles que Dieu a opérés en sa faveur. Par exemple, Pierre voyait souvent la sainte Vierge; ce fut elle qui l'invita, une nuit, à entrer dans l'ordre de Cîteaux. Aussi, lorsqu'il se présenta au monastère d'Igny, la retrouva-t-il à la

porte du couvent, belle comme elle lui était apparue en songe. Jésus lui-même le comblait de ses faveurs. N'étant que simple moine à Igny, il avait la mauvaise habitude de s'endormir au chœur, pendant les prières; mais toujours il se sentait réveillé par quelqu'un qui lui poussait doucement le bras. Il ouvrait les yeux, tout tremblant, croyant que c'était l'abbé qui faisait sa ronde; mais il n'apercevait personne. Enfin, un jour, il vit près de lui un beau jeune homme aux cheveux d'or, qui s'éloigna bientôt, pour se promener au milieu du chœur, et disparut.

Lorsqu'il fut fait abbé de Clairvaux, son premier soin fut de renouveler les règlements qui interdisaient aux femmes l'entrée du monastère. Quel fut son étonnement de voir trois dames, très-belles, et dans la plus brillante parure, qui parcouraient les lieux les plus cachés du couvent, et examinaient tout avec une avide curiosité! Pierre, irrité, s'avance vers elles pour les chasser. Mais la plus belle lui dit en souriant : *Pierre, calme-toi, je suis la Mère de Notre-Seigneur Jésus, et mes compagnes sont Marie-Madeleine et Marie l'Egyptienne.*

Sans prendre la peine de compiler plus longtemps ce recueil de rêves monastiques, nous nous contenterons d'apprendre à nos lecteurs que Pierre fut appelé Monocule parce qu'il perdit un œil à force de pleurer, tant pour les péchés qu'il avait pu commettre que pour les bonnes actions qu'il avait omis de faire. Mais la perte de cet œil fut pour lui un sujet de joie : c'était, selon son expression, un ennemi de moins qu'il avait dans le monde, « Eh oui, mes très-chers frères, » dit-il aux moines qui l'environnaient,« réjouissons-nous dans le Seigneur, et rendons-lui d'immenses actions de grâces; car nous avons vaincu, nous avons dompté un adversaire. Déjà un de mes ennemis est éteint, un seul lui survit; je crains celui qui reste, mais je ne regrette nullement celui qui est perdu. »

La renommée de tant de vertus s'étendit si loin,que le Pape Lucius III, si l'on en croit Thomas Rodolius, voulut le voir et prendre ses conseils, dans les circonstances difficiles où se trouvait alors l'Eglise. Il l'appela donc à Rome. Mais lorsque Pierre Monocule y arriva, le Pape, vieux et malade, touchait presque à ses derniers moments. Le Pontife voulut du moins être confessé par Pierre, et reçut même l'Eucharistie de ses mains. Pierre lui-même, de retour dans sa patrie, ne survécut pas longtemps à ce voyage. Thomas raconte longuement sa mort, et les apparitions ainsi que les miracles qui la suivirent.

Pierre Monocule était né du sang des rois, suivant tous les historiens qui ont parlé de lui, *ex Galliæ regum sanguine procreatus.* C'est dommage qu'ils ne disent rien de plus, et qu'ils ne nous apprennent pas comment il appartenait à la famille de nos monarques. Cette omission donne lieu de soupçonner qu'ils ont encore voulu cette fois, comme en tant d'autres occasions, répandre plus d'éclat sur leur ordre, en supposant à leurs chefs des titres et une illustration mensongère.

Il existait à la bibliothèque Impériale, sous le n° 5613, un manuscrit de la Vie de Pierre Monocule, dont le titre est : *Vita Petri abbatis Clarævallensis, auctore Thoma de Rodolio.*

Nous ignorons la date précise de la mort de cet auteur. Mais d'après l'observation que nous avons émise plus haut, que son ouvrage n'a guère pu paraître avant 1190, sa mort doit être placée vers la fin du XIIe, ou dans les premières années du XIIIe siècle.

THOMAS, moine de Froidmont, — était Anglais de nation; mais il passa la plus grande partie de sa vie en France, et y composa ses ouvrages. Sur la foi d'un ancien manuscrit qui était conservé dans la bibliothèque de Clairvaux, Manrique nous apprend que Thomas était né à Beverley, que son père s'appelait Hulnon et sa mère Sibylle. Thomas avait pour sœur Marguerite,qui fut célèbre dans son temps par son courage et des aventures extraordinaires, comme nous aurons occasion de le remarquer. Elle-même prit dans la suite, sur l'invitation de son frère, l'habit dans l'ordre de Cîteaux.

Marguerite était née à Jérusalem, où ses parents étaient allés par dévotion visiter les lieux saints. Elle avait onze ans lorsque Thomas naquit en Angleterre, où ses parents étaient revenus, et où il paraît qu'ils ne vécurent pas longtemps après la naissance de ce fils. En effet, sa sœur se trouva seule chargée de son éducation, comme il nous le dit lui-même dans une élégie où Marguerite lui adresse la parole en ces termes:

A me nutritus, undenis me minor annis :
Quem tenerum soleo ferre, referre scholis.

Il paraît que le fameux Thomas de Cantorbéry s'attacha, nous ne savons à quel titre, Thomas de Beverley, dès que ce dernier fut dans l'adolescence. Sa sœur Marguerite retourna alors à Jérusalem, qu'elle trouva assiégée par les troupes de Saladin. Elle parvint à pénétrer dans la ville, en traversant le camp des ennemis, prit un habit d'homme et des armes, se mêla aux défenseurs de la cité sainte, et y fut blessée.

Ad natale solum, grandis jam facta, reversa
Tunc, cum Jerusalem, capta dolore gemo.
Hic obsessa manens spatio ter quinque dierum
Impleo pro posse sæva virago virum.
Assimilata viro, galeam gero, mœnia gyro,
In cervice lebes, cassidis instar habet.
Femina fingo virum, tophus prætendo sapphyrum:
Plena metu disco dissimulare metum.

Et peu après elle ajoute :

Æstus erat, nec erat requies pugnantibus; ergo
In muro fessis pocula trado viris.
Cum venit ecce mihi petra simillima molæ,
Cujus fragmento casa cruore fluo.
Sed cito sanatur, cui mox medicina paratur,
Vulnus : at signum vulneris usque manet.

Tandis que Marguerite se battait ainsi dans l'Orient, son frère était venu en France avec Thomas de Cantorbéry, qui fuyait les persécutions qu'il s'était attirées en Angleterre. Ce fut sans doute à l'époque où Thomas de Cantorbéry prit l'habit de Cîteaux à

Pontigny, que notre Thomas se décida à se retirer aussi dans l'abbaye de Froidmont, au diocèse de Beauvais.

Cependant Marguerite, après des événements qu'il serait superflu de raconter, avait été prise par les ennemis, employée, dans son esclavage, aux plus rudes travaux; puis, rachetée avec une foule d'autres captifs, elle avait visité Rome et l'Italie, l'Espagne et un grand nombre de pays. Enfin, elle songe à s'enquérir de son frère :

Unica spes superest germanum quærere fratrem,
Qui sicut frater sic et alumnus erat.
. . . .
Nunc investigans Francorum finibus, ecce
Audio jam monachum : Francia, te repeto.
Bellnacum veniens, ubinam sit, sciscitor : inde
Monstratur Fros-mons, quo manet ille locus.

Thomas, en voyant sa sœur, ne veut point la reconnaître ; mais elle lui rappelle leur enfance, il ne peut plus avoir de doute :

Hæc inter signis credit, lacrymamur uterque,
Casus pando meos, meque loquente gemit.
Post hæc hortatur mundi contemnere vitam :
Quæ reddat monacham, me docet ille viam.

D'après les conseils de son frère, et grâce à la libéralité de Louis, comte de Blois et de Clermont, Marguerite entra dans un monastère de filles du diocèse de Laon, appelé Montreuil, ou la Sainte-Face, où elle passa dans le repos le reste de ses jours.

Quant à son frère Thomas, il ne quitta point non plus le monastère de Froidmont, et s'y adonna avec succès à la culture de la poésie. Il passa, suivant Lebœuf, pour avoir été un des meilleurs poëtes de son temps. L'élégie dans laquelle il fait raconter à sa sœur les singuliers événements de sa vie, et dont nous avons copié ici plusieurs fragments, donne en effet une idée favorable de ses talents. C'est le seul ouvrage de ce genre qui nous reste de lui.

Mais il avait de plus composé un *Traité du mépris du monde*, qu'il avait adressé à sa sœur Marguerite; une Vie de saint Thomas de Cantorbéry, que Dusaussay affirme avoir vue.

Il mourut à Froidmont, en 1192, suivant Henriquez, qui n'appuie cette époque d'aucune preuve. Aussi, sans assigner à sa mort une date précise, nous le plaçons parmi les écrivains de la fin du XIIe siècle, quoiqu'il appartienne peut-être au XIIIe.

THOMAS LE CISTERCIEN, THOMAS DE PERSEIGNE et THOMAS DE VAUCELLES. — Nous réunissons ici trois noms qui, selon nous, désignent un seul et même personnage. Voici les motifs qui appuient notre opinion.

D'abord les auteurs qui ont parlé de ces trois Thomas, les font tous vivre à peu près dans le même temps, c'est-à-dire, vers la fin du XIIe siècle : ils leur attribuent à chacun un ouvrage qui porte le même titre; du reste, ils ne nous donnent aucune espèce de renseignements sur leurs actions ni sur les places qu'ils ont occupées. N'est-il pas très-vraisemblable que le moine auteur de cet ouvrage, ayant passé successivement d'un monastère à un autre, aura été désigné, suivant les temps où se faisait la copie de son ouvrage, tantôt comme moine de Vaucelles, tantôt comme moine de Perseigne, et enfin par le seul nom de *Cistercien*, titre que peut-être il finit par adopter?

Mais l'identité de ces personnages ne nous paraît plus douteuse d'après l'examen attentif de quelques manuscrits du livre qui leur est à tous les trois attribué; déjà elle avait été regardée comme très-vraisemblable par de Visch, dans sa *Bibliothèque des écrivains de l'ordre de Cîteaux*.

Ce livre est un *Commentaire du Cantique des cantiques*. Des trois manuscrits qu'en possède la bibliothèque Impériale, sous les n°s 475, 562 et 563, les deux derniers portent au titre le nom de *Thomas Cisterciensis ;* mais on lit, dès la première ligne du manuscrit 475 : *Incipit expositio domini Thomæ, monachi abbatiæ de Vaucellis, summæ super Cantica canticorum.* Ainsi, l'auteur du *Commentaire sur le Cantique des cantiques* est désigné dans les manuscrits, tantôt par le nom de *Thomas de Cîteaux*, tantôt par le nom de *Thomas de Vaucelles.*

Ces manuscrits sont conformes dans presque tout leur contenu ; on trouve seulement, au commencement du manuscrit 562, un long et ennuyeux ouvrage, où toutes les lettres de l'alphabet sont passées en revue, et qui n'a que peu, ou point de rapport avec le *Cantique des cantiques.* Il est sans nom d'auteur. Ce n'est qu'au bas du folio 16 qu'on lit : *Incipit prologus magistri Thomæ Cisterciensis monachi, supra Cantica canticorum.* Vient ensuite une Epître dédicatoire à Ponce, évêque de Clermont, que l'on ne trouve point dans le manuscrit 475, lequel porte le nom de Thomas de Vaucelles. Mais dans tout le reste, les deux manuscrits se ressemblent.

Le manuscrit 563 n'est pas complet. Il commence par le sixième livre du Commentaire, et c'est le septième dans les deux autres manuscrits, et aussi dans l'ouvrage imprimé dont nous parlerons bientôt.

Jusqu'ici, il nous paraît bien prouvé que Thomas de Vaucelles et Thomas le Cistercien ne sont qu'un seul écrivain, puisque nous avons le même ouvrage sous ces deux noms. Nous ne pouvons démontrer avec la même évidence l'identité de cet auteur avec un Thomas de Perseigne, dont on trouve le nom dans les listes d'auteurs du XIIe siècle ; la bibliothèque Impériale ne possède point de manuscrits qui portent ce dernier nom. Mais il y avait dans la bibliothèque des moines de Morimond, comme nous l'apprend de Visch, un manuscrit qui contenait, *Expositiones quasdam in Cantica canticorum, editas a fratre* THOMA de PERSENIA. L'abbaye de Perseigne étant, comme l'abbaye de Vaucelles, de l'ordre de Cîteaux, il est assez vraisemblable, comme nous l'avons déjà remarqué, que le Thomas auteur du Commentaire sur le Cantique des

cantiques aura été indifféremment désigné, tantôt par les noms des abbayes de son ordre dans lesquelles il avait vécu, tantôt par celui de Cistercien. De là est venue l'erreur de ceux qui, ne jugeant que sur les titres des manuscrits, ont fait trois et même quatre auteurs du même personnage.

C'est en 1521 que l'ouvrage fut imprimé pour la première fois, à Paris, et publié in-folio par Josse Badius (*Ascensius*) sous ce titre : *Cantica canticorum cum duobus commentariis plane egregiis ; altero venerabilis Patris F. Thomæ, Cisterciensis monachi, altero longe reverendi cardinalis M. Joannis Halgrini ab Abbatisvilla.* Il paraît que cette édition est devenue rare. La bibliothèque Impériale ni celle de Sainte-Geneviève n'en possèdent aucun exemplaire; l'ouvrage ne se trouve que dans la bibliothèque Mazarine. Et cependant le livre de Thomas le Cistercien avait eu dans le temps un grand succès, puisqu'il fut réimprimé à Lyon, en 1571. On a peine à comprendre, d'après cela, qu'on ait voulu, moins de cent ans après, le publier à Rome, en l'attribuant à un autre auteur. C'est pourtant ce qu'entreprit le cordelier Paul Reatino. Jaloux de la gloire de son ordre, il fit imprimer cet ouvrage, auquel il trouvait sans doute un mérite éminent, sous le nom célèbre du Franciscain Jean Duns Scot, surnommé le Docteur subtil. Mais il eut soin de supprimer l'Epître dédicatoire à l'évêque Ponce. En effet, elle eût fait découvrir la fraude, puisque le prélat était mort avant que Scot vînt au monde. Jean Magloire, procureur général de l'ordre de Cîteaux, qui se trouvait à Rome, révolté de l'audace du cordelier Paul Reatino, porta plainte contre lui, et obtint sentence du maître du sacré palais, qui défendit de publier le livre sous tout autre nom que sous celui de Thomas le Cistercien. On fut en conséquence obligé d'en changer le frontispice. La sentence, que Casimir Oudin rapporte en entier, est du 15 mars 1655, indiction 8ᵉ.

Examinons maintenant l'ouvrage en lui-même, et tel que l'a publié Josse Badius; il sera facile de juger ensuite s'il méritait bien de devenir, au XVIIᵉ siècle, le sujet d'une querelle violente entre deux moines de différents ordres.

Le savant imprimeur qui l'a publié le premier, en 1521, le dédie au Père D. Edmond, abbé de Clairvaux, qui en avait examiné le manuscrit avec attention, et l'avait jugé très-digne d'être livré au public. A ce motif qu'il avait de lui offrir l'ouvrage, Josse Badius en ajoute un autre, c'est qu'il ne doute point que Thomas, son auteur, ait été, non-seulement du même ordre que l'abbé Edmond, mais encore moine de la même abbaye de Clairvaux. Ainsi, aux abbayes de Vaucelles et de Perseigne, où nous croyons que Thomas a été moine, il faut aussi joindre celle de Clairvaux. Le reste de l'Epître de Badius détaille tous les genres de mérite qu'il a cru remarquer dans l'ouvrage de Thomas le Cistercien. On trouve dans ce docteur, selon lui, l'éloquence douce et persuasive de saint Bernard, et sa rare sagacité dans l'art de recueillir les fleurs et même les fruits des saintes Ecritures.

Vient ensuite l'Epître dédicatoire de Thomas le Cistercien à Ponce, évêque de Clermont. Elle sert à fixer, du moins approximativement, le temps où fut composé l'ouvrage. En effet, Ponce gouverna l'Eglise de Clermont depuis 1170 jusqu'en 1188. Ainsi, c'est dans cet intervalle que Thomas écrivit son *Commentaire sur le Cantique des cantiques;* il paraît même qu'il n'entreprit ce travail que par les ordres du prélat. C'est du moins ce qu'il lui dit, dans un style qui nous semble aujourd'hui bizarre, et avec des expressions qu'il nous serait difficile de traduire en français. Dans sa Préface ou *Proœmium*, Thomas trace ainsi le plan qu'il a suivi dans son Commentaire : *Singulos versiculos ab integumento paleæ absolvo, brevi sine compendiosa expositione : deinde enodatam sententiam multiformi disponens distinctione ; postmodum quasi apis argumentosa percurrens flosculos Scripturarum, quæ exposita sunt et distincta, eorum roboro attestatione.*

Thomas n'est que trop fidèle à ce plan. Il n'y a pas un mot des versets du célèbre Cantique qui ne lui fournisse l'occasion de faire vingt définitions différentes, de diviser, subdiviser ses propositions. Au reste, les explications qu'il donne sont bien plus inintelligibles que le texte, le plus souvent beaucoup trop clair. On en jugera par quelques citations.

Comme c'est d'un *épithalame* qu'il va s'occuper, il croit d'abord devoir définir l'épithalame, dont il reconnaît trois espèces; l'une, historique; l'autre, philosophique, et la troisième, théologique : *Primum agit de legitima copula maris et feminæ ; secundum exprimit conjunctionem trivialis eloquentiæ et quadrivialis sapientiæ; tertium conjunctionem sponsæ et sponsi, id est Dei et animæ, Christi et Ecclesiæ*, etc. Plusieurs colonnes du livre sont employées en prétendues définitions et explications de ces trois sortes d'épithalames.

Il passe ensuite au premier verset du *Cantique* (I, 1) : *Osculetur me osculo oris sui*, qu'il explique d'une manière tout aussi claire et aussi satisfaisante. *Hæc est*, dit-il, *vox Synagogæ qua Christum futurum in mundum didicerat ab angelis, audierat a prophetis. Itaque ejus inflammata desiderio clamat : « Osculetur me osculo oris sui. » Hoc est, ad erudiendum et salvandum me : non jam angelos, non patriarchas, non mittat prophetas, sed ipse qui venturus est veniat in propria persona. Osculum ejus est proprii oris eruditio. Veniat igitur, et erudiat me proprio ore*, etc. Vient ensuite une longue dissertation sur les baisers, dont il compte quatre espèces : *Est autem osculum quadruplex : osculum carnis, osculum dæmonis, osculum hominis et osculum dilecti. De primo suscipitur osculum luxuriosum ; de secundo, venenosum ; de tertio, domesticum; de quarto, sanctum.* Il continue sur ce ton

pendant plusieurs pages ; et, à propos de chacun de ces baisers, il cite les saintes Ecritures. Mais ce n'est rien de les avoir définis, il faut qu'il analyse les diverses manières dont les baisers se donnent : *Tria in osculis notantur : osculantium labia se consociant; interiores anhelitus conspirant ; corpora sibi appropinquant. In primo conjunctio naturarum; in secundo, unio spirituum ; in tertio, comparticipatio fit passionum*, etc.

Mais rien de plus extraordinaire que l'explication qu'il donne du dixième verset : *Quam pulchræ sunt mammæ tuæ, soror mea ! Pulchriora ubera tua vino.* Ces mamelles de l'Epouse représentent ceux qui nourrissent les ignorants du lait de la doctrine : *Sic in mammis designantur qui infirmos simpliciori lacte doctrinæ nutriunt, adhuc fuligine pectoris nigros ad pulchritudinem justitiæ adducunt.* Il ne s'en tient pas là. Il ne laisse point échapper une aussi belle occasion de discourir sur toutes les espèces de mamelles : *Et paulisper loquamur de uberibus sine distinctione nominum. Tria sunt genera uberum: Ubera bruti animalis, ubera mulieris, ubera virginis. Brutum animal est prælatus carnalis, mulier doctor spiritualis ; virgo est Mater Salvatoris*, etc. Quelle idée doit-on prendre d'un siècle où l'on pouvait admirer un ouvrage écrit entièrement sur ce ton et de ce style !

Nous avons vu par le titre de l'édition qu'a donnée Josse Badius, qu'il avait joint au Commentaire de Thomas le Cistercien un autre Commentaire de Jean Halgrin. Nous ignorons pourquoi il écrit ainsi le nom d'Alegrin d'Abbeville, qui fut promu, en 1227, à la dignité de cardinal, et mourut en 1237. Son Commentaire ne vaut guère mieux, ni pour le style, ni pour les idées, que celui du moine de Cîteaux son devancier. Au reste, comme il a composé d'autres ouvrages, et qu'il a joué un rôle important dans les affaires de l'Église, nous lui avons consacré une notice particulière.

Si, comme nous le croyons, Thomas le Cistercien s'est appelé successivement Thomas de Perseigne, puis Thomas de Vaucelles, peut-être même de Clairvaux, il avait composé d'autres ouvrages que son *Commentaire sur le Cantique des cantiques.* Dans plusieurs catalogues de manuscrits, on trouve sous le nom de Thomas de Perseigne un ouvrage *De præparatione cordis;* un autre, *sur le Livre des Sentences ;* enfin, sous son nom plus connu de *Thomas Cisterciensis*, des sermons. Nous n'avons pu nous procurer aucun de ces ouvrages.

Tout ce que nous savons de la Vie de ce moine, c'est, comme nous l'avons dit, qu'il vécut tour à tour dans plusieurs monastères de son ordre, et qu'il se fit un nom dans l'Eglise par ses écrits et ses sermons. Nous ignorons l'année précise de sa mort ; mais puisqu'il est bien prouvé par l'Epître dédicatoire de son *Commentaire sur le Cantique*, qu'il l'avait publié entre 1170 et 1188, nous présumons qu'il est mort vers l'an 1200, ou dans les premières années du XIIIe siècle.

THRASAMOND, ou THRASIMOND, roi des Vandales en Afrique, — était arien, et un des plus ardents persécuteurs des Catholiques. Il se déchaîna surtout contre les ecclésiastiques, et pour attirer les fidèles à sa croyance, il empêcha par des édits très-rigoureux l'élection des évêques; il en exila même plusieurs, qu'il avait soin de choisir entre ceux qui exerçaient le plus d'influence sur les peuples, soit par leurs talents, soit par l'ascendant de leurs vertus. C'est ainsi qu'il envoya arracher saint Fulgence à son église de Rupse, pour l'envoyer en Sardaigne, d'où le saint évêque continuait, tant en son nom qu'en celui de soixante autres prélats exilés avec lui, de correspondre avec les fidèles des diverses Eglises, et de les exhorter puissamment à se maintenir fermes dans leur foi.

Cependant le roi Thrasamond, feignant de vouloir s'instruire, prit des informations parmi les fidèles, pour savoir quel était le plus puissant défenseur de la doctrine catholique. On lui nomma Fulgence parmi les évêques exilés. Aussitôt ce prince le fit venir à Carthage, où le saint évêque, profitant de l'occasion pour instruire les fidèles, les fortifia sur le dogme de la Trinité et sur tous les autres points contestés par les hérétiques. Le roi, averti des progrès que la foi catholique faisait dans cette ville par le ministère de saint Fulgence, lui envoya un écrit plein du venin de l'hérésie arienne, avec ordre d'y répondre au plus tôt. Comme cet écrit était fort long, le saint évêque le réduisit à quelques objections divisées par articles, auxquelles il joignit des réponses nettes et solides. Avant de les envoyer à Thrasamond, il les examina longtemps avec plusieurs personnes instruites, les fit même connaître au peuple; puis il les donna au roi, qui les attendait avec impatience. Thrasamond les lut attentivement, admira l'éloquence de leur auteur, loua son humilité, mais il ne mérita pas encore que la vérité lui fût révélée. Le peuple de Carthage, instruit que les propositions du roi avaient été réfutées, se réjouit secrètement de la victoire que la foi avait remportée sur l'arianisme.

Pour éprouver davantage la science du saint évêque, Thrasamond lui envoya d'autres questions, en enjoignant au porteur de sa lettre de les lire seulement une fois devant lui, sans lui permettre d'en tirer copie. Ce prince craignait que Fulgence n'insérât dans sa réponse les paroles de son écrit, comme il l'avait fait la première fois, et que toute la ville ne connût une seconde fois qu'il avait été vaincu. Le saint évêque, pouvant à peine se ressouvenir de ce qu'on lui avait lu, différait de répondre; mais, pressé d'obéir, il composa les trois livres adressés à Thrasamond, dans lesquels, en répondant avec étendue aux questions du roi, il lui faisait voir que le Verbe, en se faisant chair, avait pris aussi une âme raisonnable. Le roi, étonné de la réponse de Fulgence, n'osa

plus lui faire de questions. On peut se faire une idée des questions que ce prince arien adressa à saint Fulgence, en parcourant les trois livres que ce saint prélat lui répondit pour le réfuter.

TIBÈRE, diacre et supérieur d'un monastère, adressa à saint Cyrille, en son nom et au nom de ses moines, vingt-sept questions dogmatiques :

1. Quel est le souffle de vie que Dieu inspira dans Adam après l'avoir formé? Est-ce son âme, ou un souffle différent de l'âme? Est-ce une partie de l'essence divine, ou un être créé?

2. En quel sens est-il dit que l'homme a été fait à l'image de Dieu?

3. Les anges ont-ils été faits à l'image de Dieu?

4. Quelle différence peut-il y avoir entre l'image et la ressemblance de Dieu?

5. Etre fait à l'image de Dieu, est-ce être également fait à l'image des trois personnes divines?

6. L'âme des bienheureux reçoit-elle quelque perfection?

7. Pourquoi tous les hommes sont-ils sujets à la mort et au péché à cause de la transgression d'Adam notre premier père, et pourquoi ceux qui sont purifiés et sanctifiés par Jésus-Christ ne transmettent-ils pas à leurs descendants les fruits de cette sanctification?

8. Quand le prophète Ezéchiel vit les os des morts se joindre ensemble et reprendre une forme humaine, fut-ce une véritable résurrection, ou seulement une figure de la résurrection générale?

9. Quelles sont les grâces que Jésus-Christ, par son incarnation, a accordées à la nature humaine?

10. Est-il possible de déraciner entièrement la concupiscence de la chair, et d'obtenir une victoire entière sur ses mouvements?

11. Ne doit-on offrir les saints mystères que dans la seule Eglise catholique?

12. Dieu peut-il faire que ce qui est arrivé ne le soit pas?

13. Jésus-Christ a-t-il ignoré le jour du jugement?

14. Que faut-il entendre par ces paroles : *Le Verbe s'est fait chair?* (*Joan.* I, 14.)

15. Chacun reçoit-il sa récompense dans son corps comme dans son âme, aussitôt après sa mort et avant la résurrection?

16. Que faut-il entendre du commerce charnel des démons avec des femmes?

17 et 18. Que faut-il penser de ceux qui disent que la personne du Fils s'étant faite homme et étant descendue sur la terre, avait cessé d'être unie à son Père et d'habiter dans le ciel?

19. Faut-il attribuer principalement au Verbe les miracles que Jésus-Christ faisait, en sorte que son humanité n'y ait aucune part?

20. Jésus-Christ est-il monté au ciel avec la chair qui lui était unie?

21. Peut-on dire, et en quel sens, que la chair de Jésus-Christ a fait des miracles?

22. La nature humaine de Jésus-Christ a-t-elle pu être sujette au péché?

23 et 24. Pourquoi Jésus-Christ ne s'est-il point fait homme dès le commencement du monde?

25. De qui le buisson qui brûlait sans se consumer était-il la figure?

26. Pourquoi Zacharie fut-il tué entre le temple et l'autel?

27. Quelle fut la cause de la joie que les anges témoignèrent quand Notre-Seigneur Jésus-Christ vint au monde?

Voir les réponses de saint Cyrille à toutes ces questions, *Dictionnaire de Patrologie*, t. I[er]

TIBÉRIEN, originaire de la Bétique, — se fit connaître dans la dernière moitié du IV[e] siècle. Accusé de partager les erreurs de Priscillien, et probablement aussi ses infamies, il fut moins malheureux que lui et que plusieurs autres de ses disciples. On se contenta de le reléguer dans l'île de Syline, au delà de l'Angleterre, dans le lieu même où l'évêque Justantius fut banni, et on lui confisqua ses biens. Pendant son exil, il écrivit, dans un style pompeux mais trop enflé, une apologie des erreurs qu'on l'accusait de soutenir. Nous ne l'avons plus, mais on peut juger, par l'événement même, qu'elle fut trouvée insuffisante pour sa justification, puisqu'elle ne lui procura pas son rappel. Il eut recours à un autre moyen, qui fut de quitter le parti des priscillianistes; mais en voulant montrer qu'il ne suivait plus leurs erreurs, il tomba dans une autre faute; car il maria sa fille, qui avait consacré sa virginité à Jésus-Christ.

TIMOTHÉE ELURE. — Proterius, évêque d'Alexandrie, ayant été massacré l'an 457 par le peuple d'Alexandrie, Timothée Elure fut pris par le peuple et ordonné en sa place par un seul évêque. Comme il ne pouvait maintenir cette ordination qu'en prenant le parti du peuple, il condamna comme nestoriens ceux qui avaient communiqué avec Proterius. Quelque temps après, pour se justifier auprès de l'empereur Léon, il lui adressa un écrit dans lequel il faisait ses efforts pour établir son hérésie sur des passages des saints Pères mal entendus, faisant passer pour des nestoriens l'évêque de Rome, les évêques qui avaient assisté au concile de Chalcédoine, et tous ceux d'Occident. Mais il ne réussit pas dans le dessein qu'il avait de tromper l'empereur, et fut envoyé en exil à Gangres. Gennade dit qu'il avait traduit en latin l'écrit de cet hérésiarque, qui vivait encore lorsqu'il écrivait son livre *Des auteurs ecclésiastiques*. Nous n'avons ni l'original ni la traduction.

TRAIMOND, ou TRASIMOND, moine de Clairvaux, — a rédigé, au nom de son abbé Henri, au nom de Louis VII et de quelques autres personnages, plusieurs lettres que Duchesne et dom Tissier ont insérées dans leur Collection, et dont voici une notice succincte.

1. Lettre de Louis VII au Pape Alexan-

dre III. Le monarque s'y plaint amèrement du luxe des prélats, du faste somptueux de leurs équipages et de leurs festins. Mais le Pontife et le concile vont guérir l'Eglise de Dieu de cette maladie, qui s'est invétérée durant le schisme. Il s'agit sans doute du troisième concile de Latran, tenu en 1179, et l'on peut par conséquent assigner cette date à la lettre de Louis VII, ou plutôt de Trasimond; car on s'aperçoit trop que le prince ne l'a pas dictée, lorsqu'on observe à quel point cette lettre exalte la puissance pontificale. C'est un moine, et non un roi de France, qui représente l'évêque de Rome comme établi pour punir les nations et enchaîner les souverains : *Ad alligandos reges eorum in compedibus*, etc. (*Psal.* CXLIX, 8.)

2. Lettre d'Alexandre III aux religieux de Cîteaux, réunis en chapitre. Ils sont loués de leur zèle contre l'antipape, et vivement exhortés à persévérer dans les mêmes sentiments. Brial, qui a imprimé cette lettre, en a fixé la date à l'an 1169, mais il n'en a point désigné le rédacteur.

3 et 4. Lettres de Pierre Monocule, abbé de Clairvaux, à l'abbé de Cîteaux et au roi de Portugal. L'une contient le récit de la mort de l'abbé de Trois-Fontaines, assassiné par un moine; l'autre est plus courte, et ne consiste qu'en compliments et en remercîments.

5 et 6. Lettres des religieux de Clairvaux au Pape et au roi de France. On venait d'élire leur abbé à l'archevêché de Toulouse, mais ils seront inconsolables s'il ne leur est conservé. Pour déterminer le Pontife et le monarque à ne pas permettre qu'il leur soit ravi, ils comparent les Toulousains aux Egyptiens, qui s'enrichiraient de la dépouille des Israélites, tandis que Dieu veut précisément tout le contraire.

7, 8 et 9. Trois lettres de l'abbé Henri au Pape Alexandre. La plus longue et la plus importante concerne ce même archevêché de Toulouse, que Henri n'accepte point. «Faut-il donc, dit-il, tout négliger, tout abandonner pour cette lie de la Gascogne?» Ainsi c'était, non pas Pierre Monocule en 1179, mais Henri en 1178, qui refusait l'archevêché de Toulouse, alors vacant par le décès de Gosselin, dont le successeur, élu en 1179, fut Fulcrand.

10 et 11. Deux lettres, au nom du même Henri au roi d'Angleterre. La première concerne encore Toulouse, qui, cette fois, est appelée noble ville; et la seconde est un récit de la fête célébrée à Clairvaux en l'honneur de saint Bernard.

12, 13 et 14. Trois lettres de l'abbé Henri à l'évêque de Châlons-sur-Saône. Les deux premières ne contiennent que des compliments et des recommandations particulières. Dans la troisième, Henri, appelé à la dignité d'abbé de Cîteaux, ne voit dans cette élection qu'un nouveau péril. « Echappé, dit-il, aux flots toulousains, faut-il que nous fassions naufrage dans le port? »

15. Lettre du même abbé au roi de France Louis VII. Elle annonce que le comte Henri s'est croisé contre les albigeois.

16. Epître à tous les fidèles, encore au nom de l'abbé Henri. C'est une longue déclamation contre les hérétiques du Languedoc.

17. Lettre de Guillaume, cardinal-prêtre du titre de Saint-Pierre aux Liens, à Manuel, empereur de Constantinople, pour l'inviter à s'unir, par une sainte et utile alliance, au roi Louis VII et au Pape Alexandre III. On ne connaît, à cette époque, d'autre cardinal Guillaume que celui qui l'était du titre de Sainte-Sabine, et qui occupait le siége archiépiscopal de Reims. A-t-il écrit cette lettre, l'a-t-il fait rédiger par Trasimond? Tout ce que nous en pouvons dire, c'est qu'elle termine, dans Duchesne, le Recueil des lettres dont la rédaction est attribuée à ce religieux. Duchesne a tiré ces dix-sept pièces de deux manuscrits qui lui avaient été communiqués, l'un par Nicolas Camusat, chanoine de Troyes, l'autre par Claude de Lafons, avocat de Saint-Quentin.

Ni la lettre à l'empereur Manuel, ni celle d'Alexandre III aux Cisterciens ne se trouve dans le Recueil, d'ailleurs plus considérable, des épîtres de Trasimond, publié par dom Tissier, au tome III de la *Bibliothèque des Pères de Cîteaux*. Ce Recueil peut se diviser en trois parties : 1° Douze lettres de l'abbé Henri, ou quatorze, si l'on y comprend celles des religieux de Clairvaux à Louis VII et au Pape; 2° dix-neuf lettres de Pierre Monocule, dont nous avons rendu compte dans l'article qui le concerne; 3° enfin seize autres lettres que nous allons brièvement indiquer.

Lettre d'Alexandre, abbé de Cîteaux, qui annonce à ses religieux qu'il abdique cette dignité et qu'il faut lui choisir un successeur.

Lettre écrite, on ne sait en quel nom, à la communauté de Foigny, pour lui offrir des services spirituels et temporels.

Lettre pareillement anonyme, au nommé Baudouin, pour le presser d'accomplir le vœu qu'il a fait d'embrasser la profession monastique.

Lettre de félicitations au nouvel abbé de Coulombs, au nom d'un prieur nommé Roger. Lettre du même Roger à l'abbé d'Aube-Pierre, sur la conduite à tenir pour rétablir le bon ordre dans cette abbaye.

Lettre de Guillaume, moine de Clairvaux, à son père, qu'il invite à venir embrasser la vie religieuse dans ce monastère.

Trois lettres morales ou ascétiques du prieur Jean à deux clercs et à un chanoine.

Enfin, sept lettres que Trasimond écrit, en son propre nom, à des abbés, à des moines, à des clercs, à l'évêque de Langres, et à un bourgeois de Saint-Omer. Deux de ces lettres peuvent donner lieu de conjecturer que l'auteur était né en Espagne; car il y traite d'anciens amis et même de compatriotes des correspondants qui semblent être de ce pays-là. On y voit aussi qu'il s'est fait

moine dès son jeune âge. En une autre de ces lettres, il répond avec beaucoup de modestie aux compliments qu'on lui fait sur ses talents littéraires.

Il était surtout fort renommé comme rédacteur d'épîtres et de chartes; il avait même composé sur cet art un livre dont Banderius a vu des exemplaires manuscrits dans les bibliothèques du monastère Saint-Sauveur à Utrecht, de l'abbaye de Septfonts, et des Frères mineurs de Tournay. En 1218, Hugues, secrétaire de Gervais, abbé de Prémontré, parlait de cet ouvrage : *Summam quæ intitulatur magistri Traimundi de arte dictandi.* Banderius dit : *Authore Trasimundo, abbate Clarævallensi;* mais aucun abbé de Clairvaux n'a porté ce nom, et il faut bien qu'il s'agisse du moine Traimond, qui avait rédigé, ou peut-être seulement recueilli les lettres des abbés de Clairvaux, Henri et Pierre.

Les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique* disent que le chancelier Albert, ne se réservant pas l'expédition de toutes les bulles d'Urbain III, Transmond ou Traisimond, notaire de la chancellerie romaine, en data plusieurs. Il se pourrait que ce notaire fût le même personnage que le religieux dont nous venons de parler. En ce cas, il faudrait le faire vivre au moins jusqu'en 1185 et 1187, années du pontificat d'Urbain III. Au surplus, c'est là tout ce que nous savons de sa Vie.

TRYPHON, que saint Jérôme met au nombre des disciples d'Origène, — florissait sous les règnes d'Alexandre Sévère, de Maximin et de Gordien. Il était très-instruit dans les saintes Ecritures, et composa divers traités pour en expliquer quelques passages assez singuliers. On en cite un sur la vache rousse, dont il est parlé dans le XIXe chapitre du *Livre des Nombres*, un autre sur le chapitre XVe de la *Genèse*, où il est dit qu'Abraham, ayant pris, par ordre de Dieu, une vache, une chèvre et un bélier, avec une tourterelle et une colombe, divisa ces animaux par moitié, mais qu'il ne divisa point la tourterelle et la colombe. Nous avons remarqué en son lieu que c'est sans raison qu'on a attribué à cet auteur le Dialogue de saint Justin avec Tryphon. Il n'y a pas plus de raison de le faire auteur d'une Oraison que Fabricius prétendait exister manuscrite dans la bibliothèque de Thomas Galeus, ni de le confondre avec Diodore Tryphon, auteur d'un écrit contre les erreurs de Manès.

TURGOT, — était évêque de Saint-André en Ecosse, sur la fin du XIe siècle. Jean Selden a justement revendiqué en son nom l'*Histoire de l'Eglise de Dunhelme* ou Durham, depuis l'époque de sa fondation par le roi Oswald, jusqu'au temps de Guillaume le Roux, en 1097. Il se fonde sur un manuscrit d'Angleterre, de l'âge même de Turgot, et sur certaines circonstances rapportées en cette Histoire, qui ne conviennent qu'à ce prélat. Tel est le passage du livre III, où il est dit que Turgot fut bien reçu au monastère de Durham par le prieur Aldwin, et qu'il ne consentit à quitter l'habit clérical, pour se revêtir du costume monastique, qu'après avoir été éprouvé longtemps par Aldwin, à qui, par la suite, il succéda dans la dignité de prieur. Il la posséda pendant vingt ans, veillant, avec le soin qu'inspire la crainte de Dieu, sur le bon ordre intérieur et extérieur du monastère. Après quoi il fut fait évêque de Saint-André en Ecosse, et gouverna cette Eglise pendant sept ans.

Ce fut pendant son séjour à Durham qu'il écrivit, en quatre livres, l'histoire de ce monastère, en la commençant, comme nous l'avons dit, au règne d'Oswald, ou plutôt à l'année où ce prince en fonda l'église, c'est-à-dire en 635. Il la conduisit jusqu'à la seizième année de l'épiscopat de Guillaume, auparavant abbé de Saint-Vincent-Martyr, ce qui revient à l'année 1097. Turgot rapporte une lettre de cet évêque aux moines de Durham, dans laquelle il leur témoigne le désir qu'il avait de demeurer avec eux, si la chose lui eût été possible ; puis il les exhorte à chanter avec décence et modestie l'Office divin, à se confesser fréquemment à leur prieur, et à recevoir avec charité les étrangers. Le prieur de Dunhelme était alors Aldwin. Turgot marque sa mort, et dit que les frères du monastère le choisirent d'un commun consentement pour lui succéder, la vingt-deuxième année du règne du roi Guillaume, c'est-à-dire en 1087. Il ajoute que l'évêque Guillaume, ayant encouru la disgrâce du roi, fut envoyé en exil, mais qu'il en fut rappelé quelque temps après. A son retour, il le chargea, en présence des fidèles de son diocèse, de la dignité d'archidiacre, transmissible à tous les prieurs qui lui succéderaient. Quoique Selden, comme nous l'avons remarqué, ait restitué à Turgot les quatre premiers livres de l'*Histoire de l'Eglise de Dunhelme*, cependant, il n'a pas laissé de les faire imprimer sous le nom de Siméon, religieux de ce monastère. Elle est la première dans la *Collection des historiens d'Angleterre*, imprimée à Londres par les soins de Jean Selden, chez Jacques Flescher, en 1652. La suite de l'*Histoire de Durham*, dans cette collection, est due à Siméon, moine et préchantre de cette église, dont nous avons parlé en son lieu.

TYRSIUS (ASTERIUS-RUFUS), qui appartenait à une des premières familles de l'empire, puisqu'il fut consul en 449, a revu et publié le fameux poëme de Sédulius intitulé *OEuvre pascale.* On lui attribue aussi une Concordance en vers de l'Ancien et du Nouveau Testament, que d'autres donnent à Sédulius lui-même. C'est une pièce en vers élégiaques, dont chaque strophe contient, dans le premier vers, une histoire de l'Ancien Testament, et dans le second, une application de ce fait à quelque point du Nouveau Testament. Cette pièce, qui est écrite d'un style assez pur, a été imprimée dans beaucoup d'éditions, et particulièrement dans les Bibliothèques des Pères, à la suite du *Poëme pascal* de Sédulius.

U

UDALRIC ou ULRIC de Bamberg, — ne doit d'être compté au nombre des écrivains ecclésiastiques qu'à son Recueil épistolaire; car nous ne connaissons point d'autres ouvrages de lui, à l'exception toutefois du Prologue en vers qu'il mit à la tête de cette collection, pour en marquer et l'auteur et l'année. Il s'y nomme lui-même tantôt Udalric, et tantôt Ulric, suivant le besoin de ses vers, qui sont hexamètres. Il fit ce Recueil en 1125, et le dédia à Gébéhard, évêque de Bamberg, qu'il nomme la perle des prélats. Ce ne fut pas sans peines et sans dépenses qu'il réussit à ramasser tant de diplomes et de lettres. Il paraît que le but qu'il se proposa fut de former pour les lettres et les chartes un corps de modèles ou de formules. C'est pourquoi, dans celles qu'il rapporte, il omet ordinairement de citer les noms propres des personnes et des lieux; mais il est aisé de les deviner, pour peu que l'on soit au fait de l'histoire du temps. On ne trouve nulle part ailleurs autant de monuments touchant les contestations entre le sacerdoce et l'empire, sous les règnes des empereurs Henri IV et Henri V, et particulièrement sur le schisme de l'antipape Guibert, connu sous le nom de Clément III. Ces monuments consistent, soit en actes des conciles, soit en lettres des Papes, des cardinaux, des évêques et des princes séculiers, soit enfin en chartes, en diplomes, ou en formules de professions de foi et de serment. Il commence par des épigrammes sur divers sujets, par des épitaphes et par des formules de salutations usitées dans les lettres des Papes et des rois, et finit par un petit poëme d'Eberhard sur la Salutation angélique, et par l'épitaphe de Frédéric, duc d'Autriche, de la façon d'un moine saxon, de l'ordre de Cîteaux, nommé Conrad. Le Recueil d'Ulric est le premier des monuments du moyen âge, dans le tome II de la Collection d'Eccard, imprimée à Leipzick en 1723.

UDASCALQUE, moine, — a écrit une Relation des controverses qui eurent lieu entre Herman, évêque d'Augsbourg, et Eginon, abbé de Saint-Ulric, avec un poëme sur le voyage et la mort de ce dernier. Ces deux ouvrages ont été publiés par Canisius, dans le tome II de sa Collection. Udascalque florissait pendant le pontificat du Pape Paschal II, et d'Arnoul, archevêque de Mayence, dont il a inséré les lettres dans sa Relation.

UFFING, ou plutôt UFFON, originaire de la Frise et moine de Saint-Bertin, — écrivit, vers l'an 1008, la Vie de saint Ludger, évêque de Munster. Elle a été imprimée à Cologne, à la fin du XVIe siècle, avec un poëme du même auteur. On lui attribue encore la Vie de sainte Ide, veuve, rapportée par Surius au 4 de septembre. Suffrid affirme qu'il a laissé également la Vie de saint Luce, roi d'Angleterre, qui se trouve, suivant lui, dans une collection de manuscrits qu'il n'indique pas.

UGHELLO (Fernand), — était archevêque de Pise en 1194. On a sous son nom une Chronique que Michel de Vico, chanoine de la même ville, revit en 1371, et à laquelle, selon toute apparence, il ajouta diverses autres chroniques anciennes, qu'il réunit plutôt qu'il n'éclaircit. Cette Chronique variée, comme il l'appelle, est divisée en quatre parties distinctes, dont la première appartient seule à notre auteur. Sous le titre de *Gesta triumphalia per Pisanos facta*, elle traite de la prise de Jérusalem, de la conquête de Majorque, et d'autres faits historiques. Elle est écrite avec simplicité, et d'un style assez correct : elle commence à l'an 1099. Il y est dit que, sous le pontificat d'Urbain II, le peuple de Pise partit sur cent vingt vaisseaux, ayant à sa tête Daïmbert, archevêque de cette ville, lequel resta ensuite à Jérusalem en qualité de patriarche. L'auteur raconte que les Pisans pillèrent, en partant, Leucate et Céphalonie, villes très-fortes, dont ils firent le siége, parce que, dit-il, elles persécutaient les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem. Il rapporte quelques prodiges qui précédèrent la prise de la ville sainte par les Chrétiens. Il tomba, selon lui, une pluie d'étoiles. Une étoile chevelue étonna par sa clarté, et la partie septentrionale du ciel parut embrasée. Ces prodiges se réduisent à des phénomènes aujourd'hui très-connus. Du reste, l'auteur ne donne aucun détail sur ce qui précéda et accompagna la prise de Jérusalem. Le siége et la prise de Majorque occupe la plus grande place dans cette histoire.

UGUTIUS de Pise, évêque de Ferrare, — augmenta le Vocabulaire de Papias, dont il parle comme d'un ouvrage très-avantageux, tant pour ceux qui enseignent les belles-lettres et les lois, que pour les théologiens et les pasteurs de l'Eglise. Son travail se remarque particulièrement dans l'édition qui est due à Bovinus Monbitius, qui y a joint aussi les additions faites à cet ouvrage par un moine nommé Rainald; Venise, in-folio, 1496.

ULRIC, — moine de Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire, qui fut ensuite élevé à l'évêché de Constance, vers l'an 1120, a écrit la Vie de saint Gébéhard, évêque d'Augsbourg, rapportée par Canisius, et celle de saint Conrad, évêque de la même ville, dont il avait obtenu la canonisation. Sur la fin de sa vie, en 1138, Ulric quitta son évêché et retourna au monastère de Saint-Blaise, où il mourut en 1140.

URBAIN III — fut élu pour succéder à Lucius III, le jour même de la mort de ce Pontife, arrivée le 21 novembre 1185. Connu d'abord sous les noms de Hubert Crivelli ou Privelli, il avait été archidiacre de Bourges et ensuite de Milan, où il était né d'une fa-

mille distinguée. Enfin, le Pape Lucius l'avait fait archevêque de cette même ville, puis créé cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, en 1184. Sept mois après, il remplaçait son bienfaiteur sur le trône pontifical. Sa nouvelle dignité le mit bientôt en contradiction avec l'empereur Frédéric Barberousse; il se plaignit des usurpations de ce prince, qui s'était emparé des biens que la comtesse Mathilde avait laissés au Saint-Siége, qui prenait la dépouille des évêques morts, en sorte que leurs successeurs en étaient réduits à commettre des extorsions pour vivre, et qui supprimait des monastères de filles, afin d'en confisquer les revenus, sous prétexte de déréglement des abbesses. L'empereur, de son côté, ne pardonnait pas à Urbain d'avoir fait cardinal Volmar au lieu de Rodolphe, qu'il protégeait. Volmar avait été élu archevêque de Mayence; Frédéric fit saisir son temporel et l'attribua à son compétiteur Rodolphe. Le Pape menaça l'empereur d'excommunication, et celui-ci fit fermer tous les chemins des Alpes, pour empêcher qui que ce fût d'aller à Rome; ce qui obligea Urbain d'établir pour son légat en Allemagne Philippe, archevêque de Cologne. Mais le plus grand chagrin qu'éprouva ce Pontife et qui avança ses jours, ce fut la nouvelle de la prise de Jérusalem par les infidèles, après que cette ville eut été pendant quatre-vingt-huit ans au pouvoir des Chrétiens. Urbain, déjà très-âgé, succomba à sa douleur, et mourut à Ferrare, le 19 octobre 1187, après un an et onze mois de pontificat.

Lettres. — Il nous reste de lui cinq lettres. La première, datée du 14 janvier 1186, est adressée à tous les évêques, abbés et autres prélats des diverses Eglises, pour leur faire part de son élection, réclamer les suffrages de tous les fidèles en faveur de son prédécesseur, et implorer le secours de leurs prières pour lui-même. La seconde est adressée à Guillaume, roi d'Ecosse, et traite du différend qui existait alors entre les évêques de Saint-André et de Dunckelt; il informe ce prince du jugement qu'il avait rendu en faveur de Jean, évêque de Dunckelt, à qui il avait fait restituer l'évêché de Saint-André, possédé par Hugues, son compétiteur. — Il charge, par sa troisième lettre, Jocelin, évêque de Glasgow, et quelques autres, de protéger l'évêque Jean et ses amis, et d'empêcher qu'il ne leur soit fait aucun mal. — Par sa lettre quatrième, le Pape Urbain III permet à Baudouin, archevêque de Cantorbéry, de bâtir une église en l'honneur de saint Etienne et de saint Thomas, d'y mettre des personnes en état de la desservir avec décence, et de leur assurer une portion canonique pour leur subsistance. A cet effet, il lui ordonne de partager en quatre parties les offrandes que l'on apportait au tombeau de saint Thomas, martyr; d'en donner une aux moines qui desservaient la nouvelle église; une à la fabrique, une pour les pauvres, et de faire de la quatrième l'usage qui lui paraîtrait le plus convenable. — Par sa cinquième lettre, Urbain prend sous la protection immédiate du Saint-Siége la maison que les Frères hospitaliers avaient bâtie sur le territoire de Boulogne, avec une église dont le Pape Alexandre avait posé la première pierre. Il leur accorde aussi divers priviléges, les mêmes à peu près que Lucius III avait accordés auparavant à l'abbaye du Mont-Saint-Quentin, et dont nous avons parlé ailleurs.

URSIN, — écrivit un traité contre ceux qui voulaient que l'on rebaptisât les hérétiques. Cet auteur enseigne qu'il ne faut point rebaptiser ceux qui l'ont été au nom de Jésus-Christ ou au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, encore que ceux qui les ont baptisés seraient dans l'erreur, parce qu'il suffit, quand on a été baptisé au nom de Jésus-Christ ou au nom de la sainte Trinité, de recevoir l'imposition des mains de l'évêque. Ce traité se trouve parmi les OEuvres de saint Cyprien. Gennade fait mention d'un moine nommé Ursin dans le ve siècle; mais il est assez vraisemblable que l'auteur de ce traité était plus ancien.



V

VALA, abbé de Corbie, — gouverna ce monastère dans la première moitié du IXe siècle. C'était un homme aussi recommandable par sa naissance, son esprit et son expérience acquise dans le maniement des affaires, que par sa vertu. L'empereur Louis le Débonnaire, informé des grands désordres qui régnaient dans ses Etats, avait nommé des commissaires, sous le nom d'envoyés du prince, pour aller dans tout l'empire examiner par eux-mêmes ce qui s'y passait. Vala fut du nombre de ces envoyés. A son retour, il rendit compte de ce qu'il avait vu à l'empereur, qui, en 828, tenait un parlement à Aix-la-Chapelle. Il lui parla avec une égale liberté des devoirs des princes et des évêques. Il se plaignit que la constitution de l'Eglise réunît alors les deux puissances séculière et ecclésiastique. Elles entreprenaient l'une sur l'autre; il arrivait souvent à l'empereur de négliger le soin des affaires temporelles pour s'appliquer à celles de la religion qui ne le regardaient point. De leur côté, les évêques et les autres ministres de l'Eglise perdaient leur temps à s'occuper d'affaires temporelles, au lieu de le consacrer particulièrement au service de Dieu. On abusait des biens consacrés au Seigneur, en les donnant à des laïques. Les seigneurs qui étaient présents objectèrent que l'Etat se trouvait tellement affaibli, qu'il ne pouvait plus suffire aux besoins pressants du royaume, et qu'en une pareille extrémité il fallait nécessairement avoir recours aux biens de l'Eglise. « S'il en est ainsi », répondit Vala, « il faut examiner comment et par quels moyens les évêques pourront subvenir à ces besoins. » Il demanda que l'élec-

tion des évêques se fît selon les canons, et parla fortement contre l'ambition et l'avarice des archichapelains du palais. Puis il exposa le mauvais état des monastères dont les laïques avaient usurpé les biens, et dit à ces seigneurs : « Si quelqu'un des fidèles a mis son offrande sur l'autel pour être présentée à Dieu, grande ou petite, et qu'un autre vienne à la prendre de force ou autrement, comment appellerez-vous cette action ? » Tous, comme s'ils eussent été touchés intérieurement par quelque nouvelle inspiration, répondirent que c'était un sacrilége. Sur quoi, Vala, s'adressant à Louis le Débonnaire, dit : « Que personne ne vous trompe, très-illustre empereur ; il est bien dangereux de détourner à des usages profanes les choses consacrées à Dieu et à l'entretien des pauvres et autres serviteurs de Dieu, contre l'autorité divine. S'il est vrai que l'Etat ne puisse subsister sans le secours des biens ecclésiastiques, il en faut chercher modestement les moyens sans nuire à la religion. » Vala dit beaucoup d'autres choses qui sont rapportées dans l'histoire de sa Vie, par Paschase Radbert. Comme on ne pouvait en contester la vérité, l'empereur, de l'avis de son parlement, ordonna que l'on tiendrait quatre conciles, où l'on prendrait les moyens de rétablir la discipline ecclésiastique ; l'un à Mayence, l'autre à Paris, le troisième à Lyon, et le quatrième à Toulouse. Ces quatre conciles devaient se tenir le jour de l'octave de la Pentecôte, et, aussitôt après en avoir fait l'ouverture, c'est-à-dire dès le lundi, on devait observer un jeûne de trois jours. En attendant, l'empereur envoya des commissaires par tout l'empire pour s'informer de la conduite des évêques, des corévêques, des archiprêtres, des archidiacres, des vidames et autres ministres de l'Eglise ; de l'état des monastères et des églises données en bénéfices par l'autorité du prince ; de la manière dont les comtes remplissaient leurs fonctions, et s'ils maintenaient parmi les peuples la paix et l'exercice de la justice. Tous ces articles sont détaillés dans la lettre générale qu'il écrivit à tous ses sujets. Il en écrivit une autre, où, après avoir rapporté toutes les calamités qui désolaient ses Etats, la famine, la stérilité, les maladies contagieuses, les révoltes, les incendies, des Chrétiens menés en captivité, des serviteurs de Dieu mis à mort, les incursions des Bulgares, il nomme tous les métropolitains qui devaient assister aux conciles indiqués. Quoique Paschase Radbert n'en compte que trois, on ne doute point qu'il en ait été tenu quatre, selon l'ordre de l'empereur, qui en avait lui-même désigné les lieux dans sa seconde lettre : mais il ne nous reste que les actes de celui qui fut tenu à Paris, le 6 juin de l'an 829, trois semaines après la Pentecôte, et quinze jours plus tard qu'il n'avait été indiqué. Il est compté pour le sixième de Paris, parce qu'on ne met point au nombre des conciles tenus en cette ville celui qu'on y assembla quatre ans auparavant pour y examiner la question des images. Il s'y trouva quatre métropolitains, Ebbon de Reims, Aldéric de Sens, qui, ce semble, fut sacré dans le concile même, Rognoard de Rouen, et Landron de Tours, avec leurs suffragants, ce qui faisait en tout vingt-cinq évêques. Les règlements faits dans ce concile sont distribués en trois livres. Le premier contient cinquante-quatre articles, le second treize, et le troisième vingt-sept, presque tous appuyés sur l'autorité des Ecritures, des canons et des Pères.

VALENS, — fils de Gratien, comte d'Afrique, naquit vers l'an 328, à Cibales dans la Pannonie. Valentinien Ier, son frère, l'ayant associé à l'empire en 364, il fut chargé du gouvernement des provinces de l'Orient, et fixa son séjour à Constantinople, au milieu de peuples dont il n'entendait pas la langue. D'abord effrayé par la révolte de Procope, il eut dessein de quitter l'empire ; mais il fut plus heureux l'année suivante, car il défit son ennemi, lui fit couper la tête et l'envoya à Valentinien dans les Gaules. Ensuite il résolut de faire la guerre aux Goths, qui avaient donné du secours à Procope dans sa rébellion, et fit de grands préparatifs contre eux. Il reçut le baptême des mains d'Eudoxe, évêque arien de Constantinople, qui l'obligea par serment de soutenir ses erreurs. Sa femme Dominica, qui était hérétique, l'y engagea de son côté et le rendit complice de son hérésie, et persécuteur de la foi orthodoxe, dont il s'était montré le zélé défenseur. En effet, ce prince n'eut pas plus tôt terminé la guerre des Goths, par un accord avec leur roi, qu'il publia un édit pour exiler les prélats catholiques, ce qui s'exécuta avec de grandes cruautés. Il alla lui-même à Césarée de Cappadoce, pour en chasser saint Basile ; à Antioche, pour exiler saint Mélèce ; à Edesse et ailleurs, où il persécuta cruellement les orthodoxes : ceux d'Egypte furent tout à fait maltraités. Au reste, il fut loué d'avoir puni plusieurs philosophes magiciens qui avaient trouvé que le successeur du prince devait être un homme dont le nom commencerait par *Théod.* Ils s'imaginèrent qu'un homme de haute qualité, nommé *Théodore*, païen de religion, était appelé à l'empire. On assure même qu'il en était digne, et peut-être même y songeait-il un peu sur cette prédiction. Mais Valens en étant averti, fit brûler cet empereur prétendu, et couper la tête aux devins. On dit qu'il fit mourir tous ceux dont le nom commençait par ces lettres fatales, et Théodose, père de l'empereur de ce nom, ne fut pas épargné. Valens avait permis aux Goths de s'établir dans la Thrace. Ils y furent suivis de divers autres Barbares ; et, comme la province ne pouvait suffire pour leur entretien, ils commencèrent à ravager les pays voisins. Lupicin, général de l'armée romaine, ayant été battu, Valens y vint et ne put les en chasser. Il se retira à Constantinople, où lui-même eut le chagrin de voir les Goths pousser leurs courses jusqu'aux faubourgs de la ville. Cependant les murmures du peuple, qui l'accusait hautement de négligence et

de lâcheté, le forcèrent à se mettre en campagne, et à refuser les conditions de paix que l'ennemi lui fit proposer. Il perdit une bataille près d'Andrinople, et fut contraint de prendre la fuite. En se sauvant, il fut blessé d'un coup de flèche, ce qui obligea les siens de le porter dans une cabane qui se trouvait sur le chemin. Les ennemis, ignorant qu'il y fût enfermé, y mirent le feu, et l'y brûlèrent tout vif, le 9 août de l'an 378, dans la cinquantième année de son âge, après quatorze ans d'un gouvernement triste et dépourvu de tout ce qui fait la gloire d'un règne.

L'empereur Valentinien étant mort, Valens, qui n'avait plus personne devant qui il pût rougir, ne ménagea plus rien. Sachant que les solitaires avaient beaucoup de part au soutien de la foi catholique, et par leurs prières, et par l'autorité que leurs vertus et leurs miracles leur donnaient sur l'esprit des peuples, il exerça contre eux ses violences, et promulgua une loi par laquelle il ordonnait qu'ils seraient contraints à porter les armes. On envoya, à cet effet, des tribuns avec des troupes dans les solitudes de l'Egypte, où ils tuèrent un grand nombre de ces saints solitaires. Orose dit qu'il ne peut mieux exprimer que par le silence ce qui se fit, dans toutes les autres provinces, contre les églises et contre les peuples catholiques, pour exécuter les mêmes ordres, qui avaient causé de si grands maux dans l'Egypte. La Syrie ressentit particulièrement la rigueur de cette loi. Incontinent après Pâques de l'année 376, les persécuteurs attaquèrent les cellules des solitaires, brûlèrent leurs travaux, et les mirent eux-mêmes en fuite. La persécution fut violente contre les moines d'Antioche. On allait les chercher jusque dans leurs cavernes, d'où on les tirait par force, pour les amener à la ville et les livrer aux juges. On les battait, on leur infligeait toutes sortes de mauvais traitements, au milieu de la ville et en vue de tout le monde, et ensuite on les mettait en prison. Chacun se faisait honneur de dire ce qu'il avait contre eux; c'était le sujet ordinaire des entretiens et des railleries; et l'on n'entendait autre chose, soit dans les lieux publics, soit dans les boutiques des marchands, et dans les autres endroits où s'assemblaient ceux qui cherchent toute autre chose qu'à faire le bien. Tout cela néanmoins se faisait par des Chrétiens, mais infectés d'arianisme, et par des gens qui prétendaient avoir de la religion et de la crainte de Dieu, pendant que les païens, ravis de voir les Chrétiens se déchirer les uns les autres, se moquaient également de ceux qui souffraient cette persécution, et de ceux qui la faisaient souffrir. On défendait même, avec de grandes menaces, de parler à personne d'embrasser la vie monastique; ces prétendus disciples de Jésus-Christ crucifié ne pouvant souffrir que des gens qui avaient de la naissance et des biens, et qui pouvaient vivre dans les délices, embrassassent une vie dure et sauvage. Il y en eut même un que le diable poussa jusqu'à proférer ce blasphème, qu'il aimerait mieux renoncer à la foi et sacrifier aux démons.

Tandis que Valens persécutait ainsi les moines et les autres Catholiques, il laissait les païens, les Juifs et tous les hérétiques dans une entière liberté de religion. Les païens, sous son règne, exerçaient toutes les cérémonies profanes, rétablies par Julien, mais que Jovien avait abolies sous son règne. Ils allumaient du feu sur les autels, offraient aux idoles des libations et des victimes, faisaient des festins publics dans les places, et célébraient les fêtes de Jupiter et de Cérès. Les orgies de Bacchus se faisaient avec éclat, et l'on voyait les bacchantes courir au milieu des places publiques, déchirer des chiens, et faire toutes les autres extravagances accoutumées dans ces fêtes profanes. Valens n'était contraire qu'à ceux qui suivaient la doctrine des apôtres. Il les chassa des églises, et comme ils s'assemblaient au pied d'une montagne, pour y entendre la parole de Dieu et y chanter ses louanges, exposés à toutes les injures de l'air, il envoya des soldats pour les en chasser. On a parlé ailleurs de l'édit qu'il publia en 367, portant ordre aux gouverneurs des provinces de chasser de leurs églises les évêques, qui avaient été déposés sous Constance, et que Jovien avait rétablis. Cet édit menaçait d'une grosse amende pécuniaire les gouverneurs, officiers et magistrats des villes, et même de punition corporelle, s'ils en négligeaient l'exécution.

Par une loi adressée au préfet Modeste, le même prince obligeait les magistrats des villes et tous ceux qui exerçaient quelques fonctions publiques, mais qui les avaient quittées pour se retirer dans la solitude, et y vivre dans le monastère sous prétexte de religion, d'abandonner ces solitudes et de reprendre leurs charges, ou de donner leurs biens à ceux qui les exerçaient en leur place. Le 12 décembre de la même année, il donna une autre loi, qui défendait, sous peine de la vie, d'enseigner la magie. Celle du 17 octobre, que l'on croit de l'année 373, est datée de Hiéraple; elle ordonne que si un bourgeois, obligé par sa naissance aux fonctions de la cour, est élevé à la cléricature, et y a passé dix années, il sera également exempt de ces fonctions, et pour sa personne et pour son bien; mais que si la ville dont il dépend le répète, dans les dix ans, il sera obligé de la servir de son bien et de sa personne.

VALENTIN, hérésiarque qui répandait ses erreurs dans le IIe siècle de l'Eglise, — était Egyptien de naissance. Il était aussi éloquent qu'instruit, et faisait profession de la philosophie de Platon. Indigné de ce qu'un autre lui avait été préféré pour l'épiscopat, il s'écarta de la simplicité de la foi de Jésus-Christ, et imagina une généalogie d'éons dont il composait la divinité, qu'il appelait *Plérome* ou plénitude, au-dessous de laquelle étaient le Fabricateur du monde et les anges auxquels il en attribuait le gouvernement. Ces éons sont mâles et femelles, et il les

partageait en différentes classes. Le premier est le *Proarchos* ou *Propator*, c'est-à-dire le premier principe, qu'il nommait également *Bythos* ou profondeur. A ce Bythos il joignit *Sige*, c'est-à-dire le silence, dont était sorti *Nus*, ou l'intelligence, qui avait pour sœur *Aléthie*, c'est-à-dire la vérité. De Nus et Aléthie sont sortis *Logos* et *Zoé*, c'est-à-dire le verbe et la vie ; et ces deux-ci en ont produit deux autres, savoir *Anthropos* et *Ecclesia*, l'homme et l'Eglise. Ce sont là les huit premiers éons, qui en ont produit d'autres, jusqu'au nombre de trente qui composaient le Plérome. La *Sophie*, dernière de ces éons, produisit l'*Achamoth* ou l'*Enthymèse*, c'est-à-dire l'invention, hors du Plérome, et dans le Plérome le *Christ* et le *Saint-Esprit*. Tous les éons ont contribué à la production du *Soter* ou Sauveur. Achamoth est, selon lui, celle qui a produit le monde, composé de trois substances, la matérielle, l'animale et la spirituelle. Le *Démiurge* est le fabricateur des choses matérielles. Le Sauveur ou Christ est venu pour sauver la partie animale ; mais, selon Valentin, ce Christ n'a pas pris sa chair dans les entrailles de la Vierge ; il n'a fait qu'y passer, comme par un canal ; et dans son baptême le Sauveur du Plérome est descendu sur lui en forme de colombe. Il n'a souffert que quant à la partie animale qu'il a reçue du Démiurge, mais non quant à la partie spirituelle. Valentin distinguait trois sortes d'hommes, les spirituels, les matériels, les animaux. Les premiers devaient, selon lui, être immortels, quelques crimes qu'ils commissent, les seconds devaient être nécessairement anéantis, quelque bien qu'ils eussent fait, et les troisièmes, c'est-à-dire les hommes animaux, devaient être placés dans un lieu de rafraîchissement s'ils faisaient le bien, et réduits au néant s'ils commettaient le mal. Il commença à enseigner ces erreurs en Egypte, puis étant venu à Rome, sous le pontificat du Pape Hygin, il les y sema, les établit pendant le pontificat de saint Pie, et continua de dogmatiser jusqu'au pontificat d'Anicet, c'est-à-dire depuis l'an 140 jusqu'à l'an 160. Ses disciples furent appelés, de son nom, valentiniens ; ils suivirent son système sur les éons, mais quelques-uns y apportèrent des changements. Ils tiraient de leurs principes des conclusions détestables sur la morale, ils s'abandonnaient à toutes sortes de désordres, et ne croyaient pas que l'on dût souffrir le martyre. Quelques-uns rejetaient le baptême et toutes les cérémonies extérieures. D'autres le donnaient d'une manière extraordinaire et profane. Valentin avait écrit plusieurs ouvrages, entre autres, un Evangile, des Psaumes et des Homélies.

VALENTINIEN Ier, empereur, — naquit dans la Pannonie, près de Cibales, et eut pour père Gratien, surnommé le *Cordier*, non qu'il fût cordier de profession, mais parce que cinq soldats, malgré tous leurs efforts, ne purent réussir à lui arracher une corde qu'il tenait entre ses mains. Le jeune Valentinien sut, par sa valeur et ses bonnes qualités, s'élever jusqu'au trône, et fut salué empereur après la mort de Jovien, arrivée en 364. Il laissa à son frère Valens le gouvernement de l'Orient, et retint pour lui l'empire d'Occident où il fit heureusement la guerre contre les Allemands, et soumit divers Barbares qui troublaient la paix de ses Etats. L'histoire nous apprend que ses grandes qualités étaient ternies par sa colère, qui allait quelquefois jusqu'à la fureur. Dans un des accès de cette passion, il parla avec tant de violence qu'il se rompit une artère, et expira presque sur-le-champ, le 17 novembre 375.

Lois. — Ce prince parut toujours respectueux pour l'Eglise, qui lui doit le premier bannissement de l'antipape Ursin, et des lois très-utiles, au nombre desquelles nous citerons celles qu'il adressa au Pape Damase, et qui fut lue dans toutes les églises de Rome, le 4 des calendes d'août, c'est-à-dire le 29 juillet de l'an 370. Cette loi défendait aux ecclésiastiques et à tous ceux qui faisaient profession de continence de fréquenter les maisons des veuves et des orphelines, et de ne rien recevoir des femmes auxquelles ils seraient parfaitement unis, sous prétexte de religion, c'est-à-dire de ne rien accepter de ces sœurs spirituelles, contre lesquelles les conciles s'étaient élevés si souvent, ni par don, ni par testament, ni par fidéicommis, déclarant que tout ce qui leur sera donné à l'avenir par ces sortes de personnes sera confisqué au profit du trésor public. On croit que ce fut Damase qui sollicita cette loi, et on se fonde sur cette particularité qu'elle fut lue dans les églises : elle pourrait néanmoins y avoir été lue pour quelque autre raison, et peut être même parce qu'elle avait été adressée spécialement au Souverain Pontife.

On rapporte encore à l'an 374 un rescrit de l'empereur Valentinien, adressé à Simplicius, alors vicaire de Rome, par lequel ce prince ordonnait que tous ceux qui tiendraient des assemblées illicites, au mépris de la religion, seraient bannis à cent milles de Rome, et que ceux qui auraient été condamnés par le jugement des évêques catholiques ne pourraient plus retourner aux églises qu'ils avaient corrompues, ni demander à l'empereur la révision de leur procès. Ce fut, selon toutes les apparences, en exécution de ce rescrit que Damase fit prendre un prêtre lucifériен, nommé Macaire, qui tenait des assemblées la nuit dans une maison particulière. Le lendemain, Macaire fut présenté devant le juge qui, le voyant obstiné, l'envoya en exil, suivant l'ordre de l'empereur ; mais les poursuites de Damase ne purent empêcher que les lucifériens n'eussent à Rome un évêque, nommé Aurélius, qui y demeura jusqu'à sa mort.

Lettre. — Valentinien ayant appris qu'il y avait encore en Asie et en Phrygie des contestations de doctrine, convoqua pour les terminer un concile en Illyrie, dont il

envoya sa décision à ceux qui contestaient encore, afin d'obtenir leur soumission. La lettre qu'il écrivit à ce sujet porte son nom ainsi que celui de Valens, et l'historien Théodoret a cru devoir l'insérer tout entière, non-seulement, dit-il, parce qu'elle est une preuve de la piété de Valentinien, mais encore parce qu'elle témoigne que Valens aussi professait alors des sentiments orthodoxes. En effet, ce concile d'Illyrie ne décida rien, sinon que la profession de foi qui avait été arrêtée au concile de Nicée serait tenue par tout le monde. Voici cette lettre :

Plusieurs évêques s'étant assemblés en Illyrie ont déclaré, après un examen fort long et fort exact, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont une même substance. Ils tiennent tous cette doctrine, s'acquittant avec soin des fonctions de leur charge pastorale et rendant au souverain Seigneur de l'univers le culte qu'ils lui doivent. Nous avons ordonné que cette doctrine serait prêchée. Notre intention n'est pas néanmoins qu'aucun dise qu'il a suivi la *religion du prince sans garder les commandements qui nous sont donnés pour notre salut, car il est écrit dans l'Evangile : « Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. »* (*Matth.* XXII, 21.) *Que dites-vous à cela, vous autres évêques, qui êtes les dépositaires de la parole du salut ? Si votre doctrine est conforme à celle-là, aimez-vous les uns les autres, et n'abusez point de l'autorité du prince. Ne persécutez pas ceux qui servent Dieu fidèlement, qui apaisent par leurs prières le bruit de la guerre et qui arrêtent l'insolence des anges rebelles. Ils chassent ces esprits malfaisants par la force de leurs oraisons, ils payent les impositions qui sont établies par les lois ; et bien loin de s'opposer à notre puissance, ils obéissent aux ordres de Dieu, qui est le souverain de l'univers, et ne contreviennent point aux nôtres. Pour vous, vous y avez contrevenu. Nous avons tâché de vous gouverner depuis le premier jusqu'au dernier, mais vous vous êtes livrés vous-mêmes. Nous désirons être innocents de vos fautes, et comme Pilate, lorsqu'il interrogeait le Sauveur et qu'il ne voulait pas le faire mourir, ni le livrer aux Juifs qui le demandaient, se tourna vers l'Orient et ayant pris de l'eau se lava les mains en disant : « Je suis innocent du sang de ce juste* (*Matth.* XXVII, 24) *: ainsi nous avons défendu de troubler, d'opprimer ni de persécuter ceux qui travaillent dans le champ du Seigneur, de chasser les procureurs du souverain Maître, de peur que, votre malice croissant sous notre règne, vous ne fouliez aux pieds son testament avec celui qui ne porte qu'au mal, comme il arriva lorsque le sang de Zacharie fut répandu ; mais ses compagnons et ses complices ont été détruits par Jésus-Christ, notre roi, au temps de son avénement et livrés au jugement de mort avec le pernicieux démon qui les assiste.*

Cet acte a été expédié en présence de Mégèce, de Cicéron, de Damase, de Dailampon et de Netraise. Nous vous envoyons les actes du concile, afin que vous sachiez comment les choses s'y sont passées, et nous y avons attaché la profession de foi dont voici les termes :

« *Nous confessons, selon le grand et orthodoxe concile, que le Fils de Dieu est consubstantiel à son Père. Nous n'entendons point le terme* consubstantiel *comme quelques-uns, qui ne signèrent pas sincèrement le formulaire, l'entendirent autrefois, ni comme l'entendent encore aujourd'hui ceux qui nomment ces premiers leurs Pères, qui ruinent la force de ce terme et qui marchent sur les pas de ceux qui ont écrit que* consubstantiel *signifie* semblable. *En tant que le Fils est semblable à son Père et n'est semblable à aucune des créatures qui ont été faites par lui ; car ceux qui expliquent ce terme de la sorte enseignent par une horrible impiété que le Fils de Dieu est une créature, bien qu'ils avouent que ce soit une créature excellente. Nous croyons, avec les conciles qui ont été tenus depuis peu, tant à Rome que dans les Gaules, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'ont qu'une même substance en trois personnes, c'est-à-dire en trois hypostases parfaites. Nous confessons aussi, conformément à la profession de foi composée dans le concile de Nicée, que le Fils unique de Dieu, consubstantiel à son Père, a pris chair de la sainte Vierge Marie, qu'il a conversé parmi les hommes, que, pour notre salut, il a accompli tous les mystères de sa nativité, de sa passion, de sa résurrection, de son ascension, qu'il viendra, d'une manière visible, au jour du jugement pour rendre à chacun selon ses œuvres, et qu'il fera voir alors sa puissance divine ; parce que c'est la Divinité qui a pris l'humanité, et non l'humanité qui a pris la Divinité. Nous condamnons ceux qui sont dans un autre sentiment. Nous condamnons aussi ceux qui ne prononcent point de bonne foi anathème contre celui qui a dit, que le Fils n'était point avant d'avoir été engendré ; mais qu'avant d'être actuellement engendré, il était dans le Père en puissance ; car cela est commun à toutes les créatures qui ne sont pas toujours avec Dieu, comme le Fils est toujours avec son Père, parce qu'il est engendré de toute éternité.*

Indépendamment des lois que nous avons citées et de quelques autres que nous avons passées sous silence, il paraît, d'après saint Ambroise, que Valentinien en avait publié d'autres encore que nous n'avons plus. Il en cite qui ordonnaient que dans les causes qui intéressaient la foi et l'ordre de l'Eglise, il fallait que le juge fût égal en dignité et en autorité à la personne dont il était constitué juge, c'est-à-dire que les évêques ne devaient être jugés que par les évêques. Ce saint docteur ajoute que, lors même qu'un évêque était accusé d'un crime personnel et qu'il s'agissait d'informer de ses mœurs et de ses actions, les lois de Valentinien voulaient que ces accusations fussent examinées par le jugement des évêques.

Voilà, dit saint Ambroise, quel était le sentiment de ce grand empereur qui a fait paraître sa foi par la constance avec laquelle il a confessé Jésus-Christ, et qui a fait louer sa sagesse par la prospérité dont l'empire a joui sous son règne.

VALENTINIEN II, fils de l'empereur du même nom,—fut salué Auguste dans la ville d'Acincum en Pannonie, le 22 novembre de l'an 375, malgré les réclamations de son frère Gratien qui pourtant dans la suite approuva son élection. Après la mort de celui-ci, arrivée en 383, Valentinien envoya saint Ambroise au tyran Maxime, pour l'arrêter dans sa marche contre l'Italie. Il fit avec lui un traité, par lequel il lui abandonna les îles Britanniques, les Gaules et l'Espagne. Mais, en 387, le tyran se lassa de sa modération, et Valentinien, ne pouvant lui résister, se retira avec sa mère à Thessalonique, pour implorer le secours de Théodose le Grand. Ce prince défit le tyran l'année suivante, et ne se contentant pas de rendre l'Italie à Valentinien il y ajouta les Gaules, l'Espagne et l'Angleterre. Il détacha ce jeune prince des sentiments de sa mère, qui était arienne. A partir de ce moment, saint Ambroise devint le père spirituel de Valentinien et son plus fidèle conseiller. Trompé par les conseils d'Arbogaste, officier gaulois, qui lui avait donné des preuves de son courage, il se laissa engager dans une guerre contre les Francs, et périt victime de sa confiance. Par une horrible trahison, Arbogaste le fit étrangler à Vienne en Dauphiné, le 15 mai de l'an 392. Valentinien, âgé de vingt-deux ans, n'était encore que catéchumène, et attendait saint Ambroise pour recevoir le baptême. Le saint docteur, tout en déplorant cette mort prématurée, affirme, dans l'oraison funèbre qu'il prononça en son honneur, qu'il ne désespère pas de son salut.

La première loi que l'on attribue à Valentinien II, en faveur de la religion, est celle du 22 mai 383, par laquelle il prive les apostats qui ont quitté l'Eglise pour se faire idolâtres, juifs ou manichéens, du droit de disposer de leurs biens par testament. La même peine est imposée à ceux qui les auront portés à l'apostasie. et la loi menace même ces derniers de peines encore plus rigoureuses.—Sa seconde loi est datée de Milan, le 23 avril 383, sous le consulat de Mirobaudus et de Saturnin. Par cette loi, l'empereur soumet les Juifs aux charges publiques, et casse les arrêts précédents qui les en exemptaient; en voici la teneur: «L'édit sur lequel les Juifs s'appuient pour se déclarer exempts des charges de la cour est annulé par ces présentes; car il n'est pas permis, même au clergé, de se consacrer au service de Dieu sans avoir auparavant rendu ce qu'il doit à la patrie; et celui qui veut se donner véritablement à Dieu doit fournir un homme qui remplisse sa place dans les charges publiques.—Le 22 mars de l'année suivante jour du vendredi saint, Valentinien adressa à Marcien, vicaire d'Italie, une loi portant ordre de délivrer les prisonniers qui n'étaient pas coupables des crimes atroces détaillés dans cette loi, leur accordant le pardon en considération de la solennité qui était proche.—Il publia, le 25 février de l'année 385, une loi générale en faveur des criminels. Il y est déclaré que, tous les ans, lorsque la fête de Pâque sera arrivée, les juges, sans attendre un nouvel ordre, ouvriront les prisons aux criminels; mais on en excepte les sacriléges, les adultères, les incestueux, les violateurs de sépultures, les empoisonneurs, les faux monnayeurs, les homicides, les criminels de lèse-majesté, et les coupables de rapt et de maléfice.

L'antipape Ursin ayant encore une fois voulu faire valoir ses prétentions après la mort de Damase, Valentinien adressa à Pinien, préfet de Rome, un rescrit qui porte en substance, que Sirice avait été élu tout d'une voix par les acclamations du peuple, et Ursin rejeté. Ce rescrit est du 23 février 385. Le 9 avril de la même année, ce prince publia une loi qui cassait les priviléges par lesquels diverses personnes, obligées d'entretenir des postes, prétendaient s'en exempter. La loi excepte ceux qui, s'engageant dans la religion sacrée, c'est-à-dire, dans le clergé, avaient recherché des priviléges célestes et non terrestres; mais elle ordonne que leurs biens seront appliqués à supporter les charges dont elle exempte leurs personnes. On doute si ce fut Valentinien seul qui donna cette loi, ou si ce fut conjointement avec Théodose et avec Arcade.—Baronius rapporte une lettre qu'il prétend avoir été adressée par Valentinien à Salluste, préfet de Rome, dans laquelle ce prince lui ordonnait de faire reconstruire l'église de Saint-Paul, auprès de Rome, et de l'agrandir, même en coupant le chemin public, si toutefois le peuple et le sénat y consentaient; il ordonnait en même temps à Salluste de faire toutes choses avec l'avis du vénérable évêque de Rome, et de notifier ses ordres au sénat et au peuple chrétien.

Nous avons vu plus haut que l'impératrice Justine persuada à Valentinien de publier une loi en faveur des ariens. Bénévola, secrétaire d'Etat, chargé de la dresser, s'y refusa, parce qu'il n'avait cessé depuis l'enfance d'être attaché à la religion chrétienne. On lui promit des honneurs au-dessus de ceux qu'il possédait; mais il se dépouilla même des marques de sa dignité, et les jeta aux pieds de ceux qui voulaient l'engager à prêter son ministère à l'impiété, aimant mieux vivre comme un particulier, que de se conserver à la cour aux dépens de son salut. La loi fut néanmoins dressée et publiée. Elle est datée de Milan, le dix des calendes de février, sous le consulat d'Honorius et d'Evodius, c'est-à-dire le 23 février 386. En voici les termes: «Nous donnons permission de s'assembler à ceux dont les sentiments sont conformes à l'exposition de foi faite sous Constance d'heureuse mémoire, dans le concile de Rimini, par les évêques assemblés de tout l'empire romain, par ceux-mêmes qui y résident à présent, et confirmée à Constantinople. Seront libres aussi de s'assembler ceux à qui

nous l'avons permis, c'est-à-dire les Catholiques; mais ils doivent savoir que, s'ils font quelques troubles contre notre ordonnance, ils seront punis de mort, comme auteurs de sédition, pertubateurs de la paix de l'Eglise et criminels de lèse-majesté. Ceux-là aussi sont sujets au supplice qui tenteront subrepticement ou en cachette de se pourvoir contre notre présente ordonnance.» Ce fut Auxence, évêque des ariens à Milan, qui écrivit et composa cette loi. Il en est parlé dans saint Ambroise, qui dit que cet évêque arien, qui l'avait envoyée dans toutes les villes, la porterait malgré lui en l'autre monde, et qu'il y porterait aussi son âme teinte du sang des saints.

VALERANNE, évêque de Naumbourg, dans la province de Magdebourg, vers l'an 1100, tenait le parti de l'antipape contre le pape Paschal II. Cet évêque, ayant eu quelque dispute avec des Grecs, consulta sur cela saint Anselme, qui lui envoya d'abord son *Traité de la procession du Saint-Esprit*, puis celui *Du pain azyme et du pain levé*, dans lequel il établit clairement la doctrine catholique, et n'oublie pas de reprocher à Valeranne son adhésion au schisme. Ces reproches produisirent leur effet; cet évêque se réconcilia avec l'Eglise romaine, et reconnut de bonne foi le Pape Paschal II. C'est ce qu'il déclara dans le dernier chapitre de la lettre qu'il écrivit à saint Anselme, pour lui demander la raison de la variété des cérémonies dans l'administration des sacrements, et particulièrement du sacrifice de l'autel. On l'administrait différemment en Palestine, en Arménie, à Rome, dans les Gaules et en Allemagne. Valeranne craignait que cette vérité ne nuisît à l'unité de l'Eglise, et il ne concevait pas pourquoi l'on ne s'en était pas tenu exactement à la liturgie que l'on avait reçue des anciens Pères. En quelques églises, on ne faisait qu'un signe de croix sur le pain et sur le calice, lorsqu'on les bénissait. L'ancien Ordre romain le prescrivait ainsi, conformément à ce qui est dit dans l'Evangile, que Jésus-Christ, prenant le pain, le bénit une fois, et qu'il fit la même chose à l'égard du vin. Dans d'autres églises, on faisait plusieurs signes de croix sur le pain et le vin. Valeranne demandait en particulier à saint Anselme pourquoi l'on couvrait le calice d'un voile, ou d'une palle, dès le commencement de la Messe, puisque Jésus-Christ fut offert nu sur la croix. On peut consulter, à l'article ANSELME (Saint) dans le premier volume de ce Dictionnaire, la réponse dans laquelle ce saint archevêque, après avoir congratulé Valeranne sur son retour à l'unité, lui démontre que l'on peut varier sur ces points, sans porter préjudice à la vérité de la foi, ni à l'essence des sacrements. Les lettres de Valeranne se trouvent comprises dans la Collection de celles du saint archevêque de Cantorbéry.

VALERIA FALTONIA PROBA, que saint Isidore de Séville met au nombre des auteurs ecclésiastiques, avait pour mari, selon quelques-uns, Anicius Sextus Petronius Probus, consul en 371. Rien ne nous paraît plus incertain. Saint Jérôme, qui connaissait parfaitement la famille d'Anicius Probus, et qui parle de sa femme Proba et de sa fille Démétriade avec de si grands éloges, ne dit nulle part que cette Proba ait composé quelques écrits. Il parle même de celui qu'on lui attribue en termes si méprisants, qu'il est hors de toute vraisemblance qu'il ait cru que cette dame romaine en fût l'auteur. Voici ses propres expressions : « Je ne parle point de ceux qui, comme moi, s'appliquent à l'étude de l'Ecriture sainte, après avoir étudié les lettres humaines. S'ils peuvent réussir à plaire à leurs auditeurs par des discours polis et une certaine élégance de style, ils prétendent que l'on doit recevoir chacune de leurs paroles comme si elles sortaient de la bouche de Dieu lui-même. Sans se mettre en peine d'expliquer le véritable sens des prophètes et des apôtres, ils font violence aux passages de l'Ecriture, pour les ajuster à leurs idées, comme si c'était quelque chose de grand, ou plutôt, comme si ce n'était pas la chose du monde la plus ridicule et la plus impertinente, que de corrompre l'Ecriture et lui donner un sens forcé et une explication violente. C'est ainsi que certains auteurs accommodent à leurs desseins les vers d'Homère et de Virgile, en les faisant servir à composer ce qu'on appelle des *Centons*. On pourrait, sur ce pied-là, ériger Virgile en Chrétien, tout païen qu'il était, parce qu'il a dit :

La Vierge est de retour, l'âge d'or va paraître,
Le ciel nous a donné l'enfant qui vient de naître.

On pourrait mettre ces paroles dans la bouche du Père éternel :

Mon Fils, en qui je mets toute mon espérance.
Vous qui seul aujourd'hui soutenez ma puissance.

Enfin on pourrait dire du Sauveur parlant du haut de la croix, où il était attaché :

Il parle de la sorte et demeure immobile.

« Que toutes ces applications sont badines et puériles! » continue saint Jérôme. « Ne faut-il pas être un vrai charlatan, car je ne puis m'empêcher ici de traiter des hommes de ce caractère avec toute l'indignation qu'ils méritent, ne faut-il pas être un charlatan renforcé, pour entreprendre d'enseigner ce que l'on ignore; ou plutôt, pour ne pas se convaincre soi-même de sa propre ignorance? »

Ainsi parlait saint Jérôme de l'auteur des Centons tirés de Virgile et d'Homère. Se serait-il exprimé en termes aussi flétrissants à propos de Proba, épouse de Sextus, dont il dit ailleurs qu'elle effaçait par l'éclat de son nom tout ce qu'il y avait de plus grand dans l'empire romain, et que, par la sainteté de sa vie et la bonté de son cœur, elle s'était rendue respectable aux Barbares mêmes. Il semble donc que l'on doit s'en tenir à saint Isidore de Séville, qui fait cette Proba Faltonia épouse du proconsul Adelphius, parce qu'à la rigueur, il

n'était pas impossible qu'ils eussent été mariés dès le règne de Théodose, et avant l'an 394, époque où, selon saint Jérôme, ces Centons étaient déjà composés. D'un autre côté, le savant Fontanini, au livre II de ses *Antiquités de la colonie Horta*, imprimées à Rome in-4° en 1723, prétend, en parlant de ces Centons, et semble même le prouver assez bien, qu'ils ne sont ni d'Anicia Faltonia Proba, femme d'Anicius Petronius Probus, ni de Valeria Proba, femme du proconsul Adelphius, mais de Falconia Proba, nommée *Hortana*, parce qu'elle était de la colonie *Horta*, aujourd'hui ville épiscopale dans le Patrimoine de saint Pierre.

Quoiqu'il en soit, ces Centons furent imprimés pour la première fois à Venise in-4° en 1502, avec les poésies de Sedulius, de Juvencus, d'Arator, etc. On les réimprima à Lyon en 1516, avec les poésies de Jean-Baptiste Mantouan, et depuis, dans les bibliothèques des Pères à Paris, en 1576 et 1589; dans celle de Lyon en 1577, et dans le tome II du *Recueil des poëtes latins*, imprimé in-folio à Londres, en 1713.

Ces Centons y sont divisés en deux parties. La première, qui est composée de trente six chapitres, contient une partie de l'histoire de l'Ancien Testament, qu'elle commence à la création, et qu'elle finit au chapitre XIIe de l'*Exode*, où il est question de la loi donnée aux Israélites. La seconde contient quarante et un chapitres, dans lesquels on trouve en abrége l'histoire des principaux mystères du Nouveau Testament, en commençant à l'incarnation de Jésus-Christ pour finir à son ascension dans le ciel. Ce que l'auteur dit de tous ces mystères est tiré des quatre Evangiles. Au commencement de ce poëme, Faltonia témoigne qu'elle en a composé d'autres sur les guerres civiles, suscitées par la perfidie de ceux qui avaient troublé la paix publique pour s'emparer de l'empire, ce qui a rapport au règne de l'empereur Théodose. A la fin, elle exhorte son mari et ses enfants à embrasser la religion chrétienne, ou, du moins, à y persévérer. Cette conclusion ne se trouve pas tout entière dans la bibliotèque des Pères de Lyon, imprimée en 1677. Tout le poëme est emprunté des vers de Virgile et d'Homère. Il est mis au rang des apocryphes, dans le décret du Pape Gélase, probablement parce qu'il est composé des vers de ces deux auteurs païens; et saint Isidore de Séville, tout en louant l'esprit de celle qui l'a fait, semble n'en pas estimer le dessein.

VALESIUS, hérésiarque arabe, — a donné son nom à des hérétiques appelés Valésiens. Ces novateurs se mêlèrent longtemps parmi les fidèles; mais leurs erreurs venant à se découvrir, ils furent chassés de l'Eglise. Ils admettaient des principautés et des puissances comme la plupart de ceux qui les avaient précédés; mais le point capital de leur secte était de se faire eunuque; et ils y obligeaient tous leurs disciples, de gré ou de force. Ils défendaient la chair des animaux à ceux qui n'avaient pas encore subi cette opération, dans la crainte qu'une nourriture trop succulente ne les portât à des désirs déréglés; mais dès qu'ils l'avaient subie, on leur permettait l'usage de toute sorte de viandes indifféremment. On dit aussi qu'ils mutilaient les étrangers qui passaient chez eux, parce que, dans leur croyance, ce n'était qu'à cette condition que l'on pouvait obéir à cette parole de Jésus-Christ : *Si quelqu'un de vos membres vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous* (*Matth.* v, 29, 30); ce qui est insoutenable, parce qu'il n'y aurait plus de raison de ne pas se priver de tous les membres, puisqu'il n'en est aucun qui ne puisse devenir un sujet de scandale, et même de s'arracher le cœur, puisque, suivant l'Ecriture (*Matth.* xv, 19), c'est de lui que proviennent les adultères et toutes les fornications. Saint Epiphane place cette hérésie entre celles de Noët et des novatiens, ce qui fait croire qu'elle est du IIIe siècle. Il dit qu'il y avait de ces hérétiques à Bachar au delà du Jourdain. Ils étaient dans les principes des gnostiques touchant les anges, et rejetaient la Loi et les Prophètes, l'Ancien et le Nouveau Testament.

VARADATUS, moine du Ve siècle, dit, dans une lettre à l'empereur Léon, que les apôtres, étant assemblés à Jérusalem, à l'exception de saint Paul, y composèrent le *Livre des Actes*, et que ce livre subsistait encore de son temps. On ne sait quel était ce livre : peut-être le moine Varadatus voulait-il parler du Symbole, qui, selon le sentiment le plus accrédité parmi les anciens, fut composé par les apôtres, avant leur séparation pour aller prêcher l'Evangile par toute la terre. Ce Symbole résume en effet, par une profession de foi générale, les Actes de cette assemblée apostolique, que l'on peut appeler le premier concile de Jérusalem.

VARNIER, poëte français, ne nous est connu que par le catalogue des manuscrits de l'abbaye de Saint-Evrault, dressé par dom Julien Blaise, et qui est bien plus étendu que celui qui est imprimé dans la *Bibliothèque* de Montfaucon. Dom Julien désigne ainsi l'ouvrage de Varnier : « La Vie de saint Thomas martyr, archevêque de Cantorbéri, en vers français anciens; composée deux ans après sa mort, par un auteur qui alla exprès à Cantorbéri, et qui se nomme au penultième feuillet, VARNIER, *clerc du Pont*, ou VARNIER DU *Pont, clerc*. Ce surnom de *du Pont* n'indique pas d'une manière précise la ville où il était né. Ce pourrait être à Pont en Saintonge, à Pont sur Yonne en Gâtinais, à Pont-Saint-Maxence en Picardie; et dans la seule Normandie, à Pont-Audemer, ou Pont-l'Evêque, ou au Pont de l'Arche. Quoiqu'il en soit, Thomas de Cantorbéri étant mort en 1170, cette Vie, d'après la note de dom Julien, dut être écrite en 1172. La bibliothèque Impériale ne possède pas cet ouvrage. Montfaucon semble en faire mention lorsqu'il indique : *Garnerii poemata Gallica*,

dans la bibliothèque Ambrosienne de Milan.

VASELINUS ou VASELIN, auteur du XIIe siècle, après avoir été prieur de Saint-Jacques, fut abbé de Saint-Laurent de Liége, vers l'an 1145. — C'était un homme savant et dont on conserve quelques ouvrages, entre autres, un traité *De consensu Evangelistarum*. Dom Martène a fait imprimer une de ses lettres, adressée à Raimbault, chanoine régulier, dans le tome Ier de son *Thesaurus Anecdotorum*, et le P. Mabillon en a publié une autre *De continentia conjugatorum*, morceau remarquable, adressé non pas à l'abbé de Florenne, comme il l'a dit, mais à l'abbé du monastère de Flonne, de l'ordre de Saint-Augustin, à quatre lieues de Liége, comme on le voit par un manuscrit conservé de cette ancienne abbaye.

VAUTHIER, archevêque de Sens. — Vauthier succéda dans le siége archiépiscopal de Sens à Evrard, mort le 1er février 888. La même année, Eudes, ayant été mis sur le trône par la faction de la plus considérable partie des seigneurs français, se fit sacrer à Sens par Vauthier. Cet archevêque fit aussi la cérémonie du sacre de Rodolphe, duc de Bourgogne, le 13 juillet 923, dans l'église de Saint-Médard de Soissons. L'année précédente, il avait sacré à Reims Robert, frère du roi Eudes. En 891, il assembla un concile à Meun-sur-Loire dans l'église de Saint-Lifart, où il fut ordonné qu'à l'avenir on ne mettrait pour abbé, dans le monastère de Saint-Pierre de Sens, que celui qui aurait été élu par la communauté. Ses démêlés avec Richard le Justicier, duc de Bourgogne, en 896, lui occasionnèrent une prison de neuf mois. Mais il rentra depuis dans les bonnes grâces de ce prince. Il mourut le 19 novembre de l'an 923. Clarius, auteur de la *Chronique de saint Pierre le Vif*, en parle comme d'un homme illustre par sa noblesse et son savoir.

On nous a donné sous son nom quatorze Statuts qui ont pour but le rétablissement de la discipline dans le clergé séculier et et régulier. Les abbés et prieurs conventuels qui ne viendront point au synode seront privés pour huit jours de l'entrée de l'église, s'ils ne se sont point excusés. Défense aux religieuses noires de recevoir chez elles aucun dépôt, soit des clercs, soit des laïques, sans la permission de l'évêque. Elles mangeront toutes dans le même réfectoire et coucheront dans le même dortoir, à moins que quelque nécessité n'engage l'abbesse à les en dispenser. Toutes les chambres particulières de leurs monastères seront détruites, à l'exception de celles qui seront destinées à la réception de l'évêque et à l'usage des infirmes, ou pour quelque autre nécessité, selon le jugement de l'évêque. On ne leur permettra point de sortir, ni de coucher dehors que rarement et pour des causes légitimes. Les abbesses seront soumises à cette loi. Les évêques auront soin de faire fermer toutes les portes suspectes et inutiles de ces monastères, et de veiller par eux-mêmes et par leurs ministres sur la conduite des religieuses. Il est défendu à tous les juges ecclésiastiques, tant ordinaires que délégués, de porter des excommunications générales, et d'excommunier tous ceux qui communiqueront avec les excommuniés, si ce n'est dans des cas extrêmement graves et pour des excès énormes. On avertira les chapitres de chanoines de régler l'Office divin dans leurs églises, tant la nuit que le jour, selon le nombre des clercs, et relativement aux facultés des églises, et de s'en acquitter avec exactitude. Les chanoines et autres clercs séculiers seront aussi avertis de se conformer, tant dans leurs habits que dans le reste de leur vie, aux règlements faits dans le concile général, c'est-à-dire celui d'Aix-la-Chapelle en 816. Il est ordonné de rétablir les communautés de moines ou de chanoines réguliers dans les prieurés ou maisons où il y en avait auparavant, si toutefois il se trouve assez de bien pour les entretenir. Les abbés et prieurs conventuels auront dans les maisons de leur dépendance autant de religieux qu'il est de coutume d'y en entretenir, suivant les revenus desdites; et ils ne pourront exiger d'eux aucune pension, si ce n'est que l'évêque le permette à quelqu'un d'eux pour cause légitime. Les clercs qui mènent une vie licencieuse seront rasés par l'ordre des évêques, des archidiacres et des officiaux, en sorte qu'il ne leur reste aucun vestige de la tonsure cléricale; cela se doit faire néanmoins sans scandale. En renouvelant un ancien statut du concile provincial, on ordonne que, s'il arrive qu'on mette en interdit une terre pour quelque faute du seigneur ou des baillis, cet interdit ne soit point levé que les coupables n'aient satisfait pour les dommages qu'ils auront causés aux églises paroissiales, ou qu'ils n'aient donné caution pour satisfaire dans la suite. Quelques-uns doutent que ces statuts soient aussi anciens que Vauthier de Sens, et croient y trouver une discipline plus récente que celle du Xe siècle. Il paraît du moins certain qu'ils ont été faits depuis que les Normands eurent cessé de ravager la France, c'est-à-dire depuis la conversion de Rollon ou Robert, duc de Normandie, en 912, ou depuis leur défaite par les armes du roi Rodolphe.

VICTOR, prêtre d'Antioche, — a fait un *Commentaire sur l'Evangile de saint Marc*, qui a été traduit en latin et donné au public par Peltan. On croit que cet auteur vivait au commencement du Ve siècle ou vers la fin du IVe; car, sur le chapitre XIII de saint Marc, il dit que l'on voyait encore de son temps les restes du temple de Jérusalem. Il remarque aussi, dans le même endroit, que de son temps il n'était pas rare de voir des Chrétiens qui remettaient à recevoir le baptême jusqu'à la fin de leur vie. Dans le chapitre suivant, il parle de l'hérésie des novatiens comme d'une secte qui était alors dans sa vigueur.

Il remarque, dans sa Préface, que plusieurs auteurs avaient écrit sur l'Evangile

de saint Matthieu et de saint Jean; qu'il y en avait fort peu qui eussent travaillé sur saint Luc, et qu'il n'en avait point trouvé qui eussent encore écrit sur saint Marc, quoiqu'il eût parcouru exactement les catalogues des œuvres des anciens auteurs. Il ajoute que c'est ce qui l'a déterminé à recueillir ce que les docteurs de l'Eglise avaient remarqué, de côté et d'autres, sur différents passages de cet Evangile, et à en composer une courte explication. Il dit ensuite que saint Marc portait aussi le nom de Jean, et que sa mère n'est autre que cette Marie dont il est parlé dans les *Actes*, et chez qui les disciples demeuraient à Jérusalem; que saint Marc, d'abord à la suite de saint Barnabé, s'attacha plus tard à saint Pierre, et qu'il écrivit enfin son Evangile à Rome, à la prière des fidèles de cette ville. Saint Matthieu avait déjà écrit le sien.

Telles sont les remarques que cet auteur fait sur le saint évangéliste dans la Préface de son *Commentaire*. Dans le corps même de l'ouvrage, il s'attache à l'explication de la lettre et de l'histoire, qu'il éclaircit par des remarques fort solides et fort judicieuses. Ce Commentaire a été imprimé avec celui de Tite de Bostres sur saint Luc, à Ingolstad en 1580, et dans les Bibliothèques des Pères de Cologne, Paris et Lyon, etc.

VILLEHARDOUIN (Geoffroy de) célèbre chroniqueur du XIIIe siècle, — naquit vers l'année 1160, dans le bourg et château de ce nom, situé entre Bar et Arcis-sur-Aube, à une demi-lieue de cette rivière. Sa famille était ancienne et une des plus considérables du comte de Champagne. Son père, Guillaume de Villehardouin, y exerçait avant lui la charge de maréchal, et Geoffroy lui succéda dans cette dignité, vers l'an 1190. Après avoir mérité l'estime du comte de Champagne Henri II, il obtint également la confiance de Thibault III, qui parvint à cette principauté en 1197. Villehardouin fut, l'année suivante, l'un des seigneurs champenois qui vinrent, au nom de ce prince, promettre foi et hommage au roi Philippe Auguste. Il assista, en 1199, à une cour que Thibault avait convoquée à Chartres, pour assigner le douaire de son épouse, Blanche de Navarre. Ce fut pendant l'Avent de cette même année, qu'un tournoi magnifique rassembla au château d'Escry une multitude de chevaliers : on n'en comptait alors pas moins de deux mille deux cents qui relevaient du comte de Champagne. Foulques, le fervent curé de Neuilli, vint prêcher la croisade, au milieu de ces joûtes solennelles; et à sa voix tous ces nobles champions, parmi lesquels se trouvait Geoffroy de Villehardouin, prirent la croix et promirent d'aller délivrer les lieux saints. Il se faisait de pareils enrôlements en Flandre et en d'autres provinces. Tous ces croisés s'assemblèrent d'abord à Soissons, ensuite à Compiègne, pour déterminer l'époque de leur départ et la route qu'ils devraient suivre. Ils nommèrent six commissaires, qui furent chargés d'aller dans les ports de mer, pour préparer l'embarquement. Villehardouin fut l'un des députés qui se rendirent à Venise.

Le doge Henri Dandolo, vieillard nonagénaire, les accueillit honorablement et leur dit qu'il les regardait comme envoyés « par li plus hauts homes qui soient sans corone. » Villehardouin porta la parole dans le grand conseil. Il dit que les barons de France les avaient envoyés, pour prier Venise d'aider les Français à venger « la honte de Jésus-Christ; » qu'ils avaient ordre de se prosterner à leurs pieds, et de ne pas se relever que le peuple vénitien n'eût promis « d'avoir pitié de la Terre-Sainte d'outre mer. » A ces mots, les six députés s'agenouillèrent, en versant des larmes. Le peuple, touché de cette vue, s'écria : *Nous l'octroyons, nous l'octroyons!* La république s'engagea à fournir autant de vaisseaux qu'il en faudrait pour transporter quatre mille cinq cents chevaux et trente-trois mille cinq cents hommes, et à nourrir cette armée pendant neuf mois, moyennant quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent. M. Sismondi évalue la somme à quatre millions deux cent cinquante mille francs de notre monnaie; et le comte Daru à 4,500,000 fr. « Le prix, » dit ce dernier écrivain, « fut réglé à deux marcs d'argent par homme, et quatre par cheval, ce qui faisait quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent, représentant environ un million et demi de la monnaie actuelle, à une époque où le septier de blé valait de cinq à six sols, et le marc d'argent cinquante et quelques sols, et par conséquent, quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent, plus de neuf cent mille septiers de blé. » Il était stipulé en outre que Venise équiperait à ses frais cinquante galères pour seconder les opérations des croisés, et qu'elle aurait une part dans le butin et dans les conquêtes. Il fut arrêté que les barons et les pèlerins se rendraient à Venise le jour de la saint Jean de l'année suivante, 1202, et que les vaisseaux promis par la république seraient prêts à faire voile.

Après la signature du traité, Villehardouin, revenu en France, trouva le comte Thibault, son seigneur dangereusement malade. Sa mort laissa bientôt sans chef les croisés, qui prièrent le duc de Bourgogne, et ensuite le comte de Bar de se mettre à la tête de l'entreprise. L'un et l'autre refusèrent. Villehardouin proposa d'offrir le commandement au marquis de Montferrat, qui accepta et donna aux pèlerins rendez-vous à Venise. Les premiers arrivés dans cette ville apprirent avec chagrin que la plupart des croisés suivaient une route différente et s'embarquaient dans d'autres ports. Les signataires de la convention avec les Vénitiens, craignant de se voir dans l'impossibilité de rassembler la somme convenue pour le passage de l'armée, envoyèrent le comte de Saint-Pol et Villehardouin, pour engager les pèlerins à se

rendre au plus tôt à Venise; un grand nombre prit le chemin de la Pouille, et après plusieurs courses, ils ne parvinrent à ramener avec eux qu'une faible partie des contribuables. Les plus hauts barons firent le sacrifice de tout ce qu'ils avaient d'argent et d'effets précieux : « Lors peussiez voir tante belle vaissellement d'or et d'argent porter à l'ostel le duc por faire paiement. » La somme n'était pourtant pas complète, il s'en fallait de plus d'un tiers ; « si failli de la convenance trente-quatre mille marcs ; » ce qui réjouissait fort ceux qui n'avaient encore rien déboursé; car ils espéraient que l'insuffisance du paiement ferait avorter l'entreprise ; « mes Deix ne le vost mie en si soffrir. » Dandolo déclara que la république accorderait des délais à ses débiteurs, s'ils voulaient l'aider à recouvrer la ville de Zara, en Dalmatie, que le roi de Hongrie lui avait enlevée. Cette proposition n'obtenait pas tous les suffrages; mais elle plut aux chefs de l'armée française. Villehardouin la soutint; la plupart des croisés l'adoptèrent, et les mécontents eux-mêmes se virent entraînés enfin à s'embarquer pour Zara. Le siége de cette ville commença le 10 novembre, et faillit être interrompu par les manœuvres de Guy de Vaux Cernay, qui s'y opposait au nom du Pape Innocent III. La discorde éclatait entre les assiégeants ; le maréchal de Champagne parvint enfin à la calmer et à faire continuer le siége. La place se rendit, et le partage du butin divisa de nouveau les vainqueurs. Les Français se soulevèrent un instant contre les Vénitiens que le Souverain Pontife excommuniait. On se réconcilia néanmoins, et l'on passa ensemble l'hiver à Zara, où arrivèrent des ambassadeurs byzantins, envoyés par Alexis Comnène implorer des secours en faveur de son père dépossédé de la couronne.

Lorsqu'à la sollicitation de ce jeune prince, les croisés rétablirent sur le trône de Constantinople l'empereur Isaac, victime de l'usurpation de son frère, Villehardouin, député vers ce monarque, porta la parole au nom de tous les seigneurs. « Sire, » lui dit-il, « tu vois le servise que nos avons fait à ton fils, et combien nos lui avons sa convenance tenue : » c'est à toi d'accomplir les engagements qu'il a pris en ton nom; il ne rentrera dans cette ville qu'après l'entière exécution du pacte qu'il a souscrit. Isaac demande quelles étaient les conditions de ce traité; Villehardouin répondit : « Tot el premier chef, mettre tot l'empire à l'obédience de Rome, » puis payer deux cent mille marcs d'argent, fournir l'armée de vivres pour une année, lever et solder dix mille hommes à s'embarquer pour les saints lieux d'outre-mer, et y entretenir cinq cents chevaliers. Ces clauses, et surtout la première, semblèrent un peu dures. « Certes, fait l'empererès, la convenance est mult grant; » mais on l'avait si bien servi qu'il ne pouvait rien refuser. Quand il eut ratifié tous ces articles, on lui ramena son fils Alexis qui reçut par avance la couronne impériale, « à la feste de monseignor saint Pierre entrant august, » c'est-à-dire le 1er août, jour de saint Pierre ès liens. Quoique assez maltraité par les croisés, Isaac, encore plus effrayé des agitations populaires qui allaient, après leur départ, le menacer plus que jamais, les supplie de rester à Constantinople jusqu'au mois de mars 1204 : il avait, disait-il, besoin de ce délai pour rassembler les deux cent mille marcs d'argent ; et il y ajouterait ce qui serait nécessaire pour aider les Vénitiens à prolonger le service auquel ils s'étaient engagés. Ces propositions ayant été agréées par le doge, et, non sans quelques débats, dans le conseil des barons français, l'armée demeura devant Constantinople; elle occupait les faubourgs de Péra et de Zapata ; les vaisseaux étaient à l'ancre de ce côté du port. Toutefois le marquis de Montferrat, moyennant seize cents écus d'or, détacha plusieurs compagnies avec lesquelles il accompagna le jeune prince Alexis dans les provinces voisines qu'il fallait soumettre pour la tranquillité de l'empire.

La concorde ne dura pas longtemps : Alexis s'enorgueillissait de ses succès; Isaac s'en montrait jaloux ; les Grecs, mécontents de l'un et de l'autre, supportaient avec impatience la charge et le joug de tant d'étrangers ; les croisés enfin aspiraient à tirer meilleur parti de leur séjour auprès d'une ville si opulente. A la suite d'une querelle entre des Latins et des Grecs, un violent incendie commença par le quartier voisin du port, sans qu'on sût qui l'avait allumé, mais c'était le signal d'une mésintelligence désormais irrémédiable : « Ensi fusrent désacointié, » dit Villehardouin, « li Franc et li Grec que ils ne fusrent mie si comunel com il avaient esté devant. » Alexis était encore absent au moment de ce désastre ; au retour de son expédition, il traita les croisés avec peu d'égards : les paiements des tributs promis ne se firent plus exactement. On lui députa six barons au nombre desquels le maréchal de Champagne se trouvait encore. Cette fois néanmoins ce fut le comte de Béthune qui prononça la harangue. Elle était vive et menaçante; Alexis s'en offensa ; les habitants, dès qu'ils en eurent connaissance, s'en irritèrent; les six députés faillirent être arrêtés et assassinés. Ils remontèrent bien vite à cheval, et dès qu'ils se virent hors de la porte de Constantinople, ils se félicitèrent d'avoir échappé à un si grand péril; « mult se tint à pou, » dit Villehardouin, que il ne fusrent tuit mort et pris. » La guerre était dès lors déclarée, et les Grecs la commencèrent en essayant d'incendier la flotte vénitienne, mais sans pouvoir y réussir. Alexis déconcerté tenta de renouer des négociations, et acheva, par ces vaines démarches, de perdre tout crédit chez les siens comme auprès des étrangers.

Une révolution populaire ayant mis sur

le trône Myrziphlos ou Murtzuphle, que Villehardouin appelle Morchuflex, et dont un des premiers soins fut de faire étrangler le jeune empereur Alexis, les barons n'hésitèrent point à s'armer contre cet assassin usurpateur. Non-seulement ils firent les préparatifs de cette aggression, mais d'avance ils réglèrent le partage de l'empire dont ils allaient devenir les maîtres. Cependant un premier assaut, qu'ils livrèrent le 8 avril 1204, ne leur réussit point : ils y perdirent beaucoup de monde. Plus heureux le 12, « lundi de Pasque florie, » ils pénétrèrent dans la place, malgré les pierres et les poutres qu'on faisait rouler sur eux. Ils y allumèrent un nouvel incendie qui, pendant la nuit et le jour suivant, dévora plus de maisons, dit Villehardouin, « qu'il n'ait ès trois plus granz cités del roi alme de France. » Le 13 au matin, ils s'attendaient à de nouveaux combats; mais Murtzuphle avait pris la fuite. Théodore Lascaris, proclamé empereur, avait à peine régné quelques heures ; de longues files d'habitants, précédés de prêtres, de croix et de reliques, se prosternaient aux pieds des croisés, et ne demandaient que la vie. On n'en voulait qu'à leurs trésors et à leur liberté ; pourtant un si vaste pillage ne pouvant guère s'accomplir sans effusion de sang, on compta environ deux milles victimes de l'avidité des ravisseurs. « Fu si granz la gauinz (le gain), écrit Villehardouin, que nuz ne vos en saurait dire la fin d'or et d'argent, et vasselement, et de pierres prétieuses, et de samiz (velours) et de draz de soie, et de robes vaires et grises, et hermines, et toz les chiers avoirs qui onques fusrent trové en terre..... Ensi fisrent la Pasque florie et la grand Pasque aprez, en cele honor et cele joie que Diex leur et donée. » Les excès et les scandales qui signalèrent la prise de Constantinople sont racontés plus au long par d'autres historiens de ce temps. Le maréchal de Champagne fait observer que les vainqueurs n'étaient plus qu'au nombre de vingt mille hommes, et que Dieu leur soumettait une ville habitée par quatre cent mille Grecs.

On procéda ensuite au partage d'une si riche proie. Un quart fut réservé à l'empereur qui serait élu, et le reste divisé également entre les Vénitiens et les Français. Sur la part de ceux-ci, on préleva cinquante mille marcs d'argent qu'ils devaient encore aux Vénitiens. Le surplus, qui était de cent mille marcs, se distribua de telle sorte que chaque fantassin eut cinq marcs; chaque homme ou sergent à cheval, dix; chaque chevalier, comme Villehardouin, vingt, c'est-à-dire, environ mille cinquante francs et chaque prêtre, ce même lot. Mais le total de quatre cent mille marcs n'équivalait pas à la moitié de ce qu'on avait réellement enlevé aux malheureux Grecs. M. Daru, en tenant compte des rapines ignorées, des objets vendus à vil prix ou détruits, évalue à deux cents millions de notre monnaie ce qu'on pilla de richesses dans une ville qui venait d'essuyer trois incendies. Il conjecture avec raison que cette catastrophe anéantit un très-grand nombre de monuments de l'antique littérature. Il est probable que, sans cette expédition de 1204, les savants, Grecs et Occidentaux, du xve siècle auraient trouvé, avant 1453, plus de trésors dans les bibliothèques de Constantinople. D'une quantité considérable de statues et d'autres ouvrages qui ornaient les édifices publics, on ne connaît plus que les quatre chevaux de bronze doré qui furent alors transportés à Venise, et qu'on a vus pendant quelques années à Paris.

Il fallut faire un empereur ; Dandolo eut la sagesse de se récuser, en laissant pour uniques compétiteurs Baudouin, comte de Flandres et Boniface, marquis de Montferrat, auquel Villehardouin était particulièrement attaché. Avant de choisir, on convint que celui qui serait élu abandonnerait à son concurrent « tote la terre d'autre part del braz (du canal) devers la Turskie, et l'isle de Crète. » Douze électeurs, six Français, tous ecclésiastiques, et six Vénitiens, conférèrent à la pluralité des suffrages, l'empire d'Orient à Baudouin. Proclamé le 9 mai, il reçut l'hommage du marquis de Montferrat, dont l'exemple entraîna la soumission de tous les seigneurs, quoique plusieurs se fussent aussi déclarés aspirants, ou, comme dit notre chroniqueur *habaans à cette dignité suprême.*

L'empereur Baudouin, qui sentait la nécessité d'attacher à son empire nouveau de braves défenseurs, mit Villehardouin en possession des territoires de Macra et de Trajanople, de l'abbaye de Vara et du titre de maréchal de Romanie, en lui conservant celui de *maréchal de Champaigne*. Villehardouin, également aimé de l'empereur et du marquis de Montferrat, leur rendit un service commun, en apaisant la mésintelligence qui régnait entre eux.

Depuis que le comte de Flandre portait la couronne impériale, la fortune cessait de seconder sa valeur. Après plusieurs tentatives infructueuses contre quelques villes de son empire qui tenaient pour les Grecs, il vint mettre le siége devant Andrinople, où il tomba entre les mains des Bulgares, le 14 avril 1205. A cette nouvelle, le maréchal de Champagne sortit du camp avec ce qu'il avait de troupes, se fit suivre par Manassés de l'Isle et sauva les débris de l'armée. Gibbon compare la retraite qu'il dirigea à celle des dix mille sous Xénophon. Il y commanda successivement l'arrière-garde et l'avant-garde, opposant à tous les périls autant de courage que de prudence, et toujours poursuivi de près par Joannice, roi de Bulgarie. Il ne servit pas avec moins de fidélité l'empereur Henri, frère et successeur de Baudouin. Le marquis de Montferrat, dont la fille Agnès avait épousé l'empereur Henri, donna à Villehardouin la ville de Messinople avec toutes ses dépendances, ou celle de Serres à son choix. Il devint

alors nomme lige du marquis, sauf l'hommage et la fidélité qu'il devait à l'empereur de Constantinople. Le marquis Boniface ne survécut pas longtemps à cet acte de générosité: « Il fist une chevauchie par le conseil as Grien (*des Grecs*) de la terre ou la montagne de Messinople, (et là enveloppé de toutes parts) par li Bougres de la terre, il fu féruz d'une saiete (flèche) parmi le gros del braz desoz l'espaules mortelement. » Ces féroces Bulgares lui coupèrent la tête et l'envoyèrent au roi Joannice.

C'est par ce récit de la mort de son bienfaiteur et de son ami que Villehardouin termine son ouvrage. On sait peu ce qu'il devint lui-même après ce triste événement. Seulement des pièces recueillies par Du Cange attestent ses pieuses libéralités. Les brillants établissements, qui l'avaient retenu loin de sa patrie, ne lui en avaient pas fait perdre le souvenir; en 1207 il dota l'abbaye de Froissy et celle de Troyes, où ses deux sœurs et ses deux filles étaient religieuses. Il mit à cette donation la condition remarquable que ses filles et ses sœurs disposeraient pendant leur vie du revenu des fonds qu'il cédait. Le sceau appendu à cet acte porte une croix ancrée, rompue, brisée au premier canton. Tout en jouissant plus ou moins paisiblement de ses domaines de Thrace et de Thessalie, Villehardouin continuait de correspondre avec la comtesse Blanche de Navarre, veuve du comte Thibaud III, et l'aidait de ses conseils. Le maréchal de Champagne se reconnaît dans une lettre qu'il écrivit, de concert avec Miles de Brabant, à cette princesse, quoiqu'il ne s'y qualifie que *Marescallus Romanorum*, « maréchal de Romanie. » L'objet de cette lettre est d'éclairer Blanche sur les droits qu'elle peut faire valoir contre les comtes de Blois et de Sancerre. Il vivait encore en 1212; une lettre d'Innocent III en fournit la preuve, puisqu'on y voit que, l'an quinzième du pontificat de ce Pape, une transaction avait été garantie et scellée en Macédoine par le maréchal; mais après 1213, son nom ne paraît plus dans l'histoire ni d'Orient ni d'Occident. Dès cette année, son fils Erard prend le titre de seigneur de Villehardouin, et de maréchal de Champagne.

Sa famille a joui longtemps de grands honneurs dans l'empire Grec. Alliée aux empereurs de Constantinople et aux plus grands princes de l'Europe, elle posséda en Orient des principautés importantes, celle d'Achaïe celle de Morée, les villes de Corinthe, d'Argos et plusieurs autres. La branche dont il était le chef s'éteignit en 1400. Son neveu Geofroy, fils de son frère Jean, succéda à la principauté de Morée, conquise par Guillaume de Champlite, mort sans enfants. Jusqu'à l'entière destruction de l'empire grec, ses descendants s'y maintinrent et cette ligne de la maison de Villehardouin se fondit par la suite dans la maison de Savoie. Mais, malgré la noblesse de ses alliances, le plus illustre membre de cette famille est celui qui, après avoir participé à la conquête de Constantinople, en 1204, a écrit l'histoire de cette expédition fameuse.

Sa Chronique. — En retraçant l'histoire de la vie de Villehardouin, nous avons fait l'analyse de son livre; car la plupart de ses actions ne nous sont connues que par ses récits; et il nous a fallu prendre connaissance des affaires politiques et militaires qu'il raconte, pour savoir comment il y a figuré lui-même. On a vu que son *Histoire de la conquête de Constantinople* comprend l'espace de neuf années, depuis 1198 jusqu'en 1207; qu'elle contient les détails relatifs à l'enrôlement des croisés français, à leurs transactions avec les croisés vénitiens, à la prise de Zara, au rétablissement d'Isaac l'Ange, aux démêlés avec le jeune Alexis, à l'usurpation et au détrônement de Murtzuphle, à l'occupation et au pillage de Constantinople en 1204. à l'installation de Baudouin en qualité d'empereur, aux combats qu'il eut à soutenir contre les Grecs et les Bulgares jusqu'à la journée d'Andrinople où il fut fait prisonnier, à la régence et aux deux premières années du règne de son frère Henri jusqu'à la mort du marquis de Montferrat. L'étendue de l'ouvrage est de soixante pages in-folio: il est plein de faits et de particularités; mais le lecteur comprendra que nous n'avons pu en extraire qu'un petit nombre d'articles principaux. Toutes ces relations ont d'abord l'avantage d'être originales. Ce sont les dépositions d'un contemporain, d'un témoin oculaire et souvent d'un acteur du drame qu'on y voit retracé. Aussi ont-elles partout l'accent de la plus franche sincérité.

Lorsqu'un historien a pris part aux événements qu'il raconte, et qu'il parle des actions honorables de sa vie, toujours avec brièveté et modestie, il contraint pour ainsi dire les lecteurs d'ajouter foi à sa narration. Villehardouin fut très à portée de connaître la vérité des faits et d'en suivre l'ensemble, puisqu'il assistait à tous les conseils de l'armée. « Bien temoigne Joffrois li mareschaus de Champaigne qui ceste ovre dicta qui ainc n'y ment de mot à son escient, si com cil qui a toz les conseils fu.» Quand il ne parle que sur la foi d'autrui, il a soin d'en avertir. «Ce tesmoigne Joffrois de Ville-Hardouin, qui ceste ovre tracta, de ce que plus de quarante li distrent par vérité, qua ils virent, etc. » Quelque zélé qu'il soit pour la gloire de ses compatriotes, il sait rendre justice aux Vénitiens: il loue leur bravoure et surtout leur habileté en fait de navigation et de guerres maritimes, « Bien tesmoigne Joffrois..... que onques sur mer ne s'aidèrent gens miels que les Vénisiens firent. » Cette manière de parler de lui-même, en troisième personne, et les mots qui *ceste ovre dicta* ont paru à quelques auteurs modernes des motifs suffisants de supposer que Villehardouin ne savait pas écrire, qu'il avait seulement ra-

conté de vive voix ce qui se lit dans le livre publié sous son nom, et que la rédaction en appartenait à quelque clerc qui lui servait de secrétaire. Mais on sait que bien d'autres écrivains se sont mis en scène dans les mêmes formes, et que le mot *dicter* a été employé souvent dans le sens de composer. D'ailleurs l'un des passages que nous venons de citer porte positivement qui ceste ovre tracta, et l'idée qui s'attache naturellement à ce dernier terme est celle d'un travail littéraire. Aussi Villehardouin a-t-il toujours été compris, tout seigneur qu'il était, parmi les hommes lettrés du XIII[e] siècle, et nous ne pouvons hésiter à l'y maintenir.

Ses écrits n'ont pas la naïveté et l'enjouement qui font lire avec tant de charme les *Mémoires* du sire de Joinville. Judicieux, peu chargés de détails superflus, ils paraissent plus intéressants qu'agréables. Villehardouin a prouvé, et d'autant mieux qu'on n'en peut apercevoir l'intention, qu'il joignait à la valeur guerrière une éloquence forte et naturelle. Il s'est montré également propre à combattre et à négocier, dans un siècle où les chevaliers ne se piquaient que de savoir manier la lance et l'épée. Son histoire n'est pas seulement remarquable par les faits racontés; mais elle est encore un des plus anciens monuments de notre langue écrite en prose : on pourrait même dire, avec dom Brial, que c'est le plus ancien de tous, si l'on ne tenait pas compte de quelques opuscules et d'un petit nombre de traductions.

La première édition de Villehardouin fut imprimée à Venise en 1573; la seconde, à Paris en 1585, par Vigénère, avec une traduction latine fort inexacte en regard. L'édition de Lyon, sous la date de 1601, est en vieux langage. Du Cange donna en 1657, une édition avec un Glossaire, qui est sans contredit la meilleure. Il a placé en regard du texte, une version en français moderne. On désirerait que cette version se rapprochât davantage du texte original; mais les observations dont elle est accompagnée sont très-précieuses, comme tout ce qu'a produit la savante plume de Du Cange. Cette édition peut être citée comme une preuve sensible de l'importance que les bibliomanes attachent souvent à la largeur des marges d'un livre. En papier ordinaire, on l'achète dix francs; elle s'est vendue jusqu'à cent soixante-huit francs en grand papier. On trouve aussi l'histoire de Villehardouin dans le t. XVIII[e] du Recueil des historiens des Gaules et de la France, publié, in-folio, en 1822. Le texte a été revu par dom Brial sur trois manuscrits; il y a joint un Glossaire pour l'explication des mots, mais pas de traduction suivie, comme dans l'édition de Du Cange. Cette édition de dom Brial renferme une continuation de Villehardouin, qui n'est pas d'un auteur contemporain, et dont il ne paraît pas que Du Cange ait eu connaissance; nous en avons rendu compte à l'article HENRI DE VALENCIENNES.

VINCENT, prêtre des Gaules, était auteur de quelques ouvrages qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Il avait, entre autres, entrepris un *Commentaire sur les Psaumes;* mais il n'était pas encore achevé lorsque Gennade vit Vincent à Cannate. Cet écrivain lui lut quelque chose de son ouvrage, en présence d'un serviteur de Dieu qu'il ne nomme pas; et Vincent lui promit que, si le Seigneur lui donnait des forces et de la santé, il expliquerait de même tout le Psautier. Il était fort versé dans la connaissance de l'Ecriture, et à force de lire et d'écrire il s'était formé un style assez poli.

VINCENT (VICTOR), jeune homme de la Mauritanie césarienne, fut cause que saint Augustin écrivit, vers l'an 420, ses quatre livres intitulés : *De l'âme et de son origine.* Il était simple laïque, et de mœurs assez pures. Mais faute de maturité, il aimait mieux quelquefois embrasser des sentiments dangereux que d'avouer son ignorance, surtout quand il se présentait des difficultés dont il ne voyait pas la solution. Quoiqu'il eût abandonné les rogatistes pour embrasser la communion catholique, il conservait toujours une haute idée de Vincent, chef de ce parti après Rogat, qui l'avait formé, de sorte qu'il en prenait même le nom et se faisait appeler Vincent Victor. Comme il était un jour chez un prêtre espagnol nommé Pierre, il y trouva un des ouvrages de saint Augustin, dans lequel ce Père avouait qu'il ignorait si les âmes venaient par propagation de celle d'Adam, ou si Dieu en formait une nouvelle pour chaque personne; mais en même temps il ajoutait qu'il savait que l'âme était un esprit et non pas un corps. L'une et l'autre de ces deux opinions déplut à Victor, qui ne pouvait concevoir qu'un homme d'un aussi grand mérite que saint Augustin regardât la propagation des âmes comme une chose probable, sans croire néanmoins que l'âme fût corporelle. Il écrivit donc contre lui deux livres, qu'il adressa à ce prêtre espagnol, et dans lesquels il fit entrer plusieurs sentiments pélagiens et d'autres plus mauvais encore. Il prétendait que c'était par l'ordre de Pierre qu'il avait entrepris cet ouvrage; mais on savait d'ailleurs qu'il s'était vanté que Vincent le rogatiste, mort dans son schisme, lui était apparu en songe et lui avait fourni la matière et les raisonnements employés dans ses deux livres. Le moine Réné, qui se trouvait alors à Césarée, voyant que saint Augustin était traité par Victor autrement qu'il ne le méritait, fit copier ces deux livres et les envoya au saint évêque d'Hippone, avec une lettre dans laquelle il s'excusait de cette liberté, comme s'il eût craint que le saint docteur ne trouvât ce procédé mauvais. Aussitôt qu'Augustin eut lu ces deux livres, il entreprit de les réfuter, par l'ouvrage en quatre livres que nous connaissons. Il adressa le premier au moine Réné, qui lui avait écrit; il composa le second en forme de lettre adressée au prêtre Pierre; et quelque temps après, il écrivit les deux autres à Victor lui-même.

Dans son IIIe livre, le saint évêque fait le détail des erreurs avancées par Victor, et les réduit à onze articles principaux, entièrement inexcusables, et visiblement contraires à la foi. 1° Le premier regarde la nature de l'âme, que Victor disait être tellement créée de Dieu, qu'il ne l'avait pas faite de rien mais de lui-même; d'où il suivait qu'elle avait la même nature que Dieu, quoiqu'à la vérité, Victor niât cette conséquence. 2° Une seconde erreur consistait à soutenir que Dieu créerait des âmes pendant toute l'éternité, ce qui se trouve réfuté de soi-même, puisqu'à la fin du monde, toute génération cessant, il ne se trouvera plus de nouveaux corps qui aient besoin d'âmes. 3° Suivant Victor, les âmes avaient mérité avant leur union avec la chair; tandis que l'Apôtre, en parlant de Jacob et d'Esau, assure qu'avant leur naissance, ils n'avaient fait ni bien ni mal. 4° L'article suivant, en affirmant que l'âme est purifiée par la même chair par laquelle elle avait mérité d'être souillée, n'est qu'un corollaire de l'erreur précédente et suppose en effet un mérite ou un démérite dans l'âme, avant qu'elle fût unie au corps; ce qui n'est point catholique. 5° L'auteur affirmait encore que l'âme avait mérité d'être pécheresse avant tout péché, ce qui n'était pas moins contraire à la foi, puisque avant son union avec le corps, l'âme n'avait pu avoir aucun mérite ni bon ni mauvais. 6° Victor enseignait que les enfants morts sans baptême pouvaient parvenir au pardon de leur péché, sur quoi il citait l'exemple du bon Larron, puisqu'il est mort sous les yeux de Jésus-Christ et comme baptisé par le sang du Sauveur.

7° La septième erreur de Victor consistait à dire qu'il se pouvait faire qu'un enfant prédestiné de Dieu au baptême en fût néanmoins privé; mais quelle serait donc la puissance assez forte pour empêcher que les résolutions de Dieu ne s'accomplissent? 8° Victor se trompait encore, en appliquant aux enfants morts sans baptême ces paroles du *Livre de la Sagesse :* « Il a été enlevé de peur que la malice ne corrompît son intelligence, au lieu que ces paroles ont toujours été entendues de ceux qui, vivant avec piété après leur baptême, sont enlevés par une permission de Dieu, de crainte qu'il ne se se corrompent dans le monde par le commerce des méchants. 9° Par les différentes demeures que Jésus-Christ signale dans la maison de son Père, Victor entend des lieux de repos différents dans le royaume des cieux, et destinés aux enfants morts sans baptême; tandis qu'on doit l'entendre des récompenses destinées aux différents degrés de mérite qui donnent droit à une place dans le ciel.

10° La dixième erreur que saint Augustin reproche à Victor, c'est d'avoir enseigné que l'on devait offrir le sacrifice du corps de Jésus-Christ pour les enfants morts sans baptême; il la rejette comme une opinion nouvelle et contraire à l'autorité de toute l'Eglise; et parce que ce jeune homme avait allégué les sacrifices dont il est parlé dans le second *Livre des Machabées*, ce Père répond qu'on ne les avait point offerts pour ceux qui étaient morts incirconcis

11° La onzième erreur de Victor consistait à promettre le paradis aux enfants morts sans baptême, aussitôt qu'ils sortaient de ce monde, et le royaume des cieux après la résurrection générale. En quoi, dit saint Augustin, il était plus hardi que les pélagiens, qui n'osaient promettre ce royaume à ces enfants, quoiqu'ils ne les crussent pas coupables du péché originel. Il combat cette erreur par ces paroles de Jésus-Christ : «*Si quelqu'un ne renaît point de l'eau et de l'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu*. (*Joan.* III, 5.) Il exhorte Victor à corriger toutes ces erreurs et d'autres encore qui pourraient se rencontrer dans ses écrits; mais en même temps il le console avec bonté, en lui disant que ce n'est pas l'erreur qui fait les hérétiques mais l'obstination.

VINCENT DE BEAUVAIS. — Voici un simple Dominicain du XIIIe siècle qui peut être regardé comme le précurseur des encyclopédistes, à une époque où le nom d'encyclopédie n'était pas même inventé. Ce Dominicain s'appelle VINCENT de Beauvais. Il fut l'homme le plus savant de son temps; et aujourd'hui même, malgré les progrès incontestables de la science, il pourrait encore, sans trop de désavantage, soutenir la comparaison avec bon nombre de soi-disant grands hommes qui prétendent à l'universalité.

On ignore les circonstances les plus importantes de sa vie. Quel fut le lieu de sa naissance? En quelle année vint-il au monde? Quelles dignités occupa-t-il? Ces questions ne peuvent être que fort imparfaitement résolues. La première surtout semble être aujourd'hui un problème insoluble. Le surnom de *Bellovacensis* ou *Belvacensis*, ajouté dans toutes les éditions au nom de *Vincentius*, a fait croire qu'il était de Beauvais, mais cette opinion, reçue sans examen, se trouve infirmée par le témoignage de saint Antonin qui le nomme *Burgundus*, c'est-à-dire Bourguignon. Bullot a essayé de concilier ces deux opinions, en faisant naître notre auteur à Bellevoie ou Belvoir, village de Franche-Comté, nommé, dit-il, *Bellovacum* dans les chartes du XIIe siècle. Cette conjecture fort ingénieuse, et qu'ont adoptée plusieurs auteurs, entre autres Grappin, dans son Histoire abrégée du comté de Bourgogne, n'est pourtant qu'une hypothèse. D'abord, en effet, rien ne force d'y recourir; car on peut fort bien, par le mot *Burgundus*, entendre un homme originaire de Bourgogne. Ensuite il est difficile de croire qu'un sujet du comte de Bourgogne soit passé au service du roi de France, sans qu'au moins un mot, un trait léger, dans un ouvrage aussi considérable que le sien, fît allusion à un tel événement. Enfin, il est rare dans le moyen âge que l'on désigne un homme par un autre nom que par celui d'un chef-lieu de diocèse, ou d'une ville assez importante. Comment donc alors

le nom de *Bellovacensis*, susceptible d'ailleurs d'être confondu avec un surnom homonyme et plus connu, eût-il été donné à un homme natif d'un village de la Bourgogne supérieure, comme s'appelait alors la Franche-Comté? Il semble donc assez raisonnable d'en revenir, sinon à l'avis de ceux qui veulent que Vincent soit né à Beauvais même, du moins à l'avis des savants qui placent le lieu de sa naissance dans le Beauvoisis, nommé jadis *Bellovaci*, ainsi que la capitale. Quant à la fixation précise de l'époque de sa naissance, on n'a aucun document; cependant sa mort, arrivée en 1264, ou, selon d'autres, en 1256, fait penser qu'on doit placer cet événement vers le commencement du XIIIe siècle, ou dans les dernières années du XIIe.

Quelques bibliographes ont dit que notre auteur avait été évêque de Beauvais; et même ils ont prétendu offrir par là une explication satisfaisante de l'épithète de *Bellovacensis* donnée à un écrivain Bourguignon. Mais il resterait à déduire les arguments sur lesquels on s'appuie pour motiver ce sentiment; et c'est ce qu'on n'a pas fait. Les talents de Vincent de Beauvais, et la haute faveur qu'il obtint à la cour du roi saint Louis ne suffisent pas pour changer cette hypothèse en certitude. D'un autre côté, comme le catalogue chronologique des évêques de Beauvais ne présente nulle part son nom, on peut regarder comme démontré que jamais il ne fut en possession de ce siége épiscopal. Lui-même, d'ailleurs, déclare dans ses ouvrages qu'il a été toute sa vie simple religieux de l'ordre de Saint-Dominique. Tel est en quelque sorte l'unique renseignement authentique que l'on ait sur la vie de Vincent de Beauvais. Quant à son caractère, il n'est guère possible de douter que ses vertus n'égalassent ses talents. L'humble place qu'il s'obstina à garder dans la hiérarchie ecclésiastique, lorsque probablement il ne tenait qu'à lui d'arriver à des dignités importantes, dispose à le croire, et le choix que fit de lui le monarque le plus pieux de son siècle, pour présider à l'éducation de ses fils, fortifie et complète la conviction.

Vincent fut d'abord inhumé dans le cloître du couvent des Dominicains de Beauvais, puis transféré dans leur église, près du maître-autel, du côté de l'Evangile, comme l'indiquaient deux peintures longtemps visibles sur le mur voisin. Une épitaphe, destinée apparemment à couvrir ses cendres, a été découverte à Valenciennes. Elle consiste en vers léonins, ou rimés à la césure et à la fin :

Noscat qui nescit, Vincentius hic requiescit,
Qui libros egit et in unum multa redegit;
Frater famosus, humilis, pius ac studiosus,
Corpore formosus, sapiens ac religiosus, etc....
Pertulit ille necem post annos mille ducentos
Sexagima decem, sex habe, sex mihi retentos.

Ces vers ne sont assurément pas élégants, le dernier surtout n'est ni correct ni assez clair. On suppose qu'il signifie que de 1270 il faut retrancher 6; et ce serait un document de plus à l'appui de la date de 1264, assignée au décès de Vincent.

Il ne nous semble pas inutile d'observer ici qu'il a existé un autre Vincent, Frère prêcheur lecteur, et Français de nation, comme celui de Beauvais, mais moins ancien d'environ deux siècles, et connu seulement comme auteur d'une *Gnomologia arithmetica*, qui se conserve manuscrite à Padoue, et dont Thomasini fait une mention trop succincte pour qu'il soit possible de se former une idée du caractère, ni même du sujet de cet ouvrage. N'est-ce qu'une copie, qu'un extrait de l'un des livres du Dominicain de Beauvais? Est-ce une production tout à fait distincte des siennes? Ce sont là des questions que nous n'avons pas le moyen de résoudre, et qui, au surplus, ne sont point d'une très-haute importance. L'analyse des ouvrages de Vincent suffira bien à nous occuper.

SES OUVRAGES. — Le *Speculum triplex* ou *quadruplex* de Vincent est une composition, ou, si l'on veut, une compilation d'une si vaste étendue et d'une telle célébrité, qu'on a tenu peu de compte de ses autres écrits, qui seraient cependant nombreux, s'ils étaient tous authentiques. Nous en compterons une vingtaine, mais en distinguant ceux qu'on peut regarder comme apocryphes ou comme nuls, ceux qui sont restés inédits ou épars, ceux dont il a été publié un recueil, enfin ceux que l'on a joints, quoique fort mal à propos, au grand ouvrage de ce laborieux auteur.

Ire Série : *Écrits apocryphes ou nuls.* — Oudin lui attribue des sermons qui portent le pur et simple nom de Vincent, dans un manuscrit d'Angleterre, et qui ne sont pas autrement connus. Rien n'atteste qu'ils soient du célèbre Dominicain de Beauvais. S'il est expressément nommé dans un manuscrit de Dublin ayant pour titre : *Tertia pars de confessione veræ fidei*, ce n'est probablement que la troisième partie de la 14e distinction ou section du livre premier du Miroir moral; partie qui traite de la foi, la première des vertus théologales. En ce cas, le manuscrit dont il s'agit n'offrirait plus un opuscule particulier, mais seulement une portion d'un long traité; et il resterait d'ailleurs à examiner, comme nous le ferons dans la suite, si le *Speculum morale* appartient en effet à Vincent. Il y a pareillement toute apparence qu'un traité manuscrit d'Alchimie, *Vincentii Bellovacensis utriusque Alchimiæ libellus*, indiqué par Oudin comme déposé à la bibliothèque de Leyde, ne consiste qu'en extraits des chapitres 105, 106, 107 et 132 du livre XI du *Speculum doctrinale*. Ces chapitres concernent la chimie ou l'alchimie; et l'on a déjà dû reconnaître que Vincent n'a guère eu le loisir ni les moyens de se livrer plus spécialement à une telle étude.

Il a parlé en divers endroits de l'Antechrist, et l'on a pu bien aisément composer

de ces textes la pièce manuscrite intitulée selon le catalogue de la bibliothèque Bodleyenne : *Fratris Vincentii epistola de Antichristo, missa Papæ Benedicto.* Comme il n'y a point eu de Pape du nom de Benoît au XIIIe siècle, ceux qui prolongent dans le XIVe la carrière de Vincent de Beauvais auraient un grand parti à tirer d'une lettre par lui adressée à un Pontife de ce nom. Mais cet écrit est d'un autre frère Vincent, ou bien il est faussement annoncé comme une épître. En effet, Montfaucon indique un manuscrit du roi de Sardaigne, qui contient un livre et non une lettre de Vincent sur l'Antechrist et la fin du monde; et ce livre n'est qu'une copie de certains chapitres que nous aurons occasion de remarquer dans le *Speculum majus.* Le même Montfaucon cite un manuscrit de Coislin sous le titre de *Speculum vel imago mundi;* mots qui autoriseraient à supposer qu'Image du monde, et ailleurs Bibliothèque du monde n'étaient que des variantes du titre ordinaire du Miroir. Mais Fleury et quelques autres pensent, non sans raison, que l'*Imago mundi* est un *Speculum minus*, un premier essai de celui que la qualification de *majus* distingue. Cette idée nous paraît fort admissible; le manuscrit de Coislin la peut suggérer; et ce double travail de Vincent, qu'à la vérité ses plus anciens biographes n'ont point indiqué, nous le sera bientôt par lui-même. Du reste ce *Speculum minus* n'est à confondre ni avec les livres qui se rencontrent sous le titre d'Image du monde dans les OEuvres de saint Anselme et d'Honoré d'Autun, ni avec un abrégé intitulé en certaines copies manuscrites : *Flores historiarum.* Cet abrégé ne saurait être pris pour un ouvrage particulier de Vincent de Beauvais; car il commence dans quatre manuscrits par ces lignes : *Incipiunt Flores historiarum ex historiali Speculo venerabilis viri fratris Vincentii de ordine Prædicatorum, excerpti a magistro Adam, clerico domini episcopi Claromontensis.* Ce sont des extraits rédigés en 1270, par Adam, clerc de l'évêque de Clermont. L'abréviateur dédie son travail au Pape Grégoire X, et déclare que, s'il s'est principalement servi du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, il a fait aussi usage des livres d'Eusèbe, de Bède, de saint Jérôme et de Sigebert. Nous devons encore faire ici mention du manuscrit 3909 de la bibliothèque Richelieu, annoncé dans le catalogue sous le titre de *Flores omnium Scripturarum;* il contient des fragments ou des parties diverses du *Speculum naturale* et du *Speculum historiale.* Quelques livres s'y retrouvent en entier; d'autres sont tout à fait omis; plusieurs sont mutilés, et l'on remarque en certaines pages des additions faites sous le règne de Philippe le Hardi, après la mort de l'auteur. Voilà donc sept articles que nous écarterons de la liste de ses productions, les uns comme ne lui appartenant point, les autres comme n'étant que des extraits de son principal ouvrage. Ces articles sont les Sermons, la Confession de la vraie foi, le Traité d'alchimie, l'Epître sur l'Antechrist, l'Image du monde, les Fleurs des histoires et les Fleurs de toutes les Ecritures.

2e série : *Ecrits inédits ou épars.* — Nous allons en indiquer sept qui paraissent plus réels, mais qui sont inédits, ou qui n'ont été publiés qu'avec des opuscules de quelques autres écrivains. Le premier est un livre sur la sainte Trinité, duquel Vincent se dit lui-même l'auteur, au commencement de son *Speculum naturale. De mundo quippe archetypo sufficienter, ut æstimo, alias disseruimus, in libro videlicet quem de sancta Trinitate communiter ex dictis sanctorum et catholicorum doctorum nuper compegimus.* Sander indique un manuscrit de ce traité déposé dans la bibliothèque de Saint-Martin de Tournai; et il en cite les premiers mots : *Cum attestante propheta, justus ex fide vivat*, etc.

Le second article est une explication de l'Oraison Dominicale. L'auteur dit dans son Prologue que, puisque l'Evangile nous ordonne de prier, et qu'il ne peut y avoir de meilleure prière que celle qui nous a été dictée par Jésus-Christ même, il lui a semblé fort à propos, à lui le dernier des Frères prêcheurs, d'étudier et d'exposer le sens de toutes les paroles de cette divine oraison. Il se met donc à recueillir, selon sa méthode ordinaire, ce qu'ont écrit sur ce sujet les auteurs qui l'ont traité avant lui : son livre se compose d'extraits des leurs; il choisit, entre leurs réflexions, les plus justes et les plus pieuses. Ce Traité n'a point été imprimé; il était resté manuscrit dans la bibliothèque de Saint-Victor de Paris, ainsi que celui qui concerne la Salutation angélique, et qui est puisé aux mêmes sources. Ces deux opuscules ont un titre commun : *Incipit expositio orationis Dominicæ et Salutationis beatæ Mariæ, per Vincentium qui fecit Speculum historiale;* et le Prologue du second fait mention du premier en ces termes : *Post dilucidatam a nobis utcunque, juxta humilitatis et possibilitatis nostræ modulum, orationem Dominicam, placuit etiam stylum vertere circa Salutationem beatæ Virginis angelicam.*

On voit que l'authenticité de ces productions inédites est incontestable, et nous devons en dire autant d'une quatrième, qui, dans un manuscrit de la bibliothèque Richelieu, n° 2057, du fonds de Colbert est intitulée : *Liber fratris Vencentii De pœnitentia, totus ex dictis sanctorum doctorum collectus.* A la vérité, le nom de Vincent n'est ici suivi d'aucune qualification; mais ce livre précède immédiatement, dans une autre copie, la Consolation adressée à saint Louis par le Dominicain de Beauvais, dont il est d'ailleurs trop aisé de reconnaître la méthode et le style. Le Prologue annonce que ce *Traité de la pénitence* comprendra cent quatre-vingt-quinze chapitres. Ces cent quatre-vingt-quinze chapitres, dont nous n'entreprenons pas l'énumération, se trouvent distribués sous quinze titres plus étendus : I. *De la pénitence en général;* II. *De la connaissance du*

péché, ou de la contrition; III. *De la confession;* IV et V. *De la satisfaction et de ses parties;* VI. *De l'aumône;* VII. *De la prière à voix basse;* VIII. *De la prière à voix haute;* IX. *De l'oraison mentale;* X. *De la méditation des choses divines;* XI. *De la méditation des choses humaines;* XII. *Des peines à subir après la mort;* XIII. *Des récompenses et de la gloire à obtenir dans la vie future;* XIV. *Des moyens de salut;* XV. *Des veilles et du travail manuel.* Nous avons abrégé plusieurs de ces titres, surtout le quatorzième qui est ainsi conçu : *De arrha animæ in præsenti et quomodo in creaturis et moribus et Scripturis debet aliquis meditari.* Cet ouvrage se retrouve pareillement divisé en quinze parties, et en cent quatre-vingt-quinze chapitres, avec des changements, des omissions, des additions, sans nom d'auteur et sous un autre titre, dans le manuscrit 4524 du fonds de Colbert, à la fin duquel on lit : *Explicit liber de fructibus pœnitentiæ, editus et compilatus per quemdam fratrem de ordine Prædicatorum in provincia Lombardiæ.* L'anonyme écrit dans un temps où il n'y avait qu'une seule province dominicaine en Lombardie, et par conséquent avant l'année 1303, où cette province fut partagée en deux, l'inférieure et la supérieure. Pour prendre une idée de l'usage qu'il a fait du livre de Vincent, et des légères variantes par lesquelles il a cru se l'approprier, il suffira de comparer aux lignes qui commencent le Prologue de Vincent, les dernières lignes par lesquelles l'anonyme termine le sien. L'auteur, ou pour mieux dire, le plagiaire lombard en use partout de même. Il abrége, il allonge, il intervertit l'ordre des textes ; mais il ne fait le plus souvent qu'une véritable copie, et il n'y a là rien qui lui appartienne, sinon un petit nombre de citations et d'observations que Vincent avait omises.

L'institution ou instruction morale du prince est le sujet d'un cinquième traité qui se conserve manuscrit en Angleterre, et dans lequel Vincent a consigné quelques-uns des détails de sa propre vie. Il y parle du séjour qu'il a fait *olim*, autrefois à Royaumont; ce qui montre qu'il n'a composé cet opuscule qu'après 1260, quoiqu'il lui eût été dès lors demandé par le roi de France Louis IX, et par Thibaut, roi de Navarre, auxquels il l'adresse. Malgré leurs ordres et ceux de son général Humbert, plusieurs autres occupations l'ont obligé de retarder ce travail, dont il ne peut présenter encore qu'un premier essai. Les chapitres sont au nombre de vingt-huit et contiennent des leçons de morale et de politique, à l'usage des princes, des chevaliers, des conseillers, des ministres, des baillis, des hommes de cour et d'Etat. Ce sont en général des règles de conduite fort communes, empruntées de divers auteurs, et souvent même du VII[e] livre du *Speculum doctrinale*, où nous retrouverons les plus importantes; ce qui nous dispense d'en parler plus longuement ici.

En sixième lieu, on est fondé à croire que Vincent de Beauvais avait laissé un livre de lettres : *Epistolorum ad diversos.* Laurent Pignon et Trithème le disent expressément, et il est presque impossible qu'un homme si savant et si renommé n'ait pas entretenu quelques correspondances. Mais on ne cite aucun manuscrit de ces épîtres, et il y a trop d'apparences qu'elles sont perdues. On n'a pas de lui d'autres épîtres que les dédicaces qui se lisent à la tête de ses opuscules. S'il a été consulté par plusieurs de ses contemporains, et s'il a répondu à leurs questions, comme il est assez présumable, il ne nous en est rien parvenu.

Nous compterons pour septième article le statut de réforme des frères et sœurs de l'hôpital de Beauvais, en 1246. Il a été imprimé par dom Luc d'Achéri, et il occupe cinq pages du tome XII in-4° du *Spicilége,* y compris l'ordonnance du légat qui provoquait la rédaction de ce règlement, et la lettre pontificale qui l'a confirmé. A vrai dire, on ne sait trop si on doit le considérer comme une des productions de Vincent; car, d'un côté, l'archidiacre Garin y a eu autant et peut-être plus de part que lui; de l'autre, ce n'est guère qu'une copie de la règle imposée en 1233, par Geoffroi, évêque d'Amiens, aux hospitaliers et hospitalières de cette ville. Le statut de Beauvais n'en diffère que par un petit nombre de dispositions, dont les unes prescrivent la récitation de certaines prières, et les autres concernent le costume des frères et des sœurs. Tous vêtements de couleur, excepté que les chappes de chœur et les aumusses de soie que les prêtres portent à l'église, leur sont sévèrement interdits; ni les frères, ni les sœurs ne doivent jamais porter de fourrures ; les frères seront vêtus de longs scapulaires, et de tuniques closes par derrière et par devant; et les sœurs porteront un long voile de grosse serge noire : *Poterunt etiam habere succamas talares aliquantulum largas administrandum pauperibus. Quicunque nova vestimenta vel calceamenta accipere voluerit, reddat vetera.*

3[e] série : *Ecrits publiés en recueil.* — Voilà sept articles dont, à notre avis, on ne doit pas révoquer en doute l'authenticité, non plus que celle de cinq traités compris dans un volume in-folio, imprimé à Bâle, chez Jean d'Amerbach, en 1481. Le premier de ces traités, intitulé : *De la grâce,* est annoncé par Vincent lui-même, au commencement du *Speculum naturale,* en ces termes : *Et in alio quodam opusculo, quod de ipso Dei Filio, mundi Redemptore, singulariter addidimus, quem etiam librum, Gratiæ prænotavimus.* Il s'en conservait un manuscrit en Belgique. L'ouvrage est, dans l'édition, divisé en quatre livres. Le premier traite, en cent seize chapitres, de la double génération du Rédempteur, l'éternelle et la temporelle ; le second, en cent quarante-deux chapitres, de son incarnation, de sa naissance et de sa vie au milieu des hommes; le troisième, en quatre-vingt-deux chapitres, de sa passion ; le quatrième, en cent-vingt chapitres, de sa résurrection, de son ascension, de la mission

du Saint-Esprit, et de l'aveuglement des Juifs. C'est, comme on voit, une œuvre purement théologique ; elle n'offre guère qu'un tissu de citations, et des séries d'anciens textes.

Le deuxième article a les mêmes caractères. C'est un panégyrique de la Vierge Marie, en cent-quarante-deux chapitres. Le Prologue en indique le plan, en des termes que Touron traduit ainsi : « Le saint Evangile ne rapportant que très-peu de choses de la vie et des actions de la bienheureuse Vierge, et les Pères de l'Eglise ayant rejeté, comme apocryphes, quelques anciens écrits qui semblaient contenir l'histoire de sa naissance, de sa vie, de son assomption et de quelques miracles qu'on lui attribuait, j'ai cru que je pourrais contribuer en quelque manière à la gloire de la sainte Mère de Dieu, ou à son culte et à l'édification des fidèles, en recueillant avec soin, et selon la portée de mon esprit, ce qui se trouve sur ce sujet dans les livres des saints docteurs, dans leurs traités ou dans leurs sermons. » Ce panégyrique se lit dans le manuscrit Colbert, n° 1036 ; il s'en rencontrait des copies du même genre dans les bibliothèques de la Sorbonne, du collége de Navarre, de l'abbaye de Saint-Victor et de la Belgique. Il est vrai que Vincent de Beauvais n'est pas désigné dans toutes ces copies comme l'auteur du livre, et qu'il ne lui est attribué ni par Henri de Gand, ni par Sixte de Sienne. En conséquence on a prétendu que c'était une production de saint Jean Damascène, ou de Pierre Comestor, ou d'un Victorin, nommé Nicolas Grenier, qui, en effet, a publié à Paris, en 1539, un in-8° intitulé: *Thesaurus præconiorum Deiparæ virginis Mariæ, ex dictis authenticis, contextus.* Mais il y avait alors cinquante-huit ans que le livre de Vincent était connu par l'édition de Bâle. Pierre Comestor et saint Jean Damascène ont travaillé sur le même sujet, ils ont puisé dans les mêmes sources, employé presque les mêmes formes ; mais Vincent de Beauvais, plus exercé que personne à rassembler des extraits, a fait prendre à ce Recueil une disposition particulière qui lui appartient, ainsi que l'a prouvé, peut-être trop longuement, Jacques Echard. Il faut noter que Grenier ne se donnait que comme l'éditeur de ce tissu d'éloges de Marie. Il en faisait honneur à un plus ancien Victorin qu'il ne nomme pas.

On a aussi et non moins injustement contesté à Vincent de Beauvais un panégyrique de saint Jean l'Evangéliste, troisième article de l'édition de 1481. Il était contenu dans les mêmes manuscrits que le précédent, dont il est la suite et l'appendice, ainsi que l'annoncent ces mots du prologue : Après avoir recueilli soigneusement des écrits des Pères, avec le secours du Seigneur, et suivant la mesure de nos forces, de quoi composer un long traité des louanges de la bienheureuse Vierge, Mère de Dieu, nous avons songé à écrire plus brièvement, mais sous la même forme, l'éloge du bienheureux apôtre, Jean l'Evangéliste.

Le volume publié en 1481, par Jean d'Amerbach, nous présente en quatrième lieu, un traité : *De eruditione seu modo instruendorum filiorum regalium.* Ce titre n'est pas uniformément rédigé dans toutes les copies manuscrites. On lit en quelques-unes : *Tractatus de nobilitate et eruditione principum in tres libros divisus*; ou *De eruditione puerorum nobilium;* ou *De informatione principum;* ou *De institutione regiorum puerorum, et in quibus libris sint potissimum instituendi.* On a indiqué sept manuscrits de ce livre, savoir : le n° 1036 de Colbert, le n° 1383 de la reine de Suède, au Vatican ; ceux de la Sorbonne et de Saint-Martin de Tournay, et trois qui se conservent en Angleterre. Mais il se pourrait que ces derniers ne continssent que l'opuscule sur l'instruction morale du prince, *De morali principis institutione*, dont nous avons déjà parlé, et qu'on ne doit pas confondre avec celui qui nous occupe en ce moment Il suffirait, pour les distinguer, de lire les prologues de l'un et de l'autre. Celui qui fait le sujet de cet article est un traité général sur les devoirs des princes et de leurs ministres ou agents ; au lieu que le livre *De eruditione puerorum regalium* est seulement destiné à l'instruction des enfants de la maison royale. Le prologue, imprimé en 1481, transcrit par Oudin, et cité en 1819 dans un ouvrage de Petit Radel, est adressé non plus au roi de France, ni au comte de Champagne, mais seulement à la reine Marguerite. On voit dans ce prologue que c'est pour obéir aux ordres de Marguerite et pour satisfaire aux demandes du jeune Philippe, que Vincent fait présenter à la reine par Simon, précepteur de ce prince, un traité où il a recueilli des textes sacrés et profanes, et où il a indiqué les livres qui, selon lui, peuvent le mieux servir à l'éducation des enfants de France. Vincent ne veut pas qu'on leur fasse lire les poëtes païens, mais seulement les chrétiens tels que Juvencus, Sedulius, et parmi les modernes, à son époque, l'élégie de Matthieu de saint Denis sur l'histoire de Tobie, et les poésies bibliques de Pierre de Riga. Il cite aussi la *Poetria nova* de Geoffroi de Vinisauf.

C'est évidemment par erreur qu'un catalogue des manuscrits de la Belgique attribue à Pierre des Vignes le livre *De eruditione puerorum;* le Prologue ne laisse aucun doute sur le véritable auteur. Une traduction française, restée manuscrite, de cette production est comprise dans l'inventaire des livres de Charles V : *De informatione principum*, translaté en français par Jehan Goulain. Ce traducteur, appelé ailleurs Geulain, était Carme : mais un manuscrit de Besançon désigne un Cordelier nommé Jean ou Jacques.

On ne sait pas le nom de celui qui, en 1374, a mis en français la consolation adressée à Louis IX, en 1260, par Vincent de Beauvais, cinquième et dernier article de ses œuvres diverses. Dans une Epître dédicatoire, dont le commencement n'existe

plus, le traducteur dit à Charles V : « ... Et pour ce, afin qu'aucune portion de tristesse ne se puisse embattre en vostre prudence très-excellente, vostre haulte majesté a commandé et enjoint à moi, vostre humble et petit servant, que je translatasse de latin en françois une œuvre consolatoire. » La dédicace est suivie de cet intitulé : « Cy commence l'épistre consolatoire, faite parfaite par Fr. Vincent de Beauvais, de l'ordre des Frères prêcheurs, et envoyée à très-glorieux saint, Monseigneur saint Louis, jadi roi de France, à lui envoyée par ledit frère Vincent, principalement pour le consoler de la tristesse qu'il avait pour la mort de son ainsné fils, qui avait trespassé en sa jennesse, laquelle épistre fut translatée de latin en françois, selon la fourme qui s'ensuit, l'an de grâce de l'incarnation de nostre Seigneur MCCCLXXIV. » Le texte latin a été joint à celui du livre précédent par la plupart des copistes. Il en est ainsi dans les manuscrits que nous avons désignés; on en a cité d'autres qui se conservaient à Jumiége et à Florence. Le titre de cette lettre à Louis IX varie dans ces diverses copies : *Epistola consolatoria; Liber* ou *Tractatus consolatorius pro morte amici; De specialibus generalibusque consolotionis præceptis liber unus; Epistola consolatoria ad Ludovicum Francorum regem super morte filii ejus, capitibus tredecim.* L'édition de 1481 porte : *Consolatio pro morte amici.* Quelque soit l'intérêt du sujet, l'auteur ne le traite encore qu'en rassemblant des extraits de ses lectures. Ce qu'il y a de plus instructif pour nous dans cette épître, ce sont quelques détails de l'histoire personnelle de Vincent. Nous les avons recueillis dans sa Biographie.

Jean d'Amerbach s'est abstenu d'insérer dans le volume que nous venons de parcourir, des vers latins et un opuscule sur l'élection des empereurs ; productions de fabrique allemande, postérieures de plus de deux siècles à la mort de Vincent de Beauvais, et qu'on a jointes cependant aux éditions du *Speculum majus*. Echard ne les a jugées dignes d'aucun examen.

Miroir. — Tous les écrits supposés ou authentiques dont nous venons de terminer l'énumération, n'ont conservé, il faut en convenir, qu' une bien faible importance à côté de l'immense ouvrage appelé *Bibliotheca mundi.* — *Speculum majus ; Speculum quadruplex*, *triplex.* L'attention générale qu'il a excitée, et le fréquent usage qui en en a été fait à toutes les époques, depuis 1264, excepté peut-être aux plus récentes, sont attestés par le très-grand nombre de copies, soit manuscrites soit imprimées, que les bibliothèques en possèdent. Les éditions ayant laissé peu de valeur aux manuscrits, il n'y a pas lieu de s'engager dans les longs détails qu'ils exigeraient, s'il les fallait décrire ou indiquer tous avec une parfaite exactitude. On n'en a point publié de notice générale; mais on en a désigné, d'une manière plus ou moins précise, plus de quatre-vingts. Ils seraient à distribuer en plusieurs classes, selon qu'ils contiennent ou l'ouvrage entier, ou l'un des quatre miroirs, ou seulement des parties, des livres, des extraits de ce grand recueil ; et encore, selon qu'ils en présentent ou le texte latin, ou des versions françaises, ou de simples abrégés, en l'une ou l'autre langue. Mais ce travail, pour être complet, demanderait beaucoup de recherches, dont les difficultés minutieuses ne seraient compensées ni par l'utilité, ni quelquefois par l'exactitude des résultats. C'est pourquoi, aussi bien pour nous que pour nos lecteurs, nous croyons devoir nous en abstenir.

Ces détails bibliographiques évités, nous arrivons à l'ouvrage dont le fond même doit maintenant attirer seul nos regards. La Préface générale mérite une attention particulière, tant parce que l'auteur y expose le sujet et le plan de son travail, que parce qu'on peut y puiser des renseignements sur le nom réel des parties dont le *Speculum majus* se compose. Ce titre de *Speculum* convenait, dit Vincent, à un vaste recueil où il s'agissait de rassembler tout ce qui est digne d'être contemplé, admiré, imité dans le monde soit visible, soit invisible ; et la qualification de *majus* devait servir à le distinguer d'un abrégé, déjà rédigé dans le même esprit. L'auteur offre donc à ses frères le fruit de ses lectures, et il ne dissimule point qu'il ne remplira fort souvent que l'office de copiste. Si l'on se plaint de ce qu'il entremêle beaucoup de textes purement profanes à de plus respectables leçons, il répond par l'exemple des Pères de l'Eglise et des apôtres mêmes, qui ont cité Ménandre, Epiménide, Aratus. Si cette entreprise encyclopédique, *Universitas scientiarum*, est taxée de présomption, de témérité, il prie de considérer qu'il n'a fait que suivre les traces de saint Isidore de Séville et de quelques autres théologiens qui ont aspiré à réunir aussi, et à enchaîner toutes les sciences divines et humaines. Il recommande spécialement les études historiques, dont il paraît que la plupart de ses contemporains méconnaissaient l'utilité; mais lorsqu'il indique les sources où il puisera ce genre d'instruction, c'est Turpin qu'il désigne comme le principal historien de Charlemagne. Cette Préface a vingt chapitres dans l'édition de Douai, ainsi qu'en plusieurs manuscrits. Quoique les chapitres 16, 17, 19 et 20 disent formellement que le *Speculum majus* a quatre parties, et que l'auteur regrette de n'avoir point assez resserré la quatrième, qui, de son aveu, contient un peu trop de miracles opérés par les saints, cependant il paraît aujourd'hui universellement reconnu que le *Speculum morale* a été subrepticement intercalé, entre les trois autres parties de ce travail, par une main anonyme et étrangère.

Nous n'avons donc plus à considérer dans le *Speculum majus*, que ses trois parties indiquées par le véritable prologue. L'idée générale qu'on peut prendre de l'ouvrage, c'est que sous les divisions et sous-divisions

d'un cours d'études, embrassant 1° le spectacle de la nature; 2° les doctrines humaines, grammaticales et littéraires, morales et politiques, y compris la jurisprudence, mathématiques et physiques, y compris la médecine; 3° l'histoire ancienne sacrée et profane; puis l'histoire moderne, civile, littéraire et surtout ecclésiastique. Vincent a recueilli, disposé, classé une multitude presque innombrable d'extraits d'auteurs orientaux, grecs et latins, en y entremêlant quelquefois des idées ou des expressions qui lui appartiennent. Il transcrit les textes latins, tels qu'il les lit; mais il n'emploie que des versions latines des textes grecs et orientaux, pour gagner du temps et simplifier son travail, en échappant ainsi aux difficultés, peut-être même aux impossibilités de la lecture.

Fabricius a inséré dans sa *Bibliothèque grecque*, au tome XIV de l'édition de 1718 à 1728, une liste complète des livres de tout genre cités dans le seul *Speculum naturale*. Elle comprend environ trois cent cinquante noms d'auteurs ou titres d'ouvrages; et il y aurait lieu d'en ajouter près de cent autres qui, non cités dans ce premier *Speculum*, le sont dans le *Doctrinale* et dans l'*Historiale*. On ferait même beaucoup plus d'additions à ce catalogue, si l'on tenait compte des textes anonymes, transcrits ou abrégés par Vincent, et des articles qu'il emprunte aux actes des martyrs, aux légendes hagiographiques; aux actes des conciles, aux recueils des décrétales, et cependant on serait encore loin d'avoir indiqué d'une manière assez précise toutes les sources où il a puisé; car il y en a plusieurs que l'insuffisance ou l'inexactitude des documents, les homonymes, les pseudonymes et d'autres ambiguïtés rendent aujourd'hui fort difficiles à reconnaître. C'était à ses éditeurs qu'il appartenait d'entreprendre sur ce sujet un travail général, l'un de ceux qui pourraient le mieux servir à l'histoire littéraire du XIIIe siècle, et même des précédents. On y prendrait une idée, non-seulement de l'étendue et de la variété des lectures de Vincent de Beauvais, mais encore des ressources qu'un homme studieux pouvait trouver dans les bibliothèques de ce temps, particulièrement dans celle de saint Louis, probablement la plus riche qui ait été mise à la disposition du laborieux Dominicain. Mais, pour mieux apprécier les services qu'il a rendus, pour mieux discerner les sources diverses de l'instruction si vaste qu'il avait acquise, et qu'il a entrepris de répandre, il faut examiner ou parcourir au moins ses trois recueils.

Speculum naturale. — Ce premier miroir est intitulé en certaines copies : *Speculum in Hexameron libris* 32, *ex dictis innumerabilium tam Christianorum quam gentilium*. Il se compose en effet de trente-deux livres, et les œuvres des six jours de la création en déterminent le plan général que Touron retrace en ces termes : « Après avoir traité de l'existence et de l'unité de Dieu, de la Trinité des personnes divines, de la génération ineffable du Verbe, de la procession du Saint-Esprit, des attributs et des noms divins, l'auteur parle du ciel empyrée et des anges. Il considère ensuite la matière informe et la création de ce monde visible; et, en expliquant l'ouvrage des six jours, il examine par ordre la nature et les propriétés de tous les êtres que la volonté souveraine du Créateur a tirés du néant. Il parle des forces et des puissances de l'âme, des sens, des parties et de toutes les facultés du corps humain; du travail et du repos que l'Ecriture attribue à Dieu, de la félicité du paradis terrestre, de la condition de nos premiers parents dans l'état d'innocence, de leur chute et de la peine de leur désobéissance. A cette occasion, il traite assez au long de la corruption du genre humain, de la nature du péché, de sa malice et de ses différentes espèces. Venant ensuite à la réparation de l'homme par les mérites du Rédempteur, il ne laisse rien de ce que la théologie nous enseigne touchant la grâce, la vertu, les dons du Saint-Esprit et les béatitudes. »

Cet exposé ne montre guère que la partie théologique de l'ouvrage, il annonce à peine les longs détails d'histoire naturelle qui en remplissent près des deux tiers. M. de Fortia, pour les mieux indiquer, a traduit ou abrégé les titres des trente-deux livres, et n'y a joint que le nombre des chapitres que chaque livre contient. Une indication détaillée de ces chapitres eût été interminable; car on en compte dans le volume entier 3718, et leurs titres, réduits à la plus simple expression dans l'une des tables de l'édition de Douai, y occupent soixante colonnes in-folio.

La Bible, les Pères de l'Eglise et les théologiens fournissent les matériaux du livre Ier, qui traite du Créateur, des trois personnes divines, des anges bons et mauvais, de leur hiérarchie et de leurs ordres. La théologie peut revendiquer aussi les quarante-sept derniers chapitres du second livre, lesquels ne concernent que les démons et l'origine du mal moral. Mais les quatre-vingt-sept premiers offrent une sorte de physique générale ou générique. Ils ont pour sujets la création, les atomes, le chaos, la lumière, les couleurs et les ténèbres, l'œuvre du premier jour. On a remarqué dans le chapitre 78 les lignes où il est dit que les meilleurs miroirs sont ceux de verre et de plomb. *Inter omnia melius est speculum ex vitro et plumbo, quia vitrum propter transparentiam melius recipit radios, plumbum non habet humidum solubile ab ipso, unde quando superfunditur plumbum vitro calido, siccitas vitri calidi abstrahit ipsum, et efficitur in altera parte terminatum valde radiosum.* Ces mots, qui sans doute sont de Vincent lui-même, puisqu'il ne dit pas qu'il les emprunte, ont donné lieu de croire qu'il existait au XIIIe siècle quelques miroirs semblables aux nôtres.

Les livres III et IV correspondent à la se-

conde journée. Création du firmament, du ciel aqueux ou cristallin, des sphères célestes; notions d'astronomie et d'ontologie relatives au mouvement, au temps et à l'éternité, au lieu et à l'espace. On y peut discerner, surtout en ce qui concerne le temps, quelques tentatives d'analyse philosophique. Il s'agit ensuite du feu, de l'éther et de l'air, du son et de l'écho, du vent et des tempêtes, des pluies, de la neige, de la gelée et de la glace, de l'éclair et du tonnerre, des étoiles tombantes, de l'arc-en-ciel, de la rosée et de la manne, du brouillard, de la fumée, des vapeurs, des odeurs et de la température. C'est un traité assez méthodique de météorologie, emprunté le plus souvent d'Aristote et des Questions naturelles de Sénèque, mais qui finit par des considérations sur l'atmosphère caligineuse que les démons habitent, en attendant qu'ils soient précipités dans la *barathrum*, en exécution du jugement dernier.

Le troisième jour où Dieu créa les eaux et la terre, fournit seul la matière de dix livres, savoir du cinquième et des neuf suivants. Après avoir recueilli dans le livre V ce qu'avaient enseigné les philosophes et les théologiens sur la nature et les propriétés des eaux, sur l'amertume de celles des mers, sur le flux et reflux de l'Océan, sur les rapports de ces phénomènes avec les lunaisons; ce qu'ils disaient des déluges, des fontaines, des fleuves, des débordements du Nil, des lacs, des puits, des citernes et des bains, l'auteur entreprend une plus longue description de la terre: l'énumération de ses richesses minérales et de ses productions végétales. Il la représente comme un globe placé au centre du monde, et devant avoir 250,000 stades de circuit, selon Eratosthène et Macrobe. Le soleil qui tourne autour d'elle, à une distance exprimée ici par les mots *Quadragies octies centena millia stadiorum* (6), parcourt dans les cieux en une heure un espace qui correspond à 10,000 stades de circuit terrestre, et qui serait de plusieurs milliers de lieues dans l'orbite solaire. Vincent distingue les cinq zones et les cinq cercles qui les séparent, et les climats qu'elles comprennent. Bientôt, n'envisageant plus que la construction physique du globe terrestre, il parle des monts, des vallées, des îles, des tremblements de terre et des pestes qu'ils amènent, ainsi que l'a expliqué Sénèque. Les notions qu'il continue de rassembler appartiennent au genre d'études que désignent aujourd'hui les noms de géologie, d'agriculture, d'horticulture, de minéralogie, de chimie et d'alchimie. La transmutation des minéraux est à ses yeux un art presque aussi positif que l'agriculture. *Porro, per artem alchimiæ*, dit-il, *transmutantur corpora mineralia a propriis speciebus ad alias, præcipue metalla. Hæc autem scientia oritur ab illa parte naturalis philosophiæ quæ est de mineris, sicut agricultura ab illa quæ est de plantis.* Il admet un cinquième élément, savoir la vapeur terrestre, intermédiaire entre l'air et l'eau. Quant aux opinions qu'il embrasse ou qu'il rapporte, en parlant de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer et de bien d'autres substances métalliques, ce sont là des détails dans lesquels nous ne pouvons nous engager avec lui. Nous ferons seulement remarquer un chapitre sur les monnaies, où, après avoir rapidement tracé l'histoire de celles des Romains, il regrette les temps où les échanges se faisaient en nature. Ce qu'il dit des pierres, des carrières, du sable et de la chaux, du porphyre et du marbre, de l'aimant et du diamant, du luxe des pierreries, etc., est emprunté de Pline, d'Isidore de Séville, et surtout d'un poëme latin du moyen âge, intitulé *Le lapidaire*. Il en transcrit plus de trois cents vers et ne les attribue point, comme on l'a fait depuis, sans trop de raison, à l'évêque de Rennes Marbode. Suit dans les livres IX à XIV, un traité des plantes qui se compose de quelques notions de physiologie végétale, ou de considérations sur la génération des plantes, sur leurs sexes, sur les feuilles, les fleurs et les fruits; puis de huit dictionnaires, plus ou moins étendus de botanique. Il vaudrait mieux qu'il n'y en eût qu'un seul; il y aurait moins de confusion et de redites. Mais l'auteur a voulu en faire un pour les végétaux incultes, un pour ceux qui naissent dans les jardins et les champs cultivés, un pour les arbres des forêts, un pour les arbres fruitiers, etc. Il a recommencé l'ordre alphabétique des nomenclatures et des descriptions, autant de fois qu'il a distingué ou imaginé de classes particulières. Un des ouvrages le plus fréquemment cité dans cette partie du *Speculum naturale* est le poëme *De viribus herbarum*, qui porte le nom de Macer, mais qui assurément ne saurait être le livre qu'avait composé sur ce même sujet Emilius Macer, contemporain de Virgile et d'Ovide.

Créés le quatrième jour, le soleil et la lune sont les objets immédiats du XV[e] livre de Vincent, où il est question plus généralement des astres, des étoiles, de celle qui conduisit les trois rois mages, des comètes, des planètes, des éclipses, du zodiaque, des saisons, et des divisions du temps en heures, jours, semaines, mois, années et cycles. Ce livre est un abrégé d'astronomie apparente, et de chronologie technique, ou de la science cultivée au moyen âge, sous le nom de comput.

Les oiseaux et les poissons, œuvres du cinquième jour, comparaissent dans les livres XVI et XVII, où des observations générales sur l'organisation de chacune de ces deux classes d'animaux, sur leurs sexes, leurs œufs, leurs reproductions, sont accompagnées des dictionnaires de leurs différentes espèces: d'une part, depuis l'épervier, *accipiter*, jusqu'au vautour, *vultur;* de l'autre,

(6) 4,800,000 stades, ou 32,000,000, selon qu'on additionne *quadragies* et *octies*, ou qu'on les multiplie l'un par l'autre: 40 + 8 ou 40 × 8.

depuis le hareng, *halex*, et l'anguille, *anguilla*, jusqu'au veau marin. Vincent indique la saison où les harengs paraissent, et parle de l'usage où l'on était déjà de son temps, de les saler et de les envoyer au loin. L'article de chaque animal comprend des avis sur les usages qu'on en peut faire en médecine; il en a été de même dans les livres précédents, à l'égard de beaucoup d'espèces végétales. Les notions de Vincent sont, ainsi que l'a remarqué Cuvier, plus précises et plus correctes que celles d'Albert le Grand. Il a de meilleures copies de Pline; il sait mieux tirer parti des Origines de saint Isidore de Séville. Il emploie surtout un traité anonyme de la nature des choses, qui n'est connu que par ses citations, et dont l'auteur paraît avoir observé immédiatement plusieurs faits.

Les œuvres du sixième et dernier jour furent les animaux terrestres et l'homme. Les quadrupèdes domestiques auxquels s'applique la dénomination de *Pecora*, sont décrits par Vincent dans son XVIIIe livre, et rangés aussi par ordre alphabétique, à commencer par l'agneau, et à finir par la vache et le veau. Ceux qu'il a réservés pour le livre XIX, il les appelle *Bestiæ* ou *Feræ*, en expliquant à sa manière l'origine et le sens de ces termes. Ainsi il trouve que le premier nom convient aux lions, aux tigres, aux léopards, aux loups, aux renards, aux chiens, aux singes, et à tous les animaux qui se servent des dents ou des griffes pour se défendre ou pour attaquer, à l'exception des serpents. *Bestiæ autem dictæ sunt a vi qua sæviunt; feræ vero sunt appellatæ, eo quod desiderio suo ferantur, naturali utentes libertate : libere enim huc illuc vagantur, et quo animus duxerit, eo feruntur.* On voit que les chiens sont rangés dans cette classe, où se trouvent aussi les castors, les éléphants, les ours, et, sous le titre particulier de *minutæ bestiæ*, les rats, les belettes et les taupes. Peut-être le livre XX qui traite des reptiles et des insectes a-t-il été rédigé et commencé à diverses reprises; car les deux séries alphabétiques qu'il doit présenter sont fort irrégulières. Mais on peut y remarquer çà et là quelques aperçus d'anatomie comparée.

Trente-cinq chapitres sont employés à la description et à l'histoire naturelle des abeilles. Mais c'est Aristote qui fournit les meilleurs articles de ce livre XX et des quatre précédents, ainsi que du XXI et du XXII consacrés aux généralités de la science zoologique. Membres et organes des animaux; la tête, le cerveau, les yeux, les narines, les oreilles, la bouche, les dents, le gosier, la poitrine, le cœur, les poumons, l'estomac, les intestins, les pieds, les parties génitales, la queue, les téguments, les os, le sang, etc. Fonctions et affections animales : la nourriture et la digestion, les sensations, la voix, le sommeil, les appétits, les amours et les haines, les sexes, la génération, les sécrétions, le lait, les accroissements et les décroissements, puis la mort.

Le traité de l'homme embrasse son âme et son corps, et par conséquent se divise en deux parties : la psychologie, qui occupe les livres XXIII à XXVII, et l'anatomie qui est contenue avec la physiologie dans le XXVIII. Mais il convient d'observer que plusieurs articles qui auraient pu appartenir à la deuxième partie, se sont rattachés à la première. En effet, après avoir exposé les doctrines philosophiques et théologiques, relatives à l'origine de l'âme, à sa nature, à son union avec le corps et à son immortalité, l'auteur envisage les forces vitales dont elle est douée; il la représente comme le principe de la vie corporelle, et lui attribue ainsi une influence directe et constante sur la digestion et la nutrition, sur les développements des organes et sur la reproduction de l'espèce humaine. Le livre XXV est un méthodique et même instructif traité des cinq sens, et du sens commun où aboutissent et se concentrent les impressions qu'ils reçoivent. Des questions plus difficiles, celles qui concernent la veille, le sommeil et les songes, les visions angéliques et démoniaques, l'extase, le ravissement, l'esprit de prophétie, sont traitées ou abordées dans le livre XXVI. Le suivant est destiné à rendre compte des forces ou facultés intellectuelles, que les philosophes ont appelées mémoire, raison et conscience; puis des facultés ou affections morales qui se nomment concupiscence, irascibilité, volonté, libre arbitre et passions. Vincent n'omet point les discussions relatives aux espèces intelligibles et à l'intellect ou agent universel, que certains métaphysiciens distinguaient de l'âme humaine, et dont ils faisaient une substance angélique ou même divine. Ce qu'il a recueilli sur ces matières obscures est principalement tiré d'Albert le Grand et de Jean de la Rochelle; il paraît n'avoir aucune connaissance des écrits de Guillaume d'Auvergne, qui s'en était pourtant fort occupé. D'autres auteurs, Isidore de Séville, et les médecins Dioscoride, Constantin l'Africain, Rasi, Avicenne, fournissent au livre XXVIII une description détaillée du corps humain, à peu près dans cet ordre : les membres, les os, les ligaments, les muscles, la chair, le sang, la peau, les poils, les cheveux et la barbe; le cerveau, les yeux et les oreilles; la bouche, les lèvres et la langue; le cœur et le diaphragme; l'appareil digestif, estomac, intestins, foie, fiel et rate; les organes prolifiques et génitaux; puis la tête, le cou, les épaules, le dos; les bras, les mains et les doigts; les genoux et les pieds; les joues et la physionomie. Voilà bien des titres de chapitres différents, mais nous en omettons encore davantage.

Toutes les œuvres des six jours ayant été ainsi étudiées ou expliquées, le *Speculum naturale* semble fini; mais le septième jour, le jour du repos, est le sujet d'un XXIXe livre, où l'auteur se demande en quel sens et de quelle manière tout était bien, si rien ne pouvait être mieux; pourquoi il avait fallu six journées pour créer le monde, pourquoi Dieu s'est reposé le septième; comment les

miracles s'accordent avec l'ordre constant de la nature, le libre arbitre avec les prédestinations et les volontés divines; quelles ont été les causes du péché originel et de la chute des anges; pourquoi tant de réprouvés et si peu d'élus? Les réponses à ces questions sont empruntées des théologiens les plus célèbres, saint Augustin, saint Jean Damascène, saint Bernard, Pierre Lombard, Hugues de Fleury : ce n'est qu'une série d'extraits.

On croirait encore l'ouvrage terminé, et, à vrai dire, les trois derniers livres ne peuvent être considérés que comme des appendices. Il s'agit dans le xxxe de la nature des êtres, et surtout de celle de l'homme, de la formation d'Adam et d'Ève, du paradis terrestre, du mariage, de la polygamie, de la virginité, des tentations et des suites du péché originel; dans le xxxie, de la génération, de l'influence des astres sur la conception, du fœtus, de l'infusion de l'âme, de l'avortement et des monstres, de l'accouchement, de l'allaitement, du sevrage, des quatre tempéraments, des âges, de la santé, de la maladie et de la mort. C'est une sorte d'histoire naturelle de la vie humaine, qui, ce semble, aurait pu trouver sa place dans le traité de l'homme, sous le sixième jour de la création. Le xxxiie livre enfin traite des lieux et des temps. Il contient d'une part une notice des trois parties de la terre, l'Asie, l'Europe et l'Afrique; des mers et des îles qui les environnent; de l'autre, un tableau des quatre âges de l'ancien monde, un précis de l'histoire universelle jusqu'à l'an 1250; et l'ouvrage se termine par des considérations sur le futur avénement de l'Antechrist, sur la fin et le renouvellement de l'univers, sujet que l'auteur traitera de nouveau à la fin de son Miroir historial.

Speculum doctrinale. — Nous avons maintenant à ouvrir le *Speculum doctrinale*, qui n'est guère égal en étendue qu'aux deux tiers de celui que nous venons de parcourir, et qui n'a que dix-sept livres, comprenant en tout 2374 chapitres. Après avoir exposé comment l'ignorance et la concupiscence, effets du péché d'Adam, ont amené le besoin d'une instruction réparatrice de tant de dommages et de désordres, l'auteur retrace quelques-unes des définitions et divisions de la philosophie ou des sciences, soit théoriques, soit pratiques. Il n'en fait lui-même aucune classification précise. C'est aussi d'une manière assez vague qu'il parle des sectes ou écoles philosophiques : toutefois il nomme les pythagoriciens, les stoïciens, les académiciens, les platoniciens, les péripatéticiens. Ses réflexions sur les méthodes à suivre dans l'enseignement et dans les études sont fort vulgaires, quand elles ne sont point empruntées. Cependant il arrive à la grammaire, la plus élémentaire des sciences, et l'interprète de toutes les autres. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce premier livre, c'est un dictionnaire, qui remplit vingt-deux chapitres, depuis le 46 jusqu'au 67 et dernier, et qui présente de courtes interprétations d'environ trois mille deux cents mots.

Le deuxième livre est une grammaire très-détaillée, tirée en grande partie de Priscien, d'Isidore de Séville et de Pierre Hélie. Elle commence par des notions relatives aux lettres hébraïques, grecques et latines, et à l'emploi de ces lettres pour exprimer des nombres. Les chapitres suivants concernent les éléments physiques du langage, les voix et les articulations, les syllabes que les unes et les autres concourent à former; l'aspiration, l'accent, la quantité et les autres accidents compris sous le nom de prosodie. En expliquant les éléments du discours ou parties d'oraison, l'auteur les présente dans cet ordre : Noms substantifs, noms adjectifs, verbes, pronoms, prépositions, adverbes et conjonctions. Il distingue entre les substantifs les noms propres et les noms communs; dans les adjectifs, les degrés de comparaison; dans tous, les genres, les nombres, les cas, les déclinaisons; et parmi les nominatifs, ceux qui se terminent, soit par l'une des cinq voyelles, soit par une consonne. L'analyse du verbe occupe quarante-cinq chapitres, où sont exposes sa nature, ses espèces, ses conjugaisons, les formes diverses par lesquelles on joint à l'expression d'un état ou d'un acte, celle de la personne ou des personnes, du temps absolu ou relatif, et même des rapports à établir entre les énonciations. Vincent et les grammairiens qu'il cite, s'appliquent aussi à caractériser le pronom, à reconnaître ses véritables espèces, à le distinguer des articles de la langue grecque et de quelques adjectifs latins auxquels la dénomination de pronoms a été souvent étendue. Après des observations du même genre sur les prépositions, les adverbes et les conjonctions, ce livre se termine par une syntaxe beaucoup trop succincte, et pourtant un peu confuse, où il est parlé de l'analogie, de la construction, de l'orthographe, de l'écriture, de la prononciation, du barbarisme et du solécisme, des figures de mots et de pensées, des tropes et de l'allégorie. A propos de l'écriture, Vincent fait observer que le bec de la plume doit être fendu en deux; division qui, selon lui, est une image de celle de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Le livre III est une logique divisée en trois parties : la dialectique, la rhétorique et la poétique; ou les arts de raisonner, de parler et d'écrire en prose et en vers. On n'a que trop séparé dans les temps modernes ces arts intellectuels qu'Aristote avait rapprochés. Quoi qu'il en soit, la dialectique de Vincent est toute scholastique; elle traite, en quatre-vingt-dix-huit chapitres, des universaux, des catégories, des propositions, des arguments à chercher dans les lieux communs intrinsèques et extrinsèques; des syllogismes, des définitions, des divisions et des sophismes. La rhétorique n'a que dix chapitres, et ne consiste qu'en notions vulgaires puisées dans Boëce et Isidore de Séville, plus que dans Cicéron et Quintilien.

Si la poétique a un peu plus d'étendue, c'est parce que l'auteur y insère vingt-neuf fables qu'il attribue à Esope, et dont quelques-unes, onze au moins, se retrouvent dans le recueil publié sous le nom de Phèdre. Vincent ne nomme point ce fabuliste, et ne le copie pas littéralement; mais des variantes plus ou moins nombreuses n'empêchent pas de reconnaître beaucoup d'expressions originales d'un même texte. Nous rencontrerons à peu près le même nombre d'apologues dans le *Speculum historiale*. Ceux qui se lisent ici sont suivis de notices plus instructives, qui ont pour objet la mythologie, les compositions historiques, et de nouveau les figures de mots et de pensées.

A ces enseignements littéraires, succèdent immédiatement des doctrines morales qui se divisent en trois sections: la monastique, l'économique, la politique. Le nom de monastique désigne la science des mœurs personnelles de chaque homme, considéré comme chargé de sa propre conduite. Il s'agit de lui apprendre à maîtriser ses passions, à se préserver des vices ou à s'en guérir. On lui recommande la pratique des quatre vertus cardinales, quoique l'une, savoir la justice, suppose des rapports entre un homme et ses semblables. Mais la monastique n'exclut que les règles qu'il peut avoir à suivre comme chef ou administrateur soit d'une maison, soit d'une cité. Aussi est-il ici question de la conduite privée et des habitudes individuelles des princes mêmes, aussi bien que des sujets, des serviteurs et des esclaves. D'autres préceptes ou conseils spéciaux sont adressés aux enfants, aux jeunes gens, aux vieillards. Ce traité renferme des articles sur divers rapports sociaux, particulièrement sur l'amitié, puis sur la bonne et mauvaise fortune, enfin sur la mort et sur la vie future. Cette monastique est donc une partie considérable de la morale. Elle est la matière des livres IV et V, où les détails, fort variés sans doute, sont trop souvent incohérents et un peu confus. Du reste, les citations des textes en prose, et encore plus en vers, remplissent presqu'entièrement ces deux livres. Platon, Xénophon, Cicéron, saint Augustin, Boëce, cinquante autres écrivains, y compris vingt poëtes, nous y donnent tour à tour de sages leçons. Il n'y a guère que la distribution des détails, que les titres, et parfois quelques lignes des chapitres, qui appartiennent au Dominicain de Beauvais.

L'économique, c'est-à-dire, l'économie domestique et rurale est le sujet du VI[e] livre. Le père de famille y apprend quels sont ses droits, ses intérêts, ses devoirs; quelles obligations lui imposent ses qualités d'époux, de père et de maître; quels soins il doit prendre de son habitation et de ses propriétés; comment il convient de régir une maison de ville, une maison des champs. Des leçons d'agriculture et d'horticulture se reproduisent ici avec plus de développement que dans les livres VI et X du *Speculum naturale*. Elles embrassent les pratiques à observer à l'égard des grains, des arbres, des fruits, des vignes, des eaux, des bestiaux, des abeilles, et s'appliquent successivement, comme chez Palladius, à chaque mois de l'année.

Les livres VI, VIII, IX et X, appartiennent à la politique; mais c'est en comprenant sous ce nom la jurisprudence, qui en occupe la plus grande partie. Un exposé fort incomplet de la théorie des gouvernements, des pouvoirs et des devoirs du prince, du magistrat, de l'homme d'Etat, est principalement puisé dans le régime civil et militaire des Romains. Il se termine par la distinction des deux puissances, la séculière et la pontificale dont Vincent n'hésite point à proclamer la supériorité. Il s'engage aussitôt, et dès le chapitre VII, dans l'étude des lois. Il distingue trois espèces de droit: le naturel, le coutumier et le positif; et, après avoir jeté quelques regards sur les lois de la Grèce et de Rome, sur celles de l'Eglise, sur les codes civils et religieux, il traite du régime judiciaire, des fonctions qu'ont à remplir les juges, les avocats, les procureurs; puis de l'état des personnes appelées en jugement; ensuite des choses, de la possession des biens, des contrats, des testaments, des échanges. Au livre VIII, il s'agit des causes, des actions, des procédures et des sentences en matière civile et criminelle. Les détails sont très-multipliés; et, quoique pris dans les livres et dans les lois des âges précédents, ils peuvent servir à l'histoire de l'administration de la justice au XIII[e] siècle.

La simonie, l'hérésie, le parjure, les sortiléges, les sacriléges, les infidélités, les exactions dans le payement des dîmes, l'inobservation des jours de fêtes et des jours de jeûne; en un mot, les offenses à Dieu et à la religion, et les peines qu'elles encourent, sont la matière du livre IX, essentiellement composé d'extraits des décrétales et des sommes juridiques de Raimond de Pennafort et de Guillaume de Rennes. C'est en puisant aux mêmes sources et à quelques autres, que Vincent a recueilli dans le X[e] livre les règles à suivre pour juger et punir les attentats à l'ordre social, ou, ainsi qu'il l'annonce, les crimes commis contre le prochain. Ces crimes sont l'homicide, ses différentes espèces, y compris les duels, le rapt, l'inceste, l'adultère, le viol et la fornication, l'incendie, le pillage, les extorsions et concussions, l'usure, la fraude, le faux témoignage, les injures et les autres actes nuisibles à autrui.

La monastique, l'économique et la politique sont des sciences pratiques qui enseignent à vivre avec sagesse, et sans lesquelles l'ordre social ne se maintiendrait pas. Mais Vincent reconnaît ce même caractère pratique en des sciences ou des arts d'un tout autre genre, qui contribuent à l'entretien, au bonheur ou aux douceurs de la vie humaine. Il en va parler dans le XI[e] livre, où il considère d'abord les arts auxquels l'homme doit ses vêtements ou ses parures. Il nous entretient, en second lieu, des édifices privés ou publics, profanes ou sacrés, civils ou militaires. L'exposé des principaux procédés des diverses architectures est suivi de la

description des meubles les plus usuels, et de plusieurs espèces d'armes offensives et défensives. Il arrive ainsi à l'art de la guerre, qui doit l'arrêter plus longtemps, car il veut extraire des anciens auteurs, spécialement de Végèce, ce qu'ils ont dit de plus remarquable sur l'organisation et la discipline des armées, sur les marches, les campements, les batailles, les siéges et les machines. La mention qu'il fait de la discipline navale, le conduit à des notions plus générales concernant l'art nautique. Il appelle *Theatrica*, théâtrique, l'art de bâtir et d'orner les théâtres, les cirques, les arènes et de les employer à des représentations scéniques, à des exercices gymnastiques. Après avoir emprunté, dit Isidore de Séville, quelques notions sur la chasse et la pêche, il revient encore à l'agriculture, et indique, plus qu'il ne décrit, certains instruments aratoires. Les arts chimiques, réunis sous le nom d'alchimie, occupent les vingt-neuf derniers chapitres du livre XI. L'auteur y fait une nouvelle énumération des métaux et de plusieurs autres substances ou produits, comme le verre, l'alun, les sels, les huiles, etc. Ce sont des sujets qu'il a traités au livre VII de son *Speculum naturale*.

Un abrégé des sciences médicales commence avec le XIIe livre du Miroir doctrinal, et ne finit qu'avec le XVe. Après avoir donné une idée générale de l'art du médecin, l'auteur s'applique à recueillir des préceptes d'hygiène. Il dit quels soins exige la conservation de la santé en chacune des quatre saisons de l'année; quels sont les moyens d'entretenir la force ou l'état normal de chaque organe; quel régime spécial convient à chaque âge, à chaque profession. Cette hygiène est suivie d'une sorte de médecine domestique, guérissant les indispositions communes par des remèdes simples, dont Vincent de Beauvais enseigne l'usage, et qu'il énumère brièvement par ordre alphabétique. De là il passe à la chirurgie qu'il divise en trois parties : *Prima in venis, secunda in carne, tertia in ossibus*, c'est-à-dire, premièrement la saignée ; en second lieu, les ventouses, les cautères et le pansement des plaies; troisièmement, la réduction des fractures. Il a laissé peut-être un peu de confusion dans ce qu'il nomme au livre XIIIe la médecine théorique. Après y avoir parlé des quatre éléments, des quatre tempéraments, des quatre humeurs de la génération, il compile des notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie, où les préceptes hygiéniques et les pratiques médicales s'entremêlent fort souvent à la simple théorie. Mais le livre XIV présente, d'après les médecins arabes, une nosologie assez méthodique, bien que fort incomplète. Les fièvres de tout genre, les maladies de la tête et de chacune de ses parties, les maladies de la poitrine et celles des organes digestifs, l'hydropisie, la jaunisse et beaucoup d'autres souffrances humaines y sont énumérées ou décrites avec indication de leurs causes, de leurs symptômes ou de leurs progrès. Là se terminerait la doctrine médicale de Vincent, s'il n'avait étendu ce titre sur le XVe livre, qu'il a consacré à la physique ou à la philosophie naturelle considérée comme une branche de la médecine théorique. La physique est définie par lui, la science qui révèle les causes invisibles par des choses visibles. Il y a des corps naturels et des corps artificiels : c'est des premiers qu'elle fait son étude; elle recherche leurs propriétés. Pour les reconnaître toutes et surtout les médicales, l'auteur revient à l'examen des quatre éléments; il se rengage même dans les questions relatives au lieu, au temps et au mouvement; il recommence une esquisse de la figure de la terre, qui, selon lui, avait été créée plane et ronde, sans montagnes ni vallées. Voulant faire usage des nouveaux renseignements qu'il a puisés soit dans les récits de Jacques de Vitry, soit en d'autres livres tombés depuis peu entre ses mains, il reparle des pierres précieuses et en rédige un Dictionnaire depuis le diamant *Adamas* jusqu'à la topaze. Suivent des observations concernant les eaux, l'air, le feu, le soleil et les planètes. Il fait remarquer dans la lune dix propriétés qui, selon lui, conviennent à la sainte Vierge. *Lunæ decem proprietates..... specialiter conveniunt beatissimæ Virgini.* Ces dix propriétés sont exprimées par ces six vers :

Humorum mater solisque refrigerat æstum.
Ecclipsim patitur, Phœbo faciente recessum.
Huic sol dat lumen, tenebras de nocte relidit.
Illustrat mundum, sol pristina quando revisit.
Inter planetas magis hæc terræ propiavit
Crescit, decrescit, candet, tempus mediavit

Après avoir reproduit ce qu'il a dit ailleurs du cinquième élément, vapeur intermédiaire entre l'air et l'eau, il décrit aussi derechef les météores, les métaux, les plantes, les espèces animales. Il réappelle par ordre alphabétique les quadrupèdes, puis les reptiles, puis les insectes, ensuite les poissons, enfin les oiseaux; mais en donnant à ces divers détails moins d'étendue que dans le Miroir naturel. Les sept derniers chapitres du livre XV du *Doctrinal* font également reparaître l'homme envisagé dans ses différents âges, dans l'état de veille et de sommeil, dans les vicissitudes de la vie qui aboutissent à la mort.

Le livre XVI traite des mathématiques et de la métaphysique, rapprochement remarquable, auquel le second de ces deux genres d'étude aurait eu plus à gagner que le premier. Alfarabe distingue huit sciences mathématiques : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la perspective, l'astronomie, la musique, la métrique ou la science des poids et mesures, et la science des esprits, c'est-à-dire, la métaphysique. Vincent de Beauvais suit cet ordre, mais en omettant l'algèbre, et en plaçant la musique après l'arithmétique. Il expose la théorie des nombres, et indique les opérations dont ils sont l'objet, y compris l'extraction des racines. Il a une connaissance précise des chiffres

arabes et du calcul décimal : *Inventæ sunt novem figuræ tales : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Quælibet in primo loco ad dextram posita significat unitatem vel unitates; in secundo, denarium vel denarios; in tertio, centenarium vel centenarios; in quarto, millenarium vel millenarios; et ut brevius loquar, quælibet figura posita in secundo loco significat decies magis quam si esset in primo, et decies magis in tertio quam in secundo, et sic in infinitum.* Cependant il fait observer que ces neuf caractères ne serviraient pas à exprimer le nombre dix, et il enseigne l'usage d'une dixième figure, savoir du zéro. *Inventa est igitur decima figura talis, sc.* 0. *Nihilque repræsentat, sed facit aliam figuram...... decuplum significare*, etc. Plusieurs Occidentaux avaient connu et employé les chiffres arabes avant le milieu du XIIIe siècle; mais en voilà le système nettement exposé pour la première fois peut-être, dans un livre écrit en France. Ce chapitre du moins n'est emprunté d'aucun ouvrage; il est précédé du mot *auctor*. Les vingt-six qui le suivent concernent la musique, sa puissance, ses effets, ses espèces; les sons, les tons, les mesures, l'harmonie et la mélodie, la voix humaine et les instruments. La géométrie n'occupe que sept chapitres, qui renferment toutefois les axiomes sur lesquels cette science repose; les définitions du point, de la ligne, de la surface et des solides, de l'angle, du triangle, du cercle, du quadrilatère, et particulièrement du carré; puis du cube, de la sphère, du cylindre, du cône et de la pyramide, avec quelques-uns des théorèmes qui s'y rattachent, et quelques notions, pareillement élémentaires, sur la mesure des distances, des aires, des capacités. La perspective tient encore moins de place, même en y comprenant ce que l'auteur dit des rayons visuels directs, réfléchis ou réfractés. Ces derniers aperçus appartiennent à l'optique, science qui n'est point nommée dans ce livre, et qui n'y figure pas autrement, non plus que la mécanique, au rang des mathématiques appliquées. L'astronomie arrête un peu plus longtemps les regards de Vincent. Il ne la confond point avec l'astrologie, dont il ne paraît pas faire un très-grand cas, et qu'il n'efface pourtant pas absolument du tableau des connaissances humaines. Seulement il lui laisse assez peu de consistance, lorsqu'il refuse à chaque planète, prise à part, toute influence sur la génération et les destinées des hommes et des choses, pour n'accorder d'efficacité qu'à l'action commune de tous ces grands corps.

Il réduit la métrique à un petit nombre de définitions vagues des poids, des mesures et des monnaies; il n'établit pas d'unité fondamentale, et ne s'applique point à déterminer exactement les rapports. La métaphysique avait bien plus d'attraits pour les docteurs dont il était le contemporain et le disciple ou l'émule; et l'on doit leur savoir gré des efforts qu'ils se sont commandés pour éclaircir les idées les plus abstraites de l'entendement humain, pour démêler et fixer le sens des expressions les plus générales du langage : être, substance, principe, élément, nature, puissance, accident, etc. Tel est le sujet des vingt et un chapitres par lesquels se termine le livre XVI du *Miroir doctrinal*. Il n'y est point question de Dieu ni de l'âme; le nom de métaphysique n'y correspond qu'à la science appelée ailleurs ontologie, qui serait l'une des plus utiles études, si elle obtenait les résultats auxquels elle aspire; ou même si elle y tendait par une méthode rigoureuse.

Le XVII et dernier livre est purement théologique : *Post metaphysicam ac cæteras inferiores scientias, tam practicas quam theoricas, quæ a gentilibus et paganis inventæ sunt, ad ultimum de theologia latius dicendum restat*. Malgré la promesse ou la menace que le mot *latius* semble exprimer, ce livre est le plus court de tous. Il a deux parties : la première est destinée à montrer la vanité de trois théologies antiques, jadis distinguées par Varron, et depuis réprouvées par saint Augustin; l'une fabuleuse ou poétique, l'autre naturelle ou philosophique, la troisième politique ou civile. La seconde partie du livre a pour objet la religion véritable, celle des Juifs et des Chrétiens. Vincent n'entreprend point d'en exposer et d'en prouver les dogmes; il lui suffit de montrer les sources, qui sont, d'une part, les saintes Ecritures ; de l'autre, les docteurs de l'Eglise qui les ont expliquées. Il se met donc à rédiger des notices de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ; et, à l'égard de l'Ancien, il ne manque pas de faire mention de la version grecque des Septante, miraculeusement composée : *Singuli in singulis cellulis separati, ita omnia per Spiritum sanctum interpretati sunt, ut nihil in alicujus eorum codice inventum esset, quod a cæteris vel in verborum ordine discreparet*. Les détails où il entre ensuite sur trente-huit écrivains ecclésiastiques, depuis le Pape saint Clément jusqu'à Hugues et Richard de Saint-Victor, peuvent servir à l'histoire littéraire; car il joint, à des notes sommaires sur l'époque et la vie de chacun d'eux, les listes des ouvrages qu'ils ont laissés, ou qui leur sont attribués; et, à la suite de ces auteurs, il en place quarante-six autres dont il ne cite que les noms.

On a pu remarquer dans ce miroir plusieurs articles déjà traités dans le *Miroir naturel*. Il s'en faut que les matières de l'un et de l'autre soient aussi distinctes que l'annonce le prologue qui leur est commun. Le Miroir naturel ne devait réfléchir que la nature, ne devait retracer que les connaissances qu'elle nous offre immédiatement; celles que nous acquérons par l'étude, et qui portent la qualification de scientifique, étaient réservées au Miroir doctrinal. Mais sans parler des dogmes surnaturellement révélés, des systèmes philosophiques, des détails techniques et historiques, dont le *Speculum naturale* se trouve parsemé, le tableau même de la nature, tel qu'il le présente, dépasse de beaucoup la mesure d'une instruction pu-

rement naturelle, obtenue sans étude et sans enseignement. Il est bien vrai qu'on peut distinguer trois ordres de connaissances humaines, et que le premier consiste dans les faits qui frappent nos sens, et se font en quelque sorte apercevoir d'eux-mêmes; mais ce genre de notions directes et communes demeure toujours beaucoup plus resserré qu'on ne pense. Il ne se développe que par des observations attentives, des rapprochements, des recherches ou analyses. Le deuxième ordre d'instruction qui suppose l'emploi des facultés intellectuelles les plus actives, et qui prend le caractère de science, ou, pour parler comme Vincent, de doctrine. Le troisième, caractérisé par le nom d'art, applique la science aux besoins et aux plaisirs de la vie; il fait aboutir les théories à des pratiques nécessaires, ou utiles, ou commodes, qui bientôt contribuent à rectifier ou à étendre ces théories elles-mêmes. Il y a ainsi dans presque toutes les branches de nos connaissances, soit physiques, soit morales, trois séries distinctes de notions, de pensées ou de conceptions, mais qui, par leur nature même, tendent à s'unir et à se confondre. Il n'est presqu'aucun livre, ancien ou moderne, où elles ne s'entremêlent, et l'on ne doit pas s'étonner que Vincent n'ait pas réussi, autant qu'il se le promettait, à les séparer dans les siens, composés presque toujours d'extraits de tant d'autres. C'est ainsi qu'il a dû être plus d'une fois ramené, dans son second recueil, aux sujets qu'il avait entamés ou traités dans le premier.

Speculum historiale. — Celui dont il nous reste à parler semble avoir une matière plus spéciale, puisqu'il s'agit de l'histoire positive des temps anciens et modernes, jusqu'au siècle où vivait l'auteur. Cependant, si nous en ouvrons le premier livre, de quoi Vincent va-t-il nous entretenir? De l'unité de Dieu, de la trinité des personnes divines, du ministère des anges et de toutes les œuvres des six jours, de l'âme immortelle, du libre arbitre et de la conscience, des vertus théologales et cardinales, des sept dons du Saint-Esprit et des sept béatitudes, de la classification des arts et des sciences. Ce résumé du Miroir naturel et d'une partie du Miroir doctrinal, remplit les cinquante-cinq premiers chapitres du Miroir historial. Les soixante et seize suivants racontent l'histoire sainte, depuis le péché d'Adam jusqu'à la mort de Joseph. Ils correspondent au livre de la *Genèse*, mais en y entremêlant des détails de géographie biblique, des notices sur les origines de l'idolâtrie, sur les dieux Apis et Serapis, sur certains personnages fameux, tels que Ninus et Zoroastre; sur les Scythes et les Egyptiens, les Assyriens, les Sicyoniens, le tout avec force citations de livres profanes et religieux, au nombre desquels figurent les testaments des douze patriarches.

Telle est la matière du premier des trente et un livres dont le *Miroir historial* se compose, et qui comprennent en tout 3793 chapitres. « L'ouvrage entier contient selon l'ordre des temps, » dit le P. Touron, « l'histoire abrégée de tout ce qui s'est passé de mémorable depuis la création du monde jusqu'au pontificat d'Innocent IV. Vincent y décrit d'abord les commencements de l'Eglise du temps d'Abel, et ses progrès ensuite sous les patriarches, les prophètes, les juges, les rois et les conducteurs du peuple de Dieu, jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Il suit le texte sacré et les écrits des anciens Pères, pour faire l'histoire des apôtres et des premiers disciples du Sauveur. Les belles actions et les paroles célèbres des grands hommes de l'antiquité païenne trouvent leur place dans son traité historique. Il n'a point oublié de marquer les commencements des empires, des royaumes, des autres grands Etats, leur gloire, leur décadence, leur ruine, les successions des souverains, et ce qui les a rendus illustres, soit dans la paix, soit dans la guerre. Mais, en historien chrétien, Vincent de Beauvais s'étend davantage sur ce qui appartient plus particulièrement et plus directement à l'état de l'Eglise, sous les empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Frédéric II. Sa grande attention est de nous faire admirer la sagesse de la Providence et la vertu de la grâce de Jésus-Christ, dans les victoires que l'Eglise, de siècle en siècle, a remportées sur tous ses ennemis... C'est à ce sujet que notre écrivain rapporte les actes qui parlent des combats, des souffrances et des victoires des martyrs, et qu'il met sous les yeux du lecteur ce qu'il a trouvé de plus remarquable dans les ouvrages des docteurs. Il n'a eu garde d'omettre ni les canons des anciens conciles ou les décrets des Souverains Pontifes qui ont foudroyé les hérésies et les autres sectes schismatiques, ni les vertus et les exemples des plus célèbres anachorètes, les règles et les instituts des saints Pères, les commencements des divers ordres religieux et leurs progrès. Tout ce grand corps d'histoire est terminé par les réflexions de l'auteur, sur le mélange présent des bons et des méchants, sur l'état des âmes séparées de leur corps, sur le siècle à venir, sur le temps et les actions de l'Antechrist. Il y est enfin parlé du dernier jugement, de la résurrection des morts, de la gloire des saints et du supplice des réprouvés. »

Ainsi, selon Touron, le Miroir historique est une œuvre conçue et accomplie dans un esprit essentiellement théologique. Ce caractère qu'en effet nous avons déjà reconnu dans le livre Ier n'est pas moins manifeste dans le IIe qui conduit les annales du peuple juif jusqu'à la captivité de Babylone, vers l'an 600 avant notre ère. C'est la fin du quatrième des six âges du monde qui, ayant été créé en six jours, devait, selon Vincent, passer par six âges. Le premier a fini au déluge; le deuxième à Abraham ; le troisième à David; le quatrième à la prise de Jérusalem; le cinquième s'étendra jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ, et le sixième, ouvert avec l'ère vulgaire, ne doit finir qu'avec le monde. L'histoire profane se réduit dans le second livre, à un petit nombre d'articles concernant les origines des Crétois et des Athé-

niens, de Lacédémone et de Corinthe, des Macédoniens et des Lydiens, de la guerre de Troie et d'Homère qui l'a chantée; Lycurgue, Romulus, Numa, les rois de Babylone, les sept sages de la Grèce et la fondation de Marseille. A propos des Troyens, Vincent ne manque pas de rapporter, comme un fait non contesté, que les Français et les Turcs doivent leurs noms et leurs établissements à deux petits-fils de Priam, Francon et Turcus.

Le IIIe livre, si l'auteur y suivait une chronologie exacte, correspondrait à peu près à deux siècles et demi, aux années 600 et 350 avant notre ère, qui fournissent moins de faits aux annales saintes qu'aux profanes. Celles-ci dominent donc en cette partie de l'ouvrage. Nous y rencontrons d'abord, à propos d'Esope, vingt-neuf apologues, les mêmes que nous avons déjà remarqués dans le livre III du *Miroir doctrinal:* ils étaient là moins déplacés, puisqu'il s'agissait d'études littéraires. On a peine à concevoir comment Vincent se permet de les reproduire presque littéralement dans un cours d'histoire ancienne. Ici encore, on en peut distinguer onze, visiblement empruntés à quelque recueil tout semblable à celui qui porte le nom de Phèdre ; car, ainsi que nous l'avons dit, ce sont souvent les mêmes expressions, les mêmes tours de phrases; et c'est un des indices qui autorisent à croire qu'un texte quelconque de ces fables latines, en vers ou en prose, existait au moyen âge.

A ces citations succèdent assez confusément les récits ou les notices sommaires qui se peuvent attacher aux noms de Cyrus, de Crésus, de Darius, de Xerxès, d'Artaxerxès et de Cyrus le Jeune, de Judith, d'Esdras et de Néhémie, de Pisistrate et des Pisistratides, de Miltiade, Thémistocle, Aristide, Périclès et Alcibiade; des Tarquins et des décemvirs. Quelques chapitres descendent jusqu'à la première guerre punique, dont l'époque est pourtant postérieure de près d'un siècle à celles qui sont ici retracées. Mais ce livre renferme plusieurs articles d'histoire littéraire. On y voit paraître les poëtes Pindare, Sophocle et Euripide; les orateurs Eschine et Démosthènes; l'historien Xénophon, le médecin Hippocrate et une longue série de philosophes : Pythagore, Héraclite, Démocrite, Anaxagore, Empédocle, Parménide, Protagoras, Socrate, Platon, Diogène et d'autres cyniques, Aristote enfin, avec un tableau et des extraits de ses ouvrages. Voilà encore bien des matériaux pour un seul livre; nous sommes loin cependant d'avoir indiqué tous ceux qu'il rassembla.

Le livre IV a pour principal sujet le règne d'Alexandre mais en remontant à son père Philippe, et en revenant sur les doctrines, de Platon. Il est même question des disciples ou interprètes, que ce philosophe a trouvés bien plus tard dans Apulée et dans Plotin. Les regards de Vincent se portent aussi sur Xénocrate, sur Anaximène, sur Epicure ; mais ils se fixent plus longtemps sur les entreprises et les victoires du conquérant macédonien. Les plus brillantes sont retracées sommairement d'après Justin et Quinte Curce. On voit que l'histoire générale avance à peine de quarante années dans ce livre, tandis que le troisième a embrassé deux siècles et demi, et que le cinquième va parcourir environ 260 ans. Il sera trop facile de remarquer entre les livres suivants de pareilles inégalités, qui n'auront pas toujours pour cause ou pour excuse l'importance des matières. L'auteur étend ou resserre les diverses parties de son recueil, selon qu'il lui plaît d'y employer un plus ou moins grand nombre d'extraits quelconques de ses lectures ; et cette marche, véritablement capricieuse, peut sembler un des plus véritables défauts de l'ouvrage; elle en défigure le plan; elle en altère ou même en détruit l'unité.

L'idée sommaire qu'on peut prendre du livre V, c'est qu'il contient l'histoire des successeurs d'Alexandre, des Ptolémées en Egypte, d'Antiochus Epiphane et d'Antiochus Eupator en Syrie, d'un grand nombre d'autres princes, depuis l'an 823 jusque vers l'an 63 avant Jésus-Christ. Reprenant les annales du peuple juif, Vincent parle d'Eléazar, d'Onias, des Machabées, sans oublier le travail des traducteurs nommés les Septante, quoiqu'ils fussent, dit-il, soixante et douze. Il répète ce qu'il nous a raconté ailleurs de cette version miraculeuse, et y ajoute de nouvelles circonstances. Les guerres et les triomphes des Romains, vainqueurs des Samnites, des Carthaginois, de Jugurtha, des Cimbres, de Mithridate ; les personnages célèbres de ces époques, Fabius, Annibal, les Scipions, Marius, Sylla, Pompée, tiennent ici beaucoup de place. Il en reste néanmoins pour les productions poétiques de Ménandre, pour celles de Plaute, d'Ennius, de Pacuvius, de Térence, d'Accius, entre lesquels s'introduit, confondu avec Cœcilius Statius, l'auteur de la Thébaïde et de l'Achilléïde, Papinus Statius, qui n'a vécu que plus de deux siècles après eux. Le compilateur transcrit des vers de tous ces poëtes latins; mais il s'applique surtout à continuer le tableau historique de la philosophie, depuis Théophraste jusqu'à Panœtius. Il fait connaître particulièrement les deux sectes des académiciens et des stoïciens. Barthius l'a cru auteur d'un traité spécial: *De vitis philosophorum;* mais ce livre ne consisterait qu'en extraits des trois *Miroirs*, et principalement de l'*historial.*

Le dernier siècle, ou plutôt les soixante dernières années avant l'ère chrétienne, et les quatorze premières de cette ère, forment la matière du livre VI, qu'on pourrait diviser en trois parties: histoire civile, où figurent Catilina, Jules-César, Octave, Hérode; histoire sacrée, qui comprend l'annonciation, l'incarnation, la naissance de Jésus-Christ, les actions et les miracles de la Vierge Marie, les faits relatifs à saint Joseph, à sainte Elisabeth, à saint Jean-Baptiste, aux trois rois mages, etc.; histoire littéraire, ou notices sur huit auteurs latins, avec des extraits plus ou moins étendus de leurs ouvra-

ges. Ces huit écrivains sont Cicéron, Salluste, Varron, Gallus, Virgile, Horace, Ovide et Valère Maxime, qui d'ailleurs est cité dans l'exposé des événements politiques de ce temps, ainsi qu'Orose, Suétone et Julius Celsus, ou plutôt Julius Cesar. Cette erreur de nom est expliquée dans le *Ménogiana*. Vincent termine ici le cinquième âge du monde, et croit avoir atteint l'an 590 depuis la seconde captivité à Babylone, 1065 depuis David, 1501 depuis la sortie d'Egypte, 1931 depuis la vocation d'Abraham, 2298 depuis le déluge, 3953 depuis la création.

Le sixième âge, ou douze siècles et demi de l'ère vulgaire occupent les vingt-cinq livres suivants du *Speculum historiale*. Le VII ne correspond qu'aux deux règnes de Tibère et de Caligula ; mais il achève l'histoire évangélique et apostolique; il décrit les travaux de saint Pierre, de saint Etienne, de saint Paul ; il abonde en nouveaux détails sur les vertus, l'assomption et les miracles de la sainte Vierge. Ces prodiges que la critique moderne a discutés, avaient été racontés par Pierre Damien, par Hugues de Cluny, par Pierre de Tarentaise, par Etienne de Bourbon; ils ont été recueillis dans le *Mariale* ou *Marionale magnum;* et des juges d'ailleurs sévères ont pu savoir gré à Vincent d'avoir contribué à propager ces traditions précieuses pour les uns, curieuses au moins aux yeux des autres. Au livre VIII qui ne répond qu'aux quatorze ans de l'empire de Claude, il transcrit des vers de Perse et de Juvénal; il donne de longs extraits des œuvres de Sénèque, y compris les tragédies. D'une autre part, il continue de retracer les actes des apôtres; il rapproche de ces récits l'exposé de l'institution, des effets et des cérémonies du baptême et des autres sacrements; il raconte des conversions mémorables ; il nous présente de plus une liste chronologique des Papes, avec le nombre des années de chaque pontificat, depuis saint Pierre jusqu'à Innocent IV, qui, dit-il, a déjà siégé deux ans ; ce qui fixe à l'année 1245 la rédaction de ce VIIIe livre. Le IX met en scène les empereurs Néron, Galba, Othon, Vitellius, et poursuit avec plus de détails l'histoire du christianisme, c'est-à-dire celle des apôtres et de leurs miracles, des évangélistes saint Marc et saint Luc, de la Madeleine, de Simon le Magicien et de plusieurs martyrs. Cinq des derniers chapitres contiennent des préceptes et des maximes de Quintilien. Ce livre et les deux précédents ne comprennent ensemble que soixante-neuf années; on en parcourt dans le suivant cent vingt-quatre, qui sont les trente et une dernières du Ier siècle chrétien, et quatre-vingt-treize du IIe, remplies les unes et les autres par les règnes de dix empereurs : Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Commode et Pertinax. Les écrivains profanes dont il est ici fait mention, avec quelques citations de leurs doctrines et de leurs paroles, sont les philosophes Secundus, Taurus, le médecin Galien, et, avant eux, Pline le Jeune, que Vincent confond avec l'ancien. D'autres notices concernent l'historien Josèphe, Denys l'Aréopagite, saint Ignace, saint Polycarpe, Papius, saint Justin, Hégésippe, saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie. Mais ce sont les supplices des martyrs, à commencer par saint Jean l'Evangéliste, qui occupent le plus grand nombre de chapitres, et il en sera de même dans les livres qui vont suivre. L'auteur se reprochait, comme nous l'avons vu, d'avoir laissé prendre trop d'étendue à ce genre de récits, dont une partie est empruntée de la Chronique d'Hélinand : ils sont, en effet, si nombreux et si longs, que Baillet a dit qu'on aurait lieu de placer le *Miroir historial* parmi les recueils des Actes des saints.

Si nous écartons tous les articles hagiographiques, nous n'aurons à remarquer dans le livre XI que la succession des empereurs, depuis l'avénement de Septime-Sévère jusqu'à celui de Dioclétien, années 193 à 284, avec un aperçu des écrits d'Origène, et des extraits de ceux de saint Cyprien; dans le XIIe livre, que le règne de Dioclétien, terminé en 305, et resté l'un des plus odieux aux Chrétiens; dans le XIIIe, que celui de Constantin, de 306 à 337, les relations de ce prince avec le Pape saint Sylvestre, la fameuse donation à l'Eglise romaine, la translation du siége de l'empire à Constantinople, l'hérésie des ariens, le concile de Nicée, et de très-courtes notices sur les ouvrages de Lactance et d'Eusèbe.

Le livre XIV va de 337 à 375, espace qui renferme les règnes de Constantin II, Constance, Constant, Constance II, Julien et Jovien, Valentinien et Valens. C'est le temps des Papes Libère et Damase, et de plusieurs écrivains ecclésiastiques, dont ce livre fait connaître les travaux : Athanase, Hilaire de Poitiers, Didyme d'Alexandrie, Evagre, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Basile, Ephrem. La série chronologique s'interrompt au XVe livre, où l'auteur consigne des récits auxquels il ne peut appliquer des dates, et qui en effet n'en ont point. Il s'agit du pieux roman dont les principaux personnages sont l'ermite Barlaam et Josaphat, fils du roi des Indes Abenner. Huet place cette histoire fabuleuse à la suite des amours de Clitophon et de Leucippe, et la croit néanmoins composée par saint Jean Damascène, que cite ici le Dominicain de Beauvais. Elle est aujourd'hui reléguée parmi les productions apocryphes; Lequien ne l'a point admise parmi les écrits authentiques de saint Jean de Damas. Celui-ci a plus probablement rédigé un parallèle des Maximes morales des saints Pères avec celles de la Bible. En profitant de ce travail, Vincent remplit les vingt-deux derniers chapitres du livre XV de préceptes et de conseils sur la manière de bien vivre.

Au livre XVI, il reprend l'ordre des temps, de 375 à 383, époque de la mort de l'empereur Gratien; mais il emploie soixante et onze chapitres, sur quatre-vingt-dix-sept, en extraits des Œuvres de saint Jérôme, après

en avoir consacré quinze premiers aux origines de neuf peuples qu'il range comme il suit : les Romains, les Perses, les Francs, les Anglais, les Vandales, les Lombards, les Visigoths, les Ostrogoths et les Huns. Il donne des catalogues de leurs rois. A l'égard des Francs, il rappelle ce qu'il a dit de leur fondateur troyen, Francon, l'un des fils d'Hector. De ce Francon descendait le Priam qui régnait en l'année 381, quand se tenait à Constantinople le second concile œcuménique. A ce premier roi de France succéda Marcomir, puis Pharamond; et la liste est continuée jusqu'à saint Louis, compté pour le quarante-sixième. L'histoire générale n'avance que de onze ou douze ans, savoir, jusqu'à la mort de Théodose dit le Grand, en 395, dans le livre XVII, parsemé aussi de fragments d'ouvrages, particulièrement de saint Ambroise et de saint Chrysostome, de Claudien et de Prudence. Saint Augustin en fournit beaucoup plus au livre XVIII, qui se rapporte au règne d'Arcade à Constantinople, et d'Honorius à Rome. Entamées dans ce livre, les annales du ve siècle se poursuivent jusque vers l'an 423, dans le suivant, où les conférences de Cassien occupent cent seize chapitres, et laissent par conséquent fort peu de place à d'autres articles, même aux actes de Théodose le Jeune. Le XXe livre s'étend sur soixante-huit années, qui comprennent, avec une partie du règne de ce même Théodose à Byzance, avec tout le règne de Valentinien III à Rome, ceux de leurs successeurs jusqu'à Augustule, dernier empereur d'Occident, détrôné en 476; et en Orient jusqu'à la mort de Zénon, en 491. On s'attendait à trouver là un abrégé des annales de presque tout le ve siècle; mais l'attention de l'auteur ne se porte ou ne se fixe encore que sur des détails ecclésiastiques ou littéraires : les Vies de saint Germain l'Auxerrois, de sainte Geneviève, de saint Germain, de saint Loup, de saint Rémi, de saint Pétrone de Bologne; les écrits des Papes Léon Ier et Gélase, de saint Prosper, de Théodoret, de saint Fulgence, et la prophétie de Merlin : *Merlinus autem multa obscura revelavit; multa prædixit futura; aperuit enim sub fundamento lacum, sub lacu duos latere dracones quorum unus rubens populum Britonum, alter vero albus gentem Saxonum designaret, et quis in conflictu suo prævaleret..... Prophetavit etiam quod sub Normannorum domino* (sic) *redigenda esset Anglia, et alia plurima..... Solet enim spiritus Dei per quos voluerit mysteria sua loqui, sicut per Sibyllam, sicut per Balaam cæterosque hujusmodi.*

Cinq empereurs byzantins : Anastase, Justin, Justinien, Justin II, Tibère-Constantin, ont régné en tout environ quatre-vingt-onze ans, de 491 à 582. Le livre XXI correspond à leur règne; mais il parle bien moins d'eux que de saint Vaast, de sainte Brigitte, de saint Benoît, de sainte Radegonde, de saint Brendan, de saint Colomban. Il contient d'ailleurs des articles sur les Papes Symmaque et Vigile; des relations d'Ennodius, de Cassiodore, d'Arator, de Sidoine Apollinaire. Vincent extrait aussi de Grégoire de Tours quelques textes relatifs aux premiers temps des annales de la France, à Clovis et à Clotilde, à Clotaire, à Childebert, à Chilpéric. Ces notions se prolongent dans le livre XXII; il y est question de Gontran, de Frédégonde, de la reine Brunehault; mais une grande partie de ce livre ne consiste qu'en morceaux des OEuvres du Pape saint Grégoire. Ce Pontife était contemporain des empereurs Maurice et Phocas, dont les deux règnes, de l'an 582 à 610, fixent les limites entre lesquelles cette partie du *Miroir historique* est ou devait être renfermée.

En lisant le XXIIIe livre, nous parcourons l'histoire de quatorze empereurs, à partir d'Héraclius, et nous atteignons l'année 802, où Nicéphore succède à Constantin V. Entre les personnages que Vincent de Beauvais nous montre dans cet espace d'environ deux siècles, le VII et le VIII de l'ère vulgaire, on remarque Mahomet, Pépin le Bref, le Pape Etienne et trois écrivains recommandables : Isidore de Séville, Bède et Alcuin. A l'entrée du IXe siècle, Charlemagne rétablit l'empire d'Occident : son règne impérial, ceux de Louis le Débonnaire, de Lothaire, de Louis II, de Charles le Chauve, de Charles le Gros, de Louis III, d'Othon le Grand, d'Othon II et d'Othon III, mort en 1002, ont aussi ensemble une durée de deux cents ans, matière du livre XXIV. L'histoire de Charlemagne est puisée dans les chroniques de Turpin, de Sigebert et d'Hélinand; Roland et Ferragus y figurent. Pour retracer les actions d'Alfred, de Hastings, de Rollon, de Dunstan et d'Edgar, l'auteur a souvent recours aux écrits de Guillaume de Malmesburi, ainsi que l'a remarqué Vossius. En d'autres chapitres, il transcrit des textes de Rhaban-Maur, et il admire la profonde science du Pape Gerbert ou Silvestre II. Le livre XXV offre une image, mais bien imparfaite, du XIe siècle, durant lequel régnèrent les empereurs Henri II, Conrad le Salique, Henri III et Henri IV, jusqu'en 1106. C'était dans le cours de cet âge que Pierre Damien, Anselme de Cantorbéry, Hildebert du Mans, avaient commencé ou achevé les ouvrages dont Vincent nous fait lire ici plusieurs pages. Les événements qu'il retrace ou qu'il indique sont : la conquête de Guillaume de Normandie, la condamnation de l'hérésie de Bérenger, les entreprises du Pape Hildebrand ou Grégoire VII, et la première croisade. A ces récits fort abrégés se joint un assez long examen des erreurs théologiques des Juifs et des Sarrasins.

Des six livres dont il nous reste à rendre compte, quatre se rapportent au XIIe siècle, et deux à la première moitié du XIIIe. Les règnes des empereurs Henri V, Lothaire II, Conrad III et Frédéric Barberousse; l'empire disputé entre Philippe de Souabe, Othon de Brunswick et Frédéric II; dix pontificats, dont les plus mémorables sont ceux de Pascal II, d'Innocent II, d'Eugène III, d'Adrien IV, d'Alexandre III; les progrès de la France sous les rois Louis le Gros, Louis le Jeune,

Philippe-Auguste; en Angleterre, les démêlés de Henri II avec l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket; les expéditions à la Terre-Sainte; les écrits de Hugues de Folioth, de Hugues de Saint-Victor, de Richard de Saint-Victor et de saint Bernard : tels sont les matériaux des livres XXVI, XXVII, XXVIII et d'une partie du XXIX. On peut observer qu'il n'y est rien dit de Jean de Sarisbéri; qu'il n'est fait qu'une mention extrêmement succincte d'Abailard et même du Maître des Sentences, tandis que le livre XXVIII tout entier n'est composé que d'extraits des Œuvres de saint Bernard.

L'histoire du XIIIe siècle commence au chapitre 64e du livre XXIX, se continue dans le XXX, et atteint dans le XXXI les années 1244, 1250, 1254. Excepté une longue série de textes d'Hélinand, Vincent de Beauvais ne nous offre plus que des notices historiques, et ne cite que les récits d'où il les tire. Elles ont pour objet : la prise de Constantinople par les croisés, les actions et aventures des empereurs francs Baudouin et Henri; après la mort du premier, l'apparition d'un faux Baudouin; les guerres entre le roi de France et les rois de la Grande-Bretagne Richard et Jean Sans-Terre; la victoire de Philippe-Auguste à Bouvines; les revers du comte de Boulogne, Regnauld, et de Ferrand, comte de Flandre; la condamnation d'Amaury de Chartres; la croisade contre les albigeois; les vies et les miracles de saint Dominique et de saint François; les deux ordres monastiques qu'ils ont fondés; la répudiation et le rétablissement de la reine Ingelburge; l'entreprise infructueuse du prince Louis, appelé par les Anglais à régner sur eux; les démêlés de Frédéric II avec les Papes Innocent III, Honorius III et Grégoire IX; les travaux apostoliques et les écrits de Jacques de Vitry, spécialement ce qu'il a raconté de la bienheureuse Marie d'Oignies; l'histoire édifiante de quelques autres Liégeoises; celle de saint Edmond, archevêque de Cantorbéry; celle de saint Pierre de Véronne ou de Milan; le siége d'Avignon, et divers détails de l'expédition de Louis VIII en Languedoc; la mort de ce prince; les troubles de l'Université de Paris; les mouvements et les mœurs des Tartares, d'après les missionnaires Ascelin, Simon de Saint-Quentin, Jean de Plancarpin; la première croisade de saint Louis; les succès et les revers des Chrétiens en Orient, jusqu'en 1250.

On a pu remarquer presqu'en chaque livre des articles qui appartiennent à l'histoire de France. Un volume où ils sont réunis est indiqué dans la bibliothèque du P. Le Long, sous ce titre : *Fragmenta rerum Francorum ab origine monarchiæ ad annum* 1250, *excerpta e Speculo historiali Vincentii Bellovacensis.* Si ce volume est imprimé, l'édition n'en est indiquée nulle part; si c'est un manuscrit, on ne dit pas où il se trouve; et dans les deux cas, il ne nous est pas autrement connu. Nous ignorons s'il renferme un certain chapitre dont nous n'avons point parlé, parce qu'il manque dans les meilleurs manuscrits, et que l'authenticité en peut sembler douteuse. Il y est question du retour de la couronne de France à la race carlovingienne. Nous y apprenons que ce retour s'est opéré dans la personne de Louis VIII, fils de Philippe-Auguste et d'Isabelle de Hainault, laquelle, par son père Baudouin, descendait d'Ermengarde, fille de Charles le Simple.

Le très-court chapitre qui termine le livre XXXI mérite plus d'attention, à raison des notes chronologiques dont il se compose. L'auteur a sommairement décrit, dit-il, le cours du sixième âge du monde jusqu'à l'année alors courante, la dix-huitième du règne de Louis IX, la seconde du pontificat d'Innocent IV, et la 1244 depuis l'Incarnation de Jésus-Christ; la 5105 ou suivant un autre calcul, la 6443 depuis la création. Il n'en faut pas moins retarder l'achèvement du *Speculum historiale* jusqu'à l'an 1250, si l'on tient compte de l'un des derniers récits, expressément daté de cette année-là : *Acta enim sunt hæc anno Domini* 1250, *regni vero Ludovici* 24; et jusqu'à l'an 1254, si l'on a égard à ce qui est dit ensuite d'une canonisation proclamée par Innocent IV, en l'an X de son pontificat.

Après ces dates, le Miroir historial ne contient plus que l'épilogue dont nous avons déjà indiqué le sujet. *Epilogus Speculi historialis continens tractatum de ultimis temporibus.* La mort des hommes, la fin du monde, catastrophe qui, selon sainte Hildegarde, doit arriver avant l'an 2376 de l'ère vulgaire; l'avénement de l'Antechrist qui naîtra dans Babylone, au sein de la tribu de Dan, qui régnera 1290 jours, qui persécutera les prophètes Hénoch et Elie, mais qui périra lui-même exterminé par saint Michel; la conversion des Juifs dont cent quarante-quatre mille souffriront le martyre pour la foi chrétienne; la résurrection des corps, le jugement dernier et général; l'extinction et le rétablissement des lumières du soleil et de la lune; le sort des réprouvés, celui des élus et le renouvellement de l'univers, telles sont les matières des vingt-quatre chapitres dont se compose cet appendice.

Miroir moral. — Malgré les réserves que nous avons faites en commençant l'analyse de ce grand ouvrage, nous croyons cependant ne pouvoir nous dispenser de dire un mot du *Speculum morale* ou Miroir moral. Nous l'avons écarté de l'œuvre de Vincent, dont il formait la troisième partie dans presque toutes les anciennes éditions; cela doit suffire pour satisfaire les consciences les plus méticuleuses sur les questions de vérité bibliograhique; mais la curiosité de nos lecteurs exige peut-être davantage; et nous croyons aller au-devant d'elle et répondre à son attente, en exposant brièvement le plan de cet appendice intercalé dans le grand travail du maître, sans doute par la main de quelque disciple inconnu. Cet incognito même semble nous imposer le devoir de lui consacrer ici quelques lignes, d'autant plus naturellement placées, que

nous ne rencontrerions jamais l'occasion d'en parler ailleurs.

Le *Miroir moral* est infiniment moins long que les trois dont nous venons d'examiner le plan. Il est inutile d'en essayer l'analyse ; car, d'une part, ne contenant dans sa totalité qu'une science, il ne donne pas lieu à beaucoup de remarques sur les divisions qu'il eût été possible d'y établir, et de l'autre, les principes de la morale sont si peu sujets à contestation, qu'il y a un très-grand rapport entre les traités de morale rédigés de nos jours, et celui qui fut attribué si longtemps à Vincent de Beauvais. L'ouvrage a trois livres. La morale générale et spéciale, divisée en quatre vertus, selon les principes des stoïciens, forme le sujet du premier livre, qui traite en quatre parties 1° des actes humains et des passions de l'âme ; 2° des lois ; 3° des vertus ; 4° des dons et des fruits spirituels. Ces quatre parties contiennent ensemble cent soixante et seize distinctions ou sections. On y peut remarquer un assez long dénombrement des passions ; et, à la suite du traité des dons célestes et de leurs fruits, plusieurs considérations sur l'incarnation de Jésus-Christ, sur sa passion, sur la miséricorde divine. Quatre dissertations sur les quatre fins dernières de l'homme forment les quatre parties du second livre qui traite 1° de la mort et du purgatoire ; 2° du jugement dernier, de la fin du monde et de la résurrection des corps ; 3° de l'enfer et des supplices des damnés ; 4° du paradis et des félicités spirituelles et corporelles des saints ; le tout distribué en trente-quatre distinctions. Le livre III en comprend cent soixante et onze et se compose de dix parties, qui traitent 1° des moyens de se préserver du péché, de l'innocence, des tentations de la parole de Dieu ; 2° des péchés, savoir l'originel et l'actuel, le mortel et le véniel ; 3° des sept vices capitaux, et d'abord de l'orgueil ; 4° de l'avarice ; 5° de l'envie ; 6° de la luxure ; 7° de la gourmandise ; 8° de la colère ; 9° de la paresse ; 10° de la pénitence, et, sous ce titre de la contrition, de la confession, de la satisfaction et du jeûne. On voit que ces trois livres correspondent souvent à des articles de la *Prima secundæ*, de la *Secunda secundæ*, et aussi de la troisième partie de la *Somme* de saint Thomas, comme il nous serait facile de le démontrer.

Enumérer et décrire les moyens de conserver l'innocence et de se préserver du péché, c'est faire œuvre de philosophe chrétien, qui comprend la dignité de sa mission. Nous approuvons volontiers cette conclusion de la science morale, nous conseillerions aisément aux moralistes de nos jours de placer dans leurs cadres, après les règles et les lois immuables qui sont comme le code de la volonté, une espèce de nosologie et de thérapeutique de l'âme. Cette méthode serait aussi fructueuse que neuve. Mais nous blâmerons l'auteur d'avoir consacré un livre aux quatre fins dernières, qui devaient trouver leur place dans la *Morale générale*.

Au reste, il ne faut pas oublier ce que nous avons déjà remarqué plusieurs fois, savoir, que cette partie du Grand Miroir n'appartient pas à Vincent de Beauvais. Le P. Jacques Echard a pleinement démontré, et par un manuscrit authentique tiré de la bibliothèque de la Sorbonne, et par diverses raisons dont on peut voir les détails dans son *S. Thomæ Summa suo auctori vindicata*, que le Miroir moral n'est autre chose que l'extrait de la *Somme* de saint Thomas d'Aquin et de plusieurs ouvrages théologiques du même temps. Comme saint Thomas ne mourut que dix ans après Vincent de Beauvais, la ressemblance frappante qu'il y a entre le *Miroir* et la *Somme* avait donné à penser qu'il avait copié son prédécesseur. On voit, au contraire, que c'est le livre de saint Thomas qui a servi de modèle à l'autre ; et il est permis de conjecturer qu'après la mort du savant Dominicain, un de ses disciples ou de ses confrères rédigea cet ouvrage sur le plan indiqué par son maître, et d'après les plus importantes productions théologiques de l'époque.

Critique et jugement. — Nous venons de parcourir toutes les parties d'un vaste recueil qui, depuis la fin du XIII[e] siècle jusqu'au milieu du XVIII[e] a été fort loué et fort critiqué. Henri de Gand y a trouvé çà et là beaucoup d'articles fort utiles aux lecteurs studieux : *Multa hinc inde inserens studiosis lectoribus profutura.* Un Italien qui écrivait en 1381, un traité de la hiérarchie sous céleste, comptait Vincent au nombre des plus illustres historiens français, avec Grégoire de Tours et Turpin de Reims. Cent ans plus tard, Trithème lui décernait le premier rang entre les auteurs. C'est dans l'ordre même auquel il avait appartenu que Vincent a trouvé le premier censeur sévère de son grand travail : nous voulons parler du Dominicain espagnol Melchior Cano, qui mourut en 1560, laissant, entre autres écrits, un traité *De locis theologicis*, où il se récrie vivement contre les histoires miraculeuses semées avec tant de profusion dans le *Speculum majus*, surtout dans l'*historiale ;* il se plaint de la multitude de contes puériles qu'on y débite sur la sainte Vierge ; il pense, non sans quelque raison, que ces fables pieuses affaiblissent la vénération et la foi due aux récits authentiques auxquels on les associe. Cette critique n'est point restée sans influence, tant parce qu'elle n'était pas absolument dénuée de fondement, que parce qu'elle se lisait dans un livre qui a eu longtemps du renom et même de l'autorité. Cependant l'ouvrage de Vincent conservait sa célébrité au temps des Vossius et des Scaliger. Il continuait d'être recherché comme renfermant beaucoup de choses qui ne se rencontraient point ailleurs.

Quoiqu'il y ait, selon Labbe, de l'exagération à dire avec Trithème que l'auteur du *Speculum* n'avait pas d'égal, le cardinal Bona reproduit les éloges donnés à son érudition, à sa science universelle : *Vir omniscius ac*

plurimæ lectionis. Quelques-uns ne voulaient voir en lui qu'un plagiaire : pour écarter ou atténuer ce reproche, Thomasius, dans son *traité du plagiat*, fait observer que Vincent lui-même présente son propre ouvage, non comme une composition originale, mais comme un recueil d'extraits ; et il juge admissible l'excuse tirée d'un aveu si formel. Quensted ne met aucune restriction à l'hommage qu'il rend au laborieux écrivain qui, par un si vaste ouvrage, s'est acquis une renommée non moins étendue. Morhof est loin de professer pour lui tant d'admiration ; il lui applique pour tout éloge le vers d'Horace :

Cum flueret lutulentus, erat quod tollere velles.

Il avoue qu'il y a dans ce fumier des parcelles d'or, des textes et des documents qui ne nous seraient point parvenus, sans le travail assidu et les longues recherches du compilateur, et dont on a profité depuis en rédigeant des livres du même genre ; mais il y retrouve l'ignorance grossière et, en fait d'histoire, toute la crédulité, sinon la mauvaise foi des moines du moyen âge. Boécler se borne à dire que le *Miroir historial* fourmille de futilités. Le juge qui a pour Vincent le moins d'indulgence, est celui qui peut-être en aurait le plus besoin pour lui-même, Adrien Baillet, qui le déclare en propres termes un *pitoyable historien*, « *destitué* de l'exactitude et du discernement nécessaires pour une si importante commission, et qui a mal répondu au choix et à l'intention de saint Louis. » Fleury se garde bien d'employer ces expressions injurieuses. S'il fait remarquer les défauts du *Speculum majus*, c'est pour montrer combien les études, et surtout la critique historique étaient imparfaites en ce temps-là.

Après tous ces critiques, s'il nous est permis d'avoir une opinion, nous n'hésiterons pas à l'émettre franchement. Nous pensons que la dernière partie de cette compilation de Vincent, décèle autant de savoir, de patience et de talents de tout genre que les deux précédentes, mais elle a moins de mérite intrinsèque. L'art d'écrire l'histoire était totalement inconnu. La chronologie, science aride et indispensable, dont jamais les calculs n'avaient exercé la brillante imagination des Grecs, ou le génie impérieux des Romains, ne prêtait aucun secours à l'historien ; et les nuages qui couvrent encore les annales du peuple juif, l'origine des monarchies asiatiques, et les expéditions semi-fabuleuses de la Grèce avant Lycurgue, étaient alors d'épaisses ténèbres. La géographie d'Orient était incertaine et remplie de lacunes, malgré les croisades. Enfin les lumières nombreuses, jetées sur les faits par les médailles, les inscriptions, les instructions, les monuments, étaient nulles alors. Que sera-ce si l'on songe à la superstition et à la crédulité dominantes en Europe à cette époque ? Ce n'est pas que nous voulions blâmer Vincent de Beauvais d'avoir été de son siècle. Nous l'excusons même doublement de la facilité avec laquelle il enregistre des miracles souvent absurdes ou douteux. Les croire était naturel. Mais quand même il aurait été sceptique, il eût encore été nécessaire d'en rapporter un grand nombre; car les croyances, quelles qu'elles soient, les erreurs même les plus bizarres de l'intelligence, quand elles sont à tout un peuple, deviennent des faits, et dès lors tombent dans le domaine de l'histoire. C'est pour cette raison que nous ne nous sommes point élevé contre l'importance que Vincent de Beauvais donne à l'alchimie dans son *Miroir scientifique*. L'alchimie était alors une science. C'est donc à tort que quelques modernes accusent notre auteur d'ignorance et de faiblesse d'esprit. Un homme ne peut changer le monde ; une intelligence ne peut inventer ce que six siècles de grands hommes ont à peine découvert. Sans créer l'astronomie, la géologie, la physique, la psychologie; sans connaître les langues comme Adelung ; enfin, sans soumettre l'histoire à une critique lumineuse et sévère, comme on ne l'a presque commencé à faire que de nos jours, Vincent de Beauvais a rendu de grands services et prouvé un grand génie ; il a commencé la classification véritable des sciences ; il a légué au monde un des plus gigantesques monuments que nous montrent les fastes de la littérature, et ce monument il l'a élevé seul. Convenons que nul des encyclopédistes modernes n'a autant de titres à la reconnaissance et à l'admiration publique. Quant au style, le sien est empreint de toute la rouille de son siècle. Mais c'est de peu d'importance dans un ouvrage qui n'a de prix que par les choses.

Le *Speculum majus* a été imprimé pour la première fois à Strasbourg, en 1473, dix volumes grand in-fol., et en dernier lieu à Douai, par les Dominicains de cette ville. On a aussi imprimé les quatre parties séparément, la première sans titre, mais avec cette conclusion : *Operis præclari speculi cois (continentis) speculum natur. ,ab eximio doctore Vincentio*, etc... *feliciter finit,.. ann. salut.* 1494, etc., Venise in-fol. ; la deuxième, Venise, 1493, in-fol.; la troisième, Venise, 1494; et la quatrième, Mayence, 1474; Bâle, 1481 ; Nuremberg, 1483 ; Venise, 1494 ; Douai, 1624 ; toujours in-fol. Cette dernière partie a été traduite en français, sous le titre de *Miroir historial*, Paris, Vérard, 1495, 1496, cinq volumes in-fol. Brunet en a donné la description dans le *Manuel du libraire*, d'après l'exemplaire de la bibliothèque de Sainte Geneviève. Cette version a été réimprimée plusieurs fois dans le XVI[e] siècle. Schlosser (Fréd.-Christ.), professeur à Heidelberg, a dernièrement traduit, en allemand cinquante et un chapitres sur le titre de *Manuel d'éducation de Vincent de Beauvais, pour les princes et leurs instituteurs*, Francfort

1819, deux vol. in-8. Le premier volume contient la traduction ; dans le second sont trois dissertations dont la dernière roule sur Vincent de Beauvais. Ce Manuel était connu depuis longtemps comme un traité séparé, et intitulé *De eruditione puerorum regalium.* On a encore de notre auteur plusieurs traités particuliers, imprimés ordinairement à la suite du *Miroir historique*, une Lettre à saint Louis sur la mort de son fils aîné, et la Règle de l'hôpital de Beauvais, *Regula fratrum et sororum nosocomii Bellovacensis, edita per Guarinum et Vincentium*, etc., dans le *Spicilége* de dom Luc d'Achéry, tome XII, page 68. On peut consulter sur Vincent de Beauvais le *Nouveau système de bibliographie* de Mr. le marquis de Fortia d'Urbain, page 171 à 178 ; Tiedemann, *Esprit de la philosophie spéculative ;* Cramer, *Continuation de l'histoire universelle de Bossuet* (Allem.) et le P. Jacques Echard, *S. Thomæ Summa suo auctori vindicta, sive de V. F. Vincentii Bellovacensis scriptis dissertatio. Voy.* aussi *Journal des savants*, année 1708, page 483, et Supplément, page 96.

VIPPON,—selon toute vraisemblance, était né dans la Bourgogne Transjurane, car, en invitant le roi Henri à venir visiter cette province, il l'appelle sa patrie. Il fut d'abord attaché au service de l'empereur Conrad le Salique en qualité de chapelain, puis il passa à la cour de Henri le Noir, son fils, où il remplit les mêmes fonctions. Son attachement pour ces deux princes lui inspira l'idée de les faire connaître à la postérité. Il écrivit l'*Histoire de Conrad* qu'il dédia à Henri son fils, et fit le panégyrique de Henri lui-même, en trois vers hexamètres. Comme il ne l'appelle que roi, c'est une preuve qu'il le composa, avant l'an 1046, époque où ce prince fut reconnu empereur. L'*Histoire de Conrad* a été mise au jour, pour la première fois en 1582, dans le tome III des *Ecrivains d'Allemagne* par Pistorius, à Francfort, et réimprimé dans le même Recueil et dans la même ville in-folio en 1584 et 1607. Vippon ajoute un chant lugubre sur la mort de ce prince ; on l'a imprimé à la suite de son *Histoire*. Le panégyrique du roi Henri III se trouve parmi les anciennes leçons de Canisius, dans les éditions d'Ingolstad et d'Anvers. Le prologue est en prose ; le corps de l'ouvrage en vers, et divisé en quatre parties, ce qui explique pourquoi Vippon l'appelle le Tetralogue, à cause des quatre personnages qui y parlent tour à tour, savoir, le poëte, les Muses, la loi, les grâces. Le *Tétralogue* est suivi d'un élégiaque sur le mystère de la naissance temporelle du Fils de Dieu. Vippon présenta ce poëme au roi Henri, le jour même de cette fête, et pendant qu'il était à table.

Fabricius a fait imprimer à la fin du premier tome de sa *Bibliothèque latine du moyen et du dernier âge*, un Recueil de courtes sentences, adressé par Vippon à Henri, fils de l'empereur Conrad. Ces sentences sont au nombre de cent cinquante, et chacune contient une instruction particulière pour ce jeune prince ; elles sont solides et tout à fait propres à atteindre leur but. Le dessein de Vippon était d'en faire un bon Chrétien, et de lui apprendre à régner chrétiennement. C'est aussi ce qu'il se propose dans son panégyrique. Il y insiste en particulier sur la nécessité de faire cultiver les sciences dans l'empire d'Allemagne où elles étaient négligées, tandis qu'on les cultivait en Italie et dans les autres royaumes. Il prie le roi Henri de faire publier un édit portant obligation aux riches de faire instruire leurs enfants dans les lettres. Nous n'avons plus le poëme de Vippon sur le froid excessif de l'an 1033, ni les mémoires qu'il avait recueillis pour l'*Histoire de l'empereur Henri le Noir*. Celle de l'empereur Conrad est estimée pour quantité de faits que l'on ne trouve pas ailleurs. Vippon rapporte que ce prince ayant découvert qu'Héribert, archevêque de Milan, et les évêques de Verceil, de Crémone et de Plaisance avaient conjuré de le faire mourir, pour mettre à sa place Othon, comte de la haute Bourgogne, les envoya en prison au delà des Alpes ; et que, malgré qu'il eût agi en cela par le conseil des seigneurs, son fils Henri le désapprouva, parce que ces évêques n'avaient point été jugés canoniquement. C'est avec raison, ajoute cet historien ; car, de même qu'après la sentence de déposition prononcée contre un évêque, on ne doit plus lui rendre aucun honneur, de même on lui doit un grand respect avant le jugement. Les écrits de Vippon ont été reproduits dans le *Cours complet de Patrologie.*

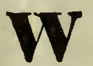
VITAL, hérétique au IVe siècle, — était disciple d'Apollinaire. Il fut prêtre de l'Eglise d'Antioche de la communion de saint Mélèce, et s'acquit beaucoup de réputation par la pureté de ses mœurs, et par son application à la conduite du troupeau dont il était chargé. Piqué de jalousie contre le prêtre Flavien, qui possédait la faveur de saint Mélèce, et qui l'empêchait de l'approcher, il prêta l'oreille aux nouveautés d'Apollinaire, évêque de Laodicée. Celui-ci le consacra évêque d'Antioche vers l'an 375. Par ce moyen, cette Eglise fut divisée en quatre partis : celui de Mélèce et de Paulin, tous deux catholiques; celui des ariens, sous Euzoïus, et celui de Vital. Cependant Vital publiait partout qu'il était Chrétien, et se vantait d'avoir la communion du Pape Damase, qu'il avait surprise, en effet, dans un voyage qu'il avait fait à Rome en 376. Cette circonstance, jointe au soin qu'il avait de cacher sa mauvaise doctrine à ceux qui n'étaient pas de son parti, fit qu'il fut longtemps sans passer pour hérétique. Saint Epiphane, se trouvant à Antioche et l'entendant accuser d'apollinarisme par ceux du parti de Paulin, entra en conférence avec lui pour tâcher de découvrir ses véritables sentiments. Vital lui avoua que le Fils de Dieu avait pris l'homme parfait. — Interrogé si le Fils de Dieu avait pris une chair naturelle, il ré-

pondit : Oui. — De la vierge Marie, sans participation de l'homme, par l'opération du Saint-Esprit? Il en convint également. — Donc le Verbe, Fils de Dieu, est venu prendre de la Vierge la chair mortelle? il l'accorda. — Saint Epiphane lui demanda encore si le Verbe avait pris une âme? il répondit qu'on ne pouvait penser autrement. — Le saint docteur, ravi de le trouver dans ces sentiments, le croyait orthodoxe, lorsqu'il s'avisa de lui demander si Jésus-Christ avait un entendement? — Vital le nia. — « Comment donc, » répliqua le saint, « dites-vous qu'il a été homme parfait? — Alors il se découvrit en ces termes : « Nous disons qu'il est homme parfait, en ce sens que la Divinité étant unie à la chair et à l'âme, c'est elle qui forme son entendement. » La dispute se continua quelque temps encore, mais sans produire aucun résultat favorable à la vérité; et saint Epiphane se retira consterné de voir un homme de ce mérite dans l'erreur.

Vital continua de se déguiser autant qu'il put : il publia même une confession de foi, qui parut orthodoxe aux plus grands docteurs de ce temps-là. Saint Jérôme était alors dans son désert de Syrie, près d'Antioche : Vital, Mélèce et Paulin s'efforçaient de l'attirer chacun à leur parti, et tous se glorifiaient de la communion du Siége apostolique. Saint Jérôme se contenta de répondre qu'il était inviolablement attaché à la Chaire de saint Pierre, et qu'à ce titre, quiconque communiquait avec Rome était des siens. Mais comme cette déclaration ne satisfaisait ni Vital, ni les autres, et que chacun voulait s'approprier l'appui moral de l'autorité d'un tel docteur, à l'exclusion de ses contendants, saint Jérôme écrivit au Pape Damase, pour qu'il daignât lui marquer ceux qui avaient sa communion, pour savoir avec qui il devait communiquer. Vital, persuadé que si le Saint-Siége lui accordait publiquement sa communion, il passerait partout pour Catholique, alla à Rome et présenta à Damase une confession de foi artificieuse, et qui paraissait catholique. Le Pape l'accueillit avec douceur, mais comme il avait de violents soupçons sur sa foi, il ne voulut pas l'admettre à sa communion, et le renvoya à Paulin d'Antioche pour s'en éclaircir; sa lettre est de 383. Depuis, le Pape Damase ayant connu l'hypocrisie et les véritables sentiments de Vital, il prononça contre lui l'anathème et condamna sa profession de foi. C'est ce que nous apprenons d'Elie de Crète, rapporté par saint Grégoire de Nazianze, et de saint Grégoire lui-même. Mais il n'est pas aisé de déterminer le temps auquel ceci se passa.

VITELLIUS—florissait vers l'an 355, dès le règne de Constance, auquel, néanmoins, il paraît avoir survécu. Il était très-instruit dans les saintes Lettres, et se serait rendu grandement utile à l'Eglise, s'il l'avait assez aimée pour y demeurer uni. Mais il s'en sépara pour entrer dans le schisme des donatistes, et écrivit même contre l'Eglise catholique, dans la croyance de laquelle il avait été élevé. Trithème dit que l'on possédait encore de son temps un livre de Vitellius, *Contre les gentils;* un autre, qui avait pour titre : *De ce qui rend odieux au monde les serviteurs de Dieu*, dans lequel il faisait passer les Catholiques pour des persécuteurs; et un troisième, également rempli de plaintes et d'injures contre les Catholiques. Trithème ajoute que plusieurs critiques avançaient qu'il avait composé plusieurs autres écrits, mais qu'il n'en avait point de connaissance. Il ne nous en reste aucun.

VOCONIUS, évêque de Castel, dans la Mauritanie, — avait composé, au rapport de Gennade, un excellent ouvrage *Sur les sacrements*, dont il ne nous reste plus rien, non plus que de son *Traité sur les Juifs, les ariens et les autres hérétiques.* Il y a dans l'appendix, au tome VIII des Œuvres de saint Augustin, un long discours, adressé aux néophytes le jour de Pâques, dans lequel l'auteur déclame contre les Juifs, les païens et les ariens. Il dit à ceux-ci qu'ils se croient bien fondés dans leur cause, parce qu'ils disputent sans que personne leur réponde, sans qu'il y eût des juges constitués pour examiner ce qu'ils disent, et dans un temps où tout favorise leurs erreurs; ce qui semble avoir rapport à la conférence tenue à Carthage, en 484. On trouve dans le même appendix un Traité intitulé : *Des cinq hérésies*, parce que l'auteur y combat cinq ennemis de l'Eglise, les païens, les Juifs, les manichéens, les sabelliens et les ariens. Ce traité fut écrit dans le temps que l'Afrique gémissait sous la persécution des Vandales; mais on n'a aucune preuve que ce soit le même que Gennade attribue à Voconius. La différence du style ne permet pas non plus qu'on le donne à saint Augustin, sous le nom duquel il est cité quelquefois par les anciens bibliographes.



WALRAM, abbé de Mersbourg, — enseigna d'abord la philosophie à Paris, puis, étant venu à Bamberg, dans ce que l'on appelait alors la France orientale, il y professa la grammaire et la rhétorique. Il se retira ensuite au monastère de Fulde, où il se fit moine, et enfin son mérite le fit élever à la dignité d'abbé de Mersbourg, en Saxe, sous le règne de Henri IV, empereur et roi de Germanie. Walram composa un épithalame sur le *Cantique des cantiques*, dans lequel il représentait le mariage mystique de Jésus-Christ avec l'Eglise. L'ouvrage, composé de prose et de vers, est divisé en trois livres. L'auteur paraphrase le texte de l'Ecriture de deux manières différentes, c'est-à-dire en

latin et en langue teutonique. L'épithalame a été imprimé, avec le Commentaire de Draconide sur l'*Hexameron*, à Leyde, in-8°, en 1598, par Paul Merle, avec des notes. Waltram avait encore écrit un certain nombre de lettres, ainsi que quelques discours que nous n'avons plus.

WALTRAM, évêque de Numbourg, — tenait parti pour le roi Henri IV contre le Pape Grégoire VII. Il publia, à cette époque, un traité intitulé : *De la manière de conserver l'unité de l'Eglise*, comme pour servir d'antidote contre les traits empoisonnés que le moine Brunon a lancés à ce prince. Quelques-uns l'ont attribué à Wénéric de Verceil; mais l'opinion qui nous paraît la mieux fondée est celle qui en fait auteur Waltram. Il ne l'écrivit qu'environ huit ans après la mort de Grégoire VII, comme il le marque en plus d'un endroit, et du vivant du roi Henri. Ce traité est divisé en deux livres : l'un et l'autre sont employés à l'apologie de la conduite du roi Henri, et à réfuter la lettre du Pape Grégoire à Herman, évêque de Metz. Waltram entre dans le détail de tout ce qui se passa entre les deux partis, celui du Pape et celui du roi. Il accuse le premier d'avoir causé un schisme dans l'Eglise et dans l'Etat : dans l'Eglise, en excommuniant les évêques attachés à ce prince, et en l'excommuniant lui-même; dans l'Etat, en déposant Henri, et en lui substituant Rodolphe. Il fait voir qu'en cela il a usurpé sur Dieu lui-même, à qui il appartient de donner les royaumes, et de les enlever. Waltram se répand en injures grossières contre Grégoire VII. Il l'avait traité de même quelque temps auparavant, dans une lettre à Louis, landgrave de Thuringe, qu'il voulait engager dans les intérêts du roi Henri, et obliger à quitter le Pape Grégoire. Cette lettre se trouve dans l'Appendice de Dodéchin à la Chronique de Marianus Scot, et dans la Préface de Burchard Gotthelff Struve sur les livres de Waltram. La tentative de cet évêque fut inutile. Le landgrave Louis demeura fidèle au Pape, et chargea Heward, évêque d'Halberstadt, de la réponse à la lettre de Waltram. Heward fait voir que cet évêque était hérétique et simoniaque; que le roi Henri, étant aussi hérétique et excommunié, ne devait plus porter le nom de roi; qu'il avait vendu les bénéfices de l'Eglise, tantôt pour de l'argent, tantôt pour des homicides, tantôt pour des adultères, et d'autres impuretés encore plus condamnables. Trithème fait mention de la lettre d'Heward, et Dodéchin l'a publiée, à la suite de celle de Waltram, dans sa Chronique.

WARMAN, comte de Dilingen, ensuite moine de Richenou, et enfin évêque de Constance, — a écrit la Vie de saint Pyrmin, rapportée par Surius et les Bollandistes. Cet auteur est mort en 1034.

WENERIC, évêque de Verceil, — vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle. Trithème assure qu'il avait écrit, au nom de Thierri, évêque de Verdun, une lettre adressée au Pape Grégoire VII, dans laquelle il l'avertissait, en ami, de tout ce qu'on l'accusait d'avoir fait ou avancé contre le droit et l'équité, et le conjurait d'y mettre ordre. Cette lettre se trouve imprimée dans la collection des *Historiens d'Allemagne*, recueillie par Marquard Freherus.

WENILON, archevêque de Sens. — Nous ne connaissons ce prélat que par les rapports qu'il eut avec Loup de Ferrières et saint Prudence, évêque de Troyes. Deux prêtres du diocèse de Sens ayant voulu quitter leurs paroisses pour embrasser l'état monastique, l'archevêque Wenilon s'y opposa jusqu'à ce que Loup eût prouvé par quelque autorité que ce changement pouvait se faire légitimement. Wenilon objectait que, si l'on permettait aux curés de se faire moines, les peuples n'auraient plus personne pour les instruire; qu'il en est d'un prêtre qui s'est chargé du soin d'une église comme d'un homme qui s'est marié, et que, comme celui-ci ne peut quitter sa femme que pour cause d'adultère, le pasteur ne peut quitter son église tant qu'il peut lui être utile. (*Voy.*, pour la réponse, Loup de Ferrières, t. III du *Dictionnaire de Patrologie.*)

Wenilon, très-mécontent du livre de Scot sur la *Prédestination*, où celui-ci tenait à peu près le même langage que Pélage, en tira dix-neuf propositions ou capitules, qu'il envoya à saint Prudence, évêque de Troyes, en le priant de les réfuter. (*Voy.* saint Prudence, t. IV du *Dictionnaire de Patrologie.*)

WFFINGUS, moine de Werden en Westphalie, — est auteur de la Vie de sainte Ide, femme d'Ecbert, duc des Saxons. Il y a joint l'histoire des miracles opérés à son tombeau, et celle de la translation de ses reliques, au mois de novembre 980. Cette Vie se trouve dans la Collection de Surius, et dans le tome Ier des *Ecrivains de Brunswick*, par Leibnitz. Elle y est suivie de l'histoire de la translation de sainte Pusine à Hervord, par les soins de l'abbesse Hardwide, fille d'Ecbert et de sainte Ide. Wffingus écrivit aussi la Vie de saint Lutger, évêque de Munster; on en avait déjà une par Alfred, évêque de la même ville, dont nous avons parlé dans le tome Ier de ce Dictionnaire. Nous observerons ici qu'elle est plus ample et plus correcte dans le tome Ier des *Ecrivains de Brunswick* que dans les éditions de Bollandus et de dom Mabillon. On attribue encore à Wffingus une Vie de saint Luce, roi d'Angleterre.

WIBERT — était archidiacre de Toul, vers l'an 1030, c'est-à-dire dans le temps que cette Eglise était gouvernée par l'évêque Brunon, qui devint plus tard le Pape Léon IX; c'est ce qui lui inspira l'idée d'écrire la Vie de ce saint Pontife. Il ne s'était d'abord proposé de rapporter que ce qu'il avait fait avant de monter sur la Chaire de saint Pierre, laissant aux Romains le soin d'écrire l'histoire de son pontificat; mais il changea de sentiment, et conduisit sa narration jusqu'à la mort de Léon IX, ce qui lui donna occa-

sion de diviser son ouvrage en deux livres. Il montre partout beaucoup de bonne foi, et ne s'arrête ordinairement qu'aux faits dont il a été témoin, ou sur lesquels il se croit parfaitement renseigné. Il est exact dans ses dates, et si son travail présente quelques fautes à cet égard, ou elles sont sans conséquence, ou elles viennent de la part des copistes. Il n'acheva son ouvrage qu'après la mort du Pape Etienne IX, arrivée le 29 mars 1058. Le P. Sirmond le fit imprimer à Paris, chez Nivelle, en 1615, avec la Vie de saint Charles, comte de Flandre, et François Duchesne, parmi les preuves de son *Histoire des cardinaux français*, également à Paris en 1660. Les Bollandistes l'ont rapporté dans leur collection au 19 avril ; dom Mabillon, dans le tome IX des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît* et Muratori, dans le tome III des *Ecrivains d'Italie*. Il est suivi, dans la plupart de ces Collections, de l'écrit anonyme sur la mort de saint Léon IX. L'auteur, qui était contemporain, en détaille exactement les circonstances, auxquelles il ajoute quelques miracles qui arrivèrent aussitôt après. Le bruit s'en étant répandu, les Bénéventins bâtirent une église en son honneur et solennisèrent sa fête; le jour même de sa dédicace, des malades furent guéris miraculeusement dans la nouvelle église.

WIDRIC ou GUIDRIC, né de parents nobles dans le diocèse de Toul, — embrassa la profession monastique dans l'abbaye de Saint-Evre, située dans un des faubourgs de cette ville. Il fut formé à la vie religieuse par saint Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, qui avait rétabli la discipline régulière à Saint-Evre et dans plusieurs autres monastères. Il était prieur de cette abbaye, lorsque l'évêque Brunon, qui devint Pape sous le nom de Léon IX, jeta les yeux sur lui pour mettre la réforme dans celles de Saint-Mansui et de Moyenmoutier. Widric l'entreprit avec succès. Quelque temps après, saint Guillaume, voulant quitter le gouvernement de l'abbaye de Saint-Evre, pria Brunon de le confier à Widric. L'évêque l'établit non-seulement abbé de Saint-Evre, mais il lui soumit encore les abbayes de Mansui et de Moyenmoutier, pour y entretenir le bon ordre qu'il y avait rétabli. L'année de sa mort n'est pas bien connue; son épitaphe et le nécrologe de Saint-Evre la placent au 10 mars, mais sans en marquer l'année, que quelques-uns fixent en 1061 et d'autres en 1069.

Il écrivit, par ordre de l'évêque Brunon, la Vie de saint Gérard, l'un de ses prédécesseurs, mort en 994, et canonisé par le même prélat, devenu Pape, dans un concile tenu à Rome en 1050. Il y joignit depuis l'histoire de ses miracles et de sa canonisation, avec les noms des évêques et des abbés qui assistèrent à ce concile, et le récit de ce qui se passa dans la cérémonie de la translation ou exhumation des reliques du saint par le même Pape, ce qui forme un ouvrage divisé en trois parties. Il dédia la première à Brunon, qui n'était encore qu'évêque de Toul. Pour lui, il ne prend que la qualité de serviteur de Saint-Evre, quoiqu'il en fût abbé. L'Epître dédicatoire est suivie d'un poëme en quarante-quatre vers héroïques, qui contiennent le précis de la Vie de saint Gérard, qu'il donne ensuite en prose, après avoir pris la précaution d'avertir ses lecteurs qu'il a appris les faits qu'il raconte, ou de personnes qui avaient vécu avec le saint évêque, ou de personnes qui vivaient encore lorsqu'il en écrivait l'histoire.

La seconde partie est dédiée à Udon, primicier, et à tous les chanoines de la cathédrale qui avaient engagé Widric à l'ajouter à la première. C'est un recueil des miracles de saint Gérard, opérés sous deux de ses successeurs, Berthold et Herimann. Widric y joignit la bulle de canonisation donnée par le Pape Léon IX, et les noms de tous les évêques et abbés qui souscrivirent à cette bulle, dans le concile tenu à Rome en 1050. Ce ne fut qu'après ce concile que Widric travailla à cette seconde partie.

Il y promet la troisième, c'est-à-dire l'histoire de la translation ou de l'exhumation des reliques du saint, pour être exposées à la vénération des peuples. La cérémonie s'en fit le 22 octobre 1051, par le Pape Léon IX, qui était venu exprès de Rome à Toul, accompagné des archevêques de Lyon, de Besançon, de Colozza, et de plusieurs évêques. On trouva le corps du saint sans corruption, à l'exception de quelques parties réduites en poudre, son visage vermeil et ses habits entiers. Le Pape consacra un autel sur lequel les reliques furent déposées, et ordonna à Widric de mettre par écrit tout ce qui s'était passé en cette occasion. Les Bollandistes n'ont donné que la première partie de son ouvrage, et encore n'est-elle pas entière ; dom Martène et dom Durand ont publié le tout dans le tome III de leurs *Anecdoctes*. L'ouvrage se trouve aussi tout entier dans les preuves de l'*Histoire de Lorraine* par dom Calmet. La Vie de saint Gérard, écrite en français et imprimée à Toul, chez Rolin, en 1700, n'est, à proprement parler, que la traduction de l'écrit de Widric, dont l'éditeur a éclairci le texte par de longues notes. Outre la Vie du saint, il rapporte aussi ses miracles et l'histoire de sa translation, ce qui prouve qu'il avait sous les yeux le même manuscrit que dom Martène a reproduit depuis. Le style de Widric est assez châtié; mais c'est surtout la candeur et la piété qui donnent du mérite à son ouvrage. Son poëme révèle du génie et de l'élévation. Il est fait mention, dans les Bollandistes, d'un Office pour la fête de la translation de saint Gérard, dont ils ont rapporté l'hymne et l'antienne de *Magnificat*. Ce peut être l'œuvre de Widric, mais on n'en a point de preuves.

WITMOND — avait embrassé la vie religieuse au monastère du Mont-Sainte-Catherine, près de Rouen ; mais Osberne ayant été tiré de cette maison, en 1061, pour être

fait abbé de Saint-Evroul, emmena avec lui ce religieux, qu'il estimait à cause de son savoir et de sa piété. Il excellait surtout dans la musique. Orderic Vital dit que l'on voyait encore de son temps, à Saint-Evroul, des antiennes et des répons composés par Witmond, et plusieurs hymnes qu'il avait notées sur des airs très-mélodieux. Cependant Osberne ne possédait pas paisiblement son abbaye. L'abbé Robert, qui la gouvernait avant lui, s'était pourvu à Rome contre les violences de Guillaume, duc de Normandie; le Pape Nicolas, ayant égard à ses remontrances, écrivit en sa faveur, et lui donna deux clercs cardinaux pour le faire rétablir. Le duc Guillaume menaça Robert de mort, s'il entreprenait de rentrer dans l'abbaye. Il se retira donc à Saint-Denis, d'où il fit signifier à Osberne de comparaître à Chartres devant les deux cardinaux. Osberne l'ayant refusé, Robert l'excommunia, par l'autorité du Pape, comme usurpateur de l'abbaye de Saint-Evroul. Cette excommunication inquiéta Osberne, et jeta le trouble dans son monastère. Une partie des moines allèrent rejoindre Robert à Saint-Denis, et firent avec lui le voyage de Rome; d'autres se retirèrent ailleurs, ne laissant à Saint Evroul que les enfants qu'on y élevait et les infirmes. Dans d'aussi fâcheuses circonstances, Osberne prit le parti de s'adresser au Saint-Siége, pour faire lever la censure portée par Robert. Le Pape Nicolas était mort, et Alexandre II lui avait succédé. Ce fut donc à ce dernier qu'Osberne adressa sa lettre. Elle était de la composition de Witmond, et écrite de la main d'un jeune moine nommé Bernard, très-habile antiquaire. Guillaume, prêtre de Saint-André, la porta à Rome; et Orderic Vital l'a donnée tout entière dans le IIIe livre de son *Histoire ecclésiastique*.

Elle contient en substance que l'abbaye de Saint-Evroul qu'Osberne possédait alors, avait eu auparavant pour abbé Robert, fils de Guillaume, chevalier normand; que Robert l'ayant abandonnée pour de certaines raisons, le duc de la province, de concert avec les évêques, avait imposé ce fardeau à Osberne, qui ne s'y était soumis que par obéissance; que toutefois Robert, devenu supérieur d'un monastère dans la Calabre, persévérait dans sa colère contre Osberne, le menaçait et le traitait d'usurpateur; ce qui avait mis la division dans le monastère de Saint-Evroul. Osberne finissait en suppliant le Pape de faire comparaître les deux parties en présence de témoins irréprochables, et de décider s'il devait ou demeurer en possession de son abbaye ou la quitter. Cette lettre fut lue en plein consistoire; on discuta l'affaire avec soin; et le Pape, à la prière même de Robert, qui était présent, leva l'excommunication. Il faut bien distinguer Witmond, auteur de cette lettre et moine de Saint-Evroul, de Guitmond, moine de la Croix-Saint-Leufroi, depuis évêque d'Averse, auteur d'un traité sur l'Eucharistie, dont nous avons rendu compte au tome II de notre *Dictionnaire de Patrologie*.

WOLBERON, abbé de Saint-Pantaléon de Cologne, a composé vers l'an 1150, un *Commentaire sur le Cantique des cantiques*, divisé en quatre livres et imprimé à Cologne en 1650. Cet auteur est mort en 1167.

WOLFERUS, moine d'Altaich, ou plutôt chanoine d'Hildesheim, — écrivit la Vie de saint Godehard, successeur de saint Bernonard sur le siége épiscopal de cette ville. Ce pieux prélat était né dans le diocèse de Passau. Dès son enfance on l'offrit à Dieu dans le monastère d'Altaich. L'empereur Henri, n'étant que duc de Bavière, le fit abbé et lui donna plusieurs autres monastères à réformer. Quoiqu'il fût déjà fort âgé, lors de la vacance du siége d'Hildesheim, ce prince le choisit pour le remplir. Saint Godehard refusa d'abord, mais ensuite il accepta, et fut sacré le 30 novembre 1022. Il le gouverna pendant quinze ans, et mourut le 30 mai 1038. Wolferus, son historien, avait vécu avec lui, et l'avait connu particulièrement, soit à Altaich, soit à Hildesheim, ce qui donne une grande autorité à la Vie qu'il en a retracée. Son ouvrage dédié à Albuin, fut revu quelques années après par Arnold, qui y ajouta plusieurs miracles, ce qui explique comment quelques critiques d'ailleurs très-judicieux l'ont publié sous ce dernier nom.

Canisius a inséré dans le tome III de la dernière édition de ses Leçons, la Vie de saint Gonter ou Gonthier, moine d'Altaich et ensuite ermite. Elle a été donnée depuis par dom Mabillon, dans le Recueil des Actes de l'ordre de Saint-Benoît, sous le nom de Wolferus, chanoine d'Hildesheim en Saxe, le même qui a écrit la Vie de saint Godehard, évêque de cette ville. Ces deux Vies révèlent en effet le même style et le même génie dans l'écrivain. L'auteur de l'une et de l'autre était chanoine, contemporain des deux saints, et témoin oculaire de la plupart des faits qu'il rapporte. Ce qui ajoute encore à l'authenticité de sa narration, c'est qu'elle est conforme à ce qu'Arnold, qui, de comte était devenu moine de Saint-Emmeramne de Ratisbonne, raconte de Gontier dans le IIe livre de la Vie du saint patron de ce monastère. Wolferus a donné à ces deux écrits un air de gravité et de religion, qui les feront goûter de ceux qui aiment les ouvrages où l'onction se trouve réunie avec la vérité. La première de ces deux Vies est encore intéressante par divers traits qui se rattachent à l'histoire générale de l'Eglise et de l'empire.

WOLPHELME, abbé de Brunwiler, — se rendit célèbre en Allemagne par sa piété et son érudition. Il était très-versé dans les lettres divines et humaines. Doué d'un génie vif et d'une éloquence facile, il composa plusieurs ouvrages, en vers, et en prose, qui passaient pour excellents. C'est le jugement qu'en porte Trithème; mais il convient en même temps qu'il n'a vu qu'un très-petit

nombre des écrits du bienheureux Wolphelme; ce qui explique comment, contre son habitude, il n'en donne pas même les titres. Il ne parle que d'un livre de *Sermons*, de conférences à ses religieux, de quelques lettres écrites à diverses personnes, des épigrammes qu'il avait mises en tête de chacun des livres qui composaient sa bibliothèque, et d'un *Traité du sacrement de l'autel*, adressé à l'abbé Meginhard. Wolphelme gouverna le monastère de Brunwiler, près de Cologne, depuis l'an 1077 jusqu'au mois d'avril 1091. Sa Vie fut écrite par Conrad, l'un de ses disciples, qui la dédia à Ervehard son successeur. Elle se trouve dans le tome IX des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît.*

Du sacrement de l'autel. — Conrad y a fait entrer le Traité que Wolphelme écrivit contre les erreurs de Bérenger. Ce n'est, à proprement parler, qu'une lettre adressée à Meginhard, abbé de Gladbac, qui l'avait consulté sur les questions agitées par ce novateur. Wolphelme y combat d'abord une erreur que les autres controversistes du temps n'ont point reprochée à Bérenger, savoir que Jésus-Christ n'était point entré, les portes étant fermées, dans la chambre où les apôtres étaient assemblés. L'abbé convainc son adversaire par les termes mêmes de l'Evangile, si clairs et si précis, qu'il est surprenant que Bérenger ait osé les contredire. Venant ensuite à l'article de l'Eucharistie, il raisonne ainsi : Si celui qui a dit, et les choses ont été faites ; qui a ordonné, et toutes choses ont été créées, est le même qui a dit aussi, en parlant du pain : Ceci est mon corps ; et du vin : Ceci est mon sang; il est absolument nécessaire qu'il en soit ainsi ; car ce mystère n'est point d'une nature différente des autres. C'est le même et unique Dieu, qui a créé le monde, et qui, par le mystère de son incarnation, répare son image, c'est-à-dire l'homme qu'il avait créé. Bérenger, pour avilir le mystère de l'Eucharistie, disait : Si les souris mangent le corps de Jésus-Christ, on ne dira pas pour cela que Jésus-Christ est en elles, et qu'elles demeurent en Jésus-Christ, ni qu'elles auront la vie éternelle. Wolphelme répond à cette ironie si déplacée, que le corps de Jésus-Christ ne souffre rien, qu'il soit mangé par Judas ou par un animal, comme les rayons du soleil ne sont point souillés en passant dans un cloaque. Mais, ajoute-t-il, ce n'est que des élus et de ceux qui reçoivent dignement le corps du Seigneur, qu'il est dit que Jésus-Christ demeure en eux, et eux en lui. Il cite sur ce sujet un passage des Actes de saint André, c'est-à-dire, de la lettre circulaire de l'église d'Achaïe touchant son martyre.

Nous apprenons aussi de Conrad ce que Trithème nous avait fait déjà remarquer, savoir, que Wolphelme écrivit à la tête des livres de sa bibliothèque des épigrammes qui donnaient le précis de chacun. C'étaient des espèces de sommaires qui pouvaient être alors d'une grande utilité. Chaque année, il faisait lire devant la communauté tout l'Ancien et le Nouveau Testament; et, à chaque Quatre-Temps, quatre diacres lisaient successivement chacun un évangile, dans les quatre angles du cloître. Mais en ordonnant ces lectures, il en fit voir les avantages dans un petit poëme composé de quarante-deux vers, dans lesquels il recommande de ne pas oublier les Préfaces des livres qui en sont comme la clef, ce qu'il entendait apparemment des épigrammes qu'il avait faites pour chacun. — C'est tout ce que nous savons des écrits du bienheureux Wolphelme.

WOLSTAN, Anglais de nation et moine de l'abbaye de Winchester, — travailla avec Lantfrid à l'Histoire de saint Swithuin, évêque de cette ville, mort en 863 ; mais n'ayant trouvé aucuns mémoires dont ils pussent composer sa Vie, ils se bornèrent au récit de ses miracles, et rapportèrent ce qui s'était passé dans la cérémonie de la translation de ses reliques, en 971. Quoique Lantfrid eût été témoin des faits dont il s'était fait le narrateur, dom Mabillon cependant n'a pas jugé à propos de publier sa Relation, ne la trouvant pas assez intéressante. Elle est écrite en prose, avec une lettre aux moines du monastère de Saint-Pierre de Winchester; c'est ainsi que l'on nommait l'ancienne abbaye. Wolstan était moine de la nouvelle. Il composa sur le même sujet deux livres en vers qu'il dédia à Elfégus, alors évêque de Winchester. On trouve dans l'Epître dédicatoire plusieurs particularités touchant le rétablissement de l'ancien monastère, et l'embellissement du nouveau. Elle est imprimée dans le tome VII des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*, avec la lettre collective que le même auteur écrivit à tous ses confrères; mais on n'y a pas inséré l'ouvrage lui-même, et on s'est contenté d'en extraire quelques faits propres à faire connaître la discipline du temps où ces deux écrivains vivaient.

Le premier concerne la pénitence imposée à un homme qui avait tué son père. Il fut condamné à porter des cercles de fer autour de son ventre et de ses bras pendant neuf ans, et à faire en cet état divers pèlerinages, particulièrement à Saint-Pierre de Rome. Le second représente l'épreuve dont on se servit pour découvrir le crime d'un domestique de Flodoald, riche marchand de Winchester. On lui ordonna de presser dans sa main nue un charbon ardent et un fer chaud. Il fut ordonné que s'il n'en était pas atteint, on le déclarerait innocent, et que s'il ne pouvait le tenir sans en être brûlé, il passerait pour coupable, et comme tel, serait décapité. Le troisième sert à établir l'heure du jeûne solennel. Il est dit qu'un aveugle, étant venu au tombeau de saint Swithuin, se fit un devoir de ne point rompre son jeûne avant l'heure de None, c'est-à-dire, avant trois heures de l'après-midi, et qu'il recouvra la vue par l'intercession du saint. Il est parlé aussi d'une loi du roi Edgar contre les voleurs, laquelle portait qu'on leur crèverait les yeux, et qu'après leur avoir coupé les mains, arraché les oreilles, percé les narines, enlevé la peau de la tête, on les jetterait au milieu

des campagnes, pour être dévorés par les chiens et les bêtes sauvages.

Wolstan écrivit encore la Vie de saint Ethelvold, évêque de Winchester, dont il avait été disciple. Elle a été donnée par dom Mabillon, Surius et les Bollandistes, au premier jour d'août. Elle est écrite partie en prose, partie en vers, mais les vers ne traitent, à proprement parler, que de la cérémonie de la dédicace du monastère de Winchester, rétabli en 980. Guillaume de Malmesbury lui attribue un ouvrage qu'il déclare très-utile, intitulé : *De l'harmonie des tons.* Il ajoute que ce travail était une preuve du savoir de Wolstan, qui d'ailleurs était d'une sainte vie et d'une éloquence châtiée. La Vie de saint Ethelvold est loin de justifier ce jugement, car elle est écrite d'un style très-médiocre, et les vers que nous avons de Wolstan n'ont rien que de très-commun. Nous remarquerons dans la Vie de saint Ethelvold, que le Carême commençait en Angleterre, au premier dimanche; que lorsque les évêques allaient en voyage, ils faisaient porter un vase rempli de saint chrême pour donner la confirmation; et qu'avant d'administrer aux moribonds le corps et le sang du Seigneur, on les oignait d'huile sainte.

Y

YVES II, abbé de Saint-Denis, — succéda en 1169 à Yves Ier dans le gouvernement de ce monastère, et mourut le 4 février 1173. On a de lui une lettre circulaire (*Rotulus*) annonçant la mort de son prédécesseur. Dom Martène a publié cet écrit : nous y apprenons aussi qu'Yves avait copié de sa main toute la Bible, qu'il était versé dans la littérature sacrée et profane, et qu'il parlait avec grâce la langue latine et la langue vulgaire.



ZACHARIE, surnommé LE SCOLASTIQUE ou l'AVOCAT, à cause de sa profession, — étudia les belles-lettres à Alexandrie, avec le philosophe Ammonius. Etant passé de là à Béryte, il s'y appliqua à l'étude de la jurisprudence. Sa vertu, aussi bien que son savoir, le firent ensuite appeler à gouverner l'église de Mytilène. Il assista, en qualité d'évêque de cette ville, au concile qui se tint à Constantinople en 536, sous le patriarcat de Mennas, et fut un des commissaires députés pour rechercher Anthyme, lui signifier ce qui avait été décidé contre lui, et le citer à comparaître devant le concile, dans le délai de trois jours, en lui offrant un pardon complet s'il voulait satisfaire à ce que l'on exigeait de lui. On ignore combien d'années l'évêque Zacharie survécut à ce concile.

Nous avons de lui deux traités. Le premier est un *Dialogue sur la création du monde*, dans lequel il démontre, contre les philosophes païens, que le monde n'est point éternel, qu'il a été créé, et qu'il peut être détruit, à la volonté de celui qui l'a formé de rien. Zacharie était encore à Béryte lorsqu'il le composa. Le second est une Réfutation du sentiment des manichéens sur l'existence de deux principes, l'un bon et l'autre mauvais.

Dans le premier, pour montrer que le monde n'est point éternel, il dit que cela ressort évidemment de sa nature même, puisqu'il est composé de différentes parties, sujettes à la dissolution; ce qui ne serait pas s'il était éternel. Il ajoute, qu'en le disant coéternel à Dieu, il faudrait aussi le dire égal à Dieu en honneur, ce qui est impie, puisqu'on ne peut, sans impiété, rendre à un corps matériel, sensible et visible, le même honneur qu'à un être, qui, non-seulement, à cause de son infinité, ne peut être renfermé dans un lieu, mais qui est encore supérieur à tous les êtres que nous connaissons. Les philosophes païens répondaient qu'en soutenant que le monde est éternel, ils ne prétendaient pas qu'il dût être pour cela dans le même degré d'honneur que Dieu. L'ombre du corps, disaient-ils, est coéternel au corps, et toutefois, il ne s'ensuit pas que l'ombre et le corps soient dignes d'un honneur égal. Zacharie répond que cet exemple ne prouve rien; d'abord, parce que l'ombre suit nécessairement le corps, qu'il le veuille ou non. Or on ne peut dire que le monde existe d'une façon tellement nécessaire, qu'il existe même, malgré la volonté de Dieu; autrement, ce serait mal à propos que l'on donnerait à Dieu le nom de cause. En second lieu, ce n'est pas le corps seul qui produit l'ombre, c'est aussi la lumière; il est nécessaire, pour faire ombre, que le corps se trouve en opposition avec la lumière, c'est-à-dire, placé entre la lumière et l'ombre. Les philosophes se récriaient sur la beauté de l'univers, sur ses proportions, et sur l'harmonie de chacune de ses parties. Zacharie leur demande, s'ils ne trouvaient pas en particulier que l'homme présentait dans sa construction quelque chose d'admirable; puis, passant de la figure du corps aux qualités de l'esprit, il leur demande encore s'ils ne trouvaient pas beaux Socrate, Platon, Alcibiade et Aristote. Comme ils ne pouvaient en disconvenir, il conclut que, tous ces grands hommes étant morts, il n'y a pas plus de raison d'attribuer au monde l'éternité, qui est un attribut propre et essentiel à Dieu.

Le traité contre les manichéens est très-court; mais, en même temps, très-métaphysique, très-embarrassé. Les manichéens admettent deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, il fallait nécessairement que ces deux principes fussent opposés. C'est dans cette supposition que Zacharie raisonne ainsi : « Si vous dites que le bien est une substance, qu'il est un principe, qu'il est inné, non engendré et éternel, il faut nécessairement que vous disiez que le mal n'est point une substance, qu'il n'est point un principe, qu'il est engendré et temporel; car si le bien et le mal avaient toutes ces choses communes, ils ne seraient point contraires. Il ajoute qu'il ne peut pas même dire que ces principes soient contraires en substance, parce qu'il n'y a rien de contraire à la substance, si ce n'est par rapport à ses modifications et à ses accidents; ce qui démontre clairement qu'il ne peut rien y avoir de contraire à Dieu, qui est le premier et le seul bien, parce qu'il est bon substantiellement, et qu'en lui les modifications et les accidents n'ont pas lieu.

Le premier de ces deux traités fut imprimé à Leipsick en 1654, en grec et en latin, de la traduction de Jean Tarin, avec les notes de Barthius. Il se trouve aussi dans le tome Ier de l'*Auctuarium* de Fronton le Duc, et avec la *Philocalie* d'Origène, imprimée à Paris en 1618 et 1624. Le second, qui a été traduit par Turrien, se trouve au tome V des anciennes *Leçons* de Canisius, mais seulement en latin. On les a réunis tous deux dans le tome IX de la *Bibliothèque des Pères* imprimée à Lyon en 1677; mais le *Dialogue sur la création du monde*, dans cette dernière édition, est de la version de Gilbert Génébrard, professeur de langue hébraïque à Paris.

ZÉNOPHILE, proconsul de Numidie sous le consulat du grand Constantin, — fut chargé d'informer juridiquement contre Sylvain, évêque de Cirthe. Ce prélat avait déposé Nondinaire, son diacre et son élève, par qui il prétendait avoir été offensé. Celui-ci, après avoir employé divers moyens pour l'apaiser, sans avoir pu rentrer dans ses bonnes grâces, se rendit son dénonciateur et l'accusa d'avoir livré les Livres saints dans la persécution, comme aussi de s'être fait ordonner évêque par brigue et par simonie. L'information se fit le jour des Ides de décembre, c'est-à-dire, le 13 de ce mois de l'an 320. Victor, professeur de lettres romaines et grammairien latin, l'un des témoins produits par Nondinaire, donna des preuves comme quoi Sylvain s'était rendu traditeur; Victor de Samsuric et le diacre Saturnin en donnèrent également. On lut la copie d'une lettre de Purpurius de Limate à Sylvain; une autre du même évêque aux clercs et aux anciens de l'église de Cirthe; une de Sabin, évêque de Numidie, à Sylvain, et une autre du même prélat à Fortis. Toutes ces lettres tendaient à la réconciliation de Sylvain et de Nondinaire; mais on y reconnaissait la vérité de ce que celui-ci avait avancé contre son évêque. Il fut prouvé encore, par les témoignages du sous-diacre Crescentien, du diacre Saturnin et de quelques autres, que Sylvain avait reçu de l'argent pour des ordinations, et qu'il avait été placé lui-même dans la chaire épiscopale par des gladiateurs, et en présence de prostituées. Le sous-diacre Janvier fut encore interrogé, mais nous n'avons que les premiers mots de son interrogatoire. Comme cela s'était déjà pratiqué dans plusieurs circonstances, le consulaire Zénophile envoya à Constantin la procédure entière suivie contre Sylvain de Cirthe; à quoi il ajouta que cet évêque était le principal auteur du schisme qui troublait la Numidie, qu'il y entretenait la sédition, et qu'il avait usurpé sur les catholiques la basilique de Constantine, capitale de cette province. Il est à remarquer que ce Sylvain fut un des ordinateurs de Majorin, prédécesseur de Donat, sur le siége schismatique de Carthage; et que, par l'information faite contre lui, Majorin se trouvait couvert de l'opprobre que les donatistes voulaient faire retomber sur Cécilien, en l'accusant d'avoir été ordonné par un traditeur.

ZÉPHIRIN — succéda au Pape Victor Ier le 8 août de l'an 201. Il se cacha pendant la persécution excitée par Sévère; mais après la mort de Plautien, beau-père de ce prince, et l'un des plus cruels ennemis des Chrétiens, il reprit l'exercice public de ses fonctions, et, après avoir saintement gouverné l'Eglise, pendant l'espace de dix-huit ans, il alla recevoir dans le ciel la récompense de ses travaux, le 26 août de l'an 219. On lui attribue des Epîtres décrétales qui sont supposées.

La première est adressée aux évêques, et défend aux patriarches et aux primats de rendre aucune sentence définitive entre un évêque, sans l'autorité du Siége apostolique. Y avait-il donc plusieurs primats dans la Sicile, et plusieurs patriarches au siècle de Zéphirin? et les évêques de Rome avaient-ils alors le titre d'archevêque, qu'on lui donne dans l'inscription de cette lettre? Saint Athanase est le premier des anciens chez qui on trouve le nom d'archevêque, et il est témoin qu'on le donnait aux évêques de Lycopolis. Eusèbe, qui vivait dans le même siècle que saint Athanase, est encore témoin qu'en Orient on jugeait définitivement les causes des évêques sans recourir au Saint-Siége : et je ne pense pas que les apôtres, à qui l'on attribue ce règlement, aient décidé que cette forme de procédure aurait lieu seulement dans la Sicile. Cette lettre rend leur décret général pour toute l'Eglise, en ajoutant qu'ils ont aussi ordonné que tous pourraient en appeler au Saint-Siége, et que là seraient jugées en dernier ressort les affaires déjà jugées par les évêques, et les causes majeures de l'Eglise. L'exemple que nous avons déjà rapporté de la procédure contre Paul de Samosate prouve nettement que l'on ne connaissait pas alors dans les églises d'Orient les ordonnances attribuées aux apôtres par la

première lettre de Zéphirin. Elle est, au reste, composée des propres paroles du quatrième concile de Carthage, de celui de Chalcédoine, du Code théodosien, des écrits de saint Augustin, de saint Prosper, et la date des consuls en est fausse; car Saturnin et Gallicanus ne furent pas consuls sous Zéphirin. Gallicanus le fut en 150, sous le pontificat de Pie Ier, mais avec Verus et non avec Saturnin. On donne encore à Zéphirin le titre d'archevêque dans la seconde lettre qui est sous son nom; et elle est datée du consulat de Saturnin et de Gallicanus, comme la première; ce qui suffit pour en faire voir la supposition. On y emploie aussi le terme *d'apocrisiaire*, inconnu dans le siècle de Zéphirin. On ne voit pas non plus qu'il y ait eu, sous son pontificat, de persécution contre les évêques d'Egypte, comme le marque cette lettre. Les anciens statuts qu'on y allègue, et qui parlent que les évêques chassés de leurs siéges devaient y rentrer, et recouvrer tout ce qu'ils avaient perdu pendant la persécution, sont tirés du chapitre 12 du VIIe livre de l'*Histoire tripartite;* et ce qui regarde l'ordination des prêtres et des lévites se lit dans le 6e canon du concile de Chalcédoine, et dans le 12e de celui de Laodicée.

ZIGABÈNE EUTYMIUS — était moine du monastère de la Mère de Dieu à Constantinople. Grammairien habile, rhéteur instruit et théologien très-versé dans la connaissance des dogmes de l'Eglise, son mérite le fit distinguer par la mère de l'impératrice Irène et par tout le clergé. L'empereur Alexis, qui le connaissait également, le chargea de composer un Traité sur toutes les hérésies, avec la réfutation de chacune d'elles tirée des écrits des saints Pères, sans omettre d'exposer et même de réfuter celle des bogomiles, telle que Basile leur chef l'avait publiée depuis peu. Après que Zigabène eut achevé son ouvrage, l'empereur lui donna le titre de *Panoplie dogmatique*, c'est-à-dire, *Armure complète de doctrine*, et c'est, dit Anne Comnène, le titre qu'il porte encore.

Il est divisé en deux parties, et chaque partie en plusieurs titres. L'auteur commence toujours par établir les dogmes de la religion; puis il réfute les hérésies qui les ont attaqués; et cette méthode lui paraît la meilleure, parce que la vérité étant bien connue, il est facile de la défendre contre le mensonge. Dans la première partie, il prouve d'abord que Dieu est un en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; ensuite il traite des attributs et des noms de Dieu, de ses ouvrages, de sa miséricorde envers les hommes, qui s'est si clairement manifestée par l'incarnation du Fils pour le salut du genre humain. Il établit la doctrine de l'Eglise sur tous ces points, par les passages des Pères, et réfute avec les mêmes armes les hérétiques, en commençant par les Juifs, puis les simoniens, les marcionites, le manichéens, les sabelliens, les ariens et les eunomiens. Il suit la même méthode dans la seconde partie, où il prouve la divinité du Saint-Esprit et sa consubstantialité avec le Père et le Fils. Il montre qu'il y a en Jésus-Christ deux natures et deux volontés; que l'on doit un culte aux images; que la sainte Vierge est Mère de Dieu; qu'il n'y a qu'un principe de toutes choses; et que l'Ancien et le Nouveau Testament ont Dieu pour auteur. Il rapporte sur la transsubstantiation deux longs passages, l'un de saint Grégoire de Nysse et l'autre de saint Jean Damascène, qui prouvent clairement qu'il croyait lui-même à la présence réelle dans l'Eucharistie. Les hérétiques qu'il réfute dans cette seconde partie sont les apollinaristes, les nestoriens, les eutychéens, les monothélites, les sévériens, les aphtardocites, les théopaschites, les iconoclastes, les pauliciens, les massaliens, les bogomiles et les sarrasins ou mahométans. Nous nous contenterons seulement d'analyser ce qu'il écrit sur ces deux dernières erreurs.

Hérésie des bogomiles. — Ces hérétiques se nommaient ainsi du nom de *bog*, qui dans la langue slavonne, qui était la leur, signifie *Dieu*, et de *Miloüi*, que l'on rend par ces mots, *Ayez pitié de nous*. Ils étaient donc appelés bogomiles parce qu'ils imploraient la miséricorde, et vantaient beaucoup la prière, à l'imitation des anciens massaliens, à qui ils avaient emprunté plusieurs dogmes et divers usages. Basile, leur chef, était médecin de profession. Ils rejetaient les livres de Moïse, et le Dieu dont il y est fait mention, à l'exemple des pauliciens ou nouveaux manichéens, qui avaient pour auteur de leur secte Paul, fils de Callinice, dont Photius réfuta les erreurs en quatre livres. Cependant les bogomiles faisaient grand cas du Psautier. Ils admettaient aussi les seize prophètes, les quatre Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, les *Actes des apôtres* avec toutes leurs Epîtres et l'*Apocalypse*. Quand ils trouvaient dans les autres livres de l'Ecriture de quoi appuyer leur doctrine, ils les citaient; mais lorsqu'on alléguait contre eux quelques passages des livres qu'ils admettaient, ils les détournaient dans un sens allégorique et figuré.

Quoique, pour séduire les simples, ils feignissent de croire au Père, au Fils et au Saint-Esprit, ils ne confessaient la Trinité que de paroles, attribuant au Père seul tous les trois noms, et disant que le Fils et le Saint-Esprit n'existaient que depuis cinq mille cinq cents ans. Selon eux, le Père avait engendré le Fils; et le Fils, le Saint-Esprit; et le Saint-Esprit, Judas, le traître, et les onze apôtres. Outre ce Fils, Dieu en avait auparavant un autre nommé Satanaël, qui, s'étant révolté contre lui avec les anges, fut chassé du ciel; il fit un second ciel pour lui servir de demeure, créa le firmament et toutes les créatures visibles; il trompa Moïse, le peuple juif, et lui donna la loi. C'est ce Satanaël dont Jésus-Christ est venu détruire la puissance; et après l'avoir enfermé en enfer, il a retranché une syllabe de son nom,

parce qu'elle rappelait son origine angélique, et a voulu qu'on l'appelât Satanas.

Les bogomiles ne reconnaissent pour saints que les patriarches dont les noms se lisent dans les généalogies de saint Matthieu et de saint Luc, les seize prophètes, les apôtres et les martyrs. Quant aux évêques et aux prêtres qui ont vécu saintement, ils les méprisent, pour avoir rendu un culte aux images et aux reliques des saints. Ils sont persuadés que ce qui est dit dans les Ecritures de l'incarnation du Verbe, de sa vie sur la terre, de sa passion, de sa mort, de sa résurrection, ne s'est fait qu'en apparence. Ils rejettent la croix avec mépris, le baptême, qu'ils disent être le même que celui de saint Jean, parce qu'il s'administre avec de l'eau, le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, parce qu'ils ne reconnaissent point d'autre communion que de demander le pain quotidien, en récitant l'Oraison dominicale. Ils n'admettent point d'autre prière ; aussi la récitent-ils sept fois le jour et cinq fois la nuit, quelquefois plus souvent et à genoux.

Fondés sur ces paroles : *Sauvez votre vie par toutes sortes de moyens*, qu'ils ont ajoutées à l'Evangile, ils se croient permis tout ce qui peut la sauver, et conséquemment de dissimuler leur mauvaise doctrine, ce qui fait qu'il n'est point facile de les découvrir. Ce qui aide encore à les cacher, c'est l'habit de moines dont ils se servent pour s'insinuer plus aisément dans les sociétés, et y répandre leurs erreurs. Quoiqu'ils se soient prescrit de jeûner jusqu'à None, les lundis, mercredis et vendredis, ils ne tiennent compte de cette obligation que quand quelqu'un les invite à manger en ces jours-là, et ils boivent comme des éléphants. On juge de là, qu'encore qu'ils condamnent la fornication, ils ne sont pas plus difficiles que les autres sur les plaisirs de la chair. Pour prouver leur doctrine par des passages de l'Ecriture, ils la transfigurent en allégories arbitraires, appellent, par exemple, leur synagogue, Bethléem, et l'Eglise catholique, Hérode. Ils défendent de manger de la chair et des œufs, condamnent le mariage et toute union des deux sexes, et prouvent la nécessité du célibat sur ce passage de l'Evangile qui dit qu'après la résurrection des corps il n'y aura plus ni mariages ni femmes.

Ils donnent aux Catholiques qui cultivent les sciences, les noms de scribes et de pharisiens ; appellent faux prophètes les docteurs de l'Eglise, comme saint Basile, saint Grégoire, saint Chrysostome ; ils les mettent au nombre des ouvriers d'iniquité que Jésus-Christ chassera de sa présence au jour du jugement. Par les deux démoniaques qui habitaient dans des sépulcres, ils entendent les deux ordres du clergé et des moines, qui habitent continuellement des temples, construits par la main des hommes, où l'on garde les os des morts, c'est-à-dire, les reliques des saints.

Erreurs des sarrasins ou mahométans. — Les sarrasins, appelés aussi Ismaélites et Agaréniens, d'Agar, servante d'Abraham et mère d'Ismaël, et mahométans ou musulmans, à cause de Mahomet dont ils ont embrassé les erreurs. Orphelin, dès son enfance, il fut élevé par une parente qui était veuve ; lorsqu'il fut en âge, il l'épousa. Maître de ses biens, il les employa au négoce. Dans un voyage qu'il fit en Palestine, il conversa avec les Juifs, puis avec les ariens, ensuite avec les nestoriens, et empruntant quelque chose à ces trois sectes, il en composa une. Cependant il tomba malade, et sa femme se montra inquiète ; mais il la consola, en lui faisant entendre qu'il y avait du merveilleux dans cette maladie, qui ne lui était arrivée que parce qu'il n'avait pu soutenir la vue de l'archange Gabriel lorsqu'il lui révélait des choses mystérieuses. Sa femme, pleine de joie, fit aussitôt connaître à ses amies que son mari était un prophète, et ce bruit passa bien vite des femmes aux hommes. Alors Mahomet commença à répandre sa doctrine, assurant que, pendant son sommeil, il lui était tombé du ciel un livre qui contenait la doctrine qu'il devait enseigner. Voici, suivant Zigabène, quels en sont les articles principaux.

Il n'y a qu'un Dieu, auteur de toutes choses, qui n'engendre point et n'est point engendré. Le Verbe de Dieu et l'Esprit sont deux choses créées. Ils sont l'un et l'autre entrés dans Marie, sœur de Moïse et d'Aaron. C'est ainsi que Mahomet confond Marie, sœur de ce législateur, avec la sainte Vierge, mère de Jésus. Marie conçut Jésus-Christ, sans commerce avec aucun homme ; il était prophète et serviteur de Dieu. Les Juifs, poussés d'envie, voulurent le crucifier, mais ils ne crucifièrent que son ombre, et ne le firent pas mourir lui-même, parce que Dieu, qui l'aimait, l'enleva dans le ciel, où étant en sa présence, Dieu lui demanda s'il s'était dit Fils de Dieu, et Dieu ; à quoi Jésus répondit que non, et qu'il ne rougissait pas de se dire son serviteur. Zigabène passe sous silence d'autres inepties qu'on lisait dans ce livre que Mahomet disait être descendu du ciel ; puis, après avoir dit que les prophètes ont prédit le mystère de l'Incarnation, la passion de Jésus-Christ, sa résurrection, son ascension au ciel, et son second avénement pour juger les hommes, il prouve que Mahomet n'a été promis par aucun prophète ; qu'il n'a donné aucune preuve de sa mission, ni apporté aucun témoignage qui prouvât que la loi qu'il a prêchée aux sarrasins fût de Dieu. Il rapporte encore, d'après le moine Evodius, un grand nombre d'histoires fabuleuses, forgées par Mahomet, et dont il a rempli son Coran, pour donner cours à ses erreurs ; puis il finit sa *Panoplie* par le fragment d'une lettre de Photius à Michel, prince des Bulgares, dans laquelle il est parlé des sept conciles œcuméniques.

La *Panoplie* d'Eutymius, dont on conserve encore le texte grec dans les bibliothèques d'Angleterre, de Florence et de Vienne, fut traduite en latin par Pierre-François Zinus de Vérone, et imprimée en cette langue, à Venise, en 1555, in-folio, à Lyon, en 1556,

in-8°, à Paris, en 1580, même format, et dans le tome XIX de la *Bibliothèque des Pères* de Lyon, en 1677. On en trouve des parties assez considérables, reproduites tant en grec qu'en latin, dans beaucoup de collections.

Traité contre les massaliens. — Outre ce que Zigabène a dit de l'hérésie des massaliens, au titre vingt-deuxième de sa *Panoplie*, il crut encore devoir composer contre eux un traité intitulé : *Victoire et triomphe de la secte impie des massaliens, appelés aussi bogomiles, euchites, enthousiastes, encratites et marcionites.* Il se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Vienne, par forme d'Appendice à la *Panoplie;* et c'est sur ce manuscrit qu'il a été publié en grec et en latin, avec les notes de Jacques Tollius, dans son *Voyage italique*, imprimé in-4° à Utrecht, en 1696. Ce traité comprend quatorze anathématismes opposés aux erreurs des massaliens. Lambecius avait déjà donné les trois premiers. Ils sont particulièrement dirigés contre Pierre, chef de la secte, qui se faisait appeler Christ, et se vantait de ressusciter trois jours après sa mort; contre Thychique son disciple, corrupteur des divines Ecritures, entre autres, de l'Evangile selon saint Matthieu, attribuant à son maître tout ce qui y est dit de Dieu le Père et du Saint-Esprit ; et contre les autres disciples de Pierre qui avaient répandu sa mauvaise doctrine, et séduit quantité de personnes des deux sexes.

On comprend dans les anathèmes suivants ceux qui supposent une autre Trinité que celle du Père, du Verbe son Fils, qui s'est fait homme, et du Saint-Esprit; et qui pour réaliser leur imagination, attribuent au prophète Isaïe une vision qu'ils ont supposée; ceux qui introduisent d'autres livres sacrés que ceux que la tradition des saints Pères reconnaît pour tels ; ceux qui ont horreur du mariage contracté au nom du Seigneur, et des viandes dont Dieu a permis l'usage ; qui de même ont en horreur la doxologie par laquelle l'Eglise finit ses prières, et ces prières elles-mêmes, n'en voulant reconnaître d'autre que l'Oraison dominicale; qui fuient les assemblées publiques de l'Eglise, et en tiennent de secrètes pour répandre plus facilement le venin de leur doctrine; qui appellent les Eglises établies en l'honneur de Dieu, des retraites de démons, et rejettent le culte des saintes images; ceux qui, méprisant la doctrine de Jésus-Christ et de ses disciples sur le baptême, le regardant comme de la pure eau sans aucune vertu ; qui par dérision appellent la croix vivifiante une fourche, et se vantent de donner d'eux-mêmes la rémission des péchés, qui est un don du Saint-Esprit ; ceux qui disent que la communion du vénérable corps et du précieux sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, n'est que la participation du pain et du vin ordinaires. Eutymius ne doutait pas que le pain et le vin ne fussent changés au corps et au sang de Jésus-Christ. Les deux derniers anathèmes sont contre ceux qui, dans le baptême, au lieu du souffle usité par Jésus-Christ pour communiquer l'Esprit-Saint crachent sur le baptisé; et contre tous les hérétiques ensemble. Il finit son Traité en souhaitant une longue vie au roi orthodoxe Porphyrogénète : c'était Jean Comnène, que l'empereur Alexis son père avait déclaré son successeur, avant de faire mourir Basile, chef des bogomiles ; et au patriarche très-saint et très-œcuménique : c'était Nicolas, qui mourut quelque temps après le supplice de Basile, c'est-à-dire en 1117 ; d'où il résulte que le *Traité contre les massaliens* a été écrit au plus tôt en cette année-là. Tollius y a joint la formule de la réception des manichéens et des pauliciens, lorsqu'ils se convertissaient à la foi catholique. On commençait par leur faire anathématiser toutes les erreurs de leur secte, puis on faisait sur eux les exorcismes, et ensuite on les baptisait.

Lettres et Discours. — Les lettres d'Eutymius Zigabène n'ont pas encore été publiées. Lambecius en cite une contre les bogomiles, et une autre contre les Arméniens théopaschites. On les conserve l'une et l'autre dans la bibliothèque Impériale. Il y a dans celle de Bodlei le manuscrit de l'Oraison funèbre qu'Eutymius prononça à la louange d'Eusthate, archevêque de Thessalonique. Il y remarque qu'il avait un grand nombre de lettres, écrites par la main de ce prélat, toutes remplies de belles choses, tant pour la correction des mœurs que pour la réfutation des erreurs qui régnaient alors. Lambecius cite encore, comme appartenant à la bibliothèque Impériale, le manuscrit de la dispute de Zigabène avec un philosophe sarrasin, sur la foi. On possède dans celle du Vatican un petit Traité du même auteur pour prouver que Jésus-Christ célébra la Pâque légale avec ses disciples, le jeudi de la grande semaine. C'est peut-être le même qui se trouve dans quelques bibliothèques d'Angleterre, sous le titre de *Discours sur le temps de la pâque.* On y trouve aussi un autre Discours sur la ceinture de la sainte Vierge, et deux autres encore, l'un sur la vénération due à cette sainte Mère de Dieu, et l'autre, sur la dédicace de son tombeau.

Commentaires sur les Psaumes.—Eutymius composa sur tous les *Psaumes* et sur les dix cantiques, un Commentaire qui fut imprimé in-folio à Vérone en 1530, chez Etienne Nicolin. La version latine est de Philippe Saulus, évêque de Brunetto : mais elle ne parut qu'après sa mort, par les soins de Paulin Turchius, de l'ordre des Frères prêcheurs. Elle est dédiée au Pape Clément VII. On la réimprima à Paris en 1543 et 1547 in-8°; à Lyon en 1573, et dans le tome XIX de la *Bibliothèque des Pères*, imprimée en cette ville en 1677. La Préface de ce Commentaire a été donnée en grec et en latin par Etienne le Moine, mais pleine de lacunes, que Richard Simon a remplies sur divers manuscrits. Dans la Préface, Eutymius représente en huit articles le Dessein de David dans la composition de ses psaumes, et ce qu'ils contiennent, tant pour l'histoire ancienne, que pour le dogme et la morale, surtout pour ce qui

concerne les mystères de la naissance, de la passion, de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ. Il traite de la nature, de l'origine et de l'usage des psaumes ; puis, venant à leur auteur, il se range du côté de ceux qui les attribuent tous à David, et en donne des preuves fort solides. Il parle ensuite des sept versions qui en ont été faites, en commençant par celle des Septante. La septième est celle du martyr Lucien, qu'il trouve la plus parfaite et la plus conforme à l'hébreu et à la version des Septante, remarquant que Lucien a eu soin de rejeter tout ce que les autres interprètes avaient dit de contraire à la vérité hébraïque. Il suit dans son Commentaire la version des Septante, suivant l'usage des Grecs ; mais lorsque le texte souffre quelque obscurité, il tâche de l'éclaircir en recourant aux versions de Théodotion, de Symmaque, d'Aquila, et souvent au texte hébreu. Il donne le sens littéral, le moral et l'allégorique ; et il suit la même méthode dans l'explication des Cantiques.

Sur les Evangiles.—Son Commentaire sur les quatre Evangiles est tiré pour la plus grande partie des écrits de saint Chrysostome et des anciens Pères grecs, d'Origène, de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze. Mais il ne les transcrit pas en copiste ; il s'approprie leurs pensées, et montre beaucoup de choix dans ce qu'il emprunte à ces savants interprètes. Ce Commentaire n'a pas encore été publié en grec non plus que celui qu'il a composé *sur les Psaumes*, quoi qu'en disent plusieurs critiques. Jean Henstenius l'a traduit en latin, sur un manuscrit du monastère de la Sainte-Vierge de Guadalup, de l'ordre de Saint-Jérôme, dans le royaume de Castille. Cette traduction, que l'on trouve plus correcte que celle du *Commentaire sur les Psaumes*, fut imprimée in-folio, à Louvain, en 1544, et remise sous presse à Paris, in-8°, en 1547, 1560 et 1602; et à Lyon, dans le tome XIX de la *Bibliothèque des Pères*, en 1677. A la suite de sa Préface, l'éditeur a donné ses variantes de différents exemplaires grecs qu'il avait sous les yeux, entre autres, de celui de Complut. Richard Simon en avait vu un dans la bibliothèque Mazarine, mais écrit d'une main récente et par un copiste qui avait attribué ce Commentaire à Nicétas. D'autres l'ont donné à Œcumenius, à Ammonius et à Théophylacte, sur de pures conjectures. Ce dernier écrivain en fait beaucoup de cas, de même que Maldonat, surtout pour son exactitude à remarquer toutes les propriétés des termes.

Doctrine d'Eutymius. — C'est dans ce Commentaire qu'il s'explique catégoriquement et de la façon la plus orthodoxe sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. « Puisque tous tant que nous sommes de fidèles, dit-il, nous participons au même corps et au même sang de Jésus-Christ, la participation de ce mystère nous unit tous ensemble, et nous sommes tous en Jésus-Christ, et Jésus-Christ est en nous tous, selon qu'il l'a dit lui-même : *Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang demeure en moi, et moi en lui.* (*Joan.* VI, 57.) Le Verbe s'est uni à la chair par l'incarnation, et cette chair nous est unie lorsque nous participons à ce sacrement. » Il avait dit plus haut : « Comme l'Ancien Testament a eu des hosties et du sang, le Nouveau en a aussi, qui sont le corps et le sang du Seigneur. Il n'a pas dit : Ces choses sont les signes de mon corps et de mon sang; mais il a dit : *Ces choses sont mon corps et mon sang.* (*Matth.* XXVI, 26.) Il ne faut donc pas considérer la nature des choses qui sont mises sur l'autel, mais leur vertu. Car de même que le Verbe déifie, s'il est permis d'employer ce mot, la chair à laquelle il s'est uni, d'une manière surnaturelle ; de même, il change, par une opération ineffable, en son propre corps, qui est une source de vie, en son sang précieux, et en la vertu de son corps et de son sang. Or, il y a quelque rapport du pain au corps et du vin au sang. Car le pain et le corps sont d'une matière terrestre, et le vin et le sang sont d'une matière chaude et subtile comme l'air; et comme le pain fortifie, de même le corps de Jésus-Christ fortifie en sanctifiant l'âme et le corps; et comme le vin donne de la joie, de même le sang de Jésus-Christ réjouit l'âme, et nous est de plus un puissant secours.

AUTRES ÉCRITS. — On trouve dans notre bibliothèque Impériale un manuscrit dont le titre porte : *Eutymius, moine.* Zigabène y démontre contre les citoyens de l'ancienne Rome, que le Saint-Esprit ne procède pas du Fils. Cet ouvrage n'a pas encore été imprimé, mais Richard Simon soutient que ce n'est point un écrit particulier contre les Latins, mais simplement le titre 13ᵉ de sa *Panoplie* dans les manuscrits grecs.

Quelques-uns ont avancé que Henstenius, moine hiéronimite de Malines, avait aussi traduit en latin et publié à Paris les Commentaires d'Eutymius Zigabène sur les Epîtres de saint Paul. Mais peut-être l'ont-ils confondu avec le Commentaire sur les mêmes Epîtres, imprimé souvent sous le nom de Théophylacte, archevêque de Bulgarie. Quoi qu'il en soit, nous n'en connaissons aucun, imprimé sous le nom d'Eutymius, soit séparément, soit dans les Bibliothèques des Pères. Gesner dit qu'il se trouve parmi les manuscrits grecs de Rome. Léon Allatius cite quelques passages de l'*Epître à Timothée*, sur les interstices des ordres chez les Grecs. Dans un manuscrit de la bibliothèque Impériale, la *Panoplie* est suivie du plan de la doctrine exposée dans l'*Epître aux Romains*, qu'Eutymius avait apparemment mis à la tête du Commentaire sur cette Epître. On ne rapporte rien de celui qu'il composa sur les Epîtres catholiques. Simler l'avait vu parmi les manuscrits grecs de la bibliothèque de Jean Sambucus. Espérons que M. l'abbé Migne, dans l'édition de sa *Patrologie græco-latine*, comblera toutes ces lacunes.

ZONARE (JEAN), historien et canoniste grec du XIIᵉ siècle, — fut élevé par sa naissance et son mérite à la place de secrétaire d'Etat, sous les empereurs Jean et Manuel Comnène;

mais la mort de sa femme l'ayant dégoûté du monde, il se retira dans une île éloignée pour y prendre l'habit monastique. Les ouvrages qui nous restent de lui prouvent qu'il sut mettre à profit les loisirs que lui procura sa vie solitaire.

Annales. — Dans cet ouvrage, qui comprend l'histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à la mort d'Alexis Comnène en 1118, Zonare ne s'assujettit point à concilier les écrivains qui rapportaient différemment un même fait ; mais, choisissant ce qui lui paraît le mieux constaté, il donne les faits comme il les trouve, les rend en son style, et ne cherche point à se faire honneur aux dépens de ceux qui avaient travaillé avant lui. Il est moins diffus que plusieurs autres historiens de sa nation; aussi n'a-t-il prétendu écrire qu'un abrégé. On n'en fait pas grand cas pour les temps qui précèdent la fondation de l'empire de Constantinople, quoiqu'il soit assez exact tant qu'il suit Dion, que l'on possédait tout entier de son temps. Zonare fait mieux connaître qu'aucun autre historien ce qui regarde Constantin et les princes de sa maison, et il relève assez impartialement les abus de l'Eglise et de l'Etat. Il ne craint pas de flétrir la simonie dans les ecclésiastiques, le luxe chez les seigneurs de la cour, et la tyrannie dans le gouvernement. Il va même jusqu'à se plaindre de ce que les empereurs avaient quitté le costume national, pour se vêtir à la manière des Barbares. Il divise sa *Chronique* en deux parties. Dans la première, il donne l'histoire du peuple de Dieu, tirée des livres saints et des *Antiquités juives* de Josèphe; puis celle des anciens Grecs; ensuite celle des Romains, qu'il conduit jusqu'au temps où leur république fut changée en monarchie, c'est-à-dire jusqu'à Pompée, par qui commence l'histoire des empereurs romains. A la fin de cette première partie, Zonare s'excuse de son peu d'exactitude dans ce qu'il dit des consuls et des dictateurs, parce qu'il n'avait pu se procurer les livres où il en est parlé. On trouve dans la seconde partie les gestes des empereurs, depuis le triumvirat jusqu'à la mort d'Alexis Comnène, en 1118. On peut conclure, d'après ce simple exposé, que les *Annales* de Zonare étaient divisées en deux tomes, et non en trois, comme elles le sont dans l'édition de Jérôme Wolf, publiée à Venise en 1729, et traduite en français par Jean de Maumont, Paris, 1560, et Jean Millet, 1583. La meilleure édition de cet ouvrage est celle du Louvre, deux volumes in-folio, 1686, insérés par Du Cange dans le corps de l'*Histoire byzantine.*

Commentaires. — Un autre ouvrage considérable de Zonare est son Commentaire sur les canons des Apôtres, sur ceux des conciles généraux et particuliers, et sur les Epîtres canoniques des Pères grecs. Zonare dit dans sa Préface qu'il entreprit ce travail non de lui-même et par sa propre impulsion, mais à la persuasion de quelqu'un qu'il ne nomme pas, et qui pourrait bien être Manuel Comnène. Du reste cet ouvrage est très-propre à nous faire connaître la discipline de l'église grecque. Les Commentaires sur les canons apostoliques ont été traduits en latin par Jean Quintin, et imprimés à Paris en 1558. Antoine Salmatia a traduit aussi en latin les Commentaires sur les canons des conciles et des Pères, et les a fait imprimer à Milan en 1613. L'édition grecque et latine de Paris en 1618, in-folio, comprend les Commentaires sur les canons des apôtres et sur ceux des conciles généraux et particuliers; mais on n'y a pas joint l'explication des Epîtres canoniques; en revanche, on y a donné place aux *Constitutions apostoliques* et aux Actes du concile de Constantinople, tenu sous Mennas en 536. Pour suppléer à cette omission, l'éditeur des œuvres de saint Grégoire Thaumaturge y a ajouté, non seulement les écrits de saint Macaire d'Alexandrie et de Basile de Séleucie, mais encore les Commentaires de Zonare sur les Epîtres canoniques, en grec et en latin, de la version de Salmatia. Enfin, tous ces Commentaires ont été réunis dans l'édition grecque et latine qui fut publiée, in-folio, à Oxford en 1672, par les soins de Guillaume Bévérégius, avec les Commentaires de Théodore Balsamon.

Autres écrits. — On possède en grec et en latin, dans le *Jus Græco-Romanum*, un discours de Zonare adressé à ceux qui s'imaginaient qu'il y avait du péché dans certaines impuretés naturelles. Bonnefidius lui avait déjà donné place dans le *Droit oriental*, imprimé chez Henri Etienne en 1573, in-8°. Nous avons dans le tome II des *Monuments de l'Eglise grecque*, par Cotelier, un autre Traité de Zonare, où il prouve, au nom des évêques, que deux cousins-germains ne peuvent épouser successivement une même femme. Les sentiments étaient partagés sur cette question parmi les Grecs : les uns soutenaient que ce mariage était légitime; les autres, qu'il était défendu par les lois de l'Eglise et par celles de l'Etat. Zonare embrasse ce dernier parti, comme conforme aux lois et à la décence. — Il fit aussi une Préface sur les *Sentences tétrastiques* de saint Grégoire de Nazianze, ainsi appelées parce que chaque strophe se composait de quatre vers ïambiques. On dit cette Préface imprimée à Venise en 1563. Elle se trouve manuscrite dans la bibliothèque de l'Escurial et ailleurs. — Il y a dans les bibliothèques de Vienne et de Coislin une Explication des cantiques anastasimes de saint Jean Damascène. Allatius en cite une sur l'Octoée du même saint, ou le livre des huit tons. — Gretzer rapporte quelques passages des explications de Zonare sur les Anastasimes dans son cinquième livre *De la croix.* Le Lexicon de Zonare, que l'on dit gros de quatre cent dix-huit feuillets, se conserve dans la bibliothèque Impériale; Joseph Scaliger en parle dans sa lettre 48 à Isaac Casaubon.

Lettres. — Théodore Dousa, en revenant d'Orient, rapporta plusieurs lettres théologiques de Zonare, qu'il promit de publier à la tête de ses Notes sur l'Histoire de Georges

Acropolite, imprimée in-4° à Leyde, en 1614. En attendant, il en communiqua trois à Bonaventure Vulcanius, savoir la treizième, intitulée *De l'homme créé à l'image de Dieu;* la trente-deuxième, qui montre qu'on ne doit pas trop approfondir le mystère de l'Eucharistie; et une partie de la dixième, où l'on voit les raisons pourquoi le Verbe ne s'est incarné que dans les derniers temps. Vulcanius les fit imprimer en grec et en latin in-4° à Leyde en 1605, dans ses Notes sur le livre de saint Cyrille d'Alexandrie contre les anthropomorphites. Mais les lettres mêmes de Zonare, que l'on estime au nombre de cinquante-six, se trouvent aussi sous le nom de Michel Glycas dans quelques manuscrits, et Allatius les cite indifféremment sous l'un et l'autre nom.

Hymne à la Vierge. — Le Canon ou Hymne de Zonare sur la très-sainte Vierge Mère de Dieu se lit dans le tome III des *Monuments de l'Eglise grecque* de Cotelier. Génébrard en avait donné une partie, mais seulement en latin, et c'est sur cette version qu'elle a été insérée dans le tome XII de la *Bibliothèque des Pères de Cologne*, en 1618, et de Paris en 1654, et dans le tome XXIII de celle de Lyon en 1677. Cette Hymne est dirigée contre les hérésies d'Arius, de Macedonius, d'Apollinaire, de Nestorius, de Marcion, d'Eunome, d'Eutychès, de Manès, d'Origène, d'Evagre, de Noval, des encratites, des massaliens, d'Aétius, de Paul de Samosate, de Sergius, de Pyrrhus, d'Appelles, des iconoclastes et des bogomiles. Zonare met aussi au nombre des hérétiques les Italiens, c'est-à-dire, ceux qui enseignent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Il avait donc épousé à cet égard l'erreur commune des Grecs de son temps. Son Hymne est divisée en plusieurs odes, et chaque ode en plusieurs articles, portant en titre l'hérésie qui y est condamnée. C'est dans le dernier article qu'il combat la doctrine de l'Eglise romaine sur la procession du Saint-Esprit. Il parle de l'hérésie des bogomiles, comme répandue depuis peu. Il fait consister l'hérésie d'Appelles, en ce qu'il distinguait le Créateur du monde de l'unique principe de toutes choses qu'il nommait Dieu, et qu'il regardait le Créateur du monde comme créé lui-même par l'unique principe. Des deux erreurs qu'il attribue à Origène, l'une est la préexistence des âmes, et l'autre consiste à soutenir que les peines des damnés ne sont pas éternelles. Il oppose à chaque hérésie qu'il condamne la profession des vérités opposées. L'Hymne de Zonare étant faite pour être chantée, il en avait marqué le ton par un acrostiche.

Discours. — Il nous reste à remarquer que, dans sa dissertation sur les écrits de Siméon, Léon Allatius fait mention de quatre discours ou opuscules de Zonare : le premier, sur l'adoration de la croix; le second n'est autre chose que la Vie de saint Sylvestre, publiée en latin par Lipomann et Surius, au 31 décembre, sous le nom de Siméon Métaphraste; le troisième est un discours sur la présentation de Jésus-Christ au temple; et le quatrième renferme l'éloge de saint Sophrone, évêque de Jérusalem. Gesner le fait encore auteur d'une paraphrase sur la Logique d'Aristote. Balsamon, qui s'appliqua, comme Zonare, à donner le vrai sens des anciens canons ecclésiastiques, l'appelle un très-excellent interprète, et dit que personne n'a mieux réussi que lui à nous les faire entendre.

Son sentiment sur l'Eucharistie. — Il s'était élevé du temps de Zonare une question parmi les Grecs au sujet de l'Eucharistie. Quelques-uns croyaient le corps de Jésus-Christ incorruptible; d'autres soutenaient qu'il était corruptible. Zonare prétendit concilier ces deux sentiments. Voici comme il s'en explique dans une des lettres que Georges Dousa rapporta de Constantinople : *Nous n'ignorons pas, mon cher frère, que quelques-uns se laissant aller à leur propre esprit, forment des doutes sur la nature des mystères immaculés; les uns soutenant que l'Eucharistie est incorruptible, puisqu'elle communique la vie éternelle; et les autres disant qu'elle est corruptible, puisqu'on la mange et qu'on la brise avec les dents. Mais que votre esprit ne se porte pas à s'attacher à l'une de ces opinions, en rejetant l'autre comme impie. Car en l'examinant, vous trouverez que l'on peut soutenir l'une et l'autre dans un sens catholique. Le pain que l'on offre dans les mystères est cette chair même de Jésus-Christ, qui fut sacrifiée au temps de la Passion, et ensevelie dans le sépulcre; et c'est ce qui paraît manifestement par les paroles que le Seigneur adressa à ses apôtres, lorsqu'il institua les mystères du Nouveau Testament. En effet, en leur donnant l'Eucharistie, il dit : « Prenez et mangez, ceci est mon corps, brisé pour vous et pour la rémission de vos péchés. »* (*Luc.* XXII, 19.) *Considérez donc l'état où cette chair était alors. Car si elle n'était pas corruptible, elle n'a donc pas été sujette à la corruption de la mort, une chair incorruptible étant incapable d'aucune sorte de corruption. C'est en cette manière que le pain que l'on offre étant vraiment la chair de Jésus-Christ, est sujet à corruption, est brisé, est coupé par les dents. S'il était incorruptible, il ne pourrait être ni coupé, ni mangé. Mais ne vous scandalisez pas de cette parole, et qu'elle ne vous paraisse pas dure, puisque, encore que l'on vous parle de corruption dans cette communion si divine et si terrible, néanmoins elle est bientôt suivie de l'incorruptibilité; car, comme la chair du Seigneur, après qu'elle eut succombé à la mort, et qu'elle eut été mise dans le sépulcre, n'a point été corrompue, selon ce que dit le Prophète : « Vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption* (*Psal.* XV, 10),» *et, qu'étant conservée par la divinité, elle est demeurée incorruptible, de même, le pain que l'on offre, après qu'il a été brisé par les dents, et qu'il est descendu dans l'estomac comme dans un sépulcre, revient à l'état d'incorruptibilité, étant uni, comme dit saint Jean Damascène, à l'essence de l'âme. C'est pourquoi, ceux qui sortent de cette vie après avoir participé avec*

une conscience pure aux saints mystères de Jésus-Christ, sont enlevés par les anges, à cause de l'Eucharistie qu'ils ont reçue, ainsi que le dit saint Chrysostome. Telle est la lettre de Zonare que Léon Allatius attribue faussement à Glycas. Quoi qu'il en soit de la manière dont il prétend concilier les deux sentiments opposés, il ne pouvait s'expliquer plus nettement sur la présence réelle dans l'Eucharistie, qu'en disant que la chair de Jésus-Christ dans ce sacrement est la même qui fut immolée au temps de la Passion, et ensevelie dans le tombeau.

Les œuvres de Jean Zonare se trouvent reproduites dans la partie grecque du *Cours complet de Patrologie*, que poursuit, avec la persévérance qui le caractérise, M. l'abbé Migne.

TABLE

DU DICTIONNAIRE DE PATROLOGIE.

VOLUME SUPPLEMENTAIRE.

A

B

C

D

E

H

U

V

W

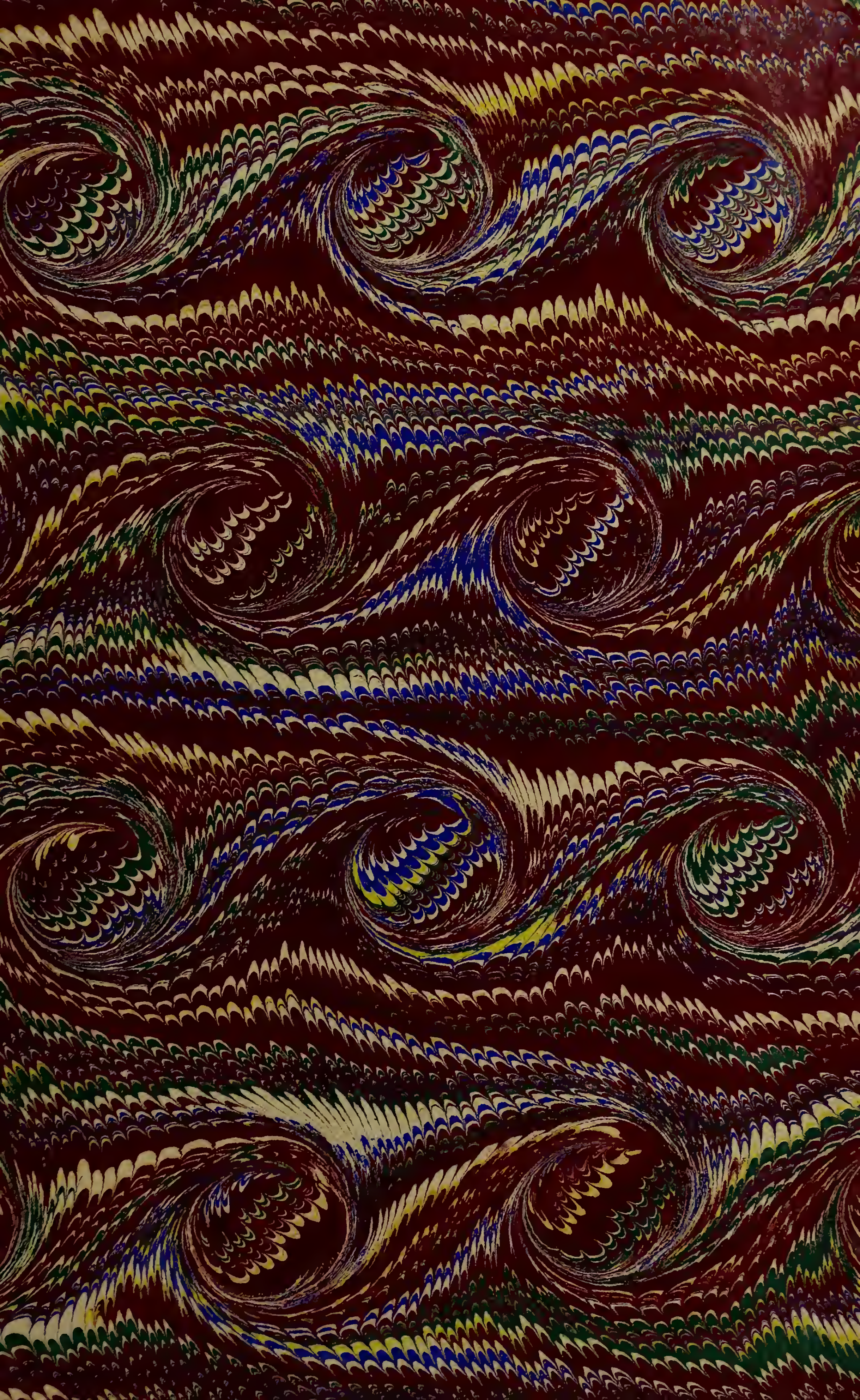
Y

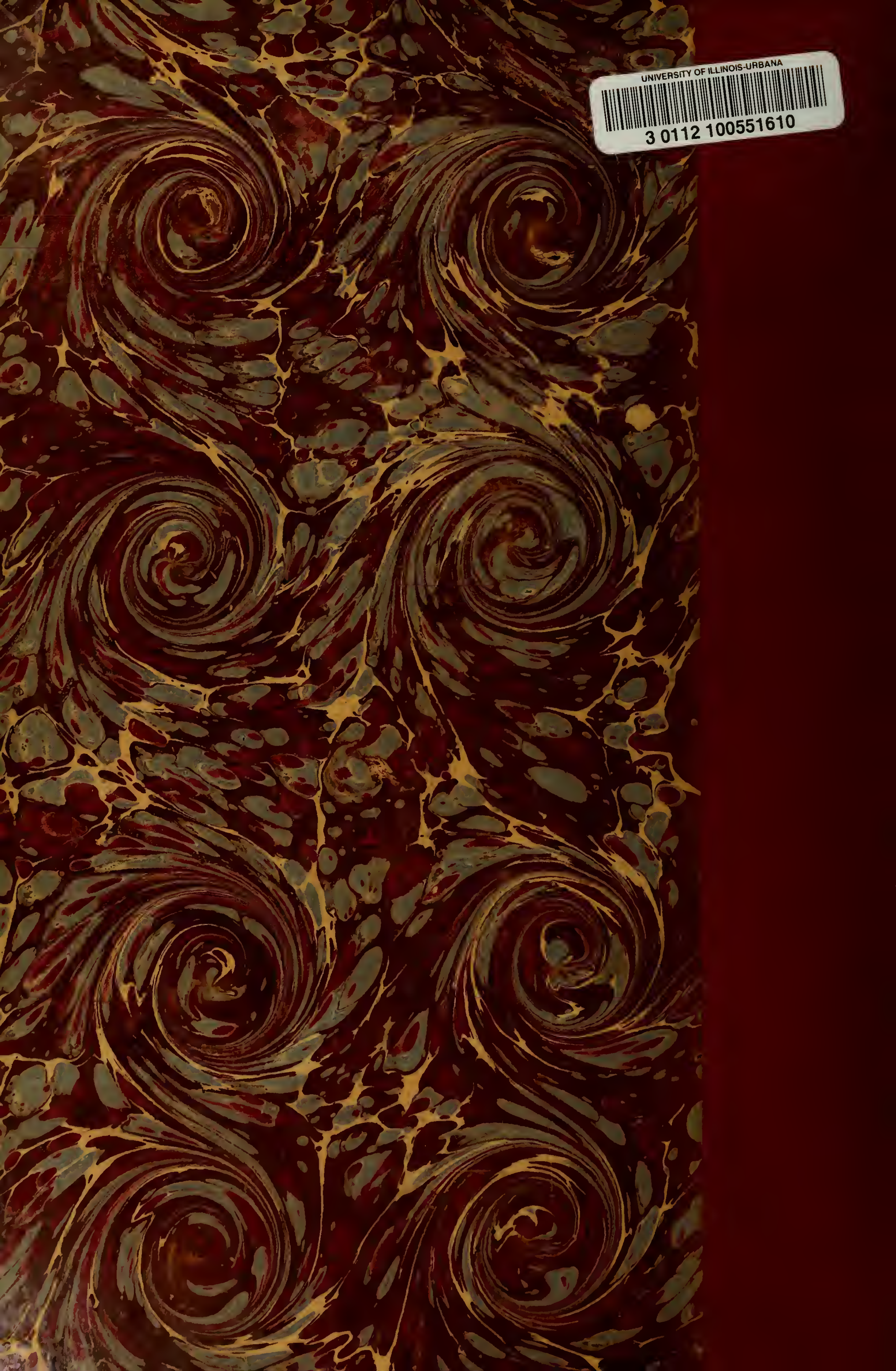
Z

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

Imprimerie de J.-P. MIGNE, au Petit-Montrouge.






UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 100551610